

3 176 . 0102 1523



UNIVERSITY OF  
TORONTO.

KING  
ALFRED  
LIBRARY  
OF  
HISTORY

FOUNDED BY

GOLDWIN SMITH  
AND  
HARRIET SMITH

1901





Digitized by the Internet Archive  
in 2013

DICTIONNAIRE  
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE  
ET <sup>156</sup>  
DE LITURGIE

---

TOME QUATORZIÈME

DEUXIÈME PARTIE

PORTIER — ROME

## NOTE DES ÉDITEURS

---

Le 23 mars 1945, Dom Henri Leclercq qui, depuis de nombreuses années, assurait la direction du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, s'éteignait à Londres, au couvent des Dames de Sion, dont il avait été si longtemps l'aumônier.

Il avait cependant eu le temps et la satisfaction de pouvoir mener jusqu'à son terme l'œuvre entreprise en 1903 avec le regretté Dom Fernand Cabrol. Dès la reprise des relations entre la France et l'Angleterre, au lendemain de la Libération, il nous faisait parvenir le manuscrit *complet* des derniers fascicules du *Dictionnaire*, jusqu'à la fin de la lettre Z.

C'est ce texte que nous donnons au public. M. Henri Marrou, professeur d'histoire ancienne du christianisme à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, a bien voulu se charger d'en surveiller l'impression. D'accord avec lui, nous avons pensé que le respect dû à la mémoire de Dom Henri Leclercq ne permettait pas d'envisager des retouches importantes à un manuscrit qu'il avait lui-même estimé prêt pour l'impression. Aussi bien le *Dictionnaire* était déjà trop avancé pour qu'il fût réellement possible d'envisager une modification profonde de la conception de ses derniers volumes. C'est pourquoi le travail de l'éditeur s'est limité, en dehors des corrections matérielles, à un minimum d'indications supplémentaires, surtout d'ordre bibliographique, destinées à assurer au public un instrument de travail mis, dans toute la mesure possible, au courant du dernier état de la science. Ces additions sont toujours indiquées entre crochets.

R.D  
c

DICTIONNAIRE  
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE  
ET  
DE LITURGIE

des RR. dom F. CABROL et dom H. LECLERCQ

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

**Henri MARROU**

PROFESSEUR D'HISTOIRE ANCIENNE DU CHRISTIANISME  
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

---

TOME QUATORZIÈME

DEUXIÈME PARTIE

PORTIER — ROME



H 76499.  
- 1. 7. 48

PARIS-VI  
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1948

TOUS DROITS RÉSERVÉS



# DICTIONNAIRE

# D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE

## ET

## DE LITURGIE

### P (suite)

**PORTIER.** — I. Nom et fonctions. II. Épigraphie. III. Monuments.

I. NOM ET FONCTIONS. — Le portier occupe le rang le plus humble dans la hiérarchie ecclésiastique; il est désigné sous les noms de *ædituus*, *janitor* et *ostiarius* chez les latins, sous celui de *πυλωρος* chez les grecs. Le terme le plus communément employé dans l'Église latine est celui d'*ostiarius*; nous n'avons pas à nous arrêter à la signification de ce mot qui désignait chez les païens un fonctionnaire militaire<sup>1</sup> avant d'être employé parmi les fidèles avec le sens qu'on va dire. Le mot *ostiarius* a pris très souvent la forme *ustarius* que nous rencontrons non seulement sur quelques épitaphes citées plus loin, mais encore sur un acte de vente de l'année 551<sup>2</sup> et dans le *Missale Francorum* qui contient une *Benedictio ustarii*<sup>3</sup>.

La fonction de portier n'était pas obligatoire à ceux qui voulaient remplir une carrière ecclésiastique, de même rien n'obligeait les portiers à sortir de leur humble condition, qui offrait certaines affinités avec celle des *fossores* (voir ce mot). Les uns et les autres recevaient cependant le titre de *clerici*<sup>4</sup>.

Le premier texte qui mentionne les portiers est la lettre du pape Corneille à l'évêque Fabius d'Antioche écrite en 251, dans laquelle il énumère le clergé romain : 46 prêtres, 7 diacres, 7 sous-diacres, 42 acolytes et 52 clercs inférieurs : *ἐξορκιστάς δὲ καὶ ἀναγνώστὰς ἅμα πυλωροῖς δύο καὶ πενήκοντα*<sup>5</sup>. Le pape ne donne pas le nombre des portiers : ils devaient être au moins 7, un par région. Le *Liber pontificalis* mentionne parmi les compagnons de martyre du diacre saint Laurent un portier nommé Romanus : *Post passionem beati Xysti post tertia die passus beatus Laurentius eius archidiaconus IIII id. aug. et subdiaconus Claudius et Severus presbyter et Crescentius lector et Romanus ostiarius*<sup>6</sup>.

L'Église de Rome comptait donc des *ostiarum* dès le milieu du III<sup>e</sup> siècle et cette institution se retrouverait probablement ailleurs si nous avions plus de documents pour cette période. On peut le présumer, on

n'ose pas l'affirmer pour l'Afrique, vu que dans le procès-verbal d'inventaire (voir ce mot) de l'Église de Cirta, en 303, nous voyons mentionnés l'évêque, des prêtres, des diacres, des sous-diacres, des lecteurs, des *fossores* et pas d'*ostiarum*, pas plus que dans la correspondance de saint Cyprien.

Il est probable que l'institution se développa surtout après la paix de l'Église, quoique à l'époque des persécutions, leur rôle demandât autant de vigilance, car il s'agissait alors pour eux d'empêcher les païens et les mal intentionnés de s'introduire dans les lieux où s'assemblaient les fidèles. Les conditions de leur surveillance changèrent lorsqu'on leur confia la garde d'édifices importants, des basiliques au lieu des oratoires. Il y eut alors pour les portiers une ordination, en sorte que vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, ils faisaient vraiment partie du clergé.

On est exposé encore parfois à lire que le IV<sup>e</sup> concile de Carthage, tenu en 398, publia 104 (ou 105) canons parmi lesquels il s'en trouve un qui fixe la condition des portiers. Le prétendu concile de Carthage est l'œuvre de saint Césaire d'Arles, et doit porter le nom de *Statuta Ecclesie antiqua* ainsi que nous l'avons montré ailleurs<sup>7</sup>. On y lit au canon 9<sup>e</sup> : *Ostarius cum ordinatur, postquam ab archidiacono instructus fuerit, qualiter in domo Dei debeat conversari, ad suggestionem archidiaconi, tradat ei episcopus claves ecclesie de attario, dicens : Sic age, quasi redditurus Deo rationem pro his rebus, que his clavibus recluduntur*<sup>8</sup>.

Les *Constitutions apostoliques* contiennent plusieurs mentions des portiers, inclus dans la hiérarchie : *levite autem vestri, qui nunc sunt diaconi, qui lectores vestri et cantores et janitores, item et diaconissæ et vestræ viduæ et virgines et orphanæ*<sup>9</sup>;... *parique modo cantor et ostarius*<sup>10</sup>; le passage principal qui les concerne est celui-ci : *Στηρέτωσαν δὲ οἱ μὲν πυλωροὶ εἰς τὰς εἰσόδους τῶν ἀνδρῶν, φυλάσσοντες αὐτάς, αἱ δὲ διάκονοι εἰς τὰς τῶν γυναικῶν, δίχην ναυστολόγων*<sup>11</sup>. Les portiers se tiennent à l'entrée des hommes, dont ils ont la garde;

<sup>1</sup> A. von Harnack, dans *Sitzungsberichte d. Berl. Akad.*, 1910, p. 551 sq. — <sup>2</sup> G. Marini, *I papiri diplomatici*, p. 183. — <sup>3</sup> Tomasi, *Codices sacramentorum*, p. 398. — <sup>4</sup> S. Jérôme le leur donne dans son *Epist. I ad Innocentium*. — <sup>5</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, VI, c. XLIII, n. 11. — <sup>6</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. 1, p. 155; une autre tradition en fait un soldat;

cf. Dufourcq, *Étude sur les « Gesta martyrum » romains*, Paris, 1900, t. 1, p. 201. — <sup>7</sup> Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 102-108. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, p. 113. — <sup>9</sup> *Constitut. apostol.*, I, II, c. xxv, 26. — <sup>10</sup> *Constitut. apostol.*, I, II, c. xxviii, 28. — <sup>11</sup> *Constitut. apostol.*, I, II, c. LVII, 10.

les diaconesses à celle des femmes, à la façon de ceux qui réclament le droit de passage de ceux qui s'embarquent. Au livre VI il est prescrit que ces clercs de rang inférieur n'aient qu'une seule épouse : *Ministros vero, cantores, lectores et ostiarios, ipsos quoque monogamos esse jubemus*<sup>1</sup>.

On voit d'après cela que c'est à tort qu'on s'est demandé si l'Église grecque connaissait les portiers, puisque, outre les textes que nous venons de citer, nous lisons dans saint Épiphane que leurs fonctions consistaient à maintenir l'ordre dans l'église<sup>2</sup>. Il paraît vraisemblable qu'ils cumulaient la fonction de gardien et celle d'huissier, pour parler le langage de nos jours. Certains s'en acquittaient avec bonne grâce et d'autres avec rudesse, dans ce dernier cas nous pouvons placer ce portier de l'Église de Milan à qui saint Ambroise avait donné pour consigne d'interdire aux fidèles les repas funèbres sur les tombes des martyrs; il se trouva que sainte Monique, habitée en Afrique à cette agape funéraire, se présenta avec son panier de provisions et fut mal reçue : *Cum ad memorias sanctorum, sicut in Africa sotebat, pullis et panem et merum allutisset, atque ab ostiario prohiberetur*<sup>3</sup>.

Malgré leur rang inférieur dans la hiérarchie, les portiers étaient tenus à conformer leur vie privée à celle qu'on exigeait des autres clercs<sup>4</sup>, et comme eux tous, on les obligeait non seulement à la monogamie, mais encore à une existence retirée, à s'abstenir de la fréquentation des théâtres et des auberges, comme nous l'apprenons d'un canon, le 24<sup>e</sup> du concile de Laodicée<sup>5</sup>.

Au VI<sup>e</sup> siècle le nombre des portiers s'était accru en même temps que le reste du clergé dans des proportions telles que Justinien se trouva obligé de limiter par une loi les gens d'Église à Constantinople; en ce qui concernait les portiers, ils n'y devaient pas dépasser le nombre de cent<sup>6</sup>. Dans la suite des temps quand les clercs jouirent de traitements excessifs, la fonction de portier devint un prétexte pour les laïques à solliciter ce titre qui constituait un véritable bénéfice sous les noms de *æditui* et de *mansionarii*, qu'on rencontre déjà dans l'épigraphie chrétienne<sup>7</sup> et dans un texte de saint Grégoire I<sup>er</sup><sup>8</sup>.

Les portiers sont assez rarement nommés dans les documents romains. « L'*ostiarius* était déjà à Rome, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, une sorte d'employé subalterne, clerc sans doute, mais placé en dehors de la hiérarchie véritable. Les décrétales de Sirice<sup>9</sup>, d'Innocent I<sup>er</sup><sup>10</sup>, de Zosime<sup>11</sup>, de Gélase<sup>12</sup> l'omettent dans l'énumération des ordres qui composent la carrière ecclésiastique. Gélase, il est vrai, le mentionne dans une phrase précédente : *vix fortassis ostiarii (quis) possit implere ministerium*, mais en marquant bien que les qualités requises pour cet emploi n'étaient pas suffisantes pour entrer dans l'état ecclésiastique. Il faut, dit-il, pour prétendre aux ordres, posséder une suffisante instruction, faute de laquelle on pourrait tout au plus faire un portier. Et, tout de suite, il déclare expressément que les candidats réalisant les conditions exigées débutent par le lectorat.

« Les apocryphes symmachiens, composés à Rome entre 501 et 508, présentent des listes qui ne concordent pas entre elles<sup>13</sup>. Le *Constitutum Silvestri*, bien

qu'il connaisse les *ostiarii* met le lectorat au seuil de la carrière ecclésiastique<sup>14</sup>. Le pseudo-concile des 275 évêques exige qu'avant d'être lecteur on exerce pendant un an les fonctions d'*ostiarius*<sup>15</sup>. Le premier rédacteur du *Liber pontificalis*, qui s'inspire en plusieurs endroits de ce dernier document, nomme également l'*ostiarius* dans le *Constitutum* qu'il attribue au pape Gaius<sup>16</sup>. Il l'omet, au contraire, dans le décret analogue qu'il insère dans la notice du pape Silvestre<sup>17</sup>.

« Il faut voir, dans ces diverses énumérations, des *desiderata* de canoniste, plutôt que l'exacte image de la pratique alors en vigueur. On peut y relever, en effet, plusieurs autres divergences qui ne s'expliqueraient pas, dans des documents à peu près contemporains, si les auteurs s'étaient contentés d'ériger en règle les usages de leur temps.

« L'ordre de portier existait, mais les candidats à l'état ecclésiastique commençaient leur carrière à l'un des degrés suivants. Peu après le milieu du même siècle, en 556, le pape Pélage parle encore de l'*ostiariat*. Dans la *purgatio* par serment, à laquelle il se soumit dans la basilique de Saint-Pierre au début de son pontificat, il condamna les promotions simoniaques : *ut si quis ille est, ab hostiario usque ad gradus episcopatus, ut neque per aurum neque per aliquas permissiones proficiat*<sup>18</sup>... » *Ostiariat* et *épiscopat* sont, à ses yeux, les degrés extrêmes de l'échelle ecclésiastique. L'*ostiarius* était donc un clerc et c'est certainement par une ordination qu'il devenait tel. Quel était le rituel de cette cérémonie? — Nous l'ignorons, mais tout donne à penser qu'il devait être fort peu solennel. L. Duchesne pense que les *ostiarii* ne tardèrent pas à être remplacés par les *mansionarii*, sortes de sacristains<sup>19</sup>. Il est donc probable que, lorsque fut composé l'*Ordo VIII* de Mabillon, tout souvenir du rituel jadis employé pour la collation de cet ordre s'était depuis longtemps évanoui<sup>20</sup>.

Nous avons mentionné déjà l'ordination du lecteur suivant le rite gallican tel que nous le font connaître les *Statuta Ecclesie antiqua*. Le portier est d'abord instruit par l'archidiaque de la conduite qu'il doit tenir dans la maison de Dieu, présenté à l'évêque qui lui dit : *Sic age...*, formule qui devait être en usage à Arles dès la fin du V<sup>e</sup> siècle et qui se retrouve au pontifical actuel lequel, comme tous les livres romains postérieurs au IX<sup>e</sup> siècle contient, pour les ordinations, un mélange des deux antiques rituels romain et gallican. A la suite de la porrection des clefs a lieu la bénédiction précédée d'une préface : *Deum Patrem omnipotentem suppliciter deprecemur ut hunc famulum suum nomine Iltum benedicere dignetur quem in officium ostiarii eligere dignatus est, ut sit fidelissima cura in diebus ac noctibus ad distinctionem horarum clararum ad in vocandum nomen Domini*.

*Domine sancte. Pater omnipotens, æterne Deus, benedicere digneris hunc famulum tuum ostiarium nomine Iltum, ut inter janitores ecclesie paret obsequia et inter electos tuos partem mereatur habere mercedis*.

Le *Liber ordinum* mozarabe ne donne pas le rituel d'ordination des ordres mineurs, mais il est question des portiers dans l'*Ordo in ordinatione sacriste*<sup>21</sup> que voici : *Quum ordinatur sacrista, adstantibus cunctis, episcopus residens in preparatorio tradit ei anulum de sacrario, non tamen ante altarium, sed in preparatorio*.

<sup>1</sup> *Ibid.*, l. VI, c. xvii. — <sup>2</sup> S. Épiphane, *Adv. hæres.*, l. III, c. II, n. 21. — <sup>3</sup> S. Augustin, *Confessiones*, l. VI, c. II. — <sup>4</sup> *Code Théodosien*, l. XVI, t. XII, l. 24, en 337. — <sup>5</sup> Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. I, p. 1012. — <sup>6</sup> Justinien, *Novelle III*, l. 1. — <sup>7</sup> M. Armellini, *Lezioni di archeologia cristiana*, Roma, 1898, p. 531. — <sup>8</sup> S. Grégoire, *Dialogi*, l. I, c. v. — <sup>9</sup> *Epist.*, 1, *Ad Himerium Tarraconensem*, c. IX-X, P. L., t. XIII, col. 1142-1143. — <sup>10</sup> *Epist.*, xxxvii, *Ad Felicem Nucern. episc.*, c. VI, P. L., t. XX, col. 604-605. — <sup>11</sup> *Epist.*, IX, *Ad Hesychem Salonitanum*, c. v, P. L., t. XX, col. 672-673.

— <sup>12</sup> *Epist. ad episc. Lucania*, c. II, dans Thiel, *Epist. rom. pontif.*, p. 363. — <sup>13</sup> Sur la composition de ces documents, cf. Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. cxxxiv-cxxxvii. — <sup>14</sup> *Can. 11, P. L.*, t. VIII, col. 838. — <sup>15</sup> *Can. 5, P. L.*, t. VIII, col. 826. — <sup>16</sup> *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 73, 161. — <sup>17</sup> *Ibid.*, p. 77, 171. — <sup>18</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 303. — <sup>19</sup> L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 365, note 3. — <sup>20</sup> M. Andrieu, *Les ordres mineurs dans l'ancien rite romain*, dans *Rev. des sciences relig.*, t. V, 1925, p. 253-254. — <sup>21</sup> *Le Liber ordinum*, édit. Férotin, 1904, col. 42.

*dicen sei : Esto custos sacrorum, janitor adituum el positus ostiariorum.*

II. ÉPIGRAPHIE. — 1. Tablette placée sur un sarcophage dans l'église Saint-Paulin à Trèves; entrée depuis au musée de Mannheim, moulage au musée provincial de Trèves; 0 m. 29×0 m. 29. Hontheim la vit encore en place : *sarcophagus ad parietem una parte pertingens, allera hoc epilaphium exhibens* (fig. 10459) :



10459. — Tablette du musée de Mannheim. D'après F.-X. Kraus, *Die altchristliche Inschriften der Rheinlande*, 1890, t. I, pl. XVI, n. 3.

Bibl. — Ortelius et Vivianus, *Itinerarium per nonnullas Galliae Belgicae partes*, in-12, 1584, p. 59; Gruter, *Inscr.*, p. MLXI, n. 6; Brower, *Annal. Trevir.*, t. I, p. 61; Muratori, *Novus thes. vel. inscript.*, p. MCXXXIX, n. 10; Lami, *De erudit. apostol.*, p. 353; Hontheim, *Prodromus hist. Trevir.*, p. 203, 207; Wiltheim, *Luelliburgensia*, p. 144 et pl., n. LXXIII; le même, *Cod. Bruell.*, 6745, édit. Kraus, dans *Bonner Jahrbücher*, t. I,

2. Sarcophage trouvé à Salone, entré au musée (n. 2195), VI<sup>e</sup> siècle.

+ ARCA PASCASI I CAREGA  
RIOQVEMVINDEDIT EABBI  
+ ARCACIVS VSTEARI III

Ligne 2 : *quem vindedit pour vendidit ei...* *Arcacius usteari* pour *ostiarium* (Kubitschek); *area e[st] iust[r]ari* (Mommsen); ligne 2 : peut-être *Flabbius* pour *Flavius*; à la fin de la 3<sup>e</sup> ligne, le prix du sarcophage.

Bibl. — *Corp. inser. lat.*, t. III, n. 14305.

3. Salone, huit fragments d'une épitaphe entrée au musée :

+ FLOVINVS VSTIARIVS...  
CLISIAE · SALONITANAE  
N

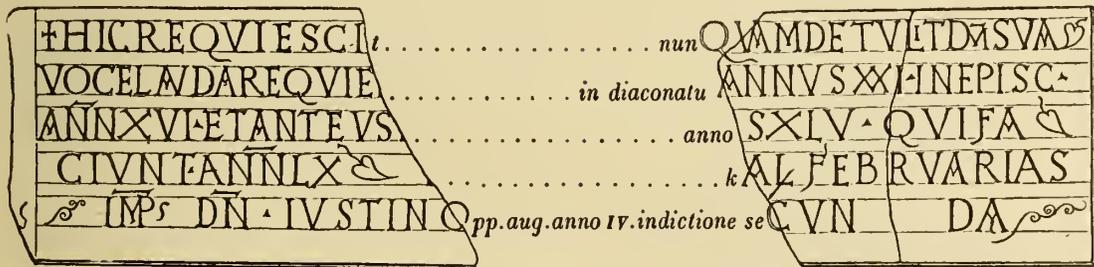
Bibl. — Jelie, dans *Bull. di arch. e stor. dalm.*, t. XVI, p. 117; *Corp. inser. lat.*, t. III, n. 13142; cf. p. 2326.

4. Côme, église San-Abondio, entrée au musée, 0 m. 25×0 m. 37; hauteur des lettres : 0 m. 025, VI<sup>e</sup> siècle.

+  
HICREQVIE  
CIT IN PACE  
VALENTINIA  
NVS VSTIAR  
5 QVI VIXET AN  
NOS PM/////////  
/////////  
///////// S ///////////  
//////DAS IVLIAS  
+

Bibl. — Gemelli, dans *Riv. arch. prov. di Como*, 1897, p. 18; *Marmi scritti o figurati pervenuti al civico musco*; U. Monneret de Villard, *Valentinus ostiarius*, dans *Revue Charlemagne*, 1912, t. II, p. 127; le même, *Iscrizioni cristiane della provincia di Como anteriori al secolo XI*, in-8°, Como, 1912, p. 61-65, n. 41.

5. Bologne, via S. Isaia, trouvée en 1906, gravée sur



10460. — Épitaphe de la basilique Saint-Alexandre. D'après De Rossi, *Inscript. christ. urbis Romae*, t. I, p. 510, n. 1119.

p. 220; Fleetwood, *Sylogae inscript. antiq.*, p. 506, n. 2; *Acla acad. Palat.*, t. III, p. 42; G. Marini, *I papiri diplomatici*, p. 348 a; Steiner, *Inscr. rom. Rheni*, n. 837; le même, *Inscr. Danub. et Rheni*, n. 1760; Le même, *Allchr. Insehriftl.*, p. 7, n. 10; Gräff, *Das grossherzogliche Anliquarium zu Mannheim*, p. 30, n. 50; Schmitt, *Die Kirche des heil. Paulinus*, p. 437, n. 15; Ch. Roach Smith, *Notes*, p. 38, n. 2; Edm. Le Blant, *Inscr. chrél. de la Gaule*, 1856, t. I, p. 395, n. 292, fig. 186; Beeker, *Nuss. Auz.*, t. VII, 2<sup>e</sup> part., p. 57, n. 2; F.-X. Kraus, *Die altchristl. Insehriftl. der Rheinlande*, 1890, t. I, p. 84, n. 165, pl. XVI, n. 3; *Corp. inser. lat.*, t. XIII, n. 3789.

Cette inscription a passé longtemps pour la seule qui fit mention d'un portier, il n'en est plus ainsi aujourd'hui, puisque nous allons citer dix autres textes épigraphiques latins et deux grecs.

une tablette de pierre très dure, 0 m. 38×0 m. 25, épaisseur : 0 m. 11.

+ MARTINI CLERI  
CI ET OSTIARII ISTI  
VS ECCLESIE COR  
PVS HIC IN PACE REQVI  
5 ESCIT SEPVLTVM  
QVEM CLAVIGER  
PETRVS SOLVAT A CRI  
MINIS NEXV·QVI  
DIE MENSIS VI NOV  
10 OBIIT INDIC·IIII  
//OGO VOS SACERDOTES VT  
//... ETIS P ME PECCATORE

+ *Marlini clerici est ostiarii istius ecclesie corpus hic in pace requiescit sepultum. Quem claviger Petrus solvat*

a criminis nexu. Qui die mensis vi novembris obiit indictione IIII. Rogo vos sacerdotes ut oretis pro me peccatore.  
 Bibl.— Alf. Manaresi, *L'epigrafe di un osliario dell' antica chiesa Bolognese*, dans *Nuovo bull. di archeol. cristl.*, 1912, t. XVIII, p. 105. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1632.

consul. Maborti et conjurat per diem tremendi judicii ne quis hoc aliquando audeat violare sepulcrum.  
 Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 178.  
 9. Rome, datée de l'année 569, provient de la basilique Saint-Alexandre sur la voie Nomentane. Ces deux



10461. — Peinture du monastère de Baouit; chapelle XVII, niche de la paroi ouest.  
 D'après J. Clédat, *Le monastère de Baouit*, 1904, pl. I, n. 2.

6. Tortone, tablette de marbre datée de l'année 446 :

VENER[. . .]os]  
 TIARI QVI VI  
 XIT AN PL M  
 LXX RC SII KL IVL  
 5 AETIO TER  
 †

Bibl. — *Notizie degli scavi*, 1897, p. 366, n. 25.

7. Pouzzoles, au musée de Naples :

NOIA os-  
 TIARIVS A  
 NE QVI VIX  
 NVS 2 XVI

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3319.

8. Potenza, datée de l'année 528.

+ HIC REQ IN PAC SIMPLEX  
 NOM LIVANIA QV SVB INCO  
 PARABILI CRATIA PAVLI'VST  
 ANN XIII QVOS NEQ DIES NEQ  
 5 NOX INVEN IRATOS ET DEFVNC  
 EST ANN PL M XXX S D ID IVL  
 IND VI P C MABORTI ET CONIV  
 FAT PER DIEM TREMENDI IVDI  
 CII NE QVIS HOC ALIQVANDO  
 10 AVDEAT VIOLARE SEPVLCRVM.

*Hic requiescit in pace simplex nomine Livania que vixit sub incomparabili gratia Pauli ushariani annos 13, quos neque dies neque nox invenit iratos et defuncta est annos plus minus 30 sub die id. julii, indictione VI post*

fragments appartiennent à la même épitaphe, celle d'un évêque qui rappelle tout son *cursus honorum*. Après 21 ans de diaconat il devint évêque et le fut 16 ans. Comme il mourut à 60 ans et quelques mois, il avait été ordonné diacre à 25 ans et reprend le souvenir du temps où il fut *VSTiarius* (fig. 10460).

Bibl. — C. Visconti, *Dell' uso di monumenti cristiani cronolog.*, p. 15; De Rossi, *Inscr. christl. urb. Rom.*, t. I, p. 510, n. 1119.

L'Église grecque avait dans sa hiérarchie la fonction de portier. Elle ne l'a plus aujourd'hui, mais deux textes anciens nous apprennent qu'elle existait.

10. Celui-ci mentionne :

+ ΜΗΗΜΑΔΙΑΦΕΡΟΤΩΝ  
 ΘΥΡΟΡ////////ΓΙΑΚΚΙΩΝ

Μνημα διάφορο(ν) τῶν θυρωρ(ῶν ἀ)γίας Σιών

« Tombeau particulier des portiers de la sainte Sion ».

11. La suivante offre plus d'intérêt, elle a été trouvée sur le versant occidental du mont des Oliviers, au-dessus du jardin de Gethsémani. Grande dalle de 0 m. 70 de large sur 1 m. 50 de haut, hauteur des lettres : 0 m. 08 (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2364, fig. 6193)² :

+ ΘΗΚΗΔΙΑ  
 ΦΕΡΟΥCA  
 ΘΕΟΔΟΥΛΩ  
 ΓΕΝΟΜΕΝΩ

¹ Germer-Durand, *Épigraphie chrétienne de Jérusalem*, dans *Revue biblique*, 1892, t. I, p. 563. — ² *Id.*, *ibid.*, 1892, t. I, p. 568.

5 ΘΥΡΩΡΩΤΗC  
ΑΓΙΑCΤΟΥΧΥ  
ΑΝΑCΤΑCΕΩC  
ΚΑΙΠΕΤΡΩΘΕ  
ΟCΕΒCΘΥΡΩΡΩ  
10 ΤΗCΑΥΤΗCΥΙ  
ΩΑΥΤΟΥ +  
ΚΑΙΠΑΝΤΩΝ  
ΤΩΝΔΙΑΦΑΥΤΩ

Θήκη διαφέρουσα Θεοδούλω, γενομένω θυρωρῶ τῆς ἁγίας τοῦ Χ(ριστοῦ) Ἀναστάσεως, καὶ Πέτρῳ θεοσεβ(ίστατῳ) θυρωρῶ τῆς αὐτῆς υἱῶ αὐτοῦ καὶ πάντων τῶν διαφ(έροντων) αὐτῶ(ν).

« Tombeau particulier de Théodule, qui fut portier de la Sainte-Anastasia du Christ, de Pierre son fils, très pieux portier de la même (église), et de tous les leurs. »

Cette inscription confirme ce que nous venons de dire touchant l'existence de la fonction de portier dans l'Église grecque. Elle nous apprend que le clergé inférieur de l'église du Saint-Sépulcre n'était pas enterré dans un cimetière à lui affecté, voisin de l'église, mais qu'on lui laissait la faculté de choisir sa sépulture où il lui semblait bon.

III. MONUMENTS. — A notre connaissance, il n'existe que très peu de monuments figurés relatifs aux *ostiarii*. On vient de voir que l'épigraphie nous apprend qu'il ne faut jamais désespérer. L'abbé Greppo<sup>1</sup> avait de bonne grâce qu'il ne connaissait aucune inscription à une date où celle d'Ursatius circulait depuis plus de deux siècles, l'abbé Martigny<sup>2</sup> mentionnait cette inscription de Trèves. L. Duchesne disait : « Je ne connais pas d'inscription romaine qui mentionne ce degré<sup>3</sup> », il oubliait donc le n. 1119 de De Rossi (voir ci-dessus, le n. 9). Espérons qu'une heureuse découverte nous montrera un jour un portier avec son insigne à la main. Pour le moment nous devons nous en tenir à la belle miniature d'un sacramentaire de Marmoutiers, aujourd'hui à Autun, sur lequel un OSTIAR est représenté tenant deux clefs (voir *Dictionn.*, t. 1, au mot AUTUN, pl. hors-texte).

Ajoutons deux portiers du monastère de Baouit (voir *Dictionn.*, t. 11, à ce nom) représentés dans la chapelle XVII, dans la niche de la paroi ouest où l'on voit cinq moines :

1 [+ ΠΑΑΚΑΡ ΙΟCΑΝΑΠΕCΘΥ  
2 + ΠΑΑΚΑΡΙΟCΑΠΑΖΑΧΑΡΙΑ C ΠΕΜΩΤ  
3 + ΠΕΠΩΤΑΠΑΙCΚΩΠΛΕCΥ  
4 + ΨΑCΠΑΠΕΨΑΛ  
5 + ΠΑCΑΠΑΚΙCΡΕ

(fig. 10461). C'est le moine Jacob, placé au centre de ses confrères qui porte le titre de *portier*, il tenait cependant un livre en main et le scribe Papa avec le frère Kiré ont chacun deux clefs. Toute la partie supérieure de la peinture a péri. Le plâtre était moisi et s'est détaché très peu de temps après la découverte<sup>4</sup>.

H. LECLERCQ.

**PORTO.** — I. La ville. II. Les martyrs. III. La communauté chrétienne. IV. L'hôpital de Pammachius. V. Saint Hippolyte. VI. Liste épiscopale. VII. Ustensiles chrétiens. VIII. Sarcophages. IX. Ciborium. X. Fragments architectoniques. XI. Épigraphie. XII. Cimetière juif. XIII. Juifs et chrétiens.

I. LA VILLE. — Située sur la rive droite du Tibre, Porto ne fut d'abord que le port d'Ostie et forma

comme une banlieue de cette ville; dans la suite ce fut le port de Rome et une ville distincte reliée à Rome par la voie dite de Porto (*via Portuensis*) (voir *Dictionn.*, t. XII, au nom OSTIE).

II. LES MARTYRS. — Dans l'hieronymien on trouve la mention de Porto au 24 février et au 2 mars pour un personnage appelé tantôt *Primitivus*, tantôt *Primitiva* auquel est associé un *Pautus* qui paraît être l'apôtre saint Paul à qui était dédiée la basilique constantinienne d'Ostie; on ne connaît aucun personnage du nom de Paul appartenant en propre à Porto. Quant à *Primitivus*, il a des homonymes à Tivoli, à Gabies, mais celui de Porto est peut-être l'un ou l'autre.

Le Férial romain du 1<sup>er</sup> siècle mentionne au 5 septembre : *Acontii, in Porto, et Nonni et Hercutani et Taurini*, qu'on retrouve le même jour dans le martyrologe hieronymien avec un choix de variantes; enfin ce même martyrologe fait mention les 20, 21 et 22 de saint Hippolyte : *Et in Porto urbis Romæ natale sancti Ippoliti qui dicitur Nonnus cum sociis eorum*. Entre Ostie et Porto existait une église dédiée à saint Hippolyte détruite par les Vandales, en 455, et reconstruite depuis. En 1018, on voyait à Porto une église dédiée à ce même saint et désignée sous le nom d'*episcopium*<sup>4</sup>. Le martyr Acontius avait aussi une église à Porto, mentionnée dans un texte du 9<sup>e</sup> siècle. Quant à Taurinus et Herculanus on les rencontre ensemble avec le titre de martyrs sur l'inscription d'un sarcophage de Porto : ...SANCTIS MARTYRIBVS IAVRINO ET HERCVLANO<sup>5</sup>.

Enfin le martyrologe hieronymien inscrit à Porto le 24 mai un saint Vincent et, le 18 octobre, une sainte Agnès, vierge et martyre.

Comme il existe un fond de coupe doré sur lequel on rapproche les images de *Vincentius, Agnès* et *Pollus*, on a pu se demander s'il n'aurait pas été fabriqué soit à Porto, soit pour satisfaire la dévotion locale, mais d'autres ont soutenu qu'on se trouvait ici devant saint Vincent de Saragosse et des saints romains Agnès et Hippolyte, c'est une conjecture, rien de plus.

Une fois encore, le martyrologe hieronymien nous conduit à Porto le 15 juillet. Le ms. de Berne s'exprime ainsi : *In Portu Romano, hoc est in hiscla (= insula) natale sanctorum Eutropi, Zosemæ et Bonosæ*; le ms. de Wolfenbüttel ajoute : *sorum*, de même que celui d'Epternach. Or, nous retrouvons les noms de ces trois martyrs sur une inscription du 1<sup>er</sup>-5<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup> :

SANCTIS Ꝟ MARTYRIBVS ET BEATISSIMIS  
EVTROPIO · BONOSAE · ET ZOSIMAE  
DONATVS EPISC · TVMVTVM ADO · NAVIT  
SED ET BASILICAM · CONIUNCTAM tumulo  
5 A FVNDAMENTIS · SANCTAE · IEBI Dei construxit.

Une autre inscription métrique trouvée à Porto et plus ancienne que la précédente mentionne encore un martyre<sup>7</sup> : ...ZOSIME SANCTA SOFOR... qui est une des trois martyres nommées; mais il n'y a rien à attendre pour l'histoire d'une *Passio Bonosæ*, décapitée, en 207, sous Septime Sévère, le 15 juillet<sup>8</sup>; on peut toutefois noter utilement que la notice du pape Hadrien 1<sup>er</sup> au *Liber pontificalis* (772-795) mentionne l'existence d'un *monasterium beati Laurentii positum in insula Portus Romani*, on y vénérait les corps d'Eutropius, Zosima et Bonosa, qui furent transférés de là à Chiaravalle<sup>9</sup>. On lira plus loin l'inscription de Zosima<sup>10</sup>.

On trouve dans le Férial romain du 1<sup>er</sup> siècle, au 13 décembre, un *Ariston in Pontum* qu'il faut corriger en *in Portu*, et qui est peut-être le même qu'on trouve

<sup>1</sup> *Revue du Lyonnais*, t. XIII. — <sup>2</sup> *Dictionn.*, au mot *Portier*. — <sup>3</sup> *Origines*, 1920, p. 366, note. — <sup>4</sup> J. Clédat, *Le monastère de Baouit*, 1904, p. 80, pl. 1, n. 2. — <sup>5</sup> Ughelli, *Italia sacra*, t. 1, p. 116. — <sup>6</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1942.

— <sup>7</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1937. — <sup>8</sup> *Ibid.*, n. 1938. — <sup>9</sup> *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 1425-1426. — <sup>10</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. 1, p. 502, 518, n. 57; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 45.

mentionné dans le martyrologe hiéronymien au 22 décembre : *Et in Portu Romano natale sancti Arislomi*, sur le compte duquel les histoires anciennes de Porto ne nous apprennent rien. Mais les *Gesta Sebastiani*, compilation romaine tardive, mettent en scène un certain Ariston, ami des saints Marc et Marcellin, martyrs de Rome, qui est probablement l'homonyme de Porto. On peut relever comme un indice du culte d'un saint Ariston à Porto et à Ostie, la présence d'un évêque d'Ostie, en 501-502, qui s'appelait *Aristus* ou *Arislon*.

Dans le martyrologe hiéronymien, au 15 mai, on lit : *Mediolani in Portu Romano* où il faut introduire cette correction : *Mediolani, in Porta Romana, Felicis Victoris*, d'ailleurs Félix et Victor sont deux martyrs milanais bien connus. Enfin, il n'y a pas à retenir l'*Hycintus* porté au 26 juillet à Porto par le martyrologe d'Adon.

Porto a donc eu probablement sept martyrs : Eutrope, Zosime, Bonose, Aconce, Herculan, Taurin et Ariston.

III. LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE. — Il n'est pas possible qu'il y ait eu ce nombre de martyrs sans que Porto ait possédé une communauté assez nombreuse, bien qu'il soit difficile de la distinguer de celle d'Ostie. L'épigraphie d'Ostie (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 42-53) nous apprend peu de chose sur son compte. J.-B. De Rossi a cru que, à raison du port, cette communauté était plus nombreuse à Porto qu'à Ostie<sup>1</sup>.

IV. L'HOPITAL DE PAMMACHIUS. — En 398, Pammachius, l'ami de saint Jérôme fonda un hôpital destiné aux malades qui débarquaient à Porto<sup>2</sup>; nous en avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2765, fig. 5755).

V. SAINT HIPPOLYTE. — (Voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom, col. 2440-2447).

VI. LISTE ÉPISCOPALE. — 1. *Gregorius* (314) *episcopus de loco qui est in portu Romæ* (Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. II, col. 477).

*Romanus*? 370? Quoique Cristofori (I, 9), Ughelli (I, 110), Cappelletti (I, 495) et Gams l'assoient sur le siège de Porto, ils n'en donnent aucune preuve et Piazza<sup>3</sup> le passe sous silence.

2. *Donatus*. Au IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle. Inconnu autrement que pour avoir construit la basilique et le tombeau des martyrs dont l'inscription a été transcrite ci-dessus<sup>4</sup>.

3. *Anonyme*. Au IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle. D'après un fragment de marbre, VS EPISCOPV<sup>5</sup>..., il aurait fait construire peut-être dans l'*alrium* d'une basilique une fontaine dont l'emplacement portait une inscription ainsi conçue<sup>6</sup> :

ATRIVM CVM QVADRIPORTICVM SED ET COLVMNAS CVM...[... ]VS EPISCOPV...OPIT... et cette sentence [qu]ISQ[ue] SITIT VENIAT CVPIENS (h)AVRIRE FLVENTA.

4. *Petrus*, 465. Un fragment d'inscription trouvé dans l'église de Saint-Jean-Calybite, à Rome, se rapporte à la basilique de Saint-Hippolyte de Porto, détruite par les Vandales, en 455, et reconstruite par l'évêque Pierre<sup>7</sup> :

[+VANDALICA RAB]ies hanc ussill marlyris aulam [QVAM PETRVS·A]nlistes cultu meliore novata

5. *Glycerius*. On lit dans Jordanès : *Glycerius apud Ravennam plus præsumptione quam electione Cæsar effectus* (ann. 473) *quem anno vix expleto* (474) *Nepos Marcellini quondam patricii sororis filio a regno dei-*

*ciens in Portu Romano episcopum ordinavit*<sup>8</sup>. La Chronique du comte Marcellin<sup>9</sup> ajoute : *et obiit*, ce qui paraît vouloir dire que l'évêque Glycerius mourut sur ce siège; mais Jordanès nous apprend que *Nepus imperator* détrôné en 475 par Oreste, *fugit Dalmatias ibique defect* (en 480) *privatus a regno, ubi jam Glycerius dudum imperator episcopatum Salonitanum habebat*. Il semble donc que Glycerius fut d'abord forcé par Népos d'accepter le siège épiscopal de Porto et il ne le conserva que peu de temps, de là il fut embarqué et conduit à Salone où il fut intronisé.

6. *Herennius*, 487.

7. *Castus*, 501.

8. *Felix*, 590. Cf. S. Grégoire, *Dialogi*, I, IV, c. XXVI; en 593 (*ibid.*, I, IV, c. LI, LV); en 595, 598, 599 (Jaffé-Löwenfeld, *Regesta pontif. roman.*, n. 1173, 1480).

VII. USTENSILES CHRÉTIENS. — Lors des fouilles exécutées sur l'emplacement du *xenodochium* de Pammachius (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2763, fig. 5755), on trouva une assez forte proportion d'ustensiles de terre cuite, de verre, de bronze et d'argent, beaucoup d'entre eux ayant reçu des signes ou des symboles chrétiens, tous appartenant à la fin du IV<sup>e</sup> siècle environ. Parmi ces ustensiles, entrés dans la collection du Vatican on a mentionné des plats d'argent décorés de cannelures et d'arabesques, l'un d'entre eux orné au centre du monogramme du Christ; ensuite trois tasses d'argent, un verre évasé orné au fond d'une croix latine niellée, une cuiller d'argent, une lampe de bronze avec le monogramme chrétien, des plats, des flacons, des coupes en verre, un grand plat de terre cuite, des lampes de la même matière.

VIII. SARCOPHAGES. — A l'évêché : Grand sarcophage ovale à strigilles. Sur chaque côté, un lion dévorant une biche. Au centre, le bas du corps d'un bon Pasteur, qui occupait toute la hauteur, il tenait la *multra* dont on voit un reste. A ses pieds, deux brebis, une qui lève la tête vers lui, l'autre qui broute; le haut du corps manque; la tête a été remise en place, elle est antique, mais d'un tout autre style.

*Bibl.* — R. Grousset, *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens*, in-8°, Paris, 1885, p. 57, n. 27.

A l'évêché : Fragment de sarcophage à strigilles. De la partie gauche, il ne reste qu'un fragment de strigilles. Au centre, la multiplication des pains. A droite, bon Pasteur barbu, placé entre deux arbres; à gauche, une brebis le regarde; à droite, une brisure a enlevé la seconde brebis, IV<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* — R. Grousset, *ibid.*, p. 64, n. 51.

A l'évêché : Fragments d'une adoration des mages. La Vierge assise sur un siège à dossier et tenant l'enfant Jésus; sous ses pieds, le tabouret; le bas de la tunique et les jambes d'un mage, un reste des jambes d'un autre mage, IV<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* — R. Grousset, *ibid.*, p. 106, n. 189.

IX. CIBORIUM. — On conserve au musée de Latran, un *ciborium* d'autel provenant de Porto, ouvrage du VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle, sur lequel on lit cette inscription :

+ SALBO BEATISSIMO DÑN LEONE TERTII PAPAE STEPHANVS INDIGNVS EPISC FECIT.

Il s'agit du pape Léon III (795-816) (fig. 10462).

*Bibl.* — R. Cattaneo, *L'architettura in Italia dal secolo VI al mille circa*, in-8°, Venezia, 1888, p. 151, fig. 86; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 102, n. 1; Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*,

<sup>1</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 37-51, 63; 1868, p. 33, 76; 1869, p. 1, 16; 1871, n. 33-43, 84 sq.; 1872, p. 1, 48. — <sup>2</sup> De Rossi, *op. cit.*, 1866, p. 99-103; H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes*, t. I, p. 42-44. — <sup>3</sup> Piazza, *La gerarchia cardinizia*, Roma, 1703, p. 110. — <sup>4</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1937. — <sup>5</sup> *Ibid.*, t. XIV, n. 1941. — <sup>6</sup> *Ibid.*, t. XIV, n. 1942.

— <sup>7</sup> *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1897, p. 340; O. Marucchi, *Guide des catacombes romaines*, Rome, 1900, p. 426; L. Cantarelli, *Di un frammento epigrafico cristiano dell' isola portuense*, dans *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, série IV, t. XXIV, 1896, p. 67-76. — <sup>8</sup> Jordanès, *Getica*, c. XLXI. — <sup>9</sup> *Chronici minores*, t. II, p. 91.

t. II, pl. xcv, n. 1; O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, 1911, pl. IV, n. 3.

X. FRAGMENTS ARCHITECTONIQUES. — On les trouva figurés dans le *Dictionn.*, t. VI, col. 2763, fig. 5755, n. 2-14. Cf. J. Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 30-33.

Sur les quatre fragments d'architrave, mesurant 0 m. 20 à 0 m. 22 de hauteur, on lit :

Q ISQ · SITIT VENIAT CVPIEN  
S AVRIRE FLVENTA  
ATRIVM CVM QVADRIPORTICVM SED  
ET COLVMNAS CVM

XI. ÉPIGRAPHIE. — 1. Fragment de 0 m. 69 de haut, sur 0 m. 42 de large. Marbre grec :

RVEINA · ET  
s ELEVCIANE

*Bibl.* — De Rossi, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1965; O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio La-*



10462. — Ciborium de Porto, au musée de Latran. D'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. IV, n. 3.

*teranense*, in-fol., Milano, 1911, pl. II, n. 4; J. Ficker, *Die altchristl. Bildwerke*, p. 33, n. 3.

2. Fragment de 0 m. 25 de haut, sur 0 m. 59 de long. Marbre italique :

QVIESCVNT IN PACE M[....  
ET FAVSTINA EIVS CVM[....  
NEPTEM ꝫ HOS RECO[....  
CIT PARENTVM MERITA E[....

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1959; J. Ficker, *op. cit.*, p. 33, n. 13; O. Marucchi, *op. cit.*, pl. II, n. 2.

3. Fragment de 0 m. 49 de haut, sur 0 m. 84 de long. Marbre grec :

+ HIC · QVIESCIT ANAS[*lasius*

 x  KAL  AP[*riles*

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1953; J. Ficker, *op. cit.*, p. 34, n. 14.

4. Fragment de 0 m. 17 de haut, sur 0 m. 20 de large. Marbre de Sicile :

FL · HONORIO } · N P · ET · FL ✱  
EVBODIO C } · ONSS · FAVIIS  
ADEODAT O } · CENT COHVII  
ET CRI } · O COH'II A CIV  
T OSTIA ON

*Flavio Honorio nobilissimo puero et Flavio Eubodio consulibus, Faviis Adeodato centurioni cohortis VII et Cri(spini?)o cohortis II a civ(itat)e Ostia on....*

*Bibl.* — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 51; Lanciani, dans *Annali dell' Istituto*, 1868, p. 188; *Corp.*

*inscr. lat.*, t. XIV, n. 231; J. Ficker, *op. cit.*, p. 34, n. 19.

5. Fragment de 0 m. 22 de haut, sur 0 m. 84 de long. Marbre grec :

RVEINA CONIVGI SVO  
IN PACE AGRICOLE DORMI  
FATTI

*Bibl.* — J. Ficker, *op. cit.*, p. 35, n. 24; O. Marucchi, *I monumenti*, pl. II, n. 5.

6. Fragment de 0 m. 22 de haut, sur 0 m. 43 de long. Marbre italique :

PELIX · HIC · DORMIT  
Q · V · ANN · V ·  
M · VII · D · XIII

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1960; J. Ficker, *op. cit.*, p. 35, n. 25; O. Marucchi, *I monumenti*, pl. II, n. 1.

7. Porto, 0 m. 52 de haut, 0 m. 61 de long. Marbre grec :

COMINIVS · MARCELLINVS  
QVI VIXIT ANN · XXV · M · S · XI ·  
DORMIT IN PACE

*Bibl.* — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 41, n. 7; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1955; J. Ficker, *op. cit.*, p. 36, n. 92; O. Marucchi, *I monumenti*, pl. II, n. 6.

8. Porto, épitaphe métrique de la martyre Zosima; restitution de J.-B. De Rossi :

ACCIPERE ME DIXIT DOMIN[us] . . . .  
EXAUDITA CITO · FRUITV[us] . . . .  
ZOSIME SANCTA SOROR · M[aria] . . . .  
IAM VIDET ET SOCIOS SANC[ti] . . . .  
5 LAETATURQUE VIDENS MIRA[ntur] . . . .  
MIRANTVRQUE PATRES TAN[quam] . . . .  
QVAM SVO DE NVMERO CVPIE[re] . . . .  
CERTATIMQUE TENENT ATQ[ue] . . . .  
IAM VIDET ET SENTIT MAGNI[um] . . . .  
10 ET BENE PROMERITIS CAVDET SIBI PRAEMIA REDDI  
TECVM PAVLE TENENS CALCATA MORTE CORONAM  
NAM FIDE SERVATA CVRSVM CVM PACE PERECIT

*Accipe me, dixit, domin[us], in tua limina, Christe.*

*Exaudita cito fruitu[r] modo lumine cael[us]*

*Zosime sancta soror, nu[on] agno defuncta periclo.*

*Iam videt et socios sanc[ti] certaminis omnes*

5 *Laetaturque videns mira[ntes] sistere circum,*  
*Miranturque patres tan[quam] virtute puellam,*  
*Quam suo de numero cupie[ntes] esse vicissim*

*Certatinque tenent atq[ue] amplectantur orantes,*

*Iam videt et sentit magni [spectacula] regni,*

10 *Et bene pro meritis gaudet sibi pram[ia] reddi,*  
*Tecum, Paule, tenens calcata morte coronam;*  
*Nam fide servata cum pace peregit.*

Nous entendons un témoin du supplice rapporter les dernières paroles de la martyre :

« Reçois-moi dans ta demeure, ô Christ ! », puis, suivant par la foi celle qu'il vient de voir glorieusement mourir, il ajoute :

« Exaucée, la sainte sœur Zosime jouit aussitôt de la lumière céleste. Pleine de joie, elle est entourée des compagnons de son saint combat; les pères admirent la vaillante fille qu'ils désiraient avoir près d'eux, et, triomphants, l'embrassent tour à tour. Déjà elle voit, elle goûte la beauté du grand royaume, et se réjouit de la récompense donnée à ses mérites, tenant avec toi, ô Paul, la couronne, après avoir foulé aux pieds la mort, car elle a gardé la foi et, en paix, accompli sa course. »

*Bibl.* — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 47; P. Allard, *Histoire des persécutions*, t. III, p. 273; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1938.

9. Porto, aujourd'hui à Saint-Paul-hors-les-Murs; sur un couvercle de sarcophage :

DEO PATRI OMNIPOTEN  
TI ET XPO EIVS ET SANCTIS  
MARTYRIBVS IAVRINO  
ET HERCVLAN o o MNI  
5 ORA GRATIAS agiMVS  
NEVIVS ZARistus et  
CONSTANTIA martV  
RIA SIBI FECerunt

lignes 7-8 : [mart]uria (De Rossi); [memo]ria(m) (L. Renier).

Bibl. — G. Marini, ms. *Vatic. 9087*, fol. 91; et *9074*, fol. 885, n. 9; Nicolai, *Basilica di S. Paolo*, p. 175, n. 297; L. Perret, *Les catacombes romaines*, t. v, pl. LVIII, n. 5; L. Renier, *ibid.*, t. vi, p. 174; De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 49; *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1942.

10. Porto.

au]R·MARCELLINVS DIA[conus  
fe]CIT·AVR·ZINZIO·SVBD[iacio  
no]FILIO SVO QVI VIXIT A[n  
n]OS·XXV·DORMIT IN PAC[e

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1943.

11. Porto. DICAEVVS·CHRYSOGONO || ET·HELIO-DORAE·IN DŌ VI || BANT. *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1956.

12. Porto. EPICTESIS || IN DEO VIBAS. *Ibid.*, t. xiv, n. 1957.

13. Porto. ....IN DEO VIB.... *Ibid.*, t. xiv, n. 1966.

14. Porto. SECVRA || IN DEO VIBAS. *Ibid.*, t. xiv, n. 1967

15. Porto.

·VONBIA·  
SATVRNINA  
HIC DORMIT  
PATRONE VE  
NEMERENTI

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 41; *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1969.

16. Porto. Sarcophage à strigilles :

IANVA  
RI IN PA  
CE DOM.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 47; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. v, pl. CCXCVI, n. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1962.

17. Porto. Sarcophage sur lequel on a représenté les trois Hébreux dans la fournaise et Jonas :

PLOTIVS TER  
TEVS ET FAVSTINA COM  
SERVI DEI FECE  
RVN SIBI IN PACE  
X

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 108; *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1963.

18. Porto. Sarcophage au musée de Latran :

VERECVNDIAE PVDICAE ☽  
TOTIVSQVE INTEGRITATIS FEMINAE  
AVRELIÆ GEMINIAE CONIVGI  
DVLCISSIMAE FELIX DIAK  
5 onus. . . .

Bibl. — G. Marini, ms. *Vatic. 9077*, fol. 47; L. Perret, *Catac. de Rome*, t. v, pl. xxxvi, n. 112; *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1944.

19. Porto, à l'évêché, fragment daté de l'année 408 :

BASSO FELIPPO CONS  
i DVS DECEMB DEFVNTA  
pau LINA·QVE BISENTS AN  
no S XXIII IN PACHE  
IIXX A\*W

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, n. 589; *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1946.

20. Porto, à l'évêché, fragment daté de l'année 366 :

A\*W  
MIRAE INTEGR [itatis  
FT FIDEI ATQVAE C[onstantiae  
FLØ QVODVVLTDEO[qui vixit  
5 ANN N XLV M VIII D[...dep  
IN PACE DX KAL DEC[embres  
GRATIANO ET DACA[taifo cons  
ATTIA FLORA FFCIT CO[niugi

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, n. 589; *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1945.

21. Porto, à l'évêché : ...HOMO BONVS QVI... *Ibid.*, t. xiv, n. 1948.

22. Porto.

CAELERINA  
VRBICA VIR  
GO ANN·XXIII  
HIC·DORMIT  
5 IN PACEM DO  
NATV·S·PONSE  
DVLCISSIMAE

Ligne 6 : *Donatus spons(a)e*.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1954.

XII. CIMETIÈRE JUIF. — En 1904, on découvrit la catacombe juive de la *via Portuensis*, la plus importante nécropole hébraïque parmi celles du début de notre ère (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MONTEVERDE), puisqu'elle servait de sépulture à tous les juifs habitant le Transtévère. Découverte une première fois en 1602 par Antoine Bosio, celui-ci en donna une description assez sommaire dans un des chapitres du livre II de la *Roma sotterranea*, description qui fut reproduite sans modifications par Aringhi, en 1651. Un compagnon de Bosio, Jean Zaratinius Castellini rédigea à ce sujet une note manuscrite jointe à son exemplaire des *Inscriptiones antiquae* de Smetius (1588), aujourd'hui conservé à la bibliothèque municipale de Vérone, où Mommsen le découvrit vers 1850.

Entre 1740 et 1745, on retrouva une deuxième fois, la catacombe. Venuti eut l'occasion de la visiter alors et la décrivit en 1748, dans le *Giornale de' letterati* de Rome, comme déjà plus d'à moitié détruite. Les inscriptions découvertes à cette époque étaient nombreuses et assez intéressantes. La plupart entrèrent au musée Borgia à Velletri et se trouvent aujourd'hui à Naples et au Capitole, une ou deux parvinrent au musée Kircher; plusieurs vinrent s'abriter dans le cloître de Saint-Paul-hors-les-Murs.

Depuis Venuti personne n'avait revu la catacombe; vers 1840, Th. Marucchi et G. Marchi purent, à grand peine, en déterminer l'emplacement probable; en 1879, Mariano Armellini crut en reconnaître les vestiges dans quelques débris qu'il découvrit à mi-hauteur d'une colline dominant le Tibre, il consigna sa découverte dans sa *Chronachetta mensuale* où personne n'alla la lire. En 1900 et en 1904, M. Seymour de Ricci, sur le conseil de Ch. Clermont-Ganneau parcourut et sonda les vignobles de la *via Portuensis* sans rien découvrir.

Au mois d'octobre 1904, le propriétaire de la *vigna*

dite *Pellegrini Quarantotto* située sur le *Monteverde* et plus exactement sur la pente d'un coteau dominant la *via Portuensis*, à peu de distance des portes de Rome, découvrit dans sa terre les restes de plusieurs galeries de catacombes. Ce fut la troisième découverte. Si la conservation des galeries laisse beaucoup à désirer, la moisson épigraphique est à la fois abondante et intéressante<sup>1</sup>.

Il y avait longtemps d'ailleurs que cette moisson avait alléché les érudits et les archéologues. Dès l'année 1887, Joseph Derenbourg faisait connaître, grâce à la complaisance de De Rossi quelques textes juifs de Porto conservés dans les papiers du cardinal Pacca<sup>2</sup>. Une de ces inscriptions offrait cette formule :

ΕΝΤΑΔΕΚΙΤΕ  
ΤΥΓΑΤΕΡΕΣΔΥΟ  
ΠΑΤΡΟΚΤΩΝ  
ΕΒΡΕΩΝΓΑ  
5 ΔΙΑΤΟΚΚΑ  
ΡΑΕΝΙ  
ΡΗΝΗ

« Ici gisent deux filles du père des Hébreux, Gadias ; que leur tête soit en paix. » Cette dernière formule de vœu est rare. Ce même Gadias avait perdu une autre fille dont on possède aussi l'épithaphe<sup>3</sup> : Ὁδὲ κεῖτε Σαλώ[μην] θυγάτηρ Γαδία πατρὸς συναγωγῆς Αἰθρέων. Ἐβίωσεν λ(υκάθαντας)μζ. Ἐν εἰρήνῃ ἢ κοίμησις αὐτῆς. On remarquera les deux orthographes différentes du même mot : Αἰθρέων et Ἐθρέων. Le père s'appelait Gadia qui répond à Gaddi ou à Gâdi, et ne se rencontre nulle part que parmi les descendants de Joseph. Or, les Samaritains qui étaient nombreux à Rome, avaient-ils adopté cette appellation d'Hébreux? On sait que les Grecs et les hellénistes appelaient les juifs Ἑβραῖοι, les Romains employaient *Judæi*, et le nom d'Israélites était alors inconnu et inusité à Rome. Il était malaisé dans l'empire d'adopter un nom lorsqu'on prétendait exercer un culte, celui d'Hébreux pouvait ne pas exciter la défiance des Romains ; c'est peut-être ce qui aura suggéré à des Samaritains de le prendre afin de n'être pas confondus avec les juifs, leurs ennemis jurés.

L'inscription suivante était scindée en deux morceaux ; le premier demeuré *in ædibus episcopi Portuensis*, le deuxième au musée de Latran :

ΚΑΤΤΙΑ ΑΜΜΙΑΣ Θ	ΥΓΑΤΗΡ *ΜΗΝΟΦΙ
ΛΟΥ ΠΑΤ[ΡΟΣ] ΣΥΝ	*ΑΓΩΓΟΣ ΤΩΝ
ΚΑΡΚΑΡΗCΙ*ΩΝ Κ	ΑΛΩC ΒΙΩCΑ
CΑ ΕΝ ΤΩ*ΙΟΥΔΑΙCΜ	Ω ΕΤΗ ΖΗCΑCΑ
ΤΡΙΑΚΟΝΤΑ ΚΑΙ ΤΕC	ΑΡΑ *ΜΕΤΑΤΟΥ
CΥΜΒΙΟΥ ΕΙΔΕΝ ΕΚ	ΤΩΝ ΤΕΚΝΩΝ
ΑΥΤΗC*ΕΓΓΟΝΑ Ω	ΔΕ ΚΕΙΤΑΙ ΚΑΤΤΙΑ
ΑΜΜΙΑC*	

« Cattia Ammias, fille de Menophilos, père de la synagogue des Carcarésiens, ayant bien vécu dans le judaïsme, ayant passé trente-quatre ans avec son époux, vit de ses enfants les petits-enfants. Ci-gît Cattia Ammias. »

(Les sept astérisques figurent autant de branches de myrte).

Le musée de Latran possède quelques autres inscriptions juives que nous avons déjà mentionnées (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1871-1878, fig. 6974-6976), mais il ne s'agit ici que de celle de Porto. Elle s'y trouvait depuis que le cardinal Pacca l'avait fait cimenter dans le mur de l'évêché, d'où elle fut enlevée,

en 1924, et rapportée au Latran ; on s'aperçut alors qu'elle était opistographe et d'ailleurs aussi insignifiante sur une face que sur l'autre face<sup>4</sup>.

Entre 1821 et 1829, le cardinal Pacca avait rassemblé dans son évêché de Porto des inscriptions dont la plupart furent trouvées à Porto même, il y mêla d'autres marbres, mais il semble que les inscriptions juives avaient été trouvées sur place ; elles ne sont d'ailleurs qu'au nombre d'une trentaine environ parmi lesquelles plus de la moitié sont des fragments<sup>5</sup>.

Celles de ces inscriptions qui sont utilisables nous parlent d'un archonte, Claudius Joses, qui vécut 35 ans, d'une femme nommée Kattia Ammias, fille de Ménophilos, père de la communauté des *Calcarenses*, de Doris et de Martina, de Sara ensevelie avec son fils et des deux filles de Gadia, père des *Hébreux*.

Porto comptait donc au moins deux communautés, celle des *Hébreux* et celle des *Calcarenses*. On a pu se demander si ces communautés, homonymes de communautés romaines, étaient indépendantes ou non de celles de Rome? C'est au moyen de l'épithaphe de la fille de Gadia qu'on peut répondre à cette question. Dans l'inscription gravée en souvenir de sa fille Salo, qui a été trouvée à Rome, il nous est présenté comme « père de la synagogue des Hébreux », c'est qu'il portait donc ce titre à Rome, et puisqu'il porte ce même titre sur l'épithaphe trouvée à Porto, c'est que les deux communautés ne faisaient qu'une. « La seule explication plausible paraît donc être la suivante : les principaux juifs qui faisaient le commerce à Porto étaient habituellement établis à Rome où ils pouvaient remplir les fonctions d'archontes ou de pères dans les communautés dont nous connaissons les noms ; mais ils avaient à Porto des magasins, avec le personnel nécessaire, et ils s'y transportaient chaque fois que les affaires le demandaient. S'ils mouraient durant leur séjour à Porto, on les y enterrait en marquant sur leurs épithapes les dignités dont ils étaient revêtus dans les communautés de Rome<sup>6</sup>. »

XIII. JUIFS ET CHRÉTIENS. — On doit supposer que les communautés juives de Porto possédaient leurs synagogues ou du moins leurs proseuques, on ne peut aller plus loin et parler d'une organisation administrative avec le personnel qu'elle entraîne. D'ailleurs, jusqu'au début du iv<sup>e</sup> siècle, Ostie eut la prépondérance et rien n'indique que Porto ait songé à la lui disputer. Chez les chrétiens, la communauté eut ses martyrs, mais son premier évêque connu, Gregorius n'est pas plus ancien que la paix de l'Église. Le iv<sup>e</sup> siècle, en effet, marqua la décadence d'Ostie et de Porto. « Si Pammachius, à la fin de ce siècle, a utilisé des chapiteaux de provenance juive dans la construction de son *xenodochium*, cela prouverait que les juifs avaient alors à peu près abandonné Porto. Et cette induction est confirmée par la langue des inscriptions juives, qui sont toutes rédigées en grec, tandis que les inscriptions chrétiennes de Porto sont toutes, à une seule exception près, formulées en latin. C'est donc que les juifs florissaient à Porto à une époque où le grec y était encore couramment parlé, tandis que les chrétiens ne semblent y être devenus une force organisée qu'à une époque un peu plus tardive.

« A Ostie, qui jouissait de l'indépendance administrative, il put y avoir, plus facilement qu'à Porto, des communautés juives organisées. Une inscription latine du i<sup>e</sup> siècle, trouvée à Castel Porziano, à une dizaine de kilomètres au sud-est d'Ostie, parle du don d'un ter-

<sup>1</sup> Seymour de Ricci, *Lettre*, du 19 avril 1905, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1905, p. 245-247 ; O. Marucchi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 271. — <sup>2</sup> J. Derenbourg, *Elazar, le Peitan*, dans *Mélanges Renier*, in-8°, Paris, 1887, p. 438-441. — <sup>3</sup> *Corp. inscr. græc.*, t. iv, n. 9909. —

<sup>4</sup> J.-B. Frey, *Inscriptions inédites des catacombes juives de Rome*, dans *Rivista di archeol. crist.*, 1930, p. 243-247, n. 21. — <sup>5</sup> On les trouvera rassemblées, interprétées par J.-B. Frey, *Inscriptions juives inédites*, dans *op. cit.*, 1931, p. 83-97. — <sup>6</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 87.

rain fait par les dignitaires d'une communauté juive à un certain C. Julius Justus, géousiarque, en vue d'un monument sépulcral à y élever. La communauté juive dont il est question est très probablement celle d'Ostie.

« Les sépultures des juifs, à Porto — comme d'ailleurs toutes les autres — étaient simples : une fosse horizontale longue de près de 2 mètres et large d'environ 0 m. 50, était creusée dans le sol; on y disposait le corps du défunt et on recouvrait la fosse de grandes briques placées horizontalement. De chaque côté de la fosse, un petit mur maçonné de 0 m. 20 d'épaisseur séparait la tombe des voisines, car elles étaient juxtaposées en assez grand nombre.

« De catacombe il n'y a nulle trace, et il ne saurait y en avoir, car la nature du sol et les infiltrations rendent impossibles à Porto les cimetières souterrains <sup>1</sup>. »

H. LECLERCQ.

**PORTO-FARINA.** — Aux environs immédiats de Porto-Farina, vers le kilomètre 52, 300 de la route venant de Tunis, des travaux agricoles ont mis au jour les ruines en assez mauvais état d'une petite église qui avait été construite avec des matériaux empruntés à plusieurs édifices, parmi lesquels on a noté des colonnes et des chapiteaux corinthiens de différentes dimensions. Un linteau de marbre vert brisé à gauche, large de 0 m. 65, haut de 0 m. 16, porte en lettres de 0 m. 07 <sup>2</sup> :

GLORIA IN *Excelsis*

Il avait été déjà découvert à Porto-Farina un carreau de revêtement et un anneau d'or chrétien <sup>3</sup>.

Ajoutons-y, à Tozeur, en Tunisie, un chapiteau portant sur l'abaque supérieure <sup>4</sup> :

GLORIA IN EXCEL.....

H. LECLERCQ.

**PORTRAIT.** — I. Indifférence pour le type individuel. II. Fresques catacombales. III. Les portraits du Fayoum. IV. Portraits de l'Oasis du désert libyque. V. Les icônes-portraits. VI. Le portrait romain. VII. Le portrait polychromé. VIII. Les portraits du Christ. IX. Saint Pierre et saint Paul. X. Saint Augustin. XI. Saint Ambroise. XII. Saint Jérôme. XIII. Portraits impériaux. XIV. Portraits consulaires. XV. Portraits de Justinien. XVI. Portraits des papes. XVII. Portraits des dignitaires. XVIII. Portraits des particuliers. XIX. Le portrait sur verre.

I. INDIFFÉRENCE POUR LE TYPE INDIVIDUEL. — Les plus anciens monuments de l'art chrétien ne laissent pas apercevoir la préoccupation chez les artisans d'atteindre à la ressemblance physiologique; on en peut induire que les premières générations chrétiennes ne manifestaient sur ce point ni exigence ni curiosité. Nous avons peine, de nos jours, à nous expliquer que la plupart des premiers fidèles n'aient pas souhaité posséder des images leur offrant les traits de Jésus. Rien en ce genre ne nous a été conservé, pas même un souvenir authentique puisque de bonne heure une controverse put s'instituer sur la beauté ou la laideur du Christ. Évidemment la voie restait libre à l'imagination. Pour la vierge Marie, même disette de renseignements et de témoignages figurés. Les apôtres n'ont pas été autrement traités, sauf les saints Pierre et Paul dont on a cherché dès le 1<sup>er</sup> siècle à répandre les traits, en profils allongés, probablement d'après des souvenirs traditionnels où la part d'interprétation a pu être assez large.

De tout le personnel héroïque qui occupe le premier plan de l'histoire de l'Église jusqu'à la paix constantinienne, il n'est rien resté, au point de vue iconographique, de contemporain. Non seulement pas un monument ou bien le souvenir de ce monument anéanti, mais pas même une description des traits du visage d'un Clément le Romain, d'Irénée ou de Cyprien et de Laurent. Si nous possédons deux verres dorés représentant les papes Calliste et Marcellin (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1179, fig. 9654; col. 1190, fig. 9663), nous ne pouvons affirmer en toute assurance leur identification; quant aux fresques qui nous montrent le pape Corneille et l'évêque Cyprien ce sont des ouvrages très postérieurs et d'où le souci d'information et de ressemblance est absent. Des fonds de coupes, des pierres gravées sont dans le même cas à l'égard des personnages historiques qui s'y trouvent figurés, exception faite toujours pour le type, en contraste, des apôtres Pierre et Paul. Cependant l'art du portrait était connu et pratiqué, sinon chez les juifs, du moins dans les pays de civilisation hellénistique. Au dire de Pline <sup>5</sup>, le premier portrait peint sur toile aurait été celui de Néron. Avant le 1<sup>er</sup> siècle nous voyons des sectes hérétiques, comme celle des carpo-cratiens, posséder les portraits des illustrations de leur secte <sup>6</sup>; les simoniens rendaient honneur aux images de Simon et d'Hélène, on entend parler de la légende d'un portrait du Christ envoyé par lui à l'Abgar d'Édessa, le biographe d'Alexandre Sévère dit qu'il possédait dans son lairai un portrait du Christ; enfin la statue de Panéas (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce nom) représentait le miracle de la guérison de l'hémorroïse.

Il serait par trop arbitraire de supposer que des dessins, des croquis dont on se sera inspiré — et dans quelle mesure? — à partir du 1<sup>er</sup> siècle, avaient été conservés et transmis. Nous ne pouvons que constater la lacune d'une forme d'art d'autant plus surprenante que les païens y attachaient grande importance et considéraient comme une notable récompense l'honneur d'une statue iconique. Par mesure d'économie ou par suite d'événements politiques, il leur arrivait de marteler un passage dans une inscription dédicatoire ou bien de changer la tête d'une statue, ce qui arriva aussi chez les chrétiens au seul témoin de la statuaire anténicéenne. La statue assise dont la chaire porte gravées la table pascalle et la liste des écrits de saint Hippolyte fut trouvée acéphale (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2420, fig. 5729) et c'est ce qui empêche de soutenir que la tête ajoutée présente les traits du docteur romain ou que celle qu'elle remplace n'était pas, elle aussi, d'une ressemblance conventionnelle.

II. FRESQUES CATACOMBALES. — En fouillant l'album de planches des *Pittura delle catacombe* on se demande si elles nous présentent, comme on le souhaiterait, toute une galerie de portraits.

Les plus anciennes représentations du Christ adulte remontent à la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle et se voient dans la crypte de Lucine et dans celle de Prétextat; elles nous offrent le baptême (voir *Dictionn.*, t. II, col. 351, fig. 1288) et le couronnement d'épines (voir *Dictionn.*, t. V, col. 189, pl. h. t.). Pendant la seconde moitié du même siècle nous trouvons les fresques des chambres A2 et A3 dites des sacrements (voir *Dictionn.*, t. II, col. 149-160). Les premières ont été exécutées à l'époque où la mode voulait encore qu'on fût imberbe, mode qui ne fut sérieusement ébranlée que par Hadrien et Marc-Aurèle; le Christ est donc représenté imberbe ou bien à partir du milieu du 1<sup>er</sup> siècle, nous lui voyons un soupçon de barbe

<sup>1</sup> J.-B. Frey, *ibid.*, 1931, p. 88-90. — <sup>2</sup> Voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DOXOLOGIE; t. VI, au mot GLORIA; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 462, 706, 10549, 10642, 10720, 23041, 24067. —

<sup>3</sup> Poinssot, dans *Bull. arch. du Comité*, 1928, p. 397. — <sup>4</sup> Saumagne, dans *Bull. arch. du Comité*, 1930, p. 163. — <sup>5</sup> *Hist. nat.*, l. XXXV, c. LI. — <sup>6</sup> S. Épiphane, *Refut. livres.*, c. XXVII.

sur les joues<sup>1</sup>, quoiqu'il soit à peu près impossible d'imaginer le Sauveur vivant dans les pays d'Orient, au I<sup>er</sup> siècle, et ne portant pas la barbe. C'est une première liberté prise avec la ressemblance dont, vraisemblablement, on s'est désintéressé pour ne s'inspirer que du goût de l'époque. Ainsi s'établit une tradition ou, si l'on préfère, un canon artistique qui s'imposera longtemps. A partir du III<sup>e</sup> siècle on donne au Sauveur une abondante chevelure, ordinairement crépée ou ondulée qui retombe jusque sur les épaules et devient comme un caractère définitif pour les représentations qu'on fait de lui<sup>2</sup>.

On a ainsi obtenu un type d'une jeunesse si frappante qu'on serait tenté parfois d'y voir un adolescent<sup>3</sup>; cependant dans le cubicule III du cimetière de Domitille, une fresque de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle nous offre le Christ avec une barbe courte et de longs cheveux<sup>4</sup>, tandis que dans un hypogée de la Nunziatella il redevient imberbe, avec des traits durcis, les cheveux longs et tombant sur le dos (2<sup>e</sup> moitié du III<sup>e</sup> siècle)<sup>5</sup>. Il faudra attendre la 2<sup>e</sup> moitié du IV<sup>e</sup> siècle pour rencontrer le type qui a prévalu jusqu'à nos jours (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2409, fig. 6200). Ce que nous venons de dire suffit à prouver l'absence de toute préoccupation iconique.

Pour ce qui est de la vierge Marie la question ne se pose même plus lorsqu'on lit ces paroles de saint Augustin : *Neque enim novimus faciem virginis Mariæ, ex qua ille (Christus) a viro intacta... mirabiliter natus est*<sup>6</sup>. Le meilleur commentaire de cet aveu se trouve dans la variété déconcertante des types entre le III<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>.

En ce qui concerne les apôtres Pierre et Paul, au contraire, l'uniformité des types devient la règle. C'est avec deux fresques d'un cubicule du cimetière de Pierre et Marcellin que s'ouvre la série avec la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. On y voit saint Pierre représenté deux fois, sur la paroi d'entrée lisant les Écritures (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 941, fig. 10226) et sur le soffite dans la scène du jugement où il est à côté du Sauveur<sup>8</sup>. Quant à saint Paul il faut attendre le IV<sup>e</sup> siècle pour voir son type nettement individualisé dans les fresques. Nous avons traité déjà ce sujet du type physique des deux apôtres (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 935).

Nous en venons maintenant aux fidèles, clercs ou laïques, figurés dans des situations et des attitudes diverses, les uns dans le paradis (voir ce mot), les autres devant le Souverain Juge (voir AME) ou bien encore sur terre dans la pose de l'orant (voir ce mot) et dans la profession qu'ils exerçaient. On pourrait être tenté de croire que toutes ces représentations nous ont conservé des portraits, mais il faut y regarder de plus près. Tout d'abord on peut se dire que les fidèles désireux de se faire peindre et tenant à la ressemblance ne devaient pas montrer un très grand empressément à ce que ce portrait fût l'ornement d'une cave où presque personne ne s'aviserait de l'aller dénicher. En outre, les hommes qu'on y rencontre sont la plupart du temps représentés sans barbe, même pour la période d'Hadrien à Constantin alors que le port de cet ornement viril était devenu à peu près général.

Il est vrai qu'on pourrait soutenir que certaines peintures exécutées avec plus de soin nous présentent des essais de ressemblance individuelle, ce qui serait

le cas pour la *fractio panis* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 800, fig. 172), pour l'imposition du voile à une vierge consacrée au cimetière de Priscille<sup>9</sup> (2<sup>e</sup> moitié du III<sup>e</sup> siècle), pour deux orantes de la catacombe de la *vigna Massimo*<sup>10</sup> ou encore pour celles qu'un certain Januarius fit peindre sur la tombe de sa femme<sup>11</sup>; mais le plus qu'on puisse dire c'est que les divers artisans à qui nous devons ces figures n'ont cherché rien de plus que d'éviter la monotonie. Dans la tombe élevée par Januarius nous voyons la même défunte représentée deux fois pour une raison de symétrie, une fois en qualité de bienheureuse, une autre fois à l'instant de prendre le voile; or, ces deux types sont entièrement différents l'un de l'autre, ce ne sont donc pas des portraits.

Tel n'était pas d'ailleurs le dessein que se proposaient les peintres qui ne voyaient pas autre chose que la figure d'un défunt; à tel point que nous connaissons des *arcosolia* dont l'inscription mentionne la sépulture d'un homme et dont la fresque figure une orante du sexe féminin<sup>12</sup>. On pourrait citer un fait semblable sur une inscription funéraire du cimetière de Marc et Marcellien sur la tombe de Cesidius Faustinus Cyriaeus<sup>13</sup>.

Et cependant il se trouve certains cas où on se dérobe difficilement à l'impression d'une ressemblance voulue et obtenue. C'est le cas de la fresque qui décore le lucernaire de la crypte de Sainte-Cécile (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2747, fig. 2239), par conséquent en pleine lumière, on a peint trois figures viriles dont les noms se lisent au-dessus de la tête de chacune d'elles : POLICAMVS, SABASTANIVS, CVFINVS<sup>14</sup>. Ce sont trois hommes, dans la force de l'âge, vus de face, imberbes, sauf Policamus qui a une touffe de poils au menton, vêtus de la tunique et du pallium de couleur blanchâtre. Une palme se dresse à côté de Policamus. Cyrinus paraît avoir la chevelure taillée avec la tonsure, ce qui en ferait un des plus anciens témoins de cette coupe. Le style est encore excellent et supérieur à l'exécution qui est assez grossière et même maladroite. L'aspect est néanmoins plein de force, simple et vrai comme la vie. Une pareille œuvre, tracée après les agrandissements de la crypte et sur un stuc de mauvaise qualité n'est certainement pas antérieure à la fin du IV<sup>e</sup> siècle et appartient, très vraisemblablement, au siècle suivant. Comme on ne peut guère faire descendre cette peinture après le début du VI<sup>e</sup> siècle, on voit les limites extrêmes entre lesquelles elle peut se placer, peut-être vers le pontificat de Sixte III.

Tout en admettant que dans la plupart des cas, aux catacombes, la préoccupation du portrait est exceptionnelle, nous devons reconnaître que plusieurs fois le souci de laisser une image réaliste paraît plus que probable, nous irions même jusqu'à dire certaine. De preuve on n'en peut apporter, car ce n'en serait pas une que de mentionner telle fresque sur laquelle une orante est désignée par son nom<sup>15</sup>, mais en pareil examen on est bien obligé de recourir à l'impression laissée par le monument qu'on examine et, faute de pouvoir donner dans le *Dictionnaire* une profusion de planches hors texte en couleur, nous inviterons les lecteurs à considérer de près les deux images bien connues sous le nom de « grandes orantes ». Une d'elles, blême et exsangue, avec un regard comme égaré, l'autre débordante de santé, rougeaude, charnue, et toutes deux si réelles, si humaines qu'on ne

<sup>1</sup> Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. LXVIII, n. 2. — <sup>2</sup> *Id.*, *ibid.*, pl. XL, 2; LXXV; CXXV; CXLVIII, 2; CLXIV, 1; CLXX; CLXXVII, 1; CLXXXVI, 1; CCLI; CCLII. — <sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*, pl. LXII, 1; CCV; CCLIII, 1; CCXLV, 2; CCXLVIII. — <sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, pl. XL, 2. — <sup>5</sup> *Id.*, *ibid.*, pl. LXXVI, 1. — <sup>6</sup> S. Augustin, *De Trinitate*, l. VIII, c. IV, P. L., t. XLII, col. 951. — <sup>7</sup> Le

*pitture*, pl. XXII; LX; LXXXI; CXL; CCXXXIX. — <sup>8</sup> *Ibid.*, pl. XCVI. — <sup>9</sup> *Ibid.*, pl. LXXIX. — <sup>10</sup> *Ibid.*, pl. CLXXIV. — <sup>11</sup> *Ibid.*, pl. LXXXIV, 2; CXVI, 2. — <sup>12</sup> *Ibid.*, pl. CCV. — <sup>13</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 119-122. — <sup>14</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 119-122. — <sup>15</sup> Voir *Dictionn.*, t. X, col. 2776, fig. 7825.

peut se soustraire à l'impression de la vie et de l'évocation de la ressemblance. La parure, vêtement et bijou, apporte une sorte de renforcement à cette impression de deux dames romaines du IV<sup>e</sup> siècle (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1118, fig. 1605; t. X, col. 2776, fig. 7824; t. XI, col. 2441, fig. 9133; t. XIII, col. 2392, fig. 9965).

Deux médaillons en mosaïque du cimetière de Cyriaque, antérieurs à Constantin, nous apportent certainement des portraits, ceux de Flavius Julius Julianus, et de sa jeune femme Mar-a Simplicia Rustica (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3250-3253, fig. 3498; t. X I, col. 80-82, fig. 8464).

III. LES PORTRAITS DU FAYOUM. — Cette désignation, devenue courante, est justifiée par la provenance du plus grand nombre des pièces aujourd'hui connues. En 1884 on n'en signalait, en tout, qu'une dizaine; trente ans après, en 1914, un catalogue par musées s'élevait à 400 portraits environ, parmi lesquels 160 provenaient de Hawara, 130 de Roubayat, d'autres encore de Maneshin Shaneh, d'Abousir, à mi-chemin entre Roubayat et Sakkarah-Memphis; une dizaine avaient été trouvés à Sakkarah et à Memphis, d'autres à Hibeh, toutes localités du Fayoum. Cependant la Haute-Égypte n'était pas tout à fait déshéritée puisque une dizaine de pièces avaient été trouvées à Thèbes, d'autres à Antinoë et à Akhmîm.

Vers 1885, une branche nouvelle du commerce des antiquités égyptiennes commença à s'affirmer et à prospérer, elle portait sur la spécialité, non plus des cartonnages ou toilages stuqués, modelés et peints, offrant une représentation sommaire du visage des défunts, mais sur une catégorie plus fidèle, plus délicate aussi, tendant à s'élever jusqu'à la ressemblance et à l'expression du visage et qui, peinte sur une planchette de bois ou un cadre de toile était insérée au-dessus de la tête du mort serré dans les bandellettes de la momie. D'ailleurs, les deux procédés, celui du masque modelé en stuc peint et celui du portrait sur bois ou sur toile étaient contemporains comme l'ont fait voir les fouilles de Petric et la découverte faite à Hawara. Le nombre de ces petites planches qui est connu de nos jours est infime en comparaison de ce qu'il devrait être, mais on peut se l'expliquer en se rappelant certains faits connus. Par exemple, en mars 1887, toute une nécropole égyptienne fut mise au pillage par les Bédouins cherchant du sel à la limite du désert; ils brûlèrent pendant trois nuits consécutives inscriptions et portraits, dont quelques pièces à peine échappèrent au carnage, environ 130 portraits furent réservés et vendus à un Viennois marchand de tableaux<sup>1</sup>. Quant aux tablettes qui accompagnaient les portraits elles paraissent avoir été destinées à l'employé des pompes funèbres chargé d'acheminer le corps vers sa destination. En voici un exemple : Μαρωνας κώ||μης Φιλadelph||φίας παραδ||ς ἀνθέστατ' ||βαλὲ ἰς Κερκη, ce qu'on peut traduire ainsi : « Marônas, de la bourgade de la Philadelphie; à transporter, décharger et mettre à terre à Kerké ». Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des découvertes qui continuèrent pendant plusieurs années, mais très peu proviennent de fouilles régulièrement conduites, ce qui alimente d'interminables discussions touchant l'authenticité<sup>2</sup>.

Ces produits d'un art que n'ont pas ignorés les chrétiens (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot ENCAUSTIQUE) peuvent paraître n'appartenir que de très loin à nos études. Il est incontestable que, par leur date, qu'on rapporte aux deux ou trois premiers siècles de notre ère, ils semblent leur être étrangers et, d'ailleurs,

aucun de ceux qui ont été trouvés et publiés n'a offert un symbole chrétien, ce qui ne pouvait être compromettant puisque le défunt entraînait dans l'anonymat du tombeau. Cependant il faut se rappeler que nous sommes en Égypte, dans le Fayoum où le christianisme comptait de bonne heure de nombreux adeptes parmi lesquels il n'a pas manqué de s'en rencontrer qui, se conformant au goût de leurs contemporains, se firent portraiturer en vue de la toilette funèbre; ainsi parmi les quelques centaines de portraits que nous connaissons il y a tout lieu de penser que plusieurs sont chrétiens et c'est déjà une raison pour qu'ils trouvent place ici. « La grande majorité des portraits sont peints sur un panneau de bois (tilleul, sycamore, cèdre, sapin), notablement plus haut que large (en moyenne 0 m. 30 à 0 m. 50, sur 0 m. 15 à 0 m. 35). La plupart sont disposés de façon à représenter, en grandeur naturelle ou un peu moindre, la tête avec le cou, les épaules et le haut de la poitrine. Épaules et poitrine sont généralement drapés. La tête est figurée de face et tournant légèrement d'un côté ou de l'autre sur les épaules, qui accentuent souvent cette inclinaison. Il est très rare que le buste soit représenté complètement, très rare aussi que le portrait soit arrêté au cou. Le panneau, généralement très mince — le plus épais ne mesure pas plus de 0 m. 01 — est disposé de façon que la fibre soit placée verticalement — on n'a trouvé que deux cas d'horizontalité sur cinquante —. On posait sur le bois une couche d'apprêt fait d'un mélange de craie et de colle ou de colle et de gypse calcaire, apprêt capable de se durcir rapidement : sur cet apprêt qui doit répondre à la *cretula* de Pline<sup>3</sup> et que les Égyptiens paraissent avoir pratiqué depuis longtemps, on pouvait peindre comme à la détrempe. Les couleurs les plus employées sont des couleurs préparées avec la cire qu'on devait rendre plus ou moins liquide selon l'emploi qu'on en voulait faire. Le peintre commençait par silhouetter la figure d'un trait noirâtre, mettant en place la bouche et les yeux en même temps qu'il traçait le contour; puis, ayant soin de rester en dehors du contour, il brossait le fond en une couche mince et fluide de brun ou de gris. De là, il passait à la draperie du haut du buste, presque toujours figuré, il devait se servir alors d'une brosse de soie encore assez épaisse qui, en s'étalant pouvait couvrir 0 m. 0015 à 0 m. 002; il la maniait légèrement, chargée d'une couleur assez liquide. Quand il en venait au visage, il prenait un instrument beaucoup plus fin qui ne devait plus tracer que des traits d'un demi-millimètre, soit un pinceau très mince dont la pointe était rendue rigide au moyen de la cire, soit l'extrémité d'un poinçon lancéolé, le *cestrum* de Pline. Les couleurs qu'il posait étaient à l'état crémeux et on constate jusqu'à trois couches superposées. La même couleur, plus fluide, servait pour les cheveux, pour distinguer leurs boucles et les alléger, on faisait encore usage du bout époiné du pinceau ou du poinçon. Pour fondre mieux le tout, il est possible qu'on ait approché de la surface un fer chaud. Mais cela n'était pas nécessaire en Égypte. La chaleur ambiante suffisait pour y maintenir la cire en état de fusion. C'est quand cette peinture fut portée dans les pays du Nord qu'il devint nécessaire d'user de fers chauds — les *cauteria* de Pline — pour permettre les retouches et donner le « fondu »; c'est alors et ainsi seulement que la peinture devint de l'encaustique proprement dite.

« Les peintures sur toile sont fort rares, sans doute parce qu'on savait qu'elles se préserveraient moins bien. Dans les exemplaires les mieux conservés, la

<sup>1</sup> Karabacek, *Die Theodor Graffschens Funde in Aegypten*, in-8°, Wien, 1883; Fouquet, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1887, p. 229. — <sup>2</sup> Ad. Reinach,

*Les portraits gréco-égyptiens*, dans *Revue archéologique*, 1914, t. II, p. 32-45. — <sup>3</sup> Pline, *Histoire naturelle*, I, XXXV, c. XXXI, n. 7.

toile, montée sur un cadre carré, a été couverte d'une couche fine de stuc. C'est sur ce stuc qu'on peignait à la détrempe, avec des couleurs ressemblant à nos pastels. Dans aucun des deux procédés de peinture l'huile ne jouait un rôle. Si beaucoup de peintures sont gâtées par l'huile, celle-ci vient des bandelettes de la momie. La peinture sur toile se rencontre surtout sur les momies d'enfants où le linceul reçoit directement le portrait<sup>1</sup>. A ces observations, il faut joindre ce que nous savons de l'emploi du *cestrum*<sup>2</sup> : « Avec la partie dentelée, le peintre amincissait, divisait et réunissait les grosses couches de cire en grattant, en râclant ; avec la pointe en forme de lancette, il mariait les couleurs en les comprimant et les enfonçant les unes dans les autres ; tandis qu'avec le dos bombé, il rétablissait la surface unie des parties trop profondément râclées ; enfin, avec la tige pointue et recourbée, il plaçait les points lumineux, les traits fins, par exemple le point brillant des yeux, les cils, les cheveux follets... Dans quelques portraits, on peut constater enfin que les détails des chevelures, par exemple, ont été exécutés au pinceau avec de la cire rendue liquide par la chaleur... Pour achever le tableau, il restait à procéder à l'encaustication qui s'opérait en approchant du tableau un fer rougi ou un réchaud.

« A la différence des chairs et des chevelures, la plupart du temps, les étoffes sont peintes d'une façon sommaire, avec de la cire fondue, en quelques traits rapides appliqués au pinceau... D'ailleurs, toute une série de nos portraits sont peints à la *détrempe*, c'est-à-dire au moyen de couleurs délayées dans de l'eau et additionnées d'une certaine quantité de matière liante, soit de jaune d'œuf seul, soit de jaune d'œuf avec du blanc, soit de jus de figue ou d'une autre matière gommeuse avec laquelle on fouettait les couleurs. Pour recevoir ce genre de peinture, on étendait fréquemment sur le panneau de bois un enduit composé de craie et de colle ; ou bien on recouvrait le bois d'une toile grossière, avec laquelle on étendait l'enduit crayeux ; quelquefois aussi, il n'y a pas de planche de bois et l'on peint un fond de plusieurs toiles collées l'une sur l'autre.

« Un certain nombre de portraits — les plus remarquables — sont exécutés par les deux procédés à la fois qu'on pourrait appeler : détrempe à la cire brûlée. La cire n'est pas combinée en une essence, mais mélangée à l'état chaud, avec du jaune et du blanc d'œuf, auquel on ajoute une goutte d'huile ; le tout, une fois broyé et pétri en une sorte de pâte, est mis en place au *cestrum*, puis brûlé comme on l'a dit. Ce procédé a l'avantage de permettre d'ajouter des traits à la détrempe et, par suite, de perfectionner et de pousser davantage le portrait. »

Tous les portraits peints ont été trouvés dans des tombeaux, encastrés au-dessus de la tête de la momie, dans l'enveloppe formée de bandelettes et de toiles, de cartonnages ou de stuc qui contenait le défunt. Il ne s'ensuit pas que les portraits aient été peints après la mort et destinés au seul usage funéraire, c'est ce qui résulte de plusieurs constatations : 1° le portrait, en certains cas, a été coupé en haut et sur les côtés en vue de leur adaptation funéraire, mais il avait d'abord été encadré et on a retrouvé des morceaux du cadre ainsi que la corde de suspension, puis aussi des traces de stuc, de plâtre, enfin des traces de clous ; il avait donc été attaché d'abord sur une muraille, dans un cadre, en bois ou en carton doré, en os ou en ivoire, décoré en relief. Le portrait avait donc été fait du vivant du modèle, ce dont témoignent en supplément

les graffites qu'on voit au dos, croquis ou notes explicatives se rapportant au modèle ; 2° Le fait que tous les portraits ont été retailés suffit à prouver qu'ils avaient eu une première et différente destination ; 3° Certains portraits étaient couverts d'une couche de poussière qui est bien différente du fin sable égyptien et qui prouve que la planchette avait été longtemps exposée à l'air ; 4° Il y a plus, certaines planchettes portent des griffonnages d'enfants ce qui n'aurait pu arriver si elles n'avaient traîné assez longtemps sans être entourées de respect ; 5° Enfin, on a pu constater qu'un panneau avait été peint sur ses deux faces,



10163. — Portrait du Fayoum.

D'après *Revue archéologique*, 1915, t. II, p. 39, fig. 17.

probablement à un siècle d'intervalle. De ces faits on peut conclure que les portraits ont eu pour première destination d'orner l'*atrium* des maisons du Fayoum avant d'aller échouer dans les cimetières.

Cette remarque ajoute beaucoup à l'intérêt de ces monuments qu'on pouvait considérer comme industriels et qu'il faut relever jusqu'à la dignité d'un art s'efforçant d'atteindre à la ressemblance.

On a observé que sur les momies les plus riches, le portrait manque souvent, ce qui permet de croire qu'on n'aura pu se résoudre à faire le sacrifice d'un tableau de prix ; en outre on constate que les momies les plus riches et qui sont pourvues d'un portrait ont reçu les tombes les plus misérables, ce qui s'explique parce que, à raison de leur beau portrait, on les conserva longtemps dans la maison familiale où elles faisaient belle figure ; mais un jour vint, après plusieurs générations où ce cartonnage funèbre n'intéressa plus et encombra, alors le vieil ancêtre ne fit qu'un saut de la maison dans un trou quelconque.

De là on a pu établir un rapprochement ingénieux entre ces portraits et la pratique romaine des *imagines* ou portraits d'ancêtres qui ornaient les ailes de l'*atrium*. Ceux-ci consistaient en masques de cire moulés sur le visage du mort aussitôt après le décès, couvrant le visage pendant les funérailles d'où on les rapportait à la maison pour y être exposés. Il y a là, semble-t-il, une pratique romaine qui s'est introduite en Égypte et on a pu soutenir avec toute vraisemblance qu'elle permet de placer la mode des portraits peints du Fayoum vers le II<sup>e</sup> siècle de notre ère.

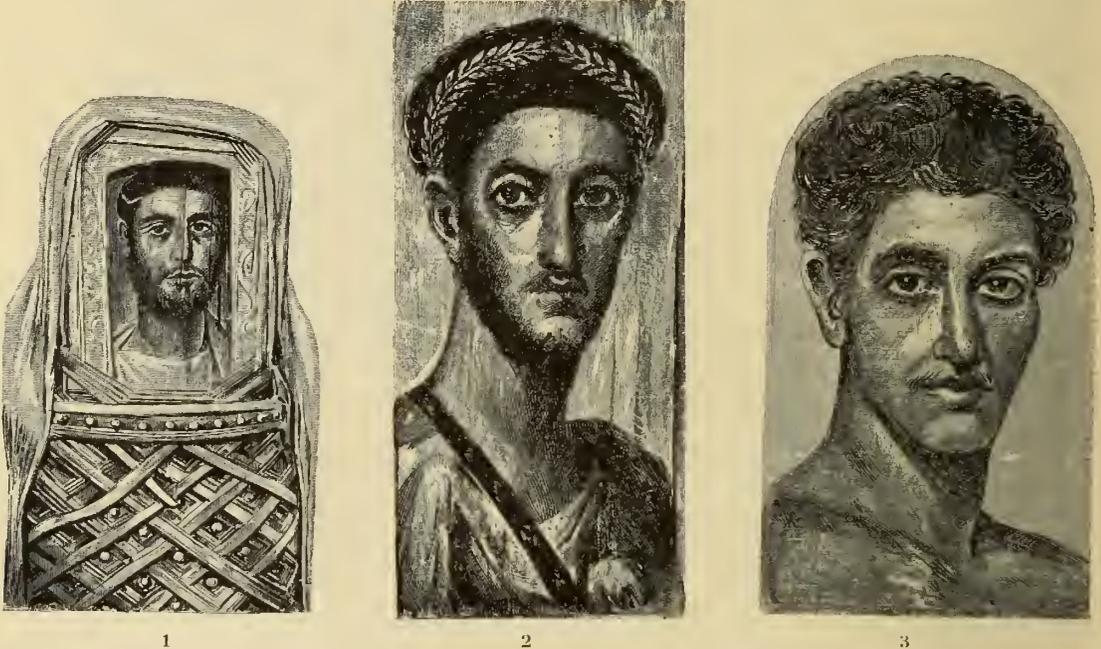
<sup>1</sup> Ad. Reinach, dans *Revue archéologique*, 1914, t. II, p. 45-51. — <sup>2</sup> O. Donner von Richter, *Die enkaustische Malerei der Alten*, dans *Allgemeine Zeitung*, 1888, n. 180 ;

*Catalogue de la galerie de portraits antiques de l'époque grecque en Égypte appartenant à M. Théodore Graf*, in-8°, Paris, 1890, p. 30 sq.

Il sera toujours difficile de déterminer une date, même approximative, pour les portraits du Fayoum, si on s'en rapporte à la coiffure, souvent peu distincte, et aux vêtements à peine indiqués; quant aux bijoux tels que colliers et boucles d'oreilles, l'indice est encore moins sûr. Il y a dans tout ceci une très large part d'arbitraire.

Qu'il y ait dans cette curieuse production des portraits de chrétiens nous n'en doutons pas, mais nous ne sommes pas en mesure de les désigner et c'est pourquoi nous n'avons pas voulu omettre de signaler cette série de pièces si curieuses, dont nous donnerons quelques spécimens. Ainsi qu'on l'a fait remarquer, « devant beaucoup de ces portraits, on éprouve très vivement l'impression de se trouver dans un milieu

pole d'El Baghaouat, datant du IV<sup>e</sup> siècle, possède en particulier deux chapelles d'un intérêt très grand au point de vue de l'interprétation symbolique des scènes que nous rencontrons dans les catacombes de Rome (voir *Dictionn.*, t. II, col. 49, fig. 1127-1189; col. 137, fig. 1223; t. XII, col. 1829, fig. 8981). Ce n'est pas là cependant qu'on pourra rencontrer une préoccupation en vue d'atteindre l'expression individuelle qu'il ne peut avoir été question d'imprimer sur les figures allégoriques représentant la Paix, la Justice, la Prière, ni même sur les personnages d'Abraham ou d'Adam et Ève ou de Noé. Mais à côté de l'influence hellénistique encore prépondérante, on peut relever certains traits orientaux dans le vêtement de Jonas ou de Daniel, ce qui tend à dégager leur personnalité. Les fresques



10461. — Portraits du Fayoum. D'après *op. cit.*, *ibid.*, p. 7, fig. 11; p. 13, fig. 12; p. 34, fig. 19.

aussi cosmopolite que celui que présente aujourd'hui la société du Caire ou d'Alexandrie. » Pour ne parler que de ceux reproduits ici, on croit y reconnaître le romain glabre et sanguin (fig. 10463), en face du fellah égyptien en qui survit le sang nègre (fig. 10464, n. 1) le jeune levantin bellâtre (n. 2) en face du grec pâle et fiévreux (n. 3). On doit se rappeler que le Fayoum fut le théâtre d'une colonisation intense et comptait environ trois-quarts de ses habitants d'origine étrangère à l'Égypte. Dès lors, rien de surprenant à ce que les portraits présentent une pareille variété de types ethniques, et ils constituent pour nous un document aussi intéressant pour l'étude de l'ethnographie, que pour l'histoire de l'art et de la technique du portrait<sup>1</sup>.

IV. PORTRAITS DE L'OASIS DU DÉSERT LIBYQUE. — L'Égypte ne nous a pas seulement rendu des portraits d'un fini admirable où s'accuse la volonté de la ressemblance, portraits anonymes mais parmi lesquels se rencontrent sans doute des chrétiens et peut-être aussi des artistes chrétiens, mais elle nous a conservé des peintures de l'époque chrétienne qui occupent une place honorable dans l'histoire de l'art.

Un grand nombre de ces peintures ont été conservées grâce aux conditions du climat sec et parfois aussi aux ensablements du désert libyque. La nécro-

découvertes à Baouit, en Haute-Égypte, et dont une partie remonte sans nul doute au VI<sup>e</sup> siècle sont plus significatives encore (voir *Dictionn.*, t. II, col. 203-251, fig. 1263, 1280-1286). On ne peut se soustraire à l'impression que l'on y a voulu sortir des formules impersonnelles et imprimer à chaque personnage son caractère. Dans la figure 1280, qui nous montre les douze apôtres, rangés de chaque côté de la Vierge, le geste de chacun est identique à celui de ses voisins, mais tous les visages diffèrent les uns des autres. A Chaqqara (voir *Dictionn.*, t. III, col. 519-558, fig. 2603-2604) la démonstration est encore plus évidente. Si les vertus reproduisent toutes un modèle unique, le groupe des veilleurs de nuit (fig. 2604) nous montre une dizaine de moines tonsurés de près, barbus ou imberbes, jeunes ou vieux, chacun avec son nom tracé en toutes lettres. Les saints locaux, les archanges, les prophètes, les donateurs dont la libéralité a permis la construction de l'église ou du monastère prennent place sur les murailles et leur type atteste le goût du portrait et une habileté croissante dans l'exécution de ce qui est l'art préféré de l'Égypte avec laquelle bien peu, alors, pourraient rivaliser. Il nous suffira

<sup>1</sup> Ad. Reinach, *op. cit.*, 1915, p. 20-21.

de rappeler ici le portrait d'apa Jérémie, au visage émaillé, au regard étincelant, à la bouche édentée (voir *Dictionn.*, t. III, pl. hors texte et col. 547).

V. LES ICÔNES-PORTRAITS. — Les Byzantins ont continué la tradition hellénistique du portrait. A Ravenne, à Parenzo ils ont admirablement rendu les traits du visage de ceux dont ils voulaient conserver le souvenir vivant. Ainsi le portrait prit et conserva longtemps une grande place dans leur sensibilité. Près du foyer, dans les lieux publics, autour de l'autel, au sommet de la conque absidale, partout l'image attirait leurs regards afin de captiver leur attention et d'émouvoir leur piété ou leurs souvenirs. Au VIII<sup>e</sup> siècle, saint Jean Damascène écrivait : « Beaucoup dans leurs maisons ont peint des images d'hommes, les parents celles de leurs enfants ou les enfants celles de leurs parents, par affection mutuelle et pour ne pas les oublier. En sorte qu'ils les embrassent (ἀσπάζονται), non comme des dieux, mais par affection. Il faut ainsi raisonner à propos des icônes saintes. Elles ont été peintes dans les livres et les églises pour conserver le souvenir des originaux et entretenir notre affection <sup>1</sup>. »

L'icône est une des manifestations capitales de l'art russe, mais ce n'est qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle que l'art de l'icône devient industriel ; à ses origines l'icône s'inspire du modèle grec. Son prototype doit être recherché dans les monuments les plus anciens de Byzance et de l'Orient grec <sup>2</sup>. On rencontre l'icône dès les IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles sous forme de portraits funéraires peints à l'encaustique sur bois ou sur toile stucquée, déposés au-dessus des sépultures des saints ou des martyrs dont ils reproduisaient les traits (voir ci-dessus : *Portraits du Fayoum*). On lit des allusions à ces ouvrages chez certains Pères de l'Église et auteurs ecclésiastiques tels que saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, le poète Prudence. Une sorte de vénération entourait ces εἰκόνας. Elle se rattachait à la coutume égyptienne du portrait funéraire qui, dans la pensée des indigènes, assurait la conservation du ka, c'est-à-dire de l'incarnation immatérielle du défunt à qui il évitait une seconde mort et l'enfer qui attendait ceux dont le cadavre était enseveli sans les rites obligatoires. Dès lors, il fallait reproduire aussi fidèlement que possible les traits, les attitudes familières du défunt afin d'attacher aussi étroitement que possible son âme au portrait qui répondait pour lui. Ceci permet de s'expliquer le réalisme cherché des figures.

A l'époque des Ptolémées, on usait dans le Fayoum de masques polychromes en émail : auxquels, vers le I<sup>er</sup> siècle de notre ère on substitua des planchettes peintes à l'encaustique. Nous avons fait remarquer déjà l'individualisme des traits, la facilité de l'exécution, la chaleur du coloris, la subtilité des demi-tons et aussi, par endroits, une certaine sécheresse de facture (reflets blancs sur le nez, tracé des sourcils et des cils) qu'on retrouve dans les icônes. Les portraits du Fayoum ont exercé une indéniable influence dans la forme qui se retrouve chez les icônes les plus anciennes exécutées en hauteur avec les angles supérieurs abattus ou arrondis ou en large comme le large rectangle représentant les saints Serge et Bacchus (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1289, fig. 8860). Les icônes nous font voir des saints figurés à mi-corps vus de face, aux traits individualisés et où l'on croit sentir une tradition fondée sur un portrait exécuté du vivant de celui qu'il s'agit d'honorer. Or, cette tradition a persisté jusqu'à nos jours et dans les icônes exécutées aujourd'hui en l'honneur de saints canonisés depuis peu on s'astreint

à suivre des croquis ou portraits exécutés d'après nature <sup>3</sup>.

Ainsi l'icône procède de la peinture égyptienne par l'intermédiaire du portrait alexandrin dont elle adopte le coloris, les tons ocres particulièrement dont les Égyptiens ont usé et abusé et elle témoigne d'une prédilection marquée pour la gamme chaude : rouge, brique, pourpre brun, marron foncé, indigo verdâtre, mauve sombre, enfin les tonalités paille des *leukas* (λευκός), fonds constitués à l'aide d'une légère couche de plâtre, qu'on retrouve sur les sarcophages égyptiens en bois. « Ainsi, à la différence des figures décoratives de l'iconostase (voir *Dictionn.*, t. VII, à ce mot) l'icône, l'image de la prière (*molennaya icona*), portrait d'un parent ou d'un saint, exécuté sur une planchette dont la tradition perpétue le souvenir, est le fondement véritable de l'art chrétien [du portrait] et sera invariablement incarnée par une planchette rectangulaire reproduisant l'effigie d'une personne réelle <sup>4</sup>. L'icône-portrait veut reproduire les traits individuels du visage et il y réussit dans une certaine mesure. Il faut se rappeler que l'art qui nous occupe ici est un art industriel la plupart du temps et qui tend beaucoup plus à donner l'impression de la ressemblance qu'à l'atteindre véritablement — et tous ceux qui savent manier un crayon ou un pinceau savent que c'est là un don mystérieux qu'on possède d'emblée encore plus qu'on ne parvient à l'acquérir. Ce qui peut aider à faire illusion en pareille matière, c'est la souplesse technique du pinceau qui permet certains artifices dont nous sommes dupes, tandis que dans d'autres travaux qui sont également de caractère industriel, par exemple les mosaïques funéraires de Thabraca, l'exécution est si rude, si grossière, qu'on hésite à acquiescer à la prétention d'une ressemblance qu'on sent presque insaisissable à travers la maladresse de l'artisan qui, on ne le devine que trop, travaille de mémoire ou d'après une description verbale. L'icône est, plus encore qu'une ressemblance exacte, une synthèse ; elle exprime un caractère, un type, dégagé de tous les détails superflus. S'inspirant de la réalité, elle l'idéalise, elle crée des types et des formes spiritualisés.

Il est trop évident que pour toute une catégorie d'icônes la ressemblance est cherchée et, dans une certaine mesure, obtenue (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1747, fig. 8292), tandis qu'une autre catégorie n'y vise aucunement. Pas un seul artisan ne s'est flatté de posséder un croquis du visage de saint Jean-Baptiste, cependant une icône exécutée à l'encaustique, en Égypte, au VI<sup>e</sup> siècle, nous le fait voir tel à peu près que l'imagination pouvait se le représenter (fig. 10465) et montrant le Sauveur qui efface les péchés du monde :

+ε[ΙΔΕ]C||AM[NC]C|Tτ[Ē]Y O|[AIPΩ]N|[THN]A||  
[M]PTI|[AN]TOY|KCCMδ

L'icône nous montre les produits d'un art stylisé, tendant à l'idéalisation tout en donnant l'illusion de la ressemblance.

La vénération des icônes dans l'Orient grec coïncide à peu près avec l'apparition en Égypte des premiers portraits consacrés aux martyrs. C'est une chose qui ne laisse pas que de surprendre qu'on n'ait pas semblé se demander si les fidèles, dont la dévotion aux martyrs et à leurs reliques était si vive, se résignaient à tout ignorer de leur apparence extérieure alors que dans la vie publique comme dans la vie privée l'image des vivants et des défunts tenait une si large place et constituait la plus appréciée des récompenses. Non seulement on se plaisait à regarder l'image, mais on

<sup>1</sup> *Adv. Constantinum Caballinum*, c. II, P. G., t. XCV, col. 313; cf. G. Millet, *Portraits byzantins*, t. LXI, 1911, p. 445. — <sup>2</sup> N.-P. Kondakov, *L'icône russe*, III<sup>e</sup> partie, t. I, in-4,

Prague, 1931. Cf. M. Carsow, *L'icône russe*, dans *Journal des savants*, 1932, p. 304-315. — <sup>3</sup> N.-P. Kondakov, *op. cit.*, p. 15. — <sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 17

lui rendait des honneurs, et nous ne pouvons croire que ceux qui venaient en pèlerinage au sanctuaire de saint Ménas (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce nom) ne s'enquerraient pas du physique du martyr illustre et se contentaient d'emporter une ampoule en terre à son effigie indistincte. Parmi les mercantis qui s'entassaient en ce lieu et offraient leurs marchandises aux pèlerins il a dû se trouver des boutiques de portraits



10465. Saint Jean-Baptiste.  
D'après N.-P. Kondakov, *The Russian Icon*, Oxford,  
1927, pl. 1, n. 2.

peints ou de bustes en métal et en terre cuite dont aucun n'a, jusqu'à ce jour, été retrouvé.

C'était sur ces images, beaucoup plus que sur des ampoules ou des lampes de terre cuite, que la piété des visiteurs aimait à coller ses lèvres, suivant un usage dont l'origine doit remonter aux temps les plus reculés et qui s'est conservé jusqu'à nous.

Les autorités ecclésiastiques ne s'y opposaient nullement, elles auraient plutôt favorisé une manifestation si naturelle de l'ardeur de la foi et de la dévotion; aussi ne lit-on nulle part qu'elles aient entravé le développement de l'industrie de l'icône qui s'étendait rapidement autour des lieux de pèlerinage dont le nombre s'accroissait en Orient, en Égypte et en Palestine. Aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, les voyageurs venus pour leurs affaires ou par piété visiter les sanctuaires rapportaient, en guise d'eulogies, des images saintes (*obrasa*) qui se répandaient en Occident où elles introduisaient la connaissance et le culte de saint

Georges, de saint Démétrius, de l'archange Michel, du prophète Élie, des martyrs Ménas, Côme et Damien, Pantaléon, Nikita, des saintes Catherine, Anastasie, Paraseève, Pélagie et d'autres. Plus tard on continuera à fabriquer des icônes représentant le Christ, la Théotokos, les apôtres, mais la préférence est toujours donnée aux saints personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament représentés à mi-corps. Ce sont là des icônes dites « de prière » dont les débuts remontent aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire bien avant l'époque des iconoclastes; mais aucune de ces œuvres, détruites par la fureur de ces derniers, ne nous est parvenue. Les petites icônes de prière (0 m. 12 × 0 m. 15 cent.) appartiennent très certainement à la catégorie des images clandestines de cette époque. Les icônes de prière grecques sont de dimensions et d'épaisseur très variées, leurs types ne sont pas homogènes: les artistes qui exécutaient les icônes inventaient eux-mêmes le dessin. Ainsi le saint Étienne à mi-corps du musée russe, n. 1810, remontant au VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle, est haut de 0 m. 20 environ. Les anciennes icônes de prière byzantines rappellent les images de pèlerins, leurs dimensions ne dépassent pas 0 m. 24 à 0 m. 28.

À côté de l'icône de prière, de l'icône de bois, prennent place les icônes murales votives ou funéraires qui apparaissent de bonne heure dans les *memoriae* isolées, puis dans les lieux de sépulture en général, enfin dans les basiliques.

On ne rencontre que rarement des icônes-portraits, des images saintes, parmi les anciennes œuvres gréco-orientales exécutées sur bois, surtout parmi les œuvres égyptiennes. On en connaît toutefois plusieurs spécimens, notamment du Sauveur, dans le *Sancta sanctorum* du Latran; on citera encore une icône disparue, la Sainte-Face d'Édesse, ou saint *Mardylon*, image dite « acheiropoïète », exécutée sur un tissu, probablement empreint de *leukos*, ce qui indiquerait une étroite parenté avec le portrait égyptien. Parmi les icônes de pèlerinage venues de Terre sainte, nous mentionnons celles qui décorent le reliquaire du *Sancta sanctorum* qui ne sauraient être postérieures au VI<sup>e</sup> siècle, ou plutôt à la fin du VI<sup>e</sup>.

VI. LE PORTRAIT ROMAIN. — Les Étrusques avaient pratiqué le portrait, mais leur manière évolua et les types se transformèrent. Après l'an 300 (avant notre ère), dans la représentation de l'homme, le corps semble négligeable, le visage devient l'essentiel et on le résume en quelques traits dominants, les contours prennent une forme géométrique et on tâche à concentrer l'expression. L'influence grecque reste extérieure et ce n'est guère avant la fin de la République que Rome semble prendre conscience de son originalité. Aux origines du portrait romain, il faut tenir compte de l'usage des masques funéraires répandu dans tout le bassin de la Méditerranée. L'usage voulant l'exposition du cadavre pendant plusieurs jours avant les obsèques sous un climat généralement chaud on prit l'habitude de remplacer le défunt par un mannequin et un masque qui offrait une ressemblance quelconque; plus tard seulement on recourut au moulage de la face. Le masque funéraire, *romain*, certain et authentique, n'a jusqu'à ce jour jamais été retrouvé; il faut se résoudre à n'en rien dire que d'après les textes littéraires. Polybe, qui ne nous parle que des classes élevées, signale le portrait du défunt placé en évidence dans la maison mortuaire, un masque apparemment. Ce masque, après avoir servi aux funérailles, revenait prendre sa place dans l'*atrium* d'où il ne sortait qu'à chaque nouveau deuil de famille où on chargeait un des parents ou amis ayant à peu près la stature du disparu, de s'appliquer son masque sur le visage pour faire courtège au dernier mort. Mais dès le temps de Pliny l'Ancien, ce rite était déjà tombé en désuétude;

il parle, lui, des visages de cire qui ornaient l'*atrium*, d'où on les retirait pour les convois funèbres. Ils occupaient, un par un, des niches minuscules, juste à leur taille, fermées de deux volets mobiles surmontés d'un fronton.

L'argile, la cire furent probablement employées à la fabrication de ces masques, ensuite on en sera venu au moulage de la face; quant à la ressemblance des masques, on ne peut rien en préjuger et il serait arbitraire et irrespectueux de la rapprocher de notre mot « mascarade »; on peut se demander cependant si elle ne laissait pas fort à désirer. Les premiers essais de moulage de la face paraissent remonter aux environs de l'an 159 avant notre ère. La niche semble vers ce temps faire place à une méthode nouvelle d'exposition et l'image ancestrale prend place sur un bouclier, c'est l'*imago clypeata* dont la mode se retrouve sur les sarcophages chrétiens avec toutes les variétés imaginables

moulage de cire, quoique prêtant aux personnages des airs d'êtres vivants<sup>1</sup>. »

C'est à la tradition du portrait romain que se rattachent les sarcophages chrétiens qui nous offrent dans l'*imago clypeata* les bustes d'un ou de deux défunts. Nous en avons donné un certain nombre dans le *Dictionnaire*, t. VIII, fig 6848, 6850, 6858, 6899, 6900, 6910, 6911, etc.

Il arrive que, sur certaines cuves, les portraits sont exécutés avec soin et nous ont conservé sans aucun doute possible les traits de ceux qui y reposaient, mais parfois les visages sont simplement épannelés afin de permettre au sculpteur d'exécuter la ressemblance lorsque la tombe aura trouvé un acheteur. La tête est simplement modelée; nous en avons des exemples sur un assez grand nombre de sarcophages où tout le reste est terminé et n'offre aucune particularité qui puisse le faire écarter par la clientèle, qu'elle soit païenne



10466. — Sarcophage à *imago clypeata* simplement ébauchée.  
D'après *Bull. della commiss. archeol. comunale di Roma*, t. XIX, 1891, pl. VIII.

car au lieu d'être convexe, elle s'offre concave et prend la forme d'une coquille (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot *IMAGO CLYPEATA*).

Entre temps, voici que le public a dû s'intéresser au portrait pour lui-même, pour sa conformité avec le modèle; on veut qu'il reproduise aussi les traits de personnages vivants; on ne se borne plus à la tête, on y adjoint le haut du corps. Le portrait du défunt s'allonge parallèlement; il devient un buste. Et les figures de femmes s'ajoutent à celles des hommes. Celles des ancêtres sont moulées généralement dans la cire et continuent à s'abriter dans les petites niches individuelles; d'où l'habitude de présenter, sur les tombeaux, les bustes des défunts dans des sortes de cases séparées, mais naturellement ouvertes, qui ont l'air de simples baldaquins; c'est ce qu'on voyait par exemple, sous les Flaviens, au monument des Haterii dont il subsiste les deux têtes célèbres que conserve la musée de Latran.

« Ces objets en cire ont dû tous disparaître; on n'en possède aucun échantillon; on les suppose peints, ou du moins avivés par quelques rehauts de couleurs; nos sources littéraires sont muettes à leur sujet; peut-être trouverait-on l'indication sommaire de quelques-unes dans les reliefs funéraires. En tout cas, même du jour où ces images d'ancêtres furent exécutées dans une matière différente, les sculptures s'inspirèrent du

ou chrétienne. Celui que nous donnons (fig. 10466) en marbre pentélique, long. : 2 m. 20, larg. : 0 m. 72, haut. : 0 m. 65, est dans ce cas<sup>2</sup>.

VII. LE PORTRAIT PLYCHROMÉ. — Le monument que nous allons décrire n'est pas chrétien, mais il est probablement unique en son genre et nous offre un exemple précieux de l'idée qu'on se faisait du portrait et de la préoccupation apportée à atteindre la ressemblance. Ce monument vient de Cyzique et paraît remonter au II<sup>e</sup> siècle; il est en marbre blanc; faces latérales dressées; revers fruste, brisé à gauche et en bas où il a été sommairement restauré en plâtre; hauteur maxima : 0 m. 57; largeur maxima : 0 m. 68. Ce monument complet devait mesurer environ 0 m. 60 sur 0 m. 75; épaisseur 0 m. 31. Il est conservé au musée de Brousse (n. 258) (fig. 10467).

« Le buste est sculpté dans un bloc de quart d'ellipse, dont l'une des sections, légèrement recrusée, forme comme une niche peu profonde et sans décoration architectonique; il est de face, vêtu de la tunique et du manteau posé sur les épaules et entr'ouvert sur la poitrine; les traits du visage ont un caractère individuel très fortement marqué; la face est large, les apophyses proéminentes, l'arcade sourcilière épaisse, le front haut et dégagé sur les côtés, les yeux grands, le nez déprimé presque au niveau des joues, de sorte que le profil dessine une ligne concave, les lèvres

<sup>1</sup> A.-N. Jitta, *Ancestral portraiture in Rome and the art of the last century of the republic*, in-8°, Amsterdam, 1932; cf. V. Chapot, *L'art romain du portrait*, dans *Journal des savants*, 1932, p. 405. — <sup>2</sup> C.-L. Visconti, *Trovamenti di oggetti d'arte*, dans *Bull. della commiss. archeol. comunale di Roma*, t. XIX, 1891, p. 240-241, pl. VIII; R. von Lichtenberg,

*Das Porträt an Grabdenkmälern*, in-8°, Strasbourg, 1902, p. 116 sq.; E. Le Blant, *Étude sur les sarcoph. chrét. de la ville d'Arles*, 1878, p. 14; Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, 1880, t. I, pl. IX; A. von Gerkan, *Bosierte Köpfe auf Reliefsarkophagen*, dans *Philologische Wochenschrift*, 1932, *Festschrift für Frau Poland*, p. 269-272.

grosses et saillantes, le menton écrasé, les oreilles longues et décollées; il est imberbe; les cheveux sont simplement massés. Sur cette sculpture assez rude, est étendue une très riche polychromie, dont les tons se sont beaucoup adoucis, mais qui a dû être très vive; le buste s'enlève sur un fond noir, tirant sur le bleu; les cheveux sont peints en rouge brun avec retouches en noir et rose vif; les chairs sont d'un ton jaunâtre, relevé sur la tempe gauche, au-dessous des yeux et des narines, sur les pommettes, le pavillon de l'oreille et le cou, de retouches rosées; les sourcils en brun; les prunelles, les contours de l'iris en noir; l'iris lui-même en brun; la sclérotique est d'une teinte jaune-brun



10467. — Buste polychromé de Cyzique.  
D'après *Bull. de correspondance hellénique*,  
t. xxxiii, 1909, p. 316.

clair; la glande lacrymale indiquée par une tache brune; les lèvres sont rouges; le vêtement est d'un général rouge-brun, avec retouches en jaune. Ce qui est remarquable, c'est la tendance à suppléer par la couleur aux insuffisances du modelé; les ailes du nez sont ainsi accentuées par une ombre grise — et c'est pourquoi, dans la reproduction, le nez paraît beaucoup moins écrasé qu'il ne l'est sur le monument; le creux de l'orbite est accusé par une ombre presque noire et le bord de la paupière supérieure par un large trait noir; au contraire, la paupière inférieure, qui n'est pas indiquée plastiquement, est mise en lumière par une touche rose; le trou des narines, la cavité des oreilles, la commissure des lèvres, le creux de quelques plis de la draperie sont de même marqués en noir. Ce relief, quoique assez grossier, est très curieux, et peut-être, un exemple unique de sculpture peinte dans la manière impressionniste, et il serait à souhaiter qu'on en publiât une reproduction en couleurs. La forme du monument elle-même est assez rare; on n'en connaît que trois autres spécimens, tous trois au musée de Constantinople, et tous trois de provenance inconnue, deux d'entre eux portent un buste de femme, le troisième un buste d'homme tenant un *volumen* de la main gauche. On peut se demander si elle n'est pas inspirée par celle des acrotères en quart de sphère qu'on voit sur les couvercles de certains sarcophages (voir *Dictionn.*, I, VII, col. 2058, fig. 6094); de toutes manières, il semble qu'un monument de ce genre ne puisse se concevoir isolé et qu'on doive nécessairement en supposer au moins un second qui lui fasse pendant; il en est certainement ainsi pour les deux bustes de femme du musée de Constantinople, qui présentent une identité absolue de marbre et de facture et des dimensions sensiblement égales<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> G. Mendel, *Catalogue des monum. grecs, rom. et byz. du musée... de Brousse*, dans *Bull. de corresp. hell.*, t. XXXIII, 1909, p. 315-317, n. 70 (258). — <sup>2</sup> Cf. P. Graindor, dans

VIII. LES PORTRAITS DU CHRIST. — Nous avons parlé déjà du type physique du Sauveur, nous avons apporté les textes, figuré les principaux monuments (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2394-2449, fig. 6198-6230); on n'a rien apporté depuis cette date récente qui ajoute quelque chose de notable aux recherches dont nous exposons le résultat<sup>2</sup>. Nous rappellerons seulement ici quelques indications bibliographiques depuis le début de ce siècle :

Weiss-Liebersdorf, *Christus und Apostelbilder. Der Einfluss der Apokryphen auf die ältesten Kunsttypen*, in-8°, Freiburg, 1902; J. Strzygowski, *Christus in hellenistische und orientalische Auffassung*, dans *Allgemeine Zeitung*, 1903, Teil, XVI; le même, *Türmer*, 1907, p. 507 sq.; Von Dobschütz, *Christusbilder. Untersuchungen zur christliche Legende*, in-8°, Leipzig, 1899; Cust et Dobschütz, *The likeness of Christ in the royal collections of London*, dans *Burlington Magazine*, t. V, 1904, p. 517-528; N.-P. Kondakov, *Iconographie de Notre-Seigneur et rédempteur Jésus-Christ* (en russe), Saint-Petersbourg, 1905; L. von Sybel, *Christliche Anlike*, t. I, p. 282; t. II, p. 151 sq.; J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, p. 106 sq., 253 sq.; le même, *Die römischen Mosaiken und Malereien*, p. 1121 sq.; Dütschke, *Ravennatische Studien*, in-8°, Leipzig, 1909, p. 99-121; O.-M. Dalton, *Byzantine art and archeology*, in-8°, Oxford, 1911, p. 670 sq.; V. Schultze, *Grundriss der christliche Archäologie*, in-8°, München, 1919, p. 131 sq.; J. Sauer, *Das Aufkommen des bärtigen Christus-typus in der frühchristlichen Kunst*, dans *Sirena buliciana*, in-4°, Zagreb, 1924, p. 303-329; V. Schultze, *Christus in der frühchristlichen Kunst*, dans *ibid.*, p. 331-336; W.-J.-A. Visser, *Die Entwicklung des Christusbildes in Lileratur und Kunst in der frühchristlichen und frühbyzantinischen Zeit*, in-8°, Bonn, 1934; S. Der Nersessian, *The date of the initial miniatures of the Etchmiadzin Gospel*, in-8°, Chicago, 1933, p. 20.

On est exposé à rencontrer des affirmations insuffisamment mûries comme c'est le cas dans une récente *Histoire ancienne de l'Église*, par A. Dufourey, t. II (1927), où se trouve signalé (p. 319) comme une des deux plus anciennes images de Jésus, « le buste trouvé à Jérash (Transjordanie) dans une basilique du V<sup>e</sup> siècle, par Garstang; celui-ci le date du II<sup>e</sup> siècle et y démêle, avec le type classique de Jupiter, une expression de douleur très profonde ». Des photographies de ce marbre ont paru (en 1926) dans le *Times* et ailleurs; y reconnaître un portrait du Christ, même adapté, est inadmissible, comme l'a dit avec netteté S. Reinach, dans *Rev. archéol.*, 1928, t. I, p. 225; c'est un Poseidon agité, comme ils le sont tous, sans doute apporté dans les ruines d'une église parce qu'on y avait installé un four à chaux.

IX. SAINT PIERRE ET SAINT PAUL. — (Voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 938-971).

X. SAINT AUGUSTIN. — Dans l'ancienne bibliothèque du Latran, des fouilles exécutées en 1900 ont permis de retrouver des restes de fresques et une inscription. Le tout semble avoir été décoré entre 509 et 604. On croit être ici en présence de débris d'une grande salle du palais de Latran, peut-être le *scrinium*. A une profondeur de 4 mètres on a vu une fresque très bien conservée (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1552, pl. hors texte en couleurs), accompagnée d'une inscription dont un large fragment s'est détaché et brisé presque aussitôt après la découverte. Le personnage représenté paraît être un personnage chauve et imberbe, vêtu de la toge avec le *clavus* sur l'épaule,

*Byzantion*, t. I, 1924, p. 623, qui argue du type barbu trouvé dans l'hypogée sous le Viale Manzoni, de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle.

les pieds nus. Il est assis sur un siège de forme rare, sorte de fauteuil à dossier arrondi et, devant lui, un livre est placé sur un pupitre dans la direction duquel il étend le bras droit, tandis que la main gauche tient un rouleau. Pas de nimbe autour de la tête. Le personnage et l'inscription tracée au-dessous de lui mesurent ensemble 2 m. 50 en hauteur.

L'inscription consiste en un distique <sup>1</sup> :

+DIVERSI DIVERSA PATRES S  
OMNIA DIXIT ROMANO ELOQV[io]  
MVSTICAS SENS A TONANS

Voici la restitution proposée par M. Ph. Lauer :

*Diversi diversa Patres [ed h]ic omnia dixit  
Romano eloqu[io] mystica[s] sensa tonans*

« On peut considérer comme très hautement probable qu'il a existé des portraits de saint Augustin, exécutés d'après nature. Un artiste qui, vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle, aurait voulu représenter le grand évêque d'Hippone ne manquait donc pas de modèle dont il pouvait s'inspirer <sup>2</sup>. La fresque que nous venons de rappeler nous montre un personnage désigné comme un docteur universel de l'Église latine. Il est vrai que l'inscription qu'on vient de lire ne porte pas de nom et le personnage ne porte pas les attributs de l'épiscopat, cependant l'attribution à saint Augustin paraît devoir être admise <sup>3</sup>.

XI. SAINT AMBRŔISE. — (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 1187, fig. 2716.)

XII. SAINT JÉRÔME. — En 1844, Zénon Collombet publia une *Histoire de saint Jérôme, Père de l'Église au I<sup>er</sup> siècle*, à laquelle l'abbé H. Greppo ajouta des *Notes sur les peintures, fresques, gravures et statues inspirées par l'histoire de saint Jérôme*, notes qui n'ont d'autre mérite que d'avoir entrevu un beau sujet sans y pénétrer. En 1852, l'abbé Barraud, dans sa *Notice iconographique sur S. Jérôme*, dans le *Bull. de la commiss. d'hist. des arts et des monum.*, t. III, p. 91, en reste au même point; nous ne croyons pas que la que t'on ait été abordée depuis lors jusqu'en 1920 où elle a fait l'objet d'un travail du P. Oscar Pöhlmann, *Von der Entwicklung des Hieronymus-Typus in der älteren Kunst*, dans *Dem hl. Hieronymus. Festschrift zur fünfzehnhundersten Wiederkehr seines Todestages (30 septembre 12<sup>e</sup>)*, in-8°, Beuron, p. 86-170. L'iconographie de saint Jérôme remonte assez loin dans le passé, elle débute vers le vi<sup>e</sup> siècle avec la miniature du diptyque de Boèce, conservée au musée communal de Brescia (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1142, fig. 1623) <sup>4</sup>. On y voit trois Pères de l'Église latine, saint Jérôme, saint Augustin et saint Grégoire le Grand et l'on peut se poser la question de savoir si ces trois visages de type assez personnel chacun ne sont pas des portraits. « La figure de saint Augustin ressemble fort à celle que l'on peut admirer dans les fresques de l'ancienne bibliothèque du Latran (voir *Dictionn.*, t. II, col. 868, pl. hors texte en couleurs) qui ont été peintes entre 509 et 604. J. Wilpert <sup>5</sup> s'est demandé si ces deux œuvres ne sont pas les copies d'un dessin ou d'une peinture plus ancienne dans laquelle auraient été fixés les traits authentiques d'Augustin. Il était porté à le croire <sup>6</sup>. Le P. Pöhlmann pose le même problème à propos du

portrait de saint Jérôme et fait la même réponse. Pour notre part, nous ne parvenons pas à voir dans la miniature de saint Jérôme tout ce que le P. Pöhlmann prétend y découvrir, et il nous semble qu'il passe rapidement sur les difficultés sérieuses que rencontre sa conjecture. Le diptyque de Boèce est un simple *Memento mortuorum*, et la représentation des trois docteurs de l'Église est plutôt un hors-d'œuvre. Est-il vraisemblable que le miniaturiste ait eu l'idée de rechercher pour ce travail un portrait authentique de chacun des trois saints, à supposer, bien entendu, que pareilles œuvres aient existé? [et qu'il soit parvenu à se les procurer]. D'autre part, il est vraiment peu probable que par pur hasard il soit tombé sur ces modèles <sup>7</sup>. »

À la suite de ce monument qui, malgré les réserves qui s'imposent, demeure exceptionnel et d'un grand intérêt, l'iconographie de saint Jérôme échoue tout de suite dans la miniature des manuscrits où il n'y a que bien peu de chose à retenir au point de vue de la ressemblance. Dès l'époque carolingienne la fantaisie règne souverainement dans cette branche de l'art chrétien qui d'ailleurs, par sa date, cesse de nous retenir. Ajoutons ici cette remarque qui prend place à la suite de ce que nous avons dit plus haut de saint Jérôme (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2235-2304). Si nous n'étions pas aussi complètement déshérités de monuments iconographiques sur les saints du passé, nous pourrions être surpris que rien n'ait survécu du souvenir physique d'un personnage qui fut environné de si profonds dévouements intéressés à sa gloire. Malgré les aspérités de son caractère, la sainteté de Jérôme était pour son entourage une certitude de son vivant et sitôt après sa mort. Son nom prend place presque aussitôt ou enfin, pour ne rien exagérer, un siècle plus tard environ au martyrologe <sup>8</sup>; ce même nom se trouve inscrit pour la première fois au *Communicantes* du sacramentaire gélasien primitif (*Regin. Vatic. 310*), vers l'an 700; sa fête est mentionnée dans le festal de l'évangélaire de Godescale (781-783), et dans le missel de Bobbio <sup>9</sup>; enfin le plus ancien manuscrit qui contient la messe spéciale complète de saint Jérôme et d'après lequel elle a été publiée pour la première fois à Rome en 1572, dans le *Vetus Missale monasticum Lateralense*, est le ms. E 15 de la Vallicellane, du x<sup>e</sup> siècle environ <sup>10</sup>.

XIII. PORTRAITS IMPÉRIAUX. — Ce serait s'engager dans un catalogue d'œuvres d'art qui ne rentre pas dans le cadre prévu du *Dictionnaire*, que d'introduire ici l'énumération et la description des monuments qui nous ont conservé les traits des empereurs et des membres de la famille impériale. Ce sujet relève d'autres études <sup>11</sup>. Rappelons seulement que nous possédons des portraits certains de plusieurs d'entre ces illustres, le plus grand nombre nous a été conservé de profil par des médailles.

Pour Constantin, on possède la tête en bronze doré, de dimensions plus grandes que nature, trouvée à Nisch, sa ville natale présumée, et conservée au musée de Belgrade. Nous en avons donné la face et le profil dans *Dictionn.* (t. III, col. 2642, fig. 3237 et t. XIII, col. 491, fig. 9382) et le type s'accorde assez bien avec les descriptions qui nous sont faites de la beauté physique de

<sup>1</sup> Ph. Lauer, *Les fouilles de Sancta Sanctorum au Latran*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XX, 1900, p. 251-287, pl. VI-X.

<sup>2</sup> P. Peeters, dans *Anal. boll.*, t. I, 1932, p. 398. — <sup>3</sup> J. Wilpert, *Il più antico ritratto di S. Agostino*, dans *Miscellanea Agostiana*, t. II, 1931, p. 1-3. — <sup>4</sup> A. Muñoz, *Le pitture del dittico di Boezio nel museo cristiano di Brescia*, dans *Nuovo bullettino di arch. crist.*, t. XIII, 1907, p. 5-14. — <sup>5</sup> J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken und Malereien der kirchlichen Bauten vom IV. bis XIII. Jahrhundert*, in-fol., Freiburg-im-Br., 1917, t. IV, pl. CCCVII. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, t. I, p. 151. —

<sup>7</sup> J. Simon, dans *Anal. bollandiana*, t. XLIII, 1925, p. 421-422. — <sup>8</sup> A. Mauser, *Vom heiligen Rufe des Hieronymus und seine frühe Ehrung im Martyrologium vorab des abendländischen Mönchtums*, dans *Festschrift*, p. 11-26. — <sup>9</sup> A. Mauser, *Das Namenspaar Hieronymus und Benediktus in mittelalterlichen Messkanon*, dans *ibid.*, p. 78-86. — <sup>10</sup> A. Mauser, *Zur Geschichte und Idee der Festmesse vom hl. Hieronymus*, dans *Festschrift*, p. 189-199. — <sup>11</sup> A. Delbrück, *Spätantike Kaiserporträt von Constantinus Magnus bis zum Ende des Westreiches*, in-8°, Berlin, 1933.

l'empereur, « beau comme Apollon ». Les monnaies (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2639) donnent un profil déjà un peu empâté et gras, mais encore jeune et robuste. La grande médaille en or donnée dans *Dictionn.*, t. XI I, col. 492, fig. 9383 porte la signature de l'atelier de Constantinople au revers; elle doit prendre date entre 324 et 337. Elle nous donne un précieux échantillon de l'art du graveur à cette date par l'habileté à offrir une image proche de la vie et en pleine fleur de beauté physique et souriante. Le modelé délicat du visage, la coiffure calamistrée sans raideur et plutôt bouclée, la souplesse du *paludamentum* qui semble de soie plutôt que de laine, tout est digne d'une renaissance artistique que nous connaissons par ailleurs. Le diadème composé de cabochons et de pierres taillées en table, probablement des grenats sertis dans l'or et alternant avec le laurier, pose sur les stries de la cheve-



10468. — L'empereur Julien.

D'après Peirce et Tyler, *L'art byzantin*, t. I, pl. XLVI, B.

lure et offre une des plus belles représentations métalliques de CONSTANTINVS MA+AVG.

Nous ne nous arrêtons pas à la proche descendance de Constantin dont les fils et petit-fils ne sont représentés que par des œuvres de peu d'intérêt au point de vue iconographique; nous rappelons seulement que le type de Julien n'a rien de commun avec celui de la statue conservée au musée du Louvre et qui passe pour être son portrait (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 314). Au contraire, si on veut bien rapprocher l'entaille conservée au Cabinet des médailles (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 322, fig. 6414) du médaillon que voici (fig. 10468) il n'est pas possible de ne pas trouver la ressemblance du bas du visage. La tête n'est pas encore hirsute sur ce sou d'or frappé à Antioche et qui représente l'Apostat, en 363, tenant de la main droite la *mappa*, de la gauche le sceptre et qui porte le vêtement consulaire, la *trabea triumphalis*.

Il n'en est pas ainsi de la statue colossale en bronze conservée à Barletta et dont on a voulu faire Théodose le Grand ou Héraclius. A défaut de tout indice nous ne voulons pas écrire un nom propre, mais seulement rappeler que cette statue fut, dit-on, emportée de Constantinople, à la suite de la prise de cette ville en 1204. Le navire qui l'emportait fit naufrage dans l'Adriatique; il fallut retirer de la mer cette statue de plus de 4 mètres de hauteur; on la restaura avec maladresse au xv<sup>e</sup> siècle, les bras et les jambes sont indignes du torse, quant à la tête c'est un chef-d'œuvre. Elle porte un diadème en perles et en pierreries dont les

rondeurs présentent un contraste heureux avec les longues mèches plates de la chevelure (fig. 10469). Les arcatures des sourcils sont presque à angle aigu, le nez à peine busqué, la bouche aux lèvres serrées et minces achève la physionomie. L'œuvre est probablement de la deuxième moitié du iv<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Nous ne disons rien à cette place de Théodose le Grand dont l'effigie sera rappelée lorsque nous parlerons de cet empereur dont le disque de Madrid a conservé les traits. Nous voulons seulement mentionner le beau médaillon de Galla Placidia (voir *Dictionn.*, t. V, col. 253, fig. 4849) et celui d'Honorius, tous les deux de profil. Ce dernier peut être rapproché du



10469. — Statue de Barletta.

D'après Peirce et Tyler, *op. cit.*, t. I, pl. XXXII.

buste trouvé à Sopiana (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1063, fig. 9590). Mais on n'ose écrire aucun nom au-dessous du camée qui nous fait voir un jeune empereur et sa compagne. Sa tête porte le diadème frappé du chrisme et il semble impossible de se dérober à l'impression d'exacte ressemblance en face de cette impériale laideur d'un dégénéré. A. Delbrueck propose d'y voir Honorius et Marie; on peut mettre un nom quelconque à cette figure maussade, à quoi bon? Nous ne cherchons ici qu'à rassembler quelques monuments parmi les plus instructifs pour l'histoire du portrait<sup>2</sup> (fig. 10470). Si vraiment il s'agit d'Honorius, plaignons sa jeune épouse. Marie (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2136).

XIV. PORTRAITS CONSULAIRES. — Nous aurions ici toute la série des diptyques (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1099-1135, fig. 3759-3765). Nous n'en retiendrons que deux; celui de Félix, assassiné en 428 (voir *Dictio. n.*, t. IV, col. 1106, n. 3) et celui de Stilicon avec sa femme Serena et leur fils, Eucher, vers 395 (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2778, fig. 8447).

XV. PORTRAITS DE JUSTINIEN. — Dans la notice que nous avons consacrée à cet empereur nous avons énuméré et décrit les monuments qui nous ont conservé ses portraits: médaillon d'or aujourd'hui détruit, ivoire Barberini? disque de Kertch? et les deux mosaïques de Ravenne dans les églises de Saint-

<sup>1</sup> *Gazette des beaux-arts*, 1926, p. 188; *Revue archéologique*, 1931, t. I, p. 331; *Bulletino della Commissione archeol. comu-*

*nale di Roma*, t. LIX, 1931, p. 131-156. — <sup>2</sup> *Enciclopedia italiana*, t. XXVIII, p. 514.

Apollinaire-Neuf et de Saint-Vital (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 517, fig. 6422-6423) où l'empereur et l'impératrice Théodora sont représentés chacun avec les principaux personnages de sa cour. Il n'est pas douteux que les deux grandes compositions de Saint-Vital ne nous aient conservé une galerie de portraits; nous nous arrêtons ici à l'image de Saint-Apollinaire-Neuf, qui porte Justinien, surmonté de son nom IUSTINIAN, sur le mur à droite dans la dernière chapelle de la nef à gauche, dite chapelle des reliques (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 195, fig. 8499).

*Carnation.* Le ton général de la carnation est trouble donnant dans un rose livide: blanc bleuâtre dans les



10470. — Honorius et Marie (?).

D'après Peirce et Tyler, *op. cit.*, t. I, pl. LXX.

parties éclairées, à savoir : sur la ligne du nez qui reçoit la lumière venant de gauche à droite; autour du rebord orbiculaire en haut au-dessous des sourcils, en bas au-dessous de la paupière inférieure, sur le pli nasolabial, autour des lèvres, sur le menton et cinq *abaculi* sur le front. Ombre rouge foncé et brun, pénombre rose. Les *abaculi* jaune orange rehaussent l'ensemble, sur la joue droite, quatre sur le front, deux sur les narines, sur le pli qui va du nez à la lèvre, sur la lèvre inférieure et sur le menton.

*Cheveux.* Bruns dans l'ombre, gris-blanc dans la lumière.

*Vêtements.* La chlamyde est de pourpre foncée violacée suivant quatre tons. Les plis de la chlamyde non modelés se présentent en lignes noires. La *tablion* est d'or avec un médaillon de pourpre ornée. La fibule est composée d'une pierre rouge surmontée d'une grosse perle et entourée de perles et de pendeloques; les perles sont imitées par l'écaïlle, les pendeloques en émail. La tunique est blanche ornée d'épaulettes, avec un galon brun orné d'une double rangée de pierres bleues et vertes; au milieu de l'épaulette un *orbiculus*, bleu foncé contourné de brun. La couronne surmontée d'un écusson frontal décoré d'un rubis ovale présente, entre deux filets de perles, une rangée d'émeraudes rectangulaires (*abaculi* vert de mer) montées en or (*abaculi* jaune vif), de la couronne descendent les pendeloques en émail.

*Fond.* En or avec le nom de l'empereur en caractères brun foncé; le nimbe d'or est contourné de rouge, de pourpre et orné de perles (écaïlle).

Par places la mosaïque est maladroitement remaniée et retouchée à l'aide de couleurs, comme par exemple sur les fentes palpébrales. Elle est enchâssée aujourd'hui dans un cadre en marbre gris.

Dans la mosaïque de Saint-Vital, la couleur générale de la carnation est le rose clair, dans la pénombre le rose trouble, dans la lumière le blanchâtre.

XVI. PORTRAITS DES PAPES. — (Voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1139-1147, fig. 9636, 9654, 9663, 9673, 9674, 9678, 9680, 9683.)

XVII. PORTRAITS DES DIGNITAIRES. — Le portrait était très répandu à Rome à l'époque impériale. Néron fit exécuter les portraits des gladiateurs et de leurs servants en grandeur naturelle<sup>1</sup> et on a trouvé cinquante-cinq portraits de gladiateurs dans la mosaïque des thermes de Caracalla; ces exemples montrent combien le portrait était accessible aux gens de peu. A plus forte raison, les images impériales étaient-elles répandues. Nous avons donné dans le *Dictionnaire* quelques portraits d'empereurs païens : Constance Chlore (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2623, fig. 3229), Maximin Daïa (voir t. XIII, col. 489, fig. 9381), nous devons nous en tenir aux empereurs chrétiens. A partir du IV<sup>e</sup> siècle, le portrait se montre à Rome à peu près en tout genre et en toute matière, envahissant toujours davantage les domaines de l'art industriel. Il figure en peinture sur les parois des catacombes et sur les tablettes funéraires, gravé ou tracé au pinceau; il est très fréquent en mosaïque dans les basiliques et sur les fonds de verres dorés; l'image impériale qui ornait les  *vexilla*  passe sur le  *labarum*  de Constantin offrant sur un voile fixé à l'antenne, qui était aussi large que long, et avait à sa partie supérieure le buste de l'empereur chéri de Dieu et de ses enfants, brodé en or, ou plutôt peut-être leurs médailles en or suspendues au-dessous de la bannière<sup>2</sup> (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 953, fig. 6542). Il existe une lettre de l'empereur Gratien à Ausone, son précepteur, dans laquelle il lui dit : « Je t'ai envoyé une tunique palmée, dans laquelle est tissée la figure de notre aïeul Constantin<sup>3</sup> » et nous savons que le portrait de l'empereur Justin décorait une tunique et un *παλις* (*παλιον*), cousu sur une chlamyde de soie blanche<sup>4</sup>.

On possède aujourd'hui dans les principaux musées des portraits en tapisserie dans un médaillon circulaire ou dans un cadre carré provenant des fouilles du Fayoum, d'Akhmîm, d'Antinoë et d'ailleurs (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AKHMEN, pl. hors texte en couleurs).

Les témoignages littéraires sur le portrait du IV<sup>e</sup> au commencement du V<sup>e</sup> siècle, sont nombreux, tant au point de vue des images officielles que des particuliers, des portraits individuels et par groupes. Il est malaisé de dire avec précision l'époque à laquelle cessa l'exposition des portraits funéraires et l'usage de les déposer dans des lieux publics et domestiques. Il y a là une question encore controversée entre érudits, celle du  *jus imaginum* <sup>5</sup>. Le Code Justinien nous apprend que Constantin interdit aux tuteurs de procéder à la vente d'une maison  *in qua defecit pater, minor crevit, in qua majorum imagines aut videre fixas aut revulsas non videre satis est tugubre* <sup>6</sup>.

Une loi de Théodose le Grand, en 392, interdit la sépulture à la manière égyptienne, comportant ainsi

<sup>1</sup> Plin., *Histoire naturelle*, l. XXXV, c. LII, édit. Teubner, p. 248. — <sup>2</sup> Eusèbe, *De vita Constantini*, l. I, c. xxxi. — <sup>3</sup> Jules Labarte, *Histoire des arts industriels*, 1<sup>re</sup> édit., t. IV, 1866, p. 330. — <sup>4</sup> *Chronicon paschale*,

315 olymp., édit. Reiske, p. 613. — <sup>5</sup> Cf. Victor Chapot, *L'art romain du portrait*, dans le *Journal des savants*, 1932. — <sup>6</sup> Code Justinien, l. XXXVIII, tit. 1, l. 22, n. 3.

que nous l'avons vu la superposition à la hauteur du visage du défunt de planchettes avec le portrait peint, ou bien de masques; une autre loi, en 394, interdit la représentation dans les lieux publics honorables et à côté des images des princes de gens de condition méprisée, tels que *pantomimi, agitadores et histriones* qui devaient se contenter des lieux de plaisirs comme cirque et théâtre<sup>1</sup>. En 406, une loi prévoit le cas de la démolition d'un édifice public où se trouve une image de l'empereur, elle prescrivit une considération spéciale<sup>2</sup>; enfin, en 425, Théodose le Jeune promulgue une loi contre le culte excessif rendu aux statues et images impériales: *Si quando nostræ statux, vel imagines eriguntur, seu diebus (ut adsolet) festis, sive communibus, adsit iudex, sine adorationis ambitioso fastigio, ut ornamentum, diei, vel loco, et nostræ recordationi, sui probet accessisse presentiam*<sup>3</sup>.

« Ces témoignages des écrivains et les monuments iconographiques montrent que l'usage de conserver les images dans des lieux publics était encore en vigueur du v<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle. Ainsi au forum de Naples, comme l'atteste Procope<sup>4</sup> on voyait l'image en mosaïque de Théodoric, roi des Ostrogoths (467-525). Ce même roi figurait à cheval sur le fronton de l'église Saint-Martin-au-ciel-d'or à Ravenne<sup>5</sup>, et au vii<sup>e</sup> siècle on y représentait même les gens d'église<sup>6</sup>; cependant toutes les préférences se tournaient vers les basiliques. On voit l'empereur Honorius proclamer auguste le duc Constantin, mari de sa sœur Placida et, à cette occasion, envoyer l'image de ce Constantin à Constantinople à son frère et collègue Théodose le Jeune<sup>7</sup>. Le vii<sup>e</sup> des calendes de mai 602, l'empereur Phocas (voir ce nom) envoie de pareilles icônes de Byzance à Rome, elles y apportaient les portraits de Phocas et de l'impératrice Léontia; le pape Grégoire I<sup>er</sup> ordonna de les disposer dans l'oratoire de Saint-Césaire. En 711, lorsque le peuple romain se soustrait à l'obédience de l'empereur hérétique Philippicus Bardanes, il défend de recevoir ses rescrits, les monnaies à son effigie, de bannir son image des églises et de ne plus prononcer son nom dans la lecture des diptyques. Au ix<sup>e</sup> siècle, dans la basilique de Saint-Pierre de Rome, on voyait accolés les portraits de l'empereur Lothaire et du pape Léon IV<sup>8</sup>.

« Saint Miroclès paraît être le premier qui ait donné l'exemple de conserver dans les églises les portraits des évêques; c'est dans l'église de Milan, l'an 314 (?) qu'il fit peindre le portrait de saint Anatole, considéré comme le premier évêque de Milan<sup>9</sup>. La basilique découverte depuis le commencement de ce siècle à Aquilée<sup>10</sup> et datée par une inscription de l'épiscopat de Théodore (1<sup>re</sup> moitié du iv<sup>e</sup> siècle), présente un pavement en mosaïque qui contient cinq portraits encadrés; peut-être l'évêque était-il de ce nombre<sup>11</sup>. C'est peut-être au iv<sup>e</sup> siècle qu'appartient le portrait de saint Nicolas de Myre dont il est fait mention dans les actes du II<sup>e</sup> concile de Nicée<sup>12</sup>. Nous savons qu'à Primi-lia (voir ce nom), Sulpice-Sévère avait fait exécuter les portraits de Martin de Tours et de Paulin de Nole<sup>13</sup>, tous deux évêques et tous deux ses amis. Ennodius de Pavie parle dans un poème de son propre portrait accompagné de vers de sa composition<sup>14</sup>; ainsi encore, à Milan, l'évêque Laurent I<sup>er</sup> fit exécuter les portraits des évêques ses prédécesseurs<sup>15</sup>. »

Toutes ces productions iconographiques étaient dési-

gnées communément, du v<sup>e</sup> au vi<sup>e</sup> siècle, sous le nom de *lauratum* ou *labratum* (λαύρατο), c'est-à-dire *laureata imago imperatorum*, encore que le laurier eût très généralement fait place à une coiffure plus compliquée, diadème, pendeloques; c'est que originairement, dit Du Cange, le *lauratum* était l'image destinée par excellence à figurer pendant la consécration de l'empereur, pour être envoyée ensuite dans toutes les provinces de l'empire afin de manifester au peuple le pouvoir et la dignité de l'empereur nouvellement élu.

Il n'y avait pas que les forums et les basiliques où l'on exposait les portraits; celui du roi Théodoric, représenté à cheval, ornait le palais royal de Pavie. Au commencement du viii<sup>e</sup> siècle, le pape Jean VII fit peindre son portrait dans plusieurs églises<sup>16</sup>; au ix<sup>e</sup>, celui de Grégoire IV se voyait uni à l'image de la sainte Vierge<sup>17</sup>. Sous le pontificat de Léon IV, le portrait peint ou tissé sur étoffe se propagea fort en Occident, et plus particulièrement à Rome avec une rapidité surprenante. On le voit mentionné de plus en plus fréquemment sur les *v. ta* et les *vestes* dont parle le *Liber pontificalis*, ainsi le portrait de Léon IV exécuté en tissu ou tapisserie dans les églises, les monastères, à Rome et partout, dans des groupes ou sur des carrés d'étoffe à appliquer comme décoration<sup>18</sup>.

XVII. PORTRAITS DES PARTICULIERS. — Ce ne sont plus des dignitaires que les fidèles dont les portraits nous ont été conservés dans des mosaïques industrielles à Aquilée en Italie et à Thabraca en Afrique; ce sont cependant des portraits à leur façon, c'est-à-dire à la façon d'artisans fort peu experts dans un art qui n'est pour eux qu'un métier. La basilique découverte à Aquilée au début de ce siècle et explorée avec beaucoup de méthode contient un pavement où certains motifs ont été traités non sans habileté ainsi qu'on savait encore le faire au iv<sup>e</sup> siècle; quant à l'iconographie, elle fait peu d'honneur au mosaïste, mais la parfaite laideur qu'il a réussi à exprimer nous peut satisfaire en nous montrant que si ses modèles n'étaient pas beaux il a su nous les montrer aussi laids que nature. Ce sont probablement des donateurs et des donatrices de la basilique auxquels on a voulu faire ce remerciement pour leur libéralité de transmettre leurs visages à la postérité.

Ces portraits sont d'un grand intérêt et leur style est bien du iv<sup>e</sup> siècle, ils sont tout à fait à leur place dans une ornementation géométrique avec la cordelette, l'ondulée à tons dégradés, les variantes de la grecque. C'est tantôt une circonférence, tantôt un parallélogramme.

Le costume est simple, la toge ornementée, ourlée et repliée d'un large pli barrant obliquement la poitrine à partir de l'épaule droite, c'est ce que nous observons sur les diptyques consulaires et d'où sortira le vêtement byzantin. Le costume féminin montre la tunique aux larges laticlaves et sur la tête un lourd chignon encore alourdi par une tresse de cheveux.

Dans tel autre portrait, le personnage n'est certes pas flatté, mais il est d'une laideur qui ne s'oublie pas: large front fuyant et bosse frontale bien marquée, nez droit, bouche et menton volontaires, nuque très développée. Sous un sourcil très arqué où les cils sont séparés, l'œil vif et hardi.

À la même époque à peu près appartiennent les

<sup>1</sup> Codex Theodosianus cum perpetuis commentariis Jacobi Gothofredi, t. v (1565), p. 375. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, p. 317. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, p. 346. — <sup>4</sup> De rebus Gothorum. — <sup>5</sup> Saint-Apollinaire-Neuf. Cf. C. Ricci, *Ravenna*, 1902, p. 35. — <sup>6</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 354. — <sup>7</sup> Théophile Simocatta, *Hist.*, l. VIII, édit. 1729, p. 301. — <sup>8</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 392. — <sup>9</sup> R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. I, p. 437. — <sup>10</sup> A. Calderini, *La basilica di Aquileia*, 1933. — <sup>11</sup> *Nuovo bull. di*

*arch. crist.*, 1910, p. 162-165, pl. IV-v. — <sup>12</sup> R. Garrucci, *op. cit.*, t. I, p. 437. — <sup>13</sup> S. Paulin, *Epist.*, xxxii, 17, édit. Harlet, 1891, p. 293; *P. L.*, t. LIX, col. 685; t. LXI, col. 330. — <sup>14</sup> *Carnina*, p. 169. — <sup>15</sup> Oltrocchi, *Mediolanensis Ecclesie historia ligustica*, Mediolani, 1795, t. I, p. 85; *Wl. de Grueneisen, Le portrait*, in-1<sup>o</sup>, Rome, 1911, p. 31-32. — <sup>16</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 385. — <sup>17</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. II, p. 80. — <sup>18</sup> Id., *ibid.*, t. II, p. 111, 130.

portraits qui ornent la voûte annulaire du mausolée de Sainte-Constance à Rome (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 955, fig. 238). Ce sont encore des images où on a cherché la ressemblance; et parmi ces portraits se trouve celui du César Gallus, frère de Julien. Le procédé artistique suivi pour ces portraits présente un exemple typique de l'art et des ressources du mosaïste au IV<sup>e</sup> siècle. Six tons différents d'*abaculi* servent à modeler la face et le cou; blanchâtre pour la nuance générale de la chair; livide et bleuâtre dans les pénombres; noir pour dessiner les caractéristiques saillantes de la face; gris foncé dans les sillons, rouge aux pommettes, au menton, le long de la crête nasale et pour raviver l'ensemble.

Vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, il faut mentionner la mosaïque de la conque absidale de Sainte-Pudentienne, où il n'y a pas de portraits à proprement parler, mais où le Christ et chacun des apôtres semblent dessinés et modelés d'après un visage vivant. Au VI<sup>e</sup> siècle, à Ravenne, sur les mosaïques de Saint-Vital, nous voyons la cour de Justinien et celle de Théodora composée d'autant de portraits dont la vérité criante est inoubliable. Que vaut ici la ressemblance? On peut avoir à son sujet quelques doutes en comparant les deux portraits de Justinien, à des âges différents, il est vrai; mais toute hésitation se dissipe à la vue de l'évêque Maximien de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. 11, col. 1185, fig. 2717 et t. x, col. 2784, fig. 7828). La technique a subi bien des transformations depuis l'époque où les artistes pompéiens qui s'essayaient au portrait ne manquaient pas de leur infliger un polissage qui rendait leur surface complètement lisse. Au IV<sup>e</sup> et au VI<sup>e</sup> siècle, ce procédé ne se retrouve plus et fait place, volontairement, à une façon plus rudimentaire; le grain des *abaculi* devient de plus en plus grossier et ses teintes sont plus décoratives qu'exactes. On ne s'occupe plus de polir la surface, on emploie le cube à face crue, détaché au ciseau d'un gâteau d'émail et présenté par la surface de la brisure, dont les inégalités concentrent plus de lumière<sup>1</sup>.

XIX. LE PORTRAIT SUR VERRE. — Nous prions ici de vouloir bien se reporter à ce que nous avons dit déjà à propos des fonds de coupes (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1819-1859, fig. 4516-4551). Le catalogue que nous avons publié alors pourrait recevoir quelques additions, mais généralement si peu importantes que nous ne voulons pas ici placer un supplément; nous passons tout de suite à notre sujet.

Les fonds de coupes dorés ont été fabriqués dès le III<sup>e</sup> siècle de notre ère, et un peu plus tôt peut-être, jusque au I<sup>er</sup> et peut-être même jusque au V<sup>e</sup> siècle; il y eut des centres divers de fabrication, à Rome et en Rhénanie. D'autres produits, également en verre, ont un intérêt iconographique bien différent; ce sont des verres peints. Les uns comme les autres, par la donnée générale, se rattachent aux *imagines clypeatæ*, mais ils procèdent de deux techniques différentes: une soignée et l'autre hâtive, une qui s'inspire de la signature et l'autre de la pochade quoique toutes les deux visent à la ressemblance, mais la première en se résignant à ne pas l'atteindre autrement que par hasard, ce qui n'est pas sans exemple.

Les fonds de coupes dorés, à en juger par le nombre de ceux qui nous ont été conservés nonobstant leur fragilité, ont dû jouir d'une vogue très générale car il n'est pas douteux qu'une multitude d'entre eux aura été brisée d'après le calcul de récupérer l'or; en outre, ils de-

vaient être d'un aspect gai et flatteur pour les convives. Dès lors ils ne furent plus qu'un produit industriel. Les verres peints réclamaient toujours la main et le savoir d'un artiste, ce qui aide à comprendre leur rareté.

« Le procédé de la peinture sur verre n'est pas une invention chrétienne. On ne saurait préciser l'origine de ce genre de peinture; cependant des disques de verre, ornés de figurines en or semblables aux signes mnémoniques chrétiens faisaient déjà partie intégrante de la décoration de la maison romaine. En 1906, on a trouvé à Pompéi une maison ainsi décorée. Le procédé technique employé sur ces verres est absolument identique à celui des médaillons peints à figures chrétiennes; dans les deux cas il y a un double disque de verre; le premier reçoit la peinture, le second est appliqué sur la miniature pour la protéger contre la poussière et l'humidité. Le peintre païen et le chrétien opéraient au pinceau. C'est ce qui distingue, nous le verrons, ce procédé artistique du procédé industriel simplifié comportant seulement l'emploi du ponceau.

« Dans le procédé au pinceau on employait presque exclusivement l'or et l'argent en poudre; parfois, mais rarement, on se servait d'autres nuances comme par exemple la teinte rose. Ayant fixé en silhouette avec l'or ou l'argent le sujet à représenter, l'artiste obtenait le relief au moyen de fins traits noirs qu'il portait directement sur les plans préparés. Ainsi dans ce procédé l'art du dessinateur jouait le premier rôle; car seules les parties ombrées furent obtenues au moyen du pinceau, par le pointillé, comme de nos jours encore sur les portraits en miniature exécutés à l'aquarelle. Le verre sur lequel s'exécutait ce genre de peinture était tantôt incolore, tantôt coloré de préférence en bleu. Le verre qui servait à protéger l'image était ordinairement incolore.

« Un procédé tout à fait différent se révèle sur les fonds des coupes et des patènes. Dans ce genre de productions l'image devait se trouver aussi entre deux couches de verre, mais, vu la destination du vase, elle devait être hermétiquement isolée entre deux disques fondus en une seule pâte vitrée. Dans ce procédé l'artiste recourait seulement au poinçon, probablement le *cestrum vericulum* des Romains, outil employé à graver sur l'ivoire. Il n'appliquait plus l'or en poudre au moyen du pinceau, mais il utilisait de minces feuilles d'or dans le genre de celles qui nous servent encore pour dorer les cadres. Il appliquait un moreau à côté de l'autre de sorte que les jointures sont encore parfaitement visibles quand on examine le dessin par transparence. Le relief et le dessin étaient obtenus au moyen de contours grattés dans l'or jusqu'à faire entrevoir le verre. Grâce à ce système le fond qui doit détacher l'objet représenté apparaît tantôt clair, tantôt foncé. Il est foncé quand la coupe est posée sur un fond non transparent; il est clair si la lumière le traverse; dans ce cas les figures et les ornements se détachent en silhouettes sombres sur un fond transparent. Le fond de coupe donné ici (fig. 10471) d'après l'original conservé au musée du Vatican (n. 435) présente un bel exemple du genre, il a été photographié sur un corps opaque, ce qui fit détacher les figures, les légendes et l'ornementation en lumière sur un fond sombre. Ce verre mesure 0 m. 08 de diamètre. Entre les deux couches de verre incolore on voit un groupe de trois personnes, un ménage avec son enfant et la légende<sup>2</sup>.

#### PELETE VIVAS PARENTIBVS TVIS

<sup>1</sup> Ce n'est pas, à vrai dire, une découverte ni une innovation, car la mosaïque en émail à face crue et à gros cubes inégaux se retrouve déjà dans la mosaïque décorative de Pompéi; on y voit l'ornementation sommaire et les fonds bleu foncé qu'on retrouve souvent sur les mosaïques chré-

tiennes du V<sup>e</sup> et du VI<sup>e</sup> siècle. — <sup>2</sup> Est-ce un ménage chrétien, on ne voit ni symbole ni acclamation, mais ce fond de coupe appartient à la catégorie de ceux que nous avons donnés en grand nombre dans l'article FONDS DE COUPE de ce *Dictionnaire*.

« Pour réhabiliter le procédé technique des portraits du deuxième type, la critique moderne a porté son examen sur un seul portrait, le fameux médaillon de Brescia, dit de Galla Placidia, Honorio et Valentinien III. Cette belle aurographie (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 253, fig. 4849) est enchâssée dans la lame d'argent qui recouvre entièrement la croix byzantine du musée de Brescia. Le diamètre du verre mesure 0 m. 061, mesure précise du disque lui-même sans compter le diamètre du verre qui protège cette miniature; dans le fond on lit : BOYNNEPH KEPAHI. Le procédé artistique qu'on peut relever sur ce verre est des plus caractéristiques pour l'aurographie au pinceau. Les bustes des trois personnages qu'on y voit représentés se détachent, enchâssés au centre de la croix, sur un fond noir; le buste du milieu et celui de droite sont en



10471. — Fond de coupe du musée du Vatican.  
D'après Wl. de Gruneisen, *Le portrait*, 1911, p. 78, fig. 90.

or; celui de gauche, soit Valentinien III, a les vêtements d'argent détaillés d'or et la chair d'or. On y retrouve le pointillé et le trait en noir<sup>1</sup>. Un procédé identique distingue un petit médaillon (diamètre 0 m. 045) de la bibliothèque Vaticane (n. 432). On y voit trois personnages (fig. 10472) sur un verre bleu foncé; l'artiste opéra comme dans le précédent avec l'or et l'argent. Ici, comme dans le médaillon de Brescia, l'argent a servi seulement pour le vêtement de l'homme, exprimant ainsi la teinte la plus convenable pour le lin de la tunique et de la toge. La carnation est en or et le relief est obtenu au moyen du pointillé et du trait. De même style et de même technique est un petit médaillon ovale sur un fond bleu (n. 433 du musée du Vatican) qui représente une petite fille avec la légende en or :

#### SIMPLICI DVLCIS

« Mais le plus bel exemple de ce genre de production artistique, nous est fourni par une trouvaille faite en 1906 dans le cimetière de Priscille. C'est un médaillon mesurant 0 m. 087, peint sur un verre incolore qui sert de fond à la figure. Celle-ci est accompagnée de la légende : ΕΖΙΜΙ ΠΑΥΛΑ ΠΙΕ ΖΗΧΑΙΟ (fig. 10473). Il fut trouvé au premier étage du cimetière dans la

<sup>1</sup> A. Zaccaria, *Excursus per Italian*, t. I, c. VII, p. 121, pl. IV; Oderici, *Antichità cristiane di Brescia*, in-4°, Brescia, 1845; Sala, *Illustr. di monumenti antichi di spettanza della municipale biblioteca Querinaria di Brescia*, Milano, 1843; R. Garrucci, *Storia dell' arte italiana et Vetri crudi di figure*

galerie derrière le baptistère; il était enchâssé entre deux *loculi* et plus rapproché de celui de gauche. Il avait encore le verre préservatif devenu opaque et presque complètement noir. La peinture exécutée à or et argent est très délicate; dégagée du verre qui l'a protégée, elle s'effrite au moindre contact et souffre sensiblement de l'humidité; aussi la Commission des



10472. — Médaillons de la bibliothèque Vaticane.  
D'après Wl. de Gruneisen, *op. cit.*, p. 76, fig. 87 et 88.

fouilles a délibéré de détacher cet objet et de le transporter au musée du Vatican. L'année même de la découverte de ce beau médaillon, M. Wl. de Gruneisen a fait une demande officielle à la *Commissione di archeologia sacra* pour obtenir la permission de photographier cet intéressant objet et il a reçu un refus positif, à cause d'une publication prochaine de M. R. Kanzler; malheureusement cette publication prochaine n'a pas encore vu le jour à la fin de l'année 1910 [ni en 1939] et le verre a perdu sensiblement de son



10473. — Médaillon du cimetière de Priscille.  
D'après Wl. de Gruneisen, *op. cit.*, p. 78, fig. 89.

éclat primitif. M. de Gruneisen avait pu prendre le dessin donné ici au moment de la découverte, on y reconnaît le procédé que suivait le peintre dessinateur pompéien. Typique surtout sont les traits courbes et parallèles qui suivent l'ovale de la joue et les bords du cou; comme sur le portrait pompéien et chrétien du IV<sup>e</sup> siècle, la bouche forme aux coins des sortes de queues d'hirondelles et la lèvre supérieure reçoit au lieu d'ombre un carrelé assez régulier; les pupilles sont placées haut et la commissure de l'œil largement dilatée; cependant la pupille gauche garde encore le point lumineux. L'éclairage est de gauche à droite; les cheveux sont divisés sur le front, tressés et enroulés en

*in oro*, p. 83, pl. XI; A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. I, 1901, p. 405-406, fig. 333; Ainalov, dans *Vizentitsky Vremennik*, t. IX, 1902; t. V, 1898, p. 181; J. Wilpert, *Le nimbe earré*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XXVI, 1906; Wl. de Gruneisen, *Le portrait*, 1911, p. 75, fig. 86.

corbeille sur le sommet de la tête; les oreilles sont ornées de pendants triangulaires formés de trois perles, tels qu'on en voit souvent sur les portraits d'Égypte; un vêtement orné comme celui de Galla Placidia est jeté sur les deux épaules; enfin un collier dessiné sommairement fait le tour du cou. Ce portrait pourrait appartenir à la fin du III<sup>e</sup> ou au commencement du IV<sup>e</sup> siècle.

« Le portrait sur verre, par sa technique de transition, fournit le chaînon nécessaire pour renouer la chaîne entre les pratiques artistiques romaines, les portraits des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles et celui de Grégoire le Grand aujourd'hui disparu<sup>1</sup>. »

H. LECLERCQ.

**PORTUS.** — On rencontre le mot *portus* à une date ancienne dans une région septentrionale des Pays-Bas (voir ce nom) où la vie urbaine a connu une grande prospérité. Au IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècle, il existe des localités du bassin de l'Escaut qu'on désigne sous le nom de *portus* quoiqu'elles ne puissent jamais avoir entretenu de prétentions maritimes. C'est ainsi qu'au VIII<sup>e</sup> siècle on parle d'un *Tornaii porti*<sup>2</sup> et au XI<sup>e</sup> d'un *Portus Tornacensis*<sup>3</sup>; de même que Tournai, Valenciennes revendique à l'époque mérovingienne un *Valencianis portus*<sup>4</sup> et au XI<sup>e</sup> d'une *portus navium*<sup>5</sup>. Le mot *portus* ainsi entendu d'une étape, d'un débarcadère de marchandises n'est pas particulier à la Flandre française; nous le rencontrons avec le même sens dans saint Isidore de Séville : *Portus dictus a deportandis commercis*, dit-il<sup>6</sup>, et on ne s'étonne pas de voir multiplier les *portus* lorsqu'on se rappelle que le tonlieu se percevait dans les *portus*<sup>7</sup>. Au X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle les *portus* établis en dehors des villes sont encore nombreux<sup>8</sup>. Les *portus* créés dans un intérêt purement fiscal ne prospèrent pas et disparaissent; ceux qui avaient été établis dans de bonnes conditions géographiques devinrent des villes et se développèrent par le commerce.

H. LECLERCQ.

### PORTUS CARSICIS.

I. Topographie. II. Nom. III. Histoire. IV. Ruines. V. Autel. VI. Bibliographie.

I. TOPOGRAPHIE. — Entre le Cacaou, à l'Ouest, et le cap Canaille, à l'Est, sur une distance de 3 000 mètres environ, s'ouvre une brèche qui donne naissance à quatre petits golfes qui, en allant de l'Ouest à l'Est, portent les dénominations suivantes : 1<sup>o</sup> *Port Miou*, formant goulet entre des rochers à pic, dénudés; trop stérile pour avoir jamais été habité, a de tout temps servi d'abri aux barques de pêche; 2<sup>o</sup> *Cassis*, golfe qui s'ouvre entre la pointe de Saint-Clair et la pointe du Château; 3<sup>o</sup> *Golfe des Lombards* un peu en avant d'une langue de terre; 4<sup>o</sup> *Golfe de l'Arène*, abrité au Sud-Est par le cap Canaille (*mons Canalium*) la plus haute falaise de France, à 600 m. environ de Port-Cassis.

II. NOM. — Les formes anciennes du nom varient, mais pour se ramener à un type toujours reconnaissable : *Carsicis*, dans l'Itinéraire d'Antonin, *Charsitis* sur une inscription qui sera mentionnée plus loin; au Moyen Âge on rencontre : *Carsit*, en 1214; *de Cassinis*, en 1378; *de Cassitis*, en 1528; *Cassitis*, en 1581. Parmi les étymologies proposées aucune n'est pleinement satisfaisante.

III. HISTOIRE. — Au sommet du Baou Redon appelé aussi « la couronne de Charlemagne » on a pu suivre l'emplacement d'une muraille en grand appareil sur une longueur de 83 mètres, une largeur de 2 m. 30

et conservant par endroits environ 2 mètres de hauteur. Port-Cassis semble bien avoir sa position définitivement fixée par la découverte d'une inscription portant la dédicace *tutela Charsitanæ*. L'emplacement du port dans le golfe a été discuté, il ne paraît pas pouvoir être fixé ailleurs que dans la baie de l'Arène qui, comme son nom le dit, offre une plage de sable et une source, la Maïre (la Mère) au pied du cap Canaille.

Cassis échappa aux désastres, mais en 476, sous Euric, ou bien en 572 ou 573, les Lombards, conduits par Amon, descendirent du mont Genève jusqu'à Arles, brûlant et saccageant tout sur leur passage. Depuis Arles ils suivirent la Crau jusqu'à Marseille qu'ils dévastèrent et où ils s'emparèrent d'embarcations qui leur permirent de prendre la mer et de ravager les côtes; ce fut ainsi que Port-Cassis fut détruit de fond en comble. La population qui put échapper se transporta sur l'éminence voisine et s'y abrita de quelques murailles qui lui permirent de tenir tête à la menace des Sarrasins, mais elle vécut au sein de la plus profonde misère.

IV. RUINES. — Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les ruines de Cassis occupaient encore une assez grande étendue et Marin les mentionne dans son *Histoire de La Ciotat*; on voyait là des mosaïques, des pans de murailles dont l'enduit avait été peint à fresque, des tombeaux, des inscriptions, des tambours de colonnes. Dans le golfe de l'Arène on avait trouvé quelques monnaies impériales allant du règne de Domitien (81-96) à celui de Valentinien III (424-455). La mer ne cessait de désagréger et de niveler ces vestiges lorsqu'en 1775 un affaissement considérable se produisit et la mer engloutit tout ce que jusque-là elle avait respecté, n'épargnant que quelques parties d'une muraille située au fond de la plage et soutenant un terrain cultivé. Cette muraille suit le bord d'un ruisseau qui porte à la mer les eaux d'une assez belle source; on voit les restes d'un aqueduc qui approvisionnait Cassis d'eau potable.

V. AUTEL. — Cassis est la patrie d'un écrivain qui fut célèbre et dont on a récemment célébré la mémoire : l'abbé Barthélemy, auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*. Ce savant homme, qui fut un hellénisant et un numismate trop oublié de nos jours, assurait avoir lu dans son village natal une inscription qui portait une dédicace à la déesse locale; D'Anville accueillit cette affirmation qui prit place désormais dans tous les dictionnaires. Cependant l'affirmation de Barthélemy, en l'absence du monument, paraissait suspecte; si sa bonne foi demeurait entière, sa lecture semblait inspirée par la vanité locale.

À l'occasion de travaux exécutés dans l'ancien presbytère de Cassis, transformé en gendarmerie, il parut nécessaire de déplacer une pierre encastrée dans le mur intérieur de l'immeuble. Ce bloc de fortes dimensions<sup>9</sup> provenait de l'ancien cimetière jadis situé hors de l'enceinte du château, vers le haut du versant qui fait face au cap Canaille. Depuis un siècle environ cette pierre avait été enlevée et transportée par ordre du curé dans son presbytère, à raison d'un symbole chrétien qui ornait une des faces.

Les maçons détachèrent le bloc avec les précautions voulues pour épargner le bas-relief et, en le faisant basculer, on vit qu'il portait à la face postérieure un texte gravé qui n'était autre que celui qu'avait lu dans sa jeunesse l'abbé Barthélemy (vers 1755). C'est ce que

<sup>1</sup> Wl. de Grûncisen, *Le portrait*, 1911, p. 76-78. — <sup>2</sup> M. Prou, *Les monnaies carolingiennes*, p. 33. — <sup>3</sup> Vita S. Macharii, dans *Monum. Germ. hist., Script.*, t. XV, p. 616. — <sup>4</sup> Duvi vier, *Le Hainaut ancien*, p. 67. — <sup>5</sup> *Miracula S. Gislenti*, dans *Monum. Germ. hist., Script.*, t. XV, p. 582. — <sup>6</sup> S. Isidore,

*Etymologiae*, l. XIV, c. VIII, n. 39, 40. — <sup>7</sup> Imbart de La Tour, dans *Mélang. off. à Gabr. Monod*, p. 76. — <sup>8</sup> *Cartulaire de Savigny*, édit. A. Bernard, n. 290, 437, 635; *Cartulaire de Beaulieu-en-Limousin*, édit. M. Deloche, n. 58, 60. — <sup>9</sup> 1 m. 02 de hauteur, 0 m. 46 de largeur, 0 m. 42 d'épaisseur.

M. Aug. Bérangier eut la satisfaction de constater. Voici le texte de l'inscription :

TVTELAE  
CHARSI  
TANAE  
S D S D

Le texte ainsi retrouvé le 25 avril 1930 est complet et parfaitement conservé. Les caractères sont tracés avec netteté, profondément creusés et paraissent appartenir au <sup>II</sup> siècle de notre ère. Le texte est une dédicace à la déesse locale : *Tutelæ Charsitanæ* et la 4<sup>e</sup> ligne peut être lue : *Sacrum Deæ sacerdos dedicavit*, ou bien *Sanctæ Deæ sacrum dedicatum*, ou encore : *Sanctæ Deæ sacrum dedit*. On a proposé une autre lecture d'ailleurs impossible :

TVTELAE  
CHARS[icis]  
TANAT  
SDSD

et développées les lignes 3-4 : T (*itus*) An (*nus*) At (*tilus*) S (*aerδος*) D (*e*) S (*uo*) D (*edit*) ou D (*onavit*).

On a supposé avec vraisemblance que ce bloc était un autel érigé à la déesse tutélaire de Cassis par son desservant sur le territoire voisin de la baie de l'Arène, dans la partie orientale du golfe. Lorsque le paganisme eut perdu ses partisans, les chrétiens trouvant le bel autel de bonne prise ne changèrent pas sa destination mais l'adaptèrent à leur culte. Sur la face opposée au texte païen un sculpteur figura trois chrismes, un à six branches et deux plus simples, tous pourvus des lettres AQ (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1 sq.). Cette sculpture ne paraît pas antérieure au <sup>VI</sup>-<sup>VII</sup> siècle. La face qui nous occupe mesure 0 m. 65 de hauteur sur 0 m. 45 de largeur (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1583, fig. 8219).

VI. BIBLIOGRAPHIE. — De Villeneuve, *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, in-8°, Marseille, t. II, 1824, p. 834-838. — Alfr. Saurel, *Statistique de la commune de Cassis*, dans *Répertoire des trav. de la Soc. de statistique de Marseille*, 1857, IV<sup>e</sup> série, t. V, et in-8°, Marseille, 1857 ; le même, *Répertoire des faits les plus saillants et des dates les plus remarquables de l'histoire de Cassis*, in-8°, Marseille, 1857. — Le Corp. *inscr. lat.*, t. XII donne l'inscription parmi les *falsæ*. — *Bulletin mensuel de l'Institut historique de Provence*, 7<sup>e</sup> année, 1930, juin, n. 55. — *Les Bouches-du-Rhône*, t. XV, p. 43. — J. Mouquet, *A propos de l'inscription de Cassis*, dans *Revue archéologique*, 1931, t. 1, p. 174-175 ; le même, *Sur quelques ports de l'itinéraire maritime*, *ibid.*, 1931, t. II, p. 123-126. — G. Rohault de Fleury, *La messis, Études archéologiques*, in-4°, Paris, 1886, t. 1, p. 152, pl. XXXVII. — M. Chaillan, *Autels chrétiens de Cassis, de Buoux et de Cavailion*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. 15-17, pl. 1.

H. LECLERCQ.

PORTUS ITIUS. — I. Géographie historique. II. Le port de Boulogne. III. Boulogne et César. IV. L'expédition de Germanie. V. L'expédition de Bretagne. VI. Le port d'embarquement. VII. Le nom du port. VIII. Les calculs des anciens. IX. Les titres d'Ambleteuse. X. Les titres de Boulogne. XI. Portus Itius à Boulogne. XII. Le retour de l'expédition. XIII. Bibliographie de Portus Itius. XIV. Le phare de Caligula. XV. *Itius*, *Gesoriacum*, *Bononia*. XVI. L'occupation romaine. XVII. La ville haute ou Cas-

*trum*. XVIII. La *via Solemnis* vers Lyon. XIX. Le cimetière de Vieil-Atre. XX. Introduction du christianisme. XXI. La communauté au Vieil-Atre. XXII. Du <sup>IV</sup> au <sup>VI</sup> siècle. XXIII. Du <sup>IX</sup> au <sup>XI</sup> siècle. XXIV. Liste épiscopale. XXV. Notre-Dame de Boulogne. XXVI. *Les pagus Bononiensis*. XXVII. Le musée de Boulogne. XXVIII. Nécropoles barbares du Boulonnais. XXVIII. Épigraphie. XXIX. Manuscrits liturgiques. XXX. Bibliographie.

I. GÉOGRAPHIE HISTORIQUE. — « Depuis Le Tréport jusqu'au Portel, et sur toute la côte au nord-est de Calais, s'étendent aujourd'hui des plaines marécageuses bordées d'un bourrelet de dunes. Nul doute qu'à l'époque romaine il y eût là une série de lagunes séparées de la mer par un cordon littoral, colmatées par les apports des fleuves. Ce littoral malsain, peu accessible, ne se prêtait guère aux établissements humains ni à la navigation. Peu ou point de ports : Étaples, Calais ne nous apparaissent que tard dans le Moyen Âge<sup>1</sup> ; les voies romaines ne les atteignent pas. Au contraire, le Boulonnais s'avancé vers l'Angleterre comme un promontoire au rivage rocheux et découpé<sup>2</sup>, aux ports profonds et abrités. La bassure de Baas, banc de grès portlandien, maintenant à 4 ou 5 mètres de profondeur, émergeait encore et protégeait la « rade foraine<sup>3</sup> ». La Liane ne pouvait servir de voie de pénétration — ce fut là et c'est encore l'obstacle le plus sérieux au développement de Boulogne — mais les pointes de Châtillon et d'Ordre, qui s'avancèrent en mer de 700 à 800 mètres au delà des falaises actuelles, enfermaient dans le cours inférieur du fleuve un bassin de 8 kilomètres de long sur 500 mètres de large. Jusqu'à Isques s'enfonçait un véritable bras de mer, qui pénétrait dans les anfractuosités de la roche, y formait de petits havres dominés par des collines assez élevées<sup>4</sup>. Tel était bien le site que choisissaient les Romains pour leurs établissements de l'Océan ; un large et profond estuaire, à l'abri des vents et des coups de mer, à portée des bois et des matériaux de construction.

« Boulogne dut à cette situation de devenir, dès la conquête romaine, la grande station navale dans les mers du Nord<sup>5</sup>. La *classis britannica* y avait son point d'attache. Un fait tendrait même à nous prouver que ce fut sous l'empire le seul lieu d'embarquement pour la Grande-Bretagne ; quand Julien voulut dérober la nouvelle de son avènement à l'armée de Bretagne, il envoya un agent à Boulogne pour empêcher que personne ne franchît le détroit (360)<sup>6</sup>. Sur ce point se réunissaient quatre chaussées venant de *Juliobona* (Lillebonne), de *Samarobriua* (Amiens), de *Teruana* (Thérouanne) et de Cassel.

II. LE PORT DE BOULOGNE. — La première mention d'une ville sur l'emplacement actuel de Boulogne se lit dans Pomponius Mela qui lui donne le nom de *Gesoriacum*, que nous retrouvons dans *l'itinéraire d'Antonin*. On s'est flatté de simplifier les questions d'origine en plaçant *Gesoriacum* dans la ville basse actuelle et *Bononia* dans la ville haute ; il y a lieu d'y regarder de plus près.

On a trouvé à Boulogne des témoins nombreux et irrécusables d'établissements préhistoriques. E.-T. Hamy a montré que l'homme y avait établi son domicile de bonne heure et les gisements de pierre taillée qu'on a découverts à Châtillon et au mont de Couple se classent entre les âges du quaternaire moyen et de la période néolithique ; des ossements de renne de la

<sup>1</sup> E. Desjardins, *Géographie histor. et administr. de la Gaule romaine*, t. 1, p. 345. — <sup>2</sup> En face du cap Gris-Nez le détroit n'a plus que 33 kilomètres. — <sup>3</sup> Hallez, dans *Boulogne-sur-Mer et la région boulonnaise*, in-8°, Boulogne, 1899, t. II, p. 539, carte, p. 553. — <sup>4</sup> E. Desjardins, *op. cit.*,

t. 1, p. 384, pl. XV-XVII. — <sup>5</sup> Dès Caligula, Boulogne est le seul port militaire de la côte. — <sup>6</sup> J. Sion, *Les origines du port de Boulogne*, dans *Mélanges littéraires publiés par la faculté de Clermont*, in-8°, Clermont-Ferrand, 1910, p. 183-184.

même période ont été rencontrés au sud du Portel et on a trouvé, dans l'ancien port, des crânes dont un néanderthaloïde, des ossements enfoncés dans la tourbe. « Avec l'apparition du métal, c'est presque l'histoire qui commence, et les milieux se rapprochent de plus en plus des milieux actuels. Les cordons littoraux ont disparu, démolis peu à peu par les courants côtiers qui les rongent et les emportent, en même temps qu'ils s'affaissent dans le mouvement de subsidence que l'on constate alors en divers points du littoral; ils ne laissent à la place qu'ils occupaient jadis que des bancs allongés parallèles au rivage. Les forêts qu'ils protégeaient sont ensevelies sous les sables, et les eaux intérieures ont trouvé leur cours direct vers la mer. Le flot puissant, poussé du Sud-Ouest à chaque marée contre les roches de l'Heurt et de l'Inheurt, se partage en montant vers le détroit, en deux courants secondaires : l'un qui se précipite entre la bassure et la terre, déterminant le courant littoral, l'autre qui se déverse au large, contournant la bassure en dehors, et produit à la longue en passant la dépression constatée au large de Châtillon, où la Liane va trouver son embouchure historique <sup>1</sup>. »

Dès l'époque romaine, le port de Boulogne a joué d'une certaine importance, mais il ne porte pas tout de suite, semble-t-il, un nom qui le désigne; peut-être se contente-t-on de l'appeler *portus* et ce terme correspond au vaste bassin intérieur d'une extension déjà considérable vers la fin des temps préhistoriques. L'embouchure de la Liane était le seul point du détroit où les Romains pussent trouver à la fois un abri pour une grande flotte et ses chantiers, de l'eau en abondance pour les troupes d'embarquement et le bois nécessaire à la construction et à la réparation des vaisseaux <sup>2</sup>.

Dès la 1<sup>re</sup> moitié du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, la flotte romaine avait sa station en ce lieu et on a trouvé dans le bassin à flot, à 9 ou 10 mètres de profondeur, des tessons romains de la flotte en grande quantité, des aiguilles de voilier, du cuir, etc., à 9 mètres de profondeur dans l'avant-port une barque et, à 8 mètres au-dessous de la plage de Châtillon, des traces indiscutables du niveau de la mer à l'époque romaine. « Les fouilles exécutées en 1860-1861, lors de l'établissement du bassin à flot ont été confirmées par le résultat de celles opérées, en 1898, sur la plage de Châtillon et indiquent que le port avait son entrée dirigée vers l'Ouest et placée à un niveau inférieur de 8 mètres environ au niveau de la plage. Les falaises de la tour d'Ordre et de Châtillon devaient s'avancer à plus de 1 kilomètre en mer et se rapprocher de façon à ne laisser entre elles qu'un goulet relativement étroit; la bassure de Baas elle-même devait émerger à basse mer au nord et au sud du thalweg géologique de la Liane dont la dépression est encore bien marquée; enfin la forêt littorale dont on retrouve tant de traces sur les plages aux abords de Boulogne et qui semble dater de la période néolithique n'était peut-être pas encore complètement submergée. Le flot avait probablement plus d'importance que de nos jours et il semble établi que la nappe d'eau s'étendait, en se ramifiant, dans le Val de Tivoli et le Val de Saint-Martin, entre les collines de la tour d'Ordre, de la Colonne, de Marquetra, de Dringhen, de Berdinghen, d'Ostrove et d'Herquelingue, au Nord, et les falaises d'Outreau et de Saint-Étienne, au Sud. En somme, cette vaste étendue d'eau dans laquelle certains ont vu le fameux *Portus Itius* des *Commentaires* de César et de la *Géographie* de Strabon, s'étendait sans doute jusqu'à

Isques. D'ailleurs, il n'existait pas à l'époque d'autre ville maritime romaine dans la région, Quentovic étant de fondation bien postérieure, bien que des auteurs en fassent remonter la fondation 50 ans avant Jésus-Christ ou au milieu du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère <sup>3</sup>. »

D'après César la distance entre le *Portus Itius* et la côte bretonne était environ de xxx milles romains, soit 44 kilomètres 500, ce qui est presque exactement la distance qui sépare Boulogne de Douvres, soit 25 milles marins ou 46 kilomètres 500. Il faut remarquer que de nos jours la distance est plus forte qu'à l'époque romaine, ce qui peut s'expliquer par le fait de la submersion de la bassure de Baas.

De Boulogne, les Romains se rendaient à Douvres (*Dubroe*) et plus généralement à Richborough (*Rutupiae*), près de Ramsgate. Or, la distance de *Gesoriacum* à *Rutupiae* est de ccccl stades ou xlv milles, soit 66 kilomètres 500, c'est-à-dire à peu près exactement la distance de Boulogne à Richborough.

Le port formé par l'estuaire de la Liane, bien abrité des vents par un amphithéâtre ininterrompu de hautes collines, offrait une base maritime favorable à la construction et au radoub de flottes importantes; il n'était pas moins propice à la pêche, le reflux entraînait les barques au large d'où le flux les ramenait à leur point de départ. Il n'était pas jusqu'à la Liane qui ne courût à rendre quelques services. Le lit de la rivière, beaucoup plus large que n'est aujourd'hui le bassin de retenue, venait frôler le pied des collines entre la route nationale de Boulogne à Montreuil et l'ancien chemin de la Verte-Voie. Toute la plaine où circule aujourd'hui un peu paresseusement cette rivière était, vers le début de notre ère et jusqu'à une époque moins éloignée de nous, couverte chaque jour par la marée montante qui arrivait au moins jusqu'à Isques et peut-être au delà, car on ne saurait préciser. Le premier essai de barrage qui fut tenté pour limiter ce trop vaste estuaire fut la construction du pont qui a donné son nom au hameau du Pont-de-Briques. Un document du xv<sup>e</sup> siècle dit expressément que ce travail fut exécuté « pour arrêter les desbordemens de la mer ».

On s'explique sans peine que les Romains aient choisi ces lieux pour leur principal établissement sur la Manche, face à cette île de Bretagne qu'il leur fallait surveiller et, au besoin, menacer; aussi Strabon fait de Boulogne le quatrième port d'embarquement de la Gaule pour la Grande-Bretagne. Avec son inépuisable réserve de forêts où les destructions méthodiquement poursuivies depuis vingt siècles n'ont pu venir à bout de détruire cet approvisionnement prodigieux, la Morinie, et surtout le Boulonnais, paraissent le chantier providentiel nécessaire à un vaste établissement maritime, aussi Ptolémée appelait-il *Gesoriacum navale Morinorum*. Des observations géologiques minutieuses ont permis d'évaluer le volume des eaux de la Liane, plus abondant que de nos jours, et qui permettait le flottage des bois jusqu'aux cales de radoub, avantage que n'offrait aucun autre point du littoral.

Un autre avantage qui n'était pas à négliger était le plateau de la haute ville qui permettait une surveillance et, au besoin, une défense efficace des installations et aménagements qu'on atteignait sans délai grâce à une pente douce qui descend des hauteurs de Saint-Martin jusqu'au milieu de la partie du port la plus rapprochée de la mer. Les lieux présentaient une position exceptionnellement favorable à la construction d'un *castrum* à peu près inexpugnable d'où que se révélât le danger, du côté de la mer ou de la terre.

<sup>1</sup> E.-T. Hamy, *Boulogne dans l'antiquité*, dans *Boulogne-sur-Mer et la région boulonnaise*, in-8°, Boulogne-sur-Mer, 1899, t. 1, p. 23. Cf. Stoeklin et Laroche, *Des ports maritimes considérés au point de vue des conditions de leur établissement*,

in-8°, Boulogne-sur-Mer, 1879, p. 8; H. Malo, *Petite histoire de Boulogne-sur-Mer*, in-12, Boulogne-sur-Mer, 1899. —

<sup>2</sup> E.-T. Hamy, *op. cit.*, p. 29; c'est le seul point où ils bâtirent une ville. — <sup>3</sup> J. Voisin, *Le port de Boulogne*, 1899, p. 709-710.

III. BOULOGNE ET CÉSAR. — Les années 58-56 avant notre ère avaient été marquées par la défaite des Helvètes, la soumission de la Belgique au sud de la Sambre, la conquête de l'Armorique et de l'Aquitaine, l'annexion apparente de toute la Gaule. Tout semblait terminé. César touchait au Rhin d'une part, à l'Océan d'autre part, ce qui portait encore le nom gaulois semblait n'être plus que province romaine. César affirma que la conquête était un fait accompli et il se le persuada à lui-même parce que les apparences étaient plus flatteuses pour lui que les réalités. Les faits, sous la forme de soulèvements partiels, lui apportèrent un démenti. Il fallut soumettre la Bretagne et la Normandie, ensuite s'occuper de la Morinie et de la Flandre. Le Rhin paraissait une frontière infranchissable et les ambassades de Germains prodiguaient les protestations pacifiques, tellement que les Romains pouvaient se croire solidement adossés au fleuve depuis le confluent du Mein jusqu'à celui de la Ruhr. Mais la sécurité n'était plus pareille dès que le fleuve entra dans la plaine. Sicambres, Morins et Ménapiens affectaient une entière ignorance des conquérants latins et de leur général. Celui-ci souhaite faire connaissance avec eux avant l'automne de 56, et il pensa les soumettre en quelques semaines et quelques combats, il en a convenu lui-même : *Arbitratus id bellum celeriter confici posse*<sup>1</sup>. Il lui fallut reconnaître que ces nouveaux adversaires différaient des Gaulois rencontrés dans les trois années précédentes : *longe alia ratione*<sup>2</sup>, dit-il.

En plaine il n'aperçut personne<sup>3</sup> et il dut se dire que ceux qu'il cherchait se tenaient cachés dans la forêt proche qui est représentée de nos jours par ce qui en reste sous le nom de forêt de Nieppe, à l'intérieur ou, peut-être, à la lisière du fond, vers le mont Cassel ou vers les hauteurs de Bailleul et le mont Kokerule. César ne pouvait reculer et la saison avancée ne lui permettait pas d'attendre, il chercha l'adversaire, probablement dans la direction du mont Cassel, qui appartenait aux Ménapiens, mais il ne dépassa pas le pays des Morins<sup>4</sup>. S'il y entra ce ne put être que par la route venant d'Arras vers Cauchy et qui se redresse au Nord vers Cassel; il aura campé vers Lilliers ou le mont Corbeau où il se trouva affronté aux marais de la Lys et aux premiers boqueteaux de la forêt de Nieppe : *initium silvarum*<sup>5</sup>. L'armée s'arrêta et commença à bâtir le camp, jusqu'à ce que soudain toute une fourmilière se précipitât sur les légions, les assaillit et, profitant de l'effet de surprise, les bousculât jusqu'au moment où l'armée romaine les refoula dans le bois, assez avant pour n'y être pas soutenue et perdre du monde<sup>6</sup>. César en fut pour sa courte honte et, pour atteindre ceux qu'il appelait barbares, adopta une tactique de sauvages. Pendant des jours on vit les légionnaires armés de la hache se frayer une route dans l'épaisse forêt dont les troncs d'arbres entassés de chaque côté du couloir formaient une sorte de rempart<sup>7</sup>. Il se pourrait même qu'on ait eu recours à l'incendie<sup>8</sup>, mais le tracé de cette route n'est pas assuré, certains ont cru la retrouver de Thiennes à Wallon-Cappel vers Cassel, d'autres de la Lys et de Thiennes à Vicux-Berquin, vers les monts de Bailleul. Quoi qu'il en soit, César fit buisson creux, rencontra des habitations abandonnées et ramena quelques bestiaux, mais point d'hommes. L'hiver approchait, les Romains se retirèrent, détruisant sur leur passage tout ce qu'ils

purent atteindre. — Telle fut la première rencontre de César avec les arbres et les hommes de Flandre : il recula.

Mais il reparut. L'année 55 le vit tenter deux entreprises importantes : le passage du Rhin et celui de la Manche. C'est qu'il pouvait alors se flatter d'avoir mis fin aux soulèvements des nations gauloises et d'avoir supprimé les patries locales. L'assemblée des cités n'était plus, au printemps de 55, qu'un rouage administratif entre les mains et à la volonté du proconsul qui y parle en maître aux chefs convoqués par lui : *principibus Galliae evocatis*<sup>9</sup>, qui énonce le chiffre du contingent des troupes qu'on doit lui fournir et donne ses ordres.

IV. L'EXPÉDITION DE GERMANIE. — L'année 55 fut signalée par les campagnes de Germanie et de Bretagne destinées, en apparence, à consacrer la défaite et l'isolement des Gaulois. En réalité, César voyait plus loin. Bretons et Germains n'étaient, à ses yeux, que les éléments d'une gloire destinée à égaler et à dépasser toutes les gloires des conquérants qui l'avaient précédé et Alexandre lui-même, surtout Alexandre. Le mystérieux Orient enveloppait les renommées du halo lumineux de son soleil éblouissant, il fallait que l'Occident septentrional entourât d'une prodigieuse horreur la réputation de celui qui s'enfonçait héroïquement dans les brumes où finit la terre habitée. C'est la part de rêve, « mais c'est encore de l'idéal qu'un tel amour de gloire ». Gardons-nous, en y insistant pour César, de trop embellir son âme. D'autres besoins, vulgaires et mauvais, le poussaient aussi à ces nouvelles aventures. Du moment que la Gaule était pacifiée, ni lui ni ses complices ne pouvaient, de quelque temps, y espérer de très belles affaires; il fallait chercher ailleurs l'occasion de ces coups de fortune, comme la mise à l'encan de 50 000 Aquatiques et de la nation des Vénètes. Dans ces solitudes de Bretagne et de Germanie on ramasserait des hommes à foison : *hominum... infinita multitudo*<sup>10</sup>. La Bretagne, c'était le pays fabuleux de l'étaïn, où Carthaginois et Marseillais avaient acquis tant de richesses, et c'était l'île aux perles grosses comme le poing<sup>11</sup>. César voulait maintenant de tout cela. Un âpre désir de luxe et de dépense l'avait saisi, aussi forte que son ambition : esclaves, tableaux, meubles et statues, il achetait tout à en avoir honte lui-même<sup>12</sup>. Officiers, soldats et marchands qui l'entouraient étaient à l'unisson. Dans quelques mois, Quintus Cicéron le suivra chez les Bretons en qualité de légat : et ce qui préoccupe le plus son frère l'orateur, c'est de savoir le butin qu'on y fera<sup>13</sup>.

Ce fut en Germanie que l'opération débuta. Dès le début de l'année 55, à Rome, une loi avait prolongé les pouvoirs de César : il ne souhaitait, pour le moment, rien au delà et rejoignit en Gaule son quartier général. Il y trouvait une situation assez trouble : la défaite d'Arioviste avait refoulé au delà du Rhin des milliers de Suèves qui, pour se faire une place, avaient occupé les terres de populations germaniques, Usipètes et Teuctères; les Ubiens tinrent bon mais durent payer tribut aux Suèves. Rejetés de partout, Usipètes et Teuctères finirent par échouer chez les Ménapiens vers la Meuse, le Brabant et la Flandre. Les Gaulois, aux illusions incorrigibles, imaginèrent voir dans ces envahisseurs des libérateurs à titre d'auxiliaires et leur laissèrent remonter la Meuse jusqu'à Tongres dans la direction de Maestricht. César, tenu au courant de

<sup>1</sup> César, *De bello gallico*, l. III, c. xxviii, 1. — <sup>2</sup> Id., *ibid.* — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, l. III, c. xxviii, n. 2. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, l. IV, c. xxxviii, 2. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, l. III, c. xxviii, 3; Dion, *Hist. rom.*, l. XLIV, c. II. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, l. III, c. xxviii, 3-4; Dion, *op. cit.*, l. XLIV, c. II. — <sup>7</sup> Id., *ibid.*, l. III, c. xxix, 1-2; Dion, *op. cit.*, l. XLIV, c. II. — <sup>8</sup> Florus, I, XLV, 6, *jussit*

*incendi*; édit. Rossbach. — <sup>9</sup> *De bello gallico*, l. IV, c. vi, n. 5. — <sup>10</sup> *De bello gallico*, l. V, c. XII, n. 3; cf. l. IV, c. I, n. 1. — <sup>11</sup> Suétone, *Cæsar*, c. XLVII; Pline, *Hist. nat.*, l. IX, c. CXVI; Solin, XXII, 10. — <sup>12</sup> Suétone, *Cæsar*, c. XLVII. — <sup>13</sup> Cicéron, *Ad Atticum*, l. IV, xvi, 13; *præda ex mancipiis*; cf. *Ad famili.*, l. VII, vii, 1; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. III, 1931, p. 323.

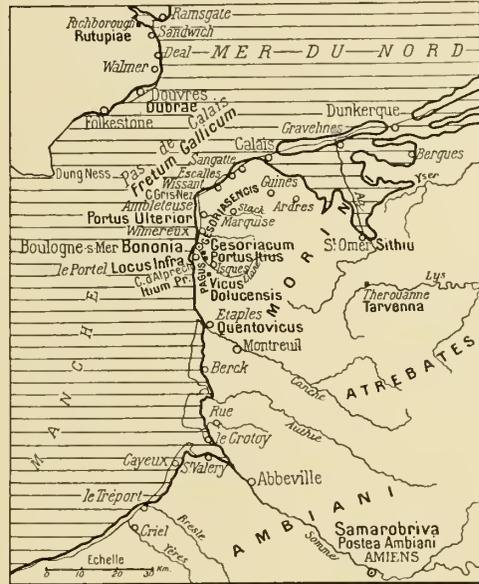
ces événements, ne voulut pas laisser aux Germains et aux Gaulois le loisir de s'entendre, se rendit en Gaule, convoqua les chefs gaulois (à Amiens?) et leur demanda leur concours pour les protéger de l'invasion menaçante. Cela dit, il marcha contre les Usipètes et les Teuctères qui le supplièrent de les laisser vivre en paix. César fit les chefs prisonniers au moment où ils se présentaient en parlementaires et refoula toute la nation — environ 430 000 âmes — dans l'impasse que formait le confluent de la Meuse et du Rhin, peut-être au passage de Gennepe et tout périt dans le fleuve. A cette nouvelle, les Romains conquirent cette ivresse d'orgueil et d'ambition qui consacre chez eux leur participation aux pires iniquités; seul Caton accusa César d'avoir violé le droit des gens.

Lui se préparait au passage du Rhin sous prétexte de défendre les Ubiens contre les Sicambres. C'était un solennel démenti donné à son affirmation que le Rhin était la limite naturelle de la Gaule : *Populi romani imperium Rhenum finire*<sup>1</sup>, mais il n'était pas homme à être lié par sa propre parole. Il voulut traverser le fleuve non sur des barques, mais sur un pont qui se prêterait à un défilé militaire plus majestueux<sup>2</sup>. Il se peut que le pont ait été construit à Cologne, où le fleuve mesure cinq cents mètres de largeur, il se composait de pilots supportant un tablier continu; la construction demanda dix jours et le passage suivit. Cela fait, le proconsul se dirigea contre les Sicambres et trouva le pays abandonné, toute la population ayant gagné les marécages et les déserts à l'Est. César fit brûler les huttes et couper les moissons afin d'initier les fugitifs à une civilisation italienne. De retour chez ses alliés, les Ubiens, il y reçut des députations qui le suppliaient d'attaquer les Suèves et de conquérir la Germanie. Il y avait là l'espoir d'une entreprise à la mesure de l'aventurier et du capitaine : une armée prête et rendue sur place, des alliés entreprenants, un adversaire digne de lui, ses communications avec l'arrière assurées, la Gaule soumise, et devant lui la route du Danube, celle de l'Inde! C'en était trop et César fit demi-tour, repassa le pont, qu'on démolit, à la vue des Sicambres rentrés dans leurs terres et fort amusés, on peut le croire, du spectacle qu'on leur offrait<sup>3</sup>.

V. L'EXPÉDITION DE BRETAGNE. — C'était un échec pis qu'une bataille perdue, mais, à ce début de l'été, le temps s'offrait encore de le réparer. César se retourna vers la Bretagne. On a parlé de campagne « improvisée »; c'est méconnaître l'homme et les ressources de son génie. Des intelligences à la mesure de celles de César et de Napoléon peuvent suppléer à la durée des réflexions par l'intensité de l'intuition. On pourrait s'étonner à ce propos de ne pas trouver ici un rappel de ce qui se passa au camp de Boulogne en 1805 où, par une *improvisation* mémorable, l'empereur, dont la pensée et l'effort sont concentrés sur l'objectif du débarquement en Angleterre, apprend la menace austro-russe qui se révèle sur le Danube et dicte les ordres de marche de la Grande armée (29 août) qui se transporta sur le Rhin et le Mein, de là à Ulm où le général Mack capitulera le 17 octobre. Cet exemple suffit à montrer qu'il y a des improvisations plus mûries que ne le seraient de longues méditations, et on peut appliquer cette remarque à l'expédition de César en Bretagne (fig. 10474).

Son premier soin, une fois son parti arrêté, fut de prendre sur le pays tous les renseignements possibles. Il fit donner ordre à sa prévôté de rabattre vers son camp tous les marchands et il les interrogea lui-même<sup>4</sup>;

en même temps un officier distingué, le tribun Volusenus, partit sur un navire de guerre avec la mission de reconnaître les côtes et les lieux de débarquement<sup>5</sup>. César profita d'un personnage à qui il croyait pouvoir se confier pour capter la bienveillance de députés bretons venus vers lui, qu'il reçut de la façon la plus courtoise et qu'il renvoya chez eux (dans le Kent?) en compagnie de l'Atrebate Comm et de trente cavaliers gaulois<sup>6</sup>. Comm avait sa leçon faite et devait annoncer aux impatients et aux mécontents l'arrivée prochaine de l'armée romaine<sup>7</sup> : *Se celeriter venturum nuntiat*.



10474. — Les côtes de la Manche à l'époque de César. D'après E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. I, 1876, pl. xv.

Celle-ci ne serait que peu retardée par le transport, car le proconsul disposait d'une flotte imposante et exercée, elle se composait de la flotte victorieuse dans la bataille navale contre les Vénètes renforcée des bâtiments montés par les peuplades du littoral soumises à Rome<sup>8</sup>. Ceci faisait au total : cent vaisseaux de transport destinés aux gros des légions, aux chevaux et aux bagages<sup>9</sup>; en cas de combat, les vaisseaux longs à la romaine<sup>10</sup>, avec leurs équipages de frondeurs, d'archers et d'artilleurs<sup>11</sup>; sur leurs flancs, des chaloupes prêtes, qui débarqueraient des hommes de première ligne<sup>12</sup>; en avant-garde, de légères navires servant d'éclaireurs<sup>13</sup> : c'était là, on l'a bien dit<sup>14</sup>, une escadre ordonnée et pourvue de tous ses éléments. — Comme lieux de concentration et d'appareillage, César n'avait rien négligé des ressources que lui offrait le littoral assez peu découpé qui se prolonge de Dunkerque à Étapes. A partir de cette ville, la profonde échancrure de la Canche commençait la série des ports des Ambiens, qui depuis l'an 57, étaient soumis à son autorité; mais, au nord d'Étapes, les ports des Morins étaient indépendants. Cela ne pouvait que lui paraître intolérable, aussi son premier soin, au retour de la ridicule parade sur le Rhin, fut-il de se diriger vers

<sup>1</sup> *De bello gallico*, l. IV, c. xvii, n. 1. — <sup>2</sup> *Id.*, *ibid.* — <sup>3</sup> C. Jullian, *op. cit.*, p. 330-336. — <sup>4</sup> *De bello gallico*, l. IV, c. xx, c. 4. — <sup>5</sup> *Ibid.*, l. IV, c. xxi, n. 1-2. — <sup>6</sup> *Ibid.*, l. IV, c. xxi, n. 8. — <sup>7</sup> *Ibid.*, l. IV, c. xxi, n. 8. — <sup>8</sup> *Ibid.*,

l. IV, c. xxi, n. 4. — <sup>9</sup> *Ibid.*, l. IV, c. xxi, n. 4. — <sup>10</sup> *Ibid.*, l. IV, c. xxii, n. 3, 4. — <sup>11</sup> *Ibid.*, l. IV, c. xxi, n. 4; xxii, n. 3; xxv, n. 1. — <sup>12</sup> *Ibid.*, l. IV, c. xxvi, n. 4. — <sup>13</sup> *Ibid.*, l. IV, c. xxvi, n. 4. — <sup>14</sup> C. Jullian, *op. cit.*, t. III, p. 337.

Boulogne<sup>1</sup> avec une armée qui devait donner à réfléchir. Les Morins du Boulonnais n'étaient pas, à cette saison, en état de rien refuser, ils livrèrent des otages<sup>2</sup> et, en échange, reçurent un roi : *Commium, quem ipse, Atrebatibus superatis, regem ibi constituerat*<sup>3</sup>. On peut le contester, mais nous croyons que *ibi* désigne les Morins parmi lesquels se trouvait César au moment dont il parle<sup>4</sup>, car : 1° Comm est Atrebate et c'est à sa demande que César a rendu la liberté à son peuple, ce à quoi on ne s'attend guère de la part d'un roi imposé ; 2° Comm, chaque fois qu'il est nommé est désigné en qualité d'Atrebas et non pas de *rex Atrebatium* ; 3° dans *ipsi Morinos attribuerat* (César), le mot *ipsi* paraît s'appliquer à Comm, non à la cité des Atrebates. On peut donc soutenir qu'à raison de ses relations avec les mécontents de l'île de Bretagne, César aura fait de ce beau parleur le roi éphémère de Boulogne.

Ce fut d'ailleurs à Boulogne que le proconsul établit son quartier général ; ce fut de là qu'il convoqua la flotte et l'armée<sup>5</sup>. Aucun navire ne se montra dans le détroit, la mer était libre<sup>6</sup>. La traversée, favorisée par le beau temps, pouvait demander environ neuf heures. « Mais rien ne se passa suivant les prévisions de César. Les trafiquants gaulois, qui voyaient sans plaisir les Italiens approcher des marchés de l'île<sup>7</sup>, répondirent à César qu'ils ne savaient rien du pays, de ses habitants et de ses ports<sup>8</sup> ; puis, laissant le proconsul se tirer tout seul d'embaras, ils avertirent de ses desseins leurs hôtes de Bretagne<sup>9</sup>. Volusénus et ses marins ne firent que louvoyer la côte ; ils revinrent au bout de cinq jours, sans avoir osé débarquer et ne rapportant que de vagues indications<sup>10</sup>. Comm, en revanche, put descendre à terre avec ses cavaliers (à Douvres?) et aborda les indigènes qui avaient envoyé des députés à César ; mais à peine commença-t-il sa harangue qu'on se saisit de lui et de son escorte<sup>11</sup> : les messages d'amitié envoyés au proconsul ressemblaient fort à une manœuvre d'espionnage.

« De plus graves contre-temps gênaient César sur le continent. Dix-huit navires de transport restèrent en souffrance, à quelques milles du port<sup>12</sup>, faute d'un vent favorable<sup>13</sup>. Il ne lui fut même pas possible d'emmener beaucoup d'hommes ; il dut laisser une légion à Boulogne<sup>14</sup>, et en envoyer d'autres contre les Ménapiens et le reste des Morins<sup>15</sup> : tous ces barbares étaient encore insoumis ; ils avaient leurs vaisseaux, leurs marins, des habitudes de brigands et de pirates ; qui sait ce qu'ils tenteraient contre la flotte et la garnison, si on ne les tenait pas en respect ? Et César ne put disposer que de quelques cavaliers qu'il envoya s'embarquer sur les vaisseaux en retard<sup>16</sup>, et de ses deux meilleures légions, la VII<sup>e</sup> et la X<sup>e</sup><sup>17</sup>. Ce n'était pas cette petite armée, 10 000 hommes à peine, qui ferait de lui le conquérant de la Bretagne : l'été finissait, les mauvais temps survenaient ; à moins d'une chance inespérée, l'affaire, dès lors paraissait manquée.

« César espéra encore cette chance. Quand tout fut prêt, un jour de septembre il leva l'ancre vers minuit, et, vers 9 heures du matin, les premiers navires s'arrêtèrent devant le rivage breton<sup>18</sup> ».

VI. LE PORT D'EMBARQUEMENT. — Dès l'époque de Guillaume le Conquérant, la question du port où

César embarqua ses légions formant le corps expéditionnaire de Bretagne, en l'année 55, a été discutée, elle a toujours trouvé des auteurs pour se contredire et un auditoire pour s'y intéresser. Voici le problème qui se présentait à César : étant donné un littoral rocheux formant un angle obtus orienté nord-ouest, bordé en arrière par des marécages et des forêts dont il avait fait connaissance à son désavantage l'année précédente, sur quel point allait-il concentrer sa flotte et son armée pour tenter la traversée ? Il nous l'apprend lui-même, il choisit le trajet le plus court, par conséquent la partie du littoral de la Morinie d'où *brevissimus [est] in Britanniam trajectus*. Dans ce cas c'est le cap Gris-Nez qui remplit le mieux la condition, mais on ne mouille pas, sans nécessité, une flotte en flèche sur un cap, ni on ne fait camper une armée sur un promontoire où l'attente d'un vent favorable peut se prolonger. Dès lors, César a le choix sur le littoral à droite ou à gauche du cap Gris-Nez. Pour apprécier ses exigences il faut savoir qu'il lui faut un port servant de rendez-vous à un grand nombre de vaisseaux dont le plus grand nombre venait de l'Ouest. En cette année 55, il rassemble seulement 80 navires marchands avec un nombre qui n'est pas donné de vaisseaux longs ; en l'année 54, il aura 600 vaisseaux disposés pour le débarquement, construits en vue de l'expédition, 28 vaisseaux longs et beaucoup de bâtiments marchands, de telle sorte qu'il se présente devant les côtes de Bretagne avec 800 vaisseaux. Comme il est généralement admis qu'en 55 et en 54 le port d'embarquement a été le même, il faudra que celui-ci lui ait permis d'abriter une flotte de près de 1 000 vaisseaux, portant un effectif de 5 légions, soit 21 000 fantassins et 2 000 cavaliers, outre les chevaux, les valets d'armée, les marins, ce qui ne peut s'élever à moins de 4 000 âmes. Ajoutons que dans le voisinage du port étaient cantonnés pour un temps prolongé environ 30 000 fantassins, 4 000 cavaliers romains et 4 000 cavaliers gaulois.

Cela demande de la place. Il n'est pas concevable que César ait fait choix, pour un pareil rassemblement, d'une plage éventée de toutes parts et sans défenses naturelles. Aucune position n'eût été moins appropriée que Wissant, le point choisi cependant par Du Cange et par d'Anville. La baie de Wissant est une plaine purement sablonneuse, de 4 milles de longueur à peine et fort étroite, le rayon de la courbe ayant environ 5 milles et demi. Wissant est encastré par deux promontoires, les caps Gris-Nez et Blanc-Nez qui s'avancent assez peu en avant de la ligne du rivage. A moins de changements inconcevables dans les âges historiques, Wissant n'a jamais pu offrir les conditions nécessaires à une concentration de flottille. Préférer à des havres tels que l'estuaire de la Somme, celui de l'Authie, celui de la Canche et celui de la Liéne l'établissement de Wissant eût été, de la part de César, pis qu'une gageure ou une bravade, mais un coup de folie<sup>19</sup>.

Tel n'était pas le cas pour Boulogne si on veut bien se souvenir que le port ancien s'étendait avant l'ensablement, depuis le pied de la colline de Châtillon jusqu'au pied de la colline du Calvaire ; que toute la

<sup>1</sup> Par Cologne-Tongres-Amiens et de là à Boulogne par la chaussée de Domqueur. — <sup>2</sup> *De bello gallico*, l. IV, c. XXI, n. 3 ; Dion, *op. cit.*, l. XXXIX, c. LI, l. — <sup>3</sup> *De bello gallico*, l. IV, c. XXI, n. 7. — <sup>4</sup> C. Jullian, *op. cit.*, t. III, p. 315, note 4, et Müntzer, dans Pauly-Wissowa, *Encykl.*, t. IV, col. 770. — <sup>5</sup> *De bello gallico*, l. IV, c. XXII, n. 3. — <sup>6</sup> « Cela, dit C. Jullian, résulte du récit de la traversée ; et on peut en conclure que le trafic entre Bretagne et Gaule avait lieu sur des vaisseaux belges et armoricains. » Cf. *De bello gallico*, l. III, c. VIII, n. 1. — <sup>7</sup> Cf. Strabon, *Geogr.*, l. IV, c. IV, l. — <sup>8</sup> *De bello gallico*, l. IV, c. XX, n. 4. — <sup>9</sup> *Ibid.*, l. IV, c. XXI, n. 5. — <sup>10</sup> *Ibid.*,

l. IV, c. XXI, n. 9. — <sup>11</sup> *Ibid.*, l. IV, c. XXVII, n. 3. — <sup>12</sup> Ambleteuse, d'après C. Jullian. — <sup>13</sup> *De bello gallico*, l. IV, c. XXII, n. 4 ; c. XXIII, n. 1. — <sup>14</sup> *Ibid.*, l. IV, c. XXII, n. 5 ; probable seulement. — <sup>15</sup> *Ibid.*, l. IV, c. XXII, n. 5 : sans doute cinq légions, avec les légats Q. Titurius Sabinus et L. Aurunculeus Cofta. — <sup>16</sup> *Ibid.*, l. IV, c. XXII, n. 4 ; c. XXIII, n. 1. — <sup>17</sup> *Ibid.*, l. IV, c. XXII, n. 3 ; l. IV, c. XXV, n. 3 ; l. IV, c. XXXII, n. 1. — <sup>18</sup> *Ibid.*, l. IV, c. XXIII, n. 1, 2. Cf. C. Jullian, *op. cit.*, t. III, p. 339-340. — <sup>19</sup> Sur cette question, voir Ern. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, in°-8, Paris, t. I, 1876, p. 351-357.

partie basse de Capécure était ouverte aux flots de la mer; que le bassin de la Lième dans toute sa largeur depuis l'ancien rivage et depuis Bréquerécque jusqu'à Trie et jusqu'à la fontaine Hul in, depuis la Madeleine et depuis le Pont Pitendal jusqu'à Montataire ne formait qu'une vaste nappe d'eau; qu'on peut remonter ainsi jusqu'au Pont-de-Briques, sans compter les deux bras qui se dirigeaient l'un dans les Tintelleries jusqu'à la porte de Calai, et l'autre dans le val de Saint-Martin, en passant sous le grand pont de Bréquerécque, dont parlent les anciens cueilleurs; et on se demande ce que ce havre pouvait laisser à désirer pour recevoir les mille vaisseaux de César.

Mais la partie n'est pas gagnée pour si peu et les titres de Boulogne à s'appeler *Portus Itius* soulèvent d'autres contradictions. Il n'est plus question depuis longtemps de Fort-César, ni du camp d'Averlot<sup>1</sup>, ni de la Motte-du-Bourg, ni de la Motte-du-Vent, ni de la Motte-du-Châtelet, ni de beaucoup d'autres conjectures et, par surcroît, d'étymologies. Il fut une époque (de 1859 à 1863) où l'ardeur qu'apportaient certains antiquaires à faire prévaloir leur opinion pour s'imposer à l'attention de l'historien de Jules César avait rendu impossible de se faire entendre. « Depuis qu'une commission a été formée pour préparer la carte des Gaules, écrivait Jules Quicherat, il n'y a plus d'accès nulle part, à moins qu'on ne se présente avec un bon billet signé de ladite commission. Ces messieurs, s'abritant sous le nom de l'empereur, ont occupé toutes les avenues de la publicité et sont bien décidés à ne laisser passer que ce qui favorisera leurs doctrines. C'est aux récalcitrants de chercher les moyens de se faire entendre, et estimons-nous heureux si un jour l'on ne nous force pas à nous taire<sup>2</sup>. » La *Revue archéologique*, trop accueillante à des polémiques, s'était fait une loi inflexible de refuser tout article qui pouvait déplaire.

La mesure était prudente et cependant le général Casimir Creuly réussit à y glisser quelques articles intitulés : *La carte de la Gaule. Examen des observations auxquelles elle a donné lieu* (1863), articles dans lesquels il évitait de nommer ou de désigner personne de ceux qu'il s'avisait de contredire et d'ébranler la thèse après avoir affirmé qu'il la croyait très solide. Néanmoins, son siège était fait, mais il le cachait le mieux possible. L. Cousin a plaisamment raconté une visite à Boulogne de Creuly et d'Alex. Bertrand, à qui Aug. Mariette fit valoir « si bien la cause de Boulogne pour l'emplacement de *Portus Itius* » qu'il n'y avait guère à ajouter; mais « tout ce que lui ou moi avons pu dire, ne m'a pas paru faire beaucoup d'impression sur le général qui était favorable à Ambletuse, et dont toutes les pensées étaient concentrées sur ce port<sup>3</sup> ». Ainsi donc c'était avant d'être venu sur les lieux que le parti était pris.

D'après lui c'est vers l'*Eastuar Bay*, près de Folkestone que cingla la flotte de César et ce n'est ni à Deal, ni à Walmer Castle, mais à Hythe qu'eut lieu le débarquement, mais ce point est indifférent. Ce qu'il soutient c'est l'embarquement à Ambletuse qui « a été indubitablement un port, même avec bassin, dans l'antiquité<sup>4</sup> et jusqu'au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, où il fut pris par les Anglais. Entièrement négligé jusqu'à 1680, il fut depuis l'objet de travaux et surtout de nombreux projets qui témoignent de l'importance que les divers gouvernements attachaient à cette position essentiellement militaire. J'ai lu tout ce que contiennent les

archives du génie et l'impression principale qui m'en est restée est que la rade d'Ambletuse devait être la vraie rade de Boulogne, pour une descente à faire sur la côte anglaise. Une bonne partie de la flotte de César a pu être construite dans la rivière de Boulogne, et y rester jusqu'à l'achèvement des préparatifs. Le vent Corus (Nord-Ouest) qui souffla pendant 25 jours, n'est pas un vent mauvais dans la Manche, à l'époque de l'année dont il est question, et la flotte une fois rendue dans la rade d'Ambletuse, dont le fond est excellent, a dû facilement y résister. Si le vent venait à fraîchir d'une manière inquiétante, rien n'empêchait de rentrer en rivière<sup>5</sup>. D'après ce qu'on vient de lire, la rade d'Ambletuse est la « vraie rade de Boulogne » et la flottille a « pu être construite dans la rivière de Boulogne », « y rester jusqu'à l'achèvement des préparatifs » et, en cas de mauvais temps « rentrer en rivière ».

Ce sont là d'importants aveux mais qui laisseraient la question entière si on négligeait le point de vue nautique. On a pu, à l'aide des cartes modernes établies au moyen de la triangulation, calculer la distance la plus courte entre les deux rivages et les différents ports de la Manche; c'était là un procédé ignoré des anciens pour l'appréciation des distances, aussi ne peut-on accorder à leurs évaluations en stades ou en milles de la largeur du détroit qu'une exactitude approximative. Qu'il s'agisse de César, de Pline, de Strabon et des autres ou même des *Itinéraires*, leur dessein est de calculer le trajet et non la distance à vol d'oiseau. Les Romains habitués de longue date à la Méditerranée avaient eu à faire connaissance avec l'Océan et s'étaient aperçus que le détroit qui sépare la Bretagne de la Gaule ne ressemble en rien à une rivière qu'on traverse à la rame, en ligne droite ou oblique au choix; il fallait se résoudre à y naviguer à la voile, en tenant compte du vent et des courants. D'ailleurs la langue grecque pas plus que la langue latine ne possèdent le terme *louvoyer*, et cette manœuvre ne leur était connue que comme un moyen de salut par gros temps : *Hinc atque hinc ad ventos obliqua transferre vela*, mais ce n'était pas là pour eux un procédé de marche. Au contraire pour la flottille de César, le port de Boulogne était le mieux situé, au point de vue du passage en Bretagne parce qu'il permettait d'aborder l'île par voie oblique, à la faveur des courants de marée, avec la chance d'avoir le plus souvent possible une aïre de vent favorable à la traversée<sup>6</sup>.

On a vu que Creuly revendique le *Portus Itius* pour Ambletuse qu'il comprend dans la rade de Boulogne. Dans ces conditions il devient superflu de se livrer à une étude du développement qu'ont pu exiger le nombre et le tonnage des bâtiments à abriter, mais n'est-ce pas abuser un peu des mots et de leur sens naturel que de parler d'une rade de 8 à 9 kilomètres de longueur? Quoi qu'il en soit, la flottille composée de navires dont les dimensions restreintes excèdent peu, pour les plus longs, nos chalands de rivières et de canaux pouvait trouver tout l'espace nécessaire dans le port de Boulogne, peut-être dans celui d'Ambletuse<sup>7</sup>. Même en leur donnant toute facilité de manière à être à l'aise, les bâtiments ne réclamaient pas un front de bandière dépassant 1 kilomètre 1/2 et une superficie dépassant de peu 3 hectares 1/2. Il n'y a guère de port qui, à la rigueur, n'y suffise, reste à le déterminer.

VII. LE NOM DU PORT. — César ne l'a pas nommé autrement que par ces mots : *inde... huc... eundem*

<sup>1</sup> D. Haigneré, *Lettre à M. F. de Sauley*, 20 janvier 1862, dans *Recueil historique du Boulonnais*, t. 1, p. 96-98. — <sup>2</sup> J. Quicherat à D. Haigneré, 18 mars 1862, dans *ibid.*, t. 11, p. 413. — <sup>3</sup> L. Cousin à D. Haigneré, 29 juillet 1869, dans *ibid.*, t. 11, p. 374-375. — <sup>4</sup> On ne lit aucune mention du port d'Ambletuse avant le xvi<sup>e</sup> siècle; le seul fait qu'on puisse

alléguer, au vi<sup>e</sup> siècle, est un naufrage. — <sup>5</sup> C. Creuly, dans *Revue archéologique*, 1863, t. 11, p. 310. — <sup>6</sup> John Dougall, *Observations on the port of Gaul from which Caesar's army sailed on his expedition against Britain*, in-12, London, 1824. — <sup>7</sup> César, *De bello gallico*, l. IV, c. xxii, 2; xxiii, 4; l. III, c. ix, 1; l. V, c. ii, 2.

portum et il est généralement admis que c'est le même port qui servit à l'embarquement du corps expéditionnaire de Bretagne en 55<sup>1</sup> et en 54; cette fois nous savons que c'est *Portus Itius*<sup>2</sup>. Or, ce nom s'est conservé sans que les textes ni les monuments figurés aient gardé le souvenir de l'emplacement auquel il s'applique. Voici, après tant et tant de controvertes, que O. Hirschfeld et C. Zangemeister résument la question : *Portus Morinorum Britannicus certe haud diversus est a Gesoriaco, Morinorum gentis litore quem jam prima aetate imperatoria celebrem fuisse notat Pomponius Mela*<sup>3</sup> *verbis his : frons litorum pertinet ad ultimos gallicarum gentium Morinos nec portu, quem Gesoriacum vocant, quidquam notius habet*, allusion non seulement à l'expédition de Caligula mais à celle de Claude, en l'an 43; *a Massilia Gesoriacum usque pedestri itinere confecto inde transmisit*<sup>4</sup>. ... *Ibidem vel potius paulo magis meridiem versus fuisse portum Ilium, quo ex portu (Caesar) commodissimum in Britanniam trajectum esse cognoverat, circiter milium passuum XXX a continenti*<sup>5</sup> *recte fortasse post multos atios quos Em. Desjardins recenset*<sup>6</sup> *statuerunt Aug. Mariette Dissertation historique et archéologique sur les différents noms de Boulogne dans l'antiquité romaine ; portus Icius, Gesoriacum, Bononia*<sup>7</sup>, Napoléon III, *Histoire de César*, t. II, p. 166 sq., Desjardins, *op. cit.*, p. 348-390 eum tab. xv-xvii, *cum eum alii ad Wissant, alii atis locis* (cf. *Dictionn. arch. de la Gaule*, t. II, p. 45 sq.) *ubi Crentyi opinio, Ilium portum loco hodie Ambleteuse dicto respondere probatur quavisiverint*<sup>8</sup>.

VIII. LES CALCULS DES ANCIENS. — Les *Morini* disposaient d'un contingent de 25 000 hommes dans un pays dont la défense naturelle consistait en *situs ac paludes*<sup>9</sup>. Ce fut dans ce pays que César se rendit avec toute son armée pour, de là, passer en Bretagne; il ne s'agit pas du port, mais de la contrée; *cum omnibus copiis IN MORINOS proficiscitur, quod INDE erat BREVIS-SIMUM in Britanniam TRAJECTUS naves undique... jubet conveire*<sup>10</sup>. Avec 80 navires de charge, César comptait transporter deux légions dans l'île, le reste de la flottille restait à la garde du questeur, des légats et des préfets; en outre, 18 navires de charge, contrariés par le vent se trouvaient retenus à 8 milles (11 kilomètres 848 mètres) et devaient embarquer la cavalerie. Le port resta confié à la garde d'un légat<sup>11</sup>. Quant au point où la cavalerie eut l'ordre de se rendre, on le désignait sous le nom de *portus ulterior*, ce qui le situe au nord du port de concentration assigné à la flotte car *ulterior* n'a qu'un sens chez tous les écrivains latins, c'est-à-dire au delà du lieu où l'on se trouve, Rome étant toujours pris pour point de départ. Plus loin le *portus ulterior* devient un *portus superior*, c'est la même chose, car dans le langage géographique des Romains ces deux termes indiquent le Nord par rapport au quartier général de la flotte.

On sait que les 18 navires du port ultérieur ne partirent que quatre jours après le corps expéditionnaire, ne purent atteindre leur objectif et regagnèrent le continent. Au retour de l'expédition, il y eut encore deux navires qui ne purent regagner les mêmes ports et furent poussés un peu plus loin : *ex iis onerariac duae EOSDEM, QUOS reliquae, PORTUS capere non poterunt, et PAULO INFRA delatae sunt*<sup>12</sup>. Il y avait donc plus d'un port au quartier général et le mot *infra* ne saurait désigner qu'un point situé au sud du quartier

général. L'ensemble des installations propres à l'embarquement se compose donc : 1° du quartier général qui comprend plusieurs ports : *eosdem portus*, deux au moins; 2° d'un port *ulterior* ou *superior* situé à 11 kilomètres 800 mètres au Nord, et 3° d'un point (pas un port) situé au sud, *paulo infra*, du quartier général, assez près pour qu'on entende le bruit d'une esearmouche<sup>13</sup>. César, après la campagne de 55, se rend en Italie et donne l'ordre de construire des navires nouveaux et de réparer les autres. A son retour, il trouve 600 navires nouveaux et 28 bateaux longs prêts à prendre la mer et il concentre le tout à *Portus Ilius*, car, dit-il, il avait reconnu que c'était un excellent point d'embarquement pour passer en Bretagne, distante environ de 30 milles du continent .... *atque omnes ad portum Ilium convenire jubet, quo ex portu COMMODISSIMUM in Britanniam trajectum esse cognoverat*...<sup>14</sup>.

Que dit exactement le texte : *...esse cognoverat, circiter milium passuum triginta transmissum a continenti*. Il n'est pas question de compter 30 milles (44 km. 443 m.) de *Portus Ilius* à la côte bretonne, mais plus simplement que : 1. César avait expérimenté que *Portus Ilius* était un lieu très commode pour se rendre en Bretagne et 2. que celle-ci se trouve à 30 milles du continent. Il est difficile de ne pas reconnaître dans l'imparfait *cognoverat* le fruit de l'expérience acquise l'année précédente. Et c'est sur ce point que se trouvent concentrés les sept légions, la cavalerie romaine, la cavalerie gauloise et dans « les ports » 828 navires construits et radoubés<sup>15</sup>. Le départ de la seconde expédition fut retardé par le vent de nord-ouest (*corus*) pendant vingt-cinq jours et, lorsqu'il tourna, César embarqua cinq légions et un corps de cavalerie<sup>16</sup>, laissant trois légions à Labiénus qui fit encore construire 60 navires, ce qui représente de vastes chantiers et des berges considérables pour près de 900 navires, puisque César fit mettre toute sa flotte à sec (*subductis navibus*)<sup>17</sup>.

Dion Cassius racontant ces deux campagnes estime que la Bretagne est éloignée « de 450 stades de la région de la Belgique habitée par les *Morini*<sup>18</sup> », soit 56 milles ou 83 kilomètres, nous voilà loin des *circiter milium passuum triginta* et ces mêmes 450 stades dont le chiffre exact donné par l'*Itinéraire maritime* pour marquer les points extrêmes du trajet pour passer du continent dans l'île. Sera-ce Strabon, seul avec César, à mentionner le *portus Ilius*, qui nous donnera la distance de ce port, ayant, dit-il, « servi de lieu d'embarquement au divin César pour passer dans l'île. César mit à la voile pendant la nuit, et il arriva le lendemain à dix heures du matin ayant effectué ainsi un trajet 320 stades », soit 40 milles romains ou 59 km. 200 m.<sup>19</sup> *τρακιστόους καὶ εἴκοσι σταδίους*. Et voici maintenant Pline le Naturaliste qui vient nous apprendre que la Bretagne est éloignée de 50 milles de *Gesoriacum* sur le rivage de la nation des *Morini*, et c'est le plus court trajet : *Hæc abest a Gesoriaco Morinorum gentis litore, proximo trajectu, quinquaginta milia*<sup>20</sup>. Or, 50 milles romains valent 75 kilomètres et l'on n'en compte que 50 pour aller de Boulogne à la côte anglaise. Ainsi les auteurs anciens évaluent la distance entre le continent et l'île de Bretagne tous de façon différente : César, 30 milles, Dion Cassius, 56; Pline, 50; Strabon, 40; ce qui nous donne le choix entre 44 km. 443 m., 59 km. 200 m., 75 et 83 kilomètres.

<sup>1</sup> *De bello gallico*, I, IV, c. XXI, n. 3; c. XXII, n. 6; c. XXIII, n. 1. — <sup>2</sup> *Ibid.*, I, V, c. II, n. 3; c. V, n. 1. — <sup>3</sup> L. III, c. II, n. 2. — <sup>4</sup> Suetone, *Claudius*, c. XVII. — <sup>5</sup> *De bello gallico*, I, V, c. II, III, V, n. 1; Strabon, I, IV, c. V, n. 2; *Μορινοῶν πορτὸς ἐστὶ καὶ τὸ Ἴτιον*, ὡ ἐργήσασθαι ναυσταθμῶν Καίσαρ ὁ θύς. *Ἰταλῶν εἰς τὴν νῆσον Ἴτιον ἄρπον*; Ptolémée, II, IX, 1. — <sup>6</sup> *Géographie de la Gaule romaine*, in-8°, Paris, 2, p. 388. — <sup>7</sup> *Revue archéologique*, 1847, p. 777, qui renvoie à

la *Lettre à M. Bouillet* sur l'article *Boulogne* de son *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, in-8°, Paris, 1847. — <sup>8</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 1<sup>re</sup> part., p. 561. — <sup>9</sup> *De bello gallico*, I, III, c. XVIII. — <sup>10</sup> *Ibid.*, I, IV, c. XXI. — <sup>11</sup> *Ibid.*, I, IV, c. XXII. — <sup>12</sup> *Ibid.*, I, IV, c. XXXVI. — <sup>13</sup> *Ibid.*, I, IV, c. XXXVII. — <sup>14</sup> *Ibid.*, I, V, c. II. — <sup>15</sup> *Ibid.*, I, V, c. VIII. — <sup>16</sup> *Ibid.*, I, V, c. VII, VIII. — <sup>17</sup> *Ibid.*, I, V, c. XXIV. — <sup>18</sup> Dion, I, XXXIX, c. L. — <sup>19</sup> Strabon, I, IV, c. VI, 2. — <sup>20</sup> *Hist. nat.*, I, IV, c. XXX, 1.

IX. LES TITRES D'AMBLETEUSE. — La rade d'Ambleteuse, aujourd'hui partiellement ensablée, pouvait suffire, à la rigueur, au mouillage de la flottille de la première et même de la seconde expédition, mais dans les deux cas elle suppléait peut-être le *portus Itius*, elle ne le remplaçait pas et ne le valait pas, eu égard à l'éloignement des chantiers. Ambleteuse compensait en partie ce désavantage par son fond de sable que les Romains savaient apprécier et que, d'ailleurs, leur offrait également la rade de Boulogne. Cette estime pour le sable et l'aversion pour les fonds rocheux est une des raisons qu'a données César pour avoir reporté son point de débarquement de Douvres à Deal; la raison véritable est l'accueil menaçant qui l'attendait du haut des falaises de Douvres. Il fait donc remonter plus haut vers l'embouchure de la Tamise, vers un point où sa flotte sera balayée par deux tempêtes de marée, mais d'où, nous dit-il, la sortie est moins difficile qu'à l'abri d'un goulet. S'il avait été nécessaire de recevoir des vents une si dure leçon, elle eût suffi à lui apprendre les inconvénients d'un mouillage sans abri et à le détourner de reconduire après l'échec final ce qui restait de sa flottille dans cette rade d'Ambleteuse, dont la plage ouverte ne lui offrait pas pour tout l'hiver, le printemps et les premiers mois d'été qui allaient s'écouler entre la première et la seconde expédition, les garanties de sécurité que lui offrait à Boulogne le *portus Itius*. Son expérience personnelle et celle de ses marins ne pouvaient que le mettre en garde contre un mouillage de fortune où il n'avait rien de bon à attendre des vents et où ses bateaux mal en point ne pouvaient être réparés sans de longs retards imposés par l'éloignement des chantiers et des arsenaux.

Ces mois d'hiver et de printemps furent signalés par une activité fébrile dans les ateliers de la marine; on construisit 600 et même 800 embarcations. Évidemment tout cela était disséminé, mais la concentration se faisait sur un seul point : *Omne ad portum Itium convenire jubet* parce que la pratique lui avait appris que *quo ex portu commodissimum in Britanniam tractum esse cognoverat*<sup>1</sup>. C'est à cette occasion qu'il parle de la longueur du trajet, *circiter millia passuum xxx a continenti*. Mais depuis où et jusqu'où? Depuis *portus Itius*, c'est bien entendu; mais assurément le point d'arrivée ne doit pas et ne peut pas être cette plage où débarqua l'expédition de 55 et où on ne débarquait qu'à grand peine et à grand péril. Le point d'arrivée est-il Douvres où la flottille se dirigea et se présenta, mais sans insister? En définitive, nous savons bien d'où partent les xxx mille pas, mais nous ne savons pas où ils conduisent; et puis il y a le *circiter* d'une élasticité qui ruine tous les calculs.

X. LES TITRES DE BOULOGNE. — D'après César, *Itius* est un port, c'est-à-dire une retraite située au fond d'un rivage, avec une issue sur la mer et où les navires mouillent à l'abri de la tempête. Voici pour le port; quant à *Itius* que Strabon appelle τὸ Ἴτιον, et Ptolémée Ἴτιον ἕκρον, c'est un ἀστυθῆμος, ce qui se traduit une station navale, ce n'est ni une anse, ni une erique, ni une rade foraine, mais un lieu formé par la nature et devenu un établissement fermé, tellement qu'une ville et un port de Sicile étaient nommés *Portus Naustathmus*. Mais, d'après Ptolémée, c'est en même temps un ἕκρον, un promontoire, ce qui n'est pas exclusif d'un port puisque Malé servait de mouillage aux Athéniens quoique ce fût un promontoire de Lesbos. Si le ἀστυθῆμος de Strabon est le port de Boulogne, l'ἕκρον de Ptolémée est la pointe d'Alpreck ou la montagne d'Outreau dont la saillie en mer paraît si considérable vue de l'intérieur du pays.

On vient de dire les garanties de sécurité qu'offrait l'estuaire de la Liane jusqu'à Isques et ce port était le seul du pays des Morins, capable de recevoir des centaines de bateaux dans une complète sécurité<sup>2</sup>. Dès le règne d'Auguste, c'est-à-dire à une date très rapprochée de l'an 55, on le voit comme le principal lieu d'embarquement du littoral<sup>3</sup>. Ce port des Morins, nous le retrouvons chez Mela et chez Ptolémée sous le nom de *Gesoriacum*<sup>4</sup> : Γησσοριακόν Μορινῶν ἐπίγειον; et Florus<sup>5</sup> donne ce nom au port où César s'embarqua, aussi plusieurs manuscrits l'appellent-ils *Caesoriacum*. Or, un ἐπίγειον c'est Le Pirée à Athènes, ou Nisée à Mégare, c'est-à-dire un port pourvu de chantiers et d'arsenaux, un *emporium* servant à la navigation ou même, d'après Suidas, une station maritime παραθαλάσσιον χωρίον. Voilà bien ce que Plinius nomme *Gesoriaco Morinorum genti litore*<sup>6</sup>. Enfin à 8 milles du *portus Itius*, nous savons qu'il existe un *portus ulterior* ou *superior*, par conséquent plus haut sur la côte<sup>7</sup>. Voilà les positions respectives de Boulogne et d'Ambleteuse. A ces raisons favorables à Boulogne viennent s'en ajouter d'autres.

XI. PORTUS ITIUS A BOULOGNE. — La côte et l'estuaire de la Liane, est-il besoin de le dire, ne sont pas demeurés immuables depuis le commencement de notre ère. Sur cette partie du littoral les embouchures de la Bresle, de la Somme, de l'Authie et de la Canche ont gagné sur la mer et la côte s'élevant a empêché les falaises d'être rongées par les flots. Il en a été ainsi aux abords de Boulogne. Au nord et au sud du port, les parties saillantes et élevées du rivage s'avançaient en mer, au xviii<sup>e</sup> siècle, de 700 à 800 mètres plus loin que de nos jours. Depuis lors la pointe de la Crèche s'est effondrée sur place, le cap Alpreck et les rocs de l'Heurt et de l'Inheur faisaient une saillie plus accusée, enfin le fort de Châtillon s'est écroulé depuis longtemps. Il n'en est pas autrement pour l'estuaire de la Liane dont l'aspect est très différent de ce qu'il était. « On comprend sans peine, lorsque les embouchures des grands fleuves océaniques sont spacieuses et communiquent largement avec la mer, que le flux et le reflux entretiennent une agitation permanente, qui disperse incessamment les apports fluviaux. » Il n'en est plus ainsi pour les cours d'eau d'allure plus timide dont l'estuaire se trouve resserré et presque étranglé entre des falaises. C'est le cas de la Liane dont les rives ne laissent, par leur rapprochement, qu'une échappée de 850 mètres d'ouverture sur l'Océan, entre les falaises de la tour d'Ordre, au Nord, et celle de Châtillon, au Sud. Faute d'une force de propulsion suffisante, la rivière ne peut s'affranchir de ce qu'elle charrie et faute d'espace le flot marin ne peut aspirer et entraîner les alluvions de la rivière accumulées pendant près de vingt siècles, ce qui a relevé le niveau de façon très sensible. La Liane avait au début de notre ère une largeur et une profondeur triples de celles qu'elle offre de nos jours, et les navires pouvaient remonter sans difficulté jusqu'à Isques, c'est-à-dire jusqu'à 7 kilomètres de son embouchure actuelle.

Il est impossible d'entrer ici dans le détail des transformations amenées en vue d'approprier le port aux nécessités du commerce moderne et aux exigences scientifiques, mais il en est résulté des levées, des digues, des jetées, des rectifications, des arasements, des constructions sans nombre. Une partie de la basse ville actuelle est bâtie sur l'emplacement de l'île Saint-Laurent qu'on voit encore sur un plan de 1724. Par suite d'opérations analogues, le quartier des Tintelleries s'est trouvé comblé, le petit port qui était un bras de mer s'avançant jusqu'à l'ancien rempart existait

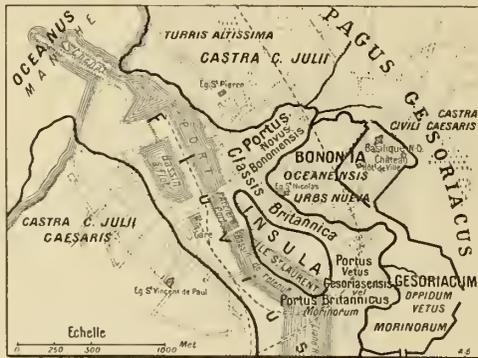
<sup>1</sup> *De bello gallico*, I, V, c. II, n. 3. — <sup>2</sup> *De bello gallico*, I, V, c. VIII, n. 6. — <sup>3</sup> Pomponius Mela, I, III, c. II, n. 23. — <sup>4</sup> L. II,

c. IX, n. 3. — <sup>5</sup> L. I, c. v, n. 8. — <sup>6</sup> L. IV, c. xxx, al. xvi. — <sup>7</sup> *De bel. gall.*, I, IV, c. XXIII, n. 1; c. XXII, n. 4; c. XXVIII, n. 1.

encore au XVI<sup>e</sup> siècle et son golfe se remplissait à la marée montante, il n'en reste plus de traces que sous forme d'un mince ruisseau sur le plan de 1724.

D'après ces indications, on peut essayer de localiser les événements rapportés par les textes anciens.

Le *Portus Itius* proprement dit ne se trouvait pas à *Gesoriacum* mais plus avant dans le cours de la Liane qui offrait toutes garanties de sécurité et de commodité désirables pour un établissement maritime, à l'abri des vents et des coups de mer, à portée des forêts et des chantiers. Ce sont les conditions adoptées à Bordeaux, où le port est très avant dans la Gironde; à Brouage où le port des Santons est protégé par l'île d'Oléron, à Nantes et ailleurs. Pour le *Portus Itius*, nous avons le nom d'Isques qui rappelle ce point



10475. — Topographie comparée de Gesoriacum et de Bononia.

D'après E. Desjardins, *op. cit.*, t. I, pl. XVII.

extrême de la Liane et cette distance de 7 kilomètres bordée de chantiers encadrant les bassins à flot où remaisaient 800 navires et même plus. En raison de ce chiffre énorme il avait fallu allonger le port jusqu'à *Gesoriacum* dont l'emplacement précis est déterminé, ainsi que nous le verrons, par le quartier de Bréquerrecque et l'ancienne île Saint-Laurent, et qui servait à *Portus Itius* d'avant-port. C'est donc avec raison que César a parlé *des ports* pour désigner cette grande installation maritime. L'identité du *promontorium Itium* de Ptolémée avec la pointe d'Alpreek, identité qui résulte de la conformité de latitude entre ce cap et *Gesoriacum*, empêche de chercher *portus Itius* ailleurs que dans la Liane, dont l'embouchure est distante de 2 km. 500 de ce cap.

Le *portus ulterior* où relâchaient 18 transports de charge, devait être Ambleteuse, qui est distante en effet — non du port actuel, mais de l'ancien port de la Liane, *Gesoriacum* — de 11 km. 800, représentant les 8 milles de César.

Le *portus inferior* pouvait être Le Portel ou ses environs qui auront reçu les deux bâtiments n'ayant pu rentrer au quartier général de la flotte, et chassés un peu plus bas, *paulo infra*<sup>1</sup> (fig. 10475).

XII. LE RETOUR DE L'EXPÉDITION. — Nous avons résolu la question de savoir le point d'embarquement, il n'existe pas moins de contestations touchant les circonstances et le point du débarquement en Bretagne, mais ceci n'est plus de notre sujet qui se limite à *Portus Itius* qui réunit un faisceau de vraisemblances confinant à la certitude. Si Wissant conserve quelques partisans, ils somnolent dans la paisible moiteur des

sociétés académiques de province; quant à Ambleteuse, ses prétentions paraissent satisfaites par l'obtention du titre de *portus ulterior* — l'injustice est réparée — et le souvenir des 18 transports de charge qui tardèrent quatre jours à prendre le large et n'arrivèrent pas à temps pour prendre leur part du danger mais seulement pour être dispersés, *post diem quartum est in Britanniam ventum*<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, les 80 embarcations étaient sorties de *Portus Itius* le 26 août<sup>3</sup> et cinglaient vers Douvres, principal port de débarquement sur cette côte. En approchant, on vit les rochers, les falaises couvertes d'hommes en armes aux dispositions hostiles et nulle trace de Comm avec ses trente cavaliers. Après une délibération entre Castle Hill et South Foreland (?) on repartit à sept milles au nord de Douvres, porté par un bon vent, et on arriva devant la grande plage de Deal, à Walmer (?)<sup>4</sup>. Mais les guetteurs avaient signalé la marche des navires et, peut-être par la route de Ringwould, la cavalerie bretonne attendait sur le rivage les envahisseurs, s'avancant dans l'eau jusqu'au pied des plus gros vaisseaux et rendant le débarquement périlleux sinon impossible. Les légionnaires durent sauter du haut des navires avec toutes leurs armes et parer les coups ou les rendre s'ils le pouvaient jusqu'à ce que l'arrivée des vaisseaux longs sur la plage eût été une diversion et permit le débarquement de la X<sup>e</sup> légion. Alors la situation changea, les indigènes reculèrent, mais le retard de la cavalerie empêcha de s'établir plus loin que le rivage. Le lendemain on vit Comm et son escorte, porteurs de propositions pacifiques que César accepta pour gner du temps dans l'attente de ses 18 bâtiments porteurs de la cavalerie, partis le 29 au soir (?) d'Ambleteuse (?) et poussés *teni vento*. Ils arrivèrent le matin du quatrième jour. Au moment où on les découvrait, un ouragan s'éleva et dispersa la flottille rejetant les unités vers Dungeness et vers Ambleteuse. Ce qui suivit fut pitoyable. A la nuit, la tempête redoubla de violence, la mer déchainée détruisit la flotte. César ne s'abandonna point, envoyant ses soldats à la maraude pour vivre et au rivage transformé en chantier pour radouber les vaisseaux, devant le menace des indigènes. A la mi-septembre, on décampa vivement et on entra à *Portus Itius*. Telle fut l'expédition de César.

XIII. BIBLIOGRAPHIE DE PORTUS ITIUS. — Il est impossible, et il serait peu utile, d'épuiser la bibliographie d'une discussion qui semble apaisée et qui, pas plus que celle relative au Mont Auxois (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2412-2451) n'a la prétention de rassembler les titres de travaux éphémères autant que superficiels; nous nous bornons à des ouvrages qui témoignent de recherches loyales et encore utilisables.

1. *En faveur de Boulogne.* — Le premier en date de ceux qui ont nommé cette ville est l'auteur du *Roman du Brut* (édit. Le Roux de Lincy, t. I, p. 203) qui dit, en parlant de César :

Multi exploita bien sa besogne,  
En Flandre vinl et en Bologne,  
Par desor mer esguarda;  
Une ille vit, si demanda  
Quels ille estoit que il veoil...

G. Somner, *Julii Caesaris Portus Itius illustratus* (écrit avant 1600, in-4<sup>o</sup>, Oxonii, 1694; contre Chifflet. — Paul Merula (se prononce pour Le Portel), *Cosmogr. génér.*, in-fol., Amsterdam, 1621, p. 362. — Marc Welsler, d'Augsbourg (neveu de Peutinger), *Opera omnia*, in-fol., Norimbergi, 1682, p. 741-744, a groupé les textes fondamentaux et discuté leur valeur. — Aubert Le Myre, *Notitia Ecclesiarum Belgii*, in-4<sup>o</sup>, Antver-

<sup>1</sup> E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, in-8<sup>o</sup>, Paris, t. I (1876), p. 383-384. — <sup>2</sup> *De bello gallico*, l. IV, c. XXVIII, n. 1. — <sup>3</sup> C. Jullian, *op. cit.*, t. I, p. 340, note 5.

— <sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, t. III, p. 341; C. de Sauley, *Les campagnes de César dans les Gaules*, 1862, p. 216; Rice Holmes, *Anc. Britain*, p. 315, 652-653.

pie, 1630. — Ph. Clavier, *Germania antiqua*, in-8°, Lugduni Batavorum, t. II, p. 123-131, bonne discussion. — Meyer (de Bailleul), *Annales Flandriae*, t. I (1561), p. 7. — \*\*\* *De statu Germaniae ante Carolum Magnum*, 1579. — Nic. Bergier, *Les grands chemins de l'empire romain*, in-4°, Paris, 1728, t. I, p. 528, 547-548. — Nic. Sanson (d'Abbeville), *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule tirée des Commentaires de César*, 1649, p. 46-47 et la carte; *Le Port Itius démontré à Boulogne*, 1630, ms. de la Bibl. nat., fonds franç. 5691, il place le *portus ulterior* à Ambleteuse, et le *paulo infra* qu'il appelle *portus ciletor* à Hadelot; travail approfondi et qui mériterait l'impression. — Fleming et Lagerloef, *De trajectu Julii Caesaris in Britanniam*, in-4°, Upsalae, 1697, p. 44 sq. — M. Le Quien, O. S. D. (1661-1733), *Dissertation sur le port Icius*, dans *Continuation des mémoires de littérature et d'histoire*, du P. Desmolets, t. VIII, 1<sup>re</sup> part. (1749), p. 325 sq. Il fait valoir les textes de Strabon, Pomponius Mela, Ptolémée et autres écrivains anciens qui ne connaissent pas de port plus important que *Itius* ou *Gesoriacum*, soutient que le *promontorium Ilium* est le cap d'Alpreck qui, autrefois, s'avancait beaucoup plus en mer, enfin l'aboutissement de la principale voie romaine à Boulogne; d'après lui le *portus superior* est à Wissant. — L. Moréri (1643-1680), *Dictionnaire*, au mot *Gesoriac*. — B. de Roquetaillade de Montfaucon, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. VI, p. 585 sq.; *Antiquité expliquée. Supplém.*, t. IV, p. 132 sq. où il cite le bronze de Constant : BONONIA OCEANEM. — Dom Thomas Du Crocq (cf. *Revue Mabillon*, t. X, p. 49) a laissé un manuscrit écrit en 1700 où on lit que « le port *Itius* n'est autre que celui de Boulogne; il était autrefois si considérable qu'il s'étendait fort loin au delà de la ville, et même je doute que la mer n'ait point été anciennement jusqu'à un village qui se nomme encore *Isques*, et qui aurait fort bien conservé le nom de l'ancien port *Icius* ». — Mann, *Dissertation où l'on tâche de déterminer le port où César s'est embarqué...*, dans les *Mém. de l'acad. imp. et roy. de Bruxelles*, séance du 17 mai 1788, t. III, p. 231; de même que G. Somner, l'auteur s'appuie sur le fait que Ptolémée assigne au *promontorium Ilium* la même latitude qu'à Boulogne, il place le *portus superior* à Ambleteuse, le *portus inferior* à Étaples et cite le texte d'Olympiodore disant que *Bononia* est le premier port du littoral des Gaules. — Auguste Mariette (Boullonnais, plus connu sous le nom de Mariette-Pacha), *Lettre à M. Bouillet sur l'article Boulogne de son Dictionn. univ. d'hist. et de géogr.*; *Dissertation hist. et archéol. sur les différents noms de Boulogne dans l'antiquité romaine* : *Portus Icius, Gesoriacum, Bononia*, in-8°, Paris, 1847, travail qui n'a pas été surpassé. — Daniel Haighneré, *Études sur le portus Itius. Réfutation d'un mémoire de M. F. de Sauley*, in-8°, Paris, 1862; cf. *Congrès scient. de France, Dunkerque*, t. XXVII, 1861, p. 57 sq.; *Le portus Itius à Boulogne-sur-Mer* : I. *Observations sur le procès-verbal de la Soc. des antiq. de la Morinie et sur l'opinion de M. Fallue*; II. *Observations sur l'opinion de M. le général Creuly*, in-8°, Boulogne, 1864; *Le portus Itius à Boulogne-sur-Mer*, mémoire lu à la Sorbonne, dans *Bull. de la Soc. acad. de Boulogne*, 1864, t. I, p. 263-298; *Dictionn. hist. et archéol. du départ. du Pas-de-Calais* : Arr. de Boulogne, t. I, Arras, 1880, c. I et II; dans l'utile recueil intitulé *Recueil historique du Boulonnais*, 3 vol. in-8°, Boulogne, 1897, on trouvera plusieurs travaux relatifs à la question de *Portus Itius*, par exemple, t. I, p. 96-98 : *Camp d'Averlot*, p. 127-129; *Observations sur le projet d'une carte itinéraire*; p. 375-382 : *Observations sur l'opinion de M. le général Creuly*; t. II, p. 412-462 : *Le Portus Itius*, t. III, p. 142-146. *Le P. I. et les antiq. de la Morinie*; beaucoup de recherches, auxquelles rendait hommage Napoléon III,

beaucoup de verbiage et pas mal d'intolérance. — J. Lion, *Sur le Portus Itius. Recherches sur la configuration des côtes de la Morinie*, in-4°, Saint-Omer, 1859. — Napoléon III, *Histoire de Jules César*, in-8°, 1865, t. II, p. 129-176, exposé d'une limpidité remarquable. — Schneider, *Portus Itius*, in-8°, Berlin, 1888. — Ern. Desjardins, *Géographie hist. et administrative de la Gaule romaine*, in-8°, Paris, t. I, 1876, p. 349-389, classique. — Th. Rice-Edw. Holmes, *Ancient Britain and the invasion of Julius Caesar*, in-8°, Oxford, 1907; 2<sup>e</sup> édit., 1936, p. 585. — C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, in-8°, Paris, t. II (1900), p. 337, note 8.

*En faveur de Wissant.* — Le premier qui ait mis en avant cette solution est Guillaume Camden (1550-1623), par opposition à Calais, mais on y avait pensé avant lui, dès le Moyen Age, cf. Guillaume de Poitiers, dans *P. L.*, t. CXLIX, col. 1212, comparé à Guillaume de Jumièges, *ibid.*, col. 852. — Du Cange († 1688), *Du port Itius*, *Dissertation XXVIII<sup>e</sup>* dans son *Histoire de saint Louis*, 1668, p. 321 sq., et l'exposé des réfutations de son opinion dans Ern. Desjardins, *op. cit.*, t. I, p. 351-352. — Fontenu, *Sur quelques camps connus en France sous le nom de camps de César*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XIII, 1734, insoutenable, propose le Fort César, près Wissant. — Celtarius, *Nolitia orbis antiqui*, in-4°, Lipsiae, 1731, t. I, p. 300-305, indécis mais favorable. — D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 389-392 et plus développé dans *Mémoire sur le Portus Icius et sur le lieu de débarquement de César dans la Grande-Bretagne*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXVIII, lu le 13 décembre 1757 et dans *Mém. de littérature*, t. XLVIII, p. 358-378, carte; s'attache surtout aux distances. Voir une bonne discussion dans Ern. Desjardins, *op. cit.*, t. I, p. 352-354. — Leveux, *La position du Portus Itius et des autres lieux dont César a fait usage dans ses deux expéditions contre l'Angleterre*, ms. 1791. — J.-F. Henry, *Essai hist. et topogr. de l'arr. Comm. de Boulogne-sur-Mer*, in-4°, Boulogne, 1810, comprend, p. 14-41, une utile bibliographie (cf. Daunou, dans *Journal des sçavants*, 1823, p. 51). — On peut négliger sans scrupule : Voildeul, dans *Mercur de France*, septembre 1739, p. 1902 sq.; Schœpflin, *Comment. hist.*, in-4°, Basileae, 1741, p. 385 sq.; Lefebvre, *Histoire de Calais*, t. I, 1760, p. 105 sq.; on dira la même chose de Walckenaer, *Géogr. anc. hist. et comp. des Gaules*, t. I, p. 448-449; t. II, p. 452, qui place le *portus Itius* à Wissant, le *portus ulterior* à Sandgate et le *paulo infra* à Ambleteuse. — De Poucques d'Herbington, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de Picardie*, 1862-1864, t. VIII. — F. de Sauley, *Campagnes de César*, in-8°, Paris, 1862, p. 123-224, avait prélué dans *Les expéditions de César dans la Grande-Bretagne*, dans *Revue archéol.*, 1860, nouv. série, t. I, p. 1-25, 101-110, 133-140; il place le *Portus Itius* à Wissant, le *portus ulterior* à Calais et le *portus inferior* à Ambleteuse. M. Fr. Caignard de Sauley, président de la Commission « instituée pour étudier tout ce qui intéresse la topographie antique de la France » sous le nom de « commission de la carte des Gaules », réussit à imposer à Wissant le *Portus Itius* et à persuader quelques étrangers : von Goeler, T. Lewin, Haller, Edw. Guest, *A memoir read at the annual meeting of the archeological Institute held at Rochester* dans *Archaeol. Journal*, t. XXI, 1863, p. 220, et dans *Athenaeum*, août 1863, p. 210, 241, 400, 433, etc., mieux encore la Société des antiquaires de la Morinie par l'intermédiaire de ses membres Courtois, Tailliar et d'autres se rangea à cette opinion ainsi que Allent, *Essai sur les connaissances militaires des anciens. Disc. prélim.*, p. 10, *Appendice*, p. 326, 334 sq.; mais il ne réussit pas à entraîner Napoléon III; de nos jours Th. Rice-Edw. Holmes, dans *The classical review*, mai 1909, t. XXIII, p. 77-81, accepterait Wissant, mais seulement pour

l'expédition de 54. Ern. Desjardins, *op. cit.*, t. 1, a résumé toute la controverse, p. 354-357.

**En faveur d'Ambleteuse.** — Le général Casimir Creuly, membre de la commission, vieil Africain peu soucieux de plaire à ses confrères de la « commission », des « civils » ainsi qu'il disait, se passa la fantaisie de leur jouer une « niche » de sa façon. Dans une série d'articles intitulés *Carte de la Gaule sous le proconsulat de César, Examen des observations critiques auxquelles cette carte a donné lieu*, dans *Revue archéol.*, 1863 et tirage à part, 1864, p. 102, il asséna à Fr. de Sauley, qui lui avait ravi la présidence escomptée, une fantaisie topographique inattendue, il plaça *Portus Itius* à Ambleteuse et *portus superior* à Wissant. Alexandre Bertrand, qui l'accompagnait dans son excursion à Ambleteuse et à Wissant, en était un peu embarrassé et protestait « qu'il trouvait plus de raisons en faveur de Boulogne que de tout autre port ».

**En faveur de Calais.** — Marlianus, Ortelius, *Synonymia*, 1578, au mot *Iccius*. — Morel-Disque, dans *Mém. de la Soc. d'agric. de Calais*, 1841-1843, paru en 1844, p. 51 sq. (écrit en 1810). — A. von Goeler, *Caesar's gattischer Krieg*, 2<sup>e</sup> édit., 1859, p. 143 sq. Voir Ern. Desjardins, *op. cit.*, t. 1, p. 349, note 3.

**En faveur de L'Écluse.** — Alb. Krantz, de Hambourg, et Hector Boethius, cité par N. Bergier, *Hist. des grands chemins de l'empire romain*, 1728, t. 1, p. 528, et par G. Chifflet, *Portus Iccius*, p. 57.

**En faveur de Gand.** — M. Becan, *Antiq. flam.*, in-4<sup>o</sup>, Antverpiae, 1583, l. III, c. II.

**En faveur de Bruges.** — Ermolao Barbaro (Vénitien), Mario Negro (autre Vénitien), Robert Gaguin (général des mathurins), notes sur les *Commentaires de César*. — Ph. Lahhe, *Pharus*, p. 137.

**En faveur de Nieupoort.** — Ms. cité par J.-F. Henry, *Essai hist. et topogr. sur Boulogne*, p. 15.

**En faveur de Mardick.** — J.-J. Chifflet, *Portus Iccius Julii Caesaris demonstratus*, in-4<sup>o</sup>, Antverpiae, 1627.

**En faveur de Saint-Omer.** — Christophe d'Assonville, Turnèbe, *Adversar.*, l. VIII, c. xxxi. — Josse Hondius, Malbrancq, *De Morinis*, in-4<sup>o</sup>, Tornaco, t. 1, 1639, p. 26 sq. — Maillart, dans *Mercure de France*, fév. 1736, p. 209 sq. — J. Lion, *Le Sinus Itius*, in-8<sup>o</sup>, Saint-Omer, 1859. — De Larsière, dans *Annuaire du Comité flamand*, t. x, 1868-1869, p. 249.

**En faveur de Gravelines.** — D'après Robert Genal, évêque d'Avranches († 1550), le Mont-Cassel devient le *promontorium Itium*.

**En faveur de Sangatte.** — Le P. Malbrancq, *De Morinis*. — Ukert, *Geogr. der Griechen und Römer*, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 554; il place, en conséquence, le *portus superior* à Gravelines.

**En faveur d'Étaples.** — H. de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 249 — J.-G. Eckard, *De Portu Ieio*, dans les *Miscellanea Lipsiensia*, t. viii, 1718.

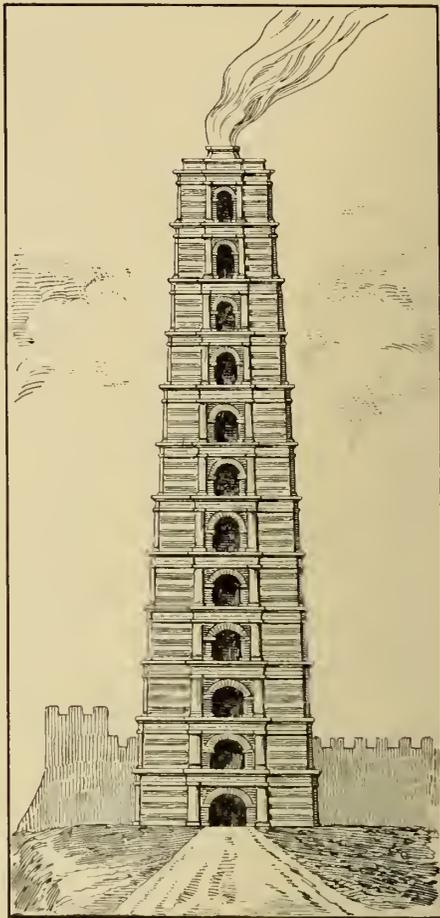
**En faveur de Berck-sur-Mer.** — Marcel de Campennelle, dans *Mém. de la Soc. d'émul. d'Abbeville*, 1834-1835, p. 23.

**En faveur de Dieppe.** — Pont-Heuter, chanoine d'Orcun.

**En faveur du Crottoy.** — Dévérité, *Dissertation... que César s'embarqua dans les ports placés à l'embouchure de la Somme*, présentée au général 1<sup>er</sup> consul Bonaparte à son passage à Abbeville le 10 messidor an XI.

XIV. LE PHARE DE CALIGULA. — Le dénouement des campagnes de César en Bretagne en 55 et en 54 avait été assez piteux pour l'orgueil des Romains. Sous les apparences d'une opération militaire de grande envergure on avait procédé à une expédition commerciale. Dans la pensée de César et des Italiens, il s'agissait d'une curée lucrative en vue de laquelle officiers et marchands avaient équipé des bâtiments qu'ils se flattaient de ramener bourrés de marchandises

et de bétail humain. Après un débarquement difficile la première fois, plein de promesses la seconde fois, il avait fallu regagner le continent, quitter la Bretagne sans les gros profits escomptés et revenir hiverner dans la Morinie. Au printemps de l'an 53, il ne fut plus question d'aller en Bretagne; les années passèrent et des Bretons, bien vus d'Auguste, furent exonérés des droits de douane trop lourds, leurs exportations



10476. — Phare de Caligula (tour d'Ordre) à Boulogne. D'après H. Tniersch, *Pharos*, Leipzig, 1909, p. 21, fig. 23.

reprirent activement dans la Gaule celtique et le trafic retrouva toute son activité de Douvres vers le continent par *Ition* et par *Gesoriacum*.

On sait que Caligula, à son retour des bords du Rhin d'où il ramenait des légions fourbues sans aucun résultat utile, songea à renouveler l'exploit de César et à envahir la Bretagne, il s'embarqua même dans ce dessein, mais la soumission spontanée d'un jeune prince breton exilé lui fournit le prétexte cherché à un retour et à une entrée triomphale sans s'exposer aux risques d'une expédition. Il voulut plus et décida de planter sur les falaises de *Gesoriacum* un phare aux dimensions gigantesques (fig. 10476) destiné à éclairer la navigation du détroit : *In littore Oceani... et in indium victoriae altissimam turrem excitavit, ex qua, ut pharo, noctibus ad regendos navium cursus ignes emicarent*<sup>1</sup>. Il est vrai que Suétone est seul à parler de ce phare, mais il n'en détermine pas le site, tellement que

<sup>1</sup> Suétone, *Caligula*, n. XLIV, XLVI.

certains sont allés le chercher jusqu'aux lagunes de l'embouchure du Rhin. Un phare était, à cette époque, encore une nouveauté, car les très anciennes tours de guet ou de signaux des ports ne sont pas des phares proprement dits; le phare d'Alexandrie avait inauguré une construction d'un type nouveau<sup>1</sup> et qui se répandit petit à petit (voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot PHARE). Ce phare d'Alexandrie avait été pris pour modèle, mais en dimensions moins majestueuses et on a même retrouvé près de Douvres les ruines d'une et même de deux tours romaines qui semblaient correspondre à celle de Caligula.

A ce sujet on remarquera que c'est de Boulogne que partit l'expédition de Claude contre les Bretons : *A Massilia Gesoriacum usque pedeslri itinere confecto, inde transmisit*<sup>2</sup>, et que, sur un bronze de l'an 191, où Commode porte le titre de *Britannicus*, on voit le départ de la flotte romaine en vue d'un phare à deux étages encore reconnaissable<sup>3</sup>. On peut donc croire que Caligula ou, après sa mort qui tarda peu, un de ses successeurs, ait eu la pensée d'utiliser pour le service de la navigation le monument commémoratif d'une prétendue victoire remportée sur les Bretons. Jean d'Aucy<sup>4</sup> et les *Chroniques de Saint-Denis* en font honneur à Jules César, ce qui est insoutenable vu le silence absolu que les *Commentaires* gardent sur ce point.

On est assez fondé à croire que le phare, placé au point où s'effectuait le plus souvent le passage de la Gaule en Bretagne, fut entretenu avec soin pendant l'époque de la domination romaine. Au IX<sup>e</sup> siècle, en 811, Charlemagne, qui préparait une expédition contre les pirates normands, ordonna des réparations, ce que nous apprennent les chroniqueurs contemporains : *Pharum ibi ad navigantium cursus dirigendos antiquis constitutum restauravit*<sup>5</sup>. Plus tard et jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle le phare continue ses bons services; il n'échappe pas à la légende et, chose plus grave, on le transforme en fort, aussi est-ce à ce titre qu'on le trouve mentionné dans le roman de Garin le Loherain<sup>6</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, de 1544 à 1559, l'occupation de Boulogne par les Anglais lui est fatal; on l'entoure de deux remparts, l'un en briques (le plus rapproché de la base), l'autre en terre et muni de pièces d'artillerie. Du phare, le souvenir s'était perdu, car la lanterne du sommet, plusieurs fois détruite puis réparée, semble avoir découragé les réparations et cependant on imaginait une étymologie qui expliquait le nom sous lequel désormais le monument romain était connu : la tour d'Ordre ce qui, assurait-on, rappelait la destination primitive : *lurris ardens*. Le P. Malbrancq en était là<sup>7</sup>, et le P. Le Quien a recueilli un autre sobriquet : *la tour du bonhomme*, ou *l'homme vieil*, ou encore *l'homme noir*.

Quelques cartes, entre autres une carte côtière du « Boulonois » publiée en 1709, à Bruxelles, indiquent, à côté de la tour, un lieu nommé *Ordre*. Serait-ce ce lieu qui a donné son nom à la tour? ou est-ce la tour qui a imposé le sien au territoire voisin? Du Cange, sans donner ses raisons, paraît admettre la seconde hypothèse; Scatté de Velinghen atteste comme un fait connu que le nom d'*Hosdre* était celui d'une ferme voisine de la tour<sup>8</sup>.

Il est difficile de prendre parti entre Ordre et Odre; ce qu'on peut dire c'est que dans un manuscrit du

X<sup>e</sup> siècle, le phare de Caligula est désigné sous le nom d'*Odrans Farus*, et que la famille d'Odre (*Odrenses*) est des premières de la légende féodale qui montre un de ses membres, Hemfroi, en révolte contre la tyrannie du comte Régnier. La Chronique d'Andres, aux années 1084 et 1116, mentionne Gotcelin *de Odre* ou *de Odera*, le même qui est appelé Gozelin *de Odra* dans une bulle du pape Innocent III de l'an 1208 où il est fait mémoire de ses donations à Notre-Dame de Boulogne. On connaît encore Robert *de Odera*, qui vivait en 1184 et Guillaume *de Odere* ou *de Odra*, mentionné dans un acte de 1221.

Cette famille tirait son nom du domaine d'Odre, l'une des douze baronnies du Boulonnais. C'était un lieu-dit, dont la dénomination subsiste encore et qui était parfaitement distinct de la tour. En 1208, Notre-Dame de Boulogne y possédait des terres et des tenanciers : *in Odra terram et hospites*.

On ne sait quelles raisons ont pu induire Du Cange à croire que le domaine d'Odre aurait tiré son nom de la tour, le contraire nous paraît plus probable, surtout quand nous retrouvons ce radical *Odre* employé dans la formation d'un autre nom de lieu sur nos côtes, Audreselles qui s'écrivait *Oderselle* ou *Odreselle*.

Au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, on disait encore *Odre* et non *Ordre*. Une charte de l'an 1314 parlant du chemin vert qui conduit de la tour d'Ordre à la route de Calais, l'appelle « la verte voie qui moet de la tour d'*Odre* à la Crois-Galopin ». Le terrier de l'abbaye de Saint-Wulmer de Boulogne, dressé en 1506, écrit aussi constamment *Odre*. Mais, d'un autre côté, un compte des aides de la cour de Bourgogne, de 1392, et un aveu de 1395, conservés aux Archives nationales, inaugurent la forme *Ordre* qui est restée le nom de la seigneurie, surtout quand le titre en fut passé aux mains des Saint-Blimont et des du Wicquet. De toute manière, les historiens et les notaires ont continué d'écrire indifféremment *Ordre* et *Odre*<sup>9</sup>.

Quoi qu'il en soit de ce vocable qui a prévalu, la tour d'Ordre devait périr par suite de la malveillance des magistrats boulonnais à l'égard de ce monument dont ils ne surent prévenir la ruine et dont ils s'employèrent à tirer profit pour les finances de la ville qu'ils administraient. Ébranlés par le flot qui, dans les hautes marées, bat avec violence cette falaise, puis par le travail souterrain des sources nombreuses qui la traversent, enfin par l'imprudente exploitation des carrières qu'elle renferme, le fort et la tour s'écroulèrent en deux fois selon les uns, en trois fois selon les autres, de 1640 à 1644, avec le massif même de la falaise sur lequel ils reposaient. Ce qui paraît certain, c'est que la chute finale date du 30 juillet 1644<sup>10</sup>. On lit dans les éphémérides de Jacques Prévost, vicaire chapelain de la cathédrale, mort en 1688 : « Ce jour saint Sébastien, 19 janvier, tomba en partie la tour d'Ode (*sic*). Peu de jours suivant du mesme mois, une seconde partie, et la troisieme partie le 30 juillet de l'an 1644 ». Ch. Regnard<sup>11</sup> place la chute de la première moitié au 29 juillet; « quant à l'autre moitié, elle est, dit-il, demeurée encore debout quelques années, le terrain lui manquant, elle est trébuchée en 1645, le jour de...<sup>12</sup> ». Le P. Le Quien<sup>13</sup> place le premier accident en 1640, le second et dernier le 29 juillet 1644.

<sup>1</sup> Ardaillon, *Quomodo Græci collocaverint portus atque ædificaverint*, p. 47 : *De pharis*. — <sup>2</sup> Suétone, *Claudius*, c. XVII. — <sup>3</sup> An. de Barthélemy, *Manuel de numismatique ancienne*, atlas, n. 214; H. Cohen, *Description historique des médailles impériales*, t. III, p. 123-124, pl. III. — <sup>4</sup> Bibl. nat., ms. fr. 4654, fol. 7 : *Épître de l'origine et succession du comté de Boulogne*. — <sup>5</sup> Aimoin, l. IV, c. cxcix et Bouquet, *Recueil des hist. de France*, t. v, p. 61 (*Annal. Francor. Petaviani*); t. v, p. 357 (*Annal. Francor. Mettenses*); t. v, col. 323 (*Chron. Adonis*). — <sup>6</sup> Édit. Paulin Paris, t. I,

p. 161. — <sup>7</sup> *De Morinis*, in-4°, Tornaco, 1639, t. I, p. 101; t. II, p. 147-148. — <sup>8</sup> *Histoire manuscrite de Boulogne*, t. I, p. 172; cf. F. Morand, *L'année historique de Boulogne-sur-Mer*, in-12, Boulogne-sur-Mer, 1859, p. 168-171. — <sup>9</sup> D. Haigneré, *Lettre sur la tour d'Ordre*, dans *Recueil historique du Boulonnais*, Boulogne-sur-Mer, 1897, t. I, p. 113. — <sup>10</sup> Bibl. nat., ms. lat. 11066. — <sup>11</sup> *Mémoires historiques du pays et arrondissement du Boulonois*, datés de 1658, à la Bibl. nat. — <sup>12</sup> La date manque. — <sup>13</sup> *Histoire de Boulogne*, ms. de la bibl. de Boulogne, p. 17.

Après le désastre, les mayeurs et échevins de la ville n'eurent d'autre préoccupation que de dégager la ville des redevances payées, en vertu d'un droit ancien, au seigneur de Painethun. Le sol manquant, le tenancier se jugeait libre de toute obligation envers le proprié-

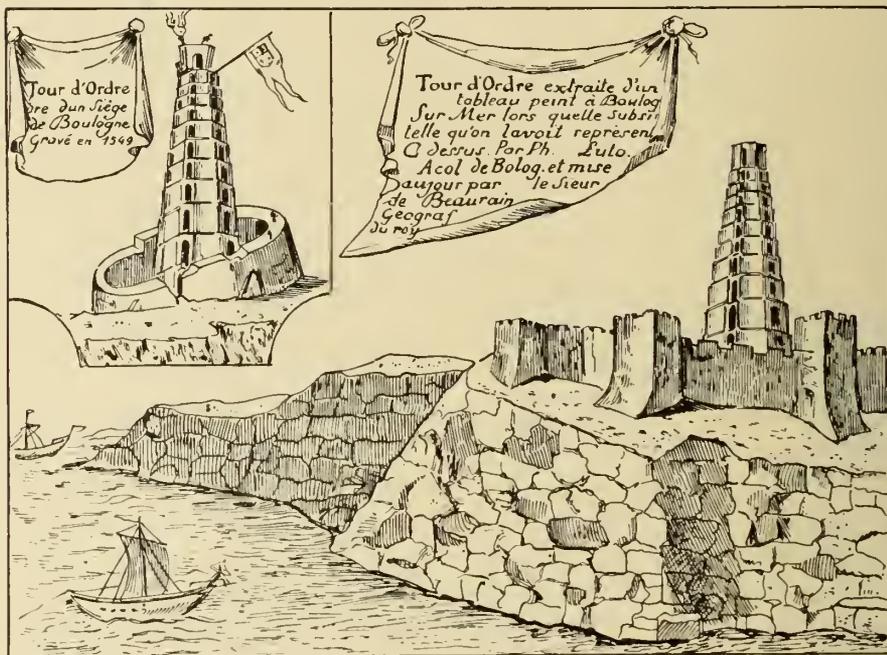


10477. — Médaille de bronze de Commode.  
D'après *Boulogne-sur-Mer et la région boulonnaise*,  
Boulogne, 1899, t. 1, p. 709.

taire. On plaida, et le Parlement condamna, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1656, Messieurs de Boulogne, vu qu'ils avaient causé la perte de la tour, à payer comme devant 2 000 harengs sorets et blancs, ou à remettre les lieux en état ou à abandonner le droit de demande qui se prend pour tous les pêcheurs entrant au havre<sup>1</sup>.

tour de *Bologna in Francia* y est figurée avec neuf étages et un rempart circulaire et ces mots : *Torre antiquissima nella quale vi hanno fatto una fortezza d'intorno l'Anglesi per guardare la marina*; ensuite d'après un tableau peint sur toile à Boulogne, lorsque la tour subsistait encore. Ces deux dessins ont pour auteur Phil. Luto. Montfaucon a consacré un mémoire au phare de Caligula, il est inséré dans son *Antiquité expliquée, Supplément*, t. IV, pl. L, et le texte ne fait que reproduire le commentaire publié dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, t. VI, p. 585 sq., mais le dessin lui avait été procuré par le P. Michel Le Quien, alors ami de Luto, ce qui met sur la voie des origines. On retrouve ce dessin, mais avec des enjolivements suspects, dans un *Mémoire* de J.-F. Henry, *Essai historique, topographique et statistique sur l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, in-4<sup>o</sup>, Boulogne, 1810, d'où il passa dans le *Magasin pittoresque* en 1847. La tour figure encore debout dans *Les plans et profils de toutes les villes et lieux considérables de France*, publiés par Tassin en 1631.

Un dessin qui semble d'abord mériter beaucoup plus de confiance est celui qu'exécutait quelques années auparavant Claude Chatillon, ingénieur du roi Henri IV, et que Du Cange signale avec estime dans une note manuscrite sur la tour d'Ordre. Em. Egger l'a retrouvé au Cabinet des estampes et c'est assuré-



10478. — La tour d'Ordre. Dessin de Ph. Luto. D'après *op. cit.*, *ibid.*

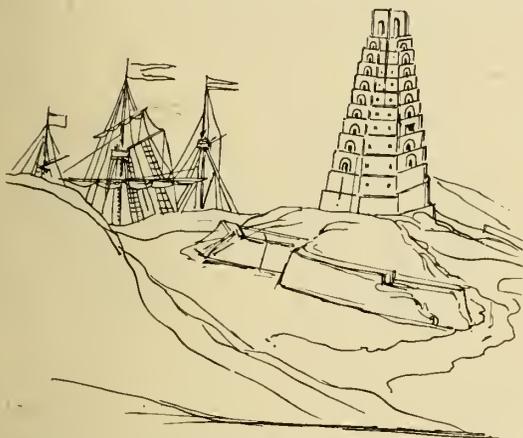
Nous avons donné (fig. 10476) la reconstruction proposée par H. Thiersch, mais nous croyons qu'on pourrait reprendre l'étude du phare sur des indices plus complets. Du monument, il ne subsistait rien et les derniers vestiges disparurent, aplanis, nivelés, en 1804. Cependant il y a lieu de consulter quelques dessins. Écartons tout d'abord l'ouvrage de Casper Merians, *Topographiae Galliae oder Beschreibung und Contraseytlung des maechtigen Konigreichs Frankreich*, Frankfurt-am-Mein, 1656, qui ne doit compter pour rien. Mais le musée de Boulogne possède une petite gravure qui représente la tour d'après un document de l'an 1549 qui paraît être la gravure italienne du siège; la

ment, dit-il, le plus instructif de tous ceux que voudront consulter les amateurs. La partie restaurée c'est-à-dire le fanal proprement dit, s'y distingue net, tement de la construction romaine. D'un autre côté, le rempart en briques s'y montre éventré entre les deux tourelles dont les ruines subsistaient encore vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais ce qui prouve combien, en général, sont peu dignes de foi les images de monuments dessinées et gravées au XVII<sup>e</sup> siècle, la tour elle-même a ici quinze étages au lieu de douze, contrairement à l'assertion formelle de témoins oculaires, et

<sup>1</sup> Voir la note 3, p. 51.

l'on n'y distingue pas la galerie extérieure qui entourait chaque étage ».

En ce qui concerne le plan de l'édifice, on se reportera au *Plan de la haute et basse ville de Boulogne*, à Paris, chez Beaurain, s. d., où l'on voit la moitié du rempart en brique avec ses fossés, le tout entouré d'une seconde ligne de fortification. Il existe un autre *Plan du port de Boulogne et de la ville haute et basse*, par Desorgeries, pièce manuscrite sur laquelle la base de la tour est figurée par un demi-cercle ouvert du côté de la plage. Mais comme sur le plan publié en cette même année 1725, par de Beaurain, d'après un dessin de Phil. Luto, on ne remarque plus ces ruines, il est



10479. — La ville de Boulogne sur la mer par Joachim du Viert, 1611 (détail).

D'après D. Haigneré, *Recueil historique du Boulonnais, 1845-1893*, Boulogne, 1899, t. III, p. 461, pl.

probable qu'il avait copié cette partie de son ouvrage sur une pièce plus ancienne.

Tous ces éléments sont, comme on le voit, loin d'être négligeables; nous reproduisons ici le bronze de Commode représentant le phare de Boulogne (fig. 14077) et la flotte de Bretagne, ensuite le dessin de Luto employé par Beaurain (fig. 10478). D'après C. Enlart, la vue, par Joachim de Viert, datée de 1611, est « de beaucoup la plus exacte » (fig. 10479). Nous donnerons ici la description que Em. Egger a faite du monument : « Située à la longueur d'un jet d'arbalète du bord de la falaise, la tour d'Ordre était une sorte de pyramide octogone à douze étages, dont chacun était en retrait d'un pied et demi sur l'étage inférieur. Chaque pan du premier étage avait 24 pieds, ce qui donne 192 pieds de circuit et environ 64 pieds de diamètre (20 m. 48). On assure que la hauteur égalait à peu près la circonférence, soit en nombre rond (200 pieds)<sup>1</sup>, ce qui semble, à vrai dire, une bien grande hauteur pour un phare déjà situé sur une falaise haute d'environ 100 pieds au-dessus de la mer. Chaque étage avait sur le midi une ouverture en façon de grande porte. A l'intérieur on voyait, au temps du P. Gilles Boucher, c'est-à-dire au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, trois chambres voûtées l'une sur l'autre<sup>2</sup>, avec un escalier intérieur pour relier ces trois étages destinés sans doute à l'habitation des gardiens. Le P. Le Quien signale cet escalier; mais je ne sais ce qu'il entend par « une espèce de chambre » située, selon lui, à mi-hauteur de

la tour et percée de quatre jours, tandis qu'aux autres étages les jours n'étaient, selon lui, que pour l'ornement.

« Quelle place était, dans cette ordonnance, réservée au feu même du phare? On ne peut là-dessus exprimer que des conjectures. Comme les chroniqueurs du IX<sup>e</sup> siècle disent que le sommet fut réparé en vue d'y allumer des feux, il y a lieu de croire qu'avant cette réparation, ou bien la tour ne servait point de phare, ou les feux y étaient allumés dans une chambre du dernier des étages subsistant, c'est-à-dire du onzième. En tout cas, il est peu probable que ces feux fussent un simple fanal à ciel ouvert : les vents et la pluie auraient trop facilement pu l'éteindre. Sur les anciens dessins de la tour d'Ordre, le dernier étage paraît ou hexagone ou carré, ce qui s'explique assez naturellement : en reconstruisant cette dernière assise on en aura de plus en plus simplifié l'architecture, sans tenir grand compte de la symétrie observée dans les douze étages par les constructeurs romains.

« C'est sans doute à ces derniers architectes aussi qu'est dû un puits, dont Luto parle seul, puits d'où sortaient deux canaux de plomb par lesquels les eaux s'écoulaient dans la mer au bas de la falaise. On comprend l'importance de cet écoulement des eaux pour assurer la base d'un édifice qui n'avait, assure-t-on, pas de fondation proprement dite. Quant à la construction même de l'édifice, Luto, qui en avait observé les débris encore épars, de son temps, sur la côte, atteste que pour chaque étage les rangs ou assises se composaient de pierres grises, de pierres jaunes (ce sont, en effet, deux sortes de pierres dont abonde encore la falaise sur le territoire boulonnais) et de briques rouges « diversifiées en cet ordre, avec un certain mélange de ces couleurs, ménagées à dessein pour « en rendre l'aspect plus agréable. » 1<sup>o</sup> Trois assises de pierre grise de la côte; 2<sup>o</sup> deux lits de pierre jaune; 3<sup>o</sup> deux rangs de briques rouges; 4<sup>o</sup> trois lits de pierre grise; 5<sup>o</sup> deux ou trois rangs de briques rouges; 6<sup>o</sup> trois rangs de pierre jaune; 7<sup>o</sup> deux rangs de pierre grise; 8<sup>o</sup> deux rangs de briques rouges; 9<sup>o</sup> deux rangs de pierre jaune; 10<sup>o</sup> trois rangs de pierre grise. En somme, quatre lits de pierre grise, alternant avec trois de pierre jaune et trois de briques, le tout uni par un ciment des plus durs où Luto reconnaissait de la chaux du pays, du sable de mer, du petit gravier, des coquilles et caireux rouges broyés<sup>3</sup> ».

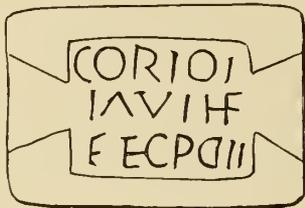
XV. ITIUS, GESORICUM, BONONIA. — Sur le segment I. A. 1. de la *Table de Peutinger* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1865), nous lisons ces mots : *Gesogiaco quod nune* (= nune) *Bononia*. Le nom *Gesogiaco* est gaulois et antérieur à César, mais il est probable que l'usage existait d'appeler le lieu *Portus brilannicus* des *Morini*, c'est mieux qu'une conjecture puisque c'est Pline, citant Polybe, qui s'exprime ainsi<sup>4</sup>. Le nom de *Gesoriacum* prévalut sur celui de *portus Ilius*, mais ce ne fut pas sans peine, car la *classis brilannica* lui faisait concurrence. Sur la route de Montreuil et sur les rives de la Liane on a trouvé un grand nombre de briques romaines portant l'estampille CL·BR·; ces matériaux avaient été cuits pour les constructions élevées pour le service de la flotte et on sait que ce nom de *classis* s'appliquait à la flotte même, à son port et à la ville ou au quartier d'une ville; nous en avons un exemple à Ravenne où une mosaïque de Saint-Apollinaire offre une représentation de la ville et du port avec ces mots : CIVITAS CLASSIS. Le lieu d'où pro-

<sup>1</sup> Le P. Le Quien, p. 17, relève sur ce point un erreur du jésuite Viguier qui, dans son *Hydrographie*, t. II, c. IX, publiée en 1643, évaluait à 80 pieds seulement la hauteur de la tour. — <sup>2</sup> *Belgium romanum*, in-fol., Leodii, 1655, p. 145 sq. — <sup>3</sup> Em. Egger, *Notice sur la tour d'Ordre à*

*Boulogne-sur-Mer*, dans *Revue archéologique*, 1863, p. 410-421; cf. D. Haigneré, *Lettre sur la tour d'Ordre*, dans son *Recueil d'histoire du Boulonnais*, t. I, 1897, p. 112-119. — <sup>4</sup> Polybe, cité par Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, l. IV, c. XXXVII, 2.

viennent ces briques porte de nos jours le nom de Bréquereque. Il existe une inscription d'une fausseté insigne portant ees mots : *Lucina* || *ex natione* || *gessoriaci* || *morinorum*<sup>1</sup>; on ne la mentionne ici que pour mémoire.

*Gessoriacum* désignait l'un des ports des bouches de la Liane et donnait son nom au canton appelé *pagus Gessoriacus*<sup>2</sup>. C'était, avant même que César n'y vint, le port le plus connu de toute la côte océanienne : *... nec portu quem Gessoriacum vocant [apud Morinos] quidquam notius habet*<sup>3</sup>. Au nombre des objets trouvés à Bréquereque, il s'en trouve un certain nombre qui attestent une industrie indigène, c'est-à-dire gauloise, et semblent rappeler par conséquent la haute antiquité et le caractère national de eet établissement. On a trouvé dans les fondations de la cathédrale de Boulogne une inscription provenant de Bréquereque et



10480. — Inscription de Bréquereque. D'après E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, 1876, t. 1, p. 369.

qui porte ces mots<sup>4</sup> (fig. 10480) : *Corio, Iavii f(i)lius fec(it) p(edes) CIII* « Corio, fils d'Iavius a fait cmr pieds d'ouvrage », probablement de maçonnerie.

Le géographe Ptolémée<sup>5</sup> place l'*Itium promontorium* sur la longitude 22° 15' et la latitude 53° 30', puis immédiatement à la suite *Gessoriacum*, port des *Morini*, longitude 22° 30', latitude 53° 30', c'est donc que le port de *Gessoriacum* que nous savons être à Boulogne se serait trouvé à 15' à l'est du méridien passant par le cap *Itium* et exactement sur le même parallèle.

L'*Itium promontorium* ne serait donc pas le cap Gris-Nez et le texte de Ptolémée s'y oppose formellement, c'est le cap d'Alpreck situé à 2 kilomètres 500 du port de Boulogne à 59 mètres d'altitude, tandis que le cap Gris-Nez n'en a que 50. La saillie de ce dernier est plus remarquable sans aucun doute, mais il n'en était pas ainsi pour les anciens qui — comme le prouvent leurs cartes géographiques — n'avaient pas idée de la forme des côtes; ils en jugeaient par le relief beaucoup plus que par la découpure.

L'*Itinéraire* d'Antonin ne connaît encore que *Gessoriacum* ou le *portus Gessoriacensis* et le texte de la *Table de Peutinger* que nous avons cité témoigne d'une addition à une date postérieure : *quod nunc Bononia*. C'est à partir du règne de Dioclétien que *Gessoriacum* paraît faire place à *Bononia*. Quand Carausius s'établit dans ce port, le rhéteur Eutrope nous le montre *apud Bononiam pertractum Belgicæ et Armoricæ*. Mais ce n'est que du temps de Constance Chlore qu'il est question, en 292, des *Gessoriacensibus nuris*. C'est peut-être à cette époque que l'ancien port fut abandonné pour le port neuf situé à l'Ouest (aux Tintelleries), circonstance qui expliquerait le nom de *Bononia* donné à la ville et au port neuf et qui prévalut parce

qu'il désignait une localité distincte de *Gessoriacum*. Dans ce même *Panégryque* de Constantin on lit le mot *Gessoriacense* désignant le rivage de la mer et dans les fragments d'un historien anonyme, il est question, en 306, de *Bononia*, que les Gaulois appelaient d'abord *Gessoriacum*<sup>6</sup>. Désormais ce dernier nom cesse d'être employé sauf dans les *Itinéraires*.

Un médaillon contorniate de l'empereur Constant<sup>7</sup> porte, au droit le profil avec ces mots *CONSTANS-P-F-AVG.* (*Constans Pius Felix Augustus*), au revers : *BONONIA OCEANEM*, avec l'empereur debout, à droite sur un navire, une Victoire, deux enseignes et le phare (fig. 10481). Le mot *Oceanem(sis)* est employé ici pour distinguer la *Bononia* de l'Océan de la *Bononia* italienne. Une loi de Constant, en 343, est datée de *Bononiæ*. Sozomène montre, en 408, l'usurpateur Constantin partant de Bretagne et arrivant à *Bononia* :



10481. — Médaillon de l'empereur Constant. D'après E. Desjardins, *op. cit.*, p. 374, fig.

ἀπὸ Βρεττανίας ἐπὶ Βουδωνίαν πόλιν τῆς Γαλατίας<sup>8</sup>. Olympiodore ajoute que c'est la première ville du littoral gaulois<sup>9</sup>. Dans la *Notitia provinciarum*, vi, 12, on lit : *Civitas Bononiensium quam nunc Bononiam vocant ultima Belgicæ II<sup>ae</sup> post civitatem Morin(or)um*<sup>10</sup>.

Voici enfin la conclusion à laquelle on s'arrêta récemment : en somme *Portus Itius*, *Gessoriacum*, *Bononia* c'est la même chose comme nom historique, mais c'est choses différentes comme points topiques : *Portus Itius* c'est le port, *Gessoriacum* c'est le bas quartier, *Bononia* c'est la ville forte<sup>11</sup>.

XVI. L'OCCUPATION ROMAINE. — Après le passage de Caligula, Boulogne vit, trois ans plus tard, l'empereur Claude s'embarquer dans son port pour la Bretagne qu'il réduisit en province romaine. Désormais, et pour une période plusieurs fois séculaire, la ville reçut une forte garnison et le port abrita la *classis britannica*. Divers monuments en ont conservé le souvenir. Le transit maritime se développa sur d'importantes proportions. Le tombeau de Titus Claudius Selcucus, affranchi de Claude, construit au Val Saint-Martin témoigne, par le séjour de ce triérarque, de la présence de galères romaines dans l'estuaire de la Liane dès la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle. Des inscriptions moins anciennes font connaître d'autres triérarques : Q. Arrenius Verecundus et divers TR-C-BR; l'un d'eux porte le titre de TR-A-TRIERARCHVS AVG. ce qui nous apprend que ce Didius avait à ses ordres une galère impériale<sup>12</sup>.

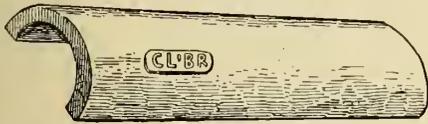
Un certain nombre de ees navires avaient leur place assignée dans le port, reconnaissable à l'abondance des débris que les fouilles de 1863-1864 firent découvrir lors des travaux de creusement du bassin à flot. Là se trouvèrent accumulés sur 9 et 10 mètres de pro-

<sup>1</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 385<sup>a</sup>. — <sup>2</sup> *Hist. nat.*, l. IV, c. xxxi, 2. — <sup>3</sup> P. Mela, III, ii, 7. — <sup>4</sup> E. Le Blant, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1863, p. 174. Cf. D. Haigneré, dans *Bull. de la Soc. acad. de l'arr. de Boulogne*, t. 1, 1864, p. 17-20. — <sup>5</sup> *Geogr.*, II, ix, 2-3. — <sup>6</sup> *Origo Constantini*, n. iv, édit. Mommsen, p. 7. — <sup>7</sup> Cohen, *Médaill. impér.*, t. viii,

p. 313. — <sup>8</sup> *Hist. eccl.*, l. IX, c. xi. — <sup>9</sup> *Hist.*, édit. Rouen, 1653, p. 180. — <sup>10</sup> On trouvera d'autres textes encore dans *Corp. inscr. lat.*, t. xiii, p. 561. — <sup>11</sup> M. Hérubel, *Le port de Boulogne*, in-8°, Paris, 1925. — <sup>12</sup> V.-J. Vaillant, *Classis britannica, Classis samarica, Cohors I<sup>a</sup> Morinorum. Recherches d'épigraphie et de numismatique*, in-8°, Arras, 1888.

fondeur, sur l'ancien lit de sable, une telle quantité de tessons romains de toutes formes qu'il fallut les évacuer par tombereaux. Bouchard en évalue le cube à 7 ou 8 mètres sur un carré de 500 mètres de côté. C'étaient des récipients jetés au rebut au bord des galères par suite d'une fêlure ou d'une brisure; on retrouvait au voisinage les uns des autres les fragments d'un même vase ayant encore leurs arêtes vives, et même leur vernis (fig. 10482). Ajoutez à cela des objets de métal, un bras de bronze armé d'un trident<sup>1</sup>, de grosses aiguilles de voilier en bronze, un morceau de cuir percé de clous. Et surtout des os d'animaux marins ou terrestres et une invraisemblable quantité d'écaillés de mollusques : huîtres, moules, bricardes, patelles, littorines, etc.

A 10 mètres de profondeur on rencontre une couche de gros galets calcaires arrondis, de 0 m. 20 à



10482. — Mention de la *classis britannica* sur un fragment de vase.

D'après *Boulogne-sur-Mer et la région boulonnaise*, 1899, t. I, p. 35.

0 m. 50 cent. de diamètre. Cette couche avait été exploitée par les ingénieurs romains pour les travaux publics.

Les *classiarii*, comme les légionnaires, étaient à la fois marins, charpentiers, maçons et il leur était imposé de bâtir les édifices et hangars à leur usage. A Boulogne on a pu reconnaître quelques bâtiments, deux groupes au moins, qu'ils ont élevés et qui comprennent sans doute les bureaux de la flotte; l'un occupait les deux côtés de la voie romaine, qui descend de la Porte Gayole, l'autre se voyait le long du chemin antique qui conduit par le Four-à-Chaux dans la direction d'Échinghen. Sur ces deux points on a relevé des tuiles, des briques, des faitières, etc., avec l'estampille d'origine *CL·BF·*, celle-ci varie beaucoup de mesure et de style et les dates s'échelonnent entre le II<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle de notre ère. Sur un seul point de ces ruines, les fouilles furent conduites de façon régulière et on constata que les murailles écroulées à l'intérieur recouvraient une épaisse couche de charbon, de cendres, de terre brûlée dans lesquels on distinguait des cubes de mosaïques. La toiture en s'écroulant avait dû étouffer le brasier sous ses tuiles formant une dernière couche, ou plutôt une sorte de couvercle que le temps recouvrit d'une épaisseur de terre et de remblais de 0 m. 40 à 0 m. 50 d'épaisseur<sup>2</sup>.

Un autre vestige du séjour de la *classis britannica* à Boulogne est un *ex-voto* païen offert à une divinité par la trirème *Radians*; on y voit trois personnages dont, au centre, Apollon nu et radié, et de chaque côté du dieu un pilote ou un patron d'une barque ou de deux barques, représentées au-dessous. Ce monument fut trouvé dans l'église de Frencq, canton d'Étaples, où il était devenu l'objet d'un culte superstitieux<sup>3</sup>.

Depuis le passage de Claude à Boulogne, les historiens sont extrêmement discrets sur cette ville. Tacite ne prononce pas son nom, bien que son oncle Agricola ait dû s'y embarquer pour se rendre en Bretagne dont il fut gouverneur. L'expédition faite sous Commode

n'est connue que par un bronze de l'an 191 où l'on voit représenté le départ d'une flotte à la vue d'un phare. Philippe Luto, auteur de *Mémoires* (manuscrits) sur l'histoire de la ville de Boulogne sur la mer et de son comté<sup>4</sup>, raconte avoir vu au temps de sa jeunesse († 1746), chez les Pères de l'Oratoire, une pierre de 2 pieds 1/2 de longueur sur 2 pieds de largeur et 18 pouces d'épaisseur, où se lisait une inscription relative au passage de Septime Sévère à Boulogne, en l'an 211. Cette pierre provenait de la démolition de l'église de Saint-Wulmer (en 1710) et fut plus tard noyée dans la maçonnerie d'un bâtiment que ces Pères faisaient construire dans leur jardin; au dire de Luto « plusieurs de ceux qui ont vu ce précieux monument l'ont assuré que l'année de l'empire, de la puissance tribunitienne et du consulat de Septime Sévère y étaient marqués, avec le nom de l'impératrice, son épouse, Julia Domna ».

Ce fut surtout sous les empereurs gaulois que la ville gagna en importance. A la faveur du désordre qui régnait dans l'empire, les barbares ne se contentaient plus de menacer les frontières, ils débarquaient sur le littoral. L'empereur Posthume (258-268) assuma la lourde tâche de rejeter les pirates dans les flots qui les avaient apportés. Le musée de Boulogne possède plus d'une centaine de médailles à l'effigie de cet empereur et de ce nombre 7 grands bronzes, 3 moyens bronzes et 3 petits. Après lui, Maximien écrase les Bagaudes, soumet la Belgique et charge le Ménapien Carausius de venir à bout de la piraterie (286).

Celui-ci établit sa résidence à Boulogne et employa une tactique nouvelle; laissant les pirates débarquer et s'encombrer de butin, il se jetait alors sur eux et les jetait à la mer, s'emparait de leurs prises qu'il gardait pour lui : *ut transeunt cum praeda exciperet atque hac se occasione ditaret*. Maximien n'y trouvait pas son compte et le condamna à mort; là-dessus Carausius emmena sa flotte à la conquête de la Bretagne et conserva *Gesoriacum* sous son pouvoir. Ce fut, pour la ville, des années de tranquillité (287-293). Sur les revers des médailles de cet empereur on ne lit que des légendes prometteuses : *Pax Augusti, Temporum felicitas, Saeculi felicitas, Securitas orbis, Fortuna redux, Uberitas Augusti*; malheureusement cette idylle prit fin par un assassinat et une usurpation. Allectus n'en jouit pas longtemps.

Constance Chlore devenu César se transporta de Trèves, sa résidence, devant Boulogne<sup>5</sup> (294 ou 295). Il trouva la ville entourée de fortifications, *Gesoriacensis muris*, élevées jadis à la hâte, mais néanmoins d'une solidité à l'épreuve des coups et des siècles. Ces fortifications, qui ne sont pas plus anciennes que les empereurs gaulois, apparurent lors des travaux de percement de la passerelle de la Porte-Neuve. Une première assise atteignait 1 m. 70 d'épaisseur et se composait de gros galets ronds<sup>6</sup> et de pierres de mer, noyées dans un massif d'argile bleue<sup>7</sup>. Sur cette base, on avait entassé, en grand hâte, de grosses pierres arrachées à d'anciens monuments. Posés au hasard sur deux rangs, se rencontraient d'énormes cubes, creusés de leurs mortaises, les unes en queue d'aronde, les autres à bords parallèles qui avaient reçu jadis des coulées de plomb.

Toutes ces pierres étaient juxtaposées, sans aucun mortier, un peu d'argile bouchait les intervalles. Ce travail mesurait 6 mètres d'épaisseur et 1 m. 50 de hauteur *maxima* vers l'extérieur, la face interne était un peu moins élevée. Au-dessus de cette barricade,

<sup>1</sup> Probablement un fragment d'une figure de poupe représentant un Neptune. — <sup>2</sup> *Bulletin de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. IV, 1888, p. 371. — <sup>3</sup> E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. I, p. 367; D. Haigneré,

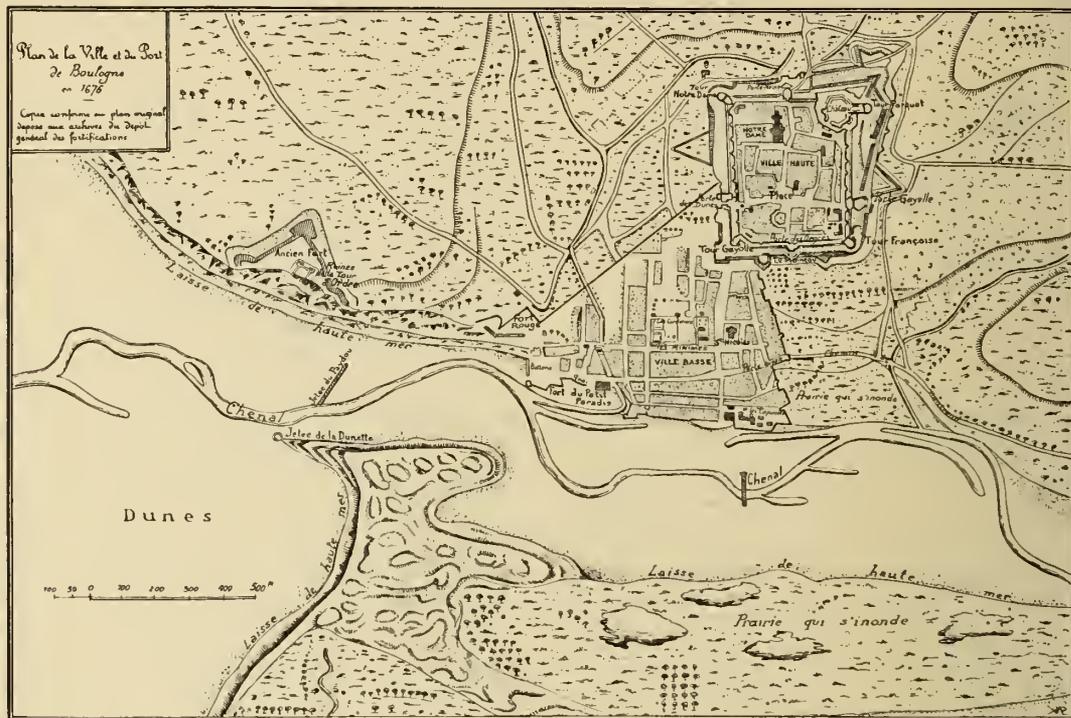
*Dictionn. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, t. I, p. 14, note 1. — <sup>4</sup> Bibl. municipale, n. 169 A. — <sup>5</sup> Bouquet, *Recueil*, t. I, p. 743. — <sup>6</sup> Dont nous avons parlé plus haut. — <sup>7</sup> A, sur la coupe ci-contre.

maçonné avec un ciment extrêmement dur, contenant de menus fragments de briques écrasés, s'élevait le mur dont il ne reste plus que 5 mètres de hauteur, formé de galets et de pierres de mer mêlés de quelques fragments de la roche de la tranchée.

Constance Chlore rendit le port inaccessible aux navires *inviu navibus*, le bassin intérieur formant le port : *omnem sinum illum portus*. Nonobstant la marée, on ficha des pieux dans la passe et l'on y entassa des rochers, *defixis in aditu trabibus et ingestis saxis*. La garnison d'Allectus fut contrainte à capituler et presque aussitôt une tempête furieuse vint tout détruire, enfoncer le barrage et rouvrir le port. *Oestus*

XVII. LA VILLE-HAUTE OU *CASTRUM*. — Un résumé, fait de main de maître<sup>2</sup>, suffira à reconstituer une petite partie de la cité antique.

On a rencontré les vestiges des remparts romains non seulement dans la passerelle de la Porte-Neuve ou Porte Flamengue, mais aussi dans les guichets ouverts à travers les deux tours de la Porte des Dunes, et on peut en apercevoir la couche supérieure dans l'angle de la muraille au-dessus de la rue des Pipots. D'après cela on a la certitude que, si les fronts nord-ouest et nord-est de la haute-ville correspondent aux faces du vieux *castrum*, le reste de l'enceinte antique a disparu lors des remaniements exécutés par Philippe



10483. — Plan de la ville et du fort de Boulogne en 1676.  
D'après *Boulogne-sur-Mer et la région boulonnaise*, 1899, t. 1, p. 722, fig. 10.

*irruerit, totaque illo, quoad usus fuit, invicta fluctibus acies arborum, vetuli signo dato et peracta statione, pilapsa sit...*

Les empereurs font à Boulogne de fréquents séjours, dont il nous reste un témoin, le médaillon frappé à l'honneur d'une expédition de Constant en Bretagne en 343. Julien, à peine proclamé auguste par ses légions (360), envoie un agent à Boulogne pour surveiller les communications par mer, Constantin III s'établit quelque temps à Boulogne (408). Une ville qui jouit de cette importance ne peut être négligée par les barbares contre lesquels elle réussit à se défendre et, même, tient en respect Attila qui ne peut rien faire de plus que de saccager la banlieue.

L'archéologie de Boulogne romain réclamerait tout un volume, il faut se borner ici à un bref résumé; ce qui a été épargné est peu apparent et il est impossible de s'engager ici dans le récit des fouilles<sup>1</sup>.

Hurepel, au XIII<sup>e</sup> siècle. Le front sud-est se trouvait à quelques mètres en dehors de la muraille du Moyen Âge, et le front sud-ouest fort près du ravin qui se précipite vers la Liane (fig. 10483).

La Porte-Neuve ou Flamengue, que nous venons de nommer, correspond à l'axe principal de la ville antique. La rue de Lille est l'ancienne *via decumana*. A droite, dans le premier quartier, un vaste édifice religieux, 20 m. x 10 m., parallèle au rempart, est enfoui sous la crypte basse de la cathédrale. Les murs reposaient, dit l'abbé Haigneré, sur une fondation en pierres brutes, maçonnée de terre et ils avaient encore à 1 m. 40 sur 2 mètres de base et 1 m. 20 d'épaisseur au sommet. Ils étaient construits en pierres communes recueillies sur le rivage et reliées entre elles par d'épaisses couches de ciment rougeâtre et n'offraient aucun indice d'appareil régulier. Aux quatre encoignures on avait fait usage de grosses pierres de

<sup>1</sup> Ce récit existe et il est exact et minutieux ainsi qu'il convient; on le trouvera dans D. Haigneré, *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*.

*Arrondissement de Boulogne*, t. 1, p. 22-38. — <sup>2</sup> E.-T. Hamy, dans *Boulogne-sur-Mer et la région boulonnaise*, 1899, t. 1, p. 41 sq.

Marquise, taillées avec soin, atteignant parfois plus d'un mètre de côté et reliées à l'aide de mortaises à queue d'aronde<sup>1</sup>. De très larges pierres taillées gisaient au centre de la construction et un trottoir de 2 mètres de large régnait sur le pourtour, bordé de dalles en calcaire de Marquise, creusées en caniveaux pour l'écoulement des eaux du toit. L'entrée se trouvait sur la face nord-est, qui n'offrait aucune trace de muraille.

Parmi les ruines, encombrées de tuiles, de plaques de ciment, etc., gisaient un beau chapiteau d'ordre dorique dont le coussinet a été taillé en couronne de feuilles d'acanthe, et le tailloir enjolivé de postes et d'oves. Il fait corps avec un tronçon de fût couvert de feuilles de chêne imbriquées, sur chacune desquelles repose un gland. (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 465, fig. 2520.) Ce chapiteau conservé dans la crypte a ses analogues dans un certain nombre de musées lapidaires, à Rouen, à Nérès, à Sens. Il se pourrait que la décoration ait été limitée à la partie supérieure du fût, car on a trouvé, avec ce chapiteau, un autre fragment de fût lisse, du même diamètre, adhérent à une base attique. Un fragment de frise du même style a été trouvé avec ce chapiteau.

C'est à la construction des remparts du *castrum* qu'appartient l'inscription de Corio, fils de Javus, entrepreneur (voir ci-dessus, col. 1603)<sup>2</sup>. Les terrains situés sous la porte des Degrés ont rendu un fragment de fût de grosse colonne couvert de pampres sculptés qui a disparu. C'est là une ornementation de basse époque qu'on rencontre à Constantinople et dans l'Afrique du Nord, du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle. De basse époque également sont les deux tronçons d'entablement à modillons trouvés dans la porte des Dunes et conservés au musée de Boulogne, c'est un travail de décadence, on y voit du travail en méplat, signe de décadence. Tout ceci offre un certain intérêt parce qu'on a tout lieu de croire que ces débris ont servi comme matériaux de remploi dans la première cathédrale.

Dans le second quartier, à droite, au delà de l'ancienne *via quintana* on a signalé un grand *balneum* qui longeait la voie au delà du parvis Notre-Dame. Plus loin, mais à gauche, à 1 mètre en avant de la façade du n. 2 de la rue de Lille, deux gros piliers carrés en pierre de Marquise, découverts en 1882, marquaient l'entrée d'un établissement important, très probablement religieux, qui devint plus tard Saint-Wulmer.

Dans les caves du n. 26 de la rue Saint-Martin on a trouvé de fortes murailles, là où, en juillet 1724, Scatté de Velinghen signalait quelques peintures. D'autres vestiges de constructions romaines, beaucoup moins importants ont été rencontrés dans la haute-ville.

Au *castrum* se rattachait directement une seconde enceinte qui couvrait une partie de la ville basse et du port. E.-T. Hamy en a reconnu, rue du Collège, le mur occidental qui court presque parallèlement à la Grande-Rue, à 4 ou 5 mètres en arrière des façades des maisons qui portent les numéros pairs.

Le mur oriental, appelé jadis *mur sarrasinois*, s'amorçait au *castrum* un peu au delà de la porte des Degrés et descendait tout droit sur l'ancienne chapelle protestante *St John's Church*. Ces deux murailles interceptaient un vaste espace de forme trapézoïdale où se trouvaient, notamment, les arènes dont d'énormes

maçonneries et plusieurs pierres sculptées semblent représenter les restes dans les terrains au-dessous de la porte des Degrés, désignés au Moyen Âge sous le nom de *Sablon Notre-Dame*.

Entre ces deux enceintes et la mer, du côté de l'Ouest, on ne voyait que des tombeaux adossés au coteau des Tintelleries, la tour ou phare de Caligula, un temple de Mithra, profondément enfoui sous l'ancien passage d'Herlen<sup>3</sup>. Les *classarii* d'origine orientale ou illyrienne avaient importé le culte mithriaque en ces lieux qui s'y prêtaient par la présence d'un petit ruisseau qui descend de la cour Duval vers la rue Thiers. A plus de 8 mètres de profondeur on découvrit deux statues de pierre de Marquise de 0 m. 57 de hauteur, génies lampadophores d'un autel mithriaque<sup>4</sup>. Des maçonneries romaines et des tuiles à rebords, trouvées au même niveau, représentaient ce qui restait de cette installation.

Dès 1837, Arcisse de Caumont<sup>5</sup> reconnaissait l'existence du tracé gallo-romain et les découvertes d'inscriptions et de sculptures sont venues confirmer son observation à chaque fouille, notamment entre la Porte des Dunes et la Porte-Neuve. Les remparts de la haute-ville forment un rectangle de 100 mètres sur 325; les tours cylindriques flanquaient et commandaient les courtines, d'autres plus importantes protégeaient trois angles du rectangle, le château occupant le quatrième. Au centre de chaque côté s'ouvrait une porte flanquée de tours donnant accès aux quatre grandes rues qui aboutissent au marché.

XVIII. LA *VIA SOLEMNIS* VERS LYON. — En remontant la rivière, le faubourg de Bréquerrecque apparaît couvert de débris romains. Ce sont des constructions d'une certaine importance<sup>6</sup>, où on a cru reconnaître les restes d'un temple d'Esculape et un réservoir avec plateforme ayant servi à une usine, ruinée peut-être lors du siège de 293. C'est un petit portique d'ordre dorique rencontré dans la cour du n. 17 de la rue Bréquerrecque, vers la fin de 1861. C'est la route d'Agrippa venant d'Amiens, *via Solemnis*, qui entre sur le territoire de Boulogne par la Madeleine et l'Abattoir et traverse le Franc-Marché en se rapprochant tout doucement de la rue de Bréquerrecque qu'elle rejoint au carrefour de la Porte Gayole, pour gravir, en suivant cette dernière voie, le cotéau du *castrum*. Cette route est bordée sur tout son parcours par des centaines de tombes du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle, depuis le luxueux tombeau du triéarque Arénus Verecundus<sup>7</sup> jusqu'aux modestes cercueils en grosses planches reliées par de longs clous en fer. On a, en effet, recueilli tout le long de la voie des centaines d'objets entrés depuis au musée de la ville : vases de verre, de terre, fibules, bracelets, anneaux, colliers<sup>8</sup>, etc.

D'autres tombes encore sont proches de la route romaine, vers le sentier de la Porte Gayole et le long du chemin Huguet. Mais le voisinage immédiat de la voie est occupé à ce niveau par des constructions variées<sup>9</sup> : maisons avec hypocauste, réservoirs en ciment, cuisine, etc., où sont accumulées, des deux côtés, les terres cuites à l'estampille CL.BP. dont la présence semble indiquer que là se trouvaient les bâtiments de la flotte.

Tout près de la Porte Gayole, la *via Solemnis* vient se souder avec l'autre grande voie partie de Thérouranne et descend en droite ligne par Dringhen vers

<sup>1</sup> Une partie des grosses pierres de la passerelle de la Porte-Neuve pourraient venir de là. — <sup>2</sup> Ern. Desjardins, *L'inscription romaine de la cathédrale*, dans *Mém. de la Soc. acad.*, t. V, p. 481; *Bulletin*, t. I, p. 226. — <sup>3</sup> E.-T. Hamy, *Statuettes anciennes provenant d'un sanctuaire de Mithra (Musée de Boulogne)*, dans *Bull. de la Soc. acad.*, t. III, p. 390, 451. — <sup>4</sup> Dans la rue des Vieillards. — <sup>5</sup> Dans le *Bulletin monumental*. — <sup>6</sup> Alex. Marmin, *Procès-verbaux de*

*la séance publique de la Soc. d'agriculture*, 1828, p. 40-44. — <sup>7</sup> J.-F. Henry, *Essai hist., topogr. et stat. sur l'arrond. com. de Boulogne-sur-Mer*, in-4<sup>o</sup>, Boulogne, 1810, pl. III; V.-J. Vaillant, *Épigraphie de la Morinie*, 1890, p. 34-36, n. 1. — <sup>8</sup> D. Haigueré, dans *Dictionn. hist. et archéol. du Pas-de-Calais*, t. I, p. 35-37. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, t. I, p. 29; E. Sauvage, dans *Bulletin de la Société académique*, t. V, p. 236-243.

le *castrum*. C'est entre ces deux voies que les sépultures antiques sont les plus nombreuses et les plus serrées. Le coteau tout entier a servi de cimetière pendant des siècles et son nom de *Vieil-Atre* a gardé le souvenir de cette ancienne destination.

Le quartier de Bréquerecque était habité par une nombreuse population commerçante, à proximité du port de commerce distinct et du port militaire dont l'emplacement a été suffisamment déterminé par la trouvaille, à quelques mètres au nord de la rue Nationale, de grosses pierres usées par le frottement des cordages virés par les treuils et les cabestans. Ce port pouvait mesurer environ 400 mètres de long sur 225 de large, soit 9 hectares de superficie environ. L'accès n'en devait pas être des plus faciles car les ornières creusées par les roues des chariots présentent un écartement de 1 m. 20, ce qui restreignait fort la circulation. La *via Solemnis* ne s'arrêtait pas là, elle traversait la rue des Pipots, s'approchait de la Grande-Rue, derrière la chapelle du musée et aboutissait au port militaire.

XIX. LE CIMETIÈRE DE VIEIL-ATRE. — Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, on a constaté l'existence de sépultures antiques sur le plateau qui s'étend à l'est de *Gesoriacum*, le contourne en quart de cercle, en s'abaissant graduellement après avoir suivi la croupe du val de Saint-Martin pour aboutir aux bords de la Liane dans le faubourg de Bréquerecque. Cette nécropole mesure 2 kilomètres de développement et a attiré l'attention de Le Quien, Luto, Malbrancq, dom Grenier, etc., qui ont raconté dans quelles circonstances les sépultures furent mises au jour sur divers points depuis le voisinage de la Fontaine de Fer et les abords de la Porte-Neuve jusqu'aux environs de l'ancienne maladrerie. C'est à la date de 1683 qu'on trouve consignées les premières découvertes archéologiques<sup>1</sup>, elles furent fortuites et le récit n'en peut trouver place ici, mais il suffit de rappeler la disparition de la paroisse Saint-Martin *extra muros* vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. L'emplacement de son cimetière est clairement indiqué par Luto; il s'étendait sur une partie des terrains situés entre l'actuel boulevard des Marronniers et la route de Saint-Omer; même après qu'il eût été désaffecté il continua à porter le nom de *Le Vieil Cimetière*. C'est de l'autre côté du château, vers le Sud-Est, que se trouvent les terrains désignés sous le nom de *Le Vieil-Atre*, par allusion aux sépultures antiques. Cette dernière nécropole a été explorée deux fois avec esprit de suite, de 1869 à 1872 par l'abbé D. Haigueré; en 1888 par le fouilleur professionnel Lelaurain qui a vendu au plus offrant la plupart de ses trouvailles dont V.-J. Vaillant eut le temps de surveiller l'exhumation et de consigner les résultats dans son *Épigraphie de la Morinie*<sup>2</sup> qui est la meilleure monographie du cimetière. Enfin en 1893-1895, E.-T. Hamy a fait de fructueuses et méthodiques recherches dont voici une description sommaire.

« J'ai, disait-il, retrouvé le *Vieil-Atre* lui-même, large bûcher où des générations de morts ont été incinérés et il m'a été donné de pouvoir isoler jusqu'à trois enceintes de forme quadrilatère, des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, ayant probablement appartenu à des collèges funéraires particuliers. L'ancien sol commence à 1 m. 60 ou 1 m. 80 de profondeur, mais les débris romains se montrent dès 1 m. 50, sous la terre noire, puis jaunâtre accumulée depuis seize siècles. Des restes de petits chemins empierrés, dont les matériaux sont mêlés de fragments caractéristiques, tuiles à rebords, vases cassés rouges, gris ou noirs, témoignent à ce niveau d'une fréquentation prolongée. Le dépôt funéraire descend parfois jusqu'à 3 m. 50 où l'on atteint le sol primitif, formé de roches inégales et de sables ferrugineux.

« Quelques vestiges de la période néolithique gisant

sous la couche romaine et l'*olla* gauloise, usitée comme urne cinéraire et qu'accompagne souvent la lampe des funérailles romaines, vient donner une idée de la bourgade primitive où les premiers soldats de Claude eoudoyaient les Morins de Gesoriac.

« Les incinérations romaines du fond de nos tranchées, parfois intactes, et parfois bousculées par des remaniements postérieurs, vont de Claude à Antonin le Pieux. » Tout cet ensemble est païen, et malgré l'intérêt qui s'y attache, ne doit pas nous retenir, car il ne faut s'attendre à rencontrer rien de chrétien dans les tombes à incinération. A la période suivante et qui déjà se rapproche de celle qui fait l'objet de nos études, ce sont des inhumations populaires : squelettes fort mal conservés dans des bières diversement orientées et rarement accompagnés de mauvaises poteries. Au cours des fouilles vénales de 1888-1889, V.-J. Vaillant qui surveilla les opérations avec une scrupuleuse et infatigable attention, a signalé la présence de caveaux en maçonnerie, de cercueils de plomb et de bois, etc., et d'une quantité d'objets plus ou moins précieux en or, argent, bronze, étain, fer, verre, ardoise, ivoire, ambre, jayet, coquille, etc.

On a trouvé jadis des inhumations jusqu'aux portes de la ville, Luto y rencontra dans une tombe un verre, un poignard, un anneau et une soixantaine de monnaies à l'effigie des deux Tétricus<sup>3</sup>. Une partie seulement des innombrables antiquités recueillies dans ces nécropoles a pu échapper à la dispersion. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le musée municipal comptait 5 200 objets gallo-romains, formant une des collections les plus riches de la France septentrionale.

XX. INTRODUCTION DU CHRISTIANISME. — On n'en sait absolument rien avant la fin du III<sup>e</sup> siècle, mais on a la ressource d'insinuer que les légionnaires romains et les marins de la flotte initiés au christianisme avaient fait connaître et même implanté le christianisme dans cette Morinie qu'ils traversaient et dans laquelle ils séjournaient; cela n'est pas impossible mais demeure conjectural. Cet apostolat par les militaires, dont on abuse un peu trop de nos jours pour suppléer à l'absence de missionnaires connus, ne peut se réclamer d'un seul texte et il n'est pas superflu de faire observer que s'il s'est réellement produit, il n'a pas laissé de souvenirs. En effet, si on pareourt l'abondante littérature légendaire à partir du VII<sup>e</sup> jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, on y cherchera à peu près en vain, croyons-nous, une allusion à cet apostolat anonyme qui aurait précédé celui des prédicateurs qui n'ont qu'à se montrer pour convertir des foules compactes et des pays entiers. Autre constatation non moins remarquable, les hagiographes mérovingiens et leurs successeurs ne paraissent pas s'être avisés d'aller chercher ces convertisseurs irrésistibles dans les rangs de l'armée ou parmi les équipages de la flotte. La raison en pourrait être que la part prise par celles-ci à l'évangélisation avait été tellement silencieuse qu'on en avait perdu jusqu'au souvenir. Il paraît donc aventureux de dire que les missionnaires qui ont évangélisé la Bretagne au II<sup>e</sup> siècle se sont certainement embarqués à Boulogne, où a dû se trouver le premier établissement chrétien de ces régions. Le prétendu message d'un roi breton nommé Lucius adressé au pape Éleuthère pour lui demander le baptême nous reporterait, il est vrai, à un pontificat qui dura de 174 à 189, mais cette lettre porte fausse signature et fausse adresse. Le roi Lucius ici nommé n'est ni anglais ni breton, il n'est autre que *Lucius Aelius Seplimius Megas Abgarus*, en deux mots Abgar IX, roi

<sup>1</sup> Cf. D. Haigueré, dans *Dictionn.*, t. 1, p. 21; Desille, *L'année boulonnaise*, p. 546. — <sup>2</sup> In-8°, Boulogne-sur-Mer, 1890, p. 1-33. — <sup>3</sup> Haigueré, *Dictionn.*, t. 1, p. 26 sq.

d'Édesse, et la forme *Brittania* désigne la forteresse de Bithra, qui n'est autre que la ville d'Édesse<sup>1</sup> (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce nom). Voici donc le premier établissement de missions établi à Boulogne au I<sup>er</sup> siècle un peu compromis. Il est vrai que vers l'an 196, saint Irénée parle d'Églises fondées en Occident jusque chez les Celtes<sup>2</sup> et Tertullien, vers 200-206, a entendu parler d'une évangélisation lointaine qui dépasse la ligne d'avant-garde de l'armée d'occupation de la Bretagne<sup>3</sup>. Même en prenant ces affirmations comme historiquement fondées, on a quelque peine à en conclure que les fondateurs de ces postes avancés du christianisme aient eu quelque rapport avec Boulogne.

Le premier indice d'une évangélisation se rencontre dans la passion des saints Fuscien, Victorie et Gentien, dont on peut retenir les noms à défaut de tout le reste où, d'ailleurs, il n'est pas fait mention de Boulogne. Ce qu'on est en droit de supposer — et à défaut de l'hagiographie, la topographie aurait suffi à nous l'apprendre — c'est que l'évangélisation de la Morinie s'est faite suivant la route d'Amiens à Boulogne. Pendant tout le I<sup>er</sup> siècle tout ce que nous savons du christianisme à Boulogne, réserve faite des récits légendaires, se réduit à très peu de chose et on ne peut retenir que le nom de saint Victrice, évêque de Rouen.

Celui-ci, en effet, ne borna pas son zèle aux limites de sa ville épiscopale et des campagnes environnantes. La région qu'il évangélisa comprenait le Boulonnais, la Morinie, l'Artois pour sa partie flamande, la Flandre occidentale formant le pays des *Morini*; le Brabant, le Hainaut, Bavai formant le pays des *Nervii*. On sait que dans ces pays existaient alors Théroüanne, Boulogne, Cassel, Werwicq, Escaupont, Bavai, Tournai, Cambrai, Wandrez, Étrœung. Les prédications de Victrice y obtinrent un certain succès puisqu'au dire de saint Paulin de Nole on y vit non seulement dans les villes, mais encore dans les îles et dans les forêts, de véritables monastères : *Ubi quondam deserta silvarum ac litorum pariter intula advenae barbari aut latrones incolae frequentabant, nunc venerabiles et angelici sanctorum chori urbes, oppida, silvas, ecclesiis et monasteriis plebe numerosis, pace consonis, celebrant*. Ainsi donc, en 398, « les villes, les bourgades, les îles, les forêts sont peuplées par des chœurs vénérables et angéliques et saintes gens qui, dans les églises et les monastères remplis de fidèles, chantent de concert l'hymne de paix. » Ramené aux proportions de l'histoire, ce récit d'un pieux gascon (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1443-1454) laisse entrevoir quelques établissements disséminés où des continents chantent la liturgie avec les clercs chargés du service divin.

Peut-on induire de là l'existence d'un évêché à Boulogne au I<sup>er</sup> siècle? Tout ce qu'on est en mesure de dire c'est que l'existence d'un évêché, au I<sup>er</sup> ou au V<sup>e</sup> siècle, est établie par des textes certains pour toutes les cités romaines de la Gaule, à la seule exception de la *civitas Bononiensium* pour laquelle les textes manquent. Que cette exception, qui n'est pas absolument unique, soit bien peu probable, il n'importe, car il n'est pas question de probabilités mais de réalités. Il a pu exister des groupements de cités romaines deux par deux pour former des diocèses épiscopaux, ce fut le cas plus tard pour Arras et Cambrai ainsi que pour Boulogne et Théroüanne; on n'est pas en mesure de dire qu'il n'en fut pas ainsi dès le I<sup>er</sup> siècle.

Ceci ne veut rien dire de plus sinon qu'il a pu exister un titre épiscopal à Boulogne à la fin du I<sup>er</sup> siècle avec résidence à Théroüanne, centre administratif des deux

évêchés conjoints et cette explication respecte la vraisemblance que tous les chefs-lieux des cités cataloguées dans la « Notice des Gaules » étaient devenues sièges épiscopaux au début du V<sup>e</sup> siècle. Quant à l'omission du nom d'un évêque de Boulogne au concile d'Orléans tenu en 511, nous avons déjà fait observer qu'elle s'accorde avec l'omission du nom d'un évêque de Théroüanne à ce même concile (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 420), ce qui tendrait à confirmer la conjecture de l'union de ces deux sièges sous un seul titulaire. L'argument qu'on a fait valoir au point de vue archéologique est contestable. Que l'église chrétienne, qui fut élevée au IV<sup>e</sup> siècle, l'ait été sur l'emplacement et avec les matériaux d'un temple païen cela s'est vu dans un très grand nombre de villes de l'empire et il ne s'ensuit pas que cette église ait été un titre épiscopal dès sa fondation; les débris qu'on peut conserver dans la crypte actuelle de l'église Notre-Dame peuvent provenir d'un édifice sacré ou profane sans qu'il soit possible d'en décider. Il se peut que l'église en question ait « tous les caractères d'une vieille cathédrale et que son abside soit adossée aux remparts comme celle des plus anciennes églises ». Une fois encore il ne s'ensuit pas que cette église ait été dès le moment de sa construction un titre épiscopal. Quant au baptistère isolé de l'église, on ne peut en conclure à la présence d'un évêque sur place; il fallait nécessairement un baptistère lorsqu'on procédait au baptême des catéchumènes, même si le titulaire venait de Théroüanne. Sur la date de cet édifice, démoli au XVII<sup>e</sup> siècle, on ne peut risquer que des conjectures<sup>4</sup>.

Quoi qu'il en soit de cette question d'un titre épiscopal à Boulogne au I<sup>er</sup> siècle, il est permis de croire que, à la suite de l'invasion de 406, son existence dut être gravement compromise sinon menacée. C'est pendant le cours du I<sup>er</sup> siècle qu'on a réussi à glaner de rares événements. La naissance de saint Patrice, apôtre de l'Irlande, doit croyons-nous être maintenue dans l'île de Bretagne, quoi qu'on en ait pu dire en faveur de Boulogne. Le voyage de saint Germain d'Auxerre et saint Loup en Bretagne a pu les conduire à Boulogne pour s'y embarquer. Ensuite le silence enveloppe la ville et l'Église pendant un siècle et demi, jusqu'au premier quart du VII<sup>e</sup> siècle.

Nous hésitons à accorder même une mention à un apostolat de Maxime de Riez traversant au galop toute la France pour s'arrêter et mourir à Vismes, en Boulonnais, en 480.

XXI. LA COMMUNAUTÉ AU VIEIL-ATRE. — La découverte, en 1888, d'une coupe de verre portant la devise *vivas in (a)eterno* et certainement chrétienne, coupe qui aurait pu servir de patène eucharistique, a fait admettre l'existence du christianisme à *Gesoriacum* à une date déjà ancienne et a attiré l'attention sur le cimetière chrétien de la communauté dès la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle. Ce cimetière aura pu se trouver dans la circonscription de *Vieil-Atre* où les inhumations se sont succédées par milliers pendant des siècles, et où l'encombrement entraîna la nécessité de superposer les tombes sur plusieurs étages. Ce n'est qu'au *Vieil-Atre* qu'on a recueilli des indices de croyance chrétienne et on peut induire que là se trouvait l'*area* des fidèles. Or, le souvenir paraît s'en être maintenu, d'après deux documents conservés aux archives de la ville. Ce sont *Le registre et terrier de l'église et abbaye de saint Wilmer en Boullongne... fait et renouvelé par nous, Frère Jehan Leest*, en 1505, et une copie prise en 1524 (bibl. municip., H. 111, H. 112). On y lit la mention

<sup>1</sup> A. Harnack, *Der Brief des britischen Königs Lucius an den Papst Eleutherius*, dans *Sitzungsberichte der königl.-preuss. Akad. der Wiss.*, 1904, p. 909-916. — <sup>2</sup> S. Irénée, *Adv. hæres.*, l. I, c. III, P. G., t. VI, col. 465 sq. — <sup>3</sup> Tertul-

lien, *Adv. Jud.*, c. VIII, P. L., t. II, col. 651 sq. — <sup>4</sup> Il n'y a rien à dire de la naissance de saint Patrice à Boulogne; il naquit vers 389 dans le sud-ouest de l'Angleterre; cf. *Dictionn. de théol. cathol.*, t. XI, col. 2297-2301.

d'un rieu de la fontaine du *lacq christien* avec leurs tenants et aboutissants et il paraît incontestable qu'il s'agit du plateau situé aux environs du cimetière actuel de l'Ouest, au sud-ouest du sentier de Dringhen; la mention faite du presbytère de Saint-Martin et de son *Crocq* servirait de preuve, au besoin. Ce presbytère attenait à la vieille église paroissiale de Saint-Martin-lès-Boulogne qui fut complètement détruite pendant le siège par les Anglais et transférée depuis *in pago Dainquehen* là même où s'élève l'église qui l'a remplacée.

Les bouleversements subis par les terrains du *Vieil-Atre* pendant ce siège et sous Louis XIV, depuis lors par la culture maraîchère, ont tout aplani, effacé les reliefs trop marquants et interdit l'identification assurée des reliefs désignés par les terriers de Saint-Wulmer; cependant les fouilles de 1888 permirent à V.-J. Vaillant quelques observations.

Tout le plateau est plein de sources : à Maquétra, à Saint-Martin, sur la grande route, dans les maisons, l'eau abonde, partout de petites nappes souterraines emprisonnées par des puits, par des rigoles qui les dirigent sur des points déterminés ainsi qu'en témoignent les tuyaux de drainage et de canalisation. Près de là et toujours dans la même abondance d'eau qui filtre, suinte, sourd et ruisselle, une sorte de fondrière de forme allongée mesurant environ 30 et 50 mètres dans ses deux axes et aboutit à un petit talus raviné ou couloir boueux, où fut trouvé le cippe des petits enfants de Domitianus.

Non loin de l'extrémité opposée de cette dépression qui offrait les caractères d'un fond de mare dans laquelle les eaux auraient été assez tranquilles pour y déposer une couche épaisse de limon vaseux et tourbeux se trouvait la tombe contenant la coupe ou patène eucharistique et une autre qui donna la bouteille portant la devise : *Utere felix Z.* Là abondaient les sépultures de pierre, sarcophages monolithes, cuves maçonnées, caveaux en pierre brute, c'est-à-dire tous les modes d'inhumation préférés et pratiqués par les chrétiens. Toutes ces tombes ayant été violées à une époque ancienne on n'en peut rien dire que de conjectural.

Mais où se trouvaient le *Lacq chrestien* dont parle Jehan Leest, la source et le lit du ruisseau alimentant le réservoir dont le nom survécut à son utilisation? On n'a pu le retrouver, mais il reste certain que dans l'enceinte du *Vieil-Atre*, désigné clairement par les terriers, sur un point facile à désigner, des tombes chrétiennes, des emblèmes, des monnaies ont attesté le voisinage immédiat d'une dépression de terrain à laquelle convient l'indication inscrite dans les registres de Saint-Wulmer. Quand l'abbé Jehan Leest nous dit avoir « fait et renouvelé » le terrier, il se conformait donc à des textes antérieurs qui enregistraient une tradition orale, celle de ce *Lacq chrestien*, bassin ou réservoir et sans doute baptistère de *Gesoriacum* situé à proximité de l'église et du cimetière. On croit pouvoir reconnaître dans ce *Lacq* le *lacus* synonyme de *baptisterium*, qui évoque ici la cuve par immersion dans laquelle les premiers chrétiens furent immergés vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle.

« Qu'il s'agit d'une simple fosse séparant le cimetière du bassin affecté au baptême, ou de l'un et de l'autre, ou de quelques groupes isolés de tombes chrétiennes auxquels on aurait appliqué et conservé le nom de basse latinité *lacus*, l'emplacement de ce *Lacq chrestien* paraît difficile à préciser. Prenez le sentier de Dringhen; allez jusqu'à la grille qui s'ouvre à votre droite dans le nouveau cimetière des concessions temporaires, là, faites face au Sud. Devant vous, par delà le cimetière et les jardins potagers, s'élèvent les hauteurs qui portent Saint-Étienne et Outreau; vous dis-

tinguez l'église de Saint-Étienne dans le Sud-Sud-Ouest et presque dans l'alignement de l'église, à une centaine de mètres de la grille, se trouve un puits à toit conique, en motte de beurre. Plus à droite dans les mêmes terrains, à une centaine de mètres, en tirant vers le Sud-Ouest, autre puits; au loin, à sa gauche, l'église Saint-Étienne, à droite la tour du Renard. La position du *Lacq chrestien* est délimitée par un triangle circonscrit par trois lignes, dont la 1<sup>re</sup>, partant de la grille d'entrée du cimetière, traverse le puits en motte de beurre et se prolonge vers l'église de Saint-Étienne; la 2<sup>e</sup> relie ce puits à l'autre puits désigné par ses deux montants maçonnés, et la 3<sup>e</sup> partant de l'angle de la pâture des Ursulines, traversant le cimetière, vient passer à une vingtaine de mètres en aval du deuxième puits.

« Les renseignements manuscrits ou imprimés sont rares, V.-J. Vaillant n'en a trouvé de décisifs que dans deux plans conservés à la bibliothèque de la ville et dans l'*Essai* de J.-F. Henry.

« Le grand plan, dit le *plan rouge de 1760* (carton 1, n. 4) indique notre ruisseau exactement au point qui vient d'être décrit. Il a sa source dans une pièce de terre alors en culture, et son lit trace une sorte de bissectrice à l'angle des deux haies qui lui servent de clôture à sa pointe sud-ouest; sa direction semble être du Nord-Est au Sud-Ouest, autant qu'on en peut juger sur les quelques mètres de son parcours qui sont marqués entre la source et l'encadrement.

« Le plan minute de la ville et du port de Boulogne (au XVIII<sup>e</sup> siècle) (carton 1, n. 4) le figure également à la place désignée ci-dessus.

« L'historien J.-F. Henry a dressé trois plans de Boulogne sous la domination des Romains, en 1550 et au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle; tous les trois montrent le ruisseau naissant dans le *Vieil-Atre*, coulant du Nord-Est au Sud-Ouest et tombant dans le ruisseau du val Saint-Martin; ils ont, vraisemblablement été dressés d'après d'autres plans anciens et non pas d'après ses relevés personnels. Bien que ses renseignements ne possèdent pas l'autorité de ses observations directes, ils trouvent une puissante confirmation dans leur concordance avec les deux plans de la bibliothèque de la ville et V.-J. Vaillant leur reconnaît une grande vraisemblance, parce qu'ils s'accordent avec les conclusions auxquelles, avant de les consulter, lui-même était arrivé à la suite de l'étude des terrains du *Vieil-Atre* et de la rive droite du val Saint-Martin.

« Un dernier élément de contrôle fait presque entièrement défaut par suite du nivellement de la seconde enceinte en 1690; les ruelles mentionnées dans le terrier de Jehan Leest ont disparu ne laissant de tronçons reconnaissables que dans les alentours du sentier de la Porte Gayole. A son extrémité la plus rapprochée de la ville actuelle se trouvait la ruelle *quy maisne de la porte de la Gaiolle au bourg* et sur laquelle venait se souder la *rué de larcq christien quy maisne à le greuve*; elle contourait ou traversait quelques-uns des ouvrages extérieurs de la place, vers le Fonds-Notre-Dame, laissant à droite le *tour du Cuing* qui est la tour Française, et descendait jusqu'aux bords de la Liane qu'elle atteignait vers la Porte-Royale, non loin du Sablon Notre-Dame, de la communette de Lisbourne et de sa fontaine<sup>1</sup> ».

XXII. DU IV<sup>e</sup> AU VI<sup>e</sup> SIÈCLE. — La nouvelle division administrative de l'empire détacha la *civitas Bononiensium* de la *civitas Morinorum* et l'importance de Bononia ne fit désormais que grandir. Un passage d'Eutrope (IX, xx1) nous apprend que *cum apud Bononiam per tractum Belgicae et Armoricae pacandum*

<sup>1</sup> V.-J. Vaillant, *Épigraphie de la Morinie*, 1890, p. 234-236.

*mare accepisset [Carausius] quod Franci et Saxones infestabant*; ainsi les pirates francs et saxons s'étaient montrés sur le littoral de la Morinie bien avant Carausius, mais ils reparurent plus redoutables à la fin du IV<sup>e</sup> siècle : *Eruptit Saxonum multitudo et Oceani difficultatibus permeatis romanum limitem gradu pebebat intento*; en sorte qu'on fut contraint de constituer de grands commandements militaires le long de l'Océan. Le commandant de la Belgique II<sup>e</sup> avait sous ses ordres trois corps de troupes : 1<sup>o</sup> un détachement de cavaliers dalmates de Marci (Marquise?); 2<sup>o</sup> une colonne de Nerviens à Epatiacus (Étaples?); 3<sup>o</sup> une flottille à l'embouchure de la Somme. Peut-être la *classis britannica* demeurait-elle dans la dépendance des légions de Bretagne. En 406, Arras, Théroüanne, Amiens tombèrent au pouvoir des barbares, on ignore si *Bononia* partagea leur sort, mais en 407 un usurpateur breton nommé Constant III débarqua à Boulogne et réussit à se faire reconnaître par les troupes restées en Gaule et, avec leur concours, réussit à repousser les Vandales qui allèrent droit devant eux jusqu'en Espagne, puis en Afrique. Ces événements entraînaient une conséquence inespérée : la Bretagne, reconnue indépendante par Honorius, perdit ses garnisons et redevint indépendante. La *classis britannica* n'avait plus, à Boulogne, sa raison d'exister et, désormais, on ne signale dans ce port qu'un passage de troupes, en 421, envoyées en aide aux Bretons contre les agressions répétées des Pictes et des Scots. En 446, Aetius conduisit une autre expédition en Bretagne, mais on ne peut dire si le point d'embarquement fut l'embouchure de la Liane ou celle de la Somme.

Le premier roi connu des Francs, Clodion, habitait vers l'an 440 le pays des Thuringes et résidait à *Dispargum*; quelques années plus tard on le retrouve très à l'ouest de ce point de départ, ayant rencontré et battu une armée romaine et s'étant rendu maître de Tournai, Cambrai, Arras, Théroüanne et de tout le pays situé au nord de la Somme. Le sort de *Bononia* était fixé; si la ville échappa à Attila elle ne put tarder bien longtemps à être soumise à Mérovée pour être, dans la suite, rattachée au royaume de Soissons, puis au duché de Dentelin.

On ne peut dire quelle est la tribu franque qui s'établit, au V<sup>e</sup> siècle, chez les *Morini*; tout ce qu'on sait c'est que le pays fit successivement partie du royaume de Soissons et du royaume de Neustrie jusqu'au règne de Dagobert. Ces circonstances ne permettent pas de préjuger si Boulogne conserva sa constitution municipale romaine; ce qu'on sait se réduit à l'indication suivante : en 940, Boulogne possède des *primores civitatis*. Les Francs avaient peu de goût pour l'existence urbaine, ils préféraient l'existence rurale. Nous dirons plus loin qu'on a pu retrouver dans le Boulonnais et dans un rayon de vingt kilomètres autour de Boulogne seize ou dix-sept cimetières barbares. Il y a là un indice notable en ce que les emplacements choisis offrent cette particularité que chacun d'eux se trouve en un point stratégique, à la croisée des routes, au passage des ponts. Ainsi s'exerçait la domination franque : les Francs se contentaient de lever des contributions sur les convois de marchandises, sans se mêler du gouvernement des villes; c'étaient des coupeurs de bourses. De temps en temps, tous ces petits clans se réunissaient à la voix d'un chef pour tenter une expédition, dont ils revenaient le plus souvent chargés de

butin. Une fois par an, ils se rendaient aux assemblées où les grandes guerres étaient décidées.

XXIII. DU VII<sup>e</sup> AU IX<sup>e</sup> SIÈCLE. — Le fait que cette ville et cette église de Boulogne englouties, semble-t-il, dans un tel silence ont subsisté et reçu un titulaire du siège épiscopal en la personne de saint Omer, permet de croire que ce siège existait depuis assez longtemps pour qu'on sentît l'obligation de le faire revivre. On a pu relever un signe de christianisme sur une monnaie frappée à Boulogne au VI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, malheureusement ce nom n'a été lu sur aucune monnaie d'Église épiscopale de l'époque mérovingienne (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2313). Autre indice : en 606, le corps d'un naufragé, Pierre, compagnon de l'évêque de Cantorbéry, fut enterré à Boulogne dans une église<sup>2</sup>. Vers 629, *Audomarus*, moine de Luxeuil, devint *episcopus Morinensis* et eut Omer est désigné par un hagiographe<sup>3</sup> et par un chroniqueur<sup>4</sup> comme *episcopus Bononiae et Terruanensis oppidi pastor laudabilis*. L'union des deux sièges ne fait aucun doute à cette date. L'évêque établit pendant quelque temps sa résidence à Boulogne où il trouva une population chrétienne et, dans le *castrum*, une église érigée en l'honneur et dédiée à la vierge Marie; là reposait le corps de l'abbé naufragé. Cette église était desservie par des chanoines avec qui l'évêque Omer célébra la vigile nocturne, le lendemain il célébra la messe, imposa les mains et prêcha. Ces détails révèlent un fonctionnement régulier du culte chrétien. A peine les Irlandais ont-ils appris que le siège de Boulogne est confié à un moine de la fondation de Luxeuil (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom), on les voit accourir, réclamant leur part dans l'apostolat. Ainsi qu'il leur arrive parfois, leur concours n'est pas généralement un gage de paix. Invariablement conduits par les anges, ils apaisent sur mer des tempêtes et, sur terre, soulèvent des ouragans dont ils sont victimes. Un premier groupe, composé de Killian, Rauric et Wulgan, fait merveille et disparaît en approchant de Théroüanne; un deuxième groupe, composé de Lugle et Luglin, redoutant la renommée que lui vaut ses miracles, disparaît brusquement et périt assassiné. Un compatriote, Silvain<sup>5</sup>, leur succède et les éclipses complètement pendant un apostolat de trente années.

Les successeurs de saint Omer, ainsi que lui-même, ont résidé ordinairement à Théroüanne.

XXIV. LISTE ÉPISCOPALE. — Les deux listes que l'on a conservées des évêques de Boulogne-Théroüanne portent les titres de *Morinorum episcopi*, dans le *Liber Floridus* et de *Nomina episcoporum Morinensium* dans le recueil de Robert de Torigni. La série épiscopale paraît digne de confiance au jugement de L. Duchesne<sup>6</sup>.

1. *Antimundus*.

2. *Athalbertus*. — Ces deux noms sont omis dans la *Vita S. Audomari* dont l'auteur n'a connu que ceux de Fuscin et Victorie. « Mais, d'après L. Duchesne, l'auteur de cette *Vita* n'est ni assez explicite ni assez autorisé pour qu'on lui sacrifie le témoignage de la liste épiscopale. La forme germanique de leurs noms porte à croire que ces deux évêques sont de l'époque franque, probablement de la fin du VI<sup>e</sup> siècle ou du début du VII<sup>e</sup>. »

3. *Audomarus*. — Sa *Vita*<sup>8</sup> (IX<sup>e</sup> siècle) le fait désigner par Dagobert (629-639) sur le conseil d'Achaire de Noyon promu à ce siège en 641 et d'après Jonas de

dans *Acta sanct.*, 17 févr., c'était un évêque sans siège et « scot » d'origine, c'est-à-dire Irlandais. Il fut enterré à Auchy, près Hesdin. — <sup>6</sup> *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. III, p. 133. — <sup>7</sup> *Ibid.*, t. III, p. 133. — <sup>8</sup> Édit. Levison, dans *Monumenta Germaniae historica, Scriptorum*, t. V, p. 753.

<sup>1</sup> Rosny, *Histoire du Boulonnais*, in-8°, Amiens, 1869, t. I, p. 223. — <sup>2</sup> Bède, *Hist. eccles. Anglorum*, l. I, c. xxxiii. — <sup>3</sup> *Acta sanct.*, aug. t. VI, col. 377. — <sup>4</sup> *Ibid.*, mart. t. III, col. 784. — <sup>5</sup> *Silvinus Tarvenensis episcopus* aurait vécu, d'après Folcuin, vers 717. Mais on ne lit pas son nom dans les listes épiscopales et Folcuin l'exclut. D'après sa *Vita*,

Bobbio<sup>1</sup> il était évêque en 642; tout cela peut se concilier à la rigueur. Omer était né à Goutances, fut moine à Luxeuil (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot OMER); il signa le privilège de Clovis II pour Saint-Denis<sup>2</sup>, puis, en 663, une charte pour Saint-Bertin<sup>3</sup>, en 664, les privilèges de Corbie<sup>4</sup> et en 667, ceux de Sainte-Marie de Soissons<sup>5</sup>.

4. *Drauscus*.

5. *Bainus*. — Il échangea son évêché contre l'abbaye de Fontenelle.

6. *Ravengerus*. — Signe un contrat de vente le 2 mai 708.

7. *Erkembodus*. — Abbé de Sithiu et évêque. Signature du 29 août 723.

8. *Adalgerus*.

9. *Gumbertus*.

10. *Aetherius*.

11. *Rodwaldus*.

12. *Althalfus* ou *Althalfus*.

13. *Wigbertus* ou *Wicfridus*.

14. *Theodwinus*.

15. *Erembaldus*.

15. *Folcuinus*, vers 816-817.

XXV. NOTRE-DAME DE BOULOGNE. — Ce qu'on a écrit de plus raisonnable sur la cathédrale de Boulogne et ses plus lointaines origines se réduit à quelques lignes : « La cathédrale est située presque parallèlement à l'une des grandes rues qui divisent en quatre quartiers le *castrum* de la haute-ville, son chœur touche à la courtine des remparts. C'est la disposition de la plupart des cathédrales anciennes : Chartres, Châlons-sur-Marne, Chalon-sur-Saône, etc. C'est, en effet, vers l'extérieur de la ville que les premiers chrétiens purent trouver plus facilement un terrain, et il est probable qu'ils ne furent d'abord autorisés à élever des églises que dans les faubourgs. Au nord de cette cathédrale était située une petite et très vieille église dédiée à saint Jean-Baptiste et qui a dû être le baptistère; on voit encore sa tour surmontée d'une petite flèche carrée dans la rue de Joachim du Viertz en 1611; elle a disparu au XVIII<sup>e</sup> siècle, sauf peut-être quelques vieux murs, malheureusement recimentés, situés à l'emplacement qu'on lui assigne — à l'extrémité orientale de la rue Saint-Jean, maison n. 31. L'ancien propriétaire de cet emplacement a dit y avoir jadis détruit son aire en béton. Luto, diacre de Boulogne, dit dans son *Mémoire pour l'histoire de la ville de Boulogne* que Saint-Jean était voûté et avait des fonts baptismaux et qu'on voyait près de l'autel la figure en pierre d'un abbé à genoux. Cette église appartenait à Notre-Dame, ce qui est une raison de plus de croire qu'elle en était l'ancien baptistère. L'église Notre-Dame fut rebâtie en 1104<sup>6</sup>. » Celle-ci seulement peut offrir quelques indices à l'archéologie et déjà elle dépasse notre limite chronologique. Il en est malheureusement de même pour la primitive église de Saint-Wulmer située dans la ville-haute, rebâtie par sainte Ide en 1090<sup>7</sup>.

Une légende du XIII<sup>e</sup> siècle fait arriver à Boulogne, en 636, une vierge miraculeuse portée sur un bateau. On retrouve une pensée analogue dans le crucifix miraculeux de Rue arrivé en bateau, puis encore saint Josse tourmenté par la faim voit arriver sur la Canche à Dominartin trois bateaux elargés de vivres. Cette légende de Notre-Dame a fait l'objet d'un récit intitulé : *La manière de la fondation et augmentation de*

*l'église de Notre-Dame de Boullongne*, consigné dans le ms. 5126 de la bibliothèque de l' Arsenal<sup>8</sup>. Il n'est pas convenable de plaisanter à propos de cette légende, elle mérite mieux.

Ce récit d'une image qu'on confie à la mer et qui aborde un rivage lointain est calqué sur une légende byzantine fort répandue et dont le premier exemple remonte à l'image du Christ de la Calécé que Léon l'Isaurien fait briser par un spathaire. Celui-ci tombe de l'échelle, se tue, et le patriarche Germain recueille l'icône, la confie à la mer; elle arrive miraculeusement à Rome, intacte. Ce récit est déjà répandu au IX<sup>e</sup> siècle, il est en grande faveur. En 1200, Antoine de Novgorod l'adopte; le patriarche Germain devient saint Hermon et la chronologie est de plus en plus bousculée<sup>9</sup>. Depuis lors elle fait son chemin, nous en avons à Boulogne un nouvel exemple.

XXVI. LE PAGUS BONONIENSIS. — Voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 421-423.

XXVII. LE MUSÉE DE BOULOGNE. — Il possède quelques séries importantes; la plus riche de toutes est celle des vases en verre dont le nombre dépasse 300 et qui, malheureusement, ne possède pas la coupe précieuse du sacrifice d'Isaac que nous décrivons dans un instant. On doit mentionner les vases en terre avec ornements en barbotine. En 1863, l'abbé Haigueré publia une *Notice sur la collection d'antiquités mérovingiennes exposées au musée*, composée tout entière d'objets trouvés dans la ville et ses environs. Une grande partie de ces objets provient du cimetière d'Hardenthun (comm. de Marquise); ils vinrent s'ajouter à ceux recueillis dans le cimetière de Paincthun (territoire d'Échinghen), ensuite ce furent ceux du Pont-Feuillet (hameau de Saint-Léonard), de Bazinghen, d'Uzelot, de Baincthun. Ce sont des garnitures de baudriers, des pendants d'oreilles, broches, styles, en argent doré et en or, ornés de filigranes ou de pierres fausses imitant le grenat. L'objet le plus précieux est un anneau d'or dont le chaton est formé par le revers d'un *triens* ou tiers de sou d'or, de la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle. On y voit la croix ancrée, posée sur un globe et accostée de deux étoiles à huit pointes, elle porte le nom d'un monétaire : CHARIMVNDVS. Cet anneau a été trouvé à Hardenthun dans une sépulture d'où proviennent aussi un pendant d'oreille, une broche, une tête d'épingle, une tête de stylet, le tout en or, et une plaque de ceinturon en bronze. Les plus intéressants de ces objets sont figurés à la suite d'une notice sur *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, dans les *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 1864-1865, t. I, p. 16-44, pl. XI, XIV, XV, XVI; et *Le cimetière mérovingien d'Échinghen*, dans *Recueil historique du Boulonnais* t. I, 1897, p. 431-435; *Fouilles de Pont-Feuillet*, dans *ibid.*, t. II, p. 13-14; *Fouilles à Olinethun*, dans *ibid.*, t. II, p. 325; *Rapport de deux explorations d'antiquités romaines à Boulogne et à Olinethun*, dans *ibid.*, t. II, p. 515-517; *Trouvailles à Hardelot*, dans *ibid.*, p. 229; *L'anochoé du musée de Boulogne-sur-Mer*, dans *ibid.*, t. II, p. 126-129. Nous n'avons pu nous procurer H.-E. Sauvage, *Sépultures franco-mérovingiennes trouvées à Boulogne-sur-Mer*, in-8°, Boulogne-sur-Mer, 1899, 9 pages.

Il ne sera pas inutile d'entrer à ce sujet dans quelques précisions.

XXVIII. NÉCROPOLES BARBARES DU BOULONNAIS. — Ce ne sont là que de fugitives indications, car, en

<sup>1</sup> *Vita Columbani*, l. II, c. VIII. — <sup>2</sup> J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 239. — <sup>3</sup> Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 344. — <sup>4</sup> Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 345. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, n. 355. — <sup>6</sup> C. Enlart, *Les monuments anciens de Boulogne*, dans *Boulogne-sur-Mer et la région boulonnaise*, 1899, t. I, p. 164-165. — <sup>7</sup> Id., *ibid.*, p. 208. — <sup>8</sup> D. Haigueré,

*Étude sur Notre-Dame de Boulogne*, in-8°, Boulogne-sur-Mer, 1854. — <sup>9</sup> Cf. Georges Hamartolos, *Chronicon*, l. IV, 248, P. G., t. CX, col. 921; Dobschütz, *Christusbilder*, in-8°, Leipzig, 1899, t. III, p. 213; F. de Mély, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LXIII, 1904, p. 24 sq.

réalité, depuis Constantin III jusqu'à Charlemagne, Boulogne n'a plus d'histoire; à peine peut-on relever quelques rares objets de l'époque mérovingienne trouvés dans les terres sorties de la crypte ou au bas du *Vieil-Atre*. Dans l'état actuel de nos connaissances on ne peut mentionner dans tout le Boulonnais que seize à dix-sept nécropoles franco-saxonnes; une seule est d'apparence relativement ancienne, celle de Nesles-lès-Verlincthun qui a donné une belle série de fibules digitées, caractérisant les premiers temps mérovingiens. Toutes les autres sont de basse époque (VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles).

La première qui fut découverte, à Paincthun, commune d'Échingen à 2 kilomètres au sud de Boulogne, contenait une cinquantaine de tombes (novembre 1857). La deuxième le fut à Pont-Feuillet, saccagée par les ouvriers carriers (hiver 1859-1860). Ensuite les Yeulles à Hardenthun, près Marquise (mai 1863), environ 250 tombes, quelques-unes fort riches; en 1864, à Uzelot, commune de Leulinghen, 45 tombes. En 1865, à Boursin, 38 sépultures et, la même année, Le Blanc-Riez et Bourbourg, commune de Réty, où il ne restait presque rien. En 1868, à Argencourt, commune de Ferques, 42 tombes déjà violées au Moyen Âge; Alinethun, la même année, quelques tombes en mauvais état; en 1871, à Saint-Martin-Choquel, une vingtaine de fosses ouvertes sans méthode; Condette, sous les fondements de l'église Saint-Martin; Gazemets, à Wimereux, 2 ou 3 tombes; Bazinghen et Wierre-Effroy, connus par des objets isolés; Longfossé, exploité et ravagé en 1889 par le fouilleur Lelaurain qui a infligé le même traitement à la nécropole du Haut-Pichot, à Halinghen.

Tous ces cimetières sont à peu de distance de Marquise dont les carrières étaient exploitées dès le I<sup>er</sup> siècle et dont les prairies herbagères nourrissaient, au commencement du V<sup>e</sup> siècle, la cavalerie dalmate: *Marcis in littore saxonico equiles dalmatae*. Marquise est entourée d'un cercle complet de sept cimetières correspondant à autant de villages barbares exploitant la garnison et surveillant la circulation sur la route qui conduit vers elle. Boulogne a trois cimetières dans son voisinage immédiat et il est probable que d'autres ont disparu au cours des travaux de construction d'une large banlieue.

XXVIII. ÉPIGRAPHIE. — 1. Nous avons donné au mot  $\lambda\theta\theta\varsigma$  un cippe du musée de Boulogne dont l'origine païenne est certaine (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1992-1994, fig. 6048). Il faut y revenir puisqu'il menace encore d'encombrer l'archéologie chrétienne. Trouvé le 27 octobre 1888, au cimetière de *Vieil-Atre*, pierre provenant des carrières oolithiques de Marquise. Une dalle de soubassement épaisse de 0 m. 21 avec trois agrafes de scellement. Hauteur du cippe: 1 m. 10, depuis le socle jusqu'au chapiteau à double volute, et 1 m. 42 jusqu'au sommet de la pomme de pin; les faces du dé ont 0 m. 39 de large, les côtés 0 m. 33, le cippe proprement dit 0 m. 59. Dans la face horizontale est creusé un trou destiné à recevoir la base de la pomme de pin qui fut retirée la première.

Le cippe gisait sur sa face épigraphique, les caractères sont de bonne époque, mais la décadence se fait sentir dans les lignes courbes, hauteur des lettres: 0 m. 65, interlignes: 0 m. 015. Il n'y a pas précisément ligature de A et R (ligne 2), les deux lettres ne se touchent sur aucun point, mais la haste de R a été supprimée.

Entre D et M (ligne 1) et après BVLIS (ligne 3) deux poissons; l'abréviation  $\overline{TR}$  (ligne 6) doit se développer *trierarchus*, ou commandant d'une trière, le signe abrégé distingué ce titre de celui de *tribunus*. Celui qui portait ce titre et en remplissait les

fonctions s'appelait *Domitianus*; il devait être officier de l'escadre de Bretagne et il éleva ce monument funéraire à ses petits-enfants.

Le texte est clair: *Diis manibus. Fili(i)s parvulis Domitianus tr(ierarchus)*; seulement il y a les deux poissons, et cela suffisait à l'abbé D. Haigueré pour déguiser *Diis manibus* en *Deo magno* et mieux encore *Deo Jesu Xristo maximo*: *Domitianus a érigé ce monument à ses enfants régénérés dans le Christ, c'est-à-dire baptisés!* Et il poursuivait triomphalement: « Que ce soit là le sens de l'épithète gravée sur le cippe funéraire, cela ne fait pas de doute, si l'on considère l'inscription elle-même. » Et cela se passait entre 180 et 200 au moment où le pape Éleuthère envoyait, à la demande du roi Lucius, des missionnaires dans l'île de Bretagne (sur ce conte, voir ci-dessus, col. 1612). La bonne foi l'obligeait à convenir qu'on avait trouvé, mêlés aux ossements d'enfants « un certain nombre d'objets portant le plus irrécusable témoignage de mœurs et de croyances absolument païennes » et cela le gênait assez pour lui faire suspecter « la préision et la publicité » de la fouille. En réalité, les poissons ne font pas ici fonction du symbole chrétien bien connu, fallût-il y voir non un dauphin mais un type plus connu dans les eaux de la Manche: moruette, hareng ou merlan. Après l'enlèvement du cippe et de son piédestal, les fouilles continuèrent et on trouva dans la tombe d'une fillette avec laquelle on avait enterré un vase de terre, un bracelet de bronze de 0 m. 055 de diamètre, un peigne en os, une épingle en os et une poupée assise, enfin un collier, une monnaie, moyen bronze de Néron, percée et enfilée, une clochette de bronze haute de 0 m. 015, un vase haut de 0 m. 16 et une rondelle en os, de forme presque circulaire, d'un diamètre de 0 m. 046 environ, percée de quatre trous qui laissaient passer le fil de suspension; sur sa face supérieure se profile, en relief et dressé verticalement un énorme *phallus*. Soumise à J.-B. De Rossi la question relative à la présence de cette amulette reçut cette solution: « La découverte de l'amulette phallique sous le cippe en question fait tomber la balance d'une manière définitive du côté du paganisme du monument. Jamais pareille amulette n'a été trouvée dans les tombes chrétiennes, au moins pour ce qui est à ma connaissance. Dans un monument funéraire de la voie Appienne contigu au cimetière de Calliste, j'ai trouvé à l'intérieur d'une tombe d'enfant un *phallus* en corail; or, le monument est païen. Les mille et mille *loculi* du cimetière chrétien n'ont rien offert de semblable ». Et O. Hirschfeld a écrit pour tout commentaire à ce monument: *Prius cave pro symbolo christiano accipias*.

Bibl. — V.-J. Vaillant, *Notes boulonnaises. Épigraphie de la Morinie ou inscriptions gatto-romaines sur pierre, métal, verre et terre cuite*, in-8°, Boulogne-sur-Mer, 1890, p. 99-112; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3545; D. Haigueré, *Recueil historique du Boulonnais*, t. 1, 1897, p. 139-141. Cf. F.-X. Dölger, *IXOYC. Der heilige Fisch in den antiken Religionen und in Christentum*, t. III, 1922, pl. xxxvii, n. 7.

2. Dans un cercueil de plomb trouvé au *Vieil-Atre* le 19 septembre 1888, long de 0 m. 90, cercueil d'enfant reposant à la droite de sa mère, également déposée dans un cercueil de plomb auprès duquel on trouva 14 vases en terre de formes et dimensions variées, un coffret en bois de sycamore (?) recouvert de feuilles de bronze ajouré et repoussé, avec serrure en fer et clef-anneau en bronze, 14 épingles à cheveux en os et en jayet, les perles bleues et vertes d'un collier et divers objets de toilette. Enfin 4 monnaies de bronze dont une de l'empereur Tacite, mort en 274.

Une grande et belle bouteille en verre blanc fin à panse globuleuse dont le goulot, haut de 0 m. 09 se renfle vers le bas, puis s'étrangle avant de se relier au

ballon. L'inscription fait le tour du vase encadrée dans un bandeau fileté. Filets et caractères ont été gravés au diamant, hauteur des lettres : 0 m. 012 à 0 m. 013; le texte est suivi d'une palme (fig. 10484).

Le texte ne soulève aucune difficulté : SENNVV ANIMVLA DVLCES, palme.

*Bibl.* — V.-J. Vaillant, *op. cit.*, p. 201-205, n. 71; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3558; le christianisme n'est pas suffisamment attesté par la palme toute seule, mais la forme de L dans *dulces* est déjà du IV<sup>e</sup> siècle.

3. Verre à boire de forme conique, hauteur : 0 m. 11, décoré de cinq palmes verticales qui séparent, à mi-hauteur, autant de petites croisettes. Près de la lèvre, gravés au diamant les mots :

PIEZ \*

Chaque lettre de la rosace à cinq feuilles se trouve au-dessus d'une croisette; il faut lire : *Pie Ζησες* (voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce mot, col. 1024). Trouvé dans une tombe au *Vieil-Atre*, septembre 1888.

*Bibl.* — V.-J. Vaillant, *op. cit.*, p. 205, n. 72.



10484. — Inscription sur une bouteille.  
D'après V.-J. Vaillant. *Notes boulonnaises* : Epigraphie de la Morinie, 1890, p. 202, fig.

4. Coupe en verre, trouvée le 21 octobre 1888 au cimetière du *Vieil-Atre*, entrée dans la collection Bellon, à Rouen.

Verre blanc épais de 0 m. 003 à 0 m. 004, en forme de calotte sphérique dont la flèche mesure 0 m. 052, et le diamètre 0 m. 192. Le procédé de la gravure est assez élémentaire, mais il a produit des images nettes et bien distinctes. L'artiste a commencé par tracer les silhouettes d'un trait ferme, simple, régulier, uniforme; puis aux personnages et aux objets ainsi esquissés et silhouettés dans tout leur contour caractéristique, il a donné la solidité et la rondeur en les ombrant de petites hachures courtes, plus ou moins parallèles, suivant ce que permettait la ligne souvent courbe des contours. Il n'a guère modifié sa technique que dans la chevelure de ses deux personnages, le vêtement d'Abraham, la toison du bélier, les rayons du soleil, le croissant de la lune et le monogramme du Christ; il les a couverts ou modelés de hachures moins régulières ou de longs traits burinés dans le cristal. Le travail de la gravure a été uniformément exécuté à la pointe de diamant ou à la pierre d'émeri. Mais l'outil, quel qu'il soit, a laissé dans le trait des silhouettes et dans les hachures d'ombre, des irrégularités, des bavures qui sembleraient indiquer qu'il ne possédait ni la dureté ni le tranchant nécessaires; on dirait qu'il coupait mal, qu'il faisait éclater les bords des tailles, et qu'il s'écrasait dans la main du graveur en égratignant la surface de la phiale comme l'aurait pu faire un outil en silex. Nulle part on n'aperçoit l'intervention de la roue<sup>1</sup> (fig. 10485).

Avant d'entreprendre la description de cette coupe, rappelons celle que nous avons publiée déjà dans le *Dictionn.*, t. I, col. 251, fig. 54, et invitons le lecteur à s'y reporter d'abord. Autour du bord de la coupe on lit, gravée avec soin en lettres capitales, l'acclamation : *Vivas in Deo*, suivie d'un Z renversé, lettre qui peut être l'initiale du mot *Ζήσας*. « Puisses-tu vivre! » souvent reproduit dans les inscriptions latines des vases destinés aux festins. Le fond se trouve rempli par la

représentation du sacrifice d'Isaac. Sur la montagne, devant la porte et la façade d'un temple (évoquant le temple du mont Moriah) qui paraît circulaire, est érigé un autel en forme de eippe carré sur le sommet duquel on voit une flamme. Abraham debout, à droite de l'autel, vêtu d'une tunique courte et d'une chlamyde, tire son glaive; Isaac, à gauche, entièrement nu, sauf une chlamyde portée sur les épaules et rejetée sur le dos, où ses mains sont déjà liées. Le bélier se trouve aux pieds d'Abraham, près d'un des arbustes qui sèment le fond de la scène. D'un nuage sort le bras de Dieu qui arrête le coup. Rien dans cette interprétation



10485. — Coupe de verre de Boulogne.  
D'après V.-J. Vaillant, *op. cit.*, frontispice.

d'une scène si souvent représentée dans la peinture et la sculpture chrétiennes ne rappelle la conception romaine; on peut y voir une œuvre de fabrication indigène, rhénane peut-être. Mettons en regard la coupe de Boulogne. On y voit le patriarche vêtu de la tunique exomide, attachée sur l'épaule par une fibule et laissant à nu le sein droit, ainsi que les bras. La main droite tient un couteau, la gauche montre l'autel et la victime; au pied d'Abraham on voit le bélier. On doit remarquer qu'Abraham est jeune, imberbe et plus petit que son fils, bel adulte, entièrement nu, la tête inclinée vers la gauche, les mains liées derrière le dos; les deux hommes paraissent être du même âge. Au sommet du tableau, des flocons de nuages d'où sort le bras de Dieu ou celui de l'ange qui va se saisir du bras d'Abraham. Chose singulière, le bras sort du ciel et à la partie inférieure de la coupe on a ménagé une zone qui représente encore une fois le ciel, avec le soleil, et la lune de chaque côté du monogramme du Christ, et avec la lune dix étoiles. Les deux zones offrent un semis d'objets qu'Edm. Le Blant interprète comme « des têtes de flèches descendant de la nuée ». Si on se reporte à la coupe de Trèves (fig. 54), on se persuadera que ce sont des plantes; quant aux trois rosaces de 7, 6 et 7 rondelles, le sens nous en échappe.

Une inscription suit la lèvre de la coupe et présente ces mots en lettres capitales :

VIVAS IN ETERNO Z

*In eterno* doit peut-être s'entendre *in aeternum*.

<sup>1</sup> V.-J. Vaillant, *op. cit.*, p. 214-215.

mais on peut traduire littéralement : « Puisses-tu vivre dans l'Éternel », formule si fréquente sur les tombes chrétiennes. Quant au Z, il n'y a pas de doute, il signifie *ζῆσαις*, « Puisses-tu vivre ». C'est la même acclamation en latin et en grec.

La ressemblance qui existe entre la coupe de Boulogne et celle de Trèves porte à se demander si elles sortent d'un même atelier rhénan où on sait que l'art de la verrerie fut cultivé au III<sup>e</sup> siècle et qui produisit un certain nombre de fonds de coupes dorés. Cela est possible, mais la même industrie a pu être exercée dans les régions qui correspondent à nos départements du Pas-de-Calais et de l'Aisne. J.-B. De Rossi se posait la question de savoir si les verreries du Rhin ont eu des succursales ou des fabriques concurrentes sur les bords de l'Océan? Ce dernier cas n'est certes pas impossible et on serait disposé à l'admettre en comparant la coupe de Boulogne à celle d'Homblières (Aisne), voir *Dictionn.*, t. III, col. 3005, fig. 3333; l'une et l'autre sont ornées, celle-ci au centre, celle-là à la zone inférieure, d'un grand monogramme du Christ, et les étoiles à huit rais qui l'accompagnent sur la coupe d'Homblières sont semblables aux étoiles de la coupe de Boulogne. Ajoutons que les trouvailles de verrerie ont été si nombreuses qu'on serait tenté de les expliquer par le voisinage d'un centre de l'industrie verrière.

*Bibl.* — P. Allard, *Verres chrétiens des premiers siècles conservés dans une collection rouennaise*, dans *Revue cathol. de Normandie*, 1891; et dans *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1890, p. 227-236, pl. h. t.; V.-J. Vaillant, *Notes boulonnaises, Épigraphe de la Morinie*, in-8°, Boulogne-sur-Mer, 1890, p. 210-236, pl. h. t., frontispice; Edm. Le Blant, *Nouveau recueil des inscr. chrél. de la Gaule*, 1892, p. 58-61, n. 44 a. Celui-ci a revendiqué la destination funéraire de la coupe dans *Coupe chrétienne en verre gravé*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 78-80, tandis que D. Haigueré, *Coupe eucharistique en verre*, dans *L'Impartial*, 31 janvier, 7, 11, 25 février 1891 et *Recueil hist. du Boulonnais*, t. I (1897), p. 132-141, veut en faire une patène; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3559.

XXIX. MANUSCRITS LITURGIQUES. — 8. *Évangélaire*. IX<sup>e</sup> siècle, 126 feuillets, sans indication de provenance. Cf. H. Michelant, *Manuscrits de la bibl. de Boulogne-sur-Mer*, dans *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, in-4°, Paris, t. IV (1872), p. 575, n. 8.

9. *Évangélaire*. XI<sup>e</sup> siècle, *olim* Saint-Waast d'Arras. 133 feuillets. Cf. Id., *ibid.*, t. VI, p. 576, n. 9.

10. *Évangélaire*. IX<sup>e</sup> siècle, *olim* Saint-Waast d'Arras, 2 vol., 178 feuillets.

Cf. Id., *ibid.*, t. IV, p. 577, n. 10.

11. *Évangélaire*, XI<sup>e</sup> siècle, *olim* Saint-Bertin à Saint-Omer, 127 feuillets. Volume d'apparat, orné de grandes peintures, imité sans doute d'un modèle carolingien; a dû être exécuté sous l'abbatit d'Odbert (986-1007) par ses copistes « et l'on est certainement en face d'un des chefs-d'œuvre dont ils devaient être le plus fiers ». Manque la dernière partie. 130 feuillets.

Cf. Id., *ibid.*, t. IV, p. 578, n. 11; A. Wilmart, *Les livres de l'abbé Odbert*, dans *Bull. hist. de la Soc. des antiq. de la Morinie*, 1924, p. 179, n. 8.

20. *Psautier glosé*. XI<sup>e</sup> siècle, *olim* Saint-Bertin. 229 feuillets. Ce manuscrit est un des plus précieux de la bibliothèque de Boulogne, on a dit de lui que « c'est un pur chef-d'œuvre qui mériterait les honneurs d'une monographie et d'un album; il restera comme l'exemplaire idéal et le produit typique de l'atelier d'Odbert. C'est une composition collective savamment élaborée. De la pièce acrostiche qui l'accompagne et qu'on trouvera ci-après, il ressort avec une parfaite clarté que Dodolin a préparé le travail littéraire, Hérivée fait la copie, l'abbé Odbert enfin procède à la « décoration ».

« Toute la pièce qu'on va lire est écrite en onciales factices; les initiales qui composent l'acrostiche sont en rouge et plus grandes, le nom d'Odbert est donné en rouge les trois fois (l. 9, 13, 17); les autres noms ne sont pas distingués (l. 3, 17, 18). La ponctuation est, en grande partie, l'œuvre d'une seconde main. Indépendamment du système acrostiche, Hérivée semble bien avoir voulu développer sa composition en quatrains, tant, du moins, qu'il lui a été possible; dans un seul cas, en effet (l. 21), cet arrangement fait défaut. Le morceau a été reproduit quatre fois : A. Gérard, *Catalogue des livres manuscrits et imprimés composant la bibliothèque de la ville de Boulogne-sur-Mer*, 1838-1844, p. 17 sq.; H. de Laplane, *Les abbés de Saint-Bertin*, in-8°, Saint-Omer, t. I, 1854, p. 139; Dehaisnes, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut, avant le XV<sup>e</sup> siècle*, in-8°, Lille, 1886, t. I, p. 18; A. Wilmart, dans *Bull. hist. de la Soc. des antiq. de la Morinie*, 1924, p. 184; ce dernier fait remarquer que, d'après les renseignements fournis par les derniers vers, les moines de Saint-Bertin sont fiers de trois choses : leurs cloches rassemblées de manière à former un carillon (car il paraît que les mots *templ... campanis redimila canoris* n'impliquent rien de moins); leurs livres, si nombreux qu'aucune bibliothèque aux alentours ne puisse se vanter d'en posséder autant; enfin les reliques, tout de même innombrables, conservées dans les châsses (*compta*).

Fol. 1 recto :

- Hunc petre dautiennu librum. conseripsit habendum  
 Ecce saecr tibi. cui claves concessit olimpi  
 Rex xps simul ac terrae supplex herineus  
 In patris egregii bertini fisis amore;
- 5 Unica spes mundi nam xps in hoc titulatus.  
 Ecclesiam sibimet sponsam sanciuu in enum.;  
 Vnus et hic rerum pater est, qui eneta gubernat.  
 Spiritus et sanctus summo descriptus honore.  
 Sic pater ODBERTUS xpi sotamine fullus.
- 10 Coenobitque sithiensis sic concio sancta,  
 Rite deo psallit quorum penctralibus altus,  
 Istud opus coeptum donino patrante peregi;  
 Fax sit multa patri preeor ODBERTO snper album.  
 Sitque salus cunctis sithiu degentibus omnis;.
- 15 In xpo valeat, mihiquisque inuamen adauxit;  
 Tartara possideant, me quisque furauerit ex hinc;  
 Me compisit herineus. et ODBERTUS decorauit.  
 Excerptis dodolinus. et hos deus aptet olimpo;  
 Sancta eolors laetare manachorum sithiensis
- 20 Coenobii, modulans domino gratissina dauid  
 Crgana. quae cecinit saneto spiramine plenus;  
 Bertinus tibi namque manum fert. eongeninitis  
 Eximtis folquino siluinoque patronis.  
 Fegna beata poli retinet qui sorte perhenni;
- 25 Tenpla nitent tibi camparis redimila canoris.  
 Innumeris libris superas uicinia septa.  
 Nec quisquam numerare ualet, quot pignora compta  
 Optineas merito-sanctarum reliquiarum.

« De l'assemblage littéraire de ce riche recueil destiné, à en croire l'acrostiche, à la prière liturgique, ce n'est pas le lieu de s'occuper. Dodolin, apparemment, était un homme d'âge, de science et de jugement, et non point un scribe ordinaire.

« La transcription est nettement l'œuvre d'une seule main, extrêmement habile. Dans le psautier proprement dit, l'opposition du texte en gros caractères et des gloses plus menues est une merveille de goût et de patience. Nous reconnaissons pour le reste, l'alphabet archaïque : m, n, q, r, ra, tout à l'ancienne mode; ici, peut-être, le souci d'employer des formes stylisées est-il plus sensible que dans les autres manuscrits de l'abbé Odbert, Hérivée s'étant appliqué davantage.

« L'illustration n'est pas seulement digne de la copie; elle lui donne un relief inaccoutumé. Odbert se révèle peintre de talent. Il a l'esprit d'invention, le sens du métier, l'amour du détail soigné et fini. Grandes peintures, miniatures, dessins au trait, lettrines, titres complexes, il sait et peut tout faire; mais non point également bien. Sa grande figure du roi David touchant le décaorde (fol. 2 v°) est excellente; les petites peintures sont moins bonnes en général; au contraire, les initiales à entrelacs variés et en plusieurs couleurs attestent une connaissance complète des travaux d'écriture ornée. A ces petites compositions qui introduisent chaque psaume, sont jointes parfois des figures dessinées et légèrement rehaussées dont on ne saurait trop louer la facture. Entre autres exemples, la décoration du ps. xxvii: *Ad te Domine levavi animam meam*, ces mots sont accompagnés d'un moine prostré d'une charmante fantaisie ».

Voici le contenu du manuscrit: *Psalterium glossatum*. Incipit: *Origo prophetiae regis David psalmorum CL: David filius Jesse, cum esset in regno suo.* — Desinit: *Et abstuli oprobrium a filiis Israel.* — *Cantica.* — *Preces.* — *Collectae.* — *Hymni in ferialis diebus, pro variis officiis.* — *Orationes pro diversis utilitatibus fidelium.*

Écrit, les psaumes à longues lignes (17 l. à la page) avec gloses sur les marges supérieures et latérales; les prières, hymnes, etc., sur deux colonnes (28 l. à la colonne); rayé à la pointe sèche; minuscule de trois grandeurs différentes pour le texte, les prières et la glose qui est toute petite; titre en capitales et onciales mélangées de couleurs verte, rouge et pourpre; initiales majuscules des mêmes couleurs; en tête de chaque psaume, grandes initiales majuscules à enlacements, fleurons enroulés et figures d'animaux, au trait, en rouge, remplies ou rehaussées de vert, de pourpre, de rouge et de jaune; quelques-unes plus grandes, en or et argent, tracées en rouge, avec figurines représentant des sujets bibliques ou allégoriques, dessinées au trait rouge sur fond de cendres bleues d'une exécution assez fine et rappelant le goût antique.

Sur le premier feuillet on trouve d'une main postérieure et écrite à longues lignes une description mystique de l'Église de Jésus-Christ commençant par ces mots: *Fundamentum ipsius camerae est fides*, et au verso la pièce acrostiche donnée plus haut.

Sur le *recto* suivant, dans cinq arcades à plein cintre, surmontées de bâtiments dessinés en rouge, cinq figures dont la première est David; la moitié inférieure de la page représente des instruments de musique peints en argent avec explication en rubrique, malheureusement effacée en grande partie; au verso, occupant toute la page, une figure du roi David jouant du décaorde, dans un portique triangulaire surmonté de bâtiments, avec bordures et rinceaux, rouge et or, et quelques rehauts de vert et cendres bleues; à la suite des prologues, dans un portique sur fond pourpre, avec bordure d'animaux et d'enroulements, rouge, or et argent, un fond bleu, quatre petites miniatures représentant des épisodes de la vie de David, au milieu un grand B, dont le haut représente dans le même style Jésus-Christ, et le bas, l'assemblée céleste.

Vélin très fort, épais, peu lisse et assez blanc.

Cf. Michelant, *op. cit.*, t. iv, p. 585, n. 20; A. Wilmart, *op. cit.*, 1924, p. 175-176, 184.

XXX. BIBLIOGRAPHIE. — P.-J.-B. Bertrand, *Préface de l'histoire physique, civile et politique de la ville de Boulogne-sur-Mer et de ses environs depuis les Morins... suivie... d'une biographie...*, 2 vol. in-8°, Boulogne-sur-Mer, 1828-1829. — O. Bled, *Requêtes des évêques de Thérouanne*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de la Morinie*, 1902. — E. van Drival, *Histoire des évêques de Boulogne* (de la période moderne), in-8°, Boulogne-sur-Mer, 1852. — L. Duehesne, *Fastes épiscopaux de la*

*Gaule*, in-8°, Paris, t. iii, 1915, p. 11-12, note 1; p. 130-137. — C. Enlart, *Les manuscrits anciens de Boulogne*, dans *Boulogne-sur-Mer et la région boulonnaise*, in-8° Boulogne-sur-Mer, 1899, t. 1, p. 153-300. — *Gallia christiana*, t. x, 1751, p. 1586-1588. — Dom N. Grenier, *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, édit. Dufour et Garnier, Amiens, 1856. — H. Griset, *De la véritable étymologie du mot Boulogne*, in-8°, Boulogne-sur-Mer, 1835. — J.-M.-D. Haigueré, *De antiquitatibus Morinorum scriptis suis bene meritis (Corpus inscript. lat., t. xiii, p. 562)*. *Dictionnaire historique et archéol. du dép. du Pas-de-Calais*. Arr. de Boulogne, in-8°, Arras, 3 vol., 1880; *Sur les voies romaines*, dans *Mém. de l'acad. d'Arras*, 1840 (1841), p. 157 sq.; *Étude historique sur l'existence d'un siège épiscopal dans la ville de Boulogne avant le VII<sup>e</sup> siècle*, in-8°, Boulogne-sur-Mer, 1856, réimprimé dans *Recueil hist. du Boulonnais*, t. ii, 1899, p. 329-374; en collaboration avec V.-J. Vaillant, *Épigraphie du départ. du Pas-de-Calais*, in-4°, Arras, 1883-1887, t. i. — E.-T. Hamy, *Boulogne dans l'antiquité*, dans *Boulogne-sur-Mer et la région boulonnaise*, 1899, t. 1, p. 3-50. — J.-F. Henry, *Essai hist., topogr. et statist. sur l'arr. comm. de Boulogne-sur-Mer*, in-4°, Boulogne-sur-Mer, 1810. — C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, in-8°, Paris, t. iii, 1931, p. 338 sq. — O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. xiii, p. 560-565. — F. Lejeune, dans *Dictionn. d'hist. et de géogr. eccl.*, t. x, col. 75-92. — M. Le Quien, *Abrégé de l'histoire de la ville de Boulogne-sur-Mer et de ses comtes*, dans Desmolets, *Mém. de littér.*, t. x, 1749, p. 36-112. — G. Le Sueur, *Antiquitez de Boulogne-sur-Mer*, édit. Ern. Deseille, dans *Mém. de la Soc. de Boulogne-sur-Mer*, t. i, 1878, 1879, p. 1-212. — De Loisine, *Dictionn. topogr. du Pas-de-Calais*, in-8°, Paris, 1907. — Ph. Luto, *Mémoires sur la ville de Boulogne sur la mer et de son comté*, in-4°, mss de la bibl. de Boulogne, n. 169 A. — A. Mabilley de Poncheville, *Notre-Dame de Boulogne*, in-18, Paris, 1937. — H. Malo, *Boulogne-sur-Mer du Moyen Âge jusqu'à nos jours*, Boulogne, 1899, t. 1, p. 53-152; le même, *Petite histoire de Boulogne-sur-Mer*, in-12, B.-s.-M. 1899. — Aug. Mariette, *Dissertation historique et archéologique sur les différents noms de Boulogne*, in-8°, Paris, 1847. — A.-L. Millin, *Monuments antiques inédits*, t. 1, *Magasin encyclopédique*, 1800. — I.-G. Millingen, *Sketches of ancient and modern Boulogne*, in-8°, Boulogne, 1826. — B. de Montfaucon, *Dissertation sur le phare d'Alexandrie, sur les autres phares bâtis depuis, et particulièrement sur celui de B.-s.-M., ruiné depuis environ quatre-vingts ans*, lue le 7 janvier 1721, imprimée dans les *Mém. de littér.*, tirés des registres de l'Acad., t. vi, 1729, p. 576, et dans *L'antiquité expliquée. Supplément*, t. iv, pl. L. — A. Poncelet, dans *Analecta bollandiana*, t. xxix, p. 255. — H. de Rosny, *Histoire du Boulonnais*, 4 vol. in-8°, Amiens, 1869-1875. — J. Sion, *Les origines du port de Boulogne*, dans *Mél. litt. de la Fac. des lettres de Clermont-Ferrand, 1810-1910*, in-8°, Clermont, 1910, p. 183-191. — Thobois, *Les évêques (modernes) de Boulogne*, t. 1, 1922. — E. Vacandard, *Saint Victrice, évêque de Rouen*, in-12, Paris, 1903. — V.-J. Vaillant, *Épigraphie de la Morinie ou inscriptions gallo-romaines sur pierre, métal, verre et terre cuite*, in-8°, Boulogne-sur-Mer, 1890, p. 202, n. 71; p. 210, n. 74, *Épigr. du dép. du Pas-de-Calais*, cf. Haigueré. — A. Wilmart, *Les livres de l'abbé Odbert*, dans *Bull. hist. de la Soc. des antiq. de la Morinie*, 1924, p. 168-188.

H. LECLERCQ.

**POSITUS.** — L'emploi du terme *positio* a la valeur d'une désignation positive de la croyance chrétienne, les païens n'en ont jamais fait usage (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 668-673). On rencontre parfois, quoique assez rarement, le mot *positus*; en voici quelques exemples :

A Madaure, couvercle d'une petite fosse de 0 m. 80 de long, 0 m. 40 de haut, 0 m. 50 de large, 0 m. 15 d'épaisseur; hauteur des lettres : 0 m. 02 à 0 m. 04 :

ABEDEVFIDEL  
VIXIT MENSES  
IIII DIES XIII  
POSITVS III NONAS  
5 IVLIAS ANNOTER  
TIO

*Abedu* (= *Habeldeus*) *fidelis*, cet enfant de quatre mois et quatorze jours avait donc reçu le baptême. La

ΚΑΝΘΙΔΥΣΗΚ  
POSITVS

IN HOC LO  
CO POSITA  
EST AELIA  
VXOR DVLCIS

10486. — Inscriptions du cimetière des Jordani. D'après *Rivista di arch. cristiana*, 1931, t. VIII, p. 203, n. 24 et 242, n. 76.

date *anno tertio* indique la 3<sup>e</sup> année de l'ère byzantine de Carthage (voir *Dictionn.*, t. V, col. 359), datation qui était adoptée à Madaure; la mention *Carthaginis*

t. VII, col. 2642), deux inscriptions nous offrent *positus* et *posita* (fig. 10486).

*Bibl.* — E. Josi, *Le iscrizioni invenute nel cimitero dei Giordani*, dans *Riv. di arch. crist.*, 1931, t. VIII, p. 203, n. 24; p. 242, n. 76.

H. LECLERCQ.

**POSSÉDÉ.** — Jésus ayant quitté la Pérée se rendit au pays de Gérasa. En débarquant il vit accourir à sa rencontre un être capable d'inspirer l'effroi. C'était un homme possédé d'un esprit impur qui, depuis longtemps, vivait nu et trouvait sa demeure dans les tombeaux; personne ne pouvait plus le lier ni l'enchaîner, car il avait toujours su mettre en pièces chaînes et entraves. Chassé de partout, il vivait sous quelque abri dans la nécropole, parcourant la montagne, rendant ces lieux inhabitables pour tout le monde, sauf pour un malheureux aussi dangereux que lui et dont il avait fait son compagnon. L'un et l'autre tombèrent à genoux devant Jésus, vociférant : « Qu'y a-t-il entre moi et toi, Jésus, Fils du Dieu Très-Haut? Je t'adjure par Dieu, ne me tourmente pas. » Mais le Maître commandait : « Sors, esprit impur, de cet homme. Quel est ton nom? » — « Légion est mon nom, car nous sommes nombreux ». Et il le suppliait instamment de ne les pas envoyer dans l'enfer<sup>1</sup>.

Nous ne connaissons qu'une seule fresque chrétienne représentant cet épisode raconté par saint Luc, VIII, 26 sq.; elle nous est parvenue au cimetière d'Hermès, dans d'assez mauvaises conditions, le stuc de la partie inférieure s'est détaché et le texte est presque évanoui et couvert de taches; néanmoins l'interprétation n'est pas douteuse. Le possédé est entièrement nu et agenouillé, suppliant, les bras abaissés, aux pieds du Christ qui lui pose la main sur la tête<sup>2</sup>. La même scène est représentée sur une mosaïque de Saint-Apollinaire-Neuf à Ravenne, où l'on voit les pourceaux qui se précipitent dans la mer, ce qui fait suite dans l'évangile à l'épisode du possédé. La fresque occupe le champ du milieu d'une lunette d'un arcosolium,



10487. — Guérison d'un possédé à Gérasa. D'après G. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. CCXLVI.

est omise comme sur une inscription d'Youks. La date correspond au 5 juillet 536.

A Rome, au cimetière des Jordani (voir *Dictionn.*,

entre le paralytique guéri et Daniel parmi les lions (fig. 10487).

H. LECLERCQ.

<sup>1</sup> Luc., VIII, 26 sq. — <sup>2</sup> Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632, p. 567; Atinghi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 331; Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, pl. LXXXVII;

Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. II, pl. LXXXIII, n. 2, p. 90 sq.; G. Wilpert, *Le pitture delle catacombe cristiane*, in-fol., Roma, 1903, p. 206, pl. CCXLVI.

**POSTCOMMUNION.** — Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 674, 696, 701.

**POSTE PUBLIQUE ET PRIVÉE.** —

I. Dans l'ancienne Rome. II. Détails d'organisation. III. L'usage de la poste. IV. Les relais. V. En Occident. VI. Chez les Francs. VII. En Orient. VIII. La poste privée. IX. Les postiers. X. Bibliographie.

I. DANS L'ANCIENNE ROME. — Les premières voies romaines, la voie Flaminienne, la voie Appienne sont contemporaines des premières conquêtes du peuple romain dans le pays des Samnites<sup>1</sup>. Elles avaient une destination stratégique en même temps qu'elles visaient l'intérêt général. Dès cette époque, les fonctionnaires disposaient d'un nombreux personnel d'esclaves et de moyens de transport qui leur permettaient d'entretenir des rapports assidus avec la capitale.

Sous la république, le soin de veiller à l'état des routes était remis aux censeurs nommés pour cinq ans mais qui n'exerçaient leur charge que pendant dix-huit mois; le reste du temps, la haute main appartenait aux édiles<sup>2</sup>. Ce fut sous la dépendance de ces derniers que furent créés successivement, vers l'an 520 de Rome, les quatuorvirs de la Campanie et les décemvirs *viis extra Urbem purgandis*<sup>3</sup>. Le pouvoir des édiles, quant à la police de la voie publique, se maintint sous Auguste; mais alors pour l'Italie on créa, en outre, au profit des personnages consulaires, la fonction de *curator* de la voie Appienne, Tiburtine, Émilienne, etc.<sup>4</sup>. Les *curatores* remplacèrent les commissions que l'on organisait sous la république pour chaque travail spécial.

Parmi une population guerrière et dédaigneuse des étrangers, les premières communications n'avaient été ni très régulières ni très fréquentes. C'est seulement avec l'extension de la puissance de Rome hors de l'Italie que se répand l'usage des lettres missives, malgré les indiscretions proverbiales du gouvernement<sup>5</sup>. C'est alors un continuel échange de dépêches officielles. En même temps Rome commence à s'encombrer de toutes les richesses extorquées aux provinces par les fermiers des impôts et les proconsuls exploités. Les gouverneurs de provinces songent surtout à envoyer à Rome le fruit de leurs exactions, en même temps que dans les pays nouvellement soumis ils créent des routes par le travail des légions et s'assurent les moyens de communication avec la métropole et l'évacuation rapide et sûre de leurs rapines, au moyen de *stratores*, dont le rôle ressemblait à celui des ordonnances de nos officiers supérieurs<sup>6</sup>.

Ces *stratores* se chargeaient du transport des lettres privées, mais les particuliers se servaient plus souvent des *tabellarii publicani* ou serviteurs messagers des fermiers des impôts<sup>7</sup>. Ceux-là étaient répandus dans toutes les bourgades où le fisc exerçait ses droits. On sait que des sociétés, dites *vectigalium* s'étaient formées entre citoyens romains, presque tous chevaliers, pour prendre à bail les impôts. Ces sociétés avaient dans les grandes villes des magasins considérables; continuellement elles avaient à faire des envois à Rome. Ajoutez que les bénéfices qu'elles faisaient, et les capitaux considérables dont elles disposaient leur permettaient de se livrer à des opérations nombreuses de prêt à intérêt et de change pour lesquelles elles entretenaient des comptoirs dans les plus petites villes.

Le mouvement d'affaires nécessita de très bonne heure l'emploi fréquent et continu de courriers, de *tabellarii*, en qui l'on pouvait avoir pleine confiance; les particuliers eurent souvent recours à eux pour le transport de leurs dépêches, et surtout dans les temps de guerre civile. On se servait aussi des messagers que les grandes familles entretenaient sur les routes pour communiquer avec les peuples qui s'étaient placés sous leur patronage. Ainsi, sous la république, l'activité privée avait presque seule utilisé les routes. C'étaient des sociétés limitées, des fonctionnaires épars, de simples particuliers qui avaient formé sur tout ce vaste territoire un système de communications. La nécessité chaque jour mieux comprise de rapports réguliers et certains entre les principaux points du territoire romain conduisit, sous l'empire, à une véritable réorganisation du système des transports.

On peut dire qu'Auguste créa les postes. Il établit d'abord sur les routes des relais de coureurs publics chargés de transmettre les dépêches d'une station à une autre. Plus tard, incomplètement satisfait, voulant des informations orales et directes sur l'état de ses armées et l'administration de ses provinces, il décida qu'on construirait sur les routes, de distance en distance, des maisons spacieuses où chevaux et voitures seraient entretenus aux frais de l'État pour servir au transport des courriers venus de toutes les parties de l'empire<sup>8</sup>. Ces courriers appelés *speculatores*, expression synonyme de notre mot « espion », étaient sous les ordres directs du préfet du prétoire<sup>9</sup>. Ce système de transports organisé pour le service public fut dès le principe et resta toujours à la disposition des seuls personnages officiels<sup>10</sup>. Pour se servir de la poste impériale, il fallait se munir d'une lettre de transport : *evectio*, *diploma*, émanée de l'empereur ou de son préfet du prétoire<sup>11</sup>, ou d'un des gouverneurs de province, qui avaient toujours un certain nombre de ces lettres en blanc<sup>12</sup>. Avec cette tendance naturelle à l'homme d'user beaucoup de ce qui ne lui coûte rien, les familiers du préfet du prétoire et des grands dignitaires de l'empire ne se firent pas faute d'user largement des commodités que présentait ce moyen de transport. Il fallut augmenter le nombre des voitures, puis des chevaux; les sommes allouées par le trésor public devinrent complètement insuffisantes. Les charges d'entretien durent être alors supportées par les municipes et les cités voisines de la route. Ces charges devinrent écrasantes<sup>13</sup>, mais dans l'état de détresse où les prodigalités des premiers empereurs mettaient le trésor public, on y fit peu d'attention. On démontra même par des arguments subtils qu'il en devait être ainsi.

Nerva, touché de ces plaintes répétées, voulut exempter de cette charge les villes d'Italie<sup>14</sup>; mais le mal était le même sous Trajan. D'autres empereurs<sup>15</sup> entreprirent de faire justice, Hadrien notamment, qui fit une loi pour exempter de ces prestations les magistrats des villes. Antonin et Septime Sévère rendirent aussi des décrets pour remédier à cet abus, mais ce furent là des concessions faites afin de se concilier la faveur populaire, les lois restèrent inexécutées. Le trésor impérial était sans cesse réduit aux expédients et les empereurs n'arrivèrent pas à alléger pour les villes le poids de cette servitude. C'est donc un fait établi qu'à cette époque chaque municipe eut à sub-

<sup>1</sup> Tite-Live, l. X, c. XLIII; l. XLI, c. XXVII. — <sup>2</sup> Tite-Live, l. XXIX, c. XXXVII; Cicéron, *Verr.*, I, c. L; Frontin, c. VIII. — <sup>3</sup> Dion Cassius, l. IV, c. XXVI. — <sup>4</sup> Suétone, *Octavius*, c. XXXVII; Tacite, *Annal.*, l. III, c. XXXI. — <sup>5</sup> Plaute, *Trim.*, act. III, sc. III, vs. 64, 80. — <sup>6</sup> Cicéron, *Epist.*, xv, 17, 19; *Digeste*, l. I, tit. XVI, l. 4, n. 1; l. IV, tit. VI, l. 10. — <sup>7</sup> Cicéron, *Ad Atticum*, V, xv, 2; *De prov. cons.*, VII, 15. — <sup>8</sup> Suétone, *Octavius*, c. XXVII. — <sup>9</sup> Aristenète, *Epist.*,

l. 26; Suétone, *Caligula*, c. LXIV; Tacite, *Hist.*, l. II, c. LXXIII. — <sup>10</sup> Pline, *Epist.*, l. X, ep. XXXI, CXXI; Sidoine Apollinaire, *Epist.*, xv. — <sup>11</sup> *Code Théodosien*, l. VIII, tit. v, *De cursu publico*. — <sup>12</sup> Pline, *Epist.*, X, ep. CXX, CXXII. — <sup>13</sup> Plutarque, *Galba*, c. VIII. — <sup>14</sup> Eckhel, *Doctrina nummorum veterum*, t. VI, p. 408. — <sup>15</sup> Spartien, *Hadrianus*, c. VII; *Severus*, c. XIV; J. Capitolin, *Antoninus*, c. XI, XII.

venir aux dépenses de la poste sur la route voisine. Des rescrits de Maximien et de Dioclétien le prouvent jusqu'à l'évidence<sup>1</sup>. Sous les empereurs qui succédèrent à Constantin, le service de la poste prit chaque jour une influence plus considérable, et son organisation se développa. Le III<sup>e</sup> siècle est l'époque la plus florissante pour le système postal; de nombreux textes nous permettent d'entrer dans quelques détails sur cette organisation.

II. DÉTAILS D'ORGANISATION. — Les maisons de poste, *mansiones*, *mutationes*, étaient éloignées l'une de l'autre de 5 et quelquefois de 8 à 9 milles, c'est-à-dire de 12 à 22 kilomètres<sup>2</sup>. Dans les *mansiones* résidaient un *praepositus*, placé à la tête d'un personnel nombreux de postillons, disposant d'un matériel considérable, et ayant aussi souvent une mission de surveillance sur de vastes greniers où s'accumulaient les rations de froment destinées aux troupes de passage. En général, ces maisons étaient situées à une journée de marche les unes des autres. Aussi voit-on le mot *mansio* employé quelquefois comme synonyme d'un jour de voyage<sup>3</sup>. A leur arrivée, les voyageurs y étaient hébergés plus ou moins bien, selon les énonciations de leurs lettres de circulation, *tractoriae*, *sigillum*. Ces *mansiones* étaient souvent de véritables palais destinés aux haltes des empereurs et de leur suite<sup>4</sup>. Les *mutationes* étaient plus petites. On y trouvait seulement des écuries et quelques chambres destinées à recevoir les hôtes. Autant que possible, ces maisons étaient situées à proximité d'une ville ou d'une bourgade. Souvent, elles ne suffisaient pas au logement des voyageurs et surtout des militaires de passage, alors on encombrait les maisons voisines. C'était au gouverneur de la province<sup>5</sup> à restreindre ces sortes d'exactions. Il devait aussi empêcher qu'on se permit des réquisitions sur les paysans en dehors des routes ordinaires.

Les *mansiones* et les *mutationes* contenaient pour le service de la poste un nombre considérable de chevaux et, quand les routes étaient en bon état, on arrivait à franchir rapidement de grandes distances, témoin le voyage que fit Constantin s'échappant des mains de Galère, et allant de Nicomédie jusqu'en Bretagne. Il voyagea jour et nuit, usant d'une incroyable célérité, dit Lactance, et prenant soin, pour éviter les poursuites, d'emmener avec lui tous les chevaux de poste<sup>6</sup>. A la suite de ce voyage, le service postal dut se trouver passablement désorganisé, si, comme le dit l'*Épître* de Victor, Constantin fit tuer tous les chevaux de poste qu'il rencontra.

On trouvait dans les stations postales trois espèces de voitures : les *rhedae*, sorte d'équipage assez lourd, tantôt couvert, tantôt découvert, attelé de huit chevaux dans l'été et de dix dans l'hiver; des *carrucae*, voiture à l'usage de l'aristocratie, couverte presque toujours, ornée souvent de clous d'or et d'argent, attelée de deux ou quatre chevaux; des *birotae*, correspondant à nos cabriolets à deux roues, traînés par trois chevaux, ânes ou mulets. Le transport des dépêches se faisait quelquefois à cheval par des *veredi*.

Les chariots pour le transport des bagages : *angariae*, *cursus clavulares*, étaient en général traînés par des bœufs, au nombre de six ou huit, et leur charge était de 1 500 livres<sup>7</sup>, au maximum.

D'autres voitures plus petites, les *carri*, ne portaient

que 600 livres (la livre romaine pesait environ 350 grammes). De nos jours les voitures de rouliers portent un poids bien plus considérable et leurs dimensions dépassent de loin celles des charrettes romaines. Les propriétaires voisins, même les pauvres *coloni* étaient astreints à livrer pour le service des transports impériaux leurs charrettes et leur bétail, obligation très onéreuse dans le cas de transport de troupes, lorsqu'il fallait fournir un grand nombre de chevaux et de fourgons : *paraveredi* et *parangariae*. Alors ils ne pouvaient se servir de leurs propres voitures pour transporter le plus léger ballot, sous les peines les plus sévères. Ce roulage impérial fut supprimé en Orient par l'empereur Léon.

III. L'USAGE DE LA POSTE. — Constantin considérant les évêques en qualité de fonctionnaires de l'empire leur donna le droit de faire usage des voitures publiques, et nous les rencontrons pour la première fois en leur qualité de clients de la poste impériale lors du concile d'Arles, en 314<sup>8</sup>. La mesure était amplement justifiée du moment où l'empereur imposait un déplacement aussi considérable et, d'ailleurs, les évêques catholiques n'étaient pas seuls à en bénéficier, il en fut de même à l'égard des évêques donatistes. Quelques années plus tard, en 325, même concession à l'occasion du concile de Nicée<sup>9</sup>. Constance fera de même lors du concile de Rimini qui réunit plus de quatre cents évêques *quibus omnibus annonae et cellaria dari imperator praeceperat*<sup>10</sup> et il ne manque pas de païens qui blâment ces dépenses<sup>11</sup>; ce qu'on ne dit pas assez, c'est que les évêques n'ont pas tardé à s'apercevoir des inconvénients de cette libéralité. Lors du concile de Rimini, les évêques des Gaules, de l'Aquitaine et de la Bretagne repoussent l'offre qui leur est faite afin de conserver leur indépendance : *Sed id nostris, id est Aquitanis, Gallis et Britannis, indecens visum : repudiatis fiscalibus, propriis cum sumptibus vivere maluerunt*<sup>12</sup>. C'est qu'en effet, la poste est surtout l'exécutrice du bon plaisir de l'empereur et l'évêque d'Antioche Jean Chrysostome s'en aperçoit bien le jour où le comte d'Orient, d'ordre de l'eunuque Eutrope, signifie à l'évêque de se rendre dans la banlieue, aux *Martyria* où la *rheda publica* l'attend et l'emporte, sans autre explication à Constantinople<sup>13</sup>.

On obtient assez facilement l'usage du *cursus publicus* dès qu'il s'agit d'une mission officielle. C'est ainsi que Sidoine Apollinaire député par ses compatriotes arvernes auprès d'Anthemius est autorisé par celui-ci à faire le voyage en poste<sup>14</sup>. D'autres obtiennent le même avantage pour des raisons qui semblent moins justifiées, comme c'est le cas pour un individu qui sollicite et obtient le droit d'être voituré auprès de saint Hilarion qui doit, espère-t-il, le délivrer du démon<sup>15</sup>. Chacun a son cas intéressant à faire valoir et saint Basile sollicite la faveur de la poste impériale pour le transport d'un cadavre et le retour de la famille<sup>16</sup>. Aussi on se plaint, on bougonne et un païen d'esprit rassis, Ammien Marcellin (voir *Dictionn.*, t. X, à ce nom) se plaint de ce que « l'usage continu des chevaux de service par la foule des prélats qui, dans la pensée de faire triompher chacun ses idées, couraient de synode en synode avait énervé les transports publics »<sup>17</sup>. Tous ne se montraient pas aussi réservés que les évêques des Gaules, aussi saint Athanase, lui-même, blâme cet abus, sujet de scandale pour

<sup>1</sup> Code Théodosien, loc. cit. — <sup>2</sup> Orelli, *Inscr.*, n. 459. — <sup>3</sup> Lactance, *De mortibus persecutorum*, c. XLV; Pline, *Epist.*, XII, XIV. — <sup>4</sup> Vopiscus, *Aurelianus*, c. XXXV. — <sup>5</sup> Code Théodosien, l. V, tit. De officio praesidis, l. I. — <sup>6</sup> Lactance, *De mortib. persec.*, c. XXIV : *nudatus cursus publicus*. — <sup>7</sup> Code Théodosien, De cursu publico, l. 8, 17, 28, 30, 37. — <sup>8</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. X, c. v, n. 23-24; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. II, col. 463. — <sup>9</sup> Eusèbe, *Vita Constantini*,

l. III, c. VI; l. IV, c. XLIII. — <sup>10</sup> Sulpice Sévère, *Chronicon*, l. II, c. XLI, édit. Halm, p. 94. — <sup>11</sup> Ammien Marcellin, *Hist.*, XXVII, c. III. — <sup>12</sup> Sulpice Sévère, *op. cit.* — <sup>13</sup> Palladius, *Dial.*, v; Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. II. — <sup>14</sup> Sidoine Apollinaire, *Epist.*, 1, 5, édit. Luetjohann, p. 6. — <sup>15</sup> *Vita Hilarionis*, c. XXII. — <sup>16</sup> S. Basile, *Epist.*, CCCVI. — <sup>17</sup> Ammien Marcellin, *Historia romana*, l. XXI, c. XVI, édit. Gardthausen, t. I, p. 26.

les catéchumènes et de risée pour les païens<sup>1</sup>. Vers la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle, saint Hilaire de Poitiers reconnaît que le *cursum publicus* est brisé et comme anéanti : *cursumque publicus allicitus ad nihilum deducitur*<sup>2</sup>.

Julien l'Apostat ne se privera pas d'adresser un reproche au préfet du prétoire Mamertin à propos de cette désorganisation due « aux exigences indiscrètes de quelques-uns » : *Cursum publicum fatigavit quorundam immoderata praesumptio et exactio frequenter*. Lui-même ne s'interdit pas d'y prendre part. Au début de son règne, il invite son ancien camarade de l'école d'Athènes, Basile de Césarée, à le venir voir : « Hâtez-vous donc d'arriver, lui écrit-il, et usez, comme je vous l'ai dit, du *cursum publicus*. Vous demeurerez près de moi aussi longtemps qu'il vous plaira, puis je vous promets de vous faire transporter là où vous voudrez<sup>3</sup>. » A son ami Aëtius, relégué en Pamphylie, il écrit : « Je t'invite à te rendre près de nous. Tu te serviras de la poste publique jusqu'à mon armée avec un cheval de renfort (ou un homme d'escorte)<sup>4</sup>. »

Celui qui voyageait aux dépens de la poste impériale devait être pourvu d'une pièce officielle qu'on nomme tantôt *diploma*, tantôt *tractoria*, qui est un permis ou, comme nous dirions, un passeport. Chez les auteurs chrétiens nous voyons faire usage du mot *evectio* chez Septime Sévère et Sidoine Apollinaire, ou bien *diploma* chez saint Jérôme.

L'*evectio* de saint Hilaire de Poitiers pour se rendre à Séleucie lui est délivrée *per vicarium ac praesidem*<sup>5</sup>; celle qui est accordée à quatre évêques donatistes mandés au concile d'Arles par Constantin énumère d'abord leurs noms et ensuite celui du personnage à qui elle sera soumise pour être contrôlée, ici c'est Domicius Celsus, vicaire d'Afrique, en d'autres cas ce sont tous agents du *cursum*<sup>6</sup>. Tous les bénéficiaires sont nommés avec les gens qui les accompagnent<sup>7</sup>. Il leur sera permis d'user de chevaux de selle et de montures de supplément. Dans certains cas, on prévoit un cheval de charge pour le bagage. Dans d'autres cas, les voyageurs auront droit à l'*annonaria* pour eux et pour leurs montures. La formule d'une *tractoria*, conservée jusqu'à nous, présente une liste de provisions alimentaires : *Panes tot, vini mod. tot, cervisiae mod. tot, lardi libr. tot, carnis tot, porci tot, porcelli tot, vervecis tot, agni tot, anseris tot, phasiani tot, pulli tot, ova tot, olei libr. tot, gari lib. tot, mellis tot, aceti tot, cumini tot, pipercis tot, costi tot, caryophylli tot, spicae tot, cinnamomi tot, grani masticeis tot, dactylae tot, pistaciae tot, amygdalae tot, cerea lib. tot, salis tot, olerum leguminum carra tot, faculae tot, pabul. equorum carra tot*<sup>8</sup>. Ainsi qu'on l'a dit, l'on trouverait difficilement dans un de nos modernes buffets de gare un menu aussi varié<sup>9</sup>. Remarquons que le bénéficiaire de l'*evectio* peut exiger sans retard, *sine mora*, qu'aux lieux fixés sur l'itinéraire, *in locis solitis*, les mets indiqués soient mis à sa disposition. Et le voyageur peut emmener avec lui le personnel jugé convenable à son rang, secrétaires, serviteurs, escorte. On peut s'en faire une juste idée en voyant l'appareil qui entoure Étheria (voir *Dictionn.*, t. v, col. 572).

IV. LES RELAIS. — D'une *mansio* à la *mansio* suivante, nous venons de dire qu'on ménageait des étapes afin d'accélérer le voyage en réservant des montures

fraîches; ces étapes étaient installées dans des localités de moindre importance, généralement à proximité d'une source, c'étaient les *mutationes* ou relais pourvus de locaux suffisants pour les gardiens, les serviteurs, les postillons. Le nombre de relais entre deux *mansiones* était variable. Sur l'*Itinerarium Burdigalense*, en 333, on compte entre Bordeaux et Arles trente *mutationes* pour onze *mansiones* seulement; d'Arles à Milan, soixante-trois *mutationes* pour vingt-deux *mansiones*; de Milan à Aquilée vingt-quatre *mutationes* pour neuf *mansiones*. Pour le reste du voyage le nombre des *mutationes* continue à l'emporter sur celui des *mansiones*. Les intervalles ne sont pas constants, le plus souvent c'est 5, 6, 7, 8 milles, parfois 15, 16 et même 18.

En ce qui concerne la traversée de la Gaule, on voit que les distances s'allongent : 1<sup>o</sup> au moment de la rencontre des fleuves. Il y a 12 milles entre Elusa (Éauze) et la *mutatio Vanesia* (passage de la Baise à Saint-Jean-Pont-de-Gers)<sup>11</sup>; 16 milles de Narbonne à Béziers (passage de l'Orb)<sup>12</sup>, 18 milles de la *mansio Cessarone* (Saint-Thibéry, Hérault) à la *mutatio Foro Domiti* (Montbazin, Hérault, traversée de l'Hérault)<sup>13</sup>; 2<sup>o</sup> au moment de l'ascension des montagnes. Il y a 16 milles de la *mansio Hebriduno* (Embrun) à la *mutatio Rame* (Rame, commune de Champcella, Hautes-Alpes); 17 milles de la *mutatio Rame*, à la *mansio Byrganium* (Briançon)<sup>14</sup>.

Passons sur un autre point. Entre Tripoli et Béryte (= Beyrouth) on comptait trois *mutationes*, deux entre Tyr et Ptolémaïs, une *mutatio* entre Scythopolis et Naplouse. Ici aussi les distances sont variables, mais celle qu'on rencontre le plus souvent est de 12 milles romains, et le chiffre le plus fréquent entre une *mansio* et la première *mutatio* qui suit est de 9 milles. Ce chiffre reparaît dans les appellations de *Ad Nonum* et de *τὸ ἕννατον* appliquées à certaines agglomérations dotées du premier relais ou même issues de ce premier relais. Reprenons notre *Itinerarium Burdigalense* et nous y lisons ceci : *Civitas Tholosa... mutatio ad Nonum, mil. VIII*<sup>15</sup>; *mutatio ad Nonum... civitas Altino, mil. VIII*<sup>16</sup>; *Civitas Viminatio... mutatio ad Nonum, mil. VIII*<sup>17</sup>; *Civitas Sarepla... mutatio ad Nonum, mil. VIII*<sup>18</sup>; *mutatio ad Nonum... in urbe Roma mil. VIII*<sup>19</sup>; *Civitas Lande... mutatio ad Nonum, mil. VIII*<sup>20</sup>.

La ville d'Alexandrie d'Égypte avait aussi sa *mutatio ad Nonum*, son *τὸ ἕννατον* et là s'élevait un monastère dont parle Jean Mosch, dans le *Pré spirituel* (c. CLXXXIV), et on a relevé d'autres exemples<sup>21</sup>. Si on se reporte à la carte-mosaïque de Madaba (voir *Dictionn.*, t. x, à ce nom) on y verra à proximité de Jérusalem deux *mutationes* appelées : TO TETAPTON et TO ENNA[TON], quant à la localisation de ce dernier point, l'accord n'existe pas entre archéologues locaux<sup>22</sup>.

V. EN OCCIDENT. — Ce qui pouvait subsister de l'insitution sous le bas-Empire devait être singulièrement désorganisé, cependant il faut signaler une mention du droit d'*evectio* en 458, sous Majorien<sup>23</sup> : un gouverneur ne peut délivrer de mandat, et ne doit, lorsqu'il visite une autre cité, employer pour lui-même plus d'un chariot (*angaria*) et deux *paraveredi* et une autre *angaria* pour son *officium* (voir ce mot).

Le service postal subsistait encore en Italie et en

<sup>1</sup> De *synodis*, II, P. G., t. XXVI, col. 684. — <sup>2</sup> S. Hilaire, *Fragmenta*, III, 25. — <sup>3</sup> Code Théodosien, I, VIII, tit. v, l. 12. — <sup>4</sup> S. Basile, *Epist.*, XXXIX. — <sup>5</sup> P. Allard, *Julien l'Apostat*, in-8°, Paris, 1910, t. II, p. 291. — <sup>6</sup> Sulpice Sévère, *Chronica*, I, II, c. XLII, édit. Halm, p. 95. — <sup>7</sup> Baronius, *Annales*, ad ann. 314, n. 48. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, n. 70. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, n. 48; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. I, 1<sup>re</sup> part., p. 407, n. 3. — <sup>10</sup> D. Gorce, *Les voyages... dans le monde chrétien des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles*, in-12, Paris, 1925, p. 54;

cf. p. 261. — <sup>11</sup> *Itinerarium Burdigalense*, édit. Geyer, p. 3. — <sup>12</sup> *Ibid.*, p. 4. — <sup>13</sup> *Ibid.*, p. 4. — <sup>14</sup> *Ibid.*, p. 6. — <sup>15</sup> *Ibid.*, p. 4. — <sup>16</sup> *Ibid.*, p. 7. — <sup>17</sup> *Ibid.*, p. 10. — <sup>18</sup> *Ibid.*, p. 18. — <sup>19</sup> *Ibid.*, p. 30. — <sup>20</sup> *Ibid.*, p. 32. — <sup>21</sup> F.-M. Abel, *To Ennaton*, dans *Oriens christianus*, nouv. série, t. I, 1911, p. 77-82. — <sup>22</sup> Germer-Durand, *La carte mosaïque de Madaba*, 1897; Schulten, *Die Mosaikkarte von Madaba*, p. 16; F.-M. Abel, dans *Oriens christianus*, nouv. série, t. I, 1911, p. 90-91. — <sup>23</sup> Nouvelle VII, 13.

Afrique où les Vandales le réorganisèrent<sup>1</sup>. « Les courriers officiels gardèrent leur ancien titre et les droits de fonctionnaires publiques pour transmettre les ordres du roi; il y avait dans chaque ville des agents chargés d'entretenir et de fournir les chevaux de l'État et tout ce service fonctionna très régulièrement jusqu'à la destruction du royaume des Vandales en 533. Mais il dut disparaître après la destruction de la domination byzantine en Afrique.

« Malgré la chute de l'empire d'Occident en 476, le *cursus publicus* se maintint sous le règne d'Odoacre et surtout de Théodoric, roi des Ostrogoths en 493. Ce prince s'efforça de remettre en vigueur le régime postal, tout en soulageant le peuple, ainsi que cela résulte de plusieurs lettres de Cassiodore : c'est ainsi qu'il fut interdit d'employer les chevaux de poste à un usage privé, de dépasser les limites jadis fixées pour le nombre et la charge des animaux attelés, ou d'user de la poste sans *evectio*, et cependant les cités étaient encore accablées de ce fardeau et se plaignaient au prince qui voulait régulariser le service. Il est probable que, dans le royaume burgonde établi depuis 414, et dans le royaume wisigoth, détaché de l'empire depuis 419, les conquérants durent utiliser aussi le *cursus publicus*. Le Bréviaire d'Alaïe, publié en 506, renferme nombre de constitutions relatives au *cursus publicus*<sup>2</sup>. »

VI. CHEZ LES FRANCS. — Au VIII<sup>e</sup> siècle, les voies romaines existent encore et un certain nombre d'entre elles rendent bon service. On les retrouve mentionnées dans les textes de l'époque sous les noms de *strata* et *strata publica* par lesquels elles se distinguent des simples chemins, *viae vicinales*. Les diplômes du VI<sup>e</sup> et du VII<sup>e</sup> siècle continuent à les mentionner<sup>3</sup>. La poste romaine elle-même n'a pas entièrement disparu, elle a gardé son nom d'*evectio publica* comme au temps des Romains. Grégoire de Tours en parle ainsi<sup>4</sup> : *Rex... pueris destinatis cum evectioe publica qui res ejus per loca singula deberent capere*. Mais les gouvernements barbares négligeaient l'entretien des voies romaines, laissaient tomber en ruines les stations, les relais, ne se préoccupaient pas des chevaux de poste (*veredi*), en sorte que la poste se trouva réduite à user des chevaux et des chariots de réquisition, *paraveredi* et *parangariae*. Cependant tout n'avait pas sombré puisqu'on lit dans les formules de Mareulf des modèles de permis ou *tractoriae* (l. 1, n. 11) pour les envoyés publics, avec indication complète de ce qui doit être fourni au porteur, notamment pour les vivres. En 716, Chilpéric II concéda encore une *evectio* à l'abbaye de Corbie<sup>5</sup>. Les particuliers voyageaient beaucoup. On est frappé quand on lit les Vies des saints mérovingiens, de la facilité des déplacements. Voyez les nombreux voyages de saint Germain, évêque de Paris, ceux de saint Dumnolus, évêque du Mans, ceux de saint Éloi et de saint Colomban, et toute la vie errante de Venance Fortunat et les nombreux pèlerins qui traversaient la Gaule pour faire leurs dévotions au tombeau de saint Martin de Tours ou de saint Hilaire de Poitiers, et les

relations continues des évêques avec le siège de Rome (voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot PÈLERINAGE)<sup>6</sup>. Grégoire de Tours nous montre maints fois des hommes qui traversent le royaume et qui paraissent le traverser assez rapidement. Les fonctionnaires royaux parcouraient incessamment le pays. Les armées avec leur attirail de lourdes voitures se transportaient assez vite d'un bout du royaume à l'autre. Tout cela prouve qu'il existait un réseau de grandes routes, et un détail fourni par Grégoire de Tours montre que même dans la saison des pluies ces routes étaient praticables<sup>7</sup>. Enfin Charlemagne et Louis le Débonnaire s'efforcèrent encore de restaurer le *cursus publicus* en Occident<sup>8</sup>.

VII. EN ORIENT. — Dans l'empire d'Orient l'organisation postale s'était maintenue régulièrement, et les empereurs avaient continué à légiférer à son sujet. Néanmoins tout ne fut pas admis dans le Code Justinien; c'est ainsi qu'il eût à tomber les constitutions 1, 4, 5, 6, 7, 9 à 13, 15, 16 à 21, 24, 26 à 31, 35 à 39, 42, 43 à 46, 48, 49, 50, 54, 55, 56, 59, 61, 62, 63, 65 du titre correspondant du Code Théodosien. En outre, les compilateurs du Code Justinien ne se firent pas faute d'interpréter les constitutions mentionnées; il leur est même arrivé de décomposer une constitution en deux lois différentes, par exemple : *Code Théodosien*, 40, devint *Code Justinien*, 8 et 9. L'étude des principaux textes montre que Justinien maintint en principe, dans l'empire d'Orient, le système de la poste publique et rétablit l'envoi des inspecteurs ou *curiosi cursus publici*. De plus, Justinien fit reproduire dans son Code les constitutions du Code Théodosien concernant les charges relatives aux fournitures de fourrage, à la construction et à l'entretien des écuries; il est vrai que les provinciaux obtiendront en compensation le fumier des écuries.

VIII. LA POSTE PRIVÉE. — L'État ne prenait à sa charge que la transmission des messages officiels, il ne se prêtait aucunement à servir la correspondance privée; ce n'est guère que par ruse qu'un particulier pouvait glisser un paquet dans la valise qui ne devait pas les recevoir; saint Basile ne s'en prive pas à l'occasion<sup>9</sup>, ni saint Jérôme<sup>10</sup>. Malgré tout, c'est là une mesure exceptionnelle et le plus sûr moyen auquel on peut recourir est d'employer des gens de métier qu'on désigne sous les noms de *bajut*<sup>11</sup>, *portitores*<sup>12</sup>, *pertatores*<sup>13</sup> et principalement *tabettarii*<sup>14</sup>, un mot qui évoque des usages depuis longtemps dépassés. « Ces peuples grossiers de l'Italie, explique saint Jérôme, qu'Ennius appelle *Casci*, et qui, au dire de Cicéron, dans ses traités sur la rhétorique, cherchaient leur nourriture à la manière des bêtes, employaient, avant que le papyrus et le parchemin fussent en usage, ou bien des tablettes de bois bien polies, ou des écorces d'arbre, pour s'écrire. De là le nom de *tabettarii* donné à ceux qui portaient ces lettres<sup>15</sup>. »

Nous voyons que c'est l'usage adopté par saint Paulin, par Ausone, par Sulpice Sévère; mais c'est là

<sup>1</sup> Hudemann, *Das Postwesen der röm. Kaiserzeit*, 3<sup>e</sup> édit., p. 19, 50, 51; Papencordt, *Geschichte der Vandalen*, p. 264. —

<sup>2</sup> Humbert, dans *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. 1, p. 1650.

— <sup>3</sup> Pardessus, *Diplomata, chartar.*, n. 111 (?), n. 247, en 629; n. 363, en 670; *Formulæ Merovingianæ*, n. 3, dans E. de Rozière, *Recueil*, n. 205; Victor de Vite, *Hist. Vandal. persec.*, l. I, c. 1; Paul Diaire, *Hist. Langobard.*, l. V, c. xvii; Capitulaire de 793, art. 20, dans Baluze, *Capit. reg. Francor.*, t. 1, p. 546; *Lex Burgundionum*, xxvii, 3; *Lex romana Burgundionum*, xvii, 1; *Vita S. Auberthi*, dans Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, col. 1061. — <sup>4</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. ix; cf. Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. V, ep. xx; Cassiodore, *Hist. trip.*, l. V, c. v; l. VI, c. III. — <sup>5</sup> Bréquigny, *Diplomata*, p. 411. — <sup>6</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. III, c. xxviii; l. IV, c. xxi; l. V, c. vi;

l. VIII, c. xvi; *Miracula S. Martini*, l. I, c. xii, xxv; *De gloria confessorum*, c. lxxix; *Hist. Franc.*, l. VIII, c. xxi. — <sup>7</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. xix. — <sup>8</sup> Capitulaire d'Aix-la-Chapelle, mai 825, dans Baluze, *Capitularia regum Francorum*; Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, t. 1, p. 814. — <sup>9</sup> S. Basile, *Epist.*, ccxv. — <sup>10</sup> S. Jérôme, *Epist.*, cxviii, 1; édit. Hilberg, t. II, p. 434-435. — <sup>11</sup> Id., *Epist.*, xv, 5, t. 1, p. 67. — <sup>12</sup> Id., *Epist.*, lxxviii, 2, t. 1, p. 678. — <sup>13</sup> S. Augustin, *Epist.*, clxxxvi, 1; cxlix, 2; ccxxii, 3. — <sup>14</sup> S. Jérôme, *Epist.*, viii; xxxiii, 1; xxxv, 1, édit. Hilberg, t. 1, p. 32, 252, 265; S. Paulin de Nole, *Epistolae*, xvi, 1; xxii, 1, édit. Hartel, t. 1, p. 115, 154; Sidoine Apollinaire, *Epistolae*, vii, 2; viii, 9; ix, édit. Luetjohann, p. 105, 135, 151, 152. — <sup>15</sup> S. Jérôme, *Epistola*, viii, édit. Hilberg, t. 1, p. 32.

un luxe que les riches seuls ont le moyen de se permettre; ceux qui le sont moins ou pas du tout saisissent des occasions fortuites ainsi que nous l'avons vu en publiant quelques correspondances privées (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PAPHYRUS). Le clergé trouve ainsi parmi les fidèles qui l'entourent quelqu'un disposé à se mettre en route soit pour affaires soit pour tout autre motif et qui, volontiers, se chargera de remettre une lettre à son adresse. Cependant tel n'est pas le cas à Césarée de Cappadoce où saint Basile est mal secondé; ses diocésains ne sont ni voyageurs, ni excursionnistes, ni bien complaisants et n'aiment pas à quitter leur ville<sup>1</sup>; mais cette situation est exceptionnelle. Au reste, faute de gens de bonne volonté, on pouvait donner un ordre et c'est ce que nous voyons. Dans les rangs du clergé inférieur un évêque ne manquait pas de clercs prêts à se mettre en chemin et s'il en manquait, c'était chose toute simple: saint Cyprien n'ayant personne sous la main pour emporter une lettre à Rome, ordonna lecteur et sous-diacre Saturus et Optatus qui se mirent en route<sup>2</sup>.

Pareille mesure ne se fût peut-être pas reproduite au IV<sup>e</sup> siècle, cependant on voit encore des lecteurs et des sous-diacres qui font le service de courriers, ce sont Astérius que saint Jérôme envoie à saint Augustin<sup>3</sup> et Amachius qui se rend de Nole à Primuliac<sup>4</sup>. D'Hippone, on voit saint Augustin envoyer un acolyte<sup>5</sup>, mais ce sont surtout les diacres qui sont d'intrépides et infatigables courriers et les prêtres sont tout aussi disposés à rivaliser avec eux. Les moines ne sont pas les derniers à se mettre en route et non seulement pour leurs affaires, mais pour celles des évêques. On a vu saint Basile renoncer à secouer l'esprit casanier des moines Pallade et Innocent qui vivent du travail de leurs mains et hésitent à s'absenter trop longtemps<sup>6</sup>; mais il en est d'autres et il en use. « J'ai bien reçu votre aimable lettre, écrit-il à son collègue Théophile, mais j'ai attendu pour y répondre de trouver une personne qui puisse, si besoin est, vous documenter sur ce que j'aurai oublié de vous dire. Or, voici que Stratège, que son esprit religieux rend si sympathique, est venu s'offrir à porter ma réponse<sup>7</sup>. » Des courriers de cette qualité sont gens à qui on peut se confier et dont la visite double l'intérêt de la lettre. Et si la lettre se perd ils en reconstituent la substance, ce qui autorise quelques doutes sur leur discrétion<sup>8</sup>.

Il est facile de se rendre compte que rien au monde ne devait être plus irrégulier que la poste privée. Certains lieux sont inabordables, par exemple Cucuse où fut relégué saint Jean Chrysostome; il n'est pas de *tabellarius* qui consente à s'aventurer dans une région tellement sauvage. D'autres, pour n'être pas « relégués », sont tout aussi inaccessibles, ce qui est le cas de l'évêque de Colonia, en Arménie, un ami de saint Basile<sup>9</sup>. Les plus favorisés le sont encore assez peu. Entre Nole et Hippone les voyages sont longs et, par conséquent rares; combien en fait-on par an? Un, deux peut-être, car l'hiver interrompt les rapports, rendant la traversée ou la marche impossibles<sup>10</sup>. Et ceux-ci habitent des régions relativement rapprochées et bien desservies, tous n'en sont pas là. « L'hiver qui s'est prolongé plus que de coutume, écrit saint Basile à Théodote, évêque de Nicopolis, m'a privé de la satisfaction du courrier<sup>11</sup> »; saint Jean Chrysostome s'excuse de la rareté de ses lettres sur la difficulté des chemins, les rigueurs de la saison et la pénurie des voyageurs<sup>12</sup>.

Même ceux qui en ont les moyens et qui se trouvent à des distances modérées ne peuvent correspondre assidûment, selon leur désir. Paulin, pendant son séjour en Espagne, a été trois ans sans recevoir une lettre d'Ausone; et sera deux ans à Nole sans lire un seul billet venu de Primuliac.

Il est vrai qu'on n'a pas que les courriers payés, on peut recourir aux voyageurs et ceux-ci sont nombreux, mais pas assez pour satisfaire l'impatience de ceux qui se morfondent sans nouvelles. De Cucuse, saint Jean Chrysostome écrit à l'évêque Théophile: « Vous nous avez bien vite oublié et vous ajoutez au chagrin de votre départ celui de votre silence de tous les jours. N'objectez pas qu'il y a trop peu de temps que vous êtes parti: il s'est écoulé assez de jours pour qu'un voyageur ait pu venir vers moi. D'autant qu'après votre départ bien des gens sont passés ici<sup>13</sup>. »

A cet égard, saint Jérôme est plus favorisé et les pèlerins de Terre sainte, au temps de Pâques, lui apportent toujours quelques lettres; clercs ou laïques ont la curiosité de voir le grand et farouche solitaire, de l'approcher et de l'entretenir quelques instants.

IX. LES POSTIERS. — Il y en a de toute espèce; ce sont gens qui savent qu'on les attend, qu'on les désire, qu'on a besoin d'eux et qui sont parfois intraitables. A peine arrivés, ils veulent repartir presque sans donner le délai nécessaire à la réponse. Et on a envie de se demander qui les presse si fort. Saint Jérôme reçoit de la Gaule une lettre et il répond à ses deux correspondantes: « C'est à la hâte et en une courte veillée, que, pour satisfaire au désir de celui qui me les demandait, j'ai dicté ces pages: car il était là qui frappait à ma porte le matin même du jour où il devait partir<sup>14</sup>. » Et le cas est fréquent; on ne croyait pas les anciens tellement pressés. Il semble que la raison invoquée est toujours la même; comme, de nos jours, on dirait « je vais manquer mon train », on fait valoir alors le départ d'un bateau. Saint Augustin écrit à saint Paulin de Nole: « Je vous avoue que je me suis pressé. Je pensais que Celsus resterait quelques jours encore près de moi. Mais il a trouvé tout à coup une occasion favorable de s'embarquer et il est venu m'avertir cette nuit seulement qu'il partait le lendemain<sup>15</sup> », et saint Paulin le prévient qu'il a dû être bref parce que « celui qui va emporter la lettre court au bateau »<sup>16</sup>, *ad navem currente litterarum perlatore*. Mais il est cependant difficile de prendre toujours cela au sérieux, par exemple lorsque saint Jérôme, écrivant dans sa cellule de Bethléem, un traité destiné à l'Abiola s'excuse d'abrégé les explications parce que « le câble qui retient le bateau au rivage est déjà délié, et que les appels des marins, pour convoquer les passagers se font de plus en plus pressants »<sup>17</sup>.

Si le postier est un clerc il a la ressource d'invoquer pour justifier la hâte du départ, les occupations qui l'attendent et on veut bien, parfois s'en édifier. « J'aime, écrit saint Ambroise, ces prêtres ou ces diacres qui, lorsqu'ils vont porter des commissions quelque part, ne peuvent supporter longtemps d'être privés de l'exercice de leur ministère. »<sup>18</sup> Et cependant on leur fait grand accueil, ce dont ils devraient se sentir flattés, ...ou gênés. Car n'y a-t-il pas une pointe de malice dans la bienveillance qu'on témoigne à des postiers, gens un peu frustes, et la pensée de s'amuser de leur embarras. Le sénateur Sidoine Apollinaire se réjouit à l'idée qu'il se fait d'avance de voir « comment

<sup>1</sup> S. Basile, *Epist.*, cxcviii, 1. — <sup>2</sup> S. Cyprien, *Epist.*, xxiv. — <sup>3</sup> S. Jérôme, *Epist.*, cii, 1, t. II, p. 234. — <sup>4</sup> S. Paulin, *Epist.*, xvii, 3. — <sup>5</sup> S. Augustin, *Epist.*, cxcii, 1; cxciv. — <sup>6</sup> S. Basile, *Epist.*, cclix. — <sup>7</sup> S. Basile, *Epist.*, ccxlv, t. II. — <sup>8</sup> S. Paulin, *Carm.*, xxiv, vs. 425 sq., édit. Hartel, t. II, p. 220. — <sup>9</sup> S. Basile, *Epist.*, cxcv. — <sup>10</sup> S. Paulin, *Epist.*,

xxiii, 2; édit. Hartel, t. I, p. 159. — <sup>11</sup> S. Basile, *Epist.*, cxxi. — <sup>12</sup> S. Jean Chrysostome, *Epist.*, xlv. — <sup>13</sup> Id., *Epist.*, lxx. — <sup>14</sup> S. Jérôme, *Epist.*, cxvii, 12, édit. Hilberg, t. II, p. 434. — <sup>15</sup> S. Augustin, *Epist.*, lxxx, 1. — <sup>16</sup> S. Paulin, *Epist.*, I, 1. — <sup>17</sup> S. Jérôme, *Epist.*, lxxv, 22, édit. Hilberg, t. I, p. 615. — <sup>18</sup> S. Ambroise, *Epist.*, lxxxv, 2.

pour le brave homme qu'il envoie et qui n'est pas plaisant à l'excès, tout sera nouveau lorsqu'on l'invitera, lui, pèlerin, à loger dans la maison; lui, tout timide, à partager la causerie; lui, paysan, à se mêler à la gaieté commune; lui, pauvre, à s'asseoir à table. Lui qui a vécu parmi des gens gorgés d'oignons, régal souverain pour eux, il se verra traité avec autant de politesse que s'il se fût toujours trouvé au milieu des plus délicats<sup>1</sup>. »

Parmi les postiers il s'en rencontre de frustes comme celui qu'on vient d'entrevoir, mais il s'en trouve d'autres d'une probité si douteuse qu'on hésite à leur confier une lettre qu'ils égarent sans qu'on arrive à les en convaincre. Saint Jérôme écrit au diacre Julien : « Vous me dites que je ne vous écris pas et vous me relancez. Si je vous dis : Je vous écris souvent, mais les porteurs ont été négligents, vous me répondrez : C'est là un vieil argument de la part de ceux qui sont paresseux à écrire. Si je vous dis : Je n'ai trouvé personne pour la porter, vous me direz que vous en connaissez plusieurs, ils diront que ce n'est pas vrai, pour ne pas dire qu'ils ne les ont pas remises au destinataire<sup>2</sup>. »

Il y a des postiers qui s'attardent le long des chemins, il y a en d'autres qui craignent de s'aventurer dans les régions trop solitaires, d'autres qui s'attardent dans les villes et se font dépouiller de leur sac; enfin il y a la catégorie de ceux qui violent le secret du message à eux confié<sup>3</sup>. Contre ces derniers on a recours à divers procédés, notamment l'encre sympathique : Ausone avertit Paulin d'écrire « avec du lait; le papier, en séchant, conservera les caractères toujours invisibles, la cendre chaude les fera reparaître<sup>4</sup> », et voici qui est plus ingénieux : « Inspirez-vous de la scytable lacédémonienne, roulez des bandes étroites de parchemin autour d'un bâton cylindrique; écrivez votre lettre sur toute sa longueur. Les bandes détachées n'offriront plus que des signes confus, incohérents, si elles ne sont adaptées à un cylindre d'une égale grosseur<sup>5</sup> »; enfin, on peut recourir à l'emploi de l'écriture chiffrée (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1259-1260) ou à l'usage de la cire et du sceau : « Je vous envoie une lettre scellée, écrit Ausone à Paulin, car vous pourriez prendre mon messager pour un imposteur s'il ne se présentait sous la foi de mon sceau<sup>6</sup>. »

Malgré ces précautions, des lettres se perdent ou n'atteignent le destinataire qu'avec des retards excessifs. Saint Augustin attend huit mois une réponse<sup>7</sup>, ou bien il reste sans nouvelles de saint Paulin pendant deux ans<sup>8</sup> et il en est à peu près de même avec saint Jérôme à qui il écrit : « Rien ne m'est plus pénible, dans les difficultés que je rencontre en lisant les Écritures, que la pensée de vous savoir si loin. C'est à peine si je puis vous envoyer mes lettres et recevoir les autres par intervalles, je ne dis pas de jours ou de mois, mais quelquefois d'années<sup>9</sup> : ...per intervalla, non dierum, non mensium, sed aliquot annorum ». Telle lettre d'Augustin à Jérôme met cinq ans à atteindre le destinataire qui n'en a pas la primeur et bougonne : « Je vous en prie, veillez à ce que désormais, quand vous m'écrirez, je sois le premier à recevoir vos lettres<sup>10</sup>. »

On n'a pas toujours le choix d'un bon postier, mais il faut avouer que Sulpice Sévère a fait un choix malheureux lorsqu'il a envoyé ses lettres à Nole par un certain Marracinius qui a des vêtements et des façons de charlatan, ce qui suggère à Paulin un essai de règlement auquel il est douteux que les postiers aient consenti à se soumettre : « Qu'ils portent les lettres

sans s'enorgueillir des couleurs de leurs habits, et avec l'humilité que leur prescrivent les cilices dont leurs corps sont hérissés... Que la courte chlamyde ne brille point sur leurs épaules, qu'ils aient un manteau fait de drap grossier, que le baudrier ne ceigne pas leurs reins, qu'ils n'aient qu'une corde pour ceinture... Que de longues touffes de cheveux ne flottent point impudemment sur leurs fronts; que leurs chefs soient tondus; qu'ils préfèrent la chaste difformité d'une tête rasée jusqu'à la peau aux honteux ajustements de la vanité; que leurs barbes soient inégalement et à moitié rasées, leurs fronts entièrement découverts... Qu'ils soient ornés sans affectation de l'éclat de la pureté, décemment désordonnés et honorablement méprisés; qu'ils préfèrent la beauté de l'âme aux grâces extérieures du corps; qu'ils s'étudient à paraître difformes, à rendre, avec prudence, leurs visages désagréables à voir, tout en travaillant sagement à la perfection de leurs âmes<sup>11</sup>. »

Ce qui est surprenant, c'est qu'il découvre des postiers de cette catégorie, ce sont Cardamas, un vieil acteur en retraite, Sorianus et Victor, la merveille<sup>12</sup>!

Cardamas est infatigable et, presque chaque année, franchit la distance de Bordeaux à Nole, malgré les difficultés et les dangers des mauvais chemins, porteur des lettres de Durand et de Delphin de Bordeaux. Victor est le courrier pédestre, *veredarius pedes*, le coursier bipède, *veredarius bipes*, Sorianus vit en moine et leur arrivée à Nole est attendue des moines qu'ils édifient par leur austérité et distraient par leurs récits. Le postier Victor fait même figure de personnage. Paulin écoute ses réparties, admire ses conversations spirituelles, l'interroge à l'occasion sur tel ou tel détail de construction pour ses basiliques.

Cardamas, jadis « bon vivant », se met au régime monastique sans broncher, même en carême; il jeûne et sait se priver de boisson. Victor n'a pour vêtement qu'une peau de mouton et toujours sur les routes. Parti de Primuliac pour Nole il a rencontré son frère Postumianus à Narbonne et l'a ramené à Primuliac d'où Sévère l'a renvoyé de nouveau à Nole et il en repart après un séjour de près d'un an imposé par une crise de rhumatismes et chargé d'un paquet de lettres. « Quelques-unes sont fort courtes, écrit Paulin; toujours debout à la porte pour partir, Victor ne me permet pas de leur donner plus d'étendue; mais, lorsque je fus convaincu qu'il serait obligé de prolonger son séjour, j'eus assez de tranquillité d'esprit et de loisir pour en écrire de plus longues<sup>13</sup>. »

X. BIBLIOGRAPHIE. — A. Belloc, *Les postes françaises, recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation*, in-8°, Paris, 1886. — E. Desjardins, *Les tabellarii*, in-8°, Paris, 1800. — D. Gorce, *Les voyages, l'hospitalité et le port des lettres dans le monde chrétien des 1<sup>er</sup> et 1<sup>er</sup> siècles*, in-8°, Paris, 1925, p. 193, 248. — L. Maury, *Les postes romaines, étude précédée d'une notice historique sur l'origine et l'organisation du service des postes chez différents peuples anciens et modernes*, in-8°, Paris, 1890. — J. Naudet, *De l'administration des postes chez les Romains, dans Mémoires de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. xxiii, 2<sup>e</sup> part., 1858. — A. de Rothschild, *Histoire de la poste aux lettres depuis ses origines les plus anciennes jusqu'à nos jours*, in-18, Paris, 1874.

H. LECLERCQ.

**POTERIE.** — I. Poterie commune. II. Types généraux. III. Types barbares. IV. Usage domestique et funéraire. V. Poteries chrétiennes : Gaule et Afrique.

<sup>1</sup> Sidoine Apollinaire, *Epist.*, iv, 7, édit. Luetjohann, p. 59. — <sup>2</sup> S. Jérôme, *Epist.*, vi, 1, édit. Hilberg, t. 1, p. 24. — <sup>3</sup> S. Basile, *Epist.*, clxxiii. — <sup>4</sup> Ausone, *Epist.*, xxiii, vs. 21 sq. — <sup>5</sup> Id., *ibid.* — <sup>6</sup> Id., *Epist.*, xxii, 1. — <sup>7</sup> S. Au-

gustin, *Epist.*, civ, 1. — <sup>8</sup> Id., *Epist.*, xlv, 1. — <sup>9</sup> Id., *Epist.*, clxvi, 1. — <sup>10</sup> S. Jérôme, *Epist.*, cv, 5, édit. Hilberg, t. ii, p. 246. — <sup>11</sup> S. Paulin, *Epist.*, xxii, 2. — <sup>12</sup> Id., *Epist.*, xxiii. — <sup>13</sup> S. Paulin, *Epist.*, xxviii, xxxi, xlvi.

I. POTERIE COMMUNE. — Il en est de la poterie comme de plusieurs productions des arts industriels dont la matière a peu de valeur, on ne leur a accordé d'attention qu'à raison de leur forme ou de leur décoration exceptionnelles. La terre, le plomb, le fer ont longtemps semblé indignes de l'attention des artistes, des archéologues et des collectionneurs; lorsqu'enfin on s'est penché vers ces substances dédaignées on s'est aperçu que des produits vulgaires pouvaient offrir plus qu'un intérêt quelconque, mais des éléments d'information historique utiles à l'étude de la civilisation générale. Quand on y a songé, le mal était fait et sans remède; qui pourra jamais dire la quantité innombrable de vases trouvés dans les tombeaux et brisés sur l'heure avec cette espèce de joie sadique que met l'homme à détruire ce que le temps a épargné. Ce n'est guère que depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que les amis de l'antiquité se sont imposé le devoir de rassembler les moindres débris d'un art grossier et de leur ménager un traitement aussi respectueux, des interrogations aussi ingénieuses que leurs prédécesseurs réservaient à un art aristocratique et conventionnel<sup>1</sup>. On semble dire une contre-vérité en avançant que la poterie commune est plus instructive que la poterie artistique, et c'est elle cependant qui nous fait pénétrer plus avant dans le secret de la vie domestique de nos ancêtres à qui, pendant leur vie, elle était d'un usage quotidien, général et indispensable<sup>2</sup>.

II. TYPES GÉNÉRAUX. — Les nécropoles africaines n'ont pas été moins abondantes en poteries communes que celles de la Gaule, on y a recueilli à profusion *amphorae*, *ampullae*, *ollae ossuariae*, la plupart du temps intactes ou d'une restitution facile. Rarement elles se distinguent les unes des autres par une marque, par un signe pour ainsi dire individuel. Peu de ces vases retiennent l'attention par un ornement tracé au pinceau ou gravé à la pointe et il ne s'agit que de décorations purement géométriques. Une bande de peinture rouge entourant la panse, un filet noir contournant l'orifice, des stries parallèles, horizontales ou verticales, tels sont les témoignages de l'art du potier africain. Parfois une inscription est gravée ou peinte sur le haut de la panse des urnes funéraires, mais c'est là une exception.

Ces poteries peuvent être réparties en un certain nombre de types généraux que distingue leur forme extérieure, mais il est rare de rencontrer deux exemplaires absolument identiques. Le profil de la panse est plus ou moins convexe, les anses s'attachent plus ou moins haut sur le col; la base est plus ou moins large, le col plus ou moins élané. Il n'y a pas lieu d'être surpris de ces différences car chaque pièce était modelée par le potier et l'usage du moule ne paraît pas avoir été connu des ouvriers qui travaillaient dans les fabriques de poterie commune. En conséquence les produits se ressemblaient, mais on n'atteignait pas à l'uniformité absolue. Il y avait des types dont on se rapprochait plus ou moins, mais dont les altérations ne peuvent échapper à l'œil exercé d'un archéologue; cependant les exemplaires conservaient le nom du type parce que le vase appartenait finalement à la catégorie ou, pour mieux dire, au profil de l'amphore, de l'urne, etc. Dès lors, il ne faut pas chercher un nom spécial pour chaque forme individuelle, mais on doit caractériser la panse, l'orifice, le col.

La panse forme le corps du vase, elle a toujours une forme arrondie parce que les anciens s'étaient avisés

que les volumes ronds sont ceux qui perdent le moins d'espace. Entre l'*amphora* qui est cylindrique et l'*ampulla* qui est sphérique, se succèdent d'innombrables types plus ou moins allongés, plus ou moins renflés, parmi lesquels prennent place les *gutturina* et les *gutti* qui servaient à verser les liquides, les *lagenae*, *diolae*, *ollae* qui contenaient des provisions. Du profil de l'*amphora* qui est droit, à celui de l'*ampulla* qui est une demi-circonférence, la transition a lieu sans lacunes. La ligne droite s'infléchit, la courbe s'accuse et par une série de formes très voisines les unes des autres, elle atteint la régularité géométrique de la demi-circonférence. Il existe quatre types de panses: cylindriques (*amphorae*), allongée (*gutturina*), ovoïde (*lagenae*), sphérique (*ampullae*).

Il arrive rarement de rencontrer un vase reposant sur un pied nettement détaché de la panse; cette forme n'est fréquente que dans la céramique artistique et décorative; ce n'est pas celle qui retient notre attention. Les vases adaptés aux besoins de la vie domestique ont une base effilée ou plane et ce type est beaucoup plus répandu. On réserve généralement la pointe effilée aux amphores destinées à contenir une quantité considérable et que pour cette raison on déplace rarement. Une fois introduites dans le cellier, il n'en coûte rien pour les installer ou pour les déplacer puisqu'elles sont enfoncées dans un sol très meuble, généralement du sable, ou appuyées contre les parois (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1689, fig. 423). A Hadrumète (voir *Dictionn.*, t. VI à ce nom), dans la nécropole punique, devant la porte de chaque tombeau, l'on a trouvé plusieurs amphores disposées ainsi que nous venons de le dire.

Les vases d'usage courant, tels que cruches, pots, jarres facilement maniables ont un fond plat qui permet de les déplacer sans effort. La base est ordinairement horizontale et circulaire; il arrive qu'on garnit cette base d'une couronne qui s'en détache à peine mais qui néanmoins la renforce et dont la faible hauteur, un centimètre environ, suffit à l'isoler du récipient sur lequel on dépose le vase.

C'est un cas fort rare et presque sans exemple que l'orifice du vase soit une ouverture franche; à peu près toujours la section pratiquée au sommet est pourvue d'un col dont le profil est généralement une ligne un peu concave qui continue la courbe convexe de la panse; ou bien le col est en ligne droite et rencontre le profil de la panse suivant un angle très voisin de 90 degrés. Au type du col concave appartiennent surtout les *gutturina*, au type du col droit se rattachent les *ampullae*, *lagenae*, *ollae* et les *unguentaria*.

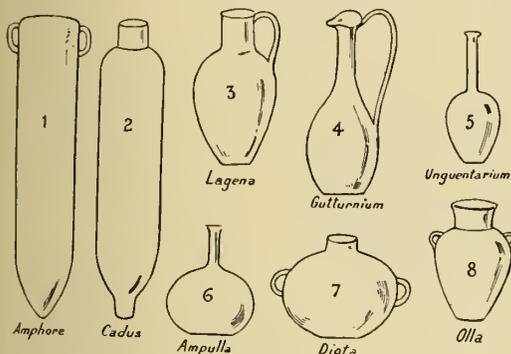
Les cols varient de hauteur et de largeur et c'est remarque pleine de justesse qu'on a faite que « ce n'est pas au hasard et sans raison qu'on leur a donné l'une ou l'autre de ces formes. Tout, dans ces poteries ordinaires, a une cause et une fin pratiques. Lorsqu'un vase est destiné à contenir soit des liquides, soit des provisions que l'on utilise vite et qu'on renouvelle fréquemment, le col est large et court; il l'est même parfois tellement qu'on le distingue à peine. Les grandes amphores, les *ollae*, les *dolia* présentent cette disposition. D'autre part, les vases à parfums et les *ampullae* qui ne devaient, pour ainsi dire, livrer leur contenu que goutte à goutte, se terminent à leur partie supérieure par un col plus ou moins allongé, mais toujours très étroit.<sup>3</sup> »

Certains types de vases comportent des anses, elles ont parfois une destination purement utilitaire, qui

<sup>1</sup> Nous ne dressons pas un palmarès mais, il faut rappeler les noms de Grivaud de La Vincelle, de Cochet, de Haigneré, de J. Pilloy et plus près de nous de Michel Clerc, à Marseille, et de M. Félix Mouret à qui une coupe dans le style de Meidias ne faisait pas négliger les milliers d'échantillons vul-

gaires retirés des fouilles d'Enserune. — <sup>2</sup> J. de Saint-Venant, *Anciens vases à bec. Étude de géographie céramique*, dans *Bulletin monumental*, 1899. — <sup>3</sup> J. Toutain, *Notes sur les poteries communes d'Afrique*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1891, t. XI, p. 309-310.

n'exclut pas toute préoccupation artistique, en ce sens qu'elles confèrent à l'objet plus d'élégance et peuvent varier leur forme ou leur place. Une anse révèle surtout le souci d'utilité pratique, et deux anses sont moins utiles qu'une seule. En effet, ce sont les grands et lourds vaisseaux qu'on déplace rarement et qu'on manie difficilement qui sont munis de deux anses : *amphorae*, *ollae*, *lagenae*; dès lors, ces anses ne servent guère, elles ne sont plus proportionnées aux dimensions et au poids, elles perdent leur utilité et jusqu'à leur nom, on les appelle des « oreillettes ». S'il s'agit d'un vase comme le *gutturium* ou le *capis* servant à verser le liquide, l'anse est d'un usage constant, elle dispense d'un effort plus pénible qui consiste à saisir la cruche par la panse ou par le col pour l'incliner. Dans ce cas l'anse est bien décollée et elle décrit une



10488. — Types généraux de vases.

courbe assez prononcée entre l'orifice et la panse. Sur les vases de forme ovoïde les anses ont leurs deux points d'attache sur la panse d'où le nom qu'on leur donne : *diolae*, oreilles. La plupart des *ollae*, un grand nombre d'amphores présentent cette disposition.

Quant aux *ampullae*, aux *unguentaria*, aux *dolia* et autres vases à panse sphérique, ils n'ont presque jamais d'anses.

Sous réserves de quelques types que nous allons bientôt rencontrer dans les sépultures barbares de nos contrées, nous pouvons, dès maintenant, mentionner et fixer plusieurs types généraux (fig. 10488) :

1° L'amphore et le *cadus* consistant en une panse cylindrique à base effilée, col large ou nul, orifice large avec ou sans anses (n. 1 et 2).

2° Le *gutturium*, avec panse allongée, base plane, col concave, anse développée, orifice de forme tréflée (n. 4) ;

3° La *lagena* ou le *diola* à panse ovoïde, base plane, col court et large, avec ou sans anse (n. 3 et 7) ;

4° L'*olla* est pourvue d'un large orifice et ses deux anses atrophiées ; le plus souvent elle n'a pas de col (n. 8) ;

5° L'*ampulla* se compose d'une panse sphérique pourvue d'un col long et étroit (n. 6) ; c'est presque le cas de l'*unguentarium* qui a la panse ovoïde (n. 5).

III. TYPES BARBARES. — En Afrique, en Gaule, en Italie, il existe une poterie d'époque romaine d'un type en quelque sorte officiel, peu compatible avec celui qu'introduisent les conquérants barbares et qui est une industrie toute particulière. La transformation de l'une à l'autre s'accomplit assez rapidement et on s'aperçoit que tout ce qui peut rappeler la céramique romaine

est exclu du foyer et de la tombe du Franc. Dans plusieurs cimetières de Belgique, à Samson, à Furfooz, à Spontin, on a recueilli des poteries rouges, fines et parfaites de tour, ayant tout l'aspect de la céramique romaine, mais s'en distinguant par le mode de décoration à la roulette, usage exclusivement barbare. Sont-ce des tombes de Francs Ripuaires, on l'a soutenu et on l'a contesté ; en tout cas ce sont des tombes barbares<sup>1</sup>. Dès lors, « les grands chaudrons d'argile pour brasser les boissons disparaissent complètement des sépultures. Les vases, plutôt petits, se changent en *pots-au-feu* et en plats, et les écuelles d'argile cuite en coupe de verre. Même les poteries des Romains, qui avaient été conservées en grande partie, disparaissent bientôt<sup>2</sup>. »

Les sépultures des barbares renferment presque toujours des vases d'une teinte noirâtre, et quelquefois aussi des urnes rouge pâle et jaunâtre. Les vases noi-



10489. — Poterie franque.

D'après Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, t. 1, p. 243, fig. 91.

râtres sont faits d'une pâte plus fine et moins rugueuse que celle des autres poteries. D'où provient cette nuance noire ? Voici ce qu'on a constaté à Herpes (voir t. VI, à ce nom) : la couleur noire est une vigoureuse teinture appliquée sur le vase terminé, un frottement prolongé l'en débarrasse et mieux encore une chaleur de 5 à 600 degrés dans un four de verrier. Cette couleur noire marque le deuil et appropriée des vases indifférents à une destination funéraire<sup>3</sup>. C'est un cas, il y en a un autre : celui où la pâte est teintée avant de recevoir une couverte. D'ailleurs, certains de ces vases noirs ont une forme caractéristique et présentent presque invariablement la figure de deux cônes tronqués joints par leurs bases, ce qui est le propre de la céramique franque (fig. 10489).

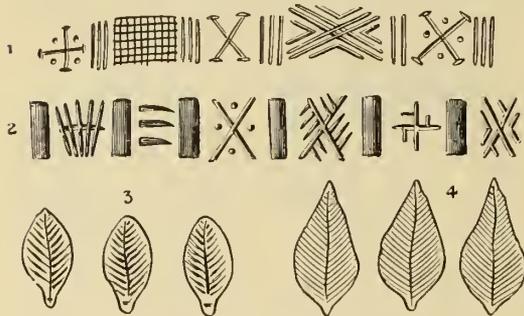
Les vases qui ont servi à l'usage domestique n'ont pas de forme bien distincte ; ce sont des récipients quelconques, propres à faire cuire des aliments ou à contenir une boisson. A Éprave, province de Namur, dans les cimetières des premiers temps de l'occupation franque, les plus anciennes sépultures ne contiennent guère que de la vaisselle usuelle — grands plats, écuelles, pots à large ouverture et anse épaisse — dont la pâte est rougeâtre et grossière. Cette vaisselle disparaît des tombeaux vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, pour être remplacée par de petites urnes, généralement noires ou d'un gris foncé<sup>4</sup>. Tous ou presque tous ces vases de couleur sombre portent sur la panse, c'est-à-dire sur le cône supérieur, une ornementation régulière exécutée à la roulette, décor qui ne se retrouve pas sur les vases à usage domestique<sup>5</sup>. Cette ornementation (fig. 10490) a été étudiée en vue d'en extraire les éléments d'une chronologie des cimetières francs ; ce serait déjà atteindre un résultat précieux que d'établir un synchronisme entre certains cimetières où les trou-

<sup>1</sup> A. Béquet, *La Belgique avant et pendant les invasions des Francs*, 1888, p. 30 ; C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, t. 1, 1901, p. 244. — <sup>2</sup> Lindenschmit, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 480.

— <sup>3</sup> Ph. Delamain, *Le cimetière d'Herpes*, p. 16. — <sup>4</sup> A. Béquet, *Les cimetières de la forteresse d'Éprave*, dans *Ann. de la Soc. arch. de Namur*, t. XIX, p. 13. — <sup>5</sup> C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, t. 1, p. 246.

vailles ont donné des décors identiques jusque dans les imperfections et les points de repère, se reproduisant exactement sur des vases provenant de cimetières éloignés les uns des autres, ce qui tend à prouver l'emploi d'une même roulette dans les mains d'un même fabricant, dans une période déterminée.

« Seul le vase funéraire franc a la panse bionique, c'est-à-dire formée de deux secteurs de cône unis bout à bout par le plan de la plus large section. La forme est angulaire et n'a rien d'arrondi, le col est petit, raide, droit ou un peu rétréci vers l'orifice, mais sans apparence de courbure. Cette forme caractéristique du vase franc ne se modifie que bien peu avec les âges, et, dans les cimetières des dernières époques même, le galbe n'est guère différent; la forme est seulement un peu écrasée, l'arête de la panse ou soudure des cônes un



10490. — Types d'ornementation de vases francs.

D'après Barrière-Flavy, *op. cit.*, p. 247, fig. 93.

1. Harmignies. — 2. Saint-Gérard. — 3. Harmignies. — 4. Seraing.

peu effacée et arrondie, le bord du col à peine recourbé en dehors et voilà tout. Parfois même on y a joint une petite anse verticale, opposée à un petit déversoir à la manière d'un tuyau de théière, mais beaucoup plus court <sup>1</sup> ».

IV. USAGE DOMESTIQUE ET FUNÉRAIRE. — Il a existé une poterie de couleur claire marquée de taches noires d'intensité inégale, suivant qu'elle a subi plus ou moins longtemps l'usage de la flamme et le contact de la braise du foyer <sup>2</sup>; cette poterie devenue caduque ou paraissant devoir être bientôt hors d'usage a été jugée bonne à servir de poterie funéraire; peut-être même à raison de sa destination nouvelle, l'aura-t-on enfumée un peu plus qu'elle n'était afin qu'elle ne déparât pas parmi les poteries noires destinées au cercueil. Quelle était l'utilité de ces vases pour le défunt? Il est probable qu'ils contenaient les aliments destinés à le sustenter pendant son long voyage, ou bien de l'eau lustrale et s'il était chrétien de l'eau bénite <sup>3</sup>. A Franchimont, près de Liège, on a trouvé l'emplacement des foyers qui servaient aux repas des cérémonies funèbres <sup>4</sup>. Chaque peuple eut ses repas d'adieu qui précédaient ou suivaient les funérailles, repas double à l'usage des vivants et du défunt, dont la pitance déposée dans une écuelle était placée dans

la tombe. Le christianisme multiplia les interdictions et ce n'était pas contre les païens que légiféraient les conciles, mais contre les fidèles qui se conformaient, nonobstant leur croyance, à cet usage païen <sup>5</sup>.

Le type pur de cette poterie franque se retrouve incontestablement en Belgique et semble appartenir aux Francs de l'invasion. Dès qu'on franchit les limites de l'ancienne Belgique et qu'on entre dans les provinces du nord de la France, l'urne franque varie beaucoup et s'écarte de l'uniformité que l'on constate dans la plus grande partie des cimetières de la Belgique. Mais cela ne se fait pas tout d'un coup. En 1908, on trouva des poteries dans un cimetière situé près d'Avallon (Yonne). Les vases de formes différentes étaient ornés de dessins tracés en creux à l'aide du poinçon ou de la roulette. Leur surface était lisse et noire extérieurement et l'intérieur n'était recouvert d'aucun enduit. Tous ces ustensiles avaient été fabriqués à l'aide du tour et la pâte employée est fine. Ces divers objets sont des bols, des pots, une assiette <sup>6</sup>.

« Si je regarde la céramique comme la première de toutes les industries, écrivait l'abbé Cochet, je considère aussi l'usage de placer des vases dans le tombeau de l'homme comme la plus ancienne de toutes les pratiques religieuses des funérailles <sup>7</sup>. Tous les cimetières montrent aux pieds du mort un vase vide dont les hommes d'aujourd'hui nous demandent le sens et le mystère. Nous croyons l'avoir trouvé dans la piété simple, grossière, peut-être même un peu matérielle et superstitieuse de nos pères. Nous supposons donc, non sans fondement, qu'ils auront pris dans ce vase une eau sacrée, préservatrice des obsessions et possessions démoniaques, si fréquentes chez les vivants, et dont ils ne croyaient les morts ni exempts ni affranchis <sup>8</sup>. » Généralement les tumulus des barbares contiennent plusieurs vases de forme et de dimension variées qu'on retrouve généralement aux pieds ou vers l'extrémité inférieure de la tombe; il est exceptionnel de les rencontrer ailleurs. « Les pieds, dit encore l'abbé Cochet, étaient si bien la place naturelle, qu'à diverses reprises, à Londinières, à Parfondeval, à Envermeu (voir *Dictionn.*, à ces divers noms), nous avons surpris dans ces vases des péronés ou des phalanges de doigts de pied, qui étaient tombés par suite de la décomposition des corps <sup>9</sup>. » La même observation a été faite dans beaucoup d'autres cimetières barbares en Normandie, en Picardie, dans le Pas-de-Calais, en Belgique, en Suisse, etc <sup>10</sup>.

Par contre, dans certaines stations, ce qui est exceptionnel ailleurs devient la règle, les vases sont placés près de la tête, par exemple à Herpes <sup>11</sup> (voir *Dictionn.*, t. vi, à ce nom) et dans quelques cimetières du Midi; tandis qu'à Chaillevet, à Pontavert (Aisne), cimetières francs, il y a à peu près autant de vases aux pieds qu'à la tête.

Dans les pays situés au sud de la Loire, on a mis le même acharnement qu'ailleurs à briser les vases et les poteries grossières dont il reste assez peu de chose; les rares fragments retrouvés sont de teinte grisâtre et sans aucune particularité. Il y aurait eu intérêt à pouvoir dire si la poterie wisigothe différait de celle

<sup>1</sup> D. van Bastelaer, *Les vases de forme purement franque et leur ornementation à la roulette*, 2<sup>e</sup> mémoire, 1891. —

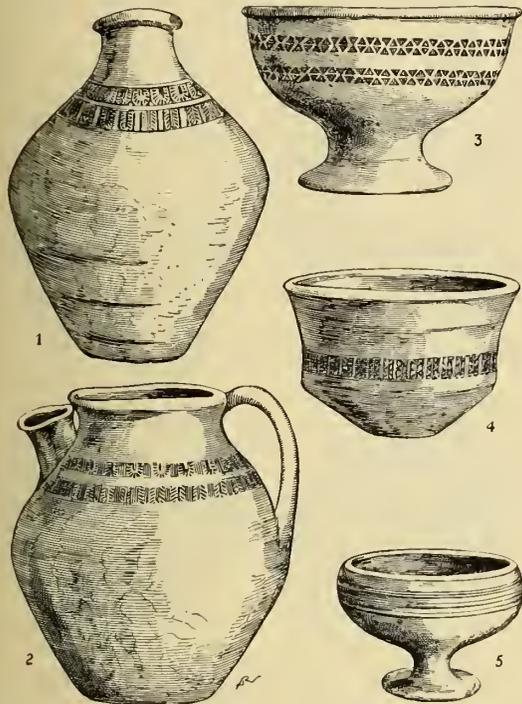
<sup>2</sup> H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des barbares de Bourgogne*, in-8<sup>o</sup>, Dijon, 1860, p. 88. — <sup>3</sup> Hagemans, *Rapport sur le cimetière franc mérovingien de Seraing*, 1856, p. 30; Haigueré, *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, 1866, p. 19. — <sup>4</sup> A. Béquet, *Nos fouilles en 1880*, s. d. —

<sup>5</sup> D. van Bastelaer, *Plusieurs cimetières francs à Thuillies*, 1894, p. 65. — <sup>6</sup> Massé, dans *Procès-verbal de la Société de la Brie*, 10 décembre 1908. — <sup>7</sup> *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, in-8<sup>o</sup>, Rouen, 1857, p. 339.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 351. — <sup>9</sup> *La Normandie souterraine*, in-8<sup>o</sup>,

Dieppe, 1854, p. 199. — <sup>10</sup> Cochet, *Séputl. gaul. rom.*, p. 146; *Répert. archéol. de la Seine-Inférieure*, 1871, p. 186; *La Seine-Inférieure archéol.*, 1866; Ed. Fleury, *Antiquités et monum. de l'Aisne*, t. II, p. 150; J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture de l'Aisne*, t. I, p. 62-85; t. II, p. 9-10; Fr. Troyon, *Description des tombeaux du Bel-Air, près Chéscœur-sur-Lausanne*, 1841; L. Bidault, *Rapport sur les sépultures mérovingiennes de Noiron-les-Cîteaux*, p. 91, dans *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, t. VII, 1896; Haigueré, *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, 1866, p. 19. — <sup>11</sup> Ph. Delamain, *Le cimetière d'Herpes*, 1892, p. 16.

des Burgondes et de celle des Franes. A Herpes (Charente), les exemplaires recueillis nous font voir une technique propre à la région. La plupart des vases funéraires n'offrent rien qui rappelle les vases bio-niques en usage chez les Franes, ils se rapprochent plutôt de la euvette (fig. 10491, n. 4). L'urne y est décorée de dessins variés, et, contrairement à la règle suivie dans les sépultures franques, la poterie est généralement déposée près de la tête. Le souvenir des formes



10491. — Poteries d'Herpes (Charente) et de Varimpré (Seine-Inférieure).

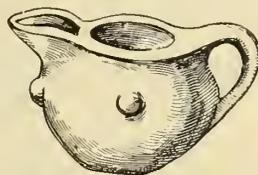
D'après Barrière-Flavy, *op. cit.*, album, pl. LXXIV, n. 2, 3, 6 et t. 1, p. 323, fig. 104, 105.

romaines n'est pas aboli, mais les vases sont tous noirs et ornés à la roulette. Il faut signaler dans ce cimetière d'Herpes deux jolis vases ou eruches à bec tréflé, noirs et décorés. Le deuxième pourvu d'une anse et d'un goulot est encore un type de fabrication courante dans les fabriques de poterie de Castelnaudary (fig. 10491, n. 1 et 2). Une sépulture de ce même cimetière donna une coupe à pied, de mêmes technique, teinte et ornementation, telle qu'on n'en connaît jusqu'ici aucune dans les découvertes de l'époque barbare qui puisse lui être comparée<sup>1</sup> (fig. 10491, n. 3), si ce n'est une pièce quelque peu semblable, moins le décor, qui fut trouvée, vers 1865, à Varimpré (Seine-Inférieure) dans une sépulture gauloise; cette deuxième coupe est moins profonde et de forme plus svelte que celle des temps barbares<sup>2</sup> (fig. 10491, n. 5).

De ces types de vases et quelques autres quoique fracturés, C. Barrière-Flavy croyait pouvoir conclure que, contrairement aux récipients en usage chez les Franes et chez les Burgondes, ceux des Wisigoths avaient une forme plus évasée, moins élancée et s'inspirant peut-être de plus près de la céramique gallo-romaine.

J. de Saint-Venant qui a étudié avec autant de minutie que de patience les anciens vases à bec, retrouve dans la région du Languedoc occupée jadis par les Wisigoths, un type de vase, appelé *pégau*, qu'il

décrit en ces termes : « C'est, dit-il, un pichet sans col et à anse à peu près aussi large que haute. Cette panse est, en effet, un ovoïde presque sphérique et tronqué par l'ablation de deux calottes presque égales. L'une des ouvertures est fermée par un fond plat, l'autre reste béante et constitue un orifice renforcé à son pourtour d'un léger bourrelet aplati, à mouleure des plus simples : boudin, baguette, ou filet à angles plus ou moins arrondis... Sur cet ourlet s'amorce une anse en arc de cercle, courte, large, mince et cannelée fréquemment de façon grossière sur sa face externe..., en hauteur cette anse ne dépasse pas le plan de l'ouverture... Diamétralement opposé à cette anse, un gros bec en entonnoir se soude sur l'ourlet du bord, sans l'interrompre; mais celui-ci persiste à peu près détaché comme un pont au-dessus de l'orifice percé de la paroi pour établir la communication du bec avec l'intérieur. Cette forme de bec et cette disposition de l'orle sont les caractéristiques les plus saillantes et les plus fixes



10492. — Pégau de Montauriol (Tarn-et-Garonne). D'après Barrière-Flavy, *op. cit.*, t. 1, p. 324, fig. 1.

de ces poteries<sup>3</sup>. La panse est dépourvue d'ornements; elle porte parfois des mascarons comme le montre le *pégau* de Montauriol (Tarn-et-Garonne). La couleur gris cendré domine (fig. 10492).

La céramique burgonde offre des caractères qui s'écartent de tout ce qu'ont produit l'industrie franque et l'art romain en cette matière. La poterie de ce peuple est confinée dans son habitat et ne se rencontre nulle part ailleurs en Gaule; elle offre ses types les plus purs et les mieux caractérisés dans le canton de Vaud, le bas canton de Berne, la Saône-et-Loire, le Jura, le Doubs, une partie de la Côte-d'Or. En dehors de ces contrées, cette poterie dégénère rapidement, mais tout en restant distincte de celle des Franes. Ces sortes de vases se rencontrent jusque dans les cimetières situés dans les limites de la Bourgogne et dans des sépultures de Franes ou d'Alamans, par exemple à Bel-Air, à Bassecourt, etc.

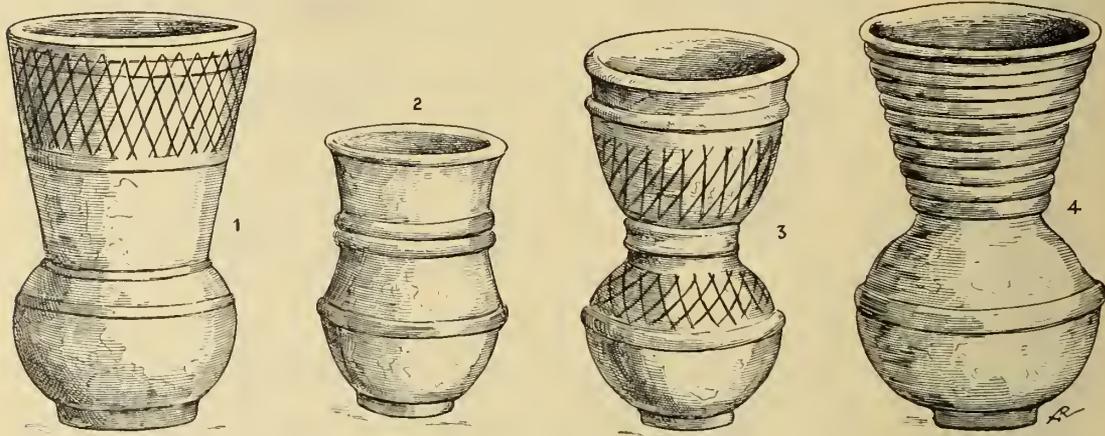
Quoique le goût de la destruction ait sévi dans ces régions comme partout ailleurs généralement, il semble qu'il ait moins trouvé matière à s'exercer parce que les Burgondes faisaient un moindre usage des urnes funéraires que les Franes. En Suisse, il est des cimetières où pas une pièce, pas un fragment n'a été relevé, comme c'est le cas à Elisried et dans presque toutes les stations des environs de Berne et une grande partie de celles du canton de Soleure.

L'urne burgonde est une dégénérescence du prototype, elle offre une base sphéroïdale sur laquelle est soudé un cornet plus ou moins évasé. C'est le type burgonde par excellence, dont toutes les autres poteries ne sont que des dérivés. Les neuf dixièmes des vases provenant des sépultures barbares de Charnay appartiennent à ce type générateur et cette nécropole en a donné plus de cinq cents (fig. 10493).

Rien ne rappelle ici l'urne franque. En outre, les vases burgondes sont totalement dépourvus d'une ornementation à la roulette; quelques lignes espacées,

<sup>1</sup> Collection Ph. Delamain. — <sup>2</sup> Musée de Rouen. — <sup>3</sup> J. de Saint-Venant, *Anciens vases à be.*, *Étude de géographie céramique*, dans *Bulletin monumental*, 1899, p. 8.

traçées à la pointe diagonalement de droite à gauche et inversement, une succession de chevrons à raies doubles ou triples, une simple ou double rangée de petits trous obtenus par le même procédé, forment toute l'ornementation de ces vases, lorsque toutefois ils en ont une. Souvent les potiers ont employé comme décor des bourrelets disposés à l'orifice du vase, à la ligne d'intersection des deux parties et sur la panse sphéroïdale; quelquefois ces bourrelets se répètent de manière à couvrir tantôt la partie supérieure du vase (fig. 10493, n. 4), tantôt tout le récipient. Cette dernière ornementation, rare dans les milieux francs de la première époque, se retrouve assez fréquemment dans la Haute-Normandie, particulièrement dans l'Eure : à Guiseniers, à Harqueney, aux Andelys, sans que toutefois la forme de l'urne puisse être comparée absolument à celle des Burgondes.



10493. — Types burgondes.

D'après Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, album, pl. LXXV, n. 1, 3, 6, 9.

1. Tournus (Saône-et-Loire). — 2. Cestre (Côte-d'Or). — 3 et 4. Charnay (Saône-et-Loire).

La poterie ansée se rapproche beaucoup de celle des Francs, mais elle est de teinte presque exclusivement rouge ou jaunâtre.

« La poterie des sépultures alamaniques présente la plus grande diversité de formes et semble ne procéder d'aucun type déterminé, quoique appartenant à tous les genres connus. Elle tient de l'urne franque et de l'urne burgonde; cependant, on y reconnaît le plus souvent les deux cônes tronqués reliés par leur base, particularité propre au vase franque; mais l'ouverture est sans cesse disproportionnée, tantôt trop étroite, tantôt trop large. Les cônes eux-mêmes sont irréguliers; ici le cône supérieur s'allonge d'une manière disgracieuse, là le développement de la partie inférieure nuit complètement à la symétrie du vase. L'urne affecte des formes variées à l'infini. A Schwabsbourg (Hesse rhénane) on a recueilli un vase formé en réalité de deux urnes superposées.

« Les récipients à anse et à bec ne sont pas rares. La panse en est assez rebondie; le bec trilobé est placé au-dessous du rebord. C'est exceptionnellement que l'on

rencontre sur les vases de provenance alamanique cette ornementation intéressante qui caractérise la poterie franque. Cependant, à Meckenheim, nous voyons déjà apparaître une décoration plus recherchée, faite de chevrons, de losanges, de quadrillés alternant avec des roses, des étoiles, des croix, et le type franque se révèle sur des poteries de Selzen, Oberolm, Freilaubersheim, Dietersheim, Abenheim<sup>1</sup>. » (Fig. 10494.)

V. POTERIES CHRÉTIENNES. — « La poterie, disait Camille Jullian, est une des principales ressources de l'archéologie française. Aucune région de l'empire romain n'a livré autant de débris de vaisselle en terre cuite que nos quatre grandes provinces gauloises; aucune contrée du monde savant n'est, plus que la France, fournie d'érudits fervents de la céramique. Elle est la plus étudiée de nos antiquités nationales<sup>2</sup>. » On ne peut que souhaiter que cette ferveur se sou-

tienne et rappeler les beaux travaux de J. Déchelette<sup>3</sup>, de M. A. Blanchet<sup>4</sup> et de R. Lantier<sup>5</sup>; il semble que la poterie chrétienne a été particulièrement négligée et c'est la raison pour laquelle nous groupons ici quelques indications. On a signalé plus de soixante-dix fours à potiers ou ateliers de poterie, plusieurs d'entre eux ont obtenu les honneurs d'une inscription et d'un inventaire des moindres débris<sup>6</sup>, les rares vestiges chrétiens ont bénéficié, comme par grâce, d'une mention sommaire, ainsi ces fragments d'Andernos (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1071, fig. 5896; t. IX, col. 1405-1406) sur lesquels nous voyons un *chrismon* et un renne suivi de son petit avec la croix gammée (fig. 10495) et auxquels on n'accorde pas même l'honneur d'une description: origine? dimensions? couleurs??

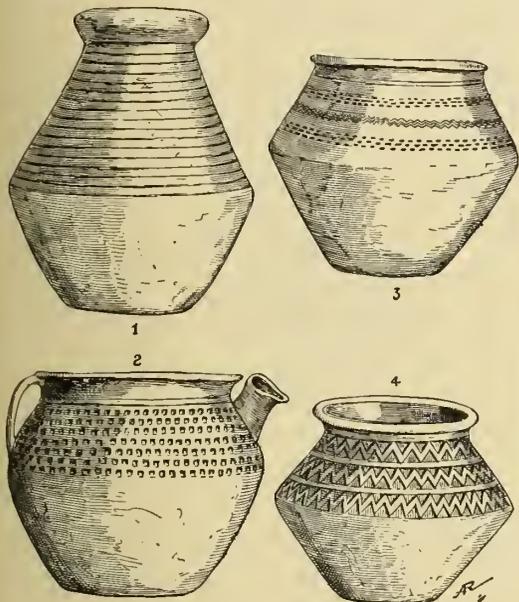
En 1905, E. Müller signalait un vase en terre rouge découvert à Silly-le-Long (Oise), orné d'une croix et d'oiseaux encadrés par des palmes en demi-cercle. Ces oiseaux seraient des paons ou des phénix, symbole de résurrection<sup>8</sup>.

Aussi longtemps que les archéologues seront réduits

<sup>1</sup> C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, t. I, 1901, p. 428. — <sup>2</sup> C. Jullian, *Remarques sur un essai d'inventaire des figurines gallo-romaines*, dans *Revue des études anciennes*, 1899, t. I, p. 143. — <sup>3</sup> J. Déchelette, *La fabrique de la Graufesenque (Aveyron). Nouvelle étude sur les origines de la poterie sigillée gallo-romaine*, dans *Revue des études anciennes*, 1903, t. V, p. 37-78, cf. p. 191-192; *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, 2 vol. in-4°, Paris, 1904. — <sup>4</sup> A. Blanchet, *Les ateliers de céramique dans la Gaule romaine*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1898, p. 13-29.

— <sup>5</sup> R. Lantier, *Le vase de Gundestrup et les potiers gallo-romains*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inser.*, 1932, p. 302-309. — <sup>6</sup> T. Boussez, *La poterie gallo-romaine en Touraine*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1898, p. 30-39; Lièvre, *La poterie romaine de Jarnac*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1881, p. 207-213. — <sup>7</sup> A. de Sarrau, *Poterie chrétienne à symboles*, dans *Rev. des études anciennes*, 1913, t. XV, p. 440. — <sup>8</sup> E. Müller, *Une poterie sigillée chrétienne*, dans *Comptes rendus et mém. du Comité archéol. de Senlis*, 1905, t. VIII, p. 249-253; cf. *Bull. monumental*, 1906, t. LXX, p. 576.

à mentionner des poteries dispersées dans les musées et les collections particulières, décrites et non dessinées dans un *Corpus*, tout ce qu'ils pourront avancer sera sujet à révision<sup>1</sup>. Trouveront-ils sur le sol de la Gaule un ensemble aussi remarquable que celui qui fut découvert en 1875 à Bordeaux, dans l'ancienne rue Sainte-Hélène<sup>2</sup> et que nous avons déjà signalé (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1073-1075, fig. 1590)? C'est une céramique particulière par la nature de la terre, sa couleur, le vernis noir qui la recouvre et les symboles qui y sont figurés. Ces poteries ont généralement une épais-



10494. — Types alamaniques. 1. Vase de Selzen (Musée de Mayence); 2 et 3. Vases de Meckenheim (musée de Bonn); 4. Vase de Selzen (musée de Mayence).

D'après Barrière-Flavy, *op. cit.*, album, pl. LXXVII, n. 2, LXXVIII, n. 1 et 5, LXXIX, n. 3.

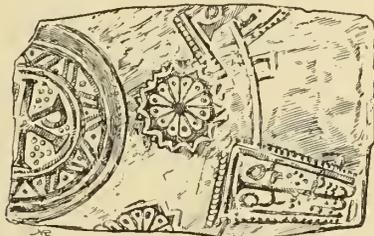
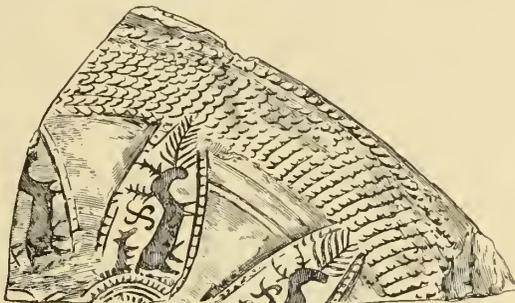
seur variant de 0 m. 006 à 0 m. 012, formées d'argile gris clair cendré, bleuâtre, verdâtre, quelquefois jaunâtre, plus rarement gris foncé ou noir d'ardoise, d'une pâte fine, serrée, bien homogène, avec quelques paillettes de mica; elles ont généralement une grande sonorité et présentent une cassure rectiligne à arêtes vives. Parfois, la terre moins cuite a sa surface altérée par le séjour dans le sol. On peut remarquer sur quelques fragments un noyau d'une terre moins fine ou d'une autre couleur, enveloppé alors par celle qui doit recevoir les ornements, la couleur, le lustré ou le vernis. Ce noyau de couleur différente semble être un caractère commun de fabrication de toutes les poteries de cette époque, même les plus communes.

Toutes ces poteries sont revêtues d'un vernis noir, lustré plus ou moins, parfois assez translucide pour laisser apercevoir la couleur de la terre et lui donner alors une nuance gris noir comme bronzé et quelquefois marbré, mais l'aspect général est plutôt noir. Ce vernis a dû être posé au pinceau en une ou deux fois,

<sup>1</sup> E. Moreau, *Un atelier de poterie mérovingienne à La Hardetière près Laval*, dans *Département de la Mayenne. Commiss. hist. et archéol.*, t. v, 1886-1887, p. 110; Vasseur et Repelin, *Découverte de la céramique estampée (rouelles et palmelles) dans un abri sous roche des environs de Marseille*, dans *Bull. de la Soc. arch. de Provence*, 1904, p. 83-90; J. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine, narbonnaise, aquitaine et lyonnaise*, t. II; J.-B. Delort,

ce qu'indique une répartition inégale laissant des taches là où il est plus épais et où il a coulé; il a été attaqué sur quelques pièces peu cuites. Les dessous de patères, plats, assiettes n'ont pas de vernis.

L'ornementation se trouve principalement sur les fonds et les bords de plats, d'assiettes, de coupes. La forme est ronde, le fond plat avec un rebord curviligne de 0 m. 030 à 0 m. 065 de hauteur; les diamètres varient de 0 m. 17 à 0 m. 30 pour les assiettes et les plats. Le bord relevé se termine, soit par l'épaisseur de la terre arrondie au sommet, ou par un tore ou



10495. — Poteries d'Andemos.

D'après *Revue des études anciennes*, 1913, t. xv, p. 440.

bourrelet saillant sur l'épaisseur de l'objet, ce tore est cannelé par six à dix petits filets plats; ces cannelures sont un des caractères constants sur les bords de nos poteries bordelaises. Le fond intérieur est divisé en zones ou anneaux concentriques par des filets légèrement creux, en nombre variable, plus ou moins espacés, plus ou moins larges, faits au tour, ayant les arêtes très vives.

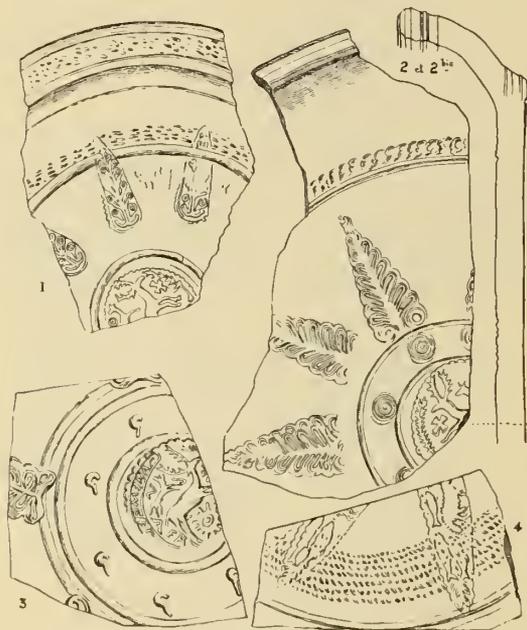
Une première zone, celle la plus rapprochée du bord relevé, est unie ou ornée de guillochés faits à la molette ou à l'ébauchoir, probablement à l'aide du tour, très variables de dessins, généralement formés de points en creux, refoulant un peu la terre, quelquefois striés, très rapprochés et disposés en torsades, en écailles de poisson, en ondulations variées, en lignes ou par zones. La zone ordinairement la plus large se rapproche du centre qu'elle entoure; elle est ornée de feuilles disposées en étoile, plus ou moins régulièrement, et rayonnant du médaillon central (fig. 10496), parfois alternées avec des rosaces variant de dessins suivant les pièces; sur quelques objets, les rosaces remplaçant les feuilles sont entrelacées comme des couronnes. Le médaillon est la partie principale des poteries par les signes symboliques qu'il contient.

*Dix années de fouilles en Auvergne et dans la Franche-Comté*, in-4°, Lyon, 1901; J. Déchelette, J. Pagès-Alary et A. Lauby, *Le tumulus averne de Celles près Neussargues (Cantal)*, dans *L'anthropologie*, 1903, t. xiv, p. 385-416; A. Guébard, *Poteries de Chastel-sur-Murat*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1910, p. 136-140. — <sup>2</sup> Et aussi rue Ravez, rue Saint-Sernin, rue Esprit-des-Lois et à Loupiac de Cadillac.

L'empreinte des feuilles, rosaces, médaillons, est obtenue par applications successives du même poinçon, ce qui explique leur irrégularité de dispositions; pour quelques-unes on y est revenu à plusieurs fois pour les bien marquer.

Les guillochés, les rosaces, les feuilles sont très variables.

Sur certaines pièces on peut distinguer le laurier de l'olivier, sur d'autres on reconnaît une feuille ou une demi-feuille de palmier, deux fois la feuille est remplacée par une queue de paon, une autre fois cette feuille est estampée de plusieurs poissons et d'un agneau



10496. — Poteries de Bordeaux.

D'après *Soc. arch. de Bordeaux*, 1876, t. III, pl. VI, fig. 1, 4, 6, 7 et pl. VII, n. 1.

(fig. 10496, n. 4). Les symboles sont variés : poissons, agneau, paon, ancre, cerfs; les figures géométriques le sont aussi : losange, triangle, croix pattée et parfois même une inscription cinq fois répétée sans être d'ailleurs plus intelligible : EVSTT; serait-ce *Eustachius*?

Le médaillon central des poteries est le cerf (diamètre 0 m. 032 à 0 m. 038), le bord du médaillon est dentelé ou crénelé de petites dents de scie arrondies ou triangulaires tournées vers le centre par leurs pointes. Cinq fois ce médaillon offre le cerf accompagné d'autres signes et escorté de son faon ou d'un chien qui aboie avec force ainsi qu'on s'en aperçoit au gonflement du cou; le caractère sexuel des deux animaux est très indiqué. Ici encore des lettres sans suite AEHZI et en légende :

ΣΕΡΜΕΑC

Le médaillon est entouré de crânes d'oiseaux à long bec.

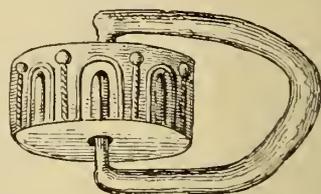
Un type déjà donné (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1590) nous montre le cerf surmonté d'un chrisme et d'une étoile et le mot VEREIHΘ. Mentionnons aussi la

<sup>1</sup> M. Girault, *Notice sur des poteries noires à emblèmes chrétiens du IV<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle*, dans *Société archéologique de Bordeaux*, 1876, t. III, p. 33-45, pl. VI-IX. — <sup>2</sup> L. Maxe-Werly, *Instrument à l'usage des potiers*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1885, p. 65. — <sup>3</sup> P. Gauckler,

colombe avec chrisme et étoiles; ce médaillon était répété plusieurs fois.

Ces poteries, d'après le symbolisme, peuvent appartenir au V<sup>e</sup> siècle environ; elles furent trouvées à une profondeur de 3 ou 5 mètres sous le sol de la place Saint-André, mêlées à des poteries rouges et rien ne s'oppose à ce que les unes et les autres aient servi aux repas liturgiques des agapes<sup>1</sup>.

Depuis les découvertes faites à Bordeaux, la céramique grise à décor estampé, de type chrétien, a été rencontrée dans divers gisements de la Gaule méridionale. Les musées de Narbonne, Ensérune, Béziers, Arles, Marseille conservent d'intéressants échantillons de ces poteries, dont l'aire de dispersion s'étend le long des Pyrénées et de la Méditerranée, pour remonter la vallée du Rhône au moins jusqu'à Vienne. Elles sont particulièrement abondantes dans un site archéologique, en cours d'exploration, placé, non loin de la mer, à proximité des bouches du grand fleuve; nous traiterons spécialement de ces trouvailles dans l'article



10497. — Roulette de potier.

D'après *Bull. de la soc. des antiquaires de France*, 1885, p. 65.

qui sera consacré au vicus *Ugium*. Là, les tessons de vases gris voisinent avec de la céramique rouge, analogue à celle retrouvée en Afrique du Nord, et avec des lampes chrétiennes utiles au classement chronologique de ces vaiselles décorées.

Faute de mieux nous signalerons une roulette de potier, en terre cuite munie d'une armature de bronze. (fig. 10497). On en mentionne une autre au musée de Rouen, de même forme, présentant également des ovales et sur le flanc de laquelle on lit le nom du potier GRANIVS; la provenance de ces deux objets n'est pas indiquée<sup>2</sup>.

Nous sommes plus favorisés en Afrique. En 1905 on découvrit à 17 kilomètres à l'ouest d'Hadjeb-el-Aïoum (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom), dans les ruines de *Henchir-es-Srira*, un groupe d'établissements de potiers romains, renfermant encore dans leurs magasins de nombreux approvisionnements de vases, plats, lampes n'ayant jamais servi. Les fours semblent avoir été abandonnés en plein fonctionnement, à la suite de troubles ayant bouleversé le pays, à une époque qui, à en juger par la qualité de la terre, la forme et l'ornementation des vases, semble prendre place entre le règne de Constantin et l'invasion vandale. Les vases retrouvés sur place sont presque tous brisés; les lampes sont très nombreuses et très variées de type; le motif est tantôt païen, tantôt chrétien<sup>3</sup>. Dans cet atelier dont le patron ne songeait qu'à aller au-devant des demandes de sa clientèle, « nous rencontrons des sujets géométriques, des animaux, des personnages. Ce sont des rosaces à sept ou huit pétales, petites ou grandes, formées de folioles en forme de rais de cœur ou en forme d'Ω très fermés. C'est encore le cratère que l'on voit déjà sur les lampes

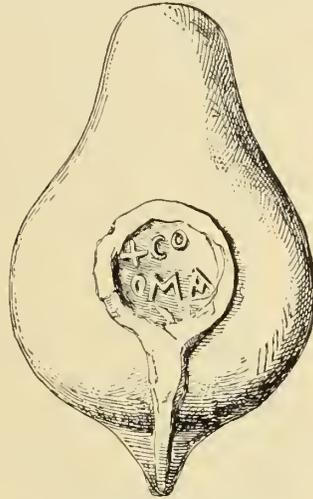
dans *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. CLXVI-CLXVIII; P. Monceaux, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1906, p. 122-123; L. Hauteœur, *Les ruines de Henchir-es-Srira*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1909, t. XXIX, p. 365-395.

romaines, c'est un eartouche dentelé sur les bords, sans inscription. Les animaux ne diffèrent pas de ceux que l'on observe sur les lampes païennes et que l'on retrouvera sur les lampes chrétiennes. Ce sont le bélier, le bœuf, le cerf, le cheval, le chien, le coq, le lévrier, le lièvre, le lion, le sanglier. Les personnages sont plus significatifs, c'est d'abord toute une série d'amoureux... c'est Baechus avec le thyrsé et une grappe de raisin, Diane tirant de l'arc, Hélios radié, Lédä et le eygne...; on trouve même une trace curieuse du paganisme survivant : un bœuf porte, gravé sur la cuisse, un swastika<sup>1</sup>. Est-ce un simple motif décoratif? Est-ce pour lui donner un caractère sacré? La quantité des bœufs sculptés sur les stèles et destinés au sacrifice nous ferait plutôt accepter cette dernière solution, sans qu'on puisse rien affirmer dans ces questions de survivance. Ce sont surtout des sujets païens qui ornent les lampes de Henchir-es-Srira. Cependant elles ont bien des rapports avec les lampes chrétiennes. D'abord la religion nouvelle à ses débuts n'a pas chassé complètement les représentations anciennes : il y a au musée du Bardo une lampe chrétienne où se voit un satyre et une baechante peu édifiants; une autre semble porter un Hélios radié. Mais il y a des rapports plus étroits : les signatures à l'époque chrétienne deviennent très rares et se réduisent le plus souvent, lorsqu'elles existent, à une simple initiale ou à un ornement. C'est ce que nous rencontrons à Henchir-es-Srira; nous voyons M, N, V, Y, un trèfle à trois feuilles, un autre à quatre feuilles, des palmettes — sans doute on en connaît des exemples sur des lampes païennes du Bardo, mais ils sont plus fréquents sur les lampes chrétiennes; nous trouvons plusieurs fois une croix, tantôt seule, tantôt cantonnée de points, tantôt en relief sur une palmette et enfin sur le revers d'une des lampes on a : A B C<sup>2</sup>. » On s'est demandé la signification de ce groupe. Il est bon de se souvenir qu'on lit sur un vase de Carthage ces mêmes lettres (voir *Dictionn.*, t. I, col. 55, fig. 20; t. II, col. 2230, fig. 2117). Ce vase en terre cuite est à rapprocher d'un autre de même matière (voir *Dictionn.*, t. II, col. 766, fig. 1506). Ces lettres, croyons-nous, indiquaient le rudiment spirituel et n'étaient en aucune façon l'équivalent de AΩ. Leur présence sur un vase servant à verser l'eau du baptême a le même sens que sur les lampes; elles signifient l'illumination de la vie spirituelle. On trouve parfois la lettre S ou T et il est probable que c'est la première lettre de la signature du potier. Sur une lampe chrétienne trouvée à Thala, en Byzacène, on voit une étoile à huit pointes entre deux branches de lauriers et au-dessous, en relief la signature du potier chrétien : +CO || SMA<sup>3</sup> (fig. 10498).

Nous ne revenons pas sur les carreaux de terre cuite estampés (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2178 et t. VI, au mot HADJEB-EL-AIGUM) et sur les lampes (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce mot); nous avons récemment énuméré un certain nombre de plats (voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce mot) décorés de figures symboliques : croix, colombes, agneau, poisson, orante, pêcheur; ces divers objets servaient de vaisselle domestique et n'avaient pas une destination spécialement religieuse, comme les deux vases dont nous venons de parler.

On s'est demandé si tous ces produits de la fabrication céramique détérrés à Carthage étaient d'origine et de fabrication locales. La réponse à cette question reste incertaine car les noms des potiers ne se lisent que sur les lampes, les amphores, vases et plats des trois premiers siècles. Sur beaucoup de poteries se lisent des noms grecs; la colonie hellénique était nombreuse à

Carthage, mais on peut douter qu'elle ait compté tant de céoplastes, aussi incline-t-on à voir là des objets d'importation. Quant à ceux qui portent des noms latins, l'affirmation est permise puisqu'on a pu signaler sur dix briques des estampilles relatives à la *gens Domitia* et, par conséquent, cuites en Italie. Il en est d'autres sur lesquelles on lit les noms de C. Clodius Suceetus et de C. Oppius Restitutus qu'on pourrait croire particulières à l'Afrique. Si on tient compte des noms des fabricants, durant les trois premiers siècles,



10498. — Lampe de Thala.

D'après *Bull. de la soc. des antiquaires de France*, 1895, p. 313.

les poteries étaient dans une large mesure importées en Afrique. La similitude fréquente des lampes avec celles de Gaule et d'Italie confirme cette opinion. Des sûrs indices ont montré que la plupart des types de la collection Marchant provenaient d'Alexandrie, quelques autres de la côte de Syrie. Enfin le P. Delattre a noté qu'un fragment conservé au musée Lavigerie sortait du même moule qu'une lampe trouvée sur le Palatin en 1866.

« A partir du <sup>ve</sup> siècle, l'industrie céramique fut plus spécialement indigène. A défaut des signatures qui ne paraissent plus au revers, le style et la technique si étranges des statuettes, les larges bords surchargés d'ornements des lampes, décèlent un travail africain. Une preuve encore plus forte, ce sont les cinq moules, un de lampe, un de médaillon, deux de figurines, un de vase, qu'on possède à Saint-Louis et au Bardo. N'y en eût-il qu'un seul, c'en serait assez pour conclure à l'existence d'une fabrication locale. L'argile plastique était à proximité, à Sidi-Bou-Saïd, au djebel Djeloud; on l'extrait encore aujourd'hui en abondance de ce monticule proche de Tunis, à deux cents mètres à l'ouest de l'hôpital du Belvédère. Le docteur Carton en a retiré par dizaines des fragments de vases puniques, quelques-uns même présentent des lettres qui paraissent grecques et latines. Les potiers de la seconde Carthage, comme ceux de la première, ont dû exploiter ces gisements<sup>4</sup>. »

De Carthage, nous ne pouvons nous éloigner sans dire quelque chose d'un monument sur lequel on a depuis peu attiré l'attention; il s'agit d'un gros *dolium* (voir ce mot) sur laèvre duquel on lit une inscription

<sup>1</sup> Une lampe chrétienne du musée du Bardo représente encore un cheval harnaché avec un swastika sur la cuisse et un autre sur l'épaule. — <sup>2</sup> Hauteceur, *op. cit.*, p. 387-

388. — <sup>3</sup> Héron de Villefosse, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1895, p. 313. — <sup>4</sup> A. Audollent, *Carthage romaine*, in-8°, Paris, 1901, p. 673-674.

latine. On sait peu de chose sur ses origines; il viendrait, paraît-il, de Tigava, non loin d'Orléansville et, après une étape dans la cour de l'archevêché d'Alger, il vint finir sa carrière, espérons-le, dans la cour intérieure du couvent des Pères Blancs à Carthage. Ce qui fait l'intérêt du *dolium* c'est son inscription (fig. 10499) signalée en 1882 par R. de La Blanchère et admise au *Corpus* qui lui accorda les honneurs d'un fac-similé d'ailleurs médiocre et à peu près indéchiffrable<sup>1</sup>. En 1905, M. P. Monceaux lui accorda ses soins et un commentaire. Le texte soumis à M. H. Omont aurait été celui-ci : *Ora pro qui fecit quia ad magistrum non*



10499. — Inscription du *dolium* de Tigava.  
D'après *Revue archéologique*, 1934, t. 1, p. 206.

*amnavit et (1)ubenter fecit ora pro istis (?) parcionem (?) sic (h)abetis Deum pro. Em. Chatelain proposa ceci : Ora pro qui fecit quia ad magistu(m) non amnavit et bene (?) fecit ora pro iscriptorem (?) sic (h)abebis. Deum pro (lectorem); et M. P. Monceaux opina que « le sens général ne paraît pas douteux. En achevant de mouler son *dolium*, l'ouvrier, sans doute un esclave, se félicite d'avoir mené à bien son travail. Il demande qu'on prie pour lui, qu'on le récompense ainsi d'avoir exactement rempli la tâche fixée par le maître potier; sur ceux qui prieront pour lui, il appelle la bénédiction divine. » Muni d'un estampage, M. W. Seston proposa une nouvelle lecture, que voici : *Ora pro qui fecit quia ad magis erunos iam novit et benefecit ora pro iscriptorem sic abes dm pro*; il ajoute : peut-être doit-on lire *sic (h)abes dom* qu'il faudrait alors développer en *dom(inum)*.*

Sans doute, le texte est fautif, mais *ad magis* n'est pas plus surprenant que *ad nunc*, *ad longe* qu'on rencontre ailleurs; le mot *erunos* s'entend sans peine pour *acrumnos*.

La croix qui marque le début du texte est précédée de *pro* dont on ne sait trop que faire, à moins qu'on consente à y lire *p(ctr)*, *r(oga)*, *o(ra)*, ce qu'on pourra trouver un peu arbitraire. Quant à la date proposée : le <sup>v</sup>e siècle, elle a beaucoup de chances de n'être pas contredite.

Nous avons rencontré trop souvent des objets sur lesquels se lit une invocation pour que celui-ci nous surprenne, c'était une habitude si répandue que Jules l'Africain conseillait d'écrire sur les *dolia* un verset de psaume dont la vertu empêchait le vin de tourner; de même un fabricant du <sup>v</sup>e siècle traçait ces mots sur un réceptacle : *Cum Deo rogare dolia, si prosuntur. Le*

potier de Tigava était un homme pieux qui songeait à provoquer des prières pour le salut de son âme, mais a-t-il pu de bonne foi se flatter que les passants sauraient lire son écriture? Il rappelle le bien qu'il a fait aux malheureux, c'est assez l'usage, et il escompte les prières que lui vaudra sa charité de la part de ceux qu'il a secourus. A supposer qu'ils s'en souviennent, il faut supposer que le *dolium* était exposé à leurs regards, ce qui est possible, et qu'ils liraient et comprendraient son appel, ce qui est douteux.

*Bibl.* — De La Blanchère, dans *Bull. de corresp. afric.*, 1882, p. 23.; *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n. 10946, 21497; S. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, carte 13, n. 34; *Monum. antiques de l'Algérie*, t. II, p. 216-217; P. Monceaux, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1905, p. 127-128; W. Seston, *Sur deux inscriptions dolières de l'Afrique chrétienne*, dans *Revue archéol.*, 1934, t. 1, p. 204-214.

Le *Supplément au Catalogue du musée Alaoui à Tunis*, mentionne, en 1910 et en 1922, les poteries chrétiennes suivantes :

1 (912). Fragment de poterie en terre rouge. Le Christ vêtu d'une longue tunique et portant la croix. A côté le poisson (Carthage, 1905).

2 (913). Fragment de poterie en terre rouge. Le Christ nimbé portant la croix (Carthage, Dermeh, 1902).

3 (914). Fragment de poterie en terre rouge. Partie inférieure du corps d'un personnage vêtu d'une longue tunique (Carthage, Dermeh, 1903).

4 (915). Fragment de poterie en terre rouge. Un personnage vêtu d'une tunique tombant jusqu'aux pieds, un oiseau, au-dessous une palme (Carthage, Dermeh, 1908).

5 (916). Fragments de poterie en terre rouge décorés de colombes, d'agneaux, de vaches, du calice, du monogramme et de la croix, flanqués ou non de colombes, de carrés, de rosaces, de cœurs (Carthage, 1900 sq.).

6 (917). Fragment de poterie. Au centre, inscrit dans un cercle, le monogramme du Christ bouclé vers la droite et répété une deuxième fois du côté du cercle (Althiburos = Medeina : fouilles de 1908).

7 (918). Fragment de grand plat. Jonas avalé par la baleine : un homme lève les bras au ciel. Terre rouge, le dessus est formé d'une série de petits cailloux noirs inerstés.

8 (1270). Ampoule à eulogie. Saint Ménas nimbé, les bras étendus, entre deux chameaux qui se prosternent; au revers, cercle coupé par deux barres qui s'entre-croisent; anses brisées (Carthage, 1903). Cf. A. Merlin, dans *Bull. arch. du Comité des trav. hist.*, 1910, p. CLXXXIV-CLXXXV.

9 (1271). Ampoule à eulogie. Sur chaque face saint Ménas, en orant, la tête acostée de deux eroix, debout entre deux chameaux prosternés, au pourtour des perles (provenance inconnue). Cf. A. Merlin, dans *ibid.*, 1913, p. CCXVII.

10 (1272). Fragment de poterie en terre rouge. Buste de femme de profil à gauche (Carthage, colline de Junon).

11 (1273). Fragment de grande jarre portant une inscription tracée à la pointe avant cuisson et qui offre un mélange de capitales et de cursives : *In ispe Dei. Pascas[i]*. En tête une croix monogrammatique avec  $\omega$  et A (trouvé à Khanguet el Hadjaj) (fig. 10500).

Cf. P. Monceaux, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1914, p. 25 sq.; J. Renault, dans *Revue tunisienne*, 1916, p. 26 sq., fig.; p. 32-33, fig. 6; *Bull. arch. du Comité*, 1916, p. 61.

Les poteries qui suivent proviennent de l'église du

<sup>1</sup> D'autant plus indéchiffrable que nous n'avons pas réussi à le découvrir.

prêtre Alexandre à Bulla Regia (Hammam-Darradji), fouilles de 1914.

1 (1274). Amphore à base effilée. Sur le col et l'épaule, deux palmes, sur la panse, bandes rouges entre deux lignes ondulées; hauteur : 0 m. 30.

2 (1275). Partie supérieure d'une amphore. Sur l'épaule, palmette; plus bas, flots entre deux bandes rouges.

3 (1276). Partie supérieure d'une amphore. Sur l'épaule et le col, bandes rouges, lignes ondulées et arcatures.

4 (1277). Partie supérieure d'une amphore. Bandes rouges, lignes ondulées et filets.

5 (1278). Fragment d'une amphore à long col. Filets, lignes ondulées et quadrillages.

6-8 (1279-1281). Trois cols d'amphores, avec lettres tracées à la pointe. Cf. A. Héron de Villefosse, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1914, p. 702, fig.



10500. — Fragment de jarre.

D'après *Revue tunisienne*, 1916, p. 32-33, fig. 6.

9 (1282). Culots d'amphores contenant des grains de blé, des amandes et des noyaux de fruits. Cf. L. Carton, dans *Rec. de la Soc. archéol. de Constantin.*, t. XLIX, p. 82; *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. 195; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1915, p. 121.

10 (1283). Œnochoé à panse tronconique, col droit et embouchure ronde, décoré de deux colombes affrontées, tenant dans leur bec un fil auquel est suspendu un poisson; entre les deux oiseaux un ornement ovale bordé de barbelures, hauteur : 0 m. 20 (voir fig. 9122). Cf. L. Carton, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1915, p. 123, fig.

11 (1284). Partie supérieure d'une œnochoé à col droit et embouchure ronde, décorée d'oiseaux sur l'épaule.

12 (1285). Œnochoé à panse ovoïde, col droit et embouchure circulaire décorée de bandes rouges et de filets noirs, hauteur : 0 m. 25.

13 (1286). Œnochoé, même décor, hauteur 0 m. 165.

14 (1287). Partie supérieure d'une œnochoé décorée de coeurs, d'ornements en forme de triangles et de quadrillages.

15 (1288). Œnochoé à panse ovoïde et bouche ronde. Sur le col, quatre filets incisés. Sur la panse, chrisme dans deux cercles concentriques rouges ornés de touches noires convergentes; de chaque côté, deux colombes à large queue, surmontées d'une fleur; quadrillages, hauteur : 0 m. 22 (région de Sufetula).

16 (1289). Œnochoé. Sur le col cinq anneaux de trois filets gravés. Sur la panse, chrisme dans deux

cercles concentriques, accosté de deux paons faisant la roue que surmonte une fleur rouge, hauteur 0 m. 22 (provenance inconnue).

H. LECLERCQ.

**POTS-DE-VIN.** — Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2451-2453.

**POUAN.** — Voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2554-2556.

**POUDRIER.** — Les fouilles de Vermand (Aisne) ont mis au jour un petit vase en terre cuite qui ne porte aucun symbole chrétien mais qui appartient au mobilier domestique et a pu, à ce titre, appartenir à quelque chrétien. On ne nous reprochera pas d'en donner ici une figure avec quelques mots (fig. 10501). On lit :

DONAVIT  
IOVINVS ARENARIVM

Parmi les diverses explications proposées, celle d'Edm. Le Blant nous paraît la plus vraisemblable. Ce



10501. — Vase de Vermand (Aisne).

D'après J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture de l'Aisne*, t. II, pl. VIII, n. 11.

petit vase serait un « poudrier » et désignerait un récipient fait pour contenir le sable fin que l'on verse sur l'écriture fraîche. Ce mot ne se lit ni dans le *Glossaire* de Du Cange ni dans le *Lexicon* de De Vit et aucune des miniatures de la période mérovingienne ou carolingienne ne nous fait voir un poudrier à côté du calame, de l'encrier et du canif-grattoir. Que les anciens aient, comme nous, séché leur écriture avec du sable, on n'en saurait toutefois douter. Nous en avons pour garant ce gracieux distique gravé sur une coupe de terre jaune du musée de Cherchel :

*Pulveris aurati pluvia sit sparsa papyrus  
Rescribet Danaë sollicitata : Veni.*

On voit que nous inventons moins qu'on ne le croit et les anciens, nos pères les Francs, tout comme les Romains répandaient la poudre d'or sur l'écriture humide ainsi que le font de nos jours encore ceux qui écrivent, depuis les amoureux jusqu'à messieurs les ronds-de-cuir.

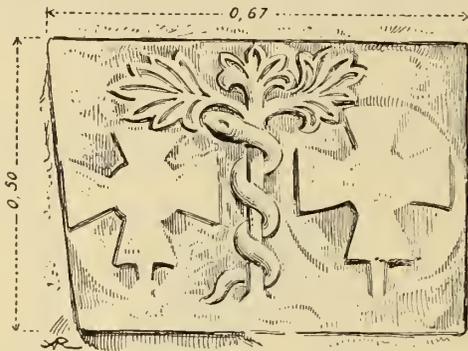
*Bibl.* — Th. Eck, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1890, p. LX, LXVI, 428; J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture de l'Aisne*, t. II, p. 194-201, pl. VII, n. 11; Edm. Le Blant, *Note sur une inscription gravée sur un vase trouvé à Vermand*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. LXXXI-LXXXII.

H. LECLERCQ.

**1. POUILLÉ.** — Dans le mur de la façade nord de l'église de Pouillé (Vienne) se trouve encastrée une pierre de 0 m. 67 de large sur 0 m. 50 de haut. Le

1 P. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 77.

dessin ci-contre dispense d'une plus ample description (fig. 10502). Un serpent enroulé sur le tronc d'un arbre qui semble vouloir figurer un palmier (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce mot), entre deux croix d'un type peu commun à cause de leur médaillon central. Ces croix pourvues d'une fiche paraissent être de celles que nous avons décrites et classées sous le nom de « croix de bénédiction » (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3107). Pierre dure, de provenance locale, technique assez bonne et qui semble encore d'époque gallo-romaine, sculpture en méplat. Pareille représentation du serpent est unique dans l'archéologie chrétienne en Occident, et



10502. — Sculpture de Pouillé (Vienne).  
D'après *Bull. arch. du Comité*, 1925, p. 205.

on peut se demander s'il s'agit de la tentation de nos premiers parents ou du serpent d'airain; c'est vers ce dernier que nous inclinerions plus volontiers. Quant à faire du palmier un symbole de la résurrection, ce serait chose assez imprévue, car c'est une essence qui ne dépouille pas sa verdure avec l'hiver. Ce débris a-t-il appartenu à une auge de sarcophage, on ne sait et sa destination primitive est douteuse. Le symbolisme et l'exécution peuvent reporter au VI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

H. LECLERCQ.

**2. POUILLÉ.** — « Pouillé » est la prononciation française, relativement récente, du mot latin d'origine grecque *polyptychum* qui a pris, au cours du temps, un sens plus étroit. Sous l'empire romain et dans le haut Moyen Age, *polyptychum* sert à désigner les registres du cens et il en est synonyme; en général il s'entend des impôts directs payés à l'État. Ce terme apparaît avec la signification que nous venons de dire dès le IV<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, chez Végèce, au livre II, c. XXVI de ses *Instituta rei militaris*, dédiés à l'empereur Valentinien II (376-392) et dans une constitution promulguée en 400 par les empereurs Arcadius et Honorius<sup>2</sup>. Elle se retrouve avec le même sens en 422 dans une constitution des empereurs Honorius et Théodose II<sup>3</sup>. Après la chute de l'empire romain d'Occident, l'expression et le sens persistent; 1<sup>o</sup> dans un édit émané du roi wisigoth Sisebut (612-620), et conservé par la compilation dite *Lex Wisigothorum*, I, XII, tit. II, § 13<sup>4</sup>, où la notation est *in poliptycis publicis*; 2<sup>o</sup> dans la *Chronique* dite de Frédégaire, écrite au

VII<sup>e</sup> siècle, et où, I, III, n. 80, parlant d'événements arrivés en 579, l'auteur appelle les rôles d'impôts: 1 à l'accusatif pluriel *polepticus*, lisez *polyptychos*; 2. au nominatif pluriel *poleplici*<sup>5</sup>. Vers le temps où écrivait le soi-disant Frédégaire, la même orthographe *in poleptico publico* avec la variante *pulelico* se trouve dans la formule 19 du livre 1<sup>er</sup> des *Formulae* de Marculfe<sup>6</sup>. Dans la période carolingienne une orthographe plus savante, quoique pas encore parfaite, apparaît en 864, au c. XIX de l'édit de Pitres, où il est question de registres dans lesquels sont inventoriés les biens du domaine royal, on se sert des mots *in polypticis*<sup>7</sup>. Mais c'est de la notation *puletico* chez Marculfe, dans le manuscrit de Paris *lat. 4629*, que vient le français « pouillé »<sup>8</sup>.

Aux siècles suivants du Moyen Age, ce terme *polyptychum*, *polepticum*, *poleticus*, *puletius*, « pouillé » n'est plus employé lorsqu'il s'agit de la nomenclature des revenus de l'État; ce mot sert à désigner les registres qui donnent une base à l'établissement des revenus du haut clergé et des abbayes. Déjà le mot *polyptycha* désigne les registres des revenus de l'Église de Rome dans une lettre écrite par le pape Grégoire le Grand (590-604), la neuvième année de son pontificat<sup>9</sup>. Le diacre Jean, qui, en 872 ou 873, écrivait une vie de ce pape, y parle, I, II, c. XXIV, d'extraits que Grégoire aurait faits du polyptyque du pape Gélase: *ex Gelasiano polyptycho*<sup>10</sup>. Gélase a occupé le siège de Rome de 491 à 496 et aurait donc eu déjà un polyptyque ou pouillé, qui subsistait un siècle après lui. En 868, l'abbaye de Lobbes, aujourd'hui en Belgique, eut un *polepticum*<sup>11</sup>. Au même siècle, l'auteur des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, après avoir reproduit les noms de treize *villae* données à l'Église cathédrale du Mans par un certain Alanus au temps de l'évêque Hadoind (623-654) ajoute que le même bienfaiteur a donné aussi à la même Église d'autres *villae* plus petites dont on trouve la liste dans les pouillés, *in pollegitiis*<sup>12</sup>.

Les pouillés des diocèses ne sont pas des nomenclatures de propriétés immobilières. Ce sont des nomenclatures de bénéfices ecclésiastiques dressées pour donner une base à l'assiette des décimes payées par le clergé quelquefois au pape, plus souvent au roi. Cet impôt qui, en France, apparaît à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, en 1188, se rencontre de temps en temps au XIII<sup>e</sup> siècle; à partir du XIV<sup>e</sup>, il devient très fréquent<sup>13</sup>, surtout depuis le concordat de 1516, et en 1557 il était devenu une charge annuelle ordinaire. Le plus ancien pouillé de diocèse que nous connaissons remonte au XIII<sup>e</sup> siècle. On n'en trouve même de cette date que pour six diocèses: Lyon (1225), Tours, Nantes, Chartres (1272), Rouen (1240), Paris (1205). A une date plus ancienne on trouve trois fragments de pouillés du XI<sup>e</sup> siècle concernant les diocèses d'Autun, de Sens et d'Orléans. Enfin, Grégoire de Tours, dans son *Historia Francorum*, nous a conservé, sur les paroisses du diocèse de Tours au commencement du IV<sup>e</sup> siècle et en finissant au VI<sup>e</sup>, des indications précieuses que Longnon a reproduites. Les *Gesta pontificum Cenomannensium* et les *Gesta episcoporum Autissiodorensium* ont été utilisés de la même façon pour les diocèses du Mans et d'Auxerre. Divers comptes, notamment des

<sup>1</sup> J. Salvini, *Une sculpture mérovingienne à Pouillé (Vienne)*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1925, p. 203-206.

<sup>2</sup> *Code Théodosien*, I, XI, tit. XXVI, l. 2, édit. Haenel, col. 1118 — <sup>3</sup> *Code Théodosien*, I, XI, tit. XXVIII, lex 13, édit. Haenel, col. 1126. — <sup>4</sup> K. Zeumer, *Leges Visigothorum antiquiores*, in-8<sup>o</sup>, 1894, p. 306; le même, *Leges Visigothorum*, dans *Monum. Germ. hist.*, 1902, p. 419, ligne 5. —

<sup>5</sup> Br. Krusch, dans *Script. rer. meroving.*, t. II, p. 115, lignes 6-7. — <sup>6</sup> K. Zeumer, *Formulae meroving. et karol. aevi*, 1886, p. 96, lig. 1; cf. E. de Rozière, *Recueil générale des formules*,

t. II (1861), p. 690. — <sup>7</sup> A. Boretius et V. Krause, *Capitularia regum francorum*, 1897, t. II, p. 323, ligne 1. — <sup>8</sup> H. d'Arbois de Jubainville, dans *Journal des savants*, 1903, p. 550-551. — <sup>9</sup> S. Grégoire, *Registrum*, I, IX, ep. XI, P. L., t. LXXXVII, col. 974. — <sup>10</sup> P. L., t. LXXXV, col. 97. — <sup>11</sup> *Chronicon Lobbiense*, dans Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, col. 1414; *Monum. Germ. hist.*, *Script.*, t. IV, col. 14. — <sup>12</sup> Mabillon, *Vetera analecta*, in-8<sup>o</sup>, t. III, p. 149. —

<sup>13</sup> P. Violette, *Hist. des inst. politiq. et administr. de la France*, t. II, p. 402-406; t. III, p. 478-480.

comptes de décimes conservés aux archives du Vatican, ont procuré d'utiles compléments aux renseignements tardifs fournis par les pouillés locaux<sup>1</sup>.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, *poletus*, *poterium*, *polearium*, *polliarium*, *pullare*, latinisations du mot « pouillé », s'appliquent exclusivement au dénombrement des bénéfices d'une abbaye ou de tout un diocèse. Antérieurement au XVI<sup>e</sup> siècle, ce n'est guère le mot « pouillé » qui sert d'intitulé aux listes de bénéfices mais des dénominations sans précision variant d'un diocèse à un autre : *prothocollus*, *pancharta*, *informatio*, *repertorium*, *carhellus*, *inventarium*, *manifestum*, *norma*, ou plus souvent encore : *Sequantur nomina beneficiorum*... Si le mot « pouillé » se rencontre avant le XVI<sup>e</sup> siècle, au sens de liste de bénéfices, ce n'est qu'exceptionnellement — le plus ancien exemple rencontré date de 1423<sup>2</sup> — et son emploi ne s'est vraiment généralisé qu'aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, grâce aux circulaires de l'Agence générale du clergé. C'est à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle surtout que la signification s'est précisée. A cette époque, le terme s'applique à des recueils très complets donnant non seulement le nom du bénéfice, mais aussi celui du titulaire, celui du patron, qui dispose du bénéfice, et l'indication des revenus et des charges. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les érudits ont généralement considéré que la présence des noms des patrons formait la caractéristique des pouillés<sup>3</sup>.

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, plusieurs libraires eurent l'idée de publier des pouillés généraux. En 1626, Gervais Alliot édite le *Grand pouillé des bénéfices de la France* et se borne à quatre provinces; en 1648, le même éditeur publie un *Pouillé général* plus large, mais encore incomplet et des plus fautifs<sup>4</sup>. Vient ensuite, en 1692, un *Recueil général des bénéfices de France*, par J. Le Peletier, qui se limite aux abbayes et ce n'est qu'en 1726 qu'on trouve un pouillé général vraiment digne de ce nom. « A cette date, l'Assemblée du clergé prit une délibération ordonnant que « les bénéficiers, comme munautés ecclésiastiques et autres contribuables aux « impositions du clergé » fissent déclaration de leurs biens et revenus (12 décembre). En conséquence, les agents du clergé présentèrent une requête au roi pour l'homologation de la délibération, obtinrent le 3 mai 1727, un arrêt du Conseil d'état du roi, suivi le 15 juin de lettres patentes, lesquelles furent enregistrées le 4 septembre pour être exécutées en leur forme et teneur.

« Dès le 11 du même mois, les agents envoyèrent dans les diocèses la délibération, l'arrêt du Conseil et lettres patentes, en même temps que les modèles, arrêtés par l'Assemblée, des déclarations à fournir. Partout les pouillés furent dressés et trois ans plus tard les agents déclarent dans leur rapport quinquennal : « Nous n'avons reçu, jusqu'à présent, Messieurs, « les déclarations et les pouillés que de quatre-vingts « diocèses, mais il y a lieu d'espérer que, dans le cou-

« rant de la présente année, toutes les déclarations et « tous les pouillés auront été fournis<sup>5</sup>. »

« Que sont devenus ces pouillés si minutieusement préparés dont les minutes se retrouvent dans les archives d'un grand nombre de diocèses? Il semblerait que l'on dût rencontrer dans les registres de l'Agence, une belle série de volumes au chiffre de l'Assemblée. Mais les agents du clergé se sont contentés de former une collection d'extraits et ont restitué dans les trois ans aux bureaux diocésains les divers pouillés dont ils avaient eu communication<sup>6</sup>. En 1755, en 1790, de nouvelles déclarations furent encore réclamées aux bénéficiaires, sans aboutir à une centralisation plus rigoureuse. Des éditeurs, des érudits ne se firent pas faute de reprendre le projet à titre privé, mais ils semblent s'être promptement découragés. L'abbé Lebeuf (voir ce nom), entre autres, avait proposé au clergé de France une nouvelle rédaction du pouillé d'Alliot « où fussent comprises les sept ou huit provinces méridionales dont le pouillé n'a jamais été « donné ». Mais deux libraires consultés lui répondirent « que par expérience ils ont appris que ces livres ne se « vendent point<sup>7</sup> ». Il appartenait à l'Institut de France (voir *Dictionn.*, t. VII, à ce mot) de réaliser, dans le seul intérêt de l'histoire, ce que les trésoreries, pour un objet administratif, ou les éditeurs pour un lucre illusoire, avaient vainement tenté<sup>8</sup>. »

Ce fut sur l'initiative d'Aug. Longnon que fut entreprise la collection des pouillés, rattachée au *Recueil des historiens de la France*. Les volumes ont paru dans l'ordre suivant : T. I. *Pouillés de la province de Lyon* (1904), LIII-324 p. — T. II. *Pouillés de la province de Rouen* (1903), LXXV-602 p. — T. III. *Pouillés de la province de Tours* (1903), CI-607 sq. — T. IV. *Pouillés de la province de Sens* (1904), LXXXV-797 sq. — T. V. *Pouillés de la province de Trèves* (1915), LXVIII-600 p. (par A. Longnon et V. Carrière, préface de M. Prou). — T. VI. *Pouillés de la province de Reims* (1908), CIV-1066 p. — T. VII. *Province de Besaçon*, presque entièrement achevé (en 1935). « M. Clouzot va liquider la situation<sup>9</sup>. »

Chacun des volumes se compose de trois parties : 1<sup>o</sup> une introduction paginée en chiffres romains; 2<sup>o</sup> les textes; 3<sup>o</sup> la table. Les introductions ont été rédigées par MM. Longnon, Noël Thiollier, Léon Mirot, Victor Carrière, Maurice Prou, Et. Clouzot. L'introduction de chaque volume se divise en autant de sections que la province ecclésiastique contient de diocèses, et chacune de ces sections se partage en trois subdivisions : la première donne la liste et la provenance des documents qui, concernant les bénéfices ecclésiastiques de ce diocèse, ont été publiés par Aug. Longnon dans la seconde partie du volume; la seconde subdivision comprend l'état des documents analogues qui n'ont pas été admis dans la présente publication; dans la troisième subdivision, Longnon étudie l'histoire des

<sup>1</sup> Sur la question des décimes, cf. Et. Clouzot, dans *Journal des savants*, 1914, p. 114-126. — <sup>2</sup> Columbi, *Opuscula varia*, in-fol., Lugduni, 1668, p. 159, 161. —

<sup>3</sup> Aug. Longnon, *Pouillé du diocèse de Cahors*, in-4<sup>o</sup>, Paris, 1874, p. 16; Jos. Roman, *Les prétendus pouillés des diocèses de Gap et d'Embrun*, in-8<sup>o</sup>, Grenoble, 1888; Ch. de Beaurepaire, *Compte rendu des pouillés de la province de Rouen*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1903, t. XLIV, p. 596. — <sup>4</sup> *Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Paris et des diocèses de Chartres, Orléans et Meaux*, avec aussi les abbayes, prieurés, doyennés... leurs dépendances, patrons et collateurs, Paris, Gervais Alliot, 1648, in-4<sup>o</sup>; — *Bourges* et diocèses d'Alby, Cahors, Cleimont, Limoges, Mende, Le Puy, Rodez, Saint-Flour, Tullous, Paris, Alliot, 1648, in-4<sup>o</sup>; — *Bordeaux* et diocèses d'Agen, Condom, Engoulesmes, Luçon, Périgieux, Saintes, Poitiers, Sarlat, Paris, 1648, in-4<sup>o</sup>; — *Rouen* et diocèses d'Avranches, Bayeux, Coutance, Évreux, Lisieux, Sées, Paris, 1648, in-4<sup>o</sup>;

— *Rheims* et diocèses de Chaalons, Senlis, Soissons, Noyon, Laon, Beauvais, Amiens, Boulogne et Arras, Paris, Alliot, 1648, in-4<sup>o</sup>; — *Lyon* et diocèses d'Autun, Chalonn-sur-Saône, Langres et Maçon, Paris, 1648, in-4<sup>o</sup>; — *Tours* et diocèses d'Angers, Dol, Kimper, Mans, Nantes, Rennes, St-Brieuc, St-Malo, St-Pol, Treguier, Vannes, Paris, Alliot, 1648, in-4<sup>o</sup>; — *Pouillé royal* contenant les bénéfices appartenants à la nomination ou collation du Roy, Paris, Alliot, 1648, in-4<sup>o</sup>; — Cf. de Beaurepaire, *op. cit.*, p. 599. —

<sup>5</sup> *Rapport de l'Agence...*, par l'abbé de Maugiron et l'abbé de Valras, in-fol., Paris, 1731, p. 158. — <sup>6</sup> 96 pouillés ont été ainsi déposés, puis restitués. Arch. nat., G. 48. — <sup>7</sup> Cf. *Lettres de l'abbé Lebeuf* publiées par la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, par MM. Quantin et Cheres, in-8<sup>o</sup>, Auxerre, 1867, t. II, p. 270-274, 300, 312, 313, 521-561. —

<sup>8</sup> Et. Clouzot, dans *Journal des savants*, 1914, p. 78-79. — <sup>9</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1935, p. 348.

circonscriptions géographiques, archiprêtres, archidiaconés, doyennés, comprises dans le diocèse et, s'il y a lieu, les variations des limites de ce diocèse.

Quand la publication des pouillés sera terminée, celui qui voudra entreprendre un dictionnaire historique de la géographie de la France aura entre les mains une œuvre fondamentale indispensable. Le territoire de la commune rurale moderne est habituellement identique à celui de la paroisse du Moyen Age ou bien il est le résultat soit du morcellement d'une paroisse, soit de la réunion de plusieurs paroisses en une seule unité administrative. Il faut partir de l'étude des circonscriptions diocésaines du Moyen Age pour arriver à déterminer les limites de la cité romaine, et c'est par l'étude géographique des cités romaines qu'on parvient à déterminer, autant qu'il est possible, quel territoire occupait chaque peuple gaulois avant la conquête romaine.

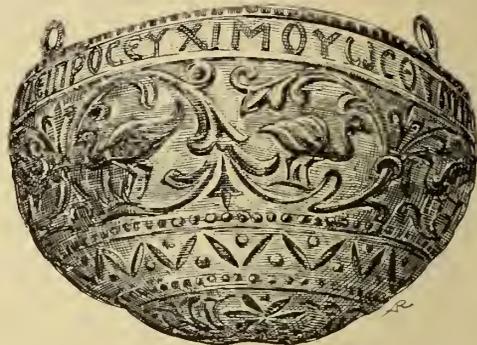
On peut ainsi s'expliquer la raison qui nous a fait entrer dans ces détails sur des documents qui, à première vue, paraissent postérieurs à la période de nos études. C'est ce qu'a montré H. d'Arbois de Jubainville : l'identité des diocèses du VI<sup>e</sup> siècle avec le territoire des cités romaines du V<sup>e</sup> est établie par les quelques mots de titre ajoutés dès le VI<sup>e</sup> siècle en tête de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae* du manuscrit Paris, lat. 12097, fol. 141 : *Incipit series episcoporum*. Nous en avons la preuve pour la province ecclésiastique de Rouen, ancienne *Lugdunensis secunda* qui se composait de sept diocèses, correspondant chacun à une cité romaine, si ce n'est que le diocèse de Lisieux avait été agrandi aux dépens de celui de Sées<sup>1</sup>. La *civitas Rotomagensium*, devenu diocèse de Rouen, se composait du territoire de deux peuples gaulois, les *Veliocasses* et les *Caleti*<sup>2</sup>. Le diocèse d'Avranches était la *civitas Abrincatum*, correspondant au territoire des *Abrineati*. Le diocèse de Bayeux réunissait les territoires des *Bodiocasses* et des *Viducasses*, formant, au V<sup>e</sup> siècle, la *civitas Baiocassium*. Le diocèse de Coutances était identique à la *civitas Constantia*, qui occupait le territoire des *Unelli*. Le diocèse d'Évreux était l'ancienne *civitas Ebroicorum*, qui comprenait le territoire des *Auberci Eburovices*, moins la *civitas Sagiorum* ou mieux *Saiorum*<sup>3</sup>, démembrement de ce territoire. Le diocèse de Lisieux correspondait à la *civitas Lexoviorum*, ancien territoire des *Lexovii*, agrandi dans le courant du Moyen Age aux dépens de celui de Sées. Le diocèse de Sées, qui s'appela *Uxomensis* à l'époque mérovingienne<sup>4</sup>, correspondait à la *civitas Saiorum*, moins la partie annexée au diocèse de Lisieux, et cette *civitas* était un démembrement du territoire des *Auberci Eburovices*, comme nous venons de le dire<sup>5</sup>.

H. LECLERCQ.

**POULE.** — Notre-Seigneur s'est comparé à la poule qui rassemble ses poussins sous ses ailes (Matth., xxiii, 37); c'était là quelque chose comme des lettres de noblesse conférées à ce volatile et on est un peu surpris que la symbolique chrétienne primitive n'y ait fait aucune attention. Il est vrai qu'un dessinateur imagina de représenter deux poules sur une fresque des catacombes (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2806, fig. 3264), mais c'est là pure invention. Occasionnellement la poule apparaît sur quelques objets chrétiens mais simplement à titre ornemental.

Sur une mosaïque trouvée dans une chapelle de martyrs à Thabraca on voit un notaire ecclésiastique assis à son bureau, occupé à écrire la vie d'un **MARTYR** (voir

*Dictionn.*, t. XII, col. 1630, fig. 8947). Au-dessous du scribe apparaît une orante, les yeux levés au ciel. C'est une femme âgée, à la physionomie ascétique, aux cheveux blancs, au visage amaigri, vêtue d'une *stola strisciata* verte, avec des *clavi* noirs, qui tombe jusqu'aux pieds chaussés de souliers fermés bruns. La tête est à demi recouverte d'un grand voile blanc qui descend sur la nuque et s'enroule ensuite autour des épaules, emprisonnant le buste entier comme une guimpe. En bas, à gauche de l'orante, brûle un grand cierge bariolé de rouge, de jaune et de blanc, tandis qu'à droite sont plantés de deux côtés deux rosiers : l'un d'eux sépare deux oiseaux affrontés, des poules de Carthage, à plumage sombre et crête rouge.



10503. — Encensoir de Furnos Majus.

D'après *Revue archéologique*, 1928, p. 68, fig. 1.

Nous retrouvons les poules de Carthage sur un encensoir trouvé à Furnos Majus (*Henchir Aïn-Fourna*) dans le haut bassin de l'Oued-el-Kébir. Il s'agit d'un bol sans pied, légèrement renflé, estampé dans une feuille très mince de métal jaune or, recouvert d'une patine brunâtre, due au contact de l'objet avec des eaux passant à travers des matières organiques. Hauteur : 0 m. 065, diamètre à l'ouverture : 0 m. 11, à la base : 0 m. 06; poids : 125 grammes. Au rebord supérieur sont fixés trois grands anneaux de suspension (haut. : 0 m. 01) et un décor d'exécution très soignée recouvre toute la surface (fig. 10503).

À la partie supérieure, entre un filet et une ligne de petits rectangles on lit cette inscription :

+KATEYΘYNΘITOEIPPOCEYXIMOYΩCΘYMIAMAE  
NOTIONCOYKĒ

Κατεθυνθ(ή)το(ή) προσευχ(ή) μου ως θυμίαμα  
ἐν(ώ)πιον σου Κ(ύρι)ε

C'est un emprunt au psaume cxi : *Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo*.

Sur le bandeau central se déroule une tige d'acanthé formant des médaillons au nombre de huit dessinés par les volutes. Deux de ces médaillons nous font voir des poules de Carthage, deux pies? deux pintades et deux perdrix; les volatiles étant dans chaque couple affrontés. Au-dessous de ce bandeau, un rang de grosses perles rondes, une ligne d'olives mélangées de pois, enfin un bourrelet formant sole, de 0 m. 005 de hauteur, et au fond une marguerite à huit pétales inscrite au centre d'une étoile à huit pointes faite de deux carrés qui s'entrecroisent.

Ouvrage du VI<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> A. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. VI. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 97. — <sup>3</sup> Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 1962, 1297; le g de *Sagiorum* date du Moyen Age. — <sup>4</sup> A. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 19, 97-101.

— <sup>5</sup> H. d'Arbois de Jubainville, dans *Journal des savants*, 1903, p. 554. — <sup>6</sup> L. Poinssot et R. Lantier, *Trois objets chrétiens du musée du Bardo*, dans *Rev. archéol.*, 1928, t. I, p. 67-68.

Nous pourrions encore mentionner des poules sur la mosaïque de la conque absidale de la basilique de Saint-Clément, à Rome (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3029); il suffit de rappeler la poule avec ses poussins du trésor de Monza (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2777, fig. 8446) qui paraît être un ouvrage du VII<sup>e</sup> siècle. Enfin la mosaïque de Kabr-Hiram (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 607, fig. 6439).

Voici enfin un médaillon de terre cuite trouvé à Orange, qui représente une poule avec trois poussins;



10504. — Terre cuite d'Orange.

D'après W. Frœhner, *Les musées de France*, 1873, pl. xv, n. 4.

(fig. 10504); elle porte un épi dans son bec et un des poussins est posé sur son dos. Au-dessus un rameau et la légende :

MIHI ET M[eis



FELICI  
TER<sup>1</sup>

H. LECLERCQ.

**POURBOIRE.** — Un sermon de saint Augustin conservé dans un manuscrit liturgique de Silos, missel du XI<sup>e</sup> siècle, acquis par le British Museum (cod. add. 30844) contient le passage suivant : *Loquebatur cum discipulis suis ascensus. Videamus quatinus illis reliquit, sicut dicit solet, ITORIA. Humanæ conditionis est quod dico, ut quando ab amicis amici deducuntur, quando ille qui deducitur discedere cœperit, quia necesse est ut retinuat in animo diligentium se nonnullam tristitiam, dat eis aliquid pecuniæ, unde illis eadem dies, sicut dicitur, bene sit, id est, unde convivent, simul lætentur et iucundentur. Et hæc quantalacumque pecunia quæ datur, hilarari nomine ITORIA nuncupatur. Quid dimisit Dominus Ihesus discipulis suis? Eiate, adtendite, quia ITORIA illa non solum illos inebriavit, sed ad nos usque manebit. Et un peu plus loin : *Eritis mihi testes in Jerusalem. Primo ibi, ubi sum occisus, ibi ero gloriosus. In Jerusalem. Et in totem Judæam et Samariam. Et adhuc parum est. Et usque in totam terram. O ITORIA! Bibite, ructate...**

Ce mot *itoria* avait passé inaperçu et voici que dans un sermon adressé à ses ouailles saint Augustin leur

rappelle les circonstances historiques de l'Ascension : « Voyons, dit-il, quels *itoria*, comme on dit, il a laissés [à ses disciples]. Ce à quoi je fais ici allusion est d'un usage fréquent dans le commerce habituel de la vie. Quand des amis donnent un pas de conduite à un ami, comme le départ de celui qu'on a ainsi accompagné ne peut manquer de laisser une certaine impression de tristesse dans les cœurs qui l'aiment, il leur donne de l'argent pour que ce jour-là, comme on dit, aille bien pour eux, c'est-à-dire qu'ils se régalent et se réjouissent ensemble. Et cette petite somme d'argent qu'on donne ainsi, s'appelle d'un nom joyeux, *itoria*. »

Et le Sauveur Jésus quittant ses apôtres, leur laissa pour les consoler une *itoria* non seulement pour eux mais encore pour nous. C'est la promesse que son Église s'étendra de Jérusalem à la Judée, à Samarie, à toute la terre. « O la magnifique *itoria!* Buvez et exhalez ce que vous avez bu! »

H. LECLERCQ.

**POURPRE.** — I. Fabrication. II. Teinturiers en pourpre.

I. FABRICATION. — Les anciens connaissaient la pourpre végétale. Pline, Dioscoride et Pausanias parlent de la cochenille produite par un ilex et mentionnent l'insecte qui la secrète. Vitruve cite la racine de garance. On trouvera tous les passages des auteurs anciens réunis et discutés dans les œuvres de Sau-maise<sup>3</sup> qui a utilisé un passage d'un fragment ancien resté inédit jusqu'à nos jours où il fut traduit et publié par Marcellin Berthelot<sup>4</sup>. Ce fragment est purement technique et se trouve en tête d'un petit traité intitulé *Physica et mystica*, attribué à Démocrite d'Abdère. Voici ce passage :

« Mettant dans une livre de pourpre... posez sur le feu jusqu'à ébullition, puis, enlevant du feu la décoction, mettez le tout dans un vase, et, retirant la pourpre, versez la décoction sur la pourpre et laissez tremper une nuit et un jour. Puis, prenant 4 livres de lichen marin<sup>5</sup>, versez de l'eau de façon qu'il y ait au-dessus du lichen quatre doigts d'eau, et qu'il puisse devenir épais; filtrez alors, faites chauffer et versez sur la laine. Mettez avec ce qui est le moins compact de façon à atteindre le jus au fond et laissez deux nuits et deux jours. Prenez ensuite et faites sécher à l'ombre, versez le jus, puis prenez le jus lui-même et dans deux livres de ce jus mettez de l'eau, de façon à reproduire la première quantité. Faites de même jusqu'à ce qu'il devienne épais, puis, l'ayant filtré, mettez la laine comme tout d'abord, et laissez une nuit et un jour. Prenez ensuite et rincez dans l'urine, puis séchez à l'ombre; prenez de l'orcanète<sup>6</sup>, mettez 4 livres d'oseille et faites bouillir avec de l'urine jusqu'à ce que l'oseille soit réduite, et ayant clarifié l'eau mettez l'orcanète, faites cuire jusqu'à ce qu'elle soit épaissie et, ayant filtré à nouveau l'orcanète, mettez la laine, puis lavez de nouveau avec l'urine et après cela avec de l'eau. Faites sécher de même à l'ombre, exposez aux vapeurs des algues marines trempées dans l'urine pendant deux jours...

« Voici ce qui entre dans la préparation de la pourpre : l'algue qu'on appelle fausse pourpre, le coccus<sup>7</sup>, la couleur marine<sup>8</sup>, le crismos (graminée?), l'orcanète<sup>9</sup>, la garance d'Italie, le phyllanthion des plongeurs<sup>10</sup>, le ver de pourpre<sup>11</sup>, la rose d'Italie; ces couleurs sont estimées par nos prédécesseurs. Il y en a qu'il faut éviter et qui sont de nulle valeur : la cochenille de

<sup>1</sup> W. Frœhner, *Les musées de France. Recueil de monuments antiques*, in-fol., Paris, 1873, pl. xv, n. 4, p. 66. —

<sup>2</sup> G. Morin, *Itoria, Un nouveau mot latin*, dans *Revue bénédictine*, 1892, t. IX, p. 173-177, cf. *The journal of theolog. Studies*, t. XIX, p. 73-78. — <sup>3</sup> *Plinianæ exercitationes*, 1689, p. 805-817 et à la suite : *De homonymis hyles iatricæ, De cocto*

*tinctorio*, p. 93. — <sup>4</sup> M. Berthelot, *La teinture en pourpre des anciens*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, 1883, t. XXVII, p. 1111-1115. — <sup>5</sup> Orseille. — <sup>6</sup> *Laccha*. Orcanète est une traduction commune pour *laccha* et *anchusa*. — <sup>7</sup> Sorte de cochenille. — <sup>8</sup> Orseille. — <sup>9</sup> *Anchusa*. — <sup>10</sup> Probablement une sorte de fucus. — <sup>11</sup> Autre variété de cochenille.

Galatie, la couleur d'Achaïe qu'on appelle laecha, celle de Syrie qu'on appelle rhizion<sup>1</sup>, et le eoquillage de Lybie, et la coquille d'Égypte de la région maritime, qu'on appelle pinna<sup>2</sup> et l'isatis<sup>3</sup> de la région supérieure et la couleur de Syrie qu'on appelle murex. Ces couleurs ne sont pas solides, ni estimées parmi nous, excepté celle de l'isatis. »

II. TEINTURIERS EN POURPRE. — La recette qu'on vient de lire n'a pas seulement un intérêt de curiosité, elle nous permet de prendre une idée du commerce de pourpre au début de notre ère, commerce qui fut pratiqué par des chrétiens, notamment par cette Lydia, originaire de la ville de Thyatires et que nous voyons avec un groupe de pieuses femmes écouter la prédication de l'apôtre Paul à Philippes (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2798-2799). Thyatires, ville du district de Lydie, dans l'Asie proconsulaire, était connue pour sa spécialité des étoffes teintes en pourpre. Une inscription grecque de cette ville mentionne une corporation de βαφείς, teinturiers. Thyatires était une colonie macédonienne, située entre Sartes et Pergame, ce qui peut expliquer que Lydia fût marchande ou teinturière en pourpre à Philippes. Une inscription latine de cette dernière ville vient ajouter son précieux témoignage à la présence de marchands de pourpre dans cette ville<sup>4</sup> :

pu ( RPVPARI  
       V O N  
       EBATE )

Nous ne pouvons savoir si ce fragment a quelque rapport avec une communauté chrétienne, mais celui que nous allons transcrire intéresse du moins le judaïsme. Il s'agit d'une inscription trouvée à Hiérapolis, en Phrygie, en 1853, dont nous avons déjà donné le texte (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 271), dans laquelle on relève quelques particularités curieuses. Elle était gravé sur un sarcophage en pierre poreuse, fortement détérioré.

Ποπλίου Αιλίου Γλύκων[ος.... υιού Ποπλίου Αιλίου  
 [Δα-  
 μιανού του Σελεύκου ἐν ἧ κ[ηδευθήσονται] αὐτός  
 [καὶ γυνὴ αὐτοῦ[....  
 καὶ τὰ τεκνὰ αὐτῶν· ἑτέρῳ δὲ οὐδενὶ ἐξέσται κηδε-  
 [θῆναι· κατέδ[ω  
 κεν δὲ[κα]ὶ τῆ σεμνοτάτῃ προεδρίᾳ τῶν πορφυρα-  
 [δάρων στεφανα[νω  
 5 τικοῦ Ἰ]δικόσια πρὸς τὸ δίδοσθαι [ἀπὸ] τῶν τόκων  
 [ἐκάσ[τω].....  
 .....νμῆς] ἐν τῇ ἑορτῇ τῶν ἀζύμων· ὁμοίως κατέλιπεν  
 [καὶ τῶ] συνε-  
 δρίῳ τῶν] καὶ ροδαπισ[τ]ῶν στεφανωτικοῦ Ἰ ρ ἐκα-  
 [τὸν πεντήκοντα ἀπ[ὸ  
 .....  
 ἐν τῇ ἑορτῇ πεντηκο[στ]ῆς.

« [Monument] de Publius Aelius Glycon [...fils de Publius Aelius Da]mianus, fils de Séleucus, On y [déposera] ses restes ainsi que ceux de sa femme et de leurs enfants. Il ne sera permis d'y déposer les restes d'aucun autre. [Glycon] a aussi légué à la très vénérable présidence des teinturiers en pourpre, à titre d'argent pour les couronnes, la somme de 200 deniers, afin que sur les intérêts de cette somme on donne à chaque [.....], au mois de Xanthique, lors de la

<sup>1</sup> Racine d'une sorte de garance. — <sup>2</sup> Lacaze-Duthiers, *Mém. sur la pourpre*, dans *Ann. des sc. nat.*, IV<sup>e</sup> série, t. XII, p. 1-84. — <sup>3</sup> Pastel. — <sup>4</sup> L. Heuzey, *Mission archéologique en Macédoine*, in-fol., Paris, 1876, p. 28; *Corp. inser. lat.*, t. III, n. 664. — <sup>5</sup> *Corp. inser. græc.*, t. III, n. 3912-3916, 3919, 3922-3925, 3927-3931, 3934. — Strabon, *Geogr.*, I, XII, c. IV. — <sup>6</sup> Neveu, *Sur la pourpre des anciens*, dans *Précis analytique*

fête des pains azymes. Il a de même légué au eomitè des fabricants de tapis, à titre d'argent pour les couronnes, la somme de 150 deniers, dont ..... lors de la fête de la Pentecôte. »

Il n'est pas impossible d'assigner une date approximative à ce texte, vu le nom de Publius Aelius Glycon. Le nom d'Aelius fut porté par l'empereur Hadrien (117-138), grand voyageur, qui accorda le droit de cité à un très grand nombre de pèlerins, au nombre desquels aura pu se trouver Publius Aelius Glycon qui, comme des centaines d'autres, aura adopté le prénom et le nom de Publius Aelius Hadrianus. Ce n'est que vraisemblable, mais si on admet cette remarque, on ne peut faire remonter l'inscription avant l'année 117, qui est celle de l'avènement d'Hadrien à l'empire. Quant à indiquer une date au-dessous de laquelle on ne puisse plaier l'inscription le seul indice à en retenir est l'emploi de l'Ω qu'on ne rencontre plus guère après la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle.

Publ. Ael. Glycon fait deux libéralités qui révèlent assez clairement sa croyance puisqu'il a choisi l's fêtes de Pâques et de la Pentecôte; un païen ne s'en serait pas avisé et il est douteux qu'un chrétien se fût servi de l'expression « la fête des azymes » pour désigner la fête de Pâques; nous pouvons donc croire que ce Glycon était juif, habitant Hiérapolis (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom; t. XIV, au mot PHRYGIE).

La 2<sup>e</sup> ligne du texte porte les mots ἐν ἧ qui se rapportent à σόρω sous-entendu; le mot σόρος est d'un emploi fréquent à Hiérapolis<sup>5</sup>, où on rencontre également le mot κ[ηδευθήσονται], ainsi que κατέδ[ω]κεν et de [κα]ὶ qui se lisent à la 3<sup>e</sup> et à la 4<sup>e</sup> lignes. Quant à σεμνοτάτη appliqué à γερουσία on l'y trouve aussi.

Nous en venons à la προεδρία τῶν πορφυραδάρων qui n'a rien de mystérieux. Strabon parle de la propriété de pétrification que possèdent les eaux d'Hiérapolis et il ajoute : Ἔστι δὲ καὶ πρὸς τὴν βαφὴν ἐρίων θαυμαστῶς σύμμετρον τὸ κατὰ τὴν Ἱεράπολιν ὕδωρ, ὥστε τὰ ἐκ τῶν ριζῶν βαπτόμενα ἐνάπιλλα εἶναι τοῖς ἐκ τῆς κόκκου καὶ τας ἀλουργεῖν<sup>6</sup>. Or, le κοκκον est la baie du chène coeifère et qui sert à teindre en écarlate. Les ἀλουργεῖς sont les étoffes teintes en pourpre à l'aide de la cochenille. Les habitants d'Hiérapolis pouvaient donc, grâce à leurs sources thermales, teindre les étoffes en écarlate et en pourpre. On sait quel cas les anciens faisaient de ces deux couleurs, et la place que tenait la pourpre dans le commerce et l'industrie<sup>7</sup>. Dès le temps de Caton le Censeur, les Romains en faisaient grand usage : *Purpura viri utemur, praetextati in magistratibus, in sacerdotiis; liberi nostri praetextis purpura togis utentur... et quum tibi viro liceat purpura in veste stragula uti, matrem familias tuam purpureum amicum habere non sines? et equus tuus speciosius instratus erit, quam uxor vestita*<sup>8</sup>.

On retrouve ce goût de la pourpre au temps de Cicéron<sup>9</sup> et d'Horace<sup>10</sup>. Sous Auguste une livre de pourpre eût coûté cent deniers, la pourpre de Tyr valait dix fois plus cher<sup>11</sup>. Le goût pour la pourpre alla toujours grandissant et il fallut que les empereurs tentassent de le réprimer. Vopiscus raconte que le Jupiter Capitolin était vêtu d'un petit manteau de pourpre dont l'éclat semblait rendre terne les vêtements de même couleur portés par l'empereur. Cette étoffe venait, disait-on, de la Perse, d'aussi Aurélien. Probus et Dioclétien y envoyèrent d'habiles ouvriers avec

des trav. de l'acad. roy. des sc., des belles lettres et des arts de Rouen, t. III (1761-1770), in-9<sup>o</sup>, Rouen, 1817, t. III, p. 147. — <sup>9</sup> Tite-Live, *Hist.*, I, XXXIV, c. VII. — <sup>10</sup> Cicéron, *Epist.*, I, II, ep. I. — <sup>11</sup> Horace, *Odes*, I, II, c. XVI, 7. — <sup>12</sup> Plinius, *Hist. nat.*, I, IX, c. XXXVI; cf. J. Girardin, *La pourpre de Tyr*, dans *Bull. des trav. de la Soc. libre d'émulation, du commerce et de l'ind. de la Seine-Inférieure*, 1877, t. XXXVII, p. 91.

mission de s'en procurer de pareille, mais ils n'y réussirent pas<sup>1</sup>.

Le luxe effréné des empereurs à partir de Dioclétien fit rechercher la pourpre comme un attribut réservé à la majesté impériale; on essaya même de faire du commerce de la pourpre un monopole à leur profit : *Purpuræ nundinas, licet innumeris sint constitutionibus prohibita, recenti quoque exterminatione velamus*<sup>2</sup>. La contrefaçon de la pourpre sacrée, c'est-à-dire de la pourpre destinée à l'empereur fut interdite sous peine de mort<sup>3</sup>. On sait que certains empereurs reçurent le surnom de « porphyrogénète », c'est-à-dire « né dans la pourpre » et le plus grand luxe pour les livres était d'être écrit en or sur parehemin pourpre.

On comprend que la ville d'Hiérapolis possédait une source inépuisable d'opulence avec ses eaux thermales qui permettaient à ses teinturiers d'obtenir avec de la garance les couleurs d'écarlate et de pourpre, sans avoir à recourir à la cuisine compliquée que nous avons transcrite. Ces teinturiers y devaient être nombreux et ils y formaient une corporation ainsi que nous l'apprenons d'une dédicace gravée sur l'architrave d'une chapelle funéraire<sup>4</sup> :

Τοῦτο τὸ ἱερῶν  
στεφανοῖ  
ἡ ἐργασία τῶν βαφείων

corporation qui avait à sa tête une *προεδρία τῶν πορφυράδων*<sup>5</sup>.

Lignes 4 et 7, on lit : *στεφανωτικόν* qui se retrouve dans d'autres inscriptions de Hiérapolis et qui doit s'entendre de la *pecunia sepulcris stalis temporibus coronando*<sup>6</sup>. Ligne 7, le mot *καυροδαπισ[τ]ων* paraît dépendre de *καυρον* terme technique propre à l'art du tisserand et qui signifie attacher la lisse, donc tisser. On ne s'étonnera pas de voir cette industrie à Hiérapolis, celle des fabricants de tapis se rattache assez naturellement à la teinturerie en pourpre<sup>7</sup>.

H. LECLERCQ.

**POUZZOLANE.** — Le sol de la campagne romaine se compose de trois espèces de roches : roches volcaniques, marines et fluviales. Quelques rares catacombes chrétiennes (Saint-Pontien, Saint-Valentin) sont creusées dans des gisements de cette nature, peu propres aux constructions et dont les architectes romains n'ont guère fait usage. Les roches volcaniques se subdivisent en tuf *lithoïde* qui est une véritable pierre à bâtir; en tuf *granulaire* qui n'offre que l'apparence de la pierre et présente peu de fermeté, enfin en tuf *sablonneux* ou *pouzzolane* qui n'est plus que la roche émietlée et dégagée de toute substance étrangère propre à agglomérer les molécules. Les païens n'exploitaient que le tuf lithoïde et la pouzzolane d'où ils tiraient des moellons et du ciment. Or, les catacombes sont creusées dans le tuf granulaire dont la friabilité rendait le travail moins long et moins pénible et dont l'adhérence permettait d'obtenir des sections et des excavations suffisamment résistantes pour attendre que l'action de l'air, qui pénétrait par de larges bouches (luminaires ou lucernaires), accrût leur solidité, en sorte que les parois verticales fussent en état de soutenir, non seulement le poids et la poussée des voûtes, des galeries et des *loculi*, mais de l'enduit destiné à recevoir une décoration polychrome.

H. LECLERCQ.

**POUZZOLES ET CUMES.** — I. Site et commerce. II. La colonie syrienne. III. Les juifs à Pouzzoles. IV. Les apôtres à Pouzzoles. V. Liste épiscopale.

VI. Les martyrs. VII. Églises. VIII. Fresques. IX. Épigraphie. X. Bas-reliefs. XI. Pouzzoles et Cumes. XII. L'autre de la sibylle. XIII. Les églises. XIV. Basilique supérieure. XV. Épigraphie.

I. SITE ET COMMERCE. — Sans remonter à l'époque où Pouzzoles, alors Dieearchia, était le port de Cumes, il nous suffit ici de l'envisager au moment où Rome entre en scène. A cette date, le mouillage d'Ostie (voir ce nom) régulièrement ensablé par les apports du Tibre, où les bateaux de quelque tonnage ne pouvaient point pénétrer, était déjà insuffisant. Les Romains, vainqueurs des Carthaginois et maîtres de l'Italie, sentirent le besoin d'un port sûr dans la région où aboutissait déjà le commerce gréco-oriental. C'est en Campanie, où se trouvaient Cumes et surtout la florissante Capoue, que les négociants avaient pris l'habitude de débarquer; c'est vers la côte campanienne qu'il était sage de tourner ses regards; Pouzzoles devint l'*emporium* officiel de la République. Chaque nouvelle conquête faite en Grèce, en Égypte, en Syrie, en Asie, devait, par cela seul qu'elle créait de nouveaux débouchés au commerce romain en développant la prospérité.

Mais à la même époque existait, et cela depuis longtemps, un autre centre commercial, intermédiaire entre l'Orient et l'Italie, qui empêchait des relations directes suivies de s'établir entre Pouzzoles et l'Asie, celui de Délos. Dans cette échelle célèbre les marchands de tous les pays se retrouvaient; les Italiens s'y arrêtaient avant de pousser plus loin et les Asiatiques y possédaient des comptoirs; tous les écrivains s'accordent à qualifier Délos, suivant l'expression de l'un d'entre eux, de *maximum emporium totius orbis terrarum*. Pouzzoles ne pouvait être, comme port de commerce, qu'une petite Délos. *Delos minor*, ainsi que la nomme Lucilius. Il ne fallait rien moins que la ruine de la grande pour modifier la situation; c'est ce qui advint.

Au moment de la guerre de Mithridate, l'île fut ravagée et vingt ans plus tard, elle fut saccagée par les pirates. Elle ne s'en releva pas. Aussitôt la route du commerce se modifia; les négociants perdirent l'habitude de s'y arrêter et continuèrent dès lors leur route directement vers l'Italie. Pouzzoles passa sans conteste au premier rang. C'est la Pouzzoles que Cicéron nous a fait connaître dans ses discours, celle où il possédait une maison de rapport et une villa, voisine du Luerin. Les auteurs de la fin de la république romaine et du début de l'empire en parlent comme d'un port de premier ordre où les vaisseaux affluaient de toutes les parties du monde.

Toutefois, il était bien un peu surprenant que Rome se contentât d'un *emporium* situé à près de 200 kilomètres et avec lequel il n'y avait de communications que par terre. L'expansion que prit la capitale au début de l'empire rendit la situation de plus en plus fautive; aussi lorsque Claude, pour assurer l'alimentation de sa population et faciliter ses relations avec l'étranger, eut aménagé le port d'Ostie et corrigé par toute une suite de travaux les obstacles naturels, le grand commerce se déplaça peu à peu. Les navires continuèrent bien à toucher à Pouzzoles, mais non plus comme en un point terminus. Seuls les négociants qui venaient trafiquer en Campanie ou dans l'Italie centrale s'y arrêtaient encore; les autres y faisaient escale et poursuivaient leur route par mer jusqu'à l'embouchure du Tibre. *L'emporium maximum totius orbis terrarum*, c'était maintenant Ostie. Pouzzoles ne perdit point d'ailleurs, en un jour, toute son importance;

*inscriptionum graecarum*, t. III, n. 3912, 3919. — <sup>7</sup> A. Wagner, *Inscription grecque inédite*, dans *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1869, nouv. sér., t. XI, p. 1-14.

<sup>1</sup> Vopiscus, *Vita Aureliani*, c. XVIII. — <sup>2</sup> Code Justinien, l. XI, tit. IX, l. 5. — <sup>3</sup> *Ibid.*, l. 3. — <sup>4</sup> *Corpus inscriptionum graecarum*, t. III, n. 3924. — <sup>5</sup> Lebas, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, n. 1687b. — <sup>6</sup> *Corpus*

elle jouit d'une certaine prospérité jusqu'à la fin de l'empire. Les services de l'annone, qui y fonctionnèrent pendant longtemps encore, auraient suffi, du reste, à y maintenir une grande activité.

Naturellement l'affluence des marchands de toute sorte établis dans la ville ou simplement de passage n'a pas été sans laisser de traces dans les inscriptions locales. L'Occident et l'Orient y figurent pareillement. On y rencontre des armateurs et des marins du Rhône et de la Saône, des marchands d'huile et de salaisons espagnols; des commerçants en blé de Carthage, de Libye et de Cyrénaïque, des négociants grecs et asiatiques de Coreyre, de Nicoméde, de Pergé, d'Éphèse; des Nabatéens, des Syriens de Beyrouth; de Tyr, d'Héliopolis et d'autres villes du Levant. Toutes les parties de l'empire romain y sont à peu près représentées. On est frappé surtout de la part prépondérante qu'y tient l'élément oriental, en particulier l'élément syrien.

II. LA COLONIE SYRIENNE. — Les Syriens étaient les commerçants les plus habiles et les plus entreprenants qui fussent; ils apportaient dans les affaires un esprit de lucre, une souplesse et une audace qui ne s'embarassaient point de scrupules inutiles; par là, ils étaient assurés de l'emporter sur leurs concurrents. Grâce à leur initiative, ils envahirent peu à peu tous les ports, toutes les places de commerce du monde romain, concentrèrent entre leurs mains une grande partie du trafic et arrivèrent à exercer dans le monde entier une véritable influence morale et même artistique (voir *Dictionn.*, t. III, au mot COLONIES D'ORIENTAUX).

Les inscriptions de Pouzzoles nous apprennent l'étroite solidarité qui régnait entre eux et les sacrifices pécuniaires qu'ils savaient consentir dans l'intérêt de la patrie commune. Les Syriens possédaient des *stationes* qui consistaient en de vastes édifices destinés à loger les marchands de leur nation et à emmagasiner les marchandises. Il faut, semble-t-il, se figurer les « stations » de Pouzzoles comme des hôtelleries pour les négociants, comme des entrepôts pour les denrées dont ils trafiquaient, et comme des centres religieux où tous ces exilés adoraient les dieux de leur pays. Il est vrai qu'on n'a pas, jusqu'à nos jours, réalisé de trouvailles archéologiques permettant de compléter les renseignements conservés par l'épigraphie et de retrouver la moindre trace d'un établissement de cette sorte.

Que des marchands d'une même origine provinciale se soient réunis sur une terre étrangère et resserrés en associations, c'est ce qui s'est toujours vu et se présente encore partout de nos jours. Les Romains et les Italiens en avaient donné l'exemple dès l'époque républicaine, se répandant dans les provinces lointaines à peine conquises ou même encore indépendantes, pour y tenter la fortune. On a relevé des groupements de cette sorte dont le souvenir, s'est conservé en Sicile, en Grèce, à Délos, à Lesbos, à Cos, en Crète, en Asie Mineure, en Égypte, en Afrique, ailleurs encore. Partout, on le constate, ces Italiens ou même ces Romains, qui sont dits *consistentes, negotiantes, κατοικοῦντες, πραγματοῦμενοι* dans quelque cité ou dans quelque contrée, se hâtaient de se former en *conventus*, fermés à tous ceux qui n'étaient pas de leur groupe; ils mettaient à leur tête des administrateurs ou simplement un curateur, qui les représentaient soit auprès du gouverneur de la province, si elle était soumise au peuple romain, soit auprès des magistrats des cités qu'ils habitaient, qui prenaient leurs intérêts, défendaient leurs privilèges et faisaient aboutir leurs réclamations; à Rome même, ils avaient des patrons élus par eux, pour soutenir au besoin leurs revendications. Les mêmes nécessités de défense professionnelle et de

cohésion en face de l'étranger amenèrent les marchands syriens, répandus dans le monde romain, à former des associations sur le modèle de celles qui existaient à Pouzzoles.

On connaît depuis longtemps l'influence religieuse que ces marchands syriens ont exercée par leur présence seule en Italie, à Rome, dans les provinces, et la part qui leur revient dans la diffusion de leurs divinités nationales à travers l'empire. Unis durant leur vie par tant de liens matériels, moraux, religieux, tous ces négociants, disséminés sur la terre étrangère, loin des sépultures de leurs ancêtres, ne se séparaient pas non plus dans la mort. Il eût été bien imprudent de leur part de songer qu'on pourrait alors les ramener dans leur patrie; la longueur du voyage, les frais qu'il aurait entraînés, mille difficultés matérielles s'y opposaient. Le plus sage était de préparer sur place un asile assuré pour leur dépouille mortelle. Or, les associations dont ils faisaient partie possédaient un tombeau commun ou un coin de cimetière: c'est le champ de repos qui leur était destiné. Là encore Pouzzoles nous fournit un document concluant. On a trouvé au *Piano di Quarto*, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> mille de la voie qui se dirigeait vers Capoue, une inscription relative au collège des marchands d'Héliopolis. Il y est fait mention d'un *ager* de sept arpents, enclos fermé, puisqu'il est parlé des portes qui y donnent accès et des chemins qui y sont ménagés; il comprenait une citerne et un certain nombre de *tabernæ* (boutiques pour les vendeurs d'objets de piété funéraire, salles pour la célébration des banquets funèbres, habitations de gardiens, etc.). Le texte déclare que ceux qui de leur vivant auront violé le règlement de la corporation seront exclus de la jouissance du lieu. L'association des Héliopolitains avait donc à cet endroit sa nécropole particulière. Celle des juifs se trouvait sans doute à Marano, autre localité voisine de Pouzzoles.

III. LES JUIFS A POUZZOLES. — Les juifs tenaient leur grande place parmi les compatriotes syriens, là, comme sur tant d'autres points du monde romain, il y furent les fourriers du christianisme. Le fait n'est pas douteux, mais les détails font défaut, car on ne sait rien de ceux qui l'implantèrent à Pouzzoles. Ou plutôt ce qu'on en peut savoir se lit dans une compilation sans autorité et légendaire connue sous le titre d'*Aetus Vercellenses*. On y lit que l'apôtre Pierre, venant de Césarée en Italie, débarqua à Pouzzoles. Le pilote du navire, Théon, avec qui il s'était lié d'amitié pendant le voyage et qu'il avait baptisé, se rend chez son hôte, un chrétien nommé Ariston à qui il annonce l'arrivée de Pierre. Ariston profite de la visite pour mettre Théon au courant de la chronique romaine dont il se trouve bien instruit puisqu'il en vient, s'étant rendu à la rencontre de l'apôtre et ayant quitté la communauté en pleine division sur le fait de Simon le magicien. Théon et Ariston se rendent au navire où Ariston se jette aux pieds de Pierre et le prie de ne pas tarder à se rendre à Rome pour rétablir l'union entre les frères<sup>1</sup>.

IV. LES APÔTRES A POUZZOLES. — Pierre se rend à Pouzzoles, mais suit le conseil d'Ariston et se rend tout de suite à Rome. A quelques années de là, c'est au tour de saint Paul de débarquer au port et de passer sept jours dans la ville, caché dans la maison d'un disciple de Pierre. Que les deux apôtres soient venus en Italie et qu'ils aient pris terre à Pouzzoles on n'en peut douter, du moins pour Paul<sup>2</sup>; quant à la venue de saint Pierre à Rome, nous croyons en avoir donné une démonstration historique suffisante (voir *Die-*

<sup>1</sup> A. Lipsius, *Die apokryphen Apostelgeschichten*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 177. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1893 (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 218), n. 3303. — <sup>2</sup> Act., XXVIII, 13-14.

*lionn.*, t. XIV, au mot PIERRE) et on peut seulement discuter la question insoluble s'il débarqua à Pouzzoles ou à Ostie. Qu'on fasse intervenir l'ordination du premier évêque de Naples, Aspren, lors du passage de Pierre dans cette ville, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'en parler, la légende d'Aspren remonte, au plus tôt au <sup>v</sup>e siècle<sup>1</sup> (voir *Diellonn.*, t. XI, au mot NAPLES, col. 695-696), lui-même a pu exister vers le milieu du <sup>III</sup>e siècle.

A son passage et pendant son séjour d'une semaine, Paul trouva une communauté chrétienne : ἤλθομεν εἰς Ποιτίλους, οὗ εὐρόντες ἀδελφοὺς παρεκλήθημεν παρ' αὐτοῖς ἐπιμεῖναι ἡμέρας ἑπτὰ. De Pouzzoles Paul se rendit à Rome. On ne fait qu'entrevoir cette première communauté, on ignore tout sur son compte; la correspondance de l'Apôtre n'y fait plus aucune allusion dans la suite. Il n'y a, semble-t-il, pas lieu de retenir le nom de Patrobas, mentionné dans l'épître aux Romains<sup>2</sup> et de qui la liste des 72 disciples du pseudo-Hippolyte et du pseudo-Dorothee veulent faire un évêque de Pouzzoles : Πατροβᾶς, οὗ καὶ αὐτοῦ ὁ Ἀπόστολος μέμνηται, ὃς καὶ ἐπίσκοπος ἐν Ποιτίλοις γέγονεν. Ces listes sont dénuées de toute valeur (voir *Diellonn.*, t. VIII, au mot LÉGENDES APOSTOLIQUES) et de leur affirmation précède celle du *Synaxaire* de Constantinople<sup>3</sup>, qui n'en vaut pas plus.

Nous ne croyons pas qu'il faille retenir le nom de Celse dont on fait le premier évêque de Pouzzoles, où on célèbre sa fête et on conserve ses reliques, mais qui ne se trouve pas en meilleure posture que son pseudo-prédécesseur Patrobas. On le trouve mentionné pour la première fois dans un document de 1026 qui parle d'une *plata ad S. Celsum* dans le *castrum Pultheolanum*<sup>4</sup>. Fr. Lanzoni ne consent pas plus à discuter les titres de Patrobas que ceux de Celse et de Jean<sup>5</sup>; aussi croyons-nous que c'est leur faire presque trop bonne mesure que d'accepter « qu'un certain Celse fut peut-être un des premiers chefs de la communauté chrétienne de Pouzzoles, et que, pour cette raison, son nom fut lié aux légendes relatives à saint Pierre lorsque celles-ci se constituèrent. » On ne s'attend pas à voir discuter ici certain récit d'une messe célébrée par saint Pierre dans un oratoire appelé San Pettrillo situé après le Vado di Serra, à droite de la route de Capoue<sup>7</sup>.

V. LISTE ÉPISCOPALE. — On vient d'en lire deux ou même trois noms qui ne comptent pas. On rencontre ensuite un certain *Maximus*, qui est cité dans la vie grecque de saint Janvier avec Maxence, évêque de Cumes et Cosmas, évêque de Naples<sup>6</sup>. Ce dernier est connu par d'autres documents comme ayant vécu dans les premières années du <sup>IV</sup>e siècle et il faut l'identifier avec l'évêque Zosime nommé dans la Chronique des évêques de Naples par Jean Diaire comme ayant gouverné cette Église sous le règne de Constantin, à l'époque du pape Miltiade et qui mourut sous le pape Silvestre. Il y a bien quelques difficultés chronologiques<sup>8</sup>, mais le personnage semble appartenir à l'histoire et *Maximus* s'en trouve un peu plus assuré.

1. *Florentius*. — Vers la fin du <sup>IV</sup>e siècle, mais à une date où le siège de Pouzzoles devait exister déjà, on trouve mention dans une lettre des empereurs Valentinien et Gratien au vicaire Aquilinus (vers 363) d'un évêque Florentius qui avait été cassé pour des fautes

graves et qui, quinze ans plus tard, essayait de reconquérir son siège épiscopal et troublait ainsi l'Église de Pouzzoles. Cette lettre a été écrite entre le 9 août 378 et le 19 janvier 379. Florentius avait donc été évêque et cassé en 363 : *Et Florentius Puteolanus post damnationem, quam recto iudicio convictus accepit ac mansuetudinem nostram inquietam cessatus, dignum tulit improba offensione responsum, post quindecimum annum Ecclesiam, de qua fuerat extrusus, rursus contaminare conatur, congregationes illicitas facere molitur, egentemque consilii multitudinem perdit animi persuasione depravat...*<sup>10</sup>.

2. *Theodorus*, connu par son épitaphe datée de l'an 435, le 13 mai<sup>11</sup>.

HIC REQVIESCIT S·THEODORVS·EPISCOPVS  
QVI·DEPOSITVS·EST·III·ID·MAIAS·CONS  
THEODOSI·XV·ET·VALENTINIANI·III

3. *Julius*. — En 449, on le voit représenter le pape Léon I<sup>er</sup>, avec le diaire romain Hilaire, à l'assemblée qui a gardé le nom de « brigandage d'Éphèse »<sup>12</sup>.

4. *Claudius*. — Il siégeait au concile tenu à Rome sous le pape Hilaire, en 465<sup>13</sup>.

5. *Aucupius*. — Siégea au synode romain de 499, sous le pape Symmaque<sup>14</sup>.

6. *Geminus*. — Mentionné dans une lettre du pape Pélagé<sup>15</sup>.

7. *Gaudiosus*. — Siégea au concile de Constantinople, en 680<sup>16</sup>.

VI. LES MARTYRS. — On ne peut omettre le nom de saint Ignace d'Antioche qui, dans sa vie retouchée par le Métaphraste, nous est montré débarquant à Pouzzoles : *Appulit Puteolos, Hospitio autem exceptus simul cum militibus ab iis, qui illic erant fidelibus, cum eos quoque valere iussisset in Domino, venit Romam*<sup>17</sup>.

Artemas, dont la *passio* est l'ouvrage de Pierre, travaillant par ordre d'Étienne, évêque de Pouzzoles, qui a retouché une pièce plus ancienne, probablement au <sup>X</sup>e siècle. On y apprend le nom du martyr, mais ni celui du magistrat ni la date. Il est mentionné au martyrologe hiéronymien le 25 et le 26 janvier<sup>18</sup>.

Alfius, Phildefius et Cyrinus font partie d'un groupe de 18 martyrs mis à mort en 251<sup>19</sup>. Les trois premiers sont mis à mort en Sicile; on ramène les quinze autres de Rome à Pouzzoles, où ils sont interrogés et mis à mort. Actes très douteux, qui n'ont d'autre garantie que le Ménologe de Basile<sup>20</sup>.

Dasius, Zosimus, Januarius, Dorothea ou Dorotheus Sussimus et Januaria, qu'on ne sait trop où attribuer, à Nicomédie ou à Pouzzoles. Tout ce qu'on a proposé à ce sujet n'est que conjectural<sup>21</sup>.

Les noms de saint Janvier, évêque de Bénévent et de saint Procule, patron de Pouzzoles sont plus célèbres. On lit au martyrologe hiéronymien : 18 octobre : *Puleoli, Januarii et Euticis*; 19 octobre : *Neapoli, Sussi, Januarii Festi, Desiderii. In cimitero Puteolis, Proculi, Eutici* (p. 133); 21 octobre : *Neapoli, Festi... Campania Proculi, Eutici* (p. 134).

Il existe des *Acta Vaticana* anciens et des *Acta Puleolana*, les uns et les autres sujets à caution, refaits probablement par Jean Diaire ou à son époque, ce qui les rend difficilement utilisables. Il n'en est pas de même des *Acta Bolonensia* qui peuvent remonter au début du <sup>V</sup>e siècle et qui ont été publiés par A.-S.

*pontif.*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. xxxv, 1<sup>re</sup> part., p. 56.

— <sup>11</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3298. — <sup>12</sup> *Corp. script. eccl. lat.*, t. xxxv, 1<sup>re</sup> part., p. 442. — <sup>13</sup> Labbe, *Concilia*, t. iv, col. 1060. — <sup>14</sup> *Id.*, *ibid.*, t. iv, col. 1314. — <sup>15</sup> Jaffé, *Reg. pont. rom.*, p. 84, n. 636. — <sup>16</sup> Labbe, *Concilia*, t. v, col. 692. — <sup>17</sup> *Acta sanct.*, februar. t. 1, p. 27, e. v. — <sup>18</sup> Ch. Dubois, *op. cit.*, p. 172; Lanzoni, *op. cit.*, p. 142. — <sup>19</sup> *Acta sanct.*, maii t. ii, p. 509. — <sup>20</sup> P. G., t. cxvii, col. 447. — <sup>21</sup> Ch. Dubois, *op. cit.*, p. 173, note 2.

<sup>1</sup> Capasso, *Monum. Neap. duc.*, t. 1, p. 150, note 1; p. 151, note 1. — <sup>2</sup> Rom., xvi, 14; sa fête ne date que du <sup>XVI</sup>e siècle. — <sup>3</sup> *Synax. Constantinop.*, dans *Acta sanct.*, novemb., p. 194<sup>no</sup>, n. 4; 786<sup>4</sup>; *Prolegomena*, LXXIV. — <sup>4</sup> Capasso, *op. cit.*, t. II, p. 255-256. — <sup>5</sup> *Le origini delle diocesi antiche d'Italia*, 1923, p. 141. — <sup>6</sup> Ch. Dubois, *Pouzzoles antique (Histoire et topographie)*, in-8°, Paris, 1907, p. 169. — <sup>7</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 169, note 3. — <sup>8</sup> *Bibliotheca Casinensis*, t. II, p. 238. — <sup>9</sup> Ch. Dubois, *op. cit.*, p. 170. — <sup>10</sup> *Epistulae imperator.*

Mazzocchi, *Aclorum Bononensium S. Januarii... vindictæ*, Neapoli, 1759, et critiqués par le même dans ses *Commentarii in velus marmoreum S. Neapolitanæ Ecclesiæ kalendarium*, t. 1, p. 269-279. Cette pièce est exempte de fabules, elle concentre l'action à Pozzuoles et ses environs immédiats. Les événements sont dégagés de merveilleux et tels qu'on peut se les figurer; ici l'arrestation de saint Janvier est motivée par sa demande de rendre visite à Sosius dans sa prison. Il existe aussi une Vie grecque, dite du moine Emmanuel, longtemps dédaignée comme apocryphe et qu'une publication plus récente a, en partie, réhabilitée. Nonobstant certaines retouches, on y peut retrouver un fond qui remonterait jusqu'à la première moitié du vi<sup>e</sup> siècle. D'après ces remarques, on aboutirait à un fait historique survenu en 305 (sous le V<sup>e</sup> consulat de Constantin César et de Maximianus César), peut-être au mois d'avril — celle du 19 septembre au calendrier de marbre peut être d'une translation — celle du 23 septembre se rapporterait à la translation de Sosius — celle du 15 au 20 octobre à la translation de Proculus.

La date du 21 avril est donnée par les ménologes grecs; d'après Eusèbe, la persécution cessa en Italie au mois de mai 305; enfin la Vie grecque de saint Janvier donne il est vrai le 19 septembre pour la mort et pour la translation, l'une en 305, l'autre en 315, cependant elle s'accorde avec Eusèbe et les ménologes pour marquer l'arrestation au 17 avril.

Les martyrs sont : Sosius, diaire de Misène; Januarius, évêque de Bénévent avec Festus et Desiderius, diaire et lecteur de cette Église; enfin Proculus, diaire de Pozzuoles, Eutychès et Acutius de Pozzuoles. Mentionnons encore au xiv kal. nov. du martyrologe hiéronymien : *in cimelerio Puteolis Proculi, Prodocti et Nice matris e(ius Tasiæ) virginis Astibustii*; eux-ci sont inconnus sauf le martyr Proculus.

Voici le résumé historique qu'on peut retenir : Sosius, diaire de Misène, emprisonné à Pozzuoles par ordre du gouverneur de la Campanie. Januarius, évêque de Bénévent, de passage à Pozzuoles avec le diaire Festus et le lecteur Desiderius lui rend visite en prison; on les arrête et tous quatre sont condamnés à être livrés aux bêtes dans l'amphithéâtre. Au jour dit on les y amène, mais le gouverneur est absent et la peine est commuée; les quatre chrétiens sont décapités près de la solfatare et on leur associe trois habitants de Pozzuoles qui leur ont manifesté de l'intérêt, ce sont : Proculus, Acutius et Eutychès.

Les corps sont enterrés près de la solfatare, celui de saint Janvier dans un endroit appelé *Marcianum* (aujourd'hui *Convento dei Cappuchini*), pour les autres on ne sait, peut-être en différents lieux. Mais au i<sup>er</sup> siècle, les corps sont déterrés et réclamés par leurs concitoyens : les Misénates emportent Sosius; les Bénéventins enlèvent Festus et Desiderius, les Napolitains réclament Janvier, enfin les Pouzzolans transportent Proculus, Acutius et Eutychès au *prætorium Falcidii*.

La Vie grecque date les différentes translations des corps des martyrs de la même année où eut lieu le transfert de saint Janvier à Naples (en 315); elles paraissent très rapprochées.

Le *prætorium Falcidii* se trouvait à un carrefour : *in contrivio ipso*, attenant à une basilique dite *basilica Sautii Stephani*. Aux xv<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> des kalendes de novembre le martyrologe hiéronymien commémore à Pozzuoles Eutychès et Proculus : *In cimiterio Puteolis Proculi*<sup>1</sup>, etc., et ce *cimelerium* paraît bien être le

*prætorium Falcidii*, ce qui devait s'entendre, comme à cette époque, d'une *villa* appartenant à Falcidius<sup>2</sup>, terrain qui garda son nom même lorsqu'il fut devenu un cimetièrre chrétien, avec une basilique dédiée à saint Étienne.

VII. ÉGLISES. — « *Prætorium* et *basilica* étaient situés *in contrivio*. Il existe un endroit de la *via Campana*, la *via Celle*, où le chemin qui se dirige vers le Cigliano, et la route qui, dans l'antiquité, longeait Pozzuoles au Nord se réunissent et constituent un *contrivium*. Là précisément ont été reconnus les restes d'une basilique chrétienne primitive, dont l'entrée était tournée vers l'Orient et dont le pavage subsistait presque entièrement, soutenu par la voûte d'un souterrain; deux chapelles latérales, à droite et à gauche, existaient sur les côtés extérieurs.

« Non loin de là, les traces d'une autre basilique ont été, à ce qu'il paraît, reconnues également. Un amoncellement de ruines assez étendues donne à croire qu'il y avait au même endroit un ensemble d'édifices importants<sup>3</sup>. On a voulu y voir l'emplacement du *prætorium* qui fut, au début du Moyen Age, transformé en monastère. C'est possible. En tout cas, précisément en ce lieu, parmi les ruines d'une des basiliques, a été retrouvée l'inscription chrétienne de G. Nonius Flavianus, prouvant indubitablement qu'il y avait là, dès l'époque romaine, des sépultures chrétiennes.

« Le *prætorium Falcidii* était, aux vi<sup>e</sup> et vii<sup>e</sup> siècles, un monastère, de même que l'ancienne villa de Lucullus à Naples, le *castrum Lucullanum*<sup>4</sup>. Quand ce monastère fut-il fondé? On ne sait. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'en l'année 600, il était désert et presque complètement abandonné par les moines, à cause de l'état d'insécurité du pays. La lettre du pape Grégoire, qui nous fournit ces renseignements, fait mention d'une église attenante au monastère, peut-être la vieille basilique de Saint-Étienne : *Quia vero monasterium Puteolis constitutum quod Falcidis dicitur, illa esse destitutum a monachis perhibetur, ut non solum Dei illius opus minime celebretur, sed etiam pene pro derelicto, quod dici grave est, habeatur*<sup>5</sup>.

« Les autres églises de Pozzuoles que nous connaissons encore sont :

« L'église construite près de la solfatare en l'honneur de saint Janvier. On ne sait pas la date de sa fondation (peut-être le i<sup>er</sup> siècle).

« L'ancien temple d'Auguste, devenu postérieurement la cathédrale consacrée à saint Proculus, et mentionnée pour la première fois au x<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Quand eut lieu la transformation du temple païen en église chrétienne? Ce fut probablement quand, au moment des invasions, la plus grande partie de la ville devint inhabitable et que les Pouzzolans se réfugièrent dans l'aerropole grecque, le *castrum* du Moyen Age. Nous avons vu plus haut qu'en 600 le *prætorium Falcidii* était abandonné. Il semble difficile de croire que dans ces conditions, les chrétiens y aient laissé les corps de Proculus, d'Acutius et d'Eutychès; ils durent les transporter au contraire dans le *castrum* et y consacrer une église à leur patron Proculus. C'est vers les vi<sup>e</sup>-vii<sup>e</sup> siècles que le temple d'Auguste fut vraisemblablement consacré à saint Proculus.

« On sait enfin que le corps de sainte Julienne, martyrisée à Nicomédie, sous l'empereur Maximien fut transporté en Italie, et déposé à Pozzuoles, où un mausolée fut érigé en son honneur (après 304)<sup>7</sup>. »

VIII. FRESQUES. — Aucun vestige de catacombes chrétiennes n'a été, jusqu'à présent, découvert à Pouz-

<sup>1</sup> Édit. De Rossi-Duchesne, p. 133. — <sup>2</sup> *Corp. inser. lat.*, t. vi, n. 1944. — <sup>3</sup> Scherillo, dans l'*Encyclopedia dell' Ecclesiastico*, t. iv, au mot *Pozzuoli*, p. 913-914. — <sup>4</sup> Galante, *Memorie dell' antico ecuobio Lucullano*, Napoli, 1869. —

<sup>5</sup> S. Grégoire, *Epist. ad Adeodatam abbatem Neapolitanum*, dans *P. L.*, t. lxxvii, col. 1113. — <sup>6</sup> Capasso, *Monum. Neap. duc.*, t. ii, c. i, n. 406. — <sup>7</sup> *Acta sanct.*, febr. t. ii, p. 870, 872.

zoles. Aucune fresque, originaire de Pouzzoles, représentant les martyrs pouzzolans Procule, Acutius et Eutychès, n'est parvenue jusqu'à nous. Mais le culte de ces martyrs ne resta pas localisé à Pouzzoles; associé à celui de saint Janvier, il se répandit de très bonne heure à Naples. Dans une crypte des catacombes de saint Sève, à Naples, des peintures, datant des 1<sup>re</sup> et 2<sup>es</sup> siècles, nous offrent des images de saints, parmi lesquelles celle de saint Eutychès et probablement aussi celle de saint Acutius<sup>1</sup>. Des peintures des catacombes de Saint-Janvier, beaucoup plus récentes (VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles) représentent les sept martyrs de Pouzzoles<sup>2</sup>.

IX. ÉPIGRAPHIE. — Peu d'inscriptions chrétiennes.

1. Nous avons cité celle de l'évêque Théodore, en 435; Voir ci-dessus, col. 1678.

2. A Pouzzoles, à l'évêché :

HIC·REQVIESCIT·IN·PACE·MISENVS·EPISCOPVS  
qui vix·ann·P·M·LXXVI·DEPOS·III·ID·IANVAR  
consulatu FL·FELICIS·V·C·ET SEDIT·ANN·  
.....M·X·D·VI

Cet évêque vécut 76 ans, mourut en 511.

Bibl. — Capaccio, *Puteolana historia*, in-4<sup>o</sup>, Neapoli, 1604, p. 179; *Neapolitanæ historiae*, in-4<sup>o</sup>, Neapoli, 1607, l. II, c. xx, p. 667; Reinesius, *Syntagma inscriptionum*, c. xx, n. 355; Ughelli, *Italia sacra*, t. vi, p. 228; *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3299.

3. Pouzzoles, aujourd'hui au musée de Naples.

dulcISSIMAE ADQVE AMAN  
lissIMAE INFANTI MEGETIAE  
S VALENTINVS EX TRIBVNIS  
cubiCVLVM DEPOSITIONIS

Bibl. — J. Fiorelli, *Catalogo del musco nazionale di Napoli, Raccolta epigrafica, Iscrizioni latine*, 1868, n. 1972 a. *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3300; Ch. Dubois, *op. cit.*, p. 184.

4. Pouzzoles, aujourd'hui au musée de Naples.

+ HIC REQVIESCIT in som  
NO PACIS·APOL  
XI·ANN PM CVADraginta dp  
S B PRI B IANX

Bibl. — J. Fiorelli, *Catal.*, n. 2015; *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3303.

5. Naples, venue de Pouzzoles?

HIC REQVIESCIT FOR  
MICA KIAPP IN PACE  
QVI VIXIT ANNOS  
PLVS MINVS BIGIN  
5 TI ET A SVPERIS MVN  
DA TRANSIIT CVIVS  
ANEMA INTER IVSTVS SIT

Ligne 2 : FILIA DEP (?)

Ligne 5 : *et ad superos munda transiit ejus anima inter justos sit.*

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3305.

6. On retrouve la formule *in somno pacis* dans les n. du *Corp. inscr. lat.*, 3308, 3316, 3320.

7. Pouzzoles, aujourd'hui à Naples, au musée :

☩  
B M F  
HIC EST PO  
SITA FLAVIA  
MATRONA IN  
FANS QVAE VI

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3306.

<sup>1</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 73; 1871, p. 156-157; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, in-fol., Prato, 1873, t. II, pl. cv a. — <sup>2</sup> Stornaiuolo, *Ricerche sulla storia*

8. Pouzzoles, aujourd'hui au musée de Naples :

†  
VICTORIAE  
BENEMERE  
NTI IN PACE

Bibl. — J. Fiorelli, *Catal.*, n. 1973; *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3313.

9. Pouzzoles, à Naples au musée.

LCIS ANIM  
ANET HIC POLO  
\ONI·IN LOCO  
SAN

Bibl. — J. Fiorelli, *Catal.*, n. 1983; *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3315.

10. Pouzzoles, aujourd'hui à Naples, au musée depuis 1856 :

FELICIANVS	DVLCTIA
IN COIVGIO	HIC DEPOSITVS
VIXIT ANNIS	EST XII KAL DECEM
SEX D XXV	QV ANNIS XXXIII DXXV
	VOTVM FECIT

Bibl. — Minervini, dans *Rendiconti dell' accad. ercolanese*, 1852, t. 1, p. 28; *Bullellino neapolitano*, nouv. sér., t. III, p. 8; t. VIII, p. 64; J. Fiorelli, *Catal.*, n. 1974; *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3304.

11. Grande table de marbre blanc trouvée près d'un sarcophage également de marbre, en 1852, dans les ruines de l'église Saint-Étienne sur l'emplacement du *prælorium Falcidii*. A été détruite :

C·NONIVS·FLAVIANVS  
PLVRIMIS ANNIS ORATIONIBVS PETITVS NATVS  
[VIXIT ANNO VNO  
M·XI·IN CVIVS HONOREM BASILICA HAEC A  
[PARENTIBVS ADQVISITA  
CONTECTAQVAE EST REQVIEVIT IN PACE·XVIII·  
[KAL·IAN

Les parents de C. Nonius Flavianus achetèrent une basilica pour l'enterrer, ce qui ne veut pas dire une église, mais une chapelle ou oratoire funéraire dans une église ou adossée à une église.

Bibl. — Minervini, dans *Bull. neapol.*, t. 1, p. 15; Garrucci, *ibid.*, t. II, p. 136 sq.; De Rossi, *Roma solterr.*, t. III, p. 460; M. Armellini, *Gli antichi cimiteri erisiani di Roma e d'Italia*, 1893, p. 708; *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3310.

12. Pouzzoles (?). Aujourd'hui au musée de Naples :

HIC POSITVS EST  
IVLIVS MARTVRIVS CIBIS  
COSTANTINOPOLITANVS  
FIDELIS SPIRITALIS VIRGO  
QVI VIXIT ANNO PLVS MIN  
VS N·L·DEPOSITVS DIE PRID  
IDVS AGVSTAS IN FACE ✱

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3309.

X. BAS-RELIEFS. — Pierre portant originairement une inscription, laquelle fut effacée quand on sculpta le bas-relief. Celui-ci représente une croix. Sur le côté droit, l'image grossière de saint Pierre nimbé, tenant dans la main droite un *volumen* et dans la gauche un trousseau de deux clefs. Sur le côté gauche, l'image également grossière du Christ tenant dans la main gauche un *volumen* et faisant avec la droite le geste de bénédiction.

Bibl. — *Nolizie degli scavi*, 1886, p. 129; Ch. Dubois, *op. cit.*, p. 427, n. 44.

*e i monumenti dei SS. Eutichete ed Acuzio*, in-8<sup>o</sup>, Napoli, 1874, p. 93-106; Ch. Dubois, *Pouzzoles antique*, 1907, p. 182-184.

Petit piédestal de 1 m. 15 de haut, portant en bas-relief une croix sur le côté principal, sur un des côtés latéraux, saint Pierre, et sur l'autre saint Paul.

*Bibl.* — Ruggiero, *Scavi*, 1851, p. 191; Ch. Dubois, *op. cit.*, p. 427, n. 45.

XI. POUZZOLES ET CUMES. — Nous avons dit que la prospérité de Pouzzoles avait, au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, scellé la décadence de sa proche voisine Cumès qui ne put dès lors subsister que de ce que consentaient à lui laisser Pouzzoles et Naples et de ce qu'elle pouvait tirer de profit des proches villas impériales de Baïes et de Misène. Cependant Cumès placée au sommet du triangle Baïes-Misène et Pouzzoles-Naples offrait aux voyageurs un premier contact avec la riche et peuleuse Campanie. Ceci aide à comprendre comment Cumès malgré son éloignement d'une grande voie antique de communication et à peu de distance de Pouzzoles, qui fut le grand port méditerranéen de la Campanie et du Latium<sup>1</sup> posséda elle aussi de très bonne heure une communauté chrétienne.

Cumès est surtout célèbre par son passé monumental païen, par la réputation de sa sibylle et son rayonnement de civilisation grecque dans l'Italie méridionale et le Latium. Ce n'est pas ce qui rentre dans le cours de nos études, mais seulement ce qui a pu subsister de sa communauté chrétienne primitive. Celle-ci n'a pas été sans gloire, mais il faut rappeler d'abord comment elle a disparu. Pendant la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle, Cumès était, après Naples la seule ville fortifiée de la Campanie et devint enjeu de la lutte entre les Byzantins et les Goths. Occupée par Bélisaire en 536, elle tomba au pouvoir de Totila en 542; celui-ci en fit son *castrum Cumanum* jugé imprenable, quelque chose comme sa capitale militaire et l'entrepôt de son immense butin. Après la bataille de 552 et la mort de Totila, Narsès fit le siège de cette place vigoureusement défendue par Aligern et s'en empara après une année. En 558, Flavius Nonius Erastus, préfet de la flotte releva les murailles et restaura le port; mais les progrès des Lombards marquèrent une crise nouvelle et Cumès tomba au pouvoir du duc Romuald II pour retomber ensuite, en 717, aux mains du duc de Naples, Jean. En 915, la ville fut dévastée par les Sarrasins et ne se releva plus de ses ruines; elle ne fut désormais qu'un château féodal, vrai repaire de brigands dont il fallut se débarrasser à main armée en 1207. Les reliques des martyrs furent transportées dans les églises de Naples<sup>2</sup>.

Les fouilles qui ont été conduites à Cumès au cours de ces dernières années ont permis d'éclairer la topographie ancienne de la ville et de l'autre célèbre de la sibylle<sup>3</sup>.

Celle-ci a toujours été traitée avec une sorte de révérence par les plus anciens écrivains chrétiens (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2226-2227) et on remarquera que la description la mieux particularisée que nous possédions de l'autre de la dite sibylle de Cumès se lit chez l'auteur de la *Cohortatio ad gentiles* (*Λόγος παρακλιτικός πρὸς Ἑλληνας*), qui fut longtemps attribuée à saint Justin et qui n'est que l'ouvrage d'un anonyme du IV<sup>e</sup> siècle, mais relatant ses impressions personnelles<sup>4</sup>. On n'est fixé sur cette grotte fameuse que depuis les fouilles récentes. En 1926, une notice<sup>5</sup> fit connaître la découverte d'une vaste galerie souterraine de plus de 200 mètres qui traverse la colline de Cumès d'Est en Ouest et qui a été identifiée avec l'autre décrit par

Virgile. La continuation des fouilles a montré clairement que cette crypte souterraine, allant d'un versant à l'autre de la colline ne peut être autre chose que la continuation d'un autre souterrain qui fut ouvert de Coceio pour faire communiquer le lac d'Averne, transformé en *Portus Julius*, avec le littoral de Cumès. C'est la plus majestueuse voie souterraine de caractère militaire qu'aient construite les Romains sur une longueur de 1 200 mètres environ. Cette voie effleurerait et touchait l'autre, ce n'était pas l'autre même. Une crevasse survenue a permis de découvrir, à quelques mètres de l'issue de la galerie inférieure, l'entrée de la demeure de la sibylle. C'est une vaste crypte qui mesure plus de 130 mètres de longueur, avec un corridor central en ligne droite qui s'ouvre sur l'Occident à la lumière du soleil et au spectacle de la mer, par des soupiraux. Le corridor offre, au centre, trois bras et s'ouvre sur un espace rectangulaire pourvu de grandes niches dont une a la forme triévore. La galerie et la chambre sont creusées dans un banc de tuf jaune compact de formation volcanique et dont l'aménagement indique l'époque grecque et non l'époque romaine. Toutes ces dispositions et les trois citernes auxquelles aboutissent les trois bras dont on vient de parler justifient dans le détail la description contenue dans la *Cohortatio ad gentiles*<sup>6</sup>: « Près de la ville on voit une très vaste basilique (*βασιλική μεγίστη*) entièrement creusée dans le roc (*ἐξ ἐνὸς λίθου*), œuvre grandiose et digne d'admiration, dans laquelle ceux qui gardent foi aux traditions de la patrie des ancêtres, disent qu'on y rendait les oracles. Au centre de la basilique on montre trois citernes creusées, elles aussi, dans le roc, remplies d'eau où la sibylle se lavait; après quoi elle reprenait ses vêtements et se retirait dans la chambre la plus intérieure, creusée également dans la pierre, là elle s'asseyait au centre sur un siège élevé et rendait ses oracles. »

Qu'advint-il de toute cette installation superstitieuse après la paix de l'Église? La chambre du fond et le triévore auraient pu être adaptés au culte chrétien dans un oratoire souterrain, cependant on n'en a rencontré aucune trace dans le tuf des parois. On a, il est vrai, trouvé de nombreuses tombes à peu de profondeur dans le sol de la galerie latérale; ces sépultures réunies par groupes sont indubitablement chrétiennes, les unes se composent de tuiles appuyées à la paroi de la galerie et recouvertes de chaux pour les maintenir, les autres sont de grossiers cercueils fabriqués en terre et recouverts de tuiles et de chaux. On s'étonne que les fidèles n'aient pas exploité ces corridors, ces salles qu'ils trouvaient à leur disposition pour les transformer en catacombe.

Cependant le christianisme a laissé quelques traces de son occupation des lieux. Sur le dernier bras de l'immense galerie on a pu relever sur le tuf des parois quelques symboles chrétiens, la palme, la couronne, plus souvent la croix et l'ancre et enfin à l'embouchure de la crypte vers l'Orient des *loculi* encore inviolés. Ce ne sont pas les seuls qui aient servi aux fidèles de Cumès, d'autres, furent creusés dans le pavement des deux basiliques supérieures.

XIII. LES ÉGLISES. — Quels furent les églises ou oratoires des fidèles dont nous parlons? Nous avons dit que, d'après les traditions hagiographiques, les reliques conservées à Cumès furent, en 1207, transférées à Naples, d'abord à Sainte-Marie di Piedigrotta,

<sup>1</sup> A. Maiuri, *La funzione economica e commerciale di Putcoli nella Campania*, dans *Atti del XIX congresso naz. nei campi Flegrei*, 1928. — <sup>2</sup> Minieri Riccio, *Cenni storici sulla distrutta città di Cuma*, in-8°, Napoli, 1846, p. 14 sq.; A. Maiuri, *Monumenti cristiani di Cuma*, dans *Città del III Congr. intern. di archeol. crist.*, 1932, p. 218. — <sup>3</sup> A. Maiuri,

*Horrende secreta Sibylla*, dans *Boll. dell' assoc. intern. di Studi medit.*, t. II, 1932, p. 21 sq. — <sup>4</sup> A. Chiappelli, *L'antro della sibilla a Cuma descritto nel IV secolo d. C.*, dans *Atti della r. acad. di Napoli, Sc. mor. e polit.*, t. XXXI, 1900. — <sup>5</sup> *Notizie degli scavi*, 1926, p. 85-93. — <sup>6</sup> *Cohortatio*, c. xxxvii, in-8°, Iéna, 1879, p. 120.

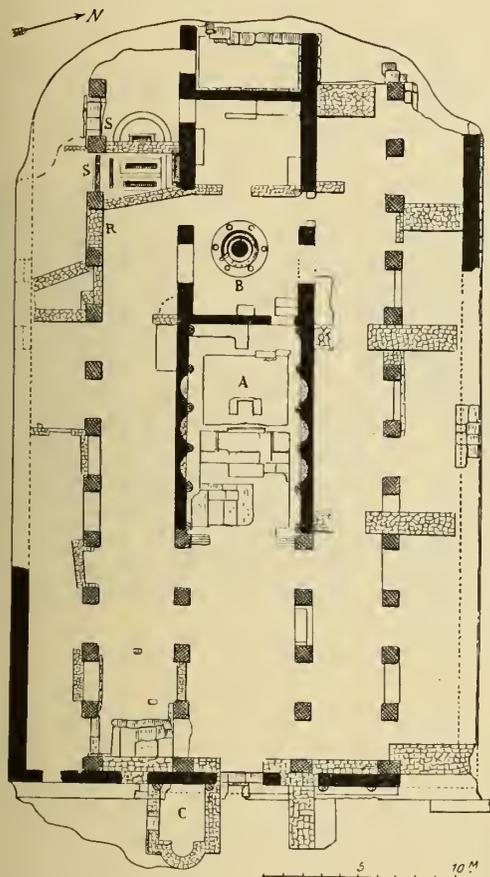
ensuite au *castrum Luculliano*, le Château de l'Œuf, et enfin dans l'église de Sainte-Romita et à la cathédrale; ces reliques étaient celles de sainte Julienne et de saint Maxime. Cependant, lors des fouilles récentes, on n'a pu relever aucune trace certaine d'édifice chrétien sur toute la superficie de l'acropole. Ces mêmes fouilles ont montré que les deux temples principaux de l'acropole, celui d'Apollon, sur la terrasse inférieure, découvert par Spinazzola en 1912, et le temple de Jupiter

restitution du plan de la basilique chrétienne qui recouvrait toute l'étendue du temple primitif sur des dimensions allant de 34 mètres en longueur sur 23 mètres en largeur. Il semble que l'édifice comportait trois nefs; de celle du milieu il reste encore quatre pilastres en blocs de trachite local, tirés du sol même du mont de Cumès sur le versant qui regarde la mer.

XIV. BASILIQUE SUPÉRIEURE. — Celle-ci s'éleva sur l'emplacement d'un temple païen d'époque grecque remplacé par un temple romain d'époque augustale (fig. 10505). La superficie mesure 39 m. 60 de longueur sur 24 m. 60 de largeur. Il ne subsiste aucun morceau architectural de l'époque grecque et le parterre du stéréobate à l'intérieur est complètement recouvert et caché par le pavement postérieur d'époque romaine et chrétienne. Du temple construit à l'époque augustale, il demeure en place des parties des murs du périmètre qui formaient une manière de péribole; une *cella* longue et étroite, tout entière en maçonnerie réticulée et en tuf comme pour les autres constructions d'époque augustale retrouvées dans la crypte inférieure de l'acropole et les autres monuments contemporains. Entre le mur du périmètre qui semble bien avoir été celui du temple et le mur de ladite *cella* on n'a trouvé aucune trace de colonnes ou de piliers appartenant à la construction augustale et qui eussent été nécessaires pour supporter les formes du toit, vu l'écart qui existe entre la *cella* et le périmètre; il se pourrait que cet espace de neuf mètres eût été non couvert, en sorte que le mur du périmètre. d'épaisseur moyenne et de médiocre élévation n'aurait guère servi que de clôture extérieure à la *cella*.

Ce fut là que s'installa la communauté chrétienne de Cumès pendant le courant du V<sup>e</sup> siècle ou, au plus tard, au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, avant l'occupation de la citadelle par les Goths, lorsqu'on vivait encore sous l'influence du plan basilical à cinq nefs. Ce fut alors, probablement, qu'on prolongea l'écartement de la *cella* par cinq piliers qui formèrent la nef centrale et qu'on traça les doubles nefs latérales en coupant chacune d'elles dans la largeur par une rangée de treize pilastres en maçonnerie qui reçurent des arcs peu élevés, ainsi qu'on peut le voir sur la fig. 10506, puisque deux de ces arcs se sont conservés à l'angle sud-ouest qui ne mesurent pas plus de 2 m. 80 de hauteur au-dessus du niveau du pavement. On doit remarquer que l'ancienne *cella* a servi de *presbyterium* et de sanctuaire, sans aucune abside, et formait un espace réservé de 10 m. 80 de long sur 6 mètres de large. Dans ce *presbyterium* on a retrouvé les traces de l'ancien autel en pauvre et grossière maçonnerie (A du plan), précédé d'un beau pavement de dalles en marbre. Ce type de *presbyterium* empiétant sur la nef centrale n'est plus alors tout à fait une nouveauté; on le rencontre dès le V<sup>e</sup> siècle à Manastérine (voir *Dictionn.*, t. III, col. 358, fig. 2474; t. X, col. 1371, fig. 7564) où cette disposition est utilisée pour la *schola cantorum*, et à Rome, dans la basilique de Saint-Clément (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1885, fig. 3025 et 3029) dont les cancels portent le monogramme de Jean II (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 17, fig. 3504; t. XIII, col. 1629, fig. 9729), ce qui suffit à attester que cette décoration appartient à un aménagement de ce genre dans la basilique inférieure entre le IV<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle.

La basilique chrétienne de Cumès n'ayant subi, par suite des conditions historiques de la ville, aucune transformation aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, conserva en Occident l'exemple le mieux caractérisé de cette disposition du *presbyterium* installé dans la nef centrale. L'élévation des murailles n'a pas permis de dire si, comme la *cella* primitive du temple augustal, le *presbyterium* était entièrement clos sur trois de ses faces ou surélevé à peu de hauteur, mais si on observe que



10505. — Plan de la basilique chrétienne de Cumès. D'après *Atti del III congresso internazionale di arch. crist.*, 1932, Rome, 1934, p. 227, fig. 3.

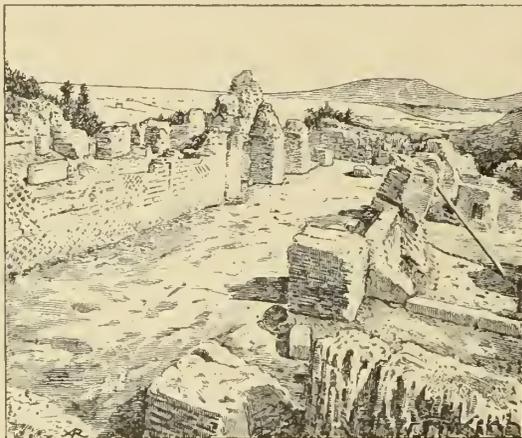
qui couronne la colline, dégagé entre 1926 et 1930, furent complètement transformés et adaptés au culte chrétien. On a pu y noter trois périodes distinctes dans les constructions : 1<sup>o</sup> période grecque, représentée par le massif fondamental formé de blocs parallépipèdes en tuf, sans aucun élément architectural; 2<sup>o</sup> période romaine d'époque augustale, murs en appareil réticulé avec quelques éléments architectoniques et des restes du pavement; 3<sup>o</sup> période chrétienne qui s'affirma par d'importantes transformations aux deux temples païens de l'acropole.

Les fouilles entreprises en 1912 au temple d'Apollon ont montré que toute l'étendue du temple était envahie par de très nombreuses tombes chrétiennes, creusées dans l'épaisseur du stéréobate; on en a retrouvé plus de 90 orientées en partie du Nord au Sud et en partie de l'Est à l'Ouest. Mais dans ces fouilles, on n'a pas tenu assez grand compte des maçonneries chrétiennes qui s'interposent et interrompent les murs du temple païen augustal, ce qui rend assez difficile la

les murs se trouvent dans l'axe même des piliers de la nef centrale, on doit supposer qu'ils s'élevaient autant qu'il était nécessaire pour soutenir les poutres du toit. Les murs devaient avoir des fenêtres correspondant aux ouvertures des nefs latérales afin d'assurer la lumière indispensable aux cérémonies liturgiques.

En arrière du *presbyterium* et toujours dans l'axe de la nef centrale se trouve un espace carré qui communique par deux ouvertures avec les nefs latérales et qui a conservé intacte son installation : c'est le baptistère primitif (fig. 10506) présentant une vasque circulaire, haute de 0 m. 38 au-dessus du pavement de la basilique et du diamètre de 2 m. 86, avec trois marches pour la descente.

Cette piscine était entièrement revêtue à l'extérieur et à l'intérieur de plaques de marbre et le fond était

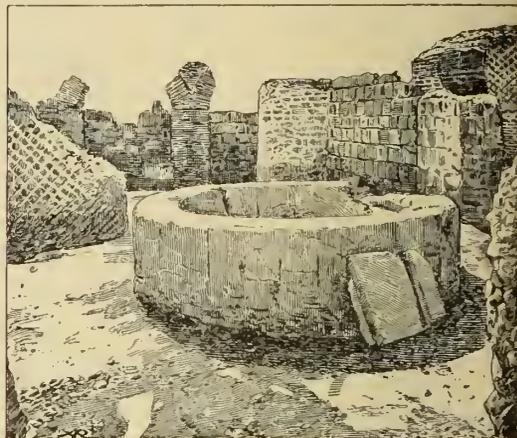


**PRAEEDERE IN PACE.** — L'inscription qu'on va lire a été trouvée à Arbal, l'ancienne *Regiae*, et copiée par S. Gsell :

D M S  
MEMORIA CONSIDI  
SECVNDI QVI NOS  
PRECESSIT IN PACE  
DOMINICA VIXIT ANN PL M  
XXV DISCESSIT VIDVS INVIAS  
AN P CCCCL ET V

*D(is) M(anibus) s(aerum). Memoria Consi(d)i Secundi, qui nos pr(a)ecessit in pace dominica; vixit ann(is) pl(us) m(inus) xxv, discessit v idus junias, an(no) p(rovinciae) CCCCL et V (494 de notre ère).*

*Bibl.* — S. Gsell, *Notes d'archéologie algérienne.*



10506. — Ruines de la basilique chrétienne de Cumes : côté sud et piscine baptismale.  
D'après *op. cit.*, p. 229, fig. 4 et p. 230, fig. 5.

fait d'une grande plaque de marbre circulaire. De nombreux fragments de colonnes en marbre, ramassés à l'intérieur de la vasque suffiraient à prouver que la couverture du baptistère était supportée par six colonnes posant sur le rebord extérieur du bassin. Ce baptistère a-t-il servi également aux catholiques et aux ariens qui vécurent à Cumes, on ne peut le dire, et on peut aussi bien se demander si le petit édifice qui se voit à gauche de l'entrée de la basilique et qui est pourvu d'une abside (C sur le plan), construit en tuf et qui est de l'époque des réparations faites à l'édifice, n'aurait pas servi de baptistère aux Goths ariens devenus maîtres de la ville?

XV. ÉPIGRAPHIE. — Une inscription chrétienne trouvée à Cumes fut transportée à Pouzzoles et, là, achetée par un collectionneur anglais, C.-W. Wilshere, qui l'emporta à Londres; nous ignorons où elle se trouve aujourd'hui :

+ HIC REQVIESCIT  
IN PACE · Sapis ♂  
QVI LEGIS-ORA PRO ME

*Bibl.* — *Corp. inser. lat.*, t. x, col. 3312.

On lit dans les *Atti del III congresso internazionale di areheol. crist.*, 25-30 settembre 1932, p. 225, note 2, qu'une importante inscription, document insigne de la communauté chrétienne de Cumes, fut trouvée dans les fouilles du temple supérieur de l'acropole et témoigne en faveur du culte des reliques du martyr saint Maxime dans la basilique; elle sera, dit-on, publiée par S. E. Pietro Fedele.

VI. A propos de diverses inscriptions chrétiennes d'Afrique, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1899, p. 459, n. 10.

H. LECLERCQ.

**PRAEDIUM.** — Ce terme est employé pour désigner une propriété dans un sens général : *Cum compluribus locis praedia hortosque haberet, nunquam eis custodem posuit*<sup>1</sup>. *Habet in nummis, habet in urbis praediis*<sup>2</sup>. *Suburbanum praedium commodissimum esse puto*<sup>3</sup>. Toutfois *praedium* diffère de *possessio*; ce dernier terme désigne toute espèce de propriété, *praedium* ne s'applique qu'à la propriété immobilière.

Ce terme est rarement employé dans l'épigraphie chrétienne, cependant on a trouvé près de Bologne, en 1745, cette inscription :

PROCVLE · ANICIE  
IN · PFEDIO  
SVO  
IN P · DEP · V · KL · IVNI  
✠

*Bibl.* — Erri, *Origine di Cento*, p. 67; Scalabrini, *Moum. Ferrar.*, fol. 43; A. Zaccaria, *Excurs.*, t. 11, p. 170; Frizzi, *Mem. Ferrar.*, t. 1, p. 246; E. Borriani dans *Corp. inser. lat.*, t. xi, n. 814.

Il faut rapprocher de ce texte ce qui est dit dans

<sup>1</sup> Cicéron, *Pro Roscio*, 15. — <sup>2</sup> Columelle. — <sup>3</sup> Suétone, *Caesar*, 50.

les actes de sainte Agnès qui, quoique légendaires, ne sont pas suspects quand ils nous disent que les parents de la jeune martyre lui donnèrent la sépulture dans le *praediolum* qu'ils possédaient sur la voie Nomentane : *Parentes vero ejus cum omni gaudio abstulerunt corpus ejus et posuerunt illud in praediolo suo, non longe ab Urbe in via quae dicitur Numentana* <sup>1</sup> (voir *Dictionn.*, t. I, col. 919).

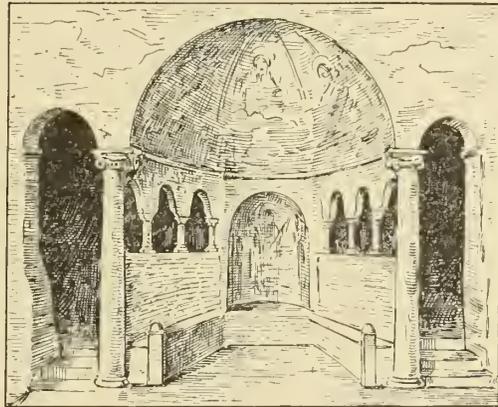
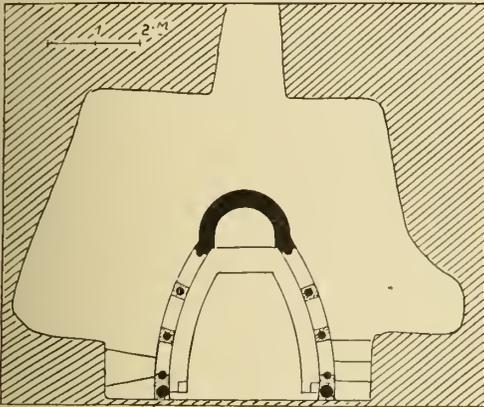
H. LECLERCQ.

**PRÆESEPE.** — Voir *Dictionn.*, t. X, col. 2112-2117.

**PRAESUL.** — Ce titre sert à désigner les évêques, mais il est employé de préférence dans les inscriptions métriques et, à partir du commencement du <sup>v</sup>e siècle, dans les épitaphes des papes; on le lit dans celles des

tions de la grande église de Byzance, ou incapable d'établir des pendentifs, s'est contenté d'élever sur deux files circulaires de colonnes antiques, surmontées de chapiteaux corinthiens, une rotonde plus petite et plus gauche que le baptistère de Nocera.

A la période obscure de la domination lombarde semble appartenir encore la basilique funéraire récemment retrouvée à un kilomètre de Prata, non loin d'Avellino. Il n'en reste plus que le chevet, à l'entrée d'une grotte encombree d'ossements (fig. 10507). Les trois arcades dont deux s'ouvrent directement sur la nuit de la caverne rappelleront l'abside ajourée de la basilique de Paulin (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NOLE) dont la triple baie donnait accès à la « confession » de saint Félix. Mais dans la basilique de Prata, l'arcade centrale n'est que l'entrée d'un sanctuaire,



10507. — Basilique funéraire de Prata. Plan et abside.

D'après Em. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, 1904, t. I, p. 84-85.

papes Célestin I<sup>er</sup>, Simplicie, Boniface II, Vigile et sous les formes suivantes :

Célestin I<sup>er</sup> (422-432) : PRAESVL SEDIS APOSTOLICAE.

Boniface II (530-532) : SEDIS APOSTOLICAE... TOTO PRAESVL IN ORBE SACER.

On trouve également *praesul* à Grado, en 571; à Aquilée, en 580; Vereil et sur l'épithaphe de Marca, vicaire du pape Vigile, mort en 555 : IN VICIBVS PRAESVLIS.

H. LECLERCQ.

**PRATA.** — Parmi les églises qui furent élevées du <sup>viii</sup>e au <sup>xi</sup>e siècle, dans les provinces lombardes de l'Italie méridionale, deux seulement ont gardé leur plan primitif. L'une est le monument dont les annalistes ont parlé avec le plus d'admiration. « Aréhis, dit Erehempert, fonda dans l'enceinte de Bénévent, un temple très riche et très beau, qu'il appela d'un nom grec *Haghia Sophia*, e'est-à-dire la sainte Sagesse du Verbe. » L'édifice qui s'élevait à côté du palais, fut consacré en 760. Il dut être en grande partie reconstruit après le tremblement de terre de 1688; mais, si les voûtes sont modernes, la disposition des colonnes marque encore la hardiesse du dessin qu'avait conçu le fondateur et la maladresse de l'architecte qui le réalisa. Le nom seul de l'édifice était un programme, le prince lombard entendait rivaliser avec le souvenir de Justinien <sup>2</sup>. Et, en effet, on lui a bâti une église à coupole. Mais l'auteur des plans, ignorant des disposi-

autour duquel les parois de la grotte forment comme un déambuloire (fig. 10507). C'est une construction de plan elliptique, couverte d'une voûte en enl-de-four, sur laquelle un artiste local du <sup>xv</sup>e siècle a peint le Rédempteur dans une auréole portée par deux anges. A mi-hauteur des parois laterales sont pratiquées des arcades séparées par des tronçons de colonnes en marbres divers. Au fond du sanctuaire s'ouvre enfin, comme une abside secondaire, une simple niche décorée d'une fresque du <sup>xi</sup>e siècle, la Vierge en orante, debout entre deux anges en adoration. Toute cette construction est une combinaison bizarre et unique d'une abside ajourée avec une abside pleine et décorée de peintures. On ne peut la comparer à aucun édifice connu, parce qu'elle ne ressemble à aucun. Seuls, les chapiteaux des colonnettes, striés de gravures grossières, permettent de plaacer entre le <sup>viii</sup>e et le <sup>x</sup>e siècle l'édifice dont la disposition, à l'entrée d'un lieu de sépulture, est un héritage direct des premiers âges chrétiens <sup>3</sup>.

A droite de l'église s'ouvre la catacombe qui comporte une crypte ou basiilicule *ad corpus*; cette crypte est en forme de rotonde et tout autour la paroi est creusée d'*arcosolia*, dont le temps a effacé les peintures. On a trouvé deux sarcophages en terre cuite qui mesurent : le premier : 1 m. 82 de long sur 0 m. 48 de large et 0 m. 58 de haut; le deuxième : 1 m. 96 de long sur 0 m. 550 de large et 0 m. 40 de haut.

De la première salle on passe dans une autre, moins

<sup>1</sup> *Acta sanct.*, 21 janv., p. 350; cf. U. Giordani, *Il pre-diolo di Sant' Agnese nel sotto suolo*, in-12, Roma, 1910.

— <sup>2</sup> *Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum lan-*

*gobardorum et italicarum*, édit. Waitz, p. 577. — <sup>3</sup> Em. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, t. I, 1904, p. 84-86, fig. 24, 25.

spacieuse, dont le fond arrondi, est orné de quelques peintures sans intérêt.

*Bibl.* — V.-G. Tagliatela, *Dell' antica basilica e della catacumba di Prata*, in-12, Napoli, 1870; De Rossi, *Bull. d'arch. crist.*, 1880, p. 151; V. Schultze, *Die Kata-komben. Die altchristliche Grabstätten, ihre Geschichte und ihre Monumente*, in-8°, Leipzig, 1882, p. 301-303; M. Armellini, *Gli antichi cimelieri cristiani di Roma e d'Italia*, in-8°, Roma, 1893, p. 710-711.

H. LECLERCQ.

**PRATO** (Istrie). — Une basilique du v<sup>e</sup> siècle devenue depuis plus d'un siècle une fabrique d'acides. On y a trouvé cette inscription fragmentaire :

B · M  
HIC · REQII  
SCIT · IN · PACE  
Pru]DENT[us

*Bibl.* — F. Tedeschi, *San Vincenzo in Prato e le basiliche istriane*, dans *Archivio storico lombardo*, t. ix, 1882, p. 593-614; *Perseveranza*, 17 mars 1887; *Archiv. stor. lomb.*, t. xiv, 1887, p. 434.

H. LECLERCQ.

**PRAXÈDE (BASILIQUE DE SAINTE-)**. — I. Le titre et la basilique. II. Fresques du clocher. III. La décoration mosaïque. 1<sup>o</sup> L'abside, 2<sup>o</sup> L'arc de l'abside. 3<sup>o</sup> L'arc triomphal. IV. La chapelle de Saint-Zénon. V. Épigraphe. VI. Bibliographie.

I. LE TITRE ET LA BASILIQUE. — L'emplacement de la basilique de Sainte-Praxède nous amène sur la maison du sénateur Pudens qui fut contemporain des apôtres et passe pour avoir été converti par saint Pierre. Comme les maisons de l'aristocratie romaine, celle-ci était très vaste. Les fouilles qui ont eu lieu à une époque récente ont mis à jour des salles nombreuses et spacieuses ainsi que des couloirs établissant la communication entre les basiliques de Sainte-Praxède et de Sainte-Pudentienne, en traversant toute la place de l'Esquilin. Nous sommes ici, en effet, dans la V<sup>e</sup> région civile de Rome.

Il semble probable que le titre de Praxède existait dès le temps des persécutions; on le trouve mentionné sur une inscription datée de 491 (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2482, n. 17) et dans les actes d'un synode romain tenu sous le pontificat de Symmaque, en 499. Sous le pontificat de saint Grégoire, le titulaire avait nom Aventius. On ne connaît pas avec précision par quelle série de catastrophes passa la basilique qui, à la fin du viii<sup>e</sup> siècle, fut restaurée par les soins d'Hadrien I<sup>er</sup> et, au commencement du siècle suivant, reconstruite et décorée par Paschal I<sup>er</sup>, qui en avait été titulaire : *In atium non longe demutans locum*. Cette basilique se distingue de toutes les autres basiliques romaines parce qu'au lieu d'offrir deux files de colonnes formant trois nefs, elle présente des groupes de deux colonnes alternant avec une colonne bloquée dans la maçonnerie d'un pilastre. De ces pilastres partent deux arcades qui traversent la nef centrale. Les pilastres sont postérieurs au ix<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 2314, fig. 3171).

Le pavement en marbre a été entièrement refait et la basilique attend toujours une restauration qui, tout en respectant certaines modifications faites à l'édifice primitif du ix<sup>e</sup> siècle, la libère de déplorables superstructions. Les colonnes et l'architrave semblent bien occuper leur place primitive, et on peut croire que Paschal I<sup>er</sup> se contenta de modifier la position respective de la porte et de l'abside.

<sup>1</sup> A. Muñoz, *Studi sulle basiliche romane di S. Sabina e di S. Prassede*, dans *Dissertationi della pontificia accademia romana di archeologia*, II<sup>e</sup> série, t. xiiii, 1918, p. 126-128. — <sup>2</sup> F. Grossi-Gondi, *La celebre iscrizione agiografica della*

Il ne s'en tint pas là, il décora l'église de mosaïques : *Absidam vero ejusdem ecclesiae musivo opere exornato variis deceniter coloribus decoravit. Simili modo et arcum triumphalem et oratorium sancti Zenonis*. Il fit bâtir un oratoire dédié à sainte Agnès dans le monastère contigu à la basilique et qu'habitaient des moines grecs chassés par la persécution iconoclaste; les moines de Vallombreuse leur succédèrent.

L'entrée de la basilique se trouve sur l'ancien *clivus Suburanus*. Dans la nef centrale, non loin de l'entrée, on montre un puits qu'on dit être celui dans lequel sainte Praxède recueillait le sang des martyrs; même récit à Sainte-Pudentienne, sans plus de fond historique. A gauche de la porte principale, on montre une plaque de marbre sur laquelle aurait reposé le corps de sainte Praxède; elle tire son plus grand intérêt du fait qu'elle se trouve avec les colonnes de l'ancien ciborium de l'autel.

Sur la face latérale d'un pilastre à droite de l'autel on voit une inscription sur marbre offrant le catalogue des reliques que le pape Paschal I<sup>er</sup> transféra des catacombes dans cette basilique, le 20 juillet 818<sup>2</sup>. Cette translation fut un événement considérable. « Le pape avait fait préparer sous l'autel un souterrain rappelant les catacombes; c'est ce qui a donné lieu à l'erreur du Moyen Âge nommant cimetières cette confession et plusieurs autres, et leur attribuant une étendue fantastique. La crypte n'est pas très grande, il était bien impossible d'y déposer 2300 corps, d'autant plus qu'à cette époque, on ne partageait pas encore les ossements. Il est donc permis de penser que Sainte-Praxède fut en quelque sorte un dépôt provisoire d'où on envoyait des reliques à d'autres églises. De fait, plusieurs des saints nommés ici sont depuis fort longtemps vénéralisés ailleurs. A Sainte-Praxède une tradition veut que beaucoup de ces ossements soient sous le pavement de la chapelle de Saint-Zénon où reposait la mère du pape qualifiée du titre d'*episcopa* ».

II. FRESQUES DU CLOCHER. — Dans le très ancien clocher de Sainte-Praxède, sur l'Esquilin, Cancellieri avait pensé reconnaître sur des fresques quelques scènes de la vie de sainte Agnès. Ces peintures, en très mauvais état et peu apparentes ont attiré l'attention de Mariano Armellini qui put déchiffrer les inscriptions demeurées à peu près lisibles pour des yeux exercés. Ces légendes nous apprennent que les figures représentaient des faits relatifs aux *Acta* si connus des martyrs Celse, Julien, Chrysanthé, Daria, Hilaria, Jason et Maurus. Écrites en blanc sur fond rouge, ces lignes nous donnent les mots suivants :

HIC VBI SANCTVS IVLIANVS FVSTIBVS CEDITVR  
HIC VBI PVER CELSIVS SANCTO IVLIANO....  
HIC VBI CELSIVS CREDIDIT DOMINO SANCTO IVLIANO....  
HIC VBI SANCTVS IVLIANVS IN ICNEM ASSVS EST  
HIC VBI NVMERIANVS IMPERATOR IVSSIT SANCTVM CHR-  
[SANTVM IN CATAXTA EXPONI  
HIC VBI NVMERIANVS IMPERATOR ARENAM IVSSIT PRAECI-  
[PITARI  
HIC VBI SANCTA DARIA SEPELIVIT TRASION ET MAVRVS  
HIC VBI SANCTA DARIA COMPRESA EST [FILIIS VIVS

Ensevelis dans la catacombe de la *via Salaria vetus*, comme le montrent les anciens *Itinéraires*, les saints dont nous venons de lire les noms ont été transportés dans l'intérieur de la ville au ix<sup>e</sup> siècle. Les peintures qui datent du même temps, et ont été sans doute exécutées à l'occasion de cette translation, sont superpo-

*basilica di Santa Prassede a Roma*, dans *Civiltà cattolica*, 1916, t. i, p. 443-456. — <sup>3</sup> Orazio Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, t. iii, *Les églises de Rome*, 1902, p. 327.

sécs sur trois rangs au deuxième étage du clocher de Sainte-Praxède<sup>1</sup>.

III. LA DÉCORATION MOSAÏQUE. — C'est l'œuvre voulue par Paschal I<sup>er</sup>; elle a été étudiée par Davanzati, par Ciampini, par J.-B. De Rossi et, plus récemment, par Van Berchem et Clouzot. Malgré la grossièreté de l'exécution et tous les symptômes de décadence, l'ensemble offert par le grand arc de triomphe, l'arc de l'abside et l'abside ne manque pas de grandeur, bien que la couleur soit pauvre et sale, les personnages raidis et leurs regards exorbités. On s'est inspiré de la décoration de l'église des Saints-Côme-et-Damien mais avec une technique déchuë et le résultat est amoindri.

1<sup>o</sup> *L'abside*. — La conque absidale nous montre le Christ debout sur les nuées; il est figuré de grande taille, tenant le *volumen* de la main gauche et levant la main droite. Il porte une tunique d'un jaune éteint et un manteau du même ton, frangé; ses pieds sont chaussés de sandales. La tête se détache sur un nimbe crucifère or et azur. A ses côtés se tiennent saint Paul et saint Pierre qui passent le bras autour de femmes qu'ils semblent attirer vers le Christ. Suivant De Rossi, Praxède est aux côtés de Pierre et Pudencienne se rapproche de Paul; toutes deux richement vêtues, tenant la couronne du martyr posée sur un voile gemmé. Les têtes ceintes d'un diadème se détachent sur un nimbe d'or.

A côté de sainte Praxède on voit un personnage vêtu d'une dalmatique blanche à larges manches et portant sur la poitrine une croix de Malte; on ignore qui il peut être. A côté de sainte Pudencienne est représenté le pape Paschal I<sup>er</sup> vêtu d'une tunique, de la chasuble et du pallium; il porte dans un pli de son manteau le modèle de la basilique; les pieds sont chaussés de *campagi* et le nimbe est carré.

Toute cette scène se développe entre deux palmiers, sur l'un desquels, celui de gauche, est perché le phénix symbolique, au nimbe irradié de dix rayons. Au-dessus du Christ, le ciel s'ouvre pour laisser la main de Dieu, qui tient une couronne de lauriers; aux pieds du Sauveur on lit ce mot : + IORDANES, lequel surmonte l'agneau divin debout sur le monticule d'où s'échappent les quatre fleuves. A droite et à gauche se rangent douze brebis, blanches sur fond d'or, sortant des villes de Jérusalem, à droite, et de Bethléem, à gauche. Dans le haut de l'abside, une guirlande de fleurs coupée par le monogramme du pape :

P S  
CAL

Au bas de l'abside cette inscription en lettres d'or sur fond bleu disposée en deux groupes de trois lignes :

+ EMICAT AVLA PIAE VARIIS DECORATA METALLIS  
PONTIFICIS SVMMI STVDIO PASCHALIS ALVMNI  
PLVRIMA SCORVM SVBTER HAEC MOENIA PONIT  
+ PRAXEDIS DNŌ SVPER AETHRA PLACENTIS HONORE  
SEDIS APOSTOLICAE PASSIM QVI CORPORA CONDENS  
FRETVS VT HIS LIMEN MEREATVR ADIRE POLORVM

« Cette demeure pieuse brille de l'éclat des métaux variés par les soins du souverain pontife Paschal; il place sous ces murs les corps de nombreux saints, celui de Praxède, aimée du Seigneur dans les cieux; pour la gloire du Siège apostolique, il leur donne la sépulture avec confiance de mériter par eux l'accès du séjour céleste. »

2<sup>o</sup> *L'arc de l'abside*. — La décoration de l'arc inter-

prète les visions de saint Jean à Patmos : « Je fus, dit-il, ravi en esprit. Et voici il y avait un trône dans le ciel... Autour du trône, je vis vingt-quatre vieillards assis, revêtus de vêtements blancs et sur la tête des couronnes d'or... Devant le trône brûlent sept lampes ardentes qui sont les sept esprits de Dieu... Autour du trône il y a quatre êtres vivants... Le premier être vivant est semblable à un lion, le second est semblable à un veau, le troisième a la face d'un homme et le quatrième est semblable à un aigle qui vole. Les quatre être vivants ont chacun six ailes... Ils ne cessent de dire jour et nuit : « Saint, saint, saint est le Seigneur « Dieu, Tout-Puissant qui était, qui est et qui sera... » Et l'un des vieillards me dit : « Ne pleure point, voici que « le rejeton de David a vaincu pour ouvrir le livre et ses « sept sceaux. » Et je vis au milieu du trône et des quatre être vivants et au milieu des vieillards un agneau qui était là comme immolé... Quand il eut pris le livre, les quatre êtres vivants et les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'agneau... Je regardai et j'entendis la voix de beaucoup d'anges autour du trône et des êtres vivants et des vieillards... Les vingt-quatre vieillards se prosternent devant celui qui est assis sur le trône, et ils jettent leurs couronnes devant le trône en disant : Tu es digne, notre Seigneur et notre « Dieu, de recevoir la gloire et l'honneur et la puissance, « car tu as créé toutes choses et c'est par ta volonté « qu'elles existent... »

Au sommet de l'arc, on voit l'agneau couché sur un trône, une croix sur le dos, dans un médaillon bleu. Trois candélabres d'un côté du trône, quatre de l'autre. Sous le trône, le livre scellé de sept sceaux. Des anges et les quatre êtres vivants, symboles des évangélistes, puis les vingt-quatre vieillards par deux groupes de douze complètent la vision. Les quatre anges sont debout sur les nués, figurés par de petits nuages rouges et bleus; ils sont nimbés de même que les quatre êtres symboliques, les vieillards ne le sont pas, mais ceux-ci, vêtus de blanc, élèvent vers le Christ leurs bras voilés portant la couronne. Tous ces personnages sont d'une exécution maladroite, les visages sont insignifiants, les gestes rigides, les membres disproportionnés. Les couronnes sont présentées de champ, plusieurs ont été refaites.

La composition se détache sur un fond d'or, elle est encadrée dans la bordure habituelle aux mosaïques de cette époque : chaîne de rectangles alternant avec des ovés et des points.

3<sup>o</sup> *L'arc triomphal*. — Les compositions de cette partie de la basilique ont donné lieu aux systèmes les plus contradictoires. La Jérusalem céleste, exécutée comme les autres parties de la mosaïque sous le pape Paschal (817-824), occupe le milieu de l'arc. C'est une enceinte irrégulière, percée de deux portes et formée de blocs d'or et de pierres précieuses suivant la description de l'Apocalypse : *Erat autem structura muri ejus ex jaspide; ipsa vero civitas aurum purum similis vitro puro. Et fundamenta muri urbis omni tapide pretioso ornata*<sup>2</sup>. Dans cette enceinte se tiennent vingt et un personnages. D'abord, au centre, dominant tous ses voisins, le Christ, la droite levée comme pour bénir<sup>3</sup>; il est vêtu d'une tunique rouge brochée d'or, porte le nimbe crucifère, deux anges à ses côtés. A gauche du spectateur, au premier plan, on voit une sainte et sept saints, tous debout, le bas du corps caché par le mur. La sainte lève les mains vers le Christ; elle est vêtue d'une robe d'étoffe jaunâtre, un manteau noir lui couvre la tête comme ferait un capuchon. Ses voisins portent sur leurs mains voilées

<sup>1</sup> Edmond Le Blant, *Lettre* du 29 avril 1881, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1884, p. 237-238. — <sup>2</sup> Apocalypse, XXI, 18 sq.

— <sup>3</sup> On a conservé au Vatican, *lat. 5407*, fol. 16, un dessin où le Christ bénit à la latine, mais l'exactitude est douteuse.

la couronne d'oblation. Le premier d'entre eux, le plus rapproché du Christ, se distingue par un costume assez semblable à celui qu'on vient de décrire : tunique jaune à plis rouges, manteau de couleur foncée. Derrière eux, à l'extrémité gauche, un homme imberbe, très probablement Moïse, étend vers le Christ un phylactère déplié sur lequel on lit ce mot :

L  
E  
G  
E

À droite du spectateur, au premier plan, une sainte vêtue et parée avec richesse, robe de pourpre rehaussée d'or, collier de perles au cou, diadème sur la tête; elle aussi lève les mains vers le Christ. Ensuite vient un saint à la barbe et aux cheveux blancs tenant une clef dorée; il est suivi de cinq autres saints portant des couronnes d'oblation. Derrière eux, à l'extrême droite, un vieillard à barbe blanche étend vers le Christ ses mains couvertes d'un pan de son manteau. À côté de lui, un ange ailé portant une verge dorée et vêtu d'une tunique rouge ornée d'un *clavus* en losange <sup>1</sup>.

Toutes ces figures sont nimbées; le nimbe des anges est bleu clair frangé de blanc, celui des saints est doré. Le costume est uniformément blanc, sauf les exceptions signalées plus haut.

En dehors de l'enceinte de la Jérusalem céleste, des deux côtés de l'arc, on voit, entre saint Pierre et saint Paul, plusieurs groupes d'élus s'acheminant vers la cité divine. Selon les uns ce sont les 144 000 enfants d'Israël, douze mille par tribu, marqués du sceau; selon d'autres, parmi lesquels Boldetti <sup>2</sup>, ils représentent la translation des corps des martyrs opérée par l'ordre du pape Paschal I<sup>er</sup>. Mais nous laissons ce point pour revenir aux dix-huit saints figurés, avec le Christ et les anges, dans la Jérusalem céleste.

L'interprétation a rebuté Ciampini qui ne sait qu'en dire <sup>3</sup>, Bianchini n'a rien trouvé de plus ni de mieux <sup>4</sup>; Séroux d'Agincourt <sup>5</sup>, Müller <sup>6</sup>, Nibby <sup>7</sup>, Platner <sup>8</sup>, ne voient ici que des élus ou des martyrs. Barbet de Jouy pense voir de chaque côté du Christ et des anges les saintes Praxède et Pudentienne à ses pieds, leur père Pudens vers l'extrémité à gauche; Novat et Timothée, leurs frères, à l'extrémité opposée; au premier rang les élus : six à droite, sept à gauche <sup>9</sup>. D'autres ont proposé des explications auxquelles il est préférable de substituer celle d'Eug. Müntz (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce nom). D'après lui, l'explication se trouve presque tout entière dans les autres parties de la mosaïque qui décore la basilique de Sainte-Praxède.

Commençons, avec lui, par les deux saintes <sup>10</sup>. Celle de gauche, aux vêtements de deuil, à la tête voilée, est la Vierge, conçue non comme reine des cieux, mais comme *mater dolorosa*. Nous la retrouvons sous le même aspect sur le portail, ainsi qu'à l'intérieur de la chapelle Saint-Zénon. La couleur seule de son costume diffère, étant dans l'un des cas d'un bleu foncé, dans l'autre tout à fait noire. Deux autres mosaïques romaines, celle de Saints-Nérée-et-Achillée, exécutée sous Léon III et celle de *Sancta Maria in Dominica* exécutée sous le même Paschal I<sup>er</sup>, nous montrent un type peu dissemblable.

La sainte de droite, qui lui fait pendant, offre une ressemblance parfaite, en ce qui touche la parure et

l'habillement, avec l'image des deux saintes sœurs Praxède et Pudentienne exécutée en mosaïque dans la conque de la tribune. Comme l'église est consacrée à la première d'entre elles, à sainte Praxède, il est probable que c'est elle que l'artiste a voulu placer sur l'arc triomphal, aux pieds du Christ, en face de sa mère.

Le personnage debout à côté de la Vierge serait plus difficile à reconnaître, s'il ne figurait dans la chapelle de Saint-Zénon, sous des traits et avec un costume absolument identiques — barbe et cheveux d'un châtain foncé, tunique jaune à plis rouges, manteau noir — ayant son nom écrit en lettres d'or :

I  
O  
S  
C  
H  
S  
A  
N  
N  
I  
S

C'est saint Jean-Baptiste. Quant à saint Jean l'Évangéliste, nous allons le rencontrer tout à l'heure parmi les apôtres.

La présence du Précurseur à côté de la Vierge et de la patronne de l'église n'a rien d'étonnant. Dans une mosaïque antérieure de près de deux siècles, celle de l'oratoire de Saint-Venance (639-642) (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot LATRAN), nous le voyons au milieu d'une assemblée composée, peu s'en faut, comme celle qui remplit l'enceinte de la Jérusalem céleste.

Les six figures vêtues de blanc, qui lui succèdent à notre gauche et les six qui occupent notre droite, ne peuvent être que les douze apôtres. Les deux d'entre eux qui sont le plus près du Christ, sont évidemment, à gauche saint Paul, à droite saint Pierre. Nous les rencontrons quatre fois encore sur les murs de Sainte-Praxède, à savoir : sur l'arc triomphal, en dehors de l'enceinte; puis, dans la tribune; puis sur le portail de la chapelle Saint-Zénon; enfin à l'intérieur de cette même chapelle. Dans ces différentes représentations, leur type reste invariable. Il ne peut subsister l'ombre d'un doute sur leur identité.

Quant à leurs compagnons, il suffit de les comparer l'un après l'autre aux portraits en médaillons qui sont disposés en demi-cercle des deux côtés du Christ, sur le port : il de la chapelle déjà si souvent mentionnée, pour acquérir la conviction que nous avons affaire aux apôtres. La ressemblance est complète; seul l'ordre dans lequel ils sont rangés diffère.

Les deux personnages placés aux deux extrémités de la cité sainte, étendant les mains vers le Christ comme pour le désigner aux fidèles, sont deux prophètes, probablement Isaïe et Jérémie qui annoncèrent sa venue et que nous trouvons sur différentes mosaïques, comme à Saint-Vital de Ravenne, à *Sancta Maria in Domnica*, à la cathédrale de Capoue.

Les deux portes de la Jérusalem céleste sont ouvertes et chacune d'elles gardée par un ange aux ailes repliées. L'ange de droite a les mains jointes sur la poitrine, l'ange de gauche lève la main droite comme s'il voulait défendre l'entrée. Aux deux extrémités, on voit des groupes d'élus qui se pressent pour être introduits dans la Jérusalem céleste. Il se peut qu'on ait voulu figurer ici les 2 300 confesseurs et martyrs dont

<sup>1</sup> Ciampini, *Vetera monumenta*, t. II, p. 145, a supprimé les ailes. — <sup>2</sup> *Osservazioni sopra i cimiteri dei cristiani*, p. 230. — <sup>3</sup> *Vetera monumenta*, t. II, p. 145. — <sup>4</sup> *Demonstratio historiae ecclesiasticae*, Rome, 1752, t. II, p. 235. — <sup>5</sup> Séroux d'Agincourt, *Storia dell' arte*, t. IV, p. 133. — <sup>6</sup> *Die bildlichen Darstellungen im Sanctuarium der christl. Kirchen*, Trier, 1835, p. 56; il change les couronnes en pains. — <sup>7</sup> Nibby,

*Roma nell' anno MDCCCXXXVIII*, t. I, p. 671. — <sup>8</sup> Platner et Bunsen, *Beschreibung der Stadt Rom*, t. III, 2<sup>e</sup> part., p. 246. — <sup>9</sup> Barbet de Jouy, *Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome*, in-12, Rome, 1857, p. 63. — <sup>10</sup> Eug. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie. L'arc triomphal de Sainte-Praxède*, dans *Revue archéologique*, 1874, t. II, p. 175-177.

le pape Paschal ordonna le transfert des reliques des catacombes dans l'abside de Sainte-Praxède.

Le groupe de gauche se compose d'hommes et de femmes d'aspect et d'âge différents qui se dirigent vers la ville sous la direction d'un ange aux ailes déployées. On y reconnaît à leurs vêtements des évêques en chasuble et des officiers portant la chlamyde pourpre ou blanche; les femmes portent le voile sur la tête. Tous portent la couronne des martyrs, les hommes sont chaussés de *campagi*. Le groupe de droite s'avance, précédé par saint Pierre et saint Paul entre lesquels on voit l'ange de la vision de saint Jean qui, de la main droite, désigne la ville et de la main gauche tient une baguette dorée (Apoc., XXI, 15). Les anges et les apôtres sont nimbés, les élus ne le sont qu'après leur introduction dans la Jérusalem céleste.

Le ciel bleu foncé est couvert de petits nuages blancs et le gazon est parsemé de fleurs.

Au-dessous de ces groupes, sur les portions inférieures de l'arc, une multitude de personnages vêtus de blanc, debout, agitent des palmes, c'est encore l'interprétation du texte de l'Apocalypse : « Après cela je regardai et voici qu'il y avait une foule innombrable de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, de toute langue. Elle se tenait devant le trône et devant l'Agneau, vêtue de robes blanches et tenant des palmes en main... Alors l'un des vieillards prit la parole et me dit : « Ceux qui sont vêtus de robes blanches, qui sont-ils et d'où sont-ils venus?... Ce sont ceux qui viennent « de la grande tribulation; ils ont lavé leurs robes et ils les ont blanchies dans le sang de l'Agneau. C'est pour cela qu'ils sont devant le trône de Dieu et le servent jour et nuit dans son temple. Celui qui est assis sur le trône dressera sa tente sur eux; ils n'auront plus faim, plus soif et le soleil ne les frappera point, ni aucune chaleur. Car l'Agneau qui est au milieu du trône les paîtra et les conduira aux sources des eaux de la vie et Dieu essuiera toute larme de leurs yeux. »

On a dit avec raison que « le contraste qui existe entre la beauté de cette composition et la grossièreté de la technique est frappante. Si l'on examine en détail les figures, on ne peut manquer de s'étonner que des mosaïstes, qui manient leur art avec tant de gaucherie, aient pu concevoir un ensemble aussi grandiose. A cette époque, l'invention était rare, on se bornait surtout à imiter. Nous avons vu que l'arc abside et l'abside de Sainte-Praxède sont des répliques fidèles de ceux des Saints-Côme-et-Damien. Il est donc permis de se demander si la composition de l'arc triomphal n'est pas, elle aussi, la copie d'une mosaïque plus ancienne, ornant quelque basilique romaine ou ravennate et dont aucune trace n'a subsisté<sup>1</sup>. »

IV. LA CHAPELLE DE SAINT-ZÉNON. — Saint Zénon est un martyr honoré sur la voie Flaminienne. La chapelle qui porte son vocable s'ouvre dans la nef droite de l'église Sainte-Praxède, son entrée est décorée de colonnes supportant une architrave sur laquelle repose une urne païenne. L'inscription est ainsi conçue<sup>2</sup> :

+ PASCHALIS PRAESVLIS OPVS DECOR(e)FVLGIT IN AVLA ☩  
 QVOD PIA OPTVLIT VOTA STVDVIT REDDERE DO : 

P	S
CAL	

 ☩

Cette chapelle fut construite par le pape Paschal I<sup>er</sup> pour recevoir la tombe de sa mère Théodora Episcopa; elle est surmontée d'une coupole élevée sur plan carré. La façade est percée d'une fenêtre entourée de deux rangées de médaillons, les uns bleus sur fond d'or, les

autres or sur fond bleu. Au sommet, dans un médaillon presque double des autres et traversé d'une croix, on voit le buste du Christ bénissant. De chaque côté six médaillons avec les bustes des apôtres. Au-dessous du médaillon du Christ, celui de la Vierge avec l'Enfant, et de chaque côté saint Zénon et saint Valentin, son compagnon de martyr. Ensuite, huit médaillons renfermant des bustes de femmes représentées de face, coiffées de diadèmes et richement vêtues mais non identifiées. Dans les angles formés par le sommet de la courbe de l'arc et la voûte, deux médaillons, peut-être des prophètes.

L'intérieur de la chapelle est très sombre, les fenêtres ayant été murées, sauf une seule. Cette obscurité prépare la vue à découvrir sur le fond d'or de nombreux personnages facilement reconnaissables. La voûte est inspirée par celle de la chapelle épiscopale de Ravenne. Quatre anges aux nimbes bleus, aux ailes repliées, placés aux quatre angles et debout sur des globes soutiennent de leurs bras levés un médaillon où le Christ nimbé et tenant le *volumen* se détache sur un fond bleu (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2116, fig. 637). La technique de la voûte est supérieure à celle des mosaïques des parois. « Les quatre faces du tambour sont percées d'ouvertures inégales. Deux d'entre elles, dans l'axe de la chapelle, ne laissent place qu'à deux personnages, un de chaque côté. Les ouvertures latérales, plus petites, sont placées plus près de l'autel que de l'entrée et sont encadrées de trois figures, une d'un côté et deux de l'autre<sup>3</sup>. »

1<sup>o</sup> *Paroi au-dessus de l'autel.* — La Vierge et saint Jean-Baptiste debout; celui-ci bénissant à la manière grecque et, de la main gauche, tenant une hampe surmontée d'un disque où figure l'Agneau divin, allusion à Joa., 1, 22. La lunette est fort mutilée, on peut y voir encore le buste du Sauveur entre deux personnages, peut-être Moïse et Élie, nous aurions ainsi la transfiguration, sujet très rarement représenté dans l'antiquité chrétienne. Au-dessus de l'autel, une niche occupée par une mosaïque du XI<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle, représentant la Vierge et l'Enfant.

2<sup>o</sup> *Paroi de gauche.* — Les saintes Praxède, Pudencienne et Agnès debout, portant sur leurs mains voilées leurs couronnes de martyrs. Dans la lunette l'Agneau nimbé sur le monticule d'où découlent les quatre fleuves auxquels se désaltèrent deux cerfs. Au-dessous quatre bustes de femmes, allant de gauche à droite : THEODO[ra] EPISCOPA, avec le nimbe carré; ensuite, sainte Praxède portant le diadème, la Vierge avec son manteau sur la tête, une sainte, probablement Pudencienne, sans ornements, ces trois saintes ont un nimbe d'or circulaire cerné d'un trait noir.

3<sup>o</sup> *Paroi de droite.* — Saint Jean, saint André et saint Jacques, vêtus de la tunique et du pallium; ils portent un livre sur leur main voilée. Dans la lunette au-dessous, le Christ entre deux personnages.

4<sup>o</sup> *Paroi en face de l'autel.* — Les deux apôtres Pierre et Paul, désignés par leurs noms, marchant parmi les fleurs désignent de la main droite le trône du Christ, c'est l'επιμασσα (voir ce mot).

V. ÉPIGRAPHIE. — Quelques inscriptions datées apportées des catacombes sont conservées dans la crypte.

1. Marini a fait remarquer que le douzième jour de février est indiqué *pridie idus* et non pas *XVIII kalendas*, c'est pourquoi dans la ligne 3<sup>e</sup>, il lit non pas un chiffre, mais le monogramme du Christ.

Cette inscription offre plusieurs formules dignes d'attention dans les deux premières lignes auxquelles

<sup>1</sup> M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IV<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle*, in-4<sup>e</sup>, Genève, 1924, p. 235. — <sup>2</sup> F. Grossi-Gondi, *Excursus sulla paleografia epigrafica del secolo IX*, dans *Dissertazioni della pontificia accademia romana di*

*archeologia*, série II, t. XIII, 1918, p. 154, n. 11; pl. XXXIII, n. 4. — <sup>3</sup> M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes, du IV<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle*, in-4<sup>e</sup>, Genève, 1924, p. 238-239.

J.-B. De Rossi a consacré un long commentaire où il s'efforce d'établir que Paschasius fut un antipape (?).

*Bibl.* — Jacques Bosio, *Di croce trionfante*, p. 710 (avec négligence); Giorgi, *De monogrammate Christi*, p. 33; Baronius, *Annal. eccles.*, ad ann. 397, t. vi, p. 226; Bimard de La Bastie, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. xv, p. 455; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. 1, p. 192-193, n. 442; O. Marucchi, *Éléments d'archéol. chrét.*, t. iii, p. 334.

*S. Prassede*, p. 207; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. 1, p. 515, n. 1126.

VI. BIBLIOGRAPHIE. — N. Baldoria, *La cappella di S. Zenone a S. Prassede in Roma*, dans *Archivio storico dell' arte*, t. iv, 1891, p. 256, n. 273. — N. Bertoei, *Notizia della basilica di S. Prassede*, in-8°, Roma, 1879. — V.-A. Busiri, *La colonna sanla nel tempio di Gerusalemme ad il sarcofago di Probo Anicio*, Roma, 1888. — Ceuni (*Brevi*) della basilica di Santa Prassede

DVLCIS ☩ ET INNOCES ☩ HIC DORMIT-SEVERIANVS ✠ IN SOMNIO PACIS  
QVI VIXIT ☩ ANNVS ☩ PM·L·CVIVS SPIRITVS ☩ IN LVCE DOMINI SVSCEP  
TVS EST ☩ DIE·VIII·X·KL·MART·D·D·N·N·FLAVIO·CAESARIO·ET·NONIO·ATTICO  
V·V·C·C·SS·QVEM LOCVM·EMIT·VIF·ICVNDA·VXXOR·PASCASIO·EPC·



2. Grande tablette ayant reçu successivement quatre épitaphes, dont trois ont été martelées; celle qui les a remplacées rappelle la mémoire d'Adeodatus Veleius, sa date consulaire peut se rapporter aux années 484, 507 ou 508 (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 301, fig. 63).

*Bibl.* — G. Marini, *I papiri diplomatici*, p. 375; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, p. 421, n. 937.

3. Grande tablette fixée à la muraille; les croix ont été martelées, ce qui indique que cette pierre servit de dalle dans un pavement et qu'on effaça les croix afin de ne pas piétiner ce symbole sacré :

+ HIC REQVIESCET IN PACE ☩ VVILIARIC NEPVs  
MAG ML ☩ TRASARIC ☩ QVI VIXIT ANN PLM  
☩ D̄ XXVII DEPOSITVS M̄·IVLIO·IND̄·VII  
+ MAVRICIO TIBERIO PP̄ AVGT ANN VII PC̄ EIVSD̄

Wiliarie mourut à l'âge de 27 ans, en 589, il était neveu de Trasarie, *magister militum*.

*Bibl.* — G. Marini, *I papiri diplomatici*, p. 293; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, p. 516, n. 1126.

4. Dans la galerie à gauche, une grande dalle dédiée à la mémoire d'une vierge consacrée, Alexandra, morte le samedi saint de l'année 449 :

in hoc sEPVLCRO REQVIESCET PVELLA VIRGO SACRA·B·M·ALEXANDRA  
quae recepta CAELO MERVIT OCCVRRERE · XPO · AD RESVRRECTIONem

praemium aETERNVM SVSCIPERE DIGNA HEC·DEP·VII KAL·APRiles

die sabbATI VIGILIAS SACRAS ☩ CONS·FL·ASTVRIO ☩ VC ☩ CONSULE

*Bibl.* — J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. 1, p. 325-326, n. 745.

5. Dans le pavement de la chapelle du Crucifix de l'autel majeur, une inscription copiée plusieurs fois, c'est l'épitaphe d'un boutiquier : *tabernarius*; en l'année 584.

✠ LOCVS BONIEATIAE QVEM COMPARABIT...  
SE BIBA SVB ILLA BIRO CONDICONEM VT  
[HOC  
EORVM NON BIOLETVR SEPVLCRVM.....  
VBI REQVIESCIT IN PACE VFBANVS Mari  
TVS EIVS VH TABERNARIVS QVI VIXIT ANNVS  
PLM LXX QVI DIPOSITVS EST SVB DIAE  
SI·ID·EEBRVARIAS IMP̄ DN̄ MAVRICIO PP̄·AVG  
[ANN̄ III IND·I(i)  
+ VII

*Bibl.* — Muratori, *Nov. thesaurus veter. inscr.*, p. MDCCCLXV, 1; Davanzati, *Storia della chiesa di*

nell' occasione del VII centenario dacché venne affidata ai monaci Vallombrosani a del ricollocamento della sacra colonna nella sua sede antica, Roma, 1898. — C. Corvisieri, *Dell' acqua Toccia in Roma*, dans *Il Buonarrotti*, III<sup>e</sup> série, t. 1, 1870, p. 47. — B. Davanzati, *Notizie al pellegrino della basilica di Santa Prassede*, in-4°, Roma, 1725. — L. Duchesne, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. vii, 1887, p. 222. — P. Fedele, *Tabularium Sanctae Praxedis*, dans *Archiv. della Soc. rom. di stor. patria*, t. xxvii, 1904, p. 26-78; t. xxviii, 1905, p. 41. — P.-L. Galletti, *Atti notarili degli anni 1148 e 1171 estratti dall'archivio di S. Prassede*, et *Documenti riguardanti il convento di S. Prassede dall'a. 985 al 1365*, dans *Code Vat.* 7926, col. 245-247; 7928, col. 295; 7929, col. 131. — Edm. Le Blant, *Lames de plomb...*, *fresques de Sainte-Praxède*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1884-1885. — O. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. iii, 1902, p. 323-336. — Eug. Müntz, *L'arc triomphal de Sainte-Praxède*, dans *Revue archéologique*, 1874, p. 172-177. — J. Quicherat, *Une tombe plate dans l'église de Sainte-Praxède à Rome*, dans *ibid.*, 1879, p. 129-138. — De Rossi, *Mosaici cristiani*, in-fol., Roma. — M. Van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du VI<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle*, in-4°, Genève,

1924, p. 227-240. — A. de Waal, *Der titulus Praxedis*, dans *Römische Quartalschrift*, 1905, p. 169-180. — J. Zettinger, *Das Bild des Heilandes in santa Prassede*, dans *Σρωμάτιον αρχαιολογικόν*, p. 85-96.

H. LECLERCQ.

**PRÉBENDE.** — On lit dans le capitulaire de Villis que les hommes du domaine royal n'ayant pas de manses leur permettant de vivre recevront *provenda* sur la portion du domaine cultivée au profit du maître<sup>1</sup>. En outre, on réservera sur les récoltes ce qui revient aux *provedarii*<sup>2</sup>. Ces deux termes sont équivalents de *prebenda* et de *prebendarii*, et on emploie indifféremment les uns pour les autres. Ainsi ce terme se rencontre pour la première fois vers la fin du vi<sup>e</sup> ou le début du ix<sup>e</sup> siècle. Il en est de même en terres d'église, comme on le voit par une stipulation de l'abbé Hilduin, de Saint-Denis qui, le 22 janvier 832,

<sup>1</sup> Boretius, *Capitula riereg. Francor.*, dans *Monum. Germ. hist.*, t. 1, p. 88, c. l. — <sup>2</sup> *Id.*, *ibid.*, t. 1, p. 86, c. xxxi.

affecte 900 muids de seigle *da praebendam famulorum eis servientium*<sup>1</sup>; quelques années plus tard, l'abbé Adalhard mentionne, à propos du *victus* des moines de Saint-Bertin, diverses *villae* de quatre, cinq et six *prebendarii*<sup>2</sup>, vraisemblablement des hommes du domaine à qui des vivres sont régulièrement distribués. Certains privilégiés reçoivent en prébende une terre (*ad praebendam*). Il existait donc à cette époque, à l'intérieur des monastères des serviteurs nourris par les moines et désignés sous les noms de *praebendarii* ou *provendarii*. A Saint-Bertin, pour les divers services (*per diversas officinas*), ils s'élevaient au nombre de 95 *praebendarii* à qui on faisait présent des vêtements et des outils<sup>3</sup>. La prébende consiste donc bien en vivres dont il est fait distribution<sup>4</sup>.

Dans les communautés monastiques et canoniales, le mot *praebenda* servit à désigner la portion d'aliments servie quotidiennement au réfectoire. Saint Benoît<sup>5</sup> avait pris soin de prescrire la mesure du boire et du manger; saint Chrodegang<sup>6</sup> fit de même et leur exemple fut imité par les conciles d'Aix-la-Chapelle<sup>7</sup> et la législation de Louis le Débonnaire<sup>8</sup>.

Le texte des règles ne désigne pas la *portio* sous le terme de *praebenda*, mais équivalement, car on lit dans la règle de Chrodegang, tit. LV : *terrena subsidia (debent praelati) diligent illis praebere et le concile de Tours (813), dans son canon 10<sup>e</sup> : victus... quae jure ab abbatissis praebere debuerant*. Ainsi, tout naturellement par la suite, cette *portio* fut souvent désignée par un terme qui signifiait « la part qui doit être donnée » (*praebenda*).

Le droit à la prébende égale à celle des moines ou des chanoines est souvent acquis par des étrangers au prix d'une donation. Nous voyons à Saint-Gall, en 849, une femme séculière obtenant le gîte et le couvert (*locum et praebendam*) dans une *cella* dépendant du monastère. On en peut citer d'autres exemples, mais les textes vont s'éloignant de plus en plus de l'époque qui nous retient. La prébende ne s'entend plus seulement des serviteurs vivant dans les limites du monastère, mais des indigents vivant au dehors et qu'on nourrit ou habille. De plus en plus, dans les établissements ecclésiastiques, comme dans les fises royaux, la *praebenda* ou *provenda* s'entend d'une distribution de vivres.

Le sens du terme s'altère progressivement. *Praebenda* en vient à signifier le droit aux distributions alimentaires qui sont faites dans un établissement déterminé, c'est alors la prébende de cet établissement. Le mot qui signifiait à l'origine une portion d'aliments finit par être appliqué à l'ensemble des biens attribués à cette distribution.

H. LECLERCQ.

**PRÉCAIRE.** — I. Origine et signification. II. Bibliographie.

I. ORIGINE ET SIGNIFICATION. — Les locations perpétuelles, même les baux à long terme, en se régularisant, ne manquent jamais d'entraîner dans le régime de la propriété des complications nombreuses. Tôt ou tard, la raison pratique fait reconnaître au tenancier perpétuel, même au tenancier à long terme, une part dans la propriété du fonds, et celle-ci se trouve ainsi démembrée. Dans la société romaine les locations perpétuelles donnent lieu à une controverse de jurisprudence. Un tel contrat est-il une vente ou louage? En Orient, cette controverse aboutit à la définition législative du

contrat d'emphytéose (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce mot); en Occident, un résultat analogue se produit sans l'intervention du législateur, par la convention du précaire.

Dans les recueils de Formules (voir *Dictionn.*, t. V, à ce mot), on rencontre fréquemment sous la rubrique *Precaria* l'opération suivante : le propriétaire d'un fonds le donne à l'Église; puis, la tradition faite, l'aliénation consommée, le donateur prie le recteur de l'Église de lui concéder le même fonds en usufruit (*sub precario* ou *precario jure et usufructuario ordine*). Ce premier acte, contenant la demande de concession, est la *precaria* ou *carta precaria* proprement dite. L'acte de concession est intitulé : *Praestaria*. Parfois la rubrique *Precaria* est appliquée à l'acte de concession. Ce mot paraît donc avoir été usité pour désigner l'opération tout entière, demande et concession. En définitive, malgré des précautions de style, la convention dont il s'agit n'est rien autre chose qu'une donation avec réserve d'usufruit. Mais, en général, le donateur du fonds ne veut pas amoindrir le caractère de sa libéralité par une réserve formelle. Après s'être entièrement dépouillé de la propriété, il se met à la discrétion de l'Église et reçoit d'elle l'usufruit, à titre de bienfait, *per beneficium* par une donation rémunératoire et réciproque. Considération toute morale des rédacteurs d'actes à séparer le moment de la tradition du fonds et celui de la concession d'usufruit.

La façon ordinaire pour l'Église franque de donner ses terres à bail était la *precaria*, laquelle n'est en aucune façon l'emphytéose, ni même un dérivé et une accommodation de l'emphytéose, mais en règle, une concession à vie, *usufructuario ordine*, disent presque toutes les formules et les chartes relatives à cette tenure, et même une concession qui doit être renouvelée tous les cinq ans. Que cette tenure ecclésiastique ait ses origines dans le droit romain, cela n'est pas douteux; mais cette origine n'est certainement pas l'emphytéose. Dans l'opinion de Löning, aujourd'hui généralement adoptée et qui paraît être celle qui tient le mieux compte des faits, ce n'est même pas (en dépit de la similitude des mots) du *precarium* romain que dériverait la précaire du droit gallo-franc, mais bien du bail quinquennal lui-même, de la *locatio conductio* proprement dite; la nécessité (théorique) du renouvellement de la précaire tous les cinq ans serait la marque visible de cette origine.

On a fait intervenir le 2<sup>e</sup> canon du concile tenu à Leptines<sup>9</sup> le 1<sup>er</sup> mars 743, sous Carloman<sup>10</sup>. Il y est question seulement de l'usage temporaire des biens ecclésiastiques concédé par le propriétaire à des laïques, à la condition expresse que ceux-ci lui payeraient un cens reconnaissant du droit de propriété. Ce contrat s'appelait « précaire » et lorsque la concession était faite, comme c'est le cas ici, sur l'ordre du prince, on l'appelait *precarium* ou *precaria verbo regis*. De l'étude pertinente des textes qui s'y rapportent on a pu conclure que les sources de l'époque ne permettent nullement de soutenir l'existence certaine du précaire *verbo regis* avant le concile de Leptines<sup>11</sup>.

L'Église, dans le royaume franc, conserva et étendit la pratique du précaire qui lui attirait une nombreuse clientèle d'obligés et qui, indirectement, on va le voir, lui permettait d'arrondir ses domaines. Souvent, en effet, l'homme qui sollicitait un précaire était poussé par le désir de s'assurer une protection efficace, et pour

<sup>1</sup> Tardif, *Monuments historiques*, p. 85, n. 123. — <sup>2</sup> Guérard, *Cartul. de Saint-Bertin*, p. 103, 104, 105. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, p. 107. A Corbie, en 822, ils sont 105. — <sup>4</sup> Em. Lesne, *Le sens primitif du terme « prébende »*, dans *Mélanges Paul Fournier*, in-8°, Paris, 1929, p. 414. — <sup>5</sup> *Regula*, c. XXXIX-XLI, P. L., t. LXVI, col. 613. — <sup>6</sup> *Regula*, c. VIII, P. L., t. LXXXI,

col. 1062. — <sup>7</sup> *Conc. Aquisgran.*, 816, c. CXXII. — <sup>8</sup> *Conc. avi Karol.*, t. I, p. 401-402. — <sup>9</sup> *Lijfina*, Lestines-au-Mont, aujourd'hui Les Estimes, entre Mons et Charleroi (Hainaut). — <sup>10</sup> *Monum. Germ. histor.*, *Concilia avi Karolini*, édit. Verminghof, p. 7. — <sup>11</sup> A. Bondroit, *Les precaria verbo regis*, dans *Revue d'hist. eccl.*, t. I, 1900, p. 447.

l'obtenir, il abandonnait ses propres biens et ne les reprenait que pour en jouir comme d'une charité. C'était le *precarium oblatum*; il fallait qu'entre la cession par le propriétaire et la rentrée en possession, le donataire ou l'acheteur occupât l'immeuble pendant trois jours afin d'en acquérir la possession légale.

En 745, Félix de Rokasham transmet à l'abbé de Sithiu une chapelle qu'il a construite dans le *pagus* de Flandre; l'abbé la lui rend pour la durée de sa vie, mais à condition qu'il ne puisse la donner, la vendre, l'échanger, l'aliéner de quelque façon ni la mettre en péril<sup>1</sup>.

En 800, le clerc Déodat cède à l'abbé Odlandus plusieurs biens situés dans le *pagus* de Théroouanne pour les conserver sa vie durant<sup>2</sup>.

En 810, Folbert vend à l'abbé Nanthaire cinq bonniers et un pré dans ce même *pagus* et il les reprend à précaire<sup>3</sup>.

Parfois la vente d'un bien a lieu moyennant remise à titre bénéficiaire d'un autre domaine. C'est ainsi qu'une veuve nommée Lebrudis transmet à l'abbé Nautharius de Sithiu des biens situés dans le *pagus* de Boulogne, moyennant remise à elle et à ses trois enfants, leur vie durant, de deux bonniers dans une autre localité, en 808<sup>4</sup>. Plus fréquemment encore, le précaire est rémunérateur, c'est-à-dire que le preneur ne se borne pas à restituer les biens cédés, mais que, de son côté, il en ajoute encore; le recueil de Marculfe contient pour ce cas une formule spéciale (n. 39). C'était un moyen de pousser aux donations, d'enrichir l'Église, d'accroître le nombre de ses dépendants, de faire cultiver ses terres.

Un précaire pouvait être confié à plusieurs personnes; nous en avons un exemple dans une lettre adressée par Einhard à un *comes*; il le prie d'intercéder auprès de l'empereur pour que deux jeunes gens, deux frères, conservent leurs bénéfices, que l'un possède dans le *pagus* de Tournai, l'autre au delà du Rhin, mais de telle façon que tous deux aient en commun l'ensemble du bénéfice<sup>5</sup>.

Tous ces exemples montrent que le précaire avait pris la forme d'un prêt viager et qui, sauf des cas bien déterminés, n'était plus révocable.

Nous venons de voir que des précaires furent conclus en faveur du donateur et de ses enfants; on a même des exemples en faveur des petits-enfants du précaire, contrairement à la règle que le précaire s'éteint à la mort de celui qui a passé l'acte; mais il faut reconnaître que ce sont là des pratiques étrangères à la conception primitive du précaire, un développement postérieur à l'institution et non le droit originaire. Cette clause, bien loin de pouvoir être considérée comme un souvenir des baux héréditaires du droit romain du Bas-Empire, est tout au contraire la marque de cette tendance qu'ont eue toujours les concessionnaires, à mesure que l'on avance vers des époques moins anciennes, à rendre leur tenure transmissible à leurs héritiers. Aussi, ce n'est que lentement et petit à petit qu'on en arrive à faire du précaire une concession héréditaire.

II. BIBLIOGRAPHIE. — A. Bondroit, *Les preeariae verbo regis avant le concile de Leptines (a. 743)*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. 1, 1900, p. 41-60, 249-266, 430-447; le même, *De capacitate possidentis Ecclesiae necnon de regio proprietatis vel dispositionis dominio in patrimonio ecclesiastico aetate merovingica*. Ann. 481-751, in-8°, Lovanii, 1900; 1° les établissements

ecclésiastiques sont-ils personnes morales capables de posséder? 2° Le pouvoir royal a-t-il droit de disposition? — G. Demante, *Des précaires ecclésiastiques dans leur rapport avec les sources du droit romain*, dans *Revue hist. de droit français et étranger*, t. vi, 1860, p. 45-54. — Esmein, *La propriété foncière dans les poèmes homériques*, dans *Nouvelle rev. hist. de droit*, 1890, p. 821-845. — P. Fournier, *Le dernier livre de M. Fustel de Coulanges*, dans *Revue des questions historiques*, juillet 1886. — Fustel de Coulanges, *Le problème des origines de la propriété foncière*, dans *Revue des questions historiques*, t. XLV, 1889, p. 349-439. — E. Garsonnet, *Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée*, in-8°, Paris, 1879. — E. Glasson, *Les communaux et le domaine rural à l'époque franque*, in-12, Paris, 1890. — H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, in-12, Paris, 1890, p. xxiii-xxxii. — M. Kovalevsky, *Tableau des origines et de l'évolution de la famille et de la propriété*, in-8°, Stockholm, 1890. — E. de Laveleye, *De la propriété et de ses formes primitives*, in-8°, Paris, 1891. — Em. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, 1910, t. 1, p. 314-332. — Löning, *Geschichte der deutschen Kirchenrechts*, t. II, p. 170, 171, 711-716. — Roth, *Feudalität und Unterthanverhand*, p. 145-175. — Thévenin, *Études sur la propriété au Moyen Age*. *Les communaux*, in-8°, Paris, 1786. — P. Viollet, *Histoire du droit civil*, p. 666-671. — Wiart, *Essai sur la precaria*, in-8°, Paris, 1894.

H. LECLERCQ.

**PRECENTOR.** — Voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHANTRE, col. 344-365.

**PRÉFACE.** — I. La préface dans le Canon. II. Le sens de *Praefatio praemissa*. III. Le mot *praefatio* et son emploi. IV. Le mot *contestatio* et son antiquité. V. Le nombre des préfaces. VI. Le dialogue de la préface. VII. La préface grecque et la latine. VIII. Les préfaces gallicanes. IX. Les préfaces mozarabes. X. Les préfaces celtiques. XI. Les préfaces romaines. XII. L'abréviation *Verè dignum*.

I. LA PRÉFACE DANS LE CANON. — La préface fait partie du canon de la messe. La pratique la plus ancienne ne laisse aucun doute sur ce point et cette prière d'une originalité si neuve dans le dessin liturgique du sacrifice, qui passe du dialogue au monologue pour s'achever dans une acclamation commune, se laisse reconnaître nettement dès le seuil du III<sup>e</sup> siècle dans ce texte de Tertullien : « Il est, dit-il, véritablement juste que Dieu soit béni par tous les hommes en tout lieu et en tout temps, pour le souvenir que l'on doit toujours garder de ses bienfaits... A Celui que la cour angélique ne cesse jamais de proclamer : Saint, saint, saint. C'est pourquoi nous, si nous méritons de nous associer aux anges, nous apprenons dès ici-bas cette divine parole envers Dieu et le devoir de la future gloire ». Cette affirmation a son très grand prix parce que, touchant le lieu de la préface au canon, un doute pourrait s'élever. Si, dans le *Liber pontificalis* nous lisons que ce fut le pape saint Sixte qui décida que le *Sanctus* ferait partie du canon et si cette tradition est confirmée par le sacramentaire gélasien qui insère ces mots : *Incipit canon actionis*, avant le *Sursum corda*<sup>1</sup>, il n'en est pas moins vrai que dans le premier *Ordo* romain, du VIII<sup>e</sup> siècle, le canon commence après le *Sanctus* et finit avant le *Pater*<sup>2</sup>. Amalair fait entrer la préface dans le canon<sup>3</sup>, ainsi que le *Micrologue*<sup>4</sup> et

<sup>1</sup> *Cartulaire de Saint-Bertin*, édit. B. Guérard, p. 53.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 65. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 72. — <sup>4</sup> *Ibid.*, p. 70. — <sup>5</sup> Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 375, n. 28. — <sup>6</sup> Tertullien, *De oratione*, c. III, P. L., t. I, col. 1156. — <sup>7</sup> H.-A. Wilson, *The Gelasian sacramentary*, in-8°, Oxford, 1894, p. 234-236.

<sup>8</sup> Athley, *Ordo romanus primitivus*, p. 138. — <sup>9</sup> *De ecclesiasticis officiis*, l. IV, c. xxvii, P. L., t. cv, col. 1146. — <sup>10</sup> P. L., t. cxi, col. 984.

le missel romain actuel fait débiter le canon après le *Sanctus* et paraît le terminer avant le *Pater* <sup>1</sup>.

Tomasi n'est pas seul à ne faire commencer le canon proprement dit qu'aux mots *Te igitur* et ceux qui l'ont suivi remarquant que la préface diffère de la prière du canon; celui-ci, d'après une tradition certainement ancienne est récité à voix basse tandis que la préface est prononcée à voix haute ou même chantée. Certains liturgistes ont eu recours à la tradition manuscrite, mais elle ne résout rien car, parmi les manuscrits anciens, il s'en rencontre qui font commencer le canon au *Sursum corda*, comme il s'en trouve d'autres qui attendent pour cela le *Te igitur* <sup>2</sup>. A ces derniers est conforme le canon romain de nos jours. La préface s'en trouve si nettement distincte qu'elle présente un tout autre caractère. Le *Te igitur*, malgré le sens confirmatif de *l'igitur*, a même si peu de rapport avec la prière précédente qu'on l'a parfois séparé originairement de la préface pour le rejeter soit après le *Memento* des vivants, soit même après l'anamnèse. On a même trouvé des liturgistes pour découvrir un hiatus entre la préface et le *Te igitur*, hiatus eusé par l'absence du *Vere sanctus* qui relie la préface au canon dans les liturgies gallicanes. Mais si l'on veut remonter à l'époque antérieure à la formation du canon romain, il faut affirmer que la prière eucharistique, sous quelque nom qu'on la désigne, doit commencer avec le dialogue de la préface.

La raison s'impose dès l'instant qu'on veut bien remarquer que le canon est une prière ininterrompue, une prière eucharistique. La pensée dont tout s'inspire est celle de reproduire ce qui s'accomplit à la dernière Cène où le Sauveur prit du pain et du vin en rendant grâces. Or, tous les rites de la prière sont en forme d'actions de grâces. Dans tous les rites on entend le célébrant commencer par un appel adressé aux fidèles pour remercier Dieu, ce qu'il fait lui-même aussitôt, insistant sur le fait de la venue de son Fils sur la terre et du témoignage d'amour qu'il donna la veille de sa mort par l'institution de l'eucharistie. Il poursuit, rappelant l'ascension et la descente du Saint-Esprit, intercalant des demandes à divers endroits. Tout ceci n'est qu'une prière, une action de grâces diversifiée depuis l'instant où, s'adressant à l'assistance, le célébrant l'a invitée à s'unir aux sentiments qu'il exprimera au nom de celle-ci.

Après cet appel dialogué par lequel il s'est assuré du concours de l'auditoire et qui forme comme une première péripétie, la prière commence par les mots *Vere dignum* et se développe sur un ton presque emphatique eorait-on pouvoir dire s'il ne s'agissait d'une circonstance aussi solennelle. L'énumération magnifique de la hiérarchie céleste conduit à une évocation de leur chant auquel s'associe le peuple fidèle par l'interruption du *Sanctus*, mais interruption apparente puisqu'elle n'est en quelque sorte que l'écho d'une prière entendue dans le ciel et qui retentit jusque sur la terre. On pourrait dire que le mot *igitur* fait la liaison mystérieuse entre l'acclamation céleste qu'on vient d'entendre et la prière terrestre qui va se poursuivre.

Cette prière fait, en effet, partie, en Orient, des plus anciennes formules de la messe que nous connaissons. Saint Justin, saint Cyrille de Jérusalem, les *Constitutions apostoliques*, l'*Anaphore* de Sérapion de Thmuis, dans des textes souvent cités, supposent toujours que

la préface fait corps avec l'ensemble de la prière eucharistique.

La préface forme aujourd'hui, en Occident, une prière d'un caractère très particulier, avec son rythme, ses expressions propres, un sens déterminé, son cadre. Il suffit d'étudier les différents textes de préfaces que nous possédons, et on les compte par centaines dans certains sacramentaires, pour reconnaître ces traits. Mais pour retrouver la vraie substance de cette prière, il faut remonter au delà du temps où la préface a formé comme un genre de composition à part, où elle a pris mille formes diverses, soit pour s'adapter aux fêtes liturgiques, soit pour exprimer des pensées toutes personnelles à l'officiant, ou même pour traduire ses raueunes, comme cela se rencontre dans le sacramentaire léonien. Primitivement, cette première partie de la prière de consécration était très longue. Elle se complaisait dans une énumération de tous les bienfaits pour lesquels nous devons rendre grâces à Dieu, commençant par la création, parcourant ensuite l'Ancien Testament, évoquant le paradis terrestre et la rédemption, puis, par une transition naturelle, elle en vient à résumer la vie du Sauveur et finalement, arrive au récit de l'institution de la Cène et aux paroles de la consécration. Il est même probable que le *Sanctus* ne prit la place qu'il occupe aujourd'hui, ou du moins n'interrompit la récitation de la prière eucharistique qu'à la seconde période liturgique.

II. LE SENS DE *PRÆFATIO PRÆMISSA*. — Le nom de préface ne se rencontre pas dans les sacramentaires léonien et gélasien, il se trouve dans le sacramentaire grégorien <sup>3</sup>, dans le *II<sup>e</sup> Ordo* romain <sup>4</sup> et chez tous les liturgistes du Moyen Âge <sup>5</sup>. Nous verrons les divers termes employés dans les liturgies occidentales, qui comprennent la prière eucharistique depuis le *Sursum corda*, mais longtemps avant nous devons signaler le mot *præfatio*, avec son sens liturgique de « préface » dans un document romain, au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, dans le *Liber pontificalis* où on lit que le pape Gélase composa des préfaces et des oraisons d'un bon style : *Fecit etiam et sacramentorum præfationes et orationes cauto sermone* <sup>6</sup>. A l'époque où fut rédigée cette partie du *Liber* le sens du mot « préface » était ainsi bien déterminé. Plus tôt encore, en 407, un concile de Carthage se sert du mot *præfationes* pour désigner une catégorie de *preces* liturgiques que l'on ne veut plus laisser à l'improvisation et qui servent à la confection des sacrements. Nous allons voir qu'à Carthage, au milieu du III<sup>e</sup> siècle, saint Cyprien prend le mot *præfatio* dans son sens littéraire de prologue : il ne l'applique pas à la prière solennelle, mais à l'invitation *Sursum corda* qui l'introduit.

Voici d'ailleurs comment s'exprime saint Cyprien : *Quando autem stamus ad orationem fratres dilectissimi, in vigilare et incumbere ad preces toto corde debemus... Ideo et sacerdos ante orationem PRÆFATIONE PRÆMISSA parat fratrum mentes dicendo : Sursum corda, et dum respondet plebs : habemus ad Dominum, admoveatur nihil aliud se quam Dominum cogitare debere; cludatur contra adversarium pectus et soli Deo pateat nec ad se adire hostem Dei tempore orationis patiatur* <sup>7</sup>. Ce serait aller contre l'interprétation unanime de ce passage que de refuser d'y voir notre préface proprement dite. Il y a ce mot *præfatio* dont la signification est acquise de temps immémorial dans la liturgie romaine et dont il semblerait hasardeux de s'affranchir pour consentir

<sup>1</sup> Cf. *Rubricæ generales missalis*, § 12, 13; cf. Bona, *Rerum liturgicarum libri duo*, t. II, c. XI, n. 1; c. XIV, n. 5; Gühr, *Das heilige Messopfer*, p. 533. — <sup>2</sup> A. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale romanum*, 1896. — <sup>3</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 255. — <sup>4</sup> P. L., t. LXXVIII, col. 20. —

<sup>6</sup> P. L., t. LXXVIII, col. 973. — <sup>6</sup> Walafrid Strabon, *De ecclesiasticarum rerum exordio et incremento*, P. L., t. CXIV, col. 948; Sicard de Crémone, *Mitrale*, P. L., t. CCXIII, col. 122; Durand de Mende, *Rationale*, IV, 33, etc. — <sup>7</sup> S. Cyprien, *De dominica oratione*, c. xxxi, édit. Hartel, p. 289.

à voir ce que nous appelons aujourd'hui la préface, non dans la *praefatio* mais dans l'*oratio* de saint Cyprien, pour en faire deux moments euchologiques distincts où la *praefatio* est préalable à l'*oratio*, la prépare et y dispose les âmes des fidèles. Où se trouve et en quoi consiste la *praefatio*? Ce serait tout simplement le dialogue : *Sursum corda* — *Habemus ad Dominum* — *Gratias agamus Domino Deo nostro* — *Dignum et justum est*. La *praefatio praemissa* ne serait pas autre chose, puisque c'est à la suite du dialogue que vient la prière eucharistique dans toutes les liturgies. « Or, comme le mot l'indique, la prière eucharistique est une action de grâces, ce n'est pas une précaution, *praefatio praemissa*, pour recueillir les fidèles, une préparation, c'est ici l'oraison par excellence, et c'est cette prière eucharistique que saint Cyprien désigne par l'*oratio* précédée du *Sursum corda*.

« Au surplus cela est si vrai que le nom sous lequel saint Cyprien désignait la prière eucharistique était *oratio*, que, deux siècles après lui, dans cette même Église d'Afrique, on identifiait cette prière de la même manière, sous ce même nom. Nous en avons pour témoin saint Augustin, dans la lettre LIX à Paulin où il donne de ce passage, 1 Tim., II, 7, cette explication devenue classique à force d'être citée<sup>1</sup> : *PRECA-TIONES facimus in celebratione sacramentorum antequam illud quod est in domini mensa incipiat benedici : ORATIONES cum benedicitur et sanctificatur et ad distribuendum communitur, quam totam petitionem fere omnis ecclesia DOMINICA ORATIONE concludit : INTERPELLATIONES autem sive, ut vestri codices habent POSTULATIONES, sunt cum populus benedicitur. Tunc enim antistites, velut advocati, susceptos suos per munus impositionem misericordissimae offerunt potestati. Quibus peractis et participato tanto sacramento GRATIARUM ACTIO cuncta concludit, quam in his etiam verbis commendavit apostolus.*

« De même, l'acception de *praefatio* dans le sens de préparation à la prière est tout ce qu'il y a de plus courant dans les anciens documents liturgiques. Même on dit encore, sinon dans les rubriques, au moins dans le langage usuel : « la préface du Pater », en parlant de la formule *Praeceptis salutariibus*, etc. Quant à la chose elle-même chacun sait le rôle qu'elle remplit dans les *orationes solemnes* du vendredi saint, dans les ordinations, dans plusieurs autres fonctions pontificales. La liturgie gallicane en avait conservé plus qu'aucune autre le principe, et il n'est pas besoin de souligner ce qu'une pratique de ce genre a de significatif, au point de vue de la doctrine de la prière. Dans les sacramentaires gallicans, on ne voit presque pas une prière qui ne soit précédée d'une préparation. Cette préparation y conserve même, au commencement de la messe son nom de *praefatio*, c'est la *praefatio missae*. D'autres fois, c'est une série de prières pour les vigiles : *Praefatio... Collectio sequitur...* Rien ne prouve qu'on ne doive entendre en ce sens le canon 12 du concile de Milève (416) auquel assista saint Augustin; *Placuit ut preces, vel orationes, seu missae, sive praefationes, quae probatae fuerint in concilio, ab omnibus celebrantur*, bien que les liturgistes n'aient pas manqué d'y voir, comme dans saint Cyprien, ce que nous appelons aujourd'hui la préface. Au fait, on a même un exemple très connu de préface dans ce même sens dans le *Conversi ad Dominum* par lequel saint Augustin faisait passer les fidèles des *Enarrationes in psalmos* à la prière. Le *Conversi ad Dominum* n'est, au fond, qu'une *praefatio missae*, et il se place au même endroit que dans les liturgies gallicanes. On trouve une formule d'invitation euchologique du même rôle dans le plus

ancien monument qui subsiste peut-être de la liturgie romaine, le « Rouleau de Ravenne ». La chose n'a guère été remarquée, mais il suffit d'être une fois averti pour qu'elle ne passe pas inaperçue, c'est la 40<sup>e</sup> pièce.

« Pour être moins étendue que ces diverses compositions, la préface de la prière eucharistique n'en remplit pas moins le même rôle. Tant de gravité attachée à si peu de mots n'a rien qui doive surprendre. Le *Sursum corda* sert de portique à l'action déprécatrice la plus grave aussi. C'est une tradition universelle d'ailleurs, que celle du texte dialogué *Sursum corda*, etc. Il faut que ces simples mots, de même que le principe et la pratique qu'ils représentent, aient paru bien solennels à toute l'Église, pour que, de toute antiquité, les citations et les gloses des Pères, les textes de toutes les liturgies, nous les représentent invariablement, partout, dans les mêmes termes. La teneur de la prière eucharistique pouvait varier suivant les charismes (aussi longtemps du moins que l'Église n'en consacrait officiellement aucune formule écrite); cette *praefatio praemissa* demeurait immuable. En raison même de ce caractère, on s'expliquerait assez bien qu'elle ait fini par communiquer son nom à la prière eucharistique elle-même, à laquelle elle est si intimement liée. De sorte que ce serait un peu partout que le *Sursum corda* serait à l'origine des désignations diverses qui ont fini par s'étendre à la prière eucharistique, avec cette particularité curieuse, que l'*ἀναφορά* orientale et l'*illatio* mozarabe auraient conservé d'une façon concrète, jusque dans leur nom, le reflet originel du *Sursum*, que l'appellation plus abstraite de *praefatio* embrassait en même temps que le reste du prologue dans l'usage africain du II<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. » On peut même aller plus loin et se demander si la préface et les autres prières du canon ne sont pas tellement unies aux prières d'oblation qu'il faille leur adjoindre ces dernières; à ce compte l'offertoire et notamment les prières connues sous le nom de secrètes ou d'*ad offerendum*, rentreraient dans le canon. Il n'est pas douteux, en effet, qu'il n'y ait union étroite entre ces diverses parties de la messe des fidèles et développement normal et gradué de l'action liturgique depuis l'offertoire jusqu'à la communion. Mais c'est raisonner ici d'une façon trop théorique. Il s'agit uniquement d'établir les frontières de la prière qui porte le titre de canon, et non pas de fixer ses relations avec les autres parties de la messe. Or, aussi haut que l'on remonte dans l'étude des manuscrits ou des documents, on voit que les prières du canon forment un groupe à part, aussi étroitement uni qu'on voudra, logiquement, avec les précédentes, mais bien distinct cependant du groupe des prières d'offertoire. La question est à peu près la même que dans le cas précédent de la préface.

III. LE MOT *PRAEFATIO* ET SON EMPLOI. — On a proposé de voir dans notre mot *praefatio* un emprunt au vocabulaire de la religion romaine qui employait le mot *praefari* pour qui prononçait les formules consacrées par le rituel. Lors de la prise de Rome par les Gaulois, on voit les sénateurs se vouer à la mort par une formule que prononce le *pontifex maximus* et que tous répètent avec lui : *Pontifice maximo praefante carmen devovisse eos se pro patria*<sup>3</sup>. Après une longue omission, comme nous l'avons dit (ci-dessus, col. 1706), le mot *praefatio* se montre dans la première messe de Noël du sacramentaire grégorien. On le relève aussi dans le sacramentaire d'Autun du VII<sup>e</sup> siècle, ou *Missale gothicum* qui désigne par *praefatio* et *praefatio missae* la première des oraisons de la messe, de même que les invitations qui précèdent parfois les oraisons. Dans l'*Ordo romanus II*<sup>us</sup>, le mot *praefatio* s'oppose au

<sup>1</sup> S. Augustin, *Epist. LIX ad Paulinum*, P. L., t. XXXIII, col. 636. — <sup>2</sup> P. Cagin, *Te Deum ou Illatio*, 1906, p. 24-25.

<sup>3</sup> P. Batiifol, *Le mot praefatio dans la liturgie*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1918, p. 181, 182.

mot *canon* à qui il sert d'introduction. Dans cet *Ordo* on voit que le *Pater* est, lui aussi, précédé d'une préface : *Sequitur in eum praeformatio Dominicae orationis et oratio dominica eum emboli* <sup>1</sup>.

Après ce qui a été dit plus haut touchant le mot *oratio* par lequel saint Cyprien désigne la prière eucharistique et le mot *praeformatio* qu'il applique exclusivement au petit prologue dialogué, on doit se demander à quelle époque *praeformatio* a-t-il commencé d'être employé pour embrasser tout l'ensemble ? Si on s'en tient à l'Afrique on a pu voir par le texte cité de la lettre LX de saint Augustin à Paulin que vers le premier quart du v<sup>e</sup> siècle la terminologie de l'évêque d'Hippone ne différait pas encore de celle de l'évêque de Carthage ; il se pourrait même qu'un passage du sermon CCXXXVII : *et vos adtestamini* laisse entrevoir *contestatio*.

Si on passe à la liturgie romaine on peut faire un choix entre deux hypothèses. Ou bien on avait fait d'abord à Rome comme en Afrique : *Praeformatio*, c'était le dialogue, *oratio*, c'était la préface ; ensuite, *praeformatio* désigna le tout. Ou bien *contestatio* n'était ni plus ni moins ancien que la double dénomination africaine, et ce mot admis par saint Paulin de Nole se maintint en face de *praeformatio* jusqu'au jour où cédant à l'envahisseur il en fut réduit à se dissimuler dans les rubriques de quelque *Ordo* papal, de quelques sacramentaires obstinément fidèles aux dénominations archaïques.

On arriverait ainsi à une situation dans le genre de celle-ci : d'abord, à l'origine, les deux termes sont employés concurremment, mais pour désigner respectivement deux choses différentes, savoir : celui de *praeformatio*, le petit prologue dialogué : *Sursum corda*, etc., celui de *contestatio*, la prière eucharistique proprement dite : *Vere dignum*, etc. Plus tard, par extension, les deux termes continuèrent d'être employés concurremment, mais déjà le premier, *praeformatio*, devient équivoque en devenant synthétique, c'est-à-dire en embrassant la prière eucharistique elle-même. Et, enfin, le nom primitif de cette prière finit par s'effacer devant son concurrent plus favorisé. Rien donc ne s'oppose à ce que nous admettions l'usage simultané des deux termes, même synonymes (par hypothèse) à Rome, au temps de saint Paulin. On pourrait citer bien des faits analogues.

Ne voyons-nous pas les documents gallicans user indifféremment des deux termes *contestatio* et *immolatio missae* ? Est-ce que les sacramentaires et les missels romains eux-mêmes ne conservent pas, fort avant dans le Moyen Age, l'habitude d'appeler dans un même volume, les mêmes oraisons tantôt *secretae*, tantôt *super oblata* ? d'autres tantôt *Ad comprehendendum*, tantôt *Ad communionem*, tantôt *Post communionem* ?<sup>2</sup>

IV. LE MOT *CONTESTATIO* ET SON ANTIQUITÉ. — La date la plus ancienne de ce terme se trouve dans le *De scriptoribus ecclesiasticis* de Gennade relativement au prêtre Musaeus de Marseille : *Composuit sacramentorum egregium et non parvum volumen per membra quidem pro opportunitate officiorum et temporum, prolectionum textu psalmsorumque serie et decantatione discretum : sed supplicanti Deo et contestandi beneficiorum ejus solidate sui consentaneum*<sup>3</sup>. Ici le verbe *contestari* ne peut que désigner la *contestatio*, ce qui nous reporte avec Musaeus vers la deuxième moitié du v<sup>e</sup> siècle. Mais on peut remonter plus haut, dans le *carmen XXVII* de saint Paulin de Nole, sur saint Félix<sup>4</sup> :

*Quid pascale epulum ? nam certe jugiter omni  
Pascha die cunctis ecclesia praedicat oris*

55 *Contestans Domini mortem cruce, de cruce vitam  
cunctorum...*

Une fois encore le verbe nous achemine vers le substantif. Si ce n'est le mot c'est la chose, étant donné l'emploi qu'en fait saint Paulin dans une énumération des grandes solennités liturgiques : Noël, Épiphanie, Pâques, Pentecôte. C'est bien ce qu'a compris Du Cange qui range cet exemple sous le mot liturgique de *contestatio* et, à la suite, il cite un passage extrait sans autre référence de la bibliothèque de Thou : *CONTESTATUR sacerdos ac veram professionem populi, id est GRATIAS referre Deo DIGNUM ESSE*; et, en Afrique, pays de rit romain, saint Augustin dit dans le sermon CCXXXII... *Et vos ADTESTAMINI Dignum et justum est, dicentes ut ei gratias agamus qui nos fecit sursum ad nostrum caput habere cor* ?

D'après cela on pourrait être amené à admettre une dépendance de la liturgie gallicane par rapport à une liturgie romaine antérieure à tout ce que nous connaissons et, d'autre part, on ne verrait plus dans le terme *contestatio* la caractéristique d'une tradition étrangère aux traditions romaines, puisque des Romains de la fin du iv<sup>e</sup> siècle auraient connu le nom et la chose. A cette date, le mot *contestatio* appartiendrait donc à l'usage romain et c'est de Rome que la Gaule l'aurait reçu.

Y a-t-il trace dans les livres de la liturgie romaine d'un conflit se manifestant par une alternance entre *contestatio* et *praeformatio* ? Certainement et les témoignages ne manquent pas. Le premier à invoquer est l'*Ordo romanus IX*<sup>5</sup> de Mabillon qui, lui du moins, ne saurait être pris comme un écho de la liturgie gallicane. Il est difficile, en effet, d'être meilleur garant des traditions romaines qu'un *Ordo* réglant les cérémonies papales, et c'est le cas de celui-ci :

*Pontifex vero ponet manum super caput ejus, et dicit unam orationem in modum collectae, alteram eo modulamine quo solet CONTESTATA cantari, et sedet pontifex in sella sua.*

Il semble bien qu'au temps du pape Léon III, la liturgie papale conservait encore, au moins dans ses vieilles rubriques, ce vague souvenir d'une appellation que toute une classe de sacramentaires plus ou moins gélasiens, le sacramentaire de Reichenau<sup>6</sup>, par exemple, pour ne rien dire de celui de Gellone et bien d'autres connus, s'obstinaient à perpétuer, çà et là, sans y prendre garde<sup>6</sup>.

V. NOMBRE DES PRÉFACES. — On a dit dans ce qui précède que la préface dans la liturgie romaine varie selon les fêtes et le temps de l'année. Cette particularité n'est pas seulement caractéristique du rite romain, mais des liturgies de l'Occident, telles que gallicane et mozarabe ; au contraire, le début de l'anaphore orientale est immuable. Le nombre des préfaces, disions-nous, est très élevé ; à lui seul, le sacramentaire léonien n'en compte pas moins de 267, ce qui revient à peu près à une préface pour chaque messe. Elles sont très dignes d'attention et on a pu dire<sup>7</sup> qu'en opposition violente avec le ton sobre et mesuré du rite romain, elles contiennent toute sorte d'allusions topiques, presque personnelles. C'est comme une littérature de combat. On dirait presque que le célébrant, obligé de se contenir pendant le reste de la messe, se saisissait l'occasion, dans la préface, d'épancher ses sentiments. Par exemple, après que l'ennemi (peut-être les Goths en 537) se fut emparé de la moisson péniblement semée par les Romains aux environs de la ville, le célébrant dit dans sa préface : « Nous reconnaissons, Seigneur notre Dieu, nous reconnaissons, comme ta voix nous l'a souvent dit, une punition de nos péchés dans ce fait que ce qui avait été planté par le travail de tes servi-

<sup>1</sup> Emboli pour embolismo qui a le sens d'*intercalatio*. —  
<sup>2</sup> P. Cagin, *op. cit.*, p. 22. — <sup>3</sup> Gennade, *De scriptoribus ecclesiasticis*, c. LXXX (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2223). — <sup>4</sup> Paulin,

*Carmen XXVII*, édit. Hartel, p. 264. — <sup>5</sup> Bibl. cant. de Zurich, ms. 30. — <sup>6</sup> P. Cagin, *op. cit.*, p. 22. — <sup>7</sup> A. Fortescue, *La messe. Étude sur la liturgie romaine*, in-12, Paris, 1921, p. 419.

teurs ait été ravagé, sous nos yeux, par d'autres mains, et que ce que tu avais fait grandir à la sueur du front de tes fidèles, tu aies permis à nos ennemis de le voler. Prosternés devant toi, nous demandons de tout notre cœur, pardon pour nos péchés; daigne nous protéger par ta continuelle miséricorde, des attaques de cette terrible année; car nous savons que ta protection viendra quand tu auras détruit en nous ce par quoi nous t'avons offensé. Par <sup>1</sup>...» Ces préfaces sont l'une des raisons qui font penser que le sacramentaire léonien, « malgré le titre de « sacramentaire » n'a jamais été un livre liturgique au sens strict, servant pour la messe, mais plutôt un recueil, une sorte d'anthologie où l'on pouvait prendre ce dont on avait besoin selon le moment <sup>2</sup> ». Plus curieuses encore sont deux préfaces : une pour juillet (xviii, 20) <sup>3</sup> qui renferme une longue et violente diatribe contre les moines; une pour les quatre temps de la Pentecôte <sup>4</sup> qui défend vigoureusement la pratique de jeûner après la Pentecôte.

Cette note un peu vive a disparu du sacramentaire gélasien, où les préfaces sont moins nombreuses et d'un ton plus calme. Celui-ci accueille, au canon, notre préface commune et 53 autres propres. Dans le sacramentaire grégorien leur nombre est tombé à 10, mais la chute était trop sensible et dans les pays de rite gallican on voulut bien recevoir le livre romain mais on lui rattacha un appendice qui contenait toutes les pièces dont on ne pouvait se résigner à se séparer. Cet appendice ou supplément fut l'ouvrage d'Aleuin qui y fit entrer entre autres choses plus de 100 préfaces. Aujourd'hui le rite romain admet, croyons-nous, quinze préfaces au nombre desquelles les dernières sont celles pour les fêtes de saint Joseph, pour les messes de *Requiem*, pour la fête du Christ-Roi et pour la fête du Sacré-Cœur. Dix d'entre elles se lisent dans le sacramentaire grégorien, celle de la sainte Vierge a été ajoutée sous le pape Urbain II (1088-1099) qui, dit-on, l'aurait composée et chantée pour la première fois au concile de Guastalla, en 1094. Il y eut quelques autres préfaces composées au Moyen Âge, dont certaines seulement demeurent dans les rites spéciaux; mais la préface était tenue pour chose trop sainte, trop rapprochée de l'intangibles canon, pour pouvoir subir trop de changements. Un sacramentaire gélasiano-grégorien de l'ancienne collection Philippe, aujourd'hui à Berlin présente seize préfaces de carême dont cinq se retrouvent dans le léonien, les onze autres ont peut-être été prises dans la partie perdue du léonien. Cf. *Ephem. liturg.*, t. XLV, 1931, p. 116-123.

VI. LE DIALOGUE DE LA PRÉFACE. — Un jour de Pâques, saint Augustin s'adressant aux catéchumènes, dans ce sermon cccxxvii déjà rappelé, leur dit : « Retenez bien l'ordre de la liturgie. Premièrement, après l'oraison, vous êtes invités à tenir haut vos cœurs... Voilà pourquoi quand on prononce : *Sursum cor*, vous répondez : *Habemus ad Dominum*. Et de peur que cela même, avoir son cœur en haut au Seigneur, vous n'en fassiez un mérite à votre effort..., car c'est un don de Dieu que d'avoir son cœur en haut, l'évêque ou le prêtre qui célèbre poursuit après que le peuple a répondu : *Habemus ad Dominum*, et dit : *Gratias agamus Domino Deo nostro* de ce que nous avons le cœur en haut. Rendons grâces, car, n'était le don de Dieu, nous aurions notre cœur terre à terre. Vous alors, vous confirmez, vous dites : *Dignum et justum est*. Et pour saint Augustin c'est ici que s'ouvre la *sanctificatio* du *sacriificii Dei* qui s'achèvera avec l'*Amen* qui précède le *Pater* : Quand, dit-il, est ache-

vée la *sanctificatio*, nous disons l'oraison dominicale. » Le *Sursum corda-Habemus ad Dominum* se retrouve dans les liturgies grecques, à Jérusalem, à Antioche, c'est une formule tellement répandue qu'en 390, saint Augustin peut écrire que chaque jour le genre humain *respondet Sursum corda se habere ad Dominum* <sup>5</sup>, cette universalité invite à y voir une formule contemporaine des plus anciennes créations liturgiques.

Il en est de même pour ce qui suit : *Gratias agamus Domino Deo nostro-Dignum et justum est* qu'on entend encore dans la liturgie de Jérusalem et dans celle d'Antioche ainsi que dans celle d'Afrique. Mais il ne semble pas que ce soit une formule exclusivement liturgique car au cours d'un dialogue entre l'évêque d'Hippone et les fidèles au sujet du choix de son successeur, Augustin interroge et le peuple répond de différentes manières, parmi lesquelles cette acclamation répétée vingt fois : *Dignus et justus est* <sup>6</sup>.

Ensuite vient la prière d'action de grâces : *Vere dignum et justum est...* qui commence le rite sacré, et nous retrouvons ces mêmes paroles ailleurs : *ἄξιον καὶ δίκαιον*, dit-on dans la liturgie de saint Cyrille de Jérusalem et, en Égypte nous entendons l'évêque Sérapion de Thmuis : « il est digne et juste de te louer, de te chanter, de te glorifier, toi Père incréd... », jusqu'au *Sanctus*.

VII. LA PRÉFACE GRECQUE ET LA LATINE. — « Ce sont là deux exemplaires de « préfaces » grecques, tous deux du IV<sup>e</sup> siècle et indépendants l'un de l'autre, qui montrent que les préfaces étaient rédigées d'après un dessin fixé et sur un thème constant, dont héritera la liturgie byzantine. L'étonnant est que ce dessin et ce thème de l'Orient chrétien se retrouvent identiques et se soient perpétués en Occident, universalité qui ne s'explique que par une tradition commune remontant à une lointaine origine. Avec raison on a signalé dans l'épître du pape saint Clément aux Corinthiens, c'est-à-dire dans un écrit romain de la fin du I<sup>er</sup> siècle, un passage qui répond à ce thème traditionnel, « bean spécimen du style de la prière solennelle, telle que l'exprimaient alors les chefs ecclésiastiques dans les réunions du culte <sup>7</sup> ». On en signalerait d'autres non moins éloquentes et qui pour n'être pas, à proprement parler des « préfaces » tirent leur inspiration de la même veine : prière de saint Polycarpe de Smyrne, de saint Savin, de saint Philippe d'Héraclée <sup>8</sup>.

La liturgie wisigothique donne à chaque messe une préface ou *illatio* dont saint Isidore parle en ces termes : *Quinta deinde inferitur illatio in sanctificatione oblationis, in qua etiam et ad Dei laudem terrestrium creaturarum virtutumque cælestium universitas provocatur, et Hosanna in excelsis constat* <sup>9</sup>. Ces préfaces commencent toujours par *Dignum et justum est* et se terminent par *Sanctus*. C'est la même chose dans la liturgie gallicane. « L'Occident, resté plus longtemps fidèle à l'esprit primitif qui laissait les prières liturgiques à l'improvisation du célébrant, a produit ainsi en regard de la pauvreté des liturgies grecques, une littérature, non pas seulement prolixe, mais souvent lyrique et d'une pathétique inspiration. Les oraisons ont leur style, les préfaces ont le leur, dans lequel la prière n'est plus prisonnière d'une forme volontairement resserrée et d'un sujet qui ne l'est pas moins. Les préfaces sont des invocations à Dieu qui se prêtent à des développements très variés. Elles sont des élévations à Dieu sur son œuvre, contemplée dans la nature, dans l'Ancien Testament, dans l'Évangile, dans les mystères, dans les sacrements, dans les saints <sup>10</sup>.

<sup>1</sup> *Sacram. leon.*, édit. Feltoe, p. 59, xviii, 6. — <sup>2</sup> F. Cabrol, *Les origines liturgiques*, p. 109. — <sup>3</sup> Édit. Feltoe, p. 68. — <sup>4</sup> *Ibid.*, p. 25-26. — <sup>5</sup> S. Augustin, *De vera religione*, c. v. — <sup>6</sup> S. Augustin, *Epist.*, cccxiii. — <sup>7</sup> L. Duchesne, *Origines*

*du culte chrétien*, p. 49-51. — <sup>8</sup> P. Batiffol, *Leçons sur la messe*, in-12, Paris, 1920, p. 199. — <sup>9</sup> *De eccles. offic.*, l. I, c. xv. — <sup>10</sup> P. Batiffol, *Leçons sur la messe*, Paris, 1920, p. 200.

VIII. LES PRÉFACES GALLICANES. — Saint Germain de Paris, dans son *Expositio missae*, vers le troisième quart du VI<sup>e</sup> siècle, ne dit rien de la prière qui porte dans les anciens livres liturgiques gallicans les noms de *Contestatio* ou d'*Immolatio* et qui correspond à la préface du rite romain. Cette pièce débute par le *Sursum corda* dont l'évêque de Paris se borne à dire : *Sursum corda ideo sacerdos habere admonet ut nulla cogitatio terrena maneat in pectoribus nostris in hora sacrae oblationis...* Le préluce est le même que dans la liturgie romaine : *Verè dignum et justum est*, mais les *contestationes*<sup>1</sup> ou *immolationes* ont des caractères très différents de ceux des préfaces romaines. Ces pièces sont intéressantes à étudier, non seulement au point de vue théologique, afin de pénétrer les croyances répandues dans les églises de la Gaule, mais encore au point de vue littéraire pour prendre une idée de la façon dont s'exprimaient les Gallo-Romains, de plus en plus compénétrés par les Francs, lorsqu'ils voulaient aborder des sujets demandant réflexion. Le latin qu'on emploie a, depuis les jours d'Auguste, subi de rudes assauts. Ceux qui le manient, même quand ils n'en sont pas réduits à surveiller leur syntaxe comme c'est le cas de Grégoire de Tours d'après son propre aveu, ne peuvent, ou ne savent, ou n'osent plus affronter les larges périodes de l'art, les larges horizons de l'intelligence avec les ressources presque inépuisables d'une langue mûre et saine. Leur art est chétif et leur technique appauvrie, ils n'entreprennent pas de s'élever au-dessus des antithèses, des *conceiti*; les mots ont, pour eux, plus d'intérêt que les idées; néanmoins, ce qui donne à ces compositions un intérêt réel, c'est qu'elles sont l'œuvre de clercs qui nous font connaître les croyances qu'ils partagent avec leurs fidèles, les expressions dont les uns et les autres font usage pour s'exprimer touchant les matières courantes de leurs méditations et de leur enseignement : l'eucharistie, la grâce, l'incarnation, la rédemption. Œuvres anonymes, de souffle un peu court, destinées à un auditoire en grande partie illettré mais que le dialogue préparatoire vient de rendre plus attentif à ce qui va se dire ou chanter, de sorte que les *contestationes* nous apportent un témoignage aussi utile que celui contenu dans des traités élaborés dans une cellule, des affirmations aussi solennelles que si elles faisaient partie d'un sermon épiscopal. C'est là une source d'investigation historique qui a été, peut-être, un peu trop négligée jusqu'à nos jours pour l'étude de la croyance des foules. Voici un spécimen de ces préfaces<sup>2</sup> : *Dignum et justum est : qui dives infinitae elementiae munere plasmam tuac creaturae in tantum digneris erigere, ut vernaculo limi patiaris homine de terrena compage etaves caeli committeres, et ad iudicandas tribus solium excelsae sedis in sublime componeres. Testis est dies hodierna beati Petri cathedra episcopatus exposita, in qua fidei merito revelationis mysterium, Filium Dei consistens, praelatus apostolos ordinatur. In ejus confessione est fundamentum Ecclesiae, nec adversus hanc petram portae inferi praevalent, nec serpens vestigium expremitt, nec triumphum mors obtinet. Quid vero beato Petro diverso sub tempore accessit laudis et gloriae, quae vox, quae lingua, quis explicet? Hinc est quod mare tremulum fixo calcet vestigio, et inter undas liquidas pendula planta perambulat. Hic ad portam speciosam contracti tendit vestigia, et laetus Petri digito, claudus non indiget baculo. Hinc carceratus dum dormitat, Christus cum ipso pervigilat, et retrusus ergastulo, foras proeedit per angelum. Hinc paralyticum erexit decubantem in lectulo, ac debilitato verbo dedit vestigium. Hinc Tabitham mulierem revocavit de funere, et virtute imperantis praedare non licuit. Hinc tanta fidei dotem inter apostolos petiit, ut curaret universos languores dum praerit, et cadavera viverent umbra salubris quae tetigit per Christum...*

Celle-ci, plus curieuse encore, est l'*immolatio* de la vigile pascale dans le sacramentaire d'Autun :

*Dignum et justum est, aequum et justum est, nos tibi hic et ubique gratias agere, tibi laudes dicere, et hostias immolare, et confiteri misericordias tuas Domine sanete Pater omnipotens aeternus Deus.*

*Quoniam magnus es tu et faciens mirabilia, tu es Deus solus. Tu fecisti caelos in intellectu, tu formasti terram super aquas, tu fecisti luminaria magna, solem in potestatem diei, lunam et stellas in potestatem noctis. Tu fecisti nos et non ipsi nos : opera manuum tuarum non omitas. Tuus est dies et tua est nox, in die enim mandasti misericordiam tuam et in nocte declarasti [...] quam hodiernis vigiliis in luminis hujus festivitate celebramus. Haec est enim nox salutarium conscia sacramentorum, nox in qua veniam peccatoribus praestas, de veteribus hominibus novos effeicit, de senibus effeicit maturos reddis infantes, quos in novam creaturam renatos de saero fonte producis. Haec nocte in aeternum diem renascentes populi procreantur, regni caelestis atria reserantur, et beata lege commercii divinis humana mutantur. Haec est enim nox illa quae facta est in deteitis, in qua maxime delectasti nos, Domine, in factura tua; nox in qua inferna patuerunt, nox in qua absolutus est Adam; nox in qua inventa est dragma quae perierat; nox in qua boni pastoris humeris reportata est ovis perditam; nox in qua diabolus occubuit et sol justitiae Christus exortus est : et, solutis inferni nexibus elaustrisque perfractis, multa sanctorum corpora de seputeris erumpentia intraverunt in sanctam civitatem. O vere beata nox, quae sola meruit seire tempus et horam qua Christus resurrexit; de qua jam in psalmo fuerat prophetatum quia nox ut dies inluminabitur; nox in qua exorta est resurrectio in aeternum. Tu enim omnipotens Deus creaturarum caelestium multitudo et innumerabiles angelorum chori sine cessatione proclamant dicentes : Sanctus.*

IX. LES PRÉFACES MOZARABES. — Elles portent le nom d'*illatio* ou *illatio* et voici en quels termes saint Isidore de Séville les définit : *Quiuta infertur illatio in sanctificatione oblationis in quam etiam Dei laudem, terrestrium creatura, virtutum caelestium universitas provocatur, et Osanna in Ecclesiis cantatur.* Elle est précédée d'un di' legue qui est différent de celui de la messe romaine. Le prêtre, incliné et les mains jointes, dit ces paroles : *Introibo ad altare Dei*; le chœur répond : *Ad Deum qui lactificavit juventutem meam.* Le prêtre en posant les mains sur le calice : *Aures ad Dominum*; le chœur : *Habemus ad Dominum.* Le prêtre : *Sursum corda*; le chœur : *Levemus ad Dominum.* Le prêtre, incliné et les mains jointes : *Deo ac Domino nostro Jesu Christo filio Dei qui est in caelis dignas laudes dignasque gratias referamus*; ici le prêtre élève les mains vers le ciel; le chœur dit : *Dignum et justum est*<sup>3</sup>.

L'*illatio* mozarabe, comme la *praefatio* romaine ou la *contestatio* gallicane, aboutit toujours au *Sanctus*, et le *Sanctus*, en Espagne comme en Gaule, à la différence de Rome, est suivi d'une oraison dont le titre est toujours *Post-Sanctus*. Pour saint Isidore, l'*illatio* ou cinquième oraison comprend le *Sanctus* et le *Post-Sanctus*, et aussi la consécration. La sixième oraison est celle du *Post pridium* ou *confirmatio sacramenti*. Cette division paraît assez juste, car elle marque bien l'étroite union de toutes ces parties de l'*illatio* à la fin de la consécration. Elle rend mieux compte aussi du titre *immolatio*, qui est celui de la préface dans les liturgies gallicanes et qui est bon synonyme de *consecratio*.

Quant au mot *illatio*, il est caractéristique des livres mozarabes (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 84-89). On a

<sup>1</sup> P. L., t. LXXII, col. 257. — <sup>2</sup> *Missale gothicum*, 36, P. L., t. LXXII, col. 276. — <sup>3</sup> P. Cagin, *Les noms latins de la préface eucharistique*, dans *Rassegna gregoriana*, 1906, p. 322-358.

voulu y voir une erreur de copiste pour *immolatio*, qui est le titre gallican de la préface, nous l'avons dit, et qui s'explique tout naturellement. Mais il est curieux, si c'est une erreur de copiste, qu'elle soit aussi universelle, car on rencontre *illatio* dans tous les livres mozarabes; la préface y est partout appelée *illatio*, et jamais encore, croyons-nous, on n'y a lu le mot *immolatio*, si ce n'est une fois dans le *Liber ordinum*. Ceci pourrait mériter une étude. *Illatio* ou *inlatio*, comme *oblatio* dont il est synonyme, est à peu près la traduction du mot *anaphore*, ἀνάθερα, offrir. Dans la langue post-classique, le mot *inlatio* (de *inferre*) désigne l'action de porter, comme *invectio*; il s'applique notamment aux morts; il signifie aussi le paiement d'un tribut. En langage philosophique, *l'illatio* est une conclusion tirée des prémisses, *ex duobus sumptis ratione sibimet nexis conficitur illatio*. En Espagne, le mot est employé par les conciles dans le sens de don, de présent, de tribut au III<sup>e</sup> concile de Braga, canon 2<sup>e</sup>, et au VII<sup>e</sup> concile de Tolède. C'est donc bien, au contraire, le terme de *immolatio* des liturgies gallicanes qui serait une corruption ou, si l'on veut, une interprétation paléographique du mot *illatio*. C'est l'opinion de dom Cagin, c'est celle vers laquelle inclinait déjà Lesley; mais ce n'est jusqu'ici qu'une hypothèse appuyée sur la similitude des deux noms. Resterait à expliquer pourquoi l'un est exclusivement employé dans les manuscrits mozarabes, l'autre, à peu près exclusivement dans les livres gallicans. Sur ces points, ces derniers sont moins exclusifs que les mozarabes. Dans le *Missale gothicum* et le *Missale gallicanum*, le mot *immolatio* alterne avec *contestatio* et *praefatio missae*; il ne se trouve pas dans le *Missale Francorum*, il se montre une seule fois dans le missel de Bobbie et, semble-t-il, par hasard.

Nous ne dirons rien du dialogue qui précède *l'illatio*. Il contient les éléments que l'on peut appeler essentiels et que l'on rencontre dans toutes les liturgies: *Sursum corda*, *Gratias agamus*, etc., et qui servaient de début à toutes les préfaces: *Verè dignum et justum est...* A la sobriété du dialogue de la préface romaine, la liturgie mozarabe ajoute, comme toujours, des ornements et des complications qui ne font qu'alourdir le texte. Il faut dire la même chose de *l'illatio* elle-même. Les livres liturgiques mozarabes nous offrent la collection la plus variée et la plus riche d'*illationes*; il n'est guère de messe qui ne possède son *illatio* propre; quelques-unes s'étendent sur plusieurs pages et si elles ont été chantées, cette prière a pu réclamer une demi-heure. Elles forment un recueil dogmatique d'un prix considérable pour l'histoire théologique de l'Espagne au Moyen Âge, recueil qui, il faut le reconnaître, a été assez peu étudié. On y trouve certaines pages qui font honneur à la science et à la culture des théologiens espagnols du v<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle. Il s'y rencontre, par endroits, quelques opinions un peu singulières, mais dans l'ensemble on ne peut qu'admirer la richesse de la doctrine, la ferveur de la foi, la naïveté de la piété. On y trouve de véritables thèses de théologie et de longs panegyriques pour la fête des saints, notamment des saints d'Espagne, comme saint Vincent et sainte Eulalie. Rappelons seulement *l'illatio* sur la Samaritaine, celles sur l'aveugle-né, sur le jeûne, sur la Trinité, sur la descente aux enfers, sur les patriarches<sup>1</sup>.

X. LES PRÉFACES CELTIQUES. — Dans le missel de Stowe on ne lit pas la salutation *Dominus vobiscum*, la préface commence brusquement par *Sursum corda; Habemus ad Dominum; Gratias agamus... Dignum et justum est*. Il existait peut-être des préfaces de

rechange, deux rubriques irlandaises semblent y faire allusion. Le missel de Stowe donne quatre autres préfaces; enfin celle de la messe *pro mortuis pluribus* a été empruntée à l'oraison d'une messe des morts de Tolède citée par Elipand.

Le texte de la préface donnée par le missel de Stowe fait un emprunt au *trisaqion*, un autre à celle de la Trinité. Le thème de ce qui reste est une confession de la Trinité: *Pater omnipotens... qui cum Unigenito tuo et Spiritu Sancto Deus es unus et immortalis, Deus incorruptibilis et immortalis, Deus invisibilis et fidelis... te credimus, te benedicimus, te adoramus et laudamus nomen tuum in aeternum et in saeculum saeculi, per quem salus mundi, per quem vita hominum, per quem resurrectio mortuorum, per quem maestatem tuam laudant angeli*.

XI. LES PRÉFACES ROMAINES. — Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 727-728.

XII. L'ABBREVIATION *VERE DIGNUM*. — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 159-162, fig. 38-39.

H. LECLERCQ.

**PRÉMICES.** — Parmi les scènes de l'Ancien Testament interprétées sur les sarcophages chrétiens, nous trouvons à plusieurs reprises Abel et Caïn se présentant devant Dieu les bras remplis de leurs offrandes. Caïn qui est cultivateur présente une gerbe, tandis qu'Abel offre un agneau de son troupeau. La scène varie peu et seulement dans les détails. Dieu est un vieillard barbu assis sur un rocher ou sur un fauteuil, levant la main pour bénir les deux jeunes hommes. Sur un sarcophage de Saint-Jean in Valle, à Vérone, la scène est figurée devant la porte d'une ville ceinte de sa muraille érénelée. Dieu est vêtu du pallium et de la tunique, les pieds chaussés, son siège est posé sur un large escabeau. Au contraire, à Saint-Sébastien, la scène est champêtre, encadrée par deux troncs d'arbres et une riche frondaison; Dieu est assis sur un rocher et tient un *volumen*. Sur un sarcophage de la Villa Colonna, à Rome, Dieu a, semble-t-il, les jambes croisées et tient un livre<sup>2</sup>.

Nous retrouvons ce sujet sur deux sarcophages d'Arles que nous avons décrits<sup>3</sup> (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2452, n. 24), et figurés<sup>4</sup> (voir *Dictionn.*, t. I, col. 62, fig. 23; col. 63, fig. 24).

H. LECLERCQ.

**PRÉPOSÉ.** — La signification générale de *praepositus* s'entend de celui qui a la direction responsable d'une charge, d'un office, d'un emploi aussi bien dans l'ordre civil ou militaire que dans les fonctions ecclésiastiques. Dans une lettre de saint Cyprien à Celerinus, on lit: *Quarum (mulierum) audita causa praeeperunt eas praepositi lautisper sic esse, donec episcopus constituatur* et l'épître aux Hébreux a rendu familiers à chacun ces deux avertissements: *Memento praepositorum vestrorum* (xii, 7), *Obedite praepositis vestris* (xiii, 17). Le mot peut avoir des significations très différentes puisque saint Augustin écrit: *Praepositus (= diabolus) mortis dotuit victam mortem* et saint Benoît consacre le c. LXV de sa règle au *Praepositus monasterii* qui n'est pas à l'abri des chutes: *Quod si neque six correxerit, tunc deficiatur de ordine praepositorum; et alius, qui dignus est, in loco ejus subrogetur*.

Comme un *presbyter titularis* était placé à la tête d'une basilique urbaine, de même un *praepositus*, qui n'était pas nécessairement un prêtre, gouvernait une basilique cimétériale, dans la dépendance du prêtre titulaire.

Vers le v<sup>e</sup> siècle nous trouvons un *DIBES (= Dives)* [*praepositus*], qui a eu juger d'après le lieu de

<sup>1</sup> *Liber sacramentorum mozarabicum*, édit. Férotin, p. 167, 178, 184, 224, 290; P. L., t. LXXXV, col. 271, 281, 286. — <sup>2</sup> P. Styger, *Die altchristliche Grabeskunst*, in-12, Mün-

chen, 1927, p. 108-109, fig. XXVI-XXXIII. — <sup>3</sup> E. Le Blant, *Étude sur les sarcoph. chrét. de la ville d'Arles*, 1877, p. 10, n. 8, pl. vi. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, p. 41, n. 32, pl. XXVI, n. 1.

la trouvaille dépendait de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, en 498<sup>1</sup>; un PRAEPOSITVS BEATI MARTYRIS PRANCATI (= *Pancratii*), en 521<sup>2</sup>; un autre de la BAS(ili)C(ae) BEATI [Petri apostoli], en 523<sup>3</sup>, un autre encore BASILIC(A)E B(ea)TI PAVLI APOSTOLI, en 526<sup>4</sup> et la même année un PRAEPST basilicae sci IAVRENTI MARTYRIS<sup>5</sup>. En fin, à Genève, un PRAEPOSITVS ET PRESBYTER<sup>6</sup> et à Ravenne, un PRAEPOSITVS FABRICAЕ, en 570-578<sup>7</sup>.

H. LECLERCQ.

**PRÉSANTIFIÉS (MESSE DES).** — Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 770-771 et le travail de I. Ziadé, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XIII, col. 77-111. Ajouter à la bibliographie : H. W. Codrington, *The syrian liturgy of the presanctified*, dans *The Journal of theological studies*, t. IV, p. 69-82; t. V, p. 369-377.

**PRESBYTER.** — 1. LE TITRE DE PRESBYTER. —

Parmi les inscriptions trouvées récemment à Philippes, il en est une, chrétienne, qui offre un très grand intérêt. C'est une stèle en marbre local, remployée, semble-t-il, comme pierre tombale dans le cimetière, certainement très tardif qui se trouvait derrière le chevet de la petite église; il est probable que la pierre a été tirée d'un des cimetières de la ville antique. Dimensions de la stèle : haut. : 0 m. 85; larg. : 0 m. 70; épais. : 0 m. 25. L'encadrement consiste en un rinceau de feuilles de lierre et moulure qui donnent un rectangle de 0 m. 63 sur 0 m. 52 contenant l'inscription; haut. des lettres : 0 m. 04 (fig. 10508).

Αὐρ (ἄγιος) Καπίτων προσβύ(τερος)

νεός τῆς καθολικῆς  
ἐκκλησίας ἀνε-  
στησα τὴν στή-

9 λην αὐτῆν τοῖς  
ἰδίοις γωνεῦσιν  
καὶ τῇ εἰδίᾳ συνθίῳ  
Βεβίᾳ Παύλῳ καὶ  
τῷ γλυκυτάτῳ

10 μου υἱῷ Ἑλπίδιῳ  
ὁ κέ· δέκα

Ce texte offre de l'intérêt par la mention qu'on rencontre pour la première fois d'un προσβύ(τερος) νέος τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας, Aurelios Capiton, qui éleva une stèle à ses parents, à sa femme Bebia Paula et à un fils très cher Elpidios.

Que signifie l'épithète προσβύ(τερος) νέος? L'explication suggérée par les premiers éditeurs, M. Jacques Coupry et M. Michel Feysel, nous semble avoir beaucoup de vraisemblance. Ces mots, disent-ils, pourraient signifier « jeune prêtre »; mais on ne voit pas la raison pour laquelle Aurelios Capiton mentionnerait sa jeunesse. Le mot νέος, ajoutent-ils, pourrait-il marquer une nuance hiérarchique? Mais on ne rencontre nulle part l'idée d'une sorte d'opposition entre les vétérans et les recrues du sacerdoce. En Orient, à la date probable de notre inscription, le célibat sacerdotal était chose si rare qu'on peut la dire exceptionnelle et le dédicant pouvait être catholique fort régulièrement marié. Ou bien, ainsi qu'on le propose, « aurait-il reçu la prêtrise après la mort de tous les siens, ce qui expliquerait assez naturellement qu'il eût indiqué, sur le monument funéraire qu'il leur élevait, sa qualité toute récente de prêtre »? La conjecture est ingénieuse et fort bien défendable. On pourrait également supposer qu'Aurelios Capiton était venu d'une secte hérétique

au christianisme et que, pour cette raison il se paraît de son titre *nouvellement* acquis de « prêtre de l'Église catholique ».

Aurelios Capiton portait des noms romains, sa femme s'appelait Paula, leur fils Elpidios, tous ces noms peuvent s'être rencontrés dans des sectes hérétiques.

La dernière ligne n'indique pas un numérotage de tombe, plus probablement une date, mais laquelle?



10508. — Inscription de Philippes.

D'après *Bull. de correspondance hellénique*, t. LX, 1936, p. 47, fig. 5.

D'une discussion approfondie des premiers éditeurs d'après les caractères paléographiques de l'inscription, on serait incliné à admettre un calcul d'après l'ère de Macédoine, ce qui nous donnerait l'an 262-263. A cette date, ainsi qu'ils n'ont pas manqué de le faire remarquer, le mot « catholique » était revendiqué officiellement, par le martyr Pionius, à Smyrne en 250 (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2628) qui se dit « prêtre de l'Église catholique ». Il semble donc qu'à cette époque le mot « catholique » avait déjà le sens que nous lui donnons encore aujourd'hui.

*Bibl.* — J. Coupry et Michel Feysel, *Inscriptions de Philippes*, dans *Bull. de corresp. hellén.*, t. LX, 1936, p. 47-52, fig. 5.

2. Le texte qu'on vient de lire est, croyons-nous, un des plus anciens témoins épigraphiques du mot προσβύ(τερος) (voir *Dictionn.*, t. V, col. 204-212). Celui qu'on va lire est à peine moins ancien, il fait mémoire d'un prêtre-eunuque à propos duquel on a rappelé l'exemple d'Origène et le texte de Matth., XI, 12 :

[ὁ δεῦνα υἱῷ]

Αὐρ. Ἀππᾶ προσβ[υτέρ-  
ω εὐνοούκω καὶ αἰ Ἀν-  
τωνεῖνῃ συ[νθίῳ]

5 καὶ Ἰουλιανῇ [θ]υγ[ατρὶ  
ζώσῃ καὶ ἐαυ[τῷ]  
ζῶν ἐκ τῶν ἰ[δίων]  
ἀναλωμάτων [ν  
μνήμης χάριν.

<sup>1</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 524. — <sup>2</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, n. 975. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, t. I, p. 989; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 2<sup>e</sup> part., n. 8566. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*,

t. I, n. 1004. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, n. 1006; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 2<sup>e</sup> part., n. 8565. — <sup>6</sup> E. LeBlant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 2. — <sup>7</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 285.

Bibl. — H. Grégoire, *Épigraphie chrétienne*, dans *Byzantion*, t. 1, 1924, p. 702.

3. Voici maintenant un prêtre de la secte cathare :

Αὐ(ρηλία) Οὐαλεντίλλη καὶ Λεόντιος καὶ Κάρταμος ἀνεστήσαμεν τὴν τίτλον ταύτην Ἐὐγενίῳ πρ(εσβυτέρῳ) πολλὰ καμόντος ὑπὲρ τῆς ἀγίας τοῦ Θεοῦ ἐκκλησίας τῶν καθαρῶν ζῶντες μνήμης χάριν.

« Nous, Aurelia Valentilla et Leontios et Katmaros, avons fait ériger ce *titulus* à Eugène, presbytre, qui a beaucoup travaillé pour la sainte église de Dieu des Cathares, de notre vivant, souvenir. »

Bibl. — W.-M. Calder, *The epigraphy of the anatolian heresies*, dans *Anatolian studies*, in-8°, Manchester, 1924, p. 76, n. 4; H. Grégoire, dans *Byzantion*, t. 1, 1924, p. 699; t. 11, 1925, p. 449.

Des Grecs, nous passons chez les Latins, car il faut se borner. Déjà saint Jérôme disait avec sa rudesse ordinaire : *Diaconos paucitas honorabiles, presbyteros turba contemplabiles facit*<sup>1</sup>, ne retenons que le mot *turba* pour nous autoriser à faire un choix.

La plus ancienne mention du titre de *presbyter* dans les inscriptions latines non datées n'est pas antérieure à la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, mais on peut citer un nombre respectable à partir de cette date jusqu'à la paix de l'Église et après cette date.

De Rossi, *Roma sotterranea*, t. 1, p. 208; p. 342, pl. XIX, n. 5; t. III, p. 322, 323; O. Marucchi, *I monum. del museo Pio Lateranense*, pl. LIII, n. 9, 11, 12, 13; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 152; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1898, p. 173; 1905, p. 53; 1906, p. 40. Puis encore : Le Grotte, *Corp. inser. lat.*, t. IX, n. 1392; Capoue, *ibid.*, t. X, n. 4525, 4530, etc.; Veroli, *ibid.*, t. X, n. 5799; Velletri, *ibid.*, t. X, n. 6635; Massa Trapeiana, *ibid.*, t. X, n. 8080; Catane, *ibid.*, t. X, n. 7412; Verceil, *ibid.*, t. V, n. 6744; Brescia, *ibid.*, t. V, n. 4844; Nole, *ibid.*, t. X, n. 1372, 1375, etc.; Morlupo, *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1912, p. 184; en Gaule, cf. E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 60, 389, 619, etc.; en Espagne, *Boletín de la r. aca. de l'hist.*, 1919, p. 127; en Rhénanie, F.-X. Kraus, *Inscrift.*, t. 1, n. 291; en Afrique, *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n. 2012, 2014, 13403-13414, 11115; *Comptes rendus de l'Acad. des inser.*, 1914, p. 483; 1915, p. 32-37; et parmi les graffites des catacombes romaines, *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1898, p. 164; 1905, p. 149; 1909, p. 53

A Sofia, plaque de marbre blanchâtre de 0 m. 27 sur 0 m. 32, peut être datée du IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle.

+ HIC REQUIESCIT  
CORFVS  
VIRI RELIGIOSI  
LEONIANI  
PRESBYTERI +

Bibl. — G. Seure, *Archéologie thrace. Documents inédits ou peu connus*, dans *Revue archéol.*, 1919, p. 352, n. 174; cf. *ibid.*, p. 352, n. 173.

A Sbeitla (Tunisie), en avant de l'abside d'une basilique chrétienne fouillée en 1907 : six fragments d'une plaque tumulaire de 0 m. 68 × 0 m. 42; épais. : 0 m. 055, hant. des lettres : 0 m. 01 à 0 m. 065 :

†  
PRESBITER  
SERBVS B  
M BIXIT IN FA  
5 CE ANN LXVIII  
D PST V ID  
OCTOBS

« Les deux caractères B M, à la fin de la ligne 2 et au début de la ligne 3, ont été ajoutés après coup. Comment doit-on les interpréter? B(onae) m(emoriae)

est trop banal pour avoir été ainsi l'objet d'une addition; peut-être faut-il comprendre b(eatae) m(emoriae), rappelant le martyre subi par le personnage » (Merlin).

Bibl. — Alf. Merlin, *Fouilles de Sbeitla*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. cxcv.

Lorsque le mot est transcrit en toutes lettres il n'y a pas d'hésitation possible, et c'est le cas pour un bon nombre d'inscriptions, comme celle-ci trouvée à Voghera :

AB MΩ  
+ HIC REQVIIS  
CET IN PACE VIR  
VENERABILIS PR  
5 ESBYTER · BEREV  
VLFVS QVI VIX  
ET IN HVNC SECV  
LVM ANNVS PLV  
S MINVS LXX REQ  
10 VVIEBET SVB DIE  
III KALENDARVM  
IANVARIARVM

Bibl. — G. Patroni, dans *Notizie degli scavi*, t. XIII, 1916, p. 169; *Rev. archéol.*, 1918, p. 389, n. 119.

A Benian, sur une pierre de grès, 0 m. 33 × 0 m. 27, haut. des lettres : 0 m. 06 :

MEM · VICTORIS · P B ·  
VICXIT ANNIS LII  
DIS · XL KL · OCTOB ·  
LVCIANV · FRATER FE  
5 CIT PRO CCC XC ET IIII

*Memo(ria) Victoris p(res)b(ylteri); vixit annis LII; dis(cessit)... k(a)l(endas) octob(res); Lucianu(s) frater fecit (anno) pro(vinciae) cccxc et IIII*; en 433 de notre ère.

Bibl. — R. Cagnat, *Chronique d'épigraphie africaine*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 329.

A Djemila (Cuicul), une inscription trouvée dans le sous-sol d'une église que l'on nomme « la chapelle ».

À la première ligne on lit : TVRASIVS B PRESL, et on a interprété *praesul*, à la date de 454; ce qui paraissait donner le nom d'un évêque de Cuicul inconnu à cette date; mais après de longues discussions on en revint à lire *Turasius presb(ylter)*.

Voici le texte qui offre un certain intérêt :

TVRASIVS B PRESB  
IN PACE B VIX B AN B  
v XLIIII B MEN B III B  
DIES B XVII DEPSVS ID OCT B  
v AETIO ET STV B B B S

ACCIPERE NERENTES LACRIMA  
PIA MVNERA FRATRIS  
AETERNVMQVE VALEBN.....  
BREV...IA SE.....NI  
OFFI...IT FACIES...ECVM EST  
TVA SE'PER IMA.....

*Turasius presb(ylter) in pace vix(it) an(nos) xliiij, men(ses) iij, dies xvij, dep(ost)us id(us) oct(obris). Actio et s[ul]di co[ns]ulib[us].*

*Accipe m(o)erentes lacrima(s), pia munera fratris. aeternu[m]que vale. N[on] est breu[is] il(l)l(a) (?) se[putch]ri.*

*Off[ulge]t (?) facies [i]ll[us]. M[em]cum est tua semper imago.*

Bibl. — Lecture d'une note de M. S. Gsell, dans *Bull. de la soc. nat. des antiq. de France*, 1923, p. 105-109; J. Zeiller, dans *ibid.*, 1925, p. 228-229.

<sup>1</sup> P. L., t. XX, col. 1194.

A Rome on trouve des *presbyteri* affectés aux différents titres presbytéraux sur des inscriptions datées : à Sainte-Praxède, en 491 (*Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 65); à Saint-Chrysogone, en 521 (De Rossi, *Inscr.*, n. 975 et *Roma sotterr.*, t. III, p. 519-522); à Saint-Clément, en 532 (*Nuovo bull.*, 1900, p. 304), aux Saints-Jean-et-Paul, en 535, 566-578 (*ibid.*, 1909, n. 58).

Quelques autres sur des inscriptions non datées : à Sainte-Balbine (*Roma sotterr.*, t. III, p. 515); à Byzantium (*I mon. del mus. Later.*, pl. XLIV, n. 11); à Sainte-Cécile (?) (*Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, p. 277); à Saint-Eusèbe (Marucchi, *Epigr. crist.*, n. 213); à Lucine (*Nuovo bull.*, 1905, p. 115); à Saint-Marc, etc. A Ravenna, on rencontre un PRESBYTER DESERVIENS BASILICAE SCI VITALIS MARTYRIS (*Corp.*, t. XI, n. 550). A Rome, au cimetière d'Hippolyte, un PR PRIOR (*Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 65); un PRESBYTER SANCTAE Ecclesiae romanae (*Grisar, Anal. rom.*, t. I, p. 151).

En Afrique un PRESVITER RELIGIONIS KATOLICAE (*Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1915, p. 32).

II. LE TITRE DE PRESBYTERA. — On le rencontre de manière courante dans le paganisme, ce qui ne rentre pas dans l'ordre de nos recherches. Il n'y a pas lieu de s'attarder au cas de la prêtresse du dieu Pétésouchos (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 320, n. 3) dont on a imaginé faire une chrétienne ou une païenne suspecte de christianisme, il est beaucoup plus vraisemblable que le certificat d'apostasie qu'on lui accorda signifie simplement que l'édit de persécution a eu une portée universelle.

De même qu'on a pu signaler à Terni une inscription qui permet — rien au delà — de lire *episcopa*<sup>1</sup>, de même on a pu glaner quelques exemples de *presbytera* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 768). Il s'agit de la femme d'un prêtre. Saint Grégoire I<sup>er</sup> parlant du prêtre Ursin, écrit que *ex tempore ordinationis acceptae, presbyteram suam ul sororem dilexit*<sup>2</sup>; vers le même temps, le concile de Tours tenu en 567, s'exprime ainsi : *presbyter cum sua presbytera*<sup>3</sup>. A Vizye (Thrace), ce texte sur une plaque de 0 m. 51 x 0 m. 24<sup>4</sup> :

MNHM  
ΑΡΕΒΕΚΑΣ  
ΤΗΣ ΠΡΕC  
BYTE PAC T  
ΚC ΚΕΚΥΜΗΜ  
ΕΝΗC

Μνημα Ῥεβέκας τῆς πρεσβυτέρως, τῆς κεκοιμημένης, pour *κεκοιμημένη*, défunte.

On voit que l'expression se rencontre en Orient comme en Occident; mais peut-être pas toujours avec un sens précis car on lit dans les actes du concile de Laodicée : *Mulieres quae apud Graecos presbyterae, apud nos autem viduae, seniores, univirae et matriculae.*

Pour l'inscription de Sieuli (Castelnuovo di Trau) en Dalmatie (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 768), il faut lire : *Dominis nostris Theodosio cons. xi et Valentiniano viro nobilissimo Caes. Ego Theodosius emi a Flavia Vita[glia] pr(es)b(yltera) sanc(ta) malrona, auri solidis iij sub die*<sup>5</sup>...

H. LECLERCQ.

**PRESBYTERIUM.** — Nous avons exposé ce qui concerne ce sujet (voir *Dictionn.*, t. III, col. 495-507, t. XII, col. 2582-2584) : ici nous donnerons une inscription

du cimetière souterrain des Saints-Pierre-et-Marcellin concernant le prêtre Romanus dont on trouve le souvenir à plusieurs reprises dans cette catacombe, sur trois grillites :

+ EGO ROMANVS PRB  
EGO ROMANV PRB

*Dominus regil.... ROMANVS* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1469, fig. 5354).

Son écriture offre un mélange de capitale et d'onciale intéressant. De ce même Romanus, qui vient au IV<sup>e</sup> siècle, nous connaissons l'épitaque trouvée par Marangoni et qui nous reporte à l'année 461 ou 482, le 22 juillet. Elle nous apprend que ce personnage *sedit in presbyterio* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1469, fig. 5354)<sup>6</sup>.

HIC QVIISCIT ROMANVS PBB  
QVI SEDIT PBB ̄ ANN XXVII M X  
DEP ̄ X KAL ̄ AVGVS  
CON ̄ SEVERINI ̄ VCL

†

*Hic quiescit Romanus presbyter qui sedit (in) presbyterio annos XXVI. menses X, depositus x kal. augusti Cons. Severini v. cl.*

Autre mention du *situs presbyterii* dans la basilique de Saint-Laurent-hors-les-Murs (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1948-1949).

H. LECLERCQ.

**PRÉSENCE RÉELLE.** — Ce sujet appartient à la théologie et nous le lui laissons. Nous croyons toutefois devoir mentionner deux monuments épigraphiques<sup>7</sup> :

A Henchir Touta, cercle de Tébessa (Algérie), sur un montant de porte de 2 mètres de long on lit ces mots :

HIC PAX A✠ω IN DEO

dont on peut rapprocher ce texte lu sur un autre linteau de 1 m. 75 de long trouvé à Henchir Gabel-Haminat-Befda :

HIC DEVS A ✠ω BITAT

il se pourrait qu'on ait voulu faire allusion à l'eucharistie. Nous rappellerons un autre texte que nous avons déjà commenté (voir *Dictionn.*, t. I, col. 756-759, fig. 463) :

CHRISTVS HIC EST

dont on a donné d'ailleurs une interprétation différente de la nôtre<sup>8</sup>.

H. LECLERCQ.

**PRÉSENTATION DE JÉSUS AU TEMPLE (FÊTE DE LA).** — I. L'origine de la fête. II. Son introduction à Rome. III. La fête de l'*Hypapanté*. IV. Lupercales et Chandelur. V. Amburbale et Chandelur. VI. Le rite de la fête.

I. L'ORIGINE DE LA FÊTE. — « Quand furent venus les jours de la purification de Marie, selon la loi de Moïse, [ses parents] portèrent [Jésus] à Jérusalem pour le présenter au Seigneur selon qu'il est prescrit dans la loi : Tout enfant mâle premier-né sera consacré au Seigneur; et pour offrir en sacrifice, selon qu'il est prescrit deux tourterelles ou deux petits de

<sup>1</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 4339. — <sup>2</sup> *Dialogi*, l. IV, c. II. — <sup>3</sup> *Conc. Turon.*, can. 19. — <sup>4</sup> G. Seure, *Archéologie thrace*, dans *Rev. archéol.*, 1919, p. 358, n. 180. — <sup>5</sup> *Bull. di arch. e storia dalmata*, t. XXXVII, 1914, p. 107; *Rev. archéol.*, 1922, p. 376, n. 42. — <sup>6</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 391, n. 879; J. Wilpert, *Beiträge*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XXII, 1908, p. 89, fol. 11 bis, *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1893, p. 173. — <sup>7</sup> Guénin, *Inventaire archéologique du cercle de Tébessa*, dans *Nouv. archives des miss. scient. et litt.*, t. XXVII, 1908, p. 132, 135. — <sup>8</sup> S.-J. Meconi, *Sulle formule epigrafiche Christus hic est*, dans *Rendiconti della pontif. acad. rom. di archeol.*, III<sup>e</sup> série, t. I, 1921-1923, p. 175.

colombes. » Il n'est pas nécessaire de poursuivre la citation du texte de saint Luc, II, 22-39, qui a donné naissance à la fête de la purification, appelée aussi la présentation et en raison du rite qui la distingue, fête de la Chandeléur. A ce dernier mot (voir *Dictionn.*, t. III, col. 208-210), nous avons décrit et figuré les plus anciens monuments relatifs à cette fête; il ne sera question ici que de son aspect liturgique.

Il existe à ce sujet une opinion assez généralement acceptée d'après laquelle l'Église aurait implanté cette fête dans le but d'éliminer la solennité païenne des lupercales; opinion fort ancienne et acceptée par les historiens de la religion romaine et de la liturgie catholique.

II. SON INTRODUCTION A ROME. — Le témoignage le plus ancien serait, dit-on, celui de Bède qui avance que Numa voua le mois de février au dieu *Februus*, lequel ne serait autre que Pluton considéré par les païens comme une divinité de lustration; or, on devait procéder à une lustration de la cité en ce mois où l'on s'acquittait envers les dieux mânes. Bède tient que le mot *februare* signifie purifier par lustration. Il a découvert un dieu *Februus* identique à Pluton et a imaginé une relation entre les devoirs rendus aux morts du 13 au 21 février — le mois des *Parentalia* — et la lustration de la cité en ce même mois : *Secundum (mensem Numa) dicavit Febru, id est Plutoni, qui lustrationum potens credebatur, lustrarique eo mense civitatem necesse erat, quo statuit ut jura diis manibus solverentur.*

Le même Bède ajoute que la religion chrétienne a opportunément « échangé » cette lustration traditionnelle, car, dans le même mois de février, en la fête de sainte Marie, les clercs et les fidèles font une procession au chant des psaumes, dans les églises et lieux de prière de la ville, procession où tous portent à la main des cierges distribués par l'évêque. C'est l'usage que nous pratiquons encore et qui était donc en usage dès le début du VIII<sup>e</sup> siècle, pour la fête du 2 février; de lustration il n'est plus question et Bède se contente de constater sa disparition... *hanc lustrandi consuetudinem bene mutavit christiana religio*, mais il aperçoit une relation entre la procession du 2 février et la *lustrandi consuetudo* (disparue) du 15 février : *Sed hanc lustrandi consuetudinem bene mutavit christiana religio, cum in mense eodem, die sanctae Mariae, plerisque universa cum sacerdotibus ac ministris, hymnis modulata vocis, per ecclesias perque congrua urbis loca procedit, datosque a pontifice cuncti cercos in manibus gestant ardentes*<sup>1</sup>.

A la date où Bède écrivait son opuscule : *De ratione temporum*, en 727, l'Église anglo-saxonne suivait la liturgie romaine et lui avait emprunté la fête du 2 février qui ne se retrouve, avant cette époque, ni dans la liturgie gallicane ni dans la mozarabe. A Rome, on célébrait quatre fêtes de la Vierge : 2 février, 25 mars, 15 août, 8 septembre; toutes d'importation byzantine et encore inconnues au début du VII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, sous le pontificat de saint Grégoire. Mais, dans le courant de ce siècle, la liturgie romaine introduite en pays gallican est déjà dotée de ces quatre fêtes<sup>3</sup>; sans aucune procession ni le 2 février ni aux trois autres jours, et cette particularité confirme ce que nous lisons dans la notice du pape Serge I<sup>er</sup> (687-701) : *Constituit autem et diebus Advantiationis Domini, Dormitionis et Nativitatis sanctae Dei genitricis semperque virginis Mariae, ac*

*sancti Symeonis quod Ypapanti Greci appellant, tetania exeat a sancto Hadriano et ad sanctam Mariam populus occurrat*<sup>4</sup>. On voit par ce texte que les quatre fêtes mariales en question venues de Byzance à Rome<sup>5</sup> y étaient antérieures au pape Serge I<sup>er</sup> qui se borna à leur accorder à toutes les quatre une procession allant de Saint-Hadrien au Forum jusqu'à la basilique Libérienne. Ces processions du 25 mars, du 15 août et du 8 septembre ne se rattachaient en rien aux *lupercales* du 15 février.

III. LA FÊTE DE L'HYPPANTI. — Cette fête quod *Ypapanti Greci appellant*, ainsi que nous venons de lire, était une création liturgique de l'Église de Jérusalem où elle se célébrait dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle; nous en avons pour témoin Étheria (voir ce nom) qui la décrit dans sa *Peregrinatio* et nous apprend qu'on la célébrait au 40<sup>e</sup> jour après l'Épiphanie, par conséquent le 14 février. C'était la fête de la rencontre du vieillard Siméon et de Marie dans le Temple où celle-ci venait accomplir les prescriptions du Lévitique. Ce jour-là, à Jérusalem, Étheria nous apprend qu'on célébrait la messe à l'*Anastasis*, peut-être cette messe était-elle précédée d'une procession, ce qui était une pratique hebdomadaire : *Nam eadem die processio est in Anastase et omnes procedunt... et cum toto anno semper dominica die in ecclesia maiore procedatur*, dit Étheria, qui ne dit rien du rite des cierges, mais qui conserve ce détail que le sermon du jour porte sur la présentation de Jésus au Temple.

Au IV<sup>e</sup> siècle aucune allusion au luminaire; au V<sup>e</sup> siècle on a relevé ces mots de Siméon : *lumen ad revelationem gentium* qui ont suggéré le rite caractéristique de la fête. A cette époque nous entendons saint Cyrille d'Alexandrie dire aux fidèles : « Fêtons brillamment avec des lampes brillantes le mystère de ce jour<sup>6</sup> », ce qui peut signifier les cierges allumés. Même pratique à Jérusalem vers le même temps : « Soyons brillants, dit l'orateur, et que nos lampes soient brillantes : fils de la lumière, offrons les cierges à la lumière véritable qui est le Christ<sup>7</sup>. »

Au VI<sup>e</sup> siècle, nous lisons dans la *Chronique* de Théophane qu'au mois d'octobre 534 sévit à Byzance une mortalité considérable; en ce même temps l'*Hypapanti* du Seigneur commença d'être célébrée à Byzance le 2 du mois de février<sup>8</sup>. D'après L. Duchesne, la fête aurait été imposée par édit de Justinien, d'où on doit conclure que c'était une innovation<sup>9</sup>. C'est de Byzance que la fête aura passé à Rome au VII<sup>e</sup> siècle.

Il nous reste à savoir si cette fête du 2 février a été substituée à une pratique païenne fortuitement, ou intentionnellement, et si cette pratique païenne était celle des *lupercales*.

IV. LUPERCALES ET CHANDELEUR. — Une triple condition à remplir pour opérer la substitution d'une pratique à une autre est la continuité de temps, la similitude de rites, la coïncidence de date.

Or, entre la disparition des *lupercales* et l'institution de la procession de la Chandeléur à Rome par le pape Serge I<sup>er</sup>, il y a solution de continuité.

Les lois portées par l'empereur Théodose pour précipiter la disparition du paganisme ne l'entraînèrent pas aussitôt; un siècle plus tard, le pape Gélase (492-496) composait un traité intitulé *Adversus Andromachum scaltroem* où l'on voit ce sénateur protester contre l'interdiction des *lupercales*, interdiction que celui-ci estimait ne pouvoir qu'être funeste à Rome. Jusqu'a-

<sup>1</sup> *De temporum ratione*, c. XII, P. L., t. XC, col. 351. —

<sup>2</sup> L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1898, p. 259. —

<sup>3</sup> H.-A. Wilson, *Liber sacramentorum romanæ Ecclesie*, 1894, p. 165, 169, 193, 197. — *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 376. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, p. 381. — <sup>5</sup> S. Cyrille d'Alexandrie, *Homil. divers.*, XI, P. G., t. LXXVII, col. 1040-1041.

<sup>6</sup> Ps. Cyrille de Jérusalem, *Oratio in occursum Domini*, P. G., t. XXXIII, col. 1201. — <sup>7</sup> Théophane, *Chronographia*, ann. Chr. 531, édit. de Bonn, p. 315. — <sup>8</sup> L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1898, p. 261. Cf. E. de Moreau, *L'Orient et Rome dans la fête du 2 février*, dans *Nouvelle revue théologique*, t. LXII, 1935, p. 5-20.

lors les empereurs avaient toléré et c'est le pape Gélase qui avait prononcé leur suppression : *Quia auditos esse non constat, dum haec mala hodieque perdurant... Et ideo nunc ea removenda suadeo*. Tout ce que pouvait prescrire le pape c'était l'interdiction aux fidèles de participer à la cérémonie : *Postremo quod ad me pertinet, nullus baptizatus, nullus christianus hoc celebret, et soli hoc pagani quorum ritus esse exsequentur*<sup>1</sup>. Ainsi l'interdiction prononcée par Gélase n'entraîne pas l'abolition et on peut croire que le pontificat si court de Gélase ne vit pas disparaître les lupercales, quoique après l'*Adversus Andromachum* il n'en soit plus question.

Entre les lupercales et la Chandeleur il n'y a pas similitude de rite. Celui du 15 février consistait dans le sacrifice d'un bouc et d'un chien dans une grotte, suivi d'une course des initiés nus une lanterne à la main autour du Palatin, cherchant à frapper dans le dos les femmes qui prenaient la fuite à leur vue<sup>2</sup>. Il n'y a là rien qui rappelle le rite de la procession de la Chandeleur, ni son itinéraire qui ne se déroulait pas autour du Palatin et la *via sacra* dans la longueur du Forum<sup>3</sup>. La procession du 2 février partait de Saint-Hadrien, passait devant l'arc de Nerva, traversait le *forum Traiani* (en réalité le *forum transitorium*), sortait *ad arcum Aureae*, montait par Saint-Pierre-ès-Liens, passait par *silicem juxta Domum Orphei*, arrivait à Sainte-Praxède et, de là, à Sainte-Marie-Majeure<sup>4</sup>.

Les lupercales qu'interdisait le pape Gélase n'étaient plus la cérémonie rituelle païenne, mais plutôt un divertissement. Lui-même en fait la remarque quand il dit à Andromachus : *Dicite, lupercaliorum patroni, ... et cantilenarum turpium defensores*, somme toute quelque chose d'analogue à l'exhibition de notre carnaval, et c'étaient les païens eux-mêmes qui avaient dénature la fête : *Vos ergo primi in luperculia commisitistis*. Nonobstant cette déchéance, il se trouvait des païens pour continuer à y voir un rite de préservation contre la peste et contre la stérilité des champs; quant à l'efficacité, le pape rappelait qu'en 472 l'empereur Anthemius vint à Rome pendant les lupercales ce qui n'empêcha pas la peste de sévir avec une si grande violence *ut toleranda vix fuerit*. Ainsi, le rite païen (inopérant) contre les épidémies est sans rapport avec le rite de la Chandeleur qui ne visait à rien de semblable.

Les cierges bénits devaient, à ce titre, être considérés comme ayant une vertu, mais Bède qui parle de ces cierges, en 727, ne dit pas qu'ils fussent bénits; Amalraire non plus au IX<sup>e</sup> siècle, ni ces contemporains, les liturgistes carolingiens, et la plus ancienne bénédiction des cierges ne se lit qu'au XII<sup>e</sup> siècle, dans un *Ordo romanus*.

Enfin, la coïncidence de date fait défaut : on faisait les Lupercales le 15 février, on célèbre la Purification le 2 de ce mois, et ceci serait décisif à défaut d'autres preuves. Lorsque le pape Serge I<sup>er</sup> gratifia d'une procession chacune des quatre fêtes de la sainte Vierge, ce rite fut conservé pour le 15 août, à Rome, jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle; pour les 25 mars et 8 septembre jusqu'à la fin de ce siècle; seule, la procession du 2 février fut conservée ainsi qu'en témoignent les *Ordines romani*

XI et XII, de Mabillon, livrets qui ont pour auteurs le chanoine Benoît (1140-1143) et Cencius Camerarius (1192-1198).

Les réserves qui viennent d'être exposées ont été contestées sans réussir à persuader<sup>5</sup> et nous tenons pour acquis que la fête de purification de la Vierge n'est pas d'origine romaine<sup>6</sup>.

1<sup>o</sup> Les quatre fêtes de la Vierge sont, à Rome, des fêtes d'importation byzantine, introduites à Rome entre le pontificat de saint Grégoire, qui ne les connaît pas et celui du pape Serge I<sup>er</sup>, qui a donné à ces quatre fêtes une procession ou *tetania*. — 2<sup>o</sup> La fête du 2 février était une création liturgique de l'Église de Jérusalem, où elle est attestée par la *Peregrinatio* d'Éthéria, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, dont le témoignage est hors de toute contestation. Ce jour-là, nous dit-elle, l'usage veut que le sermon prenne pour thème la présentation du Sauveur et les paroles de Siméon. La rencontre de l'enfant et du vieillard a valu à la fête son nom d'*Hypapanti*. A la fin du IV<sup>e</sup> siècle, Éthéria ne dit rien du luminaire caractéristique devenu en usage au V<sup>e</sup> siècle. Or, on lit dans la vie de saint Théodose par Cyrille de Scythopolis<sup>7</sup> que Longin, *spoudaios* de l'Anastasis, envoie le jeune Théodose, fraîchement débarqué à Jérusalem, à la fondation d'Hikelia, au *Kathisma*, ou église du « Repos de la Vierge », entre Jérusalem et Bethléem<sup>8</sup>. Et à ce propos l'hagiographe nous apprend que la pieuse diaconesse Hikelia a été la première à introduire l'usage des cierges à la fête de l'*Hypapanti*, et cela vers 450. Voici le texte. Ἀὐτῆ δὲ τότε ἡ μακαρία Ἰκελία πᾶσαν εὐσεβείας ὁδὸν ἐξασκήσασα κατέδειξεν ἐν πρώτοις μετὰ κηρίων γίνεσθαι τὴν ὑπαπάντησιν τοῦ σωτῆρος ἡμῶν θεοῦ.

On ne peut que conclure de là que la fête de l'*Hypapanti*, avec sa signification de commémoration de la présentation du Sauveur au Temple et conjointement de la purification de Marie, avec son rite caractéristique de la Chandeleur, est née bien loin de Rome et — par ses origines et par sa signification native — est en dehors de la perspective des lupercales.

Comment cette création de l'Église de Jérusalem fut transportée et adoptée à Constantinople et, plus tard, dans l'Église de Rome, c'est ce qui a été indiqué déjà lorsqu'on a fait voir que la fête de l'*Hypapanti* ne pouvait être une fête locale païenne de Rome évoluée en fête chrétienne.

V. AMBURBALE ET CHANDELEUR. — « Domi de Bruyne a publié, d'après le ms. 18 296 de la Bibliothèque nationale, X<sup>e</sup> siècle, provenant de Corbie, un sermon anonyme et inédit sur les Rogations<sup>9</sup>. Ce sermon a dû être composé en France, assurait l'éditeur, plutôt qu'en Italie ou en Espagne, et c'est à peu près tout ce que l'on peut dire de son origine. Le principal intérêt du sermon est dans quelques lignes qu'il consacre à l'origine des processions de la Chandeleur et des Rogations. Les voici :

*Hic et ipsa festa rogationum pro fertilitate agrorum roganda ab antiquis inventa sunt. Duo enim apud itos maxima habebantur sollemnia, quae ipsi vocabant amburbate et arvambate.*

*Amburbate dicebant ab ambitu urbis. Circuibant enim civitates suas iustrantes eas sacris quibusdam suis,*

et l'institution de la Chandeleur serait « bouchée ». Mais, ainsi qu'on a eu raison de le faire remarquer, aucun texte décisif n'étant allégué, on reste libre de supposer que Gélase a réellement donné le coup de grâce aux lupercales dès la fin du V<sup>e</sup> siècle. — <sup>6</sup> Nous rappelons la brève réponse de P. Batiffol, *L'origine de la fête de la Chandeleur*, dans *ibid.*, p. 395-396. — <sup>7</sup> H. Usener, *Der heilige Theodosios*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 106. — <sup>8</sup> H. Vincent et F.-M. Abel, *Bethléem*, in-4°, Paris, 1914, p. 3, note. — <sup>9</sup> D. De Bruyne, *L'origine des processions de la Chandeleur et des Rogations à propos d'un sermon inédit*, dans *Revue bénédictine*, t. XXXIV, 1922, p. 14-26.

<sup>1</sup> P. L., t. LIX, col. 110-116. — <sup>2</sup> J. Marquardt, *Le culte chez les Romains*, 1890, t. II, p. 179-181. — <sup>3</sup> S. Augustin, *De civit. Dei*, l. XVIII, n. XII. — <sup>4</sup> *Ordo romanus XI*, 29; P. L., t. LXXVIII, col. 1037. Cf. R. Lanciani, *Forma urbis Romae*, pl. XXII, XXIII. — <sup>5</sup> J. Toutain, *Les lupercales romaines et la fête chrétienne de la Purification de la Vierge ou de la Chandeleur (le 2 février)*, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. LXXXIX, 1919, p. 1-13. L'auteur croit que les lupercales ont dû survivre à l'interdiction portée contre elles par le pape Gélase. A ce prix la solution de continuité qu'on a fait valoir plus haut entre l'abolition des lupercales

*sicut mos erat gentilitatis, et hoc pro pace petenda faciebant in quinto anno. Quam sollempnitatem singulis annis transtulimus in honorem beatae Mariae quarto nonas februarii.*

*Arvambale<sup>1</sup> vero celebrabant omni anno ab ambitu arborum pro fertilitate eorum, ul dictum est. Quam sollempnitatem istis rogationibus imitatur nostros circumcumeunt agros, non tam pro fertilitate eorum quam pro ceteris necessitatibus animae et corporis. Et digne hoc fieri constitutum est a sanctis patribus, ut qui paschalibus gaudiis libere et ultra modum deliciis indulsumus, saltem his tribus diebus carnem macerantes jejunio, orationi atque elemosinis studiosius insistamus.*

Le texte qu'on vient de lire, et dont on ignore l'auteur, l'origine et la date, avance sur l'origine des Rogations une opinion formellement contredite par Grégoire de Tours dont l'autorité l'emporte de loin sur celle d'un anonyme, ce qui devrait déjà mettre en garde contre ce que celui-ci écrit au sujet de la Chandeleur.

« Dom de Bruyne, qui rejette l'opinion qui en fait une transformation des lupercales, adopte la suggestion que lui fournit son texte inédit : « La Chandeleur, « écrit-il, est une procession indépendante de la Purification et plus ancienne; une tradition de grande autorité la rattache à une cérémonie païenne peu connue, l'*amburbale*; le témoin le plus ancien de « cette tradition est notre sermon de Corbie. »

La « tradition de grande autorité » est un sermon anonyme, d'origine et de date inconnues, qui, on vient de le dire, avance au sujet des Rogations ce qui est formellement contredit par Grégoire de Tours et par Sidoine Apollinaire. Étrange preuve d'autorité, qu'il tient à la circonstance d'être inédit. Car ce n'est pas à dire que l'assertion contenue dans le sermon de Corbie est ratifiée par Bède dans son *De temporum ratione*, c. xii, en 725; Bède, on l'a dit, fait de la Chandeleur la suite des lupercales et croit que la fête chrétienne est célébrée dans la pensée du royaume céleste, *non utique in lustrationem terrestri imperii quinquennem*. Bède a connu la *lustratio quinquennis*, mais ne consent pas à y voir, ainsi que l'anonyme de Corbie, le prototype de la Chandeleur.

Rhaban Maur copie Bède de même qu'Amalaire et pseudo-Alcuin qui copie Amalaire, tout cela n'apporte pas une preuve nouvelle. L'idée que la Chandeleur serait dérivée de l'*amburbale*, qui est l'idée de l'anonyme de Corbie, se retrouve dans une homélie attribuée à saint Éloi et dans une homélie attribuée à saint Ildefonse, il faudrait avant d'en faire usage pouvoir déterminer leur origine, mais de toutes façons l'homélie attribuée à saint Éloi ne dépend pas de l'anonyme de Corbie. Ce dernier pense que les païens faisaient la lustration de leurs cités et que cette lustration portait le nom d'*amburbale* et se célébrait tous les cinq ans en vue d'obtenir la paix, *pro pace petenda*, et que cet *amburbale* a donné naissance à la Chandeleur. C'est là pure conjecture et conjecture qui ne soutient pas l'examen.

L'*amburbale* se faisait, dit-on, tous les cinq ans<sup>2</sup>; la Chandeleur se célèbre chaque année. On ignore à quelle date se faisait l'*amburbale* et les critiques qui le fixent au 2 février le font en vertu d'une pétition de principe supposant que la Chandeleur est la suite de l'*amburbale*.

On peut conclure avec P. Batiffol : « Quand il y a

prolongement d'une fête païenne dans une fête chrétienne, ce que le christianisme garde et doit garder, c'est la date. — En somme, l'anonyme de Corbie nous apporte une conjecture qui ne vaut pas mieux que celle de Bède<sup>3</sup>. »

VI. LE RITE DE LA FÊTE. — L'*Ordo romanus XI* fait voir le pape arrivant de Sainte-Martine à Saint-Hadrien *ubi est crux stationalis*, escorté des cardinaux, des évêques et de la Curie entière. De Saint-Hadrien on se rend à Sainte-Marie-Majeure, le cortège précédé par la croix stationale, au chant de l'antienne *Adorna thalamum*. Le pape et sa suite psalmodient et marchent sans chaussures<sup>4</sup>. A l'arrivée à Sainte-Marie-Majeure, on répète l'antienne, le sous-diacre porte la croix à l'autel, et le pape chante la messe<sup>5</sup>.

Préalablement à la procession, on a procédé à la bénédiction des cierges. Le chanoine Benoît et Cencius Camérarius placent cette bénédiction, à Sainte-Martine, par le dernier des cardinaux-prêtres et la distribution au peuple est faite par le pape en personne : *manu propria populo cereos porrigit*. La distribution des cierges aux cardinaux et au clergé se fait à Saint-Hadrien, église contiguë à Sainte-Martine. En arrivant à Sainte-Marie-Majeure, le pape prend la chasuble blanche et la mitre précieuse.

L'*Ordo romanus*, dit de Saint-Amand<sup>6</sup>, nous permet de retrouver cette fête au VIII<sup>e</sup> siècle. Le 2 février, à l'aurore, le clergé et le peuple viennent de toutes les églises à Saint-Hadrien : *Procedunt omnes de universis ecclesiis sive de titulis cum letania vel antiphonas psalendo, et cerea accensa portantes omnes in manibus, per lurnas suas*. Le pape se trouve dans le *sacrarium* de Saint-Hadrien, où il se revêt de vêtements noirs et les diacres de planètes noires. Tous (les clercs) pénètrent dans le *sacrarium* et reçoivent du pontife chacun un cierge. La bénédiction une fois terminée, on chante l'antienne *Exsurge Domine*, le pape quitte le *sacrarium* et se rend à l'autel de la basilique de Saint-Hadrien, où il prononce l'oraison. La procession sort alors de Saint-Hadrien précédée par sept croix portées par sept staurofores, accompagnés par le peuple. Ensuite viennent les prêtres, les sous-diacres, et, avec les diacres, le pape précédé par deux cierges allumés et deux croix. Derrière le pape, la *schola cantorum* et on s'achemine ainsi vers Sainte-Marie-Majeure. Ainsi au VIII<sup>e</sup> siècle tout le peuple porte un cierge à la main et la bénédiction des cierges a été instituée entre le VIII<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle. Après ce qui a été dit de l'emploi des cierges dans la liturgie (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1613-1622), on bornera à rappeler ici ce qui offre un rapport plus particulier avec la fête dont nous parlons.

A Rome, les cierges étaient un signe de dignité, au début du V<sup>e</sup> siècle, dans l'étiquette impériale, ainsi que nous le voyons par la *Notitia dignitatum* illustrée où le portrait de l'empereur est posé sur une table drapée et flanqué de deux cierges allumés. Cette pratique alors très ancienne, se continua sous les empereurs chrétiens. En 330, la *Chronique d'Alexandrie* nous apprend que Constantin se fit élever une statue dorée tenant l'image de la  $\alpha\chi\chi$  de Constantinople et ordonna que le jour anniversaire de la fondation de cette ville, 11 mai, cette statue serait promenée en procession par des soldats tenant tous à la main des cierges blancs<sup>7</sup>.

Dans la liturgie romaine, au VIII<sup>e</sup> siècle, on voit le diacre lisant l'Évangile que flanquent deux acolytes portant des cierges allumés et l'*Ordo romanus* de Saint-

<sup>1</sup> Le mot *arvambale* est une cacographie pour *ambarvale*, qui seul est latin. — <sup>2</sup> Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, au mot *Amburbium*. — <sup>3</sup> P. Batiffol, *Critique d'un travail sur les origines de la Chandeleur*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1922, p. 240-245. — <sup>4</sup> *Ordo romanus XI*, 12; *Sciendum tamen quod Dominus*

*papa in omnibus processionibus in quibus pedes vadit, pedibus discalceatis incedit, una tantum excepta in Exaltatione sancte Crucis*. — <sup>5</sup> *Ordo romanus XI*, 29; P. L., t. LXXVIII, col. 1036-1037. — <sup>6</sup> L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1898, p. 462-463. — <sup>7</sup> *Chronicon paschale*, ann. Chr. 330, édit. Bonn, p. 529.

Amand<sup>1</sup> prescrit d'accompagner le pape qui se rend du *secretarium* à l'autel pour célébrer la messe, par deux cierges allumés qu'on fixera dans deux chandeliers. Bientôt cela ne suffit plus et le pape est précédé par sept cierges allumés qui, pendant la messe, seront placés derrière l'autel et se retrouvent de nos jours encore dans les sept cierges en usage pour la messe pontificale<sup>2</sup>. Dans la liturgie du VIII<sup>e</sup> siècle, ces cierges sont toujours portés ou posés devant le pape dont ils honorent la dignité<sup>3</sup>. Ceci autorise à croire que les cierges portés par les fidèles à la procession du 2 février rendent hommage non au pape mais à la Vierge portant l'Enfant-Jésus, invisible mais à laquelle tous pensent dans cette procession. Cette interprétation est d'autant plus vraisemblable que d'après l'*Ordo romanus* de Saint-Amand, le pape est vêtu de noir<sup>4</sup>. Cette couleur s'explique par le fait que Marie se rendit au Temple pour sa purification légale et que pendant ce trajet elle est impure (légalement) jusqu'à ce qu'elle ait offert son fils. Le vêtement noir du pape et des diacres symbolise cette impureté. De même que les vêtements blancs que le pontife revêtira pour la messe à Sainte-Marie-Majeure seront un signe que la purification de Marie est accomplie<sup>5</sup>.

H. LECLERCQ.

**PRÉSENTATION DE MARIE (FÊTE DE LA).** — L'Église grecque célèbre le 21 novembre la fête de l'Ἐἰσόδος de la vierge Marie au Temple, c'est-à-dire de la Présentation. On a pensé que cette fête remontait au IX<sup>e</sup> et, peut-être, à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, et qu'elle était d'origine palestinienne. Le témoignage le plus ancien qu'on croyait en avoir se trouvant dans l'office du jour et appartenant à Sergius l'Hagiopolite, un mélode hiérosolymitain. Lorsque la fête fut introduite dans l'Église de Constantinople, vers 870, ce fut Georges de Nicomédie qui la popularisa par ses panégyriques et qui composa la plus grande partie de l'office. La date ainsi assignée est trop tardive. On n'est pas réduit à descendre jusqu'à Georges de Nicomédie puisqu'un nom plus ancien se lit comme celui de l'auteur de deux ou trois homélies inédites consacrées à cette fête, et ce nom, qui est le plus ancien de tous, n'est autre que celui d'André de Crète (voir *Dictionn.*, t. 1, à ce nom). Dans le ms. 76 du monastère d'Esphigmenou, à l'Athos, on lit une homélie portant ce titre : Εἰς τὰ εἰσόδια καὶ διὰ τὴν γέννησιν τῆς Θεοτόκου<sup>6</sup>. Dans le manuscrit 300 de Saint-Panteleïmon, à l'Athos, autre homélie du même auteur sur le même mystère : Εἰς τὴν Θεοτόκον, ὅτε προσγενέθη εἰς τὸν ναὸν τριετίζουσα<sup>7</sup>. Dans le ms. *laud.* 81 de la Bodléienne, autre homélie du même qui ne paraît pas différente de la précédente<sup>8</sup>; même ms., homélie du même auteur et différente de celle-ci<sup>9</sup>; autre dans ce même ms.<sup>10</sup>, et enfin dans le ms. 60 de la bibliothèque du Saint-Sépulchre à Jérusalem un fragment d'une homélie sur le même mystère<sup>11</sup>.

Il ressort de ces indications que saint André de Crète a laissé deux ou trois homélies sur la Présentation de Marie au Temple; d'où on doit conclure que, de son temps, la fête existait dans la liturgie. La conclusion

est rigoureuse puisque les Évangiles ne mentionnent pas la présentation de Marie, il n'est donc pas question d'un commentaire de l'Écriture sainte. Comme saint André de Crète, originaire de Damas, a passé sa vie principalement à Jérusalem, à Constantinople et dans l'île de Crète, la question se pose de savoir le lieu et la date de ces homélies. Comme elles sont inédites, la réponse est difficile, mais ce qu'on sait de la vie de saint André permet de leur assigner Constantinople ou l'île de Crète. Nous savons en effet, par un *encomion* de Nicéas, que saint André, venu à Jérusalem à l'âge de 14 ans, en partit dans sa jeunesse pour porter à l'empereur Constantin Pogonat les actes d'un synode diocésain, tenu à Jérusalem à l'occasion du monothélisme. A son arrivée à Byzance, l'empereur était mort et Justinien II l'avait remplacé (685 ou, plus tard, 686). André s'acquitta de sa mission et entra dans un couvent de la capitale. Il ne revint jamais à Jérusalem, ainsi ses homélies furent prêchées soit à Constantinople où il devint diacre puis orphandotrophe de la Grande-Église, ou bien à Gortyne en Crète dont il devint archevêque et mourut à Érissos, près de Mitylène en 725 ou 740, cette dernière date paraissant préférable.

Les deux ou trois homélies se placent donc à Constantinople ou à Gortyne entre 685 et 740; il faut donc conclure que, dès la fin du VII<sup>e</sup> siècle, la fête de la Présentation de Marie au Temple existait à Jérusalem ou à Constantinople ou dans l'île de Crète, et, au plus tard dès le début du VIII<sup>e</sup> siècle.

Il servirait peu de mettre en doute l'authenticité de ces homélies puisqu'en dehors d'elles nous possédons celle d'un contemporain d'André, saint Germain I<sup>er</sup> de Constantinople (715-730)<sup>12</sup>, prêchée à l'occasion de la fête comme on le voit par le début : Ἰδοὺ καὶ πάλιν ἔπερα πανήγυρις καὶ φαῖδρά ἐορτὴ τῆς μητρὸς τοῦ Κυρίου<sup>13</sup>, et par la conclusion δὸς τοῖς ἑνὶ σὴν ἐορτῇ τελοῦσιν<sup>14</sup>. Il est vrai qu'on peut hésiter entre saint Germain I<sup>er</sup> (715-730) et Germain II (1222-1240), mais il semble qu'il faille se prononcer en faveur de saint Germain I<sup>er</sup> pour deux raisons principales : 1<sup>o</sup> à cause de la tradition manuscrite unanimement favorable à ce patriarche<sup>15</sup>; 2<sup>o</sup> à cause de certaines expressions de l'homélie elle-même qui ne peuvent bien se comprendre dans la bouche de Germain II. Il faut conclure d'après cela que l'homélie en question est réellement de saint Germain et que la fête de la Présentation de la sainte Vierge était célébrée à Constantinople sous son patriarcat, durant les premières années du VIII<sup>e</sup> siècle.

A ces indices on ajoutera que la Présentation de Marie au Temple était fêtée à Constantinople sous le patriarcat saint Taraise (784-806), bien avant Georges de Nicomédie. Nous en possédons un témoignage authentique dans l'homélie de ce patriarche prononcée le jour de cette fête<sup>16</sup> : Φαῖδρά καὶ παράδοξος ἡ παροῦσα πανήγυρις. Par suite, ce n'était au IX<sup>e</sup> siècle, pas même à la fin du VIII<sup>e</sup> que nous trouvons la fête signalée pour la première fois, mais à la fin du VII<sup>e</sup>, tant à Constantinople qu'à Jérusalem, son pays d'origine. Enfin, on signale une homélie encore inédite de saint Jean Chrysostome<sup>17</sup> qui, si elle était authentique,

col. 309-320. — <sup>12</sup> *Ibid.*, t. cxviii, col. 309. — <sup>13</sup> *Ibid.*, t. cxviii, col. 317. — <sup>14</sup> Une vingtaine de manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale de Paris attribuent cette homélie à saint Germain : *Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecae nationalis Parisiensis*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1896, p. 359. — <sup>15</sup> *P. G.*, t. cxviii, col. 1481-1500. — <sup>16</sup> *Bibl. nat.*, ms. gr. 1190, fol. 77-81 : Τοῦ ἐν ἀγίοις πατρὶς ἡμῶν Ἰωάννου ἀρχιεπισκόπου Κωνσταντινουπόλεως τοῦ Χρυσόστομου λόγος εἰς τὰ εἰσόδια τῆς Περικλίας Θεοτόκου. *Catal. cod. hagiogr. graecor. Bibl. nat. Paris.*, p. 91. Epiphane, moine du couvent de Callistrate à Constantinople, signale au début du IX<sup>e</sup> siècle, dans la vie de la sainte Vierge, la Présentation de Marie au Temple, à l'âge de 3 ans. *De vita B. Virginis*, *P. G.*, t. cxx, col. 192.

<sup>1</sup> L. Duchesne, *op. cit.*, p. 440-442. — <sup>2</sup> E. Bishop, *Of six candles on the altar, an inquiry*, dans *The Downside review*, 1906, p. 188-203. — <sup>3</sup> Voir l'*Ordo d'Ensiedeln*, l'*Ordo romanus I*, n. 8, de Mabillon. — <sup>4</sup> L'officiant porte aujourd'hui la chappe violette. — <sup>5</sup> P. Batiffol, *La fête de la Chanteleur et les luperciales*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1916, p. 133-150; reproduit et retouché dans *Études de liturgie et d'archéologie chrétiennes*, in-12, Paris, 1919, p. 193-215. — <sup>6</sup> Spir. Lambros, *Catalogue of the greek manuscripts on mount Athos*, Cambridge, 1895-1900, n. 2089. — <sup>7</sup> *Id.*, *ibid.*, n. 5207. — <sup>8</sup> *Catal. cod. graec. bibl. bodl.*, cod. *Laud.* 81, fol. 55. — <sup>9</sup> *Op. cit.*, cod. *Laud.* 81, fol. 132. — <sup>10</sup> *Op. cit.*, cod. *Laud.* 81, fol. 19. — <sup>11</sup> Papadopoulos-Kerameus, *Ἐρροσολυματικῆ βιβλιοθήκη*, t. II, p. 107. — <sup>12</sup> *P. G.*, t. cxviii,

daterait la fête de la Présentation du <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècle?

Reste à savoir « pourquoi le choix de la date du 21 novembre? On pourrait supposer que la dédicace de Sainte-Marie-la-Neuve avait eu lieu ce jour-là vers 545, et que, peu à peu, la fête de la basilique devint celle du mystère dont on y célébrait le souvenir ». Cette supposition était historiquement fondée puisque, au dire de Cyrille de Scythopolis, présent à la cérémonie, la dédicace de Sainte-Marie-la-Neuve eut lieu au mois de novembre 543<sup>1</sup>. Dès lors, il est probable que la dédicace susdite, célébrée au 21 novembre, à partir de 543, est devenue insensiblement la fête de la Présentation, et que, en perdant son caractère local et palestinien, cette fête s'est répandue dans le monde entier, tout comme la dédicace de l'église du Saint-Sépulcre au 13 septembre donna naissance à l'Exaltation de la Sainte-Croix le 14, fête qui, en se propageant, éclipsa la première dans l'Église grecque et l'anéantit absolument dans l'Église latine.

*Bibl.* — E. Bouvy, *La fête de l'Ἐἰσοδος ou de la Présentation de la Vierge au Temple dans l'Église grecque*, dans *Bessarione*, t. I, 1897, p. 555-562; S. Vailhé, *La fête de la Présentation de Marie au Temple*, dans *Échos d'Orient*, t. V, 1901-1902, p. 221-224; E. Bouvy, *Les origines de la fête de la Présentation*, dans *Revue augustiniennne*, 1902, p. 581-594; S. Vailhé, *La dédicace de Sainte-Marie-la-Neuve*, 1903, p. 136-140; cf. *Échos d'Orient*, t. VI, 1903, p. 278-279. Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2257-2259, fig. 830-832.

H. LECLERCQ.

**PRESSOIR.** — Les fresques et les sarcophages chrétiens nous font voir assez souvent la cueillette des oliviers et des raisins par des amours, mais il est rare qu'on représente les opérations qui suivent la vendange. Une fois les fruits chargés, les bœufs emmènent les « comportes » et la foulée s'opère dans des cuves d'où le jus s'écoule par deux mufles de lion. C'est là une représentation d'où est exclue toute figuration technique. Heureusement des monuments nous ont été conservés qui y suppléent utilement.

Le pressoir a été spécialement utilisé pour la fabrication de l'huile d'olive. Les documents de l'époque romaine nous renseignent souvent avec précision sur ce qu'a été l'exploitation de l'olivier durant les premiers siècles de l'ère chrétienne. Nombreux au <sup>i</sup><sup>er</sup> siècle, ils se multiplient au <sup>ii</sup><sup>e</sup> siècle; ensuite ils deviennent plus rares. Non seulement les papyrus nous font, au <sup>i</sup><sup>er</sup> siècle, connaître des olivettes et des pressoirs en diverses localités, mais ils fournissent la preuve qu'en Égypte l'on faisait toujours de nouvelles plantations. On fabriquait de l'huile de rave, le ricin est mentionné sur un ostrakon du <sup>i</sup><sup>er</sup> siècle, puis le sésame, le carthame. Les propriétaires ou les locataires de pressoirs devaient à l'État des impôts. Les propriétaires qui fabriquaient de l'huile dans leur propre pressoir engageaient pour la durée de la fabrication de l'huile les ouvriers indispensables. Le service des femmes était utilisé. D'autres louaient un pressoir afin d'y travailler pour leur compte<sup>2</sup>. Nous nous bornons à en signaler quelques-uns.

A Antremont, 3 km. au nord d'Aix-en-Provence<sup>3</sup>, on a trouvé en 1929, à 0 m. 50 de profondeur, une pierre ayant dû servir de base à un pressoir de forme rudimentaire ou bien à une meule à huile; elle mesure en longueur environ 1 mètre, en largeur 0 m. 80, et pré-

sente 0 m. 25 d'épaisseur. C'est une pierre du pays, un calcaire dur. L'huile produite par l'écrasement des olives coulait dans la rigole circulaire, très bien formée et creusée (0 m. 05); elle passait ensuite par la rigole rectiligne dans quelque *dolium* ou dans un autre vase où elle subissait, sans doute, une sorte de décantation; mais on ignore comment la meule s'adaptait à cette base.

Rien ne laisse supposer que cet objet soit d'époque chrétienne. Nous pourrions mentionner beaucoup de pressoirs antiques qui se trouvent dans le même cas. En Afrique, dans les environs de Tipasa (voir ce nom), au pied du mont Chenoua, un bouquet d'oliviers séculaires ombrage encore un pressoir bien conservé<sup>4</sup>. A 1 km. de la même ville, subsiste un ensemble de constructions de différentes époques. Ce fut d'abord une habitation de maître qui fut détruite par un incendie et remplacée vers la fin du <sup>iii</sup><sup>e</sup> siècle, en 278, par une fabrique de vin comme en témoignent les bassins, les pressoirs, les auges, le *dolium* (?), les réservoirs, la citerne. Ensuite vient une destruction à peu près complète et une reconstruction à l'aide des matériaux de deux bâtiments précédents<sup>5</sup>.

A l'époque chrétienne, un pressoir est un lieu trop important pour ne pas faire l'objet d'une recommandation spéciale, aussi à Kobbeur-el-Khadem, près de la piste de Sbeitla à Maktar, au S.-E. de S'biba, on rencontre un linteau de pressoir, ancienne base honorifique retaillée; lettres en relief de 0 m. 15 à 0 m. 20, disposées de chaque côté d'un chrisme<sup>6</sup>:



Mais c'est principalement dans la Syrie centrale qu'on a trouvé des pressoirs par centaines, on pourrait dire par milliers<sup>7</sup>, pour la fabrication de l'huile et du vin. Il est difficile de déterminer l'usage auquel ils servaient et on en connaît de quatre types différents. Pour les plus anciens on a employé des caves et les liquides se conservaient dans des récipients creusés dans le sol rocheux; on en trouve de cette sorte dans chaque localité. Une deuxième catégorie, le pressoir est entouré de blocs qui supportaient un plancher de bois. La troisième catégorie ressemble à un moulin souterrain. La quatrième catégorie qui est surtout fréquente dans le djebel Riha, c'est une sorte de chambre entourée de murailles avec des arcades qui portent un plafond fait de dalles de pierre. Il existe un exemple bien conservé de ce dernier type à Bashmishli<sup>8</sup>.

Les trois exemples les plus intéressants sont ceux de El-Barah, de Hass et de Behioli.

A El-Barah c'est un bâtiment de 12 mètres de longueur, divisé par sept arches qui portent les dalles servant de plafond. Ce pressoir, outre la cave et la citerne, contenait une table circulaire qui servait probablement à l'écrasement des olives avant leur mise au pressoir<sup>9</sup>.

A Hass, le pressoir est de grandes dimensions (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2061, fig. 5588), mais il est aujourd'hui enterré partiellement par le relèvement du sol<sup>10</sup>. L'aménagement intérieur diffère de celui construit à El-Barah; on avait adopté une division longitudinale par deux étages de trois arches chacun, supportés par des piliers carrés. Ces arches portaient un plafond plat,

<sup>1</sup> Vita S. Joannis Silentiarii, dans *Aeta sanct.*, mai, t. III, p. 17, n. 26. — <sup>2</sup> On trouvera les détails les plus précis et très curieux dans Ch. Dubois, *L'olivier dans l'ancienne Égypte*, dans *Revue de philologie*, III<sup>e</sup> série, t. I, 1927, p. 7-19. — <sup>3</sup> M. Chaillan, *Fond de pressoir à huile sur pierre à rainure circulaire découvert à l'oppidum d'Antremont*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1930-1931, p. 451-453, pl. XX. — <sup>4</sup> P. Gavault, dans *Rev. africaine*, t. XXVII, 1884, p. 74 sq.

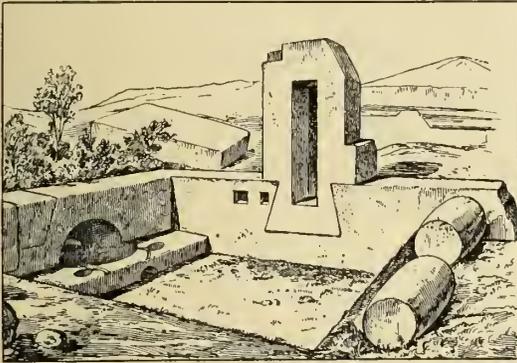
— <sup>5</sup> S. Gsell, *Tipasa, ville de la Maurétanie Césarienne*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XIV, 1884, p. 420-424, fig. 55. — <sup>6</sup> P. Gauckler, *Rapport épigraphique sur les découvertes faites en Tunisie*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 385, n. 81. — <sup>7</sup> Howard Crosby Butler, *Architecture and other arts*, in-4<sup>o</sup>, New-York, 1904, p. 268. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, p. 269, n. 4. — <sup>9</sup> M. de Vogüé, *Syrie centrale*, in-fol., Paris, 1867, pl. XXXV, XXXVI. — <sup>10</sup> Howard Crosby Butler, *op. cit.*, p. 270.

conune à El-Barah. Une inscription datée de novembre 372 de notre ère nous apprend qu'on y fabriquait de l'huile; elle est gravée sur le deuxième pilier, à gauche en entrant; peu lisible à raison de la mauvaise qualité de la pierre. L'inscription mesure 0 m. 60 × 0 m. 65, les lettres ont entre 0 m. 06 et 0 m. 11<sup>1</sup>:

ΕΙΣΘΕΟCΜΟΝΟC  
ΕΤΟΥCΔΠΧ  
ΔΙΟΥΘCΥΝ  
ΕΤΑΕCΘΗ  
5 ΤΟΕΛΕΟΤΡ  
ΒΙΟΝ

ΕΙς Θεός μόνος. Ἐτους δπχ'. Δίου θ' συνετελέσθη τὸ ἐλεοτρ[ε]ῖον.

« Il n'y a qu'un seul Dieu. En l'année 684 le 9 du mois de Dios, ce pressoir fut terminé. »



10509. — Pressoir de Behiöh.  
D'après de Vogüé, *Syrie centrale*, pl. cxiii.

Nous pourrions encore citer les pressoirs de Banaqfour<sup>2</sup>, de Behiöh, en Syrie centrale, et de Ain-el-Jedide, en Palestine<sup>3</sup>, parmi beaucoup d'autres.

Le pressoir de Behiöh (Syrie centrale) (fig. 10509) se compose d'une grande cuve carrée, creusée dans le roc, munie sur l'une de ses faces d'une grande pierre debout, encastrée à queue d'aronde dans le rocher et portant une large rainure rectangulaire. Cet engin servait également à la fabrication du vin et à celle de l'huile.

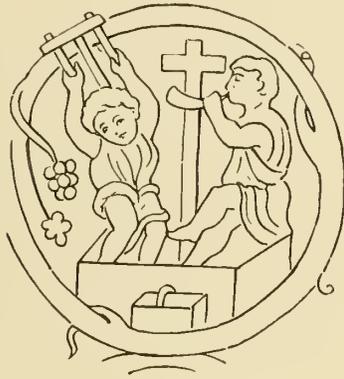
Dans le premier cas, le raisin étendu dans la cuve, était foulé aux pieds; puis le marc était ramassé dans des paniers et soumis à la presse. Celle-ci se composait d'un long levier dont une extrémité était engagée dans la rainure du gros bloc vertical, et l'autre était violemment abaissée vers la terre par des hommes agissant soit par l'effet de leur poids, soit à l'aide de cordes fixées dans le sol et raidies avec force. L'extrémité du levier, ou « langue » était maintenue dans la rainure à la hauteur convenable, par des cales de bois. La forme en queue d'aronde donnée à la partie du bloc qui était encastrée dans la paroi de la cuve, empêchait que l'effort du levier ne soulevât ce point d'appui et ne l'arrachât de sa base. Quelquefois la rainure est assez large et assez profonde pour que l'on puisse supposer qu'elle servait, non à recevoir l'extrémité du levier, mais à recevoir les paniers de marc eux-mêmes avec des planches superposées que l'on forçait à descendre, en enfonçant entre elles, à coups de maillet, des gros coins de bois.

Le jus obtenu par ces diverses opérations se rassem-

blait dans l'étagé inférieur de la cuve et la remplissait; il coulait alors par la surface dans les deux rigoles pratiquées sur le rebord de gauche, et se rendait dans une petite cuve circulaire d'où une dernière ouverture le conduisait au dehors, dans les jarres disposées pour le recevoir. Deux trous ronds creusés sur le parcours des rigoles, servaient à faire déposer le liquide, déjà clarifié par son séjour dans la première cuve; celle-ci se vidait complètement à l'aide de la bonde de fond qui est pratiquée sous les rigoles de surface, et qui restait bouchée pendant la première partie de l'opération.

Pour la fabrication de l'huile l'appareil était disposé de même mais les olives n'étaient pas foulées aux pieds; on les écrasait dans un moulin ou dans la cuve même à l'aide des rouleaux de pierre figurés ici<sup>4</sup>.

Nous nous bornerons à rappeler une œuvre d'art qui a passé trop inaperçue. On sait qu'au Moyen Age et pendant la Renaissance on rencontre assez fréquem-



10510. — Mosaïque de Kabr-Hiram.  
D'après *Annales archéologiques*, t. xxiv, p. 286.

ment un sujet intitulé « le pressoir mystique », qui représente le Sauveur Jésus accablé sous une croix dont le poids détermine l'effusion du précieux sang de ses plaies sacrées. Or, une mosaïque de Kabr-Hiram (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 605-619, fig. 6439), conservée au Louvre, et qui ornait le pavement d'une église, nous montre la première pensée du pressoir mystique. La figure 6439, trop réduite, ne permet pas de s'en faire une idée exacte. Nous la donnons ici (fig. 10510); on verra dans le médaillon central une cuve carrée dans laquelle sont assis deux enfants. Le mâit du pressoir, servant d'arbre de couche est une croix; un des enfants l'actionne, l'autre enfant a retiré la bonde qu'il lève en l'air et la liqueur s'écoule dans un récipient.

H. LECLERCQ.

**PRÉTEXTAT (CATACOMBE DE).** — I. Le cimetière de Prétextat. II. Les trois cimetières de la voie Appienne. III. Le créateur du cimetière. IV. Du iv<sup>e</sup> au viii<sup>e</sup> siècle. V. Les principales illustrations. VI. Du viii<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle. VII. La découverte. VIII. Fouilles de 1847 à 1850. IX. Fouilles de 1852 et 1907-1909. X. Fouilles de 1935-1936. XI. La fresque du couronnement d'épines. XII. La crypte de saint Janvier. XIII. Fragment épigraphique en l'honneur d'un martyr. XIV. La crypte de Félicissime et Agapit. XV. Un témoin épigraphique. XVI. Fresques. XVII. Curiosités et souvenirs. XVIII. L'épigraphie à date certaine. XIX. Bibliographie.

I. LE CIMETIÈRE DE PRÉTEXTAT. — Le manuscrit *Vatic. lat. 3851*, sur parchemin très blanc, écrit au

<sup>1</sup> W.-K. Prentice, *Greek and latin inscriptions*, 1908, p. 154, n. 152. — <sup>2</sup> M. de Vogüé, *op. cit.*, pl. cxiii. — <sup>3</sup> R.-W. Hamilton, *Note on a chapel and winepress*, dans *The*

*quarterly of the department of antiquities in Palestine*, t. iv, 1934, p. 111-117. — <sup>4</sup> M. de Vogüé, *Syrie centrale*, 1865, p. 127, pl. cxiii.

xv<sup>e</sup> siècle, contient différents opuscules beaucoup plus anciens. A la page 40 on peut lire ceci : *Incipiunt regiones Urbis Romæ nationum omnium dominæ cum breviaris suis*. A la suite des *regiones cum breviaris suis*, on trouve le nombre des tours et portes de cette ville y compris la cité léonine. Enfin vient un catalogue des évêques de Rome depuis saint Pierre jusqu'à Urbain II (en 1088), ce qui peut induire à penser que le manuscrit est écrit d'après un exemplaire du xi<sup>e</sup> siècle. Le nombre ajouté aux *regiones* est postérieur à la création de la cité léonine au ix<sup>e</sup> siècle. Le *Liber regionum* correspond à l'ancienne *notitia regionum* (sauf quelques erreurs imputables au copiste) telle qu'on la rencontre dans la *Notitia dignitatum utriusque imperii* publiée sous Honorius, au commencement du v<sup>e</sup> siècle (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1711-1715), mais entre le paragraphe de *viis* et les *brevaria* on trouve un document nouveau intitulé : *Ciminteria totius Romæ* dont voici les premières lignes :

*Cimiterium Prissalle (= Priscillæ) ad sanctum Silvestrum via Salaria. Cimiterium Jordanorum ad Sanctum Alexandrum via Salaria. Cimiterium Prætextati ad sanctum Januarium, via Appia. Cimiterium Domicile (= Domitille)...*

Dans les *Mirabilia urbis Romæ* (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1413) qu'on peut placer dans la deuxième moitié du x<sup>e</sup> siècle, nous lisons ceci : *Cœmeterium Prætextati inter (ou intus) portam Appiam ad S. Apollinarem*, tandis que Cencius Camerarius écrit : *Juxta portam Appiam ad S. Apollinarem* et d'autres *inter portam Appiam et S. Apollinarem*. De l'examen des manuscrits il ressort jusqu'à l'évidence que ce sont là corrections purement conjecturales. Si on savait l'emplacement exact de l'église Saint-Apollinaire sur la voie Appienne l'interprétation des *Mirabilia* ne ferait pas de difficulté, mais on n'en sait rien<sup>1</sup>; tout ce qu'on en peut dire c'est qu'une charte de donation la mentionne en 1168<sup>2</sup> et qu'il y est question de vignes situées au delà de la porte Appienne. Eu tout cas il faut écarter la leçon *intus portam Appiam* pour adopter *inter*. Il paraît probable que le texte primitif devait se lire ainsi : *Cœmeterium Prætextati inter portam Appiam et... ad S. Apollinarem*. Un manuscrit daté de 1375 présente une indication plus développée : *cimiterium scilicet Calixti juxta calliacumbas ad scin Fabianum et Sebastianum. Cimiterium Prætextati domine quo vadis intus portam Apiam ad scin Apollinarem*<sup>3</sup>. D'après cela on peut conjecturer que dans le texte des *Mirabilia* on doit insérer la mention de la basilique de Saint-Sébastien pour indiquer le site du cimetière de Calliste et corriger ainsi ce qui concerne Prétextat : *cœmeterium Prætextati inter portam Appiam et Domine quo vadis, ad S. Apollinarem*. Cette conjecture est peu solide. La leçon des *Mirabilia* a pu être abrégée ou interpolée vers l'époque où le manuscrit fut copié. Onofrio Panvinio dans son *Index* des cimetières place celui de Prétextat *via Appia lapide primo per diverticulum sinistrossum tendentibus*. Dans le manuscrit lat. Vat. 6781, p. 106 v<sup>o</sup>, ces mots *lapide primo*, etc., ont reçu de Panvinio une note en interligne. En fait, dans les documents que cite Panvinio il n'est pas question du premier mille d'un chemin de traverse à gauche. Il aura puisé ces indications dans un document qui sera venu entre ses mains après avoir compilé son *Index* des cimetières d'après les sources dont il disposait, à savoir le *Liber pontificalis*, les martyrologes et Cencius Camerarius; à ceux-ci il aura ajouté ce que lui apprenait cette charte de donation dans laquelle il était question de la vigne de Saint-Apollinaire. S'il

en est ainsi, la leçon *inter portam Appiam et Domine quo vadis* est inconciliable avec la topographie; c'est pourquoi le chemin de traverse à gauche vers le premier mille de la voie Appienne mène plus loin que l'oratoire *Domine quo vadis*, certainement un mille et demi plus loin. Dans le livre de Severano sur les *sette chiese*<sup>4</sup>, on lit : *il cemetere del vicolo, che Onofrio vuole sia di Pretestato, da allri si chiama di Gianuario*. Or, dans le manuscrit original de Severano (*Valllicell. G. 19*) ce *vicolo* est à main gauche pour aller à Albano. Donc le *diverticulo* de Panvinio est celui qui cotoie le cirque de Maxence plus près de Rome que l'église Saint-Sébastien et d'après cela il faut rétablir ainsi le texte des *Mirabilia* : *cœmeterium Prætextati inter portam Appiam et S. Sebastianum ad S. Apollinarem*.

11. LES TROIS CIMETIÈRES DE LA VOIE APPIENNE. — L'*Index* dont nous avons cité le début dans le paragraphe précédent énumère les trois catacombes de la voie Appienne, ce sont : ...*Cimiterium Prætextati ad sanctum Januarium via Appia*. — ...*Cimiterium catecumbas ad sanctum Sebastianum via Appia*. — *Cimiterium Calisti ad sanctum Sistonum via Appia*. — ... Tel est le fil conducteur pour se guider dans le labyrinthe souterrain de la voie Appienne. Ses trois grands cimetières — car il s'en trouve d'autres de moindre importance — sont nettement distincts de ceux qui bordent la voie Ardéatine (Domitille, Balbine, Hermès) — et leur emplacement est marqué par ces notes très claires : *ad S. Sebastianum, ad S. Januarium, ad S. Nystum*. La première est seule connue; des deux autres il ne reste aucune trace au-dessus du sol d'une basilique ou d'un oratoire dédié à saint Janvier ou à saint Sixte; il est vrai que nous savons que ces lieux de prière ont existé. Dans le sacramentaire grégorien, au 10 juillet, fête des sept fils de sainte Félicité, on prescrit quatre stations et la première se trouve *ad S. Januarium via Appia*<sup>5</sup>, or cette station est la même qui est prescrite par le sacramentaire léonien *in cœmeterio Prætextati via Appia*<sup>6</sup>; puis encore dans le manuscrit d'Einsiedeln nous lisons plusieurs fois la mention *ad S. Januarium*.

Nous avons dit que l'église Saint-Sébastien seule a été conservée, il faut donc partir de là pour se mettre à la recherche de l'*ad S. Januarium*. L'auteur de la *Notitia* conservée dans le manuscrit de Malmesbury écrit ce qui suit : *Undecima porta et via dicitur Appia. Ibi requiescunt S. Sebastianus et Quirinus et olim requieverunt apostolorum corpora*. Dans l'*Itinéraire de Salzbouurg* on lit : *Postea pervenies via Appia ad S. Sebastianum martyrem, cujus corpus jacet in inferiore loco : et ibi sunt sepulera apostolorum Petri et Pauli, in quibus XI. annorum requiescebant; et in occidentali parte ecclesie per gradus descendis, ubi S. Cyrillus papa et martyr pausat*. Ces textes ont fait l'objet d'une exposition au sujet de laquelle il n'y a plus à revenir ici (voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot PIERRE, col. 873 sq); ils nous permettent de reconnaître de façon précise et certaine un des trois sanctuaires cimetiéraux de la voie Appienne d'où nous pouvons prendre notre point de repère pour retrouver l'*ad S. Januarium*.

Si l'on veut bien se reporter au papyrus de Monza (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2755-2757), on verra que l'ampoule qui contenait les huiles des lampes des martyrs Sébastien, Eutychius et Quirin en contenait d'autres, à savoir des saints Tiburce, Valérien, Maxime, Urbain et Janvier, qui tous reposaient dans le cimetière de Prétextat. Ces martyrs venaient donc après ceux du cimetière *Ad catecumbas*. De fait, dans la *Notitia* de Malmesbury nous lisons : *et paulo propius Romani sunt martyres Januarus, Urbanus, Xenon*.

<sup>1</sup> Mittarelli, *Ann. Camald.*, ann. 1036, t. II, p. 57. — <sup>2</sup> Panvinio, *Le sette chiese principali di Roma*, trad. A. Lanfranchi, Roma, 1870, p. 128. — <sup>3</sup> *Cod. Vatic.*, p. 209 v<sup>o</sup>.

— <sup>4</sup> Severano, *op. cit.*, p. 429. — <sup>5</sup> Tomasi, *Opera*, édit. Vezzosi, t. V, p. 478. — <sup>6</sup> Tomasi, *Opera*, édit. Vezzosi, t. II, p. 505.

*Quirinas, Agapetas, Felicissimus; et in altera ecclesia Tibartius, Valerianus, Maximus.* Voici donc retrouvé le cimetière de Prétextat *ad S. Januariam*. Tous ces martyrs sont du nombre de ceux qui furent enterrés *in Prætextati*, et leur coryphée, Janvier, est l'aîné des sept fils de sainte Félicité, comme nous l'apprend le *de locis sanctis martyrum*, ce qui aide à comprendre pourquoi les livres liturgiques placent la station *ad S. Januariam*. Les églises qui illustraient ce cimetière étaient au nombre de deux, ce qui explique comment Tiburce, Valerius et Maxime reposaient *in altera ecclesia*; ces églises ne doivent pas être cherchées plus loin que celle de saint Sébastien, mais plus rapprochées de Rome *paulo propius Romam*. Dès lors l'emplacement du cimetière de Prétextat devient évident.

Les contradictions qu'on avait pensé découvrir entre les guides des pèlerins tiennent à ce que l'un se rendait de Saint-Sébastien à Rome tandis que l'autre marchait en sens contraire, de Rome à Saint-Sébastien. Si on consulte l'*Epitome*, on lira ceci : *Juxta eandem viam [Appiam] ecclesia est multorum sanctorum, id est Januarii, qui fuit de septem filiis Felicitatis major nala, Urbani, Agapiti, Felicissimi, Cyrini, Zenonis fratris Valentini, Tiburtii, Valeriani (et Maximi) et nulli martyres ibi requiescant.* Le nombre des noms cités concorde avec celui que nous avons lu dans le manuscrit de Malmesbury, avec deux détails de plus relatifs à Janvier et à Zénon. Et pour obtenir plus de précisions il faudra se reporter au manuscrit de Salzbourg qui, lui aussi, se rend de Saint-Sébastien à Rome : *et eadem via ad aquilonem ad sanctos martyres Tibartium, Valerianam et Maximum, ibi intrabis in spelancam magnam et ibi invenies sanctam Urbanam episcopam et confessorem et in altero loco Felicissimum et Agapitum martyres et diaconos Sixti et in tertio loco Cirinam marlirem et in quarto Janaarium martyrem; et in tertia ecclesia sursum sanctus Synon martyr quiescit.* Voici bien l'*ecclesia multorum sanctorum* du deuxième topographe et les deux églises du premier subdivisées en trois, c'est-à-dire deux sur le sol dédiées aux saints Tiburce, Valérien et Maxime et à saint Zénon, une souterraine, la *spelunca magna*, avec quatre cubicules distincts consacrés à saint Janvier, aux diacres Agapit et Félicissime, au tribun saint Quirin et au pape Urbain.

D'après ce qui précède, il est clair que les deux églises et les cryptes avec la catacombe ne formaient qu'un groupe que nous voyons décrit en ces termes dans la notice du pape Hadrien I<sup>er</sup> au *Liber pontificalis* : *Ecclesiam beati Tiburtii et Valeriani atque Maximi et basilicam sancti Zenonis una cum cœmeterio sanctorum Urbani pontificis, Felicissimi et Agapiti atque Janaarii et Cyrini martyrum foris portam Appiam UNO COHERENTES SOLO, quæ ex prisicis marcuerant temporibus, a novo restauravit.* La démonstration est faite, et pour retrouver les vestiges de cet ensemble de monuments sacrés, il reste à savoir de quel côté chercher.

L'idée que ces églises sont au Nord fait naturellement tourner les yeux un peu vers la droite de celui qui, de Saint-Sébastien se dirige vers Rome. La crypte où repose saint Urbain est désignée dans ses actes comme étant à proximité du palais de Vespasien, nom sous lequel les auteurs du Moyen Âge désignaient les édifices contigus au cirque de Maxence qui se trouve à gauche de la voie Appienne, c'est-à-dire à la droite de celui qui se rend à Rome. La topographie du manuscrit d'Einsiedeln dissipe toute incertitude : *In eadem via (Appia) extra civitalem in sinistra ad S. Januariam ubi Syxlas martyrizatus est...*, à gauche de la voie Appienne, à droite de la voie Latine se trouvait le lieu appelé *ad S. Janaarium*. Cherchons donc à gauche de la voie Appienne, près des ruines contiguës au cirque

de Maxence, un peu plus près de Rome que n'en est Saint-Sébastien (*paulo propius Romam*) un point où il y a quelque liaison entre ces deux voies, c'est là qu'ont dû se trouver deux églises, une sur le sol et une souterraine *ano coherentes solo*; c'est l'*ad S. Januariam*.

A gauche de la voie Appienne, un peu avant Saint-Sébastien, s'ouvre un chemin qui conduit au cirque de Maxence et s'arrête à la voie Latine, c'est le *diverticolo* où, d'après Pavinino, se trouvait le cimetière de Prétextat, d'après les indications de la charte de 1168, c'est là aussi d'après Severano que d'autres situaient *il cimitero di Gianuario*, car il ignorait que les noms de Prétextat et de Janvier s'appliquaient au même site; mais l'usage commun était de dire *il cimitero del vicolo*. Au point où débouchent ces deux voies se trouve un bâtiment dont les parois sont incrustées de débris de sarcophages chrétiens, ce qui lui a valu le sobriquet de *vigna dei pupazzi*. Dans cette vigne on voit deux ruines imposantes d'anciennes constructions, une d'elles circulaire avec cinq absides curvilignes, l'autre quadrangulaire avec trois absides rectilignes. Il est superflu de chercher ailleurs ou d'aller plus loin, ce sont les deux oratoires, l'*ad S. Januariam* et l'*altera ecclesia*. Partout, à fleur de terre, on relève des fragments de balustrades en marbre, de sarcophages et d'inscriptions chrétiennes dont il est facile d'attribuer les types paléographiques aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. Les sarcophages étaient nombreux et importants dans le sol et dans l'intérieur des deux oratoires contigus, en sorte qu'ils justifient parfaitement l'expression *uno coherent solo*.

Ainsi donc les textes et les ruines sont d'accord pour nous permettre d'identifier le cimetière de Prétextat<sup>1</sup>.

III. LE CRÉATEUR DU CIMETIÈRE. — Le cimetière de Prétextat s'étendait donc à gauche de la voie Appienne entre le premier et le deuxième mille depuis la porte Appienne, à l'endroit où part un chemin de traverse qui passe entre le cirque de Maxence et l'église de Saint-Urhain *alla Caffarella*. A cet endroit s'élevait la villa du célèbre Hérode Atticus qu'on appelait *Triopium Herodis Attici*, mais le cimetière s'étendait entre cette propriété et le Nord. La contiguïté de cette villa et du domaine qui l'entourait ne nuit pas à la fondation d'hypogées chrétiens, il semble même que les fidèles entretenirent de bons rapports avec la famille du propriétaire ou avec ses descendants.

On ignore l'époque précise où vécut le personnage qui donna son nom à la nécropole chrétienne et sa carrière, mais la chronologie des plus anciens martyrs qui vinrent y reposer autorise à penser que le cimetière est antérieur à l'installation d'Atticus sous Marc-Aurèle. Cette même chronologie s'oppose à ce qu'on identifie le créateur du cimetière de Prétextat avec le chrétien de ce nom, allié peut-être aux *Cecillii* dont l'épithaphe fut trouvée tout proche de la tombe de la martyre sainte Cécile. Cette épithaphe désigne le défunt qui, ensuite, prend la parole<sup>2</sup> (fig. 10511) :

ΦΡΟΝΤΩΝ ἐποίησεν  
 ΣΕΠΤΙΜΙΟΣ ΠΡΑΙΤΕΣΤΑΤΟΣ ΚΑΙΚΩλιανος?  
 ΟΔΟΥΛΟΣ·ΤΟΥ θεΟΥ ΑΖΙΩΣΘΙΩΣ ας  
 ΟΥ ΜΕΤΕΝΟΗCΑ·ΚΑΝ·ΩΔΕ ΟΙ ΥΠΕΡCΤΗCΑ  
 ΚΑΙ ΕΥΚΑΡΙCΤΗCΩ·ΤΩ ΟΝΟΜΑΤΙ ΟΥ·ΠΑΡέδωκε  
 ΤΗΝ ΨΥΧήν ΤΩ ΘΕΩ·ΤΡΙΑΝΤΑ ΤΡΙΩΝ ἐτώων  
 ΕΞ·ΜΗΝΩΝ  
 ΠΕΤΕΙλιος?.....λαΜΠρότατος.....  
 ΕΤών?.....παρέδωκε τήν ψυχήν τῷ Θεῷ  
 ΠΡΟ.....σεπτΕΜΒΡΙΩν

<sup>1</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 131, 181, 233, 243, 251. — <sup>2</sup> De Rossi, *Bullett. di archeol. crist.*, 1872, p. 48; *Roma sotterr.*, t. II, (1867), p. 126, pl. XXXV, n. 2.

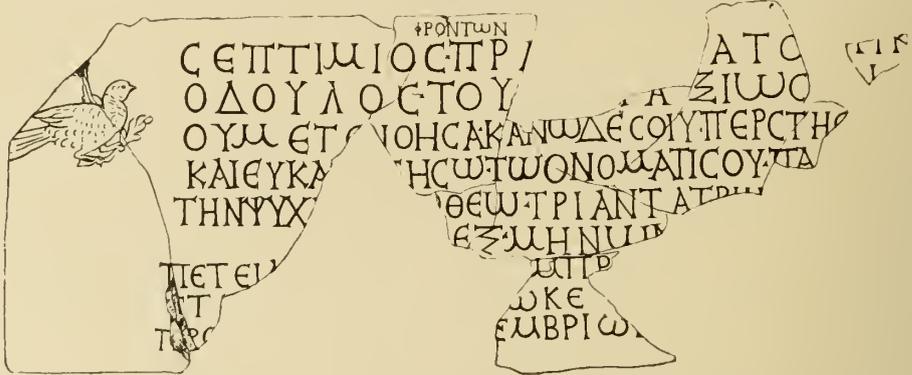
« Fait par Fronton. — Septimius Prætextatus Cæcilianus? serviteur de Dieu ayant vécu dignement. Je l'ai servi, je ne le regrette pas et je rends grâces à ton nom. Il a rendu l'âme à Dieu à l'âge de trente-trois ans et six mois.

« Pétilius.... très cher.... années.... rendu l'âme à Dieu.... septembre. »

Cette épitaphe ne paraît pas antérieure au début du 11<sup>e</sup> siècle et, pour cette raison, on ne saurait voir dans Septimius Prætextat le créateur du cimetière dont il porte le nom. Bosio paraît se rapprocher plus de la vérité lorsqu'il croit voir ce créateur dans un certain Prætextat, nommé dans les actes de sainte Sophie et ses filles<sup>1</sup>, passion qui prétend raconter des faits arrivés sous le règne d'Hadrien mais à laquelle on ne

cimetière de Calliste le supplice du pape Sixte II et de ses diacres Félicissime et Agapit pendant la célébration des saints mystères<sup>2</sup>. Le pape fut mis à mort sur sa chaire épiscopale, ses diacres et d'autres fidèles périrent en même temps, mais tandis que le cadavre sanglant et la chaire étaient conservés dans la crypte papale au cimetière de Calliste, les corps des deux diacres furent apportés au cimetière de Prætextat (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1249-1259, fig. 4318-4323).

Un événement si grave et si glorieux dont la catacombe de Prætextat recevait sa part avait dû lui faire une véritable célébrité; aussi jusqu'à la paix de l'Église, on ne cessa de la visiter. Les monuments et les inscriptions en rendent bon témoignage, principalement les textes épigraphiques, à date certaine, mais



10511. — Épitaphe de Prætextat. D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. xxxv, n. 2.

peut accorder qu'une très médiocre valeur historique. Le mieux à faire est donc de se résigner à ne rien savoir de l'éponyme de notre cimetière.

IV. LES PRINCIPALES ILLUSTRATIONS. — La plus ancienne paraît être le tribun Quirinus avec sa fille Balbine<sup>2</sup>, tous les deux martyrs dont les tombes furent visitées par les pèlerins depuis le 4<sup>e</sup> jusqu'au 7<sup>e</sup> siècle. Des martyrologes historiques du 9<sup>e</sup> siècle assignent Quirinus au règne de Trajan, d'autres au règne d'Hadrien, enfin il s'en trouve dans le nombre pour transformer le juge Aurélien mentionné dans la *passio Quirini* en empereur Aurélien, ce qui recule Quirinus jusqu'au dernier quart du 11<sup>e</sup> siècle. Le contexte ne peut s'accorder qu'avec le règne d'Hadrien<sup>3</sup> et si l'on accepte cette chronologie, il s'ensuit que le cimetière de Prætextat était exploité dès le premier quart du 11<sup>e</sup> siècle.

Une trentaine d'années environ après Quirinus, en l'an 162, on y enterra le martyr Janvier (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1259, 1267, 1270-1271) dont le cubicule devint le lieu le plus vénéré de la catacombe.

Ce sont ensuite l'époux de sainte Cécile, Valérien et ses compagnons Tiburce et Maxime avec l'évêque Urbain qui les baptisa et partagea leur martyre. Ici la date est difficile à déterminer car l'accord ne s'est pas encore fait sur celle du martyre de sainte Cécile (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2722-2731) que, jusqu'à preuve du contraire, nous reportons jusqu'au règne de Dioclétien, au lieu du règne de Marc-Aurèle.

En 258, sous la persécution de Valérien, se place au

les fastes de l'Église romaine n'enregistrent dans notre cimetière aucun nouveau nom de martyr historique entre le règne de Valérien et la persécution de Dioclétien.

A l'époque de la paix et depuis lors, on parla beaucoup d'un saint Zénon martyr, *frater Valentini*, on ne sait rien de l'un ni de l'autre. Le nom de *cæmeterium Prætextati* ne fut pas délaissé, mais un peu éclipsé par la mention ad *S. Januarium*. Nous avons dit que le sanctuaire de ce saint était souterrain et un autre lui était également dédié, mais à ciel ouvert. Les pèlerins visitaient ce que l'on nommait la *spelunca magna* avec ses quatre cubicules de Janvier, Quirinus, Félicissime et Agapit, et Urbain (fig. 10512).

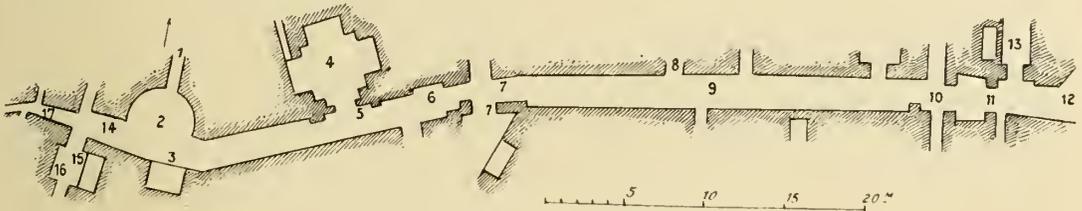
V. DU 4<sup>e</sup> AU 7<sup>e</sup> SIÈCLE. — Au-dessus du sol se voyait un oratoire dédié au souvenir de ce lieu *ubi Syxtus cum suis diaconibus decollatus est*<sup>4</sup> et c'est là que le pape Jean III, contraint de sortir de Rome par les factions politiques et les rivalités entre la population et l'exarque Narsès, vers 572, vint faire un long séjour et exercer son ministère : *Ioannes papa retinuit se in cæmeterio SS. Tiburtii et Valeriani et habitavit ibi multo tempore ut etiam episcopos ibidem consecraret*<sup>5</sup>. A cette époque le mot *cæmeterium* n'avait pas changé de signification, mais celle-ci s'était élargie, elle ne s'appliquait plus seulement aux galeries souterraines, mais aux oratoires et aux basiliques construits à ciel ouvert. C'est ainsi que nous lisons que le pape Grégoire III, en 731, fit refaire les toits du cimetière où son prédécesseur Jean III avait habité : (*Grego-*

<sup>1</sup> A. Bosio, *Roma sotterr.*, 1632, p. 189. — <sup>2</sup> Bosio, *op. cit.*, p. 191, et d'autres ont confondu cette Balbine avec le cimetière de Balbine (voir *Dictionn.*, t. II, à ce nom), près de la voie Ardeatine; cf. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 171-180; *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 1 sq. — <sup>3</sup> *Acta sanct.*, martii t. III, p. 811. — <sup>4</sup> Sur le lieu exact du martyre de saint Sixte, cf. G. Wilpert, *La cripta dei Papi e la cappella*

*di santa Cecilia nel cimitero di Callisto*, in-fol., Roma, 1910, p. 81 et p. 82-84, lettre de L. Duchesne; P. Franchi de' Cavalieri, *Un recente studio sul luogo del martirio di P. Sisto*, dans *Note agiografiche*, t. VI, p. 145-178 et principalement p. 160, n. 1. — <sup>5</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 180, 181, 244-248; t. II, p. 89. — <sup>6</sup> *Liber pontificalis*, Jean III, n. 5.

rius III) in cœmeteriis beatorum martyrum Januarii, Urbani, Tiburtii, Valeriani et Maximi eorum tecta in ruinis posita a novo refecit<sup>1</sup>. Mais ce n'était là qu'un replâtrage, pour ainsi parler, et tout cet ensemble de petits monuments courait à sa ruine, aussi fallut-il y pourvoir quarante ans plus tard, sous le pontificat d'Hadrien I<sup>er</sup> en 772 : *Ecclesiam beati Tiburtii et Valeriani atque Maximi, seu basilicam sancti Zenonis una cum cœmeterio sanctorum Urbani pontificis, Felicissimi et Agapiti atque Januarii et Cyrini (= Quirini) martyrum foris portam Appiam, uno coherentes solo, quæ ex priscis marcuerant temporibus, a novo restauravit*<sup>2</sup>. Ce texte précieux, et que nous avons déjà utilisé, est le dernier qui fasse mention de travaux exécutés au cimetière de Prétextat.

VI. DU VIII<sup>e</sup> AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE. — Les circonstances difficiles qui se prolongèrent sur Rome pendant les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, la menace et la réalité des incursions de Lombards et de Sarrasins, firent délaissier les catacombes et ramener les reliques des martyrs à l'inté-



10512. — Plan de la spelunca magna.

1. Vers l'arénaire. — 2. Abside. — 3. Crypte de Félicissime. — 4. Crypte de Saint-Janvier. — 5. Inscription de saint Janvier. — 6. Herculus. — 7. Construction en briques. — 8. Graffite (chaire du pape Sixte). — 9. Inscription consulaire. — 10. Carrefour. — 11. Vers le Bon Pasteur. — 12. Construction en briques. — 13. Escalier antique. — 14. Fragments damasiens. — 15. Lucentius. — 16. Superbus.

rieur de Rome; en peu d'années des lieux assidûment vénéralés devinrent déserts et tombèrent en ruines, leurs noms et les souvenirs qui s'y rattachaient tombèrent dans la confusion et dans l'oubli. Dès le IX<sup>e</sup> siècle, le cimetière de Prétextat n'y avait pas échappé et son souvenir ne se distinguait plus que difficilement de celui de la nécropole voisine dite de Calliste<sup>3</sup>. La dernière allusion qu'on rencontre à un des édifices restaurés par Hadrien I<sup>er</sup> remonte à l'année 850. Il y est question de la *terra S. Zenonis* sur la voie Appienne vers le point où nous plaçons aujourd'hui le cimetière de Prétextat<sup>4</sup>. Dans les *Mirabilia urbis Romæ*, compilation du X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle, qui fut le seul guide en usage jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, on ne lit plus comme autrefois le nom de Prétextat, ni même celui d'*ad S. Januarium* ou de quelque autre martyr local, mais *ad S. Apollinarem*, alors qu'on ne connaissait rien de semblable auparavant. Une charte de 1167 s'exprime en ces termes : *extra portam Appiam loco SS. Apollinaris et Antoniani et montis Albani*<sup>5</sup>. Nonobstant l'oubli où ces lieux étaient tombés, leur accès demeurait possible, aussi Pomponius Lætus et les académiciens ses confrères s'introduisirent dans la catacombe et y tracèrent leurs noms (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1047)<sup>6</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle quelques-uns désignaient encore le cimetière de Prétextat sous le nom de *cimitero di Gianuario*, mais plus généralement on l'appelait *del vicolo*<sup>7</sup>. Ce qui est plus surprenant, et qui suffit à donner une preuve des

vicissitudes historiques, c'est que l'explorateur des catacombes, Antoine Bosio, qui visita une multitude de galeries *dall' una e dall' altra parte dell' Appia*<sup>8</sup> n'a pas eu la pensée d'appliquer à l'une d'entre elles le nom de *cœmeterium Prætextati*. Quelque temps après la mort de Bosio, Michel Lonigo composa un catalogue alphabétique des églises et sanctuaires de Rome, conservé dans le ms. Barberini, n. 2009; on y lit sous la rubrique *Pretestato* ces quelques mots : *di questo cimilero si vedono ora le vestigia fuori della porta S. Sebastiano in una vigna dei signori Savelli* et J.-B. De Rossi avouait n'avoir pu découvrir le nom du propriétaire actuel de cette vigne.

Le 2 mai 1636, Luc Holsten écrivait à Peiresc pour lui faire part de la découverte de la crypte de saint Urbain et son espoir de pénétrer par elle dans le cimetière de Valérius et de Tiburce, par conséquent dans celui de Prétextat<sup>9</sup>. Espoir déçu.

VII. LA DÉCOUVERTE. — Boldetti et Marangoni n'avaient pas de conviction faite sur l'emplacement du cimetière de Prétextat, le premier écrivait que *si stende sotto tutte le vigne situate poco lungi dalla chiesa di S. Maria delle Piantate della Domine quo vadis? fino quasi alla basilica di S. Sebastiano, e tra le Vie Appia e l'Ardeatina*<sup>10</sup>; le second précisait moins encore : *inter Appiam et Ardeatinam*, disait-il<sup>11</sup>. Marangoni visita plusieurs fois la catacombe, notamment le 20 janvier 1719 et cette date permet de circonscrire l'étendue des galeries alors accessibles du cimetière dont Boldetti<sup>12</sup>, en 1720, Lupi<sup>13</sup> en 1734 et Marangoni<sup>14</sup> en 1740 publièrent des inscriptions comme provenant du cimetière de saint Urbain, dénomination courante alors pour désigner le cimetière de Prétextat.

Le 16 juin 1851, le P. Marchi et J.-B. De Rossi annoncèrent la découverte d'un *cimilero col nome di S. Sisto tra la Latina e l'Appia*<sup>15</sup> et donnèrent la description d'un *arcosolium* où figurait l'épisode de Suzanne mettant en relief la découverte de l'image de saint Sixte *a cui gravissimi argumenti estrinseci avevano già prima intitolato il cimilero*, disaient-ils. Leur découverte remontait à 1848. A cette époque, profitant d'une crevasse, les deux amis avaient réussi à s'introduire dans l'étage supérieur de la catacombe alors obstruée et oubliée; ils avaient vu un *arcosolium* qu'au IV<sup>e</sup> siècle une certaine Gemina avait fait décorer en vue d'y reposer un jour et parmi ces images, dont aucune ne portait le mot SCS, ils avaient pu lire les noms de Pierre, de Paul et de SVSTVS; un quatrième nom était

<sup>1</sup> *Ibid.*, Grégoire III, n. 13. — <sup>2</sup> *Ibid.*, Hadrien I<sup>er</sup>, n. 69. — <sup>3</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, t. II, p. 133-136. — <sup>4</sup> Galletti, *Del primicerio*, p. 187. — <sup>5</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 57. — <sup>6</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 4; G. Lumbroso, *Gli accadami nelle catacombe*, dans *Archiv. della Soc. romana di storia patria*, 1889, p. 125, 239; Stornajolo, *Il Giovanni Battista ed il Pantagato compagni di Pomponio Leto nella visita delle catacombe romane*, dans

*Nuovo bull. di arch. crist.*, 1906, p. 67-76; Zabughin, *Giulio Pomponio Leto. Saggio critico*, 1909-1910. — <sup>7</sup> Severano, *Le sette chiese*, p. 429. — <sup>8</sup> Bosio, *Roma sotterr.*, p. 233. — <sup>9</sup> *Holstenii ad Peirescium epistolæ*, édit. Boissonnade, p. 496. — <sup>10</sup> *Osservazioni sopra i cimilero dei cristiani*, p. 552. — <sup>11</sup> *Acta S. Victorini. Appendix*, p. 105, 128. — <sup>12</sup> *Osservazioni*, p. 87. — <sup>13</sup> *Epitaph. S. Severæ*, p. 160. — <sup>14</sup> *Cose gentilesche trasportate*, p. 460. — <sup>15</sup> *Civiltà cattolica*, 16 giugno 1851.

illisible<sup>1</sup>. Ainsi *nacque il nome di cemetero di S. Sisto dato nel 1848 a quei solteranei*, écrivait De Rossi, qui ajoutait : « Mais ce saint pontife et martyr était inhumé de l'autre côté de la voie; son nom et son culte fleurissaient au cimetière de Prétextat où il avait consommé son martyre, par l'oratoire dédié au lieu de sa mort glorieuse et par la sépulture de ses diacres, Félicissime et Agapit<sup>2</sup>. » Il est reconnu aujourd'hui que le supplice eut lieu au cimetière de Calliste, mais le nom de Sixte fut adopté sur l'heure<sup>3</sup>, cependant, en 1872, De Rossi exposait que la lumière n'était pas faite une vingtaine d'années plus tôt sur la topographie et l'onomastique des catacombes, ce qui expliquait le nom de Sixte imposé à cette région *nella quale vedevamo un' immagine di S. Sisto*<sup>4</sup>.

Mais on a pu se demander si De Rossi avait attendu la publication du t. I de la *Roma sotterranea*, en 1863, pour revendiquer le nom de Prétextat comme appartenant à ce cimetière. Or, le 3 juillet 1852, nous le voyons donner lecture à l'académie pontificale d'archéologie d'un mémoire où il développe sa méthode fondée sur les textes topographiques et traite de la *topografia del suburbano di Roma e seguimento di quella dell' Appia*. Les procès-verbaux n'ont pas inséré ce mémoire dans lequel il établit l'attribution du nom de Prétextat, mémoire conservé dans le manuscrit *Vat. lat. 10 515*. La partie qui concerne le cimetière a fait l'objet d'une publication récente<sup>5</sup> qui montre l'archéologue parvenu à ce résultat longtemps avant la découverte de l'inscription damasienne de saint Janvier.

Nous dirons plus loin les circonstances qui marquèrent la découverte de la crypte de saint Janvier, mais malgré tant de préoccupations diverses qui réclamaient sa sollicitude sur divers points de la Rome souterraine, De Rossi ne cessa de tenir son attention éveillé sur le cimetière de Prétextat et d'en diriger l'exploration. Celle-ci peut se résumer en trois campagnes de fouilles :

La première (1847-1851) conduisit à la découverte des deux régions du second plan : a) l'escalier principal et le cubicule du couronnement d'épines; b) l'escalier secondaire et la région du premier plan (*areosolium* de Suzanne).

La deuxième (1857-1872)<sup>6</sup> se divise en deux périodes : d'abord, 1857-1863, découverte de la crypte et de l'épithaphe de saint Janvier en bordure de la *spelunca magna*; ensuite, 1868-1872, reprise des fouilles de la *spelunca*, trouvaille d'autres cryptes et de fragments damasiens.

Entre 1872 et 1900 se place, en 1871, la découverte du graffite historique Félicissime et Agapit; en 1895, la reconstitution de leur crypte et en 1900 la récupération du cubicule du couronnement d'épines et de l'*areosolium* de Celerina, dit de Suzanne.

La troisième, 1907-1909, déblaiement d'une partie de la région de Suzanne et de toute la région du cubicule du couronnement avec son escalier et l'escalier secondaire.

Finalement, on a trouvé, au second plan, une longue artère parallèle à l'escalier principal et beaucoup de galeries latérales. On a pu réussir à pénétrer dans une galerie proche de la vigne Appia Pignatelli, et, en mars 1924, à l'occasion des travaux exécutés sur la voie Appia, Pignatelli on a pu constater que quelques

galeries ont été creusées sous la route pavée actuelle.

Il ne paraît pas qu'on puisse s'arrêter à cette théorie de O. Marucchi que le nom de Prétextat fut donné à une partie du cimetière de Calliste avec lequel il aurait été en communication<sup>7</sup> et dont il serait devenu comme un appendice<sup>8</sup>. Sur cette question, comme sur tant d'autres touchant à la topographie souterraine, il est sage de s'en tenir à l'opinion de De Rossi qu'entre les deux catacombes situées de chaque côté de la voie Appienne et intimement liées et rapprochées, il n'y a pas eu contact direct et communication entre galeries, mais seulement relations historiques<sup>9</sup>. En définitive, encore que les limites de la catacombe, dans la direction de Rome, ne soient pas nettement déterminées, on n'en doit pas moins tenir pour assuré qu'elle ne rejoignait pas le groupe cimétériel vis-à-vis le monastère actuel des trappistes et l'hypogée *delle Monache* qui renferme les célèbres peintures syncrétistes de Vibia. Il suffit pour en être persuadé de tenir compte de la configuration du terrain et de la distance qui sépare ces deux groupes. C'est encore un point sur lequel Marucchi a fait erreur<sup>10</sup> et où il fallait s'en tenir à ce qu'avait dit De Rossi qui, à raison de la distance, écartait jusqu'à la possibilité et n'avait même pas voulu parler des tombeaux de Vibia et de Vincent dans son étude sur le cimetière de Prétextat<sup>11</sup>. E. Stevenson s'était prononcé dans le même sens<sup>12</sup>.

Et puisque nous en sommes à ces précisions, il ne sera pas superflu d'ajouter qu'on ne peut rattacher en aucune manière au cimetière de Prétextat un hypogée anonyme situé sur la voie Appienne, à gauche en venant de Rome, non loin de la catacombe de Calliste, et qui possède son entrée particulière; on a trouvé là une représentation de la croix, tracée au minimum, à branches équilatérales de 0 m. 22, et pouvant appartenir au IV<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>.

Ce qu'on peut conclure de ces dernières remarques c'est que les voies romaines dans le voisinage de la ville, et principalement la voie Appienne, étaient percées d'un assez grand nombre de souterrains qui ne communiquaient pas entre eux.

Nous allons maintenant parcourir les lieux explorés : au plan inférieur, le cubicule du couronnement d'épines (I<sup>er</sup> moitié du II<sup>e</sup> siècle) et les galeries voisines (III<sup>e</sup> s.), puis l'escalier secondaire parallèle au précédent et ses galeries transversales, enfin une région située sous la *spelunca magna* et principalement exploitée en 381. De là, nous visiterons au plan supérieur, la *spelunca magna* (II<sup>e</sup> s.) et les cryptes et galeries adjacentes (III<sup>e</sup> s.).

VIII. FOUILLES DE 1817 A 1850. — De l'étage supérieur, on descendit dans l'étage inférieur où on remarqua une série d'arcades construites pour soutenir une longue galerie éclairée par des luminaires perçant la voûte; beaucoup d'inscriptions adhéraient encore aux *loeli*, presque toutes rédigées en langue grecque, gravées avec soin, d'un type correct et d'un formulaire laconique assez ancien, ornées aussi de symboles primitifs. Somme toute l'étage inférieur se révélait plus antique que l'étage supérieur. Cette abondance de témoignages servit utilement J.-B. De Rossi à prendre une juste idée de la méthode d'investigation par voie de comparaison pour éclaircir tant de points alors profondément obscurs dans le développement monumental de l'archéologie chrétienne; il n'en évoquait le

<sup>1</sup> On proposa plus tard le nom du pape Libère; cf. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1909, p. 119; Wilpert, *Le pitture*, pl. cca.1. — <sup>2</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 251. — <sup>3</sup> L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. I, pl. lxxxvii. — <sup>4</sup> De Rossi, *Bull. di arch. inscr.*, 1872, p. 63. — <sup>5</sup> E. Josi, *Le regioni esplorate nel cimitero di Pretestato*, dans *Riv. di arch. crist.*, 1927, p. 195-200. — <sup>6</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 1 sq.;

1872, p. 69 sq.; *Roma sotterr.*, t. III (1877), p. viii sq. — <sup>7</sup> *Nuovo bullet. di arch. crist.*, 1907, p. 121, n. 1. — <sup>8</sup> O. Marucchi, *Monumenti del museo Pio Lateranense*, 1910, p. 60. — <sup>9</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. viii. — <sup>10</sup> *Le catacombe romane*, p. 227. — <sup>11</sup> *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 62. — <sup>12</sup> *Cod. Vat. lat. 10653*, fol. 101 (en 1896). — <sup>13</sup> Wilpert, *Le pitture delle catac. rom.*, p. 454, fig. 46.

souvenir qu'avec un sentiment de joie reconnaissante pour la catacombe de Prétextat, ce fut là qu'il conçut et mûrit le dessein de sa *Roma sotterranea*. Il rencontra là, à profusion, les types en usage jusqu'au milieu du 11<sup>e</sup> siècle et plus anciennement et les preuves de la fréquentation assidue de ces lieux par les fidèles. De fait, le grand ambulaire conduisait au seuil d'un cubicule de l'intérêt le plus rare. Il était décoré de fresques du style le plus classique qu'on eût encore pu voir parmi les peintures cimériales, et bien que la série des scènes représentées le long des parois sur des espaces laissés libres par les *loculi* fût interrompue par la chute de l'enduit, il fut possible de reconnaître différents sujets inspirés par l'histoire évangélique. De ce nombre étaient l'hémorroïsse aux pieds du Sauveur (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2200, fig. 5641), la Samaritaine au puits de Jacob, le couronnement d'épines du Christ (voir *Dictionn.*, t. v, col. 189-190, pl. hors-texte en couleurs), d'autres traces ne présentent que des scènes conjecturales. Ces peintures appartiennent au 11<sup>e</sup> siècle, et De Rossi peut se persuader que le cubicule offrait des monuments de deux périodes successives. Tout d'abord il avait été décoré de fresques et par la suite on l'avait creusé plus profondément afin de permettre de nouvelles inhumations. Celles-ci étaient en grande partie conservées et intactes ainsi qu'on put le constater avant qu'on ne procédât au transfert des marbres dans divers musées. Le plus grand nombre des sarcophages et des inscriptions du deuxième niveau, quoique fort anciens n'étaient pas antérieurs à la première moitié du 11<sup>e</sup> siècle. Parmi les épitaphes les plus dignes d'attention on citera celle-ci :

·ΕΥΜΕΡΙΤΩ·ΟΥΦΑΝΙΑ·  
·ΟΥΓΑΤΗΡ·ΗΡΩΔΗC·

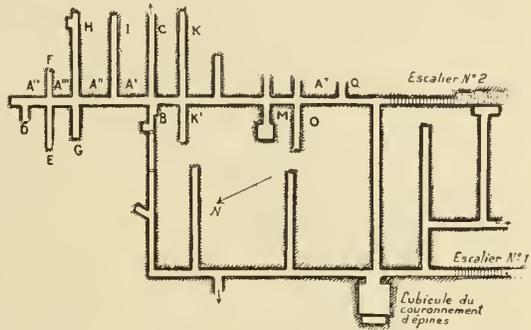
Ce qu'il faut lire et corriger ainsi : εὐμεριεῖτω Οὐρανία θυγαῖτηρ Ἡρώδης; *bonam sortem habet Urania filia Herodis*. Il est rare sur les inscriptions chrétiennes qu'on mentionne, comme ici, la filiation, surtout dans une formule d'acclamation (voir *Dictionn.*, t. xii, col. 1485-1486, ad 5, n. 1). On en peut induire que l'Hérode ici mentionné, le père d'Uranie, devait être un personnage notable. Comment, dès lors, ne pas songer à une fille d'Hérode Atticus, devenue chrétienne; car, de toute façon, les tombes découvertes dans ce cubicule sont, au moins en partie, contemporaines de la descendance de ce personnage, remarié en l'an 175 à Annia Regilla<sup>1</sup> et ensuite à Vibullia Alcia de qui il eut des enfants<sup>2</sup>.

Dans la partie inférieure de ce cubicule, la moins ancienne par conséquent, la sépulture principale, située en face de la porte était soigneusement cachée et demeurait invisible. Après qu'on eut démolì la paroi qui la recouvrait, on aperçut un *arcosolium* bisome revêtu de plaques de marbre; la *mensa* (voir ce mot, t. xi) était pourvue de deux anneaux de bronze pour servir à la soulever ou à l'attirer. Dans la cuve reposaient deux corps, l'un vêtu de toile d'or, l'autre de pourpre. Près de la tête du second squelette on voyait un petit vase et cependant pas un nom, pas un symbole qui pût mettre sur la trace de personnages entourés de tant d'honneurs<sup>3</sup>. On peut se demander si ce ne sont pas des martyrs célèbres retirés de leur tombe ou du moins privés de leurs inscriptions et, en quelque manière, emmurés pour les soustraire aux envahisseurs lombards à une époque où on ne transférait pas encore dans Rome les corps saints menacés. Le calme revenu, on les oublia ou bien on ne les retrouva pas, tant le secret de la cachette avait été bien gardé.

A quelques pas de ce cubicule s'ouvre un large esca-

lier qui était comme pris sur l'alignement des deux ruines monumentales de la vigne Vidaschi qui en est peu éloignée, ce qui suggéra à De Rossi que ces deux ruines représentaient tout ce qui restait des oratoires des saints Valérien, Tiburce, Tiburce et Maxime et de celui de saint Zénon, *uno coherentes solo*.

Restait à trouver le nom historique de ce très ancien cubicule situé au pied de l'escalier. En 1850, De Rossi inclinait à y voir la crypte de saint Urbain que le plus soigneux des topographes nomme le premier dans la *spelunca magna* et c'est le premier qu'on rencontre en descendant l'escalier. En outre dans la *passio* d'Urbain on lit que la matrone *Marmenia* l'ensevelit.



10513. — Plan schématique des fouilles de 1907-1908.  
D'après *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1909, p. 122.

Or, on a trouvé près du cubicule une tombe encore intacte portant le nom d'*Armenia*<sup>4</sup> :

·ΑΡΜΕΝΙΑ·ΦΗΛΙΚΙΤΑC  
ΑΙΛΙΑ·ΡΗΓΙΝΑ

La correction s'impose et cette *Armenia Felicitas* aura été ensevelie près du très ancien cubicule du cimetière de Prétextat près de la tombe préparée par elle à saint Urbain. Mais la *passio* dit que cette tombe n'était pas creusée, mais construite dans une chambre revêtu de plaques de marbre; or, tel n'est pas le cas du cubicule près duquel a reposé *Armenia Felicitas*.

IX. FOUILLES DE 1852 ET 1907-1909. — Nous venons de voir qu'au cours des fouilles de 1847 à 1850, on atteignit un étage du cimetière offrant une galerie spacieuse avec des arcs murés et un grand escalier couvert d'enduit et un cubicule dans lequel se voyaient des peintures inspirées de l'Évangile (fig. 10513). En 1852, on fit la découverte d'un deuxième escalier parallèle au précédent (n. 2 du plan) mais dans un état déplorable; il conduisait à un ambulaire large, très ancien, éclairé de luminaires et rattaché au cubicule du couronnement d'épines. Vu l'état de dévastation et de ruine, on abandonna cette région. Quelques années plus tard, en 1857, on retrouva comme nous l'avons dit (VII) la crypte de saint Janvier, la *spelunca magna*, et, en 1870, la crypte des saints Félicissime et Agapit. En 1872, la continuation des travaux pour la *spelunca magna* devint impossible par suite des exigences du propriétaire du sol, un sieur De Romanis. En 1898, la Commission d'archéologie sacrée chargea deux de ses membres d'inventorier toute la moisson épigraphique provenant des tablettes et des sarcophages, ainsi que des graffiti. En 1900, on put creuser une voie souterraine permettant de joindre la partie du cimetière alors accessible à celle où De Rossi avait fait ses premières fouilles. Ce fut alors qu'après de longues années on put revoir la fresque fameuse du

<sup>1</sup> *Corp. inscr. graec.*, t. iii, p. 925. — <sup>2</sup> *Revue archéol.*, 1864, t. i, p. 376-377. — <sup>3</sup> De Rossi, *Roma sottterr.*, t. i,

p. 169; *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 66. — <sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, 1872, p. 68.

couronnement d'épines. Depuis lors les héritiers du cerbère De Romanis permirent des sondages, on put entreprendre des réparations, prolonger la *spelunca magna* et affermir ses parois par de solides substructions. A l'extrémité de la dite *spelunca*, on remit au jour l'antique entrée du cimetière. En 1902, il fut nécessaire d'entreprendre quelques travaux pour sauver de la ruine quelques galeries menacées par des glissements et il fut décidé de faire une excavation afin d'examiner rapidement le centre du cubicle peint avec le centre historique de la *spelunca magna*. C'est ce qui fut réalisé en 1907 et on put alors constater la condition pitoyable de la région abandonnée depuis 1852. Dans le voisinage du cubicle du couronnement d'épines, les anciennes maçonneries étaient en partie écroulées et de gros blocs de tuf menaçaient de prendre la même voie. Toutes les autres galeries adjacentes représentées sur le plan étaient complètement enterrées. Chaque rang de *loculi* est séparé du rang sui-



10514. — Épitaphe.

D'après *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1909, p. 124, n. 8.

vant par une épaisseur de tuf de 0 m. 40 environ. Nous ne donnerons qu'un choix parmi les épitaphes presque toutes fort brèves :

ΓΕΛΑΚΑ||ΗΚΑΘΟΠΑ||ΤΡΑ  
CALLIOPE||Q · V · A · XXVII||CASTISSIMA · ET!!!  
MELLITISSIMA!!!!  
CAPITOLINA *dulcis* || ANIM QVE *vixit*, etc.  
(colombe et palme).

ARISTONICVS||BICTORIE||CONIVSI  
KOPINΘIOYC||IC ΘEON ZH|| (colombe).  
ASCLEPODOTE||REFICERES  
*Irene* VBI ACCE||PISTI DEI GRATIA|| (colombe).  
FAVSTINO COIVGI SVO || QVO *felicitate*  
SINE||BILE VIXIT ||ANNOS DVO MESES TRES  
CVSTANTIA DVLCIS || *spiritus* INNOCENS || *in*  
DEO INVENIARIS · MENS · I DIEBXS (phénix) (voir à ce mot).

ΦΙΑΙΚΙCIMA|| (orante entre deux arbres, une colombe sur chaque arbre).

Tombe d'enfant sans nom, à droite un marteau et le forceps.

(Orante)... NVS || IANUARIAE || COIVGI || IN PACE (deux brebis au pied d'un arbre).

IRINEV||TECVM||PACE|| (vase à deux anses, arbre).  
Les deux épitaphes suivantes ont été trouvées *in situ* :

MESIO · PAVLO	KOIMHCIC
FILIO · CARISSIMO	NEBIAOC
MESIVS · VRBICVS	TITIANOC
BENEMERENTI	CYMBIΩAZIA
	EΠOIHcen

SPI || ILARA || EIAAP || A || ISPIRI || TVM TVV || M SANTVM  
FLORENTIO || NVTRIPORS || (colombe).  
AVRELIVS · POLYCARPVS || LVCILLAE · FILIAE

ΦAYCTEIVA ZHC EN ΘEO (colombe et palme).

☉ DONATAE ☽  
CHARITO || SPIRITVS (*tu*) VS || IN BONO (entre un marteau et des tenailles).

MERCVRIVS NEOFIT HIC DE || POSITVS QVI VIXIT  
ANN || XLII MEN II DIES XV EVGEN || IA SE VIVA  
FECIT ♀

Enfin celle-ci accompagnée d'un symbole (fig. 10514).

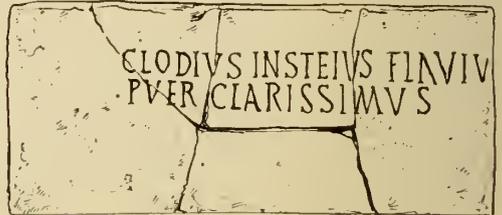
AELIA EVSEBIA IN PACE

Un certain nombre d'inscriptions sont tracées sur la chaux qui maintient les tuiles fermant les *loculi* :

DEP · LEONTIA · XV · KAL · DECEMB · IN PACE  
DEP · ABENTI · IIII · K · IVNIA · IN P · ET · GAUDENTIAE · EIVS · VI ·  
[KAL · OCTOBRES

DEP · DECENTI · IN PACE XVII KAL · NOVEMB · SENIS · NEOFITI  
DEP · PETRONIAE III KAL · IVL · ... IN PACE  
IN PACE || DEP · PETRVLA XVI KAL · OCTOB ·

Trois fois on a trouvé la mention des consuls *Ricomere et Clearco*, ce qui nous reporte à l'année 384, date



10515. — Épitaphe d'un enfant de la gens Insteia.

D'après *Riv. di arch. crist.*, 1927, p. 212, fig. 3.

de la mort du pape Damase qui s'employa à embellir les cryptes historiques de ce cimetière, ce qui n'empêchait pas les fidèles de s'y faire inhumer

Au cours de ces dernières années quelques inscriptions ont été trouvées; nous ne pouvons faire plus que de les mettre sous les yeux de nos lecteurs <sup>1</sup> :

AVR MARVLA ROGAT SEPELIENTES SE VT  
MASSA CALCETVR FACIENTES MANDATV  
OPERETVR DOMINVS  
SVPER ORATIONES  
VOSTRAS

KAL MAR

Évidemment Aurelia Marula souhaitait avoir une tombe à son gré, aussi priait-elle ceux qui prendraient soin de l'enterrer de bien fouler le sol, *rogat sepelientes ut massa calcetur*, que ce soit solide, de « la belle ouvrage » comme on dit vulgairement; elle fut obéie car la tombe, le marbre, l'inscription étaient en place alors que tout ce qui l'entourait était en ruines. S'ils se conformaient à la recommandation, le Seigneur écouterait leurs prières.

Au même endroit fut trouvée l'épitaphe d'un enfant clarissime de la gens Insteia <sup>2</sup> (fig. 10515). On savait par d'autres témoignages épigraphiques <sup>3</sup> que cette famille était chrétienne.

Le peu de consistance du sol dans lequel est creusée la catacombe et le peu de profondeur de l'étage supérieur par rapport au sol sur un terrain décliné provoque fréquemment des crevasses qui compromettent la solidité de quelques galeries. Récemment, en 1930-1931, il a fallu encore procéder à des réparations en

<sup>1</sup> E. Josi, dans *Rivista di arch. crist.*, 1927, p. 211. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, 1927, p. 212, fig. 3. — <sup>3</sup> De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 416, n. 199.

vue d'obvier à une crevasse large et profonde intéressant les différents étages<sup>1</sup>. Au cours de ces travaux, on a trouvé l'inscription suivante en place; sur une plaque de marbre servant de fermeture à une tombe *forma* au pied d'un *arcosolium* :

CRESIMVS EXIVIT DE SECVLO IN PACE DIE VIII IDVS IAN  
QVI BIXIT ANNOS PLVS MINVS N LX

Quelques inscriptions offrent des formules très sobres :

ESTEFANES IN PACE QVE VIXIT ANN XII || ET MN  
SESTIRTIVS QVI VIXIT ANNIS LXIII DEPOSIT IIII-KAL-IAN-  
IN-PACE  
INNOCENTIA FLORENTIAE || ANIS X-M-CI-DESCESC || D PV-  
NON-MAIA

X. FOUILLES DE 1935-1936. — A l'automne de 1935, une crevasse obstrua le passage de la *spelunca magna* et imposa de grands travaux de restauration dans les galeries à droite de celle-ci<sup>2</sup>. Les trouvailles ont peu d'importance : quelques fragments de sarcophages montrant Jonas et un banquet; un sarcophage entier avec l'Amour et Psyché. Une inscription est intéressante : 0 m. 56 × 0 m. 43; hauteur des lettres 0 m. 032 (fig. 10516)<sup>3</sup> :

FB CRESCEN . . . . .  
LOCVM QVADRisomum in cymi-  
TERO PRAETESTATI . . . . .  
NV MARTORE PARI . . . . .  
CLVSIVOS TE V PRIMVQV . . . . .  
IOVIN . . . . .  
DV . . . . .

XI. LA FRESQUE DU COURONNEMENT D'ÉPINES. — Lors des fouilles dirigées en 1850 par le P. Marehi on déblaya un cubicle orné de très anciennes peintures qu'on estima du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère et qui présentaient un intérêt d'autant plus vif qu'elles interprétaient divers épisodes des récits évangéliques, parmi lesquels le couronnement d'épines, au jugement de Marehi. Alors à ses débuts dans la carrière, J.-B. De Rossi accepta cette interprétation, mais il n'eut jamais l'occasion de se prononcer explicitement et d'ailleurs les circonstances avaient rendu cette crypte inabordable; il se borna à mentionner la fresque une seule fois<sup>4</sup>. L'occasion s'offrait si belle au P. Garrucci qu'il la saisit et déclara tout net qu'il s'agissait du baptême du Christ, ce qu'approuva Th. Roller, mais, en 1903, J. Wilpert revint à l'explication de bon sens et donna une reproduction en couleurs que nous avons donnée (*Dictionn.*, t. v, pl. hors texte). La crypte, entre temps, était redevenue accessible et on la désigna dès lors sous le nom de « crypte de la passion » ou « du couronnement d'épines ». Une intervention de O. Marucchi (voir *Dictionn.*, t. x, à ce nom) ramena la faveur à la thèse périmée de Garrucci et il fut de nouveau question du baptême du Christ<sup>5</sup> avec cette retouche que les divers autres épisodes représentés étant tirés de l'évangile de saint Jean (résurrection de Lazare et entretien avec la Samaritaine), celui-ci devait s'inspirer du même évangéliste qui ne dit rien du couronnement d'épines et parle du témoignage de Jean rendu sur les bords du Jourdain. On doit ajouter que l'épisode de la guérison de l'hémorroïsse, qui appartient à ce groupe de peintures, n'est rapportée que par les synoptiques (voir *Dic-*

*tionn.*, t. vi, col. 2200, fig. 5641). On ne peut omettre de dire que sur la planche en couleurs donnée par J. Wilpert, dans *Le pitture delle catacombe romane*, pl. xviii (et *Dictionn.*, t. v, pl. h. t.), le fragment sur lequel on voit un oiseau perché sur une branche se trouve exactement contre le fragment principal tandis que dans la photographie prise et publiée par Marucchi dans le *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1909, pl. 1x, ces deux fragments sont séparés par plus de 0 m. 01, ce qui porterait à croire à certaines manipulations<sup>6</sup>. S'il est difficile d'expliquer la présence d'un oiseau perché assistant au couronnement d'épines, il n'est pas moins



10516. Inscription du cimiterium *Prætestati*.  
D'après *op. cit.*, 1936, p. 215, fig. 7.

difficile d'expliquer comment et pourquoi saint Jean-Baptiste voulant rendre témoignage à Jésus lui a fait prendre une couronne (non d'épines mais) de feuillage et lui caresse l'oeil avec un roseau tandis qu'un homme à côté de lui brandit son bâton. N'est-ce pas là tout simplement le *percutiebant caput ejus arundine*; quant à l'oiseau perché sur une branche n'est-ce pas certain eoq dont le chant devait percer de douleur l'apôtre Pierre?

XII. LA CRYPTÉ DE SAINT JANVIER<sup>7</sup>. — Dès 1853, J.-B. De Rossi, dans un mémoire lu à l'Académie pontificale d'archéologie, affirma, en comparant la position de la catacombe nouvellement découverte avec celle des autres cimetières de la voie Appienne et avec les données topographiques des anciens *Itineraria*, que les deux étages souterrains qui venaient d'être découverts et dont on vient de lire une brève description devaient faire partie du cimetière de Prétextat. Son affirmation n'était déjà plus une conjecture et, quatre ans plus tard, de nouvelles découvertes confirmèrent la vérité de ses affirmations. En 1857, les maçons qui travaillaient à réparer les ruines du cimetière de Caliste, vinrent chercher des matériaux de l'autre côté de la voie Appienne, dans les souterrains contigus à la vigne *dei pupazzi*, voisins de l'église Saint-Urbain *alla Caffarella*<sup>8</sup>. Leur travail les conduisant assez avant dans ces souterrains, ils pénétrèrent, à travers les décombres, dans une large et belle crypte située au même niveau que celle du couronnement d'épines.

<sup>1</sup> Fr. Fornari, *Riparazione e chiusura di una frassa nel cimitero di Prætestato in Roma*, dans *Rivista di arch. crist.*, 1932, p. 7-15. — <sup>2</sup> E. Josi, *Cimitero di Prætestato. Scavo 1935-1936, Recupero di frammenti di sarcofagi e di iscrizioni*, dans *ibid.*, 1936, p. 207-219. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, p. 215, fig. 7. — <sup>4</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 64. — <sup>5</sup> *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1908, p. 130-142, 236-237; 1909, p. 157-185, pl. VII-IX. — <sup>6</sup> *Ibid.*, 1908, p. 236. Cf. Bacchi, *Osserva-*

*zioni dall' affresco delle coronazione di spine in Prætestato*, dans *Römische Quartalschrift*, 1908, p. 30-41; A. de Waal, *In der Prætestat-Katakomben wenn nicht Taufe Christi nicht Dornenkronung, was denn?* dans *ibid.*, 1911, p. 3-18; A. Baumstark, *Die Fresken in der sog. Passionskrypte im Coem. Prætestat*, dans *ibid.*, 1911, p. 112-121. — <sup>7</sup> Cf. P. Allard, *Rome souterraine*, in-8°, Paris, 1874, p. 117-122. — <sup>8</sup> Profilli, dans *Giornale di Roma*, 4 maggio, 1858.

Prévenu aussitôt, De Rossi accourut, se glissa, en rampant, par l'ouverture à peine déblayée, et entra dans la crypte. A sa grande surprise il n'y vit pas d'*arcosolium*. Cependant on était en présence d'un sanctuaire historique. En examinant de plus près, on reconnut que la crypte n'était pas creusée dans le tuf, mais, quoique souterraine, bâtie en solide maçonnerie (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2145-2147). Sur trois côtés s'ouvrent des niches destinées à recevoir des sarcophages. Les murailles portent encore les traces d'un revêtement en marbre grec. La façade qui regarde l'intérieur du cimetière est construite en belles briques jaunes (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2146, fig. 6143) et décorée de pilastres en briques rouges et de corniches en terre cuite, comme les tombeaux païens de la voie Appienne ou de la voie Latine. Ce mode de construction et de décoration est le signe incontestable d'une haute antiquité. La comparaison avec des édifices païens d'une

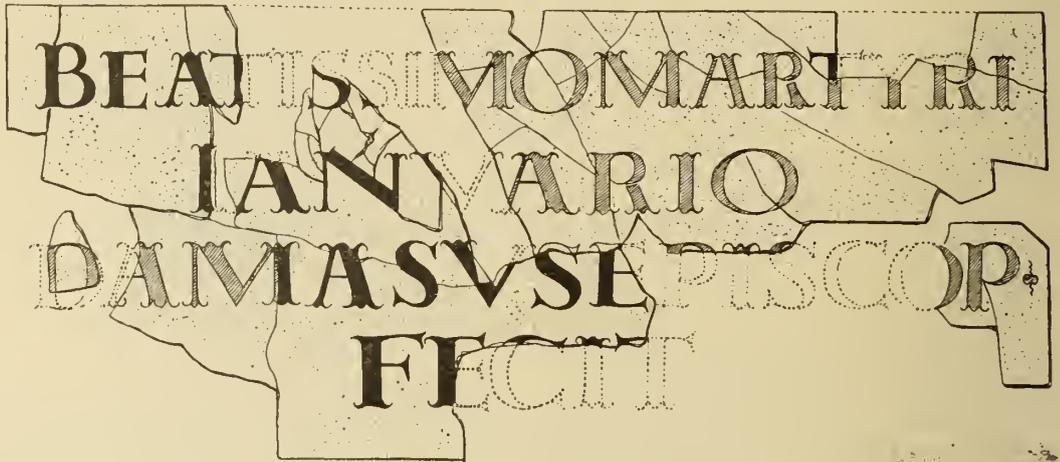
épaules. Cette peinture est presque détruite; des chrétiens, dans leur désir de reposer le plus près possible du martyr, firent percer la muraille, au milieu même de la fresque, pour y pratiquer des *loculi*.

Quand De Rossi examina de près ces *loculi*, il reconnut que sur le bord de la niche qui coupe en deux l'image du bon Pasteur, la chaux qui cimentait la fermeture conservait en grande partie les lettres qu'on y avait tracées en scellant le tombeau. Les lettres encore visibles formaient cette légende inattendue <sup>1</sup> :

REFRICERI IANVARIVS ACATOPVS FELICISSIM  
M

MARTYRES

« Que Janvier, Agatopus, Felicissimus, martyrs, rafraîchissent l'âme de... »



10517. — Inscription de saint Janvier. D'après *Bull. di arch. crist.*, 1872, pl. v.

architecture analogue, par exemple avec les ruines des *Vigiles* de la VI<sup>e</sup> cohorte, dans le Transtévère, nous permet de fixer la date de cet édifice sépulcral à la dernière moitié du II<sup>e</sup> siècle. La voûte de la chapelle est peinte à fresque, et ses peintures rappellent les meilleures productions de l'art à cette époque. Quatre guirlandes, l'une de roses, l'autre d'épis, la troisième de raisins et de feuilles de vigne, la dernière de feuilles de laurier, s'enroulent autour de la voûte; dans les trois premières des oiseaux voltigent, et l'on voit des nids d'où sortent de jeunes têtes emplumées. Peut-être ces guirlandes symbolisent-elles ici les diverses saisons de l'année; la dernière, l'hiver, celle où il n'y a plus de fleurs, plus de nids, celle où les oiseaux ne chantent plus, est représentée par le laurier, emblème de la victoire qui couronne la période suprême de la vie du chrétien, cette période à la fois dépouillée et pleine d'espérance. Au-dessous de ces guirlandes se déroule une longue fresque, moins bien conservée, qui représente des moissonneurs, la faucille à la main, coupant des blés épais, d'autres cueillent des roses, vendangeant la vigne, font la cueillette des olives (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2464, pl. h. t. en couleurs). Enfin plus bas que tout cela, dans l'arc de la voûte, on reconnaît une scène champêtre dont le centre est occupé par la figure du bon Pasteur portant une brebis sur ses

Ces mots, cette prière d'un parent en deuil pour une âme regrettée et chérie, avaient été gravés dans la chaux fraîche il y a quinze siècles; de nos jours ils sont venus révéler à un antiquaire du XIX<sup>e</sup> siècle un secret longtemps cherché : l'emplacement de la tombe des martyrs auxquels ils sont adressés. De nombreux exemples d'invocations analogues, découvertes dans d'autres cimetières, tout près des reliques des martyrs célèbres, firent penser à De Rossi que les tombeaux des trois saints qui avaient autrefois rendu illustre le cimetière de Prétextat ne devaient pas être éloignés. Deux ans plus tard, cette belle conjecture reçut une première confirmation.

C'était le 18 février 1853 que le déblaiement de la *cripta quadrata*, ainsi qu'il l'appelait, avait été terminé par De Rossi qui signalait en face d'elle une autre crypte non moins importante mais encore obstruée. Entre elles, il trouva, le 19 février, deux petits fragments d'une plaque de marbre portant une inscription en caractères damasiens du type le plus correct et de la plus grande dimension rencontrée jusqu'alors <sup>2</sup>. On ne put trouver d'abord qu'un fragment portant les lettres B E A <sup>3</sup>; mais, au commencement de l'année 1866, on sut que l'inscription avait été retrouvée presque entière par la découverte d'une grande quantité de fragments qui confirmaient, lettre par lettre, la restitution

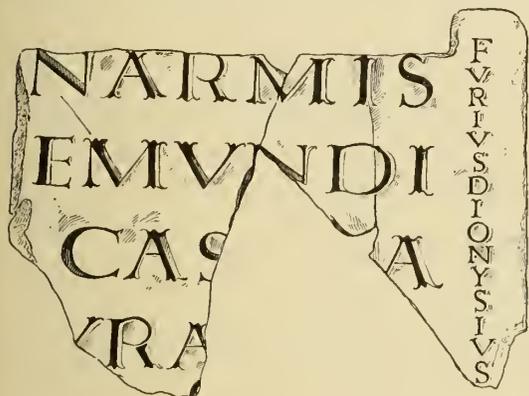
<sup>1</sup> Sur la figure que nous donnons ici la partie du plâtre avec l'acclamation manque, elle figure sur le dessin publié d'après l'état de la crypte au moment de la découverte, cf.

*Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 3. — <sup>2</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 16. — <sup>3</sup> De Rossi, *Bulletino di archeologia cristiana*, 1863, p. 17.

proposée<sup>1</sup>. En 1872, De Rossi parla de treize fragments et nombre de menues parcelles avaient été retrouvées parmi les gravois et principalement sous l'arc de la porte d'entrée<sup>2</sup>. C'est à l'aide de ces débris que l'archéologue avait su, dès 1863, reconstituer l'inscription sous cette forme<sup>3</sup> (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2147, fig. 6144) :

BEATISSIMO martyri  
IANVARIO  
DAMASVS Episcop.  
FECIT

Aussi avait-il le droit d'écrire, en 1872, que poursuivant ses investigations, il avait retrouvé toutes les lettres de l'inscription, excepté deux, de sorte que non seulement celle-ci se trouvait restaurée, mais rédigée et disposée exactement telle qu'il avait conjecturé



10518. — Inscription du tribun Quirin (?).  
D'après *Riv. di arch. crist.*, 1927, p. 231, fig. 9.

neuf années plus tôt<sup>4</sup>. Nous donnons ici les deux états de l'inscription : les parties noires représentent les fragments connus depuis 1863, les parties ombrées, les suppléments qui complétèrent le texte jusqu'en 1872 (fig. 10517). L'inscription damasienne, ouvrage de l'Furius Dionisius Filocalus (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1594-1600) était gravée sur une dalle de marbre mesurant 1 m. 90 × 0 m. 88. La hauteur des lettres variait entre 0 m. 09 et 0 m. 11. C'est le type d'une inscription dédicatoire damasienne dont on connaît d'autres exemples<sup>5</sup>.

La découverte de l'inscription ne laissait plus de place à l'hésitation; la crypte était celle de saint Janvier, on pouvait rechercher les autres mentionnées dans les *Notitia*.

XIII. FRAGMENT ÉPIGRAPHIQUE EN L'HONNEUR D'UN MARTYR. — Le 30 novembre 1907 on trouva dans une galerie du plan inférieur un fragment de marbre mesurant 0 m. 13 × 0 m. 21 et présentant quatre caractères de type philocalien, hauts de 0 m. 055. — Le même jour, autre trouvaille d'un fragment philocalien portant deux lettres de mêmes dimensions que les précédentes et disposées verticalement au commencement d'une ligne ainsi que le montrent quelques lettres d'un module plus réduit, disposées verticalement et qui, d'après d'autres exemples (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1595, fig. 4459), ont dû appartenir à cette phrase bien connue : *Damasi episCCFI CVltor atque amator*. C'est la signature d'une inscription damasienne et la lettre initiale de la quatrième ligne de

l'inscription. — Le 11 mars 1908, toujours au plan inférieur, dans la galerie parallèle à l'escalier du cubicule du couronnement, nouvelle trouvaille toujours en caractères philocaliens : cinq lettres à l'extrémité des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes et la signature complète du graveur : FVPIVS DIONYSIVS...; cette fois c'est l'angle supérieur droit de l'inscription. D'après les distances entre les lettres, le poème a dû compter huit lignes afin d'égaliser la hauteur de la signature verticale. — Le 1<sup>er</sup> avril 1908, dans la 5<sup>e</sup> galerie à gauche de la grande artère parallèle à l'escalier du cubicule du couronnement, à droite en descendant, quatrième trouvaille, un fragment de 0 m. 325 × 0 m. 19 cent., même qualité de marbre, même type philocalien, hauteur des lettres 0 m. 056, qui sont au nombre de dix réparties sur quatre lignes. — En novembre 1919, dans la quatrième galerie, à droite de la grande artère partant du 2<sup>e</sup> escalier du plan inférieur, cinquième trouvaille de deux petits fragments qui se rejoignent et donnent six lettres sur deux lignes. — Le 18 novembre 1927, à la suite d'un déblai d'un tas de fragments de sarcophages qui obstruaient la *spelunca magna*, sixième trouvaille donnant treize lettres disposées sur quatre lignes, de type identique aux caractères des cinq fragments précédents (fig. 10518) et on voit ici le rapprochement entre les fragments n. 1, 3, 6, ce qui donne :

...in armis  
..... mundi  
...cas a  
...gra.

On sait que Damase ne craignait pas de se répéter, ainsi on peut compléter la 2<sup>e</sup> ligne par ces mots qu'il emploie souvent dans ses compositions poétiques :

...contempto principe mundi

A la 3<sup>e</sup> ligne on peut compléter le mot *cas[tr]a* et à la 4<sup>e</sup> le mot *[gra]ni*; ce qui se retrouve dans les poésies damasiennes sous les formes suivantes : *impia castra* et *jussa* ou *feritate tyranni*. D'après ces expressions on serait porté à croire qu'il est question d'un militaire et d'un martyr. Or, parmi les martyrs vénérés au cimetière de Prétextat trois sources, la *Notitia ecclesiarum*, le *De locis sanctorum martyrum* et l'*Itinéraire de Malmesbury* parlent d'un certain *Quirinus* ou *Cyrinus* mentionné comme tribun dans la *passio* des saints Alexandre, Eventius et Théodule; nous lisons encore son nom sur une inscription du V<sup>e</sup> siècle, trouvée en 1908 au cimetière de Prétextat et que nous donnerons plus loin. Il semble donc que le poème damasien peut s'adresser au tribun martyr Quirin au sujet duquel on lit dans le manuscrit de Berne du martyrologe hiéronymien : *Romæ in cimiterio Pretextati via Appia depositio Quirini martyris*.

XIII. LA CRYPTÉ DE FÉLICISSIME ET AGAPIT<sup>6</sup>. — Les fouilles exécutées en 1866 mirent au jour, de l'autre côté de la *spelunca magna* sur lequel s'ouvre la crypte de saint Janvier, un sanctuaire qui, par sa construction et son style, paraissait encore plus ancien que cette dernière, et devait remonter aux premières années du 1<sup>er</sup> siècle. Saint Janvier ayant été martyrisé en 162, J.-B. De Rossi ne craignit pas de désigner la seconde crypte comme étant la place certaine du tombeau de saint Quirinus, martyrisé en 130. Un sarcophage trouvé dans cette crypte paraît même celui où furent conservés les restes du tribun martyr, car, sur sa face principale, on distingue le buste d'un personnage revêtu du *laticlave*; or, le *laticlave* était le signe distinctif des tribuns d'ordre sénatorial.

<sup>1</sup> Id., *ibid.*, 1866, p. 16. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, 1872, p. 17. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, 1863, p. 171. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, 1872, p. 72-73 pl. v. — <sup>5</sup> E. Josi, *Le iscrizioni damasiane in Pretestato*,

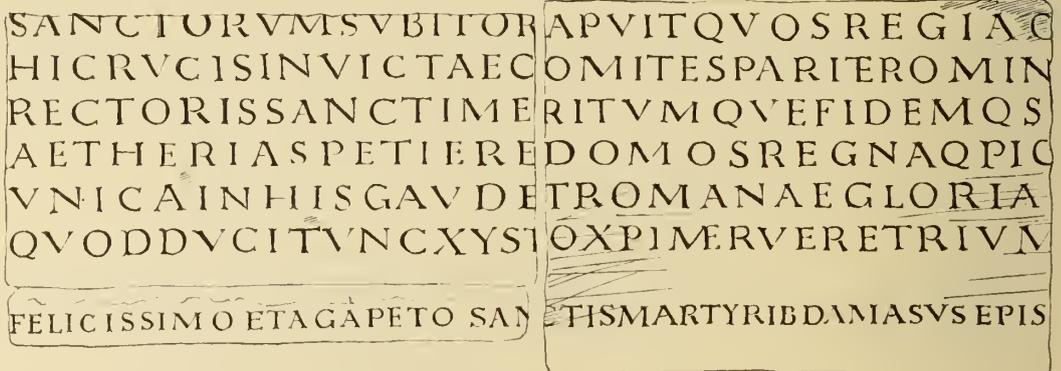
dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1927, p. 220-221. — <sup>6</sup> Paul Allard, *Rome souterraine*, in-8°, Paris, 871, p. 122, 593-596.

Une souscription provoquée en Angleterre, en 1870, parmi les amis des antiquités chrétiennes, fournit à la Commission d'archéologie sacrée les moyens de continuer les fouilles que le manque de ressources avait fait interrompre. Les excavations amenèrent la découverte de deux autres cryptes. L'une, située sur le même ambulaire que celles de saint Janvier et la suivante, à 35 mètres environ de cette dernière, aura renfermé le tombeau des saints Félicissime et Agapit que nous avons vus rapprochés de saint Janvier dans une même invocation. Elle a dû être, au IV<sup>e</sup> siècle, un des oratoires les plus visités de la catacombe; elle renferme un grand *arcosolium*, autrefois revêtu de plaques de marbre, dont on a retrouvé de nombreux fragments et dont la moitié porte encore l'empreinte. En face de cette tombe s'ouvre une abside semi-circulaire, très vaste et d'une forme encore sans exemple dans les catacombes (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1253, fig. 4320). Deux

épars dans les catacombes romaines, trouva au mois de janvier 1874, en examinant l'un après l'autre les fragments dispersés le long de la *spelunca magna* un morceau de marbre épais de 0 m. 04, qui lui parut avoir servi à clore une tombe. Au mois d'avril de la même année, il retrouva un second morceau s'adaptant au premier: les deux réunis étaient trop grands pour avoir formé la fermeture d'un simple *loculus*: ils avaient dû faire partie de la *mensa* ou tablette horizontale d'un *arcosolium*. Sur l'un de ces fragments on lit plusieurs graffites: le plus important est celui-ci écrit en caractères cursifs<sup>1</sup>:

*Felicissimus et Agapitus.*

Ces mots (qui, par leur paléographie, appartiennent à la période comprise entre le IV<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle) ne sont pas au vocatif, comme dans les proscinèmes de la chapelle des papes au cimetière de Calliste, mais au



10519. — Inscription damasienne des martyrs Félicissime et Agapit. D'après *Riv. di arch. crist.*, 1927, p. 235, fig. 11.

colonnes de porphyre s'élevaient de chaque côté de l'*arcosolium* (fig. 4319), qui était fermé par une grille de marbre travaillée à jour, deux colonnes d'albâtre décoraient l'entrée de l'abside qui lui faisait vis-à-vis.

A quel martyr était dédié ce splendide sanctuaire? Malgré toutes ses recherches, J.-B. De Rossi ne put trouver, parmi les ruines amoncelées en ce point de la catacombe, que quatre fragments d'une inscription originale, et ces fragments rapprochés ne donnèrent que ces lettres: ...VS MARTYS (fig. 4318). D'heureuses découvertes faites en 1874 par Mariano Armellini permirent de répondre à la question posée en corrigeant l'hypothèse de De Rossi qui y voyait le sanctuaire de saint Quirinus et en restituant cette crypte aux martyrs Félicissime et Agapit dont les corps reposant dans l'*arcosolium* faisaient face à la vaste abside destinée à recevoir la foule des pèlerins, qui se pressaient dans ce sanctuaire au IV<sup>e</sup> siècle.

De Rossi n'eut point, depuis 1870, l'heureuse fortune de retrouver la seconde partie du *titulus* original dont les fragments recueillis dans l'*arcosolium* même de cette crypte lui avaient donné ces mots incomplets: ...VS MARTYS. Mais le temps n'est plus où les innombrables débris de pierres, de marbres et de tuiles de la Rome souterraine étaient rejetés avec mépris, et où les explorateurs des catacombes ne faisaient cas que des inscriptions intactes. L'exemple de De Rossi a fait comprendre que le plus petit fragment peut être l'occasion des découvertes les plus importantes, et que le devoir comme l'intérêt de l'archéologue est de ne rien laisser perdre. M. Armellini, qui venait de passer en revue près de quatre mille marbres gravés encore

nominatif, et paraissent une indication du lieu de sépulture des deux saints, le mot *quiescunt*, ou tout autre semblable étant sous-entendu; peut-être ont-ils été écrits sur la pierre même de l'*arcosolium* où reposaient les martyrs par quelque pèlerin ou par un prêtre venu en ce lieu célébrer la sainte messe.

Si l'on pouvait reconnaître l'*arcosolium* sur lequel était posée la tablette dont deux fragments ont été retrouvés, on aurait découvert en même temps l'emplacement de la sépulture de Félicissime et Agapit. L'examen minutieux du marbre, la comparaison entre son épaisseur et l'empreinte laissée sur la chaux qui recouvrait la portion subsistante de la muraille fermant, jusqu'à hauteur d'appui, l'*arcosolium* de la crypte vaste et ornée découverte en 1870, l'identité de l'enduit de couleur rouge trouvé sur la partie plane de cette muraille et de celui qui est encore visible sur un des bords de la tablette, démontrent que celle-ci s'adaptait à l'*arcosolium* de cette crypte, « j'hésite seulement, disait Armellini, à déterminer la position précise qu'elle occupait, la tombe se trouvant aujourd'hui trop ruinée, la forme de l'*arcosolium* étant d'ailleurs très irrégulière et ayant perdu son aspect primitif à cause des ornements ajoutés postérieurement ».

Voici donc, reconnu avec certitude, le nom de cette crypte si vénérée au IV<sup>e</sup> siècle; elle renferma, jusqu'à la translation opérée par le pape Léon IV, en 848, les corps des deux compagnons de martyre du pape

<sup>1</sup> M. Armellini, *Scoperta d'un graffito storico nel cimitero di Pretestato*, in-8°, Roma, 1874, p. 38-43; cf. De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1874, p. 35-37.

Sixte II, Félicissime et Agapit. Le pape Damase la décora avec sa magnificence accoutumée; il l'éclaira par un luminaire, la revêtit de marbres précieux, l'orna de colonnes d'albâtre et de porphyre, et, au-dessus de la mensa, ferma l'arc du tombeau par une grille élégante en marbre phrygien (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1255, fig. 4322, 4323). C'est lui aussi, sans doute, qui fit construire en face de l'*arcosolium* la gracieuse abside destinée à recevoir la foule des pèlerins. Deux inscriptions furent placées par Damase dans ce sanctuaire : l'une est un éloge en vers des martyrs dont le texte nous avait été conservé par la sylloge épigraphique de Tours.

Au mois de janvier 1927, lors de la démolition de l'église Saint-Nicolas a *Cesarini*, on découvrit dans les dalles du pavement, trois plaques portant presque entier, le poème damasien à l'honneur des martyrs, gravé en caractères philocaliens (fig. 10519) :

[ASPICE ET HIC TVMLVVS RETINET CAELSTIA MEMBRA]  
SANCTORVM SVBITO RAPVIT QVOS REGIA C[OELI]  
HI CRVCIS INVICTAE COMITES PARITERQ MIN[ISTRI]  
RECTORIS SANCTI MERITVMQVE FIDEMQ ·S[ECVTI]  
AETHERIAS PETIERE DOMOS REGNAQ PIO[RVM]  
VNICA IN HIS CAVDET ROMANAE GLORIA [PLEBIS]  
QVOD DVCE TVNC XYSTO XPI MERVERE TRIVM[FOS]  
FELICISSIMO ET AGAPETO SANCTIS MARTYRIB ·DAMASVS  
[EPIS[COP]

La ligne 1<sup>re</sup> manque et on peut maintenir la correction *Aspice* proposée par De Rossi à la leçon *Aspicis* donnée par la sylloge. La ligne 7<sup>e</sup> corrige par *tunc Xysto*, ainsi que l'ont proposé L. Duchesne et J.-B. De Rossi les leçons *tunc Christo* du ms. de Closterneubourg et *te Christo* du ms. de Göttwei. La ligne 8<sup>e</sup> apporte une variante au texte de ces deux manuscrits qui se contentaient de ces seuls mots : *Felicissimo et Agapito Damasus*.

Le poème était gravé sur une dalle de marbre de Carrare dont l'épaisseur varie entre 0 m. 030 à 0 m. 033. Furius Dionysius Filocalus écrivit d'abord les caractères à la main, ils n'ont pas tous les mêmes dimensions, par exemple dans le mot *comites* la lettre M est large de 0 m. 075 et dans *domos* de 0 m. 08; les lignes non plus ne sont pas régulièrement espacées, ainsi entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> lignes on mesure 0 m. 033, entre la 2<sup>e</sup>, la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> on mesure 0 m. 037; entre la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> on mesure 0 m. 036; entre la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup>, on mesure 0 m. 038.

L'inscription était gravée sur trois dalles, chacune des deux que nous représentons mesure 1 m. 06 de long, la première a 0 m. 56 de haut, la seconde 0 m. 79; il manque la partie supérieure et la partie droite; les dimensions primitives devaient être environ 2 m. 50 à 2 m. 62 en longueur et 0 m. 96 en hauteur. Le texte présente quelques ligatures et abréviations.

Voici la traduction : « Regardez! Ce tombeau garde les célestes membres des saints que ravit tout à coup la cour du ciel. Ces compagnons de sa croix invincible en même temps que ses diaques, partageant le mérite et la foi de leur chef, ont gagné les demeures d'en-Haut et le royaume des élus. Le peuple de Rome est heureux et fier de ce qu'ils ont mérité de triompher avec le Christ, sous la conduite de Sixte. — A Félicissime et à Agapit, aux saints martyrs, Damase, évêque. »

Dans la figure 4322 (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1255) nous avons donné la reconstitution de la crypte d'après R. Kaizler, mais la trouvaille du titre damasien a posé la question de savoir où il se trouvait placé. Cette question a fait reviser la découverte du graffiti par

Armellini en 1874 et suggérer un entassement de vérifications dont la plupart ne dépassent pas la valeur de simples conjectures<sup>1</sup>. Il ne s'agit de rien moins que de retirer à saint Janvier et aux martyrs Félicissime et Agapit les cryptes dont ils sont en possession<sup>2</sup>. On ne peut être surpris qu'on hésite à s'engager dans cette voie. Si la lecture du graffiti *Refrigeri Januarius...* sur le plâtre du *loculus* creusé au IV<sup>e</sup> siècle dans la paroi de la crypte de saint Janvier et si la présence des fragments de l'inscription damasienne sur le seuil et à proximité de l'entrée de cette même crypte ne sont pas des titres topographiques irrécusables, on pourra se demander s'il y a lieu de déplacer la crypte de Félicissime et Agapit du lieu où nous l'avons située parce qu'on a rencontré, au nord-est de la crypte de saint



10520. — Fragment d'inscription.  
D'après *op. cit.*, 1927, p. 255, fig. 23.

Janvier, dans un éboulement où on n'a pu pénétrer qu'à grand peine un débris fragmentaire d'une inscription sur laquelle on a lu<sup>3</sup> (fig. 10520) :

III KALENDAS OCTOBRIS  
PLACVIT CATVLINO AD  
SANTVS FELICISSIMV ET AGAPIT  
MOX DEDIV

Rien ne prouve que cette pierre n'a pas été déplacée et enlevée d'un *loculus* proche de la crypte ou dans la crypte elle-même.

Enfin, il nous reste à mentionner le fragment retrouvé en 1870, qui a pu appartenir au titre primitif (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1250, fig. 4318) et sur lequel De Rossi proposait de lire : *Urbanus*; lui-même y a renoncé après la découverte du graffiti en 1874 et a accepté la lecture :

FelicissimVS MARTYS  
Agapitus martys

XV. UN TÉMOIN ÉPIGRAPHIQUE. — Une inscription trouvée au cimetière de Prétextat, au mois d'avril 1908 est trop étroitement liée à notre sujet pour ne pas trouver sa place naturelle ici. Il eût été à souhaiter que l'éditeur prit la peine de préciser le lieu de la trouvaille, la nature du monument et ses dimensions. Faute de pouvoir suppléer à ces omissions, nous renvoyons ici à la figure du *Dictionn.*, t. x, col. 2495, fig. 7794. Le texte n'est certainement pas antérieur au V<sup>e</sup> siècle. Il est probable que cette inscription aura décoré un oratoire bâti à la surface et qu'après avoir été détachée plutôt que brisée, le fragment de gauche fut précipité dans la catacombe par un luminaire. C'est là qu'il fut retrouvé et on pourrait y voir une sorte de catalogue monumental des corps saints conservés au cimetière et faisant l'objet d'un culte<sup>4</sup>. La première ligne fait mention des martyrs, la deuxième énumère les confesseurs. La première lettre forme un monogramme facile à développer; à condition de faire servir deux fois trois lettres, on obtient : *marturum*. A la deuxième ligne, nous avons une abréviation du mot

<sup>1</sup>E. Josi, dans *Riv. di arch. crist.*, 1927, p. 239-248. — <sup>2</sup>Id., *ibid.*, p. 251-254. — <sup>3</sup>Id., *ibid.*, p. 255, fig. 23. — <sup>4</sup>O. Marucchi, *Sull'iscrizione del papa Pontiano*, dans *Bullettino di*

*archeologia cristiana*, 1909, p. 45; R. Kanzler, *Relazione ufficiale degli scavi*, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1909, p. 121, pl. 1, n. 2.

confessor (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2508-2515). Le texte doit donc se lire ainsi :

MARTVRVM·IANVARI·FEL *icissimi*·Agapiti  
ET COFF·QVIRINI·MAIO *ris* . . . . .

Il n'est pas possible de s'arrêter, ne fût-ce qu'un instant, à la leçon : *Quirini maioris* imaginée pour éviter une confusion entre le *Quirinus* de Prétextat et l'autre *Quirinus*, évêque de Sciscia inhumé *ad catacumbas* pas avant le <sup>v</sup>e siècle. D'ailleurs le martyrologe hiéronymien nous fait connaître un *Major confessor*, au 10<sup>m</sup> mois de mai et peu après une mention du cimetière de Prétextat<sup>1</sup>. Il est donc très probable que le *Major* de notre inscription est celui du 10 mai.

XVI. FRESQUES. — Nous avons donné la nomenclature des fresques du cimetière de Prétextat (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2613-2614), nous nous contenterons ici de revenir sur une de ces peintures mentionnée au n. 3, dans un cubicule décoré au début du III<sup>e</sup> siècle, sous cette mention trop concise : « Le pasteur défendant son troupeau. » On a en effet, et cette fois seulement, figuré le bon Pasteur autrement que gardant paisiblement son troupeau ou bien rapportant la brebis sur ses épaules. Ici, nous le voyons défendant son troupeau contre le péril qui le menace sous l'aspect de deux animaux : un onagre et un porc, qui ont assez fâcheuse réputation, quoique les fidèles ne se soient pas interdit de prendre ces animaux en guise de pré-noms. Mais dans la fresque de Prétextat, l'explication nous vient du *Physiologus* (voir ce nom), écrit à Alexandrie avant le milieu du I<sup>er</sup> siècle et qui est un manuel de symbolisme tiré de l'histoire naturelle. D'après cet ouvrage, l'onagre est la représentation du démon et le porc figure le même esprit malin. Ainsi donc, à la voûte de ce cubicule on a la preuve que, dès le III<sup>e</sup> siècle, on chercha à représenter le Christ protégeant ses fidèles contre les puissances de l'enfer. Jusqu'ici cette peinture est la seule des catacombes où l'on se soit inspiré du *Physiologus*<sup>2</sup> (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 2329, fig. 9890).

Dans la crypte de Celerina, nous avons fait allusion à Suzanne, c'est que dans ce cubicule on trouva une fresque devenue célèbre qui représente une brebis entre deux loups (voir *Dictionn.*, t. I, col. 903, fig. 217).

XVII. CURIOSITÉS ET SOUVENIRS. — On ne peut s'éloigner du cimetière de Prétextat sans énumérer des souvenirs qui offriraient un intérêt plus grand si on avait bien voulu situer le lieu où ils furent trouvés, les décrire, les mesurer et les dessiner. A défaut de ces précautions élémentaires la plupart de ces modestes débris restent oubliés, sinon dédaignés par les archéologues chrétiens.

Voici une tablette de *loculus*, trouvée intacte et en place, sur laquelle on a gravé une colombe et, à la suite, un monogramme qui, développé, donne le mot *pallumba* (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 961); il est évident qu'ici la colombe symbolise l'âme et rappelle le nom de la défunte<sup>3</sup>.

Maintenant dans une galerie obstruée, courte mais large, sur une paroi tapissée de briques alternant avec les moellons du tuf, un grillat tracé en lettres de 0 m. 50<sup>4</sup> environ de hauteur [*sic*], sur la chaux blanche avec un pinceau, et portant ces mots<sup>5</sup> :

MVLTA FACIAS IN 

Puis c'est un *arcosolium* à peu près privé de sa décoration quoiqu'on puisse y reconnaître le bon Pasteur,

<sup>1</sup> *Martyrolog. hieronym.*, édit. De Rossi-Duchesne, *op. cit.*, p. 58. — <sup>2</sup> Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. LI; cf. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1897, p. 142-143. — <sup>3</sup> R. Kanzler, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1898, p. 56. — <sup>4</sup> Ne serait-ce pas plutôt 0 m. 05? — <sup>5</sup> R. Kanzler, *op.*

Jonas, Daniel, et la représentation plus rare du dauphin entortillé sur le trident<sup>6</sup>.

Les fouilles de 1872 avaient fait retrouver une niche ménagée dans la muraille et qu'on soupçonne avoir pu contenir la chaire sur laquelle saint Sixte consumma son martyre, ou bien la copie de cette chaire. Par sa forme et d'après ses dimensions, elle a pu renfermer une statue qui aura été l'objet d'un culte puisque, contre cette niche, on en voit une autre plus petite pour recevoir les lampes dont un débris a été retrouvé attaché à la muraille. Le musée de Latran possède un monument d'une haute importance qui n'est bien connu que depuis la publication photographique et qui avait été mal apprécié jusqu'alors<sup>7</sup> (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1761, fig. 6913).

Cette plaque de marbre nous présente deux figures gravées au trait en relief plat, occupant les deux



10521. — Monogramme d'Agape.

D'après Wilpert, *La cripta dei papi*, 1910, p. 38, fig. 21.

côtés de la plaque qui mesure 0 m. 90 × 0 m. 47; la partie centrale qui est vide de tout sujet ou toute inscription, a été restaurée avec une couche de plâtre. A gauche, un personnage vêtu de la tunique et du pallium; assis sur une *cathedra* sans appuis ni dossier mais pourvue de *scabellum*, il est visiblement occupé à enseigner. En face de lui, un autre personnage, vêtu de la même façon, et qui offre avec le précédent une certaine ressemblance par la coiffure et la barbe, de sorte qu'on pourrait y voir un même individu en deux attitudes qui se ramènent à sa fonction car celui-ci aussi enseigne. La pose est encore toute classique et rappelle le Sophocle du Latran. L'homme est debout, ayant déroulé le *volumen* qu'il tient devant lui et qu'il lit ou commente.

Le monument appartient au III<sup>e</sup> siècle et on a peine à ne pas y voir un souvenir du drame qui s'accomplit près de notre catacombe lorsque le pape Sixte II fut surpris dans le cimetière de Calliste au cours d'une cérémonie liturgique et mis à mort sur sa chaire épiscopale. Cette plaque a pu servir de mémorial et être fixée proche de la niche où on conservait et exposait à la dévotion des pèlerins la chaise originale ou la copie de ce meuble précieux. Du texte il ne subsiste malheureusement aucune trace.

On rattachera à ce précieux monument une autre pierre, simple fragment ayant la même provenance sur lequel on voit une chaire vide, dessinée en quelques traits (voir *Dictionn.*, t. III, col. 68, fig. 2414). Une fois de plus on devine l'allusion à ce souvenir et, d'après les usages des fidèles, on ne serait pas étonné de croire que certaines lampes en terre cuite que nous avons données déjà (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1189, fig. 6698 et 6700) et sur lesquelles on voit un docteur assis sur la chaire et enseignant, puissent être en rapport avec notre catacombe. Ces deux lampes ont été trouvées à Carthage, il est vrai, mais Dieu sait si ces petits objets

*cit.*, 1898, p. 56. — <sup>6</sup> *Id.*, *ibid.*, 1898, p. 56. — <sup>7</sup> Notamment par J. Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 175, n. 226; O. Marucchi, *I monum. del museo Pio Lateranense*, pl. XXXIX, n. 7.

faisaient de longs voyages parfois, dans la poche ou dans la valise d'un pèlerin.

Après avoir rappelé un monogramme du nom d'Agape (fig. 10521), nous dirons que nous nous en tenons à l'explication proposée par F.-I. Dölger au sujet d'un marbre de notre catacombe où on avait pensé voir le supplicé d'une chrétienne devant des magistrats païens, c'est, croyons-nous, l'exécution d'une sentence judiciaire prononcée par le *Pontifex maximus* païen contre une vestale <sup>1</sup>.

XVIII. L'ÉPIGRAPHIE A DATE CERTAINE. — Le cinquième que nous venons de parcourir est un des plus riches en marbres chrétiens portant des inscriptions. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Boldetti, Marangoni, Lupi en ont fait connaître un certain nombre dont la plupart ont disparu. Après les fouilles fructueuses de 1847-1852, le P. Marchi et J.-B. De Rossi firent transporter une partie de leurs trouvailles au musée chrétien Pio Lateranense; ce n'est qu'en 1892 que l'on s'avisait de

HIC QVIE SCIT IN \* LIVENIUS  
INNOCENS ANVORUM OCTO  
HIC GALLIAS BRITANNIAS ANVULABIT

10522. — Épitaphe de Livenius.

D'après *Riv. di arch. crist.*, 1935, p. 12, fig. 4.

fixer aux parois de la *spelunca magna* les inscriptions dispersées dans ces parages. Au XX<sup>e</sup> siècle, les travaux de déblaiement ont procuré beaucoup de marbres au cours des campagnes de fouilles de 1907-1909, 1920-1922, 1925-1928, 1931-1932, 1934-1935. On a même, il y a peu d'années, procédé à l'enlèvement de trente inscriptions conservées au Latran pour les restituer au cubicule du couronnement d'épines, aux galeries adjacentes et aux deux escaliers, restitution qui a été rendue possible à l'aide des notes très précises consignées par De Rossi au moment des fouilles. Les originaux enlevés au musée y ont été remplacés par des moulages. Ainsi l'aspect des lieux au moment des découvertes de 1847-1852 a pu être rétabli sur quelques points.

Nous avons donné au cours du travail qui précède un assez bon nombre de formules épigraphiques, ici nous allons nous borner à quelques textes ou symboles dignes d'attention et à quelques inscriptions datées.

1. Le texte de l'épitaphe de *Livenius* évoque le souvenir d'un bambin de 8 ans, qui est venu mourir à Rome après avoir suivi ses parents en Gaule et en Bretagne. Il s'agit probablement d'un fils de fonctionnaire ou de militaire et d'ailleurs ce détail vaut une date puisque la Bretagne fut débarrassée de l'occupation romaine; d'ailleurs le texte est orné d'un monogramme dit constantinien <sup>2</sup> (fig. 10522):

HIC QVIESCIT IN \* LIVENIUS  
INNOCENS ANVORUM OCTO  
HIC GALLIAS BRITANNIAS ANVULABIT

On remarquera en outre quelques particularités telles que l'emploi de certaines lettres comme V et H, ensuite l'emploi de la majuscule et de la minuscule H et h pour une même lettre et de la minuscule seulement pour la lettre b.

<sup>1</sup> Dölger, *Die Auspeitschung einer Frau auf einer Reliefplatte der Prätextatcatacombe in Rom. Zum Buss-Recht des heidnischen Pontifex Maximus*, dans *Antike und Christentumkultur-und religionsgeschichtliche Studien*, 1932, t. II, p. 212-215. Cf. *Rivista di archeol. crist.*, 1932, p. 119-145;

<sup>2</sup> Sarcophage de *Bassa* brisé en une trentaine de fragments qui ont été retrouvés à d'assez grandes distances les unes des autres, on a pu réussir néanmoins à reconstituer le poème épigraphique qui avait commencé par être peint au minium, les deux premiers mots, d'un type plus grand sont encore lisibles : *Bassa caret...* <sup>3</sup> (fig. 10523).

BASSA CARET

BASSA CARET MEMBRIS VIVENS PER SAECVLA \* O  
AETERIAS SECVTA DOMOS ac REGNA PIORVM

SOLVERE CORPOREOS MERVIT PVLGERRIMA NDOS  
STELLIGER ACCEPIT POLVS HANC ET SIDERA CAELI  
AETATISQ CITAE PROPERANS TRANSCENDERE CVRSVM  
EXVVIAS POSVIT FRAGILES CORPVStque sculpTRO  
SEDVLA IVDICIO CREDENS VENERABILIS ALTI  
VENTVRVMQ DEVM PYROque CORDE SECVTA  
AMPLIFICAE SVMPSITque gaudIA PREMIA LVCS  
EXIMIVM . . . . .  
CAVDENTI TVAM CONSORTEM SVSCIPE LAETVS  
AERIA NVNC SED ENITENS QV . . . . .  
VI POTI . . . . . ALENS EXPROMITTA . . . . . ORBIS  
DVLCIS IN AETERNVM MIHIMET IVN . . . . . ME CONIVX  
EXCVTE IAM LACRIMAS PLACVIT BONA REGIA CAELI  
NEC LVGERE DECET TERRAS QVIA CASTA RELIQVIT  
TANGERE SINCERAS DIDICI PRAESTANTIOR AVRAS  
IN LAQVEIS MORTIS POTERAM REMEARE SVPERSTES  
VITA SATIS MELIOR NOSTROS H . . . . . ACTVS  
SOSPES ERIS FATEOR per cuncta sacCVLA BASSAE  
DEP-PR-KAL  
QVAE VIX-ANN-XXII-M-VII

3. Quelques marbres nous offrent des symboles tels que Noé dans l'arche, l'arche et la colombe, Daniel entre deux lions qui l'assaillent et à côté un arbre duquel s'éloigne une colombe portant un rameau d'olivier (fig. 10524); les courges suspendues à une treille, les trois Hébreux dans la fournaise, des orantes, des colombes.

4. Les inscriptions datées recueillies dans la catacombe de Prétextat étaient, en 1935, au nombre de soixante-quinze, toutes ont été publiées. En voici une énumération sommaire : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. 1, n. 12, 17, 63, 118, 119, 126, 128, 180, 277, 293, 359, 475, 492, 556, 627, 712, 1195; Gatti, dans De Rossi, *op. cit.*, *Supplem.*, n. 1394, 1416, 1449, 1524, 1589, 1659 a, 1671, 1769; M. Armellini, *Gli antichi cemeteri cristiani di Roma e d'Italia*, p. 408; O. Marucchi, *Le catacombe romane*, p. 219, 224; E. Josi, *Le regioni esplorate nel cimitero di Pretestato*, dans *Riv. di arch. crist.*, 1927, p. 204 sq. Ces textes ont été groupés et beaucoup d'eux figurés dans *La sistemazione del materiale epigrafico nel cimitero di Pretestato*, dans *Riv. di arch. crist.*, 1935, p. 7-48, 227-245. Nous n'en donnerons ici que quelques-unes.

La plus ancienne porte la date de l'année 273. Cf. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, n. 12.

5...REFRIGERA-CVM-SPIRITA SANCTA... (en 291).

6...INcomparABILIS-IN . . . . . NDIA . . . . . INTEGRitalis  
CASTITATIS . . . . . (en 349).

7. Inscription sur une pierre de 0 m. 95 x 0 m. 58. hauteur des lettres 0 m. 020 à 0 m. 030 <sup>4</sup> (en 401).

HOC TVMVLO CONTINETVR RELIGIOSA CERMA  
NITAS CASSIORM VINDICI VITE PROBABILIS  
ET SOFROSYNES SACRE VIRGINIS VENERABILIS  
CONTINENTIA DENIQ VIX FRATER AD MA

11. Lietzmann, *Die Märtyr in des Prätextat Katacombe*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. IV, 1935, p. 12-17, admet qu'il s'agit d'une chrétienne. — <sup>2</sup> *Riv. di arch. crist.*, 1935, p. 11-12, fig. 4. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1935, p. 12-13, fig. 5. — <sup>4</sup> *Riv. di arch. crist.*, 1935, p. 227, fig. 36.

5 TVRITATEM VENIENS ANNOS INSTIV  
TO SVPERAVIT ADEO VT SVOS CINERE  
S SOROR LAVDE PRECEPVA SEPVLGRO  
EIVS POSCERE ADGREGARI QVOD SAN  
CTVM ET SPIRITALE DESIDERIVM POST OBI  
10 TVM VTRIVSQVE PARILIS PROPOSITI DEO DICA  
TA VIRGO VINDICIA PATRIS ET AMITE PROCV  
RAVIT DIE ·PR·IDVS APRILIS DD NN ARCADIO  
ET HO(no)RIO V

8. Enfin celle-ci qui vaut tout un commentaire sur les noms dits d'humilité (voir *Dictionn.*, t. xii,

faldi, *Sopra un' iscrizione cristiana nel cimitero di Pretestato*, in-4°, Venezia, 1747. — Alb. Battandier, *La maison romaine de l'Appia et le tombeau de saint Urbain*, dans *Cosmos*, 1901, p. 235-246. — A. Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632, p. 189, 191. — F. Fornari, *Riparazione e chiusura*, dans *Rivista di archeol. crist.*, 1932, p. 7-15. — R. Garrucci, *Tre sepolcri con pitture ed iscrizioni appartenenti alle superstizioni pagane del Bacco Sabazio e del Persidico Mitra scoperti in un braccio del cimitero di Pretestato*, in-4°, Napoli, 1852, et en français : *Les mystères du syncrétisme phrygien*, dans *Mélanges d'archéologie de Ch.*



10523. — Sarcophage de Bassa. D'après *op. cit.*, 1935, p. 12, fig. 5.

col. 1519-1528); dimensions 0 m. 90 × 0 m. 49; hauteur des lettres 0 m. 015; la date est le consulat de Stilicon, en 405<sup>1</sup> (fig. 10525) :

HIC REQVIESCIT SVPERBVS  
TANTVM IN NOMINE DICTVS  
M M  
QVE INNOCENTEM MITE Q SACTINO  
VERE BEATI IN QVO MISERABILIS PA  
TER OPTAVERAT ANTE IACERE DEPOS  
V KAL AVG STILICHONE VC BIS C



10524. — Daniel entre les lions.  
D'après *Riv. di arch. crist.*, 1935, p. 15, fig. 6.

XVIII. BIBLIOGRAPHIE. — P. Allard, *Rome souterraine*, in-8°, Paris, 1874, p. 117-122, 593-596. — M. Armellini, *Scoperta d'un graffito storico nel cimitero di Pretestato sulla via Appia*, in-8°, Roma, 1874. — Baruf-

Cahier, t. iv (1854). — E. Josi, *Le regioni esplorale nel cimitero di Pretestato*, dans *Riv. di arch. crist.*, 1927, p. 191-217; *Le iscrizioni damasiane in Pretestato*, dans *ibid.*, p. 218-258; *Note sul cimitero di Pretestato. La sistemazione del materiale epigrafico nel cimitero di Pretestato*, dans *ibid.*, 1935, p. 7-48, 227-245; *Cin. di Pr.*, scavo 1935-1936. *Recupero di frammenti di sarcofagi e di iscrizioni*, dans *ibid.*, 1936, p. 207-219. — R. Kanzler, *Restituzione architettonica della cripta dei SS. Felicissimo ed Agapito nel cimitero di Pretestato*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1895, p. 172-180;

HIC REQVIESCIT SVPERBVS  
TANTVM IN NOMINE DICTVS  
QVE INNOCENTEM MITE Q SACTINO  
VERE BEATI IN QVO MISERABILIS PA  
TER OPTAVERAT ANTE IACERE DEPOS  
V KAL AVG STILICHONE VC BIS C

10525. — Épitaphe de Superbus (de nom seulement).  
D'après *op. cit.*, 1935, p. 231, fig. 40.

*Relazione ufficiale degli scavi eseguiti... nelle catacombe romane*, dans *ibid.*, 1909, p. 117-135, 207-216. — J.-P. Kirsch, *Einige bisher unbekannte Fresken des*

<sup>1</sup> *Ibid.*, 1935, p. 231, fig. 40.

*Cæmeterium Prætextati*, dans *Römische Quartalschrift*, 1887, p. 346-353; *Ein neu entdecktes Freske der Prætextat-Katakombe*, dans *ibid.*, 1901, p. 264-265. — O. Marucchi, *Eléments d'archéologie chrétienne*, t. II; *Itinéraire des catacômbes*, in-12, Rome, 1900, t. II, p. 189-198; 2<sup>e</sup> édit., p. 216-226; *Osservazioni sopra una pittura biblica del cimitero di Pretestato (ta cosiddetta « Coronazione di spine ») a proposito di una recente controversia*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1908, p. 131-142; *Di una pittura del cimitero di Pretestato, la cosiddetta « Incoronazione di spine » in cui può riconoscersi « Il testamento di Giovanni Battista »*, *Contributo allo studio del quarto Vangelo*, dans *ibid.*, 1909, p. 157-185, pl. VII-IX; *Monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LXII. — J.-B. De Rossi, *Scoperta d'una cripta istorica nel cimitero di Pretestato*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 1-6; *Iscrizione damasiana scoperta dinanzi la cripta quadrata nel cin. di Pr.*, dans *ibid.*, 1863, p. 17-22; *Notizie. Cim. di Pr.*, dans *ibid.*, 1870, p. 42-48; *Notizie. Cim. di Pr.*, dans *ibid.*, 1872, p. 31-32; *Le cripte storiche del cin. di Pr.*, dans *ibid.*, 1872, p. 45-80. — A. Sconamiglio, *Della cripta di S. Gennaro nel cin. di Pr.*, in-8°, Roma, 1863. — G. Wilpert, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1897, p. 142-143; *Le pitture dette catac. romane*, 1903, pl. LI, n. 1.

H. LECLERCQ.

**PREUVE LÉGALE.** — Dans la relation d'un *Viaggio in Germania, Baviera, Svizzera, Olanda e Francia compiuto negli anni 1761-1763* par Giuseppe Garampi (depuis cardinal) on lit qu'il se trouvait le 23 février 1762 à Constance d'où il alla visiter *il celebre monastero benedettino detto Peter(s)hausen*. On lui montra une inscription dell' altezza e larghezza di un palmo, che dissero mandata da Roma annessa ad un corpo di un santo martire et il en transcrivit le texte<sup>1</sup> (fig. 10526) :

LOCVMVICENTI  
QVEMCVMPARA  
VITCVMSVISSI  
QVIVOLVERITREQVI  
REREVENIATINCLE

Cette épitaphe qui rappelle la formule dont nous avons énuméré tant d'analogues (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2065-2092) était, sans hésitation possible, de provenance romaine; toutefois ce n'est pas sur le témoignage de Garampi que nous pouvons l'affirmer, car cette relation, qui le nomme toujours à la troisième personne, est l'ouvrage d'un compagnon de voyage qui, parfois, délaisse Garampi pour raconter ses propres excursions, et qui se nommait Callisto Marini. Cette circonstance attira l'attention du grand épigraphiste Gaetano Marini (voir *Dictionn.*, t. x, à ce nom) qui l'enregistra dans le *cod. Vat. 9072*, p. 305, 9, avec cette annotation : *in cenobio Petersausensi patrum Benedictinorum sito prope Constantiam, tapis Roma adveclus... exscripsit Callistus Marinius*. Ce fut ainsi qu'elle prit place dans la *Scriptorum veterum nova collectio*, t. v (1831), p. 409, d'où elle passa dans la *Roma sotterranea* de J.-B. De Rossi, t. III (1877), p. 545, de là dans le *Bullettino di archeol. crist.*, 1890, p. 63-68, pl. IV et dans le *Dictionn.*, t. v, col. 2087; aujourd'hui le texte a quitté Petershausen et il se trouve dans une armoire de la sacristie de Saint-Étienne à Constance.

Le texte porte ces mots : *Locum Vi(n)centi quem comparavit cum suis*. On pourrait citer des dizaines d'inscriptions chrétiennes mentionnant l'achat par

une ou par plusieurs personnes d'une tombe souterraine; ici nous lisons à la suite : *si qui voluerit requirere, veniat in cle* et ce mot interrompu se continuait peut-être sur une autre plaque; mais cette singularité est peut-être unique dans toute l'épigraphie grecque et latine.

Le mot interrompu *Ct E* doit être ainsi complété : *clemeterium* pour *cæmeterium*, ainsi que nous en avons donné d'autres exemples (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1629), mais ce mot devait être suivi de la désignation dudit cimetière ainsi que nous en lisons pour l'achat d'une tombe in *cymiterium Balbinæ* ou in *Catacumbas*. Il faut bien que cette désignation soit faite puisque le défunt a prévu le cas où une réclamation serait soulevée contre sa prise de possession et où on en exigerait la preuve légale, c'est-à-dire le contrat d'achat, auquel cas le demandant qui *voluerit requirere* n'a qu'à s'adresser aux archives de tel cimetière. C'est là la preuve d'une organisation que nous serions satisfaits de connaître, du moins en voyons-nous par cette épitaphe tronquée l'existence et le fonctionnement; on en peut conclure que chaque cimetière possédait une sorte de

LOCVMVICENTI  
QVEMCVMPARA  
VITCVMSVISSI  
QVIVOLVERITREQVI  
REREVENIATINCLE

10526. — Épitaphe de Saint-Étienne de Constance. D'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1890, pl. IV.

greffe où les cessions de terrain étaient enregistrées. Malgré la déplorable lacune de notre texte, il n'est pas impossible d'y suppléer en partie.

Un texte provenant de la catacombe de Domitille nous apprend que l'inscription tracée sur la tablette de marbre d'un *loculus* avait la même valeur testimoniale qu'aurait eu une tablette de cire ou un feuillet de papyrus déposé aux archives. Sur une grande pierre faite pour une tombe creusée dans le sol on a lu ceci<sup>2</sup> :

VII CALENDAS FEBRARAS EGO AV  
R CONSTANIIVS SCRIPSI PRO AVR B  
IATVRINV·EVM VENDIDISSE LOC  
VM OVEM EMIT·AVR·LAVREN

*vii calendas Febr(u)ar(i)as ego Aurelius Constan(t)ius scripsi pro Aurelio Biaturinu (Victorino) eum vendidisse locum quem enil Aurelius Lauren(t)ius*. Ceci atteste l'existence d'un véritable contrat conclu entre trois personnes appartenant à la même *gens Aurelia*, contrat de vente faite en famille sans intervention de la corporation des fossoyeurs. Nous connaissons l'existence d'autres contrats tels que ceux d'un banquier de Pompei : *scripsi eum accepisse ab L. Cæcilio Jucundo sestertios num(m)os*<sup>3</sup>... écrit sur une tablette de cire et le suivant sur une tablette de terre cuite encore fraîche : *Custos P. Vacci Vituli ser(vus) scripsi me accepisse a...*<sup>4</sup>. Il en allait de même pour les contrats

<sup>1</sup> In-8°, Roma, 1889, p. 53. — <sup>2</sup> De Rossi, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1874, p. 11. — <sup>3</sup> De Petra, *Le tavolette cerate di Pompei*, Roma, 1871, dans

*Atti della reale Accademia dei Lincei*, série II, t. III. — <sup>4</sup> Mancini, *Storia di P. Elvidio Prisco*, in-8°, Napoli, 1883, p. 9 sq.

d'acquisition d'une tombe ou pour une donation enregistrée légalement et expressément.

En voici des exemples : *hujus monumenti exceptio chirographo continetur* <sup>1</sup>; — *donavi vivos chirographo* <sup>2</sup>; — *uti in tabulis cautum est* <sup>3</sup>. Dans l'épigraphie chrétienne, les mêmes formules de contrat d'achat et de vente gravées sur une tablette de marbre attestent qu'il y avait eu un acte légal : l'épigraphie grecque nous apprend qu'en Asie Mineure cet acte était conservé aux archives municipales : ἀποκεῖται τὸ ἀντίγραφον ἐν τοῖς ἀρχείοις <sup>4</sup>. Il est donc clair que notre formule : *si qui voluerit requirere, veniat in cle(meterium)*... fait allusion à cette archive légale, non qu'elle se trouvât au siège de la municipalité, mais pour plus de facilité à l'archeve ou au greffe du cimetière qui veillait à cette administration.

Il resterait à savoir si chaque cimetière chrétien était pourvu de son greffe, cela n'est guère douteux pour les plus importants, on ne peut pas affirmer que ceux de moindre étendue, situés à proximité d'une catacombe importante n'aient pas formé avec celle-ci un groupe placé sous une seule administration. Une autre question demeurée sans solution certaine est celle de savoir qui était le personnage ou l'organisation dont l'autorité intervenait au contrat. Au cours des premiers siècles de son existence, l'administration économique des cimetières romains dépendait de l'*ecclesia fratrum* qui semble avoir été placée sous le contrôle des diacres des sept régions ecclésiastiques entre lesquelles la topographie de la ville entière était répartie. Comme chaque cimetière était spécialement rattaché à une paroisse, les concessions, acquisitions et donations de tombes se faisaient sous la surveillance des prêtres titulaires de paroisse. Cette situation aura duré jusque vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle, quand les fossoyeurs s'arrogeant le droit de vendre les tombes en leur nom et à leur compte; cela ne dut pas se passer sans heurts et tiraillements, mais nous ignorons la part qui fut faite dès lors aux *praepositi* et aux *mansionarii* que nous voyons figurer dans les contrats de vente et d'achat. Est-ce à ceux-ci qu'auraient affaire les réclamants qui voulaient *requirere* et qu'à cet effet on adressait *in cle(meterium)*? Nous l'ignorons.

H. LECLERCQ.

**PRIÈRE.** — I. Prières des vivants pour les morts. II. Prières des morts aux vivants. III. Prières des élus pour les vivants. IV. Prière pour la victoire des rois francs. V. Prières dans les armées byzantines.

I. PRIÈRES DES VIVANTS POUR LES MORTS. — Ce sujet a été exposé dans le *Dictionnaire*, t. IV, col. 427-456, nous n'y revenons ici que pour mentionner deux textes épigraphiques et un texte liturgique. Au cimetière de Domitille, cette inscription (fig. 10527) :

ΔΗΜΗΤΡΙΟ·ΕΤ·ΛΕΟΝΤΙΑ  
 ΣΕΙΡΙΚΕ·ΦΕΙΛΙΕ·ΒΕΝΕΜΕΡΕΝ  
 ΤΙ·ΜΝΗΘΗΟ·ΙΗΘΟΥΣ  
 Ο ΚΥΡΙΟΣ ΤΕΚΝΟΝ Γ

*Demetris et Leontia Sirice filie benemerenti. Μνησθῆναι [ου] Ἰησοῦς ὁ κύριος, τεκνον...*

*Bibl.* — Marangoni, *Delle cose gentilesche e profane trasportate ad uso ed ornamento delle Chiese*, p. 162; *Corp. inscr. lat.*, t. IV, n. 9719; O. Marucchi, *Le catacombe romane*, édit. Josi, ann. XI, 1933, p. 165, fig. 41.

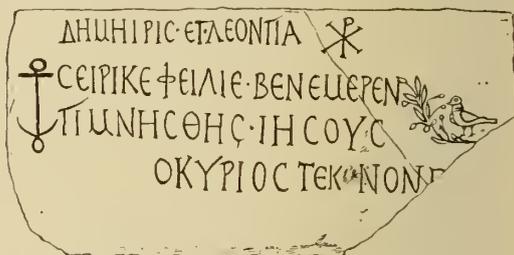
Dans l'étude consacrée aux monuments de la liturgie gallicane que nous avons donnée dans le *Dictionnaire*, t. VI, col. 473-593, nous n'avons pu mentionner un texte qui n'a été publié que vers le temps où parut notre

travail; nous l'empruntons au ms. 256 de la Bibliothèque nationale qui contient les quatre Évangiles en lettres onciales du VII<sup>e</sup> siècle (*Dictionn.*, t. XIII, col. 2077, n. 256). Ce ms. provient de Saint-Denis et renferme différentes notes liturgiques qui l'apparentent au lectionnaire de Luxeuil (voir *Dictionn.*, t. IX,) et se rapportent au rite gallican. On y lit au fol. 103 v<sup>o</sup>, en écriture mérovingienne, une messe pour un défunt dont voici le texte :

[COLLECTIO]. *Deus cui proprium est miserere semper et parcere propiciare anima famoli tui illi et homnia eius peccata demitte ut mortis uinculis hosalluta transitum meriatur had uita per dominum nostrum qui regnat.*

[AD PACEM]. *Hostiam pro hama famoli tui domine subpticis te rogamus ut non ad pinam sed indulgenciam consequantur per dominum nostrum.*

[CONTESTATIO]. *Vere dignum et iustum est, eum et salutare, domine sancte, pater omnipotens, et terne deus, suscipi domine anima famuli tui illi et omnia eius peccata demitte ut mortis uinculis absalute transitum meriatur ad uitam. Acipi domine anima famuli tui illi,*



10527. — Inscription du cimetière de Domitille. D'après O. Marucchi, *Le catacombe romane*, éd. E. Josi, 1933, p. 165, fig. 41.

*adstant ei angeli tui septem : rafael estu ei sanitas, racuel estu ei aiutur hab omnibus artefecis gabole ne tiniat, miha'il estu ei clepius iusticia, rumiel estu ei aiutur, sallyel esto ei protectur, danai estu i sanitas. Libera domine anima famoli tui illi, sicut liberasti hys-raillitas de monte gebuei, et unam de uentri cetri, et danai de laqueum tonum, sic libera domine anima famoli tui illi ex omnibus aguscies suis, ne memineris antequarum detec uerborum et uentute sua sicut haquila. Haccipi domine anima serui tui ad terra uertentem, da ei refrigerium ciuitatem tuam sanctam gerusalem celestem cahotigam et que sunt pulchra et clara et preciosissima, in hanc est lux indeficiens, ubi angeli tui si intermissionem orant. Rogamus te, domine clementissime, pie pater, ut anima hec ad terra uertens ed cum angelis tuis in sino habram in sinua transferatur et in manus hysac et gacop conlogare meriatur et habiad partem in tua primma resurgacionem et cum uiginti et quattuor senioribus in (ce)lo et cum quattuor animalibus huna uoci coobalancia et dicen dicenciam concinam et dicant sanctus sanctus.*

Le copiste parle une langue barbare et il est peu attentif à ce qu'il écrit (deux fois *ad terra uertens* au lieu de *revertens*). Ce texte est du type gallican, ce qui ressort avec certitude de la comparaison de plusieurs formules avec celles des anciens livres romains et gallicans, principalement avec le sacramentaire gélasien qui a réuni une série de prières pour un enterrement. On doit encore noter au passage dans ce texte la men-

<sup>1</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 11919. — <sup>2</sup> *Ibid.*, t. VI, n. 10173; cf. n. 10211 sq. — <sup>3</sup> *Ibid.*, t. VI, n. 21064. — <sup>4</sup> Le Bas-Waddington, *Inscr. de l'Asie Mineure*, t. III, p. 15, n. 1661-1681, 1688; Foucart, dans *Bulletin de correspondance*

hellénique, 1887, p. 98, 99; Sterrett, dans *Papers of the American School of classical studies at Athens*, t. 1, p. 82; Μουσειον 221 3102. τῆς ἐκκλησίας. σφύλλης, Smyrne, 1878-1880, p. 126, n. 162.

tion intéressante des sept anges quoiqu'on ne lise que six noms. On connaît Raphaël et Michel, pas de mention de Gabriel, on trouve Rumiël, Raguel, Saltiel, mais qui est ce Daniel?

*Bibl.* — Donatien de Brüyne, *Une messe gallicane inédite pro defuncto*, dans *Revue bénédictine*, t. xxxiv, 1922, p. 156-158.

Un texte épigraphique chrétien, de provenance égyptienne, échoué à Paris, au quartier du Temple, et aujourd'hui en bonnes mains, assez grossièrement gravé et en partie effacé a pu être reconstitué et nous offre une formule qui peut être reportée au <sup>v</sup>e siècle de notre ère, la voici :

+ [ἐκοιμ]ήθη ὁ μακαρίτης || Λεὸ[ντιος ἐ]ν μηνί  
Φαρμο(υθί) || δ' ἰνδ (ικτιώνι) [τρί]τη· ὁ Θ(εο)ς ἀναπαύ-  
σει || μετὰ ὅσ[τ]ων καὶ δικαίων ἐν || τόπῳ χλοή(ς) ἀνα-  
παύσεως || ὑδ[άτω]ν ἐν παραδ(ε)ισῶ || τρε[ι]φ[η]ς ἐνθ'  
ἀπέδρα || ὀδύνῃ καὶ λύπῃ καὶ στε- || ναγ < μ > ὄς + ἄγιος ||  
ἄγιος ἄγιος Κύριος || Σαβάωθ, πλήρ(ης) ὁ || οὐρανός καὶ ἡ  
γῆ τῆς || ἀγίας σου δόξης.

« Le bienheureux Léontios s'est endormi le 4 du mois de pharmouthi de la troisième (?) indiction. O Dieu, donne-lui le repos avec les pieux et les justes dans le lieu de verdure du repos (ou du rafraîchissement) des eaux au paradis de délice d'où ont fui la douleur, la peine et le gémissement; saint, saint, saint, Seigneur Sabaôth, le ciel et la terre sont pleins de ta sainte gloire. »

L'éditeur, M. Seymour de Ricci fait observer que « la lecture et la restitution de cette inscription ne présentent que peu de difficultés. Le nom Λεὸ[ντιος] fréquent en Égypte est celui qui correspond le mieux à l'étendue de la lacune visible sur la pierre. Un peu plus loin, on hésitera, dit-il, entre [τρί]τη, peut-être un peu court, et [πεμπτη], peut-être un peu long. Χλοή est pour χλοής comme στεναγμός pour στεναγμός et, sans doute, τρε[ι]φ[η]ς pour τρυφή. Ἀναπαύσεως est vraisemblablement une erreur du lapidice pour ἀναψύξεως que donnent d'autres exemplaires lapidaires de la même formule.

« Il n'y a dans ce texte que des formules chrétiennes courantes. Le début, avec la formule ἐκοιμήθη ὁ μακαρίτης etc., est celle que l'on trouve surtout employée à Alexandrie et c'est sans doute de cette cité que doit provenir notre inscription. Le Trisagion, à la fin du texte, est rare dans l'épigraphie chrétienne. Plus singulière est la mention des pieux et des justes : ὁσίων καὶ δικαίων; elle a été empruntée par les chrétiens à la langue de la synagogue. Dans une inscription de l'an 330 de notre ère, conservée au musée de Naples et provenant du cimetière juif de la voie de Porto, à *osia*<sup>1</sup>. »

*Bibl.* — Seymour de Ricci, *Deux nouvelles inscriptions grecques d'Égypte*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1934, p. 259-261.

Ajoutons quelques brèves sentences :

DEVVS TE DEPRECOR VT PARADISVM LVCIS  
POSSIT VIDERE PATREM ET FILIVM (Milan). *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6218. [Del illis au]TEM DEVS ET  
DOMINVS NOSTER [pace]M AETERNALEM (Rome). *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 150. Μνήσθητι ὁ Θ(εο)ς  
τῆς δούλης σου Χρυσίδος καὶ δὸς ἀντὶ χάραν φωτινῆν  
τόπον ἀναψύξεως εἰς κόλπους Ἀδραάμ Ἰσαάκ κ(αί)  
Ἰακωβ (Syracuse). G. Kaibel, *Inscript. graec.*, 1890, n. 189.

DOMINA BASILLA COMMANDAMVS TIBI CRES-  
CENTINVS ET MICINA FILIA NOSTRA. *Mus. Pio-  
Later.*, pl. LI, n. 17.

COMMANDO BASSILLA INNOCENTIA GEMELLI.  
O. Marucchi. *I monum. del mus. Pio-Later.*, pl. LI, n. 16.

SANCTI PETRE MARCELLINE SVSCIPITE VES-  
TRVM ALVMNV. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*,  
1875, p. 30.

MARTER BAVDELIVS PER PASSIONIS DIE(M)  
DNO DVLCEM SVVM COMMENDAT ALVMNV  
(Vénasque). Le Blant, *Inscr.*, t. II, n. 708.

MARTYRES SANCTI IN MENTE HAVITE MARIA.  
Aquilée. *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1636.

CVIQVE PRO VITAE SVO TESTIMONIO APVD  
DEVV ET CHRISTVM ERVNT ADVOCATI. *Nuovo  
bull.*, 1898, p. 170.

IN PACEM TE SVSCIPIANT OMNIVM ISPIRITA  
SANCTORVM. De Rossi, *Bull.*, 1875, p. 19.

LEOPARDVM IN PACEM CVM SPIRITA SANCTA  
ACCEPTVM EVNTE (= eumdem) HABEATIS INNO-  
CENTE. *Mus. Pio-Later.*, pl. LI, n. 32.

ACCIPITE SANCTI VOBIS [fr]ATRE[m] DIGNVM  
MINISTRVM TVLLIVM. (Spolete.) *Corp. inscr. lat.*,  
t. XI, n. 4968.

QVISQVE DE FRATRIBVS LEGERIT. ROGET DEVV  
VT SANCTO ET INNOCENTE SPIRITO AD DEVV  
SVSCIPIATVR. *Mus. Pio-Later.*, pl. LI, n. 10.

II. PRIÈRES DES MORTS AUX VIVANTS. — Quelques inscriptions nous montrent les défunts réclamant en leur faveur l'intercession des vivants et ce témoignage de la croyance au purgatoire (voir ce mot) est décisif :

VOS PRECOR O FRATRES ORARE HVC QVANDO  
VENITIS ...SIT VESTRAE MENTIS AGAPES CARAE  
MEMINISSE. De Rossi, *Bull.*, 1884, p. 73; *Inscr.  
christ.*, t. II, p. xxx.

ROGO ORATE PRO ME DOMINO. Capoue. *Corp.  
inscr. lat.*, t. X, n. 4530.

QVI LEGIS ORA PRO ME. Pouzzoles. *Corp. inscr.  
lat.*, t. X, n. 3312.

ROGO VOS OMNES IN DNO IHV XPO [orale] PRO  
ME PECCAT[ore]. Capoue. *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4525.

Ὁ ἀναγιγνώσκων εὐξήτα ὑπὲρ ἐμοῦ διὰ τὸν Κ(ύριον).  
*Reggio. G. Kaibel, Inscr. graec.*, n. 629.

A ces différents exemples nous ajouterons celui-ci : Le défunt s'appelait Amachis et exerçait la profession d'apothicaire (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 673); son épitaphe présente un avertissement adressé par le défunt sur lequel il n'est pas superflu d'attirer l'attention. Voici la première partie :

+ Ἄγιος ἄγιος ἄγιος  
+ Χαίρετ(ε) οἱ τὸ γλυ-  
κὸ φῶς βλέπον-  
τες τοῦ πατρὸς  
5 ἡμῶν τοῦ ἐν τοῖς  
οὐρανοῖς. Ἡμεῖς δὲ ἀναπαύ-  
σατ(ε) ἐν Χ(ριστο)ῦ Ἰησοῦ τοῦ Κ(ύριου) ἡμῶν καὶ  
τοῦ ἀγίου καὶ ζωοποιοῦ αὐτοῦ πνεύμα-  
τος ὅπως καὶ ὑμεῖς ἀζιωθῆτε ἐν καλῇ  
10 πολιτείᾳ τὸν βίον ἐξελεθῆν. Κἀγὼ γὰρ  
ὁ ταπεινὸς ζήσας τὸν ὀλίγον μὲν χρό-  
νον τῆς ζωῆς, ἔτυγον τῆς ἐπαγγελί-  
ας τοῦ Θεοῦ. Σὺ δὲ Κ(ύρι)ε ἐλέησον με...

« Saint, Saint, Saint. Salut à vous, qui voyez la douce lumière de notre père qui est aux cieux. Quant à nous, faites-nous reposer en Jésus-Christ Notre Seigneur et dans son Esprit-Saint et vivifiant, afin qu'à vous aussi il soit donné de quitter la vie en bons chrétiens. Car moi-même, humble que je suis, au terme de ma vie trop brève, j'ai obtenu ma part de la promesse de Dieu. Et toi, Sauveur, aie pitié de moi. »

Le mort s'adresse non à Dieu mais aux vivants et, à ceux-ci, il demande le repos : ἀναπαύσατε. « Formule hardie, exemple unique; à Dieu seul, en effet, appar-

<sup>1</sup> R. Garrucci, *Dissertationi archeologiche*, Roma, in-4°, 1865, t. II, p. 191-192.

tient pareil pouvoir. Mais Dieu écoute les prières des vivants et parfois les sollicite : VT QVISQVE DE FRATRIBVS LEGERIT ROGET DEVM<sup>1</sup> ». Jadis il sollicitait les passants qui lisaient son épitaphe; depuis le christianisme, il s'adresse à ceux qui assistent à ses funérailles. On croit entendre ici un souvenir lointain : Ὁρῶντες μου τὸν τάφον... ἱκετεύσατε Χριστόν<sup>2</sup>; c'est bien ce qu'entend Amachis.

Bibl. — G. Millet, *Un type de ta prière des morts* : *L'épitaphe d'Amachis*, dans *Oriens christianus*, t. XXIX, 1932, p. 303-316.

III. PRIÈRES DES ÉLUS POUR LES VIVANTS. — Sans nous écarter des témoins épigraphiques nous lisons la croyance que ceux qui sont demeurés dans le monde ont dans l'efficacité des prières de ceux qui sont entrés dans la béatitude éternelle. Nous en groupons quelques exemples, tous antérieurs probablement à la paix de l'Église :

1° ATTICE  
DORMI IN PACE  
DE TVA INCOLVMITATE  
SECVRVS ET PRO NOSTRIS  
PECCATIS PETE SOLLICITVS

De Rossi, *Bull. di archeol. cristiana*, 1894, p. 58.

2° EXVPERANTIA IN PACE PETAS PO NO FELIX  
lire : *petas p(r)o no(bis), felix.*

P. Aringhi, *Roma subterr.*, t. 1, p. 521; Reinesius, *Syntagma inscript.*, p. 913, n. LXV.

3° SOZON·BENEDICTVS  
REDIDIT·AN·NOBE  
BERVS·✠·ISPIRVM  
IN PACE·ET·PET·PRONOBIS

*Sozon benedictus [puerulus] (Deo) reddidit spirilum annorum novem. Verus Christus ispir(it)um [tuum accipial] in pace et pet(e) pro nobis.*

De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1873, p. 71.

4° SABBATI DVLCIS  
ANIMA PETE ET RO  
GA PRO FRATRES ET  
SODALES TVOS

Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri*, 1720, p. 490; Buonarroti, *Osservaz. sopra fram. di vasi antichi*, p. 167.

5° VIXIT  
NS·TRES  
BVS X IVS PAV  
CILIO DVLCISSIMO FI  
V CVM IRENE ET RO  
ga PRO FRATRES TVOS

*Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1898, p. 233, n. 3, au cimetière de Domitille.

6° ΑΥΓΕΝΔΕ... ΖΗΧΑΙΟ ΕΝ ΚΩ ... ΚΑΙ  
ΕΡΩΤΑ ... ΥΠΕΡ ΗΜΩΝ

De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. XLVII, 53.

7° SVT·I·PETE  
PRO NOS  
VT SALVI SIMVS

Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 90.

8° ANATOLIVS FILIO BENEMERENTI FECIT  
QVI VIXIT ANNIS VII MENSIS VII DIE

BVS XX ISPIRITVS TVVS BENE REQVIES

CAT IN DEO PETAS



PRO SORORE TVA

De Rossi, *Il museo epigrafico Pio Lateranense*, pl. VIII, n. 19; L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. LXX, 5; *Mus. Pio-Later.*, pl. LI, n. 19.

9° GENTIANVS FIDELIS IN PACE QVI VIX  
IT ANNIS XXI MENSIS VIII DIES

XVI ET IN O  ✠  RATIONIS TVIS

ROGES PRO NOBIS QVIA SCIMVS TE IN ✠

G. Marini, *Iscriz. Albane*, p. 37; *Gli atti degli fratelli Arvali*, p. 361; L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. V, pl. XX, n. 29. O. Marucchi, *I monum. del museo Pio-Lateranense*, pl. LI, n. 15.

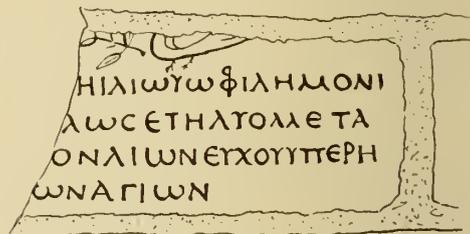
10° LVCERNIO ANTE TEMPVS  
TV BENISTI·TE IN PACE·IN MENTE  
NOS ABETO PARENTES TVOS

*Nuovo bull. di arch. crist.*, 1933, p. 191, n. 2, au cimetière al viale regina Margherita.

11° ..... καὶ... ἡ ἰδίῳ υ(ι)ῷ Φιλήμονι  
(ζησαντι κα)λῶς ἐτη δύο μετὰ  
(τῶν σῶν γ)οναίων. ἔυχου ὑπὲρ ἡ-  
(μῶν μετὰ τ)ῶν ἀγίων

...et... a proprio filio Philemoni qui vixit bene annos duo cum suis parentibus. Ora pro nobis una cum sanctis.

On remarquera l'initiale du nom propre du défunt qui forme en même temps un chrisme (fig. 10528). Kirchhoff, dans *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9663; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 143-144.



10528. — Inscription du cimetière al viale regina Margherita. D'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 143-144.

12° On aurait pu faire un bref commentaire à chacun de ces textes, si concis en apparence et, en réalité, si émouvants et que les théologiens auraient pu utiliser pour évoquer la croyance des premières générations chrétiennes à la communion des saints (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2447-2454). Il ne paraît pas possible de trouver rien de plus décisif que les phrases : ... et in orationi(bus) tuis roges pro nobis quia scimus te in Christo, ou bien : ...in mente nos abeto parentes tuos, mais nous citerons encore celles-ci qui se lisent sur des tuiles, indice d'une extrême pauvreté qui n'a pas permis d'acheter une plaque de marbre :

Εὐλαρχ	Σεπτίμια
ο	
πετε πρ μη	πετε
προ μαρτω τυο	προ αλεξανδρια

Hilara Septimia, pete pro me, pete pro marito tuo, pro Alexandria.

*Rivista di archeol. crist.*, 1926, p. 79.

13° Celle-ci est une des plus touchantes de l'épigraphie chrétienne; le mari survivant se dit : *derelictum ab eam orphanum*, et lui demande de prier pour lui; marbre, 0 m. 63 = 0 m. 32.

<sup>1</sup> Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1268; cf. col. 2452. — <sup>2</sup> *Euchologe*, édit. Venise, 1891, p. 436.

VLPVVS · IVLIANVS · DOLENS  
 EVPLIES · PELAGIES · COIVGI  
 PRAESTANISSIMAE · ADQVE  
 AMANTISSIME · SPIRITO  
 POSVIT · SERELICTVM · AB  
 EAM · ORFANVM · VT · PETAS  
 PRO ME

E. Paribeni. *Iscrizioni cristiane inedite*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1910, p. 11, n. 4.

ATTICE DORMI IN PACE DE TVA INCOLVMITATE  
 SECVRVS ET PRO NOSTRIS PECCATIS PETE SOL-  
 LICITVS. *Bull.*, 1894, p. 58.

PETE ET ROGA PRO FRATRES ET SODALES  
 TVOS. Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. MCMXXXIV,  
 n. 9.

SANCTIQVE TVI MANES NOBIS PETENTIBVS  
 ADSINT VT SEMPER LIBENTERQVE PSALMOS  
 TIBIQVE DICAMVS.

Narni, en 373, De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 499.

IV. PRIÈRE POUR LA VICTOIRE DES ROIS FRANCS. — La bibliothèque de Karlsruhe possède un manuscrit original de Reichenau, le *cod. CCLIII*, volumineux palimpseste qui, au jugement de A. Holder « fut vraisemblablement apporté en 724 d'Austrasie à Reichenau par Pirmin († 753) ». Cette conjecture se trouve fortifiée par un texte contenu au folio 16 *recto* du ms. et qui est celui d'une « prière pour la victoire des rois francs sur les rebelles ». Cette prière est écrite en onciale qu'on peut dater approximativement du premier quart du VII<sup>e</sup> siècle, malgré la difficulté de dater cette écriture. Voici le texte :

Dne dne ds omnium creator  
 terribelis et fortis iustus  
 et meserecors qui sulus  
 es rix bonus sulus pris  
 tans<sup>1</sup> prista francorum  
 rigibus victuriam<sup>2</sup> ut libe  
 rati o rebelli suo saluatur<sup>3</sup>  
 quia tu sulus pius omni  
 potens eternus qui libe  
 rasti israhel de omnibus  
 malum egipto<sup>4</sup> qui ficisti  
 patris elictos et sanc  
 tificasti eos<sup>5</sup> per uerbu<sup>6</sup>  
 tuum quod est dns ihs  
 xps

*Bibl.* — A. Dold et A. Baumstark, *Das Palimpsest-sakramentar im Codex Augiensis CXLII. Ein Messbuch allerster Struktur aus dem Alpengebiet, mit Anhang : Zwei allfränkische Gebete aus Codex Aug. CCLIII*, in-8°, Leipzig, 1925, p. 37; cf. A. Holder, *Die Reichnauer Handschriften*, t. 1, p. 568.

V. PRIÈRES DANS LES ARMÉES BYZANTINES. — Nous avons exposé les objections que certains parmi les fidèles soulevaient contre le service militaire à l'époque des persécutions (voir *Diellonn.*, t. XI, col. 1130-1154); à partir de la paix de l'Église, cet état d'esprit disparut et les armées impériales, ayant à leur tête le *labarum* (voir *Diellonn.*, t. VIII, à ce mot) sont précédées de la croix et d'icônes<sup>4</sup>. L'empereur Léon le Sage s'adressant à ses troupes, leur dit que les soldats byzantins ne sont pas seulement les défenseurs de l'empire, mais les soldats de Dieu et les champions de l'Église<sup>5</sup>. Leurs ennemis sont les ennemis de Dieu et les peuples baptisés sont leurs frères<sup>6</sup>. Les *Tactica* nous décrivent les

pratiques religieuses de l'armée byzantine. Dans le *Strategicon*, qui date de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, la religion préside à la vie militaire mais avec modération, ainsi qu'il convient dans une nation chrétienne; quelques siècles plus tard, au X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle, les cérémonies religieuses ont tout envahi et l'armée a pris quelque chose de monastique.

Deux fois par jour, le matin et le soir, dès le lever du soleil, les soldats doivent prier avant de rien entreprendre et le soir encore, ils prient après le dîner<sup>7</sup>. Ces prières sont faites en commun dans le camp et, à ce sujet, un traité attribué à Nicéphore Phocas (963-969) apporte de précieux détails<sup>8</sup>. On y lit qu'« il faut que le commandant en chef de l'armée prenne les dispositions suivantes concernant les généraux, officiers et hommes de troupe.

« Dans le camp où se trouve réunie l'armée, au moment de la doxologie<sup>9</sup> et des hymnes du soir et du matin, les aumôniers militaires doivent faire des prières ferventes, contenant un grand nombre de supplications et commençant ainsi : εἰπωμεν πάντες ἐξ ὅλης ψυχῆς καὶ ἐξ ὅλης τῆς διανοίας ἡμῶν εἰπωμεν<sup>10</sup>. Après avoir terminé les hymnes, l'ensemble de l'armée doit répéter le *Kyrie eleison* jusqu'à cent fois, au milieu du recueillement, de la crainte de Dieu et des larmes. Personne n'aura l'audace, au moment de la prière, de se livrer à quelque occupation que ce soit. Si l'on se trouve occupé à un service, et dans l'état où l'on se trouve, qu'on soit à cheval ou à pied (on doit se livrer à la prière) : si l'on est à cheval, on doit descendre, se poster debout à l'endroit où l'on se trouve, tourné vers l'Est, et on doit prononcer sa prière à Dieu, pénétré de crainte. Si l'on est à pied, on doit faire de même. Mais si, une fois que l'heure de la prière fervente a sonné, un homme est surpris à se livrer à quelque occupation que ce soit, et s'il ne prononce pas sa prière à Dieu, pénétré de la crainte de Dieu, debout et sans s'intéresser à autre chose, cet homme-là sera soumis à la flagellation, à la tonsure et aux moqueries publiques et relevé de son grade pour être placé à un poste inférieur — Voilà pour la prière. »

Il faut prier avant de livrer bataille, et une fois que « la force de Dieu aura ranimé de son bras vigoureux le cœur et les esprits des troupes », alors on marchera vers l'ennemi, fût-il deux fois supérieur en nombre.

Avant la bataille, on bénira les étendards et on adressera une prédication à l'armée : le général en chargera les *κατὰ τορες*, choisis parmi les officiers ou les soldats exerçant le plus de prestige sur la troupe. Et l'auteur des *Στρατηγικὰ παραγγέλματα* résume ainsi le contenu de ces harangues : « Il faut proclamer que les victoires accomplissent la prophétie et la prédication des saints et prédire la déroute de l'ennemi d'après les livres sacrés. »

Cela ne suffit pas encore. Le commandant en chef recommandera un jeûne de trois jours, ne prenant qu'un aliment sec vers le soir. Cela fait, la veille de la bataille, les aumôniers célébreront des messes et l'armée s'approchera de la communion; alors on marchera à l'ennemi en invoquant Dieu et la Vierge, un homme criant : « A notre aide » et l'armée répondant : « Seigneur ! »

Quand on sera près de l'ennemi, chacun prononcera la prière : « Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu, aie pitié de nous. Amen. » — et on partira à l'assaut au pas,

siècle, fol. 115 v<sup>o</sup>-136 v<sup>o</sup>, sous le titre de *Στρατηγικὰ ἔκθεσις καὶ σύνταξις Νικηφόρου δεσποτῆτος*; édit. J. Kulakowsky, dans *Mémoires de l'Acad. impér. des sciences de Saint-Petersbourg*, Classe des sciences historiques-philologiques, VIII<sup>e</sup> série, t. VIII, n. 9. — <sup>9</sup> Le *Gloria in excelsis*. — <sup>10</sup> Constantine Porphyrogénète, *Liber cerimoniarum*, c. CXXV, 9.

<sup>1</sup> II Macch., 1, 24. — <sup>2</sup> Corr. de omnibus malis egipti. —

<sup>3</sup> II Macch., 1, 25. — <sup>4</sup> Théophylacte Simocattès, I, II, c. III; I, V, c. X, XVI; <sup>5</sup> *De expeditione persica*, I, I, n. 139-150; P. G., t. XCII, col. 1197 sq.; cf. J. Pargoire, *L'Église byzantine de 527 à 847*, in-12, Paris, 1905, p. 18 sq. — <sup>6</sup> *Tactica*, I, XVIII, 19, 133. — <sup>7</sup> *Tactica*, I, XVIII, 44. — <sup>8</sup> *Tactica*, I, XII, 15. — <sup>9</sup> Ms. de Moscou, biblioth. du Saint-Synode, xiii-xv<sup>e</sup>

sans tumulte ni cri. Un coup de clairon annoncera qu'il est temps de faire cette prière : « Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu, aie pitié de nous. Amen, et dirige-nous, les chrétiens, rends-nous capables de nous dresser et de lutter jusqu'à la mort pour notre foi et pour nos frères, fortifiant et ranimant nos âmes et nos cœurs et tout notre corps. Toi le Dieu puissant des batailles à l'incomparable vigueur, grâce à l'intercession de celle qui t'a mis au monde, mère de Dieu, et de tous les saints. Amen<sup>1</sup>. »

H. LECLERCO.

**PRIGNY.** — Nous avons décrit au mot ORFÈVRE (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2484-2497) le trésor d'argenterie trouvé à Traprain Law, près de Glasgow et nous avons reproduit l'inscription lue sur un vase (fig. 9153) : *Prumiaco e(ccl)e(s)ia(e) Piel(aven)s(is)*. On peut lire *Prumiaco* ou *Pryniaco*, ces lectures désignent un grand domaine gallo-romain du diocèse de Poitiers appelé jadis *Primiacus*, aujourd'hui Prigny, dans le pays de Retz (Loire-Inférieure). Voici à ce sujet l'opinion de Maurice Besnier : Dès l'antiquité gallo-romaine, Prigny était habité<sup>2</sup>. Il dépendait de la *civitas* des *Pictones*; on sait par Grégoire de Tours qu'au VI<sup>e</sup> siècle de notre ère, le rattachement du *vicus Ratiatensis* à Nantes n'était pas encore effectué<sup>3</sup>. La désinence même du nom de *Primiacus* atteste qu'il y avait là, autour de la butte sur laquelle devait se dresser le château du Moyen Âge, un domaine rural. Des squelettes et des monnaies antiques ont été trouvés aux environs, près du Collet<sup>4</sup> et sur le parcours de la route moderne des Moutiers à Arthon-en-Retz<sup>5</sup> et des tuiles à rebord un peu au nord de Prigny, à la ferme de la Rairie<sup>6</sup>, au voisinage immédiat d'un vieux chemin qui se dirige vers le Clion, au Nord-Ouest. Un autre vieux chemin, parallèle lui aussi à une route construite de nos jours, va vers le Nord-Est, jusqu'à Arthon<sup>7</sup>. Plusieurs érudits du pays se sont demandé si, à l'époque romaine et au début du Moyen Âge, il n'existait pas un port à Prigny même : « La butte et la tour semblent avoir commandé l'entrée d'un havre qui, aujourd'hui, est une prairie, mais dans lequel la mer a dû avoir accès par les canaux qui s'embouchent à Bourgneuf et au bourg des Moutiers<sup>8</sup>. Cette hypothèse aurait été confirmée par la découverte dans cette prairie même<sup>9</sup>, de plusieurs ancres marines<sup>10</sup>. »

C'est la position de Prigny au voisinage de la mer et sa prospérité pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne qui expliqueraient le pillage de son église par des pirates et la présence d'un trésor de monnaies et d'argenterie provenant du pays de Retz à Traprain Law en Écosse. M. W. Ridgeway a très heureusement rapproché la trouvaille de Traprain Law de celle de 1506 monnaies d'argent découvertes en 1854, à Ballinrees, près de Coleraine, dans le Londonderry<sup>11</sup>; ici et là les pièces les plus récentes, 2 à Traprain Law, 140 à Ballin-

rees sont à l'effigie d'Honorius. Ils doivent provenir tous deux du butin fait en Gaule. M. Ridgeway rappelle à leur propos la légende irlandaise de Niall-neuf-otages, roi d'Irlande, contemporain de saint Patrice, qui aurait régné de 379 à 406 et conduit ses bandes d'aventuriers d'abord en Écosse, puis, à deux reprises en Gaule, dans l'Armorique et la vallée de la Loire. Ce sont peut-être des compagnons de Niall qui auront enlevé à l'église du domaine rural de *Prumiaco* les objets de Traprain Law, enfouis là-bas à l'approche d'un danger. La présence de cette argenterie gallo-romaine aux environs d'Édimbourg semble bien se rattacher aux mouvements de peuples et aux incursions maritimes qui ont suivi la mort de Théodose, alors que, au dire de saint Jérôme<sup>12</sup>, vers l'an 406, « des nations innombrables et très féroces ont envahi les Gaules entières<sup>13</sup>. »

H. LECLERCO.

**PRIME.** — I. Date. II. Lieu d'origine. III. Raison d'être. IV. Signes avant-coureurs.

I. DATE. — L'origine et la chronologie de Jean Cassien, moine gallo-romain, offrent de moins en moins d'incertitude. Il était venu, très jeune encore, habiter la Palestine où il se fit moine et vécut jusqu'à l'âge de 25 ou 30 ans. Vers 385 à 390, il se rendit en Égypte visiter différents monastères et y consacra sept années, après quoi il reparut dans son monastère de Palestine, par conséquent vers 392 à 397, et y séjourna quelques semaines avant de lui dire un adieu définitif. C'est donc évidemment de son premier séjour, celui-ci assez prolongé, qu'il faut entendre ce qu'il écrit dans ses *Institutions* que : *Sciendum... hanc matulinam... canonicam functionem NOSTRO TEMPORE in nostro quoque monasterio primitus institutam*<sup>14</sup>. Ce disant, il parle de l'heure canonique appelée prime, dont l'établissement doit prendre place au cours d'une période qui s'étend de 375 environ à 385-390 au plus tard.

II. LIEU D'ORIGINE. — Que faut-il entendre par *nostro monasterio*? Jean Cassien, de son aveu, s'était rendu en Égypte venant de *Bethleemctici canobii rudimentis*<sup>15</sup>. Son inséparable ami, Germain, annonçait qu'ils s'étaient engagés tous deux formellement à revenir, lors de leur départ *coram cunctis fratribus, in spelæo in quo Dominus noster ex aula uteri virginalis effulsit*<sup>16</sup>. A cela on peut ajouter ce que dit Cassien : *Nostrum monasterium... non longe fuit a spelæo in quo D. N. J. C. ex Virgine nasci dignatus est*<sup>17</sup>, à quoi il ajoute : *In nostro monasterio... ubi D. N. J. C. natus ex Virgine, humane infantie suscipere incrementa dignatus, nostram quoque adhuc in religione teneram ac lactentem infantiam sua gratia confirmavit*<sup>18</sup>. D'où il est permis de conclure que le monastère en question était fort rapproché de la crèche du Sauveur, puisque la communauté s'y réunissait à certains jours solennels, d'où certains se sont déterminés à faire de Cassien

<sup>1</sup> J.-R. Vieillefond, *Les pratiques religieuses dans l'armée byzantine d'après les traités militaires*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXXVII, 1935, p. 322-330. — <sup>2</sup> L. Maître, *Les villes disparues de la Loire-Inférieure*, II, 7. *La baie de Bourgneuf et ses ports*, dans *Bulletin de la Soc. de géographie de Nantes*, 1898, p. 355-331. — <sup>3</sup> Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LIV; *infra ipsum Pielavorum terminum qui adjecti civitati Nannetico, id est in vicio Ratiatensi*. — <sup>4</sup> G. Allard, *L'ancien port de Prigny et le grand prieuré des Moutiers*, in-8°, Angers, 1893, p. 36. — <sup>5</sup> L. Maître, *op. cit.*, p. 393 (lors de la construction de la route). — <sup>6</sup> L. Maître, *op. cit.* — <sup>7</sup> L. Maître, *La conquête de la Basse-Loire par le réseau des voies romaines*, dans *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, 1908, p. 97 et la carte. — <sup>8</sup> Ch. de Sourdeval, *Études sur le littoral vendéen*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1861, p. 215. — <sup>9</sup> Aux environs de 1865. — <sup>10</sup> Deux, au dire de Ch. de Sourdeval, *Ancienne navigation sur le littoral septentrional de la Vendée*, dans *Mém. de la Soc.*

*des antiq. de l'Ouest*, 1870-1871, p. 129; trois d'après F. Guilloux, *Histoire de la conquête du marais breton vendéen et du port de Bourgneuf*, dans *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, 1922, p. 8; quatre d'après G. Allard, *op. cit.*, p. 57. F. Guilloux insinue que Prigny pourrait être identifié avec *Portus Segor* de Ptolémée ou César aurait construit sa flotte pour la campagne contre les Venètes. — <sup>11</sup> W. Ridgeway, *Niall of the nine hostages in connexion with the treasures of Traprain law and Ballinrees*, dans *The journal of roman studies*, 1921, p. 123-136. — <sup>12</sup> S. Jérôme, *Epist.*, CXXIII, 16. *P. L.*, t. XXII, col. 1057. — <sup>13</sup> M. Besnier, *Prumiaco, Prigny*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXVIII, 1926, p. 247-251; *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1926, p. 49-50; *Revue archéologique*, 1926, p. 311. — <sup>14</sup> Cassien, *Institutions*, I, III, c. IV. — <sup>15</sup> Cassien, *Collations*, I, XI, c. v. — <sup>16</sup> Cassien, *ibid.*, I, XVII, c. v. — <sup>17</sup> Cassien, *Institutions*, I, IV, c. XXXI. — <sup>18</sup> Cassien, *Institutions*, I, III, c. IV.

un moine de saint Jérôme, ce que n'ont pu admettre Tillemont<sup>1</sup>, ni le P. Jules Pargoire<sup>2</sup> parce qu'une maison de Bethléem, bâtie en 389, ce qui est le cas du monastère de saint Jérôme, ait pu loger pendant des années ce même Cassien parti pour l'Égypte en 390 au plus tard. Et Cassien y avait eu des confrères déjà anciens dans le cloître et qu'on ne peut placer au monastère de saint Jérôme pour la même raison. Enfin, si ce dernier établit dans sa fondation l'office de prime, il est assez surprenant qu'il n'en ait jamais soufflé mot.

On pourrait même être tenté de croire qu'il mit un certain temps à accueillir cet office nouveau qui était en vigueur dans le monastère de Cassien, car on n'en voit aucune mention dans l'*Epitaphium Paulæ* où la communauté de sainte Paule *mane, hora tertia, sexta, nona, vespere, noctis medio per ordinem psalterium cantabant*<sup>3</sup>. On ne peut donc faire inaugurer l'heure de prime dans le monastère de saint Jérôme; on n'a plus de raison de l'instaurer dans un monastère auquel auraient appartenu les moines qu'Éthéria vit dans l'église de la Nativité lors de son pèlerinage, car elle ne fait aucune mention de la maison qu'ils habitaient. Il n'y a pas lieu non plus de loger Cassien dans le monastère de l'abbé Jean, restauré par Justinien<sup>4</sup> dont on ne peut dire s'il existait avant 380. Voici maintenant la conjecture ingénieuse et prudente du P. Pargoire<sup>5</sup> :

« Lors de son passage à Bethléem, dit-il, le futur correspondant de Lausus connut un certain Poseidonios qui, pour avoir vécu de longs jours avec saint Jérôme, en disait beaucoup de mal. Ses propos confiés à Palladius « dans le creux de l'oreille » devaient trouver un jour leur place dans l'*Histoire lausiacque*, tout comme le nom des trois pauvres diables auxquels la présence du Dalmate avait rendu la vie impossible à Bethléem. Ce ne sont là, semble-t-il, que des cancans jaloux et rancuniers, mais il s'en dégage des renseignements utiles. A la façon dont un auteur les accueille et les colporte, on devine facilement que la ville de David possédait alors, dans ses environs, un monastère d'une orthodoxie douteuse, un petit nid de semi-origénistes où, quelques années auparavant, Cassien n'avait pas dû se trouver mal du tout. Cassien certes n'est pas un hérétique, au moins de ce côté, mais ses accointances avec les origénistes ou les prétendus origénistes ne semblent pas douteuses. Sa préface des *Institutions* et son traité *De Incarnatione*<sup>7</sup> décernent de grands éloges au solitaire de Bethléem; mais rien n'empêche de chercher ses traces à l'endroit même où Palladius entendit, une année durant, décrier le nom de Jérôme. »

Poseidonios en sa qualité d'Égyptien avait choisi une maison en relations avec son pays, ce qui était le cas du monastère de Cassien. Or, Poseidonios habitait, nous le savons par Palladius, *ἐπέκεινα τοῦ Ποιμένιου*<sup>8</sup>, ce qui peut désigner le « village des Pasteurs » et, par conséquent, la Tour d'Ader ou du *Troupeau* qui s'élevait au delà du village des Pasteurs, au delà par conséquent du Beth-Saour moderne. Identifiée soit avec Déir er Raouat (couvent des bergers), soit avec Séiar et Ghanem (enclos des hrebis), sa position justifie pleinement les trois mots de Palladius : *ἐπέκεινα τοῦ Ποιμένιου*. Seulement l'existence de ce bourg n'est pas certaine au iv<sup>e</sup> siècle et alors le *Ποιμένιον* de Palladius, simple synonyme du *Ποίμνιον* d'Épiphane<sup>9</sup>, peut fort bien représenter la Tour d'Ader elle-même, et c'est au delà de cette tour que Poseidonios et les

siens auraient habité. » Ce qui le prouverait, c'est que les anciens pèlerins ne signalaient aucun monastère au champ des Pasteurs. Sainte Paule, nous dit Jérôme, descendit non loin de Bethléem *ad Turrim Ader, id est Gregis, juxta quem Jacob pavit greges suos et pastores nocte vigilantes audire meruerunt : Gloria in excelsis Deo, et super terram pax*<sup>10</sup>... Elle y entendit peut-être l'écho des voix angéliques, mais elle n'y vit pas de moines. Arculphe n'en vit pas davantage *juxta Turrim Gader*<sup>11</sup>, ni les deux auteurs qui ont fourni à Pierre Diacre les deux phrases suivantes : *In turre autem Cades (probablement Gader = Ader) domus fuit Jacob cujus fundamenta usque hodie parent*<sup>12</sup> et : *Ad orientem in Turre Ader, id est gregis, mille passibus a civitate segregata ecclesia est, trium pastorum dominicæ natiuitatis conscriptorum monumenta continens*<sup>13</sup>. Il faut arriver au premier quart du ix<sup>e</sup> siècle pour rencontrer le monastère de Ποίμνιον : Πρὸς ἀνατολὴν τῆς Βηθλεέμ ἐστὶ μοναστήριον τὸ λεγόμενον Ποίμνιον, ἐνθα ἐφάνη ὁ Ἀγγελος τοῖς ποιμέσι.

Ce passage doit être tiré d'Épiphane<sup>14</sup>. Le monastère qu'il signale ainsi pour la première fois, un peu avant 820, n'acquies jamais une grande importance et ne resta pas longtemps debout. Les auteurs contemporains des croisades ne le mentionnent déjà plus, soit qu'ils aient une phrase pour le champ des Pasteurs, soit qu'ils feignent d'ignorer ce pèlerinage<sup>15</sup>.

Jean Cassien ne dit pas qu'en ce lieu du Ποιμένιον on ait innové l'heure de prime; la coïncidence avec le chant du *Gloria in excelsis* ne lui eût pas échappé. L'incertitude persiste, mais la convenance pour le monastère situé à l'est de Bethléem, à quelque distance sud-est du champ des Pasteurs subsiste.

III. RAISON D'ÊTRE. — On lit dans les *Institutions* de Cassien, qu'à Bethléem les moines, après l'office nocturne suivi des *laudes*, allaient se reposer<sup>16</sup>; *reliquas horas refectio[n]i corporum deputatas a majoribus nostris invenimus*. C'était là un usage traditionnel, mais les paresseux en abusèrent; comme aucun exercice de communauté n'était là qui vint les forcer à quitter leurs cellules, au lieu de se lever pour travailler de l'esprit ou des mains jusqu'à l'heure de tierce, ils prirent l'habitude d'attendre tranquillement dans leurs lits le signal de cet office. Une réaction s'imposait. Pour remédier à pareil état de choses, les anciens décidèrent que l'on continuerait, selon l'usage, à se reposer après la psalmodie nocturne, mais que dorénavant, au lever du soleil, à l'heure où le travail devenait possible, la communauté devrait se réunir pour réciter prime; tout le monde était tenu au chœur, personne ne pourrait plus, comme par le passé, prolonger indûment le temps du sommeil : *Cum... neglegentiores... inducias somni longius protelarent, quippe quos vel extra cellas progredi, vel de suis stratis consurgere ante horam tertiam, nulla conventus ullius necessitas invitar... decretum est... est usque ad solis ortum... fessis corporibus refectio[n]e concessa, invitati post hæc religio[n]is hujus observantia cuncti pariter e stratis suis consurgerent*<sup>17</sup>. Tel est le récit de Cassien; on n'a pas de raison de le mettre en doute et Tillemont avait dit qu'on institua « la prière de prime parce qu'il y en avait qui au lieu de travailler lorsque le jour estoit venu, dormoient depuis matines jusqu'à tierce »<sup>18</sup>.

IV. SIGNES AVANT-COUREURS. — Les moines avaient eu jusqu'alors six réunions, ils en eurent sept désor-

<sup>1</sup> Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. eccl.*, t. XII, p. 126; t. XIV, p. 158, 741. — <sup>2</sup> *Prime et complies*, dans *Revue d'hist. et de litt. relig.*, t. III, 1898, p. 281-288. — <sup>3</sup> S. Jérôme, *Epist.*, cxiii, *Ad Eustochium*, n. 19. P. L., t. xxii, col. 896. — <sup>4</sup> Procope, *De ædificiis*, I, V, c. ix. — <sup>5</sup> *Op. cit.*, p. 283-285. — <sup>6</sup> Palladius, *Historia lausiacæ*, c. lxxviii. — <sup>7</sup> *De Incarnatione*, I, VII, c. xxvi. — <sup>8</sup> Palladius, *Hist. lausiacæ*,

c. lxxvii. — <sup>9</sup> *Enarratio Syriæ*, P. G., t. cxx, col. 264. — <sup>10</sup> S. Jérôme, *Epist. cxxiii*, *Ad Enstochium*. — <sup>11</sup> L. II, c. vi. — <sup>12</sup> *De locis sanctis*. — <sup>13</sup> *Ibid.* — <sup>14</sup> *Enarratio Syriæ*, P. G., t. cxx, col. 264. — <sup>15</sup> J. Pargoire, *op. cit.*, p. 284-285. — <sup>16</sup> *Institutiones*, I, III, c. iv. — <sup>17</sup> *Ibid.* — <sup>18</sup> Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XII, p. 126.

mais, mais la récitation ne fut pas allongée, car les trois psaumes affectés à prime, le L, le LXXII et le LXXXIX, avaient fait partie jusque-là des *laudes matutinales*. En réalité ce n'était pas une innovation puisque beaucoup de moines étaient dans l'usage de commencer l'office de *laudes* au lever du jour, mais à quelle date peut-on faire remonter cette pratique? Est-il possible d'en saisir les premières traces dans un texte d'Eusèbe<sup>1</sup> qui parle du deuxième sacrifice de louanges que le psalmiste offre à Dieu au point du jour? C'est douteux, car ce psalmiste est un homme pieux quelconque, on n'oserait dire que ce soit un moine appartenant à une communauté régulière. On fera la même réserve pour le conseil adressé par saint Jérôme à Eustochium, Démétriade et Laeta dont la fillette doit *mane hymnos canere*<sup>2</sup>. Au contraire, nous trouvons un texte ferme chez saint Basile qui demande à ses moines de réciter l'office de *laudes* pour offrir à Dieu la primeur de leurs pensées et de leurs sentiments<sup>3</sup>. « Ils doivent, dit-il devancer l'aurore et se mettre en prière de telle sorte que le jour ne les surprenne point sur leurs couches<sup>4</sup>. » Et voilà bien la destination de *laudes* que prime viendra suppléer bientôt.

« Telle communauté réécitant le nocturne au cœur de la nuit, se reposait ensuite jusqu'aux approches de l'aurore et réservait *laudes* pour ce moment là; telle autre disant les deux heures à peu d'intervalle, ou même à la suite, se trouvait n'avoir, en se levant, aucune prière à psalmodier avant celle de tierce. Le monastère de Cassien suivant cette dernière pratique<sup>5</sup>, pour ses moines, les premiers instants du jour étaient libres et prime avait toute facilité d'y prendre place. Antioche, au contraire, tenait pour l'autre manière. Une homélie de saint Jean Chrysostome, prononcée très probablement dans la capitale de la Syrie, nous initie aux coutumes liturgiques suivies dans les environs de cette ville par les contemporains de Cassien. D'après l'orateur, ces moines prolongent le nocturne jusqu'aux dernières heures de la nuit : ils le terminent seulement quand le jour est près d'éclorre; ils prennent leur repos juste lorsque les mondains se lancent dans leurs occupations : ἐπειδὴν δὲ ἡμέρα μέλλει ἰγνέσθαι, διαναπαύονται λοιπόν· καὶ ὅταν ἡμεῖς ἀρξώμεθα τῶν ἔργων, ἐκεῖνοι καιρὸν ἔχουσι τῆς ἀναπαύσεως<sup>6</sup>. Le jour venu, tandis que les hommes du siècle sont dans l'agitation des affaires, les hommes de Dieu entreprennent leur travail dans le silence, non sans avoir à nouveau fait monter leurs prières vers le ciel : ἡμέρας δὲ γενομένης... πόλιν εὐχὰς ἐοθινὰς ἐπιτελέσαντες καὶ ὕμνους. Ainsi, près d'Antioche, *laudes* avait presque déserté le cours nocturne, pour entrer de fait dans le cours diurne<sup>7</sup>. »

H. LECLERCQ.

**PRIMICIER.** — Le terme, à lui seul, dit assez qu'il désigne une prééminence. A l'origine, c'était celui qui était inscrit en tête sur une tablette de cire ou sur l'albun d'une confrérie. Suidas l'entend du πρώτων τῆς τάξεως, celui qui tient le premier rang en un lieu quelconque. On connaît un *primicerius protectorum*<sup>8</sup>, un *primicerius notariorum*<sup>9</sup>, un *primicerius sacri cubiculi*<sup>10</sup>, un *primicerius domesticorum et protectorum*<sup>11</sup> et combien d'autres dont Du Gange a dressé un catalogue sommaire<sup>12</sup>.

<sup>1</sup> *Comment. in psalm.*, cxxviii, 164. P. G., t. xxiii, col. 1392. — <sup>2</sup> *Epist.*, cvii. *Ad Laeta*, P. L., t. xxii, col. 875. — <sup>3</sup> *Regule justius tractate*, xxxvii. P. G., t. xxxi, col. 1013. — <sup>4</sup> *Ibid.*, col. 1016. — <sup>5</sup> *Institutiones*, l. iii, c. vi. — <sup>6</sup> *In epist. 1 ad Thimoth.*, c. v. *Homil. xiv*. P. G., t. lxxii, col. 576. — <sup>7</sup> J. Pargolice, *op. cit.*, p. 287. — <sup>8</sup> Ammien Marcellin, *Hist.*, l. xviii, c. iii. — <sup>9</sup> *Code Théodosien*, l. xi, tit. xviii, l. l. — <sup>10</sup> *Ibid.* — <sup>11</sup> *Ibid.*, l. xli, tit. xvii, l. 2. — <sup>12</sup> *Glossarium med. et inf. latin.*, édit. Niort, t. vi, col. 497

Saint Augustin discernait à saint Étienne le titre du *primicerius martyr*<sup>13</sup>; pour nous en tenir aux témoignages épigraphiques, nous citerons seulement quelques textes; celui-ci de l'année 452, conservé à Saint-Paul-hors-les-Murs, jadis dans le pavement de la basilique où Philippe de Winghe copia un fragment et le P. Sirmond les deux.

HIC IACET NOMINE MATRONA CF IN PACE  
VXOR CORNELI PRIMICERI CENARIORVM  
FILIA·PORFORI PRIMICERI MONETARIO  
RVM QVE VIXIT PLM·AN·XXIII QVE RECESSIT  
5 DIE MERCVRIS ORA VIII ET DEPOSITA DIE  
IOVIS IDVVM MAIARVM IN CONTRA  
COLOMNA VII CONS EL·HERCVLANI VC.

Cette inscription a été souvent publiée, la transcription de J.-B. de Rossi, dans ses *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, p. 332, n. 754 est seule exacte. Une fois de plus, il remet à une autre occasion un commentaire sur le *primicerius cenariorum*, qui n'a jamais paru, et se borne à une allusion au désaccord entre savants sur l'emploi de *cenarius*. Jean Lami<sup>14</sup> croit qu'il faut lire *cellariorum primicerius*, ce qui peut s'entendre de la sacristie ou du trésor d'une église, plutôt que d'un cellier ou d'une cave à provisions.

Une inscription opistographe trouvée au cimetière de Calliste, et que la date reporte à 476 et 480, porte cette mention : HIC REQVIESCET PAVLUS... PRIESCOCLE SECVNDE<sup>15</sup>. *Litteræ... PRIE quomodo supplendæ sint, omnino nescio*, avouait Rossi, en 1861; en 1867 il se décidait pour : *primicerius scholæ scundæ*<sup>16</sup>.

A Rome, sur un sarcophage conservé dans l'église Sainte-Praxède :

HIC QUIESCIT  
IN PACE  
ADABRANDVS  
PRIMICERIVS  
SCVTARIORVM  
SCOLE SECVNDE  
QVI VIXIT AN LX

On notera cette nouvelle mention d'une *schola secunda*.

*Bibl.* — *Notizie degli scavi*, 1902, p. 396; Cagnat et Besnier, *L'année épigraphique*, dans *Revue archéologique*, 1903, n. 82.

Dans l'usage ecclésiastique le titre de *primicerius* se rencontre à différentes reprises dans l'Église romaine et ailleurs, à partir du v<sup>e</sup> et du vi<sup>e</sup> siècle. A Rome, en 527, un certain *Paulus presbyter* et PRIMIC(ERIVS) TIT(ULI) S(AN)C(T)AE<sup>17</sup>; à Lyon, en 551 un certain Étienne *primicerius scholæ lectorum servientium in Ecclesia Lugdunensi*<sup>18</sup> (voir *Diction.*, t. viii, col. 2261, fig. 7026); à Rome, en 565, un PRIMIC(ERIVS) NOTARIORVMS(AN)C(T)AE ECL(ESI)Æ ROMANÆ<sup>19</sup>; à Grado, un PRIMICERIVS NOTARIORVM<sup>20</sup>. De ces textes on pourrait allonger la liste en rappelant Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. xxxvii; saint Isidore de Séville qui traite la question du primicier des eleres inférieurs dans son *Epistola ad Ludofredum*<sup>21</sup>; certaines règles monastiques et eononiales comme celle de saint Chrodegang et les statuts d'Amalraire de Metz, où le *primicerius* est considéré

sq. — <sup>13</sup> *Serm.*, cxxi. *De tempore*. — <sup>14</sup> *De eruditione apostolorum*, p. 244; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, 2<sup>e</sup> partie, n. 8160. — <sup>15</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, p. 384, n. 865. — <sup>16</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. 1, p. 329. — <sup>17</sup> *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 140. — <sup>18</sup> Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. 1, p. 142, n. 15. — <sup>19</sup> De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romæ*, t. 1, n. 1098. — <sup>20</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1614. — <sup>21</sup> P. L., t. lxxxix, col. 896.

comme le premier du chapitre après l'archidiacre et l'archiprêtre, surveillant le bas clergé et ayant la direction du chant. On trouvera tout l'indispensable et au delà dans le traité de P.-L. Galletti, *Del primicero della santa Sede apostolica e di altri uffiziali maggiori del sacro palatio Lateranense*, in-4°, Roma, 1776.

H. LECLERCO.

**PRIMULIAC.** — I. Le personnage de Sévère. II. Le domaine de Primuliac : 1° Primuliac-Vendres. 2° Primuliac-Prémillac. 3° Primuliac-Périllac. 4° Primuliac en Bigorre. III. Les églises de Primuliac. IV. La décoration des églises. V. Bibliographie.

I. LE PERSONNAGE DE SÉVÈRE. — On sait peu de chose sur lui et le peu qu'on sait n'est pas sûr; mais encore faut-il en tenir compte. Gennade nous apprend du moins son nom : *Severus presbyter, cognomento Sulpitius*, voici le nom propre et le nom de famille ou gentilité du personnage, et c'est par son nom propre ou, comme nous dirions, par son « petit nom » que Paulin de Nole converse avec lui dans leur correspondance. Il n'est pas le seul à user de cette familiarité que nous retrouvons chez Paulin de Périgueux et l'habitude en paraît prise chez Fortunat, Grégoire de Tours, Jonas de Bobbio, Pierre Damien, Sigebert de Gembloux qui, évidemment, n'ont pas vécu dans son intimité. D'autres sont venus qui ont préféré l'interpeller Sulpice; affaire de goût ou d'éducation et d'assez mince importance pour ne pas s'y attarder. Pour satisfaire tout le monde, des auteurs se sont avisés d'intervertir Sulpice Sévère en Sévère Sulpice, encore que lui-même dans ses lettres à sa belle-mère Bessula et au diacre Aurelius commence par ces mots : *Sulpitius Severus*. C'est donc que la vieille règle romaine avait fléchi. « Après la chute de la République, dit le P. Jacques Sirmond, la coutume s'introduisit à Rome et dans les provinces, lorsque les grands portaient plusieurs noms, de placer, après tous les autres, le nom propre de chacun, pratique contraire à l'ancien usage. Du temps de la République, le nom propre fut toujours celui qui était placé le premier et que l'on appelait *prænomen*. Par là les frères portant un même nom se distinguaient entre eux, mais dans la suite ce ne fut plus le premier nom qui distingua mais le dernier. Ainsi, dans les derniers temps de l'Empire, le nom propre était placé le dernier <sup>1</sup>.

L'ascendance de Sulpice Sévère et la chronologie de sa vie sont mal connues. Son ami Paulin de Nole lui écrivait un jour : *Mihi ætas provectior... tu ætate florentior* <sup>2</sup>, d'où on peut conclure à une différence de quelques années entre eux. Paulin étant né en 353, cela peut conduire à placer la naissance de Sulpice Sévère vers 360 environ et cette différence d'âge qu'on peut étendre même à une dizaine d'années suffit à loger les faits qui ont précédé la conversion de celui qui « s'était mis dans le barreau, comme tous les jeunes gens de qualité avoient alors accoutumé de faire... Il parut extrêmement sur ce théâtre du monde. Il y acquit même la gloire de surpasser tous les autres pour l'éloquence et d'exceller soit dans les lettres, soit dans les dons de l'esprit <sup>3</sup>. » Tillemont écrit : « comme tous les jeunes gens de qualité »; il semble, en effet, qu'il fut de naissance noble car Paulin de Périgueux nous le dit en ces termes <sup>4</sup> :

*Nobilitate potens, sed multo extentius idem  
Nobilior Christi cultu quam sanguinis ortu...*

et Gennade le déclare *virum genere et litteratura nobi-*

*lem* <sup>5</sup>. D'après ces indices on a pensé pouvoir rattacher Sulpice Sévère à deux familles bordelaises, les *Sulpicii* et les *Severi* et l'apparenter aux membres de ces familles dont l'épigraphie a permis de retrouver les traces dans la Gaule Cisalpine; il en résulterait que l'historien et chroniqueur que nous étudions se rattacherait par les deux branches à l'historien Velleius Paterculus qui le « prend sans cesse pour modèle et dont il imite les tours de phrase, au point que le savant Ruhnken a pu user de ces imitations comme d'un instrument de critique dans l'établissement du texte de Velleius <sup>6</sup> ».

La patrie de Sulpice Sévère ne laisse place à aucun doute, c'est lui-même qui nous apprend vers la fin du livre I<sup>er</sup> de ses *Dialogues* qu'il était Aquitain <sup>7</sup>, mais l'aire de la province d'Aquitaine est vaste et on ne possède aucun indice sur le barreau où l'avocat était inscrit : Bordeaux, Toulouse ou ailleurs. L'amitié contractée avec Paulin ferait pencher vers Bordeaux, la femme choisie par Sulpice Sévère inclinerait vers Toulouse puisque c'est dans cette dernière ville qu'habitait la belle-mère Bessula. Il était païen et sa femme chrétienne, celle-ci vécut peu de temps et mourut en le laissant maître d'une grande fortune.

La douleur du veuvage, l'exemple de l'ami Paulin, les conseils de Bessula paraissent avoir concouru au même but et tourné Sulpice Sévère vers Dieu. Ceci peut se placer après 390 qui semble l'époque approximative du veuvage; c'est vers ce même temps que Paulin renonça à une carrière mondaine et distribua la plus grande partie de ses biens, ce qui n'aura pu qu'influencer son ami. Celui-ci n'avait pas été sans entendre parler à son foyer de l'évêque de Tours dont la sainteté éclatait par ses miracles; il souhaite l'interroger et, à cet effet, lui rendit visite. « Il ne me parla, a-t-il raconté plus tard en rassemblant ses souvenirs, que de renoncer aux attraits du monde et de rejeter les fardeaux du siècle pour suivre, plus libre et plus dégagé, le Seigneur Jésus. Il me citait l'exemple le plus beau des temps présents, celui de l'illustre Paulin, qui, ayant renoncé à tous ses biens, et s'étant mis à la suite du Christ, avait, presque seul en nos jours, suivi les préceptes évangéliques; il vous fait le suivre, me disait-il un jour, il faut l'imiter <sup>8</sup>. » La conversion de Paulin se place vers 392, on en parlait comme d'un triomphe de la grâce divine, c'est vers ce temps ou très peu après, au commencement de 393 au plus tard, que se sera placé le voyage à Tours, les entretiens, avec l'évêque thaumaturge et la conversion. Cette visite rendue à saint Martin était un trait de caractère. Sulpice Sévère voulait connaître celui dont on lui avait tant vanté la personne et les prodiges, et l'historien qui sommeillait encore dans l'avocat voulait voir de ses yeux, entendre de ses oreilles, vérifier à leur source les faits qu'il avait appris jusque-là de seconde ou de troisième main. Déjà s'ébauchait en lui une aptitude encore ignorée : *Jam ardebat animus scribere* <sup>9</sup>. Il fut conquis, entraîné. Martin accueillit son visiteur avec une humilité qui le toucha et une vigueur qui l'arracha à tout ce qui le retenait encore; il avait dû sentir qu'il s'adressait à une force disposée aux générosités héroïques, il ne lui parla que de la nécessité du renoncement pour celui qui embrasse la loi divine et le précepte évangélique. Lorsqu'on s'essaie à imaginer ce qu'ont pu être de pareils entretiens, on ne s'étonne plus de son triomphe et Sulpice Sévère ne le quitta

<sup>1</sup> R. Dezeimeris, *Recherches sur les origines de Sulpice Sévère*, in-8°, Bordeaux, 1880, p. 21; J. de Prato, *Sulpitii Severi opera*, in-fol., Veronæ, 1741 et 1754, t. 1, p. XL, L, LI, LIV; Lebrun-Desmarettes, *Sancti Pontii Meropii Paulini opera*, in-fol., Parisiis, 1865; Labbe, *Dissertationes de scriptoribus eccles.*, t. II, p. 343; J. Sirmond, dans *P. L.*, t. LVIII,

col. 759. — <sup>2</sup> *Epist.*, v. — <sup>3</sup> Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XII. — <sup>4</sup> *Vita S. Martini*, vers 198-199. — <sup>5</sup> *De scriptoribus eccles.*, P. L., t. LVIII. — <sup>6</sup> R. Dezeimeris, *op. cit.*, p. 25. — <sup>7</sup> *Dialogi*, l. I, c. XXVII, n. 2; Gennade, *op. cit.*, c. XIX. — <sup>8</sup> *Vita Martini*, c. XXV. — <sup>9</sup> *Ibid.*

que pour changer de vie et se mettre tout entier à l'œuvre de sa sanctification. Dès lors, il ne cessa plus de visiter régulièrement Martin chaque année et même deux fois dans la même année<sup>1</sup>.

Paulin est le confident de la transformation qui s'accomplit, des luttes soutenues pour s'affranchir et triompher de douces habitudes et de chères affections. De son côté, il l'encourage à soutenir le combat intérieur contre la chair et le monde<sup>2</sup>. La xxiv<sup>e</sup> lettre de Paulin à son ami nous apprend l'exacte situation de celui-ci. Il n'est pas parvenu du premier coup à compléter le sacrifice, il demeure dans le siècle, il a vendu une partie de ses grands biens mais non pas tout, ayant conservé une de ses propriétés, sans doute celle où il vit alors en compagnie de Bessula, et il sent bien qu'il a un peu manqué d'héroïsme. Paulin lui répond : *Ingemiscis quod vel unum, ut scripsisti, prædiolum non vendidisse videaris, cum ipsum quoque, æque ut vendita, a tuo jure præsentis alienaveris... quia quæ reservasti, Ecclesia, te serviente, possideat*<sup>3</sup>. Il a beau chercher une excuse en disant que son âme est détachée de ce *prædiolum* et qu'il est désormais moins un propriétaire qu'un intendan de la fortune abandonnée à l'Église, il compare sa propre conduite à celle de son ami qui a su, lui, atteindre d'un coup à la perfection en se déliant du fardeau des biens terrestres tandis que lui-même ne s'est pas dégagé de la boue de ce monde. On voudrait lire une lettre de Paulin à son correspondant si scrupuleux lui disant que même la pauvreté volontaire n'impose pas à ceux qui l'embrassent d'adopter la profession de vagabondage et de coucher à la belle étoile. Cette unique *villa* que Sulpice Sévère a conservée, le *prædiolum* en question, n'implique pas d'ailleurs la pauvreté absolue, c'est encore un domaine d'étendue et de rapport convenables pour qu'on y fasse vivre une douzaine au moins de moines, peut-être plus, qu'on y élève des constructions, qu'on y rassemble une bibliothèque et qu'on puisse chaque année s'accorder quelque voyage. Un moment vint où Sulpice Sévère devenu chrétien et ascète, pauvre volontaire mais non pas miséreux, décida de réunir autour de lui des amis qui partageraient son existence en pratiquant les mêmes observances cénotiques qu'il voyait en vigueur à chacune des visites qu'il rendait à saint Martin. C'est ici que se pose la question du lieu de cette retraite : *Primuliacum*, pour laquelle on a proposé tant de solutions différentes.

Primuliac, dirons-nous, pour abrégé, est l'unique *villa* ou domaine ou métairie — comme on voudra l'appeler — que s'est réservé Sulpice Sévère, c'est le lieu de sa résidence pendant plusieurs années. L'emplacement où vont s'élever deux églises et un baptistère<sup>4</sup>. Mais<sup>5</sup> « le renoncement à toutes les propriétés, à l'exception de Primuliac, s'accorde mal avec ce fait que Sulpice Sévère résidait en 394 et peut-être plus tard dans sa *villa* d'Élusus, qu'on représente comme lui appartenant; en 397 et peut-être en 400, dans une maison de Toulouse qu'on croit être sienne. Car comment n'avait-il pas vendu, en 393, ces deux propriétés avec les autres? »

H. LE DOMAINE DE PRIMULIAC. — Avant d'aborder cette question, il ne sera superflu d'écarter ou de résoudre celle qu'on vient de soulever. Ni la campagne d'Élusus (Font d'Alzonne), ni la maison de Toulouse n'auraient appartenu à Sulpice Sévère, elles étaient propriétés de sa belle-mère, Bessula, qui avait reporté sur son gendre toute la tendresse qu'elle portait à sa fille et se montrait à son égard une seconde mère.

C'était le titre que lui-même lui donnait : *Sulpicius Severus Bessulae parenti venerabili*, et sous lequel il la désignait à l'ami Paulin : *Sacrum sanctam in matrem sortitus æternam*. On ne peut s'étonner dès lors si Bessula mettait ses domaines et ses gens à la disposition de ce gendre qui lui écrivait de Toulouse : « Mes secrétaires sont vos obligés. Je ne puis me fâcher contre eux s'ils vous obéissent; car ils sont entrés à mon service par votre générosité et ils n'ont pu se faire encore à l'idée qu'ils ont cessé d'être vôtres pour devenir les miens ». Comment se refuser à croire qu'il en est de même à Toulouse et Font d'Alzonne où Bessula laissait à son gendre l'usufruit de la propriété. Si on accepte cette explication, on ne s'étonne plus que Sulpice Sévère ait pu vendre tous ses biens sauf le *prædiolum* de Primuliac et résider parfois néanmoins à Toulouse et à Font d'Alzonne comme chez lui.

Ainsi déblayée, la question de Primuliac est encore assez encombrée.

Afin de faire le plus large possible le champ des recherches, on a imaginé d'envoyer naître cet Aquitain à Toulouse afin sans doute d'incorporer la Narbonnaise à l'Aquitaine pour y localiser Primuliac. Et il en est de même pour Font d'Alzonne, que certains confondent avec Eauze (*Elusa* et *Elusa*). Quoique cette extension de l'Aquitaine jusqu'à la Narbonnaise inclusivement ait pu être soutenue<sup>6</sup>, elle paraît devoir être abandonnée.

Quant à Primuliac on n'a que l'embaras du choix lorsqu'il s'agit d'en déterminer l'emplacement. Il serait fastidieux et inutile d'énumérer toutes les localités proposées aux environs de Vendres (Hérault), de Caunes (Aude), de Béziers, d'Agén, ou même de Tours<sup>7</sup>; on se promène ainsi depuis le Béarn jusqu'à la Dordogne et de Bordeaux à Narbonne, sans obtenir une solution satisfaisante. Enfin il faut accorder une mention à la Bigorre.

1° *Primuliac-Vendres*. — La présence d'un tumulus situé à Saint-Bauzille d'Esclatien (comm. de Vendres) a suggéré la possibilité d'y placer Primuliac. Ce tumulus se compose d'un large rocher de pierre calcaire dont la surface grossièrement aplanie forme à peu près un cercle de 30 mètres de diamètre, sa superficie était creusée de plus de 150 auges funéraires. Ce cimetière monolithe est remarquable par le resserrement des tombes, par leur forme anthropoïde, par leur orientation rigoureusement constante, les pieds au Levant. Il y a au centre géométrique du tumulus un puits profond, et, dispersés entre les tombes, des trous coniques où, probablement, se trouvaient les débris de poterie mentionnés sans autre précision. Presque jusqu'à nos jours, ce lieu de sépulture était vénéré par la population locale; une croix était plantée et, le jour de Pâques, tout le pays s'y rendait en procession.

Cette croix et ces processions s'expliquent suffisamment par la présence des tombes, parmi lesquelles on n'a pu relever aucun symbole ni indice chrétien. La mention d'une chapelle à Saint-Bauzille d'Esclatien, *cum ipso pogio* (le tumulus) *et cum ipsa cella et cum ipso cineterio*, en 971, n'apporte au. une preuve que la donation de cette terre à deux églises de Béziers confirme une donation du v<sup>e</sup> siècle à ces églises par Sulpice Sévère qui après s'être dépouillé de tous ses biens s'était réservé Primuliac.

Ce nom ne peut s'entendre d'un premier étang, *primus lacus*, il doit s'interpréter du nom de l'ancien propriétaire *Primulus* auquel est venu s'ajouter la désinence *iac*, comme on en connaît en Gaule des

<sup>1</sup> S. Paulin, *Epist.*, XI, 13; XVII, 1. — <sup>2</sup> *Id.*, *ibid.*, XXIV, 10, 11, 17. — <sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*, XXIV, 1, 2. — <sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, XXXI, XXXII. — <sup>5</sup> L. Ricaud, *Sulpice Sévère et sa villa de Primuliac à Saint-Sever-de-Rustan*, in-12, Tarbes, 1911, p. 65. —

<sup>6</sup> De Vic et Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, édit. Privat, t. I, p. 358; t. II, p. 83 sq.; cf. Du Mége, *op. cit.*, t. I, 111, note XL. — <sup>7</sup> C. Jullian, dans *Revue des études anciennes*, t. XVII, 1915, p. 138.

centaines d'exemples (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot NOMS DE LIEUX). Le voisinage supposé entre *primus lacus* et *Eluso* — voisinage d'ailleurs imaginaire — ne répond pas au lieu dit Luz ou Luch, près de Béziers, car *Eluso* (Font d'Alzonne) est une *statio* entre Toulouse et Carcassonne.

D'autres arguments invoqués ne sont pas plus concluants : le Gavidius *episcopus noster* est un évêque erratique, sans siège connu. Saint Paulin prie son ami de lui envoyer du vin vieux qu'il croit posséder encore à Narbonne, mais la lettre est de 396; or, en 395, Sulpice Sévère est à Font d'Alzonne, en 397 à Toulouse, et ce n'est qu'en 400 qu'on l'entend parler de Primuliac; d'ailleurs il n'était ni long ni difficile de faire une commission de Font d'Alzonne ou de Toulouse à Narbonne.

Une phrase de Postumien (*Dial.*, I, 1, 3) nous apprend qu'il a mis cinq jours par mer pour aller de Narbonne en Afrique, ce qui ne nous apprend rien sur l'emplacement de Primuliac; au retour, de Narbonne à Primuliac, Postumien a voyagé sept ou huit jours par terre. Mais ceci demande plus de précision.

Postu mien, au début des *Dialogues* de Sulpice Sévère, parle de son départ pour l'Égypte, dont il revient en disant (*Dial.*, I, 1, 3) : *Ante hoc triennium, quo tempore tibi, Sulpicî, hinc abiens valedixi, ubi Narbone navem solvimus, quinto die portum Africæ intravimus; adeo prospera Dei nutu navigatio fuit*; ce qu'on a traduit : « Il y a trois ans, ô Sulpice, quand je partis d'ici, je te fis mes adieux là où nous nous embarquons<sup>1</sup>, à Narbonne; cinq jours après, etc... »; ce qu'il fallait traduire : « Quand je vous eus dit adieu en partant d'ici, voici trois ans, à peine avions-nous pris la mer à Narbonne que, le cinquième jour, nous entrions dans un port d'Afrique. » *Hinc* et *Narbone* désignent de façon incontestable des lieux différents. Quant à *portum Africæ* il n'importe pas à notre sujet de déterminer ce lieu.

Postumien encore, et cette fois dans le récit de son voyage de retour, s'exprime en ces termes (*Dial.*, I, 1, 3) : *Navem ibi (à Alexandrie) onerariam inveni quæ cum mercibus Narbonam petens solvere parabat... Triensimo die Massiliam appulsus, inde huc decimo perveni; adeo prospera navigatio piæ adfuit voluntati*. Il s'en faut que ce texte nous permette de fixer Primuliac au bord de la mer ou dans ses proches environs; si l'on se reporte au contexte, on voit que la phrase relative à la dernière partie du voyage ne peut pas vouloir dire que Postumien ait employé dix jours ou bien, si l'on préfère, neuf jours, à venir par mer de Marseille à Narbonne<sup>2</sup>. Postumien veut dire que son voyage a été exceptionnellement rapide, au retour comme à l'aller (remarquer les deux *adeo prospera*). Dès lors le trajet Marseille-Narbonne, comparable en vitesse au trajet de cinq ou quatre jours de Narbonne en Afrique, n'a pas dû prendre plus de deux jours, peut-être un seul. *Appulsus* signifie qu'on a touché à Marseille, et non pas qu'on y a perdu sept ou huit jours. Donc de Narbonne à Primuliac, Postumien a voyagé sept ou huit jours *par terre*.

Mais c'est Sulpice Sévère lui-même qui va nous apporter un supplément de démonstration à propos de la marche à soutenir pour aller de Marseille à Primuliac. Au début du *Dialogue 1<sup>er</sup>*, on lit : *Tu modo propter quem tot maria transnavigavimus, tantumque terræ transcurremus, complectendum, perfruendumque te, remotis omnibus, trade*. Et, plus loin, Sulpice Sévère

dit à son ami : *Enimvero satis probatis quantum plus amor possit, qui nostri causa tot maria, tantumque terrarum emensus, a summo (ut ita dicam) solis egressu, usque in ejus occidua venisti*.

Nous avons ici, dans ces deux phrases, par deux fois, la description du voyage de Postumien : 1° un long voyage par mer, d'Alexandrie à Narbonne, *tot maria transnavigavimus*; 2° un long voyage par terre, de Narbonne à Primuliac, *tantum terræ transcurremus*. Il devient, dans ces conditions, impossible de concilier le texte avec un Primuliac qui serait situé dans la commune de Vendres, au bord de la mer, et avec un Primuliac qui se trouverait à trois jours seulement de marche de Narbonne, vers le pays de Caunes.

2° *Primuliac-Prémillac*. — On sait que la toponymie se tient et se donne pour une science « exacte ». Étant donné un vocable latin on doit le trouver diversement altéré, mais reconnaissable quand même dans le mot français qui a pris sa place suivant telle ou telle région; c'est ainsi, nous dit-on, que « le mot de *Primuliacum* — qui est devenu ailleurs *Prémilhat* (Allier), *Prémilly* (Vienne), et *Prémillieu* (Ain) » — n'aura pu donner, dans la région aquitaine, que *Prémillac*, qui se retrouve dans un hameau de 98 habitants (comm. de Saint-Sulpice d'Excideuil, canton de Nouaillès, Dordogne). Par une rencontre fortuite, un village voisin se réclame du nom d'un saint Sulpice qui a de grandes et sérieuses chances d'avoir été, en son vivant, évêque de Bourges au vi<sup>e</sup> siècle.

Lorsque les habitants de Primuliac devaient s'embarquer, ils se rendaient à Narbonne et nous savons (*Dial.*, I, n, 3) que le moine Postumien, en 401, en se hâtant, mit huit jours à se rendre de Narbonne à Primuliac, mais était-ce à pied ou à cheval? Or, nous savons par saint Paulin (*Epist.*, I, 11) qu'en 394, un esclave a pu faire le trajet de Font d'Alzonne à Barcelone en sept jours, par conséquent à cheval ou en voiture. D'après les anciennes cartes routières, on voit que la route de Narbonne à Prémillac (à 30 km. N.-E. de Périgueux) équivaut à peu de chose près à la route de Font d'Alzonne à Barcelone; dès lors Postumien a pu se rendre en huit jours de Narbonne à Prémillac. — Disons à Prémillac où partout ailleurs qui se trouve à huit journées de Narbonne, car rien ne permet de soutenir que Prémillac soit notre Primuliac.

Pour attirer Sulpice Sévère dans le Périgord, voici à quels arguments on s'est trouvé réduit. Nous citons : « Sulpice Sévère ne nomme pas la cité de Périgueux à laquelle il aurait appartenu par sa résidence — non point par sa naissance; il devait sa fortune à son mariage<sup>3</sup> et *Primuliacum* pouvait être un domaine de sa femme — qu'une seule fois dans sa *Chronique* (II, XLV, 7) à la fin de son récit de la querelle arienne. Quand l'empereur Constance fut mort, dit-il, et que l'Église gauloise fut revenue à l'orthodoxie, on déposa le chef du parti arien, Saturnin d'Arles. « Paternus de Périgueux, non moins obstiné et qui ne craignait pas de proclamer encore son hérésie, fut également chassé du sacerdoce. On fit grâce aux autres. » On pourrait bien supposer ici qu'il y eut en réalité d'autres destitutions, et que Sulpice Sévère n'a connu en fait de victimes de la réaction orthodoxe, avec Saturnin d'Arles dont la condamnation était mentionnée par Hilaire de Poitiers, que l'ancien évêque de la cité où il écrivait. Mais ce ne serait là qu'une hypothèse, vraisemblable seulement si nous étions sûrs que Sulpice

<sup>1</sup> Cette traduction ne saurait être admise. L'adverbe *ubi* traduit où et encore là où, quand on veut marquer le lieu où on demeure; mais pour marquer le lieu d'où l'on part, on fait usage de l'adverbe *unde*. Cf. L. Rieaud, *Sulpice Sévère et sa villa de Primuliac*, Tarbes, 1914, p. 206. — <sup>2</sup> La construction *inde huc decimo pervenim* exige que l'on traduise :

« de là nous sommes arrivés ici en dix jours. » Je parvins en dix jours, c'est-à-dire je voyageai dix jours pour arriver de Marseille (*inde*) à Primuliac (*huc*). Cf. L. Rieaud, *op. cit.*, p. 208. — <sup>3</sup> S. Paulin, *Epist.*, v, 5 et Sulpice Sévère, *Epist.*, III, 2. Cependant le père de Sulpice Sévère possédait un *patrimonium* (Paulin, *Epist.*, v, 6).

habitât la cité de Périgueux ». Or, c'est précisément ce qui est en question, d'où on doit conclure que l'hypothèse n'est même pas vraisemblable.

Quant au rapprochement présenté qu'on va lire, il a été apprécié en même temps qu'exposé : « Sulpice Sévère paraît bien avoir habité le territoire de Périgueux, et ce fut un habitant ou du moins un originaire de cette même cité, Paulin de Périgueux, qui traduisit en vers la *Vita Martini* et les *Dialogues*. Qu'on ne se hâte pas de voir dans cette coïncidence une confirmation de l'hypothèse Primuliac-Prémillac; elle en ferait plutôt douter. Le poème de Paulin de Périgueux ne lui fut pas inspiré par sa piété envers saint Martin ni envers Sulpice Sévère. C'était un versificateur, peut-être gagé, qui exécutait une commande de l'évêque de Tours, Perpétuus, l'organisateur du culte de saint Martin. Pourquoi ne dit-il pas dans la lettre-préface qu'il adressa à Perpétuus, que le lieu de la petite patrie l'attachait à son modèle Sulpice Sévère? Pourquoi le portrait qu'il trace quelque part de celui-ci (l. V, vs. 195-211) est-il fait de généralités qui ne supposent aucune information précise? Le témoignage du Périgourdin serait donc plutôt négatif. — Mais ce n'est guère un témoignage, nous ne sommes pas sûrs que Paulin de Périgueux habitât Périgueux; il était d'ailleurs postérieur à Sulpice Sévère de deux générations; et il a pu s'abstenir volontairement, dans son humble travail de traduction, de toute réflexion personnelle <sup>1</sup>. »

Il n'y a donc pas lieu de s'attendre à une identification possible entre Primuliac et Prémillac et si, comme on l'a avancé, le sol de Prémillac est « jonché de restes gallo-romains <sup>2</sup> », il faudra les mettre au jour, les étudier et, alors seulement, prendre la conjecture au sérieux.

<sup>3</sup> *Primuliac-Périllac*. — Nous voici dans un hameau du canton de Villeneuve-d'Agen, à 2 kilomètres de Cancon et à 15 kilomètres au sud-est de Lauzun. Un certain abbé Barrère, renforcé de quelques compatriotes agenais, avait cru découvrir dans l'église Saint-Pierre de Périllac, entièrement disparue, ce qui restait de l'oratoire de Sulpice Sévère. A quelques centaines de mètres, un certain Massip prouva l'existence d'une villa gallo-romaine et d'une bourgade qui est devenue la ville de Cancon. « Le sol, disait-on, est encombré de débris de poteries antiques, de tuiles à rebords, de pierres et de ciments de toute espèce; et on y rencontre partout, à une profondeur qui varie de 0 m. 60 à 2 mètres, des fondations de murailles en pierre et en ciment, dont la plupart portent la trace d'incendie. » Au lieu dit le Barron, on signale les ruines d'une riche villa gallo-romaine.

De là à conclure à la découverte de Primuliac, le pas fut aisé à franchir; il suffit de se reporter à une carte de l'évêché d'Agen, dressée en 1679, par Sanson, pour constater que « Périlhac n'y est représenté que par le mot Péri, et tout à côté est écrit le mot Milhac, qui désigne le petit village situé à 2 kilomètres au Nord-Est, ce qui fait Peri-Milhac. Or, entre *Perimilhac* ou *Primilhac* ou *Primuliac*, nous ne voyons aucune différence.

« Ces deux noms de Périlhac et de Milhac, si rapprochés l'un de l'autre semblent caractéristiques. Et c'est une preuve de plus (*sic*) que dans ces parages doit se trouver Primuliac <sup>3</sup>. »

Rappelons-nous que Postumien partant d'Alexan-

drie pour Marseille mit dix jours pour se rendre de Marseille à Primuliac; or, il a pu aller facilement de Marseille à Narbonne par mer en un jour. De Narbonne il a donc neuf jours (ou bien huit, afin de ne rien précipiter) pour gagner Primuliac, mais ce délai permet également à Postumien de se rendre de Narbonne dans le Périgord, ainsi l'Agenais n'y gagne rien.

Quant aux poteries gallo-romaines, aux tuiles à rebord, aux traces d'incendie, on pourrait dire presque sans exagération qu'il suffit de gratter un peu la terre en Gaule et ailleurs pour en découvrir à volonté. Un pays qui a plus de vingt siècles d'histoire civilisée sous ses pas n'a que l'embaras de choisir ces sortes de témoignages. Enfin, il y a Péri et Milhac, la rencontre est fortuite et surtout stérile. Elle ne prouve que ce qu'on peut vouloir lui faire dire au service d'une hypothèse; heureusement les philologues sont aux aguets.

<sup>4</sup> *Primuliac en Bigorre*? — Deux lettres écrites par saint Paulin de Nole à Sulpice Sévère dans les années 401-403 nous apprennent que ce dernier avait fait bâtir, vers ce même temps, une église neuve plus grande que celle qui existait déjà et un baptistère en forme de rotonde entre l'ancienne église et la nouvelle. Cette fixation sur un domaine invite à croire qu'à cette époque Sulpice Sévère avait renoncé définitivement à toute pensée de se transporter ailleurs avec ces compagnons de vie monastique. C'était, en effet, dix années auparavant, vers 393 ou 394, que Paulin lui écrivait (*Epist.*, v) : « Je l'avoue, bien qu'il ne puisse rien y avoir de plus doux que votre présence, cependant le désir de vous voir s'est d'autant plus enflammé que vous m'avez promis d'arriver entouré de nombreux frères spirituels. Est-ce que ce temps viendra jamais, est-ce que jamais brillera le jour où je presserai entre mes bras mon cher frère entouré d'une troupe d'élus de Dieu? » Ce voyage de Primuliac à Nole ne se réalisa jamais. Du jour où un propriétaire se met à bâtir sur son terrain, c'est fini pour lui des longs déplacements. Outre Postumien et Gallus, il y avait là le moine Clair, venu de Marmoutiers pour diriger la jeune communauté dans les voies spirituelles <sup>4</sup>. Là aussi, se trouvaient Victor et Théradius et Vigilance.

Sulpice Sévère se trouvait donc implanté à Primuliac. Reste à savoir où se trouve cette localité? On a tiré argument, avons-nous déjà dit, d'une demande à lui adressée par saint Paulin (*Epist.*, v) de lui faire expédier à Nole une ou plusieurs barriques de vin vieux que celui-ci avait encore à Narbonne, mais c'est là un de ces services qu'on se rend entre amis lorsque l'un se trouve en Gaule et l'autre en Italie. Quel que se trouvât Primuliac, Sulpice Sévère s'en trouvait plus rapproché que Paulin ne l'était à Nole et mieux à portée, par lui-même ou par un correspondant, de faire expédier une pièce de vin à l'étranger. Même à Bordeaux, pour supposer au plus loin possible, les relations commerciales avec Narbonne étaient courantes et quasi journalières et Paulin ne pouvait que trouver la demande toute naturelle lorsqu'il s'adressait à son ami pour lui dire : *Ut, si necesse fuerit, deficientibus a me et libertis et servis et fratribus, tuam curam impendas et ordinare digneris qualiter ad nos vinum vetus, quod Narbone adhuc nos habere credimus, pervehatur. Ne lineas, frater sancte, damnum, si nos feceris etiam*

<sup>1</sup> E.-Ch. Babut, *Prémillac*, dans *Annales du Midi*, t. xx, 1908, p. 461-468. — <sup>2</sup> Au dire de L. Dessalles, *Établissement du christianisme en Périgord*, in-8°, Périgueux, 1882, p. 66 sq. : « Un paysan [lui dit que] dans la direction du Sud-Est, et sur laroupe d'un coteau riant, avait existé autrefois une tuilerie dont il restait encore de nombreux débris. Je courus sur ce point et je trouvai en effet la terre jonchée de restes gallo-romains qui, au lieu d'une tuilerie, me révélé-

rent un ancien établissement ne pouvant être que le couvent construit par Sulpice Sévère. Rien n'est resté debout, mais le site, l'état du sol et les souvenirs qui se rattachent au nom, tout contribua à confirmer les probabilités que l'histoire et la tradition m'avaient inspirées depuis longtemps. » — <sup>3</sup> Ph. Lauzun, *Le château de Lauzun, en Agenais*, in-8°, Agen, 1909, p. 42-43. — <sup>4</sup> *Acta sancti*, novembre, t. 111, *De sancto Claro*, p. 784-786.

*pecunia debitor*<sup>1</sup>. Il n'y a donc rien à conclure au point de vue de la localisation de Primuliac. Autre chose : On est exposé à entendre ou à lire que Primuliac et *Eluso* étaient peu éloignés l'un de l'autre. Cette affirmation a été mise en circulation pour la première fois au xvii<sup>e</sup> siècle, par Héribert Rosweyde, et encore sous une forme hypothétique : *Primuliac... fuerit non longe ab Elusone*; or, ni Paulin, ni Sulpice Sévère n'autorisent cette conjecture, ce qui fait que la position d'*Eluso* ne peut servir à localiser Primuliac, même approximativement. Cette position se trouve indiquée d'une manière vague dans la lettre 1<sup>re</sup> écrite par Paulin à Sulpice Sévère, de Barcelone, en décembre 393. Dans cette lettre, il l'invite à venir le voir avant Pâques, et lui dit qu'il pourra faire le voyage d'*Eluso* à Barcelone en huit jours. D'après cette indication on a cherché à fixer *Eluso* qu'on a confondu avec *Elusa* (Éauze); on a pu voir dans ce qui précède que nous identifions *Eluso* avec Font d'Alzonne<sup>2</sup> et on trouve cette *statio* indiquée dans l'*Itinéraire* de Bordeaux à Jérusalem, en 333, où *Eluso* est indiquée entre Toulouse et Caracassonne, presque à mi-route, près du col de Naurouze (commune de Montferrand). Mais, une fois de plus, cette détermination reste indépendante de la situation de Primuliac.

Ainsi la question reste entière. Peut-être pourra-t-on approcher de la solution en recherchant d'autres indices que ceux qui ont été jusqu'ici étudiés. Les relations sociales de Sulpice Sévère nous le montrent lié avec des personnages de la région voisine des Pyrénées, et notamment avec un chrétien nommé Vigilance qu'il envoie à Nole chez Paulin d'où il revient le retrouver à Primuliac. Or, ce Vigilance n'est pas un inconnu (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 2687), il s'attira les foudres de saint Jérôme et il était originaire du pays de Comminges (*Lugdunum Convenarum*). Assurément l'indication est à retenir, mais ce n'est rien de plus qu'une indication; même si Vigilance a appartenu pendant un temps au monastère de Primuliac on peut hésiter à y voir l'indice que Primuliac fût situé dans la région pyrénéenne. Évidemment il faut autre chose.

Voici un autre ami de Sulpice Sévère, c'est le prêtre Didier, aux instances duquel il céda lorsqu'il consentit à publier la *Vita Martini*, dont la préface est, en quelque sorte, une lettre adressée à Didier. Ce Didier était en relations, lui aussi, avec saint Paulin et, à lire leurs lettres, on est amené à croire avec Tillemont que Didier et Sulpice Sévère étaient fort unis « et qu'ils demeuraient dans le même pays<sup>3</sup> »; ce qui est aussi l'opinion de l'éditeur de Sulpice Sévère : « De ces passages contenus dans la lettre xliii, 2, il faut conclure que Didier habite avec Sévère ou du moins en un lieu peu éloigné. » Didier, toujours au jugement de Tillemont, estoit prestre d'une église... vers le pays de Cominge<sup>4</sup> et dom Vaissète « eroit qu'il est le même que celui que Sévère Sulpice appelle son frère et à qui il envoya le premier exemplaire de la Vie de saint Martin ». Nous voilà donc une deuxième fois attirés vers la région du Sud-Ouest, dans le voisinage des Pyrénées, en un lieu qui serait peu éloigné de la résidence de Sulpice Sévère et qui confine à la ville où habitait l'hérétique Vigilance.

Rapproché de l'indice précédent, celui-ci n'est pas négligeable et favorise l'opinion qui chercherait à

découvrir Primuliac dans les parages où nous voyons établis Vigilance et Didier.

« Ici cependant nous cherchons en vain un nom qui rappelle, même de très loin Primuliac, Prémillae ou Périllae. Par contre on rencontre deux fois Saint-Sever, dans la Bigorre et dans le Tarbelais. Le dernier peut être écarté tout de suite, puisqu'il se réclame du martyr de ce nom; l'autre appelle un plus long examen : c'est Saint-Sever-de-Rustan<sup>4</sup> (= *S. Severus de Albiciaco in valle Russitana*) à 15 kilomètres au nord-est de Tarbes, au bord de l'Arros. On peut admettre qu'un homme riche qui renonce à ses biens et ne se réserve qu'un *praediolum* l'ait choisi dans ce lieu, solitaire sans être désertique, où il a pu espérer jouir de la paix et de l'oubli, sans prévoir la catastrophe de l'invasion prochaine. Ce serait donc là qu'il aurait bâti une première église, ensuite une deuxième plus spacieuse et, entre les deux, un baptistère. Quand tout eut sombré, que des années et peut-être quelques centaines d'années eurent passé sur ces lieux profanés, un monastère nouveau fut construit et un souvenir se réveilla, non celui de Primuliac, à jamais éteint et aboli, mais celui du lointain fondateur : Sulpice Sévère. Hâtons-nous d'ajouter qu'on ne connaît absolument rien de l'époque de la fondation de Saint-Sever. Les fondations des autres monastères par les ducs de Gascogne et les comtes de Bigorre sont constatées par des chartes. Ici tout est ignoré<sup>5</sup> ».

Qu'advint-il de cette maison qui aurait pu s'appeler Primuliac? Avant le xi<sup>e</sup> siècle, elle était ressuscitée puisque c'est du monastère de Saint-Sever qu'en 1010 le fondateur de Saint-Pé-de-Générez tira le premier abbé de cette nouvelle maison, lequel n'était autre que Arsius, abbé de Saint-Sever. Mais entre le début du v<sup>e</sup> et le début du xi<sup>e</sup> siècle on ne sait rien. Le monastère a-t-il duré seulement jusqu'en 407 et a-t-il disparu lorsque les Alains, les Vandales et les Suèves traversèrent la Gaule comme une trombe dévastatrice pour s'engouffrer en Espagne? Ou bien n'aura-t-il été épargné que pour succomber plus tard? Il est remarquable qu'il entre dans l'oubli le plus complet et que Sulpice Sévère disparaît lui-même de l'histoire sans qu'on sache rien de sa fin.

S'il disparut en 406, il n'était pas encore relevé au vi<sup>e</sup> siècle, car Grégoire de Tours qui consacre deux courts chapitres à saint Sever de Bigorre n'y fait pas allusion<sup>6</sup>. S'il fut relevé alors ou peu de temps après, on est en droit de s'étonner de ne pas lire ce nom, en 817, lors du dénombrement des abbayes à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle. Ceci porterait à admettre l'affirmation du *Gallia christiana* qu'il avait disparu une deuxième fois, en 732, lors d'une invasion des Sarrasins<sup>7</sup>. Quant au monastère d'où, en 1010, on tira l'abbé Arsius, il dura jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

On ne s'étonnera pas, dès lors, que sous ces reconstructions successives, il ne faille pas s'attendre à ce que le monastère du *praediolum* de Sulpice Sévère n'ait laissé aucune trace. Les ruines et le vocable Primuliac étaient remplacés. Le nom n'était pas tellement incorporé au domaine qu'il ne pût s'en détacher et périr. Peut-être était-il récent et avait-il remplacé quelque autre? Sulpice Sévère n'a pas songé à le changer, mais, lui disparu, l'oubli vint et ce nom d'un particulier parla moins haut que celui dont un désastre tra-

<sup>1</sup> Cette lettre fut écrite de Nole, vers 395. — <sup>2</sup> *Eluso*. Ce domaine, écrit M.-E. Griffe, *Histoire religieuse des anciens pays de l'Aude*, in-8°, Paris, 1933, t. 1, p. 39, semble bien être le même que la station d'*Elusio* située sur la voie romaine, entre Toulouse et Caracassonne, tout près du passage de Naurouze, à l'endroit appelé encore aujourd'hui Saint-Pierre-d'Alzonne. Cf. É. Molinier, dans *Histoire générale de Languedoc*, édit. Privat, t. II, p. 85. Saint-Pierre-d'Alzonne

se trouve dans la commune de Montferrand (Aude), ancien Toulousain, à 50 km. environ au N.-E. de Caracassonne. — <sup>3</sup> Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XIII. — <sup>4</sup> *Gallia christiana*, t. 1, col. 1243-1244. — <sup>5</sup> A. Curie-Seimbres, *Recherches sur les lieux habités par Sulpice Sévère*, etc., 1875, p. 66. — <sup>6</sup> Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. L, LI. — <sup>7</sup> *Gallia christiana*, t. 1, col. 1243-1244.

gique n'avait pas aboli le souvenir de la fondation pieuse et du bien qu'il avait répandu dans le pays. Nous ne faisons que redire des raisons qui ont été présentées avec une conviction communicative<sup>1</sup> : « Pourquoi voudrait-on nous obliger à représenter un lieu de Primuliac? Donnée à la villa de Sulpice Sévère, par un de ses parents, un Primulus ou une Primula dont les noms se rencontrent assez communément dans les inscriptions sous-pyrénéennes<sup>2</sup>, cette appellation n'était pas si incorporée au domaine qu'elle ne pût en disparaître. Et le nom de Primuliac en avait sans doute remplacé un autre. Pourquoi le nom de Sévère ou quelque autre n'aurait-il pas pris la place de Primuliac? On comprend que Sévère ait conservé à sa villa le nom que son parent lui avait donné, on ne comprendrait pas pourquoi ceux qui vinrent après lui auraient dû continuer à appeler le domaine la villa de Primulus plutôt que celle de Sévère, le transformateur de la villa, le bienfaiteur de la contrée. D'une villa païenne ou mondaine à tout le moins, Sévère avait fait une sorte de monastère; il y avait bâti deux églises et un baptistère; il en avait fait un hospice pour les pauvres et les malheureux. N'aurait-il pas été juste que l'admiration et la reconnaissance changeassent ce nom de Primuliac, qui rappelait un propriétaire quelconque, en celui de Sévère, qui avait autrement mérité de la religion et de ses concitoyens? » Ce ne serait d'ailleurs qu'un nouvel exemple parmi beaucoup d'autres de l'abandon d'un nom de lieu primitif et de la substitution qui lui fut faite du nom d'un bienfaiteur local; ainsi sans nous écarter de la région pyrénéenne nous voyons *Benens* faire place à Saint-Savin, *Geyres* disparaître pour devenir Saint-Pé, *Orra* s'effacer devant Saint-Lézer et *Lugdunum Convenarum* devant Saint-Bertrand-de-Comminges.

Nous avons dit plus haut que Sulpice Sévère disparaît de l'histoire vers l'année 406 et personne, parmi ses contemporains ou ceux qui sont venus après eux, ne semble s'être préoccupé de rechercher la fin du biographe célèbre de saint Martin, du converti fameux à qui saint Paulin avait écrit (*Epist.*, v, 5, 6) : « Votre conversion est un bien plus grand miracle de Dieu que la mienne. Tout jeune encore, honoré, riche, célèbre, le premier orateur du barreau de votre ville, vous avez d'un coup secoué le joug du péché et rompu les liens mortels de la chair et du sang. Renonçant d'un geste sublime à la vaine gloire, vous vous êtes mis à la suite du Christ, et vous avez préféré les prédications des pécheurs aux écrits de Cicéron et à tout ce que vous eussiez été capable d'écrire. »

Le silence qui s'est fait sur un homme tellement en vue paraît surprenant, cependant on a pensé découvrir Sulpice Sévère dans deux chapitres du *De gloria confessorum* de Grégoire de Tours qui, après avoir parlé au c. XLIX du prêtre Justin et du prêtre Misselin, qui vécurent dans la cité de Bigorre, aborde au c. L, le personnage de Sévère, prêtre de la même civitas qui bâtit une église dans son domaine de *Sextiacum* et, plus tard, une nouvelle église dans un autre de ses domaines, peu distants l'un de l'autre puisque chaque dimanche, il desservait ces deux paroisses situées à vingt milles romains, soit 29 ou 30 kilomètres, ce qui est faisable à cheval. Ce prêtre Sévère donnait largement aux pauvres et fit préparer dans une de ces églises le tombeau où il fut enseveli et faisait des

miracles. Parmi ces miracles il y a celui d'un *lis* qui se dessèche et refleurit annuellement, prodige qui reparait au c. LXXIV du *De gloria martyrum*, mais cette fois sous le nom d'un personnage appelé Genès et non plus Sévère. Que la légende se ramène à un seul personnage, e'est vraisemblable; que ce soit Sévère qui doive en retirer le bénéfice, c'est possible, mais que ce Sévère soit celui de Rustan, celui de Primuliac, en un mot Sulpice Sévère, l'historien célèbre de saint Martin de Tours, et que Grégoire de Tours n'en ait rien su, et rien dit, c'est une autre affaire.

On a pu le soutenir cependant et faire valoir quelques arguments. Grégoire de Tours nous dit que Sévère de Bigorre était prêtre et Gennade avance la même chose touchant Sulpice Sévère. Grégoire dit que son confesseur thaumaturge était *nobili stirpe progenitus* et Paulin de Périgueux s'exprime de même à propos de Sulpice Sévère. Grégoire de Tours parle encore de la vertu et des aumônes du personnage, mais e'est là un lieu commun qui est applicable à presque tous les saints, on souhaiterait des indices mieux caractérisés. Ce ne sera pas ce qui est dit des deux églises bâties à 29 ou 30 kilomètres l'une de l'autre qui pourra être rapproché du *baptisterium basilicis duabus interpo itum*, car avec Grégoire il s'agit de *Sextiacum* et d'un autre domaine très éloigné, avec Paulin du seul *prædiolnum* de Primuliac. Grégoire mentionne la présence de reliques dans les deux églises bâties par Sévère, or Sulpice Sévère les recherchait avec zèle pour ses deux églises, en cela l'un et l'autre ne faisaient qu'e se conformer à la discipline de leur temps, qui est aussi celle de nos jours. Enfin le goût du Sévère de Grégoire pour les lis ne manquerait pas de s'affirmer chez Sulpice Sévère s'il l'avait ressenti; or, il semble que ce soit tout le contraire car, à la fin de son III<sup>e</sup> dialogue, il charge son ami Postumien de fleurir la tombe du cher Pomponius enterré près de Ptolémaïs; l'occasion s'offrait comme d'elle-même à un auteur familier avec les saintes Écritures de prescrire les lis dont la mention est si fréquente dans la Bible, or il lui parle de couvrir la tombe de « fleurs de pourpre ». Enfin le Sévère de Grégoire fut enseveli dans le tombeau qu'il s'était fait préparer alors qu'on ignore tout de la fin de Sulpice Sévère.

L'identification des deux personnages en un seul ne s'impose donc pas.

Si, comme on l'a avancé, Grégoire de Tours a puisé ses informations touchant le prêtre Sévère dans la tradition orale et qu'il a mis à contribution Amélius de Bigorre qu'il rencontra à Paris, on aura peine à s'expliquer comment ce dernier l'a entretenu des prodiges d'un saint homme qui s'appelait Sévère et ne lui ait pas dit que c'était le biographe même de saint Martin, ce qui ne pouvait qu'intéresser un évêque de Tours.

Ce ne sont pas les seules difficultés. On a vu que le prêtre Sévère est établi à *Sextiacum* et le monastère de Saint-Sever-en-Rustan est désigné à *Abiciacum* dont le *Gallia christiana* fait *Abiciae*<sup>3</sup>. On lit dans le *Cartulaire de Saint-Victor* de Marseille la donation suivante en 1087<sup>4</sup> : *Ego Centullus comes et uxor mea Beatrix pro remedio animarum nostrarum et parentum nostrorum, monasterium sancti Severi confessoris, in valle Rostanensi, in loco Abiciaco, situm in episcopatu Tarbiensi, in comitatu Bigorritano... donamus, concedimus, d'autres préférèrent Abiciae<sup>5</sup> ou Abiciae<sup>6</sup>, ce*

<sup>1</sup> L. Rieaud, *op. cit.*, p. 313-314. — <sup>2</sup> Julien Sacaze, *Inscriptions antiques des Pyrénées*, a trouvé le nom de *Primulus* à Conserans (n. 64), à Saint-Girons (n. 65), à Saint-Bertrand-de-Comminges (n. 90, 103), dans le Haut-Comminge (n. 101), à Ardiège (n. 181, 185), à Lourdes (n. 167), celui de *Primilius* à Izeourt et Auda (n. 384); ceux de *Prémilla*, à Vignee (n. 413); de *Primula*, à Saint-Bertraud (n. 103).

— <sup>3</sup> *Gallia christiana*, t. 1, col. 1243. — <sup>4</sup> Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor*, t. II, p. 487. — <sup>5</sup> Larcher, *Pouillé du diocèse de Tarbes*, dans *Souvenir de Bigorre*, t. III, p. 88; L. Lejosne, *Essai géographique sur la cité et le diocèse de Tarbes*, dans *Revue d'Aquitaine et des Pyrénées*, t. XI, p. 593. — <sup>6</sup> G. Balencie, *Chronologie des évêques de Tarbes*, dans *Mélanges Couture*, in-8°, Toulouse, 1902, p. 98, note 3.

qui importe peu, sauf pour prouver que le monastère de Saint-Sever s'élevait à Albieiac qui ne peut être confondu avec Primuliac. Si ce dernier nom est tombé dans l'oubli pour faire place à Saint-Sever lors de la reconstruction du monastère, ce ne peut être qu'à une époque où les habitudes toponymiques gallo-romaines avaient si complètement disparu que nul ne se serait plus avisé de changer Primuliac en Abiciac, à moins d'insérer le *prædiolum* de Prumuliac dans le territoire plus vaste d'Abiciac, vocable qui lui serait postérieur peut-être de deux ou trois siècles. L'explication peut difficilement être prise au sérieux et la situation du site de Primuliac n'en devient pas plus claire.

Surtout elle ne se rapproche pas de l'énigmatique Sextiacum sur lequel, dit Longnon, « on est très peu fixé... il faut attendre que les recherches des érudits bigourdans fassent connaître, d'après des documents inédits ou peu connus, quelque localité détruite dont le nom rappelle celui de Sexciacus et qui soit située à une distance de vingt milles (29 ou 30 kilomètres) de Saint-Sever-de-Rustan et en même temps dans la Bigorre <sup>1</sup> », par où l'on voit que Longnon admet que Saint-Sever-de-Rustan serait la deuxième des églises où, chaque dimanche, le prêtre Sévère de Grégoire allait dire la messe. Or, voici ce prêtre Sévère en possession de deux paroisses ou, s'il l'on préfère, de deux domaines sur lesquels il a bâti des églises, mais cela n'est plus le cas de Sulpice Sévère qui ne s'est réservé qu'un *prædiolum* à Primuliac.

Il paraît impossible d'imaginer un *vicus Sextiacus* si étiré en longueur qu'on puisse y loger à chacune de ses extrémités — et Grégoire de Tours ne dit pas qu'elles se trouvent aux extrémités — une église à 30 kilomètres de l'autre; il est superflu de discuter du moment que dans le cas spécial de Sulpice Sévère il ne s'agit pas d'espacer les deux églises à pareille distance, mais de les mettre si rapprochées l'une de l'autre que Paulin de Nole ne se contente pas de dire : *Baptisterium basilicis duabus interpositum condidisti*, mais encore :

*Iste duas inter diversis culminis aulis  
Turrato fontem teguine constituit.*

Ainsi leur proximité est telle qu'on aperçoit dans le même moment leurs deux toits, l'un plus bas (l'ancienne), l'autre plus haut (la nouvelle). Entre elles, les unissant, le baptistère :

*Laeta novos geminis ut mater Ecclesia paratis  
Excipiat sinibus quos aqua protulerit.*

Et l'on a justement dit que « cette image des deux seins de la mère, prêts à recevoir les enfants que l'on de l'enfante, nous fait voir la porte des églises immédiatement ouverte sur le baptistère ».

Enfin les vers suivants montrent les trois édifices formant une masse unique <sup>2</sup> :

*Eccc velut trino colit unam nomine Mentem  
Sic trinam sancta mole sacravit opus.*

Dès lors que les deux églises sont contiguës et non plus séparées par 29 ou 30 kilomètres, le Sévère de Grégoire de Tours n'a plus rien de commun, que son nom, avec le propriétaire de Primuliac.

Si, comme nous le disions plus haut, l'année 406 marqua pour Primuliac la catastrophe finale, on peut se faire une idée du désastre par les plaintes d'un auteur presque contemporain <sup>3</sup> : « Quand tout l'Océan aurait inondé les Gaules il n'y aurait pas fait de si horribles ravages : nos bestiaux, nos fruits et nos grains ont été enlevés, nos vignes et nos oliviers désolés; nos

maisons de campagne ruinées, et à peine reste-t-il encore quelque chose dans les campagnes; mais tout cela n'est que la moindre partie de nos maux. Depuis dix ans, les Vandales et les Goths font de nous une cruelle boucherie : les châteaux bâtis sur les rochers, les villes les plus fortes, les bourgs situés sur les plus hautes montagnes n'ont pu garantir leurs habitants de la fureur de ces barbares et l'on a été partout exposé aux dernières calamités... C'est une tempête qui a emporté indifféremment les bons et les mauvais, les innocents et les coupables. Le respect dû à l'évêque et au sacerdoce n'a pas défendu ceux qui en étaient honorés; ces barbares leur ont fait souffrir les mêmes indignités et les mêmes supplices. »

Après une pareille calamité, il ne restait presque plus personne pour transmettre le souvenir de ce qui avait existé : baptistère, églises, moines, tout avait été balayé, anéanti, à tel point aboli que le souvenir même de Sulpice Sévère ne se retrouvait plus et que Grégoire de Tours, a-t-on dit, ne reconnaissait plus le biographe de saint Martin son prédécesseur sous le personnage d'un prêtre Sévère habitant Sextiacum. Peut-être est-ce là prêter à Grégoire une assez forte naïveté et une crédulité qui dépasse la mesure permise.

Malgré les objections que nous avons énumérées sans les affaiblir, l'identification du prêtre Sévère et de Sulpice Sévère a trouvé des partisans convaincus. On ne saurait compter de ce nombre le P. Rosweyde qui s'est bien aperçu que la difficulté de faire accorder les deux églises distantes du premier et les deux églises contiguës du deuxième empêchait de les ramener à un seul personnage. Lebrun-Desmarettes n'a su que poser les difficultés sans se résoudre à prendre parti et, comme si souvent, c'est à la sagesse de Tillemont qu'il faut revenir : « Il n'est pas difficile, a-t-il écrit, de croire que saint Sulpice ait quitté les environs de Toulouse, en 407, ou depuis, lorsque les barbares pillèrent les Gaules, qu'il se soit retiré dans des terres qu'il avait en Bigorre, et qu'il ait bien voulu y servir de curé à ceux dont il était seigneur temporel. Cela n'empêchera point qu'il n'ait même quitté ensuite cette fonction pour demeurer dans le silence, et pour aller passer quelques années à Marmoutiers; ensuite de quoi, il aura pu revenir achever ses jours au lieu de Saint-Sever. Saint Grégoire [de Tours] donne assez lieu de croire tout cela, et nous ne voyons rien qui nous en empêche. Mais nous n'osons pas aussi donner pour certain ce qui ne l'est pas <sup>4</sup>. »

On ne saurait dire plus prudemment qu'on refuse de prendre parti et de se prononcer. D'après ce que nous venons d'exposer, on pensera probablement que c'est ce qu'il y a de plus sage à faire et ceci nous laisse d'ailleurs libre de dire le peu que nous savons sur les constructions élevées par Sulpice Sévère à Primuliac.

III. LES ÉGLISES DE PRIMULIAC. — Ici encore tout n'est pas absolument clair. G. Hartel, éditeur de saint Paulin a écrit cette note <sup>5</sup> : *Ecclesiam illam Primuliaci exstructam esse ex eo patet quod, initio hujus epistolæ (xxxii, n. 1) de duabus basilicis eodem in loco, interposito baptisterio, disertè loquitur Paulinus, hic vero addit (n. 7) : vos aliam apud Primuliacum nostram et priore majorem basilicam præparasse cognovimus. Habemus ergo itlic binas eum baptisterio basilicas, hinc basilicam unam cui altera mox adjicietur videlicet Primuliaci.* Cf. xxxi, 1. On retrouve cette opinion dans les *Acta sanctorum* <sup>6</sup> qui évitent de se prononcer. Or, voici ce qu'on lit dans la lettre xxxi de saint Paulin : « Notre frère Victor m'a fait connaître que pour la basilique que vous venez de construire à Primuliac, plus grande

<sup>1</sup> La cité de Bigorre, p. 55-56. — <sup>2</sup> S. Paulin, *Epist.*, xxxii, 5. — <sup>3</sup> De Vic et Vaissète, *Hist. génér. de Languedoc*, t. 1, p. 396. — <sup>4</sup> Tillemont, *op. cit.*, t. xii, p. 607 sq. — <sup>5</sup> G.

Hartel, dans *S. Pontii Meropii Paulini opera*, Vindobonae, 1894, t. 1, p. 267. — <sup>6</sup> *Acta sanct.*, novembr. t. iiii, p. 785, note 6.

que celle qui existait déjà, vous désiriez des reliques sacrées des saints, qui doivent apporter à cette église bâtie au milieu de vos possessions, une bénédiction qu'espère votre foi. Le Seigneur m'est témoin que s'il fût resté quelque ossement après l'emploi de ce qui était nécessaire pour la consécration de ma basilique, je vous l'eusse envoyé, mais il ne m'est rien demeuré. D'ailleurs, Victor nous a assuré que Sylvie lui a promis des reliques apportées d'Orient. Toutefois j'ai quelque chose de précieux à vous envoyer pour la consécration de votre basilique, à savoir un morceau du bois de la vraie Croix. » Dans la lettre xxxii, Paulin se réjouit que Sévère ait élevé un baptistère entre ses deux basiliques. Celles-ci ne pouvaient être que l'ancienne et celle dont il est question dans la lettre xxxi. Plus loin, Paulin parle des basiliques et du baptistère, pour lesquels il envoie des vers. Enfin la *domestica tua ecclesia* peut être aussi bien l'ancienne que la nouvelle. L'explication de G. Hartel ne peut se défendre.

Le texte montre qu'il n'y a qu'une seule basilique nouvelle et non pas deux. Dans *Epist.*, xxxii, 7, saint Paulin dit expressément qu'il n'y avait qu'une basilique construite par Sévère, semblable pour l'abside à celle que lui-même avait élevée à Fondi. L'inscription peinte sur celle-ci avait plu à Victor, et Paulin, en conséquence, l'envoie à Sulpice Sévère : *Si forte et eam de duabus elegeris in hac recentiore tua pingere in qua æque apsidem factam indicavit*. Il est presque superflu de dire que rien n'a été conservé sur le plan des deux basiliques et du baptistère.

IV. LA DÉCORATION DES ÉGLISES. — L'amitié qui liait Sulpice Sévère à Paulin de Nole le porta à solliciter du poète quelques compositions de sa façon pour en décorer, suivant le goût de l'époque, les bâtiments qu'il avait élevés à Primuliacum et dans une autre localité dont le nom est inconnu; il s'agissait de deux églises et d'un baptistère<sup>1</sup>. Ce n'est qu'après s'y être essayé, probablement sans parvenir à se satisfaire, que Sulpice avait eu recours à Paulin en le priant de lui envoyer des vers qui remplaceraient ceux qu'il avait commis. Et à ce propos, il lui adressait une lettre confiée à un certain Victor qui ajouterait de vive voix les détails relatifs au plan et à la décoration des édifices, notamment au baptistère pour lequel il projetait les deux images de Martin de Tours et de Paulin de Nole, que devaient accompagner deux légendes métriques. Paulin se conforma à la demande, mais il envoya une pièce qui présentait aux néophytes saint Martin comme le guide à suivre et Paulin comme le type du pécheur. Le poète prévoyait que son envoi déplairait, aussi envoyait-il d'autres vers où il se contentait de dire que Paulin avait sacrifié tous les biens d'ici-bas pour assurer son salut.

Voici les deux pièces qui, probablement, ne furent ni peintes, ni gravées par déférence pour l'évêque de Nole :

*Abiit quisquæ animus et membra lavacris  
Cernite propositas ad bona facta vias,  
Adstat perfectæ Martinus regula vitæ,  
Paulinus veniam quo sperare docet.  
Ihne, pecutores, illum spectate, beati,  
Exemplar sanctis ille sit iste reis.*

<sup>1</sup> S. Paulin, *Epist.*, xxxii, 1 : *baptisterium basilicis duabus interpositum*. — <sup>2</sup> S. Paulin de Nole, *Opera*, édit. 1685, p. 69. *Appendix*; Remondini, *Della Nolana ecclesiastica storia*, t. 1, p. 410; J. Bingham, *Origines ecclesiasticæ*, t. iii, p. 305; Augusti, *Beiträge zur christlichen Kunstgeschichte*, t. 1, p. 157, 305; A. Mai, *Script. veter. nova coll.*, t. v, p. 171, 172; Dungal, *Responsa contra perversas Claudii Taurinensis episcopi sententias*, dans *Biblioth. veter. Patrum*, Lugduni, t. xiv, p. 200; Selvagi, *Antiq. christ.*

*Dives opum Christo, pauper sibi, pulchra Severus  
Culmina sacratis fontibus instituit.  
Et quia coelestes aulam condebat in actus,  
Qua renovarentur fonte Deoque homines,  
Digna sacramentis gemina sub imagine pinxit,  
Disceret ut vitæ dona renatus homo.  
Martinum veneranda viri testatur imago;  
Altera Paulinum forma refert humilem.  
Ille fidem exemplis et dictis fortibus arnat,  
Ut meriti palmas interemerata ferat.  
Iste docet, fustis redimens sua crimina nummis.  
Vilior ut sit res quam sua cuique salus<sup>2</sup>.*

Saint Paulin donne ensuite les vers suivants pour la façade du baptistère<sup>3</sup> :

HIC REPARANDARVM GENERATOR FONS ANIMARVM  
VIVVM DIVINO LVMINE FLVMEN AGIT  
SANCTVS IN HVNC CAELO DESCENDIT SPIRITVS AMNEM  
CAELESTIQVE SACRAS FONTE MARITAT AQVAS  
CONCIPIT Vnda DEVM SANCTAMQVE LIQVORIBVS ALMIS  
EDIT AB AETerno SEMINE PROGENIEM  
MIRA DEI PIETAS PECCATOR MERCITVR VNDIS  
MOX EADEM EMERGIT IVSTIFICATVS AQVA  
SIC HOMO ET OCCASV FELICI FVNCTVS ET ORTV  
TERRENIS MORITVR PERPETVVS ORITVR  
CVLPA PERIT SED VITA REDIT VETVS INTERIT ADAM  
ET NOVVS AETERNIS NASCITVR IMPERIIS

Une autre pièce sera peinte sur les deux églises que sépare le baptistère, c'est-à-dire sans doute sur un portique commun :

CORPORE MENTE FIDE CASTISSIMVS INCOLA CHRISTI  
CONDIDIT ISTA DEO TECTA SEVERVS OVANS  
TOTVS ET IPSE DEI TEMPLVM VIGET HOSPITE CHRISTO  
CAVDENTEMQVE HVMILI CORDE GERIT DOMINVM  
ECCE VELVT TRINO COLIT VNAM NOMINE MENTEM  
SIC TRINVM SANCTA MOLE SACRAVIT OPVS  
AMPLA DEDIT POPVLO GEMINIS FASTIGIA TECTIS  
LECIBVS VT SACRIS CONCRVERET NVMERVS  
NAM QVIA LATOREM DVO TESTAMENTA PER VNVM  
PACTA DEVM IN CHRISTO COPVLA VNA FIDES  
ISTE DVAS INTER DIVERSI CVLMINIS AVLAS  
TVRRITO FONTEM TEGMINE CONSTITVIT  
LAETA NOVOS GEMINIS VT MATER ECLESIA PARTVS  
EXCIPIAT SINIBVS QVOS AQVA PROTVLERIT  
AVLA DVPLEX TECTIS VT ECLESIA TESTAMENTIS  
VNA SED AMBOBVS GRATIA FONTIS ADEST  
LEX ANTIQVA NOVAM FIRMAT VETEREM NOVA COMPLET  
IN VETERI SPES EST IN NOVITATE FIDES  
SED VETVS ATQVE NOVVM CONIVNGIT GRATIA CHRISTI  
PROPTEREA MEDIO FONS DATVS EST SPATIO  
INDE PARENS SACRO DVOCIT DE FONTE SACERDOS  
INFANTES NIVEOS CORPORE CORDE HABITV  
CIRCVMdansQVE RVDES FESTIS ALTARIBVS AGNOS  
CRVDA SALVTIFERIS IMBVI ORA CIBIS  
HINC SENIOR SOCIAE CONCAVDET TVRBA CATERVAE  
ALLELVIA NOVIS BALAT OVILE CHORIS

L'église domestique de Sulpice Sévère possédait un précieux trésor; c'étaient les restes du prêtre Clarus, compagnon de saint Martin de Tours. Paulin composa pour l'autel où reposaient ces reliques, trois pièces de vers entre lesquelles Sulpice Sévère devait choisir. Voici ces légendes, dont l'une devint une inscription<sup>4</sup> :

*instit.*, t. iii, p. 46; A. Lupi, *Dissertazioni ed altre operette*, in-4, Faventiae, t. 1, p. 123; Prudence, *Opera*, édit. Arevalo, *Prolegomena*, p. 131; Barrère, *Histoire du diocèse d'Agen*, t. 1, p. 102-103; *Dictionn. d'épigraphie*, t. 1, p. 131, 132; E. Le Blant, *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. ii, p. 389, n. 594. — <sup>3</sup> A. Mai, *op. cit.*, t. v, p. 172; E. Le Blant, *op. cit.*, t. ii, p. 390, n. 594. — <sup>4</sup> Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle*, in-4, Paris, t. ii (1865), p. 392-393.

1. *Nominis ut titulo sic mentis lumine Clarus  
Presbyter hoc legitur, sed membra caduca sepulchro.  
Liberâ corporeo mens carcere gaudet in astris,  
Pura probatorum sedem sortita piorum.  
Sancta sub aeternis altaribus ossa quiescunt,  
Ut dum casta pio referuntur munera Christo,  
Divinis sacris animae junganur odores.*
2. *Presbyter hic situs est meritis et nomine Clarus,  
Martino studiis comes et meriti modo consors;  
Digna pio dominus est altaria, sub quibus artus  
Conditur exanimos; nam spiritus aethere gaudet  
Discipulumque pari sociat super astra magistro.*
3. *Clare fide, praecclare actu, clarissime fructu,  
Qui meritis titulum nominis aequipuras,  
Casta tuum digne velant altarii corpus  
Ut templum Christi contegat ara Dei.  
Sed quia tu non hac qua corpus sede teneris,  
Qui meritis superis spiritus involuitus,  
Sive patrum sinibus recubas, Dominus sub ara  
Conderis, aut sacro pasceris in nemore  
Qualibet in regione poli situs aut paradisi.  
Clare, sub aeterna pace beatus agis,  
Haec peccatorum bonus accipe vota rogantum,  
Ut sis Paulini Therasiaeque memor.  
Dilige mandatos interventente Severo  
Quos ignorasti corpore sic meritos,  
Unumini communis amor sit fomes utrisque  
Perpetui summo foederis in Domino.  
Non potes implicitos divellere; si trahis unum,  
Unus adhaerentem, quo raptur, rapiet.  
Ergo individuos pariter complectere fratres,  
Utque sumas, sic nos dilige participans.  
Sic Deus accipit, sic nos Martinus amavit;  
Sic et tu pariter, Clare, tuere pares.  
Non meritis, sed amore, pares; tu, sancte, valebis  
Exorare pares et meritis fieri,  
Si cum Martino socia pietate labores  
Ut vincant vestrae crimina nostra preces,  
Et simul in vestri ducamur sorte Severi  
Vestraque nos semper protegat ala sinu.*

Saint Paulin appartient à la catégorie des poètes inatmosphériques; on l'invite à envoyer une pièce, il expédie tout en assortiment, il en a pour toutes les surfaces et tous les cas, on n'a qu'à lui donner les dimensions à couvrir : carré, rectangle, cercle ou ovale. Si son correspondant désire faire l'honneur d'une inscription à la relique de la vraie Croix qu'il possède, voici une inscription pour l'autel :

*Divinum veneranda legunt altaria foedus  
Compositis sacra cum Cruce martyribus  
Cuncti sululiferi coeunt martyria Christi,  
Cruce, corpus, sanguis, Martyris ipse Deus.  
Nuncque Deus semper vobis sua munera servat;  
Atque ubi Christus, ibi Spiritus et Pater est.  
Sic ubi Cruce et Martyr ibi, quo Martyr ibi et Cruce  
Martyrii Sanctis quae pia causa fuit.  
Illa cibum vitae mortalibus, illa coronas  
Quae Domino famulos participant, peperit.  
In Cruce fixa caro est qua pascor; de Cruce sanguis  
Ille fluit vitam quo bibo, corda lavo.  
Christe, tuo coeant simul haec tua dona Severo.  
Portitor et testis sit Crucis iste tuae.  
Carne tua vivat, tuus illi pocula sanguis  
Praebeat, et verbo vivat agatque tuo.  
Quoque tuum socio Martinum ascendere Claro  
Vidit, et ipse tuo munere vectus eat.*

Au lieu de l'enfermer dans un autel, Sulpice Sévère voudra-t-il conserver pour lui-même la parcelle de la sainte Croix, voici d'autres vers pour les seules reliques :

*Pignora Sanctorum divinae gloriae mensae  
Velut apostolicis edita corporibus.  
Spiritus et Domini medicis virtutibus instans  
Per documenta sacros viva probat cineres.*

<sup>1</sup> R. Fabretti, *Inscript. antiquar. quae in aedibus paternis asservantur, explicatio*, in-fol., 1699, p. 553, n. 41. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, p. 579, n. 72. — <sup>3</sup> Boldetti, *Osservazioni sopra i cimit.*

*Sic geminata piis adspirat gratia votis,  
Infra Martyribus, desuper acta sacris,  
Vota sacerdotis, vivunt et comoda, parvo  
Pulvere Sanctorum mors pretiosa juvat*

BIBLIOGRAPHIE. — E.-Ch. Babut, *Prémillac*, dans *Annales du Midi*, t. xx, 1908, p. 457-468. — G. Balencie, *Chronologie des évêques de Tarbes*, dans *Mélanges Léonce Couture*, in-4°, Toulouse, 1902, p. 98; *Sommaire description du pays et comté de Bigorre*, par G. Mauran, Auch, 1887. — A. Barrère, *Histoire du diocèse d'Agen*, in-8°, Agen, 1861, t. I, p. 14. — P. Batiffol, *Vigilance de Calaguris*, dans *Revue de Gascogne*, 1904. — J. Bourdette, *Annales des sept vallées du Labeda*, in-8°, Argelès, 1898. — J. Brochet, *La correspondance de saint Paulin de Nole et Sulpice Sévère*, in-8°, Paris, 1906. Cf. E.-Ch. Babut, dans *Annales du Midi*, t. xx, 1908, p. 18-36. — X. de Cardaillat et N. Rosapelly, *La cité de Bigorre*, in-8°, Paris, 1890. — *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1926, p. 118. — A. Curie-Seimbres, *Recherches sur les lieux habités par Sulpice Sévère, premiers monastères institués en Aquitaine, conjectures pour Saint-Justin-Pardiac et Saint-Sever-Rustain* (Gers et Hautes-Pyrénées), in-8°, Tarbes, 1875. — L. Dessalles, *Établissement du christianisme en Périgord*, in-8°, Périgueux, 1862. — R. Dezeimeris, *Recherches sur les origines de Sulpice Sévère*, dans *Soc. arch. de Bordeaux*, t. vi, 1879, p. 69-131. — J. Labrunie, *Extraits des Essais historiques et critiques d'Argentan sur l'Agenais. I. Les Niti obriques*, in-8°, Agen, 1856. — G. Basele de Lagrèze, *Histoire religieuse de la Bigorre*, in-8°, Paris, 1863; *Sulpice Sévère ne serait-il pas le même personnage que S. Sever de Rustan en Bigorre?* dans *Congrès scient.*, Bordeaux, 1861-1863, p. 325. — Lartigau, *Étude sur le Beauharnum*, dans *Revue de Gascogne*, 1868. — Ph. Lauzun, *Le château de Lauzun en Agenais*, Agen, 1909. — E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule antérieure: au VII<sup>e</sup> siècle*, in-4°, Paris, 1865, t. II, p. 388-411. — Lebrun-Desmarettes, *Sancti Pontii Meropii Paulini Nolani episcopi opera*, in-fol., Parisii, 1865. — F. Muret, *Sulpice Sévère à Primuliac*, in-8°, Paris, 1907. — L. Ricaud, *Sulpice Sévère et sa villa de Primuliac à Saint-Sever-de-Rustan*, in-12, Tarbes, 1914. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XII. — J. Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, édit. Privat, t. II, note 40.

H. LECLERCO.

**PRINCIPIUM.** — Edm. Le Blant a remarqué dans les *Inscriptiones antiquae* de Fabretti le texte d'une inscription tirée, dit celui-ci, de la catacombe de Calliste, mais qui n'a pas été signalé depuis lors <sup>1</sup> :

AVRELIA COSTANIA QVE VIXIT  
ANNOS XXXIV ET MENSES III DOFMIT  
IN PACE  
ET PRINCIPIO

La formule finale a été relevée par E. Le Blant sur d'autres marbres, par exemple :

MANET IN PACE ET IN CHRISTO <sup>2</sup>  
IN PACE ET IN ✠ <sup>3</sup>  
MANET IN PACE ET IN CRITO <sup>4</sup>

On peut se demander si ces deux formules ne sont pas équivalentes : *in pace et principio* et *in pace et in Christo*. Nous lisons dans l'évangile de saint Jean que les Juifs interrogèrent Jésus, lui disant : *Tu quis es?* et il leur répondit : *Principium qui et loquor vobis* <sup>5</sup>, ou bien en grec : Ἐγὼ τίς εἶμι — Τὴν ἀρχὴν ᾤμι καὶ λαλῶ ὑμῖν. On vient de lire la traduction de saint Jérôme qui rend l'accusatif τῆν ἀρχὴν par le nominatif principium <sup>6</sup>,

*cris.*, 1720, p. 318. — <sup>4</sup> *Compt. rend. de l'Acad. des inscr.*, 1888, p. 141. — <sup>5</sup> Joh., VII, 25. — <sup>6</sup> S. Augustin, *Tractat. in Johannem*, XXXVIII, c. xi.

quant à  $\epsilon\tau\iota$  les uns l'ont traduit par *qui* ou *quod*, d'autres par  $\epsilon\tau\iota$  *quia*. Les Pères de l'Église placés en présence de ce texte ont admis que le Sauveur avait dit : Je suis le *principium*; telle est la pensée de saint Augustin<sup>1</sup>, saint Ambroise<sup>2</sup>, saint Grégoire le Grand<sup>3</sup>, saint Fulgence<sup>4</sup>. Le Seigneur n'avait-il pas dit de lui-même : *Ego sum alpha et omega, principium et finis*<sup>5</sup>.

« Pour les fidèles, le Verbe éternel, qui est le Christ<sup>6</sup>, avait existé avant le temps. Il avait créé le monde<sup>7</sup>, puni par le déluge l'humanité coupable<sup>8</sup>. A Moïse, il avait donné la loi<sup>9</sup>, parlé dans le buisson ardent<sup>10</sup>; il avait annoncé aux prophètes sa venue<sup>11</sup>; apparut à Abraham sous le chêne de Mambré<sup>12</sup>, introduit le peuple juif dans la terre promise<sup>13</sup>, assisté les trois jeunes Hébreux dans la fournaise ardente<sup>14</sup>. Les artistes chrétiens propageaient cette doctrine. Peintres et sculpteurs représentaient le Christ dans des faits antérieurs à sa naissance humaine; sous la forme du Verbe quand fut créée la femme<sup>15</sup>; dans son type habituel avec Adam et Ève<sup>16</sup>, près des jeunes Hébreux livrés aux flammes<sup>17</sup>, avec Daniel empoisonnant le dragon des Babyloniens<sup>18</sup>. Ainsi s'affirmait, par les écrits comme par les œuvres d'art, la croyance à l'éternité de celui que nos Pères nommaient en même temps le Christ et le *Principium*, ainsi que le montrent ces deux passages de saint Augustin et de saint Ambroise : *Tenebam jam Patrem in Dei nomine et Filium in principii nomine*<sup>19</sup>; *In hoc principio, id est in Christo, fecit Deus caelum et terram*<sup>20</sup>. A côté de ces textes semble devoir être classée l'épithaphe transcrite ci-dessus et dans laquelle les mots *in principio* figurent comme un équivalent de la formule in *Christo* placée de même sur d'autres marbres<sup>21</sup>. »

## II. LECLERCO.

### PRISCILLE (CIMETIÈRE DE). — I. Le site.

II. Les premiers explorateurs. III. L'entreprise de J.-B. De Rossi. IV. Les cimetières de la voie Salaire nouvelle. V. Nom et origine du cimetière. VI. Discussion sur ce qui précède. VII. Les Acilii Glabroni. VIII. Le rôle historique de la catacombe de Priscille. IX. Développement de la nécropole. X. Description de la *Capella greca*. XI. La région de l'arénaire. 1<sup>o</sup> Galerie C. 2<sup>o</sup> Galerie D' et emplacement h<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup> Galerie D. 4<sup>o</sup> Galeries E, F, G. 5<sup>o</sup> Galerie H. 6<sup>o</sup> Passages i et i'. 7<sup>o</sup> Galerie I. 8<sup>o</sup> Galerie K. XII. Étage inférieur. XIII. L'escalier principal. 1<sup>o</sup> Deux fresques. 2<sup>o</sup> Galeries environnant l'hypogée des *Acilii*. 3<sup>o</sup> L'hypogée des *Acilii*. 4<sup>o</sup> Mosaïque du cubicule 17. XIV. Le baptistère. XV. La basilique de Saint-Silvestre : 1<sup>o</sup> Attestations documentaires. 2<sup>o</sup> Description générale. 3<sup>o</sup> Restitutions conjecturales. 4<sup>o</sup> Monuments figurés. 5<sup>o</sup> Fresques. 6<sup>o</sup> Les caractères du type priscillien. 7<sup>o</sup> Les graffites. 8<sup>o</sup> Communications avec l'extérieur. XVI. Glanes épigraphiques. XVII. Bibliographie.

I. LE SITE. — Pendant les derniers siècles du Moyen Âge et jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'usage avait prévalu d'imposer le vocable de Priscille à presque toutes

les nécropoles chrétiennes disséminées le long des deux voies Salaire, l'ancienne et la nouvelle, de même que le nom de Calliste servait à désigner tous les cimetières souterrains espacés sur les voies Appienne et Ardeatine<sup>22</sup>. Il a fallu attendre J.-B. De Rossi, au XIX<sup>e</sup> siècle, pour tracer les limites topographiques, restituer leurs noms aux différentes catacombes et rétablir la distinction entre l'une et l'autre voie Salaire<sup>23</sup>. Le vrai cimetière de Priscille se trouve au III<sup>e</sup> mille environ de la voie Salaire nouvelle, là où la colline commence à décliner vers le pont de l'Anio, à main gauche, sous la vigne appelée au XVI<sup>e</sup> siècle de *Cupis*. Sous terre, cette nécropole communique par des galeries d'arénaire avec les hypogées situés à main droite de cette même voie et qui s'étendent dans la direction de la voie Nomentane. Bosio avait bien vu dans ces hypogées le centre du *cæmeterium Novellæ* (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1760-1761)<sup>24</sup>, dont l'origine se rapporte au pontificat du pape Marcel, à qui des leçons fautive du *Liber pontificalis* attribuent la création du cimetière de Priscille au temps de Maxence.

II. LES PREMIERS EXPLORATEURS. — Ce fut en 1590 que Michel Lonigo descendit dans le cimetière de Priscille, aussi Baronius s'était-il trompé lorsqu'il avait décrit avec émerveillement un cimetière découvert et visité en 1578<sup>25</sup> et qui n'était autre que le *cæmeterium Jordanorum* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2642-2643). Toutefois, un siècle et plus avant Lonigo, les galeries de la voie Salaire avaient été visitées par Pomponius Laetus et ses compagnons, comme ils prirent soin de nous l'apprendre en charbonnant leurs noms sur les parois<sup>26</sup> (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1041-1051), mais on ignore tout des résultats de leurs promenades. Ce ne fut donc qu'en 1590 que commença l'histoire littéraire du cimetière; cette année-là, un Flamand nommé Philippe de Winghe remarqua dans la vigne de *Cupis* des traces de ruines et de tombes sur le sol, il en prit note, ainsi qu'on peut le voir dans son carnet manuscrit : *Cod. Bruxell. 17872*, p. 33 sq.; une copie exécutée par Claude Menestrier contient même des croquis coloriés, et d'autres moins exacts et plus nombreux se voient dans les papiers d'Alfonso Ciaconio (Chacon) qui visita les souterrains avec Baronius.

Antoine Bosio visita les hypogées de la vigne de *Cupis* le 22 avril 1594, inscrivit son nom sur une paroi, prit des notes et fit prendre quelques croquis, mais sa *Roma sotterranea*, de 1632, n'en donne rien<sup>27</sup>. Il arrêta un moment son attention sur les débris épars sur le sol qu'il estima être ceux de la basilique de Saint-Silvestre. Il ne poussa pas plus loin, sur ce point, ses investigations.

Pompeo Ugonio, dans son journal manuscrit a conjecturé que les plaques de marbre du pavement de l'église de Saint-Martin-des-Monts provenaient du cimetière de Priscille, il donnait en cela trop de crédit à une inscription du XII<sup>e</sup> siècle, et, pour sa part, J.-B. De Rossi n'en croit rien<sup>28</sup>.

<sup>1</sup> De *Genesi ad litt.*, l. I, c. v; *Confess.*, l. XI, c. VIII, IX. — <sup>2</sup> *Hexaem.*, l. I, c. II, IV; *De fide*, l. III, c. VII. — <sup>3</sup> *Homil. in Ezech.*, l. II; *Homil.*, II, 10. — <sup>4</sup> *Ad Trasimundum*, l. II, c. v. — <sup>5</sup> *Apoc.*, I, 8; XXI, 6; XXI, 13; cf. I *Coloss.*, xv. — <sup>6</sup> S. Justin, *Apol.*, I, c. v. — <sup>7</sup> S. Irénée, *Adv. haeres.*, I, IV, c. xx. — <sup>8</sup> S. Hilaire, *Tractat. in psalm.*, LXIII, n. x. — <sup>9</sup> S. Irénée, *loc. cit.* — <sup>10</sup> S. Justin, *Apol.*, I, c. LXIII; Tertulien, *Adv. Jud.*, c. ix. — <sup>11</sup> S. Hilaire, *loc. cit.* — <sup>12</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. I, c. II; S. Augustin, *De civit. Dei*, l. XV, c. XXXI. — <sup>13</sup> S. Augustin, *Contra Faustum manich.*, l. XII, c. XXXI, XXXII. — <sup>14</sup> S. Jérôme, *Comment. in Danielem*, c. III; Prudence, *Apoltheosis*, vs. 130-139. — <sup>15</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 69. — <sup>16</sup> *Id.*, *ibid.* — <sup>17</sup> R. Garricci, *Vetri ornati di figure in oro*, 2<sup>e</sup> édit., in-10, pl. I, n. I. — <sup>18</sup> *Id.*, *ibid.*, pl. III, n. 13. — <sup>19</sup> S. Augustin, *Confessiones*, l. XIII, c. v. — <sup>20</sup> S. Ambroise, *Hexaemeron*, l. I, c. IV, n. 15. Le texte de saint Grégoire, *Homil. in Ezech.*, l. II, *Homil.*, II,

10, montre que le mot *principium* désigne le Christ : *Lia interpretatur laboriosa; Rachel vero ovis vel visum principium. Activa autem vita laboriosa est quia desudat in opere; contemplativa vero simplex ad solum videndum principium anhelat, videlicet ipsum qui ait : Ego principium quod et loquor vobis.* — <sup>21</sup> E. Le Blant, *Principium*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1894, p. 333-335. — <sup>22</sup> On possède un témoin de cette confusion dans un mémoire manuscrit de Marangoni, *Sui cimieri di Callisto e di Priscilla*, dans *Cod. Valic. 9022*; cf. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 228. — <sup>23</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 5 sq. — <sup>24</sup> L. Duchesne, *Étude sur le Liber pontificalis*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1877, p. 77, 223. — <sup>25</sup> *Cod. Vallicell. G. 36*, p. 70; *Cod. Barberini 2009*. — <sup>26</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 5. — <sup>27</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 19, 20; *Inscr. christ.*, t. I, p. XXXII; Bosio, *Roma sotterr.*, p. 533 sq. — <sup>28</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 10-11.

Ce que n'avait pu faire Bosio, ce ne sont pas Fabretti, Boldetti, Marangoni ou Bottari qui s'y hasardèrent; on pourrait croire que le nom de Priscille leur est à peu près inconnu, car si cette appellation se lit souvent sur les notes prises aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, c'est une indication vague qui est plus faite pour embrouiller que pour éclaircir ceux qui en tiendraient compte. L'ignorance, à l'égard de la catacombe de Priscille, avait été poussée à un tel point que, vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, on l'appelait le cimetière *del Crocifisso*, à raison de la proximité d'une chapelle moderne portant ce vocable. Sérour d'Agincourt parcourut la catacombe de Priscille et y fit des dessins qui semblent aujourd'hui disparus<sup>1</sup>. L. Perret a publié une planche<sup>2</sup> représentant saint Pierre entre les vierges Praxède et Pudentielle « découverte au cimetière de Priscille, en 1849 », c'est à peine croyable, car le P. Marchi et J.-B. De Rossi n'ont jamais rien su de cette découverte, pas plus que ce dernier n'en a découvert aucune trace. Perret et ses rabatteurs apportant plus de zèle que de compétence à leur besogne, il aura probablement trouvé cette peinture dans un recoin quelconque de l'église Sainte-Pudentienne, à Rome, car on sait que le nom de Priscille fut délibérément imposé au Moyen Age du cimetière suburbain au titre urbain de Pudens sur le Viminal; c'est un fait bien connu<sup>3</sup>.

En somme, jusqu'en 1849, tout souvenir du cimetière de Priscille semblait aboli et l'attention semblait s'en être même détournée.

III. L'ENTREPRISE DE J.-B. DE ROSSI. — En 1851, J.-B. de Rossi se mit à l'œuvre. Un abrégé de ses premières observations sur les lieux accompagnait la publication des *Imagines selectæ Deiparæ Virginis in cœmeteriis subterraneis udo depictæ*<sup>4</sup>, dont il parut deux éditions simultanément (française et italienne) en 1863. L'année suivante, dans la *Roma sotterranea*<sup>5</sup>, il en fut question brièvement; mais l'espoir qu'on pouvait fonder sur les trésors enfouis n'avait pas attendu douze ans pour être divulgué. On savait toutefois l'état de dévastation des tombes, la pulvérisation des marbres et des tuiles gisant dans les corridors, au pied des *loculi*, la destruction systématique des sarcophages et l'espèce d'acharnement apporté à la destruction des fresques et des bas-reliefs. Ces derniers avaient eu à souffrir des barbares, celles-là n'avaient pas eu seulement à compter avec les hommes, mais encore avec l'humidité qui altère les couleurs et détache les enduits. Cependant beaucoup avaient été épargnées. Dans la portion centrale des excavations, les peintures s'inspiraient du style antique, le même qu'on reconnaissait sur les sculptures de beaucoup de sarcophages. Enfin, il était visible que les inscriptions dans la brièveté de leur formulaire, le plus souvent condensé dans un seul nom, accompagné parfois d'une acclamation, transcrites en caractères très lisibles et rappelant l'époque impériale, offraient une moisson aussi précieuse qu'abondante. Un point à remarquer, dès une première inspection, c'était la dissemblance existant entre la paléographie de ces inscriptions et celle qui caractérisait les autres débris rencontrés dans les cimetières romains; très vite on sentit la nécessité de les désigner comme une famille distincte sous le nom de « type priscillien ». Au lieu d'être gravés sur marbre ou tracés dans le plâtre, les *tituli* priscilliens sur en grande majorité peints à la couleur rouge (*minium*) sur des tuiles de terre cuite posées debout à l'orifice des *loculi*. Depuis la fin du xviii<sup>e</sup> siècle on avait pu voir une épitaphe de ce genre dans le musée du cardinal Borgia, et

à partir du commencement du xix<sup>e</sup> siècle quelques exemplaires avaient trouvé abri dans les magasins de la bibliothèque Vaticane, où on indiqua leur provenance *del Crocifisso*. A cette catégorie appartient l'inscription si connue de *Filumena* (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2013, fig. 563; t. v, col. 1601, fig. 4460) et celle que nous donnons ici (fig. 10529) : *SPES PAX TIBI*<sup>6</sup> à laquelle on peut associer toutes celles qui forment la classe xviii du musée épigraphique du Latran. Les inscriptions grecques étaient nombreuses : un nom et parfois aussi un gentilice. Quelques acclamations très brèves : *Pax tecum. Pax tibi. In pace*, mais nulle part la *κατάθεσις* ou *depositio*. Les symboles sont l'ancre (voir *Dictionn.*, t. 1, à ce mot), mais pas encore accompagné du poisson (celui-ci ne viendra que plus tard), souvent la palme, une fois les colombes qui s'approchent d'un vase posé entre elles; il n'est pas encore question du *chrismon* ou monogramme du Christ. Ce n'est pas qu'on se refuse à évoquer la croix, mais on la dissimule sous la forme de l'ancre qui signifie tout à la fois l'espérance dans la rédemption. Bref, nous nous trouvons en présence d'une génération chrétienne qu'on soupçonnait et qui, pour la première fois, se laissait entrevoir; une génération antérieure aux formules même les plus anciennes, contemporaine de symboles tellement reculés qu'il est permis de les reporter jus-



10529. — Spécimens de *tituli* priscilliens.

D'après O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. LXI, n. 20.

qu'à l'âge apostolique. Une de ces tuiles portait une estampille doliaire (voir *Dictionn.*, t. v, col. 534-546) au nom d'Antonin le Pieux (138-161). On se trouve donc en présence d'un groupe de chrétiens qui peut prendre place entre les temps apostoliques et le milieu du i<sup>e</sup> siècle.

Il n'y a pas que ces inscriptions peintes sur des tuiles, les survivants ont employé des plaques de marbre sur lesquelles le nom est soigneusement gravé et ensuite peint au minium; ce sont généralement les plus beaux types de la paléographie sur les inscriptions chrétiennes. Dès l'année 1851, De Rossi reconstitua une épitaphe dont les caractères sont ceux qu'on employait à Rome vers le début du i<sup>e</sup> siècle de notre ère :

TITVS FLA  
VIVS FE  
LICISSIMVS  
POSITVS EST

La simplicité de la rédaction, la mention *positus est*, très ancienne et antérieure à *depositio* qui l'a remplacée, surtout l'emploi des trois noms nous reportent au temps de la famille impériale des Flaviens; ici on remarquera un affranchi de Titus ou bien un étranger ayant reçu de cet empereur le droit de cité romaine.

Mais il n'y a pas que l'épigraphie qui rend témoignage, la peinture apporte le sien avec cette fresque devenue fameuse qui représente la vierge Marie allai-

et *Analyse architectonique*, p. 32-34. — <sup>6</sup> O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, in-fol., Milano, 1910, p. 60, pl. LXI, en entier. A notre vif regret nous sommes obligés à nous borner à ce spécimen.

<sup>1</sup> *Histoire de l'art depuis sa décadence. Peinture*, pl. XIII, 6. — <sup>2</sup> *Rome souterraine*, t. III, pl. XII. — <sup>3</sup> De Lexis, *De S. Priscillae senioris cœmeterii urbanei commentio*, Augustae Taurinorum, 1779. — <sup>4</sup> P. 7-11, 15-19. — <sup>5</sup> T. I, p. 188-189

tant Jésus. Ce fut en 1851 que cette fresque, qui avait été vue par Ciaccono et par Bosio, déjà détériorée au point qu'ils n'avaient pas jugé devoir la copier<sup>1</sup>, fut découverte à nouveau par De Rossi qui la fit voir au P. Marchi (voir ce nom) et à différents archéologues qui l'estimèrent *non posteriore ai primi Antonini e forse anche assai anteriore*<sup>2</sup>. On ne pouvait descendre au-dessous de la première moitié du 11<sup>e</sup> siècle (voir *Dictionn.*, t. 11, pl. hors texte; t. x, col. 1988) et cet hommage rendu à la vierge Marie, mère de Dieu, environ trois siècles avant la proclamation de la Θεοτοκος, au concile d'Éphèse (en 431) ne put laisser insensible le sectarisme de certains protestants. Dans le t. 11 du *Dictionary of christian antiquities* de Smith and Cheetham, on pouvait lire avec stupeur que cette fresque, à laquelle il s'agissait de retirer toute portée traditionnelle, appartenait au 11<sup>e</sup> siècle. Aussi, L. Duchesne, alors dans toute sa verdeur de polémiste, ne manquait pas de signaler « l'article : *Marie dans l'art*, [comme] déparé par la mention de certains jugements insensés d'un cicérone, qui place au 11<sup>e</sup> siècle des peintures du 11<sup>e</sup> parce qu'elles représentent la sainte Vierge et que leur antiquité pourrait déplaire à certains touristes<sup>3</sup>. » Entre les produits artistiques du 11<sup>e</sup> et ceux du 11<sup>e</sup> siècle la différence est telle que toute prétendue confusion ne relève pas de l'inexpérience mais de la mauvaise foi.

Dès ses premières visites, De Rossi avait cru reconnaître trois cryptes principales : la *spelunca* dans laquelle on vénérât le martyr *Crescentio* que les anciens Guides nomment *Crescentius* ou *Crescentianus*<sup>4</sup> et où reposait parmi d'autres martyrs le pape Marcellin dans un *cubiculum clarum* qui *patet usque in hodiernum diem*. Cette crypte devait être éclairée par le grand luminaire (*K. 6* du plan) dont il sera question plus loin. La *spelunca* fut déblayée en 1864 par les soins de la Commission d'archéologie sacrée, avec les cryptes et les cubicules adjacents. Le lieu avait été complètement dévasté et dépouillé de ses inscriptions dont les débris n'offraient aucun nom historique, mais sur un morceau d'enduit on lut ce graffiti *Paule vivas* proche des débris d'un sarcophage portant le nom *PAULI*<sup>5</sup>. On se trouvait dans le voisinage de tombes saintes, à en juger par un fragment sur lequel on put lire ces mots :

...vixit ANNIS XVIII  
NOTARIO  
vivas cum MAPTVF.IBVS

Un jeune *notarius* de 18 ans avait reçu la sépulture dans le voisinage des martyrs. Une autre épitaphe dont on put recueillir quelques débris indiquait une épitaphe métrique, par conséquent d'époque postérieure, mais qui faisait allusion à un saint dont on invoquait l'intercession pour obtenir l'admission du défunt dans la félicité éternelle :

.....PETATIS  
.....VM VT VIVAT IN AEVVM

Ensuite vinrent d'autres trouvailles dont aucune ne fut décisive, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes à partir de 1879 devinrent le couronnement de la carrière du grand archéologue qui ne cessa plus, jusqu'à sa mort, d'en poursuivre le déblaiement et d'en détailler les résultats à ses lecteurs.

IV. LES CIMETIÈRES DE LA VOIE SALAIRE NOUVELLE. — La voie Saltaire nouvelle est si riche de monuments anciens et de cimetières chrétiens qu'elle eût éclipsé même l'Appienne et l'Ardéatine si on n'en avait pas

perdu ou brouillé le souvenir, tellement que les Romains du Moyen Age ne connaissaient plus qu'une vaste nécropole offrant une sorte de labyrinthe inextricable. Celui qui se trouvait à proximité de la voie Saltaire nouvelle porta le vocable de Priscille, comme tout ce qui était proche de la voie Appienne fut désigné par le nom de Calliste. La distinction entre eux fut faite par J.-B. De Rossi qui retrouva les régions distinctes et leur rendit leurs dénominations.

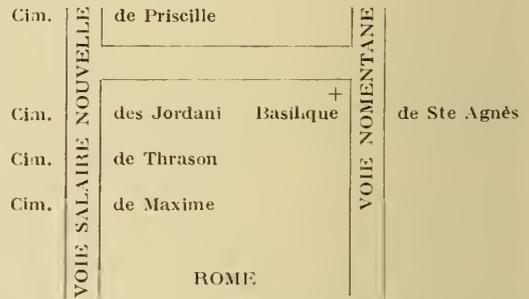
Le précieux catalogue des cimetières dont un exemplaire incomplet fut trouvé dans un manuscrit de la *Notitia regionis urbis Romæ* indique sur la voie Saltaire nouvelle trois catacombes désignées sous les noms de :

*Coemeterium Priscillae ad S. Silvestrum.*  
*Coemeterium Jordanorum ad S. Alexandrum.*  
*Coemeterium Thrasonis ad S. Saturninum.*

La confrontation de ces mots avec d'autres documents assez nombreux, en particulier ceux des martyrologes hiéronymien et de Boucher, en confirment l'exactitude, en outre, elle nous apprend que le catalogue est incomplet et qu'à ces trois cimetières il faut en ajouter un quatrième :

*Coemeterium Maximi ad S. Felicitatem.*

Afin de faciliter l'intelligence de ce qui va suivre, voici la distribution schématique des lieux :



Le cimetière de Priscille, que d'anciens témoignages reportent jusqu'à l'âge apostolique, est très connu; c'est un des plus illustres de la Rome souterraine, il est situé à 2 milles environ de la ville; sur ce point l'entente est complète. Il est contigu au cimetière de Novella qui, parfois, dans les documents topographiques ou hagiographiques n'en est pas distinct (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1760-1761). Celui des Jordani (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2642-2643), dénomination d'origine incertaine, est nommé dans le *Liber pontificalis* à l'occasion de la sépulture de trois des sept fils de sainte Félicité, martyrisés en l'an 162, ce qui fait qu'on en peut placer les débuts au moins vers le temps de Marc-Aurèle. Ces trois martyrs avaient nom Alexandre, Vital et Martial d'où la mention de *Jordanorum ad S. Alexandrum*; là aussi se trouvait la sépulture de sept vierges connues seulement par leurs noms. Un peu plus loin on arrivait à *S. Silvestrum*, peu après avoir traversé le chemin qui conduisait sur la voie Nomentane à la hauteur de la basilique de Sainte-Agnès. Ce fut là qu'en 1578 furent découverts les hypogées qui mirent sur la voie de la découverte de la Rome chrétienne souterraine<sup>6</sup>.

V. NOM ET ORIGINE DU CIMETIÈRE. — Le cimetière de Priscille est ainsi nommé dans le plus ancien des catalogues de cimetières, inséré dans la *Notitia* et remontant au moins au 11<sup>e</sup> siècle; on y lit ceci : *Cæme-*

<sup>1</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. 1, p. 22, 36. — <sup>2</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 21. — <sup>3</sup> L. Duchesne, dans *Bull. crit.*, 1880, p. 67-68. — <sup>4</sup> De Rossi, *Roma sott.*, t. 1,

p. 176-177. — <sup>5</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. 1, p. 173. — <sup>6</sup> De Rossi, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1873, p. 5 sq.

terium Priscillæ ad S. Silvestrum via Salaria. Dans le *Mirabilia urbis Romæ* il est fait mention du *Cæmeterium Priscillæ ad pontem Salarium*. La notice du pape Hadrien 1<sup>er</sup> au *Liber pontificalis* préfère : *Cæmeterium S. Silvestri confessoris atque pontificis* et dans les autres documents topographiques du vi<sup>e</sup> siècle où le cimetière n'est pas nommé on lit à la place : *Juxta eandem viam Salarium S. Silvester requiescit*. En fin sur une paroi de la catacombe on a pu lire la mention de... *domnae Priscillæ beatæ* (fig. 10530). Il ne subsiste donc aucun doute<sup>1</sup>. (Voir *Dictionn.*, t. x, col. 1769, fig. 7635.)

DOMNAE PRISCILLÆ BEATÆ

10530. — Détail de graffiti au cimetière de Priscille.

Qui est cette Priscille? — Dans la notice du pape Marcel au *Liber pontificalis*, nous lisons ceci : *rogavit quamdam matronam nomine Priscillam et fecit cymiterium (Novellæ) via Salaria*. Ce mot *Novella* ne se lit que dans trois manuscrits : Berne, Wolfenbüttel (ix<sup>e</sup> s.) et Paris (xi<sup>e</sup> s.) sous cette forme : *noille*, *nouelle*, *nobile*. Mommsen n'a pas admis cette addition dans son texte où Duchesne l'avait accueillie puisque le cimetière de *Novella* est mentionné dans les *Acta Liberii*, qui ne sont pas postérieurs aux premières années du vi<sup>e</sup> siècle. De toutes façons, le cimetière de *Novella* est différent de celui de Priscille lequel est mentionné sous ce vocable dans la notice du pape Marcellin (296-303). Au dire du *Liber* le pape Marcel (308-309) ensevelit au cimetière de Priscille les corps de Marcellin, son prédécesseur, et ceux des martyrs Claude, Cyrin et Antonin : *Marcellus presbyter collegit noctu corpora et sepelivit in via Salaria in cymiterio Priscillæ*. Il est bien certain que la Priscille qui donna son nom au cimetière n'est pas celle que nous venons de voir dans la notice de Marcel; tout au plus en serait-elle une descendante, car la catacombe de Priscille est le plus ancien cimetière chrétien à Rome, et remonte à l'âge apostolique. Nous n'avons pas répondu à la question : Qui est cette Priscille?

Les investigations de J.-B. De Rossi permettent de croire qu'il s'agit de la mère du sénateur Pudens<sup>2</sup>. Celui-ci, d'après une tradition qui n'est pas négligeable<sup>3</sup>, aurait offert l'hospitalité, dans sa demeure située au pied du Viminal, à l'apôtre Pierre qui y aurait exercé les fonctions de son ministère. Mais on n'est pas borné à cette explication et il est permis de chercher cette Priscille ou Prisque dans l'épouse d'Aquila dont parlent les Actes des apôtres et les épîtres de saint Paul (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2654). C'étaient des juifs chassés de Rome, sous Claude, réfugiés à Corinthe où ils connurent l'Apôtre et rentrés à Rome où ils établirent une *ecclesia domestica* dans leur maison de l'Aventin, devenu le titre de Sainte-Prisque. Quelques années plus tard, on rencontre ce ménage en Asie Mineure d'où il revint probablement encore une fois à Rome pour y finir sa vie. Sous le pontificat de Léon IV on découvrit dans un cimetière de la voie Salara, certainement celui de Priscille, un groupe de tombes sur lesquelles on put lire les noms de Aquilinus, Aquila et Prisca, et ces derniers parurent être ceux des commensaux de saint Paul. Quant à Aquilinus tout ce qu'on propose à son sujet ne dépasse pas le domaine de la conjecture.

<sup>1</sup> De Rossi, *Priscilla e gli Acilii Glabrioni*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1889, p. 103-133, est revenu sur cette question della *Priscilla invocata dai visitatori dell'ipogeo degli Acilii* pour démontrer *se e come possono conciliarsi le novelle scoperte di monumenti degli Acilii Glabrioni con le vecchia*

Prisque était-elle une affranchie des Pudens d'où Priscille aurait pris son surnom, comme cela se faisait dans les premiers temps de l'époque impériale, et aurait reçu la sépulture dans leur domaine funéraire? On n'est pas en mesure de le dire; quoi qu'il en soit, les relations entre les Pudens du Viminal et les compagnons des apôtres, Aquila et Priscille, sont assurées. En 1776, on découvrit au titre de Sainte-Prisque un diplôme de bronze envoyé en l'an 222 d'une ville d'Espagne à un Caius Marius Pudens Cornelianus, personnage de rang sénatorial que cette ville avait choisi comme patron. Il était d'usage d'encaster ces sortes de diplômes honorifiques dans l'atrium d'une maison romaine et ce ne peut être une circonstance fortuite que la trouvaille de ce nom de Pudens en un lieu où d'autres indices placent le séjour de cette famille qui peut avoir possédé un lieu de sépulture tout proche.

Quant à Priscille qui a donné son nom au cimetière de la voie Salara elle ne paraît pas être la vierge Prisque dont le nom revient si souvent dans les documents topographiques et liturgiques, mais la mère du sénateur Pudens. Son souvenir est associé à celui du fils Pudens, de Pudentienne et de Praxède. Les itinéraires du v<sup>e</sup> siècle ajoutent aux cryptes historiques priscilliennes la tombe de Priscille qui fut, semble-t-il, la vierge martyre dont on célèbre la fête le 18 janvier et non la matrone éponyme du lieu. D'après le manuscrit d'Epternach du martyrologe hiéronymien la susdite Prisque fut inhumée sur la voie Salara, et les *Itineraria* précisent que ce fut dans le cimetière situé au III<sup>e</sup> mille, Prisque et Priscille sont deux formes du même nom employé pour désigner la même personne de façon familière. La martyre Prisque fêtée le 18 janvier ne serait donc autre que la Priscille du manuscrit d'Epternach et la Prisque des autres manuscrits. Reste à savoir si la *Domna Priscilla* invoquée par le graffiti est la Prisque, martyre du 18 janvier.

J.-B. De Rossi se déclarait persuadé que, dans le manuscrit d'Epternach, le nom de Priscille a une signification topographique et il en développe ainsi la leçon : *Romæ via Salaria (in cæmeterio) Priscellæ Priscæ virginis*. Le seul exemple d'une *Priscilla* ainsi éliminé au profit de Prisque, il se trouve que celle-ci, dans tous les documents où on rencontre son nom, reste Prisque et l'éponyme du cimetière est Priscille. C'est en effet ce nom que nous lisons dans le *Liber pontificalis*, dans les actes et passions de martyrs et autres écrits du vi<sup>e</sup> siècle et depuis, ainsi que dans le philocalien, l'hiéronymien, le manuscrit liturgique de Vérone, le catalogue des cimetières, documents des iv<sup>e</sup> et v<sup>e</sup> siècles auxquels il faut adjoindre le graffiti en question. Un seul calendrier dont il reste deux copies faites l'une à Senlis entre 877 et 882, l'autre à Saint-Denis vers le même temps (*Bibl. nat., fonds lat. 2290, fol. 6*) porte ces mots au 31 décembre : *Romæ in cimiterio Priscæ via Salaria deposci Silvestri papæ et conf.* Mais les fêtes et les mentions topographiques romaines de ce calendrier sont toutes extraites et transcrites d'après des livres romains qui, au 31 décembre, portent toujours *Priscillæ* et jamais *Priscæ*. C'est donc l'erreur d'un copiste franc du ix<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

On peut donc conclure que le noyau du cimetière de Priscille fut établi dans un domaine rural des Pudens à l'époque apostolique.

VI. DISCUSSION SUR CE QUI PRÉCÈDE. — Il s'en faut de beaucoup que tout ce qu'on vient de lire soit indiscutable. La catacombe de Priscille renferme des sèpul-

*congettura circa il nome gentilizio di Pudente et Priscilla*. Nous dirons plus loin ce que nous en pensons. — <sup>2</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 44. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, 1867, p. 49-50. — <sup>4</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1888, p. 42 sq.

tures authentiques du 1<sup>er</sup> siècle et du temps même de saint Clément le Romain; elle était établie dans la propriété des *Acilii*, chrétiens dont l'hypogée a été reconnu et déblayé par J.-B. De Rossi, hypogée situé à peu de distance d'un baptistère souterrain. De Rossi, suivi par une partie de son école, a tenté d'établir un lien étroit entre les noms du cimetière de Priscille et de l'église Sainte-Prisque, sur l'Aventin, d'une part, et, d'autre part, le souvenir de Prisca ou Priscilla, femme d'Aquila, tous les deux convertis de bonne heure et associés au ministère apostolique de saint Paul qui les connut à Corinthe, à Éphèse où ils se séparèrent de lui pour rentrer à Rome comme nous le voyons par l'Épître aux Romains où l'Apôtre leur adresse son salut, ainsi qu'aux fidèles qui se réunissaient dans leur maison. « On suppose qu'Aquila et Prisca (ou Priscilla) habitaient Rome au moment où saint Pierre y serait venu pour la première fois, vers l'an 42 et qu'ils y rentrèrent sous le règne de Néron; tous deux furent enterrés en bordure de la voie Salaire nouvelle, dans l'hypogée des *Acilii Glabirion*, convertis eux aussi et qui avaient ouvert leur domaine funéraire aux membres les plus notoires de la petite communauté naissante, préluant ainsi, sans prévoir l'avenir, au développement de la future nécropole apostolique qui portera le nom de Priscille, tandis que la maison d'Aquila et Prisca, située sur l'Aventin, deviendrait dans la suite l'église de Sainte-Prisque. La notice du pape Léon IV insérée au *Liber pontificalis* nous apprend que ce pontife fit retirer d'un cimetière de la voie Salaire, entre autres reliques, celles d'un Aquila et d'une Prisca, en qui l'on reconnaît les hôtes de saint Paul ».

Le cimetière de Priscille doit son nom, comme l'indiquent les inscriptions chrétiennes qu'on y a trouvées, à une *Priscilla* du 1<sup>er</sup> siècle, parente des *Cornelia Pudens* et des *Acilii Glabiriones*; la femme d'Aquila était l'affranchie d'une ancêtre de cette Priscilla, qui portait le même nom; Aquila et Prisca auront été, après leur mort, déposés dans l'hypogée d'une grande famille romaine, celle des *Acilii Glabiriones* et de leurs alliés, dont ils étaient les clients. Enfin, une inscription païenne du 1<sup>er</sup> siècle, recueillie sur l'Aventin, concerne un *Pudens Cornelianus* et atteste que le terrain où s'élève l'église Sainte-Prisque appartenait originairement aux parents de Prisca; celle-ci habitait donc, avec son mari, l'endroit même qui est placé, encore aujourd'hui, sous son invocation.

« Il suffit d'énoncer ces déductions hypothétiques, plus ou moins bien enchaînées pour s'apercevoir des multiples difficultés que soulève un système aussi aventureux. L'histoire authentique de la catacombe de Priscille ne commence qu'avec les *Acilii Glabiriones*. » (Voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 121.)

VII. LES *ACILII GLABRION*. — Si le domaine funéraire des *Pudens*, au 1<sup>er</sup> siècle, n'était pas de grande étendue, à une époque très proche et peut-être contemporaine, il eut dans son proche voisinage et peut-être en communication avec lui le domaine des *Acilii Glabirion* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1259-1271).

Le long d'une galerie en forme de  $\Gamma$  creusée sous les fondations d'une habitation située dans un domaine rural et parmi les ruines d'un vaste cubicule rectangulaire on releva quelques inscriptions :

ACILIO GLABRIONI FIIIO . . . . . (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1265, fig. 5300).

Manius ACILIVS · V . . . . . C · V . . . PRISCILLA · C · F (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1266, fig. 5301).

AKEIAIα (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1266, fig. 5302).

Près de là, dans les galeries voisines :

αΚΙΛΙΟC ΡΟΥΦΙΝΟC ΞΗΧΗC ΕΝ ΘΕΩ (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1267, fig. 5303).

Κλαυδίου ΑΚΕΙΛΙΟΥ ΟΥΑΛΕΡΙΟΥ . . . . . ΝΙΚΟΥ (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1270, fig. 5305).

acil·L·Marco ACILIO (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1268, fig. 5104).

La paléographie des trois premières inscriptions et leur nomenclature témoignent de leur haute antiquité, à quoi ne contredit pas celle des autres; ceux qui s'y trouvent nommés sont les descendants aux 1<sup>er</sup> et 1<sup>er</sup> siècles d'un Manius Acilius Glabirion, consul en l'année 91, mis à mort en l'an 95.

La première inscription nomme un Acilius Glabirion du 1<sup>er</sup> siècle et qui peut être le fils du précédent; la deuxième nous donne un M suivi d'une , qui est le nom cherché *Manius*. Si l'Acilius Glabirion nommé sur la première n'est pas désigné comme étant de famille sénatoriale, le C · V de la deuxième montre que celle-ci est postérieure car, suivant la remarque fondée de J.-B. De Rossi, l'usage d'énumérer ces sortes de titres sur les inscriptions devint peu à peu de rigueur pendant le 1<sup>er</sup> et au commencement du 1<sup>er</sup> siècle. Nous savons que le consul de l'an 152 fut un Manius Acilius Glabirion et une inscription de Pesaro nous le montre marié à une Priscilla Vera. Leurs enfants, d'après l'usage romain, durent adopter le cognomen *Verus* et le gentilice *Priscilla*; ce seraient eux qui auraient reposé dans les sarcophages dont nous venons de transcrire l'inscription. Cette opinion de De Rossi<sup>1</sup> est atténuée par C.-L. Visconti qui admet bien que *Manius Acilius Verus* et *Priscilla* de notre inscription descendent d'une *Vera Priscilla*, mais non qu'ils sont les enfants du consul de l'an 152, mais seulement ses petits-enfants, étant enfants du consul suffect d'avant 186 et consul ordinaire en 186.

Quoi qu'il en soit, on retiendra que l'Acilius le plus ancien est fils d'un Manius Acilius Glabirion, consul en 124, fils du consul de l'an 91. Aussi, selon nous, est-ce avec raison que J.-B. De Rossi voit dans l'Acilius Glabirion de la première inscription le fils du consul de 124; mais, même s'il en allait autrement, la présence d'Acilii chrétiens dans le cimetière de Priscille, descendants d'Acilius Glabirion, mis à mort en 95, est certaine.

Ce dernier était-il chrétien et martyr? Nous avons répondu à cette question dans un sens plutôt affirmatif (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1271-1272), c'est, à tout le moins, l'explication la plus probable. Mais pour en revenir aux Acilii et à la question de savoir s'ils étaient apparentés aux *Pudens*, nous dirons qu'il y a toute apparence que Priscille, l'éponyme du cimetière, a dû, suivant les indices relevés et ci-dessus énumérés, appartenir à la famille des *Acilii Glabirion*. Le nom de Priscille se rencontre parmi ceux des *Acilii Glabirion* enterrés dans l'hypogée le plus ancien, noyau de la nécropole priscillienne. Cette *Acilia Priscilla, clarissima (femina ou puella)* ensevelie dans l'hypogée a pris ce surnom de sa mère *Aria Plaria Vera Priscilla*, épouse de *Manius Acilius Glabirion*, consul pour la seconde fois en 186, et elle était *flaminica* à l'époque où fut érigée la statue de Pesaro. Ce n'est pas à elle que le cimetière doit son vocable, car il est plus ancien que ces deux Priscilles, mère et fille, que nous avons signalées dans la généalogie des Acilii pendant la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle. Mais ce surnom se lit avant le consul de 186 sur une inscription mutilée de Marino que Dessau rapporte au M. A. Glabirion, consul de 152, où on lit le nom d'une certaine... CILLA AGILIANA<sup>2</sup> qui ne peut être qu'une *Priscilla Aciliana*, fille de ce consul et l'éponyme de la catacombe.

Une inscription de Tivoli a révélé que Manius Acil-

<sup>1</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1888, p. 42 sq. — <sup>2</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 2184; cf. p. 492.

lius Glabron l'ancien, consul en l'an 152 faisait usage du gentilice Cornelius<sup>1</sup>, emprunté suivant la règle admise, aux ascendants dans la lignée maternelle, il a donc pu exister des Cornelii Prisci au commencement du 1<sup>er</sup> siècle. Le Cornelius Priscus fut consul suffect vers l'an 103, proconsul d'Asie en 120-121, rien ne s'oppose donc à ce que la Priscille éponyme du cimetière soit apparentée aux Acilii Glabron et que l'hypogée des Acilii soit le noyau primitif du cimetière, de sorte que le *cœmeterium Priscillæ* ait été créé dans le *prædium* des Acilii. Tout ceci n'apporte pas une solution définitive au problème posé, mais montre toutefois la grande vraisemblance d'un lien de parenté entre les Acilii Glabron et les Pudens; la description du cimetière, sans lever tous les doutes et aplanir toutes les difficultés en résoudra néanmoins plusieurs.

VIII. LE ROLE HISTORIQUE DE LA CATACOMBE DE PRISCILLE. — « De toutes les vieilles générations de l'Église romaine, il nous reste un souvenir monumental des plus précieux, l'étage supérieur et primitif du cimetière de Priscille. Leurs épitaphes s'y lisent encore; elles sont brèves, les noms seulement accompagnés quelquefois de l'acclamation *Pax tecum*. Ça et là quelques peintures archaïques décorent des chambres où de petits groupes ont pu se réunir en assemblées funéraires. Ces galeries priscilliennes nous représentent évidemment le premier cimetière collectif de l'Église romaine. »

Le commentaire de cette indication de L. Duchesne nous a été heureusement développé par lui-même de la façon suivante : « Je me suis demandé souvent où était, avant le 1<sup>er</sup> siècle, le siège social de la communauté chrétienne, à Rome, ce qu'on appelait au 1<sup>er</sup> siècle, la maison de l'Église, *domus Ecclesiæ*, c'est-à-dire la résidence épiscopale, avec l'église principale et les locaux d'administration. Dès l'avènement de Constantin, tout cet ensemble fut installé au Latran et s'y est maintenu mille ans durant. Mais avant?

« Eh bien, et c'est ici une première conjecture, je crois que le siège de l'association chrétienne se trouvait non point à l'intérieur de la ville, mais assez loin hors des murs, sur la voie Appienne, là où nous visitons maintenant les vieilles cryptes de Calliste et de Prétextat. Règle générale : toutes les fois que l'on peut reconstituer les domiciles primitifs d'une Église locale, on constate que le cimetière, nécessairement suburbain, est antérieur à la cathédrale, laquelle, le plus souvent, est, comme le Latran, dans une situation excentrique par rapport à l'ensemble de la ville. C'est le cas, en particulier, pour l'Église de Tours, où la fondation du cimetière était attribuée au premier évêque, celle de la cathédrale au second seulement. Je pourrais citer bien d'autres exemples.

« A Rome, je ne vois ni dans les monuments, ni même dans les légendes, rien qui nous révèle une tradition quelconque d'après laquelle le Latran aurait été précédé *intra muros* d'un établissement analogue.

« Où nous trouvons des indices d'établissement officiel, c'est au cimetière de Calliste. Le cimetière de Calliste a été, sans qu'on ait jamais su pourquoi, le lieu de sépulture ordinaire des papes du 1<sup>er</sup> siècle. Lorsque le personnage d'où il tire son nom fut associé par Zéphyrin au gouvernement de l'Église romaine, le pape le préposa εἰς τὸ κοιμητήριον; il lui confia la direction non pas d'un cimetière, mais *du* cimetière. Pourquoi cette antonomase? Pourquoi ce cimetière s'appelaient-il *le* cimetière? A ce moment il y en avait déjà plusieurs autres, épars en diverses régions de la banlieue. De Rossi a proposé une explication très difficile et qui a le tort de se rattacher à son hypothèse sur l'association chrétienne constituée en collège funéraire (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2113). Je n'ai jamais pu accepter

cette idée et De Rossi n'a pas réussi non plus à la faire entrer dans la tête de Mommsen, le meilleur juge en cette matière. Négligeons donc et l'hypothèse et l'explication.

« A mon avis, si l'on disait *le cimetière*, c'est que l'établissement désigné ainsi était le cimetière officiel, non pas, encore une fois, le cimetière unique, non pas le premier en dignité (quelle hiérarchie peut-il y avoir entre cimetières?), mais le cimetière rattaché spécialement à l'administration centrale de l'Église<sup>2</sup>. Et notons bien que là, et là seulement, nous trouvons un point d'attache pour la direction centrale de la communauté chrétienne. Si l'on tient compte de ce que nulle attache de ce genre ne se rencontre en ville et aussi de ce que, en règle générale, les établissements suburbains (ou cimetières) ont toujours précédé les établissements *intra muros* (ou cathédrales), on arrive à conjecturer que le prédécesseur immédiat du Latran pontifical est à chercher sur la voie Appienne, vers le point où Calliste a laissé son nom.

« Mais avant le 1<sup>er</sup> siècle? — Avant le 1<sup>er</sup> siècle le siège social était ailleurs; il y avait un autre cimetière par antonomase, un autre τὸ κοιμητήριον. Cet ancien établissement ayant été abandonné, on fut conduit à désigner son successeur par le nom de celui qui avait organisé le changement, soit comme diacre, soit comme pape. De là la dénomination de cimetière de Calliste, nécessaire pour distinguer le nouvel établissement de l'ancien.

« Maintenant, où se trouvait cet ancien établissement? En dehors de la *via Salaria* et même du cimetière de Priscille, il y a sans doute quelques tombes, ou chambres, ou galeries isolées vraiment antiques, mais nulle part une nécropole qui puisse soutenir la comparaison avec celle-là, comme antiquité et comme développement. Le cimetière de Priscille a contenu et contient encore, par centaines, des tombes dont les caractères archéologiques sont tels que nous n'hésitons pas à les faire remonter au temps de saint Justin, d'Hermas, même de saint Clément. Grâce aux belles découvertes de J.-B. De Rossi, nous savons maintenant que ces cryptes ont été creusées dans une propriété de la famille des *Acilii*, chrétienne de bonne heure, dont l'un des membres, le consul Acilius Glabron, figure parmi les victimes de Domitien. Il faut, je crois, être très réservé à l'endroit des conjectures qui rattacherait la Priscille, éponyme du cimetière, à la femme du juif Aquila, dont il est question dans les Actes et dans les épîtres de saint Paul. Mais, ceci mis à part, le cimetière de Priscille présente une antiquité telle que son développement connu n'est pas loin d'atteindre l'âge apostolique, et ce développement est si large que l'on doit écarter toute idée d'appropriation simplement familiale. Nous avons affaire à un établissement intéressant la communauté chrétienne dans son ensemble. Ce n'est pas *un* cimetière, c'est *le* cimetière.

« Si maintenant on admet que *le* cimetière était, en ces très anciens temps, l'établissement central de la communauté chrétienne, la résidence plus ou moins habituelle de l'évêque, en tout cas le siège de son administration, on voit d'ici l'intérêt qui s'attache à la nécropole priscillienne, au sol qui la recouvre et à tout ce qui peut s'y trouver de débris chrétiens.

« Quoi d'étonnant, maintenant, que des traditions aient rattaché le souvenir de l'apôtre Pierre à des monuments si anciens? Il y apparaissait dans l'exercice de la plus auguste des fonctions épiscopales : la célébration solennelle des rites de l'initiation chré-

<sup>1</sup> L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. 1, p. 243. — <sup>2</sup> C'est ainsi que, bien longtemps après Constantin, on disait *l'église* tout simplement, pour désigner la cathédrale.

tienne. On y montrait un siège sur lequel il avait présidé à ces imposantes cérémonies. Admettons que la tradition ait été trop précise et qu'elle rapporte à saint Pierre ce qui n'était vrai que de ses plus anciens successeurs. Toujours est-il que la *sedes Petri* paraît bien avoir eu là son domicile, peut-être son premier domicile, avant de se transporter sur la voie Appienne, puis au Latran, puis au Vatican.

« Cependant, et je ne me le dissimule nullement, il n'y a encore ici que des conjectures. Ce n'est pas une raison pour ne pas dire ce que nous pensons, ou conjecturons, ou soupçonnons. La science certaine pour des événements si anciens et des traditions si faiblement documentées, n'est pas facile à atteindre. Il faut quelquefois beaucoup de tâtonnements avant d'arriver à une solution acceptable. Conjecturons donc, humblement et timidement, sans donner nos hypothèses pour des vérités acquises, sans nous y attacher au point qu'il nous en coûte de les sacrifier au premier rayon de lumière qui viendrait à les rejeter dans l'ombre.

« Du reste, une chose résulte clairement, c'est que si l'on veut atteindre la plus haute antiquité possible dans l'archéologie chrétienne de Rome, c'est du côté du cimetière de Priscille et de son voisinage vers la voie Nomentane que doivent se porter les investigations<sup>1</sup>. »

IX. DÉVELOPPEMENT DE LA NÉCROPOLE. — On vient de voir que les vraisemblances portent à admettre que le cimetière de Priscille tire son nom d'une matrone Priscille, mère du sénateur Pudens; on n'en saurait dire plus, en l'état de nos connaissances, ni écrire des dates précises impossibles à justifier. Il fut un moment où on avança comme une chose certaine que ce cimetière avait été établi dans une villa appartenant aux Acilii Glabron, mais il semble plus conforme aux faits réels d'admettre qu'à l'origine il exista deux régions cimétériales distinctes et indépendantes l'une de l'autre et encore ne serait-ce qu'à la condition d'admettre comme démontrée la conjecture de J.-B. De Rossi, d'un lien de parenté existant entre la famille des Pudens et celle des Acilii. Il n'est pas sans exemple de rencontrer certains membres d'une famille noble enterrés dans l'hypogée d'une autre famille et nous en avons un exemple dans la crypte de Lucine, près du cimetière de Calliste, où on a trouvé ces gentiles : ΑΚΕΛΙΑ ΒΗΡΑ et ΛΙΚΙΝΙΑ ΦΑΥΣΤΕΙΝΑ (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2871, fig. 974-975). Il n'en est pas moins vrai qu'il faut maintenir une distinction entre le cimetière de Priscille et la région des Acilii, celle-ci creusée comme tant d'autres dans un tuf terreux, celui-là dans une espèce de tuf peu consistant<sup>2</sup> constitué par la dernière couche des produits volcaniques du sol romain, appelé improprement arénaire.

Que le cimetière soit fort ancien, c'est indubitable; les inscriptions appartiennent, en partie du moins, au 1<sup>er</sup> siècle et telle peinture qui décore un arcosolium de la région primitive nous a conservé la plus ancienne représentation de la vierge Marie tenant son Fils (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2476, pl. hors texte, en couleurs), qui peut remonter au commencement de ce siècle. Si on veut bien tenir compte que cette fresque se trouve à l'intérieur du cimetière et pas dans sa partie la plus ancienne, on pourra conclure à la très haute antiquité de la région qui est antérieure à celle à peintures, région qui peut ainsi remonter au 1<sup>er</sup> siècle, mais dont on ne peut juger par des décorations qui ont toutes disparu par suite de l'éboulement des parois qu'il fallut remplacer par des maçonneries. Cette ruée entraîna la ruine de sépultures qui, à en juger par quelques vestiges, devaient consister en niches surmontées d'arcosolia et mesurées pour recevoir un sarcophage au ras du sol.

D'autres indices d'une haute antiquité sont quelques vestiges de constructions dans lesquels on reconnaît les procédés en usage au 1<sup>er</sup> siècle et les traces d'une entrée primitive encore qu'impraticable de nos jours. L'entrée actuelle s'ouvre sur la voie Salaire et conduit directement à une chambre assez spacieuse dans les parois de laquelle s'ouvrent différents cubicules ou chapelles dont une qui porte le nom de *capella greca* conserve sa décoration picturale du 1<sup>er</sup> siècle (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2084-2106). C'était une sorte de petite église souterraine, construite et aménagée dans une espèce de cavité de l'arénaire, avec son escalier distinct et, à l'origine, isolé de la région précédente. Ses fresques autorisent à la dater de la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle, elle était donc de peu postérieure à la région cimétériale, de sorte que ce n'est pas le noyau du cimetière de Priscille, mais une annexe très ancienne.

Dans le laps de temps écoulé entre la fondation du noyau et l'aménagement de la *capella greca* on doit placer la fondation de l'hypogée des Acilii Glabron, fourni lui aussi de son entrée particulière et isolé en attendant le jour, qui tarda peu, où il fut pour ainsi dire absorbé dans les développements que prit la nécropole. Tandis que les galeries cimétériales étréignaient successivement cet hypogée sur ses diverses faces, on ménagea à quelques mètres de là un escalier de larges dimensions qui conduisait à un premier étage avec lequel on communiquait à gauche ainsi qu'avec l'hypogée des Acilii. Un étage inférieur se développait autour d'une galerie dont la hauteur était exceptionnelle dans la Rome souterraine. Sur sa droite on n'a pas encore dégagé l'extrémité de cette galerie, sur le côté opposé, elle s'étend sous l'étage inférieur et présente vingt-trois cubicules.

Après quelques degrés, elle conduit à un vaste ambulacre d'où rayonnent à droite et à gauche des galeries et deux escaliers menant. L'un, à une sorte de caverne, l'autre, à droite, à une réserve d'eau. Cette immense région du second niveau fut creusée vers la fin du 1<sup>er</sup> siècle et on y enterra jusqu'à une époque tardive; toutefois on a justement fait remarquer que l'élévation anormale de ses galeries témoigne que les différents niveaux correspondent à diverses campagnes d'excavation. A la fin du 1<sup>er</sup> siècle ou au commencement du 1<sup>er</sup>, on pratiqua un nouvel escalier au niveau inférieur de la plus ancienne région de l'arénaire, escalier qui par sa direction forme comme un immense châssis avec le précédent et les deux plus grandes galeries du second plan.

Ainsi donc le développement du cimetière de Priscille s'est fait dans l'ordre suivant :

1<sup>er</sup> siècle : région primitive dite de l'arénaire.

Fin du 1<sup>er</sup> au début du 1<sup>er</sup> siècle : région des Acilii.

1<sup>re</sup> moitié du 1<sup>er</sup> siècle : la *capella greca*.

Fin du 1<sup>er</sup> siècle : le niveau inférieur.

Commencement du 1<sup>er</sup> siècle : construction, sur les ruines de la villa des Acilii, correspondant à leur hypogée, d'une basilique connue sous le vocable de Saint-Silvestre, autour de laquelle se groupèrent d'autres chapelles, ce qui valut à la nécropole le nom de *coemeterium Priscillæ ad S. Silvestrum*.

X. DESCRIPTION DE LA *CAPELLA GRECA*. — Nous avons consacré déjà un travail à ce sujet (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2084-2106), où nous avons étudié la configuration et la décoration picturale; ici, nous décrirons l'*atrium* avec son épigraphie (voir *ibid.*, fig. 2060).

L'*atrium* consiste en un vestibule bâti en maçonnerie

<sup>1</sup> L. Duchesne, *Lettre à O. Marucchi*, Rome, 12 juillet 1901, dans *Nuovo bull. di archeol. cristiana*, 1901, p. 113-118. —

<sup>2</sup> Appelé *capellaccio*.

rie et mesurant 13 m. 74 de long sur 3 m. 72 de large sous cinq voûtes en arêtes. Au point Q se trouve un escalier de seize marches dont les quatre dernières sont taillées à même dans le roc, alors que les autres sont maçonnées. L'*atrium* devait s'ouvrir sur d'autres pièces que la *capella*, mais la dévastation n'en laissait rien reconnaître et il a fallu reconstruire les murs et les voûtes en 1863. On peut se faire une idée des lieux par la figure 2065 (t. II, col. 2101) : l'escalier, la voûte en arêtes, le revêtement de stuc à deux couches avec une décoration en simples filets.

L'*atrium*, son escalier et les cryptes contiguës, sauf N, sont contemporains de la *capella greca*, à laquelle elle servait en quelque sorte de nef, alors que la *capella* servait de sanctuaire. L'*atrium* recevait les fidèles et la *capella* le clergé. Ce fut à la fois une église et un cimetière; il suffit de dire que cet usage s'est conservé dans une multitude d'édifices du culte jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. On a dû faire usage de galeries plus anciennes, mais en les transformant, sans pouvoir éviter certaines anomalies dont les traces subsistent. Par exemple, la construction de l'escalier aura probablement rencontré un obstacle au niveau du sol et on y remédia en le rétrécissant vers l'entrée. On fit entrer dans les murs de soutien des lits alternés de pierres de tuf taillées et de briques, tandis que dans la *capella* les murs de remplissage sont en tuf brut pris sur les lieux. Sur le plan on fait cette distinction en indiquant ces derniers par un semis de hachures et les murs alternés de briques par une teinte plate noire.

Une autre transformation doit être mentionnée : les galeries M furent transformées en réservoir d'eau et on y posa un revêtement de ciment, épais de 0 m. 04, composé de chaux, de pouzzolane et de tessons de poterie broyés. Le croisement des galeries devint une chambre à voûtes en arêtes et on ménagea au centre du pavé un puits carré, surmonté à la voûte d'une ouverture circulaire, *oculus*, servant à l'introduction de l'eau. En P se trouvait une vanne qu'on pouvait abaisser ou hausser suivant le cas. En construisant l'*atrium* avec ses cryptes, on renonça à faire usage de la piscine dont on boucha l'*oculus* et dont on combla le puits.

Les chambres ou chapelles donnant sur l'*atrium* n'ont presque rien conservé de leur décoration primitive. Cependant nous savons qu'en B on voyait des fresques et des reliefs en stuc; des premières il n'est resté que quelques filets rouges, des seconds, sur la paroi droite, un pied et l'extrémité d'un manteau; sur la paroi gauche, une figure privée de sa tête et de son bras gauche, le personnage tient un bâton ou un flambeau.

À l'entrée à droite, on distingue encore quelques vestiges de rinceaux en forme de feuilles d'acanthe; l'arc de cette entrée était décoré de pampres dont on aperçoit des traces. Cette chambre avait une clôture qui a laissé un indice dans le trou pratiqué dans le mur pour recevoir le verrou. En haut (voir fig. 2065) et au point E du plan, on voit encore l'installation qui avait été faite pour permettre à la porte de tourner sur ses gonds.

Dans la chapelle C, tout a été nouvellement reconstruit.

Dans la pièce D, on a refait la maçonnerie de la paroi gauche et celle de la voûte; la paroi droite a pu être conservée; elle présente un endroit fait de deux couches de stuc, sans peinture. Au point θ du plan on voit un graffite représentant un homme, tenant des deux mains, en travers devant lui, un bâton.

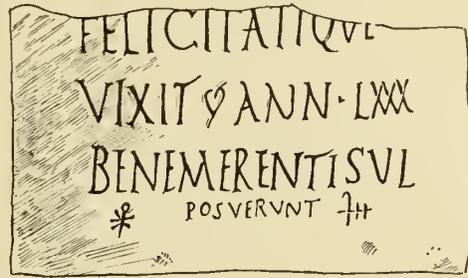
La chambre N ne fut pas creusée avant le I<sup>er</sup> siècle, elle est pourvue de trois *arcosolia* et d'un lucernaire : les parois recurent une double couche de stuc mais aucune peinture. Tout cela fut très maltraité, saccagé

et détruit. On a trouvé en ce lieu un fragment de sarcophage portant le nom de PAVLVVS et on a tout lieu de penser que c'est à ce défunt que se rapporte une acclamation lue sur la paroi gauche :

Paule  
vives

« Paul, tu vivras », avait dit un visiteur. Au-dessous de ce graffite on en voit un autre qui fut tracé dans le mortier encore frais, mais il est indéchiffrable.

Dans cette chambre N se trouve aujourd'hui l'inscription suivante dont la provenance est incertaine (fig. 10531) :



10531. — Inscription de la chambre N au cimetière de Priscille.

D'après J. Wilpert, *Fractio panis*, 1896, p. 93, fig. 16.

Les deux monogrammes isolés doivent être développés ainsi : ΧΡΙΣΤΟΣ et ΙΗΣΟΥΣ. À la 3<sup>e</sup> ligne il faut lire *sul* pour *sul*.

La grande chapelle E était recouverte jusqu'à la voûte de plaques de marbre; quelques-unes adhèrent encore aux parois; il a fallu reconstruire entièrement la voûte qui s'était effondrée et dont on ignore la décoration primitive. Le niveau du sol a été relevé de 0 m. 49; on a élevé un tribunal qui recouvre en partie une épitaphe, ce qui atteste que la forme antique de cette chambre a été modifiée. Lorsqu'après la paix on entreprit la réfection des lieux où reposaient des martyrs on procéda ici à des aménagements importants. Aux parois de tuf on substitua des murs en pierre taillée et en briques alternées, comme dans la crypte N. Ce fut alors aussi qu'on plaça en η du plan, une base circulaire en maçonnerie, près du tribunal sur lequel posait le récipient d'huile qui servait à alimenter les lampes brûlant devant les tombes saintes. Comme le sous-sol avait déjà reçu des corps, on fut obligé de fabriquer trois tombeaux en maçonnerie (n. 12, 14 et 15 du plan) dont les deux derniers occupent une grande partie de ce tribunal. Sur le mortier scellant la dalle de l'un d'eux, dont la chaux tombait en miettes, on a pu lire encore :

LOCVS MARTVRIAE DP XII...

Trois des épitaphes primitives ont pu être conservées; une d'elles est fixée devant le tribunal<sup>2</sup> :

εἰρηνη τη σεμνοταθ  
καὶ φιλανδρω λογκικ  
Ο CYNBIOC

« A Irène très vertueuse et fidèle, Lucius, son mari. »  
Ce même Lucius perdit également sa fille (voir fig. 2066, t. II, col. 2103)<sup>3</sup> :

ΑΥΡΗΛ·ΛΟΥΚΙΑΛΛΑ  
ΤΗ ΓΑΥΚΥΤΑΤΗ ΘΥΓΑΤΡΙ  
ΛΟΥΚΙΚ Ο ΠΑΤΗΡ

« A Aurelia Lucilla, sa fille très chérie. Lucius, son père. »

<sup>1</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 29. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 157, n. 248. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 157, n. 249. —

Ces deux inscriptions proviennent de *formæ*, ainsi qu'on appelait les tombes creusées dans le sol, car cette chapelle ne comportait pas de *loculi*; la dalle, très épaisse, fut trouvée brisée en plusieurs morceaux et fixée à la paroi droite; d'après sa paléographie l'épithaphe d'Aurelia Lucilla peut être reportée vers le temps de Marc-Aurèle. Le gentilice *Aurelia* a dû être commun à la fille et au père qui s'appelaient donc *Aurelius Lucius*.

Une troisième pierre était fixée à la paroi droite près de l'entrée; on y lisait ceci<sup>1</sup> :

ΚΗΙΑ ○ ΦΟΙΒΗ  
ΤΗ ΦΙΛΑΝΔΡΩ · ΚΑ  
ΠΙΤΩΝ · Ο CYNBIOC  
ΚΑΙ · ΕΑΥΤΩ

« A Ceia Phœbe, épouse fidèle et à lui-même, Capiton, son mari. » A la première ligne devait se trouver un médaillon contenant un symbole ou, peut-être, un portrait. Dernier quart du 1<sup>er</sup> siècle.

Dans le sol de cette même chapelle on trouva trois sarcophages d'adultes dont deux ornés de sculptures ont été laissés à découvert; le troisième, non décoré, fut recouvert de terre. Les bas-reliefs des deux premiers n'offrent que peu d'intérêt; sur l'un, entre des stries verticales, on voit un buste inachevé de femme, et, au-dessous, un cartouche anépigraphe; sur l'autre, un buste d'homme posant sur deux cornes d'abondance; de chaque côté des stries ondules et, aux extrémités, deux génies s'appuyant sur un flambeau éteint. Peut-être ces sarcophages ont-ils contenu deux des membres de la famille de Lucius.

Dans la même chambre ou chapelle furent trouvées trois inscriptions latines que voici :

LOCVS APRILINIS  
ET HABENTES SEBI  
FECERVNT

« Tombeau d'Aprilinis et d'Abentis qu'ils se sont fait. »

CAIVS · BIB  
ONIVS SEVE  
RIANVS  
E · Q · R · AN  
XVIII

« Caius Bibonius Severianus, eques romanus, an. XVIII. »

Sur la paroi gauche, on lit l'inscription mutilée que Priscus éleva à sa femme Ulpia : PRISCVS... VLPIAE ... CONIVGI... CARISSIMAE ET AMANTISSIME BENEMERENTI.

Une brique placée près de l'entrée porte ce nom peint en rouge : ICYAINOC.

Dans la chambre ou chapelle F, il n'y a que très peu de chose à recueillir : niches vides, fresques presque effacées. A la voûte, on peut deviner les contours d'un personnage viril debout, dans un cadre circulaire formé de deux filets entourant un fil de perles; ailleurs et sur les parois on distingue des lignes et dans l'axe de la niche gauche, un ornement à fleurs peint à grands traits. Ici fut trouvée une inscription mentionnant un néophyte (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1103-1107), sur une grande dalle de marbre consacrée à la mémoire d'*Urania Aurelia Domna*, et datée du consulat de Nicomaque Flavien (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1651-1668, cf. 1663), par conséquent de l'an 394<sup>2</sup>.

VRANIE · AVR · DOMNAE · MORTI  
LEONTIVS · NEOFITVS · Q · V · A · N · XXXIII DP XV KAL  
OCTOB · NICOMACHO · FLABIANO · CONSS

*Uranie Aurelie Domne morti Leonlius neofitus (hunc titulum poni iussit). Quæ vixit annos xxxij;*

*deposita (est) xv kalendas octobres, Nicomacho Flaviano consule.*

De Rossi avait lu MORTE et complété MORTUAE, mais il y a bien MORTI.

Sorti de cette chambre, on passe devant l'escalier pour arriver à la niche G très décorée, mais aujourd'hui dénudée parce que la stratification de stalactites en se détachant a emporté les couches de couleurs. Les traces encore visibles ont permis de reconnaître dans l'arc la figure du bon Pasteur entre deux brebis. Les fresques des deux parois ont péri de même, à part quelques arabesques à fleurs, une bordure vert de mer les séparerait; la face de devant de la niche portait en haut de beaux pampres; toute cette décoration était exécutée sur un fond rouge cinabre qui, dans la paroi gauche, a repris son éclat primitif. Ces fresques sont contemporaines de celles de la *capella greca*, il ne serait pas impossible qu'elles fussent de la même main.

Dans la chambre H il ne reste rien; il en est de même pour le tombeau 18 du plan, en maçonnerie, et pour l'*arcosoliun* 17, dans l'escalier Q.

A la piscine on conserva le revêtement de ciment, ce qui rendit impossible une décoration picturale. La fouille pratiquée à l'endroit où se trouvait le puits montra quelques tombeaux pillés. A l'extrémité de la galerie M, vers la niche 1, on trouva cette inscription :

♁ ALLIVS · MEGETHIVS · PA[ler de  
CEPTVS · AB · ALLIO · AQVIL [a fi  
LIO · Q · V · AN · XXXV · M · VII [d. . .

La forme des lettres paraît se rapprocher du 11<sup>e</sup> siècle plutôt que du 1<sup>er</sup>. Le sol avait reçu des tombes, celle-ci est encore en place :



SENTIVS · MERCVRIVS · SIBI · EI · COIVGI · SVAE  
CESORINE · AMANTIAE · BENEMERENTI · PACE

Ligne 1 : *ei* pour *el*; ligne 2 : *om. in* devant *pace*. 11<sup>e</sup> siècle.

Dans le grand vestibule marqué K sur le plan, un seul *loculus* a conservé son inscription du 11<sup>e</sup> siècle :

EVSEBIAE · FILIAE · DVLCISSIMAE · QV(ae) · VIXIT · ANNIS  
DVOBVS · MENSE · VNO · DIEBVS · XXIII · PARENTES

La niche 5 avait sa façade couverte de plaques de marbre et l'intérieur revêtu de deux couches de stuc. Elle contenait un sarcophage et deux tombeaux détruits.

La galerie L, contrairement à celles que nous venons de parcourir, n'offrait que des *loculi*, elle était pourvue, en 8 du plan, d'un lucernaire qui projetait quelque lumière dans la *capella greca*. Cette galerie était construite partie en maçonnerie et partie taillée dans le roc, avec un double revêtement de stuc. Comme lieu d'ensevelissement on s'en servit avant de s'aventurer dans la *capella*, car on peut constater que le mur de remplissage de l'abside II repose sur le stuc de la paroi y attenant. « Un badigeonneur a orné la galerie de peintures à sa façon. Des lignes rouges traversent le champ des *loculi*, occupé aussi par des rectangles peints en vert et en rouge et deux *crucis gammatae* — les plus anciennes de ce type qu'on connaisse dans l'art chrétien — on y voit de plus une imitation d'*opus alexandrinum*, à l'instar de celui du pavé du palais des *Flavii* sur le Palatin; finalement dans la petite niche α, à gauche, une coupe sur un pied élevé; à droite, un calice à deux anses; à la voûte, un pot pareillement à deux anses, et, à la façade, un arc à imitation de briques. Lorsque tous les *loculi* furent

<sup>1</sup> *Id.*, *ibid.*, 1886, p. 156, n. 247. — <sup>2</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 65.

occupés, l'on éleva le tombeau en maçonnerie 1. Cette construction ne se fit pas beaucoup plus tard; ce qui invite à le croire, c'est que la double couche de stuc qui la recouvre est de bonne qualité. Hormis une, anonyme, toutes les tombes ont été saccagées; la perte de leurs épitaphes est d'autant plus regrettable qu'elles comptaient parmi les plus anciennes de cette région.

« Des rares inscriptions qui sont restées en place, on peut déduire que les pièces situées de chaque côté de l'atrium ont servi de lieux de sépulture aux II<sup>e</sup>, III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles. Dans le sol de l'atrium même, on trouva un certain nombre de sépultures fermées par des briques formant toit. Quelques-unes de ces briques portent l'estampille du temps de Marc-Aurèle, d'autres de Commode 1. Si l'on ne peut guère tirer de conclusions chronologiques sûres de monuments de ce genre, les indications qu'ils donnent ne sont pourtant pas en contradiction avec la chronologie donnée par d'autres, ceux de l'atrium et de ses dépendances, et ils viennent même l'appuyer. C'est un fait que les tombeaux du sol sont postérieurs aux *loculi* et aux *arcosolia* des parois 2 ».



10532. — Mention de la famille Aurelius sur le mur de la *capella graeca*.  
D'après J. Wilpert, *op. cit.*, p. 87, fig. 12.

Avant de quitter l'atrium et ses dépendances, il est nécessaire de mentionner encore quelques fragments épigraphiques d'un grand intérêt.

Au mur à droite de la *capella graeca* on a fixé une dalle en marbre qui, à en juger par son épaisseur, a dû appartenir à une tombe creusée dans le sol, peut-être dans le sol de l'atrium. Les caractères sont encore du type priscillien, et le nom de famille Aurelius évoque la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle 3 (fig. 10532).

.....AVRELIO BRACO? *fitio?*  
*dulcisSIMO VENVSTVS pater?*

Un fragment trouvé sur un *loculus* d'enfant semble porter les noms des parents; le reste manque 4 :

.....A ET FELIX  
*paretite S*

On doit s'attendre à rencontrer la formule : « en paix » que nous lisons à deux exemplaires :

.....ΧΑΙ ΚΟΜΙΑ  
ΤΕΚΝΩ  
κοιμωμένω? ἐν ἐΙΡΗΝΗ<sup>5</sup>  
MARCIVS·HIC  
DORMIT·IN PACE<sup>6</sup>

Voici quatre fragments faisant partie de l'épitaphe d'un *loculus*, moins complète aujourd'hui que lorsque

J.-B. de Rossi en prit copie (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2105, fig. 2067) 7 :

PRISCVS  
VLPIAE·HELIADI?  
COIVGI·KARIS  
SIMAE·ET·AMA  
5 N·TIS·SIME  
BENEME·RENTI

Ce n'est plus tout à fait ici le type priscillien, ce qui semble obliger à rajeunir l'inscription, mais la différence consiste en ce que le P est fermé, la haste médiane de l'E est moins allongée, le crochet du G est oblique et non vertical et les caractères sont trop étroits pour leur hauteur, la proportion manque. On retrouve ce type de lettres sur le couvercle d'un sarcophage trouvé dans une des plus anciennes galeries de notre cimetière (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1361, fig. 10442, et *Manuel*, t. II, p. 267, fig. 228).

ATINIAE PAVLINAE Q·V·AN·XXVII  
COC·VICTOR P·ETAT COC·LVIDVS  
FR·FLOR·CANDIDA·ET VARIVS  
ROMANVS·FILI HEREDES POSVE  
5 RVNT·EROGANTE VLP·INGENVO  
*curam* CORPORIS EIVS

Ligne 2 : *Cocceius Victor, pater et Atinius Cocceius Lucidus frater...*

« A Atinia Paulina, qui vécut 27 ans, Cocceius Victor, son père, et Atinius Cocceius Lucidus, son frère, et Floridia Candida et Varius Romanus, ses enfants, ont fait placer le sarcophage par les soins d'Ulpus Ingenuus, chargé de l'ensevelissement de son corps. » On remarque la mention du père, du frère, des deux enfants, mais il n'est pas question du mari.

Le gentilice *Atinius* est ancien et n'a pas été rencontré ailleurs, croyons-nous, dans l'épigraphie chrétienne des catacombes. Ce nom reporte à l'époque de Trajan et d'Hadrien, ce qui concorde avec l'âge probable de la galerie dans laquelle a été trouvé ce sarcophage.

L'épitaphe d'Ulpia Helias, comme celle de Kosmia est fixée sur la paroi gauche de la chambre E. De nombreux fragments épars sur le sol de cette chapelle et encore inédits portent des acclamations telles que : *AGAPE IN pace*, ou encore ἐν ΕΕΩ.

L'état de délabrement dans lequel ont été trouvées différentes pièces de l'atrium ne permet d'établir, pour déterminer l'ordre chronologique suivant lequel elles ont été utilisées, que les conclusions suivantes :

1<sup>o</sup> A, B, G, lors de la construction de l'atrium, c'est-à-dire au commencement du II<sup>e</sup> siècle, furent décorés de fresques et de stuc et réservés au culte et aux sépultures; — 2<sup>o</sup> l'adaptation de F aux mêmes fins eut lieu plus tard, mais, semble-t-il, encore au II<sup>e</sup> siècle; — 3<sup>o</sup> de la chapelle E, nous savons que l'on y a enseveli, au II<sup>e</sup> siècle, des membres de la famille d'un *Aurelius Lucius*, et que sa forme primitive a subi des changements essentiels au temps de la paix; — 4<sup>o</sup> la chambre N fut construite au III<sup>e</sup> siècle, elle n'avait d'autre décoration qu'une double couche de stuc; — 5<sup>o</sup> les pièces C et H nous sont parvenues toutes ravagées; dans K et D, on a trouvé deux épitaphes qui témoignent de l'emploi qu'on en a fait au III<sup>e</sup> siècle; — 6<sup>o</sup> les galeries L et M existaient déjà avant la construction de l'atrium; la première servait de lieu de sépulture, la seconde de piscine; plus tard, celle-ci changea de destination et toute cette partie fut adjointe aux autres dépendances de l'église cinétiériale.

« Il y eut sans doute des restaurations ultérieures; on est conduit à le penser en examinant les murs de

<sup>1</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 159 sq. — <sup>2</sup> J. Wilpert, *Fractio Panis. La plus ancienne représentation eucharistique*, 1896, p. 37, 38. — <sup>3</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 158, n. 252; Wilpert, *op. cit.*, p. 87, fig. 12.

— <sup>4</sup> De Rossi, *op. cit.*, 1886, p. 155, n. 245; Wilpert, *op. cit.*, p. 88, fig. 13. — <sup>5</sup> De Rossi, *op. cit.*, 1886, p. 155, n. 243; Wilpert, *op. cit.*, p. 88, fig. 14. — <sup>6</sup> De Rossi, *op. cit.*, p. 64, n. 63. — <sup>7</sup> Wilpert, *op. cit.*, p. 90, fig. 15.

renforcement de l'escalier Q, devant la niche G, et d'autres murs semblables construits aux entrées des chambres E et F; quant à l'époque de leur construction, l'état des fouilles ne permet pas de la préciser; non plus que celle où les galeries du second étage furent réunies à l'atrium. De même il n'a été trouvé aucune communication régulière entre l'église cimétériale et les galeries des régions voisines de la catacombe. Les deux communications connues sont dues à des brèches pratiquées probablement par ceux qui, après la mort de Bosio, fouillèrent les catacombes à l'effet d'en exhumer des reliques<sup>1</sup>.

A la description des peintures de la *capella greca* nous n'ajouterons rien à ce qui a été dit (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2084-2101). Seulement nous rappellerons deux inscriptions grecques peintes au minium dans l'abri de la niche III; elles furent recouvertes d'un

« Obrimus à la mémoire de sa bienheureuse et très tendre épouse Nestorienne. »

Terminons par un graffite tracé dans la frise à console de la partie droite de la *capella*<sup>2</sup> :

NAVIGI VIVAS IN ✕

C'est encore sur une inscription provenant de la *capella greca* qu'on a lu cette inscription qui mentionne des martyrs : (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1629) :

VIXIT ANNIS XVIII  
NOTARIO  
CUN MAPTVRIBVS

XI. LA RÉGION DE L'ARÉNAIRE. — Après avoir parcouru l'atrium et la *capella greca* nous allons nous



10533. — Plan du niveau supérieur du cimetière de Priscille et de la *capella greca*.  
D'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1834-1885, pl. VII-VIII.

conduit de plâtre qui est tombé. Il est impossible d'imposer une explication raisonnable à ce badigeonnage. Était-ce pour remplacer ces épitaphes par des marbres gravés soigneusement ou bien pour abolir la mention d'une attribution erronée? Voici les deux textes<sup>2</sup> :

ΟΒΡΙΜΟΣ ΠΑΛΛΑΔΙΩ  
ΓΛΥΚΥΤΑΤΩ ΑΝΕΨΙΩ  
ΣΥΝΣΧΟΛΑΣΤΗ ΜΝΗΜΗC  
ΧΑΡΙΝ

ΟΒΡΙΜΟΣ·ΝΕCΤΟΡΙΑΝΗ  
ΜΑΚΑΡΙΑ ΓΛΥΚΥΤΑΤΗ  
ΣΥΝΒΙΩ ΜΝΗΜΗC ΧΑΡΙΝ

« Obrimus à la mémoire de très tendre cousin et condisciple Palladius. »

engager dans le terrain qui en est proche et passer d'une galerie dans la galerie suivante, sauf à revenir parfois sur nos pas en notant au passage tout ce qui vaut la peine d'être mentionné. L'énumération des textes épigraphiques se fera dans l'ordre de leur rencontre (fig. 10533).

1° *Galeric C.* — En sortant de la *capella* on s'engage dans ce corridor ou galerie et c'est ici que commencent les inscriptions tracées en rouge, caractéristiques de l'épigraphie priscillienne. A gauche on lit : ΟΝΕCΙΜΟC; ΑΕΡΙC; CELSVΣ; à droite : ΜΑΡΙΝΑ, et à l'extrémité de cette galerie, sur une petite paroi de

<sup>1</sup> Wilpert, *op. cit.*, p. 38. — <sup>2</sup> De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1886, p. 153, — <sup>3</sup> Wilpert, *op. cit.*, p. 19.

fond, une inscription porte ce nom en caractères plus grands que le type prisicilien ordinaire :

ΠΕΤΡΟΣ

Celle-ci rappelle un tout petit enfant qui portait le nom de Paul :

LVCRETIO PAVLO INFANTI DVLCIS  
SIMO QVI BIXITANO VNO MENS  
HI DIES XVI LVCRETIVS EVTYCHES  
ET LVCRETIA MAXIMILLA PARENTES

Ligne 3 : corr. HI en VI. Les caractères sont bien du type prisicilien; on remarquera à cette date le nom *Paulus* imposé comme *cognomen*, assez probablement en mémoire de l'apôtre Paul<sup>1</sup> :

IVL·CALPVRNIA  
AGRIPPINO AIUMNO  
POS

C'est un nom à ajouter à notre catalogue d'*alumni* chrétiens (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1295-1301).

Voici deux inscriptions peintes sur marbre :

GERON FELICIS et SOTER  
SIMVS

Celles-ci sont peintes sur des tuiles : ΑΙΚΙΝΙΑ || ΧΡΗCΙΜΗ et ΧΑΡΑΛΑΜΠ[ος ou η]<sup>2</sup>; on peut citer encore un ΕΥΗΟΝΟΡ et toute une série de noms sans autre indication tels que : *Perlinax*, *Marina*, *Secun[dinus]?*, *Janua[rius]*, *Inge[n]ua*.

2° *Galerie D' et emplacement h''*. — Nous ne transcrirons désormais que les textes qui s'écartent de la formule banale, celui-ci par exemple<sup>3</sup> :

· αVREL·PETRO FILIO  
DVLCISSIMO·QVI VIXIT ANNOS...  
MENS VII·VIRGO·AVR·M...  
AEL·DONATA PARENtes  
5 PELAGIORVM

Aurelius Petrus mourut vierge, on aurait voulu savoir son âge, et il appartenait probablement à une confrérie, intitulée les *Pelagii*.

Un fragment minuscule offre le mot<sup>4</sup> : PACS, pour *pax*, et ce n'est pas un idiotisme de la basse latinité, mais une réminiscence de l'usage archaïque d'emploi de CΣ au lieu de X; dans la suite, sous l'empire, et sur les monnaies de l'empereur Galba on lit *Fars*.

Dans l'emplacement h''' on a trouvé fixée au sol une pierre carrée intacte, dont les lettres ont été passées au minium et encore du type prisicilien, mais déjà moins bon que sur les *loculi* des parois. Voici le texte<sup>5</sup> :

STATILIAE·PHOEBE  
CONIVGI KARISSIMAE  
ET·INCONPARABILISSI  
MAE CVM QVA VIXIT AN  
XX M IX D XX STATILI  
VS MODERATVS·MARI  
TVS·B·M·F

Le nom de Phoebe paraît bien s'inspirer des souvenirs de l'époque apostolique. La *gens Statilia* ne se rencontre que très rarement dans l'épigraphie chrétienne de Rome. Peut-être est-ce dans cette même région que Boldetti mit la main sur cette inscription qu'il place dans le cimetière de Priscille<sup>6</sup> :

STATILIE FESTIVAE  
CONIVGI FIDELISSIMAE

Nous voyons que le mari Statilius Moderatus *benefecit*.

<sup>1</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 37. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 40. — <sup>3</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 43, n. 23. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 43, n. 24. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 45, n. 26. — <sup>6</sup> Boldetti, *Osservazioni sul cimit.*

Un certain nombre d'inscriptions avaient été arrachées des *loculi*. Celle-ci, en beaux caractères prisiciliens offre de l'intérêt<sup>7</sup> :

P·IVLIVS MARON·QVI·VIXIT  
ANN·II·M·II·D·XXVII·N·V ID NOV  
·D·VIII·ID·MART

A remarquer que cet enfant de 2 ans porte les trois noms; la rareté du surnom *Maron* et la mention du gentilice *Julius* qui se lit souvent sur les épitaphes de cette région, associé au prénom *Publius* qui chez les *Julii* de tous les temps et de condition modeste est des plus rares. La formule *Natus V IDus NOVembres* appelle l'interprétation *Decessit* pour le sigle D, cependant le calcul en mois et jours est erroné.

L'inscription suivante est très grossière, les lettres sont de forme irrégulière, ce qui n'est pas une raison pour la faire descendre à une basse époque<sup>8</sup> :

ACONIVS VICTO·  
AVS·ET·N·AVR·CRESCIE  
NT·AVR·FIRMINE  
FIL·VIXS ANIS DVOB·MES  
5 DVO dieS XVIII CARE

*Aconius Victo(r) av(us) et N(umerius) Aur(elius) Crescent(inus) Aur(eliae) Firm(i)ne fil(i)ar(vi)xs(it) a(n)nis duob(us) mes(es) du(o) die(s) XVIII car(a)re.*

A remarquer l'absence de date et l'emploi des trois noms avec celui de *Numerius* qui est probablement unique dans l'épigraphie chrétienne. Quant à l'emploi de *aus* pour *avus*, c'est un idiotisme de prononciation qui est ancien.

Voici deux épitaphes en langue grecque, la seconde un peu plus soignée que la première, celle-ci fait usage de l'ϣ qui est d'un usage exceptionnel dans l'épigraphie chrétienne. La durée de la vie d'Attale ne fut que d'un an et on l'a indiqué par le chiffre latin I<sup>9</sup>.

ONHCIMOC KAI  
CEMNH GONEIC  
EPIKTHTΩ TE  
KNΩ ΓΛΥΚΥ  
5 TATΩ EΠOIH  
CAN  
AKEILIOC KOINTOC  
Ϛ K Ϛ AKEILIA M  
MNHMHϚ Ϛ Eνεκα  
ATTAΩ TEΧνω ω  
5 ΔΕΑΝΕΘΗ καυ  
ENIAYTOY I

Parmi une quantité de débris, J.-B. De Rossi réussit à en grouper un certain nombre ayant appartenu à une composition poétique gravée originairement sur une grande table de marbre; ce qui donne à cette restitution un véritable intérêt c'est qu'on y retrouve la reproduction plus ou moins littérale d'une des deux célèbres pièces en vers qui ornaient le tombeau de la vierge Agape, grâce auxquelles l'archéologue romain a réussi à remettre sur pied cette nouvelle pièce que voici<sup>10</sup> :

.....DVLCESSI/.....  
..... vos precor o fratres oBARE HVC QVANDo  
venitis et precibus totis patrem natumque ROGATIS SII  
[vestrae  
mentIS SA(n)ctae animae) mEMINISSE VT Deus  
omnipotENS.....MARCIAINSAE CVLA SERVEL

Caractères de type prisicilien, colorés au minium, gravure irrégulière, tantôt espacée, tantôt rapprochée

*crist.*, p. 386. — <sup>7</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 46, n. 28. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 47, n. 31. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 47, n. 32; p. 48, n. 33. — <sup>10</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 49-51, n. 36.

et ne donnant pas à chaque ligne un nombre égal de lettres ce qui gêne le choix des suppléments. Les lignes 4 et 5 offrent d'importantes variantes par rapport au texte du tombeau d'Agape sur lequel on lit : *sil vestræ mentis Agapes caræ meminisse, Ut Deus omnipotens Agapen in sæcula seruet*; il se pourrait que la lacune qui précède le nom *MARCIA* contienne un autre nom.

La gravure est très soignée, meilleure que celle de l'inscription d'Agape et si ce n'était qu'une question de paléographie on pourrait être porté à croire que celle de Marcia est la plus ancienne des deux; cependant un examen attentif suggère que c'est plutôt le contraire et que le nom de Marcia est venu bousculer le texte où figurait Agape dont le *carmen* sépulcral n'était pas compris dans quatre hexamètres et comportait une sorte d'introduction gravée sur une autre table de marbre. Il faut donc que le poème d'Agape soit bien ancien pour qu'on l'ait transformé en quelque façon en formulaire dans l'épigraphie priscillienne. C'est une destinée analogue à celle de l'inscription d'Abercius d'après laquelle, en 216, on modela celle d'Alexandre. Enfin, on peut se demander si le poème d'Agape et celui de Marcia ne procèdent pas d'une formule plus ancienne à laquelle on fit des emprunts; on peut proposer cette finale : *sil vestræ mentis sanctæ animæ meminisse, ut Deus omnipotens (illam) in sæcula seruet*.

Une autre poésie épigraphique, malheureusement trop fragmentaire, ne nous est conservée que par quelques mots<sup>1</sup> :

.....  
.....PETATIS  
.....  
aeternvm VT VIVAT IN AEVVM

....(ætern)um ut vival in ævum.

3<sup>o</sup> Galerie D. — A une époque ancienne les *loculi*, sauf un très petit nombre, ont été ouverts et dévastés; ceux qui furent épargnés durent cette chance au fait d'être cachés par des murs de renfort.

Au point 2 du plan on a trouvé dans le pavement cette petite inscription<sup>2</sup> :

PAPIRIAE  
PROCLE

en beaux caractères priscilliens; la suivante, trouvée *in situ*, d'une calligraphie irréprochable à ses caractères peints au minium<sup>3</sup> :

TVRCIAE·SABINA  
ET·VENVLEIVS  
CHARITONIANVS  
COINGES  
5 AMANTISSIMI

On doit remarquer à la ligne 1 une distraction du lapicide qui a écrit *Turciæ* au lieu de *Turcia*; le gentilice *Venuleius* se rencontre si rarement qu'on peut le dire unique dans l'épigraphie cimétériale; on en pourrait dire autant du gentilice *Papirius* qu'on a lu sur l'inscription précédente.

Nous trouvons ici un assez grand nombre d'inscriptions sur lesquelles on ne lit qu'un nom accompagné parfois d'un symbole, ancre ou palme, ou bien le symbole tout seul, par exemple : FELICITAS, LYCENTINO, CALPVRNIA PRIMITIVA, EVTHYCES, VICTORINA, MARCIANA<sup>4</sup>.

Près du pilier de renforcement, au point 3,

<sup>1</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 52, n. 37. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 54, n. 38. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 54, n. 39. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 55-65, n. 40, 41, 47, 48, 61, 69. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 56, n. 43. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 55, n. 42; p. 58, n. 51. — <sup>7</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 56, n. 43. — <sup>8</sup> Id.,

on trouva quelques *loculi* non violés; sur le *loculus* inférieur on peut lire cette épitaphe en beaux caractères damasiens<sup>5</sup> :

TIMOCRATES·PATER TIMOTEO FILIO  
CARISSIMO POSVIT TITVLVM QVOD  
VIXIT ANNIS DVOBVS ET DIES XVIII

Malgré l'emploi du marbre et le soin de la gravure, le lapicide a employé *quod* au lieu de *quoad*.

Les expressions affectueuses ne varient guère de ce que nous rencontrons ailleurs, ce sont *benemerenti*<sup>6</sup>, *carissimo*<sup>7</sup>, *incomparabili*<sup>8</sup>; cependant *co(n)iuces amantissimi*<sup>9</sup> est plus rarement employé.

Parmi les formules plus dignes d'attention, nous devons relever celles-ci :

Sur la chaux d'un *loculus*, acclamation peinte à la couleur rouge<sup>10</sup> :

SPIRitus tuus REQVESQVAT

Le nom du défunt ou de la défunte devait se lire sur les tuiles ou la plaque de marbre dont rien n'est resté.

Au point 5, grâce à un pilier de soutènement, on a encore trouvé quelques tombes intactes et, tout en haut, celle-ci<sup>11</sup> :

DEO BOLENTE  
FELIX  
AMPLIATVS

Les païens avaient fréquemment sur les lèvres la formule : *Diis volentibus*, et notre inscription est le plus



10534. — Inscription de *loculus* au cimetière de Priscille

ancien texte chrétien — du III<sup>e</sup> siècle au plus tard et plutôt du I<sup>er</sup> — qui atteste l'adoption et la retouche de la formule antique. On lit dans les lettres de Symmaque : *Deo volente*, car les païens faisaient usage indifféremment du pluriel ou du singulier pour cette locution<sup>12</sup>. Ici, le rapprochement de *felix* et *Ampliatius* présente une notable différence avec toutes les autres formules de la même famille épigraphique puisque dans l'épigraphie priscillienne la plus ancienne, la nomenclature seule est composée du gentilice et du *cognomen*, et non du double *cognomen*. Nous avons une épithète *felix* et un nom propre *Ampliatius*; il est probable que le sens de notre inscription est celui-ci : *Quandiu Deus volet, sanus salvus Ampliatius (sibi posuit)*; de même qu'on lit fréquemment à Ostie : *Quando ou quandiu Deus volet, permisit*.

Au point 6 du plan, un *loculus* fermé par deux tuiles (fig. 10534) sur lesquelles on lit : *Modestina* Α Ω (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1 sq.). Ces lettres ainsi détachées du *chrismon* et employées isolément sur une inscription priscillienne nous présentent certainement le plus ancien exemple de ce sigle sur un monument chrétien.

Entre les points 5 et 6 du plan, une épitaphe fait mention d'un *SALVIA*<sup>13</sup>, gentilice rare chez les chré-

*ibid.*, 1886, p. 57, n. 46. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 54, n. 39. — <sup>10</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 58, n. 50. — <sup>11</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 59, n. 53. — <sup>12</sup> Tertullien, *De testimonio animæ*, c. 11; Minucius Felix, *Octavius*, c. XVIII. S. Cyprien, *Quod idola dii non sint*, c. IX. — <sup>13</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 63, n. 61.

tiens et qui peut mettre sur la voie d'un aïeul se rattachant à l'empereur Salvius Otton.

Au point 7, un *loculus* fermé par trois tuiles, celle du milieu porte l'épithaphe suivante en lettres noires<sup>1</sup> :

MARCIANVS · HIC  
DORMIT · IN PACE ·

Cette formule : *dormit in pace* ne s'est rencontrée nulle part ailleurs dans toute l'épigraphie priscillienne ; on doit remarquer d'ailleurs que ce texte n'est pas tracé à la couleur rouge mais en noir et les caractères, au lieu d'être grands et espacés, sont hauts et étroits, on ne saurait donc rattacher cette épithaphe au type priscillien, elle doit être d'une date postérieure à celle des inscriptions environnantes. Le surnom Marcien s'est rencontré deux fois dans la galerie D.

Au point 10 du plan, un *loculus* fermé par trois tuiles portant cette inscription à la couleur rouge<sup>2</sup> :

ΑΥΡΗΛΙΑ ΗΛΙΟΔΩΡΑ ↓  
Τῆς ΑΝΩΝΩ ΔΕΚΕΜΒ

*Aurelia Heliodora (deposita) pridie nonarum decembris.*

La date du jour du décès ou de la sépulture est des plus rares dans l'épigraphie priscillienne ; à remarquer l'omission du mot *κατάθεσις*.

Au point 12 du plan, sur un *loculus* une tuile peinte en rouge<sup>3</sup> (fig. 10535) :



10535. — Tuile peinte.

D'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1881, pl. VIII, n. 4.

4<sup>e</sup> Galeries E, F, G. — Au point E2 du plan, une tombe d'enfant fermée par une plaque de marbre portant cette épithaphe<sup>4</sup> :

PR  
DIOGENETI ·  
EVPORIA · FILIO  
FECIT · QVI BIXIT  
5 TRENIVM

Le sigle PR qui précède le nom du jeune Diogène devrait, d'après l'usage, vouloir dire le prénom *Procutus*, c'est d'une rencontre très rare dans l'épigraphie de l'époque impériale<sup>5</sup> et sans autre exemple dans l'épigraphie chrétienne. A défaut de l'omission d'un gentilice, J.-B. De Rossi propose d'interpréter ce sigle par *Proculeio* plutôt que par le prénom *Proculo* ; à vrai dire ce gentilice ne fait pas meilleure figure que le susdit prénom dans l'épigraphie chrétienne. A la dernière ligne lire *triennium*. Une autre pierre trouvée près de là nous fait connaître un *Probus Firminus* et on se demandera si le sigle PR de l'inscription précédente n'est pas tout simplement un *Probus*.

Voici une famille dans laquelle on parlait la langue

latine plus couramment que la langue grecque comme on le voit par cette épithaphe<sup>6</sup> :

AVGVRIVS AVGV  
RIO TOKOTO GLICI  
TATO

Ce qui semble vouloir dire : *Augurius Augurio tokoto glicitato* qu'il faut interpréter : *τέκνω γλυκυτότω*.

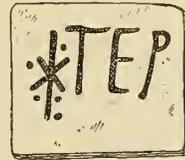
A cette même famille se rapporte une inscription trouvée au point F2, tombée, brisée et portant ces mots<sup>7</sup> :

SEP · AVGVRIO · SEPT · AVGVRIVS · FILIVS  
ET CAMPANVS · ET · VICTORICVS · FRATRES  
ET IVLIA · CHRYSIS · CONIVX · FF

Ce n'était d'ailleurs pas l'unique famille dans laquelle on s'amusaît à parler le grec (en l'écorchant). Sur une inscription il est fait mémoire de *Facunda* dont on nous dit que AIMNESTO EPOESEN, sous quoi il faut reconnaître : *αειμνήστω έποιήσεν*<sup>8</sup> ; sur une autre on lit le nom tout latin de *Profutura* ainsi déguisé : ΠΡΟΦΟΥ||ΤΟΥΡΑ||ΑCΥΝΚΡΙΤΕ<sup>9</sup>.

Notons : *pax, pax tibi, pax tecum*...<sup>10</sup>, etc.

L'extrémité de la galerie F s'achève par une construction en maçonnerie qui représente un escalier assez large qui conduisait au plan inférieur de la catacombe. La moisson épigraphique n'est pas bien copieuse ni intéressante<sup>11</sup> ; nous noterons cependant cette tuile portant le nom de *Terentius* avec le *chrismon* (fig. 10536).



10536. — Tuile au nom de Terentius.

5<sup>e</sup> Galerie II. — Elle se dirige à peu près parallèlement à la galerie D, mais de façon plus directe et presque en ligne droite, puis elle oblique brusquement à droite où nous trouvons H1. C'est de là que nous allons la suivre jusqu'à son aboutissement dans une sorte de grande caverne sur laquelle s'ouvrent h.1v.1 et 2, en notant au passage, s'il y a lieu, les corridors qui mettent en communication H avec D, par le moyen de h, h', h'', h'''. Dans le cul-de-sac H 1, on a trouvé une multitude de fragments de tuiles portant des lettres peintes de l'épigraphie damasienne la plus ancienne. Un *loculus* violé il y a longtemps était fermé de trois tuiles avec cette inscription<sup>12</sup> peinte en rouge (fig. 10537).



10537. — Fermeture de *loculus*.

D'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1881, pl. VIII, n. 3.

Au point H2, un *loculus* était encore fermé par sa plaque de marbre portant les noms<sup>13</sup> : DOMITIAE MARCIAE. Au point H3, l'épithaphe de PVBLIAE HERMIONETI<sup>14</sup>... Dans le passage h étaient encore

<sup>1</sup> I.L., *ibid.*, 1886, p. 64, n. 63. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 65, n. 67. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, 1881, pl. VIII, n. 4 ; 1886, p. 65, n. 67 ; cf. p. 163. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 66, n. 70. — <sup>5</sup> Orelli-Henzen, *Inscr. lat.*, n. 7063. — <sup>6</sup> De Rossi, *op. cit.*, 1886, p. 68, n. 73. — <sup>7</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 69, n. 76 ; dernière

ligne : *fecerunt*. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 70, n. 77. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 70, n. 79. — <sup>10</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 79, n. 87 ; p. 71, n. 83 ; p. 68, n. 74. — <sup>11</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 75-80. — <sup>12</sup> Id., *ibid.*, 1881, pl. VIII, n. 3 ; 1886, p. 81, n. 105. — <sup>13</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 82, n. 109. — <sup>14</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 83, n. 111.

quelques *loculi* intacts et, entre autres celui de SABINAE BEATAE<sup>1</sup> (fig. 10538). Cette épithète *beata* est unique dans toute l'épigraphie priscillienne. J.-B. De Rossi s'est demandé s'il n'était pas une allusion à la certitude de la béatitude céleste conquise et assurée par le martyr? C'est une de ces questions destinées à demeurer sans réponse.

L'inscription que voici, placée devant la précédente nous offre un nouvel exemple d'improvisation. Les deux premières lignes et les ancres sont gravées, les quatre autres sont peintes<sup>2</sup> :

	FORTVNATA	MATER	
	PHOEBIANE	FILIAE	
↑	FVIBIAN	↑	
↑	TIFIAIE	↑	
↑	ΔΟΥΑΚΙ	↑	
	CIM		

Il faut lire ainsi : *Fortvnata mater Phœbiane filiæ*; après quoi *Fortvnata* a pris un pinceau et, l'ayant trempé dans le minium, elle a écrit ceci : *Faibiant* (elle voulait dire *Phœbianeti*) *filie* δουακι(σ)σιμη. Peut-être était-elle étrangère et a-t-elle cru que son grec serait mieux entendu que le latin.

Au-dessus de la tombe de Phœbiana dans un *loculus* fermé de tuiles une inscription peinte avec soin mentionnait la déposition de Felicissima<sup>3</sup> :

FELICISSIMA·HIC  
POSITA EST

Une inscription grecque de type priscillien passé au minium fait mémoire d'un Flavia APXAC XHPA<sup>4</sup>, or ce nom de *Archas* est masculin et s'applique à une veuve; peut-être avons-nous un souvenir des Actes, ix, 36, 39. Celle-ci est aussi curieuse<sup>5</sup> (fig. 10539, n. 3) :

Ϝ MARCELLVS Ϝ  
QVI ET EXVPERI  
VϜEGHϜAN·V·M·I·D·VII

Cette petite inscription gravée sur une plaque de marbre présente la formule rare : *egit annos* et l'emploi d'un double nom avec *qui et*, ce qui ne s'est pas rencontré ailleurs dans l'épigraphie priscillienne, elle s'écarte aussi du type paléographique avec sa lettre L dont la base est courbée comme un S et fait songer à l'époque d'Alexandre Sévère. Rappelons que la formule *qui et* a été considérée comme indiquant le changement de nom au baptême (voir *Dictionn.*, t. xii, col. 1518-1519).

Au même lieu on a trouvé cette inscription<sup>6</sup> : AGAPE VIVAS IN DEO, qui est antique, mais remonte plutôt au second plan de notre cimetière.

Au point H12 se rapportent deux très belles épitaphes encore *in situ* dans le pavement de la galerie, voisines l'une de l'autre<sup>7</sup> :

IVL·TARSAHEC  
G·SECVNDINE COIVGI  
DVLCISIME PAX

Le cognomen TARSAHEC a dû être maltraité par le lapicide et J.-B. De Rossi le suppose dérivé de Ταρσός, Tarse, ville natale de saint Paul, dont on aura voulu faire peut-être Ταρσεύς ou Τάρσος et Ταρσεύος ce qui sera devenu en latin ce mot bretonnant de Tarsahec. Quant au G qui ouvre la seconde ligne, il se trouvait mieux à sa place en tête de la première et

nous aurions un *Gaius Julius Tarseus*. La deuxième inscription est ainsi conçue<sup>8</sup> :

AVRELI·VARRO  
DVLCISSIME·ET  
DESIDERANTIS  
SIME·COIVX·PAX  
TIBI·BENE·DICTE

Nous ne nous étendrons pas longuement sur l'emploi de la formule : *Benedicte* (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 741-745) dont les premiers fidèles faisaient un usage courant comme nous l'apprend Tertullien; on en trouve plusieurs exemples dans les lettres de saint Ignace d'Antioche, aux Éphésiens et aux Magnésiens. La pratique s'en conserve chez les chrétiens jusqu'au ve siècle<sup>9</sup>. Il n'est pas superflu de rappeler ici que les païens faisaient usage de *benedictus* et de *benedicta*. Sur une pierre du musée Passionei, autour de la patère creusée pour les libations païennes on peut lire<sup>10</sup> : *Animulæ bonæ et benedictæ sit tibi terra levis* et sur la stèle païenne de *Julia Heuresis* morte *volente fato*, on



10538. — *Loculus* de Sabna.

D'après De Rossi, *op. cit.*, 1881, pl. vii, n. 4.

a écrit<sup>11</sup> : *Hic super ossua cineresque tuos benedicta quiescis*.

6° *Passages i et i l*. — Avant d'entrer dans la galerie I il est nécessaire de s'arrêter dans les passages *i* et *il* qui établissent la communication avec la galerie H, car ces deux passages ou ambulacres sont en relation évidente avec ceux qui sont désignés par *h*, *h'*, *h''* et *h'''*.

Rappelons que nous nous trouvons ici dans une ancienne carrière, assez peu solide pour avoir exigé un jour des étais de maçonnerie à l'effet de prévenir l'affaissement des parois et des voûtes. Le jour où l'initiative de J.-B. De Rossi fit procéder à des coupures verticales dans ces murs ou piliers de soutènement, on aperçut par les ouvertures ainsi pratiquées des rangées de tombes superposées demeurées intactes<sup>12</sup> (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 1668, fig. 2947). Dans le passage *i*, derrière le pilier 1, on eut la joie d'apercevoir une série complète de tombes inviolées et, au sommet, la plus importante de toutes qui portait peint à la couleur rouge sur deux tuiles ce nom VERIC VNDVS; entre les deux tuiles, sur un espace demeuré libre le signe M surmonté de l'indice d'abréviation, d'un type alphabétique différent de celui employé pour les lettres du nom et peint en rouge sur la chaux. En publiant cette inscription pour la première fois, J.-B. De Rossi se demandait si cet M avait la signification de *martyr*. Il ne pouvait s'agir ici d'un prénom puisque la lettre se trouvait au milieu du nom propre qu'elle aurait dû précéder, il n'est pas question d'en faire l'initiale du mot *memoria* qui exigerait pour le nom propre de Vericundus le cas génitif; aussi après une longue attente et d'aussi longues discussions a-t-on accepté l'interprétation *Vericundus M (artyr)*, ce qui n'a rien de plus surprenant que de lire comme nous l'avons fait plus haut :

<sup>1</sup> *Id.*, *ibid.*, 1881, pl. vii, n. 4; 1886, p. 84, n. 114. — <sup>2</sup> *Id.*, *ibid.*, 1886, p. 84, n. 115. — <sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*, 1886, p. 85, n. 116. — <sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, 1886, p. 90, n. 130. — <sup>5</sup> *Id.*, *ibid.*, 1886, p. 95, n. 145. — <sup>6</sup> *Id.*, *ibid.*, 1880, pl. ii, n. 5; 1886, p. 96, n. 146. — <sup>7</sup> *Id.*, *ibid.*, 1886, p. 97, n. 150. — <sup>8</sup> *Id.*, *ibid.*, 1886,

p. 97, n. 151. — <sup>9</sup> Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. VII, n. 9, édit. Sirmond, Venise, t. i, p. 599. — <sup>10</sup> Passionei, *Iscrizioni antiche*, p. 96, n. 77. — <sup>11</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 20513. — <sup>12</sup> De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1880, pl. i; 1886, p. 101, n. 152.

SABINAE BEATAE et comme nous le ferons dans un moment : ...MACARE (= μάκαρε).

Sous le *loculus* précédent s'en trouvait un autre portant cette inscription <sup>1</sup> :

 AELIABVS SERENE ET NORICAE  
 ♂ FILIABVS PIENTISSIMIS  
 ♀ P·AEL·NORICVS PATER POSVIT 

La colombe, la palme, la lettre S, furent peints au minium ainsi que l'M sur l'inscription précédente en dépassant un peu la pierre et empiétant sur le plâtre.

On ne voit rien à remarquer à propos des deux inscriptions suivantes :

MARCO F et ΔOMNINOC  
 ΕΥΠΡΑΖΑC

Dans la paroi en face, i 2, on aperçut d'autres *loculi* intacts dont quatre portaient des inscriptions : *Susanna, Arsinoe, Sibina* et celle-ci <sup>2</sup> :

ΠΕΤΡΟ ΠΕΤΡVS  
 C ///////////////ΙΙVS·Λ·SANTCTIS

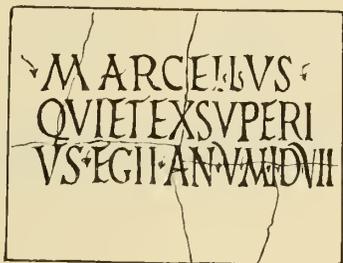
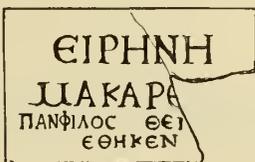
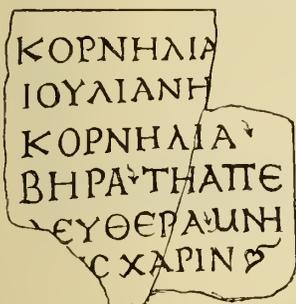
Le même nom en grec et en latin avec cet éloge : *filius a sanctis* équivalent à *filius sanctorum*.

encastrée dans un tombeau muré plutôt que dans l'ouverture d'un *loculus* dans la paroi friable d'un arénaire; peut-être se trouvait-elle dans l'*arcosolium* du fond du cubicule, là seulement où on avait pu creuser un espace capable de recevoir trois corps <sup>3</sup>. Sur la paroi gauche le fond d'un petit sarcophage d'art païen représentant une danse d'amours et de bacchantes qui scandalisa des chrétiens, ceux-ci l'enduisirent de plâtre <sup>4</sup>.

Lorsque J.-B. De Rossi explora pour la première fois le cimetière de Priscille, en 1851, il vit devant ce cubicule un grand fragment d'une dalle ayant pu servir de *mensa* à un *arcosolium*, portant une inscription très incorrecte du iv<sup>e</sup> siècle, consistant en un éloge funéraire bien éloigné de la concision priscillienne <sup>5</sup>.

.....CASTISSIME EMINE  
 .....HOC SCRIPTVM FECERVNT  
 .....VIXIT ANIS XXXV QVEIVS  
 .....SERINT PARENTES DESTOMA  
 5 *chati...fuit* AMATRIX PARENIORVM

Le lapicide en prenait à l'aise avec l'orthographe, c'est ainsi que nous le voyons écrire *emine* sans *f*, *scriptum* sans *i* et *pareniorum* pour *parentorum*; après



10539. — Inscriptions priscilliennes. D'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, pl. II, n. 2, 3, 4.

Mentionnons encore deux inscriptions du plus beau type priscillien <sup>6</sup> (fig. 10539, n. 1 et 2).

7<sup>o</sup> *Galerie I*. — Le point de départ de cette galerie fut obstrué par le cubicule 1. L'entrée vers I 2 fut rouvert par les fossoyeurs modernes qui abattirent le mur de clôture; en somme l'état primitif a été radicalement changé et d'un tronçon de galerie on a fait une chambre, ainsi ne doit-on pas s'attendre à y trouver des monuments épigraphes fort importants. Cependant on ne peut omettre de signaler dans ce cubicule une inscription en caractères du iv<sup>e</sup> siècle, gravés sur une plaque de marbre et concernant une tombe trisome <sup>4</sup> :

DEP CAECILIAE XIII K IVN  
 DEP HONORATAE XVII K AVG  
 dep. SOFIAE XV K IAN

Ce texte est l'unique de la région primordiale priscillienne sur lequel nous puissions lire le mot *depositio* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 668-673), tellement familier à l'antiquité chrétienne; il devint d'un usage très répandu vers la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle <sup>5</sup>. Et, en fait, cette inscription diffère notablement de celles du type priscillien; d'ailleurs ses débris furent trouvés dans un cubicule construit tardivement dans la galerie I. La pierre est d'un poids assez considérable et a pu être

cela on peut lui passer *queius* pour *cuins* dont on trouve d'autres exemples sur des inscriptions païennes <sup>9</sup>. Il est impossible de suppléer aux lacunes des trois premières lignes. Le dernier mot de la 3<sup>e</sup>, *destoma*, peut être rétabli grâce à ce que nous apprend Donat le grammairien, à savoir que *Parentes destomachati* a la signification de *indignati*, un peu plus fort que notre expression : « estomaqué »; *proprium est*, dit-il, *parentibus indignatione velut abicere curam filiorum, quum destomachati fuerint* <sup>10</sup>. Mais le mot n'a-t-il pas un autre sens? On pourrait le croire en lisant que la défunte était *amatrix parentorum*, il faudrait donc entendre ceci que les parents étaient *destomachati* à la perspective d'avoir à célébrer les obsèques de la morte; on proposerait donc de lire : *queius (tacet mortem non lux)serint parentes destoma(chati, fuit tamen illa) amatrix parentorum*.

Au point I 2, on a trouvé ce fragment <sup>11</sup> :

OCTAVIAE CONIVGI.....  
 ...SIMAE CONSERVVAE.....  
 cres? CES BENEMERENTI FECIT  
 PAXS TIBI OCTAVIA IN Perpetuo.

Dans le large espace I 3 où se termine la galerie arénaire primitive commence l'excavation régulièrement entreprise par les *fossores* chrétiens. Ici beau-

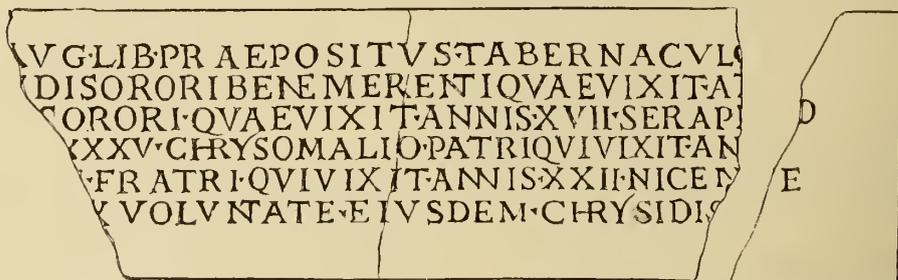
<sup>1</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 102, n. 153. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 103, n. 157; p. 110-111. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, 1880, pl. II, n. 2, 3; 1886, p. 105, n. 164; 106, n. 165. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 112, n. 169. — <sup>5</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, p. 308. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, t. II, p. 295, comme au cimetière de Calliste. — <sup>7</sup> Matz et

von Duhn, *Antike Bildwerke*, t. II, p. 211. — <sup>8</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 111, n. 171. — <sup>9</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 1846; t. X, n. 5409. — <sup>10</sup> *Ad Terent. Andr.*, l. III, c. v, n. 15. — <sup>11</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 116, n. 173.

coup de *loculi* ont conservé en tout ou en partie leur clôture de tuiles avec des noms en rouge : ΘΕΟΔΩΡΑ, ΜΑCARE, ΑΘΑΝΑCΙ, ΜΑΞΙΜΟC, et beaucoup d'autres<sup>1</sup>.

Vers le commencement de la voie qui part en ligne droite de I 3, on releva le débris d'une inscription qui mentionnait le REF<sup>u</sup>gerium<sup>2</sup>. A peu près au même endroit fut trouvée cette belle inscription<sup>3</sup> (fig. 10540) dont on peut juger les caractères gravés et passés au minium, véritable type de l'épigraphie priscillienne. On y lit la mention d'un *Aug. lib. praepositus taberna-*

Isaïe; ici nous voyons dans la lunette d'un *arcosolium* un sujet souvent discuté et dont nous avons déjà donné deux reproductions en couleurs, la troisième prendra rang au mot VIERGE (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2472, pl. hors texte; t. X, col. 2000, pl. hors texte); ici nous donnons une vue d'ensemble de la fresque (fig. 10541). Au centre une orante vêtue de couleurs sombres, brun carmelite, voile noir, debout, les bras élevés dans l'acte de la prière; à gauche un vieillard assis sur une chaise à haut dossier a devant lui une



10540. — Inscription priscillienne. D'après De Rossi, *op. cit.*, *ibid.*, n. 1.

*colorum*, qu'on doit rapprocher des textes qui font mention de *tabernaclarii domus Augustae* et de leur *collegium*<sup>4</sup>. Voici ce texte avec les compléments proposés par J.-B. De Rossi :

..... AVGLIBPRAEPOSITVSTABERNACVLOrum  
fecit sibi et chrysidI SORORI BENEMERENTI QVAE VIXIT AN nis.....  
et..... SORORI QVAE VIXIT ANNIS XVII SERAPI oni ad? O  
qui vixit annis XXXV CHRY SOMALLO PATRI QVI VIXIT AN nis.....  
..... I FRATRI QVI VIXIT ANNIS XXII NICEN i filiae  
quae nixit ex VOLVNTATE EIVSDEM CHRYSIDIS

Sans nous écarter de ce point, voici une inscription trouvée en 1851, sur laquelle nous lisons avec les trois noms<sup>5</sup> :

TITVS FLA  
VIVS FE  
LICISSIMVS  
POSITVS EST

la formule *positus* que nous avons déjà lue deux fois dans les galeries de l'antique arénaire. Les *tria nomina* de *Titus Flavius Felicissimus* conviennent à l'époque des affranchis *civitate donati* des Flaviens et de leurs descendants.

On peut en rapprocher pour la paléographie deux fragments trouvés en 1869 dans la galerie I 5<sup>6</sup> et ceux-ci qui ne sont pas dépendant du type priscillien et qui nous offrent néanmoins une très ancienne figuration de l'ancre et des poissons<sup>7</sup> (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2016, fig. 569).

Il n'est pas possible de s'éloigner de I 3 sans parler du corridor qui se prolonge et contient, en plus de quelques-unes des inscriptions que nous venons de transcrire, un des monuments mémorables de l'art chrétien de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. Un demi-siècle environ a pu s'écouler depuis la représentation de Marie allaitant son Fils en présence du prophète

jeune femme et un jeune homme; à la première, il vient de donner le voile des vierges qu'elle montre comme un objet précieux devant sa poitrine, tandis qu'il lui indique du doigt la très sainte Vierge représentée à

droite tenant son divin enfant dans ses bras, la lui présentant comme le modèle de la profession qu'elle vient d'embrasser. Comme on peut bien le croire, l'interprétation de cette fresque a soulevé beaucoup de discussions. Certains archéologues ont cru y découvrir une défunte entrée dans la béatitude après avoir été mariée et mère; la mort l'a prise de bonne heure. Nous croyons que l'interprétation que nous venons de donner est préférable à l'autre<sup>8</sup>. Nous ne reviendrons pas sur le type de la Mère de Dieu (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2000-2001). Tout proche de la fresque dont nous venons de parler se trouve celle de la corporation des tonneliers que nous avons donnée déjà (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1704, fig. 438).

8<sup>o</sup> *Galerie K*. — Cette galerie présente la forme d'un arc de cercle avec quelques irrégularités et vient de l'*atrium*, décrit au commencement de cette étude; on peut se croire rendu à l'extrémité de la région primitive du cimetière, proche de l'escalier qui, à l'origine, donnait accès de l'extérieur au cimetière chrétien creusé dans les dépendances de l'arénaire. Dans la partie du plan marqué *K 1, 2, 3*, se trouvaient des *loculi* en grand nombre et beaucoup d'entre eux portaient des signes d'une haute antiquité.

*K 2* est une crypte très irrégulière fort célèbre car c'est là que se trouve une niche peinte et décorée de

<sup>1</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 117 sq., n. 174-208. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 128, n. 212. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, 1880, pl. II, n. 1; 1886, p. 130, n. 213; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9054. — <sup>4</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 5339, 9054, 9053 a; cf. 5183. — <sup>5</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 131, n. 214. — <sup>6</sup> De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1886, p. 132, n. 215, 216. — <sup>7</sup> De Rossi, *Bullettino di archeo-*

*logia cristiana*, 1886, p. 132, n. 217. — <sup>8</sup> Bottari, *Sculture e pitture*, t. III, pl. CLXXIX-CLXXXI; L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. III, pl. XVII-XXIII; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, pl. LXXVI, 2, LXXVII, LXXVIII, 1; J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. LXXVIII-LXXXI; le même, *Die Gottegeweihten*, pl. frontispice; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. I, pl. LI.

reliefs en stucs. On y voit encore les vestiges d'un bon Pasteur parmi les arbres, et, à gauche du spectateur, de la plus célèbre des fresques chrétiennes : la Vierge assise allaitant son divin Fils et le prophète Isaïe qui annonça la naissance virginale du Sauveur (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2476, pl. hors texte; t. X, col. 1988-1989). On pourra comparer la planche hors texte en couleurs que nous avons donnée en 1910 et la figure

fresque qui a donc appartenu à l'aménagement primitif de la crypte, avant cette excavation.

Beaucoup de *loculi* ont conservé leurs inscriptions *in situ*; elles appartiennent, de même que celles qui sont tombées, aux deux familles de la plus ancienne épigraphie priscillienne; beaucoup sont peintes au minium sur tuiles, d'autres gravées sur marbre avec soin. Voici cette série de noms et d'acclamations :



10541. — Vue d'ensemble de la fresque. D'après Peirce et Tyler, *L'art byzantin*, t. I, pl. LI.

10542 ci-contre afin de se rendre compte de l'emplacement de cette peinture dans la crypte K 2. Le jugement artistique porté sur cette admirable image de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle est confirmé par les indices chronologiques qui ont été recueillis dans cette partie du cimetière. Le *loculus* ainsi décoré est représentatif du mode de décoration dans la région priscillienne primitive.

Au pied de ce même *loculus* on a relevé trois fragments d'une épitaphe avec lettres gravées et passées au minium de très grandes dimensions, d'une parfaite élégance, véritable prototype de l'épigraphie dite priscillienne<sup>1</sup> :

IVCRETIUS CRESCES  
TT II

Le cognomen *Cresces* a déjà été rencontré (au point I 3) et la forme *Cresces* ou *Crescens* est antique, on la rencontre dans II Tim., IV, 10; le gentilice *Lucretius* a été relevé (aux points C et D'). Ces lettres majuscules paraissent vouloir retenir l'attention sur un *loculus* si richement décoré devant lequel se trouvait un sarcophage et une inscription à demi-cachée par un pilier de maçonnerie<sup>2</sup> :

...hila? RIANO  
ειρήνη COI  
←+

La nécessité d'un renforcement de la maçonnerie non loin de la paroi où se trouve la fresque de la prophétie d'Isaïe a amené la découverte importante, au point de vue chronologique d'une série d'inscriptions. On avait établi en cet endroit un escalier assez large, profond de 1 m. 50 et conduisant à une galerie creusée à ce niveau. De là on ne pouvait plus apercevoir la

CAECILIANO

↑  
+ PAX TECVM VALERIA ←+ +

AVRELIA IRENE VICTORIA  
IVLIA PROFVTVRA  
IVLIA VIRGO ANNIMA ΣΙΜPLEX  
+ FORTVNIVS

ALEXANDER  
↑

OYPBIKA  
SILVINA  
ΛΑΕΙC  
GRIVFO [Grhufo pour Grypho]

↓ PAX TECVM

↓ EIPHNN ←+  
SYN·BIO·ET BE·NE·ME·REN·TI·  
FORTVNIVS·FORTVNATAE COIVGI CARISSIMAE  
QVINTIANVS FIL S DVLCISSIMAE ET·Sibi

.....DOMNINA  
MATRI·CARISSIME·  
incomparabili CVM

Celle-ci devait débiter par les noms des parents du jeune Hilaire mort à l'âge de 4 ans et 7 mois, le nom de la sœur a été associé à l'hommage des parents :

.....  
I·LA·RO·FI·LI·O·ET·  
VIC·TRIX·SO·RO  
R·Q·V·X·A·IIII·M·VII

qui vixit annos IIII menses VII.

<sup>1</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 138, n. 218. —  
<sup>2</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 139, n. 219.

Il n'est pas contestable que la galerie K fut, dès l'origine, destinée à recevoir une suite de sarcophages placés dans de grandes niches dont la partie supérieure est en forme d'arc, cette galerie est une des principales artères et aussi une des plus anciennes du cimetière de Priscille. Un tronçon de galerie formant cubicule avait reçu à l'origine sept niches formant série, quatre d'un côté, trois de l'autre, les sarcophages de marbre de grande dimension qui y furent introduits ont été brisés à coups de masse de fer et remplissaient l'hypogée. Leur décoration consistait en spirales ou strigilles comme pour ceux qui ont été retrouvés dans la basilique de sainte Pétronille au cimetière de Domitille (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 1415, fig. 3846; t. vi, col. 2934, fig. 5761); aucun de ces fragments ne présente une scène proprement dite de l'art chrétien, scènes devenues si communes au 1<sup>er</sup> siècle. Tous ces sarcophages, grands, moyens et petits, sont de la catégorie

Cette inscription ne provient pas toutefois d'un des sarcophages destinés à l'hypogée; on a peut-être à une date postérieure ménagé un certain nombre de *loculi*.

Sur la paroi de la porte de ce cubicule on avait tracé ce graffiti : *Parthenius*, il n'y faut pas voir un ancien, c'est tout simplement un des compagnons de Pomponius Laetus (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1047-1048) qui visita le cimetière vers l'année 1475 <sup>2</sup>.

Avant de s'éloigner il convient de dire quelques mots d'une des sept niches dont nous avons parlé; elle a conservé des traces non seulement d'un enduit blanc mais de peintures, sur la lunette du fond. Ce qu'il en reste est fort décoloré, néanmoins on voit par la fig. 10543, qu'il subsiste quelque chose en haut et à droite. A la partie supérieure c'étaient certainement deux paons affrontés de chaque côté d'un vase; on voit encore la queue ocellée d'un des paons. A la partie inférieure, deux personnages, l'un posant sa main droite sur un



10542. — Le Bon pasteur. La Vierge mère et Isaïe.  
D'après J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. XXI, n. 1.

de ceux qu'on achetait dans les ateliers païens de marbriers, avec exclusion des sujets mythologiques.

Sur deux fragments de la face antérieure d'un sarcophage sur lequel sont figurés des hippocampes et d'autres animaux marins imaginaires, on a lu un cartel placé au centre et portant ces mots <sup>1</sup> :

SPIRITVM  
PARHESIAS  
TAE ♂ INPACE  
SCRIPSIT  
...NVS

L'écriture est du 1<sup>er</sup> siècle : *Spiritum Parhesiastæ in pace* et par dérogation à l'anonymat habituel chez les chrétiens de la part de celui qui érigeait un tombeau, cet essai de signature : *scripsit.....nus*.

Parmi les fragments d'autres épitaphes trouvés dans cette galerie, ceux-ci gravés sur une grande dalle que l'écriture fait juger du 1<sup>er</sup> siècle <sup>2</sup> :

L·PETRONIO SECVNDO CASTO  
ERVDITO QVI VIXIT ANN XXIII DXXXII  
L·PETRONIVS SECVNDVS PATER

enfant vêtu d'une tunique talaire. On peut y voir un des miracles du Sauveur, peut-être une guérison d'aveugle, un sujet analogue se rencontre (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 157, fig. 2448), mais ici il ne semble pas qu'il s'agisse du baptême.

L'autre peinture (fig. 10544) est plus importante, elle occupe la partie droite de la voûte de la niche. On voit, au centre, Jonas étendu et accoudé sous une treille abondamment pourvue de pampres et de courges. Le personnage est encadré par deux figures dont une seule a été conservée, qui représente la tentation d'Ève, qui entièrement nue n'a pris que le temps de cacher sa honte avec une feuille qui, d'après ses dimensions, donne une haute idée de la végétation du paradis terrestre. A ses côtés, le serpent tentateur et l'arbre de la science du bien et du mal. L'état de l'enduit nous prive du personnage d'Adam. Il est très évident qu'on a voulu ici établir un contraste entre le péché des premiers parents qui entraîne la mort et l'épisode de Jonas qui rend l'espoir d'une résurrection <sup>3</sup>. On dirait qu'Ève a l'apparence d'un hermès planté dans le sol.

<sup>1</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1888, p. 10. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, 1888, p. 10-11. — <sup>3</sup> P. de Nolhac, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*,

t. vi, 1886, p. 139-146. — <sup>4</sup> De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1888, p. 11-14, pl. 111.

Derrière le pilier de gauche, un *loculus* de la paroi K 3 a conservé *in situ* quelques lettres d'une inscription gravée sur une plaque de marbre plus grande que la plupart. Au pied de cette paroi des débris d'une grande épitaphe grecque, de beau type priscillien et passée au minium. Le texte en peut être restitué par la confrontation avec d'autres inscriptions chrétiennes (fig. 10545) <sup>1</sup> :

Les trois premières lignes sont en prose, la suite en vers formant un distique : hexamètre, pentamètre, hexamètre.

ΑΝΤΩΝ...ΕΙΜΙΗΓ  
ΑΖΙΑ...ΝΟCΖ...  
ΑΝΠΑΥ...ἔγνω ΕΑ ΕΧΟΥCΑ...  
ΕΙCΟΝ CΟΙ ΓΕΝΟC ΕΙΜΙ ΖΩΉC...  
ΟΙΗ CΗ ΧΑΡΙΤΙ Τ(Ε) ΕΙΜΙ...  
ΕΙC ΘΕΟΝ ΔΩΡΗΜΑ ΦΕΡΟΥCΑ...

Il paraît bien que nous avons ici une défunte qui parle d'elle-même, comme semble l'indiquer le verbe εἰμί employé à trois reprises et, la troisième fois, adjoind à l'adjectif οἷη. Dans les deux premières lignes (où on a voulu voir des vers, ce qui est douteux), la défunte donne son nom, mais on ne saurait dire si le début Αντω, présente le cognomen *Antoninus* ou *Antonina* ou bien le nom de famille *Antonius* (*a*) et s'il se rapporte à la défunte ou à son père. La troisième ligne emploie une forme du verbe ἀναπαύεσθαι, qui signifie « s'endormir, mourir » et mentionne l'âge : ἔγνω εχουσα...

Cela dit la défunte s'adresse au Christ, à la race duquel elle appartient : εἶσον σου γέ(νοC) εἰμί; ce qui fait souvenir de l'inscription d'Autun (voir *Dictionn.* t. XIII, au mot ΠΕCΤΟΡΙΟC) : ἸχθύC οὐρανίου ἄγιον γένοC. Ce qui suit peut s'entendre que la défunte est, par la grâce du Christ, à même de vaincre la mort ou bien d'entrer dans la joie éternelle, en portant le don semblable à celui de Dieu.

Quelques inscriptions au point K 4, dont deux se rapportent à *C. Julius Chrysogonus* et à ses proches <sup>2</sup>; à l'angle de la galerie L et de K, gisait une petite plaque de *loculus* avec ces mots <sup>3</sup> :

LVCRETIA·PAX TECVM  
IN·DO·

Il faut lire *in Domino* et non *in Deo* puisque le signe d'abréviation manque; ces mots complètent en quelque façon l'acclamation *pax tecum*, mais ils ne lui sont pas indispensables et on peut y voir, de même que par la paléographie déjà un peu décadente, que nous nous éloignons de la période priscillienne primitive.

Des fragments de sarcophages disséminés dans cette galerie ont conservé le souvenir de chrétiens inconnus par ailleurs; certaines de ces tombes ont été précipitées par le lucernaire de K 6. Dans ce nombre, nous signalerons celles-ci <sup>4</sup> :

memORIAE·C·IVLI  
eXSVPERI·EQR  
vix·annis·XXII

Il s'agit ici d'un jeune chevalier romain, chrétien, à en juger par le mot *memoriae*, auquel on semble assez souvent avoir préféré le mot *dormitioni*, comme ici <sup>5</sup> :

dORMITIONI  
ISIDORAE

Avant de nous éloigner, mentionnons encore au point K 5 cette inscription déguisée en grec <sup>6</sup> :

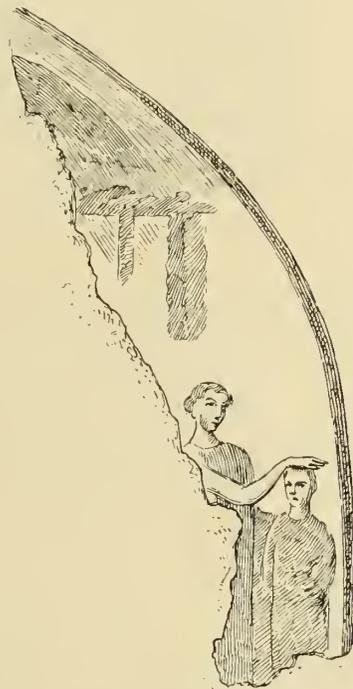
ΒΑΚΧΥΛΙC  
ΒΑΡΒΑΡΑΝΗ  
ΦΙΛΙΑΙ ΒΕ  
ΝΕΜΕΡΕΝ  
ΤΙ ΦΗΚΙΤ

qu'il faut lire ΒακχυλῆC Βαρβαράνη φιλιαί βενεμερεντι φηκίτ; petite récréation inoffensive dont l'auteur aurait pu se dispenser de doubler le λ du cognomen féminin très rare ΒακχυλῆC.

Une autre remarque peut trouver ici sa place à propos d'une inscription trouvée près du point K 4 et ainsi libellée <sup>7</sup> :

C·IVL·CHRYSOGONVS·P·ET·AVR·HELI  
AS·M·C·IVL·FRVCTVOSO·FIL·D·D·

*C. Julius Chrysogonus pater et Aurelia Helias mater  
C. Julio Fructuoso filio dulcissimo dederunt.*



10543. — Peinture à la catacombe de Priscille.  
D'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1888, pl. III.

On doit remarquer l'emploi des sigles P, M, D, pour désigner *pater*, *mater*, *dulcissimus*, particularité déjà signalée au cimetière de Sainte-Agnès sur la voie Nomentane <sup>8</sup>.

Dans une niche de la région de l'arénaire, à peu de distance du grand lucernaire K. 6, on a trouvé au fond d'une niche qui avait dû contenir un sarcophage une inscription qui aura servi à fermer une tombe (*forma*) pratiquée dans le sol. Le texte est important ainsi qu'on va le voir et la paléographie permet de le faire remonter à la fin du III<sup>e</sup> siècle <sup>9</sup> :

<sup>1</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 139-140, n. 220; J. Wilpert, *Fractio panis*, 1896, p. 78, fig. 9. — <sup>2</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 141-142, n. 222, 224. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 143, n. 227. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 144, n. 229. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*,

1886, p. 146, n. 232; cf. n. 231, 233. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 142, n. 225. — <sup>7</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 140, n. 222. — <sup>8</sup> M. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, 1880, p. 152-153. — <sup>9</sup> *Rivista di arch. crist.*, 1928, p. 151.

RESTITVS NOMEN FACTVS IN MORTE FIDELIS  
 TERRENA NAM VITA MANET CAELI MIHI IVGIS  
 EQVESTRIS TVRMAS QVONDAM QVI CONDECORAVI  
 INGENIO VELOX STVDIIS INSTRVCTVS HONESTIS  
 5 EMENSVS LVGIS SPATIVM TRES ATQ X ANNOS  
 HIC CORPVS IACEO CAELI SED IN AETHERE VIVO  
 ANTE PEDES DOMINI PRAECELLENS MVNERE ✕ TI  
 PARENTES ET FRATRES D-D.

Le jeune Restitus, mort à l'âge de 13 ans a été baptisé *in extremis*, ce qui lui assure une place éternelle dans le paradis; par sa naissance il appartenait à l'ordre équestre, il était doué d'une intelligence vive,

Nous venons précisément de parler d'un *Caius Julius Chrysogonus*; c'est probablement à un des membres de cette famille que se rapporte le fragment en question et que la trouvaille de nouveaux fragments dans la galerie K ont permis de reconstituer ainsi<sup>2</sup>:

C·IVLIVS CHRYSOGONVS  
 CONIVX ET AELIA FAAA... a  
 MICA CAE DICIAE.....  
 IIIICASTAE FIDETISSIMAE  
 BENEMERENTI Fecerunt

Voici donc une tombe qu'il faut placer à l'étage supérieur et on fera de même pour le *C. Jul. Exsupe-*



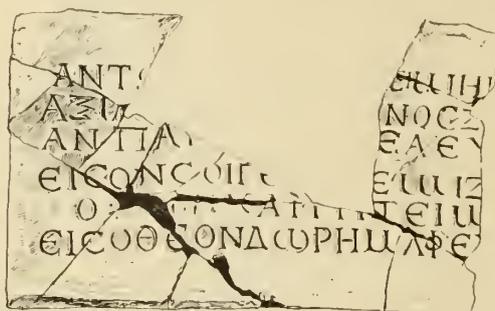
10544. — Ève. Jonas. D'après De Rossi, *op. cit.*, *ibid.*

il se conformait aux exercices studieux qui sont de son âge. Son corps repose, mais son âme vit dans le ciel au pied du trône de Dieu, marqué du don du Christ.

Sous la vaste ouverture du lucernaire K 6 et dans les parties adjacentes de la cour carrée furent relevés des débris d'inscriptions et de sarcophages où il se trouvait des fragments précipités de l'étage supérieur. Quelques-uns de ces fragments étaient gravés de fort beaux caractères grecs, d'autres de caractères latins

*rius*, chevalier romain, que nous venons de rencontrer. Quelques fragments sur lesquels on a lu le mot *dormitioni* et qui sont de belle épigraphie priseillienne prendront le même chemin.

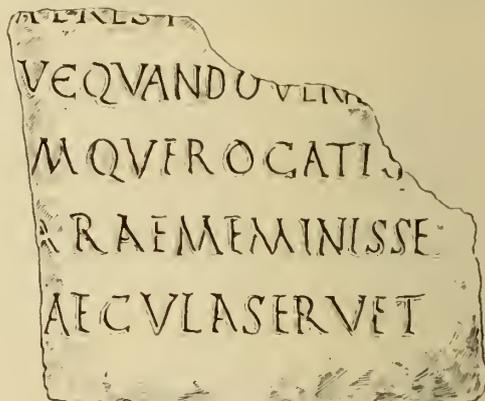
C'est encore là qu'il faut faire remonter un fragment considérable qui va nous retenir quelques instants<sup>3</sup> (fig. 10546). A première vue on reconnaît ici un poème



10545. — Inscription de marbre.  
 D'après J. Wilpert, *Fractio panis*. La plus ancienne représentation eucharistique, p. 78, fig. 9.

également soignés et corrects. Sur l'un d'eux on put lire en entier le gentilice *Julius* et le début du surnom<sup>1</sup>:

...IVLIVS CH....  
 CONIVX ET A...  
 ..MICA CAEDIC  
 ....CAST.....  
 ....RE.....



10546. — Fragment de l'inscription d'Agape.  
 D'après Wilpert, *op. cit.*, p. 54, fig. 6.

funéraire où il est question d'un *memento* et de prière *in saecula servet*, aussi J.-B. De Rossi se souvint à l'instant d'avoir vu un autre fragment de cette inscription dans la chapelle privée de la maison Fondi à Rocca di

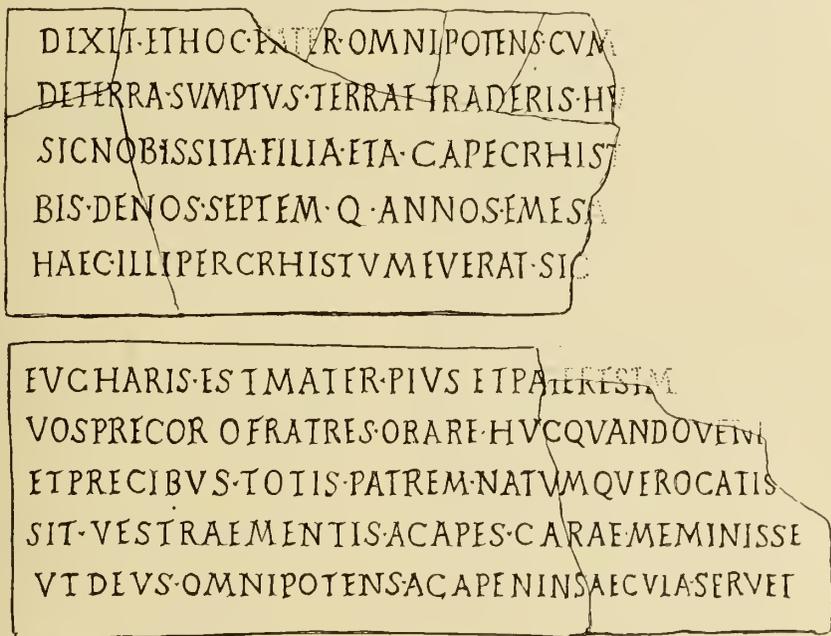
<sup>1</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1881-1885, p. 69. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, 1886, p. 141, n. 224. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, 1881-1885, p. 71-76.

Papa<sup>1</sup>, où il avait été apporté avec d'autres débris de même provenance par un abbé Tojetti, custode des reliques (elles se trouvaient en bonnes mains!) à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. G. Marini l'avait encore vue et copiée quand elle se trouvait au cimetière de Priscille<sup>2</sup>. A cette époque on ne fit pas d'exploration dans le voisinage du lucernaire au niveau inférieur, mais les *fossore* n'épargnèrent pas l'étage supérieur, ce fut ainsi que Marini vit le fragment auquel Tojetti fit un sort, sans se préoccuper de la partie manquante qu'on envoya lestement, par le lucernaire, dans l'étage inférieur. Il devait exister encore un troisième fragment, mais celui-ci a tout à fait disparu. Le fragment tombé fut découvert en 1883 et fixé au mur du lucernaire. La paléographie n'est pas très soignée, néanmoins les lettres ont la forme ancienne et se rapprochent de celles qui sont tracées au pinceau. Le fait que l'inscription a été copiée pour le tombeau d'une *Marcia* et que les

« Et ainsi que Dieu a dit en chassant Adam : Tu as été pris de la terre, tu retourneras à la terre; de même notre Agape, notre fille, repose ici dans le tombeau, parce que le Christ l'a voulu; elle est morte en la 27<sup>e</sup> année de sa vie; c'était le plein âge que lui avait assigné le Christ.

« Eucharis est ma mère. Pie mon père. Je m'adresse à vous, mes frères; quand vous venez ici prier, et que dans les prières communes vous invoquez le Père et le Fils, n'oubliez pas, de grâce, de vous rappeler la chère Agape, afin que le Dieu puissant garde Agape dans l'éternité ».

« La première ligne de l'inscription montre que celle-ci est incomplète, la dalle portant le commencement a péri, car le *dixit* et *hoc* fait supposer un autre *dixit pater omnipotens*. On ne peut guère douter que la partie de l'épigraphe qui manque, traitât de la création des premiers parents et de leur chute. Le récit de la



10547. — Ensemble de l'inscription. D'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, pl. ix.

caractères sont du type priscillien, prouve qu'elle date du i<sup>e</sup> siècle. Nous avons parlé un peu plus haut de cette *Marcia* et des morceaux retrouvés dans la région de l'*arenarium* (voir ci-dessus, col. 1823).

Voici le texte de l'inscription et les compléments proposés par J. Wilpert<sup>3</sup> (fig. 10547) :

DIXIT·ET·HOC·PATER·OMNIPOTENS·CVM *pelleret Adam :*  
DE·TERRA·SVMP·TVS·TERRAE·TRADERIS·HV*mandus.*  
SIC·NOBIS·SITA·FILIA·E·(s)·T·A·CAPE·CR·HISTO*que volente*  
BIS·DENOS·SEPTEM·Q·ANNOS·EMEN·SA *decessit*  
HAEC·ILLI·PER·CR·HISTVM·FVERAT·SIC *plena senectus*

EVCHARIS·EST·MATER·PIVS·ET·PATER·EST·MI  
VOS·PRECOR·O·FRATRES·ORARE·HVC·QV·ANDO·VENITIS  
ET·PRECIBVS·TOTIS·PATREM·NATVM·QV·ERO·CATIS  
SIT·VESTRAE·MENTIS·ACAPES·CARAE·MEMINISSE  
VT·DEVS·OMNIPOTENS·ACAPEN·IN·SAECVLA·SERVET

<sup>1</sup> E. Le Blant, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1884, p. 235. — <sup>2</sup> G. Marini, *Inscr. christ.*, ms., p. 567, n. 4; *Iscriz. d'Albane*, p. 32. — <sup>3</sup> De Rossi, *Insigne carme sepolcrale di Agape e suo commento*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1884-1885, p. 72-76; *ibid.*, 1886, pl. ix; *Inscriptiones christ. urb. Romae*, t. II, 1<sup>re</sup> part. (1888), p. xxx-xxxI; J. Wilpert, *Principien-*

création, dans l'Écriture, commence par : Et Dieu dit : Faisons l'homme<sup>4</sup> »; la chute est suivie de l'expulsion du paradis et de la sentence de mort prononcée contre Adam et sa postérité : à quoi se rapportent précisément les deux premières lignes de la dalle conservée de notre épitaphe. Ces réflexions sur la création, la chute et la mort de l'homme qui s'en est suivie, sont placées en tête par les parents dans l'épitaphe de leur fille et démontrent ainsi le sentiment essentiellement chrétien de leur soumission à la volonté de Dieu. Leur Agape fut frappée par le destin à la fleur de l'âge, mais ils se consolent, parce qu'il en a été ainsi décidé par le Christ. La même soumission à la volonté de Dieu est exprimée dans les prières liturgiques pour les défunts : « Doux et miséricordieux Seigneur, nous te prions pour tes serviteurs que tu as créés et sauvés par ton Fils unique et qui ont quitté cette vie d'après ta volonté<sup>5</sup> ».

*fragen der christl. Archäol.*, in-8°, Freiburg-in-Br., 1889, p. 4; *Fractio panis. La plus ancienne représentation eucharistique*, in-4°, Paris, 1896, p. 54-56, dont nous donnons les compléments et la traduction. O. Marucchi, *Lavori nelle catacombe romane*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1900, p. 339-340. — <sup>4</sup> Gen., I, 26. — <sup>5</sup> E. Renaudot, *Liturg. orient.*, t. II, p. 464.

Dans la dernière partie de l'inscription d'Agape, on fait même parler la défunte; elle indique les noms de ses parents et s'adresse ensuite aux frères en leur demandant un *memento*. La demande s'adresse aux frères en général, à la communauté; lors de leurs réunions dans la catacombe ils doivent se souvenir de la défunte, dans les prières communes, afin que Dieu lui accorde la félicité éternelle<sup>1</sup>.

D'après le lieu de la trouvaille, près du lucernaire, dans la région de l'arénaire, on peut croire que le mot *huc* de la 7<sup>e</sup> ligne se rapporte à l'église toute proche de la *capella greca* où priaient les frères et qu'Agape reposait dans l'*atrium*.

XII. ÉTAGE INFÉRIEUR. — Encore que, ordinairement, les étages inférieurs des catacombes soient plus récents et moins importants que celui qui a reçu la première installation, il n'en est pas ainsi au cimetière de Priscille où l'encombrement aura dû se faire sentir de bonne heure et entraîner l'aménagement de galeries au plan inférieur très peu de temps après la mise en service de l'étage supérieur.

Dans celui que nous allons parcourir et inventorier, on trouve une longue galerie coupée régulièrement par des galeries transversales dont une très large. Pour repérer exactement sa situation par rapport à l'étage supérieur, disons que l'escalier du vestibule de la *capella greca* aboutit, en se prolongeant à l'extrémité de la susdite galerie transversale et que le lucernaire de dimensions extraordinaires que nous avons signalé au point K 6 traverse le plan supérieur et se prolonge jusqu'au niveau inférieur. Divers indices nous apprennent l'importance de celui-ci. Ici se trouvaient des martyrs de la persécution de Dioclétien et un certain *cubiculum clarum* qui devait son nom non pas à l'illustration de ceux qui y reposaient, mais à la clarté qu'il recevait du lucernaire. D'après ce sobriquet, J.-B. De Rossi avait eu l'espoir d'y rencontrer le pape Marcellin et plusieurs autres martyrs de cette persécution; il fallut y renoncer et à l'issue du déblaiement on se trouva non dans le *cubiculum clarum*, mais sous une sorte de cour carrée située au milieu d'une espèce de filet de voies parallèles se coupant à angle droit sur la galerie centrale. C'est là un exemple qu'on peut dire exceptionnel. Boldetti en a fait, en 1720, cette brève et claire description: *Una scala profondissima con una volta di fabbrica la maggior parte diroccata, e per essa, si discende alla parte inferiore del cimitero... A mano sinistra s'incontra immediatamente una capella...; nel fine della detta capella a mano destra una via diritta lunga settantatre canne di misura, che senza dubbio è la principale del cimitero, e di quando in quando è frammazzata da altre vie laterali al numero di 21 per parte, le quali vengono a dividerla in forma di croce, ed in ciascuna sua divisione vi sono archi di muro con fabbriche di mattoni per sostenimento e fortificazione delle pareti che sono altissime, scorgendosi in quelle vie sino al numero di dodici sepolcri, uno sovrapposto all' altro<sup>2</sup>. En 1715, cette galerie était entièrement obstruée. Boldetti recueillit, avec son habituelle négligence, 15 inscriptions et 4 estampilles doliaires; heureusement J.-B. De Rossi, en repassant par là, a pu corriger et ajouter quelque chose à cette moisson.*

1. MVRELIVS IANUARIUS  
CARE REFRIGERA  
BENE Merenti

2. AEMILIANE  
ROMANE  
VIBATIS  
IN DEO

3. F FAVSTINIANE F  
(navire)

4. F AVRELIO F LEONTIO F  
F CVM PAMFILEN F



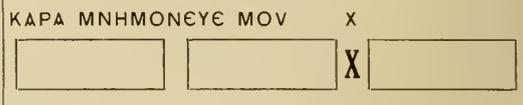
5. IVLIA  
NVS ← +

6. F IVLIA F  
(béliér)

7. B EYTYXIC B

8. (graffite sur une brique) IRE  
NE

9. (graffite sur la chaux d'un *loculus*):



10. ZOTICETIS  
ISPIRITVS  
EN IRENE B

11. Voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2009, fig. 558.

12. EGGETTVS POSVIT SIBI

13. VAL NATALI



14. VAB B INC  
CONIVGI

Celles qui suivent étaient tombées de leurs *loculi*, ou arrachées.

15. ANT OISSA

16. *Brebis, bon pasteur, arbre.*

SATVRVS FILIVS  
ERTVLLI MATRI

17. .... ANVARIVS AVR EVFROSINE MATER  
FILIAE IANUARIAE BENE MERENTI



18. AVR PRISCILLAE SORORI ..... E CONIVGI  
..... APRONIANUS

19. VALERIA  
NICE ET  
VALE QYRACE

20. FORTVNATI  
CVM INFANIE  
FFVOFS



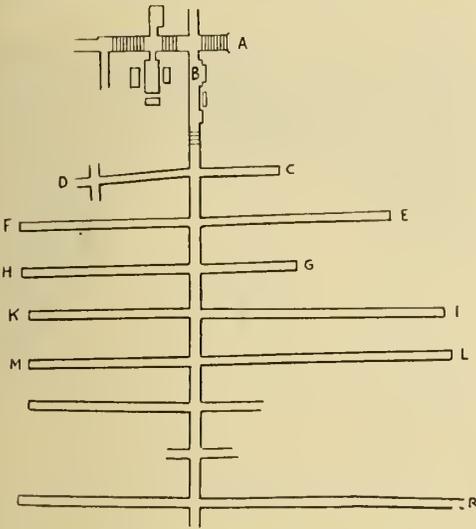
21. GRATIAE CONIVGI INCOMPARABILI  
HERMAGORAS CVM QVA VIX ANN XBII

Il est permis de négliger un grand nombre de poussières épigraphiques, tout en mentionnant quelques fragments qui offrent de l'intérêt, par exemple trois débris de marbre sur lesquels on a représenté chaque fois une chaire (voir *Dictionn.*, t. 111, col. 68, n. 2, 3, 4); deux autres sur lesquels est figurée l'ancre, il faut toutefois ajouter qu'ils ont pu tomber de l'étage supérieur.

Au point de vue de la paléographie, il est nécessaire d'avertir que les caractères ne sont pas uniformes et ne paraissent pas provenir de la même officine qui a produit le grand nombre de belles inscriptions du type

<sup>1</sup> J. Wilpert, *op. cit.*, p. 55-56. — <sup>2</sup> Boldetti, *Osservazioni sui cimiteri cristiani*, 1720, p. 57<sup>a</sup>, 572.

priscillien de l'étage supérieur, et dont nous avons reproduit un grand nombre dans les pages précédentes. A l'étage du bas on n'a pas trouvé une seule inscription peinte au minium sur tuile, comme celles si nombreuses de l'étage du haut. C'est là un indice de postériorité. Dans son ensemble, le groupe qui nous occupe ici offre les caractères propres à l'épigraphie cimetériale de Rome antérieure au IV<sup>e</sup> siècle, mais sans l'être beaucoup à la fin du III<sup>e</sup>. Le formulaire est simple, bref, les dates de la mort ou de la *depositio* manquent, alors qu'elles commencent précisément à se montrer vers la fin de ce même III<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. On fait usage d'acclamations et de formules élégantes : *care refrigera*, n. 1; *vi(v)a(t)is in Deo*, n. 2; *μη(μη)μονένε μου*, n. 9; *ispiritus en irene* (ἐν εἰρήνῃ) n. 10; *in Deo*, n. 11; on recourt de même aux symboles (n. 3, 4, 5, 6, 11, 13, 16, 17, 18) et on voit l'ancre encore employée seule sans le voisinage du poisson (n. 4, 5, 11 et deux fragments); sur un *loculus* on lit l'initiale du nom du Christ (n. 9); nulle part le monogramme dit constantinien, cependant près



10548. — Plan de l'étage inférieur.

D'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 99.

du n. 8 on a tracé sur la chaux d'un autre *loculus* une inscription difficilement lisible, on voit *MAXIMV CIA* et en tête du *loculus* deux monogrammes superposés : \* et au-dessus ✱, donnant les initiales de Ἰησοῦς Χριστός, sigle très antérieur au IV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>; enfin, dans les nomenclatures, les gentilices précèdent parfois les noms (n. 1, 4, 13, 17, 18, 19).

On peut donc tenir pour certain que l'étage inférieur du cimetière de Priscille, au centre duquel règne le grand lucernaire de *K 6* est celui-là dont parle Boldetti dans le passage cité plus haut; un large escalier y descendait directement et les cubicules se trouvaient en tête d'un des côtés de la galerie principale; ces *loculi* ne furent pas tous dévalisés entre 1715 et 1720 par les *fossore*s de Boldetti. L'exploitation eut lieu au III<sup>e</sup> siècle, plutôt vers la fin et on continua au IV<sup>e</sup> puisque l'on y a trouvé une tombe portant le ✱ et datée de 349<sup>3</sup>.

Nous avons dit que l'étage inférieur comporte une longue galerie, coupée transversalement, à angle droit, par d'autres galeries dont nous donnerons une idée

sommaire (fig. 10548). La lettre A désigne le grand escalier qui dessert les deux étages et le bassin ou réservoir d'eau, escalier contigu à la basilique de saint Silvestre proche de l'hypogée des Acilii. A gauche de l'escalier s'ouvre la galerie B et ses ramifications. La galerie C était entièrement dépouillée; à peine quelques fragments de deux pierres de type priscillien, sur lesquels on a pu lire *FVRVANUS*, gentilice très rare. Autres fragments sur lesquels on a lu ceci<sup>4</sup> :

ACILius·CELIDOn i VS ♀  
aCiliac? theODOTae coiUGI·FEC ♀

qu'on peut rapprocher de ce fragment trouvé près de la voie principale<sup>5</sup> :

ACILIO A  
MA

On voit ainsi que nous nous trouvons dans le voisinage des *Acitii*.

Dans la galerie D, rien; mais dans la galerie E, certains *loculi* gardaient des traces de tuiles avec des noms peints en rouge, comme à l'étage supérieur; celles-ci nous montrent l'emploi du chrisme<sup>6</sup> (fig. 10549) :



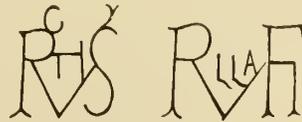
10549. — Inscriptions de la galerie E.

D'après De Rossi, *op. cit.*, 1892, pl. IV, n. 1.

Sur un autre *loculus* on voit deux amphores peintes à la couleur rouge<sup>7</sup>; ensuite des noms : ΠΡΟΚΟΠΗ<sup>8</sup>; *FVLVIVS LAVRENTIVS*<sup>9</sup> et d'autres : *Irene, Vitoria, Domilia, Lucifera, Antigonè*, etc. Le latin côtoie le grec, mais il n'est pas possible de s'y attarder. On retrouve l'ancre et l'étoile, on voit apparaître le navire (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1011, fig. 8789) sur deux tuiles de la galerie K, ainsi que la colombe, dans la galerie L, ces deux monogrammes<sup>10</sup>; qu'on peut lire *Rusticus* et *Rufilla* (fig. 10550). Le texte le plus intéressant est tracé sur une pierre attachée à un *loculus* et portant cette invocation à la défunte<sup>11</sup> :

MARINE IM·ET  
MENTEM MA  
NOS ↓ CRIA  
HABETO NE·F·C  
DVOBVS

*Marine in mentem nos habeto duobus et Macriane filiae carissimae.*



10550. — Monogrammes de Rusticus et de Rufilla.

XIII. L'ESCALIER PRINCIPAL. — La longue galerie rectiligne qui forme l'axe du niveau inférieur de la catacombe se termine par quelques degrés qui conduisent à un des paliers du grand escalier desservant tout le cimetière. Cet escalier parti du sol met en communication tous les étages de la nécropole priscillienne;

<sup>1</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 308. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, t. II, p. 320. — <sup>3</sup> De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 67, n. 107. — <sup>4</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 100, n. 1. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, p. 100, n. 2. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, p. 101, n. 2; pl. IV, n. 1.

— <sup>7</sup> Id., *ibid.*, pl. IV, n. 2. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, p. 101, n. 4; pl. IV, n. 3. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, p. 102, n. 6; pl. IV, n. 4. — <sup>10</sup> Id., *ibid.*, 1892, p. 110, n. 23. — <sup>11</sup> Id., *ibid.*, 1892, p. 114, n. 31.

lorsqu'on commença à entreprendre la restauration de celle-ci, l'escalier fut trouvé en pitoyable état. Ce n'était qu'un entassement de ruines : murs, arcs, voûtes écroulés ayant tout bouleversé; les lucernaires étaient obstrués et aveuglés. Ayant renoncé à l'espoir de retrouver sous le grand lucernaire ce *cubiculum clarum* mentionné par le *Liber pontificalis*, que visitaient les pèlerins et où étaient le martyr Crescentin et le pape Marcellin, la Commission d'archéologie sacrée tourna son attention vers le déblaiement et la restauration du grand escalier dans l'espoir de retrouver ce cubicle dans une des cryptes. On ne rencontra d'abord que des débris de sarcophages et d'épithaphes sans intérêt historique, on s'obstina dans l'espoir que l'exploration de la grande galerie souterraine mettrait sur la voie de quelque indice de valeur touchant les tombes les plus insignes de cette région aux proportions grandioses. Toutefois, il parut plus pratique de s'employer au dégagement des cryptes du premier étage; sage pensée qui fut récompensée par des succès inespérés; mais il faut néanmoins dire quelque chose des observations les plus notables qu'on fit pendant la restauration de l'escalier.

Celui-ci conduit non seulement aux deux étages du cimetière, mais, arrivé à l'étage inférieur, il s'enfonce plus encore jusqu'à une profondeur de 42 degrés jusqu'au niveau de la nappe d'eau souterraine où se trouve aménagé une sorte de bassin rectangulaire, trop peu profond toutefois pour permettre l'immersion d'un adulte. Il se pourrait que l'eau, plus abondante jadis que de nos jours, son niveau ait dépassé les dernières marches de l'escalier, en sorte qu'on pouvait, comme au cimetière de Pontien (voir ce nom), en faire une piscine baptismale. Dans ce dernier bras de l'escalier on n'avait pas creusé de *loculi* dans les parois et on n'avait pas accès aux galeries cimetiérales, de sorte qu'on l'avait creusé seulement en vue d'atteindre la nappe d'eau.

Les inscriptions trouvées parmi les gravois qui emplitaient l'escalier, la première partie de la galerie et les cubicules latéraux étaient toutes en morceaux. On a pu toutefois, en rapprochant deux fragments, obtenir celle-ci :

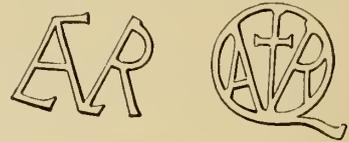
  
 NON IVS VI  
 TALIOENENTI  
 OALV MNO SV  
 OFID ELISSIM  
 OFE CIT

La paléographie peut reporter à la fin du III<sup>e</sup> siècle ou au commencement du IV<sup>e</sup>. Il est visible que le trident et les dauphins furent tracés après qu'on eût gravé le texte de l'épithape, ainsi qu'on peut le constater par la façon dont la poignée verticale du trident évite la rencontre des lettres. Cette figure n'a donc pas un but ornemental, elle a été ajoutée pour exprimer une pensée symbolique religieuse, et nous savons par d'autres monuments que le trident, même isolé, est parfois une figure de la croix<sup>1</sup>. Rappelons qu'on a trouvé un trident rapproché du dauphin dans un graffiti de la crypte des *Acilii* (voir *Dictioun.*, t. VI, col. 1260, fig. 5297). Ici nous apprenons que *Nonius Vitalio* fit ce monument à la mémoire d'*Eventio alumnus suo fidelissimo*.

Une autre épithape trouvée au même endroit offre de l'intérêt par sa forme et indique la préoccupation persistante de dissimuler le symbole de la croix, même dans les catacombes romaines. Sur la tranche d'un frag-

<sup>1</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 344; t. II, p. 317 sq., 358; *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 52, 65. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, 1887,

ment qui a pu servir de *mensa* à un *arcosolium* ou de couvercle de sarcophage, on a lu ces deux monogrammes<sup>2</sup> (fig. 10551), réduits au tiers environ de leur

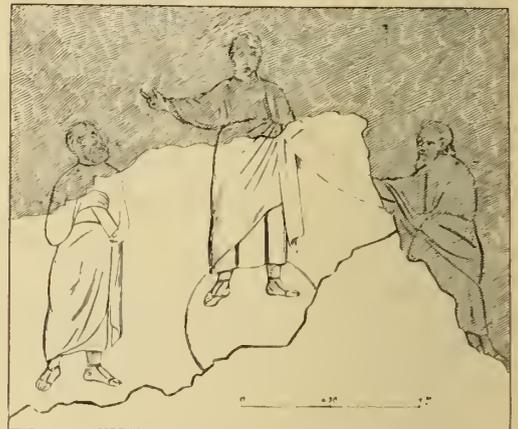


10551. — Monogrammes de *Valeri* et de *Quarti*.

grandeur originale. On peut les dire des plus rares, car on y doit déchiffrer la gentilité et le surnom rapprochés qu'on interprétera :

VALERI QVARTI

Sur la face antérieure d'un sarcophage dont le cartouche central a été conservé avec l'inscription, on a



10552. — Scène du « Don de la Loi ». D'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1887, pl. VII.

pu lire l'épigraphie suivante, régulièrement gravée vers la fin du III<sup>e</sup> siècle :

L KΛAYϞ L  
 E O ΔΙΑ A M  
 N Ϟ FϞ AN TΩ P  
 T I NIA M  
 CEKOYN P  
 ΔΕΙΝΑ D I

On ne voit ici rien de chrétien ni rien de païen, mais cette inscription se trouvait mélangée à des débris de sarcophages chrétiens, ce qui porte à croire que c'est un texte de la nécropole priscillienne. Il s'agit d'une femme de l'ordre de la noblesse : *Claudia Antonia Secundina* à qui ses fils Léon et Lampadius *fecerunt matri*.

Nous mentionnerons encore dans le susdit escalier la présence de deux tuiles portant une estampille circulaire<sup>3</sup> :

OPVS DOL·IVLI·THEODOTI·EQ·R·FIG  
 SAL·EX·P·FL·TITIANI C·V  
 (cheval courant)

Boldetti en avait rencontré d'autres exemplaires dans ce cimetière<sup>4</sup>; ces produits viennent des *figlinae*

p. 19; cf. *ibid.*, 1863, p. 33 sq. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, 1887, p. 22. — <sup>4</sup> *Osservazioni sui cimit.*, p. 534, 574.

*Sal(arenses) ou Sal(ariæ) ex prædiis Flavii Titiani clarissimi viri*<sup>1</sup>.

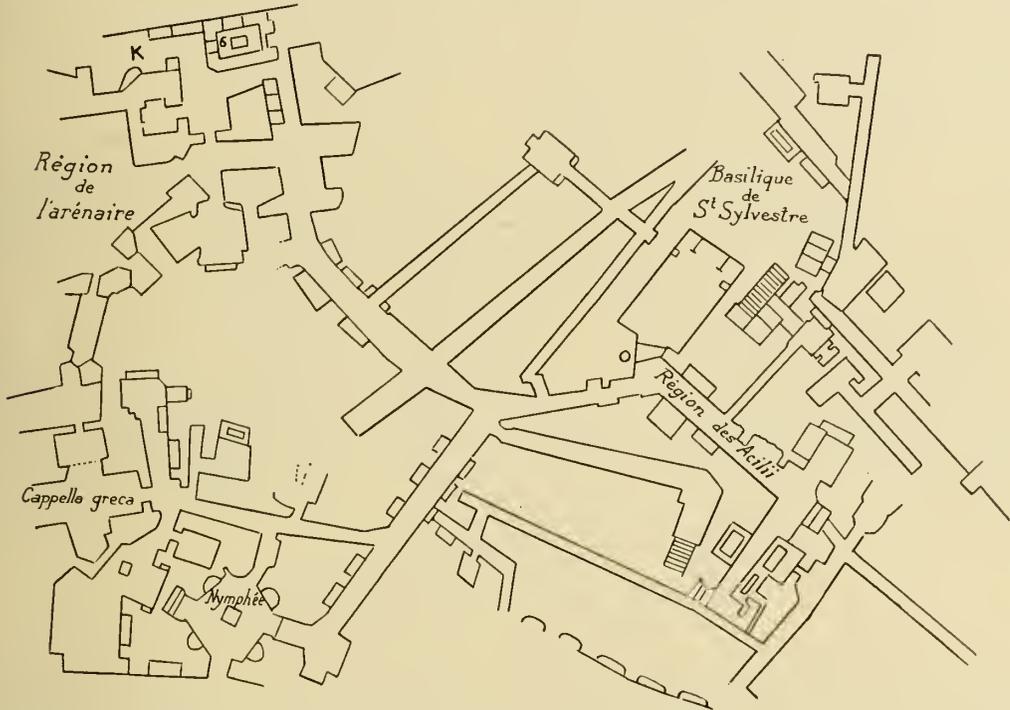
1° Deux fresques. — Au premier palier du grand escalier qu'on vient de décrire, à gauche en descendant, s'ouvre une galerie qu'il a fallu restaurer par des travaux de maçonnerie et le long de laquelle s'ouvrent deux cubicules remplis de terre et de débris lancés par le lucernaire. Quand tout cela fut enlevé, on vit dans l'*arcosolium* du fond du deuxième cubicule une fresque représentant Orphée dont nous avons donné la représentation et la description (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2739, fig. 9239).

La voûte conservait les traces encore assez reconnaissables d'une grande peinture montrant le Sauveur monté sur un globe entre deux apôtres et

précède le baptême du centurion Corneille, on lisait ce qui suit (vers 10-19)<sup>2</sup> :

*Euge Simon Petre, quem gaudet mens.... Christi  
Lumen apostolicum cunctos ornare per annos.  
In te sancta Dei pollens ecclesia fulget,  
In te firm(a) suæ domus fundamenta locavit  
Principis ætherei clarus per sæcula natus.  
Cunctis clara tibi est virtus censura fidesque :  
Bis senos inter fratres in principe sistis  
Ipse loco LEGESQUE NOVÆ TIBI DANTUR AB ALTO  
Quis fera corda domas hominum, quis pectora ruules  
Christicolæ doces tu (unum) omnes esse per orbem.*

2° Galeries environnant l'hypogée des Acilii. — Autour de cet hypogée (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1258-1274 et t. X, col. 1765, fig. 7633) (fig. 10553) dont nous reparlerons bientôt, furent creusées, dès la fin du



10553. — Plan des galeries environnant l'hypogée des Acilii (Voir *Dictionn.*, t. X, col. 1765, fig. 7633).

donnant à celui qui est à sa gauche un volume déplié en forme de rouleau. C'est la représentation bien connue sous le nom de « Don de Dieu » ou « Don de la Loi ». (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1451-1454; t. XIV, col. 972, fig. 10246.) A peine débarrassé des scories qui le maintenaient en place, l'enduit se détacha et tomba en morceaux; on n'a plus pour s'en faire une idée que le croquis tracé par J. Wilpert (fig. 10552).

La scène n'a pas besoin d'être décrite; rappelons seulement à son sujet quelques vers d'un poème épigraphique qui illustrent bien cette scène. Néon, évêque de Ravenne, vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle fit composer des épigrammes métriques pour les mosaïques qu'il avait fait exécuter représentant des sujets bibliques. Sous la vision de saint Pierre qui

1<sup>er</sup> siècle, diverses galeries dans lesquelles on a trouvé des inscriptions du type priscillien semblables à celles qui meublaient la région primitive; certaines de ces inscriptions étaient encore à leur place<sup>3</sup> :

ONHCIMOC  
TITΩ·ΦΛΑΒΙΩ  
ONI·ICIFOPΩ·TEKNΩ  
ΓΛΥΚΥΤΑΤΩ β ΖΗ  
β ETI·I β Ϛ β

Cette inscription consacrée par Onésiphore à la mémoire de son fils *Titus Flavius Onesiphorus* mort à l'âge de 6 ans est remarquable en ce qu'elle nous reporte vers une très lointaine antiquité, jusque vers l'époque des Flaviens et rapproche leur nom de celui de l'affranchi de Titus. Sans doute il a pu se passer depuis

<sup>1</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 58. — <sup>2</sup> *Corp. inser. lat.*, t. XI, n. 259; le texte d'Agnellus de Ravenne n'est pas toujours correct; au v. 10, on lit dans les mss : *mens area* ou *aera*, ce que Studemund et De Rossi corrigent en *mens sacra*, mais peut-être *aurea* a-t-il ici la signification

de chose excellente, comme on dit *aurea Roma*, au v. 19, le mot *unum* manque dans les mss. Cf. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1887, p. 25, note 1. — <sup>3</sup> De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana* 1892, p. 58, n. 282.

lors une ou deux générations, mais la rencontre du nom d'Onésime et d'Onésiphore qui se lisent dans les épîtres de saint Paul<sup>1</sup> sont d'autres raisons de penser que nous ne sommes pas très éloignés de l'âge apostolique. Et précisément on ne voit encore aucune formule, aucun symbole, c'est vraiment la nudité primitive du formulaire.

Un *loculus* voisin du précédent porte cette épitaphe tracée au pinceau sur une plaque de marbre<sup>2</sup> :

CORVINIO *f* SECVNDIONI  
VOLGIT *f* MARITO  
MERENTI *f*

Le gentilice Corvinius, rare dans l'épigraphie classique et inconnu dans l'onomastique chrétienne; il vient de *Corvinus*, célèbre par les Valerii Messala au 1<sup>er</sup> siècle; aucun affranchi n'en fit un gentilice. Le nom de la femme du défunt *Volgit* semble être une abréviation de *Volgilia*, qu'on n'a rencontré nulle part.

Parmi les fragments relevés sur le sol on a trouvé la mention des gentilices *Flavius* en latin, *Valerius* en grec, *Aurelius* en grec et en latin, *Cocceius* en grec. Ce dernier qui était fréquent au temps de Nerva, au 1<sup>er</sup> siècle, est ensuite devenu rare et a été délaissé; or on a trouvé sur un fragment la mention d'un ΚΟΚΚΗΤΟΣ et sur un fragment de sarcophage, avec des brebis, l'inscription que voici<sup>3</sup> :

ATINIAE PAVLINAE Q·V·A·XXVII  
COC·VICTOR PET AT COC LVIDVS  
FR·ET FLOR·CANDIDA·ET VARIVS  
ROMANVS·FILI HEREDES POSV  
ERVNT EROGANTE VLP·INGENVO  
curam CORPORI EIVS

*Atiniæ Paulinæ quæ vixit annos xxvij Cocceius Victor pater et Atinius Cocceius Lucidus frater et Floridia Candida et Varius Romanus, filii heredes posuerunt, erogante Ulpio Ingenuo curam corpori ejus.* Ces der-

· · · · ·	OCYA	κτ	NΘOC·EΠO	ιησα
συνβίω	PITΩ		συνέ ΖΗCΕ	ν μετ' έMOY
μηγν	AC ΔΕΚΑ ΠΕΝΤΕΚΑΜΗΙΟΔΟΥCΑ·ΚΑΛΑΝ			δαις
	ΔΕΝΥΝΑΝΑ·ΠΑΥΕΤΑΙ·ΤΗΡΟΥCΑΚΑΜΟΙΤ			ο
	β ΕΙC ΑΝΑCΤΑCΙΝ ΑΙΩΝΙΟΝ β			

niers mots se lisent sur une inscription peinte en rouge sur tuile trouvée à la catacombe d'Hermès en 1817, aujourd'hui au Latran : *Agrinia Procula matri dulcissimæ. Cura[m] egit corporis Agrinia Gallicane filia.*

On se souviendra d'avoir lu la mention DORMITIONI à plusieurs exemplaires; ici c'est simplement<sup>4</sup> :

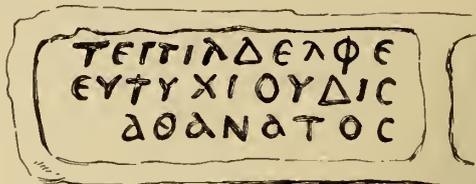
HYPERECHIVS·  
HIC·  
DORMIT

Notons quelques éloges : *conjugi castissimæ et incom[par]abili*<sup>5</sup>... *raris[simo]*<sup>6</sup>; *conjugi incomparabili*<sup>7</sup>.

La galerie cimétériale qui s'étend à gauche de l'hypogée des *Acilii* a conservé beaucoup de *loculi* fermés d'une tuile portant un nom peint; nous ne signalerons que le gentilice LIMOTIUS<sup>8</sup>, les noms KAVBICIA et IANOC<sup>9</sup>.

La tuile que voici (fig. 10554) porte la mention du souvenir adressé à *Tettius* par son frère qui ne se nomme pas, et il est possible qu'à cette date le mot ΔΕΛΑΦΕ soit encore employé avec l'idée de fraternité

chrétienne plutôt que de parenté naturelle. Remarquer la formule : εὐψύχει οὐδὲς ἀθλίνατος, que nous connaissons bien (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 134-137) et qui est probablement ici la plus ancienne que nous possédions dans les *tituli* chrétiens<sup>10</sup>.



10554. — Tuile de *loculus* au nom de *Tettius*.

Voici une épitaphe qui confirme ce que nous avons dit des précoces mariages (voir *Dictionn.*, t. X, à ce mot)<sup>11</sup> :

FAVORINA VIXIT  
A·XXV·M·VIII·DXXXII MAXIMI  
MC·A·XIII

3<sup>e</sup> ligne : *m(e)c(um)*. Favorina, morte à l'âge de 25 ans, s'était donc mariée à l'âge de 11 ans.

A un niveau un peu supérieur derrière l'hypogée des *Acilii*, nous trouvons l'inscription de *Karpos* déjà étudiée et figurée (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2463, fig. 6236), ensuite celle-ci<sup>12</sup> :

CEΠTIMIA *f* APKAΔIα  
MAPKIANO ΓΛYKYTATΩ·...  
KAI AYKAPOYTI MHTPI

Beau type priscillien, ligne 2 on a effacé le K afin de lire MAPIANΩ, quant au surnom Λυκαροῦς il est inconnu et appartient au dialecte alexandrin dont la déclinaison des noms en οῦς donnait οὔτος.

Une inscription de ce groupe, réduite en miettes et récupérée de l'étage inférieur nous donne ceci<sup>13</sup> :

Au début de la ligne 1, le gentilice de Ἰακίνθος; manquent les noms de la défunte qui devait être la femme de Hyacinthe; à la fin de la 2<sup>e</sup> et au début de la 3<sup>e</sup> ligne on peut proposer κάλωc καὶ σωφρόνωc<sup>14</sup>; la défunte fut mariée quinze mois et on peut lire ensuite KAI ΑΠΟΔΟΥCΑ, donc καὶ ἀπόδουσα καλανδαίc et le nom du mois manque. Ligne 4, on lit νῦν ἀναπνεύεται, *nunc requiescit*. Ligne 5 : εἰc ἀνάστασιν αἰώνιον, *in resurrectionem æternam*. Voici la version que propose J.-B. De Rossi :

...us *Ilyacinthus feci...* (*coniugi incomparabili, quæ convixit mecum... menses quindecim et reddidit (spiritum) kalendis... ea vero nunc requiescit : servans (fidem) laboret pro me in resurrectionem æternam.*)

Nous devons citer encore deux belles acclamations<sup>15</sup> : O KYP(τοc) META COY, souvenir de Luc., I, 26, et<sup>16</sup> :

MAXIME  
VIVAS  
IN DEO

3<sup>o</sup> *L'hypogée des Acilii*. — Dans la partie centrale et

<sup>1</sup> Philém., v, 10; Coloss., iv, 9; II Tim., I, 16; iv, 19. — <sup>2</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 60, n. 283. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, 1892, p. 61, n. 285. — <sup>4</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 62, n. 287. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, 1892, p. 63, n. 289. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, 1892, p. 64, n. 292. — <sup>7</sup> Id., *ibid.*, 1892, p. 65, n. 295. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, 1892, p. 69,

n. 307. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, 1892, p. 75, n. 321. — <sup>10</sup> Id., *ibid.*, 1892, p. 72, n. 312. — <sup>11</sup> Id., *ibid.*, 1892, p. 74, n. 317. — <sup>12</sup> Id., *ibid.*, 1892, p. 77, n. 326. — <sup>13</sup> Id., *ibid.*, 1892, p. 79, n. 330. — <sup>14</sup> Lupi, *Epitaph. Severa*, p. 31. — <sup>15</sup> De Rossi, *Bull.*, 1892, p. 91, n. 356; *ibid.*, 1890, p. 24. — <sup>16</sup> Id., *ibid.*, 1892, p. 94, n. 362.

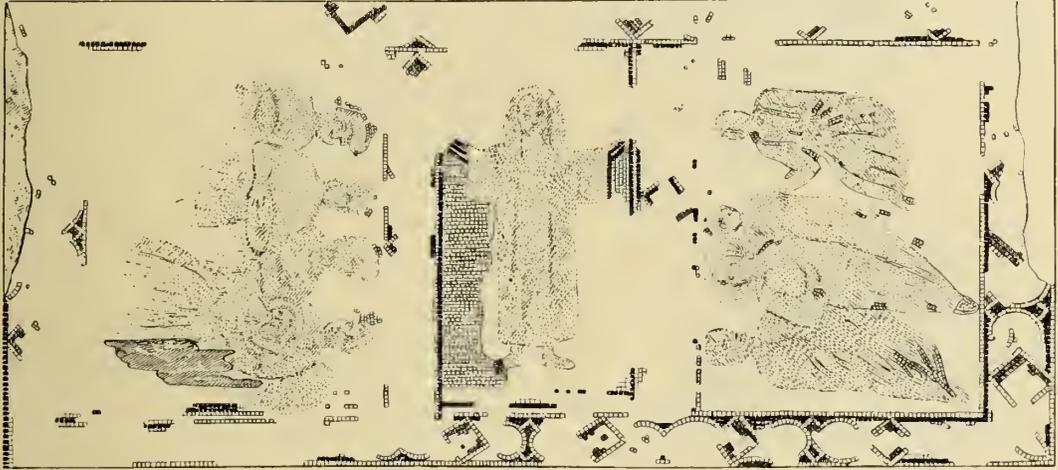
primitive du cimetière de Priscille on déblaya, en 1888, un hypogée qui, à l'origine, était tout à fait isolé et séparé des autres galeries de la nécropole<sup>1</sup>. Plus tard ces galeries l'enveloppèrent de tous côtés, mais tout ceci a déjà été exposé et nous y avons ajouté un plan, nous pouvons donc y renvoyer le lecteur (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1259-1274, fig. 5296) et nous pouvons alors poursuivre notre exposition.

La continuation des fouilles amena la découverte d'une inscription monumentale que Huelsen reconnut viser L. Minucius Natale, consul sous Trajan, en 106, proconsul d'Afrique vers 120 et dont on ignore la date exacte du décès. C'est une inscription funéraire qui a dû être précipitée dans l'hypogée par un lucernaire pour y être débitée comme matériel de construction; ceci n'aura pas eu lieu probablement avant la paix de l'Église, il n'y a donc rien à conclure de la présence de ce monument pour l'antiquité de l'hypogée. Ce n'est pas le cas pour l'inscription (fig. 5300) qui porte

*O Pater omnium, quos creasti et assumpsisti (assume tecum) Irenem, Zoen et Marcellum.*

*Gloria tibi in Christo.*

4<sup>o</sup> *Mosaïque du cubicule 17.* — Primitivement on accédait au cubicule G de l'hypogée des Acilii par l'escalier A1, d'où on s'engageait ensuite dans l'ambulacre F qui conduisait à ce cubicule qui possédait un *arcosolium* et deux *loculi*. De ces derniers nous n'avons rien à dire, mais l'*arcosolium* a droit à une description. Il porte sur le plan le n. 17 et sa voûte ainsi que sa lunette avaient reçu une décoration en mosaïque que les Goths et les Lombards détériorèrent suivant leur coutume, dont ils arrachèrent les cubes de marbre et d'émail sans pousser plus loin la destruction. En 1780, Séroux d'Agincourt put encore prendre un dessin de la lunette, qu'on trouva décrite et figurée (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1273, fig. 5306; t. xii, col. 86, fig. 8467), aussi n'y reviendrons-nous pas. En 1887, J.-B. De Rossi trouva l'hypogée et, avec l'aide de J. Wil-



10555. — Mosaïque du cubicule 17. Dessin de J. Wilpert. D'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1887, pl. I-II.

ces mots : ACILIO GLABRIONI FILIO, dont nous avons signalé l'importance et qu'on réussit à compléter.

L'escalier primitif de l'hypogée se trouvait au point A. 1 du plan (fig. 5296) et fut obstrué, l'ambulacre B reçut plusieurs *arcosolia*, peut-être destinés à des *Acilii*. La niche placée en face de l'escalier, au point 4, avait une lunette revêtue de stuc peint à fresque et de bon style. Devant cette niche, sous le pavement, se trouvait une tombe couverte d'une dalle de marbre qui a échappé aux dévastateurs et se trouve encore *in situ* étant en grande partie recouverte par l'*arcosolium* 5 qui reçut une décoration de mosaïque. Sur la dalle on lut cette inscription<sup>2</sup> :

ΟΠΑΤΗΡΤΩΝΠΑΝΤΩΝ·ΟΥΣΕΠΟΙΗΧΗΣ·Κ·  
ΠΑΡΕΛΑΒΗΣ·ΕΙΡΗΝΗΝ·ΖΩΗΝ·Κ·ΜΑΡΚΕΛΛΟΝ  
·COI ΔΟΞΑ·ΕΝ·✠·↓

Ο Πατήρ τῶν πάντων οὓς ἐποίησας καί  
παρέλαβης (παραλάμβανε) Εἰρήνην,  
Ζῶην καὶ Μάρκελλον.  
Δόξα σοι ἐν Χριστῷ

pert, put décrire ce qui subsistait de la voûte. De la lunette il ne restait à peu près rien<sup>3</sup>, du front de l'*arcosolium*, les traces d'un cartouche à queues d'aronde et de chaque côté, guère plus<sup>4</sup>; c'est à la voûte que se concentre l'intérêt (fig. 10555). Au centre, une orante dans un cadre rectangulaire, de chaque côté une scène à quatre personnages. La défunte est figurée en orante, tunique ample, voile retombant symétriquement sur les épaules et qui peut s'appliquer aussi bien à une vierge qu'à une veuve; mais ici on peut croire qu'il s'agit d'une vierge, car devant l'*arcosolium* on a trouvé quatre fragments d'une épitaphe écrite au IV<sup>e</sup> siècle environ<sup>5</sup> :



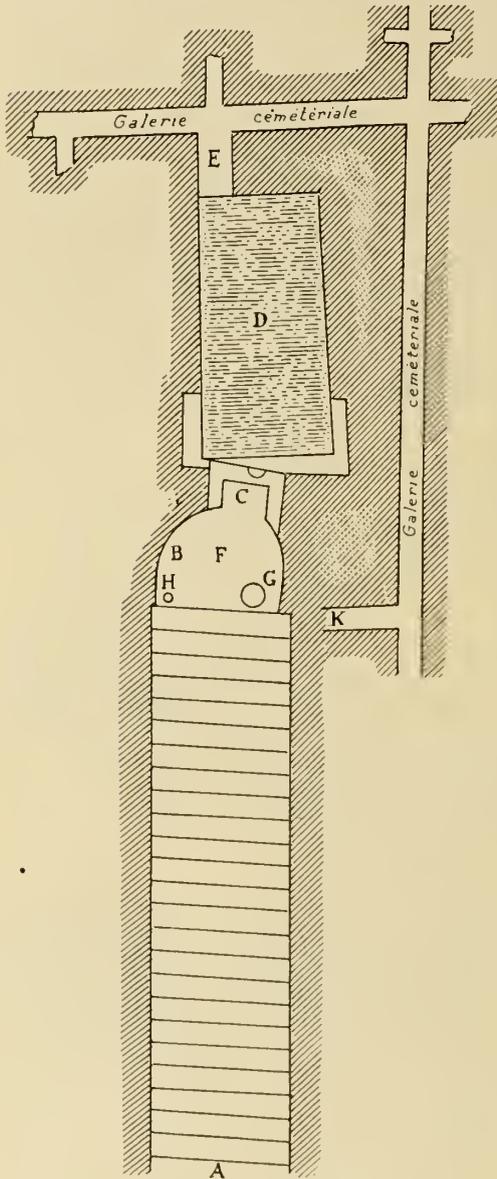
BAEATISSIMAE Virgini  
DOMINE THEODORA INNOCENTISSIMAE  
Q·VIXIT·AN·X·XII·M·III·BVRGOI  
ALEXANDER·FRATER·FECIT.

Tout porte à voir ici une vierge consacrée à Dieu, d'abord le titre de *beatissimæ* réservé aux martyrs et aux saints honorés d'un culte public, ou parfois aux enfants en bas âge que leur innocence avait préservés

<sup>1</sup> Fiorelli, dans *Notizie degli scavi*, févr. 1888, p. 139-141; De Rossi, dans *Congrès scient. intern. des catholiques*, avril 1888, p. 261-267; E. Le Blant, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1888, p. 113 sq.; p. 226 sq.; Frothingham, dans *American journal of archaeology*, juin 1888, p. 214-215; O. Marucchi, dans *Nuova antologia*, sept. 1888; De Rossi, *L'ipogeo dei Acilii Glabroni nel ciui-*

*tero di Priscilla*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1888, p. 15-66. —<sup>2</sup> Id., *ibid.*, 1888, p. 31. —<sup>3</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1887, p. 9; *Mi sembra quivi intravedere i lineamenti di due figure laterali in piedi palliate, rivolte verso il mezzo... ma della figura centrale nulla rimane.* —<sup>4</sup> *In ciascun lato una figura in piedi, che non oso definire.* —<sup>5</sup> De Rossi, *Bull.*, 1887, p. 10, ligne 2, il faut corriger *Theodora* en *Theodoræ*.

du péché. L'épithète d'*innocentissima* donnée à Théodora s'accorde bien avec la consécration virginale, enfin celle de *domina* est une marque de déférence que nous retrouvons chez le père de la martyre sainte Per-



10556. — Plan du baptistère.

D'après *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1901, pl. II.

A. Entrée de l'escalier. — B. Abside. — C. Niche du fond de l'abside. — D. Bassin rempli d'eau. — E. Conduit de l'eau. — F. Pavement de travertin. — G. Concavité dans le pavement. — H. Trou pour l'écoulement de l'eau. — K. Passage moderne.

pétue de Carthage. A une date plus rapprochée nous entendons saint Jérôme dire à la vierge Eustochium : *Dominam vocare debes sponsam Domini mei*<sup>1</sup>. Enfin, à la 3<sup>e</sup> ligne, on reconnaît sous le déguisement *burgo* le

mot *virgo* suivi de *A(nnis)* qui indique le calcul des années écoulées depuis la profession virginale, ce qu'on ne saurait conjecturer car l'âge variait suivant les pays (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NONNE).

On ne peut rattacher à cette épitaphe un graffiti qui se lit sur le front qui sert de corniche au monument :

A  
L E S  
S A N  
d e R  
V I R G

Ce n'est pas le frère de la défunte, car l'écriture est beaucoup plus tardive.

De chaque côté de la mosaïque on a relevé des traces et encore quelques cubes d'anciennes mosaïques. A gauche, c'est l'adoration des mages, très suffisamment reconnaissable; à noter le nimbe qui entoure la tête de l'enfant Jésus, mais non celle de Marie; ce détail reporterait vers une période allant à peu près du milieu du IV<sup>e</sup> siècle jusque vers les débuts du siècle suivant. On voit sans peine le rapport existant entre cet hommage rendu à la virginité de Marie et le souvenir de la vierge consacrée, Théodora; c'est chose moins facile lorsqu'il s'agit du deuxième tableau, à droite, sur lequel un personnage nimbé, portant la tunique et le pallium est présenté par deux hommes à un homme assis vêtu d'une tunique et du pallium. Cette fois encore c'est le Sauveur, que distingue le nimbe, comparaisant devant un tribunal, celui de Pilate *sedente pro tribunali* (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PILATE). Toutefois, comme on ne voit ici rien qui rappelle le serviteur lavant les mains du proconsul romain, on peut garder un doute. Sur la miniature de l'évangélaire de Rossano c'est la même omission, mais la présence des attributs du tribunal d'un *præses* romain est suffisante pour ne laisser aucun doute<sup>2</sup>. Il se peut que nous ayons ici la représentation du Christ comparaisant devant Anne ou devant Caïphe; on peut se rappeler que sur la cassette de Brescia, le Sauveur comparait devant ces deux personnages assis chacun sur un fauteuil<sup>3</sup> et, à côté d'eux, on voit Pilate se lavant les mains (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1145, fig. 1624).

XIV. LE BAPTISTÈRE. — Nous rappellerons ici en peu de mots qu'en 1901 O. Marucchi découvrit, à l'étage inférieur de la catacombe de Priscille, un bassin rectangulaire profond de 1 m. 40 situé exactement au-dessous de la piscine qu'on voit derrière l'abside de la basilique de Saint-Silvestre; bassin et piscine ont servi successivement de baptistère et grâce à son imagination le bassin se transforma peu à peu en fontaine où baptisait saint Pierre; *ad nymphas beati Petri* (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1815-1816). Nous avons montré déjà que cette proposition est insoutenable (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 119-122); elle a d'ailleurs été éliminée de l'archéologie chrétienne et de toute la très laborieuse argumentation, il ne ressortait, au jugement de L. Duchesne, que « le grand intérêt qu'il y aurait à ce que des fouilles sérieuses fussent entreprises entre les voies Salaire et Nomentane<sup>4</sup> ».

En 1900, Marucchi signalait ces lieux : derrière les *Acilli*, disait-il, un autre escalier, qui ne communique pas avec les galeries connues, conduit à une crypte qui a la forme d'un baptistère. Rien ne prouve cependant qu'elle ait servi à cet usage<sup>5</sup>. En 1901 son opinion était faite et son système bâti. Nous venons de dire ce qu'on peut en retenir, mais ceci ne nous dispense pas d'une description sommaire des lieux (fig. 10556). L'escalier (A) en travertin compte 25 marches larges

<sup>1</sup> S. Jérôme, *Epist.*, XXII, *Ad Eustochium*, P. L., t. XXII, col. 395. — <sup>2</sup> Gebhard et Harnack, *Evangeliorum codex Rossanensis*, pl. XIV, p. XLI. — <sup>3</sup> Odorici, *Antichità crist. di*

*Brescia*, p. 72. — <sup>4</sup> *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1901, p. 71-111, pl. II, III, IIII. — <sup>5</sup> *Éléments d'arch. chrét.*, 1900, t. II, p. 366.

de plus de 2 mètres aboutit à une abside (B) entièrement revêtue d'enduit et au centre de laquelle s'ouvre un vide (C) qui donne accès à une grande piscine encore emplie d'eau (D) et à laquelle aboutit un conduit aujourd'hui tronqué (E).

On a tout lieu de voir dans cette installation un ancien baptistère, d'autant plus qu'on se demande à quoi aurait pu servir cette installation à pareille profondeur sinon à l'administration du baptême. L'abside avait reçu quelque décoration : festons et fleurs peints en rouge. La descente dans la piscine qui, on l'a vu, était profonde de 1 m. 40, pouvait se faire à l'aide d'un escabeau de bois ou d'une grosse pierre. On pouvait pratiquer le baptême par immersion, ou bien par affusion si on tient compte de (G) où pouvait être assujéti un bassin et de (H), trou foré pour l'écoulement de l'eau. Si une hésitation subsistait touchant la destination baptismale de ces lieux, il suffirait d'avoir pu déchiffrer sur l'arc intérieur, en haut, à gauche, ce graffiti (fig. 10557) :

QVI SITET VENiat ad me et bibat.

Paroles évangéliques qui font allusion à l'eau transportant la grâce du Saint-Esprit par le baptême et qui ont servi à la décoration d'autres baptistères et dont saint Damase s'est inspiré pour dire :

*Quisque silit veniat cupiens haurire fluenta.*

Au-dessous de ce graffiti, on en a pu lire un autre ; à gauche :

*Urse vibas  
felicissime  
Donata vi  
vatis in ✕*

On peut, d'après cela, se convaincre que le lieu était fréquenté ; ici la formule n'a rien qui ne puisse s'entendre du souhait adressé à deux néophytes.

Dans la courbe de ce même arc, sur la bande rougeâtre qui l'entoure, on a pu lire assez distinctement :

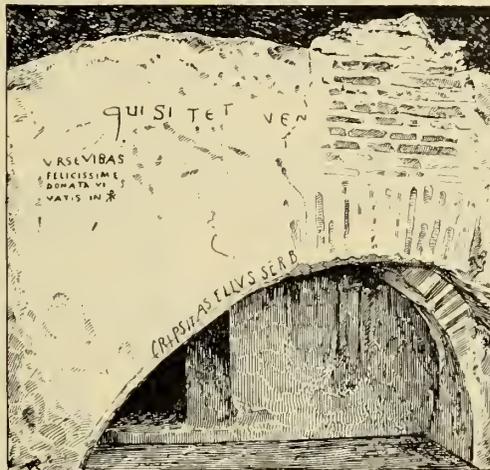
SCRIPSIT ASELLVS SERBus Dei?

On admettait volontiers que ce *scripsit* indique que le signataire donnait une certaine importance à sa personne ou à ce qu'il avait écrit, et ceci pourrait bien avoir été plus résistant qu'un graffiti. L'ironie des choses a voulu que, seul, le graffiti se soit conservé. On en trouve d'autres dans l'abside et, en particulier, sous l'arc de communication avec la piscine ; mais ils sont indéchiffrables, sauf une multitude de petites croix qu'on peut prendre pour des monogrammes.

XV. LA BASILIQUE DE SAINT-SILVESTRE. — En 1594, lorsque Bosio entra dans la vigne de Cupis, située à gauche<sup>1</sup> de la voie Salaire nouvelle, là où commence la pente déclive vers le *ponte Salario*, il remarqua un léger pli de terrain que les paysans d'alentour nommaient le *Monte delle gioie*<sup>2</sup> et ce mot sembla au grand explorateur parfaitement approprié au terrain qui recouvrait les reliques de tant de saints martyrs. Bosio eut la satisfaction de voir dans le vestibule de la maison de Cupis l'épithaphe d'un *lector de Pallacine* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2251, n. 12) datée de l'année 348 et, en 1851, J.-B. De Rossi

trouva dans le pavement devant cette maison un long fragment de cette épithaphe<sup>3</sup>.

Bosio, en se rendant de la voie Salaire au mont de la Joie, remarqua à main droite beaucoup de murettes et vestiges de bâtiments anciens recouverts de lierre, il y reconnut le plan d'une église, remarqua les traces d'une tribune et de deux chapelles, il en inféra que cela devait être l'église du cimetière de Priscille sous le vocable de Saint-Silvestre. Ce n'était pas une trouvaille car il l'avait lu dans le livre de Fr. Albertino, *Delle cose maravigliose della nuova e vecchia Roma*<sup>4</sup>, dédié au pape Jules II où il mentionnait le *cameterium Priscillæ via Salaria apud ecclesiam sancti Silvestri*. Cinq ans avant Bosio, Philippe de Winghe avait fait la même observation : *anno 1590, mense Februario, vidi in vinea Hieronymi a Copiis via Salaria, non procul a monte Salario sequentes inscriptiones... Cameterium fuit olim christianorum Priscillæ...; visunturque eo loci*



10557. — Arc intérieur du baptistère.  
D'après *op. cit.*, 1901, pl. III.

*superstiles retiquiæ lempli quadrati*<sup>5</sup>, mais il en ignore le nom que Bosio risque prudemment : *essere slata chiamata di S. Silvestro*. Depuis lors ces vestiges avaient disparu de la surface du sol, on en vit reparaître quelque chose en novembre et décembre 1890<sup>6</sup>.

1° *Attestations documentaires.* — Il est un point incontesté : c'est que le pape Silvestre, témoin du triomphe de l'Église sous Constantin, fut enterré à la fin de l'année 335 au 11<sup>e</sup> mille de la voie Salaire nouvelle. C'était là une innovation puisque ses prédécesseurs immédiats, Eusèbe et Miltiade, l'avaient été au cimetière de Calliste, sur la voie Appienne (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1199-1203, fig. 8080). Nous possédons à ce sujet le témoignage de la *deposilio episcoporum*<sup>7</sup>, dressée en 336, c'est-à-dire l'année qui suivit la mort de Silvestre, et celui du martyrologe hiéronymien qui a utilisé un très ancien calendrier et qui, dans le ma-

*patr.*, 1889, p. 42-43 ; A. Bosio, *Roma sotterr.*, 1632, p. 533.

—<sup>2</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 62, n. 97. —

<sup>3</sup> *Opusculum de mirabilibus novæ et veteris urbis Romæ*, 1510. —<sup>4</sup> *Bibl. roy. de Bruxelles*, 17872, fol. 33. —<sup>5</sup> De

Rossi, *Les dernières découvertes au cimetière de Priscille*, dans *La science catholique*, 15 juin 1891, p. 605 sq. ; A.

Geffroy, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1891, p. 31 ; J. Wilpert, dans *Rom. Quartalschrift*, 1891, p. 86 sq.

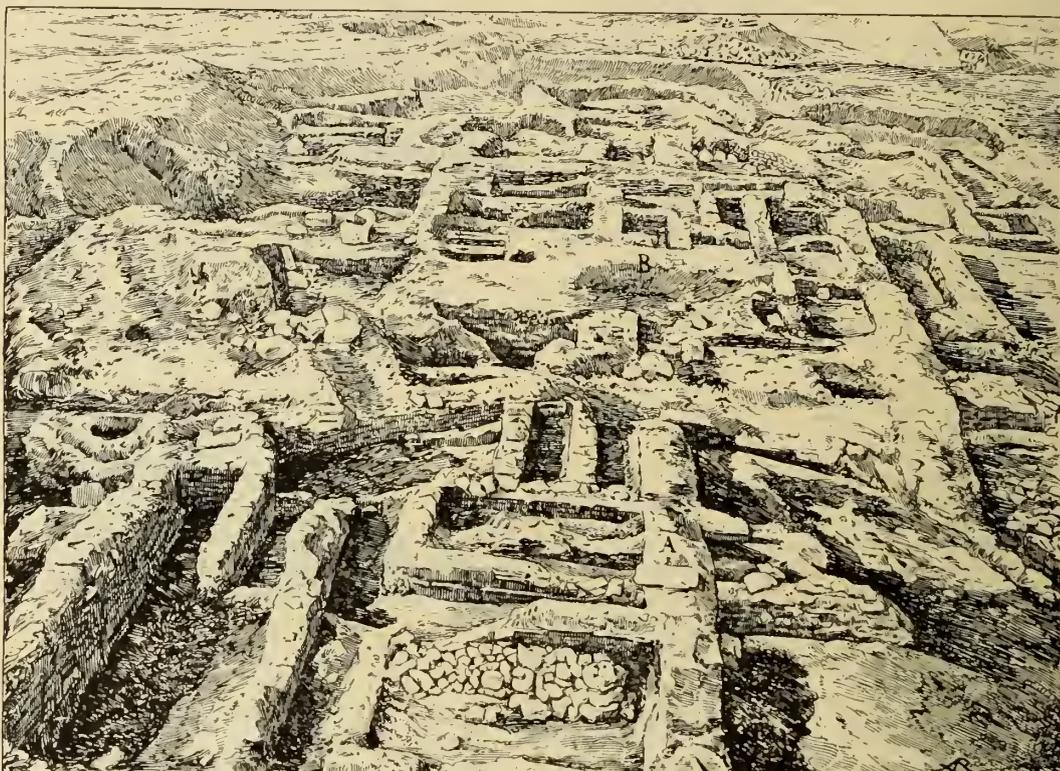
—<sup>7</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 116 ; édit. Mommsen,

*Chronica sacæ. IV*, dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiquissimi*, t. IX, p. 70.

<sup>1</sup> Sur le plan de Buffalini, exécuté un demi-siècle environ avant les explorations de Bosio, la vigne de Cupis est marquée à droite de la voie Salaire nouvelle, près de la pente déclive. Bosio et ses contemporains la placent à gauche. Tous ont raison car le sieur de Cupis fut propriétaire successivement des terrains en bordure de la susdite voie en cet endroit. Le grand cimetière de Priscille pousse ses principaux développements sous la vigne à gauche. —<sup>2</sup> Ce lieu appartenait vers la fin du Moyen Âge à un propriétaire nommé Gogia, cf. Adinolfi, *Roma nell' età di mezzo*, t. I, p. 91-93 ; Tomasetti, dans *Archivio della soc. rom. di stor.*

nuscrit d'Éternach donne cette mention : *dep. Silvestri in cim. Priscillæ*<sup>1</sup>. De ces deux sources dépendent toutes les autres. La tombe du pape Silvestre fut considérée comme le sanctuaire central du cimetière de Priscille. C'est pourquoi dans le plus ancien *Index* des cimetières suburbains<sup>2</sup>, on lit : *Cymilerium Priscillæ ad S. Silvestrum via Salaria*. Mais est-ce là une tombe ou une basilique? Dans ce même *Index* le cimetière de Prétextat sur la voie Appienne est désigné *ad S. Januarium* et sa tombe a été retrouvée dans une belle crypte<sup>3</sup> (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2145-2147, fig. 6143-6144); ainsi l'*ad S. Januarium* s'appliquait à un groupe d'édifices entourant la *spelunca magna* qui

*marmorco lumulo coopertus*, au pied duquel reposait le pape Sirice<sup>4</sup>. A sa droite se trouvaient le pape Marcel, un prédécesseur, et le pape Célestin, un de ses lointains successeurs du VI<sup>e</sup> siècle. Celui-ci avait bien son *proprium cœmeterium* orné de peintures où il était enterré dans sa *capella*<sup>5</sup>. Quant au pape Libère il fut déposé *in cœm. Priscillæ*, mais on n'en connaît pas la place exacte, probablement dans la basilique de Silvestre ou près de là. Le pape Vigile reposa *ad S. Marcellum*<sup>6</sup>. Les sylloges épigraphiques nous ont conservé les épitaphes métriques des papes Marcel, Libère, Sirice et Célestin<sup>7</sup> (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1193, 1200; cf. t. IX, col. 518-522; 1201, 1204). Nous possédons aussi



10558. — Vue générale des ruines de la basilique de Saint-Silvestre. D'après *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1908, pl. 1-11. A. Édifice antérieur. — B. Édifice principal.

constituait le sanctuaire principal de ce cimetière. On peut donc admettre que l'*ad S. Silvestrum* doit s'entendre d'une basilique bâtie sur l'emplacement du cimetière de Priscille.

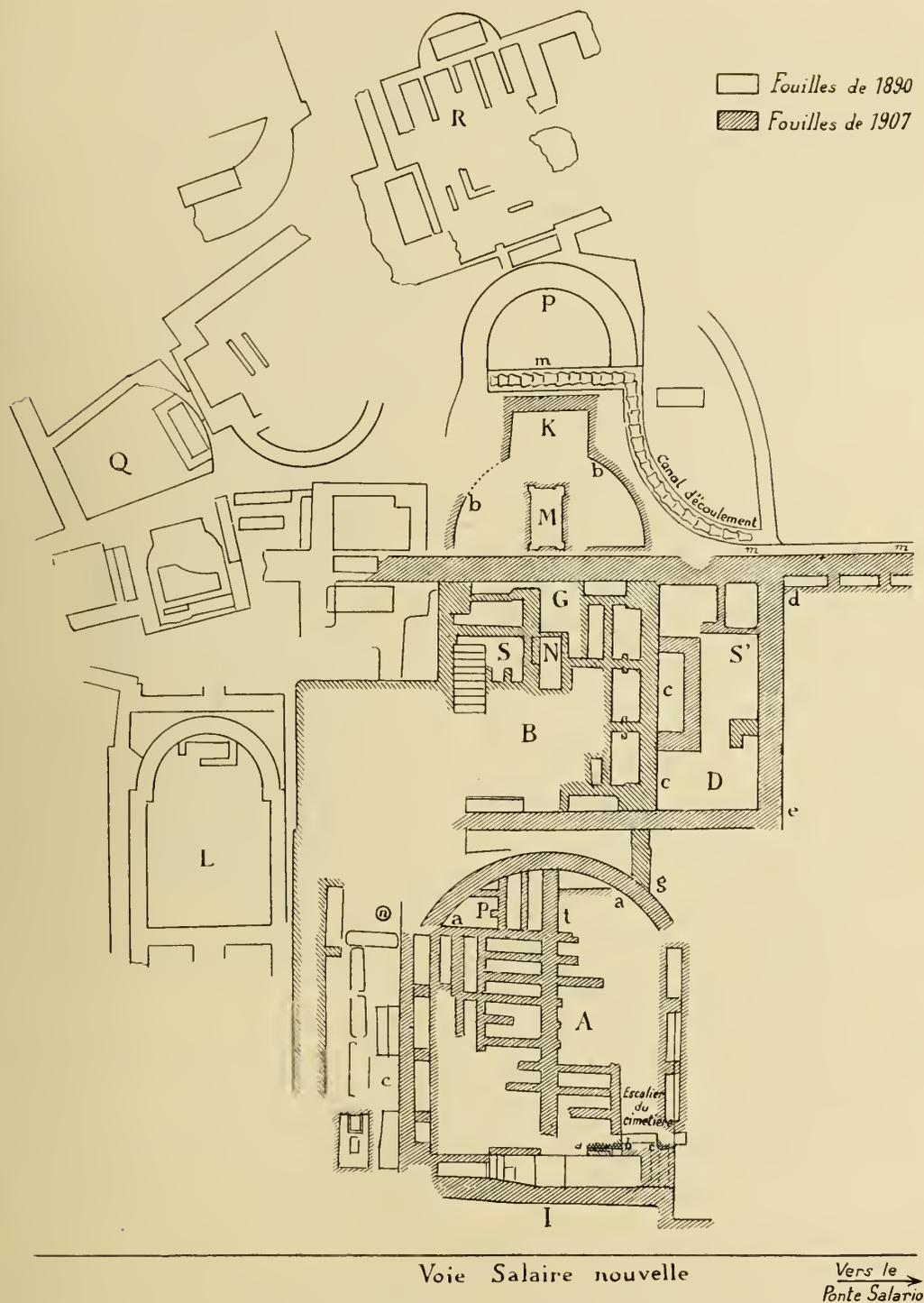
Les guides du VII<sup>e</sup> siècle qui conduisent les pèlerins sur la voie Salaria parlent expressément de la *basilica S. Silvestri* et du point où *ascendes ad S. Silvestri ecclesiam*. Là, sous l'*altare majus* reposaient Félix et Philippe, fils de sainte Félicité (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1273, fig. 4325) et *multitudo sanctorum*; en outre un collectionneur d'inscriptions ajoute ces mots : *l'altare ubi pausavit S. Silvester*, depuis que ses reliques eurent été transportées à Rome. L'autel du pape Silvestre était un sarcophage posé sur le sol : *facet*

le poème damasien des martyrs Félix et Philippe (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 188, n. 47) et l'épigramme placée sous la peinture ou la mosaïque d'une abside que fit exécuter le pape Célestin vers l'époque du concile d'Éphèse<sup>8</sup>.

L'histoire n'a pas conservé le nom du fondateur de la basilique de Saint-Silvestre, mais nous savons qu'elle fut restaurée par Hadrien I<sup>er</sup> (772-795), dont la notice mentionne le *cœmeterium S. Silvestri*<sup>9</sup>, quoique dès 761 le corps du pape eût été transporté dans l'intérieur de Rome au monastère appelé aujourd'hui Saint-Silvestre *in capite*<sup>10</sup>. En 962, on lit la mention de l'*ecclesia S. Silvestri in desertis posita... foris portam Salariam*<sup>11</sup>. Ensuite il n'en est plus question.

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. 1, p. 187. — <sup>2</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. 1, p. 130; cf. *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 41-48. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, 1863, p. 1 sq., 17 sq.; 1872, p. 53 sq. — <sup>4</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. 1, p. 176, 177; *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 13 sq.; *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., 1888, p. 133, 138. — <sup>5</sup> De Rossi, *Bull.*

*di arch. crist.*, 1880, p. 45. — <sup>6</sup> *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. 1, p. 299. — <sup>7</sup> De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 62, 83-87, 138. — <sup>8</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 43 sq. — <sup>9</sup> *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. 1, p. 509. — <sup>10</sup> De Rossi, *Bull.*, 1880, p. 38, 39, 50. — <sup>11</sup> G. Marini, *I papiri diplomatici*, p. 46.



10559. — Plan de la basilique. D'après *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1908, pl. III-IV.

A. Premier bâtiment en venant de la voie Salaire. — B. Basilique de Saint-Silvestre. — D. Aile ou bas-côté. — F. Mur d'entrée de la basilique. — G. Mur de fond de la basilique. — K. Siège de l'évêque. — L, Q, R. Constructions d'usage funéraire. — M. Tombe des saints martyrs Félix et Philippe. — N. Tombe dans le sol. — P. Mur semi-circulaire. — S. Escalier conduisant à la crypte du pape Marcellin. — S'. Escalier conduisant à la crypte de saint Crescention.

a, b, c. La majeure partie de ces murs est alternée de briques et de moellons de tuf. — d, e. Mur en *opus reticulatum* du 1<sup>er</sup> ou 11<sup>e</sup> siècle. — m. Canal d'écoulement des eaux. — n. Ouverture ancienne pour atteindre l'eau du réservoir devenu un cubicule funéraire.

La basilique de Saint-Silvestre a joui d'une telle célébrité que pendant les siècles où se succédaient dans la Rome suburbaine les pèlerinages, c'était par son nom que l'on désignait la porte qui y conduisait; ajoutons que ce n'était pas une chose bien surprenante puisque les portes Flaminienne, Nomentane et Tiburtine étaient de même nommées *P. Valentini, S. Agnelis et S. Laurentii*<sup>1</sup>. Depuis le v<sup>e</sup> siècle, le culte et, on pourrait dire, la popularité de saint Silvestre furent grands à Rome non seulement au lieu de son tombeau, mais au mémorial qui lui était consacré sur l'Esquilin<sup>2</sup>.

Avant de poursuivre et d'aborder la description, nous donnons une vue des ruines en 1906-1907 (fig. 10558).

2<sup>o</sup> *Description générale.* — L'édifice de forme basilicale qui a été retrouvé et déblayé en 1906-1907, avait son entrée sur la voie Salaire au point I, c'est-à-dire à très peu de distance de cette voie (fig. 10559). Au fond de ce groupe de ruines on voit en *b* l'abside d'une basilique, au centre de laquelle se trouve une tombe rectangulaire *M* qui indique la place de l'autel majeur. A quelques pas de cet autel se trouve un escalier *S* qui conduit dans la catacombe où on a pu fixer de façon certaine la tombe du martyr Crescencion que l'auteur de l'*Itinerarium* croyait et disait être sous l'autel majeur.

Il est certain que la tombe *M*, placée à l'entrée de l'abside et près du point de départ de l'escalier de l'hypogée, avait reçu les corps des martyrs Félix et Philippe placés *sub altare majore*, en sorte qu'on peut affirmer que la salle *B* était la basilique de Saint-Silvestre. L'identification est incontestable.

On se trouve en présence d'un groupe de constructions dont les formes et les époques varient, oratoires ou mausolées communiquant entre eux par des portiques ouverts permettant de passer facilement de l'un dans l'autre. Ils étaient deux principaux, l'un marqué *A*, plus proche de la voie Salaire, l'autre marqué *B* de plus d'importance; ce furent ces deux édifices qu'on rapprocha et réunit sous une dénomination commune de *basilica S. Silvestri* englobant tous les autres bâtiments du voisinage. La partie *B* était la plus importante parce qu'elle communiquait directement avec la catacombe; cette partie était connue depuis 1890, quoique De Rossi ait estimé alors que *b* n'était pas l'abside de cette basilique, mais plutôt le soutien d'une sorte de petit escalier qui s'élevait à l'endroit du *bema*, ce qui l'induisit à reculer l'abside et l'autel majeur jusqu'en *R*. Mais ce bâtiment *R* est indépendant de la basilique *B* et forme un bâtiment différent et, de plus, derrière *b* on voit le canal d'écoulement des eaux *m* qui faisait partie du système d'écoulement de l'édifice *B*. Ainsi on a la preuve que celui-ci finissait en avant de *m*, car on ne peut supposer l'existence de ce canal, même recouvert, au milieu de l'espace qui aurait constitué le *presbyterium* dans l'hypothèse que l'hémicycle *b* précédait le *bema*. Alors se pose la question de déterminer la destination du mur semi-circulaire *P*. On peut proposer d'y voir une vasque placée derrière l'abside de la basilique.

Si on admet cette disposition, on placera la banquette du *presbyterium* le long de *b* et la niche oblongue *K*, en face de l'autel, était destinée à recevoir la chaire épiscopale.

On se trouve donc en présence de deux bâtiments *A* et *B* qui se terminent chacun par une sorte d'abside, car *A* s'achève par un mur ancien semi-circulaire *a* qui est, en quelque façon, concentrique à l'abside *b*. Or cet hémicycle *a* est antérieur aux tombes *p* qui lui

sont adossées; toutefois il ne s'ensuit pas que *aa* ait appartenu à une construction païenne élevée en ce lieu au ras du sol, car on pourrait soupçonner que *aa* et *bb* ont été bâtis en relation l'un avec l'autre. Ce qu'on peut admettre c'est qu'à un moment donné il y a eu deux édifices distincts *A* et *B* et que *B*, qui est certainement le plus ancien des deux, reçut plus tard le bâtiment *A* peut-être à destination funéraire, qui en étendrait la portion abritée. Étrange idée, pensera-t-on, mais qui ne l'est certes pas plus que la construction de *L*, de *Q*, de *R*, qui semblent plantés au hasard par rapport à *B*, l'édifice principal.

Ce bâtiment *B* était-il une basilique à trois nefs ou bien se composait-il d'une salle unique? Cela se pourrait et dans ce second cas *D* ne serait pas une nef mais une chambrette funéraire formant bas côté; en tout cas c'est probablement à *B* qu'ont appartenu deux colonnes cannelées de jaune antique qu'on a retrouvées dans la catacombe d'où elles ont été retirées et placées devant l'abside *b*.

Les bâtiments *A* et *B* avaient reçu beaucoup de tombes dans le sol, on les y voit encore; d'autres sans doute débordaient de chaque côté et formaient un cimetière à ciel ouvert. Dans le sol des deux bâtiments susdits on a retrouvé des cubes blancs et noirs ayant appartenu à des mosaïques, mais rien de complet. Quoiqu'on pense, *B* est la construction la plus importante, celle qui a contenu la tombe des martyrs Félix et Philippe et d'où on descendait dans la catacombe sur la paroi de laquelle un pèlerin a écrit ces mots : *Limina sanctorum*. De plus, *B* est construit dans l'antique édifice que De Rossi a identifié avec la maison de campagne des Acilii Glabrien, et dont on peut certifier la haute antiquité par la rencontre du mur *d e* construit en appareil réticulé qui ne saurait être postérieur au i<sup>er</sup> siècle de notre ère<sup>3</sup>. Ici, on a proposé une conjecture. Le bâtiment *B* aurait, dès le i<sup>er</sup> siècle, servi de lieu de réunion aux chrétiens, on pourrait y voir un de ces lieux où ils se réunissaient, à Rome comme en Bithynie, pour chanter des hymnes au Christ. On ne le saura jamais. En tout cas, cette maison de campagne n'avait pas encore son aspect de basilicule que lui a donné l'hémicycle *b b*. Du rapprochement de deux inscriptions, De Rossi<sup>4</sup> a pensé pouvoir établir avec quelque probabilité que le mur *b* fut construit entre les années 327 et 348, c'est donc sous le pontificat de Silvestre, probablement, que la chambre des *Acilii* serait devenue une sorte d'oratoire pourvu d'une abside.

3<sup>o</sup> *Restitutions conjecturales.* — Comme nous venons de le dire, il y a dans ce qui précède une large part de conjecture et nous ne croyons pas devoir lui accorder une place plus grande. Un *Dictionnaire*, d'après l'idée que nous nous en sommes fait dès le début, doit enregistrer principalement les résultats acquis et durables, beaucoup plus que mettre en circulation des possibilités invérifiables et échafauder des hypothèses sur des pilotis de conjectures. C'est dans cette deuxième catégorie que prendraient place certains essais de reconstruction topographique en vue de suggérer l'emplacement sur tel ou tel point des tombes historiques. Tout ce qu'on en peut savoir se trouve dans ces quelques lignes d'un itinéraire du vi<sup>e</sup> siècle : *Postea ascendens eadem via [Salaria] ad S. Silvestri ecclesiam ibi multitudo sanctorum pausat : primum vestrest sanctus papa et confessor et ad pedes ejus S. Syricius papa; et in dextero parte Celestinus papa et Marcellus episcopus; Philippus et Felix martyres et multitudo sanctorum sub altare majore et spelunca Crescentius martyr*. Le plus

<sup>1</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. 1, p. 177. — <sup>2</sup> *Lib. pontif.*, t. 1, p. 200, 201. — <sup>3</sup> Dans l'espace entre *d* et *e* on a trouvé un enchet du i<sup>er</sup> siècle avec ces mots *Cuspi Meli-*

*chrysi. Corpus inscriptionum latinarum*, t. xv, n. 971. — <sup>4</sup> De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1890, p. 115-116.

qu'on y ajoute n'est que conjecture débordante, à laquelle O. Maruchi s'est employé inlassablement et inutilement.

4<sup>o</sup> *Monuments figurés.* — Retenons seulement quelques faits. On a déjà parlé de la base de colonne sur laquelle on lit les noms des martyrs : Félix et Philippe (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1273, fig. 4325; t. x, col. 2495, fig. 7795); les inscriptions métriques des papes, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ont déjà été données dans le *Dictionn.*, t. xiii, col. 1193, n. 31; t. ix, col. 518-533; t. xiii, col. 1201, n. 40; col. 1204, n. 45.

Quelques inscriptions et débris de sculptures en bas-reliefs ont été retrouvés et paraissent appartenir au groupe des monuments ayant appartenu à la basilique de Saint-Silvestre où on peut les voir fixés aujourd'hui sur les murailles des deux modestes édifices érigés en cet endroit.

*Édifice B* : Quelques fragments, aucune scène nouvelle, les mages, Jonas, etc., un personnage barbu,



10560. — Fragment  
provenant de la basilique Saint-Silvestre.  
D'après *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1908, p. 115, fig. 7.

assis sur une chaire drapée, la main gauche tient un volume, la droite bénit<sup>1</sup> (fig. 10560).

Inscription tracée au revers d'une table de jeu (voir *Dictionn.*, t. vii, col. 2478, fig. 6244) à laquelle De Rossi a consacré un commentaire dans *Bull. di arch. crist.*, 1891, p. 33-39.

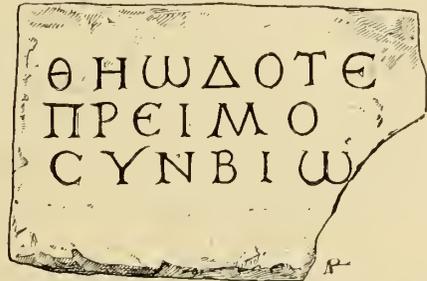
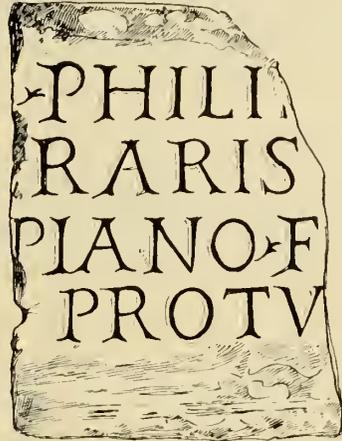
*Édifice A* : A partir de la gauche en regardant l'abside, une quinzaine d'inscriptions parmi lesquelles celle qui souhaite la paix à l'esprit de Parhesias, déjà donnée<sup>2</sup>, et



*Hoc mihi sepulcrum fuit* ATQVE NEPOTIBVS VNA  
VALERIANA · TEGOR · TEMPOR · FVNCTA · MEO

Un des monuments les plus anciens du cimetière, et qu'on peut reporter au II<sup>e</sup> siècle, est un « sarcophage placé dans une des galeries principales de la région voisine de celle des *Acilii*, avec laquelle cependant elle n'avait primitivement aucune communication. Cette région était munie de son propre escalier A 2 du plan (voir *Dictionn.*, t. i, col. 2019, fig. 573). Ces galeries s'étendent jusqu'à la région de l'arénaire. Lors de la construction du pilastre N, étayant la galerie où

se trouve le sarcophage, celui-ci fut employé en guise de matériaux tout en le laissant intact. Plus tard les barbares l'enfoncèrent, détruisant presque toute l'inscription gravée dans un cartouche et pointé au minium (voir *Dictionn.*, t. i, col. 2019, fig. 573). A l'aide d'un fragment resté dans l'enfoncement, J. Wilpert a pu la reconstituer. Elle se composait seulement de deux lignes; de la première, le fragment a conservé à peu près quatre lettres, formant la finale d'un nom de femme se terminant en *ISTE*, soit *EvelpISTE*, *EvarISTE*, ou *KallISTE*, etc. J. Wilpert a choisi *Evelpiste* parce que ce nom comble parfaitement la partie vide et qu'en outre, non loin de là, reposait un ΕΥΕΛΠΙΣΤΟΣ-EVELPISTVS<sup>3</sup>. Le nom est suivi des lettres *BIX* (*it = vixit*) dont les



10561. — Spécimens de caractères priscilliens.  
D'après J. Wilpert, *Fractio panis*, pl. xv, n. 3 et 5.

extrémités inférieures sont restées sur la pierre. La seconde ligne est formée de *ANN(os) III*. Voici donc quelle était la teneur de l'inscription :

EVELPISTE BIX  
ANN IIII

Evelpiste a vécu quatre ans.

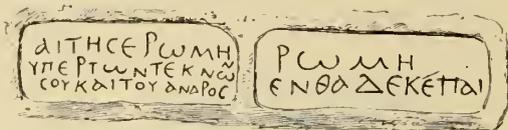
« Ce qui rend intéressant le sarcophage, ce sont les signes gravés aux deux anses du cartouche; à droite, cinq pains, allusion au repas miraculeux dans le désert; à gauche, une ancre debout, symbole de l'espérance. La vue de ces signes remet en mémoire les expressions qui désignent l'eucharistie comme le gage de l'espérance en la résurrection et en la vie éternelle.

« L'âge du sarcophage se laisse déterminer, avec certitude, de la place même qu'il occupe. La galerie a

<sup>1</sup> *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1908, p. 115, n. 13, fig. 7. —  
<sup>2</sup> *Ibid.*, 1908, p. 121, n. 58. — <sup>3</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 73, n. 88.

fourni des inscriptions qui remontent jusqu'au temps de Nerva et Trajan, sinon à la fin du 1<sup>er</sup> siècle. Nous y lisons les noms de famille *Flavius, Valerius, Coccius* et *Ulpus*. L'indication que donnent ces noms est confirmée par la belle forme des lettres, qui est celle du type priscillien <sup>1</sup>. » Le sarcophage d'Evelpiste est tout proche de l'inscription consacrée par *Volgitia* à son mari (voir ci-dessus, § 13, n. 2) : *Corvinio Secundioni marito merenti*.

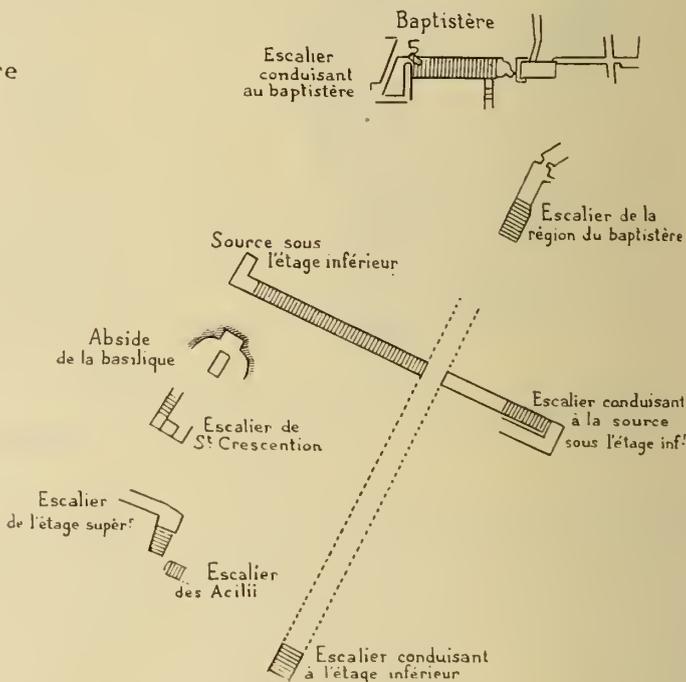
De la région de l'arénaire provient un petit monument qui mérite, lui aussi, un instant d'attention.



10562. — Graffite tracé au charbon.

C'est un fragment d'un petit couvercle de sarcophage sur lequel la défunte est vêtue de la tunique et du manteau (voir *Dictionn.*, t. xiv, col. 1363, fig. 10443); de la main gauche elle tient un volume roulé, de la droite elle fait un geste qui semble réclamer le silence; derrière elle un cygne soutient un rideau. Le visage semble être seulement ébauché, mais en réalité il était

Région de l'Arénaire  
(Étage Supérieur)



10563. — Escaliers de la catacombe de Priscille.

peint ainsi que les cheveux; tout a disparu, il est vrai, mais les plis du vêtement et du rideau ont conservé les traces d'une riche coloration d'or et de carmin. D'après la coiffure, très caractéristique, on peut déterminer avec certitude l'âge du sarcophage; cette coiffure apparut avec Julia, fille de Titus et disparut avec Sabine, femme d'Hadrien. Le sarcophage est donc au plus tard de la moitié du 1<sup>er</sup> siècle.

Un deuxième exemple de bas-relief polychromé a été retrouvé et il a pris place sur un des murs de la galerie H (voir le plan de la figure 10533).

5° *Fresques*. — Si l'on veut bien se reporter au *Dictionn.*, t. v, col. 2634-2636, on trouvera le catalogue des fresques trouvées dans les diverses chambres et galeries de la catacombe de Priscille. Nous y ajouterons le plafond d'un cubicule qui a été entièrement dépouillé; la voûte seule a été épargnée. C'est un ouvrage assez grossier et qui n'apporte aucun symbole nouveau, mais on peut encore placer cette peinture vers la fin du 1<sup>er</sup> siècle. Au centre, dans un médaillon circulaire, le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules, un arbre, une brebis debout à ses pieds; le médaillon est entouré par une couronne de feuillage; dans la partie restante deux colombes et quatre branches de roseaux. (De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1890, pl. xi, p. 145.)

6° *Les caractères du type priscillien*. — A maintes reprises, au cours du présent travail nous avons parlé du « type priscillien » et dans l'illustration nous en avons donné quelques exemples, principalement empruntés aux épitaphes tracées au pinceau sur tuiles. Il va de soi que l'habileté y manque souvent, aussi est-ce surtout les inscriptions gravées sur marbre qui doivent être étudiées. C'est ce que nous ferons brièvement en donnant au lecteur une idée précise du type priscillien tel qu'il est représenté par quelques bons exemplaires <sup>2</sup>.

On a pu déjà remarquer que le grec parlé ou écrit à Rome, à en juger par les inscriptions gravées ou

peintes, était passablement incorrect; nous en avons ici un nouvel exemple. La lapicide a fait trois fautes dans le premier mot (fig. 10561); deux seulement au second mot et une seule au troisième. Voici ce qu'il a fait et ce qu'il aurait dû faire :

ΘΗΩΔΟΤΕ = ΘΕΟΔΟΤΗ  
ΠΡΕΙΜΩ ΠΡΕΙΜΩ  
CYNBIΩ CYMBIΩ

<sup>1</sup> J. Wilpert, *Fractio panis*, 1896, p. 80-81. — <sup>2</sup> J. Wilpert, *Fractio panis*, 1896, p. 81, pl. xv, n. 3, 5, 6.

Les lettres sont gravées et le sillon est passé à la couleur rouge; il est vrai que le peintre s'est contenté d'enduire la première lettre et la moitié de la seconde (2<sup>e</sup> moitié du 1<sup>er</sup> siècle).

Sur tel autre fragment (fig. 10561), on peut lire :

PHILIPPO... patri  
RARISSIMO · Philip. :  
PIANO · Fratri

(commencement du 1<sup>er</sup> siècle).

7<sup>o</sup> *Les graffiti*. — Nous en avons signalé déjà quelques-uns dans les paragraphes précédents; on pourra y ajouter ceux dont nous avons parlé (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1454), datés de l'année 375 et encore (*ibid.*, col. 1476, fig. 5361) contenant une invocation à sainte Priscille et bien d'autres (*ibid.*, col. 1457, 1465, etc.). En voici quelques-uns encore :

1. *Salva me domne Crescentione meam luce.*
2. *Petrus vivat in ✠.*
3. *Paulina requiescas in pace et filii tui omnes Deum habeant protectorem.*
4. *Jucunda vivas in Deo.*
5. *Artemidora semper vives in Deo.*

L'invocation suivante est tracée au charbon (fig. 10562); elle doit se lire ainsi :

ΡΩΜΗ ΕΝΘΑΔΕ·ΚΕΙΤΑΙ ΑΙΤΗΧΗ ΡΩΜΗ ΥΠΕΡ ΤΩΝ ΤΕΚΝΩΝ ΟΥ ΚΑΙ ΤΟΥ ΑΝΔΡΟΣ

« Roma qui repose ici, prie, Roma, pour tes enfants et ton mari. »

8<sup>o</sup> *Communications avec l'extérieur*. — Elles sont indiquées sur la fig. 10563.

XVI. GLANES ÉPIGRAPHIQUES. — On rencontre très souvent dans les publications périodiques romaines des inscriptions présentées comme provenant du « cimetière de Priscille », sans autre précision permettant de déterminer sur quel point de l'étage elles ont été relevées, ni l'étage lui-même. Quelques-uns de ces textes sont utiles à la connaissance de l'antiquité chrétienne, nous les rassemblons ici entre beaucoup d'autres.

1. Près d'un pilier construit pour soutenir le sol, peut-être après l'érection de la basilique. Le texte paraît être du 11<sup>e</sup> siècle (fig. 10464), mais du type priscillien.

Κλ(αύδιος) Φιλωτᾶ γλυκυτάτω ἀδελφῷ Θεοδώρῳ.  
Ζῶμεν ἐν Θεῷ (ἰχθύς).

« Claudius Philota au très doux frère Théodore. Vivons en Dieu-Jésus-Christ, Fils de Dieu. Sauveur. »

*Bibl.* — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 142-143; F.-I. Dölger, *Der heilige Fisch*, t. III, pl. XC; *Dictionn.*, t. VII, col. 2087, n. 26.

2. Fragment encore fixé à une tombe d'enfant (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1772, fig. 10528); texte peu correct dans lequel il faut : ligne 2, remplacer ΛΥΟ par ΔΥΟ; ligne 3, ΓΟΝΑΙΩΝ par ΓΟΝΑΙΩΝ, pour γονέων et les Λ par des Δ ou par des Α. Ainsi rétabli le texte donne

...καί..... ἡ ἰδίῳ υ(ἰ)ῶν Φιλήμονι  
(ζήσαντι κα) λῶς ἔτη δύο μετὰ  
(τῶν σῶν γ)οναίων, εὔχου ὑπὲρ ἡ-  
(μῶν μετὰ τ)ῶν ἀγίων

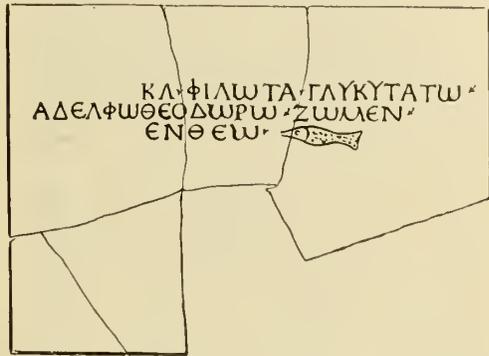
(....et....a proprio filio Philentoni qui vixit bene annos duo cum suis parentibus. Ora pro nobis una cum sanctis).

*Bibl.* — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 143.

On remarquera à la 1<sup>re</sup> ligne la lettre Φ, initiale du nom du défunt; au sommet on a tracé une boucle

qui en fait à la foi un Φ et un Ρ, mais Ρ n'a pas sa place dans le nom et on doit y voir une allusion au *chrismon*. Le grand intérêt de cette épitaphe est de nous montrer des parents survivants qui invoquent la protection de leur petit enfant mort à l'âge de 2 ans : « Prie pour nous avec les saints », lui disent-ils.

Ce n'est certes pas un exemple isolé dans l'épigraphie cimétériale. Nous connaissons un petit garçon nommé Anatole « donné à ses parents pour peu de temps » et à qui ceux-ci disent de même : εὔχου ὑπὲρ ἡμῶν<sup>1</sup>; un autre τεκνίον à qui on dit de même : μέγρι τῆς ζωῆς μου εὔχου περὶ ἡμοῦ<sup>2</sup>; à la petite Augenda on adresse cette prière : ζήσαις ἐν κυρίῳ καὶ ἐρώτα ἡμῶν<sup>3</sup>; à Denis enseveli parmi les saints μετὰ τῶν ἀγίων on dit : μνήσασθε καὶ ἡμῶν ἐν ταῖς ἀγίαις ὑμῶν πρ(ο)σευχᾶς, καὶ τοῦ γλύψαντος καὶ γράψαντος. *Dionysi parvule innocens hic jacet cum sanctis. Memento nostri in sanctis ad preces, necnon et ejus qui sculptit et ejus qui scripsit*<sup>4</sup>. La récolte serait bien plus



10564. — Inscription priscillienne.

D'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 142.

fournie si on mentionnait les adultes dont on réclame l'assistance et si on voulait citer les inscriptions latines.

3. « *Del cimitero di Priscilla* »

...ΕΡΜΙΟΝΗΝ ΓΛΥΚΙ  
...ΟΙΣΟΙ ΓΟΝΕΙΣ ΕΡΡΨΑΝ  
ΕΝ ΘΣΙΟΙΗ ✠ ΒΑΣΙΛΕ  
ΗΜΕΡΑΣ ΚΒ ΑΠΘ  
ΚΑΛΑΝ

la ligne 3<sup>e</sup> a pu se lire εν θεω ιη ✠ βασιλεια, *in divino Jesu Christi regno* et comme dans l'inscription précédente le *chrismon* a la valeur d'une abréviation; on a toute raison de penser qu'ici nous avons l'emploi du monogramme dit constantinien à une époque antérieure à Constantin. De Rossi a proposé par la ligne 3<sup>e</sup> cette lecture : εν Θεω Ιη ✠ et peut-être à la suite le mot βασιλει : *in Deo Jesu Christi regi*, ce qui rappellerait une belle inscription : ψυχῆ δὲ...εις οὐράνιον Χριστοῦ βασιλείαν μετὰ τῶν ἀγίων<sup>5</sup>.

*Bibl.* — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 105.

4. « *nel cimitero di Priscilla* », dans la principale *arteria rettilinea* che è sotto il maggior lucernario :

IVCVNΔE FILIAE QVIEN  
TES PARENTES POSVER  
VNT QVI VICXIT ANNIS  
OCTO RODOPE IN PACE  
QVIESCE  
DVL (brodequin) LCIS

*Corpus inscriptionum graecarum*, t. IV, n. 9574; J. Wilpert, *Ein Cyclus christologischer Gemälde*, p. 42. — <sup>5</sup> De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. II, pars I, in-fol., Romae, 1888, p. CXVI.

<sup>1</sup> *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9545. — <sup>2</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 276, 304. — <sup>3</sup> *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9673. — <sup>4</sup> G. Marchi, *Monumenti delle arti crist. primit.*, 1845, p. 104; L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. V, pl. XLIV, n. 3;

Jucunda et Rodope, probablement les deux filles d'un cordonnier.

Bibl. — *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1907, p. 227.

5. Grande dalle ayant servi de fermeture à une tombe pratiquée sous la première marche d'un escalier :

VOLVMIAE·REDEMPTEAE·CONVIGI IN PACE  
QVE VIXIT ANNIS XXXXVIII·E MENSES

DVOS



Bibl. — *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1907, p. 228.

6. Quelques fragments d'un poème épigraphique retrouvés sur différents points assez rapprochés de l'escalier de la basilique; ils sont réunis aujourd'hui dans un des petits édifices mentionnés ci-dessus :

qui leg	ES AGNOSCAS TVMVL I NOMENQVE DECVS	que
no	STRAE QVOD TANTI NOMINIS ORNAT	
hesperias? du	DVM SOLVS PRAEFECTVS IN ORAS	
	...ES SOLIS P.....APTVS	
	.....SL	
	..... I.....	
	..... ROFI	
	..... iudEX SIC TOTo notus in ORBE	
	..... ITEM DEC..... TE IVV	
	..... geNEROSQV..... VLCVS	
	..... M PRISCILLA.....	
	V	

A la dernière ligne un vestige de lettre plus grande, probablement un *Kalend.* De Rossi a proposé quelques compléments à ce texte : lign. 2 : *gentis*, ou *stirpis*, *familiae*, *propaginis*, *propagis*, mais aucun de ces mots ne convient pour la métrique. Le sens paraît être : *qui leges* (= *legis*) *agnoscas tumuli nomenque decusque, quod (stirpis) nostrae* (fastos splendore) *tanti nominis ornata*.

Lign. 3 : on apprend que le défunt fut *dudum solus praefectus* dans une grande partie de l'empire. Le dernier mot *oras* appelle des épithètes comme *oras*, *hesperias*, *libyca*. Le préfixe en question aura été probablement le célèbre *Anicius Acilius Glabrio Faustus* qui, sous le règne de Valentinien II, gouverna Rome plusieurs fois, fut consul ordinaire en 438, préfet du prétoire de Rome, et des prétoires d'Italie, d'Illyricum et d'Afrique, présida à la promulgation du Code Théodosien au sénat et dans tout l'Occident. Qui est la *Priscilla* de la dernière ligne? On l'ignore.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1889, p. 121-123.

XVII. BIBLIOGRAPHIE. — *Basilica (antica)* di S. Silvestro, dans *Civiltà cattolica*, série XIV, t. XII, 1891, p. 477-480; cf. *Bull. crit.*, t. XII, 1891, p. 36-37. — G. Bonavenia, *L'antichissima immagine della beata vergine Maria nel cimilero di Priscilla*, Siena, 1897; Le même, *Soluzione di un problema intorno al cimilero di Priscilla*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1903, p. 135-146, pl. IV-V; *Controversia sul celeberrimo epittaffio di S. Filomena vergine e martire*, in-8°, Roma, 1906. — L. Cuceagni, *Notizie spettanti al corpo di S. Feliciano martire, scoperto nel cimilero di Priscilla l'anno 1666*, in-1°, Roma, 1796. — V. Davin, *Les antiqités chrétiennes rapportées à la Capella greca du cimetièrre apostolique de Priscille*, in-8°, Paris, 1892 (déclamatoire et nul). — I.-F. Dölger, *Das Fischsymbol in frühchristlicher Zeit*, t. III, pl. XXXV, XLVIII, XLIX, LXXXIX, XC, XCIV, t. IV, pl. CCXV. — H. Grisar, *I Frammenti di arche marmoree, appartenenti alla gente*

*Acitii trovati nel cimilero di Priscilla*. II. *La persecuzione di Domiziano. Morte di Tilo Flavio Clemente e di Manio Acilio Glabrone*. III. *Due donne cristiane, Trifena e Trifosa, nel cimilero di Priscilla. La preghiera di un cristiano, segnata sopra una lapide dell' stesso cimilero*, dans *Civiltà cattolica*, 1890. — G. Garampi, *Memoria sopra i cimilieri di Callisto e Priscilla*, dans *Cod. Vatic. 9022*, col. 177-188. — A. Harnack, *Ueber die beiden Recensionen der Geschichte der Prisca und des Aquila in Act.*, XVIII, 1-27, dans *Sitzungsberichte d. Akad.*, Berlin, t. II, 1900, p. 2-13. — E. Josi, dans *Riv. di arch. crist.*, 1933, p. 332-333. — J.-P. Kirsch, *Die Basilika des heil. Quirtil über der Priscilla-Katakomba*, dans *Röm. Quart.*, 1907, p. 58-59. — Edm. Le Blant, *Lettre relative...*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1884, p. 235; 1888, p. 225-228. — G. Marangoni, *Dette cose gentilesche e profane trasportate ad uso e adornamento delle chiese*, in-8°, Roma, 1744, p. 452-466. — O. Marucchi, *La basilica di S. Silvestro nel cimilero di Priscilla*, in-8°, Roma, 1890, 34 p., 3 pl.; *Lavori nelle catacombe romane*, dans *Nuovo bull. di arch. rom.*, 1900, p. 337-344; *Di un antico battistero recentemente scoperto nel cimilero apostolico di Priscilla e detta sua importanza storica. Studio relativo ad una insigne memoria dell' apostolo S. Pietro in Roma con lettera di mons. L. Duchesne*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1901, p. 71-118; *Ulteriori osservazioni sulla memoria della sede primitiva di S. Pietro*, dans *ibid.*, 1901, p. 227-290; *Scavi ed esplorazioni nelle catacombe romane. Cimilero di Priscilla sulla via Salaria*, dans *ibid.*, 1902, p. 113-122; *Nuovi scavi e nuovi studi nel cimilero di Priscilla*, dans *ibid.*, 1902, p. 217-232; *Guida del cimilero di Priscilla*, in-12, Roma, 1902; *Scavi nelle catacombe romane. Cimilero di Priscilla sulla via Salaria nuova*, dans *Acad. dei Lincei*, 1902, p. 359; *Le memorie della fondazione di Roma cristiana nel cimilero di Priscilla, ore puo si conoscersi la sede primitiva di S. Pietro*, dans *Dissertaz. della acad. pont. rom. di archeol.*, II<sup>e</sup> série, t. VIII, 1903, p. 219-252; *Scavi nelle catacombe romane. Cimilero di Priscilla*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1903, p. 275-278; *Di alcune iscrizioni recentemente scoperte nel cimilero di Priscilla*, dans *ibid.*, 1904, p. 205-220, 234; *Relazione degli scavi eseguiti nel cimilero di Priscilla del gennaio al giugno 1906*, dans *ibid.*, 1906, p. 5-66; *Studio archeologico sulla celebre iscrizione di Filomena scoperta nel cimilero di Priscilla*, dans *ibid.*, 1906, p. 253-300; *Il sepolcro del papa Marcellino nel cimilero di Priscilla*, dans *ibid.*, 1907, p. 115-145; *Di un ulteriore indizio per attribuire al cimilero di Priscilla il celebre carne battesimate della Silloge di Verdun*, 1907, p. 169-189; *Scave nelle catacombe romane Cimilero di Priscilla*, dans *ibid.*, 1907, p. 227-231; *La basilica papale del cimilero di Priscilla ritrovata ed in parte ricostruita*, dans *ibid.*, 1908, p. 5-156; *I monumenti del museo Pio Lateranense*, in-fol., Milano, 1910, pl. LXI; *Studio critico sulla nuova silloge di Cambridge e sulla iscrizione « Sumite perpetuum » ecc. in relazione alla memoria di S. Pietro nel cimilero di Priscilla*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1910, p. 69-129; *Esplorazioni e scavi nel cimilero di Priscilla del gennaio al marzo 1914*, dans *ibid.*, 1915, p. 143-146; *Breve nota sopra un' ultima esplorazione fatta nel cimilero di Priscilla presso la cripta liturgica detta « capella greca »*, dans *ibid.*, 1915, p. 161-165; *Le catacombe romane. Opera postume*, édit. E. Josi, Roma, 1933. — A. Merlin, *L'Aventin dans l'antiquité*, in-8°, Paris, 1906. — L. Petit, *La thaumaturge sainte Philomène, d'après le bréviaire romain et l'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1892. — L. Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1852, t. III, pl. XLIX, L, LI, LII. — G. de Proveda, *Memorie storiche riguardanti il martirio e culto di S. Filomena e l'invenzione del suo corpo nel cimilero di Priscilla*, in-8°, Foli-

gno, 1831. — J.-B. De Rossi, *Sette loculi intatti nel cimitero di Priscilla*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 9-13; *Escavazioni e scoperte nel cimitero di Priscilla*, dans *ibid.*, 1880, p. 5-54; *Cenni storici intorno il cim. di Pr. e la sua esplorazione*. I. Vero sito. II. Esplorazioni dal secolo XVII ai nostri giorni. III. Primi studi dell'autore nel cim. di Pr. IV. Dell'affresco antichissimo ritraente la Vergine col divino figliuolo. V. Ricerche dei monumenti storici del cim. di Pr. e loro sterilità fino al presente giorno. VI. Degli antichissimi gruppi di sepolcri di fedeli nel cim. di Pr.; e come sia avvenuto di trovarne molti inviolati. VII. Degli antichi danni e restauri dei monumenti priscilliani. VIII. Dello stato dei monumenti storici priscilliani dopo restauri del secolo sesto e fino al secolo nono; Le recenti escavazioni nel piano inferiore del cim. di Pr., dans *ibid.*, 1884, p. 57-85 : I. Del piano inferiore nel cimitero di Pr. e delle iscrizioni ivi trovate. II. Di alcune iscrizioni trovate sotto il maggiore lucernario del piano sopra descritto. III. Insigne carne sepolcrale di Agape e suo commento. IV. Del nome Petrus più volte repetito negli epitaffi del piano superiore, non in quelli dell'inferiore; L'epigrafa primitiva priscilliana ossia le iscrizioni incise sul marmo e dipinte sulle tegole della regione primordiale del cimitero di Priscilla, dans *ibid.*, 1886, p. 34-165, 167-171; *Nuove scoperte nel cim. di Pr. per le escavazioni fatte nell' a. 1887*, dans *ibid.*, 1887, p. 5-35; *Nuove scoperte nel cim. di Pr. nel luogo ove è il nolissimo affresco della beata Vergine lattante il divino figliuolo*, dans *ibid.*, 1887, p. 109-117; *Delle recenti scoperte nel cimitero di Pr. sulla via Salaria nuova*, dans *Dissertaz. dell' acad. pont. rom. di archeol.*, II<sup>e</sup> série, t. III, 1888, p. 451-457; *Notizie degli scavi*, 1888, p. 139-141; *Les nouvelles fouilles du cim. de Pr.*, dans *Congr. scient. interu. des catholiques*, 1888, t. II, p. 261-267; 1891, t. V, p. 52-57; *Insigni scoperte nel cim. di Pr., per le escavazioni fatte negli annee 1888-1889*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1888-1889, p. 7-67; *Priscilla e gli Acilii Glabroni*, dans *ibid.*, 1888-1889, p. 103-133; *Nuove scoperte nel cimitero di Priscilla*, dans *ibid.*, 1890, p. 69-71; *D'un singolare graffito dell' anno 375 nel cim. di Pr.*, dans *ibid.*, 1890, p. 72-80; *La basilica di S. Silvestro sul cimitero di Pr.*, dans *ibid.*, 1890, p. 97-122; *Novelle scoperte nel cim. sott. di Pr. presso la basil. di S. Silv.*, dans *ibid.*, p. 140-146; *Tavola lusoria con iscrizione alludente ad un fallo storico adoperata a chiudere un sepolcro presso la basilica di S. Silvestro*, dans *ibid.*, 1891, p. 33-39; *Inscription*, dans *ibid.*, 1892, p. 29; *Continuazione delle scoperte di epigrafi cristiane antichissime nel nucleo primordiale del cim. di Pr.*, dans *ibid.*, 1892, p. 57-96; *Novelle scoperte nel piano inferiore del cimitero di Pr.*, dans *ibid.*, 1892, p. 97-129; *Inscription*, dans *ibid.*, 1894, p. 60-61. — Seb. Santucci, *Sulla lapide sepolcrale di S. Filomena vergine e marire con l'anacronismo di qualo*, in-8°, Roma, 1837. — H.-V. Sauerland, *De cæmeterio D. Priscillæ Romæ invento in cunicularibus a. 1578*, dans *Röm. Quart.*, 1888, p. 209-217. — S. Scaglia, *Il cimitero apostolico di Priscilla*, in-8°, Vicenza, 1918. — G. Schneider-Graziosi, *Recante esplorazioni in alcuni cimil. crist. di Roma*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1916, p. 67, note 2. — P. Styger, *L'origine del cimitero di Priscilla sulla via Salaria*, dans *Collectanea theologica*, publ. a Societate theologorum Polonorum, t. XII, 1931, p. 5-74; cf. E. Josi, dans *Riv. di arch. crist.*, 1933, p. 332-333. — A. De Waal, *Manius Acilius Glabrio*, dans *Röm. Quart.*, 1890, p. 305-320; *Die Grabschrift der Philomena aus dem Cæmeterium der Priscilla*, dans *Röm. Quart.*, 1898, p. 42-54. — J. Wilpert, *Die Kalakombe der heil. Priscilla an der via Salaria nova*, dans *ibid.*, 1888, p. 1-19; *Die Basilika des heil. Sylvester über dem Cæmeterium Priscilla*, dans *ibid.*, 1891, p. 86-88; *Wichtige Funde in der Capella greca*, dans *ibid.*, 1894, p. 121-130; *La « fractio*

panis » rappresentata in affresco cimiliale della prima metà del secolo II, dans *Dissert. dell. pont. acad. rom. di arch.*, série II, t. V, 1894; *Die älteste Darstellung des eucharistischen Opfers in der Capella greca*, in-4°, Freiburg, 1895; *Fractio panis. La plus ancienne représentation eucharistique à la Capella greca découverte et expliquée*, in-4°, Paris, 1896; *Beiträge zur christlichen Archeologie*, dans *Röm. Quart.*, 1908, p. 91-102.

H. LECLERQ.

**PRISONNIER.** — Voir *Dictionnaire*, t. II, col. 2112-2127. Nous ne revenons sur cette étude que pour signaler deux monuments. Le diptyque Barberini (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1156, fig. 3773) qui nous



10565. - - Diptyque d'Halberstadt.

D'après H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. I, pl. xcii.

montre au VI<sup>e</sup> siècle des prisonniers debout et le diptyque de Constance, conservé au trésor de la cathédrale d'Halberstadt (fig. 10565). Voir aussi *Dictionn.*, t. IV, col. 1129, fig. 3765. Dans le registre supérieur, les empereurs Honorius et Théodose II assis, et flanqués des villes de Rome et de Constantinople, tous quatre assis sur un trône qui a les dimensions et la forme d'un eanapé. Derrière eux, se trouverait l'impératrice Galla Placidia. Au-dessous, un consul tenant la *mappa* pour l'ouverture des jeux. Au registre inférieur, des prisonniers de guerre. Début du VI<sup>e</sup> siècle.

H. LECLERQ.

**PRISONNIERS (CEPS DE).** — (Du bas-latin *cippus*, même sens), entraves fixées aux chevilles des prisonniers.

L'iconographie antique fournit quelques exemples

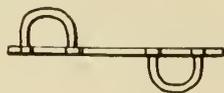
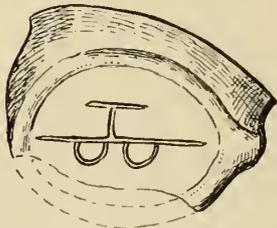
de captifs entravés; sur un vase grec du Louvre, figure un personnage la tête dans un carcan, dont les pieds sont passés dans deux anneaux réunis par une barre ou un lien très court. A l'époque romaine, on désignait sous le nom de *compedes* une entrave semblable, laissant le plus souvent une certaine liberté de mouvement au prisonnier. Quand on désirait réduire le condamné à l'immobilité complète, on fixait à ses chevilles des ceps composés de deux anneaux accolés à une tige, le plus souvent munie d'une serrure ou



10566. — *Nervus* trouvé à Pompéi.  
D'après E. Le Blant, *Les persécuteurs et les martyrs*,  
1893, p. 283.

d'un cadenas. Des appareils de ce type ont été retrouvés dans la Saône; la fouille d'un cimetière gallo-romain à Beaucaire, l'antique *Ugernum*, a rencontré une tombe dont le squelette avait les tibias et les péronés verticalement plantés dans deux anneaux de fer, de 0 m. 20 de diamètre, et du poids d'environ 2 kilogs.

A Pompéi on a découvert un autre genre d'entraves, appelées *nervus*: une barre de fer, scellée dans le sol, était surmontée de pitons rivés, dans lesquels se glissait une autre barre de fer venant immobiliser les pieds précédemment introduits entre les pitons (fig. 10566). Ce type d'entraves, employé durant les persécutions contre les chrétiens, servit d'instrument de torture;



10567. — Dessous de lampe.  
Fouilles de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône).

le martyr était écartelé par l'éloignement graduel des pieds, passés tour à tour dans des trous de plus en plus éloignés du *nervus*.

Une lampe chrétienne décorée d'une colombe, trouvée dans les fouilles de l'oppidum de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône) offre, au-dessous de la vasque, une image estampée dans laquelle on peut reconnaître une entrave à peu près analogue (fig. 10567).

Elle consiste en deux fers accostés, en forme de demi-anneaux, assujettis à une verge métallique por-

tant à l'opposé, au milieu de l'appareil, une courte potence destinée, sans doute, à fixer l'instrument au sol ou à une muraille.

Les ceps de prisonniers sont restés en usage durant le Moyen Age; ils devinrent même, dans les pays flamands, l'emblème de la magistrature judiciaire. C'est pourquoi on les trouve figurés sur quelques armoiries de familles, mais, dans leur stylisation héraldique, les deux demi-anneaux se trouvent opposés, de chaque côté de la barre centrale. C'est ainsi qu'ils sont encore représentés, au XVI<sup>e</sup> siècle, sur une médaille d'André Doria, gravée par l'artiste arétin Leone Leoni qui avait été délivré des galères par l'amiral génois.

*Bibl.* — Cf. Eusèbe, *Hist. eccles.*, v, 1; vi, 39; viii, 10. — Tertullien, *Ad mart.*, 2. — E. Le Blant, *Rev. archéol.*, 1889, t. 1, p. 12. — N. Julian, *Mém. de l'inst. hist. de Provence*, vii, 1930, p. 108. — A. Armand, *Médailleurs italiens*, t. 1, p. 164, n. 8.

H. ROLLAND.

**PRISQUE (SAINTE).** — I. Sur Aquila et Prisque.

II. Le *titulus sanctæ Priscæ*. III. Rome et Ephèse. IV. Examen archéologique. V. Examen généalogique. VI. Prisque et la martyre Prisca. VII. La dénomination du *titulus*. VIII. *L'ecclésiastie domestica*.

I. SUR AQUILA ET PRISQUE. — Sous le double vocable de Prisque ou de Priscille, on a pris l'habitude de désigner un personnage, imprécis comme une ombre, de la plus lointaine antiquité chrétienne. Son nom, inséparable de celui de son mari, Aquila, se retrouve aux origines de l'Église apostolique et tous les deux font escorte au souvenir de Paul. Prisque a laissé une mémoire qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans l'église de Sainte-Prisque, *titulus sanctæ Priscæ*, sur le mont Aventin<sup>1</sup>.

Aquila était un juif originaire du Pont<sup>2</sup> venu s'établir à Rome où il se maria<sup>3</sup> et fit le métier de fabricant de tentes. En sa qualité de juif, il rencontra saint Pierre lors du premier séjour<sup>4</sup> que l'apôtre fit à Rome et lui donna l'hospitalité<sup>5</sup>. Selon les uns, Aquila accompagnait Pierre dans son voyage, selon d'autres il fut un des premiers convertis de l'apostolat romain; si certains conjecturent que c'était chose faite, les textes dont nous disposons n'autorisent pas ces précisions trop minutieuses. Il faut mettre ces récits au rang des conjectures et laisser à ceux qui s'y complaisent les affirmations attendrissantes sur le baptême de Prisque par l'apôtre et le vase dont il usa dans la circonstance<sup>6</sup>. Ce qui est du ressort de l'histoire c'est l'exil des juifs par Claude vers l'an 50<sup>7</sup>.

De Rome, Aquila et Prisque se rendirent par mer à Corinthe et s'y installèrent<sup>8</sup>, bientôt après ils rencontrèrent l'apôtre Paul, qui exerçait, lui aussi, la profession de fabricant de tentes<sup>9</sup> et le reçurent dans leur maison. L'intimité qui s'établit entre eux explique comment, dix-huit mois plus tard, on retrouve Aquila, Prisque et l'apôtre à Ephèse où ils logent encore ensemble<sup>10</sup> et font de cette demeure commune un lieu de réunion pour la communauté naissante<sup>11</sup>.

Cette situation se prolongea trois ans environ jusqu'à ce qu'ait pris fin la persécution contre les juifs<sup>12</sup>. Il est un peu aventureux de dire qu'Aquila et sa femme firent une étape à Corinthe en retournant d'Ephèse à Rome<sup>13</sup>. Quoi qu'il en soit, à leur retour à

<sup>1</sup> Carini, *Sul titolo presbiterale di santa Prisca*, in-8°, Palermo, 1885, p. 15 sq. — <sup>2</sup> Act., xviii, 2. — <sup>3</sup> On trouve Prisque, Rom., xvi, 3; II Tim., iv, 19 et Priscille, I Cor., xvi, 19; Act., xvi, 3, xviii, 2, 18; 19, 26, désignant la même personne. — <sup>4</sup> Dessein, *Description de la ville de Rome en faveur des étrangers*, in-8°, Lyon, 1690, t. iii, p. 595, croit que c'est lors du second séjour. — <sup>5</sup> Schmid, *Petrus in Rom oder novæ vindiciæ Petrinæ*, Luzern, 1892, p. 67; Carini, *op. cit.*, p. 30; Alf. Merlin, *L'Aventin dans l'antiquité*, in-8°, Paris, 1906, p. 379. — <sup>6</sup> X. Barbier, *Le guide du pèlerin dans*

*les églises de Rome*, in-12. Arras, 1877, p. 310. — <sup>7</sup> Vers l'an 50, 51 ou 52, cf. P. Allard, *Hist. des perséc. pendant les deux premiers siècles*, p. 12; Ern. Renan, *Saint Paul*, p. 101, 111; Sanday et Hoadlam, *A critical and exegetical commentary on the epistle to the Romans*, Edimbourg, 1896, p. 418. — <sup>8</sup> Act., xviii, 3. — <sup>9</sup> S. Jean Chrysostome, *homil. ii, In epist. ad Romanos*, P. G., t. lxx, col. 407, et *homil. xxx*, dans *ibid.*, col. 664-665. — <sup>10</sup> Act., xviii, 19. — <sup>11</sup> I Cor., xvi, 19. — <sup>12</sup> Act., xx, 21. — <sup>13</sup> Fournier, *Saint Paul et ses missions*, in-8°, Paris, 1900, p. 182.

Rome<sup>1</sup>, ils revinrent habiter l'Aventin<sup>2</sup> et continuèrent à rassembler chez eux un groupe de fidèles<sup>3</sup>. Cette maison devint un des premiers oratoires d'où la prière chrétienne, à Rome, monta vers Dieu<sup>4</sup>. Paul, à son séjour à Rome, avait toutes les raisons de s'y rendre et d'y adresser la parole aux fidèles, et ce souvenir valut une consécration qu'on n'oublia plus, aussi un sanctuaire s'éleva en ce lieu lorsque la paix rendue à l'Église au IV<sup>e</sup> siècle permit d'en commémorer les lointaines traditions toujours vivaces. Mais celles-ci eurent à subir une modification. Le *titulus Aquilæ et Priscæ* qui, peut-être, était désigné par ce dernier nom seulement, reçut vers la fin du III<sup>e</sup> siècle, les reliques d'une vierge martyre, autre *Prisca* et parente de la première — du moins on peut le croire — qui avait confessé la foi sous Claude II<sup>5</sup>. La nouvelle venue éclipsa le souvenir des amis et collaborateurs de saint Paul, sa popularité prévalut et l'église devint, en quelque façon, exclusivement sienne sous le nom de *titulus sanctæ Priscæ*<sup>6</sup>.

II. LE *TITULUS SANCTÆ PRISCÆ*. — En ce qui concerne la maison d'Aquila et Prisque sur l'Aventin, elle se trouve attestée par ce passage de l'épître aux Romains : Ἀσπάσασθε Πρίσκαν καὶ Ἀκύλαν... καὶ τὴν κατ' οἶκον αὐτῶν ἐκκλησίαν<sup>7</sup>. On ne peut rien soulever de plus clair. Mais il y a mieux encore et l'archéologie doit être appelée à déposer. Elle ne s'y est pas dérobée<sup>8</sup>.

« Au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, sous Léon IV (847-855), on a transféré dans l'église des *Quattro Coronati* une certaine quantité de reliques, parmi lesquelles le *Liber pontificalis*<sup>9</sup> mentionne celles d'un Aquila et d'une Prisca. De Rossi<sup>10</sup> a cru pouvoir démontrer que ces corps étaient ceux des deux personnages cités dans les Actes des apôtres et les épîtres de saint Paul et qu'ils avaient été trouvés sur la voie Salaire, dans la catacombe de Priscille. De plus Prisque ou Priscille, femme d'Aquila, porte un nom qui est très fréquent chez les Acilii Glabrones, fondateurs du cimetière, qui est en particulier celui de l'éponyme de l'hypogée, mère de Pudens; de même Aquila évoque le gentilice Acilius. De cette communauté de sépulture et de cette similitude de noms, il est probable, suivant De Rossi<sup>11</sup>, que des rapports étroits, sans doute d'affranchis à patrons, unissaient les deux compagnons de saint Paul aux Acilii Glabrones, plus précisément à Cornelius Pudens et à sa mère Priscilla. Des fouilles ont révélé qu'il existait également un lien entre l'église de Sainte-Prisque sur l'Aventin et les Cornélii Pudentes. Sous le pontificat de Pie VI, en 1776, on a déterré près de Sainte-Prisque un diplôme en bronze du 13 avril 222, délivré par le *concilium conventus Clunienis* à C. Marius Pudens Cornelianus<sup>12</sup>. L'emplacement qu'occupe l'église actuelle appartenait donc au début du III<sup>e</sup> siècle à un membre de la famille des Cornélii Pudentes. C. Marius Pudens Cornelianus s'appelaient primitivement C. Cornelius Pudens; entré par adoption dans la

famille des Marii, il prit le nom de sa nouvelle *gens* et fit, suivant l'usage, de son ancien gentilice Cornelius, un cognomen : Cornelianus<sup>13</sup>. Comme nous savons que Prisque, femme d'Aquila, avait avec la famille des Pudentes des relations intimes, il est évident que la présence du *titulus sanctæ Priscæ* sur un domaine que possédaient les Pudentes, ne peut être l'effet du hasard<sup>14</sup>. Prisque, à qui est consacrée l'église, est bien la femme d'Aquila; affranchie des Acilii Glabrones, peut-être de Priscilla, mère de Pudens; elle a eu un cognomen très usité chez ses patrons, et plus tard elle fut ensevelie dans le cimetière creusé sur une de leurs propriétés; de même, elle devait sans aucun doute la maison où elle habitait à la libéralité de ses anciens maîtres<sup>15</sup> et c'est cette maison, sise sur l'Aventin, où elle a vécu avec son mari Aquila, qui a été au IV<sup>e</sup> siècle convertie en église. A la mort des deux époux amis de saint Paul, elle était revenue aux descendants de Priscilla, mère de Pudens, représentés au III<sup>e</sup> siècle par un Cornelius Pudens dont la parenté exacte avec celle-ci nous est inconnue<sup>16</sup>.

« D'autres trouvailles attestent que la mémoire des apôtres était attachée à ce coin de la colline où s'élève Sainte-Prisque. Sous Pie VI, on y a déblayé un oratoire antique, décoré de peintures datant environ du IV<sup>e</sup> siècle où subsistaient les images des apôtres<sup>17</sup>. C'est là *inter antiquæ ecclésiæ rudera prope Sanctam Priscam*, que, suivant Bianchini, dans ses commentaires au *Liber pontificalis*<sup>18</sup>, on a mis au jour un verre gravé du IV<sup>e</sup> ou du V<sup>e</sup> siècle, orné d'effigies en creux reproduisant les apôtres et sur lequel on déchiffrait encore trois noms : *Petrus, Andreas, Philippus*. De Rossi<sup>19</sup> a signalé un autre verre analogue exhumé de son temps dans la vigne du Collège romain, près de Sainte-Prisque.

« N'est-il pas curieux, dit-on, de rencontrer ces témoignages apostoliques si vivaces en ce lieu qui passe pour avoir été honoré de la présence de Pierre et de Paul, résidant chez Aquila et Prisque? Ne peut-on pas voir dans la persistance opiniâtre de ces souvenirs une confirmation de la donnée courante<sup>20</sup>, et s'en prévaloir pour localiser à cet endroit la maison de ces deux personnages?

« A côté de ces déductions, appuyées sur les découvertes archéologiques, les défenseurs de la tradition s'autorisent du nom porté par l'église dans certains textes pour affirmer la solidité de leur thèse. Dans les premiers temps, le sanctuaire s'appelle simplement *titulus sanctæ Priscæ*, sans aucune trace d'Aquila, dont le nom est, selon eux, sous-entendu; mais, à partir du IX<sup>e</sup> siècle, cette désignation abrégée s'efface devant la dénomination complète, avec la mention des deux saints. Tel est le cas, pour n'alléguer que les exemples les plus anciens, dans la vie du pape Léon III, au *Liber pontificalis*<sup>21</sup>, dans un vieux sermon *de sanctis Aquilæ et Priscæ*, où l'on parle de leur église sur l'Aventin<sup>22</sup>, dans les actes de sainte Prisque, vierge et martyre, qui doivent avoir été rédigés vers le X<sup>e</sup>

<sup>1</sup> Rom., xvi, 3. — <sup>2</sup> On se demande comment il est possible d'affirmer qu'ils habitèrent successivement le Transtévère, le Janicule, l'Aventin, cf. Carini, *op. cit.*, p. 31, 36, 46-47. — <sup>3</sup> Rom., xvi, 3; Fouard, *op. cit.*, p. 183, note 1. — <sup>4</sup> Paléologue, *Rome. Notes d'art et d'histoire*, in-8°, Paris, 1902, p. 106; Alf. Merlin, *op. cit.*, p. 380. — <sup>5</sup> *Acta sanct.*, jan. t. II, p. 551-552; Alb. Dufourey, *Les Gesta martyrum romains*, t. I, p. 169. — <sup>6</sup> *Acta sanct.*, jan. t. II, p. 548; De Rossi, *Della casa d'Aquila sull'Aventino*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 44-46; *Priscilla e gli Acilii Glabroni*, dans *ibid.*, 1888-1889, p. 128 sq. — <sup>7</sup> Rom., xvi, 3-5. Cf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1888-1889, p. 129; cf. *ibid.*, 1867, p. 44; A. Harnack, *Ueber die beiden Recensionen der Geschichte der Prisca und des Aquila in Act. apost.*, XVIII, 1-27, dans *Sitzungsberichte d. Berliner Akad.*, 1900, p. 7. — <sup>8</sup> Alf. Merlin, *op. cit.*, p. 382-

385, a condensé toute la démonstration de De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 45; 1888-1889, p. 126-130; c'est son résumé que nous donnons en le déstaurant des références à Carini, Armellini, Marucchi et Stapl. Barnes qui comptent très peu. — <sup>9</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 115-116. — <sup>10</sup> De Rossi, *Escavazioni e scoperte nel cimitero di Priscilla*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 51. — <sup>11</sup> *Id.*, *ibid.*, 1867, p. 46; 1880, p. 53; 1888-1889, p. 118, 119, 131. — <sup>12</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1454 = 31659. — <sup>13</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1888-1889, p. 126. — <sup>14</sup> *Id.*, *ibid.*, 1867, p. 46. — <sup>15</sup> *Id.*, *ibid.*, 1867, p. 46; 1888-1889, p. 131-133. — <sup>16</sup> *Id.*, *ibid.*, 1888-1889, p. 127. — <sup>17</sup> *Id.*, *ibid.*, 1867, p. 45. — <sup>18</sup> *P. L.*, t. CXXVII, col. 1315; De Rossi, *op. cit.*, 1867, p. 48. — <sup>19</sup> *Id.*, *ibid.*, 1868, p. 35. — <sup>20</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 88. — <sup>21</sup> Édit. Duchesne, t. II, p. 20. — <sup>22</sup> *Codex Vatic.*, 1193.

ou le XI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, dans un document du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup> siècle, où il est question de l'*abbatia sanctorum Prisca et Aquila*<sup>2</sup>. Si l'on a cru bon de faire figurer les deux noms dans le vocable de l'église, c'est vraisemblablement qu'on la regardait, dès les premiers siècles, comme s'étant substituée à la maison où avaient jadis vécu les deux époux chrétiens. L'identification topographique entre la maison et l'église, qui se laisse deviner dans les documents que nous venons de rappeler, s'étale nettement dans certains autres; sur l'architrave de la porte d'entrée, on a lu longtemps deux distiques qui débutent ainsi : HAEC DOMVS EST AOVILAE SEV PRISCAE VIRGINIS ALMAE... » Cette inscription<sup>3</sup>, gravée, suivant P. Sabinus qui la copia au XV<sup>e</sup> siècle, *litteris antiquis*, c'est-à-dire, d'après De Rossi<sup>4</sup>, en caractères du VIII<sup>e</sup> ou du IX<sup>e</sup> siècle, prouve que la transformation de la demeure d'Aquila et Prisque en église était, à cette date, admise couramment et depuis cette époque nous avons une série ininterrompue de témoignages, qui s'accordent tous à considérer que le sanctuaire actuel s'est superposé à l'ancienne construction où habitaient les compagnons de saint Paul et où se rassemblait l'*ecclesia domestica* à laquelle l'apôtre fait allusion<sup>5</sup>.

III. ROME ou ÉPHÈSE. — On sait qu'il existe deux interprétations de ces mots de l'épître aux Romains, xvi, 3-5 : Ἀσπάσασθε Πρίσκαν καὶ Ἀκύλαν... καὶ τὴν κατ' οἶκον αὐτῶν ἐκκλησίαν. Il existait donc une *ecclesia domestica* dans la maison de Prisque et Aquila, ceci est certain; le doute ne s'élève que sur la ville où ils résidaient. Ni l'inspiration, ni l'intégrité de l'épître ne sont ici en cause, mais on s'est demandé si la contexture particulière de ce chapitre xvi n'autorisait pas une ingénieuse explication. Il se compose, en effet, de quatre ou même cinq avertissements indépendants les uns des autres, ce qui a donné à penser qu'ils s'adressaient à différents destinataires. Dès lors, deux opinions ont été soutenues. L'une qui voit dans ces finales successives l'indice de la longue élaboration de l'épître, au cours de laquelle l'apôtre ajoute à plusieurs reprises un paragraphe d'exhortations et de souvenirs particuliers qui visent tous les membres de l'Église de Rome. L'autre opinion voit dans les quinze premiers chapitres une encyclique adressée à différentes communautés, identique pour chacune d'elles et qui s'achève au verset 33 du chapitre xv. Chaque exemplaire reçoit ensuite quelques recommandations destinées en particulier à l'Église à laquelle on l'envoie. Il y a aussi une copie pour Rome avec les salutations d'usage, il y a de même une copie pour Éphèse avec, elle aussi, des salutations, mais différentes. Et il arriva dans la suite, lorsqu'on se procura les copies conservées dans les Églises, qu'on s'aperçut que si le texte des quinze premiers chapitres était immuable; il n'en allait pas ainsi du XVI<sup>e</sup> chapitre et ce fut alors qu'« afin de ne rien perdre, on mit à la suite du texte ainsi constitué les parties variantes et notamment les diverses finales des exemplaires « collationnés »<sup>6</sup>. L'explication est subtile et respectueuse, elle autorise à penser que la recommandation contenue dans les versets 3-5 s'applique à une *ecclesia domestica* située non à Rome mais à Éphèse.

L'encyclique doctrinale, un des fondements de la

théologie catholique, demeure immuable; la question est purement archéologique, à savoir si Aquila et Prisque habitaient alors à Éphèse ou à Rome.

On ne peut arriver à une solution définitive, les raisons décisives faisant défaut, mais on doit observer l'analogie des deux formules : « Saluez Prisca et Aquila... saluez aussi l'église qui est dans leur maison » (Rom., xvi, 3-5) et « Aquila et Priscilla chez qui j'habite et l'église qui est dans leur maison vous saluent » (I Cor., xvi, 19), ceci est écrit d'Éphèse. Il se trouvait donc dans cette ville une *ecclesia domestica*.

L'épître aux Romains est de l'année 56-57, antérieure par conséquent à tout séjour de l'apôtre Paul à Rome. Dans les épîtres qui ont précédé celle-ci, Paul salue ordinairement deux ou trois personnes, à moins qu'il ne transmette une commission comme c'est le cas pour l'épître aux Colossiens qu'il n'a pas évangélisés en personne. Mais dans l'épître aux Romains, il ne s'agit plus de commissions faites au nom de tiers, il parle en son nom personnel. Or, avant d'être jamais allé à Rome on s'est demandé comment il peut y compter autant d'amis qui ont coopéré avec lui à ses missions, dont il sait non seulement les noms mais la condition servile, avec le nom des maîtres de ceux qui sont esclaves. Ils sont ainsi 24, dont 16 sont grecs, 7 latins, 1 hébreu, tous Orientaux qu'on ne sait quelle circonstance a conduits à Rome. Il semble que l'apôtre doit être exceptionnellement renseigné pour savoir qu'ils s'y trouvent tous en ce moment. Dans ce nombre, il y en a plusieurs qu'il considère comme ses parents : Andronique, Junie, Hérodion. Or, ce ne sont pas des gens riches et puissants dont les déplacements sont connus par la voix publique, et quelles raisons tous ces Orientaux de condition probablement fort modeste ont-ils de faire ce long et coûteux voyage de Rome? Quelles affaires pressantes ont pu les y amener tous à ce moment? Si au lieu de les chercher à Rome on se contente de les voir à Éphèse, on s'étonne moins de leur intimité avec l'apôtre qui a fait un séjour prolongé dans cette dernière ville et a dû y nouer des relations.

L'épître aux Romains a été écrite neuf mois environ après que Paul a quitté Aquila et Prisque, alors à Éphèse; dans cet espace de temps assez court, il faudra donc admettre qu'ils ont liquidé leur commerce, sont revenus à Rome et, de retour dans leur maison, y ont de nouveau réuni une communauté. Cela suppose une très grande activité, mais qui n'est pas impossible. Cependant, plus tard, on les retrouve en Asie, à Éphèse (II Tim., iv, 19), et on les fait mourir *in Asia minore*, mais cette formule peut être négligée<sup>7</sup>.

Il est permis de s'étonner des voyages longs et coûteux de ce couple dont le métier ne semble pas réclamer de si fréquents déplacements et à qui — à en juger par cette modeste profession — la fortune n'avait pas prodigué ses dons. Car non seulement il faut les suivre du Pont jusqu'à Rome et à Corinthe puis à Éphèse, mais encore à Rome, puis en Asie Mineure d'où il reviendront mourir à Rome pour être enterrés sur la voie Salulaire nouvelle. Tous ces déplacements peuvent recevoir des explications vraisemblables, mais de ce que ces voyages ne sont pas impossibles, il ne suit pas de là qu'ils aient été accomplis.

<sup>1</sup> *Acta sancl.*, jan. t. II, p. 551-552; De Rossi, *op. cit.*, 1888-1889, p. 116, n. 5. — <sup>2</sup> A. Giorgi, *De liturg. rom. Pontif.*, t. II, p. 551; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 45, attribue ce texte au XII<sup>e</sup> siècle; en 1888-1889, p. 130, au XI<sup>e</sup> siècle. — <sup>3</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 413, n. 165. — <sup>4</sup> *Bull.*, 1867, p. 45, n. 3; 1888-1889, p. 128. — <sup>5</sup> Foreella, *Iscrizioni*, t. XI, p. 173, n. 319. — <sup>6</sup> Ern. Renan, *Saint Paul*, introd., p. LXXIII; P. Sabatier, *L'apôtre Paul*, 3<sup>e</sup> édit., Paris, 1896, p. 212; Semeria, *Venticinque anni di storia del cristianesimo nascente*, in-8°, Roma

1900, p. 373; R. Cornely, *Commentarius in S. Pauli apostoli epistolas. I. Epistola ad Romanos*, in-8°, Paris, 1896, p. 770; Jacquier, *Histoire des livres du Nouveau Testament*, in-12, Paris, 1903, p. 219, n. 1, p. 276; un grand nombre d'exégètes ont accepté la partie essentielle et rattaché à l'Église d'Éphèse un nombre plus ou moins grand de versets du c. xvi, mais toujours les v. 3-5. — <sup>7</sup> Elle se lit dans le *Petit martyrol. rom.*, 8 juillet, d'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 44-45, ces trois mots peuvent être une addition de l'auteur du martyrologe.

Un exégète a écrit « que le c. xvi (1-16 ou 1-20) s'expliquerait mieux d'une lettre écrite à Éphèse<sup>1</sup> » et un historien a fait remarquer que l'allure générale du passage (3-5) s'accorde mieux avec cette hypothèse<sup>2</sup>. De toutes les pérégrinations qu'on impose à Aquila et à Prisque on ne peut retenir l'impossibilité pour eux d'avoir fondé une église à Rome dans leur maison, car il faudra d'abord s'entendre sur le caractère improvisé d'une pareille fondation en l'an 56-57 de l'Église. Il suffisait pour cela de disposer d'une chambre, d'une table et de pain et vin; c'est peu de chose. L'aptitude à la parole, le zèle pour l'enseignement sont indépendants de toute installation. Aquila et Prisque en possédaient de reste et l'avaient fait voir avec Apollo<sup>3</sup>. Ils avaient eu un logis à Rome, avant leur expulsion par Claude, ils pouvaient avoir leurs raisons d'y rentrer, ne fût-ce que pour préparer à Paul une bonne et fructueuse réception<sup>4</sup>; ceci ne fait pas difficulté, peut-être serait-il moins facile d'expliquer leur deuxième séjour à Éphèse. Il est vrai que les Juifs se déplaçaient souvent, mais peu importe.

Paul nous dit encore à leur sujet qu'ils « ont exposé leurs têtes pour lui sauver la vie ». Où et quand? On ne peut le dire, donc nul indice à retirer de là, car Paul a couru tant de périls; mais ces quelques mots ont leur grande valeur si on remarque que « des amis si fidèles devaient être disposés à le devancer à Rome, où ils avaient laissé d'autres amis, afin de lui préparer les voies, sans se vanter de ce qu'ils avaient fait pour lui. C'est ce que Paul met en relief, et ce qu'il n'eût pas eu besoin de dire à Éphèse, où tout le monde savait quels étaient leurs rapports<sup>5</sup>. Voici un point favorable, mais tout de suite après nous lisons un bref éloge d'Épénète « qui a été le premier né de l'Asie dans le Christ ». Ce devait être un gentil, le premier converti de la province d'Asie dont Éphèse était la capitale et ceci s'expliquerait mieux d'une lettre adressée à Éphèse que d'une lettre adressée à Rome.

Suivent des noms dont chacun a fait l'objet d'une étude pour les retrouver parmi la population romaine: le plus frappant est cet Ampliatius dont nous avons déjà parlé (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1712, fig. 443); presque tous les autres ont été rencontrés dans les épitaphes des *columbaria* du 1<sup>er</sup> siècle<sup>6</sup>. Ce n'est pas une démonstration, mais c'est un indice qui ne peut être négligé quoiqu'on puisse objecter que nulle part ailleurs qu'à Rome on n'a chance de trouver tant de rapprochements, parce que nulle part ailleurs la population n'était aussi dense qu'à Rome et d'origines aussi mélangées. La liste de Paul contient des noms juifs, grecs et venus on ne sait d'où comme Persis, Asyncritos, Patrobas. Toute cette onomastique pouvait se rencontrer à Rome, non ailleurs, ou douteusement ailleurs.

Tout ce monde que Paul salue est venu d'Orient car il n'a encore parcouru que l'Orient, mais dans le nombre il peut s'en rencontrer dont il avait entendu parler sans les avoir rencontrés. S'il a connu le plus grand nombre, on a tout lieu de penser que ce n'est pas au même endroit, mais dans telle ou telle ville qu'il a évangélisée. Seulement, ils aura-t-il suivis à la trace? Entretien-il une correspondance qui le renseigne sur leurs déplacements? Est-il vraisemblable que tous se trouvent réunis à Rome? Est-il plus vraisemblable que ce soit à Éphèse? L'avantage de Rome sur Éphèse c'est à son épigraphie qui nous montre dans la capitale de l'empire un si grand nombre de noms grecs, latins, juifs, étrangers rapprochés au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère.

« A ces vraisemblances indirectes se joint l'argument

direct tiré des noms d'Ampliatius, des maisons d'Aristobule et de Narcisse, et de Rufus. Pour chacun de ces personnages, il y a une raison de le retrouver à Rome: Ampliatius comme chrétien ayant laissé un certain souvenir, Aristobule et Narcisse, comme personnages ayant eu à Rome des maisons, Rufus à cause de l'indication de Marc. Pris isolément, ces rapprochements ne donnent qu'une probabilité minime. Mais cette probabilité augmente si l'on met les quatre cas dans la balance. La solution romaine est en harmonie avec tous les quatre. C'est quelque chose.

« Mais pourquoi tous ces Orientaux ont-ils afflué à Rome? D'abord, répétons-le, rien ne prouve qu'ils étaient tous Orientaux. Et si l'on admet que Paul ne les a pas tous connus dans la même ville, ce qui paraît très clair pour Épénète, Andronique et Junie, Rufus et sa mère, c'est à Rome qu'ils avaient le plus de chances de se rencontrer, les uns à cause de son attraction, pour divers motifs, les autres parce qu'ayant été chassés de Rome sous Claude comme Juifs, ils s'étaient empressés d'y rentrer sous Néron. »

IV. EXAMEN ARCHÉOLOGIQUE. — L'archéologie sur le terrain se laisse parfois impressionner par des affirmations, des suggestions qui s'évanouissent au contrôle des faits. C'est ainsi qu'on ne peut retenir ce qui avait été écrit touchant certain oratoire du 1<sup>er</sup> siècle décoré de peintures représentant les apôtres et situé *prope titulum sanctæ Priscæ*. Or la décoration ne prouve pas: quant à l'oratoire sa situation a varié, il s'est déplacé et s'est transporté du jardin de la basilique de l'autre côté de la rue<sup>7</sup>. Il suffit.

Le diplôme en bronze de C. Marius Pudens Cornelianus est en meilleure posture, ce qui ne veut pas dire qu'il prouve ce qu'on a voulu lui faire attester, à savoir que le *titulus sanctæ Priscæ* a succédé à la maison de Priscæ, laquelle a dû à la générosité de ses patrons sa maison, son nom et sa tombe. D'abord le diplôme a été trouvé non aux abords immédiats de l'église comme l'a dit De Rossi<sup>8</sup>, mais de l'autre côté de la voie Sainte-Prisque, dans la villa Torlonia; ce n'est donc pas dans la maison de Marius Pudens Cornelianus, qui est devenue plus tard le *titulus sanctæ Priscæ*. « On ne peut donc maintenir l'identité entre la maison de Prisque du 1<sup>er</sup> siècle, celle de Pudens Cornelianus au 1<sup>er</sup> et le *titulus sanctæ Priscæ* au 1<sup>er</sup>; il faut ou bien qu'Aquila et Prisque aient précédé Pudens Cornelianus dans la maison dont on a exploré les vestiges dans la vigne Torlonia, à une certaine distance du *titulus*, ou bien qu'ils aient habité là où s'élève aujourd'hui l'église.

« Dans le premier cas, pourquoi le *titulus* consacré en l'honneur des deux époux n'aurait-il pas été construit sur l'emplacement même de leur maison et aurait-il été transporté de l'autre côté du *clivus Publicius*, conjecture d'autant plus invraisemblable qu'un oratoire existait au 1<sup>er</sup> siècle dans la maison possédée au 1<sup>er</sup> siècle par Pudens Cornelianus, et que cette chapelle pouvait être transformée en église? Si l'on préfère croire que l'église occupé la situation même de la demeure où Aquila et Prisque fabriquaient leurs tentes, nous ne pouvons englober cette demeure dans la propriété des Pudentes que par une hypothèse gratuite, car rien ne prouve que le sol de part et d'autre du *clivus Publicius* ait appartenu au même propriétaire: c'est possible mais ce n'est ni évident ni forcé. Dans ces conditions, il semble qu'il faille, ou renoncer à l'identification entre la maison de Prisque et le *titulus*, ou rompre l'union entre la maison d'Aquila et la demeure des Cornélii Pudentes<sup>9</sup>. »

<sup>1</sup> M.-J. Lagrange, *Épître aux Romains*, in-8°, Paris, 1916, p. LXIV; « écrite « ayant probablement le sens « adressée ».

— <sup>2</sup> Alf. Merlin, *op. cit.*, p. 392. — <sup>3</sup> Act., xviii, 26. — <sup>4</sup> Cornely, *op. cit.*, p. 774; Jacquier, *op. cit.*, p. 237. —

<sup>5</sup> M.-J. Lagrange, *op. cit.*, p. 364. — <sup>6</sup> M.-J. Lagrange, *op. cit.*, p. 372. — <sup>7</sup> Alf. Merlin, *op. cit.*, p. 394. — <sup>8</sup> *Bull. di arch. crist.*, 1888-1889, p. 126-128. — <sup>9</sup> Alf. Merlin, *op. cit.*, p. 396.

V. EXAMEN GÉNÉALOGIQUE. — « Quelle était la famille de C. Marius Pudens Cornelianus? De Rossi fait de ce personnage un Cornelius Pudens passé par adoption chez les Marii; il a reçu le *nomen* de sa nouvelle *gens* et changé en *cognomen* le nom de son premier père. Cornelius Pudens est ainsi devenu Marius Pudens Cornelianus. Mais sont-ce là les règles ordinaires qui président à la dénomination des adoptés? A l'époque républicaine, l'adopté prend, selon l'usage, les noms complets de son père adoptif, en les faisant suivre d'un *cognomen* formé de son ancien gentilice et terminé en *anus*. Supposons que ce soit ici le cas: C. Marius Pudens Cornelianus serait un Cornelius adopté par un C. Marius Pudens comme C. Julius Cæsar Octavianus était un Octavius adopté par C. Julius Cæsar; le *cognomen* Pudens appartiendrait par conséquent à la nouvelle, non à l'ancienne famille; il se rattacherait à Marius non à Cornelius. — Mais nous sommes ici au III<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne. Sous l'empire, les surnoms se sont multipliés; sommes-nous avec C. Marius Pudens Cornelianus en face d'un adopté? La réponse n'est pas nécessairement affirmative, car la forme du nom n'a rien qui rende cette solution obligatoire. Acceptons-la cependant: depuis les Flaviens, les adoptés ajoutent au nom de l'adoptant un des noms de leur père naturel, sans changement. Il se pourrait donc que C. Marius Pudens Cornelianus ait eu avant son adoption le surnom de Cornelianus qu'il tenait de son père naturel et qu'en devenant membre de la famille des Marii Pudentes il ait ajouté ce *cognomen* à sa nouvelle dénomination, comme M. Annius Verus (Marc Aurèle) qui s'appela, après son adoption par Antonin, M. Aelius Aurelius Verus. Ainsi qu'on le voit, Cornelianus, dans notre cas, ne semble point être la transformation de Cornelius, gentilice naturel de l'adopté, pas plus que Pudens n'est le *cognomen* qui primitivement était lié au gentilice Cornelius; notre personnage entre donc bien dans la famille des Marii Pudentes, mais il ne sort pas d'une famille dont Cornelius aurait été le gentilice et Pudens le surnom. — Les ruines où le diplôme a été trouvé sont par conséquent celles d'une maison appartenant aux Marii Pudentes, si l'on veut à un... Cornelianus; mais nous n'avons aucun indice que le terrain fût la propriété des Corneli Pudentes<sup>2</sup>. »

VI. PRISQUE ET LA MARTYRE PRISCA. — La découverte de l'hyogée des Acilii Glabrien au cimetière de Priscille sur la voie Salaire nouvelle, en 1888, a permis de constater que cette sépulture avait servi de noyau à la nécropole qui se développa alentour sur un domaine de cette famille. Cette découverte entraîna la révision de quelques données généalogiques relatives à Prisque, épouse d'Aquila et à Priscille, mère de Pudens. J.-B. De Rossi avait montré que Prisque et son mari avaient été enterrés dans le cimetière des Acilii qui devait son vocable de Priscille, mère de Pudens. Mais il y a peu de chose à fonder sur des noms aussi répandus à Rome que ceux d'Aquila, Aquilius, Prisca, Priscilla; toute la question se ramène à savoir si Aquila et Prisque reçurent la sépulture sur la voie Salaire neuve. De Rossi essaya d'en donner la démonstration, ayant lu dans la notice de Léon IV au *Liber pontificalis* l'exhumation de reliques au nombre desquelles se trouvaient un Aquila et une Prisque sur la voie Salaire; des documents plus anciens confirment ce fait pour Prisque. Celle-ci était-elle la femme d'Aquila? Ceux qui avaient mis les reliques au jour

en doutaient si peu qu'ils les donnèrent à Rhaban Maur pourvues de cette attestation: *Aquilæ atque Priscillæ, quondam comitum Pauli*. Ce qui était certain au IX<sup>e</sup> siècle laissait, au XI<sup>e</sup>, subsister un doute, car De Rossi n'a pas manqué de relever que les fouilleurs de Léon IV *si credera... si credette* qu'il s'agissait d'Aquila et de Prisque. C'étaient, en effet, les fidèles qui avaient prononcé l'identification. On avait trouvé deux corps que les inscriptions désignaient comme ceux d'un Aquila et d'une Prisque; on en conclut que c'étaient ceux-là mêmes dont parlaient les Actes: *Aquilæ atque Priscillæ (uti Actus apostolorum testantur) quondam comitum Pauli*. La parenthèse, négligée par De Rossi, donne le sens de la proposition subéquente *quondam comitum Pauli*; c'est une réflexion du prêtre Rodolphe, auteur de la vie de Rhaban Maur; ce n'est pas l'authentique qui accompagnait les reliques.

Quant à Aquila il faut savoir avouer que les *Itineraria* du VII<sup>e</sup> siècle ne font aucune mention de lui au cimetière où ils signalent Prisque, c'est donc qu'entre le VII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle on l'y avait amené, ce qui ne va pas sans soulever les plus graves objections ou bien, qu'au IX<sup>e</sup> siècle, on aura jugé convenable, puisqu'on était en possession d'une Prisca authentique, de lui adjoindre un Aquila qui, peut-être, l'était moins.

Mais c'est de Prisque seulement qu'il est ici question.

Qui était-elle? L'épouse d'Aquila? Ce n'est pas l'opinion de De Rossi qui écrivait à son sujet<sup>3</sup>: *La quale, a mio avviso, e la vergine martire, festeggiata ai 18 di gennaio*. Ceci s'arrange bien avec les *Itineraria* qui omettent le nom d'Aquila et avec le martyrologe qui décerne le titre de martyre à une vierge qu'on ne saurait confondre avec l'amie de saint Paul. Les reliques extraites sous Léon IV du cimetière de Priscille sont celles d'une martyre Prisca, différente de Prisque épouse d'Aquila.

Si Aquila et Prisque, au I<sup>er</sup> siècle, étaient revenus d'Éphèse à Rome pour y préparer la venue de saint Paul, ils retournèrent peu après en Asie Mineure, puisqu'ils s'y trouvaient à l'époque où fut écrite la II<sup>e</sup> lettre à Timothée; ils y moururent peut-être<sup>4</sup> et s'il en fut ainsi, rien ne permet de croire que leurs corps furent ramenés à Rome, on les honorait en Asie Mineure le 8 juillet, et à Rome les *Itineraria* les ignorent, car la Prisca qu'ils mentionnent est la vierge martyre dont nous venons de parler.

Quelle est celle-ci? De Rossi<sup>5</sup> veut en faire la propre fille d'Aquila et Prisque, enterrée près de ses parents. Mais il est difficile de faire d'une martyre du III<sup>e</sup> siècle la fille d'un ménage du I<sup>er</sup> siècle; on n'a aucun lien à établir entre la vierge martyre Prisca et Prisque, que sépare plus d'un siècle.

Prisca, honorée le 18 janvier<sup>6</sup>, a souffert à une date mal précisée, sous Claude II (voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot PERSÉCUTIONS, col. 571). Quant à Prisque, celle qu'on donna à Rhaban Maur accompagnée d'un Aquila, ce n'était ni la compagne de saint Paul ni le mari de celle-ci, car il est probable qu'ils reposaient en Asie Mineure. On dut sans doute rencontrer une tombe portant le nom de Prisca, on lui associa les restes d'un chrétien nommé Aquila — ces deux noms étaient très fréquents — et l'heureux rapprochement ne laissa aucun doute aux gens du IX<sup>e</sup> siècle sur les deux personnages, si peu de doute que le prêtre Rodolphe écrivit: *Aquilæ atque Priscillæ, uti Actus apostolorum testantur, quondam comitum Pauli*. L'identification s'était

<sup>1</sup> Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigr. lat.*, p. 72-73; Pallu de Lessert, *Centenaire de la Soc. des antiq. de France. Recueil des mémoires*, in-1<sup>o</sup>, Paris, 1904, p. 371. — <sup>2</sup> Alf. Merlin, *op. cit.*, p. 396-397. — <sup>3</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1888-1889, p. 116. — <sup>4</sup> Le Petit martyrologe romain le

dit, mais son autorité ne compte guère. — <sup>5</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 45. — <sup>6</sup> *Acta sanct.*, jan. t. 11, p. 547 sq; cf. Görres, *Das Martyrium der heiligen Prisca*, dans *Jahrbücher für protest. Theologie*, t. XVIII, 1892, p. 112-118.

faite d'elle-même à la lecture des deux noms ainsi rapprochés, elle n'y gagnait rien en certitude historique. Ainsi donc, on peut dire, semble-t-il, « que les deux personnages exhumés sous Léon IV, même s'ils provenaient de la catacombe de Priscille, ce qui est à peu près sûr, ne sont pas les hôtes de saint Paul. Dès lors, les rapports étroits que De Rossi avait essayé d'établir entre la mère de Pudens ou les Acilii Glabrien et la femme d'Aquila n'ont pas d'objectivité. Rien ne montre que celle-ci ait été affranchie de celle-là ou de ceux-ci <sup>1</sup>. » « Il faut, je crois, écrivait L. Duchesne, être très réservé à l'endroit des conjectures qui rattachent la Priscilla, éponyme du cimetière, à la femme du juif Aquila, dont il est question dans les Actes et dans les épîtres de saint Paul <sup>2</sup>. » « Dans l'ensemble, on peut conclure que les arguments que De Rossi avait espéré fonder sur les découvertes archéologiques ne sont d'aucun poids pour mettre hors de doute la vérité de la tradition : nous ne voyons nullement, grâce à eux, que le *titulus sanctæ Priscæ* ait été construit dans un terrain appartenant aux Cornelii Pudentes, sur l'emplacement où se trouvait la maison d'Aquila et Prisca <sup>3</sup>. »

VII. LA DÉNOMINATION DU *TITULUS*. — Elle a varié suivant les époques. Jusqu'à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle il n'est jamais question d'Aquila sur aucun monument : 1<sup>o</sup> Dans les synodes romains : en 499, *Dominicus presbyter tituli sanctæ Priscæ* <sup>4</sup>; en 595 : *Maurus presbyter Sanctæ Priscæ* <sup>5</sup>; en 721 : *Joannes presbyter sanctæ romanæ Ecclesiæ tituli sanctæ Priscæ* <sup>6</sup>; en 745 : *Dominicus humilis presbyter sanctæ romanæ Ecclesiæ tituli sanctæ Priscæ* <sup>7</sup>; 2<sup>o</sup> Sur les inscriptions (du V<sup>e</sup> siècle environ) : *AVR(elius) TIT(uli) PRISCAE* <sup>8</sup>; *LOCVS ADEODATI PRESBYTERI TITVLI PRISCAE* <sup>9</sup>; 3<sup>o</sup> Au *Liber pontificalis*, notice d'Hadrien (772-795) <sup>10</sup>.

A partir du IX<sup>e</sup> jusqu'au XII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle, on rencontre les deux noms rapprochés, par exemple au *Liber pontificalis* dans la notice de Léon III (795-816) pour la première fois on lit : *in titulo beatis Aquilæ et Priscæ*, on en peut citer trois autres exemples dans des textes de peu d'autorité, mais le nom de *Prisca* reparaît seul dans cette même vie de Léon III <sup>11</sup> et il en est de même dans beaucoup d'autres textes du IX<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, notamment dans le concile romain de 853, dans des catalogues d'églises romaines, dans des bulles papales en 1063, 1066, 1098, 1119, 1129, etc.; en sorte que pendant cette période on peut dire que le nom d'Aquila n'est accolé à celui de Prisque que d'une manière exceptionnelle. L'histoire de la dénomination du vocable peut donc se résumer ainsi : 1. Jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, exclusivement *titulus sanctæ Priscæ*. 2. Du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, le nom d'Aquila se lit parfois, mais très rarement avec celui de Prisque. 3. A partir du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, le nom d'Aquila disparaît complètement. Ces transformations successives du vocable doivent répondre à des raisons qui ne sont pas toutes évidentes.

De Rossi a supposé que l'exclusion d'Aquila pendant la première période pouvait s'expliquer par un besoin d'abréviation. C'est douteux, outre que c'est presque sans exemple à Rome, on voit le nom de la femme prévaloir sur celui de l'homme et précisément ce nom de Prisca était si répandu chez les chrétiens qu'il pouvait naître de là une confusion; on se demandera aussi comment et pourquoi Aquila n'a pas été préféré à Prisque dans un seul document de cette période; enfin, si le public a préféré abrégé, est-il

admissible que les documents officiels — signatures de synodes — aient fait de même.

Il est aussi difficile d'expliquer l'omission complète d'Aquila pendant la première période que son admission exceptionnelle pendant la deuxième période et sa disparition à partir du XI<sup>e</sup> siècle, si on accepte toute autre explication que celle-ci : le vocable primitif est *Prisca* et c'est à une époque d'érudition, la renaissance carolingienne, que des clercs lettrés, désireux de faire parade de leurs connaissances historiques, ont produit Aquila. De la martyre sous Claude II et de l'épouse d'Aquila laquelle est titulaire? C'est, aujourd'hui, incontestablement la première dont la fête tombe le 18 janvier. Son souvenir est attesté par le reliquaire qui porte les sigles V. M. et par les peintures murales qui figurent son supplice. Peut-on croire qu'elle ait supplanté son homonyme de l'âge évangélique? On peut le croire, certes, mais on n'en peut donner la preuve, il faudrait alors soutenir que cette vierge martyre Prisca a pris la place d'Aquila et Prisca, ce qui serait surprenant puisqu'on a vu plus haut que le souvenir de la femme d'Aquila ne se rattache à l'Aventin que par une tradition qui n'est pas antérieure à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle.

La vierge et martyre, quoique Romaine, n'avait pas fort exalté l'imagination de ses compatriotes, comme une Agnès ou un Laurent, et il semble que sa personnalité se défendait non sans peine d'une confusion avec la compagne de saint Paul qui avait le même nom. On en vint peu à peu, surtout à une époque où l'histoire était mal connue dans son détail, à amalgamer la martyre et l'hôtesse de saint Paul pour en faire un unique personnage. L'opération était accomplie au début du IX<sup>e</sup> siècle et Aquila pouvait se montrer, mais à ses risques et périls. Nous avons dit que dans la notice de Léon III, on lit une fois la formule *Aquilæ et Priscæ* contre deux fois *Priscæ*. A peu d'années de là le bruit se répandit dans Rome qu'on avait retrouvé les reliques d'Aquila et celles d'une Prisca; il n'en fallait pas de meilleure preuve et de la vierge martyre Prisca il ne fut plus question pendant quelque temps, pour certains du moins, car nous avons dit qu'Aquila eut grand peine à s'imposer et n'évinça pas la martyre, qui demeura en possession dans les documents officiels, sauf une seule infraction entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle.

Prisca, la martyre, se défendait si bien qu'entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle on put lire sur la porte de son église ces mots :

*Hæc domus est Aquilæ seu Priscæ virginis alma...*

Ainsi Prisque n'avait eu accès avec son mari qu'à la condition de devenir vierge! La véritable Prisca conservait sa fête au 12 janvier et, vers le X<sup>e</sup> siècle, on éprouva le désir de tout arranger pour le mieux dans une *passio* qui n'est pas de bien grande valeur, comme De Rossi a dû le reconnaître. On mit en circulation que la dépouille de la vierge martyre avait trouvé un abri, dès le III<sup>e</sup> siècle, dans l'église bâtie sur l'emplacement de la maison d'Aquila et Prisque. L'explication semblait ingénieuse et satisfaire tout le monde, elle expliquait comment le nom de *titulus sanctæ Priscæ* avait pu prévaloir sans déposséder aucunement Aquila et Prisque. En fait c'était « le contraire de ce qui s'était passé : ce n'est pas Prisca qui s'est immiscée dans une église consacrée à Aquila et à sa femme; c'est en l'honneur de ceux-ci qu'on a essayé d'accaparer un sanc-

<sup>1</sup> Alf. Merlin, *op. cit.*, p. 401-402. — <sup>2</sup> L. Duchesne, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1901, p. 116. — <sup>3</sup> Alf. Merlin, *op. cit.*, p. 402. — <sup>4</sup> *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. XII, p. 413, n. 45. — <sup>5</sup> Labbe, *Concilia*, t. V, col. 1200. — <sup>6</sup> *Id.*, *ibid.*, t. VI, col. 1459. — <sup>7</sup> *Id.*, *ibid.*, t. VI, col. 1562. —

<sup>8</sup> G. Marchi, *Monumenti*, p. 26. — <sup>9</sup> L. Duchesne, *Les titres presbytéraux et les diaconies*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 226. — <sup>10</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, (1886) p. 501. — <sup>11</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. II, p. 4, n. 24.

tuaire jusque-là réservé à l'autre martyr en lui imposant le vocable de *titulus Aquilæ et Priscæ*<sup>1</sup>, qui remplaça pour un temps, mais jamais officiellement, le *titulus sanctæ Priscæ* primitif.

VIII. L'*ECCLÉSIA DOMESTICA*. — De ce qu'on vient de lire, il résulte que le nom d'Aquila n'a pas de titre historique à figurer en ce lieu. Ni les découvertes archéologiques, ni les documents littéraires ou historiques ne peuvent prouver que la maison d'Aquila s'élevait sur l'Aventin, là où se voit aujourd'hui l'église qui porte le nom de Sainte-Prisque; la tradition qui l'y place ainsi que l'*ecclesia domestica* ne se réclame que d'une tradition qui n'est pas antérieure au IX<sup>e</sup> siècle ou de la fin du VIII<sup>e</sup>.

Il semble qu'on ne puisse pas soutenir qu'au I<sup>er</sup> siècle, en ces lieux, se trouvait l'oratoire qui retentit de la voix des deux grands apôtres; on a vu que rien n'autorise cette affirmation et on dira quelques mots, en terminant, des monuments archéologiques invoqués en faveur de la prétendue tradition. Ce sont :

1<sup>o</sup> Un chapiteau antique, peut-être de l'époque des Antonins, sur lequel sont gravés, en lettres du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle, ces mots : *Bactismu(m) s(an)c(t)i Petri*<sup>2</sup>. Ce chapiteau qui subsiste encore dans la crypte, en face l'autel, n'a, il est à peine besoin de le dire, aucune valeur comme document historique, concernant le séjour de saint Pierre sur l'Aventin<sup>3</sup>.

2<sup>o</sup> Une mosaïque du XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle, dans la crypte, représentant saint Pierre<sup>4</sup> qui fut détruite lors de la restauration de l'église au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

3<sup>o</sup> L'inscription en vers, gravée au IX<sup>e</sup> siècle sur la porte d'entrée, dont nous avons donné le début et dont voici la fin<sup>6</sup> :

*Hic Petre, divini tribuebas fercula verbi,  
sepius hocce loco sacrificans domino.*

4<sup>o</sup> L'inscription gravée au XV<sup>e</sup> siècle, par ordre de *Callixte III* et qui se lit encore dans le chœur, à gauche de l'autel<sup>7</sup> :

*...Mondis Avenfini nunc facta est gloria major  
unius veri religione Dei.  
præcipue ob Priscæ quod cernis nobile templum  
quod prisicum merito par sibi nomen habet.  
Nam Petrus il coluit populos dum sæpe doceret,  
dum faceret magno sacraque sæpe Deo.  
dum quos Faunorum fontis deceperat error,  
hic melius sacra purificaret aqua.*

H. LECLERCQ.

**PRIVILÈGE CLÉRIICAL.** — Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 438-503; à ce que nous avons dit du *privilegium fori* on peut consulter pour plus de développements : R. Génestal, *Les origines du privilège cléricale*, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. XXXIII, 1908, p. 161-212.

**PROBST (FERDINAND).** — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. BIOGRAPHIE. — Ferdinand Probst naquit le 28 mars 1816 à Ehingen (Wurtemberg); il suivit les classes du gymnase de sa ville natale jusqu'en 1836 où il se rendit à Tübingen et fut ordonné prêtre le 16 septembre 1840. Il occupa successivement les postes de vicaire à Ellwangen, 1841, et de curé à Pfarrich de 1843 à 1864. Entre temps il suivait les cours de Heffele, de Kuhn et, le 25 novembre 1851, obtenait son doctorat en théologie. Au printemps de 1864, il fut promu professeur de théologie pastorale à l'université de Breslau; le 16 avril 1886, chanoine; en 1889-1890, recteur

de l'université; en 1890, prélat romain; le 4 mars 1896, *Dompropst* et installé le 31 juillet 1896. Il mourut le 26 décembre 1899 à Breslau.

Probst consacra la majeure partie de son activité littéraire à l'étude de la liturgie. Il s'était persuadé que la liturgie conservée dans les *Constitutions apostoliques* (voir *Dictionn.*, t. III, à ce mot) était la liturgie universelle de l'Église et il se servit d'une vaste érudition pour en faire la preuve. Ce fut en vain. Il découvrait des allusions dans les textes les plus vagues et bâtissait des démonstrations sur des pointes d'aiguilles. La lecture en est rebutante et son effort est perdu; on ne peut contester les recherches, on n'en peut retirer presque rien d'utile. Ce qu'il en reste c'est que la liturgie du VIII<sup>e</sup> livre des *Constitutions apostoliques* a pu servir de maquette à la liturgie d'Antioche<sup>8</sup>. Les tentatives de F. Kattenbusch<sup>9</sup> et de P. Drews<sup>10</sup> pour galvaniser la monomanie du chanoine Probst ont échoué.

II. BIBLIOGRAPHIE. — *Katholische Glaubenslehre. Ein Religionshandbuch für Laien*, Mainz, 1845. — *Die sogenannte Reformation und die wirkliche Reformation. Ein Beitrag zur 300 jährigen Jubelfeier der allgemeinen Kirchenversammlung von Trient : Kurzer Ueberblick über die Unterscheidungslehren*, Mainz, 1845. — *Katholische Moralthologie*, 2 vol., Tübingen, 1848-1850; 2<sup>e</sup> édit., 1853. — *Die Gesellschaft Jesu*, Tübingen, 1851. — *Verwaltung der hochheiligen Eucharistie*, Tübingen, 1853; 2<sup>e</sup> édit., 1857. — *Brevier und Breviergebel*, Tübingen, 1854. — *Exequien*, Tübingen, 1856. — *Kirchliche Benedictionen und ihre Verwaltung*, Tübingen, 1857. — *Liturgie der drei ersten christlichen Jahrhunderte*, Tübingen, 1870. — *Lehre und Gebet in den drei ersten christlichen Jahrhunderten*, Tübingen, 1871. — *Sakramente und Sakramentalien in den drei ersten christlichen Jahrhunderten*, Tübingen, 1872. — *Kirchliche Disciplin in den drei ersten christl. Jahrh.*, Tübingen, 1873. — *Katechese und Predigt vom Anfang des IV. bis zum Ende des VI. Jahrhunderts*, Breslau, 1884. — *Lehre vom liturgischen Gebete*, Breslau, 1885; 2<sup>e</sup> édit., 1892. — *Geschichte der katholischen Katechese*, Breslau, 1886. — *Die ältesten römischen Sacramentarien und Ordines*, Münster-i.-W., 1892. — *Liturgie des VI. Jahrhunderts und deren Reform*, Münster-i.-W., 1893. — *Die abendländische Messe vom V. bis zum VIII. Jahrhundert*, Münster-i.-W., 1896.

Parmi les travaux disséminés dans des publications périodiques, nous relevons les titres suivants : *Origenes über die Eucharistie*, dans *Theolog. Quartalschrift*, Tübingen, 1864, p. 449-534; *Origenes über den katholischen Gottesdienst*, dans *ibid.*, 1864, p. 646-719; *Lehre des Clemens von Alexandrien über die Eucharistie*, dans *ibid.*, 1868, p. 203 sq.; *Die Verwaltung des Kirchenvermögens in den ersten drei Jahrhunderten*, dans *ibid.*, 1872, p. 383 sq.; *Der Primat in den ersten drei Jahrhunderten*, dans *Der Katholik*, 1872, p. 257-284; *Der Brief des römischen Klemens und der Tod der Apostel Petrus und Paulus*, dans *ibid.*, p. 658-668; *Das christliche Begräbniss im IV. Jahrh.*, dans *Histor. polit. Blätter*, t. LXXIX, 1877, p. 518-532; *Ehe und Eheschließung im V. Jahrh.*, dans *ibid.*, t. LXXX, 1877, p. 677-696, 753-767, 829-842; *Das teonianische Sacramentarium*, dans *Katholik*, 1879, p. 478-503; *Historischer Commentar zum Tauford des römischen Rituales*, dans *ibid.*, 1880, p. 519-540; *Die Scritinien ordines und der silbente römische Ordo*, dans *ibid.*, 1880, p. 55-75; *Die afrikanische Liturgie im IV. und V. Jahrhundert*, dans *ibid.*, 1881, p. 149-470, 561-581; *Maiändische Liturgie,*

<sup>1</sup> Alf. Merlin, *op. cit.*, p. 414. — <sup>2</sup> Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 293-294. — <sup>3</sup> Marucchi, *S. Pietro e Paolo*, p. 117. — <sup>4</sup> M. Armellini, *Handbook to christian and ecclesiastical Rome*, t. I, p. 327. — <sup>5</sup> Platner et Bunsen, *Beschreibung der Stadt Rom*, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 423. — <sup>6</sup> De Rossi, *Inscr.*

*christ. urb. Rom.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 443, n. 165. — <sup>7</sup> Forcella, *Iscrizioni*, t. XI, p. 171, n. 312. — <sup>8</sup> L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 55-56. — <sup>9</sup> *Das apostolische Symbol*, Tübingen, 1900, t. II, p. 317. — <sup>10</sup> *Untersuchungen über die sogen. elementarische Liturgie*, Tübingen, 1906.

dans *ibid.*, 1882, p. 16-32, 113-132, 225-243, 337-354; *Die Liturgie des Basiliius*, dans *ibid.*, 1883, p. 1-27, 113-141; *Die antiochenische Messe nach den Schriften des h. Joh. Chrys. dargestellt*, dans *Zeitschrift für kath. Theologie*, 1883, p. 250-253; *Die Liturgie nach der Beschreibung des Eusebius von Cäsarea*, dans *ibid.*, 1884, p. 681-726; *Die hierosolymitanische Messe nach den Schriften des heil. Cyrillus*, dans *Katholik*, 1884, p. 142-157, 253-270; *Schriftliche Abfassung der Liturgie*, dans *ibid.*, 1884, p. 31-53; *Die gattikanische Messe vom IV. bis zum VIII. Jahrh.*, dans *ibid.*, 1886, p. 73-95, 146-167, 246-267, 361-382, 517-540; *Die spanische Messe von ihren Anfängen bis zum VIII. Jahrhundert*, dans *Zeitschrift für kath. Theol.*, 1888, p. 1-35, 193-245; *Duchesne über die drei ältesten römischen Sacramentarien*, dans *ibid.*, 1891, p. 193-213; *Zur Frage nach der Stellung des Gelasianum zum Osterfasten*, dans *Theolog. Quartalschrift*, 1894, p. 126-134; quelques articles dans la 2<sup>e</sup> édition du *Kirchentextikon* de Wetzer und Welte, entre autres : *Brevier*, t. II, col. 1257-1291.

Enfin *Verwaltung des hohenpriesterlichen Amtes*, Breslau, 1881; 2<sup>e</sup> édit., 1885; *Theorie der Scetforge*, Breslau, 1883; 2<sup>e</sup> édit., 1885 : *Katholische Pastoraltheologie*, Münster-i.-W., 1898.

H. LECLERCQ.

**PROCÉDURE FRANQUE.** — La procédure en droit franc diffère de la procédure romaine de l'époque impériale. La loi salique nous montre des traces de l'usage primitif qui introduit l'action du demandeur par un acte d'exécution. Au cas où des bestiaux ont endommagé une culture, le plaignant commence par les saisir et les enfermer (ix, 2, 5), s'agit-il de saint Landelin qui, avec deux compagnons, a entrepris le défrichement d'une forêt, le propriétaire de celle-ci survient, se fâche et saisit leurs manteaux : *cappas eorum quasi pro vadia auferens*<sup>1</sup>. En cas de vol, la visite de la maison du voleur ou du recéleur présumé est permise nonobstant l'opposition du propriétaire. Dans les trois jours qui suivent le vol, la découverte de l'objet entraîne restitution ou séquestre; après ce délai, le détenteur garde la possession et recherche le coupable.

Le défendeur est tenu de se rendre à l'assignation du tribunal siégeant au mallberg. Le demandeur somme son adversaire de répondre à sa plainte sans restrictions ni échappatoires, par affirmation ou dénégation. Le jugement du *thungin*<sup>2</sup> est définitif si le défendeur a avoué ou s'il a été pris en flagrant délit; si celui-ci n'avoue pas, le jugement ne porte que sur le dispositif de la preuve. Mais ce n'est pas le tribunal qui recherche la preuve, il attend que les parties remplissent les obligations légales. En cas de flagrant délit, le demandeur est seul admis à fournir la preuve. Ce qui fait de la preuve un privilège, c'est qu'à moins d'être arguée de faux, elle ne peut être écartée ni même combattue; on ne la discute pas; du moment où elle est apportée dans les conditions voulues, elle est décisive.

Le serment se faisait au *mattus*<sup>3</sup>; le nombre des co-jureurs était dans le droit salien de douze, dans le droit ripuaire de six à soixante-douze et les témoins étaient appelés « documentaires » ou bien « de notoriété ». Le fait que, dans plusieurs cas, on indique le nombre de témoins<sup>4</sup> qui doivent affirmer le même fait prouve que la valeur intrinsèque du témoignage n'est que chose accessoire.

Reste l'épreuve judiciaire, ce qu'on appellera plus tard le jugement de Dieu; on y a recours soit en l'ab-

sence des co-jureurs, soit si la partie adverse récusé le serment ou l'argue de faux. Une fois la preuve faite, le perdant doit exécuter le jugement.

Enfin la procédure franque ne connaît point l'appel.

H. LECLERCQ.

**PROCÈS ET MARTINIEN (CATACOMBE DE).** — I. Un peu de topographie. II. Un peu d'hagiographie. III. Épigraphe.

I. UN PEU DE TOPOGRAPHIE. — La voie Aurélienne, appelée *Via Aurelia vetus*, partait du *ponte Emitio* et par la porte Aurelia, que Procope nomme déjà *Panacratiana*, proche de la porte moderne dite de Saint-Pancrace, se dirigeait par Lorium vers Centumcellæ, aujourd'hui Civita Vecchia; c'était la route qui conduisait à la mer et qui, au VII<sup>e</sup> siècle de Rome, fut prolongée jusqu'à Gênes. Sous Marc-Aurèle fut tracée une *Via Aurelia nova* partant du *ponte Elio* et qui sort de l'enceinte de Rome par la porte Cavalligieri; après un parcours de trois milles elle rejoint la voie Aurélienne ancienne, la seule qui nous intéresse ici puisque c'est de chaque côté de cette dernière que se succèdent plusieurs catacombes chrétiennes.

La topographie de ces parages est loin d'être claire, les fouilles n'y ont été ni méthodiques ni profondes et ce qu'on sait de ces terrains n'est pas beaucoup plus précis que ce qu'on en savait au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, malgré des études partielles<sup>5</sup>. Nous avons consacré des notices aux catacombes de Caléopde (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1593-1595), des deux Félix (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1299) et de saint Pancrace (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1009-1014), ici nous nous occuperons du cimetière des saints Procès et Martinien.

Si nous récapitulons ce que nous apprennent les documents du VII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>, nous lisons dans l'*Itinerarium* de Salzbourg : *Deinde ambulat ad S. Pancratium, cujus corpus quiescit in formosa ecclesia via Aurelia, quam S. Honorius papa magna ex parte redificavit, et in illa ecclesia intrabis longe sub terra et invenies... et S. Processus et Martinianus sub terra, et S. Lucina virgo et martyr in superiori. Deinde pervenies eadem via ad sanctos pontifices et martyres duos Felices. Postea eadem via pervenies ad ecclesiam; ibi invenies S. Caltistum...* Dans l'*Itinerarium* de Guillaume de Malmesbury nous lisons : *Quarto decima porta et via Aurelia, quæ modo porta S. Pancratii martyris dicitur, quod juxta eam requiescit in sua ecclesia; et alii martyres... In altera ecclesia Processus et Martinianus et in tertia Felices duo, et in quarta S. Caltistus et Calepodius...* Dans l'*Itinerarium* d'Einsiedeln : *In via Aurelia extra civitatem S. Pancratii, in dextera Processi et Martiniani; enfin dans l'Index des cimetières des Mirabilia, ces simples mots : Cæmeterium Calepodii ad S. Pancratium. Cæmeterium S. Agathæ ad girulum. Cæmeterium Julii via Aurelia...*

Ainsi donc les *Itineraria*, d'accord en cela avec le martyrologe hiéronymien et le *Liber pontificalis*, nous font connaître sur la voie Aurélienne cinq lieux vénérés qui sont : au 2<sup>e</sup> mille, le cimetière et la basilique de saint Pancrace et le cimetière avec l'église des saints Procès et Martinien que suivent l'église et le cimetière des *Felices duo*; au 3<sup>e</sup> mille, la basilique de saint Caliste et le cimetière de Caléopde; enfin, d'après le témoignage unique de la *Notitia portarum*, au XI<sup>e</sup> mille, l'église de saint Basilde.

A saint Pancrace on vénérât les tombes des martyrs Artemius, Paulin, Sophie et ses trois filles : Agape, Elpis et Pistis, puis un martyr Symmaque<sup>7</sup>,

<sup>1</sup> *Acta sanct.*, junii t. III, p. 542. — <sup>2</sup> Plus tard le comte. — <sup>3</sup> Plus tard sur un autel. — <sup>4</sup> *Loi salique*, XXXIX, 2; *Extrab. B.*, 2. — <sup>5</sup> E. Stevenson, dans *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 104-106; I.-P. Kirsch, *Le memorie dei martiri sulle vie Aurelia e Cornelia*, dans *Miscellanea Francesco Ehrle*,

t. II, p. 63-100; A. Silvagni, *La topografia cimiteriale della via Aurelia*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1932, p. 104-114. — <sup>6</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1863, t. I, p. 140, 141, 183. — <sup>7</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 262.

éponyme d'une basilique où le pape saint Grégoire I<sup>er</sup> prononça sa xxvii<sup>e</sup> homélie et que le pape Honorius I<sup>er</sup> fit rebâtir et qu'on nous présente comme une *formosa basilica*.

Les martyrs Procès et Martinien étaient l'objet principal du culte dans le cimetière où leur nom était associé à celui de Lucine. Au I<sup>er</sup> siècle, ils possédaient une église cimétériale puisqu'à l'époque de l'usurpateur Eugène (392-394) elle fut concédée à une secte de montanistes<sup>2</sup>, qui n'eurent pas le temps de s'y attarder et, ici encore, le pape saint Grégoire I<sup>er</sup> prononça une homélie en l'honneur des martyrs.

Du sanctuaire des *Felices duo* on ne sait que dire car le *Liber pontificalis*<sup>3</sup> y voit les papes Félix I<sup>er</sup> et Félix II tandis que des documents plus anciens et recevables font inhumer Félix I<sup>er</sup> au cimetière de Calliste (voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 1188).

Au cimetière de Caléopde fut enterré le pape Calliste, sur le tombeau duquel le pape Jules I<sup>er</sup> bâtit une basilique<sup>4</sup>.

Enfin le sanctuaire de sainte Basilde, au XI<sup>e</sup> mille, ce qui correspond au site de l'antique Lorium, où s'éleva une basilique retrouvée par Boldetti<sup>5</sup> avec des galeries cimétériales qu'il identifia à tort avec le cimetière de Marius, Audifax et Abacuc, erreur corrigée par E. Stevenson<sup>6</sup> et M. Armellini<sup>7</sup>.

Cette topographie rétablie par les *Itineraria* du VII<sup>e</sup> siècle trouve un complément grâce à deux autres documents que voici : une inscription datée de l'année 404 nous apprend que<sup>8</sup> :

victor IN PACE FILIVS EPISCOPI VIXORIS  
civilITIS VCRESIVM VIXIT ANNIS XXXϸIII  
mensibus VII DEGES D XI KAL·NOVEBR·CONSVLATV  
d.n.honorTVI AVG DEPOSITVS IN BASILICA SANCTO  
rum NASARI ET NABORIS SECVNDV ARCV IVXTA  
fENESTRA

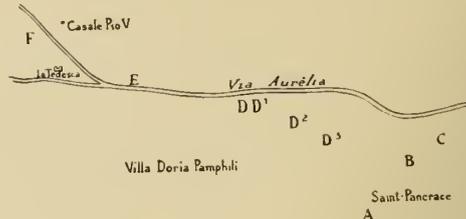
Le culte des saints Nazaire et Nabor à Rome se trouvait, d'après le martyrologe hiéronymien, *via Aurelia miliario v*, et leur basilique avait été construite au commencement du V<sup>e</sup> siècle, sous le pontificat d'Innocent I<sup>er</sup><sup>9</sup> qui vit dédier le titre urbain de Vestina à d'autres martyrs milanais, les saints Gervais, Protas et Vital.

Le deuxième document est le *Liber pontificalis* qui mentionne une basilique due au pape Symnaque<sup>10</sup> : *hic fecit basilicam sanctæ martyri Agathæ, via Aurelia, in fundum Lardarium*, celle-ci beaucoup plus rapprochée de Rome.

A partir du VI<sup>e</sup> siècle la basilique et le culte de saint Pancrace, bien loin de périr et de tomber, comme tant d'autres, dans l'oubli, connurent une sorte de vogue, aux dépens des autres sanctuaires dont on rencontre à peine une mention. C'est dans la notice du pape Grégoire III, au *Liber pontificalis*, que nous relevons la dernière mention de la catacombe des saints Procès et Martinien dont la basilique reçut une toiture neuve : *tectum basilicæ a novo construxit*<sup>11</sup>. De même le cimetière de Caléopde attira son attention : *basilicam sancti Calixti pontificis et martyris pene a fundamentis dirulam novis fabricis cum tecto construxit ac totam depinxit*. Sous le pontificat de Pascal I<sup>er</sup> le transfert des reliques de Procès et Martinien au Vatican marqua l'abandon et la ruine de leur catacombe.

Vers le milieu du IX<sup>e</sup> siècle, nous lisons parmi les générosités faites par le pape Léon IV qu'il *fecit in*

*cymelerio beatæ Agathæ martyris quæ ponitur foris porta beati Pancratii martyris vestem de fundato I et vela VIII*<sup>12</sup>. Ces quelques mots nous apprennent que dès lors l'oubli s'était fait et la confusion s'était mise dans les noms des anciens cimetières romains tel que les conservait le livre des *Mirabilia urbis Romæ*.



F, le cimetière de Caléopde, retrouvé par Boldetti et à qui Marangoni imposa le nom de Procès et Martinien que De Rossi lui retira avec raison et où Stevenson découvrit les vestiges de la basilique élevée à saint Calliste.

B, C, D, D<sup>1</sup>, D<sup>2</sup>, D<sup>3</sup> se trouvent à gauche de la voie Aurélienne, dans l'enceinte de la villa Pamphili, tandis que E se trouve à droite de la voie et hors de la villa.

B, près des *Quattro venti*, s'ouvre l'entrée de quelques galeries dévastées qui, suivant Armellini, ont appartenu au cimetière de saint Pancrace; elles se trouvent à 150 mètres environ de la basilique ce qui rend la conjecture probable.

C, où s'est produit il y a quelques années une crevasse qui a permis de découvrir un couple de galeries pouvant appartenir à un hypogée chrétien proche de la voie Aurélienne.

D, près du 2<sup>e</sup> kilomètre, où Stevenson trouva en 1889 une descente conduisant à une importante région cimétériale avec galeries régulières, élevées et renforcées de maçonnerie, dirigées vers l'Est. O. Marucchi parle de « plusieurs tombeaux encore fermés, et çà et là des constructions anciennes destinées à consolider les parois. Il reste même des traces d'un ancien escalier. Des infiltrations d'eau, provenant peut-être de l'aqueduc de Trajan, ont produit de magnifiques stalactites<sup>13</sup> ». Le plan qu'il en donne ne manque pas d'une certaine exactitude, mais apprend peu de chose; quant à l'assertion qui fait venir d'ici l'inscription de *Gentia* conservée dans les papiers de G. Marini à la bibliothèque Vaticane elle ne repose sur rien.

D, D<sup>1</sup>, D<sup>2</sup>, D<sup>3</sup> paraissent appartenir à un seul cimetière très ancien.

E marque l'entrée par un escalier rapide et étroit mais antique d'une galerie complètement dévastée où on a pu relever quelques graffites et une date : 1782. Les galeries se dirigent vers la voie Aurélienne qu'elles traversent et tournent à l'Ouest et au Sud-Ouest vers l'ancienne *villa Farsetti* (devenue Pamphili).

Stevenson, Armellini et Marucchi<sup>14</sup> s'accordent à reconnaître dans D et E deux entrées du cimetière des Saints-Procès-et-Martinien, A. Silvagni adopte une opinion opposée<sup>15</sup> et se montre disposé à admettre l'emplacement du cimetière de Procès et Martinien aux points D, D<sup>1</sup>, D<sup>2</sup>, D<sup>3</sup> et à reporter en E le cimetière des *Felices duo*. Ce n'est là encore que pure hypothèse.

<sup>1</sup> Id., *ibid.*, t. I, p. 324. — <sup>2</sup> J.-P. Kirsch, *op. cit.*, p. 72. — <sup>3</sup> *Lib. pontif.*, t. I, p. 158, 211. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, t. I, p. 205. — <sup>5</sup> *Osservazioni sopra i cimiteri*, p. 538. — <sup>6</sup> *Realencyklopädie für christl. Altertüm.*, t. II, p. 128. — <sup>7</sup> *Gli antichi cimiteri cristiani*, p. 105. — <sup>8</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 227, n. 534. — <sup>9</sup> J.-P. Kirsch, *op. cit.*, p. 90. — <sup>10</sup> *Liber*

*pontificalis*, t. I, p. 262. — <sup>11</sup> *Ibid.*, t. I, p. 424. — <sup>12</sup> *Ibid.*, t. I, p. 114. — <sup>13</sup> *Éléments d'archéol. chrét.*, t. II, 1900, p. 53-54. — <sup>14</sup> E. Stevenson, dans *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 104. M. Armellini, *Gli antichi cimiteri cristiani di Roma e d'Italia*, p. 522; O. Marucchi, *Le catacombe romane*, p. 56-58. — <sup>15</sup> *La topografia cimiteriale*, dans *Riv. di arch. crist.*, 1932, p. 111.

On sait que la plus ancienne recension des *Mirabilia* se trouve dans le *Polyptyque* du chanoine Benoît et qu'on peut la faire remonter au x<sup>e</sup> siècle (voir *Dictionn.*, t. vn, col. 1921-1922; t. xi, col. 1413-1414). Or, nous y lisons dans son catalogue de cimetières dressé suivant l'ordre topographique : *Cæmeterium Calepodii ad sanctum Pancratium. — Cæmeterium S. Agathæ ad girulum. — Cæmeterium Julii via Aurelia*. Ce même catalogue, dans la 2<sup>e</sup> édition des *Mirabilia* ne parle déjà plus du *Cæmeterium Julii* qui correspond à l'ancien cimetière de Caléopode, et c'est d'après ce qu'en dit Panvinio que Bosio a, sur ce point, connu la Rome souterraine. Aucune hésitation n'était possible quant à Saint-Pancrace, il s'employa donc à retrouver le second des deux cimetières, celui de *S. Agata o dei SS. Processo e Martiniano nella possessione di Lucina* et il pensa avoir retrouvé les vestiges de la basilique de Sainte-Agathe *in antiche parietine con qualche segno di antiche pitture conservés au lieu situato dove le due Aurelie si congiungono insieme*, mais il n'y trouva pas trace de galeries souterraines<sup>1</sup>. Peut-être Bosio a-t-il voulu désigner des ruines qui se trouvaient devant le *Casale* de Pie V ou le *Casale Troili*, au point de jonction de la voie Aurélienne ancienne et de la nouvelle. Boldetti, s'inspirant de Bosio, poursuivit avec plus de succès la découverte du cimetière de Sainte-Agathe et l'identifia avec quelques galeries découvertes entre 1672 et 1687 : *nella vigna dei Padri della Dottrina cristiana... e si stendono sotto quella di Mons. Farsetti*, celle-ci fut, par la suite, annexée à la villa Pamphili. Boldetti ajoute qu'une autre entrée conduisant à ce cimetière ou à un autre fut découverte dans la vigne qui s'étend devant le *casaleto* de Pie V<sup>2</sup>. Cet antique cimetière reçut de P. Aringhi<sup>3</sup> et de Marangoni<sup>4</sup> le nom des saints Procès et Martinien; De Rossi lui restitua son vrai nom, celui de Caléopode.

Si on veut bien suivre les indications du croquis (col. 1892), on y verra sur l'espace des trois premiers kilomètres depuis la porte Saint-Pancrace une série de lettres qui nous aideront à localiser quelques points, étant bien entendu que l'emplacement de la basilique des saints Nabor et Nazaire est ignoré depuis le Moyen Age et qu'il en est de même du cimetière de Basilide depuis le temps de Boldetti. Nous signalons d'abord deux points extrêmes et tout à fait assurés : A, le cimetière de saint Pancrace sur le *clivus Rularius in agro Fonteiano*, que mentionne une inscription trouvée en ce lieu<sup>5</sup>.

II. UN PEU D'HAGIOGRAPHIE. — Il existe une *passio* des saints Procès et Martinien, martyrs à Rome, sous le règne de Néron (?) et honorés le 2 juillet : *Tempore quo Simon magus crepuit intus... in areuario, juxta locum ubi decollati sunt, sub die vi non. jul. in via Aurelia; ubi præstantur... Amen*. On lit cette pièce dans Mombritius, *Sanctuarium*, t. II, p. 220-221; *Hist. sanctor.*, Colonia Agrippinæ, 1483, fol. 444-445, et Lovanii, 1485, fol. 289-290; *Bibliotheca Casinensis*, t. III, Florilegium, p. 240-242. On la retrouve dans Surius, *Vitæ sanctorum*, t. IV (1573), p. 42-43; 1579, p. 40-41; t. VII (1618), p. 27-28; t. VII (1877), p. 83-85; enfin Du Sollier, dans *Acta sanct.*, julii t. I, p. 303-304; 3<sup>e</sup> édit., p. 270-271.

Enfin quelques *epitome*; d'après cette passion, le supplice des deux martyrs aurait suivi de près celui de saint Pierre, ils auraient été décapités sur la voie Aurélienne et enterrés par une matrone nommée Lucine, peut-être celle qui est devenue l'éponyme d'un

cimetière sur la voie Appienne. Dans le martyrologe d'Adon, on lit que *corpora eorum beatissima Lucina collegit et cum aromatibus pretiosis sepelivit in prædio suo in arenario juxta locum ubi decollati sunt, vi non. julii*. La *passio* ajoute ce détail topographique : *juxta forum aquæductus*, ce qu'il faut entendre de l'aqueduc de Trajan, restauré par Paul V.

Au IV<sup>e</sup> siècle, probablement, une basilique fut bâtie sur l'emplacement de la tombe des martyrs et c'est là que saint Grégoire le Grand prêcha sa XXXII<sup>e</sup> homélie où on lit cette allusion : *Ad beatorum martyrum corpora consistimus, fratres mei...* Cette même basilique fut restaurée sous le pontificat de Grégoire III (732) et le pape Pascal I<sup>er</sup> fit transporter au Vatican les corps des martyrs où un oratoire leur fut dédié, remplacé aujourd'hui par un autel.

III. ÉPIGRAPHIE. — Les inscriptions cimetiérales chrétiennes provenant de la voie Aurélienne s'élèvent à peine au nombre de deux cent cinquante, toutes funéraires et la plupart provenant de la catacombe de saint Pancrace. Il se trouve dans le nombre un texte que nous avons déjà publié et utilisé (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1885, fig. 8987). Peut-être y aurait-il lieu d'y revenir, car nous avons, sur la foi de Marangoni<sup>6</sup>, admis que la provenance de cette inscription était le cimetière de Procès et Martinien où elle aurait été trouvée en 1732; en réalité, ainsi que nous venons de le dire, le prétendu cimetière de Procès et Martinien a été restitué à Caléopode et on ne peut plus soutenir que cette inscription de *Pecorius* vient d'un cimetière qui s'étendait sous la vigne Pellegrini<sup>7</sup>.

Il reste toutefois un fragment de marbre qui scrvit au pavement de l'église Saint-Martin-des-Monts et qui provenait des catacombes. Copié au XVI<sup>e</sup> siècle par des érudits, nous le connaissons par une copie à laquelle J.-B. De Rossi a suggéré de précieux compléments dont il pouvait dire<sup>8</sup> : *Carminis sensum me assecutum esse nemo negabit; stilus quidem damasianus haud est; quare tametsi ponamus Damasi jussu Marcianum presbyterum Processi et Martiniani cryptani novis operibus ampliasset, utihominus epigramma ab ipso pontifice compositum minime fuisse et post ejus facile mortem positum judico*. Voici les suppléments que De Rossi propose pour cette inscription de la crypte des martyrs :

.....  
CONDIDERANT E . . . .  
VIXQ · ADITVS · CVPID is visendi locum ubi martyrum cor-  
[pora vetres  
QVA MODO DEScensus patet magnifice exstructus; et  
QVAMVIS PVRPVRea sanguinis pro ✕ o effusi lux tuum  
MARTINIANE TVum sepulcrum illustret [Processus,  
LATIVS ADNVC diffunditur illa lux, operibus ampliatis et  
LVMINIS ADMissi in cryptam beneficio : nam  
HOC POPVLO · N... factum est ut ad martyrum sepulcra  
INGENIO Damasi ? pontificis [fideles concurrent  
OMNIA · QVAE *Miraris* ut fierent præstavit  
XPS · QVEM ducem secuti sunt martyres sancti  
PRO MERITIS parva quidem sunt sed devoto  
PECTORE sanctorum honori dedicata  
PRAESBYTER hæc (Damaso rectore jubente ?)  
MARCIANus perficiende curavit.

H. LECLERCQ.

**PROCÈS-VERBAL D'ÉLECTION ÉPISCO-PALE.** — A Hippone, le 26 septembre 426 (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2510-2512).

<sup>1</sup> Bosio, *Roma sotterr.*, 1632, p. 245. — <sup>2</sup> Boldetti, *Osservazioni*, 1720, p. 359. — <sup>3</sup> Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 152. — <sup>4</sup> Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 101 sq. — <sup>5</sup> *Corp. inser. lat.*, t. VI, n. 7803, p. 1075. — <sup>6</sup> Marangoni, *Acta S. Victorini* p. 102. — <sup>7</sup> O. Marucchi, *Miscellanea*

*epigrafica*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XI, 1897, p. 207, 212; Diehl, *Inscr. lat. christ. veteres*, n. 2119; E. Josi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1911, p. 79; A. Silvagni, dans *Riv. di arch. crist.*, 1932, p. 111, note 1. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, 1932, p. 117-118.

**PROCESSION.** — I. Procession de Saint-Marc. II. Procession du Saint-Sacrement. III. Procession de l'Évangile.

I. PROCESSION DE SAINT-MARC. — (Voir *Dictionn.*, t. x, col. 1740-1741).

II. PROCESSION DU SAINT-SACREMENT. — Cette institution ne remonte pas à l'antiquité puisqu'elle est postérieure au pontificat d'Urbain IV (1261-1264) qui institua la Fête-Dieu, dont saint Thomas d'Aquin composa l'office entier où il ne fait aucune mention d'une procession qui en eût fait partie. La bulle d'institution *Transiturus* d'Urbain IV confirmée par Clément V, au concile de Vienne (1311) ne mentionne pas non plus la procession.

Il s'en faut de bien peu de temps toutefois, car la *Chronique* de Donatus Bossius<sup>1</sup> nous apprend qu'« en 1404, on porta pour la première fois solennellement le corps du Christ dans les rues de Pavie, comme il est passé depuis en usage ». Cette innovation se sera répandue au cours des années qui suivirent immédiatement le concile de 1311, car on la trouve mentionnée dans un acte du chapitre de Tournai, en 1323, dans un décret du concile de Sens, en 1320, ainsi conçu : « Quant à la solennelle procession qui se fait le jeudi de la fête en portant le divin Sacrement, comme il semble que ce soit par une sorte d'inspiration divine qu'elle s'est introduite de nos jours, nous ne statuons rien pour le présent, laissant toutes choses à la dévotion du clergé et du peuple<sup>2</sup>. » Diestemius Blerus, prieur de Saint-Martin de Liège attribue la confirmation et l'adoption de cette solennité au pape Jean XXII († 1333)<sup>3</sup>. Nous avons dit qu'en 1404 la procession est mentionnée à Pavie, pour la première fois dans cette ville, rien ne prouve qu'elle ne fut plus anciennement pratiquée ailleurs. En 1429, le pape Martin V, dans sa bulle : *Ineffabile sacramentum* accorde des indulgences spéciales à l'assistance à la procession, indulgences doublées par Eugène IV en 1433, dans sa bulle : *Excellentissimo*.

III. PROCESSION DE L'ÉVANGILE. — A partir d'une époque déjà ancienne, nous voyons l'usage de transporter processionnellement le livre des Évangiles qui, suivant l'expression d'Origène renferme les prémices de toute l'Écriture sainte<sup>4</sup>. Dans les *Consuetudines* de Saint-Bénigne de Dijon, on lit qu'« après tierce a lieu la procession solennelle par le cloître. D'abord l'eau bénite, ensuite trois croix, puis deux textes des saints évangiles portés par deux sous-diacres revêtus de tuniques, ayant l'un et l'autre de chaque côté deux chandeliers et devant eux deux encensoirs<sup>5</sup>. » Cet usage était pratiqué surtout le dimanche des Rameaux. Dans l'*Ordo romanus XII* de Mabillon on lit ceci : *Præparatur quoddam portatorium honestissimum, in quo intronitatur sanctum Evangelium, quod intelligitur Christus, et statuitur in ecclesia ante aram, unde ceterus processurus est. Deinde suscipitur a diaconis prædictum portatorium cum Evangelio, bajulantes cum ingenti exsultatione jugum Christi suave et onus ejus leve, præcedente aqua benedicta cum candetabris atque thymiatensis cum aliis ornamentis, insuper etiam laicorum schola cum vexillis atque fanonibus longe ante præeunte<sup>6</sup>.*

Vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, on voit apparaître pour la première fois dans certaines églises particulières l'usage de porter le corps du Sauveur à la procession

des Rameaux, et encore à celle du matin du jour de la Résurrection. Ces usages précurseurs de la procession de la Fête-Dieu se font surtout remarquer dans les églises de Normandie et en Angleterre, où ils furent introduits par les moines normands après la conquête<sup>7</sup>. Le bienheureux Lanfranc, archevêque de Cantorbéry au XII<sup>e</sup> siècle, signale cet usage qui s'est conservé à Rouen jusqu'à la Révolution<sup>8</sup>.

H. LECLERCQ.

**PROCESSIONNAL.** — Du Cange n'en connaissait pas qui fût antérieur au XVII<sup>e</sup> siècle et les bénédictins qui, sous la direction de dom Carpentier, préparèrent la deuxième édition du *Glossaire* (1734) n'ont rien connu qui permit de relever cette date. X. Barbier est parvenu à remonter jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle avec deux processionnaux d'Angers dont l'un est de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle; l'autre, qui a disparu, serait du XV<sup>e</sup> (?). Voici le titre du premier : *Incipit Processionarium, secundum usum monasterii sancti Albini ordinatum, duas continens partes : [prima continet] principales, speciales, kadragesimales, sancti Marci et Rogationum [processiones] : secunda pars continet stationes et processio[n]es sanctorum tam in spirituali [speziali, partitulari], quam in communi*. Ce livre appartenait à l'abbaye de Saint-Aubin<sup>9</sup>; il enregistre des rites d'une époque antérieure à sa rédaction; mais entre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et l'époque où s'arrêtent nos études il n'est pas permis de penser qu'il témoigne pour un si lointain passé.

H. LECLERCQ.

**PROFESSION DE FOI.** — Nous avons fait connaître une formule qui se rencontre très souvent sur les monuments chrétiens Εἰς Θεός (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 2546; t. IV, col. 2583-2587, fig. 4027-4028); on a publié depuis un travail sur ce sujet avec un déploiement de textes qui apprend ce que nous avions montré, à savoir qu'il existe plusieurs centaines d'inscriptions, principalement en Égypte et en Syrie, d'après lesquelles on constate que la formule s'offre à nous sous les aspects suivants : 1<sup>o</sup> εἰς Θεός. — 2<sup>o</sup> εἰς Θεός καὶ Χριστός. — 3<sup>o</sup> εἰς Θεός καὶ ὁ Χριστός αὐτοῦ ζῆλον Πνεύμα<sup>10</sup>.

H. LECLERCQ.

**PROFESSIONS.** — On ne s'attend pas, espérons-le, à trouver ici un catalogue alphabétique des métiers manuels et des occupations intellectuelles dont les monuments figurés et les textes épigraphiques ou autres rendent témoignage; la plupart — à l'exception de quelques oublis peut-être — ont été mentionnés dans le cours du *Dictionnaire* et on les trouvera groupés dans la *Table* méthodique qui mettra le point final à la publication.

H. LECLERCQ.

**PROJECTA.** — I. UNE CORBEILLE DE MARIAGE AU IV<sup>e</sup> SIÈCLE. — Nous avons déjà décrit et figuré cette cassette dont la trouvaille, en 1793, a sauvé de l'oubli les noms d'un jeune ménage chrétien : *Projecta* et *Secundus* (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1916-1919, fig. 7653-7660), dont ce fut probablement un des plus riches présents reçus à l'occasion de leur mariage. Ce monument d'orfèvrerie est aujourd'hui désigné sous les noms de « cassette de *Projecta* » et de « trésor de l'Esquillin ». C'est une des pièces les plus intéressantes de la collection d'antiquités chrétiennes conservée au British Museum; quatre pièces seulement font partie

<sup>1</sup> *Chronicon a mundi initio ad ann. 1492.* — <sup>2</sup> Labbe, *Concilia*, t. XI, col. 1690, 1711. — <sup>3</sup> Dans Bzovius, *Continuatio Annal. Baronii*, ad ann. 1230, n. 9. — <sup>4</sup> *Comment. in Joh.*, t. I, præf. 4, 5, P. G., t. XIV, col. 26. — <sup>5</sup> Dom Martène, *De antiquis monachorum ritibus*, l. IV, c. 1, édit. Venise, 1783, t. IV, p. 178; cf. P. L., t. CXXXV, col. 52. — <sup>6</sup> Mabillon, *Museum italicum*, in-4<sup>o</sup>, Parisis, 1687, t. II, p. 60; P. L., t. LXXVIII, col. 1071. — <sup>7</sup> J.-B. Thiers, *Traité de l'exposit-*

*tion du S. Sacrement*, l. IV, c. XXI. — <sup>8</sup> Lebrun-Desmarettes, *Voyage liturgique en France*, p. 336; cf. *Bull. archéol. de la Soc. d'arch. de Tarn-et-Garonne*, t. XII, p. 139. — <sup>9</sup> X. Barbier, *Processionnal de l'abbaye de Saint-Aubin à Angers*, dans *Bull. hist. et philol. du Comité des trav. hist.*, 1885, p. 132-141. — <sup>10</sup> E. Paterson, *Εἰς Θεός. Epigraphische, formgeschichtliche und religionsgeschichtliche Untersuchungen*, in-8<sup>o</sup>, Göttingen, 1926.

de la collection Duthuit, entrée au palais des beaux-arts de la ville de Paris. Tout le reste a été dispersé, et au dire de Visconti, l'ensemble pesait 1029 onces d'argent et se composait d'un grand nombre d'objets, qui en faisait la plus riche trouvaille d'argenterie connue alors. Comme nous n'avons pas à revenir sur la description de la cassette, nous ne parlerons ici que de quatre objets provenant de ce même trésor de l'Esquiline et qui font partie de la collection Auguste Duthuit, au palais des beaux-arts de la ville de Paris. Ce sont deux couronnements de lit, pièces en bronze, ajourées et ornées de têtes de mulet, et un buste d'enfant enchassé dans un couronnement de lit; ces ouvrages du <sup>III</sup> siècle offrent peu d'intérêt pour nos études. On en trouvera des reproductions dans W. Frœhner, *Collection Auguste Duthuit. Bronzes antiques, or et argent, ivoires, verres et sculptures en pierre*, in-8°, Paris, 1897, n. 55, 56, 57, pl. LI, LII, LIII et dans P. Gusman, *L'art décoratif de Rome de la fin de la République au IV<sup>e</sup> siècle*, in-fol., Paris, 1912; *Les bronzes*, t. II, pl. XIV.

La patère d'argent figure l'intérieur d'une grande coquille. Au centre, Venus est assise, tournée à gauche, les jambes croisées, les bras levés; elle passe autour de ses cheveux une bandelette ponctuée<sup>1</sup> (fig. 10568). La déesse est presque nue, son manteau, à bordure brodée, ne couvrant que la jambe droite. Sur sa poitrine se croisent deux rangs de perles, gravées au pointillé et soutenant une amulette. De chaque côté, un petit Amour plane dans l'air; l'un avec une draperie sur le bras gauche, apporte une fleur de lis et un pavot; l'autre tient un miroir, aux bords ponctués, et Venus tourne la tête vers ce miroir pour s'y regarder. Sur le rebord de la patère on voit 46 pétoncles en relief, montrant alternativement leurs deux faces. Le manche représente Adonis nu, appuyant ses deux mains sur un javalot, un chien de chasse est couché à ses pieds et lève la tête vers son maître.

Cette patère faisait, elle aussi, partie du trésor de l'Esquiline, qui, ainsi que nous l'avons dit (voir t. X, col. 1916), fut acheté par le baron de Schellersheim. Celui-ci revendit son acquisition en 1827 au duc de Blacas; mais peut-être la patère avait-elle dès lors été séparée et cédée à M. Gosselin chez qui on la voyait, à Paris, au mois de janvier 1807.

Il n'est pas superflu de rappeler que toute cette argenterie fut déclarée fausse par Gaetano Marini<sup>2</sup>. Le doute de ce savant ne portait que sur la cassette qu'il jugeait inconvenante pour une chrétienne. Quant à la patère, elle n'a rien de chrétien et paraît être un ouvrage du <sup>IV</sup> siècle. Ce qui en fait surtout l'intérêt à nos yeux, c'est sa décoration païenne et toutes ces nudités qui montrent combien peu les fidèles s'alarmèrent en pareille matière.

*Bibl.* — A la bibliographie donnée au t. X, col. 1918-1919, ajouter à la suite de E.-Q. Visconti, *Lettera...* 1793; *Opere varie*, t. I, p. 232, pl. XVIII, n. 22-24; *Lettera intorno ad una antica suppelletile (sic) d'argento*, Roma, 1827, p. 21-22, pl. XXIII; Sérour d'Agincourt, *Histoire de l'art. Sculpture*, t. IV (1823), p. 37, 39, pl. IX; *Catalogue de la vente Gosselin*, 1861, p. 117, pl.; *Exposition du Trocadéro*, n. 1, pl. 1; C.-T. Newton, *Guide to the Blacas coll. of antiquities at British Museum*, 1867; W. Frœhner, *Collection Auguste Duthuit. Bronzes antiques, etc.*, in-8°, Paris, 1897, p. 80-81, pl. CVIII; P. Gusman, *L'art décoratif de Rome de la fin de la République au IV<sup>e</sup> siècle*, in-fol., Paris, 1912, pl. XXVI; M.-T. Tozzi, *Il tesoro di Projecta*, dans *Rivista di archeol. crist.*, 1932, p. 279-313.

H. LECLERCQ.

<sup>1</sup> Diam. : 0 m. 24; long. avec le manche : 0 m. 37; poids : 1 735 gr. — <sup>2</sup> Cf. Köhler, dans *Amalthea*, t. I, p. 301-302,

**PRONE.** — I. Étymologie. II. Contenu. III. Caractère. IV. Extension. V. Lieu et moment. VI. Sujet. VII. Bibliographie.

I. ÉTYMOLOGIE. — Ce que les Latins appelaient *narthex* (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce mot), les Grecs l'appelaient *πρόναος*, c'est-à-dire une sorte de vestibule allongé, couvert, adossé à la façade de la basilique et primitivement destiné à recevoir les catéchumènes ou certaines classes de pénitents tenus à distance du sanctuaire pendant la célébration des mystères liturgiques. On sait que cette discipline n'eut qu'un temps et ceux qui se trouvaient ainsi mis à l'écart furent admis dans la nef en avant du sanctuaire appelé *naos*; cette partie que nous appelons la nef fut alors désignée sous le nom de *pronaos* qui lui convenait très bien. On doit noter au passage la survivance du mot grec que



10568. — Patère d'argent.

D'après W. Frœhner, *Collection Auguste Duthuit*, 1897, pl. CVIII.

personne sans doute, en Occident, ne comprenait plus mais qu'on employait de préférence à *pronaos* que nous ne croyons pas avoir rencontré. *Pronaos* servit couramment à désigner l'emplacement où s'entassaient les fidèles pendant la messe et où on leur adressait la parole : *in pronaos denuntiatio*. Par un phénomène qui n'est pas sans d'autres exemples, la matière de l'enseignement prit le nom du lieu où il se donnait et devint le « prône ».

II. CONTENU. — Le prône n'est pas seulement un discours, il a une portée moins ambitieuse, c'est principalement une instruction catéchétique suivie de prières communes et d'avertissements relatifs à la vie paroissiale. Nonobstant sa forme familière et éloignée de l'éloquence, on pourrait dire à cause même de cette forme, le prône nous reporte à la période la plus lointaine des réunions chrétiennes, celle où les apôtres et

des *Gesammelte Schriften*, t. V, p. 101-102; et Böttiger, dans *Amalthea*, t. II, p. XVI.

leurs premiers successeurs distribuait l'enseignement et traçaient aux fidèles les règles de conduite tout en leur apprenant les formules de prière et d'action de grâces. C'était une sorte d'entretien en forme de monologue qui suivait la lecture des Livres saints et contenait à la fois des explications et des exhortations pieuses. On avait vu Jésus, un jour de sabbat, dans la synagogue de Nazareth<sup>1</sup>, faire la lecture prophétique, s'asseoir et commenter ce passage, comme on avait vu saint Paul, à Antioche de Pisidie<sup>2</sup>, lire à l'assemblée la Loi et les prophètes et adresser ensuite la parole à l'auditoire.

III. CARACTÈRE. — Nous avons dit que le prône visait plus à la familière confiance qu'à l'éloquence superbe, et les noms sous lesquels les Pères et les anciens auteurs le désignent s'inspirent de cette simplicité voulue; on l'appelle homélie, allocution, exhortation<sup>3</sup>; rien qui évoque l'idée d'art et de magnificence oratoire. Non que, celui-ci soit repoussé ou condamné, mais il appartient à des préoccupations de nature différente et se trouve en quelque sorte à l'apogée de la prédication tandis que le prône s'y trouve être le fondement modeste et efficace. Il est permis de s'étonner et de regretter que, parmi tant de sujets révélateurs de la vie chrétienne primitive, la prédication n'ait pas trouvé son historien érudit. Elle a été le procédé fécond de l'apostolat des apôtres et les monuments de la parole sacrée nous ont été conservés en assez grand nombre. Ce fut par la parole, beaucoup plus que par les écrits que la doctrine chrétienne se répandit dans le monde et gagna les consciences droites. Pour que cette parole remplît l'œuvre et se maintint dans sa pureté il fallait la vigilante surveillance de l'Église s'exerçant par les évêques successeurs des apôtres. Ces derniers tenaient ce devoir de la prédication comme tellement personnel qu'ils avaient établi sept diacres afin de se réserver plus de temps à consacrer « au ministère de la parole<sup>4</sup> ». Saint Paul rappelle aux Corinthiens sa mission éminente : « Le Christ, leur dit-il, ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher », et il écrit à Tite : « Dieu a manifesté en nos temps sa parole dans la prédication qui m'a été confiée sur l'ordre de notre Sauveur<sup>5</sup> ». Cette estime de la prédication ne se démentira plus désormais et chaque évêque s'en acquitte avec plus ou moins d'efficacité. Dès le milieu du I<sup>er</sup> siècle, un texte de saint Justin le Martyr nous apprend qu'après que le lecteur a terminé les lectures qui lui incombent, le président de l'assemblée prend la parole et, dans son allocution, instruit le peuple sur les passages qui ont été lus et l'exhorte à y conformer sa conduite<sup>6</sup>. La même pratique est indiquée par saint Cyprien<sup>7</sup>. C'est, on le voit, toujours la même préoccupation, celle d'un commentaire, d'une explication d'ordre pratique sous forme d'entretien. Le siège de l'évêque, la *cathedra*, se trouvant au fond de l'abside, il est probable qu'il quittait cette place trop lointaine afin de se rapprocher des fidèles entassés dans la nef, et se tenait à l'entrée du sanctuaire.

IV. EXTENSION. — Avant que la paix de l'an 312 ait introduit les foules dans l'Église, la prédication s'adresse à un nombre croissant de fidèles rassemblés dans des lieux de plus en plus spacieux, mais dont les dimensions ne s'opposent pas à ce que l'évêque con-

serve et exerce seul la charge de la prédication. Des cas se seront présentés d'une vacance du siège ou de la maladie du titulaire et un prêtre aura alors suppléé l'évêque. Il ne faut pas se figurer le prêtre comme un personnage muet, mais à cette époque reculée, il est plutôt catéchiste que prédicateur. Au IV<sup>e</sup> siècle, les conditions ne sont plus les mêmes. La reconnaissance du christianisme par Constantin, la constitution de communautés nombreuses et de paroisses urbaines multipliées impose aux prêtres le devoir de prendre la parole et d'instruire les fidèles. A Hippone et à Antioche, les évêques se départissent peu à peu de la règle ancienne et on les voit faire prêcher devant eux des prêtres qui, à vrai dire, méritent bien pareille confiance et pareil honneur, car ils se nomment saint Augustin et saint Jean Chrysostome. Il n'en est pas moins vrai que l'initiative de Valère d'Hippone déplut à certains<sup>8</sup>. Il en est de même d'ailleurs, dès le IV<sup>e</sup> siècle, à Alexandrie<sup>9</sup> et à Carthage<sup>10</sup>. En Gaule, le concile de Vaison, tenu en 529, donna aux prêtres l'autorisation de prêcher au peuple<sup>11</sup>; au VI<sup>e</sup> siècle cet usage est très répandu en Occident<sup>12</sup>, quoique l'ancienne discipline se conserve sur certains points. Saint Grégoire I<sup>er</sup> rapporte que l'abbé Équitius († 540) ayant prêché sans l'autorisation du pape, le clergé romain lui en fit un grief comme d'une violation de la discipline ecclésiastique<sup>13</sup>.

Et cependant il faut compter avec l'impossibilité physique; le même saint Grégoire empêché par la maladie, charge un notaire de lire dans l'église l'homélie qu'il a écrite<sup>14</sup> et, un demi-siècle auparavant, saint Césaire d'Arles réclame le même service de ses prêtres ou de ses diacres<sup>15</sup>. Pour ces derniers, le concile de Vaison ne leur accorde d'autre permission que de donner lecture au peuple d'une homélie des Pères si le prêtre ne peut s'en acquitter lui-même.

V. LIEU ET MOMENT. — On a dit déjà que la prédication primitivement réservée à l'évêque et adressée de l'endroit où se trouvait sa chaire a dû subir un déplacement lorsque l'édifice prit de vastes proportions. L'évêque se rapprocha de l'auditoire, monta à l'ambon et les prêtres qui le suppléaient l'imitèrent; ce n'est que beaucoup plus tard, vers le XIII<sup>e</sup> siècle, qu'on édifia vers le milieu de la nef principale le siège du prédicateur qui a conservé dans notre langue le nom de « chaire », sans en avoir l'apparence.

Le moment choisi pour la prédication fut placé à la suite de la lecture dont elle donnait l'explication. Fréquemment on y fait allusion au texte qui vient d'être lu (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2519-2531), mais très souvent aussi, le prédicateur anticipe sur les rites eucharistiques qui vont suivre et s'efforce d'éclairer les fidèles sur la signification des mystères. Le prône avait sa place généralement à la suite de l'évangile. C'est le moment choisi dans la liturgie de saint Justin<sup>16</sup> et dans les *Constitutions apostoliques*<sup>17</sup>, par Eusèbe de Césarée<sup>18</sup> et par saint Jean Chrysostome<sup>19</sup>. S'il n'en est pas question dans les plus anciens *Ordines romani*, on lit du moins dans l'*Ordo VI* que l'évêque doit prêcher aussitôt après l'évangile; c'est le moment aussi que désigne Honorius d'Autun ou l'auteur quel qu'il soit désigné sous ce nom<sup>20</sup>. A partir du IX<sup>e</sup> siècle, l'usage est général<sup>21</sup>.

<sup>1</sup> Luc., IV, 16 sq. — <sup>2</sup> Act., XIII, 14 sq. — <sup>3</sup> S. Ambroise, *Epist.*, XXXVII, 1, P. L., t. XVI, col. 1084; S. Augustin, tract. LXXXIX, *In Joh.*, n. 5; S. Grégoire le Grand, *Homil.*, v, *In Ezechiel*, P. L., t. LXXXVI, col. 821. — <sup>4</sup> Act., VI, 2-4. — <sup>5</sup> Tit., I, 3. — <sup>6</sup> S. Justin, *I Apol.*, c. LXXVII. — <sup>7</sup> S. Cyprien, *Epist.*, LVI, n. 4. — <sup>8</sup> P. L., t. XXXII, col. 37, 39, 40; S. Jérôme, *Epist.*, LI, 7, P. L., t. XXXIII, col. 531; Possidius, *Vita S. Augustini*, c. v, P. L., t. XXXIII, col. 89; *Epist.*, XXIX, 7; *ibid.*, col. 117. — <sup>9</sup> Sozomène, *Hist. eccl.*, I, VII, c. XIX. — <sup>10</sup> S. Augustin, *Epist.*, XLII. — <sup>11</sup> *Conc. Vasionense*, can. 2. — <sup>12</sup> S. Maxime de Turin, *Homil.*, CII, CV, CXII, CXIII;

S. Césaire d'Arles, *Vita*, dans *Acla sanct.*, aug. t. VI, p. 67. — <sup>13</sup> S. Grégoire, *Dialogi*, I, I, c. IV. — <sup>14</sup> *Homil. XXI in Evang.*, P. L., t. LXXI, col. 1169. — <sup>15</sup> *Acta sanct.*, aug. t. VI, p. 74; *Vita*, c. V, n. 41. — <sup>16</sup> S. Justin, *I Apol.*, c. LXV. — <sup>17</sup> *Constit. apostol.*, I, VIII, c. XII. — <sup>18</sup> F. Probst, *Die Liturgie nach der Beschreibung des Eusebius von Caesarea*, dans *Zeitschrift für kathol. Theologie*, 1881, p. 687. — <sup>19</sup> F. Probst, *Die antiochenische Messe nach den Schriften des heil. Joann. Chrys.*, dans *ibid.*, 1883, p. 258. — <sup>20</sup> Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 73. — <sup>21</sup> *Gemma animæ*, I, I, c. XXV, P. L., t. CLXXII, col. 552.

Les dimanches et jours de fête étaient jours de prédication<sup>1</sup>, de même que les jours de station (mercredi et vendredi), les jours de carême et de la semaine de Pâques. Parfois, l'évêque prêchait deux fois dans la même journée<sup>2</sup> : on trouve des exemples de plusieurs sermons consécutifs faits par différents prédicateurs<sup>3</sup>. Il n'est sans doute pas nécessaire de dire que l'on composerait un recueil, ou même une bibliothèque, en rassemblant tous les sermons et homélies de saint Grégoire le Grand, saint Martin de Vertou, saint Willibrord, saint Boniface, saint Ludger, saint Benoît d'Aniane, etc. Nous ne pouvons rien faire de plus que de suggérer l'étude critique qui devrait se trouver à la base d'une histoire de la prédication chrétienne où se dérouleraient la magnificence oratoire, la science théologique et la splendeur littéraire à côté de la naïveté du langage, et de l'émouvante simplicité de ceux dont les noms se sont conservés dans le souvenir des générations. Au VIII<sup>e</sup> et au IX<sup>e</sup> siècle, les capitulaires insistent sur la nécessité de la prédication<sup>4</sup> : les conciles et synodes insistent sur le devoir des pasteurs à remplir ce devoir. En 813, le concile de Mayence leur rappelle « que jamais les dimanches et jours de fête le sermon ne doit être omis<sup>5</sup> » ; la même année, le concile de Tours prescrit de traduire en langue romane ou teutonique les homélies des Pères, afin que tous puissent comprendre<sup>6</sup> (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1754).

VI. LE SUJET des sermons dépendait plus ou moins des lectures liturgiques dont il était en quelque façon le commentaire pendant les premiers siècles de l'Église ; à partir du IV<sup>e</sup> siècle le thème est plus large, surtout en dehors de l'office liturgique, mais le prône conserve alors son ancien caractère d'explication des mystères. Chez les Pères de l'Église latine, le début présente souvent cette formule de bénédiction : « La paix soit avec vous<sup>7</sup> » ou bien : « Bénissons le Seigneur ; » ou encore : « Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que l'amour du Père, que l'union du Saint-Esprit soient avec vous tous<sup>8</sup>. » La fin est souvent marquée par une doxologie en l'honneur de la sainte Trinité. Souvent le prédicateur invitait l'auditoire à adresser ses prières au Seigneur pour les intentions que le diacre allait proposer, et particulièrement les catéchumènes et les pénitents. Cette formule servait de transition à la deuxième partie du prône<sup>9</sup>.

VII. BIBLIOGRAPHIE. — Ursm. Berlière, *Le prône dans la liturgie*, dans *Revue bénédictine*, t. VII, 1890, p. 97-104, 145-151, 241-246. — Petr. Blanchot, *Bibliotheca sanctorum Patrum concionatoria, qua SS. Patrum et celebriorum Doctorum ad ann. 1500 conciones, homiliae, orationes, etc., summam expositae, servalo rerum et temporum ordine, sub unum conspectum exhibentur*, in-4°, Parisii, 1631 ; in-8°, Colon. Agripp., 1633 ; cura et labore M. de La Noue, in-4°, Parisii, 1644 ; locuplet. et corr. op. Petri Pilartii, in-fol., Trevis-Paris, 1654. — Joh. Bona, *Ferum liturgicarum de sacrificio missae libri duo*, l. II, c. VII, 7. — Franc. Combefis, *Bibliotheca Patrum concionatoria, hoc est anni totius evangelia, festa dominica, sanctiss. Dreiparæ illustriorumque sanctorum solennia. Patrum symbolis, tractatibus, panegyricis iisque qua novum ex vetustis mss. codd. productis, qua recensitis, emendatis, auctis, ad fontes compositis, e graeco castigatis elegantiusque redditis, illustrata ac exornata latine*, 8 vol. in-fol., 1662 ; altera editio, 9 vol. in-fol., 1719 ; *sol.*, homiliis atque sermonibus adornata

*SS. Patrum scripiorumque ecclesiasticorum qui XIII prioribus saeculis floruerunt, edit. perquam diligenter castigata, novis monumentis amplificata, etc., accur.* Joa. Alex. Goulet et Ludov. Pere, *ordine digesta, juxta editiones accuratissimas ditigenter emendata, notis illustrata, commentariis, sermonibus atque dissertationibus permixtis locupletata*, in-8°, Paris, 1860, t. I. — Du Cange, *Glossarium med. et infim. latinit.*, au mot *Pronus*. — J. Kraft, *De pronas sive de nexu, quo conciones, preces communes et promulgationes ecclesiasticae cum missarum solemnitatis cohaerant*, in-8°, Treviris, 1848. — B.-Th. Pevnitzkig, *Die Bildung der heit. Predigerwaler im IV. Jahrh.*, dans *Arbeiten der theol. Akad. zu Kief*, 1892, p. 3-61, 261-301. — Georg-Barth. Pontanus, *Bibliotheca seu theatrum concionum e celebrioribus tum antiquis novisque auctoribus per dominicas festivitales, et per totam Quadragesimam ordine digesta*, 2 vol. in-fol., Coloniae, 1625. — Ferd. Probst, *Lehre und Gebet in den drei ersten christlichen Jahrhunderten*, in-8°, Tübingen, 1871. — W. Schubart, *Christliche Predigten, aus Egypten*, dans *Mittheil. d. deutsch. Instit. für ägypt. Altertumskunde in Kairo*, t. I, 1930, p. 93-105. — Thalhofer, *Von Pronaus, speciell von den an die Pfarrpredigt ausschliessenden Gebeten und Verkündigen*, dans *Linzer theol. praktische Quartalsschrift*, t. XXXVIII, 1885.

H. LECLERCQ.

**PRONONCIATION.** — Il existe une question, déjà ancienne et non résolue encore, de la prononciation du grec et du latin : on ne s'attend pas, espérons-le, à la voir exposée dans le *Dictionnaire*. Nous nous contentons de mentionner quelques travaux dignes d'attention tels que : A.-P. Weemaes, *La prononciation du grec. Valeur des arguments épigraphiques*, dans *Le Musée belge, revue de philologie classique*, t. IV, 1900, p. 38-54 ; J.-M. Meunier, *La prononciation du latin*, in-8°, Corbigny, 1908 ; R. Moissenet, *La prononciation du latin* (avec un appendice de l'abbé Rousset), in-8°, Dijon, 1928 ; J. Marouzeau, *La prononciation du latin : histoire, théorie, pratique*, in-8°, Paris, 1931 ; L. Roussel, *La prononciation de l'attique classique*, in-8°, Paris, 1931 ; L. Roussel, *La prononciation du latin*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXXIV, 1932, p. 88-90 ; F. Brittain, *Latin in Church Episodes in the history of its pronunciation particularly in England*, in-16, Cambridge, 1934.

Tel fabricant de comptes rendus se plaindra une fois de plus que dom Leclercq renvoie à autrui sans dire ce qu'il pense, ce qui importe assez peu. Ce que j'en pense c'est que, beaucoup moins qu'on ne le croit, *saxa loquuntur*. On a trop dit que la solution de la prononciation du grec et du latin se trouve dans l'orthographe et surtout dans les fautes d'orthographe des inscriptions. Celles-ci, a-t-on dit, émanant de gens peu lettrés reproduisant des sons qui frappaient leurs oreilles, elles renferment donc l'orthographe phonétique d'une prononciation qu'elles ressuscitent. Cette démonstration épigraphique n'est pas décisive. Un lapicide a pu, par mégarde, mettre une lettre pour une autre, sauter une lettre, ou écrire le même mot de deux manières différentes ; les copistes de manuscrits ne s'en sont pas privés pour leur part et les typographes les plus attentifs n'en sont pas tous et toujours exempts. La mémoire de l'œil ou celle de l'oreille ou même l'une et l'autre ont été en défaut ; ou bien ils se sont trompés de lettre.

<sup>1</sup> Act., XX, 7 ; Origène, *Homil.*, VII, In *Exod.*, n. 5, P. G., t. XII, col. 346 ; S. Augustin, *Confessiones*, I, VI, c. III, n. 4 ; *Serm.*, CLXXX, n. 4, P. L., t. XXXVIII, col. 974 ; S. Jean Chrysostome, *Serm.*, CXXII, P. G., t. LII, col. 533. — <sup>2</sup> S. Basile, *Homil.*, VII, In *Hexan.*, n. 6, P. G., t. XXIX, n. 163 ; S. Augustin, In *psalm. CXXII. serm.*, II, 1, P. L., t. XXXVII, col. 1131. — <sup>3</sup> *Constit. apost.*, I, II, c. LII ; Eusèbe, *De vita Constantini*, I, IV, c. XLV ; S. Jean Chrysost.,

In *I Cor.*, homil. XXXVI, n. 4, P. G., t. LXI, col. 312 ; In *Act. apost.*, homil. XXXIII, n. 1, P. G., t. LX, col. 239. — <sup>4</sup> Capitulaires de 789 et de 817, dans Pertz, t. III, p. 66, 209. — <sup>5</sup> *Concil. Moguntiacense*, can. 25. — <sup>6</sup> *Concil. Turonense*, can. 27. — <sup>7</sup> S. Jean Chrysostome, *Homil.*, III, In *Coloss.*, n. 4, P. G., t. LXII, col. 323. — <sup>8</sup> *Constit. apost.*, I, VIII, c. III ; S. Augustin, In *psalm. XCI*. — <sup>9</sup> F. Probst, *Die Liturgie in den drei ersten Jahrhunderten*, p. 151 sq.

Si la mauvaise orthographe prouve, elle prouve surtout l'inattention et l'ignorance du lapicide.

Depuis quarante ans que celui qui écrit ces lignes rassemble et copie des inscriptions chrétiennes, il a noté plus de dix-huit mille fois la formule : *in pace*, sous toutes les formules et dans toutes les combinaisons imaginables, c'est-à-dire *obiit in pace, quiescit in pace* et les innombrables variantes que les lecteurs de ce *Dictionnaire* sont à même de citer sans qu'on les leur énumère. Or, sur ce chiffre assurément respectable, nous avons rencontré *deux fois seulement* la lecture : *in pache*.

Il se peut qu'on en cite d'autres, voici du moins un commencement <sup>1</sup> :

... BASSO FELIPPO CONS  
 .. IDVS DECEMB DEFVNTA  
 PAULINA · QVEBISENTS AN  
 no S XXIII IN PACHE  
 ... IIXX A✠W

Cette pierre est datée de l'année 408. Si on en juge par l'orthographe de la ligne 3<sup>e</sup> on fera peu d'estime de la prononciation du lapicide. En voici une deuxième mais non datée, de Rome également <sup>2</sup> (fig. 10569).

AVRELIVSCERDVLVS.  
 EILIHEDVLCISSIME.  
 QVEVIXITANNISVIIIIMSEX.  
 DIESVINIDEPPOSITAMINO  
 NAS F E D RARIAS  
 IN PACHE

10569. — Inscription de Rome.

D'après O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. LXXIV, n. 41.

D'autres lapicides nous apportent des exemples à retenir sur la prononciation de la lettre *u* avec le son *o*. E. Le Blant a fait connaître une bague de bronze à inscription rétrograde portant cette devise <sup>3</sup> :

COII  
 M ✠ EV  
 IVAS

Le mot *cum*, dans les épitaphes, est souvent écrit CVN. KOYN et CON <sup>4</sup>. Nous pourrions en apporter des exemples nombreux, en voici un dans l'épitaphe d'une tombe creusée dans le sol du cimetière de Pamphile (voir *Dictionn.*, t. XIII, à ce nom) <sup>5</sup> :

AVRELIVS · BASSVS · LVSENIA · TALLVSA · SE VIVA  
 FECIT · ETERNA · SECVRITATE · COM PACE

Lusenia Tallusa déposa le corps d'Aurelius Bassus dans une tombe double où elle comptait venir le rejoindre *se viva fecit*, lui promettant l'éternelle sécurité qui sent encore son paganisme, mais que corrige la formule chrétienne *com pace*, correctif qu'on ne lit pas sur la tombe de Trebius Justus à qui est promise *in (a)eterno securitas*.

Dans le même cimetière, galerie 12, sur un *loculus*

encore fermé, on lisait cette épitaphe tracée sur une brique <sup>6</sup> :

IN PACE  
 SECON  
 DINA

Ajoutons en terminant qu'il nous est arrivé de dire qu'on est tenté parfois de se demander comment les générations chrétiennes qui font l'objet de nos études parvenaient à s'entendre à l'aide du langage qu'elles employaient. A plusieurs reprises nous avons exposé quelque chose de l'orthographe qu'il est possible de reconstituer, principalement à l'aide des inscriptions (voir *Dictionn.*, t. I, col. 747-775; t. V, col. 2413-2435; t. VIII, col. 1343-1348), car, nulle part mieux que dans nos inscriptions chrétiennes, ne se montrent les façons de dire, la prononciation des époques dont nous cherchons à éclairer tous les aspects. C'est ce qu'a fort bien montré Edm. Le Blant dans un clair résumé : Grégoire de Tours, dit-il <sup>7</sup>, s'accuse lui-même de ne pas distinguer exactement l'ablatif de l'accusatif; ces fautes et d'autres de même nature sont des plus fréquentes sur nos marbres IN HOC TOMOLVM, IN PACEM, INTER SANCTIS, VRSINIANO OSSA, DE DI DONVM, NVVELIS (*nobilis*) ORTVM, IN NOME NI. DNI. IHM. XPI, ANNVN QVARTVM REGNVN, POST CONS HORIO POST CONSOLATO IMPOR TVNO (*post consulatum Honorii, Importuni*), telles sont les formes qu'on y relève, et cette confusion des cas fait apparaître la préposition, l'article de notre langue sans flexions. Au lieu de *minister templi*, on dit, au VI<sup>e</sup> siècle, MINESTER DE TEMPVLO GEROSALE; pour *membra duorum fratrum*, on écrit MEMBRA AD DVOS FRATRES, forme qu'on retrouve, vers l'année 751, dans les mots *pro stipendia ad ipsos fratres*, au XI<sup>e</sup> siècle, dans les lois de Guillaume le Conquérant, et qui subsiste encore dans notre parler vulgaire pour indiquer le rapport de possession. Pareil langage semble, au premier abord, participer tout à la fois de l'énigme et du jargon. On a lu sur une inscription de Mandourel (près de Durban, Aude) A DEO ONORM, ce qu'il faut interpréter *A Deo honor(e)m* pour *Ad honorem Dei*.

On commence à voir apparaître comme une ébauche de futures formes françaises : le pronom *qui* s'emploie au féminin de même qu'au masculin. Sur une épitaphe d'Autun on rencontre la forme NAVFRAGIO NECTA qui laisse entrevoir le mot *nayer*, encore en usage dans les campagnes. Au VII<sup>e</sup> siècle on trouve les mots *trienta, quaranta*, d'où sortiront « trente, quarante ». En l'an 517, le nom *Desiderius* est écrit *Disderius* et cette contraction nous acheminera vers la forme « Didier ».

Il existe encore des déclinaisons, mais il est presque impossible de s'y reconnaître; on dit AMICIBVS, DIES SATVRNIS, IN ORATIONIS TVIS, DIES LVNIS. La forme du génitif pluriel de la 2<sup>e</sup> déclinaison semble tendre à devenir dominante : on dit OMNIORVM, PONTIFICORVM, VERSORVM, MENSORVM, PARENTORVM, PAVPERORVM. Mais ces formes choquantes pour nous ne le sont pas également alors; il n'est pas exceptionnel de les lire sur des marbres des catacombes antérieurs à la paix de l'Église, c'est plutôt là « parler vieux » que parler mal. Le féminin *paupera* atteste l'existence de *pauperus* d'après lequel on fera *pauperorum* <sup>8</sup>. Il en est de même pour *versorum* qu'employait Laberius <sup>9</sup>.

<sup>1</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 217, n. 589; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1916. — <sup>2</sup> O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. LXXVI, n. 41. —

<sup>3</sup> E. Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées*, p. 126, n. 328. — <sup>4</sup> Cf. Boldetti, *Osservazioni*, p. 387, 408, 428,

430. — <sup>5</sup> E. Josi, dans *Riv. di arch. crist.*, 1921, p. 83, fig. 38. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, 1926, p. 73. — <sup>7</sup> E. Le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule*, 1890, p. 79 sq. — <sup>8</sup> Servius, *Ad Aeneidem*, l. XII, n. 19. — <sup>9</sup> Priscien, l. VI, c. XIV, édit. Leipzig, t. I, p. 268.

Nonnius Marcellus constate l'usage des nominatifs pluriels *exerciti, adpecti, lucli* et d'autres semblables<sup>1</sup> que le vulgaire avait sans doute gardés, comme il le faisait, en Afrique, au temps de saint Augustin<sup>2</sup>, pour l'accusatif *assum*, autrefois en usage<sup>3</sup>. Chez les Latins, la langue populaire présentait donc des expressions qui, blessantes pour les oreilles des lettrés, n'étaient pourtant que des formes arriérées et oubliées. Maintenus dans l'usage familial, ainsi que l'attestent les marbres, quelques-unes de ces formes se retrouvent jusque dans la langue du Moyen Âge.

Au nombre des survivances si bien oubliées qu'elles nous paraissent barbares, il faut encore rappeler le génitif *es* pour les quelques noms de la 1<sup>re</sup> déclinaison, que nous lisons sur deux inscriptions de la Gaule : SELENTIOSES et SQVELIOLES<sup>4</sup>.

Les mots rares ou nouveaux abondent sur les inscriptions chrétiennes : *observatio*, désignant la vie religieuse, d'où vient évidemment le mot : « Observance » avec le sens qu'on lui donne<sup>5</sup> :

HIC IACET AGRICIA  
QVI FVIT IN OBSERVA  
SIONE ANNIS SEDECE

*portavit annos...* qui fait songer à notre expression : « porter son âge » ; *quatuor in quinque annos*, comme nous disons « avoir quatre à cinq ans » ; *proponere*, venu de *propositum* qui manque dans tous les lexiques ; *speclare* pour *aspeclare* ; *perassidius, facilis* dans une acception que le mot « facile » conserve encore ; *astulus*, pris en bonne part comme une finesse dépourvue de malveillance ; *religio* désignant l'état monastique ; *liberi* pour *liberales* ; *funus* pour *cadaver* ; *incipiens* pour *discipulus* ; *indolis* pour *adolescens* ; *sequens* remplace tant bien que mal *acolythus* et *inofilus*. Sur une épitaphe de Lyon nous lisons cette formule : *Hic facil (=jacet?) germanitas fratris adque sororis* et cette expression pour désigner la parenté fraternelle se lit déjà sur une inscription de la catacombe de Prétextat :

HOC TVMVLO CONTINETVR RELIGIOSA GERMANITAS CASSIORVM.

Les inscriptions nous apprennent non seulement certaines expressions en usage chez les populations de la Gaule franque, mais encore la prononciation admise parmi elles. « Les diphtongues *eu, eo* se confondaient ainsi que nous le voyons par le nom *Teodosius* gravé sur une pierre de La Gayole ; pour *spelunca*, on disait *espelunca*, suivant une coutume qui se retrouve dans certaines de nos provinces ; on écrivait indifféremment *Holarius, Flolarius, Chlotarius*. Si ce n'est devant l'*i* suivi d'une autre voyelle, comme dans les mots *oracio, slacio, nequeiator*, nous ne voyons jamais dans la série de nos monuments antérieurs au viii<sup>e</sup> siècle, le *e* prendre le son d'une sifflante. Ainsi que les marbres des catacombes, les nôtres portent *IN PAKE, IN PACAE, PVL CER*, témoignant ainsi que cette consonne *a*, comme dans l'antiquité, gardé le son du *k*. Le *v* et le *b*, l'*o* et l'*u* sont alors si voisins pour l'oreille que nous trouvons *vocabular* écrit *VOCAVETOR*, *febilis* écrit *FLIVELIS*, *nobilis* écrit *NVVELIS*, *liberlis* écrit *LIVERTVS*. Dans la Viennoise au vi<sup>e</sup> siècle, on disait *lempulum* pour *lempum*, comme autrefois à Pouzzoles, vers le temps de Trajan<sup>6</sup>.

\* Des nominatifs en *is*, en *us*, des génitifs, des accu-

satifs, des 3<sup>e</sup> personnes de verbes perdent la consonne finale, et leur dernière syllabe, diminuée d'importance, annonce qu'un son muet terminera plus tard, dans notre langue, une multitude de mots. Ainsi s'explique la forme donnée au nominatif pour les vocables *Ep-pogu, Eutuciu, Jucundu*, ou avec le changement de l'*u* en *o* : *Ingoberlo, Leonardo, Magno, Valentiniano, Ursiniano*. Vers le milieu du ix<sup>e</sup> siècle, on note dans les chartes de Ravenne, la formule nominative gardée là où il faudrait un génitif : *Petrus filius qdm Lulianus, Petrus filio qnd Ursus, Petrus filius quondā Petrus, Leulerius filio Lupicinus, Anaslasius filio qd Leo*<sup>7</sup>. Dès la période mérovingienne, le même fait apparaît sur nos marbres et on y relève le nominatif faisant fonction de génitif, soit que l'*u* y soit maintenu, soit qu'il se trouve remplacé par un *o*. Trois de nos inscriptions nous donnent ainsi : *Ursiniano subdiacono ossa, Lindis filia Velandu, qui fuerunt fili Magni*<sup>8</sup> pour *Ursiniani subdiaconi ossa, Lindis filia Velandi, qui fuerunt filii Magni*, et encore : MEMBRI AVDOLENA pour *membra Audolenæ*<sup>9</sup> et TITOLV HVGDVIFVS pour *lilulus Hugdulf*<sup>10</sup> ; dans la même série un verbe de Hermes sur lequel on lit : OFIKINA LAVRENTIV<sup>11</sup>.

H. LECLERCQ.

**PROPAGANDE.** — Voir *Dictionnaire*, t. v, col. 978 1014, au mot *EXPANSION du christianisme*.

**PROPHÈTES.** — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 593-597.

**PROPHÈTES.** — Voir à leurs noms : DANIEL, ÉZÉCHIEL, ISAÏE, JÉRÉMIE, et BALAAM, HABACUC, JONAS, MACCHABÉES, MICHÉE.

### PROPRIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE.

I. Les origines. II. État des biens ecclésiastiques. III. Le régime des Églises privées. IV. La constitution du temporel. V. Excès de richesses et excès de besoins. VI. Assistance des pauvres. VII. Inaliénabilité des biens. VIII. La sauvegarde de la propriété.

I. LES ORIGINES. — Les origines de la propriété ecclésiastique sont modestes. Des aumônes plus ou moins abondantes permettent de subvenir aux besoins les plus pressants : des immeubles indispensables aux réunions liturgiques demeurent pendant un temps le bien d'un particulier, tandis que d'autres livrent à leurs coreligionnaires leur maison *extra muros* sous laquelle on creuse des galeries funéraires. Tout cela est connu, on n'y reviendra pas. A partir du III<sup>e</sup> siècle, les Églises possèdent églises et cimetières à titre d'associations religieuses, possession précaire et sujette à la confiscation qui d'ailleurs s'achève généralement par une restitution, lors du retour à la tolérance.

A vrai dire, la propriété ecclésiastique n'est complètement établie qu'après la chute de l'empire romain. Si elle a commencé à se former dès l'époque des persécutions, si elle a pu s'accroître et s'affermir pendant le I<sup>er</sup> siècle, elle n'a posé de bases définitives qu'après les invasions barbares, à l'heure où, au sein de la confusion universelle, l'Église paraît en Occident, et particulièrement en Gaule, la seule institution stable, la seule qui conserve une forme précise et offre des garanties de durée. Cependant, la période gallo-romaine a vu se former le noyau primitif ; dès le IV<sup>e</sup> siècle, ce n'est

<sup>1</sup> Nonnius, l. VIII, *De mutata declinatione*. — <sup>2</sup> S. Augustin, *Enarr. in Psalm.*, cxxxviii, n. xx. — <sup>3</sup> Priscien, l. VI, c. XIII ; l. VII, c. VIII ; t. 1, p. 265-316. — <sup>4</sup> Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 62, 551. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, n. 18. — <sup>6</sup> Mommsen, *Inscr. regni Neapolitani*, n. 2475. — <sup>7</sup> G. Marini, *I papiri diplomatici*, p. 153, 154, 155. — <sup>8</sup> E. Le Blant, *Inscr. chrét.*

de la Gaule, t. 1, n. 293, 344, 378. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, t. 1, n. 13. — <sup>10</sup> Becker, dans *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde*, t. VII, p. 60. — <sup>11</sup> *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. xxx, 2<sup>e</sup> partie, p. 365 sq. ; Edm. Le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine* 1890, p. 82-83.

plus l'association des fidèles, mais l'Église elle-même qui possède et administre édifices destinés au culte, cimetières, biens-fonds ou trésors. L'évêque en est administrateur officiel; à lui appartient le règlement des dépenses de religion et de bienfaisance imposées sur ces biens. Ce patrimoine naissant, les invasions barbares le dévasteront, mais il se reconstituera parce qu'il possède dans sa destination pieuse un principe de force : il grandira parce qu'il apparaît comme le patrimoine de Dieu et des pauvres.

Antérieurement aux invasions, les Églises ressemblent par leur organisation aux missions catholiques de notre temps placées sous la direction prépondérante d'un vicaire apostolique. Que si, du <sup>III</sup><sup>e</sup> au <sup>V</sup><sup>e</sup> siècle, les Églises se multiplient au point qu'il y en a une par *civitas*, la constitution n'en est pas changée. L'évêque est toujours le maître, le chef et le représentant de l'Église. En conséquence, le régime des biens dans chaque *civitas* est simple : un seul propriétaire, la personne morale de l'Église; un seul administrateur, l'évêque. Pourvu qu'il respecte les conditions formellement imposées par les donateurs, les pouvoirs de cet administrateur ne sont à l'origine bornés par aucune règle de droit; mais il arrive parfois que des conciles lui imposent l'obligation de solliciter, pour les aliénations importantes, le consentement du *presbyterium* ou du clergé, jusqu'à ce qu'enfin, au <sup>V</sup><sup>e</sup> siècle, les biens ecclésiastiques soient déclarés inaliénables.

Sous ce régime, les membres du clergé qui travaillent au bien des âmes ont droit à un salaire, en vertu de la parole évangélique : *Dignus est operarius mercede sua*. Mais c'est seulement le principe de ce droit au salaire qui est écrit dans les textes canoniques : il appartient à l'évêque d'en déterminer ou d'en modifier la quotité pour chacun, sans qu'aucune règle juridique restreigne sur ce point la liberté de son appréciation. Sans doute, en diverses régions, à la fin du <sup>V</sup><sup>e</sup> siècle et plus tard, la part destinée au clergé fut fixée, dans son ensemble, au tiers ou au quart des revenus; mais, alors même que cette prescription était observée, elle ne donnait à aucun membre du clergé un droit propre et personnel à une quote-part déterminée de ces revenus. On a pensé pouvoir affirmer qu'encore au siècle de saint Grégoire le Grand, les clercs, à parler rigoureusement, sont, au moins en droit, au regard des biens ecclésiastiques, dans une situation analogue à celle des pauvres; aux uns comme aux autres l'évêque doit donner; mais pas plus les uns que les autres ne sont en droit de réclamer une part fixe au nom d'une obligation juridique. En fait la situation des clercs était bien meilleure que celle des pauvres. C'est qu'en réalité il faut se garder de juger une société d'après les principes juridiques qui semblent la gouverner; tout au moins, aurait-on grand tort d'envisager uniquement le droit strict sans tenir compte des deux forces qui, de tout temps, sont à l'œuvre pour le transformer, à savoir la morale et la coutume.

II. ÉTAT DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES. — L'état des biens ecclésiastiques reposait sur ce double principe : un seul patrimoine dans chaque Église et, pour gouverner ce patrimoine, l'évêque seul administrateur. Mais ce principe, dont l'origine était surtout historique, ne se fût point maintenu pendant plusieurs siècles s'il ne se fût montré suffisamment flexible pour se prêter à des atténuations et à des dérogations. Le principe fut atténué par l'usage des concessions en précaire (voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce mot), au moyen desquelles l'évêque attribuait à des clercs la jouissance de certains biens ecclésiastiques pour leur tenir lieu, en tout ou en partie, du traitement qu'il leur devait; l'atténuation fut manifeste quand ces concessions devinrent dans une certaine mesure irrévocables, contrairement à la nature du précaire romain. Une dérogation plus

grave se produisit lorsque, par la force même des choses, des Églises secondaires formèrent des personnes juridiques distinctes de l'Église épiscopale, à laquelle elles demeuraient pourtant subordonnées; on voit par les décisions des conciles du <sup>V</sup><sup>e</sup> siècle que, dès cette époque, ce fait s'était produit en Afrique. Le même fait peut être constaté en Gaule et en Espagne, où en pratique il fallut bien réserver aux églises locales et à leur clergé, en tout ou en partie, les oblations qui leur étaient apportées régulièrement par les fidèles; peu à peu ou s'accoutuma à considérer ces églises comme propriétaires des capitaux fournis par ces oblations. Remarquons que là où se formèrent, en faveur des églises locales, des patrimoines particuliers, ce ne fut point, comme on l'a dit trop souvent, par l'effet du démembrement du patrimoine central, c'est-à-dire de celui de l'Église épiscopale. En général, ce patrimoine central demeura intact; seulement, on vit s'établir dans divers diocèses des points nouveaux de cristallisation où vinrent se concentrer les oblations des fidèles. Remarquons en outre que la rupture (elle fut d'ailleurs loin d'être universelle) de l'unité du patrimoine ecclésiastique n'entraîna point nécessairement et en tous cas la rupture complète de l'unité de gestion. Sans doute, quand des centres secondaires se sont créés, il fallut bien laisser au clergé local le soin de percevoir certaines recettes et de les employer à certaines dépenses; mais comme il arrivait à Rome au <sup>VII</sup><sup>e</sup> siècle, l'unité de gestion reparait lorsque le clergé local est tenu de rendre ses comptes à l'évêque et de lui remettre les excédents s'il y en a. C'est ainsi que, sur plus d'un point, l'unité de gestion a survécu au principe de l'unité de patrimoine.

Quelle qu'ait été l'importance de ces dérogations et de ces atténuations, variables suivant les époques et les régions, l'organisation des biens temporels de l'Église, telle qu'elle s'est développée dans le monde romain, demeure fondée sur le pouvoir de l'évêque non comme propriétaire du patrimoine ecclésiastique, mais comme chef de la société spirituelle.

III. LE RÉGIME DES ÉGLISES PRIVÉES. — A la suite de l'exposition qu'on vient de lire, U. Stutz<sup>1</sup> a émis une théorie d'après laquelle les églises se présentent à nous comme le bien de particuliers, ecclésiastiques ou laïques, elle se trouvent dès lors assujetties à la propriété privée, ce qui est le développement d'une idée purement germanique. Cette conception nouvelle de la propriété ecclésiastique qui n'avait rien d'analogue dans le monde romain se serait répandue en Occident à la suite des invasions barbares. Il est nécessaire de couper court à cette prétendue tradition germanique qui aurait engendré, après la conversion des Germains au christianisme, le système des églises soumises à la propriété privée et amené la disparition du régime ancien du patrimoine ecclésiastique contemporain de l'empire romain. D'après cette théorie, l'Église aurait subi dans son organisation une influence païenne profonde et durable; le régime des biens ecclésiastiques dans le droit canonique classique en aurait gardé la marque. Les preuves qu'on en apporte ne sont pas valables; elles sont tirées presque toutes de la coutume d'Irlande en plein Moyen Âge et ce n'est pas à l'origine des royaumes barbares qu'on trouve l'église propriété privée, mais environ deux siècles plus tard, du moins dans le royaume franc. Ce délai devient inexplicable si l'église privée était une institution toute faite apportée d'outre-Rhin par les Francs. Il semble plus conforme à la vérité d'en chercher les germes dans les transformations de la société occidentale, profondément ébranlée par la décadence et la chute de l'empire romain.

<sup>1</sup> U. Stutz, *Die Eigenkirche als Element des mittelalterlich-germanischen Kirchenrechtes*, in-8°, Berlin, 1895.

Alors l'idée de collectivité s'efface pour faire place aux hommes puissants, ecclésiastiques ou laïques, les services devaient entre les mains de ceux-ci autant d'exploitations particulières. Il y a d'autant moins lieu d'aller chercher les églises privées chez les Germains qu'elles existaient dans le monde romain antérieurement aux invasions.

La genèse des églises privées se trouve d'ailleurs dans l'histoire de la France. Si, au <sup>v</sup>e siècle, l'Église épiscopale jouissait seule du droit de propriété, l'usage le concéda par étapes aux églises filiales, basiliques urbaines ou rurales, oratoires ou églises paroissiales, à condition toutefois de rester soumises à l'autorité épiscopale. Ce qui ne les empêcha pas d'être souvent possédées elles-mêmes. « Le droit originel du propriétaire de la villa sur son oratoire privé, du fondateur sur l'église bâtie à ses frais et sur son propre fonds, l'usurpation par le maître du domaine des droits que s'était réservé l'évêque sur l'église qu'il consacrait, la protection accordée par le laïque à la personne des clercs, puis à l'église, à la paroisse, tels sont les éléments dont la combinaison fait apparaître l'église privée. »

IV. LA CONSTITUTION DU TEMPOREL. — Ébauché dès l'époque gallo-romaine, le temporel ecclésiastique s'accrut rapidement et démesurément. C'est vers les évêchés d'abord que se tournent les largesses des fidèles, impatientes d'assurer par le don volontaire de leur superflu, parfois même de tout leur patrimoine, le salut de leur âme. Souvent le donateur ne spécifie aucune destination particulière, quelques-uns pourtant précisent l'usage de leurs libéralités ou en font dépendre certaines charges. Une pensée inspire la plupart de ces dons magnifiques ou touchants, c'est celle de soutenir les sièges épiscopaux où se concentre alors visiblement l'autorité même temporelle, la charité active qui se dépense au profit des pauvres, des malades, des voyageurs à une époque où il n'existe plus d'institutions dont la charité chrétienne s'est constituée l'héritière.

Plus tardivement se développe l'institution monastique et vers les monastères, quel que soit leur emplacement, la richesse afflue. Dans les centres peuplés, de pieuses libéralités viennent, comme d'elles-mêmes, au-devant d'eux pour assurer leur subsistance; si les ascètes fondateurs ont préféré les forêts ou les déserts, les coups de cognée ou le sillon des charrues les transformeront en contrées fertiles. A l'exemple des basiliques ou des oratoires, les monastères ont la capacité de posséder; le nombre croissant des religieux fera de l'exercice de ce droit une impérieuse nécessité. Dès lors les dots des prêtres, les héritages des moines, les donations sous des aspects variés, les largesses généreuses des fondateurs devinrent autant de ruisseaux qui drainèrent la richesse vers les établissements monastiques. Ceux-ci furent amenés d'ordinaire à s'affranchir de la juridiction épiscopale, mais ils ne furent pas à l'abri des empiétements et devinrent à leur tour propriétés privées des laïques, des rois, des Églises épiscopales et même d'autres monastères.

Les largesses se font sous la seule forme possible dans une société chez laquelle la propriété mobilière n'existe pas, sous la forme de donation d'immeubles. Cette forme est elle-même multiple, puisque les donateurs peuvent se dépouiller immédiatement ou conserver par l'usufruit la jouissance, leur vie durant, des biens donnés. Mais, quelle que soit la forme des libéralités, leur objet reste sensiblement le même, et, grâce à elles, les églises administrées par l'évêque, les monastères gouvernés par l'abbé, deviennent des propriétaires fonciers, bientôt, par la conséquence d'une générosité croissante des peuples et d'une habile gestion, les plus grands propriétaires fonciers de l'ancienne Gaule romaine, devenue le royaume des Francs,

DICTIONNAIRE D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

Mais il convient d'ajouter que, parmi les principaux facteurs de cette richesse sont les évêques, les clercs et les moines, car d'innombrables textes les montrent se dépouillant les premiers de leurs biens en faveur de leurs églises ou de leurs monastères. Ajoutons qu'au nombre des plus grands donateurs sont aussi les rois, maîtres des anciennes possessions du fisc romain, enrichis encore par de nombreuses confiscations, et à qui la générosité envers les établissements ecclésiastiques, même quand elle avait pour cause un sentiment sincère de dévotion, était sans doute moins méritoire qu'à d'autres.

De si grands domaines, formés de la poussière agglomérée d'une multitude de domaines particuliers, donnaient à ces établissements une situation territoriale qui eût fait de beaucoup d'entre eux l'équivalent de vraies principautés, si la dispersion de leurs biens n'eût, en partie, modifié ce résultat. Mais les évêchés et les monastères ne possèdent pas seulement dans les villes et les provinces où ils sont établis : par des causes diverses, ils se trouvent souvent avoir leur fortune très disséminée. La dévotion envers tel ou tel sanctuaire renommé a conduit quelque ancien pèlerin à lui donner ou à lui laisser un fonds de terre. Un évêque, un religieux, originaires d'une province éloignée de celle où se trouve leur évêché ou leur monastère, ont fait celui-ci héritier de leur fortune. L'Église de Paris a des propriétés en Touraine, celle de Lyon en Provence et en Auvergne, celle du Mans à Paris, dans le Bordelais, en Bourgogne, en Provence, dans le Poitou, le Quercy, le Limousin. Les moines de Saint-Denis possèdent des *villas* dans les provinces les plus diverses. Quelquefois une même propriété a été léguée à plusieurs établissements ecclésiastiques, et partagée entre eux. Les Églises ou les monastères ont souvent intérêt à avoir des biens dans les pays éloignés : cela dit pense leurs dignitaires, en voyage, d'aller quêter un gîte; cela leur permet encore, en un temps où les transports sont difficiles et où le commerce existe à peine, de tirer des denrées des pays d'où elles sont originaires. Mais cela impose aux établissements ecclésiastiques une administration fort compliquée, tout en rendant moins sensible leur grande puissance territoriale. Celle-ci, cependant, est trop considérable pour ne pas acquérir peu à peu, par la force des choses, un caractère privilégié. Par la juridiction spéciale qui leur est concédée sur les hommes de leurs domaines, par l'exemption d'impôts, par l'immunité qui les délivre de toute ingérence des fonctionnaires royaux, les administrateurs des domaines ecclésiastiques font déjà quelque figure de petits souverains.

V. EXCÈS DE RICHESSES ET EXCÈS DE BESOINS. — On se demande si une telle richesse et une telle puissance ne furent pas promptement déviées de leur destination et ne tournèrent pas vite en abus. Qu'il y ait eu des abus, cela n'est pas douteux, et les défauts des hommes durent apparaître d'autant plus que, par cette situation nouvelle, née à l'époque mérovingienne d'une sorte de nécessité, l'Église sembla s'éloigner davantage de l'idéal primitif. Cependant, cet idéal lui-même n'était pas incompatible avec la propriété, car de tout temps l'Église eut à supporter la dépense du culte, l'entretien de ses ministres et, dans une mesure plus ou moins grande, l'assistance des pauvres, ce qui suppose des ressources régulièrement assurées. Mais dans une société aussi complètement désorganisée que celle qui succéda aux <sup>vi</sup>e, <sup>vii</sup>e et <sup>viii</sup>e siècles, à l'empire romain, ces dépenses s'accroissent de beaucoup d'autres encore, puisque le pouvoir civil était incapable de remplir une partie des offices qui lui incombent en temps normal. La fortune énorme de l'Église se trouve justifiée par les énormes besoins qu'elle seule se trouva pouvoir soulager.

Il y a d'abord ce qu'on pourrait appeler les dépenses régulières, c'est-à-dire celles qui sont de tous les temps : construction, entretien, ornement des sanctuaires, de la maison épiscopale, des monastères, nourriture et entretien des cleres et des religieux, solde du clergé et de tous ceux qui collaborent aux besoins du culte. Puis il y a le champ immense et, pour ainsi dire sans limites, de la bienfaisance ecclésiastique. Celle-ci aussi est de tous les temps; mais dans les sociétés bien réglées, les pouvoirs civils subviennent dans une large mesure à des nécessités qui, à l'époque dont nous parlons, pesèrent sur l'Église seule. N'oublions pas que cette époque est celle des invasions, puis des luttes intestines de prince à prince, de royaume à royaume, qui ajoutaient de nouvelles ruines à celles qu'avait faites l'installation des barbares, et désolaient tout à coup, par le fer et par le feu, des contrées entières. Souvenons-nous que « de l'administration publique qui n'est plus, de l'assistance publique qui n'est pas encore », la bienfaisance du clergé fut obligée de tenir la place. On se rendra compte des devoirs nouveaux, particuliers à ce temps, qui s'imposèrent à elle en se rappelant ce que fit l'Église pour le rachat des captifs (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot). Ceux-ci sont innombrables, et non pas seulement au temps de l'invasion, mais encore à l'époque franque, c'est-à-dire pendant toute la période de la fin du <sup>v</sup>e au <sup>viii</sup>e siècle. Guerres entre Francs, Goths, Burgondes, expéditions de Francs en Italie, en Espagne, vers le Rhin, c'est par milliers que les vaincus tombent entre les mains des vainqueurs. Une recrudescence effroyable de l'esclavage aurait lieu, si la charité de quelques chrétiens riches, mais surtout la charité des évêques et des moines n'entreprenait l'œuvre de délivrance. Saint Épiphan, évêque de Pavie, ramena en une seule fois de Bourgondie 6 000 captifs. La liste des bienfaiteurs ecclésiastiques et monastiques qui se sont dévoués à une œuvre semblable est presque interminable. Nul respect ici pour l'inaliénabilité, tant de fois proclamée par les conciles, des biens de l'Église; on peut, pour racheter des esclaves, vendre jusqu'aux vases sacrés. Et, dernier trait qui achèvera de mettre en relief la bienfaisance ecclésiastique : tandis que les captifs rachetés par la munificence des particuliers contractent l'obligation de rembourser, s'ils le peuvent, le prix de leur rachat, saint Grégoire le Grand déclare expressément (*Epist.*, l. IX, c. LIH) que nul évêque ne doit être indemnisé de cette dépense. Le rachat par l'Église s'honore de rester une œuvre gratuite de charité.

VII. ASSISTANCE DES PAUVRES. — Cette œuvre, évidemment devait être transitoire; elle dura cependant plusieurs siècles. Mais, à côté d'elle, il en est une autre qui sera permanente : l'assistance des pauvres. Celle-ci est l'obligation stricte des évêques. Ceux qui sont riches y contribuent non seulement des deniers de leur Église, mais encore de leurs propres deniers. Mais les aumônes ne coulent pas au hasard, et pour ne pas les perdre, un grand ordre y préside. Les Églises sont organisées en bureaux de bienfaisance. Les pauvres y sont « immatriculés »; usage qui, du reste, n'est pas nouveau, puisqu'on le rencontre dans l'Église romaine dès le <sup>iii</sup>e siècle. Mais à côté des pauvres résidents, il y a les errants, les pèlerins, les voyageurs : ceux-ci trouvent aussi près des églises et des monastères asile et assistance. Même les réfugiés qui se sont enfois vers l'église pour échapper à des poursuites judiciaires ou à des vengeances politiques, sont nourris et hospitalisés par elle. Leur sauvegarde s'étend jusque sur l'esclave fugitif, qu'elles ne devront rendre

qu'après promesse solennelle de pardon, quand même il se serait rendu coupable d'un crime ou d'un délit. Quant aux hôpitaux et aux hospices, l'autorité civile ignore et ignorera longtemps encore ce mode d'assistance des pauvres, des malades et des vieillards : elle l'abandonne tout entier, soit à des laïques charitables, soit surtout aux propriétaires ecclésiastiques : aux évêchés, aux monastères, sont annexés les *xenodochia* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2748-2770).

VII. INALIÉNABILITÉ DES BIENS <sup>1</sup>. — A l'époque où se constituèrent les domaines ecclésiastiques, la possession de l'homme n'était guère séparée de celle de la terre. Qu'il fût un demi-libre comme le colon, ou un demi-esclave, comme le serf, il était donné avec le champ qu'il cultivait, la maison qu'il habitait, le sol qu'il n'avait pas le droit d'abandonner. L'Église qui, dans les temps antiques, avait tant fait pour les esclaves, était devenue maintenant propriétaire de serfs! N'y a-t-il pas là de quoi scandaliser le lecteur superficiel? Un second motif de scandale ne provient-il pas de l'inaliénabilité des biens ecclésiastiques qui dut mettre obstacle à l'affranchissement de ses serfs, de telle sorte qu'à l'heure même où la conscience chrétienne, conseillée par elle, portait les particuliers à pratiquer l'affranchissement comme une bonne œuvre, l'Église seule paraît avoir été incapable d'affranchir? A ces deux objections répond l'institution de la *familia* des églises et des monastères. En fait, les églises ne purent pas ne point devenir propriétaires de serfs en même temps que des terres auxquelles ils étaient attachés; il n'était ni en leur pouvoir ni dans leur pensée de bouleverser la constitution sociale et économique de l'époque dans laquelle elles vivaient. Mais il résulte de tous les témoignages, comme de nombreux textes de lois, que les serfs ecclésiastiques jouissaient d'une situation privilégiée, et plus d'une fois des hommes libres, avides de protection et de sécurité, se donnèrent à des églises ou à des monastères pour acquérir cette situation. Quant à l'affranchissement des serfs ecclésiastiques, les règlements surent trouver une conciliation entre le principe de l'inaliénabilité et l'impulsion charitable : les évêques eurent toujours la faculté d'affranchir les serfs de leur Église, mais des tempéraments leur furent imposés qui, sans entraver les affranchissements mérités, sauvegardaient le patrimoine de celle-ci. Pour les serfs des monastères, le cas est, en apparence, plus difficile, puisqu'ils ne sont point la propriété de l'abbé, mais de la communauté tout entière. Un concile, celui d'Épaone (Saint-Romain d'Albon) semble même absolument restrictif. Mais le fait est que les affranchis des monastères furent, de même que ceux des églises, fort nombreux, qu'il s'agisse de captifs ou d'esclaves rachetés par eux, ou de leurs propres serfs gratifiés par eux de la liberté, et jouissant d'une petite terre qui leur a été octroyée avec elle. Du reste, les services dus par l'affranchi au patron ne diffraient guère de ceux que lui devaient les serfs, surtout les serfs d'Église, dont les charges étaient fort légères; aussi celle-ci ne s'appauvriait-elle guère en élevant ses serfs à la dignité d'hommes libres. Quant à eux, ils demeuraient sous la protection spirituelle et temporelle des églises, protection très recherchée en ces temps d'anarchie; et comme, à la même époque, la plupart des affranchissements, même par des maîtres laïques, se faisaient *in ecclesia* et que toutes les manumissions ainsi prononcées à l'ombre du sanctuaire mettaient les nouveaux libres sous la protection ecclésiastique, les églises et les monastères se trouvèrent chargés de la protection de la presque totalité des affranchis de l'époque mérovingienne, ce qui

<sup>1</sup> Arth. Desjardins, *De l'aliénation et de la prescription des biens de l'Église dans le droit du bas Empire et dans le droit*

*des Capitulaires*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, t. VI, 1860, p. 254-265.

leur assura une clientèle immense, mais ce qui fut pour celle-ci un immense bienfait<sup>1</sup>.

VIII. LA SAUVEGARDE DE LA PROPRIÉTÉ<sup>2</sup>. — A mesure qu'elle s'étendait, la propriété ecclésiastique provoquait d'avidés compétitions, telles qu'il fallut recourir à des fonctionnaires spécialement chargés d'en faire valoir les droits en justice. Ce fut dans ce but qu'une loi d'Honorius, du 15 novembre 407, institua les *defensores Ecclesiae*, choisis parmi le corps des avocats et mis en possession des prérogatives attribuées au *Sacerdos provinciae* pour la défense des intérêts du culte impérial<sup>3</sup>. Cette institution<sup>4</sup> créée à la demande d'un concile de Carthage, par une loi adressée au proconsul d'Afrique, fut, à l'origine, spéciale aux Églises africaines<sup>5</sup>. Mais on la trouve mentionnée dans un autre texte du *Code Théodosien* : *Quaecumque forte Ecclesiae venerabilis negotia sunt vel esse poterint, actiones ceteri legum ordine servato iudicantium disceptatione finiantur. Nec enim decet defensione loci nominisque venerabilis suscepta publica diu secretaria praestolari*<sup>6</sup>. Ce texte étant un fragment d'une constitution adressée le 26 juin 409 au préfet du prétoire Jovius<sup>7</sup>, sans aucune disposition qui limite son effet à une province déterminée, on est fondé à en conclure que toutes les Églises de l'empire étaient autorisées à se prévaloir du privilège d'abord concédé à l'Afrique, à avoir leur représentant légal. Usèrent-elles de ce privilège? On ne peut l'affirmer faute d'exemples certains. Ce qui n'est point douteux, c'est que l'institution des *defensores Ecclesiarum* de la loi du 15 novembre 407 subsistait encore à l'époque de la promulgation du *Code Théodosien*, le 15 février 438, puisque les textes qui les concernent y ont été insérés.

Elle n'eut pas ensuite, semble-t-il, une bien longue durée. Dès le milieu du v<sup>e</sup> siècle il n'est plus fait mention d'un représentant légal de l'Église tiré du collège des avocats. Le titre de *defensor Ecclesiae* désormais un fonctionnaire de l'Église d'un autre ordre et d'un caractère différent. La célèbre constitution de Valentinien III du 15 avril 452<sup>8</sup>, sur la compétence de la juridiction épiscopale (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 481, 502-503) renouvelle la défense souvent édictée par les canons des conciles et par les lois impériales, d'élever à aucune charge du clergé ou d'admettre dans les monastères les personnes qui n'ont point la libre disposition d'elles-mêmes, notamment les membres libres ou de condition servile des corporations et collèges de la ville de Rome ou de toute autre ville. Elle dispose en conséquence : « Il est illicite d'ordonner des défenseurs de l'Église tirés desdits services des villes » : *Nullus originarius iniquilinus servus vel colonus ad clericale munus accedat neque monachis aut monasteriis adgregetur, ut vinculum debilitae conditionis evadat, non corporatus urbis Romae vel cujuscumque urbis alienius, non curialis, non exprimario, non aurarius, civis collegialis servus aut publicus servus... Defensores Ecclesiae de expressis urbium ministeris non liceat ordinari : ad quiescentes huic officio rerum suarum amissio comitetur,*

*quas curiae vel corpori suo praecipimus adplicari*<sup>9</sup>. Ce ne sont donc plus des personnages d'ordre judiciaire, choisis par l'Église, mais indépendants d'elle et munis de pouvoirs en vertu d'une loi. Les défenseurs dont il est question sont assimilés au elergé, font partie de l'ordre des cleres. C'est pourquoi ils ne peuvent être, selon les termes de la constitution de Valentinien, de ceux qui échapperaient ainsi aux servitudes de leur condition. Les *defensores Ecclesiarum* semblent n'être plus à cette époque que des cleres d'un rang inférieur remplissant des fonctions dans l'administration de l'Église. Tel fut, en effet, leur caractère à la fin du v<sup>e</sup> siècle. Les lettres du pape Gélase (492-496) ne laissent aucun doute à cet égard. Dans son épître aux évêques de la Lucanie, le pape prévoyant le cas où des Églises seraient privées de ministres, ou n'en auraient pas en nombre suffisant, prescrit les conditions à exiger de ceux qu'il y aurait lieu d'instituer ou de promouvoir dans les charges du clergé; puis il ajoute : « Que celui qui remplira toutes les conditions susdites soit fait tout d'abord lecteur ou notaire, ou au moins défenseur, qu'après trois mois il devienne acolyte; que le sixième mois, il soit nommé sous-diacre, le neuvième mois diacre, et l'année écoulée qu'il soit ordonné prêtre<sup>10</sup>. »

Dans un fragment d'une lettre du même pape, adressée à un évêque du nom de Sabinus, il est question d'un défenseur que le peuple de Grumentum, en Lucanie, désire voir consacrer diacre en cette ville; Gélase décide : « S'il n'y a rien qui puisse être opposé à sa personne, vous l'honorerez de la promotion au diaconat<sup>11</sup>. »

Dans la législation de Justinien il ne subsiste aucune trace du représentant légal de l'Église d'ordre judiciaire qu'avaient institué les lois d'Honorius. Elles ne sont point reproduites dans le *Code*. La nouvelle VII, du xviii des calendes de mai (11 avril) 535, sur l'inaliénabilité des biens des églises et établissements pieux, énumère à diverses reprises tous les dignitaires, administrateurs et fonctionnaires ecclésiastiques ou civils chargés de l'observation ou de l'exécution de cette loi<sup>12</sup>; elle ne mentionne pas les *defensores Ecclesiae*. Ils eussent dû nécessairement y être cités, si leur fonction avait continué d'exister. Ils ne sont donc plus mentionnés ni dans les nouvelles, où il s'agit de revendications ou de procédures à exercer au nom des églises<sup>13</sup>, ni dans la nouvelle XXXVII sur l'Église d'Afrique<sup>14</sup>; ce qui est particulièrement significatif, puisque cette constitution est spéciale à la province pour laquelle les *defensores Ecclesiae* d'Honorius avaient été créés, et puisqu'elle ordonne des revendications analogues à celles qui, en 407, avaient donné lieu à l'établissement de ces représentants de l'Église. Ce n'est pas que la dénomination de *defensores Ecclesiae* ne se trouve point dans les lois de Justinien, mais elle y désigne toujours, comme dans les lettres du pape Gélase, des membres du clergé. Jointes aux économes (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce mot), ils sont cités, de même

<sup>1</sup> Cf. P. Allard, dans *Revue des questions historiques* t. XLIV, 1910, p. 213-216; E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France. I. Époque romaine et mérovingienne*, in-8°, Lille, 1910; Aug. Dumas, *Grande et petite propriété à l'époque barbare*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, 1926, p. 213-280, 613-672. — <sup>2</sup> Nous insérons dans ce paragraphe une note de notre ami Fr. Martroye, *Les « defensores Ecclesiae » aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles*, dans *Nouvelle revue hist. de droit français et étranger*, 1923, p. 597-622. — <sup>3</sup> *Code Théodosien*, l. XVI, tit. II, l. 38. — <sup>4</sup> Cf. F. Martroye, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1921, p. 241. — <sup>5</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 245. — <sup>6</sup> *Code Théodosien*, l. II, tit. IV, l. 7, 26 juin 409 : *Interpretatio : Ecclesiarum negotia pro reverentia sanctitatis ac fidei oportet, cum ad publicum pro lata fuerint, sine aliqua dilatione finire, nec*

*debet defensores loci venerabilis ulla tarditate suspendi.* —

<sup>7</sup> Autre fragment dans *Code Théodosien*, l. XVI, tit. V, l. 47. — <sup>8</sup> *Novelles* de Valentinien, XXXV, dans *Code Théodosien*, édit. Mommsen et Meyer, t. II, p. 142. — <sup>9</sup> *Novelles* de Valentinien, XXXV, dans *Code Théodosien*, édit. Mommsen et Meyer, t. II, p. 143. — <sup>10</sup> Gélase, *Epist.*, V, *Ad episc. Lucaniae*, e. II, dans Hardouin, *Coll. concil.*, t. II, col. 898-899. — <sup>11</sup> Gélase, *Fragmenta decem epistoliarum*, dans Hardouin, *Coll. concil.*, t. II, col. 927. — <sup>12</sup> *Nov. Justiniani*, VII, e. I et e. XII, édit. Schoell, 1912, p. 52, 62. — <sup>13</sup> *Nov. Justiniani*, LV, e. I; CXXXI, e. XI, n. 3; *ibid.*, 1912, p. 309, 660; pour les *defensores locorum* de la nov. CXXXI, e. XV, *ibid.*, p. 664, et nov. CXXXIII, *ibid.*, p. 674, ils se rattachent aux *defensores civitatum* (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce mot). — <sup>14</sup> *Nov. Justiniani*, XXXVII, édit. Schoell, 1912, p. 244-245.

que ceux-ci, avec la qualification honorifique de *Dei amantissimi*<sup>1</sup>, réservée aux clercs<sup>2</sup>.

Subordonnés à l'évêque<sup>3</sup>, ils sont en fonction dans les bureaux de l'église. C'est à l'église même qu'ils exercent leurs fonctions. C'est là, dans la maison de prière, que doivent se rendre et comparaître devant le défenseur de l'Église les grands personnages et les hauts fonctionnaires qui voudront contracter mariage et ne point faire de documents nuptiaux, désormais requis pour la validité des mariages des personnes de leur condition. Le défenseur, assisté, comme témoins, de trois ou de quatre autres clercs, dressera un acte attestant que : « telle indiction, tel mois, tel jour, telle année du règne de l'empereur, sous tel consulat, ont comparu devant lui, dans telle maison de prière, un tel et une telle, qui se sont unis l'un à l'autre; lesquels signeront cet acte avec le défenseur de la sainte Église et les trois autres clercs, ou les clercs au nombre que l'on voudra, mais qui ne pourront être moins de trois et dont mention sera faite dans l'acte que le défenseur déposera dans les archives de l'église<sup>4</sup> ».

De même que l'office d'un magistrat est rendu responsable de l'exécution des décisions impériales, les défenseurs de l'Église sont, en même temps que l'évêque, menacés de l'indignation de l'empereur en cas de négligence dans l'application des mesures de correction ou d'expulsion prescrites à l'égard des moines coupables<sup>5</sup>. A Alexandrie et en Égypte, les défenseurs de l'Église sont déclarés responsables des dommages causés au trésor public, dans le cas où l'archevêque d'Alexandrie, les évêques dans les autres villes de l'Égypte accorderaient abusivement à des débiteurs la parole de sûreté, le *λόγος*<sup>6</sup> qu'ils sont autorisés à donner sous des conditions déterminées<sup>7</sup>. Les défenseurs de l'église majeure à Constantinople sont frappés d'une peine de dix livres d'or au cas où, dans les églises de la ville impériale, les clercs en exercice persisteraient à exiger des clercs nouvellement ordonnés par l'archevêque un droit d'entrée qu'ils nommaient les *insinativa* et fixaient arbitrairement. Ce droit, déclare l'empereur, ne demeure exigible que dans l'église majeure, où les clercs nouvellement ordonnés auront à acquitter ce qu'il est d'usage de donner<sup>8</sup>.

*Imp. Justinianus Aug. Menē archiepiscopo regie civilis Constantinopolis.* — Préambule : *A plurimis aditiones suscipientes hanc legem dirigere ad tuam Bealitudinem justum æslimavimus. Qui enim ordinantur a tua reverentia clerici in sanctissimis ecclesiis (absque tamen sanctissima majore ecclesia) omnium patiuntur crudelissima, non suscipientibus eos illic clericis ante quam quantum voluerint accipiant aurum. El novinus hæc ex frequenlibus aditionibus de hoc factis nobis.*

Chapitre 1 : *Sancinus igitur Bealitudinem tuam hoc validissime custodire, et si quid quidem consuetudo est dare eos qui ordinantur in sanctissima majore ecclesia, hoc eos præbere (nihil enim de his quæ dantur in sanctissima majore ecclesia novamus), præterea vero in aliis omnibus nulli in eis clericorum licentiam esse penitus pro his quæ vocantur insinativa aliquid ferre. Sed si quis tale aliquid egerit, illum quidem privari sacerdotio, in illius autem officium introire qui missus est, et hanc eum avaritiam ferre mercedem. Custodire vero*

*hæc etiam Deo amantissimos Ecclesiæ defensores sanctissimæ majoris ecclesiæ, pœnam formidantes decem librarum auri si quid horum neglexerint. Sed gratis omnia procedere : domini etenim Dei functiones et ministeria non per venditionem neque per mercationem fieri aliquam volumus, sed pure et citra redemptionem. Sic enim rei digni fient, nulla venditione ac mercatione facienda.*

Épilogue : *Tua igitur Bealitudo et qui post eam in pontificalibus accesserit sedibus, quæ a nobis ordinata sunt et per hanc sacram declarata sunt legem, operi effectuique tradere festinel.*

*Dat. III nonas nov. C. P. Imp. dn. Iustiniani PP. Aug. anno XI. P. C. Belisari V. C. anno II ind. I (ann. 537).*

Ces textes juridiques nous montrent les défenseurs de l'Église chargés d'attributions diverses. A Constantinople les défenseurs (*ἐκδικιοι*) sont rangés parmi les fonctionnaires ecclésiastiques de l'église majeure. Le premier défenseur (*πρωτέκδικιος*) a charge des captifs, et il est juge des causes résultant des plaintes<sup>9</sup>. Avec onze défenseurs (*ἐκδικιοι*), ses assesseurs, il est juge des causes minimes en matière de compétence ecclésiastique et il en fait rapport à l'archevêque<sup>10</sup>. Il tient ses audiences à l'entrée de Sainte-Sophie, dans le vestibule nommé *Protedicée* (*πρωτεκδικιῶν*)<sup>11</sup>. C'est apparemment à raison de cette juridiction confiée aux défenseurs par délégation de l'archevêque, que la nouvelle LVI de Justinien leur prescrit de réprimer la coutume abusive des *insinativa* et punit leur négligence d'une amende de dix livres d'or.

Les pièces conservées dans le recueil de Cassiodore font voir qu'en Italie également, à l'époque de la domination des Goths, les défenseurs de l'Église étaient affectés à des services dépendant de l'Église et qu'ils étaient envoyés en mission pour les affaires de ces services. Dans une lettre adressée, apparemment en 495, par le pape Gélase à la reine Hereleuwa<sup>12</sup>, dans une lettre du roi Théodoric adressée entre 507 et 511 au préfet du prétoire Faustus<sup>13</sup> et dans une lettre adressée vers la fin de 533 par le roi Athalaric au pape Jean<sup>14</sup>, il est question de sollicitations présentées, de missions accomplies à la cour par les défenseurs de l'Église de Milan et par les défenseurs de l'Église de Rome. Dans une lettre de Théodoric au comte Aligern il s'agit d'une plainte formée par les défenseurs de l'Église romaine au sujet d'une maison achetée jadis, suivant acte solennel, par le pape Simplicien, d'un acolyte du nom d'Eufraxius, et dont la propriété est contestée sous prétexte qu'il y avait là autrefois une synagogue<sup>15</sup>. Enfin, une lettre du pape Gélase adressée en 495 au comte Teia, avise celui-ci que le pape a envoyé le défenseur Anastase sommer un certain Eucharistus à comparaître, contradictoirement avec son accusateur, à l'audience pontificale qu'il cherchait à décliner<sup>16</sup>. D'autre part, les actes du concile réuni le 6 novembre 502 dans la basilique de Saint-Pierre-Apôtre fournissent la preuve que ces *defensores Ecclesiæ* étaient membres du clergé. Un décret de ce concile, relatif à l'inaliénabilité des biens des églises, frappe d'anathème tout prêtre, diacre ou défenseur qui apposerait sa signature à un acte de donation de ces biens<sup>17</sup>.

<sup>1</sup> *Edictum Justiniani*, XIII, c. x, *ibid.*, p. 784, c. xxviii, p. 795. — <sup>2</sup> *Nov. Justiniani*, CXXIII, *ibid.*, p. 593. — <sup>3</sup> *Nov. Justiniani*, CXXXIII, c. v, *ibid.*, p. 674. — <sup>4</sup> *Nov. Justiniani*, LXXV, c. iv, n. 1, 2, *ibid.*, p. 375; *Nov. Justiniani*, CXVII, c. iv, *ibid.*, p. 554. — <sup>5</sup> *Nov. Justiniani*, CXXXIII, c. v, *ibid.*, p. 674. — <sup>6</sup> Cf. F. Martroye, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LXXV (1915-1918), p. 243 sq. — <sup>7</sup> *Edictum Justiniani*, XIII, c. x, xxviii, *édit. Schoell*, 1912, p. 784, 795. — <sup>8</sup> *Nov. Justiniani*, LVI, *ibid.*, n. 311. — <sup>9</sup> *Codinus, De officiis magnæ ecclesiæ*, c. 1, dans *Corp. script. hist. byzant.*, *édit. de Bonn*, p. 1, lignes 9 et

10. — <sup>10</sup> Gretser et Goar, *Comment. in Codini*, c. v, dans *ibid.*, p. 130, 131; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 773, note 2. — <sup>11</sup> Nicétas, *Alexis Comnène*, 7, dans *Corp. script. hist. byz.*, p. 310, ligne 4. — <sup>12</sup> Cassiodore, *Variarum*, l. IV, dans Mommsen, *Auct. antiquiss.*, t. XII, p. 390. — <sup>13</sup> *Id.*, *ibid.*, l. II, n. 30, p. 63. — <sup>14</sup> *Id.*, *ibid.*, l. IX, n. 15, p. 279. — <sup>15</sup> Cassiodore, *Variarum*, l. III, n. 45, *ibid.*, p. 101. — <sup>16</sup> Cassiodore, *Variarum*, *Epist. Theodericiana*, p. 389. — <sup>17</sup> *Synodus romana sub Symmacho de rebus ecclesiæ conservandis*, VII, dans Hardouin, *Coll. concil.*, t. II, col. 980,

Mais si ces textes suffisent à montrer combien, à la fin du v<sup>e</sup> et au vi<sup>e</sup> siècle, les *defensores Ecclesiarum* étaient différents du juriste laïque défenseur de l'Église créé par Honorius, ils ne donnent à leur sujet que des notions générales. Les épîtres de saint Grégoire le Grand fournissent, au contraire, en tout ce qui concerne leur nomination, leur organisation, leur situation dans l'Église et leurs multiples fonctions, les renseignements les plus précis et les plus complets. Nul agent de l'Église romaine ne pouvait prendre le titre de défenseur, sans être pourvu d'un diplôme spécial. Averti qu'en Sicile les *tonsuratores*, gérants ou agents de perception dans les domaines de l'Église de Rome<sup>1</sup>, prenaient indûment la qualification de « défenseurs », le pape prescrivit au défenseur Romanus de faire à ce sujet une enquête diligente et de refréner l'abus de ceux qui se trouveraient avoir usurpé ce titre, sans en avoir les lettres, c'est-à-dire le diplôme<sup>2</sup>. Deux épîtres de saint Grégoire reproduisent la formule de ces lettres ou diplôme de nomination aux fonctions de défenseur. Elle est rédigée en ces termes : « Vu le bien du service de l'Église, notre volonté est que, si tu n'es point tenu aux obligations d'une condition ou d'une corporation, si tu n'es point déjà clerc en une autre cité, et si les canons ne font en rien obstacle à ton égard, tu sois pourvu de la charge de défenseur de l'Église, afin que tu exécutes avec zèle et intégrité tout ce qui t'aura été ordonné par nous, dans l'intérêt des pauvres. Tu useras de ce privilège qu'après délibération nous te conférons, en sorte d'appliquer fidèlement tes soins à accomplir tous les ordres qui t'auront été donnés par nous et tu auras à rendre compte de tes actes au tribunal de Dieu. Nous avons dicté la présente lettre à Paternus (ou Paterius), notaire de notre Église, chargé de l'écrire et nous avons signé au mois de mars, 11<sup>e</sup> indiction<sup>3</sup>. » Les conditions exigées pour être nommé défenseur étaient, on le voit, celles qu'exigeait pour l'admission dans le clergé la constitution de Valentinien III, du 15 avril 452<sup>4</sup>.

Toute Église avait ou pouvait avoir un ou plusieurs défenseurs<sup>5</sup>. Dans l'Église romaine leur nombre n'était pas limité<sup>6</sup>; les épîtres de saint Grégoire nous font connaître les noms de quatorze d'entre eux<sup>7</sup>. Ils étaient constitués en *schola*<sup>8</sup> ou collège auquel présidait l'un d'eux avec le titre de *primus defensor*<sup>9</sup>, et

recevaient un *presbyterium*<sup>10</sup>, c'est-à-dire une part des largesses que le souverain pontife distribuait aux clercs<sup>11</sup>. Cette part était fixée pour chacun suivant ses mérites<sup>12</sup>. A l'exemple du privilège depuis longtemps concédé à la *schola* des notaires et à la *schola* des sous-diacres, une constitution de saint Grégoire accorda en 598 au collège des défenseurs d'avoir sept de ses membres jouissant de l'honneur régional qui leur donnait droit de siéger dans l'assemblée du clergé en l'absence du pape<sup>13</sup>, de ne demeurer debout que lorsque le souverain pontife était présent<sup>14</sup>.

Leurs emplois à Rome, où les ordres leur étaient donnés directement, ne pouvaient laisser de traces dans les épîtres du pape; mais il est aisé d'en discerner la nature d'après les fonctions que remplissaient ceux d'entre eux qui étaient délégués au dehors, soit temporairement pour des affaires déterminées, soit à demeure en Espagne<sup>15</sup>, en Corse<sup>16</sup>, en Sardaigne<sup>17</sup>, dans les provinces méridionales de l'Italie<sup>18</sup> et en Sicile<sup>19</sup> où s'étendait le patrimoine de l'Église romaine. L'administration du patrimoine y est leur fonction propre. C'est à cette fonction qu'ils sont préposés par les lettres de service qui leur sont remises ou adressées à leur départ de Rome, comme il en était délivré aux fonctionnaires impériaux envoyés en mission dans les provinces<sup>20</sup>. Une des épîtres de saint Grégoire nous a conservé la formule de ces lettres. Elle est conçue dans les termes suivants : « Notre souci est de confier les intérêts de l'Église à des personnes habiles. C'est pourquoi, sachant que tu t'en es montré, Romanus, un défenseur fidèle et soigneux, nous avons pensé à te confier, dans les circonscriptions de Syracuse, de Catane, d'Agrigente et de Milana (Milazzo), à partir de cette seconde indiction, l'administration du patrimoine de l'Église romaine dont, avec l'aide de Dieu, nous sommes le serviteur. Il est donc nécessaire que tu le rendes dans cette région sans différer et que tu t'applique fidèlement à exercer ta charge suivant nos instructions, sans négligence ni fraude. Agis de façon à pouvoir te recommander à la grâce divine. Nous avons, suivant l'usage, adressé des ordres aux colons de ce patrimoine, afin que rien, de la part de qui que ce soit, ne puisse t'empêcher d'accomplir ce qui a été prescrit<sup>21</sup>. »

Il était donc de règle dans l'Église romaine de ne

<sup>1</sup> Du Cange, *Gloss. med. et inf. lat.*, au mot *Tonsuratores*; cf. *P. L.*, t. LXXVII, col. 999, note a. — <sup>2</sup> S. Grégoire, *Registr. epistularum*, l. IX, ep. LXII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 999; édit. Hartmann, dans *Mon. Germ. hist.*, l. IX, ep. XXII, t. II, p. 55. — <sup>3</sup> S. Grégoire, *Reg. epist.*, l. V, ep. XXIX; l. XI, ep. XXXVIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 755, 1150; édit. Hartmann, l. V, ep. XXVI; l. IX, ep. XXVII, t. I, p. 307; t. II, p. 107. — <sup>4</sup> *Nov. Valentiniani*, XXXV, édit. Mommsen et Meyer, *Cod. Theod.*, t. II, p. 143. — <sup>5</sup> S. Grégoire, *Reg. epist.*, l. VIII, ep. III; l. IX, ep. XXIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 907-908, 963; édit. Hartmann, l. VIII, ep. III, l. IX, ep. XXXII, t. II, p. 4, 63. — <sup>6</sup> S. Grégoire, *Reg. epist.*, l. II, ep. XXXII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 566-567; édit. Hartmann, l. II, ep. XXXVII, t. I, p. 135. — <sup>7</sup> Bonifacius, Bonitus, Candidus, Fantinus, Joannes, Optatus, Petrus, Romanus, Sabinus, Scholasticus, Sergius, Symmachus, Vitalis, Vitus. — <sup>8</sup> S. Grégoire, *Reg. epist.*, l. XI, ep. XXXIX, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1150; édit. Hartmann, l. IX, ep. CXVIII, t. II, p. 122. — <sup>9</sup> S. Grégoire, *Reg. epist.*, l. VIII, ep. XIV, *P. L.*, t. LXXVII, col. 917; édit. Hartmann, l. VIII, ep. XVI, t. II, p. 18. — <sup>10</sup> S. Grégoire, *Reg. epist.*, l. II, ep. XXXII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 566; édit. Hartmann, l. II, ep. XXXVIII, t. I, p. 135. — <sup>11</sup> Du Cange, *Gloss. med. et inf. lat.*, au mot *Presbyterium*. — <sup>12</sup> S. Grégoire, *Reg. epist.*, l. II, ep. XXXII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 566; édit. Hartmann, l. II, ep. XXXII, t. I, p. 135. — <sup>13</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. VIII, ep. XIV, *P. L.*, t. LXXVII, col. 917; édit. Hartmann, l. VIII, ep. XVI, t. II, p. 18. — <sup>14</sup> Baronius, *Annal. eccles.*, ad ann. 598, XVI; Du Cange, *op. cit.*, au mot *Regionarii*. — <sup>15</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XIII, ep. XL, XLVI, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1294, 1301; édit. Hartmann, l. XIII, ep. XLVII,

XLIX, L, XLVIII, t. II, n. 410, 413, 414, 412. — <sup>16</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. I, ep. LII; l. XI, ep. LXVII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 514, 1217; édit. Hartmann, l. I, ep. L; l. XI, ep. LVIII, t. I, p. 76; t. II, p. 344. — <sup>17</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. III, ep. XXXVI; l. IX, ep. II, LXIV; l. XI, ep. LXIII; l. XIV, ep. II, *P. L.*, t. LXXVII, col. 632, 940, 1000, 1135, 1303; édit. Hartmann, l. III, ep. XXXVI; l. IX, ep. II, CCII, CXXIII; l. XIV, ep. II, t. I, p. 194; t. II, p. 41, 190, 125, 420. — <sup>18</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. XLVI, CII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 978, 1026; édit. Hartmann, l. IX, ep. CXXI, CC, t. II, p. 117, 188. — <sup>19</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IV, ep. XLV; l. VIII, ep. XXIII; l. IX, ep. XVIII, XIX, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXVI, XXVII, XL, LV, LVI, LVII, LX, LXII, LXXXIII; l. X, ep. I, III, X, XIII, XIV, XXVIII, LIII, LXIV; l. XI, ep. XI, XXI, XXXVII, XXXIX, XLI; l. XII, ep. IV, X, XIII, XV, XXV, XXXVII, XXXIX, XLII, XLIX; l. XIII, ep. XXXV; l. XIV, ep. IV, *P. L.*, t. LXXVII, col. 718, 924, 961-965, 973, 993, 991, 996, 999, 1014, 1065-1116, 1126, 1134, 1149, 1150, 1151, 1222, 1225, 1227, 1228, 1235, 1246, 1247, 1249, 1252, 1286, 1306; édit. Hartmann, l. IV, ep. XLIII; l. VIII, ep. XXIII; l. IX, ep. XXIX, XXX, XXXIII, XXXVIII, XXXI, XXXII, CLXIV, XLVIII, LXXXI, CXCIX, XXXVIII, XL, XXIII, CX, XXII, XXXIX; l. X, ep. I, l. IX, ep. X; l. X, ep. IV; l. IX, ep. CLXX, CLXXII, CXCVIII, XLVI, LXXXVIII, LIV, XXXVII; l. XI, ep. XXIV; l. IX, ep. CXVIII, CXLV, CXIX, XXXV, LXXIV, CXXX, CXXVIII, LXXXVIII, VIII, CCIX, CVI; l. XIII, ep. XXXVIII; l. XIV, ep. IV. — <sup>20</sup> *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1922, p. 271. — <sup>21</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. XVIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 961; édit. Hartmann, l. IX, ep. XXIX, t. II, p. 62.

pas se borner, comme on le faisait dans l'administration impériale, à munir tout fonctionnaire délégué d'une lettre de service constatant sa mission. L'usage ecclésiastique était d'en donner en outre directement avis aux intéressés. Nous avons la lettre d'avis de la nomination de Romanus adressée aux colons du patrimoine de Syracuse<sup>1</sup>, et une série de lettres destinées à accréditer des agents de l'Église romaine auprès des personnes dont le concours pouvait leur être nécessaire ou utile<sup>2</sup>.

Gérants du patrimoine, les défenseurs sont chargés de l'administration des biens qui le composent<sup>3</sup>, et en général de toutes les affaires concernant les intérêts de l'Église dans leur circonscription : baux et locations, concessions et cessions de domaines<sup>4</sup>, défense aux colons de se marier ou de s'établir hors du domaine auquel ils sont affectés<sup>5</sup>, règlement d'indemnités dues à des tiers<sup>6</sup>, règlement de salaires<sup>7</sup>, restitution d'objets mobiliers appartenant à des tiers<sup>8</sup>, délimitation de propriétés et réparation d'usurpations commises par des agents de l'Église romaine<sup>9</sup>, aide à fournir à des fonctionnaires ou agents de l'Église<sup>10</sup>, mesures conservatoires des droits dévolus à l'Église à titre de successions testamentaires, de legs ou de donations<sup>11</sup>, mesures conservatoires concernant des successions échues à des clercs ou à des serviteurs de l'Église romaine<sup>12</sup>, administration des biens d'une Église en l'absence de l'évêque<sup>13</sup>, établissement, administration, surveillance et réforme de monastère et de *xenodochia*<sup>14</sup>.

Ils opéraient des recettes pour l'Église, car on les voit chargés de distribuer des aumônes, de délivrer des dons, d'acquitter des rentes annuelles, et ils sont autorisés à porter en compte le montant de ces paiements<sup>15</sup>. Ce rôle de caissier est une conséquence naturelle de leurs fonctions d'administrateurs. Mais ces fonctions ne sont pas leur unique emploi. Par délégation spéciale

de l'autorité du Saint-Siège, ils sont appelés à remplir des missions diverses : surveillance et réforme des mœurs du clergé<sup>16</sup>, des moines et des religieuses<sup>17</sup>, enquêtes à la suite de plaintes contre les évêques<sup>18</sup>, règlement de différends dans lesquels des évêques sont en cause<sup>19</sup>, restitution d'objets mobiliers et de biens-fonds appartenant soit aux Églises de ces évêques soit à eux-mêmes<sup>20</sup>, rappel des évêques à l'observation des règles canoniques sur la présence des femmes dans leurs habitations<sup>21</sup>, interdiction de séjour prolongé en Sicile à un évêque étranger à cette province qui s'y mêle de procédures<sup>22</sup>, avertissement à des évêques d'avoir à procéder aux ordinations nécessaires dans les églises privées de pasteurs<sup>23</sup>, surveillance et contrôle d'élections épiscopales<sup>24</sup>, rachat des captifs<sup>25</sup>, exécution d'une sentence d'excommunication<sup>26</sup>, mesures de répression contre des agents infidèles<sup>27</sup>.

Mandataires de l'Église romaine dans leurs circonscriptions, les défenseurs ont le pouvoir d'accorder le patronage ou l'intercession de l'Église<sup>28</sup>, sa protection aux pauvres, aux opprimés<sup>29</sup>, aux victimes d'actes de violence<sup>30</sup> ou de spoliation<sup>31</sup>; agents du pape, ils sont ses hommes de service. S'agit-il de faciliter le voyage à Rome de personnes appelées à s'y rendre<sup>32</sup>, de restituer le titre d'une créance recouvrée<sup>33</sup>, de saisir un boulanger, esclave fugitif du frère de saint Grégoire, et de le renvoyer à Rome<sup>34</sup>, de prévenir un haut personnage, l'ex-consul Léontius, en faveur des droits des Napolitains sur les îles voisines de leurs côtes<sup>35</sup>, de donner appui auprès de Léontius aux envoyés des fonctionnaires de divers services du Palais de Rome pour les aider à obtenir paiement des annones qui leur étaient dues<sup>36</sup>, ou de s'entendre avec un évêque pour hâter le baptême de juifs convertis<sup>37</sup>, un ordre du pape prescrit au défenseur de faire les démarches nécessaires. Fréquemment les ordres adressés aux défenseurs sont donnés sur requêtes présentées au souverain

<sup>1</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. XIX, *P. L.*, t. LXXVII, col. 961; édit. Hartmann, l. IX, ep. XXX, t. II, p. 62.

<sup>2</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. XX-XXII; l. XI, ep. XXIX, *P. L.*, t. LXXVII, col. 961-962, 1150; édit. Hartmann, l. IX, ep. XXXIII, XXXIV, XXXI, CXVIII, t. II, p. 61-63, 122.

<sup>3</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. XVIII, LVII, LXIV, *P. L.*, t. LXXVII, col. 961, 994, 1000; édit. Hartmann, l. IX, ep. XXIX, XXXIII, CCIII, t. II, p. 62, 56, 190-191. — <sup>4</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XI, ep. XX, XXI, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1133, 1134; édit. Hartmann, l. IX, ep. CXCIV, XXXVII, t. II, p. 182, 66.

<sup>5</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XII, ep. XXV, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1235; édit. Hartmann, l. IX, ep. CXVIII, t. II, p. 128.

<sup>6</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. LV, *P. L.*, t. LXXVII, col. 993; édit. Hartmann, l. IX, ep. XXXVIII, t. II, p. 67.

<sup>7</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. VIII, ep. XXXII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 931; édit. Hartmann, l. IX, ep. XLIII, t. II, p. 70.

<sup>8</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XIV, ep. II, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1303; édit. Hartmann, l. XIV, ep. II, t. II, p. 420. — <sup>9</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XI, ep. IV, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1151; édit. Hartmann, l. IX, ep. CXLV, t. II, p. 111.

<sup>10</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XI, ep. XXIII; l. XIII, ep. XXXVI, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1135, 1216; édit. Hartmann, l. IX, ep. CXXIII, CXXI, t. II, p. 125, 180-181. — <sup>11</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. XXIV, XXVI, XL, *P. L.*, t. LXXVII, col. 963, 964, 973; édit. Hartmann, l. IX, ep. CXLIV, XLVIII, CXCIX, t. II, p. 163, 75, 188.

<sup>12</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. XLVI, *P. L.*, t. LXXVII, col. 978; édit. Hartmann, l. IX, ep. CXII, t. II, p. 117.

<sup>13</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. X, ep. XXVII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1085; édit. Hartmann, l. IX, ep. CXXVIII, t. II, p. 187.

<sup>14</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. I, ep. CII; l. IX, ep. XXIV, *P. L.*, t. LXXVII, col. 514, 963; édit. Hartmann, l. I, ep. L, t. I, p. 76; l. IX, ep. CLIV, t. II, p. 163.

<sup>15</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IV, ep. XXVII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 700; édit. Hartmann, l. IV, e. XXVIII, t. I, p. 262. — <sup>16</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. I, ep. LII; l. XIII, ep. XXXVII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 514, 1286; édit. Hartmann, l. I, ep. L; l. XIII, ep. XXXVIII, t. I, p. 76; t. II, p. 401. — <sup>17</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. VIII, ep. IX; l. XIII, ep. XLVI, *P. L.*, t. LXXVII, col. 913, 1301; édit. Hartmann, l. VIII, ep. IX; l. XIII, ep. XLVIII, t. II, p. 11, 412. — <sup>18</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. III, ep. XXXVI, t. I, p. 194.

<sup>19</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. III, ep. XXXVI, *P. L.*, t. LXXVII, col. 632; édit. Hartmann, l. III, ep. XXXVI, t. I, p. 194. — <sup>20</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. LVI, *P. L.*, t. LXXVII, col. 991; édit. Hartmann, l. IX, ep. XL, t. II, p. 68. — <sup>21</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. CII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1026; édit. Hartmann, l. IX, ep. CC, t. II, p. 188-189. — <sup>22</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. X, ep. LIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1110; édit. Hartmann, l. IX, ep. XLVI, t. II, p. 73. — <sup>23</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XII, ep. XLIX, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1252; édit. Hartmann, l. IX, ep. CVI, t. II, p. 113. — <sup>24</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. VIII, ep. XXII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 924; édit. Hartmann, l. VIII, ep. XXIII, t. II, p. 24.

<sup>25</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. XL, t. II, p. 68. — <sup>26</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. CII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1026; édit. Hartmann, l. IX, ep. CC, t. II, p. 188-189. — <sup>27</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. X, ep. LIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1110; édit. Hartmann, l. IX, ep. XLVI, t. II, p. 73. — <sup>28</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XII, ep. XLIX, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1252; édit. Hartmann, l. IX, ep. CVI, t. II, p. 113. — <sup>29</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. VIII, ep. XXII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 924; édit. Hartmann, l. VIII, ep. XXIII, t. II, p. 24.

<sup>30</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. XL, t. II, p. 68. — <sup>31</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. CII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1026; édit. Hartmann, l. IX, ep. CC, t. II, p. 188-189. — <sup>32</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. X, ep. LIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1110; édit. Hartmann, l. IX, ep. XLVI, t. II, p. 73. — <sup>33</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XII, ep. XLIX, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1252; édit. Hartmann, l. IX, ep. CVI, t. II, p. 113. — <sup>34</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. VIII, ep. XXII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 924; édit. Hartmann, l. VIII, ep. XXIII, t. II, p. 24.

<sup>35</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. XL, t. II, p. 68. — <sup>36</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. CII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1026; édit. Hartmann, l. IX, ep. CC, t. II, p. 188-189. — <sup>37</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. X, ep. LIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1110; édit. Hartmann, l. IX, ep. XLVI, t. II, p. 73. — <sup>38</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XII, ep. XLIX, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1252; édit. Hartmann, l. IX, ep. CVI, t. II, p. 113. — <sup>39</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. VIII, ep. XXII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 924; édit. Hartmann, l. VIII, ep. XXIII, t. II, p. 24.

<sup>40</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. XL, t. II, p. 68. — <sup>41</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. CII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1026; édit. Hartmann, l. IX, ep. CC, t. II, p. 188-189. — <sup>42</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. X, ep. LIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1110; édit. Hartmann, l. IX, ep. XLVI, t. II, p. 73. — <sup>43</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XII, ep. XLIX, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1252; édit. Hartmann, l. IX, ep. CVI, t. II, p. 113. — <sup>44</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. VIII, ep. XXII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 924; édit. Hartmann, l. VIII, ep. XXIII, t. II, p. 24.

<sup>45</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. XL, t. II, p. 68. — <sup>46</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. CII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1026; édit. Hartmann, l. IX, ep. CC, t. II, p. 188-189. — <sup>47</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. X, ep. LIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1110; édit. Hartmann, l. IX, ep. XLVI, t. II, p. 73. — <sup>48</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XII, ep. XLIX, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1252; édit. Hartmann, l. IX, ep. CVI, t. II, p. 113. — <sup>49</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. VIII, ep. XXII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 924; édit. Hartmann, l. VIII, ep. XXIII, t. II, p. 24.

t. LXXVII, col. 632; édit. Hartmann, l. III, ep. XXXVI, t. I, p. 194. — <sup>19</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. XXIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 963; édit. Hartmann, l. IX, ep. XXXII, t. II, p. 63. — <sup>20</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. X, ep. I, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1065; édit. Hartmann, l. X, ep. I, t. II, p. 236-237. — <sup>21</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. LX, *P. L.*, t. LXXVII, col. 996; édit. Hartmann, l. IX, ep. CX, t. II, p. 115-116. — <sup>22</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. X, ep. X, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1073; édit. Hartmann, l. X, ep. IV, t. II, p. 239. — <sup>23</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XIV, ep. II, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1303; édit. Hartmann, l. XIV, ep. II, t. II, p. 420-421. — <sup>24</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XI, ep. LXXVII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1217; édit. Hartmann, l. XI, ep. LVIII, t. II, p. 344. — <sup>25</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. VII, ep. XIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 867; édit. Hartmann, l. VII, ep. XIII, t. I, p. 456. — <sup>26</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. II, *P. L.*, t. LXXVII, col. 910; édit. Hartmann, l. IX, ep. II, t. II, p. 41. — <sup>27</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. LXII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 999; édit. Hartmann, l. IX, ep. XXII, t. II, p. 55. — <sup>28</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. XXVII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 965, 994; édit. Hartmann, l. IX, ep. LXXXIX, XL, t. II, p. 95, 68. — <sup>29</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XI, ep. LXXVII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1217; édit. Hartmann, l. XI, ep. LVIII, t. II, p. 344. — <sup>30</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. LXXIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1011; l. XII, ep. XLII, col. 1249; édit. Hartmann, l. IX, ep. XXXIX, CXCIX, t. II, p. 68, 195. — <sup>31</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XII, ep. XXXVII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1246; édit. Hartmann, l. IX, ep. LXXXVIII, t. II, p. 101-102. — <sup>32</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. III, ep. XXXVI, *P. L.*, t. LXXVII, col. 632; édit. Hartmann, l. III, ep. XXXVI, t. I, p. 194. — <sup>33</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. LVI, *P. L.*, t. LXXVII, col. 991; édit. Hartmann, l. IX, ep. XL, t. II, p. 68. — <sup>34</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. CII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1026; édit. Hartmann, l. IX, ep. CC, t. II, p. 188-189. — <sup>35</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. X, ep. LIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1110; édit. Hartmann, l. IX, ep. XLVI, t. II, p. 73. — <sup>36</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XII, ep. XLIX, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1252; édit. Hartmann, l. IX, ep. CVI, t. II, p. 113. — <sup>37</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. VIII, ep. XXII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 924; édit. Hartmann, l. VIII, ep. XXIII, t. II, p. 24.

pontife, et de même qu'il était dans les usages de la chancellerie impériale de délivrer aux requérants eux-mêmes les rescrits de l'empereur faisant droit à leurs demandes, ces rescrits pontificaux sont remis à ceux qu'ils ont obtenus, et mention y est faite qu'ils en sont porteurs<sup>1</sup>.

Une lettre de saint Grégoire adressée au défenseur Romanus lui enjoit de la façon la plus impérieuse de s'abstenir de toute intervention de nature à porter atteinte à la juridiction spirituelle et disciplinaire des évêques ou à troubler l'exercice régulier de leur juridiction en matière civile dans les procès intentés à des clercs<sup>2</sup>. Les règles dont il prescrit l'exacte observation à cet égard sont celles qui, définies en 451 par le 9<sup>e</sup> canon du concile de Chalcédoine<sup>3</sup>, étaient devenues la loi en vigueur dans l'empire depuis les constitutions de Justinien du 18 mai 539<sup>4</sup> et du 1<sup>er</sup> mai 546<sup>5</sup>. Il résulte de cette lettre de saint Grégoire que les défenseurs de l'Église n'avaient aucune fonction judiciaire. Il y a pourtant un genre d'affaires dans lesquelles saint Grégoire autorise le défenseur Romanus à s'entremettre. La loi de Justinien, s'inspirant des principes posés par le concile de Chalcédoine<sup>6</sup>, avait soumis les procès intentés à un évêque, tant par un clerc que par toute autre personne, au jugement du métropolitain, avec appel à l'archevêque et patriarche du diocèse, lequel était appelé à juger également toute action intentée contre le métropolitain, soit par un évêque, soit par un clerc, soit par toute autre personne<sup>7</sup>. Le patriarche des évêques de la Sicile étant le pape, c'est par délégation des pouvoirs judiciaires du pape<sup>8</sup> que mission est donnée à Romanus de s'entremettre en cas de procès d'un clerc ou d'un laïque contre l'évêque, pour décider entre les parties ou du moins pour les sommer de se choisir des juges<sup>9</sup>.

Les épîtres de saint Grégoire fournissent plusieurs exemples de l'intervention des défenseurs en semblables affaires<sup>10</sup>. On y trouve les pièces principales d'un procès entre évêques, soumis à un défenseur de l'Église romaine jugeant, par délégation du pape<sup>11</sup>. Des questions ressortissantes à la juridiction spirituelle du souverain pontife et à sa juridiction en matière civile<sup>12</sup>. Januarius, évêque de Malaca et Stephanus, évêque d'une autre Église d'Espagne, avaient été violemment arrachés à leurs Églises par des clercs que, pour cette exécution, certains évêques avaient envoyés accompagnés d'hommes du juge Comitolius. Januarius et Stephanus avaient été ensuite condamnés et déposés par ces évêques et avaient été exilés. Sur appel interjeté au Saint-Siège, saint Grégoire délègue en Espagne le défenseur Joannès, muni d'une instruction détaillée qui précise : d'une part, les questions qu'il aura à décider en fait et en droit, tant à l'égard des deux évêques exilés que des évêques coupables de violence contre eux et des évêques intronisés à leur place<sup>13</sup>;

d'autre part, les textes des lois qu'il aura à appliquer et qui sont celles du Code et des nouvelles de Justinien<sup>14</sup>. Le défenseur, juge délégué, aura de plus à statuer, en matière civile, s'il y a lieu, sur la restitution aux évêques expulsés de leurs sièges des biens dont ils se trouveraient expropriés injustement.

Des deux jugements qu'eut à rendre le défenseur Joannès et qui sans doute furent semblables, le jugement dans l'affaire de Januarius nous est seul conservé. Il prononce « qu'il est avéré qu'en cet évêque ne se trouve aucune faute passible d'exil ou de déposition; qu'il a été expulsé de son Église par un acte de violence; que tout ce qui a été fait contre lui, nul en droit et de nul effet, est déclaré infirmé et contraire à la justice; que les évêques qui, oublieux de leur devoir sacerdotal et de la crainte de Dieu, se sont laissés aller à causer un préjudice à leur frère et ont prononcé contre lui une condamnation injuste, seront reçus dans un monastère pour y faire pénitence à temps (de six mois); qu'à l'égard de celui qui contrairement aux saints canons n'a pas craint d'usurper le siège de l'évêque Januarius, il est condamné à la privation du sacerdoce et rayé de tout ordre ecclésiastique ».

L'inscription remise à Joannès et lui déléguant, pour la décision de ce procès, les pouvoirs de juridiction du Siège apostolique porte l'adresse : à Joannès, défenseur allant en Espagne, *eunti in Hispaniam*<sup>15</sup>. C'est l'expression équivalente au terme *profiteicens* usité dans le style de la chancellerie impériale pour désigner un fonctionnaire expédié en mission dans les provinces de l'empire<sup>16</sup>. La règle qu'atteste une constitution des empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, du 16 juin 383<sup>17</sup>, en vertu de laquelle tout fonctionnaire chargé d'une mission était muni d'instructions écrites, précises et détaillées qu'il était tenu et devait être requis de produire<sup>18</sup>, était donc en honneur et continuait à être observée dans l'Église romaine.

Les défenseurs furent chargés de légations, soit à la cour de l'empereur, soit auprès des Églises d'Orient. Au cours de la VII<sup>e</sup> indiction (du 1<sup>er</sup> septembre 603 au 31 août 604), le défenseur Vitalis reçut ordre de se rendre à Constantinople pour y solliciter en faveur des possesseurs de domaines en Sardaigne un dégrèvement des charges dont ils étaient accablés<sup>19</sup>. Dans les derniers mois de 590 ou en 591, le défenseur Boniface fut accrédité auprès d'Anastase, patriarche d'Antioche et de l'archevêque de Corinthe<sup>20</sup>.

Les défenseurs, hommes d'affaires de l'Église et hommes de confiance du pape, étaient donc appelés à différents services et à des emplois divers. Le seul emploi dont on ne les voit point chargés est d'agir comme le représentant légal de l'Église devant la juridiction séculière, en quoi consistait la fonction unique et le caractère propre du *defensor Ecclesie* jadis institué pour l'Afrique par les lois d'Honorius. Cette institu-

<sup>1</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. IX, ep. xxvi, lxxxiii, P. L., t. LXXVII, col. 964, 1014; édit. Hartmann, l. IX, ep. XLVIII, xxxix, t. II, p. 75, 68. — <sup>2</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XI, ep. xxxvii, P. L., t. LXXVII, col. 1149-1150; édit. Hartmann, l. XI, ep. xxiv, t. II, p. 284-285. — <sup>3</sup> *Conc. Chalced.*, can. 9; cf. Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 791; G. Lardé, *Le tribunal du clerc dans l'empire romain et de la Gaule franque*, Moulins, 1920, p. 83-85. — <sup>4</sup> *Nov. Justiniani*, l. XXXIII, pr. 1, 2, cap. I, édit. Schoell, 1912, p. 409-410. — <sup>5</sup> *Nov. Justiniani*, CXXIII, cap. XXI, *ibid.*, p. 609-610. — <sup>6</sup> *Conc. Chalced.*, can. 9; cf. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 791. — <sup>7</sup> *Nov. Justiniani*, CXXIII, cap. xxii, édit. Schoell, p. 611. — <sup>8</sup> P. L., t. LXXVII, col. 1300. — <sup>9</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XI, ep. xxxvii, P. L., t. LXXVII, col. 1150 : *Si quis vel vero clericus vel laicus contra episcopum causam habuerit, tunc te interponere debes ul inter eos aut ipse cognoscas, aut certe te admonente sibi iudices eligant.* — <sup>10</sup> *Id.*, *ibid.*, l. XI, ep. xli; l. XI, ep. lxxxvii; l. XII, ep. iv, P. L., t. LXXVII, col. 1151,

1217, 1221; édit. Hartmann, l. IX, ep. cxlv; l. XI, ep. lviii; l. IX, ep. cxix, t. II, p. 141, 344-345, 122-123. — <sup>11</sup> Voir ci-dessus note 7. — <sup>12</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XIII, ep. xlv, P. L., t. LXXVII, col. 1294-1301; édit. Hartmann, l. XIII, ep. xlix, l. t. II, p. 413-418. — <sup>13</sup> *Capitulare I<sup>m</sup> ad Joannem defensorem*, P. L., t. LXXVII, col. 1294-1296; édit. Hartmann, t. II, p. 413-414. — <sup>14</sup> *Capitulare II<sup>m</sup> legum imperialium pro immunitate clericorum*, dans *ibid.*, col. 1296-1300 et t. II, p. 414-418. — <sup>15</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XIII, ep. xlv, P. L., t. LXXVII, col. 1294; édit. Hartmann, l. XIII, ep. xlix, l. t. II, p. 413, 414. — <sup>16</sup> *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1922, p. 171. — <sup>17</sup> *Code Théodosien*, l. I, tit. III, l. 1; *Code Justinien*, l. I, tit. xv, l. 1. — <sup>18</sup> *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1922, p. 171. — <sup>19</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. XIV, ep. II, P. L., t. LXXVII, col. 1303; édit. Hartmann, l. XIV, ep. II, t. II, p. 420. — <sup>20</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. I, ep. xxvi, xxvii, P. L., t. LXXVII, col. 479, 480; édit. Hartmann, l. I, ep. xxv, xxvi, t. I, p. 38-40.

tion d'Honorius dont on ne trouve plus de traces à la fin du <sup>v</sup>e siècle, ne fut jamais établie, semble-t-il, ni en Orient ni à Rome. Les défenseurs qu'en 451 le concile de Chalcedoine cite sous le titre grec équivalent (ἐκδικτοί), parmi les serviteurs de l'Église qu'il est défendu de nommer à prix d'argent <sup>1</sup>, sont des ecclésiastiques, bien que n'étant pas énumérés parmi les membres du clergé proprement dit <sup>2</sup>. Les actes du concile de Constantinople en 448 donnent, en effet, la qualification de prêtre, de défenseur, ἐκδικτοζ, à Joannès, chargé d'aller, avec le diacre André, donner communication à Eutychès du mémoire présenté contre lui par Eusèbe de Dorylée, et de l'inviter à se rendre au concile <sup>3</sup>. Les défenseurs Félix et Tutus qu'en 483, 484, le pape Félix III délégua successivement à Constantinople, étaient, eux aussi, des ecclésiastiques, puisque Tutus, qui chargé de promulguer la sentence prononcée contre Acace, avait abusé de la confiance du pape, fut déposé à perpétuité, dans un concile romain tenu apparemment vers la fin de l'année 485 <sup>4</sup>.

Le même titre a donc désigné deux fonctions différentes : l'une judiciaire et légale, l'autre de l'administration intérieure de l'Église. La seconde n'est pas une diminution de la première : elles ont coexisté. Le pape Innocent I<sup>er</sup> (402-417), ayant appris par les lettres de Laurentius, évêque de Senia, en Croatie, que des photiniens s'étaient fixés en ce pays et se préparaient à y tenir des conventicules, informe cet évêque, par une lettre dont on n'a pas la date, que les démarches nécessaires pour que ces hérétiques puissent être chassés ont été faites par le moyen des défenseurs de l'Église romaine; et il invite Laurentius à les faire expulser promptement <sup>5</sup>. Il est question dans cette lettre de démarches faites à Rome, d'une permission sollicitée et obtenue à la Cour, selon le sens donné à ce passage par Tillemont <sup>6</sup>, non d'une action judiciaire; et le pape dit les *defensores*, non le *defensor* de l'Église romaine. Il s'agit bien par conséquent des défenseurs clercs, et point d'un représentant légal. Plus précise est une lettre du pape Zosime, datée du 21 février 418. Répondant à Hésychius, évêque de Salone, qui avait désiré être appuyé de l'autorité du Saint-Siège dans son opposition à l'ambition de ceux qui voulaient passer tout d'un coup de l'état de laïque ou de moine aux degrés les plus éminents du sacerdoce, Zosime fixe les règles à observer pour l'élévation successive de l'état laïque aux différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique et prescrit que les défenseurs, lesquels de l'état de laïques sont appelés à cette fonction, *qui ex laicis fiunt*, sont soumis à ces mêmes règles, quand on veut les promouvoir dans le clergé <sup>7</sup>. Ici point de doute : il s'agit clairement de fonctionnaires de l'Église, de défenseurs clercs. C'est la même règle que rappelle le pape Gélase dans son épître aux évêques de Lucanie <sup>8</sup>.

Un rescrit de l'empereur Valentinien mentionne, en 368, trente-neuf ans avant la loi d'Honorius, un *defensor Ecclesiae urbis Romae, sive Damasi* <sup>9</sup>; et en Afrique Possidius parle d'un *defensor Ecclesiae*, à propos d'un

incident d'audience au début de la poursuite que lui-même, évêque de Calama, intenta, vers la fin de 403 <sup>10</sup>, contre Crispinus, évêque donatiste de cette ville <sup>11</sup>. Le texte du rescrit de Valentinien ne permet pas de discerner nettement le caractère du premier de ces deux *defensores*. Peut-être est-il un défenseur clerc, comme ceux qu'Innocent I<sup>er</sup> charge des démarches en vue d'obtenir l'expulsion des photiniens de Senia; peut-être est-il un avocat chargé, par procuration spéciale, des intérêts de Damase. Quant au second, au défenseur dont parle Possidius, aucun doute ne paraît possible. Il ne peut être ni représentant légal, ni fonctionnaire de l'Église. Si les Églises avaient eu en 403 des représentants légaux, le concile de Carthage n'aurait pas dû solliciter en 407 la loi qu'il obtint le 15 novembre de cette année, et les défenseurs fonctionnaires de l'Église n'eurent jamais mission d'agir en justice. Ils n'avaient d'ailleurs pas qualité à cet effet, n'appartenant pas au corps des avocats. Il ne peut donc s'agir dans le procès contre Crispinus que d'un avocat appelé à défendre, par procuration spéciale, les intérêts de l'Église en cause dans une affaire déterminée.

Les actes de saint Sébastien portent que le pape Gaius l'institua, en 286, *defensor Ecclesiae* <sup>12</sup>. Le titre de *defensor* apparaît ainsi fort ancien dans l'Église. Mais l'authenticité originale de ces actes n'est point admise sans difficultés. On peut croire qu'ils n'ont été écrits, au plus tôt, que sur la fin du <sup>iv</sup>e siècle <sup>13</sup>; et l'on ne peut se tenir assuré de tous les détails qu'on y rencontre <sup>14</sup>. Ce qui est bien certain, c'est que l'Église romaine avait des défenseurs fonctionnaires dès le début du <sup>v</sup>e siècle, au temps d'Innocent I<sup>er</sup> et de Zosime. L'expérience de l'administration que leur faisait acquérir leur emploi pourrait donner à penser qu'on dut, au moins à l'origine, choisir parmi eux les *vicedomini*, dont le premier exemple se trouve au milieu du <sup>vi</sup>e siècle. Dans la notice du pape Vigile (537-555) <sup>15</sup>, et dont les épîtres de saint Grégoire le Grand font connaître les hautes fonctions sous son pontificat <sup>16</sup>. Les règles consacrées par les décisions des papes Zosime et Gélase s'opposaient à un pareil choix <sup>17</sup>. Elles ne permettaient point d'élever un clerc à une dignité supérieure, sans le faire passer successivement par tous les degrés intermédiaires du sacerdoce, après un laps de temps fixé pour chacun <sup>18</sup>. Les défenseurs, tirés de l'état de simple laïque, étaient au degré inférieur de l'ordre des clercs; le *vicedominus*, institué en Occident à l'image des économistes des Églises de l'Orient <sup>19</sup> et suppléants de l'évêque pour l'administration générale des biens de l'Église, était, au contraire, un personnage de la première dignité, ce qui obligeait à le choisir parmi les prêtres ou les diacres <sup>20</sup>. Le *vicedominus* et les défenseurs clercs ont donc coexisté, l'un au rang le plus élevé, les autres au dernier rang de la hiérarchie ecclésiastique.

H. LECLERCQ.

**PROSCYNÈME.** — Voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1453-1542.

<sup>1</sup> Conc. Chalcedon., can. 11; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 772. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 773, note 2. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 773, note 2. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 921-926. — <sup>5</sup> S. Innocent I<sup>er</sup>, *Epist.*, XII, P. L., t. XX, col. 607. — <sup>6</sup> Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. X, p. 630. — <sup>7</sup> S. Zosime, *Epist.*, IX, P. L., t. XX, col. 673. — <sup>8</sup> Gélase, *Epist.*, V, dans Hardouin, *Cone. coll.*, t. II, col. 898. — <sup>9</sup> Baronius, *Annal.*, ad ann. 369. — <sup>10</sup> P. Monceaux, *Hist. litt. Afriq. chrét.*, t. IV, p. 291-292. — <sup>11</sup> Possidius, *Vita S. Augustini*, c. XII, P. L., t. XXXII, col. 43. — <sup>12</sup> *Hi soli, reliquis omnibus eum Chromatio proficebantibus, in Urbe cum Gaio pontifice remanserunt; qui Marcum et Morattianum diaconum honore sanctificavit; Tranquillinum vero patrem eorum fecit presby-*

*terum; et beatum Sebastianum, qui ad multorum profectum sui specie militum latabat. Ecclesiae defensorum constituit, ceteros vero subdiaconos fecit.* Baronius, *Annales*, ad ann. 286. — <sup>13</sup> Tillemont, *op. cit.*, t. IV, p. 515-516, 741. — <sup>14</sup> Id., *ibid.*, t. IV, p. 516. — <sup>15</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 297, note 17, p. 301, note 1. — <sup>16</sup> S. Grégoire, *Reg. ep.*, l. I, ep. XI; l. VI, ep. IV; l. XI, ep. LXXI, P. L., t. LXXVII, col. 458, 840, 1211; édit. Hartmann, l. I, ep. XI; l. VI, ep. LIII; l. XI, ep. LIII, t. I, p. 12, 428; t. II, p. 328; cf. F. Senn, *L'institution des vicaires en France*, in-8°, Paris, 1907, p. 1. — <sup>17</sup> S. Zosime, *Epist.*, IX, c. III, P. L., t. XX, col. 673; Gélase, *Epist.*, V, c. II, dans Hardouin, *Coll. conc.*, t. II, col. 898-899. — <sup>18</sup> Id., *ibid.* — <sup>19</sup> F. Senn, *op. cit.*, p. 5-12. — <sup>20</sup> Id., *ibid.*

**PROSE.** — I. De Jumièges à Saint-Gall. II. De Saint-Gall à Saint-Victor. III. L'œuvre de Notker. IV. Bibliographie.

I. DE JUMIÈGES A SAINT-GALL. — En dehors de la période de la Septuagésime jusqu'à Pâques et de quelques fêtes comme les quatre-temps, la liturgie de la messe admet le chant de l'*Alléluia* à la suite du graduel. La nécessité de donner au diacre le temps nécessaire pour gravir les degrés de l'ambon suggéra la pensée de recourir à des vocalises afin de prolonger le chant de la dernière voyelle. On appela ce chant *jubilus* (voir *Dictionn.*, t. vii, à ce mot), mais il parut utile de le soutenir par des paroles et on se trouva ainsi amené à une composition qui reçut le nom de « prose » ou « séquence », et ce fut une poésie qui eut ses chefs-d'œuvre et ses jours de gloire. Ce ne fut pas l'écho final d'une poésie prête à s'éteindre, comme furent les hymnes, mais l'effort heureux d'une langue en train de se rajeunir. Nous en avons signalé un premier essai dans la cantilène de sainte Eulalie (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 1969-1975) et nous avons affaire ici à une innovation d'origine française. Les proses, a-t-on dit, naquirent de ce besoin de clarté qui est une des tendances essentielles de l'esprit français. A la suite de l'*Alléluia* de la messe les liturgistes romains avaient inséré une longue mélodie qui déroutait la mémoire, ainsi que l'avoue Notker : *Cum adhuc juvenculus essem et melodiæ longissimæ sæptus memoriæ commendatæ instabile corculum aufugerem*. Les moines de Jumièges, bons Normands d'esprit pratique, pensèrent à glisser quelques paroles sous les notes et la solution fut trouvée. On ne possède rien de ces premiers essais, on sait seulement qu'à la suite du pillage de Jumièges par les pirates, les moines prirent la fuite et l'un d'entre eux ne s'arrêta qu'à la porte du monastère de Saint-Gall (voir *Dictionn.*, t. vi, à ce nom).

Il est permis et même vraisemblable de supposer que le fugitif était l'un des chantres du monastère, puisqu'il n'avait pu se résoudre à abandonner le volume emporté dans l'épouvante du départ. A Saint-Gall, où l'on s'intéressait fort à tout ce qui concernait le chant, ce fugitif porteur d'un livre neumé fit événement ; on interrogea, on s'intéressa à l'étranger et à l'innovation ; on peut croire qu'on en demanda l'interprétation qu'on approuva et, finalement, un jeune moine nommé Notker, à qui le surnom de *Balbulus* ne semblait pas une particulière destination pour le chant, s'enthousiasma et se mit incontinent à composer d'autres paroles pour soutenir les neumes de l'*Alléluia*. Elles étaient généralement banales, elles n'en obtinrent que plus de succès. L'auteur rassembla plus tard toutes ces petites compositions dans un *Liber sequentiarum*. Ce sont ces pièces et celles qu'on façonna à leur imitation qui furent communément désignées sous le nom de proses de la première époque.

Les ouvrages de Notker et de ses imitateurs n'ont qu'un seul point de commun avec ceux que composa plus tard Adam de Saint-Victor : le parallélisme. D'ordinaire, en effet, à l'exception du premier et du dernier verset, elles se composent d'une suite de *clausulæ* qui, réunies deux à deux, correspondent aux mêmes notes et, par conséquent, doivent avoir à peu près la même longueur et la même configuration. La rime y est nulle : on y rencontre cependant des finales en *e* ou en *a*, comme dans la prose des Innocents : *Laus tibi, Christe!* et dans celle de Noël : *Eia recolamus*. L'accentuation y joue-t-elle un rôle? Léon Gautier ne le pensait pas, Eugène Misset était d'opinion contraire. Suivant celui-ci, il serait étrange que l'accent, cette âme de la poésie populaire, n'eût pas obtenu une

place quelconque dans les préoccupations de Notker et de ceux qui l'ont suivi et imité. Or, il est admis aujourd'hui que les proses françaises présentent une frappante analogie avec les anciens vers français ; ces vers prennent eux aussi une certaine accentuation pour base, mais il suffira de dire ici que les pièces de Notker, froides, compassées, sans relief, le plus souvent sans mouvement, dignes, si l'on veut, mais d'une dignité pesante et toute germanique, n'ont qu'un rapport très éloigné avec les poésies d'Adam si gracieuses et, pour ainsi dire, aériennes. Les deux auteurs ne sont pas de même race ; le premier veut soulager les chantres, le deuxième songe à charmer les cœurs ; l'un aligne des mots, l'autre évoque des idées<sup>1</sup>.

II. DE SAINT-GALL A SAINT-VICTOR. — Adam de Saint-Victor doit peu de chose à Notker, s'il lui doit quelque chose c'est par le moyen des proses de transition. Avant Adam et dans cette abbaye de Saint-Victor qu'il devait illustrer, on chantait des morceaux ou séquences qui avaient réalisé des progrès sur les pièces de la première époque et qui n'avaient pas encore atteint au point de souple perfection qui donne à la seconde son caractère.

Certaines pièces avaient conservé le début moins strictement rythmé d'autrefois :

*Quam dilecta tabernacula Domini virtutum et atria.*

d'autres avaient à la fois gardé le début et la finale :

*Trinitatem reserat aquila sumus evangelista*

qui a pour finale :

*Sponso laus per sæcula.*

Dans une prose célèbre en l'honneur de saint Nicolas :

*Congaudentes exultemus vocali concordia,*

on trouve les deux styles juxtaposés, quelquefois dans la même strophe, et on pourrait presque dire dans le même vers : *Felix confessor — cujus fuit dignitatis — vox de celo nuntia*. Ce mélange fait penser à ces édifices contemporains de nos proses où l'ogive et le plein-cintre collaborent à l'ensemble. Les vestiges antiques deviennent si rares d'ailleurs qu'on ne les découvre plus guère. Dans la prose

*Ad honorem tuum, Christe,*

qui se chantait à Bordeaux pour la nativité de saint Jean-Baptiste, onze strophes sur quinze sont entièrement construites à la manière d'Adam ; les rimes ont la même richesse, les césures sont aussi résolument marquées, à peine quelques mots de la strophe 4 et des strophes 7 et 8 trahissent-ils une époque un peu moins récente. La rime et la césure, il faut néanmoins le reconnaître, sont loin d'avoir toujours cette précision. La recherche de la finale en *a* est presque constante. Cependant le style perd peu à peu sa lourdeur, il a des tendances à s'élever ; vienne un homme doué d'un talent supérieur, il saura recueillir les éléments épars de beauté, les groupera, les vivifiera et les élèvera à la hauteur de la poésie, ce sera Adam de Saint-Victor.

Les règles fondamentales adoptées par Adam peuvent être résumées ainsi : l'accentuation des syllabes de deux en deux, le même nombre de syllabes dans les vers correspondants, la rime masculine ou féminine et enfin la césure lorsqu'il y a huit, dix, douze syllabes consécutives. Adam a employé six sortes de vers, de 4, 6, 7, 8, 10 et 12 syllabes, avec 2, 3, 4 ou 4, 4, 5 et 6 accents. Ses strophes se composent, soit de vers similaires, soit de vers à nombre de syllabes et d'accents différents. Les premières donnent lieu à

<sup>1</sup> Ceci n'est pas dit pour déprécier Notker sur lequel on peut lire un curieux ouvrage qui lui donne de justes et vifs

éloges, cf. C.-A. Cingria, *La civilisation de Saint-Gall*, in-12, Genève, s. d., p. 90 sq.

treize modifications variées, les secondes au double. On conçoit tout ce que cette diversité dans l'unité a dû produire d'effets inattendus et saisissants<sup>1</sup>.

III. L'ŒUVRE DE NOTKER LE BÈGUE. — Notker se détache entre ses maîtres, Marcel et Ison, et ses élèves ou plutôt ses condisciples, Tutilon et Ratpert : *illi tres inseparabiles*, suivant l'expression du Chroniqueur de Saint-Gall. On connaît plusieurs exemplaires du recueil de séquences qu'il composa et qu'il dédia à Liutward, évêque de Vereuil, archevêque de Charles le Gros, ce qui porte sa date entre 880 et 887; ce document doit être rapporté ici :

*Dignissimo successori abbatiq[ue] canobii Sanctissimi Columbani ac defensori cellulae discipuli ejus mitissimi Galli neonon et archicapellano gloriosissimi imperatoris Karoli, Notkerus cucullarius Sancti Galli novissimus.*

*Cum adhuc juvenulus essem et melodiae longissimae, saepius memoriae commendatae, instabile corculum auferent, cepi tacitus mecum volvere quoniam modo eas potuerim colligare. Interim vero contigit ut presbyter quidam de Gimedia, nuper a Nordmannis vastata, veniret ad nos. Antiphonarium suum secum deferens, in quo aliqui versus ad sequentias erant modulati, sed jam tunc nimium vitiosi. Quorum ut visu delectatus, ita sum gustu amaricatus. Ad imitationem tamen eorum cepi scribere : Laudes Deo conceinat orbis ubique totus qui gratis est liberatus; et infra : Coluber Adæ male suator. Quos cum magistro meo Ysoni obtulissem, ille studio meo congratulatus impositivae compassus, quæ placeverunt, laudavit, quæ autem minus emendare curavit, dicens : « Singuli motus cantilenæ singulas syllabas debent habere ». Quod ego audiens, ea quidem quæ in ea veniebant ad liquidum correxi, quæ vero in le vel lu quasi impossibilia vel attemperare neglexi, cum et illud postea visu facillimum deprehendirem, ut testes sunt : Dominus in Sino et Mater . Hoec modo instructus, secunda nox vice dictavi : Psallat Ecclesia mater illibata. Quos versiculos eum magistro meo Marcello presentarem, illa gaudio repletus in rotulos eos congestis et pueris cantandos aliis alios insinuavit. Cumque mihi dixisset ut in libellum compactos alicui primorum illos pro munere offerrem, ego pudore retractus nunquam adhuc cogi poteram. Nuper autem a fratre meo Othmaro rogatus, ut aliquid in laude vestra conscribere curarem et ego me ad hoc opus imparem non immerito judicarem, vix tandem aliquando aegreque ad hoc animatus sum, ut hunc minimum vilissimumque codicellum vestrae celsitudini consecrare præsumerem.*

On attribue à Notker une quarantaine de proses<sup>2</sup>.

IV. BIBLIOGRAPHIE. — *De sequentiis* J[acobus] W[imphelingus]?, dans Joannes Adelphus, *Sequentiarum luculenta interpretatio*, in-fol., Argentorati, 1513; cf. U. Chevalier, *Poésie liturgique du Moyen Age. Rythme et histoire*, in-8°, Paris, 1893, p. 35, note. — Dominique Giorgi, *Liturgia romani Pontificis*, in-4°, Roma, 1743, t. II, p. ccv-ccxxxiv; t. III, p. 441-528. — Ferd. Wolf, *Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche, ein Beitrag zur Geschichte der rhythmischen Formen und Singweisen der Volkslieder und der Volksmässigen Kirchen und Kunstlieder im Mittelalter*, in-8°, Heidelberg, 1841. — Bandeville, *Le cycle des séquences*, dans *Annales archéologiques*, t. X, 1850, p. 14-17, 2 pl. — Fél. Clément, *Les séquences du Moyen Age*, dans *L'Univers*, 11 mai 1851; Le même, *Choix des principales séquences du Moyen Age, tirées des manuscrits, traduites en musique et mises en parties avec accompagnement d'orgue*, in-8°, Paris, 1861. — Joh. M. Neale, *Sequentiæ ex missilibus germanicis, anglicis, gallicis, aliisque Medii Aevi collectæ, recensuæ, notulisque instruxit*, in-8°, Londini,

1852. — Ch. Barthélemy, dans *Rational... de Guillaume Durand*, 1854, t. II, p. 125-127; t. III, p. 493-495; t. IV, p. xxii. — Joh. M. Nealius, *Epistola critica de senlentis*, dans Daniel, *Thesaurus hymnologicus*, t. V, 1856, p. 1-36. — Léon Gautier, *Histoire abrégée des proses jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, in-18, Paris, 1858; cf. H. d'Arbois de Jubainville, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1859, p. 585-586. — K. Bartsch, *Die lateinischen Sequenzen des Mittelalters in musikalischer und rhythmischer Beziehung dargestellt*, in-8°, Rostock, 1868; cf. Gaston Paris, dans *Revue critique*, t. V, 1868, p. 401. — Hofmann, *Ueber die lateinischen Sequenzen*, dans *Sitzungsberichte phil.-hist. Akad. Wissensch. München*, t. II, 1872, p. 312-313, 454-460. — Léon Gautier, *Étude historique sur les proses*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. XVI, 1873, p. 608-631. — Lesur, *Recueil des principales proses en usage dans beaucoup de diocèses de France*, in-12, Bar-le-Duc, 1876. — Jos. Kehrein, *Lateinische Sequenzen des Mittelalters, aus Handschriften und Drucken herausgegeben*, in-8°, Mainz, 1873. — Eug. Misset, *Essai philologique et littéraire sur les œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, dans *Lettres chrétiennes*, 1880-1882, t. II, p. 76-113, 238-266; t. III, p. 353-383; t. IV, p. 204-235; t. V, p. 344-362. — M. Pellechet, *Livres liturgiques*, in-8°, Paris, 1883, p. 222-224. — Ad. Reiners, *Les tropes, les proses et les préfaces chantés au Moyen Age, d'après les manuscrits de Prüm et d'Elternach, conservés à la Bibliothèque nationale*, in-8°, Paris, 1885. — Arbellot, dans *Bulletin histor. et philol. du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1886, p. 123. — J.-E. Gabriel, *Lyre liturgique, ou notice historique sur les proses, hymnes, antiennes et autres chants des saints offices de l'Église*, in-18, Marseille, 1886. — Nik. Gühr, *Die Sequenzen des römischen Messbuches dogmatisch und ascetisch erklärt, nebst einer Abhandlung über die Schmerzen Mariä*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1887. — Léon Gautier, *La poésie religieuse dans les cloîtres des IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles*, dans *Revue du monde catholique*, IV<sup>e</sup> série, t. XI, 1887, p. 221-248, 479-493. — Eug. Chaminade, *Une prose du XI<sup>e</sup> siècle*, dans *Bull. de la Soc. d'hist.-arch. du Périgord*, t. XIV, 1887, p. 475-481, 2 pl. — G.-M. Drevès, dans *Zeitschrift für kathol. Theologie*, 1887, p. 563-566. — X., dans *Revue catholique d'Alsace*, 1887, p. 312-313. — G.-M. Drevès, *Sequentiæ ineditæ. Liturgische Prosen des Mittelalters aus Handschriften und Wiegendruckten*, dans *Analecta hymnologica Medii Aevi*, t. VIII, X, xxxiv, in-8°, Lipsiæ, 1890-1900. — P. Aubry, *Les proses*, dans *Tribune de Saint-Gervais*, t. IV, 1898, p. 276-286; t. V, 1899, p. 334-343. — Ulysse Chevalier, *Poésie liturgique du Moyen Age. Rythme et histoire*, in-8°, Paris, 1893, p. 33-35, 94-97. — E. Misset et P. Aubry, *Mélanges de musicologie critique : les proses d'Adam de Saint-Victor, texte et musique, précédé d'une étude critique*, in-4°, Paris, 1900. — H. Jordan, *Rhythmische Glosa in der altchristlichen lateinischen Literatur. Ein Beitrag zur altchristlichen Literaturgeschichte*, in-8°, Leipzig, 1905; le même, *Rhythmische Prosaexte aus der ältesten Christenheit*, in-8°, Leipzig, 1905. — F. di Capua, *Il ritmo della prosa liturgica e il Præconium pascale*, dans *Didascalien*, t. V, 1927, p. 1-23.

II. LECLERCQ.

**PROSÉNÈS.** — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 146-149, fig. 2442-2443.

**PROSEUQUE.** — On donnait le nom de proseuque à un emplacement situé dans un faubourg, à peu de distance d'une ville où les juifs de la *Diaspora*,

<sup>1</sup> E. Misset, *Essai philologique et littéraire sur les œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, dans *Les Lettres chrétiennes*, t. V, 1882, p. 347 sq., tiré à part, p. 161 sq. —

<sup>2</sup> W. Wilmans, dans *Zeitschrift für deutscher Aetherthum*, t. XV, 1872, p. 267-294; nous laissons à d'autres plus compétents le soin de discuter ce chiffre.

encore trop peu nombreux ou trop pauvres pour aménager une synagogue, se réunissaient le jour du sabbat pour lire et prier ensemble. Il arriva même parfois que, la prospérité étant venue et ayant permis une installation moins sommaire, la synagogue conserva son nom de proseuque, ainsi que nous l'apprend ce trait satirique de Juvénal<sup>1</sup> :

*Ede ubi consistas? in qua te quæro proseucha?*

Dans les Actes des apôtres, nous lisons la mention d'une proseuque à Philippes de Macédoine. Τῆς τε ἡμέρας τῶν σαββάτων ἐξήλθομεν ἐξω τῆς πόλεως παρά ποταμὸν οὗ ἐνομιζόμεν προσευχῆν εἶναι, καὶ καθίσαντες ἐλάλοῦμεν ταῖς συναλθούσαις γυναῖξιν (Act., xvi, 13). « Le jour du sabbat, nous sortîmes de la porte, près de la rivière, où paraissait être le lieu de la prière; et nous étant assis, nous nous entretenîmes avec les femmes qui s'étaient rassemblées. »

Cette désignation a été principalement en usage chez les Juifs, tellement que son emploi suffit à suppléer un texte plus explicite pour témoigner de l'existence d'une communauté juive<sup>2</sup>. On l'a rencontrée dans le Bosphore cimmérien<sup>3</sup>, en Égypte<sup>4</sup>, à Alexandrie<sup>5</sup>, à Rome<sup>6</sup>; et plus fréquemment dans les textes littéraires<sup>7</sup>. Les chrétiens n'ont pas toujours dédaigné d'en faire usage, nous en donnerons comme exemple la proseuque de Marnas, près Gaza, où vers l'an 400 les fidèles se rendirent pendant sept jours consécutifs, prier et chanter pour la cessation de la sécheresse<sup>8</sup>.

H. LECLERCQ.

**PROSIER.** — Voir *Dictionn.*, t. vi, col. 533-534.

**PROSTRATION.** — Voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 127, fig. 9312.

**PROTE ET HYACINTHE.** — Voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2328-2331. Nous avons cité l'inscription : *Martyribus sanctis...* du pape Symmaque que le P. Grossi-Gondi place dans la crypte de Saint-Hermès près du tombeau des martyrs. Elle aurait, dit-il, orné l'autel élevé en leur honneur dans la rotonde de Saint-André, au Vatican, où le pape Symmaque († 514) fit transporter leurs reliques. Mais la découverte de 1845, que nous avons rapportée, s'y oppose. Le texte *martyribus sanctis* n'est pas des plus limpides, et J.-B. De Rossi y est revenu jusqu'à trois fois. Tout d'abord, faisant état des mots *corpora rursus condidit*, il a placé l'inscription sur la tombe des martyrs, ensuite il a suivi l'opinion de L. Duchesne pour retirer le texte au cimetière d'Hermès et le transporter dans la rotonde Saint-André; enfin, il en est venu à croire que le pape Symmaque aura orné les tombes demeurées intactes dans la catacombe et aura en même temps édifié une *confessio* au Vatican. Resterait à savoir si le texte en question remonte bien jusqu'à Symmaque; cette opinion n'a pour elle que le témoignage de Fulvio Orsini<sup>9</sup>.

H. LECLERCQ.

**PROTECTEURS (SAINTS).** — Voir *Dictionn.*, t. i, col. 488-508; t. x, col. 1482-1483<sup>10</sup>.

**PROTHÈSE.** — Voir *Dictionn.*, t. iv, col. 3527; t. xii, au mot OFFERTOIRE.

**PROU (MAURICE).** — Maurice Prou poussait jusqu'au scrupule son culte de la sincérité historique lorsqu'il condamnait les oraisons funèbres et les notices

nécrologiques. L'épreuve ne lui a pas été épargnée, on ne la renouvellera pas ici, car sa carrière scientifique relève plus particulièrement d'une période postérieure à celle qui remplit le cadre du *Dictionnaire*. Cependant il garde plusieurs titres éminents à n'être pas passé sous silence.

Jean-Maurice Prou était né à Sens le 28 décembre 1861 dans une famille d'ancienne bourgeoisie provinciale dont la foi catholique et la gravité magistrale en même temps que la simplicité de mœurs et la politesse foncière le marquèrent pour toute la vie. Son pays sénénois lui inspira le goût du passé qu'il voyait revivre dans les monuments de sa province, ses études lui permirent d'étendre son attention à l'histoire générale de la France. Après la forte discipline puisée au collège d'Auxerre, puis au lycée de Sens, à l'École des Chartes et à l'École française de Rome, il se trouva en mesure d'occuper un poste qu'il remplit de façon éminente au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, d'où il revint à l'École des Chartes prendre possession de la chaire de diplomatique en attendant qu'il en prit la direction en 1916. Edmond Le Blant lui avait légué, en mourant, son épée d'académicien qu'il fut appelé à ceindre en 1910. Dès ses vingt ans, il avait pris la plume et, malgré une santé fragile, il ne la quitta plus pendant un demi-siècle, menant de front la production scientifique et les obligations de sa carrière professorale et académique. Les anciens — et même les jeunes — cependant paraissaient respectueux de cet homme d'apparence un peu frêle dont la silhouette ne se modifiait pas plus, avec l'âge, que la physionomie : « Toujours cette attitude d'homme penché sur sa tâche, et cette nature à soubresauts, bougonne à l'occasion et puis soudain rassénérée en face d'un interlocuteur de pauvre contenance. Les tempéraments émotifs s'allient à des esprits sincères : il était ferme dans ses résolutions et ses idées, pénétré de ses devoirs et prêt à fulminer contre les jeunes gens qui ne se sentaient pas en mesure de le suivre jusqu'au bout dans la voie du désintéressement<sup>11</sup>. » Les nerfs, facilement excitables chez lui, prenaient aisément le dessus; le 26 janvier 1930, il fut frappé subitement et se déclara perdu. Des soins le rétablirent, il reprit sa lourde tâche pour quelque temps et se rendit aux eaux de Nérès, où il mourut le 4 octobre, consolé par la foi et l'espérance, guides et soutiens de sa vie entière.

« Ce fut un grand érudit. Il doit à cette poursuite d'études ardues et peu connues que son nom n'a point dépassé les cercles savants autant que la variété des aptitudes d'un esprit brillant et sa large culture l'auraient permis. Dans sa jeunesse, il avait écrit sur la Gaule mérovingienne un livre net, sûr, élégant, dont le succès aurait pu l'engager dans la voie de l'ampleur historique. Il eût été à sa place dans une chaire d'université. L'abondance étincelante de sa parole lui aurait valu une grande faveur. Mais il ne prisait guère les diplômes, il négligea de prendre sa licence. Le Collège de France lui aurait volontiers ouvert ses portes. A l'action fugitive sur un nombreux auditoire, il préférerait la pénétration de quelques esprits fidèles. Non point qu'il fût infatué des sciences à l'abord secret ou qu'il considérât le passé uniquement du point de vue grêle de l'antiquaire. Il débordait d'imagination et d'audace, les systèmes l'exaltaient, il s'enthousiasmait pour les anciennes constructions juridiques sur les

<sup>1</sup> Juvénal, III, vs. 296. — <sup>2</sup> S. Reinach, *La communauté juive d'Athribis dans la Basse-Égypte*, dans *Bull. de corresp. hellénique*, t. xiii, 1889, p. 181. — <sup>3</sup> *Corp. inscr. grec.*, t. II, p. 1004, *Addenda*, n. 2114 b, 2114 bb. — <sup>4</sup> A Athribis, voir note 1, p. 178-182; p. 279. — <sup>5</sup> *Ephemeris epigraphica*, t. IV, p. 25. — <sup>6</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 2<sup>e</sup> part., n. 9821. — <sup>7</sup> Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, 2<sup>e</sup> édit., t. II, p. 370, note 85. — <sup>8</sup> F.-M. Abel, dans *Conférences*

*de Saint-Étienne*, p. 248. — <sup>9</sup> Grossi-Gondi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1917, p. 89-94; E. Josi, dans *Römische Quartalschrift*, t. xxxii, 1924, p. 25-32; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part. (1888), p. 42, 207, 457-458. — <sup>10</sup> Sur les saints protecteurs des cités, cf. *P. L.*, t. xxxviii, col. 1355. — <sup>11</sup> V. Chapot, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1931, p. 70.

développement de nos institutions, il concevait l'étude du passé par des exemples, des enseignements moraux. Impatient des bornes étroites qui enclosent la certitude historique, il se contenait avec peine pour ne pas s'emporter au delà. Défiant de la nature humaine, cet homme de réactions vives et de rigoureuse discipline éducative, donnait parfois le sentiment d'avoir infligé à son esprit, comme un silice, la méthode la plus sévère... Son enseignement était une animation perpétuelle. Ses leçons, surtout ses commentaires de chartes dans lesquels son tempérament n'était pas maintenu dans une ligne trop directe et pouvait fuser dans tous les domaines de l'histoire du Moyen Age, avaient pour les jeunes gens l'enchantement d'une découverte constante. On sentait éclorer et voler sa pensée. Sa méthode était dans la claire tradition bénédictine, plus que dans la nouveauté pénible des théories allemandes qui le rebutaient. Il devint tout de suite un chef d'école<sup>1</sup>.

*Bibliographie.* — C. Brunel, *Notice*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. xci, 1930, p. 387-389. — R. Cagnat, *Hommage*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1930-1931, p. 145-147; *Notice*, dans *Comptes rendus des séances de l'Acad. des inscr.*, 1932, p. 404-417. — V. Chapot, *Discours*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1931, p. 69-71. — Dupont-Ferrier, *Discours*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. xci, 1930, p. 384-387. — R. Dussaud, *Discours*, dans *ibid.*, p. 382-384; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1930, p. 293-296. — G. de Grandmaison, *Discours*, dans *Annuaire-bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, t. lxxviii, 1931, p. 79-83. — L. Louis, *Notice nécrologique*, dans *Bulletin de la Soc. scient. et litt. de l'Yonne*, t. lxxxiv, 1930, p. xxxvi-xxxvii. — P. Larue, *Notes sur M. Maurice Prou*, dans *ibid.* — G. Tessier, dans *Revue archéologique*, 1930, t. II, p. 306-307; *Leçon d'ouverture*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. xci, 1930, p. 242-247.

H. LECLERCO.

**PROVENCE.** — L'histoire de cette terre heureuse et magnifique n'appartenant pas au sujet des études de ce *Dictionnaire*, nous devons seulement rappeler en quelques mots qu'elle intéresse la géographie politique et administrative du pays depuis la fondation de la province romaine jusqu'à la constitution complète du régime féodal. Partie d'une province romaine, provinciale sous la république, prétorienne, puis sénatoriale, sous l'empire, partagée ensuite entre les deux provinces de Narbonnaise et de Viennoise, la Provence proprement dite prit naissance au milieu du v<sup>e</sup> siècle, avec Arles pour capitale. Elle fut gouvernée successivement par un patrice, jusqu'au milieu du viii<sup>e</sup> siècle, puis, jusqu'au milieu du x<sup>e</sup>, par un duc, enfin par un marquis depuis 979. A partir du milieu du xi<sup>e</sup> siècle, l'unité du pays alla s'affaiblissant pour aboutir, au xii<sup>e</sup> siècle, à un partage en trois marquisats ou comtés, de Provence, de Forcalquier et de Venaissin.

On donne le nom de Provence franque à la période où s'opéra la division de la province en deux portions bien distinctes, distinction qui persista jusqu'à la Révolution française, à savoir : le « pays et comté de Provence », ayant pour chef-lieu Aix, et les « terres adjacentes », faisant l'une et l'autre partie de la province qui avait alors pour capitale Arles. L'origine et la cause de cette distinction remonte à la séparation de la Provence en Provence bourguignonne et Provence austrasienne, sous le règne de Gontran, roi de Bourgogne de 561 à 592. Il y a dès lors deux Provinces, une bourguignonne ou arlésienne, et une austrasienne ou marseillaise qu'on nommerait volontiers auvergnate parce qu'elle se reliait directement à l'Auvergne par Uzès et Viviers. Or, l'Auvergne, quoique séparée par la Bourgogne du reste du royaume d'Austrasie, n'en faisait pas moins partie; de sorte que l'Auvergne pro-

prement dite et la Provence auvergnate formaient un territoire d'un seul tenant, dont le centre politique fut forcément l'Auvergne, pays plus considérable et plus rapproché de l'Austrasie. La Provence auvergnate forme alors la *marche* de l'Auvergne et la Provence bourguignonne la *marche* de la Bourgogne franque. Ce résumé de l'histoire administrative et politique nous retiendra moins que la vue d'ensemble de la Provence chrétienne, terre privilégiée où la foi nouvelle fut implantée et d'où elle se propagea dans toute la Gaule et dans une partie considérable de l'Occident. C'est Marseille qui en est le berceau. Sa situation géographique, sa prospérité commerciale, dès le début de notre ère, le concours incessant d'étrangers qu'attirait et que retenait son port sont pour nous autant de raisons de croire que cette ville posséda de très bonne heure le noyau d'une communauté chrétienne. Ces raisons ne sont pas des preuves, tout au plus des suppositions, mais de celles qui s'imposent à l'attention.

C'est le cas pour tel passage de la II<sup>e</sup> épître de saint Paul à son disciple Timothée. L'apôtre y parle de l'envoi de Crescens en Gaule. Le texte est authentique, l'affirmation formelle, mais l'interprétation reste ambiguë. Eusèbe de Césarée, Épiphanie de Chypre, Théodoret de Cyr et la traduction syriaque du Nouveau Testament s'accordent pour interpréter le mot « Gaule » de la Galatie, et la question reste en suspens. Toutefois il reste permis d'opiner en faveur de l'envoi d'un missionnaire apostolique à la colonie gréco-asiatique de Marseille. Un doute subsiste. Voici mieux, une vraisemblance.

Trois documents d'une autorité incontestable : la lettre aux Romains, l'épître de saint Clément et le « canon » dit de Muratori, mettent hors de toute contestation un voyage de saint Paul en Espagne entre l'an 62 et l'an 66. C'était une traversée longue et fatigante qu'on n'accomplissait pas ordinairement sans escales. Partis du port d'Ostie, les vaisseaux touchaient à Marseille, s'y arrêtaient pour faire du négoce, des provisions, de l'eau, ce qui pouvait demander quelques jours ou plusieurs semaines. Si l'apôtre débarqua, qui pourra croire qu'il n'ait pas prêché dans cette ville grecque, centre pédagogique et religieux, résidence d'une colonie d'Asiatiques parmi lesquels il pouvait rencontrer des compatriotes ou des coreligionnaires, son auditoire de prédilection. Que l'apôtre ait dédaigné ou négligé ce champ de propagande qui s'offrait à lui, on aura peine à l'admettre.

Cependant si le grain fut semé, s'il germa et produisit la moisson d'une modeste gerbe, cette communauté — car nous n'osons pas dire l'Église apostolique de Marseille — demeura inconnue de l'histoire et le sera peut-être toujours. A moins que cette semence n'ait produit, à un demi-siècle de là, son glorieux fruit.

Le musée archéologique du château Borély en conserve l'incomparable témoignage (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2247, fig. 7754). Ce monument unique en son genre, car Rome elle-même ne possède rien de plus précieux, atteste l'existence et le supplice de deux martyrs à Marseille vers le premier quart du i<sup>er</sup> siècle, sous le règne de Trajan ou celui d'Hadrien. Ces quatre fragments, que l'on croit provenir des fouilles opérées dans l'ancien bassin du carénage, nous ont conservé l'építaphe de Satrius Volusianus, fils d'Eutychès, et de ...us Fortunatus qui furent brûlés vifs. Une chrétienne, dont le nom semble avoir été Eulogia, probablement la mère de l'un d'eux, pourvut à leur ensevelissement, fit graver l'építaphe qui nous a conservé leurs noms et le souvenir de leur supplice; elle fit ajouter une acclamation qui était tout à la fois une allusion à l'horreur des flammes et une confession de

<sup>1</sup> C. Brunel, *Notice*.

foi au Christ : « Nous rafraîchisse Celui qui le peut. » Un symbole, le plus antique de tous les symboles chrétiens, l'ancre, encadra ce souhait.

Les martyrologes ni la tradition locale n'ont pas recueilli ces noms qui devraient être pour tous les Marseillais l'objet d'un culte liturgique. Mais l'Église de Rome n'a pas plus conservé ceux de l'« immense multitude » sacrifiée par Néron dans ses jardins du Vatican. De tels oublis sont à jamais regrettables ; ce que nous venons de dire est tout à la fois un hommage et une réparation.

La famille chrétienne d'Eutyehès et d'Eulogia n'était pas isolée. Une autre inscription trouvée à Aubagne, au XVII<sup>e</sup> siècle, et copiée par le célèbre Peirese, mais aujourd'hui perdue, nous a conservé le souvenir d'une autre famille qui fit graver sur l'épithaphe d'un adolescent deux symboles chrétiens : l'ancre et le poisson-Dieu (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2251). C'est encore à Peirese que nous devons la conservation d'un des plus précieux monuments de l'antiquité chrétienne, un sarcophage trouvé dans l'oratoire désert de La Gayole, arrondissement de Digne et, après maintes vicissitudes, généreusement offert et aujourd'hui encastré dans la chapelle du Sacré-Cœur de l'église paroissiale de Brignoles (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 673, fig. 4878). C'est, très probablement, le plus ancien de tous les sarcophages chrétiens encore existants, et remontant à l'époque des Antonins, vers le milieu du I<sup>er</sup> siècle, ou, au plus tard, vers la seconde moitié de ce siècle.

A cette époque où la profession de christianisme met hors la loi celui ou celle qui l'avoue, les défunts eux-mêmes dissimulent leur croyance et, pour signaler leur tombe, ont recours, comme nous venons de le dire, à des symboles que, seuls, leurs coreligionnaires savent reconnaître ; ancre, poisson, etc. Ici l'art du bas-relief s'est ingénié à offrir des figures symboliques, les unes païennes parmi d'autres chrétiennes, de manière à dérouter les délateurs. Entre un buste du Soleil divinisé et une divinité rustique qui aguche un oiseau perché sur un arbre se succèdent un pêcheur prenant à l'hameçon le poisson mystique — le chrétien — qu'il attire à lui, l'orante en prière parmi les arbres du paradis, une figure assise que la fracture du marbre ne permet pas de définir et le bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules. Il n'existe aucune œuvre antique qui porte mieux l'empreinte du temps de transition, où plus d'un esprit flottait indécis entre la foi du Christ et les antiques croyances idolâtriques, où, selon la remarque d'un Père de l'Église, témoin de ces étranges accommodements, des artistes, même convertis, travaillaient indifféremment pour une clientèle qui comptait des adeptes dans les deux cultes.

La communauté de Marseille ayant négligé la glorieuse mémoire de ses martyrs Volusianus et Fortunatus, c'est Victor qui ouvre l'histoire chrétienne de la ville (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2211-2214). On ne peut contester la réalité de son martyre, encore que tous les détails n'en soient pas également assurés, et si la date du 21 juillet est conservée par d'anciens martyrologes, l'année n'est pas connue de façon précise, c'est 290 ou 303. Pendant un séjour à Marseille de l'empereur Maximien, Victor est accusé de faire du prosélytisme en faveur de la religion chrétienne. On instruit son procès et on le renvoie au tribunal de l'empereur qui somme l'accusé de sacrifier aux idoles, il s'y refuse et, après avoir été torturé, il est décapité ainsi que trois soldats qu'il a convertis. Leurs corps sont jetés à l'eau, ils flottent, on les attire sur le rivage opposé, celui du « bassin du carénage » où se trouvait un des principaux cimetières de Marseille et, là, on leur ménage une crypte creusée dans le rocher.

C'est la crypte de Saint-Victor. Nous en reparlerons.

Entre l'époque où Volusianus et Fortunatus confessèrent leur foi et celle où Victor et ses trois compagnons reçurent la palme du martyre, il a pu s'écouler tout près de deux siècles, la communauté chrétienne a été élevée au rang d'Église, mais nous ignorons tout de son histoire pendant cette période. A-t-elle possédé des diptyques et le catalogue des noms de ses évêques ? La perte de ses anciens livres liturgiques ne permet pas de répondre à cette question.

S'il est permis — et il doit l'être — de remplacer la certitude par la conjecture, nous estimerons vraisemblable et même probable l'existence dans ce vaste port de Marseille d'un petit noyau de fidèles se développant en une communauté. Puisque, vers le milieu du I<sup>er</sup> siècle, Lyon possédait la sienne gouvernée par un évêque, saint Pothin, entouré de clercs ou de fidèles dont les noms helléniques nous ont été conservés, croira-t-on qu'ils avaient gagné cette ville en traversant les Alpes, alors presque infranchissables, plutôt qu'en remontant le Rhône depuis Marseille où ils avaient dû débarquer. Cependant, dans la supposition que Marseille remplît à l'égard de la Provence le même rôle que Lyon joua envers l'ancienne Gaule celtique, celui d'Église-mère, de foyer de rayonnement chrétien, il faut savoir reconnaître que ce n'est là qu'une supposition. S'il en fut ainsi, Marseille, chose à peine croyable quoique vraie, Marseille demeura modeste et, mieux encore, silencieuse. Alors et depuis, même au VI<sup>e</sup> siècle, la seule croyance répandue en Provence relativement à l'évangélisation du pays, c'est qu'elle y avait été apportée par saint Trophime, envoyé de Rome à Arles par saint Pierre. Ce n'est pas Marseille, c'est Arles qui est nommée. Grégoire de Tours, à qui il faut toujours en revenir sur cette matière, croyait que l'évêque Trophime était venu de Rome et le pape Zosime, lui aussi, le croyait (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 2383-2400). Quoi qu'on en pense, issue de Rome ou de Marseille, l'Église d'Arles s'affirma de bonne heure assez robuste pour négliger et, même, éclipser l'Église voisine. Au IV<sup>e</sup> siècle, les évêques d'Arles jouent parfois un rôle ; de leurs collègues de Marseille il est rarement question. En 314, c'est à Arles qu'un concile provoqué par Constantin se réunit et parmi les Églises représentées nous voyons les évêques de Vienne, de Vaison, d'Orange, d'Apt, de Nice et de Marseille. Ce dernier s'appelait Oresius, il ouvre le catalogue épiscopal en 314 et la plus grande moitié du IV<sup>e</sup> siècle s'écoulera avant de lui voir un successeur (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2217).

Celui-ci s'appelle Proculus et apparaît pour la première fois en 381. Vers ce temps, tous les évêques de Provence recevaient la consécration épiscopale des mains de l'évêque de Marseille considéré comme fondateur de ces différents sièges et faisant figure de métropolitain. Or, Marseille se trouvait dans la province de Viennoise et les évêques de la province de II<sup>e</sup> Narbonnaise réclamèrent un métropolitain pris parmi eux. Le conflit fut soumis au concile de Turin qui admit la réclamation mais, par déférence pour Proculus, décida que rien ne serait changé de son vivant. Le même concile eut à se prononcer sur la prépondérance entre les deux sièges de Vienne et d'Arles, il adopta une solution modérée qui déplut à l'évêque d'Arles, nommé Patrocle. Celui-ci avait eu l'adresse de se faire reconnaître par le pape Zosime le droit de conférer seul dans les trois provinces la consécration épiscopale. Proculus de Marseille tint la décision papale comme non avenue et procéda à des consécrations nouvelles. Convoqué à Rome, il ne bougea pas de chez lui, fut déposé, fit la sourde oreille et continua à exercer les droits de métropolitain. C'était, nous dit-on, un saint homme, lié d'amitié avec tous les moines et promoteurs de la vie reli-

gieuse : saint Martin, saint Jérôme, saint Honorât de Lérins et Jean Cassien; il attendit, il laissa passer l'orage. Peut-être eût-il mieux fait de témoigner plus de soumission et de déférence au Siège apostolique; pendant ce temps Patrocle s'agitait, le pape Zosime grondait et écrivait à la curie, au clergé et au peuple de Marseille que leur évêque Proculus était déposé et qu'au spirituel ils dépendaient de Patrocle. Cette lettre est datée du 5 mars 418; on ignore l'accueil que lui firent la curie, le clergé et le peuple, mais on sait qu'à Noël le pape Zosime était mort, l'évêque Patrocle tombé en pleine disgrâce et le bon évêque de Marseille rétabli dans ses droits, réhabilité, presque en faveur.

Parmi ses plus fidèles partisans se trouvait Jean Cassien qu'on rencontre à Marseille, vers 415, tout pénétré des institutions cénobitiques qu'il avait étudiées et pratiquées à Bethléem, auprès de saint Jérôme, et ensuite, pendant sept ans, dans la Thébaïde et en Égypte. De retour à Marseille, il fonda deux monastères, un pour les hommes, l'autre pour les femmes, destinés à devenir tous les deux des foyers de vie religieuse et d'expansion intellectuelle. Par leur moyen, l'influence de Cassien fut grande en Occident où tout le Moyen Âge l'a connu sous le nom de « collateur ». Il fut l'inspirateur de la vie monastique dont saint Césaire et saint Benoît furent les législateurs; il en proposa des exemples si naïfs et si saisissants que ses deux traités : les *Institutions* et les *Conférences* conservent une place éminente dans la littérature ascétique. On a laissé planer des doutes sur son orthodoxie, mais saint Grégoire le Grand et le bienheureux pape Urbain V lui attribuent le titre de saint; ce sont là d'assez bons connaisseurs et l'Église de Marseille le fête au 23 juillet.

Cassien réunit les moines dans une sorte de crypte ou de catacombe s'ouvrant sur une petite vallée, bordée de rochers abrupts, en face de la Méditerranée, qui a pris et gardé le nom devenu célèbre d'abbaye de Saint-Victor (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2238-2243). Cette crypte forme une excavation de quelque étendue et ceux qui construisirent le monastère choisirent, le plus exactement qu'ils purent, l'emplacement qui correspond à une partie excavée longtemps auparavant et consacrée à de pieuses assemblées. Un siècle plus tard environ, Grégoire de Tours écrivait un livre « à la gloire des martyrs » et mentionnait les miracles accomplis au tombeau de saint Victor de Marseille. D'autres saints étaient venus s'aligner sous ces voûtes, mais leurs sépultures sont diverses, les unes sous le dallage, d'autres entaillées dans les parois. Deux d'entre elles étaient proches de la tombe de saint Victor; elles contenaient les restes de Cassien et de l'abbesse Eusébie. Les reliques des martyrs Chrysante et Darie, apportées de Rome à Marseille au v<sup>e</sup> siècle, étaient vénérées non loin de là; celles des martyrs Hermès et Hadrien furent déposées dans un réduit creusé au sud-est de la crypte.

On se détache à regret de ce lieu vénérable doublement consacré par les souvenirs qu'il rappelle et par la piété des générations de Marseillais qui vinrent prier les saints patrons de la ville. La science archéologique a pu préciser certains emplacements, elle a su aussi déterminer celui du baptistère de l'antique cathédrale, la *Major*, dont la piscine et quelques vestiges du pavement primitif furent retrouvés en 1850. Ces quelques éléments permettent de faire remonter ce baptistère à la période du v<sup>e</sup> au vi<sup>e</sup> siècle (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2243-2247, fig. 7753; t. xiv, col. 1098-1112, fig. 10306-10319).

Ce serait abuser que de s'attarder à l'histoire littéraire de Marseille au cours du haut Moyen Âge et d'énumérer les auteurs qui s'exercèrent à instruire

ou à édifier leurs concitoyens : un poète Marius Victor, et trois prêtres : Musæus, Gennade et Salvien. Ce dernier, né à Trèves ou à Cologne, passa plus d'un demi-siècle à Marseille où il dut se faire peu d'amis. Il entreprit de combattre l'avarice et de justifier la Providence, belle occasion de blâmer, de gronder, de condamner la société au sein de laquelle il vit et ces Gallo-Romains qu'il insulte et déchire de son mieux, les mettant fort au-dessous des sauvages Saxons, des Francs perfides, des Gépides inhumains et des Huns impudiques. Salvien réserve et prodigue ses éloges à tous les barbares de Germanie, Goths, Vandales et le reste. Il les trouve pétris de qualités, humbles et pitoyables! — Mais lui-même, ce Rhénan, qu'est-il venu faire en Gaule plutôt que de demeurer parmi eux?

Ce dont cet esprit outrancier et rageur a joui sans s'en apercevoir c'est de cette civilisation finissante dont le musée du château Borély conserve un grand nombre de précieux témoins : épitaphes maladroïtement gravées où se lisent encore quelques formules d'espoir en Dieu, tables d'autel, sarcophages dont la signification consolante exprimait la foi de nos pères et qui ont reçu, ici même, leur interprétation. Arles partage, à ce point de vue, la richesse de Marseille grâce à son opulente collection des Aliscamps (voir ce nom) et de Trinquette, tandis que Saint-Maximin conserve dans la crypte de sa cathédrale quelques beaux sarcophages (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2798-2820, fig. 7842-7850) dont les attributions nous amènent à ce qu'on nomme : les légendes provençales.

Ces tombes passent pour avoir renfermé les corps de sainte Marie-Madeleine, de saint Maximin, premier évêque d'Aix, de saint Sidoine son successeur, de sainte Marcelle, en son vivant servante de l'évêque Maximin, enfin de deux saints Innocents. Cinq sur six de ces personnages ont été retrouvés de nos jours et trois d'entre eux sont d'authentiques Auvergnats. Maximin fut l'objet d'un culte à Billom jusqu'à la Révolution française, Sidoine Apollinaire est encore représenté par des reliques au village d'Aydat, dans la même région où il était fêté le même jour (23 août). Les deux Innocents, qui n'étaient pas Auvergnats, avaient leurs restes vénérés également à Aydat; enfin la servante Marcelle s'est laissée retrouver à six kilomètres seulement de Billom, au village de Chauriat où une église lui était dédiée au x<sup>e</sup> siècle et où sont conservés son culte et son souvenir.

D'après ce que nous venons de dire, exception faite pour Marie-Madeleine, tous les personnages commémorés dans la crypte de Saint-Maximin se retrouvent en Auvergne, groupés dans l'arrondissement de Clermont et dans les limites de l'archiprêtré de Billom. Ces saintes gens portent des noms dont l'emploi est peu fréquent et il y a lieu de croire que nous nous trouvons ici en présence d'un transfert de reliques et de culte d'Auvergne en Provence. Mais on se demandera peut-être si ce n'est pas l'inverse et s'il ne s'agit pas d'un transfert de Provence en Auvergne? Le doute n'est pas possible, à raison de saint Sidoine. On ne saurait assigner au culte qui lui était rendu à Aydat — *Avitacum* — son ancienne résidence, une origine exotique; c'est Aydat qui est le seul point de départ. Et ce qui vaut pour Aydat vaut également pour Billom et pour Chauriat, pour l'évêque Maximin et la servante Marcelle, tous venus de l'Auvergne, en droiture.

Ceci n'empêche qu'on les a incorporés à une légende d'après laquelle, associés à Lazare le ressuscité de Béthanie, à Marie-Madeleine et à Marthe ses deux sœurs, le groupe apostolique, renforcé de Marie-Jacobé et de Marie-Salomé, aurait quitté la Palestine sur une barque sans voiles et abordé le lendemain à Marseille dont Lazare devint le premier évêque. Maxi-

min et Sidoine se succédèrent sur le siège d'Aix, Madeleine vécut solitaire à la sainte Baume, Marthe s'aventura jusqu'à Tarascon et les deux Marie gagnèrent la Camargue. En Orient on ignorait tout de cet exode et de ce qui suivit. En 333, un Gallo-Romain, pèlerin de Bordeaux, s'en fut à Jérusalem, visita Béthanie et son église appelée le *Lazarium*; vers 390, une grande dame venue d'Espagne passait en cette même localité où s'élevaient deux églises dont une abritait, au dire de saint Jérôme, le tombeau de Lazare, de Marie et de Marthe. Au VI<sup>e</sup> siècle, Madeleine et Lazare étaient réclamés par Éphèse et au IX<sup>e</sup> siècle, l'empereur Léon VI faisait transporter Lazare à Constantinople, Marthe reposait à Larnaca dans l'île de Chypre et, au XI<sup>e</sup> siècle, on continuait à vénérer à Éphèse le crâne de Marie-Madeleine (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2044-2081; t. X, col. 2119-2128).

L'Occident n'avait aucune prétention sur les reliques et, à partir du IX<sup>e</sup> siècle, quelques martyrologes locaux mentionnaient discrètement une fête en omettant toute indication géographique. Aucun des anciens livres liturgiques romains ou gallicans ne contient une messe au nom de sainte Madeleine ou de Lazare; ils ne possèdent ni légende particulière ni sanctuaire spécial et cette situation se maintient pendant le X<sup>e</sup> siècle tout entier. Qu'il y ait eu alors, dans le monde latin, un lieu où Madeleine, Lazare et Marthe fussent honorés d'un culte spécial, c'est ce dont il n'y a trace pour un seul d'entre eux avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle.

Non seulement jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, l'Orient revendique ses droits sur les tombeaux et les reliques des saints de Béthanie, mais encore l'Occident, jusque vers le même temps, ignore et désavoue ceux qu'il réclamera plus tard. Que s'est-il passé? — Rappelons-nous le conflit survenu au IV<sup>e</sup> siècle entre les évêques de Narbonne, d'Aix et de Marseille et leur collègue d'Arles, la discussion devant le concile de Turin qui avait été chaude et cependant ni Proculus de Marseille ni son collègue d'Aix ne s'étaient réclamés du célèbre Lazare ni de saint Maximin qu'ils ignoraient avoir eu pour prédécesseurs.

L'évêque d'Arles en appela à Rome de la décision du concile de Turin, sachant qu'à Rome on affirmait très haut que l'Occident tout entier devait le bienfait de la foi à l'initiative de saint Pierre, qui avait envoyé à Arles l'évêque Trophime et de cette source arlésienne dépendaient toutes les Églises des Gaules. En 450, le clergé provençal écrivant au pape saint Léon le Grand ne connaissait que Trophime et ignorait tout de Lazare et de Maximin, leur voyage, leur apostolat, leur épiscopat et leur sépulture en Provence. Un siècle plus tard, saint Césaire d'Arles affirme que son Église eut pour fondateur saint Trophime et Grégoire de Tours n'a jamais entendu parler de Lazare dont il est fait mention pour la première fois dans une bulle relative à la consécration de Saint-Victor, en 1040, où il est mentionné après saint Victor, les martyrs Hermès et Hadrien et sans recevoir le titre d'évêque de Marseille. Omission bien explicable puisqu'à cette époque la légende n'existait pas encore ou bien elle ne faisait que de naître. Il y aurait aussi quelques réserves à faire sur l'authenticité du texte complet de la bulle du 15 octobre 1040, car, à cette date, les reliques de Lazare avaient quitté Marseille pour Autun où l'évêque du lieu en faisait la reconnaissance solennelle en 1047.

Nous ne l'y suivrons pas, ce serait trop s'éloigner de la Provence et de Saint-Maximin et ses alentours.

L'église de Saint-Maximin existe encore et, pour toute personne impartiale, la crypte n'est autre chose que la sépulture d'une famille gallo-romaine du V<sup>e</sup> ou du VI<sup>e</sup> siècle. Une sépulture du même genre se trouvait à La Gayole, non loin de là. D'autres pourraient être

signalées, car les membres de l'aristocratie en nos contrées aimaient à résider sur leurs terres, à y élever des oratoires et à y dormir de leur dernier sommeil. Le monument de Saint-Maximin n'a rien d'extraordinaire, sinon sa fortune.

Cela dit, on peut examiner ce qui subsiste à l'heure actuelle de l'église primitive que surmonte aujourd'hui un vaste édifice rebâti à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. On y a conservé quatre sarcophages qui paraissent remonter au IV<sup>e</sup> siècle et quatre dalles de facture plus barbare qui dénotent le VI<sup>e</sup> environ par leur style. L'inscription qui se lit sur l'une d'elles est manifestement en latin de basse époque. On peut croire qu'une église a été bâtie vers le VI<sup>e</sup> siècle dans cette localité et qu'on y a utilisé, soit immédiatement, soit successivement, quatre sarcophages de l'école arlésienne, déjà vieux de deux siècles. Aucun de ces monuments n'offre la moindre allusion aux récits de l'histoire évangélique où Marie de Béthanie a joué un rôle. On n'y trouve même pas la résurrection de Lazare, si souvent représentée sur les anciens bas-reliefs chrétiens. Les quatre dalles ont servi de parois verticales à l'absidiole d'un autel.

De cet autel aucun vestige ne nous est parvenu, mais la Provence en a conservé bien d'autres en assez bon état pour nous permettre de prendre une idée de cette partie du mobilier liturgique de nos églises entre le VI<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle sans faire trop large la part à l'imagination. Ceux de Bagnols (dans le Gard), de Buoux, de Cavaillon et de Vaugines (dans le Vaucluse), de Brignoles et de La Gayole (dans le Var), d'Auriol, de Cassis, de Favaric et de Miramas (dans les Bouches-du-Rhône) nous offrent un ensemble de monuments arrivés jusqu'à nous dans un état de conservation matérielle suffisant pour en juger. Généralement ces autels consistent en un dé de pierre, c'est-à-dire un cube en forme de petit pilastre à hauteur d'appui sur lequel était posée et, probablement, assujettie une table de marbre assez épaisse pour permettre de décorer la tranche en bas relief. Certains de ces autels ont reçu au VI<sup>e</sup> siècle une décoration en relief plat qui ne dissimule pas toujours leur destination primitive et qui nous apprend qu'ils ont passé du paganisme au christianisme. C'est le cas pour celui de Cassis dont l'église fut démolie en 1793; le bloc de pierre fut transporté à la maison curiale et encastré dans le mur. Nous écrivions à son sujet il y a quelques années que, par suite de cette disposition, deux des faces étaient soustraites à l'étude, la troisième ne présente aucune ornementation et la face principale, qui mesure 0 m. 65 en hauteur sur 0 m. 45 en largeur, est décorée de trois monogrammes du Christ. Or, le 25 avril 1930, par suite de la démolition du mur, on put constater que cet autel chrétien, du VI<sup>e</sup> siècle environ, avait servi d'autel païen à la déesse du lieu, dont le nom se lit sur une inscription du II<sup>e</sup> siècle, sur la face opposée à celle qui porte le christe. Souhaitons, si ce n'est pas indiscret, de voir ce curieux monument prendre un jour le chemin du musée du château Borély.

Il n'y serait pas dépaysé quoiqu'il ne pût y retrouver l'autel d'Auriol, qui est aujourd'hui au musée d'Aix, et dont la table mesure en longueur 1 m. 02, en largeur 0 m. 57 et en épaisseur 0 m. 12. La tranche est décorée sur trois faces seulement, ce qui nous apprend qu'il devait être appliqué à la muraille. La face de devant présente douze colombes par deux groupes de six, symétriquement rangées et affrontées au monogramme du Christ. A défaut de l'autel d'Auriol, le musée de Marseille possède des fragments qui permettent de reconstituer aux trois quarts un autel de la chapelle Saint-Jacques à Belcodène, dont une tranche seulement est décorée de feuillages (0 m. 85 × 0 m. 51 × 0 m. 08).

Un autre autel du musée vient de la chapelle de Saint-Cassien à l'abbaye de Saint-Victor. Ce monument est digne de toute notre attention. Il consiste en une table quadrangulaire et isolée, légèrement creusée par le milieu et encadré d'une bordure en relief ornée de rinceaux de pampres et de raisins. Sur les quatre tranches se développent différents sujets. Sur l'une, le monogramme du Christ dans une couronne de lauriers entre douze colombes figurant les douze apôtres; sur une autre face, à l'opposé, la scène diffère peu, ici c'est l'agneau debout sur la colline d'où ruissellent les quatre fleuves du paradis : le Tigre, l'Euphrate, le Géon, le Phison et douze brebis (deux manquent) se dirigent vers lui. Au-dessous de la face au monogramme une inscription très mutilée, en langue grecque, nous apprend que cet autel fut « dédié par Callinique (?) en accomplissement de son vœu et de celui de toute sa maison ». Ce monument appartient au IV<sup>e</sup> siècle; nous hésitons à croire qu'il fut posé sur un dé ou sur une colonnette car le marbre n'est lisse qu'au bord sur une bande de 0 m. 06.

C'est aussi au IV<sup>e</sup> siècle qu'appartient un beau sarcophage de marbre, sculpté avec talent, qui fut apporté d'Arles et dont la longue inscription retrace la carrière militaire du défunt Flavius Memorius, un païen sans doute, dont l'épouse Præsidia a réussi à glisser deux mots qui corrigent les sujets païens : « A celui qui repose bien en paix... » *En paix!* c'est la profession chrétienne que nous retrouvons sur quelques pierres tombales, toutes de provenance marseillaise, devant lesquelles s'arrêtent à peine les visiteurs indifférents à l'appel que les inscriptions leur adressent. Presque toutes mentionnent le nom et l'âge des défuntes, pour ne parler que de celles-ci. C'est un feuillet détaché de l'état civil qui n'est pas sans intérêt; nous y rencontrons Benenata, Blandula, Cypriana, Eugenia, Eusebia, Fœdula, Joannula, Marsiola, Martha, Spanilia, Ulpia, Urbea, et Tillisiola; celle-ci est une abbesse qui gouverna pendant quarante ans une communauté de vierges; quant à Eusebia, autre abbesse, elle atteignit son jubilé de cinquante ans. Elles seules approchèrent de la vieillesse, toutes les autres moururent à 16, 20, 33, 40, 46, 50, 55, 57 et 60 ans.

Il n'en faudrait pas conclure qu'on ne vivait pas très vieux à Marseille. Le magnifique sarcophage du musée qui représente le Sauveur enseignant ses apôtres sous un portique et qui a contenu les restes de « la noble Eugénie, issue d'un sang illustre », très bien-faisante envers les pauvres et les captifs, nous dit qu'elle mourut à l'âge de soixante ans et fut couchée « dans cette tombe où son aïeule en larmes l'a ensevelie ».

A l'abbesse Eusébie, servante de Dieu, qui se fit nonne à l'âge de quatorze ans et dirigea le monastère de Saint-Cyric au VI<sup>e</sup> siècle, survint une mémorable aventure dont son épitaphe conservée au musée ne dit rien, et pour cause. Deux siècles environ après sa mort, la Provence fut ravagée par les Sarrasins qui, fatigués sans doute de détruire, et rencontrant un sarcophage intact se contentèrent de casser le nez du défunt vêtu de la *taena* de clarissime. Quand le calme fut revenu, on conta que le sarcophage renfermait les reliques de l'abbesse Eusébie qui menacée des Sarrasins s'était résolue, ainsi que quarante de ses religieuses, à se couper le nez pour éviter les pires outrages. Elles y gagnèrent le nom de *denazzades* et il semble permis de soupçonner que du haut du ciel, sa dernière demeure — espérons-le pour elle — la picuse abbesse entretient les meilleures relations avec le clarissime

qu'un choc malencontreux priva de son nez ce qui lui valut, à elle et à ses nonnes, une héroïque légende.

**BIBLIOGRAPHIE.** — G. de Manteyer, *La Provence du 1<sup>er</sup> au XI<sup>e</sup> siècle. Études d'histoire et de géographie politique*, in-8°, Paris, 1908; L.-A. Constans, *Esquisse d'une histoire de la Basse-Provence dans l'antiquité*, in-8°, Marseille, 1923; H. Duprat, *La Provence dans le haut Moyen Age*, dans *Mélanges d'histoire du Moyen Age offerts à F. Lot*, in-8°, Paris, 1925, p. 306-329; J. Sautel et L. Imbert, *La Provence romaine. Histoire, arts, monuments*, in-8°, Lyon, 1929; *Les Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale*, 1<sup>re</sup> partie, t. IV, vol. 1, *Archéologie*, par Robert Doré, p. 141-154 : *L'architecture pré-romane*; H. Duprat, *Essai sur la topographie de Marseille antique et médiévale*, Marseille, 1933, p. 66-72.

H. LECLERCQ.

**PROVERBE.** — Ceci appartient à l'histoire littéraire plutôt qu'à l'archéologie et on souhaiterait posséder un recueil des proverbes chrétiens antiques. Celui-ci offre un intérêt particulier parce qu'il nous a été transmis par saint Augustin, obligé de le traduire de la langue punique (voir ce mot) sous peine de n'être pas entendu de son auditoire : *Proverbium notum est punicum quod quidem latine vobis dicam, quia punice non omnes nostis. Punicum enim proverbium est anti-quum : Nummum quærit pestilentia; duos illi da, et ducat se. Numquid non hoc proverbium de Evangelio videtur natum? Nam quid aliud dixit Dominus, quam Redimentes tempus, quando ait : Si quis vult iudicio tecum contendere, et tunicam tuam tollere, dimitte ei et pallium (Matth., v, 40)*<sup>1</sup>.

Sur le proverbe qu'on lit à Julia Concordia : *Quod tibi fieri non vis alio ne feceris* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 296, n. 9).

H. LECLERCQ.

**PROVINCIAL.** — I. A Rome. II. En Orient. III. En Occident.

I. A ROME. — « Quand on étudie l'histoire du gouvernement de l'Église latine par le Saint-Siège, de Rome, une des choses qui frappent le plus, c'est le peu d'empressement apporté par la Curie pontificale à se renseigner sur la statistique des personnes et des établissements qui relevaient de son autorité. Les premiers documents qui témoignent de quelque intérêt accordé par elle à un sujet si important ne remontent pas au delà du XI<sup>e</sup> siècle et rien n'autorise à croire qu'ils aient été précédés par d'autres que le temps aurait fait disparaître<sup>2</sup>. » Ce ne fut guère qu'à l'issue de la querelle des investitures qu'on vit à Rome quelques personnes s'intéresser à connaître dans le détail la clientèle du Siège apostolique. Ce n'est qu'alors qu'on voit apparaître le *Liber censuum* (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce mot), dressé vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, dont nous avons parlé et sur lequel nous ne reviendrons pas.

A cette date, en 1192, grâce à Cencius Camerarius, le *Liber* prit sa forme définitive, et l'Église romaine posséda son Provincial. « En quoi elle était fort en retard sur les patriarchats de l'Église grecque. Il y avait, en effet, plusieurs siècles que les patriarchats de Constantinople, d'Antioche et d'Alexandrie possédaient l'état exact des sièges épiscopaux de leurs obédiences. L'Espagne aussi où, sous les rois wisigoths, l'Église s'était fortement centralisée autour du siège primate de Tolède, l'Espagne conservait un document de son ancienne hiérarchie ecclésiastique, du temps où elle n'avait pas encore été mutilée par l'invasion musulmane<sup>3</sup>. »

II. EN ORIENT. — Dans plusieurs patriarchats orientaux, il a existé des provinciaux désignés sous le nom

S. Augustin, *Serm.*, CLXVII, 4, P. L., t. XXXVIII, col. 910. — <sup>12</sup> L. Duchesne, *Le provincial romain au XI<sup>e</sup> siècle*, dans

*Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XXIV, 1904, p. 75. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, p. 76.

de Τακτικά ou Classements<sup>1</sup> répartis en deux catégories, les anciens (παλαιά) et les nouveaux (νέα). Les anciens sont antérieurs au IX<sup>e</sup> siècle et les nouveaux postérieurs à cette date. Les exemplaires conservent la trace des changements intervenus successivement.

Les παλαιά τακτικά comprennent seulement les trois diocèses administratifs de Pont, Asie et Thrace dont se composait à l'origine tout le patriarcat de Constantinople. Les provinces d'Isaurie, de Cilicie, d'Euphratésie et d'autres plus lointaines relevant du patriarcat d'Antioche ou des Églises nationales de Perse et d'Arménie n'y sont pas comprises. Vers l'Occident, ils ne mentionnent pas l'Illyricum, oriental ou occidental, qui relève de Rome. On peut reconnaître là la situation établie sous le règne de Justinien et il se peut que le document remonte à cette époque<sup>2</sup>.

On trouve en tête les patriarches énumérés suivant l'ordre alors consacré : Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem. Cela dit, on s'en tient à Constantinople. D'abord les métropolitains, ensuite les « archevêques », c'est-à-dire les évêques exempts des métropoles et relevant directement du patriarcat ; enfin les suffragants, énumérés dans l'ordre de leurs métropoles.

Les νέα τακτικά<sup>3</sup> omettent les autres patriarches qui se trouvent désormais en dehors de l'empire. Diverses provinces, jadis comprises dans les ressorts d'Antioche et de Rome ont pu être sauvées par l'empire ; on les rattache au patriarcat de Constantinople qui, pour un bon Byzantin, est désormais toute l'Église ou peu s'en faut. C'est la province de Séleucie (Cilicie Trachée), héritée du patriarcat d'Antioche ; ce sont les provinces de l'Illyricum, depuis la Macédoine et la Nouvelle-Épire jusqu'au cap Malée ; ce sont même certaines provinces nouvellement fondées par le patriarcat dans les régions byzantines de la Sicile et de l'Italie du Sud<sup>4</sup>.

Le Provincial d'Antioche est ancien, il correspond à l'état des choses entre le règne de Justinien et l'invasion arabe. Le texte primitif fait défaut, mais on peut le remplacer par la version arménienne qui dérive d'un original antérieur à l'année 1053<sup>5</sup> et d'une version latine à la suite de Guillaume de Tyr<sup>6</sup>, à l'aide desquelles on peut reconstituer le texte grec<sup>7</sup>.

Le Provincial d'Alexandrie est en langue copte, avec noms grecs et identification arabe, remontant à l'époque de la conquête musulmane<sup>8</sup>. Les documents grecs, d'origine melkite, sont loin d'avoir la même valeur. L. Duchesne les tient pour tardifs et artificiels<sup>9</sup>.

Le Provincial de Jérusalem peut être en partie reconstitué à l'aide des signatures des conciles du V<sup>e</sup> et du VI<sup>e</sup> siècle, mais la liste ainsi obtenue s'accorde à peine avec le premier document qui est de la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

III. EN OCCIDENT. — C'est en Espagne seulement que nous rencontrons un Provincial, à Tolède, où il

fut constitué au VII<sup>e</sup> siècle ; on y trouve seulement l'énumération des évêchés du royaume wisigothique, répartis sous les six métropoles de Tolède, Tarragone, Séville, Mérida, Braga et Narbonne. Ce document s'est conservé dans plusieurs textes, identiques au fond, qui paraissent provenir d'un même manuscrit, transcrit à Oviedo dans le courant du VII<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>.

H. LECLERCQ.

**PRUM (ÉVANGÉLIAIRE DE).** — C'est un volume de 234 feuillets, parchemin, hauts de 0 m. 295, et larges de 0 m. 235, offert en 852 par l'empereur Lothaire (voir ce nom) à l'abbaye de Prüm. Dom Martène et dom Durand l'ont vu et décrit dans le *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, in-4<sup>e</sup>, Paris, 1724, p. 274 ; le manuscrit en question a fait l'objet d'une nouvelle description par L. Delisle, *Les évangiles de l'abbaye de Prüm*, dans *Journal des savants*, 1902, p. 461-475. (Voir *Dictionn.*, t. xi, col. 1340-1342).

Au point de vue textuel et au point de vue liturgique, ce volume est moins important qu'au point de vue artistique. Des tableaux représentant Notre-Seigneur et les quatre évangélistes ont été peints sur des feuillets isolés aujourd'hui cotés 17, 27, 79, 116 et 178, qui ont été intercalés dans les cahiers au moyen d'onglets.

C'est le fol. 23 qui est le plus curieux du volume, il contient le titre de l'évangile de saint Mathieu. L'espace resté vide entre les trois bandes pourprées sur lesquelles ont été tracés en grandes capitales les mots INCIPIT || EVANGELIVM || MATTHAEI, est occupé par la représentation des événements racontés au c. 11 de saint Luc. Entre les deux premières bandes sont figurées trois scènes : 1<sup>o</sup> Joseph et Marie se rendant à Bethléem ; 2<sup>o</sup> La nativité de Jésus déposé dans la crèche entre le bœuf et l'âne ; 3<sup>o</sup> L'appel de l'ange aux bergers. Entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> bande, la présentation de Jésus au Temple. Ces petits tableaux sont formés de placages d'or et les contours des sujets représentés ont été légèrement tracés au vermillon. Or, le deuxième et le troisième tableaux sont identiques à un des médaillons qui décorent le commencement de la préface du Sacramentaire d'Autun (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 3212, pl. h. t.). Les deux manuscrits ont dû être peints par le même artiste ou copiés d'après le même modèle. Les différences qu'on y remarque s'expliquent par le fait que, dans le sacramentaire, l'artiste avait à couvrir un espace circulaire et celui de l'évangélaire une bande allongée. Même écriture, même décoration, même provenance. Le sacramentaire fut exécuté pour Renaud, abbé de Marmoutier, en 845, l'évangélaire de l'abbaye de Prüm est sorti de l'école de Tours.

Il importe de faire remarquer combien le style de ces peintures rappelle celui des travaux de glyptique carolingienne ; ce ne sont pas les seuls, on peut y ajouter la Bible de Charles le Chauve (Bibl. nat., lat. 1) (voir *Dictionn.*, t. III, col. 826).

H. LECLERCQ.

<sup>1</sup> Sur ces documents, cf. H. Gelzer, dans *Jahrbuch für protestantische Theologie*, t. XII, 1886, p. 327, 529 ; textes dans Parthey, *Hieroclis Synecdemus et Notitia graecae episcopatum*, Berlin, 1866 ; H. Gelzer, *Georgii Cyprii descriptio orbis romani*, in-12, Lipsie, 1890 ; *Byzantinische Zeitschrift*, t. 1, 1892, p. 245 ; t. II, 1893, p. 22. — <sup>2</sup> Le plus ancien texte actuellement connu est la notice VII de Parthey ; elle est du IX<sup>e</sup> ou du VIII<sup>e</sup> siècle ; viennent ensuite les notices VI et IX, qui n'en font en réalité qu'une, la notice VIII et la notice I. Celle-ci est du IX<sup>e</sup> siècle, premier quart. Elle a été rééditée par H. Gelzer dans son *Georges de Chypre*. — <sup>3</sup> Le plus ancien texte est celui du ms. *Coislin 209*, publié par H. Gelzer, à la suite de Georges de Chypre, p. 57. Viennent ensuite les notices II-III de Parthey, qui n'en forment qu'une seule, elle est déjà de la fin du XI<sup>e</sup> siècle ; puis les notices publiées par H. Gelzer, dans *Byz. Zeitschrift*, enfin les notices X et XIII de Parthey. — <sup>4</sup> L.

Duchesne, *op. cit.*, p. 78. — <sup>5</sup> En appendice à la Chronique de Sembar, *Historiens arméniens des croisades*, t. I, p. 673. — <sup>6</sup> Cf. Schelstrate, *Antiq. Eccles.*, t. II, p. 738. — <sup>7</sup> H. Gelzer, *op. cit.*, p. 247 ; Parthey, *op. cit.*, p. 142. — <sup>8</sup> De Rougé, *Géographie ancienne de la Basse-Égypte*, à la fin. — <sup>9</sup> H. Gelzer, dans *Byz. Zeitschrift*, cf. M. Le Quiën, *Oriens christ.*, t. II, Gelzer, dans *Byz. Zeitschrift*. Cf. M. Le Quiën, *Oriens christ.*, t. II, p. 375 ; L. Duchesne, *op. cit.*, p. 79. — <sup>10</sup> *Neues Archiv*, t. VI, p. 276 ; ce texte provient d'un manuscrit d'Oviédo, actuellement à l'Escorial (*R. II, 18* ; cf. Ewald, *Exempla scripturae wisigothicae*, pl. VI), il a été transcrit à Oviedo avant 779 ; *Memorias de la real Academia*, t. II, p. 603 ; Florez, *España sagrada*, t. IV, p. 255 ; *Neues Archiv*, p. 238, d'après le ms. *Escorial D. 1. 1* ; Florez, *España sagrada*, t. IV, p. 253, d'après les mss *Escorial D. 1. 2* et *Madrid E. 8* ; Florez, *España sagrada*, t. IV, p. 259.

**PRUSE.** — C'est aujourd'hui la ville de Brousse située au pied du mont Olympe, à 20 kilomètres de la mer de Marmara. Elle possède un musée, inauguré en 1904, catalogué en 1909, et auquel nous devons une mention parce qu'on trouvera dans le *Dictionnaire* quelques-uns de ses monuments chrétiens les plus curieux :

1. Reliquaire de saint Trophime (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3205-3208, fig. 3467).

*Bibl.* — G. Mendel, *Catalogue des monuments grecs, romains et byzantins du musée impérial ottoman de Brousse*, dans *Bulletin de corresp. hellén.*, t. XXXIII, 1909, p. 342-348, n. 102 (548), fig. 46. 47.

2. Stèle funéraire (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1445, fig. 3860).

*Bibl.* — G. Mendel, *op. cit.*, p. 349, n. 103 (79), fig. 48.

3. Stèle funéraire (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3059, fig. 3371).

*Bibl.* — G. Mendel, *op. cit.*, p. 328, n. 81 (24), fig. 40.

4. Stèle funéraire (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1476-1477, col. 3060, fig. 3372).

*Bibl.* — G. Mendel, *op. cit.*, p. 418, n. 426 (32), fig. 88.

5. Stèle funéraire (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 644-645, fig. 3707).

*Bibl.* — G. Mendel, *op. cit.*, p. 420-422, n. 427 (35), fig. 89.

6. Stèle funéraire (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2533-2536, fig. 8402).

*Bibl.* — G. Mendel, *op. cit.*, p. 422-426, n. 428 (27), fig. 90.

7. Quatre blocs d'architrave provenant d'un même monument, paraissent provenir d'un couvent fortifié placé sous l'invocation des saints Côme et Damien; marbre bleuté.

a) + Ἐπιφανίου Μιζοτέρου

b) [Ἐπὲρ Κ?] ἀρεικίου Σολομῶνος (καὶ) [Ἐπι]φαναίου πάντων τῶν γεννηθέντων [οὐ οὐ]ων

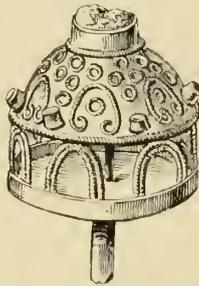
c) [(Ὁσ)]ίων πατέρον ἐγένοντο ΧΜΓ ΔΕ + S

d) Χ(ριστο)ῦ [ι]ατροὶ τὸν παθῶν, πρεσβεύσατε [ὑπερ] ἡμῶν

*Bibl.* — G. Mendel, *op. cit.*, p. 357-360, n. 115 (90), 116 (91, 93), 117 (94), 118 (92).

H. LECLERCQ.

**PRY.** — Pry est une commune située en Belgique dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, à 2 kilomètres de la petite ville de Walcourt (prov. de Namur); on y voit



10570. — Tête d'épingle.

D'après *Annales de la soc. arch. de Namur*, t. XXI, 1897, p. 334.

au sommet d'un rocher escarpé dominant la rivière d'Heure, les restes d'une petite forteresse élevée vers la fin du I<sup>er</sup> siècle et dominant la route qui du Rhin et de la Moselle se dirigeait vers Bayay, route très

fréquentée par les Francs à en juger par les traces nombreuses qu'ils ont laissées le long de son parcours, Ces Francs y eurent un établissement vers le V<sup>e</sup> siècle et un « tombois » ou cimetièrre, de l'autre côté de la rivière, à 1 200 mètres. Le tombois a contenu 293 sépultures qui ont été fouillées et où Alf. Béquet n'a rencontré aucun indice de christianisme. Les divers objets recueillis ne nous retiendraient donc pas si nous ne devions signaler un spécimen de bijouterie byzantine. C'est une tête d'épingle à cheveux, en or, trouvée dans une tombe pillée jadis. Cette tête d'épingle, figurée ici au double de ses dimensions (fig. 10570), doit dater du VII<sup>e</sup> siècle; elle représente un petit édifice en forme de rotonde couverte d'un dôme percé d'arcatures et surmonté d'une pâte en verre enchâssée dans une bâte. Le filigrane granulé, en or, figure les archivoltes des arcatures et la décoration de la coupole. De petits tubes soudés portent des perles en pâte de verre d'un blanc laiteux. Trois autres bijoux analogues découverts en Belgique, appartiennent à la même époque et peuvent sortir du même atelier; ils ont été trouvés dans la province de Liège et dans le Brabant. Peut-être a-t-on voulu rappeler un édifice religieux.

*Bibl.* — Alf. Béquet, *Le cimetièrre franc de Pry*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXI, 1897, p. 311-337.

H. LECLERCQ.

**PRYMNESSOS.** — Localité de la Phrygie centrale. On y a trouvé une stèle décorée qui offre de l'intérêt. Abercios, fils de Porphyrios, diacre, a dédié ce monument à lui-même et à sa femme Theuprepie et à leurs enfants. (Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 402, fig. 5818.) Ἀβίρκιος Πορφυρίου διάκων κατασκευάσας τὸ μνημεῖον ἐαυτῷ καὶ τῇ συμβίῳ μου Θεουπρεπίῃ καὶ τοῖς τέκνοις.

Au-dessous du texte on voit le Sauveur avec la main levée pour bénir (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot); il est représenté de face, avec la virgine de profil et de chaque côté les visages d'Abercios et de Theuprepie, très insignifiants tous les deux.

*Bibl.* — W.-M. Ramsay, *The cities and bishoprics of Phrygia*, in-8°, Oxford, 1897, t. II, p. 736, n. 672; Le même, *The church in the Roman Empire*, p. 440; Legrand et Chamonard, dans *Bull. de corresp. hellén.*, 1893, p. 290.

H. LECLERCQ.

**PSALMISTE.** — Il existe une inscription grecque du I<sup>er</sup> siècle, d'Hadriani ad Olympum, en Bithynie, qui mentionne un jeune défunt « qui formait tous les fidèles au chant des psaumes sacrés » (voir *Dictionn.*, t. II, col. 919-920). Ce n'est pas le seul connu, mais c'est le plus ancien probablement; quelques autres se laissent entrevoir dans des textes du IV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>; plus tard, Sidoine Apollinaire le désigne par le nom de *Psalmorum modulator et phonascus*<sup>2</sup>, ou l'entrevoit sous les noms de *lector*, de *cantor*, de *psalmista*, mais il est peu exact de dire que le psalmiste avait l'ordre de lecteur ni même qu'il appartenait à un quasi-ordre de constitution particulière. Dans les *Statuta Ecclesiae antiqua* nous lisons cet avis : *Psalmista, id est cantor, potest absque scientia episcopi, sola jussione presbyteri, officium suscipere cantandi, dicente sibi presbytero: Vide ul quod ore cantas, corde credas; et quod corde credis operibus comprobas*<sup>3</sup>.

H. LECLERCQ.

**PSALMODI.** — Camille Julian écrivait, en 1923 : « Qui nous donnera un jour l'histoire de cette abbaye, dont les origines remontent au plus lointain passé de la Gaule? car il y avait là certainement un sanctuaire celtique<sup>4</sup> ». Et il mentionnait une *Note*

<sup>1</sup> H. Leclercq, *Monum. Eccles. liturg.*, t. I, n. 2436, 3785; t. II, n. 4536. — <sup>2</sup> Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. IV, epist. XI, *P. L.*, t. LVIII, col. 518; cf. Cassien, *De instit. canob.*, l. III,

c. VIII, *P. L.*, t. XLIX, col. 144. — <sup>3</sup> Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 113. — <sup>4</sup> C. Julian, *Chronique gallo-romaine*, dans *Rev. des ét. anc.*, t. XXV, 1923, p. 265.

archéologique sur *Psalmodi*, parue à Aix, en 1922, dont les 12 pages sont condensées dans ces quelques lignes : « Le monastère de *Psalmodi* est situé dans le diocèse de Nîmes, entre Saint-Laurent d'Aigouze et Aigues-Mortes. Il existait déjà à la période mérovingienne et avait été bâti sur emplacements gallo-romains. Dévasté par les Sarrasins, il reprit une splendeur nouvelle au XI<sup>e</sup> siècle et devint un centre religieux très important. L'église construite peu après était magnifique. On devine sa beauté, son ampleur à l'importance de ses ruines. M. Chaillan décrit ce qui reste de l'édifice et des dépendances; il parle d'un autel, paré de jolis rinceaux, qui gît dans la cour [parmi les] outillages agricoles du mas... qui a remplacé le monastère. Pas d'inscription :...amoncellement de pierres variées, débris de tombeaux, larges briques plates, tessons de vases, débris de peinture sur enduit de mortier, cubes de mosaïques, nombreux fragments et vestiges d'antiquités<sup>1</sup>. » De l'autel païen offert par C. Octavius Peto à Jupiter et à Sylvain<sup>2</sup>, nous n'avons pas à nous occuper, mais il ne faut pas désespérer de lire un jour l'histoire de l'abbaye mérovingienne de *Psalmodi* si se réalise la promesse inscrite parmi les positions de thèses de l'École des Chartes, en 1926<sup>3</sup>.

H. LECLERCQ.

**PSALMODIE RESPONSORIALE.** — Ce sujet a été traité dans le *Dictionnaire*, t. I, col. 2297-2319, à l'occasion de la psalmodie antiphonique; ici nous n'envisagerons que la psalmodie responsoriale.

En ce qui a trait à la messe et aux heures canoniales, tout ce qui a été dit précédemment pourrait être répété, c'est toujours la différence d'alternance :

Antiphonie — Chœur à chœur  
Responsorial — Chantre à chœur

*Responsorios Itali tradiderunt antequam Græci. Antiphonas, inde dicti, quod alio canere desinente, alter respondens et hoc differunt ab antiphonis quia in responsoriis unus versum dicit; in illis autem antiphonarum versibus chori alternant<sup>4</sup>. — Inter Responsoria et Antiphonas hoc differt quod in Responsoriis unus dicit versum in Antiphonis autem alternent versibus chori<sup>5</sup>. — Responsoria vocata sunt hoc nomine, quod uno canente, chorus consonando respondet<sup>6</sup>.*

Voici la thèse qu'on peut soutenir : Identité de nos répons, graduels et autres avec la psalmodie responsoriale primitive dont ils sont sortis. Voir les sermons de saint Augustin prononcés pendant la première partie de la messe, dite « des catéchumènes », après la lecture de l'Évangile :

*Apostolum audivimus* (c'est l'épître); *psalmum audivimus* (c'est le psaume graduel chanté de la manière responsoriale si souvent mentionnée dans les *Enarrationes*)<sup>7</sup>.

*De divinis lectionibus quod Dominus admonere dignatur intenti audite, fratres, illo dante, me ministraute. Primam lectionem audivimus apostoli : Fidelis sermo et omni acceptione dignus, etc. Hoc de apostolica lectione percepimus* (l'épître). *Deinde cantavimus psalmum* (le graduel) *exhortantes nos invicem, una voce, uuo corde dicentes : Venite adoremus, etc. — Post hæc evangelica lectio* (l'évangile) *decem leprosos mundatos nobis ostendit... etc.*

*Has tres lectiones quantum pro tempore possumus,*

*pertractemus, etc.*<sup>8</sup>. *Lectiones sanctæ propositæ sunt et quas audiamus et de quibus aliquid sermonis, adjuvante Domino, proferamus. In lectione apostolica gratiæ aguntur Deo de fide gentium, utique ideo quia ipse fecit. — In psalmo diximus : Deus virtutum converte nos et ostende faciem tuam et salvi erimus. — In evangelio ad cænam vocati sumus, immo alii vocati, nos non vocati, sed ducti; non solum ducti, sed etiam coacti<sup>9</sup>.*

*Divinæ lectiones omnes ita sibi connectuntur, tanquam una sit lectio quia omnes ex uno ore procedunt. Audivimus Apostolicam lectionem et forte aliquem moveat quod ibi scriptum est secundum justitiam quæ ex lege est, qui fuerim sine querela. — Audi psalmum interiora dicentem : Tibi soli peccavi. — Auditis et evangelium istis lectionibus. Concordare : Voluntas, inquit, Patris est ut quæ dedit mihi non pereant, etc.*<sup>10</sup>.

Relevons ici : 1<sup>o</sup> Il s'agit d'un chant responsorial : *Psalmum audivimus, psalmum cantavimus*. Ces deux expressions sont corrélatives dans le langage de saint Augustin, elles supposent l'alternance de versets d'un lecteur avec l'assemblée qui répète après lui : *respondere*, voir les *Enarrationes* sur le ps. cxix : *quem modo cantatum audivimus et cantando respondimus*; sur le ps. xl : *quod legenti respondentes, cantavimus*.

2<sup>o</sup> Le lieu d'où ce chantre s'adressait aux fidèles soit pour les lectures, soit pour le psaume responsorial était l'ambon.

3<sup>o</sup> Le *psalmus* dont parle saint Augustin a sa place entre la lecture de l'épître et celle de l'évangile. C'est également la place assignée dans la liturgie romaine à notre Graduel d'où ressort une conformité plus proche entre Rome et l'Église d'Afrique qu'entre Rome et les Églises mozarabe et orientale au point de vue des rites. Les *psalleuda* d'Espagne (*psalmellus*, au rite ambrosien) et les *προκειμένα ἀπόστολου* (*propositum apostoli*) des Grecs (correspondant à notre Graduel), se chantent en effet avant l'épître et non après, pour des raisons particulières et très justifiées.

4<sup>o</sup> On peut identifier la fonction liturgique de ce *psalmus* avec celle du Graduel de nos missels. Ce *psalmus* était chanté sur les degrés (*gradus, gradate*) de l'ambon par un lecteur suivant la forme responsoriale (*responsorium*); voilà toute l'étymologie du *responsorium graduale*.

5<sup>o</sup> Tomasi croit que le *responsorium graduale* était autrefois un psaume tout entier. Cela semble en effet. Saint Augustin dirait-il : *Psalmum audivimus, psalmum cantavimus*, s'il s'agissait de psaumes tronqués comme le sont nos graduels; en tout cas de psaumes assez longs pour mériter d'être assimilés aux lectures qui l'encadrent et en prendre l'importance et le nom : *Primam lectionem apostoli. — Deinde cantavimus psalmum. — Post hæc evangelica lectio. — Has tres lectiones... pertractemus*.

6<sup>o</sup> Cette psalmodie est un véritable chant. Nul doute. Chant de nature rythmique assez libre et assez simple pour être qualifiée du nom de lecture : *Has tres lectiones*. Sans doute l'idée que doit éveiller ici le terme *lectio* vise aussi la circonstance du *codex* qui se trouvait devant les yeux du lecteur, par opposition aux reprises ou répétitions que le peuple faisait *memoriter*; mais l'idée de chant récitatif ne se trouve pas exclue toutefois, car le *psalmus* est confondu sous l'unique dénomination de *lectio* avec l'épître et l'évangile : *Has tres lectiones*<sup>11</sup>.

*De verbis Apostoli.* — <sup>8</sup> S. Augustin, *Serm. x, De verbis Apostoli.* — <sup>9</sup> S. Augustin, *Serm. xxxiii, De verbis Domini secundum Lucam.* — <sup>10</sup> S. Augustin, *Serm. xlix, De tempore.* — <sup>11</sup> Et encore cette citation : *Lectiones sacras plures cum recitentur audivimus... cum ergo in ultimum sit situm evangelium recitatum.* S. Augustin, *Serm. ccxxxvii, De tempore; cf. Confessiones, l. ix, c. xxxiii, et l'Epistola II ad Januarium*, écrite vers 400.

<sup>1</sup> Bull. archéol. du Comité, 1922, p. lxxxi-lxxxii. — <sup>2</sup> C. Jullian, *L'autel de Psalmodi*, dans *Revue des études anciennes*, t. xx, 1918, p. 241. — <sup>3</sup> École des Chartes. Positions de thèses. L. Chamson-Mazaurie, *Histoire de l'abbaye bénédictine de Psalmodi des origines à l'année 1099*, in-18, Paris, p. 19-23. — <sup>4</sup> Papias, *Vocabul.* — <sup>5</sup> Rhaban Maur, *De instit. clericor.*, l. I, c. xxxiii. — <sup>6</sup> S. Isidore, *De ecclesiast. officiis*, l. I, c. a. iii. — <sup>7</sup> S. Augustin, *Sermo vii,*

Ainsi donc, à cette époque on est déjà loin de la simplicité des jours de saint Athanase qui contenait peut-être une reproduction et comme un écho tout au moins de la méthode des Pères du désert tant aimés et suivis par le grand évêque d'Alexandrie : *Tam modico flexu vocis faciebat sonare lectionem psalmi ut pronuntiati vicinior esset quam canenti... Melos omne cantilenarum suavium quibus Davidicum psalterium frequentatur*, etc. C'est une mélodie, un ensemble de cantilène et, néanmoins, une psalmodie. Bref cette musique ne tire rien de leur force puisqu'elle provoque les récriminations des hérétiques et, particulièrement, des donatistes. C'est la méthode de l'Église de Milan dont la mélodie ambrosienne est si proche voisine de la mélodie grégorienne. C'était aussi l'époque où saint Jérôme, avant de traduire de l'hébreu le texte des saintes Écritures, venait de faire paraître ses deux premières révisions du psautier de l'ancienne Italique sur la version grecque des Septante, révisions connues sous le nom de psautier romain et de psautier gallican. Or on sait qu'à part quelques passages de la liturgie — par exemple l'introït de la troisième messe de Noël — demeurés conformes à l'ancienne Vulgate et non corrigés, c'est principalement tantôt du psautier gallican, tantôt du psautier romain que sont tirés la plupart des versets des psaumes qu'on lit dans les introïts, les graduels, les offertoires et les communions du missel, dans l'invitatoire, les antiennes et les répons du bréviaire. Martinetti l'a solidement établi après Beron de Reichenau qui, avant lui, l'avait remarqué<sup>1</sup>.

Peut-être cette circonstance pourrait-elle donner lieu à un préjugé touchant la date approximative de naissance de nos chants actuels? Lorsque deux siècles après saint Augustin le pape saint Grégoire I<sup>er</sup> parle du chant romain, c'est en des termes qui lui assignent les deux caractères qu'on a reconnus tout à l'heure à celui dont parlait saint Augustin. En 595, saint Grégoire s'oppose à ce que l'on maintienne dans leur fonction de chantes des clercs ordonnés d'abord pour cet office et postérieurement élevés au diaconat : *Modulationi vocis inserviunt quos ad prædicationis officium et elemosynarum studium vacare congruebat*.

De ce texte on doit tirer trois conséquences : 1<sup>o</sup> Le chant est attrayant (comme à Hipponne et à Milan) *cum populum vocibus delectet*; plus orné que celui de l'évangile et fait l'objet des études des clercs à ce réservés. — 2<sup>o</sup> Ce sont encore néanmoins des *lectiones*, car, dit saint Grégoire : *Psalmos vero ceterasque lectiones*. — 3<sup>o</sup> Ce sont des *psalmos* qui sont la grande affaire des chantes, leur office, leur objet, leur destination. Selon lui il n'y a que des psaumes ou, du moins, de la psalmodie.

Nous avons parlé (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2282-2292) des trois modes d'alternance. En 341, à Alexandrie, saint Athanase soutient un siège dans son église cathédrale : *Erat itaque jam nox et aliqui populorum ad vigiliis venerant, expectabatur futura diei collectio... Ego vero... residens in sede præcepi ut diaconus psalmum legeret, populis respondentibus : Quoniam in æternum misericordia ejus*. C'était le psaume cxxxv, mais la conformation spéciale de ce psaume s'oppose aux inductions générales. Par exemple le cantique des trois Hébreux dans la fournaise : *Benedictus es Domine Deus Patrum nostrorum*, que l'on chante au samedi des quatre-temps d'avent, de carême et du mois de sep-

tembre après la 5<sup>e</sup> leçon, a cette particularité que le chantre psalmodie la première partie du verset et le chœur reprend d'une façon invariable... *et laudabilis*, etc., sauf d'insignifiantes et d'ailleurs très rares modifications.

Était-ce la tradition de la synagogue? Ou bien cette pratique était-elle fondée sur les livres saints et la disposition adoptée par eux pour ces deux cantiques et quelques autres offrant une disposition identique ou rapprochée. Quelle qu'en soit l'antiquité, cet usage subsiste à la fin du III<sup>e</sup> siècle (chez saint Méthode) et au milieu du IV<sup>e</sup> siècle (chez saint Athanase)<sup>2</sup>. — Dans quelle mesure empruntait-on au texte même du cantique ou du psaume à psalmodier le fragment destiné aux reprises du chœur? Nous ne le savons pas, mais il semble probable que l'emploi d'une intercalation étrangère commença de bonne heure, si l'on observe que le chant des psaumes avec *Alleluia*, durant le temps pascal, remonte à l'époque apostolique. Toutefois ces développements introduits successivement laissent intact le caractère psalmodique du chant. Le rythme récitatif était observé loin d'être détruit.

Ainsi, de même que l'antiphonie avait son intercalation corrélatrice dans l'antienne, ainsi le chant responsorial des psaumes eut aussi son intercalation corrélatrice dans ce que nous appelons aujourd'hui le « corps du répons » dont la « réclame » n'est qu'une partie tronquée. Peu à peu l'accessoire prenait la place du principal et on s'habitua au cours des derniers siècles à traiter les antiennes et les répons soit de l'office canonial, soit de la messe, sans les rapporter à la psalmodie<sup>3</sup>.

H. LECLERCQ.

**PSALTERION.** — Aux monuments décrits dans le *Dictionn.*, t. VII, col. 1161-1163, fig. 5902-5905, nous ajoutons ceux-ci d'une époque plus ancienne.



10571. — Lampe de Khamissa.

D'après *Bull. arch. du Comité*, 1917, pl. xxxiv.

1. Lampe de terre cuite découverte en 1916, à Khamissa (Afrique du Nord) près du *Forum novum*, de fabrication chrétienne à deux bords et à deux trous (fig. 10571). Le disque présente dans un double cercle

<sup>1</sup> De *psalterio romano*, in-4<sup>o</sup>, Roma, 1745. — <sup>2</sup> Voir dans les impropères du vendredi saint, la vigne d'Isaïe, curieux mélange d'antiphonie et de responsorial. — <sup>3</sup> Tomasi, dans sa préface au psautier, s'appuie sur un passage de saint Augustin pour justifier sa division des versets en fragments moins étendus qu'ils ne le sont au bréviaire et il démontre la conformité de cette fragmentation avec la

pratique des premiers âges du christianisme. Cf. S. Augustin, *Tract. XXII in Joannem*, n. v. Ainsi nos versets actuels non plus que la coupure hébraïque ne les inquiétait. Tomasi montre que la coupure des vers hébraïques prévalut dans l'usage des premiers siècles jusqu'à l'époque qui s'écoula entre saint Augustin et Cassiodore, et elle n'aura pas dû disparaître brusquement.

orné de courbes, un grand monogramme constantinien, bouclé à gauche. La poignée presque aussi large que le disque est constituée par une plaque octogonale au pourtour dentelé et orné de petits cercles, la décoration est opulente. Grand cadre formé de deux carrés égaux superposés obliquement, dont les angles dessinent huit triangles égaux. Dans l'octogone intérieur, est inscrit un double cercle. Au centre un personnage assis, coiffé du bonnet thrace, tenant un psalterion ou une cithare, 1<sup>er</sup> siècle.

*Bibl.* — P. Monceaux, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1917, pl. xxxiv, p. ccv.

2. Dans le psautier carolingien que nous avons décrit (voir *Dictionn.*, t. xi, au mot MONTPELLIER), on trouve au fol. 1<sup>er</sup> une miniature qui représente David tenant un *psalterion* qui rappelle la lyre antique et

*offerts à M. Ferdinand Lot*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1925, p. 364, pl. III.

H. LECLERCQ.

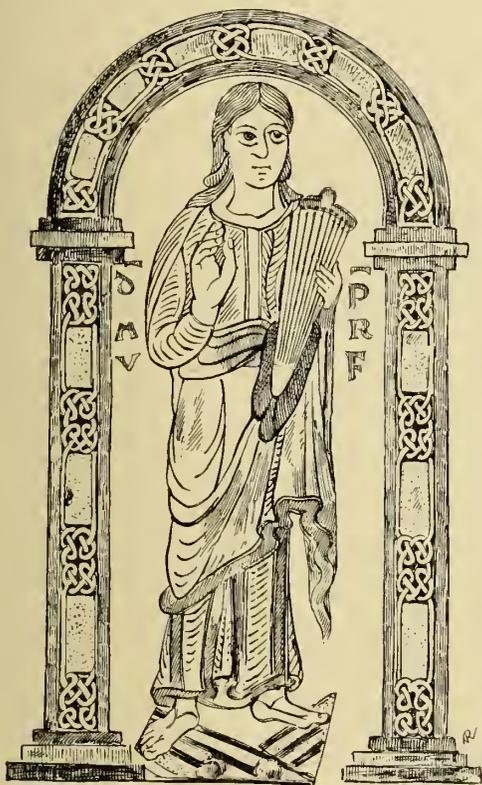
**PSAUTIER.** — I. Psalmodie. II. Le psautier « gallican ». III. Le psautier *juxta Hebræos*. IV. Le psautier « romain ». V. Le psautier latin d'Afrique. VI. De quelques psautiers (18 notices). VII. Psautier carolingien. VIII. Une révision au 1<sup>er</sup> siècle. IX. Le psautier d'Utrecht. X. Le psautier grec de Paris. XI. Le psautier Chloudoff. XII. Le psautier de Munich. XIII. L'illustration du psautier dans l'art byzantin. XIV. Psalmodie perpétuelle. XV. Psaume abécédaire de saint Augustin. XVI. Psaume abécédaire de saint Fulgence.

I. **PSALMODIE.** — C'est une tradition juive qui a pris dans le christianisme primitif une place prépondérante. Nous ne pouvons songer à transcrire ici les plus anciens témoignages, ils sont aussi nombreux qu'explicites; tout au plus nous sera-t-il possible d'en citer quelques-uns.

Saint Paul s'adressant aux Éphésiens leur dit : λαλοῦντες ἑαυτοῖς ψαλμοῖς καὶ ὕμνοις καὶ ᾠδαῖς μαρτυρικαῖς, ᾄδοντες καὶ ψάλλοντες (v, 18); aux Colossiens, il répète : ἐν πάσῃ σοφίᾳ διδάσκοντες καὶ νοουθετοῦντες ἑαυτοὺς, ψαλμοῖς, ὕμνοις, ᾠδαῖς πνευματικαῖς (iii, 16). Le presbytre d'Irénée, *psalmum exhomologeseos psallebat*, il s'agit du *Miserere*, ps. L, et Eusèbe nous apprend que les solitaires de la Thébaidé *cum gaudio atque hilaritate, ridentes, capitalem sententiam excipiebant : adeo ut in laudem conditois omnium Dei, psalmos, hymnos et gratiarum actiones ad extremum usque spiritum concinerent* (*Hist. eccl.*, I. VIII, c. ix). Nous avons réuni ailleurs les textes de l'époque anténicéenne et esquissé la reconstitution du psautier de ce temps<sup>1</sup>; nous signalerons seulement ici un texte épigraphique particulièrement précieux qui évoque la mémoire d'un jeune Bithynien mort à l'âge de dix-huit ans et qui « charmait le troupeau du Dieu Très-Haut et formait tous les fidèles au chant des psaumes sacrés et à la lecture des saints livres » (voir *Dictionn.*, t. II, col. 919-920). Nous retrouvons ailleurs des *psaltes*<sup>2</sup>, mais moins reconnaissables que celui d'Hadriani ad Olympum.

La place tenue par les psaumes dans la piété et dans le langage courant des fidèles ferait la matière d'une étude à la fois édifiante et curieuse. Une inscription de l'année 373, nous a conservé ce souvenir d'un mari à sa pieuse épouse défunte<sup>3</sup> : SANCTIQVE TVI MANES NOBIS PETENTIBVS ADSINT VT SEMPER LIBENTERQVE SALMOS TIBIQVE DICAMVS, et cette familiarité des chrétiens avec les psaumes se manifeste aussi chez les martyrs, par exemple chez saint Saturnin et ses compagnons à Carthage qui *per totum iter hymnos Domino canticaque psallebant*<sup>4</sup>, chez sainte Irène *psalmos canens*<sup>5</sup>, et nous pourrions citer encore les actes des saintes Thelica, Theodora, Philippe d'Héraclée, etc.

Il y a telle inscription célèbre, commémorant des martyrs QVI VIM IGNIS PASSI SVNT<sup>6</sup> et dont le souvenir suggère cette prière REFRIGERET NOS QVI OMNIA POTEST (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2249, fig. 7755) et qui paraît s'inspirer du psaume LXV, 11 : *transivimus per ignem et aquam et eduxisti nos in refrigerium*. Une inscription du cimetière de Priscille (voir ce nom), du 11<sup>er</sup> siècle, nous fait lire : Ο ΠΑΤΗΡ ΤΩΝ ΠΑΝΤΩΝ ΟΥΚ ΕΠΟΙΗCΑC ΚΑΙ ΠΑΡΕΛΑΒΗC (παρελάβανε) ΕΙΡΗΝΗΝ...<sup>7</sup> où on croit retrouver une inspiration du psaume LXIV, 5, dans la version des



10572. — Miniature du psautier de Montpellier. D'après *Mélanges offerts à Ferdinand Lot*, Paris, 1925, p. 364, pl. III.

la viole du Moyen Age. Les cordes partent du milieu d'une sorte de boîte à violon argentée et dorée et leur faisceau monte en s'évasant jusqu'à l'axe supérieur où elles sont attachées (fig. 10572 et comparer *Dictionn.*, t. vii, fig. 5905). L'instrument se trouve décrit dans le commentaire du psaume CL, au fol. 330, col. 1, du manuscrit : *Psalterium et cythara idem organum est, sed psalterium superius percutitur plectro, cytharus item inferius*. Sur la miniature, David attaque le haut des cordes du psalterion.

*Bibl.* — Ph. Lauer, *Le psautier carolingien du président Bouhier*, dans *Mélanges d'histoire du Moyen Age*

<sup>1</sup> H. Leclercq, *Monumenta Ecclesie liturgica*, t. I, p. CLXIII-CLXXXIV, et t. II, p. 266, au mot *Psalmus* et *Psalmodia*. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, t. I, n. 2436, 3785; t. II, n. 4536. — <sup>3</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 499. — <sup>4</sup> Ruinart,

*Acta sincera*, t. II, p. 378. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, t. II, p. 107. — <sup>6</sup> J.-B. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, proleg. p. XI. — <sup>7</sup> J.-B. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1881, p. 31.

Septante : *Μακάριος ὁν ἐλελέξω καὶ πρὸς ἔλαθον*. Une inscription trouvée à Sidon, en Phénicie, en 1854, est certainement une épitaphe et commence par le début du ps. xxiii, 1-3; elle s'achève par une citation empruntée à saint Paul (1 Cor., xv, 53); nous donnons ici le début<sup>1</sup> :

Κ(ύριος) ποιμήν[ε]ι με καὶ οὐδέν με ὑστερήσει· εἰς τόπον χ-  
λόης ἐκί με <κ(ύριος) ποιμήν[ε]ι με καὶ οὐδέν > κατσε-  
κήνωσεν· [ἐπι] ὕ[δ]α[τ]ος ἀναπαύσε[ω]ι με ἐξέθρεψε-  
ν με' [τῆ]ν ψ[υ]χὴν μου ἐπέστρεψεν.

Autre exemple, à Lapéthos (Chypre) (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1579, 1742-1743, fig. 2989).

Une inscription du Binson (Marne) nous montre un emprunt au ps. iv, 9-10<sup>2</sup> : *In pace in idipsum, dormiam et requiescam* :



VRVICINAVIVAT IN DEO  
DEFVNCTA ANNORVM  
XXV IN PACE DORMI  
AM ET REQVIESCAM.

II. LE PSAUTIER « GALLICAN ». — Il a existé un psautier ancien qu'on désigne de manière un peu plus précise sous le nom de préhiéronymien que de rares manuscrits et des citations patristiques permettent de reconstituer de façon fragmentaire. Au IV<sup>e</sup> siècle, avant que saint Jérôme entreprit ses traductions, il était probablement le seul qu'on rencontrât, ce qui ne veut pas dire qu'il n'existât en tous lieux d'Occident qu'une version unique. Toutefois, quel qu'il fut, il dura en Gaule jusque vers le VI<sup>e</sup> siècle; en Espagne, il se cristallisa par son absorption dans la liturgie; en Italie, il succomba et disparut devant la première correction hiéronymienne. A Milan et à Rome on eut désormais le psautier dit romain, qui, de bonne heure, vers le temps de la mission de saint Augustin de Cantorbéry, pénétra en Angleterre, s'y implanta et y dura jusqu'à l'époque de la conquête normande; resterait à savoir s'il évinça le psautier gallican. Quant à l'Irlande, il se pourrait qu'elle ait acclimaté quelque temps le psautier hébraïque, sans exclusion du gallican.

En Gaule, le gallican tenait bon et, au VI<sup>e</sup> siècle, Grégoire de Tours lui restait fidèle. Le psautier de Lyon est un texte gallican et beaucoup d'autres psautiers de nos vieilles bibles françaises témoignent de la rivalité persistante entre la seconde revision et la version directe de saint Jérôme jusqu'au VIII<sup>e</sup> et au IX<sup>e</sup> siècle. Peut-être un courant venu d'Espagne apportait-il dans nos contrées franques la version du psautier hébraïque qui s'infiltrait et c'est ainsi qu'en France les deux textes se trouvèrent en présence, on peut dire en conflit, luttant chacun pour son existence et cohabitait sous la forme d'un psautier double ou parallèle dont le célèbre psautier dit de la Reine nous offre un spécimen.

« On a beaucoup écrit sur le psautier gallican, disait dom D. de Bruyne; on a esquissé son histoire, énuméré les principaux manuscrits, discuté la date. Il reste cependant plusieurs questions importantes à résoudre<sup>3</sup>. » D'abord, le but poursuivi par saint Jérôme en faisant ce psautier. Était-ce pour corriger le texte chanté dans les réunions liturgiques à la demande d'un évêque, peut-être saint Augustin? Non, a-t-on répondu, ce psautier n'était pas destiné à la liturgie, la préface le dit clairement. Il ne s'agit pas

de saint Augustin, le travail est destiné à Paula et à Eustochium et encore *studioso cuique*, non à ceux qui prient, mais à ceux qui étudient.

D'après dom de Bruyne, l'antiquité comprit la pensée de saint Jérôme et respecta son intention de faire seulement une œuvre scientifique; l'emploi litur-

gique du psautier hexaplaire dut être très rare avant l'époque de Charlemagne. Celui-ci porte probablement la responsabilité d'avoir imposé son emploi en France. Jérôme n'ambitionnait rien de pareil et surtout pas la récitation liturgique, honneur qu'il lui fallut payer trop cher par la perte de son appareil scientifique et la bousculade des coupures maladroitement et l'invasion des mauvaises leçons. On s'est interrogé sur l'origine de ce nom de « gallican » et du droit à porter ce nom. Jérôme en avait dû choisir un, mais lequel? Peut-être *Psalterium secundum Septuaginta*. Par *Septuaginta*, il entendait le grec hexaplaire. Or, le psautier de Corbie (Saint-Pétersbourg, *F. V. I. 5*), est intitulé *secundum LXX*; de même le psautier de Chartres 22. C'est, peut-être, la bonne tradition.

« Le nom de « gallican », toujours au dire de dom de Bruyne, a été créé quand on a voulu comparer les divers psautiers, c'est-à-dire quand on a fait des psautiers triples et quadruples. Ce n'est pas en Gaule qu'on aura appelé un psautier « gallican » et ce n'est pas à Rome qu'on aura appelé un texte « romain ». Ces noms sont donnés seulement par des étrangers. C'est précisément ce que nous constatons. Au IX<sup>e</sup> siècle, à Saint-Gall et à Reichenau on a fait ces psautiers à plusieurs colonnes, on a dû leur donner un nom; on a donné les noms de *gallicanum* et de *romanum*. C'est là, si je ne me trompe, l'origine de ces deux noms.

« Ces noms ont causé des erreurs qui se répètent encore aujourd'hui. On répète encore que ce psautier se propagea rapidement d'abord et surtout en Gaule<sup>4</sup>. D'autres attribuent l'introduction du psautier à Grégoire de Tours<sup>5</sup>. Ces légendes n'ont plus besoin de réfutation. Mais pour déraciner l'erreur, pour l'empêcher de renaître sans cesse, il conviendrait de supprimer ce nom donné au IX<sup>e</sup> siècle, de le remplacer par un autre qui exprimerait la véritable nature de ce texte. Le nom de *secundum LXX* a le désavantage d'être équivoque. Nous n'employons plus le mot de *Septante* dans le sens spécial qu'entendait saint Jérôme, il faudrait ajouter une explication. Le seul nom clair qui exprime l'essence du texte est « psautier hexa-« plaire » (latin)<sup>6</sup>. »

III. LE PSAUTIER *JUNTA HEBRÆOS*. — C'est entre les années 382 et 384 que saint Jérôme revit sur le texte des *Septante* la traduction latine du psautier, mais un peu superficiellement et en évitant de trop notables corrections. De cette version révisée on fit longtemps usage dans l'Église romaine quoique l'auteur eût entrepris très peu de temps après une nouvelle traduction latine d'après le texte grec des hexaples d'Origène. Cette version hexaplaire dont nous venons de parler s'est conservée dans le texte de la Vulgate actuelle et a partout supplanté le psautier romain, sauf à Saint-Pierre de Rome et à Milan, où l'on continue d'en faire usage. Elle satisfaisait saint Jérôme qui lui décernait le satisfecit de *translationem diligentissime emendatam*, mais ce ne fut pas pour longtemps. Quel-

<sup>1</sup> *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9153. — <sup>2</sup> Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, n. 336 c, pl. XXXVIII, n. 229. — <sup>3</sup> *Revue bénédictine*, t. XLI, 1929, p. 297. — <sup>4</sup> Stummer, *Einführung in die latein. Bibel*, 1928, p. 85. — <sup>5</sup> Walafrod

Strabon, *De rebus ecclesiasticis*, c. XXV, P. L., t. CXLV, col. 957. — <sup>6</sup> D. de Bruyne, *La reconstitution du psautier hexaplaire latin*, dans *Revue bénédictine*, t. XLI, 1929, p. 299-300.

ques années plus tard, il pensa mieux faire encore et entreprit une traduction directement sur l'hébreu, afin de répondre aux Juifs qui omettent ou altèrent les témoignages, *ut scirent nostri quid hebraica veritas contineret*. Le saint lui-même nous apprend que, dans cette dernière version, il n'a rien changé au texte hébreu qu'il a rendu comme il l'a compris, souvent cependant plutôt selon le sens que d'après la suite des mots. Malgré les mérites littéraires de ce travail et la fidélité de la traduction, le psautier « gallican » (ou hexaplaire) fut maintenu dans la Vulgate. Il n'en est pas moins utile pour l'intelligence des psaumes de connaître le *psalterium juxta Hebraeos*.

Nous avons dit qu'il jouit en Espagne d'une véritable popularité et on retrouve son texte dans presque tous les manuscrits d'origine espagnole; il semble bien qu'il jouit aussi en Irlande de quelque faveur. On le trouve dans les plus anciens et les meilleurs manuscrits de la Bible latine, l'*Amiatinus*, le *Cavenensis*, le *Toletanus*, le *Theodulfianus*, l'*Hubertianus*. Il fut réédité bien souvent depuis l'édition *princeps* de Gunther Zainer en 1473, soit séparément en 1496 et en 1509, soit avec les œuvres de saint Jérôme, en 1526, par Érasme; en 1693, par dom Martianay; en 1734-1742, par Vallarsi. Dom Sabatier reproduit, en 1751, l'édition de dom Martianay et, en 1766-1772, Zerbetti reproduit celle de Vallarsi. Ces deux grandes éditions et surtout celle de Vallarsi demeurèrent à la base des éditions du XIX<sup>e</sup> siècle. Quant au texte publié par de Lagarde, en 1874, il est presque introuvable. Une dernière édition a été donnée, en 1922, par J.-M. Harden, *Psalterium juxta Hebraeos Hieronymi edited with introduction and apparatus criticus*, in-8°, London.

IV. LE PSAUTIER « ROMAIN ». — On vient de lire que le psautier « romain » s'est conservé seulement à Saint-Pierre de Rome et à Milan, depuis le pontificat de saint Pie V; ce nom de « romain » datait du IX<sup>e</sup> siècle et, par opposition au nom de « gallican », désignait un texte en usage liturgique à Rome et dans une grande partie de l'Italie. Le nom datait, avons-nous dit, du IX<sup>e</sup> siècle, mais avant cette date on le rencontrait à peu près partout en Occident, en Angleterre, en Allemagne, mais non en France, où régnait le « gallican », en Espagne où on usait de deux types mozarabes, et dans le nord de l'Italie où on avait l'« ambrosien ». Dès le VI<sup>e</sup> siècle on le voit cité par saint Grégoire I<sup>er</sup> et rien n'indique que celui-ci l'ait introduit à Rome. C'est celui que cite fréquemment saint Benoît et que commente Cassiodore qui représentent le sud de l'Italie.

Une si large diffusion et un usage si prolongé permettent de comprendre que le texte ne soit pas resté à l'abri des retouches, cependant le recours aux éditions anciennes et, même aux manuscrits ne suffit pas à résoudre le problème du texte. « Les manuscrits sont assez souvent d'accord contre les éditions de Tomasi et de Martianay, souvent aussi ils ne sont pas d'accord entre eux » et les spécialistes de ces sortes de recherches ne se prononcent pas. Ils ne peuvent même plus se résoudre à attribuer ce vieux texte à saint Jérôme, attribution qu'ils déclarent « étonnante, difficile, fautive, impossible », et ne découvrent pour la maintenir « aucun argument, sauf la tradition ». Elle est unanime depuis près de deux siècles, mais plus anciennement l'accord n'était pas fait, ce que constate Martinetti, en 1745. Il se pourrait que l'attribution du psautier « romain » à saint Jérôme, dépende d'une affirmation faite au XI<sup>e</sup> siècle par Bernon de Reiche-

nau dans une lettre à Meginfrid et à Bennon, lettre où on lit que Jérôme a publié ses trois psautiers, gallican, hébraïque et romain, en trois colonnes parallèles. Bernon avait trouvé dans la bibliothèque de son monastère un manuscrit contenant les trois psautiers parallèles; c'est, aujourd'hui, le manuscrit de Karlsruhe, *Aug. 38*.

Ici s'amorce une démonstration de vingt pages au terme de laquelle on conclut que « le psautier romain n'est pas la première révision hiéronymienne de l'an 384 et que des parties assez considérables de cette révision sont arrivées jusqu'à nous<sup>1</sup> ». Nous n'avons pas qualité pour en décider et il se pourrait bien que ce problème, puisque « problème » il y a, reçoive une solution différente; on ne tente rien de plus ici que noter l'état de la discussion à une date encore récente.

La traduction du psautier d'après l'hébreu, vers 393, avait été précédée par celle d'après le texte des hexaples (vers 389) et antérieurement encore par la révision du psautier romain, mais les copistes en prenaient à leur aise, tellement que l'erreur l'emportait sur les corrections. Voyant cela, saint Jérôme décide d'entreprendre une traduction qui bravera l'inattention ou l'incorrection volontaire des copistes; il renonce donc à son œuvre première ce qui n'empêchera pas celle-ci de faire son chemin. Mais qu'est devenue sa première révision? On répond à cela : ce n'est pas le psautier romain, parce que saint Jérôme a dû procéder dans sa révision du psautier de la même manière qu'il a suivi pour la révision des évangiles. Dès lors, il a dû supprimer ou réformer les leçons harmonisantes, il a dû expulser ceci, tolérer cela, comprendre et ne pas comprendre, corriger et ne pas corriger, etc.; toutes raisons ingénieuses mais non évidentes. Tout cela est présenté avec un détail qui ne peut trouver place ici, mais il faut supposer que l'entente est faite — du moins pour un temps. Voici le dernier mot de dom de Bruyne : « J'ai dit que la première révision de Jérôme n'était pas, comme tout le monde croyait, le psautier romain, mais le psautier dont nous trouvons des citations dans les *Commentarioli*<sup>2</sup>. Le P. Lagrange examine mes arguments et les réponses données et finit par me donner raison<sup>3</sup>. »

Pour en juger et prendre parti, il faut attendre encore, puisqu'on est exposé à lire que « jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, le psautier traditionnel dont se servent la plupart des Églises d'Occident est celui-là même que saint Jérôme a sommairement et hâtivement révisé en 383 ou 384 pour les « dévotes » de Rome. On l'appellera fort justement le psautier « romain »<sup>4</sup>. Et encore que « en 383, le pape Damase chargeait saint Jérôme de revoir la version des Livres saints. L'ardent Dalmate se mit à l'œuvre aussitôt : il fit la révision des Évangiles; puis, la même année, celle du psautier que le pape introduisit immédiatement dans la liturgie romaine, d'où son nom de psautier « romain » (a. 383)<sup>5</sup> ».

V. PSAUTIER LATIN D'AFRIQUE. — En Afrique, les conquérants latins apportèrent une religion dont la population punique adopta les croyances et célébra le culte sans qu'on puisse préciser à quel rythme, mais il est vraisemblable que, dans son impatience de s'associer à la prière publique, elle adopta dans leur idiome latin les portions des Livres saints les plus usagées dans la liturgie : Évangiles et Psaumes. Il y eut ainsi une version latine africaine de l'Écriture, très probablement d'origine populaire. Les écrits de Tertulien paraissent plusieurs fois mentionner positivement

<sup>1</sup> D. de Bruyne, *Le problème du psautier romain*, dans *Revue bénédictine*, t. XLII, 1930, p. 101-126. — <sup>2</sup> *Anecdota Maredsolana*, t. III, 1<sup>re</sup> part., 1895. — <sup>3</sup> *Revue bénédictine*, t. XLIV, 1932, p. [111]; cf. J.-M. Lagrange, *De quelques opinions sur l'ancien psautier latin*, dans *Revue biblique*,

t. XLI, 1932, p. 179-186. — <sup>4</sup> A. Wilmart, *Smaragde et le psautier*, dans *Revue biblique*, t. XXXI, 1922, p. 355. — <sup>5</sup> P. Capelle, *Le texte du psautier latin d'Afrique*, 1913, p. 187; *L'élément africain dans le Psalterium Cassinense*, dans *Revue bénédictine*, t. XXXIII, 1920, p. 113-131.

une version écrite et en laissent supposer l'existence, mais il est impossible de conclure de ces citations à la reconstitution de tel ou tel livre de la Bible de l'apologiste; son texte est trop mouvant pour déterminer la part de traduction directe du texte grec et d'utilisation consciente ou inconsciente de versions populaires.

Passant de Tertullien à saint Cyprien, on constate que leurs deux versions sont apparentées mais non identiques, elles présentent de notables différences et celles-ci remontent aux origines des textes primitifs des anciennes versions africaines. Le type cypranique représente une des formes de texte les plus en vogue en Afrique et nous le possédons abondant et fidèle dans les précieux *Testimonia*, simple recueil de citations scripturaires qui nous restitue l'état primitif. C'est une version populaire encore.

On s'aperçut que cette origine n'avait pas contribué à la dignité du texte et on songea à améliorer celui-ci par révision et correction. Lactance y contribua, les écrivains donatistes également, on s'écartait de la forme antique, en sorte que si, en 330, les versions africaines gardent la physionomie cypranique, en 370, elles s'en sont affranchies au point qu'on cherche entre les deux textes un lien quelconque. Et voici que survient saint Augustin (354-420). Ses *Enarrationes in psalmos* nous ont conservé un psautier complet (à l'exception de seize psaumes dictés vers 415 seulement), le psautier liturgique en usage dans l'Église d'Hippone (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom), dans un texte essentiellement africain contenant d'abondantes traces de l'ancien psautier cypranique. S'ils ne restituent pas la vieille physionomie du psautier, c'est que celui-ci avait définitivement disparu après la révision faite en 350. Quant au psautier de Vérone (VI<sup>e</sup> siècle), frère de celui d'Augustin et africain comme lui, il nous offre la seule physionomie intacte et intégrale du psautier africain qui nous ait été gardé dans une bibliothèque<sup>1</sup>.

VI. DE QUELQUES PSAUTIERS. — Les quelques indications qu'on vient de lire sont à peine suffisantes pour indiquer certains aspects du sujet esquissé dans ce travail, condamné à n'être qu'un simple rappel de quelques-uns des principaux monuments paléographiques et artistiques dont le nombre est trop considérable pour faire ici l'objet d'un essai de classement. Parmi ces psautiers mémorables, quelques-uns ont déjà été l'objet d'une description dans le *Dictionnaire* ou d'une simple mention; nous allons signaler quelques autres en peu de mots sans aucune pensée de classement que, d'ailleurs, l'état actuel de cette branche d'érudition rendrait illusoire presque le jour même où il paraîtrait. On voudrait ne prendre ces notes décousues que sous le bénéfice des progrès futurs de la science.

<sup>1</sup> *Psautier de Saint-Germain de Paris*. — *Bibl. nat., lat. 11947* (olim *Sangerm. 661*). Voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 2112-2113. C'est « le mieux connu des psautiers gaulois, c'est-à-dire utilisés en Gaule. Son origine gauloise ne paraît pas douteuse. Sans doute rien n'est établi, comme le veut la tradition, l'appartenance à saint Germain lui-même; l'écriture atteste seulement qu'il peut être du VI<sup>e</sup> siècle et qu'il servit pour la liturgie<sup>2</sup>. Cependant l'attribution traditionnelle était déjà immémoriale en 1269; à cette date, le manuscrit est précisément conservé comme relique du saint fondateur dans le trésor de Saint-Germain-des-Prés<sup>3</sup>. Il apparaît donc comme un psautier français, présomption vérifiée par

l'examen de son titre. Dom Sabatier, qui l'a édité soigneusement<sup>4</sup>, avait déjà reconnu sa parenté avec celui d'Hilaire de Poitiers, ce qui a été précisé<sup>5</sup>: un sixième des leçons intéressantes de ce dernier est exclusivement commun avec notre manuscrit. Plus étroit encore s'affirme le rapport avec celui d'Eucher de Lyon. En définitive, le ms. *lat. 11947* représente un type très caractérisé de psautier gaulois au VI<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>.

<sup>2</sup> *Psautier de Lyon*. — *Bibl. de Lyon, 425* et *Bibl. nat., nouv. acq. 1585*, composé au VI<sup>e</sup> siècle. Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 535-536. A été décrit par L. Delisle qui a signalé le caractère composite, mi-romain, migallican du texte. Les psaumes x-xxxv donnent le texte *rom.* révisé d'après le *gall.*; la suite: xxxvii-LI est un *gall.* révisé d'après *rom.* La partie conservée à la *Bibl. nat.* (cxI, 7-cxxxix, 5) donne un bon texte *gall.*

<sup>3</sup> *Psautier de Corbie*. — Aujourd'hui à Saint-Petersbourg. *F. I. 5* (VII<sup>e</sup> siècle); texte moins correct mais néanmoins encore assez voisin de celui du Paris. *lat. 11947* (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 646).

D'une comparaison instituée entre ces deux manuscrits et les deux précédents (de Reichenau), il ressort que *Psalt. Aug. 1* est un psautier gaulois relativement pur et *Psalt. Aug. 2* porte assez la marque gauloise pour garantir cette origine.

Vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle ou le commencement du VII<sup>e</sup>, la Gaule usait de deux types de psautiers. Le rapport de ces deux psautiers avec les versions hiéronymiennes n'est pas établi; il semble que, jusqu'à Charlemagne, la deuxième révision de saint Jérôme fut pratiquement inconnue en Gaule; son introduction à cette époque apparaît à la fois brusque et générale, imposée par voie d'autorité.

<sup>4</sup> *Psautier de la Reine. Vat. Reg. N. XI*. — Ce fut Tomasi, sous le pseudonyme de Jos. Carus, qui fit connaître ce texte sous le nom de *Psalterium juxta duplicem editionem quam Romanam dicunt et Gallicam una cum Canticis ex duplici item editione et Hymnarium alque Orationale*, in-12, Romæ, 1683. Le manuscrit mesure 0 m. 310 x 0 m. 230; il est écrit en onciales, sauf le titre et les rubriques en capitales. Tomasi l'estimait, en 1683, *supra nongentos annos (ul arbitramur) scriptus*; en 1747, Vezzosi écrivit: *nec octavo seculo recentior*; mais dix ans plus tard, en 1757, dom Tassin et dom Toustain disent qu'« il parait du commencement du V<sup>e</sup> siècle » et ils évoquent à son sujet le Virgile de Florence. Un siècle se passe et J.-B. De Rossi le replace au VII<sup>e</sup> siècle et même au VIII<sup>e</sup> ou au IX<sup>e</sup> et, en 1897, on reparle du VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle. On va donc du V<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle, soit une marge de quatre siècles.

Le livre appartient au comte Évrard, gendre de Louis le Débonnaire, qui y apposa son nom, qu'on y lit encore au fol. 236; ce qui a permis de l'identifier avec le *Vat. Reg. XI*, qu'il légua à son fils aîné.

S'il ne l'avait fait exécuter pour lui-même, le psautier aurait pu lui échoir par sa parenté; on ignore tout sur ce point; mais d'une comparaison paléographique avec le ms. *Vatic. lat. 257* connu sous le nom de *Missale Francorum*, il semble permis de conclure que psautier et missel sont du même temps, c'est-à-dire du VIII<sup>e</sup> siècle. Cf. A. Wilmart, *Le psautier de la Reine N. XI, sa provenance et sa date*, dans *Revue bénédictine*, t. XXXVII, 1911, p. 341-376; G. Morin, *La provenance du psautier de la Reine et du Missale Francorum*, dans *Revue Charlemagne*, t. II, 1912, p. 17-29.

<sup>5</sup> *Psautier anglo-saxon*. — La Sainte-Chapelle de Bourges devait une partie des richesses de son trésor aux libéralités du duc Jean de Berry, frère du roi

<sup>1</sup> F. Capelle, *Le texte du psautier latin en Afrique*, Rome, 1913, p. 179-188. — <sup>2</sup> Cf. A. Gastoué, *Le graduel et l'antiphonaire romains*, in-8°, Lyon, 1913, p. 29-32. — <sup>3</sup> L. Delisle, *Le Cabinet des mss de la Bibl. nat.*, t. III, p. 210. — <sup>4</sup> Dom Sa-

batier, *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part. — <sup>5</sup> H. Jeannotte, *Le psautier de saint Hilaire de Poitiers*, in-8°, Paris, 1917, p. XLI-XLII. — <sup>6</sup> B. Capelle, dans *Revue bénédictine*, t. XXXIV, 1925, p. 204.

Charles V, en 1404. Au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, avant les dévastations des protestants, la bibliothèque de la Sainte-Chapelle renfermait une centaine de volumes dont on possède le catalogue, daté du 17 novembre 1552. Dix années plus tard, les huguenots ne l'épargnèrent pas, mais ils ne furent pas les plus funestes à la conservation de ce riche dépôt. Au début du xviii<sup>e</sup> siècle, dom Edmond Martène (voir *Dictionn.*, t. x, à ce nom) le visita et voici ce qu'il nous apprend : « M. le procureur du chapitre me fit ouvrir le lieu où ils [les manuscrits] étoient conservez. Je les trouvai dans un état pitoyable, parce que le receveur du chapitre, à qui on avoit confié la clef de ce lieu, en avoit fait un poullialier, et que, comme ils étoient ouverts sur des pupitres, les poules les avoient couverts d'ordures. » En 1752, les chanoines offrirent une vingtaine de ces manuscrits à Louis XV pour la Bibliothèque du roy, et L. Delisle les a retrouvés et reconnus à la Bibliothèque nationale; il a décrit le ms. *suppl. lat. 333*, in-folio, de 196 feuillets, format très allongé, sur parchemin, écriture anglo-saxonne du xi<sup>e</sup> siècle. Il doit manquer un feuillet au commencement : le feuillet 186 a été coupé avec un canif. Ce remarquable manuscrit, dit-il, contient le psautier latin, avec la version anglo-saxonne en regard<sup>1</sup>. Sur les premières pages on voit quelques dessins au trait. Après le psautier, ont été transcrits différents cantiques sacrés, le symbole de saint Athanasie et les litanies des saints. Le copiste s'est fait connaître : *sacer Dei Pulfrinus, id est cognomento Cada*. Le manuscrit paraît avoir été fait pour une femme. Le duc de Berry y a apposé son nom et a pris soin de le décrire.

Les litanies des saints méritent d'être comparées avec les litanies anglicanes que Mabillon<sup>2</sup> a publiées d'après un ms. de Reims. Je crois, dit L. Delisle, ces dernières plus anciennes que les nôtres, bien que l'éditeur en ait probablement exagéré l'antiquité. L'absence du nom de plusieurs saints anglo-saxons l'a porté à croire qu'elles remontaient au vii<sup>e</sup> siècle. Mais il m'a semblé que ces litanies doivent appartenir à la liturgie galloise, et dès lors l'absence de certains noms anglo-saxons ne peut servir à fixer la date du monument.

*Bibl.* — E. Martène et U. Durand, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, in-4<sup>o</sup>, Paris, 1717, t. 1, p. 29; Hiver de Beauvoir, *Description, d'après la teneur des chartes, du trésor donné par Jean, duc de Berry, à la Sainte-Chapelle de Bourges...*, in-8<sup>o</sup>, Bourges, 1855; L. Delisle, *Notes sur la bibliothèque de la Sainte-Chapelle de Bourges*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. xx, 1855-1856, p. 147-151, il donne le texte des litanies.

6<sup>o</sup> *Psautier de saint Columba*. — Connus sous le nom de *Cathach*, ne comprend qu'une partie du psautier, Ps., xxx, 10-cv, 14; a été publié par H.-J. Lawlor, *The Cathach of S. Columba*, dans *Proceedings of the royal Irish academy*, t. xxxiii, section C, Dublin, 1916, p. 241-443. L'écriture peut être de la seconde moitié du vi<sup>e</sup> siècle; une rédaction est voisine de celle du *Cathach of S. Columba*, celle du psautier de la Reine n. XI.

7<sup>o</sup> *Psautier du British Museum*. — Le ms. *Vespusien A. 1*, originaire de Saint-Augustin de Cantorbéry et copié vers l'an 700.

8<sup>o</sup> *Psautier dit de sainte Salaberge*. — Jadis à Laon, aujourd'hui à Berlin, *Hamillon 553*.

9<sup>o</sup> *Psautier du British Museum*. — C'est le ms. *addit. 37517*, connu sous le nom de psautier de Bosworth. Cf. A. Gasquet et E. Bishop, *The Bosworth Psalter*, in-8<sup>o</sup>, London, 1908.

10<sup>o</sup> *Psautier de Saint-Gall*. — Ordinairement désigné sous le nom de *Psalterium aureum* (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 135-136, 176-177, n. 22, fig. 4810, 4811, 4815, 4838), ix<sup>e</sup> siècle.

11<sup>o</sup> *Psautier de Saint-Gall*. — Palimpseste, vi<sup>e</sup> siècle, n. 912 (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 163-165). A. Dold et Arth. Allgeier, *Der Palimpsest Psalter im Codex Sangallensis 912*, in-8<sup>o</sup>, Beuron, 1933 (olim *Bobbio*).

12<sup>o</sup> *Psautier de Saint-Gall*. — (Bibliothèque cantonale) (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 174, n. 15, 17, 19), ix<sup>e</sup> siècle.

13<sup>o</sup> *Psautier de Charlemagne*. — Vienne, n. 1861; antérieur à l'an 795 (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 704).

14<sup>o</sup> *Psautier de Charles le Chauve*. — Paris, Bibl. nat., *lat. 1152* (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 843-847, fig. 2649-2652).

15<sup>o</sup> *Psautier de Folchard*. — (Voir *Dictionn.*, t. vi, col. 177, n. 23).

16<sup>o</sup> *Psautier de Wolfcoz*. — (Voir *Dictionn.*, t. vi, col. 175, n. 20.)

17<sup>o</sup> *Psautier de Reichenau*. — C'est le ms. *ccllii* de Reichenau conservé aujourd'hui à Carlsruhe. Holder le croyait apporté d'Austrasie à Reichenau, en 724, par saint Firmin; aujourd'hui on a proposé autre chose, sinon mieux. On y trouve les messes dites de Mone (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 519-522), un *Psalterium Hieronymi italicum* et des *Psalterii italo-gallicani fragmenta*, auxquels on a imposé de nouveaux noms : *Psall. Aug. 1* et *Psall. Aug. 2*, afin de les rendre méconnaissables; ils peuvent appartenir au vi<sup>e</sup> et au vii<sup>e</sup> siècle. Cf. Alb. Dold, *Deux psautiers gaulois dans le Cod. Aug. ccllii*, dans *Revue bénédictine*, t. xxxvii, 1925, p. 181-203.

18<sup>o</sup> *Psautier de Stuttgart*. — Cf. A. Dold, *Ein Stuttgart allateinischen Quinzialpsalter aus dem VIII. Jahrhundert*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XLII, 1934, p. 251-277, pl. xxvi-xxx.

VII. PSAUTIER CAROLINGIEN. — Le manuscrit conservé à l'université de Montpellier, *H. 409*, se compose de 346 feuillets de parchemin, mesurant 0 m. 214 × 0 m. 120. Il compte en tout 27 cahiers auxquels furent ajoutés à une époque ancienne 3 autres cahiers. La première partie en écriture précaroline (fol. 1-330) contient les psaumes avec commentaire abrégé, la deuxième partie en minuscule caroline (fol. 331-346) renferme les cantiques et les litanies. L. Delisle a montré que cette addition reporte aux années 783 à 794, puisqu'on y lit le nom de la reine Fastrade, mariée à Charlemagne en 783 et morte le 10 août 794.

On distingue, dans les feuillets 3-330, deux mains différentes; les rubriques sont en onciale, tracées à l'encre rouge, orange ou verte. En tête du psautier (fol. 17), quelques lignes en capitales très élégantes écrites alternativement à l'encre or, argent, violette, verte, rouge vif, avec un *d* oncial doré, terminé par une tête d'oiseau à bec recourbé, et un B capital, dont les panses sont formées de poissons affrontés et la tige décorée d'une tresse compliquée disposée en cinq pelotes superposées, le tout rehaussé d'or et d'argent, qui annonce déjà celui du psautier d'or de Charlemagne conservé à Vienne. Les letrines des aînées sont en capitale ou onciale à traits doublés, divisés en compartiments de couleurs variées, vert, ocre, jaune orange; celles des psaumes sont décorées d'or ou d'argent, ornements en zigzag ou tressés, de palmettes, de feuilles, de trèfles, d'entrelacs et de figures de poissons affrontés ou d'oiseaux.

Deux miniatures à pleine page ornent le début du volume : le roi David (fol. 1 v<sup>o</sup>) (voir *Dictionn.*, t. xiv, au mot *PSALTERION*) et le Christ (fol. 2 v<sup>o</sup>). « Ce sont, à ma connaissance, écrit M. Ph. Lauer, les premières miniatures à représentation humaine que l'on puisse citer dans nos manuscrits de Gaule depuis l'époque

<sup>1</sup> Sur les mss contenant la version anglo-saxonne du psautier, cf. J. Lelong, *Bibliotheca sacra*, 1723, t. 1, p. 421-422. — <sup>2</sup> Mabillon, *Analecta sacra*, édit. in-fol., 1723, p. 168, 169.

barbare. On comprend donc tout l'intérêt qui s'y attache. David (voir fig. 10572) est vêtu d'une robe gris mauve bordée d'or, décorée dans le bas de bandes d'argent et d'un manteau pourpre bordé d'or dont il porte l'extrémité relevée sur son bras gauche... les cheveux sont longs, jaunes et dessinés en rouge..., les pieds sont nus, mais on y voit des lanières destinées à fixer des sandales, simples semelles qui n'ont pas été figurées. Les yeux, avec les pupilles très dilatées et soigneusement dessinées annoncent, par leurs dimensions et leur forme en amande, ceux de la belle miniature de l'évangélaire de Godescalc » (voir *Dictionn.*, t. III, col. 707 et pl. h. t. en couleurs), celle-ci exécutée entre 781 et 782, par conséquent contemporaine.

« Assurément l'influence insulaire est considérable, surtout pour l'ornementation des arcatures et les plis des vêtements : il suffit d'y comparer les miniatures irlandaises des *libri scollice scripti* de Saint-Gall (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom) pour s'en convaincre. Mais déjà nous nous trouvons en présence d'un art différent de l'irlandais, du byzantin, du mérovingien, et qui est l'embryon de l'art carolingien, où l'on sent déjà un retour au réalisme antique. Les personnages n'appartiennent plus à la catégorie des dessins stylisés : ils ont des formes véritables, malgré quelques fautes de proportions, comme la main droite du roi David qui est de dimensions exagérées. Et si nous comparons ces miniatures, aux ors nombreux, aux teintes plates claires (jaune, orange, vert, gris, mauve) et aux taches grenat qui y ponctuent la note sombre, avec celles du célèbre *Psalterium aureum* de Saint-Gall (de la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle)<sup>1</sup>, nous sommes frappés de la similitude des coloris et même de certains détails du dessin : ainsi les rubans tressés et les ornements en palmettes<sup>2</sup> des petites arcatures accouplées de l'escabeau du roi David<sup>3</sup>, et son instrument à cordes, enfin les pupilles très grosses et noires des yeux des personnages<sup>4</sup>. Toutefois l'évangélaire de Godescalc étant plus voisin comme date, offre des tresses encore plus semblables dans l'encadrement de la miniature du Christ. Mais il existe encore des ornements analogues dans d'autres manuscrits de Saint-Gall, notamment dans le célèbre psautier de Folchard (IX<sup>e</sup> siècle)<sup>5</sup> (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 177, n. 23). Ce dernier offre en outre des caractères paléographiques identiques à la seconde main de notre psautier, le *g* en forme de 3, la ligature *nt*<sup>6</sup>. La conclusion de l'étude des miniatures confirme donc celle de l'examen paléographique, en indiquant des ressemblances entre certains manuscrits rhénans et notre psautier<sup>7</sup>. »

La version du texte de ce psautier est la version dite *romaine* représentant l'ancien psautier romain usité dans les Églises franques à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. C'est à ce titre particulièrement que le texte offre un très vif intérêt et doit être décrit ici avec précision.

Les pièces liminaires, au nombre de douze<sup>9</sup>, se trouvent dans d'autres manuscrits tels que l'*Amiatinus*, le *Vaticanus 84* et tous les témoins du psautier romain. Au fol. 17 vient le texte du psautier avec le commen-

taire verset par verset. Nous donnons le psautier<sup>10</sup> afin qu'on puisse s'en faire une idée :

*Psalmus*<sup>10</sup> *David et de Joseph dicit qui corpus XPISTI sepelivit*<sup>11</sup>. *Beatus vir qui non abiit... in cathedra pestilentiae non sedit*. Interpretatio<sup>12</sup> : In hoc psalmo continetur beatitudo eorum qui secundum legem Dei vivunt et futurum Dei iudicium impiorum et peccatorum ; propterea nominatim virum dicit quia vir caput est mulieris, nam virum dicit significat mulierem ; hoc est non consentire cogitationibus suis malis sed magis refutare. Perseverantia maledicit cathedra, pestilentes autem dicuntur qui non solum ipsi peccant sed etiam alios peccatis suis sociare nituntur. *Sed in lege Domini fuit voluntas ejus et in lege ejus meditabitur die ac nocte*. Interpretatio : Ille meditat legem Domini qui secundum legem vivit et fructum operum suorum ex lege ostendit. Lex enim quasi inberigans est. — *Et erit tanquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum*. Interpretatio : Ab hoc comparatur...

On aura remarqué dans le titre du psautier<sup>10</sup> une allusion à Joseph d'Arimatee, ce qui n'est pas exceptionnel puisqu'on lit ailleurs, dans les arguments des psautiers selon Origène : *Psalmus iste cum generaliter de omnibus sanctis, specialiter de Joseph, qui corpus Domini sepelivit*<sup>13</sup>. Dans les *Commentarioli* de saint Jérôme sur les psautiers, on lit au psautier<sup>10</sup> : *Aliter Tertullianus in libro De spectaculis*<sup>14</sup> *adurit hunc psalmum et de Joseph posse intelligi, qui corpus Domini sepelivit, et de his qui ad spectacula gentium non conveniant*<sup>15</sup>. Ailleurs, commentant saint Matthieu (xxvii, 57) saint Jérôme dit de même : *In alio evangelista Joseph iste (βουλενοστής) appellatur, id est consiliarius et de ipso quidam putant primum psalmum esse compositum : Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum, et reliqua*.

« Les psautiers sont tous précédés de *tituli* rubriqués en onciale rouge et verte — sauf le premier qui débute par l'*Argumentum* — et ces *tituli* sont à peu près semblables à ceux de la série composite (version gallicane) de Tomasi-Vezzosi<sup>16</sup>, et à ceux de la série relevée par Lawlor dans le célèbre fragment de psautier gallican du VI<sup>e</sup> siècle appelé *Cathach* de saint Columba<sup>17</sup>. Parmi les séries des vingt et un manuscrits de la Bible et du psautier relevées par Lawlor, seules celles de l'*Amiatinus* de Florence et du Vespasien A. I. de Londres se rapprochent de celle-ci. Les *tituli* de notre manuscrit ne sont numérotés en chiffres romains (vers ou rouges) qu'à partir du psautier VI (fol. 24<sup>vo</sup>)<sup>18</sup>. Il n'y a nulle part d'*argumentum* et un psautier<sup>10</sup> l'*incipit* remplace le *titulus*, mais les *diapsalma* sont soigneusement indiqués en onciales rouges, parfois abrégés par *dp*<sup>19</sup>. De la comparaison des *tituli* avec ceux du *Cathach* de saint Columba, de deux siècles antérieur, il apparaît clairement que la plupart ont été abrégés au cours des transcriptions successives : entre les ps. xxx et cv, les seuls conservés du *Cathach*, les rapport des *tituli* sont constants, sauf pour les psautiers XLVI, LX, LXV, LXXIII, LXXXVIII, XCI et XCIX. Deux lacunes sont à noter : la première à la fin de l'*interpretatio* du psautier xxxvi (fol. 90<sup>vo</sup>, col. 1) et la seconde au début du psautier I

<sup>1</sup> Cf. Ad. Merton, *Die Buchmalerei in St Gallen von neunten bis zum elften Jahrhundert*, in-8°, Leipzig, 1912, p. 38 sq., 55, 58 sq. — <sup>2</sup> J. Rudolf Rahn, *Das Psalterium aureum von Sanct Gallen*, in-10, Sankt-Gallen, 1878, pl. I v a (en couleurs). — <sup>3</sup> *Ibid.*, pl. VI (en couleurs). — <sup>4</sup> *Ibid.*, pl. VII (en couleurs). — <sup>5</sup> Merton, *op. cit.*, pl. I-IV ; XXXI-XXXVI. — <sup>6</sup> *Id.*, *ibid.*, pl. VI, IX, X. — <sup>7</sup> Ph. Lauer, *Psautier carolingien du président Bouhier* (Montpellier Univ., II, 409), dans *Mélanges F. Lot*, 1925, p. 365-366. — <sup>8</sup> A. Wilmart, *Smaragd et le Psautier*, dans *Revue biblique*, t. XXXI, 1922, p. 357. — <sup>9</sup> On en lit la description et la bibliographie dans Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 367-368. — <sup>10</sup> Dans le haut de la page, au-dessus de *psalmus*, une main contemporaine du manuscrit

a écrit : *Incipit prophetarum*, ce dernier mot se rapportant évidemment à David. — <sup>11</sup> Une glose interlinéaire ajoutée : *Id est refert idem psalmus*. — <sup>12</sup> Ce mot est ajouté partout en marge d'une petite écriture contemporaine. — <sup>13</sup> J.-M. Tomasi, *Opera*, édit. A.-F. Vezzosi, in-4°, Roma, 1747, t. II, p. XLVII. *Collectio argumentorum in psalmos. Ex dielii Origenis...* — <sup>14</sup> *De spectaculis*, c. III, P. L., t. I, col. 708. — <sup>15</sup> G. Morin, *Anecdota Maredsolana*, t. III, p. 3, ligne 16. — <sup>16</sup> *Opera*, in-10, Roma, 1747, t. II, p. 1 sq. — <sup>17</sup> H.-J. Lawlor, *The Cathach of St. Columba*, dans *Proceedings of the royal Irish academy*, t. XXXIII, 1916, Dublin, p. 241-449. — <sup>18</sup> Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 170-171 ; on y trouvera le relevé des titres p. 171-173. — <sup>19</sup> Par exemple fol. 76<sup>vo</sup>, 77, 135, etc.

(fol. 122, col. 1) qui débute ainsi : *Quæ Nathan profeta per parabolam sapienter interrogans*, et, après un gramage, passe de suite à *Ecce enim in iniquitatibus*. A signaler aussi à certains endroits<sup>1</sup> des gloses interlinéaires tracées d'une petite écriture très fine qui paraît être du x<sup>e</sup> siècle environ<sup>2</sup>.

Le psautier que nous venons de décrire sommairement se termine par le texte de célèbres litanies carolines que Mabillon préleva dans l'ensemble du manuscrit pour les publier dans ses *Vetera analecta*<sup>3</sup>, en 1675, d'après une copie du jésuite Pierre-Fr. Chifflet envoyée de Besançon à dom Luc d'Achery. Un fac-similé en a été publié par L. Delisle pour les feuillets 194 v<sup>o</sup> et 344 dans l'*Album paléographique de la Soc. de l'École des Chartes* (1887), pl. xvi.

Au fol. 331, commencent les cahiers ajoutés, nouvelle écriture, encore différente. Une rubrique annonce les cantiques au nombre de dix et le *Te Deum*, dans un ordre différent de celui de Tomasi-Vezzosi<sup>4</sup>, mais il se retrouve, sauf pour le *Te Deum*, dans le *Psalterium aureum* de Vienne<sup>5</sup>.

Au fol. 341, col. 2, commencent les *Laudes* (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1887-1916) invoquant le Christ, les anges et les saints pour celui qui est l'objet de la cérémonie.

Au fol. 344, on lit : *Exaudi Xpiste, Adriano summo pontifice et universale papæ vita! Redemptor mundi tu lo iuaa! Sancte Pelre tu lo iuaa! etc. Karolo excellentissimo et a Deo coronato magno et pacifico rege Francorum et Langobardorum ac patricio Romanorum vita et victoria...* Ces qualificatifs ne se trouvent joints dans les actes de Charles qu'au titre d'empereur (à partir de l'an 800) et jamais à celui de roi<sup>6</sup>. Il est donc intéressant de les relever ici, dans un texte certainement antérieur à 795; le titre de patrice est porté par Charlemagne à partir de 774<sup>7</sup>. La copie du P. Chifflet publiée par Mabillon est assez défectueuse, notamment dans la transcription des noms de saints<sup>8</sup>.

« Mabillon estime, avec toute apparence de raison, que ces litanies ont été écrites à Soissons, au monastère de Notre-Dame, à cause des noms de saints qu'on y relève : Bautaridus et Drauscius, l'un 14<sup>e</sup>, l'autre 22<sup>e</sup> évêque de Soissons, ainsi que Vodoalger et Leodardus qui furent l'un reclus, l'autre boulangier dans ladite abbaye. Nous y ajouterons sainte Medresme, sainte locale qui se retrouve dans le calendrier des Missels de Saint-Médard de Soissons<sup>9</sup>. »

Ce texte des litanies carolines ou *laudes gallicanæ* est plus ancien que celui qui fut publié par Aug. Prost<sup>10</sup> d'après le Psautier de Harlay (Paris, lat. 13 159, fol. 163), car ici il est question d'Hadrien I<sup>er</sup> et dans l'autre de Léon III seulement. C'est un texte d'origine franque, où on lit encore les noms des anges Orihel, Raguhel et Tobihel que le pape Zacharie, au synode romain de 745, classait parmi les démons.

*Bibl.* — Ph. Lauer : *Le psautier carolingien du pré-défini Bouhier*, dans *Mélanges d'histoire du Moyen Age offerts à F. Lot*, in-8°, Paris, 1925, p. 359-383.

VIII. UNE REVISION AU IX<sup>e</sup> SIÈCLE. — Le manuscrit 343 de la bibliothèque de Munich se compose d'un psautier précédé d'une préface assez longue commençant par ces mots : *Ut reprobare superflua et inserere congrua*. Il s'agit d'un essai de révision du psautier destiné à des *fratres dilectissimi* afin de rendre la psalmodie conforme à la vérité : *ut in ore psallentis magis veritas resonet, quam carmen strophorum*. Pour y réussir, l'auteur a eu à sa disposition plusieurs psautiers

grecs et latins et il s'est imposé le devoir de s'écarter le moins possible de la révision de saint Jérôme. La raison en est dans le respect dû à ce grand docteur et dans les nombreuses divergences existant entre les psautiers, même entre les psautiers grecs. Enfin l'auteur s'est interdit toute nouveauté choquante, il a noté les mots latins qui ne répondent à rien dans le texte grec et inversement, les transpositions qui ne sont pas toutes bien graves si on en juge d'après celle-ci au ps. v, *in tua justitia* au lieu de *in iustitia tua*; aussi il a passé outre. Mais pour les autres corrections, il a eu recours à divers sigles dont l'intelligence exigeait la présence d'un texte grec, lequel manque dans le manuscrit en question. Il n'est donc qu'une copie incomplète et non le travail original du reviseur qui supplie ceux qui voudraient le corriger de n'en rien faire sans avoir préalablement examiné le texte grec et la correction latine de saint Jérôme.

L'âge du manuscrit, ix<sup>e</sup>-x<sup>e</sup> siècle, permet de croire que la révision est de la fin du ix<sup>e</sup> siècle, date que confirme le style de la préface. Le lieu d'origine peut être induit de ce fait que le texte est celui du psautier milanais, donc Milan ou ses environs; les cantiques et l'hymnaire sont de même en usage dans la liturgie de Milan. Quant à l'auteur, il savait fort bien la langue grecque, il ne s'en cache pas et, même, il ne fait aucune faute. D'après cet indice on a proposé d'y voir l'Irlandais Sédulus qui fut écolâtre de Saint-Lambert de Liège, vers le milieu du ix<sup>e</sup> siècle, d'où il passa à Milan quelques années plus tard. Sa connaissance du grec est attestée par le psautier grec en lettres onciales, écrit de sa main, qu'on conservait à l'abbaye de Saint-Mihiel où dom Martène et dom Durand le virent en 1717; sa pratique du latin n'allait pas sans quelque afféterie, un goût excessif des néologismes dont on a pu relever des traces dans son essai de révision; enfin l'emploi du *chrisnon* qu'il fait en guise d'obèle dans le ms. 342 se rencontre également dans un exemplaire de notes du même Sédulus conservé aussi à Munich, lat. 6238, fol. 49, 58, 63<sup>11</sup>.

IX. LE PSAUTIER D'UTRECHT. — Ici ce n'est pas le texte mais l'illustration qui doit retenir notre attention. Elle a fait l'objet des études de Tikkanen, L. Delisle, Paul Durrieu, et sur lequel nous n'avons pas à revenir après ce qui a été exposé dans le *Dictionn.*, t. vii, col. 1191, fig. 5933; t. xi, col. 1344-1360, fig. 8155-8166; t. xii, col. 1988-1995, pl. hors-texte 8996.

X. LE PSAUTIER GREC DE PARIS. — *Bibl. nat.*, ms. gr. 139 (voir *Dictionn.*, t. xi, col. 1269-1277; fig. 8102-8108).

XI. LE PSAUTIER CHLOUDOF. — C'est un manuscrit grec à miniatures, du ix<sup>e</sup> siècle, actuellement au musée historique de Moscou et qui a servi de modèle à toute une famille de psautiers illustrés. Ce fut N.-P. Kondakof qui l'étudia le premier et le crut originaire du monastère de Stoudios à Constantinople, attribution qui fut contestée pour cette raison, entre plusieurs autres, que le patriarche Nicéphore est représenté en plusieurs endroits dans l'archétype du fameux psautier, alors que saint Théodore Studite apparaît pour la première fois dans un exemplaire de l'an 1066. Un de ceux qui a étudié récemment le psautier, N.-V. Malitzy, estime qu'il a été calligraphié et enluminé à Constantinople, mais pas par un moine et pas dans le couvent de Studios; il témoignerait de l'influence de la tradition palestinienne.

<sup>1</sup> Par exemple fol. 243 v<sup>o</sup>. — <sup>2</sup> Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 373.

— <sup>3</sup> T. II, p. 682; édit. in-fol., Paris, 1723, p. 170-171.

— <sup>4</sup> *Opera*, t. III, p. 551. — <sup>5</sup> R. Beer, *Monum. paleogr. Vindob.*, t. I, p. 32. — <sup>6</sup> A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 719.

— <sup>7</sup> Id., *ibid.*, p. 718. — <sup>8</sup> Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 375.

<sup>9</sup> Id., *ibid.*, p. 376. — <sup>10</sup> Aug. Prost, *Caractère et signification de quatre pièces liturgiques composées à Metz en latin et en grec*, Paris, 1877, p. 29; L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. II, 1892, p. 37-38. — <sup>11</sup> G. Morin, *Une revis. du psautier sur le texte grec*, dans *Revue bénédictine*, t. X, 1893, p. 193-197

XII. LE PSAUTIER DE MUNICH. — Ce manuscrit est du commencement du xv<sup>e</sup> siècle, il est écrit en langue serbe et illustré de 149 miniatures; la perte de 2 feuillets a entraîné celle de 5 miniatures. Après nombre de pérégrinations, au cours desquelles on en fit, au xvii<sup>e</sup> siècle, une copie fort inférieure au modèle, mais intéressante néanmoins en ce qu'elle impose une sourdine à l'affirmation devenue courante de nos jours « que la plupart des manuscrits illustrés que nous a légués l'art byzantin ne sont que des copies de prototypes beaucoup plus anciens. Il est donc fort intéressant de constater, par un exemple précis et jusqu'ici à peu près unique dans l'histoire de la miniature, de quelle façon le copiste a traduit et interprété son modèle, et l'on est immédiatement frappé de tout ce que deux siècles seulement d'écart ont, entre l'original et la copie, mis de différences profondes. On voit par là avec quelle réserve infinie il convient de raisonner lorsque, dans l'illustration d'un manuscrit, on se flatte de reconnaître les traits caractéristiques de l'original perdu. » J. Strzygowski, *Die Miniaturen des serbischen Psalters der königl. Hof- und Staatsbibliothek in München*, avec une introduction de V. Jagie, dans *Denkschriften* de l'Acad. de Vienne, Phil.-hist. Klasse, t. LII, 2<sup>e</sup> partie, Wien, 1906; cf. Ch. Diehl, *L'illustration du psautier dans l'art byzantin*, dans *Journal des savants*, 1907, p. 298-311.

XIII. L'ILLUSTRATION DU PSAUTIER DANS L'ART BYZANTIN. — « Au point de vue de l'histoire de l'art byzantin, le psautier a peut-être plus d'importance que l'évangile, parce qu'il a inspiré au peintre des images plus riches d'idées et l'a induit à une plus grande indépendance<sup>1</sup>. » Les éléments les plus divers composent cette illustration, fait remarquer M. Ch. Diehl dont nous citons les ingénieuses considérations<sup>2</sup>; à côté des scènes empruntées à la vie du roi David, les artistes se sont de bonne heure attachés à traduire en images toutes les allusions symboliques qui, dans le texte, semblaient applicables à la personne du Christ, et les épisodes évangéliques, empruntés à l'enfance, aux miracles et à la passion du Sauveur, ont pris ainsi dans l'illustration une place considérable. D'autres scènes, qui, elles aussi, préfiguraient des épisodes de l'histoire du Christ, furent tirées de la vie de Moïse ou de celle de Joseph; certains sujets traduisirent, sous une forme allégorique, les idées morales exprimées dans le texte; enfin, dans certains manuscrits du psautier, se rencontrent de curieuses allusions aux événements historiques et aux polémiques religieuses du temps. Cette illustration toutefois, on le sait, s'ordonne dans les divers manuscrits selon deux types très différents. Tantôt, dans le groupe que Tikkanen appelle « le groupe aristocratique » et dont le psautier de Paris (*gr. 139*) du x<sup>e</sup> siècle représente un des plus anciens exemplaires, l'illustration est composée de miniatures en pleine page, empruntées pour la plupart à l'histoire du roi David. Tantôt, dans le groupe que Tikkanen nomme « le groupe monastique et théologique » et dont le psautier Chloudof, qui date du ix<sup>e</sup> siècle, est le plus ancien exemplaire connu, les miniatures sont, au contraire, disposées à la marge du texte et leur nombre est beaucoup plus considérable<sup>3</sup>. Dans ces deux séries d'illustrations, le style comme la conception diffèrent profondément. Tout le monde a signalé le caractère antique qui marque les miniatures du psautier aristocratique, la verve plus populaire, plus réaliste, plus familière qui distingue l'illustration du psautier à vignettes marginales. Ce qui importe,

c'est de marquer la place assez particulière, et par là même fort importante, qu'occupe entre ces deux groupes le psautier serbe de Munich.

Strzygowski remarque justement que, malgré ses miniatures souvent exécutées en pleine page, le psautier de Munich se rattache plutôt au groupe des manuscrits à illustration marginale<sup>4</sup>. Mais, malgré cette parenté évidente, le psautier serbe représente dans ce groupe une rédaction assez spéciale, et, par la composition du texte autant que par l'illustration, il diffère notablement des autres manuscrits de la série. Dans le texte, outre les psaumes et les neuf *odes* ou prières extraites de l'Ancien et du Nouveau Testament, on trouve en tête une série de passages relatifs à Saül et à David, et, après les *odes*, la parabole du bon Samaritain, le célèbre hymne *akathistos* (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot) en l'honneur de la Vierge, enfin une série de six *tropaires* chantés à l'office du dimanche. A ces différentes parties du livre correspondent des cycles de miniatures qui, selon la remarque de Strzygowski, sont absolument « uniques en leur genre »<sup>5</sup>. Nulle part ailleurs, on ne reconte la série de miniatures qui précède le psautier proprement dit, et dont les deux premières — l'une d'elles se rencontre au reste pour la première fois dans l'histoire de l'art<sup>6</sup> — sont visiblement inspirées du fameux roman oriental de Barlaam et Joasaph (voir *Dictionn.*, t. VII, à ce nom). Parmi celles qui suivent, et qui sont tirées de la vie de David, deux scènes sur cinq apparaissent pareillement pour la première fois dans l'iconographie. Les miniatures qui viennent après le texte des psaumes et des *odes* sont, peut-être, plus originales encore. La parabole du bon Samaritain ne s'est point jusqu'ici rencontrée dans le psautier. L'illustration de l'*akathistos* offre toute une série de traits originaux et caractéristiques qui contrastent avec les représentations habituelles empruntées à la vie de la Vierge, en particulier une adoration des mages, qui semble copiée d'une mosaïque monumentale<sup>7</sup>, et plusieurs épisodes (madone trônant, la Vierge et les orateurs, adoration de l'icône de la Vierge)<sup>8</sup>, dont l'inspiration est toute différente du type coutumier. Enfin les six miniatures du cycle final ne se rencontrent absolument nulle part ailleurs.

Ce n'est pas tout. Passez en revue les 98 miniatures qui constituent l'illustration propre du psautier. Un bon cinquième des épisodes ne se retrouve dans aucun des manuscrits illustrés, assez nombreux pourtant, que nous possédons des psaumes et, sans entrer dans le détail de ces divergences, une conclusion générale s'impose évidemment : c'est que, sur beaucoup de points, l'illustration du psautier de Munich s'écarte de la rédaction ordinaire, pour suivre une voie originale. Sans doute le peintre serbe, auteur du psautier, était très capable d'initiative individuelle et il laisse, dans certains détails de mobilier et de costume, paraître l'influence du temps.

Pourtant il semble difficile d'attribuer à son invention propre tant d'épisodes originaux qui remplissent le psautier de Munich. Certains parmi eux paraissent s'inspirer de modèles d'un âge beaucoup plus ancien et l'idée se présente naturellement de se demander si, à l'origine de cette illustration si particulière, il ne faut point chercher quelque lointain prototype perdu.

On admet généralement que l'illustration marginale du psautier est née sous l'inspiration monastique dans la première moitié du ix<sup>e</sup> siècle. J. Strzygowski s'est efforcé de lui trouver des origines plus anciennes. Après avoir entrepris de démontrer que le psautier aristo-

<sup>1</sup> J. Strzygowski, *Die Miniaturen des serbischen Psalters*, p. 7. — <sup>2</sup> Ch. Diehl, dans *Journal des savants*, 1907, p. 300 sq. — <sup>3</sup> Tikkanen, *Die Psalterillustration im Mittelalter*, t. I. — <sup>4</sup> J. Strzygowski, *op. cit.*, p. 90. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, p. 7.

— <sup>6</sup> C'est la scène intitulée : « Voici le calice de la mort », pl. I, n. 1. — <sup>7</sup> J. Strzygowski, *Die Miniaturen des serbischen Psalters*, pl. LVI, n. 132. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, pl. LV, n. 136; pl. LVI, n. 140; pl. LVIII, n. 147.

cratique dérive d'un prototype asiatique du IV<sup>e</sup> ou du V<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, il a voulu prouver que le psautier à illustration marginale « est une création spécifiquement orientale, née dans les couvents de Mésopotamie et de Syrie, vers le VI<sup>e</sup> siècle ou même auparavant<sup>2</sup> ». C'est précisément sur l'illustration du psautier de Munich que se fonde la démonstration. Ses miniatures nous auraient conservé, « nettement reconnaissable, un prototype non point byzantin, mais hellénistico-oriental, c'est-à-dire syrien<sup>3</sup> ».

Il n'est point niabile, et Tikkanen l'avait déjà remarqué<sup>4</sup>, que les psaumes ont tenu une grande place dans la pensée des Pères du IV<sup>e</sup> siècle, et l'on sait avec précision que, dès le V<sup>e</sup> siècle, un évêque de Ravenne avait fait décorer une salle de sa maison de mosaïques ou de peintures illustrant le psaume CXLVIII. Il n'est donc nullement invraisemblable d'attribuer au psautier illustré des origines plus anciennes que celles qu'on lui attribue communément. Il est remarquable, d'autre part, que les allusions à la querelle des iconoclastes, si nombreuses dans l'illustration des psautiers à vignettes marginales, manquent absolument dans le psautier serbe de Munich, ce qui semblerait bien indiquer un prototype antérieur à cette époque. Quant à conclure que ce prototype soit nécessairement d'origine syrienne, on a les meilleures raisons d'en douter<sup>5</sup>.

Quoi qu'il en soit, le psautier serbe de Munich nous a fait connaître un assez grand nombre de scènes nouvelles pour l'iconographie, et certaines d'entre elles témoignent d'une évidente parenté avec les compositions plus antiques du V<sup>e</sup> et du VI<sup>e</sup> siècle. Derrière le miniaturiste du XV<sup>e</sup> siècle, on sent des modèles excellents et une longue tradition d'art.

XIV. PSALMODIE PERPÉTUELLE appelée aussi *Laus perennis*. (Voir *Dictionn.*, t. 1, col. 858-867.)

XV. PSAUME ABÉCÉDAIRE DE SAINT AUGUSTIN. — Le 8 octobre 393, un grand concile fut tenu à Hippone (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom) et les Pères africains dénoncèrent le danger que faisaient courir à la foi la doctrine et les méthodes du parti donatiste. Le concile promulgua deux canons en vue de préparer les voies à la lutte qui s'imposait. L'évêque d'Hippone, Augustin, entama celle-ci par son commentaire à *Sermo Domini in monte* et presque aussitôt s'essaya à une composition qui est unique dans son œuvre. Le clergé donatiste avait adopté pour répandre ses doctrines un procédé dont les gnostiques, les ariens avaient fait usage; on y faisait chanter des psaumes qui inculquaient la croyance hérétique à ceux que les sermons eussent dépassé sans les atteindre. Parménianus (voir ce nom) avait été un des fournisseurs de cette poésie populaire dont on pouvait sourire, mais avec laquelle il fallait compter. L'évêque d'Hippone qui s'en moquait et qualifiait cette littérature de « chansons d'ivrognes », comprit la nécessité de suivre les rivages sur leur terrain et, pour la circonstance, se fit poète et composa un *Psalmus contra partem Donati*. « J'ai voulu, dit-il, porter le procès des donatistes à la connaissance de tous, même des plus humbles, des gens tout à fait ignorants et sans instruction; j'ai voulu, autant que je le pourrais, les forcer à s'en souvenir<sup>6</sup> ». Le *Psalmus* est une histoire en vers de la secte, composée d'un préambule, d'un récit abrégé, d'une controverse et d'une conclusion. L'auteur s'adressait, de préférence, aux schismatiques qui formaient une notable portion de son auditoire et à chaque strophe du psaume il amenait ce refrain : « Vous tous qui aimez la paix, jugez seulement où est la vérité. »

Pour l'histoire, Augustin suivait exactement les notions d'Optat de Milève et n'ajoutait rien de nouveau; pour la poésie, on sentait que l'auteur lui était étranger et c'était une gageure d'en vouloir introduire dans un sujet qui ne la supportait pas, néanmoins il arrivait à y glisser des antithèses, des sentences, du mouvement et du rythme. Voici ce que lui-même a jugé bon d'en dire : « J'ai composé un psaume, destiné à être chanté, avec des strophes commençant par les lettres successives de l'alphabet latin, mais seulement jusqu'à la lettre V; ce qu'on appelle des *abécédaires*. J'ai omis les trois dernières lettres; mais je les ai remplacées par une sorte d'épilogue, où notre mère l'Église interpelle les schismatiques. Le refrain (*hypopsalma*) qui sert de répons, et le préluce (*proœmium*), destinés à être chantés, ne comptent pas dans la série des lettres, série qui commence après le préluce. J'ai tenu à n'employer aucune espèce de mètre, dans la crainte que la nécessité métrique ne me contraignît à user d'expressions étrangères à l'usage populaire. »

Le poème s'est conservé intact, sauf d'insignifiantes lacunes; il devait se composer de 291 vers, dont il nous reste 288, soit 20 strophes de douze vers chacune (str. III : 11 vers; str. XVI : 10 vers), chaque strophe commençant par A, B, C, jusqu'à V inclusivement. Tous les vers sont assonancés, en *e* et *æ*; le vers est de 16 syllabes simplement comptées; il est coupé par une césure en deux hémistiches égaux, de huit syllabes chacun. Dans chaque hémistiche, l'avant-dernière syllabe porte toujours l'accent tonique. « On ne connaît pas, dans l'antiquité classique, d'autre exemple de ce système de versification. Ce qui est neuf dans le *Psalmus*, suivant la remarque de M. P. Monceaux, c'est la réunion et la combinaison des divers éléments qui se retrouvent ailleurs, surtout la structure originale du vers. Dans ces strophes abécédaires avec refrain, comme dans l'épilogue, apparaît un vers tout nouveau, qui a pour principes la fixité du nombre des syllabes, l'assonance de la rime, la césure immuable, les deux hémistiches égaux avec deux accents fixes. On remarquera la frappante analogie de ce vers latin avec le vers roman, qui de même a pour éléments fondamentaux l'isosyllabie, la césure régulière, la rime ou l'assonance, l'accent fixe à l'hémistiche et à la fin. Cette versification nouvelle est-elle une création du génie d'Augustin? On ne peut l'affirmer. Mais elle apparaît pour la première fois dans le *Psalmus contra partem Donati*, elle ne se trouve que là dans l'antiquité, et elle marque la plus importante des étapes dans l'évolution rythmique qui aboutit à notre versification moderne. »

*Bibl.* — H. Vroom, *Le psaume abécédaire de saint Augustin et la poésie latine rythmique*, in-8°, Nimègue, 1933; P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, in-8°, Paris, 1923, t. VII, p. 81-85; F. Ermini, *Étude sur le Psalmus abecedarius contra partem Donati*, dans *Miscellanea Agostiniana*, in-8°, Roma, t. II, 1931; C. Lambot, *Texte complet et amendé du Psalmus contra partem Donati de saint Augustin*, dans *Revue bénédictine*, t. XLVII, 1935, p. 312-330.

XVI. PSAUME ABÉCÉDAIRE DE SAINT FULGENCE. — Ce psaume avait rencontré en Afrique un succès assez vif pour inspirer à saint Fulgence, évêque de Ruspe, la pensée de l'imiter, quoique de son temps le schisme donatiste eût beaucoup perdu de son importance et évolué vers l'arianisme. Sa composition a été rapprochée de celle de saint Augustin dans le manuscrit de

<sup>1</sup> J. Strzygowski, *Eine alexandrinische Weltchronik*, p. 182. — <sup>2</sup> J. Strzygowski, *Die Miniaturen des serb. Psalt.*, p. 91. — <sup>3</sup> I.L., *ibid.*, p. 94. — <sup>4</sup> Tikkanen, *Die Psallerillustration*, p. 3 sq. — <sup>5</sup> Ch. Diehl, dans *Journal des savants*, 1907,

p. 303; Le même, *L'Orient byzantin*, p. 241-272. Cf. L. Bréhier, *A propos du psautier byzantin à frontispice*, dans *Byzantion*, t. V, 1929, p. 38-45. — <sup>6</sup> *Retractationes*, I, I, c. XIX.

Leyde, *Voss. lat.* 80, 69, du IX<sup>e</sup> siècle, fol. 74 v<sup>o</sup>-80 v<sup>o</sup> : *Abecedarium*. Il semble difficile de rencontrer une imitation mieux caractérisée. La première lettre de chaque strophe suit l'ordre de l'alphabet; chaque verset se partage en hémistiches de huit syllabes (sauf quelques détériorations) et finit en *e* ou *æ*, ce qui produit un effet de rime; outre les strophes alphabétiques, il y a refrain, prélude et conclusion, ainsi rien n'y manque. « Cependant, ajoute l'éditeur de ce nouveau psame abécédaire, le contenu diffère du tout au tout. Saint Augustin cherchait à éclairer le peuple sur les véritables origines de la secte des donatistes; notre psame, au contraire, s'en prend à l'arianisme. Cette hérésie y est décrite à l'état cru; elle apparaît sous une forme plus étendue encore que celle du concile de Rimini, car elle dénie ouvertement au Saint-Esprit, non moins qu'au Fils, la divinité au sens propre. Ce n'est donc plus l'arianisme du temps des grandes luttes théologiques, mais bien celui qui florissait chez les peuples barbares installés dans l'empire romain. » La situation historique au sein de laquelle le psame doit prendre place est celle qui régna en Afrique à l'époque de la domination vandale. » Le psame décrit en effet les hérétiques de la même manière que les documents de la persécution vandale : ils détiennent solidement le pouvoir séculier et, forts de leur puissance matérielle, ils s'acharnent sur leurs sujets orthodoxes : *In fideles arianos non debemus formidare, qui nunc positi videntur in sæculi potestate et catholicos adfligunt perseverantes in fide* (vs. 290-292). Ils les privent de leurs églises, les écartent de l'armée : *non permittunt militare* (vs. 249), les dépouillent de leurs biens : *Noxio dant res alienas quas tollunt ab innocente* (vs. 246), les rebaptisent de force après leur avoir arraché un prétendu aveu de paganisme : *Baptisimum sanctum non metuunt iterare; catholicos jam fideles conpetunt Christum negare; docent falsum confiteri si quos valent in retire ut qui fuit christianus paganum se dicat esse* (vs. 67-72). Ils ne regardent pas à la qualité des recrues qu'ils ravissent à l'Église; ils vont jusqu'à admettre des criminels dans les rangs de leur clergé et dans les hautes charges : *Suscipiunt criminosos et provehunt in honore et incertasæ pollutos aræ faciunt servire.* »

L'ouvrage est désigné sous ce titre : *Abecedarium domni Fulgenti episcopi Ecclesie Ruspensis*; il n'y a pas lieu de contester cette attribution.

Bibl. — C. Lambot, *Un psame abécédaire inédit de S. Fulgence de Ruspe contre les Vandales ariens*, dans *Revue bénédictine*, t. XLVIII, 1936, p. 221-234.

H. LECLERCQ.

**PSENOSIRIS.** — Voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1425-1426.

**PTOLÉMÉES (COUPE DES).** — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1638-1642, fig. 1914. C'est un canthare de sardonix dont on trouvera une reproduction excellente dans la *Gazette des beaux-arts*, 3<sup>e</sup> période, t. XIX, 1898, p. 32, pl. hors-texte, gravure de G. Garen.

**PUDENTIENNE (BASILIQUE DE SAINTE-).** — I. L'emplacement. II. La légende. III. Les fouilles. IV. L'histoire. V. La mosaïque.

I. L'EMPLACEMENT. — Le site sur lequel s'élève la basilique de Sainte-Pudentienne est la colline du Viminal séparée de l'Esquilin par une étroite vallée, appelée *Vicus Patricius* qui, de la Subure, conduisait à la *porta Viminalis*. Le nom du *vicus* indique l'origine traditionnelle de ces lieux où Servius Tullius aurait obligé les familles patriciennes à construire leurs maisons.

Sur le versant du Viminal face à l'Esquilin, au pied de la colline, sous l'église Sainte-Pudentienne, de récentes explorations ont révélé à une profondeur assez notable des vestiges de très anciennes constructions en blocs de tuf, en *opus incertum* et des traces de pavement en mosaïque polychrome (*lithostroton*) d'un bon travail, ayant dû faire partie d'une riche habitation de l'époque républicaine. L'entrée s'ouvrait sur le *vicus Patricius* et l'habitation primitive fut restaurée et développée dans le courant du I<sup>er</sup> siècle et au début du II<sup>e</sup>, comme en témoignent des pans de mur en *opus reticulatum*.

Une transformation complète des bâtiments fut exécutée vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle lors de la construction de thermes pour lesquels on employa des briques dont l'estampille date des années 127 et 128 de notre ère. Ces thermes privés ont pu être ouverts au public payant; on peut les identifier avec ceux qui portent les noms de *Novatianæ* ou *Timolhinæ*, élevés sur la propriété de Novatus et de Timothée, fils d'un certain Pudens.

II. LA LÉGENDE. — Ce nom évoque tout un cycle légendaire. Ici se serait élevée la demeure du sénateur Pudens qui offrit l'hospitalité à saint Pierre, et qui serait le père de Novatus et de Timothée ainsi que de Pudentienne et Praxède. Il fut un temps où, tous les souvenirs topographiques étant brouillés ou éteints, on imagina que les deux basiliques de sainte Pudentienne et de sainte Praxède s'élevaient sur la demeure de Pudens. C'est chose bien difficile à croire puisqu'elles sont séparées par le *vicus Patricius*.

Les plus anciens documents relatifs à l'église Sainte-Pudentienne sont apocryphes et tendent à faire croire que vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle, le pape Pie I<sup>er</sup> donna à ce lieu de prière le nom de *titulus Pastoris*, qui était le nom de son frère<sup>1</sup>, nom qui fut échangé avec celui de *titulus Pudentis*. En l'état de nos connaissances on ne peut rien dire de certain<sup>2</sup>, mais c'est évidemment vers l'an 150 que le pape Pie I<sup>er</sup> érigea un titre domestique dans une des salles de l'habitation annexée aux thermes dont il a été question plus haut, c'est également ce que portent à croire les actes de saint Justin qui a vécu vers ce temps, et qui nous apprennent qu'il habitait *prope ad balneum cognomeno Timolinum*.

Voici la note que contient le *Liber pontificalis* dans la notice de Pie I<sup>er</sup> : *Hic ex rogatu beatæ Praxedis dedicavit ecclesiam thermas Novati, in vico Patricii, in honore sororis sue sanctæ Potentianæ, ubi et multa dona obtulit; ubi sæpius sacrificium Domino offerens ministrabat. Immo et fontem baptismi construi fecit, manus suas benedixit et consecravit; et multos ventientes ad fidem baptizavit in nomine Trinitatis.* « Cette note ne se rencontre que dans le *Valicanus 3764* et ses dérivés, ainsi que dans le *Laurentianus LXVI, 35*. Elle dépend d'un récit conservé dans ce qu'on appelle les *Acta SS. Pudentianæ et Praxedis*<sup>3</sup>. Ces *Acta* se composent de deux lettres et d'un appendice narratif. La première lettre est adressée par un prêtre Pastor à Timothée, disciple de saint Paul, évidemment la même personne que le Timothée des épîtres. Il y est dit qu'un certain Pudens (II Tim., IV, 21), disciple lui aussi de saint Paul, a, dès avant sa mort, changé sa maison du *vicus Patricius* en paroisse romaine (*titulus*), sous le nom de Pastor, l'auteur de la lettre; que ce Pudens étant venu à mourir, ses deux filles, Praxède et Pudentienne, ont donné leurs biens aux pauvres et se sont consacrées au service de Dieu et de l'Église dans le *titulus* fondé par leur père; que le pape Pie y a joint un baptistère et qu'il y a exercé souvent les fonctions épiscopales; que Novatus, frère de Timothée, étant mort peu

<sup>1</sup> Il y a une confusion visible, car le pape Pie était le propre frère de Hermas, l'auteur du *Pastor* (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HERMAS). — <sup>2</sup> J.-H. Parker, *The house of*

*Pudens in Rom*, dans *The archaeological Journal*, t. XXVIII, 1871, p. 41-49. — <sup>3</sup> Voir *Acta sanctorum*, mai t. IV, p. 299.

après, a laissé par testament tous ses biens à Pastor et à Praxède, la seule survivante des filles de Pudens. Timothée est consulté pour savoir s'il consent à cette dotation. Sa réponse affirmative est exprimée dans la seconde lettre. Enfin dans l'appendice narratif, Pastor raconte que les thermes de Novatus, dans le *vicus Laterilius*, furent échangés en un second titre sous le nom de Praxède. C'est évidemment la légende de fondation des *tituli Pudentis et Praxedis*<sup>1</sup>. »

III. LES FOUILLES. — Nous avons dit plus haut qu'à la profondeur de 9 mètres sous la basilique actuelle on a rencontré quelques fragments d'un pavement en mosaïque et un fragment de mur en réticulé ayant fait partie d'habitations patriciennes du temps d'Auguste ou même de la République. Ces restes sont indépendants de murailles souterraines dans lesquelles, en dehors de quelques substructions du Moyen Age, on peut distinguer trois groupes différents. Le premier est constitué par un triple appartement, situé sous les travées d'entrée de l'église, et appartenant à une maison de l'époque d'Hadrien ou d'Antonin. Les deux estampilles doliaires de 128 et 129, avec le nom de Pudens sont d'un grand intérêt. Sur cette maison s'embranchent quatre galeries peu postérieures et qui n'ont jamais servi que de substructions. Elles sont situées sous la nef de l'église. Plus à main gauche, il existe quatre autres galeries, dans lesquelles l'appareil à arêtes de poisson apparaît, mais qui ne sont pourtant pas d'un âge beaucoup plus récent que les premières. Mais il existe d'autres galeries encore, de manière à former un vaste réseau, dont seule la partie concernant Sainte-Pudentienne a été déblayée, et au-dessus duquel les thermes auront été construits. Ceci résulte de la présence de restes de conduites d'eau et d'un véritable système d'égouts, et se trouve confirmé par la découverte, sous le pavement de l'église, de vasques qui occupaient une grande salle voûtée renfermant un *nymphæum*. Les maçonneries de celle-ci, dans lesquelles se rencontre l'appareil en arête de poisson, sont contemporaines des substructions et remontent à l'an 150 environ. Cette salle fut effectivement convertie en église, comme le disait la tradition, et ses murs sont assez bien conservés pour qu'il soit possible de tenter une reconstruction schématique. Quelques fragments de son pavement en mosaïque existent encore. Sur ses deux côtés étroits la salle se terminait par un mur en exèdre. Celui du fond reçut au 1<sup>er</sup> siècle la mosaïque absidale bien connue. Pour pouvoir l'y fixer, le mur fut aveuglé, mais les baies qui l'ajouraient restent visibles au revers.

D'autres murailles du 1<sup>er</sup> siècle existent derrière ce mur absidal, en bordure de la *via Balbo* et ont été restaurées. Quant au mur en exèdre de l'autre extrémité du *nymphæum* devenu église, il disparut plus tard, par le prolongement de la nef. Rien ne révèle une transformation de la salle en église à une époque qui serait antérieure à celle où la mosaïque de l'abside fut exécutée (387 à 398), mais ceci ne prouve pas que la salle ne servait pas au culte déjà longtemps auparavant.

IV. L'HISTOIRE. — Vers le temps de la paix de l'Église ou peu après le titre domestique devint basilique. A partir du 1<sup>er</sup> siècle on lit ce titre sur une inscription de l'année 384, ce qui nous montre un clergé organisé<sup>2</sup> :

MIRAE · INNOCENTIAE · ADQ · EXIMIAE  
BONITATIS · HIC · REQVIESCIT · LEOPARDVS  
LECTOR · DE · PVUDENTIANA · QVI · VIXIT  
ANN · XXIII · DEF · VIII · KAL · DEC  
RICOMEDE · ET · CLEARCO · CON

On trouve une autre mention de ce même titre sur une inscription conservée au cimetière de Saint-Hippolyte :

LOCVS  
ROMVLI  
PRESBYTERI  
TITVLI PVD  
en]TIANAE.

Enfin sur la mosaïque qui décore l'abside : DOMINVS CONSERVATOR ECCLESIAE PVUDENTIANAE, ce qui n'excluait pas le nom de *titulus Pudentis* sur une inscription de l'année 528<sup>3</sup> :

+ HIC · REQVIESCIT · IN · PACE · HILARVS  
LICTOR TT PVUDENTIS  
QVI · VIXIT · ANN PL · M · XXX  
DEP SI IDVS IVL PC MABORTI V C.

De ces indications il est permis de rapprocher le dessin d'une mosaïque de la chapelle de Saint-Pierre, dessin dû à Ciacconio<sup>4</sup> sur lequel on lit :

MAXIMVS FECIT CVM SVIS

(voir *Dictionn.*, t. III, col. 43, fig. 2401). C'est peut-être un souvenir de Maxime et des thermes de Novatus que nous trouvons encore dans une inscription conservées au Vatican et sur laquelle on lit :

MAXIMVS HAS OLIM THERMAS  
DIVINAE MENTIS DVCTV CVM . . .

C'était sans doute un rappel de la restauration des thermes exécutée par les soins de Maxime dont on retrouve le nom sur une inscription qui témoigne que sous le pontificat de Sirice, elle fut renouvelée entièrement. Cette inscription fut coupée en deux au Moyen Age et les fragments prirent place sur les balustrades de l'ancien *presbyterium*, d'où ils furent retirés et rapprochés à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle<sup>5</sup> :

SALVO SIRICIO EPISCOPO ECLESIE  
SANCTAE ET ILICIO LEOPARDO ET MAXIMO  
PRESBB

(voir *Dictionn.*, t. v, col. 1133, fig. 4286).

Ces fragments sont aujourd'hui conservés au musée de Latran. Le pontificat de Sirice se place en 384-399. C'est alors que la décoration de la basilique fut entièrement renouvelée et, comme nous le disions, la mosaïque absidale existe encore.

Avec la mention du pontificat du pape Sirice 1<sup>er</sup> nous possédons ce texte que Suarez put lire sur le livre ouvert que tient saint Paul et qui nous apprend que la restauration de la mosaïque absidale fut entreprise entre 387 ou 390 et 398 :

FVND A	<i>perfecta</i>
LEOPARD	<i>hONORIO</i>
DO · ET · IC	<i>AVGVSTO IIII</i>
ILIO	<i>EVTY</i>
VALENTINIANO	<i>CIA</i>
AVG ET . . .	<i>NO</i>
	<i>COS</i>

Sous le pontificat du successeur de Sirice, le pape Innocent 1<sup>er</sup> (401-417), se place l'achèvement de la décoration dont témoigne ce texte restitué par De Rossi<sup>6</sup> :

SALVO INNOCENTIO EPISCOPO ILICIO MAXIMO ET . . .  
PRESBYTERIS LEOPARDUS PRESB. SUMPTU PROPRIO  
MARMORIBVS ET PICTURIS DECORAVIT

On possède des épitaphes de prêtres *tituli Pudentis* de 489<sup>7</sup> et de 528, nous venons de transcrire cette dernière.

<sup>1</sup> L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. 1, 1884, p. 133, note 8. — <sup>2</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 50-51; A. Petrucci, *La basilica di S. Pudenziana in Roma*, 1934, p. 5. — <sup>3</sup> De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1883, p. 107. —

<sup>4</sup> *Cod. Vatic.*, 5407, p. 82. — <sup>5</sup> De Rossi, *op. cit.*, 1867, p. 52; A. Petrucci, *op. cit.*, p. 6. — <sup>6</sup> De Rossi, *Mosaici cristiani*, 1899, d'après Panvinio. — <sup>7</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 60.

Avec le temps tous ces noms revivent et les souvenirs se complètent; on a retrouvé, en 1850, ce texte conservé au musée de Latran :

OMNIA QVAE VIDENTVR  
A MEMORIA SANCTI MAR  
TYRIS YPPOLITI VSQVE HVC  
SVRGERE TECTA ILCIVS  
PRESB SVMPTV PROPIO FECIT

Comme il se trouve que l'église de Saint-Hippolyte est située sur le *vicus Patricius*, il s'agit peut-être du prêtre Ilicius mentionné dans l'inscription qui précède.

Avec le temps l'*ecclesia Pudentiana* devint le *titulus Pudentianæ* ou *sanctæ Pudentianæ* ou *Potentianæ*. La première fois que cette dernière forme apparaît dans les signatures des conciles, c'est au concile romain de 745, sous le pape Zacharie. Dans la notice du pape Hadrien I<sup>er</sup> on trouve le *titulus Pudentis*, *id est ecclesia sanctæ Pudentiane* et ces deux appellations se lisent aussi dans celle de Léon III. De nouvelles restaurations furent exécutées sous Hadrien I<sup>er</sup> en 772-774, dont le monogramme se lisait sur l'arc triomphal; sous son pontificat, la voûte de la salle thermale fut démolie et l'église resta couverte par un plafond ou par une simple charpente apparente; la nef fut prolongée par delà l'ancien mur en exèdre jusqu'à la façade actuelle et des remaniements furent exécutés à certains piliers. Ensuite nouvelles retouches sous le pontificat de Grégoire VII, en 1079 et sous Innocent II, en 1210. Refaite complètement, en 1588, par le cardinal Gaetani, ce fut pour Panvinio l'occasion de prendre des notes qui sont utiles pour reconstituer l'état primitif (*Cod. Vat. 6780*).

V. LA MOSAÏQUE. — La basilique a conservé sa disposition antique, les douze colonnes furent, les unes au IX<sup>e</sup>, les autres au XVII<sup>e</sup> siècle, enfermées dans des piliers; tout l'intérêt artistique se rencontre dans la mosaïque de l'abside (voir *Dictionn.*, t. III, col. 35, fig. 2396; t. IV, col. 2225, fig. 3976; t. IX, col. 2504, fig. 8395; t. XI, col. 237-238, fig. 8524; col. 285-287). Cette mosaïque fut mutilée en 1588 par suite du rétrécissement de l'abside; l'adjonction d'un baldaquin entraîna la disparition de l'agneau placé aux pieds du Christ; en 1831-1832 presque toute la partie droite fut refaite. On voudra bien se reporter à la figure 8524 et à la description qui l'accompagne.

A part la décoration du mausolée de Sainte-Constance (voir *Dictionn.*, t. III, à ce nom), il n'existe pas à Rome de mosaïque plus ancienne que celle du *titulus Pudentis*. La date et l'interprétation de cette mosaïque ont été fort discutées. Aujourd'hui l'accord est fait sur la date et le sujet : le Christ parmi les douze apôtres. Un seul point reste litigieux, c'est l'identification des deux figures de femmes, debout, en arrière de saint Pierre et de saint Paul, tenant des couronnes à la main, précisément au-dessus des têtes des deux apôtres. De Rossi y voyait les saintes Praxède et Pudentienne qui ont un rôle important dans la tradition locale. L. Lefort<sup>1</sup> y reconnaît deux figures symboliques, l'Église de la circoncision et l'Église de la gentilité, comme dans l'église de Sainte-Sabine (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2227, fig. 3977) et les deux femmes en question couronnant les apôtres. L. Duchesne n'en croit rien et, selon lui, le geste est fortuit et s'explique, en tout cas, par la proximité du Christ auquel, suivant De Rossi, les couronnes sont présentées. Des figures dans cette attitude sont fréquentes dans les mosaïques anciennes tandis qu'on n'y voit jamais un personnage couronné par un autre que par Dieu lui-même, qui est alors représenté par une main sortant des nuages. Dans le cas présent, il y aurait presque inconvenance à ce que

les apôtres fussent couronnés, et cela en présence du Christ, par les Églises dont ils furent les fondateurs et les chefs.

J.-B. De Rossi et L. Duchesne croient donc que les couronnes sont présentées au Christ, mais Duchesne préfère voir les Églises de la circoncision et de la gentilité aux saintes Pudentienne et Praxède. « Que ces figures symboliques eussent place dans les mosaïques des églises de Rome, c'est ce que nous voyons par celle de Sainte-Sabine, qui n'a que trente à quarante ans de moins que celle de Sainte-Pudentienne. Il y a des différences, on le sait : à Sainte-Sabine, les légendes *ECLESIA EX CIRCVMCISIONE*, *ECLESIA EX GENTIBVS* excluent tout doute et chacune des deux femmes tient en main un livre ouvert, au lieu d'une couronne. Mais ce dernier détail vient de ce qu'elles ne sont pas groupées avec le Christ, comme à Sainte-Pudentienne; en revanche, comme à Sainte-Pudentienne, elles sont coordonnées aux apôtres Pierre et Paul. Il serait difficile de citer un seul exemple, du IV<sup>e</sup> ou du V<sup>e</sup> siècle, qui favorisât l'opinion contraire. Même au VI<sup>e</sup> et au VII<sup>e</sup> siècle, quand les saints éponymes des églises sont figurés dans les mosaïques de Rome, en compagnie des apôtres, on les voit toujours présentés au Seigneur par saint Pierre et saint Paul, ou du moins placés à la suite de ceux-ci et comme dans leur cortège.

« A Sainte-Pudentienne, la tradition nous présente deux femmes, Pudentienne et Praxède, comme ayant participé à la fondation de l'église. Mais avant de reconnaître ces deux saintes dans les figures de la mosaïque, il faudrait d'abord mesurer la valeur de la tradition qui les concerne. Son principal document, nous l'avons dit, est un recueil de pièces apocryphes, fabriqué à une date difficilement assignable. Par où on n'entend point dire que l'auteur ait inventé ses personnages; Praxède et Pudentienne sont des personnes réelles, dont les tombeaux étaient connus et vénéralés dans le cimetière de Priscille, encore que leurs noms n'eussent point été inscrits dans les anciens calendriers et les livres liturgiques de l'Église romaine. Mais autre chose est leur propre réalité, autre chose la réalité de leur histoire, telle que nous la lisons dans les pièces suspectes. Ce ne serait pas le seul exemple de récit imaginé d'après les noms et les monuments.

« Du reste la légende elle-même affirme que le premier fondateur de l'église fut Pudens père de Praxède et de Pudentienne; en ceci elle est confirmée par la dénomination de *titulus Pudentis*, que l'on rencontre dans les signatures des conciles romains de 499 et de 595, ainsi que dans une épitaphe de l'année 528. C'était la tradition ancienne : l'*ecclesia Pudentiana* dérivait son nom de Pudens, son fondateur. Et on ne voit pas pourquoi ce fondateur eût été négligé, dans la mosaïque de l'abside, au profit de ses filles<sup>2</sup>. »

Dans le texte qui accompagne la grande planche en couleurs de *Mosaici cristiani*, on a inséré un dessin où des teintes différentes permettent de reconnaître au premier coup d'œil les parties modernes. Ce dessin était exécuté avant qu'un document très exact sur les restaurations faites en 1831 et 1832 fût parvenu entre les mains de J.-B. De Rossi. Les indications qu'il apporte complètent sur quelques points mais vérifient le plus souvent les appréciations portées sur le dessin et fondées sur la seule inspection du monument.

VI BIBLIOGRAPHIE. — P. Adinolfi, *Roma nell' età di mezzo*, in-8°, Roma, 1882, t. II, p. 240. — D. Angeli, *Chiese di Roma, Guida storica e artistica*, in-16, Roma,

<sup>1</sup> L. Lefort, *Études sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne en Italie*, in-12, Paris, 1885. — <sup>2</sup> L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, t. VII, 1886, p. 4-5.

1903, p. 518. — M. Armellini, *Le Chiese di Roma dalle loro origini fino al secolo XVI*, in-8°, Roma, 1887. — L. Cré, *L'Éléona et autres sanctuaires de Jérusalem reconnus à Rome dans la mosaïque du XV<sup>e</sup> siècle de Sainte-Pudentienne*, dans *Terre sainte*, 15 février, 1<sup>er</sup> mars 1901; *Revue biblique*, 1913, p. 531-538. — P. Crostarosa, *Osservazioni sul mosaico di S. Pudenziana*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1895, p. 58-67. — B. Davanzati, *Divozione a S. Pudenziana ed alli santi tre mila martiri sepolti in detta chiesa con notizie della medesima*, Roma, 1713; 1731; *Notizie della basilica di S. Pudenziana*, Roma, 1725. — L. Duchesne, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 223; *Bulletin critique*, t. VII, 1886, p. 2-6. — A. Ferrua, *La chiesa di S. Pudenziana*, dans *Civiltà cattolica*, 1936, t. IV, p. 494-499. — L. Giampaoli, *Il nuovo prospetto della basilica di S. Pudenziana. Relazione artistico-storica*, in-12, Roma, 1872. — H. Grisar, *Il mosaico di Pudenziana a Roma, cogli edifici dei luoghi santi. Nuovi studi e scoperte*, dans *Civiltà cattolica*, série XVI, 1898, t. III, p. 722; t. XII, p. 473; *Analecta romana*, t. I, 1899, p. 564-576. — L. Lefort, *La mosaïque de Sainte-Pudentienne à Rome*, dans *Revue archéol.*, 1874, p. 96-100; *Nouvelles observations sur la mosaïque de Sainte-Pudentienne*, dans *Nuovo bull. d'arch. crist.*, 1896, p. 174-179. — O. Marucchi, *Basiliches et églises de Rome*, in-8°, Rome, 1902, p. 364. — J.-B. De Rossi, *I monumenti del secolo IV spettanti alla chiesa di S. Pudenziana*, dans *Bull. di arch. crist.*, t. V, 1867, p. 49-58, reproduit et retouché dans *I mosaici cristiani*, 1899, fasc. 13-14. — M. Van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IV<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle*, in-4°, Genève 1924, p. 63-66. — H. Vincent, dans *Revue biblique*, 1913, p. 535. — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 395, fig. 1317.

H. LECLERCQ.

**PUDICITÉ.** — Les païens, qui n'étaient pas trop enclins à louer autre chose que le plaisir, même sous son aspect le plus grossier, n'ont pu se tenir de rendre hommage à une vertu qui leur infligeait parfois d'humiliants échecs. Des textes hagiographiques qui sont bien loin d'être tous d'une historicité incontestable, nous les font voir poursuivant des vierges ou des épouses chrétiennes de leurs assiduités déshonnêtes et repoussés de façon inexorable, parfois même avec tant de rigueur que leur déconvenue les pousse à des vengeances sanglantes et aboutit au martyre. L'estime et la pratique de la chasteté conjugale et virgine a déjà fait l'objet de nos études (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1145-1174); ici nous ne ferons que grouper quelques textes épigraphiques qui témoignent quel cas on faisait de la pudicité.

A Rome, en 336; sur une tablette cimétériale placée sur un *cubiculum* par lequel il faut entendre un *loculus* :

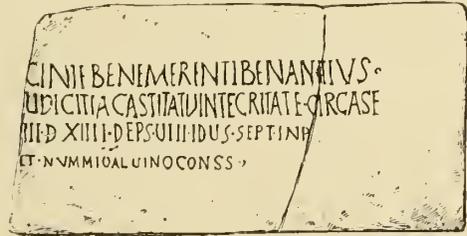
romaine d'origine, aujourd'hui au musée de Naples :  
**LABORVM AVTRIX CASITATIS SOCIA HIC  
 ERENES IN PACE QUIESCIT** ☩  
**D·P·D·III·KAL·OCT·IVLIANO Aug. IV et SalvSTIO·COS**

Cette inscription brisée en onze fragments a été publiée par morceaux et complétée progressivement.  
*Bibl.* — Fiorelli, *Catalogo del museo napolit.*, *Inscr. lat.*, 1865, à la ligne 1, il restitue : *cas[t]is; Mommsen, Inscr. regni neapol.*, n. 6744, 6368, 6745<sup>a</sup>, a, b; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Rom.*, t. I, n. 162, 170; et G. Gatti, dans le *Supplém.*, p. 48, n. 1513.

Ce ne sont pas les seuls exemples à citer :  
 A Rome, en 395 : ...TIVIVS CASTITATIS ...TANTE·PVDICITIAE... De Rossi, *op. cit.*, t. I, p. 185, n. 425.

A Rome : VNICAÆ CASTITATIS SORORI ET COMITI SVPER FINEM AMORIS DILIGENS MARI·TVM. *Notizie degli scavi*, 1912, p. 233.

A Rome, au cimetière de Prétextat, sous le 1<sup>er</sup> consulat de M. Nummius Albinus; sur une tombe prise dans le sol (*forma*), 1 m. 20 × 0 m. 50, haut. des lettres, 0 m. 022-0 m. 040 (fig. 10573).



10573. — Inscription du cimetière de Prétextat. D'après *Riv. di arch. crist.*, 1935, p. 235, n. 61, fig. 46.

....virGINIE BENEMERENTI BENANTIVS  
 ....PUDICITIA CASTITATU·INTEGRITATE CIRCA SE  
 ...M·III·D·XIII·DEFS·VIII·IDUS·SEPT·IN·P  
 ....ET·NVMMIO ALUINO CONSS·

*Bibl.* — E. Josi, *Le iscrizioni datate*, dans *Riv. di arch. crist.*, 1935, p. 235, n. 61, fig. 46; remarquer les u de forme onciale.

A Rome, en 406 : ...castA VERECVNDQ SERVABIT IVRA CVBILI... De Rossi, *Inscr.*, t. I, p. 240, n. 566.

A Rome, en 368 : IVSTITIAE FACIES PVDOR INTEGRER OMNIS HONESTAS·CASTA MARITALI SEMPER DEVINCTA PVDORE ☩MORTIS ONOS... De Rossi-Gatti, *Supplém.*, p. 68, n. 1590.

A Rome : IN QVA FVIT INIMITABILIS CASTITAS. *Cod. Vatic. 9073*, fol. 507.

A Rome, au cimetière de Sainte-Sotère : (*Hilariti*)tati virginiae suae Probitianus queius fidelitatem et castitate(m) et bonitate(m) omnes vicinales experti

B · M

CVBICVLVM·AVRELIAE·MARTINAE CASTISSIMAE ADQVE PVDI  
 CISSIMAE FEMINAE QVE FECIT·INCOIVGIO ANN·XXIII D·XIII·  
 BENEMERENTI·QVE VIXIT·ANN·XL·M·XI·D·XIII·DEPOSITIO EIVS  
 DIE·III·NONAS·OCT·NEPOTIANO·ET FACVNDQ CONSS·IN PACE

*Bibl.* — C. Fea, *Frammenti di Fasti*, p. LXXXIX; G. Marchi, *Monumenti primitivi*, p. 101; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. I, p. 41, n. 45.

A Rome, en 362, au cimetière de Calliste : PVDICA CESSAVIT (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 964).

A Rome, en 363, pierre cimétériale, certainement

sunt quae annis n(umero) VIII absentia virgini(i) sui suam castitatem custodivit unde in hoc loco sancto deposita est III kal. febr

De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XXIV·XXV n. 4, p. 168.

A Rome en 569 : au museo nazionale :

NOTA PVDICITIA  
 VIXISTI SAPIENS  
 HAEC BONAE CONIVGIS VRNAM  
 FELICIS SORTIS MEMORI

HIC·REQ·IN·P·STHEFANA TEMP·ON·IVSTINI ANN·IIII·IND·SEC·D·S

*Bibl.* — R. Paribeni, *Inscrizioni cristiane inedite*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1910, p. 13, n. 6.

A Carthage :

D·M·S·TANNONIA ·ANNI  
BONIA ·CONIVNX ·DVLCISSI  
MA·ET·RARISSIMA·INCOMPA  
RABILIS·FEMINA·CASTITATIS  
ET·FRVGALITATIS·ET·PVDICI  
TIAE·ET·DISCIPLINAE·ET  
OMNIVM·BONORVM ·EXEM  
PLVM·VIX·ANN·XXXII·ET·  
HIC·CVM·SVA·SOCRV·SIMI  
LI·CASV·EREPTA·BENE·QVIES  
cit. . . . . VS·VICTORICVS  
. . . . . CITO DESE . . . . .

La belle-fille et la belle-mère reposaient côte à côte emportées probablement par le même mal, peut-être le fléau de la peste qui fit tant de victimes à Carthage en 252-254.

*Bibl.* — O. Marucchi, *Scavi di Carthagine* dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1907, p. 332.

A Aouste-en-Diois, près de Crest (et non à Aoste), le texte donné déjà dans *Dictionn.*, t. 1, col. 2492, fig. 822.

H. LECLERCQ.

**PUELLA, PUER.** — *Puella* est un diminutif de *puera*. Saint Isidore de Séville nous dit que *Puella* est *parvula*, quasi *pulla*<sup>1</sup>. Le terme s'entend depuis le plus jeune âge jusque bien au delà de l'adolescence. Chez les auteurs ecclésiastiques, le terme sert aussi à désigner une vierge consacrée à Dieu, ce que nous lisons sur deux inscriptions de la Gaule :

*Aisbergu puella Deo placita*<sup>2</sup>, en 491.

*Eusebia sacra Domino puella, cuius probabilis vita instar sapientium puellarum sponsum emeruit habere Christum*<sup>3</sup>.

A Lyon, une belle inscription typique du v<sup>e</sup> siècle (voir *Dictionn.*, t. x, col. 273, n. 8290) nous offre cet exemple<sup>4</sup> :

IN HVC LOCO REQVIEVIT LEVCADIA  
DEO SACRATA PVELLA QVI VITAM  
SVAM PROVT PROPOSVERAT  
GESSIT QVI VIXIT ANNOS XVI TANTVM  
BEATIOR IN DNO CONDEDIT MENTEM  
PTS CONSV THEVDOSI XIII



Nous pourrions encore citer bien d'autres exemples de ce sens du mot *puella*, en Gaule, en Afrique<sup>5</sup> et ailleurs.

*Puer* présente plusieurs significations, ou bien ce mot désigne les enfants dans la famille naturelle, ou bien les serviteurs dans la famille domestique sans distinction d'âge<sup>6</sup>, ou il désigne un être du sexe mâle, un « garçon », par opposition à la *puella*.

Le terme s'applique non seulement à un enfant ou à un adolescent mais encore à un adulte. Nous en trouvons maints exemples dans les inscriptions chrétiennes, par exemple : *PVER FANCHAFIVS qui...*

<sup>1</sup> S. Isidore, *Etymologiae*, I, XI, 11, 12. — <sup>2</sup> E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 388. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, t. II, n. 392. — <sup>4</sup> Id., *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, 1890, p. 85, pl. III. — <sup>5</sup> P. Monceaux, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1904, p. 241; A. Merlin, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1916, p. CLXX; cf. Merlin et L. Poinsot, *Les inscriptions d'Uchi*

*vixit annos XX et menses octo et dies xij*<sup>7</sup>, ou bien encore<sup>8</sup> au cimetière de Cyriaque :

FLAVIIS LVPICINO ET IOBI  
NO CONS·VII IDVS IVNIAS  
DECESSIT DE SECVLVM  
PVER VICTORINVS QVI  
BIXIT ANNVS XXXVII, M·X  
D·X ET CVM VXORE  
FECIT ANVS II·M·III  
DP·V IDVS IVNIVS VENE  
MERENTI IN PACE



*Puer Victorinus, qui bixit annus xxxviii, m. x, d. x, et cum uxore fecit anus duo.*

Nous entendons le Sauveur s'adresser à ses apôtres en leur disant : *Pueri* (en grec *παιδία*), *numquid pulmentarium habetis?* (Joa., XXI, 5). Il est plus curieux encore de lire le mot *puer* appliqué à un adulte récemment baptisé pour évoquer l'innocence reconquise<sup>9</sup> : *Urso et Polemio cons. natus puer nomine Mercurius, d. IIII kal. aprili, depositus vij kal. sept., qui vixit ann. xxiii, m. vij, d. xv, bene m. in pace.*

Les exemples abondent dans l'épigraphie. A Fano, en Italie (Fanum Fortunæ)<sup>10</sup> :

HIC IACET PVV  
ER TAVRINVS  
ANN·XVIII·FILI  
VS·AVF·CRAE  
DE·INVICTOS·

SEN  $\frac{P}{W/A}$



Rappelons enfin l'építaphe de *Helias, argentarius* mort à 35 ans et 23 jours<sup>11</sup> (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1187). Dans les codes barbares et, en particulier, dans la loi salique, le *puer* est un serviteur dont la condition est rapprochée de l'état servile ; mais quand Grégoire de Tours parle de *pueri* qui sont produits comme champions des Alamans et des Vandales, on doit les regarder comme de condition libre ; c'est ainsi que le *puer regis* est presque assimilé au *conviva regis*.

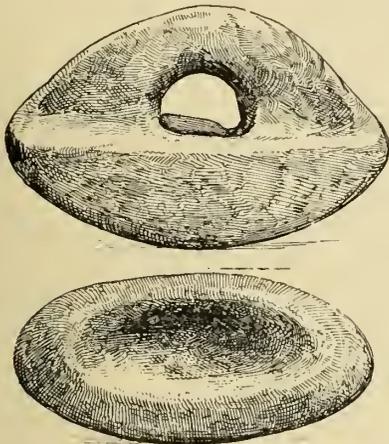
H. LECLERCQ.

**PUGILLARIS.** — L'objet que nous allons décrire ne porte aucun symbole chrétien, mais il est trop usuel pour que des chrétiens n'aient pas fait usage d'instruments semblables. Il a été trouvé à Rapidum (Algérie), en 1926, et se compose d'une sorte d'œuf allongé en terre cuite rouge, mesurant 0 m. 093 de longueur, 0 m. 045 de largeur, 0 m. 04 de hauteur (fig. 10574). Dans le sens de la longueur il est creusé sur une face d'une cavité longue de 0 m. 055 et profonde de 0 m. 015, il présente en outre une petite encoche sur un des côtés longs. Il semble que pour en faire usage il a fallu placer l'index replié dans la cavité, l'extrémité du pouce dans l'encoche et frotter avec la surface recourbée qui se trouve du côté opposé à la cavité.

Un autre outil du même genre mais de forme un peu différente a été trouvé à Tébessa. il est en terre cuite blanchâtre, a la forme d'un fer à repasser dont la surface inférieure serait très convexe ; il mesure 0 m. 10 de longueur, 0 m. 06 de largeur, 0 m. 063 de hauteur, poignée comprise. La destination de ces objets a été

*Majus*, p. 101, n. 3. — <sup>4</sup> Différents exemples dans les évangiles : Matth., VIII, 6, 9; XII, 18; Joa., XXI, 9. — <sup>5</sup> Bosio, *Roma sotterranea*, p. 601. — <sup>6</sup> De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 103, n. 193. — <sup>7</sup> Id., *ibid.*, t. I, p. 43, n. 49. — <sup>8</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 6289; fig. 5-6 de *invictos sen(tiores)*. — <sup>9</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9161; De Rossi, *op. cit.*, t. I, p. 236, n. 558.

parfaitement déterminée, ce sont des polissoirs et celui de *Rapidum* porte encore le nom de son propriétaire en écriture cursive : *Pvg·L·ROGVIA* || NI. Ce sont des *pugillares* en usage dans les écoles et chez les particuliers. On s'en servait pour effacer les notes prises sur les tablettes de cire. A cet effet on pouvait appuyer sur la cire avec la palette qui terminait le *stylus* ou bien recourir à ce polissoir ou frottoir qui permettait d'effacer les notes prises bien plus rapi-



10574. — Pugillaris.

D'après *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1927, p. 227, n. 1 et 2.

dement en égalisant la surface. En somme ce petit outil rendait les services qu'une éponge rend de nos jours encore aux écoliers pour effacer leur ardoise<sup>1</sup>.

H. LECLERCQ.

**PUITS.** Origène a rassemblé quelques-uns des principaux passages de l'Écriture où les puits et les citernes inspirent des interprétations symboliques et spirituelles; sans être venu jamais à Rome et sans avoir visité la catacombe de Calliste il explique heureusement le sens mystique d'une fresque du cubicule A<sup>3</sup> des « Chambres des sacrements » (voir *Dictionn.*, t. III, col. 153, fig. 2446 à droite). On y voit un homme tirant d'un puits un seau qui est vide, tandis que sur un plan plus élevé, un docteur assis tient un livre ouvert<sup>2</sup>. Ce livre est celui de la parole divine dont le Sauveur disait à la Samaritaine : *Qui biberit ex aqua, quam ego dabo, non sitiet in æternum*<sup>3</sup>. On pourrait facilement grouper les textes qui font allusion aux eaux courantes où le fidèle se désaltère. Rappelons seulement l'hygogée de Domitille dont le vestibule contenait un puits indispensable aux rites liturgiques (voir *Dictionn.*, t. I, col. 809, fig. 173 F; col. 811, fig. 174), ce qui, de très bonne heure, fut le cas de tous les édifices chrétiens.

Il n'est pas possible d'entrer ici dans une énumération de tous les monuments de cette espèce que nous connaissons, malgré l'intérêt qui s'y attache et dont il serait intéressant de retrouver la décoration. Sur les épistyles de la citerne établie dans le vestibule du monastère de Pammachius à Porto, on lisait cette sentence : *QVISQVE SITIT VENIAT CVF!ENS HAVRIRE*

*FLVENTA* (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BÉNITIER). D'autres avaient simplement une décoration cruciale, florale, etc. (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1586, fig. 6800). Une plaque d'ivoire byzantin nous montre l'épreuve des eaux amères (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 534, fig. 8605) qui se passe auprès d'un puits<sup>4</sup>; mentionnons pour terminer une margelle de puits de la villa Altoviti, sur la rive droite du Tibre, portant cette inscription en caractères du VIII<sup>e</sup> ou du IX<sup>e</sup> siècle : *De donis Dei et sancti Marci Johannes presbyter fie(ri) rogabil. Omnes sitiente(s), benite ad aqua(s) et si quis de ista aqua pretio tuleri(t) anathema sit*<sup>5</sup>.

H. LECLERCQ.

**PUNIQUE.** — En Afrique, le grec a connu une période de large expansion<sup>6</sup>, mais le punique y était solidement implanté dès avant la conquête romaine et jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle, il s'y parlait encore couramment dans tout le pays. Dans les villes, il se réfugiait probablement dans les classes inférieures de la population. Les allusions de saint Augustin au punique sont sans nombre<sup>7</sup>; mais, comme les autres textes qu'on cite d'ordinaire à ce sujet, elles ont trait presque toujours aux campagnards ou aux habitants des petites villes, sans qu'on puisse dire si elles visent jamais la pratique de Carthage. Ce qui paraît certain c'est que les anciennes langues usitées en Afrique ne furent pas supprimées par l'invasion du latin. On continua à y parler le libyque et le punique. Quant à la proportion de ceux qui s'en servaient par rapport à ceux qui parlaient latin ou grec, nous ne la savons pas, et il est probable que nous ne la saurons jamais. Avancer, ainsi qu'on l'a fait, que « c'est surtout en punique que se fit en Afrique la prédication chrétienne », c'est une affirmation qui ne s'autorise pas d'un seul texte. Sans doute le christianisme dut être prêché en punique à ceux qui ne comprenaient que cette langue, et il est probable qu'on fit pour eux des recueils de prières et comme une sorte de catéchisme en cette langue. Il restait encore de ces *christiani punici* à l'époque de saint Augustin et il cite avec complaisance une définition qu'ils donnent du baptême et qui lui semble venir de la tradition apostolique<sup>8</sup>. A propos de la diffusion du latin à Hippone, le saint semble se contredire. Il laisse entendre dans ses *Confessions* (I. XIV) que tout le monde le parle et qu'on l'apprend *inter blandimenta nutrium*. Au contraire, il dit ailleurs (*Epist.*, LXXXIV) que la prédication évangélique souffre par le manque de gens qui parlent latin : *Cujus (latine lingue) inopia in nostris regionibus evangelica dispensatio multum laborat*. Évidemment il ne veut pas dire qu'on ne le sait pas, mais qu'on ne le sait pas assez bien pour prêcher en cette langue. Seule une infime minorité ne parlait que le punique. Il n'est question nulle part d'une traduction de la Bible en punique.

H. LECLERCQ.

**PUPITRE.** — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1330-1347, au mot AMBON; t. VIII, col. 2493-2496, au mot LÉGILE.

**PURGATOIRE.** — Aux témoignages épigraphiques de cette croyance parmi les fidèles que nous avons rapportés (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 427-456), nous ajouterons ce qui suit.

En regard des formules affirmatives de l'introduction immédiate de l'âme en paradis, ce que nous lisons

<sup>1</sup> E. Albertini, *Objet de terre cuite, pugillaris, trouvé à Rapidum*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1927, p. 214-217. — <sup>2</sup> J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, 1903, pl. 29, n. 2. — <sup>3</sup> Joa., IV, 13. — <sup>4</sup> *Byzantion*, t. I, 1924, et le commentaire d'Ainalof. — <sup>5</sup> Le mot *pretio* devant être rapporté au vendeur plutôt qu'à l'acheteur a été employé ici au lieu de *pretium*. — <sup>6</sup> P. Monceaux, *Les Africains, étude sur la littérature latine d'Afrique*, in-12, Paris, 1894, p. 59 sq., 81-85, 90 sq., 102,

115; J. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 199-201. — <sup>7</sup> S. Augustin, *Confessiones*, I, I, c. XIV, XXIII, *Enarr. in psalm.*, CXXIII, 8; *In epist. Joann. ad Parthos*; tract. II, 3; *Epist. ad Romanos. inchoata expositio*, n. XIII; *Epist.*, XVII, 2; CVIII, 14; *Serm.*, CXIII, 2; *Retract.*, II, 3; Paul Orose, *Hist.*, I, V, c. XI; Rufus Festus Avienus, *Oræ merit.*, vs. 267-269, 345-347; Aurelius Victor, *Epist.*, XX; cf. P. Monceaux, *op. cit.*, p. 37 sq., 102 sq.; J. Toutain, *Cités*, p. 201-204, = <sup>8</sup> *Serm.*, CLXVII.

très souvent sur les épitaphes, c'est l'expression de la crainte du retard et l'appel à la miséricorde divine. Ceux-là ne sont pas entrés de droit dans la demeure céleste pour qui les survivants implorent : « Qu'il repose en paix! Qu'il vive en Dieu! Qu'il soit reçu dans le Christ! » Mais l'affirmation de J. Spon a la couleur d'un défi qu'il faut relever et auquel il faut répondre. Il a ouvert la *Roma sotterranea* de Bosio et il a lu, page 105, sur un marbre du v<sup>e</sup> siècle, cette formule : *acceptus est apud Deum* qu'il cite comme une négation formelle du purgatoire. Que n'a-t-il poursuivi sa lecture, il eût lu, page 407 :

## OPTATVS IN PACE REQVIESCAT

et cette forme optative reparait des centaines de fois : *Lea, bene quiescas*<sup>1</sup>! — *Spiritus tuus bene requiescat*<sup>2</sup>! — *Accepta sis in Christo*<sup>3</sup>! — *Suscipiat in pace*<sup>4</sup>! — *Spiritus in bono quiescat*<sup>5</sup>!

D'innombrables exemples — et le mot n'est qu'exact — nous montrent les premiers fidèles priant pour le repos éternel des défunts, pour leur admission au sujet de la paix : *Vivas in Domino Jesu! Vives in Deo! Vivas in Christo! Vive in eterno! In pace Domini dormias! In pace zetes (=vivas)! Vivas in Deo et roga! Lætaris in pace! Viva sis cum fratribus tuis! Vivatis in Deo*<sup>6</sup>! *Vivas in Christo*<sup>7</sup>! *Vive in pace! Vive in Deo*<sup>8</sup>! Sur des marbres de Saint-Ambroise de Milan : *In Christo vives! Deus, te precor ut paradysum lucis possit videre! In pace estote*<sup>9</sup>. — *Sotus Deus defendat animam tuam*<sup>10</sup>! — *Pax tecum sit! Vivat in Deo! In pace domini*<sup>11</sup>.

Il est une expression qui fera l'objet d'une étude particulière, mais que nous ne pouvons omettre de rappeler ici; c'est la formule : *In refrigerio* que nous lisons sous toutes ces formes : *In refrigerio et in pace*<sup>12</sup>; *In refrigerio anima tua*<sup>13</sup>; *In pace et in refrigerio*<sup>14</sup>. A la messe nous demandons pour les défunts le *locus refrigerii, lucis et pacis*. Rappelons aussi la célèbre vision de sainte Perpétue qui voit son jeune frère Dinocrates souffrant, puis *refrigerantem* (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 415-416).

Ici encore, reparait l'optatif : *Spiritum vestrum Deus refrigeret! Tibi Deus refrigeret*<sup>15</sup>! *Deus refrigeret spiritum tuum*<sup>16</sup>! *Deus tibi refrigeret*<sup>17</sup>! *Cujus spiritus in refrigerium suscipiat Dominus*<sup>18</sup>! Voici celle-ci qui est datée de 291 :

✠ EX VIRGINIO TVO BEN  
EMECO VIXISTI LIB·ENI C  
ONIVGA INNOCENTISSI  
MA CERVONIA·SILVANA  
5 REFRIGERA CVM SPIRITA  
SANCTA·DEP KAL APR TIBERI  
ANO II ET DIONI COSS

*Ex virginio tuo bene me[cum] vixisti libent[er] coniuga innocentissima Cervonia Silvana refrigera cum spirita sancta dep[osita] kal[endas] apr[il]is Tiberiano II et Dion[c] coss*<sup>19</sup>.

Souvent l'épithète exprime d'une façon positive ce qui, dans l'esprit des survivants, n'est encore qu'un espoir; comme nous-mêmes disons quelques instants après la mort d'un parent respecté et chéri : « Il est allé près du bon Dieu ». Sur une inscription de Velletri

<sup>1</sup> Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 571. — <sup>2</sup> Boldetti, *Osservazioni*, p. 431. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, p. 432. — <sup>4</sup> Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 456. — <sup>5</sup> L. Perret, *Catac. de Rome*, t. v, pl. xxvi. — <sup>6</sup> Boldetti, *op. cit.*, p. 266, 340, 344, 417, 418-419, 572. — <sup>7</sup> Bosio, *op. cit.*, p. 509. — <sup>8</sup> Marangoni, *Acta di Victorini*, p. 90, 129. — <sup>9</sup> Passionei, *Iscrizioni antiche*, p. 119, n. 52. — <sup>10</sup> L. Perret, *op. cit.*, t. v, p. 70, n. 6. — <sup>11</sup> E. Le Blant, *op. cit.*, t. I, n. 329 a, 336 c. — <sup>12</sup> Gruter, *Corp.*, p. MLVII, n. 10. — <sup>13</sup> Fabretti, *op. cit.*, c. VIII, n. 5. — <sup>14</sup> Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 122. — <sup>15</sup> Boldetti, *op. cit.*, p. 417, 418.

nous lisons : « Les cieux se sont ouverts pour toi<sup>20</sup>! » et il s'agit d'un néophyte mort dans les aubes baptismales; sur une inscription de Cologne on nous dit que la défunte est entrée aussitôt au ciel; or, il s'agit d'un enfant de cinq ans<sup>21</sup>. Pour tous les deux il était permis de croire à leur entrée dans le ciel.

« J'ai vu, à la catacombe de Saint-Calliste, disait Edm. Le Blant, comment la foi dans l'efficacité des prières pouvait rassurer les vivants sur le sort de ceux qu'ils avaient aimés. Un pèlerin, descendu dans cette crypte à une époque voisine du iv<sup>e</sup> siècle, se prosterner à chacune des tombes saintes dont elle est remplie. Là, il pense à ceux qui ne sont plus<sup>22</sup>. Il a perdu une épouse ou une sœur appelée Sophronie et il trace sur la paroi de la crypte : « Sophronie, puisses-tu vivre en Dieu! » Une autre tombe l'arrête, il trace la même prière; enfin il pénètre dans la crypte des papes martyrs, il prie encore, se relève, et cette fois, il écrit : « Sophronie, tu vivras en Dieu! »

J. Spon s'étonne de ne pas lire sur les épitaphes anciennes la mention « du remède des âmes que les épitaphes modernes souhaitent aux défunts »; nous autres, aujourd'hui, nous étonnons de sa surprise et de sa question. Les âmes retenues dans le purgatoire peuvent être secourues par l'intercession des prières et les bonnes œuvres des survivants. Les bonnes actions du défunt lui-même lui sont comptées pour hâter sa délivrance, c'est ce dont témoignent une multitude de documents antiques tels que donations, testaments où sont consignées les œuvres de miséricorde accomplies par le défunt ou en son nom *pro remedio animæ* et cela bien avant le vi<sup>e</sup> siècle. Prudemment, toutefois, il se confine sur le terrain de l'épigraphie qui lui est plus familier, mais sa prudence n'empêche pas les documents d'affirmer la préoccupation du remède de l'âme dont témoignent les conciles de Rome, 502<sup>23</sup> et 504<sup>24</sup>, de Paris, 557<sup>25</sup>, et beaucoup plus tôt, une lettre de saint Paulin de Nole, datée de 397 et adressée à son ami Pammachius qu'il félicite d'avoir, par des aumônes, pourvu au remède de l'âme de Pauline : *Remediis salutaribus et vivis operibus, hoc est eleemosynis prosecutus... exsequias honorasti*<sup>26</sup>.

Mais l'épigraphie n'est pas muette, elle nous apprend l'œuvre de miséricorde accomplie par une chrétienne, une Gallo-Romaine de Briord, dont l'épithète porte cette formule<sup>27</sup> :

HIC REQVIESCET  
IN PACE BONAE  
MEMORIAE ARENBERGA  
QVI VIXIT ANNOS XXVIII  
OBIET IN PACE VIII  
KALENDAS MAIAS  
AVIENO VEPO CLA  
RISSIMO CONSOLE  
HIC RELIQVIT  
LEVERTO PVERO  
NOMINE MANNONE  
PRO REDEMPTIONEM  
ANIMAE SVAE

*Hic requiescit in pace bonæ memoriæ Arenberga quæ vixit annos xviii; obiit in pace vij kalendas maias, Avieno viro clarissimo consule. Hæc reliquit libertum*

— <sup>20</sup> Lupi, *Epitaph. Severæ*, pl. XVII. — <sup>21</sup> Perret, *op. cit.*, t. v, pl. LXI, n. 8; t. VI, p. 177. — <sup>22</sup> Muratori, *Novus thesaurus*, p. 1922, n. 1. — <sup>23</sup> Boldetti, *op. cit.*, p. 87. — <sup>24</sup> Cardinali, *Iscrizioni Velitane*, p. 201. — <sup>25</sup> Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 469. — <sup>26</sup> Correspondant, 25 juin 1858, p. 299. — <sup>27</sup> *Syn. roman.*, IV, can. 4, dans Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1335. — <sup>28</sup> *Syn. roman.*, VI, dans Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1373. — <sup>29</sup> *Conc. Paris.*, III, can. 4, dans Labbe, *Concilia*, t. v, col. 816. — <sup>30</sup> S. Paulin, *Epist.*, XIII, 3, *Ad Pammachium*. — <sup>31</sup> E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 374.

*puerum nomine Mannonem, pro redemptione animæ suæ.* Il s'agissait d'une manumission par testament (voir *Dictionn.*, t. 1, au mot AFFRANCHISSEMENT) « pour la rédemption de l'âme d'Arenberga ». Le consulat d'Avienus nous reporte à 450, à 501 ou à 502, et J. Spon a perdu son défi.

H. LECLERCQ.

**PUTIPHAR.** — Ce personnage ne tient aucune place dans l'archéologie chrétienne; il y est représenté par sa femme, de fâcheuse mémoire. « Or, lisons-nous dans la Genèse, il arriva un jour que Joseph étant entré dans la maison et y faisant quelque chose sans que personne fût présent, sa maîtresse le saisit par son manteau et lui dit : « Dormez avec moi ». Alors Joseph lui laissant le manteau entre les mains s'enfuit et sortit de la maison (Gen., xxxix, 7). » Cet épisode a inspiré un des miniaturistes de la Genèse de Vienne et ce feuillet a conservé beaucoup de fraîcheur et d'éclat. Il est divisé en deux registres. En haut, à gauche, une salle circulaire dont le fond se compose de colonnes; la femme de Putiphar, parée, s'empare du manteau de Joseph qui s'en dégage et prend la fuite par la porte ouverte. Le reste est occupé par des scènes d'intérieur, où la femme de Putiphar reparait deux fois parmi des servantes et des enfants.

Cette miniature a été reproduite dans Hartel et Wickoff, *Die Wiener Genesis*, pl. xxxi, dans A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, t. 1, p. 217, fig. 119, et dans H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. 1, pl. cxcv.

L'incident se poursuit au feuillet suivant : « Lors donc que son mari fut rentré, elle lui montra ce manteau. » Putiphar est de retour, on le voit entrer dans la maison où sa femme, flanquée d'une duègne, lui fait accueil, tandis que la duègne présente la pièce accusatrice : le manteau.

Cf. H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. 1, pl. cxcvi.

H. LECLERCQ.

**PUY-EN-VELAY.** — Sur les origines de cette Église et sa liste épiscopale, voir *Dictionn.*, t. ix, col. 1399-1401.

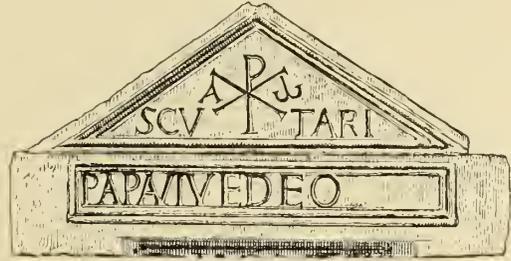
En ce qui concerne la liste légendaire qui s'ouvre par un prêtre Georges, compagnon de voyage de saint Front et envoyé avec lui par saint Pierre, mort en chemin; ressuscité, on en fit le premier évêque du Puy, mais on ne peut dire à quel moment. La légende périgourdine de saint Front, au x<sup>e</sup> siècle (fin), parle de Georges comme d'un prêtre, et ne parle pas de son envoi au Puy. Cependant la collégiale de cette ville se disait en possession de ses reliques. On a pu faire voir, grâce à une série de documents la plupart inédits, qu'à partir d'une époque antérieure à 1168 jusqu'à nos jours, l'identité des susdites reliques est incontestable. Mais il n'en est plus de même pour la période qui précède; et, vraisemblablement, ni le chapitre de Saint-Georges-du-Puy, ni le chapitre de Saint-Georges de Saint-Paulien, qui prétendaient tous deux conserver intactes et dans leur entier les reliques de leur commun patron, n'étaient en réalité en possession des véritables restes de saint Georges<sup>1</sup>.

Le trésor de la cathédrale du Puy conserve la Bible de Théodulfe d'Orléans. Reliure en velours rouge à clous paraissant du xvi<sup>e</sup> siècle environ; 0 m. 325 × 0 m. 235, contenant 348 feuillets; les cahiers sont de 10 feuillets, numérotés à l'angle supérieur de leur premier feuillet, en lettres grecques de Α à ΚΘ, la numérotation recommence après les évangiles, écriture sur deux colonnes de 62 à 63 lignes. A comparer au ms. Paris, lat. 9380 et cf. L. Delisle, *Les bibles de Théo-*

*dulfe*, 1879; *Le cabinet des manuscrits*, t. iii, p. 21; *Album patéographique*, 1887, pl. xviii; Ph. Hedde, dans *Annales de la Soc. d'agric. du Puy*, 1839; *Recueil de fac-similités à l'usage de l'École des Chartes*, n. 126; S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1893, p. 171, 331, 341, 344 sq.

Sarcophage (voir *Dictionn.*, t. vii, col. 2662-2663, fig. 6324).

Inscription déjà mentionnée à propos de la liste épiscopale (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 1400; t. xiii,



10575. — Inscription du Puy.  
D'après Le Blant, *Inscriptions de la Gaule*,  
t. II, pl. LXXV, n. 450.

col. 1104), elle rappelle le souvenir de l'évêque Scutarius (fig. 10575). La pierre est opisthographe et porte au revers le nom d'une divinité topique et d'un empereur :

ADIDONI ET AVGVSTO  
SEX TALONIVS MVSICVS D S PP

*Bibl.* — Ad. Michel, *L'ancienne Auvergne et le Velay*, pl. c1; Fr. Mandel, *Le Velay*, p. 164; Aymard, *Les origines de la ville du Puy*, dans *Congrès scientif. de France*, 1856, t. II, p. 338; *Recherche des inscriptions inédites ou peu connues*, p. 15; *Antiquités gallo-romaines découvertes au Puy*, p. 10, 43; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 346, n. 572, pl. LXXV, n. 450.

H. LECLERCQ.

**PUY-DE-GAUDY.** — Commune de Sainte-Feyre, près de Guéret (Creuse). Cette localité a possédé un cimetière depuis les temps mérovingiens jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle : entre deux tombes on trouva une dalle de 1 m. 30 de long et 0 m. 28 à la tête, 0 m. 24 aux pieds, 0 m. 12 d'épaisseur; ces dimensions permettent de croire que cette dalle abritait un mort déposé entre deux cercueils. Le texte paraît être :

DODOLENVS FILF PPO

Peut-être : *Dodolenus filius Eppo*. Ces deux noms se rencontrent dans les textes mérovingiens.

*Bibl.* — J.-B. Thuot, *L'inscription du Puy-de-Gaudy*, dans *Mém. de la Soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse*, t. IV, 1862, p. 273; De Cessac, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1874, p. 115, 116; *L'oppidum du Puy-de-Gaudy*, dans *Congrès scientif. de France*, XLII<sup>e</sup> session, p. 23; J.-B. Thuot, *Note relative à une inscription funéraire trouvée au Puy-de-Gaudy*, dans *Revue des Soc. sav. des départements*, VI<sup>e</sup> série, t. 1, 1875, p. 133-134; E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscr.*, 1892, p. 215, n. 228.

H. LECLERCQ.

**PYRAMIDES.** — Dicuill, auteur irlandais du ix<sup>e</sup> siècle, écrit que les pyramides étaient au nombre de sept et que leur destination consistait à servir de greniers d'abondance afin de conserver le blé en vue des

<sup>1</sup> A. Achard, *Mémoire sur les reliques de saint Georges, premier évêque du Puy, et de saint Hilaire, évêque de Poitiers*,

dans *Compte rendu du LXXV<sup>e</sup> congrès archéologique de France*, p. 244-269.

sept années de famine prévues par le patriarche Joseph : *Septem horrea, secundum numerum annorum abundantiae, quæ sanctus Joseph fecerat* (VI, xxxii). Pour cette raison on les avait construites en forme d'entonnoirs renversés, pointus par le haut de façon à jeter le blé par la petite ouverture. Grégoire de Tours avait appris cela des pèlerins<sup>1</sup>. Ce qu'il en dit montre que cette opinion était déjà ancienne lorsqu'elle fut adoptée au ix<sup>e</sup> siècle par la plupart des écrivains arabes<sup>2</sup>; elle se trouve déjà consignée dans l'*Etymologicum magnum* où on lit : Πυραμίδες δὲ πάλιν λέγονται ὀρεῖα βασιλικὰ σιτοδόξα, ἃ κατεσκευάσθη Ἰωσήφ. « On appelle encore *pyramides* des magasins royaux pour recevoir le blé, que Joseph fit construire. » Cette notion repose sur une fausse étymologie du nom que l'on dérivait de πυρός, froment; en effet, Étienne de Byzance dit que les pyramides ont été ainsi nommées des blés (ἀπὸ τῶν πυρῶν) que le roi y avait entassés, ce qui amena la famine. Ainsi, fausse étymologie et fausse tradition.

H. LECLERCQ.

**PYXIDE.** — I. Origines. II. Destination. III. Pyxides chrétiennes en métal. IV. Pyxides en ivoire. V. Essai de classement. 1. Bar-sur-Aube. 2-5. Berlin. 6. Bobbio. 7-8. Bologne. 9. Bonn. 10. Brioude. 11. Carthage. 12. Cluny. 13. Cologne. 14. Darmstadt. 15-16. Florence. 17. Herm Noviron Kertch. 18-19. La Voulte-Chillac. 20-21. Londres. 22. Milan. 23. New-Castle. 24. New-York. 25. Osorouk. 26. Pesaro. 27-31. Pétersbourg. 32-33. Rome. 34. Rouen. 35. Sens. 36. Sion. 37. Vatican. 38-40. Vienne. 41. Werden. 42-43. Wiesbaden. 44. Xanten. 45. Zurich.

I. ORIGINES. — Le mot grec πύξις sert à désigner un coffret, une boîte taillée dans le bois, qui se dit πύξις. Les dimensions cylindriques et assez exigües s'expliquent par la substance même, car il est rare que le bois prenne un très grand développement. Le latin a changé *pyxis* en *pyxis* et de bonne heure on renonça au bois pour le remplacer par le métal et principalement par l'ivoire. Nous en possédons un assez grand nombre et leur ornementation permet de les faire remonter à une période qui s'étend du ix<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle environ. Certains ont imaginé d'en faire des « boîtes à hosties » à peu de chose près sur le modèle de celles en usage de nos jours dans les sacristies; c'est préjuger la question des pains azymes eucharistiques (voir *Dictionn.*, t. 1, au mot AZYME) et exclure sans raison la possibilité pour ces récipients d'avoir servi, dès une haute antiquité, à la réception de la réserve eucharistique. Lorsque les fidèles qui avaient assisté à la liturgie emportaient dans leur maison le pain consacré, ou bien lorsqu'un clerc comme le jeune Tarcisius ou celui dont nous parle Eusèbe (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2437), recevait une parcelle destinée à un malade, il fallait nécessairement transporter celle-ci dans un récipient convenable et de petites dimensions. C'est bien là ce que saint Cyprien nomme une *arca in qua Domini sacramentum fuit*<sup>3</sup>, et peut-être est-il permis de voir une des plus anciennes pyxides dans un objet minuscule en bronze, composé de deux lames très minces formant une petite boîte mesurant 0 m. 067 × 0 m. 05 sur laquelle on voit sur une face un martyr, sur l'autre le Christ avec les urnes de Cana et le mot ΕΥΛΟΓΙΑ (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 424, fig. 69; t. XIV, col. 634, fig. 10142).

Pour les pyxides en ivoire et les pyxides en os qui n'en sont que des imitations à bon marché, on ne rencontre qu'exceptionnellement le fond adhérent aux

parois cylindriques, ce qui s'explique sans peine par la difficulté de se procurer un moëllon d'ivoire ou d'os dont la tranche n'offre aucune perforation, car on sait que la dent de l'éléphant est creuse à son sommet et jusqu'à une certaine longueur. Le musée du Louvre possède cependant une pyxide en os, qui provient probablement de la cuisse d'un éléphant ou d'un hippopotame où le fond fait corps avec le cylindre<sup>4</sup>. Pendant un siècle ou deux après le triomphe du christianisme, les sculpteurs continuent à façonner des pyxides décorées de sujets païens, mais ces petits vases furent admis de bonne heure (nonobstant les scènes mythologiques dont la signification échappait généralement) par les églises qui les firent passer du *mundus muliebris* dans le mobilier liturgique.

On façonna des pyxides en corne, en plomb, en bronze, en argent et en or. Nous n'avons trouvé nulle part dans l'épigraphie chrétienne la mention d'une pyxide, une inscription païenne de Reggio nous parle d'une PYXIDEM EBOFEAM<sup>5</sup>. Sur un monument en ivoire, le célèbre diptyque des Symmaques et des Niéomaques (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1939, fig. 6023), on voit une jeune femme retirant d'une pyxide quelques grains d'encens; mais, en ce cas et pour cet usage, la pyxide prenait le nom d'*acerra*. Nous avons un exemple de cet usage dans la pyxide de Brioude décrite plus loin (n° 10) qui est munie d'une ouverture demi-circulaire pratiquée dans la partie inférieure du cylindre, fermée par une porte à charnière pour faire sortir les grains d'encens<sup>6</sup>.

Les plus anciennes pyxides paraissent n'avoir pas toujours été munies d'un couvercle de fermeture; dans la suite il n'est pas rare de rencontrer la trace de charnières ou l'emplacement réservé à une serrure. Boîtes à bijoux, boîtes à encens, usage profane qu'on délaissa pour affecter la pyxide à une destination plus noble lorsqu'on en fit usage soit pour y déposer la réserve eucharistique soit pour y conserver les pains azymes destinés à la communion du prêtre et des fidèles.

II. DESTINATION. — Par sa rareté relative, l'ivoire pouvait être considéré comme une substance précieuse, son prix élevé, ses dimensions réduites, ses variétés et sa décoration en faisaient un objet digne de recevoir des reliques ou même l'objet le plus adorable au monde : l'eucharistie. On ne saurait néanmoins préciser, à l'aide d'un texte certain, la haute antiquité de l'usage des pyxides pour recevoir le corps du Seigneur, néanmoins parmi les plus antiques qui viennent d'être mentionnées nous croyons qu'on approche de bien près du iv<sup>e</sup> siècle. Il ne faut pas se laisser aller à la tentation de vieillir les témoins, moins encore de les forger de toutes pièces, comme lorsqu'on écrit que « le concile de Narbonne, tenu en 589, dit que lorsque les prêtres administrent la communion, ils doivent porter l'hostie dans une pyxide ou dans un calice<sup>7</sup> ».

S'il est permis d'hésiter sur la destination d'une boîte d'ivoire, on a bien des raisons de croire qu'il s'agit d'une pyxide eucharistique destinée à recevoir le précieux sang pour l'administrer aux malades lorsque nous voyons un petit vase de bronze muni d'une poignée et d'un goulot, son diamètre est de 0 m. 10, il est pourvu d'un couvercle surmonté d'une croix et repose sur trois pieds. Cet objet avait dû appartenir à l'église Saint-Marc de Thèbes en Égypte; il a été découvert parmi les ruines d'un village copte abandonné pour toujours au temps de l'invasion arabe, vers 640<sup>8</sup> (voir fig. 10576).

<sup>1</sup> *Hist. Francorum*, I, I, e. x. — <sup>2</sup> Silvestre de Saey, dans *Magasin encyclopédique*, 5<sup>e</sup> année, t. VI, p. 449. — <sup>3</sup> S. Cyprien, *De lapsis*, e. xxvi. — <sup>4</sup> H. Graeven, *Pyxide en os représentant la naissance d'Apollon et de Diane*, dans *Monuments et mémoires Piot*, t. VI, 1899, p. 159, pl. xv. — <sup>5</sup> Corp.

*inser. lat.*, t. X, n. 6. — <sup>6</sup> G. Rohault de Fleury, *La messe*, t. V, p. 63, s'est imaginé que cette ouverture servait à retirer les hosties; on aurait couru le danger de les briser, vu l'exiguïté de ce soubirail. — <sup>7</sup> Rohault de Fleury, *La messe*, t. V, p. 58. — <sup>8</sup> *The archaeological Journal*, t. XXV, 1868, p. 242.

La pyxide eucharistique a porté assez généralement dans le haut Moyen Age, le nom de *turris* que nous lisons fréquemment dans le *Liber pontificalis*, dans les écrits de Grégoire de Tours et ailleurs (voir *Dictionn.*, au mot TOUR); ce mot s'explique facilement par la forme cylindrique des pyxides. La décoration de certaines d'entre elles peut donner une indication sur leur destination : reliquaire ou vase eucharistique, avec le temps on s'aperçoit que les premiers sont désignés de préférence sous le nom de *capsa*, les seconds de *pyxis*. Un texte, tardif il est vrai (ix<sup>e</sup> siècle), avertit que *super altare nihil ponetur nisi capsæ cum reliquiis sanctorum aut pyxis cum corpore Domini ad viaticum*.

III. PYXIDES CHRÉTIENNES EN MÉTAL. — Quoique exceptionnelles, ces pyxides se trouvent avoir des analogies dans l'art païen; elles n'appartiennent pas à nos études, mais nous ne pouvons omettre d'en mentionner quelques exemples. C'est d'abord celle de Vaison, aujourd'hui au musée du Louvre, qui mesure 0 m. 045 de hauteur, en forme de petit cylindre en bronze décoré de dix figures. Au centre Vénus assise sur le bord d'un lit, le buste nu, le bas du corps drapé, elle semble inviter des amours à s'approcher d'elle; à ses côtés deux Grâces et l'une d'elles tenant un parasol; à gauche Adonis. Toutes les parties du corps qui sont nues sont formées de plaques d'argent incrustées dans le bronze.

*Bibl.* — Ant. Héron de Villefosse, *La pyxis de Vaison*, dans *Gazette archéologique*, t. IV, 1878, p. 110-115, pl. XIX.

Voici ensuite une pyxide trouvée à Lambèse et appartenant au musée d'Alger. Elle est en bronze, de forme cylindrique, le corps et le fond ont été fondus d'une seule pièce; la rondelle supérieure est détachée; la pyxide mesure 0 m. 037 de hauteur sur 0 m. 0425 de diamètre; elle est ornée d'une scène à plusieurs personnages, en plaques d'argent encadrées dans le bronze; les détails sont représentés par des traits gravés au burin dans les parties argentées, par des filets d'argent dans les parties niellées. Il s'agit de Bacchus et son entourage.

*Bibl.* — Eug. Albertini, *Pyxide de Lambèse*, dans *Monuments et mémoires Piot*, t. XXXI, 1930, p. 39-50, pl. v; cf. Eug. Albertini, *Rondelle de pyxide provenant de Volubilis*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1931, p. 181-182.

Nous en venons maintenant à des objets chrétiens.

Nous avons donné déjà le couvercle d'une pyxide en bronze vert, surmonté d'une colombe, joli et précieux témoin d'un âge très reculé, conservé au musée chrétien du Château-Borély, à Marseille (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2223, fig. 3135). Cette pyxide peut remonter au IV<sup>e</sup> siècle, malgré qu'elle ait passé entre les mains du faussaire Augier (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1220), nous l'avons considérée d'assez près pour la croire authentique.

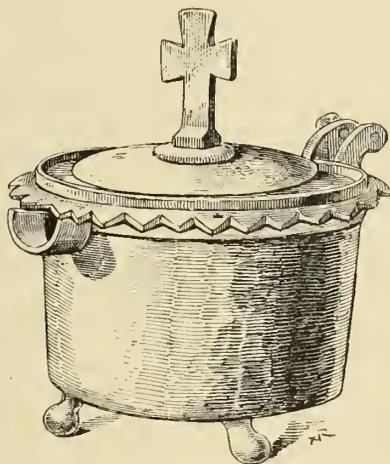
Parmi une série de petits objets rapportés d'Égypte par Drury Fortnum, nous trouvons le petit vase de bronze que voici (fig. 10576), dont le diamètre mesure, dit-on, 4 inches (= 0 m. 10). L'attribution est recevable, mais on pourrait peut-être s'étonner qu'on n'ait pas fait plus de cas de cet objet.

*Bibl.* — O.-S. Morgan, *Proceedings at Meetings*, dans *The archæological Journal*, t. XXV, 1868, p. 243, et fig. en face de la p. 245; Rohault de Fleury, *La messe*, t. V, p. 60.

IV. PYXIDES EN IVOIRE. — Les pyxides conservées dans les musées offrent, quelques-unes du moins, des sujets mythologiques ou des sujets inspirés par la vie sociale, lesquels ne permettent aucun doute sur leur destination première; ce n'est qu'à une époque postérieure que ces objets auront trouvé leur place dans le mobilier liturgique. Et, avant d'aller plus loin, en voici

deux exemples. D'abord la pyxide de Xanten dont la décoration qui se développe sur son pourtour a été interprétée de la naissance de Jupiter, ou du séjour d'Achille à Scyros; ensuite la pyxide du Trésor de Sens où est figuré un combat de cavaliers et de piétons contre des fauves; tous les deux du VI<sup>e</sup> siècle environ. Mais à côté de ces monuments détournés de leur destination, il en existe un assez grand nombre d'autres, dont la série peut remonter jusqu'au V<sup>e</sup> siècle environ, et qui paraissent beaucoup plutôt appartenir à l'art latin tel que nous le font connaître les bas-reliefs des sarcophages chrétiens d'Italie et de Gaule qu'à l'art nouveau et transformé tel que nous le trouvons sur les monuments de Ravenne.

Le plus ancien ou tout au moins le plus remarquable de ces monuments paraît être la belle pyxide conservée au musée de Berlin. La sculpture, d'un fort relief et d'un très beau style, peut soutenir la comparaison avec les meilleurs sarcophages chrétiens. Les scènes, du reste, le Christ assis au milieu des douze apôtres et enseignant et le sacrifice d'Abraham, sont de celles que



10576. — Pyxide d'Égypte.

D'après *The archæological Journal*, 1868, t. XXV, p. 245, fig. 2.

l'on rencontre fréquemment sur les premiers monuments chrétiens. La figure du Christ surtout est drapée avec beaucoup de liberté, le mouvement est juste et l'exécution très large et savante.

Mais est-ce bien là un monument que l'on peut faire remonter jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle? On peut en douter en voyant la forme de l'arc accosté de deux folioles qui termine le dossier du siège du Christ (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1943, fig. 6024), forme d'architecture que nous rencontrons dans pas mal de diptyques du VI<sup>e</sup> siècle. Néanmoins ce monument ne fût-il que de cette dernière époque qu'il faudrait admettre que le sculpteur savait encore déployer une grande habileté quand il avait devant les yeux de bons modèles.

Il faut reconnaître du reste que les autres pyxides ne s'élèvent généralement au-dessus du médiocre; quelques-unes même sont d'une facture tellement sommaire qu'on peut croire ces œuvres sorties d'ateliers provinciaux où les traditions antiques étaient bien peu vivaces. Sans qu'il soit possible d'attribuer des dates certaines à une série de sculptures qui n'offrent pas des éléments de critique bien nombreux, on peut cependant avancer, sans crainte de se tromper de beaucoup, que la plupart d'entre elles ont vu le jour au V<sup>e</sup> et au VI<sup>e</sup> siècle, peut-être même au VII<sup>e</sup> siècle, et presque toujours en Italie, ce qui explique assez les traces d'influences byzantines, que malgré leur gros-

sièreté trahissent quelques-uns de ces monuments.

C'est à cet art italien du v<sup>e</sup> ou du vi<sup>e</sup> siècle qu'on attribuerait la pyxide de Werden représentant la Nativité et l'Annonce aux bergers; la pyxide du musée de Rouen offrant l'Adoration des mages et des bergers, une pyxide du musée de Cluny qui offre des sujets fréquents sur les sarcophages chrétiens, sculptés avec une certaine pureté de style. La guérison du paralytique, celle de l'aveugle-né, la Samaritaine et la résurrection de Lazare, Jonas jeté à la mer et Jonas déposé sur le rivage par la baleine, symbolisme si aisé à saisir de la résurrection, sujets chers aux sculpteurs de marbre ou de pierre, se retrouvent aussi et traités d'une façon identique sur les pyxides; plus rarement on y rencontre des sujets de l'Ancien Testament<sup>1</sup>.

Sur quelques pyxides on peut relever des réminiscences de l'antique, par exemple sur celle de Werden, saint Joseph et la Vierge évoquent, quoique d'assez loin, le Jupiter et la Junon antiques, tandis que sur la pyxide de Berlin et sur celle de Bologne le personnage d'Abraham debout, vu de face, l'épée à la main, l'autre main pesamment appuyée sur la tête d'Isaac, semble modelé sur Chalcas sacrifiant Iphigénie dans le tableau de Timanthe.

Chacun de ces petits monuments offrirait matière à une étude séparée et approfondie. Si, comme le voulait Ém. Molinier, on peut admettre pour plusieurs d'entre eux une origine italienne entre le v<sup>e</sup> et le vi<sup>e</sup> siècle, il s'en faut qu'on puisse les classer tous dans cette catégorie.

Quoi qu'il en soit, les pyxides ne forment pas un groupe isolé; elles se rattachent aux sarcophages chrétiens d'une part, et, d'autre part, aux couvertures d'évangéliques. Ce sont souvent les mêmes sujets dont on fait choix, ce qui ne prouverait pas grand chose, et c'est la même façon de les traiter, mêmes réminiscences et mêmes erreurs de composition. Toutes les scènes qui se déroulent autour de la pyxide de Pesaro ont, comme beaucoup de sarcophages, un portique pour fond, et ce détail a paru autoriser un rapprochement entre cette pyxide et le diptyque de Murano, malgré des différences techniques qui sautent aux yeux. La pyxide du *Museo nazionale* de Florence fait penser à un autre monument célèbre, la chaire épiscopale de Maximien de Ravenne, tandis que la pyxide de l'église Saint-Colomban à Bobbio rappelle un sarcophage de Tortone.

V. ESSAI DE CLASSEMENT. — 1. *BAR-SUR-AUBE* Boîte cylindrique. Aveugle-né, trois apôtres (Saint-Maclou, aujourd'hui au musée de Cluny).

*Bibl.* — Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. vi, pl. cccxxxix, 3; Du Sommerard, t. ii, pl. n, fig. 5.

2. *BERLIN.* — Boîte cylindrique en ivoire, hauteur 0 m. 12, diamètre 0 m. 146, le couvercle manque. Le Christ enseignant les douze apôtres et le sacrifice d'Abraham. Probablement du iv<sup>e</sup> siècle ou le premier quart du v<sup>e</sup>. Le premier sujet rappelle les fresques du iv<sup>e</sup> siècle aux catacombes (voir *Dictionn.*, t. x, au mot *MAGISTÈRE du Christ*) et la scène d'Abraham a fait imaginer que ce travail, d'inspiration et d'exécution latine, pouvait être revendiqué pour l'Orient. Un fragment d'ivoire sculpté conservé au *Kaiser Friedrich's Museum* à Berlin, présente le même sujet et a suggéré à M. J. Strzygowski de réclamer la pyxide pour l'art syrien d'Antioche du iii<sup>e</sup> ou du iv<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Cette opinion n'est pas insoutenable. Ajnalov avait déjà rapproché la pyxide de Berlin de celle de Bologne. Toutes les deux offrent un trait commun d'un caractère oriental bien marqué; Abraham accomplissant son sacrifice près de l'escalier qui monte au Golgotha;

détail qu'on retrouve sur une miniature de l'évangélaire d'Estchmiadzin. Dans son ensemble, le sacrifice d'Abraham semble introduit pour combler un vide et a pu être détaché d'une pièce de provenance orientale, le reste est d'une noble inspiration, digne de l'époque classique. — Cette pyxide a été acquise à Coblenz, en 1843, pour le musée de Berlin.

*Bibl.* — Kügler, *Kleine Schriften*, t. ii, p. 327 sq.; Didron, dans *Annales archéologiques*, t. xviii, p. 307; J.-O. Westwood, *A descriptive catalogue of the fictile ivories in the South-Kensington Museum*, in-8°, London, 1876, p. 272, n. 767; Kraus, *Anfänge der christlich. Kunst*, p. 122; *Real-Encyclopädie*, t. i, p. 67; Schnaase, *Geschichte der bildende Künste*, t. iii, p. 95; Digby Wyatt, *Notices of sculptures in ivory*, in-8°, London, 1856, p. 10; Wilhelm Vöge, *Die Elfenbeinbildwerke*, dans W. Bode et Hugo von Tschudi, *Königliche Museen zu Berlin. Beschreibung der Bildwerke der christlichen Epoche*, in-8°, Berlin, 1888, p. 117, n. 427, pl. LXIII, in-fol., Berlin, 1900, pl. i; A. Pératé, *L'archéologie chrétienne*, 1892, p. 344; Ém. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, t. i, 1896, p. 55-56; Fr. Halm, *Fünf Elfenbeigefässe des frühesten Mittelalters*, in-4°, Hannover, 1892; Aus'm Weerth, dans F.-X. Kraus, *Real. Encyclopädie*, t. i, p. 401; Sacken, *Zwei vormittelalterliche Elfenbeinbüchsen in kais. kön. Münz- und Antiken-Cabinele*, dans *Mittheilungen der k. k. Central-Commission*, Neue Folge, t. ii, 1876, p. 47; F.-X. Kraus, *Geschichte der christl. Kunst*, t. i, 1896, p. 502; Ficker, *Die Darstellungen der Apostel in der altchristlichen Kunst*, in-8°, Leipzig, 1887; Ch. de Linas, dans *Revue de l'art chrétien*, 11<sup>e</sup> série, t. xiv (= t. xxxi), 1881, p. 119; V. Schultze, *Archæologie d. altchristl. Kunst*, in-8°, München, 1895, p. 276, fig. 86; Dobbert, *Zur Geschichte der Elfenbeinsculptur*, dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*, t. viii, 1885, p. 160; G. Stuhlfauth, *Die altchristliche Elfenbeinplastik*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1896, p. 18 sq.; Craemer, *Die Elfenbeinpyxis der Berliner Museum*, dans *Christliches Kunstblatt*, 1895; A. Springer, *Handbuch der Kunstgeschichte*, t. ii. *Das Mittelalter*, in-8°, Leipzig, 1895, p. 14, pl. xiv; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. vi, pl. xdxl, 1; G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, t. v, 1887, pl. cccclxiii; W. Lübke, *Geschichte der Plastik*, in-8°, Leipzig, 1880, t. i, p. 386, fig. 255; W. Bode, *Die italienische Plastik*, in-8°, Berlin, 1891, p. 2; Smith and Cheetham, *Dictionn. of christian antiquities*, t. ii, p. 1756-1757; A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. i, p. 354, fig. 395; J.-E. Weis-Liebersdorf, *Christus und Apostelbilder*, in-8°, Freiburg, 1902, p. 98-99, fig. 43, 44; J. Strzygowski, *Hellenistische und koptische Kunst in Alexandria*, in-8°, Wien, 1902, p. 10-11, fig. 3, 4; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, in-4°, Paris, t. i, 1932, p. 69, pl. xcviij; W. Neuss, *Der Kunst der alten Christen*, in-4°, Augsburg, 1926, pl. Lxxvii, fig. 156. — Voir *Dictionn.*, t. n, col. 777, fig. 1511, 1512, 1513; t. iii, col. 70, fig. 2420; t. vii, col. 1942, fig. 6024; col. 1983, n. 204; col. 2443, fig. 6223.

3. *BERLIN.* — Boîte cylindrique en ivoire, hauteur : 0 m. 079; diamètre : 0 m. 118. Travail égyptien, vii<sup>e</sup>-viii<sup>e</sup> siècle. Cette pyxide est entièrement consacrée au mystère de la Nativité. Sous la serrure, une croix gammée dans une couronne de laurier. A la partie supérieure, à droite, un rideau relevé abrite la vierge Marie qui file du lin avec une quenouille tandis que s'approche l'ange Gabriel portant le bâton. Ensuite la fuite en Égypte, la crèche entre le bœuf et l'âne, au pied de la crèche, l'accoucheuse Salomé agenouillée;

<sup>1</sup> Ém. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie de la fin du V<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. i, 1896,

p. 55-56. — <sup>2</sup> J. Strzygowski, *Hellenistische und koptische Kunst in Alexandria*, Wien, 1902, p. 11.

enfin la Vierge reposant sur des coussins et un ange qui lui tient compagnie. — Cette pyxide qui faisait partie de la coll. Hahn, fut acquise en 1869 pour le musée de Berlin; elle venait de Minden et a continué à être désignée sous ce nom.

*Bibl.* — R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. vi, pl. ccccxxxvii, n. 4; Fr. Halm, *Fünf Elfenbeingefässe des früh. Mittelalter*, in-8°, Hanover, 1862, pl. 11, n. 2, p. 15; G. Stuhlfauth, *Die altchristliche Elfenbeinplastik*, 1896, p. 125 sq.; W. Vöge, *Die Elfenbeinbildwerke*, Berlin, 1900, pl. 111, n. 6, p. 5, n. 6; O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, in-4°, Berlin, 1922, t. 1, p. 188, fig. 187; W. Neuss, *Der Kunst der alten Christen*, 1926, pl. lxxvii, fig. 157; G. Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, pl. ccclxviii. — Voir *Dictionn.*, t. 11, col. 780, n. 11, fig. 1518.

4. *BERLIN.* — Fragment de boîte cylindrique en ivoire, hauteur 0 m. 07, largeur 0 m. 082. Travail italien, probablement du vi<sup>e</sup> siècle. A droite, deux frères de Joseph qu'ils viennent de retirer de la citerne; à leurs côtés, Joseph s'accroche aux vêtements de l'un des deux, probablement Ruben, le plus compatissant, ou du moins le moins féroce de la bande; ensuite un marchand ismaélite qui étend la main pour se saisir de l'enfant. A fait partie de la collection Wallerstein, acquis en 1856 pour le musée de Berlin.

*Bibl.* — J.-O. Westwood, *A descriptive catalogue of the fictile ivories*, n. 768; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. vi, pl. ccccxxxix, n. 5; G. Stuhlfauth, *Die altchristliche Elfenbeinplastik*, p. 91 sq.; Wilhelm Vöge, *Die Elfenbeinbildwerke*, Berlin, 1900, pl. 111, n. 4. — Voir *Dictionn.*, t. 11, col. 780, n. 8, fig. 1516; t. vii, col. 1983, n. 205.

5. *BERLIN.* — Fragment d'une pyxide en ivoire, hauteur : 0 m. 081; largeur : 0 m. 072; travail fort grossier et probablement italien, viii<sup>e</sup> siècle environ. A gauche, probablement le monument sépulcral de Lazare que Jésus, figuré jeune et imberbe, vient de ressusciter; derrière le Sauveur, deux apôtres barbus; l'un d'eux fait le geste d'acclamation et tient dans la main gauche le livre des Évangiles. Acquis à Strasbourg, en 1892, pour le musée de Berlin.

*Bibl.* — Wilhelm Vöge, *Die Elfenbeinbildwerke*, Berlin, 1900, pl. 111, n. 5, p. 4, n. 5.

6. *BOBBIO.* — Boîte cylindrique. Orphée charmant les animaux aux sons de sa lyre et une chasse aux fauves. Conservée dans l'église Saint-Colomban.

*Bibl.* — G.-A. Bottazi, *Degli emblemi o simboli dell' antichissimo sarcofago esistente nella chiesa cattedrale di Tortona*, in-4°, Tortona, 1824, pl. iv; J. Strzygowski, *Der Bilderkreis des griechischen Physiologus*, Leipzig, 1899, p. 93, fig. 2; Margaret Stokes, *Six months in the Apennines or a pilgrimage in search of vestiges of the Irish saints in Italy*, in-8°, London, 1892, p. 182, fig. 65; A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. 1, 1901, fig. 405; *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1897, p. 9, pl. 1. — Voir *Dictionn.*, t. 111, col. 1095, fig. 2687; t. xii, col. 2753, fig. 9247.

7. *BOLOGNE.* — Boîte cylindrique, représentant des scènes de la naissance de Bacchus et de son éducation. Deuxième moitié du v<sup>e</sup> siècle. Au *museo civico*.

*Bibl.* — H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. 1, 1932, pl. clx; *Archæologische Zeitung*, t. iv, 1846, pl. xxxviii. — Voir *Dictionn.*, t. viii, col. 2035, fig. 7008.

8. *BOLOGNE.* — Boîte cylindrique. Scènes évangéliques : Aveugle-né, Lazare, Paralytique, Sacrifice d'Abraham, Sourd-muet. Au *museo civico*.

*Bibl.* — G. Stuhlfauth, *Die altchristliche Elfenbeinplastik*, p. 29-30, pl. 1, n. 2.

9. *BONN.* — Boîte cylindrique, consacrée entièrement à l'histoire de Jonas. Au musée provincial de Bonn.

*Bibl.* — Fr. Hahn, *Fünf Elfenbeingefässe des frühesten Mittelalters*, in-8°, Hannover, 1862, pl. 11, n. 5; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. vi, p. 57, pl. ccccxxxvii, n. 3; G. Stuhlfauth, *op. cit.*, p. 114; O. Mitius, *Jonas auf den Denkmälern des christl. Altertums*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1897, p. 73, 113, n. 167. — Voir *Dictionn.*, t. vii, col. 2627, n. 205, fig. 6317.

10. *BRIOUDE.* — Boîte cylindrique, hauteur : 0 m. 16; diamètre : 0 m. 09, représentant Orphée charmant les animaux aux sons de sa lyre; anc. coll. Falcon-Richoud (fig. 10577).

*Bibl.* — Ch. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie*, t. 11, 1874, p. 18; Hans Graeven, *Pyxide en os*



10577. — Pyxide de Brioude.

D'après *Monuments et mémoires Piot*, t. vi, p. 162, fig. 2.

représentant la naissance d'Apollon et de Diane, dans *Monuments et mémoires Piot*, t. vi, 1899, p. 162, fig. 2; Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, pl. ccclxiv, p. 62-63.

11. *CARTHAGE.* — Boîte cylindrique représentant le Christ multipliant les pains qu'emportent les apôtres pour les distribuer à la multitude. Acquisé par le *museo civico* de Livourne.

*Bibl.* — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1891, p. 47-54, pl. iv-v; G. Stuhlfauth, *op. cit.*, p. 128. — Voir *Dictionn.*, t. 111, col. 2456, fig. 3199; t. xiii, col. 457, fig. 9371.

12. *CLUNY.* — Boîte cylindrique, hauteur 0 m. 085, diamètre 0 m. 011. Scènes évangéliques : Samaritaine, femme adultère, aveugle-né, paralytique, résurrection de Lazare. Au musée de Cluny.

*Bibl.* — Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, pl. ccclxxiii; Garrucci, *Storia*, t. vi, pl. ccccxxxviii, n. 4; G. Stuhlfauth, *op. cit.*, p. 117.

**13. COLOGNE.** — Collect. Hugo Garthe. Serrure, un ange, un agneau qui broute un palmier. Un ange qui emporte dans son vol Habacuc. Daniel entre deux lions. Un ange.

*Bibl.* — G. Stuhlfauth, *op. cit.*, p. 189, fig. 8.

**14. DARMSTADT.** — Boîte cylindrique, avec scènes évangéliques. Guérison du paralytique, résurrection de Lazare, guérison d'un possédé. Au musée.

*Bibl.* — G. Stuhlfauth, *Die altchristliche Elfenbeinplastik*, p. 118, fig. 7; Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, t. v, pl. ccclxx, p. 68. — Voir *Dictionn.*, t. viii, col. 2035, fig. 7009.

**15. FLORENCE.** — Boîte cylindrique portant une représentation d'Actéon dévoré par ses chiens. Au Bargello.

*Bibl.* — H. Peirce et Tyler, *L'art byzantin*, t. i, 1932, pl. clx.

**16. FLORENCE.** — Boîte cylindrique. Scènes évangéliques.

*Bibl.* — Wilhelm, *Luciliburgensia sive Luxemburgum romanum*, n. 187; Garrucci, *Storia*, t. vi, pl.



10578. — Pyxide de La Voulte-Chillac.  
D'après Diehl, *Justinien*, p. 311, fig. 113.

ccccxxvii, 5; Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, p. 66. — Voir *Dictionn.*, t. v, col. 1775, fig. 4512; t. xii, col. 2751, n. 16.

**17. IERM NOWIRON KERTCH** (Crimée). — Fragment. L'annonciation et l'épreuve des eaux amères, vi<sup>e</sup> siècle.  
*Bibl.* — G. Stuhlfauth, *Die altchristliche Elfenbeinplastik*, 1896, p. 93, fig. 6.

**18. LA VOULTE-CHILLAC.** — Boîte circulaire. Scènes évangéliques. Entretien de Jésus avec la Samaritaine, le Saint-Sépulcre, guérison d'un boiteux (fig. 10578), vi<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* — Ch. Diehl, *Justinien*, p. 311, fig. 113; Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, pl. ccclxvi, ccclxvii, 1.

**19. LA VOULTE-CHILLAC.** — Boîte cylindrique. Hérode sur son trône entouré de ses estafiers, commandant le massacre des saints innocents, les mères au désespoir. Élisabeth et Jean-Baptiste cachés dans un rocher, vi<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* — Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, t. v, p. 65, pl. ccclxvi, ccclxvii, 2.

**20. LONDRES.** — Boîte cylindrique. Scène pastorale, très grossière.

*Bibl.* — H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. i, pl. clxiii, 1, p. 96.

**21. LONDRES.** — Boîte cylindrique. Martyre et vénération de saint Ménas.

*Bibl.* — Nombreuses reproductions : H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. ii, 1934, pl. ix, a, b, c; *Gazette des beaux-arts*, 4<sup>e</sup> période, t. ii, 1909, p. 311, fig.

— Voir *Dictionn.*, t. i, col. 426, fig. 71, 72; col. 1115, fig. 271; t. iv, col. 233, fig. 3581.

**22. MILAN.** — Boîtes cylindriques publiées par Gori; l'une d'elles est entrée depuis dans la collection Basilewsky, à Saint-Pétersbourg, l'autre est, croyons-nous, au Vatican, venue de la basilique ambrosienne.

*Bibl.* — Voir *Dictionn.*, t. xi, col. 1073, fig. 8071.

**23. NEW-CASTLE.** — Boîte cylindrique. Le Christ tenant une croix suivi de deux apôtres, exorcise un possédé à moitié nu près du sépulcre où il est confiné. Provient d'Aix-la-Chapelle, faisait partie de la collection de M. Walter Sneyd, Keele Hall, à New-Castle, aujourd'hui au British Museum.

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, t. vi, pl. ccccxxxix, 4; Stuhlfauth, *op. cit.*, p. 63; Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, pl. ccclxxii, p. 67; O.-M. Dalton, *Byzantine art and archaeology*, in-8°, Oxford, 1911, p. 234, fig. 148.

**24. NEW-YORK.** — Boîte cylindrique, représentant la chasse de Bacchus aux Indes. Au musée métropolitain.

*Bibl.* — H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. ii, pl. clx a, p. 121.

**25. OSOROUK** (Ossétie, Caucase). — Dans le cimetière de cette localité on a trouvé les restes d'une pyxide en ivoire de travail byzantin du v<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* — Oreschnikov, *Fragments d'une pyxide du cimetière d'Osorouk*, dans *Notes et nouvelles archéologiques des Bulletins de la Société archéologique impériale de Moscou*, 1894, n. 1.

**26. PESARO.** — Boîte cylindrique, hauteur 0 m. 075. Résurrection de la fille de Jaïre, l'hémorroïsse.

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, t. vi, pl. ccccxxxix, 1; *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1897, p. 8, fig. 1. — Voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2207, fig. 5645.

**27. PÉTERSBOURG.** — Boîte cylindrique, hauteur 0 m. 09, diamètre 0 m. 12. Les trois Hébreux comparissant devant Nabuchodonosor, les trois Hébreux dans la fournaise.

*Bibl.* — A. Darcel, *Note sur cinq pyxides d'ivoire appartenant à M. Aus'm Weerth de Cologne*, dans *Revue des sociétés savantes*, 5<sup>e</sup> série, t. i, 1870, p. 144-146; A. Darcel, *Collect. Basilewsky*, t. i, p. 5, n. 27, pl. ii, n. 2; Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, pl. clxix. — Voir *Dictionn.*, t. xiv, col. 630, fig. 10138; cf. t. vii, col. 1980, n. 185.

**28. PÉTERSBOURG.** — Boîte cylindrique, hauteur : 0 m. 078; diamètre : 0 m. 105, 0 m. 115. Jonas jeté à la mer et Jonas couché sous le cucurbité.

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, t. vi, pl. ccccxxxvii, 2; A. Darcel, *Collection Basilewsky*, t. i, p. 5, n. 28; Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, p. 65, pl. ccclxv, n. 2. — Voir *Dictionn.*, t. vii, col. 2626, fig. 6316; cf. t. vii, col. 1980, n. 186.

**29. PÉTERSBOURG.** — Boîte cylindrique, hauteur : 0 m. 083; diamètre : 0 m. 120. Trois épisodes de l'histoire de Moïse : il reçoit les tables de la Loi; il frappe le rocher; il institue les rites religieux.

*Bibl.* — A. Darcel, *Collection Basilewsky*, t. i, p. 6, n. 29; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. i, pl. clxiii b; Garrucci, *Storia*, t. iv, pl. ccccxl, 2. — Voir *Dictionn.*, t. vii, col. 1980, n. 187; cf. t. iii, col. 1505, fig. 2920.

**30. PÉTERSBOURG.** — Boîte cylindrique, hauteur : 0 m. 090; diamètre : 0 m. 130. Scènes évangéliques. Le Christ et la Samaritaine, l'hémorroïsse, l'aveugle de Jéricho, le paralytique, la résurrection de Lazare, guérison d'un possédé. Début du vi<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* — A. Darcel, *Collection Basilewsky*, t. i, p. 6, n. 30, pl. ii, n. 1; Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, pl. ccclix, p. 65-66; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. ii, pl. xi b; voir *Dictionn.*, t. vii, col. 1980,

n. 188; J.-O. Westwood, *Catalogue of fictile ivories*, p. 43, n. 100, 103.

**31. PÉTERSBOURG.** — Boîte cylindrique. Scènes de la vie de Joseph. Repas de Joseph avec ses frères. Benjamin vide son sac et on trouve la coupe.

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, t. vi, pl. ccccxxxix, n. 6; Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, pl. ccllxx; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. v, pl. ix d, p. 63.

**32. ROME**, au *Sancta Sanctorum*. — Ce ne sont que des fragments, le plus important offre une décoration en bas-relief. C'est une section d'arc de cercle mesurant 0 m. 13. La distance des deux extrémités ou corde de l'arc est de 0 m. 09. L'épaisseur de l'ivoire varie de 0 m. 002 à 0 m. 009. Cette pyxide diffère de toutes celles que nous connaissons en ce que, de grande dimension comme les pyxides antiques, et décorée d'une scène d'inspiration païenne, elle est d'un relief relativement plat, indiquant une époque assez basse. On sait que ces objets, qui appartenaient primitivement à la

**34. ROUEN.** — Boîte cylindrique. Adoration des bergers et des mages, vi<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* — Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. vi, pl. ccccxxxviii, 2; G. Stuhlfauth, *op. cit.*, p. 79; A. Darcel, *Trésor des églises et objets d'art français*, t. 1, 1879, pl. ix, 2; Ém. Molinier, *Hist. générale des arts*, t. 1, p. 55; Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, pl. ccllxxiii; voir *Dictionn.*, t. xv, au mot ROUEN.

**35. SENS.** — Boîte cylindrique, représentant une chasse (trésor de Sens), fig. 10579.

*Bibl.* — *Gazette des beaux-arts*, nouv. période, t. xx1, 1880, p. 153, fig.; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. 1, pl. clxii d; A. Darcel, *Trésor des églises*, t. 1, pl. ix a; Chartraire, *Inventaire du trésor de Sens*, 1897; Garrucci, *Storia*, t. vi, pl. ccccxxxix, 4.

**36. SION** (Suisse). — Boîte cylindrique, représentant l'ange assis sur le tombeau du Sauveur dont s'approchent les saintes femmes, tandis que les gardes sont endormis. En arrière des deux femmes on voit



10579. — Pyxide du trésor de Sens. D'après Diehl, *op. cit.*, p. 147, 150, fig. 57-58.

toilette féminine, sont devenus le type des boîtes à hosties à partir du vi<sup>e</sup> siècle environ. C'est surtout à partir de cette époque que des scènes d'inspiration chrétienne se déroulent sur la paroi extérieure.

L'objet dont nous parlons ici avait un fond rapporté et fixé à l'aide d'attaches de fer. Le bord supérieur est orné de petites oves. Sur la paroi est sculptée une scène bachique : trois adolescents, vêtus d'une tunique courte, serrée à la taille, dansent coude à coude en face d'un quatrième personnage barbu et vêtu d'une longue robe; un de ces jeunes danseurs tient une couronne. Le dessin est bon, les visages expressifs, les vêtements sont moins achevés. Derrière ce groupe, sont figurés deux personnages, d'aspect plus âgé, dont l'un, barbu, tient dans la main gauche une aiguière au-dessus d'une sorte d'amphore. Dans le fond on aperçoit un arbre (figuier?), avec le tronc légèrement courbé, se divisant en deux rameaux à feuillage maigre.

Ce coffret appartient à une époque où les artistes s'inspiraient encore de sujets païens. S'il est antérieur à la pyxide de Berlin, à laquelle il ressemble, il l'est de bien peu. On est ainsi amené à le dater du iv<sup>e</sup> ou du v<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* — Ph. Lauer, *Le trésor du Sancta Sanctorum*, dans *Monuments et mémoires Piot*, t. xv, 1906, p. 84-86, pl. xiii, fig. 12. — Voir *Dictionn.*, t. vii, col. 1983, fig. 6044.

**33. ROME.** — Musée Kircher. Fragment. L'agneau divin nimbé, deux agneaux tournés vers lui; évidemment le Christ et deux apôtres.

*Bibl.* — G. Stuhlfauth, *op. cit.*, p. 63, pl. 11, n. 2.

deux hommes debout tenant de leurs mains couvertes l'Évangile, peut-être Pierre et Paul.

*Bibl.* — Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, p. 67, pl. ccllxxi; G. Stuhlfauth, *Die allechristl. Elfenbeinplastik*, 1896, p. 132; M. Besson, *Nos origines*, pl. ix.

**37. VATICAN.** — Boîte cylindrique. Scènes évangéliques : guérison de l'aveugle-né, du paralytique, résurrection de Lazare.

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, t. vi, pl. ccccxxxviii, 3; G. Stuhlfauth, *op. cit.*, p. 118; Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, pl. ccllxxvi. — Voir *Dictionn.*, t. vii, col. 1952, n. 16, fig. 6030.

**38. VIENNE.** — Boîte cylindrique. La Vierge assise sur un trône et tenant l'enfant sur ses genoux, reçoit les mages tandis que l'enfant Jésus est couché dans la crèche entre le bœuf et l'âne, sa mère assise à ses côtés et l'accoucheuse Salomé agenouillée.

*Bibl.* — *Mitteilungen der k. k. central Commission zur Erhaltung der Kunstdenkmäler*, nouv. sér., t. 11, 1876, p. 43, pl.; Stuhlfauth, *op. cit.*, p. 126; Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, p. 69, pl. ccllxxiii; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. 11, pl. clx b; H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1904, t. 11, p. 54, fig. 38; O. Wulff, *Altchristl. und byzant. Kunst*, t. 1, p. 188, fig. 188.

**39. VIENNE.** — Boîte cylindrique. Triomphe de Bacchus indien.

*Bibl.* — H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. 11, pl. clviii c, clix b.

**40. VIENNE.** — Collection Figdor. Scènes évangéliques : guérisons d'un aveugle et d'une femme hydro-pique.

*Bibl.* — J. Strzygowski, *Die christlichen Denkmäler Ägyptens*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XII, 1898, p. 37, fig. 6.

41. *WERDEN.* — Boîte cylindrique. Scènes évangéliques, adoration des mages.

*Bibl.* — Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. VI, pl. cccxxxviii, 1; H. Kehler, *Die heiligen drei Könige*, 1904, t. II, p. 28, fig. 16. — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 577.

42. *WIESBADEN.* — Boîte cylindrique. Le Nil, un personnage à une tribune avec quatre suivants?

*Bibl.* — H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, pl. XII b.

43. *WIESBADEN.* — *Provincial Museum.*

*Bibl.* — *Annalen des Vereins für Nassauische Alterlumskunde und Geschichte*, t. XXVIII, 1896, pl. II.

44. *XANTEN.* — *Slijskirche.*

*Bibl.* — *Jahrbücher des Vereins von Alterlumsfreunden im Rheinlande*, t. V-VI, 1844, pl. VIII.

45. *ZURICH.* — *Landes Museum.*

*Bibl.* — *Catalog der Sammlungen der antiquarischen Gesellschaft*, Zurich, 1890, n. 4046.

H. LECLERCQ.

Q. — La plus ancienne forme de la lettre Q est d'origine grecque<sup>1</sup>; elle se ramène à un cercle pourvu, à droite, d'un bourgeon à peine indiqué<sup>2</sup>, mais dès le début du 1<sup>er</sup> siècle, ce bourgeon s'allonge et s'assouplit en forme de courbe<sup>3</sup> dont nous avons des exemples non seulement à Rome, mais en Afrique<sup>4</sup> et en Espagne<sup>5</sup>, à Nérus en Gaule<sup>6</sup> et à Pouzzoles en Italie<sup>7</sup>. On ne rencontre que rarement et tardivement la queue à gauche; à Sétif, au VI<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>; tout aussi rare est la queue rentrée à l'intérieur, ce qui ne se voit guère qu'en Gaule du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>.

Les trois formes suivantes sont rares, mais non exceptionnelles :

Q Q Q

La première forme est cursive, on la rencontre à Rome, en 244<sup>10</sup>.

La deuxième forme se rapproche de l'onciale, elle se montre sur plusieurs inscriptions chrétiennes du IV<sup>e</sup> siècle, à Rome<sup>11</sup>; au VI<sup>e</sup> siècle, en Afrique<sup>12</sup>, en Grande-Bretagne<sup>13</sup> et en Gaule<sup>14</sup>.

La troisième forme a été relevée sur quelques inscriptions chrétiennes d'Espagne<sup>15</sup>.

H. LECLERCQ.

**QALB-LOUZÉ.** — Voici la description qu'a donnée de cette église Melchior de Vogüé, en 1865 :

« Monument du plus grand intérêt et d'une remarquable conservation; il ne manque que le mur extérieur du bas côté nord et une partie de la façade occidentale, encore ces lacunes peuvent-elles être remplies avec une exactitude mathématique : il suffit de prolonger les lignes interrompues pour reconstruire par la pensée, jusque dans ses plus petits détails, le monument tel qu'il existait au VI<sup>e</sup> siècle de notre ère. C'est la date que nous lui avons assignée par la comparaison de son style avec celui des monuments datés dont il est entouré [et que nos descriptions d'églises syriennes dans le *Dictionnaire* ont fait connaître].

« L'église a extérieurement 54 pieds de largeur totale sur 114 pieds de longueur. Elle comprend un pronaos ou narthex P, flanqué de tours D, puis une nef de 84 pieds de long, sur 25 de large, avec deux bas côtés de 12 pieds 1/2, piliers compris, et une abside de 10 pieds de rayon intérieur. La nef est portée non par des colonnes, mais par de gros piliers reliés par de larges arcades; un second ordre formé de colonnettes portées par des corbeaux décore l'étage supérieur; chacun de ces couples de colonnettes portait une des fermes de la charpente (fig. 10580).

« Le chœur, surélevé de près de 3 pieds au-dessus du sol de la nef, s'étend au delà de l'abside, jusqu'à une

ligne aa, autrefois fermée par un chancel ou balustrade dont l'encastrement se voit encore dans les murs latéraux. Cette barrière n'avait que 3 pieds d'élévation. On remarque en outre les traces d'une iconostase qui montait jusqu'à l'ordre supérieur, mais qui a été exécutée après coup et ne paraît pas avoir fait partie du plan primitif. Une porte b, située en dedans de la barrière, et au niveau de l'abside, mettait le chœur en communication directe avec le *diaconicum* c, dont l'accès se trouvait ainsi réservé aux seuls membres du clergé. Une autre porte, au niveau du sol de l'église, conduisait les clercs dans le *gazophylacium*, ou *prothesis* B, auquel la foule avait accès par une large arcade ouverte au fond du bas côté sud, pour venir y déposer ses offrandes. La différence de niveau des deux portes accuse, non moins clairement que la description des entrées, la différence de destination des deux annexes latérales du chœur. Des crédenes ménagées dans l'épaisseur du mur de l'abside servaient à poser les objets du culte. D'autres crédenes sont pratiquées dans l'épaisseur des piliers de la nef. Deux chambres ménagées au-dessus du *diaconicum* et de la *prothesis*, complètent le système des dépendances ou pièces destinées au service intérieur du sanctuaire.

« Les bas côtés sont couverts en dalles de pierre dont les joints sont à recouvrement et dont le bord extérieur, mouluré, constitue la corniche supérieure du monument. La nef était couverte en charpente; le comble a naturellement disparu, mais la place des colonnettes, la hauteur de l'encastrement qui les surmonte, l'inclinaison des pignons sont des données qui permettent d'en retrouver la disposition; on a essayé de rendre cet effet dans la vue restaurée (fig. 10580).

« L'ornementation est fort intéressante : plus riche que dans la plupart des autres églises, elle affecte des formes qui tendent vers les pratiques byzantines; les éléments empruntés à la décoration antique sont mêlés à des croix et à des symboles chrétiens; la grande archivolte de l'abside est d'un bel effet; la colonnette qui, dans chaque angle, reçoit la retombée du dernier rang de moulures a un chapiteau réticulé en forme de corbeille, d'un aspect tout à fait byzantin; la console qui supporte cette colonnette porte en-dessous la figure d'un bœuf sculpté en très bas relief, c'est sans doute l'animal symbolique de l'évangéliste saint Luc.

« On sait combien les représentations de la nature vivante sont rares dans la sculpture ecclésiastique des églises orientales. L'église de Qalb-Louzé, à ce point de vue, possède un détail fort curieux : sur le linteau de la première porte latérale, se trouvent deux bustes

<sup>1</sup> Ritschl, *Opuscula*, t. IV, p. 536, 719; *Bull. dell' Istit. di corrisp. archeol.*, 1882, p. 72. — <sup>2</sup> E. Huebner, *Exempla script. epigr. lat.*, 1885, n. 2, 23, 43, 155, 866. — <sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*, n. 9, 36, 73, 118, 347, 387, 393. — <sup>4</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 6965, 6981, 7030. — <sup>5</sup> *Ibid.*, t. II, n. 1064, etc. — <sup>6</sup> A. de Caumont, dans *Bull. monum.*, 1871, p. 600. — <sup>7</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1690, 1691. — <sup>8</sup> *Ibid.*, t. VIII, n. 8483; E. Huebner, *op. cit.*, n. 795. — <sup>9</sup> E. Le Blant, *Manuel d'épigraphie*

chrétienne, 1869, p. 42. — <sup>10</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 412; E. Huebner, *op. cit.*, n. 505. — <sup>11</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 38, 879; *Roma sotterr.*, t. I, pl. XIX, n. 4. — <sup>12</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2245; E. Huebner, *op. cit.*, n. 796. — <sup>13</sup> E. Huebner, *Inscr. Brit. christ.*, préf., p. XX. — <sup>14</sup> E. Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne*, in-12, Paris, 1869, p. 41. — <sup>15</sup> E. Huebner, *Inscriptions Hispaniæ christianæ*, n. 33, 142, 165.

d'hommes, malheureusement martelés; au-dessus de la tête sont gravés les deux noms :

MIXAHA ΓΑΒΡΙΗΛ

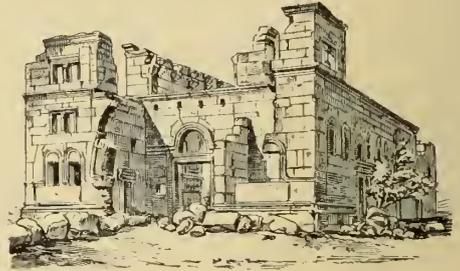
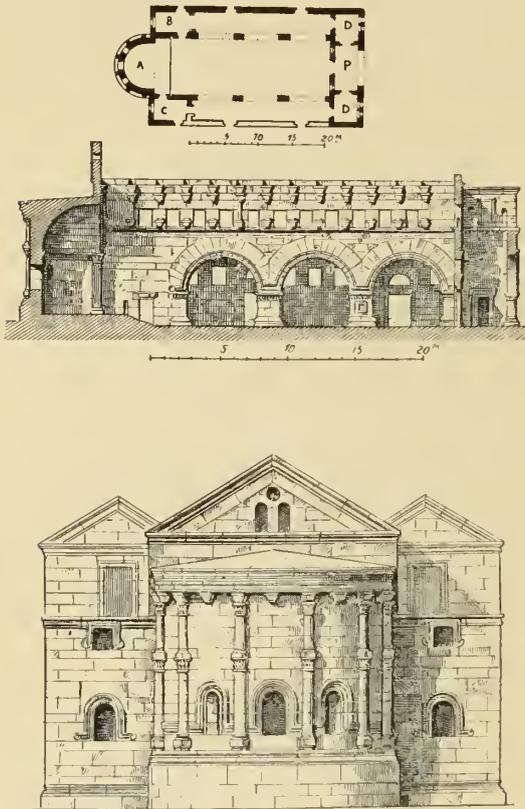
Ces deux bustes offraient donc la figure des deux archanges : placés au-dessus de l'entrée ils semblaient veiller à la garde du sanctuaire.

Les portes latérales étaient précédées de porches qui ont disparu, laissant sur la surface du mur les traces de leur présence; les uns étaient en bois, couverts d'un toit à double égout; les autres étaient en pierre et formés d'une voûte en berceau.

« Le narthex qui précède la porte principale est d'un grand effet et la large arcade qui lui donne accès est

piteau et cette base intermédiaires, devenus inutiles, disparaissent ou soient remplacés par un simple anneau, que la longue colonne ainsi obtenue se rapproche de sa voisine, que les corbeaux de la corniche se serrent et se découpent, l'abside romane de France ou des bords du Rhin apparaît et sa filiation s'établit.

« Prenons un exemple, c'est la nef de l'église de Silvacanne (Bouches-du-Rhône). Ce monument, comme plan, structure et style, appartient à l'école romane du Midi; il a été bâti vers 1195. La nef est supportée par trois larges arcades de chaque côté; elle est voûtée en herceau ogival; des arcs doubleaux, correspondant à chaque pilier, s'appuient sur des colonnettes qui reposent elles-mêmes sur des consoles en encorbelle-



10580. — Plan, élévation, coupe et restauration de la basilique de Qalb-Louzé. D'après de Vogüé, *Syrie centrale*, Architecture, pl. CXXII-CXXVI.

d'un vigoureux caractère; un plafond de bois le recouvrait et formait terrasse entre les deux pavillons ou tours de la façade. Cette disposition est fort originale. Il est facile d'y reconnaître en germe la disposition des façades du Moyen Age occidental. Mais c'est à l'abside surtout qu'apparaît de la manière la plus évidente ce lien de parenté qui unit les églises de la Syrie centrale à celles de l'Occident. Extérieurement elle est décorée de deux ordres de colonnettes, directement superposées; la donnée est encore antique, quoique l'application en soit absolument nouvelle; l'architecte, doué d'un grand sens pratique, a supprimé les membres inutiles, les tranches d'architrave et de frise qu'un architecte romain n'eût pas manqué d'intercaler dans sa composition. Néanmoins, la colonne est restée la colonne antique, dans ses proportions, dans le rapport des deux ordres; mais, que le temps et la réflexion fassent litière de ces derniers scrupules, que ce cha-

ment. Si l'on compare cette disposition à celle de Qalb-Louzé, il est impossible de ne pas être frappé de leur ressemblance, au style près. L'architecte provençal n'a pris en Syrie qu'une idée, mais, cette idée, il l'a traduite selon ses propres habitudes, remplaçant le plafond de bois par la voûte, les grandes poutres par les doubleaux, l'ornementation du VI<sup>e</sup> siècle par celle du XI<sup>e</sup> <sup>1</sup>.

On rappellera encore la façade de l'église de Pontorson avec laquelle celle de Qalb-Louzé offre une frappante analogie.

Nous avons donné un *chrismon* de Qalb-Louzé (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1503, fig. 2845-2847), une vue de la nef (*ibid.*, t. III, col. 2283, fig. 3142), une vue de

<sup>1</sup> M. de Vogüé, *Syrie centrale. Architecture civile et religieuse du I<sup>er</sup> au VII<sup>e</sup> siècle*, in-4°, Paris, 1865, p. 135-137; cf. p. 23-24, pl. CXXII-CXXIX.

l'abside (*ibid.*, t. III, col. 2285, fig. 3144), et vue de la façade restaurée, *ibid.*, t. II, col. 1499, fig. 1800.

H. LECLERCQ.

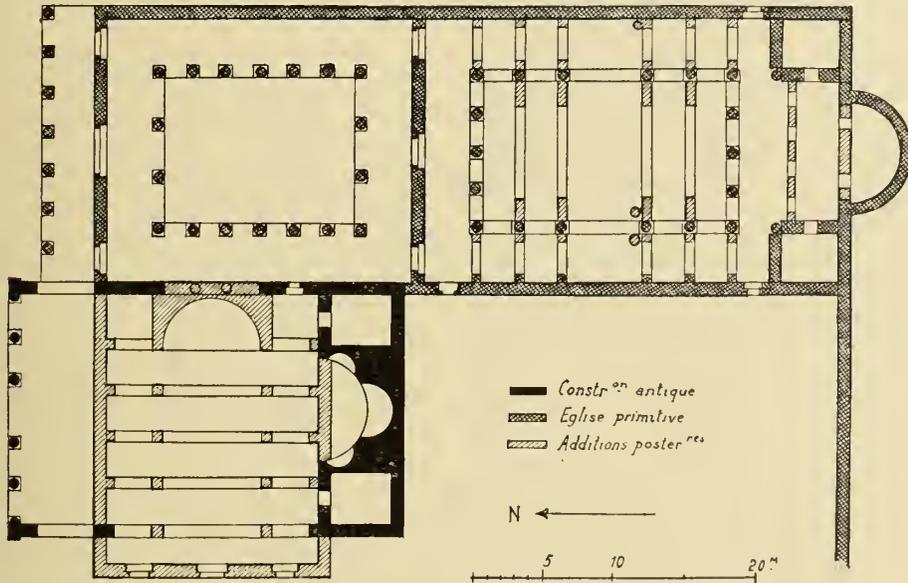
**QENNAOUAT.** — Syrie centrale. Voici la description qu'a donnée de cette basilique Melchior de Vogüé en 1865 :

« Grand ensemble d'édifices comprenant des constructions de diverses époques et qui porte de nos jours le nom de *séraf*, « le palais ».

« A, B, grande basilique du IV<sup>e</sup> siècle, construite suivant la tradition romaine avec des *propylées* ou portique extérieur, un *atrium* A ou cour entourée d'une colonnade intérieure, puis la basilique proprement dite, disposée comme celles de Sainte-Agnès et de Saint-Laurent à Rome, avec un bas côté qui fait le tour complet de l'église (fig. 10581). Les colonnes posées sur des piédestaux portent des arcades en plein cintre directement appuyées sur le chapiteau, simple

« Quelque temps après la construction de la basilique, eet ensemble fut l'objet d'un remaniement complet. Une église D fut bâtie sur l'emplacement du temple antique suivant le système hauranite des arcs parallèles et des dalles; l'abside fut largement éclairée par une triple baie percée dans le mur de l'atrium et supportée par des colonnettes trapues et des chapiteaux à ovales et à feuillages pris à un des temples de Qennaouât; en même temps la grande basilique fut transformée suivant le même système. On suppose qu'elle cessa d'être une église et devint une sorte de palais : les colonnes furent englobées dans les piliers des arcs parallèles, des murs percés de fenêtres fermèrent le chœur et l'abside. Un grand ensemble d'habitations, entouré par un mur d'enceinte, flanqué à l'angle nord-est par une tour, fut accolé à l'édifice transformé.

« C'est au V<sup>e</sup> siècle que ce remaniement fut effectué : la porte *h* de la petite église D est d'un style qui con-



10581. — Plan des basiliques de Qennaouat. D'après de Vogüé, *Syrie centrale*, pl. XIX.

évasement rappelant grossièrement le dorique. Aux deux extrémités de la nef, ces colonnes soutenaient des galeries supérieures qu'un second ordre d'arcades mettait en communication visuelle avec l'intérieur de l'édifice. Les bas côtés latéraux ne supportaient pas de galeries; des trous encore visibles dans le mur du fond prouvent qu'ils étaient recouverts par un toit rampant en charpente. Un chœur, flanqué de deux sacristies, et une abside demi-circulaire complétaient la construction.

« La porte *a* est très ornée : les éléments qui la composent ont été pris à des monuments antiques.

« On a utilisé pour la construction de l'atrium le mur latéral d'un édifice antique dont il reste des fragments importants teints de noir sur le plan : le *pronaos* C est assez bien conservé; il est porté par six colonnes, comprises entre deux antes *e* très proéminentes et percées de deux larges arcades; l'entre-colonnement du centre est beaucoup plus large que les autres et supportait une arcade, dont les sommiers existent encore et qui s'ouvrait dans le fronton suivant un système spécial à l'architecture romaine en Syrie; les autres colonnes portent, en guise d'architrave, de petits arcs surbaissés. Cet édifice se terminait par une sorte d'abside à trois niches, flanquée de salles obscures d'une destination difficile à déterminer.

vient à cette époque. La porte *g* de la même église est d'une exécution bien meilleure, une charmante branche de vigne délicatement sculptée dans la pierre orne son linteau; mais il est facile de voir que ce joli morceau de sculpture a été arraché à un monument antique : l'artiste chrétien s'est contenté d'y ajouter une croix aux dépens d'un des motifs de la composition primitive<sup>1</sup>.

Nous avons donné une porte en pierre de Qennaouât (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1782, fig. 471) et un piédestal de colonne (*ibid.*, t. III, col. 2310, fig. 3164).

H. LECLERCQ.

**QOLONIEH.** — Village de Palestine près duquel on découvrit, en 1887, un hypogée chrétien décoré de peintures dans le style des catacombes. On y lit dans deux couronnes séparées, soutenues par des anges, les deux inscriptions suivantes qui paraissent ne faire qu'une seule phrase :

ΕΙCΘΕΟC	ΩCΖΗ
ΚΑΙΟΧΡΙCΟC	ΜΝΗCΘΗ
ΑΥΤΟΥ	ΒΑΡΩΧΙC

<sup>1</sup> M. de Vogüé, *Syrie centrale. Architecture civile et religieuse du I<sup>er</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle*, in-4°, Paris, 1865, p. 59-60, pl. XIX, XX.

Εἰς Θεὸς καὶ ὁ Χρισ(τ)ὸς αὐτοῦ, ὡς ζῆ μνησθῆ Βάρουγας.

« Que le Dieu un et son Christ se souviennent de Baruch pour qu'il vive! »

L'hypogée a été refermé sans qu'il ait été possible de dessiner les peintures.

*Bibl.* — *Palestine exploration fund. Quarterly Statement*, janvier 1887, p. 55; Ch. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. I, p. 169; Germer-Durand, *Épigraphie chrétienne de Palestine*, dans *Revue biblique*, t. II, 1893, p. 206.

H. LECLERCQ.

**QUADRAGÉSIME.** — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 2139-2158, au mot CARÈME. — Depuis cette étude de l'abbé Vacandard, nous devons signaler les écrits suivants de M. C. Callewaert, *La durée et le caractère du carême ancien dans l'Église latine*, in-12, Bruges, 1913-1920; *Le carême à Milan au temps de saint Ambroise*, dans *Revue bénédictine*, t. XXXII, 1920, p. 11-21; *Le carême à Turin au I<sup>er</sup> siècle, d'après saint Maxime*, dans même revue, t. XXXII, 1920, p. 132-144. Disons en quelques mots que les anciens faisaient commencer le carême au 1<sup>er</sup> dimanche actuel et le conduisaient jusqu'au jeudi saint inclusivement. D'après ce calcul, le 1<sup>er</sup> dimanche se trouvait bien la *quadragesima [dies]* avant la Passion. Le carême ne se composait pas seulement des jours de jeûne, mais encore des dimanches, quoique ces jours-là on ne jeûnât point, mais ils servaient à faire l'appoint du chiffre de *quarante* jours. Au IV<sup>e</sup> siècle, le carême romain devait être construit d'après ce modèle. Toutefois on n'en fut pas satisfait et, dès le milieu du V<sup>e</sup> siècle, on compléta les *quarante* jours de jeûne par le rattachement des deux jeûnes des mercredi et vendredi de la quinquagésime. La preuve certaine de cette combinaison ressort de la désignation des églises stationales et de la série des communions tirées des psaumes.

On conserve au British Museum une cuiller d'argent avec ce mot *QUADRAGISIMA*<sup>1</sup>.

H. LECLERCQ.

**QUADRAPULUS.** — Le nom de l'étoffe dite *quadrapul*, qui se lit à plusieurs reprises dans quelques notices du *Liber pontificalis* des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, n'a pas encore trouvé d'étymologie satisfaisante. W.-E. Crum s'appuyant sur un document copto-arabe du X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle, propose d'y voir une transcription plus ou moins déformée de l'arabe *goutraboully*, lequel dériverait d'un nom de ville indéterminée à chercher peut-être en Mésopotamie. Le mot rentrerait alors dans la famille assez nombreuse des noms d'étoffes désignés par leur provenance, tels que mousseline, calicot, cachemire<sup>2</sup>.

H. LECLERCQ.

**QUADRIGE.** — Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2656, fig. 4048; col. 2671, fig. 4049; t. VI, col. 801, fig. 4929; col. 802, fig. 4930; col. 2146, fig. 5618; col. 2147-2150, fig. 5619-5622; col. 2405, fig. 5722, 5723; col. 2407, fig. 5725; col. 2408, fig. 5726; col. 2671, fig. 4049; t. IX, col. 611, fig. 7081.

**QUADRISOMUS.** — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 153, fig. 1230; col. 911.

### QUARANTE MARTYRS DE SÉBASTE.

— I. La passion. II. Le testament. III. Topographie. IV. L'ivoire de Berlin.

I. LA PASSION. — La persécution de Licinius s'étendit dans l'armée et y fit de nombreuses et illustres victimes, Sébaste, métropole de la Petite-Arménie, vit

mourir Sévérien, Eudoxe, Agape et un groupe de quarante soldats dont le supplice cruel fut glorifié par la littérature et par l'art. Ces héros appartenaient à la légion *XII Fulminata* déjà célèbre par le miracle de la pluie (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2692-2703, fig. 4758) et par le martyr de Polyucte (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1369-1381). Quand on connut au camp les lettres impériales prescrivant à toute l'armée la participation aux sacrifices (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1148), un groupe se refusa à s'y soumettre. Les Actes, fort circonstanciés, sont dignes de foi lorsqu'ils sont d'accord avec les homélies des Pères et celles-ci ne sont pas des moindres : Saint Basile; *Homilia XIX*; saint Grégoire de Nysse, *Homilia de XL marl.*; saint Jean Chrysostome, dans Photius, *Biblioth.*, cod. *cclxxiv*; saint Éphrem, *Oratio*, xxvi, xxvii; saint Gaudence, *Sermo*, xxvii; saint Nil, *Epist.*, l. II, c. cccxxlvi; Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. II; saint Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, l. I, c. xcvi. Il existe une version latine des actes publiés dans *Acta sanct.*, mart. t. II, p. 12-19 et un texte grec publié d'après le manuscrit de la *Bibl. nat.*, gr. 1604, par Abieht et Schmidt dans *Archiv für slavische Philologie*, t. xxvii. On trouva une traduction de la version latine dans H. Leclercq, *Les martyrs*, in-12, Paris, t. II, 1903, p. 378-384. Ce récit se termine par un catalogue des noms des martyrs qu'on retrouve dans le Martyrologe d'Adon et qui, pour n'être pas à l'abri de tout soupçon, ne peut non plus être récusé sans réserve. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. eccl.*, t. V, a dit à ce sujet : « Nous ne voyons pas de raison de douter de la vérité de ces noms, quoique saint Basile et les autres Pères n'aient pas jugé nécessaire de les marquer, et que les pièces dans lesquelles on les trouve ne soient pas fort authentiques. Les traditions populaires altèrent bien les noms propres, mais n'ont pas accoutumé de les inventer, surtout en si grand nombre ». La liste des noms a été publiée par Pasini, *Codices mss bibl. reg. Taurinenses*, t. I (1749), p. 481, cod. græc. *ccliii b I 24*, fol. 61. On trouve aussi les noms à la suite du testament des martyrs dont nous parlerons dans un instant. Enfin on a imaginé un groupe de quarante femmes martyres, honorées le 1<sup>er</sup> septembre et qui, au dire de Nicéphore Calliste (l. VII, c. XLIV), seraient les épouses des quarante soldats; ceci ne saurait être pris au sérieux. Cf. H. Delehaye, *The forty martyrs of Sebaste*, dans *American catholic quarterly Review*, t. XXIV, 1899, p. 161-171; cf. *Anal. boll.*, t. XVII, 1898, p. 467-469; t. XIX, 1900, p. 357.

II. LE TESTAMENT. — Avant de mourir les quarante soldats rédigeaient, par la plume de l'un d'eux, Mélétius, leur testament, duquel on a pu dire que c'est « une pièce hagiographique peut-être unique en son genre ». On en « possédait le texte depuis longtemps. En 1892, M. Bonwetsch a repris ce texte déjà publié par T. Lambecius, *Commentarii de bibliotheca Cæsarea Vindobonensi*, t. IV, Vindobonæ, 1671, 7<sup>e</sup> édit. et A.-F. Kollarus, t. IV, p. 225 sq. (grec et latin); il y a ajouté l'ancienne version slave : *Das Testament der vierzig Martyrer zu Sebaste*, dans *Neue kirchliche Zeitschrift*, t. III, 1892, p. 705-726, ainsi qu'un commentaire intéressant où la question d'authenticité est résolue affirmativement par de bons arguments. Peu après, J. Haussleiter acceptait en substance les résultats de cette étude qu'il complétait par des recherches personnelles : *Zu dem Testament der vierzig Martyrer zu Sebaste*, dans la même revue, p. 978-988. L'importance de la pièce décida H.-N. Bonwetsch à en publier un texte plus correct : *Das Testament der vierzig Martyrer*, dans

<sup>1</sup> O.-M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities*, 1901, p. 77, n. 347; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 78, pl. fig. 3. — <sup>2</sup> W.-E. Crum, *Quadrapul*, dans *Zeit-*

*schrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. LXII, 1908, p. 552-554; Ph. Lauer, *Le palais de Latran. Étude historique et archéologique*, in-fol., Paris, 1911, p. 100.

*Studien zur Geschichte der Theologie und Kirche*, herausgegeben von G.-N. Bonwetsch und R. Seeburg, t. 1, 1897, p. 75-80.

« Le but du testament, dont H. Leclercq, *Les martyrs*, t. II, p. 385-389, a donné une traduction française, est d'empêcher qu'après le supplice les restes des martyrs ne soient dispersés, et de leur assurer une commune sépulture dans un endroit appelé Σαρεϊμ (Sareim) non loin de la ville de Zéla, dans le Pont. Lorsqu'on se rappelle ce que sont devenues, en réalité, les reliques de nos martyrs dont saint Grégoire de Nysse disait déjà : τὴν δὲ κόνιν ἐκδίνην καὶ τῆς καμίνοῦ τὰ λείψανα ὁ κόσμος ἐμερίσθη καὶ πᾶσα γῆ σχέδον τοῖς ἀγιάσμασι τούτοις εὐλογεῖται (P. G., t. XLVI, col. 784), on ne peut se défendre d'une impression de défiance. On se demande si le testament n'est pas une réplique à cette affirmation, et l'on s'étonne de trouver si développée dès cette époque l'ardeur indiscrette des fidèles que suppose l'expression des dernières volontés des martyrs.

« Mais l'ensemble de la pièce offre un tel caractère de sincérité, renferme tant de ces traits « qui ne s'inventent pas » et suppose des situations si concrètes, qu'il n'y a guère moyen de la prendre pour une de ces pièces fabriquées qui encombrant la littérature hagiographique. Le document éclaire d'une lumière nouvelle l'histoire des quarante martyrs, sur laquelle nous ne possédions que des témoignages assez éloignés et des récits peu authentiques. Leurs noms, que nous rapporte l'auteur de la passion, dérivent de cette source. L'époque où le culte des reliques est arrivé à ce point de ferveur est bien celle des dernières persécutions. Dans le passage si touchant relatif à Eunoïcos, qui sera peut-être épargné vu son jeune âge, il faut relever ce trait : ἵνα ἐν τῇ μεγάλῃ τῆς ἀναστάσεως ἡμερᾶ τῆς μεθ' ἡμῶν ἀπολαύσε ὡς τύχη qui ne suppose plus une première résurrection comme la prérogative du martyre. Faisons aussi remarquer en passant que, du fait seul qu'Eunoïcos est compté parmi les martyrs dans la passion, il ne suit pas qu'en réalité il ait subi la mort avec les autres. Tout porte à croire que l'auteur n'avait aucun renseignement spécial à son sujet. Son nom, comme tous les autres, est emprunté à la suite des signatures du testament. » (*Anal. boll.*, t. XVII, 1898, p. 467 sq.).

III. TOPOGRAPHIE. — Le testament mentionne plusieurs localités. Nous avons nommé déjà le village de Sareim près de la ville de Zéla. Cette ville existe en Arménie, cependant il semble que la Zéla indiquée par les martyrs est plutôt la ville du même nom de la province du Pont, aujourd'hui Ziléh. Saint Grégoire de Nysse dit, en effet, que le lieu où reposaient les quarante martyrs était voisin du bourg d'Ibora (voir *Dictionn.*, t. VII, à ce nom); or celui-ci est à quatre ou cinq heures de marche de Ziléh (*Anal. boll.*, t. XXV, 1906, p. 241). D'autres localités sont nommées : Phidela, Chaduthi, Charisphone, Zimara; cette dernière est la seule qui ait pu être identifiée avec la *statio* de la route militaire de Satala à Mélitène, dans la Petite-Arménie. « On ne s'étonnera pas, dit M. Fr. Cumont, qu'une partie de ces soldats qui périrent pour la foi à Sébaste ait été originaire de Zimara, à la frontière d'Arménie, une autre des environs de Zéla, dans une tout autre contrée. La légion *XII Fulminata* à laquelle ils appartenaient était, avec la légion *XV Apollinaris*, la seule qui défendit l'Asie Mineure, et elle levait certainement ses effectifs dans une grande partie de la péninsule » (*Anal. boll.*, t. XXIII, 1904, p. 449).

Saint Éphrem affirme que les martyrs furent exposés sur la glace de l'étang. Saint Basile, *Homil.*, XIX, 3, dit qu'ils furent exposés ἐν μέσῃ τῇ πόλει, mais ajoute que la ville était bâtie autour de l'étang, λῆμνη μὲν,

περὶ ἣν ἡ πόλις κατόικισται. La tradition locale a conservé le souvenir de l'étang des martyrs : « il a disparu, comblé par les alluvions; mais on montre encore au pied de la citadelle une prairie humide qui en occuperait la place. » F. et E. Cumont, *Voyage archéologique dans le Pont et la Petite Arménie*, 1906, p. 222. On croit même reconnaître les restes des thermes voisins dans une construction carrée en gros moellons, dont la porte est aujourd'hui enfouie dans le sol jusqu'au linteau. P. Allard, *Histoire des persécutions*, t. V, 1908, p. 325, note 2. (Voir SÉBASTE.)

IV. L'IVOIRE DE BERLIN. — (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 780, n. 10, fig. 1517).

H. LECLERCQ.

### QUARRÉ-LES-TOMBES. — I. La localité.

II. Les sarcophages. III. Description. IV. Date et durée d'emploi. V. Inhumations. VI. La forme semi-carénée. VII. Provenance. VIII. L'entrepôt. IX. Les cercueils et la légende. X. Bibliographie.

I. LA LOCALITÉ. — Quarré-les-Tombes, dans le bas Morvan, fait partie de l'arrondissement d'Avallon et du département de l'Yonne, dont son territoire forme le point culminant. Le bourg s'étale sur un plateau et s'étage à flanc de coteau autour de l'église qu'environnent, protégés par un mur de soutènement, les sarcophages d'époque mérovingienne qui ont valu au village son surnom. Cette localité a été décrite dans le plus menu détail et nous n'avons pas à en parler ici, mais seulement de ce qui la signale à l'archéologie.

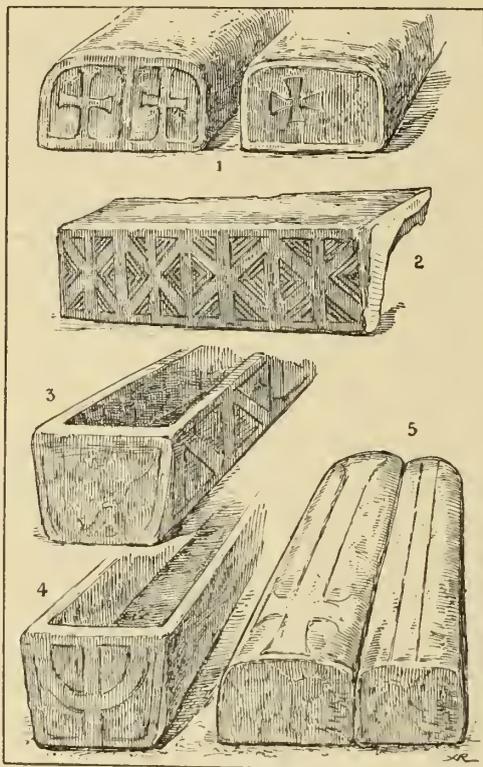
II. LES SARCOPHAGES. — En 1724 parurent à peu près simultanément un article de l'abbé Lebeuf, dans le *Journal de Verdun* et une *Dissertation sur les tombeaux de Quarrée, village du duché de Bourgogne...*, à Lyon, chez Marcellin-Duplain, 1724, ensuite une *Lettre en forme de Dissertation à M. Thomassin*, à Dijon, de l'imprimerie Augé, 1725, in-12. Ces deux pièces étaient l'ouvrage de Lazare-André Bocquillot, curé de Chastellux, ensuite chanoine d'Avallon (1649-1728), qui, ayant lu dans une chanson de geste, le *Girart de Roussillon*, une description poétique des cercueils de Quarré, les visita, les étudia et réfuta l'opinion qu'avait émise à leur sujet l'ingénieur Thomassin. Courtépée, historien de la Bourgogne, nous apprend qu'un certain Moreau de Mautour emprunta le manuscrit de Bocquillot, le copia et « le travestit sous son nom dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* ».

Voici un résumé des conclusions de Bocquillot. Sur un millier de tombes existant jadis il en a pu compter cinq cents environ en 1674, le reste ayant été débité en pierre à bâtir et réduit en chaux; la provenance était sans exception la carrière de Champ-Rotard, près Coutarnoux. La destination de ces tombes s'expliquait par la nécessité d'enterrer les victimes d'une grande bataille entre chrétiens et Sarrasins. Vainqueurs, les premiers jetèrent les corps des infidèles dans de grandes fosses et déposèrent leurs coreligionnaires dans des cercueils de pierre. L'explication étant enfantine, il reste à trouver une raison de pareille accumulation de tombeaux en un lieu où ne se trouva jamais une agglomération historiquement constatée. L'ingénieur Thomassin proposait une extravagance; des étrangers se faisant enterrer près de Saint-Georges, Bocquillot suppose un vaste entrepôt de cercueils à vendre, et qui d'ailleurs sont presque tous vides.

Entre temps le pillage continue; les 500 cercueils observés en 1674 se trouvent réduits à 226 en 1718; nonobstant leur origine chrétienne car il s'en trouvait six portant une croix, Bocquillot attribuait ces sarcophages au VI<sup>e</sup> siècle.

III. DESCRIPTION. — En 1895, on comptait encore 111 cercueils de pierre autour de l'église paroissiale, tous de forme identique sauf quant à la décoration; on peut leur appliquer l'expression moderne de fabrica-

tion « en série ». Le plus grand nombre des cuves et des couvercles présentent des stries parallèles sur les parois longitudinales et sur quelques parois transversales du côté de la tête. Il n'y a pas lieu d'épiloguer longuement sur la décoration dont on trouvera ici un schéma (fig. 10582) : croix pattée, croix de Malte, chrismes accolés, listels obliques, etc. Les cuves, assez larges aux épaules, vont en se rétrécissant dans la direction des pieds de façon très sensible; l'intérieur est complètement évidé. Plusieurs cercueils sont perforés dans la surface de fond; on y pourrait voir des trous d'écoulement, mais ces perforations n'ont rien de régulier et au lieu d'être intentionnelles elles paraissent s'expli-



10582. — Sarcophages de Quarré-les-Tombes. D'après Guignot, *Essai sur Quarré-les-Tombes*, 1895, p. 61-66.

quer par la présence de nœuds siliceux dans la masse de ce calcaire qu'ils ont troué en maints endroits.

Tous les couvercles sont évidés à l'intérieur, aucun d'eux n'est de forme plate ou prismatique. Un couvercle posé debout sur le sol présente un aspect analogue à la figure géométrique d'un cône tronqué coupé par moitié dans le sens de la hauteur. On peut dire que ces couvercles sont, suivant l'expression commune, « en dos d'âne », mais avec un méplat assez prononcé sur une largeur moyenne de 0 m. 20.

Parfois la face antérieure offre quelques traces de décoration. Malgré leur parfaite similitude de forme, les sarcophages peuvent différer de façon considérable de poids et de volume. Le plus grand cercueil pèse plus de 800 kilogrammes et le plus petit 400 environ; pareille différence s'explique par les exigences à prévoir de la clientèle.

Voici les dimensions moyennes : longueur : 1 m. 92; largeur aux épaules : 0 m. 66; largeur aux pieds : 0 m. 32; hauteur à la tête : 0 m. 49; hauteur aux pieds : 0 m. 35. Le couvercle correspondant aux mesures de

longueur et de largeur, sa hauteur est généralement de 0 m. 27 à 0 m. 28.

IV. DATE ET DURÉE D'EMPLOI. — Boeuvillot proposait le VI<sup>e</sup> siècle, mais il paraît plus probable que si l'industrie a pris naissance alors, l'usage courant n'est pas antérieur au VII<sup>e</sup> ou au VIII<sup>e</sup> siècle. Quoique le cercueil de pierre fût un luxe que les pauvres ne pouvaient se permettre, il n'en est pas moins certain que nombre de localités témoignent de l'emploi qu'on en faisait, ce qu'attestent les noms de Serquigny, Serques, Cerqueux, Serqueux, Luziaux et Champ-aux-Lusiaux. Ces termes méconnaissables pour la plupart d'entre nous aujourd'hui témoignent de l'emploi ancien des cercueils de pierre entre le VII<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle environ. Peut-être à Quarré, en raison de l'énorme approvisionnement local, l'usage des cercueils de pierre dura-t-il jusqu'à une époque plus basse; on utilisa ce qu'on avait sous la main et ce que le changement de mode avait privé d'une bonne part de sa valeur vénale; mais à partir du XVI<sup>e</sup> siècle on les brisa et ils furent dès lors employés comme matériaux dans les voûtes et les arcs-doubleaux du sanctuaire de l'église reconstruite. Jusqu'en 1859 on en fit usage comme cénotaphes et comme pierres protectrices des sépultures.

V. INHUMATIONS. — A Quarré, la profondeur moyenne des inhumations paraît avoir été de 0 m. 60 à 0 m. 80 au plus de terre recouvrant le cercueil; celui-ci reposait donc à 1 m. 35 environ du sol extérieur. Aucun sarcophage ne contenait de mobilier funéraire, ceux qui ont avancé le contraire ont fait erreur. On ne sait rien de précis touchant l'orientation des tombes; celle adoptée au XVIII<sup>e</sup> siècle par le curé Ch. Magdaléat était un rangement arbitraire auquel on renonça en 1747 quand le cimetière de Quarré fut clos de murs.

VI. LA FORME SEMI-CARÉNÉE. — Certains cercueils présentent une forme évasée qui peut suggérer la pensée de la carène d'un navire, disposition qui exigeait l'emploi de plus larges blocs de pierre, réclamait plus de main-d'œuvre et rendait le maniement du monolithe plus difficile. La raison de cet usage paraît devoir être cherchée dans la préoccupation de reproduire la nef ou *nav* des Francs<sup>1</sup>. « Ce mot *nav* ou *navis* rappelle la croyance ancienne à un voyage funéraire du cercueil en forme de barque parce qu'il doit voyager pour parvenir dans l'autre monde et atteindre le port situé fort loin dans l'immensité de l'Océan. »

VII. PROVENANCE. — On a dit plus haut que Boeuvillot attribuait tous les tombeaux de Quarré aux carrières de Champ-Rotard et Coutamoux. L'analyse chimique et l'étude géologique ont permis d'atteindre une précision plus grande et d'indiquer, comme origine possible des cercueils de Quarré, la bande corallienne orientée N.-E. et S.-O. qui traverse tout le département de l'Yonne; ensuite comme points plus rapprochés de Quarré, les villages de Merry-sur-Yonne, de Mailly-la-Ville et Bazarnes, respectivement à 35, 37 et 40 kilomètres de Quarré, à vol d'oiseau.

VIII. L'ENTREPÔT. — La conjecture d'un entrepôt de cercueils, à Quarré, émise par Boeuvillot, est aujourd'hui élevée au rang de certitude. Non pas qu'on ait pu relever dans les textes anciens une attestation quelconque, néanmoins on a pu conjecturer avec quelque vraisemblance que cet entrepôt aurait été créé par un monastère, entre plusieurs qui remontent à cette époque suffisamment lointaine pour retenir l'attention, tels que Saint-Symphorien d'Autun, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Andoche de Saulieu, Flavigny, enfin Saint-Jean de Réomé, aujourd'hui Moutiers-Saint-Jean (Côte-d'Or) fondé vers 510. Entre

<sup>1</sup> J.-D. Cochet, *Sépultures gauloises, romaines et franques*, in-8°, Paris, 1857, p. 112.

ces différents monastères un choix est fort hasardeux, car tous peuvent se réclamer de leur proximité de terrains aptes à la confection des sarcophages entremposés à Quarré. Entre eux tous, c'est peut-être Saint-Jean de Réomé qui réunit le plus de vraisemblance.

IX. LES CERCUEILS ET LA LÉGENDE. — P'eut-être vers l'époque où la mode des cercueils de pierre ne trouva plus d'acquéreurs, l'entrepôt abandonné inspira à l'imagination d'un conteur la pensée qui trouva son expression dans la chanson de *Girart de Roussillon*, vers le XIII<sup>e</sup> siècle; mais ici nous sortons de l'archéologie et laissons à d'autres cette étude.

X. BIBLIOGRAPHIE. — Bocquillot, *Dissertation sur les tombeaux de Quarré*, in-4<sup>o</sup>, Lyon, 1724. — Harold de Fontenay, dans *Congrès scientifique de France*, Autun, 1876-1878, t. II, p. 87. — Guignot, *Essai sur Quarré-les-Tombes. Ses sarcophages mérovingiens et sa station préhistorique*, in-12, Tours, 1895; cf. J.-B. Martin, dans *L'Université catholique*, t. XXI, p. 427-429. — V.-B. Henry, *Mémoires historiques sur le canton de Quarré-les-Tombes*, 2 vol. in-8<sup>o</sup>, Auxerre, 1877. — J. Lebeuf, voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2124, n. 22. — Paret, *Sarcophages franco-mérovingiens de Quarré-les-Tombes*, dans *Bulletin de la Soc. des sc. hist. de l'Yonne*, t. LXXXIV, 1930, p. XXVII-XXVIII. — Sur Bocquillot, voir C.-A. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 238-240.

H. LECLERCQ.

#### QUATRE-COURONNÉS. — I. La passion.

II. Bibliographie.

I. UNE PASSION ancienne, de bonne allure, et suffisante pour affirmer la réalité historique du récit, est rédigée en langue latine et due à un certain Porphyrius, employé du cadastre, qui signa la pièce probablement au IV<sup>e</sup> siècle. Voici ce qu'il nous apprend : pendant un séjour de Dioclétien en Pannonie, motivé par les grands travaux entrepris sous son règne, on comptait parmi les ouvriers quatre chrétiens d'une très grande habileté; ils avaient nom Simpronianus, Claudius, Castorius et Nicostratus. Sculpteurs de leur état, ils avaient exécuté une statue du Soleil, *sigillum solis*, que l'empereur fit ériger dans un temple élevé par ses ordres sur une hauteur appelée le *mons pinguis*. Sa satisfaction l'amena à une autre commande de colonnes et de chapiteaux en porphyre (*metallo porphyretico*), extrait de la hauteur nommée le *mons igneus*. Un sculpteur païen, Simplicius, admira le succès de ses confrères qui lui avouèrent le devoir à leurs prières à Jésus-Christ. Cet aveu et leurs encouragements entraînèrent la conversion de Simplicius qu'un évêque d'Antioche, Cyrille, condamné *ad metalla*, instruisit dans la foi chrétienne. Sur ces entrefaites, les surveillants des travaux (*philosophi*) découvrent la croyance des sculpteurs qu'ils dénoncent à Dioclétien, mais celui-ci répond à cette dénonciation par une nouvelle commande : des victoires, des amours, des conques et une statue d'Esculape. Aucune objection des sculpteurs touchant les victoires, les amours et les conques qui n'ont, à leurs yeux, aucune signification idolâtrique, mais refus formel de sculpter un Esculape qui est exécuté en marbre de Proconèse par un autre artiste. L'affaire est portée devant le tribun Lampadius qui s'ingénie à sauver les chrétiens, supplie, sévit et meurt avant d'avoir pris une décision. Sa femme s'adresse à Dioclétien qui fait enfermer les cinq sculpteurs vivants dans des cercueils de plomb qu'on précipite dans le fleuve, le VI des ides de novembre<sup>1</sup>. L'évêque Cyrille meurt de douleur, Dioclétien se rend à Sirmium et, après six semaines, un fidèle retire du fleuve les cinq cercueils et les dépose dans sa maison.

A ce récit de bonne qualité historique vient se souder une relation légendaire. Un an plus tard, Dioclétien, de retour à Rome y élève dans les thermes de Trajan un temple à Esculape qui décore une statue du

dieu en marbre de Proconèse. Ordre est donné à tous les soldats d'y sacrifier, quatre d'entre eux, des *cornicularii* nommés Severus, Severianus, Carpophorus et Victorinus refusent et sont mis à mort. L'évêque Miltiade (voir ce nom) et saint Sébastien ensevelissent leurs corps au III<sup>e</sup> mille de la voie Labicane. Toutefois, Miltiade qui ignore le nom de quatre *cornicularii* et s'aperçoit que leur *dies natalis* coïncide avec celui des sculpteurs panoniens décide qu'on célébrera leur fête sous le nom de ces derniers. Ceci n'appartient plus à l'histoire mais à la fantaisie, il ne s'ensuit pas que la relation légendaire amoindrisse l'autorité du récit historique.

On rencontre d'abord une difficulté d'ordre chronologique : faut-il chercher une date à un séjour de Dioclétien en Pannonie? On ne la trouve dans tout son règne qu'antérieure à la persécution, en 294; à cette date il n'y faisait pas de martyrs et, en eût-il fait, il ne s'y trouvait pas un 18 novembre. Autre difficulté : Cyrille d'Antioche était, au dire de la *Passio*, condamné *ad metalla* depuis trois ans; or, cette condamnation ne pouvait être antérieure à la persécution de 303, ce qui reporterait le martyre des cinq sculpteurs à 306, mais à cette date Dioclétien avait abdiqué. Simple lapsus de notre Porphyre, auteur de la *Passio*, a-t-on dit; il a écrit Dioclétien à la place de Galère. On peut proposer autre chose, Dioclétien a abdiqué, il a construit son palais de Spalato (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1003-1034) qui n'est pas terminé et dont il poursuit la décoration. Ce soin l'a amené de Salone à Sirmium où il fait un séjour prolongé — la *Passio* parle de neuf mois — et on doit se souvenir que les relations entre Sirmium et la côte dalmate sont faciles. A Sirmium, le vieil empereur fait travailler car il est encore riche et, à l'occasion, il peut sévir car, malgré son abdication, il reste le *senior Augustus* que ses anciens collègues consultent et ménagent. S'il serait par trop odieux de lui imputer dans cette situation une condamnation à mort — affaire d'habitude et quelques vies humaines comptaient pour si peu de chose — il est permis de croire que n'ayant pas oublié la persécution déchaînée par lui et s'estimant bravé par le refus d'obéissance des cinq sculpteurs chrétiens, il aura trouvé bon qu'on leur appliquât la législation en vigueur. Ses anciens collègues loin d'y trouver à redire ne pouvaient que l'en féliciter.

Rien, dans tout cela, n'infirme l'authenticité de la *Passio*, qui tirerait même une nouvelle valeur de la mention qui y est faite de l'évêque Cyrille d'Antioche, personnage trop insignifiant pour qu'un hagiographe se soit avisé de l'y introduire et de l'y faire jouer un rôle; on y verrait plutôt une confirmation de cette authenticité. La distinction introduite par les sculpteurs entre les statues idolâtriques et les décorations ornementales répond à ce que nous savons des idées en cours vers le commencement du IV<sup>e</sup> siècle. Au point de vue documentaire et littéraire, l'auteur du récit, Porphyre, se tient à égale distance du procès-verbal et du roman; il compose une narration telle qu'un homme d'une culture moyenne peut la présenter à ses contemporains et à peu de distance de l'événement, sans artifice comme sans recherche. On a fait observer qu'il cite un passage de saint Matthieu<sup>2</sup> dans une version latine antérieure à la Vulgate, laquelle était admise partout à la fin du IV<sup>e</sup> siècle; en outre, Porphyre emploie une expression en usage parmi les travailleurs de l'île de Brazza et probablement à Sirmium même<sup>3</sup>.

Si on interroge la *Passio* on s'aperçoit que la topographie y est un peu vague et cependant la localisation de l'incident dans les collines de la Fruska-Gora

<sup>1</sup> 18 novembre. — <sup>2</sup> Matth., x, 39. — <sup>3</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 10107.

est défendable<sup>1</sup>; situées dans le voisinage de Sirmium elles offrent de bonne pierre. « Or, une étude des lieux, que j'ai pour ma part visités à deux reprises, écrit M. Jacques Zeiller<sup>2</sup>, permet de relever un certain nombre de particularités qui correspondent à divers détails de la *Passio* d'une façon, je ne dis pas décisive, mais vraiment assez frappante. La petite chaîne boisée de la Fruska-Gora domine de très près le Danube qui serait ainsi le fleuve où les martyrs furent jetés<sup>3</sup>. Dion Cassius<sup>4</sup> signale dans ces parages un *Ἀλμῶν ὄρος*, dont Eutrope<sup>5</sup> et Vopiscus<sup>6</sup> (auteur de la *Vita Probi*) ont fait l'*alma mons*. N'est-ce pas le nom de cette colline que, par une interprétation très naturelle de *alma mons*, la « montagne fertile », on retrouverait dans celui de *mons pinguis*? Ne reconnaîtrait-on pas aussi le *mons igneus* à Kipovno, « colline des statues » ou à Crvenicot, la « colline rouge », deux éminences voisines, à 5 kilomètres environ du Danube, sur la route de Banostor? Les bois qui recouvrent le sommet de Crvenicot empêchent de se rendre compte de la couleur de la pierre, mais le nom est une indication qui a son prix. Le calcaire rougeâtre de Kipovno, dont la teinte expliquerait aussi l'expression de *metallo porphyretico*, car il n'y a pas de porphyre proprement dit dans la région, aurait fort bien mérité à ce piton, qui s'embrace curieusement au soleil couchant, le nom d'*igneus*. Il ne serait pas moins vraisemblable que la « colline des statues » rappelaient le souvenir de quelques restes de sculptures demeurées gigantesques ou de vieilles carrières dont j'ai cru discerner la trace sur ses flancs. Ajoutons qu'on rencontre à faible distance du mamelon de Kipovno, près du village d'Andrevlje (ou Andrijevno), en un endroit appelé Groblje, des restes d'un sanctuaire, qu'on désigne encore sous le nom de Kapela et qui atteste l'existence d'un culte en cette région. Était-ce celui des sculpteurs martyrs? On ne peut pas l'affirmer, bien que l'opinion locale se prononce en ce sens aujourd'hui. La *Passio* signée de Porphyrius mérite donc crédit et Simpronianus, Castorius, Claudius, Nicostratus et Simplicius doivent rester inscrits au martyrologe pannonien. »

Nous en venons maintenant aux quatre *cornicularii*. Leur légende dépend étroitement de la *Passio* des sculpteurs pannoniens. Il existait entre ce pays et Rome des relations étroites dont témoignent dans cette ville le culte de Quirin, de Pollion et d'Anastasie. Ceux-ci y avaient été précédés par le culte des sculpteurs de Fruska-Gora, puisqu'il est attesté par la *Depositio martyrum* de 354 où nous lisons : *1<sup>o</sup> id. novembris, Clementis, Semproniani, Claudi, Nicostrati, in comitatum*. Cette notice demande deux corrections : *VI id.* et *Castorii* au lieu de *Clementis*. Quant à Simplicius on l'a oublié, quoique martyr, mais peut-être parce que dernier venu. Les deux derniers mots *in comitatum* servent souvent à désigner les résidences impériales et ici, peut-être, pourraient-ils indiquer que les martyrs furent honorés près de la villa impériale *ad duas lauros* sur la voie Labicane. Il y aurait eu, vers le milieu du 1<sup>er</sup> siècle, translation des corps des sculpteurs pannoniens. Mais ce n'est pas soutenable, car le cimetière voisin d'*ad duas lauros* conserve dans la *Depositio martyrum* son nom de *in Labicana*, d'où il résulte que *in comitatum* désigne la résidence impériale de Sirmium. Ainsi donc, vers l'an 1350, les mar-

tyrs Simpronianus, Nicostratus, Claudius et Castorius — nous ne disons rien de Simplicius — étaient vénérés à Rome, mais la translation de leurs corps n'était pas encore faite. Elle n'aura eu lieu qu'à une date postérieure.

Un fait confirme cette observation, à savoir que nous lisons les noms des quatre martyrs dans une pièce légendaire du 6<sup>e</sup> siècle, la *Passio Sebastiani*, laquelle ne dit rien de leur sépulture dans quelque cimetière romain.

Au 6<sup>e</sup> des ides de novembre nous lisons dans le manuscrit de Berne du martyrologe hiéronymien que le culte des quatre sculpteurs — Simplicius toujours omis — est localisé sur le Celius; mais cette indication manque dans le manuscrit d'Épternach, plus ancien, ce qui permet de supposer une addition au texte primitif faite au 7<sup>e</sup> siècle. Indépendamment de cette indication du ms. de Berne, la fixation du culte au Celius est certaine au 6<sup>e</sup> siècle : au synode romain de 595, parmi les signatures nous lisons celle d'un prêtre du *titulus sanctorum IV coronatorum*<sup>7</sup>, au même siècle le sacramentaire léonien mentionne à une date antérieure au 22 novembre, une messe *in natale sanctorum IV coronatorum*<sup>8</sup> et le sacramentaire gélasien identifie les quatre couronnés avec les martyrs Pannoniens de la *Depositio martyrum* de 354. Simplicius a décidément disparu, quoiqu'il reparaisse plus tard dans les sacramentaires grégoriens<sup>9</sup> et dans les *Itineraria*. Cette éclipse ne laisse pas d'être curieuse à signaler.

En effet, l'*Epitome de locis sanctorum martyrum* nomme Claudius, Nicostratus, Simpronianus, Castorius et Simplicius<sup>10</sup>, on y adressait les pèlerins du 6<sup>e</sup> siècle, c'est donc que la translation avait eu lieu. Mais quand? Sans doute au siècle précédent, car Sirmium fut définitivement détruite lors des invasions du 6<sup>e</sup> siècle. « La *Passio* de saint Sébastien nous assure indirectement qu'au 6<sup>e</sup> siècle les cinq Pannoniens n'étaient pas encore à Rome. Mais, parce qu'ils étaient déjà connus, au nombre de quatre seulement, l'un des cinq, malgré la présence de ces reliques, continua quelque temps de demeurer dans l'ombre et le groupe fut honoré sous la rubrique des Quatre-Couronnés. Le nom fut donc employé pour désigner et l'église du Celius et la sépulture de la voie Labicane, qui étaient respectivement l'église et la sépulture des mêmes martyrs, les cinq sculpteurs de Sirmium. Mais le jour vint où, la *Passio* s'étant répandue, à la suite de la translation même des reliques, on s'avisait de la contradiction qui existait entre ce récit, qui mettait en scène cinq personnages, et le culte qui s'adressait à quatre seulement. Une explication s'imposait; un hagiographe ingénieux s'en chargea, en imaginant un dédoublement. Il distingue les cinq Pannoniens et les quatre couronnés, dont il composa l'histoire, en la rattachant à celle des premiers, mais en faisant de ses héros flectifs des saints militaires, qu'il mit en rapport avec saint Sébastien, peut-être parce que, dans la légende antérieure de saint Sébastien, la fantaisie d'un autre conteur pieux avait déjà fait intervenir Simpronianus et quelques-uns de ses compagnons<sup>11</sup>. Et voilà comment l'authentique *Passio*, due à la plume de l'honnête Porphyre, fut pourvue d'un appendice apocryphe qui a pu jeter sur elle une ombre dorénavant dissipée<sup>12</sup>. »

<sup>1</sup> *Sitzungsberichte der k.k. Akad. der Wissensch. in Wien. Philos.-histor. Klasse*, t. x, 1853, p. 127-137. — <sup>2</sup> *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'empire romain*, in-8°, Paris, 1918, p. 95-96. — <sup>3</sup> J.-B. De Rossi, *I santi Quattro Coronati*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1879, p. 49, a supposé à tort que c'était la Save, qui passe à Sirmium même (Mitrovica) à 20 kilom. plus au Sud. — <sup>4</sup> *Histor. roman.*, l. lv, c. xxx. — <sup>5</sup> *Breviarium*, x, 11. — <sup>6</sup> *Vita Probi*, c. xviii, 8. — <sup>7</sup> S. Grégoire, *Epistol.*, l. v,

c. lvii a, édit. Ewald et Hartmann, t. 1, p. 367. — <sup>8</sup> P. Le t. lv, col. 137. — <sup>9</sup> P. L., t. lxxviii, col. 147. — <sup>10</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. 1, 1863, p. 142, 178. — <sup>11</sup> Cette combinaison ne prévalut pas tout de suite, ainsi qu'il res, sort des martyrologes de Bède et de Florus, cf. H. Quentin, *Les martyrologes historiques du Moyen Âge*, in-8°, Paris, 1908, p. 55, 275. — <sup>12</sup> J. Zeiller, *Les origines chrétiennes des provinces danubiennes*, in-8°, Paris, 1918, p. 101-102.

Le *titulus Æmilianæ* prit dans la suite le nom de *titulus sanctorum IV coronatorum*, et le pape Léon IV (847-855) fit rebâtir l'église<sup>1</sup> où il déposa de nombreuses reliques parmi lesquelles les SS. *martyrum IIII coronatorum... corpora, cum Claudio, Nicostrato, Simphroniano atque Castorio et Simplicio, necnon Severo, Severiano, Carpophoro et Victorino, IIII fratribus*<sup>2</sup>... On voit la distinction entre les cinq Pannoniens et les *quatuor-coronati*, ensuite le groupe des *quatre fratres* qui leur sont étrangers. A partir de cette époque l'histoire de la basilique du Celius ne nous appartient plus, nous dirons seulement que, lors d'une restauration récente, on a découvert, sur les murs d'une salle, des traces de peintures, cachées dans une couche de badigeon. En la faisant disparaître, on a reconnu les fragments d'un calendrier liturgique du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

II. BIBLIOGRAPHIE. — La première édition fut donnée par Mombritus, cf. *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 1837. — W. Wattenbach, *Ueber die Legende von den heiligen vier Gekrönten*, dans *Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der k. preuss. Akad. der Wissenschaften*, t. x, 1853, p. 118-126. — Büdinger, *Untersuchungen zur römischen Kaisergeschichte*, t. III, 1870, p. 324-338. — W. Wattenbach, dans *Sitzungsberichte der k. preuss. Akad. der Wissenschaften*, t. II, 1896, p. 1281-1302. — Th.-G. von Karajan, dans *Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der k. Akademie der Wissenschaften*, t. x, p. 127-137. — Th. Keim, *Eine christliche Quelle über die erste Regierungszeit Diocletians*, dans *Deutsche Vierteljahrsschrift für englischtheologische Forschung*, t. II, 1863, p. 3-11. — O. Hunziger, dans M. Buedinger, *Untersuchungen zur römischen Kaisergeschichte*, in-8°, Leipzig, t. II, 1868, p. 262-265; t. III, p. 357-379. — O. Benndorf, dans *ibid.*, t. III, p. 339-356. — M. Buedinger, dans *ibid.*, t. III, p. 357-379. — A. Duncker, *Zur Chronologie der Passio sanctorum IV Coronatorum*, dans *Rheinisches Museum*, neue Folge, t. xxxI, 1876, p. 440-445. — J.-B. De Rossi, dans *Bullettino di archeol. crist.*, 1879, p. 45-95. — M. Petzsch, *Zur Kritik und Würdigung der Passio sanctorum Quattuor Coronatorum*, dans *Sitzungsberichte der phil.-hist. Cl. der k. Akad. der Wissenschaften*, t. xxvII, 1880, p. 761-779. — C. Erbes, *Die Geschichte der SS. Quatuor Coronati*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. v, 1882, p. 466-487. — Edm. Meyer, *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. xvIII, 1878, p. 577-603; *Ueber die Passio sanctorum Quattuor Coronatorum*, dans *Wissenschaftliche Beilage zum Programm des Königl. Luisen Gymnasiums*, Berlin, 1886. — P. Karle, *Passio sanctorum Quattuor Coronatorum, III Programm c. k. Velike Dizavne gimnazije u Zadru*, 1903-1904, Zadar, 1904, p. 1-22. — F. Bulic, *Proviene qualche cosa nel palazzo di Diocleziano a Spalato, per es, qualche colonna, qualche pezzo architettonico od ornamentale, qualche statua dalle lapidicine di Sirmium (Fruska Gora nella Slavonia)?* dans *Bull. di archeol. e stor. dalm.*, t. xxxI, 1908, p. 111-127; cf. *Anal. boll.*, t. xxIX, 1910, p. 205-206. — H. Delehaye, *De sanctis quattuor coronatis*, dans *Acta sanct.*, nov. t. III, p. 748-784; L. Duchesne, *Le culte romain des Quatre-Couronnés*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. xxxI, 1911, p. 231-246. — P. Franchi de Cavalieri, *I santi Quattro*, dans *Studi e testi*, t. xxIV, 1912, p. 57-66. — H. Delehaye, *Le culte des Quatre-Couronnés à Rome*, dans *Analecta bollandiana*, t. xxxII, 1913, p. 64-71. — J. Zeiller,

*Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'empire romain*, in-8°, Paris, 1918, p. 88-104. — N. Vulic, *Les martyrs de Fruska Gora* (en serbe), dans *Glasnik Hist. Ges. Novi Sad*, 1931, p. 359-373; Le même, *Quelques observations sur la « Passio sanctorum quattuor coronatorum »*, dans *Rivista di arch. crist.*, 1934, p. 154-159.

Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 181, n. 29, avec le fragment philocalien retrouvé, dans *Studi romani*, t. I, 1913, p. 65, fig.

H. LECLERCQ.

**QUATRE-TEMPS.** — I. Origine. II. Expansion.

I. ORIGINE. — L'institution des quatre-temps a été indûment vieillie. Bellarmin, Romsée Hase et, en 1903, I. Alberti la font remonter à l'époque apostolique; cette opinion n'est pas soutenable, pas plus que celle avancée par Schüsler (1822), Hildebrand (1735) et les liturgistes du Moyen Age qui prétendaient rattacher cette pratique liturgique à des usages juifs. Une autre opinion fut mise en avant qui regarde les quatre-temps comme un succédané chrétien des *feriæ messis, vindemiales* et *sementinæ* des Romains<sup>4</sup>. Cette hypothèse rencontra beaucoup de faveur. La transformation d'une fête païenne en fête chrétienne parut séduisante. Il y avait à l'origine probablement seulement trois fêtes; celle de carême, déjà instituée sous Léon I<sup>er</sup> paraît postérieure, car la 1<sup>re</sup> édition du *Liber pontificalis* ne parle que de trois jeûnes; néanmoins P. Lejay croyait pouvoir confirmer l'existence primitive des trois-temps par une particularité de la traduction latine qu'a faite Denys le Petit des *Canons apostoliques*. Au canon 4, on lit : *Offerri non liceat aliquid ad altare præter novas spicas et uvas et oleum ad luminaria et thymiana (id est incensum) tempore quo sanctæ celebratur oblatio*<sup>5</sup>. Or, le texte grec ignore les épis et les raisins et ne parle de l'huile comme de l'encens, que pour l'usage de l'autel : *προσάγεσθαι τι ἔτερον εἰς τὸ θυσιαστήριον ἢ ἕλαιον εἰς τὴν λυχνίαν καὶ θυμιάματα*... Denys s'inspire sans doute de sources canoniques romaines dans sa retouche. Il n'y avait pas alors de fête correspondant aux quatre-temps de carême<sup>6</sup>.

Or, les païens connaissaient aussi trois fêtes *conceptivæ*, c'est-à-dire annoncées chaque année par les prêtres et non placées à date fixe. Dans l'usage chrétien, leur place était flottante aussi et nous avons encore des formules d'indiction par lesquelles on les annonçait<sup>7</sup>. De part et d'autre, les fêtes des semailles étaient les plus importantes; pendant longtemps, à Rome, on n'a fait d'ordination que *mense decembri*<sup>8</sup>. Le thème développé par Ovide (vs. 597-604) sur la paix favorable à Cérès, se retrouve dans le passage d'Isaïe qu'on lit encore à la messe du mercredi. Mais le thème de la semence est transformé d'une façon grandiose dans le *Rorate cæli* et dans les préfaces de sacramentaires<sup>9</sup>. C'est le germe divin qui va bientôt entr'ouvrir la terre du sels virginal et donner aux élus un pain d'éternité. Sauf dans ces fêtes de décembre, où tout converge vers la venue du Sauveur, la liturgie des quatre-temps contient des lectures relatives à l'expulsion des démons. Dom Morin, se fondant sur un texte de saint Léon<sup>10</sup>, y voit une protestation contre le culte des démons, contre les pratiques païennes de ces temps de l'année. Il est possible que les chefs de l'Église romaine aient eu cette pensée et dom Morin

*dictine*, t. xIV, 1897, p. 337-346. — <sup>5</sup> Édit. Turner, p. 9-10. — <sup>6</sup> P. Lejay, *Ancienne philologie chrétienne*, dans *Revue d'histoire et de littér. religieuses*, t. VII, 1902, p. 361-362. — <sup>7</sup> *Sacram. gelasianum*, édit. Wilson, I, LXXXVII, p. 124. — <sup>8</sup> Sur les *sementinæ*, cf. Ovide, *Fasti*, I, 557; Varron, VI, xxvi; Festus, *Pauli*, p. 500. — <sup>9</sup> *Gelasianum*, édit. Wilson, p. 220; *Leonianum*, édit. Feltoe, p. 117. — <sup>10</sup> *Serm.*, VIII, *Revue bénéd.*, 1897, p. 345.

<sup>1</sup> A. Muñoz, *La cripta e la tribuna della chiesa dei SS. IIII Coronati*, dans *Studi romani*, t. I, 1913, p. 197-206, pl. xix, XXI; cf. p. 278-279. — <sup>2</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 115. — <sup>3</sup> Muñoz, *Il restauro della chiesa e del chiostro dei SS. Quattro Coronati*, 1914; Th. Klauser, *Ein Kirchenkalender aus der römischen Titelkirche der heiligen Vier Gekrönten*, dans *Scientia sacra*, in-8°, Köln, 1935, p. 11-40. — <sup>4</sup> G. Morin, *L'origine des quatre-temps*, dans *Revue bénéd.*

aurait pu citer un parallèle moderne parfaitement exact, l'institution des quarante-heures au temps de carnaval. Mais on se rappellera que saint Ambroise passe le temps de l'office de vigiles à imposer les mains aux possédés; lors de la translation des saints Gervais et Protas, il écrit : *Ibi vigiliae tota nocte, manus impositio*<sup>1</sup>. Les veilles de solennité sont aussi des temps de pénitence. Peut-être la pratique des exorcismes avaient-elle lieu surtout à ces époques dont les quatre-temps faisaient partie<sup>2</sup>.

Quoi qu'il en soit de cette confirmation, l'hypothèse d'une origine païenne est aujourd'hui assez négligée; elle avait d'ailleurs fait bon service depuis que l'avaient proposée S.-J. Baumgarten (1768), G.-W. Fink (1845) et Bergier (1840).

Une opinion différente a prévalu de nos jours. Un examen attentif du texte du *Liber pontificalis*<sup>3</sup>, à la notice du pape Calliste, nous apprend que les quatre-temps ont été établis par ce pape. *Hic constituit jejunium die sabbati ter in anno fieri, frumenti, vini et olei, secundum prophetiam*. Après *prophetiam* la 1<sup>re</sup> édition ajoute *quarti mensis, septimi et decimi*. « C'est, comme l'écrivait Duchesne dans son commentaire, le jeûne que nous appelons des quatre-temps, ou quatre-saisons, en joignant celui du commencement du carême aux trois qui sont mentionnés ici. Le pape Gélase<sup>4</sup> énumère les mêmes jeûnes à propos des ordinations, en se servant des mêmes formules que le *Liber : quarti mensis jejunio, septimi et decimi, seu etiam quadragesimalis initium*. Ces formules se trouvent dans tous les livres de la liturgie romaine et dans les homélies de saint Léon, le plus ancien document de cette institution. Les homélies et les prières liturgiques la mettent, comme le *Liber pontificalis*, en rapport avec les récoltes du blé, du raisin et des olives. On n'en trouve aucune trace en Orient; même en Occident, les pays de rite gallican ne l'observèrent que plus tard. La prophétie à laquelle on rattache ici ce jeûne est celle de Zacharie, viii, 19 : *Hæc dicit Dominus exercituum : jejunium quarti et jejunium quinti et jejunium septimi et jejunium decimi erit domni Judæ in gaudium et lætitiarum*. On peut se demander pourquoi l'auteur du *Liber* désigne le jeûne des quatre-temps par l'expression *jejunium sabbati*, alors que cette observance s'est toujours étendue à trois jours de la semaine : le mercredi, le vendredi et le samedi. Peut-être a-t-il cru que le jeûne du samedi n'avait été observé d'abord que trois fois l'an, avant de l'être toutes les semaines; dans la notice du pape Innocent il attribue à ce pape l'institution du jeûne du samedi, sans distinction de semaines : les deux décrets seraient ainsi corrélatifs. Cette explication semble un peu raffinée, voici celle qu'on préfère. Dans l'ensemble des cérémonies des semaines de quatre-temps, celles du samedi avaient une solennité toute spéciale : c'est alors qu'avait lieu l'ordination : la *statio* était invariablement à Saint-Pierre, où l'on célébrait une longue vigile, analogue à celle de Pâques; douze leçons de l'Écriture y étaient récitées, ce qui a fait donner à ces samedis le nom de *sabbata in XII lectionibus*. Dans les formules d'indiction de ces jeûnes, le samedi est nettement détaché des deux autres jours : *Quarta igitur et sexta feria jejunemus; sabbato autem apud beatum Petrum apostolum pariter vigilemus*<sup>5</sup>. »

II. EXPANSION. — La première mention du nom de quatre-temps se rencontre chez saint Philastre, évêque de Brescia († 397). Célébrés d'abord trois fois par an,

après la Pentecôte, en automne et en décembre, ils le furent plus tard, probablement déjà à l'époque de saint Léon 1<sup>er</sup>, également pendant le carême, ce qui leur valut l'appellation définitive de quatre-temps. Ce sont avant tout des jours de jeûne solennels qui, au début, se seraient maintenus à côté du jeûne hebdomadaire des jours de « station ». A partir du pontificat de saint Gélase, les quatre-temps constituent l'époque normale des ordinations. C'est probablement à cette circonstance qu'ils doivent leur maintien et leur diffusion.

L. Duchesne a cru voir dans les quatre-temps un vestige de l'ancienne semaine liturgique de Rome, dont on conservait le rite, au moins une fois par saison, ce qui se faisait primitivement chaque semaine de l'année. Cette hypothèse est difficile à accorder avec ce que nous apprend saint Augustin qu'à la fin du 1<sup>er</sup> siècle les chrétiens de Rome pratiquaient encore les jeûnes des mercredis, vendredis et samedis<sup>6</sup>. Vingt ans plus tard, en 416, le pape Innocent 1<sup>er</sup> écrit à Decentius, évêque de Gubbio, pour lui rappeler l'obligation d'observer le jeûne du samedi pendant toute l'année et non pas seulement le samedi saint<sup>7</sup>. Ce qui porte à croire que les quatre-temps étaient très antérieurs à l'époque où la semaine liturgique romaine fut délaissée.

Institution propre à l'Église de Rome, les quatre-temps y prirent une grande importance dès la première moitié du 5<sup>e</sup> siècle, mais hors de Rome ils ne s'imposèrent que lentement. A Capoue au 6<sup>e</sup> siècle, à Naples au 7<sup>e</sup> et nulle part ailleurs en Italie on ne se conforme à l'usage romain<sup>8</sup>. « Les missionnaires envoyés par le pape Grégoire 1<sup>er</sup> durent vraisemblablement l'introduire en Angleterre, de même que les moines anglo-saxons en Germanie dans le cours du 8<sup>e</sup> siècle. Mais pour voir cette institution acceptée généralement tant en deçà qu'au delà des Alpes, il faut attendre la pression romanisante de l'époque carolingienne<sup>9</sup>. » L'auteur d'un opuscule de ce temps<sup>10</sup> est assez indécis en ce qui concerne la raison d'être des quatre-temps; il suggère qu'ils ont pu être institués en vue de grouper une assemblée plus considérable de fidèles à l'occasion du carême, afin de s'exhorter mutuellement à bien observer ce saint temps et à se mieux purifier en vue de la solennité pascale.

Même à Rome l'institution subit longtemps un flottement. Le *Liber pontificalis*<sup>11</sup> mentionne une ordination célébrée le 27 juin 683, qui est le troisième samedi après la Pentecôte, ce qui ne conviendrait pas au samedi des quatre-temps, si l'usage actuel d'après lequel les quatre-temps tombent toujours dans la première semaine après la Pentecôte avait existé. Mais c'est qu'il y avait alors et il y eut encore longtemps après cette date une certaine indétermination sur la semaine précise des quatre-temps.

Ce fut plus marqué encore ailleurs. En Espagne, les quatre-temps ne furent introduits qu'à partir du 11<sup>e</sup> siècle, date de l'adoption de la liturgie romaine, sous Grégoire VII. Sous ce même pontife nous devons relever le fait suivant. L'*Ordo romanus IX* contemporain du pape Constantin 1<sup>er</sup> (708-715) reçut une nouvelle rédaction sous Étienne III et reçut une addition (probablement germanique) au sujet des quatre-temps : addition qui ne dut pas plaire à tout le monde car au concile de Seligenstadt, en 1022, les évêques de la province ecclésiastique de Mayence publièrent un *Ordo* des quatre-temps opposé à l'*Ordo* romain, celui dont l'*Ordo romanus IX* nous a conservé des passages.

<sup>1</sup> *Epist.*, xxii, 2, *Ad Marcellinam*, P. L., t. xvi, col. 1020. — <sup>2</sup> P. Lejay, *op. cit.*, t. vii, 1902, p. 362. — <sup>3</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. 1, p. 141. — <sup>4</sup> *Epistola ad episcopos Lucania*, n. xi. — <sup>5</sup> S. Léon, *Homil.*, lxxviii, lxxx, lxxxvi, lxxxviii, lxxxix; Muratori, *Liturg. rom. vet.*,

t. 1, p. 602; L. Duchesne, *op. cit.*, t. 1, p. 141, note 4. — <sup>6</sup> S. Augustin, *Epist.*, xxxvi, 8, écrite en 396-397. — <sup>7</sup> *Epist.*, xxv, 7, P. L., t. xx, col. 555. — <sup>8</sup> Morin, dans *Revue bénédict.*, 1897, p. 339. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, p. 339. — <sup>10</sup> Id., *ibid.*, t. xxx, 1913, p. 231-234. — <sup>11</sup> *Liber pontificalis*, t. 1, p. 360.

Lors du synode romain, carême de 1078, le pape Grégoire VII blâma cette conduite, la traita de *nova consueludo, nulla fulla auctoritate*, et décida qu'on se rapprocherait de la pratique romaine. Il établit une fois pour toutes que la première semaine de carême et la 1<sup>re</sup> semaine après la Pentecôte seraient celles des quatre-temps<sup>1</sup>. Il y eut des résistances, notamment à Milan où l'institution ne fut introduite que par saint Charles Borromée<sup>2</sup>.

En ce qui concerne la liturgie des quatre-temps, en particulier celle du samedi, son office compte parmi les plus vénérables de la liturgie romaine et rappelle les antiques vigiles célébrées pendant la nuit du samedi et se terminant par la messe du dimanche matin. Les messes des quatre-temps sont, avec celles des fêtes de Pâques et de la Pentecôte, parmi les plus anciennes et les mieux conservées du missel romain. Cependant elles ne se rattachent pas à l'ancienne liturgie romaine, mais représentent avec la messe de *requiem* les plus anciens offices de la féerie<sup>3</sup>.

Voir E. Molien, *Quatre-Temps*, dans *Dictionn. de théologie catholique*, t. XIII, col. 1447-1455.

H. LECLERCQ.

**QUEDLINBURG.** — I. Le trésor. II. Le manuscrit.

I. LE TRÉSOR. — Quedlinburg-am-Harz fut l'emplacement d'une forteresse qui, à partir du IX<sup>e</sup> siècle, appartint à la famille des ducs de Saxe. Au X<sup>e</sup> siècle, Henri l'Oiseleur y fonda un monastère de femmes réservé aux grandes familles de l'empire, mais son projet ne fut réalisé que par son fils Othon I<sup>er</sup> le Grand, le 13 septembre 936. Des domaines immenses, des privilèges exceptionnels et des richesses à proportion expliquent la formation d'un trésor qui ne tarda pas à devenir un des plus riches de l'Allemagne que les révolutions et les spoliations n'ont pas trop appauvri et qui présente aujourd'hui encore un ensemble d'orfèvrerie médiévale d'une importance considérable, dont l'histoire critique n'a été qu'esquissée. Voici la liste des principaux travaux relatifs à l'abbaye et à son trésor :

A. Udalric ab Erath, *Codex diplomaticus Quedlinburgensis*, in-fol., Francofurti-ad-Moenum, 1764. — J.-A. Wallmann, *Von den Allertütern der Stiftskirche zu Quedlinburg*, 1776. — Fritsch, *Geschichte des vormaligen Reichsstifts und der Stadt Quedlinburg*, in-8°, Quedlinburg, 1828. — Ranke et Kugler, *Beschreibung und Geschichte der Schlosskirche zu Quedlinburg und der in ihr vorhandenen Altertümer*, in-8°, Berlin, 1838. — F.-F. Riecke, *Allertümer und Sehenswürdigkeiten des Stifts Quedlinburg*, 1852. — Kugler, *Kleine Schriften*, Stuttgart, t. I, 1853. — Steuerwald und Virgîn, *Die mittelalterlichen Kunstschatze im Zittergewölbe der Schlosskirche zu Quedlinburg*, in-8°, Quedlinburg, 1855 (album de lithographies sans texte). — Fr. Bock, *Kunstschatze des Mittelalters in der Schlosskirche zu Quedlinburg*, dans *Wiener Zeitung*, 1860. — Von Mülverstedt, *Ueber den Kirchenschatz des Stiftes Quedlinburg*, dans *Zeitschrift des Harzvereins*, 1874. — W. Hase und F. von Quast, *Die Gräber in der Schlosskirche zu Quedlinburg*, in-4°, Quedlinburg, 1877. — H. Heydemann, *Aus dem Pavillon für kunstgewerbliche Allertümer auf der Ausstellung zu Halle*, dans *Zeitschrift für bildende Kunst*, t. XVII, 1882. — *Quedlinburg und seine Alterthümer*, 4<sup>e</sup> édit., Quedlinburg, 1890. — *Führer durch Quedlinburg und Umgegend*, in-12, Quedlinburg, 1897. — J.-J. Marquet de Vasselot, *Le trésor de l'abbaye de Quedlinburg*, dans *Gazette des beaux-arts*, 3<sup>e</sup> période, t. XX, 1898, p. 305-

320; le même, *Un coffret-reliquaire du trésor de Quedlinburg*, dans *Monum. et mém.* (Piot), t. VI, p. 175-190, pl. XVI-XVII.

Tout ce trésor se composant d'objets du Moyen Age, nous n'avons à signaler qu'un vase en albâtre ou en travertin qui pourrait être d'époque romaine et qu'on donne pour l'une des *hydriæ sax* de Cana (voir *Dictionn.*, t. VIII, 711).

II. LE MANUSCRIT. — La bibliothèque de Berlin possède quatre feuillets d'un manuscrit de l'Ancien Testament dans la version *Itala*, qui ont appartenu jadis à Quedlinburg et qui continuent à être désignés sous ce nom; ces feuillets nous offrent les plus anciennes miniatures chrétiennes actuellement connues, puisqu'elles nous reportent au I<sup>er</sup> siècle. On peut consulter à ce sujet : Adalbert Dünning, *Ein neues Fragment des Quedlinburger Itala Codex*, dans *Quedlinburger Gym-*



10583. — Miniature du manuscrit de Quedlinburg. D'après O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, t. I, 1922, pl. XVII, n. 2.

*nasialprogramm*, 1888; Mülverstedt, *Ueber den Kirchenschatz des Stiftes Quedlinburg. III. Das Itala-Fragment*, dans *Zeitschrift des Harzvereins*, 1874, p. 251-263; W. Schum, *Die Quedlinburger Fragmente einer illustrierten Itala*, dans *Theologische Studien und Kritiken*, 1876, p. 121-134; W. Lüdtke, *Untersuchungen zu den Miniaturen der Wiener Genesis*, in-8°, Greifswald, 1897, p. 39; enfin et surtout V. Schultze, *Die Quedlinburger Itala-Miniaturen der königlichen Bibliothek in Berlin. — Fragmente der ältesten christlichen Buchmalerei*, in-4°, München, 1898, qui a publié les miniatures et donné la reproduction d'un feuillet d'écriture.

Les feuillets mesurent 0 m. 26 × 0 m. 30; le texte est écrit sur deux colonnes de 26 lignes chacune et sur un feuillet de 22 lignes; la largeur des colonnes est de 0 m. 10.

1<sup>er</sup> feuillet. I Reg., IX, 1-8, on y raconte comment Sis envoya son fils Saül à la recherche de ses ânesses perdues, et la scène figure quatre personnages accompagnés de légendes. Celle que nous donnons (fig. 10583) ici montre Saül et un serviteur près du tombeau de Rachel, tandis que deux hommes lui annoncent que les ânesses sont retrouvés.

Sur le monument on lit : MONVMENTVM || RACHEL ; sur la tête de Saül : SAVL, au-dessus des deux hommes :

<sup>1</sup> Löwenfeld, dans *Neues Archiv*, t. XIV, p. 620-622. — <sup>2</sup> Muratori, *Antiq. Ital. Med. Ævi*, in-fol., Mediolani, 1741, t. IV, col. 852-854. — <sup>3</sup> L. Fischer, *Die kirchlichen Quatem-*

*ber. Ihre Entstehung, Entwicklung und Bedeutung*, in-8°, München, 1914. C. Callewaert, *La semaine mediana et les quatre-temps*, dans *Rev. bénéd.*, t. XXXVI, 1924, p. 200-228.

DVO VIRI NVNTIANTES || SAVL QVIA INVENTAE SVNT ASINAE. C'est l'interprétation de I Reg., x, 2 : Lorsque vous m'aurez quitté aujourd'hui, dit Samuel à Saül, vous trouverez deux hommes près du tombeau de Rachel, sur la frontière de Benjamin, vers le Midi, et ils vous diront : « Les ânesses que vous étiez allé chercher sont retrouvées. »

La miniature au-dessous interprète I Reg., x, 3 ; on y lit : SAVL et VIRI TRES : Lorsque vous serez

M  
sorti de là et qu'ayant passé outre vous serez arrivé au chêne de Thabor, vous serez rencontré par trois hommes qui iront adorer Dieu à Béthel ; l'un portera trois chevreaux, l'autre trois tourtes de pain, et l'autre une bouteille de vin.



10584. — Ivoire de provenance inconnue.

D'après Wl. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1911, p. 324, fig. 265.

Les autres miniatures se succèdent. Nous avons le regret de ne pouvoir en donner ici la description et la reproduction <sup>1</sup>.

H. LECLERCQ.

**QUENOUILLE.** — Certains récits apocryphes ont entouré le mystère de l'Annonciation de détails imaginaires ; c'est ainsi qu'ils ont représenté la Vierge occupée à filer ou à préparer des tissus précieux pour l'usage du Temple au moment où l'ange Gabriel lui adressa la salutation. Les monuments véritablement anciens qui se sont inspirés de cette particularité sont rares ; nous croyons cependant qu'on peut y rattacher une plaque d'ivoire d'époque byzantine sur laquelle on voit la vierge Marie assise sur un trône sans dossier, nimbée tenant de la main droite un sceptre terminé par une croix, et de la main gauche une quenouille (fig. 10584) ; elle est placée sous un portique

supporté par deux colonnettes en forme de palmiers : au sommet, dans les angles, deux paons. Cet ivoire a été publié sans en faire connaître la provenance <sup>2</sup>. Mentionnons également une pyxide (voir ce mot, n° 3 de notre essai de classement) où la Vierge est représentée avec sa quenouille.

H. LECLERCQ.

**QUENTIN (Saint).** — I. *Augusta Veromanduorum*. II. *Civitas Veromanduorum*. III. Saint Quentin, apôtre et martyr. IV. Le tombeau de saint Quentin. V. Liste épiscopale. VI. Cimetière gallo-romain. VII. Épigraphe.

I. *AUGUSTA VEROMANDUORUM.* — En l'année 1900, le conseil de fabrique de la basilique de Saint-Quentin fit encastrer en bonne place dans l'édifice une inscription gallo-romaine d'un très grand intérêt pour l'histoire locale. Ce fragment avait été découvert en juillet 1870 dans le sous-sol du chœur, entre la crypte du XIII<sup>e</sup> siècle et le grand transept. Le texte a été complété par A. Héron de Villefosse, admis par Otto Hirschfeld, commenté par Emm. Lemaire <sup>3</sup>. Voici ce texte :

NVN·AVG·DEO VOL  
KANO·CIVIT·VIROMAND  
C·SVICCIVS·LATINVS  
SAC·ROM·ET·AVG·P·P·  
PRAEF·L·VIII·CVRATOR  
CIVITATIS·SVES. IN  
QVISITOR·GALL. LE  
GATVS...

*Numini Augusti, deo Volcano civitatis Viromanduorum, Caius Suiccus Latinus, sacerdos Romæ et Augusti, primuspilus, præfectus legionis octavæ, curator civitatis Suessionum, inquisitor Galliarum, legatus...*

« Au dieu Auguste et au dieu Volkanus, de la cité des Veromandues, Caius Suiccus Latinus, prêtre de Rome et d'Auguste, centurion (ou primipile), commandant de la huitième légion, curateur de la cité des Suessions (le Soissonnais), contrôleur général de l'impôt des Gaules, légat... »

D'après la paléographie, ce texte est de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle ou le début du III<sup>e</sup>.

Ce texte révèle la présence, vers l'endroit où il a été trouvé, d'un temple de Rome et d'Auguste, auquel avait été associé, semble-t-il, le dieu gaulois Volkanus, que nous avons vu figuré sur l'autel des Nautes parisiens (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1774-1778). La découverte à Saint-Quentin d'une inscription votive en l'honneur du dieu Auguste, est une preuve nouvelle de l'identité de la ville avec *Augusta Veromanduorum*, que certains plaçaient au village de Vermand.

Vermand paraît avoir été un *oppidum*, forteresse ou place de refuge au temps de l'indépendance de la Gaule. Ses murs en terre sont gaulois et non romains. Il devint au IV<sup>e</sup> siècle, la *civitas Veromanduorum* (d'où son nom moderne de Vermand) après qu'*Augusta*, c'est-à-dire Saint-Quentin, eut été ruinée, dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, probablement par quelque invasion des Germains. Comme on ne saurait admettre que l'inscription découverte en 1870, ait été apportée, à une époque quelconque, de Vermand à Saint-Quentin, il faut conclure que le temple d'Auguste et de Volkanus s'élevait soit sur l'emplacement de l'église actuelle, soit dans ses environs immédiats. L'église chrétienne aura donc été bâtie sur les ruines du temple païen.

Cette conclusion ne faisait que confirmer et illus-

<sup>1</sup> O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, in-8°, Berlin, 1922, t. I, p. 282-283, pl. XVII. — <sup>2</sup> Wl. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1911, p. 324, fig. 265. — <sup>3</sup> *Guelteur de Saint-Quentin*, 13 juillet 1900 ; *Revue archéologique*, 1901, p. 137-142 ; *Saint-Quentin gallo-romain. Une inscription du I<sup>er</sup> siècle de l'ère chrétienne*, dans *Mém. de la Soc. acad. de Saint-Quentin*, t. XLIII, 1899-1900, p. 34-43.

trer celle qu'avaient imposé les découvertes faites en 1893, à Saint-Quentin sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Des tranchées faites sur cette place à une profondeur moyenne de 1 m. 60, avaient révélé les substructions d'une église depuis longtemps détruite, des sépultures et les fondations de nombreuses maisons remontant indiscutablement à l'époque du Haut-Empire romain parmi beaucoup de débris antiques et un tronçon de chaussée romaine dont on ignorait l'existence et conservé dans toutes ses parties. Qu'on y ajoute toute la série de vases, depuis les grandes amphores à pointes, depuis le *dolium* (voir ce mot) à panse ronde et à large ouverture, jusqu'aux coupes minuscules et élégantes de la belle époque tout s'y est rencontré avec la multiple variété de ses formes et de son coloris. La céramique plastique proprement dite n'a fourni qu'un seul échantillon de basse époque.

Jusqu'alors on possédait la quasi-certitude que jamais la grand place de Saint-Quentin n'avait reçu d'habitations à aucune époque de son histoire, et ce qui contribuait à répandre cette croyance, c'est que durant la fin de l'occupation romaine, sous les rois de la 1<sup>re</sup> race et les premiers Carolingiens, deux villes absolument distinctes, disait-on, séparées par la place actuelle de l'Hôtel de ville (alors terrain absolument désert et neutre, supposait-on encore), formaient les agglomérations composant, d'abord, la ville romaine (*Augusta Veromanduorum*), sur le penchant de la colline, au midi, ensuite la ville nouvelle ou le monastère (*vicus Sancti Quintini* un peu plus tard) assise sur le plateau même.

En l'an 883, après la prise d'*Augusta* et du monastère par les Normands, le comte-abbé bénéficiaire Teutrick, voulant mettre les deux cités à l'abri d'une nouvelle destruction par les barbares du Nord, les réunit dans une cœcinte commune et c'est de ce jour que toutes les deux prirent le nom de Saint-Quentin.

Les fouilles de 1893 ont apporté la preuve surabondante que la ville romaine s'étendait beaucoup plus loin qu'on ne l'avait cru; ces maisons viennent confirmer le témoignage des sept ou huit mille incinérations découvertes au xvii<sup>e</sup> siècle, et les milliers de monnaies du Haut-Empire trouvées à Saint-Quentin, tandis que Vermand n'a donné que des médailles du Bas-Empire<sup>1</sup>.

Ainsi trois preuves irréfutables ont été apportées pour attribuer définitivement à la ville de Saint-Quentin le bénéfice d'avoir été le centre administratif, militaire et religieux du pays pendant une partie au moins de la domination romaine. Ces preuves sont : 1<sup>o</sup> *Les actes du martyre de saint Quentin et de la première invention de son corps*, qui remontent au commencement du vii<sup>e</sup> siècle, car les *Actes* sincères ne nous sont pas parvenus; 2<sup>o</sup> les indications fournies par les *Itinéraires* et plus particulièrement la *Table Théodosienne*; 3<sup>o</sup> les monnaies romaines trouvées à Saint-Quentin (*Augusta Veromanduorum*) et à Vermand (*Civitas Veromanduorum*)<sup>2</sup>. La proximité de ces deux localités ressort clairement de la *Passio* de saint Quentin où nous lisons que le corps du martyr fut jeté dans la Somme; pour lors une femme nommée Eusébie

reçut pendant son sommeil l'ordre de l'en retirer. Elle fit le long voyage et réussit à retrouver et à ressaisir les reliques. « Alors, dit la *Passio*, la dame prit le corps vénérable, l'enveloppa dans un linceul et voulut aller l'ensevelir dans la *Civitas Veromanduorum*. S'étant mise en route, elle arriva dans un municipe appelé *Augusta Veromanduorum*, là, il fallut déposer le corps du martyr devenant trop pesant. La femme le fit ensevelir et éleva un oratoire sur le tombeau. »

II. *CIVITAS VEROMANDUORUM*. — En 511, la *civitas Veromanduorum* fut comprise dans le royaume de Clotaire I<sup>er</sup> et Grégoire de Tours, à la fin du siècle, la désigne sous le nom de *territorium Veromanduorum*<sup>3</sup> et dans son *De gloria martyrum* il écrit que le tombeau de saint Quentin se trouvait *apud Viromandense opidum Galliarum*<sup>4</sup>. Il était célèbre au vi<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, mais ce n'est que plus tard qu'il supplanta l'ancien nom; c'était chose faite au ix<sup>e</sup> siècle, où nous lisons *castrum sancti Quintini, castellum sancti Quintini*, et même *Sanctus Quintinus*<sup>6</sup>. Sur ce point, aucun doute.

Mais *opidum Viromandense* désigne-t-il Saint-Quentin ou le Vermandois, ou mieux Saint-Quentin ou Vermand, situé à 11 kilomètres O.-N.-O. de cette ville? Vermand, célèbre par son camp romain, représente-t-il le chef-lieu de la *civitas Veromanduorum*, auquel plusieurs textes, antérieurs à l'an 1000, donnent incontestablement le nom de *Viromandis*, *Virmandis* ou *Vermandis*<sup>7</sup>?

« L'opinion qui fait de Vermand le chef-lieu de la *civitas Veromanduorum* remonte au moins au ix<sup>e</sup> siècle, date que les bénédictins assignent aux récits de l'invention du corps de saint Quentin<sup>8</sup>, où la *civitas Virmandis* est effectivement distinguée du *municipium Augustæ Veromanduorum*<sup>9</sup>; la distance de 5 000 pas qui, selon les hagiographes, séparait les deux villes répond à peu près aux 11 kilomètres que l'on compte aujourd'hui entre Vermand et Saint-Quentin. Cette distinction ne saurait être admise car si, d'une part, les documents de l'époque romaine, Ptolémée et la *Table de Peutinger* donnent à *Augusta Veromanduorum* le rang de chef-lieu des *Veromandui*, il est certain d'autre part pour quiconque visite Vermand qu'il n'est pas possible de reconnaître une ville romaine dans cette localité, circonstance qui empêche d'adopter une opinion mixte, d'après laquelle Vermand aurait remplacé *Augusta Veromanduorum* ou Saint-Quentin, comme chef-lieu de la cité, vers la fin du iv<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. » Et Aug. Longnon opine que le village de Vermand doit à quelque demi-savant son appellation trompeuse d'origine identique à celles de Vieux-Laon, de Vieux-Reims, de Vieux-Poitiers.

La question est-elle aussi simple? Nous avons parlé des indications fournies par les *Itinéraires*. « Voyons si les chiffres de la *Table Théodosienne* pourraient s'appliquer à Vermand. Nous savons que 25 lieues gauloises séparent notre ville de Soissons; comme il n'y a pas trace, soit dans les itinéraires de l'antiquité, soit sur le terrain, d'une chaussée allant directement d'*Augusta Suessionum* à Vermand, le voyageur qui partait de cette dernière localité pour gagner Soissons,

<sup>1</sup> Il y a donc lieu d'abandonner l'opinion exposée par Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. iv, 1701, p. 701-703 : que la ville de Saint-Quentin peut être *Augusta Veromanduorum*, mais seulement depuis le v<sup>e</sup> siècle; les trouvailles faites lors des fouilles de 1892-1893 ne permettent plus aucun doute sur l'identité de Saint-Quentin et *Augusta Veromanduorum*; cf. Emm. Lemaire, *Les origines de Saint-Quentin et de Vermand*, dans *Mémoires de la Soc. acad. de Saint-Quentin*, t. xl, 1891-1892, p. 252; J. Pilloy, *Les fouilles de la Grand Place de Saint-Quentin*, dans même revue, t. xl, 1891-1892, p. 290; Th. Eck, *Saint-Quentin dans l'antiquité et au Moyen Age. Résultat des fouilles faites dans la ville en 1892-1893*, dans même revue,

p. 303. — <sup>2</sup> Th. Eck, *Les fouilles de la place de l'Hôtel de ville à Saint-Quentin (Aisne)*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 41-46; Emm. Lemaire, *Essai sur l'histoire de la ville de Saint-Quentin*, dans *Mém. de la Soc. acad. de Saint-Quentin*, IV<sup>e</sup> série, t. i, p. 349. — <sup>3</sup> Grégoire de Tours, *Miracula sancti Martini*, l. II, c. ix. — <sup>4</sup> *De gloria martyrum*, c. lxxiii. — <sup>5</sup> Collette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. i, p. 131-151, 226-232, 297-299, 372-391. — <sup>6</sup> Flodoard, *Chronicon*, ann. 931, 932, 933. — <sup>7</sup> Hincmar, au ix<sup>e</sup> siècle, nomme *Viromandis* comme une ancienne ville épiscopale. — <sup>8</sup> *Hist. litt. de la France*, t. iv, p. 368. — <sup>9</sup> Collette, *Mémoires*, t. i, p. 143. — <sup>10</sup> Longnon, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, 1877, p. 411-412.

devait suivre la voie romaine d'Amiens jusqu'à Saint-Quentin où il prenait le chemin de l'*Augusta Suessionum*. Or, 5 lieues gauloises séparant Vermand de la Somme, à son passage au pied de Saint-Quentin, il faut pour trouver la distance de Vermand à Soissons par les chaussées antiques, ajouter au chiffre exact de *XXX Leg.*, donné par la Table Théodosienne, cinq autres lieues de 2 222 mètres chacune; la carte aurait dû, en conséquence, marquer *XXX Leg.* Mais une erreur de *r Leg* ou 11 000 mètres est absolument inadmissible, alors que la distance donnée par la carte entre *Augusta Veromanduorum* et Soissons, jointe à la direction de la route encore existante, concorde parfaitement avec la position de Saint-Quentin<sup>1</sup>. »

Un auteur du XVII<sup>e</sup> siècle admettait que Saint-Quentin fut la capitale du Vermandois sous le haut Empire, puis Vermand devint le centre administratif, militaire et religieux de la province dont *Augusta* avait perdu le premier rang. Après le passage des barbares et la ruine de Vermand, la cité retrouva sa prééminence et redevint capitale. C'est chose possible.

Cette situation se prolongea peut-être durant deux siècles et demi environ; alors les rôles furent intervertis; l'effort de la population se porta d'*Augusta* sur Vermand qui, à partir du III<sup>e</sup> siècle, semble jouir d'une prospérité due au fait que nous signalons. C'est au tour de Saint-Quentin de déchoir jusqu'à l'époque de sa ruine qui coïncide avec celle de sa voisine.

A en rechercher la raison on s'égare parmi les conjectures. Toutefois un fait historique peut suggérer une explication, c'est l'invasion germanique de 275. Il se pourrait qu'*Augusta* et Vermand, forcés par les barbares, aient vu la population d'*Augusta* se transporter en majeure partie à Vermand considéré comme plus sûr à cause de ses solides remparts. L'explication ne suppose pas l'abandon total d'*Augusta*, municie romain, qui aura conservé un noyau d'habitants en nombre suffisant pour que la ville conservât son titre<sup>2</sup>.

III. SAINT QUENTIN, APOÏRE ET MARTYR. — « Nous avons peu d'actes de martyrs qui soient mieux écrits que ceux de saint Quentin, a dit Tillemont, et quoiqu'ils ne soient pas originaux, il y a néanmoins quelque lieu de croire qu'ils sont écrits avant le milieu du VII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. » « Dom Rivet les fait remonter « aux premières années » de ce siècle, « avant la découverte du corps par saint Éloi, mais pas longtemps auparavant. L'auteur assure les avoir composés sur une histoire faite par une personne qui avoit assisté à la première translation du saint cinquante-cinq ans après son martyre, circonstance remarquable, qui pourroit leur mériter presque la même autorité qu'auroient les actes originaux. Mais le grand nombre de prodiges extraordinaires dont ils sont remplis porte à croire que leur auteur a ajouté, à son original, des bruits communs et des traditions peu sûres, comme il l'insinue lui-même par le terme *fertur* dont il se sert quelquefois<sup>4</sup>. » C'est, sans doute, pour cette raison que dom Ruinart ne les a pas admis parmi les *Acta sincera*.

Ces actes font de Quentin le fils d'un sénateur nommé Zénon et associent à sa mission en Gaule saint Lucien de Beauvais, saint Ouen et d'autres pièces y ajoutent saint Denis de Paris et saint Piat de Tournai. « Que si cela est véritable, observe Tillemont, il faudra dire que saint Quentin est venu en France vers l'an 245<sup>5</sup>. » Les mêmes actes le font prêcher à Amiens avec saint Lucien, où ils se séparèrent et celui-ci se rendit

à Beauvais; Quentin continuait à prêcher à Amiens lorsqu'y arriva un personnage que les pièces hagiographiques nomment Rictius Varus et qui ne jouit pas d'une historicité bien démontrée. Celui-ci venait de Reims par Soissons et, dès son arrivée à Amiens fit emprisonner Quentin. Alors commencent les interrogatoires qui alternent avec les tortures et les prodiges. L'atrocité des tourments semble vraiment dépasser ce que peut supporter le corps humain, néanmoins Rictius Varus fait partir Quentin sous bonne garde jusqu'à *Augusta Veromanduorum* où il le rejoint, lui inflige de nouveaux supplices, entre autres lui fait enfoncer deux barres de fer depuis les épaules jusqu'aux cuisses et ficher des clous entre les ongles et la chair, ailleurs encore et jusque dans la cervelle. Il n'en mourut pas, « ce qui n'est pas néanmoins aisé à croire<sup>6</sup> » et fut décapité. A la nuit, le corps fut précipité dans la rivière, avec une masse de plomb pour qu'il s'enfonçât dans la vase, « à 2 lieues de Vermand, à l'endroit où l'on passait la Somme pour aller d'Amiens à Laon, quoiqu'il soit difficile de l'accorder avec la situation des lieux qui ne permet pas qu'on prenne ce chemin sans se détourner beaucoup<sup>7</sup>. »

Le martyrologe hiéronymien et les martyrologes historiques de Bède, Rhahan, Florus s'accordent sur la date du martyre au 31 octobre, il n'en est pas de même pour l'année qui varie suivant les auteurs entre 285 et 303. Cette date dépend du récit de la translation dans lequel on lit que le corps du martyr demeura dans la rivière pendant 55 ans, sous le règne de Constance et ses frères Constantin et Constant. Ces trois princes régnèrent conjointement de 337 à 340, année de la mort de Constantin. Si on en défalque cinquante-cinq années ceci nous reporte à l'an 285. Tillemont plaçait la date du martyre entre 282 et 286, « néanmoins, ajoute-t-il, nous aimons mieux ne le mettre qu'en 287 ». Le P. Benjamin Bossue préfère le 31 octobre 285<sup>8</sup>.

Ce serait donc en 340 que se passeraient les événements que nous résumons : à Rome, une dame aveugle nommée Eusébie est avertie par un ange de sa future guérison si elle découvre le corps selon les indications qu'il lui donne. Elle se rend sur les lieux, se met en prières; on voit l'eau s'agiter et le corps du saint monter du fond de l'eau, puis nager jusqu'à ce qu'il se trouvât à portée des gens postés sur la rive. La tête coupée fit de même et pas plus que le corps n'était décomposée, mais blanche et odorante. Les barres de fer et les clous étaient encore fixés, on les détacha pour les envoyer à Rome, mais non les clous qui furent retrouvés quand saint Éloi fit lever le corps. Eusébie voulut donner au corps saint une honorable sépulture et nous avons dit plus haut pourquoi elle s'arrêta à *Augusta Veromanduorum* où elle fit bâtir un oratoire. Cela fait, elle recouvra la vue et tous les malades présents furent guéris.

« Nous n'aurions pas parlé si amplement de cette révélation du corps de saint Quentin, poursuit Tillemont<sup>9</sup>, qui observe que les particularités sont assez difficiles à croire, si les actes n'assuraient que l'histoire en a été écrite par un témoin oculaire. Si nous l'avions, nous jugerions mieux de l'autorité qu'elle peut avoir. »

D'après un récit de Grégoire de Tours, le culte de saint Quentin était bien implanté dans la ville qui porte aujourd'hui son nom, puisqu'un prêtre qui l'habitait déféra au juge un voleur qui fut condamné à

<sup>1</sup> Emm. Lemaire, dans *Mém. de la Soc. acad. de Saint-Quentin*, IV<sup>e</sup> série, t. I, p. 397. — <sup>2</sup> Th. Eck, *Les deux cimetières gallo-romains de Vermand et de Saint-Quentin*, in-8°, Paris, 1891, p. 276. — <sup>3</sup> *Mém. pour servir à l'hist. ecclési.*, t. IV, 1701, p. 433. — <sup>4</sup> *Histoire littéraire de la France*,

t. III, p. 500. — <sup>5</sup> *Mém. pour servir à l'hist. ecclési.*, t. IV, p. 433. — <sup>6</sup> *Mém. pour servir à l'histoire ecclésiastique*, p. 434. — <sup>7</sup> *Mém. pour servir à l'hist. ecclésiastique*, p. 335. — <sup>8</sup> *Acta sanet.*, octobr. t. XIII, col. 725-820. — <sup>9</sup> *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. IV, p. 435-436.

être pendu. Désespéré par la rigueur de cette sentence, le prêtre ne put en obtenir l'adoucissement, alors il s'en alla prier au tombeau du saint martyr Quentin et il arriva que, le voleur ayant été suspendu à la potence, la corde se rompit et devant cette intervention divine, le juge touché de regret, accorda au coupable la grâce<sup>1</sup>. De ce fait il y a un indice à recueillir, c'est que le martyr avait un tombeau où on allait prier.

IV. LE TOMBEAU DE SAINT QUENTIN. — Où était ce tombeau? Le *martyrium* élevé par Eusébie avait fait place, en 497, au dire du *Gallia christiana* à une église plus vaste<sup>2</sup>. Cette reconstruction, dont la date donnée ici est peut-être un peu trop précise, explique comment on en était arrivé à ignorer l'emplacement exact de la tombe sainte. Saint Ouen dit qu'on n'en trouvait aucune trace, mais d'après lui, il se trouvait dans l'église un endroit qu'on honorait comme le lieu de la sépulture, « quoique ce ne le fust pas ». La découverte en était due à saint Éloi au commencement de son épiscopat, voici en quelle circonstance. Un nommé Maurin, chantre de la chapelle du roi s'était vanté de trouver les reliques; il creusa la terre et un accident quelconque fit qu'il mourut le lendemain; ce fait inspira une grande frayeur et on détourna l'évêque Éloi de renouveler l'entreprise, mais après de ferventes prières il réussit (2 ou 3 janvier 641)<sup>3</sup>; la présence des clous encore enfoncés sous les chairs des ongles ne permettait aucune hésitation<sup>4</sup>.

Saint Éloi fit ériger un tombeau derrière l'autel de l'église (*citra altare*) et l'enrichit d'or, d'argent et de pierres — c'était son métier d'orfèvre — et fit agrandir l'église devenue trop étroite pour la foule des pèlerins<sup>5</sup>: *Deinde holoserico pretiosissimo obvolulum compositumque honestissime corpus summa cum diligentia citra altare transposuit; lumbam denique ex auro argenteoque et gemmis miro opere desuper fabricavit. Ecclesiam quoque, quæ exigua conventibus populis videbatur, eximio opificio ampliata decoravit*. Il n'est question d'une chasse confectionnée par saint Éloi que dans des récits postérieurs.

L'abbé Fulrad entreprit la construction d'une église beaucoup plus grande que celle qu'avait déjà agrandie saint Éloi; elle fut terminée en 823 et Drogon, de Metz, en fit la dédicace le 25 octobre 825. Ce jour là, l'évêque Hughes retira le corps de saint Quentin du tombeau élevé par saint Éloi et le plaça dans un mausolée de marbre élevé dans une chapelle souterraine ou crypte de la nouvelle église. Ce ne fut pas pour longtemps puisque le 1<sup>er</sup> janvier 881, devant la menace des Normands, il fallut fuir et transporter les reliques à Laon<sup>6</sup> et l'église fut brûlée. Le 30 octobre 885, le comte-abbé Teutrick fit replacer le corps saint. Ce qui lui arriva par la suite est assez confus et n'appartient plus à notre sujet<sup>7</sup>.

V. LISTE ÉPISCOPALE. — « La *civitas Veromanduum* avait eu d'abord son chef-lieu à Saint-Quentin, où les évêques, aux temps les plus anciens, eurent leur résidence. Plus tard, vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, ils se transportèrent à Noyon (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce nom). Plus tard encore, vers la fin de ce siècle, le diocèse de Tournai fut confié aux prélats de Noyon et leur resta jusqu'en 1146; il reprit alors son autonomie. Ces vicissitudes ont laissé trace dans les catalogues, où l'on voit distinguées les deux séries de Saint-Quentin et de Noyon » (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1769-1770).

Dans le ms. *Paris. lat. 6042*, qui contient le texte de Robert de Torigni, nous lisons :

*Nomina episcoporum Viromandensium*

*Hilarus, Martinus, Germanus, Maximianus, 5. Eosonius, Aeternus, Hilarus, Divitianus, Remedius, 10. Mercorinus, Promotus, Suffronius, Alomerus, S. Medardus. Hic propter Vermandi subversionem Noviomum sedem constituit episcopalem; qui etiam post sancti Eleutherii episcopi Tornacensis obitum regendam suscepit ecclesiam Tornacensem*. Nous avons déjà noté les réserves à faire sur ce point; voir *Dictionn.*, t. XI, col. 105.

Suivant la remarque de L. Duchesne<sup>8</sup>, « cette liste s'ouvre par une série de quatre noms : Hilaire, Martin, Germain et Maximin, qui sont ceux de quatre des plus célèbres évêques des Gaules, au IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> siècle. Il n'est pas téméraire de supposer que ce sont précisément ces personnages, dont les noms, relevés dans les diptyques liturgiques avec ceux des évêques de Vermandois, auront été considérés par le compilateur de la liste comme appartenant à la même série épiscopale. Un peu plus bas, *Divitianus, Remedius* et *Mercorinus* se rencontrent aussi dans les listes de Soissons et de Reims. J'ai bien peur que ce début ne soit en partie artificiel. A partir du VI<sup>e</sup> siècle, il n'y a plus de difficulté. L'évêque *Sofronius* qui assista au concile d'Orléans, en 511, où il signa comme de *Veromandis*, est bien à sa place et la série noyonnaise est vérifiée, après *Alomerus*, depuis *S. Medardus*, par une suite de documents. » (Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 103-106; t. XII, col. 1767-1782.)

ÉVANGÉLIAIRE. — Voir *Dict.*, t. V, col. 831, n. 146.

VI. CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN. — A l'époque du Haut-Empire, cinq voies importantes rayonnaient autour d'*Augusta Veromanduorum* se dirigeant vers différentes cités. Une d'elles conduisait à Arras, une autre à Amiens, une troisième à Soissons, une quatrième à Reims, la cinquième n'était qu'un embranchement qui mettait en communication Saint-Quentin avec la route allant de Beauvais à Bavai. Dom Grenier parle de huit chaussées et Amédée Piette de onze. Le long de ces différentes voies, les Gallo-Romains enterraient leurs morts et on sait que le sol bouleversé à toutes les époques et surtout au Moyen Âge ne laissa pas de livrer à différentes reprises d'intéressantes trouvailles archéologiques. Il en fut ainsi en 1634, 1639 et 1658, où ce furent surtout des urnes en terre et en verre contenant des cendres avec des médailles. Un immense cimetière devait couvrir l'espace compris entre le boulevard Richelieu, le boulevard du Nord, la rue Neuve-Saint-Jean, la place La Fayette, la rue Royale et peut-être la rue d'Orléans. Rien de chrétien.

Il en est de même pour un cimetière situé au lieu-dit la Croix-Saint-Claude où les monnaies recueillies embrassent une période assez courte de Constance II à Gratien (317-383) et où le journal de la fouille conduite par Th. Eck ne révèle aucun vestige chrétien.

Tout proche se trouvait un cimetière franc qui n'a pas été plus fertile en souvenirs et symboles.

VII. ÉPIGRAPHIE. — Ch. Gomard a publié sous ce titre : *Inscription du VII<sup>e</sup> siècle* un texte d'une fausseté insigne (daté de Fan 600) dans *Bulletin monumental*, t. X, 1854, p. 321-323.

H. LECLERCQ.

QUERELA (SINE). — On ne peut contester que l'épigraphie funéraire, païenne ou chrétienne, s'est montrée souvent indiscrète; ne parlons pas de l'âge qu'elle révèle avec précision, car celles qui avaient apporté tant de soins à le dissimuler ne pouvaient plus

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, t. LXXIII. —

<sup>2</sup> *Gallia christiana*, t. IX, col. 1079. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, et d'après le P. Le Coïnte. — <sup>4</sup> D'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 92. — <sup>5</sup> Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2686. — <sup>6</sup> Bouquet, *Recueil*, t. IX. — <sup>7</sup> On trouvera des récits dans Cl. de La

Fons, *Histoire de Saint-Quentin*, Paris, 1627, p. 77; Tillemont, *op. cit.*, t. IV, p. 437-438; G. Bapst, *Le tombeau de saint Quentin*, dans *Revue archéologique*, 1889, p. 268-275. — <sup>8</sup> L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. III, in-8°, Paris, 1915, p. 99-102.

prendre cette révélation en mauvaise part, mais il est d'autres indiscrétions commises et qui ne regardaient personne comme les épithètes de *virginus* et de *virginia* que se décernent les époux en évoquant l'époque de leur mariage; enfin pour nous apprendre que, contrairement à l'adage : « il en est de bons, il n'en est pas d'excellents », des conjoints tiennent à nous apprendre que l'entente parfaite ne cessa de régner entre eux.

Une inscription chrétienne du cimetière d'Hermès, nous en avertit par ces mots :

CECILIVS·MARITVS·CECILIAE  
PLACIDINAE·COIVGI·OPTIMAE  
MEMORIAE·CVM·QVA·VIXI·ANNIS·X  
BENE·SENE·VLLA·QVERELLA·IXΘYC

(Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2025, n. 20, fig. 6059), au musée de Latran.

La formule *cum qua vixi ann... sine ulla querella* se retrouve également sur les inscriptions païennes et sur les chrétiennes : *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 3<sup>e</sup> part., n. 16753; t. IX, n. 3215; t. XII, n. 2983 : SINE VLLA ANIMI LAESVRA, et encore : Boldetti, *Osservazioni*, p. 372.

H. LECLERCQ.

**QUÊTE.** — Voir *Dictionn.*, t. IX, col. 429-497.

**QUICHERAT (Jules).** — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. **BIOGRAPHIE.** — Jules Quicherat, né à Paris le 13 octobre 1814, était fils d'un ouvrier ébéniste de Paray-le-Monial venu habiter Paris pour y exercer sa profession et élever sa nombreuse famille. Jules avait un frère aîné, Louis, plus âgé que lui de quinze ans et qui a attaché son nom à deux *Dictionnaires* et à un *Thesaurus* qui sont, pour les Français de notre génération, inséparables du souvenir des humanités. Les deux frères firent leurs études au collège Sainte-Barbe et y remportèrent de solides succès. Malgré une aptitude marquée et un goût très vif pour les arts du dessin, Jules se tourna vers une carrière moins incertaine que la peinture et suivit les cours de l'École des Chartes d'où il sortit en 1837, au premier rang de sa promotion. Il fut alors attaché, sous la direction de Champollion-Figeac, aux travaux de la Bibliothèque royale et concourut à la publication des *Chartes latines sur papyrus du VI<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, appartenant à la Bibliothèque royale*, in-fol., Paris, 1837; à lui revint le soin d'établir le texte des chartes de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1456). Entre temps, il alla rédiger les volumes du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*; t. IV, Arras, p. 1-426; t. V, Metz, 1<sup>re</sup> partie, p. 1-243; Charleville, p. 545-677<sup>1</sup>. Son premier essai en matière d'archéologie fut un exposé sommaire de cette science destiné à l'éducation du comte de Paris (1845).

Comme l'École des Chartes (voir *Dictionn.*, t. III, col. 997-1014) végétait dans l'obscurité, mal installée, mal dotée, et ses élèves constamment lésés dans les attributions d'emplois, Jules Quicherat et quelques amis se groupèrent en société et entreprirent la publication d'un recueil spécialement consacré à l'étude du Moyen Age, ce fut la *Bibliothèque de l'École des Chartes* qui, dès son apparition, protestait contre les nominations de Cauchois-Lemaire et Louis Dubois aux Archives, et contre celle de Sainte-Beuve à la bibliothèque Mazarine (t. I, 1839-1840, p. 581-583). En même temps le recueil s'ouvrait par une étude de J. Quicherat sur un *Fragment inédit d'un versificateur latin ancien sur*

*les figures de rhétorique* (t. I, p. 51-78). Pendant dix ans, Jules Quicherat fut l'âme de la revue à laquelle il ne cessa de collaborer jusqu'à sa mort par plus de quatre-vingts mémoires ou comptes rendus critiques où il se révèle tour à tour philologue averti, historien exact, archéologue ingénieux et critique pénétrant.

Si on s'étonnait de le voir consacrer son attention et ses soins à des objets d'une médiocrité telle qu'elle confine à l'insignifiance, il faudrait rappeler que ces textes valent par les commentaires lumineux qui les ont illustrés, les déductions ingénieuses qu'il a su en tirer, les découvertes qui en furent le résultat durable, comme ce fut le cas pour une méchante épigramme attribuée à Virgile et où Quicherat montra l'ouvrage d'un homonyme, un autre Virgilius Maro, dont on ne soupçonnait pas l'existence. Puis, groupant avec art des traits épars dans les auteurs les plus divers, interprétant des textes incompris jusque-là, il restituait un obscur personnage d'une époque plus obscure encore<sup>2</sup>. Simples passe-temps qui ne doivent pas être oubliés.

En 1846, Quicherat fut désigné pour occuper la chaire d'archéologie à l'École et, à partir de 1849, la chaire de diplomatique. On peut se faire une idée de son enseignement par sa mémorable *Critique des deux plus anciennes chartes de Saint-Germain-des-Prés*<sup>3</sup>, et il se montrait également perspicace lorsqu'il appliquait son attention à l'étude *De l'ogive et de l'architecture dite ogivate, ou de l'architecture romane*<sup>4</sup>, de même que dans une *Notice sur l'album à Villard de Honne-court, architecte du XIII<sup>e</sup> siècle*, travail qui révélait les procédés manuels des artistes du Moyen Age et la manière dont se faisait leur instruction<sup>5</sup>.

La grandiloquence de Michelet avait eu prise sur l'imagination de J. Quicherat qui, fortement impressionné par les tomes IV et V de l'*Histoire de France* consacrés au règne de Charles VII, s'attacha à l'étude du XV<sup>e</sup> siècle et s'éprit de la sainte héroïne en laquelle il vit l'image de la patrie. Afin de la faire mieux connaître et plus aimer, il s'imposa le devoir de publier ses deux procès de condamnation et de réhabilitation. Ce projet formé en 1830 et soumis à la Société de l'histoire de France<sup>6</sup> qui l'accueillit, fut réalisé dès l'année suivante par un premier volume contenant le procès de condamnation. Les tomes II et III contenant le procès de réhabilitation parurent en 1844 et 1845; il y joignit deux autres volumes, publiés en 1847 et 1849, dans lesquels il réunit tous les témoignages des contemporains, tous les actes originaux, tous les passages de chroniques, que neuf ans de recherches constantes n'avaient pu lui faire découvrir.

On posséda ainsi les *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle*, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, suivis de tous les documents qu'on a pu recueillir, et accompagnés de notes et d'éclaircissements, 5 vol. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1841-1849, de 506, 472, 473, 540 et 575 pages, qui furent suivis d'*Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, pour servir d'introduction au procès, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1850, de 167 pages, l'œuvre la plus profonde sortie de la pensée de l'auteur et où son cœur et son âme ont exprimé ce que chacun doit penser de « la sainte du Moyen Age, que le Moyen Age a rejetée [et qui] doit devenir celle des temps modernes. Elle a confessé par sa mort bien des sentiments pour lesquels il convient qu'il y ait encore des martyrs. Sortie des derniers rangs du peuple, elle vint faire valoir, non pas sa personne,

<sup>1</sup> Rédigés en 1841 et 1842, ces catalogues ne furent publiés qu'en 1872 et en 1879. — <sup>2</sup> *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1840, p. 115-147; 1842-1843, p. 267-272; 1849-1850, p. 3-13, 201-215; 1853-1854, p. 248-263; 1857-1858, p. 352-369. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1863, p. 513-555 (voir *Dictionn.*,

t. III, col. 953-962). — <sup>4</sup> *Revue archéologique*, 1850, p. 63-76; 1851, p. 145-158; 1852, p. 525-540; 1853, p. 65-81; 1854, p. 668-690. — <sup>5</sup> *Ibid.*, 1849, p. 65-80, 164-188, 290-326. — <sup>6</sup> *Rapport*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 1840, p. 57-65.

mais le dessein, qu'elle n'osait s'attribuer à elle-même, de relever un grand peuple abattu<sup>1</sup> ».

L'érudition qui captivait J. Quicherat ne le détournait pas de travaux moins austères qui s'adressaient au très grand nombre et c'est ainsi qu'on put lire sa signature au bas d'articles de journaux, de revues, de brochures<sup>2</sup>, qui tous le servaient dans son désir de répandre et de faire connaître la vérité historique. Simples distractions d'un jour ou d'une heure à ses travaux tels que les *Recherches sur le chroniqueur Jean Caslet*<sup>3</sup>, et le personnage mal connu de *Thomas Bazin, sa vie et ses écrits*<sup>4</sup> dont l'existence semble défier les aventures de l'histoire romancée. Aussi, vit-on bientôt paraître une *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, par Thomas Bazin, évêque de Lisieux, jusqu'ici attribuée à Amelgard, rendue à son véritable auteur et publiée pour la 1<sup>re</sup> fois avec les autres ouvrages historiques du même écrivain, pour la Société de l'histoire de France, par J. Quicherat, 4 vol. in-8°, Paris, 1855-1859, de cXLIV-336, 436, 399 et 507 pages.

Divers mémoires, malgré leur intérêt, ne peuvent nous retenir<sup>5</sup>; nous rappellerons d'un mot seulement le *Rodrigue de Villandrando, l'un des combattants pour l'indépendance française au XV<sup>e</sup> siècle* qui, simple mémoire en 1845, devint un beau volume en 1879, et *Un manuscrit interpolé de la Chronique scandaleuse*<sup>6</sup>. Enfin cette *Histoire de Sainte-Barbe*<sup>7</sup> qui est un des livres qui font le mieux connaître la vie des écoliers, la distribution de la science et l'art de la pédagogie.

L'archéologie n'a pas tenu une place moins importante que l'histoire dans une existence si remplie, et c'est comme archéologue plus encore que comme historien que J. Quicherat s'est élevé au premier rang parmi ses contemporains.

Cette science entrevue par Roger de Gaignières et l'abbé Lebeuf était tombée presque dans l'oubli et c'est à peine si Du Sommerard et A. de Caumont avaient pu encore attirer sur elle l'intérêt. Quicherat pressentit l'importance du rôle des monuments dans la résurrection du passé historique de la France et eut le mérite de comprendre que leur étude doit se faire devant les monuments eux-mêmes. Dès lors commença pour lui une longue exploration, le crayon à la main pour prendre notes et croquis. Cette préparation demanda dix années, sans hâte, sans bruit, et le résultat s'en laissa deviner dans des comptes rendus critiques, tels que celui de l'édition des écrits du moine Théophile<sup>8</sup>. C'est peu après qu'on vit paraître dans le *Magasin pittoresque* une série d'articles sur l'histoire du costume<sup>9</sup> depuis le XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1798, première esquisse qui, retouchée, développée, aboutira à l'*Histoire du costume en France*<sup>10</sup> depuis l'époque romaine, ouvrage qu'on a couvert d'éloges et dont il faut beaucoup rabattre.

C'est surtout comme professeur que Quicherat mit son empreinte sur les générations d'élèves qui reçurent un enseignement pour lequel il était doué et qui se résume en deux qualités éminentes : méthode et précision, sans aucune concession à l'éloquence. On a fait de ses cours un grand éloge, comme on trouve matière à louer tout ce qu'il y faisait entrer et tout ce qu'il tenait à en exclure. Cela pourrait donner matière à discussion. Quoi qu'il en soit, son cours, nous dit-on<sup>11</sup>, « était débité d'une voix nette et claire, avec un mélange de gravité et de bonhomie qui tenait les audi-

teurs sous le charme. Nul ne connut davantage cette sorte d'éloquence familière, d'éloquence sans prétention et sans apprêt, qui captive l'attention en portant la conviction dans les esprits. A son talent d'exposition, Quicherat en joignait un autre non moins précieux. Il savait s'aider dans ses démonstrations de son talent de dessinateur, et tout en parlant à l'esprit de ses élèves, il parlait à leurs yeux par les croquis qu'il exécutait au tableau d'une main habile. C'était un spectacle merveilleux que de l'entendre exposer le développement de notre art roman, prenant la basilique à ses origines, la suivant dans toutes ses transformations, expliquant tous ses accroissements, et de voir sa main suivre pendant ce temps les développements de sa pensée, de voir des traits nouveaux s'ajouter à l'esquisse qu'il avait tracée, de voir la figure se compliquer à mesure que sa parole racontait des transformations nouvelles, de voir enfin une grande église avec toutes ses parties sortir de cette basilique si simple qui lui avait servi de point de départ. Ce sont là des choses qu'il faut avoir vues et entendues pour les sentir, ce sont des qualités que ses élèves seuls ont pu apprécier et dont je regrette que mon faible témoignage soit impuissant à conserver le souvenir ».

Malheureusement ce cours ne fut pas rédigé par son auteur malgré les instances de ses élèves et de ses amis. On n'en possède que des fragments, des débris, ou bien des réminiscences de leçons recueillies par des élèves, et d'ailleurs on n'est pas plus favorisé pour son enseignement de la diplomatique française dont il ne nous reste que le mémoire *De l'enregistrement des contrats à la curie*<sup>12</sup> et celui sur la critique des chartes de Saint-Germain.

La rédaction de ces cours eût mieux servi la science peut-être que la polémique dans laquelle se jeta J. Quicherat au sujet de la position véritable d'Alésia où il se fourvoya dans une impasse sans profit pour la science et pour lui (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2418-2419); mais c'est trop dire puisque, au cours de cette polémique qui dura dix ans, il fut amené à publier son *Trailé de la formation française des noms de lieux* (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2537-2556; t. IX, col. 668-671) qui a donné une impulsion heureuse aux recherches de géographie historique et qui conserve en partie sa valeur, modèle à recommander pour la clarté de l'exposition et l'horreur de ces formules algébriques qu'il jugeait plus propres à rebuter les profanes qu'à faire progresser la science.

Il faudrait encore mentionner l'active collaboration accordée aux sociétés scientifiques où pendant plus de trente années on vit paraître des mémoires sur lesquels nous pouvons passer d'autant plus rapidement que leur substance a enrichi le *Dictionnaire* comme ceux relatifs à des problèmes de topographie historique tels que : *Sur le lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens*<sup>13</sup>, sur *Les Trois Saint-Germain*<sup>14</sup>, sur *La rue et le château de Hautejeuille*<sup>15</sup>. A partir de 1857, le *Bulletin* de la Société des antiquaires voit paraître le nom de Quicherat presque à chaque séance à propos d'une communication et l'année suivante il se révèle du Comité des travaux historiques des Sociétés savantes avec la même prodigalité. Dans ses rapports et ses communications, il pourchasse impitoyablement les néologismes qui ne sont que des cache-ignorance, qu'il s'agisse de préhistoire, de classifications barba-

<sup>1</sup> *Aperçus*, p. 166. — <sup>2</sup> *Histoire du siège d'Orléans*, in-12, Paris, 1854, 64 pages. — <sup>3</sup> *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1840, p. 461-477. — <sup>4</sup> *Ibid.*, 1841, p. 313-376. — <sup>5</sup> Sur Georges Chastellain, sur Henri Baude. — <sup>6</sup> *Bibl. de l'École des Chartes*, 1855, p. 231-279, 412-442; 1856, p. 242-267, 556-573. — <sup>7</sup> 3 vol. in-8°, 1860-1864. — <sup>8</sup> *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1843, p. 176-187. — <sup>9</sup> Depuis 1845

jusqu'en 1869. — <sup>10</sup> In-8°, Paris, 1875; 2<sup>e</sup> édit., 1877, 680 p. et 483 fig. — <sup>11</sup> R. de Lasteyrie, dans *Bulletin du Comité des trav. hist. et scient.*, 1882, p. 21. — <sup>12</sup> *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1860-1861, p. 440-446 (voir *Dictionn.*, t. V, col. 43-44). — <sup>13</sup> *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XXI, 1852, p. 384-432. — <sup>14</sup> *Ibid.*, t. XXIX, 1866, p. 245-284. — <sup>15</sup> *Ibid.*, t. XLII, 1882, p. 9-44.

res, etc. On le rencontre attentif et dispos sur tous les points de notre sol, à Laon dont il faut déterminer *L'âge de la cathédrale*<sup>1</sup>; à Tours où il s'agit d'une *Restitution de la basilique de Saint-Martin, d'après Grégoire de Tours et les autres textes anciens*<sup>2</sup>; à Troyes où il est question d'une *Notice sur plusieurs registres de l'œuvre de la cathédrale*<sup>3</sup>; à Embrun où, à propos de la cathédrale, il est prouvé que les monuments du Midi n'étaient pas mieux construits que ceux du Nord, qu'ils n'ont pas plus que ceux-ci échappé aux désastres qui ont détruit les monuments antérieurs à l'an 1000, que les édifices voûtés de la Provence et du bassin du Rhône ne peuvent donc remonter à Charlemagne. La démonstration est péremptoire<sup>4</sup>. On pourrait rappeler encore ce qui a trait au *Ferrage des chevaux*<sup>5</sup> et aux *Puits funéraires*<sup>6</sup>. Ce sont des morceaux achevés.

Nous ne pouvons entreprendre l'énumération de tous les emplois assumés par J. Quicherat et qui, sous le titre de « Commissions », absorbaient son temps et s'alimentaient de son expérience scientifique. La charge la plus lourde fut, en 1871, la direction de l'École des Chartes où il « se révéla administrateur de premier ordre. Quel admirable parti il sut tirer de ressources dérisoirement insuffisantes! Quel génie inventif ne lui fallut-il pas pour organiser un enseignement si complexe dans un local si obscur et si exigü, pour y introduire chaque année des innovations si bien combinées et pour y rassembler des collections si diverses et parfois si encombrantes ?? »

L'âge se faisait sentir et Quicherat se préoccupait à l'idée que la mort pourrait le surprendre avant l'achèvement de son œuvre. Il s'en ouvrait à ses amis; cédant à de vives instances, il commençait la rédaction de son cours d'archéologie et s'appliquait à une *Histoire de la laine* depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours<sup>8</sup>. Un jour vint où Quicherat donna sa démission afin de réserver ses années de vieillesse à ses travaux personnels. L'émotion fut si vive, si profonde, la protestation si émue et si générale qu'il revint sur sa décision. Admirateurs, amis et élèves lui en témoignèrent leur reconnaissance et sa vigueur parut devoir suffire à de nouveaux travaux. A cette manifestation, l'Académie des inscriptions et belles-lettres s'associa par un prix de 10 000 francs « pour se consoler, en quelque sorte, de ne point le compter parmi ses membres<sup>9</sup> ». Une consolation était digne d'elle était à sa portée!

Jules Quicherat était républicain, mais il ne bénéficia guère de l'avènement du régime par de lucratifs emplois; il ne brigua jamais ni place ni honneurs et, en 1852, refusa la chaire du Collège de France retirée à Michelet. Célibataire, il avait toujours refusé de faire partager sa pauvreté qu'il supportait fièrement, mais quand la vieillesse approcha il sentit cruellement le vide de son foyer. Bon, serviable, mais un peu rogue parfois, il souffrait d'une affection intestinale et se ressentait des privations du siège de Paris. Un séjour de vacances dans le Jura lui rendait courage; en 1881 il n'y trouva plus le regain annuel de santé. L'hiver fut rude; au mois d'avril il sentit ses forces décroître et songea à revoir La Grange-Huguenet; le mal fut plus prompt que le remède et l'enleva brusquement le 8 avril 1882.

Dieu avait été absent de sa vie.

<sup>1</sup> Bibliothèque de l'École des Chartes, 1874, p. 249-251. — <sup>2</sup> Revue archéologique, 1869, p. 313-324, 403-404; 1870, p. 1-13, 82-90. — <sup>3</sup> Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France, t. XIX, 1849, p. 41-83. — <sup>4</sup> Rapport, dans Bulletin de l'Académie delphinale, t. IX, p. 429-437. — <sup>5</sup> Revue des Sociétés savantes, 1873, p. 250-270. — <sup>6</sup> Ibid., 1866, p. 365-377. — <sup>7</sup> L. Delisle, Discours, dans Biblioth. de l'École des Chartes, 1882, p. 157. — <sup>8</sup> Une vingtaine de chapitres furent retrouvés dans ses papiers. — <sup>9</sup> L. Delisle, op. cit., 1882, p. 158. Il avait posé sa candidature une fois, on l'écarta, il ne se re-

II. BIBLIOGRAPHIE. — A. Giry a publié la *Bibliographie des ouvrages de Jules Quicherat*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIII, 1882, p. 316-360; elle comprend 363 numéros, et ce nombre seul suffit à faire comprendre qu'elle ne puisse trouver ici sa place; on la trouvera dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de Quicherat*, t. I, 1885; R. de Lasteyrie, *Notice sur M. Jules Quicherat*, dans *Bulletin du Comité des trav. hist. et scient.*, 1883, p. 4-41; Aug. Castan, *Jules Quicherat*, dans *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1882, p. 42-57; A. Giry, *Jules Quicherat, 1814-1882*, dans *Revue historique*, t. XIX, 1882, p. 241-264; J. Berthelé, *Jules Quicherat et son œuvre archéologique*, dans *Ann. de la Soc. hist. archéol. de Château-Thierry*, 1886.

H. LECLERCQ.

**QUIESCERE.** — Ce verbe reparait dans un trop grand nombre d'inscriptions chrétiennes pour qu'il soit nécessaire d'en donner beaucoup d'exemples; on les trouvera disséminées dans le *Dictionnaire*. Le choix de ce mot s'inspire de la même pensée que celui de *deposilio*, c'est celle de repos dans l'attente de la résurrection. Dans les textes chrétiens, il a eu à subir diverses déformations qui le laissent d'ailleurs reconnaissable, par exemple : *quesuo*, *quesco* et *quesquo*. Ainsi nous lisons : CESQVAT IN PACE<sup>10</sup>; QVESCET<sup>11</sup>; QVESQVENS<sup>12</sup>; QVIISCIT<sup>13</sup>; à Rome sur une épitaphe de l'année 340<sup>14</sup>:

PELEGRINVS IN PACE CVM VXOREM SVAM SILVANAM QVIEXIBIT IN PACE XIII KAL · IAN · DN · CONST · AVG · X · ET · IVL · CAES III CONSS ·

A Tabarka, dans la basilique, une tombe recouverte de ciment (haut. 2 m. 45; larg. 0 m. 20) est surmontée d'un chrisme constantinien accosté de A et Ω et flanqué de deux colombes affrontées surmontées chacune d'une rose renversée<sup>15</sup>:

HIC VICT		ORIT
IN PACE Q		VIESCIET
VIXIT A		NN XXV
		VI

Les lettres IT qui finissent la première ligne semblent appartenir au mot *quiescit*; c'est à la fois une correction et la réparation d'un oubli. L'orant, vêtu d'une tunique blanche sur laquelle est jeté un manteau de couleur jaunâtre, chaussé de sandales attachées sur le dessus du pied par des lanières, est debout entre deux cierges bariolés de jaune, vert, rouge et blanc, qui sont allumés; au-dessus de chaque cierge, des rinceaux de roses, tout en bas du tableau une rose.

H. LECLERCQ.

**QUI ET...** — En plus des quelques lignes que nous avons consacrées à cette question (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1518-1519) nous dirons ici à propos de ces sobriquets, unis aux *tria nomina* (aux deux noms pour les femmes) par la formule *qui et...*: le premier point à élucider est celui de l'accord. On voit, en effet, dans les inscriptions tantôt le mot suivant *qui et* s'accorder en cas avec le mot précédent et tantôt rester au nominatif. L'étude a été faite et il a fallu convenir que « le résultat de l'enquête n'est pas très décisif ». Pour la compléter, il faudrait interroger les textes parallèle-

présenta jamais plus, et Salomon Reinach citait à ce propos les noms de plusieurs autres « dont les titres eussent imposé l'élection si l'élection résultait seulement de la pesée des titres ». J. Quicherat, L. Courajod, A. Choisy, V. Henry, J. Halévy, P. Tannery, P.-F. Girard (*Rev. archéol.*, 1927, p. 282). — <sup>10</sup> A. Lupi, *Epitaph. Severa*, p. 126. — <sup>11</sup> Id., *ibid.*, p. 146. — <sup>12</sup> Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 553, n. 36. — <sup>13</sup> De Boissieu, *Inscr. antiq. de Lyon*, n. 548, 7. — <sup>14</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, n. 144. — <sup>15</sup> A. Merlin, *Fouilles de Tabarka*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1911, p. CLXXVI.

ment à l'épigraphie. C'est surtout dans les écrits juridiques et ecclésiastiques que l'on aurait quelques chances de rencontrer des exemples de *qui et*. Une recherche conduite par A. Lipsius dans les *Acta Petri-Pauli* n'a pas donné de résultats. Au contraire, P. Lejay fut plus favorisé par le *Liber pontificalis* (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce mot). Nous avons dit que ce recueil nous a été conservé dans deux éditions. L'une, rédigée sous Hormisdas (514-523) et continuée jusqu'à Félix IV (526-530), n'est plus représentée que par les abrégés cononien et félicien. L'autre, sortie d'une recension de la précédente au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, continuée de Félix IV à Silvère, est donc encore à tous égards un document de la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle. C'est là que se trouve le seul exemple de *qui et*. La biographie du pape Jean II (533-535) s'ouvre par les mots : *Ioannes, qui et Mercurius, natione Romanus, ex patre Proiecto*<sup>1</sup>. Dans l'inscription de Saint-Pierre-ès-Liens, le même pape est appelé : *IOHANNE COGNOMENTO MERCVRIO* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 5, fig. 2380). On pourrait peut-être conjecturer la raison de ce double nom. L'église Saint-Clément contient plusieurs monuments remontant à un prêtre Mercurius, (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1874; t. XI, col. 456-458); or, Jean II avait été attaché à cette église avant son pontificat. Il serait possible que le prêtre Mercurius ait quitté son nom, quelque peu païen, en devenant pape.

La liaison *qui et* servait encore dans la 1<sup>re</sup> édition du *Liber pontificalis* à introduire la mention du lieu de sépulture d'un pape<sup>2</sup>, mais dans cet usage *qui etiam* apparaît dans la biographie de Gaius, et c'est la seule employée dans cette phrase par la 2<sup>e</sup> édition du *Liber*, avec la variante *qui vero* dans la vie de Gaius<sup>3</sup>.

On trouve encore *qui et* deux fois : *quod et factum est*<sup>4</sup> et *qui et constituit*<sup>5</sup>.

Nous savons dans quelles limites de temps et d'espace doit prendre l'usage de ces sobriquets. Au point de vue de la fréquence, l'Afrique se classe la première (4,27 par mille), ensuite vient Rome (1,85 par mille), en Grande-Bretagne aucun exemple, en Espagne presque pas, et assez peu en Cisalpine et en Narbonnaise (0,039 par mille). Or, précisément dans ces pays se rencontrent d'autres expressions : le mot *signo* suivi du génitif, ou *sive* avec l'accord en cas : *OPTATINE RETICIAE SIVE PASCASIE CONIVGI AMANTISSI-*

*MAE ENNIVS FILTERIVS SIVE POMPEIVS MARI-TVVS*<sup>6</sup> (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2349, fig. 4682). Au contraire, l'expression pleine *qui vocatur, qui vocatus est* et analogues est plus spéciale à Rome et à l'Italie<sup>7</sup>.

Il est regrettable que la plupart de nos inscriptions ne soient pas datées. On voit par celles qui le sont et par certains caractères des textes sans date que l'usage de ces sobriquets n'est pas antérieur au I<sup>er</sup> siècle. La plus ancienne est de 136; la plus récente est de 390. Cet usage se serait conservé encore plus longtemps, à en juger par les noms du pape Jean II, à moins que, dans ce cas probablement assez particulier, il n'y ait là qu'un souvenir d'un usage plus ancien.

La situation sociale des personnes ainsi désignées ou de leurs amis est très humble, autant qu'on en peut juger là où elle est indiquée; ce sont des affranchis ou des esclaves, des vétérans, des sous-officiers ou des soldats et des marins, un *magister vici* et un *augur coloniarum*, charges accessibles aux affranchis. Enfin on les rencontre à tout âge<sup>8</sup>.

H. LECLERQ.

**QUIRINIUS (RECENSEMENT DE).** — Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1762-1765, fig. 6914; ajouter à la bibliographie : M.-J. Lagrange, *Où en est la question du recensement de Quirinius?* dans *Revue biblique*, nouv. série, t. VIII, 1911, p. 60-84; W.-M. Ramsay, dans *The Expositor*, série VIII, t. IV, 1912, p. 385-407; cf. H. Coppieters, dans *Revue d'histoire ecclésiastique* (Louvain), t. XIV, 1913, p. 203-206.

**QUIROGA.** — Dans l'église de Notre-Dame de la *Hermida*, située proche de Quiroga, au diocèse de Lugo, on a conservé jusqu'à nos jours une plaque de marbre portant un chrisme et servant de table d'autel, mais qui semble provenir d'une basilique du V<sup>e</sup> siècle. On y voit représenté un symbole bien connu du type flanqué de A et Ω avec cette légende latine<sup>9</sup> :

✠ AVRVV VILE TIBI EST ARGENTI PONDERA CEDANT  
PLVS EST QVOD PROPRIA FELICITATE NITES

H. LECLERQ.

**QUITTERIE (Sainte).** — Voir *Dictionn.*, t. X, col. 2639-2645, au mot MAS D'AIRE.

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 285. — <sup>2</sup> *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 52, ligne 2; p. 53, l. 1; p. 52, l. 11; p. 53, l. 8; p. 54, l. 19, 30; p. 60, l. 18; p. 70, l. 15, etc. — <sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 161, l. 8. — <sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 66, l. 23 (1<sup>re</sup> édition). — *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 159, l. 4 (2<sup>e</sup> édition). — <sup>5</sup> *Corp. inscr. lat.*,

t. XII, n. 956 bis. — <sup>7</sup> *Ibid.*, t. VI, n. 15191, 20150, 23556. — <sup>8</sup> P. Lejay, *Notes latines*, dans *Revue de philologie*, t. XVI, 1892, p. 27-31. — <sup>9</sup> Zacarias Garcia Villada, *Hist. eccles. de España*, in-8°. Madrid, 1929, t. I, part. II, p. 311, fig. 30.

# R

**R.** — La lettre R offre deux éléments communs avec la lettre B, la haste et la boucle supérieure, mais elle s'en distingue par l'appendice placé au-dessous de cette boucle et qui consiste en une queue de direction oblique, tantôt courte tantôt longue, attachée à la haste et rigide ou courbée.

Dans les inscriptions les plus anciennes, voire celles du temps de la république, la queue touche la boucle et la haste, plus tard il arrive qu'elle sort de la boucle et présente une légère ondulation.

Les principales variantes offertes par les inscriptions chrétiennes sont, en Gaule, une haste qui dépasse

notablement en haut et en bas, comme ceci :  et en Grande-Bretagne.

Dans l'alphabet grec, la lettre *rhô* dont la forme est celle du P latin se trouve fréquemment employée dans

le chrismon où elle reçoit différentes formes, tantôt 

tantôt  tantôt  ; nous avons traité ce

sujet déjà (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1503-1515, fig. 2848-2868).

H. LECLERCQ.

**RABULA.** — I. Description. II. Contenu. III. Miniatures. IV. Classement.

I. DESCRIPTION. — Le ms. *str.* 56 de la bibliothèque Laurentienne, à Florence, est un évangélaire syriaque dont l'illustration fut exécutée par le moine Rabula, du monastère de Zagba, en Mésopotamie; il porte la date de 586. L'auteur ne semble pas viser à l'originalité. Il a dû travailler d'après des modèles grecs, ce qui permet de faire remonter ceux-ci à un quart de siècle plus haut ou même un peu plus; de toute façon, il nous présente un exemple assez complet des frontispices de cette époque. L'illustration remplit quatorze feuillets qui se succèdent dans l'ordre de l'écriture syriaque, il faut par conséquent feuilleter le manuscrit de droite à gauche comme si on commençait par la fin. Le premier et le dernier feuillets sont collés sur onglets et dépareillés, les autres sont au complet et dans l'ordre. Pour obtenir la suite normale il faut intercaler le 1<sup>er</sup> feuillet entre le 13<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup>.

Suivant l'usage, le manuscrit s'ouvre par les canons évangéliques, mais ceux-ci sont précédés par les images d'Eusèbe de Césarée et d'Ammonius d'Alexandrie, représentés debout entre trois colonnes, sous un cône centré; à la suite deux pages d'ornements géométriques et enfin les canons. Ceux-ci se développent dans un décor architectural emprunté à la peinture murale, mais, sauf une exception, sans perspective. Ce sont des colonnes plus ou moins nombreuses supportant des arcades ou des frontons. Ces formes sont antiques;

toutefois M. Ajnalov y a justement distingué des éléments nouveaux : chapiteaux à figures, pilastres ornés de dessins géométriques, ciboires coniques, croix sur le sommet ou dans un cercle, enfin ornements d'un caractère copte bien tranché. Ces architectures enferment entre leurs colonnes le texte des canons (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1948, fig. 2018), tandis qu'à l'extérieur, dans les marges, se développe une riche décoration d'un double caractère : fleurs et oiseaux au-dessus des arcades, scènes ou personnages bibliques auprès de la courbe; plus bas, aux côtés des colonnes, des scènes évangéliques; enfin, près des bases, des plantes et des animaux. Ce mélange de texte et de figures rappelle avec une disposition différente le calendrier de 354 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1555-1560). Les deux Testaments se déroulent suivant l'ordre chronologique, d'un mouvement parallèle, mais sans relation précise de concordance. Au point où finit l'ancien, les quatre évangélistes prennent place au milieu des arcades, auprès des doubles colonnes du canon, interrompant sur deux pages voisines le cycle évangélique. Puis à ces vignettes tracées sur le fond du parchemin, sans cadre, d'une composition très simplifiée, adaptée à leur fonction décorative, font suite de grandes scènes encadrées, à la façon des mosaïques, de motifs géométriques et se détachent sur un fond de paysage antique; ce sont la Crucifixion, la Résurrection, l'Ascension et, si notre transposition est exacte, l'Élection de Matthias. Le cycle se terminait par la Pentecôte, au verso du dernier feuillet; mais il était interrompu par deux pages que l'on avait réservées à dessein pour pouvoir présenter l'une près de l'autre, dans le volume ouvert, les deux figures qui sont l'âme de tout ce frontispice, la Vierge debout tenant l'Enfant et le Christ assis entre deux évêques et deux moines<sup>2</sup> ».

II. CONTENU. — L'ornementation est entièrement placée au début du volume et précède le texte des quatre évangiles qui est ainsi réparti :

Fol. 1-14 v<sup>o</sup> : sur parchemin, contient les enluminures.

Fol. 15 : sur papier rapporté, présente diverses notices en syriaque et en arabe.

Fol. 20 : début du texte, mais le commencement de l'évangile selon saint Matthieu fait défaut.

Fol. 93 v<sup>o</sup> : fin de l'évangile selon saint Matthieu et début de celui selon saint Marc.

Fol. 143 : fin de l'évangile selon saint Marc.

Fol. 143 v<sup>o</sup> : début de l'évangile selon saint Luc.

Fol. 253 v<sup>o</sup> : évangile selon saint Jean.

Fol. 291 v<sup>o</sup> : fin de l'évangile selon saint Jean. Notes marginales.

Fol. 292 : notices et mémoriaux.

Fol. 292 v<sup>o</sup> : notices et mémoriaux.

Écriture d'une impeccable régularité, mais impersonnelle, c'est le scribe Rabula, distinct peut-être de l'enlumineur. Ce Rabula ne doit pas être confondu

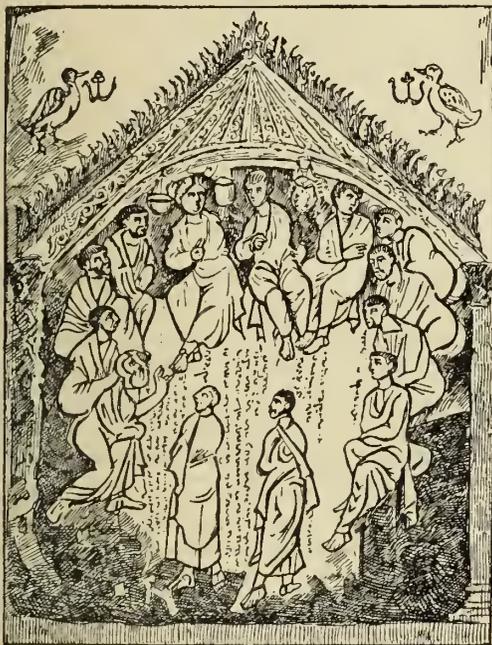
<sup>1</sup> M.-A. Frantz, *The provenance of the open Rhô in the christian monogram*, dans *The american Journal of archaeology*, t. XXXIII, 1929, p. 10-25. — <sup>2</sup> G. Millet, *L'art*

*byzantin*, dans André Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, t. I, grand in-8°, Paris, 1905, p. 228-229.

avec son homonyme qui devint évêque d'Édesse (412-435)<sup>1</sup>.

Quant aux enlumineurs, ils sont deux et d'époques différentes, celui des pages pleines et celui des miniatures marginales.

III. MINIATURES. — En 1742, Étienne Évoque Assemani (voir *Dictionn.*, t. 1, à ce nom) publia le *Bibliothecæ Medicæ Laurentiæ et Palatinæ codicum manuscriptorum orientalium catalogus*, qui contient la description du ms. *sin.* 56 avec 26 planches; en 1752, ce fut au tour de A.-M. Biscioni dans son *Bibliothecæ Medicæ-Laurentianæ catalogus*, t. 1, p. 169-199 avec de nouveau les 26 planches qui confluent à la carica-



-10585. — Élection de l'apôtre Mathias  
Miniature du manuscrit de Rabula, d'après *Mélanges Charles Diehl*, 1930, t. II, p. 87, fig. 9.

ture. Il fallut attendre plus d'un siècle pour trouver dans la *Storia dell' arte cristiana* de R. Garrucci, au tome III (1876), pl. cxxxviii à cxli inclus, un commentaire amélioré et des planches déjà plus satisfaisantes. Depuis lors des reproductions phototypiques ou autres ont mis à la portée des archéologues plusieurs miniatures du manuscrit que nous signalerons dans l'énumération descriptive qu'on va lire d'après l'étude du manuscrit de Florence faite en 1928 par M. Fr. Macler, dans *Mélanges Charles Diehl*, in-4°, Paris, 1930, t. II, p. 81-97.

*Fol. 1.* Élection de l'apôtre Mathias, d'après Act., I, 15-26, pour remplacer Judas Iscariote. Les onze sont réunis en cercle, en bas à gauche, saint Pierre a pris la parole, et devant lui deux candidats debout : Juste, à droite et Mathias à gauche (fig. 10585). Ce feuillet, en parchemin, isolé, est monté sur un onglet en parchemin. Fond vert, colonnes lie de vin, toit rose couronné de verdure piquée de fleurettes roses. Cette représentation est exceptionnelle dans l'art chrétien primitif. — Assémani, pl. 1; Biscioni, pl. 1; Garrucci, t. III, pl. cxxxviii, 1; Macler, p. 87, fig. 9.

*Fol. 1 vº.* La Vierge et l'Enfant sous un ciborium,

entre deux paons. — Ass., pl. II; Bisc., pl. II; Garr., pl. cxxviii, 2; Macler, p. 87, fig. 10 (d'après Ass.).

*Fol. 2.* Ammonius (à droite) et Eusèbe (à gauche), debout sous un édicule dont le toit porte deux paons; cette miniature est peinte sur un feuillet de parchemin différent des autres feuillets enlumines. — Ass., pl. III; Bisc., pl. III; Garr., pl. cxxxix, 1; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, 1934, pl. ccm a.

*Fol. 2 vº.* Texte d'Ammonius et d'Eusèbe sur deux colonnes; feuillet sur onglet.

*Fol. 3.* Suite et fin du texte d'Ammonius et d'Eusèbe, sur deux colonnes, dans des encadrements multicolores.

A partir du fol. 3 vº jusqu'au fol. 12 vº, canons de concordance qui forment deux séries distinctes pour l'architecture et l'ornementation. La première série offre des scènes des deux Testaments (fol. 3 vº à fol. 9) en marge, presque tous les personnages sont nimbés à l'exception de Samuel et Josué (pl. 4), Jonas endormi (fol. 6), Daniel (fol. 8 vº), Matthieu et Jean (fol. 9 vº). La deuxième série (fol. 9 vº-12 vº) ne comprend que des scènes et des personnages du Nouveau Testament; les arcs sont surmontés de fleurettes, de boutons de fleurs et de fruits.

*Fol. 3 vº.* « Canon premier, dans lequel les quatre évangélistes ont été d'accord ensemble. » En haut, à droite : Aaron tenant la verge fleurie et portant le pectoral orné de quatre pierres précieuses; à gauche : Moïse et la scène du buisson ardent. En marge droite, l'annonce faite à Zacharie qui tient la tablette sur laquelle est gravé le nom de son fils. — Ass., pl. IV; Bisc., pl. IV; Garr., pl. cxxxix, 2.

*Fol. 4.* Début d'un 2º cahier rapporté. « Canon premier. » Josué, en guerrier, Samuel tenant une corne d'abondance. En marge, l'Annonciation avec ces mots en syriaque : « Voici la servante du Seigneur. » — Ass., pl. V; Bisc., pl. V; Garr., pl. cxxxix, 1.

*Fol. 4 vº.* « Canon premier ». En haut, droite, David roi, debout, tient une lyre. En haut, gauche, Salomon, assis sur son trône, tous deux imberbes et nimbés d'or. En marge, droite, la Nativité; gauche, Baptême du Christ. En bas, à droite et à gauche : Jugement de Salomon. — Ass., pl. VI; Bisc., pl. VI; Garr., pl. cxxxix, 2; W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, 1926, pl. Lxxxv, fig. 173.

*Fol. 5.* « Canon deuxième, dans lequel trois évangélistes parlèrent et furent d'accord ensemble » (Matth., Marc., Luc). Osée à droite, Joël à gauche. Hémorrhôisse. Miracle de Cana avec six vases. — Ass., pl. VII; Garr., pl. cxxxix, 1.

*Fol. 5 vº.* « Canon deuxième ». En haut, droite, Amos; gauche, Abdias. En marge : la fille de Jaïre. — Ass., pl. VIII; Bisc., pl. VIII; Garr., pl. cxxxix, 2.

*Fol. 6.* « Canon deuxième ». En haut, droite, Jonas endormi; gauche, Michée. En marge, la Samaritaine. — Ass., pl. IX; Bisc., pl. IX; Garr., pl. cxxxix, 1; G. Millet, *Art byzantin*, p. 228-229, fig. 126; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, 1934, pl. ccm a.

*Fol. 6 vº.* « Canon deuxième ». En haut, droite, Nahum; gauche, Sophonie. En marge, résurrection. — Ass., pl. X; Bisc., pl. X; Garr., pl. cxxxix, 2.

*Fol. 7.* « Canon troisième, dans lequel trois évangélistes sont d'accord ensemble. » En marge, droite, la scène a été lavée; à gauche, trois personnages, peut-être Jésus, Moïse et Élie. En haut, droite, Job; gauche, Isaïe. — Ass., pl. XI; Bisc., pl. XI; Garr., pl. cxxxix, 1.

*Fol. 7 vº.* « Canon quatrième dans lequel trois évangélistes encore ont parlé et furent d'accord ensemble » (Matth., Marc., Joa.). En haut, droite, Habacuc; gauche, Aggée; en marge droite, Jésus parle à un homme.

<sup>1</sup> Rubens Duval, *La littérature syriaque*, in-12, Paris, 1907, p. 339-340; cf. *Recherches de science religieuse*, t. XVIII,

1928, p. 178-209; P. Peeters, dans *Byzantion*, t. V, 1929-1930, p. 690-692; *Revue biblique*, 1931, p. 120-129.

— Ass., pl. xii; Bisc., pl. xii; Garr., pl. cxxxiii, 2.

Fol. 8. « Canon cinquième dans lequel deux évangélistes ont parlé et ont été d'accord ensemble » (Matt., Luc). En haut, droite, Zacharie avec une faucille; gauche, Jérémie. En marge, gauche, personnage mutilé par le relieur. — Ass., pl. xiii; Bisc., pl. xiii; Garr., pl. cxxxiv, 1.

Fol. 8<sup>vo</sup>. « Canon cinquième » (Matth., Luc). En haut, droite, Ézéchiël; gauche, Daniel; en marge, le Christ délivrant deux démoniaques. — Ass., pl. xiv; Bisc., pl. xiv; Garr., pl. cxxxiv, 2; Macl., p. 87, fig. 12.

Fol. 9. « Canon sixième, dans lequel deux évangélistes encore ont parlé et ont été d'accord ensemble » (Matth., Marc, Luc, Joa.). En haut, droite, Malachie; à gauche, Élisée. En marge, la scène du didrachme (Matth., xvii, 27). — Ass., pl. xv; Bisc., pl. xv; Garr., pl. cxxxv, 1.

Fol. 9<sup>vo</sup>. « Canon septième dans lequel deux évangélistes ont été d'accord ensemble » (Matth., Joa.). Matthieu et Jean assis, pas nimbés, tenant leur évangile sur les genoux. Matthieu tient un livre ouvert, Jean un rouleau déployé. — Ass., pl. xvi; Bisc., pl. xvi; Garr., pl. cxxxv, 2; Macl., p. 91, fig. 13.

Fol. 10. « Canon huitième, dans lequel deux évangélistes ont été d'accord ensemble » (Marc, Luc). Ils sont représentés, debout, nimbés, vêtus de blanc rayé de bleu, tenant leur évangile. — Ass., pl. xvii; Bisc., pl. xvii; Garr., pl. cxxxvi, 1; Macl., p. 91, fig. 16.

Fol. 10<sup>vo</sup>. « Canon neuvième, dans lequel deux évangélistes ont été d'accord ensemble » (Luc, Joa.). « Ici commence, d'après M. Fr. Macler, une série de canons de concordance d'une architecture tout autre que les précédentes; il n'y a plus de scènes et de personnages de l'Ancien Testament. Il faut voir, dans cette différence, des feuillets rapportés, inspirés d'un autre manuscrit ou dessinés et peints d'après un autre original. A partir des feuillets où sont représentés les évangélistes, les architectures ont des arcatures différentes, surmontées d'oiseaux (canards) qui présentent une grande ressemblance avec les manuscrits arméniens du même genre. On pourrait se demander si on n'a pas là affaire à des sortes de canons de concordance *passé-partout*, dessinés et peints par des artisans (quelquefois des artistes), qui les vendaient, anépigraphes, aux églises et aux monastères qui en faisaient la demande et qui, plus tard, faisaient écrire dans leurs langues (grecque, syriaque, arménienne) les canons de la concordance évangélique. » — Ass., pl. xviii; Bisc., pl. xviii; Garr., pl. cxxxvi, 2.

Fol. 11. « Canon dixième, de Matthieu, où lui tout seul sur chose et autre, a écrit et parlé » (Matth.). Le Christ assis, trois groupes d'infirmes. — Ass., pl. xix; Bisc., pl. xix; Garr., pl. cxxxvii, 1; Macl., p. 91, fig. 19.

Fol. 11<sup>vo</sup>. « Canon dixième, de Marc, où, lui seul, sur chose et autre, a parlé et écrit. » Procession des rameaux, communion des apôtres. — Ass., pl. xx; Bisc., pl. xx; Garr., pl. cxxxvii, 2. Voir *Dictionn.*, t. viii, col. 807, fig. 6528 et t. xi, col. 1281, fig. 8111.

Fol. 12. « Canon dixième, de Luc, où lui seul, sur chose et autre, a parlé et écrit ». Le baiser de Judas. — Ass., pl. xxi; Bisc., pl. xxi; Garr., pl. cxxxviii, 1.

Fol. 12<sup>vo</sup>. « Canon dixième, de Jean, où lui seul sur chose et autre a écrit. » Pilate à son tribunal, presque effacé. — Ass., pl. xxii; Bisc., pl. xxii; Garr., pl. cxxxviii, 2. Voir *Dictionn.*, t. ii, col. 1948, fig. 2018.

Nous arrivons maintenant aux miniatures en grande page.

Fol. 13. *Crucifixion et résurrection*, « d'un coloris très bigarré, presque laid », écrit Fr. Macler. C'est la raison qui nous détourna d'en donner une reproduction en couleurs, d'après celle de Ch. Labarte, *Histoire des arts industriels au Moyen Age et à l'époque de la Renais-*

*sance. Album*, in-4°, Paris, 1864, t. ii, pl. lxxx; R. Förster et A. Müller, *Kreuz and Kreuzigung Christi*, in-8°, Strasbourg, 1894, p. 220, pl. iii; A. de Waal, *Das Kleid des Herrn*, in-8°, Freiburg, 1891, pl. 1, n. 1; R. Garrucci, *Storia*, t. iii, p. 61, pl. cxxxix, n. 1 (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 3075, fig. 3380); — Ass., pl. xxiii; Bisc., pl. xxiii; W. Neuss, *op. cit.*, pl. lxxxiv, fig. 171.

Fol. 13<sup>vo</sup>. *Ascension*, feuillet monté sur onglet, nous en avons donné une reproduction. — Ass., pl. xxiv; Bisc., pl. xxiv; Garr., pl. cxxxix, 2; Macl., p. 93, fig. 21; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. ii, 1934, pl. ccii b; W. Neuss, *op. cit.*, pl. lxxxiv, fig. 172 (voir *Dictionn.*, t. i, col. 2932-2934, pl. hors texte). Cf. *Rev. d'hist. ecclés.*, 1935, p. 121.

Fol. 14. *Le Christ entre quatre personnages*. Le Christ assis, les quatre personnages debout à ses côtés, on a proposé d'y voir deux évêques et deux moines, ou bien Moïse, Aaron et deux apôtres. — Ass., pl. xxv; Bisc., pl. xxv; Garr., pl. cxi, 2, voir *Dictionn.*, t. xi, col. 1281, fig. 8112.

Fol. 14<sup>vo</sup>. *La Pentecôte*. — Ass., pl. xxvi; Bisc., pl. xxvi; Garr., pl. cxl, 2; Diehl, *Justinien*, pl. iv, p. 336; H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, t. ii, 1907, p. 609-610, fig. 392; *Dictionn.*, t. xi, col. 1285, fig. 8113.

IV. CLASSEMENT. — Au jugement de M. Fr. Macler « les miniatures ne sont pas contemporaines les unes des autres et, soit par le dessin, soit par le coloris, elles doivent être rapportées à des époques très différentes. » En outre, elles ne sont pas placées dans leur ordre logique et d'après la conservation généralement bonne des couleurs, cet érudit propose un classement qui se ramène à peu de chose près à celui que nous avons suivi :

1° Ammonius et Eusèbe, la Vierge à l'Enfant, le Christ entre quatre personnages.

2° Les canons de concordance de l'Ancien et du Nouveau Testament; les évangélistes assis, les évangélistes debout; les canons de concordance du Nouveau Testament.

3° Crucifixion. Ascension, Élection de Matthias, Pentecôte.

« Ces miniatures ne procèdent ni de la même inspiration artistique, ni du même atelier. Les tableaux de concordance ne sont pas spécifiquement syriaques; on en rencontre d'analogues chez les Arméniens, chez les Byzantins et même en Occident. A comparer certaines arcades de Rabula et de tétraévangiles arméniens, on pourrait se demander s'il n'y avait pas des ateliers où l'on peignait de ces arcades et de ces frontispices pour les tableaux de concordance évangélique. Et l'acquéreur, Arménien, Byzantin, Syrien, aurait ensuite fait écrire dans sa langue les canons et les autres indications relatives au texte évangélique.

« On pourrait peut-être envisager que les enluminures en pages pleines, telles que la Crucifixion, l'Ascension, l'Élection de Matthias et la Pentecôte sont d'une date assez ancienne, à moins qu'elles ne soient au contraire des copies relativement tardives d'originaux plus anciens. Les enluminures représentant Ammonius et Eusèbe, la Vierge à l'Enfant et le Christ trônant sont sûrement d'une autre main et d'un autre atelier que les précédentes.

« Par contre, les canons de concordance, avec leurs jolies arcatures et leurs miniatures marginales trop souvent rognées par le relieur, sont du plus bel effet à l'œil. Le coloris est bien conservé et encore très vif. Bien qu'il semble y avoir deux motifs architecturaux différents, on se croit autorisé à tenir ces feuillets de concordance comme procédant du même atelier, sinon du même enlumineur<sup>1</sup>. »

H. LECLERCQ.

<sup>1</sup> Fr. Macler, *op. cit.*, p. 95-96.

## RACHIMBOURGS. — I. La thèse générale. II. Les documents.

I. LA THÈSE GÉNÉRALE. — Dans l'étude que nous avons consacrée aux lois barbares, et plus particulièrement à la loi salique (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2033-2123), nous nous sommes trouvés en présence de l'organisation judiciaire des Francs au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, au moment où la monarchie franque vient d'être fondée par Clovis. L'assemblée judiciaire s'appelle *mallus* qui n'est pas du tout un tribunal populaire en fonction. Le mot *mallus* ne désigne pas l'assemblée des hommes libres de chaque canton, il signifie « tribunal »; reste, pour nous, à déterminer sa composition. Or, les textes nous font voir toujours un *judex* ou magistrat nommé par le roi et jugeant lui-même, sans aucun concours de l'assemblée qui assiste au jugement. Mais ce *judex* est entouré d'assesseurs appelés *boni homines* ou *rachimburgi*. Qui sont ces rachimbours? Des notables, des prud'hommes que le comte invite à siéger à ses côtés pour le jugement d'une affaire, sans qu'il y ait, à cet égard, aucune règle fixe et aucun caractère permanent. Fonctions variables. Tantôt les rachimbours remplissent le rôle de témoins ou de recors, pour authentifier les actes publics ou pour veiller à l'exécution des sanctions, tantôt ils jugent avec le comte ou son lieutenant les procès civils, tantôt enfin ils statuent en matière criminelle, auquel cas leur intervention se borne à fixer le taux de la composition conformément à la loi. D'après cela, les rachimbours seraient plutôt des arbitres que des juges, et il faudrait conclure que, dans la monarchie franque, le pouvoir judiciaire appartenait au roi ou à des juges nommés par le roi, soit directement, soit indirectement, de sorte que le peuple n'avait aucune part dans l'administration de la justice.

II. LES DOCUMENTS. — Il s'agit de jugements et nous possédons quarante et une formules qui s'y rapportent entre le VI<sup>e</sup> et le VIII<sup>e</sup> siècle, provenant d'Angers, de Tours, de Sens et d'autres lieux inconnus; or, elles se trouvent d'accord avec les lois franques usitées surtout au Nord et à l'Est. Ces formules ne sont pas des arrêts à proprement parler, mais des attestations d'arrêts, *notitiæ judicii*. Nous avons dix-neuf sentences du roi et pas un seul jugement du comte ou du *mallus*, soit que ceux-ci ne fussent pas écrits, soit qu'on n'en donnât pas copie aux parties qui devaient se contenter d'un certificat.

Toutes ces formules donnent le nom du comte-juge et ceux des hommes qui *cum eo aderant* ou qui *cum eo residebant*<sup>1</sup>; quatre seulement d'entre elles nous montrent que le comte et se taisent sur l'entourage<sup>2</sup> qui ne paraît que dans le corps de la formule<sup>3</sup>. Quels sont ces hommes qui *cum eo aderant*? La plupart des formules restent dans le vague, en voici un exemple : « Tandis que tel comte siégeait pour juger les causes de tous et les terminer par de justes arrêts avec plusieurs personnes qui étaient assises avec lui<sup>4</sup>. » Deux fois seulement ils sont qualifiés *auditores comitis*<sup>5</sup> et ces mêmes formules nous apprennent que la décision a été prise « par le jugement du comte et de ses auditeurs ».

Parfois ces assesseurs sont désignés sous le nom de *boni homines* ou *boni viri* qui, dans la langue juridique, sert à désigner des arbitres, des assesseurs ou des témoins. Ce terme est employé quinze fois<sup>6</sup> et plusieurs fois il est associé au terme *mallus*, par exemple : « Un tel a comparu dans le *mallus* devant tel comte et les *boni homines* qui ont signé ci-dessous<sup>7</sup> ». Cinq formules donnent aux assesseurs le titre de *vir magnifici* s'ils sont laïques, et de *vir venerabiles* s'ils sont clercs<sup>8</sup>; enfin neuf font usage du mot *rachimburgi* qui ne se trouve pas dans Marculfe<sup>9</sup>.

Ce mot ne se retrouve chez aucun peuple germanique ni dans aucun dialecte allemand; on ne sait pas comment il s'écrivait, on a adopté la forme « rachimbours » qui est la plus rare dans les manuscrits. Le manuscrit des *Andegavenses* donne *racineburdi*; celui de la loi salique (*Guelferbytanus*) porte *raciniburgius*, celui de Munich et le Paris. lat. 4404 : *rachymburgius* et *rachimburgius*; la loi ripuaire : *ragimburgii*, etc. Même désaccord dans la transcription et dans l'interprétation. Savigny voit dans les rachimbours « tous les hommes libres du canton<sup>10</sup> ». Pardessus pense de même<sup>11</sup>; G. Waitz : « les membres de la communauté réunis<sup>12</sup> »; Schulte « tous les hommes libres et citoyens<sup>13</sup> »; Thonissen « tous les citoyens du canton guerriers et juges<sup>14</sup> »; Zœpfl et Sohm en font sept ou douze hommes élus par les hommes libres<sup>15</sup>. Fustel de Coulanges préfère la comparaison des textes un à un, qu'ils appartiennent à la loi salique ou aux formules et prouve qu'ils y portent le même nom et y ont le même rôle et les mêmes attributions. Il fait cette remarque importante que même si la loi salique était du V<sup>e</sup> siècle et, par conséquent, trop antérieure aux formules pour tenir compte de celles-ci dans son interprétation, elle a été appliquée dans les jugements du VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire durant la période où les formules étaient en vigueur. En outre, les rachimbours de la loi salique ressemblent trait pour trait à ceux de la loi ripuaire qui sont du VII<sup>e</sup> siècle. Donc ce sont les mêmes hommes qui comparaissent dans tous ces différents documents<sup>16</sup>. De la comparaison instituée entre les *rachimburgi* et les *boni homines*, il ressort que ce sont des personnages semblables remplissant au tribunal les mêmes fonctions, cette identité s'applique jusque sur les mots et leur concordance : *cum resedisset comes cum rachimburgis* et *cum resedisset comes cum bonis hominibus*<sup>17</sup>; enfin dans une même formule les mêmes hommes sont appelés tantôt *rachimburgi*, tantôt *boni homines*<sup>18</sup> et pour que l'identité soit complète nous lisons : *Cum pluris bonis hominibus rachimburgis*, et cela jusqu'à trois fois<sup>19</sup>. Il va sans dire que les rachimbours bénéficient, tout comme les *boni homines* du titre de *venerabiles*<sup>20</sup>; on ne peut donc rien réclamer de plus.

Tous ne peuvent aspirer à être rachimbours, la loi salique exige qu'au cas où ils se tromperaient dans leur décision, ils puissent subir une énorme amende de 600 deniers d'argent<sup>21</sup> et veut pour cela qu'ils soient solvables, *idonei*<sup>22</sup>. L'édit de Chilpéric les veut « bons et créables », *bonis creditibus*<sup>23</sup>, et experts en procès, qui *sciunt actiones*. Grégoire de Tours, dont la langue est un peu plus classique, les désigne par le mot *senio-*

<sup>1</sup> *Formulæ Andegavenses*, 11, 24, 28, 50; *Turonenses*, 32, 41; *Senonenses*, 2; *Merkelianæ*, 29, 30, 38; *Senonica*, 38; *Senonenses*, 1, 3, 6. — <sup>2</sup> *Bignonianæ*, 9, 27; *Merkelianæ*, 39; *Turonensis*, 38. — <sup>3</sup> Seule la *Turonensis*, 38, ne porte que *ante judicem*. — <sup>4</sup> *Turonenses*, 29, 32; *Andegavenses*, 11, 24, 28, 29, 30; *Senonica*, 11, 20, 38; *Senonenses*, 1, 2. — <sup>5</sup> *Andegavenses*, 12; *Turonenses*, 39. — <sup>6</sup> *Andegavenses*, 5, 6, 43, 47; *Turonenses*, 30, 31; *Senonica*, 10, 17, 51; *Bignonianæ*, 9, 14; *Merkelianæ*, 27, 28, 30, 38. — <sup>7</sup> *Senonica*, 10; *Bignonianæ*, 9. — <sup>8</sup> *Andegavenses*, 10, 28, 32; *Senonenses*, 3; Marculfe, II, 18. — <sup>9</sup> *Andegavenses*, 50; *Bignonianæ*, 27;

*Senonenses*, 1, 4, 6; *Merkelianæ*, 27, 28, 30, 39. — <sup>10</sup> *Histoire du droit romain*, t. I, p. 141. — <sup>11</sup> *La Loi salique*, p. 376. — <sup>12</sup> *Verfassungsgeschichte*, 3<sup>e</sup> édit., t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 143, 165. — <sup>13</sup> *Histoire du droit public et privé*, p. 375. — <sup>14</sup> *Organis. jud. de la loi salique*, p. 74, 77, 374, 375. — <sup>15</sup> Sohm, *Reichs und Gerichts Verfassung*, p. 378. — <sup>16</sup> Fustel de Coulanges, *Monarchie franque*, p. 362, note 1. — <sup>17</sup> Comparer *Andegavenses*, 50; *Senonica*, 17; *Merkelianæ*, 27, 28; *Senonenses*, 4; *Bignonianæ*, 9. — <sup>18</sup> *Senonenses*, 1. — <sup>19</sup> *Merkelianæ*, 27, 28, 30. — <sup>20</sup> *Senonenses*, 6. — <sup>21</sup> *Lex salica*, LVII, 5; cf. *Lex ripuarla*, LV. — <sup>22</sup> *Lex salica*, L, 3. — <sup>23</sup> *Edictum Chilperici*, 8.

res, qui signifiait les premiers parmi les habitants d'un endroit<sup>1</sup>.

Qui les désigne? Rien n'indique qu'ils soient élus ou distingués par le roi. Rien non plus ne permet de croire qu'ils soient nommés pour chaque procès par les parties en cause, car on les voit siéger dans des affaires où il n'y a ni demandeur ni défendeur et où il est impossible qu'ils aient été choisis par les parties.

Si c'était le comte qui les désignait, ce qui est possible, c'était à un moindre degré que son *vicarius* et ses centeniers, ils n'étaient pas fonctionnaires. « Leur choix se faisait séance tenante et sans nulle règle fixe. Quand le comte faisait sa tournée judiciaire, tenait son *mallus* en un endroit, les notables de cet endroit les plus aisés, les plus expérimentés venaient d'eux-mêmes se ranger autour de lui. D'autres qui ne venaient pas spontanément étaient appelés par le comte, et contraints moralement à siéger. Venaient aussi, probablement, ceux que les parties intéressées pouvaient avoir engagés d'avance à se trouver au tribunal. Venaient enfin, très vraisemblablement, tous les petits praticiens du lieu. Cette sorte d'hommes fut fort nombreuse dans une société très processive; ils suivaient volontiers tous les jugements, ils étaient heureux d'y prendre part pour acquérir de l'influence et l'on était heureux de les avoir pour profiter de leur expérience. Tous ces hommes pouvaient être rachimbours, tantôt un jour, tantôt l'autre; mais nul ne l'était d'une manière constante. Rien n'était plus variable que la composition de ce petit groupe; il changeait presque pour chaque procès. Aucune catégorie d'hommes n'y était particulièrement appelée, et aucune n'en était exclue. Plusieurs formules montrent que les clercs pouvaient être rachimbours aussi bien que les laïques et cela est confirmé par les actes des conciles d'Auxerre (578) can. 34, de Mâcon (585) can. 19, qui s'inquièrent du goût trop prononcé des clercs pour prendre part aux jugements<sup>2</sup>. »

Quelles ont été les fonctions des rachimbours? Il ne faut pas se contenter de dire que c'étaient des juges; ce ne serait ni tout à fait une erreur ni tout à fait la vérité. On peut citer un certain nombre de cas où les rachimbours ne sont que des témoins instrumentaires ou des experts. C'est en cette qualité, par exemple, qu'ils assistent à une saisie<sup>3</sup>, ou qu'ils reçoivent les serments du demandeur qui fait défaut<sup>4</sup> ou qu'ils donnent l'authenticité à certains actes. Mais cette distinction est-elle fondée? Dans tous ces cas, en effet, les rachimbours exercent ce qu'on appelle la juridiction gracieuse ou accomplissent des actes d'instruction. En cela ils ne cessent pas d'être juges. Est-il nécessaire de rappeler que tous les jugements ne sont pas définitifs? Il y en a de préparatoires et d'interlocutoires; il y en a qui se bornent à donner acte d'un fait accompli sous les yeux du tribunal. Il n'y avait donc pas lieu de ranger ces opérations des rachimbours dans une classe à part.

En qualité de juge civil il se pourrait que le comte, en qui proprement résidait la juridiction, ait délégué ses pouvoirs, ce qui permettrait d'expliquer les textes où il est parlé des rachimbours seuls, sans mention du comte.

En matière criminelle les textes nous offrent deux séries de faits très différentes. Tantôt c'est le tribunal qui juge entre un accusateur et un accusé, tantôt

c'est le comte qui exerce d'office les poursuites et prononce seul des condamnations. D'après cela, Fustel de Coulanges conclut à deux sortes de procédure criminelle dans l'État franc. Selon lui, « tantôt le meurtre était jugé comme crime, tantôt il l'était comme procès. Dans les deux cas, l'affaire était jugée devant le comte et à son *mallus*, par la raison que le fonctionnaire royal était investi de toute juridiction, au civil comme au criminel. Mais c'est dans le second cas seulement que les rachimbours ou *boni homines* prononçaient et décidaient. » Poussant plus loin cette idée, il conclut que les rachimbours prononcent non une peine mais une composition, le droit de prononcer des peines n'appartenant qu'au comte. Quand l'affaire était portée devant les rachimbours, c'était qu'elle était, comme on disait autrefois, *civilisée*.

La distinction ne paraît pas fondée, car la poursuite d'office était une voie extraordinaire, aussi bien en droit franc qu'en droit romain; au contraire l'accusation est la règle des procès criminels. Ce sont donc bien des affaires criminelles qui sont jugées par les rachimbours, elles ne cessent pas de l'être parce qu'elles sont jugées entre deux parties. L'accusateur n'est pas ce que nous appelons aujourd'hui une partie civile. Il exerce une action publique. Quelle que soit la procédure suivie au début, ordinaire ou extraordinaire, l'action publique tend toujours aux mêmes fins. On objecte que, dans tous les documents parvenus jusqu'à nous, les rachimbours ne figurent que comme recevant un serment ou prononçant une composition. Mais c'est précisément en cela que consistait l'essence du jugement criminel. Si le serment n'était pas prêt, si la composition n'était pas payée, il n'y avait pas besoin en règle générale d'un nouveau procès ni d'une nouvelle condamnation. La conséquence était l'application de la peine portée par la loi, et le comte n'avait qu'à prescrire une mesure d'exécution<sup>5</sup>.

H. LECLERCQ.

**RADEGONDE (Sainte).** — I. Les origines. II. Jeunesse, mariage, royauté. III. Rupture, séparation, retraite. IV. La vie monastique. V. Le voyage à Arles. VI. La règle de saint Césaire. VII. Le « Testament » de sainte Radegonde. VIII. Mort et funérailles. IX. Reliquaire. X. Légile. XI. Anneau. XII. Épitaphe.

I. LES ORIGINES. — Les Hermundures, qui portèrent par la suite le nom de Thuringiens, appartenaient à la famille des peuples germaniques, mais on les trouve mentionnés sous leur ancien vocable dans le *Chronographe de 354*. A partir du IV<sup>e</sup> siècle, on lit assez souvent la mention des Thuringiens qui nous sont signalés par Sidoine Apollinaire parmi les rapaces qu'Attila entraîne vers la Gaule, en 451<sup>6</sup>. Naturellement ils partagent sa défaite, et refluent vers l'Inn et le Danube pour s'établir au nord-ouest de Passau<sup>7</sup> et très loin dans la direction du Nord. Au V<sup>e</sup> siècle, cette nation offre assez de consistance pour avoir un chef qui porte le titre de roi et se nomme Merwig auquel succède Basin qui, un certain jour, vit arriver à Dispargum<sup>8</sup> un de ses voisins fugitif. C'était un prince franc nommé Childéric qui venait demander asile au chef des Thuringiens établis dans la Germanie II<sup>e</sup>, au pays des Tongres, *civitas Tungrorum*, sur la rive gauche du Rhin. Childéric risqua, après huit années d'exil, de regagner son royaume et emmena avec lui la femme du roi

<sup>1</sup> *Hist. Franc.*, I, V, c. XLVIII. — <sup>2</sup> Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 367. — <sup>3</sup> *Loi salique*, c. CI. — <sup>4</sup> *Loi ripuaire*, c. XXXII. — <sup>5</sup> Thonissen, *Organisation judiciaire de la loi salique*, in-8°, Bruxelles, 1882, p. 43-51; Fustel de Coulanges, *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, in-8°, Paris, 1885; Paul Fournier, dans *Rev. des quest. hist.*, juillet 1886, p. 183 sq.; P. Viollet, dans *Revue critique*, 9 août 1886, p. 113 sq.; Dareste, dans *Journal des savants*, déc. 1886, p. 728 sq.;

Ed. Beaudoin, *La participation des hommes libres au jugement dans le droit français*, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. XI, 1887, p. 493-498; Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, 1888, p. 314-315, 357-378. — <sup>6</sup> Sidoine, *Carmina*, I, VII, 323. — <sup>7</sup> Euglppius, *Vita S. Severini*, c. XXI, 4; XXVII, 3. — <sup>8</sup> Où était cette ville? On l'ignore à peu près; on a proposé Diest, sur le Demer, ou Duisborch, sur la Thille (Belgique).

Basin dont il fit sa propre femme et qui le rendit père de Clovis, roi des Francs.

Basin avait trois fils : Hermenefried, Baderic et Berthaire, qui fut père de Radegonde et fut assassiné. Hermenefried n'y était peut-être pas étranger, en tout cas il eut la satisfaction de voir disparaître son autre frère Baderic et se trouva maître d'un assez joli royaume. Ce fut le moment où les princes francs, ses voisins, entreprirent de s'en emparer et les Thuringiens subirent une rude défaite suivie d'une fuite au cours de laquelle les enfants de Berthaire, Radegonde et son frère, furent faits prisonniers (531).

II. JEUNESSE, MARIAGE, ROYAUTÉ. — Thierry et Clotaire, victorieux, ne s'entendirent pas longtemps. Un accident les avait débarrassés d'Hermenefried, les jeunes prisonniers avaient grandi, Clotaire réclama dans son lot la jeune Radegonde et la garda. Elle pouvait avoir une dizaine ou une douzaine d'années environ ; on a proposé avec vraisemblance mais sans preuves de la faire naître en 518<sup>1</sup>. Des tristesses qui avaient entouré son enfance, la fillette n'oublia rien et en faisait, beaucoup plus tard, le récit à un confident qui se trouva être poète pour accommoder les événements au gré de ce qu'on est convenu d'appeler sa muse<sup>2</sup>. Une brève notice, quelques lignes de souvenirs personnels, de faits historiques nous en eussent plus appris. Ce n'est pas sans peine qu'on entrevoit quelques traits du pur attachement qui avait rapproché Radegonde d'un jeune cousin plus âgé, Amalafid, fils d'Hermenefried. Malheureusement Fortunat a passé par là et ce n'est qu'à travers sa poésie que nous est parvenu l'écho d'une plainte très tendre : « Rappelle-toi, Amalafid, tes premières années et ce qu'alors était pour toi Radegonde ; rappelle-toi combien tu me chérissais, toi fils du frère de mon père et parent plein de bonté... Quand j'étais toute petite, tu me prenais doucement dans tes bras ; je me suspendais à tes baisers et tu me charmais par tes paroles caressantes. A peine laissais-tu passer une heure sans venir me trouver : maintenant il se passe des siècles sans que j'entende un mot de toi. Mon cœur était tourmenté d'inquiétudes et elles allaient jusqu'à la colère faute de savoir quand et si tu reviendrais. Si ton père te retenait ou ta mère, ou les soins de la royauté, encore que tu te hâtasses de me rejoindre, tu me semblais toujours en retard. »

Cette idylle ne laissa qu'un souvenir demeuré vif et pur qui charmait encore la maturité de la princesse après toutes les déceptions d'une union contrainte et mal assortie de cette jeune chrétienne<sup>3</sup> avec un barbare sensuel et brutal. Ce que fut la douloureuse existence de Radegonde, épouse désignée et cultivée par des maîtres dans le séjour de la villa d'Athies, se sachant promise à un débauché et unie à lui, nous pouvons le deviner sans peine en la voyant prendre la fuite avec quelques suivantes, pendant la nuit, à la nouvelle que Clotaire la mande à la villa royale de Vitry-en-Artois pour consommer le mariage. Poursuivie, reprise, amenée à Soissons, épousée — peut-être vers 540 — la jeune reine subit son sort. Tout ce qui a trait aux années et aux modalités de sa vie conjugale reste en dehors de nos études.

III. RUPTURE, SÉPARATION, RETRAITE. — Un des frères de Radegonde avait partagé sa captivité et se lassait sans doute de la condition dans laquelle il vivait d'une demi-liberté. Clotaire lui soupçonnait le dessein de s'en affranchir et, pour mieux s'y opposer, le fit assassiner<sup>4</sup>. Radegonde se reprocha cette fin tragique

que ses instances pour retenir ce frère auprès d'elle avait rendue possible. « Il désirait vivement aller te voir et ma tendresse l'en empêcha », fit-elle savoir à son cousin Amalafid, réfugié à Constantinople. « J'étais absente, je n'ai pas vu ses funérailles... Je n'ai passé, depuis lors, aucune journée sans pleurer<sup>5</sup>. » Elle fit mieux, elle exigea la séparation d'avec un mari indigne qui y consentit d'abord et autorisa son départ. Sans plus attendre elle partit et se rendit à Noyon où elle demanda à l'évêque Médard de la consacrer à Dieu sous l'habit des diaconesses (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 106). L'évêque hésitait, la reine s'éloigna quelques instants et reparut dans le sanctuaire, vêtue de bure et disant : « Si tu hésites à me consacrer, et si tu crains un homme plus que Dieu, sache, pasteur, qu'il te sera demandé compte de l'âme de ta brebis. » Médard consentit et il n'eut pas trop à s'en repentir dans ses relations avec Clotaire. Sa décision était grave, car l'Église des Gaules n'était pas favorable aux diaconesses et le II<sup>e</sup> concile d'Orléans, en 533, avait depuis peu interdit « à cause de la faiblesse du sexe, de consacrer aucune femme » (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 730). En fait, il s'agissait moins de la consécration comme diaconesse que de l'admission comme nonne (voir ce mot) sans être astreinte à une règle ou à une clôture. Quant à la date à assigner à la séparation, on l'ignore et tout ce qu'on a proposé n'est que conjectures.

Radegonde se rendit de Noyon à Tours, sur le tombeau de saint Martin, et à Candes où il était mort ; de là elle gagna Chinon, où vivait un pieux solitaire nommé Jean, et ensuite Saix, domaine faisant partie de son douaire, situé aux limites du Poitou et de la Touraine. Elle ouvrit sa maison aux pauvres et aux malades et exerça ses dons d'organisatrice. On croit un peu trop volontiers avoir découvert de nos jours l'idée et l'art de l'application d'un règlement, il n'en est rien. A Saix, vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, il semble que tout le service fonctionne avec une parfaite régularité. Les malheureuses secourues sont enregistrées dès leur entrée, on leur accorde deux bains par semaine, le mercredi et le samedi, on leur distribue des vêtements, on les nourrit et Radegonde qui les sert elle-même ne prend son repas que la dernière. Chaque dimanche, après avoir mis le service en train, Radegonde se réservait un temps plus considérable pour la prière et elle partageait son propre repas avec les prêtres invités ou de passage auxquels elle n'infligeait pas son chétif ordinaire : herbes, légumes, eau mélangée de miel ou de poiré.

Une vie sainte et mortifiée, des privations poussées jusqu'à l'héroïsme, ont fait à la sainte reine une auréole dont nous ne pouvons qu'indiquer l'éclat miraculeux, laissant le récit des merveilles accomplies à ses biographes. Un incident vint troubler cette retraite. Clotaire manifesta le désir de reprendre la vie conjugale et, à cette menace, Radegonde redoubla ses austérités, préférant la mort au retour de la vie commune. On ne sait pas si Clotaire donna suite à cette velléité, mais la légende s'empara de l'événement et expliqua son changement d'idée par le « miracle des avoines ».

IV. LA VIE MONASTIQUE. — Radegonde espéra trouver un surcroît de sécurité dans la situation plus stable que lui vaudrait une clôture monastique régulière ; elle quitta Saix pour s'établir à Poitiers, non loin du tombeau de saint Hilaire (voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot POITIERS). Nous avons fait connaître déjà ce qu'on en peut savoir aujourd'hui : deux monastères dont un destiné aux nonnes et dédié à Notre-Dame,

<sup>1</sup> Jörres, *Chronologische und religionswissenschaftliche Untersuchungen über das Leben des heil. Radegundis und ihrer Verwandten*, in-8°, Ahrweiler, 1897 ; R. Aigrain, *Sainte Radegonde*, in-12, Paris, 1918, p. 17, « vers 520 ». [F. Brittain, *Saint Radegund Patroness of Jesus College*,

in-8°, Cambridge, 1925.] — <sup>2</sup> Venance Fortunat, *Carm.*, append. I. — <sup>3</sup> Jörres, *op. cit.*, p. 26-33 ; Aigrain, *op. cit.*, p. 23, admettent le baptême de Radegonde au temps de son séjour en Thuringe. — <sup>4</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, III, c. VII. — <sup>5</sup> Fortunat, *Carm.*, append. I.

l'autre situé à peu de distance, où reposeraient les nonnes défuntés, appelé Sainte-Marie-hors-les-Murs. La construction fut lente, Radegonde surveillait les travaux. Quand la maison fut établie, Radegonde s'y enferma avec Agnès et un groupe de nonnes qui devait augmenter rapidement puisqu'à la mort de la sainte la communauté comptait environ deux cents religieuses. Radegonde refusant le titre et les fonctions de la supériorité, ce fut Agnès à qui on imposa la charge d'abbesse dont elle reçut la bénédiction des mains de l'évêque Germain de Paris, venu à Poitiers. Cette circonstance ne fut peut-être pas indifférente au dissentiment qui sépara plus tard le monastère du successeur de saint Pient, alors évêque de Poitiers (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NONNES).

Sur ses grands biens dont elle avait disposé libéralement, Radegonde avait fait sa large part au monastère Notre-Dame, mais les diplômes originaux ont disparu. Cependant on a trouvé la mention d'intendants ou d'hommes d'affaires : *agentes*, veillant à l'administration des biens. Il ne faut pas cependant attribuer ces fonctions à Venance Fortunat (voir *Dictionn.*, t. V, à ce nom), simple ami de la maison, venu en passant et qui s'attacha, qui s'inscruta au premier mot qu'on lui dit pour le fixer.

Radegonde le combla de gâteries, il les lui rendit en jeux d'esprit qu'elle appréciait beaucoup, mais pas exclusivement, car elle avait une passion, passion qui était bien de son époque, elle était insatiable de reliques. Autrefois, dans son domaine d'Athies, elle en possédait une grande quantité qu'elle ne pouvait se consoler de ne plus posséder à Saix où elle finit, assurément, par les retrouver. A Poitiers, sa préoccupation principale fut de se procurer des reliques. La religieuse Baudonvie nous apprend que « depuis son entrée au monastère, l'Orient peut attester le Nord, le Midi, l'Occident peuvent dire quelle immense quantité de reliques Radegonde avait assidûment demandées et amassées. De tous côtés, pour ces perles précieuses, fussent-elles cachées jusque dans le ciel, pour ces bijoux du paradis, sa dévotion multipliait les présents et les prières, et elle finissait par les obtenir. » Il en fut ainsi quand elle souhaita posséder une relique de la vraie Croix qui commençait à n'être plus tellement exceptionnelle en Occident. Ce fut alors que par l'intermédiaire de son cousin Amalafriid, retiré à Constantinople, elle sollicita de l'empereur Justin, depuis novembre 565, une relique de la vraie Croix; mais Amalafriid s'était laissé mourir. Radegonde se tourna vers le roi Sigebert qui se montra disposé à lui rendre ce service, et s'adressa à l'évêque de Poitiers, Marovée, qui autorisa l'envoi de clercs de son diocèse et ceux-ci rapportèrent un fragment de la relique conservée au palais impérial dans un reliquaire que nous avons décrit et figuré (voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot POITIERS). Quand les messagers rapportèrent la relique, Radegonde pria l'évêque de Poitiers de lui faire une réception solennelle, mais celui-ci monta à cheval et se rendit à sa maison de campagne. Avertie, Radegonde fit rétrograder les messagers jusqu'à Tours où la précieuse parcelle reposerait dans le monastère d'hommes fondé par elle lorsqu'elle était reine; en même temps elle fit instruire le roi Sigebert qui pria l'évêque Eufrode, de Tours, d'introduire la relique à Poitiers où elle fut reçue triomphalement et inspira à Fortunat deux hymnes : *Vexilla regis prodeunt* et *Pange lingua*, qui n'ont plus cessé depuis de faire partie du patrimoine liturgique de l'Église universelle.

Le monastère possesseur d'un fragment de la croix

du Sauveur échangea son ancien vocable, Notre-Dame, contre celui de Sainte-Croix (568 ou 569). Bientôt on parla des miracles qui s'y accomplissaient.

V. LE VOYAGE A ARLES. — Cela n'améliora pas les dispositions de l'évêque Marovée dont son collègue de Tours avait rendu la bouderie inefficace. Désormais toutes les avances de Radegonde furent en pure perte, il l'ignora et nous avons vu son attitude lors de l'affaire des « nonnains de Poitiers » (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1592-1599). En ce qui concernait l'administration et la direction spirituelle du monastère situé dans sa ville épiscopale, il n'était pas si facile de se passer du concours et de l'autorité de l'évêque du diocèse. Radegonde et l'abbesse Agnès crurent avoir trouvé la solution de cette situation délicate en introduisant à Sainte-Croix une règle monastique ayant déjà fait ses preuves : celle que saint Césaire d'Arles avait composée pour le monastère de Saint-Jean que dirigeait sa sœur Césarie (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NONNES, col. 1592-1599).

La règle élaborée par saint Césaire contenait quarante et un articles auxquels il ajouta plus tard dix-neuf articles et un prologue. L'évêque d'Arles possédait une assez longue expérience pour prévoir que parmi ses successeurs il pourrait s'en rencontrer qui eussent peu de goût pour le privilège de l'exemption, et peu de sympathie pour les monastères qui s'en réclameraient. Sa situation personnelle en qualité de vicaire du Saint-Siège en Gaule et en Espagne lui avait suggéré de recourir au pape Hormisdas pour en obtenir une confirmation solennelle de sa règle avec le privilège de l'exemption; ce qui fut accordé sans réserve et entériné par les signatures des évêques de la province. L'adoption de cette règle arlésienne sembla apporter la solution des difficultés. C'est ici que se place la question du voyage de sainte Radegonde à Arles.

Il se trouve affirmé dans ces quelques lignes de Grégoire de Tours : *Post hæc cum pontificis sui sapius gratiam quæreret nec posset adipisci, necessitate commota cum abbatisa sua quam instiluerat Arelatensem urbem expetunt de qua regula sancti Cæsarii atque Cæsariæ beatæ susceptæ regis se tuitione munierunt, scilicet quia in illo qui paslor esse debuerat nullam curam defensionis suæ potuerant reperire*<sup>1</sup>. Le texte est formel et Grégoire entretenait avec Sainte-Croix d'étroites relations qui n'autorisent pas à mettre en doute son information. Elle nous apprend que Radegonde imposa à son monastère de Poitiers la règle de saint Césaire et voici son propre témoignage également conservé par Grégoire de Tours : *Insuper congregationi per me, Christo præstante, collectæ, regulam sub qua sancta Cæsaria deguit, quam sollicitudo beati Cæsarii antistitis Arelatensis ex institutione sanctorum palrum convenienter collegit, adscivi. Cui, consentientibus beatissimis vel hujus civilis vel reliquis pontificibus, electione eliam nostræ congregationis, domnam ac sororem meam Agnetem... abbatissam institui*<sup>2</sup>. Voici maintenant le témoignage contenu dans une lettre signée par sept évêques dont cinq de la province de Tours et ceux de Paris et de Rouen : *Si qua... vestro monasterio meruerit sociari secundum beatæ memoriæ domni Cæsarii Arelatensis episcopi constituta, nulli sit ulterius discedendi licentia, quæ, sicut conlinet regula, voluntate prodita videtur ingressa*<sup>3</sup>. La date de cette lettre épiscopale n'est pas certaine, rien ne prouve qu'elle soit émanée du concile de Tours de 567, auquel cas il lui manque deux signatures, celle des évêques de Séz et de Chartres. S'y trouvaient-elles, il ne s'ensuivrait

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, IX, c. XL; R. Aigrain, *Le voyage de sainte Radegonde à Arles*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, His-*

*toire et philologie*, 1925, p. 119-127. — <sup>2</sup> Grégoire de Tours. *op. cit.*, I, IX, c. XLVII. — <sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*, I, IX, c. XXXIX.

pas que ce fût un document conciliaire officiel et il est permis d'en abaisser la date jusqu'à l'année 573 marquée par la mort du premier des sept évêques signataires.

Ladite lettre, quelque date qu'on lui assigne, répond nettement à une question posée dans la lettre de Radegonde, en ce qui regarde la clôture, mais laisse sans réponse d'autres questions contenues dans cette même lettre, de sorte qu'on peut douter qu'elle réponde à la lettre que nous connaissons ou à une autre lettre qui se serait perdue. Ni celle-ci ni l'autre ne sont donc certainement antérieures au concile de 567; bien plus, l'allusion qu'on y lit à la sainte Croix pourrait inviter à la retarder jusqu'à l'arrivée de la relique (fin 568-569). Tout ceci n'avance guère la date de l'institution d'Agnès en qualité d'abbesse du moment qu'on la présente comme postérieure à l'adoption de la règle.

Mais nous avons dit plus haut qu'Agnès avait reçu la bénédiction abbatiale en 561 lors de la visite de saint Germain de Paris à Poitiers, avant la mort du roi Clotaire. S'il en est ainsi on s'explique facilement que, sept ou huit années plus tard, lorsque le monastère adopta définitivement une règle monastique qu'il n'avait pas eue jusqu'alors, on décida de s'y conformer sur tous les points et on procéda à l'élection d'une abbesse; décision d'autant plus facile à prendre que le résultat de l'élection était probablement acquis d'avance et celle-ci n'était plus qu'une formalité qui couperait court aux chicanes possibles de l'évêque Marové.

Nous en demeurons donc, on le voit, à l'affirmation de Grégoire de Tours et ne la croyons pas ébranlée par une pièce dont l'authenticité n'est pas soutenable, la prétendue lettre de Césaire à Richilde et à Radegonde<sup>1</sup>, qui ne doit pas encombrer plus longtemps l'histoire. On ne se débarrasse pas d'une affirmation d'ordre chronologique quand elle a été adoptée par Grégoire de Tours et qu'on n'a rien de mieux à lui opposer que des affirmations sans contrôle et sans autorité. Grégoire connaissait dans le menu détail tout ce qui avait trait au monastère de Sainte-Croix et les faits et gestes de Radegonde et d'Agnès, c'est le récit de l'évêque de Tours qui fait foi.

Il n'y a pas lieu de s'attarder à l'objection tirée de ces deux nonnes sortant de la clôture. La première règle qui, en Occident, prescrivit la clôture aux nonnes est précisément cette *Regula ad virgines* de saint Césaire que Radegonde et Agnès vont voir fonctionner sur place avant de l'imposer dans leur monastère; elles n'y étaient donc pas soumises avant leur voyage à Arles (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3202; t. III, col. 2030).

Quand Radegonde et Agnès arrivèrent au monastère de Saint-Jean à Arles, elles durent être reçues par l'abbesse Liliolle (559-574) qui leur promit l'envoi d'un exemplaire de la *regula ad virgines* qui fut adressé au roi Chilpéric; celui-ci le fit transmettre à Sainte-Croix par Chrodigilde, jeune fille aveugle<sup>2</sup> et cette intervention de Chilpéric dans un fait concernant le Poitou nous reporte vers l'année 570, ce qui confirme encore la chronologie de Grégoire de Tours. Quant à l'itinéraire adopté à l'aller et au retour entre Poitiers et Arles, on ne sait rien de positif; celui qu'on a proposé est en partie conjectural<sup>3</sup>, le point de départ et le point d'arrivée sont seuls certains.

VI. LA RÈGLE DE SAINT CÉSAIRE. — L'introduction d'une règle nouvelle fut peut-être acceptée par toutes, son application provoqua « quelques murmures » nous

apprend Fortunat<sup>4</sup>, sans qu'on en puisse dire plus. Il est possible de grouper quelques indices touchant l'organisation du monastère grâce à ce que nous savons des événements pénibles survenus en 590, par conséquent une douzaine d'années seulement plus tard. La règle fut strictement observée. Le roi Chilpéric avait eu la fantaisie de faire entrer sa fille à Sainte-Croix; lorsqu'il voulut l'en faire sortir, celle-ci nommée Basine (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1595) refusa et Radegonde soutint sa résistance<sup>5</sup>. La clôture était devenue d'une extrême rigueur, à ce point que lors des funérailles de Radegonde, les religieuses ne furent pas autorisées à suivre le corps hors de Sainte-Croix jusqu'à Sainte-Marie-hors-les-Murs; elles durent se contenter d'assister du haut des tours de la maison<sup>6</sup>. La pauvreté n'y était pas pratiquée de façon moins sévère puisque Radegonde elle-même ne se permettait pas le soulagement d'une sœur malade en lui offrant un coup de vin sans prendre la permission de l'abbesse. Cependant le monastère en possédait une certaine provision dont on faisait usage, et qui n'était pas sans doute « du meilleur » puisqu'on réservait ce dernier pour les malades. On ne s'expliquerait pas la privation des fruits, aussi voit-on Fortunat faire présent à la communauté de pommes, de prunes, de châtaignes ou de fruits exotiques dont on faisait des compotes ou des douceurs (*dulceamina*) autorisées par la règle. La communauté lui adressait en échange du lait, du fromage, des œufs, des légumes, du miel; on peut croire que tout cela était fort bien apprêté, même les viandes dont il se régalaient lorsqu'on lui offrait à dîner au parloir (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1997).

A Poitiers comme à Arles, les bains étaient autorisés, prescrits même, mais seulement au point de vue de l'hygiène. Il existait sans doute une piscine, dont les serviteurs du monastère obtinrent en une circonstance particulière la permission de faire usage<sup>7</sup>, concession qui ne fut pas renouvelée. Ces bains firent l'objet de reproches, de même que l'autorisation d'inoffensives distractions comme le trictrac; tout ceci nous apprend seulement d'infimes détails de minime importance.

On risque de s'égarer lorsqu'on entreprend de tirer d'un fait isolé la preuve d'une institution régulière. La vie religieuse n'était pas, au VI<sup>e</sup> siècle, chose si mécanique qu'on ne pût y introduire ou en retirer une pratique au gré des supérieurs locaux ou des circonstances. Il est, avec le ciel, des accommodements que les chroniqueurs et les historiens ne peuvent toujours consigner. On voit, partout où existe une règle, surgir les exceptions qui, dit le vieil adage, confirment la règle. La règle de saint Césaire interdisait aux nonnes l'usage des cellules séparées, nous savons cependant que Radegonde avait sa petite chambrette, retrouvée à Sainte-Croix en 1909 et comportant une cellule et un oratoire, le tout mesurant 4 m. 35 sur 4 m. 70 (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1320-1322). Ce n'est guère, et d'ailleurs la fondatrice pouvait bien avoir des droits à quelques adoucissements. C'était peut-être pour elle un adoucissement, en effet, que le mois qu'elle prenait parfois à l'écart de toutes et de tous.

Cette règle pratiquée à Poitiers obtenait l'approbation des évêques dans un document signé par sept d'entre eux à une date postérieure au voyage à Arles et dont nous avons parlé déjà. Radegonde ajoutait prudemment à l'approbation épiscopale les privilèges royaux, elle fit plus encore, elle s'adressa à tous les évêques dans une lettre qu'on a pris l'habitude de

<sup>1</sup> E. Martène et U. Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 3-6; *Monum. Germ. hist., Epist.*, t. III, p. 450-453. —

<sup>2</sup> Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. v. — <sup>3</sup> Cf. Briand, *Histoire de sainte Radegonde, reine de France, et des sanctuaires et pèlerinages en son honneur*, in-8°, Poitiers,

1898, p. 171; R. Aigrain, *op. cit.*, p. 121, note 1. — <sup>4</sup> Fortunat, *Carmina*, append. XIII. — <sup>5</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. XXXIV. — <sup>6</sup> Id., *De gloria confessorum*, c. CIV; Baudonivie, *Vita*, c. XXIV. — <sup>7</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. XVI.

désigner sous le nom de « testament » de sainte Radegonde.

VII. LE « TESTAMENT » DE SAINTE RADEGONDE. — Le manuscrit désigné sous ce nom fut conservé à Sainte-Croix jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il semble aujourd'hui définitivement perdu<sup>1</sup>. C'était un rouleau composé de huit pièces de parchemin cousues l'une à l'autre, pliées en forme de rouleau et mesurant ensemble 12 pieds 6 pouces de long sur 8 pouces de large, soit environ un peu plus de 4 m. 10 sur 0 m. 22. Dom Mazet qui a consulté ce document en 1786 a constaté qu'il contenait dix-sept chartes ou bulles anciennes<sup>2</sup>, dont la première était la lettre par laquelle sainte Radegonde place son monastère sous la protection de plusieurs évêques. Ce texte bien connu se lit dans l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours<sup>3</sup>. La sainte y prend des dispositions pour assurer l'avenir de son œuvre; il n'y est pas question de testament, mais on sait que ce nom était parfois employé avec un sens différent du sens courant (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1709-1710). Dom Estiennot attribuait à la fin du XI<sup>e</sup> siècle l'écriture du manuscrit et dom Fonteneau ainsi que dom Mazet à la fin du XII<sup>e</sup> ou au début du XIII<sup>e</sup>. Dom Fonteneau en a bien résumé le contenu en disant que « ce rouleau est écrit des deux côtés, contenant plusieurs bulles, chartes, et servant en cela de cartulaire à l'abbaye de Sainte-Croix<sup>4</sup> ». Cette série s'ouvre par la lettre de sainte Radegonde dont le texte comparé avec les meilleures éditions de Grégoire de Tours offre des variantes et quelques additions, mais une seule interpolation tendancieuse.

La pièce ne comporte aucune précision chronologique, elle peut prendre place entre 568 et 587<sup>5</sup>. Mais elle est bien significative du germe de caducité qui se trouve dans toute institution humaine, fût-elle royale, quand on y lit ces prévisions alarmantes : « Si jamais, après ma mort, une personne quelconque, fût-ce l'évêque du lieu ou un mandataire du prince ou quelque autre (ce que je ne puis croire), tentait par des conseils malveillants ou par une action judiciaire de jeter le trouble dans la congrégation ou de violer la règle ou d'établir une autre abbessse que ma sœur Agnès, que la bénédiction du bienheureux Germain a consacrée sous les yeux des évêques ses frères; ou si la communauté elle-même, par impossible, en une heure de révolte, voulait introduire un changement; ou si quelqu'un, fût-ce l'évêque du lieu, voulait établir sur le monastère et ses biens, par un privilège nouveau, une domination que les prédécesseurs de l'évêque, ou d'autres, n'auraient pas exercée de mon vivant; si quelqu'un essayait en outre de sortir de la régularité, ou prétendait, fût-il prince, évêque ou grand personnage, fût-ce un parent de l'une des sœurs, diminuer ou s'approprier sacrilègement quelque chose des biens que l'excellent roi Clotaire ou les excellents rois ses fils m'ont octroyés, et que j'ai transmis avec leur permission... »

On voit l'incertitude qui plane sur la maison et sur son avenir. Radegonde n'est pas beaucoup plus rassurée en ce qui la concerne personnellement : « Saints évêques, dit-elle, faites que, lorsque Dieu m'ordonnera de quitter ce monde, mon corps soit enseveli dans la basilique que j'ai commencé d'élever... et où plusieurs de mes sœurs sont déjà enterrées, qu'elle soit alors achevée ou non. »

VIII. MORT ET FUNÉRAILLES. — Le mercredi matin, 13 du mois d'août 587, Radegonde mourut entourée de ses filles. « Informé de son trépas, raconte Grégoire de

Tours, nous nous dirigeâmes vers le monastère de Poitiers. Nous la trouvâmes couchée dans un cercueil, mais son visage resplendissait d'un éclat qui effaçait la beauté des lis et des roses. Près du cercueil se tenait la foule des religieuses, au nombre d'environ deux cents; entraînées par les paroles de la sainte, elles menaient la vie parfaite à l'ombre du cloître, après avoir appartenu dans le siècle à des familles sénatoriales : quelques-unes même étaient de la race des rois. Elles se lamentaient en disant : ...Et comme les gémissements et les pleurs continuaient sans interruption, je me tournai vers l'abbesse : « Trêve aux larmes, et occupez-vous de ce que réclame la situation. Voici « que notre frère Marové, l'évêque de cette ville, est « absent, retenu par la visite des paroisses de son diocèse. Veillez donc à ce que le corps de la bienheureuse « ne reçoive aucun dommage; prenez garde que si l'on « diffère trop longtemps la sépulture, il ne vienne à « perdre cette beauté que le Seigneur accorde à ses « membres précieux; hâtez les funérailles, afin qu'ils « reçoivent tous les honneurs qui leur sont dus. » — « Comment ferons-nous en l'absence de l'évêque du « lieu? » répondit l'abbesse, car la place où doit reposer « la bienheureuse n'a pas encore reçu la bénédiction « sacerdotale. » Alors les notables de la ville faisant violence à mon humble personne, me dirent : « Prêsumez de la charité de votre frère dans l'épiscopat, « et bénissez l'autel. Nous avons foi dans ses sentiments de bienveillance et nous croyons que non seulement il n'en prendra pas ombrage, mais qu'il vous « saura gré d'être intervenu. Ne refusez pas, nous vous « en prions, de donner la sépulture à ces restes sacrés. » Cédant à ces requêtes, je consacrai l'autel dans le caveau. Mais lorsque nous commençâmes à transporter le corps de la bienheureuse, des possédés se mirent à crier, confessant la sainteté de Radegonde et déclarant qu'elle les mettait à la torture. Quand nous passâmes sous les murs d'enceinte, la foule des moniales paraissant aux fenêtres des tours, ou montant même aux créneaux qui couronnaient la muraille, éclatèrent en plaintes et en lamentations; leurs cris de douleur et leurs battements de mains provoquaient les larmes de tous les assistants, les clercs eux-mêmes chargés de chanter l'office avaient peine à faire entendre les antiennes que couvraient les sanglots et les gémissements. Nous arrivâmes enfin au tombeau; l'abbesse avait fait faire un cercueil en bois, où l'on avait déposé le corps entouré d'herbes aromatiques, et l'on avait creusé la fosse plus large pour recevoir le précieux dépôt, renfermé dans un sépulcre formé de deux sarcophages de pierre à chacun desquels on avait abattu un côté pour n'en faire qu'un tombeau. Nous récitâmes alors l'oraison et nous nous retirâmes laissant à l'évêque du lieu le soin de fermer le tombeau après y avoir célébré les saints mystères<sup>6</sup>. »

IX. RELIQUAIRE DE SAINTE RADEGONDE. — Voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1322-1324, fig. 10418, 10419, au mot POITIERS.

X. LÉGILE DE SAINTE RADEGONDE. — Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2493-2496, fig. 7035.

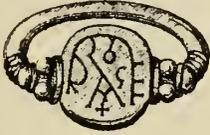
XI. ANNEAU DE SAINTE RADEGONDE. — Cet anneau fut trouvé près d'Airvault, arrond. de Parthenay (Deux-Sèvres); il fit longtemps partie de la collection Benjamin Fillon; nous ne connaissons pas son propriétaire actuel. Jone en or pur et chaton de même métal, de 0 m. 023 de diamètre encadré par trois globules en or disposés en forme de trèfle, caractéristiques de l'orfèvrerie mérovingienne (fig. 10586). Sur le

<sup>1</sup> P. de Monsabert, *Le « Testament » de sainte Radegonde*, dans *Bulletin du Comité des trav. hist., Hist. et philol.*, 1925, p. 129-134. — <sup>2</sup> Bibl. municipale de Poitiers, mss. de dom Fonteneau, t. LXXIX, p. 29, note de dom Mazet. —

<sup>3</sup> *Hist. Franc.*, l. IX, c. XLII. — <sup>4</sup> Bibl. municipale de Poitiers, t. LVI, p. 211. — <sup>5</sup> R. Aigrain, *Sainte Radegonde*, in-12, Paris, 1918, p. 138. — <sup>6</sup> Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. CIV.

chaton, un monogramme placé sous une arcature, au pied un croisillon, le tout gravé en creux.

En 1863, Jules Quicherat signala ce bijou à la Société des antiquaires de France; l'année suivante, l'abbé Auber annonça que « l'anneau de sainte Radegonde a été retrouvé en 1862, entre Airvault et Montcontour, sur le terrain même où s'était livrée la mémo-



10586. — Anneau de Sainte Radegonde, d'après Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 351, pl. LXXV, n. 452.

nable bataille de 1569. » Et, là-dessus, il imagina tout un *scenario* : le bijou enlevé par les protestants en 1562, perdu par le voleur, etc. J. Quicherat et Edm. Le Blant n'en voulurent rien croire et ce dernier montra que la lecture *Radegondis* était insoutenable au point de vue paléographique. « Trois lettres essentielles me semblent, dit-il, au moins douteuses. Le trait où l'on a vu le *d* est une courbure soudée à l'intérieur de la ligne qui ferme à droite le monogramme; or, il existe, sous cette boucle, une barre qui n'a point son emploi dans l'hypothèse avancée. M. l'abbé Auber lui-même a proposé, dans ses notices successives, de voir en deux endroits le *s*, qu'il est en effet difficile de montrer avec certitude. Le *n* qu'il reconnaît dans l'arcade extérieure du chiffre ne me paraît guère acceptable. J'ai toujours considéré cet arc comme un simple cadre, dont la mode des temps mérovingiens cerclait les monogrammes, afin de leur donner un aspect moins diffus et, pour ainsi dire, plus de solidité. »

Maximin Deloche ajoutait que « ces réflexions sont justes. L'arcature ne saurait avoir la valeur d'un *n*, puisque nous en connaissons dans lesquelles cette lettre a été tracée. » La lettre *s* n'existe pas dans le monogramme et ce qu'on donne pour un *d* est un *ç* (*episemon*) rétrograde. La leçon *Radegondis* est donc absolument inadmissible, ainsi que toute interprétation qui impliquerait la présence des lettres *d*, *n* et *s* ou de l'une d'elles.

« En partant, comme cela doit se faire normalement, de la partie inférieure de gauche, on voit un *G* mérovingien rétrograde (*P*), attaché par son extrémité supérieure à l'intérieur de l'arcature; au-dessus, se détache le *R*; viennent ensuite : le *E* adossé à la droite de l'arcature, le second *ç*, le *O* suspendu, une deuxième fois le *R* suivi de la barre ou trait droit du premier *ç*, et enfin le *A* final, ce qui nous donne pour l'ensemble :

+ GREGORIA

*Bibl.* — J. Quicherat, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XXVI, 1863, p. 72; Auber, dans *Revue de l'art chrétien*, 1863, p. 117, 580, 631; E. Le Blant, dans *ibid.*, 1864, p. 252 sq.; Auber, dans *ibid.*, 1864, p. 420; dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq.*, t. XXVIII, 1865, p. 59-69; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 351, pl. LXXV, n. 452; M. Deloche, *Étude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires*, in-8°, Paris, 1900, p. 277-280, n. CCXLVII.

XII. ÉPITAPHE DE SAINTE RADEGONDE. — Nous avons décrit l'église construite par sainte Radegonde à Poitiers pour recevoir la sépulture de ses nonnes et

la sienne propre (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1319, fig. 10417). Celle-ci fut certainement honorée d'un culte, mais le sarcophage contenant la dépouille de la sainte fut placé dans le sol et rien ne semble l'avoir désigné au dehors jusqu'à ce qu'on le découvrit en l'an 1012. Il devait être muni d'un signe de reconnaissance, épitaphe ou indice quelconque, à moins qu'on ne se soit contenté de la présence d'une dalle sculptée. Ce que nous lisons dans le bréviaire d'Anne de Prye, conservé au grand séminaire de Poitiers : *Speciosam portam poti ingressa es Jherusalem; gloriaris cum angelis, Radegundis, in conspectu Dei et Agni. Ut fenix revixisti. Ut aquila renovanda eris. Qui faciat in bonis desiderium tuum, renovabitur ut aquile juvenus tua*, dont on a prétendu tirer la décoration de la dalle tumulaire est pure imagination. De l'épitaphe qui fut posée en 587 nous ne savons donc rien.

A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, on reconstruisit l'église qui fut consacrée en 1099. A cette époque, le niveau du sol environnant s'était relevé et pour ne rien changer à la situation du tombeau retrouvé en 1012 on fit une crypte. En plan, cette crypte forme une nef terminée en abside et décorée, au pourtour, d'une arcature cintrée, à colonnes trapues, élevées sur un soubassement haut et uni. Autour du mur de clôture circule le déambulatoire voûté, qui conduit à trois absidioles, éclairées chacune par une baie étroite, en meurtrière. L'accessoire se reporte sans difficulté à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, mais la petite nef est certainement plus ancienne.

En 1849, l'enlèvement des boiseries du chœur avait rendu au jour une inscription métrique de l'an 1012, primitivement gravée à hauteur d'homme, mais qui, par suite de l'exhaussement du sanctuaire au XVI<sup>e</sup> siècle, se trouvait placée au ras du sol. Elle relate la découverte du corps et mentionne les travaux exécutés dans la crypte par l'abbesse Béliarde, contemporaine du roi Robert et de l'évêque Gilbert. Cinq vers se lisaient sur la face septentrionale d'un pilier, à l'entrée du chœur, et cinq en retour sur la face occidentale. En 1883, Alf. Ramé voulut vérifier le texte publié par l'abbé Auber, il trouva les vers de la façade occidentale masqués par une boiserie récente. Quant à ceux de la face septentrionale ils avaient disparu sous le prolongement des marches du sanctuaire, rehaussé depuis quelques années au-dessus du niveau que lui avaient donné les travaux exécutés par ordre d'Anne d'Austriche. La seule partie visible se réduisit aux mots : *...is bisque peractis* gravés en belles capitales du XI<sup>e</sup> siècle, hautes de 0 m. 05<sup>1</sup>. Voici le texte reconstitué par l'abbé Auber :

ANNIS MILLE DEI CARNIS BIS SEX QVE PERACTIS  
OMNIBVS IGNOTA RADEGVNDIS SANCTA MANEBAT  
SCROBIS IN ABCONSO TVMVLVS TEGBATVR IN VMO  
AVLA SVO VENERABATVR DE NOMINE SANCTO  
ABBATISSA SACRIS SCRVTANS BELIARDIS

*In antris PRIDIE KALENDARVM MARCHII PATEFECIT  
CRIPTAMQVE LVCERNIS HONESTE Fecit  
illustrari munduLE BELIARDIS TVMVLVM SERVAVIT  
Dum esset ROBERTVS REX DVXQVE PICTAVIS WIL  
telmus quintVS APEX GISLEBERTO RE genTE Ecclesiam*

« L'an 1012 après l'Incarnation du Fils de Dieu, sainte Radegonde restait encore cachée à tous. Son tombeau enfoui dans cette crypte, y avait été recouvert de terre. Son monastère ne l'honorait plus que par le souvenir de son nom, lorsque l'abbesse Béliarde, faisant des recherches dans la crypte sacrée demeurée si longtemps obscure, la découvrit la veille des calendes de mars, fit décorer le lieu saint, l'éclaira de plu-

<sup>1</sup> Auber, *Notice sur une inscription découverte à Sainte-Radegonde de Poitiers*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, t. V, p. 361-365; *Notice sur la suite d'une inscription*

*découverte à Sainte-Radegonde de Poitiers*, dans *ibid.*, t. V, p. 537-541; A. Ramé, dans *Bull. arch. du Comité*, 1884, p. 18-19.

siens lampes et assura ainsi l'heureuse conservation du tombeau. Sous le règne de Robert, Guillaume V<sup>e</sup> du nom étant duc d'Aquitaine et Gislebert, évêque de l'église de Poitiers. »

H. LECLERCQ.

**RAIS.** — Ce terme est employé souvent dans l'archéologie chrétienne pour désigner les rayons d'une étoile, et dans les descriptions de l'adoration des mages on les montre suivant une étoile à cinq ou à six rais. En voici un autre exemple : Un anneau d'or, à jonc plat s'élargissant vers le chaton ovale qui porte une étoile à six rais avec cette légende circulaire : † Η ΕΛΠΙΣ ΜΟΥ Ο ΘΟΣ, qui doit s'entendre : ἡ ἐλπίς μου ὁ Θεός<sup>1</sup>.

**RAISIN.** — I. Symbolisme et bénédiction liturgique. II. Monuments figurés.

I. SYMBOLISME ET BÉNÉDICTION LITURGIQUE. — Dans l'ancienne discipline chrétienne, comme l'a montré dom Jean Parisot, les fidèles offraient à l'église « les prémices du pressoir, de l'aire et des troupeaux », *πάσαν ἀπαρχὴν γεννημάτων ληνῶν, ἀλωνος, βοῶν τε καὶ προβάτων δώσεις τοῖς ἱερεῦσιν*<sup>2</sup>. Cette prescription avait été posée dans les mêmes termes par l'auteur de la *Didachè*<sup>3</sup>, mais les destinataires de cette offrande étaient, avant l'établissement de la hiérarchie fixe, les « prophètes », ou, à leur défaut, les pauvres. On voit de plus, dans la *Didachè*, l'offrande des prémices rattachée à la loi mosaïque<sup>4</sup>. C'est pourquoi une certaine latitude était laissée au donateur, là où la loi ancienne n'avait rien fixé. On détermina postérieurement que les offrandes en nature, du blé, de l'huile, du vin, des fruits et de la laine, seraient employées à l'entretien des ministres de l'Église<sup>5</sup>. Enfin, il était d'usage d'apporter ces dons à l'autel, et la liturgie eut, dès le commencement, des formules particulières de bénédiction pour ces prémices. Le texte des *Constitutions apostoliques*<sup>6</sup> est une bénédiction générale de tous les fruits de la terre, où le blé est, à la vérité, mentionné avec une intention spéciale, mais sans l'exclusion des autres sortes de fruits. Cependant, la législation ecclésiastique restreignit de bonne heure l'oblation liturgique des prémices aux épis et aux raisins nouveaux, qui, outre leur symbolisme eucharistique, représentent les prémices des aliments usuels. On y ajoutait l'huile pour le luminaire et l'encens pour la thurification. Mais les autres espèces de fruits devaient être portés à la maison de l'évêque et des prêtres, non à l'église<sup>7</sup>, tandis que les prémices des épis et du raisin étaient reçus à l'autel et sanctifiés par une bénédiction solennelle prononcée au cours de la célébration de la liturgie. Cet usage subsista en Orient comme en Occident, mais il semble, par un texte de Nicéphore, patriarche de Constantinople, qu'au XI<sup>e</sup> siècle, les fidèles qui offraient à l'autel ces mêmes éléments pour y être bénis, les gardaient pour leur propre usage ou les consommaient sur place, à titre d'eulogie<sup>8</sup>. Nous comparerons ci-après cette pratique à celle des Églises d'Occident.

<sup>1</sup> W. Froehner, *Les musées de France*, pl. XXXVIII, fig. 4. — <sup>2</sup> *Constitutions apostoliques*, l. VII, c. XXIX, dans J.-B. Pitra, *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*, in-4°, Romæ, 1864, t. 1, p. 364. — <sup>3</sup> *Didachè*, c. XIII, n. 3, 4; cf. Jacquier, *La doctrine des douze apôtres*, in-8°, Paris, 1891, p. 137, 138. — <sup>4</sup> Cf. Exod., xxii, 29; xxiii, 19; Num., xviii, 12. — <sup>5</sup> *Constit. apost.*, l. II, c. XXXIV, édit. Pitra, t. I, p. 179. — <sup>6</sup> *Constit. apost.*, l. VIII, c. XLV, édit. Pitra, t. I, p. 410, 411. — <sup>7</sup> *Canones apostolorum*, 3 b (= 4), 4, (= 5), édit. Pitra, t. I, p. 14. — <sup>8</sup> Nicéphore, *can.*, LXXXIV, édit. Pitra, *op. cit.*, t. II, p. 335. — <sup>9</sup> *Concilium Africanum*, can. 4. *Collectio canonum Ecclesiæ africane*, dans Labbe, *Concilia*, t. II, col. 1068. — <sup>10</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, in-4°, Paris, 1886, t. I, p. 159; *Hic constituit (ut) fruges super altare tantum fabæ et uvæ benedici*. — <sup>11</sup> Dans les sacramentaires qui présentent à

la discipline était la même parmi les chrétiens d'Afrique. Un décret conciliaire du VI<sup>e</sup> siècle reproduit presque textuellement les expressions du Canon apostolique cité précédemment : *Nec amplius in primitiis offeratur quam de uvis et frumentis*<sup>9</sup>. Ailleurs, en Italie du moins, on avait substitué aux raisins dans cette bénédiction liturgique, les fèves, et cela non parce que, antérieurement au christianisme, elles avaient été considérées comme un aliment sacré, mais plutôt parce qu'elles constituaient la nourriture ordinaire des peuples de la péninsule.

Quoi qu'il en soit, c'est au pape Eutychien (275-283) que le *Liber pontificalis* rapporte la réglementation relative à cette bénédiction<sup>10</sup>. Par une restriction analogue à celle de la discipline gréco-syriaque, exprimée dans le canon des apôtres cité plus haut, l'Église de Rome n'admit plus à la bénédiction liturgique de la messe que les raisins et les fèves, à l'exclusion des autres fruits. Ces prémices étaient présentées à des jours distincts : les premiers, à Rome comme à Byzance, le 6<sup>e</sup> jour d'août, les autres, à Rome seulement, à l'échéance mobile de l'Ascension.

Le sacramentaire grégorien contient, en effet, au 6 août, la formule de bénédiction du raisin, appartenant en propre à la messe de saint Sixte (258)<sup>11</sup> :

[VIII. id. aug.] *Natale sancti Syxti episcopi.*

*Benedictio [Prefatio] uvæ : Benedic, domine, et hos fructus novos uvæ quos tu, domine, per rorem cæli et inundantiam pluviarum et temporum serenitate et tranquillitate, ad maturitatem perducere dignatus es; et dedisti ea ad usus nostros cum gratiarum actione percipere, in nomine domini nostri ihesu christi, per quem hæc [omnia], domine, semper bona creas*<sup>12</sup>.

Le sacramentaire gélasien assigne en propre à la messe de l'Ascension la *benedictio fabæ*; mais la formule est conçue, sauf une variante, dans les mêmes termes que la précédente.

*Inde vero modicum ante expletum canonem [expleto canone] benedices fruges novas. Sequitur benedictio :*

*Benedic, domine, et has fruges novas fabæ quas [et hos fructus novos fabæ quos] tu, domine, rore cælesti et inundantia pluviarum ad maturitatem perducere dignatus es, ad percipiendum nobis cum gratiarum actione in nomine domini nostri ihesu christi. Per quem hæc omnia, domine, semper bona, usque expleto canone*<sup>13</sup>.

Enfin l'un et l'autre élément se trouvent réunis dans une formule commune du même texte :

*Benedictio uvæ vel fabæ.*

*Benedic, domine, hos fructus novos uvæ vel fabæ quos tu, domine, per rorem cæli et inundantiam pluviarum, et tempora serena atque tranquilla, ad maturitatem perducere dignatus es, ad percipiendum nobis cum gratiarum actione, in nomine domini nostri ihesu christi, qui est benedictus*<sup>14</sup>.

Nous verrons, par la citation du document grec, que la formule originale est bien la *benedictio uvæ*; les autres applications ont été faites postérieurement.

La finale *Per quem omnia* indique que les deux premières bénédictions se rattachent au canon même de

ce jour une seconde messe spéciale des martyrs Félicissime et Agapit, la *Prefatio uvæ* est assignée à la messe de saint Sixte. Cf. Missel de Leofric, F.-E. Warren, *The Leofric Missal*, in-8°, Oxford, 1883, p. 152; Missel de Robert de Jumieges, dans *ibid.*, p. 278. Après l'institution de la fête de la Transfiguration, qui effaça peu à peu la fête de saint Sixte, cette bénédiction passa à la messe de la Transfiguration. Missel de Salisbury, F.-E. Warren, *op. cit.*, p. 152, 4; E. Martène, *De antiq. Eccl. ritib.*, t. III, p. 586. — <sup>13</sup> Crosnier, *Sacramentarium Ecclesiæ Nivernensis*, p. 585; Warren, *The Leofric Missal*, p. 152. — <sup>14</sup> Tomasi, *Liber sacramentorum*, édit. Vezzosi, t. VI, p. 89; H.-A. Wilson, *The Gelasian sacramentary*, in-8°, Oxford, 1894, p. 107. — <sup>15</sup> Tomasi, *op. cit.*, p. 214; Warren, *The Leofric Missal*, p. 224; Martène, *op. cit.*, p. 541.

la messe. Pareille particularité distingue la consécration, encorc en usage, des saintes huiles (voir ce mot) au Jeudi saint, et l'ancienne formule de bénédiction du breuvage de miel, de lait et d'eau, destiné le Samedi saint et la veille de la Pentecôte, aux nouveaux baptisés<sup>1</sup>. On trouve cette dernière au sacramentaire léonin<sup>2</sup> :

*Benedictio fontis, lactis et mellis.*

*Benedic, domine, et has creaturas fontis, lactis et mellis, et pota famulos tuos de hoc fonte perenni, qui es spiritus veritatis, et nutri eos de hoc melle et lacte; tu enim, Domine, promissisti patribus nostris abrahe, isaac et iacob, dicens : Introducam vos in terram repromissionis, terram fluentem lac et mel, coniunge, domine, famulos tuos spiritui sancto, sicut coniunctum est hoc lac et mel in christo ihesu domino nostro, per quem omnia.*

Si l'on écarte, comme n'appartenant pas à la catégorie des fruges, la bénédiction des saintes huiles et celle du breuvage symbolique des baptisés, on reconnaîtra que l'usage séculaire de l'Église a respecté la législation du pape Eutychien et des canons des apôtres. Seuls, en effet, les raisins et les épis ou, à Rome, les fèves, sont bénis à la messe : *fruges super altare tantum uva et fabæ benedici*; tandis que les autres bénédictions du rituel latin font voir, par la teneur de leur formule finale, qui est la conclusion commune des prières, qu'elles sont détachées de la célébration du sacrifice eucharistique, en même temps qu'elles ne sont pas spéciales à un jour de l'année.

Le Moyen Age conserva ces coutumes et ces distinctions. Les fèves, le moût, le pain étaient bénis au réfectoire<sup>3</sup>, mais les raisins du jour de la Transfiguration l'étaient à l'église. On les consommait au réfectoire comme des eulogies<sup>4</sup>. Ailleurs on les distribuait à l'église même, comme le pain béni, entre le convent présent au chœur et l'assistance laïque<sup>5</sup>.

Les décrets apostoliques que nous avons cités sont une première garantie d'antiquité de nos formules rituelles. Mais il y a plus : la prière de la bénédiction des raisins, qui du sacramentaire grégorien passa aux Églises des Gaules, de Bretagne et de Germanie, pour demeurer de nos jours en usage dans beaucoup de nos diocèses au 6 août, est identique à la formule conservée à la même date dans l'Église grecque<sup>6</sup>, et les traductions syriaques de la liturgie des melkites de Syrie confirment l'authenticité du texte grec original que voici :

Εὐχὴ εἰς εὐλογίαν σταφυλῆς τῆς Αὐγούστου

Εὐλόγησον, κύριε, τὸν καρπὸν τοῦτον τῆς ἀμπέλου τὸν νέον, ὃν διὰ τῆς τοῦ ἀέρος εὐκαρασίας, καὶ τῶν σταφύλων τῆς βροχῆς, καὶ τῆς τῶν κερῶν γαλήνης, εἰς ταύτην τὴν ὠριμωτάτην στάσιν ἔλθεῖν εὐδόκησας, ἵνα ἢ ἐν ἡμῖν τοῖς ἐξ αὐτοῦ τοῦ γεννηήματος τῆς ἀμπέλου μεταλαμβάνουσιν, εἰς εὐφροσύνην, καὶ τοῖς προσενέγκασιν δῶρον, εἰς ἐξίλασμον ἁμαρτιῶν, διὰ τοῦ ἱεροῦ καὶ ἁγίου σώματος [καὶ αἵματος] τοῦ Χριστοῦ σου, μεθ' οὗ εὐλογητός εἶ, σὺν τῷ παναγίῳ καὶ ἀναθῷ καὶ ζωοποιῷ σου πνεύματι, νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων, ἀμήν.

La bénédiction syriaque est, sauf l'amplification inséparable des traductions orientales, la reproduction de la prière grecque :

« Prière sur les fruits du raisin nouveau.

<sup>1</sup> Voir aussi pour la bénédiction de l'agneau pascal, J. Bona, *Rerum liturgicarum*, t. III, Turin, 1753, p. 314. — <sup>2</sup> F.-E. Warren, *The Leofric missal*, p. 224; cf. *Libri sacramentorum*. *Ecl. rom.* (Sac. Leonian.), P. L., t. I, col. 40-41; *fontis mellis et lactis*. — est. — lacte et melle, quemadmodum patribus nostris abraham, isaac et iacob introducere te eos in. — fluentem lacte et melle. — mel et lac, quo caelestis terrenaque substantie significatur unio in christo. — <sup>3</sup> Edm. Martène, *op. cit.*, t. IV, p. 574; cf. p. 570. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, t. IV, p. 573. — <sup>5</sup> Bona, *Rerum liturgicarum*, I, II, c. XIV, t. III, p. 314.

« Bénis, Seigneur Dieu, ce fruit nouveau, [ce] fruit de la vigne, qu'une convenable humidité de l'air, la pluie du ciel et la tranquillité des saisons de l'année ont fait croître jusqu'à son complet développement, de manière à devenir [notre] nourriture. Qu'il nous scrve, à nous qui en faisons une offrande, pour la rémission de nos péchés, par le moyen du corps pur et saint, le corps de ton Christ. Qu'il devienne, pour ceux qui en approcheront et en mangeront, bénédiction, propitiation et félicité, pour la joie de nos cœurs et la santé de nos corps et de nos âmes, par la vertu de ton Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, avec lequel à toi convient la louange et l'honneur, avec ton Saint-Esprit, en toutes sortes de biens, auteur de la vie, maintenant et en tous temps, dans les siècles des siècles. Amen. »

Les rituels melkites nous donnent cette autre : « Bénédiction de la première grappe de raisin », dont nous ne possédons pas l'original grec. Il convient de remarquer la signification très caractéristique de cette pièce évidemment composée parmi des populations dont la richesse consiste dans les produits du sol.

« Prière sur la première grappe.

« Par le sang du raisin de vie, les créatures ont été rachetées; par le suc sorti de lui, leur vêtement a été lavé de la souillure du péché; la marque de la perdition a été abolie du corps d'Adam coupable. Qu'Il nous réjouisse par ce don [qui vient] de toi, et que nous recevions ce raisin que tu nous donnes, afin qu'il soit la préservation de nos vignes, et que les grains se présentent sur leurs cepes comme les jumeaux dans le sein de Rébecca; et la louange montera vers le nom de celui qui [nous] donne [ces biens], dans les siècles des siècles. Amen. »

L'Église arménienne bénit aussi les raisins à la date fixe du 15 août, à la suite de la messe de l'Assomption<sup>7</sup>. Enfin les rites syriens possèdent des bénédictions pour le raisin, le vin, les épis et les divers produits du sol, mais elles ne sont pas nécessairement célébrées à l'église, ou, du moins, on ne les rattache pas liturgiquement à des jours spéciaux, si ce n'est la double fête de Notre-Dame des Semaines, au 15 février, et de Notre-Dame des Épis, au 15 mai<sup>8</sup>. Les anciennes formules tombées en désuétude parmi les Syriens unis, sont restées en usage chez les jacobites. Cependant le droit syrien a reproduit la disposition du canon des apôtres interdisant la présentation à l'autel d'autres fruits que les raisins et les épis<sup>9</sup>. Le patriarche Jean I<sup>er</sup> (648) ou Jean de Tella (538) la renouela, et prescrivit la déposition du prêtre qui, à l'oblation de la messe, aurait joint du moût, de la boisson fermentée ou quoi que ce soit d'autre que du vin, des raisins et des épis<sup>10</sup>. L'Occident admit au contraire, en certains lieux, la pratique d'employer, le jour de la bénédiction des raisins, du vin nouveau à la messe, par allusion au texte évangélique : « Je ne boirai plus de ce fruit de la vigne jusqu'à ce que je le boive à nouveau avec vous dans le royaume de mon Père<sup>11</sup> »; ou encore d'exprimer quelques gouttes du raisin béni dans le calice consacré. Dom Martène atteste cet usage pour diverses Églises, spécialement pour celle de Poitiers<sup>12</sup>. Certains propres diocésains maintiennent de nos jours cette rubrique très spéciale. Or, il y a lieu de noter que, sur ce point encore, l'Orient et l'Occident s'accordaient.

— <sup>6</sup> Ἱερατικὸν περιέχον τὰς θείας καὶ ἱερὰς λειτουργίας, Constantinople, 1895, p. 161. Le texte de l'*Euchologe* (Venise, 1851), fournit les variantes suivantes : μετὰ τὴν εὐδόκησας, om. καὶ αἵματος. Cf. Goar, *Euchologion*, p. 695. — <sup>7</sup> Cf. Nilles, *Kalendarium manuale*, in-8°, Genéve, 1897, t. II, p. 563. — <sup>8</sup> Cf. id., *ibid.*, t. I, p. 249, 469, 476. — <sup>9</sup> Bar Hebraeus, *Nomocanon*, IV, 1 a, dans A. Mañ, *Scriptor. veter. nova coll.*, t. X, p. 19. — <sup>10</sup> Id., *ibid.* — <sup>11</sup> Matth., xxvi, 29. — <sup>12</sup> D. Edm. Martène, *De antiquis Ecclesiarum ritibus*, t. III, p. 586.

Au VII<sup>e</sup> siècle, le concile *in Trullo* reconnaît que la coutume autorisait avec les éléments eucharistiques consacrés des raisins bénis à l'autel; mais il enjoint de distinguer la bénédiction et la distribution de ces prémices de la communion sacramentelle : « Ayant appris que, dans diverses Églises, lorsque le raisin est apporté à l'autel, suivant une coutume qui a prévalu, les ministres le mêlent au sacrifice de l'oblation non sanglante, et distribuent au peuple l'un et l'autre indistinctement, nous décrétons que désormais nul des prêtres ne fasse ainsi, mais que l'on distribue au peuple l'oblation [eucharistique] qui donne la vie et remet les péchés, et que les offrandes de raisin soient considérées comme les prémices et bénies à part par les prêtres, pour être distribuées à ceux qui les demandent, en actions de grâces, pour celui qui donne les fruits par lesquels nos corps sont fortifiés et nourris selon la disposition divine. Et si quelque clerc agit contrairement à cette prescription, qu'il soit déposé<sup>1</sup>. »

Deux siècles avant le concile *in Trullo*, les Églises d'Afrique avaient séparé, par une distinction analogue, la bénédiction des prémices, blé et raisin, celle du lait et du miel donnés aux nouveaux baptisés, de la consécration sacramentelle. Le texte que nous citons fixe la pratique africaine à la fin du IV<sup>e</sup> siècle.

*Ut in sacramentis corporis et sanguinis Domini nihil amplius offeratur quam quod ipse Dominus tradidit, hoc est panis et vinum aqua mixtum. Primitiæ vero, seu mel et lac [et] quod uno die sollemnissimo in infantum mysterio solet offerri, quamvis in altari offerantur, suam lamen habeant propriam benedictionem, ut a sacramento dominici corporis et sanguinis distinguantur : nec amplius in primitiis offeratur, quam de uvis et frumentis<sup>2</sup>.*

II. MONUMENTS FIGURÉS. — Parmi les fruits variés, magnifiques et savoureux que produisent les pays où s'est développé l'art chrétien primitif, il ne s'en trouve aucun qui ait joui d'un traitement favorable qu'on puisse comparer au raisin. L'olive n'est figurée que pour aider à reconnaître l'essence que la forme des feuilles ne désigne pas de façon suffisante. La courge ne s'impose qu'en fonction de son rôle dans l'épisode de Jonas et si le raisin, par sa souplesse, se prête à l'art, ce n'est sans doute pas une préoccupation esthétique qui l'a fait représenter tant et tant de fois. Nous pourrions énumérer par certaines les monuments figurés dans le *Dictionnaire* qui le font voir soit isolément, soit avec la vigne; il s'en faut que nous avançons que dans toutes ces représentations le raisin ait une signification symbolique, mais, dans un très grand nombre de cas, il évoque la pensée du vin et de la consécration eucharistique. C'est beaucoup moins le fruit lui-même que l'usage auquel il est destiné qui lui vaut cette préférence, mais s'il a parfois une signification purement décorative, il n'est pas douteux qu'il la doive, comme nous l'avons dit, à sa souplesse qui se prête avec grâce à l'ornementation, mais aussi à l'aisance avec laquelle le cep de vigne se prête à toutes les flexions et à la grâce sans pareille des pampres qui l'entourent.

Là où l'art ornemental est si souvent raide et géométrique, ou l'entrelac n'évite pas la monotonie, le cep de vigne se prête aux plus gracieux méandres et son caprice sert à tapisser une voûte, une stèle ou un pavement. Nous en avons prodigué les exemples. Qu'on rapproche cette stèle chrétienne trouvée à Alexandrie (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1117, fig. 272) de cette tuile trouvée à Saint-Mathurin-sur-Loire (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2572, fig. 4748) on retrouvera la même inspiration. Il faudrait s'engager dans un long

inventaire si on entreprenait l'énumération des amours folâtrant parmi les branches et faisant la cueillette du raisin. Nous les rencontrons à la voûte de l'hypogée des Flaviens (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1432, pl.), sur un plafond en stuc (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1621, fig. 389), sur les faces latérales du sarcophage de Junius Bassus (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1617, fig. 387), sur un pavement d'Ancone (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1995, fig. 546), sur le lucernaire de la crypte de saint Janvier (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2464, pl.).

Que ce soit à Rome, à Constantinople, en Égypte, en Syrie centrale on voit reparaître le vase à godrons et à anses d'or d'où sort un cep soutenant des grappes, nous le voyons à Chaqara (voir *Dictionn.*, t. III, col. 538, fig. 2602), sur un pilastre, sur une stèle à Aikirkdjii (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3059, fig. 3371); parfois des oiseaux picorent goulûment les grains rebondis comme sur un beau fragment conservé à Aix (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2202, fig. 3114) ou s'en approchent avec défiance (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2225, fig. 5654), parfois un amour (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1620, fig. 388) porte une grappe avec une sorte de respect, ou bien un robuste vigneron (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 804, fig. 6527) la charge plaisamment sur ses épaules; enfin il faut se mettre deux pour porter le raisin de Chanaan (voir *Dictionn.*, t. III, col. 169-172, fig. 2456-2458). Pour finir, que peut-on rappeler qui égale au point de vue artistique le calice Konchakyi (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 847, fig. 6535) et la chaire de Maximin de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2787, fig. 7831-7832). Enfin *Dictionn.*, t. III, col. 3019, fig. 3341.

H. LECLERCQ.

**RAMBONA (DIPTYQUE).** — Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1168, n. 87; t. IX, col. 2606, fig. 7221<sup>2</sup>.

**RAMEAUX (DIMANCHES DES).** — I. Monuments. II. A Jérusalem. III. En Espagne.

I. MONUMENTS. — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2062-2064, fig. 603-606; t. II, col. 1360, fig. 1751, 2230; t. V, col. 52-53, fig. 4079-4080, etc.<sup>4</sup>

II. A JÉRUSALEM. — La « semaine sainte » qui commémore annuellement le mystère de la rédemption s'ouvre par une solennité qui porte le nom de dimanche des Rameaux, laquelle s'ouvre, en principe, dès la veille au soir par le « samedi de Lazare » que saint Jean Chrysostome appelle « grand samedi » : Διὰ τοῦτο μεγάλη καλεῖται ἑβδομάς. Καὶ ὡσεὶ αὐτῆ κεφάλαιον τῶν λοιπῶν ἑβδομάδων, οὕτω ταύτης κεφαλῆς τὸ σάββατον τὸ μέγα<sup>5</sup> (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2086-2088).

En ce samedi de Lazare, les fidèles de Jérusalem inauguraient la fête par une procession hors les murs, à Béthanie; on partait du mont Sion vers une heure de l'après-midi et on s'arrêtait pour la première fois devant l'église élevée au lieu où Marthe et Marie étaient accourues se prosterner lors de la visite que leur fit le Sauveur. Après quelques prières, on repartait à la suite de l'évêque pour ne s'arrêter qu'à Béthanie où la foule devenait compacte et s'associait à un office au cours duquel on alternait le chant des hymnes et des antennes avec la récitation des leçons appropriées au jour et au lieu. Avant de donner le signal du renvoi des fidèles, on faisait lecture à l'ambon du passage de l'évangile selon saint Jean : « Six jours avant la fête de Pâques, Jésus se rendit à Béthanie, où se trouvait Lazare qu'il avait ressuscité d'entre les morts... » Puis le prêtre annonçait la prochaine solennité de Pâques.

Le lendemain, dimanche des Rameaux, une véritable multitude de peuple et de moines venus de toute la

<sup>1</sup> *Conc. Trull.*, can. XXVIII, dans Pitra, *op. cit.*, t. II, p. 38. — <sup>2</sup> *Conc. afric.*, can. IV, dans Labbe, *Concilia*, t. II, col. 1068. — <sup>3</sup> [A. Goldschmidt, *Effengbeinreliefs aus der Zeit der karolingischen und sächsischen Kaiser VIII-XI Jh.*, 1,

Berlin, 1914, n° 181]. — <sup>4</sup> E. Becker, *Einzug Jesu in Jerusalem*, dans *Strena Buliciana*, in-8°, Zagreb, 1924, p. 337-344. — <sup>5</sup> S. Jean Chrysostome, *Expositio II in psalmum CXLV*, I, P. G., t. LV, col. 520.

Palestine se préparait à s'unir à la fête<sup>1</sup> dont Éthéria nous a donné la description suivante : « Après avoir accompli dès le chant du coq, à l'*Anastasis* et à l'atrium de la Croix, tout ce qui est d'usage, on officie jusqu'au jour. Ainsi donc, le dimanche matin, on se rend, suivant la coutume, à la grande basilique qui est appelée le *Martyrium* (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot JÉRUSALEM). On la désigne sous de nom parce qu'elle est édifiée sur le Golgotha, c'est-à-dire sur la partie arrière de l'atrium de la Croix, où le Seigneur a subi sa passion, par conséquent au *Martyrium*. Lorsque toutes choses ont été accomplies comme d'habitude à l'église majeure, l'archidiacre, avant de prononcer le renvoi, déclare tout d'abord : « Durant toute la semaine, c'est-à-dire dès demain, nous nous rassemblons tous à l'heure de none au *Martyrium*, soit à la grande basilique. » De même, élevant une seconde fois la voix il dit : « Aujourd'hui à la septième heure (1 heure après-midi), nous serons tous assemblés à l'église de l'Éléona » (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MONT DES OLIVIERS). Le renvoi étant donc prononcé à la grande basilique ou *Martyrium*, l'évêque est reconduit, tout en récitant des hymnes, à l'*Anastasis*. Là, après avoir terminé les cérémonies qu'il est d'usage d'y accomplir aux jours de dimanche, chacun, à la clôture, regagne sa demeure et se hâte de prendre sa réfection, afin qu'à la septième heure tous soient assemblés à l'église de l'Éléona, c'est-à-dire sur le mont des Oliviers, où se trouve la grotte dans laquelle enseignait le Seigneur.

« En conséquence, à la septième heure, tout le monde se rend au mont des Oliviers, à l'Éléona. L'évêque siège dans l'église; on récite des hymnes et des antennes appropriées au jour et au lieu; il en est de même des lectures. Quand on approche de l'heure de none, on se rend, tout en psalmodiant des hymnes, sur l'*Imbomon*, c'est-à-dire à l'endroit d'où le Seigneur s'éleva vers les cieux. Là, on s'assied, car en présence de l'évêque on ordonne toujours au peuple de s'asseoir; seuls les diacres se tiennent debout en permanence. On récite encore des hymnes et des antennes en rapport avec le lieu et le jour, cependant qu'on intercale de même des leçons et des oraisons. A l'approche de la onzième heure (5 heures du soir), on lit le passage de l'Évangile où il est dit que les enfants accoururent devant du Seigneur avec des rameaux et des palmes en disant : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! » Tous les enfants présents en ce lieu, même ceux qui ne peuvent marcher, parce que d'un âge trop tendre et que leurs parents portent [à califourchon] à leur cou, tiennent en leurs frères mains de menues branches de palmier et d'olivier. Ainsi l'évêque est conduit en cortège, de la même façon que jadis le Seigneur. Et, du sommet de la montagne jusqu'à la ville, et de là à l'*Anastasis*, à travers la cité entière, tous les gens vont à pied, même les matrones et les hauts personnages, s'il s'en rencontre. De la sorte, en redisant le répons, ils reconduisent l'évêque d'un pas très lent, de crainte que le peuple se fatigue, si bien qu'il fait déjà nuit lorsqu'on arrive à l'*Anastasis*. Arrivé là, quoiqu'il fasse tard, on accomplit généralement l'office du lucernaire. On récite encore une prière au sanctuaire de la Croix, et l'on procède enfin au renvoi de l'assemblée<sup>2</sup>. »

On aura remarqué dans cette précieuse citation qui nous reporte vers un rite établi à la fin du IV<sup>e</sup> siècle que la procession des Rameaux commence à 1 heure de l'après-midi et ne se termine qu'à la chute du jour. Quelques autres documents nous permettent de suivre les modifications apportées à l'ordre des offices de ce jour pendant les siècles qui suivirent.

L'ancien *Lectionnaire arménien* nous apprend que l'office matinal du dimanche est célébré au *Martyrium*.

Il se compose du psaume xcviij (=Vulg., xcviij), de la lecture de Ephes., I, 3-10 suivie de l'Alléluia; du psaume xcix (=Vulg., xcviij) et de la lecture de Matth., XXI, 1-11.

La procession des Rameaux a été retardée jusqu'à 9 heures du soir. A ce moment elle quitte le mont des Oliviers au chant des hymnes et des psaumes et, à 10 heures, fait son entrée à l'*Anastasis* en psalmodiant le ps. cxviii (=Vulg., cxvii), après quoi on procède au renvoi des fidèles.

Le *Kanonarion* de Jérusalem nous a été conservé dans une version géorgienne et nous y voyons que l'heure tardive de la procession avait été avancée de 9 heures du soir à 3 heures de l'après-midi. On se rendait d'abord à l'*Imbomon* au chant des hymnes. Là, on exécutait un certain nombre de stichères et on donnait lecture du passage de saint Jean, XII, 12-18, ensuite une ekténie et une oraison. De l'*Imbomon* on se dirigeait vers Gethsémani, toujours au chant des hymnes, et on y lisait saint Luc, XIX, 29-38; ensuite à la Piscine probatique (voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce mot) où on lisait saint Marc, XI, 1-10. Alors, la procession, faisant un détour, revenait sur ses pas afin de se rendre à la basilique majeure dans laquelle on pénétrait au chant d'une hymne, et la cérémonie du jour était considérée comme terminée; après quoi on célébrait le lucernaire.

A mesure qu'on avance dans la suite des âges, on voit la procession des Rameaux se faire d'abord à 5 heures du soir puis à 9 heures, ensuite à 3 heures de l'après-midi et, finalement, le dimanche matin. C'est ce que nous montre le *Typicon*.

« Voici, conformément aux rubriques, quelle était l'ordonnance rituelle de cette cérémonie.

« La solennité s'ouvre à l'*Anastasis*, dès le soir du « dimanche de Lazare » par le chant d'un invitatoire : « Allons, nous aussi en ce jour, ô nouvel Israël! Église des nations, écrivons-nous avec le prophète Zacharie : Réjouis-toi avec enthousiasme, fille de Sion; proclame, fille de Jérusalem, que voici venir à toi ton Roi, doux et sauveur, monté sur le petit de l'âne, petit mis sous le joug. Célèbre la solennité de tenir en main les rameaux des enfants. Acclame : Hosanna dans les lieux très hauts; bénie soit la venue du Roi d'Israël! » Cependant le patriarche accomplit le rite de l'encensement du Saint-Sépulcre, après quoi il monte au *béma* (= la chaire épiscopale) où il procède lui-même à la lecture du saint évangile selon saint Jean, XI, 45-XII, 11. Le chœur des psaltes exécute ensuite quelques tropaires et stichères appropriés à la circonstance, puis on prononce un premier renvoi.

« L'assistance se rend alors à la basilique du *Martyrium* où l'on attend l'arrivée des moines *Spoudæi* pour célébrer la vigile (ἀγρυπνία) suivant le rite usuel des dimanches. Vers la fin de l'office, après le chant du *canon*, les psaltes entonnent le psaume processionnel cxvii. Lorsqu'on en vient au v. 19 : « Ouvrez-moi les portes de la justice, afin que j'entre et que je loue le Seigneur. Cette porte est celle du Seigneur; c'est par elle que les justes entreront », le patriarche, les évêques et les prêtres procèdent ensemble à une entrée solennelle à l'*Anastasis*. Ils pénètrent seuls dans l'édicule du Saint-Sépulcre; l'archidiacre et les diacres viennent se placer à l'entrée du monument pour y chanter, entre le verset *Benedictus* et l'*Hosanna*, une antienne proclamant la royauté du Christ. Suit la lecture de la péricope évangélique de saint Jean, XXI, 15-25, couronnée par l'exécution de plusieurs tropaires ayant pour objet la célébration du mystère de la Résurrection. Sur ce, la procession se reforme et se dirige vers le Golgotha. Le patriarche accède seul au Calvaire afin d'y accom-

<sup>1</sup> H. Vincent et F.-M. Abel, *Jérusalem*, t. II, 1914, p. 228-230, 231. — <sup>2</sup> P. Geyer, *Itinera hierosolymitana*, p. 82-84.

plier le rite de l'encensement. Dès qu'il en est redescendu, le cortège reprend sa marche vers l'*Anastasis*. Les psaltes contournent le Saint-Sépulchre, gagnent le chœur de l'église, où ils exécutent derechef trois odes de circonstance. Le patriarche, environné de son clergé, se rend alors à l'endroit réservé aux catéchumènes, puis on prononce le congé.

« Le moment est ainsi venu d'ouvrir l'action symbolique de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. Le patriarche, escorté de tout le peuple chantant le *Gloria in excelsis*, gravit le mont de l'Ascension jusqu'à Béthanie où a lieu la distribution de l'olivier. Ce rite accompli, le patriarche distribue à l'assistance des palmes, des rameaux et des cierges. A cet instant, quelques hommes vigoureux se chargent de l'olivier, symbole de l'arbre de la rédemption qui sera de la sorte transporté avec honneur sur tout le parcours de la procession.

« De Béthanie, on se rend d'abord sur les lieux qui furent témoins de l'Ascension. Durant la marche, la foule enthousiasmée chante le tropaïre : « Hosanna » dans les lieux très hauts ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! » A la station sur l'*Imbomon*, le patriarche lit solennellement l'évangile de saint Marc, xi, 1-11, qu'il fait suivre d'une longue oraison. Le cortège s'ébranle alors de nouveau et descend à Gethsémani. La station y est marquée par la lecture de l'évangile de saint Luc, xix, 29-38, accomplie par le premier vicaire du tombeau de la sainte Vierge. La procession se dirige ensuite vers la Piscine probatique. Au cours de la station, l'archiprêtre de l'église érigée en cet endroit vénéré est appelé à l'honneur de lire en public l'évangile de saint Jean, xii, 12-18, et de prononcer la prière usuelle. Faisant alors retour de la Piscine probatique, le cortège se dirige vers la porte royale de la basilique de Saint-Constantin afin d'y procéder à une entrée solennelle. De même, l'assemblée se porte au Golgotha et se range avec ordre sur l'emplacement du « Saint Jardin » (= *Atrium* en avant du Saint-Sépulchre). Un chantre entonne le préluce : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur », etc., accompagné du verset initial du psaume cxvii. Suit la leçon prophétique de Zacharie, ix, 19, couronnée par la lecture de saint Matthieu, xxi, 1-17. A peine cette lecture est-elle terminée que le peuple se prend aussitôt à dépouiller l'olivier rapporté de Béthanie et planté, au préalable, au pied du Calvaire en souvenir du crucifiement. Sur ces entrefaites, après une ekténie du diacre suivie d'une longue oraison récitée par le patriarche, on prononce le congé.

« L'assemblée se rend alors à l'église de Saint-Constantin où se trouve la relique de la vraie Croix. On y célèbre avec pompe la liturgie de saint Jacques. La leçon de l'Apôtre est tirée de Philipp., iv, 4-9. A l'archidiaque revient l'honneur de proclamer la leçon évangélique empruntée de nouveau à saint Jean, xii, 1-11. Après la communion, toute l'assistance se porte derechef à l'*Anastasis* où l'on prononce le congé définitif. » Ainsi, conclut le rédacteur du *Typicon* « la cérémonie se termine suivant la coutume, au lieu même où elle avait commencé. Du reste, nous accomplissons encore les mêmes rites le jour de Pâques. A la sortie du clergé du Saint-Sépulchre, les psaltes exécutent du haut de l'ambon le *kondakion* de la fête<sup>1</sup> ».

III. EN ESPAGNE. — « En Occident, a écrit L. Duchesne<sup>2</sup>, [le rite de la procession des Rameaux] s'introduisit assez tardivement à partir du viii<sup>e</sup> et du

ix<sup>e</sup> siècle. Les anciens livres liturgiques latins ne le mentionnent en aucune façon. Amalaire en parle, mais en termes qui n'indiquent pas que l'usage fût universel<sup>3</sup>. Saint Isidore, sans mentionner explicitement la procession, parle du *dies Palmarum*<sup>4</sup> et semble viser l'usage de porter ce jour-là des rameaux à l'église et de crier *Hosanna*. » Il eût été facile à L. Duchesne de corriger ce qu'on vient de lire.

On lit ce qui suit dans le *Liber ordinum* en usage du v<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle dans l'Église mozarabe : *Ordo bapismi celebrandus quolibet tempore*<sup>5</sup>. Comme on le voit par ce titre, il ne s'agit ici que des rites du baptême *quolibet tempore* en dehors du samedi saint. A l'époque où le baptême était conféré solennellement aux catéchumènes le samedi saint, le rite de l'ouverture des oreilles ou *efflatio* (c'est le terme dont se sert saint Ildefonse)<sup>6</sup> avait lieu en Espagne le dimanche des Rameaux. Cette cérémonie se pratiquait dans une assemblée matinale. Si cette partie du rituel wisigothique est de la même date que l'ensemble des formules précédentes, ce qui ne paraît guère douteux, nous avons entre les mains dans le *Liber* le cérémonial le plus ancien de la bénédiction et de la procession des Rameaux, sous ce titre : *Ordo in ramos palmarum ad missam*<sup>7</sup>. On ne connaissait jusqu'ici, se rapprochant sensiblement de la date du *Liber*, qu'un texte incomplet du missel de Bobbio, qui date de la fin du vii<sup>e</sup> siècle : *Benedictio palmæ et olivæ super allario*. Saint Isidore mentionne « la célébration du jour des palmes » et fait allusion d'une façon assez claire à l'usage de porter des rameaux. D'après le *Liber ordinum*, l'évêque bénissait les palmes (ou des branches de saule et d'olivier) dans une église de la ville ; puis la procession s'organisait, et accompagné de tout le peuple portant des rameaux, il se rendait dans une autre église, où avait lieu la tradition du symbole aux catéchumènes, suivie de la messe à l'ordinaire.

H. LECLERCO.

#### RAOUL-ROCHETTE (Désiré).

Raoul-Rochette naquit le 7 mars 1790 à Saint-Amand (Cher) et mourut à Paris le 5 juillet 1854. L'œuvre de ce savant aurait été dévouée en entier à l'antiquité classique si on n'y rencontrait un travail que nous avons consulté et cité plusieurs fois à raison de son mérite d'autant plus digne d'éloge qu'on ne doit pas oublier la date à laquelle il a paru. Nous voulons parler des *Trois mémoires sur les antiquités chrétiennes des catacombes*, réunies dans le tome xiii des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* qui porte la date de 1838, et c'est un centenaire qui, à nos yeux, en vaut beaucoup d'autres.

Ces mémoires sont intitulés : I. *Peintures des catacombes*, p. 92-169 ; II. *Pierres sépulcrales, envisagées sous le double rapport des formules et des symboles funéraires*, p. 170-263 ; III. *Objets déposés dans les tombeaux antiques, qui se retrouvent en tout ou en partie dans les cimetières chrétiens*, p. 529-788. Cette étude occupa D. Raoul-Rochette pendant plusieurs années et les trois mémoires furent lus à l'Académie à de longs intervalles : en août 1830, en janvier 1831 et en mars 1836. L'année suivante, il adressa au public un guide intitulé *Tableau des catacombes de Rome*, in-12, Paris, 1837, avec 8 planches au trait.

Les trois mémoires ne le cédaient pas à ses autres travaux par la connaissance du sujet et la sagacité de la critique. Raoul-Rochette avait, à plusieurs reprises, visité de la Rome souterraine ce qui en était accessible

<sup>1</sup> J.-B. Thibaut, *Ordre des offices de la semaine sainte à Jérusalem du IV<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle*, in 8°, Paris, 1926, p. 16-19. Cf. A. Baumstark, *La solennité des palmes dans l'ancienne et la nouvelle Rome*, dans *Irenikon*, t. xiii, 1936, p. 3-24. — <sup>2</sup> *Origines du culte chrétien*, 5<sup>e</sup> édit., 1920, p. 260-261. — <sup>3</sup> *De officiis*, I, x. — <sup>4</sup> *De officiis*, I, xxviii. — <sup>5</sup> M. Férotin,

*Liber ordinum*, 1904, col. 24. — <sup>6</sup> *De cognitione baptismi*, c. xxxiii. — <sup>7</sup> M. Férotin, *Le Liber ordinum en usage dans l'Église wisigothique et mozarabe d'Espagne du V<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle*, col. 178. Le titre *Ad missam* veut dire simplement que la cérémonie avait lieu à l'heure de la messe ; d'ailleurs, la messe proprement dite ne s'y trouve pas.

avant le P. Marchi et J.-B. De Rossi. Avant celui-ci et en s'aidant des ouvrages de Bosio et de Bottari, il montrait à l'aide d'exemples heureusement groupés que, jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle, l'art chrétien n'a rien créé et a emprunté à l'art païen, en les détournant de leur sens, les types et les symboles dont il s'est servi pour traduire les nouvelles croyances et les espérances nouvelles. Enfin, malgré une grande réserve, il laisse voir qu'il se refuse à croire que les *ampolle* dites *di sanguo* ont désigné les tombes des martyrs.

*Bibl.* — De Rossi, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1863, t. 1, p. 347; G. Perrot, *Notice sur Désiré Raoul-Rochette*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1906, p. 638-701; cf. S. Reinach, *Lettre inédite de Boeckh à Raoul-Rochette*, dans *Revue des études grecques*, t. II, 1889, p. 396-412.

H. LECLERCO.

**RAPT.** — Le *Code Théodosien* et le *Code Justinien* contiennent plusieurs lois relatives au rapt qui visent le seul rapt avec violence et font usage du mot *raptus* qui dénonce le fait d'un enlèvement<sup>1</sup>. Dans le III<sup>e</sup> concile de Paris, tenu en 557, le canon 6 parle du rapt par défaut de consentement des parents<sup>2</sup>, mais il ne dit rien de la séduction proprement dite. Le concile de Meaux, de 845, vise exclusivement, dans ses canons 64, 65 et 66, le rapt avec violence<sup>3</sup>. Il faut se reporter à un capitulaire de Charlemagne — d'ailleurs suspect — pour rencontrer une assimilation entre le rapt et la séduction proprement dite : *Placuit ut hi qui rapiunt feminas, vel furantur, aut seducunt*<sup>4</sup>. Cette disposition paraît isolée, et l'autre capitulaire de Charlemagne relatif au rapt est muet sur la séduction<sup>5</sup>.

A partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le rapt avec violence n'est plus considéré comme un empêchement spécial et le pape Innocent III dans la décrétale *Accedens* (1200) décide que, malgré le rapt, le mariage est valide s'il est accepté librement par la partie ravie<sup>6</sup>. Dès lors, la simple séduction ne constitue plus un empêchement de mariage et les Décrétales de Grégoire IX n'apportent aucun texte relatif à la séduction considérée comme empêchement de mariage.

De l'examen des textes qui visent l'autorisation des parents pour le mariage de leurs enfants, aucun n'assimile à la séduction le défaut de consentement. On sait qu'en droit romain le consentement du *paterfamilias* est nécessaire pour la validité du mariage de l'enfant *in patria potestate*<sup>7</sup>. Une constitution des empereurs Valens, Valentinien I<sup>er</sup> et Gratien<sup>8</sup>, et une autre des empereurs Honorius et Théodose le Jeune<sup>9</sup>, introduisirent d'importantes modifications : les femmes *sui juris*, veuves ou filles, ne peuvent se marier librement qu'après 25 ans révolus; jusqu'à cet âge, elles doivent obtenir le consentement de leur père s'il est encore vivant, sinon celui de leur mère et, à défaut de celle-ci, celle des plus proches parents. Ces innovations contenaient l'ébauche d'une conception plus générale que l'idée ancienne<sup>10</sup>. La nécessité du consentement des parents ne sera plus un privilège de la *patria potestas*; il ne sera plus exigé dans l'intérêt exclusif du père chef de famille, mais avant tout dans l'intérêt de l'enfant. Il est vrai que les empereurs ne surent pas tirer toutes les conséquences de cette idée.

L'Église prit position et développa l'idée qui s'était fait jour dans les constitutions des empereurs du V<sup>e</sup> siècle. Plusieurs Pères, parmi ceux dont l'influence

fut la plus acceptée, présentèrent le mariage des enfants sans le consentement des parents comme un cas de fornication; nulle part ils ne parlèrent d'une séduction présumée à défaut de ce consentement. Le défaut d'autorisation est, par lui-même, une cause spéciale de nullité. Saint Basile le dit en propres termes<sup>11</sup> : le mariage conclu sans le consentement de ceux qui ont la puissance, n'est autre chose qu'un concubinage et il n'admet pas de différence entre l'union d'un enfant sans le consentement de ses parents et l'union d'un esclave sans le consentement de son maître. Saint Ambroise n'est pas moins rigoureux. Parlant de Rébecca, il dit : *Illa enim iudicium expectat parentum, non est enim virginis pudoris eligere maritum*<sup>12</sup>, et plus loin, il explique que la jeune femme devenue veuve peut se marier, il ajoute : *ut electionem mariti parentibus deferat*.

Il en est de même en Gaule ainsi que nous pouvons le voir dans des canons de conciles, des capitulaires, des dispositions contenues dans les lois barbares. Le IV<sup>e</sup> concile d'Orléans (541) défend d'épouser une femme sans le consentement de ses parents, sous peine d'excommunication<sup>13</sup>; le III<sup>e</sup> concile de Paris (557) réitère cette défense sous la même sanction<sup>14</sup>. Ces deux textes parlent en même temps du rapt et du défaut d'autorisation et édictent la même peine contre celui qui ravit et celui qui épouse une fille sans l'aveu des parents.

H. LECLERCO.

**RASOIR.** — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 478-493, fig. 1388, 1389. Cf. Alex. Bertrand, *Les tumulus gaulois de la commune de Magny-Lambert* (Côte-d'Or), dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XXXIV, 1873, p. 319-328, pl. IV, n. 4; pl. V, n. 1; Buhot de Kersers, *Note sur une épée de fer et un rasoir de bronze*, dans *Bull. arch. du Comité des trav. hist.*, 1887, p. 359-362, fig.

**RATIONAL.** — I. Ce qu'il était. II. Les deux palliums.

I. CE QU'IL ÉTAIT. — Cet insigne était d'un usage très rare, ce qui fait que les liturgistes ont omis d'en parler ou, s'ils s'y sont risqués, il leur est arrivé de commettre des inexactitudes, certains parmi eux l'ont confondu avec le *pallium*.

Dom Ruinart, l'historien du *pallium*, a reconnu l'existence de deux palliums. Ayant rencontré le canon 1<sup>er</sup> du concile de Mâcon, en 581, qui défend aux métropolitains de célébrer la messe *sine pallio*, il écrit : *Quæ verba de romano pallio nemo potest interpretari, cum omnibus nolum sit sæculo v<sup>o</sup> solum Arelatensem archiepiscopum, aut forte alios paucissimos pallii romani in Gallia usum habuisse*<sup>15</sup>. En outre, un concile ne pouvait imposer l'obligation de porter une marque d'honneur dont la concession dépendait exclusivement du pape. L'évêque du Mans, Aiglibert, portait le *pallium*, lit-on dans sa *Vie*; or, il vécut sous le règne de Thierry I<sup>er</sup>, à une date où le *pallium* romain n'existait pas encore, il portait donc un insigne d'origine gallicane que dom Ruinart appelle « rational »<sup>16</sup>.

A quelle époque remontait-il? Ruinart mentionne deux images conservées dans un manuscrit de Saint-Remi, à Reims, représentant le pape saint Grégoire I<sup>er</sup> et saint Remi de Reims portant tous les deux le *pallium*. Nul ne s'avisera de soutenir que le *pallium*

<sup>1</sup> *Code Théodosien*, l. IX, *De raptu virginum*, tit. XXIV, l. 1 : *De raptu vel matrimonio sanctimonialium*; l. IX, t. XXV, l. 1; *Code Justinien*, l. IX, *De raptu virginum*, tit. XIII, l. 1; Novell., l. CXLIII, CL. — <sup>2</sup> Labbe, *Concilia*, t. V, col. 316. — <sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*, t. VII, col. 1839. — <sup>4</sup> *Collection de Benoît le Lévitte*, l. III, c. CCXCV. — <sup>5</sup> *Id.*, *ibid.*, l. II, c. XCVI. — <sup>6</sup> *De raptoribus*, v, 17. — <sup>7</sup> Paul, *De ritu nuptiarum*, XXIII, II, l. 3 et 16. — <sup>8</sup> *Code Théodosien*, l. V, tit. IV,

*De nuptiis*, l. 18. — <sup>9</sup> *Ibid.*, l. V, tit. IV, l. 20. — <sup>10</sup> Accarias, *Précis de droit romain*, 4<sup>e</sup> édit., t. I, p. 206, n. 83. — <sup>11</sup> *Epist.*, II, *Ad Amphilochem*, *De canonibus*, c. XLII. — <sup>12</sup> *De Abraham*, l. I. — <sup>13</sup> Labbe, *Concilia*, t. V, col. 385, can. XXII. — <sup>14</sup> *Id.*, *ibid.*, t. VI, col. 316, can. VI. — <sup>15</sup> *De pallio archiepiscopali*, dans *Ouvrages posthumes*, t. II (1724), p. 452. — <sup>16</sup> *De pallio archiepiscopali*, dans *Ouvrages posthumes*, t. II, p. 436.

romain existait au début du VI<sup>e</sup> siècle et à la fin du V<sup>e</sup>; et, d'après ce que dit Ruinart, ces deux palliums étaient identiques.

Quand les métropolitains reçurent de Rome le *pallium* romain, ils renoncèrent au gallican<sup>1</sup> qui perdit son nom vers le VIII<sup>e</sup> siècle et conserva celui de rational<sup>2</sup>. Cet insigne alors devint épiscopal et fut parfois désigné sous le nom de pallium des évêques et de surhuméral. Jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, le rational était placé sur les épaules et s'y maintenait sans fibules. Il consistait en une bande large, ornée de pierreries, posant de telle façon qu'on l'appela souvent superhuméral. Il n'y a donc pas de témérité, dit Ruinart, à croire que le rational est l'ancien *pallium* gallican, que le *pallium* romain, réservé aux métropolitains et à quelques évêques, remplaça.

II. LES DEUX PALLIUMS. — En 1071, Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, se rendit à Rome et le pape Alexandre lui remit deux palliums : un se trouvait sur l'autel, l'autre des mains du pontife : *Honorifice a sede apostolica susceptus, Lanfrancus, unum quidem pallium ab altari Ecclesie romanæ more accepit, alterum vero in indicium sui amoris, videlicet cum quo missam celebrare solebat Alexander ei papa sua manu porrexit*<sup>3</sup>. Pareille faveur avait été accordée à Hincmar de Reims<sup>4</sup> et à Bruno de Cologne<sup>5</sup>. Le cardinal Bona a cru que ces deux palliums n'en étaient qu'un seul, *unum et idem*<sup>6</sup>; mais alors le don du deuxième ne constituait pas une faveur, mais un complément; or, ce deuxième était si bien distinct du premier que le pape s'en servait chaque jour pour célébrer la messe.

L'existence de deux palliums distincts est prouvée par de nombreux textes et certains recourent au mot *rationalis* pour désigner l'un des deux, par exemple : Lucius III (1182), Clément III (1198), Innocent III. Le rational n'avait pas une forme constante quant aux accessoires, mais il rappelait l'insigne de ce nom que portait le grand-prêtre juif, sorte de plaque ornée de douze cabochons posée et suspendue sur la poitrine. En 1133, dans un synode romain, le pape Innocent II accorde à Berthold, évêque de Paderborn, l'usage du rational : *Et quoniam tanquam Aaron ad pontificalis dignitatis fastigium divina providentia te credimus evocatum, et loco Moysi ad regimen es... usum rationalis tibi tuisque successoribus ex apostolica sedis benignitate concessimus*<sup>7</sup>. Ce rational était accordé à l'évêque et à ses successeurs et non en vertu d'un droit comme celui du métropolitain.

Semblable concession fut faite aux évêques de Toul, d'Auxerre, mais ceci est déjà d'une époque plus tardive, tandis que nous apprenons que saint Willibald (700-786), évêque d'Eichstädt, reçut, au dire d'un de ses successeurs, à raison de sa dignité, un vêtement de grande valeur : *In cuius dignitatis evidentiam vestitura magni ornatus ac sanctæ figuræ ei concessa... et successoribus... vocatur autem vestis ista Rationale. quo etiam summus sacerdos accedens ad Sancta Sanctorum olim supervestiebatur. Habebat autem Rationale summus Pontifex, in lege veteri, in præfigurationem multæ perfectionis et pontificibus Novi Testamenti quibusdam conceditur in exhibitionem consummatæ virtutis, quæ gratia et ratione perficitur a qua Rationale dictum est*<sup>8</sup>.

#### H. LECLERCQ.

**RATISBONNE.** — I. La ville. II. Le christianisme. III. La *Confessio* de saint Emmeran. IV. Épigraphie.

<sup>1</sup> *Ibid.*, t. II, p. 455. — <sup>2</sup> *Ibid.*, t. II, p. 459. — <sup>3</sup> Guill. de Malmesbury, *De gestis pontif.*, l. I. — <sup>4</sup> Dom Marlot, *Histoire de Reims*, t. II, p. 649. — <sup>5</sup> Ruinart, *op. cit.*, t. II, p. 546. — <sup>6</sup> Bona, *Rerum liturgicarum*, t. II, p. 281. — <sup>7</sup> *Concilia Germaniæ*, t. III, p. 326. — <sup>8</sup> *Vita S. Willibaldi*

I. LA VILLE. — Ratisbonne (*Regensburg*) est située en Bavière, à une centaine de kilomètres à vol d'oiseau de Munich, sur la rive droite du Danube, en face du confluent du Regen et de la ville de Stadtambof à laquelle elle est reliée par un pont de pierre long de 347 mètres. Ratisbonne, l'ancienne ville gauloise de *Radaspona*, la *Castra Regina* des Romains, fut choisie par ces derniers comme centre de leur puissance sur le haut Danube; on a relevé divers vestiges de leur établissement : les assises d'une tour, les restes d'une muraille, etc. A la chute de l'empire romain, la ville tomba aux mains des Ostrogoths, ensuite elle passa aux ducs de Bavière. Lorsque le dernier d'entre eux, Tassilo, eut succombé sous les coups de Charlemagne, ce prince fit de Ratisbonne une des villes importantes de son empire et sa situation géographique en fit bientôt un grand centre commercial. Dès 887, c'était au dire d'un abbé de Reims « un lieu de rendez-vous pour les négociants et les fabricants, un entrepôt d'or et d'argent, de toile et d'écarlate, un port où abordaient et d'où partaient sans cesse des navires. »

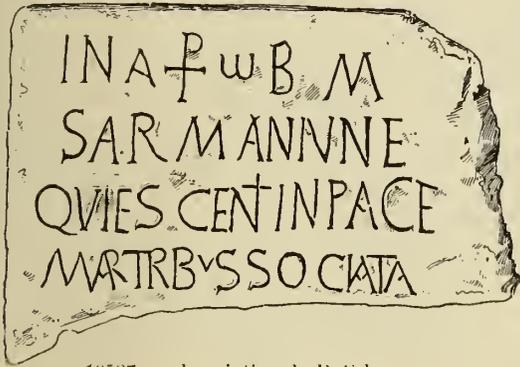
II. LE CHRISTIANISME. — Ce fut un certain Emmeran, né à Poitiers, vers 605, qui introduisit le christianisme à Ratisbonne; on a même pensé voir en lui un évêque de Poitiers et cette tradition bavaroise a été acceptée par le *Gallia christiana*; elle semble néanmoins douteuse, en tout cas le catalogue épiscopal de Poitiers ne le mentionne pas, peut-être parce qu'il aurait renoncé à ce siège, peut-être aussi parce que la tradition de Ratisbonne n'est pas fondée. Il existe une *Vita S. Emmerami* par l'évêque Arbeo de Freising dans laquelle on lit ces mots : *Relicta igitur domo immensisque substantiis tolque turbis parentum prædictæ urbis sedi alium episcopum statuit*, où l'on voit que le biographe se range à l'opinion qui fait d'Emmeran un évêque de Poitiers. Cependant à l'époque où on prétend le faire occuper ce siège, vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, nous voyons un évêque Dido, oncle de saint Léger d'Autun, sur la chaire de Poitiers où il succéda à Jean avant la mort de Clotaire II, roi des Francs (628). Vers 656, l'évêque Dido fut chargé par l'usurpateur Grimoald de conduire en Irlande le jeune fils de Sigebert III, et après son retour, en 663, il souscrivit à un privilège pour Corbie; enfin, Dido est nommé dans une charte (authentique?) de Childéric II, en date du 1<sup>er</sup> mars 669 ou 670; on ignore la date de sa mort, mais son successeur Ansoald occupa le siège entre 674 et 696. Il paraît donc bien difficile de trouver une vacance pendant laquelle Emmeran aurait gouverné l'Église de Poitiers, à moins qu'on ne la place entre Dido et Ansoald<sup>9</sup>.

III. LA *CONFESSIO* DE SAINT EMMERAN. — Il existe à Ratisbonne une église romane placée sous le vocable de saint Emmeran et il était permis de penser que le corps de l'évêque martyr y avait reçu la sépulture; en conséquence on entreprit des fouilles le 8 mai 1894<sup>10</sup>; elles aboutirent à un résultat presque inespéré : la découverte du sarcophage et des restes de saint Emmeran lui-même. — Du moins, le crut-on d'abord.

En 1645 on avait trouvé dans le maître-autel des reliques que l'on avait prises pour celles du saint martyr; en 1873, l'évêque de Ratisbonne avait fait procéder à une nouvelle reconnaissance de ces restes sans que le moindre doute se fût élevé sur leur authenticité. Il faut croire qu'après l'incendie de 1642 dont on ne se pressa point de réparer les ravages, la tradition sur la position exacte du corps de saint Emmeran s'effaça,

*auctore Philippo*, c. XXIII. — <sup>9</sup> B. Sepp, *Arbeonis episcopi Erlingensis Vita S. Emmerami authentica*, dans *Anal. boll.*, t. VIII, 1899, p. 211-255; 356-357. — <sup>10</sup> J.-A. Endres, *Die neuentdeckte Confessio des heil. Emmeran zu Regensburg*, dans *Römische Quartalschrift*, t. IX, 1895, p. 1-55.

à moins de supposer — le cas ne serait pas isolé — qu'elle s'était perdue depuis longtemps. Arnold de Saint-Emmeran, dans le *Liber de miraculis S. Emmerami*<sup>1</sup>, nous apprend que de son temps, vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, le corps du saint martyr reposait derrière l'autel de Saint-Jean-Baptiste, les pieds tournés vers cet autel, d'où le nom de *ad pedes, de pedibus, qui plus tard fut mal compris et expliqué par la périphrase ad pedes sanctorum*. Or, aucun document ne fait allusion à une translation postérieure à cette époque, et c'est précisément à l'endroit désigné qu'a été trouvé l'antique sarcophage, renfermant, tout semblait l'indiquer, les restes d'un martyr. Cette place correspond à peu près au milieu de l'abside; ce n'est donc pas à l'intérieur du maître-autel, mais au-dessous et un peu en arrière que se trouvait la confession de saint Emme-



10587 — Inscription de Ratisbonne, d'après *Römische Quartalschrift*, t. vi, 1892, pl. ix.

ran. Le retable de pierre que l'on a retrouvé là et qui paraît dater du XII<sup>e</sup> siècle, masqua peut-être, depuis cette époque, l'ouverture qui donnait sur la confession et contribua à faire oublier la position exacte de celle-ci. On s'explique aisément qu'au XVII<sup>e</sup> siècle les reliques trouvées sous l'autel aient été prises pour celles de saint Emmeran; celles-ci reposaient plus bas, dans le sarcophage que nul n'avait plus vu depuis des siècles.

Tout cet échafaudage pouvait paraître solide et recevoir des suffrages<sup>2</sup>, mais le vent tourna. M. Br. Krusch contesta l'identification proposée des ossements découverts avec ceux de saint Emmeran; M. G. Anton Weber tenailla le texte d'Arnold de Saint-Emmeran et montra, à l'aide d'une ponctuation hardie, que les conclusions tirées des fouilles étaient insoutenables; bref on avait découvert le tombeau du comte Babon d'Abensperg<sup>3</sup>. La démonstration fut contredite mais pas réfutée<sup>4</sup>.

IV. ÉPIGRAPHIE. — Le doute qui persiste sur les ossements assez mal conservés n'atteint pas l'historicité et le martyre du personnage de saint Emmeran. Toutefois, on a pu se demander si, avant le milieu du VII<sup>e</sup>, la ville de Ratisbonne n'avait pas compté d'autres martyrs. Aucun récit hagiographique ne témoigne en leur faveur, on ne peut invoquer qu'un monument épigraphique qui, à première vue, semble décisif. Sur une pierre calcaire mesurant 0 m. 54 sur 0 m. 30 à 0 m. 37 et 0 m. 12 d'épaisseur, on lit le texte donné ici (fig. 10587) et qui n'offre pas de difficultés à la lecture, nonobstant quelques ligatures. La forme du mono-

gramme se rencontre en Gaule et à Rome dès le milieu du IV<sup>e</sup> siècle, et la paléographie peut être reportée vers cette date, d'où il résulterait que Ratisbonne possédait alors des martyrs locaux. Mais c'est là une conclusion bien hasardée. Le texte semble devoir se lire ainsi : *In Christo. B(onæ) M(emoriæ) Sarmann(a)e* ou *Sarmann(i)n(a)e, quiescenti in pace. Mart(i)bus sociata*.

L'expression par laquelle se termine l'inscription a reçu une double explication. Les uns y ont vu l'honneur de l'inhumation dans le voisinage des corps des martyrs (voir *Dictionn.*, t. 1, au mot *Ad sanctos*), les autres l'ont entendue de l'âme de la défunte admise dans la compagnie des martyrs. Ces deux opinions sont défendables et on peut citer d'autres inscriptions sur lesquelles on lit une pensée analogue, par exemple à Salone : *HONORIA... MARTYRIBVS ADCSITA*; à Lyon : *PROCVLA... A TERRA AD MARTYRES*; à Trèves : *QVI MERVIT SANCTORVM SOCIARI SEPVLCRIS*; à Trèves encore : *MERVIT SANCTORVM ESSE CONSORTEM*.

La pensée n'est donc pas nouvelle; le nom de la défunte se lit pour la première fois dans l'épigraphie chrétienne et, croyons-nous, dans l'onomastique. Si l'on tient à y découvrir un nom barbare, il n'en est que plus surprenant de lire ce nom parmi des formules chrétiennes et un symbole qui sont d'un usage courant en Gaule et en Italie aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. Qu'à pareilles dates la ville de Ratisbonne fût en possession de martyrs locaux qu'on ne nomme pas et qu'aucun texte authentique ou apocryphe ne mentionne, ceci est fait pour surprendre. Ne serait-il pas vraisemblable de croire que l'épithaphe de Sarmanna ou Sarmannina a été apportée à Ratisbonne. A quelle époque? On sait qu'elle fut trouvée en 1849 entre la porte Saint-Jacques et le *Kumpfmühl*, dans le jardin d'un nommé Herbst, architecte; ceci ne ferme pas la porte aux conjectures et les dimensions comme le poids de la pierre, conservée au musée de Ratisbonne, n'excluent pas l'idée de son transport dans une valise.

*Bibl.* — Gumpelzheimer, dans *Verhandlungen des hist. Vereins für die Oberpfalz und Regensburg*, t. v, 1849, p. 24 sq., fig.; Hefner, dans *Verhandlungen...*, t. xiii, p. 36; Le même, *Das römische Bayern*, 3<sup>e</sup> édit., 1852, p. 246, pl. 11, n. 22; Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, in-4<sup>o</sup>, Paris, t. 1, 1856, p. 472; Becker, dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfr. im Rheintale*, t. xxvi, 1858, p. 168; Steiner, *Sammlung und Erklärung altchristl. Inschriften in den Gebieten der obern Donau und des Rheins*, 1859, p. 60, n. 110; Steiner, *Codex inscriptionum romanarum Danubii et Rheni*, 1862, t. iv, p. 112, n. 2611; Mommsen, dans *Corp. inscr. lat.*, t. 111, vol. 11, p. 734, n. 5972; Hubert, *Einführung des Christentum in Süddeutschl.*, 1874, p. 244, pl. 11; Dahlem, dans *ibid.*, 1881, p. 21, n. 57; Janner, *Geschichte der Bischöfe von Regensburg*, 1883, t. 1, p. 23; Ad. Ebner, *Die ältesten Denkmale des Christenthums in Regensburg, aus Archæologische Ehrengabe... zu Di Rossi LXX. Geburtstage*, Roma, 1892, p. 154-179, pl. ix, et dans *Römische Quartalschrift*, t. vi, 1892, p. 154-179, pl. ix.

H. LECLERCQ.

**RAVENNE.** — I. Histoire. II. Martyrs de Ravenne. III. Premier cimetière. IV. Liste épiscopale. V. Liturgie. VI. Rouleau de Ravenne. VII. *Liber pontificalis Ravennæ*. VIII. Palais et tombeau de Théodoric. IX. Les mosaïques. X. Mausolée de Galla Placidia. XI. Baptistère des orthodoxes. XII. La basi-

*heil. Emmeran*, dans *Studien und Mittheil. aus dem bened. und cisterc. Orden*, t. xxvii, 1906, p. 38-58, 251-270. — <sup>1</sup> J.-A. Endres, *Die Konfessio des hl. Emmeran zum dritten Mal. Eine Erwiderung*, dans *Röm. Quartalschr.*, t. xxi, 1907, p. 18-27; [Id., *Beiträge zur Kunst- und Kulturgeschichte des mittelalterl. Regensburgs*, Ratisbonne, s. d. (1924)].

<sup>1</sup> Voir les textes dans l'édition Canisius-Basnage, t. 111, p. 114. Celle des *Monumenta Germanica* omet le passage. — <sup>2</sup> H. von Waldendorff, *Die neuer entdeckte Confessio des heil. Emmeran zu Regensburg. Separatabdruck aus der Beilage zur Ausburger Postzeitung*, n. 13, 1895; *Anal. boll.*, t. xiv, 1895, p. 211-213. — <sup>3</sup> G.-A. Weber, *Die Reliquien des*

lique Ursienne. XIII. Église Sainte-Croix. XIV. Chapelle du palais archiépiscopal. XV. Saint-Apollinaire-Neuf. XVI. Saint-Vital. XVII. Saint-Apollinaire *in Classe*. XVIII. Saint-Michel at *Frigiselo*. XIX. Baptistère des ariens. XX. Église Saint-François. XXI. Église Saint-Jean-l'Évangéliste. XXII. Église Sainte-Agathe-Majeure. XXIII. Église Saint-Théodore. XXIV. Église Saint-Jean-Baptiste. XXV. Les sarcophages chrétiens. XXVI. Essai de classement. 1° Mausolée de Galla Placidia; 2° Saint-Vital; 3° Cathédrale; 4° Palais archiépiscopal; 5° Musée national; 6° Saint-François; 7° Saint-Jean-Baptiste; 8° Sainte-Marie du port extérieur; 9° Saint-Apollinaire *in Classe*; 10° Devant la porte Neuve. XXVII. Autels. XXVIII. Transennes et plaques ajourées. XXIX. Ambons. XXX. Chapiteaux. XXXI. Colonnes. XXXII. Plat de bronze. XXXIII. Plaques d'or ciselé. XXXIV. Stuc. XXXV. Ivoire. XXXVI. Croix stationale de saint Agnellus. XXXVII. Cosmographie de Ravenne. XXXVIII. Papyrus de Ravenne. XXXIX. Épigraphe. XL. Pierres gravées. XLI. Ravenne au xvii<sup>e</sup> siècle. XLII. Bibliographie.

I. HISTOIRE. — Ravenne, chef-lieu de la province de ce nom, est située à 7 kilomètres de la mer Adriatique, dans une plaine marécageuse. Elle fut fondée à l'époque ombrienne mais végéta jusqu'à l'époque de l'empire romain. Auguste fit creuser un port pour abriter la flotte de l'Adriatique et il garda le nom de *Portus classis*; le port fut relié à la ville et au fleuve du Pô par des canaux. Entre Ravenne et Classis un quartier s'éleva qui porta le nom de *Cæsarea*, bâti sur pilotis. Cependant le port fut peu à peu envasé par les alluvions du fleuve, les canaux s'obstruèrent et devinrent inutilisables. Ravenne cessa d'être la station de la flotte, toutefois elle demeura le chef-lieu de la province Flaminienne. Vers le temps où Rome perdit sa grandeur politique au profit de Constantinople, l'empire d'Occident devint si peu sûr que son maître, Honorius, jugea prudent de quitter Rome pour Ravenne que sa situation géographique parmi un réseau de canaux rendait presque imprenable. La ville devint ainsi la seconde capitale de l'Italie durant le v<sup>e</sup> siècle. Odoacre y fit sa résidence, après lui Théodoric et les rois ostrogoths. Justinien reconquit cette partie de l'Italie. Lorsqu'en 569 les Lombards envahirent l'Italie, les nécessités de la défense produisirent un grave changement dans l'organisation administrative de la péninsule. Dès lors et jusqu'en 751, le terme d'exarchat de Ravenne servit à désigner à la fois, dans son sens le plus général, l'ensemble des territoires possédés en Italie par les empereurs de Byzance, et, dans une acception plus particulière, celle de ces possessions qui étaient directement administrées par l'exarque, c'est-à-dire la province dont Ravenne était la capitale.

Malgré les efforts militaires et surtout diplomatiques des empereurs byzantins pour défendre et conserver leurs possessions italiennes, l'exarchat, déjà bien réduit par les conquêtes du roi des Lombards Liutprand, succomba en 751 sous les coups du roi Astolf. Bien des causes de ruine avaient contribué à l'ébranlement de la domination byzantine, la principale fut l'influence chaque jour grandissante de l'Église romaine sur l'administration impériale et sur les populations, le conflit religieux qui mit souvent aux prises le pape et l'empereur, enfin la politique pontificale qui mit au service des rois francs l'appui longtemps donné aux *basileis*. La donation de Pépin en 754 fit du pape de Rome l'héritier de l'exarchat en lui

cédant la province de Ravenne. Bien que comprise dans la donation, Ravenne ne fut pas réellement soumise à l'autorité pontificale. Ses archevêques qui y exerçaient le principal pouvoir étaient, dès l'époque de l'exarchat, entrés en rivalité avec les papes et le conflit se prolongea plusieurs siècles<sup>1</sup>.

II. MARTYRS DE RAVENNE. — On lit dans le martyrologe hiéronymien les noms de trois évêques de Ravenne : Apollinaire, qui fonda le siège épiscopal; Eleucadius, le troisième titulaire, et Sévère, le douzième. Du premier nous lisons ce témoignage dans un sermon de saint Pierre Chrysologue, un de ses successeurs au v<sup>e</sup> siècle : *Beatus Apollinaris, primus sacerdotio, solus hanc ecclesiam Ravennatem vernaculo atque inclito martyrii honore decoravit*<sup>2</sup>. Au v<sup>e</sup> siècle on donnait à saint Apollinaire le titre de *confessor* mais qui avait le même sens que *martyr* et nous verrons que vers la première moitié du vi<sup>e</sup> siècle il avait une basilique contiguë à son tombeau à *Classe*. Le *Liber pontificalis* romain nous apprend que le pape Symmaque (498-514) éleva à Rome un oratoire en son honneur, il y en eut d'autres en Italie et à l'étranger<sup>3</sup>. On vient de lire que saint Apollinaire serait le seul martyr ravennate et son successeur Pierre Chrysologue était bien placé pour le savoir, cependant Venance Fortunat semble en avoir connu d'autres, et lui aussi habita Ravenne<sup>4</sup>:

*Inde Ravennatem placitam pete dulcius urbem  
pulpita sanctorum per religiosa recurrens  
martyris cregitit tumulum Vitalis adora  
milis et Ursicini, parili sub sorte beati;  
rursus Apollinaris pretiosi limina lambe  
fusus humi supplex et templa per omnia curre*

et ailleurs<sup>5</sup>:

*Vitalem ac reliquos quos cara Ravenna sepultat,*

il s'agit ici des saints Vital et Ursicinus. En outre, dans une passion écrite vers la seconde moitié du v<sup>e</sup> siècle par un anonyme qui voudrait se faire passer pour saint Ambroise de Milan, on lit que les parents des célèbres martyrs Gervais et Protas s'appelaient Vital et Valérie. Or, Vital était *consularis militaris* à Ravenne, et avait eu l'occasion d'encourager pendant son supplice un martyr nommé Ursicinus à qui il avait ensuite donné la sépulture. L'auteur de la *passio* ne précise pas la date, mais Vital fut honoré à Ravenne où il eut une basilique sous son vocable, commencée par l'évêque Ecclesius (vers 522-532) et dont l'archevêque Maximien (546-557) fit la dédicace; on y lisait dans l'*atrium* une inscription en mosaïque qui confirmait le récit contenu dans la *passio*.

Dans la basilique de Saint-Vital on voyait alors un autel dédié à saint Ursicinus, c'est ce qui a pu faire croire à Fortunat que Vital et Ursicinus reposaient dans l'église qui avait remplacé trois oratoires dédiés respectivement à saint Vital, aux saints Gervais et Protas et aux saints Nazaire et Celse qui se partageaient la prothèse et le *diaconicum*. — La basilique était placée sous le vocable de Vital, Gervais et Protas ainsi qu'on le voit<sup>6</sup>:

ARDVA CONSVRCVNT VENERANDO CVLMINE TEMPLA  
NOMINE VITALIS SANCTIFICATA DEO.  
GERVASIVSQVE TENET SIMVL HANC PROTHASIVS ARCEM  
QVOS QENV ATQVE FIDES TEMPLAQVE CONSOCIANT

Le martyrologe hiéronymien, au 19 juin, rapproche ces cinq noms : *In Mediolano civitate natale sanctorum.. Gervasi, Protasi... atibi Valeria... Vitalis, Ursicini* et ce sont en effet des saints en étroit rapport avec Milan,

<sup>1</sup> Cf. Ch. Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'Exarchat de Ravenne (568-751)*, in-8°, Paris, 1888; P. Fabre, dans *Bull. crit.*, t. XI, 1890, p. 321. — <sup>2</sup> *Serm.*, cxxviii, P. L., t. LII, col. 552. — <sup>3</sup> G. Loreta, *Le chiese di*

*Sanl'Apollinare*, in-8°, Bologna, 1924. — <sup>4</sup> Venance Fortunat, *Vita S. Martini*, l. IV, vs. 680-685. — <sup>5</sup> Carmen VIII, III, vs. 167. — <sup>6</sup> Testi-Rasponi, *Codex pontificalis Ecclesiae Ravennatis*, p. 172.

ainsi que saint Victor, qui devinrent populaires à Ravenne. Ceci peut s'expliquer par le transfert de la cour impériale de Milan à Ravenne, en 409; Honorius, Galla Placidia ne pouvaient, en changeant de ville, renoncer à de chères dévotions et il se peut que Placidia ait fait élever à saint Vital un édifice dont les fondations ont été retrouvées sous celui qui le remplaça au vi<sup>e</sup> siècle.

Peut-être est-ce à l'un des membres de la famille impériale transplantée à Ravenne que le martyr illyrien Ursicinus a dû d'avoir son autel dans la basilique de Saint-Vital, à gauche de l'abside.

Dans la *passio* des saints Gervais et Protas, faussement attribuée à saint Ambroise<sup>1</sup>, nous voyons reparaître les trois titulaires de la basilique de Saint-Vital et Saint-Ursicinus. Cette pièce légendaire paraît avoir été composée à Ravenne soit à la fin du v<sup>e</sup> siècle, soit dans le premier quart du vi<sup>e</sup><sup>2</sup>, elle a été composée sans aucun souci historique et a exploité la donnée suivante : Vital, père de Gervais et de Protas, fut martyrisé à Ravenne ainsi qu'Ursicinus. S'ensuit-il que Fortunat soit autorisé à placer les reliques de Vital et d'Ursicinus à Ravenne? D'après ce qu'il nous apprend, on leur y rendait un culte aussi solennel que si leurs reliques y avaient été conservées. Mais elles ne s'y trouvaient pas; c'étaient des reliques représentatives; les fouilles pratiquées à Saint-Vital en ont apporté la preuve.

Le martyrologe hiéronymien, avons-nous dit, mentionne saint Apollinaire au 23 juillet :

*x kal. aug. Ravenna Apollinaris*

et saint Sévère au 1<sup>er</sup> février :

*Kal. feb. Ravenna Severi episcopi et conf.*

Ces deux dates traditionnelles ne doivent pas être contestées. Le premier est incontestablement martyr; le deuxième n'a pas de droits à ce titre et dans le manuscrit d'Épternach on le retrouve, mais au 1<sup>er</sup> janvier, avec cette variante : *Ravenna depositio sancti Severi cum sfb* : suis qu'on a interprété *cum fratribus suis* ou bien *cum filiabus suis* ou plus simplement *conf.*

Dans ce même martyrologe on lit au 9 avril :

*v id. april. Ravenna dedicatio oratorii sancti Polieuct.* avec cette variante : *Policli*. S'agit-il de saint Polyeucte, martyr de Mélitène? On ne trouve dans les textes aucune mention de cet oratoire, mais seulement dans le *Liber pontificalis* d'Agnellus un certain *monasterium* (c'est-à-dire un oratoire) *sancti Pullionis* construit sous l'évêque Libère III, qui vécut à la limite du iv<sup>e</sup> et du v<sup>e</sup> siècle et qui fut enterré *in monasterio saneli Pulionis quem suis temporibus ædificatum est, non longe a porta que vocatur nova*. Ce *Pulionis* est-il le même que le *Polieucti* (ou *Policli*)? Chacun d'eux a pu avoir son *martyrium* à Ravenne, sans qu'on en devine le motif, pas plus qu'on ne devine pour quelle raison saint Georges, sainte Euphémie, les saints Serge et Bacchus, saint Théodose y ont joui d'un culte.

Les 24, 25 et 26 janvier, dans l'hiéronymien on lit *Ravenna* parmi beaucoup de noms sans rapport avec cette ville, de sorte qu'on a pu se demander si cette mention topographique ne se rapporte pas à ce qui se lit au 27 janvier : *El dedicatio basilicæ sancti Victoris*, de sorte qu'il faudrait entendre : *Ravennæ dedicatio basilicæ sancti Victoris*. La basilique actuelle de saint Victor s'élèverait donc sur un édifice construit à

l'époque de Théodose en l'honneur du martyr homonyme de Milan<sup>3</sup>. Peut-être Ravenne aura-t-elle compté d'autres martyrs, il n'est pas difficile d'en rencontrer d'autres dans des passions de valeur douteuse, par exemple : une sainte *Illuminata nata et nutrita in partibus provincie Ravennæ*, martyr à Todi; Sévère, *natus et nutritus Ravennæ*, martyr à Orvieto; les saintes Fosca et Maura, martyrisées à Ravenne, mais tous ces noms ne peuvent se réclamer que de documents peu anciens, si peu anciens qu'il faut descendre parfois jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle. En définitive ce qu'il y a de plus sage, c'est peut-être de s'en tenir, à l'affirmation de saint Pierre Chrysologue, qui était né à Imola et vivait au iv<sup>e</sup> siècle : *Beatus Apollinaris... SOLUS hanc ecclesiam Ravennatem vernaculo atque inclyto martyrii honore decoravit*<sup>4</sup>.

Mentionnons d'un mot des martyrs douteux dont les noms ne peuvent être retenus<sup>5</sup>.

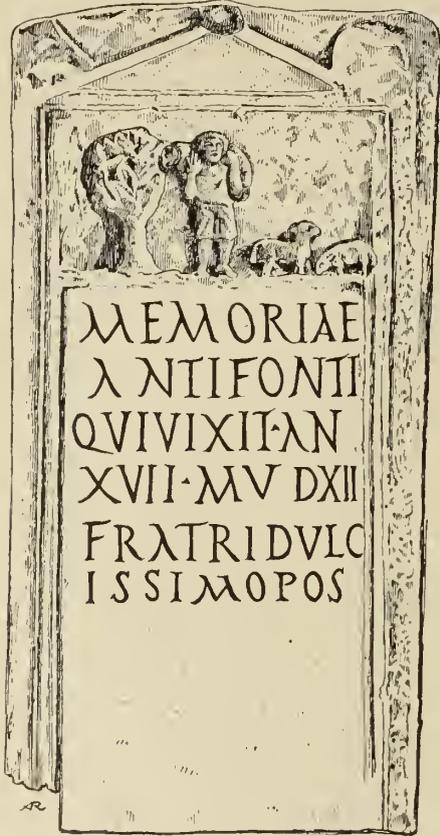
III. PREMIER CIMETIÈRE. — Le premier évêque de Ravenne et ses successeurs jusqu'à Sévère inclusivement et peut-être jusqu'à Probus II (le quatorzième du catalogue, seconde moitié du iv<sup>e</sup> siècle) furent enterrés près des murs de *Classe*. D'après cela on peut supposer que la première communauté chrétienne de Ravenne se composa, au moins en majorité, de la population de *Classis* et de ses environs où se trouvaient beaucoup d'étrangers comme dans tout port de mer<sup>6</sup>. Les plus anciennes inscriptions chrétiennes de Ravenne ont été trouvées, non près de la ville, mais dans les environs du port. Un petit cimetière découvert en 1756 par L. Lovatelli près de la basilique de Saint-Apollinaire-in-Classe donna trois épitaphes chrétiennes pour vingt-deux païennes, et quelques-unes de celles-ci ayant été remployées pour des tombes chrétiennes. En outre les plus anciennes églises de Ravenne mentionnées par Agnellus, s'élevaient dans le voisinage de *Classe* et les traditions ravennates des vii<sup>e</sup> et viii<sup>e</sup> siècles placent à *Classe* le premier baptistère. Les successeurs de Probus III furent enterrés près de Ravenne et depuis que l'empereur Honorius, vers 404, eut transféré la capitale de l'empire d'Occident à Ravenne, on construisit dans l'enceinte de cette ville une cathédrale appelée *Anaslasis*; toutefois *Classe* conserva son antique cathédrale avec son clergé distinct de celui de Ravenne et son organisation proprement dite : *classicana Ecclesia*. Toutefois l'évêque de *Classe* reentra dans la ville de Ravenne; mais nous n'en sommes pas là.

L'attention fut appelée sur le cimetière chrétien de *Classe* par J.-B. De Rossi<sup>7</sup> qui se rendit sur place pour l'étudier. Les camaldules de Ravenne, dans leurs *Vetera monumenta ad Classem erula*<sup>8</sup> décrivent en ces termes la découverte d'un cimetière chrétien, en 1756, près de Saint-Apollinaire-in-Classe : *Leander Lovatellus Ravennas et monachus Camaldulensis... effossa humo, eo loco, in quo olim templi ardua eminebat... (repperit) ad allitudinem septem circiter palmorum stratum quoddam duro admodum cemento coagmentatum... Eodem elato conspicua fuere multa sane sepulera, quorum idem non semper ordo. Pleraque ex lateribus omnino confecta erant, quedam tantummodo obstructa lapidibus marmoreis, in ea lapidum parte, quæ in cadavera spectabat, characteribus insculptis : unum et alterum tamen inspeximus, quorum tituli in oculos intuentium incurrerent... Non dubitamus quin christiani iis (lapidibus) usi sint, delectis tam atque excisis gentium ædificiis... Hujus loci amplitudo ab Austro ad Boream est*

<sup>1</sup> *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 3514. — <sup>2</sup> Testi-Rasponi, *op. cit.*, p. 164. — <sup>3</sup> Testi-Rasponi, *op. cit.*, p. 63. — <sup>4</sup> P. L., t. LII, col. 552. — <sup>5</sup> H. D., *L'hagiographie ancienne de Ravenne*, dans *Analecta bollandiana*, t. XLVII, 1929, p. 17-21. — <sup>6</sup> Levi, *Sulle origine della città di Ravenna*, dans *La Romagna*, 1908, p. 239 sq.; *Felix Ravenna*, suppl. II, fasc. 1, p. 77 sq. Au temps de Théodoric il y avait des juifs à Ravenne

ainsi que nous le voyons par l'Anonyme de Valois (*Monum. Germ. hist., Chron. min.*, t. I, p. 326) et par la *Vita S. Eleutherii Tornacensis*. — <sup>7</sup> E. Ferrero, *L'ordinamento delle armate romane*, in-8°, Torino, 1878, p. 132, 141; De Rossi, *Il primitivo cimitero cristiano di Ravenna presso S. Apollinare in Classe*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 98-117. — <sup>8</sup> Pages v-vi.

*palmorum jere 106, ab oriente sole in occidentem palm. 40... Distat a basilica S. Apollinaris circiter 1/8 mill.* On pourrait, d'après ce qu'on vient de lire, croire que ces tombes sont postérieures à la paix de l'Église, ce qui ne s'accorde pas avec la chronologie des inscriptions. Aucune d'entre elles n'offre ce qui se rencontre souvent à Ravenne aux <sup>v</sup><sup>e</sup>, <sup>vi</sup><sup>e</sup> et <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire une date certaine; aucune des tombes ne présente les sculptures qu'on y voit sur les monuments du temps



10588. — Stèle de Ravenne.

d'après De Rossi *Bull. di arch. cristiana*, 1879, pl. vii.

des Goths et de Justinien ou de ses successeurs et des exarques. Au contraire, parmi les inscriptions chrétiennes, il en est une du <sup>iv</sup><sup>e</sup> ou, au plus tard, des premières années du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle. D'autres sont plus anciennes et sont ornées de symboles et rédigées en style archaïque.

L'inscription chrétienne la plus récente du groupe est celle-ci <sup>1</sup>:

✱ FL ANASTASIO ✱  
SANCTISSIMO FILIO  
QVI VIXIT ANNIS VII M III  
FL FELIX EX PRE ANN AFR PR

Cette inscription est gravée sur une plaque de marbre trouvée *in situ*. Le premier monogramme fut donné par les éditeurs camaldules, soit par négligence soit par manque de sigle, comme pareil au deuxième.

<sup>1</sup> *Veter. monum. ad Classen eruta*, p. xiiii, n. 26; cf. Spreti, *De amplitud. urb. Ravennae*, t. 1, p. 243, n. 181. — <sup>2</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, p. 61, n. 95; p. 64, n. 101. — <sup>3</sup> Spreti, *op. cit.*, t. 1, pl. v, p. 232. — <sup>4</sup> De Rossi, *Roma sott.*, t. iii, p. 435-436; *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 320. — <sup>5</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 101-103, pl. vii;

Mais J.-B. De Rossi a retrouvé l'angle gauche du marbre original et a pu noter la différence, car ce type se rencontre sur des inscriptions à date certaine pendant la première moitié du <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>. A cette même période convient également l'omission du mot *depositio*. Le père du petit garçon défunt n'était alors que préfet de l'annone d'Afrique : *ex praefecto annonae Africae provinciae*, et pas autre chose. Ce Flavius Felix fut probablement le père de Fl. Constantius Felix tué à Ravenne en 430. L'âge du père autorise à placer la mort du petit Fl. Anastase vers le milieu du <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècle. *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 323.

Une autre inscription chrétienne portant l'inscription offerte *in oculos intuentium* fut publiée par Spreti dans des dimensions minuscules <sup>3</sup>, tandis que De Rossi l'a publiée au septième de la grandeur de l'original <sup>4</sup>. C'est une petite stèle qui devait être posée debout sur le sol (fig. 10588) et on sait que les chrétiens ont très rarement fait usage de stèles pour leurs inhumations; mais à Classe le sol du littoral ne se prêtait pas au creusement d'un hypogée, il fallait adopter la tombe à ciel ouvert et l'indiquer soit par une pierre plate soit par une stèle. Nous avons ici un bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules et une inscription que sa paléographie reporte au <sup>ii</sup><sup>e</sup> siècle plutôt qu'au <sup>iii</sup><sup>e</sup> <sup>5</sup>. Les dernières lignes doivent être lues : *...fratri dulcissimo pos(itus titulus)*. La stèle fut d'abord plantée debout, ce qu'indique la taille du marbre, plus tard on la posa à plat sur la tombe et elle fut trouvée ainsi en 1756. Le cimetière était tout proche de la basilique de Saint-Apollinaire.

Voici une autre épitaphe qui fut vue à Saint-Apollinaire au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, dont D. Spreti nous a conservé le texte sans autre indication <sup>6</sup>:

MEMORIAE  
DIDIAE HILAFAE  
DIDIA HEFMIONE  
SOFORI DVLCISSI  
MAE POSVIT QVAE  
VIXIT ANNIS XXVIII  
DIES VIII

On remarquera le même début que sur l'inscription précédente : le mot *Memoriae*, à la place du *Dis manibus* des inscriptions païennes. Il se pourrait que Didia Hilara ait été chrétienne, quoiqu'on ne puisse rien affirmer, de même qu'un certain *Minucius Dionysius Specul(or)* qui, lui, débute par *Bonae memoriae*.

Le même cimetière de Classe nous a conservé une stèle de petites dimensions (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1985, fig. 542). Spreti <sup>7</sup> et les premiers historiens ravennates doutèrent du christianisme de ce monument. De Rossi hésita d'abord <sup>8</sup>, son indécision disparut après avoir vu la pierre <sup>9</sup>, comparée aux autres inscriptions de Ravenne. Au sommet nous voyons une sorte de roue formée de deux cercles concentriques à l'intérieur desquels se trouve le monogramme du Christ formé du croisement des deux initiales des mots <sup>10</sup> *Ἰησοῦς χριστός*. De chaque côté deux poissons qu'il ne faut pas prendre pour des dauphins, tels qu'on les voit sur quelques épitaphes païennes des membres des équipages de la flotte romaine, mais qui sont les véritables *ἰχθύες* symbolisant le Sauveur, fils de Dieu, dans l'eucharistie. Ces symboles sont surmontés de deux lettres qui ne sont pas le *Dis Manibus*, mais *M M*, sigle qui doit être développé comme dans l'épitaphe de

Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. v, p. 159, n. 23, a confondu deux monuments en un seul. — <sup>6</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 173. — <sup>7</sup> Spreti, *De amplitudine urb. Ravennae*, t. ii, p. 95. — <sup>8</sup> *De christianis monumentis ἰχθύων exhibentibus*, dans *Spicil. Solesmense*, t. iii, p. 564. — <sup>9</sup> *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 106-107.

Didia Hilara, et donner le mot *M<sup>o</sup>Moriae*. Ce qui suit doit se développer de la manière suivante : *Valeri(a)je Mari(a)je M(arcus) Valerius Epagathus conserv(a)je sorori et coniugi qu(m) cua(sic) vixit an(nos) xxxviij v(i)v(us) pos(uit)*. Trois mots appellent une explication, ce sont : *conservæ, sorori et coniugi*. Au premier abord on s'étonne de voir deux époux appelés *conservi* et portant tous les deux le gentile *Valerius*, qui les montre ingénus et non esclaves. Mais cela peut s'entendre à la rigueur de leur commun esclavage avant l'affranchissement; il existe des exemples d'affranchis qui se donnent encore le nom d'esclaves en souvenir de leur condition antérieure<sup>1</sup>. Plus surprenant encore est le rapprochement de deux conditions qui paraissent s'exclure : *sorori et coniugi*. On pourrait proposer d'y voir une fraternité civile par voie d'adoption, fraternité dissoute par le mariage, mais l'épigraphie n'en offre pas un seul autre exemple et une explication beaucoup plus simple, tirée du langage ordinaire des fidèles, se présente à nous. Domenico Savorelli s'en avisa<sup>2</sup> et reçut mauvais accueil<sup>3</sup>. Cependant on voit que l'épouse de saint Sévère, évêque de Ravenne, est appelée : *uxor in sororem versa*, et Térasia, la femme de saint Paulin, après l'ordination de ce dernier est dite : *de coniuge soror Paulini facta*<sup>4</sup>, enfin saint Jérôme, dans sa lettre xxviii, *Ad Lucianum*, lui dit : *habes tecum de coniuge germanam*. D'où il est permis de conjecturer que Valerius Epagathus ayant été élevé au sacerdoce appelait de même sa femme : *soror et coniux*. C'était là chose reçue et entendue couramment. Dans la lettre XLIX de saint Jérôme à Paulin, il salue Térasia *sanctam conservam tuam tecum in Domino militantem*. La démonstration suffit.

Voici encore une stèle de Classe, celle-ci est du iv<sup>e</sup> siècle et après avoir servi à une tombe païenne, elle reçut une destination chrétienne; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 61; add. p. 1227. On râcla le portrait de la défunte et les lettres D. M. ainsi que le *cognomen* du mari qui, sans doute, avait une saveur idolâtrique; le reste fut éparpillé et on grava le texte chrétien :

CAIVS ZOBO  
NIS DE LO KASEN  
SE CIVIS APER QVI  
VIXIT ANNIS QVIN  
QVAGINTA VIVES  
IN PACE

Il semble qu'il faut lire : *Caius (filius) Zobonis, de lo(co) Kasense, civis Afer, qui vixit annis quinquaginta. Vives in pace*. On sait qu'il existait en Afrique plusieurs localités désignées par le nom de *Casæ*.

Le soin apporté à oblitérer sur ce marbre tout souvenir idolâtrique invite à le faire remonter à une date voisine de la paix de l'Église, alors qu'on était exposé à rencontrer encore des fidèles capables de comprendre et de se scandaliser à l'évocation du paganisme.

C'est encore à cet antique cimetière de Classe, fouillé en 1756, que De Rossi était disposé à attribuer un petit sarcophage dont le type et le symbolisme lui paraissaient chrétiens<sup>5</sup>.

Ce cimetière, ou une partie du moins, avait son niveau situé à 7 palmes au-dessous de l'*ardica* d'une basilique voisine où on vénérât le tombeau de saint Apollinaire, premier évêque de Ravenne. Or, à Ravenne, on appelait *ardica* le portique extérieur de la façade de la basilique<sup>6</sup> de Saint-Apollinaire-in-Classe. L'étymologie de ce terme étrange ne paraît être autre que ἀρθήρα, accusatif du mot ἀρθήζ équivalent à

ἀρθήζ chez les byzantins. Ce serait donc que la tombe primitive de saint Apollinaire fut placée à l'*ardica* de la basilique construite au vi<sup>e</sup> siècle et le très antique cimetière de Classe était contigu ou peu s'en fallait avec la basilique élevée au premier apôtre de l'Émilie. Il y a là un fait important qui mérite examen.

On lit dans le martyrologe historique d'Adon au sujet de saint Apollinaire : *Septultus est foris murum et clausum in arca saxeâ sub terra corpus ejus missum est*<sup>7</sup>. Les actes conservés dans les passionnaires nous disent que *sepultus est foris muros Classis in arca saxeâ a discipulis suis, quæ arca sub terra missa est propter metum paganorum*<sup>8</sup>. Dans le martyrologe hiéronymien (ms. de Berne), on lit au 23 juillet :

ROME · Via ti  
burtina · miliario  
XVIII · Vincenti  
RAVENNA  
Apollenaris.  
IN LAVDITIA  
frigie · Minisei  
Tisici.  
VIA COLLA  
Natal · Primitivæ

La dernière mention doit se lire *Via Colla(tina)*. On voit que l'indication touchant saint Apollinaire nous apprend moins qu'Adon et la passion. Lorsqu'on n'eut plus à craindre les violences des païens on put retirer le corps de dessous terre et élever un *martyrium* ou une *basilica ad corpus*, comme presque partout ailleurs. Cependant les histoires de Ravenne n'en disent rien avant le début du vi<sup>e</sup> siècle. Agnellus nous apprend que l'évêque Ursicinus (534-538) *jussit et ammonvit ut ecclesia B. Apollinaris ab Juliano argentario fundata et consummata fuisset* et dans la vie de l'archevêque Maximien on lit que cette église élevée à *fundamentis* par Julien l'argentier *mandante viro beatissimo Ursicino* fut consacrée par Maximien en 549. Les mosaïques du somptueux édifice qui associent à l'image d'Ursicinus celle de son prédécesseur Ecclesius (524-534) semblent lui donner une part dans la fondation de l'église, en sorte qu'on peut entendre des paroles d'Agnellus que l'évêque Ursicinus prescrivit l'achèvement de l'édifice commencé sous son prédécesseur. Mais l'inscription de Saint-Vital l'attribue *mandante Ecclesio* et celle de Saint-Apollinaire *mandante Ursicino*. C'est donc qu'Ecclesius aura tout au plus préparé mais non ordonné la construction de la basilique dont les fondations furent jetées vers 534. Alors au plus tard fut restauré et agrandi un monument déjà vieux et ébranlé, d'après cette inscription<sup>9</sup> :

VAL · FELIX PROC . . . .  
RA · LOCVM · DVLCISSIMVS parentibus olim a se fac  
TVM · VETVSTATE · CONLAPSVM meliore cultu  
RESTITVIT · ADQVE · ADAMPLIAVIT · ET · LIBENS · ANIMO  
IDVM MAIARVM · DIE · DEDICAVIT ·

Or, la tombe de saint Apollinaire ne reçut pas la place d'honneur sous l'autel, mais fut placée au dehors dans l'*ardica*, ce que dit expressément Agnellus, dans la vie de Maurus qui, vers le milieu du vi<sup>e</sup> siècle, *corpus beati Apollinaris, quod dudum in ardica ipsius conditum a Maximiano præsule cum Juliano argentario fuit, exinde tulit et in medio templi collocavit*. Pourquoi lors de la construction, Maximien et Julien avaient-ils laissé le corps loin du sanctuaire, ou il demeura un siècle et demi environ avant d'y être amené ? Sans

<sup>1</sup> Zaccaria, *Istituzione antiqua lapidaria*, p. 62, 63; *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 332. — <sup>2</sup> *Antologia romana*, t. viii, 1781, p. 97. — <sup>3</sup> Spreti, *op. cit.*, t. ii, 1<sup>re</sup> part., p. 97 sq. — <sup>4</sup> Roncelli, *Vet. lat. chron.*, t. ii, p. 22. — <sup>5</sup> Garrucci, *Storia*

dell' arte cristiana, t. v, pl. CCCLXXI, n. 2. — <sup>6</sup> Zizardini, *Edifici profani di Ravenna*, p. 179. — <sup>7</sup> Adon, *Martyrologium*, edit. Georgii, p. 349. — <sup>8</sup> Farabulini, *op. cit.*, t. ii, p. 304. — <sup>9</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 296.

doute ont-ils craint de troubler les restes : *veriti sanctas commovere reliquias*, et se sont interdit tout changement de place du tombeau qu'ils laissèrent là où se trouvait l'*ardica* de la nouvelle basilique. La *confessio* comportait probablement un espace restreint auquel on accédait par un escalier. Peu à peu, on en vint à l'usage des translations du corps des martyrs sous l'autel principal de leur basilique; ce que l'évêque Maurus fit à Ravenne pour Apollinaire on l'avait fait à Rome pour d'autres martyrs. On conserva longtemps la mémoire du lieu où *stetit arca beati Apolenaris... a tempore transitus sui usque diæ qua... translata est et introducta in basilica quam Julianus argenlarius a fundamentis ædificavit*. Cette inscription ne se trouve plus dans l'*ardica* mais dans l'intérieur de la basilique; elle contredit dans les passages que nous avons omis le texte d'Agnellus, attribuant la translation des reliques à Maximien en 549, ce qu'Agnellus attribue à l'archevêque Maurus. L'autorité du chroniqueur doit être préférée à celle de l'inscription qui est d'une paléographie assez postérieure à l'époque dont elle parle<sup>1</sup>.

IV. LISTE ÉPISCOPALE. — L'ancien catalogue épiscopal de Ravenne depuis les origines jusqu'au temps d'Agnellus, au IX<sup>e</sup> siècle, nous a été conservé authentique et complet<sup>2</sup>. Il dépend entièrement des diptyques, des portraits épiscopaux qui décoraient la *basilica Ursiana* et sur les courtines de l'autel. Agnellus ne connaît la durée de l'épiscopat par années, mois et jours que pour un petit nombre de titulaires, ce qui prouve que ses sources ne lui apprenaient rien là-dessus. L'exactitude et l'intégrité du catalogue nous donne l'assurance que tous les noms autres que ceux qui en font partie doivent être écartés, par exemple les saints Ferrus, Simplicius<sup>3</sup>, Aurelianus, Severinus, Agapitus, Sisinnius, etc. [Cependant E. Stein, *Beiträge zur Gesch. von Ravenna in spätromischer und byzant. Zeit*, 1, dans *Klio*, 1920, p. 40-59, croit le catalogue d'Agnellus incomplet et propose une chronologie toute différente pour les évêques d'Ursus à Agnellus, ici n. 17-30.]

1. *Apollinaris*. — Fondateur du siège et martyr.

*Bibl.* — S. Pierre Chrysologue, dans *P. L.*, t. LII, col. 552; sur le *dies natalis*, cf. Testi-Rasponi, *Codex pontif. eccl. Ravenn.*, p. 22-24; sur le tombeau, les reliques et le culte, cf. Jaffé-Löwenfeld, *Reg. pont. rom.*, n. 1326, 1411, 1491, 1524, 1704, 1705; S. Grégoire, *Registr.*, l. VIII, ep. xxxvi; Testi-Rasponi, *op. cit.*, p. 24-28; F. Lanzoni, *Le fonti della leggenda di sant' Apollinare di Ravenna*, in-8°, Bologna, 1915; Le même, *Studi storico-liturgici su S. Apollinare Nuovo*, dans *Felix Ravenna*, suppl. n. 1, 1916, p. 83-90; Testi-Rasponi, dans *ibid.*, 1926, p. 1-11; F. Lanzoni, *Le diocesi d'Italia dalle origini al principio del secolo VII (ann. 604)*, in-8°, Faenza, 1927, t. II, p. 737-748; G. Zattoni, *Il valore storico della « Passio » di S. Apollinare e la fondazione dell' episcopato a Ravenna e in Romagna*, dans *Rivista storico-critica di scienze teologiche*, oct. 1905, p. 661-777; mars 1906, p. 179-200, 677-691; *La dala della « Passio » sancti Apollinaris di Ravenna*, in-8°, Torino, 1904; G. Loreta, *Le chiese di sant' Apollinare*, in-8°, Bologna, 1924; E. Will, *Saint Apollinaire de Ravenne*, in-8°, Paris, 1936.

2. *Aderilus*. — L'auteur de la *Passio S. Apollinaris* qui a connu le catalogue écrit qu'Apollinaris *duos presbyteros Adhretum et Calocerum ordinavit; Marcianum vero nobilissimum virum et Leocadium philosophum diaconos fecit. Sex enim clericos statuit cum quibus die noctuque psalmos Deo canebat*. Les auteurs de *Passiones* ou de *Vitæ* d'un fondateur de siège épiscopal

ne manquent pas, afin d'assurer la succession, de lui faire ordonner des prêtres, des diacres et des clercs.

3. *Eleucadius*. — On a sur lui une inscription du VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle, un sermon de saint Pierre Damien<sup>4</sup> et une Vie postérieure à ce saint docteur et sans valeur historique<sup>5</sup>.

4. *Marcianus*.

5. *Calocerus*. — Une vie postérieure de plusieurs siècles<sup>6</sup>.

6. *Proculus*. — Une *Vita beati Proculi*<sup>7</sup> fut composée sous l'archevêque Philippe Fontana (1250-1270), mais n'a rien d'historique.

7. *Probus*. — La *Vita beati Probi* raconte l'invention des reliques des premiers évêques de Ravenne, arrivée pendant la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle.

8. *Datus*.

9. *Liberius*.

10. *Agapitus*. — L'auteur du pseudo-synode romain de 337 connaît son nom et le place en cette année qui n'est certainement pas la sienne.

11. *Marcellinus*.

12. *Severus*, 342-344. — Il assista au concile de Sardique et son épiscopat prend place dans la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Sa biographie fut écrite au IX<sup>e</sup> siècle par Agnellus et par Liutolf qui s'inspirèrent en grande partie de la tradition orale. Cette tradition ne serait pas, a-t-on dit, une déformation légendaire d'un noyau historique primitif, mais un centon composé d'éléments empruntés à d'autres vies de saints et appliqués à Scèvre. Peut-être a-t-il existé une *Vita Severi* datant de la fin du VI<sup>e</sup> siècle. Cf. F. Lanzoni, *S. Severo, vescovo di Ravenna, nella storia e nella leggenda*, dans *Atti e memorie della r. deputazione di storia patria per la Romagna*, IV<sup>e</sup> série, t. 1, 1911; t. III, 1913. La légende hagiographique a inspiré directement les légendes de ses homonymes de Montefalco, de Barcelone, de Césène, de Rouen, de Modène, et indirectement les *Vitæ* de ses prédécesseurs Aderitus, Calocère, Proculus et du confesseur Liberius. Cf. *Anal. boll.*, 1904, p. 260-263; *Hist. S. Severi episc. Ravennatensis*.

13. *Liberius II*.

14. *Probus II*. — Fondateur de l'église qui devint la cathédrale suburbaine de Classe. Cf. *Acta sanct.*, nov. t. IV, p. 475.

15. *Florentius*. — Du temps de Baronius il existait à Verceil une lettre du concile de Milan de 355 à l'évêque de cette ville, portant trente souscriptions d'évêques condamnant le « sacrilège Athanase ». Le neuvième porte le nom de Probus et le vingt-septième Florentinus. Sont-ce ceux-ci ?

16. *Liberius III*. — Il existe une *Vita beati Liberii* (du XII<sup>e</sup> siècle) qui le concerne et une inscription funéraire relative à *Florentius* et à *Liberius* enterrés tous les deux à Ravenne (*Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 302).

17. *Ursus*. — Il fit construire et consacra (le 13 avril 385 ou 396) la cathédrale de Ravenne appelée *Anastasis* et qui d'après son nom fut appelée *basilica Ursiana*. Sans doute la cour impériale établie à Ravenne depuis l'année 404 environ concéda l'emplacement sur lequel cet édifice fut construit. G. Marini a publié dans ses *Papiri diplomatici*, n. LXXXVII, deux actes de l'année 444 où il est question d'un *patrimonium sici-liense* et de *conductores Ecclesie Ravennatis*, patrimoine mentionné par saint Grégoire le Grand en l'an 600. Ce patrimoine devait constituer à l'époque du pontificat d'Ursus la dotation impériale pour la nouvelle organisation ecclésiastique. Probablement, sous Ursus, l'empereur Honorius († 423) fit construire l'église Saint-Laurent *in Cesarea* dont parle saint Au-

<sup>1</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 98-117. — <sup>2</sup> *Anecdota ex codd. hag. Iohannis Gielemans*, Bruxellis, 1905, p. 15-18. — <sup>3</sup> *Acta sanct.*, octob. t. IX, p. 167, 207,

269. — <sup>4</sup> *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 2448. — <sup>5</sup> *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 2449. — <sup>6</sup> *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 1533. — <sup>7</sup> *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 6959.

gustin, dans son sermon cccxxii, comme d'une église récente, dédiée en 435. L'évêque Ursus mourut entre 424 et 429.

*Bibl.* — Testi-Rasponi, *Note marginali al « Liber pontificalis » di Agnello ravennate*, dans *Atti e memorie della r. dep. di stor. patr. per le provincie di Romagna*, 1909, p. 65-69, 94-98; *Felix Ravenna*, 1914, p. 537-541; F. Lanzoni, *Le diocesi d'Italia*, t. II (1927), p. 749.

18. *Petrus Chrysologus*. — Né à Forum Corneli (Imola), fils de l'évêque du lieu : *Ipse me per evangelium genuit, ipse pius piissime nutrit, ipse sanctus sancta instituit servitute, ipse pontifex sacris obtulit et consecravit altaribus*. Pierre fut élu et ordonné évêque de Ravenne entre 425 et 429; il prononça son sermon d'intronisation en présence de Galla Placidia, *mater christiani, perennis et fidelis imperii quæ procreare augustam meruit trinitatem*, c'est-à-dire Théodose, Honoria et Valentinien III. Entre 425 et 439, Pierre consacra l'église de Saint-Jean-Baptiste construite par Galla Placidia à la suite d'un vœu fait pendant une tempête (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 260, fig. 4850). Dans l'abside, saint Pierre Chrysologue est représenté portant la barbe longue, célébrant la messe, ayant à son côté l'ange de l'épîclèse<sup>1</sup>. Ce fut cet évêque qui fonda la cathédrale urbaine de Classe appelée *ecclesia Petriana* et qui consacra l'église des Saints-Jean-Baptiste-et-Barbatien<sup>2</sup>. C'est lui qui accueillit avec honneur saint Germain d'Auxerre<sup>3</sup>.

Ses sermons sont imprimés dans la *P. L.*, t. LII; ils étaient brefs et leur débit pouvait demander un quart d'heure environ<sup>4</sup>; il y aurait lieu d'en revoir l'ordre chronologique. Dom Cabrol a entrepris d'attribuer la composition du « Rouleau de Ravenne » à saint Pierre Chrysologue<sup>5</sup>; sa démonstration ne nous a pas semblé convaincante. C'est Agnellus qui a imposé pour la première fois à l'évêque Pierre le surnom de *Chrysologus*, qui pourrait être inspiré de *Chrysostomus*. Il existe deux lettres de saint Léon le Grand à saint Pierre Chrysologue, elles sont apocryphes<sup>6</sup>. Agnellus dit que l'évêque Pierre mourut à Forum Corneli, son lieu de naissance, et fut enterré dans la basilique suburbaine de Saint-Cassien<sup>7</sup>. (Voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PÉDAGOGIE.) C'est encore Agnellus qui assigne le *dies depositionis* au 3 décembre, tandis que Testi-Rasponi choisit le 31 juillet<sup>8</sup> et soutient que c'est le jour de la mort de Pierre II qu'on a attribué par erreur à Pierre I<sup>er</sup>.

19. *Néon*, 458. — Il décora magnifiquement le baptistère de la *basilica Ursiana* appelé au Moyen Age *San Giovanni in Fonte* où on trouve son monogramme et des inscriptions à son nom<sup>9</sup>; il continua la construction de la basilique de Classe commencée par Pierre Chrysologue et bâtit la *basilica apostolorum* (aujourd'hui Saint-François) où une inscription<sup>10</sup> fait mention de lui et où il fut enseveli *ad sedem*, c'est-à-dire près de sa cathédrale. Au IX<sup>e</sup> siècle, on célébrait sa *depositio* le 11 février<sup>11</sup>. Des fouilles peu anciennes ont permis de lire dans la crypte de Saint-François une

inscription en mosaïque mutilée mais se rapportant sans aucun doute à Néon et au-dessous un sarcophage brut scellé avec cette inscription. Le couvercle de marbre étant en deux pièces, on a pu extraire de la tombe les ossements presque au complet d'un corps bien conservé, certainement celui de l'évêque Néon.

20. *Exuperantius*. — Une lettre du pape Simplicius au successeur d'Exuperantius rappelle que celui-ci *deliquerat faciendo presbyterum invitum*<sup>12</sup>. Pareilles ordinations contraintes n'étaient pas alors sans exemple. Ce fut pendant son épiscopat qu'on entreprit la construction de la basilique de Sainte-Agnès où il fut enterré, mais son épitaphe est du IX<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. Sa dépouille fut transférée à la *basilica Ursiana* en 1809. Au IX<sup>e</sup> siècle on célébrait sa déposition au 30 mai.

21. *Joannes*. — Consacré en juillet 477, et, en 482, une lettre du pape Simplicius le blâme d'avoir consacré *invitum* Grégoire en qualité d'évêque de Modène : *si posthac aliquem seu episcopum seu presbyterum seu diaconum invitum facere forte credideris, ordinationes tibi Ravennatis seu Aemiliensis noveris auferendas... nam privilegium meretur amittere qui permissa sibi abutitur potestate*<sup>14</sup>. D'après cela on pourrait conclure qu'entre 451 et 482 les évêques de Ravenne obtinrent le droit de consacrer tous les évêques de la province d'Émilie, c'est-à-dire, outre ceux qui sont rappelés, les évêques de Plaisance, de Parme, de Brescello et de Reggio. En 491, une nommée Marie fait son testament en faveur du *sancto ac beatissimo* pape *Johanni*<sup>15</sup>. Le roi Théodoric ayant conclu la paix avec Odoacre le 25 février 493, entra à Classe le lendemain et fit son entrée à Ravenne le 5 mars suivant. Entre ces deux dates il donna audience à l'évêque pour régler avec lui sa réception solennelle par le clergé et le peuple. Au mois de mars 494, le pape Gélase I<sup>er</sup> mentionne honorablement l'évêque Jean dans une lettre aux évêques de Lucanie, du Brutium et de Sicile<sup>16</sup>; son épitaphe fixe sa mort au 5 juin 494, elle lui donne le titre *sanctus papa Iohannes*<sup>17</sup>; il fut enterré dans l'église Sainte-Agathe qu'il avait fait bâtir. Il fut particulièrement vénéré à Ravenne, Agnellus nous dit que : *ad ejus effigiem infra orbita intus in ecclesia Ursiana, per omnem noctem, usquequo suffixa ecclesia renovata est* (nous ne savons pas quand), *clari luminis candela fulgebant*. Dans l'abside de Sainte-Agathe, on voyait son portrait *super sedilia depicta*, célébrant la messe avec l'ange de l'épîclèse auprès de lui. De là vint qu'on conta dans le peuple que l'évêque Jean vit un jour un ange qui, pendant la messe, lui offrait le calice, ce qui lui valut le surnom de *Ioannes angeloptes* ou *qui vidit angelum*.

22. *Petrus II* ou *junior*. — Il fut consacré le 15 septembre 494<sup>18</sup>. Le pape Gélase I<sup>er</sup> lui écrivit plusieurs fois vers 495 et 496<sup>19</sup>. Le 8 août 501, il reçoit une lettre du roi Théodoric adressée aux évêques Laurent de Milan, Marcellin d'Aquilée, Pierre de Ravenne *et cunctis episcopis* (d'Italie) *in urbe residentibus*<sup>20</sup>. En 502, on lit sa signature parmi les évêques présents au

<sup>1</sup> A. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. I, 2<sup>e</sup> part., p. 567-572; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 216; Testi-Rasponi, *Note marginali*, II, p. 117-121; F. Lanzoni, *Studi storico-liturgici*, dans *Felix Ravenna*, 1916, p. 90-98. — <sup>2</sup> *Bibl. hagiogr. latina*, n. 972; F. Lanzoni, dans *Rivista di scienze storiche* de Pavie, 1909, p. 635-658, 712-732. — <sup>3</sup> *Bibl. hagiogr. latina*, n. 3453. — <sup>4</sup> Fr. Lanzoni, *I sermoni di S. Pier Crisologo*, dans *Riv. di scienze storiche*, 1909, p. 944-962; 1910, p. 121; *La benedictio fontis et i sermoni di S. Pier Crisologo*, dans *Ressegna gregoriana*, 1908, p. 425-428; [Boehmer, *Petrus Chrysologus als Prediger*, Paderborn, 1919; Peters, *Petrus Chrysologus als Honeilet*, Cologne, 1919]; D. L. Baldisseri, *San Pier Crisologo arcivescovo di Ravenna*, in-8°, Imola, 1920; Cl. Jenkins, *Aspects of the theology of S. Peter Chrysologus*, dans *The Church Quarterly*

*review*, t. CIII, 1927, p. 233-259 [d. de Bruyne a publié neuf nouveaux sermons de P. Chrysologue, *Journal of theological Studies*, 1928]. — <sup>5</sup> F. Cabrol, dans *Revue bénédictine*, octobre 1906. — <sup>6</sup> Kehr, *Italia pontificia*, t. V, p. 20. — <sup>7</sup> F. Lanzoni, *Le leggende di S. Cassiano d'Imola*, dans *Didaskaleion*, 1925. — <sup>8</sup> *Codex pontif. Eccles. Ravenn.*, p. 70-76, 138-154. — <sup>9</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 255-267. — <sup>10</sup> *Ibid.*, n. 302 a. — <sup>11</sup> *Codex pontif. Eccles. Ravenn.* p. 87. — <sup>12</sup> Jaffé-Löwenfeld, *Reg. pont. rom.*, n. 583. — <sup>13</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 303. — <sup>14</sup> Jaffé-Löwenfeld, *op. cit.*, n. 636. — <sup>15</sup> Marini, *I papiri diplomatici*, n. 84. — <sup>16</sup> Jaffé-Löwenfeld, *op. cit.*, n. 636. — <sup>17</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 304. — <sup>18</sup> Testi-Rasponi, *Cod. pont. Eccl. Rav.*, p. 138. — <sup>19</sup> Jaffé-Löwenfeld, *op. cit.*, n. 707, 730, 739. — <sup>20</sup> Cassiodore, *Varia*, p. 419-420.

synode romain et on rencontre encore son nom en 503 et en 516-517. En 519, les habitants de Ravenne, nonobstant la résistance de leur évêque mettent le feu à toutes les synagogues de Ravenne et le roi Théodoric adresse de Vérone à l'évêque Pierre un *præceptum* ordonnant de les reconstruire<sup>1</sup>.

Ce fut cet évêque qui fit construire le baptistère de l'*ecclesia Petriana* à Classe. Pendant son épiscopat on commença à Ravenne la construction du Tricoli (*Triclinium?*) et, non loin de là, le *monasterium S. Andree* qu'on nomme de nos jours, quoique à tort, la *capella di S. Pier Crisologo*, chapelle du palais épiscopal destinée à l'administration du sacrement de pénitence. Pierre II serait mort le 3 décembre<sup>2</sup> et aurait été enterré à Classe au *monasterium S. Jacobi*, près des fonts baptismaux de la cathédrale élevée par ses soins<sup>3</sup>.

**23. Uvimumdus**, 514. — Évêque arien. Sous Odoacre et les rois ostrogoths professant l'arianisme, on vit s'élever à Ravenne et à Classe des basiliques et des baptistères ariens. Agnellus rapporte à l'épiscopat d'Uvimumd, en la XXIV<sup>e</sup> année de Théodorie, soit en 514<sup>4</sup> la construction d'un évêché et d'une basilique.

L'historien Jornandès dans quelques manuscrits de son *Chronicon de rebus geticis* est désigné comme *episcopus natione Gothus*<sup>5</sup>; on précise même qu'il fut évêque de Ravenne. A cette époque les évêques catholiques de Ravenne, afin de se distinguer de leurs concurrents, se disaient : *N. episcopus sanctæ ecclesiæ catholicæ Ravennatis*.

**24. Cælius Aurelianus**. — Il mourut le 26 mai 521 et fut enterré *juxta ambonem de l'ecclia apostolorum*. Le 5 juin suivant son testament en faveur de son Église fut présenté au magistrat de la curie municipale. Cet évêque poursuivit la construction du Tricoli et éleva l'église de *B. Mariæ in Pado vetere* à laquelle il donna les terrains environnants<sup>6</sup>.

**25. Cælius Ecclesius**. — En 523, il reçut une donation de Hildevara : *beatissimo atque apostolico viro... urbis episcopo*<sup>7</sup>; en 525, il accompagna le pape Jean 1<sup>er</sup> à Constantinople<sup>8</sup> et, dès son retour, il éleva à Ravenne l'église de Sainte-Marie-Majeure<sup>9</sup>. Entre 526 et 530, le pape Félix IV règle un conflit survenu entre Ecclesius et les clercs de Ravenne et de Classe<sup>10</sup>. Il poursuit la construction du Tricoli et fait bâtir Saint-Vital<sup>11</sup>, grâce aux largesses de l'empereur Justinien. D'après Agnellus, il fut évêque pendant dix ans, 5 mois et 7 jours; il mourut le 27 juillet et fut enterré dans la chapelle des Saints-Nazaire-et-Celse à Saint-Vital. Son sarcophage mutilé se trouve au musée de l'église et son portrait se trouve à Saint-Vital et à Saint-Apollinaire in Classe<sup>12</sup>.

**26. Ursicinus**. — Il poursuivit la construction du Tricoli et, avec Julien l'Argentier, il éleva sur l'emplacement de l'antique cimetière chrétien de Classe la basilique actuelle de Saint-Apollinaire. L'édicule contenant la tombe du premier évêque fut enfermé dans le narthex. Le portrait d'Ursicinus se voit dans l'ancienne basilique. Il mourut le 5 septembre après trois

ans, six mois et neuf jours de pontificat. Il fut inhumé dans la chapelle des Saints-Nazaire-et-Celse à Saint-Vital<sup>13</sup>.

**27. Victor**. — Il orna le baptistère de la cathédrale urbaine de Classe<sup>14</sup>, fit restaurer les hains situés près de sa résidence épiscopale<sup>15</sup>, poursuivit la construction du Tricoli; éleva sur l'autel de la *basilica Ursiana*, à titre de vœu pour la délivrance de Ravenne de la domination ostrogothe un *ciborium* d'argent, et au cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale offrit un voile d'or pour l'autel<sup>16</sup>. Après six ans, onze mois et onze jours d'épiscopat, il mourut le 15 février et fut enterré à Saint-Vital<sup>17</sup>.

**28. Maximianus**. — (Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2783-2794, fig. 7828-7841). Il fut le premier archevêque de Ravenne.

**29. Vacance du siège en 551**. — *Le clerus univversus Ecclesiæ gothicæ* ou *legis Gothorum sanctæ Anastasiæ basilicæ Gothorum*, en cette année, d'après le papyrus CXIX publié par Marini, céda ses biens propres à un *Petrus defensor* à cause du manque d'évêque. L'*Anastasis* des ariens était Saint-Théodore, voisine du célèbre baptistère des ariens.

**30. Agnellus**. — Né en 487, diacre sous Félix IV (526-530), attaché à l'église Sainte-Agathe, consacré le 24 juin 557<sup>18</sup>. Il fonda le *monasterium S. Georgii*, celui de *S. Matthæi*<sup>19</sup>, celui de *S. Jacobi*, construisit un ambon dans la *basilica Ursiana*<sup>20</sup>; il reçut plusieurs lettres du pape Pélage 1<sup>er</sup> (558-560)<sup>21</sup>. Entre 557 et 561, Justinien accorda à l'Église orthodoxe<sup>22</sup> de Ravenne tous les biens mobiliers et immobiliers de l'Église gothique arienne de Ravenne<sup>23</sup>. L'évêque Agnellus procéda à la reconsecration de Saint-Serge-in-Classe, de Saint-Zénon-in-Cesarea, de Saint-Georges et de Saint-Eusèbe près de Ravenne (en 561), de Saint-Théodore (la *basilica Gothorum*) et de son baptistère (Sainte-Marie-in-Cosmedin), de la basilique palatine fondée par Théodoric alors Saint-Martin au Ciel-d'or, aujourd'hui Saint-Apollinaire-Neuf, avec son baptistère<sup>24</sup>. Plusieurs de ces églises furent décorées par les soins d'Agnellus, notamment Saint-Martin, et reçurent de lui de nouveaux vocables que plusieurs d'entre elles ont conservé. Agnellus mourut le 1<sup>er</sup> août 570 et fut enterré à Sainte-Agathe<sup>25</sup>; une inscription du temps l'appelle *papa Agnellus*<sup>26</sup>.

**31. Petrus III**. — Consacré à Rome en septembre 570, reçut le *palium* de Jean III et la confirmation des anciens privilèges<sup>27</sup>. Il commença l'église de Saint-Sévère au *Vicus salutaris*, près de Classe et entreprit plusieurs autres ouvrages. On a trouvé son monogramme à Sainte-Agathe et une inscription de Sainte-Marie-Majeure parle de lui<sup>28</sup>. Le n. LXXXVIII des *Papiri diplomatici* est un testament fait en sa faveur en 572. Il mourut le 17 août 578 et fut enterré dans la basilique de Probus<sup>29</sup>.

**32. Joannes II**. — Romain de naissance, consacré évêque le 1 décembre 578 par le pape Pélage II. Il entretint une correspondance avec saint Grégoire le Grand qui lui adressa sa *Regula pastoralis*, en 591<sup>30</sup>.

<sup>1</sup> *Chron. minores*, t. 1, p. 321-326. — <sup>2</sup> Testi-Rasponi, *Cod. pont. Eccl. Ravenn.* p. 71, 224. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 71, 133-154; *Felix Ravenna*, 1912, p. 303; 1925, p. 19-20. — <sup>4</sup> Testi-Rasponi, *op. cit.*, p. 188-216. — <sup>5</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. II, p. 272, 287; t. XIII p. 678. — <sup>6</sup> Testi-Rasponi, *op. cit.*, p. 155-161. — <sup>7</sup> Marini, *I papiri diplomatici*, n. 85. — <sup>8</sup> *Chron. minores*, t. 1, p. 328. — <sup>9</sup> *Corp. inser. lat.*, t. XI, n. 281. — <sup>10</sup> Jaffé-Lewenfeld, *Reg. pont. rom.*, n. 877. — <sup>11</sup> *Corp. inser. lat.*, t. XI, n. 290-292. — <sup>12</sup> Testi-Rasponi, *Cod. pont. Eccl. Ravenn.*, p. 162-173; *Felix Ravenna*, 1925, p. 21-22; F. Lanzoni, *Le diocesi d'Italia*, t. II, 1927, p. 757. — <sup>13</sup> Testi-Rasponi, *op. cit.*, p. 166, 174-180. — <sup>14</sup> *Corp. inser. lat.*, t. XI, n. 272. — <sup>15</sup> *Ibid.*, t. XI, n. 263. — <sup>16</sup> *Ibid.*, t. XI, n. 262. — <sup>17</sup> Testi-Rasponi, *Cod. pont.*, p. 166, 181-185;

*Felix Ravenna*, 1912, p. 316-317. — <sup>18</sup> *Corp. inser. lat.*, t. XI, n. 305. — <sup>19</sup> *Ibid.*, t. XI, n. 273. — <sup>20</sup> *Ibid.*, t. XI, n. 266. — <sup>21</sup> Jaffé-Lewenfeld, *op. cit.*, n. 996, 1007, 1009, 1012, 1032. — <sup>22</sup> Ainsi qualifiée pour sa fidélité à la condamnation des Trois Châpitres. — <sup>23</sup> *Atti e mem. della r. deputazione di storia patr. per. le prov. di Romagna*, 1899, p. 1-6; G. Marini, *Papiri*, p. 134. — <sup>24</sup> *Corp. inser. lat.*, t. XI, n. 281, 281 a. — <sup>25</sup> *Ibid.*, t. XI, n. 305. — <sup>26</sup> *Ibid.*, t. XI, n. 273. Sur ses portraits, cf. *Felix Ravenna*, 1916, suppl. II, p. 14-74. — <sup>27</sup> Jaffé-Lewenfeld, *Reg. pont. rom.*, n. 141, 1259. — <sup>28</sup> *Corp. inser. lat.*, t. XI, n. 285. — <sup>29</sup> Testi-Rasponi, *Codex pontificalis Ecclesiæ Ravennæ*, p. 50, 226-242. — <sup>30</sup> Jaffé-Lewenfeld, *Regesta pontificum romanorum*, n. 1094, 1105.

En 591-592 l'archevêque Jean dédia avec les reliques envoyées par le pape Grégoire le *monasterium SS. Marci, Marcelli et Felicitæ*, construit par ses soins à Saint-Apollinaire-in-Classa<sup>1</sup>. Une lettre de saint Grégoire à Jean II<sup>2</sup>, au mois d'avril 592, aide à comprendre comment l'archevêque de Ravenne étendit sa juridiction sur les diocèses de Cesena, de Forlimpopoli et de Sarsina. En fait, le pape lui ordonne de veiller sur les évêques suffragants de Rome qui *pro interpositione hostium* (les Lombards) ne peuvent recourir *ad limina*.

L'importance de l'archevêque de Ravenne allait grandissant<sup>3</sup>, mais le pape ne déplorait pas moins les abus qui s'introduisaient dans cette Église touchant l'usage du *pallium* et *contra consuetudines et humilitatis tramitem*<sup>4</sup>. Quoique romain d'origine, Jean II se montrait très avide d'étendre les privilèges de Ravenne et à la suite d'une lettre très humble, le pape Grégoire lui accorda l'usage du *pallium* aux quatre processions ou litanies solennelles *et nihil sibi amplius ausu lemerario presumptionis arrogare*<sup>5</sup>. Il y eut entre eux d'autres difficultés<sup>6</sup>. Jean II termina la construction de la basilique de Saint-Sévère-in-Classa, autorisa la sépulture à Saint-Vital du chef barbare Drokultft<sup>7</sup>. Il mourut le 11 janvier 595<sup>8</sup> et fut enterré dans le *monasterium* fondé par lui<sup>9</sup>.

*Vacance du siège.* — Le 10 février 595<sup>10</sup>, Grégoire I<sup>er</sup> nomma Sèvre de Cervia visiteur de Ravenne et il exhorte le clergé et le peuple à procéder avec sollicitude à une nouvelle élection<sup>11</sup>. Peu après, le pape repousse l'archidiacre Donat *quoniam multa inventa sunt, quæ eum procul ab episcopatu removerent* et Jean *psalmodum nescium*. On choisit à leur place Marinianus qui a vécu longtemps avec Jean II *in monasterio* et s'est montré *in lucrandis animabus sollicitus*<sup>12</sup>. Après les refus protocolaires, Marinianus accepte finalement et il est consacré (5 juillet 595).

33. *Marinianus.* — Le 15 août 595, le pape Grégoire lui accorde le *pallium* suivant les limites tracées à son prédécesseur et lui confirme les anciens privilèges<sup>13</sup>. Peu de temps après une lettre pontificale loue le dévouement de Marinianus à la doctrine du concile de Chalédoine<sup>14</sup>, mais au cours des années suivantes, les critiques succèdent aux éloges; en 596, le pape déplore que l'archevêque de Ravenne ne réponde pas à ses lettres<sup>15</sup>; en 597, il le blâme de se montrer, lui moine, si peu favorable aux moines qu'il moleste ou laisse molester. Quand Marinianus tombe malade, en 601, et lorsqu'il a des crachements de sang, le pape l'exhorte à ne pas jeûner, à se modérer sur les vigiles et les cérémonies et même à se rendre à Rome où il trouvera un climat plus doux. Il reste de Marinianus un fragment de mosaïque de pavement et un ambon à Saint-Jean l'Évangéliste. L'arbon des Saints-Jean-et-Paul fut exécuté *temporibus Mariniani*<sup>16</sup>. Il mourut le 23 novembre 606, fut enterré à Saint-Apollinaire-in-Classa où le rejoignirent ses successeurs<sup>17</sup>.

Si on parcourt le *Liber pontificalis Ecclesie Ravennatis* rédigé au ix<sup>e</sup> siècle par Agnellus<sup>18</sup> on ne peut manquer de croire au premier abord qu'il y eut peu d'Églises plus saintement gouvernées car le titre de chaque notice présente chaque évêque comme « saint » : *De sancto Aderito, de sancto Eleucadio* et ainsi des autres. C'est là une formule protocolaire qui n'implique pas des vertus éminentes et leur consécration

publique par l'Église; d'ailleurs Agnellus n'en est pas responsable. Nous avons dit ailleurs qu'il a son franc-parler, aussi lui suffit-il de les appeler carrément : *Aderitus, Eleucadius*, etc., et il s'en rencontre qui passent, sous sa plume, un fâcheux quart d'heure; ce qui est le cas pour *Theodorus* : *Iste juvenis ætate, terribili forma, orridus aspectu et omni fallacitate plenus... Theodorus istius civilitatis pontifex non recedebat a nequitia infinita quam cœperat*.

Au ix<sup>e</sup> siècle un très petit nombre de ces évêques était l'objet d'un culte, ce qu'on sait de la plupart d'entre eux ne le justifierait pas. Agnellus sait fort peu de chose sur les quinze premiers titulaires du siège, souvent il ignore l'emplacement de leurs tombeaux, ce qui témoigne assez que leur culte est fort négligé.

*Aderitus* est dans ce cas, on ignore sa tombe et son jour anniversaire. — *Eleucadius* était enterré *extra muros Classis, ubi usque hodie ad laudem est nominis ejus ecclesia edificata et Deo consecrata*, mais il avait quitté cette *ecclesia* lorsque l'archevêque Maximien jugea bon de transporter son corps dans la basilique de Probus. Pour quelle raison? On l'ignore. — *Marcianus* n'avait ni tombeau ni anniversaire et Agnellus le croyait enterré dans l'église d'Eleucadius, avec qui il avait été ordonné diacre; mais ce n'était là qu'une conjecture. — *Calocerus* est un des évêques transportés par Maximien dans la basilique de Saint-Probus. — *Proculus*, n'a pas d'anniversaire et le tombeau est douteux : *ubi ejus sil sepulcrum ignoro*. Évidemment le culte manque de ferveur. — *Probus*, il y avait à Ravenne une *basilica Probi*, portant le nom de son fondateur, mais alors on ne peut croire qu'elle remonte à Probus, 6<sup>e</sup> successeur d'Apollinaire, antérieur à la paix de l'Église; c'est *Probus II* qu'il faut entendre lequel a vécu dans le dernier tiers du iv<sup>e</sup> siècle et a bâti une *basilica* sur le terrain du cimetière chrétien; elle fut consacrée le 10 novembre; quant à *Probus I<sup>er</sup>* il ne fut jamais l'objet d'un culte. — *Datus, Liberius, Agapitus*, ni anniversaire, ni lieu de sépulture. — *Marcellinus*, pas de date mais *sepultus est, ut fatentur alii, in basilica beati Probi*. — *Severus*, culte le 1<sup>er</sup> février *in civitate dudum Classis*. — *Liberius*, ni date anniversaire ni lieu de sépulture. — *Probus II*, pas de date et pour la sépulture voir à Probus I<sup>er</sup>. — *Florentius*, enterré *in monasterio sancte Petronille*, pas de culte. — *Liberius*, enterré *in monasterio sancti Pullionis*, pas encore de fête au temps d'Agnellus.

V. LITURGIE. — On a bien fait de rapprocher la liturgie de Ravenne de celle de Rome. A propos de celle-ci on a écrit que le canon romain possédait encore, au temps du pape Gélase I<sup>er</sup>, une épiclese<sup>19</sup>. Il l'aurait, ajoute-t-on, perdue au cours du v<sup>e</sup> siècle, sans que cette suppression ait eu une signification dogmatique. Le *Te igitur*, le *Communicantes*, les deux *Memento* étaient originairement placés après la consécration; les prières *Hanc igitur* et *Quam oblationem* manquaient et ont été empruntées à une autre liturgie par saint Léon qui a aussi développé le *Supra quæ* et le *Nobis quoque*, et introduit la prière *Supplices*. Grégoire I<sup>er</sup> a fait certaines réductions et déplacé le *Te igitur*. Tout ceci n'est pas précisément nouveau, mais on ajoute que l'auteur de l'inversion n'est pas Gélase mais Grégoire le Grand; en outre on taille un bout de rôle aux deux autres papes auxquels on attribue la confection d'un sacramentaire. Tout cela est

<sup>1</sup> Corp. inser. lat., t. XI, n. 297 et p. 62, 1; Jaffé-Löwenfeld, op. cit., n. 1330, 1695. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, n. 1181. — <sup>3</sup> Jaffé-Löwenfeld, Reg. pont. rom., n. 1195. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, n. 1259. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, n. 1326. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, n. 1309, 1317, 1333, 1339. — <sup>7</sup> Corp. inser. lat., t. XI, n. 319. — <sup>8</sup> Paul Diaire, Hist. Langob., l. IV, c. x. — <sup>9</sup> Testi-Rasponi, op. cit., p. 50, 243-247. Sur son testament, cf. Jaffé-Löwenfeld, n. 1380. — <sup>10</sup> Id., *ibid.*, n. 1336, 1337. — <sup>11</sup> Id., *ibid.*,

n. 1335. — <sup>12</sup> Id., *ibid.*, n. 1367. — <sup>13</sup> Id., *ibid.*, n. 1377. — <sup>14</sup> Id., *ibid.*, n. 1381. — <sup>15</sup> Id., *ibid.*, n. 1413. — <sup>16</sup> Corp. inser. lat., t. XI, n. 300. — <sup>17</sup> *ibid.*, t. XI, n. 307. — <sup>18</sup> H.-L. Goulin, Excerpta Agnelliana. The Ravennate Liber pontificalis as a source for the history of art, in 8<sup>o</sup>, thèse de Leyde, 1933. — <sup>19</sup> A. Baumstark, Liturgia romana e liturgia dell' esarcato; il rito detto in seguito patriarchino e le origini del « Canon missæ » romano, in-8<sup>o</sup>, Roma, 1904.

peut-être plus précis que prouvé; on l'a montré ailleurs<sup>1</sup>.

La liturgie qui aurait fourni à ces papes un modèle et des textes, serait la liturgie de Ravenne. Nous n'avons à peu près rien de cette liturgie et nous ne savons pas comment le patriarche de l'exarchat disait la messe. Mais le *De sacramentis*, ce bien sans maître, nous donnerait, paraît-il, une description de la liturgie ravennate. L. Duchesne disait à ce propos : « Ce livre me paraît avoir été composé dans une de ces églises du nord de l'Italie où l'usage de Rome se combinait avec celui de Milan<sup>2</sup>. » C'est tout.

Mais voici qu'au témoignage si discutable du *De sacramentis* on propose d'ajouter celui des mosaïques. La prière *Supra quæ* présente comme les figures du sacrifice eucharistique les sacrifices d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech. A Rome, ces représentations sont rares, elles ne sont jamais réunies et elles ont plutôt une signification funéraire. A Ravenne, elles sont réunies à Saint-Apollinaire-Neuf; elles sont groupées à Saint-Vital. Le contraste est, à coup sûr, intéressant. Mais il est moins probant qu'on ne peut penser, car nous n'avons pas à Rome l'équivalent des églises de Ravenne. De plus ces églises sont déjà du VI<sup>e</sup> siècle et Léon et Gélise du V<sup>e</sup>. D'autre part, dans les liturgies gallicanes et spécialement dans l'ambrosienne, la mention des trois « types » se rencontre, mais souvent en dehors du canon<sup>3</sup>.

VI. ROULEAU DE RAVENNE. — Voir *Dictionn.*, au mot ROME et au mot ROULEAU.

VII. *LIBER PONTIFICALIS RAVENNÆ*. — Voir *Dictionn.*, t. IX, col. 466-474 et H.-L. Gonin, *Excerpta Agnelliana. The Ravennate Liber pontificalis as a source for the history of art*, in-8°, Leyde, 1933 et la nouv. éd. de Mgr Testi-Rasponi, dans *Rerum italicarum script.*, fasc. 197 sq., Bologne, 1924.

VIII. PALAIS ET TOMBEAU DE THÉODORIC. — Théodoric fut un barbare cultivé et bâtisseur; il couvrit l'Italie de ses constructions. A Pavie, à Vérone, à Terracine, à Spolète, des palais, des thermes, des amphithéâtres, à Ravenne des monuments sacrés et profanes parmi lesquels l'église Saint-Théodore (devenu le Saint-Esprit), le baptistère arien (devenu Sainte-Marie in Cosmedin) et Saint-Martin au Ciel-d'or (devenu Saint-Apollinaire-Neuf).

Depuis longtemps on savait par les témoignages des anciens auteurs, par les documents de Ravenne et par des mosaïques découvertes dans les environs, que le célèbre palais que le roi ostrogoth s'était bâti à Ravenne se trouvait non loin de Saint-Apollinaire-Neuf, dans la région qui, derrière cette église, s'étend vers l'Est jusqu'aux murailles de la ville. Il ne nous est plus connu aujourd'hui que par la représentation de son élégante façade (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2833, fig. 951). De sa somptueuse décoration de marbres précieux et de mosaïques, de ces curieux tableaux où Théodoric s'était fait représenter, soit monté sur son cheval de guerre, soit debout, en costume militaire, entre deux figures de femmes qui symbolisaient Rome et Ravenne (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 191, n. 9), il ne reste que le souvenir. Depuis le jour où Charlemagne, pour embellir Aix-la-Chapelle, commença à mettre au pillage l'ancienne résidence du roi ostrogoth, le monument s'est lentement acheminé vers la ruine. Il n'en subsiste plus d'autres traces que quelques débris de pavés en mosaïque, retrouvés dans les jardins qui avoisinent Saint-Apollinaire. Jusque vers les derniers jours du XI<sup>e</sup> siècle, on montrait aux visi-

teurs une série d'arches et quelques colonnes, résultats des fouilles de 1898. On a reconnu que ces constructions étaient bien postérieures au VII<sup>e</sup> siècle et qu'elles appartenaient à un palais construit devant celui du roi, probablement avec des débris de l'ancien. Corrado Ricci put établir de façon certaine la situation du palais primitif entre les murs de la cité, l'église Saint-Apollinaire et la rue Albéroni. On a alors commencé des fouilles importantes, on a mis au jour une porte, des mosaïques, le commencement d'un atrium soutenu par des pilastres, quelques fragments de bas-reliefs ou de colonnes de marbre. Quant à l'édifice appelé « palais de Théodoric », avec sa haute porte massive, sa *loggia* du premier étage, sa décoration d'arcades portées sur des colonnes de marbre, les deux tours détruites aujourd'hui qui le flanquaient jadis, il rappelle la Porte-Dorée du palais de Dioclétien (voir ce nom) à Spalato. Mais il n'y faut voir qu'une bâtisse du commencement du VIII<sup>e</sup> siècle, que les exarques byzantins, qui occupaient alors le palais de Théodoric, édifièrent, dans un but défensif, en avant du principal corps d'habitation<sup>4</sup>.

Les mosaïques qui revêtaient le palais de Théodoric à l'intérieur et à l'extérieur existent encore en partie. On a vu que Charlemagne les avait fait détacher pour faire servir les cubes à de nouveaux dessins à Aix-la-Chapelle. Ces cubes entrèrent dans une composition qui fut détruite à son tour, les débris furent jetés pêle-mêle dans des caisses.

Baronius rapporte, à l'année 795, d'après le sommaire de la lettre XII<sup>e</sup> du pape Hadrien I<sup>er</sup> que *Carolo regi musiva et marmora urbis Ravennæ, tam in templis quam in parietibus et stratis sita, sicut petierat, donat*. Voici le texte de la lettre papale : *Domno excellentissimo filio nostroque spiritali confratri Carolo, regi Francorum et Langobardorum, atque patricio Romanorum, Hadrianus papa. Præfulgidos atque nectareos regalis potentie vestre per Arvinum ducem suscepimus apices, in quibus referebatur quod palatii Ravennatis civitatis musiva atque marmora cæteraque exempla tam in strato quamque in parietibus sita, Vobis tribueremus. Nos quippe libenti animo et puro corde cum nimio amore Vestre Excellentie tribuimus effectum et tam marmora quamque nusivam cæteraque exempla de eodem palatio vobis concedimus auferenda; quia per vestra laboriosa regalia certamina multis bonis fautoris vestri B. Petri clavigeri regni cælorum, Ecclesia quotidie fruitur, quantum merces vestra copiosa adscribatur in cælis<sup>5</sup>.*

On ignore de quelle façon on procéda à l'arrachement et à l'emballage des mosaïques, les moyens dont on disposait au VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle n'étaient pas tels qu'on ne dût mettre en pièces les panneaux qu'on aurait su détacher. Et les édifices d'Aix-la-Chapelle étaient de dimensions autres, ne permettant pas le rempli.

Théodoric fut plus heureux dans son tombeau que dans son palais. Cette fameuse rotonde est, par son ordonnance, tout antique (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2834, fig. 952)<sup>6</sup>. Il est vrai qu'on a soutenu le contraire; on a dit que le monument est imité des tombeaux en forme de tour, à plusieurs étages, qu'on rencontre à la fin de l'époque romaine, particulièrement en Syrie. Théodoric, imbu de culture antique, a voulu, à la fin de sa vie, rappeler ses origines germaniques. Son tombeau considéré de bas en haut, lui ressemble : il commence à la mode romaine et s'achève à la façon germanique (*sic*)<sup>7</sup>. Le relèvement du sol produit par les destructions successives fait que le tombeau de Théodoric est aujourd'hui en contre-bas de plus de deux

<sup>1</sup> Fr.-X. Funk, dans *Theologische Quartalschrift*, t. XXXVI, 1904, p. 600 sq. — <sup>2</sup> L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 3<sup>e</sup> édit., p. 177. — <sup>3</sup> P. Lejay, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. XI, 1906, p. 381. — <sup>4</sup> Ch. Diehl,

Ravenne, p. 43; C. Ricci, *Ravenna*, p. 17-19. — <sup>5</sup> Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules*, t. V, p. 582-583. — <sup>6</sup> *Gazette des beaux-arts*, 4<sup>e</sup> période, t. VI, 1911, p. 82. — <sup>7</sup> W. Janneke, dans *Sitzungsberichte*, Heidelberg, 23 mai 1927.

mètres dans le sol (voir au mot *POITIERS*, le baptistère Saint-Jean). On n'a pu encore décider si le monument fut commencé par Théodoric ou par sa fille Amalasonte; quoi qu'il en soit, c'est une construction de forme décagonale, décorée au rez-de-chaussée de massives arcades et dont le premier étage, un peu en retrait, est couronné d'une coupole taillée dans un énorme monolithe de pierre d'Istrie qui ne mesure pas moins de 33 mètres de circonférence. A l'intérieur une salle voûtée, en forme de croix grecque, occupe le bas du monument; en haut, une pièce circulaire forme une sorte de chapelle. On s'est fort préoccupé, nous venons de le dire, de trouver dans la décoration de cet édifice des traces d'influences germaniques. En fait, dans ses traits généraux, l'ornementation comme l'ordonnance de la Rotonde sont d'une inspiration toute classique. Elle procède visiblement du mausolée que Dioclétien (voir ce nom) s'était fait bâtir dans son palais de Salone et qui est aujourd'hui la cathédrale de Spalato; et il semble bien que, comme dans ce dernier édifice, un portique circulaire, maintenant disparu, entourait au premier étage le sépulchre du roi ostrogoth. Ce tombeau colossal a toujours puissamment agi sur l'esprit des habitants de Ravenne. Si, d'assez bonne heure, la piété des moines installés à côté de la Rotonde, arracha de son mausolée le cadavre du grand roi hérétique, durant tout le Moyen Age, l'édifice demeura une sorte de Panthéon où l'on ensevelit, dans des sarcophages placés sous les arcades, les plus illustres enfants de la cité.

L'énorme calotte monolithe qui vint, vers l'an 520, couronner le mausolée de Théodoric, porte sur ses douze oreilles les noms suivants <sup>1</sup> :

SCS PETRVS	SCS BARTHOLOM
SCS PAVLVS	SCS MARTEVS
SCS ANDREAS	SCS MARCVS
SCS IACOPVS	SCS LVCAS
SCS IOHANNES	SCS THOMAS
SCS FELIPPVS	SCS SIMEON

C'est le plus ancien exemple d'une liste des douze apôtres comprenant les évangélistes Marc et Luc qui n'ont pas appartenu au collège apostolique. On s'est demandé la raison de cette particularité; l'explication proposée n'est qu'un ingénieux divertissement.

**IX. LES MOSAIQUES.** — Les mosaïques de Ravenne appartiennent à trois périodes d'art nettement distinctes : périodes romaine, gothique et byzantine. Leur ensemble compose un trésor d'art aujourd'hui unique au monde par sa magnificence et sa variété; il ne contient rien de médiocre, et on ne saurait exagérer son importance dans l'histoire de l'archéologie et de l'art chrétiens. Un développement artistique libre de ses moyens, original, exceptionnellement conservé, multipliant ses productions avec une profusion somptueuse, fait de Ravenne l'expression la plus achevée, en Occident, de l'art oriental. « Nulle part enfin, mieux qu'à Ravenne, on ne peut se rendre compte dans le détail des procédés qu'employa cet art si particulier et si savant de la mosaïque. La merveilleuse gamme des couleurs dont disposent ces artistes, l'habileté avec laquelle ils combinent les pâtes de verre colorées, la richesse croissante des matières dont ils font usage, mêlant les plaques de nacre aux cubes d'argent et d'or, la science avec laquelle ils savent, par des cubes de dimensions inégales, dégrader les tons ou faire chanter les harmonies, la technique différente enfin des temps

et des maîtres divers, tout cela apparaît à Ravenne en une éclatante lumière. »

Nous avons donné déjà (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 192-197) le pitoyable inventaire des mosaïques détruites ou disparues; ce qui subsiste suffit heureusement à retenir et à satisfaire l'attention et l'admiration.

Peu de temps avant sa mort, l'impératrice Placidie (Galla Placidia) se fit ériger un mausolée sous le patronage des saints Nazaire et Celse. C'est une petite chapelle que nous avons décrite (voir t. VI), en forme de croix grecque, longue de 15 mètres, large de 13, couverte par une voûte cintrée. Au premier coup d'œil, on est enveloppé par le charme doux de la couleur qui agit seule en l'absence d'une inspiration bien évidente, et c'est là comme un trait d'ultime ressemblance avec l'apparent désordre des fresques catacombales. L'attention ne sait trop où se fixer dans cet ensemble trop uniformément agréable et, pour ainsi dire, neutre. Peu à peu la réflexion fait saisir la conception de l'œuvre totale. A la voûte, au centre, une croix d'or dans un semis d'étoiles avec les symboles des évangélistes aux angles; viennent ensuite les apôtres et le martyr saint Laurent en grande vénération à Ravenne, mais tout cela ne s'impose pas clairement.

Aussi le thème symbolique paraît-il subordonné à l'effet général décoratif. Ici la compensation est complète. Rien de plus habilement conçu que la disposition des figures d'apôtres et des compositions, comme le saint Laurent et le bon Pasteur, parmi des symboles floraux et décoratifs qui n'arrêtent pas l'attention : cerfs qui s'abreuvent à la source de vie, colombes qui boivent à la coupe eucharistique. Des vignes enroulent leurs volutes souples et élégantes. Un fond bleu sombre ajoute à l'éclat des figures, et des ornements son reflet velouté semblable à celui du ciel de quelque terre lointaine. Au-dessus de la porte, une mosaïque d'un art consommé montre l'art ravennate atteignant la perfection dès l'heure même de ses débuts. Dans un paysage dégagé de la niaiserie des peintures campaniennes ou alexandrines, le bon Pasteur se repose à la fraîcheur parmi son troupeau. « Jeune, imberbe, couronné d'un large nimbe, il est assis parmi les roches semées de fleurs et d'arbrisseaux. Ce n'est plus le pâtre populaire des catacombes, rapportant sur ses épaules la brebis égarée; c'est un jeune roi bienveillant et noble, vêtu d'un manteau de pourpre à plis nombreux et s'appuyant sur la croix qui remplace la houlette. Les brebis le regardent et cherchent ses caresses; et le sentiment chrétien donne un charme exquis à cette scène dont tous les détails, le paysage varié, le modelé des chairs et la souplesse des draperies, peuvent soutenir la comparaison avec les meilleures œuvres de l'antiquité ».

Les mosaïques ravennates de la période gothique font de l'église dédiée à Saint-Apollinaire-Neuf un des édifices chrétiens les plus somptueux et les plus admirables, surtout depuis les additions dues à la période byzantine de la décoration. L'œuvre soulève un immense intérêt. Une série de petits tableaux d'inspiration évangélique compose un cycle dont la valeur, pour être exactement appréciée, demanderait à être rapproché de celui qui décore la nef centrale de Sainte-Marie-Majeure (voir *Dictionn.*, t. X, à ce nom).

« A Saint-Apollinaire-Neuf, disait Ch. Bayet <sup>4</sup>, la décoration présente, comme à Saint-Vital, un caractère complexe. Au-dessus des deux grandes processions de saints et de saintes, se trouvent des figures isolées de saints ou de prophètes, plus haut encore des sujets

<sup>1</sup> G. de Jerphanion, *Quels sont les douze apôtres dans l'icographie chrétienne?* dans *Recherches de science religieuse*, t. XI, 1920, p. 362; Le même, *Contribution à l'histoire du sacramentaire léonien. Son influence sur un monument de*

*Ravenne*, dans *ibid.*, t. XXVI, 1936, p. 364-366. — <sup>2</sup> Ch. Diehl, *Ravenne*, in-8°, Paris, 1903, p. 9. — <sup>3</sup> A. Pérat, *Archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1892, p. 225-226. — <sup>4</sup> Ch. Bayet, *op. cit.*, p. 99.

empruntés à la vie du Christ. Là, les traditions de la période antérieure reparaissent avec une singulière énergie : le Christ reprend cette figure jeune d'un type indécis, qu'on lui donnait autrefois, et plusieurs scènes choisies parmi les anciens sujets sont traitées de la même façon. Il serait trop long d'examiner ici séparément chacune des parties de cette riche série de tableaux; mais, pour prendre quelques exemples, la guérison du paralytique, la résurrection de Lazare, le Christ et la Samaritaine semblent comme de lidèles copies des fresques ou des sarcophages anciens. Ces mosaïques ajouteraient ainsi tout un ensemble de témoignages nouveaux à ceux qui démontrent l'unité de l'art chrétien primitif en Orient et en Occident. Par ce scrupule qui est aussi fort significatif, l'artiste, tout en reproduisant plusieurs épisodes de la Passion, a évité le plus douloureux de tous, la Crucifixion; ce sentiment de pieuse réserve s'effacera bientôt. »

A cette époque les fonds d'or ont, à Ravenne, remplacé les fonds bleus et changé considérablement les conditions décoratives; néanmoins la science de la composition n'a pas faibli, les expressions et les attitudes demeurent aussi justes et aussi linement observées que par le passé; par contre le coloris a perdu de son éclat et la science de la perspective n'a fait aucun progrès. En somme, la mosaïque de l'époque gothique marque un pas décisif pour s'éloigner du symbolisme primitif et se rapprocher du naturalisme byzantin.

Les mosaïques moins complètes et assez détériorées de Saint-Apollinaire-in-Classa nous offrent un autre exemple notable de ces hésitations qui marquent les œuvres d'une époque de transition entre deux systèmes symboliques. Dans l'abside, au-dessus d'une figure de saint Apollinaire, se dresse un large médaillon contenant sur un semis d'étoile une croix gemmée. Le paysage s'étend et se modifie peu à peu pour aboutir à la scène de la transfiguration, mais en esquivant la représentation du Sauveur.

A Ravenne, l'influence byzantine était si solidement établie que la domination des rois ostrogoths ne parvint pas à l'ébranler; toutefois ce ne fut qu'à partir de l'établissement de l'exarchat byzantin que cette influence régna exclusivement. On n'en peut rencontrer de plus complète expression que dans l'église Saint-Vital, commencée sous l'épiscopat d'Ecclésius (524-544) et terminée sous celui de Maximien, en 547. Celui-ci évoque le souvenir du tableau resplendissant où il retient l'attention à l'égal de Justinien entouré de ses ministres et de ses gardes et de Théodora environnée de sa cour. Ce sont d'inoubliables visions.

Non moins importante est la mosaïque du fond de l'abside qui nous montre le Christ siégeant sur le globe entre deux anges, un martyr et un évêque. Le Sauveur y est représenté presque adolescent, imberbe, la chevelure abondante, les traits expressifs et non sans beauté.

Les mosaïques de Saint-Apollinaire-Neuf à Ravenne ne sont pas moins précieuses que celles de Saint-Vital pour l'étude de la mosaïque à l'époque byzantine. Sur une des parois, nous voyons la vue de la ville et du port de Ravenne, le palais de Théodoric, des remparts, des vaisseaux. Au-dessous, des processions, de longues théories de saintes et de saints qui nous aident à mesurer la distance qui nous sépare des œuvres analogues de l'art classique. Au rythme savant qui groupait toutes les différentes figures dans l'harmonie de l'ensemble s'est déjà substituée la symétrie implacable qui réduit toutes ces figures à la monotonie d'un type

immuable. On devine l'incapacité grandissante et on peut pressentir les maladroites et les ignorances qui vont suivre.

L'importance exceptionnelle des mosaïques de Ravenne au triple point de vue de l'histoire, de l'iconographie et de l'art, a été reconnue et proclamée dès les premiers temps du Moyen Âge. La première marque d'admiration qu'elles aient provoquée remonte à Charlemagne qui prit tant de plaisir à les admirer qu'il sollicita du pape Hadrien I<sup>er</sup> l'autorisation de les emporter<sup>1</sup>.

Un contemporain de Charlemagne, le chroniqueur Agnellus, dans son *Liber pontificalis*, écrit vers 841, a étudié attentivement les mosaïques de sa ville natale. Il a notamment examiné avec le plus grand soin les portraits d'archevêques peints ou incrustés dans les basiliques de Ravenne, et s'en est servi pour reconstituer la physionomie des prélats dont il écrivait la biographie. Les notes sur le caractère et l'extérieur de ses héros commencent avec saint Probus (141-174). Il nous apprend que ce prélat était *mitis et pius, elarus in specie, fulgidus in opere*. Mais ces termes sont trop vagues pour qu'on ne soit pas tenté de contester l'existence d'un portrait authentique du personnage. Pour saint Probianus (351-361), les détails sont déjà plus précis : *Pinguis divina gratia et speciosus forma, deerepilius ætate, gravis corpore, hilari vultu*. A partir de ce moment<sup>2</sup>, il devient de plus en plus évident que le chroniqueur a eu sous les yeux de véritables portraits. Il ne tardera d'ailleurs pas à le déclarer. Avec saint Liberius (374-378) on retombe, mais pour un instant seulement, dans le vague : *Pulcher fuit in forma, elarior in sensu*. Pour saint Ursus par contre, les descriptions sont déjà d'une netteté qui ne laisse rien à désirer : *Tensans et pulehran habuit faciem, modice calvus fuit*. Il en est de même de son successeur saint Pierre dont on lit : *Tenui corpore, proera statura, macilentus effigie, prolixam habens barbam*. Dans la biographie de saint Exuperantius, le chroniqueur nous fait la déclaration suivante : *De illorum (episcoporum) effigie si forte cogitator fuerit inter vos, quomodo scire polui, sciatis quod me pictura doeuil, quia scinper fiebant imagines suis temporibus ad illorum similitudinem*. Il renouvelle cette déclaration à propos de l'archevêque Bonus. Nous nous contenterons de mentionner les portraits de saint Jean, *mediocris corpore, tenuis faeie, maceratus jejuniis*, de saint Pierre Chrysologue, *pulcher aspectu, delectabilis forma*, de saint Victor (539-546), *pulehra fuit faeie et alari vultu*, pour arriver à l'esquisse du premier archevêque, saint Maximien. Ici le portrait original existe encore et nous permet de contrôler l'exactitude de la description d'Agnellus qui le dépeint ainsi : *Longæva statura, tenui corpore, macilentus in faeie, calvus capite, modicos habuit capillos, oculos glaucos, et omni gratia decoratus*. Sauf ce dernier trait, qui est empreint d'exagération, on ne saurait reprendre un seul mot à l'analyse donnée par Agnellus du merveilleux portrait conservé à Saint-Vital. On voit par ces citations de quel secours le *Liber pontificalis* de Ravenne peut être pour servir à l'étude des monuments de cette ville.

Un écrivain postérieur, l'auteur du *Tractatus ædificationis et constructionis ecclesie sancti Johannis Evangeliste de Ravenne*, ne témoigne pas moins d'intérêt aux mosaïques ravennates. Il décrit en détail celles dont Galla Placidia avait fait orner l'église Saint-Jean l'Évangéliste<sup>3</sup>.

La Renaissance, loin de dédaigner ces glorieux restes de l'art chrétien primitif, en proclama hautement

<sup>1</sup> Labbe, *Concilia*, t. VIII, col. 533. — <sup>2</sup> Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 52, dit que saint Ursus serait le premier archevêque dont Agnellus aurait emprunté

le portrait à une mosaïque; le renseignement paraît sujet à caution. — <sup>3</sup> Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. I, 2<sup>e</sup> part., p. 570.

l'importance. Un des champions les plus éminents de la rénovation littéraire et archéologique du xv<sup>e</sup> siècle, Ambroise le Camaldule, célébrait, dès 1433, la beauté du mausolée de Placidie, celle de Saint-Apollinaire-in-Classe, celle de Saint-Vital<sup>1</sup>. Quelques années plus tard, Desiderio Spreti (1414-1474) mettait au jour son *De amplitudine, eversione et restauratione urbis Ravennae* souvent réimprimé. La description des mosaïques occupe dans cet ouvrage une place considérable.

Le xv<sup>e</sup> siècle provoqua en faveur de l'étude des monuments de Ravenne un redoublement d'efforts. Il nous faut surtout citer l'ouvrage, aujourd'hui encore inappréciable, de Girolamo Rossi (Rubeus). Dans son *Historiarum ravennatum libri decem*<sup>2</sup>, il étudie avec le plus grand détail les mosaïques de sa ville natale. Grâce à ses descriptions, auxquelles sont jointes quelques gravures, il a été possible de reconstituer celles de ces compositions qui ont été détruites au cours du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle. Un contemporain de Rossi, Tomaso Tomai, accorde également une place aux mosaïques dans son *Historia di Ravenna*, mais ses informations sont loin d'offrir la même importance<sup>3</sup>.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, on n'a que trop souvent l'occasion de le constater, le sens de la critique monumentale s'érousse complètement. Pour l'archéologie chrétienne, cette période, si brillante dans d'autres branches de l'érudition, correspond à la plus entière décadence. Ciampini lui-même, le plus célèbre des antiquaires du siècle, l'auteur des *Vetera monumenta*, a l'œil si peu exercé qu'il lui arrive constamment de confondre les ouvrages du Moyen Age avec ceux des premiers siècles de l'Église et inversement. C'est à lui et à un ecclésiastique de Ravenne, Fabri, que nous devons les seuls travaux de quelque importance dont nos mosaïques aient été l'objet, dans *Le sacre memorie di Ravenna antica*, Venetiis, 1664; *Ravenna ricercata, ovvero compendio istorico delle cose piu notevoli dell' antica città di Ravenna*, Bologne, 1678.

Si le rôle du xvii<sup>e</sup> siècle est absolument nul en ce qui concerne l'étude des monuments de Ravenne, en revanche le grand mouvement archéologique du xix<sup>e</sup> siècle leur a singulièrement profité. Nommons Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments, depuis sa décadence au i<sup>e</sup> siècle jusqu'à son renouvellement au xvi<sup>e</sup> pour servir de suite à l'histoire de l'art chez les anciens*, in-fol., Paris, 1823; Al. Ferd. von Quast, *Die altchristliche Bauwerke von Ravenna, von v. bis zum iA. Jahrh., historisch geordnet und Abbildungen erläutert*, in-fol., Berlin, 1842; Parker, *Mosaic pictures in Rome and Ravenna*, in-8°, Oxford, 1866; Ralm, *Ravenna. Eine kunstgeschichtliche Studie*, in-8°, Leipzig, 1869; J.-P. Richter, *Die Mosaiken von Ravenna, Beitrag zu einer kritischen Geschichte der altchristlichen Malerei*, in-8°, Wien, 1878; X. Barbier, *Les mosaïques des églises de Ravenne*, dans *Revue de l'art chrétien*, IV<sup>e</sup> série, t. vii, 1896, p. 69; p. 73-86 : baptistère de la cathédrale; p. 177-188 : mausolée de Galla Placidia; p. 188-190 : palais de Théodoric; p. 275-284 : chapelle de l'archevêché; p. 284-291 : baptistère des ariens; p. 363-385 : Saint-Apollinaire-in-Classe; p. 459-484 : Saint-Apollinaire-Neuf; t. viii, 1897, p. 22-46 : Saint-Vital; p. 128-130 : Saint-Agathe; p. 130 : chapelle de Saint-Marc; p. 130-134 : Saint-Michel in Affricisco. Ce qu'il y a de plus utile dans ce travail c'est le renvoi aux planches d'ouvrages anciens relatives à chaque édifice: A. Marignan, *Louis Courajod*, in-8°, Paris, 1899, p. 36-54; De Rossi, *Mosaïques chrétiennes de Rome*, in-fol., 1872-1894, ne s'en est occupé que d'une manière incidente; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. iv, dessins au trait du P. Arth. Martin; Ricci, *Catalogo generale delle fotografie di tutti i monumenti antichi di Ravenna*, Ravenna, 1869; cf. *Congr. archéol. de France*, xxxviii<sup>e</sup>

session, 1871, p. 275-281; Ch. Diehl, *Ravenna, Études d'arch. byz.*, in-4°, Paris, 1886; *Ravenna*, in-8°, Paris, 1903; G. de Jerphanion, *Une ancienne reine de l'Adriatique, Ravenna*, dans *La voix des monuments*, in-8°, Paris, 1930, p. 78-95; M. Mesnard, *L'influence de l'iconographie romaine sur les mosaïques de Ravenne*, dans *Livista di archeologia cristiana*, t. v, 1928, p. 307-335.

Il en est des mosaïques de Ravenne comme de beaucoup d'autres vestiges archéologiques, on leur a prodigué les études savantes mais l'art s'est trouvé très en arrière de l'érudition. Ce n'est donc que par acquit de conscience que nous énumérons ici d'anciens ouvrages où l'illustration est détestable et parfois erronée; depuis quelques années la situation s'est améliorée. La plupart des anciens érudits italiens n'avaient pas même paru s'apercevoir que les mosaïques comprenaient des portions originales et des restaurations, parfois grossières, maladroites, qui dénaturaient la composition primitive. En 1898, C. Ricci prit la surintendance des monuments de Ravenne et débuta par le rétablissement des mosaïques de Saint-Apollinaire-Neuf, travail qui fut, par la suite, étendu aux autres mosaïques de Ravenne. Aidé de deux mosaïstes, il entreprit une publication en couleurs montrant au premier coup d'œil les portions originales et les parties restaurées. Les planches en grand format sont accompagnées d'un texte de moindres dimensions qui présente l'histoire de chaque mosaïque, la critique des documents, la discussion des opinions soutenues relativement à la chronologie. L'ouvrage est intitulé *Tavole storiche dei mosaici di Ravenna* (dessins de Alex. Arrazoni et de Joseph Zampiga). I. *Sepolero di Galla Placidia*, 11 p., 15 pl.; II. *Battistero della cattedrale*, 36 p., 22 pl.; III. *Battistero degli ariani*, 28 p., 5 pl. Roma, 1930-1932. Le principal intérêt consiste à montrer combien les mosaïques sont bien conservées dans l'ensemble au mausolée de Galla Placidia. Le baptistère des orthodoxes a subi d'importantes restaurations de Kibel en 1854-1861 et en 1861-1862. Dans la coupole, toute la partie supérieure de la scène du baptême du Christ a été refaite par Kibel et le geste de Baptiste reste discuté. Le baptistère des ariens est d'une meilleure conservation. Enfin, il faut mentionner aussi la publication de J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken und Malereien der kirchlichen Bauten vom IV-XVII. Jahrhundert*.

X. MAUSOLÉE DE GALLA PLACIDIA. — Voir *Dictionn.*, t. vi, col. 248-275. Une construction de la première moitié du v<sup>e</sup> siècle, en forme de croix latine, située entre Saint-Vital et Sainte-Croix, contenant trois sarcophages placés dans les branches de la croix et qui sont réputés avoir contenu les restes de Galla Placidia, de son second mari Constance III et de son frère Honorius ou bien de son fils Valentinien III. Tout cela est invérifiable. En ce qui regarde l'impératrice, elle mourut à Rome, le 27 novembre 450, et on n'a aucun indice que son corps ait été transporté à Ravenne, dont son souvenir est inséparable. Elle y avait déployé une grande activité, élevé peut-être une première basilique à saint Vital, enrichi des monastères et fait construire dans celui de Saint-Nazaire le mausolée qu'elle se destinait, au dire d'Agnellus qui n'affirme pas. Ce n'est que beaucoup plus tard, à la fin du xiii<sup>e</sup> et au xiv<sup>e</sup> siècle que le récit s'autorise de monuments : trois sarcophages d'abord dignes de recevoir des dépouilles impériales, deux autres plus simples où peuvent prendre place les corps des père et mère nourriciers des enfants de Placidia.

Celle-ci reposait dans le plus grand de tous, encore

<sup>1</sup> *Epistolæ*, édit. Mehus, I. VIII, ep. LII, p. 421. — <sup>2</sup> Venetiis, 1572, 1589, 1590, 1603, réimprimé dans le *Thesaurus* de Grævius, t. vii. — <sup>3</sup> In-8°, Ravenne, 1580, p. 23, 29, etc.

visible par une fente, disait-on, et assise sur un trône en bois de cyprès. Au mois de mai les pèlerins affluaient et gagnaient à cette visite huit années d'indulgence. Les plus fervents élevaient leurs prétentions jusqu'aux miracles et on les entretenait dans cet espoir en leur racontant comment en l'année 1346, au mois de mai précisément, une jeune fille y recouvra la santé et sa mère offrit à l'abbé de Saint-Vital le poids de cire de la miraculée, vêtements et bijoux compris, soit 97 livres.

Aux pèlerins, on contait encore l'histoire de l'impératrice momifiée et assise, malheureusement la fente avait été bouchée et voici qu'en 1577, toujours au mois de mai, des enfants enlevèrent le plâtre, introduisirent une lumière et les voiles, la chaise de cyprès, le squelette brûlèrent. L'abbé de Saint-Vital fit desceller le couvercle, mais quand ce fut achevé l'incendie avait fait son œuvre et Girolamo Rossi ne vit que des ossements et un crâne qu'il admira fort, on ne sait pourquoi. Tout n'a pas péri, heureusement; le mausolée nous reste.

Nous avons dit la place qui lui appartient parmi les protecteurs de l'art et du goût (voir *Dictionn.*, t. VI), et c'est principalement à Ravenne que, par ses dons, son souvenir s'est conservé. Rien ne subsiste du somptueux palais qu'elle s'était fait construire, « les Lauriers », et de ses autres libéralités, que le mausolée en question.

Nous l'avons déjà décrit (t. VI, col. 266-274) et nous rappellerons seulement qu'il semble destiné à la glorification de la croix qui se montre au sommet de la coupole, entre les mains du bon Pasteur, sur l'épaule de saint Laurent, et parmi les bordures comme sous les voûtes des bras du transept.

La coupole (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3019, fig. 1050) est semée de huit cents étoiles d'or à huit rais chacune, disposées en cercles concentriques, plus petites au sommet que dans les retombées de la voûte, afin d'aider à la perspective. Au centre, une croix latine en or, dont le pied est tourné vers l'Orient. Aux angles, sur les retombées, les symboles des évangélistes posés sur de légères nuées. Chaque figure est vue de trois quarts, sans nimbe et avec les ailes de profil (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 265, fig. 4854). La coupole pose sur un tambour dont les quatre côtés présentent chacun deux apôtres séparés par une fenêtre (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 265, fig. 4854, 4855, 4857). Sur la face orientale, les apôtres Pierre et Paul, conformes au type iconique connu, en outre saint Pierre tenant une clef (voir *Dictionn.*, t. VI, fig. 4857), ils lèvent les regards vers la croix de la coupole. Les autres apôtres sont représentés de trois quarts ou de face. Tous sont chaussés de sandales, vêtus de la tunique blanche rehaussée de *clavi* et du manteau orné des lettres H ou I. Tous étendent la main droite à leur droite sauf saint Paul dont le bras droit passe devant le corps.

Au-dessus de chaque groupe de deux apôtres se développe une sorte de coquille, du sommet de laquelle pendent en festons trois rangs de perles. Le bord supérieur de la coque est à redans et semble formé d'ailes repliées les unes sur les autres, le motif décoratif central formant une tête d'oiseau.

Au-dessous de chaque fenêtre une coupe à laquelle deux colombes se désaltèrent ou vont se désaltérer, à moins que l'eau n'en retombe en cascade. Le sol vert s'adoucit peu à peu jusqu'à se fondre dans le bleu indigo qui forme la tonalité générale de la décoration.

Les bras du transept sont décorés symétriquement par des enroulements d'acanthes, entre lesquels deux cerfs se penchent vers un petit bassin entouré d'herbes. C'est l'interprétation facile à saisir du psaume XLII (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 269, fig. 4856). Les voûtes de ces bras ont pour motif central le monogramme du Christ, flanqué des lettres A et  $\omega$  et quatre petits personnages, deux de chaque côté, perdus dans des volutes de pampres et qui pourraient être les quatre apôtres qui n'avaient pas trouvé place sur les faces du tambour (voir t. VI, col. 269, fig. 4856).

Le bras septentrional de la chapelle, face à l'entrée est orné d'une composition qui a fait l'objet de longues discussions (voir *Dictionn.*, t. II, col. 895, fig. 1557). Nous nous sommes prononcé, il y a plus de trente ans, pour l'opinion qui paraît avoir prévalu aujourd'hui. Voici d'abord la description. Dans un arc, sous la fenêtre qui en occupe le centre se dresse un gril aux pieds garnis de rondelles verticales<sup>1</sup> entre lesquels se tordent des flammes. A gauche, une armoire ouverte, au fronton triangulaire, laissant voir à l'intérieur quatre livres posés à plat sur des rayons (c'est l'ancienne méthode) et sur lesquels on lit :

M A R C V S L V C A S  
M A T T E V S I O A N N  
E S

A gauche, un adulte vêtu d'un manteau dont les plis semblent agités par un vent violent, il est nimbé, marche à grands pas, porte sur l'épaule droite la haste d'une longue croix et tient de la main gauche un livre ouvert.

Les interprétations n'ont pas fait défaut. On a proposé d'y voir un ange traversant le ciel au pas accéléré pour venir menacer des flammes éternelles les impies qui n'adopteront pas l'Évangile dont les exemplaires sont soigneusement rangés dans une armoire. C'est inepte<sup>2</sup>. On a avancé que « dans cette figure nimbee et ardente, on s'accorde généralement à cause du gril, instrument de son martyre, à reconnaître saint Laurent; mais, si ingénieuse que soit cette hypothèse, on ne saurait l'accepter sans quelques réserves, et peut-être faut-il jusqu'à nouvel ordre se résigner à ignorer le nom de ce saint qui semble surtout préoccupé de brûler le livre, sans doute hérétique, qu'il tient en sa main<sup>3</sup> ». C'est timide. On a imaginé y voir le Christ venant juger le monde par la croix et lui montrant les flammes de l'enfer. C'est fantaisiste<sup>4</sup>. Enfin on a soutenu que c'est saint Laurent et nous en dirons la raison.

Pour y voir le Christ ou un ange venant brûler les livres pervers des manichéens, on a dit qu'à l'époque où le mausolée fut construit et décoré, avant 450, sous le pontificat de saint Léon le Grand, ce pape fit la chasse aux sectateurs de Mani et, en 443, *plurimos manicheos de secretis suis erulos et oculis totius Ecclesie publicatos, omnes dogmatis sui turpitudinem et damnare fecit et prodere, incensis eorum codicibus, quorum magna moles fuerant intercepte*<sup>5</sup>. C'est là une affaire de gens d'Église. Il est vrai qu'une loi promulguée deux ans plus tard, en 445, inflige aux manichéens la peine édictée contre les sacrilèges<sup>6</sup>, et qui était la peine de mort, mais ceci n'a plus de rapport avec la mosaïque où il n'est question que de livres. Il est vrai que dans l'armoire ouverte nous voyons les quatre évangiles et les manichéens ne se privaient pas de les interpoler, dit-on. Mais ceci dépasse le texte de la lettre écrite par saint Léon à l'évêque Turibius, dans laquelle on

<sup>1</sup> Tout simplement des roulettes qui permettaient de le déplacer. — <sup>2</sup> E. Bottini Massa, *I mosaici di Gallo Placidia a Ravenna*, Forlì, 1811. — <sup>3</sup> Ch. Diehl, *Ravenne*, Paris, 1903, p. 32. — <sup>4</sup> F. Filippini, *Il valore simbolico dei mosaici del*

*mausoleo di Galla Placidia*, dans *Bollettino d'arte della educazione nazionale*, 1931, p. 367-375. Cf. S. Muratori, dans *Felix Ravenna*, 1931, p. 65-68. — <sup>5</sup> Prosper d'Aquitaine, *Chronicon*. — <sup>6</sup> P. L., t. LIV, col. 622.

lit : *Apocryphæ autem litteræ, quæ sub nominibus apostolorum mullorum habent seminarium falsitatum... Quamvis sint in illis quædam quæ videntur speciem habere pietatis, nunquam tamen vacuæ sunt venenis*<sup>1</sup>. Aucune désignation des évangiles canoniques, mais bien d'écrits apocryphes mis sous des noms d'apôtres, et ce sont ces *apocryphæ scripturæ* qui sont *non solum interdicendæ, sed etiã penitus auferendæ atque ignibus concremandæ*<sup>2</sup>. Mais dans un *sermo 1<sup>er</sup> in Epiphaniã*, nous lisons, en effet, que les Écritures ont été interpolées par ces mécréants : *Apostolicas paginas, quædam auferendo, quædam inserendo, violaverant manichæi*<sup>3</sup>. D'où on semble pouvoir conclure que « replacée dans l'ambiance de ces événements, la scène s'interprétera à merveille. D'un côté, les écrits coupables et perversificateurs qu'un saint personnage va détruire radicalement par le feu, et, en opposition, les Écritures authentiques, à l'enseignement desquelles, purgées des altérations déformantes, il faut revenir<sup>4</sup>. »

Reste à identifier le personnage. D'après le type iconographique, ce n'est ni saint Pierre ni saint Paul; si on veut y voir saint Léon on se jette en plein arbitraire; on a une première raison de s'en tenir à saint Laurent dont le supplice est évoqué par le gril caractéristique, par la croix portée sur l'épaule droite, par la présence des Évangiles mis à sa portée et à la lecture desquels, en sa qualité de diacre, il était préposé comme à sa fonction essentielle, car les diacres au v<sup>e</sup> siècle n'étaient plus uniquement préposés à l'administration des biens de l'Église et au service des pauvres. Le témoignage de Sozomène, contemporain de Galla Placidia, nous apprend qu'en Orient un prêtre ou un diacre faisait la lecture liturgique de l'Évangile<sup>5</sup>. En était-il de même en Occident? A ce sujet on a proposé une ingénieuse explication. Saint Jérôme écrit à Sabinien : *Evangelium Christi quasi diaconus lectitabas*<sup>6</sup>. Ceci se passait, il est vrai, à Bethléem, en Orient, mais dans une cérémonie où les saints offices furent célébrés en langues diverses et probablement suivant différents rites.

« Comme Sabinianus, qui porte un nom latin, avait été ordonné en Italie et probablement même à Rome ou dans une grande ville telle que Milan, d'après un autre passage de cette même lettre cXLVII, on doit admettre que cette indication de Jérôme vaut pour l'Italie du iv<sup>e</sup> siècle. En Afrique, il est vrai, on voit que l'usage plus ancien de la lecture faite par les lecteurs se conservait encore au temps de saint Augustin<sup>7</sup>, de même en Espagne vers l'an 400<sup>8</sup>. Mais, pour la Gaule, un canon du concile de Vaison, en 529<sup>9</sup>, laisse entendre que la lecture évangélique était la fonction traditionnelle des diacres, ce qui semble autoriser à lui attribuer au moins un siècle d'existence. La liturgie gallicane et la liturgie romaine coïncident donc sur ce point et nous ne saurions être surpris qu'elles aient inspiré l'auteur d'une mosaïque de Ravenne exécutée vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle.

« Si on ajoute encore à ceci ce détail, qui a son prix, qu'il résulte d'un sermon de saint Augustin<sup>10</sup> que le culte de saint Laurent était en grand honneur à Ravenne, où lui avait été élevée une basilique, peut-être jugera-t-on qu'il n'y a plus lieu de douter de l'interprétation de la mosaïque du mausolée de Placidie qui est, dès le premier abord, la plus naturelle et en faveur de laquelle, malgré la séduction d'arguments contraires capable d'impressionner un instant, convergent, en définitive, les données les plus décisives<sup>11</sup>. »

Nous en venons à la mosaïque placée au-dessus de la porte d'entrée (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 273, fig. 4858; t. XIII, col. 2337, fig. 9898) et qui représente le bon Pasteur dans un paysage de rochers et d'arbustes où sont disséminées dix brebis, les unes couchées, les autres debout. Jésus assis sur un rocher, jeune, imberbe, nimbé, les pieds croisés, le bras gauche appuyé sur une croix, et flattant de la main droite le museau d'une brebis. Le vêtement du pasteur consiste en une tunique pourpre aux larges *clavi*, un manteau jeté sur l'épaule, enveloppant le corps, passant sur les jambes et tombant jusqu'à terre. Au premier plan, une série de crevasses semble indiquer que la scène est située au sommet d'une montagne. Toutes les brebis, sauf celle qui caresse le bon Pasteur, ont le corps tourné vers l'extérieur et détournent la tête afin de le regarder. Il n'est pas nécessaire d'insister sur la beauté de cette composition, sa noblesse et la place qu'elle tient dans l'art chrétien.

La brebis couchée à gauche a été refaite entièrement à l'exception de la tête<sup>12</sup>; les pattes et la queue de la brebis voisine, les pieds et le bas de la tunique du Pasteur sont également refaits ainsi que la moitié des crevasses.

L'énumération des notices et ouvrages consacrés à ce monument rendrait peu de services, un très grand nombre de ces écrits sont dépourvus d'intérêt. Nous avons donné déjà une liste détaillée des meilleures reproductions, en plus de celles qui sont disséminées dans le *Dictionnaire* (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 197-198, ad 1<sup>er</sup>). Ici nous mentionnerons, comme pour les monuments ravennates qui vont suivre, quelques publications modernes ou récentes qui contiennent de bonnes reproductions.

*Bibl.* — Ch. Diehl, *Les villes d'art célèbres. Ravenne*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1903, p. 25-33; J. Kurth, *Die Wandmosaiken von Ravenna*, in-8<sup>o</sup>, München, 1912, p. 44-64, pl. IX-XIV; W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, in-4<sup>o</sup>, Augsburg, 1926, pl. XXXIX, fig. 84-85; E. Josi, *Intorno al sepolcro di Galla Placidia*, dans *Studi romani*, t. I, 1913, p. 338-340; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, in-4<sup>o</sup>, Paris, 1932, t. I, pl. cxv; C. Ricci, *Il mausoleo di Galla Placidia in Ravenna*, in-4<sup>o</sup>, Roma, 1914, et dans *Bollettino d'arte del ministero della p. istruzione*, 1913, p. 389-418, 429-444; 1914, p. 1-22, 141-174; le même, *Ravenna*, in-8<sup>o</sup>, Bergamo, 1902, p. 10-11; M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IV<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle*, in-4<sup>o</sup>, Genève, 1924, p. 91-96, fig. 103-109; J. Wilpert, *Die römische Mosaiken*, t. III, pl. XLVIII-LII; O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, in-4<sup>o</sup>, Berlin, 1922, pl. XX, n. 2, fig. 310, 320; C. Ricci, *Tavole storiche dei mosaici di Ravenna*, I. *Galla Placidia*, 11 p., 15 pl., 1930-1932.

XI. BAPTISTÈRE DES ORTHODOXES. — Voir *Dictionn.*, t. XII, col. 198-205; cf. t. II, col. 436 et fig. 1347, légende à corriger. Ce baptistère est tout voisin de la cathédrale, il est désigné sous le vocable de Saint-Jean-des-Fonts ou des orthodoxes et parfois *baptisterium Ursianum*; il passe pour être une ancienne salle de thermes qui reçut de l'archevêque Néon sa destination nouvelle. Nous en avons donné ailleurs le plan (*Dictionn.*, t. II, col. 427) d'après Isabelle, et la vue, fig. 1347; enfin t. XII, col. 184, une vue intérieure en pl. hors texte. On trouvera la mosaïque de la coupole au t. V, pl. hors texte, col. 672 et la mosaïque centrale représentant le baptême de Jésus, au t. II, col. 361, fig. 1295; enfin t. II, col. 1509, fig. 1809, une encoi-

<sup>1</sup> P. L., t. LIV, col. 688. — <sup>2</sup> P. L., t. LIV, col. 687. —

<sup>3</sup> P. L., t. LIV, col. 248. — <sup>4</sup> J. Zeiller, *Sur une mosaïque du mausolée de Galla Placidia, à Ravenne*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inser.*, 1934, p. 48. —

<sup>5</sup> *Hist. eccl.*, I, VII, c. IX. — <sup>6</sup> P. L., t. XXII, col. 1200. —

<sup>7</sup> *Serm.*, LXVI, 1, P. L., t. XXXVIII, col. 433. — <sup>8</sup> *Conc. Tolet. I*, can. 2, 4. — <sup>9</sup> Can. 2. — <sup>10</sup> *Serm.*, CCCXXII, P. L., t. XXXVIII, col. 1144. — <sup>11</sup> J. Zeiller, *op. cit.*, p. 52-53. — <sup>12</sup> Jadis couchée (voir Ciampini), refaite et mise debout, elle a été rétablie en 1902 dans sa posture primitive.

gnure. La description donnée au t. XII, col. 198-205 et la fig. 8500 peuvent suffire.

*Bibl.* — Ch. Diehl, *Ravenna*, p. 35-40; J. Kurth, *Die Wandmosaiken von Ravenna*, p. 65-81, pl. xv; W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, pl. XL1, fig. 87; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. 1, pl. cxxxix, cxxxvi, cxxxvii; A. Venturi, *Storia*, t. 1, p. 126, fig. 114, 115; Van Berchem et Clouzot, *Mosaïques*, p. 97-102, lig. 110-113; Wilpert, *Die röm. Mosaiken*, t. III, pl. LXXVIII-LXXXII; cf. *Revue de l'art chrétien*, 1883, p. 573-578; *Revue critique*, 1878, p. 314; C. Sangiorgi, *Il battistero della basilica Ursiana di Ravenna*, in-8°, Ravenna, 1900; J. Ficker, *Der Bildschmuck der Baptisterrum Ursianum in Ravenna*, dans *Byzantinische-Neugriechische Jahrbüchen*, t. II, 1921, p. 319-328; C. Ricci, *Tavole storiche dei mosaici di Ravenna*, fasc. 2, *Battistero della cattedrale*, 1930-1932, 36 p., 22 pl.

XII. LA BASILIQUE URSIENNE. — La basilique monumentale à cinq nefs élevée par l'évêque Ursus pendant la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle, et qui était la première grande église chrétienne construite à Ravenne, fut complètement détruite lorsque Jean-François Buonamici édifia ce qu'on appelle aujourd'hui le dôme. C. Ricci s'est servi de la notice d'Agnellus dans le *Liber pontificalis*, des descriptions partielles, des plans et dessins antérieurs à la démolition, de quelques vestiges épargnés de la décoration architectonique intérieure, particulièrement de chapiteaux de colonnes, pour reconstituer l'aspect et la disposition primitifs de l'édifice. On ne saurait contester à Ursus le mérite d'en avoir été le fondateur pendant la durée de son long épiscopat. Les noms d'Eusébe et Paul, de Statius et Étienne mis par Agnellus en connexion avec la fondation de la basilique, indiquent très probablement des artistes employés à l'œuvre décorative. A quelqu'un d'entre eux appartenait peut-être les quatre chapiteaux conservés de nos jours au musée de l'archevêché. A l'intérieur, on comptait quatre files de quatorze colonnes chacune, en tout cinquante-six.

On conserve du passé des colonnes, un campanile rond et une crypte; en outre deux sarcophages chrétiens et la chaire épiscopale de l'archevêque Maximien dans la sacristie (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2783-2798, fig. 7829-7841).

*Bibl.* — C. Ricci, *L'antico duomo di Ravenna*, dans *Felix Ravenna*, nouv. sér., 2, 1931, p. 7-32.

XIII. ÉGLISE SAINTE-CROIX. — La construction de cette petite église est attribuée à Galla Placidia; elle subit une restauration complète en 1716, où la décoration en mosaïque fut entièrement sacrifiée. On ne sait à peu près rien sur elle. D'après le *Times* du 2 septembre 1927 des fouilles conduites par M. di Pietro derrière cette église auraient rendu au jour les restes du palais d'Honorius et de Galla Placidia, palais qui semble avoir été d'une grande magnificence, et du baptistère de la famille impériale.

*Bibl.* — J. Kurth, *Die Wandmosaiken von Ravenna*, 1912, p. 85; P. di Pietro, *Ravenna sepolta. Per la zona archeologica a Ravenna e a Classe*, in-8°, Ravenna, 1927.

XIV. CHAPELLE DU PALAIS ARCHIÉPISCOPAL. — Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2419, fig. 6209; t. XII, col. 205-206, fig. 8501-8507. Cette chapelle est située au premier étage du palais archiépiscopal; elle a été depuis peu de temps identifiée avec le *monasterium sancti Andree* fondé par Pierre II (494-519)<sup>1</sup>. Nous avons donné la voûte d'arête (t. XII, col. 201, fig. 8501) qui nous dispense d'entrer dans plus de détails. La mosaïque porte la trace de nombreuses restaurations.

Nous avons donné (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2419, fig. 6208) le Christ debout, vu de face, imberbe, por-

tant la croix en bataille et tenant un livre ouvert. Toute la partie inférieure du corps est refaite: on lui a donné une longue jupe plissée qui est une fâcheuse innovation. J. Wilpert suppose que le Sauveur devait être représenté — par analogie avec ce qui se voit au baptistère des orthodoxes — écrasant le lion et le serpent (Ps., xci, 13). D'après cela on a exécuté une restauration en peinture. D'après C. Ricci, on aurait retrouvé, à l'angle inférieur gauche, l'arrière-train d'un lion en mosaïque. On peut se reporter à la reproduction donnée par H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, pl. cxxxviii-cxxxix. On a retrouvé des restes d'une mosaïque originale avec quelques lettres qui prouvent que les restaurateurs du XVII<sup>e</sup> siècle avaient débaptisé deux saints sur trois: Polycarpe en Sébastien et Côme en Fabien. En 1914 on leur a rendu leur identité. De la mosaïque originale, il ne reste rien dans les têtes, très peu de chose dans le fond et dans la bordure à droite (*ibid.*, t. II, pl. cxxxix a).

XV. SAINT-APOLLINAIRE-NEUF. — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2827, fig. 947; col. 2831, fig. 950; col. 2833, fig. 951; t. I, col. 2829, fig. 948; col. 2931, fig. 949; t. II, col. 1809, fig. 1988; col. 3045, fig. 2339; t. III, col. 377, fig. 2484; t. VII, col. 2417, fig. 6206; t. VIII, col. 269, fig. 6398; t. XI, col. 235, fig. 7900; t. XII, col. 1249, fig. 8847; t. XIII, col. 1625, fig. 9724<sup>2</sup>.

Cette basilique fut construite par le roi arien Théodoric († 526) qui la dédia à Jésus-Christ Sauveur. Quelques années plus tard, l'archevêque Agnellus (556-569) la rendit au culte catholique et fut nommée Saint-Martin au Ciel-d'or; ce ne fut que trois ou quatre siècles plus tard environ qu'elle prit le vocable de Saint-Apollinaire, probablement à l'occasion du transfert des reliques rapportées de la basilique de Classe. Cette basilique peut être considérée parmi les témoins exceptionnellement conservés de l'ancien art chrétien. L'abside a perdu sa décoration, la nef au contraire l'a conservée du sommet des arcades jusqu'au faite.

Les mosaïques forment trois zones distinctes. La zone inférieure se compose de vingt-six scènes évangéliques, treize de chaque côté. Chaque composition est séparée de ses voisines par une conque surmontée d'une croix entre deux colombes. La zone intermédiaire, celle des fenêtres, compte seize figures en pied: prophètes ou écrivains inspirés. La zone inférieure voit se dérouler une double procession: à gauche, le port de Classis (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2831, fig. 950) d'où vingt-deux vierges, à la suite des rois mages, se dirigent vers le trône de la vierge Marie; à droite, le palais de Théodoric (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2833, fig. 951) d'où vingt-six martyrs s'avancent vers le Christ (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2931, fig. 950; col. 2833, fig. 951).

Nous avons donné l'énumération des scènes évangéliques (voir t. XII, col. 207-208) dont une dizaine environ ont été figurées dans le *Dictionnaire*. Cette partie de la décoration a dû être exécutée sous le règne de Théodoric lorsque la basilique était dédiée à Jésus-Christ Sauveur. Ces tableaux ont été parfois retouchés, c'est le cas pour les noces de Cana (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1809, fig. 1988) où on en a pris fort à l'aise avec le modèle ancien. Les trois mages qui présentent leurs offrandes à la Vierge et à Jésus ont été refaits en grande partie (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MAGES).

Les deux processions offrent un grand intérêt. Nous y voyons d'abord le port de Classis (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2831, fig. 950) figuré par deux tours entre lesquelles, dans une échappée, on aperçoit la mer et trois barques pourvues de leurs mâts. Cette partie a été refaite vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et les détails sont

<sup>1</sup> *In superiora domi episcopii S. Ravenn. ecclesie juxta capella S. Andree*, 11 janv. 1031, dans Fantuzzi, *op. cit.*,

t. I, p. 267; cf. *Felix Ravenna*, janv.-mars 1914, p. 570.  
<sup>2</sup> Voir aussi *Dictionn.*, t. IV, col. 2303, fig. 3982, 3983.

un peu suspects, notamment les rames. La ville appelée CIVI CLASSIS a été refaite, elle aussi, dans sa partie supérieure depuis la petite tour médiane jusqu'à la porte ainsi que le sommet des édifices situé à l'intérieur de la ville. Les créneaux sont plus grands et plus rectilignes, les joints de la muraille plus réguliers, enfin le restaurateur a employé des smâtes rouges et des cailloux jaunes qui marquent d'une façon trop crue la démarcation de la partie nouvelle avec l'ancienne.

La procession des vierges nous les montre toutes semblables (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 916, fig. 219). Nous avons déjà dit que le palais de Théodoric sert de point de départ à une procession de vingt-cinq martyrs conduits par saint Martin (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 211-212). « On a rapproché de la série de ces martyrs les noms du canon ambrosien et de l'antique canon romain. On indiquera ici respectivement par les lettres A et R les noms communs à la mosaïque de Ravenne et aux canons ambrosien et romain.

« En tête de la troupe des martyrs, sur la paroi de droite, nous voyons saint Martin, qui peut être considéré comme hors série. Il y figure en qualité de patron de l'église.

	Paroi de droite :		Paroi de gauche.	
<i>Clemens</i>	A R	<i>Eufimia</i>		A
<i>Systus</i>	A R	<i>Pelagia</i>		A
<i>Laurentius</i>	A R	<i>Agatha</i>		A R
<i>Hypolitus</i>	A	<i>Agnes</i>		A R
<i>Cornelius</i>	A R	<i>Eulalia</i>		
<i>Cyprianus</i>	A R	<i>Cecilia</i>		A R
<i>Cassianus</i>		<i>Lucia</i>		A R
<i>Iohannes</i>	A R	<i>Crispina</i>		
<i>Paulus</i>	A R	<i>Valeria</i>		
<i>Vitalis</i>	A	<i>Vincenia</i>		
<i>Gervasius</i>	A	<i>Perpetua</i>		A R
<i>Probasius</i>	A	<i>Felicitas</i>		A R
<i>Vrsicinus</i>		<i>Iulina</i>		A
<i>Nabor</i>	A	<i>Anastasia</i>		A R
<i>Felix</i>	A	<i>Daria</i>		
<i>Apollinaris</i>	A	<i>Emerentiana</i>		
<i>Sebastianus</i>		<i>Paulina</i>		
<i>Demeter</i>		<i>Victoria</i>		
<i>Policarpus</i>		<i>Anatolia</i>		
<i>Vincenlius</i>	A	<i>Crislina</i>		
<i>Pancratius</i>		<i>Savina</i>		A
<i>Crisogonus</i>	A R	<i>Eugenia</i>		
<i>Protus</i>				
<i>Iacinthus</i>				
<i>Sabinus</i>				

« Les diptyques ambrosiens contiennent, outre les martyrs de la mosaïque, les saints Côme et Damien, qui sont aussi dans le canon romain, et les saints milanais Nazaire, Celse et Victor, En outre, dix noms d'évêques.

« Les noms suivants du canon romain manquent à Ravenne : Linus, Cletus, Cosmas et Damianus. Ravenne a en propre Ursicinus, Demetrius, Polycarpus, Sabinus, et cinq noms de martyrs romains : Hippolytus, Sebastianus, Protus, Hyacinthus, Pancratius qui manquent au canon de Rome.

« Tous les noms ambrosiens, sauf Thecla, et tous les noms romains se retrouvent dans la série des saintes femmes de Ravenne, beaucoup plus longue que les deux autres.

« On ne sait si de la comparaison des trois listes il est loisible de tirer des conclusions un peu fermes sur la composition du canon de Ravenne, même en ce qui concerne la partie propre. Ursicinus était honoré dans cette église, on le sait; Démétrius est le titulaire de la plus ancienne chapelle de Ravenne. Mais leurs noms figuraient-ils au canon? Et peut-on affirmer que les

saints romains Hippolyte, Sébastien, Pancrace, Protus, Hyacinthus y étaient nommés? Et toute la série des femmes martyres étrangères à Milan et à Rome? Il est assez probable que le canon de Ravenne comprenait également les saints Nazaire, Celse et Victor, et surtout les saints évêques dont le culte était bien établi, à tout le moins Sévère. Si, comme on l'a pensé, les artistes sous l'impulsion de l'évêque Agnellus, avaient voulu représenter les saints du canon de Ravenne<sup>1</sup>, ils ne s'en seraient pas tenus exclusivement à des martyrs. Contentons-nous de dire qu'on a voulu représenter les martyrs les plus connus dans le pays. Il est assez naturel que Milan et Rome aient fourni un notable contingent. On notera une lacune intéressante : le martyr Agricola, que nous avons l'habitude de ne pas séparer de saint Vital, ne paraît ici, pas plus que partout ailleurs<sup>2</sup>.

A Saint-Apollinaire-Neuf, à l'entrée de la basilique, on voyait les portraits de l'empereur Justinien et de l'archevêque Agnellus; en 1664, celui de Justinien subsistait seul; il ne reste aujourd'hui que le buste de Justinien (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 514, fig. 6421; t. XII, col. 195, fig. 8499; col. 1301, fig. 8866), on y lit le nom de l'empereur représenté le chef couronné d'un diadème perlé, se détachant sur un nimbe incrusté de perles de naire, deux pendeloques de chaque côté de la tête, à hauteur des oreilles et trois autres pendeloques à la fibule qui attache la chlamyde. Ce portrait a été refait au XIX<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* — Ch. Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 46-58; J. Kurth, *Die Mosaiken von Ravenna*, 1912, p. 134-192, pl. xxv-xxvi; H. Peirece et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, pl. xxxviii, xxix, lxxviii; O. Wulff, *Allchristliche und byzantinische Kunst*, t. II, fig. 371, 372, 373, pl. xxiii, xxiv, n. 1, 2; C. Ricci, *Ravenna*, 1902, p. 20-31; W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, Augsburg, 1926, pl. XLIII, fig. 89; R. pl. XLIV, fig. 91; pl. XLV, fig. 92, 93; pl. XLVI, fig. 94, 95; pl. XLVII, fig. 96-97; C. Ricci, *Le idrie di Cana*, dans *Felix Ravenna*, nouv. sér., 2, 1931, p. 109-120; G. Gerola, *La cripta di Sant'Apollinare nuovo a Ravenna*, dans *Nuovo bull di arch. crist.*, t. xxiv-xxv, 1920, p. 5-25, pl. I (elle est du IX<sup>e</sup> siècle); le même, *L'orientazione delle chiese di Ravenna antica*, dans *Rivista del R. Ist. d'archeol. e storia dalmata*, 1939, p. 242-266.

XVI. SAINT-VITAL. — Cette église est bâtie sur un plan octogone que nous avons donné déjà (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1867-1868, fig. 6014). Pour la décoration mosaïque nous renvoyons aux figures déjà données (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2099, fig. 618; col. 2116, fig. 636; col. 3018, fig. 1049; t. II, col. 1463, fig. 1784; col. 1845, fig. 2014; col. 1963, fig. 2028; t. III, col. 379, fig. 2485; col. 1404, fig. 2811; col. 1530, fig. 2889; t. V, col. 22, fig. 4063-4064; t. VII, col. 1561, fig. 5979; col. 1867, fig. 6014; col. 2418, fig. 6207; t. VIII, col. 514, fig. 6421, 6422, 6423, 6424; t. X, col. 1019, fig. 7476; col. 1355, fig. 7558; col. 2783, fig. 7828; t. XI, col. 235, fig. 7899; t. XII, col. 212-221, fig. 8512-8519; col. 2443, fig. 9136.

A Saint-Vital, quoique la superficie couverte soit moindre qu'à Saint-Apollinaire-Neuf, l'ensemble offre plus de cohésion et l'effet n'est pas moins impressionnant. C'est véritablement un lieu privilégié. « Pour juger l'art de l'époque de Justinien, il n'est pas de monument plus important. Tandis qu'à Sainte-Sophie ou dans les églises de Thessalonique le badigeon turc — enfin disparu — a pendant de longs siècles tout effacé, ici au contraire se conserve intacte toute l'admirable décoration des mosaïques primitives. Du

<sup>1</sup> F. Lanzoni, *Studi storico-liturgici su S. Apollinare Nuovo*, dans *Felix Ravenna*, suppl. II, 1916, p. 98. — <sup>2</sup> H. D., dans *Anal. boll.*, t. XLVII, 1929, p. 10-12.

sol jusqu'au sommet des voûtes, au tympan des arcades, à la courbe des hautes fenêtres, à la conque de l'abside, l'éclat de l'or se mêle à l'harmonie des couleurs les plus riches. Ici, à l'arc d'entrée, des médaillons encadrent les têtes du Christ et des apôtres; là à la voûte du chœur, sur les fonds où l'or et le vert alternent parmi d'élégants rinceaux où se joue tout un peuple d'animaux et d'oiseaux, quatre anges soutiennent de leurs bras tendus l'image de l'agneau divin (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2116, fig. 636; t. XII, col. 215, fig. 8512). Plus bas, sur les parois latérales s'étagent des figures d'évangélistes et de prophètes (voir t. XI, col. 217, fig. 8513), des épisodes empruntés à la vie de Moïse; au-dessus des arcades, de grandes compositions, d'un symbolisme grandiose, représentent Abel et Melchisédech offrant leurs dons au Seigneur (voir t. XI, col. 235, fig. 7899). Abraham recevant les anges à sa table et se préparant à sacrifier Isaac (voir t. VI, col. 1561, fig. 5979; t. X, col. 1355, fig. 7558). A l'arc triomphal, entre les villes saintes de Bethléem et de Jérusalem, des anges flottant doucement dans les airs supportent le monogramme du Christ. Sur le fond d'or de l'abside, le Sauveur est assis sur le globe du monde et à ses côtés deux anges lui présentent l'un, saint Vital, patron de la basilique, vêtu du magnifique costume des dignitaires byzantins, l'autre l'évêque Ecclesius, fondateur de l'édifice qui tient sur ses mains voilées le modèle de l'église qu'il offre au Sauveur (voir *Dictionn.*, t. III, col. 379, fig. 2485; t. VI, col. 2418, fig. 6207). Et enfin, au-dessous de cette scène, aux côtés de l'abside, se voient deux tableaux célèbres, les plus curieux peut-être que nous ait laissés le VI<sup>e</sup> siècle où apparaissent, au milieu de leur cour, dans tout l'éclat de leur puissance, Justinien et Théodora (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 514, fig. 6421, 6422; cf. t. III, col. 1530, fig. 2889; col. 1404, fig. 2811; t. II, col. 1845, fig. 2014; t. VII, col. 516, fig. 6423; cf. t. II, col. 1963, fig. 2028; t. XII, col. 2443, fig. 9136). Et sans doute, pour l'artiste, ces deux grandes compositions ne forment pas la partie la plus remarquable de la décoration de Saint-Vital; c'est à elles pourtant, dès qu'on pénètre dans l'abside, que le regard va tout d'abord, tant il y a là une image vivante du luxe raffiné et de l'étiquette savante du Palais-Sacré de Byzance tant il semble qu'un morceau d'histoire morte se réveille et s'anime dans ces portraits d'une si évidente réalité. Et devant ces figures symétriquement rangées, longuement, dans l'abside solitaire, on s'essaie à déchiffrer le secret de ces énigmatiques visages, de ce Justinien qui fut le dernier des grands empereurs romains, de cette Théodora qui, des coulisses de l'Hippodrome monta sur le trône des Césars.

« Cet ensemble représente assurément l'œuvre d'art la plus considérable, la plus complète du VI<sup>e</sup> siècle, et l'une aussi des mieux conçues. Une grande idée en inspire et en coordonne les parties essentielles : c'est au-dessus de l'autel où la messe est célébrée, la glorification du saint sacrifice annoncé par les prophètes, célébré par les évangélistes, symbolisé par les scènes empruntées à l'histoire d'Abel, de Melchisédech, d'Abraham, exalté enfin dans l'image de l'agneau, de l'hostie sans tache, planant au sommet de la voûte du chœur (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3018, fig. 1049). Et aussi bien, toutes ces mosaïques qui couvrent l'espace quadrangulaire compris entre l'église et l'abside proprement dite, sont-elles d'un même art et d'une même main. Antérieures, ainsi qu'il ressort de la technique qui y est usitée, à la conquête byzantine, étroitement apparentées encore par certains traits aux œuvres du V<sup>e</sup> siècle, elles constituent la partie la plus ancienne du décor de Saint-Vital. Non qu'elles datent comme on l'a soutenu, des toutes premières années du VI<sup>e</sup> siècle : on sait que l'église ne fut pas commencée avant 526;

mais elles appartiennent sans doute à la période initiale de la construction, entre 526 et 534; et elles précèdent ainsi de fort peu de temps à la vérité, les mosaïques de la conque de l'abside, et de quinze ou vingt années les deux peintures d'histoire. Quoiqu'il en soit, un art s'y révèle, où comme à Saint-Apollinaire-Neuf, apparaît nettement le mélange des compositions historiques et des scènes empruntées aux souvenirs de l'ancien cycle chrétien. Abel, Melchisédech, Abraham, Moïse reproduisent des types fréquemment employés dans les œuvres du III<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> siècle; le sacrifice d'Abel, la philoxénie d'Abraham sont d'une liberté d'exécution, d'une simplicité, d'un naturel qui rappellent les originaux anciens. Mais deux traits surtout marquent cette portion de la décoration : la beauté de l'ornementation, servie par une merveilleuse richesse de coloris et qui apparaît en particulier dans la voûte qui domine le chœur; un certain goût de réalisme, d'observation de la nature qui se manifeste dans la façon de traiter le plein air et le paysage, et plus encore dans la manière de rendre, d'un accent si vrai, les animaux qui symbolisent les évangélistes : le lion de saint Marc, à la gueule ouverte, aux yeux injectés de sang (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 217, fig. 8513), le taureau blanc de saint Luc, si fort, si bien modelé (fig. 10589) sont d'une vérité tout à fait saisissante; et de même, dans ces figures de Moïse détachant sa sandale, d'Abel si bien dessiné dans sa robuste nudité, dans ce groupe si vivant des juifs gesticulant autour d'Aaron, il y a un sens de la réalité et de la vie tout à fait remarquable. Et c'est chose curieuse de voir ces qualités originales et puissantes s'appliquer aux données traditionnelles de l'art chrétien et y infuser un esprit nouveau.

« Dans cette partie de la décoration il faut noter, au point de vue des procédés, l'emploi des cubes d'argent et l'absence de la nacre. Dans la belle mosaïque de l'abside au contraire, un art plus pompeux, plus cérémonieux déjà se manifeste. De graves et solennelles figures s'enlèvent sur les fonds d'or; des nacres, traduisant l'éclat des perles, rehaussent la splendeur des vêtements; une expression de grandeur anime la belle figure juvénile du Christ imberbe, largement drapé dans son manteau de pourpre violette (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 618; t. VII, col. 2418, fig. 6207); le riche costume de saint Vital, la tête si caractéristique — vrai portrait de l'évêque Ecclesius (t. III, col. 379, fig. 2485) attestent le goût de l'artiste pour la peinture d'histoire. Et cet art aboutit tout naturellement aux tableaux, un peu postérieurs en date, qui représentent Justinien et Théodora. On a décrit bien des fois les magnifiques habillements de l'empereur, de ses chambellans, de ses gardes, les ajustements splendides, tout étincelants de bijoux et d'or, que portent l'impératrice et les dames de sa suite. Le luxe des matériaux employés correspond à cette pompe du cérémonial. C'est un éblouissement de cubes d'or, de nacres, de pierres précieuses même, comme celle qui forme le centre de l'agrafe du manteau de Justinien, comme les perles véritables qui s'accrochent aux oreilles de Théodora. Mais ce qui est plus que tout remarquable, c'est le caractère individuel dont le maître a marqué ses figures. Justinien avec ses yeux largement ouverts, son nez droit et mince, son menton ferme et volontaire, son expression énergique et un peu soucieuse (voir t. II, col. 1845, fig. 2014). Théodora avec son visage mince et délicat, mélancolique un peu et flétri qu'illuminent deux grands yeux noirs (voir t. XII, col. 2443, fig. 9136); Maximien, avec son crâne chauve, ses sourcils épais, ses traits creusés (voir t. X, col. 2783, fig. 7828); et les personnages secondaires mêmes, prêtres au doux sourire, officiers à l'air brutal et rude, eunuques glabres

aux joues trop pleines, dames de la cour à l'éclatante beauté, sont autant de portraits expressifs et vivants. Dans ces belles mosaïques, suite logique des œuvres précédentes, et plus qu'elles encore tout imprégnées d'influences orientales, l'art byzantin nous a laissé une de ses plus admirables créations <sup>1</sup>.

Dans la conque de l'abside on a représenté de chaque côté du Sauveur saint Vital, titulaire de l'église et l'évêque Eeclesius par qui elle fut construite. Jésus



10589. — Saint Luc. Mosaïque de Saint-Vital, d'après Van Berchem, *Mosaïques chrétiennes*, 1924, p. 148, fig. 188.

imberbe est assis sur un globe de couleur bleue (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2418, fig. 6207), il porte le nimbe crucifère, gemmé de nacre. Il tend à saint Vital la couronne et tient de la main gauche le rouleau scellé de sept sceaux (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2099, fig. 618). Le Christ a des laticlaves plus larges que ceux des anges et sur son manteau la lettre Z. Les anges sont vêtus et ailés, ils tiennent la canne surmontée d'une fleur d'or; sur leur vêtement on voit le *gamma*. Les deux saints portent leurs noms : SCS VITALIS qui tend les mains recouvertes d'un pan de la chlamyde et porte un riche costume byzantin, et ECLESIVS EPIS qui porte sur un pan de sa chasuble le modèle de l'église qu'il fait construire; il porte au cou le pallium, sa tunique est rehaussée dans le bas d'une bande brodée, garnie de deux pans à franges. Il est chaussé de *campagi*. Le sol est semé de crevasses et de fleurs blanches. Sous le Christ, quatre crevasses laissent écouler les quatre fleuves du paradis.

Sur l'arc absidal, deux anges en plein vol soutiennent un disque à fond bleu, dont le centre, où s'inscrit la lettre A, irradie huit rayons blancs et rouges; de

chaque côté Jérusalem et Bethléem et chaque ville est précédée d'un cyprès aux fruits d'or.

Il n'y a pas lieu d'entrer dans une description de la voûte (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 215, fig. 8512), des anges (t. I, fig. 636) et de l'agneau (t. I, fig. 1049). On peut juger des évangélistes par les fig. 8513-8514, 10589; chacun d'eux porte son nom en toutes lettres. Tous quatre sont nimbés, barbés, drapés, chaussés de sandales. La facture générale de ces quatre images est lourde et grossière, dans certaines parties surtout.

Nous avons rappelé (§ *Liturgie*) qu'on a édifié une théorie sur la présence d'Abel et de Melchisédech sur une mosaïque (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 235, fig. 7899). Un autel carré supporté par cinq colonnes est recouvert par deux étoffes superposées; l'une, en dessous, de couleur foncée, tombe à plis lourds presque jusqu'à terre; l'autre, blanche frangée et brodée. Sur l'autel on voit deux pains ronds et modelés de chaque côté d'un cratère muni de deux anses. Au-dessus une main divine sortant de la nuée.

A gauche Abel, désigné par son nom, vêtu d'un sayon de peaux de hêtres, serré à la ceinture, les bras et les jambes nus, une sorte de pèlerine sur l'épaule se tourne vers l'autel et, à bout de bras, élève un agneau vers le ciel; derrière lui une cabane, un arbre et un arbrisseau.

A droite Melchisédech, vieillard barbu, nimbé d'or, élève vers la main divine un troisième pain rond. Il porte une tunique blanche dont le bas est orné d'une large bande de pourpre et les poignets ont deux bandes plus étroites. Cette tunique est serrée au-dessous des bras par une ceinture verte dont les pans retombent en avant jusqu'au bas. Par-dessus la tunique, une chape violette, bordée d'une bande d'or. Sur la tête, une calotte; aux pieds, des chaussures collantes. En arrière, un temple orné d'un fronton triangulaire supporté par deux pilastres et surmonté d'une toiture de tuiles à rebords. Le sol vert est parsemé de fleurs.

Au-dessus de la scène, deux anges vêtus du blanc, en plein vol, soutenant un médaillon rond où se détache une croix gemmée portant l'A et Ω suspendus. Les écoinçons nous montrent le prophète Isaïe tenant un rouleau, Moïse gardant les brebis de son beau-père Jethro et ensuite détachant ses sandales pour gravir le Sinaï selon l'ordre du Seigneur.

La philoxénie d'Abraham et le sacrifice d'Isaac (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1561, fig. 5979; t. X, col. 1355, fig. 7558), donnent la place centrale à la table qu'abrite un sycomore et à laquelle trois jeunes hommes imberbes, nimbés, vêtus de tuniques à *clavi* de pourpre se sont assis et ont en face d'eux trois pains ronds. Comme la table n'a pas de nappe on voit le bas de leurs corps et les pieds chaussés de sandales.

A gauche, Sarah, vêtue d'une longue robe dont la ceinture pend par devant, les épaules couvertes d'une sorte d'écharpe, debout sur le seuil d'une cabane, l'air curieux et renfrogné. Abraham, vêtu d'une tunique courte qui laisse les jambes nues jusqu'aux genoux, ceinturé d'une espèce de foulard blanc; il offre à ses visiteurs sur un plat ovale un veau minuscule.

A droite, Abraham brandit un couteau de la main droite tandis qu'il maintient Isaac de la main gauche, placé sur l'autel du sacrifice. Le hélior est proche et la scène se déroule en pays de montagnes. L'entourage fait pendant au panneau précédent : Jérémie déroule un *volumen*; Moïse dans un paysage basaltique tend les bras pour recevoir les tables de la Loi, tandis qu'au pied de la montagne le peuple représenté par une dizaine d'adultes attend son retour.

Quinze médaillons (voir *Dictionn.*, t. XII, fig. 8513,

<sup>1</sup> Ch. Diehl, *Ravenna*, 1903, p. 75-83.

8514-8519) représentent les apôtres et les trois martyrs Vital, Gervais et Protas.

Les mosaïques de Saint-Vital ont soulevé de longues discussions quant à leur origine et leur inspiration. Tels archéologues y ont vu une œuvre italienne et en ont donné pour preuve qu'elles représentaient la glorification, contre l'Orient, du canon de la messe romaine. En effet, on y trouve représentés les sacrifices d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech qui sont cités dans la prière *Supra quæ propilio* du canon romain comme types du sacrifice de la croix et qui ne se retrouvent pas dans le canon des orientaux. A cela on a répondu que les mosaïques en question sont à ce point orientales qu'elles expriment la glorification du diophysitisme, l'exaltation de la doctrine catholique contre les erreurs d'Eutychès. Les représentations d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech se retrouvent en Orient aussi bien qu'en Occident, tout au moins séparément. Ensuite, le cycle de Saint-Vital ne représente pas que ces trois scènes, mais bien d'autres encore qui n'ont aucun rapport avec le canon de la messe; au contraire les symboles et figures qui passent pour représenter communément le sacrifice de la messe ne s'y voient pas.

D'où vient donc l'inspiration qui a trouvé son expression dans l'ensemble de Saint-Vital? On a pensé la trouver dans une œuvre de Vigile, évêque de Thapse en Afrique, et défenseur zélé de l'orthodoxie. Dans un de ses écrits, Vigile s'évertue à prouver l'humanité du Christ par un grand nombre de figures tirées de l'Ancien Testament et dont la plupart se retrouvent précisément dans les mosaïques de Ravenne. Plusieurs d'entre elles sont du reste employées par la plupart des Pères contre les monophysites. On ne saurait ici les reproduire toutes, en voici l'une ou l'autre qui donnent une idée du genre. La figure de Moïse prouve l'humanité du Christ. Voici comment : Dieu a dit de Moïse : « Je susciterai un prophète de ton peuple et de tes frères... » Donc Moïse est de la même nature que le reste des juifs. Or, Moïse est l'antitype du Christ. Donc le Christ est de la même nature que le reste des mortels. Le buisson ardent est expliqué ainsi d'après saint Grégoire : « Que veut montrer Dieu dans le buisson ardent sinon que de son peuple sortirait Celui qui accepterait dans le feu de sa divinité la douleur de notre chair comme les épines du buisson et qui conserverait entière la substance humaine dans les flammes de la divinité? »

Des explications analogues se trouvent dans Vigile et d'autres Pères, sur les prophètes, les évangélistes, le Christ lui-même et les apôtres, qui ont vu le Christ et qui ont touché son humanité de leurs mains.

Mais la question reste posée. Où ce cycle fut-il conçu et par qui exécuté? A Ravenne ou en Orient? Les luttes contre le monophysisme se livraient à Constantinople, l'Occident s'en tenait à l'écart et à Ravenne moins qu'ailleurs, où l'arianisme conservait des partisans. Cette dernière affirmation est contestable, car Saint-Vital fut consacré sous le règne et en présence de Justinien. Mais toute cette argumentation n'a d'autre but que d'attribuer la décoration de l'église à une inspiration byzantine et à des mosaïstes byzantins.

Quel fut le patron de l'œuvre? Si ce n'est pas un évêque de Ravenne, ce ne peut-être que Justinien en personne, aussi magnifique protecteur des arts qu'adversaire irréductible des monophysites, aussi grand constructeur d'églises qu'amateur de controverses dogmatiques. Il a pris plaisir à se faire représenter dans cette église érigée et décorée suivant son goût, œuvre purement byzantine élevée comme une apologie du diophysitisme.

Tout cela est plus ingénieux que démontré.

Bibl. — Ch. Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 75-83; J. Kurth,

*Die Mosaiken von Ravenna*, 1912, p. 88-131, pl. xvi-xxiv; C. Ricci, *Ravenna*, 1902, p. 35-47; le même, *Le pitture della cupola di San Vitale di Ravenna*, dans *l'Arte*, t. III, 1900, p. 403-411; *Revue archéologique*, 1893, pl. IX; W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, 1926, p. 77, fig. 18; pl. LV, fig. 113; pl. LVI, fig. 115; pl. LVII, fig. 116, 117; J. Ebersolt, *Orient et Occident*, t. I, pl. XX; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, pl. LXXXVI, LXXXVII, LXXXIX, LXXX, LXXXI, LXXXIII, LXXXIV, LXXXVIII, XCII, XCIII, CXIV, CXXVI, CXXXII, CXXXIII, CXXXIV a, b, c, d; O. Wulff, *Allchristliche und byzantinische Kunst*, t. II, p. 370, fig. 318; p. 371, fig. 319; p. 372, fig. 320; C. Cecchelli, *Vetri da finestra nel san Vitale*, dans *Felix Ravenna*, nouv. sér., fasc. 2, 1930, p. 1-20; id., *La basilica di San Vitale a Ravenna ed i suoi novi restauri*, dans *Illustrazioni Vaticane*, t. III, 1932, p. 560-566; R. Bartocchini, *Restauri in S. Vitale a Ravenna*, dans *Felix Ravenna*, nouv. sér., fas. 2, 1931, p. 77-101; id., *ibid.*, 1932, p. 133-165. Cf. pour le labyrinthe de Saint-Vital, Fabri, *Ravenna ricercata*, in-8°, Bologna, 1678, p. 60; Durand, dans *Annal. archéologiques*, t. XVII, 1858, p. 119, pl.

XVII. SAINT-APOLLINAIRE-IN-CLASSE. — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2107, fig. 624; t. II, col. 579, fig. 1441; t. III, col. 1979, fig. 3058; t. VII, col. 2061, fig. 6097; t. XI, col. 237, fig. 7900; t. XII, col. 221-224, fig. 8520, 8521; col. 1291, fig. 8862. Cette basilique fut construite sous l'archevêque Ursicinus (532-536) et consacrée par l'archevêque Maximien en 549; c'est encore Julien l'Argentier qui pourvut à la dépense. Cependant cette église ne ressemble en rien à Saint-Vital, comme plan et comme décoration; celle de Saint-Apollinaire in Classe est loin de soutenir la comparaison au point de vue de l'art, du goût et de la technique. Rien ne permet de croire qu'il en ait été ainsi à l'origine et les restaurations successives peuvent en être la cause.

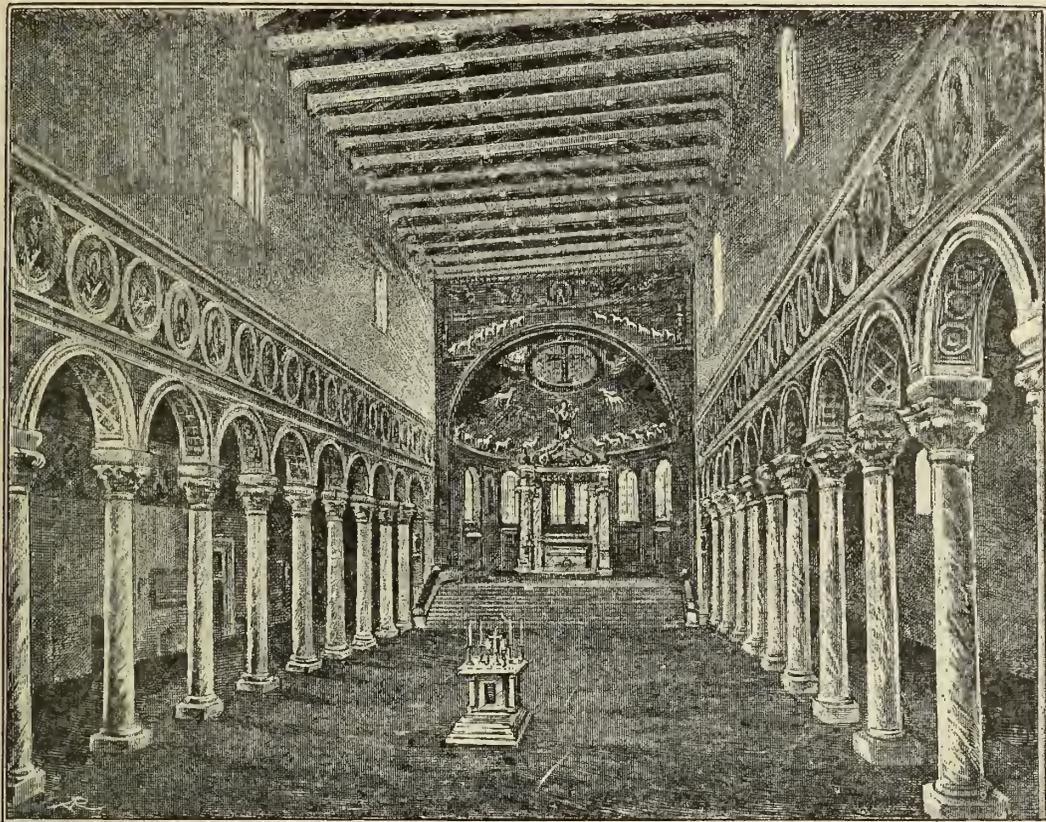
La conque de l'abside a été déjà décrite et figurée dans le *Dictionn.* (t. XII, col. 221-223, fig. 8520), elle représente saint Apollinaire et la transfiguration. C'est à ce dernier sujet qu'appartient le grand médaillon qui remplace le personnage du Christ. On y voit une grande croix gemmée et pattée se détachant sur un fond bleu, semé de quatre-vingt-dix-neuf étoiles d'or à six rais, dans une gloire gemmée (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2061, fig. 6097); dans le médaillon central on voit une petite du Christ portant la barbe en pointe. A droite et à gauche, Moïse et Élie; au-dessus de la croix, dans les nuées, une main divine.

L'unité de composition a été sauvegardée par l'aspect champêtre que lui donnent douze, trois et encore douze hrebis. « Depuis que l'incendie de 1823 a détruit à Rome Saint-Paul-hors-les-Murs, et qu'une restauration maladroite en a altéré le caractère primitif, Saint-Apollinaire in Classe demeure le type le plus complet, le plus expressif de l'ancienne basilique chrétienne. Comme toujours l'extérieur est d'une austère et presque excessive nudité avec son abside à sept pans et le double étage d'arcades aveugles qui décorent les murailles; l'aspect en est rendu pourtant singulièrement pittoresque, un peu par le haut campanile circulaire dont le IX<sup>e</sup> siècle a flanqué l'édifice, et surtout par le site, d'une beauté si triste et si profonde, qui enveloppe d'un désert flétreux la basilique solitaire (voir *Dictionn.*, t. II, col. 579, fig. 1441).

« L'intérieur est plus impressionnant encore (fig. 10590). Quoique le monument ait perdu depuis le XV<sup>e</sup> siècle le somptueux revêtement de ses marbres, que Sigismond Malatesta enleva pour en parer le temple de Rimini, quoiqu'il ait été en quelques parties restauré aux siècles suivants, il offre, avec ses longues files de colonnes de marbre, ses grandes fenêtres cintrées éclairant la nef principale, ses plafonds en char-

penne, son chœur demi-circulaire auquel on monte par un large escalier, avec les riches mosaïques enfin qui décorent l'abside et l'arc triomphal, une grandeur de lignes puissante et sobre d'un incomparable effet. Toute l'histoire ancienne de Ravenne semble s'éveiller dans ces nefs désertes. Dans les sarcophages anciens

l'abside sont, à Saint-Apollinaire-in-Classe du vi<sup>e</sup> siècle. La décoration de l'arc triomphal, avec ses douze brebis sortant de Jérusalem et de Bethléem et se dirigeant vers le Christ, les médaillons contenant des portraits d'évêques fort restaurés, qui garnissent, au pourtour du chœur, les intervalles des fenêtres, et



10590. — Intérieur de la basilique de Saint-Apollinaire-in-Classe à Ravenne, d'après Ch. Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 67.

rangés le long des murailles, ont été ensevelis, au vi<sup>e</sup> et au viii<sup>e</sup> siècles, les plus illustres archevêques de la cité, tous ces grands ambitieux : Maurus, Reparatus, Félix et tant d'autres, qui, sans trêve luttèrent pour l'indépendance de leur église contre le pape et même contre l'empereur, et Théodore aussi, le « traître », qui le premier se soumit à Rome et dont, au ix<sup>e</sup> siècle encore, tout prêtre maudissait la mémoire en passant devant son tombeau. Ailleurs, dans l'une des nefs latérales, voici le baldaquin ou *ciborium* qui couvre l'autel de saint Eleucadius, œuvre des premières années du ix<sup>e</sup> siècle, et l'un des monuments les plus importants et les plus intacts du style italo-byzantin (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1605, fig. 2929)<sup>1</sup>.

Nous avons décrit la grande page de mosaïque qui décore la conque de l'abside. Ce qui est surtout remarquable ici, c'est le mélange de symbolisme et de réalisme, ce fond d'or étincelant qui achève le paysage où l'on a pensé reconnaître le décor de la Pineta. L'œuvre somptueuse est contemporaine de Justinien, car pour la chronologie l'emploi des naces vaut une date. Mais on remarquera surtout dans la composition la survivance des vieilles inspirations chrétiennes s'affirmant dans une dernière tentative de réaction contre l'école historique triomphante. Les mosaïques de

enfin les deux compositions qui couvrent les parois latérales, datent de la seconde moitié du vi<sup>e</sup> siècle.

Les quatre archevêques Ursus, Severus, Ursicinus et Ecclesius ont été fabriqués en série (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 223, fig. 8521), même attitude, même costume, même encadrement; à peine peut-on signaler quelques différences dans la coiffure et les traits des visages et dans la reliure des livres qu'ils tiennent en main. Les pilastres qui les encadrent présentent d'insignifiantes différences ornementales. Le visage d'Ursicinus paraît néanmoins être un portrait.

De chaque côté de l'abside on voit deux compositions dont l'une a déjà été donnée dans le *Dictionnaire*; c'est le sacrifice offert par le grand-prêtre Melchisedech, placé devant l'autel qui porte les pains et le vin et entre les personnages d'Abel offrant une brebis et d'Abraham présentant son fils (t. XI, col. 237, fig. 7900).

L'autre composition est de caractère historique : c'est la remise des privilèges de l'église de Ravenne à l'archevêque Reparatus. La mosaïque compte neuf personnages placés sensiblement sur le même plan. Au centre un archevêque nimbé revêtu de la tunique

<sup>1</sup> Ch. Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 66-68.

clavée, de la chasuble et du *pallium*. C'est probablement l'archevêque Maurus, prédécesseur de Reparatus, pris à témoin de la remise des privilèges. A gauche, on voit l'empereur Constantin IV Pogonat et ses fils Héraclius et Tibère désignés par leurs noms : *Constantinus maior imperator*. — *Heraclii et Tiberii imperator*, suivis d'un haut dignitaire. A droite sont l'archevêque Reparatus et trois assistants dont deux diacres dont l'un porte la navette et l'autre l'encensoir. Reparatus reçoit dans un pan de sa chasuble un rouleau où on lit le mot *privilegia*. Cette mosaïque était déjà en très mauvais état au XVII<sup>e</sup> siècle, elle a subi beaucoup de repeints qui lui enlèvent une grande partie de sa valeur<sup>1</sup>.

*Bibl.* — Ch. Diehl, *Ravenna*, 1903, p. 66-75; J. Kurth, *Die Wandmosaikien von Ravenna*, p. 201-224, pl. xxvii-xxviii-xxxiv; C. Ricci, *Ravenna*, 1902, p. 48-51; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, pl. LXXXVI, cxxx a, b, cxxxv; O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, t. I, p. 5, fig. 4; t. II, p. 397, fig. 343, 344; Van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, 1924, p. 159-168, fig. 201-215; G. Galassi, *La così della decadenza nell' arte musiva ravennate; mosaici di Sant' Apollinare in Classe*, dans *Felix Ravenna*, 1914, fasc. 15-16, p. 623-633, 683-691; J. Dölger, *Die IXOYC Formel in einem griechischen papyrus des Jahres 570 und des Apsis-mosaik von S. Apolin. in Cl. a Ravenna*, dans *Byzantinische-neugriechische Jahrbücher*, t. I, 1920, p. 40-47; Farabulini, *I celebri mosaici della basilica classense in Ravenna e la questione mosse intorno ad ersi da illustri archeologi*, dans *Dissertaz. della acad. pont. rom. di archeol.*, II<sup>e</sup> série, t. VIII, 1903, p. 273-351; M. G.-M., *Classe, Sant' Apollinare e la sua basilica*, in-8°, Ravenna, 1930.

XVIII. SAINT-MICHEL AL FRIGISELO. — Voir *Dictionn.*, t. XII, col. 225, fig. 8522. Nous avons décrit cette mosaïque transportée à Berlin.

*Bibl.* — J. Kurth, *Die Mosaiken von Ravenna*, 1912, p. 236-240, pl. xxix; O. Wulff, *Das Ravennatische Mosaik von S. Michele in Affricisco im Kaiser-Friedrich-Museum*, dans *Jahrbuch der königlich preussischen Kunstsammlung*, t. xxv, 1904, p. 374-401, pl. en couleurs; le même, *Altchristliche und mittelalterliche byzantinische und italienische Bildwerke*, in-4°, Berlin, 1909, Supplém., p. 14, n. 2282; le même, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, t. II, 1922, p. 427, fig. 367; p. 429, fig. 369; M. von Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IV<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle*, in-4°, Genève, 1924, p. 169-170, fig. 216, 217.

XIX. BAPTISTÈRE DES ARIENS. — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2823, fig. 944; t. II, col. 362, fig. 1296. L'évêque Agnellus le réconcilia au culte catholique, en 558. (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 226, fig. 8523).

*Bibl.* — Ch. Diehl, *Ravenna*, 1903, p. 45; J. Kurth, *Die Wandmosaikien von Ravenna*, p. 193-200, pl. xxvi; M. Van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, p. 171-173, fig. 218-220; J. Wilpert, *Die Mosaiken*, t. III, pl. ci; C. Ricci, *Tavole storiche dei mosaici di Ravenna*, fasc. 3, *battistero degli ariani*, 1930-1932, 28 p., 5 pl.; *Byzantion*, t. III, 1926, p. 251-252.

XX. ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS. — Bâtie vers 450 par saint Pierre Chrysologue, sous le vocable de Saint-Pierre-Majeur, sur les ruines d'un temple de Neptune, église à trois nefs, modernisée, mais qui a conservé sa forme ancienne en partie, avec d'anciennes colonnes, un campanile, un sarcophage du V<sup>e</sup> siècle de l'évêque Liberius.

*Bibl.* — Ch. Diehl, *Ravenna*, 1903, p. 6, fig.

XXI. ÉGLISE SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE. — Construite par les soins de Galla Placidia, en 425, à la suite d'un vœu pendant une tempête sur mer; elle a été complètement transformée; les bas-reliefs au-dessus du portail sont sculptés avec richesse et la qua-

trième chapelle est décorée de fresque de Giotto.

*Bibl.* — J. Kurth, *Die Wandmosaikien von Ravenna*, 1912, p. 41-43; Ch. Diehl, *Ravenna*, 1903, p. 26-28; L. Faenzi, *Affreschi in S. Giovanni Evangelista*, dans *Felix Ravenna*, nouv. sér., 2, 1931, p. 121-126.

De la décoration primitive exécutée par les ordres de Galla Placidia, il ne subsiste rien. A son retour de Constantinople, en 424, elle faillit périr avec ses deux enfants et fit vœu à saint Jean de lui construire une église magnifique. On vit ou on pensa voir une figure lumineuse s'asseoir à la proue du navire et, sur les flots apaisés, le mener au port. Cet événement était représenté dans l'abside de l'église et au-dessous les portraits de l'impératrice et de ses enfants. Peut-être a-t-on un souvenir de cette mosaïque dans une miniature du XIV<sup>e</sup> siècle que nous avons donnée déjà (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 257, fig. 4850). Dans l'actuelle église de Saint-Jean, seuls quelques débris de l'abside curieusement décorée d'arcades à colonnettes de marbre, et vingt-quatre belles colonnes antiques, au chapiteau desquelles apparaît pour la première fois le coussinet timbré d'une croix (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 260, fig. 4851).

XXII. ÉGLISE SAINTE-AGATHE-MAJEURE. — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 1978, fig. 3057. D'après Ciampini cette église aurait été construite en 378 par l'évêque Ursus et restaurée par le diacre Gemellus au début du V<sup>e</sup> siècle. La décoration en mosaïque périt en 1688. De nos jours, la démolition des maisons qui occupaient l'area devant la basilique a permis des fouilles qui ont révélé les dimensions de l'atrium et plusieurs sarcophages. Ceux-ci étaient placés à trois niveaux différents : douze au niveau supérieur, cinq au niveau intermédiaire et trente-huit au niveau inférieur qui est aussi le plus intéressant. Certains d'entre ces sarcophages sont ornés de croix et de monogrammes.

Ce qui paraît assuré c'est que l'église Sainte-Agathe est bien attestée vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle. L'atrium fut construit à une époque postérieure à celle où fut élevée la façade. Les tombes, ou du moins plusieurs d'entre elles peuvent être reportées vers la fin du V<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* — Ciampini, *Vetera monimenta*, t. I, p. 184, pl. XLVI; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, pl. CCLIV; J. Kurth, *Die Wandmosaikien von Ravenna*, p. 82-84; G. Gerola, *Il quadripartito di S. Agata*, dans *Felix Ravenna*, 1934, p. 85-123.

XXIII. ÉGLISE SAINT-THÉODORE. — Basilique construite sous Théodoric dont elle honora le patron; elle changea de vocable en passant au culte catholique et existe encore sous le titre du Saint-Esprit. Aucune mosaïque.

*Bibl.* — Ch. Diehl, *Ravenna*, 1903, p. 10, 11; cf. p. 4.

XXIV. ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE. — S. Ghigi, *La chiesa di S. Giovanni Battista e Barbaziano in Ravenna*, sec. V, dans *Rivista delle scienze storiche*, t. II, 1909, p. 108-124.

XXV. LES SARCOPHAGES CHRÉTIENS. — A Ravenna, nous trouvons un assez grand nombre de bas-reliefs à destination funéraire qui, de même que les mosaïques de cette ville, doivent être considérés comme des ouvrages grecs; mais la décadence s'y manifeste de façon souvent pitoyable. On rencontre d'abord des œuvres assez voisines de l'antique; puis les traditions s'effacent, l'artiste s'abandonne à son inexpérience, à sa maladresse, il renonce à la représentation de la figure humaine pour se restreindre à des sujets d'ornement. Ces sarcophages ont fait l'objet de plusieurs études. Le P. Arthur Martin (voir *Dictionn.*, t. X, à ce nom) a dû les dessiner à peu près tous et ils ont été

<sup>1</sup> M. Van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, 1924, p. 163-164.

donnés dans la *Storia dell' arte cristiana* du P. Garucci. Divers auteurs tels que Spreti, Ciampini, Cavalcaselle, Rahn en ont cité des exemplaires. Ch. Bayet chercha, pendant un séjour à Ravenne, à en dresser le catalogue et en compta plus de vingt-six ornés de sculptures. Ad. Venturi en publia quelques-uns dans sa *Storia dell' arte italiana*, t. 1; peu de temps après Hans Dütschke donna dans ses *Ravennatische Studien*, un catalogue de quatre-vingt-deux numéros, mais dans lequel entrent les bas-reliefs païens, et depuis lors on a découvert quelques monuments<sup>1</sup>.

D'après Ch. Bayet, on peut diviser ces bas-reliefs en trois classes : 1° sujets empruntés aux livres saints; 2° le Christ et les apôtres; 3° sujets d'où la personne humaine est absente. Cette division n'exclut pas certains sarcophages offrant des personnages sur les grands côtés et des ornements sur les faces latérales.

Les bas-reliefs qui interprètent des épisodes des livres saints sont de beaucoup les moins nombreux. De ce nombre sont ceux qui représentent l'adoration des mages. Daniel entre les lions, la résurrection de Lazare qui sont conservés près de Saint-Vital. Par les sujets traités, ces sculptures se rapprochent des œuvres plus anciennes de l'art chrétien; mais elles s'en écartent singulièrement par le style et l'exécution. Le sarcophage de l'exarque Isaac (vi<sup>e</sup> siècle) accuse surtout une grande décadence; le travail est lourd et manque d'aisance. Si, dans la scène de l'adoration, quelques arrangements de draperies sont encore assez heureux, on sent néanmoins que la main de l'artiste est inhabile et inexpérimentée.

A un autre endroit de la ville, non loin de l'Académie, un grand sarcophage, placé dans la rue, offre des sujets plus nouveaux, mais d'un style moins imparfait. Un des bas-reliefs latéraux représente l'Annonciation. L'ange est debout devant la Vierge; il est reconnaissable à ses ailes, Marie est assise, à ses pieds se trouve un grand panier en osier tressé dont elle tire la laine qu'elle est occupée à filer (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2259, fig. 764). Ciampini interprétait cette scène d'une femme qui découvre un serpent dans un vase, mais il n'osait pas se prononcer si la femme avait été mordue<sup>2</sup>! Sur l'autre face, on voit deux personnages qui se rencontrent et se tendent la main, ce qui peut s'entendre de la Visitation. Ces deux bas-reliefs se distinguent par certaines qualités d'exécution qui deviennent alors (v<sup>e</sup> siècle) assez rares; on sent que l'artiste n'a point tout à fait perdu l'habitude de tailler la pierre pour en faire sortir des personnages, qu'il sait leur donner des attitudes naturelles, des mouvements justes; les détails même sont ici rendus avec plus d'exactitude et de souplesse.

D'après les monuments qui nous restent, les sculpteurs de Ravenne auraient ordinairement préféré aux épisodes de l'histoire sacrée une composition, dans laquelle ils groupaient autour du Christ soit tous les apôtres, soit seulement quelques-uns d'entre eux. On compte sept ou huit bas-reliefs de ce genre. Un des plus célèbres est celui qu'on voit dans la basilique de Saint-Apollinaire-in-Classa, et qui représente le Christ assis, entouré des douze apôtres (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1209, fig. 7519)<sup>3</sup>. On le cite souvent comme un des plus anciens monuments où saint Pierre figure avec les clefs qui devaient lui servir d'attribut. Sur deux bas-reliefs conservés dans l'église Saint-François, la scène est également développée, et chacun des apôtres occupe une arcade séparée: l'exécution est assez bonne (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 649, fig. 4871). Ailleurs, le nombre des personnages est plus restreint. Sur un sarcophage qui se trouve près de Saint-Vital, le Christ

est debout sur un tertre; un large nimbe orné du monogramme sacré entoure sa tête. Deux apôtres se tiennent à ses côtés: à l'un il tend un rouleau à demi déployé; à l'autre un objet dont la forme a disparu. Des palmiers encadrent ce groupe; plus loin, aux extrémités du bas-relief, sont placés deux personnages, un homme et une femme, de taille plus petite et d'attitude plus modeste. Sur le sarcophage de saint Réginald, conservé à la cathédrale, le Christ est assis, et son siège surmonte le tertre d'où s'échappent les quatre fleuves. Les deux apôtres qui l'accompagnent ont en main leurs couronnes; celui de droite porte en outre une longue croix, appuyée sur son épaule; des palmiers sont également sculptés aux extrémités de la scène. Mais si la donnée est analogue, l'aspect des deux bas-reliefs est assez différent. A Saint-Vital la composition n'est pas inauvaise, les personnages sont relativement assez bien posés, l'ensemble n'a rien de choquant. Ici, au contraire, tout accuse une époque plus basse, une singulière maladresse: les figures sont grossièrement sculptées, les attitudes d'une invraisemblance qui touche au grotesque. On ne s'explique point, par exemple, comment l'apôtre placé à droite peut se tenir debout, tant l'artiste a exagéré le mouvement du corps penché en avant. Le sarcophage de saint Exuperantius, qu'on rencontre dans la même église, choque moins le goût: les trois personnages qu'on y a représentés sont debout, dans une attitude uniforme; mais il y a là une pauvreté d'invention qu'on remarque mieux encore sur un sarcophage voisin, celui de saint Barbatien, dont le travail est plus barbare. Les figures mal proportionnées, isolées dans de trop larges arcades, attestent la décadence de la sculpture (*Dictionn.*, t. vi, col. 251, fig. 4848).

Aussi bien l'école dont nous étudions en ce moment les œuvres, semble avoir eu de bonne heure une tendance marquée à négliger la représentation de la personne humaine. Ce qu'on trouve le plus souvent sur ces bas-reliefs, ce sont des motifs où l'ancien symbolisme reparait, bien que fort modifié. Le nombre en est très limité: on rencontre uniformément des agneaux, des colombes, des paons, des vases d'où s'échappe la vigne, des monogrammes ou des croix, groupés de manières diverses, mais toujours avec un très grand amour de la symétrie. Quelquefois on imagine de reproduire sous cette forme des scènes à personnages: ainsi sur un beau sarcophage, que la tradition désigne comme celui d'Honorius, nous retrouvons le Christ entouré des apôtres, mais les figures humaines sont remplacées par des agneaux. Ces décorations ne manquent ni de caractère ni d'une certaine élégance, citons comme exemple un des bas-reliefs latéraux du sarcophage de saint Réginald. La vigne qui sort en gros rameaux du vase sacré, se développe symétriquement dans tous les sens; des oiseaux becquettent les lourdes grappes qui pendent aux branches: l'ensemble est d'un aspect assez gracieux.

Par leur forme générale, par leur ornementation, ces sarcophages de Ravenne s'écartent souvent de ce qu'on voit à Rome, et dans la plupart des pays occidentaux; mais en revanche ils s'accordent avec tout ce que nous connaissons de l'Orient. Peut-être quelques-uns de ceux qui nous sont parvenus furent-ils exécutés par un artiste, dont un document contemporain nous a conservé le nom. On lit dans Cassiodore une lettre adressée à Théodoric à un sculpteur de Ravenne, du nom de Daniel qui avait la spécialité de ce genre d'ouvrages<sup>4</sup>. Quelle était la nationalité de ce Daniel? La lettre ne le dit pas, mais le nom semble plutôt indiquer une origine orientale.

<sup>1</sup> [Marion Lawrence, *The Sarcophagi of Ravenna*, New-York, 1945]. — <sup>2</sup> Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, p. 8.

— <sup>3</sup> Les deux faces latérales représentent chacune trois apôtres. — <sup>4</sup> Cassiodore, *Variarum*, l. III, c. XIX.

XXVI. ESSAI DE CLASSEMENT. — 1. *Mausolée de Galla Placidia.*

1<sup>o</sup> Sarcophage dit de Constance; hauteur : 0 m. 94; longueur : 2 m. 26; profondeur : 0 m. 45; couvercle, hauteur : 0 m. 41. Trois agneaux représentant le Christ portant le nimbe crucigère, debout sur le monticule d'où coulent les quatre fleuves du paradis, entre deux agneaux et, aux extrémités, deux palmiers (fig. 10591).

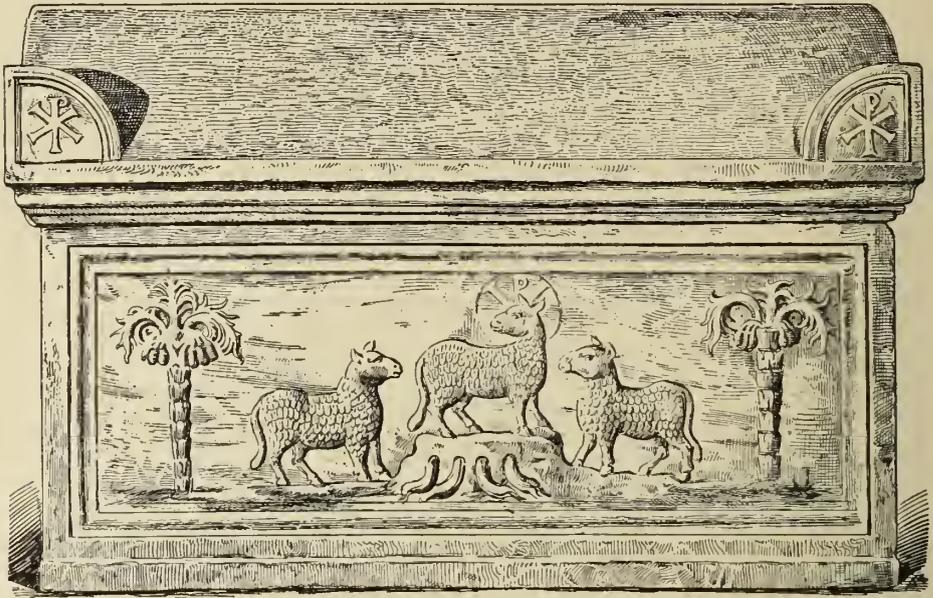
*Bibl.* — R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, in-fol., Prato, 1880, pl. ccclv; Ad. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. 1 (1901), p. 217, fig. 204; C. Goldmann,

2. *Saint-Vital.* — 4<sup>o</sup> Sarcophage; hauteur : 0 m. 68; longueur : 2 m. 31; profondeur : 1 m. 05; couvercle, hauteur : 0 m. 31.

*Bibl.* — H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 8, n. 9-11.

5<sup>o</sup> Sarcophage de l'exarque Isaac. — Hauteur : 0 m. 69; longueur : 2 m. 16; profondeur : 0 m. 72; couvercle, hauteur : 0 m. 42. Adoration des mages (voir *Diektionn.*, t. x, col. 1019, fig. 7476); sur les faces latérales : résurrection de Lazare et Daniel entre les lions.

*Bibl.* — Ciampini, *Vetera monumenta, Romæ*, 1699, pl. 111; G.-C. Spreti, *De amplitudine, eversione et*



10591. — Sarcophage dit de Constance, d'après Ch. Diehl, *Ravenna*, p. 133.

*Die ravennatische Sarkophage*, in-8<sup>o</sup>, Strasbourg, 1906, pl. viii, n. 11; C. Ricci, *Il mausoleo di Galla Placidia in Ravenna*, in-4<sup>o</sup>, Roma, 1914, p. 7, fig. 4; O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, in-8<sup>o</sup>, Berlin, 1922, p. 181, fig. 179; W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, in-4<sup>o</sup>, Augsburg, 1926, pl. xxxi, fig. 70; H. Dütschke, *Ravennatische Studien. Beiträge zur Geschichte der späten Antike*, in-8<sup>o</sup>, Leipzig, 1909, p. 1-3, n. 1, fig. 1 a, 1 b.

2<sup>o</sup> Sarcophage de Galla Placidia; hauteur : 1 m. 24; longueur : 2 m. 52; profondeur : 1 m. 16; couvercle, hauteur : 0 m. 78.

*Bibl.* — H. Dütschke, *Ravennatische Studien*, p. 3-4, n. 2; C. Ricci, *Il mausoleo*, p. 15, 21, fig. 8, 12.

3<sup>o</sup> Sarcophage dit d'Honorius; hauteur : 1 m. 03; longueur : 2 m. 255; profondeur : 1 m. 18; couvercle, hauteur : 0 m. 62. Un agneau vu de profil, la tête tournée en sens inverse du corps, debout sur le monticule d'où coulent les quatre fleuves et sur lequel est plantée une croix dont les branches portent deux colombes. Le tout entre deux colonnes torsées que surmonte un fronton. De chaque côté une niche posée sur deux colonnes surmontée d'un arc abritant une croix, sous une coquille. Le couvercle porte des tuiles rondes imbriquées.

*Bibl.* — C. Ricci, *Il mausoleo*, p. 11, fig. 6, p. 7, fig. 7; A. Venturi, *Storia*, t. 1, p. 216, fig. 203; R. Garrucci, *Storia*, pl. ccclvi; Ch. Diehl, *Ravenna*, 1903, p. 34, fig.; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 4-7, fig. 2.

*restitutione urbis Ravennæ*, Ravennæ, 1793, t. 1, pl. viii; Garrucci, *Storia*, pl. cccxi, n. 2; R. Cattaneo, *L'architettura in Italia*, in-8<sup>o</sup>, Venezia, 1888, p. 23; Ad. Venturi, *La Madonna*, Milano, 1900, p. 263; Van den Gheyn, *Les sarcophages chrétiens de Ravenna*, dans *Aeadémie royale d'archéologie de Belgique. Bulletin*, V<sup>e</sup> série des *Annales*, 2, III, Anvers, 1902, p. 197, fig. 1; C. Goldmann, *Die ravenn. Sarkoph.*, pl. vii, fig. 3; W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, pl. xxx, fig. 66, p. 228-232; O. Wulff, *Altchristl. und byzant. Kunst*, t. 1, p. 179, fig. 175; O.-M. Dalton, *Byzantine art and archaeology*, in-8<sup>o</sup>, Oxford, 1911, p. 64, fig. 36; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 9-12, n. 12, fig. 3. Voici l'épithaphe de l'exarque Isaac :

+ἐνταῦθα κεῖται ὁ στρατηγῆσας καλῶς  
Ρωμῆν τε φυλάξας ἀβλαβῆ καὶ τῆν δύσιν  
τρὶς ἐξ ἑνιαυτοῖς τοῖς γαληνοῖς δεσπότηαι  
Ἰσαάκιος τῶν βασιλείων ὁ σύμμιχος  
ὁ τῆς ἀπάσης Ἀρμενίας κόσμος μέγας·  
Ἀρμένιος ἦν γὰρ οὗτος ἐκ λαμπροῦ γένους.  
Τούτου θανόντος εὐκλεῶς ἡ σύμβιος  
Σωσάννα σώφρων τρυγόνος σεμνῆς τρόπω  
πυκνῶς στενάζει ἀνδρὸς ἑσπερημένη,  
ἀνδρὸς λαχόντος ἐκ καμάτων εὐδοξίαν  
ἐν ταῖς ἀνατολαῖς ἡλίου καὶ τῆ δύσει  
στρατοῦ γὰρ ἦρξε τῆς δύσεως καὶ τῆς ἐώ

*Ille jacet qui bonus dux extitit, Romam inelolumem tutulus et occidentem, tranquillis principibus lre sex aunis*

*Ysaacius, regum socius, universæ Armeniæ ornamentum magnum; Armenius enim erat hic ex claro genere; hoc mortuo gloriose sociæ vitæ Susanna prudens inore caslæ turluris frequenter suspiral viro privata, viro, qui sortitus est ex laboribus gloriam in orlu solis et occasu; orientis enim duxit exercilum et occidentis.*

(voir *Manuel d'archéol. chrél.*, t. II, p. 311, fig. 244).  
*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, pl. cccxxxvi, n. 1-3; C. Goldmann, *Die ravenn. Sarkoph.*, p. 37; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 20-22, n. 15, fig. 6; Ch. Diehl, *Ravenn.*, p. 101.

4. Palais archiépiscopal. — 9° Face antérieure d'un



10592. — Sarcophage d'un enfant, d'après O. Wulff, *Altchrist. und byzant. Kunst.*, t. I, p. 102, fig. 81.

3. *Cathédrale.* — 6° Sarcophage de saint Réginald, haut. 0 m. 89; long. 2 m. 37; prof. 1 m. 102. Le Christ assis sur le monticule d'où sortent les quatre fleuves. Il tient de la main gauche un livre ouvert et il tend la main droite ouverte. De chaque côté saint Pierre, portant la croix sur l'épaule, et saint Paul lui présentent chacun une couronne sur le pan de leur pallium.

Au revers, un chrisme gemmé, portant suspendu l'Α et l'Ω, entre deux paons et deux rosiers en fleurs.

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, pl. cccxliv, n. 1-3; Venturi, *Storia*, t. I, p. 213, fig. 200; Al. Riegl, *Kunstindustrie*, fig. 26; Weis-Liebersdorf, *Christus-und Apostelbilder*, in-8°, Freiburg, 1902, p. 71; C. Goldmann, *Die ravenn. Sarkoph.*, pl. v, n. 5; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 13-16, n. 13, fig. 4 a, 4 b, p. 236-250; W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, pl. xxx, fig. 67; O. Wulff, *Altchr. und byzant. Kunst.*, t. I, pl. XIII, n. 2.

7° Sarcophage de saint Barbatien. — Hauteur : 0 m. 94; longueur : 2 m. 38; profondeur : 1 m. 12; couvercle, hauteur : 0 m. 66. Le Christ debout tenant le livre des évangiles entre saint Pierre tenant la croix et saint Paul tenant un livre. Le tout sous un portique dont les deux extrémités abritent un vase fleuri. Sur le couvercle, le chrisme dans un cercle entre deux croix gemmées (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 251, fig. 4848).

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, pl. cccxxxvi, n. 4; cccxxxvii, n. 1-3; Venturi, *Storia*, t. I, p. 215, fig. 202; Ch. Diehl, *Ravenn.*, p. 85; C. Goldmann, *Die ravenn. Sarkoph.*, pl. VII, n. 7; Van den Gheyn, *op. cit.*, p. 200, fig. 5; A. Baumstark, dans *Oriens christianus*, t. I, 1903, p. 180; Cattaneo, *La architettura*, p. 29, et dans *Bollettino d'arte*, t. II, 1908, p. 6, fig. 3; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 16-20, n. 14, fig. 5 a, 5 d; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, 1934, pl. xxviii a; W. Neuss, *op. cit.*, pl. xxxi, fig. 68; G. Wilpert, *I Sarcofagi crist. ant.*, Rome, 1929-1936, t. II, p. 326, pl. cclIII, 3.

8° Sarcophages des saints Exupérianus et Maximus. — Hauteur : 0 m. 83; longueur : 1 m. 93; profondeur : 0 m. 86. Le Christ entre saint Pierre, portant la croix, et saint Paul portant le livre, dans le jardin du paradis figuré par deux palmiers de grande taille

sarcophage; haut. : 0 m. 72; larg. : 2 m. 05. Sur un cartouche à queues d'arondes, une épitaphe de l'an 541 :

HIC REQVIESCIT IN PACE VIR SBL  
 SEDA IGNVCVS ET CVBICVLARIVS RE  
 GIS·THEODERICI QVI VIXIT ANN PLM  
 XL·DEPOSITVS EST SVB D IIII·ID·  
 MARTIAS BASILIO IVN·VC·CONS  
 INDICTIONE QVARTA

Trouvée dans la cathédrale; pour *ignucus* lire *eunuchus*.

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 310; C. Goldmann, *op. cit.*, p. 13; H. Dütschke, *op. cit.*, p. 25, n. 20, fig. 8.

5. *Musée national.* — 10° Sarcophage d'un enfant chrétien; hauteur : 0 m. 31; longueur : 0 m. 87; profondeur : 0 m. 30. Trouvé en 1756 dans le parvis de Classe et transporté de là au *Museum Classense*. La face principale montre un homme assis tenant un rouleau, devant lui, debout, appuyée dans l'attitude d'une muse, une femme aux pieds de laquelle se voient des rouleaux retenus par un lien. A gauche une fillette, peut-être la défunte, jouant avec un oiseau et suivant ses parents, semble-t-il; à droite le bon Pasteur avec son troupeau dispersé (fig. 10592). Dütschke et Wilpert ont donné de ce sarcophage un commentaire « extravagant » : il faut tout simplement le ranger dans la série bien définie « à l'enfant docteur ».

*Bibl.* — R. Garrucci, *Storia*, pl. cclLXXI, n. 2; *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 111; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 32-33, n. 31; p. 143-175, fig. 51 a; cf. Sal. Reinach, dans *Rev. archéol.*, 1910, p. 200; O. Wulff, *Altchrist. und byzant. Kunst.*, t. I, p. 102, fig. 81; G. Wilpert, *I Sarcof. crist. ant.*, t. I, p. 8, pl. II, 2; H.-L. Marrou, *Μουσικὸς Ἀνὴρ*, Grenoble, 1938, n. 99.

11° Fragment de sarcophage (couvercle), hauteur : 0 m. 23; longueur : 1 m. 56.

+ HIC REQVIESCIT IN PACE SERGIVS  
 VB ARCHIEPC·SEDIT ANNO

*Bibl.* — H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 35, n. 36.

12° Fragment de bas-relief ayant pu appartenir à un sarcophage, longueur : 0 m. 85; provenance inconnue. Le Christ et saint Thomas, entre deux cyprès.

Bibl. — H. Dütschke, *op. cit.*, p. 37, n. 40, fig. 17; S. Muratori, *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1911, p. 39-58; G. Wilpert, *I Sarcof. crist. ant.*, t. II, p. 331, pl. CCXXXIII, 3.

13° Sarcophage avec agneaux et monogramme du Christ; hauteur : 0 m. 63; longueur : 2 m. 17; profondeur : 0 m. 70; couvercle, hauteur : 0 m. 54.

Bibl. — H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 38, n. 42.

14° Sarcophage, hauteur : 1 m. 04; longueur : 2 m. 21; profondeur : 1 m. 09; couvercle, hauteur : 0 m. 72. Sur la face antérieure de la cuve un cartouche à queues d'arondes entre deux croix latines; sur les acrotères du couvercle deux oiseaux, le couvercle affecte la forme d'un toit à grandes tuiles.

16° Fragment de bas-relief, hauteur : 0 m. 70; longueur : 0 m. 67. Sacrifice d'Abraham.

Bibl. — Dütschke, *op. cit.*, p. 44-45, n. 48, fig. 22. G. Wilpert, *I Sarcof. crist. ant.*, t. I, p. 184, pl. CLIV, 3.

[Ajouter un autre fragment, Saint-Pierre, la croix sur l'épaule, recevant la Loi, suivi de quatre apôtres: Wilpert, *ibid.*, t. I, p. 184, pl. CLIV, 1].

6. *Saint-François*. — 17° Sarcophage représentant le ciel; le Christ assis parmi des hommes jeunes sous un portique; hauteur : 0 m. 60; longueur : 2 m. 08; profondeur : 0 m. 77.

HIC IACET CORPVS : D : LIBERII ARCHIEP

Bibl. — Garrucei, *Storia*, pl. CCCXLVIII, n. 2-5;



10593. — Sarcophage de Ravenne, d'après Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 109.

Bibl. — J. d. M., *Ravenna dell' antica famiglia Traversari*; Van den Gheyn, *op. cit.*, p. 201, fig. 7; C. Goldmann, *Die ravenn. Sarkoph.*, p. 17; Dütschke, *op. cit.*, p. 38-39, n. 43, fig. 18; Ricci, *Ravenna*, p. 54.

15° Sarcophage, hauteur : 0 m. 69; longueur : 2 m. 09; profondeur : 0 m. 71; couvercle, hauteur : 0 m. 54. Au centre, dans une couronne de lauriers le monogramme du Christ avec A et  $\omega$ ; de chaque côté, un agneau surmonté d'une rose stylisée; aux extrémités deux colonnes avec base et chapiteau.

Bibl. — C. Goldmann, *Die ravenn. Sarkoph.*, p. 11; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 39-40, n. 44, fig. 19.

16° Sarcophage provenant de Saint-Vital. Le Christ parmi les saints et les défunts. Lazare. Daniel; hauteur : 1 m. 02; longueur : 2 m. 11; sans couvercle. Face principale. Le Christ debout, nimbé, donnant la loi à saint Pierre qui la reçoit sur son pallium. La scène se passe entre deux palmiers, au delà desquels on voit un homme et une femme (fig. 10593).

Sur les faces latérales : Daniel entre deux lions (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1403, fig. 2810); Le Christ portant un nimbe à monogramme ressuscite Lazare (voir t. VII, col. 2027, fig. 6998; t. XII, col. 1289, fig. 8861).

Bibl. — Garrucei, *Storia*, pl. CCCXXXII, n. 2-4; Venturi, *Storia*, t. I, p. 207, fig. 194; p. 208, fig. 195; p. 212, fig. 199; Van den Gheyn, *op. cit.*, fig. 3; C. Goldmann, *Die ravenn. Sarkoph.*, p. 10, fig. 74; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 41-43, n. 47, fig. 21 a, 21 b, p. 233-235, fig. 74; O. Wulff, *Allchr. und byzant. Kunst*, t. I, p. 179, fig. 176; p. 180, fig. 177; W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, pl. xxx, fig. 65; Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 109; Wilpert, *op. cit.*, t. I, p. 181, pl. CCXXXI, 6.

Venturi, *Storia*, t. I, p. 212, fig. 198; C. Ricci, *Ravenna*, p. 56; Edm. Le Blant, *Sarcophage chrétien de Ravenne*, dans *Gazette archéologique*, t. VII, 1881, p. 131-132, pl. xv; Al. Riegl, *Spätrom. Kunstindustr.*, fig. 27; Goldmann, *op. cit.*, pl. 1; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 48-51, n. 54, p. 196-207, fig. 61.

18° Sarcophage analogue au précédent; hauteur : 0 m. 70; longueur : 2 m. 08; profondeur : 0 m. 96; couvercle, hauteur : 0 m. 89; profondeur : 0 m. 97. Il serait facile de confondre au premier aspect ces deux sarcophages, si celui-ci n'était surmonté d'un imposant couvercle à gargouilles en forme de mufles de lion (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 649, fig. 4871) et si le Christ n'offrait un type remarquable de jeunesse et de beauté (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2430, fig. 6214). Il se trouvait autrefois *presso San Severo* et passa à Saint-François en 1881. Il a été souvent reproduit. Au centre, le Christ tend la nouvelle Loi à saint Pierre qui s'apprête à le recevoir dans ses mains voilées; les autres personnages ne participent pas à la scène (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle).

Bibl. — Garrucei, *Storia*, pl. CCCXLVII, n. 2-4; Venturi, *Storia*, t. I, p. 210, fig. 197; Al. Riegl, *Spätrom. Kunstindustr.*, fig. 28; C. Goldmann, *Ravenn. Sarkoph.*, pl. II, n. 2; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 52-55, n. 56; p. 197-207, fig. 62; Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 91, 92; C. Ricci, *Ravenna*, p. 56; O. Wulff, *op. cit.*, t. I, p. 177, fig. 172.

19° Sarcophage. Hauteur : 0 m. 82; longueur : 2 m. 05; profondeur : 1 m. 12; couvercle, hauteur : 0 m. 52. La face principale présente un cartel à queues d'arondes, soutenu par deux anges ailés et vêtus de longues robes. L'inscription se rapporte à un personnage mort en 1707 (le sarcophage a reçu une inscrip-

tion au XVIII<sup>e</sup> siècle). Une des faces latérales offre le monogramme du Christ entre deux agneaux (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3015, fig. 1046; t. III, fig. 2857).

*Bibl.* — C. Ricci, *Ravenna*, p. 55; Garrucci, *Storia*, pl. CCCXXXVII, n. 8; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 55-56, n. 58, fig. 24 a, 24 b.

20<sup>e</sup> Sarcophage de la famille Pignatta; haut. 1 m. 10, long. 2 m. 60, prof. 1 m. 16, couvercle, hauteur 0 m. 86. Le Christ entre saint Pierre et saint Paul, la scène est encadrée par deux palmiers de grandes dimensions. Le Christ est assis sur un trône et il a à ses pieds le lion couché et le serpent qui se tord et ouvre la gueule

Ce petit sarcophage peut appartenir au V<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* — R. Bartocchini, *Una capsella marmorea cristiana rinvenuta a Ravenna*, dans *Felix Ravenna*, nouv. sér., fasc. 2, 1930, p. 21-33; le même, *La capsella marmorea di Ravenna*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. VIII, 1930, p. 299-302; H. Dütschke, *op. cit.*, p. 63, n. 69, fig. 26.

8. *Sainte-Marie du port extérieur.* — 22<sup>e</sup> Sarcophage. Hauteur : 0 m. 60; longueur : 2 m. 16; profondeur : 0 m. 45. Le Christ assis sur un trône avec escabeau, il donne la Loi à saint Paul (fig. 10596) en présence de trois jeunes hommes faisant le geste de l'acclamation. Sur les faces latérales quatre person-



10594. — Sarcophage de Ravenne, d'après O. Wulff, *op. cit.*, t. I, p. 178, fig. 173.

(fig. 10594). Les deux faces latérales représentent l'Annonciation (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2259, fig. 764) et la Visitation (voir ce mot). La face postérieure montre deux cerfs se désaltérant dans un cratère (voir *Manuet d'arch. chrét.*, t. II, p. 310, fig. 243). Le couvercle était orné de quatre grandes croix.

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXLIV; Venturi, *Storia*, t. I, p. 206, fig. 193; p. 226, fig. 214; Van den Gheyn, *op. cit.*, p. 198, fig. 2; Gerspach, *Annonciation, sculptures du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1905, p. 389-393; Goldmann, *Die ravenn. Sarkoph.*, pl. IV; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 59-61, n. 68, fig. 25 a, b, c, d; O. Wulff, *Atchr. und byzant. Kunst.*, t. I, p. 178, fig. 173, 174.

7. *Saint-Jean-Baptiste.* — 21<sup>e</sup> On connaissait depuis longtemps un bas-relief conservé dans l'église Saint-Jean-Baptiste et qui représente l'adoration des mages (voir *Dictionn.*, t. III, col. 25, fig. 2388; t. X, col. 1020, n. 43, fig. 7477). Des réparations récentes ont permis de dégager ce petit monument qui appartenait à un sarcophage en marbre grec de petites dimensions. Après le premier bas-relief mentionné, on voit sur les autres faces Daniel entre deux lions au moment où survient le prophète Habacuc apportant son dîner qui consiste en un poisson et des pains; cette scène n'offre rien de nouveau. Il n'en est pas de même du troisième bas-relief (fig. 10595). Ici nous voyons une muraille surmontée de créneaux et percée d'une porte qui représente la ville de Jérusalem; dans l'espace demeuré libre trois personnages : deux femmes agenouillées, les mains tendues paraissent s'efforcer de retenir le Sauveur Jésus qui le pied gauche posé sur un escabeau, le pied droit prêt à quitter la terre, tenant une croix sur l'épaule, et la main droite tendue vers le ciel où l'attire une main divine, est représenté à l'instant de l'Ascension (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot).

Le quatrième bas-relief présente un sujet bien connu, le Christ donnant la Loi, entre saint Pierre et saint Paul (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1451-1454).

nages, des martyrs sans doute, s'approchent, leur couronne à la main; à la face postérieure une sorte de rondelle timbrée d'une croix entre deux colombes et deux palmiers.

*Bibl.* — M. Fantuzzi, *Monum. Ravenn.*, Venezia, 1801, p. XIII; Garrucci, *Storia*, pl. CCCXLIX, 1-3; Venturi, *Storia*, t. I, p. 209, fig. 196; Goldmann, *Die*



10595. — Sarcophage de l'église Saint-Jean-Baptiste, d'après *Revista di Arch. crist.*, 1930, p. 300, fig. 3.

*ravenn. Sarkoph.*, pl. III, 3; *Bottellino d'Arte*, t. II, 1908, n. 9, p. 3, fig. 1; O. Wulff, *Atchr. und byzant. Kunst*, t. I, pl. XIII, n. 1; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 68-71, n. 72, fig. 28 a, b, c, d; G. Wilpert, *Sarcof. crist. ant.*, t. II, p. 326, pl. CCLIII, 1, 2, 4.

9. *Saint-Apollinaire in Classe.* — 23<sup>e</sup> Sarcophage. Hauteur : 0 m. 98; longueur : 2 m. 16; profondeur : 1 m. 10, avec couvercle. La face antérieure nous montre un chrisme avec les lettres A et Ω suspendues à des chaînettes entre deux brebis derrière lesquelles on voit des palmiers; les faces latérales droite : un chrisme entre deux paons sur le monticule d'où découlent quatre fleuves, gauche : une brebis devant un chrisme gemmé duquel s'approche une colombe; face postérieure : un chrisme entre deux rosiers. Sur le couvercle : un chrisme entre deux paons, un chrisme

entre deux colombes, un vase à deux anses d'où sortent des pampres.

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, pl. cccxc, 2; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 72-74, n. 73, fig. 29 a, b, c, d; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, 1934, pl. xxix a.

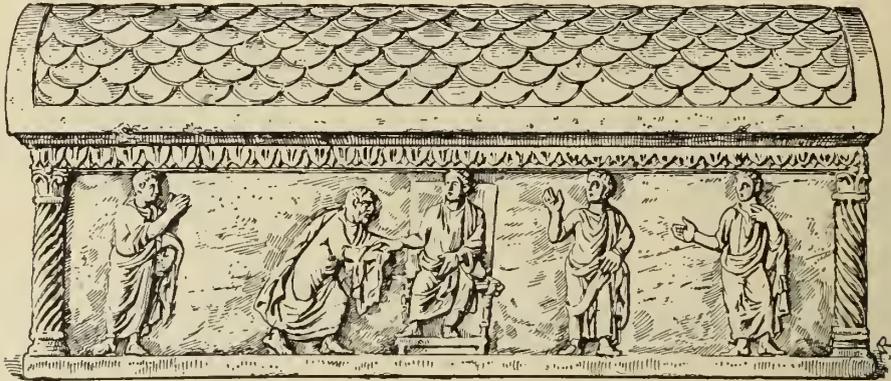
24° Sarcophage. Hauteur : 0 m. 90; longueur : 2 m. 20; profondeur : 0 m. 92. Face antérieure. Un portique formé par quatre portes séparées les unes des autres, les deux intérieures abritent chacune un chrisme, les deux extérieures chacune un palmier. Chaque porte se termine par un cintre que soutient une

Diehl, *Ravenna*, p. 92; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, pl. CLIII c.

27° Sarcophage. Hauteur : 0 m. 76; longueur : 2 m. 12; profondeur : 0 m. 74; couvercle, hauteur : 0 m. 35. Chrisme ou plutôt deux croix superposées de façon à donner huit branches, entre deux agneaux portant chacun une croix.

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, pl. cccxc, 2; R. Cattaneo, *op. cit.*, p. 25, fig. 5; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 80, n. 77, fig. 33.

28° Sarcophage. Hauteur : 0 m. 61; longueur : 2 m. 12; profondeur : 0 m. 72; couvercle : Face anté-



10596. — Sarcophage de Ravenne, d'après O. Wulff, *op. cit.*, t. I, pl. XIII, n. 1.

coquille; à la naissance des cintres, trois oiseaux. Faces latérales : un vase entre deux colombes et un agneau, celui-ci sur le monticule aux quatre fleuves. Sur les faces latérales du couvercle : gauche, un chrisme entre deux colombes; droite, un vase entre deux colombes. Face arrière de la cuve : un portique central, cintré, surmonté d'un fronton et d'acrotères; le voile entr'ouvert et laissant voir une croix figure le paradis; deux porches cintrés de chaque côté abritent un chrisme.

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, pl. cccxc, n. 2-4; Venturi, *Storia*, t. I, p. 227, fig. 215; p. 231, fig. 218; Van den Gheyn, *op. cit.*, fig. 6; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 74-77, n. 74, fig. 30 a, b, c.

25° Sarcophage de l'archevêque Félix. Hauteur : 0 m. 63; longueur : 2 m. 12; profondeur : 0 m. 92; couvercle, hauteur : 0 m. 30. Porche à fronton abritant un chrisme avec A et Ω; de chaque côté, une brebis, surmontée d'une croix; de chaque côté un perche surmonté d'un cintre abritant une couronne suspendue à la voûte, en fin deux chandeliers et deux pilastres. Sur le couvercle une croix entre deux médaillons.

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, pl. cccxc, 1; Venturi, *Storia*, t. I, p. 219, fig. 206; Van den Gheyn, *op. cit.*, p. 203, fig. 10; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 77-78, n. 75, fig. 31; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 105; Ch. Diehl, *Ravenna*, p. 84.

26° Sarcophage. Hauteur : 0 m. 62; longueur : 2 m. 13; profondeur : 0 m. 70; couvercle, hauteur : 0 m. 38. Face antérieure de la cuve : une couronne de lauriers à lemnisques enfermant une croix latine entre deux brebis et deux arbres; faces latérales : arcades remplies de plantes; couvercle : trois monogrammes du Christ, chacun dans une couronne.

*Bibl.* — R. Cattaneo, *L'architettura in Italia*, p. 22, fig. 3; p. 172, fig. 105; Venturi, *Storia*, t. I, p. 219, fig. 207; Goldmann, *Die ravenn. Sarkoph.*, p. 7; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 78-80, n. 76, fig. 32; Ch.

Diehl, *Ravenna*, p. 92; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, pl. CLIII c.

riure, un portique, au centre deux paons s'abreuve à un vase; de chaque côté, deux croix et deux palmiers; face postérieure, même composition mais deux brebis broutant les basses feuilles d'un palmier tiennent la place de deux paons; faces latérales : deux croix sous des arcades.

*Bibl.* — Venturi, *Storia*, t. I, p. 218, fig. 205; p. 224, fig. 212; Ch. Diehl, *Ravenna*, p. 70; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 80-82, n. 78, fig. 34 a, b, c, d.

29° Sarcophage de Théodore. Hauteur : 0 m. 54; longueur : 2 m. 06; profondeur : 0 m. 66; couvercle, hauteur : 0 m. 46. Les deux faces offrent une grande ressemblance. Face antérieure, cuve, deux paons affrontés à un chrisme, deux pieds de vigne dont un oiseau et une perdrix becquètent les grappes. Face postérieure, un vigoureux cep de vigne avec des fruits qui font le régal des oiseaux et d'un lièvre; face latérale : rinceaux, fleurs et oiseaux; un vase, une croix, une colombe (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1011, fig. 7098; t. XIII, col. 1083, fig. 9607; col. 1589, fig. 9703).

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, pl. cccxc, n. 3; Venturi, *Storia*, t. I, p. 221, fig. 209; p. 225, fig. 213; Al. Riegl, *op. cit.*, fig. 29, 30; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. I, pl. CVII; O. Wulff, *op. cit.*, t. I, p. 182, fig. 180.

30° Sarcophage. Hauteur : 0 m. 52; longueur : 2 m. 36; profondeur : 0 m. 72; couvercle, hauteur : 0 m. 40. Le Christ au centre du panneau antérieur de la cuve (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1209, fig. 7519) remet un rouleau à saint Paul, tandis que saint Pierre lui apporte une clef, ensuite deux hommes jeunes faisant le geste de l'acclamation et deux martyrs apportant leurs couronnes sur leurs mains voilées; sur les faces latérales, chacune présente un groupe de trois hommes. Est-ce pour compléter le chiffre de douze. Face postérieure : deux paons affrontés à une croix. Couvercle : six chrismes à huit branches.

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, pl. cccxvi, n. 2; Venturi, *Storia*, t. I, p. 284, fig. 201; p. 223, fig. 211; O. Wulff,

*Altchristl. und byzant. Kunst*, t. I, pl. XIII, n. 3; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. I, pl. CV, CVII, CIX; C. Goldmann, *Die ravenn. Sarkoph.*, pl. IV, n. 4, pl. V, 4 a; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 85-88, n. 80, fig. 36 a, b, c, d, p. 208-227, fig. 70 a; W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, pl. XXXII, fig. 71; G. Wilpert, *Sarcof. crist. ant.*, t. II, p. 326, pl. CCLII, 5.

31° Sarcophage de Gratosius. Hauteur : 0 m. 72; longueur : 2 m. 11; profondeur : 0 m. 82. Face antérieure de la cuve : trois croix latines entre deux panneaux portant l'inscription de l'archevêque (785-789) :

+ HICTVMV	GRATIOSI
LVS·CLΛ	SCISSIMI
SVM ♂	AC TER
SERVAT	BEATISSI
CORPV	MI·ARCHIE
DN	PISCOPI ♂

*Bibl.* — Garrucci, pl. CCCXII, 3; Cattaneo, *op. cit.*, p. 170, fig. 103; Van den Gheyn, *op. cit.*, fig. 11; H. Dütschke, *Ravenn. Studien*, p. 88-89, n. 81; W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, pl. XXXII, fig. 73.

32° Sarcophage de Jean IX (778-785). Hauteur : 0 m. 93; longueur : 2 m. 39; profondeur : 1 m. 02; couvercle, hauteur : 0 m. 38; identique au précédent.

+ HIC·TVMV	IOHANNIS
LVS·CLΛSVM	SCISSIMI
SERVAT·COR	AC TER·BE
PVS·DN	ATISS·ARCHIP

*Bibl.* — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXCII, 2; H. Dütschke, *op. cit.*, p. 89-90, n. 82, fig. 37.

10. *Devant la porte Neuve.* — Couvercle de sarcophage, trouvé en 1889.

*Bibl.* — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1891, p. 105; pl. VII; H. Dütschke, *Ravenn. Stud.*, p. 91, n. 83.

XXVII. AUTELS. — A Sainte-Agathe, une pierre sculptée encadrée dans un autel représente un grand chrisme à huit branches d'un type qu'on rencontre souvent à Ravenne. De chaque côté deux volatiles de basse-cour qui ne sont aucunement, comme nous l'avons dit, des « pintades » (voir ce mot), mais tout simplement des dindons; derrière eux deux plants de vigne avec des raisins (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1067, fig. 10295).

*Bibl.* — H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, pl. CXCVIII a; J. Braun, *Der christliche Altar in seiner geschichtlichen Entwicklung*, in-8°, München, 1924, pl. CCLXXI, n. c.

On conserve au musée de Ravenne une sorte de plinthe qui a pu servir à l'ornementation d'un autel; la matière n'est pas du marbre, elle semble être d'un grain plus serré, pourtant, que la pierre d'Istrie qui est assez commune à Ravenne. Au centre, une croix dans un cercle et les intervalles des bras de la croix remplis par des fleurons, ou palmettes.

*Bibl.* — H. Peirce et R. Tyler, *op. cit.*, t. II, pl. C a.

XXVIII. TRANSENNES ET PLAQUES AJOURÉES. — 1. A Saint-Apollinaire-Neuf une belle plaque de marbre, présentant un cratère d'où sortent deux ceps de vigne sur lesquels deux paons s'avancent vers un chrisme (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1083, fig. 9606).

2. A la cathédrale, une dalle ajourée où se détachent deux oiseaux qui paraissent chanter ou siffler.

*Bibl.* — O. Wulff, *Altchr. und byzant. Kunst*, t. I, p. 278, fig. 264.

3. A Saint-Vital, une dalle ajourée formant une sorte de treillis contenant feuilles et fleurs (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1829, fig. 2007), très souvent reproduite.

*Bibl.* — W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, pl. XXVII, fig. 57; O. Wulff, *Altchrist. und byzant. Kunst*, t. II, p. 408, fig. 853; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, pl. CXIX b; Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 88; C. Ricci, *Ravenna*, p. 41.

4-5. A Saint-Vital; autre plaque, treillis analogue mais d'exécution plus lourde.

*Bibl.* — C. Ricci, *Ravenna*, p. 40.

6. Au musée, plaque ajourée, cercles et octogones, croix, paons, colombes, fleurs.

*Bibl.* — H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, pl. CXIX a.

7. Au palais archiépiscopal, plaque ajourée : croix, cercles et fleurons combinés.

*Bibl.* — H. Peirce et R. Tyler, *op. cit.*, t. II, pl. CII.

8. Saint-Apollinaire-in-Classe, fenêtré ajourée (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1364, fig. 4338).

9-10. Saint-Apollinaire-Neuf, deux plaques ajourées se faisant réplique, mais l'une est décorée dans le goût rectiligne, l'autre dans le goût curviligne; les croix centrales et les encadrements extérieurs sont identiques.

XXIX. AMBONS. — Dans l'église du Saint-Esprit, on conserve un ambon dont la partie renflée présente un portique de quatre colonnes supportant un fronton et deux cintres, et une décoration florale; les parties planes, en retour une croix posée sur un cercle.

*Bibl.* — H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. I, pl. CLXVII b.

Nous avons déjà signalé plusieurs ambons de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AMBON), celui d'Agnellus doit retenir principalement l'attention (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1341, fig. 313; t. II, col. 1819, fig. 1998).

*Bibl.* — H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, pl. CLXXXVIII; Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 90.

XXX. CHAPITEAUX. — Nous serons très bref sur ce membre d'architecture, parce que nous en avons donné déjà un certain nombre qu'on retrouvera sans peine : t. III, col. 488, fig. 2560 : Saint-Vital; fig. 2561 : Saint-Michel; fig. 2562 : Saint-Apollinaire-Neuf; fig. 2563 : Saint-Vital; t. III, col. 440, fig. 2488 : Saint-Jean-des-Fonts; fig. 2489 : Saint-Jean-l'Évangéliste; fig. 2490 : Saint-Esprit; t. VI, col. 260, fig. 4851 : Saint-Jean-l'Évangéliste.

Signalons trois chapiteaux du type appelé « théodosien » : (voir *Dictionn.*, t. III, col. 444, la légende de la fig. 2492, se réfère à la fig. 2491); un autre sur la colonne engagée dans le clocher de Saint-Jean-l'Évangéliste; un autre à Sainte-Agathe.

XXXI. COLONNES. — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2311, fig. 3166, 3169.

XXXII. PLAT DE BRONZE. — Le musée national de Ravenne possède un plat byzantin en bronze, orné de figures et d'inscriptions. Au centre la sainte Vierge; à l'entour : saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Évangéliste, saint Marc, saint Jean Chrysostome, saint Nicolas, saint Georges, saint Démétrius, saint Thomas, saint Matthieu, saint Luc, saint Pierre et saint Paul. On voit que ce sont le Précurseur, les princes des apôtres, les quatre évangélistes, saint Thomas, deux évêques et deux martyrs particulièrement vénéérés. Autour de la Vierge on lit cette inscription :

+ Παναγια Θε(εοτό)κε, βοήθει ἡμῖν.

suivie des sigles suivants ΜΓΧΒ dont l'interprétation paraît devoir être :

Μαρία γίνεται χριστιανῶν βοήθεια

Sous le buste on voit une croix flanquée des lettres : ΕΩΘΘ qu'il faut lire :

Ἐγὼ Θεός.

Enfin, au bord extérieur, trois trimètres iambiques :

ὡς λαβίδα βλέπω σε φορικτήν, παρθένε,  
φέρουσαν Χριστὸν ἀνθρώπων πυροφόρον,  
καθάρσιον σώματος καὶ ψυχῆς ῥύπων.

Ce petit monument est un παναγιάριον ou plat destiné à recevoir le pain que, dans les monastères, l'hi-

goumène bénit à la fin du repas en l'honneur de la Trinité et de la sainte Vierge, en souvenir d'une curieuse légende apocryphe, qui se lit dans l'*Horologion* et dans les rubriques du jour de Pâques dans le *Pentecostarion*; on y trouve également le texte de l'invocation à la Vierge que la légende fait remonter aux apôtres.

*Bibl.* — Th. Ouspensky, *Artonsnaja Panagija*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople*, t. VIII, 1903, p. 249-263; cf. S. Pétridès, dans *Échos d'Orient*, t. VII, 1904, p. 189.

XXXIII. PLAQUES D'OR CISELÉ. — En 1854, à peu de distance de la Rotonde, on découvrit des plaques d'or ciselé, enrichies de grenats où l'on pensa voir des débris de la cuirasse de Théodorie. Ces bijoux peuvent remonter au v<sup>e</sup> siècle; rien n'autorise à y rattacher le nom de Théodorie.

*Bibl.* — Ch. Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 61.

XXXIV. STUC. — On a fait à différentes reprises usage du stuc à Ravenne, au baptistère des orthodoxes et à Saint-Vital. J.-P. Richter a proposé d'en faire — au baptistère — une œuvre du v<sup>e</sup> siècle, tandis que Crowe et Cavalcaselle y voient un produit de l'art du Moyen Âge. A Saint-Vital on a recouru abondamment à ce procédé décoratif qui, déjà alourdi, ressemble à un expédient pour se libérer d'une sculpture trop onéreuse (voir *Dictionn.*, au mot STUC).

*Bibl.* — Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 78; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. CCCCVI-CCCVII; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, 1934, pl. LXXXVIII, XCII, XCIII.

XXXV. IVOIRE. — 1. *Chaire de Maximien* (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2783-2798; t. XII, col. 301, fig. 8545; t. XIII, col. 1095, fig. 9624). Cf. C. Cecchelli, *La cattedra di Massimiano ed altri avorii romano-orientali*, Roma, 1937.

2. *Diplique de Murano* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1162, n. 75; t. XII, col. 529, fig. 8602).

XXXVI. CROIX STATIONALE DE SAINT AGNELLUS.

— On conserve à la cathédrale une croix d'argent exécutée par ordre de l'archevêque Agnellus, dont il est fait mention dans le *Liber pontificalis* en ces termes : *Fecit beatissimus Agnellus cruem magnam de argento in Ursiana ecclesia super sedem post tergum pontificis in qua sua effigies manibus expansis orat.* Aujourd'hui, à Ravenne, on appelle croix de saint Agnellus celle que publiâ Ciampini, sur les deux faces de laquelle on voit une série de bustes au nombre de quarante, figurés sur autant de petits médaillons. Sarti a fait remarquer que ce ne pouvait être la croix d'Agnellus parce qu'elle fut faite pour être placée sur la chaire épiscopale et non pour servir aux stations. Paciaudi observe que trois seulement des personnages, sur quarante, portent le *pallium*. Quant aux deux médaillons du centre, la résurrection du Christ et l'Orante entre deux cyprès, c'est un travail du Moyen Âge.

*Bibl.* — Ciampini, *Vetera monumenta*, t. II, p. 17, pl. XIV, 1 a, b; M. Sarti, *De veteri casula diptycha*, in-4°, Faventiae, 1753; T. Garrucci, *Storia dell' arte eristiana*, t. VI, p. 38, pl. CCCXXXI; C. Ricci, *Ravenna*, in-8°, Bologna, 1902, p. 53.

XXXVII. COSMOGRAPHIE DE RAVENNE. — Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1883-1897. Cf. J. Schmetz, *Untersuchungen zum Geograph von Ravenna*, in-8°, München, 1919.

XXXVIII. PAPIRUS DE RAVENNE. — Voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1456. Nous avons déjà parlé de la grande publication de Gaetano Marini, *I papiri diplomatici*, in-fol., 1805, de vingt-deux planches gravées, transcrites et commentées reproduisant des documents écrits sur papyrus et provenant en partie de Ravenne; voir aussi H.-F. Massmann, *Die gothischen Urkunden von Neapel und Arezzo*, in-fol., München, 1837 (deux

lithographies de documents du vi<sup>e</sup> siècle, provenant de Ravenne, en cursive romaine avec des souscriptions grecques) et nous avons donné un exemple d'écriture (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1679, fig. 3939).

Les plus anciens actes dont les originaux nous sont parvenus, chartes<sup>s</sup> privées du vi<sup>e</sup> siècle rédigées pour la plupart à Ravenne, ont conservé la tradition du latin de la chancellerie impériale romaine et ne présentent encore qu'un assez petit nombre d'altérations dans l'orthographe dues principalement à l'influence de la prononciation. Ces chartes nous font connaître entre autres choses la forme des souscriptions à la fin du v<sup>e</sup> et au vi<sup>e</sup> siècle. En voici un exemple : — *Ego Theodosius v(ir) h(onestus) tabell. urbis Rom. habens stationem in porticum de Suborra reg. quarta. scriptor hujus chartulae a die praesenti donationis post testium subscriptiones et traditione facta complevi et absolvi.*

Un de ces papyrus des chartes de Ravenne, publié peu correctement par Marini<sup>2</sup>, d'après une copie de Dionigi prise sur l'original alors à Vérone, aujourd'hui à Paris (*Suppl. lat. 800*) nous offre un exemple de demande de concession emphytéotique adressée à l'Église de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2766-2777). Elle contient l'énumération des biens qui doivent faire l'objet de l'emphytéose, suivie de l'engagement pris par le concessionnaire de cultiver et améliorer ces biens et de payer une redevance annuelle; elle est rédigée par un notaire de *Cumiacum* (aujourd'hui Comacchio). Ce bail emphytéotique offre dans ses caractères extrinsèques une assez grande ressemblance avec les actes du vi<sup>e</sup> siècle pour qu'il soit permis de le faire remonter jusqu'à cette époque, et de le considérer comme l'un des plus anciens documents de ce genre qui nous soit connu.

*Bibl.* — J. Tardif, *Demande de concession emphytéotique adressée à l'Église de Ravenne*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XVIII, 1857, p. 45-47.

XXXIX. ÉPIGRAPHIE. — Une fois encore nous rencontrons l'inévitable Agnellus qui *praedictum [librum] pontificalem ego Agnellus, qui est Andreas (abbas Sanctae Mariae ad Blachernas et Sancti Bartholomei) exiguus Sanctae meae hujus Ravennatis Ecclesiae presbyter, rogatus et coactus a fratribus ipsius sedis composui.* Nous avons dit ce que l'archéologie lui doit. Il n'est pas moins utile pour l'épigraphie de Ravenne, car il a inséré dans son texte un certain nombre d'inscriptions relatives à des archevêques, lesquelles ont aujourd'hui disparu et que personne autre que lui n'a songé à recueillir; les unes dédicatoires, les autres funéraires. Il y apportait une grande attention comme on le voit par l'inscription de son homonyme l'archevêque Agnellus († 570) conservée en partie.

Après Agnellus il faut accorder un rang honorable à Didier Spreti (1414-1474) qui composa en 1459 son *Ravennatis de amplitudine, de vastatione et de instauratione Urbis Ravennae* dont l'édition italienne *Della grandezza della ruina e della restaurazione di Ravenna*, Pesaro, 1574, est une simple traduction. Tous les recueils épigraphiques composés aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles dépendent de Spreti.

Jérôme Rossi, dans son *Hieronymi Rubei historia-rum Ravennatum libri decem cum indice amplissimo*, Venetiis, 1572, fit une assez large place aux inscriptions chrétiennes dans ses livres II et III, mais la plupart sont empruntées à Agnellus. C'est aussi le cas de Jérôme Fabri dans *Le sagre memorie di Ravenna antica*, in-4°, Venezia, 1661. Toutes les publications qui ont suivi sont énumérées et analysées par Eug. Bormann dans le *Corp. inscr. lat.*, t. XI, p. 1-6, que nous suivrons dans ce qui va suivre.

<sup>1</sup> Marini, *op. cit.*, n. XCII, p. 143.

1. Cathédrale et ses dépendances. Portrait en mosaïque de saint Proculus et deux autres évêques :

a. S. PROCVLVS b. S. LIBERIVS c. SANCTVS IOANNES  
QVI VIDIT ANGELVM

Bibl. — Fabri, *Le sagre memorie*, t. II, p. 405, n. 6; p. 408, n. 9; p. 420, n. 20; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 254.

2. Baptistère Saint-Jean-des-Fonts ou des orthodoxes; décoré par l'évêque Néon (458) :

CEDE VETVS NOMEN NOVITATI CEDE VETVSTAS  
PVLCRIVS ECCE NITET RENOVATI GLORIA FONTIS  
MAGNANIMVS HVNC NAMQVE NEO<sup>n</sup> SVMMSQVE SACERDOS  
EXCOLVIT PVLGRO CONPONENS OMNIA CVLTV

Bibl. — Agnellus, *Lib. pont.*, Néon, c. XVIII; Rossi, *Hist. Rav.*, éd. 1589, p. 110; C. Spreti, *Desiderii Spreti historici Ravennatis de amplitudine, eversione et restauratione*, etc., in-4°, Ravennæ, 1724, t. III, p. 323, n. 8; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 255.

3. Baptistère Saint-Jean-des-Fonts ou des orthodoxes.

a) Baptême du Christ par saint Jean (voir *Dictionn.*, t. II, col. 361, fig. 1295). Au-dessus du Christ le mot IXIN; au-dessus du symbole du fleuve : IORDANN.

b) A l'entour du médaillon central, une zone dans laquelle sont représentés les apôtres avec leurs noms :  
PETR VS, ANDREAS, IACOBV ZEBEDEI, IOHANNES, FILIP PVS,  
S

LO  
BARTO MEV, IVDA SZELOT, SIMON CANANE, IACOBVS ALFEI,  
S ES VS  
MATT HEVS, PAV LVS

c) Dans la zone inférieure, sur les livres :

EVAN GELIVN EVAN GELIVN EVAN GELIVN EVAN GELIVN  
SECVN MATH SECVN LVCAN SECVN IOANNE SECVN MARCVN  
EVN

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCXXVI, p. 34-36; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 256; cf. G. de Jerphanion, *Quels sont les noms des douze apôtres dans l'icône chrétienne*, dans *La voix des monuments*, in-8°, Paris, 1930, p. 189-200.

4. Baptistère Saint-Jean-des-Fonts ou des orthodoxes; sur les arcs inférieurs.

Les sentences a, b, c, sont coupées chacune par un monogramme :

a	IN LOCVM PASCVAE	SIBI ME CONLACAVIT
+	SVPER AQVA REFECT	IONIS EDOCAVIT ME
b	ih̄s AMBVLANS SVPER MARE	PETRO MERGENTI MANVM
	porrigit iubente DOMN	o continuo ventus cessavit
c	BEATI QVORVM REMISSAE SVNT INIQUITATES	
	ET QVORVM TECTA SVNT PECCATA	
+	BEATVS VIR CVI NON IMPVTAVIT DOMINVS PECCATVM +	
d	VBI DEPOSITVS IHS VESTI	MENTA SVA ET MISIT AQVAM
	IN PELVEM COEPITLAVARE	PEDES DISCIPLVORVM SVORVM

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 257.

On conserve également au baptistère une croix sur laquelle on lit ces mots :

+ DE DONIS DEI ET SCE MARIE FELEX ET STEFANVS  
OPTVLERVNT TEMPORIBVS DN̄ THEODORO APOSTOLI CVM.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 257.

5. Dans la maison épiscopale voisine de la basilica Ursiana l'évêque Néon fit représenter la multiplication des pains dans le désert; avec un poème en hexamètres qu'a transcrit Agnellus.

Bibl. — Agnellus, *Liber pont.*, Néon, c. XVIII; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 258.

6. Sur une autre muraille, l'histoire de saint Pierre, accompagnée d'hexamètres.

Bibl. — Agnellus, *loc. cit.*; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 259.

7. Non loin de cette habitation (Tricoli), saint Pierre Chrysologue fit bâtir la chapelle de saint André, dont tous les murs furent revêtus de marbre de Proconnèse et au-dessus de l'entrée, au-dehors, un poème.

Bibl. — Agnellus, *loc. cit.*, Pierre Chrysologue, c. XXI; C. Spreti, *op. cit.*, t. III, p. 321, n. 4; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 260.

8. Chapelle du palais archiépiscopal, décoration mosaïque ordonnée par saint Pierre Chrysologue : Séries de médaillons encadrant les fenêtres, et portant des noms de saints (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 201, fig. 8501).

a) (Sud) : Cassianus, Chrysogonus, Chrysanthus, Sebastianus, Fabianus, Damianus. ●

b) (Est) : Paulus, Jacobus, Iohannis, Petrus, Andreas, Philippus.

c) (Nord) : Eufimia, Eugenia, Cecilia, Daria, Perpetua, Felicitas.

d) (Ouest) : Jacobus, Taddæus, Simon Cananeis, Thomas, Mattheus, Bartholomeus.

e) sur la paroi vers l'Orient, sur l'autel : SCA MARIA.

f) sur la paroi vers le Nord, le Christ portant sa croix sur l'épaule et tenant en main un livre avec ces mots :

EGO	VERI
SVM	TAS ET
VIA	VITA
	+

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCXXIV (b, d), CCXXV (a, c), CCXXII, (f), p. 31, 33; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 261.

9. Cathédrale, l'évêque Victor (537-544) fit exécuter pour la basilica Ursiana un ciborium en argent, sur les arcs duquel on lisait ces vers conservés par Agnellus :

HOC VOTVM CHRISTO SOLVIT CVM PLEBE SACERDOS  
VICTOR QVI POPVLIS AVXIT AMORE FIDEM  
PONTIFICI CHRISTO SOLVENTI VOTA MINISTRAT  
ALIGERVVM CINCENS HAEC LOCA SANCTA MANVS  
5 ECREGIVM MIRATVR OPVS SVBLATA VETVSTAS  
QVAE MELIOR CVLTV NOBILIORA REDIT  
CATHOLICAE LEGIS VENIT... SI QVIS AMATOR  
MOX REPARATVS ABIT CORPORE CHRISTE TVO

Bibl. — Agnellus, *Lib. pont.*, Victor, n. XXV; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 262.

10. Les bains, proche de la maison épiscopale, furent restaurés par le même Victor, ornés de marbres et de mosaïques avec une inscription d'hexamètres catalectiques en lettres d'or, lue *laboriose* par Agnellus :

VICTOR APOSTOLICA TVTVS VIRTUTE SACERDOS  
BALNEA PARVA PRIVS PRISCO VETVSTA LABORE  
DEPONENTE MIRAQVE TAMEN NOVITATE REFECIT  
PVLCRIOR VT CVLTVS MAIORQVE RESVRGAT AB IMO  
5 HOC QVOQVE PERPETVO DECREVIT MORE TENENDVM  
VT BIDVO GRATIS CLERVS LAVET IPSIVS VRBIS  
TERTIA CVI CESSA EST ET FERIA SEXTA LAVANDI

Bibl. — Agnellus, *Lib. pont.*, Victor, n. XXV; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 263. Mommsen et J.-B. De Rossi, croient qu'après le premier mot du 3<sup>e</sup> vers, la suite du

vers et le début du suivant sont refaits, si la leçon est exacte, il faudrait entendre que ces *balnea parva prius refecit novitate que vetusta (prisco labore) depeneret et tamen mira esset*.

11. Tricoli fut complété par l'archevêque Maximien qui s'y fit représenter en mosaïque avec tous ses prédécesseurs et fit mettre une inscription conservée par Agnellus :

HIC PETRVS IVNIOR CHRISTI *prae*CEPTA SECVTVS  
VT DDCVIT SACRIS MDRI BV S EXIBVIT  
HaNC QVOQVE FVNDAVIT MIRANDIS MOLIBVS ARCEM  
NDMINIS IPSE SVI HaEC MDNVMENTA DEDIT  
5 HVIVS POST DBITVM AVRELIANVS CESSIT HONORES  
POST HVNC ANTISTES EXTITIT ECCLESIVS  
HINC FVIT VRSICINVS SEQVITVR POST DRDINE VICTOR  
TEMPORIBVS IVNIOR MAXIMIANVS ADEST  
IS POLENSIS ERAT CHRISTI LEVITA PRDFVNDVS  
10 LECE DEI MISERANS ET PIETATE BONVS  
QVEM DEVS IPSE VIRVM DECORAVIT CVLMINE SACRO  
ECCLESIAEQVE SVae PONTIFICEM STATVIT  
IPSE AVTEM FACTIS PRDPRIIS Scit NON MERVISSE  
CVLMEN APDSTDLICVM SED PIETATE DEI

Bibl. — Agnellus, *Lib. pont.*, Maximien, c. xxvi; Rossi, *Hist. Rav.* (1572), p. 143; (1589), p. 162; Fabri, *Le sagre memorie*, t. 1, p. 424; C. Spreti, *op. cit.*, t. 11, p. 325; *Corp. inscr. lat.*, t. x1, n. 264.

12. Sur un chapiteau coupé en deux parties. Monogramme du Christ et d'un certain Pierre qui, d'après Muratori, serait le successeur d'Agnellus en 569 ou 570.

PETRVS · EPISC · SCERAVENAT || +ECC · COEPTVM DPVS  
a fundamentis in ho || NORE SCR · PERFECIT

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x1, n. 265.

13. Cathédrale. Amhon d'Agnellus dans la basilica Ursiana, même inscription sur les deux faces :

+SERVVS || XPI AGNELLVS · EPISC HVNC PYRCVM || FECIT.

Bibl. — Rossi, *Hist. Ravenn.*, (1589), p. 171; C. Spreti, *op. cit.*, t. 1, p. 291, pl. x1 après la p. 266; *Corp. inscr. lat.*, t. x1, n. 266.

14. Cathédrale. Monogramme sur la chaire d'ivoire de Maximin (voir *Dictionn.*, t. 11, col. 59, fig. 2409).

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x1, n. 267.

15. Perdue, autrefois dans le pavement de la cathédrale. De Rossi croyait que ce fragment fut apporté de Faenza; lui et Mommsen ont proposé divers suppléments :

i]SSIMO ET CLEMENTISSI[mo  
VIR SVBL · GVDILA COM  
TOR · RPB · HANC STA  
OTO CONLAPSAM  
n OVITER SVPER  
VASE AD ORNATVM  
· FAVENTINAE  
AE CIVITATI

*salvo.... i]ssimo et clementiss[mo rege Theoderico] vir subl(imis)*, De Rossi.

*Gudila com(es).... [et cura]lor r(ci)p(u)b(licæ) hanc sta[ituam terræ m]oto conlapsam [statuit n]oviter super [marmorea] base ad ornatum [ecclesiæ] Faventinae [ex dono propr]iæ civitati[s]*, Mommsen.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x1, n. 268.

18. Cathédrale.

PONTIF PETRONACI  
S ECCLE · HVIVS LFUIT

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x1, n. 269.

19. Cathédrale, l'évêque Félix (vers 708-724) fit faire un *saluatorium*, avec une inscription conservée par Agnellus, dans son *Liber pontificalis*.

20. Église Saint-Laurent, située à Cesarea, cons-

truite par le cubiculaire majeur de l'empereur Honorius. Lauricius fut inhumé dans le monastère des saints Gervais et Protais, près d'une mosaïque représentant les trois jeunes hébreux et cette inscription en lettres d'or (date 435?).

STEPHANO PROTASIO GERVASIO  
B · MARTIRIB ET SIBI MEMORIAm aETERNAm  
LAVRICIVS HVIVS DEDICAVIT  
SVB DIE III KAL OCTVBRIS  
5 THEODOSIO XV ET PLACIDO VALENTINIANO

Bibl. — Agnellus, *Lib. pont.*, Jean, c. xx; Rossi, *Hist. Ravenn.*, 1589, p. 94; Fabri, *Le sagre memorie*, t. 1, p. 226; C. Spreti, *op. cit.*, t. 11, p. 324, n. 16; *Corp. inscr. lat.*, t. x1, n. 270.

21. Classe, près de l'église appelée *Petriana*, une fontaine carrée que saint Pierre Chrysologue fit décorer avec ces inscriptions de part et d'autre :

SALVO DOMNO || PAPA VICTORE

Bibl. — Agnellus, *Lib. pont.*, Victor, c. xxv; Rossi, *Hist. Ravenn.*, 1589, p. 157; *Corp. inscr. lat.*, t. x1, n. 272.

22. Classe, monastère adjacent à l'église *Petriana*, que l'évêque Agnellus fit orner de mosaïques :

SALVO DOMINO PAPA AGNEPIO  
DE DDNIS DEI ET SERVORVM EIVS  
QVI DPTVLERVNT AD HONOREM  
ET ORNATVM SCORVM APOSTDLDRVM  
5 ET RELIQA PARS DE SVMMA CERVORVM  
QVI PERIERANT ET DEO AVCDRE INVENTI SVNT  
HAEC ABSIDA MUSIVD EXORNATA EST

Bibl. — Agnellus, *Lib. pont.*, Agnellus, c. xxvii; Rossi, *Hist. Ravenn.*, 1589, p. 171; C. Spreti, *op. cit.*, t. 11, p. 327, n. 7; *Corp. inscr. lat.*, t. x1, n. 273.

23. Église de la Sainte-Croix élevée par Galla Placidia qui portait sur l'arc ces vers :

CRISTVM FONTE LAVAT PARADISI IN SEDE IOHANNES  
QVO VITAM TRIBVIT FELICEM MARTIREM MOSTRAT

Bibl. — Agnellus, *Lib. pont.*, Jean, c. xx; *Corp. inscr. lat.*, t. x1, n. 274.

24. Église de la Sainte-Croix, au fronton étaient représentés les quatre fleuves du paradis avec cette inscription :

CHRISTE PATRIS VERBVM CVNCTI CONCORDIA MVNDI  
QVI VT FINEM NESCIIS SIC QVDQVE PRINCIPIVM  
TE CIRCVM SISTVNT DICENTES TER SANCTVS ET AMEN  
ALICERI TESTES QVOS TVA DEXTRA RECIT  
5 TE CORAM FLVVII CVRRVNT PER SECVLA FVSI  
TICRIS ET EVFRATES FISO<sup>n</sup> ET IPSE CED<sup>n</sup>  
TE VINCENTE TVIS PEDIBVS CALCATA PERAEVVM  
GERMANae MDRTI<sup>s</sup> CRIMINA SaeVA TACENT

Bibl. — Agnellus, *Lib. pont.*, Jean, c. xx; *Corp. inscr. lat.*, t. x1, n. 275.

26. Église Saint-Jean-l'Évangéliste, construite par les ordres de Galla Placidia (voir ci-dessus, col. 2111), toute la décoration en mosaïque a disparu, ainsi que les inscriptions.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x1, n. 276.

27. Église Saint-Jean-l'Évangéliste : sur l'autel, détruit aujourd'hui :

SANCTE IOHANNES AFca CHRISTI  
AccePTA TIBI SIT ORATIO SERVI TVI

Bibl. — Rossi, *Hist. Ravenn.*, 1572, p. 86; 1589, p. 102; Fabri, *Le sagre memorie*, t. 1, p. 209; C. Spreti, *op. cit.*, t. 11, p. 370, n. 92; *Corp. inscr. lat.*, t. x1, n. 277.

28. Mausolée de Galla Placidia : les noms des quatre évangelistes (voir ci-dessus, col. 2096).

29. Sainte-Agathe-Majeure : monogramme sur un chapiteau.

30. Saint-Martin au Ciel-d'or, devenue Saint-Apollinaire-Neuf; inscription mentionnée par Agnellus :

THEODERICVS REX  
HANC ECCLESIAM  
A FVNDAMENTIS  
IN NOMINE DOMINI NOSTRI  
IESV CHRISTI FECIT

Bibl. — Agnellus, *Lib. pontif.*, Agnellus, è. xxvii : *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 280.

31. Église Saint-Martin au Ciel-d'or, devenue Saint-Apollinaire in Classe (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2827, fig. 947). Nous avons décrit ci-dessus (col. 2108) cette basilique. Au nombre de vingt-cinq, les saints portent sur leurs vêtements une ou deux lettres énigmatiques. On ajouta plus tard une image de Justinien.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 281, 281 a.

32. Mausolée de Théodoric, les noms des apôtres (voir ci-dessus, col. 2089).

Bibl. — P.-P. Ginanni, *Dissertazione 1 sopra il mausoleo di Teodorico*, dans *Saggi della società lett. Ravenne*, Cesena, 1765, p. 16; *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 282.

33. Église à la vierge Marie élevée par l'évêque Ecclesius (521-532), écroulée en 1550.

VRGINIS AVLA MICAT CHRISTVM QVAE CEPIT AB ASTRIS  
NVNCIVS E CAELIS ANGELVS ANTE FVIT  
MISTERIVM VERBI GENITRIX ET VIRGO PERENNIS  
AVCTORISQVE SVI FACTA PARENS DOMINI  
5 VERA MACI CLAUDI CAECI MORS VITA FATENTVR  
CVLMINA SACRA DEO DEDICAT ECCLESIVS

Bibl. — Agnellus, *Lib. pontif.*, Ecclesius, c. xxiiii; Rossi, *Hist. Ravenn.*, 1572, p. 130; 1589, p. 154; Fabri, *Le sagre memorie*, t. I, p. 254; C. Spreti, *op. cit.*, t. III, p. 320, n. 3; *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 284.

34. Église Sainte-Marie Majeure; Rossi rapporte la construction de cette église à Pierre IV (570-578) :

SALVO DN̄ PAPA N̄ PETRO  
LAVRENTIVS · V · R · SVBDIAC · S · R · E ·  
PRAEPOSITVS FABRICAE HVIVS  
VOTVM · SOLVIT

Ligne 2 : v(iri) r(everendus) subdiac(onus) s(anc-tæ) R(avennatis) e(cclesiæ).

Bibl. — Rossi, *Hist. Ravenn.*, 1589, p. 177; Fabri, *Le sagre memorie*, t. I, p. 254; C. Spreti, *op. cit.*, t. III, p. 359, n. 72; *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 285.

35. Même église; sur l'ambon : il s'agit de l'archevêque Félix (vers 708-724).

VB · AC · DO · APOSTOL · FELICIS SCISM ARCHI ·  
EPISC · SCE · ECCL · RAV · ... · CIVS · DIAC · SCAE · ECCL ·  
B · XV · DESERVIENS · HVIVS BASIL · FF

temporibus) v(iri) b(eatissimi) a[c] do(mni) apostol(ici) Felicis s(an)c(t)is(s)im(i)...

Bibl. — Rossi, *Hist. Ravenn.*, 1589, p. 217; Fabri, *Le sagre memorie*, t. I, p. 235; C. Spreti, *op. cit.*, t. III, p. 360, n. 73; *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 286.

36. Saint Michel in Africisco ou al Frigesilo; église consacrée par l'archevêque Maximien et élevée par la générosité de Bacauda et de Julien l'argentier :

CONSECVTI BENEFICIA ARCHANGELI MICHAELIS  
BACAUDA ET IVLIANVS A FVNDAMENTIS FECERVNT  
ET DEDICAVERVNT SVB DIE NON MAI  
QVATER p.c. BASILi IVNIORIS VC CONS IND VIII

En l'année 545.

+ IN HOC · LOCO · STETIT · ARCA BEATI · APOLENARIS · SACERDOTIS  
ET CONFESSORIS · A · TEMPORE TRANSITVS SVI · VSQVE DIAE ·  
QVA PER VIRVM · BEAT · MAXIMIANVM · EPISCOPVM · TRANSLATA EST ·  
ET INTRODVC · TA · IN · BASILICA · QVAM · IVLIANVS · ARGENTARIVS ·  
A FVNDAMENTIS · AEDIFICAVIT · ET DEDICATA · AB · EODEM · VIRO ·  
BEATISSM · D · VII · ID · MAIARVM · IND · D · VODEC · OCTIES · PC · BASILI · IVN

Bibl. — Agnellus, *Lib. pontif.*, Maximien, c. xxvii; C. Spreti, *op. cit.*, t. III, p. 320, n. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 287.

37. A Saint-Vital, dans le narthex (in ardicca), inscription en grandes lettres; datée de l'année 547 :

B MARTIRIS VITALIS BASILICA  
MANDANTE ECLESIO V B EPISCOPO  
A FVNDAMENTIS IVLIANVS ARGENTARIVS  
aedIFICAVIT ORNAVIT ATQVE DEDICAVIT  
5 CONSECRANTE VR MAXIMIANO EPISCOPO  
SVE DIE XIII.....SEXIESP.c.BASILII IVNIORIS

Ligne 2 : viro beato; ligne 5 : viro reverendo.

Bibl. — Agnellus, *Lib. pontif.*, Maximien, c. xxvii; Rossi, *Hist. Ravenn.*, 1589, p. 160; C. Spreti, *op. cit.*, t. I, p. 262, n. 279; Fabri, *Le sagre memorie*, t. I, p. 358; *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 288.

38. A Saint-Vital; sur les quatre faces d'un petit vase de marbre de forme carrée.

||+IVLIANVS ARGE||NT·SERVVS VE||ST·PRAECIB·  
VEST BASI||A FVNDATA PERFEC||

Julianus argent(arius) servus vest(er) praecib(us) vest(ris) basi(licam) a funda(mentis) perfec(it).

Bibl. — Muratori, *Novus thes. veter. inscr.*, p. mcccxciv, n. 1; Paclaudi, *De veter. cruc. signo*, dans A. Gori, *Symb. litt.*, in-4°, Florentiae, 1749, t. III, p. 213; C. Spreti, *op. cit.*, t. I, p. 255, n. 236; Tarlazzi, *Memorie sagre*, p. 448; *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 289.

39. A Saint-Vital. On trouvera ci-dessus (col. 2102-2107) la description des mosaïques.

40. A Saint-Vital. Tombeau de l'évêque Ecclesius avec une épitaphe métrique en cubes argentés :

AROVA CONSVRGVNT VENERANDO CVLMINE TEMPLA  
NOMINE VITALIS SANCTIFICATA DEO  
CERVASIVSQVE TENET SIMVL HANC PROIASIVS ARCEM  
QVOS GENVS ATQVE FIDES TEMPLAQVE CONSO · CIANT  
5 HIS GENITOR NATIS FVGIENS CON · TAGIA MVNDI  
EXEMPLVM FIDEI MARTIRIQVE FVIT  
TRADIDIT HANC PRIMVS IVLIANO ECLESIVS ARCEM  
QVI SIBI COMMISSVM MIRE PEREGIT OPVS  
HOC QVOQVE PERPETVA MANDAVIT LECE TENENDVM  
10 HIS NVLLI LICEAT CONDERE MEMBRA LOCIS  
SED QVOD PONTIFICVM CONSTANT MONVMENTA PRIORVM  
FAS IBI SIT TANTVM PONERE SED SIMILES

Bibl. — Agnellus, *Lib. pontif.*, Ecclesius, c. xxiiii; Rossi, *Hist. Ravenn.*, 1572, p. 140; 1589, p. 160; C. Spreti, *op. cit.*, t. I, p. 262, n. 279; *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 292.

41. A Saint-Apollinaire in Classe. On trouvera (col. 2108-2111) la description des mosaïques dont quelques-unes sont accompagnées d'inscriptions, lisibles pour la plupart dans les figures du *Dictionnaire*.

42. A Saint-Apollinaire in Classe, dans le narthex (in ardicca), datée de l'année 549 :

·B·A·POLENARIS SACERDOTIS BASILICA  
MANDANTE A B VRVICINO EPISCOPO  
A FVNDAMENTIS IVLIANVS ARGENTARIVS  
aedIFICAVIT ORNAVIT ATQVE DEDICAVIT  
5 CONSECRANTE V · R · MAXIMIANO EPISCOPO  
DIE non · MAIARVM IND XII OCTIES PC BASILII  
(Voir ci-dessus, n. 36).

43. A Saint-Apollinaire in Classe; de l'année 549, se voit encore in situ :

*Bibl.* — Fabri, *Le sagre memorie*, t. 1, p. 94; C. Spreti, *op. cit.*, t. 1, p. 279, n. 315; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 295.

44. A Saint-Apollinaire *in Classe* :

VAL·FELIX·PROC· . . . . .  
 RA·LOCVM·DVLCISSIMIS *parentibus a se olim fac*  
 TVM·VETVSTATE·CONLAPSVM *melioe cultu*  
 RESTITVIT·ADQVE·ADAMPLIAVIT·ET·LIBENS  
 5 ANIMO ꝫ IDVM MAIARVM·DIE·DEDICAVIT

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 296.

45. A Saint-Apollinaire *in Classe*. L'évêque Jean, mort le 11 janvier 595, y fut enterré dans la chapelle des saints Marc, Marcel et Felicula, ornée par lui de mosaïques. Au-dessus de la porte on lisait cette inscription :

INCLITA PRAEVLGENT SANCTORVM LIMINA TEMPLO  
 MARCI MARCELLI FELICVLAEQVE SIMVL  
 PONTIFICES HOS ROMA CEPIT HAEC MARTIR HABETVR  
 HORVM GREGORIVS DAT PAPA RELIQVIAS  
 5 QVAS PETIT ANTISTES MERITIS ANIMOQVE IOHANNES  
 PARVULA PRO SVMMIS REDDERE DONA PARAT  
 ORACVLVM STATVIT TANTA VIRTUTE REPLETVM  
 CVIVS AB AVSPICII GRATIA EXTAT OPVS  
 QVI BIS SEPTENO SACRI DIADEMATIS ANNO  
 10 TRACTATV VICILI QVO REGIT EcCLESIAM  
 HANC QVOQVE RECENTEM REVERENDI CVLMINIS ARCEM  
 FIXIT ET EVENTVM TRAXIT AO ARBITRIVM  
 MIRANDA SVBITO SVSPENDENS ARTE CACVMEN  
 INFLEXVM REPARAT PARTE *ab VIR*AQVE LATVS  
 15 ADDITVR HIS MERITIS FELIX SMARAGOVVS IN *ae*VVM  
 CVIVS IN HIS TITVVIS PARTICIPANTVR OPES

*Bibl.* — Agnellus, *Lib. pont.*, Jean le Romain, c. xxix; Rossi, *Hist. Ravenn.*, 1589, p. 188; Fabri, *Le sagre memorie*, t. 1, p. 95; C. Spreti, *op. cit.*, t. III, p. 319, n. 1; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 297.

46. A Saint-Apollinaire *in Classe*; sur la chaire, coupée en deux; Damien, archevêque vers l'an 700.

+DN·DAMIANVS || ARCHIEP·FECIT

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 297 a.

47. A Saint-Apollinaire *in Classe*; la date est l'année 731 :

+ IN N PATRIS·ET·FILII·ET·SPS SCI·IMPB·  
 PIISSIMIS DD NN LEONE ET CONSTANTINO A DO  
 CORONAT·PAC·FIC·MAGNIS

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 297 b.

48. A Saint-Apollinaire *in Classe*, dans l'abside, à l'autel de sainte Felicula; Valerius siège de 806 à 810.

+ AD HONOREM DNI·N IHV·XPI·ET·SCI·ELEV  
 CHADII·SVB·TEMP·DOM·VALERII·ARCHIEP·EGO  
 PETRVS PRESB+FECIT+

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 297 c.

49. A Saint-Étienne, élevée par l'archevêque Maximien; la date est 550 :

IN HONORE SANCTI AC BEATISSIMI PRIMI MARTIRIS STEPHANI  
 SERVVS CHRISTI MAXIMIANVS EPISCOPVS HANC BASILICAM  
 IPSO ADIVVANTE A FVNDAMENTIS CONSTRVXIT ET DEDICAVIT  
 DIE TERLIO IDVS DECEMBRIS INDXIII NOVIES *p.e.* BASILII IVNIORIS

*Bibl.* — Agnellus, *Lib. pont.*, Maximien, c. xxvi; Rossi, *Hist. Rav.*, 1589, p. 164; Fabri, *Le sagre memorie*, t. 1, p. 351; C. Spreti, *op. cit.*, t. III, p. 322, n. 6; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 298.

50. A Saint-Étienne, sur l'arc de la tribune :

TEMPLA MICANT STEPHANI MERITIS ET NOMINE SACRA  
 QVI PRIVS EXIMIVM MARTIRIS EGIT OPVS  
 OMNIBVS VNA DATVR SACRO PRO SANGVINE PALMA  
 PLVS TAMEN HIC FRVITVR TEMPORE QVO PRIOR EST

5 IPSE FIDEM VOTVMQVE TVVM NVNC MAGNE SACERDOS  
 MAXIMIANE IVVANS HOC OPVS EXPLICVIT  
 NAM TALEM SVBITO FVNDATIS MOLIBVS AVLAM  
 SOLA MANVS HOMINVM NON POTERAT FACERE  
 VNDECIMVM FVLGENS RENOVAT DVM LVNA RECVRVVM  
 10 ET CoePTA ET PVLCRO CONDITA FINE NITET

*Bibl.* — Agnellus, *Lib. pont.*, Maximien, c. xxvi; Rossi, *Hist. Rav.*, 1589, p. 164; C. Spreti, *op. cit.*, t. III, p. 322, n. 5; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 299.

51. Aux Saints-Jean-et-Paul, dont parle Venance Fortunat, *Vita S. Martini*, l. IV, sur l'ambon.

+s(an)c(ti)s(simo) Iohanni, s(an)c(ti)s(simo) Paulo s(acrum).

*De donis d(e)i et s(an)c(ti)s(simo)rum Iohanni et Pauli Adeodatus prim(us) stralor inl(ustris) p(ræ)fecturæ?) temp(ori)b(us) d(o)m(i)n(i)v(ene)r(a)b(ilis) Marini(i) arc(hi)ep(i)s(copi) fec(it) ind(ictione) quinta decima.*

*Bibl.* — C. Spreti, *op. cit.*, t. 1, pl. XIII, p. 278; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 300.

52. A Saint-Sève, construit et dédié sous l'épiscopat de Jean le Romain (578-595) :

MVLTORVM LVCENS DIVINO FABRICA CVLTV  
 ESSE SACERDOTVM SE MANIFESTAT OPVS  
 CoEPERAT ECREGIVS HOC PETRVS CONDERE PASTOR  
 IN QVO NESCI EVM MORS RETINERE VIRVM  
 5 SED QVAE TECTA SENEX NECDVM PERFECTA RELIQVIT  
 ROMAE VIR NATVS HOCCE PEREGIT OPVS  
 SVCCESOR PRVDENS PETRI PASTORQUE IOANNES  
 QVI QVOD INEST TANTO TVLIT HONORE DECVS  
 IPSE PATER POPVLI VENIENS ROMANVS AB VRBE  
 DIGNA SVIS MERITIS HAEC MONVMENTA DEOIT

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 301.

53. Dans l'église Sainte-Pétronille, près de celle des Saints-Pierre-et-Paul; sur la tombe de l'évêque Florentius (voir ci-dessus p. 2080, n. 16).

LIBERIVS FLORENTIVS

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 302.

54. L'évêque Néon mourut le 11 février 458, il reçut la sépulture dans l'église Saint-Pierre-Majeur, dite aujourd'hui de Saint-François, devant l'autel de saint Pierre sous une dalle de porphyre :

DOMNVS NEON EPISCOPVS SENESCAT NOBIS

*Bibl.* — Agnellus, *Lib. pont.*, Neon, c. xviii; Rossi, *Hist. Raven.*, 1572, p. 93; 1589, p. 110; Fabri, *Le sagre memorie*, t. II, p. 422, n. 22; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 302 a.

55. Inscription opistographe, gravée au revers de celle de Scævina Procilla, trouvée *nella chiesa di S. Agnese*, conservée au musée archiépiscopal; cette inscription semble assez postérieure, vers le VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle, tandis qu'Exupérantius fut évêque en 458-477.

HIC REQVIESCIT IN PACE CORPV  
 SCI EXVPERANTII PONTIFICIS ET  
 CONFESSORIS ATQ·ARCHI  
 EPISCOPI SCE RAVENNATIS  
 5 A EC CLE SIE

*Bibl.* — Agnellus, *Lib. pont.*, Exuperantius, c. xix; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 303.

56. Au musée archiépiscopal, dalle de marbre en quatre morceaux; date 494 :

+ HIC RQ·INP·SCS·PAP·IOHAN·QS D AN XVI M  
X·D·XVII·DP·SVBD·NON·IVN·ASTERI·ET·PRAES·  
VV·CC·

+ hic r(e)q(ui)es(c)it in p(ace) s(an)c(t)u(s) pap(a)  
Iohan(nes) q(ui) s(c)d(it) an(nos) XVI m(enses)  
x d(ies) xvij, d(e)p(os)it(us) sub d(ie) non(arum)  
Iun(iarum) Asteri et Praes(idi) v(irorum) e(larissimorum).

Bibl. — Corp. inscr. lat., t. xi, n. 304.

57. Au musée archiépiscopal, plaque de marbre 0 m. 87 × 0 m. 955. Agnellus fut inhumé devant l'autel de Sainte-Agathe; retrouvée en 1734 dans le pavement de la cathédrale; la date est 570 :

PONTIFICIS REQVIEM CAELESTI MVNERE cESSAm  
AGNELLVS VIRTUTE DĪ NON PERDEDIT IUAM  
QVI OPTATAM·MERVIT LVCIS COGNOSCERE PACEM  
CORPORIS IPSE SVI TEMPLVM SERBAVIT VT ESSEI  
5 IVSTVS CVM SCIS XPO MEDICANTE REsVRGET  
SIC QVOQVE PRO NERETIS GAVDET QVI TALIA GESSIT  
HIC RQ IN PC·AGNELLVS ARC·EPISC·  
QS·ANN·XIII MENSE·VNO DIE VIII  
QVI VIXIT ANNOS OCTVGINA·ET TRES  
10 DEPOSITVS EST SVB D KĀL·AVG·IND I<sup>II</sup>

Ligne 8 : q(ui) s(edit).

Bibl. — Agnellus, *Lib. pont.*, Agnellus, c. xxvii; Rossi, *Hist. Rav.*, 1589, p. 171; Fabri, *Le sagre memorie*, t. i, n. 30, p. 431; C. Spreti, *op. cit.*, t. i, p. 210, n. 52; t. ii, p. 31 sq.; Corp. inscr. lat., t. xi, n. 305.

58. Classe. L'abbé Agnellus nous dit : *ingressi sumus intra monasterium sancti Jacobi quod est fundatum infra superscriptae ecclesiae fontem. Vidimus sepulcrum ex lapide proconiso pretioso... et desuper ipsam arcam illius imaginem mire depictam continebatur litteris; il s'agit de Pierre II (570-578) :*

DOMNVS PETRVS ARCHIEPISCOVVS

Bibl. — Agnellus, *Lib. pont.*, Pierre, c. xvii; Corp. inscr. lat., t. xi, n. 306.

59. A Saint-Apollinaire en Classe, dans le narthex (in ardicæ). Marinianus (595-606) :

SANctIFICIS MONITIS MEMORANDE SACERDOS  
HOC POSITVS TVMVLOR MARINIANE IACeS  
CORPORE DEFVNCTVS TAMEN eST TVA FAMA SVPERstes  
ARTVS OBIT TERRIS LVX TVA FACTA TENET  
5 MœNIBVS HIS VENIENS ROMANA ANIstEs AB VRBE  
TVTASTI PRECIBVS SANCTE RAVENA TVIS  
CVNcTA SALVTIFERO DISPONENS TEMPORE SECLA  
TE PIVS IN POPVLO CHRISTVS ORANTE DEDIT  
QVOD TAMEN HIS TEMPLIS MERVISTI SVMERE BVSTA  
10 TE PLACICES DEO TANTA SEPVLcRA PROBANT  
VTQVE VICES vltis GessISTI RITE SACERDOS  
IPSVIS INQVE LOCIS SIT TIBI SANCTA QVIES

Bibl. — Agnellus, *Lib. pont.*, Marinianus, c. xxx; Rossi, *Hist. Rav.*, 1589, p. 198; Fabri, *Le sagre memorie*, t. ii, n. 33, p. 435; C. Spreti, *op. cit.*, t. iii, p. 327, n. 13; Corp. inscr. lat., t. xi, n. 307.

Nous avons dit que la basilique de Saint-Apollinaire en Classe renfermait beaucoup de tombes d'évêques et d'archevêques; à ceux qui viennent d'être rappelés nous ajouterons les suivants dont Agnellus avait transcrit les épitaphes dans son *Liber pontificalis*.

60. Maurus, décédé vers 671, enterré dans le narthex avec une inscription métrique : *Prima fides... et cette épitaphe : Hic requiescit in pace Maurus archiepiscopus qui vixit annos p. m. lxxij, qui tempore domni*

*Constantini imperatoris liberavit ecclesiam suam de jugo romanorum servitutis; on juge par là du diapason du conflit entre Ravenne et Rome; cf. Agnellus, Lib. pont., c. xxxiv.*

61. Theodorus, 677-691, enterré dans le narthex : *Hic requiescit in pace Theodorus v. b. archiepiscopus; cf. Agnellus, Lib. pont., c. xxxvi, qui dit n'avoir pu lire aisément l'inscription.*

62. Damianus, 691-708; son épitaphe commençait par ces mots : *sanctificis semper... cf. Agnellus, Lib. pont., c. xxxvii.*

63. Felix, 708-724, enterré près de la chapelle Sainte-Felicula, avec cette inscription : *Inter almas laudes... avec cette épitaphe : Hic tumulus clausum servet corpus domni Felicis scissi ac ter beatiss. archiepiscopi; cf. Agnellus, Lib. pont., c. xxxviii.*

64. Sergius, vers 742 à 752-770; au musée de

Classe : *Hic requiescit in pace Sergius v. b. archiepisc. sedit anno.*

65. Joannes, 778-785 (voir ci-dessus, *Sarcophages*, n. 32, col. 2125).

66. Graliosus, 785-789 (voir ci-dessus, *Sarcophages*, n. 31, col. 2125).

Les textes qui vont suivre, transcrits ou résumés sont conservés en original.

67. Au musée archiépiscopal, trouvée en 1734 dans le pavement de la cathédrale. Il s'agit d'un certain GERONTIVS V.C.PAENITENTIALIS, âgé de 56 ans, mort en l'an 523.

Bibl. — Corp. inscr. lat., t. xi, n. 308.

68. Au musée archiépiscopal, trouvée en 1734 dans le pavement de la cathédrale. Il s'agit d'une tombe commune à deux prêtres : VIRI VV (*venerabiles*) PRESBB, en l'année 536.

Bibl. — Corp. inscr. lat., t. xi, n. 309.

69. Au musée archiépiscopal (voir *Sarcophages*, n. 4), datée de 541.

70. Bibliothèque de Classe, fragment daté de 547 à 550.

71. Au musée archiépiscopal, trouvée en 1734 dans le pavement de la cathédrale; datée de l'année 551 :

Claudatur hoc tumulo Benedicti fida jugalis,  
quæ tenuit castam defuncto conjuge vitam.  
Nominè Pulcheria fuit, sed nominè formam  
signavit mentemq(ue) simul vitamq(ue) decentem.  
Filius his Thomas, aluit quem blanda relictæ  
simpliciter pietas cari post fata mariti;  
officium s[ol]a ex(h)ibuit commune parentum.  
Ipsius hic collo genetrîx portata quiescit  
Tale decus meruit funeris pia mater habere

*D(e)p(osita) s(ub) d(ie) id(uum) F(e)b(ruariorum) anno decimo) p(ost) c(onsulat)um Basil(ii) ind(ictione) quarta decima).*

Bibl. — Corp. inscr. lat., t. xi, n. 312.

72. Au musée archiépiscopal. Épitaphe de Faustinus v. c. nu[m](eri) scri[n](i)..., le 30 avril 567?

Bibl. — Corp. inscr. lat., t. xi, n. 313.

73. Au musée archiépiscopal, plaque de marbre trouvée dans le pavement de l'ancienne cathédrale en 1734 : le texte est daté de l'année 571.

+ HIC · REQVIESCIT IN PACE PETRVS  
 NOTAR SCAE ECCL · RAV · QVEM MISERI  
 CORS DS IVSTVM RECEPIT ANTEQVAM  
 MALITIA MVTARET · ET COR EIVS ET QVAM  
 5 VIS GRAVEM LVCTVM SVIS RELIQVIT  
 PARENTIB IVVENALI SVSCEPTVS IN  
 AEO IPSE TAMEN EXVLAT IN PIO  
 M VIXIT IN SAECVLO ANN XXVII ET D  
 XLVIII DP S D XV K IVL IND · IIII IMP · DN  
 10 IVSTINO PP A ANN · III · IVXTA QVEM RE  
 POSITA EST SOROR EIVS ZE////NIA  
 NON INPAR MENTIS RAPTA TENERIS  
 IN ANNIS QVAE VIXIT ANN · VII · M · XDV etc.

+ *hic requiescit in pace Petru[s] notar(ius) s(an)-  
 (t)æ eccl(esia) Rav(ennatis), quem mise[ri]cors d(eu)s  
 justum re[cep]it an[te]q[ua]m malitia mutaret et  
 (= etiam) cor eius et qua[m]vis gravem luctum suis  
 reliqui[t] parentib(us) juvenali susce[pt]us in avo, ipse  
 tamen [e]xultat in (Christo?)... Vixit in saeculo ann(is)  
 xxvij et d(ies) xlviij. D(e)p(ositus) s(ub) d(ie) xv  
 k(alendas) Iul(ias) ind(ictione) iiij imp(erante)  
 d(omino) n(ostro) [I]ustino p(er)p(etuo) A(ugusto)  
 ann(o) iiij; juxta quem reposita est soror eius Ze...nia,  
 non inpar mentis, rapta teneris i[n] annis, quæ vixit  
 ann(is) vij, m(ensibus) x, d(iebus) v. d(e)p(osita)  
 e(st) linquens luctu(m) utrisq(ue) pa[r]entib(us) d(ie)  
 non(o) k(alendas) Iun(ias) ind(ictione) s(upra)  
 s(cripta quarta) eod(em) [imp(erante) ann(o) tertio]...*

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 315.

74. A Sainte-Marie du port, plaque de marbre;  
 datée de l'année 574 :

+ HANC ARCAM IVBANTE SCO MARTINO EGO PRINCIPIVS  
 EX EPODECTA DE MEO PROPRIO NVLLO HABENTE CONSORTE XXVI SOLID  
 COMPARAVI IN QVA OSSA PARENTIBVS MEIS RELEVANS EX PARVOLA ARCA  
 CONDIVI SED ET SOROREM MEAM LARCIANAM CVM FILIO SVO STEFANO  
 DIE XVIII M IVNII INDICT QVARTA POST HOC PARVOLA FILIA MEA BONA  
 QVI VIXIT ANN III M VIII D VIII SEPVLTA EST DIAE X M DEC INDICT  
 VIII IMP DNI IVSTINI PP AVG ANNO X PC EIVSDEM SECVNDO ANNO VII

Ligne 1 : *jubante sco Martino*, formule qui s'inspire de  
*jubente Christo*; ligne 2 : *epodecta* pour *apodecta* (de  
 ἀποδέκτωρ = *suceptor*); ligne 6 : *die decimo mensis  
 decembris*, c'est probablement l'exemple le plus ancien  
 de la numération par jours du mois, sauf peut-être  
 l'inscription de Lodi (*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6377).

Bibl. — Th. Mommsen, dans *Zeitschrift für Rechts-  
 geschichte*, t. vi, 1867, p. 88; *Corp. inscr. lat.*, t. xi,  
 n. 316.

75. A Sainte-Marie du port. Cette inscription porte  
 les dates de 548, de 569 et de 574 ou 575 :

HIC · REQVIESCENT · IN · PACE · FLORENTIVS  
 PATER · PISTORVM · REGIS · THEODERICI Ꝟ  
 QVI · VIXIT · ANN · PL · M · LXXII · DEPOSITVS  
 EST · SVB · D · V · NON · OCT · IND · V · SEPTIENS  
 P · C · BASILII · IVN · V · C · ET · CONIVX · EIVS  
 DOMINICA · Rf · QVAE · VIXIT · ANN · PL · M  
 LXVIII · DEPOSITA · EST · SVB · D · XIX · KAL  
 OCT · IN · D · III · SECVN · P · C · D · N · IVSTINI ·  
 P · P · AVG · ANN · III · SIMVLQ · ET · FILIVS  
 EORVM · APOLENARIS · CANCELL · PRE Ꝟ  
 LONGINI · QVI · VIXIT · ANN · PL · M · XXXV Ꝟ  
 DEPOSITVS · EST · SVB · D · VI · ID · IVN · IND  
 VIII · P · C · SECVNDO · D · N · IVSTINI · PP · AVG  
 ANN · VIII

*Hic requiescit in pace Florentius pater (?) pistorum  
 regis Theoderici, qui vixit ann(os) pl(us)im(inus)  
 lxxij, depositus est sub d(ie) v non(as) Oct(obres)  
 ind(ictione) v septiens p(ost) c(onsulatum)] Basili  
 jun(ioris) v(iri) c(larissimi) et coniux ejus Dominica  
 r(eligiosa) [f(emina)], quæ vixit ann(os) pl(us)  
 m(inus) lxxvij, deposita est sub d(ie) xix kal(endas)  
 Oct(obres) ind(ictione) iiij [p(ost) c(onsulatum)] se-  
 cun(dum) d(omini) n(ostri) Iustini p(er)p(etui)  
 Aug(usti) ann(o) tertio simulq(ue) et filius eorum  
 Apolenaris cancell(arius) pre(fecl) = exarchi) Lon-  
 gini, qui vixit ann(os) pl(us) m(inus) xxxv, depositus  
 est sub d(ie) vi i(dus) Iun(ias) ind(ictione) [sep-  
 tima?], p(ost) c(onsulatu) secundo d(omini) n(ostri)  
 Iustini p(er)p(etui) Aug(usti) ann(o) octavo?]*

Ce « père des boulangers du roi Théodoric » paraît  
 être là pour le « préposé » ou le « patron », puisque dans  
 une charte de Ravenne, conservée à la bibliothèque  
 Vaticane et publiée par G. Marini, *I papiri diploma-  
 tici*, p. 187, n. cxxxi, il est fait mention à deux reprises  
 d'un *Florentinus v. c. Expp. Pistorum*, mais ce n'est  
 pas celui de notre inscription car la charte est datée  
 entre 580 et 590.

Bibl. — Lami, *De eruditione apostolorum*, Florentiæ,  
 1766, p. 322; Orelli-Henzen, *Inscr.*, n. 6336; C. Spreti,  
*op. cit.*, t. iii, p. 402, n. 177; *Corp. inscr. lat.*, t. xi,  
 n. 317.

76. Au musée archiépiscopal, table de marbre  
 trouvée en 1734, dans le pavement de la cathédrale;  
 peu lisible, date 579.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 318.

77. Au musée de Classe. (Voir ci-dessus, fig. 10588),  
 cf. *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 320.

78. A Saint-Apollinaire in Classe, fragment d'épi-  
 taphe d'un ORREARIVS; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. xi,  
 n. 321.

79. A Saint-Vital. Épitaphe du prêtre Dominicus  
 (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 273, n. 25).

80. Au musée de Classe. Épitaphe de Fl. Anastasius  
 (voir ci-dessus, col. 2075); *Corp. inscr. lat.*, t. xi,  
 n. 323.

81. Au musée archiépiscopal, paraît provenir du  
 pavement de l'ancienne cathédrale :

+ CRVX SCA · ADIVVA NOS IN IVDICIO  
 HIC REQVIESCIT IN PACE Ꝟ +  
 GREGORIVS VNA CVM CONIV  
 GE SVA MARIA · VOS QVI LEGITIS  
 5 ORATE PRO NOBI // PECCATORES

Bibl. — Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p.  
 MDCCCLXXXI, n. 2; Paciaudi, *De veter. Christ. cruc.  
 signo*, dans *Ant. Gori, Symb. litt.*, in-4<sup>o</sup>, Florentiæ,  
 1749, t. iii, p. 218; Buonamici, dans *Musco arciv.*,  
 t. xxxv (H. 8); C. Spreti, *op. cit.*, t. i, p. 216, n. 61;  
*Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 324.

82. Nella facciata della chiesa arcipretali di S. Pietro  
 in Vincola. Épitaphe de Gregorius dia(conus) (voir  
*Dictionn.*, t. viii, col. 273, n. 26).

83. S. Apollinaire in Classe : + IOH(annes)  
 IND(ignus) Pf (es)B(yter). Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. xi,  
 n. 326.

84. Au musée archiépiscopal, plaque de marbre trouvée, en 1734, dans le pavement de l'ancienne cathédrale. Épitaphe d'*Isidorus* qui se termine par un anathème : *si quis hanc (sepultura)m violaverit (non) accipiat a(n)ima)... separabil.* Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 327.

85. Épitaphe de Droctluft (fin du VI<sup>e</sup> siècle) devant le seuil de Saint-Vital :

CLAVDITVR HOC TVMVLO TANTVM SED CORPORE DROCTON  
NAM MERITIS TOTO VIVIT IN ORBE SVIS  
CVM BARDIS FVIT IPSE QVIDEM NAM GENTE SVAVVS  
OMNIBVS ET POPVLIS INDE SVAVIS ERAT  
5 TERRIBILIS VISV FACIES SED MENTE BENIGNVS  
LONGAQVE ROBVS TO PECTORE BARBA FVIT  
HIC ET AMANS SEMPER ROMANA AC PVBLICA SIGNA  
VASTATOR GENTI ADFVIT IPSE SVAE  
CONTEMPSIT CAROS DVM NOS AMAT ILLE PARENTES  
10 HANC PATRIAM REPVTANS ESSE RAVENNA SVAM  
HVIVS PRIMA FVIT BREXILLI GLORIA CAPTI  
QVO RESIDENS CVNCTIS HOSTIBVS HORROR ERAT  
QVO ROMANA POTENS VALVIT POST SIGNA IVBARE  
VEXILLVM PRIMVM CHRISTVS HABERE DEDIT  
15 INDE ETIAM RETINET DVM CLASSEM FRAVDE FAROALDVS  
VINDICET VT CLASSEM CLASSIBVS ARMA PARAT  
PVPPIBVS EXIGVIS DECERTANS AMNE BADRINO  
BARDORVM INNEMERAS VICIT ET IPSE MANVS  
RVRSVS ET IN TERRIS AVAREM SVPERAVIT EOIS  
20 CONQVIRENS DOMINIS MAXIMA PALMA SVIS  
MARTYRIS AVXILIO VITALIS FVLTVS AD ISTOS  
PERVENIT VICTOR SAEPE TRIVMPHOS OVANS  
CVIVS ET IN TEMPLIS PETIIT SVA MEMBRA IACERE  
HAEC LOCA POST MORTEM BVSTIS HABERE IVBAT  
25 IPSE SACERDOTEM MORIENS PETIT ISTA IOHANNEM  
HIS REDIIIT TERRIS CVIVS AMORE PIO

*Bibl.* — Paul Diacre, *Historia Langobardorum*, l. III, c. XIX; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 319.

86. Dans le pavement de l'ancienne cathédrale, perdue; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 328.

87. Au musée archiépiscopal, trouvée dans le pavement de l'ancienne cathédrale :

...vitam com]pleri; matris Placidiae v(en)erabilis  
f(em)inæ l]antum in hoc monunen[lo] reponatur corpus  
nec u[nquam] ab aalico (=aliquo) violelur (co[n]njuro  
conjecit Mommsen p[er] inseparabilem lrin[italem] qui  
unus et verus e(st) d(eu)s. Q[ui]s]quis praesumpserit  
su[pra] s(c)ripla] tria corpora aperire s... hoc iudicio  
d(e)i incurrat [el a]beat portionem cum Iuda [radito]re  
d(e)i n(ostri).

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 329.

88. A Saint-Vital; beaucoup de ligatures :

+ TVMVLVS ISTE DOCET CVIVS RETINET CORPVS  
SERGIVS VOCITA(b)AR LEVITIS FVNGE(b)AT(h)ONORE(m)  
(h)VIVS MARTYRIS AT PVERITIA(m)DESERVIVIT  
PER IPSV(m)PRECO CVNCTI IAM VT NVNQVAM(h)IC ALIVT PON(a)T(ur)

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 330.

89. A Sainte-Agathe, sarcophage qui passe pour contenir les reliques des saints Agnellus et Sergius.

+ PVLVERE SOLVTVS MADEFACTO TVMVLO HVMA NT :  
SERGII·MEMBRA·ORTHODOXAE SEDIS MINISTRI :  
+ HVIVS LEGENTIBVS·PRODV CAT PRAECIBVS NEMPE : +  
AΩ VENIAM DELICTIS·DONET VT DÑS PETENS :  
AΩ CREDENS PER SVFFRAGIA·MARTYRIS HVIVS ALMAE :  
COMENDANS PIE·VENTVRO IVDICIS TVBAE :  
SVRGENT VBI OMNES·VISVM REGEM AETERNVM :  
CVIVS IN NOMINE·VEGETATVR STEMATE FRONTE

*Bibl.* — Fabri, *Le sagre memorie*, t. 1, p. 65; Beltrami, *Il forestiere istruito*, 2<sup>e</sup> édit., 1791, p. 48; C. Spreti, *op. cit.*, t. 1, p. 271, n. 303; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 331.

90. Musée de Classe, trouvée en 1756 près de Saint-Apollinaire; tablette de marbre, longueur : 0 m. 53; largeur : 0 m. 25 (voir ci-dessus, col. 2076-2077); cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 332.

91. Près de Sainte-Marie du port :

DEPOSITIO VALERIANI INFANTIS  
× KALENDAS AVGVSTAS

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 333.

92. Quelques fragments parmi lesquels un *argenta-rius* (*Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 334).

93. Au musée archiépiscopal, provenant de l'église Saint-Zacharie, située à 10 milles de Ravenne; encore un *argentarius*, fils d'un *argentarius*, en 581; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 350.

XL. PIERRES GRAVÉES. — En 1883, Em. Le Blant signalait à la bibliothèque de Ravenne une collection de pierres gravées parmi lesquelles son choix portait de préférence sur quelques pierres d'origine chrétienne :

1. Cristal de roche. Le bon Pasteur (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 833, n. 138, fig. 5023).

2. Nicolo, malheureusement incomplet, représentant divers sujets : à droite, la barque d'où fut précipité Jonas, le prophète rejeté par le monstre, puis endormi à l'ombre du cucurbité; à la gauche de la

barque et en haut le *chrismon*; en suivant, la colombe apportant le rameau d'olivier et volant vers Noé debout dans l'arche et dont on voit encore la tête et

à reconnaître (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 837, n. 164, fig. 5048).

3. Cornaline portant le mot IXΘΥC en lettres éparcées YXΘVC (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 819, n. 61, fig. 4951).

4. Jaspe ovale à base octogone. Le bon Pasteur (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 833, n. 139, fig. 5024).

5. Cornaline rapprochant les deux symboles chrétiens les plus antiques : deux poissons nageant en sens inverse de chaque côté d'une ancre (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 826, n. 99, fig. 4988).

6. Camée et cornaline (voir *Dictionn.*, t. xii, col. 2440, fig. 9132), sur lesquels on lit MNHONEYE et MEMENTO, avec une main droite qui saisit entre deux doigts le lobe de l'oreille : *Est in aure ima memoriae locus*<sup>1</sup>. Dans un *Catalogue d'une collection de gemmes antiques et modernes, intailles et camées, objets variés*, vente du 16 avril 1923, p. 6, n. 72, on mentionnait un camée antique figurant une main tenant le lobe d'une oreille avec cette légende incrustée en or : CONSTANTIAE IN VTRAQUE MEMOR. Des textes nombreux témoignent de l'usage passé en proverbe de toucher, pour appeler l'attention, le bas de l'oreille de l'interlocuteur — geste familier de Napoléon ; plusieurs se souviennent de ce passage de Virgile<sup>2</sup> :

*Cum cauterem reges et praelia, Cynthius aurem  
Vellit et admonuit.*

*Bibl.* — E. Le Blant, *Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. iii, 1883, p. 34-42, pl. 1; *Rev. archéol.*, 1883; 750 *inscript. de pierres gravées inédites ou peu connues*, 1896; H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, t. II, p. 383, fig. 297.

XLI. RAVENNE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE. — Une ville telle que Ravenne mériterait un traitement, disons mieux, un hommage particulier. Il appartient à ceux qui vivent dans la familiarité quotidienne de ses monuments admirables de recueillir les impressions qu'ils ont faites aux visiteurs de tous les âges. Dom Mabillon n'en fut pas touché, ce qu'il a vu tient en deux lignes<sup>3</sup>. Dom Montfaucon fut moins concis, mais nous citons ici le journal du jeune religieux bénédictin, dom Paul Briois, son compagnon de voyage en 1698<sup>4</sup>. « Nous arrivâmes de bonne heure à Ravenne, le 2 septembre; c'est une ville assez grande, mal bâtie, mal peuplée et dont les habitants sont fort pauvres. Nous fûmes aussitôt à Saint-Vital<sup>5</sup>, monastère de notre ordre... où nous fûmes fort bien reçus... Nous vîmes d'abord l'église, qui est considérable pour son antiquité; il y a dans le chœur une mosaïque fort curieuse. L'empereur Justinien y est représenté avec ses habits impériaux, le patriarche, accompagné de ses diacres et de ses autres officiers de l'autre côté; on y voit l'impératrice avec une partie de sa cour, tous avec les habits et marques de leur dignité. M. Ciampini avait fait copier ce mosaïque pour le donner au public. On voit dans la même église le puits où fut jeté le corps de saint Vital; dans le jardin il y a une petite église dédiée à saint Celse, où est le tombeau de Placidia et de deux de ses enfants Valentinien et Honorius; on voit dans celui de Placidia sa tête entière.

« Le 3 : nous fûmes voir le monastère de Saint-Romuald, dans la ville, où l'on voit plusieurs pièces de marbre et de porphyre; dans l'église des Théatins, la fenêtre par laquelle le Saint-Esprit entra en forme de

colombe, les évêques étant assemblés pour une élection; et se vint placer sur la tête de celui qui devoit être élu. Il y a, dans la même église, le baptistère des Ariens. Nous fûmes à la place... et à la cathédrale. C'est une église assez grande, mais mal ornée et qui n'a rien de digne d'une métropolitaine; l'abside est ornée d'une mosaïque fort belle. Il y a une arche de la chaire une espèce de tribune de marbre blanc, fort ancienne et d'une forme particulière. On y lit<sup>6</sup> :

*Hunc purgum fecit.*

« Il y a en relief quatre rangs d'animaux, des pigeons, des canards, des cerfs et des poissons<sup>7</sup>.

« De l'église nous fûmes aux chartriers, où on nous montra une charte accordée par Pascal II à l'église de Ravenne; elle est sur de l'écorce, en caractères lombards<sup>8</sup>. Il y a dans la chapelle ouest le Saint-Sacrement... Le soir, nous fûmes à l'église des chanoines de Saint-Jean-de-Latran... dans la sacristie, on conserve un gros vase de porphyre, qu'on dit avoir servi aux noces de Cana (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot KEFRKENNA).

« Le 5. Le lendemain matin, nous retournâmes encore au chartrier de la métropole. Le soir, nous fûmes en carrosse... voir la rotonde. C'est un mausolée, de forme ronde, bâti de fort bonnes pierres par le commandement d'Amalasonte pour son père Théodoric; le corps de ce roy étoit dans une urne de porphyre, placée sur le haut et au milieu de ce petit dôme. Ce qui est de surprenant, c'est la pierre qui couvre cette chapelle, qui a trente-huit pieds de diamètre et 15 d'épaisseur; l'urne de porphyre est tombée et elle est présentement enchassée dans le mur d'un ancien palais, qu'on dit être celui de Théodoric.

« Le 6. Nous fûmes voir ce qui nous restoit encore à voir; nous vîmes le baptistère des catholiques, qui est orné d'une fort belle mosaïque. C'est un bâtiment de forme presque ronde, on s'en sert encore; la cuve est fort large... Le soir nous fûmes en carrosse voir le fameux monastère de *Classe*<sup>9</sup>: c'est un lieu présentement abandonné : l'église est grande; la mosaïque de l'abside est d'une très belle conservation. Sous le grand autel est le corps de saint Apollinaire...<sup>10</sup> »

Et, cela fait, le lendemain, Montfaucon et son confrère partent pour Lorette.

Ceci n'est qu'une indication, notée au passage, et ce n'est pas la seule. En 1852, un archéologue à l'intelligence ouverte, l'abbé Crosnier, de Nevers, consigne des impressions et des remarques dans son « Avez-vous vu Ravenne? »<sup>11</sup> où tout n'est pas à négliger, sauf l'illustration qui est lamentable; mais cela même montre à ceux qui en douteraient que l'archéologie a cessé d'être un passe-temps pour devenir une science.

XLI. — BIBLIOGRAPHIE. — Tomm. Tomai, *Historia di Ravenna* in-4<sup>o</sup>, Pesaro, 1574; in-1<sup>o</sup>, Ravenna, 1580. — Hieronym. Rubeus (Rossi), *Historiarum Ravennatum libri decem*, pet. in-fol., Venetiis, 1572; édit. altera, *Libro XI aucti et multiplici antiquitatis historia ampliss. locupl. acc. concilia antiqua Ravennatum et index archiepiscoporum et Ravennatum*, Venetiis, 1589; *ibid.*, 1590; *Italicarum et Ravennatum libri XI, in quibus...*, dans Grævius-Burmans, *Thesaur. antiq. hist. Ital.*, t. vii, 1722, 1<sup>re</sup> part., 7 f., 812 p. — Desiderio Spreti, *De urbis Ravennae amplitudine, vastatione et instauratione libri tres*, fol., Venezia, 1588, dans Grævius, *op. cit.*, t. vii, 1<sup>re</sup> part., 4 f.-30; trad. ital. par

<sup>1</sup> Plin., *Hist. nat.*, l. VII, 103. — <sup>2</sup> Virgile, *Eclg.*, vi, 3. — <sup>3</sup> Mabillon, *Museum italicum*, 1685, t. I, p. 39. — <sup>4</sup> H. Omont, *Voyage littéraire de Paris à Rome en 1698. Notes de D. Paul Briois, dans Revue des bibliothèques*, t. xiv, 1904, p. 34. — <sup>5</sup> Montfaucon, *Diarium italicum*, p. 97; cf. Montfaucon à Baechini, Ravenne, 6 sept. 1698, dans Valery, *Correspondance inédite*, t. III, p. 34. — <sup>6</sup> *Diarium italicum*,

p. 100. — <sup>7</sup> C'est l'ambon d'Agnellus. — <sup>8</sup> C'est une bulle du pape Pascal I<sup>er</sup> (819) encore aujourd'hui conservée à l'archevêché de Ravenne. Jaffé-Lœwenfeld, *Regesta pontif. rom.*, n. 2551. — <sup>9</sup> Cf. Mabillon, *Museum italicum*, t. I, p. 41. — <sup>10</sup> *Rev. des bibl.*, t. xiv, 1904, p. 35-36. — <sup>11</sup> *Ravenne et ses monuments*, dans *Bulletin monumental*, t. xxv, 1859, p. 514-566, 665-691.

Bonif. Spreti, *Della grandezza, rovina e risloramento della città di Ravenna*, in-4°, Pesaro, 1574; in-4°, Ravenna, 1580; *Origine, magnificenza, decadenza e risorgimento di Ravenna*, 3 vol. in-4°, Ravenna, 1793-1797. — G. Fabri, *Le sagre memorie di Ravenna antica*, Ravenna, 1664; *Ravenna ricercata, ovvero compendio istorico delle cose più notabili dell' antica città di Ravenna*, in-4° Bologna, 1678. — S. Pasolino, *Lustri ravennati*, in-4°, 3 t. en 2 vol., Bologna, 1678-1689. — *Spicilegium Ravennalis historiarum sive monumenta historica ad ecclesiam et urbem Ravennatensem spectantia*, dans A. Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. 1, 2<sup>e</sup> part., p. 529-583. — A. Zirardini, *Degli antichi edifici profani di Ravenna*, in-8°, Faenza, 1762. — P. Giannini, *Storia delle pinete*, Roma, 1774. — G.-L. Amadesi, *In antistitum Ravennatum chronotaxim*, 3 vol. in-12, Faenza, 1783. — M. Fantuzzi, *Monumenti ravennati de' secoli di mezzo*, 6 vol. in-8°, Venezia, 1802-1804. — G. Marini, *I papiri diplomatici raccolti e illustrati*, in-fol., Roma, 1805. — C. Spreti, *Notizie spettanti all' antichissima scola de' Pescatori*, in oggi denominata casa *Matia*, Ravenna, 1820; *Memorie storiche intorno i domini e i governi della città di Ravenna*, Faenza, 1822. — P. Uccellini, *Dizionario storico di Ravenna*, in-8°, Ravenna, 1855. — Crosnier, *Ravennae et ses monuments*, dans *Bulletin monumental*, t. xxv, 1859, p. 514-566, 665-691. — R. Rahn, *Ein Besuch in Ravenna*, dans *Jahrbücher für Kunstwissenschaft*, t. 1, 1868, p. 163-182, 273-321. — A. Tarlazzi, *Appendice ai monumenti ravennati del conte M. Fanluzzi*, 2 vol. in-8°, Ravenna, 1869-1884. — P.-D. Parolini, *Delle antiche relazioni fra Venezia e Ravenna*, in-8°, Firenze, 1874; *Documenti riguardanti le antiche relazioni fra Venezia e Ravenna*, in-8°, Imola, 1881. — C. Ricci, *Cronache e documenti per la storia ravennate del sec. XVI*, Bologne, 1882; *La porta del palazzo e la torre Alidosia in Ravenna*, in-8°, Ravenna, 1885. — G. Finsler, *Ravenna in der römischen Kaiserzeit*, in-8°, Zurich, 1885. — C. Ricci, *Gli Spagnoli e Veneziani in Romagna*, in-8°, Bologna, 1886. — Ch. Diehl, *Étude sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne (568-751)*, in-8°, Paris, 1888; cf. C. Calisse, dans *Arch. soc. Rom. patr.*, t. xii, 1889, p. 397-407; P. Fabre, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. x, 1890, p. 361-366; *Bull. crit.*, t. xi, 1890, p. 324-333; *Rev. histor.*, t. xlv, 1891, p. 132-141. — L.-M. Hartmann, *Untersuchungen zu Geschichte der byzantinischen Verwaltung in Italien*, in-8°, Leipzig, 1889. — H. Cohn, *Die Stellung der byzantinischen Statthalter in Ober- und Mittelitalien*, in-8°, Berlin, 1889. — Ch. Diehl, *Les villes d'art célèbres*, Ravenna, in-8°, Paris, 1903. — L. Testi, *Intorno ai campanili di Ravenna*, dans *L'Arte*, t. vi, 1903, p. 167-179, 271-276. — Reg. Blomfield, *Byzantium or Ravenna*, dans *Quarterly Review*, 1903, p. 409-436. — V. Federici, *Regesto di S. Apollinare Nuovo*, Roma, 1907. — G.-T. Rivoira, *Le origini della architettura lombarda e delle sue principali derivazioni nei paesi d'altri alpe*, in-8°, Milano, 1908, p. 7, 9, 20, 22, 25, 28-30, 38, 39, 41, 42, 48, 49, 59, 63, 64, 65, 66, 70, 98, 99, 103, 106, 107, 112, 121, 124, 155, 166, 281. — A. Zirardini, *Degli antichi edifici sacri di Ravenna*, in-8°, Ravenna, 1908-1909. — A. Levi, *Le origine della città di Ravenna*, dans *La Romagna*, 1908. — R. Massigli, *La métropole ecclésiastique de Ravenne*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. xxxi, 1911, p. 277-290. — V. Federici e G. Buzzi, *Regesto della Chiesa di Ravenna, le carte dell' archivio eslene*, 2 vol., Roma, 1911-1931. — A. Testi-Rasponi, *Note marginali al Liber pontificalis di Agnello*, dans *Atti e memorie della r. deput. di stor. patr. per le prov. di*

*Romagna*, 1912. — W. Gœtz, *Ravenna*, in-8°, Leipzig, 1913. — G. Buzzi, *Ricerche per la storia di Ravenna e di Roma dall' 850 a 1118*, dans *Arch. della r. Soc. rom. di stor. patr.*, t. xxxviii, 1915. — E. Hutton, *The story of Ravenna*, in-8°, London, 1926. — Testi-Rasponi, *Codex pontificalis ecclesie Ravennatis*, dans Muratori, *Rer. ital. script.*, Bologna, 1924. — N. Tamasia et V. Ussani, *Epica e storia in alcuni capitoli de Agnello Ravennate*, dans *Nuovi studi medievali* t. 1, 1923, p. 9-40. — Testi-Rasponi, *Il monasterium sancti Laurentii Formosi di Ravenna*, dans *L'Arte*, 1925, p. 71-75; *Giuliano Argentario*, dans *ibid.*, 1926, p. 1-4. — M. Mesnard, *L'influence de l'iconographie romaine sur les mosaïques de Ravenne*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. v, 1928, p. 307-335. — A.-W. Byvanck, *De mozaïeken te Ravenna en het Lib. Pont. eccl. Raven.*, *Mededeelingen van het Nederlands hist. Instit. te Rom*, t. viii, 1928, p. 61-82. — H.-D. *L'hagiographie ancienne de Ravenne*, dans *Anal. boll.*, t. XLVIII, 1929, p. 1-30. — G. de Jerphanion, *La voir des monuments*, in-8°, Paris, 1930, p. 77-98, p. 128. — G. Galassi, *Roma e Bisanzio, I mosaici di Ravenna e le origini dell' arte italiana*, in-8°, Roma, 1930. — G. Gerola, *Per la datazione dell' architettura deuterobizantina a Ravenna*, dans *Felix Ravenna*, 1930, p. 3-16; *Il ripristino della cappella di S. Andrea nel palazzo vescovile di Ravenna*, dans *ibid.*, 1932, p. 70-132. — O von Falke, *Der Elfenbeinthron Maximians in Ravenna*, dans *Pantheon*, t. v, 1938, p. 148-154. — C. Ricci, *Tavole storiche dei mosaici di Ravenna*, Rome, 1933-1937. Cette publication étudie les mosaïques du tombeau de Galla Placidia, des deux baptistères (de la cathédrale et des Ariens), de Saint-Apollinaire-Neuf, de la chapelle archiepiscopale, de Saint-Vital, de Saint-Apollinaire in Classe, de Saint-Jean-l'Évangéliste, de Sainte-Agathe, Saint-Michel in Afrisco et la basilique Ursienne Cf. *Rivista di archeologia cristiana*, t. x, 1933, p. 350-354; t. xi, 1934, p. 191; t. xv, 1938, p. 163-168.

H. LECLERCQ.

### RÉ (Ile de).

I. COURONNE. — Trouvée en 1731 dans l'île de Ré. « Elle n'est que de cuivre, mais on y remarque en quelques endroits les restes d'une assez belle dorure. Ses fleurons consistent en quatre fleurs de lys, et quatre triangles renversez dont les trois lignes sont un peu courbes en dedans; huit pierres enchâssées sous les fleurons, ornent le cercle, si néanmoins on peut donner le nom de cercle au corps de cette couronne, qui consiste en deux lames convexes, et qui étant l'une et l'autre assez larges au centre, se rétrécissent peu à peu jusqu'aux extrémités où elles se rejoignent. La principale des huit pierres étoit une turquoise enchâssée au milieu qui posoit sur le front; les sept autres n'étoient que des cristaux fort gastez par la rouille, et... une partie du crâne du défunt étoit comme mastiquée au cercle de la couronne qu'on luy avoit mise après sa mort<sup>1</sup> ».

L'éditeur de ce petit monument, dont il ne donne ni les poids ni les dimensions et qui semble avoir disparu, conjecture qu'il a pu appartenir à Hunold, duc d'Aquitaine, qui se fit moine à l'île de Ré en 745, quitta le monastère en 768 après la mort de son fils et, après plusieurs aventures et mésaventures, périt misérablement à Pavie en 774. Comme on ne voit pas trop pourquoi la couronne de ce prince se trouverait en un lieu où il n'en fit pas usage, il semble plus acceptable d'en faire un insigne ayant appartenu à Eudes, père d'Hunold, fondateur du monastère où il mourut paisiblement en 735, comme nous l'apprend une charte de Charles le Chauve, de 845<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> De La Barre, *Sur une couronne trouvée dans l'île de Ré*, dans *Hist. de l'acad. royale des inscr. et belles-lettres*, t. ix,

1736, p. 176-179. — <sup>2</sup> De Vic et Vaissete, *Hist. générale de Languedoc*, t. i, p. 86.

II. TOMBES. — En avril 1849 et en avril 1859 des fouilles firent découvrir des sépultures chrétiennes (?) dans la commune du Bois. La description qu'en donne T. Phélipot, dans *Bulletin monumental*, t. xxvi, 1860, p. 180, ne présente aucun indice de christianisme.

H. LECLERCQ.

**RECESSIT.** — Ce mot s'entend aisément, même lorsqu'il n'est accompagné d'aucune précision.

On conserve au musée Alaoui, à Tunis, une tombe en mosaïque en bon état de conservation, trouvée à Souk-el-Abiod (Tunisie); longueur 2 m.; largeur 0 m. 90; hauteur des lettres : 0 m. 085. Dans un encadrement formé d'une rangée de denticules et d'une torsade est disposée, dans le sens de la longueur, une triple épitaphe en cinq lignes soulignées au milieu du champ. Au sommet une couronne dentelée entoure un chrisme de forme constantinienne, accosté de l'alpha et de l'oméga, en cubes d'émail bleu foncé; au-dessous, deux colombes affrontées bequettent une branche de rosier fleurie. Au bas de la tombe est figuré un cep de vigne avec feuilles, grappes et vrilles. Cubes calcaires de couleurs assez vives<sup>1</sup> :

NARDVS·SENIOR  
TVRAS·SVS IVNIOR  
RESTITVTVS IVNIOR  
RECESSIT PRIDIE IDVS  
MAIAS·FIDELES IN PACE

Cette formule était si communément employée que tous l'entendaient; on la trouve résumée dans le sigle R dès l'année 290 (De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 16). A Rome elle est employée sur les inscriptions datées depuis l'année 235 jusqu'au moins 452 (De Rossi, *op. cit.*, t. 1, n. 7, 754), on la rencontre à Morlupo, en 350 (*Nuovo bull. di arch. crist.*, 1912, p. 183); à Acqui, en 488 (*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 7528); à Tortone, en 510 (*ibid.*, t. v, n. 7408); à Cupra Maritima en 385 (De Rossi, *op. cit.*, t. 1, p. 157); à Spolète, en 424 (*ibid.*, t. 1, p. 276). Puis aussi en Gaule, en 347, 470 et 489 (Le Blant, *Inscr. de la Gaule*, n. 596, 79, 548).

RECESSIT IN PACE : à Rome, en 364 (De Rossi, *Inscr.*, t. 1, n. 177); en 392 (*Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 14); à Loere, en 391 (*Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 37); à Côme, en 453 (*ibid.*, t. v, n. 5414); à Verceil, en 470-479 (*ibid.*, t. v, n. 6732, 6730); en Afrique, en 474, 557 (*Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 9713, 5262); en Espagne, en 530-544 (Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 45, 60), à S. Ilario d'Euzza, en 487 (*Nuovo bull.*, 1902, p. 64).

Pour montrer combien cette formule était fréquente nous citerons quelques épitaphes trouvées dans un petit cimetière situé dans la région du cap Bon (Tunisie)<sup>2</sup>, exploré par le Dr M. Sicart et décrit par M. L. Poinssot<sup>3</sup>. Deux des tombes sont en mosaïque et sont entrées au musée du Bardo. La première est en deux fragments qui ne se raccordent pas, mais faciles néanmoins à compléter; celui de gauche, long de 0 m. 58 est incomplet à gauche et partiellement en bas; celui de droite, long de 0 m. 54 est incomplet en bas et à droite. Large encadrement de 0 m. 26, cartouche intérieur haut de 0 m. 24; à gauche, des symboles qu'on ne saurait restituer; à droite, deux poissons<sup>4</sup> :

RESTITVTVS IN PACE  
VIXIT ANNIS.... R X S  
K(a)L(endas)IANVARIAS



<sup>1</sup> P. Gauckler, *Notes d'épigraphie latine*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 147, n. 77. — <sup>2</sup> A 6 km. 500 au sud-ouest de Kélibia, à 5 km. au nord-est de Mennzel-Tenime, sur la rive de la Sehbret Tafekrisite qui longe la mer, s'étend au lieu dit Chott-Mennzel-Yayia une vaste ruine assez effacée et, à une centaine de mètres au sud de l'emplacement où s'élevait jadis le marabout de Sidi-el-Krafi, le petit cime-

L'interprétation *Recessit* s'impose car sur une tombe du même cimetière le mot est écrit en toutes lettres.

Sur la deuxième mosaïque, haute de 0 m. 54, longue de 0 m. 98, encadrement large de 0 m. 20, cartouches haut de 0 m. 16, long de 0 m. 60; hauteur des lettres : 0 m. 065, noires en haut, rouges en bas<sup>5</sup> :

HONORATVS IN PACE  
VIXIT ANNIS III R PØ IØ APR

*Honoratus in pace vixit annis iij, r(ecessit) p(ri)-d(ie)idus apr(iles)*.

Les deux épitaphes qu'on vient de transcrire présentent une grande ressemblance tant au point de vue de la composition que de la répartition des couleurs avec la tombe collective de *Nardus senior*, *Turassus Junior* et *Restitutus Junior* citée ci-contre<sup>6</sup> et celle de l'archiâtre Cottinus qui provient de Furnos minus<sup>7</sup>. Toutes, attribuables à un même atelier, remontent au IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.<sup>8</sup>.

Dalle de calcaire, longue de 0 m. 45, haute de 0 m. 185, épaisse de 0 m. 025, au musée du Bardo :

GAUDENTINS FELICITAS R  
R IN PACE ANNO IMPACI ANNO XII  
XIII



Les caractères des deux épitaphes sont gravés de façon identique, par la même main, vers le même temps. Tout porte à croire que nous sommes ici en présence d'un frère et de sa sœur qui *recesserunt* à peu d'intervalle, âgés l'un de 14 ans, l'autre de 12. Les deux symboles sont intéressants, surtout le *flabellum* (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 1606, fig. 2930; col. 1610; t. v, col. 1617, fig. 4468, col. 1618). M. L. Poinssot interprète les deux mentions : *anno XIII et anno XII* non de l'âge des défunts mais de la date de leurs décès, par conséquent à l'ère datée de la prise de Carthage par Genséric (octobre 439) ou à l'ère de la reconquête byzantine par Bélisaire (septembre 533). Cette explication est, certes, défendable; on peut aussi y voir *anno[rum] xiiij et anno[rum] xij*, quoiqu'on ait plusieurs exemples de *anno* suivi d'une note numérale (*Dictionn.*, t. viii, col. 1226, 1229-1230).

De ce même cimetière, citons encore :

DALTIA DVLCIS || IN PACE VIXIT ANNIS || XXX R XV KAL IAN  
MVNATIA·CRI || STIANA·VIXIT·AN || LXX R·VIII IDVS || FEB  
TERTVLLA PVELLA VIXIT AN XXX KAL FEB

Enfin, sur une dalle de marbre blanc de 0 m. 24 de large sur 0 m. 28, épaisse de 0 m. 062 :

V I T R I X  
I N P A C E  
D O M I N I  
V I C T O R I A R E  
C E S S I T V I D A P L S

On trouve, en Afrique, la formule *in pace Domini*, dans *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 9751, 9752, 9753, 9754; *in pace dominica*, *in pace Domini J. C.*, cf. *Dictionn.*, t. vii, col. 775-776, 778.

rière en question. — <sup>3</sup> L. Poinssot, *Inscr. chr. de la région du cap Bon*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1932-1933, p. 769-781. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, p. 770-771, n. 1, pl. XLVII. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, p. 772-773, pl. XLVIII. — <sup>6</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 24097. — <sup>7</sup> Id., t. viii, n. 25811, *Dictionn.*, t. xi, col. 170. — <sup>8</sup> P. Gauckler, *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. xv, p. 394; P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, t. iii, p. 83.

RECESSIT IN PACE sur des inscriptions non datées à : Cagliari (*Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 7768, 7798); à Monteleone (*ibid.*, t. x, n. 102); à Aquilée (*ibid.*, t. v, n. 1683, 1745); à Tropea (*Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 86); en Gaule (Edm. Le Blant, *op. cit.*, n. 544, 545; *Nouv. rec.*, n. 86).

RECESSIT IN PACE ✕, à Aquilée (*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1664).

RECESSIT IN PACE DOMINI NOSTRI IESU CHRISTI, en Espagne, en 489 (Em. Huebner, *op. cit.* n. 312).

RECESSIT IN SOMNO PACIS, en 407 (De Rossi, *Inscr.*, t. I, n. 578).

RECESSIT IN SOMNVN PACES, à Rome (*Notizie degli scavi*, 1907, p. 703).

RECESSIT IN ALBIS, en Gaule (Le Blant, *op. cit.*, n. 644).

RECESSIT IN ALBIS CVM PACE, en Gaule (*id.*, *ibid.*, n. 355).

RECESSIT IN FIDEM, à Rome (G. Marchi, *Monumenti*, p. 114).

RECESSIT IN CORPORE (*Cod. Vatic. 9072*, fol. 412).

RECESSIT DE SAECVLO, à Rome, 235, 403 (De Rossi, *Inscr.*, t. I, n. 7, 521).

RECESSIT DE HAC LVCE, Rome, en 397 (*id.*, *ibid.*, t. I, n. 443).

RECESSIT DE HAC VITA, à Ascoli (*Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 5274).

RECESSIT DOLO SVO, à Rome, en 400 (De Rossi, *Inscr.*, t. I, n. 491).

H. LECLERCQ.

**RECLUS.** — I. *Inclausus* ou *reclusus*. II. Les reclus en Orient. III. Les reclus en Occident. IV. Recluses. V. Épigraphie. VI. Miniature. VII. Bibliographie.

I. **INCLAUSUS** ou **RECLAUSUS.** — La recluserie est une façon authentique de la pénitence ascétique. Elle comporte deux formes distinctes : la pratique de la vie solitaire dans un lieu à l'écart de toute habitation, ou bien cette même pratique garantie par une étroite et perpétuelle clôture. On sait généralement combien nombreux furent au Moyen Age les reclus qui, pour l'expiation de leurs fautes ou par un ardent désir de contemplation, s'imposèrent ou bien même firent le vœu de vivre jusqu'à leur mort dans une étroite cellule ou une petite maison contiguë à une église. Ce genre de vie religieuse, dont les premières origines nous reportent vers le temps de la paix de l'Église, obtint, dès le v<sup>e</sup> siècle, un tel développement que les conciles eurent à légiférer à ce sujet<sup>1</sup>. Par la suite, on en vint à rédiger des règles spéciales destinées aux reclus, par exemple celle du prêtre Grimlaïc, ou celle d'Aelredus, abbé cistercien de Rievaulx<sup>2</sup>. Les vies de saints nous offrent souvent la mention de reclus, tandis que les monuments épigraphiques de la période qui fait l'objet de nos études n'en ont gardé aucun souvenir. Ni le recueil d'Edm. Le Blant, ni les divers volumes du *Corpus* des inscriptions et les collections que nous avons parcourues ne nous en ont offert aucun exemple jusqu'au ix<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Il n'en est plus de même à partir du xi<sup>e</sup> et du xii<sup>e</sup>, mais ceci échappe à nos recherches<sup>4</sup>.

Une distinction s'impose entre les ascètes dont le désert était l'unique clôture et ceux qui se confinaient dans un réduit inaccessible à tous. Les premiers n'ont pas pu se dérober à la curiosité, les autres y étaient

fâcheusement exposés, on les a distingués les uns des autres par les appellations d'ermites, d'anachorètes, de reclus. Ces derniers eurent de bonne heure un état bien distinct que Mabillon précise en ces mots : *Celebre quondam apud nos fuit reclusorum institutum*<sup>5</sup> et, dès le vi<sup>e</sup> siècle, saint Benoît cataloguait les genres de moines et reconnaissait que dans les monastères il existait deux catégories de énéobites. Celle qui travaille à sa sanctification dans une communauté, sous une règle et sous un abbé; l'autre qui, ayant dépassé le stade de la ferveur novitiale et subi une épreuve monastique déjà prolongée, a appris dans le monastère à combattre les pièges du démon et suffisamment formée pour soutenir la vie du désert sans le soutien d'autrui, peut, avec l'aide de Dieu, combattre seule les vices de la chair et de l'esprit<sup>6</sup>. Disséminés ou groupés dans des espaces sur l'emplacement, la nature et l'organisation desquels nous ne savons presque rien, ces ermites n'échappaient pas complètement, comme dans le désert d'Égypte, à une certaine surveillance et à une discipline quelconque. Quelques textes nous renseignent. Un concile de Vannes, en 463 : *Servandum quoque de monachis, ne eis ad solitarias cellulas liceat a congregatione discedere, nisi forte probatis post emeritos labores, uul propter infirmitatis necessitatem asperior ab abbatibus regula remittatur. Quod ita demum fiet, ut intra eadem monasterii septa manentes, tamen sub abbatibus potestate separatas habere cellulas permittantur*<sup>7</sup>. A Agde, en 506 : *In monachis presentis sententia forma seruetur, quos si verborum increpatio non emendaverit, etiam verberibus statuimus coerceri. Servandum quoque de monachis, ne eis ad solitarias cellulas liceat a congregatione discedere, nisi forte probatis post emeritos labores, aut propter infirmitatis necessitatem, asperior ab abbatibus regula remittatur. Quod ita demum fiet, ut intra eadem monasterii septa manentes, tamen sub abbatibus potestate separatas habere cellulas permittantur*<sup>8</sup>. Un siècle et demi plus tard, le VII<sup>e</sup> concile de Tolède, en 648, constate la nécessité d'intervenir de nouveau contre cet abus : *Ex hoc igitur iustae severitatis talia decernentes, opportuno amputare iudicio iubemus eos, quos in cellulis propriis reclusos sanctae vitae ambitio tenet; quosque ejusdem sancti propositi, et merita juvant et probitas ornat, quietos Dei auxilio et nostro favore tutos existere : illos vero quos in tali proposito ignaviu impulit, non prudentia cognito deputavit, quosque nulla vitae dignitas ornat, sed (quod est deterius) et ignorantia fedat, et morum execratio turpat, decernimus ab his abjici cellulis atque locis, in quibus aut feruntur vagi, aut tenentur inclusi; atque ab episcopis, sive rectoribus monasteriorum, ex quorum congregatione fuerunt, vel in quorum vicinitate consistunt, in monasteriis omni modo deputentur; ut illic sancti ordinis meditates doctrinam, primum possint discere quae sunt a patribus instituta, ut post valeant docere, quae sunt sancta meditatione percepta*<sup>9</sup>.

Ces canons et quelques autres qui seront promulgués à Francfort-sur-le-Mein, en 794, ont surtout pour objet de soumettre les fidèles désireux de vivre en reclus à une probation qui permette de s'assurer du caractère surnaturel de leur vocation. Généralement les canons conciliaires exigent une ou plusieurs années d'épreuve et un examen.

Il est un petit nombre de saints parmi ceux du passé qui n'aient passé un temps plus ou moins long dans la

<sup>1</sup> Conciles de Vannes, 465; d'Agde, 509; de Francfort, 794, etc. — <sup>2</sup> *Regula solitiorum*, dans Holsten, *Codex regularum*, t. I, p. 291. — <sup>3</sup> *P. L.*, t. XXXII, col. 1451. Aelredus, mort en 1166, avait une sœur recluse. — <sup>4</sup> R. de Lasteyrie, dans *Revue des Sociétés savantes*, t. I, p. 254; L. Serbat, *Inscriptions funéraires de recluses à l'abbaye de Saint-Amand (Nord)*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de*

*France*, 1911, p. 193-224. — <sup>5</sup> *Acta sanct. ord. S. Bened.*, in-fol., Venetiis, 1733, t. VII, p. 43. — <sup>6</sup> *Regula*, c. I. — <sup>7</sup> *Concilium Veneticum*, can. 7, dans Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. VII, col. 954. — <sup>8</sup> *Concilium Agathense*, c. XXXVIII, dans *Id.*, *ibid.*, t. VIII, col. 331. — <sup>9</sup> *Concilium Toletanum*, c. V, dans Mansi, *op. cit.*, t. X, col. 769.

solitude, nous ne les considérons pas comme des reclus, mais ceux-là seulement qui en firent profession comme le nommé Hospitius, dont Grégoire de Tours a conservé le souvenir. C'était, dit-il<sup>1</sup>, un reclus dans la cité de Nice (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1175), homme d'une grande abstinence, qui serrait son corps à nu dans des chaînes de fer, portait par dessus un cilice et ne mangeait rien autre chose que du pain et quelques dattes. Dans les jours du carême, il se nourrissait de racines d'une herbe d'Égypte à l'usage des ermites de ce pays et que lui apportaient les commerçants. Il buvait d'abord le bouillon dans lequel il les avait fait cuire et les mangeait plus tard. Dieu daigna opérer par lui de grands miracles, car à un moment donné, l'Esprit-Saint lui ayant révélé l'arrivée des Lombards dans les Gaules, il la prédit en ces termes : « Les Lombards viendront dans les Gaules et dévasteront sept cités, parce que leurs méchancetés se sont accumulées devant les yeux du Seigneur, que personne n'entend, personne ne recherche Dieu, personne ne fait de bonnes œuvres pour apaiser la colère de Dieu. Car tout le peuple est infidèle, adonné au parjure, livré au vol, prompt à l'homicide, et ne produit aucun des fruits de justice. On ne paie pas les dîmes, on ne nourrit pas les pauvres, on ne couvre point ceux qui sont nus, on ne donne pas l'hospitalité aux voyageurs, on ne fournit point à leur faim des aliments suffisants; de là est survenue cette plaie. Je vous le dis donc, rassemblez tout ce que vous possédez dans l'enceinte des murs, afin que les Lombards ne vous l'enlèvent pas, et songez à vous défendre vous-mêmes dans des lieux très forts. » Lorsqu'il eut prononcé ces paroles, tous demeurèrent stupéfaits, et, après lui avoir dit adieu, s'en retournèrent chez eux dans une grande admiration. Il dit aussi aux moines : « Partez de ce lieu et emportez avec vous tout ce que vous avez, car voilà que s'approchent les peuples que je vous ai prédits. » Et comme ils lui disaient : « Très saint père, nous ne t'abandonnerons pas », il leur répondit : « Ne craignez rien pour moi, car il arrivera qu'ils me feront souffrir des injures, mais ils ne me maltraiteront pas jusqu'à la mort. » Les moines s'étant éloignés, les Lombards arrivèrent, et, dévastant tout sur leur passage, parvinrent au lieu où était reclus le saint de Dieu. Il se montra par la fenêtre de sa tour. Ceux-ci, enveloppant sa demeure, cherchèrent une porte pour arriver jusqu'à lui et ne purent la trouver; alors deux d'entre eux montèrent sur le toit, le découvrirent, et, voyant le reclus entouré de chaînes et vêtu d'un cilice, ils dirent : « C'est un malfaiteur; il a commis quelque meurtre, c'est pourquoi il est lié de ces chaînes. » Et, ayant appelé un interprète, ils lui firent demander quel mal il avait fait pour être condamné à un tel supplice. Lui s'avoua homicide et coupable de tous les crimes. Alors un de ces barbares tira son épée pour l'en frapper à la tête; mais le bras qui voulait porter le coup se raidit, demeura suspendu, et, lâchant l'épée, la laissa tomber à terre. Ses compagnons, à cette vue, poussèrent de grands cris vers le ciel, priant le saint de leur indiquer, dans sa clémence, ce qu'ils devaient faire; alors celui-ci imposant au Lombard le signe du salut, rendit le mouvement à son

bras. Cet homme, converti sur le lieu même, se fit tonsurer, et, maintenant, c'est un moine plein de ferveur. Deux des chefs lombards qui écoutèrent les paroles du saint rentrèrent sains et saufs dans leur patrie; quant à ceux qui méprisèrent ses enseignements, ils périrent misérablement dans la Province même. Plusieurs d'entre eux, saisis par les démons, s'écriaient : « Saint homme et bien heureux, pourquoi nous tourmenter et nous brûler ainsi? » Et lui les guérissait en leur imposant les mains. »

Grégoire de Tours a conservé d'autres anecdotes relatives à celui qu'on a désigné depuis sous le nom de saint Sospir, qui, sentant la mort prochaine, appelle le prieur du monastère et lui dit : « Apporte des outils de fer pour ouvrir la muraille et envoie du monde à l'évêque pour qu'il vienne m'ensevelir... »

Voilà un authentique exemple de ce qu'on trouve décrit ou désigné à l'époque mérovingienne sous le nom d'*inclusus* ou *reclusus* dont on fera *inclusus* et *reclusus*<sup>2</sup>; et *inclusio*, *reclusio*, *clausura*<sup>3</sup>.

II. LES RECLUS EN ORIENT. — Cette forme originale et austère de vie ascétique et pénitente trouva un grand nombre de partisans dispersés dans les solitudes de l'Orient. Trois auteurs principalement nous ont renseigné sur leur compte, ce sont Théodoret, Palladius et Rufin. Théodoret, évêque de Cyr (386-460) a connu personnellement la plupart des saints et étranges personnages dont il a écrit les principales actions; Palladius (voir ce nom), évêque d'Héliopolis (vers 367, avant 431) a composé l'*Histoire lausiacque*, aujourd'hui réhabilitée, et Rufin d'Aquilée (vers 345-410) est un auteur infiniment recommandable. Grâce à eux nous connaissons jusque dans le détail des existences de reclus qui paraissaient devoir échapper à la curiosité des hommes. On les signale nombreux dans la vallée du Nil, en Syrie et en Mésopotamie, où ce genre de vie est pratiqué par Eusèbe dans les environs de Carrhes<sup>4</sup>; en Palestine<sup>5</sup>, en Cappadoce<sup>6</sup>, à Nicée<sup>7</sup> et jusque dans les environs de Constantinople<sup>8</sup>. Quoique le nombre des hommes l'ait partout et toujours emporté sur celui des femmes adonnées à la réclusion, on rencontre quelques-unes de ces dernières à Alexandrie<sup>9</sup>, à Jérusalem<sup>10</sup> et en Syrie<sup>11</sup>.

Tous les reclus n'adoptaient pas le même genre de clôture. Jean de Lycopolis (aujourd'hui Assiout) s'était construit une recluserie de trois pièces : *Atque erat quidem unus tholus ad corporis necessitates, unus autem ubi operabatur, alius vero ubi orabat*<sup>12</sup>. Certains n'en demandaient pas tant. Tel moine, revêtu de l'ordre du diaconat, visitant un ancien, aperçut un recoin dérobé dans la cellule et lui dit : « Enferme-moi ici comme un tombeau et n'en parle à personne »<sup>13</sup>. D'autres se trouvaient suffisamment à l'aise dans un tombeau, ce fut le cas de Pierre le Galate<sup>14</sup>, et de Sisinnios<sup>15</sup>; certains faisaient choix d'une caverne<sup>16</sup>; ou bien comme Siméon Stylite décidément aguerri à toutes les températures, descendaient dans une citerne abandonnée<sup>17</sup>.

Tous les raffinements d'une mortification poussée jusqu'à l'héroïsme paraissaient possibles. Tel reclus s'infligea le séjour d'une cellule dont les dimensions

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. VI. — <sup>2</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XXXIV, édit. Arndt, t. 1, p. 350; *Vita Patrum*, c. XXXII, édit. Krusch, p. 711; *Vita S. Eligii*, l. II, c. XXXI, dans *Script. rer. merov.*, t. IV, p. 716; *Vita Desiderii*, c. XXXII, *ibid.*, p. 589. — <sup>3</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VII, c. 1; *Vita S. Eugendi*, c. v, dans *Script. rer. merov.*, t. III, p. 156; Étienne II, *Epist.*, IV, P. L., t. LXXXIX, col. 1000. — <sup>4</sup> Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XXXIII, P. G., t. LXXVII, col. 1394. — <sup>5</sup> Évangère le Schol., *Hist. eccl.*, l. I, c. XXI, P. G., t. LXXXVI, col. 2479. — <sup>6</sup> Grégoire de Nazianze, *Poema ad Hellenium*, vers 61-62; P. G., t. XXXVII, col. 1455.

— <sup>7</sup> S. Jean Chrysostome, *Epist.*, CCXXI, P. G., t. LII, col. 733. — <sup>8</sup> Rosweyde, *Vita Patrum*, l. III, P. L., t. LXXXIII, col. 749. — <sup>9</sup> Pallade, *Historia lausiacae*, c. v, P. G., t. XXXIV, col. 1015-1016. — <sup>10</sup> *Id.*, *ibid.*, c. XXXIV, P. G., t. XXXIV, col. 1095. — <sup>11</sup> Théodoret, *Hist. relig.*, c. XXIX, XXX; P. G., t. LXXXII, col. 1490-1494. — <sup>12</sup> Pallade, *Hist. laus.*, c. XLIII, P. G., t. XXXIV, col. 1109-1110. — <sup>13</sup> *Verba seniorum*, l. V, c. XXVI, P. G., t. LXXII, col. 880. — <sup>14</sup> Théodoret, *Hist. religiosa*, c. IX, P. G., t. LXXXI, col. 1379. — <sup>15</sup> Pallade, *op. cit.*, c. CIX, P. G., t. XXXIV, col. 1214. — <sup>16</sup> Évangère, *Hist. eccl.*, l. I, c. XXI, P. G., t. LXXXVI, col. 2469. — <sup>17</sup> Théodoret, *op. cit.*, c. XXVI; P. G., t. LXXXI, col. 1470.

ne lui permettaient ni de se tenir debout ni de s'étendre à terre tout de son long<sup>1</sup>, ce fut le cas pour Maris, au diocèse de Cyr<sup>2</sup>, pour Marcien, au désert de Chalcis, pour Eusèbe de Télédan<sup>3</sup> qui s'imposa de vivre dans un jour de souffrance, car sa recluserie n'avait pour fenêtre qu'une fente dans le toit. Et sans rien contester au mérite de ces saints gens, il est permis de se demander si leur ingéniosité à se torturer ne touchait pas d'aussi près à l'excentricité qu'à la sanctification.

Afin de se mieux retrancher du commerce des hommes, tels reclus ne se bornaient pas à clore porte et fenêtre, ils les supprimaient, ils les murèrent sauf un trou suffisant pour le passage des aliments. Acep-simas s'aperçut que des curieux l'observaient par ce trou, il imagina de lui donner la forme d'une ligne brisée. Salamanes qui vivait dans un village sur les bords de l'Euphrate trouva mieux encore; il pratiqua un soupirail sous le niveau du sol afin de recevoir, une fois l'an, les provisions qu'on lui remettait. Il semble difficile d'imaginer le degré d'infection où vivaient ces hommes; on rapporte qu'un évêque voulut conférer l'ordination sacerdotale à ce Salamanes et fut obligé d'abattre le mur<sup>4</sup>. Mais à quoi bon l'ordination pour s'asphyxier dans un pareil taudis? On ne parvenait à y atteindre qu'en usant d'une échelle et en découvrant le toit<sup>5</sup>. Parfois, l'infection devait dépasser toute appréciation, c'est par exemple lorsque plusieurs reclus s'enfermaient dans un même réduit, par exemple Pierre le Galate habitait avec un possédé nommé Daniel<sup>6</sup>; enfin Eusèbe de Télédan avait deux compagnons de recluserie Agapit son frère, et Marcien<sup>7</sup>.

On ne nous dit pas le nombre de ceux qui succombaient à cette atmosphère, mais on sait les ravages qu'une cohabitation trop étroite entraîne inévitablement<sup>8</sup>. Les cas de longévité n'en sont que plus extraordinaires; passe encore pour ce Jean de Lycopolis que nous avons vu se bâtir une recluserie de trois pièces, mais d'autres se renfermaient pour toute leur vie. Acep-simas demeura enfermé 60 ans.

Il en était parmi les reclus qui ne voulaient pas être vus, d'autres gardaient un silence farouche. Cet Acep-simas avait disposé la fenêtre par laquelle on lui passait sa nourriture de telle façon qu'on ne pût l'apercevoir, une fois la semaine il sortait pour puiser de l'eau à une source, mais pendant la nuit. Personne ne pouvait se flatter de l'avoir entendu parler et combien d'autres étaient dans le même cas. On admirait et on redoutait l'approche ou le voisinage de ces gens étranges. Une nuit, tandis qu'Acep-simas se glissait vers la source, un pâtre crut apercevoir un loup et s'apprêtait à lui lancer une pierre; un jour, un homme escalada un arbre pour voir ce qui se passait dans la recluserie et quand Acep-simas l'apprit il fit abattre l'arbre.

Certains reclus se montraient plus accessibles, mais le regrettaient parfois, tel Eusèbe d'Asicha qui parlait de sa fenêtre mais sans se laisser voir, la foule se fit si nombreuse qu'il abandonna sa cellule pour se retirer dans un monastère<sup>9</sup>. Marcien ne tolérait les visiteurs qu'à partir de la fête de Pâques<sup>10</sup>, il arriva cependant d'ouvrir parfois sa recluserie à un ami et de l'y recevoir plusieurs jours<sup>11</sup>. Il y eut des reclus qui consentaient à parler à ceux qui venaient les interroger.

Théonas voulait bien passer la main par la fenêtre et guérissait les malades qui présentaient leur tête à

sa portée. On voyait alors des monastères se former à peu de distance d'une recluserie. Marana et Cyra, de leur fenêtre, dirigeaient les pieuses femmes qui étaient venues s'établir à proximité de leurs cellules. Ces deux reclus ouvraient souvent leur porte à Théodoret de Cyr. Le reclus Maris faisait de même et c'était l'occasion pour les curieux d'accourir de toutes parts<sup>12</sup>. Un jour il pria l'évêque de célébrer la messe dans sa recluserie, Théodoret fit apporter d'une église voisine les vases sacrés et les mains de ses diacres lui servirent d'autel. Le reclus reçut la sainte communion<sup>13</sup>.

La prière était la principale occupation des reclus, ils y employaient le jour et la nuit. Lors de la visite de sainte Mélanie l'Ancienne à la recluse Alexandra, celle-ci lui exposa l'emploi des heures de sa vie : « Depuis le matin jusqu'à la 9<sup>e</sup> heure je prie. Après quoi je file du lin, je repasse la vie des saints Pères, des patriarches, des apôtres et des martyrs. Lorsque le soir arrive, je glorifie le Seigneur mon Dieu, je prends un peu de pain, et je consacre à l'oraison plusieurs heures de la nuit<sup>14</sup>. »

Certains parmi les reclus s'imposaient une existence que frugale et s'interdisaient la nourriture jusqu'au moment où, exténués par le besoin, ils consentaient à manger un morceau de pain. Marcien, Pierre le Galate, Maris, Jean de Lycopolis, Théonas s'interdisaient tout aliment cuit. Il s'en trouvait qui s'entouraient le corps de lourdes chaînes, d'autres qui s'assignaient une logis sans toiture où le soleil les brûlait pendant les mois d'été et la glace les torturait pendant l'hiver, sans qu'ils pussent recevoir le moindre soulagement. Comme ces rigueurs ne leur suffisaient pas, il s'en trouvait parmi eux qui installaient leur recluserie sur une montagne afin de ressentir les variations de température avec plus de rigueur encore.

Il faut laisser au mystère de la grâce divine ses inspirations, aussi nous ne rapportons ces faits ni pour les donner en exemple ni pour les tourner en ridicule; ils appartiennent à l'histoire chrétienne et ils ont exercé leur influence sur les générations du passé. Parfois l'imagination a poussé des esprits excessifs à se faire reclus en plein air, sans recluserie. Théodoret a conservé le souvenir d'un certain Jean, disciple de saint Maron qui passa plusieurs années dans une cellule; cette ascèse lui parut insuffisante, il gravit une montagne, fit choix d'un emplacement et ne s'en écarta pas, ni murailles, ni barrières, ni tente ou toiture pour le garder et l'abriter, et il demeura sous les yeux d'une foule sans cesse renouvelée, tomba malade, guérit et tint bon<sup>15</sup>.

III. LES RECLUS EN OCCIDENT<sup>16</sup>. — En Gaule, la solitude trouva ses partisans convaincus, les uns s'essayèrent à la vie érémitique pour leur début, d'autres passèrent de la vie cénobitique à la condition de reclus. Il est certain que la lecture de la *Vie* de saint Antoine, celle de saint Hilarion, les *Conférences* de Cassien exercèrent un attrait puissant vers la vie érémitique. Lorsque saint Benoît, au sortir de l'adolescence, se retire au désert, on ne peut douter qu'il applique les conclusions tirées de ses lectures ascétiques. La reclusion qu'il s'impose est à tel point rigoureuse qu'il vit sans témoin, dans un trou de rocher, sous-alimenté par un religieux qui lui descend sa pitance avec une corde et ignorant tout jusqu'à la date de la fête de Pâques<sup>17</sup>. Cette influence des biographies écrites

<sup>1</sup> Évagre, *Hist. eccl.*, I, I, c. XXI, P. G., t. LXXXVI, col. 2479. — <sup>2</sup> Théodoret, *Hist. relig.*, c. XX, P. G., t. LXXXII, col. 1431. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, c. IV, P. G., t. LXXXII, col. 1342. —

<sup>4</sup> Id., *ibid.*, c. XIX, P. G., t. LXXXII, col. 1427-1430. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, c. IX, P. G., t. LXXXII, col. 1379. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, c. III, IV, P. G., t. LXXXII, col. 1326, 1342. —

<sup>7</sup> Voir H. Leclercq, *Les martyrs*, t. XII, le récit des prêtres sur les pontons à Rochefort et à l'île d'Aix. — <sup>8</sup> Théodoret,

*Hist. relig.*, c. XVIII, P. G., t. LXXXII, col. 1426-1427.

— <sup>9</sup> Id., *ibid.*, c. III, col. 1331. — <sup>10</sup> Id., c. XVIII, col. 1426-1427. — <sup>11</sup> Id., *ibid.*, c. XXIV, col. 1454. — <sup>12</sup> Id., *ibid.*, c. XX, col. 1430-1431. — <sup>13</sup> Pallade, *Hist. laus.*, c. V, P. G., t. XXXIV, col. 1015-1016. — <sup>14</sup> Théodoret, *Hist. relig.*, c. XXI, P. G., t. LXXXII, col. 1434. — <sup>15</sup> Disons pour être plus exact, en Gaule; il faut laisser aux jeunes quelque chose à faire. — <sup>16</sup> S. Grégoire le Grand, *Dialogi*, I, II.

en Orient nous est attestée par la vie du reclus Hosi-pitius qu'on a lue au début de ce travail. Vivant près de Nice, il tient à se nourrir exclusivement, pendant le carême, d'une herbe qui servait d'aliment aux ermites d'Égypte et que lui procuraient les commerçants en rapport avec l'Orient.

Les reclus sont mentionnés en Occident pour la première fois, quant à leur genre de vie, par les conciles de Vannes (463) et d'Agde (506) qui ont été cités plus haut, leur nom se lit dans le canon 13 du concile d'Orléans de 533 : *Abbales, martyrarum, reclusi vel presbyteri apostolia dare non presumant*<sup>1</sup>. On les voit, dans ce texte, pour ainsi dire incorporés parmi le clergé, ce qui peut s'expliquer par leur appartenance à un monastère dont ils se détachaient plus ou moins officiellement pour choisir une retraite plus isolée, ayant parfois trop présumé de leur capacité de solitaires. Ce fut le cas d'un nommé Leobardus qui, après s'être creusé un abri dans la rue, à Marmoutiers, s'en lassa et voulut le quitter. Cette circonstance lui a valu une mention de Grégoire de Tours qui, pour l'affermir dans sa résolution lui envoya les *Vitæ Patrum* traduites du grec par Rufin et le *De institutis cœnobiorum* de Cas-sien<sup>2</sup> ; *Librosque et vitæ patrum, ac institutione monachorum vel quales qui recluduntur esse debeant, vet cum quali cautela monachis vivere oporteat... direxi*. Et, une fois encore, le don et le choix de ces deux ouvrages témoigne de l'influence exercée par les écrits de provenance orientale.

Tous les reclus n'adoptaient pas le même genre de vie, l'individualisme est trop foncièrement dans la nature du Gallo-Romain. Nous voyons Martius logé dans un abri creusé par lui-même, à coups de pic dans un rocher proche de Royat où il a ménagé une couche et un siège<sup>3</sup> ; Calpinus a, lui aussi, choisi une grotte d'où le besoin le fait parfois sortir pour aller au ruisseau pêcher un poisson mais sans se laisser voir de personne<sup>4</sup>. C'était là une préoccupation qui allait jusqu'à l'obsession chez certains reclus. Fortunat, qui a écrit la vie de saint Pair ou Paterne, nous le fait voir fondant des monastères qu'il visite *en chariot* afin de n'être aperçu de personne et lorsque le roi Childebert l'invite à Paris il lui propose *ut Parisius in carro cooperto reclusus occurreret*<sup>5</sup>. On ne s'étonne pas que la solitude eût des charmes supérieurs à ceux de la vie de communauté pour ceux qui en avaient épuisé les joies et les déceptions. Ce fut le cas des moines Pair et Scubilio qui partirent un jour de leur monastère avec un bréviaire pour tout bagage et s'en furent, sans laisser d'adresse, dans un flot solitaire du diocèse de Coutances où leur ancien abbé, après trois ans, les découvrit, réussit à ramener Scubilio, mais pour peu de temps ; il fallut bientôt le laisser repartir.

Une recluserie se transformait parfois peu à peu en un centre d'apostolat ; c'était le cas pour un certain Desideratus, reclus à Gourdon, au diocèse de Chalon, « homme d'une sainteté admirable qui, au dire de Grégoire de Tours, ne quittait pas sa cellule, mais n'était pas entièrement reclus parce que sa porte restait ouverte à tous les visiteurs<sup>6</sup> ». Le reclus Friard quitta le monde afin de pouvoir s'adonner à la prière dans un flot où il n'eut d'autre compagnon que le diacre *Secundellus*. Leurs deux abris étaient assez éloignés l'un de l'autre, quand *Secundellus* fut las de réclusion il quitta l'île d'où Friard ne bougea pas : *stetit immobilis*. En guise de distraction inoffensive, « il avait planté en terre une verge desséchée et pris soin

de l'arroser fréquemment. Bientôt le bâton porta des feuilles et même des fruits. Au bout de deux ou trois ans il avait la taille des vieux arbres. Ce miracle s'ébruita, chaque jour on accourait nombreux voir l'arbre du saint qui rendait célèbre par ses vertus une île jusque-là inconnue<sup>7</sup> ». Le reclus coupa l'arbre. C'est à ce même genre de réclusion qui comporte des entretiens, que s'était voué un certain Jean qui « pour l'amour de Dieu, se soustrayant aux regards humains, vint habiter la petite cellule d'un oratoire, près de l'église du bourg de Chinon. Il cultivait de ses mains un tout petit jardin et y planta des lauriers ; sous leur ombre, le saint homme s'asseyait pour lire et écrire<sup>8</sup> ». Sainte Radegonde faisait grand cas du personnage et le consultait à l'occasion<sup>9</sup>.

Il n'était pas possible à tous de subir une discipline qui exigeait une vigueur plus qu'humaine. On vit, à Bordeaux, un jeune garçon nommé Anatole supplier son maître, un marchand, de le laisser se reclure. Quand cette permission lui eût été accordée, le gamin fit choix d'un réduit si étroit qu'un adulte n'aurait pu y tenir. Il s'y enfonça et y vécut, enfermé, pendant sept ou huit ans ; un beau jour le mur de pierres de tailles s'écroula, l'homme s'élança dehors, il était fou<sup>10</sup>. Un abbé auvergnat, nommé Salvius, pour échapper aux responsabilités de sa charge, se cacha dans une cellule avec la résolution de n'en plus sortir, il s'anémia au point qu'on le crut mort, et on le retira de son taudis. A peine eut-il repris ses sens qu'il s'y jeta et s'y enferma de nouveau pour de longues années ; il ne consentit à en sortir que pour devenir évêque d'Albi (574)<sup>11</sup>.

Même en faisant très large la part de l'originalité, de la singularité et, parfois, d'un certain désordre dans les idées, on ne peut méconnaître chez la plupart des reclus une véritable bonne foi d'intention et, parfois, un esprit pratique fort recommandable. Voici saint Lupicin qui trouve le moyen de s'aménager une recluserie fort acceptable. Dans les ruines d'une maison, il réserve une cellule assez grande à son usage pour lui permettre de s'y promener, tout en échappant aux regards des hommes ; une lucarne par laquelle on lui passait sa nourriture était trop élevée pour permettre de l'apercevoir et la porte était hermétiquement close. Une canalisation amenait à l'intérieur l'eau d'une source voisine. Devenu vieux, il appela l'homme qui prenait soin de lui et lui dit : « Après le temps de se cacher vient le temps de se manifester. Appelle les fidèles, mes frères et mes fils, à qui je veux dire adieu ; qu'ils viennent me visiter. » A l'aurore du troisième jour il ouvrit la porte et tous ceux qui se trouvaient là entrèrent, il les salua, les baisa, rendit grâce au Christ et demanda au peuple de chanter ses louanges. Alors, se couchant à terre, il rendit l'esprit<sup>12</sup>.

Celui-ci était un reclus perpétuel, il y en eut de temporaires. Ce fut le cas de saint Sénoch, fondateur d'un monastère près de Tours. On nous dit qu'il utilisa pour son logement de vieilles murailles qu'il releva de leurs ruines ; puis, un jour, se soustrayant à la vue de ses frères, il s'enferma dans une cellule, priant nuit et jour<sup>13</sup>. Mais cette belle ardeur tomba et Sénoch quitta sa recluserie pour aller rendre visite à sa famille du Poitou, on l'en vit revenir tout fier de son escapade, mais l'évêque Grégoire de Tours le réprimanda tant et si bien que Sénoch protesta de sa résolution d'une perpétuelle réclusion : *Ille ita se dixit includere ut nunquam humanis aspectibus appareret*. Cette fois

<sup>1</sup> Concil. Aurelian., c. XIII, dans *Conc. œc. microv.*, édit. F. Maassen, p. 63. — <sup>2</sup> Grégoire de Tours, *Liber vitæ Patrum*, c. XX, 3. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, c. XIV. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, c. XI. — <sup>5</sup> *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. 1, p. 1101-1103. — <sup>6</sup> Grégoire de Tours, *In gloria confessorum*, c. LXXXV. — <sup>7</sup> Id., *Vitæ*

*Patrum*, c. X. — <sup>8</sup> Id., *In gloria confessorum*, c. XXII. — <sup>9</sup> Baudouin, *Vita S. Radegundis*, c. IV. — <sup>10</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XXXIV. — <sup>11</sup> Id., *ibid.*, l. VII, c. 1. — <sup>12</sup> Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, c. XIII. — <sup>13</sup> Id., *ibid.*, c. XV.

l'évêque le lui déconseilla et lui proposa deux périodes distinctes : de la Saint-Martin à la Noël et pendant le carême<sup>1</sup>. Pendant le reste de l'année il se contenterait de soigner les malades.

Dans certains cas il était permis de sortir de la recluserie, mais on a quelque peine à se figurer par quel artifice un reclus pouvait avoir le gouvernement d'un monastère. Un nommé Leonianus qui, tantôt à Vienne, tantôt à Autun, pratiqua la reclusion pendant plus de quarante ans sans que « personne ne vit son corps ni son visage et ne le connût autrement que par sa conversation ». Quoi qu'il en fût, il gouvernait, en qualité d'abbé, les moines dont les cellules entouraient la sienne et des nonnes qui demeuraient jusque dans l'intérieur de la ville<sup>2</sup>. Pour le reclus Maixent, qui, lui aussi, gouvernait tout un monastère, à l'approche d'un parti de soldats, ses moines enfoncèrent sa porte et l'entraînèrent de force<sup>3</sup>.

On voit parfois des reclus sortir de leur cellule pour rendre visite à un évêque ou bien ouvrir leur porte pour recevoir un personnage réputé pour sa sainteté. Parmi tous les reclus gallo-romains, un des plus célèbres est Éparchius, plus connu sous le nom de saint Cybard d'Angoulême. Il habitait Périgueux, quand il se résolut à mener une vie plus parfaite. Il devint clerc alors qu'il se trouvait au monastère de *Scdaciacum*, au diocèse de Périgueux et se fit reclus à Angoulême en 537. Autour de lui se réunirent quelques moines qui constituèrent un monastère dont il fut l'abbé. Son temps se passait en prières. Jamais il ne fit cuire de pain, car il vivait de celui dont les fidèles lui faisaient aumône. S'ils lui donnaient en outre de l'or ou de l'argent, il l'employait au soulagement des pauvres et au rachat des captifs. Son souvenir est inséparable d'un acte d'affranchissement de cent soixante-quinze esclaves dans l'église d'Angoulême, le 31 mars 558. Éparchius inspirait une grande confiance, on recourait à lui pour la guérison des pustules malignes par l'imposition du signe de la croix; il était de ces reclus qui se laissaient voir et qui conversaient, car il obtenait presque toujours la grâce des condamnés à force d'intercession. Lorsqu'il mourut, à la suite d'une courte maladie, le 1<sup>er</sup> juillet (?) 581, il n'avait pas quitté sa cellule depuis quarante-quatre ans<sup>4</sup>.

IV. RECLUSES. — Le nombre des recluses est moins élevé que celui des reclus, mais il offre quelques noms célèbres. Sainte Geneviève s'imposait chaque année plusieurs mois de reclusion entre l'Épiphanie et le jeudi saint, afin de se préparer à la fête de Pâques<sup>5</sup>. A Chartres, Monegundis ayant perdu une de ses filles, s'enferma dans une maisonnette entourée d'un jardin et ce qui lui attira des hommages qu'elle voulut fuir, en conséquence elle quitta Chartres pour Tours où elle mourut dans sa recluserie<sup>6</sup>. Nous avons parlé déjà de sainte Radegonde (voir ce nom). Dans son monastère de Sainte-Croix de Poitiers, une nonne sollicita de l'abbesse la permission de vivre reclus dans une cellule. Quand celle-ci fut prête, l'abbesse dit : « Voici la cellule, que désires-tu maintenant? » La nonne demanda d'y être enfermée. « Alors, ses compagnes se réunirent en chantant des psaumes; des flambeaux furent allumés et Radegonde prenant la religieuse par la main, la conduisit jusqu'à la cellule. Elle dit adieu à ses sœurs, leur donna à toutes le baiser de paix et fut reclus (*reclusa est*). On mura l'entrée de la cellule<sup>7</sup>.

Toute médaille à son revers : sous l'épiscopat de Grégoire de Tours, le même monastère de Sainte-Croix de Poitiers posséda une nonne qui sollicita la faveur de

sortir du monastère pour vivre en reclus de la basilique de Saint-Hilaire. Elle accusait l'abbesse de toutes sortes de erimes. Saisie de repentir, elle revint au monastère et demanda de se reclus dans une cellule particulière : *Ut se in cellulam secretam reclauderet*. Après peu de temps, elle brisa, pendant la nuit, la porte de la cellule, et prit la fuite.

V. ÉPIGRAPHIE. — Nous n'avons pas rencontré de texte épigraphique portant la mention *reclusus* pour la période antérieure au IX<sup>e</sup> siècle, mais dans la basilique de Sidi-Abieh, à 1 500 m. d'Enfidaville, sur la route d'Uppenna (Tripolitaine), dans le pavement de la sacristie à gauche de l'abside, une mosaïque tombale rectangulaire, divisée en trois registres superposés.

Au sommet, une croix grecque dans une couronne cantonnée de quatre fleurons :



V I T A L I S  
F A M V L V S  
Δ E I E R E M I T A  
V I X I T I N  
P A C E A N  
5 L X X V Δ E P O  
S I T V S E S T  
S Δ V I I I D M A I S

*Vitalis, famulus Dei, eremita, vixit in pace an. lxxv depositus est sub die vij id. maias.*

Bibl. — P. Monceaux, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. CLXXXIX; P. Gauckler, *Rapport sur des inscriptions latines découvertes en Tunisie*, dans *Nouv. arch. des miss. sc. et litt.*, t. xv, 1908, p. 420; L. Carton, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, 1906, p. 71, n. 20; P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, t. III, p. 79, note 1; P. Gauckler, *Inventaire des mosaïques*, t. II, p. 87, n. 253.

VI. MINIATURE. — Le reclus Hartker (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2057, fig. 5582).

VII. BIBLIOGRAPHIE. — J. Asen, *Die Klausen in Köln*, dans *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, t. CX, 1927, p. 180-201. — A. Basedow, *Die Klausen in Deutschland vornehmlich in der Gegend des Niederrheins um die Wende des XII. und XIII. Jahrhunderts*, Heidelberg, 1895. — J.-M. Besse, *Les moines d'Orient antérieurs au concile de Chalcedoine*, in-8°, Paris, 1900, p. 36-42; *Les moines de l'ancienne France : Période gallo-romaine et mérovingienne*, in-8°, Paris, 1906, p. 212-221; *Anachorètes*, dans *Dictionn. de théol. cathol.*, t. I, col. 1138-1140. — M. Boudet, *Documents inédits sur les recluseries du Moyen Age. La recluserie du pont Sainte-Christine à Saint-Flour*, in-8°, Aurillac, 1902. — R.-M. Clay, *The hermits and anchorites of England*, in-12, London, 1914. — J. Cruls, *Notice sur les recluseries du Moyen Age*, dans *Le Saint-Sacrement de l'église Saint-Marlin à Liège*, in-8°, Liège, 1881, p. 179-217. — E.-L. Cutts, *Scenes and characters of the Middle Ages*, in-8°, London, 1872, p. 93-151. — Franz Falk, *Die Incusen und Inclusinen des Mittelalters am Mittelrhein*, dans *Katholik*, 1872, p. 711 sq.; *Ein Inclose des XIII. Jahrh. zu Osnabrück*, dans *ibid.*, 1873, p. 254 sq. — L. Gougaud, *La vie érémitique au Moyen Age*, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, t. I, 1920, p. 209-240; 313-328; *Étude sur la reclusion religieuse*, dans *Revue Mabillon*, t. XIII, 1923, p. 26-39, 77-102; *Ermîtes et reclus. Études sur d'anciennes formes de vie religieuse*, in-12, Ligugé, 1928. — M.-C. Guigue, *Re-*

<sup>1</sup> Id., *ibid.*, c. xv. — <sup>2</sup> *Vita S. Eugendi*, dans *Passiones Vitaeque sanctorum*, édit. Krusch, p. 156. — <sup>3</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. xxxvii. — <sup>4</sup> J. de La Martinière, *Saint Cybard. Étude critique de textes*, dans *Bulletin*

*et mémoires de la Société archéol. et histor. de la Charente*, série VII, t. VII, 1906-1907, p. 1-292. — <sup>5</sup> *Vita S. Genevieve*, c. xxiv. — <sup>6</sup> Grégoire de Tours, *Vitae Patrum*, c. xix. — <sup>7</sup> *Hist. Franc.*, l. VI, c. xxix.

cherches sur les recluseries de Lyon, in-8°, Lyon, 1887. — J. de La Martinière, *Saint Cybard. Étude critique de textes*, dans *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et histor. de la Charente*, VII<sup>e</sup> série, t. vii, 1902, p. 1-292. — Pavy, *Les recluseries*, in-12, Lyon, 1875. — P. Piolin, *Note sur la reclusion religieuse*, dans *Bulletin monumental*, t. xlv, 1879, p. 449-480; t. xlvi, 1880, p. 518-550. — L. Ricaud, *Les reclus des Hautes-Pyrénées*, in-12, Tarbes, 1902. — E. Sainte-Marie Perrin, *Le reclusage (sic) en France au Moyen Age*, dans *Revue hebdomadaire*, 19 juillet 1911, p. 598-629. — Streber, *Inclusen oder Reclusen*, dans *Kirchenlexicon*, t. vi, p. 631-643. — E. Van Wintershoven, *Recluseries et ermitages dans l'ancien diocèse de Liège*, dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. xxiii, 1906, p. 96-158.

H. LECLERQ.

**RECOGNITIONS.** — Ayant rencontré le roman chrétien des *Reconnaisances*, Tillemont estime qu'« il n'est pas nécessaire de s'arrêter beaucoup sur cet ouvrage, puisqu'il est plein d'erreurs, quoiqu'il puisse servir à connaître mieux les dogmes des premiers hérétiques, surtout ceux des ébionites, qui y sont extrêmement répandus. Hors cela, tous ces ouvrages, pleins d'erreurs et de fables, sont de très peu d'utilité ». On en a appelé de cette sentence un peu dédaigneuse et le roman pseudo-clémentin devint même, pendant un temps, la clef d'un problème auquel on donna une importance capitale dans l'histoire des origines du christianisme. Depuis Christian Baur et son école, le problème a été repris et débattu à différentes reprises et on s'est efforcé, à l'occasion de ce roman, de dresser un tableau des transformations successives qu'ont subies ces curieux écrits.

Aux environs de l'année 1880 ce qui paraissait le plus vraisemblable, c'est que, vers l'an 140 à Rome, un ébionite, adversaire décidé de saint Paul, mit par écrit en dix livres, sous le titre de *Κήρυγμα Πέτρον* ou *Πέτρον περίοδοι*, un récit légendaire des voyages et des prédications de saint Pierre, destiné à montrer cet apôtre comme véritable missionnaire des gentils et comme adversaire de Simon le Magicien. Ce dernier, personnage fort méprisable mais très réel, servait dans la légende ébionite à désigner saint Paul, faux apôtre, adversaire de la Loi. À défaut du texte primitif des *Kérygmes*, on possédait deux pièces qui en formaient une manière d'introduction et qu'on trouvait en tête du roman des *Reconnaisances*. La première pièce est une lettre d'envoi des *Kérygmes* fait par Pierre à l'apôtre Jacques « maître et évêque de la sainte Église », pour le prier de ne communiquer le livre à aucun païen ni à aucun juif sans de sûres garanties. Jacques répond que seuls les hommes mûrs et circoncis depuis six ans auront connaissance des *Kérygmes* sous promesse de secret. Un quart de siècle plus tard, vers 165 environ, un esséno-ébionite s'inspira des *Kérygmes* et des *Périodoi* pour composer une version adoucie et qui pouvait circuler parmi les milieux chrétiens sans causer trop de scandale. L'auteur, pour mieux accréditer son livre le mit en circulation sous le nom de Clément Romain dont le prestige était si grand qu'on lui accordait le droit de donner, en quelque sorte, son apostille aux livres recommandables. Clément fut censé à la fois l'auteur et le héros de l'ouvrage auquel on imposa le titre *Ἀναγνωρισμοί*, *Les reconnaissances*, à raison des surprises du dénouement.

Le roman pseudo-clémentin nous est parvenu dans deux rédactions assez différentes l'une de l'autre. L'une n'existe que dans la traduction latine de Rufin d'Aqui-

lée; ce sont les *Recognitiones* ou *Reconnaisances*, divisées en dix livres. L'autre conservée en grec, est divisée en vingt *Homélies* (*ὁμιλίαι*). Laquelle de ces rédactions doit être tenue pour primitive? Ni l'une ni l'autre si elles dépendent de cet écrit perdu qu'Adalbert Lipsius, en son temps, identifiait avec la rédaction des *Reconnaisances* dont parle Rufin à Gaudentius<sup>1</sup>.

Le romancier, car c'est le seul nom qui convienne à l'auteur, part de l'hypothèse que Clément fut le successeur immédiat de Pierre dans le gouvernement de l'Église et reçut de celui-ci l'ordination épiscopale. On a dit que les *Kérygmes* étaient dédiés à Jacques; les *Reconnaisances* sont préfacées par Clément qui annonce à Jacques « évêque des évêques et chef de la sainte Église des Hébreux à Jérusalem » la mort violente de Pierre et raconte comment cet apôtre, le premier de tous, le véritable compagnon et ami de Jésus, établi par Jésus fondement de son Église, l'a établi, lui Clément, comme son successeur dans l'épiscopat de Rome, et lui a recommandé d'écrire en abrégé et d'adresser à Jacques le récit de leurs voyages et de leurs prédications en commun. L'ouvrage ne raconte pas le séjour de Pierre à Rome ni les circonstances de sa mort. Ces derniers récits formaient sans doute le fond d'un second écrit qui servait de suite à celui qui nous a été conservé.

Depuis 1880, les pseudo-Clémentines n'ont guère connu le repos, et on s'est appliqué à plusieurs reprises à en découvrir les sources littéraires. Tandis que l'un dégage et distingue des *Kérygmes* et des *Actes*<sup>2</sup>, l'autre repousse les actes et se prononce pour des actes plus anciens qu'il ne peut produire. En lieu et place de ces actes plus anciens on présente une source d'autant plus pure qu'elle est purement imaginaire et n'a ni droit ni titre à figurer dans l'ancienne littérature chrétienne où personne ne l'a rencontrée. Afin que le problème demeure un trou noir et l'entente radicalement impossible sur un point quelconque, comme on remarque une différence entre la fin des *Homélies* et celle des *Reconnaisances*, la question se pose de l'existence d'une conclusion dans le document primitif; or, l'un nie cette existence que l'autre affirme, de sorte qu'on retire l'impression qu'à les écouter on perd son temps et que le problème demeure entier.

Et cependant, au sein de cette obscurité où « il faut suivre l'auteur pas à pas sous peine de perdre rapidement le fil conducteur » on finit par se représenter les circonstances de temps et de lieu de la composition de l'ouvrage primitif. Les sources principales sont, on nous l'assure, les *Kérygmes* de Pierre et un livre de controverses apologétiques juives, d'origine égyptienne, qu'on peut dater d'avant l'année 135; il faut y ajouter les Actes de Pierre (vers 200) et un conte païen à peu près contemporain. Le tout fut macéré et mis au jour dans la Transjordanie.

Mais ces résultats ont été filtrés et clarifiés, on a éliminé des formes dérivées (*Épilome* grecques et syriaques et *Compilation* arabe) pour ne retenir que les *Homélies* et les *Reconnaisances* qui doivent être deux remaniements tardifs, datés tous les deux du IV<sup>e</sup> siècle, d'un *Écrit fondamental* plus ancien d'au moins un siècle et qui a disparu<sup>3</sup>. « Or, on lit dans Origène une incontestable référence à un *Itinéraire* (*Περίοδοι*) de Clément, dont on retrouve l'équivalent dans *Reconnaisances*, x, 10 sq., sans omettre une autre citation, qui bien qu'ayant été contestée, ne laisse pas de paraître certaine. Concluons que, dès le premier tiers du III<sup>e</sup> siècle, il circulait, dans les milieux orientaux, un *Itinéraire de Clément*, auquel Épiphane se réfère encore

<sup>1</sup> A. Lipsius, *Die Quellen der römisch. Petrusage*, p. 13 sq. — <sup>2</sup> C. Schmidt, *Studien zum Pseudo-Clementinen*, in-8°, Leipzig, 1929. — <sup>3</sup> Oscar Culmann, *Le problème littéraire*

et historique du roman pseudo-clémentin. *Étude sur le rapport entre le gnosticisme et le judéo-christianisme*, in-8°, Paris, 1930, p. 58 sq.

un siècle plus tard, qui diffère par plus d'un trait aussi bien des *Homélies* que des *Reconnaisances*. C'est là l'*Écrit fondamental*, ou si l'on veut, la première édition du roman élémentin<sup>1</sup>.

Au premier abord le récit offre une cohérence satisfaisante et paraît d'une seule venue, son développement semble logique, mais à y regarder de plus près on s'aperçoit que les gestes de Simon le Magicien et de saint Pierre n'appartiennent pas étroitement aux aventures de Clément et de sa famille. D'où on en vient à conclure que l'*Écrit fondamental* « est une encyclopédie à laquelle différents auteurs ont collaboré<sup>2</sup> ». Il s'agit de retrouver ces pièces et d'identifier, si possible, leurs auteurs. Cela a été tenté et en partie exécuté, de sorte qu'on peut actuellement tenir pour certain que les *Kérygmes* de Pierre ont existé sous ce nom et ont été utilisés par l'auteur de l'*Écrit fondamental*. Mais ce n'est pas tout, seulement, on ne peut s'engager ici dans des discussions interminables et des problèmes littéraires qui relèvent d'autres études, en particulier celle de l'histoire du mouvement judéo-chrétien.

Dans les *Reconnaisances*, l'esprit ébionite est déjà fortement atténué. L'apôtre Paul n'est pas nommé dans tout l'ouvrage, c'est là beaucoup plus qu'une malice, mais c'est cependant un progrès. L'auteur affecte de ne connaître que douze apôtres présidés par Pierre et Jacques et il attribue à la prédication de Pierre l'expansion du christianisme dans le monde païen, ce qui procède de la même méthode. En somme, un lecteur non averti et même un disciple de Paul pouvait trouver ce silence fâcheux, mais il ne pouvait s'en indigner. Simon le Magicien demeurait seul chargé de tout l'odieux du récit; on ne voyait plus en lui qu'un dédoublement de Néron dans le rôle infernal de l'Antéchrist.

Une fois cette tache originelle dissimulée, l'ouvrage se présentait aux fidèles avec un très vif intérêt. Il était composé suivant toutes les règles du roman antique. Rien n'y manquait : voyages, épisodes d'amour, naufrages, jumeaux qui se ressemblent, voyageurs enlevés par les pirates, reconnaissances de personnes qu'une longue série d'aventures avait séparés. Clément, par suite d'une confusion qui se produisit de bonne heure, est considéré comme appartenant à la famille impériale. Mattidie, sa mère, est une dame romaine, parfaitement chaste, mariée au noble Faustus. Poursuivie d'un amour criminel par son beau-frère, voulant à la fois sauver son honneur et la réputation de sa famille, elle quitte Rome avec la permission de son mari et se rend à Athènes en vue de l'éducation de ses fils, Faustin et Faustini. Quatre ans se passent sans recevoir de leurs nouvelles, alors Faustus s'embarque avec son troisième fils Clément pour se mettre à la recherche de sa femme et des deux aînés. A travers mille péripéties, tous les membres de la famille se retrouvent et il est très superflu de prodiguer le dédain à ce récit qui offre tout autant de valeur littéraire et d'intérêt romanesque que le plus grand nombre de compositions qui, sous l'étiquette de roman, ont été offerts en pâture à la curiosité humaine depuis le II<sup>e</sup> siècle de notre ère jusqu'à l'heure où nous vivons. Non, assurément, que nous les ayons tous lus, mais personne n'en est là et d'après une ou deux douzaines que le temps a épargnées ou peut estimer que les *Reconnaisances* autant que le *Pasteur* sont des manifestations suffisamment instructives de ce dont s'accorde l'esprit du très grand nombre.

Faustus et les siens n'étaient pas d'abord chrétiens, mais ils étaient dignes de l'être et tous le devinrent.

Païens, ils avaient eu des mœurs honnêtes; or, la chasteté a ce privilège de plaire si fort à Dieu qu'il se doit à lui-même de sauver ceux qui la pratiquent par instinct naturel. « Si ce n'était une règle absolue qu'on ne peut être sauvé sans le baptême, les païens chastes seraient sauvés. » Les infidèles qui se convertissent sont ceux qui l'ont mérité par leurs mœurs réglées<sup>3</sup>. Clément, en effet, rencontre les apôtres Pierre et Barnabé, se fait leur compagnon, nous raconte leurs prédications, leurs luttes contre Simon et devient pour tous les membres de sa famille l'occasion d'une conversion à laquelle ils étaient si bien préparés.

C'est un artifice littéraire un peu lourd et de la catégorie de ceux qu'on appelait naguère « romans à tiroir » dans lesquels un incident sans importance entraînait un long récit complètement étranger à celui qui se déroulait jusqu'à cet instant, et qui n'attendait que la fin pour reprendre de plus belle. De la rencontre de Pierre va sortir toute une suite d'épisodes dans différentes villes du littoral de la Syrie depuis Césarée jusqu'à Antioche. Simon le Magicien, qui se présente le premier dans chacune de ces localités, commence par séduire les habitants qui voient en lui « la grande vertu de Dieu ». Mais dans chacune de ces villes, Pierre survient presque aussitôt. A Césarée et à Laodicée de Syrie, il l'oblige à une conférence contradictoire qui s'achève en déroute, à ce point que l'imposteur recourt à la fuite et à laisser le champ libre à l'apôtre qui, là et ailleurs, prêche, convertit, baptise, fonde des Églises et ordonne un clergé.

Ce cadre romanesque n'est qu'un prétexte pour entreprendre l'apologie de la religion chrétienne, montrer sa supériorité sur les opinions philosophiques et théurgiques du temps, réfuter les opinions tenues pour dangereuses. Saint Pierre n'est plus l'apôtre galiléen sincère et impulsif, c'est un polémiste habile, un philosophe, un maître homme qui met toutes les roueries du métier de sophiste au service de la vérité. La vie ascétique qu'il mène, sa rigoureuse xérophagie<sup>4</sup>, rappellent les esséniens. Sa femme voyage avec lui comme une diaconesse<sup>5</sup>. Les idées que l'on se faisait de l'état social au milieu duquel vécurent Jésus et les apôtres sont déjà tout à fait erronées<sup>6</sup>. Les données les plus simples de la chronologie apostolique sont déjà méconnues.

L'auteur est bien loin du fanatisme, il croit qu'on peut se tromper innocemment et seul, parmi tous les personnages du roman, Simon le Magicien est sans excuse. Ses disciples Apion<sup>7</sup> et Ambion représentent : le premier, l'effort pour tirer de la mythologie quelque chose de religieux, le second, la sincérité égarée, qui sera un jour récompensée par la connaissance de la vérité. Simon et Pierre disputent de métaphysique; Clément et Apion disputent de morale. Une touchante nuance de sympathie et de pitié pour les païens remplit ces pages, qu'on sent écrites par quelqu'un qui a traversé les angoisses du scepticisme et sait mieux que personne ce qu'on peut souffrir et acquérir de mérites en cherchant la vérité. Clément, comme Justin de Naplouse, a traversé toutes les philosophies, les hauts problèmes de l'immortalité de l'âme, des récompenses et des peines futures, de la Providence, des rapports de l'homme avec Dieu l'obsèdent; aucune école ne l'a satisfait; il va, en désespoir de cause, se jeter dans les plus grossières superstitions, quand la voix du Christ arrive à lui. Il trouve dans la doctrine qu'on lui donne pour elle du Christ la réponse à tous ses doutes; il est chrétien.

Le système de réfutation du paganisme qui fera la

<sup>1</sup> É. Amann, *Chronique d'ancienne littérature chrétienne*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. XII, 1932, p. 223-224. — <sup>2</sup> O. Culmann, *Le problème littéraire et historique du*

*roman pseudo-clémentin*, p. 79. — <sup>3</sup> Homélie XIII, 13, 21. — <sup>4</sup> Homélie XII, 6, 7. — <sup>5</sup> Homélie XIII, 11. — <sup>6</sup> Homélie I, 8, 9. — <sup>7</sup> Homélies IV, 7, v, 2, 27.

base de l'argumentation de tous les Pères, se trouve déjà complet dans pseudo-Clément. Le sens primitif de la mythologie était perdu chez tout le monde; les vieux mythes physiques, devenus des historiettes messéantes, n'offraient plus aucun aliment pour les âmes. Il était facile de montrer que les dieux de l'Olympe ont donné de très mauvais exemples, et qu'en les imitant on serait un scélérat. Apion cherche vainement à s'échapper par les explications symboliques. Clément établit sans peine l'absolue impuissance du polythéisme à produire une morale sérieuse<sup>1</sup>. Clément a d'invincibles besoins de cœur; honnête, pieux, candide, il veut une religion qui satisfasse sa vive sensibilité. Un moment, les deux adversaires se rappellent des souvenirs de jeunesse, dont ils se font maintenant des armes de combat. Apion avait été autrefois l'hôte du père de Clément. Voyant un jour ce dernier triste et malade des tourments qu'il se donnait pour chercher le vrai, Apion, qui avait des prétentions médicales, lui demanda ce qu'il avait : « Le mal des jeunes... j'ai mal à l'âme », lui répondit Clément. Apion crut qu'il s'agissait d'amour, lui fit les ouvertures les plus inconvenantes, et composa pour lui une pièce de littérature érotique, que Clément fait intervenir dans le débat avec plus de malice que d'à-propos<sup>2</sup>.

Le roman pseudo-clémentin se sépare nettement des écrits vraiment authentiques de la première inspiration chrétienne par sa prolixité, sa rhétorique, sa philosophie abstraite, empruntée, pour la plus grande partie, aux écoles grecques<sup>3</sup>. Le livre reçut bon accueil dans l'Église qui lui laissa usurper une place jusque sur les confins du Nouveau Testament, mais il ne put s'y maintenir; cependant on essaya de l'adapter à l'arianisme, mais alors il avait déjà presque terminé sa carrière et ne répondait plus à l'esprit post-nicéen. C'était un témoin aimable mais attardé d'un âge révolu, son ton ému, onctueux, semblait vieillot parmi une société plus combattive.

H. LECLERCQ.

**RECOMMANDATION.** — I. RECOMMANDATION DE L'ÂME. — Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 435-440. Cf. A. Baumstarck, *Eine Parallele zur Commendatio animæ in griechischer Kirchenpoesie*, dans *Oriens christianus*, nouv. série, t. IV, p. 1914-1915, p. 298-305; K. Michel, *Gebel und Bild in frühehristlicher Zeit*, dans *Studien über christliche Denkmäler* de J. Ficker, in-8°, Leipzig, 1902, p. 27-28; A. Moliën, *La prière pour les défunts*, Avignon, 1928, p. 86-89; P. Perdrizet, *Le calendrier parisien à la fin du Moyen Age, d'après le bréviaire et les livres d'heure*, dans *Publications de la Fac. des Lettr. de l'univ. de Strasbourg*, in-8°, Paris, 1933, t. LXXI, p. 225; L. Gougaud, *Étude sur les « Ordines commendationis animæ »*, dans *Ephemerides liturgicæ*, nouv. série, 1935, p. 3-27; L. Gougaud, *Une oraison protéiforme de l'Ordo commendationis animæ*, dans *Revue bénédictine*, t. XLVII, 1935, p. 8-11; cf. *Rev. des se. relig.*, t. IV, 1924, p. 368, note 9.

II. RECOMMANDATION JURIDIQUE. — Cf. Garsonnet, *La recommandation et les bénéfices à l'époque franque*, dans *Nouvelle revue historique de droit français et international*, 1878, p. 443-490. — E. Beaudoin, *Étude sur les origines du régime féodal. Recommandation et justice seigneuriale*, dans *Annales de l'enseignement supérieur de Grenoble*, t. I, 1889, 99 pages.

H. LECLERCQ.

**RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES.** — I. Biographie. II. Les origines du *Recueil*. III. Son exécution.

<sup>1</sup> Homélie IV et V. — <sup>2</sup> Homélie V, 2 sq. — <sup>3</sup> N. Courdaveaux, *Un roman chrétien à la fin du II<sup>e</sup> siècle*, dans *Nouvelle revue*, t. III, 1<sup>er</sup> avril 1880, p. 543-567. — <sup>4</sup> Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, in-4°, Bruxelles,

I. BIOGRAPHIE. — Dom Martin Bouquet naquit à Amiens le 6 août 1685 et fit profession dans l'ordre de Saint-Benoît au monastère de Saint-Faron de Meaux le 16 août 1706. Dès qu'il eut terminé les études théologiques prescrites, il se jeta avec entrain dans le grec et l'hébreu ce qui parut de bon augure à Montfaucon (voir ce nom) qui le demanda comme collaborateur. Appelé à Paris, on lui confia la charge de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés; il renonça à ces fonctions qui lui prenaient trop d'heures plus utilement employées au travail. Cependant, comme disait de lui dom Tassin, « jamais ses études ne prirent sur les obligations de son état. Jamais il ne fit usage de la pension qu'on lui avait accordée sur le trésor royal, sans en demander la permission à ses supérieurs. Sa physionomie heureuse, sa candeur, son commerce facile, ses manières simples et unies, et sa droiture, autant que ses grands talents lui avoient concilié l'estime et l'amitié de plusieurs personnes de distinction. Les savans françois et étrangers venoient le voir et plusieurs ont profité de ses lumières. Il avoit rendu tous les services littéraires dont il étoit capable à l'académie d'Amiens<sup>4</sup> ».

Le 22 avril 1717, dom Bouquet souscrivit avec trente de ses confrères de Saint-Germain (sur quarante-quatre) l'appel au futur concile contre la constitution *Unigenitus*; il récédida le 27 septembre et le 9 octobre 1718, et ce fut un froid entre Montfaucon et lui qui ne cessa de les séparer jusqu'au jour où on put dire : « Dom Martin n'est plus bernardin<sup>5</sup> ». Au mois d'octobre 1734 une lettre de cachet bannit dom Bouquet avec cinq autres anti-constitutionnaires irréductibles; mais les libraires qui avoient traité avec lui sollicitèrent en sa faveur, et dès 1735, après la mort du supérieur général dom Hervé Ménard, le chancelier d'Aguesseau et la garde des sceaux obtinrent son rappel. On le vit d'abord au monastère d'Argenteuil, de là il regagna les Blancs-Manteaux, où il fut fixé par ordre du roi et où il mourut le 6 avril 1754.

II. LES ORIGINES DU *RECUEIL*. — La première pensée du *Recueil* dont le titre est devenu inséparable du nom de dom Bouquet ne lui appartient pas; elle remonte à Pierre Pithou qui conçut le dessein de réunir en un corps les principaux historiens de France soit imprimés, soit manuscrits. Son travail aboutit pendant les années 1588 et 1596, ensuite il n'en fut plus question. En 1635, André Du Chesne publia le plan d'une collection plus étendue, mais une fois encore le mieux fut l'ennemi du bien. Au lieu d'un travail composé seulement de deux volumes, l'un in-8°, l'autre in-folio et se terminant à l'année 1285, on eut une collection qui ne s'arrêtait qu'au règne d'Henri II. Deux volumes parurent en 1636, les deux suivants furent retardés jusqu'en 1641 par la mort prématurée de l'auteur dont le fils donna, en 1649, un cinquième volume.

Ce ne fut qu'en 1676 que le ministre Colbert ayant acheté pour le roi les notes et papiers de Du Chesne, invita plusieurs érudits assemblés chez lui à conférer en sa présence au sujet de l'amélioration du recueil existant. L'illustre Du Cange fut chargé de mettre l'entreprise au point; en conséquence il rédigea un *Mémoire sur le projet d'un nouveau Recueil des historiens de la France, avec le plan général de ce Recueil*. C'était un travail en vingt-quatre articles rédigé en latin; le projet devait être mis également en latin, il est resté manuscrit, sauf un extrait donné dans la *Bibliothèque historique de la France* du Père Jacques

1770, p. 699. — <sup>5</sup> J. Endres, *Korrespondenz der Mauriner mit dem Emmeranern, und Beziehungen der letzteren zu den wissenschaftlichen Bewegungen des XVIII. Jahrhunderts*, in-8°, Stuttgart, 1899, p. 94.

Lelong<sup>1</sup>. L'original excède une main de papier. Du Cange estimait que le grand nombre de pièces découvertes touchant l'histoire de France depuis l'époque où travaillait A. Du Chesne imposait une refonte complète de son ouvrage. « Par quelle fatalité faut-il, écrivait dom Bouquet, que la présomption et la jalousie soient si souvent compagnes de la science, dans les hommes mêmes qui semblaient devoir être le moins susceptibles de l'une et de l'autre, et que les gens de lettres ne sachent ni soutenir leur avis sans passion, ni attaquer sans aigreur celui des autres? »<sup>2</sup> Colbert réclama de Du Cange un autre projet; celui-ci se refusa, restitua les papiers à lui confiés et ajouta « que, puisqu'il n'avoit pas été assez heureux pour plaire à ceux qui avoient l'autorité, il leur conseilloit de chercher de plus habiles gens que lui ».<sup>3</sup> On a raconté que Colbert s'était vengé de cette réplique par le retrait de la pension de Du Cange<sup>4</sup>, c'est une erreur; il lui demanda un mémoire sur le projet d'une collection d'histoire byzantine et, en 1680, agréa la dédicace de cette collection.

Après la disparition de Colbert, l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier se flatta de réussir là où le ministre avait échoué et, nonobstant le crédit de son frère le ministre Louvois, il n'obtint pas un meilleur succès. « Il jeta les yeux sur le P. Mabillon pour être le directeur de cette entreprise, nous dit dom Tassin; mais ce saint religieux refusa de se charger de cet emploi, dont il se croyait incapable; quoique tout le monde le jugeât très-propre à le bien remplir. Personne n'osa accepter une fonction que D. Mabillon avoit cru au-dessus de ses forces »<sup>5</sup>.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'on vit les heureux résultats des efforts de Rymer, en Angleterre, et de Leibnitz, en Allemagne, on se persuada que le temps était venu de tenter un nouvel effort et la congrégation de Saint-Maur familiarisée avec les grandes entreprises littéraires parut s'y intéresser. Une fois encore nous rencontrons la partialité des gens de lettres, accapareurs sans vergogne de tout ce qui peut les honorer. On vient de lire ce qui fut tenté par des savants illustres, ce qui n'a pas empêché un érudit breton, Arthur de La Borderie, d'écrire que « le premier plan, le premier projet, la première idée de ce grand *Recueil* appartient à deux bretons, dom Audren et dom Briant. » Quoi qu'en ait pu penser ou dire Léopold Delisle, les Bretons ne furent en cette affaire que les mouches du coche et leurs lettres échangées en 1711 et 1712 sont surtout intéressantes en ce qu'elles nous font voir l'intérêt porté à un projet qui trouva sa réalisation grâce à l'énergie et à la science d'un Picard.

Lorsque le chancelier d'Aguesseau prit les sceaux, une des premières entreprises qu'il proposa dans les assemblées de savants qu'il présidait en juin 1717 fut cette collection d'historiens d'après un nouveau plan dont l'exécution fut confiée au P. Lelong, qui mourut en 1721. Ce fut alors que dom Denis de Sainte-Marthe, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, proposa au ministre de se charger de la réalisation du projet dont l'exécution fut confiée à dom Martin Bouquet. Celui-ci a exposé le plan adopté et rempli par lui dans la préface du *Recueil* qu'il conduisit jusqu'au neuvième volume. Dans le privilège accordé par Louis XV, en 1733, à l'imprimeur J.-B. Coignard, le roi estime cette publication « autant utile à la république des lettres que glorieuse à notre royaume », en conséquence, il veut « favorablement traiter le dit Coignard et encourager par son exemple les autres libraires et imprimeurs à entreprendre des éditions utiles

pour l'honneur de la France et le progrès des sciences. »

Le premier volume parut en 1738 sous le titre suivant : *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, tome premier contenant tout ce qui a été fait par les Gaulois, et qui s'est passé dans les Gaules avant l'arrivée des François et plusieurs autres choses qui regardent les François depuis leur origine jusqu'à Clovis, par dom Martin Bouquet, prêtre et religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, in-fol. A Paris, aux dépens des libraires associés, MDCCXXXVIII.

III. SON EXÉCUTION. — Dom Bouquet avait donné les tomes I à VIII et préparé le IX<sup>e</sup> qui parut avec le X<sup>e</sup> par les soins de dom Ch. Haudiquier, le tome XI est dû à la collaboration de dom Housseau, dom Poirier et dom Jacques Précieux; les tomes XII et XIII à celle de dom Fr. Clément et dom M.-J.-J. Brial; le tome XIV de dom Jean-Joseph Brial qui prépara les tomes XVIII et XIX, terminés après sa mort par M. Pastoret, Fr. Daunou et Jos. Naudet; ces deux derniers mirent le tome XX en état de paraître et le tome XXI fut préparé par Guigniaut et Natalis de Wailly. Le tome XXII dû à la collaboration de Nat. de Wailly et de Léopold Delisle dont les noms se retrouvent sur le tome XXIII associés à celui de Ch. Jourdain; enfin le tome XXIV est l'œuvre de L. Delisle.

Le tome XIII fut, en partie, anéanti par un incendie pendant la Révolution et complété en 1847 par un procédé lithographique. La disparition des bénédictins de Saint-Maur entraîna l'abandon du *Recueil* que dom Brial s'obstina à poursuivre et qui fut continué par l'Académie des inscriptions. En 1869, on vit paraître une nouvelle édition publiée sous la direction de Léopold Delisle qui l'a conduite jusqu'à son tome XXIV<sup>e</sup>, daté de 1904. En voici le détail :

*Tome I<sup>er</sup>* : contient tout ce qui a été fait par les Gaulois, et qui s'est passé dans les Gaules avant l'arrivée des François; et plusieurs autres choses qui regardent les François depuis leur origine jusqu'à Clovis, 1738; éd. nouv., 1869.

*Tome II, III* : contiennent ce qui s'est passé dans les Gaules et ce que les François ont fait sous les rois de la première race, 1739, 1741; 1869.

*Tome IV* : contient les lettres historiques, les lois, les formules, les diplômes et plusieurs autres monuments qui concernent les Gaules et la France sous les rois de la seconde race, 1741; 1869.

*Tome V* : contient ce qui s'est passé sous les règnes de Pépin et de Charlemagne, c'est-à-dire depuis l'an 752-814 avec les lois, etc., de ces deux rois, 1744; 1869.

*Tome VI* : contient les gestes de Louis le Débonnaire, d'abord roi d'Aquitaine, et ensuite empereur depuis l'an 781-840 avec les lois, etc., de ce prince, 1749; 1870.

*Tome VII* : renferme (contenant *nouv. éd.*) les gestes des fils et petits-fils de Louis le Débonnaire, depuis l'an 840-877, avec les capitulaires de Charles le Chauve et autres monuments historiques, 1749; 1870.

*Tome VIII* : contient ce qui s'est passé depuis le commencement du règne de Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, jusqu'à la fin du règne de Louis V, dernier roi de la seconde race, c'est-à-dire depuis l'an 877-987; 1752; 1871.

*Tome IX* : renferme (contenant *nouv. édit.*) ce qui restoit à publier des monuments de la seconde race des rois de France, depuis le commencement du règne de Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, jusqu'aux premières années du règne de Hugues Capet, chef de la troisième race, c'est-à-dire depuis l'an 877-991; 1754; 1874.

<sup>1</sup> 1<sup>re</sup> édition, in-fol., Paris, 1719, t. I, p. 959-960; Hardouin, *Notice sur Du Cange*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1849, p. 32-34. — <sup>2</sup> Bouquet, *Recueil*, t. I, préface, p. II. — <sup>3</sup> *Journal des savants*,

1688, p. 379. — <sup>4</sup> Lelong, *op. cit.*, 1<sup>re</sup> édit., p. 954; 2<sup>e</sup> édit., t. III, p. XVII, note \*. — <sup>5</sup> Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, 1770, p. 695.

*Tome X* : contient surtout ce qui s'est passé depuis le commencement du règne de Hugues Capet jusqu'à celui du roi Henri I<sup>er</sup>, 1760; 1874.

*Tome XI* : contient principalement ce qui s'est passé sous le règne de Henri I<sup>er</sup>, fils du roi Robert le Pieux, c'est-à-dire depuis l'an 1031-1060; 1767; 1876.

*Tome XII* : contient une partie de ce qui s'est passé sous les trois règnes de Philippe I<sup>er</sup>, de Louis VI, dit le Gros, et de Louis VII, surnommé le Jeune, depuis l'an 1060-1180; 1781; 1877.

*Tome XIII* : contient la suite des monuments des trois règnes de Philippe I<sup>er</sup>, de Louis VI et de Louis VII, depuis l'an 1060-1180; 1786; 1869.

*Tomes XIV, XV, XVI* : contient la suite des monuments des trois règnes... depuis l'an 1060-1180; 1806, 1808, 1814; 1877, 1878.

*Tomes XVII, XVIII, XIX* : contient les monuments des règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, depuis l'an 1180-1226; 1818, 1822, 1823; 1878-1880.

*Tomes XX, XXI, XXII, XXIII* : contenant les monuments des règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis X, de Philippe V et de Charles IV, depuis 1226-1328; 1840, 1855, 1865, 1876; 1893-1894.

*Tome XXIV* : contenant les enquêtes administratives du règne de saint Louis et la chronique de l'anonyme de Béthune, publié par L. Delisle, 1904.

L'ancienne édition est entachée d'imperfections inhérentes, sinon à l'époque où elle fut exécutée, du moins aux ressources scientifiques dont disposaient les bénédictins. Citons un exemple qui se rapporte spécialement aux deux premiers volumes de la collection. On y rencontre les anciens textes grecs relatifs à la Gaule; Dom Bouquet a supprimé les signes qui devaient surmonter les majuscules; or, les noms propres sont innombrables et cette suppression se renouvelle à chaque ligne; procédé fâcheux et qui rend le texte peu utilisable. Sur ce point la nouvelle édition est irréprochable.

On ne pourrait mentionner qu'un petit nombre d'ouvrages parmi ceux qui sont consacrés à nos antiquités nationales et au Moyen Age français qui ne renvoient assez ordinairement leurs lecteurs au *Recueil des historiens des Gaules et de la France* dont l'utilité réelle est quelque peu entravée par les dimensions et le poids exorbitants, surtout pour le tome xxiv. Quant à la valeur scientifique elle a fait l'objet d'une apologie de H. d'Arbois de Jubainville (voir *Diolonn.*, t. vii, à ce non) qui introduit une comparaison entre le *Recueil* et les *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz : « Nous ne cacherons pas, écrit-il, notre préférence pour le *Recueil* et nous croyons injustes tous les reproches à lui adressés par l'érudition allemande; nous les croyons injustes bien que les savants français, par un excès de modestie, paraissent presque unanimes pour en accepter le fondement... Ce que nous croyons, c'est que le plan adopté par dom Bouquet est infiniment supérieur à celui qu'a choisi Pertz. L'opinion contraire est reçue<sup>1</sup>. Et là-dessus il s'embarque dans une discussion qui nous semble peu convaincante. Chaque entreprise a ses mérites et le recours à l'une ne dispense pas de l'usage de l'autre; peut-être ne serons-nous contredit par personne en écrivant que les *Monumenta* et le *Recueil* sont complémentaires et aussi

indispensables l'un que l'autre à la préparation et à l'achèvement d'une œuvre historique. Ce qui demeure un des mérites incontestables du *Recueil* ce sont les tables dont chaque volume est pourvu<sup>2</sup>.

H. LECLERCQ.

**REDDIDIT.** — La signification de ce mot est claire par elle-même quand on le lit sur une tombe chrétienne et nous l'y rencontrons à Rome en 268 ou 279 (De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. i, n. 10), de 296 à 304 (De Rossi, *Roma sotterr.*, t. iii, p. 46; *Bull. di arch. crist.*, 1875, n. 88; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1903, p. 276; Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 81, 83); en Afrique (*Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 11 900, 17 386).

REDDIDIT SPIRITVM DEO (*Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 72).

REDDIDIT DEBITVM VITAE (*ibid.*, 1873, p. 149).

REDDIDIT DOMINO RERVVM DEBITVM COMVENEM OMNIBVS, à Rome, en 483 (De Rossi, *Inscr.*, t. i, n. 882).

REDDIT, à Rome, en 346 (*id.*, *ibid.*, *Suppl.*, n. 1457).

REDDIDIT VITAM IN PACE DOMINI (Marucchi, *Le calacombe romane*, 1903, p. 213).

REDDIDIT DEBITVM VITAE SVAE (Buonarrotti, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro ornati di figure*, in-8°, Firenze, 1716, p. 17).

Deux épitaphes du cimetière de Priscille emploient ce terme rapproché de ACCEPIT pour deux jeunes enfants qui reçurent le baptême et l'eucharistie lorsque la mort fut proche :

Irène, âgée de 11 mois, 6 jours, baptisée le 7 avril, morte le 13; Tyché, âgée de 1 an, 10 mois, 15 jours, baptisée le 8 des calendes et morte le jour même :

*Ir <en> e . quæ . vix (it)*

*cum . p <re> ntiibus .*

*suis n (ensibus) . XI d (iebus) . VII .*

*acc (epit) . VIII . id . april (es)*

*et redd (idit) . id . april (es)*

*Tyche . dulcis*

*vixit . anno . uno .*

*mensibus . X . dieb (us) . XV*

*accepit VIII k (alcnd)*

*reddidit . die s (upra) s (cripto) .*

*Bibl.* — *Nuovo bulletino di archeologia cristiana*, 1903, p. 276-277. Dölger, IXOYZ, t. iii, pl. 48 et 49.

H. LECLERCQ.

**REDÈS.** — En suivant la voie qui se dirige de Téboursouk à Vaga (Tunisie), on rencontre plusieurs ruines, entre autres Henchir Redès, sur les bords de l'oued Goutnefa. On rencontre en ce point plusieurs édifices en blocage du type trichore composé de trois absides placées sur la face d'un quadrilatère. Rien n'indique ici une origine ou une destination chrétienne.

Un peu plus loin, de l'autre côté de la rivière, se trouve un autre édifice à abside qui a sans doute été une église. Sa longueur est de 23 m. 50; il se compose de quatre parties : une nef centrale, deux nefs latérales et une abside. La cloison qui sépare l'abside de la nef est assez bien conservée pour que l'on puisse en reconstituer les détails : un arc en plein cintre livrant passage de l'une à l'autre, et au-dessus de lui, une fenêtre. Une rangée d'arcades, dont l'emplacement de quelques pieds-droits, complètement abrasés, est encore visible, sépare les trois nefs.

Une partie intéressante de cette construction est

Du Cange; 4° Mémoire de l'abbé des Thuilleries, dressé au mois de décembre 1717; 5° Addition contenant deux mémoires adressés à M. le Chancelier, en 1718; 6° Mémoire de M.\*\*\*; 7° Récit de ce qui est arrivé au sujet de l'exécution du nouveau *Recueil des historiens de France*, par D. Martin Bouquet et autres bénédictins. Pour cette histoire du *Recueil* il y a beaucoup à prendre dans la correspondance de dom François Clément avec dom Berthod, dans les *Arch. des missions scient. et litt.*, t. vi, 1857, publiées par A. Dantier

<sup>1</sup> *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. xxvi, 1876, p. 178-180. — <sup>2</sup> Le P. Lelong, dans la *Bibliothèque historique de la France*, in-fol., Paris, 1771, t. iii, p. xv-xxxv, a consacré une notice à André Du Chesne [et Martin Bouquet] qui appartient, pour cette dernière, à Févret de Fontette, et qui insère à la suite : 1° le Mémoire sur le projet d'un nouveau recueil des historiens de France, qui sert de préface au plan de Du Cange; 2° Remarques de l'abbé Gallois sur le projet précédent; 3° Plan général du recueil dressé par

dans la nef de droite, dont elle occupait la moitié. C'était là que, selon toute apparence, se trouvait le baptistère, constitué par une salle voûtée en dôme, à laquelle on accédait par un couloir formant un coude, renfermant une niche. Tout auprès on voit l'ouverture du puits ou de la citerne avec sa rigole d'écoulement encore intacte.

Bibl. — L. Carton, *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie (région de Dougga)*, dans *Mémoires de la Société des sciences, d'agriculture et des arts de Lille*, 5<sup>e</sup> série, fascicule 4, 1895, p. 291-294.

H. LECLERCQ.

**REDEVANCES.** — I. Le mot et la chose. II. Le droit de guerre. III. *L'hostilitium*. IV. Le *carnaticum*. V. Manses soumis au droit de guerre. VI. Montant de la taxe de guerre. VII. Exemption de cette taxe. VIII. *L'herbaticum*. IX. Les *canonica* et les *agra-ria*. X. La *lignaritia* ou *ligneritia*. XI. La *pastio*. XII. *L'augustaticum*. XIII. De la capitacion. XIV. Le *lidionium*. XV. Du cens. XVI. Les *dona*. XVII. Bétail. XVIII. Volaille. XIX. Vin. XX. Blé. XXI. Les *bracia*. XXII. Le houblon. XXIII. La moutarde. XXIV. Le lin. XXV. Les *camsiles* et *sarciles*. XXVI. Miel, eire, huile et savon. XXVII. Fer. XXVIII. Outils et instruments divers. XXIX. Bois à brûler, échelas, chars. XXX. Tonnes, douves, cercles, osier, muids. XXXI. Voliges, bardeaux, *axiculi* et *scindulae*. XXXII. Les torches, *jaculae*. XXXIII. Redevances diverses.

I. LE MOT ET LA CHOSE. — On appelle redevance une rente en espèces ou en nature due à des termes fixes; elle représente le prix de la concession de certains avantages ou du rachat de certains services. Il existait des redevances réelles, c'est-à-dire levées sur des manses ou des tenures et d'autres appelées personnelles, c'est-à-dire levées collectivement ou individuellement sans égard à la condition des terres. Les Francs entrés et établis dans les Gaules avaient détruit méthodiquement le système financier que les Romains y avaient implanté et réduit totalement la chose publique en chose privée; c'est ce qui explique comment les redevances étaient généralement privées et payées au propriétaire du sol et non au souverain politique. A quelques exceptions près, elles étaient invariables et faisaient partie de la loi de la terre.

Les cens et les services se réglaient d'après la condition des manses et non d'après celle des personnes, ainsi selon le cas ils étaient ingénuites ou serviles. Les maires, les doyens et les autres officiers ruraux ou domestiques, et même les hommes libres, étaient imposés suivant la condition de leurs manses, comme les autres tenanciers.

II. LE DROIT DE GUERRE. — Au VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle, il n'y avait d'hommes libres que ceux enrôlés dans le service militaire; pour eux l'obligation était purement personnelle. Charlemagne y apporta une modification; désormais, elle devint mixte et fut fondée sur la liberté de la personne et sur la propriété ou la possession. Dès lors, pour aller à la guerre, il fallut être de condition libre et posséder quelque bien. A l'égard des gens d'église, clercs ou moines, ils n'étaient pas tenus au service personnel, mais à fournir un contingent composé de leurs vassaux. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, par exemple, envoyait à l'armée des hommes, des chariots, des bœufs, du menu bétail et du vin. Ces fournitures n'étaient pas seulement exigibles en temps de guerre, mais elles rentraient dans le cens régulier dû par les manses.

Ce droit de guerre levé sur les manses était appelé droit *ad hostem*, et il était en cens au monastère; il comportait l'*hostilitium* et le *carnaticum*.

III. *L'HOSTILITUM*. — Il consistait en la prestation de guerre faite de bœufs et de chariots, mais, dans certains cas, ceux-ci pouvaient être rachetés par une

somme d'argent. Les chariots destinés à l'armée — nous dirions aujourd'hui à la mobilisation — étaient probablement montés sur quatre roues; ils servaient au transport des armes, des machines, des munitions et provisions de guerre et se trouvaient sous la garde de tireurs habiles. Dans le *Capitulare de villis*, n. LXIV, on lit ceci : « Que nos chariots qui vont à la guerre soient des basternes d'une bonne construction. Qu'ils soient bien recouverts et garnis de cuirs tellement cousus que, s'il est besoin de passer des rivières, ils puissent les traverser, avec les provisions qu'ils contiennent, sans que l'eau pénètre dans l'intérieur, et que rien de ce qui nous appartient soit détérioré. Nous voulons aussi qu'on mette dans chaque chariot, pour notre provision, 12 muids de farine, et dans ceux où l'on conduit le vin, 12 muids à notre mesure. De plus qu'il y ait dans tous, un écu et une lance, un carquois et un arc. »

Le nombre des bœufs fourni par les abbayes à l'armée royale devait être considérable puisque le moine de Saint-Gall parle de 50 paires de bœufs envoyés par un seul abbé; les chevaux remplacèrent les bœufs.

L'époque marquée pour acquitter l'*hostilitium* était, du moins pour l'abbaye de Prüm, de la mi-mai à la mi-août, c'était aussi le temps des expéditions militaires.

Dans le polyptyque de Saint-Germain, l'*hostilitium* est remplacé une fois par l'*airbannum*, il en est de même dans le polyptyque de Saint-Maur; dans ces deux passages, les deux termes signifient exactement la même chose.

IV. *LE CARNATICUM*. — C'était un droit de guerre consistant dans l'obligation imposée aux manses des tenanciers de fournir pour l'armée une certaine quantité de menu bétail ou de payer à la place une somme d'argent. Lorsqu'on ne procédait pas à cette conversion, le *carnaticum* était payé surtout en moutons; dans les *Gesta Aldrici Cenomanensis*, on précise qu'ils seront tondus : *De carnatico arieles LV sine lana*. Cependant l'*hostilitium* et le *carnaticum* pouvaient se transformer l'un dans l'autre, par conséquent on pouvait livrer des bœufs au lieu de moutons et inversement, ou encore en argent.

V. MANSÉS SOUMIS AU DROIT DE GUERRE. — Ce sont les manses *ingenuiles* et les manses *lidiles* (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MANSE); au contraire, les manses *serviles* en paraissent exempts. Les exceptions à cette règle sont rares.

VI. MONTANT DE LA TAXE DE GUERRE. — A Saint-Germain, la plus forte taxe imposée à chaque tenancier est, par manse, ou bien 1/4 de bœuf, ou 4 moutons ou 4 sous que le polyptyque d'Irminon considère comme équivalent. La taxe moyenne s'élève à la moitié et la moins élevée à 1 sou ou 1 mouton. La taxe de guerre n'était pas constante d'une année à l'année suivante.

VII. EXEMPTION DE CETTE TAXE. — A l'origine, les prestations de guerre étaient dues aussi bien par les terres d'Église que par celles des laïques, mais le clergé réclama l'exemption et dès le règne de Louis le Débonnaire le plus grand nombre des abbayes était parvenu à s'y soustraire ainsi que nous le voyons par une liste, fort incomplète il est vrai, donnée dans l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle, en 817, des monastères qui devaient à l'empereur des présents et le service militaire, de ceux qui lui devaient des présents sans aucun service, et de ceux qui lui devaient seulement des prières pour lui, pour ses fils et pour la stabilité de l'empire. Sur cette liste on compte dans la 1<sup>re</sup> classe 14 monastères, 16 dans la 2<sup>e</sup>, 18 dans la 3<sup>e</sup>; mais la liste est très incomplète.

VIII. *L'HERBATICUM*. — La nature de cette redevance semblerait consister dans l'obligation de fournir

du fourrage à l'armée ou d'acquitter certaine redevance à la place, ceci est conjectural. Si on s'en rapporte au polyptyque de Saint-Germain, l'*herbaticum* est une redevance payée pour la faculté de faire pâturer chevaux, bœufs et moutons sur les terres seigneuriales après la récolte des foins et des blés. Il ne différerait donc pas du *pascurium*, et cette explication est confirmée par un diplôme de l'empereur Lothaire, en 833.

IX. LES *CANONICA* ET LES *AGRARIA*. — On donne, dans le polyptyque d'Irminon, le nom d'*agraria* aux portions de fruits payées en tribut sur leurs champs, par certains tenanciers de manses ingénuiles. Mais il n'est question de cette espèce de droit qu'une seule fois et quoiqu'il paraisse avoir été imposé à 15 manses, on n'en fait aucun rappel dans le résumé des charges du fisc. Quant au droit appelé *canonica* il est difficile de dire en quoi il consiste. Au IX<sup>e</sup> siècle, il ne s'appliquait plus guère qu'à des redevances privées, le système d'impôts publics ayant disparu depuis longtemps. Agobard désigne sous ce nom le salaire payé par les gens de la campagne aux individus qui faisaient profession de détourner les tempêtes.

X. LE *LIGNARITIA* OU *LIGNERITIA*. — C'est le devoir de couper et de charrier pour l'abbaye une certaine quantité de bois, en retour du droit d'usage que celle-ci accordait dans ses forêts à ses hommes ou tenanciers; la polyptyque de Saint-Maur et les *Gesta episcoporum Cenomanensium* emploie *lignaticum* et *lignarium*; en français *lignier*. Ce sont les manses de Saint-Germain ingénuiles et lidiles qui sont soumis à ce droit auquel échappent les manses serviles. Cette taxe est payée en nature, elle consiste dans une voiture ou dans une « pédale » de bois par manse ou par tenancier. Ailleurs 3 voitures sur les terres de Saint-Maur, 4 voitures sur les terres de Saint-Remy de Reims et celles de Gorze. D'après une charte d'environ l'an 800, les manses se rachetaient de cette prestation en payant chacun une mesure d'avoine. A Saint-Germain, certains manses sont tenus de lui livrer des bardeaux, des échelas, des perches et des baguettes pour treillage, des douves et des cercles pour tonnes, de l'osier, mais ne fait pas partie de la *lignaritia*.

XI. LA *PASTIO*. — C'est le droit de païsson comprenant la glandée et le passage; on emmenait les porcs paître le gland, la faîne et autres fruits à enveloppe coriace tombés naturellement des arbres; on l'appelait aussi *pastionaticum* et *glandaticum*. Sur les terres de Saint-Germain, la taxe pour le droit de païsson est, par manse, de 2, 3, ou 4 muids de vin ou de 4 deniers d'argent. La païsson durait pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre; cette période est également inscrite dans notre code forestier.

XII. L'*AUGUSTATICUM*. — C'est l'obligation de moissonner les blés des manses seigneuriales; elle se racheta avec le temps par un cens annuel qui porte le même nom. Ce service est désigné parfois sous les noms de *messis* ou de *tempora messis*. Quant aux journées à faire dans les blés *in blado* ou *per blada*, elles doivent probablement s'entendre du sarclage ou d'autres travaux que réclament les blés avant leur maturité.

XIII. DE LA CAPITATION. — On appelait capitation ou chevage, *capaticum*, *capitale*, un cens personnel, c'est-à-dire perçu sur les personnes et non sur les choses. Ceux qui l'acquittaient étaient appelés *capitales*, *capitalatii*, *capaticarii*, *homines de capite*. Ce tribut était si accablant pour les familles que beaucoup de parents souhaitaient la mort de leurs enfants afin de n'y être pas soumis.

XIV. LE *LIDIMONIUM*. — C'était une capitation exigée des lides et imposée quelquefois aux serfs que l'on avait affranchis. Dans le polyptyque d'Irminon, à

la fin du fisc de Neuilly, on trouve une liste de sept femmes lides qui paient chacune 7 deniers *di litmonio*. Là, à Boissy, à Chavannes il n'est pas question d'hommes, ce sont toujours des femmes qui sont soumises au *lidimonium*. Est-ce à dire que les hommes fussent exempts? Non, ils devaient y être obligés, mais on se dispensait, à leur égard, de rappeler cette obligation.

XV. DU CENS. — Le mot *census* a soulevé de longues controverses entre Montesquieu, le comte de Boulainvilliers et l'abbé Dubos; aujourd'hui on s'accorde à y voir une redevance quelconque, publique ou privée, à titre gratuit ou à titre onéreux, acquittée en argent ou autrement par un homme libre ou par un serf.

Dans l'édit de Clotaire II, en 615, on lit que le peuple réclamait contre l'imposition d'un nouveau cens, par où il faut entendre un impôt public mis sur des hommes qui n'étaient pas des serfs, au moins en totalité, puisqu'on les désigne par le mot *populus*. Dagobert lève en Limousin un *census publicus* qui est un impôt public; même signification pour le *census* abandonné par le même roi à la ville de Tours.

Sous la seconde race on chercherait inutilement un texte où le mot *census* serait employé dans le sens d'impôt proprement dit, attendu que depuis longtemps les impositions publiques, au moins les personnelles et les foncières, étaient tombées en désuétude, et avaient dégénéré en redevances seigneuriales ou privées. Si l'on rencontre encore, et même fréquemment, les expressions *census regius* ou *regalis*, il ne faut pas s'y méprendre; à l'exception de quelques droits indirects ou des tributs imposés à des peuples soumis, elles ne désignent plus des impôts; et si des gens de toutes les conditions continuent de payer des cens au roi, ce n'est plus au roi, c'est au seigneur, c'est au maître de leurs personnes ou de leurs biens qu'ils les doivent.

Ce n'est donc que sous la première race que le mot *census* a le sens d'impôt; mais il signifie presque toujours une redevance privée. La loi des Alamans nous fait voir un homme libre, *liber*, qui, après avoir donné ses biens à une église, les reçoit d'elle en usufruit, à charge de cens, *census*. Dans un précaire de 729, deux époux, qualifiés l'un et l'autre d'illustres, reçoivent pareillement en usufruit, de l'abbé de Saint-Germain, plusieurs biens, meubles et immeubles, pour lesquels ils s'engagent à payer tous les ans un cens de 30 sous d'argent. Enfin, un concile de Reims, en 625, dans son canon 6<sup>e</sup>, défend à ceux qui sont soumis au *census publicus* d'entrer en religion sans la permission du prince ou de son lieutenant.

XVI. LES *DONA*. — Ce sont les dons ou présents en usage dès l'antiquité et qu'on voit chez les Francs qui offraient au roi tous les ans à la seconde assemblée générale et aux grands jours de fêtes ainsi qu'aux occasions solennelles. Cet usage était pratiqué dans les abbayes, mais le plus grand nombre d'entre elles parvint à s'en faire exempter dès le commencement du règne de Louis le Débonnaire. Parmi les présents, les chevaux tenaient une place de choix dès le temps des empereurs et deux capitulaires de l'an 803 nous apprennent que chaque cheval ainsi offert devait porter sur un écriteau le nom du donateur.

XVII. BÉTAIL. — Le bétail payé en redevance se composait de bœufs, de moutons et de porcs; une fois on trouve la mention d'une vache et de neuf génisses. Aucune mention de taureaux. Par contre on doit des brebis, *oves*, *vervices*, des *oviculæ* et des *germgiaæ*, de moutons, *mullones*, *leares*, des agneaux, *agni*, *egnellii*. Les *germgiaæ* sont de jeunes brebis qui n'ont porté qu'une fois, les *leares* sont de jeunes béliers (?). Pour la gent porcine on distingue entre *porci crassi*, *maiores*, *minores*, *soales*, *porcelli* et *ferreoli* ou cochon de lait.

XVIII. VOLAILLE. — Le tribut ordinaire et pour ainsi dire obligé des manses et généralement de toute espèce de tenure consistait en poulets et en œufs. Dans le polyptyque d'Irminon, le nombre des poulets payés par un manse est communément de 3, le nombre des œufs, 15. Cette proportion ne se retrouve pas partout. D'après la *lex Bajuvariorum*, les colons et les serfs des églises doivent 4 poulets et 15 œufs; dans un papyrus de Ravenne on trouva la redevance de 12 poules et 120 œufs. Parfois il est question d'un *pullus regalis*, poulet du roi, mais pas toujours accompagné d'œufs. Il y a aussi les *pulli vindemiales* exigibles au temps des vendanges; les *pulli vestili* sont ceux accompagnés des œufs d'usage, les *pulli dominici* ceux du manse seigneurial.

Les poules grasses, *pastæ*, et les oies, *ancæ*, *anseræ* font partie des objets donnés en cens.

XIX. VIN. — La quantité de vin payée en cens par les tenanciers de Saint-Germain était assez considérable. Il était assigné 2 000 muids de vin par an à la mense conventuelle sous les règnes de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. En outre, plusieurs manses avaient à fournir du moût, *mustum*.

XX. BLÉ. — On avait à s'acquitter de l'*annona*, blé en général, l'*annona viva*, blé en grain, de la *mixtura* qui est le blé mélangé ou méteil, de la *millura* c'est-à-dire la mouture, la farine avec le son, de *frumentum* ou froment dont le nom latin est *triticum*. Les redevances d'épeautre, *spella*, étaient nombreuses; cette variété était plus cultivée que les autres céréales, au moins dans les pays rapprochés du Rhin.

XXI. LES BRACIA. — Au singulier *bracium*, *brace* désigne des grains de blé qu'on avait fait germer dans l'eau, puis dessécher; c'est ce que nous appelons le malt pour l'orge qui a subi cette triple préparation et dont on fait usage pour la fabrication de la bière. Peut-être ces *bracia* étaient-ils du malt moulu et non du malt en grain; dans le polyptyque de Saint-Bertin, le nom de *brace* est presque toujours rapproché du mot *farina*. Les redevances de malt étaient surtout imposées aux moulins. Entre Villemeux et Aulnay, l'abbaye de Saint-Germain possédait 22 moulins sur l'Eure et sur la Blaise ou sur leurs affluents. Dans le cens qu'elle en retirait il entrait 177 muids de *bracia*.

A Prüm et à Saint-Bertin beaucoup de tenanciers étaient soumis à l'obligation de préparer du malt, de brasser et de faire la bière. La bière même se présente souvent au nombre des redevances : la loi des Alamans, par exemple, fixe à 15 sicles la mesure de *cervisa* que les serfs de l'église devaient donner en tribut. Dans le polyptyque de Saint-Germain la bière n'est pas nommée.

Charlemagne prescrivait à ses officiers d'avoir de bons fabricants pour la bière, le cidre, le poiré et toutes sortes de boissons. Il voulut aussi que tout officier, quand il était de service, amenât son malt au palais, et que les maîtres brasseurs y vinssent en même temps pour y fabriquer de la bière de bonne qualité. Le concile d'Aix-la-Chapelle en 817, en réglant la ration des chanoines, accorde par jour, à chacun d'eux, 4 livres de pain et depuis 2 livres de vin ou 3 livres de bière, *cervisa*, jusqu'à 5 livres de vin ou une livre de vin et 5 de bière, la livre étant de 12 onces.

XXII. LE HOUBLON. — Le houblon entrait dans la fabrication de la bière, il n'était dû que dans trois fiefs. C'était une redevance servile. Cette substance est appelée *humolo*, *humelo*, *umlo* et *jumlo*.

XXIII. LA MOUTARDE. — Cette redevance, dans le fief de Palaiseau (voir ce nom), est régulièrement d'un setier par ménage de serfs, même lorsque le manse est ingénuite. C'est au mois d'octobre que le moine Wandelbert rapporte le temps de la fabrication de la moutarde.

XXIV. LE LIN. — Ces redevances sont peu nombreuses. Les tenanciers ou fermiers de l'église de Ravenne et de celle de Modène, aux VII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, rendaient la 4<sup>e</sup>, la 7<sup>e</sup> de la 10<sup>e</sup> botte ou fagot, *manipulus*, *manna* de lin en tige. Les femmes de plusieurs tenanciers du monastère de Prüm étaient obligées de faire, par semaine, deux journées de travail ou de donner une demi-livre de lin et un demi-camsilis. Dans une terre du même monastère les femmes qui fabriquaient des *camsiles* devaient récolter le lin, le rouir et le préparer en filasse.

XXV. LES CAMSILES ET SARCILES. — C'étaient des étoffes préparées dans les manses tributaires : *camsilis* ou *camistile* et *sarcilis* ou *sarcile* servaient à désigner deux espèces de vêtements, le premier en lin, le deuxième en laine. On lit dans la règle de saint Chrodegang que les prêtres et les diacres devaient recevoir tous les ans deux *sarciles* ou de la laine pour les faire (c. xxix). — Parmi les objets exigés pour cens on remarque des nappes d'autel, *nappæ*; des nappes de table, *mensales* ou *mensalia*; des couvertures, *lodices*; des tuniques d'église, *tunica ad opus ecclesiæ*; des saies, *badmones*. Le *camsil* était une toile de lin de 8 aunes de long sur 2 aunes de large dans laquelle on taillait des caleçons; le *sarcil* était une étoffe grossière longue de 12 aunes et large de 2; ces mesures pouvaient différer beaucoup et les prix également.

Parfois *camsiles* et *sarciles* désignent des vêtements particuliers et non pas de simples pièces d'étoffe. D'après la règle de saint Chrodegang de Metz, on distribuait chaque année aux chanoines de cette Église des frocs neufs qui, l'année suivante, servaient à vêtir les jeunes. De plus, les prêtres et les diacres assidus à leur service, recevaient tous les ans un ou deux *sarciles* neufs ou de la laine pour en faire; d'après dom Calmet ce vêtement était une chemise de laine.

XXVI. MIEL, CIRE, HUILE ET SAVON. — Les redevances de cette espèce étaient fort considérables. Chez les Bavares, les colons et les serfs devaient donner le dixième de leurs ruches; dans un des papyrus de Marini, des colons rendent 70 livres de miel. Le miel était en partie produit dans des ruchers, en partie recueilli dans les bois. Un rucher, *apiarium*, *apile*, *apiculare* se plaçait sous le toit de la maison, parfois dans un lieu à part. Le vol d'une ruche, *apis*, *vas* ou *vasculum apum* était puni plus ou moins sévèrement. Une grande partie du miel se récoltait dans les bois où des arbres étaient préparés pour loger les abeilles.

On composait avec du miel et de l'eau une boisson commune appelée hydromel.

A Saint-Germain les redevances de cire étaient proportionnées à celles de miel; la proportion était de 2 livres de cire pour 4 setiers de miel. D'après un capitulaire du roi Pépin, les curés étaient tenus de rendre à leur évêque une certaine quantité de cire. Le forestier du fief de Boissy rendait à l'abbaye 1 setier de savon et 1 livre de cire.

Chaque officier de service au palais de Charlemagne devait lui fournir par jour, 3 livres de cire et 8 setiers de savon, plus 6 livres de cire à la Saint-André (30 novembre) et autant à la mi-carême.

XXVII. FER. — Redevance imposée à des manses serviles.

A Saint-Germain, il n'est question de fer donné en tribut par des tenanciers que dans le seul fief de Boissy. La quantité exigée d'eux est constamment de 100 livres, appelée *pensa* dans le résumé, sans qu'on puisse inférer que ce mot ait régulièrement servi à exprimer un quintal.

XXVIII. OUTILS ET INSTRUMENTS DIVERS. — Comme à Corbie, Saint-Germain devait posséder des ateliers en grand nombre, ce qui n'empêchait pas de réclamer des tenanciers des outils et des instruments

de plusieurs espèces : houes, *fossoria*, chaudière, cognées, lances, landier, etc.

XXIX. BOIS A BRULER, ÉCHALAS, CHARS. — Ces redevances, quand elles étaient exigées, l'étaient seulement des manses ingénues et des lidiles, à l'exception des serviles.

XXX. TONNES, DOUVES, CERCLES, OSIER, MUIDS. — Tout cela en quantité variables et n'atteignant que tel ou tel manse.

XXXI. VOLIGES, BARDEAUX, *AVICULI* ET *SCINDULÆ*. — La *scindula* est un bardeau, c'est-à-dire une planchette, ordinairement de chêne, mesurant entre 0 m. 30 à 0 m. 40 de long sur 0 m. 01 à 0 m. 02 de large et 0 m. 005 à 0 m. 008 d'épaisseur; on s'en servait pour couvrir les toits et revêtir les murs. La traverse sur laquelle on clouait le bardeau s'appelait *asciculus* ou *axiculus*, c'était une espèce de latte ou de lame de bois, moins large mais beaucoup plus longue que le bardeau et qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de volige, pris dans un sens spécial. Quelle que soit la condition des manses, la taxe ordinaire est de 100 *assiculi* pour chacun de ceux qui doivent acquitter cette redevance. La même règle s'applique aux *scindulæ*.

XXXII. LES TORCHES, *FACULÆ*. — Ce sont des torches de bois qu'on façonnait pendant les veillées d'hiver principalement avec le pin appelé *tæda*. On taillait la branche en épi, et on la fendait en brins; ensuite l'épine blanche, le charme, le coudrier, le genêt. Ces flambeaux étaient employés aux noces, aux funérailles et dans beaucoup d'autres circonstances. Ce mode d'éclairage existe encore de nos jours en France, en particulier dans le Bordelais, où on fend en baguettes très minces des échals faits avec du pin dont la résine n'a pas été extraite de l'année et on forme avec ces baguettes des faisceaux de 5 à 8 centimètres de diamètre qu'on lie avec de l'osier. Ces torches brûlent bien, donnent une grande lumière peu sujette à s'éteindre; il suffit de les secouer pour les ranimer. L'abbaye de Saint-Germain tirait ses *faculæ* de trois fises serviles; la redevance est fixée à 7 *faculæ* par manse, ailleurs à 12 *faculæ*. Charlemagne voulait qu'il fût tenu par ses officiers un état des *faculæ* conservées dans ses domaines.

XXXIII. REDEVANCES DIVERSES. — Le forestier de Boissy doit donner tous les ans à l'abbaye de Saint-Germain 1 autour et 3 éperviers, ou bien, à leur défaut, 3 sous d'argent. Un autour non dressé vaut 3 sous et, après la mue, 12 sous. D'après les lois barbares, l'autour, *accipiter*, est évalué plus cher que l'épervier, *spervarius*. Quelque prix qu'on attachât aux autours, la capture de ces oiseaux dans les bois n'était pas interdite. Charlemagne recommandait à ses officiers d'entretenir dans ses domaines, pour son service, des autours et des éperviers; mais il était défendu aux évêques, aux abbés, aux abbesses et à tous ecclésiastiques d'entretenir des chiens de chasse, des autours, des faucons, des éperviers et des jongleurs.

Les anguilles étaient l'objet de redevances imposées par l'abbaye de Saint-Germain. Les neuf moulins de Villemieux rendaient chacun 100 anguilles, si les meuniers parvenaient à les prendre, sinon ils ne donnaient que celles qu'ils avaient pu capturer. De même les deux moulins de Saint-Père de Chartres, chacun 100 anguilles, un autre moulin 30 seulement. A l'abbaye de Prüm dix manses devaient fournir chacun 30 sangsues.

H. LECLERCQ.

<sup>1</sup> An. de Barthélemy, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, dans *Revue archéologique*, 1863, t. 1, p. 397-405. — <sup>2</sup> Aur. de Courson, *Lettre*, dans *ibid.*, 1863, t. II, p. 181-188. — <sup>3</sup> Arth. de La Borderie, *Examen chronologique des chartes du Cartulaire de Redon antérieures au XI<sup>e</sup> siècle*, dans

**REDON.** — I. CARTULAIRE. — En 1863, Aurélien de Courson publia le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon. Attendu depuis vingt ans environ, l'ouvrage donna généralement satisfaction. Si Anatole de Barthélemy lui adressa quelques critiques<sup>1</sup>, l'auteur se hâta d'en montrer « le peu de fondement<sup>2</sup> » et put penser avoir partie gagnée, mais l'année suivante Arthur de La Borderie entreprit « de produire en public les observations nécessaires pour la saine intelligence et le bon usage d'un document fondamental de l'histoire de Bretagne<sup>3</sup> ». Il y revint un quart de siècle plus tard<sup>4</sup> avec de nouveaux développements.

Le cartulaire contient 327 chartes du IX<sup>e</sup> siècle et 11 du X<sup>e</sup>, antérieures à l'an 925, pour ne rien dire de pièces de date plus récente. L'authenticité de toutes ces chartes (sauf une ou deux au plus) est incontestée, incontestable. A peine est-il possible de relever quelques fautes commises, imputables à des copistes. En somme, ce recueil est, ainsi qu'on l'a dit, « l'un des documents les plus intéressants de l'histoire de France et, pour l'histoire de Bretagne, un monument d'une importance souveraine et unique.<sup>5</sup> » Nonobstant leur importance ces actes furent un peu négligés, sinon au point de vue philologique où ils furent abondamment exploités par les celtisants, du moins au point de vue historique avant que A. de La Borderie ne s'y fût appliqué par le côté chronologique. Le premier éditeur avait donné une chronologie sommaire et souvent défectueuse, et là où manquaient les dates précises, c'est-à-dire presque partout, jamais, même dans les cas les plus difficiles, il n'indiquait les motifs des solutions qu'il adoptait. D'où l'inutilité et, parfois, l'impossibilité d'utiliser le cartulaire. L'étude critique à laquelle se livra A. de La Borderie porta sur la chronologie des princes francs du IX<sup>e</sup> siècle qui s'y trouvent nommés, sur celle des princes bretons, celle des évêques de Vannes et des abbés de Redon.

Si nous n'avions pas donné ces explications nécessaires certains se fussent étonné peut-être d'un silence et d'une omission en apparence inexplicables; il faut donc leur dire ici que ce précieux document appartient à peine à nos études. En effet, le cartulaire de Redon ne contient que cinq chartes du temps de Charlemagne; ce sont les plus anciennes de tout le recueil et toutes les cinq ont été mal datées par l'éditeur. On les trouve dans son édition sous les numéros 33, 135, 166, 168 et 191. Elles n'ont que peu d'importance, il est vrai, au point de vue de nos études et se rapportent à un procès, à une vente, à une vente à réméré, à une vente et à une donation, respectivement pour les années 801, 808, 813, 813 et 800 à 814. On sait qu'en matière d'histoire le *Dictionnaire* ne dépasse pas cette date, or c'est en 814 que nous rencontrons un premier gouverneur de Bretagne pour les Francs, Gui ou Wido.

Les chartes numérotées ci-dessus 191, 135 et 166 mentionnent un évêque Isaac qui occupait le siège de Vannes entre 801 et 814 au moins; ainsi, une fois encore, le cartulaire ne nous apporte rien d'appréciable, et on va voir qu'il en est de même pour la liste abbatiale.

II. MONASTÈRE. — Il existe deux opinions principales touchant la date de fondation de l'abbaye : en 823 ou en 832. On lit ce qui suit dans la première charte du cartulaire :

« Sachent tous ceux qui entendront cette charte que Convoion, étant allé trouver le *tiern* Ratuili, le rencontra à Lesfau assis au bord d'une fontaine, et le pria

*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. xxv, 1864, p. 259-282, 393-434. — <sup>4</sup> *Études critiques d'hist de Bretagne. La chronologie du cartulaire de Redon*, dans *Ann. de Bretagne*, t. v, 1889-1890, p. 535-630; t. xii, 1896-1897, p. 473-522; t. xiii, 1897-1898, p. 12-42, 263-279, 430-458, 590-611.

de lui octroyer un lieu convenable pour y travailler au service de Dieu; ce que Ratuili en effet lui accorda, et sur sa demande lui donna le lieu de Redon en pure aumône, pour le salut de son âme et pour avoir part en l'héritage du royaume de Dieu. Ce fut fait un jeudi, présent et consentant Catworet, fils de Ratuili. Ensuite Convoion et les frères religieux qui l'accompagnaient quittèrent le monde au nombre de six, et entrèrent dans ce lieu de Redon. Après quoi Ratuili y vint lui-même visiter ces pieux frères et, tant en son nom qu'au nom de l'empereur, il leur confirma la pleine et perpétuelle possession de ce lieu. [Suivent les noms et les signes des témoins.] Ce fut fait un mercredi du mois de juin, en la dix-neuvième année du règne de l'empereur Louis. »

Ce sont là deux notices fondues en une seule, l'une ne marque que la férie, l'autre donne la férie, le mois et l'année. Le fait rapporté dans la première notice est-il de la même année que ceux mentionnés dans la seconde ou bien en est-il séparé par un intervalle d'une dizaine d'années?

Ici, entre le premier fait rapporté et le suivant : la donation et la visite du donateur, il a dû se passer du temps; à tout le moins le temps nécessaire à l'établissement matériel d'un oratoire et de cabanes, ce qui peut être vite fait. Néanmoins on a voulu soutenir l'année 823 en s'appuyant sur une *Chronique* du Mont-Saint-Michel, dont il existe plusieurs copies très anciennes qui portent les unes 823, les autres 833; il faut donc renoncer à l'utiliser et s'en tenir à 832.

La notice qu'on vient de traduire montre qu'en juin 832, au moment de la visite de Ratuili, la communauté monastique de Redon ne comptait encore que six religieux; or une autre notice (n° 2 en appendice en cartulaire) les montre au nombre de douze frères réunis le jour de la Saint-Martin, avant la messe, et s'engageant tous ensemble à n'avoir plus désormais rien en propre, à mettre en commun tous les fruits de leur travail et tous leurs biens et à ne plus s'occuper des choses du siècle que par l'ordre de leur abbé. Voici donc, à proprement parler, le début de la communauté monastique à Redon, qui ne comptait que 6 moines en juin 832 et qui en comptait 12 au 11 novembre d'une année qui ne peut être antérieure à 832.

III. LE PREMIER ABBÉ. — C'est en juin 832 que commence l'abbatit de l'abbé Convoion et le cartulaire nous apprend (n. 68) qu'il vivait encore le 30 juillet 867, tandis que (n. 240) montre que le 28 août 868 il était mort. Reste à déterminer le jour. Ni les actes des saints de Redon, écrits au ix<sup>e</sup> siècle, dont la fin manque; ni la *Vie* de saint Convoion composée au xi<sup>e</sup> siècle ne précisent ce jour, mais à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, depuis un temps immémorial jusqu'en 1790, on fêtait le fondateur le 5 janvier. Pareille tradition en pareil lieu prend la valeur d'un fait presque certain, saint Convoion était donc mort le 5 janvier 868.

IV. LES *GESTA SANCTORUM ROTONENSIVM*. — Un des six moines de 832 paraît à Mabillon être l'auteur de ce recueil hagiographique : *Porro auctor iste sancti Convoionis, ut jam dixi, discipulus fuit, id est unus e primis monachis cenobii Rotonensis*<sup>1</sup>. Le point est douteux, car au temps de saint Convoion et de ses six compagnons, cet auteur n'était qu'un enfant : *cum præsertim illos viros sanctos noverim qui me a pueritia nutrierunt atque in scientia Dei educaverunt*<sup>2</sup>; il fut

guéri d'une rage de dents par le moine Fitweten, alors qu'il était *juvenculus*<sup>3</sup>, il survit à Convoion, à Fitweten, à Tetwio, à Doethen, etc., donne la date de la mort de chacun d'eux, mais non l'année. Toutefois il est possible d'y suppléer à l'aide du cartulaire. « On n'a pas remarqué, en effet, que presque tous les « saints » y figurent comme témoins ou donateurs, ce qui nous permet d'établir le *terminus a quo*, la date à partir de laquelle notre auteur a commencé à rédiger, et aussi, le *terminus ad quem* au-delà duquel il est vraisemblable qu'il ait écrit.

« Tout d'abord il a survécu à Convoion; dans la préface du livre III, il annonce le dessein de raconter la fin du saint abbé<sup>4</sup>. Or, celui-ci est mort le 5 janvier 868. Son œuvre est donc postérieure à cette date. Et celle-ci trouve sa confirmation dans le récit de la mort de Fitweten, « moine et prêtre » décédé le 11 décembre<sup>5</sup>. Ce personnage est, en effet, le Fitweten, moine de Redon, qui souscrit un grand nombre de chartes de cette abbaye, en faisant suivre son nom du mot *presbyter*. On le voit pour la première fois le 19 janvier 839<sup>6</sup>. Il figure encore comme témoin le 18 mai 864<sup>7</sup>, enfin le 23 janvier 867<sup>8</sup>. Passé cette époque il disparaît. Sa mort étant du 11 décembre, est au plus tôt du 11 décembre 867. Les *Gesta sanctorum Rotonensium* ne sauraient donc être antérieures à 868<sup>9</sup>. Leur composition ne saurait être non plus très postérieure à cette date et de l'extrême fin du ix<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. »

H. LECLERCQ.

**REFADI.** — Localité du Haüran (voir ce nom) où M. de Vogüé eut encore la satisfaction de rencontrer et la prévoyance de faire dessiner des « maisons presque intactes, dont l'une, disait-il, est datée, et qui donnent le type le plus complet des habitations de la région (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1937-1946; t. x, col. 1222-1251). On ne saurait imaginer une construction plus rationnelle; chaque pierre a sa fonction apparente; l'entablement, formé des architraves monolithes qui relient les colonnes, et de l'extrémité des dalles qui composent le toit a un caractère très vigoureux. Les dalles ont une surface légèrement inclinée pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales : celles-ci venant se rassembler dans un chéneau pratiqué dans l'épaisseur des dalles se déversent au dehors par de petites gargouilles. Les chapiteaux et les bases sont d'un style qui se rapproche du byzantin. Des volutes terminent le bandeau supérieur; elles apparaissent pour la première fois dans l'architecture antique, c'est le prototype évident d'un élément d'ornementation très employé dans l'architecture arabe. Ces maisons appartiennent d'ailleurs par leur âge à la période byzantine; l'une d'elles, par exemple, porte la date du 13 août 510, indiquée par une inscription gravée sur la dernière balustrade à gauche du premier étage et qui est ainsi conçue :

Συμεώνης + Κύ(ριε) εὐλόγησον τὴν εἴσοδον καὶ τὴν ἐξοδον ἡμῶν ἀμή(ν). Ἐπληρώθη ἡ στοὰ ἐν μη(ν) Ἀλώου γ' ἰνδ(ικτιώνος) τρίτης τοῦ μηνὸς ἔτους. Ἀήραμις.

« Siméon. Seigneur bénis notre entrée et notre sortie. Amen. Ce portique fut achevé le 13 iouï, la troisième indication de l'année 558. Airamis. »

Siméon est le nom du propriétaire de la maison; Airamis celui de l'architecte<sup>11</sup>.

Nous avons donné une colonne de Refadi (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2311, fig. 3168).

H. LECLERCQ.

<sup>1</sup> *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. iv, part. 2<sup>e</sup>, p. 184. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 205. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 208. — <sup>4</sup> *Acta sanct. ord. S. Bened.*, p. 214; la mort de Convoion manque dans le ms. Bibl. nat., nouv. acq. lat. 662. — <sup>5</sup> *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, p. 208. — <sup>6</sup> *Cartulaire*, p. 113, n. 148. — <sup>7</sup> *Ibid.*, p. 44, 115; n. 54, 55, 149. — <sup>8</sup> *Ibid.*, p. 134, n. 173. — <sup>9</sup> Les

renseignements sur Tetvio, Condeloc, Conhoiarn, Iarnhitin, etc., sont peu explicites. — <sup>10</sup> F. Lot, *Mélanges d'histoire bretonne*, dans *Annales de Bretagne*, t. XXII, 1906-1907, p. 3. — <sup>11</sup> M. de Vogüé, *Syrie centrale. Architecture civile et religieuse du I<sup>er</sup> au VII<sup>e</sup> siècle*, in-4<sup>o</sup>, Paris, 1865, p. 126, pl. cx-cxii.

**REFRIGERIUM.** — I. *Refrigerare*. II. *Refrigeratio*. III. *Refrigerium*. IV. Le bonheur céleste. V. Le repas cultuel. VI. Bibliographie.

I. *REFRIGERARE*. — « Boire une eau fraîche, quand on est altéré; se reposer à l'ombre, quand on vient d'être brûlé des rayons du soleil; est-il une sensation plus exquise et où l'organisme humain rencontre une plus apaisante délectation? Impuissante à se représenter les récompenses d'outre-tombe autrement que sur le modèle des félicités goûtées ici-bas, la piété humaine a souvent imaginé le bonheur du ciel comme un « rafraîchissement » où s'épanouirait éternellement l'âme des élus. *Refrigerare, refrigerium* sont des mots de la langue chrétienne. Ils ont même passé dans le vocabulaire de la liturgie. Nous essaierons de retracer ici l'histoire de ce concept qui, né d'une impression toute physiologique, s'est élargi jusqu'à signifier le plus complet bonheur dont l'homme puisse rêver<sup>1</sup>. »

Le mot que nous allons étudier se rencontre dans les inscriptions païennes et dans les chrétiennes, il a le sens de « rafraîchir », c'est-à-dire de procurer une sensation de fraîcheur, ce qui peut s'entendre de tout ce qui affecte l'organisme avec l'impression d'un soulagement physique. En voici quelques exemples tirés de textes païens : *Me verò... delectant... pocula, sicut in Symposio Xenophonis, minuta alque rostantia, et refrigeratio æstate, et vicissim aut sol aut ignis hibernus*<sup>2</sup>. Pline l'Ancien parle du besoin de fraîcheur que ressentent les imprudents qui ont absorbé la plante nuisible appelée aegolethron<sup>3</sup> : *Venentali signa sunt, quod omnino non densatur, quod color magis rutilus est, odor alienus, sternumenta prolinus movens, quod ponderosius innoxio. Qui edere, abiciunt se humi refrigerationem querentes, nam et sudore diffuunt*. Dans le sens de « rafraîchir » nous pouvons encore citer ces passages de Cicéron : *Nonne, ut ignis in aquam coniectus continuo restinguitur et refrigeratur, sic refluens falsum crimen in purissimam et castissimam vitam collatum, statim concidit et extinguitur*<sup>4</sup>. — *Quarum stellarum... lantus est concentus... ut cum summa (stella) Saturni refrigeret, media Martis incendat*<sup>5</sup>. — *Ubi enim potest illa ætas aut callescere vel apricatione melius vel igni aut vicissim umbris aquisve refrigerari salubrius*<sup>6</sup>. Au sens moral le terme est employé avec la signification « jeter un froid », « déconcerter », « faire tomber l'ardeur » : *...ita decessa ac refrigerata accusacione rem integram ad M. Melellum prætorum esse venturam*<sup>7</sup>. — *Prudens (testis)... brevi interlocutione patroni refutandus est aut aliquo si contingit urbanc dicto refrigerandus*<sup>8</sup>.

Nous trouvons le mot *refrigerare* avec un sens assez particulier dans une inscription de Feltré<sup>9</sup> :

SEVERO·ET·RVFINO COSS  
V·K·SEPT  
ACCEPERVNT·COLL·FAB·ET·CC////////  
X·QVINGENTAMILIA·COMPVTATA  
VSVRA·ANNI·VNI·CENTENSIMA·V////A  
X·LX·DE·QVA·VSVRA·PER·SINGVLOS·S·N  
DIE·V·IDV·IAN·NATALE·IPSIVS·EX·VSVRA·S·S  
AT·MEMORIAM·HOS·FLAMININI·REFRIGER  
SE////////DERVNT·ET·IIII·VIR·ET·SEX·FRINC  
ET·OFF·PVB·SPOR·NO·AVREOS·DEN·ET·SIL  
SING·NEICNON·ET·PER·ROS·AT·MEMOR·EIVS  
REFRIGERAR·DEVEB·N·CCCLXII·

<sup>1</sup> P. de Labriolle, *Refrigerium*, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, t. II, 1912, p. 214. — <sup>2</sup> Cicéron, *De senectute*, c. XIV, 46. — <sup>3</sup> Pline, *Historia naturalis*, I, XXI, c. XLIV. — <sup>4</sup> Cicéron, *Pro Roscio Cons.*, VI. — <sup>5</sup> *De natura deorum*, II, 46. — <sup>6</sup> *De senectute*, XVI, 57. — <sup>7</sup> *In Verrem*, I, 10, 31. — <sup>8</sup> *Instit. orat.*, V, 7, 26. — <sup>9</sup> G. Ghirardini, dans *Notizie degli scavi*, 1907, p. 432; Aug. Audollent, *Refrigerare*, dans *Mélanges offerts à Louis Havel*,

Voici d'abord la transcription de ce texte obscur :

*Severo et Rufino co(n)s(ulibus), v k(alendas) sept(embres), acceperunt coll(egium) fab(rum) et c(ollegium) c(entonariorum) denariorum quingenta milia computata usura anni uni(us) centensima u(n)denario L X; de qua usura per singulos a(n)nos die v idu(s) jan(uarias) natale ipsius ex usura s(upra) s(cripta) al memoriam Hos(tilii) Flaminini r(e)friger(are) se [...]derunt et quattuorvir(is?) et sex(viris?) princ(ipalibus?) et off(icio?) pub(lico?) spor(tulam) no(mmos?) aureos den(arios) et sil(iques) sing(ulis?), neicon et per ros(alia?) et memor(iam) eius r(e)friger(e) deveb(unt) n(ummos) CCCLXII.*

Il est question d'un nommé Flaminus qui, le 28 août 323, lègue une somme importante à deux *collegia* à charge pour eux de « rafraîchir » sa mémoire, ce qui revient à dire de raviver son souvenir par une distribution annuelle à date fixe des intérêts de ce capital. Le texte offre un grand intérêt par toute une série d'indications étrangères à notre sujet, nous ne devons nous arrêter qu'à l'usage fait ici du verbe *refrigerare* dans un sens différent du sens propre signalé plus haut et qui n'est pas cependant celui dont les chrétiens ont fait usage lorsqu'ils se sont servis de *refrigerare* comme verbe transitif ou intransitif, en le transposant. Pour eux, ainsi que nous le verrons dans un moment, l'idée à rendre est celle de « rafraîchir » l'âme soit dans cette vie, soit après la mort. Il ne s'agit pas non plus d'un repas et du soulagement ou du rafraîchissement du corps par la nourriture, ce que Flaminus désire, c'est que les deux *collegia* « ravivent sa mémoire, la conservent toujours fraîche ». Ce n'est plus le sens propre et direct du mot, mais un sens figuré avec une allusion favorable, peut-être une locution courante de la langue populaire qui ne s'était pas encore rencontrée ailleurs<sup>10</sup>.

On doit observer que *refrigerare* paraît à deux reprises dans l'inscription avec une construction identique dans les deux passages, et ce détail a son importance ainsi qu'on le verra.

Il existe une inscription du III<sup>e</sup> siècle environ avant Jésus-Christ, gravée sur une lamelle d'or, trouvée à Pétélie, dans l'Italie méridionale sur laquelle il est question de l'eau de la source de Mnémosyne qui doit rafraîchir le défunt<sup>11</sup> : Εὐρήσεις δ' ἐτέραν (κρήνην), τῆς Μνημοσύνης ἀπὸ λίμνης ψυχρὸν ὕδωρ προρέον... Les mots qu'on vient de lire ont suggéré des rapprochements avec certains passages épigraphiques de Rome, et même avec des textes littéraires grecs qui présentent une idée très analogue. La langue latine a été de même explorée et on a pu y relever *refrigerare* et *refrigerium*, traduction directe d'ἀναψύχων et allusion à l'état de félicité de l'âme après la mort.

Certaines épitaphes plus païennes présentent aussi *refrigerare*, d'ordinaire avec la même valeur. Cependant il a parfois la signification très particulière de « banqueter » comme dans l'inscription du collège funéraire des *Syncretatii* à Préneste<sup>12</sup> :

· · · · · ET·HOC·PETO  
AEGO·SYNCRATIVS·A·BOBIS·VNIBERSIS  
SODALIBVS·VT·SENE·BILE·REFRIGERETIS  
‡ SYNCRATIORVM ‡

in-8°, Paris, 1909, p. 595-599. — <sup>10</sup> Cette manière de voir fut admise par P. Lejay, dans *Revue critique*, 1909, p. 102; M. Niedermann, dans *Berliner philologische Wochenschrift*, t. XXIX, 1909, col. 1093-1094; Cuny, dans *Revue des études anciennes*, t. XI, 1909, p. 92; R. Cagnat, dans *Journal des savants*, 1909, p. 142. — <sup>11</sup> G. Kaibel, *Inscriptiones græcæ Siciliae et Italiae*, n. 638. — <sup>12</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 3323.

...et hoc p̄cto ægo (= ego) Syncratius a bobis (= vobis) unibersis (= universis) sodalibus ut sene (= sine) bile refrigeretis.

De là on a conclu que ces expressions, usitées sous l'empire dans les religions les plus diverses, dérivent de la langue des mystères grecs<sup>1</sup> et du paganisme égyptien<sup>2</sup>. On connaît cette douce manie qui tend à déposséder le christianisme de tout ce qu'il peut revendiquer d'original et de personnel pour en découvrir la source dans les religions païennes. Il a pu arriver et il est certainement arrivé que les fidèles ont fait des emprunts et se soient assimilés ce qu'ils trouvaient ailleurs, mais il faudrait les tenir pour bien frustes s'ils n'avaient su découvrir par eux-mêmes et dans la lecture de leurs livres saints la notion de fraîcheur qui soulage et d'appliquer cette pensée à l'âme. Du moment qu'il fallait découvrir une origine égyptienne ou autre, on eut recours aux néo-platoniciens, l'explication ne pouvait qu'être applaudie, elle le fut, même par le R. P. Lagrange, souvent mieux inspiré, qui opina que « les chrétiens avaient peut-être transporté et sans doute aussi transformé une formule osirienne ». Nous venons de voir, en effet, une inscription de Pétélie, on en pourrait citer d'autres à Rome où on entend les fidèles d'Adonis, et plus souvent ceux d'Osiris, émettre le vœu que le dieu donne « l'eau froide », τὸ ψυχρὸν ὕδωρ, à leurs morts. Celle-ci a été lue sur la voie Nomentane<sup>3</sup> :

D · M  
IVLIA · POLITICE  
DOESE  
OSIRIS  
TOPSYCRON  
HYDOR

ce qu'il faut lire : *Dis manibus. Ιοῦλια Πολιτιζε δοίη σοι Ὅσιρις τὸ ψυχρὸν ὕδωρ.*

Ce vœu n'était pas rare en Égypte. « Dans toutes les formules que nous connaissons jusqu'à présent, l'âme égyptienne, comme l'âme grecque, redoute surtout les ténèbres de la nuit et appelle à grands cris la lumière. Elle demande à pouvoir entrer à volonté dans sa syringe et en sortir, se rafraîchir à son ombre et boire l'eau de son lac chaque jour... prendre le frais sous ses sycomores<sup>4</sup>. »

L'analogie avec le *refrigerium* chrétien est purement apparente. Ce n'est pas Osiris ou quelque autre dieu qui a suggéré l'idée de rafraîchissement, c'est l'Évangile. Lorsque le mauvais riche reçoit le châtimeut, il se trouve dans une température surchauffée : *cructor in hac flamma*, dit-il, et il demande comme soulagement que le pauvre Lazare humecte d'eau sa langue, *ut refrigeret linguam meam*<sup>5</sup>. L'eau que Jésus propose à la Samaritaine deviendra une fontaine jaillissante<sup>6</sup>. En voilà plus qu'il n'en fallait pour suggérer l'idée de « rafraîchissement » que nous retrouvons dans un monument mémorable du II<sup>e</sup> siècle, l'épithaphe de Sentrius Volusianus, martyr à Marseille qui, avec ses compagnons furent brûlés vifs : QVI VIM ignis FASSI SVNT et ce ne sont ni Adonis ni Osiris qui ont dû suggérer la belle acclamation qu'on met sur leurs lèvres :

REFRIGERET NOS Qui potEST

(voir *Dictionn.*, t. x, col. 2247-2250, fig. 7754, 7755). La

métaphore se présentait comme d'elle-même et après Marseille nous la retrouvons à Lyon, en l'an 177, où « les bourreaux (qui torturaient Sanctus) firent rougir au feu des lames d'airain et les lui appliquèrent sur les parties les plus délicates du corps. Or, Sanctus demeura inébranlable... la source céleste d'eau vivifiante qui sort du sein du Christ le rafraîchissait et le fortifiait<sup>7</sup> ». Ainsi on a dit très justement que « l'idée d'une réfrigération bienfaisante à l'âme humaine est aussi ancienne que le christianisme lui-même, et si l'on veut établir une connexion avec la croyance égyptienne, c'est à l'origine du christianisme qu'il en faut chercher et marquer (si on le peut) le point de suture<sup>8</sup> ».

Tous les textes qui nous offrent *refrigerare* peuvent se rattacher aux deux types que voici<sup>9</sup> :

1<sup>o</sup> Le verbe est pris d'une manière absolue, au sens intransitif de « être dans le rafraîchissement », c'est-à-dire dans la paix, dans le bonheur. Cette acception n'est pas inconnue aux païens, comme en témoigne, par exemple, l'inscription romaine d'un luperque, (*h)uius loci refrigera (n)s*<sup>10</sup>, mais les chrétiens, comme nous le verrons, s'en servent beaucoup plus communément, surtout à Rome, en Afrique, sur les épithaphe et dans les textes hagiographiques et littéraires. C'est de la même manière que *refrigerare* est construit quand il signifie « se bien traiter », « banqueter » comme dans l'inscription des *Syncrati* qu'on vient de lire; usage sans doute exclusivement païen.

2<sup>o</sup> Le verbe est accompagné d'un complément à l'accusatif et se présente d'ordinaire comme une prière adressée à Dieu pour qu'il « rafraîchisse » le défunt, donc pour qu'il l'accueille dans le bonheur éternel. Les inscriptions chrétiennes ne sont pas seules à nous l'offrir, nous le trouvons dans la littérature, chez Commodien qui écrit<sup>11</sup> :

*Si refrigerare cupis animam, ad martyres i,*

chez Antonius Honoratus qui, dans son *Epistola consolatoria* (vers 437) montre un ange assistant un chrétien martyrisé : *consolans eum et refrigerans eum*<sup>12</sup>, le contexte indique le sens physique de « rafraîchir ».

« Dans cette tournure, le complément du verbe représente toujours une personne, qu'on cite son nom même ou qu'on lui substitue un pronom ou encore un substantif, *anima, spiritus*, etc. Est-ce là ce que nous offre l'inscription de Feltre?

« En apparence, dans les deux passages où s'y lit *refrigerare*, la construction du verbe avec l'accusatif est identique à celle que nous venons de rappeler en second lieu; mais il faut prendre garde qu'elle renferme un génitif intercalé chaque fois entre l'accusatif et le verbe : d'abord le nom du défunt, *ad memoriam Hos(tili) Flaminini refrigerar(e)*, puis au pronom qui en tient lieu, *ad memor(iam) ejus refrigerar(e)*. La symétrie est parfaite, et nous sommes fondés à dire que, dans les deux cas, le complément direct ne désigne nullement la personne d'Hostilius Flamininus, mais quelque chose qui lui appartient, sa *memoria*, son souvenir<sup>13</sup>. Dès lors le sens est bien de « raviver la mémoire », la « conserver toujours fraîche ». Explication plus que hasardeuse et que nous croyons inacceptable. Il faut s'en tenir au sens habituel de *refrigerare* par l'idée d'un banquet donné pour rafraîchir, ce qui revient à garder vivant le souvenir du défunt.

II. *REFRIGERATIO*. — L'emploi de ce terme est

<sup>1</sup> Creuzer, *Relig. de l'antiq.*, t. III, c. II, § 2, n. 5. — <sup>2</sup> G. Lefebvre, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie*, 1884, p. 96, n. 2; Alb. Dietrich, *Nekuya*, in-8°, Leipzig, 1893, p. 95 sq.; Lagrange, dans *Le correspondant*, 25 juillet 1910, p. 225. — <sup>3</sup> G. Kaibel, *Inscr. græc. Italiae et Siciliae*, n. 1705. — <sup>4</sup> G. Maspéro, *Études de mythol. et d'arch. égypt.*, t. I, p. 354. — <sup>5</sup> Luc., XVI, 24. — <sup>6</sup> Joa., IV, 13-14. — <sup>7</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*,

I, V, 1, 21-22. — <sup>8</sup> P. de Labriolle, *Refrigerium*, dans *Bull. d'ancienne littér. et d'archéol. chrétiennes*, t. II, 1912, p. 219. — <sup>9</sup> A. Audollent, *Iterum refrigerare*, dans *Strena Buliciana*, 1924, p. 285. — <sup>10</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 2160. — <sup>11</sup> Commodien, *Instructiones*, I, II, carm. XVII, vs. 19, édit. Dombart, p. 82. — <sup>12</sup> *P. L.*, t. L, col. 569, ligne 12-17. — <sup>13</sup> A. Audollent, *op. cit.*, p. 286.

exceptionnel chez les auteurs chrétiens<sup>1</sup>. Le suffixe en — *ium* s'est substitué au suffixe en — *atio*, comme il est arrivé souvent dans le latin d'Église<sup>2</sup>.

III. *REFRIGERIUM*. — On n'oserait presque dire que c'est Tertullien qui a « lancé » ce mot; du moins il lui a assuré un large développement en lui donnant plusieurs significations. Il en est une, tout d'abord, qu'on peut écarter. Il n'est pour rien dans le prétendu sens d'agape servant à la fois de commémoration funèbre et de suffrage pour les défunts; les preuves qu'on en apporte ne disent rien de pareil, mais il y voit une idée de « fraîcheur » matérielle. Quoi qu'on pense de la part qui lui appartient dans la composition de la *Passio Perpetuæ* (voir *Dictionn.*, t. XIII, à ce nom), il est certain que dans la vision où la martyre décrit son jeune frère, elle dit avoir aperçu Dinocrate triste, angoissé auprès d'un puits dont la margelle était trop élevée pour que l'enfant pût atteindre l'eau afin d'étancher sa soif; dans une seconde vision elle le retrouve tout gaillard, joyeux de pouvoir puiser l'eau pour s'y désaltérer : *Video... Dinocraten mundo corpore, bene vestitum, refrigerantem*.

Dans l'*Adversus Praxean*, Tertullien se refuse à admettre ce que dit la *Genèse* que Dieu le Père se promenant le soir dans le Paradis s'y soit reposé sous un chêne auprès d'Abraham : *Ceterum quale est ut Deus omnipotens ille invisibilis quoniam nemo vidit hominum nec videre potest... ille altissimus in paradiso ad vesperam deambulaverit... et apud Abraham sub quercu refrigeraverit*<sup>3</sup>.

Enfin saint Cyprien parle du *refrigerium* à propos de l'extinction soudaine de la fournaise à l'instant où Ananias, Misaël et Azarias y furent précipités : *quibus inclusis in cinerum cesserunt ignes et refrigerium flammæ dederunt*<sup>4</sup>. Et Paul Orose raconte que, lors de la guerre contre Jugurtha *repentina pluvia sitientibus Romanis et æstuantibus refrigerium potumque præbuit*<sup>5</sup>.

A l'idée de « fraîcheur » matérielle s'associe celle de « réfection », également matérielle avec le soulagement physique qu'elle comporte. Ce sens est donné au réconfort que goûtent sainte Perpétue et ses compagnons lorsque les diacres de Carthage attachés au service du soulagement des confesseurs de la foi parviennent à faire sortir ceux-ci pendant quelques heures de l'horrible cachot où une chaleur malsaine les asphyxie : *Tunc Tertius et Pomponius, benedicti diaconi qui nobis ministrabant, constituerunt præmio ut paucis horis emissi in meliorem locum carceris refrigeraremus*<sup>6</sup>. Le même sens de soulagement est indiqué par Tertullien lorsqu'il nous montre les pauvres gens admis gratuitement à participer à l'agape : *...Quantiscumque sumptibus constat (hæc cena) lucrum est, pietatis nomine facere sumptum, siquidem inopes quosque refrigerio isto juvamus*<sup>7</sup>. De même, Tertullien justifie la prolongation de certains jeûnes jusqu'au soir, d'après la pratique montaniste, par cet argument qu'il est impie *ante famulorum carnem refrigerare quam Domini*<sup>8</sup>; de même encore il établit la supériorité des *refrigeria* de l'esprit sur ceux de la chair<sup>9</sup>. Dans le traité *De anima*<sup>10</sup>, pour combattre certaine théorie sur la prétendue persistance d'une parcelle d'âme dans le corps des défunts, il observe qu'il faut se garder de faire état d'une histoire communément répandue d'après laquelle, dans un cimetière, on aurait vu un cadavre se reculer pour faire de la place à un autre cadavre : si réellement le

mort en question avait pu effectuer un tel geste, il ne se serait pas borné là, il se serait donné un peu plus d'aise, *sibimet ipsi refrigerasset*, en changeant de position plus complètement, en étirant dans le sépulcre ses membres raidis.

Ainsi que nous l'avons déjà fait entendre, le mot *refrigerium* passa, sans beaucoup attendre, de la signification physique et matérielle à la signification morale, toutefois il y eut une nuance intermédiaire et comme une transition entre ces deux sens. C'est encore Tertullien qui, dans son traité *De fuga in persecutione*, nous dit que jamais les disciples ne songèrent à s'affranchir de la persécution en se rachetant de la cruauté de leurs ennemis, quoiqu'ils ne manquaient pas d'argent, car un grand nombre de fidèles riches se chargeaient de leur entretien : *Quæ (pecunie) illis utique non deerat ex prædiorum pretiis ad pedes eorum depositis, certe multis locupletibus viris ac feminis, qui his etiam refrigeria subministrabant*<sup>11</sup>. Au c. IX du *De virginibus velandis*, le même Tertullien reproche vivement à un évêque d'avoir agrégé une vierge de vingt ans à l'*ordo viduarum*. Si l'évêque se considérait comme tenu de lui prêter assistance : *si quid refrigerii debuerat episcopus*, n'avait-il pas bien des moyens de le faire sans violer la règle établie? *Cui si quid refrigerii debuerat episcopus, atque utique salvo respectu disciplinæ præstare potuisset, ne late nunc miraculum, ne dixerim monstrum, in ecclesia denotaretur, virgo vidua*<sup>12</sup>. Dans ces deux exemples, *refrigerium* exprime la notion d'une aide surtout pécuniaire, mais pas exclusivement pécuniaire.

« En revanche, quand Perpétue raconte que le soldat réposé à la garde de sa prison y laissait entrer un grand nombre de chrétiens *ut et nos et illi invicem refrigeraremus*<sup>13</sup>; quand Tertullien, adversaire résolu des unions mixtes, demande à quel pourra bien être le *refrigerium* de la chrétienne mariée à un païen, et obligée de suivre son mari dans des banquets bien différents de l'agape chrétienne : *...Ubi spiritus? Ubi refrigerium? Ubi divina benedictio?*<sup>14</sup> Quand Commodien avec son inflexible rudesse, trace au chrétien ce programme de vie<sup>15</sup> :

*Excurre, labora, suda, cum tristitia pugna...  
Si refrigerare cupis animam, ad martyres i!*

ou que le traducteur latin de l'œuvre grecque de saint Irénée appelle le Christ *pacem* et *refrigerium eorum qui in dormitionem ierant*<sup>16</sup>, il va de soi que, dans tous ces textes, c'est le sens moral de réconfort, de soulagement spirituel qui prévaut et qui prépare le sens proprement religieux<sup>17</sup>.

IV. LE BONHEUR CÉLESTE. — Le canon de la messe romaine contient cette formule au *memento* des défunts : *Ipsis Domine et omnibus in Christo quiescentibus locum refrigerii, lucis et pacis ut indulgeas deprecamur*. Le lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix est ainsi clairement désigné, c'est le séjour de la béatitude des élus. « Tertullien a, comme on sait, une théorie personnelle sur les destinées de l'âme après la mort. Il croit que, seules, les âmes des martyrs ont directement accès dans le paradis. Les autres âmes sont obligées à une sorte de stage dans les enfers, d'où elles ne sortiront que, lors du retour du Christ, pour être réparties entre le ciel et le géhenne<sup>18</sup>. Mais durant cette période

<sup>1</sup> Tertullien, *De anima*, c. XLIII; S. Ambroise, *De fuga sæculi*, e. v, n. 31, *P. L.*, t. XIV, col. 584 : *Dominus dixit per Michæam prophetam : Surgite hinc, quia non est vobis hic refrigeratio*. — <sup>2</sup> Koffmann, *Geschichte des Kirchenlateins*, p. 100-101. — <sup>3</sup> Tertullien, *Adv. Praxean*, e. XVI, édit. Oehler, t. II, p. 675. — <sup>4</sup> S. Cyprien, *Epist.*, VI, 3, édit. Hartel, p. 483. — <sup>5</sup> Orose, *Histor.*, l. V, c. XV, *P. L.*, t. XXXI, col. 950. — <sup>6</sup> *Passio Perpetuæ*, e. III. — <sup>7</sup> Tertullien, *Apologeticum*, e. XXXIX, 16. — <sup>8</sup> Tertullien, *De jejuniis*, e. X.

— <sup>9</sup> *De oratione*, e. XXV, édit. Oehler, t. I, p. 581. — <sup>10</sup> *De anima*, e. LI, édit. Oehler, t. II, p. 638. — <sup>11</sup> *De fuga*, e. XII, édit. Oehler, t. I, p. 485. — <sup>12</sup> *De virginibus velandis*, e. IX, édit. Oehler, t. I, p. 896. — <sup>13</sup> *Passio Perpetuæ*, c. IX, ef. e. XII : *Sinit illos refrigerent*. — <sup>14</sup> *Ad uxorem*, l. II, c. VI, édit. Oehler, t. I, p. 692. — <sup>15</sup> *Instruct.*, l. II, v. 17-19, édit. Dombart. — <sup>16</sup> S. Irénée, *Adv. hæreses*, l. III, e. XVII, 4; *P. G.*, t. VII, col. 925. — <sup>17</sup> P. de Labriolle, *op. cit.*, p. 216-217. — <sup>18</sup> *De anima*, c. LV.

d'attente, elles reçoivent déjà les châtiments ou les récompenses qu'elles ont mérités pendant leur vie terrestre. Or, Tertullien emploie le mot *refrigerium* aussi bien pour signifier la félicité provisoire, ainsi goûtée dans le sein d'Abraham<sup>1</sup>, que le bonheur définitif octroyé par l'ultime verdict divin<sup>2</sup>. Chez ses successeurs qui n'acceptent pas ce dédoublement, *refrigerium* continue à exprimer, d'une façon générale, les joies d'outre-tombe, promises par Dieu à ses élus. Il en est de même dans la Vulgate<sup>3</sup> et sur les monuments funéraires<sup>4</sup>.

Ces derniers sont nombreux et nous offrent un choix de formules très variées que nous allons grouper ici à raison de leur importance au point de vue dogmatique. Celui-ci a déjà été relevé dans le *Dictionn.* (t. IV, au mot : DÉFUNTS; t. XIV, au mot PURGATOIRE) où nous avons montré que cette idée de *refrigerium* est un témoin de l'antique croyance des fidèles à l'issue souhaitée de l'expiation des fautes dont l'âme n'était pas purifiée au moment de la mort.

Parmi tous les textes portant la mention du *refrigerium*, il en est un que nous citons à cause de son antiquité et de sa formule complète; il provient de l'hypogée des Flaviens, au cimetière de Domitille, et appartient au II<sup>e</sup> siècle, il est encore attaché à la paroi d'une galerie<sup>5</sup>.

...IS SPIRITVS  
TVVS IN REFRIGERIO

Il n'est pas possible et il ne serait pas utile de transcrire ici tous les textes épigraphiques sur lesquels nous lisons le souhait du *refrigerium*; l'épitaque de Volusianus et de ses compagnons à Marseille montre que cette formule était courante et comprise de tous les fidèles à partir du II<sup>e</sup> siècle. Au siècle suivant nous pouvons mentionner en 291, à Rome, cimetière de Prétextat :

✠ EX VIRGINIO TVO BEN  
EMECO VIXISTI LIB·ENI C  
ONIVGA INNOCENT ISSI  
MACERVONIA·SILVANA  
REFRIGERA C·VM SPIRITA·  
SANCTA·DEPKAL APR TIBERI  
ANO II ET DIONI COSS

*Ex virginio tuo bene mec[um] vixisti liben[ter] conjuga innocentissima Cervonia Silvana refrigera cum spirita sancta dep[osita] kal[endas] apr[il]is Tiberiano II et Dion[e] coss.*

Bibl. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 87, cap. XIX;

<sup>1</sup> *Adversus Marcionem*, l. IV, c. xxxiv, édit. Kroymann, p. 537 : ...*Eam itaque regionem, sinum dico Abraham, etsi non caelestem, sublimiorem tamen inferis, interim refrigerium praebere animabus justorum* (ici Kroymann suppose une lacune : il manquerait quelque chose comme *contendimus*) *donec consummatio rerum resurrectionem omnium plenitudine mercedis expungat.* — *De Anima*, c. LVIII, édit. Reifferscheid-Wissowa, p. 394 : *Omnis ergo anima pene inferos, inquis? velis ac nolis, et supplicia jam illie et refrigera.* — *De idolatria*, c. XIII, édit. Oehler, t. I, p. 88 : *Sic et Eleazar apud inferos in sinu Abraham refrigerium consecutus, contra dives in tormento ignis constitutus alternas malorum et bonorum vices aequali retributione compensant.* — *De monogamia*, c. X, édit. Oehler, t. I, p. 776 : *Enim vero et pro anima ejus oral (l'épouse chrétienne et son mari défunt) et refrigerium interim adpostulat ei, et in prima resurrectione consortium, et offert annuis diebus dormitionis ejus.* — *Adv. Marc.*, l. III, c. xxiv, édit. Kroymann, p. 419 : *Ceterum vester Christus pristinum stutum Judaeis pollicetur ex restitutione terrae et post decursum vitae apud inferos in sinu Abraham refrigerium.* — *De resurr. carnis*, c. xvii, édit. Kroymann, p. 46 : *Simplicior quisque fautor sententiae nostrae putabit carnem etiam id circo representandam esse judicio, quia aliter anima non capiat passionem tormenti seu refrigerii utpote incorporalis.* — *De resurr. carnis*, c. LXIII, édit. Oehler : *Cujus si hauseris fontes, nullam poteris sitire doctrinam,*

*D. Georgi, Ad Baronium*, ad ann. 291; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. CCCLXIX, 1; Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 360; A. Lupi, *Epit. S. Severae*, p. 168; Bianchini, *Hist. eccl. quadr.*, t. II, p. 199; Mamachi, *Orig. christ.*, t. I, p. 64; 2<sup>e</sup> édit., t. I, p. 68; De Prato, *Ad Sulp. Sever. Opera*, t. I, p. XLIII; A. Zaccaria, *De rebus ad eccles. hist. pertinentibus*, t. I, p. 111; Le même, *Storia letter.*, t. II, p. 368-369; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, n. 17, p. 23; Leclercq, *Mon. Eccl. liturg.*, t. I, p. 29\*, n. 2873; E. Josi, *Le iscrizioni datate del museo di Pretestato*, dans *Rivista di arch. crist.*, t. XII, 1935, p. 23, n. 2.

Inscription d'origine cimétériale, conservée au Latran, datée de l'année 363 :

REFRIGERIO BENEMERENTI IN  
PACE QVI VIXIT ANN PLVS MINV  
NXL DEPOSITVS IIII·IDVS MAIAS  
DN IVLIANO AVG IIII·ET SALLVSTIO CO

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. I, p. 88, n. 158.

L'emploi de la formule *in refrigerio* se continue longtemps; on la trouve sur une inscription du cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin, à Rome, datée de l'année 506 :

OPTATAE·CONIVGI  
KARISSIMAE·BENE  
MERENTI·SABINIAE·FIL·VIXIT  
ANNIS·XXXIII·SEPVLTA IN REFRIGI  
GERIO·XIII·KAL·MART·MESSALA·COS.

Bibl. — *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. XXIV-XXV, 1918-1919; cf. *Revue archéol.*, 1921, p. 474, n. 89.

SECVND·ESTO·IN·REFRIGERIO. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1884-1885, p. 43; *in situ*, région d'Ampliatius.

REFRICERET·ISPIRITVS. R. Grousset, *Étude sur l'hist. des sarcoph.*, Catalogue, n. 1.

ISPIRITVS TVVS IN BONO REFRIGERET. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 45.

BENE·MERENTI·IN PACE·ET IN REFRIGERIVM. A. Lupi, *Epit. S. Severae*, p. 106; De Rossi, *Bull.*, 1894, p. 71-72.

SICVT SPIRITVM TVVM DEVS REFRIGERET. De Rossi, *Bull.*, 1894, p. 60; S. Scaglia, *Il cim. di Priscilla*, p. 87, fig. 20.

EY REΦΡΙΓΕΡΙ[ο]. Wilpert, *Principienfragen*, p. 80; De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. XLIX-L, n. 21.

IN BONO REFRIGERES DVLCIS. A. Lupi, *Epit. S. Severae*, p. 11; De Rossi, *Bull.*, 1873, p. 55.

*nullus te ardor exuret quæstionum, resurrectionem quoque carnis usquequaque potando refrigerabis.* — <sup>2</sup> *De anima*, c. XXXIII, édit. Oehler, l. II, p. 612 : *Deus... judicabit plenus, quia extremus per sententiam æternam tam supplicii quam refrigerii.* — *De testimonio animæ*, c. IV, édit. Oehler, t. I, p. 405 : *Adfirmamus te (o anima), manere post vitæ disputationem et expectare diem judicii proque meritis aut cruciatui destinari aut refrigerio, utroque sempiterno.* — *Apolog.*, c. XLIX, 2<sup>e</sup> édit. Rauschen, p. 137 : *Falsa nunc sint quæ tuentur et merito præsumptio, attamen necessaria; inepta, attamen utilia : siquidem meliores fieri coguntur qui eis credunt, metu æterni supplicii et spe æterni refrigerii.* — Cf. *De resurr.*, c. xxx, édit. Kroymann, p. 68 : à propos d'une interprétation allégorique donnée par les juifs des promesses de résurrection : *...ita de sepulchris, id est de habitaculis captivitatibus tristissimis atque terrimis, educi et refrigerii nomine respirare et vivere cænde in terra sua Iudæa.* — *De resurr. carn.*, c. xxxii, édit. Oehler, t. II, p. 497, pour rendre ἀνάψυξις, dans *Actes*, III, 20 : *Pæniteat itaque nos et respiscite ad abolenda delicta vestra, uti tempora vobis superveniant refrigerii ex persona Dei.* — <sup>3</sup> Ps., LXXV, 12; Sap., II, 1; IV, 7; Is., XXVIII, 12; Jer., VI, 16; Act., III, 20. — <sup>4</sup> P. de Labriolle, *op. cit.*, p. 217. — <sup>5</sup> O. Marucchi, *Le cutacome romane*, édit. E. Josi, Roma, 1933, p. 147, fig. 28; cf. De Rossi, *Bulletino di archeologia cristiana*, 1879, p. 137.

IN PACE TIBI DEVS REFRIGERIT. Boldetti, *Osservazioni*, p. 418; Mamachi, *Origines*, t. III, p. 19.

REFRIGERI TIBI DOMINVS IPPOLITVS. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 45; Bosio, *op. cit.*, p. 395.

SPIRITVM TVVM DEVS REFRIGERET. Armellini, *Il cim. di S. Agnese*, p. 141.

SPIRITA VESTRA DEVS REFRIGERET. Boldetti, *Osservazioni*, l. II, c. VII, t. II, p. 417.

ANIMA DVLCIS IN REFRIGERIO. Boldetti, *Osservazioni*, t. II, p. 418.

CVIVS SPIRITVM IN REFRIGERIVM SVSCIPIAT DOMINVS. De Rossi, *Bull.*, 1886, p. 129-130 et note 1.

IN REFRIGERIUM ET IN PACEM. De Rossi, *Bull.*, 1886, p. 128, n. 212.

PRIVATA DVLCIS IN REFRIGERIO ET IN PACE. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 129.

SPIRITVM TVVM DEVS REFRIGERET. Boldetti, *Osservazioni*, t. II, p. 418.

VICTORIA REFRIGERERIS SPIRITVS TVVS IN BONO. N. Wiseman, *Fabiola*, part. II, c. II.

KALEMERE DEVS REFERIGERET SPIRITVM TVVM. Muratori, *Thes. nov. vel. inser.*, p. MDCCCXCI, 8.

DEPOSITVS IN PACE REFRIGERO. Muratori, *Thes. nov. veter. inser.*, p. MDCCCLXIII, 9.

BOLOSA DEVS TIBI REFRIGERET. Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. LXI, n. 8.

REFRIGERA DEVS ANIMA HOM... Perret, *op. cit.*, t. VI, p. 162; t. V, pl. XXXVI, n. 115.

ΔΕΟΥΣ ΧΡΙΣΤΟΥΣ ΟΜΝΙΠΟΤΕΣ ΣΠΙΡΙΤΟΥ ΡΕΦΡΙΓΕΡΕΤ IN . *Deus Christus omnipotens spiritu(m) refrigeret in Christo*. L. Renier, dans Perret, *op. cit.*, t. VI, p. 173; Marchi, *Osservatore romano*, 15 juin 1851.

DVLCISSIMO ANTISTHENI CONIVGI SVO REFRIGERIVM. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LXI, n. 5.

SEMPER REFRIGERIS IM PACE DEI. Buonarroti, *Vetri*, xx, 2.

IANVARIA BENE REFRIGERA ET ROGA PRO NOS. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, pl. XXVIII-XXIX, n. 22.

EXPECTATE REFRIGERA. Bosio, *Roma sott.*, p. 563.

DVLCIT ANATOLIA REFRIGERI. Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 117.

IN REFRIGERIO ANIMA TVA VICTORINO. Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 547, n. VII.

CVIVS SPIRITVM IN REFRIGERIVM SVSCIPIAT DOMINVS. Muratori, *Nov. thes. vet. inser.*, p. MDCCCXXII, 1.

BENE REFRIGERA ET ROGA PRO NOS. Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 119.

ESTO IN REFRIGERIO. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1884-1885, p. 43.

DEVS TIBI REFRIGERET. Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. LXI, n. 8.

BENE REFRIGERA. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XXVIII-XXIX, n. 22; cf. *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n. 8191.

ANTONIA ANIMA DVLCIS IN PACE TIBI DEVS REFRIGERIT. A. Mai, *Script. vet. nov. coll.*, t. V, p. 419, n. 3.

AVGVSTE IN BONO REFRIGERES DVLCIS . Lupi, *Epit. S. Severæ*, p. 11; Marangoni, *Acta*, p. 80.

EVCARPIA CARISSIMA DEVS REFRIGERET SPIRITVM TVVM. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1900, p. 338, n. 5.

NICE SPIRITVS IN LOCO REFRIGERI . E. Josi, dans *Riv. di arch. crist.*, 1933, p. 206, n. 38.

Parmi ces épitaphes, il s'en trouve un certain nombre où la mention du *refrigerium* fait allusion au bonheur céleste accordé à des enfants en bas âge, celle-ci par exemple <sup>1</sup> :

GREGORIO PHOEBO IN REFRIGERIO  
QVI VIXIT ANNIS II MENS VIII DIEB XIII  
PHOEBVS ET FESTA PARENTES FECERVNT  
QVI LEGITIS IN MENTE HABETOTE

Il est clair que pour des enfants de cet âge — d'autres sont plus jeunes encore — l'expression *in refrigerio* ne s'applique pas à une sensation bienfaisante de rafraîchissement à la sortie du purgatoire.

Terminons par ce texte d'une galerie cimétériale de la voie Salaire <sup>2</sup> :

IN DEO PATRE OMNIPOTENTEM FECIT  
VITALIO LIBERTVS VNVM CVM QVOD  
VVLDEVS DOMINO SVO FAEOFILO  
ET DOMINE PONTIANE TImERENTIBVS  
IN REFRIGERIVM

A ces monuments est venue s'ajouter depuis peu d'années une fresque découverte dans le cimetière souterrain le plus abondamment décoré de la Rome chrétienne, celui de Pierre-et-Marcellin, aussi appelé *inter duas lauros*, sur la voie Labicane, près de Tor Pignattara (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 981-1018). Toutes ces fresques appartiennent aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles et présentent un groupe iconographique important. Outre les scènes bibliques et évangéliques il en est une, tout à fait nouvelle, dont on a proposé une interprétation inexacte <sup>3</sup>, rectifiée depuis. Cette peinture se voit sur la paroi du fond d'un *arcosolium* dans une crypte à gauche de l'escalier antique muré aujourd'hui. L'état dans lequel fut trouvée cette crypte a obligé de refaire toute la partie inférieure de la paroi et de l'*arcosolium* ce qui a entraîné la perte de la portion inférieure de la fresque. La paroi conservée mesure 0 m. 40 de hauteur sur 1 m. 42 de largeur, la profondeur de l'*arcosolium* est de 0 m. 90. Le sujet représenté est à deux personnages. A droite, nous voyons un homme assis sur une chaise couverte d'un voile et dont on voit bien nettement le dossier. Le personnage est vêtu d'une ample tunique à manches avec laticlaves rouges et parements rouges aux manches. Il étend la main droite ouverte vers le calice que lui présente une jeune femme, à gauche, de taille un peu moindre que l'homme assis. Les visages ont souffert, l'enduit est partiellement détruit. Nous avons ici, sans aucun doute, la représentation du *refrigerium* et cette jeune femme ne diffère pas de *Agape* et *Irene* que nous avons rencontrées déjà dans ce même cimetière (voir *Dictionn.*, t. I, col. 836, fig. 184, 187-190). Dans les fresques en question on voit régulièrement une femme présentant un calice avec le vin mélangé. Une représentation pareille se voit sur un *loculus* de la même catacombe. Bien qu'il faille se montrer extrêmement réservé en matière d'explication symbolique, nous croyons permis de voir ici une relation entre les scènes de banquets ou d'agape funèbre et celle qui est figurée ici où la défunte tient dans ses mains le breuvage de rafraîchissement en se présentant devant Jésus-Christ <sup>4</sup>.

V. LE REPAS CULTUEL. — Nous avons décrit les fouilles pratiquées dans la basilique de Saint-Sébastien : *ad Catacumbas* (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 888-892, fig. 10207, 10209) et transcrit un certain nombre

<sup>1</sup> E. Josi, *Le iscrizioni rinvenute nel cimitero dei Giordani*, dans *Rivista di arch. crist.*, t. VIII, 1931, p. 192, n. 12. —

<sup>2</sup> *Notizie degli scavi di antichità*, 1920, p. 229; *Revue archéologique*, 1921, p. 472, n. 80. — <sup>3</sup> A.-M. Schneider, *Una nuova rappresentazione della cena funebre nella catacomba*

dei SS. Pietro e Marcellino, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. IV, 1927, p. 161-164. — <sup>4</sup> J.-P. Kirsch, *Pitture inedite di un arcosolio del cimitero dei SS. Pietro e Marcellino*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. VII, 1930, p. 39-40.

d'inscriptions dans lesquelles on lit les mots *refrigerium* et *refrigerare* :

PETRO ET PAVLO  
TOMIVS COELIVS  
REFRIGERIVM FECI

DALMATIVS  
BOTVM IS PROMISIT  
REFRIGERIVM

AT PAVLO  
ET PETRO  
REFRIGERAVIMVS

XIIII KAL APRILES  
REFRIGERAVI

Nous n'avons plus dans ces graffites le même sens que dans les inscriptions citées auparavant. Ici, il n'est plus question de rafraîchissement promis ou attendu, de contraste entre la souffrance du purgatoire et la félicité du paradis, mais de célébration d'une agape liturgique en l'honneur des apôtres Pierre et Paul; or, ce rite est en connexion étroite avec le texte cité plus haut de l'inscription de Préneste où Aurelius Vitalio, membre du collège funéraire des *Syncrati*, nous apprend qu'il s'est construit une *memoriam cum solarario et cuivulo*, et il demande à ses confrères *ut sine bile refrigeretis*, c'est-à-dire qu'on se réunisse pour un repas amical. Ce n'est pas une excentricité, on en peut apporter d'autres exemples, notamment celui de Fl. Concordius qui fait bâtir une salle à manger *ita ut nulli liceat in xodem edificio corpus sepulture mandare sel tantummodo convivium copulantibus vel refrigerantibus pateat*<sup>1</sup>. Dans ces deux cas, la salle d'agapes est évidemment à peu de distance du mausolée; il en est de même à Saint-Sébastien où les fidèles prennent des rafraîchissements non plus spirituels mais liquides dans le voisinage de la tombe des apôtres. C'est là un antique usage que l'Église chrétienne avait toléré afin de ne pas décourager par une austérité excessive ceux qui venaient à elle et qui eussent refusé de s'agréger si ces réunions à la fois religieuses et funéraires avaient été interdites. Les repas funéraires furent donc tolérés plutôt qu'encouragés et probablement surveillés d'assez près. Mais les inconvenients se montrèrent sans beaucoup attendre et, à Milan, saint Ambroise interdit ces réunions trop semblables aux *parentalia* païens. Ces agapes étaient des prétextes de désordres d'autant plus scandaleux qu'ils avaient pour théâtre habituel des basiliques. Nous en avons plusieurs fois parlé dans le *Dictionnaire*.

VI. BIBLIOGRAPHIE. — Aug. Audollent, *Refrigerare*, dans *Philologie et linguistique. Mélanges offerts à Louis Havel*, in-8°, Paris, 1909, p. 595-599; *Iterum « refrigerare »*, dans *Sirena Buliciana*, in-4°, Zagreb, 1924, p. 283-286. — E. Buonaiuti, *Refrigerio pagano e refrigerio cristiano*, dans *Ric. relig.*, t. v, 1929, p. 60-67. — L. Cesano, dans *Rendiconti della reale Accademia dei Lincei*, 1908, p. 237-256. — Creuzer-Guignaut, *Religions de l'antiquité*, I, III, c. II, § 2, n. 5, pl. CCXII, n. 959. — F. Cumont, *Les religions orientales dans l'empire romain*, p. 123, 280. — H. Delchaye, *Refrigerare, refrigerium*, dans *Journal des savants*, 1926, p. 385-390. Le même, *Sanctus, Essai sur le culte des saints dans l'antiquité*, in-8°, Bruxelles, 1927, p. 135-140. — A. Dietrich, *Nekuya*, in-8°, Leipzig, 1893; 2<sup>e</sup> édit., 1913, p. 96-100. — F. Grossi-Gondi, *Il « Refrigerium » celebrato in onore del SS. apostoli Pietro e Paolo nel sec. IV ad Calacumbas*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XXIX, 1915, p. 221-249; *Il rito funebre del « Refrigerium » al sepolcro apostolico dell' Appia*, dans *Dissertazioni della pontificia accademia romana di archeologia*, série II, t. XIV, 1920, p. 261-277. — S. Gsell, *Musée de Philippeville*, in-4°, Paris, 1898, p. 25. — C.-M. Kaufmann, *Die sepulchralen Jenseitsdenkmäler der Antike und der Urchristentums*, in-fol.,

Mainz, 1900, p. 53-62. — W. Kubitschek, dans *Numismatische Zeitschrift*, neue Folge, Wien, 1909, p. 47-66.

— P. de Labriolle, *Refrigerium*, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, t. II, 1912, p. 214-219. — G. Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie*, in-8°, Paris, 1884, p. 96, note 2. — J.-M. Lagrange, dans *Le correspondant*, 25 juillet 1910, p. 225. — H. Leclercq, *Monumenta Ecclesie liturgica*, I, *Reliquiæ liturg.*, 1901, p. LXXXVII, CII-CVI, CXLIX, CLX-CLXI, CCXII; p. 204, n. 5306; p. 267 indices. — G. Maspéro, *Études de mythologie et d'archéologie égyptienne*, t. I, 1893, p. 354. — P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I, p. 87, n. 4; t. III, p. 192; *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Revue archéologique*, 1906, t. II, p. 300, n. 217. *L'inscription des martyrs de Dougga et les banquets des martyrs en Afrique*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1908, p. 87-104. — Raoul-Rochette, *Trois mémoires*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscript.*, t. XIII, p. 191. — J.-B. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1863, p. 2-4; 1872, p. 153; 1882, p. 126; 1894, p. 92; *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, t. III, 1877, p. 39, 502. — A.-M. Schneider, *Refrigerium*, I, *Nach literarischen Quellen und Inschriften*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1928. — Ph. Virey, *La religion de l'ancienne Égypte*, in-8°, Paris, 1910, p. 240.

H. LECLERCQ.

**REFUGE.** — Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1549-1565. Cf. F. Martroye, *L'asile et la législation impériale du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LXXX, 1919, p. 159-246.

**RÉGALE.** — Lorsque Pépin et Carloman commencèrent, en 743, avec le concours de saint Boniface, la réforme de l'Église franque, la plupart des sièges épiscopaux étaient vacants ou livrés, suivant l'expression du réformateur, à des laïques cupides ou à des clercs de mauvaises mœurs pour en jouir séculièrement<sup>1</sup>. Le premier soin des fils de Charles Martel fut donc d'établir dans les cités des évêques légitimes<sup>2</sup>. Il fut ainsi pourvu à la vacance des sièges, mais par l'autorité du prince. Depuis lors, qu'on procède ou non à l'élection canonique des évêques, les textes marquent que l'évêché leur est donné par le roi.

Dans les temps qui suivent immédiatement la réforme, les vacances qu'entraîne la mort ou la déposition des évêques se prolongent souvent encore très longtemps. Des plaintes s'élevaient sans doute à ce sujet en 755, car les évêques réunis à Ver ordonnent, d'accord avec Pépin, que chaque cité ait son évêque et rappellent la règle du concile de Chalcédoine qui interdit de laisser un évêché vacant plus de trois mois<sup>3</sup>. En 779, Charlemagne décide que, là où il n'y a pas d'évêques, il en sera ordonné sans tarder<sup>4</sup>. Mais les protestations de l'évêque et les promesses royales demeurent sans effet. A Metz, Chrodegang, mort en 766, n'eut pas de successeur avant deux ans et demi; plus tard, Angélelmus, mort en 791, ne fut remplacé qu'après vingt-sept ans<sup>5</sup>. L'église de Reims fut environ neuf ans sans évêque, après la mort de Tilpin<sup>6</sup>; le siège de Verdun resta vacant douze ans après la mort de Madelvus<sup>7</sup>. L'église de Bâle, avant d'avoir, sous le pape Léon III, Heiton pour évêque,

<sup>1</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 6222. — <sup>2</sup> *Monum. Germ. hist., Epist.*, t. III, p. 299; S. Boniface, *Epistola* L. — <sup>3</sup> *Monum. Germ. hist., Capitul. reg. Franc.*, I, 25; *Karlmanni capitul.*, I; *Capitul. Suess.*, 3. — <sup>4</sup> *Capitul.*, I, 33, 36; *Conc. Vernense*, c. 1, 17. — <sup>5</sup> *Capitul. Haristall.*, c. 2. — <sup>6</sup> *Gesta*

*episc. Metensium*, dans *Scriptores*, t. X, p. 541; cf. Ch. Pfister, *L'archev. de Metz Drogon*, dans *Mél. P. Fabre*, p. 128. — <sup>7</sup> Hincmar, *Epist. ad Hincm. Laudun.*, dans *P. L.*, t. CXXVI, col. 556. — <sup>8</sup> *Gesta episc. Virdun.*, 13, dans *Scriptores*, t. IV, p. 44.

demeura longtemps sans pasteur<sup>1</sup>. Louis le Débonnaire améliora cette situation<sup>2</sup>.

Quelle est l'origine du droit de régale? Il faut pour traiter cette question aborder l'époque du Moyen Age. En Allemagne, c'est sous Henri V (1106-1125) qu'il est pour la première fois question d'évêchés ou d'abbayes dévolus pendant la vacance *ad manum regis*. Cinquante ans plus tard, Frédéric Barberousse, à propos de Cologne (1166) et de Cambrai (1167), invoque son *antiquum jus*; il prétend même, à la fin de son règne, jouir des revenus non seulement jusqu'à la prise de possession de l'évêque successeur, mais pendant un an et un jour. Contre cette extension s'élèvent papes et prélats; les rois de Germanie multiplient les renonciations à cet abus; en pratique, ils le perpétuent. En 1223, Frédéric II abandonne à l'ordre teutonique : *in omnibus ecclesiis tam imperii quam patrimonii nostri... omnes proventus et usus fructus vacantium vel vacantis ecclesie... ad annum completum...* Si on rapproche ces mots : *in omnibus ecclesiis* du fameux texte du sixte des décrétales (conc. de Lyon, 1274, c. 12) qui défend d'usurper *regalia, custodiam sive guardiam, advocatiosis vel defensionis titulum in ecclesiis, monasteriis SEU QUIBUSLIBET ALIIS LOCIS PIIS* on peut conclure qu'au XIII<sup>e</sup> siècle ce ne sont pas seulement les évêchés et les abbayes royales qui sont sujettes à ce droit, mais toutes les églises. Or, selon Ulrich Stutz, on peut malgré le silence des documents, affirmer qu'il en fut de même aux siècles précédents; à l'époque où les églises inférieures étaient propriétés privées, exploitées, même quand elles étaient pourvues, par le seigneur à son profit, leur propriétaire ne pouvait être en pire condition pendant la vacance : il touchait les revenus de son bien. La chose est si naturelle qu'elle n'a pas laissé et ne pouvait pas laisser de traces. Dans ce droit du propriétaire sur son église, il faut chercher l'origine du droit de régale : la coutume propre aux églises privées a envahi peu à peu les évêchés et les abbayes.

C'est hors d'Allemagne, — en France particulièrement — que le droit de régale a eu son développement complet. Dès 1147, saint Bernard signale et condamne cette jouissance d'un an entier que le roi s'attribue dans quelques églises vacantes. Mais le droit est plus ancien; le fait que les Capétiens l'exercent même hors de leur domaine montre que c'est un héritage de la monarchie carolingienne. Du reste, toutes les églises du royaume n'y sont pas soumises, et d'autres que le roi en ont la possession : le duc de Normandie, par exemple; et il est intéressant de noter qu'en 1089 (trente ans avant le concordat de Worms), Guillaume le Roux semble l'avoir introduit en Angleterre.

H. LECLERCQ.

**REGGIO DE CALABRE.** — I. Liste épiscopale. II. Épigraphe.

I. LISTE ÉPISCOPALE. — *Regii Reginorumque antiquam historiam expicare longum est neque hujus loci*, écrivait Mommsen, et nous dirons comme lui puisqu'à notre point de vue, celui de l'antiquité chrétienne, les souvenirs sont rares et peu importants. La liste épiscopale<sup>3</sup> fait mention en 536 d'un certain Sisinius qui n'a d'autre garantie que la *Vita Placidi*, apocryphe du XII<sup>e</sup> siècle dépourvu de toute autorité, sorti de la plume de Pierre Diacre du Mont-Cassin. L'évêque Hilarius, en 434, n'est attesté par Ughelli<sup>4</sup> que sur la foi d'un faux synode tenu en cette année sous Sixte III. Un autre évêque de Reggio est imaginé en 431, d'après

la lettre du prêtre Uranius au sujet de la mort de saint Paulin de Nole; mais Uranius a nommé des évêques tirés probablement de l'Italie méridionale sans désigner leurs sièges, de sorte qu'on a arbitrairement attribué l'un d'eux à Reggio. Enfin on lit dans quelques manuscrits la mention d'un certain *Marcus de provincia Calabria*, appelé même parfois *metropolitain*, qui aurait siégé à Nicée en 325 et, par suite d'une confusion introduite entre la Calabre romaine et la Calabre byzantine on a mis, sans raison aucune, le dit Marcus sur le siège de Reggio.

En définitive, le premier évêque certain de Reggio remonte à l'année 592.

Il n'y a rien d'historique à retenir dans une légende qui n'est pas antérieure au X<sup>e</sup> siècle, d'après laquelle saint Paul amené prisonnier à Rome, passa une journée à Reggio, prêcha, convertit, baptisa, consacra un évêque<sup>5</sup> dont on fera un certain martyr Étienne<sup>6</sup>.

II. ÉPIGRAPHE. — Nous n'avons pas à revenir ici sur un monument trouvé à Reggio et déjà étudié dans le *Dictionn.*, t. 1, col. 1801-1803, amulette de plomb optographe.

Une inscription grecque portant une date consulaire mais peu claire qui pourrait indiquer l'année 490 :

Ἐνθάδε κίτε ἐν εἰρήνῃ Μαρία. Ἐζη[σ]εν ἔτη [μικρο]πό (λ)ος β' (?). ἐτελιώθη Ἰ(ου)λίου κ', ὑπ(α)τί(α) Φλ...

*Bibl.* — Kirchoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9541; G. Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 628.

Tablette de marbre trouvée *negli scavi fatti nell' atrio del quartiere militare di S. Agostino*.

Ἐνθάδε κατακείται ὁ δοῦλος τοῦ Χ(ριστο)ῦ Σέργιος ὁ ἐν ἐνδ(οξοτά)τῃ μνήμῃ. γενόμενος ἀπὸ ἐπάρχων καὶ δοῦξ, ζήσας χρόνους γγ'. ἐτελιώθη μ(ηνί) Ἰουλίω κγ' ἰνδ(ικτίωνος) δ'. ὁ ἀναγιγνώσκων εὐξήται ὑπὲρ ἐμοῦ διὰ τὸν κ(ύριον)

*Bibl.* — Fiorelli, dans *Notizie degli scavi*, 1876, p. 94; G. Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 629.

Pierre trouvée au Lazaret en 1757 :

si deus Pro  
nobis  
QVIS cOn  
TR A NOS  
d IONI SI BI  
BAS IN DEO

*Si Deus pro nobis, quis contra nos. Dionisi, bibas in Deo.*

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 15.

H. LECLERCQ.

**RÉGION.** — I. Les régions d'Auguste. II. Les régions du pape Fabien. III. A Carthage. IV. A Constantinople.

I. LES RÉGIONS D'AUGUSTE. — Auguste répartit le territoire de la ville de Rome en quatorze régions d'après certaines limites naturelles qu'on ne pouvait méconnaître. L'enceinte de Servius depuis longtemps débordée se trouvait comprise dans l'enceinte beaucoup plus vaste d'Aurélien; les plus anciennes rues

<sup>1</sup> A Bâle, une vacance de vingt-sept années mais qui peut s'expliquer par des lacunes dans la liste. — <sup>2</sup> E. Lesne, *Les origines du droit de régale, évêché et abbaye en régale à l'époque carolingienne*, dans *Nouvelle revue de droit français et étranger*, 1921, p. 5-53. — <sup>3</sup> Minasi, *Le Chiese di Calabria*,

p. 81. — <sup>4</sup> Ughelli, *Italia sacra*, t. IX, p. 322. — <sup>5</sup> *Acta sanct.*, juli t. II, p. 220-221; cf. *Anal. boll.*, 1896, p. 432; Fr. Lanzoni, *Le origini delle diocesi antiche d'Italia*, in-8°, Roma, 1923, p. 215-218. — <sup>6</sup> *Synaxarium Constantinopolitanum*, édit. H. Delehaye, p. 800.

aboutissaient à ses portes, elle continuait en quelque sorte les quartiers de la ville qu'elle enserrait et les parties considérablement agrandies qui se trouvaient en dehors, et elle servit sur quelques points à marquer les limites des régions. Les vallées présentèrent des lignes bien tracées pour la séparation des quartiers.

Auguste fit rentrer dans le système de la ville les quartiers qui depuis longtemps déjà s'étaient élevés hors de ses murailles. Toutes les régions se subdivisaient en *vici* qui avaient chacun leurs divinités protectrices appelées *Lares compitales* dont les *ediculae* s'élevaient à l'angle des rues; quand se propagea le culte impérial on y ajouta le *Genius Augusti*. A l'origine, chaque *vicius* était administré par quatre *magistri*; le catalogue constantinien nous présente dans chaque région un chiffre uniforme de quarante-huit *magistri* et de deux *curatores*. En comptant par deux régions on trouvait une cohorte de *vigiles* dans sa caserne, soit sept en tout.

La *regio I<sup>a</sup>* (dite de la *Porta Capena*, porte de l'enceinte de Servius) était à cheval sur ladite enceinte; à l'intérieur, elle englobait la dépression entre le Palatin et le Cœlius, probablement depuis l'arc de Constantin; à l'extérieur, en avant de la *porta Capena*, elle embrassait le territoire entre l'Aventin et le Cœlius. La voie Appienne bordait la région et sortait de la ville par la *porta Appia*. Cette voie était particulièrement fréquentée par les chrétiens qui se rendaient dans les catacombes de Calliste, de Domitille, de Saint-Sébastien (voir la carte annexée à l'article *Catacombes*). A partir de la *porta Capena* se succédaient de riches sépultures païennes.

La *regio II<sup>a</sup>* (dite *Caelimontium*) était aussi à cheval sur l'enceinte de Servius, elle englobait le Cœlius et s'étendait au Sud-Est entre les voies venant de la *porta Metrovia* et de la *porta Asinaria*. Dans ce quartier du Cœlius se trouvait la maison des Anicii dominant la *via Triumphalis*. A gauche, au delà du *Clivus Scauri*, derrière la maison de Pammachius, se dresse le temple de Claude. Le *clivus Scauri* se poursuivait au delà de l'arc de Dolabella pour rejoindre le palais des Valerii et le *Macellum magnum*, aujourd'hui Saint-Étienne-le-Rond. A la limite orientale la *domus Laterani* (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LATRAN).

La *regio III<sup>a</sup>* (dite *d'Isis et Sérapis*), entièrement à l'intérieur de l'enceinte de Servius, occupait l'Oppius et la vallée qui le sépare du Cœlius. Ici se trouvaient l'amphithéâtre Flavian, les thermes de Trajan et le portique de Livie.

La *regio IV<sup>a</sup>* (dite *de templo Pacis*), également à l'intérieur de l'enceinte, comprenait le Cispius, la Subure et la voie Sacrée; les limites en étaient marquées par cette rue, le forum de Nerva, l'Argiletum, la Subure et le *clivus suburbanus*, le mur de Servius et la rue qui, partant de la *porta Asinaria*, contournait au Sud l'amphithéâtre Flavian. Cette région se distinguait par les riches constructions qui bordaient la voie Sacrée, la plus ancienne rue de Rome.

La *regio V<sup>a</sup>* (dite *Esquilie*, l'Esquilin demeuré en dehors de l'enceinte de Servius) était entièrement en dehors de cette enceinte; elle comprenait l'Esquilin et le Viminal jusqu'à la rue qui, venant de la porte Close, entrait dans la ville en longeant le camp prétorien. Ici se trouvaient le marché de Livie, la nymphe d'Alexandre, l'*amphitheatrum castrense* et la *domus Sessoriana*, aujourd'hui Sainte-Croix-en-Jérusalem.

La *regio VI<sup>a</sup>* (appelée *Alta Semila*, nom ancien du chemin qui montait directement au Quirinal, aujourd'hui *via del Quirinale* et *via Venti Sellembre*) s'étendait à l'intérieur et à l'extérieur de l'ancienne cité,

comprenait le Viminal, le Quirinal, les jardins de Saluste et le Pincio jusqu'à la *porta Salaria*. Ici se trouvaient les thermes de Dioclétien, de Constantin, le temple de Quirinus, le temple du Soleil et le *castrum praelorianum*.

La *regio VII<sup>a</sup>* (dite *Via Lata*, rue ou quartier qui comprenait le cours inférieur de la voie flaminienne) était située au nord de la ville et hors de l'enceinte; elle comprenait à l'Est le Pincio, à l'Ouest le Corso avec le souvenir de la *domus pinciana* habitée par Bélisaire, le *campus Agrippæ*, le portique de Vipsanius et le grand portique de Constantin. L'aqueduc nommé *forma Virginis* traversait ce quartier sur des piliers qui subsistent en partie et servait à alimenter les thermes, piscines et fontaines dans la région du Panthéon.

La *regio VIII<sup>a</sup>* (appelée *Forum romanum*) se trouvait à l'intérieur des murailles, elle embrassait le Capirole, le Forum et les Forums impériaux, temple de Jupiter Capitolin et de Junon Moneta.

La *regio IX<sup>a</sup>* (dite *Flaminia*) s'étendait à l'ouest de la *Via lata*; ici se trouvaient le théâtre de Marcellus, le théâtre de Balbus, celui de Pompée, le stade de Domitien, le Panthéon, les thermes d'Agrippa, de Néron, d'Alexandre Sévère (dans la région de Saint-Sauveur in *Thermis*, la *sæpta Julia*, l'Odéon de Domitien, le mausolée d'Auguste, enfin les vastes portiques d'Octavie, de Philippe, de Pompée, et la colonne de Marc-Aurèle encore debout.

La *regio X<sup>a</sup>* (dite *Palatium*) comprenait le quadrilatère du Palatin et les plus beaux palais des Césars jusqu'au III<sup>e</sup> siècle : *domus Augusti*, *domus Tiberii*, *domus Caligulæ*, *domus Flaviorum* (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot PALAIS).

La *regio XI<sup>a</sup>* (dite *Circus maximus*) était désignée par la construction la plus considérable qu'elle renfermait; elle avait pour limites le Palatin, le Capitole, le Tibre et les hauteurs septentrionales de l'Aventin. Sur le petit côté oriental du cirque se dressait un petit arc de triomphe élevé, d'après une inscription conservée dans l'*Itinéraire* d'Ensiedeln, en souvenir de la destruction de Jérusalem par Titus et Vespasien. Constantin restaura le cirque; Cassiodore nous apprend qu'on y donnait encore des spectacles de son temps. Au nord de cette région se trouvait le Vélabre.

La *regio XII<sup>a</sup>* (dite *Piscina publica*), à cheval sur l'enceinte de Servius, embrassait les hauteurs orientales de l'Aventin jusqu'à la voie Appienne; ici se trouvaient les thermes de Caracalla.

La *regio XIII<sup>a</sup>* (l'Aventin). Sur la crête se trouvait le temple de Diane; il semble que cette région contenait le temple de *Jupiter dolichenus*. La plaine qui longe le Tibre était le marché le plus important de Rome pour le commerce maritime.

La *regio XIV<sup>a</sup>* (*Transiberina*) tirait son nom de sa situation; elle s'étendait au Nord jusqu'aux jardins de Domitia, englobait le Janicule et le Vatican. Sur les rives du fleuve on voyait des maisons de commerce et des boutiques. L'abondance des déchargements est prouvée par la quantité d'amphores brisées qu'on y a recueillies. L'église de Saint-François in *Ripa* est construite entièrement de débris de cette nature.

II. LES RÉGIONS DU PAPE FABIEN. — Le pape Fabien (voir *Dictionn.*, t. V, à ce nom), qui gouverna l'Église de 236 à 250, avait constitué sept régions ecclésiastiques et les avait réparties entre les sept diocèses. Cette répartition en sept régions au lieu de quatorze s'explique par le fait que vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle la population chrétienne de Rome n'était probablement pas assez nombreuse encore pour justifier une organisation hiérarchique exactement mode-

lée sur celle de l'administration civile. La distribution du clergé en sept régions subsista longtemps. Le diacre Jean, au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, le remarque expressément : *Septem regionibus ecclesiastica apud nos militia continetur*<sup>1</sup>. Les *Ordines romani* du VIII<sup>e</sup> et du IX<sup>e</sup> siècle sont encore plus clairs à ce sujet.

La composition exacte des régions ecclésiastiques tracées par Fabien peut être reconstituée à l'aide des inscriptions.

La première région, comprenant les deux régions civiles, XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup>, était placée sous l'autorité du premier diacre et desservie par les cimetières de la voie Appienne. Voici un texte qui s'y rapporte :

LOC·DVLCITI·ET·EVTICHTIS·NOT·ECCL·ROM·Q·C·P·RBR  
+ LOCVS·PETRI·SVBDIACONI·SANCTE  
ECCLESIAE·ROMANE·REG·PRIMAE  
QVEM·COMPARAVIT·SE·BIVVM

*Locus Dulciti et Fulch(e)lis nol(ariar.) eccl(esiae) rom(anæ) q(uem) c(om)p(a)r(a)b(e)r(unl)...*

Deux notaires et un sous-diacre de la *Regio P.* Ce Dulcitus est-il celui auquel saint Augustin adressait son *De octo Dulciti quæstionibus*, dans *P. L.*, t. XL, col. 147 sq.? On ne sait.

*Bibl.* — Dufresne, *Les cryptes vaticanes*, in-8°, Rome, 1902, p. 27-28.

La deuxième région, formée des régions civiles II<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup>, correspondait à une zone cimétériale commençant à gauche de la voie Appienne et comprenant le cimetière de Prétextat. Voici un texte qui s'y rapporte : *Eq(uitius) Heraclius qui fuit in sæculum an. xviiiij. m. vij. d. xx. lector r(egionis) sec(undæ) fecerunt sibi et filio suo benemerenti in pace dec(es) s(il) vij idus feb(ruarii) Urso et Polemio. cons. Année 338.*

*Bibl.* — Boldetti, *Osservazioni*, p. 81; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 42, n. 48; *Roma sollerranea*, t. III, p. 516; E. Josi, *Le iscrizioni datate del cimilero di Pretestato*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. XII, 1935, p. 242, n. 77; *Diction.*, t. VIII, col. 1826, n. 275 et col. 2251, n. 11.

La troisième région englobait les III<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> civiles, c'est-à-dire tout l'Esquilin entre la porte Labicane et la porte Tiburtine; elle était desservie par le cimetière *ad duas lauros*.

La quatrième région ecclésiastique comptait les régions civiles IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup>, avec les cimetières de la voie Nomentane dans sa dépendance. Voici deux textes qui s'y rapportent; le premier est perdu :

hic requiescit in pACE ABVNDANTIVS ACOL · ✕  
REG·QVARTE TT VESTINE QVI VIXIT ANN·XXX  
DEP·INP·D·NAT SCI MARCI MENSE SE OCT IND XII ✕

*Bibl.* — Bosio, *Roma sollerr.*, p. 419; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 156; Jacuzio, *De Bonusa et Menna*, p. 73; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, n. 1185; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1896, p. 189.

A Sainte-Agnès-hors-les-Murs :

+ LOCVS IMPORTVNI SVBDIAC · REG · QVARTAE

*Bibl.* — *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1896, p. 189.

La cinquième région se composait de la VII<sup>e</sup> région civile et faisait ses inhumations sur la voie Salaire.

La sixième région ecclésiastique correspondait à la IX<sup>e</sup> région civile et, pour ses inhumations, elle était des-

servie par les cimetières de la voie Aurélienne. Voici deux textes qui s'y rapportent :

LOCVM BARBARI? acolyti? regionis  
SEXTA HIC REQUIESCUNT in pace  
TEODORA ET BONIFATIUS?  
QVI VIXIT ANN VIII ET Mens. dep.  
ID SEPTEMBRIS IND

*Bibl.* — De Rossi, *Inscr. chr. urb. Romæ*, t. I, n. 1183. Dans les cryptes vaticanes; datée de l'année 563 :

LOCVS MARCELLI SVBD·REG·SEXTA CONCESSVM SIBI ET POS  
TERIS EIVS A BEATISSIMO PAPA IOANNE  
QVI VIXIT ANN·PLM·LXVIII·DEP·PC BASILI VC ANN XXII  
IND XI VNDECIMV KAL IANVARIAS

*Bibl.* — De Rossi, *Inscr. christ., urb. Romæ*, t. I, p. 500, n. 1096.

La septième région, formée de la XIV<sup>e</sup> civile, était desservie par les cimetières des voies Aurélienne et de Porto.

Après la paix de l'Église, on compta une huitième région représentée par le texte suivant, daté de 375 :

DEPOSSIO PETRONIUS VI KAL  
DEC POST CONSVLATVM  
GRATIANI AVG. III ET AEQITI  
QVE VIXIT VIRGO ANNOS PM  
XVIII IN PACE EST DE REGIO  
NE VIII A LACV CVNICLI ✕

*Bibl.* — A. de Waal, *Katalog der Sammlung allechristlicher Sculpturen und Inschriften im deutschen National-Hospiz von Campo Santo*, dans *Römische Quartalschrift*, t. VI, 1892, p. 25, n. 1.

III. A CARTIAGE. — De même que Rome, la ville de Carthage était divisée en un certain nombre de régions. Il est vraisemblable que cette division existait depuis la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Une lettre du pape Agapit aux évêques d'Afrique et à Reparatus de Carthage les remercie d'avoir délégué vers lui deux de leurs collègues, accompagnés du diacre Liberatus<sup>2</sup>. D'autre part, le *Breviarium* de ce dernier est dit *collectum a Liberato archidiacono ecclesiae Carthaginensis regionis sexta*, ainsi la prééminence des diares ou archidiares sur chaque partie de la ville, avec des clercs sous leurs ordres, y était aussi vraisemblable qu'à Rome. Faut-il admettre qu'on avait copié scrupuleusement l'organisation romaine et que le nombre des sections s'élevait également à sept<sup>3</sup>? Les documents n'en font connaître que six : *Secunda regio* (Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 787, 799, 1159; t. IV, col. 496, 498, 500; *P. L.*, t. XLIII, col. 814); *tertia regio* (S. Augustin, *Serm.*, xv); *quarta* ou *quinta regio* (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 13 423); *quinta regio* (Mansi, *op. cit.*, t. VIII, col. 648); *sexta regio* (*P. L.*, t. LXVIII, col. 969). A ces textes il faut ajouter ceux-ci :

1. Carthage, à La Marsa :

+ CRESCONIVS LECTOR R̄GION · PRIME ✕  
IN PACE VIXIT ANN · XI · MENS · SIII  
DPS SIII KL IANVARIAS · INDE · SIII

*Bibl.* — L. Poinssot et Ch. Saumagne, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1933, p. VIII, p. 322. Le texte est gravé sur la face polie d'une dalle de marbre rectangulaire de 0 m. 69 × 0 m. 31.

<sup>1</sup> *Epistola ad Senarium*, XI, *P. L.*, t. LIX, col. 405. — <sup>2</sup> *Epist.*, II et III, *P. L.*, t. LXVI, col. 44-45; cf. *Avellana collectio*, LXXXV-LXXXVII, dans *Corp. script. eccl. lat.*,

t. XXXV, col. 328-333. — <sup>3</sup> Le P. Delattre admettait ce chiffre. Cf. *Cosmos*, 23 déc. 1893, p. 118; *Bull. arch.*, 1893, p. 105.

2. Le musée du Bardo à Tunis possède une bulle de plomb qui offre ces mots :

FORT	+ PRI
VNIO	MA-RE
EPCS	GIO

diamètre : 0 m. 025 × 0 m. 03.

Bibl. — *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. CCXXVIII.

3. L'épigraphie de Carthage a déjà fait connaître<sup>3</sup> :

+ MENA LECT · REG · QV · . . .  
 FIDELIS IN PACE VIXIT  
 ANNOS · XXXVII DP ID  
 i ND PRIMA 

Le P. Sirmond<sup>1</sup> avance que le sermon XXIV, *De diversis* de saint Augustin<sup>2</sup> fut prononcé *in basilica Pauli regionis sextæ*, assertion gratuite; de même que celle de A. Toulotte<sup>3</sup> que les six régions « étaient ecclésiastiques en même temps que évêques. »<sup>4</sup> Les églises n'étaient pas réparties d'une manière uniforme entre les divers quartiers; la population chrétienne ne pouvait pas être égale dans tous, ni par conséquent les besoins spirituels identiques. Les évêques avaient dû profiter des circonstances favorables pour les établir un peu de toutes parts. Pourtant chaque région possédait au moins un lieu d'assemblée et de prière, faute de quoi le sectionnement n'aurait eu aucune raison d'être. Quand elle en renfermait plusieurs, l'un d'eux était l'église principale; c'est ainsi qu'on interprète les textes où il est question, par exemple, de la *basilique* de la II<sup>e</sup> région, sans autre explication<sup>5</sup>.

IV. A CONSTANTINOPLE. — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1384-1393.

H. LECLERCQ.

**RÈGLE.** — Nous avons déjà reproduit et commenté un assez grand nombre d'instruments de profession figurés sur des tombes chrétiennes. Nous mentionnerons encore une petite plaque de marbre trouvée en 1911 à 2 kilomètres de la *Porta Giovanni* et provenant peut-être d'une catacombe de la voie Latine<sup>6</sup>. Cette plaque mesure 0 m. 10 × 0 m. 35 et ne vient pas d'un *loculus*; on y voit un monogramme dans un cercle, entre deux colombes et, à droite, une règle comme beaucoup d'artisans de l'époque pouvaient en faire usage : menuisiers, tailleurs de pierre, etc. J.-B. De Rossi avait publié un fragment daté de l'année 396, trouvé à Sainte-Agnès, sur la voie Nomentane; grâce à un croquis de Philippe de Winghe (ms. de Bruxelles, p. 30, b) on sait que cette épithaphe était ornée de trois outils, dont une règle, un ciseau et une pointe<sup>7</sup>.

H. LECLERCQ.

**REICHENAU.** — I. Origines. II. Description. III. Date et charte de fondation. IV. Le fondateur. V. Le premier siècle. VI. Les fausses chartes. VII. L'histoire de Reichenau. VIII. Manuscrits de Reichenau. IX. Manuscrits liturgiques. X. Reliquaire.

I. ORIGINES. — Puisque, à propos de l'île et de l'abbaye de Reichenau, on a parlé un peu prétentieusement de *Geologie und Vorgeschichte*, bornons-nous à dire que ce site se trouve au centre d'une vaste nappe d'eau (*Der Untersee*) que forme le Rhin, lorsque, sortant du lac de Constance, il se dirige vers Schaffhouse. La célébrité du monastère n'a rien à envier à celle de Saint-Gall (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom) et lui a valu, de la part de son abbé Walafrid Strabon, l'épithète bien justifiée d'*insula felix*.

II. DESCRIPTION. — Vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, l'île de Reichenau fut reliée à la terre ferme par une digue qui aboutit à la rive droite du lac inférieur et part de la petite paroisse d'Oberzell où s'élève une église romane dédiée à saint Georges. Cet édifice, sans ornementation extérieure, paraît avoir été fondé, en l'année 888, par l'abbé Hatton III et doté par le roi Arnulphe. A l'extérieur, il présente une tour basse et massive; à l'intérieur, c'est une basilique à trois nefs, terminée par une abside semi-circulaire orientée à l'Ouest, des colonnes supportent les arcades. Les dimensions de cette église sont assez petites, les chapiteaux des colonnes offrent presque tous des formes bizarres; à l'Est, une chapelle présente une crypte à trois nefs, surmontée d'un sanctuaire qui s'élève à près de 7 mètres au-dessus de la basilique primitive. Les chapiteaux des colonnes de la crypte ont la forme d'un cône renversé.

Le vieil édifice qui borde le côté occidental de l'église, et dont le terre-plein constitue un portique, appartenait au couvent, uni autrefois à Saint-Georges. L'étage supérieur a pu servir de salle de chapitre. L'église Saint-Georges sert d'église paroissiale aux habitants de l'île supérieure.

Si, de ce point, on se dirige vers le centre de l'île, on est bientôt rendu à la cathédrale qui a porté successivement les vocables de la très Sainte-Vierge et de Saint-Marc. Construite par les soins de Heddon, évêque de Bâle, sous le règne de Charlemagne, dédiée en 816, redécouverte en 985 et agrandie en 1048. Pas plus que Saint-Georges, elle ne présente d'ornementation extérieure, mais sur la face ouest on a relevé des pleins-cintres formant une frise à deux étages. A l'intérieur on peut signaler les stalles du chœur, le reliquaire dans lequel est enfermé, dit-on, le sang de Notre-Seigneur et diverses autres reliques.

Près de cette église se trouve la paroisse de Mittelzell, la plus peuplée de l'île, environ un millier d'âmes. L'ancien hôtel-de-ville (*Rathhaus*) est encore debout dans l'Ergert, nom donné à la petite plaine qui avoisine l'église.

En approchant de la pointe nord-est de l'île, on parvient à l'église placée sous le vocable des Saints-Pierre-et-Paul, située à 6 kilomètres environ de l'église Saint-Georges; elle fut fondée par Éginon, évêque de Vérone, en 799, mais sous sa forme actuelle, avec deux tours carrées, elle n'est pas antérieure à l'an 1100. Le chœur est orienté à l'Est, le portail occidental est précédé d'un portique, l'intérieur forme une basilique romane à colonnes, avec des chapiteaux très variés. La tombe du fondateur se trouve devant le maître-autel. Une chétive agglomération entoure cette église, c'est Untertzell, 150 habitants environ.

D'autres sanctuaires ont aujourd'hui disparu : Saint-Jean, construit par l'abbé Ekkehard, en 988; Saint-Pélage, bâti en 985; Saint-Adalbert, Saint-Gothard, etc. L'ancien monastère n'est plus représenté que par les vestiges de quelques dépendances; aucune trace du palais abbatial (*Pfalz*) voisin du *Munster*, de même que pour le château de Schoppelen, jadis résidence des abbés puis des empereurs, situé à la pointe sud-est de l'île. Du point central où s'élève le Hohwart, à 100 mètres au-dessus du lac on embrasse toute l'île, ses ondulations et ses édifices ainsi que sa culture : prairies, vergers et vignobles.

III. DATE ET CHARTRE DE FONDATION. — Reichenau est un des très rares monastères qui peuvent, ou qui osent assigner une date précise à leur fondation :

<sup>1</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 18423. — <sup>2</sup> *Opera varia*, t. I (1696), col. 337. — <sup>3</sup> *Serm.*, CXIX, dans *P. L.* — <sup>4</sup> *Géographie de l'Afrique chrétienne*, t. I, p. 30, n. 4. — <sup>5</sup> A. Audoulet, *Carthage romaine*, p. 603. — <sup>6</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 604.

— <sup>6</sup> A. de Waal, *Altchristliche Inschriften im Museum des Campo santo*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XXVI, 1912, p. 85, fig. 2. — <sup>7</sup> De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 188, n. 433.

25 avril 724. On dit qu'un moine, nommé Sintlas, ou bien un noble qui résidait sur les rives du Rhin, à Sandegg, invita un moine nommé Pirminius à entreprendre le défrichement de l'île d'Owa (Aue) qu'on trouve désignée, dans certaines chartes carolingiennes, sous le nom de *Sintleocesavia* qui désigne son propriétaire.

La date inscrite plus haut est d'autant plus remarquable qu'il y a lieu de noter et, même, de s'étonner, de la pénurie extrême des documents touchant la naissance et les débuts de la grande abbaye. Ni charte authentique de la fondation, ni inscription, ni annales anciennes qui la relatent, ni biographie contemporaine, ni lettres de saint Pirmin, dont les reliques elles-mêmes reposent ailleurs que là où il s'était surtout dévoué à son œuvre. A la place, de faux diplômes du xii<sup>e</sup> siècle, une *Vita Pirminii* tardive et originaire de Hornbach, des chroniques farcies de traditions étrangères, quelques rares noms dans les nécrologes. On ne peut se refuser à admirer la sagacité apportée par K. Brandi dans l'étude et l'utilisation des moindres vestiges et des plus légers indices pour dégager le vrai du faux, retrouver des traits authentiques sous le document maillé et ressaisir dans la mesure du possible les traces d'un lointain et obscur passé dans lequel la politique paraît bien avoir joué, comme d'habitude, quelque rôle. Les pages intitulées *Die Grundung der Abtei Reichenau*, qui se terminent par le diplôme de Charles-Martel, daté de Jupille, demeureront longtemps à la base de toutes nos connaissances sur l'histoire du monastère.

Ce travail repose en partie et se termine par le texte reconstitué de la charte de fondation (voir ci-dessous : *Les fausses chartes*), avec une reproduction du texte.

*Bibl.* — K. Brandi, *Die Reichenauer Urkundenfälschungen*, dans *Quellen und Forschungen zur Geschichte der Abtei Reichenau*, Heidelberg, 1890; W. Wattenbach, dans *Deutsche Literaturzeitung*, 1891, p. 502; P. Kehr, dans *Historische Zeitschrift*, 1892, p. 537; P. Joachimsen, dans *Histor. Jahrbuch*, 1893, p. 854; J. Havet, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LI, 1890, p. 690-692; K. Brandi, *Die Grundung der Abtei Reichenau*, dans C. Beyerle, *Die Kultur der Abtei Reichenau. Erinnerungsschrift zur zwölfhundersten Wiederkehr des Gründungsjahres des Inselklosters, 724-1924*, in-8°, München, 1925, t. I, p. 10-16.

IV. LE FONDATEUR. — Qui était le mystérieux Pirminius? D'où venait-il? Quels furent les caractères de son activité? A toutes ces questions dom Gall Jecker s'est efforcé de répondre dans deux études successives, et ses solutions ont eu le mérite de faire progresser une cause qu'on pouvait croire désespérée. Pour Mabillon, réduit comme tant d'autres, en l'absence d'attestations anciennes, à de simples suppositions, le fondateur de Reichenau était un Franc de naissance, attiré aux frontières de l'Est par des visées apostoliques. Mais dans la biographie du saint publiée plus tard par Mone on lit que les gens du *Castellum Meltis* (Meaux? voir ce nom) s'étonnèrent fort, lorsqu'ils entendirent Pirmin s'exprimer sans trop de peine dans les parlers roman et germanique. Des critiques s'avisèrent alors de reconnaître en lui un Irlandais, un de ces Scots voyageurs à la manière de ceux qui accompagnèrent jadis un Colomban, un Gall sur le continent. Nouvelle objection : le moine Pirmin introduisit partout la règle de Saint-Benoît. Un Scot eût-il agi de la sorte? Il parut dès lors plus commode de l'appeler anglo-saxon, comme les disciples de Willibrord, de Boniface, qui tous étaient bénédictins. Fort justement M. Schnürer fit remarquer que Boniface, si ardent à garder, en pays de mission, des rapports étroits avec ses compatriotes, ne se préoccupa guère d'être en liaison avec Pirmin, lequel pourtant cultiva durant de longues années un champ peu distant du

sien. A peine les deux apôtres se rencontrèrent-ils une fois, sur le tard et comme par aventure, à Hornbach. On fit aussi de saint Pirmin un Danois. C'était la thèse de J. Weicherding, qui le mit au nombre des trente jeunes hommes envoyés par saint Willibrord à l'école de Grégoire d'Utrecht. Hypothèse fragile et aujourd'hui sans crédit. La vraie solution de l'épineux problème semble bien devoir nous venir de l'antique et curieux document conservé dans l'une des filiales de Reichenau, à Einsiedeln, sous le nom de *Dicta Pirminii*. L'unique manuscrit qui nous a gardé cette manière de « *vade mecum* du missionnaire » date de la fin du viii<sup>e</sup> siècle, peut-être des débuts du ix<sup>e</sup>. Pour des raisons tirées tant du fond que de la forme de cette pièce, L. Traube le premier orienta la recherche des origines de Pirmin dans une direction nouvelle : l'Espagne. Dom Morin en étudiant les graphies diverses du nom *Perminus*, *Perrinius*, *Pirminius*, *Priminius*, conclut que la forme originale était *Primenius*. Or, ce nom est nettement roman et méridional. C'est à partir de là que dom Jecker reprend la question. L'analyse serrée des *Dicta Pirminii* lui a fait découvrir dans ce texte l'influence incontestable de Martin de Braga et de Césaire d'Arles, tandis que son confrère de Silos, dom Justo Pérez, y relève de son côté les traces non moins sûres d'Isidore de Séville, d'Ildephonse et de Julien de Tolède. Dom Jecker conclut : « Pirmin fut un Roman, il faut chercher ses origines soit en Espagne, soit dans les régions de la France méridionale qui furent soumises à la domination des Wisigoths. » Dans une étude postérieure, dom Jecker confirme l'origine romane. Suivant lui, Pirmin est venu du Sud : Espagne ou Septimanie? et va jusqu'à préciser la région de Narbonne, où la règle de Saint-Benoît se répandit de bonne heure et qui vit s'élever dès le premier quart du viii<sup>e</sup> siècle le monastère d'Altaripa. Pirmin, entre 710 et 720, aurait dû fuir son monastère menacé par l'invasion sarrasine. Rappelons que les bandes d'El-Horr franchirent les Pyrénées en 718 et que Narbonne tomba en 720. Réfugié d'abord en Aquitaine, le moine devenu missionnaire serait de là passé en Austrasie.

Ainsi donc, pas de preuve directe touchant cette origine, mais convergence de nombreux indices, tirés principalement du *Scarapsus*, sorte de précis de la doctrine chrétienne composé par Pirmin en vue de la prédication. Réfugié dans la région de Meaux, le futur missionnaire y aurait vraisemblablement composé son *compendium* entre les années 718 et 724.

Le *Scarapsus* ou *Dicta Pirminii* aurait été composé à l'aide d'écrits catéchétiques. Dom Jecker en a donné une édition critique basée sur le manuscrit 199 d'Einsiedeln, de la fin du viii<sup>e</sup> siècle; l'éditeur a utilisé les manuscrits de Paris, Bibl. nat., 1603 et fonds latin 13 408; il faut signaler que le texte d'Einsiedeln n'a pas toujours été reproduit exactement et ajouter qu'il existe deux autres témoins, l'un du ix<sup>e</sup> siècle, *cod. Phillips 1326*, de Cheltenham, l'autre à Oxford, *Bodl. 572*, du ix<sup>e</sup> siècle. Nous avons dit que parmi les sources du *Scarapsus* on avait dégagé des réminiscences de saint Césaire d'Arles et de saint Martin de Braga; il faut y ajouter, parmi quelques autres, saint Éloi dont on a relevé un cas de dépendance dès le début, qui ne saurait être contesté.

On a suggéré que la collection d'homélies où figure le *Scarapsus* dans le manuscrit 199 d'Einsiedeln serait arrivée toute faite du sud de la Gaule à Reichenau; elle se compose, en effet, de productions littéraires de cette région. Mais il ne faut pas oublier que ces dernières avaient une place de choix dans la bibliothèque de Reichenau : la composition de l'homiliaire d'Einsiedeln y est donc parfaitement concevable.

*Bibl.* — Des trois *Vita Pirminii*, la première seule a une valeur historique; elle date du ix<sup>e</sup> siècle et a été

composée à Reichenau, édit. Mone, *Quellensammlung der badischen Landesgeschichte*, t. 1, p. 30-36; la deuxième est adressée à un archevêque de Trèves, Ludolf (994-1008), elle a probablement pour auteur Warmann, abbé de Hornbach, mort en 1008 et fut publiée par Mabillon, dans *Acta sanct. ord. S. Benedicti*, 11<sup>e</sup> siècle, part. II, p. 187. En 1515, l'abbé Triethem, dans son *Compendium annalium Francorum*, fait de Pirmin un moine de Glanfeuil (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom). En 1616, Brower donna la *Vita posterior*, dans ses *Sidera illustrium virorum Germaniæ*, 11<sup>e</sup> partie; en 1655, G. Bucelin dans son *Menologium benedictinum*, p. 753 sq.; en 1672, Mabillon reproduit la *Vita posterior* d'après Brower collationné sur un manuscrit de Paris.

C'est encore Mabillon qui, le premier, publia le *Scarapsus*, dans ses *Vetera analecla*, 1685, t. IV, p. 569-601; on peut aujourd'hui recourir de préférence à l'édition récente (1927) de dom G. Jecker, *Die Heimal des hl. Pirmin, des Apostels der Alamannen*, in-8°, Münster in W., et P. Lehmann, *Dicta Pirminii*, dans *Studien und Mitteilungen zur Gesch. d. Benedikt. Ordens*, t. XLVII, 1929, p. 45-51; un feuillet reproduit dans C. Beyerlé, *op. cit.*, p. 21.

Sur le personnage on peut consulter utilement : Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 1848, p. 57; Wiegand, dans *Allgem. deutsche Biogr.*, t. XXVI, 1888, p. 179 sq.; Ch. de Smedt, dans *Acta sanct.*, nov. t. II, 1894, p. 1-56; Malnory, *Quid Luxoviensis monachi*, 1894, p. 53; Sauer, *Die Anfänge des Christentums in Baden*, 1911, p. 58; A. Hauck, *Kirchengesch. Deutschl.*, t. I, 1914, p. 347; Schubert, *Geschichte d. christl. Kirche im Frühmittelalter*, 1921, p. 293.

Sur l'origine de saint Pirmin, cf. Gallandi, *Bibl. veter. Patrum*, t. XIII (1779), x; L. Traube, *Einleitung zu G. Grobers philolog. Untersuchung des ältesten rätomanisches Sprachdenkmals*, dans *Münchener Sitzungsberichte. Phil.-hist. Klasse*, 1907, p. 72-74; G. Morin, *D'où est venu saint Pirmin?* dans *Revue Charlemagne*, t. I, 1911, p. 1-9, et *Encore la forme primitive du nom de saint Pirmin*, dans *ibid.*, p. 87-89; J. Pérez, dans *Boletín de la real academia de la historia*, t. CXXVII, 1920, p. 135-150; G. Jecker, *Saint Pirmins Herkunft und Mission*, dans C. Beyerle, *Die Kultur der Abtei Reichenau*, 1925, t. I, p. 19-36; cf. M. Coens, dans *Anal. bolland.*, t. XLV, 1927, p. 177-178; G. Jecker, *Die Heimat des hl. Pirmin, des Apostel der Alamannen*, dans *Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums und des Benediktinersordens*, t. XIII, in-8°, Münster-im-W., 1927.

V. LE PREMIER SIÈCLE. — La fondation de Reichenau, en 724, était à peine implantée que l'abbé Pirmin fut contraint de l'abandonner. Il gouverna le monastère pendant trois années seulement qui suffirent à répandre son influence au dehors par la création ou la réforme de plusieurs monastères dans la plaine du Rhin : Neuwiller et Marmoutier en Alsace, Schuttern, Gengenbach, Schwarzach, sur le revers occidental de la Forêt-Noire. Ces abbayes sont énumérées, avec celles d'Altrich en Bavière, de Pfäfers en Suisse, au c. IX de la *Vita antiquior*. Entre toutes ces maisons, Pirmin établit un lien de confraternité. La protection de Charles-Martel et la bienveillance du pape Grégoire II ne purent mettre l'abbé de Reichenau à l'abri de Theutbald, duc des Alamans, qui ne voyait en Pirmin que la créature du maire du palais et le contraignit à s'éloigner, en 727. Pour ce qui a trait à l'activité de Pirmin après son départ de Reichenau et à la fondation de Hornbach, ainsi qu'à son culte et à ses reliques, on trouvera tout l'indispensable dans M. Pfeiffer, *Saint Pirminius in der Tradition der Pfalz*,

dans C. Beyerle, *op. cit.*, t. I, p. 37-52, et p. 56-58. Le fondateur de Reichenau se réfugia auprès du comte Eberhard d'Eguisheim qui lui fit don du site de Murbach, où un monastère fut fondé; le saint nous échappa désormais, on sait qu'il mourut à Hornbach, près de Deux-Ponts, en 754, où il fut enterré. Voici son épitaphe par Rhaban Maur<sup>1</sup> :

VERSUS JUXTA CORPUS PERMINII SCRIBENDI  
 Permenius Præsul Christi confessor et ipse,  
 Ilanc ædem inhabitat, consecrat atque locum.  
 Qui propter Christum præsentia gaudia mundi  
 Spernens, pauperiem elegit atque sibi.  
 Deseruit patriam, gentem simul atque propinquos  
 Ac peregrina pelens æthera proueruit.  
 Gentem hic Francorum quæsiuit dogmate claro,  
 Plurima construxit et loca sancta Deo.  
 Hic quoque nunc pausat deprensus corporis artus,  
 Atque anima sursum digna beata tenet.  
 Adiuuat et quosque, qui regna cælestia quærunt.  
 Rite conservat ipse suos famulos.

Pirmin établit son successeur à Reichenau, ce fut Eddo, ou Heddo, qui implanta dans le monastère la règle bénédictine pendant son gouvernement qui dura de 727 à 734. Mais il avait dû, lui aussi, s'éloigner, dès 731, devant les menaces du duc Théobald et, en 734, il fut élevé sur le siège épiscopal de Strasbourg.

Les noms des abbés qui suivirent nous apprennent peu de chose, ce sont : Keba (734-736), Arnefrid (736-746), Sidoine (746-760), Jean (760-782), Pierre (782-786), Waldo (786-806), Heito (806-823). Au cours de ce premier siècle de son histoire, Reichenau n'avait pas cessé de se développer, au point de compter, sous l'abbatit de Waldo, environ six cents moines. Après l'acte de fondation du 25 avril 724 était venue une opulente donation faite par Charlemagne, en 780, et coïncidant avec la visite du roi des Francs à Reichenau, ensuite une autre donation du même prince, en 813, affectant le domaine royal d'Ulm. Enfin, celle de l'empereur Louis le Débonnaire (janvier 816) qui accorde à l'abbé Heito confirmation des privilèges et plus particulièrement de l'immunité du monastère dans ses rapports avec les juges publics.

L'abbé Waldo avait attiré sur lui l'attention de Charlemagne qui écrivit à son sujet au pape Hadrien, voulant le faire évêque de Pavie; la lettre a été retrouvée dans le ms. *lat. 6333* de Munich. Il se pourrait que Waldo appartint à la famille carolingienne, on ne saurait rien affirmer, mais c'est à tort qu'on a distingué deux Waldo, l'un abbé de Saint-Gall, mort en odeur de sainteté; l'autre un abbé de Reichenau. Il s'agit d'un seul et même personnage qui passa d'une abbaye à l'autre, en 784, par suite d'un conflit avec Éginon, évêque de Constance et qui mourut à Saint-Denis. On alluma une lampe près de son tombeau, mais ce ne fut pas un culte proprement dit<sup>2</sup>.

Sous l'abbatit de Waldo la bibliothèque commença à acquérir de l'importance et Heito y fit entrer les premiers manuscrits précieux. Le souvenir des dons et acquisitions s'en conserva longtemps, puisqu'au XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, le moine Gall Oheim dressait la liste des prêtres et évêques bienfaiteurs de la bibliothèque. Parmi les donateurs on rencontre le nom du comte Gérol de Bussem, apparenté à Charlemagne et qui reçut la sépulture à Reichenau, en 799. En cette même année, Eginon ayant quitté le siège épiscopal de Véronne, sollicita en vain, son admission dans la communauté et bâtit l'église de Niedertzell.

Heito ne fut pas moins favorable au développement de Reichenau que l'avait été son prédécesseur. Le construisit entre l'école et le cloître la cathédrale romane (816) en l'honneur de la vierge Marie, sur l'emplace-

<sup>1</sup> Monum. Germ. hist., *Poetæ latini ævi Carolini*, t. II, p. 224. — <sup>2</sup> Emm. Munding, *Abt-Bischof Waldo, Be-*

*gründer des goldenen Zeitalters der Reichenau*, in-8°, Beuron, 1924.

ment même du sanctuaire élevé jadis par saint Pirmin. Walafrid Strahon a décrit cette dédicace d'un édifice dont une tour subsiste encore.

*Bibl.* — C. Beyerle, *Von der Gründung bis zum Ende des freiherrlichen Klosters*, dans *Die Kultur der Abtei Reichenau*, 1925, t. 1, p. 55-71.

VI. LES FAUSSES CHARTES. — Reichenau a dû posséder un très beau fonds d'archives. Ses plus anciens actes remontaient, selon toute probabilité, à Charles-Martel. Mais beaucoup ont été perdus ou détruits, et le fonds de Reichenau, tel qu'il nous est parvenu, est particulièrement riche en chartes fausses. Cette fausseté a été reconnue et dénoncée depuis assez longtemps pour qu'on la doive tenir pour acquise; toutefois il y avait lieu de procéder à un nouvel examen de ces documents de mauvais aloi; ce qui fut fait et a produit d'utiles résultats et d'abord on en a tiré des pièces ou des fragments de pièces authentiques.

Souvent les faussaires, à court de parchemin, ont, pour s'en procurer, gratté des chartes anciennes et substitué le texte fabriqué par eux à celui de la pièce primitive; c'est ce qui explique la disparition d'une bonne partie des actes les plus anciens du chartrier de l'abbaye. Dans ces palimpsestes, on a relevé quelques mots qui avaient échappé à la destruction et on a pu restituer ainsi des analyses ou des mentions plus ou moins sommaires des actes perdus. D'autres fragments ont été rétablis d'après le texte des pièces fausses. Une analyse pénétrante et méthodique de chaque mot a permis de déterminer la date à laquelle telle expression était en usage et l'âge de la forme adoptée pour chaque nom propre. Grâce à ces procédés d'analyse très délicats, K. Brandi dans son livre intitulé : *Die Reichenauer Urkundenfälschungen*, paru dans les *Quellen und Forschungen zur Geschichte der Abtei Reichenau*, in-4°, Heidelberg, 1890, est parvenu à dégauger, dans chaque document faux, les passages copiés sur les documents authentiques que nous n'avons plus, à les isoler des additions du faussaire et à leur rendre la place qu'ils doivent occuper dans le recueil des chartes de Reichenau. L'exemple le plus frappant de cette méthode est donné dans un appendice consacré à deux fausses chartes de Charles-Martel, fabriquées au XI<sup>e</sup> siècle. L'éditeur y rétablit presque complètement — peut-être un peu trop complètement — depuis l'exorde (*arenga*) et le protocole jusqu'aux souscriptions, le dispositif et les formules d'une charte authentique et perdue du même maire du palais.

Dans l'inscriptio : *Igniter ego in Dei nomine Karlus major domus*, il manque non seulement les mots *inluster vir*, mais aussi, semble-t-il, ceux-ci : *filius Pipini quondam*. Dans ceux qui suivent : *inlustris viris Lanfrido duci et Berloaldo comiti*, il y a deux difficultés : l'adresse à un duc et à un comte, usuelle dans les actes royaux, est insolite dans ceux des maires du palais; de plus, d'après l'usage des premiers, il faudrait *viris inlustris*, et, d'après l'usage des seconds, ce titre ne devrait être donné à aucune autre personne que le maire du palais<sup>1</sup>. La phrase *qualiter vir venerabilis Perminius episcopus una eum peregrinus suis monachis de partibus Gallia in fines Alemannorum ad peregrinandum propter nomen Domini venerat*, peut contenir des éléments empruntés à des actes anciens, mais il est permis de douter qu'elle ait figuré telle quelle dans la charte de Charles-Martel. On cherchera en vain dans Marculfe, l. 1, n. 3, les mots *ad peregrinandum propter nomen Domini*<sup>2</sup>, et dans K. Pertz<sup>3</sup> l'exemple allégué de la chute des mots *inluster vir* par suite du voisinage des mots *inlustris viris*<sup>4</sup>. Au lieu de *concessimus* ou de *visi fuimus concessisse*, on vou-

drait lire : *donamus donatumque in perpetuum esse volumus*<sup>5</sup>.

Ce travail rend une sorte d'existence à des documents qui paraissent perdus pour toujours, en outre il suggère des observations instructives. Il détermine d'abord, par des rapprochements d'écriture dont la subtilité fine s'appuie de fae-similés décisifs, la personnalité du faussaire Odalric, *eustos* et *scolasticus* de Reichenau dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Ensuite il analyse la portée de ses fabrications, les motifs qui l'ont fait agir, ce qui conduit à un résultat inattendu : en fabriquant des pièces fausses, Odalric n'a cherché, ni à augmenter indûment l'étendue des biens du monastère, ni à lui assurer des privilèges auxquels il n'avait pas droit. Il a voulu simplement rétablir l'ordre dans l'administration des biens monastiques et la discipline parmi les subalternes de l'abbaye. Par des moyens qu'aujourd'hui nous réprovoons il n'a poursuivi qu'un but honorable et utile.

On doit encore signaler les appendices de ce livre où, à propos des chartes attribuées à Charles-Martel, l'éditeur a entrepris l'exposition méthodique des règles encore assez mal connues de la diplomatique de ce maire du palais. Dans une note sur la propagation des fausses chartes en Souabe, on peut voir un groupe d'abbayes voisines qui se sont inspirées des procédés en honneur à Reichenau et se sont fabriqué des titres faux en prenant pour modèles les compositions d'Odalric.

*Bibl.* — K. Brandi, *Die Gründung des Klosters*, dans C. Beyerle, *Die Kultur der Abtei Reichenau*, 1925, p. 10-16; pl. hors-texte et transcription, p. 17-18.

VII. L'HISTOIRE DE REICHENAU. — Le douzième centenaire de la fondation de saint Pirmin a inspiré une entreprise dont on ne saurait faire un trop grand éloge, c'est une histoire monumentale intitulée : *Die Kultur der Abtei Reichenau. Erinnerungsschrift zur zweifelhindersten Wiederkehr des Gründungsjahres des Inselklosters, 724-1924*. A ce recueil ont collaboré trente-deux auteurs sous la direction de M. K. Beyerle. Dans les pages qui précèdent nous avons utilisé les premiers chapitres contenus dans ces deux volumes de format in-4°, avec xx-1243 pages et 217 figures. La plus grande partie de ce travail se trouve en dehors de la période chronologique qui fait l'objet de nos études. Nous croyons cependant devoir mentionner à cette place quelques chapitres qui y touchent d'assez près : P.-M. Rothenhäusler et C. Beyerle, *Die Regel des heil. Benedikt, das Gesetz des Inselklosters und seine Verwirklichung*. Saint Benoît et sa règle; la vie monastique à Reichenau jusqu'à la réforme de 817; la confraternité de Reichenau; le développement de la constitution monastique et les officiers de l'abbaye, p. 265-315.

P.-A. Manser et C. Beyerle, *Aus dem liturgischen Leben der Reichenau* : développement de la liturgie de Reichenau et ses relations avec la liturgie romaine; le Christ et les saints, les reliques et les châsses, surtout celle dite du précieux sang; les églises, chapelles et autels; la liturgie des défunts; les anniversaires, les nécrologes et les *caritates*, p. 316-437; influence de Reichenau sur la diffusion des fêtes de la Toussaint, de saint Joseph; les histoires, parfois déconcertantes, qui ont trait à plusieurs des reliques insignes, par exemple la *Translatio S. Januarii in Augiam* au IX<sup>e</sup> siècle (*Bibl. hagiogr. lat.*, n. 4131); les *Miracula S. Genesii* (ou *Senesii*, *Bibl. hag. lat.*, n. 3314); le voyage des prétendus restes de saint Marc, enlevés à Venise, et gardés à l'abri du nom de saint Valens (*Bibl. hag. lat.*, n. 5285); la fameuse *Translatio sanguinis Domini*, récit du X<sup>e</sup> siècle (*Bibl. hag. lat.*, n. 4152), l'urne de Cana apportée sur les bords du lac de Cons-

<sup>1</sup> J. Havet, *Questions mérovingiennes*, t. 1, p. 15. — <sup>2</sup> K. Brandi, *op. cit.*, p. 97. — <sup>3</sup> *Diplomata*, n° ou p. 93. — <sup>4</sup> K.

Brandi, *op. cit.*, p. 96, note 2. — <sup>5</sup> K. Pertz, *op. cit.*, p. 98, 101, 102.

tance par un moine grec (*Bibl. hag. lat.*, n. 7950); l'activité hagiographique de Walafrid Strabon et d'Hermann Contract, etc. Relevons encore, dans le martyrologe du *cod. Aug. CXXVIII* la mention, au 2<sup>e</sup> septembre, de la dédicace d'un *oratorium ad virgines*. C'est là une des attestations les plus anciennes de la diffusion du culte des martyres de Cologne, car elle suppose la consécration d'une chapelle dès avant la dernière décennie du ix<sup>e</sup> siècle.

À la suite de quelques notices sur les privilèges de Reichenau, ses rapports avec le Saint-Siège, son exemption et surtout la bulle d'Innocent III, du 22 mars 1207 (p. 438-451); sur les possessions et les droits de Reichenau (p. 452-512); sur les fondations de marchés et les origines de la commune de Reichenau (p. 513-539); sur les monnaies de l'abbaye (p. 540-556); sur la noblesse (p. 557-605); sur le « gubernator » de l'abbaye, H. de Klingenberg (p. 606-615), on aborde l'étude de :

M. Hartig, *Die Klosterschule und ihre Männer*. Les renseignements que l'on possède sur l'école de Reichenau sont peu nombreux et peu explicites. Elle acquit quelque célébrité dès les premières années de Charlemagne. Ses maîtres et élèves les plus illustres furent Waldo, Heito, Erlebold, Wetti, Tatto, Reginbert et Walafrid Strabon qui, seul, a imposé son nom à l'histoire littéraire. Sa mort, en 849, marqua le déclin de l'école de Reichenau. Le programme suivi ne se distinguait pas de celui des autres écoles (p. 619-644).

Paul Lehmann, *Die Mittelalterliche Bibliothek* : ses origines, ses accroissements, son importance, son caractère ; écriture et contenu de ses manuscrits (p. 645-656).

Karl Preisendanz, *Aus Bücherei und Schreistube der Reichenau*, notes paléographiques accompagnées de fac-similés médiocres. S'autorisant des deux plus anciens catalogues de Reichenau (ix<sup>e</sup> siècle) l'auteur essaie de déterminer l'activité et la méthode de travail de Reginbert et de ses disciples dans la transcription des manuscrits (p. 657-683).

Th. Längin, *Alldeutsche Sprachquellen aus der Reichenau* (p. 684-702).

K. Künstle, *Die Theologie der Reichenau*. Elle n'y occupe qu'une place assez effacée, on peut toutefois retenir les noms de Haito, de Reginbert, auteur d'un *Super orationem dominicam nonnullorum catholicorum explanationes*, enfin Walafrid Strabon (p. 703-710).

A. Bergmann, *Die Dichtung der Reichenau im Mittelalter*; ce fut le même Walafrid qui mit la poésie à la mode à Reichenau; à sa suite on nomme Ermenrich d'Ellwangen, Burchard, Ruotpert, l'abbé Bernon, Hermann Contract. Tous ensemble ne font pas un poète (p. 711-755).

Hermann Sierp, *Walafrid Strabo Gedicht über dem Gartenbau*. Ce poème *De cultura horlorum* rapproche son auteur, Walafrid, de l'auteur du « Poème des jardins », l'abbé Delille; le *De cultura* est intéressant comme témoin des connaissances botaniques de l'auteur (p. 756-772).

Jul. Reinh. Dieterich, *Die Geschichtschreibung der Reichenau*. Les œuvres principales sont le grand *Reichenauer Jahrbuch*, les « Annales » des premiers temps, les œuvres d'Herman Contract et de son disciple Bertold (p. 773-801).

R. Molitor, *Die Musik der Reichenau* (p. 802-820).

Cl. Blume, *Reichenau und die Marianischen Antiphonen*; les antiennes mariales, spécialement le *Salve regina* (p. 821-825).

Otto Gruber, *Die Kirchenbauten der Reichenau* (p. 821-871).

Konrad Gröber, *Reichenauer Plastik bis zum Ausgang des Mittelalters* (p. 872-901).

J. Sauer, *Die Monumentalmalerei der Reichenau* (p. 902-955).

Alb. Boeckler, *Die Reichenauer Buchmalerei* (p. 956-998).

Dans une cinquième et dernière partie, on trouve : G. Pfeilschifter, *Das Kloster Reichenau im XVIII Jahrhundert : Ausgang und Ende*, expose les derniers temps du monastère de 1700 à 1790 et la fin du dernier prieur (p. 1001-1051).

L. Braumann-Ihonsell, *Aus Volkstum und Leben der Reichenau* (p. 1052-1076).

K. Preisendanz, *Die Reichenau in der neueren Literatur* (p. 1077-1089).

J.-A. Beringer, *Die Reichenau in der neueren bildenden Kunst* (p. 1090-1104).

C. Beyerle, *Das Reichenauer Verbrüderungsbuch als Quelle der Klostergeschichte* (p. 1107-1217) avec des listes de *fratres* et d'*amici* vivants ou défunts, et de précieux fac-similés.

VIII. MANUSCRITS DE REICHENAU. — La bibliothèque du monastère a été dispersée, mais le lot le plus considérable de manuscrits précieux est conservé dans la bibliothèque de Karlsruhe. Ces documents ont fait l'objet d'une description qui ne laisse presque rien à ajouter, c'est l'ouvrage de Alfr. Holder intitulé : *Die Reichenauer Handschriften beschrieben und erläutert von A. H., I. Die Pergamenthandschriften*, in-4<sup>o</sup>, Leipzig, 906; II. *Die Papierhandschriften : Fragmenta, Nachträge*, 1914. Alfr. Holder étant mort le 9 mai 1916, le troisième volume contient : 1<sup>o</sup> le *Register zum I und II Band; Grundslock der Bibliothek; Die alten Kataloge* et dix planches; cette première partie est l'ouvrage de Alfr. Holder; 2<sup>o</sup> *Zeugnisse zur Bibliotheksgeschichte gesammelt und bearbeitet von Karl Preisendanz*, et huit planches, 1918.

Ce troisième volume contient tous les textes à l'aide desquels il est possible de reconstruire l'histoire de la bibliothèque de Reichenau, depuis le catalogue dressé par Reginbert en 821. Entre autres appendices, on doit signaler l'édition du *Liber de viris illustribus monasterii Augiæ* de Jean Égon (p. 213-245) et le catalogue des manuscrits de Reichenau dispersés dans diverses bibliothèques (p. 246-253).

Ces brèves indications doivent suffire, croyons-nous, à expliquer le parti que nous avons pris de n'entrer dans aucun détail, relativement à cette riche et célèbre bibliothèque, et à nous en tenir aux plus anciens manuscrits liturgiques.

IX. MANUSCRITS LITURGIQUES. — Nous ne nous arrêtons pas à ceux qui appartiennent à une époque déjà tardive, par exemple les lectionnaires des xi<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle; d'autres, un peu plus anciens, sont décrits dans les *Reichenauer Handschriften* dont nous venons de parler et nous y renvoyons brièvement.

14. *Lectionarius de tempore*, ix<sup>e</sup> siècle, cf. A. Holder, *op. cit.*, t. 1, p. 26-33.

15. *Homiliæ et sermones de tempore*, ix<sup>e</sup> s., *ibid.*, p. 33-45.

19. *Homiliarium Pauli Diaconi*, ix<sup>e</sup> s., *ibid.*, p. 69-78.

29. *Homiliarium Pauli Diaconi*, ix<sup>e</sup> s., *ibid.*, p. 107-114.

37. *Lectionarium*, x<sup>e</sup> s., *ibid.*, p. 140-155.

91. *Lectionarium*, x<sup>e</sup> s., *ibid.*, p. 241-248.

99. *Pœnitentiale Cummeani*, ix<sup>e</sup> et viii<sup>e</sup> s., *ibid.*, p. 256-260.

112. *Fragmenta*, *ibid.*, p. 289-295. Ce manuscrit est bien connu des érudits. Il a fourni aux éditeurs des *Monumenta Germaniæ historica, Leges*, t. v (1886) les *formulæ Augienses*, XXI-XXXII, p. 347; aux philologues et aux liturgistes des hymnes fort anciennes et précieuses (cf. F.-J. Mone, *Latéinische Hymnen des Mittelalters*, t. 1, p. 97, 111, 183, 218; t. II, p. 450; t. III, p. 430) et surtout le fragment palimpseste du psautier gallican (fol. 80-89) qui fait suite au sacramentaire dont nous allons parler.

Fr. J. Mone a parlé à deux reprises de ce sacramentaire, dans ses *Lateinische und griechische Messen aus dem 11. (!) bis 17. Jahrhundert*, in-4°, Frankfurt-am-M., 1850, p. 40, 116-122, et dans son *De libris palimpsestis tam latinis quam graecis*, in-8°, Carlsruhe, 1855, p. 47 (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 519-522). Il y voyait le reste d'un missel grégorien, ou plutôt d'une compilation de prières gallicanes, grégoriennes et gélasiennes. Il le croyait d'origine franque et lui assignait pour date la fin du VII<sup>e</sup> siècle ou le début du VIII<sup>e</sup>; il en donna un fac-similé de trois lignes (pl. n. 8). Cette date fut acceptée par Alfr. Holder et par L. Delisle, dans son *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, p. 82, n. VIII, 2; Em. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, dans l'*Annuaire de l'école pratique des hautes études*, 1904, p. 32, se rangea à cette opinion; enfin A. Holder caractérisa ces fragments par ces mots : *Auszug aus gregorianschen, gelasianschen und gallicanischen Messbuch*; ensuite il fit l'objet d'un examen de dom C. Mohlberg qui constata que le document se composait de quatre cahiers insérés dans le manuscrit 112 dans lequel 34 feuillets, plus 4 demi-feuillets, soit 72 pages sont palimpsestes; 20 de ces pages contiennent, comme nous l'avons déjà dit, un psautier gallican. Le sacramentaire occupe les 52 pages qui restent, plus deux autres pages, grattées mais non réécrites, en tout 54 pages que dom Mohlberg reconstitue en quatre cahiers, dont trois de quatre feuillets et un de cinq. Les feuillets de ces quatre cahiers ont été traités différemment, les uns lavés, les autres grattés et, ces derniers, maltraités à tel point qu'on n'a pu y écrire de nouveau. Déjà Mone avait fait usage des réactifs pour les fol. 40<sup>r</sup>, 46<sup>v</sup>, 30<sup>v</sup> et 31<sup>r-v</sup>, cependant on n'avait pu déchiffrer que peu de chose. La méthode dite de « fluorescence » appliquée à Beuron a opéré la résurrection du texte. Pour Mone, on l'a vu, l'écriture remontait au début du VIII<sup>e</sup> siècle et le manuscrit avait été écrit en France; pour dom Mohlberg, l'écriture rajeunissait le texte d'un siècle environ; pour dom Alban Dold, *Dus Palimpsestsakramentar im Codex Augiensis CXII. Ein Messbuch ältester Struktur aus dem Alpengebiet*, in-8°, Beuron, 1925, la provenance est bien Reichenau et la date le VII<sup>e</sup> siècle; enfin M. A. Baumstark conjecture plutôt qu'il ne démontre dans l'introduction mise à cette dernière publication que les fragments palimpsestes de Reichenau enregistrent les échos de quelque liturgie locale ayant gardé des vestiges d'un type fort ancien, et en usage dans une église de la région alpestre (*sic*). Dom C. Mohlberg, *Fragments palimpsestes d'un sacramentaire gélasien de Reichenau*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XI, 1910, p. 471-482, avait présenté des conclusions moins nuageuses. « C'est à notre avis, disait-il, le reste d'un sacramentaire débutant avec la vigile de Noël, pour finir au samedi saint, et qui se divise en deux parties bien distinctes ».

**161.** *Psalterium divitis Augiæ feriatum*, XI<sup>e</sup> s. Alfr. Holder, *op. cit.*, t. I, p. 386. Psautier avec notes de musique; Litanie des saints; Miniatures.

**174.** *Evangelia cum concordantiis evangelistorum*, IX<sup>e</sup> s., *ibid.*, t. I, p. 407-409.

**176.** Un alphabet en rune et quelques lignes de cette écriture, début du IX<sup>e</sup> s., *ibid.*, t. I, p. 412-413.

**195.** *Hymni*, début du IX<sup>e</sup> siècle, *ibid.*, t. I, p. 441-444.

**196.** *Sortilegia*, IX<sup>e</sup> s., *ibid.*, t. I, p. 444; *Ordo ad penitentiam dandum*, *ibid.*, t. I, p. 446-448.

**207.** *Quattuor Evangelia usui lectionum missæ adcommodata*, fin du IX<sup>e</sup> s., *ibid.*, t. I, p. 474-476.

**221.** *Hymnus Cuchuinnei in laudem S. Mariæ*, VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s., *ibid.*, t. I, p. 503.

**250.** *De diapsalmate*, IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s., *ibid.*, p. 563-566.

**253.** Fragment de palimpseste, 45 feuillets ayant

fait partie d'un sacramentaire gallican, écrit en onciales vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle. Fr. J. Mone, *Lateinische und griechische Messen aus dem zweiten (!) bis sechsten Jahrhundert*, in-4°, Frankfurt-am-Mein, 1850, p. 15-38; J.-M. Neale et G.-H. Forbes, *The ancient Liturgies of the gallican Church*, in-8°, Burntisland, 1855, p. 1-31; L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, p. 82, n. VIII, 1; Alfr. Holder, *op. cit.*, t. I, p. 570-571.

*Psalterii italo-gallicani fragmenta*, dix feuillets 140, 143, 147, 148, 151, 152, 156, 157, 160, 180.

Enfin, dans la reliure d'une douzaine de manuscrits (n. 68, 70, 87, 98, 101, 115, 134, 142, 145, 160, 200 et 229) on a trouvé trente-cinq feuillets d'un sacramentaire grégorien, copié au IX<sup>e</sup> siècle, en caractères minuscules; onze lignes en ont été lithographiées dans la planche donnée par Mone, n. 9-12. Celui-ci y voit un sacramentaire d'une église de France et cite la prière ajoutée au X<sup>e</sup> siècle sur un feuillet inséré aujourd'hui dans le manuscrit 134 : *Deus qui hodierna die beatum Dionisium virtute constantiæ in passione roborasti, quique illi ad prædicandum gentibus gloriam tuam Rusticum et Eleutherium sociere dignatus es, tribue nobis, quæsumus, ex eorum imitatione, pro amore tuo prospera mundi desp[ic]ere, et nulla ejus adversa formidare. Per Dominum nostrum Jhesum filium tuum.*

Il peut être utile de rappeler que la bibliothèque de sir Thomas Philipps, dont nous avons raconté les vicissitudes (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MIDDLE HILL) contenait sous le n. 18 908 deux feuillets d'un ancien manuscrit remontant au IX<sup>e</sup> siècle, acquis à la vente Libri (voir ce nom) en mars-avril 1859, avec trois autres feuillets d'un glossaire latin-allemand sous le titre de *Fragmenta vetusta*, n. 1112. Ces feuillets contenaient la table et le début du recueil dont ils faisaient jadis partie :

*In hoc corpore continentur nulli de quibus pauca nomina[nda] :*

**I.** *In primis sunt diversi versus a sanctis doctoribus editi.*

**II.** *Deinde aliquanti ymni in sanctorum et nonnulla virorum in laudem].*

**III.** *Inter ea namque diversi ad diversos versus sunt conscripti.*

**IV.** *Postmodum chronica strictim verbis composita ac postea versus.*

**V.** *Postea martyrologium ac pars cicli atque diversi ad menses et dies.*

**VI.** *Deinceps glose super canones ac regulam sancti Benedicti et diver[s]a].*

**VII.** *Postmodum glose super Vetus et Novum Testamentum.*

**VIII.** *Deinde iterum et glose diverse super nonnullos sanctorum libros.*

**IX.** *Postea de grecis litteris et notis Julii et monogrammis et [...].*

**X.** *Deinde nonnullæ sententiæ de multis questionibus incogni[tis].*

**XI.** *Ad extremum libellus Plenii Secundi de diversis in orbe signis.*

*In nomine Dei, Putris et Filii et Spiritus sancti, α et ω, principium et [finis]. Hunc codicem ego Reginbertus scriptor, servorum Dei [servus], cum permissu et voluntate seniorum ud servitium Dei et sc[i] Marci] ceterorumque sanctorum quibus in Auva servitur, meo studio ac labore [...] eumque usibus [fratrum] inibidem [amantium] aptari et conservari d[ire]xi]. Perque Deum optestor ut nulli a quoquam extra monasteri[um] conce[]datur, nisi quibus fidem et pignus dederit donec eum sanum et salvum suo loco [remittit].*

A la suite, on lit douze vers intitulés : *Metrum herouicum exametrum*, déjà publiés par E.-G. Vogel, dans

*Serapeum*, t. III, 1842, p. 6, et par H. Omont, dans *Bull. soc. nat. antiq. France*, 1889, p. 134-135.

L'auteur de cette suscription et des vers, Regimbertus, avait concouru effectivement à la formation de la bibliothèque de Reichenau dont il dressa un catalogue avant l'année 842. Celui-ci a été publié par Neugart, dans *Episcopatus Constantiensis Alemanicus*, t. 1, 1<sup>re</sup> part., p. 547-552, par Ziegelbauer, *Historia rei litterariæ ordinis S. Benedicti*, t. 1, p. 569-572, et par G. Becker, dans ses *Catologi bibliothecarum antiqui*, 1885, p. 19-24. En voici le titre :

*Incipit brevis librorum quos ego Regimbertus indignus monachus atque scriba in insula cænobii vocabulo Sindloezes Aua sub dominatu Waldonis (a), Hcitonis (b), Erelealdi (c) et Ruadhelmi (d) abbatum, eorum permissu de meo gradu scripsi aut scribare feci, vel donatione amicorum suscepi.*

(a) Waldo (787-806). (b) Hatto (806-822). (c) Erlebold (822-838). (d) Ruadhelm (838-842).

Suit une liste de quarante-deux volumes, parmi lesquels nous trouvons : *In sexto libro comprehenduntur diversi versus, et nonnullorum hymni sanctorum, et aliquorum [aliorum] epitaphia sanctorum et martyrologium cum computo et cyclo, et versus de diebus et mensibus et XII signis, et diversæ glossæ super historiam veteris ac novi Testamenti et super alios quamplurimos libros et notæ Julii Cæsaris et monogrammæ diversæ et liber Plinii Secundi de natura rerum.*

Gust. Becker, *op. cit.*, in-8°, Bonnæ, 1885, a publié une *brevi librorum qui sunt in cænobio Sindloezes Aua facta anno VIII Hludovidici Imperatoris*, par conséquent en 822, p. 4-13, n. vi; elle contient 415 numéros, sa longueur nous interdit de faire plus que de la mentionner. Un autre catalogue daté de 823-838 *postquam Erlebaldo abbati fuit hoc monasterium commendatum*, p. 16-18, n. 8; un troisième *sub Ruadhelmo ex quo eidem cænobio abba præficiatur*, en 838-842, p. 19, n. 9; enfin un quatrième, celui de Regimbert, dont nous venons de parler, p. 19-24, n. 10, avant 842. Paris, Bibl. nat., *lat. 18 005*, parchemin, 219 feuillets, 0 m. 23×0 m. 182. A noter plusieurs peintures à pleine page; fol. 21 : Crucifiement; fol. 27 v° : Nativité; fol. 34 v° : Épiphanie; fol. 42 v° : Purification; fol. 72 v° : les saintes femmes au tombeau; fol. 89 v° : l'Ascension; fol. 94 v° : Pentecôte; fol. 118 v° : Assomption. Quelques initiales, en or ou bien en or et argent sur fond de couleurs. Quelques pages offrent la notation musicale; celle du fol. 16 (*Gloria in excelsis*) est probablement originale et appartient à l'école de Reichenau, d'autres (fol. 3 v°, 4, 10 v°, 11, 215 v°) sont de l'école messine, XI<sup>e</sup> siècle, début.

Fol. 1-4 (d'une autre main, XI<sup>e</sup> s. fin et XII<sup>e</sup> s.) : 1. *Confiteor tibi, Domine...*, longue formule d'accusation des péchés. 1 v°. *Ego Ber[en]garius corde credo et ore confiteor...* 2-3. Prescriptions liturgiques relatives à la semaine de la Pentecôte et aux trois derniers jours de la semaine sainte. 3 v°-4. Chant de la généalogie. 4. *Adest sacrala præsulum festivitas illustrium... Rex Christe, splendor glorie, laudes referimus tibi...*

Fol. 4 v°-10. Calendrier de l'abbaye de Saint-Maximin à Trèves (cf. L. Delisle, *Mém.*, p. 252).

Fol. 11 v°-18. *Ordo missæ : Incipit ordo qualiter episcopus seu presbyter ad missas celebrandas se debeant preparare. Ad ephol : Humeros meos et pectus meum. Comparer cet ordo avec celui de la messe de Flacius Illyricus (voir *Dictionn.*, t. v, à ce nom) lequel est plus développé. On le retrouve parmi les papiers du P. Lebrun (voir ce nom) à la Bibl. nat., ms. *lat. 16 807*, fol. 4-11.*

Fol. 11 v° : Litanies; entre autres noms appartenant à Reichenau : ...*S. Valens; S. Senesi; S. Théoponte...*; *S. Pimeni; S. Pelagi...*; *S. Pirmini; S. Galle; S. Otmar...* *sancta Verena; S. Regula...*; *S. Vualdpurga...*

Fol. 18 v° et 19 : oraisons des messes de sainte Marie-Madeleine, de saint Paul, évêque de Verdun, et de saint Remi (XI<sup>e</sup> siècle).

Fol. 19 v° : *In nomine Domini. Incipit liber sacramentorum de circulo anni expositus, a sancto Gregorio papa romano editus, ex authentico libro bibliothecæ cubicularis scriptus, qualiter missa romana celebratur...*

Fol. 21 v° : Canon; aucun *Amen*. Mêmes signes de croix qu'aujourd'hui, sauf qu'ils ne figurent pas à : [Quam oblationem]... *ut nobis corpus et sanguis...*, à [Supplices]... *et sanguinem... omni benedictione...* et à [Per ipsum]... *omnis honor et gloria.*

Fol. 21 v° : *Te igitur... papa nostro ill. D'une autre main : et antistite nostro et rege nostro... Memento Domine... et nota devotio, qui tibi offerunt...*

Fol. 23 : *Unde et memores.... tam* (au-dessus de la ligne et d'une autre main : *venerande nativitatibus quam beatæ passionis.*

Fol. 23 v° : En marge et d'une autre main le memento des morts : *Memento mei, queso, Domine et miserere mihi* (sic)... *Memento etiam, Domine... Ipsis, Domine.* Et ailleurs, on le trouve de première main, fol. 18, parmi les prières de l'ordo missæ : *Item pro defunctis. Ante Nobis quoque peccatoribus. Memento etiam, Domine, et eorum nominum qui nos... in somno pacis. Hic recitentur nomina defunctorum. Ipsis Domine.* Aucune prière avant et après la communion; elles figurent fol. 18.

Fol. 24 v° : *In vig. natalis Domini.* Nombreuses préfaces.

Fol. 36 v° : *Dom. I post Theoph. Id. ian. Nat. S. Hilarii ep.*

Fol. 37 v° : *Eod. die., oct. Epiph.*

Ci-après la série des messes qui ne figurent pas dans le sanctoral grégorien.

Fol. 40 v° : *Nat. S. Emerentianæ et Macharii. Conversio S. Pauli.*

Fol. 41 : *Eod. die. Prælecti mart.*

Fol. 42 : *Nat. sanctæ Brigide virg.* (1<sup>er</sup> février).

Fol. 44 : *Nat. S. Blasii mart.* (3 févr.).

Fol. 45 : *Felicule et Zconis.*

Fol. 45 v° : *Cathedra S. Petri.*

Fol. 46 : *Nat. S. Mathiæ ap.*

Fol. 46 v° : *Nat. sanctæ Juliane virg.*

Fol. 47 v° : *Depositio S. Benedicti abb.*

Fol. 48 v° : *Dom. II post Theoph.*

Fol. 49 v° : *Dom. VI post Theoph.*

Fol. 50 : *In LXX.*

Fol. 74 : *Pascha.*

Fol. 78 : *Die dom. post. albas.*

.....

Fol. 145-151 : *Commune sanctorum.*

Fol. 152-158 : *Dom. post Pentecosten.*

Fol. 158-162 : *Dom. de adventu Domini.*

Fol. 162-172 v° : *Missæ votivæ.*

Fol. 174-219 : *Missæ votivæ et diversæ*, parfois avec des lectures et pièces chantées.

Fol. 205 : *Missa Sigismundi regis.*

Fol. 206 : *Missa pro anima unius defuncti.*

Fol. 216-219 (autre main) : *Missa patroni. Missa de omnibus sanctis. Missa in die positionis. 1. 111 vel XXX.*

On rencontre dans ce sacramentaire presque tous les saints de Reichenau, notamment ceux dont on conservait les reliques; c'est donc à Reichenau que le manuscrit a été exécuté. Le calendrier est probablement celui de Saint-Maximin de Trèves. On est fondé à croire que le sacramentaire fut écrit à Reichenau pour l'usage de Saint-Maximin de Trèves. Il a pu passer à l'usage de Verdun, ce qui expliquerait la présence d'une messe à saint Paul, évêque de Verdun, ajoutée au XI<sup>e</sup> siècle.

Bibl. — L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacra-*

mentaires, p. 250-252; A. Haseloff, *Peintures, miniatures et vitraux*, dans A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, t. 1, 2<sup>e</sup> part., p. 718-723; V. Leroquais, *Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. 1, 1924, p. 113-116, n. 46.

N. RELIQUAIRE. — Le trésor de Reichenau possède un reliquaire en argent doré qui jouit de nos jours encore d'une grande vénération, car il passe pour contenir quelques parcelles de sang du Sauveur et on raconte qu'il fut apporté d'Orient et offert à Charlemagne. Cette tradition se réclame de textes fort honorables. Quand Mabillon vint à Reichenau, en 1683, on lui mit entre les mains un manuscrit intitulé : *Libellus de sanguine Christi Augie asseruato*, et il en donna le texte dans les *Annales Ordinis S. Benedicti*, in-fol., Parisii, t. III (1706), p. 699-704, et depuis lors il a été publié par G. Waitz, dans *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. IV, p. 446-449 et par Mone, dans *Quellensammlung der badischen Landesgeschichte*, in-8°, Karlsruhe, t. 1 (1848), p. 67-77. Le manuscrit original, unique, est conservé à la bibliothèque de Karlsruhe : *Codex Augiensis*, n. 84; il peut appartenir à la fin du X<sup>e</sup> ou au début du XI<sup>e</sup> siècle. Le *Libellus* a trouvé des éditeurs illustres, néanmoins Mabillon ne l'a donné que d'une manière incomplète; Waitz a omis certains passages et Mone a toléré des incorrections.

L'auteur anonyme, quelque moine de Reichenau, rapporte que le préfet de la ville de Jérusalem, au début du IX<sup>e</sup> siècle, un nommé Hassan, voulant voir Charlemagne, se rendit en Occident chargé de présents destinés à le faire admettre auprès de l'empereur, mais il tomba malade, fut débarqué en Corse où il fit prier Charlemagne de lui rendre visite. Celui-ci, redoutant le mal de mer, sonda Einhard qui se déroba et, finalement, délégua Waldo, abbé de Reichenau, son confesseur, et Hunfrid, gouverneur de l'Istrie. Ceux-ci reçurent de Hassan une ampoule en onyx contenant du sang du Sauveur, une croix en or, garnie de pierreries, contenant du sang du Christ et des parcelles de la vraie croix, ainsi que plusieurs autres reliques qu'ils portèrent en Sicile où Charlemagne se rendit nu-pieds (?) depuis Ravenne pour en prendre possession. Les deux mandataires furent récompensés. Waldo reçut des présents considérables pour son abbaye qu'il quitta peu de temps après pour celle de Saint-Denis; Hunfrid obtint la petite croix en argent doré contenant le sang du Christ, l'emporta en Rhétie où elle fit de nombreux miracles; la femme d'un de ses descendants, nommée Swanahild, la confia aux moines de Reichenau qui l'obtinrent d'une façon définitive en l'année 925.

Tout ceci n'est certes pas exempt d'in vraisemblance. L'auteur paraît avoir eu connaissance des relations établies et des présents échangés entre Charlemagne et Haroun al Rasehid, mais peut-être tout le fond historique de son récit dans lequel il a commis la grossière erreur d'introduire parmi les reliques apportées par Hassan la couronne d'épines et les clous de la Passion qui, à la date de ce voyage, reposaient paisiblement depuis environ quatre cent cinquante ans à Constantinople et à Rome. Quant aux reliques de *sanguine Christi* et de *sepulchro Domini* elles sont d'une vérification d'autant plus laborieuse qu'on en rencontre dans un très grand nombre de reliquaires.

La croix conservée à Reichenau est une boîte en forme de croix, dont le haut est articulé à charnière et dont le bas se ferme au moyen d'une clavette; hau-

teur : 0 m. 059; largeur : 0 m. 044; épaisseur : 0 m. 004. Aujourd'hui les deux faces sont enchâssées séparément dans un reliquaire du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont nous n'avons pas à parler ici. Sur la face du reliquaire primitif, encastrée d'une bordure perlée, est représenté le Christ en croix, barbu, nimbé, la tête inclinée sur l'épaule droite, les reins ceints du *subligaculum*, les pieds cloués sur le *suppedaneum* dont la base a disparu. La figure exécutée au repoussé est d'un style fort lourd et difficile à dater exactement. Même la comparaison avec des ouvrages similaires apprend peu de chose. Le crucifié ne ressemble guère, par exemple, à la croix du musée du Vatican<sup>1</sup>, que l'on attribue au VII<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> ou au IX<sup>e</sup> siècle. Sur celle de Reichenau, le Christ a un aspect moins hiératique, moins raide, il est beaucoup moins simple et plus contourné; de plus, il est seulement vêtu d'un jupon court (*perizonium*). D'après cela, J.-J. Marquet de Vasselot ne fait pas remonter la croix de Reichenau à une date antérieure au XII<sup>e</sup> ou au XIII<sup>e</sup> siècle; mais il n'est pas possible de la faire remonter au VIII<sup>e</sup> siècle et au temps où vécut Hassan.

Sur le revers de la croix, primitivement uni, est tracée une inscription grecque gravée d'une main inexpérimentée. L'histoire de l'interprétation de cette inscription est assez intéressante. Après Mabillon et Gerbert<sup>2</sup>, sont venus Marmor, Kraus, Durm et Wagner<sup>3</sup>, ceux-ci n'en ont lu qu'une partie, p. 265.

A. Heisenberg fut le premier à déchiffrer entièrement les caractères épigraphiques. Il a lu :  
 +K(ύρι)ε βοήθ(ε)ι. Ἰλαρί(ων)ι σ(ῶ) δ(ούλω) καὶ  
 κα(θη)γουμενῶ τῆς μο(νῆς) (σ)ου τ(ῶ) Τζηρηθ(ῶνι)  
 « Seigneur, secourez Hilarion Tzirithon, votre serviteur et cathigomène de votre monastère ».

L'higoumène Hilarion appartenait à la famille connue des Tzirithons. Cependant deux éléments secondaires de la lecture appellent l'attention. La fin de la 3<sup>e</sup> ligne et le début de la 4<sup>e</sup> paraissent devoir être lus : Ἰλαρί(ων)ι μονάχῳ καὶ κα(θη)γουμενῶ. C'est la légende courante en sigillographie. On ne saurait dès lors rejeter cette formule traditionnelle que sur des preuves absolument certaines. Or, rien ne dit que le groupe initial de la 4<sup>e</sup> ligne ne doive se résoudre par μονάχῳ. L'écriture est assez irrégulière pour ce qui paraît être un Δ soit un A; en tout cas le signe cruciforme qui affecte cette lettre a de trop grandes dimensions pour n'être qu'un signe abrégatif. La solution proposée : A surmonté de X signifiant MONAXΩ est recevable. L'objection proposée que A et X sont à l'époque ancienne toujours juxtaposés, jamais superposés en épigraphie pour rendre le terme MONAXOC n'est pas vérifiée, car les bulles offrent au moins un cas où le χ surmonte le M initial, et un autre attribué aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, où l'emploi du sigle  $\overset{\chi}{\text{A}}$  dans le même sens est incontestable.

A la 6<sup>e</sup> ligne A. Heisenberg propose μο(νῆς) (σ)ου, formule insolite qu'on ne rencontre sur aucune bulle d'higoumène. L'explication proposée est séduisante. Dans l'interprétation de certains textes épigraphiques, il faut tenir compte des caprices de la phonétique. Le graveur n'a inséré dans le champ de la croix que quatre éléments graphiques : M surmonté de O pour μονῆς et OU; le sigma de ce dernier pronom est censé suppléé par le sigma final du mot précédent. L'hypothèse serait probante s'il y avait trace de ce premier sigma sur le monument.

Bibl. — J.-J. Marquet de Vasselot, *La croix-reliquaire du trésor de Reichenau*, dans *Revue archéologi-*

<sup>1</sup> Grimouard de Saint-Laurent, *Iconographie de la croix et du crucifix*, dans *Annales archéologiques*, t. XXVI, 1869, p. 139, pl.; cf. p. 142, pl. — <sup>2</sup> *Iter Alemannicum*, in-4°; typis San Blasianis, 1765. — <sup>3</sup> Marmor, *Kurze Geschichte*

der kirchlichen Bauten und deren Kunstschatze auf der Insel Reichenau, in-8° Konstanz, 1874, p. 33-35, pl.; F.-X. Kraus, J. Durm et E. Wagner, *Die Kunstdenkmäler des Grossherzogthums Baden*, t. 1, in-4°, Freiburg, 1887, p. 351.

que, 1900, t. 1, p. 176-183, pl. IV; A. Heisenberg, *Das Kreuzreliquiar der Reichenau*, dans *Sitzungsberichte der bayer. Akad. der Wissensch., Philos.-philol. und hist. Klasse*, 1926; V. Laurent, dans *Échos d'Orient*, t. xxxii, 1929, p. 126; C. Beyerle, *Aus dem liturgischen Leben der Reichenau*, t. 1, p. 373, fig., p. 431, fig.

H. LECLERCO.

**REIMS.** — I. Emplacement de Durocorter. II. Le développement de la ville. III. A propos de quelques légendes. IV. Principaux monuments. V. Le forum. VI. L'amphithéâtre. VII. Reims, ville ouverte. VIII. Une villa rémoise. IX. Reims, ville fortifiée. X. Les voies romaines et celle de Paris à Reims. XI. La population au I<sup>er</sup> siècle. XII. Introduction et établissement du christianisme. XIII. Hypogée chrétien. XIV. Liste épiscopale. XV. Le baptême de Clovis à Reims. XVI. La controverse sur le baptême de Clovis. XVII. Le testament de saint Remi. XVIII. Les successeurs de saint Remi. XIX. Reims dans le royaume franc. XX. Le *pagus* rémois. XXI. Les immunités. XXII. La cité et les faubourgs aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles. XXIII. Condition des terres et des personnes. XXIV. Église de Saint-Sixte. XXV. Église des Saints-Apôtres, ensuite Saint-Symphorien. XXVI. Église de la Sainte-Vierge. XXVII. Le portail de la basilique du V<sup>e</sup> siècle. XXVIII. Son autel et sa crypte. XXIX. La cathédrale carolingienne. XXX. Encore la crypte. XXXI. La destruction de 922. XXXII. Les remaniements d'Adalbéron. XXXIII. L'archevêque Sculfe ou Adalbéron. XXXIV. Aspect au XII<sup>e</sup> siècle. XXXV. Une reconstruction partielle. XXXVI. Martyre et résurrection de la cathédrale. XXXVII. Basilique Jovienne. XXXVIII. Crypte de Saint-Nicaise. XXXIX. Sarcophage. XL. Trois basiliques rémoises des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles : 1<sup>o</sup> Saint-Remi. 2<sup>o</sup> Saint-Timothée-et-Saint-Apollinaire. 3<sup>o</sup> Saint-Julien. 4<sup>o</sup> Autres églises. 5<sup>o</sup> Autres édifices. 6<sup>o</sup> Cimetières. XLI. Le polyptyque de Saint-Remi. XLII. Saint-Remi. XLIII. Chapiteaux. XLIV. Mosaïques. XLV. *Scriptorium*. XLVI. Manuscrits liturgiques. XLVII. Épigraphie. XLVIII. Calice de saint Remi. XLIX. Le diptyque d'Amiens. L. Le « talisman ». LI. Le vase de Soissons. LII. Sarcophage. LIII. L'administration monétaire. LIV. Bibliographie.

I. EMPLACEMENT DE DUROCORTER. — Vers l'an 300 avant l'ère chrétienne, le pays au nord de la Seine et de la Marne fut occupé par une migration de peuplades gauloises parmi lesquelles celles des Rèmes s'établirent autour du Mont-de-Berru et rayonnèrent sur les vallées de la Suippe, de la Retourne, de l'Aisne et de la Vesle. Cette population a laissé dans le sol qu'elle occupait des témoins nombreux et intéressants de ses aptitudes industrielles. Le mobilier funéraire fait connaître la variété de son outillage, la richesse de ses parures, la solidité de ses armes offensives; néanmoins nous savons que, dès le I<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ, les Rèmes durent subir la suprématie de leurs voisins les Suesiones, et ils n'eurent peut-être pas d'autre raison pour se déclarer en faveur de César, faire alliance avec lui, favoriser la conquête de la Belgique par les légions romaines depuis la Marne jusqu'au Rhin. Les Rèmes furent libéralement récompensés et purent étendre leurs frontières de la Marne aux Ardennes et des environs de Fismes à l'Argonne.

Cependant tout restait à faire et, d'abord, le choix

et la création d'une ville pouvant servir de rendez-vous politique. Le point adopté fut un emplacement situé là où s'élève Reims aujourd'hui, dont le premier vocable fut *Durocorter*, borné à l'Ouest par les marais de la Vesle et ne dépassant pas vers l'Est les abords actuels de l'église Saint-André. Ce ne fut d'abord qu'une croisée de chemins bordés de quelques cabanes, non loin de la cathédrale actuelle et pouvant rassembler une population sédentaire d'un millier de personnes environ.

Dès que les légions romaines s'implantèrent en ce lieu, on commença à bâtir sur la partie du terrain correspondant au quartier de Bétheny. On peut croire que *Durocorter* commença vers le début de notre ère à prendre une désinence latine : *Durocortorum* qui fait supposer que l'*oppidum* gaulois se développa assez rapidement en ville. Dès l'automne de l'année 53 elle présentait les ressources indispensables à une installation qui n'allait pas sans d'assez vastes établissements puisque César y tint une assemblée qui ressemble assez à des États généraux de la Gaule. Non loin de la place Bétheny et dans la direction de la Fosse-Jean Fat, on a signalé la présence de sépultures dont le mobilier appartient à la période pré-gallo-romaine<sup>1</sup>; il faudrait, d'après cela, admettre l'existence d'une ville embryonnaire sur le territoire Champ-de-Mars-Petit-Bétheny, à proximité de l'*oppidum* gaulois dont on avait peut-être comblé les fossés.

Vers le début de l'ère chrétienne, la bourgade gauloise et la ville romaine se rapprochèrent et fusionnèrent pour s'enfermer dans une enceinte commune, précaution indispensable parmi des populations qui ne pouvaient inspirer toute confiance. Fossé et enceinte<sup>2</sup> semblent vérifiés par les fouilles récentes. Le fossé profond suit une ligne brisée partant de Clairmarais pour aboutir à Dieu-Lumière, la Vesle formant avec ses marécages une fortification suffisante du côté de l'Ouest. Les dimensions paraissent être de 40 mètres au niveau du sol avec une profondeur de 8 à 10 mètres<sup>3</sup>. Son tracé est significatif : il part de l'angle de la rue du Mont-d'Arène avec la rue de Courcelles, traverse les rues des Romains, Gilbert et de Merfy pour aboutir à l'avenue de Laon par la rue Géruzez; d'où il gagne l'angle de la rue de Neufchâtel<sup>4</sup> avec la rue Danton<sup>5</sup>, suit le côté gauche de cette rue, passe à travers le Port-Sec et aboutit à l'angle de la rue de Sébastopol avec la rue de Bétheny. De là il se dirige vers l'église Saint-Jean-Baptiste, traverse les rues des Gobelins, de Cernay, la rue de Beine, parvient à la rue de Béthenyville, ensuite, parallèlement au boulevard Pommery jusqu'au Chemin-Vert. Là, le fossé se dirige à angle droit vers l'église Saint-Remi et traverse la rue Simon pour aboutir à la Vesle<sup>6</sup>.

II. LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE. — Une phrase de Strabon nous apprend que, vers l'époque d'Auguste, le peuple des Rèmes était un des plus considérables de la Seconde Belgique et sa capitale *Duricortora* était fort peuplée puisque les gouverneurs romains y avaient leur résidence<sup>7</sup>. Les fonctionnaires y devaient être nombreux et, probablement, suivant une méthode généralement adoptée, évinçaient avec bienveillance ce qui subsistait de l'administration gauloise représentée par une assemblée des notables citoyens. Après la révolte de Civilis, cette ombre de l'ancien sénat rémois se sentit naître un subit dévouement à l'empire

<sup>1</sup> Demittra, *Autour de Reims antique*, dans *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, 1910, p. 37. — <sup>2</sup> Ad. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1907, p. 102. — <sup>3</sup> Demittra, *op. cit.*, 1910, p. 40; L. Demaison ne s'explique pas la raison d'être d'un fossé, *Les enceintes antiques de Reims*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1931, p. 119-120. — <sup>4</sup> A Reims, comme à Rouen, à

Dijon et ailleurs, c'est la même calamité des changements de noms de rue; celle-ci est actuellement sous le patronage d'Émile Zola. — <sup>5</sup> Actuellement (et provisoirement) boulevard Robespierre. — <sup>6</sup> G. Boussinesq et G. Laurent, *Histoire de Reims depuis les origines jusqu'à nos jours*, in-8<sup>o</sup>, Reims, 1933, t. 1, *Reims ancien*, p. 69. — <sup>7</sup> Strabon, *Géogr.*, l. IV, c. III, n. 5.

et invita les cités gauloises à se faire représenter dans une réunion tenue à Durocortorum où le rémois Auspex plaïda contre la révolte<sup>1</sup> et fut écouté. Pendant la période qui suivit, Reims se développa, vit des faubourgs border les voies romaines et prit une extension qui ne paraît pas trop inférieure à celle de la ville actuelle. Cependant, du côté de l'Ouest on ne vit alors rien qui fasse penser au quartier de Courlancy, de Sainte-Clotilde à Sainte-Geneviève : les marécages de la Vesle s'y opposaient car la rivière n'a pas toujours coulé dans le lit actuel. « La ville, en se développant, l'a constamment déplacée à l'Ouest. A l'époque gallo-romaine, elle multipliait ses dérivations sur tout l'espace occupé par les rues de Venise, du Jard, de Vesle; le bras principal se trouvait approximativement dans l'axe des rues Clovis et Jeanne-d'Arc, pour tourner par la rue Châtivesle vers la chaussée Bocquaine. Il va sans dire qu'on ne trouve pas d'antiquités gallo-romaines dans ces quartiers. Mais, par contre, dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle, les quartiers extrêmes du faubourg de Laon étaient habités. On a retrouvé des traces d'habitations romaines sur l'emplacement de l'orphelinat de Bethléem de la place Ruinart de Brimont, de la rue Perseval, de la rue des Moissons. Il est probable que tout le quartier de l'Est, du boulevard Saint-Marceaux vers les casernes de dragons, qui n'a pas encore été exploré, fournira sa part de découvertes. Enfin, au Sud, il ne semble pas que les maisons aient escaladé les hauteurs crayeuses du plan de Saint-Nicaise; la ville devait se limiter à une ligne partant du square Drouet-d'Erlon pour gagner l'église Saint-Maurice et la rue du Ruisseaulet<sup>2</sup>. » Le développement et l'importance de cette ville antique ressort jusqu'à l'évidence. Dans les parages de la place Royale, de la cathédrale, le sol actuel pose sur un entassement de décombres tellement considérable que, pour atteindre le sol géologique, la craie, il faut creuser six à sept mètres en contre-bas. Tandis qu'au-delà des boulevards de la République, Lundy, de la Paix, on ne rencontre aucun débris du Moyen Age, le sol est abandonné depuis l'époque romaine et les trouvailles abondent.

III. A PROPOS DE QUELQUES LÉGENDES. — Ce peu que nous savons ne nous permet pas de négliger un témoin d'une date postérieure, Adalbert de Sarrebrück, étudiant aux écoles de Reims vers 1130, qui devint dans la suite archevêque de Mayence, dont il existe une *Vie* écrite en vers léonins par son contemporain Anselme, évêque de Havelberg et plus tard, archevêque de Ravenne<sup>3</sup>. La *Vie* fut écrite entre 1141 et 1142, elle nous apporte des indications qui sont pour nous d'un très grand prix.

Reims, nous dit l'auteur, avait dès l'origine une enceinte immense et tirait son nom de Rémus, frère de Romulus<sup>4</sup> :

*Ut memor annorum canit ætas præteritorum,  
Finibus immensis urbis qui primo Remensis  
Mœnia vallabant et fundamenta locabant,  
Remis ei nomen tribuerunt eedis ob omen,  
Dictum de Remo pro mortis honore supremo.*

<sup>1</sup> C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. IV, p. 208 sq. — <sup>2</sup> G. Bousinesq et G. Laurent, *Histoire de Reims*, 1933, t. I, p. 76-77. — <sup>3</sup> Bruxelles, Bibl. royale, ms. 8892, du XII<sup>e</sup> siècle, édit. Ph. Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. III, p. 565-603; le passage sur Reims a été utilisé par Em. Huebner, *Zu den Alterthümern von Reims*, dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinland*, t. XLII, 1867, p. 203-205; A. Héron de Villefosse, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. III, 1883, p. 116-118; L. Demaison, *Une description de Reims au XII<sup>e</sup> siècle*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1892, p. 378-395. — <sup>4</sup> Vers 242-246. — <sup>5</sup> Dès le IX<sup>e</sup> siècle, il avait attiré l'attention de Flodoard : *Fornicem prodeuntibus dexterum, dit-il, lupæ, Remo Romuloque parvis ubera præbentis, fabula cerninus innotatum*, dans

La légende qui associe Rémus aux origines onomastiques de Reims remonte à une époque ancienne. Il n'est pas bien sûr qu'elle tînt le moindre compte de l'accord existant entre les Rêmes et les Romains au temps de César et d'Auspex, mais le nom de *Remi* paraissait répondre de tout. Est-ce une trouvaille de rhéteur rémois, c'est assez possible, et il se pourrait qu'elle eût inspiré le bas-relief décorant la porte de Mars et représentant Romulus et Rémus allaités par la louve. Ce bas-relief, sculpté sur la voûte de l'arcade située à droite en sortant de la ville, existe encore<sup>5</sup>. Au VI<sup>e</sup> siècle, la légende trouvait sa place dans la *Vie de saint Sixte* où on lit : *Hæc civitas a Romanis constructa, ex nomine Remi, fratris scitice Romuli, Remis factur nuncupata*<sup>6</sup>.

Hincmar, dans son livre contre Godescalc, place Rome et Reims presque sur le même rang : *Roma, caput mundi, et Remis, civitas campestris, et temporis antiquitate, et conditoris dignitate, ante alias civitates habentur illustres*<sup>7</sup>. Au XII<sup>e</sup> siècle, Jean de Salisbury partage ces opinions : *Hanc enim sibi germanitatem, ut aiunt, hæc due exhibent civitates, ut eisdem subjaceant fati*<sup>8</sup>. Flodoard n'en croyait rien, il se refusait à laisser la fondation de Reims à Rémus, mort trop jeune et citait à ce propos Tite-Live; mais il ne pouvait ou n'osait pas se libérer entièrement de l'opinion commune : *Non omnimodis a nobis approbanda vulgata censetur opinio, quæ Remum, Romuli fratrem, civitatis hujus institutorem, ac nominis tradit auctorem*... En conséquence, il proposait d'attribuer la fondation de Reims aux soldats fugitifs de Rémus<sup>9</sup>. Et ces textes ne sont pas les seuls. Dans une note inscrite au XII<sup>e</sup> siècle sur un feuillet d'un psautier du X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> siècle, donné au chapitre de Reims par le prévôt Odalric (1051-1075) et conservé de nos jours à la bibliothèque municipale, l'auteur anonyme, après avoir rappelé le passage d'Hincmar qu'on vient de lire, ajoute ces mots : *Durocortorum civitas appellata est Remis ante Remum et Romulum; postea, subjecta Romulo, vocata est Remis, ob honorem Remi, interfecti ipsius fratris*<sup>10</sup>. La légende se retrouve dans le roman d'*Athis et Prophylias*<sup>11</sup> et dans une poésie de Drogon d'Hautvilliers, écolâtre et jurisconsulte rémois du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup> :

*Romulus et Remus, in scriptis sicut habemus,  
Edificaverunt Romam, Remis, atque fuerunt  
Fratres, Trojani, gentiles, atque prophani.  
Ex ipsis nomen urbs utraque sumpsit et omen.  
Communis patria Remis est, et Roma secunda.*

Au XIV<sup>e</sup> siècle, en 1380, Eustache Deschamps accepte encore la légende<sup>13</sup> :

O tu, cité très noble et ancienne,  
Qui jadis fus fondée de Remus,  
Reius t'appela, de son nom Rancienne.

Et Nicolas Bergier la repousse pour lui substituer un certain Rémus, roi des Gaulois, dont il a réussi à reconstituer la généalogie à partir du déluge<sup>14</sup>. Dom Marlot rejette toutes ces fables<sup>15</sup>.

IV. PRINCIPAUX MONUMENTS. — L'enceinte la plus ancienne, de forme elliptique, était percée de quatre

*Historia Remensis Ecclesiæ*, l. I, c. I. Ce bas-relief est aujourd'hui presque intact, tandis que les autres sculptures de la porte sont fort mutilées. — <sup>6</sup> *Vita S. Sixti*, dans *Aeta sanet.*, septembr. t. I, p. 126. — <sup>7</sup> Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 4. — <sup>8</sup> *Epistola ad Petrum scriptorem* (septembre 1167), cf. Denifle et Chatelain, *Chartularium universitatis Parisiensis*, t. I, p. 21; Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVI, p. 570. — <sup>9</sup> *Historia Remensis Ecclesiæ*, l. I, c. I. — <sup>10</sup> Bibl. municip., ms. 30, anc. A 20 15, fol. 23 v<sup>o</sup>. — <sup>11</sup> *Controverse*, t. V, 1885, p. 319. — <sup>12</sup> Varin, *Archives législatives de Reims. Coutumes*, p. 432. — <sup>13</sup> *Œuvres*, t. I, p. 305. — <sup>14</sup> N. Bergier, *Le dessin de l'histoire de Reims*, Reims, 1635, l. II, c. IV-VI. — <sup>15</sup> *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 4-8; *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. I, p. 88-93.

portes, quatre arcs de triomphe, dont un seul subsiste presque intégralement : la porte de Mars, qui demeura comme enfouie pendant tout le Moyen Âge dans le blocage du rempart. En 1677, on déblaya une partie des arcades pour découvrir les sculptures des voûtes, mais la base des piles ne fut dégagée qu'en 1816 et ce n'est qu'en 1854 que la construction fut mise en l'état où on la voit de nos jours<sup>1</sup>. La porte de Mars appartient au II<sup>e</sup> ou au début du III<sup>e</sup> siècle, c'est un monument important par ses dimensions. La façade a 32 mètres de développement, c'est-à-dire qu'il est deux fois plus long que l'arc de triomphe d'Orange et a sept mètres de plus que l'arc de Constantin à Rome; mais sa hauteur est réduite par la disparition de la corniche, de l'attique, de l'entablement.

Au sud de la ville se trouvait un autre arc de triomphe probablement semblable au précédent, on l'appelaient la porte Bazée, il fut démoli en 1753 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2061, fig. 3085) dont le nom latin était *Basilicaris*<sup>2</sup>. La porte Cérés se trouvait proche l'Esplanade, et la porte aux Ferrons sur l'emplacement en face du théâtre actuel.

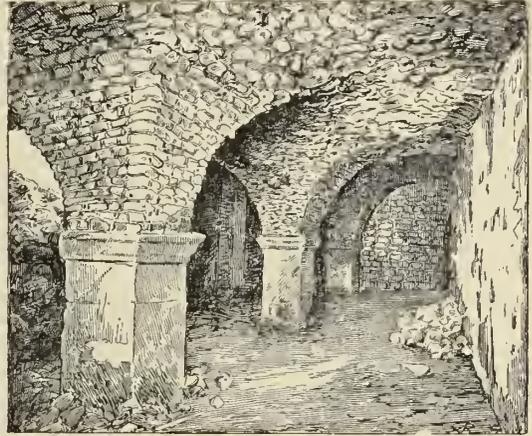
Reims avait un amphithéâtre dont le souvenir s'est conservé dans la rue du Mont-d'Arène au faubourg de Laon, et dont les ruines imposantes existaient encore au XII<sup>e</sup> siècle comme on le voit dans la description de Reims par Anselme, évêque de Havelberg<sup>3</sup>; le terrain qui le portait n'a été absolument aplani qu'un peu avant la construction de l'église Saint-Thomas (1848-1853), au XIX<sup>e</sup> siècle. On a calculé qu'il pouvait recevoir entre 10 et 12 000 spectateurs<sup>4</sup>.

Le forum n'a pas changé de destination, il se trouve donc identifié avec la place des Marchés actuelle. Grégoire de Tours le désigne sous le nom de *Platea (in platea fori nostri)*; le *Vita Albertis* le désigne sous le nom de *forum Civitatis* et d'autres documents anciens parlent du *forum Remense*<sup>5</sup>.

C'est sur ce point de la ville que se trouvaient les constructions romaines les plus importantes (exception faite pour la porte de Mars), nous voulons parler des caves qui bordent la place des Marchés à l'Est entre les rues Courmeaux et Pluche; en retour d'équerre les caves depuis l'entrée de la rue Pluche vers l'entrée de la rue du Tambour.

V. LE FORUM. — « Les substructions de la place des Marchés consistent en une série de caveaux dont l'origine romaine ne saurait être contestée et qui sont, sans contredit, l'une des curiosités archéologiques les plus intéressantes de la ville. On les mit à découvert dans toute leur étendue, lorsqu'en creusa les fondations de la halle, en mars 1838; suivant M. Brunette, on se trouva alors en présence d'une grande salle de 50 m. de longueur sur 9 m. 50 de largeur, divisée en deux parties par une rangée de treize piliers en pierre et recouverte par une suite de voûtes d'arêtes. Les travaux exécutés en cette occasion ont laissé subsister presque entièrement ces constructions souterraines; les fondations du marché ont seulement empiété un peu sur elles et les ont diminués d'environ un mètre dans le sens de la largeur. Elles servent de caves aux habitations voisines et ont été partagées en plusieurs tronçons par des séparations modernes suivant les besoins auxquelles elles ont été appropriées. La portion dépendante de la maison n. 28 est bien conservée et peut donner une idée fort juste de l'ensemble

(fig. 10597). Les piliers qui supportent les voûtes sont carrés, construits en pierre de moyen appareil et ornés d'une moulure fort simple à la hauteur des impostes, leurs bases sont maintenant invisibles et semblent être assez profondément enfouies sous des remblais successifs qui ont fortement exhaussé le sol de la cave; quant aux voûtes elles sont faites en moellons irréguliers et de faible dimension, noyées dans un ciment très solide; d'après M. Brunette, elles n'ont que 0 m. 15 d'épaisseur. On constate, en certains endroits, dans les parois des murs, l'emploi de ces longues briques plates si caractéristiques des monuments romains. Le sol de



10597. — Les substructions du Forum.  
D'après G. Boussinesq et G. Laurent, *Histoire de Reims*,  
Reims, 1933, t. I, p. 87.

la place des Marchés et des quartiers voisins est rempli de débris antiques et l'on ne peut y pratiquer de fouilles sans faire apparaître quelque fondation d'ancienne muraille<sup>6</sup>.

« Depuis la guerre et surtout depuis la démolition des Halles qui avaient été édifiées, en 1840, sur ce terrain, tout l'emplacement occupé par l'ancien forum a été entièrement dégagé de toutes habitations. Sur cette vaste place des travaux ont été entrepris pour mettre à jour et rendre accessibles au public, par un escalier et un jardin approprié, les ruines de ce monument romain enfouies jusqu'à une profondeur de sept mètres sous le sol<sup>7</sup>. » Les fouilles entreprises pour les nouvelles constructions ont permis de corriger notablement les dimensions des fouilles de 1838. « La découverte la plus importante fut celle du forum. On a trouvé là une première salle romaine de 62 m. 40 de longueur sur 8 m. 70 de largeur, formée de la succession de 15 travées doubles, voûtées d'arête en plein cintre, portant sur une ligne médiane de piliers carrés. La hauteur est de 5 m. 35 sous clef de voûtes. Le sol intérieur correspond au niveau des rues antiques. C'est un des plus grands vestiges que l'on connaisse d'une salle antique dans l'ancienne Gaule. Le vaisseau énorme constitue le plus ample vestige d'une salle antique d'un seul tenant, dont les piliers et les voûtes sont d'une solidité capable de résister aux siècles.

<sup>1</sup> Congrès archéologique de France, 1911, p. 8-11; G. Boussinesq et G. Laurent, *op. cit.*, t. I, p. 79-83. — <sup>2</sup> Ch. Loricquet, *Reims pendant la domination romaine*, p. 256-264. — <sup>3</sup> L. Demaison, *Une description de Reims au XII<sup>e</sup> siècle*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1892, p. 388-390. — <sup>4</sup> N. Brunette, *Notice sur les antiquités de Reims, les découvertes nouvellement faites et les mesures adoptées pour la conservation des*

*anciens monuments de la ville*, 1861, p. 20-41. — <sup>5</sup> L. Demaison, *Reims à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, d'après la Vie de saint Albert, évêque de Liège. — <sup>6</sup> L. Demaison, *Les thermes de Reims*, dans *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXV, 1885, p. 321-333. — <sup>7</sup> G. Boussinesq et G. Laurent, *Histoire de Reims depuis les origines jusqu'à nos jours*, t. I, Reims, 1933, p. 89, note 1.

Rien, même à Nîmes, à Arles, à Vienne, à Lyon ou à Trèves n'est comparable comme rez-de-chaussée<sup>1</sup>. » L. Demaison<sup>2</sup> avait pensé qu'il s'agissait de thermes; les caveaux dont il parle n'existent pas. L. Lacroix propose avec plus de vraisemblance de voir ici un cryptoportique, comme ceux qui ont été trouvés à Arles : une crypte à galerie longue et étroite ayant pu servir d'édifice public, de lieu de réunion, voire de magasin ou d'entrepôt<sup>3</sup>.

VI. L'AMPHITHÉÂTRE. — Nous lisons dans Anselme de Havelberg une quinzaine de vers<sup>4</sup> qui apportent un renseignement complètement inédit et d'une véritable importance pour l'archéologie de Reims gallo-romaine. Il nous fait connaître l'existence d'un monument considérable qu'aucun autre texte ne mentionne et il aide à comprendre les causes de la disparition des ruines de la ville. On savait que Reims, comme un très grand nombre d'autres villes de la Gaule, avait à l'époque de l'invasion des barbares, élevé une enceinte de pierre au moyen des matériaux d'anciens édifices, laissés en dehors du tracé de la ville. En 1848, lors de la destruction des vieux remparts près de la porte de Mars, on mit à jour des fragments de cippes avec inscriptions, des chapiteaux, des morceaux de frises et autres débris antiques qui avaient servi de fondation à une tour<sup>5</sup>. L'odoard nous apprend que les murs de la ville étaient *Romanis auspiciis insignita* et que les constructeurs des murailles de Reims *mœnium nostrorum locatores* avaient laissé *erroris sui vestigia lapidibus insculpta*<sup>6</sup>. A ces témoignages vient s'associer celui d'Anselme de Havelberg qui aide à comprendre pourquoi une ville tellement riche en monuments n'en a conservé qu'un si petit nombre de vestiges :

*Hanc prope metropolim fait execrabilis olim  
Ardua templorum moles, conclava deorum.  
Paret adhuc horum facies antiqua locorum,  
Templaque semiruta, lapidum compage soluta,  
Advena miratur, oculosque ruina moratur  
Set prope cum fine careat mensura ruinæ,  
Signaque cum veterum sint tecla iuventia rerum,  
Integra cum starent, quæ sic modo diruta parent,  
Mole sui referunt, quæ, qualia, quanta fuerunt.  
Causaque defectus fuit his : longeva seuectus;  
Ventus et impingens, quo maclina corruit iugens;  
Vet labor humanus, cito casurus quia vatus,  
Delubra frangendo fragmentaque diripiendo,  
Ut nova fundaret vel tecla vetusta novaret,  
Traxit vicinas ad opus murate ruinas.*

« Non loin de la ville, s'élevait jadis un vaste temple, sanctuaire exécration des faux dieux. On voit encore en ces lieux une ruine d'aspect antique dont les murs à demi écroulés et les pierres disjointes attirent les yeux et excitent l'admiration des voyageurs. On peut juger, en voyant la masse et l'immensité de ces débris, quelle grandeur et quel caractère imposant devait avoir le monument, lorsqu'il était encore debout. Sa destruction a été causée par l'action du temps, par le souffle du vent qui a fait effondrer l'édifice, et par le travail des hommes qui en ont dispersé les matériaux, et les ont employés à bâtir de nouveaux monuments et à construire les murailles voisines. »

Ces ruines, encore si imposantes au XI<sup>e</sup> siècle, se trouvaient hors de la cité et à peu de distance des murailles, probablement à proximité d'une route puis-

qu'elles retenaient l'attention du voyageur qui se rendait à Reims, *advena miratur*. Tout cela a si complètement disparu qu'on en est réduit à conjecturer l'emplacement de cette *ardua templorum moles*. Les documents du Moyen Age ne signalent qu'une seule ruine antique en dehors et à proximité de l'enceinte : les arènes, à peu de distance de la porte de Mars, à gauche de la route de Laon. Nous avons dit déjà que son identification est attestée par la rue du Mont-Arène, vocable qui remonte au moins au XIII<sup>e</sup> siècle. La mention la plus ancienne se lit dans une charte du 4 janvier 1237 par laquelle Henri de Braine, archevêque de Reims, oblige les bourgeois de la ville à venir faire amende honorable au chapitre *ut... capitulo revertenti occurrant ad harenas iuxta portam Martis*<sup>7</sup>. En ce même siècle, la chanson d'Huon de Bordeaux place au *mont d'araine* le théâtre de la vengeance d'Ogier le Danois contre Charlot, fils de Charlemagne<sup>8</sup>. Cette dénomination se retrouve souvent et indique que les arènes n'étaient plus qu'un monceau de ruines; au XVII<sup>e</sup> siècle, dom Marlot les décrivait en peu de mots : *Præter relictum aggerem, nunc peculiare nihil continet*<sup>9</sup>.

VII. REIMS, VILLE OUVERTE. — Jusque vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle, la ville fut prospère et, comme tant d'autres cités gallo-romaines, s'étendit en rase campagne, semant les édifices, les *insulæ*, que nous appellerions aujourd'hui des « pâtés de maisons » et les villas des riches propriétaires le long des routes dont nous décrirons plus loin le tracé. L'archéologie locale, qui inspire dans cette ville une louable ardeur, n'a peut-être eu que le tort de s'emparer des moindres indices pour leur donner une interprétation historique parfois un peu hasardeuse et d'utiliser des textes dénués de toute valeur topographique. C'est ainsi qu'au gré des uns et des autres les monuments antiques se livraient à une sorte de vagabondage. Ce fut le cas du capitole que le chanoine Cerf localisait dans le voisinage de la cathédrale, tandis que Ch. Lorient le transportait au Grand Credo et N. Brunette sur les hauteurs de Saint-Remi. Conjectures! En 1868, la découverte de murs mesurant 1 m. 25 sur 1 m. 50 de largeur dans la cour de l'Archevêché et la rue de l'Université mirent les imaginations en campagne. Il en fut de même sur d'autres points de la ville.

On releva aussi des traces nombreuses de chaussées pavées, les indices d'un système d'égouts et d'un service d'alimentation de la ville en eau potable amenée de la Suippe. Ce dernier offrait un certain intérêt. Il avait sa prise d'eau à Jonchery-sur-Suippe, passait près de Saint-Hilaire-le-Grand, côtoyait la chaussée de Verdun à Reims, passait vers les Commelles, le lieudit Alger, la Pompelle, pour remonter vers Nogent-l'Abbesse et Cernay. Il entra à Reims au-dessus des buttes Saint-Nicaise, du côté droit de la rue Saint-Jean-Césarée. C'est l'aqueduc qui alimenta la ville pendant tout le haut Moyen Age.

La population de Reims qui possédait la richesse, ou du moins l'aisance, avait des demeures cossues à en juger par une belle collection de pavements en mosaïques dont nous n'avons rien à dire ici car elles sont toutes païennes<sup>10</sup>.

Tout cela, en y ajoutant des bas-reliefs, peut aider à se représenter une cité opulente et étendue; il ne s'en-

<sup>1</sup> N. Forestier, *La reconstruction de Reims*, in-fol., Paris, 1928, p. 47. — <sup>2</sup> C'est le titre qu'il donne au travail cité ci-dessus. — <sup>3</sup> L. Lacroix, *Les vestiges du Forum de Reims*, dans *Reims-Magazine*, janvier 1931, p. 1086-1088. — <sup>4</sup> Vers 270-284. — <sup>5</sup> N. Brunette, *Notice sur les antiquités de Reims*, Reims, 1861, p. 7. Les plus importants de ces débris sont conservés dans la crypte de la chapelle de l'Archevêché. — <sup>6</sup> *Historia Remensis Ecclesiarum*, l. 1, c. 1. — <sup>7</sup> Varin, *Archives administratives de Reims*, t. 1, p. 624. — <sup>8</sup> Éd. Guessard et

de Grandmaison, vs. 136. — <sup>9</sup> *Metropolis Remensis historia*, t. 1, p. 18; cf. L. Demaison, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 393-395; C. Schwingrouber, *Les arènes de Reims*, dans *Revue de Champagne*, t. 1, 1908, p. 42. — <sup>10</sup> G. Boussinesq et G. Laurent, *op. cit.*, t. 1, p. 91-96. Cf. Ch. Lorient, *La mosaïque des Promenades et autres trouvées à Reims, étude sur les mosaïques et les jeux de l'amphithéâtre*, dans *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXXII, 1859-1860.

suit pas qu'on puisse lui appliquer le titre d' « Athènes des Gaules » que le rhéteur Fronton n'a d'ailleurs jamais songé à lui décerner. Voici l'affaire en deux mots : dans un passage de sa grammaire latine, à propos du cas nominatif, le grammairien Consentius, du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, cite par hasard cet exemple tiré de Fronton : *et illæ vestræ Athenæ Durocortoro*, « et votre Athènes, à savoir Reims »; on voit, ajoute-t-il, que *Durocortoro* ne peut être ici qu'un nominatif et que les eas obliques doivent se décliner de la même façon et c'est tout <sup>1</sup>.

VIII. UNE VILLA RÉMOISE. — En novembre 1929, un propriétaire fit creuser de nouvelles caves dans le fond de la cour de son immeuble, situé 13, boulevard Foch, et découvrit, parmi des débris de poterie romaine, un vase de couleur noire, presque intact. Ce fut ensuite un moellon de marbre blanc qui n'était autre qu'un buste en plusieurs fragments. Une fois reconstitué on se trouva en possession d'un beau buste en marbre de Carrare, dont la base devait reposer sur un pied carré. Le personnage est un jeune homme, dont le nez et le menton, heurtés par les outils ont été endommagés, les parties manquantes n'ont pu être retrouvées. Les fouilles furent reprises le 25 janvier 1930, et le 27, on atteignit le sol primitif. On trouva un candélabre de bronze ciselé, entier, mesurant 1 m. 39 de hauteur et reposant sur trois pieds griffus finement travaillés. Le corps du candélabre, creusé de cannelures légères sur lesquelles on distingue des traces de peinture bleue, est surmonté de la petite lampe à huile à laquelle il ne manque que la mèche. On trouva ensuite deux cupules en bronze, puis une console en poterie rouge, représentant une tête de femme absolument intacte, aux longs cheveux bouclés. Près de là plusieurs fragments de consoles semblables furent mis au jour, parmi lesquelles on put reconstituer le pendant de la première. Les deux pièces, exactement identiques, forment un ensemble d'un intérêt remarquable. Le 2 février, on découvrit un petit buste en bronze, représentant un guerrier casqué. Ce furent aussi des poteries de terre cuite, des fibules en os, deux cornes d'élan, des dents de sanglier, des aiguilles et des fragments d'une grande jarre qui a pu être reconstituée depuis la base presque jusqu'à moitié de la hauteur. Une découverte très importante est celle de plusieurs pièces de mortier ayant recouvert les murs de l'habitation. On y distingue un premier plaçage en chaux garni d'une couche de peinture sur lequel a été déposé un second enduit décoré plus richement et représentant des paysages et des personnages sans qu'on puisse préciser.

M. H. Deneux, architecte en chef des monuments historiques, estime qu'« il est certain que M. Villé a découvert les vestiges du mobilier d'une villa romaine existant au <sup>ii</sup><sup>e</sup> ou <sup>iii</sup><sup>e</sup> siècle. C'est d'ailleurs dans les Hautes-Promenades, presque en face, qu'on trouva la mosaïque qui demeura jusqu'en 1917 dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville. C'est dans ce quartier avoisinant la porte Romaine que les riches citoyens venus à Reims avaient construit leurs habitations somptueuses. Le « sol romain » est à environ 1 m. 50 en profondeur dans les Promenades et les objets trouvés ici à 4 m. 50 environ. Il semble que la villa se sera effondrée dans la cave, ce qui a amené le mobilier à cette profondeur ».

Bibl. — *Nouveliste de Reims*, 29 mars 1930; *Revue archéologique*, 1930, p. 364-366; *Bull. arch. du Comité*,

1930, mai-juin; G. Boussinesq et G. Laurent. *Histoire de Reims*, t. 1, 1934, p. 107.

IX. REIMS, VILLE FORTIFIÉE. — Le <sup>iii</sup><sup>e</sup> siècle devait voir la fin de cette félicité <sup>2</sup>. Ce fut d'abord, entre 233 et 235, une simple alerte, causée par une course des Francs dans la Gaule. A partir de 249 jusqu'à 268, ce fut bien autre chose; vingt années de misère, de ruines et de terreur, surtout à partir de 257. Soixante cités furent ravagées. Les trouvailles de monnaies et de trésors s'échelonnent, dans le sol rémois, jusqu'aux règnes de Gallien (253-268) et de Tétricus (270); à cette date tout s'arrête, ce qui montre que la ville était alors complètement saccagée et ruinée <sup>3</sup>. En 1923, on trouva dans le sous-sol de la cathédrale un sac rempli de petits bronzes de Tétricus <sup>4</sup>; en 1900, on avait découvert sur un autre point de la ville une cachette de vaisselle précieuse <sup>5</sup>.

En 270, l'empereur Aurélien parvint à refouler les envahisseurs, mais sa mort compromit la sécurité un moment retrouvée (275). Francs et Alamans renouvelèrent leurs assauts et il est probable que ce fut alors que Reims subit sa part du désastre. Ses quartiers riches, qui s'étendaient en arc de cercle depuis Clairmarais jusqu'au terrain des Coutures, furent anéantis et s'écroulèrent sur place. La mosaïque dite des Promenades a été retrouvée sous un lit de cendres, de décombres et de poutres calcinées. Ce fut Probus qui sauva la Gaule (276-282) et donna le branle à un mouvement défensif qui décida presque toutes les villes à s'enfermer dans une enceinte <sup>6</sup>. Reims imita ce qui se faisait partout autour d'elle et s'entoura d'une muraille faite de matériaux de remploi, et parfois encastrent dans ce rempart un bâtiment entier, ce fut le cas pour la porte de Mars <sup>7</sup>.

Et voici encore une fois le témoignage d'Anselme de Havelberg <sup>8</sup> qui nous décrit la cité telle qu'il l'a vue de son temps, peu différente de l'enceinte du <sup>iii</sup><sup>e</sup> siècle :

*Turribus et portis, vali munimine fortis,  
Urbs sedet in plano, quæ pascitur ære sano.  
Longis et latis et muris firma quadratis,  
Prominet alta salis non parvæ fertilitalis,  
Nec tam fecunda quam felix fluminis unda.*

« Elle est située dans une plaine, et jouit d'un air très sain. Elle est protégée par une enceinte flanquée de tours et percée de portes; ses murs larges et d'une large étendue, sont en pierre de taille. La campagne voisine qu'elle domine un peu est très fertile, une petite rivière l'arrose et si elle ne suffit pas à la rendre féconde, elle contribue du moins à son agrément. »

L'enceinte renonça à encercler toute la superficie occupée; elle protégea le centre de la ville et adopta la forme d'une ellipse de 2 200 mètres environ de pourtour enfermant une superficie de 30 à 40 hectares <sup>9</sup>. La muraille flanquée de tours dépeinte par Anselme était encore celle du <sup>iii</sup><sup>e</sup> siècle, hâtivement mais solidement construite en pierres de taille :

*Longis et latis et muris firma quadratis.*

Le tracé était resté le même, mais il semble impossible qu'il n'eût pas subi des transformations. La configuration actuelle de Reims en a conservé l'empreinte; les anciens murs suivaient à l'Est et au Nord les boulevards d'aujourd'hui; à l'Ouest et au Sud, leurs contours sont indiqués par les rues Talleyrand, du Bourg-Saint-Denis, de Contrai et des Murs.

Anselme ne se piquait pas de la science des ingé-

<sup>1</sup> Id., *ibid.*, t. 1, p. 97. — <sup>2</sup> C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, in-8°, Paris, t. vi, 1920, p. 451. — <sup>3</sup> A. Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, in-8°, Paris, 1900, p. 135-136. — <sup>4</sup> A. Vincent, *Les premières invasions franques en Belgique d'après les trouvailles de monnaies*, dans *Mélanges H. Pirenne*, t. 11, 1926, p. 671. —

<sup>5</sup> L. Demaison, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1903, p. 232. — <sup>6</sup> C. Jullian, *op. cit.*, t. vi, p. 610. — <sup>7</sup> A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, p. 102; A. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, in-8°, Paris, 1931, t. 1, p. 564. — <sup>8</sup> Vers 247-251. — <sup>9</sup> C. Jullian, *op. cit.*, t. viii, 1926, p. 216, n. 8.

nieurs et lorsqu'il écrit (en vers) que Reims était bien fortifié : *valli munimine fortis*, il est permis de garder quelques doutes. Nous savons que, déjà, Louis le Débonnaire avait autorisé l'archevêque Ebbon à prendre dans les murs et les portes de la cité les matériaux nécessaires pour la reconstruction de la cathédrale<sup>1</sup>. Dans quelle mesure Ebbon exploita-t-il cette carrière? D'après ce que nous en dit Flodoard, la destruction paraît avoir été assez complète : en effet, il nous répète à deux reprises que la ville n'avait plus d'enceinte au temps d'Hincmar : *Civitas Remorum tunc temporis non habebat in ambitu sui murum*<sup>2</sup>. Plus tard, l'archevêque Foulques (883-900) fit relever les murs : *Urbem quoque cufus murum, ob ædificationem basilicæ Dei Genitricis, Ebo destruxerat, iste novo circumdedit muro*<sup>3</sup>. On démolit même alors l'église de Saint-Denis : *necessitate muri civitatis ob infestationem paganorum construendi*<sup>4</sup>. Parmi tant de remaniements il est difficile de dire ce qui subsista et ce qui disparut. Il est probable que la partie de l'enceinte la plus rapprochée de la cathédrale fut particulièrement éprouvée, c'est-à-dire celle qui s'étendait le long du Bourg-Saint-Denis. Bien certainement, ce côté des murs était livré à l'abandon au XII<sup>e</sup> siècle, car on voit, dans un privilège donné par Louis VII en 1138 à l'abbaye de Saint-Denis, que les fossés étaient, en cet endroit, envahis par des maisons et des jardins : *Quicquid in fossatis et muris a porta Vidule usque ad portam Basilicam... porro quæcumque edificia, quæcumque viridaria, in predictis fossatis facta sunt vel de cetero fient, juri et dominio ipsius ecclesie perpetuo tenenda subicimus*<sup>5</sup>.

X. LES VOIES ROMAINES ET CELLE DE PARIS A REIMS. — Au mois d'avril 1877 on découvrit à Paris, dans l'ancien cimetière de Saint-Marcel (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1790) une borne milliaire romaine, convertie en sarcophage à l'époque mérovingienne et conservée aujourd'hui au musée Carnavalet. L'inscription n'est plus que fragmentaire, néanmoins elle permet d'y reconnaître le premier milliaire de la route conduisant de Paris à Reims, à l'époque où Maximin Daïa faisait partie de la tétrarchie impériale, entre le mois de mai 305 et la fin de l'année 307, lorsqu'il portait le titre de *Nobilissimus Cæsar*. D'un examen attentif de l'original par Em. Desjardins, il est résulté que le texte devait être complété et restitué ainsi :

[DD·NN·M·AVR  
MAXIMIANO  
ET·FL·VAL  
CONSTANTINO]  
AVGG ET  
D·N·GAL·VAL  
MAXIMINO  
NOBIL·CAES  
A·CIV·PAR  
·R·CV

Après les mots de la 9<sup>e</sup> ligne : *a civitate Parisiorum*, dont la lecture est indubitable, figurait évidemment le nom de la localité située à 105 milles de Paris, commençant par un R. Ce ne pouvait être qu'une grande ville, car à une si lointaine distance, il n'y avait qu'une grande ville qui pût être désignée, de façon suffisamment claire, par l'initiale de son nom. Il n'est pas possible de résumer ici la longue démonstration qui aboutit à la conclusion certaine que la ville désignée sur la

borne en question par sa seule initiale est *Remi*<sup>6</sup>. L'ancien nom gaulois *Durocorter* ou *Durocortorum* était, on l'a dit, devenu *Remi* ou *civitas Remorum*, de même que *Lucotia* ou *Lutetia* s'était transformé en *civitas Parisiorum*.

Reims était la capitale de la *Betgica II*<sup>7</sup> mentionnée sur la liste de Vèrone de l'année 297<sup>7</sup>. C'était un centre d'où rayonnaient les voies de la Gaule septentrionale, et d'où l'on comptait les distances<sup>8</sup>.

On connaît sept routes au départ<sup>9</sup>. Dans l'*Itinéraire d'Antonin*, nous en avons quatre partant de Reims : 1<sup>o</sup> Sur *Tarvenna* (Thérouanne), par *Aug. Suessionum* (Soissons), et, de Soissons, sur *Samarabriga* (Amiens), par *Augustomagus* (Senlis)<sup>10</sup>.

2<sup>o</sup> Sur *Bagacum Nerviorum* (Bavay)<sup>11</sup>.

3<sup>o</sup> Sur *Lugdunum* (Lyon)<sup>12</sup>.

4<sup>o</sup> Sur *Divodurum* (Metz)<sup>13</sup>.

La *Table de Peutinger* nous montre six routes rayonnant de Reims :

1. Sur *Andomatunum* (Langres) et *Vesuntio* (Besançon). — 2. Sur *Tuttum* (Toul), Metz et le Rhin. — 3. Sur *Colonia* (Cologne). — 4. Sur *Bononia* (Boulogne) par Bavay. — 5. Sur *Samarabriga* (Amiens), par *Augusta Suessionum*, Soissons). — 6. Sur *Genabum* (Orléans), par *Augustobona* (Troyes).

Ainsi la route de Reims à Soissons figure dans les deux itinéraires et celle de Soissons à Senlis dans le seul *Itinéraire d'Antonin*, mais aucune de ces routes ne met en communication directe Reims et Paris; il en existait assurément une indirecte, partant de Paris et gagnant la voie de Soissons à Reims. La distance exprimée sur la borne ne nous révélerait-elle pas l'existence d'une autre route allant de Paris à Soissons, sans passer par Senlis, et de Soissons à Reims? Les cv milles indiqués sur la borne valent 155 kilomètres. Le point de départ précis, le parcours et les vestiges de cette voie étaient donc à étudier et Aug. Longnon l'a déterminé<sup>14</sup>.

Cette route ne saurait être reconnue dans la voie qui, de Reims, va à Soissons et à Senlis, bien qu'il soit possible de reconnaître dans la route actuelle de Senlis à Paris le tracé d'une voie antique complétant les deux tronçons précédents. En effet, la voie de Paris à Reims par Senlis et Soissons aurait mesuré, dans cette hypothèse, au moins cviii milles : 3 de plus que la somme indiquée.

Elle ne peut non plus être assimilée à une ancienne route de Paris à Reims, par Claye, Lizy-sur-Ourcq, Gandelu, etc.; cette seconde voie est en effet plus courte que la distance marquée sur le milliaire, puisqu'elle ne mesure que xcv milles.

Il y a donc lieu de chercher, entre les deux voies précitées, la route mesurant cv milles romains; or, après un mûr examen, on est naturellement amené à constater qu'elle devait passer par Nanteuil-le-Haudouin, Villers-Cotterets et Soissons. Le dernier tiers de cette voie, de Soissons à Reims, décrit par l'*Itinéraire d'Antonin*, est parfaitement reconnu sur le terrain; on n'a donc à examiner que sa partie antérieure entre Paris et Soissons.

La route de Flandre (aujourd'hui de Lille par Senlis) emprunte jusqu'à Roissy, sur une longueur de 15 kilomètres, le tracé de l'ancienne voie romaine de Paris à Soissons, qui passait ensuite à Chenevières, Moussy-le-Neuf, Ver et Montagny-Sainte-Félicité, pour

<sup>1</sup> Flodoard, *Historia Remensis Ecclesiæ*, l. II, c. XIX. — <sup>2</sup> *Id.*, *ibid.*, l. I, c. XXI; cf., l. III, c. XXX. — <sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*, l. IV, c. VIII. — <sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, l. II, c. XV. — <sup>5</sup> Charte originale aux archives de Reims, fonds de Saint-Denis, liasse I; cf. Marlot, *Metropol. Remensis historia*, t. II, p. 143. — <sup>6</sup> Em. Desjardins, *La borne milliaire de Paris*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. VII, 1880, p. 36-52. — <sup>7</sup> Mommsen, dans *Revue archéolo-*

*gique*, nouv. sér., t. XIV, 1866, p. 371-389. — <sup>8</sup> N. Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, l. IV, c. XXXIX. — <sup>9</sup> Ch. Lorieux, *Reims pendant la domination romaine*, 1860, p. 200. — <sup>10</sup> *Op. cit.*, p. 379-380. — <sup>11</sup> *Op. cit.*, p. 380-381. — <sup>12</sup> *Op. cit.*, p. 358-362. — <sup>13</sup> *Op. cit.*, p. 364-365. — <sup>14</sup> A. Longnon, *Note sur les voies romaines de Paris à Reims* dans *Bull. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. VII, 1880, p. 52-55.

arriver à Nanteuil-le-Haudouin. De Nanteuil, la voie gagnait Soissons par Peroy-lès-Gombries, Levignen, Gondreville, Vaumois, Pisseleux, Villers-Cotterets et la forêt de Retz, suivant ainsi presque constamment le tracé de la route moderne de Paris à Reims.

Il y a donc tout lieu de croire que la route romaine mentionnée par le milliaire passait par Nanteuil, Villers-Cotterets et Soissons; ajoutons que ce tracé est aussi direct que possible et que l'ensemble de la route, de Paris à Reims, mesure effectivement les cv milles romains indiqués sur l'inscription.

L'antiquité du premier tronçon de la voie compris entre Paris et Louvres est prouvée par deux textes. L'un est une *Vie de saint Rieut*, citée par l'abbé Lebeuf, et selon laquelle ce bienheureux évêque du III<sup>e</sup> siècle, allant de Paris à Senlis, s'arrêta à Louvres<sup>1</sup>. L'autre est le prétendu diplôme par lequel Dagobert I<sup>er</sup> aurait accordé le droit d'asile à l'abbaye de Saint-Denis et qui, ayant été rédigé certainement, tout faux qu'il est, au VIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, parle également d'une « voie publique » conduisant du palais royal [de Paris] à ce même lieu de Louvres : *sive de palacio nostro egrediens publicam viam quæ pergit ad Luberam*.

[Tout ceci repose sur une fausse lecture de Desjardins; cf. *contra* : *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, II, 2, n. 8974.]

XI. LA POPULATION AU IV<sup>e</sup> SIÈCLE. — Reims se trouvait à l'abri des envahisseurs germains grâce à sa muraille, mais celle-ci était d'un aspect lourd et disgracieux; il est vrai qu'elle était à l'épreuve des siècles et, de nos jours, certaines portions subsistaient encore avant les désastres de 1914-1918. Cette robuste enceinte contribua à faire de Reims un des principaux centres militaires de la II<sup>e</sup> Belgique<sup>3</sup>. On pouvait appuyer sur elle une solide organisation défensive; dès la fin du III<sup>e</sup> siècle la province est organisée de façon stratégique et c'est au cours de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> que Châlons est détaché du territoire de la *civitas Remorum*. Reims renfermait, outre sa garnison, des fabriques d'armes de guerre<sup>5</sup>, l'état-major d'un corps de troupes sarmates<sup>6</sup> et la résidence d'un *præfectus Lætorum gentilium*<sup>7</sup>. Constantin<sup>8</sup> y fit bâtir des thermes<sup>9</sup>; plusieurs empereurs y firent des séjours assez prolongés, tel Valentinien I<sup>er</sup> qui y promulgua des lois datées des 29 janvier, 14 février et 28 avril 367<sup>10</sup>, ce qui suppose une résidence impériale.

On peut se faire une idée de la ville, vers l'an 410, au moyen de la *Notitia dignitatum*<sup>11</sup>. Outre une garnison nombreuse on y voyait les bureaux de fonctionnaires<sup>12</sup>: *prepositus thesaurum, præpositus branbariciorum sive argenteriorum*, agents du *comes sacrarum targitionum*, enfin le procureur des gynécées<sup>13</sup>. Il se pourrait même que Reims eût compté un atelier monétaire, de même que Trèves, Arles et Lyon<sup>14</sup>; en tout cas le fisc y avait des bureaux ce dont témoigne la présence de vétérans<sup>15</sup>. « Ces nombreux fonctionnaires et em-

ployés formaient à eux seuls tout un petit monde qui représentait sans doute une notable partie de la population civile rémoise. Le chef de bureau Eusebius, qualifié de *vir spectabilis* par un document qui rappelle qu'il fonda une église à Reims à la fin du IV<sup>e</sup> siècle ou au début du V<sup>e</sup>, est un des rares représentants de ce milieu de fonctionnaires dont le nom n'ait pas échappé à l'oubli. Que la société comptât une élite polie, instruite, amie des plaisirs et préoccupée de se distraire des fonctions administratives qui lui incombaient, on n'en veut pour preuve que l'existence à Reims même d'une fabrique de jouets ou de pions qui servaient à divers jeux et dont un grand nombre d'exemplaires, à tous états de fabrication, ont été retrouvés dans le sol de la cité<sup>16</sup>. Beaucoup de ces petits objets datent du IV<sup>e</sup> siècle.

« A côté de cette « bourgeoisie », la ville comptait également des artisans, notamment des orfèvres<sup>17</sup>, des sculpteurs<sup>18</sup> et des maçons qui construisirent les thermes et les premières églises de la cité. On y rencontrait également un assez grand nombre de verriers, car la verrerie prit, à partir du III<sup>e</sup> siècle, un développement considérable dans le nord de la Gaule et particulièrement dans la vallée de l'Oise. Les fouilles ont livré un bon nombre de verres fabriqués à Reims du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>. Leurs formes sont presque toutes empruntées aux répertoires des céramistes et des orfèvres<sup>20</sup>. Très nombreux sont les flacons qui servaient dans la toilette des femmes<sup>21</sup> ainsi que les verres gravés. Citons hors pair le magnifique bol gravé qui représente le combat d'Atalante et d'Hippomène et qui s'orne par ailleurs d'une brève inscription grecque<sup>22</sup>. Il importe de remarquer en effet que beaucoup d'ouvriers verriers étaient originaires de l'Orient<sup>23</sup>; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à reconnaître des verriers dans le grec et le syrien qui, ainsi que nous l'apprennent deux inscriptions, vivaient à Reims, sans doute durant le Bas-Empire<sup>24</sup>.

« Les documents ne nous permettent malheureusement pas de compléter cette vue sur l'état de la cité aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. Ajoutons toutefois que Reims fut également un des grands carrefours de la Gaule; nous venons de voir que d'importantes chaussées la mettaient directement en relation avec l'Italie, Boulogne, Verdun, Toul, Metz, Trèves, Soissons, Cologne, Châlons, Bavay et Troyes. Le tracé des deux voies principales qui se coupaient à angle droit au forum se retrouve actuellement dans les rues Carnot, Cérés, de l'Université, Henri IV et de Mars. Le long des rues principales se dressait une colonnade qui supportait un passage voûté. Hors les murs se trouvaient, le long des routes, les cimetières de la cité. Le cimetière du Nord longeait la route vers Laon. Le cimetière du Sud se trouvait à près d'un kilomètre de l'enceinte, non loin du futur emplacement de Saint-Remi. Cela permet de supposer l'existence d'un faubourg autour de

<sup>1</sup> J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. v, p. 468-469. — <sup>2</sup> Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 657. — <sup>3</sup> Ammien Marcellin, l. XVI, II, 8; l. XVII, II, 1, édit Clark, t. I, p. 73, 107. — <sup>4</sup> A. Longnon, *Les pouillés de la province de Reims*, in-4<sup>o</sup>, Paris, 1908, t. I, p. 1; L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. III, p. 7, 8. — <sup>5</sup> *Notitia dignitatum*, *Occid.*, IX, 36, édit. O. Seeck, 1876, p. 145. — <sup>6</sup> *Id.*, *ibid.*, XLII, 67, p. 219. — <sup>7</sup> *Id.*, *ibid.*, XLII, 42, p. 217. Cf. Aug. Longnon, *Dictionn. topogr. de la Marne*, 1891, p. IX. — <sup>8</sup> Ch. Loricquet, *op. cit.*, p. 252, a cru que c'était Constantin II, mais c'est bien Constantin I<sup>er</sup>, cf. Mommsen, dans *Hermès*, t. XXXVI, p. 536, note 2. — <sup>9</sup> On ignore leur emplacement, L. Demaison, dans *Travaux*, t. LXXV, 1883, p. 322, a fait erreur. — <sup>10</sup> *Code Théodosien*, l. VII, tit. I, l. 9; VII, I, 10; XIII, VI, 4 — <sup>11</sup> Rédigée vers cette date. — <sup>12</sup> *Notit. dignit.*, *Occid.*, XI, 76, p. 150-152. — <sup>13</sup> *Id.*, *ibid.*, XI, 56, p. 151. — <sup>14</sup> Cf. J. Maurice, *Le fonctionnement des ateliers monétaires romains*

*en Gaule*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1902, p. 267. — <sup>15</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3257, 3258. — <sup>16</sup> Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, in-4<sup>o</sup>, Paris, 1902-1905, p. 17. — <sup>17</sup> Des aryballes en bronze, sorte de bouteilles de bain qui se suspendaient à la ceinture avec des broches et divers instruments lorsqu'on allait au bain ont été retrouvés dans le sol rémois. Cf. *Catalogue du musée archéologique de Reims*, n. 5136. — <sup>18</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3263, et p. 523. — <sup>19</sup> C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. v, p. 295; t. VIII, p. 196; Morin-Jean, *La verrerie en Gaule*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1913, p. 14; Fr. Cumont, *Comment la Belgique fut romanisée*, Bruxelles, 1919, p. 51, 71. — <sup>20</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 281. — <sup>21</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 55-58. — <sup>22</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 240. A côté des personnages l'artiste a inscrit les noms Ἀττάλαντα et Ἱππομένω. Le style trahit le IV<sup>e</sup> siècle. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 680, n. 243. — <sup>23</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 276. — <sup>24</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3330, 3331; voir *Dictionn.*, t. III, au mot COLONIES D'ORIENTAUX.

ce cimetière<sup>1</sup>. Des aqueducs apportaient l'eau de la Vesle<sup>2</sup>.

« Nous ne savons pas de quelle manière était administrée cette importante agglomération urbaine<sup>3</sup>. On peut se demander si, vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle, le gouvernement n'était pas exercé par un chef militaire, romain ou franc. On sait qu'Égidius et, après lui, son fils Syagrius<sup>4</sup> eurent un pouvoir de fait sur cette partie de la Gaule où ne s'était pas encore fixé de peuple barbare; peut-être leur autorité s'étendait-elle sur la cité de Reims<sup>5</sup>.

« D'autre part, si l'on se réfère à une lettre adressée par saint Remi à Clovis peu après l'avènement de celui-ci, mais certainement avant la défaite de Syagrius, donc entre 481 et 486<sup>6</sup>, il semble que la majeure partie de la *Belgica Secunda* obéissait déjà à Childéric, père de Clovis. Il n'est donc pas impossible non plus qu'il y ait eu dans la cité un chef barbare, représentant du roi de Tournai<sup>7</sup>. »

XII. INTRODUCTION ET ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME. — Les origines religieuses de l'Église de Reims ne nous reportent pas avant le III<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne. Grégoire de Tours<sup>8</sup> et Flodoard<sup>9</sup> nous ont conservé les noms et la passion de deux martyrs : Timothée et Apollinaire, au sujet desquels on doit faire observer qu'on ne songea pas à attribuer à l'un ni à l'autre la fondation du siège épiscopal. Cet honneur fut réservé à saint Sixte qui paraît prendre place dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle et que deux successeurs séparent du premier titulaire historique, *Imbelausius*, qu'on voit siéger, en 314, au concile d'Arles avec son diacre *Primogenitus*<sup>10</sup>. A Reims, comme partout où le christianisme prit pied, les fidèles eurent un lieu de réunion, et ce fut d'abord un oratoire depuis longtemps disparu sans laisser aucune trace archéologique. Il faut donc, pour cette première période recourir aux textes historiques, à ceux du moins qui ont une valeur incontestable. L'étude des substructions ne va pas sans leur contrôle, sans prétendre toutefois suppléer aux lacunes qu'elles présentent; en effet, surtout à une époque reculée, des reconstructions ont pu être faites dont aucun éciit n'a gardé le souvenir<sup>11</sup>.

On a longtemps admis que la fondation de l'Église de Reims devait être reportée aux environs de l'année 290, et cela d'après une *Vie de saint Sixte et saint Sinice* qu'on faisait remonter au VI<sup>e</sup> siècle et d'après laquelle ces saints auraient été envoyés de Rome après la persécution de Dioclétien<sup>12</sup>; mais « cette chronologie est inacceptable. Elle abaisse jusqu'au voisinage du IV<sup>e</sup> siècle la fondation d'une Église que le catalogue épiscopal nous oblige à croire plus ancienne de quarante à cinquante ans<sup>13</sup> ». A partir du IX<sup>e</sup> siècle on se montra ami de précision. Hincmar, qui ne s'embarrassait pas de grand chose, soutint que l'évêque Sixte avait été envoyé de Rome par son homonyme le pape Sixte<sup>14</sup> sans désigner lequel des deux papes qui ont porté ce nom à des dates peu éloignées l'une de l'autre. Mais Sixte I<sup>er</sup> était à peu près inconnu tandis que Sixte II

jouissait d'une grande célébrité à raison de son martyre et Grégoire de Tours avait contribué à répandre en Gaule la croyance qu'il y avait envoyé beaucoup de fondateurs d'Églises. C'est donc probablement à lui que pensait Hincmar, d'accord en cela avec le catalogue. Flodoard place les saints Sixte et Sinice au temps de saint Pierre; cela ne compte pas.

XIII. HYPOGÉE CHRÉTIENNE. — On ne s'aviserait guère d'aller chercher la description d'une tombe chrétienne dans un petit livre intitulé : *Théorie des sentiments agréables, où après avoir indiqué les règles que la nature suit dans la distribution du plaisir, on établit les principes de la théologie naturelle et ceux de la philosophie morale*, in-12, Genève, 1747, réédité à Paris en 1748 et 1749, enfin en 1774, avec un faux-titre : 5<sup>e</sup> édition, augmentée de l'Éloge historique de l'auteur [par l'abbé de Saulx], de deux discours qu'il a prononcés à Reims et de l'explication qu'il a donnée d'un monument antique, découvert dans la même ville; ceci est la réimpression d'une *Description d'un monument découvert dans la ville de Reims en 1738*, publiée sans nom d'auteur, à Reims en 1749, in-16, 15 pages et planche.

Est-il nécessaire d'ajouter que ce monument a disparu et nous sommes redevables à Levesque de Pouilly de ce qu'il nous en a appris; nous transcrirons une partie de sa description en omettant toutefois les interprétations qu'il en donne à une époque où l'archéologie chrétienne était à peu près inexistante.

« Sous la tour du clocher de la paroisse de Saint-Martin, est à vingt pieds du rez-de-chaussée une mausolée, qui a quinze pieds et demi de longueur, huit de largeur, et dix et demi de hauteur sous clef. On y descend par un escalier de pierre de vingt degrés et l'on y trouve une fosse, construite en maçonnerie, de huit pieds en carré sur huit de profondeur, où sont encore plusieurs ossements.

« Tout l'intérieur du mausolée est orné de peintures à fresque sur un enduit de tuile battue : elles composent deux tableaux de six pieds trois pouces de hauteur, renfermés dans des cadres qui sont formés par des bandes d'une même couleur. »

Le dessinateur et graveur J. Robert ne s'est pas fait faute de draper les personnages d'amples vêtements ainsi qu'on peut le voir sur les figures destinées à illustrer le texte. Nonobstant cette mascarade on reconnaît que les peintures sont chrétiennes. Ce sont d'abord trois personnages, vraisemblablement un père entre son fils et sa fille (celle-ci portait, nous dit-on, des boucles d'oreilles de forme circulaire) entre des oiseaux posés sur des vases, un paon et une colombe (ou un perroquet).

La paroi d'en face nous fait voir Abraham se préparant à sacrifier Isaac et le Paralytique (voir *Dictionn.*, t. XIII, à ce mot) emportant son grabat, ensuite une niche tapissée de fleurettes. Au-dessus de ces personnages sont suspendues des guirlandes de fleurs. Le plafond offrait « des roses peintes à fresque et comparties en façon de mosaïque ».

Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup fréquenté le

<sup>1</sup> A. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, t. 1, p. 126; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VIII, p. 236. —

<sup>2</sup> Cf. A. Blanchet, *Recherches sur les aqueducs et cloaques de la Gaule romaine*, in-8°, Paris, 1908, p. 113. — <sup>3</sup> *Corp. inser. lat.*, t. XIII, p. 523. — <sup>4</sup> Syagrius que Grégoire de Tours appelle *rex Romanorum* dans *Hist. Franc.*, l. II, c. XXVII, semble avoir résidé surtout à Soissons. — <sup>5</sup> *Declaréuil, Les contes de cités à la fin du V<sup>e</sup> siècle*, dans *Nouv. rev. hist. de droit français et étranger*, 1910, p. 18-24. — <sup>6</sup> *Rumor ad nos magnam pervenit, administrationem vos Secundum Belgice suscepisse*, dans *Epist. merov. et karol. avi*, t. 1, 1892, p. 113. Cette lettre de saint Remi n'est pas datée. G. Kurth, *Clovis*, 3<sup>e</sup> édit., t. 1, p. 239, note 3 et M. Bloch, *La conquête de la Gaule romaine par les rois Francs*, dans *Revue historique*,

1927, p. 155, sont d'accord pour la placer entre l'avènement de Clovis et la défaite de Syagrius. — <sup>7</sup> F. Vereantereu, *Étude sur les cités de la Belgique Seconde*, in-8°, Bruxelles, 1931, p. 42-45. — <sup>8</sup> *Liber in gloria martyrum*, c. LIV. — <sup>9</sup> *Historia Remensis Ecclesiae*, l. I, c. IV. — <sup>10</sup> *Ibid.*, l. I, c. v; cf. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. III, 1915, p. 81. — <sup>11</sup> Tournet, *Les premières cathédrales de Reims*, dans *Travaux de l'Acad. de Reims*, t. XXIX, 1858-1859, p. 53-78, renouvelé par L. Demaison, *Les cathédrales de Reims antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Bull. monum.*, t. LXXXV, 1926, p. 68-116. — <sup>12</sup> *Gallia christiana*, t. IX, col. 3. — <sup>13</sup> L. Duchesne, *op. cit.*, t. III, p. 80. — <sup>14</sup> *Opusc. LV capitulum. adv. Hincm. Laudunensem*, c. XVI, P. L., t. CXXVI, col. 334.

xviii<sup>e</sup> siècle pour se représenter la quantité d'imagination dépensée par le dessinateur et par le commentateur. Après Levesque de Pouilly sont venus Geruzez, Liénard, Jacob qui ont tous expliqué ce c'était là une sépulture païenne. Dès lors leur embarras fut grand lorsqu'il s'agit d'expliquer comment les niches de ce prétendu *columbarium* n'avaient pas conservé les urnes cinéraires et comment on avait retrouvé sur le sol de la chambre des ossements non calcinés, de même que dans la fosse ouverte au fond de l'hypogée.

Cet hypogée se trouvait hors de la ville, sur le bord d'une route appelée *Via Cæsarea*, dans le testament interpolé de saint Remi. Levesque de Pouilly croyait cet hypogée construit « dans l'espace des trois premiers siècles de l'ère chrétienne », on pourrait, avec vraisemblance, le retarder jusqu'au iv<sup>e</sup>. Lorsqu'on construisit l'église Saint-Martin, on ne put ignorer la proximité de cet hypogée, mais on eut soin de l'épargner. Ce fut le hasard qui le fit découvrir en 1738 et « ses peintures que le temps avait respectées pendant plus de quinze siècles, furent alors entièrement endommagées par la foule de ceux qui entrèrent dans ce monument avant que le magistrat pût prendre des mesures pour leur conservation.

« Quelques défigurées néanmoins qu'elles aient été, elles offrent encore aux curieux des objets dignes de leur attention. »

*Bibl.* — J.-L. Levesque de Pouilly, *Description*, 1738; *Théorie*, 5<sup>e</sup> édit., 1774, p. 337-348; Geruzez, *Description historique et statistique de Reims*, p. 271; Liénard, dans même ouvrage, p. 705; Jacob, *Description historique de la ville de Reims*, p. 92, 102; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. 1, p. 448-450; G. Boussinesq et G. Laurent, *Histoire de Reims*, 1933, t. 1, p. 125-127.

XIV. LISTE ÉPISCOPALE. — L'Église de Reims était en possession de son catalogue épiscopal dès le ix<sup>e</sup> siècle. Hincmar le connaissait<sup>1</sup>, de son temps on le récitait à la messe. Flodoard en a fait usage pour la trame de son *Historia Remensis Ecclesie*, mais on n'en possède pas d'exemplaire plus ancien que le xi<sup>e</sup> siècle avancé. Voilà les manuscrits qui contiennent ce catalogue :

1<sup>o</sup> Boulogne, n. 92, ancien n. 84 (*olim* Arras), s'arrête à Gervais (1055-1067).

2<sup>o</sup> Boulogne, n. 42, ancien 37 (*olim* Arras), s'arrête à Raoul le Vert (1106-1124).

3<sup>o</sup> Paris, Bibl. nat., *lat.* 4280, s'arrête à Raoul le Vert.

4<sup>o</sup> Troyes, n. 620 et Montpellier H. 186 (*olim* Troyes), s'arrête à Henri de France (1162-1175).

5<sup>o</sup> Recueil de Robert de Torigni, s'arrête à Guillaume aux Blanches-mains (1176-1202).

6<sup>o</sup> Paris, *lat.* 8865, fol. 124, s'arrête à Henri de Dreux<sup>2</sup>.

Voilà la liste du manuscrit n. 1<sup>3</sup> :

*Nomina archiepiscoporum Remensis Ecclesie*

S. Sixtus	Barnabas	25. S. Nivardus
S. Sinicius	Bennadius	S. Reolus
Amausius	15. S. Remigius	S. Rigobertus
Betausius	Romanus	Tilpinus
5. Aper	Flavius	Vulfarius
Maternianus	Maphinius	30. Ebo
S. Donatianus	Egidius	Hincmarus
S. Videntius	20. Romulfus	Fulco
Severus	Sonnatus	Heribeus
10. S. Nicasius	Leudegislus	Sculfus
Baruc	Engilbertus	35. Arlaldus
Barutius	Lando	Odalricus

Adalbero	Manesses	Guido
Arnulfus	Rodolphus	50. Albricus
Ebalus	45. Reinaldus II	Willelmus
40. Guido	Sansou	Henricus
Gervasius	Henricus	
Rainaldus	Willelmus	

A Reims on ne prodiguait pas le titre de saint, qu'on ne donne (n. 1 et 2) qu'à neuf évêques : Sixte, Sinice, Donatien, Vivence, Nicaise, Remi, Nivard, Rieul et Rigobert; le n. 5 ne le confère qu'à Sixte, Sinice et Nicaise; les n. 3, 4, 6, à personne. L'évêque Abel exerça ses fonctions au temps de Milon de Trèves; au dire de Flodoard (l. II, c. xvi) il n'aurait été que chorévêque.

Dans l'ensemble, la liste, vérifiée par des documents nombreux, inspire confiance.

1. *Sixtus*. — (Voir ci-dessus, § xi). *Bibl. hag. lat.*, 1901, n. 1131; *Hist. littér. de la France*, t. x, 1756, p. xxiv-xxv; A. Du Saussay, *Martyrii SS. Sixti et Sinicii, Remensis Ecclesie et Suesstonensis apostolorum, assertio*, dans *Opusc. miscell.*, 1629, t. II, p. 21-34; *Acta sanct.*, sept. t. 1, p. 118-125.

2. *Sinicius*. — Hincmar, dans sa *Vita S. Remigii*, c. xxiv, mentionne l'église des Saints Sixte-et-Sinice. Flodoard, *Hist. Remens. Eccles.*, l. I, c. III, en parle lui aussi et d'après ce qu'il en dit elle devait exister sous l'épiscopat de Sonnatius, au temps de Clotaire II. Mais au ix<sup>e</sup> siècle elle était fort délaissée, les restes de deux saints se trouvaient à Saint-Remi, en partie seulement car on en avait détaché une partie pour en gratifier les églises de Brême et de Fulda. La fête de ces deux saints fut interpolée, dès le ix<sup>e</sup> siècle, au 1<sup>er</sup> septembre, dans le martyrologe de Wandelbert; celle de saint Sixte seul, au même jour, dans le martyrologe d'Usuard.

3. *Amausius*.

4. *Imbetausius*. — Siégea au concile d'Arles, en 814; il était accompagné du diacre Primogenitus.

On rencontre un *Dyscolius*, évêque de Reims, parmi les signataires du faux concile de Cologne, mais Flodoard ne le mentionne pas. Serait-ce un chorévêque?

5. *Aper*.

6. *Maternianus*. — Fête, le 30 avril. Flodoard, *Hist. Remens. Eccles.*, l. I, c. v; *Acta sanct.*, avril. t. III, p. 757-759; 3<sup>e</sup> édit., p. 766-768; *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 833.

7. *Donatianus*.

8. *Videntius*.

9. *Severus*.

10. *Nicasius*. — Ce saint martyr fut victime des barbares, mais lesquels? Hincmar et Flodoard indiquent les Vandales, ce qui reporte à 407, d'autres parlent des Huns, en 451. Cf. Hincmar, *Vita S. Remigii*; Flodoard, *Hist. Remens. Eccles.*, l. I, c. vi. La date de 407 paraît plus vraisemblable car elle donne plus d'écart entre cet évêque et saint Remi, tandis que si on adopte 451, il reste à peine neuf années pour intercaler chacun de ses trois ou quatre successeurs.

*Anal. boll.*, t. 1, 1882, p. 609-613; t. II, 1883, p. 156-157; *Bibl. hagiogr. lat.* (1901), n. 885-886; Cerf, *Saint Nicaise a-t-il été martyrisé en 407 par les Vandales, ou en 451 par les Huns?* dans *Travaux de l'acad. de Reims*, t. LI, 1869-1870, p. 179-214; H. Fleury, *Saint-Nicaise et son église*, dans *Chroniques de Champagne*, t. IV, 1838, p. 1-14; Ch. de Linas, *Le diptyque de saint Nicaise au trésor de la cathédrale de Tournai*, dans *Gazette archéologique*, t. X, 1885, p. 308-316 (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1168, n. 90); B. Mombritius, *Sanctuarium*, vers 1479, t. II, p. CLXXXIV; Surlius, *Sanctuarium*, t. XII (1618), p. 264-267; Tillemont, *Hist. des*

<sup>1</sup> *Opusc. LV capp. adv. Hincmarum Laudunensem*, c. xvi, P. L., t. CXXVI, col. 334. — <sup>2</sup> Copie du *Liber Floridus*. —

<sup>3</sup> Nous dépassons la limite du ix<sup>e</sup> siècle, à raison des noms d'archevêques cités à propos de la cathédrale, § xxix sq.

empereurs, t. vi, 1738, p. 167-168; F. Vercauteren, *Étude sur les civitates de la Belgique seconde*, in-8°, Bruxelles, 1934, p. 48, note 2.

11. *Baruc*.

12. *Barucius*, pourrait bien être le même que le précédent.

13. *Barnabas*. — Mentionné dans le testament de son successeur (*Hist. Remens. Eccles.*, I, I, c. ix).

14. *Bennagius*. — Flodoard, *op. cit.*, I, I, c. ix, nous a conservé une analyse de son testament.

15. *Remigius*. — Au temps de Grégoire de Tours il existait une vie de saint Remi écrite par un clerc de l'Église de Reims peu de temps après la mort du saint, mais elle disparut de bonne heure et fut remplacée par un récit sans valeur historique, mis, on ne sait pour quoi, sous le nom de l'évêque Fortunat. Grégoire de Tours parle en ces termes de la première *Vie* : *Est enim nunc liber vitæ ejus, qui eum narrat mortuum suscitasse*<sup>1</sup>. Cet écrit devait certainement contenir des détails sur la conversion et le baptême de Clovis; il fut malheureusement remplacé, vers le commencement du VIII<sup>e</sup> siècle, par un autre qui ne le valait pas<sup>2</sup>. C'est Hincmar qui attribue cette *Vie* retouchée à Fortunat, de qui elle est indigne pour l'information et pour le style. Quant à lui-même, Hincmar sachant la *Vie* primitive disparue et celle du pseudo-Fortunat insuffisante, il se mit à l'œuvre avec le désir de mieux faire et produisit une *Vita S. Remigii*, vers 878. Afin d'étoffer sa production, il annonça s'être procuré quelques feuillets en mauvais état ayant appartenu à la vie du VI<sup>e</sup> siècle et, pour le reste, il se contenta de suivre le *Liber Historiæ* qu'il copia scrupuleusement. Toutefois Hincmar a su se pourvoir de traditions plus ou moins authentiques qu'il a fait entrer dans la trame de sa biographie, il s'est enquis de confidences, de traditions ambiantes et il a eu l'art de mêler la carrière épiscopale de Remi à la vie politique du roi Clovis ce qui a contribué à accroître l'importance du grand évêque. Il s'en faut de beaucoup toutefois qu'on puisse dire, avec l'abbé Du Bos, qu'« on doit regarder la *Vie* de saint Remi compilée par Hincmar, plutôt comme un monument du VI<sup>e</sup> siècle que comme une production du IX<sup>e</sup>, puisque son auteur s'est servi pour le composer d'un ouvrage écrit dès le VI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup> ». D'autre part, la *Vita sancti Remigii* est bien loin d'être un faux<sup>4</sup> et mérite considération quoi qu'on en ait pu dire<sup>5</sup>. La vie de saint Remi est un des sujets les plus ardens de l'hagiographie mérovingienne, il n'existe aucun travail moderne ou récent qui puisse être recommandé au point de vue historique<sup>6</sup>.

A l'avènement de Clovis en qualité de roi des Francs à Tournai, en 481, l'évêque Remi lui adressa ses félicitations et ses exhortations<sup>7</sup>. Ce fut le début de leurs relations qui devaient aboutir à l'acte mémorable accompli à Reims, le 25 décembre 496.

XV. LE BAPTÊME DE CLOVIS A REIMS. — Cet événement a conféré à Reims une éminente dignité, il a fait d'elle la ville sainte de la France. Accepté sans contestation pendant une longue suite de siècles, on a entrepris de nos jours de le contester sans réussir à ébranler la position traditionnelle que, pour notre part, nous maintenons ici.

On a dit magnifiquement que la conversion de Clovis au catholicisme est un fait capital dans l'histoire de l'Occident chrétien, c'est l'acte de naissance de la nation française devenue la première des nations

modernes issue et purifiée de son origine pagano-arienne. Tous les royaumes barbares et hérétiques ont succombé l'un après l'autre, celui qui fut fondé à Reims a seul duré, grandi, prospéré tellement que la France de nos jours est bien, sans interruption, la France de Clovis.

Nous n'avons pas à traiter à cette place la conversion de Clovis et les circonstances qui la préparèrent<sup>8</sup>; quant à la cérémonie du baptême accomplie à Reims, ce point a déjà fait l'objet d'une exposition dans le *Dictionn.*, t. III, col. 2038-2070.

XVI. LA CONTROVERSE SUR LE RAPTÊME DE CLOVIS. — Nous avons exposé cette question dans le *Dictionn.*, t. III, col. 2042-2052; et, depuis cette époque, elle n'a pas cessé d'être discutée comme on le verra par cette bibliographie qui ne saurait avoir la prétention d'être autre chose qu'un aide-mémoire.

J.-J. Chifflet, *De ampulla Remensi nova et accurata disquisitio*, Antwerpæ, 1651; L. von Renke, *Weltgeschichte*, t. IV, 2<sup>e</sup> Abt., Leipzig, 1883, p. 328-368; A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, in-8°, Leipzig, 1887, t. I, p. 108-110, note; G. Kurth, *Les sources de l'histoire de Clovis dans Grégoire de Tours*, dans *Congrès scientifique international des catholiques tenu du 8 au 13 avril 1888*, in-8°, Paris, 1889, t. II, p. 339-386, dans *Revue des questions historiques*, t. XLIV, 1888, p. 385-447, dans *Études franques*, t. II, 1919, p. 207-271; W. Gundlach, *Die Sammlung der epistolæ Austrasiæ*, dans *Neues Archiv*, t. XIII, 1888, p. 380-382; G. Kurth, *Les sources de l'histoire de Clovis dans Frédégaire*, dans *Revue des questions historiques*, t. XLVII, 1890, p. 60-100; B. Krusch, *Zwei Heiligenleben des Jonas von Susa*, II. *Die ältere Vita Vedastis und Taufe Chlodovechs*, dans *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, t. XIV, 1893, p. 427-448; W. Schultze, *Das Merovingische Frankenreich*, dans *Bibliothek deutsches Geschichte*, in-8°, Stuttgart, 1896; W. Levison, *Zur Geschichte des Frankenkönigs Chlodovechs*, dans *Bonner Jahrbücher*, t. CIII, 1895; F.-X. Funk, dans *Theologische Quartalschrift*, t. LXXVII, 1895, p. 351; G. Kurth, *Clovis*, Tours, 1896; 2<sup>e</sup> édit., 1901; L. Demaison, *Le lieu du baptême de Clovis*, dans *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. XCIV, 1894-1895, 1<sup>re</sup> part., p. 269-291, dans G. Kurth, *Clovis*, 2<sup>e</sup> édit., t. II, p. 287-314 (et p. 616-628 de la 1<sup>re</sup> édition); Fl. Jubaru, *Clovis a-t-il été baptisé à Reims?* dans *Études religieuses*, 15 février 1896; A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 2<sup>e</sup> édit., t. I, 1904, p. 595-599; *Ort und Zeit der Taufe Chlodovechs*; B. Krusch, *Jonæ Vitæ sanctorum Columbanii, Vedastis, Johanniss, Hannoveræ et Lipsiæ*, 1905, p. 302-308; H. d'Arbois de Jubainville, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1906, p. 171; L. Levillain, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LXVII, 1906, p. 100-101; L. Levillain, *Le baptême de Clovis*, dans *ibid.*, t. LXVII, 1906, p. 472-488; Ch. Bayet, dans *Histoire de France* (de Lavisse) (1911), t. II, p. 99, note; L. de Grandmaison et Vaucelle, dans *Bulletin de la Société archéol. de Touraine*, 1907, p. xxxvi-xl; Vaucelle, *La collégiale de Saint-Martin de Tours*, in-8°, Tours, 1908, p. 411-433; L. Levillain, dans *Le Moyen Age*, II<sup>e</sup> série, t. XI, 1909, p. 203; J. Guiraud, *Histoire partielle, Histoire vraie*, t. I (1911), p. 172-174; G. Reverdy, *Note sur l'interprétation d'un passage d'Avitus*, dans *Le Moyen Age*, t. xxvi, 1913, p. 274-277; G. Kurth, *Le baptême de Clovis*, dans *Études franques*, t. II, 1919,

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, I, II, c. xxxi. — <sup>2</sup> *Acta sancti*; Ghesquière, *Acta sancti Belgii*, Br. Krusch, *Actores antiquiss.*, t. IV. — <sup>3</sup> Du Bos, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans la Gaule*, I, III, c. XIX. — <sup>4</sup> Br. Krusch, *Reimser-Remigius-Fälschungen*, dans *Neues Archiv*, t. XX, 1895, p. 509-568; Watten-

bach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, Berlin, 1894, t. II, p. 494. — <sup>5</sup> *Anal. boll.*, t. XV, 1896, p. 348-349. — <sup>6</sup> *Ibid.*, t. XVI, 1897, p. 339-341. — <sup>7</sup> Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. IV, p. 51, et dans *Monum. Germ. Hist., Epist. merov. avi*, t. II, p. 112-113. — <sup>8</sup> L. Saltet, *La conversion de Clovis*, dans *Bull. de litt. eccl.*, 1932, p. 97-113.

p. 273-296; L. Levillain, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LXXX, 1919, p. 261-264; H. von Schubert, *Geschichte der christlichen Kirche im Frühmittelalter*, in-8°, Tubingen, 1921, p. 90-92; A. Stracke, *Over bekeering en doopsel von Chlodovech*, in-8°, Anvers, 1931; L. Saltet, *La conversion de Clovis*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Toulouse, 1932, p. 97-113; J. Laenen, dans *Revue d'hist. ecclés.*, Louvain, 1932, p. 854-857; Br. Krusch, *Chlodovechs Taufe in Tours 507 und die Legende Gregors von Tours (Reims, 496)*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtsforschung*, t. XLIX, 1932, p. 457-469; W. von den Stein, *Chlodwigs Uebergang zum Christentum. Eine quellenkritische Studie*, dans *Mitteilungen des österreichischen Instituts für Geschichtsforschung*, t. XII, 1932, p. 417-501; W. von den Stein, *Chlodwigs Taufe : Tours 507?* dans *Historischen Jahrbuch des Görresgesellschaft*, t. LIII, 1<sup>re</sup> part., 1933, p. 51-66; F. Vercauteren, *Étude sur les civitates de la Belgique seconde*, dans *Acad. roy. de Belgique, Classe des lettres*, 1934, p. 52, note 2; L. Levillain, dans *Le Moyen Age*, t. XLIV, 1934, p. 265-279; L. Levillain, *La conversion et le baptême de Clovis*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXI, 1935, p. 161-192; L. Saltet, *Deux poids et deux mesures en critique*, dans *Bulletin de littérature religieuse*, 1936, p. 171-190; L. Levillain, *Lettre à mon cher Directeur et ami. A propos de la conversion et du baptême de Clovis*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1936, p. 148-156; A. van de Vyvere, *La victoire contre les Alamans et la conversion de Clovis*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XV, 1936, p. 858-914; t. XVI, 1937, p. 35-95; L. Saltet, « *Beau joueur* » et « *prudent Normand* » devant un simple critique, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1937, p. 49-66.

XVII. LE TESTAMENT DE SAINT REMI. — Outre la lettre adressée à Clovis, en 481, Remi lui écrivit une lettre de condoléances au sujet de la mort d'Alboflède, sœur du roi; elle a été connue de Grégoire de Tours qui en a cité un fragment<sup>1</sup>. Puis encore quelques autres à des évêques Héraclius de Paris, Léon de Sens, Théodose d'Auxerre, et à l'évêque Fulcon de Tongres<sup>2</sup>. Cette correspondance ne justifie pas l'enthousiasme de Sidoine Apollinaire pour le style de saint Remi<sup>3</sup>.

Son épiscopat fut des plus longs, car Grégoire de Tours dit qu'il siégea soixante-dix ans ou plus<sup>4</sup>. A l'approche de la mort il rédigea ou dicta son testament. Cette pièce nous est parvenue en deux recensions qu'on distingue sous les noms de « petit » et de « grand » testament de saint Remi. La recension longue est certainement interpolée, sans qu'on puisse y voir la main de l'archevêque Hincmar; la recension brève paraît authentique dans l'ensemble, mais celui-ci ne semble pas avoir été à l'abri d'Hincmar<sup>5</sup>; il est à noter en faveur de cette pièce l'emploi minutieux de la prose métrique, argument favorable à l'authenticité<sup>6</sup>. En voici la traduction :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Gloire à Dieu, ainsi soit-il.

« Moi, Remi, évêque de la cité de Reims, revêtu du sacerdoce, j'ai fait mon testament, en conformité avec le droit prétorien, j'ai voulu qu'il ait la force d'un codicille, s'il y manquait quelque point de droit. Pour moi, Remi, évêque, lorsque j'aurai quitté cette vie, tu seras mon héritière, sainte et vénérable Église catholique de la ville de Reims, et toi, Loup, évêque, fils de mon frère, que j'ai toujours particulièrement chéri, et toi, mon neveu Agricole, prêtre, qui dès ton enfance m'as toujours charmé par ta déférence envers

moi; je vous laisse tous mes biens qui seront ma propriété au moment de ma mort, exception faite des dons, legs et présents que j'aurai faits et de ce que je voudrai donner spécialement à chacun de vous.

« Toi, sainte Église de Reims, mon héritière, tu posséderas les colons qui m'appartiennent sur le Porcien, ceux qui me viennent en héritage de mon père et de ma mère, ou que j'ai échangés avec mon frère de sainte mémoire, Principius, évêque ou que j'ai reçus en présent : c'est Dagaredus, Profuturus, Prudentius, Tenuaicus, Maurilio, Baudoleisus, Projunciolus, et les colones Niviatena, Lauta, Suffronia, ainsi que l'esclave Amorinus t'appartiendront. Et aussi les terres que je possède dans le pagus du Porcien, avec les prés, pâturages et bois.

« Je laisse au futur évêque, mon successeur, une chasuble blanche pour l'office de Pâques, deux tentures bleues, et trois portières de celles qu'on suspend, les jours de fête, aux portes de la salle à manger, du cellier et de la cuisine. D'après la volonté de Dieu, j'ai partagé entre toi, mon héritière et l'Église de Laon qui fait partie de la province un vase d'argent de dix-huit livres dont on a fait, sur mon ordre, des patènes et des calices pour le saint ministère. Un autre vase en or pesant dix livres que le roi Clovis, d'illustre mémoire, que j'ai tenu sur les fonts du baptême, a daigné me donner pour en user à mon gré, j'ordonne qu'on en fasse pour toi, mon héritière, un ciboire en forme de tour et un calice orné de figures. Je le ferai moi-même si je vis assez longtemps. Au cas où je viendrais à mourir, c'est toi, ô Loup, évêque, fils de mon frère, qui, à raison de ta dignité, te chargeras de ce soin.

« Je laisse aux prêtres, mes confrères, et aux diacres de Reims vingt-cinq sous d'or à se partager entre eux à parts égales. Ils posséderont en commun un vignoble situé au-dessus de ma vigne près de la Suippe. Je leur donne le vigneron Melenius à la place d'Albovichus, qui appartient à l'Église, afin que ce dernier jouisse d'une pleine liberté. Je donne aux sous-diacres douze sous d'or, et aux lecteurs, aux portiers et aux petits clercs huit sous. Aux pauvres inscrits sur la matricule, qui attendent l'aumône devant les portes de l'église, on donnera deux sous pour leur nourriture.

« A Vacculiacus, je prescris qu'on donne la liberté à Pruminus, Dagaleifus, Dagaredus, Ductio, Baudovic, Uddulfe et Vinofeifa. Tennarède, né d'une mère libre, recevra sa liberté.

« Quant à toi, Loup, évêque, fils de mon frère, tu réclamera la propriété de Nifaste et de sa mère, Muta, tu posséderas la vigne cultivée par Enée, le vigneron. Je veux qu'on donne la liberté à Énée et à Monulfe, son jeune fils. Le porcher Melloficus et Paschariola sa femme, et Vernivianus avec ses fils, à l'exception de Widragasius que j'ai affranchi, passeront à ton service. L'esclave que je possède à Cerny-en-Laonnois t'appartiendra. Le lopin de terre qu'a possédé mon frère, l'évêque Principius, avec les bois, les prés et les pâturages deviendra ta propriété. Je te laisse mon esclave Viterède, qui a appartenu à Mellonicus et encore Teneursolus, Capalinus et sa femme Teudorosenia.

« Je veux que Teudonivia soit libre. Tu retiendras Edoveifa qui fut mariée à l'un de tes hommes. La femme d'Arégildus et sa famille seront mis en liberté. Les prés qui m'appartiennent près des vôtres, au pied de la montagne de Laon et ceux que j'ai possédés à Jovia (= Jouy, canton de Vailly) te reviendront.

« Et toi, Agricole, mon neveu, prêtre, dont l'enfance s'écoula dans ma maison, je te lègue et transmets

<sup>1</sup> *Historia Francorum*, l. II, c. xxxi. — <sup>2</sup> *Monumenta Germaniae historica, Epistulae*, t. III, p. 113-116. — <sup>3</sup> L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. III, p. 82, note 1.

— <sup>4</sup> *In gloria confessorum*, c. LXXVIII. — <sup>5</sup> *Vita sancti Remigii*, c. xxxii. — <sup>6</sup> Julien Havet, *Œuvres*, t. I, p. 314, note 1.

l'esclave Merovaste, sa femme Menatena et leur fils Marcovicus. Je donne la liberté à son fils Medovic. Je te laisse Amantius et sa femme Daëro, leur fille Dasovinda recevra sa liberté. Je mets dans ton lot Alaric; quant à sa femme, que j'ai rachetée et affranchie, je recommande qu'elle reçoive sa liberté. Tu réclameras comme l'appartenant Bebrimode et sa femme Mora. Monacharius sera gratifié du bienfait de la liberté, Mellauricus et Placidia, sa femme, appartiendront à ton domaine et leur fils Medaridus sera affranchi. Je te donne la vigne que Mellaricus cultive à Laon avec Brittobaude, mon esclave, ainsi que Gibericus. Je te laisse la vigne que Bebrimodus cultive, à condition qu'on en tirera le vin qui sera offert en mon nom sur les saints autels les dimanches et jours de fête, et celui qui sera versé dans les repas annuels servis aux prêtres et aux diacres de Reims.

« A mon neveu, Prætextatus, je lègue Moderatus, Totticio, Marcovicus, l'esclave Innocent que j'ai reçu de Profuturus, mon compatriote, quatre cuillers venant de mes ancêtres, un vinaigrier, un manteau que me donna le tribun Friaredus, et une crosse d'argent rehaussée de figures. A Parovius, son jeune fils, une burette à vinaigre, trois cuillers et une chasuble dont j'ai renouvelé les franges. A Remigia, trois cuillers marquées à mon nom, la nappe dont je fais usage les jours de fête et qu'elle me donna. Je lui donne le vase dont j'ai parlé à Gondebaud. Je laisse à ma chère fille Hilaire la servante Nora, et une pièce de vigne attenante à la sienne que cultive Cattusio, et je lui donne ma part de Talpusciacus en reconnaissance des services qu'elle m'a rendus sans cesse. Je donne à mon neveu Aetius la part qui est mienne du domaine de Cerny-en-Laonnois, avec les droits y attachés; je lui donne le jeune Ambroise en toute propriété. Je veux que le colon Vital soit libre et que sa famille appartienne à mon neveu Agathimerus à qui je donne la vigne que j'ai fait planter à Venderesse, et qui est prospère, à condition que tous les dimanches et jours de fête, il sera fait une offrande en mon nom sur les saints autels et que chaque année que Dieu donnera, un repas sera servi aux prêtres et aux diacres de l'Église de Laon.

« Je donne à l'Église de Laon dix-huit sous d'or que se partageront entre eux à parts égales les prêtres et les diacres. Elle possèdera entièrement la part qui me revient dans le domaine de Séry.

« Je recommande à ta sainteté, ô Loup, évêque, fils de mon frère, les serfs que je veux affranchir : Cattusio et Auliateva sa femme, Nonnio qui cultive mes vignes, Sunnoveifa, née de bonne souche, que j'ai rachetée de captivité et son fils Leuberède, Mellaridus et Mellateva, Vasanta le cuisinier, Cesaria, Dagareseva et Baudoroseva, nièce de Léon, et Marcoleifus, fils de Tottion. O Loup, évêque, fils de mon frère, tu emploieras l'autorité sacerdotale pour leur conserver à tous la liberté.

« A toi, mon héritière, l'Église [de Reims] je donne Flavianus et sa femme Sparagilde; j'ai donné la liberté à leur fillette Flavarseva. Fedomia, épouse de Melaninus et leur petite fille appartiendront aux prêtres et diacres de Reims. Je veux que Cispiciol, le colon, soit libre et que sa famille appartienne à mon neveu Aëtius. A lui et à Agathimerus appartiendra en commun le village de Paissy [canton de Craonne].

« A ma petite-nièce Prætexta, je donne Mouzon, à Profuturus le jeune Leudocharius. Je veux qu'on donne Leudovère à Profutura. Je laisse quatre sous d'or aux sous-diacres, aux lecteurs, aux portiers et aux jeunes clercs de l'Église de Laon. On donnera aux pauvres inscrits sur la matricule un sou d'or pour leur nourriture. Je lègue à l'Église de Soissons huit sous d'or pour qu'elle fasse commémoration de mon nom.

A l'Église de Châlons six sous, à l'Église de Mouzon cinq sous, à l'Église de Voncq le champ près du moulin bâti en ce lieu, à l'Église de Chéry<sup>1</sup> quatre sous, et autant à celle de Port pour qu'elles fassent mémoire de mon nom.

« En reconnaissance des soins particuliers que j'ai reçus de l'archidiacre Ursus, je lui laisse un manteau de fin tissu, un autre plus fort, deux habits d'étoffe fine, la couverture de mon lit et la meilleure tunique que je posséderai au moment de ma mort.

« Loup, évêque, et Agricole, prêtre, mes héritiers, vous partagerez mes porcs également entre vous. Friaredus, que j'ai acheté quatorze sous d'or pour le sauver de la mort, en retiendra deux que je lui cède, et en donnera douze pour faire une voûte à l'église des saints martyrs Timothée-et-Apollinaire.

« Tels sont mes dons, mes legs et mon testament : que tous ceux qui n'y sont pas compris soient exclus de mon héritage.

« J'ai fait ce testament sans mauvaise intention pour le présent et pour l'avenir. Si l'on y trouve quelque rature, quelque surcharge, cela a été fait en ma présence, lorsque je l'ai relu et corrigé.

« Fait à Reims, même jour que dessus et sous le consul sus-nommé, en présence et avec la participation des soussignés :

+ Remi, évêque, j'ai relu, signé, scellé et fermé ce testament, avec la grâce de Dieu, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

V. C. Papolus, présent et soussigné.

V. C. Rusticolus, présent et soussigné.

V. C. Eulodius, présent et soussigné.

V. C. Eutropius, présent et soussigné.

V. C. Eusebius, présent et soussigné.

V. C. Daweus, présent et soussigné.

« Après que mon testament a été clos et scellé, il m'est revenu à la pensée de l'Église des saints martyrs Timothée-et-Apollinaire un bassin d'argent du poids de six livres, pour que le prix en soit employé à la construction du monument qui doit renfermer mes restes. »

Le texte du testament a été édité par Ph. Labbe, *Nova bibliotheca mancriptorum*, t. 1, p. 807; par dom Marlot, par les *Acta sanct.*, octobr. t. 1, p. 167-168; Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. 1, p. 2-23; J.-M. Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. 1, p. 81-91; Br. Krusch, *Passiones viteque sanctorum ævi merovingici*, t. III, 1896, p. 336-340.

*Bibl.* — *Anat. boll.*, t. IV, 1885, p. 337; t. VI, 1886, p. 582; *Bibl. hagiogr. lat.*, 1901, n. 1039-1041; *Catal. codd. hagiogr. bibl. Bruxell.*, t. II, 1886, p. 582-590; Bouché, *Indication des localités actuelles correspondant à celles dont il est fait mention dans le testament de saint Remi*, dans *Congr. archéol. de France*, t. XXVIII, 1861-1862, p. 102-125; Bréquigny-Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. 1, 1843, p. 24-25, 262-263, 81-91; Corn. de Bye, *Réponse au mém. de M. des Roches touchant le testament de saint Remi*, in-8°, Bruxelles, 1780; *Réplique à la lettre de M. des Roches*, in-8°, Bruxelles, 1781; Ch. Cerf, *Violation, inhumation, exhumation des reliques de saint Remi en 1793 et vérification de ces mêmes reliques depuis cette époque jusqu'à nos jours*, dans *Trav. de l'acad. de Reims*, t. XLII, 1864-1867, p. 96-124; t. LXXII, 1881-1883, p. 1-5; *Chronique de Champagne*, t. II, 1837-1838, p. 331-344, 390-403; t. III, 1838, p. 27-40; Dessailly, *Authenticité du grand testament de saint Remi*, in-8°, Paris, 1878; *Dissertation sur une lettre de saint Remi à Clovis*, dans *Mercur de France*, juin 1739, p. 137-149; Dommangel, *Le testament de saint Reny*, dans *Bull. soc. arch. hist. Moselle*, t. VII, 1864, p. 102; *Hist. titl. de la France*, t. III, 1735,

<sup>1</sup> Dans le doyenné de Mézières.

p. 155-163; Huillard-Bréholles, *Essai de restitution de l'une des lettres adressées par saint Remi à Clovis*, dans *Comptes rendus de l'acad. des inscr.*, 1870, p. 283-287; H. Jadart, *Bibliographie des ouvrages concernant la vie et le culte de saint Remi, évêque de Reims, apôtre des Francs*, dans *Travaux de l'acad. de Reims*, t. LXXXVII, 1889-1891, p. 223-269; H. Jadart, *La vie de saint Remi dans la poésie populaire, anciennes hymnes et proses, le mystère de saint Remi, les tapisseries*, dans *ibid.*, t. XCVII, 1894-1896, p. 115-169; Br. Krusch, *Reimser Remigius-Fälschungen*, dans *Neues Archiv*, t. XX, 1895; R. de Lasteyrie, *Album archéol. des musées de province*, 1891, p. 109-116, pl.; P. Laurent, dans *Bull. géogr. hist. com. trav.*, 1890, p. 435; A. Lecoq de la Marche, *De l'interprétation d'une lettre de saint Remi à Clovis*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXVII, 1866, p. 59-74; cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1870, p. 283; Lelong, *Bibl. de la France*, t. I, 1768, p. 9515-9529, 12725; t. III, p. 29729; Ch. Lorient, *Triens mérovingien du pays de Reims à la légende vico SANTI REMI OU SANTI REMIDI, avec fac-similé de cinq de ces pièces*, dans *Travaux de l'acad. de Reims*, t. LVIII, 1880, p. 175-200; G. Marlot, *Le tombeau du grand saint Remy, apôtre tutélaire des François, ses translations miraculeuses et les respects que nos rois lui ont rendus en divers temps*, in-8°, Reims, 1647; H. Menu, *La pierre tombale de saint Remi, évêque de Reims*, dans *Revue de Champagne*, mars 1893; P. Meyer, *Notice de deux manuscrits de la vie de saint Remi, en vers français, ayant appartenu à Charles V*, dans *Notices et extraits des mss*, t. XXXV, 1<sup>re</sup> part., 1896, p. 117-130; E. Misset, *Proses en l'honneur de saint Remi*, dans *Trav. de l'acad. de Reims*, t. XCIX, 1895-1897, p. 431-441; B. Mombritius, *Sanctuarium*, vers 1479, t. II, p. CCXL-CCXLI; Petit de Julleville, *Mystères*, 1880, t. II, p. 555-557; Cl. Andr. Du Saussay, *De gloria S. Remigii...*, in-fol., et in-4°, Tullii Leucorum, 1661; Suyskenius, dans *Acta sanct.*, octobr. t. I, p. 59-128, 3<sup>e</sup> édit., p. 88-146; Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. I, 1783, p. 501-637, cf. p. 649-650; J. Thilloy, *Sur un passage du testament de saint Remy*, dans *Mem. de la soc. archéol. hist. de la Moselle*, in-8°, Metz, 1864; V. Tourneur, *Vie abrégée de saint Remi, apôtre des Français, archevêque et patron du pays de Reims*, in-8°, Reims, 1850; Le même, *Étude sur les reliques de saint Remi, avec documents nouveaux*, dans *Trav. de l'acad. de Reims*, t. XL, 1875-1880, p. 1-39.

XVIII. LES SUCCESEURS DE SAINT REMI. — 16. *Romanus*.

17. *Flavius*. — On le voit siéger, en 535, au concile d'Auvergne.

18. *Mappinius*. — En 549, il envoya son archidiacre *Proladius* le représenter au concile d'Orléans. On possède deux lettres de lui adressées à l'évêque saint Nizier de Trèves et à l'évêque Vilicus de Metz<sup>1</sup>. Flodoard a connu diverses chartes où il était nommé, entre autres une donation de la reine Suavegotta, femme de Thierry I<sup>er</sup> et une précaire de sa fille Theudechilde<sup>2</sup>.

*Bibl.* — Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. III (1735), p. 306-307; P. L., t. LXVIII, col. 43.

19. *Egidius*. — « Trop zélé pour les intérêts politiques du roi d'Austrasie Sigebert, son souverain, il consacra un prêtre chartrain appelé *Promotus* pour exercer le ministère épiscopal dans la partie austrasienne du diocèse de Chartres, avec résidence à Châ-

teaudun; ce pourquoi le concile de Paris lui écrivit, le 11 septembre 573, une lettre où il est rappelé à l'observation des canons. Cet évêque était un vieil ami de Frédégonde et se fit volontiers son instrument. Grégoire de Tours avait été consacré par lui (573); il est pourtant obligé de dire à son propos plusieurs choses désagréables. Il dit qu'on l'accusait d'avoir tressé dans les intrigues qui amenèrent la mort de Mérovée, fils de Chilpéric (577)<sup>3</sup>. Childeberr II, auprès duquel il n'était pas moins puissant qu'auprès de son père Sigebert, l'employa à plusieurs reprises comme ambassadeur auprès de ses oncles Chilpéric et Gontran. Il reçut de lui plus d'un mauvais conseil. A la fin il découvrit qu'Égidius conspirait contre lui et il dut le traduire devant un concile des évêques de son royaume. Ce concile se réunit à Metz, au mois de novembre 590. L'évêque de Reims y fut déposé et le roi l'exila à Strasbourg<sup>4</sup>. Au temps de sa faveur il fut célébré par Fortunat (III, xv). Flodoard avait sous les yeux plusieurs chartes reçues ou délivrées par lui<sup>5</sup>. »

20. *Romulfus*. — Fils de Loup, duc de Champagne, succéda à Égidius qui venait d'être déposé<sup>6</sup>. Flodoard analyse ses principales chartes et mentionne en particulier son testament confirmé par le roi Childeberr II; il occupa le siège épiscopal de 590 à la fin de 593<sup>7</sup>.

21. *Sonnatus*. — Archidiacre de Romulfus, évêque avant l'année 613, siège au concile de Paris, en 614, et au concile de Clichy, en 627. Flodoard a analysé son testament (593-10 oct. 631).

*Bibl.* — V. de Buck, dans *Acta sanct.*, octobr. t. VIII (1853), p. 899-901; Dom R. Ceillier, *Hist. des aul. eccl.*, t. XVII (1750), p. 599-601; 2<sup>e</sup> édit., t. XI, p. 693-695; Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. III (1735), p. 538-540; Maassen, *Concilia avi merov.*, 1893, p. 202; P. L., t. LXXX, col. 441.

22. *Leudegisilus*. — Flodoard place son épiscopat sous le règne de Dagobert; il le met en rapport avec Abbon, évêque de Troyes, ce qui n'est pas possible<sup>8</sup>.

23. *Angelbertus*. — Flodoard parle d'un procès qu'il soutint devant le roi (Dagobert ou Sigebert III), contre l'évêque d'Auvergne Gall II, à propos de certains biens situés au delà de la Loire détenus sans droit par l'église Saint-Julien de Brioude.

24. *Lando*. — Contemporain de Sigebert III (634-656). Flodoard a connu son testament.

25. *Nivardus* ou *Nivo*. — « A Reims et dans les monastères de ce diocèse, on possédait encore, au x<sup>e</sup> siècle, plusieurs chartes de cet évêque, ou faisant mention de lui. Elles ont été dépouillées, tant par son biographe<sup>9</sup>, contemporain d'Hincmar, que par Flodoard<sup>10</sup>. Elles le montrent en rapport avec le roi Clovis II, le maire austrasien Grimoald et son fils Childeberr. Il siégeait donc en 657 et peut-être auparavant. Sa signature figure au bas des privilèges de Berthefrid d'Amiens (664) et de Drauscus de Soissons (667). Il est encore mentionné dans un acte de 673<sup>11</sup>, relatif au monastère de Fontenelle. Obiit, le 1<sup>er</sup> septembre (673)<sup>12</sup>. »

*Bibl.* — *Bibl. hagiogr. lat.*, 1901, n. 902; Stilling, dans *Acta sanct.*, septembr. t. I, p. 267-277.

26. *Reolus*. — « Ancien comte de Champagne, il joua, comme évêque de Reims, un rôle politique important. Sa signature figure au testament de saint Amand (17 avril 674)<sup>13</sup>. Le continuateur de Frédégaire (III, 5) le nomme à propos d'événements de 678 et de 687. Cette dernière année, il fut au premier rang de

<sup>1</sup> *Mon. Germ. hist., Epist.*, t. III, p. 126, 129. — <sup>2</sup> *Hist. Remens. Eccl.*, I, II, c. I. — <sup>3</sup> *Hist. Francor.*, I, V, c. XVII. — <sup>4</sup> *Ibid.*, I, VI, c. III, XXXI; I, VII, c. XIV, XXXIII; I, IX, c. XIV; I, X, c. XIX; *De virtutib. S. Martini*, I, III, c. XVII. — <sup>5</sup> Duchesne, *Fastes épiscop. de l'anc. Gaule*, t. III, p. 83. — <sup>6</sup> *Hist. Francor.*, I, X, c. XIX. — <sup>7</sup> *Hist. Remens. Eccl.*, I, II,

c. IV. — <sup>8</sup> *Hist. Remens. Eccl.*, I, II, c. V. — <sup>9</sup> *Mon. Germ. hist., Script. avi merov.*, t. V, p. 157. — <sup>10</sup> *Hist. Remens. Eccl.*, I, II, c. VII, X. — <sup>11</sup> *Script. avi merov.*, t. V, p. 610. — <sup>12</sup> L. Duchesne, *Fastes*, t. III, p. 84. — <sup>13</sup> *Script. avi merov.*, t. V, p. 484, et la note de Duchesne, *op. cit.*, t. III, p. 85, note 2.

ceux qui excitèrent Pépin d'Héristal contre le majordome Berthaire et la Neustrie. Flodoard rapporte diverses fondations et divers documents de cet évêque sans qu'il en ressorte une plus grande précision pour sa chronologie. Il signa au privilège d'Ausbert pour Fontenelle en 688 ou 689<sup>1</sup>. »

*Bibl.* — *Bibl. hagiogr. lat.*, 1901, n. 1042.

27. *Rigobertus*. — « Avec cet évêque nous atteignons le VII<sup>e</sup> siècle. Les documents analysés par Flodoard le montrent en rapport avec Pépin d'Héristal (687-714), Dagobert III (711-715) et Thierry IV (720-737). Bien qu'il fût le parrain de Charles-Martel, il ne voulut pas prendre parti entre lui et le maire de Neustrie, Ragenfrid. Après sa victoire de Vincy (717), Charles l'exila en Gascogne et donna l'évêché ou plutôt son temporel à Milon, qui détenait déjà, au même titre, l'évêché de Trèves. Un arrangement intervint cependant entre les deux titulaires, et Rigobert put officier dans sa cathédrale. Son anniversaire était fêté le 4 janvier<sup>2</sup> : l'année est incertaine<sup>3</sup>, peut-être vers 739.

*Bibl.* — *Acta sanct.*, jan. t. I, p. 174; *Anal. boll.*, t. II, 1883, p. 473-474; *Bibl. hagiogr. lat.*, 1901, n. 1051-1052; L. Demaison, *Explication d'un passage de la vie de saint Rigobert*, dans *Trav. de l'acad. de Reims*, t. LXVIII, 1879-1881, p. 501-507; Mabillon, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. III, 1<sup>re</sup> part. (1672), p. 529-531; 2<sup>e</sup> édit., p. 496-498; Ponton d'Amécourt, dans *Mém. de la Soc. fr. de numism. cl d'arch.*, 1870, p. 85; Al.-F. Poquet, *Vie de saint Rigobert, archevêque de Reims*, in-8°, Reims, 1876; *Revue de Gascogne*, t. XIV, 1873, p. 195, 577; Surius, *Vitæ sanct.*, t. I (1618), p. 60-65.

28. *Abel*. — « En 743, Pépin se décida à faire déguerpir Milon et, sur l'indication de saint Boniface, il donne l'évêché de Reims à un moine scot<sup>4</sup> du monastère de Laubach<sup>5</sup>, appelé Abel. Le pallium fut demandé aussitôt pour lui par Boniface et les princes francs et le pape Zacharie l'envoya. Peu après, Boniface écrivit au pape une nouvelle lettre où il ne maintenait plus sa demande de pallium pour Abel<sup>6</sup>. Celui-ci est mentionné comme « archevêque » dans le capitulaire que Pépin publia le 2 mars 744, après le concile de Soissons, avec Ardobert de Sens qui se trouvait, au point de vue du pallium, dans la même situation que lui<sup>7</sup>. Deux ou trois ans plus tard, Abel prit part à une démarche collective de plusieurs évêques auprès du roi de Mercie, Aethelbald. Milon cependant n'était pas mort et il parvint à évincer Abel<sup>8</sup>. » E. Reusens a publié une pierre tombale qu'il attribue à saint Abel, moine de Lobbes et archevêque de Reims<sup>9</sup>; c'est une croix à longue haste autour de laquelle plaient douze colombes; il est permis de conserver des doutes sur l'authenticité de ce monument. Abel mourut vers le 5 août 751 (ou 750).

*Bibl.* — Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. III, 1<sup>re</sup> part. (1672), p. 568-572; 2<sup>e</sup> édit., p. 530-534; *Acta sanct.*, aug. t. II, 1735, p. 111-117; Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. VI, p. 353-364; De Ram, dans *Biogr. belg.*, t. I, p. 1-4.

29. *Tilpinus*. — Ce Tilpin est devenu le légendaire archevêque Turpin; il était moine de Saint-Denis. Sa chronologie s'établit ainsi qu'il suit : il mourut d'après Hincmar<sup>10</sup> la vingt-troisième année après la mort de Carloman, soit en 794. Le même Hincmar, dans l'épi-

taphe de Turpin, dit qu'il siégea *quadragenis amplius annis* et Flodoard précise en indiquant l'an 47<sup>e</sup> de l'épiscopat. Le point de départ tombe donc en 748 ou 749. En 769 il siége dans un synode romain. Flodoard a lu son nom dans une chartre de la 1<sup>re</sup> année de Carloman (768-769). Peu avant 780, le pape Hadrien lui écrivit à l'effet de confirmer les droits de l'église de Reims et le chargea d'une enquête sur la personne de Lul, proposé pour le siège de Mayence. Anniversaire le 2 septembre. Épitaphe rédigée par Hincmar<sup>11</sup>.

*Bibl.* — Th. Auracher, dans *Zeitschrift für roman. Philol.*, t. I, 1877, p. 259; *Der altfranzösische Pseudo Turpin der Arsenalhandschrift BLF 283*, dans *Roman. Forschungen*, t. V, 1889-1890, p. 137-171; Baist, *Mittheilungen zu Roland-Turpin*, dans *Verhandl. 43. Philol.-Vers.*, 1896, p. 96-97; *Acta sanct.*, jan. t. II (1643), p. 875; 3<sup>e</sup> éd., t. III, p. 491; A. Boucherie, dans *Revue des langues romanes*, t. II, 1871, p. 118-120, 126-132; t. III, 1872, p. 180; F. Castets, dans *Publ. soc. étud. lang. roman.*, t. VII, 1880, p. I-XII; S. Ciempi, *Dissertatione critico-filologica sopra un codice in pergamena del sec. XII concernente alla cronaca attributa all' arcivescovo Turpino*, dans *Mem. accad. Torino*, t. XXV, 2<sup>e</sup> part., 1820, p. 65-92; *De vita Caroli Magni et Rolandi historia Joanni Turpino, archiepiscopo Remensi, vulgo tributa*, in-8°; Florentiae, 1822; L. Gauthier, *Les époques françaises*, t. I (1865-1867), p. 70-88; t. II, p. 168-173; 2<sup>e</sup> édit., t. I, p. 99-121; t. III, p. 179-184; Huet de Froberville, *Dissertation critique sur deux ouvrages intitulés Chronique de Turpin*, in-12, Orléans, 1785; E. Lesne, *La lettre interpolée d'Hadrien 1<sup>er</sup> à Tilpin et l'Église de Reims au IX<sup>e</sup> siècle*, dans *Le Moyen Age*, 1913, p. 325-348, 389-413; De Martonne, *Examen de quelques opinions émises au sujet de la Chronique dite de Turpin*, dans *Mém. Soc. antiq. de France*, 1835, p. 301-317; P. Meyer, dans *Romania*, t. XVI, 1887, p. 61-62; *Notices et extr. des mss*, t. XXXII, 2<sup>e</sup> part., 1888-1890, p. 59-62; t. XXXIII, 1<sup>re</sup> part., p. 31-33; G. Paris, *De pseudo Turpino disseruit*, in-8°, Paris, 1865; O. Schultz, *Der provenzalische Pseudo Turpin*, dans *Zeitschr. roman. Philol.*, t. XIV, 1891, p. 467-520; cf. *Romania*, t. XX, 1891, p. 327.

30. *Vulfarius*. — « Après la mort de Turpin, Charlemagne laissa vaquer le siège de Reims pendant neuf ans environ, *per annos circiter novem*, dit Hincmar, ce qui conduisit à l'année 803. Flodoard attribue à l'évêque Vulfaire les qualités de *missus dominicus* et s'exprime à ce propos en termes qui rappellent ceux du *Capitulare missorum* de 802<sup>12</sup>. Vulfaire n'était point encore installé quand il fut chargé de cette mission. C'était un homme de confiance. Charlemagne lui commit la garde de quinze otages saxons. En 811, il signa le testament de l'empereur. En 813, il présida à Reims un des quatre grands conciles de l'empire; en 814, alors que déjà Louis le Pieux avait succédé à son père, il en tint un autre, celui-ci provincial, à Noyon, pour régler une question de limites entre ce diocèse et celui de Soissons. C'est lui qui célébra l'ordination de Frotaire, évêque de Toul, dans la province de Trèves<sup>13</sup>. Il était mourant au moment où le pape Étienne IV consacra Louis le Débonnaire, dans sa ville épiscopale, au mois d'octobre 816<sup>14</sup>. »

XIX. REIMS DANS LE ROYAUME FRANC. — Après la bataille de Soissons, Clovis se trouva maître de Reims, en 486. La guerre avait entraîné la défaite de Sya-

<sup>1</sup> *Vita Ausberti*, XVIII, *Script. ævi merov.*, t. V, p. 630. Reolus est mentionné plusieurs fois dans la vie de S. Nivard, c. I, IX, X. L. Duchesne, *op. cit.*, t. III, p. 85. — <sup>2</sup> L. Duchesne, *Fastes*, t. III, p. 85-86. — <sup>3</sup> Flodoard, *Hist. Remens. Eccl.*, l. II, c. XI-XV. — <sup>4</sup> *Script. ævi merov.*, t. IV, p. 58. — <sup>5</sup> Sic Duchesne; c'est le monastère de Lobbes. — <sup>6</sup> Jaffé, *Regesta pontif.*, n. 2270, 2271. — <sup>7</sup> *Capitularia*, t. I, p. 29.

— <sup>8</sup> Duchesne, *op. cit.*, t. III, p. 86. — <sup>9</sup> *Éléments d'archéol. chrét.*, t. I, 1885, p. 206, fig. 209. — <sup>10</sup> *De villa Noviliaca*, dans *P. L.*, t. CXXX, col. 1123. — <sup>11</sup> Flodoard, *Hist. Remens. Eccl.*, l. II, c. XVII. — <sup>12</sup> *Capitularia*, t. I, p. 100. — <sup>13</sup> Flodoard, *Historia Remensis Ecclesie*, l. II, c. XVIII. — <sup>14</sup> L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. III, p. 87.

grius et l'armée franque, à Reims comme ailleurs, paraît avoir eu la main lourde; toutefois, il n'y a pas lieu d'admettre que le vase de Soissons ait été enlevé à Reims. Grégoire de Tours se borne à parler de *quendam ecclesia*<sup>1</sup>, et pseudo-Frédégaire<sup>2</sup>, Hincmar<sup>3</sup> et Flodoard<sup>4</sup> n'en savaient probablement pas plus que lui. Mais les Francs s'établirent dans Reims et ses environs, comme nous l'apprend une *Vie* de saint : *Circunquaque regiones fama ipsius (S. Quindii) occupavit Alpas Cottias, Appenninas villas, Italiam pervagatur, Romam non usque latuul. Regna Gallorum, Remis denique cum suis germanicis populis, Pyrenæa juga non eam texerunt*<sup>5</sup>. Après la mort de Clovis (novembre 511), Reims fit partie du lot de son fils Thierry<sup>6</sup>. Lorsque la descendance de Thierry prit fin, en 555, Clotaire I<sup>er</sup> réunit le Rémois à ses états ainsi que toute l'Austrasie et, en 556, Childebert détruisit la Champagne rémoise jusqu'aux portes de la ville<sup>7</sup>. Celle-ci était encore, à cette époque, efficacement défendue par son enceinte gallo-romaine : *murorum Remensium septa*<sup>8</sup>. Un passage de Grégoire de Tours nous montre deux individus entrant un matin dans la ville, au son des cloches et se faisant indiquer la demeure d'un prêtre<sup>9</sup>. Flodoard a recueilli un souvenir d'après lequel il existait aux portes mêmes de la cité des maisons de prostitution que saint Remi fit fermer<sup>10</sup>. Quelques années après l'incursion de Childebert, ce fut au tour de Chilpéric d'envahir le Rémois qui venait d'être attribué, en 561, à Sigebert, le nouveau roi d'Austrasie, qui s'en ressaisit, et ses successeurs, jusqu'à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, ne cessèrent pas d'occuper la *civitas Remorum*.

Au VI<sup>e</sup> siècle, Grégoire de Tours désigne Reims sous les noms de *Remis*<sup>11</sup>, *civitas Remis*<sup>12</sup>, *urbs Remensis* ou *Remensium*<sup>13</sup> et *oppidum Remense*<sup>14</sup>. L'expression *pagus Remensis* désigne le territoire de Reims, et il emploie deux fois les mots *Campania Remensis*<sup>15</sup>, en parlant de la portion de cette région naturelle, vulgairement connue sous le nom de Champagne, comprise dans *Civitas Remorum*.

XX. LE *PAGUS* RÉMOIS. — Voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 424-426.

XXI. LES IMMUNITÉS. — Nous avons dit plus haut que l'entente entre l'évêque Égidius et le roi Childebert II avait fait place à la brouille dès l'année 583, c'est donc avant cette date et après celle de l'avènement de Childebert, en 575, que doit prendre place un diplôme d'immunité accordée à Égidius : *ut ab omni fiscali functione vel mutilatione prorsus haberetur ac permaneret immunis*<sup>16</sup>. À défaut du diplôme nous possédons le résumé qu'en a donné Flodoard qui n'avait qu'à puiser aux archives de Reims. On voit le roi confirmer l'exemption d'impôt et confirmer toutes les donations antérieurement faites à l'Église (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot IMMUNITÉ).

Après Childebert II, le roi Dagobert I<sup>er</sup> accorda à l'Église de Reims, vers 625, des *precepta regalia super ecclesiasticarum immunitate rerum*, dans un diplôme adressé à l'évêque Sonnatius<sup>17</sup>. Cette concession fut confirmée en 657 à l'évêque Nivard<sup>18</sup>. Autre diplôme accordé par Dagobert III, entre 711 et 715, à l'évêque saint Rigobert et résumé par Flodoard<sup>19</sup>. On y voit le

roi étendre le privilège d'immunité à toutes les propriétés de l'Église de Reims dans la ville, dans les environs et partout dans le royaume : *Omnes ipsius sanctæ Dei ecclesiæ res, tam in Campania et infra urbem vel suburbanis, quam in Austrasia, seu Neustria, vel Burgundia, seu partibus Massiliæ, in Rodonico etiam, Gavalitana, Arvernico, Turonico, Pictavico, Lemovicino vel ubicumque infra regna ejus ipsa Remensis Ecclesia, vel basilica beatissimi Remigii, villas aut homines habere videbatur*. Les diplômes rémois avaient probablement pour but de transporter « sur des terres qui n'avaient jamais fait partie des biens fiscaux le type de l'immunité qui avait été créé pour ceux-ci »<sup>20</sup>.

« Désormais les fonctions qu'exercent normalement les agents royaux sont remplies par l'évêque, c'est lui qui rend la justice, qui fait les enquêtes, qui perçoit les amendes; c'est à lui que sont soumis directement tous ceux qui habitent un domaine de l'Église de Reims. L'immunité étant avant tout une exemption d'impôt, on conçoit que ce privilège a des rapports étroits, notamment avec le paiement des tonlieux. On constate, par exemple, qu'en 657 Childebert déclare expressément dans son diplôme d'immunité que le privilège accordé s'entend des tonlieux et des autres taxes levées sur les domaines de l'Église de Reims<sup>21</sup> : *Nivardus præceptum etiam immunitatis a Childeberto rege super theloneis et quibusdam tributis ecclesie Remensi obtinuit*. De même, le diplôme de Dagobert III, de 711-715, rappelle l'exception de tonlieu accordée par les prédécesseurs de ce souverain<sup>22</sup> et lorsqu'en 769, Carloman confirma à nouveau l'immunité, il eut soin de délivrer également un diplôme relatif aux tonlieux<sup>23</sup>. Diverses confirmations de ces privilèges suivirent en 769-794<sup>24</sup>, 814-816<sup>25</sup>, 830<sup>26</sup> et 847-850<sup>27</sup>.

« Non seulement les hommes habitant les domaines de l'Église de Reims se trouvaient ainsi soustraits au régime judiciaire et fiscal commun, mais l'immuniste s'efforça aussi d'obtenir pour eux l'exemption du service militaire, que l'immunité, par elle-même et à elle seule, ne leur conférait pas. En 768-771, Carloman accorda une exemption de ce genre pour le domaine de Juvigny<sup>28</sup> et peu après pour ceux de Courville<sup>29</sup> et de Crugny<sup>30</sup>. Nous ne savons si cette faveur fut étendue également aux habitants de la cité.

« L'immunité était devenue sous le règne de Charlemagne la condition normale des terres d'Église. Aussi le roi établit-il dans chaque domaine immunitaire un avoué, chargé de le représenter. Il y avait certainement un avoué à Reims dès le début du IX<sup>e</sup> siècle : *Wulfarius... jam quoque vocalus episcopus, adhuc etiam antequam ordinaretur, res quasdam Remensi Ecclesie, sed et mancipia nonnulla vel colonos reimpetrasse ac legibus per ecclesie advocatos evindicasse reperitur*<sup>31</sup>, mais le premier dont nous connaissons le nom, *Radulphus*, n'apparaît que vers 825<sup>32</sup>; il semble exercer la police sur le domaine immunitaire<sup>33</sup>.

« Au milieu des guerres fréquentes qui eurent lieu dans la *Francia* du IX<sup>e</sup> siècle, l'immunité était souvent à leurre. Maintes fois les évêques durent recourir à la protection d'un *potens vir*. Les biens de l'Église de Reims étaient, durant l'épiscopat d'Ebbon (817-840)

<sup>1</sup> *Hist. Francor.*, l. II, c. xxvii. — <sup>2</sup> *Hist. Francor. epitomata*, c. xvii. — <sup>3</sup> *Vita S. Remigii*, c. iv. — <sup>4</sup> *Hist. Remens. Eccles.*, l. I, c. xiii. — <sup>5</sup> *Acta sanct.*, febr. t. II, p. 831. — <sup>6</sup> *Vita S. Theodorici*, c. xi-xvii, dans Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. I, p. 618-620, et Fortunat, *Vita S. Germani*, c. viii, dans *ibid.*, t. I, p. 235. — <sup>7</sup> *Hist. Francor.*, l. IV, c. xvi. — <sup>8</sup> *Ibid.*, l. VI, c. xxxi. — <sup>9</sup> *Ibid.*, l. III, c. xv. — <sup>10</sup> *Hist. Remens. Eccles.*, l. I, c. xxiv. — <sup>11</sup> *Hist. Francor.*, l. IV, c. xxiii, li. — <sup>12</sup> *Ibid.*, l. IV, c. xvii. — <sup>13</sup> *Ibid.*, l. III, c. xv; l. IX, c. xiii, xiv. — <sup>14</sup> *Mirac. S. Martini*, l. III, c. xvii. — <sup>15</sup> *Ibid.*, l. IV, c. xxvi. — <sup>16</sup> Flo-

doard, *Hist. Remens. Eccles.*, l. II, c. ii; Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. xxxi. — <sup>17</sup> Flodoard, *op. cit.*, l. II, c. v. — <sup>18</sup> *Vita Nivardi*, dans *Script. rer. merov.*, t. v, p. 163. — <sup>19</sup> Flodoard, *op. cit.*, l. II, c. xi. — <sup>20</sup> Esmein, *Histoire du droit français*, 1925, p. 134. — <sup>21</sup> *Script. rer. merov.*, t. v, p. 163. — <sup>22</sup> *Hist. Remens. Eccles.*, l. II, c. xi. — <sup>23</sup> *Id.*, l. II, c. xvii. — <sup>24</sup> *Id.*, l. II, c. xvii. — <sup>25</sup> *Id.*, l. II, c. xviii. — <sup>26</sup> *Id.*, l. II, c. xix. — <sup>27</sup> *Id.*, l. III, c. iv. — <sup>28</sup> Canton de Soissons. — <sup>29</sup> Canton de Fismes. — <sup>30</sup> Canton de Fismes. — <sup>31</sup> *Hist. Remens. Eccles.*, l. II, c. xviii. — <sup>32</sup> *Id.*, l. II, c. xix. — <sup>33</sup> *Id.*, l. III, c. xxviii.

placés sous la protection d'un comte<sup>1</sup>; il n'y avait aucune antinomie entre la protection personnelle de ce personnage et la protection réelle de la *defensio immunitatis*<sup>2</sup>. Rien ne nous permet cependant d'affirmer qu'à l'intérieur de la cité, l'évêque ait eu besoin de recourir aux bons offices de ce comte, l'avoué pouvait suffire<sup>3</sup>. »

XXII. LA CITÉ ET LES FAUBOURGS AUX VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> SIÈCLES. — Nous sommes très imparfaitement renseignés sur la cité de Reims durant le VIII<sup>e</sup> siècle. Les deux sources auxquelles on serait tenté de s'adresser : la *Vita sancti Rigoberti* est postérieure de plus d'un siècle et demi aux événements qu'elle raconte et la *Vita sancti Remigii* est l'ouvrage d'Hincmar, en partie fabuleux, mais où tout ne doit pas être rejeté. Il faut laisser aux romanciers le soin de la reconstitution pseudo-historique de la ville, nous avons dit ce qu'on en pouvait savoir au point de vue monumental en décrivant l'ancienne eathédrale, la basilique Jovienne et celle de Saint-Remi; sous l'épiscopat de saint Rigobert un oratoire fut aménagé dans les bâtiments de la Porte Basée et dédié à saint Michel<sup>4</sup>.

De quoi se composait la population urbaine? « Des clercs et des serfs semblent constituer l'élément essentiel. Mais ces clercs se trouvent dans une situation fort précaire par suite des usurpations auxquelles se livrent les grands. La sécularisation des biens ecclésiastiques avait en outre privé l'Église de Reims de nombreux domaines. On retrouve un écho pittoresque de cette situation lamentable dans un passage de la *Vita sancti Remigii* d'Hincmar. Les quelques prêtres qui habitaient la cité en étaient réduits, pour vivre, à s'adonner au commerce; privés des dîmes et des revenus affectés normalement aux églises, ils vendaient, probablement à leurs concitoyens, les récoltes de leurs domaines. On voudra bien cependant ne voir en eux que des marchands occasionnels; leur activité économique suppose toutefois la présence dans la cité d'un certain nombre d'acheteurs qui disposaient de quelque argent liquide. Nous ne tirerons pourtant pas des conclusions trop précises de ce texte isolé; ce n'est qu'une anecdote qui fait allusion à un épisode exceptionnel ou occasionnel. Le soin que prenaient d'ailleurs les clercs de cacher leurs bénéfices, en cousant leurs pièces de monnaie dans des feuillets de parchemin, montre combien était réduite, en ce temps, la circulation monétaire : *Cujus infelici tempore de ista Remensi ecclesia non solum pretiosa quaque ablata fuerunt, sed et ecclesiarum atque domus religiosarum destructe et ab episcopis fuere divisae. Illi quoque pauci qui erant residui clerici negotio victum querebant sed et denarios quos mercimonio conquerebant in cartis et librorum foliis interdum ligabant*<sup>5</sup>. Jusqu'au début du règne de Charlemagne, l'Église de Reims se trouva dans une situation fort précaire; ce n'est guère que sous l'épiscopat d'Ebbon (817-840) qu'elle parvint à reconstituer son domaine et même à l'arrondir quelque peu. Les évêques entreprirent alors de restaurer les églises et les édifices vétustes ou ruinés<sup>6</sup>. »

Les églises étaient nombreuses, nous en avons décrit quelques-unes des plus importantes. Le grand testament, au IX<sup>e</sup> siècle, en cite dix-sept, dont cinq

dans l'intérieur de la cité et douze dans les faubourgs, ce sont : dans la cité, la cathédrale, Saint-Symphorien, les Martyrs, Saint-Martin, Saint-Pierre; dans les faubourgs : Saint-Nicaise, Saint-Côme, Saint-Crépin, Saint-Germain, Saint-Hilaire, Saint-Jean, Saint-Martin, Saint-Maurice, Saint-Sixte, Saint-Timothee, Saint-Victor, Saint-Christophe. A cette liste peuvent s'ajouter cinq autres églises non mentionnées dans le testament, mais attestées par d'autres sources : Saint-Julien<sup>7</sup>, Saint-Michel<sup>8</sup>, Saint-Denis<sup>9</sup>, Saint-Celsin<sup>10</sup>, Saint-Hilaire en la cité<sup>11</sup>.

Aux églises viennent s'ajouter les monastères : Saint-Remi, restauré et agrandi par Hincmar<sup>12</sup>, Saint-Pierre<sup>13</sup> et Saint-Pierre hors cité<sup>14</sup>, enfin Saint-Thierry. Reims possédait un hôpital<sup>15</sup>. Ce n'est guère, semble-t-il, avant le règne de Louis le Débonnaire que la ville eut un cloître de chanoines<sup>16</sup>.

On a vu, à propos de la cathédrale, l'autorisation donnée par Charles le Chauve de détourner divers chemins publics<sup>17</sup>. « Ces *viæ publicæ* auxquelles le diplôme carolingien fait allusion sont les anciennes routes romaines qui convergeaient vers Reims; ces chaussées se prolongeaient à l'intérieur de l'enceinte et constituaient les artères principales de la cité. Il ne souffre aucun doute que la voirie du IX<sup>e</sup> siècle était, quant au tracé tout au moins, exactement la même que celle de l'époque romaine. Comme l'a déjà fait remarquer C. Jullian<sup>18</sup>, le réseau des rues dans les villes romaines était loin d'être aussi irrégulier et capricieux qu'on l'a supposé et le Moyen Âge l'a conservé le plus souvent tel quel. Il n'en fut pas autrement à Reims; un texte très curieux de la *Vita Sancti Rigoberti*<sup>19</sup>, écrite à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, montre que les rues dallées de l'époque subsistaient encore dans la cité. Néanmoins la voirie urbaine n'était plus convenablement entretenue et en bien des endroits le dallage avait disparu laissant à nu la terre battue. C'est ce qu'on peut conclure d'un passage de Flodoard, qui, racontant le retour du corps de saint Remi au monastère du même nom, en 901, rapporte que les pluies d'automne incessantes avaient converti la ville en un vaste borbier, de sorte qu'on craignit de ne pouvoir procéder au transfert des reliques. Heureusement une gelée bienfaisante vint, fort à propos, durcir le sol<sup>20</sup>.

« Reims n'était pas seulement une ville de clercs; c'était aussi au IX<sup>e</sup> siècle une résidence royale; c'est à Reims que plusieurs Carolingiens se font couronner et sacrer<sup>21</sup>. C'est là aussi qu'ils tiennent, à diverses reprises, leur cour<sup>22</sup>, s'installant de préférence, semble-t-il, au monastère de Saint-Remi<sup>23</sup>. »

La cité de forme elliptique dessinée vers le dernier quart du III<sup>e</sup> siècle a projeté au Sud une sorte d'appendice qui a fini par rentrer dans l'enceinte et faire partie de la cité. Sa position s'explique par la création d'un cimetière hors de l'agglomération urbaine; mais avec les siècles, la loi romaine qui interdit les inhumations dans les villes cesse d'être observée et la nécropole se rattache à la cité, même on élève sur le chemin une église dédiée à saint Julien, nous apprend Grégoire de Tours : *apud Belgicæ secundæ provinciam, id est suburbano Remensis urbis*<sup>24</sup>, ce que Flodoard corrige ainsi :

<sup>1</sup> *Id.*, I, II, c. XIX. — <sup>2</sup> *Id.*, I, III, c. XXVI. — <sup>3</sup> F. Vercauteren, *Étude sur les cités de la Belgique seconde*, 1934, p. 60-61. — <sup>4</sup> *Hist. Remens. Eccl.*, I, II, c. XII. — <sup>5</sup> *Vita S. Remigii*. — <sup>6</sup> F. Vercauteren, *op. cit.*, p. 62-63. — <sup>7</sup> Grégoire de Tours, *Liber de virtutibus S. Juliani*; Flodoard, *Hist. Remens. Eccl.*, I, I, c. XXIII; I, II, c. v, vi; I, III, c. XXVIII. — <sup>8</sup> *Id.*, *ibid.*, I, II, c. XII. — <sup>9</sup> *Id.*, *ibid.*, I, I, c. XV. — <sup>10</sup> *Id.*, *ibid.*, I, I, c. IV, X. — <sup>11</sup> *Id.*, *ibid.*, I, IV, c. XLVIII. — <sup>12</sup> L. Demaison, *Histoire de saint Remi*, dans *Travaux de l'Acad. de Reims*, t. CXI, 1901-1902, p. 276. — <sup>13</sup> Flodoard, *op. cit.*, I, IV, c. XXVIII. — <sup>14</sup> *Id.*, *ibid.*, I, IV,

c. XLVI. — <sup>15</sup> *Id.*, *ibid.*, I, III, c. X. — <sup>16</sup> *Id.*, *ibid.*, I, II, c. XIX. — <sup>17</sup> *Id.*, *ibid.*, I, III, c. X. — <sup>18</sup> *Histoire de la Gaule*, t. V, p. 51. — <sup>19</sup> *Placæ... qui ob evitandum cœnum diebus prisca lapidibus magnis strotis erat: undc et hæc acenus pristinum nomen servat*, dans *Script. rer. merov.*, t. VII, p. 69; cf. L. Demaison, *Explication d'un passage de la vie de saint Rigobert*, dans *Travaux de l'Acad. de Reims*, t. LXVIII, 1881, p. 501-507. — <sup>20</sup> Flodoard, *op. cit.*, I, IV, c. XII. — <sup>21</sup> *Id.*, *ibid.*, I, II, c. XIX. — <sup>22</sup> *Annales Bertiniani*, ad ann. 847, 849, 856, 862. — <sup>23</sup> F. Vercauteren, *op. cit.*, p. 66-67. — <sup>24</sup> *Liber de virtutibus S. Juliani*, c. XXXII.

*Belgiæ secundæ provinciæ in suburbio Remensis urbis*<sup>1</sup>; mais l'insécurité fait probablement que les habitations sont rares dans le faubourg, on y voyait surtout des champs, *olæ*, comme on disait alors<sup>2</sup>, et les maisons se groupaient de préférence près de l'enceinte<sup>3</sup> et des églises ainsi que nous le voyons par le testament de l'évêque Sonnatius, vers 625, qui signale des maisons près de la basilique des Saints-Timothée-et-Apollinaire<sup>4</sup> et de l'église Saint-Nicaise<sup>5</sup>. Ce n'est pas avant la fin du ix<sup>e</sup> siècle, dans la *Vita sancti Rigoberti* que nous lisons pour la première fois la mention du *suburbium*, mais dès lors Flodoard en fait un fréquent usage.

C'est là que se forme et se développe le bourg de Saint-Remi qui forme une petite agglomération domaniale à laquelle l'archevêque Séulfre, vers 924 ou 925, donnera une enceinte<sup>6</sup> distincte de celle de la ville en sorte que le *suburbium* possède son *castrum in quo ipse beatus pastor (Remigius) corpore quiescit*, et son marché.

XXIII. CONDITION DES TERRES ET DES PERSONNES. — Un diplôme de Louis le Débonnaire, entre 817-825, témoigne de l'existence à l'intérieur des murs de Reims de terres fiscales<sup>7</sup> et, à l'époque de Flodoard, le monastère Saint-Pierre, pour femmes, était appelé *regale vel fiscale, eo quod in regali potestate usque ad modernum tempora fuerit habitum*<sup>8</sup>. Le fondateur *Guntbertus, vir illustris*, vivait au viii<sup>e</sup> siècle, peut-être plus tôt et le monastère avait été sécularisé; il était resté un bien fiscal jusqu'au début du x<sup>e</sup> siècle.

Routes et chemins faisaient partie du domaine fiscal et dépendaient du roi qui, nous l'avons dit, pouvait autoriser un évêque à détourner les *vias publicas* si le besoin s'en faisait sentir<sup>9</sup>.

« L'Église de Reims possédait une notable partie du sol de la cité; l'évêque, les basiliques, les monastères étaient propriétaires. Saint-Remi possédait deux *accolæ*<sup>10</sup>. Il est plus difficile de déterminer l'importance de la propriété foncière laïque dans la ville. Dans le courant du viii<sup>e</sup> siècle, par suite de sécularisations de biens d'Église, on vit des propriétés urbaines concédées en bénéfice à des laïques; mais Louis le Débonnaire impose des restitutions, au moins partielles et ordonne à ses vassaux et fidèles la cession des terres jugées nécessaires à la construction du cloître des chanoines : *volumus etiam, ut vassali et quicumque fideles nostri ex rebus ejusdem episcopatus aliquid habent eisdem operi (= fundatio claustrum canonicorum) inserant*<sup>11</sup>.

« Il n'est guère possible de connaître avec exactitude la condition juridique des habitants de la cité et encore moins l'importance relative de chacun des groupes sociaux que renfermait l'enceinte. Il est certain qu'il y avait encore quelques hommes libres dans la cité au ix<sup>e</sup> siècle. Tout au moins y possédaient-ils des terres, s'ils n'y résidaient pas eux-mêmes d'une manière permanente. Entre 804 et 814, l'évêque Vulfaire, désireux d'échanger quelques objets précieux qui se trouvaient dans le trésor de son Église, ne le fait qu'en présence des dignitaires ecclésiastiques et de certains grands laïques<sup>12</sup>. Il faut sans doute mettre au nombre de ces *virii illustri* le comte du *pagus* de Reims, l'avoué

et les fidèles du roi qui possédaient des bénéfices dans la cité. Un passage de Flodoard nous prouve la présence dans la cité, au début du x<sup>e</sup> siècle, de gens de bonne naissance, mais de fortune très modeste, et qui sont assurément des hommes libres<sup>13</sup>. Un autre document de l'an 847, nous apprend que l'évêque avait des vassaux; un certain Dodoilo, *vir nobilitis, vassatus ejusdem episcopi*, intervient en effet à la prière d'Hincmar, en qualité de *missus*, dans le domaine d'Aguilcourt<sup>14</sup>, dépendance de Saint-Remi<sup>15</sup>. Mais rien ne prouve toutefois que ce fidèle de l'évêque résidait dans la cité.

« Ces textes ne doivent d'ailleurs pas faire illusion; leur rareté montre bien que les hommes libres n'étaient guère nombreux à Reims à l'époque carolingienne. Nous savons que l'archevêque Ebbon installa dans la cité des ouvriers auxquels il donna des habitations et peut-être même des terres<sup>16</sup>. Nous ignorons la condition juridique de ces individus, mais la dépendance économique dans laquelle ils vivaient n'aura pas manqué d'influer sur leur statut personnel et de faire d'eux des non-libres, parcellés sans doute à cet habile maçon *Rumaldus servus* que Louis le Débonnaire céda, en 817-825, à l'Église rémoise<sup>17</sup>.

« Sur les terres que l'abbaye de Saint-Remi possédait dans et près de la cité habitaient des colons<sup>18</sup>. Un grand nombre de serviteurs, que les textes qualifient indifféremment de *servus* ou de *famulus*, demeuraient également dans la cité; ils étaient attachés au service de l'église, de l'évêque et des prêtres et n'étaient certainement pas libres.

« Quant aux ecclésiastiques, ils formaient évidemment la classe dominante; il n'est que de lire les écrits de Flodoard pour s'en persuader immédiatement. Aucune donnée statistique ne nous permet malheureusement de déterminer l'importance numérique de la population urbaine<sup>19</sup>. »

XXIV. ÉGLISE DE SAINT-SIXTE. — La *Vie de saint Sixte* est ancienne, mais est-elle du vi<sup>e</sup> siècle? Son âge ne peut se déduire que de celui de ses manuscrits parmi lesquels on n'en a pas désigné de véritablement anciens, en sorte qu'on peut croire que l'auteur a été surtout préoccupé par la nécessité de concilier la tradition rémoise avec la passion des saints Crépin et Crépinien qui désigne Maximien comme empereur<sup>20</sup>. De toute façon cette *Vie* est antérieure à Flodoard, elle nous apprend que Sixte fit construire un oratoire qui fut placé plus tard sous son vocable et où son successeur Sinice, lui donna la sépulture : *Cujus exequiis digne celebratis, sanctus Sinicius corpus ipsius in ecclesia quam ipse in suburbio civitatis construxerat, cum laudibus et hymnis honorifice collocavit*<sup>21</sup>. Elle s'élevait près de l'antique *Via Cæsarea* qui, de Reims, se dirigeait vers le Sud-Est et l'Italie, dans ce faubourg oriental qui prit dans la suite les noms de quartiers de Saint-Remi et de Saint-Nicaise. C'était là que les chrétiens étaient rassemblés en plus grand nombre. Là aussi que s'élevèrent au cours du iv<sup>e</sup> siècle diverses églises, en particulier la basilique de Saint-Timothée, fondée de très bonne heure sous le vocable du martyr rémois<sup>22</sup>; la basilique cimétériale de Saint-Agricole édiflée par Jovin<sup>23</sup>, la basilique de Saint-Martin voisine

<sup>1</sup> *Hist. Remens. Eccles.*, I, I, c. xxiii. — <sup>2</sup> *In gloria confessorum*. — <sup>3</sup> *Hist. Remens. Eccles.*, I, I, c. xxiv. — <sup>4</sup> *Id.*, I, II, c. v. — <sup>5</sup> *Id.*, I, I, c. vii. — <sup>6</sup> *Id.*, I, IV, c. xix. — <sup>7</sup> Flodoard, *Hist. Remens. Eccles.*, I, II, c. xix. — <sup>8</sup> *Id.*, *ibid.*, I, IV, c. xlvi; cf. E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. II, (1926), p. 4, n. 6. — <sup>9</sup> Flodoard, *op. cit.*, I, II, c. xix; I, III, c. iv, x. — <sup>10</sup> *Polyptyque*, édit. Guéraud, p. 10, n. 29. — <sup>11</sup> Flodoard, *op. cit.*, I, II, c. xix. — <sup>12</sup> *Id.*, *ibid.*, I, II, c. xviii : *De thesauris etiam Sanctæ Mariæ ac Sancti Remigii nonnulla cum testimonio virorum illustrium, tam clericorum quam laicorum mutuavit*. — <sup>13</sup> Flodoard,

*Hist. Remens. Eccles.*, I, IV, c. xlvi. — <sup>14</sup> Arrondissement de Laon, canton de Neufehâtel. — <sup>15</sup> *Polyptyque de Saint-Remi*, édit. B. Guéraud, p. 57. — <sup>16</sup> Flodoard, *op. cit.*, I, II, c. xix. — <sup>17</sup> *Id.*, *ibid.*, I, II, c. xix. — <sup>18</sup> *Polyptyque de Saint-Remi*, p. 19. — <sup>19</sup> F. Vercauteren, *op. cit.*, p. 74-75. — <sup>20</sup> L. Duchesne, *op. cit.*, t. III, p. 80. — <sup>21</sup> *Acla sancti*, septembr. t. I, p. 127. — <sup>22</sup> Flodoard, *op. cit.*, I, I, c. iv; Marlot, *Hist. de la ville de Reims*, t. I, p. 48; Givélet, Jadart et Demaison, *Répertoire archéol. de Reims*, dans *Travaux de l'acad. de Reims*, t. LXXXII, 1886-1887, p. 164. — <sup>23</sup> Voir plus loin, § xxxvii.

de l'hyogée chrétien dont nous avons parlé<sup>1</sup>; enfin la petite chapelle de Saint-Christophe, *in qua eique subjacentibus atriis ex antiquo eral cymeterium Remensis ecclesiae*. Une estampe du xviii<sup>e</sup> siècle qui représente les environs de Reims signale la présence de deux cimetières le long de la *Via Cæsarea* autour de l'église Saint-Agricole<sup>2</sup>. Enfin c'est sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Christophe que s'élèvera un jour l'abbaye de Saint-Remi.

Dans cet ensemble d'édifices du *vicus christianorum*, l'église de Saint-Sixte est la plus ancienne. Saint Sinice vint y rejoindre son prédécesseur et partagea son tombeau, *ut in cælis, illa etiam meruit in terris habere consortium, unus ejusdemque templi tumbaque sortitus cum beato Sixto sepulchrum*<sup>3</sup>. « Dotée de terres, de maisons et de vignes, elle fut desservie par une congrégation tantôt de douze, tantôt de dix prêtres, qui, dans la suite des temps, lorsque la ferveur se refroidit, furent réduits à un seul. Au ix<sup>e</sup> siècle, cette décadence et cette sorte d'abandon engagèrent à faire transporter les ossements des deux saints en l'église Saint-Remi où ils furent déposés derrière l'autel de Saint-Pierre. » L'église Saint-Sixte a été longtemps affectée au service paroissial. Son titre de paroisse ne fut éteint qu'en 1686, elle fut interdite alors, mais ne fut démolie qu'en 1726. « Elle avait encore conservé au xvii<sup>e</sup> siècle un aspect archaïque qui avait frappé l'historien rémois dom Marlot. Ses murs, à l'extérieur, offraient un parement de pierres taillées en carré, sans doute de petit appareil, *sectos in quadrum lapides*. Il ne devait rien rester, bien entendu, de l'église du iii<sup>e</sup> siècle, qui avait été sûrement rebâtie à plusieurs reprises dans le cours des âges, mais d'après le renseignement que nous devons à Marlot, l'édifice, dans son dernier état, pouvait remonter en partie au xi<sup>e</sup> siècle, peut-être même à une date un peu plus ancienne. Il convient d'ajouter, d'après cet auteur lui-même<sup>4</sup>, qu'en dehors de l'appareil en question, on n'y voyait aucune trace d'antiquité, les remaniements que le monument avait subis lui ayant probablement enlevé tout caractère. Nous ne savons rien de plus sur lui; les anciens plans de Reims nous le représentent avec des dimensions fort restreintes, mais ces figures sont tellement imparfaites qu'on ne peut guère les mettre à profit. »

XXV. ÉGLISE DES SAINTS-APÔTRES, ENSUITE SAINT-SYMPHORIEN. — La première église qui porta le titre de cathédrale fut dédiée aux Saints-Apôtres, titre qu'elle garda jusqu'à la construction d'un nouvel édifice par l'évêque saint Nicaise. Nous lisons, en effet, dans la *Passio sancti Nicasii*: *Nam antiquius cathedra episcopalis in ecclesia quæ ad Sanctos Apostolos dicitur habebatur*<sup>5</sup> et dans Flodoard: *Cathedra siquidem pontificalis antiquius in ecclesia quæ ad Apostolos dicitur, extitisse fertur*<sup>6</sup>.

Cette église était située à peu de distance de l'emplacement de la cathédrale actuelle, par derrière, vers l'Est. Son vocable primitif fut remplacé par celui de Saint-Symphorien. Le grand testament de saint Remi, pièce d'une authenticité douteuse, mais qui peut remonter dans l'état où nous le possédons au ix<sup>e</sup> siècle, attribue à cet évêque un legs de deux sous d'or *dia-*

*conia infra urbem quæ dicitur ad Apostolos*<sup>8</sup>. L'évêque Sonnatius († 20 octobre 631) porte dans son testament trois sous d'or pour la même basilique<sup>9</sup>, et un de ses successeurs, Landon, évêque de 645 à 649, la désigne déjà ainsi: *...ad basilicam Sancti Symphoriani quæ vocatur ad Apostolos*<sup>10</sup>. On fait honneur à l'évêque *Imbelausius* de la construction de cette église, celui qui siégea au concile d'Arles; c'est une conjecture qui ne repose sur aucun témoignage autorisé<sup>11</sup>. Devenue collégiale, l'église était terminée par un chevet construit vers 1209; elle fut démolie en 1796 et des maisons furent construites sur son emplacement<sup>12</sup>. On peut admettre que cette église fut la première proprement urbaine.

XXVI. ÉGLISE DE LA SAINTE-VIERGE. — Flodoard a accueilli le récit d'une révélation divine qui aurait décidé l'évêque *Nicasius*, tout au début du v<sup>e</sup> siècle, à construire au centre de la ville une basilique dédiée à la vierge Marie dont il fit sa cathédrale: *Is namque sedis hujus sanctæ basilicam in honore perpetuæ virginis Dei genitricis Mariæ divina traditur admonitio revelatione fundasse, quam proprio quoque consecravit sanguine*<sup>13</sup>. C'est le premier monument religieux construit à la place qu'occupe aujourd'hui la « cathédrale-martyre ». Flodoard dit à ce sujet qu'elle avait été fondée *in hujus urbis arce*<sup>14</sup>, expression qui a été discutée et interprétée. « On a cru qu'il s'agissait d'une citadelle et même d'un capitole, ce qui est absolument invraisemblable<sup>15</sup>. Il convient de faire observer d'abord que la leçon *in arce* semble être un peu douteuse. On possède diverses rédactions d'une relation du martyre de saint Nicaise<sup>16</sup>, qui se rattachent de très près au texte de Flodoard et que celui-ci a pu copier, si elles lui sont antérieures; tout au moins elles peuvent dériver d'une source commune<sup>17</sup>. Or, elles offrent ici des variantes dont on doit tenir compte. La *Passio beatissimi Nicasii*, contenue dans le manuscrit 1411 de la bibliothèque de Reims et celle du manuscrit n. 2 de la bibliothèque de Namur, ont la leçon *in arcem sedis ipsius*<sup>18</sup>, assez conforme à celle de Flodoard, sauf l'emploi de l'accusatif au lieu de l'ablatif. Mais la *Passio* du manuscrit lat. 5333 de la Bibliothèque nationale et la version abrégée empruntée par Surius à un manuscrit, suivant lui, très ancien, ont une variante intéressante qui nous met sur la voie d'une autre solution. Elles nous parlent de la *basilica sanctæ Dei genitricis Mariæ quam matrem sedis suæ fundaverat*, la basilique dont saint Nicaise avait fait son église métropolitaine<sup>19</sup>. Dans l'écriture carolingienne, entre les mots *matrem* et *in arcem*, une confusion est très facile. Un copiste a pu lire l'un pour l'autre, substituer *in arcem* à *matrem*, et tomber ainsi dans une méprise qui s'explique aisément. Les preuves ne manquent pas à l'appui de cette supposition. C'est d'abord l'*m d'arcem* qui paraît bien être emprunté à la leçon primitive, la correction grammaticale exigeant *in arce*, comme l'a, du reste, admis Flodoard. Enfin les mots *sedis suæ* comportent l'idée d'un siège métropolitain et s'accordent bien mieux avec l'expression *matrem*. Remarquons que Flodoard, en nous donnant la variante *in arce*, y joint les mots *hujus urbis*; avec *arce*,

*hujus urbis arce fundatam memoravimus, traditur occurrisset*, l. I, c. vi. —<sup>15</sup> Cette explication a joui d'une grande vogue parmi les écrivains rémois: N. Bergier, *Le dessein de l'histoire de Reims*, 1635, p. 341; Marlot, *Hist. de la ville de Reims*, t. I, p. 581; Tarbé, *Reims*, p. 245; Cerf, *Hist. et descr. de N.-D. de Reims*, t. I, p. 20; F. Vercauteren, *op. cit.*, p. 48, note 3. Nous adoptons la thèse exposée par L. Demaison, *op. cit.*, p. 73-75. —<sup>16</sup> Cf. *Biblioth. hagiogr. lat.*, t. II, p. 885. —<sup>17</sup> Ainsi Waitz, dans *Monum. Germ. hist., Script.*, t. XIII, p. 117. —<sup>18</sup> *Anal. bott.*, t. I, 1882, p. 612. —<sup>19</sup> Suius, *Vita sanctorum*, t. XII, 1618, p. 264. Le ms. lat. 5333, fol. 243 v<sup>o</sup>, porte la leçon *matrem sedis ipsius urbis*.

<sup>1</sup> Voir plus haut, § XIII. — <sup>2</sup> Bibl. nat., Cabinet des estampes, *Topographie de France*, Marne, Reims, t. I. — <sup>3</sup> Flodoard, *Hist. Remens. Eccles.*, l. I, c. III. — <sup>4</sup> Marlot, *op. cit.*, t. I, p. 69: *...præter sectos in quadrum lapides quibus exterius parietes compacti sunt, nihil fere antiquitatis præ se fert*. — <sup>5</sup> L. Demaison, *Les cathédrales de Reims*, p. 70. — <sup>6</sup> Bibl. de Reims, ms. 1411, fol. 3 r<sup>o</sup>. — <sup>7</sup> *Hist. Remens. Eccles.*, l. I, c. vi. — <sup>8</sup> Flodoard, *op. cit.*, l. I, c. XVIII. — <sup>9</sup> *Id.*, *ibid.*, l. II, c. v. — <sup>10</sup> *Id.*, *ibid.*, l. II, c. vi. — <sup>11</sup> Cerf, *Histoire et description de N.-D. de Reims*, t. I, p. 18; Tourneur, *N.-D. de Reims*, 1907, p. 9. — <sup>12</sup> *Répertoire archéol. de l'arrond. de Reims*, p. 163 sq. — <sup>13</sup> *Hist. Remens. Eccles.*, l. I, c. vi. — <sup>14</sup> *...quam ab eodem in*

*sedis* aurait beaucoup moins convenu. Je crois donc que la leçon *matrem* mérite la préférence. S'il en était autrement, s'il fallait s'en tenir à celle qu'adopte Flodoard, on pourrait même lui prêter un sens satisfaisant. *In arce* signifierait : dans l'enceinte fortifiée, créée à la fin du 11<sup>e</sup> siècle, lors des invasions des barbares<sup>1</sup>. La cathédrale s'éleva bien, en effet, au cœur de la cité; elle ne s'appuie pas sur un mur antique, à la différence de plusieurs autres cathédrales, comme celles de Chartres, du Mans et de Bourges; elle est, au contraire, assez éloignée de la vieille enceinte. En aucun cas, il ne saurait être question d'une citadelle et encore moins d'un capitole<sup>2</sup>. Ceux qui, en se laissant guider par un texte mal compris, et peut-être altéré, ont pu en tirer des conclusions pour la topographie de la ville gallo-romaine, se sont étrangement trompés<sup>3</sup>.

Quant à l'érection de l'église sur les ruines d'un temple païen dédié à Vénus ou à Jupiter, c'est une affirmation lancée au 16<sup>e</sup> siècle; cette fable du chanoine Ant. Colard ne compte pour rien. La cathédrale s'est élevée sur les restes d'habitations privées ce dont témoignent un hypocauste et une mosaïque trouvés près de la cour de l'archevêché.

XXVII. LE PORTAIL DE LA BASILIQUE DU V<sup>e</sup> SIÈCLE. — « Les textes historiques nous fournissent très peu de renseignements sur la cathédrale construite par saint Nicaise. La tradition nous a seulement conservé un souvenir précis de la place où s'élevait sa façade. Le saint prélat, d'après son biographe et d'après Flodoard, fut massacré par les Vandales sur le seuil de son église, *ad ostium basilicæ*. Or, le lieu de ce martyre est resté à travers les siècles l'objet de la vénération des fidèles; il était indiqué autrefois par une dalle de forme circulaire, connue sous le nom de « rouelle de saint Nicaise », *rotella sancti Nicasii*, qui était située dans la sixième travée de la nef, à partir du grand portail, en face d'une petite porte ouverte dans le bas côté sud. Une inscription commémorative se voit aujourd'hui en cet endroit : elle a été posée à la suite de la destruction opérée en 1743 d'un édicule en marbre que Jean Quinart, chapelain de l'église de Reims, avait fait ériger en 1667<sup>4</sup>. Quoiqu'on en ait dit, la situation de ces petits monuments successifs ne paraît avoir jamais changé dans la cathédrale actuelle, depuis une époque lointaine. Une charte de l'année 1299 ne laisse aucun doute à cet égard<sup>5</sup>. Dans un plan de la cathédrale, dessiné par un artiste rémois du 16<sup>e</sup> siècle, Jacques Cellier<sup>6</sup>, « le lieu où saint Nicaise fut décollé » figure toujours à la même place. Il y a donc là une tradition ininterrompue. Mais, nous devons le reconnaître, il en était autrement dans l'église qui a précédé la cathédrale du 13<sup>e</sup> siècle. L'auteur de la vie d'Albert de Louvain, évêque de Liège, éborgé près de Reims en 1192, dans la description très précise qu'il nous donne de la tombe, nous apprend que la fosse qui avait été réservée à cette sépulture n'étant pas assez spacieuse, on avait été obligé d'empiéter sur la place occupée par la dalle de marbre de forme ronde sur laquelle saint Nicaise fut décapité, *lapis marmoreus et rotundus sancti Nicasii antistitis super quem fuit decollatus*. Il en était résulté que cette dalle recouvrait la tête et les épaules du défunt. La découverte que M. H. Deneux a faite de cette tombe en 1919, a prouvé l'exactitude de ce renseignement. Reconnue d'une façon

indubitable, elle était située dans la huitième travée. Quant à la pierre de saint Nicaise, on peut constater par là qu'elle n'était pas à la place où on la voit aujourd'hui. Elle était à une dizaine de mètres en avant, vers l'entrée du chœur actuel<sup>7</sup>. » L'hésitation n'est pas possible un seul instant entre ces deux emplacements; les fouilles prouvent que les constructeurs du 13<sup>e</sup> siècle savaient exactement le lieu du martyre de saint Nicaise et la situation du mur antérieur de sa basilique. Au niveau de la dalle commémorative qui subsiste aujourd'hui on a mis à découvert des substructions qui paraissent bien être celles de cette façade.

XXVIII. SON AUTEL ET SA CRYPTÉ. — « On a conjecturé que l'autel, qui devait se trouver en avant de l'abside, occupait la même place que le maître-autel de la cathédrale actuelle. Cette opinion a été confirmée par la découverte que M. H. Deneux a faite en cet endroit, à une grande profondeur (environ 1 m. 45) de trois socles parmi les quatre soutenant les colonnes du *ciborium* de l'autel primitif. On peut avoir par là une idée approximative de la surface totale du monument; elle était assez restreinte et n'atteignait pas la moitié de la superficie de la cathédrale du 13<sup>e</sup> siècle.

« Nous ne savons presque rien de son architecture. Une autre basilique chrétienne de Reims, celle que Jovin avait fait bâtir (voir § xxxvii) avait d'élégantes colonnes et des arcades (ou des voûtes) ornées de mosaïques en cubes de verre rehaussés d'or, *micro columnarum ornata, arcubus auro et vitro tapillis interposito micantibus*; c'est ainsi qu'elle nous est décrite vers l'année 1066 par un écrivain anonyme qui en avait vu les restes encore debout, mais déjà menacés de ruine<sup>8</sup>. On peut croire qu'un édifice important comme la cathédrale offrait aussi une somptueuse décoration de mosaïques et de peintures.

« Elle devait avoir les dispositions habituelles des basiliques de l'époque constantinienne : un vaisseau muni de bas côtés séparés de la nef par des colonnades; une abside voûtée en cul-de-four; une façade précédée d'un atrium.

« L'autel était surmonté d'un *ciborium* reposant sur quatre colonnes dont on a retrouvé les socles. Vers le milieu du 7<sup>e</sup> siècle, l'évêque Landon avait fait poser sur cet autel une tour en or, tabernacle contenant la colombe eucharistique<sup>9</sup>.

« Derrière l'autel était une crypte où saint Remi, suivant la tradition, passait la nuit en prière. Elle est mentionnée par Hincmar dans sa *Vie* de saint Remi<sup>10</sup>, et Flodoard nous apprend qu'après avoir été abandonnée et comblée de terre, elle fut, au commencement du 9<sup>e</sup> siècle, déblayée par l'archevêque Hervé, qui la consacra à l'apôtre des Francs. Les fouilles entreprises par M. Deneux l'ont fait retrouver à la place même qu'indiquent nos anciens chroniqueurs. Sous un remblai de 1 m. 45 d'épaisseur, on découvrit un dallage en pierre qui a paru être le sol de la cathédrale bâtie par saint Nicaise. A la suite, on a dégagé, en contre-bas, un mur transversal qui fermait la crypte à l'Ouest. A ce mur sont adossés trois arcs en plein cintre reposant sur des piles de section carrée, où l'on distingue les amorces d'arcs longitudinaux qui supportaient trois berceaux de voûtes. L'accès était ménagé probablement par deux escaliers, aujourd'hui détruits ou dissimulés dans les massifs de maçonnerie des fondations du 13<sup>e</sup> siècle. Le mur ouest a gardé la

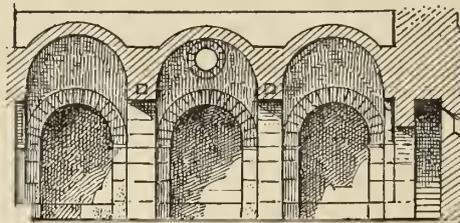
<sup>1</sup> C'est l'avis de Ch. Loriguet, *La mosaïque des Promenades*, p. 51. — <sup>2</sup> Cf. Ch. Loriguet, dans *Travaux de l'Acad. de Reims*, 1868-1869, p. 24 sq. — <sup>3</sup> Tarbé, *Reims*, p. 245; Cerf, *Hist. de N.-D. de Reims*, t. 1, p. 20; Tourneur, *Notre-Dame de Reims*, 7<sup>e</sup> édit., p. 9; Lacourt, *Archevêques de Reims*, dans ms. de la Bibl. de Reims, 1765, fol. 14 v<sup>o</sup>. — <sup>4</sup> Cerf, *op. cit.*, t. 1, p. 377; t. 11, p. 255. — <sup>5</sup> L. Demaison, *La cathédrale de Reims, son histoire*, dans *Bull. monum.*, 1902. — <sup>6</sup> Bibl.

nat., ms. fr., 9125, fol. 68. — <sup>7</sup> L. Demaison, dans *Bull. monum.*, 1926, p. 76. — <sup>8</sup> Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. 1, p. 622. — <sup>9</sup> Flodoard, *Historia Remensis Ecclesia*, l. II, c. vi. — <sup>10</sup> *Acta sanct.*, octobr. t. 1, p. 150; *Beatus Remigius in crypta que retro sedem erat ecclesie sanctæ Remis, pernoctabat in oratione* et Flodoard ajoute : *Quam postea cryptam Heriveus in honore consecravit ejusdem beatissimi Remigii*.

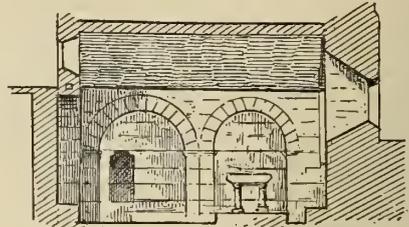
tracé d'un *oculus*, semblable aux petites fenêtres qui permettaient de voir à l'intérieur des confessions placées sous les autels. En poursuivant les travaux de déblaiement on a mis au jour les murs latéraux et déterminé le périmètre complet de la crypte<sup>1</sup> (fig. 10598).

SON BAPTISTÈRE. — « Dans le voisinage de la cathédrale s'élevait un baptistère, le *templum baptisterii*, cité par Grégoire de Tours, où Clovis avait été fait chrétien<sup>2</sup>. On a prétendu qu'il était situé sur l'un des côtés de l'*atrium* et que ces deux dépendances de la cathédrale primitive n'avaient disparu que dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. C'est là une erreur qu'il importe de corriger. Le continuateur de Flodoard

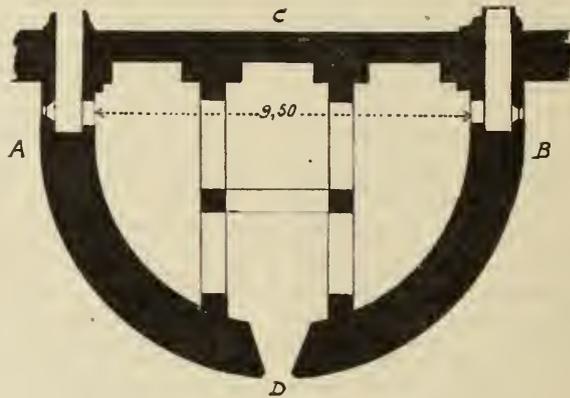
était annexé à l'*atrium*, comme on l'a supposé. En admettant, comme L. Demaison l'avait fait autrefois<sup>4</sup>, qu'il était compris en un point indéterminé dans le périmètre de la nef actuelle et qu'on pouvait connaître « à quelques mètres près, ce lieu mémorable auquel s'attachaient de si grands souvenirs », le prudent érudit s'était certainement trop avancé — ainsi qu'il l'a reconnu lui-même — et les recherches ultérieures ne lui ont pas donné raison. En réalité le problème semble devoir toujours rester insoluble. « Les baptistères n'avaient pas d'emplacement fixe; ils pouvaient être au nord ou au sud de l'église, derrière l'abside ou devant l'entrée de l'*atrium*<sup>5</sup> ». On n'a



Coupe sur A.B



Coupe sur C.D



10598. — Restitution de la crypte. Plan et coupe.  
D'après *Bull. du diocèse de Reims*, 1925, p. 271-286.

nous rapporte que l'archevêque Adalbéron fit détruire en l'année 976 une construction voûtée, *arcuatam opus*, près des portes de l'église de Notre-Dame, ainsi que des fonts d'un admirable travail. On s'est imaginé que cet *arcuatam opus* doit être identifié avec les portiques munis d'arcades de l'*atrium*, et que les fonts étaient survécus à la basilique de Saint-Nicaise, et l'archevêque Ebbon les aurait épargnés, lorsque, comme nous le verrons, il entreprit de la rebâtir de fond en comble<sup>6</sup>. Mais cette opinion n'a pas prévalu. Il est bien démontré aujourd'hui que les constructions mentionnées par le chroniqueur n'étaient pas antérieures à l'époque carolingienne et qu'elles se trouvaient à l'intérieur et non au dehors de l'église<sup>7</sup>.

« Ainsi s'évanouissent toutes les conclusions que l'on avait voulu tirer de ce texte pour déterminer la position du baptistère. Il n'est nullement certain qu'il

donc aucune indication pour rechercher l'emplacement du baptistère de Reims. Les fouilles faites en ces dernières années dans la cathédrale ne nous ont fourni aucun indice certain. Point de fondations d'un édifice de forme ronde ou octogonale dont le caractère ne laisserait aucun doute. On a bien découvert au milieu de la nef un puits auquel aboutissait une canalisation de plomb, se dirigeant vers le bas côté nord, et l'on a pensé qu'il avait pu alimenter le baptistère, mais les recherches poursuivies aux alentours n'ont apporté aucune preuve à l'appui de cette attribution<sup>8</sup>. Tout porte à croire qu'il a servi à un autre usage<sup>9</sup>.

« Presque toutes les églises, a écrit Viollet-le-Duc, possèdent un puits, soit percé dans la nef, soit dans un collatéral. Ces puits avaient primitivement été creusés pour les besoins des constructeurs<sup>10</sup>. » Peut-être celui-ci avait-il été creusé, lors des travaux importants exécutés au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Un autre,

<sup>1</sup> L. Demaison, dans *Bull. monum.*, 1926, p. 77-79. — <sup>2</sup> *Historia Francorum*, l. II, c. xxxi. — <sup>3</sup> Marlot, *Metr. Rem. hist.*, t. I, p. 160. — <sup>4</sup> L. Demaison, *Notice historique sur la cathédrale de Reims*, dans *Album de la cathédrale de Reims*, de Poussin-Druart, p. 2, 3. — <sup>5</sup> L. Demaison, dans *Bull. monum.*, 1926, p. 79-80. — <sup>6</sup> L. Demaison, *Le lieu du baptême de Clovis*, dans G. Kurth, *Clovis*, 2<sup>e</sup> édit., t. II,

p. 314. — <sup>7</sup> R. de Lasteyrie, *L'architecture relig. à l'époque romane*, p. 123. — <sup>8</sup> F. Deshoulières, *Les fouilles de la cath. de Reims*, dans *Bull. monum.*, 1923, p. 405. — <sup>9</sup> A ce puits aboutit, vers l'Est, dans l'axe de la nef, un corridor étroit entre deux murs de pierre, d'un appareil très soigné, dont on ne saurait déterminer la date ni la destination. — <sup>10</sup> *Dictionn. de l'archit. française*, t. VII, p. 562.

bien construit en pierres de taille, a été trouvé vers le portail, dans le bas côté sud. Il a été créé sans nul doute pour le service des maçons qui élevaient la cathédrale actuelle.

« Nous croyons avoir résumé ici tous les renseignements qui sont à notre portée sur la cathédrale de saint Nicaise. Les plus intéressants sont ceux que nous fournissons la découverte si curieuse de la crypte et celle des fondations de la façade. Pour le reste, pour ce qui concerne le baptistère et l'altrium en particulier, nos informations sont à peu près nulles. Il vaut mieux se résigner à une documentation incomplète que de hasarder des conjectures peu solides. Les débris sculptés que l'on pourrait rapporter à ce monument doivent être rares. Vers 1879, on a trouvé dans les fondations de la tour septentrionale du portail deux chapiteaux corinthiens d'un style barbare, mais on ne peut se prononcer sur leur origine <sup>1</sup>. »

XXIX. LA CATHÉDRALE CAROLINGIENNE. — La basilique élevée par saint Nicaise fut conservée pendant quatre siècles environ; ses fastes s'achèvent en 816 avec le couronnement de Louis le Débonnaire par le pape Étienne IV. Qu'en était-il alors de l'édifice primitif? Il avait dû subir bien des réparations. Dès le milieu du 7<sup>e</sup> siècle le besoin s'en faisait sentir et, vers l'an 456, l'évêque Bennagius inscrivait à cette intention dans son testament une somme de vingt sous d'or avec des champs et des bois : *Deputat et solidos viginti ad ejusdem ecclesie reparationem cum agellis et silvis* <sup>2</sup>. A l'époque du sacre de 816, il fallut prévenir une ruine prochaine et l'archevêque Ebbon (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce nom) décida une reconstruction totale. Il existe un diplôme, publié par Mabillon, qui a permis de croire que le nouvel empereur, quelques semaines après son sacre, le 1<sup>er</sup> novembre, avait donné son approbation à cette entreprise... *Sancta Remensis ecclesia, in qua predecessores nostri, reges videlicet Francorum, fidem et sacri baptismatis gratiam perceperunt, in qua et nos per impositionem manus domni Stephani papae imperialia suscepimus insignia, quamque ob honorem Dei parentumque nostrorum memoriam, sive consecrationis nostrae dignitatem, a fundamentis restaurare sollemniter decrevimus* <sup>3</sup>. Suivant une pratique alors très répandue et qui dura relativement peu, on ajouta au vocable séculaire de la Sainte-Vierge celui du Saint-Sauveur : *Dum esset ante in honore tantum Dei genitricis Mariae antiquo religionis cultu, nos propter novam exaltationis gratiam superadentes, sub invocatione Sancti Salvatoris Dei et Domini nostri Jesu Christi renovando, rebus competentibus dilavimus* <sup>4</sup>. A cet effet, l'empereur concède à perpétuité l'abbaye de Montiérender et ses dépendances pour subvenir à la reconstruction et à l'entretien futur : *...quam abbatiam cum foresta nostra indominicala et omnium rerum summa integritate... perpétuellement eidem Remensi ecclesie concedimus, et ad consummandam honorabiliter omnem ipsius ecclesie structuram, seu ubicumque in posmodum necesse fuerit restaurandam, in proprium tradimus* <sup>5</sup>. A cela il ajoute une mine de plomb *in pago Laumensi* et dans les limites de ce territoire : *in ipsis quoque finibus vel adjacentiis, Geminiam villam*.

L'authenticité de ce diplôme est contestée, il paraît être postérieur à Flodoard et Th. von Sickel le classe

parmi les *spuria* <sup>6</sup>; ce qui n'empêche que Louis se montra favorable à l'entreprise et, ainsi qu'on l'a dit plus haut, il autorisa Ebbon à tirer de l'enceinte romaine les pierres à employer dans la nouvelle cathédrale <sup>7</sup>. A cela il ajouta la remise des redevances que l'Église et l'évêché de Reims payaient au palais impérial d'Aix-la-Chapelle <sup>8</sup>, enfin il autorisa la déviation de toutes les routes qui avoisinaient l'église et qui eussent mis des obstacles à l'établissement des cloîtres et dépendances où devait s'établir le clergé; à cela s'ajouta la cession perpétuelle des biens qui en cet endroit pouvaient appartenir au domaine royal <sup>9</sup>. Un autre diplôme ordonne la restitution à l'Église de Reims des biens qui lui avaient été jadis enlevés et fait une nouvelle allusion à la reconstruction complète de la cathédrale <sup>10</sup>.

L'architecte était un serf nommé *Rumaldus* qui y consacra le reste de ses jours <sup>11</sup>. L'empereur avait consenti à prêter ce serviteur à Ebbon qui s'employa à rassembler tous les corps de métier nécessaires à l'entreprise, logeant et assurant la vie de chacun <sup>12</sup>. Ce fut donc Rumald qui dirigea la reconstruction de la cathédrale agrandie <sup>13</sup>. La façade fut ornée d'un fronton décoré des figures du pape et de l'empereur et de cette inscription :

*Ludovicus Caesar factus coronante Stephano  
Hac in sede, papa magno; tunc et Ebo pontifice  
Fundamenta renovavit cuncta loci istius,  
Urbis jura sibi subdens, praesul auxit omnia.*

En quoi consistaient ces figures : statues, bas-reliefs ou mosaïques, on ne peut le dire, mais il y a bien des vraisemblances pour que ce soient des mosaïques <sup>14</sup>.

Il est probable que la reconstruction fut entreprise très peu de temps après le sacre impérial, vers 817 à 825 environ. Ebbon avait aussi fait bâtir dans le voisinage de la cathédrale, un édifice destiné à recevoir les archives de l'église, avec une crypte dédiée à saint Pierre, qui fut desservie dans la suite par Flodoard <sup>15</sup>. Il n'en reste plus trace.

Après qu'Ebbon eût quitté le siège de Reims, en 841, Hincmar pourvut à l'achèvement de l'édifice qui n'était pas encore toit et dont la décoration restait à faire. Ce fut Hincmar qui fit poser une toiture en plomb et un pavement en marbre, qui donna des vitraux aux fenêtres et fit peindre les voûtes <sup>16</sup>. L'autel reçut un revêtement d'or semé de pierreries <sup>17</sup>, il était surmonté d'une grande croix également plaquée d'or et de pierres précieuses et le trésor de l'église fut rempli d'un riche assortiment de croix, calices, patènes, chasses, vases, manuscrits dans leurs boîtiers, lampes, couronnes de lumières, tentures, tapis. En 862, Hincmar procéda à la dédicace en présence de Charles le Chauve.

Le monument avait des voûtes en cul-de-four sur ses absides. C'est ainsi qu'il faut entendre les *pecta cameræ* dont Hincmar avait orné son église, peintures ou plus probablement mosaïques. Les architectes carolingiens connaissaient la voûte mais l'employaient timidement sur des portions peu élevées et peu étendues de la construction, par exemple sur les cryptes et les absides; pour les nefs on recourait de préférence à un plafond en bois. Il a dû en être ainsi pour l'église d'Ebbon et d'Hincmar.

Flodoard, *op. cit.*, I, III, c. IV. — <sup>10</sup> Id., *ibid.*, I, II, c. XIX; Sickel assigne à ce diplôme la date approximative de 826 à 830; *Acta Karolinarum*, p. 168. — <sup>11</sup> Flodoard, *op. cit.* — <sup>12</sup> Id., *ibid.* — <sup>13</sup> *Ad renovandam et amplificandam basilicam*. — <sup>14</sup> P. Deschamps, *Étude sur la renaissance de la sculpture en France à l'époque romane*, dans *Bull. monum.*, t. LXXXIV, 1925, p. 14-15. — <sup>15</sup> Flodoard, *op. cit.*, I, II, c. XIX. — <sup>16</sup> Id., *ibid.*, I, III, c. V. — <sup>17</sup> Fondé en 1746 par le chanoine Godinot.

<sup>1</sup> L. Demaison, dans *Bull. monum.*, 1926, p. 80-81. — <sup>2</sup> Flodoard, *Historia Remensis Ecclesie*, I, I, c. IX. — <sup>3</sup> Mabillon, *Annal. ord. S. Benedicti*, t. II (1704), *appendix*, p. 757, n. LXXX. — <sup>4</sup> Id., *ibid.* — <sup>5</sup> Id., *ibid.* — <sup>6</sup> *Acta regum et imperatorum Karolinarum*, t. II, p. 433, cf. p. 330. — <sup>7</sup> Flodoard, *Hist. Remens. Eccles.*, I, II, c. XIX. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, I, II, c. XIX. — <sup>9</sup> T. von Sickel, *Acta Karolinarum*, t. II, p. 150, 330, place la date de ce diplôme entre 817 et 825, il fut confirmé par un diplôme de Charles le Chauve; cf.

XXX. ENCORE LA CRYPTÉ. — « Au milieu de toutes ces reconstructions, on avait laissé subsister un dernier reste de la basilique primitive : la crypte dans laquelle avait, dit-on, prié saint Remi, existait encore, mais elle avait été remplie de terre et elle resta longtemps à l'abandon. L'archevêque Hervé, au début du x<sup>e</sup> siècle, la fit déblayer, nettoyer et orner, et la consacra en l'honneur du saint pontife<sup>1</sup>. Nous en avons parlé déjà (§ xxviii). Elle a dû être ruinée au cours des travaux opérés au xiii<sup>e</sup> siècle, qui ont un peu bouleversé le sol du chœur, mais il en subsiste encore des restes importants que nous avons décrits. A-t-elle été conservée dans son état ancien ou faut-il admettre qu'Hervé ne l'a pas seulement dégagée des terres qui l'obstruaient, mais qu'il l'a remaniée et reconstruite? Sommes-nous en présence d'une crypte plutôt carolingienne? On n'y a trouvé ni chapiteaux, ni autres morceaux sculptés qui eussent pu apporter un témoignage irrécusable. L'appareil aussi prêtre peut-être un peu à la controverse. Cependant les objections que l'on serait disposé à présenter n'ont rien de décisif. On a pu concevoir certains doutes, mais non formuler des affirmations précises. Ajoutons que le texte de Flodoard ne semble pas favoriser cette opinion. Il nous parle seulement du nettoyage opéré par Hervé, et nous montre la crypte appropriée par ses soins : *mundatam et excultam*. Il n'y est nullement question d'une restauration qui aurait pu en changer le caractère. Enfin, quand on examine l'état des lieux, quand on étudie les substructions, il paraît bien qu'il n'y a rien eu de changé depuis l'origine, et l'on ne voit point de traces de reprises ou de modifications extérieures. Tout bien considéré, disait L. Demaison, je tiens moi aussi pour la crypte de saint Nicaise.

« Hervé, en la rendant au culte, l'avait faite accessible à tous, et elle ne cessa d'être fréquentée, tant que dura la cathédrale carolingienne. Flodoard nous rapporte que, de son temps, un clerc, malade de la fièvre, fut guéri en assistant à une messe qui y était célébrée<sup>2</sup>. A la fin du xi<sup>e</sup> siècle, on s'en est servi pour y mettre en sûreté un petit trésor, toujours oublié depuis dans sa cachette. On l'a découvert, il y a peu d'années, dissimulé au pied de l'autel. Il se compose de 174 pièces d'argent, qui sont pour la plupart, des monnaies de l'archevêque Gervais (1055-1067). La plus ancienne remonte à Charles le Simple; les plus récentes sont de Henri I<sup>er</sup>, comte de Champagne (1152-1181)<sup>3</sup>.

« La remise en état de la crypte paraît avoir été le seul travail accompli dans la cathédrale par l'archevêque Hervé, mais il l'a enrichie d'un mobilier précieux : couronnes et lampes d'or et d'argent, vases ornés de pierres, étoffes de soie. Il érigea, en outre, au milieu du chœur, un autel qu'il dédia à la sainte Trinité, et qu'il entourait de tables recouvertes d'argent. Enfin il garnit d'or, de pierres précieuses et des reliques la grande croix (*crucem majorem*) sans doute celle qui s'offrait dans l'église à la vue des fidèles et qui avait été déjà décorée par Hincmar<sup>4</sup>. »

XXXI. LA DESTRUCTION DE 922. — On lit dans la *Chronique* de Waulsort<sup>5</sup> un conte dont le récit ne peut être passé sous silence<sup>6</sup>. Un certain comte Eilbert<sup>7</sup>, dont l'auteur fait à tort un frère du comte Herbert de Vermandois, se trouvant dans une foire très fréquen-

tée en Thiérache, y vit un cheval superbe qu'il voulut acquérir de son propriétaire, chanoine de l'Église de Reims. L'accord se fit sur le prix, mais Eilbert n'ayant pas d'argent donna un gage appartenant à sa femme Hersent. C'était un collier ciselé par saint Eloi et dont l'ornement principal consistait en un *lapis siquidem beryllus qui in medioposito sculptum retinet, qualiter in Daniele Susanna a senibus judicibus male criminata sit* (voir *Dictionn.*, t. vi, pl. h. t., col. 809 et au mot SUZANNE). Quand vint le moment du règlement de comptes, le chanoine refusa de rendre le joyau et le comte Eilbert rassembla une armée avec laquelle il fit le siège de Reims qu'il prit d'assaut. Le chanoine se cacha dans la cathédrale, on ne put l'y découvrir, alors on mit le feu à l'église qui brûla tout entière. A ce coup le chanoine se découvrit et on lui reprit le joyau qui fut restitué au comte. Le roi de France, Charles le Simple, trouva le procédé un peu vil et déclara la guerre à Eilbert qui le fit prisonnier et l'emmena à Péronne (922, lire 923).

Avec les années vinrent les remords et, pour les apaiser, Eilbert fonda l'abbaye de Waulsort à laquelle il donna le joyau, cause de tant d'événements (944). Après avoir bâti six églises, la pensée lui vint, en 948, de rebâtir celle de Reims : *...senario numero constructarum ecclesiarum septimam ob honorem genitricis Dei, ob restaurationem Remensis ecclesie adjectit*.

Tout ce récit et tous ces faits sont-ils de pure invention? Ni le chanoine de Reims Flodoard, ni le moine Richer, de Saint-Remi, n'en soufflent mot. Faudra-t-il donc accepter le témoignage de la *Chronique* de Waulsort, qui est postérieure et suspecte. D'après G. Waitz, l'un de ses deux auteurs vivait au milieu du xii<sup>e</sup> siècle. L'autre auteur écrivait en 1244<sup>8</sup>. Le premier des deux a fait de nombreux emprunts aux vieux poèmes français qu'il a traités comme des sources historiques soit par ignorance soit par goût de romancier. Mais cet auteur n'a pas tout inventé. Le roi Charles le Simple fut bien fait prisonnier mais dans une autre circonstance. L'abbaye de Waulsort fut bien fondée par le comte Eilbert en 944<sup>9</sup>; enfin le joyau a appartenu à cette abbaye jusqu'à la Révolution, il fait partie des collections du *British Museum*, c'est une intaille sur cristal représentant l'histoire de Suzanne sur lequel on lit : *Lotharius, rex Francorum, fieri jussit*. Nous l'avons décrit (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 809-811). Ainsi Eilbert n'a ni brûlé ni reconstruit la cathédrale de Reims mais, comme il arrive fréquemment, il s'est formé parmi les moines une prétendue tradition pour expliquer la provenance du joyau et lui créer une histoire. Aucun doute n'est possible; ces faits sont imaginaires<sup>10</sup>.

XXXII. LES REMANIEMENTS D'ADALBÉRON. — Nous arrivons à l'épiscopat d'Adalbéron à propos duquel deux textes contemporains mais quelque peu énigmatiques ont arrêté longtemps les archéologues. C'est qu'au x<sup>e</sup> siècle, la cathédrale de Reims présentait une particularité consistant en une partie voûtée, *fornix*, ou portée sur des arcades, *arcuatam opus*, qui occupait près d'un quart de la nef et qui fut précisément supprimée par l'archevêque Adalbéron, en l'an 976.

Deux contemporains nous ont instruit à ce sujet,

<sup>1</sup> Flodoard, *op. cit.*, l. IV, c. xiii. — <sup>2</sup> Flodoard, *op. cit.*, l. III, c. vi. — <sup>3</sup> F. Deshoulières, dans *Bull. monum.*, 1923, p. 407; H. Dencux, dans *Bull. du dioc. de Reims*, 1925, p. 319. — <sup>4</sup> Flodoard, *op. cit.*, l. IV, c. xiii; L. Demaison, dans *Bull. monumental*, 1926, p. 89-91. — <sup>5</sup> *Historia Walciodorensis monasterii*, dans L. d'Achety, *Spicilegium*, 1<sup>re</sup> éd., t. vii, p. 517. — <sup>6</sup> L. Demaison, *La cathédrale carolingienne de Reims et ses transformations au XI<sup>e</sup> siècle*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 48-53. — <sup>7</sup> Eilbert ou Gil-

bert ou Ybert. — <sup>8</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. xiv, p. 506; G. Waitz, dans *ibid.*, p. 504; L. Lahaye, *Étude sur l'abbaye de Waulsort*, in-8°, Liège, 1890, pense qu'il mit la dernière main à son travail en 1244. Cf. E. Sackur, dans *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. II, 1889, p. 346, note 2. — <sup>9</sup> *Histor. Walciodor. monast.*, c. xiv; Lahaye, *op. cit.*; J. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 423. — <sup>10</sup> L. Demaison, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1907, p. 53.

ce sont le continuateur<sup>1</sup> de Flodoard et le moine Richer, dont les textes se complètent et se corroborent. Le premier écrit qu'« Adalbéron détruisit un ouvrage à arcades qui était *contre* les portes de l'église Notre-Dame de Reims, et sur lequel étaient placés l'autel du Sauveur et des fonts d'un travail remarquable. » *Destruxit Adalbero... arcuatulum opus quod erat secus valvas ecclesie Sancte Mariæ Remensis, supra quod altare Sancti Salvatoris habebatur et fontes miro opere erant positi*<sup>2</sup>. Le moine-chroniqueur Richer nous dit qu'« Adalbéron, au début de son pontificat, s'occupa beaucoup de sa cathédrale. Il détruisit complètement les voûtes qui formaient une haute construction, occupant près du quart de la basilique à partir de l'entrée. L'église fut agrandie et embellie par cet heureux changement de plan »; *Hic [Adalbero] in initio post sui promotionem structuris ecclesie sue plurimum studuit. Fornices enim qui ab ecclesia introitu per quartam pene totius basilicæ partem eminenti structura distendebantur, penitus diruit. Unde et ampliore receptaculo et digniore scenale tota ecclesia decorata est*<sup>3</sup>.

Le sens de ces deux textes paraît assez clair, mais il reste à se figurer la nature de la construction dont il s'agit. J. Quicherat y voyait « une tribune adossée intérieurement au mur de la façade<sup>4</sup> » et portant sur une voûte. Cette explication a paru peu satisfaisante à L. Demaison<sup>5</sup> qui se demandait « comment se représenter une semblable tribune envahissant le vaisseau au point d'en occuper presque le quart à partir de l'entrée! A la rigueur, on pourrait imaginer que cette *eminens structura* si encombrante était non pas une tribune, mais quelque construction très ancienne, englobée dans l'église carolingienne et mal raccordée avec elle. Il serait d'ailleurs fort difficile de dire en quoi aurait consisté cette construction et quel motif l'aurait pu faire épargner. »

L'hypothèse est peu vraisemblable et d'ailleurs inutile. M. Ferd. Lot a proposé de faire de *arcuatulum opus* une crypte; d'après lui « la cathédrale de Reims était occupée dans le quart de sa longueur, à partir des portes, par une crypte voûtée qui sortait à moitié du sol et qui devait être fort gênante. Adalbéron la détruisit de fond en comble<sup>6</sup>. » Cette interprétation fut repoussée par L. Demaison qui estimait que « la place des cryptes était habituellement sous les chœurs des églises, et une crypte si énorme faisant saillie dans un nef est fort invraisemblable<sup>7</sup>. » R. de Lasteyrie lui répondait « qu'en supposant à la nef de la cathédrale une longueur totale équivalant à douze travées, ce qui est beaucoup, la crypte qui en occupait le quart n'aurait pas dépassé trois travées, ce qui n'a rien d'excessif<sup>8</sup>. » Mais « le continuateur de Flodoard spécifie que *arcuatulum opus* est situé le long des portes de la basilique, *secus valvas*; on devait donc le traverser pour pénétrer dans l'église. Or, une crypte est toujours enfouie partiellement au moins dans le sol. Il aurait donc fallu pour entrer dans la cathédrale, traverser d'abord une partie plus ou moins souterraine. C'est bien peu probable, surtout si l'on songe que la ville de Reims n'est pas bâtie sur un terrain très accidenté, et qu'on ne saurait chercher dans les irrégularités du sol l'explication d'une pareille anomalie. D'ailleurs, une crypte est toujours une construction peu élevée; même en admettant que celle-ci sortit à moitié du sol, la saillie qu'elle aurait fait au-dessus du pavé de la nef

eût été peu considérable et jamais Richer n'eût pu la qualifier d'*eminenti structura*<sup>9</sup> ».

Une autre explication fut proposée<sup>10</sup>. L'archevêque Ebbon en bâtissant, vers 820, une nouvelle cathédrale, lui avait donné des dimensions agrandies ce que rendait possible la permission donnée par Louis le Débonnaire de détourner au besoin les voies publiques avoisinant l'édifice. En conséquence, les agrandissements auraient porté du côté de l'abside en sorte que la façade occidentale ne fut pas déplacée et s'éleva au même endroit que celle construite par saint Nicaise. Ce portail était précédé d'un *atrium* entouré d'une galerie à arcades qui avait été probablement remanié lors des travaux d'Ebbon et d'Ilincmar et n'était plus *l'atrium* primitif, mais qui occupait sans doute exactement la même surface. C'était *l'arcuatulum opus* démolé par Adalbéron. Quant à la phrase de Richer indiquant que ces arcs s'étendaient sur un quart de la longueur de la basilique, il ne faut pas l'appliquer dans un sens restreint à la basilique toute seule, mais à l'ensemble du monument, c'est-à-dire à l'église et à son parvis. Le parvis, avec les portiques aux arcs élevés, *eminenti structura*, qui régnaient tout autour, représentait dans cet ensemble le quart de la longueur totale. Pour les *fontes miro opere* dont parle le continuateur de Flodoard, on doit y reconnaître l'antique baptistère, richement orné de marbres et de mosaïques, qui pouvait abriter *l'altare Sancti Salvatoris*, à côté de la cuve baptismale. Le texte de l'annaliste semble indiquer une superposition des fonts et de l'autel à *l'arcuatulum opus*, mais on a cherché à établir, en s'appuyant sur un exemple emprunté à Du Cange, que la préposition *supra* pouvait exprimer une idée de juxtaposition, de voisinage immédiat, et nous montrer simplement que le baptistère se liait aux arcades et se rattachait à *l'atrium*. C'est donc *l'atrium* et le baptistère qu'Adalbéron aurait fait disparaître pour agrandir la cathédrale.

Cette explication fut acceptée par L. Demaison<sup>11</sup> et par M. Ph. Lauer, comme « de beaucoup la plus plausible<sup>12</sup> ». R. de Lasteyrie l'a réduite à néant. « Rien d'abord ne permet d'affirmer qu'Ebbon ait agrandi sa cathédrale seulement du côté de l'abside. Il n'y a pas un mot dans Flodoard qui vienne à l'appui de cette supposition. *L'atrium* n'était plus une dépendance obligée des églises carolingiennes, et le prélat, en donnant à l'édifice des proportions plus vastes, « n'a pas « dû conserver sans nécessité un accessoire occupant « autant de place<sup>13</sup>. »

« Les mots *arcuatulum opus* peuvent désigner des arcades, mais ce ne sont pas celles qui auraient entouré *l'atrium*. Richer, en effet, nous parle d'un ouvrage surmonté de voûtes, *fornices*; or, à cette époque, les portiques qui encadraient les quatre côtés d'un *atrium* étaient toujours couverts d'un appentis en charpente. D'ailleurs, d'après Richer lui-même, cet ouvrage n'était pas en avant de l'église; il était à l'intérieur du monument, le long des portes, *secus valvas ecclesie*, et il occupait près du quart de la basilique, à partir de l'entrée, *ab ecclesie introitu*<sup>14</sup>. En prétendant que des mots *quartam basilicæ partem*, au lieu de s'appliquer à la seule basilique, doivent s'entendre de l'ensemble du monument, c'est-à-dire de l'église et de son parvis, c'est donner une interprétation tout à fait arbitraire. Il serait facile de prouver par nombre de

<sup>1</sup> Ph. Lauer, *Les Annales de Flodoard*, in-8°, Paris, 1906, introd., p. 111, attribue la continuation des *Annales* jusqu'à l'année 978 à Brunon de Roucy, chanoine de Reims qui devint évêque de Langres en 980-981. — <sup>2</sup> Edit. Lauer, p. 160-161. — <sup>3</sup> Richer, l. III, c. xxii, dans Pertz, *Scriptores*, t. 111, p. 613. — <sup>4</sup> *Mélanges d'archéologie*, p. 133. — <sup>5</sup> *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 43. — <sup>6</sup> F. Lot, *Les derniers carolo-*

*lingiens*, p. 73. — <sup>7</sup> *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 45, note 1. — <sup>8</sup> *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 231. — <sup>9</sup> *Ibid.*, p. 231. — <sup>10</sup> Fl. Jubaru, *Clovis a-t-il été baptisé à Reims?* dans *Études relig.*, t. LXVII, 1896, p. 307 sq. — <sup>11</sup> *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 45 sq. — <sup>12</sup> *Annales de Flodoard*, p. 161, note. — <sup>13</sup> *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 233. — <sup>14</sup> *Ibid.*, p. 231.

textes qu'on n'a jamais considéré l'*atrium* comme partie intégrante de la basilique, « et qu'on ne pouvait en confondre l'entrée avec celle de la basilique « elle-même »<sup>1</sup>. « Quant au sens attribué à *supra* d'après une charte de 832 citée par Du Cange, il ne peut être justifié. *Supra* et *super* n'ont jamais été les équivalents de *juxta* et doivent toujours se traduire par *sur* »<sup>2</sup>.

« R. de Lasteyrie en revient donc à l'opinion de Quicherat : « Cet *arcuatum opus* était une sorte de « large tribune portée sur des voûtes assez élevées. « Elle était adossée aux portes de la cathédrale et « occupait un espace correspondant à deux ou probablement trois travées. » Il est probable qu'elle communiquait avec l'intérieur par des arcades analogues à celles qui reliaient la nef aux bas côtés. Les voûtes devaient être des voûtes d'arêtes, dont les supports étaient assez rapprochés »<sup>3</sup>.

« On connaît, du reste, plusieurs exemples de semblables tribunes. Dans la partie carolingienne des ruines de Saint-Pierre de Jumièges, on voit les restes d'une tribune placée de la même façon que celle de Reims<sup>4</sup>. Sur celle-ci étaient placés un autel dédié au Sauveur et des fonts baptismaux. Nous savons que des autels avaient été établis dans les tribunes d'autres églises carolingiennes, par exemple à la cathédrale du Mans rebâtie par l'évêque Aldric. La situation des fonts offre un peu plus de difficulté, car elle n'est confirmée par aucun autre exemple, mais elle n'a rien d'in vraisemblable. De bonne heure en France on a renoncé à élever des baptistères distincts des cathédrales. On pratiquait le baptême par infusion qui avait commencé à prévaloir dès le VI<sup>e</sup> siècle. Les eves baptismals destinés surtout au baptême des enfants, prirent des proportions réduites qu'elles ont conservées jusqu'à nos jours. On les introduisit à l'intérieur des églises; leur place a varié et l'on voit dans le plan de Saint-Gall (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom) les fonts installés au milieu de la nef. On a pu tout aussi bien les reporter dans une tribune.

« Ainsi les constructions signalées par nos chroniqueurs ne sont pas antérieures à la cathédrale d'Ébbon. La démonstration est faite, et il ne saurait plus être question aujourd'hui d'un baptistère du V<sup>e</sup> siècle »<sup>5</sup>.

XXXIII. L'ARCHEVÊQUE SEULFE OU ADALBÉRON. — Un chanoine de Reims contemporain de l'archevêque Samson (1140-1161) composa un abrégé en deux livres de *Historia Remensis Ecclesie* de Flodoard qui fut augmenté d'un supplément jusqu'à l'époque d'Adalbéron et publié par le P. Sirmond<sup>6</sup>. En plus de ce supplément le chanoine avait inséré quelques notes recueillies et publiées par le P. Labbe, dans sa *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*, t. I, p. 362-364, celle-ci entre autres : « Nos prédécesseurs répétaient souvent que Seulfe avait augmenté la cathédrale de la longueur de trois arcs. Ils disaient aussi qu'il avait construit la vieille tour que l'archevêque Samson fit détruire, lorsqu'il augmenta lui-même l'église de la longueur de deux arcs, et qu'il commença à édifier une tour de chaque côté, en l'an de l'Incarnation 1152. Mais comme on ne trouve aucune mention de cette opinion dans le livre de Flodoard, la chose paraît incertaine, n'étant confirmée ni par écrit, ni par aucun témoignage. Or Flodoard qui est l'auteur de cet ouvrage fut contemporain de l'archevêque Hervé, et aussi de Seulfe et d'Artaud, ainsi qu'on peut en juger par ses propres paroles, et lui qui nous a énuméré dans son récit leurs moindres œuvres n'aurait sans

doute pas omis ce fait important, s'il en avait connu la vérité. »

Flodoard fait mémoire, en effet, de ce qui fit l'archevêque Seulfe<sup>7</sup>, il ne dit rien d'un remaniement de la cathédrale, peut-être ce remaniement fut-il l'ouvrage d'Adalbéron, à partir de 976. Les trois travées dont il est question dans le texte qu'on vient de lire pourraient être celles qu'il avait gagnées à l'intérieur par la démolition de l'*arcuatum opus*. Ou bien encore, ce même Adalbéron prolongea-t-il l'édifice à l'extérieur. La vieille tour que Samson fera démolir devait être son ouvrage. On a d'autant plus de raison de le penser que Richer nous apprend qu'Adalbéron donna des cloches, *campanis mugientibus*<sup>8</sup>; il fallait donc une tour pour les loger.

On l'appelait la « vieille tour » et elle s'élevait à côté du portail. Un ordinaire rédigé pendant la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, nous fait voir les enfants de chœur qui, le jour des Rameaux, précèdent la procession afin de chanter de là-haut, à son retour, le *Gloria laus*<sup>9</sup>. Cette tour fut démolie en 1152 par l'archevêque Samson; ce n'est que beaucoup plus tard qu'on s'avisait de ne plus transcrire cette rubrique, la tour avait disparu et les enfants de chœur chantaient le répons derrière les portes fermées de l'église au moment du retour de la procession.

XXXIV. ASPECT AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE. — Dans la première moitié de ce siècle on peut se représenter ainsi la cathédrale. La couverture consistait en un plafond en bois avec charpente apparente. Les absides sont voûtées, revêtues de peintures ou de mosaïques. L'éclairage était échauffé par des vitraux historiés : *fenestris diversas continentibus historias dilucidatam*<sup>10</sup>. Au milieu de la cathédrale s'élevait un autel surmonté d'un *ciborium* que l'archevêque Seulfe avait fait recouvrir d'argent<sup>11</sup>. A l'entour, un riche chancel dû à la libéralité d'Adalbéron. Celui-ci avait fait exécuter un chandelier à sept branches et des couronnes de lumière d'un travail remarquable pour servir à la décoration de l'édifice<sup>12</sup>.

On voyait devant l'autel une mosaïque figurant des entrelacs, des rinceaux et des feuillages qu'on peut faire remonter jusqu'à l'époque d'Hincmar. Un fragment important a été découvert lors des fouilles de 1919, sous un remblai de 0 m. 70 d'épaisseur. Elle était formée de cubes de trois couleurs en marbre noir, en terre cuite rouge et en pierre jaune. M. H. Deneux a constaté que les cubes rouges sont formés de débris de poteries romaines, sectionnées en forme de dés.

Le pavement du chœur offrait les dalles tumulaires des archevêques avec leur épitaphe. Lors de la reconstruction du XIII<sup>e</sup> siècle, les tombes demeurèrent, mais les dalles furent remplacées par de simples noms. Peut-être avaient-elles été calcinées par l'incendie de 1210<sup>13</sup>. La dalle d'Adalbéron<sup>14</sup> fut épargnée et dom Marlot nous apprend qu'elle se trouvait près des degrés du sanctuaire et du lutrin<sup>15</sup>. Celui-ci se voyait au milieu du chœur, à l'endroit où il s'élevait encore en 1914, à la hauteur du huitième rang de piliers, à partir du grand portail.

Adalbéron avait été inhumé au pied de l'autel de la Sainte-Croix, autel mentionné dans l'Ordinaire du XI<sup>e</sup> siècle qui l'associe à l'ambon placé à l'entrée du chœur. Cet ambon, sur lequel l'archevêque bénissait les cierges le jour de la Purification devait se trouver à l'extrémité de la huitième travée de la cathédrale du XIII<sup>e</sup> siècle, à proximité de la travée suivante. De-

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 235. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 236. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 237, 239. — <sup>4</sup> *Ibid.*, p. 238. — <sup>5</sup> *Bull. monum.*, 1926, p. 96-98. — <sup>6</sup> *Hist. Remens. Eccl.*, in-fol., Paris, 1611, p. 401-406. — <sup>7</sup> *Hist. Remens. Eccl.*, l. IV, c. XIX. — <sup>8</sup> L. III, c. XXII. — <sup>9</sup> Chevalier, *Bibliothèque liturgique*, t. VII, p. 278. —

<sup>10</sup> Richer, l. III, c. XXIII. — <sup>11</sup> Flodoard, *op. cit.*, l. IV, c. XIX. — <sup>12</sup> Richer, l. III, c. XXII-XXIII. — <sup>13</sup> Celle de l'archevêque Gervais (1055-1067) porte la trace du feu. — <sup>14</sup> Aujourd'hui contre un mur du croisillon nord du transept. — <sup>15</sup> *Metrop. Remens. hist.*, t. II, p. 38.

vant l'ambon se trouvait une couronne argentée par les soins de l'archidiacre Boson (mort vers 1165)<sup>1</sup>.

La cathédrale possédait une sacristie où l'archevêque déposait ses vêtements pontificaux<sup>2</sup>.

La façade occidentale avait trois portes précédées du porche. Dans le porche de gauche on voyait un autel dédié à Saint-Jean-Baptiste, dans le porche de droite un autel à saint Maurille<sup>3</sup>.

On lit dans un *Carmen ad Robertum, regem Francorum* écrit vers 1006 par Adalbéron, évêque de Laon<sup>4</sup> :

*Labitur aula tholis rutilat quo splendida fulvis,*

et on a pu y voir que la cathédrale avait une toiture dorée, quant à y placer des coupes dorées c'est une forte invraisemblance pour un édifice carolingien sur plan basilical. Peut-être le vers est-il une simple métaphore. Les termes qu'on y lit paraissent empruntés à une formule banale, on les retrouve à peu près identiques en d'autres écrits.

XXXV. UNE RECONSTRUCTION PARTIELLE. — Nous avons dit qu'en l'année 1152 l'archevêque Samson fit démolir la vieille tour avec le portail, ajouta deux travées à l'église et fit bâtir une tour de chaque côté : *in unoquoque latere turrim unam reedificare inchoavit*. On a dit avec vraisemblance qu'il avait pu s'inspirer de quelques édifices récents qu'il avait été à même de voir s'élever à Chartres, à Saint-Denis, à Amiens; il est possible qu'il ait formé le projet de rebâtir entièrement sa cathédrale, il n'en eut pas le temps, il dut se contenter des deux travées et de la façade flanquée de deux tours. Ainsi se trouva modifiée la cathédrale carolingienne.

Les fondations de ces deux tours carrées ont été retrouvées lors des fouilles récentes dans les bas côtés nord et sud, au niveau du deuxième pilier de la nef actuelle. Un mur épais de 2 m. 60 les réunissait dont on a découvert les substructions et servait de soubassement au portail. Il n'y a en tout cela rien de carolingien. Les deux travées de la nef bâties par l'archevêque Samson étaient certainement voûtées.

L'un des résultats les plus importants de ces fouilles est de nous faire connaître l'emplacement exact du portail et des tours de Samson. L'ampleur de la vieille cathédrale a été pour nous une révélation inattendue, avouait L. Demaison. L'édifice actuel ne la dépasse que de la longueur d'une travée et demie. Ceci, du reste, ne doit pas trop nous surprendre, car nous savons que l'église primitive, depuis sa fondation au début du IX<sup>e</sup> siècle, avait subi des accroissements notables : trois travées ajoutées peut-être par Adalbéron, deux par Samson en dernier lieu. Ces remaniements successifs l'avaient allongée considérablement et l'on ne peut s'étonner des dimensions qu'elle avait atteintes. Mais il ne serait pas juste d'attribuer cette importance à la seule cathédrale carolingienne qui avait été modifiée à plusieurs reprises et en partie reconstruite un demi-siècle auparavant.

Le 6 mai 1210, un immense incendie dévora une partie de la ville, l'église d'Ebbon, d'Hincmar et de Samson, la cathédrale ne fut pas épargnée, on peut croire que les parties les plus anciennes furent détruites, mais les travées récemment élevées, au XII<sup>e</sup> siècle, et pourvues de voûtes, ainsi que le portail, auront pu résister au fléau tout en n'étant pas indemnes. Dans quelles conditions les fit-on disparaître pour faire place à l'édifice qui leur a succédé, nous l'ignorons et il nous suffit d'avoir conduit jusqu'ici l'histoire des cathédrales de Reims antérieures au XIII<sup>e</sup>, en nous appuyant sans cesse et citant souvent le travail de

L. Demaison, qui est celui qui a le mieux connu, jusque dans leurs moindres détails, les particularités et l'ensemble de cette histoire du passé architectural de Reims.

XXXVI. MARTYRE ET RÉSURRECTION DE LA CATHÉDRALE. — Pour la cathédrale de Reims nous ferons une exception, unique dans ce *Dictionnaire*, nous parlerons de l'édifice gothique.

Nous venons de voir comment la cathédrale carolingienne avait péri le 6 mai 1210. Un an après, au jour anniversaire du désastre. l'archevêque Aubri de Humbert posa la première pierre de l'édifice, 6 mai 1211<sup>5</sup>. Dix ans plus tard, une bulle du pape Honorius III exalte sa *structura egregia et adeo dispendiosa*. Nous savons par un chroniqueur du temps, Aubry de Trois-Fontaines, que pendant les vingt premières années, les travaux furent poursuivis avec une activité prodigieuse.

En 1241, le chœur était terminé et le chapitre en prit possession le 7 septembre. A cette époque, les premières travées de la nef, à partir du transept, étaient achevées, et l'album eclairé de Villard de Honnecourt nous a conservé des croquis d'une de ces travées et d'une fenêtre des bas côtés; son dessin paraît avoir été exécuté vers 1244 ou un peu avant. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le vaisseau entier était achevé; l'intérieur était complet avant l'an 1300.

Lorsque le corps de l'édifice fut terminé dans son ensemble, on eut l'idée d'un monument commémoratif qui rappellerait les noms des architectes. Ce fut un labyrinthe, situé dans la troisième et la quatrième travée de la nef, à partir du grand portail. Il affectait la disposition d'un carré, flanqué aux quatre angles de compartiments de forme polygonale. Au centre, on voyait l'effigie d'Aubri de Humbert et dans les angles les figures des maîtres de l'œuvre avec leurs noms: A l'angle supérieur, à droite, était représenté Jean d'Orbais « qui encommença la coiffe<sup>6</sup> de l'église ». En face, à gauche, Jean Le Loup « qui fut maître de l'église seize ans et encommença les portaux »; à l'angle inférieur, à gauche, Gaucher de Reims, maître pendant huit ans « qui ouvra aux voussures et portaux », enfin, à droite, Bernard de Soissons, maître pendant trente-cinq ans, « qui fit cinq voûtes et ouvra à l'O [la grande rose du portail].

La place éminente appartient à Jean d'Orbais qui traça le plan et éleva le chevet de la cathédrale; il fut l'artiste de génie qui conçut et créa l'un des plus purs chefs-d'œuvre dont puisse se glorifier la civilisation.

En 1300, le vaisseau était complet, sauf quelques travaux extérieurs. Ces travaux furent bientôt ralentis par les misères de la guerre de Cent ans et ne purent être poursuivis que fort lentement et avec des ressources intermittentes. Au début du xv<sup>e</sup> siècle le sommet des tours n'était pas achevé. En 1406, le chapitre obtint du roi Charles VI l'autorisation de prendre des pierres partout à quatre lieues autour de Reims et de pratiquer les chemins et passages nécessaires pour en effectuer le transport. En 1427, l'étage supérieur de la tour septentrionale fut terminé grâce aux libéralités du cardinal Guillaume Fillastre.

Le mardi 24 juillet 1481, un fourneau allumé par des ouvriers occupés à réparer la toiture en plomb de la cathédrale, communiqua le feu à la charpente qui fut bientôt totalement embrasée. Les flammes ne s'arrêtèrent qu'aux voûtes, lorsqu'elles n'eurent plus rien à consommer. Le comble et le clocher central étaient réduits en cendres; les galeries ajourées en pierre, à la naissance du toit, les pignons des façades des croi-

<sup>1</sup> Varin, *Archiv. administrat. de Reims*, t. I, p. 344. —  
<sup>2</sup> U. Chevalier, *Biblioth. liturg.*, t. VII, p. 280. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, t. VII, p. 292, 295, 296, 300. — <sup>4</sup> Bouquet, *Recueil des hist.*

*de la France*, t. X, p. 67, vs. 168. — <sup>5</sup> L. Demaison, *La cathédrale de Reims, son histoire et les dates de sa construction*, dans *Bulletin monumental*, t. LXVI, 1902, p. 3-59. — <sup>6</sup> Le chevet,

sillons étaient calcinés. Or, dès le lendemain, le chapitre se réunit pour aviser aux moyens à prendre en vue de la réparation du monument. Le concours empressé de tous : princes, bourgeois, prélats, clercs et religieux permit la reconstruction des parties détruites. En 1492, la toiture de la nef jusqu'à la croisée était déjà rétablie, ainsi que celle du chevet avec sa flèche; il ne restait plus à exécuter que le comble du transept et le grand clocher entre la nef et le chevet.

Les pignons du transept ne furent restaurés que vers le début du xv<sup>e</sup> siècle. En 1506, le chapitre prescrivit une expertise afin de déterminer l'état de la cathédrale et les travaux nécessaires. On reconnut l'urgence de certaines réparations, entre autres celles des « claires-voies », c'est-à-dire des galeries ajourées qui régnaient le long des combles et qui avaient été fort maltraitées par l'incendie. Les experts réclamaient les flèches qui devaient couronner les tours du portail et l'achèvement des quatre tours commencées au bout des croisillons du transept. C'était trop demander. A la place du clocher dont la flèche s'élevait à 240 pieds de hauteur sur la croisée de l'église, on se contenta d'un humble pavillon, et sur les tours du portail on posa des toitures basses, en 1515.

Vers 1775 une menace plana un moment; il fut question de surmonter la croisée du transept d'une coupole, dans le style du Panthéon.

On avait d'ailleurs bien d'autres soins à donner à la cathédrale qui commençait à offrir des symptômes de dérépitude. Ses sculptures s'effritaient sous l'influence de la gelée et de l'infiltration des eaux; le grand portail surtout s'altérait. En 1611 et 1612, on dépensa plus de 4 500 livres pour les réparations des voussures des portes. De 1734 à 1742, on remania de nouveau le portail depuis la galerie des Rois et le groupe des statues colossales de David et de Goliath jusqu'aux gâbles des portes et aux soubassements. Ces opérations ont laissé des traces trop visibles et fâcheuses.

La Révolution française ne causa pas de graves détériorations à l'édifice : quelques figurines qui ornent les montants des portes de la façade occidentale furent mutilées, semble-t-il, intentionnellement. Pendant la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle on procéda à des travaux d'entretien parfois importants; en 1845, on entreprit des restaurations considérables. Succèsivement, Viollet-le-Duc, en 1865; Millet, en 1876; Ruprich-Robert; Darcy en 1888 ont entretenu l'édifice sans toujours s'interdire d'appliquer leurs idées personnelles. Vers le commencement du xx<sup>e</sup> siècle, il se produisit au portail principal une crevasse inquiétante qui disloqua la grande rose. Il fallut démonter celle-ci pour la reconstruire et la remettre d'aplomb. En même temps, on a réparé les figures colossales de David et de Goliath qui la surmontent, le fronton et la tour méridionale. Les travaux continuent toujours et s'attaquent maintenant à la tour du Nord et au portail latéral<sup>1</sup>. Ceci était écrit en 1911.

Le 3 septembre 1914, trois patrouilles de hussards prussiens, conduites chacune par un officier et guidées à coups de sifflet, parvinrent de trois côtés différents sur les hauteurs de Witry. Le 4, un obus allemand tomba sur la ville, il fut suivi de cent soixante-quatorze autres. Quelques vitraux de la cathédrale furent brisés, le groupe de la Visitation fut éraflé. Ensuite, les troupes allemandes coulèrent, pendant six jours, à travers la ville, et puis ce fut la bataille de la Marne... Le 12 septembre quelques chasseurs à cheval parurent dans un faubourg de la ville, et à l'extrémité opposée les dernières patrouilles de l'arrière-garde allemande

détalaient. Le 14 septembre, des cotéaux de Nogent-l'Abbesse, de Berru, de Witry, de Brimont les obus de calibre 150 commencèrent à tomber et les artilleurs allemands réglèrent leur tir sur la cathédrale. Le 18, le premier obus qui arriva au but explosa sur le parvis. Un autre troua une verrière. Un troisième entama l'abside. Un quatrième attaqua les contreforts du côté nord. Un cinquième fit couler le petit clocher du transept. Les blessés déposés dans la nef avaient été tués ou écharpés par les éclats des projectiles et de moellons. Le 19, le tir reprit dès sept heures du matin. Et ce jour-là, vers le milieu de l'après-midi, un obus éclata sur l'échafaudage qui enveloppait la tour du Nord. Bientôt, dans les combles, la charpente du xv<sup>e</sup> siècle brûla, le plomb des toits fondit d'abord goutte à goutte, ensuite à gros bouillons. Dans la nef, prêtres et infirmières s'efforcèrent d'écraser les flammèches qui risquent de mettre le feu à la paille pendant qu'on évacue les blessés allemands. Il faut dès lors renoncer à rien tenter pour le salut des statues du petit porche léchées par la flamme, assommées par la chute des madriers.

Le lendemain 20 septembre, les jours suivants et durant les mois d'octobre, de novembre, de décembre, pendant toute l'année 1915 et les premiers mois de 1916, le bombardement de la cathédrale continue. La voûte est crevée, les contreforts sont ébranlés, les colonnettes, les balustrades déchiquetées. Qui n'a pas eu devant les yeux le spectacle tragique et admirable de la cathédrale saignante et héroïque, offrant sa chair meurtrie comme la rançon de la patrie saccagée.

L'histoire de cet attentat a été écrite jour par jour<sup>2</sup>, par Monseigneur Landrieux, curé de la cathédrale martyre.

Il existe sur ce sujet une multitude d'écrits dont nous n'avons pas à rappeler les noms<sup>3</sup> et le mérite à cette place, mais il est une statistique plus éloquente que toutes les indignations, c'est le compte des obus allemands repérés qui ont frappé la cathédrale du 4 septembre 1914 au 17 septembre 1918.

1914, 63 obus; 1915, 32 obus; 1916, 7 obus; 1917, 51 obus; 1918, 6 obus. Soit, à la date de l'évacuation, 159 obus repérés dont 42 avant l'incendie et 117 après. A partir du 25 juin 1918 on a noté sur les rapports quotidiens de la gendarmerie 128 obus repérés (soit 159 + 128 = 287) sans parler de la journée du 24 avril 1917 qui fit de terribles ravages, mais dont on n'a pu relever les coups un par un; ni les trois mois du 21 mars au 25 juin 1918 où il n'y eut personne pour tenir à jour cette sinistre comptabilité. Et aujourd'hui, 10 juillet 1938, à l'heure même où nous achevons cette notice, toutes les pensées et tous les regards de la France se tournent vers la cathédrale ressuscitée, revêtue de sa parure de beauté immortelle, ayant trouvé un émule de Pierre d'Orbais pour la panser, la guérir, la redresser haute et fière comme aux jours des sacres royaux, M. Henri Deneux.

XXXVII. BASILIQUE JOVINIENNE. — Cet édifice, qui fut remplacé par l'église Saint-Nicaise, nous reporte au iv<sup>e</sup> siècle. Flodoard dit qu'elle fut bâtie par ce Jovin qu'on prétend avoir été d'origine rémoise (voir *Dictionn.*, t. vii, col. 2745-2752, fig. 6344) et qui eut de beaux états de service que couronna la dignité consulaire en 367. La date de sa mort n'est pas certaine, mais elle peut être reportée vers 370. Jovin reçut la sépulture dans l'église qu'il avait fait bâtir en l'honneur de saint Agricola, son parent, martyrisé à Bologne. Cocquault raconte que saint Remi mentionne cette église dans son testament et lui fait un legs. Les moines de Saint-Nicaise célébraient chaque année son

<sup>1</sup> L. Demaison, *La cathédrale de Reims*, dans *Congrès archéol. de France*, 1911, p. 19-30. — <sup>2</sup> *La cathédrale de Reims*.

*Un crime allemand*, in-8°, Paris, 1919, p. 130-174. — <sup>3</sup> Il suffit de nommer ceux de Moreau-Nélaton et de L. Bréhier.

obit le 7 septembre. Le nécrologe de l'abbaye l'inscrivait à cette date, mais ce manuscrit est perdu; toutefois un cérémonial de l'année 1742 porte son souvenir à la veille de ce jour : 6<sup>o</sup> *septembris. Anniversarium Jovini, urbis Romæ præfecti, hujus ecclesiæ fundatoris munifici, celebratur solemniter cum vigiliis trium lectioium et majori sacro in quo ministrant diaconus et subdiaconus, adoletur incensum, et in fine absolutis ad lecticam. Pulsatur major campana primæ turris modo in fine ceremonialis descriptæ. In vespers autem accenduntur sex cerei ad altare cum quatuor ad lecticam quæ antea præparanda est*<sup>1</sup>.

Sur le portail ou à l'entrée de la basilique on lisait cette inscription gravée en lettres d'or (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2750) dont voici la traduction : « Jovin embrassa avec succès la carrière des armes; il y parvint au comble des premières dignités : deux fois son mérite l'éleva au rang de maître de la cavalerie et de l'infanterie et il s'est acquis un nom immortel dans la postérité; mais sa haute piété a droit à de plus grands éloges, la religion a sanctifié ses triomphes éclatants, en sorte qu'il s'est élevé au-dessus de la gloire que la renommée accordait à ses hauts faits et il s'est assuré par ses œuvres l'espérance de la vie éternelle. Il choisit ce lieu où coulent les eaux saintes du salut, pour que ses restes y puisent une nouvelle vie; il embellit avec joie l'asile destiné à son corps et pourvoit à la conservation des membres destinés à la résurrection. Le Christ tout-puissant, juge vénérable et terrible, bon cependant et miséricordieux, fidèle espoir de ceux qui le prient, ne tient pas compte à ses serviteurs de leurs actions d'éclat : préférons donc avec raison les œuvres de la foi et de la piété ».

L'authenticité de ce texte contestée par Lacourt pour des raisons peu convaincantes peut être admise. Elle ne fait pas mention du consulat de Jovin en 367, c'est qu'elle est antérieure à l'obtention de cette magistrature suprême.

On a fait observer que les vers 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> :

*Sedem vivacem moribundis ponere membris  
Corporis hospitium lætus metator adornat*

se retrouvent, sinon textuellement, du moins pastichés sur une inscription de Trèves du v<sup>e</sup> siècle :

*Sedem victuris gaudens componere membris,  
Corporis hospitium sanctus metator adornat.*

et tout porte à croire que l'imitation est du côté de l'inscription de Trèves, d'autant plus qu'elle a été composée pour une restauration du temple auquel elle appartenait. De plus, on remarquera l'emploi de deux présents : *adornat, providet*, qui témoignent que la rédaction fut exécutée du vivant de Jovin. Enfin, le quatorzième vers est faux. Est-ce une erreur attribuable aux copistes?

Quoi qu'il en soit, la mention de la dignité de maître de la milice et l'omission du consulat invite à placer l'inscription entre 363 et 367. C'est vers ce temps que l'église Saint-Agricola aura été terminée et aura reçu son inscription dédicatoire. Dom Marlot estimait que la construction eut lieu vers l'année 330 et que l'évêque Aper y fut enterré dix ans après; cette date est conjecturale. Le testament dit de saint Remi nous dit que les cinq prédécesseurs immédiats de saint Nicaise reçurent la sépulture dans cette église, mais ledit testament est probablement un faux. Ce qu'on peut en retenir c'est le vocable : *Ecclesia Joviniana tituli Sancti Agricolæ*. On ne peut pas accorder plus de confiance à un prétendu envoi de reliques à Jovin par un pape de Rome; le détail qu'on en donne suffirait à mettre en défiance : une dent de saint Barthélemy, une dent de sainte Agnès, une dent de sainte Marguerite (voilà beaucoup de dents), des ossements de saint André et de saint Vincent; mais vers le milieu du

iv<sup>e</sup> siècle un pape n'eût pas eu la pensée de débiter de cette façon les corps des martyrs.

Au dire de Flodoard, les premiers évêques de Reims auraient reçu la sépulture dans le cimetière de Saint-Sixte, mais dès que la basilique Jovinienne fut bâtie on la choisit pour y ensevelir les évêques qui seraient Aper ou Afer, Maternien, Donatien, Vivent, Sévère. C'est pour cette raison qu'on y aurait apporté le corps de saint Nicaise, décapité sur le seuil de la cathédrale, le 14 décembre 406 ou 407, ou 451. L'illustration de ce martyr éclipsa le souvenir d'Agricola et les restes de saint Nicaise donnèrent à la basilique son nouveau vocable; il y demeura jusqu'en 893, époque de sa translation dans la cathédrale par l'évêque l'ouiques.

La liste donnée par Flodoard des évêques inhumés dans l'église Saint-Agricola s'arrête à saint Nicaise. Sonnace, un de ses successeurs, mort en 631, désigna l'église Saint-Remi comme lieu de sa sépulture, toutefois il légua à Saint-Nicaise 5 *sotidi* d'or. Quelques années plus tard, en 649, l'évêque Landon, enterré lui aussi à Saint-Remi, fait un présent d'argenterie à Saint-Nicaise.

La légende n'épargna pas cette basilique, elle nous paraît moins intéressante que ces quelques points de repère historiques. On lit dans l'*Almanach historique de Reims pour 1772* cette note de dom Philbert Léauté, moine de Saint-Nicaise : « Les édifices les plus durables doivent, tôt ou tard, comme les autres, payer leur tribut au temps, et nulle précaution ne peut les mettre à l'abri de ses ravages. Soit donc que celui-ci n'eût éprouvé que les accidents ordinaires dans la longue suite des siècles, soit que la négligence de quelques abbés, ou bien que l'usurpation même de quelques seigneurs en eût accéléré la ruine en diminuant les ressources nécessaires à son entretien, il est certain qu'on le vit, dans les temps qui précéderent l'archevêque Gervais de La Roche-Guyon (l'an 1056), non seulement déchu de sa première beauté, mais presque sans couverture, sans portes et sans vitraux, ne montrant plus que les restes précieux sous lesquels il était prêt à s'ensevelir. »

Gervais engagea son patrimoine et reçut des secours en argent des rois Henri I<sup>er</sup> et Philippe I<sup>er</sup> car ce n'était pas seulement la basilique Jovinienne mais ses dépendances qui tombaient en ruines à ce point, dit Flodoard, que les animaux s'y étaient établis. L'église n'avait conveillé que son titre de cure ou de paroisse, elle fut purifiée et l'abbaye restituée aux moines qui remplacèrent les clercs. L'archevêque bâtit un monastère, ce qui prit quatre ans, mais après lui l'archevêque Manassès I<sup>er</sup>, usurpateur du siège de Reims, toléra et encouragea les pires désordres. Cette situation prit fin avec Renauld I<sup>er</sup> en 1092 qui reforma les mœurs et répara les édifices. Il est probable que la restauration faite par les soins de Gervais avait été peu solide car, de nouveau, il fallut aviser, songer à construire une église nouvelle. Ce fut l'abbé Simon des Lyons qui en prit l'initiative en 1229 et confia cette œuvre à Hughes Libergier. Les travaux commencèrent en 1231. Ce chef-d'œuvre fut démoli en brumaire an VIII (novembre 1799) sous le Consulat.

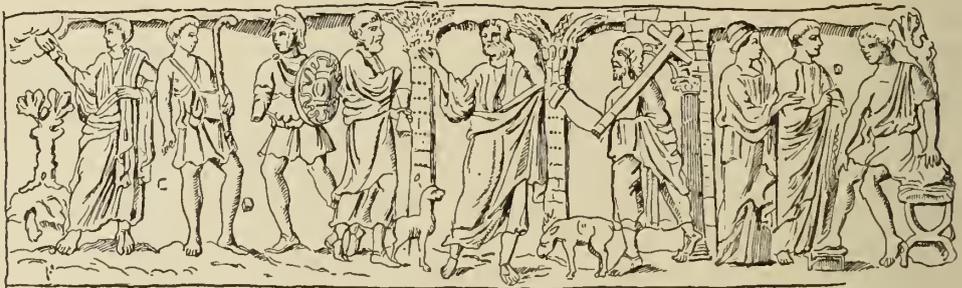
*Bibl.* — Ch. Givelct, *L'église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims. Notice historique et archéologique depuis leurs origines jusqu'à leur destruction*, dans *Travaux de l'académie nationale de Reims*, t. xcviij, 1894-1895, p. 1-xxiv, 1-497; H. Deneux et abbé Midoux, *L'ancienne église Saint-Nicaise de Reims*, dans *Bulletin monumental*, t. lxxv, 1926, p. 117-152; L. Maxe-Werly, *Les vitraux de Saint-Nicaise de Reims*, dans *Bull. archéol. du comité des trav. hist.*, 1884, p. 122-130.

<sup>1</sup> Reims, Bibl. munic., C 194-191, p. 29; Ch. Loriguet, dit : au 7 septembre; Ch. Givelct dit le 6 septembre.

XXXVIII. CRYPTÉ DE SAINT-NICAISE. — On vient de voir que Jovin était enterré dans la basilique Saint-Agricola, depuis lors Saint-Nicaise; c'est à tort qu'on a voulu placer sa tombe dans le cimetière Saint-Sixte situé le long de la voie de Césarée<sup>1</sup>. Flodoard nous dit encore que saint Nicaise fut enterré *in cœmeterio sancti Agricolæ, templo quodam a Jovino fundato magnificeque decorato*<sup>2</sup>. Il se pourrait qu'en ce lieu ait existé une crypte où les premiers fidèles de la communauté de Reims avaient été inhumés, ce qui inspira à Jovin le choix de ce terrain. On a su par l'hypogée ou caveau de Saint-Martin (voir § XIII) ce que pouvait être originairement une crypte de fidèles vers le IV<sup>e</sup> siècle. à Reims, et on sait maintenant que les fouilles occasionnées par la destruction de Saint-Nicaise avaient mis au jour de 1814 à 1817, des chambres sépulcrales du même genre. Povillon-Piéard, l'unique témoin de ces fouilles, a pris quelques notes à leur sujet<sup>3</sup>, mais on ne possède aucun croquis. Povillon croyait y voir les vestiges et même divers appartements du palais de

sœur, sainte Eutropie. « Le lieu où on les mit, écrit dom Marlot, se voit encore à présent dans la nef de l'église, bien qu'elle ait été réédifiée par deux fois, les anciens ayant élevé un tombeau sur quatre colonnes de pierre, pour marque perpétuelle de leur dévotion, avec ces paroles gravées au-dessous de la tombe qui leur sert de soubassement : *Cy est le lieu et la place où que Monsieur Saint Nicaise, jadis archevesque de Reims et Madame Sainte Eutropie, sa sœur, furent inhumés en terre, après que furent martyrs pour la foi chrestienne*. Le coltre posé sur ces colonnes ornées de chapiteaux corinthiens a sept pieds de longueur et deux en largeur. »

Un dessin conservé dans les papiers de Peiresc (fig. 10599) rectifie les inexactitudes d'une gravure donnée par dom Marlot. On y voit Moïse, jeune et imberbe, recevant les tables de la Loi, ensuite David tenant le *pedum* pastoral et prêt à combattre le géant Goliath; ils sont d'ailleurs tous les deux de même taille. La partie centrale du bas-relief est remplie par



10599. — Sarcophage de Saint-Nicaise. D'après Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, 1886, p. 17.

Jovin. Il n'imaginait pas que les fragments de mosaïque qu'il avait trouvés pouvaient provenir de chambres funéraires, et cependant les peintures dont l'une de ces chambres était revêtue et dont il a conservé un dessin<sup>4</sup>, expliquaient suffisamment leur origine; il pouvait encore les regarder comme provenant de l'église primitive.

La chambre la mieux conservée, visitée en juillet 1817, était recouverte par trois grandes dalles de pierre formant plafond. Cette fermeture n'était pas primitive et doit être reportée à l'une des reconstructions de l'église; car une de ces pierres, provenant apparemment d'une sépulture, ou peut-être de l'intérieur même de la chambre, dans laquelle se retrouvait une couleur analogue, était encadrée d'un cordon peint en rouge et portait, également en rouge, une inscription, d'ailleurs inintelligible<sup>5</sup>.

A défaut de témoignages authentiques, ces vestiges depuis longtemps disparus et perdus, nous auraient peut-être appris quelque chose sur les sépultures contenues dans la crypte de la basilique Jovinienne. Personne ne paraît en avoir gardé le souvenir, les moines eux-mêmes, si intéressés à conserver les traditions, avaient cessé d'entretenir la mémoire des lieux. Il y a apparence qu'il n'en subsistait rien, pas plus que de l'inscription du portail.

XXXIX. SARCOPIHAGE. — L'église Saint-Nicaise a possédé autrefois un sarcophage, aujourd'hui détruit, et qui avait orné l'antique *basilica Joviniana*, il aurait contenu, disait-on, les corps de saint Nicaise et de sa

deux palmiers assez rapprochés pour former une sorte d'arcade sous laquelle on voit le Sauveur debout entre saint Pierre et saint Paul. A saint Pierre le Christ remet la loi nouvelle, tandis que saint Paul tient un rouleau dans lequel le dessinateur de dom Marlot a pensé voir un calice. Saint Pierre porte sur son épaule la croix qui sera l'instrument de son supplice. Aux pieds du Sauveur un agneau debout qui le regarde et un cerf qui semble se désaltérer à l'un des fleuves découlant du tertre, mais celui-ci n'est pas indiqué. Une dernière scène représente Job vêtu d'une tunique exomide, assis sur un tabouret en forme de pliant qui remplace le fumier ou la cendre, même il pose le pied droit sur un *scabellum*; devant lui, sa femme qui se bouche le nez avec le pan de son vêtement et tendant un pain au bout d'un bâton dont on voit l'attache. Un ami assiste à cette scène.

Ce monument a une histoire assez curieuse pour être rapportée ici : *Le Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine* de M. Em. Espérandieu, dans son t. IX, p. 352, n. 7202, mentionne un fragment de sculpture en marbre blanc ayant fait partie de la collection Morel, d'abord à Reims et aujourd'hui au *British Museum*. Le 11 décembre 1893, An. de Barthélemy décrivait un croquis de ce fragment : « Le sujet représenté, disait-il, se composait d'un groupe de deux soldats dont on n'a plus que la moitié médiane : on aperçoit encore la moitié d'un bouclier et la main de l'un des deux posée sur la poignée de son épée. » Ce morceau avait été trouvé,

<sup>1</sup> Fleury, *Chronique de Champagne*, t. IV, p. 4; J. Kolb, *Description historique de Rheims*, p. 61. — <sup>2</sup> *Hist. Remens. Eccl.*, I, 1, c. VI. — <sup>3</sup> Bibl. de Reims, *Monuments religieux de la ville de Reims*, II<sup>e</sup> partie, *Histoire abrégée du célèbre*

*monastère de Saint-Nicaise*. — <sup>4</sup> *Ibid.*, *Monum.*, p. 312; *Hist. abr.*, p. 173. — <sup>5</sup> Ch. Loriquet, *Reims pendant la domination romaine*, in-8°, Reims, 1860, p. 141-145, pl. I, fig. 6.

disait-on, une trentaine d'années auparavant, en démolissant un mur près de la porte de Mars, il se trouvait à côté d'une statue de Cybèle, déposée dans la chapelle souterraine de l'archevêché. Voici l'histoire de cette sculpture qui se rattache au sarcophage du v<sup>e</sup> siècle que nous venons de décrire.

« Ledit sarcophage était, à l'origine, adossé à une muraille; aussi sa face postérieure n'avait-elle pas été sculptée. Mais dans l'église Saint-Nicaise, bâtie au xiii<sup>e</sup> siècle, il avait été placé à droite, entre le second et le troisième pilier, et se trouvait ainsi isolé et visible sur tous ses côtés. Au xvii<sup>e</sup> siècle, les religieux jugèrent que la face nue et dépourvue de tout ornement offrait un aspect disgracieux et ils résolurent d'embellir le monument et d'en faire compléter la sculpture. Dom Le Fondateur, trésorier de l'abbaye, s'adressa dans ce but à un sculpteur renommé alors, Thibaut Poissant, d'Abbeville, qui venait, en 1653, de participer à la décoration du mausolée du duc Henry de Montmorency, en l'église de la Visitation de Moulins<sup>1</sup>. Cet artiste, conformément aux instructions qu'il avait reçues, s'appliqua à transformer le tombeau de saint Nicaise. Pour faire pendant au bas relief primitif, il exécuta, en 1655, sur le côté opposé, un nouveau bas-relief figurant le martyr du saint et de sa sœur Eutrope. En même temps, il plaça un ange de marbre à chacun des angles du couvercle du sarcophage, et le surmonta d'une urne également en marbre<sup>2</sup>. Ainsi, dans son dernier état, le monument appartenait à la fois au v<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle.

« Après la démolition de l'église lors de la Révolution, le sarcophage tomba entre les mains d'un entrepreneur de maçonnerie qui le fit scier et débiter en morceaux. On prétend que le marbre servit, au commencement du xix<sup>e</sup> siècle, à faire une cheminée dans le presbytère du village de Chenay, près Reims<sup>3</sup>. Quelques menus fragments très mutilés et sciés en travers, ont été retrouvés et recueillis au musée de Reims. En 1887, L. Demaison attira l'attention sur trois de ces fragments se rapportant aux figures du Christ et de la femme de Job et il leur consacra<sup>4</sup> une notice accompagnée d'une reproduction en photogravure. Depuis, d'autres morceaux sont venus se joindre à ceux-ci. On a eu l'heureuse idée de les présenter sur une maquette en plâtre où l'on avait indiqué au trait le contour des figures du bas-relief. Chacun des fragments avait été incrusté à sa place, et l'on pouvait se rendre compte ainsi de la position qu'il occupait dans l'ensemble et des sujets dont il faisait partie. Malheureusement la guerre a tout détruit et il n'en reste plus aucune trace.

« Il n'est pas douteux que le fragment de la collection Morel provient aussi du sarcophage de saint Nicaise. Le marbre est identique; les personnages ont été sciés et mutilés de la même façon que ceux du musée de Reims; mais ils ne se rattachent à aucun des sujets traités par le sculpteur du v<sup>e</sup> siècle et leur style est bien différent. Leurs costumes sont ceux de soldats romains dans le goût du siècle de Louis XIV. Nous avons là sûrement un reste de l'œuvre de Thibault Poissant. Ces guerriers avec leurs boucliers à l'antique, représentent certainement les barbares qui, dans le bas-relief du sculpteur abbeillois, égorgeaient saint Nicaise. Ch. Givélet partage cette opinion<sup>5</sup>.

« Quant à la provenance de ce fragment qui aurait

été découvert près de la porte de Mars « à côté d'une statue de Cybèle », on est très fondé à en contester l'exactitude. On a bien soutenu également que le débris antique du sarcophage, représentant la femme de Job, avait été trouvé sur la place du Palais-de-Justice à Reims, lors des travaux exécutés pour la réparation des fontaines. Ce renseignement, sans doute, ne mérite pas plus de confiance. Il est vrai que ces débris ont pu être dispersés, jetés aux décombres et remis au jour dans des endroits fort imprévus.

« Aujourd'hui, hélas, il ne reste plus rien du tombeau de saint Nicaise, à l'exception du très modeste fragment conservé au British Museum et qui a dû son salut à son transport en Angleterre<sup>6</sup>.

*Bibl.* — *Bibl. nat.*, ms. fr. 9530, fol. 152 (ms. de Peiresec); dom Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. 1, p. 115 et figure très peu exacte; Le même, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. 1, p. 602; Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. iv, p. 579; Ch. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie. Ivoires, miniatures et émaux*, in-4<sup>o</sup>, Paris, p. 167; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, in-fol., Prato, t. v, p. 66, pl. cccxli; Edm. Le Blant, *Inscription chrét. de la Gaule*, t. 1, p. 447, croyait voir Pilate à la place de Job; *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 17-18, n. 17; G. Boussinesq et G. Laurent, *Histoire de Reims*, t. 1, 1934, p. 123-124; L. Demaison, *Bas-relief du sarcophage de saint Nicaise*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1926, p. 134-136. Cf. Ch. Givélet, *L'église et l'abbaye de Saint-Nicaise*, dans *Travaux de l'Académie de Reims*, t. xcviii, 1891-1895, p. 96-103.

XL. TROIS BASILIQUES RÉMOISES DES v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> SIÈCLES. — 1<sup>o</sup> *Saint-Remi*. — Nous en reparlerons dans un instant; il n'en est question ici que pour constater son existence attestée par trois fois dans les ouvrages de Grégoire de Tours<sup>7</sup>. L'église renfermait le tombeau du saint<sup>8</sup> et le monastère était gouverné, en 590, par l'abbé Epiphanius<sup>9</sup>. Elle avait porté d'abord le vocable de Saint-Christophe<sup>10</sup> qui fit place à celui du grand évêque Remi. Elle occupait une situation un peu excentrique par rapport à la cité, se trouvant située à 1300 mètres environ au sud-sud-est de la cathédrale. Saint-Remi ne fut compris dans les murs de Reims qu'à partir du xiv<sup>e</sup> siècle.

2<sup>o</sup> *Saint-Timothée-et-Saint-Apollinaire*. — Leur basilique fut bâtie par un certain *Eusebius, vir speelabilis*; nous devons ce renseignement à l'hodoard qui aura pu l'emprunter à une inscription. L'épithète *vir speelabilis* disparut de bonne heure, on ne la retrouve même plus à partir du vii<sup>e</sup> siècle et la renaissance carolingienne ne la fit pas revivre. D'après cela cet *Eusebius* doit être un personnage assez ancien puisqu'on rencontre le titre *vir speelabilis* pour la première fois en 378<sup>11</sup>. Au v<sup>e</sup> siècle, on applique ce titre aux chefs de bureaux, cités par la *Notitia dignitatum*; il faut donc y voir un fonctionnaire gallo-romain de la fin du iv<sup>e</sup> ou du v<sup>e</sup> siècle, homme *devotus*<sup>12</sup>, à qui l'évêque accorda les reliques des deux martyrs. L'église de Saint-Timothée fut unie au x<sup>e</sup> siècle, par Artaud ou Adalbéron, à l'abbaye de Saint-Remi; en 1064 on y établit un chapitre de chanoines<sup>13</sup> qui subsista jusqu'à la Révolution. L'église était située dans le bourg de Saint-Remi, à 100 mètres, vers l'est de l'église abbatiale.

3<sup>o</sup> *Saint-Julien*. — Cette église avait pour patron

<sup>1</sup> Congrès archéologique de France, tenu à Moulins, en 1913, p. 13. — <sup>2</sup> Ch. Givélet, *L'église et l'abbaye de Saint-Nicaise à Reims*, in-8<sup>o</sup>, Reims, 1897, p. 96, 98, 99. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, p. 101. — <sup>4</sup> L. Demaison, *Fragment d'un sarcophage chrétien autrefois dans l'église de Saint-Nicaise, conservé au musée de Reims*, dans *Travaux de l'Académie de Reims*, t. lxxix, 1887, p. 143 sq. — <sup>5</sup> *Op. cit.*, p. 101. — <sup>6</sup> L. Demai-

son, *op. cit.*, p. 134-136. — <sup>7</sup> *Hist. Francor.*, l. IX, c. xiv; l. X, c. xix; *De gloria confessorum*, c. lxxix. — <sup>8</sup> *De glor. confess.*, c. lxxix. — <sup>9</sup> *Hist. Francor.*, l. IX, c. xix. — <sup>10</sup> Floard, *Hist. Remens. Eeels.*, l. I, c. xvii. — <sup>11</sup> *Code Théodosien*, l. VIII, tit. v, l. 35. — <sup>12</sup> *De gloria martyrum*, c. lv. — <sup>13</sup> Dom Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. II, p. 2, 123; *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. II, p. 607.

saint Julien de Brioude dont elle possédait certaines reliques<sup>1</sup> et se trouvait située dans le faubourg; elle appartenait, dès l'an 1071, à l'abbaye de Saint-Remi<sup>2</sup> et était attenante au cimetière. Elle a été démolie.

<sup>4°</sup> *Autres églises.* — Le testament dit de saint Remi en compte dix-sept désignées par leurs noms, mais le document n'est pas de ceux auxquels on puisse faire confiance, et ce passage est particulièrement suspect<sup>3</sup>.

<sup>5°</sup> *Autres édifices.* — Des épisodes comme la dévastation du Rémois par Childebert, en 556, avaient appris aux moines et aux nonnes les graves inconvénients des établissements situés en dehors des murailles, aussi, nonobstant le besoin de se trouver au large, à la campagne pour cultiver le sol et subvenir à leurs besoins, ils comprirent la nécessité de s'enfermer dans la ville et ce fut le cas pour les monastères de Saint-Thierry<sup>4</sup>, de Saint-Remi<sup>5</sup>, de Saint-Pierre-les-Dames<sup>6</sup> et de Saint-Pierre-en-la-Cité<sup>7</sup>. Il en fut de même pour l'hôpital et pour la maison épiscopale<sup>8</sup>.

Quoique les enceintes tracées vers la seconde moitié du i<sup>er</sup> siècle nous frappent presque toutes par l'exiguïté de leurs dimensions et l'entassement qui dut en être la conséquence pour les édifices et les maisons, les églises et les monastères surent s'arranger presque toujours de manière à s'étendre sur un terrain vague. On lit dans Grégoire de Tours, à propos de Saint-Remi, qui, il est vrai, se trouvait hors les murs : *Erat enim haud procul a basilica [S. Remigii] campus tellure fecundus, tales enim incolae olcas vocant, et hic datus basilicæ sanctæ fuerat*, il s'agit ici de terres arables. C'est ainsi qu'on s'isole et qu'on fait son pré carré, ce n'est pas un exemple isolé<sup>9</sup>.

<sup>6°</sup> *Cimetières.* — On sait qu'à l'époque romaine les cimetières étaient toujours situés en dehors des villes; il ne pouvait exister à proximité des tombes que des jardins, des habitations rurales et des villas éparses, éloignées du centre urbain. A Reims le bourg Saint-Remi est une création du Moyen Age; il n'a point succédé à un quartier de la ville romaine, qui s'étendait surtout vers le Nord et l'Ouest dans la direction opposée.

A la fin du vi<sup>e</sup> siècle, l'évêque saint Rigobert assigna aux clercs de l'Église de Reims, comme lieu de sépulture, l'église Saint-Hilaire, située près de la porte de Mars, près d'un ancien cimetière romain<sup>10</sup>. Vers la même époque, saint *Baudericus* fut enseveli *extra muros Remorum civitatis*<sup>11</sup>. Ce n'est que plus tard que tombera la prévention contre les sépultures urbaines.

XLI. LE POLYPTYQUE DE SAINT-REMI. — Voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1393-1395.

XLII. ÉGLISE SAINT-REMI. — L'église de la célèbre abbaye bénédictine de Saint-Remi est l'un des édifices romans les plus remarquables du nord de la France. Une circonstance ajoute encore à l'intérêt qui s'y rattache, c'est qu'elle est datée. Il existe, en effet, le récit d'un témoin oculaire, Anselme, moine de l'abbaye au xi<sup>e</sup> siècle, qui nous a conservé de précieux détails sur les progrès de la construction. Cet Anselme écrivit un *Itinerarium Leonis papæ* dans lequel il raconte la cérémonie de la dédicace par le pape Léon IX et rapporte comment la construction demanda presque un demi siècle.

Ainsi qu'on l'a dit, les origines de Saint-Remi ont été fort modestes; c'était, au vi<sup>e</sup> siècle, une humble

chapelle dédiée primitivement à saint Christophe, où le corps de saint Remi fut déposé aussitôt après sa mort. Cet oratoire se trouvait dans un très ancien cimetière de Reims, mais il ne tarda pas à devenir insuffisant eu égard à la foule des pèlerins qui vénéraient la tombe du grand évêque; il fallut le remplacer par une église plus vaste qui eut elle-même à subir des remaniements et des reconstructions successives. L'archevêque Hincmar, en même temps qu'il achevait la cathédrale commencée par Ebbon, fit relever la basilique de Saint-Remi qui tombait en ruines, et il poussa la construction de telle sorte qu'il put en faire la dédicace en 852. Malheureusement le bâtiment se ressentit de cette hâte et, au bout de cinquante ans, il était dans un tel état de décrépitude qu'il fallut entreprendre une restauration totale. Ce fut l'abbé Airard qui s'en chargea. Voici le récit d'Anselme<sup>12</sup> :

« En l'année 1005, Airard, entraîné par l'exemple d'un grand nombre de prélats illustres de son temps, résolut de renouveler l'église dont il avait la garde. Il fit venir des architectes en renom, et commença, à partir des fondations, un édifice en pierres de taille, beaucoup plus soigné et plus somptueux que ceux que l'on élevait alors en France, mais dont, pour ce motif, ni lui, ni ses contemporains ne pouvaient voir l'achèvement. Après avoir rempli ses fonctions d'abbé pendant vingt-huit ans environ, il mourut accablé de vieillesse, sans avoir pu terminer son œuvre.

« Après sa mort, Thierry, son successeur, voulut achever son entreprise; mais la tâche était si lourde qu'il lui parut impossible de la mener à bonne fin. Il prit donc conseil des plus sages parmi les moines qui étaient sous sa dépendance, et des personnages les plus respectables de la province de Reims; sur leur avis, il se décida à détruire en partie l'édifice commencé par son prédécesseur, en respectant quelques fondations dont la conservation sembla nécessaire aux architectes; puis il se mit à élever une église d'une construction plus simple, mais tout aussi convenable... *Difficullter aggressus est inchoatum diruere opus; quo pene diruto et fundamentis quibusdam relictis que architectis visa sunt necessaria fore futuris ædificiis, divinam domum capiti faciliori quidem structura, sed non indecentiore construere.*

« Ce fut la cinquième année de sa promotion à la dignité d'abbé, vers 1039, qu'il entreprit cette œuvre. Laïques et ecclésiastiques lui prêtèrent à l'envi leur concours; plusieurs membres du clergé employèrent d'eux-mêmes leurs chariots et leurs bœufs au transport des matériaux. On établit des fondations dans les endroits où il n'y en avait pas encore, on mit en état les colonnes du premier édifice détruit; on éleva sur elles des arceaux cintrés avec soin, et la basilique commença à prendre figure entre les mains des constructeurs. Puis, lorsque les murs des galeries furent bâtis de toutes parts et que le faite de la nef eut atteint une plus grande hauteur, on rasa de fond en comble la vieille église dédiée jadis par Hincmar, et l'on couvrit d'un toit provisoire le chœur des moines, afin qu'ils pussent vaquer aux offices divins sans être exposés aux intempéries.

« Sur ces entrefaites, en 1045, l'abbé Thierry mourut prématurément, après avoir gouverné son monastère pendant onze ans et huit mois. Hérimar, qui lui succéda, avait été prévôt de l'abbaye; il avait été déjà,

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, *Miracula S. Juliani*, c. xxxii. — <sup>2</sup> Mabillon, *Annales*, t. v, c. xxxix. — <sup>3</sup> Hincmar, *Vita S. Remigii*, c. xxxii. — <sup>4</sup> *Acta sanct.*, maii t. 1, p. 100; *Vita S. Theodulfi*. — <sup>5</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IX, c. xiv; l. X, c. xix. — <sup>6</sup> Flodoard, *Hist. Remens. Eccl.*, l. IV, c. xlvi. — <sup>7</sup> *Id.*, *ibid.*, l. IV, c. xxviii. — <sup>8</sup> Grégoire de Tours, *De virtutib. S. Martini*, l. III, c. xvii. — <sup>9</sup> L'évêque Sonna-

tius mourut après 627 et Flodoard, *Hist. Remens. Eccl.*, l. II, c. x, a connu son testament par lequel il donne à la basilique des Saints-Timothee-et-Apollinaire *quasdam casas tan juxta ipsam ecclesiam quam infra civitatem*. — <sup>10</sup> Marlot, *Hist. Rem. Eccl.*, t. 1, p. 690. — <sup>11</sup> *Acta sanct.*, avril t. III, p. 292. — <sup>12</sup> V. Mortet, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture en France au Moyen Age*, p. 39-43.

en cette qualité, l'un des collaborateurs les plus zélés de Thierry dans la construction de l'église, et lui avait fourni de nombreux subsides sur le revenu des domaines confiés à son administration. Il ne laissa donc pas longtemps l'œuvre en suspens; il fit achever l'aile droite du transept, déjà fort avancée, et l'aile gauche qui n'avait encore que des fondations, ainsi que les escaliers donnant accès aux parties supérieures. Enfin, à l'aide de poutres amenées de la forêt voisine de l'abbaye d'Orbais, il éleva une charpente sur l'édifice qui fut, dès lors, terminé dans toutes ses parties. »

La dédicace fut faite par le pape Léon IX au mois d'octobre 1049.

Nous n'abordons pas l'étude de cette église romane, mais le texte qu'on vient de lire est un précieux document en ce qu'il montre les procédés en usage lorsqu'on remplaçait une église par une autre; celle-ci disparaissait entièrement: *Velusta ecclesia, ab Hincmaro archiepiscopo antiquitus dedicata, est eversa funditus.*

*Bibl.* — L. Demaison, *Date de l'église de Saint-Remi de Reims*, dans *Travaux de l'Académie de Reims*, 1883, p. 98-308; id., *L'église de Saint-Remi. Histoire abrégée de sa construction*, dans *ibid.*, t. cx1, 1901-1902, p. 273-290; id., *Église Saint-Remi*, dans *Congrès archéologique de France*, 1911, p. 57-106.

Est-il nécessaire de rappeler que l'église atteinte à plusieurs reprises par les bombardements fut incendiée en 1918 par les obus allemands et qu'en janvier 1919 tout le grand mur méridional de la nef centrale, qu'on n'avait pu étayer, s'était écroulé, entraînant dans sa chute le bas côté et les tribunes du Sud.

La perte de cet édifice paraissait totale et après le désastre de la cathédrale celui-ci n'eût pas été moins grave à raison des souvenirs qui se rattachent à Saint-Remi et de sa beauté propre, pour l'harmonie merveilleuse que les remaniements de l'époque ogivale surent maintenir dans l'édifice roman. De cette catastrophe l'archéologie a pu tirer quelques sérieux profits. On a vu la preuve que plusieurs chapelles, dédiées à des patrons divers, avaient précédé une première église commencée au VII<sup>e</sup> siècle, transformée et agrandie par Hincmar. Les fouilles ont révélé le plan et les dimensions de cette première église, à peine moins importante que celle du XI<sup>e</sup> siècle; on a retrouvé les soubassements de ses murs et constaté qu'elle avait deux absides, comme les cathédrales de Mayence, de Nevers, de Besançon. On a exhumé des tombes mérovingiennes, recueilli d'admirables morceaux de sculpture romane, restes des tombeaux de Lothaire et de l'abbé Odon.

Nous avons dit que l'église actuelle date du XI<sup>e</sup> siècle. Elle n'avait pas, à l'origine, de déambulatoire, mais un chœur peu profond, accompagné de chaque côté par des chapelles absidales qui s'ouvraient à l'est du transept; sa nef était couverte par une charpente apparente. Au siècle suivant, Pierre de Celles agrandit l'édifice en bâtissant, autour d'un chœur plus vaste, des chapelles rayonnantes, on voulut accorder à cette construction nouvelle le style de la grande nef: on plaqua, au-dessus des pleins cintres romans, des formerets en tiers-point; devant chaque pilier on éleva un faisceau de colonnettes destinées à recevoir la retombée des voûtes qui furent contre-butées, à l'extérieur, par des arcs-boutants. Mais ces arcs, les plus anciens à peu près que l'on connaisse en France, trop rares et s'appuyant trop haut, poussaient le mur en dedans plutôt qu'ils n'empêchaient la poussée au dehors. Aussi la voûte fut-elle sans cesse l'objet de réparations. Lorsqu'elle s'effondra tout à fait sous le règne de Louis-Philippe, les architectes n'osant pas la

rebâtir en pierre, durent se contenter d'établir une fausse voûte en bois peint et plâtre qui subsista jusqu'à l'incendie de 1918. M. H. Deneux a tenu à reconstruire en pierre, et c'est là la partie la plus ingénieuse de sa restauration. Après avoir relevé en matériaux meilleurs les murs jadis défectueux, il a imaginé de combattre la poussée des voûtes non plus du dehors, mais du dedans. Au-dessus de chaque doubleau, il a jeté d'un mur à l'autre une poutre de béton armé dont la base, dessinée suivant la courbe de l'arc, l'empêche de gauchir et prévient tout écartement. L'ensemble de ces poutres enserme toute la longueur des voussures dans une sorte de « corset » qui a permis de ne point renforcer les arcs-boutants devenus presque inutiles et de ne changer quoi que ce soit à l'aspect du monument<sup>1</sup>.

XLIII. CHAPITEAUX. — Dans l'étude consacrée à ces monuments nous avons mentionné celui du musée de Reims (voir *Dictionn.*, t. III, col. 468, fig. 2525) qui avec deux autres y est entré par don gracieux. Ces trois chapiteaux en marbre blanc avaient été recueillis par Narcisse Brunette, ils proviennent vraisemblablement d'une ancienne basilique rémoise.

Le premier (fig. 2525) montre une corbeille garnie de quatre larges feuilles découpées, dérivées de la feuille d'acanthe, entrelacées de bandelettes tressées et croisées entre elles. Ces feuilles sont séparées par des cordons de perles verticaux, que surmontent des vases arrondis, ornés de godrons et munis d'anses, placés entre deux dauphins affrontés. Ce motif se répète sur chacune des quatre faces. Il n'est guère douteux que ce monument soit d'origine chrétienne et le style de la sculpture permet de l'attribuer au V<sup>e</sup> siècle.

Le deuxième chapiteau, de mêmes dimensions que le précédent, a dû appartenir au même édifice religieux et il est d'ordre corinthien, mais très dégénéré et s'éloigne notablement du type classique. D'après L. Demaison, il n'est pas sans analogie avec un chapiteau du musée de Nantes<sup>2</sup>, trouvé dans les fouilles opérées en la cathédrale de cette ville, et que l'on considère comme un reste de la première église bâtie en ce lieu. On peut également le comparer avec certains des chapiteaux antiques utilisés au XI<sup>e</sup> siècle dans la construction de l'église Saint-Pierre de Montmartre<sup>3</sup> et que l'on y voit encore aujourd'hui; mais ces derniers sont d'un meilleur style et doivent être un peu plus anciens. On remarquera toutefois que le chapiteau du musée de Reims, bien qu'il soit le produit d'un art de décadence, est encore dans la tradition antique et diffère des imitations du chapiteau corinthien qui ont été faites au Moyen Âge. Qu'on le compare avec les gros chapiteaux du croisillon nord de l'église Saint-Remi de Reims exécutés dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, on verra que ceux-ci sont d'une exécution beaucoup plus maladroite.

Le troisième chapiteau est de moindre dimension que les deux précédents, mais il est taillé dans le même marbre et doit avoir la même origine. Au premier abord on pourrait le croire roman. Sa corbeille est découverte de deux rangs de feuillages simples, non découpés, d'une facture un peu rude; de la rangée supérieure s'échappent des volutes assez gauchement tracées.

Tout ce qu'on peut dire sur l'origine de ces monuments ne dépasse pas le domaine de la conjecture.

*Bibl.* — L. Demaison, *Trois chapiteaux de l'époque chrétienne primitive au musée de Reims*, dans *Bulletin monumental*, t. LXIX, 1905, p. 224-229.

XLIV. MOSAIQUES. — Nous avons dit que toutes celles qui ont été retrouvées sont d'origine païenne;

<sup>1</sup> M. Demaison, dans *Journal des débats*, 2 octobre 1931.  
— <sup>2</sup> A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, 5<sup>e</sup> édit., p. 13.

— <sup>3</sup> A. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, atlas, t. I, pl. VIII.

il faut faire une exception pour celles du Moyen Age qui ont droit à une mention.

En 1860 on découvrit sur l'emplacement du chœur de l'église Saint-Symphorien un pavement de mosaïque dont un fragment important fut recueilli au musée; il tire son intérêt principal de sa date puisque le chœur de cette église fut construit en 1209. La bordure est formée de grecques et le milieu est rempli de dessins géométriques avec rosaces et fleurons. Aucun sujet animé.

Le chœur de l'église de Saint-Remi était orné d'un pavement de mosaïque où abondaient sujets et figures et qui datait de 1090; ce pavement fut détruit à la Révolution, il n'en reste qu'une description par dom Marlot, *Histoire de Reims*, t. II, 1845, p. 543-544.

Vers 1865, on mit à jour à 1 mètre environ de profondeur, sous le sol de la rue Notre-Dame (devenue rue Robert-de-Coucy), un débris de mosaïque ayant appartenu à un édifice religieux, chapelle placée sous le vocable de Saint-Nicolas, dépendant de l'Hôtel-Dieu et probablement démolie à l'époque de la construction de la cathédrale. Il semble qu'il faille rattacher à cet édifice le fragment de mosaïque exhumé à une distance de 10 à 12 mètres environ.

Il représente *Abraham et Isaac parlant pour le sacrifice*. Le panneau entier mesure 1 m. 20 de largeur sur 0 m. 63 de hauteur, la bordure a une largeur de 0 m. 18 et les médaillons un diamètre de 0 m. 47. Edm. Le Blant a signalé un type analogue dans un vitrail de la cathédrale de Bourges, qui est un peu postérieur et du début du XII<sup>e</sup> siècle. Dans les deux représentations, Isaac porte non pas le bois du sacrifice, mais la croix du Sauveur lui-même. Abraham porte la torche et le couteau. Les attributs, les costumes, la pose même des personnages sont identiques sur la mosaïque et sur le vitrail; une seule différence à signaler: à Bourges, Isaac suit Abraham, tandis qu'à Reims il le précède. Aucun doute n'est possible sur la mosaïque comme sur le vitrail, chaque personnage est accompagné de son nom en toutes lettres.

Nous n'avons ici que la scène du départ, on ne saurait préjuger du reste puisque ce fragment a été seul retrouvé, mais on peut rappeler que le sacrifice d'Abraham était représenté, quoique de façon bien différente, dans l'hypogée découverte à Reims sous l'église Saint-Martin et dont on n'a que des dessins trop librement exécutés.

Quoi qu'il en soit on peut constater l'existence à Reims, au XII<sup>e</sup> siècle, d'une école de mosaïstes, s'inspirant des traditions antiques pour la confection du travail, mais en y adaptant les sujets et les décorations du Moyen Age.

*Bibl.* — Jadart, *La mosaïque du sacrifice d'Abraham au musée de Reims (XII<sup>e</sup> siècle)*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 347-349, pl. xxiv. Ces médaillons conservés au musée de Reims ont été détruits pendant la guerre. Sur la chapelle Saint-Nicolas de l'Hôtel-Dieu, cf. L. Demaison, dans *Bulletin monumental*, t. LXXXV, 1925, p. 112-114. Cf. E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 101; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. 1, p. 148; A. Martin et Ch. Cahier, *Monographie des vitraux de la cathédrale de Bourges*, pl. 1, p. 3. Voir aussi E. Chartraire, *Récents découvertes archéologiques à Reims*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1919, p. cviii-cxi, mentionne des restes de la décoration faite par Hincmar avant 862.

XLV. *SCRIPTORIUM*. — Les fables de Phèdre nous ont été conservées par deux manuscrits dont l'un

fut détruit dans l'incendie de l'abbaye de Saint-Remi, en 1774<sup>1</sup>, l'autre a fait partie de la bibliothèque de Pierre Pithou<sup>2</sup>. Ce texte est du IX<sup>e</sup> siècle et présente un intérêt paléographique exceptionnel en ce qu'il offre deux traits tout à fait caractéristiques: des *i* allongés au commencement et même parfois dans le cours des mots, et la syllabe *que* abrégée par un *q* suivi d'un point unique. Or, ces procédés ne sont nullement familiers aux scribes de l'époque carolingienne, et ils paraissent spéciaux au *scriptorium* de Reims<sup>3</sup>. Cette particularité paléographique a été relevée dans la Bible d'Hincmar, dans l'Évangélaire de Saint-Thierry de Reims et encore dans d'autres manuscrits de cette ville. Léopold Delisle faisait observer que « si cette règle était bien établie, elle nous révélerait l'origine, jusqu'ici incertaine, de quelques-uns des plus célèbres manuscrits carlovingiens ». Il signalait alors une bible de Saint-Paul-hors-les-Murs qui présente ces caractères de ressemblance. De même P. Lejay mentionnait un Tércence, ms. lat. 7899 de la Bibliothèque nationale, comme offrant aussi cette double particularité<sup>4</sup>.

À la suite d'un deuxième examen des manuscrits du IX<sup>e</sup> et du X<sup>e</sup> siècle de la bibliothèque de Reims, il fut constaté que la plupart des manuscrits de ce dépôt renferment l'*i* allongé et la conjonction *que* abrégée en *q*. En voici la liste: 1 bis. Bible dite d'Hincmar. 36. Évangélaire. 37. Évangélaire. 38. Évangélaire sur vélin pourpre. 45. *Taltani harmonia Evangeliorum*. 355. *S. Ambrosii primus liber de mysteriis et sextus de sacramentis; ejusdem liber de paradiso et de virginibus*. *S. Augustini liber de fide symboli*, etc. 378. *S. Augustini opera quædam*. Enfin on retrouve ces mêmes particularités dans l'évangélaire d'Ebbon (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce nom) qui provient de l'abbaye de Hautvillers, voisine de Reims. Paul Durrieu tenait pour certain que l'école calligraphique de Reims a joui d'une très grande importance à l'époque carolingienne et proposait de lui restituer plusieurs manuscrits célèbres, particulièrement le fameux psautier d'Utrecht, manuscrit qui, au jugement de Maunde Thompson, a été écrit dans le nord-est de la France (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1344-1357, fig. 8155-8166)<sup>5</sup>.

XLVI. MANUSCRITS LITURGIQUES. — I. Bibliothèque de Reims, ms. 320-372. — Ce manuscrit, désigné sous le nom de « Premier sacramentaire de l'abbaye de Saint-Thierry » comprend 241 feuillets, y compris deux feuillets préliminaires cotés A et B, et les feuillets cotés 100 bis et 169 bis. Il mesure 0 m. 34 de haut sur 0 m. 26 de large. Écriture à longues lignes et ornements permettent de rapporter l'exécution à la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle.

Feuille A. Liste des fêtes à la messe desquelles on chante le *Credo* (addition du XI<sup>e</sup> siècle).

Fol. 1-8. Cahier ajouté après coup et sur lequel on a copié diverses prières, notamment celles que le prêtre pouvait réciter avant la messe: *Ante conspectum divinæ majestatis tuæ, Domine, reus assisto*.

Fol. 6. Avertissement sur l'utilité d'honorer chaque jour la mémoire de quelques saints et sur l'usage qu'Alcuin avait introduit à cette occasion: *Catholica fide est tenendum...*

Fol. 7<sup>vo</sup>. *Missa in veneratione sancti Teoderici confessoris*.

Fol. 10<sup>vo</sup>. Titre du sacramentaire écrit en lettres d'argent sur fond pourpre. *Incipit liber sacramentorum de circulo anni, a sancto Gregorio papa Romano editus*,

<sup>1</sup> Voir une notice sur ce manuscrit par dom Vincent, dans l'*Almanach historique de Reims*, 1774, p. 81. — <sup>2</sup> *Les Fables de Phèdre*, édition paléographique publiée sur le manuscrit Rosanbo, par U. Robert, in-8°, Paris, 1893; cf. L. Delisle, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1894, p. 196. — <sup>3</sup> L.

Demaison, *Une école de copistes à Reims au IX<sup>e</sup> siècle*, dans *Trav. de l'Acad. de Reims*, t. xciv, 1892-1893, p. 221-222. — <sup>4</sup> P. Lejay, dans *Bulletin critique*, 15 octobre 1894. — <sup>5</sup> U. Robert, *Manuscrit de Phèdre*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1895, p. 173-174.

qualiter missa Romana celebratur, hoc est : primum introitus dicitur, qualis fuerit statutis diebus; deinde Kyrie eleison; postmodum Gloria in excelsis Deo, si episcopus fuerit, tantummodo diebus dominicis sive festis; a presbiteris autem minime dicitur, nisi solo pascha; quando vero letania agitur, neque Gloria in excelsis Deo, neque alleluia canitur; postea dicitur oratio; sequitur apostolus, gradalis sive alleluia.

Fol. 12. Canon de la messe. La liste des saints invoqués se termine (fol. 15) par les noms suivants : ...Johannis et Pauli, Cosmæ et Damiani, Hilarii, Martini, Benedicti, Gregorii, Amandi, Medardi, Etigii.

Fol. 17-68. Oraisons pour les différentes messes de l'année, depuis la veille de Noël jusqu'à l'Avant inclusivement. En marge sont marqués les premiers mots des introïts, des graduels, des offertoires et des communions.

Fol. 68-80. Oraisons pour différentes messes et répondant à diverses intentions. *Oratio quando levantur reliquiæ. Oratio in dedicatione ecclesie. Oratio post velatum altare. Oratio in natale papæ. Oratio in ordinatione presbiteri. Orationes ad sponsas benedicendas. Incipiunt orationes pro peccatis. Incipiunt orationes cotidianæ. Incipiunt orationes matutinales. Orationes vespertinales seu matutinales collectas (sic). Oratio ad baptizandum infirmum. Oratio aquæ exorcizate in domo. Oratio ad visitandum infirmum. Oratio super penitentem. Oratio ad agapem pauperem. Oratio ad capillatularam. Oratio ad clericum faciendum. Oratio ad barbas tendendas. Oratio ad diaconam faciendam. Ad ancillam velandam. Oratio ad abbatem faciendum vel abbatissam. Oratio in tempore belli. Oratio pro his qui iter agunt. Oratio pro pluvia postulanda. Oratio quando multum pluit. Oratio pro peste animalium. Oratio de mortalitate. Oratio super episcopum defunctum. Item alix orationes in agenda mortuorum. Oratio ad pontificem ordinandum.*

Fol. 81-111. Oraison des messes principalement pour les fêtes des saints. Voici la première et la dernière rubrique de cette série : *In vigilia [natis] Domini... Natale sancti Thomæ apostoli.*

Fol. 111-117. Oraisons des messes pour le commun. Le dernier morceau de cette série (fol. 116) porte pour rubrique : *Incipiunt orationes cotidianis diebus ad missas.*

Fol. 117-125 v°. Oraisons pour les messes de différents dimanches : *Dominica I post natale Domini... Dominica XXVI post Pentecosten.* Sur les marges sont inscrits les premiers mots des introïts, des graduels, des offertoires et des communions.

Fol. 126-186. Oraisons pour différentes messes, pour des bénédictions, pour des exorcismes et pour diverses cérémonies. Voici les premières rubriques de cette série : *Missæ de sapientia. Missæ ad postulandam gratiam Spiritus sancti, Missæ in honore sanctæ Mariæ. Missæ ad postulanda angelica suffragia. Missæ de sancto Johanne Baptista. Missæ de sancto Petro apostoto. Missæ de sancto Stephano. Missæ de sancta Cruce. Missæ in ecclesia cujuslibet martyris sive confessoris...* On remarque dans cette série les prières placées sous les titres suivants : *Missæ pro ipsa familia*<sup>1</sup> (fol. 138)... *Missæ ad sponsas benedicendas* (fol. 153)... *Benedictio vestium virginis vel viduæ* (fol. 154)... *Orationes et preces super penitentem confitentem peccata sua more solito feria quarta infra quinquagesimam* (fol. 157)... *Orationes ad reconciliandum penitentem feria v in cæna Domini* (fol. 157 v°)... *Ad aquam benedicendam exorcismus salis* (fol. 169 bis)... *Inpositio manuum super energumino caticumenum* (fol. 173 v°)... *Item alio pro parvulo energumino* (fol. 173 v°)... *Item alix orationes super energumino baptizatum* (fol. 174)...

<sup>1</sup> Dans deux des oraisons copiées sous cette rubrique, saint Amand est indiqué comme le patron dont l'interces-

*Orationes et preces super dæmoniacos* (fol. 176)... Parmi les additions qui ont été faites à la fin de cette série (fol. 184-186), il faut citer la pièce intitulée : *Missæ in veneratione sancti Remigii episcopi* (fol. 185).

Fol. 187-224 v°. Préfaces pour les différentes messes, en commençant à la veille de Noël. Ce recueil de préfaces se termine (fol. 224 v°) par la rubrique : *Præfatio pro vivis sive defunctis* à laquelle ne répond aucun texte, les feuillets qui devaient suivre ayant disparu.

Fol. 225-227. Fragments d'un cahier additionnel sur lequel on trouve, en caractères du xi<sup>e</sup> siècle : *Orationes ad benedicendum abbatem.*

Ce manuscrit est également digne d'attention au point de vue de sa décoration que décrit L. Delisle en ces termes :

Les grandes initiales sont des capitales romaines, tracées avec beaucoup de pureté et de simplicité, alternativement en vert et en vermillon. Quelques initiales sont tracées en pourpre, folios 1 et 7 v°; au folio 17, grand D en pourpre avec contours argentés. Les grandes initiales du canon (fol. 14 v°-16 v°) sont en or. Aux folios 19, 19 v° et 20, grandes initiales d'or avec contours en vermillon. Ailleurs (fol. 17 v°, 18, 20 v°, 22 v°, 23, etc.) grandes initiales d'argent avec contours en vermillon.

Sur les folios 9 v° et 10 r°, portiques à entrelacs, dont l'intérieur, destiné à recevoir un titre ou un texte, est resté vide. Les huit pages suivantes (fol. 10 v°-14) sont bordées de riches encadrements à entrelacs. Le champ des folios 10 v°, 11 r° et v°, 12 v°, 13 r° et 14 r° a été peint en pourpre. Le titre du sacramentaire est écrit en lettres d'argent sur les folios 10 v° et 11 r°. Le folio 11 v° n'a point reçu d'écriture. Le folio 12 est occupé par le mot VERE, en grandes capitales peintes dans le goût des grandes lettres de la seconde Bible de Charles le Chauve (voir *Dictionn.*, t. III, à ce nom). Sur les folios 12 v° et 13 r°, la préface en onciales d'or. Au fol. 13 v°, le mot TE forme un grand monogramme qui emplit la page. Au fol. 14, commencement du canon en onciales d'or.

Il convient de signaler sept grandes initiales peintes : au folio 17, sur un fond pourpre, grand D à entrelacs, dans l'intérieur duquel est un S formé de lignes se coupant à angles droits et terminées par des pointes de flèche; cet S est absolument semblable à celui que Jorand a reproduit dans la *Grammatographie du IX<sup>e</sup> siècle* (pl. xx) d'après la seconde Bible de Charles le Chauve. — Au fol. 41, sur un fond pourpre, grand D à entrelacs, dans lequel est enfermé un S, dont le trait supérieur et le trait inférieur sont arrondis, mais qui se rattache au même système que celui du folio 17. — Au folio 48, grand C, analogue au C de la planche v de la *Grammatographie* de Jorand. — Au folio 50, grand D sur un fond pourpre à l'extérieur et blanc à l'intérieur de la lettre. — Au folio 80, grand D légèrement esquissé à l'encre et non achevé. — Au folio 117, grand D sur fond pourpre. — Au folio 126 grand D à l'intérieur duquel des ornements se détachent en blanc sur un fond jaune, vert et pourpre.

Ce manuscrit a été employé par les bénédictins, pour leur édition du Sacramentaire de Saint Grégoire. C'est celui qu'ils appellent *Codex Theodericensis notatus* 63. Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, leur en avait procuré une copie<sup>2</sup>.

Silvestre a reproduit dans la *Paléographie universelle* deux pages de ce sacramentaire, le folio 121 r° et le folio 58 r°. Champollion-Figeac, dans la notice explicative qu'il a jointe aux deux planches, a rapporté l'exécution de ce sacramentaire à la première moitié du x<sup>e</sup> siècle. Sir Frédéric Madden n'a pas cru devoir

sion est spécialement invoquée. — <sup>2</sup> *Sancti Gregorii opera omnia*, in-fol., Parisii, 1705, t. III, p. v.

accepter cette date; il a fait remarquer<sup>1</sup> l'analogie que les ornements du sacramentaire de Saint-Thierry présentent avec ceux de la Bible de Charles le Chauve, et il en a conclu que le manuscrit devait remonter au milieu du ix<sup>e</sup> siècle.

Le manuscrit semblerait avoir dû être composé pour le monastère où il se trouvait encore au xvii<sup>e</sup> siècle, car on lit au folio 7 v<sup>o</sup> : *Missa in veneratione sancti Theoderici confessoris*, mais le cahier auquel appartient le feuillet 8 a été ajouté après coup; il n'en faut pas tenir compte pour rechercher à quelle Église le sacramentaire a été primitivement destiné. L. Delisle a relevé un passage du Canon de la messe où sont mentionnés les saints Médard et Éloi et il y voit le chapitre de Noyon, plutôt que celui de Soissons.

Bibl. — L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. xxxii, 1886, p. 116-122, n. xxi.

2. Bibliothèque de Reims, ms. 418-452. Ce manuscrit désigné sous le nom de « Second sacramentaire de l'abbaye de Saint-Thierry » dérive en partie du précédent. Parchemin, 222 feuillets, cotés 1-115 et 117-223, Écriture à longues lignes du xi<sup>e</sup> siècle, sauf quelques parties additionnelles qui sont du xii<sup>e</sup>. Les bénédictins, qui ont utilisé ce manuscrit sans l'avoir eu entre les mains lorsqu'ils préparaient leur édition du sacramentaire grégorien<sup>2</sup> le rapportaient au règne de Charlemagne, induits en erreur par une pièce qui se trouve au folio 200, dans laquelle il est question des violences exercées sur le pape Léon III, pièce qui a pu être copiée longtemps après ce pontificat.

Beaucoup de passages témoignent que le volume a été exécuté pour l'abbaye de Saint-Thierry; on lit au folio 3 : *Liber Sancti Theoderici. Anathema sit auferenti*

Fol. 1-8. Cérémonies et prières diverses : Ordinations (fol. 3). Bénédiction du roi (fol. 3 v<sup>o</sup>). *Dicta Alcuini quibus ebdomadæ diebus quorum sanctorum memoria celebretur* (fol. 4 v<sup>o</sup>). *Item specialis exomologica sive apologica oratio* (fol. 5). *Missa de transfiguratione Domini* (fol. 7 v<sup>o</sup>) cette dernière pièce est une addition du xii<sup>e</sup> siècle.

Fol. 8 v<sup>o</sup>-12. Préface, canon et diverses prières de la messe (xii<sup>e</sup> siècle). Les peintures et ornements des fol. 8 v<sup>o</sup> et 10 r<sup>o</sup> paraissent copiés d'après un manuscrit plus ancien.

Fol. 13-72 v<sup>o</sup>. Oraisons des différentes messes de l'année, à partir de la veille de Noël. En marge sont inscrits les *initia* des introïts, des graduels, des offertoires et des communions. Le chapitre relatif au samedi saint contient les litanies des saints (fol. 44 v<sup>o</sup>). Elles ont été publiées par L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, p. 369-371. A la fin de cette série on a ajouté, au xii<sup>e</sup> siècle, ces oraisons : *Kal. julii, natale sancti Theoderici confessoris* (fol. 71 v<sup>o</sup>); *III idus decembris, elevatio corporis sancti Theoderici, abbatis et confessoris* (ibid); *Kal. maii, natale sancti Thæodulfi confessoris* (fol. 72 v<sup>o</sup>).

Fol. 73-121 v<sup>o</sup>. Oraisons pour les messes des fêtes des différents saints de l'année; certaines d'entre elles appartiennent à l'abbaye ou au diocèse de Reims : *VII idus februarii translatio sanctæ Helene regine* (fol. 78); *kalendis julii, natale sancti Theoderici, confessoris atque abbatis* (fol. 90 v<sup>o</sup>); *codem die [kalendis septembris], natale sanctorum Sixti, Sinicii atque Nivardi* (fol. 101 v<sup>o</sup>); *idibus octobris, natale sancti Basoli confessoris* (fol. 109 v<sup>o</sup>); *v nonas octobris, dedicatio ecclesiæ sancti Bartholomei confessoris* (fol. 110 v<sup>o</sup>); *xviii kal. januarii, natale sancti Nicasii sociorumque ejus* (fol. 118 v<sup>o</sup>). — A la fin de cette division, à partir du fol. 119, on a ajouté les oraisons de diverses messes, et notamment, au fol. 119 v<sup>o</sup> : *Missa de sancti Sigismundi regis* (sic) *contra febres*, et au fol. 120 v<sup>o</sup> : *Missa tam pro vivis quam et solutis debito mortis*. Le dernier

morceau ainsi ajouté est une oraison relative à la translation du corps de saint Barthélemi : *Omnipotens sempiternus Deus, mundi creator et rector, qui hodierna die corpus beati Bartholomei apostoli per mare cum archa lapidea Lypparim insulam perduxisti...* (fol. 121 v<sup>o</sup>).

Fol. 122-200 v<sup>o</sup>. Oraisons des messes à dire pour diverses intentions et pour le commun des saints, avec diverses prières, bénédictions ou exorcismes; entre autres : *Missa in honore sanctorum confessorum Theoderici et Teodulfi* (fol. 132); *in veneratione sancti Bartholomei apostoli* (fol. 136 v<sup>o</sup>); *orationes et preces super demoniacos* (fol. 159); *incipit ordo ad ecclesiam dedicandam* (fol. 189); *exorcismus iudicii sive aquæ sive ferri* (fol. 197 v<sup>o</sup>); *ad iurta probanda, benedictio panis et casei* (fol. 197 v<sup>o</sup>); *[examen aquæ frigidæ a Leone papa III institutum]* (fol. 200); *ad furtum repperiendum* (fol. 200).

Fol. 201-223. Recueil de bénédictions publié sous ce titre : *Aliud benedictionum episcopatum supplementum ex codice pervetusto Sancti Theoderici prope Remos, dans Sancti Gregorii opera omnia*, t. III (1705), p. 625-648).

Fol. 223 et 223 v<sup>o</sup>. Messes ajoutées au xii<sup>e</sup> siècle sous les titres suivants : *Missa de sancto sepulcro; VIII idus decembris, natale sancti Nicolai, episcopi et confessoris; XI kal. augusti, natale sanctæ Marie Magdalene*.

Ce sacramentaire renferme un texte des prières à réciter pour le roi dans les Églises de France au temps des premiers Capétiens.

ORATIONES AD REGEM BENEDICENDUM. *Deus, cui omnis potestas et dignitas famulatur, da famulo tuo illi prosperum suæ dignitatis effectum, in qua te semper timeat tibi que jugiter placere contendat. Per.*

ALIA. *Omnium, Domine, fons bonorum justorumque propectuum, tribue, quæsumus, famulo tuo adeptam bene gerere dignitatem et a te sibi prestitam bonis operibus comprobare. Per.*

BENEDICTIO SUPER REGEM. *Benedic, Domine, hunc principem, qui regna regum omnium a sæculo moderaris, et tali cum benedictione glorifica ut Davidicum tenet sublimitatis sceptrum, et sanctificatus repperiatur in mente. Da ei tuo spiramine cum moderatione regere populum, sicuti Salomonem fecisti regnum obtinere pacificum. Sit semper cum timore tibi subditus, tibi que militet cum quiete. Sit tuo clipeo protectus, cum omnibus suis proceribus, et ubique maneat sine pugna victor. Honorifica eum præ cunctis regibus terræ, ut felicibus dominetur populis, et feliciter eum omnes nationes adorent. Vivat inter gentium catervas magnanimus. Sit ei in iudiciis æquitas singularis. Sit locuples, et subditos locupletes reddat, ut tua fultus dextera continueat fortiter patriam populumque sibi commissum; liberis ipsius tua pietate prospera ac profutura cuncta tribue. Presta eis per tempora prolixitatem vitæ, et in diebus eorum semper oriatur iusticia, ut cum iocunditate et iustitia post labilem vitam æterno glorientur in regno.*

ITEM BENEDICTIO SUPER REGEM ET POPULUM. *Deus, inenarrabilis auctor mundi, conditor generis humani, gubernator imperii, confirmator regni, qui ex utero fidelis amici tui patriarchæ nostri Abrahamæ prælegisti reges sæculi profuturos, tu presentem regem hunc, cum exercitu suo, per intercessionem sanctorum omnium aberi benedictione locuplecto, et in solium regni firma stabilitate conecte. Visita eum, sicut Moysen in rubo, Josue in agro, Jesu Nave in prælio, Samuhelem crinitum in templo, et illa eum promissione siderca ac sapientiæ tuæ rore perfunde qual[m] beatus David rex in psalterio, Salomon filius ejus, te remunerante, percepit e cælo.*

<sup>1</sup> *Universal palæography*, t. II, p. 622. — <sup>2</sup> Voir note 1, ci-dessus, t. III, p. IV.

*Sis ei contra acies inimicorum lorica in adversis, galea in prosperis, patientia in protectione, clipeum sempiternum, et presta ut gentes illi servent fidem, proceres sui habeant pacem, ditigent caritatem, abstineant se a cupiditate, loquantur iusticiam, custodiant veritatem, et ila populus iste pullulet coalitus benedictione æternitatis, ul semper maneant tripudiantes in pace victores. Quod ipsum.*

Oraison qui paraît se rapporter au couronnement de Louis le Bègue par le pape Jean VIII, au concile de Troyes, en 872 : *ORATIO qua benedixit dominus apostolicus Johannes regem nostrum Ludovicum, junioris Karoli imperatoris filium. Trecas civitatis. Spiritum sanctificationis, quæsumus, Domine, Hludovico regi nostro propiliatus infunde, et cor ejus quod manu tua conlines viriule tuæ benedictionis inlustra, qualinus sancti Spiritus rore fecundatus, ubertate donorum percepta, sic externis regni gubernacula leneat, ul intime contemplationis lue interiora gaudia consequatur. In unitate ejusdem.*

Bibl. — L. Delisle, *Mémoire sur d'ane. sacrament.*, p. 285-289, n. cxvii.

3. Manuscrit perdu, semble-t-il, d'un Sacramentaire de Saint-Remi de Reims. Il aura disparu dans l'incendie de cette abbaye en 1774. Cependant il existe une mention qui semble le concerner dans Gust. Hænel, *Catalogi librorum manuscriptorum* (c. 397 = *Dictionn. des mss.* de Migne, t. 1, col. 1312), la voici : « Reims, 318. *Sacramentarium vetustissimum S. Gregorii*, achevé le 1<sup>er</sup> jour d'août de l'an 800; membr. fol. (vid. *Nouv. traité de diplomatique*, t. III, p. 194-195). Hænel aura inséré cette note, non d'après le manuscrit lui-même, mais d'après un catalogue, et on sait qu'il a compulsé ceux de la bibliothèque de l'Institut. Celle-ci possédait des listes envoyées au ministère de l'Intérieur sous le premier Empire, mais on ne s'explique pas qu'à cette date on y mentionnât un manuscrit brûlé en 1774. La bibliothèque de Reims ne conserve pas trace d'un catalogue de la bibliothèque de Saint-Remi avant cette date. Il se pourrait que la cote 318 dût se rapporter au 213, ms. de Saint-Thierry; quant au renvoi au *Nouv. traité de diplom.*, c'est une erreur.

Tout n'est pas absolument perdu de ce manuscrit précieux puisque dom Hughes Ménard lui a donné la première place parmi les manuscrits qu'il a utilisés pour son édition du sacramentaire grégorien dont voici le titre complet : *Divi Gregorii papæ huius nominis primi, cognomeno magno, liber Sacramentorum, nunc demum correctior et locupletior editus ex Missati ms. Sancti Eligii bibliothecæ Corbeiensis, notis et observationibus illustratus, opera et studio, Fr. Hugonis Menardi...*, in-4°, Parisiis, 1642 (× P. L., t. LXXVIII, col. 13-582).

Dom Ménard a consacré une assez longue note à ce manuscrit (P. L., col. 17-18) et Mabillon en a parlé dans ses *Annales ordinis Sancti Benedicti*, t. II, p. 352-354; 2<sup>e</sup> édit., p. 328-330; ces deux notices ont été publiées in extenso par U. Chevalier (*Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy*, 1900, p. VII-IX) qui a publié les extraits que l'abbé Joseph de Voisin avait insérés dans ses collections (Bibl. nat., ms. lat. 9493, fol. 43-71). L. Delisle avait accordé une notice à ce Sacramentaire exécuté par un certain Lambert, sous la direction du prêtre Godelgaud, qui l'avait offert à l'église de Saint-Remi. La transcription, commencée le 22 mars 798, avait été terminée le 23 juillet ou le 1<sup>er</sup> août 800 (*Mémoires sur d'anc. sacram.*, p. 87-89, n. XII). La transcription de J. de Voisin comprend 108 colonnes d'une écriture menue et un peu négligée, certaines parties prises dans la reliure sont inaccessibles. La plus grande partie de ces oraisons se retrouvent dans les Sacramentaires Gélasiens, Léoniens et Grégoriens.

Si on s'en tenait à la description de dom Ménard on pourrait croire que le prologue n'occupait que le verso du fol. 1, disposition qu'on rencontre sur le ms. étudié ci-dessus (n° 1) et sur un autre, néanmoins la présence de vingt-trois lignes d'écriture onciale ou capitale sur un feuillet unique est douteuse. Pour les notes chronologiques nous suivons Ménard et Voisin de préférence à Mabillon, par conséquent : 22 mars 798 et 23 juillet 800. Nous donnons le texte d'après J. de Voisin et, en note, les variantes du texte admis par Mabillon :

IN CHRISTI NOMINE

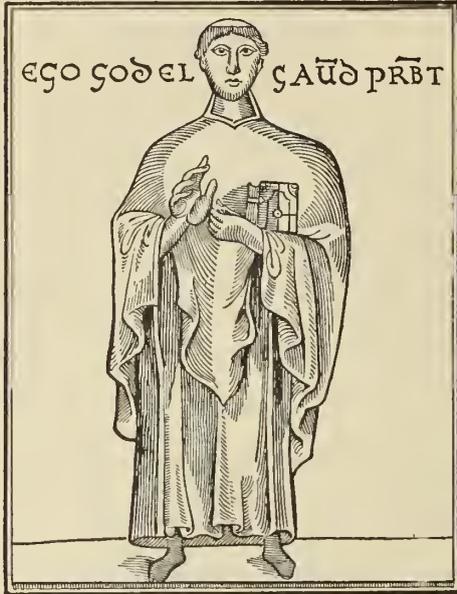
IN HOC VOLUMINE LIBER  
SACRAMENTORVM CONTINETUR<sup>a</sup>

QUEM VIR VENERABILIS GODEL GAUDUS  
SACERDOS, SED<sup>b</sup> ET MONACHVS. IMMO ETIAM ET  
DECANVS, DIVINO INSTINCTVS AMORE SVO  
LANTBERTO SACERDOTI<sup>c</sup>, VITAM SOLITARIAM  
DECENTI<sup>d</sup>, IUSSIT IMPERIO<sup>e</sup> TRANSCRIBERE HUNC  
LIBRUM. ET HOC DEVOTVS OBTULIT IN HONORE<sup>f</sup>  
BEATISSIMI REMICII EPISCOPI URBS REMORVM,  
IN COENOBIO<sup>g</sup> ILLIUS, UBI IPSIUS DOMINI PRETIOSUM<sup>h</sup>  
CORPUS QUIESCIT. ERGO ISTE CODEX LEGENTIBUS. VEL  
AUDIENTIBUS PROFICIAT AD SALUTEM, ET CONTEMNEN-  
TIBUS<sup>i</sup>  
INGERAT TIMOREM. ET CONLATORIBUS MEMORIA AEVIS<sup>j</sup>  
PROLIXIORIBUS, BEATITUDO POST<sup>k</sup>  
TEMPORA. AMEN-AMICE. VIS SCIRE QUOMODO  
EXARATUM SIT<sup>l</sup> ? EXORDIUM SUNPSI<sup>m</sup> XI KAL[ENDAS]  
APRILIS, CONCVRRENTE<sup>n</sup> VII, EPACTA NULLA, INDIC-  
TIONE<sup>o</sup> VI, CURREBANT UTRUMQUE SIMUL. PERFECTUM  
DUXI X<sup>p</sup> KAL-AUGUSTI; RURSUM CURREBANT  
CONCUR<sup>p</sup>, III, EPACT<sup>q</sup>. XXII. INDICT.<sup>o</sup> VIII; QUOD  
NUNC EST ANNUS QUOQUE XXXI REGNANTE DOMINO<sup>r</sup>  
NOSTRO KAROLO CLORIOSISSIMO REGE FRANCORUM

a. nom. Hoc vol. libri Sacramentarium continet;  
b. scu; c. sacerdote; d. degens; e. imperium; f. honore;  
g. cœnubii; h. ipse dominus pretiosus; i. contempnen-  
tibus; j. ejus; k. a beato per; l. exaratus est; m. sump-  
sit; n. concurrens; o. indictio; p. omis; q. epacta;  
r. domno.

Les trois pages suivantes étaient remplies par des peintures : fol. 2<sup>o</sup> en face du prologue, le portrait du prêtre Godelgaud (fig. 10600) que nous donnons ici d'après Mabillon; fol. 2<sup>o</sup>, saint Grégoire le Grand et fol. 3<sup>o</sup> saint Remi. Au fol. 3<sup>o</sup> devaient commencer les *Benedictiones episcopales* dont on trouve le texte complet dans l'édition de U. Chevalier (p. 306-315). A un feuillet indéterminé commençait le *Liber sacramentorum Romanæ ecclesie* (p. 316-357). Il s'ouvre à la veille de Noël et se poursuit, le propre des saints intercalé dans le propre du temps, jusqu'au 1<sup>er</sup> dimanche avant cette fête (p. 343). Les offices les mieux fournis comprennent six parties : *oralio, super oblata, contestada* (préface), *infra actionem, post communionem, super populum*. Le texte des fêtes principales (Jeudi, Vendredi et Samedi saints, Rogations) semble avoir été copié dans toute son ampleur; on doit en dire autant du canon (p. 343) et des cérémonies du baptême par triple immersion, suivi immédiatement de la confirmation (p. 345-353); suivent la consécration des vases sacrés, la messe d'anniversaire de la dédicace de l'église, celle de mariage, les bénédictions de l'eau, du sel et du pain, enfin deux messes votives (p. 353-357). A la fin du manuscrit, Dom H. Ménard

signale deux autres peintures, sans inscription, représentant des prêtres en costume sacerdotal et il conjecture que ce pourrait être le copiste Lambert. La page suivante contenait une post-face latine, écrite en caractères gras, dont Mabillon a conservé les premiers mots : *Ego Lautbertus servus servorum Dei*. Il s'y donnait de nouveau comme le copiste et le peintre du livre, et précisait l'avoir commencé la 29<sup>e</sup> année et l'avoir achevé la 31<sup>e</sup> du règne de Charles roi des Francs; il faisait ensuite valoir la difficulté de cette écriture et réclamait les prières du pieux lecteur. Au



10600. — Le prêtre Godelgaud.  
D'après U. Chevalier, *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Rémy*, 1900, pl. 1.

verso du dernier feuillet se lisait une inscription, constatant la possession de ce livre par les frères de Saint-Remi, depuis sa donation par Godelgaud jusqu'au temps de l'abbé Hincmar († 967).

Ajoutons que sur les trois portraits du commencement on lisait ces inscriptions :

ΚΚΚ·ΓΓΓ·ΩΩΩ·ΠΠΠ  
ΚΚΚ·ΕΕΕ·ΙΙΙ·ΟΟΟ·ΦΦΦ·ΕΕΕ  
ΕΓΟ·ΓΟΔΕΙ·ΓΑΥΔ·ΡΡΡ·ΒΒΒ

*Bibl.* — Ménard et Mabillon, voyez ci-dessus; L. Delisle, *Mém.*, p. 87-89, n. xii; Ad. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum im Mittelalter: Iler Italicum*, in-8°, Freiburg, 1896, p. 380, n. 3; p. 454; U. Chevalier, *Bibliothèque liturgique*, t. vii; *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Rémy*, in-8°, Paris, 1900, p. vi-xii, p. 305-357.

4. *Vatic. Reg. 151*. Ce manuscrit a été signalé par L. Bethmann, dans l'*Archiv* de Pertz, t. xii, 1854, p. 270, et passé sous silence par H. Ehrensberger, *Libri liturgici bibliothecae apostolicae Vaticanae manuscriptorum*, 1897. Au contraire Ad. Ebner, *op. cit.*, p. 237, l'a mentionné, comme portant la mention *Liber sancti Remigii, studio fratrum Flotvei et Adaloldi* (une deuxième fois avec la date de 1272. Au fol. 5 on lit : *De ministris Remensium ecclesiae quos inordinate Ebo episcopus invenit*. Il se compose de deux parties, écrites par deux mains différentes au ix<sup>e</sup> siècle. Du fol. 54 au fol. 61, se trouvent le canon et diverses messes; la suite est relative à la pénitence.

5. *Martyrologe* de l'abbaye de Saint-Remi, manuscrit perdu et, probablement détruit lors de l'incendie de 1774. La Bibliothèque nationale en possède une copie, ms. lat. 17 189, dans les papiers de dom Ursin Durand. Le martyrologe occupe les fol. 398 à 411. On se proposait de l'imprimer, car en haut du 1<sup>er</sup> fol., à gauche, on a écrit : « Petite vignette, moyen titre »; et avant le début : Reglet. L'importance de ce texte avait été mise en pleine lumière par J.-B. De Rossi qui lui a consacré une notice dans son édition du *Martyrologium hieronymianum*, dans *Acla sancl.*, novemb. t. ii, pars 1<sup>a</sup> (1894), p. [xxxv]. Malheureusement, il n'avait pu copier le texte lui-même et la transcription qu'il s'était procurée était assez imparfaite pour qu'il fût utile de reproduire fidèlement la copie. C'est ce qu'a fait U. Chevalier, dans *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Rémy*, 1900, p. xiii-xvi, p. 1-22.

Il pourra être utile de mentionner à la suite les autres textes liturgiques publiés dans le même ouvrage.

6. *Martyrologe* de la métropole de Reims (p. xvi-xxi, 23-71), d'après un manuscrit des archives de Reims dont la date est comprise entre les années 1261 et 1271.

7. *Calendrier* de la métropole de Reims (p. xxi-xxvi, 72-91) d'après le manuscrit 326 de la bibliothèque de Reims avec les nombreux articles nécrologiques qui en font partie, annotés avec le concours de L. Demaison. Les variantes relevées dans les manuscrits 327 et 328 de Reims sont insérées dans l'introduction.

8. *Premier ordinaire* de la métropole de Reims (p. xxvi-xxx1, 261-305) imprimé par fragments dans un manuscrit du British Museum (*Reg.*, 11, B. xiii), dans lequel le document est intitulé : *Ordo Remensis ecclesiae legendi atque canlandi per revolutum circulum anni*. C'est, à proprement parler, un recueil de rubriques et de formules du culte, dont la composition peut remonter à la première moitié du xii<sup>e</sup> siècle.

9. *Second ordinaire* de la métropole de Reims, rédigé au xiii<sup>e</sup> siècle (p. xxxi-l, 92-305), publié d'après le ms. 326 de Reims qui a dû être copié vers l'année 1274; les variantes des mss 327 et 328 se trouvent dans l'introduction.

10. *Prosaire* de Reims et de Paris (p. l-lii, 358-394), d'après le ms 695 de la bibliothèque d'Assise. Il faut y distinguer quatre parties : 1<sup>o</sup> (fol. 1-55 = p. 358-367). Pièces se rapportant aux diverses parties de la messe, origine rémoise; 2<sup>o</sup> (fol. 1-liii = p. 367-373). Recueil de proses formé à Reims entre les années 1257 et 1259; 3<sup>o</sup> (fol. lvii-cxv × p. 373-379). Recueil de proses formé à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, presque toutes sont l'œuvre d'Adam de Saint-Victor; 4<sup>o</sup> (fol. cxvi-cxcii = p. 379-394). Autre recueil de prose d'origine parisienne. Le volume a dû être copié peu après l'année 1280 pour Geoffroi de Bar, doyen de N.-D. de Paris, cardinal en 1281.

11. *L'Évangélaire slave*, appelé « Texte du sacre » jouit d'une notoriété qui impose d'entrer à son sujet dans quelques détails. C'est un manuscrit curieux et d'une véritable importance historique. Saint Procope, apôtre russe et premier abbé de Sazawa (Bohême), qui mourut vers 1030, écrivit de sa propre main un texte des Évangiles, coordonné selon le rite et dans la langue de sa nation. C'est le plus ancien monument connu de cette langue et de cette écriture. Vers 1395, l'empereur Charles IV, prince très ami des lettres, se trouva en possession de ce précieux autographe qui se termine par une rubrique dont voici la traduction :

« De l'ère de Notre-Seigneur, 1395. Ces évangiles et épîtres, qui sont écrits en slavon, sont ceux qu'on chante aux fêtes, lorsque l'abbé célèbre en habits

pontificaux. Mais la première partie de ce livre qui est selon le rite russe, est écrite de la main de saint Procope, abbé, et c'est feu l'empereur des Romains, Charles IV, qui, pour l'honneur de saint Jérôme et de saint Procope, a donné ce texte russe à notre abbaye. Daïgnez, Seigneur, lui accorder le repos éternel. Ainsi soit-il. »

L'empereur Charles fit exécuter par des libraires ou calligraphes de son temps et de son pays, c'est-à-dire en Bohême, un recueil des épîtres et autres leçons liturgiques, pour faire suite au texte des évangiles. Le tout fut relié magnifiquement, revêtu d'une plaque d'argent doré enrichie de pierreries et déposé, comme don de l'empereur, au monastère de Saint-Jérôme en Bohême, qu'il avait fondé. En 1451, ce monastère fut dépouillé de la relique dont il avait eu la propriété jusqu'alors, elle passa à Constantinople entre les mains des Grecs schismatiques. Vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, Charles de Lorraine, cardinal et archevêque de Reims, en devint possesseur; il ajouta des bijoux et des reliques de son Église aux somptueux ornements qui décoraient la couverture. Dans les grandes cérémonies, le cardinal portait lui-même ce texte, suspendu à une chaîne d'or passée à son cou. Il en fit don au trésor de sa métropole. François II, en 1559, et, l'année suivante, Charles IX, roi de France, au début de leurs règnes, vinrent à Reims s'y faire sacrer par Charles de Lorraine. En ces deux circonstances, le texte de l'Évangile fut placé sur l'autel, et c'est en étendant les mains sur ce texte que ces jeunes rois, avant de recevoir la couronne, prêtèrent le serment d'usage d'être fidèles à l'Église et de rendre à tous bonne justice. A partir de cette époque, le manuscrit fut employé en semblable circonstance aux couronnements de Henri III, de Louis XIII et de Louis XIV. Telles furent les circonstances qui lui valurent le nom de *Texte du sacre* sous lequel il est connu.

Cependant, au cours des siècles, les notions précises étaient obscurcies touchant la tradition de ce volume et avaient fait place à des fables touchant l'idiome et l'écriture de l'Évangélaire. En 1717, Pierre le Grand s'arrêta quelques heures à Reims pour visiter le trésor de la cathédrale; on lui présenta l'Évangélaire dont il baisa la couverture. Les seigneurs de sa suite ouvrirent le livre et purent lire la première partie, consacrée aux fragments liturgiques des Évangiles, mais la seconde partie demeura pour eux lettre morte et il n'en fut plus question.

En 1799, Silvestre de Sacy publia une notice dans laquelle il déplorait la perte du manuscrit original, ce qu'il imputait au vandalisme révolutionnaire. Cette imputation fut reproduite, en 1836, par M. Kopitar, bibliothécaire de l'empereur d'Autriche, dans un ouvrage intitulé : *Glagolita Golzianus*. Après quoi l'auteur s'avisait de vérifier son affirmation et s'enquit du sort de l'Évangélaire auprès de Louis Paris qui lui répondit que le manuscrit se trouvait à la bibliothèque de Reims. On sait aujourd'hui que Kopitar était mal renseigné et que, dès 1835, à l'occasion d'un voyage en France Alex. Ivanovitch Tourguenev (1784-1845) eut l'occasion de constater et de signaler à ses compatriotes l'existence du manuscrit, ce qui mit Kopitar de fort méchante humeur : « Il est plaisant, écrivait-il, de voir maintenant les Polonais et les Russes se vanter de la découverte de l'Évangélaire de Reims. Elle m'appartient, attendu que j'ai le premier exprimé l'hypothèse que le manuscrit n'était peut-être pas brûlé. »

Vers 1840, un polonais, Corvinus Jastrzembki fit connaître que la première partie du manuscrit était en langue slave et en caractères *cyrilliens*, tandis que la seconde, postérieure de plus de trois siècles, était également slave mais en caractères *glagolitiques* ou

*illyriens*. Dès lors, à Vienne, à Saint-Petersbourg et à Prague des érudits parlèrent d'une publication possible. A Prague on se borna à des vœux impuissants; à Paris, Champollion-Figeac inséra dans la *Paléographie universelle* de Silvestre une dissertation accompagnée de deux feuillets reproduits en fac-simile. Ce fut alors que Silvestre entra en rapport avec Kopitar pour entreprendre une édition dont ce dernier écrivait l'introduction et la traduction latine. Aussitôt un certain Safarik annonça que le profit de la publication se chifferrait à 100 000 frs à partager entre Silvestre et Kopitar. C'est une méchanceté gratuite, mais on vit paraître une admirable publication intitulée : *Evangelia slavica quibus olim in regum Francorum oleo sacro inungendorum solemnibus uti solebat Ecclesia Remensis, vulgo Texte du sacre, ad exemplaris similitudinem descripsit et edidit Silvestre...*, in-4<sup>o</sup> de 62 feuillets et xix pages de texte, avec 62 planches gravées et coloriées, Paris, 1843, chez l'auteur. Avec préface latine et traduction latine du texte, ligne par ligne.

Cependant le polonais Jastrzembki ne perdait pas de vue l'idée de publier lui-même le manuscrit dont il avait le premier donné une exacte description, mais la publication de Silvestre l'y fit renoncer, celle de Hanka lui donna le coup de grâce. Silvestre avait reçu de l'empereur Nicolas I<sup>er</sup> une allocation de 13 000 francs, Hanka obtint l'ordre de Sainte-Anne au second degré pour son édition parue à Prague en 1845. En 1853, le P. Martinof forma le projet d'une nouvelle édition qui fut réalisée par Louis Léger : *Notice sur l'évangélaire slavons de Reims dit Texte du Sacre*, in-4<sup>o</sup>, Reims, 1899.

La première partie est attribuée par la note que nous avons transcrite ci-dessus, mais à tort, suivant le dernier éditeur, à saint Procope, ermite de Sazawa, près Benesor, au sud de Prague. Si le manuscrit date bien du xi<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup> siècle, d'après les caractères paléographiques, ce qui correspond à peu près à l'époque où vivait saint Procope, L. Léger fait observer que cependant ce saint n'a jamais pratiqué que la liturgie slave en caractère glagolitique, tandis que le manuscrit est en caractères cyrilliques; ce qui lui fait croire que cette première partie avait probablement été apportée peut-être à Sazawa, pour être transcrite en caractères glagolitiques. Le texte est sans intérêt philologique, vu la négligence du copiste. La seconde partie, postérieure de plusieurs siècles à la première, a été écrite à Saint-Emmaüs de Prague, à qui, ainsi qu'on l'a vu, Charles IV avait donné la première partie du volume. On sait que ce prince obtint le 9 mai 1346 une bulle du pape Clément II, l'autorisant à fonder en Bohême un monastère où la liturgie serait célébrée en langue slavonne, monastère qu'il fonda à Prague le 21 novembre de la même année; les offices du manuscrit glagolitique constituent une sorte de propre de l'Église slave de Prague.

La notice de L. Léger précède la reproduction héliographique du manuscrit et comprend une bibliographie qui remplit sept pages de format in-4<sup>o</sup>, on peut y ajouter V.-A. Frantser, *K istorii uzdanii remskago Evangelija*, dans la *Revue russe du ministère de l'Instruction publique*, juillet 1900 et L. Léger, *Nouveaux documents concernant l'évangélaire slavons de Reims*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1901, p. 172-178.

*Missel de Saint-Nicaise* de Reims, conservé à la bibliothèque de Saint-Petersbourg sous la cote Q. F. I. 78 exécuté dans les dernières années du xiii<sup>e</sup> siècle, sans doute avant 1297. A raison de cette date tardive nous n'avons pas à nous en occuper dans le *Dictionnaire*.

*Bibl.* — W. Bakhtine, *Observations sur un missel de Saint-Nicaise de Reims*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscrip.*, 1928, p. 362-368.

XLVII. ÉPIGRAPHIE. — Elle n'est représentée à Reims que par un petit nombre de monuments.

1. Grégoire de Tours mentionne à Reims une église : *Quidam apud Belgicæ secundæ provinciam id est suburbano Rhemensis urbis, basilicam in honore beati martyris (Juliani) studiose construxit*<sup>1</sup>. Ce serait là, d'après Flodoard, qu'aurait été inhumé Attolus, contemporain de saint Remi : *Sepultusque cum filio et filia post allare in ecclesia beati Juliani martyris, hunc sepulturæ declaratur habere titulum templi pinnaculo innatum*<sup>2</sup>. Attolus remplissait une charge civile : *jure fovens plebes*, voici son épitaphe; elle nous apprend qu'il fonda des hôpitaux :

HIC ICITVR NVLIVM LATEAT QVID TERRA RETENTAT  
NEC SI QVIS CVPIAT DISCERE CASSVS EAT  
SVBTVS ENIM TRIA CONSISTVNT MONVMENTA PETRINA  
IN QVIBVS ALMORVM CORPORA CONDITA SVNT  
HIC PATER EST ATOLVS NOTO NATAQVE SEPVLTVS  
EXPECTANTQVE DIEM NVNC DOMINI PROPERAM  
ILLIVS CERTE NATVS MEMORATVR ELANVS  
NATA DEINDE SVA DICITVR EVFRASIA  
QVI PLACVERE DEO DICTIS FACTISQVE SVPREMO  
NVNC PARITER QVORVM MEMBRA TENENT LOCVLVM  
IS STRVXIT BIS SENA SVIS XENODOCHIA REBVS  
IVRE FOVENS PLEBES DIVITIIS INOPES  
SIC PROPRIVM GENSVM COELVM TRANSVEXIT AD ALTVM  
IN QVO SVSCEPIT QVOD MISERANDO DEDIT  
HOC TOTVM SVB AMORE SACRI STVDIOQVE REMIGI  
OB QVOD PRAERVITLVM DETINET IPSE POLVM

Cette inscription copiée dans l'église Saint-Julien par Flodoard a pu être composée vers le second quart du vi<sup>e</sup> siècle puisque Attolus était contemporain de saint Remi, lequel mourut peu après 530. Nous avons dit qu'Attolus, si on interprète le 12<sup>e</sup> vers de l'épitaphe, paraît avoir été « un fonctionnaire, chargé de fonctions civiles ». Cette interprétation tout à fait plausible a été contestée, afin de faire du défunt un des membres de l'ordo honoratorum civium præclarus, ou bien un individu de naissance sénatoriale. « Rien ne nous autorise à voir en ce personnage un magistrat municipal », nous assure-t-on, et nous tenons que c'est exactement le contraire qui est vraisemblable. Outre qu'au vi<sup>e</sup> siècle les sénateurs ne sont plus légion, en Gaule, ceux qui peuvent encore se parer de ce titre ont bien soin de ne pas l'envelopper d'une périphrase qui peut signifier tout autre chose. Quant à découvrir qu'un « fonctionnaire chargé de fonctions civiles » diffère d'un magistrat municipal, c'est précisément le contraire.

Bibl. — Flodoard, *Historia Ecclesiæ Remensis*, l. I, c. xxiii; Dom Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. 1, p. 206; E. Le Blant, *Inscripl. chrél. de la Gaule*, t. 1, 1856, p. 441, n. 334.

2. Épitaphe de Jovin (voir *Dictionn.*, t. vii, col. 2745-2752, fig. 6344).

3. Calice de saint Remi (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 1643), au sujet duquel Flodoard écrit dans l'*Historia Remensis Ecclesiæ*, l. I, c. x : *Quod vas usque ad nostra tempora perduravit, donec jusum, in redemptio-nem datum est christianorum, ut a ministris diaboli Normannis redimeret præcium argentei calicis, quos de potestate lenbrarum redemerat effusus sanguis calicis, Chrisli videlicet passionis*. Cette longue inscription devait probablement se répartir sur la lèvre et sur le pied du vase :

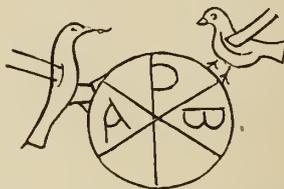
HAVRIAT HINC POPVLVS VITAM DE SANGVINE SACRO  
INIECTO AETERNVS QVEM FVDIT VVLNERE CHRISTVS  
REMIGIVS REDDIT DOMINO SVA VOTA SACERDOS

Bibl. — E. Le Blant, *Inscr. chrél. de la Gaule*, t. I, p. 445, n. 336.

4. A Thuisy, canton de Verzy, fragment d'un seuil de maison, qui pourrait venir de Luches, où se trouvait un *castrum* détruit au xv<sup>e</sup> siècle (fig. 10601); ce que Le Blant interprète par ces mots : *Hic Floren...iacel*.

Bibl. — E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscr. chrél. de la Gaule*, 1892, p. 81, n. 58; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. xiii, n. 3446.

TIQ PLORENI  
IACIT



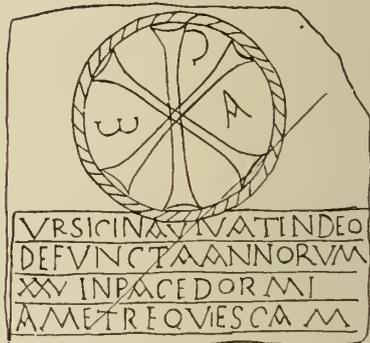
10601. — Fragment de seuil.

D'après Le Blant, *Nouveau recueil des inscr. chrél. de la Gaule*, 1892, p. 81, n. 58.

5. Binson, près Châtillon (Marne). Pierre calcaire, hauteur : 0 m. 29; largeur : 0 m. 30; aujourd'hui au musée du Louvre (fig. 10602) :



VRVICINA VIVAT IN DEO  
DEFVNCTA ANNORVM  
XXV IN PACE DORMI  
AM ET REQVIESCAM



10602. — Pierre de Binson.

D'après Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, pl. 38, n. 229.

Citation du ps. iv, 9 : *In pace in idipsum dormiam et requiescam*.

Bibl. — E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. 1, p. 450, n. 336 c, pl. ccxxxix; *Revue de Champagne et de Brie*, 1876, p. 167; H. Jadart, dans *Bulletin monumental*, 1889, p. 110; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. xiii, p. 540, n. 3448.

XLVIII. LE CALICE DE SAINT REMI. — Ce vase liturgique est en or pur, relevé d'émaux cloisonnés, de filigranes et de pierres précieuses; c'est un des plus

<sup>1</sup> *Miracula S. Juliani*, l. II, c. xxxii. — <sup>2</sup> *Hist. Ecl. Remens.*, l. I, c. xxiii.

riches modèles de vases sacrés, il est peu élevé et la coupe lui donne l'aspect d'un ciboire moderne. Les énaux sont transparents, d'une extrême ténuité et fort variés. Des bandes de filigranes, enrichies de perles, bordent la coupe et le pied du calice et les divisent en six compartiments. Le nœud est rond, recouvert de filigranes, de glands en or et de losanges émaillés. Des pierres, dont quelques-unes sont gravées, enrichissent ce calice précieux; on remarque sept émeraudes, six grenats, cinq saphirs, un faux onyx, neuf agates, plusieurs cornalines, une pierre de jaspe, un morceau de lave du Vésuve.

Ce calice est mentionné dans l'inventaire de 1669 : Un calice de Saint Remy, de fin or, garni de plusieurs pierres précieuses, tout à l'entour d'iceluy, avec une platine aussi d'or, faicte en l'année 1367, l'ancienne ayant été perdue. Les diets calice et platine pèsent ensemble six marcs et six onces et demie. Sur le pied est l'inscription suivante : *Quicumque. hunc. calicem. invadiaverit. vel ab. hac. ecclesia. Remensi. aliquo. modo. alienaverit. anathema. sil. Fiat. Amen.* En 1790, il était porté sur l'inventaire et, en 1792, enlevé et porté au district. Il fit partie du Cabinet de France jusqu'en 1861, date à laquelle Napoléon III le fit restituer à la cathédrale.

Cette pièce rare n'a jamais appartenu à saint Remi, car elle a été exécutée au XII<sup>e</sup> siècle. On a supposé sans preuves que ce calice remplaçait celui dont il est fait mention dans le testament de saint Remi.

*Bibl.* — Ch. Cerf, *Origine et date du calice dit de Saint-Remi*, dans *Congrès archéol. de France*, t. XXVIII, 1861, p. 157-160; Cf. *Annules archéologiques*, de Didron, t. II, p. 363, pl.

XLIX. LE DIPTYQUE D'AMIENS. — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2056, fig. 3084.

*Bibl.* — Cf. Cerf, *Feuille de diptyque en ivoire conservée au musée d'Amiens, où sont représentés trois miracles opérés par saint Remi de Reims*, dans *Travaux de l'acad. de Reims*, t. LXXIII, 1882-1884, p. 229-238.

L. LE « TALISMAN ». — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 696-698, fig. 2632. Depuis l'époque où nous avons donné la description de ce joyau, alors entre les mains de l'impératrice Eugénie, celle-ci l'a fait remettre au trésor de la cathédrale de Reims.

LI. LE VASE DE SOISSONS. — Ce vase, aujourd'hui célèbre et légendaire, aurait été enlevé à l'Église de Reims. La première trace de son origine rémoise se trouve dans la *Chronique* du pseudo-Frédégaire, l. III, c. XVI, dans *Script. rer. meroving.*, t. II, p. 98; Hincmar en a tiré parti dans la *Vita S. Remigii*, dans *ibid.*, t. III, p. 292; Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XXVII, se contente de dire que le vase fut enlevé à une certaine église : *de quadam ecclesia.*

LII. SARCOPHAGE. — Nous avons donné comme étant de Reims (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 295, fig. 3621) un sarcophage que nous avons dans la suite restitué à Marseille (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2267, fig. 7766).

LIII. L'ADMINISTRATION MONÉTAIRE. — « La cité, comprise dans la *ducalus Campaniæ* était soumise à l'autorité du roi, représenté par un duc<sup>1</sup>. La cité possédait une prison et d'autre part un atelier monétaire s'élevait également dans ses murs. On conserve à la Bibliothèque nationale un *triens* ou tiers de sou en or, frappé sous le règne de Sigebert I<sup>er</sup> (561-575) et qui porte l'inscription REMVS CIVIT<sup>2</sup>. Un sou d'or et

trois tiers de sou, datés du règne de Théodebert (534-537), semblent être également des produits de l'atelier de Reims<sup>3</sup>. Enfin, on cite deux monnaies pseudo-impériales de Justinien (527-565) où se lit, dans le champ, le monogramme RE, qui signifie Reims<sup>4</sup>.

« De nombreux monétaires avaient établi leurs offices dans la cité; toute une série de monnaies, frappées du VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, nous ont révélé les noms de certains d'entre eux<sup>5</sup>. Les premiers monétaires furent des ouvriers échappés des anciens ateliers impériaux<sup>6</sup>. Il est plus que probable que, durant la période franque, des monétaires et des orfèvres — car les deux métiers étaient exercés indifféremment par le même individu — venus de Trèves ou d'Amiens, se fixèrent à denicure à Reims et y continuèrent les traditions de l'artisanat impérial. Cette hypothèse paraît reposer sur le fait que la fabrique des pièces d'or de Justinien est tellement semblable à celle des monnaies de Théodebert qu'on ne peut s'empêcher d'y reconnaître l'ouvrage d'un artiste qui aurait travaillé pour le roi austrasien<sup>7</sup>. » Sur les pièces de Théodebert on découvre dans le champ le sigle RE (*mus*). Or, sur les monnaies impériales des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, les noms des ateliers gaulois sont toujours marqués dans le champ. Si cette technique se rencontre encore à Reims au VI<sup>e</sup> siècle, c'est que les monétaires de l'époque continuaient, sans plus, les traditions de leurs prédécesseurs du Bas-Empire.

« Les ateliers monétaires de Reims devaient être fort réputés dans tout le nord de la Gaule, car le type spécial de monnaie qui s'y créa influença les offices des régions voisines<sup>8</sup>. »

LIV. BIBLIOGRAPHIE. — On trouvera au cours de ce travail les références aux textes et aux ouvrages utilisés pour sa composition; il serait superflu de les grouper et de les transcrire une fois encore. La ville de Reims est privilégiée, elle possède depuis un siècle (1842) une académie locale qui n'a cessé de procurer des ouvrages d'un très grand mérite. Il est permis de dire que l'histoire et l'archéologie y marchent du même pas et ont inspiré des écrits qu'on ne saurait trop louer, nous voulons parler de ceux de Flodoard et de dom Marlot. C'est avec un sentiment de regret que nous ne pouvons leur faire à cette place l'hommage qui leur serait dû eu égard à l'utilité que nous avons tirée de la mémorable *Historia Remensis Ecclesie* et de l'*Histoire de la ville, cité et université de Reims*. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer aux notices de M. Ph. Lauer aux *Annales* de Flodoard, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1905, p. v-xxix et de Henri Jadart, *Dom Guillaume Marlot, historien de Reims (1596-1667)*, dans *Travaux de l'académie de Reims*, t. xci, 1893, p. 1-154. Enfin il n'est que juste de dire ce que nous devons aux travaux de H. Jadart et de L. Demaison, les deux savants qui, de nos jours ont le mieux approfondi l'histoire et les gloires de la ville de Reims.

H. LECLERCQ.

**RELIGIEUSE.** — Ce terme sert à désigner une femme engagée par des vœux dans la vie monastique; il a une signification plus restreinte que *ancilla Dei* (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot) et *nonne* (voir *Ibid.*, t. XII, à ce mot) et il équivaut presque à *sanctimonialis*. Dans la correspondance de saint Grégoire I<sup>er</sup> (590-604) nous lisons la mention d'une *Adeodata, ancilla Dei* qui est, un peu plus loin, appelée *religiosa*<sup>9</sup>; cette

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IV, c. XLVI; VI, IV; IX, XI, XIV; X, III, cite les ducs Loup et Wintrion; Reolus, qui fut évêque de 673 à 689, fut comte de Champagne; cf. Flodoard, *Hist. Remens. Eccles.*, l. II, e. VII. — <sup>2</sup> M. Prou, *Catalogue des monn. méroving.*, p. 224, n. 1028; De Belfort, *Descript. des monn. mérov.*, t. III, n. 3759. — <sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*, t. III, n. 3755-3758; A. Blanchet, *Manuel de numismatique*,

t. I, p. 199. — <sup>4</sup> De Belfort, *Descript. des monn. méroving.*, t. III, n. 3751-3752. — <sup>5</sup> *Id.*, *ibid.*, t. III, n. 3760-3792. —

<sup>6</sup> M. Prou, *Catalogue*, p. LXXXI. — <sup>7</sup> Ch. Lenormand, dans *Revue de numismatique*, 1853, p. 280. — <sup>8</sup> F. Vereauteren, *Étude sur les civitates de la Belgique seconde*, in-8<sup>o</sup>, Bruxelles, 1934, p. 55-57. — <sup>9</sup> S. Grégoire, *Registrum*, l. VII, epist. XXVIII.

équivalence se rencontre également sur l'épithaphe d'*Eusebia, religiosa, magna ancilla Dei*, conservée au château Borély, à Marseille, dont nous avons parlé longuement (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1989-1991, fig. 545; t. x, col. 2272-2274, n. 5, fig. 7769), qui appartient au <sup>v</sup><sup>e</sup>-<sup>vi</sup><sup>e</sup> siècle. Ce terme a été surtout fréquent en Gaule où on peut le lire sur des épithapes des années 511, 520, 524, 540<sup>1</sup>; nous avons donné l'épithaphe de *Carusa religiosa* à Lyon, morte le 19 septembre 520, après vingt-deux années de profession (voir *Dictionn.*, t. x, col. 300, n. 36, fig. 7308). Enfin, dans les *Capitula* de saint Martin de Braga, au can. 29, on lit : *Si qua vidua episcopi vel presbyteri aut diaconi maritum accepit, nuttus clericus, nulla religiosa cum ea convivium sumat*<sup>2</sup>. Citons, pour finir, ce fragment trouvé à Vienne, en Dauphiné, en 1891<sup>3</sup> :

.....  
BONE MEMO  
RIA GALLA  
RELIGIOSA  
.....

H. LECLERCQ.

**RELIGION.** — Les chrétiens paraissent avoir généralement accepté l'étymologie que Cicéron donnait du mot *religio* dans son *De natura deorum*, l. II, c. xxviii : *Non philosophi solum, verum etiam majores nostri superstitionem a religione separaverunt. Nam qui totos dies precabantur et immolabant, ut sui sibi liberi superstites essent, superstitionis sunt appellati : quod nomen postea latius patuit. Qui autem omnia, quæ ad cultum deorum perlinerent, diligenter retractarent, et tanquam relegerent, sunt dicti religiosi, ex relegendo (at. religendo) ut elegantes ex eligendo, tanquam a diligendo ditigentes, ex intelligendo intelligentes : his enim in verbis omnibus inest vis legendi eadem, quæ in religioso.* Le mot religion était généralement employé pour signifier la foi et la sincérité de ceux qui adorent et craignent la divinité, c'est le sens que nous lui voyons communément chez les Pères et les écrivains ecclésiastiques. C'est ainsi que la communauté de croyance créait entre ceux qui servaient le même Dieu un lien religieux dont nous lisons l'affirmation sur quelques monuments épigraphiques d'une haute antiquité.

Une inscription, présumée chrétienne, et retrouvée dans le pavement de la basilique de Sainte-Praxède est ainsi conçue<sup>4</sup> :

T·AELIVS·  
LOCVM·SEPVLTVRAE·CORPORVM·EXTRVXI  
CVI·LOCO·RELIGIOSO·ACEDERE·VOLO·  
OMNE·AEDIFICIVM·ADIACENS·  
5 ITEM·AGRVM·.....VINE·CINCTVM·MACERIA·  
CVIVS·REDITVM·S·SERVIRE·AD TVTELAM·  
TOTIVS·LOCI·..... PROSPEXI  
VTVM·..... I·..... VT·SEPELLIENDI  
I·SVP·..... VINT·  
10 RA·EMPTA SVNT  
RELIGIONIS·HOMINES

T. Aelius [Victorinus] locum sepulturæ corporum extruxi, cui loco religioso a[c]cedere volo omne ædificium adjacens, item agrum [sive] vine[am] cinctum maceria cujus reditum servire ad tutelam totius loci... prospexi [a]utem [testamento meo], ut sepelliendi [sint] ex meis qui sup[er]aver[unt] in locis quæ ut sup[er]ra empta sunt [meæ] religionis homines.

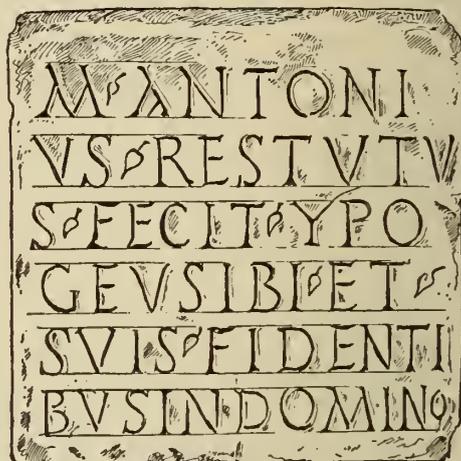
<sup>1</sup> E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 387 a, 435, 663, 688. — <sup>2</sup> Labbe, *Concilia*, t. v, col. 909. — <sup>3</sup> E. Le Blant, *Découverte d'antiquités à Vienne (Isère)*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1891, p. 317. — <sup>4</sup> *Corpus inscriptionum lat.*, t. vi,

L'inscription suivante gravée sur plaque de marbre en caractères de la fin du <sup>ii</sup><sup>e</sup> siècle, est chrétienne<sup>5</sup> :

## MONVMENTVM VALERIM

ERCVRI ET IVLITTES IVLIAN  
I ET QVINTILIES VERECVNDIS LI  
BERTIS LIBERTABVSQVE POSTE  
5 RISQVE EORVM AT RELIGIONE  
M PERTINENTES MEAM HOC A  
MPLIVS IN CIPCIVITVM CIRCA  
MONVMENTVM LATI LONGI  
10 PER PEDES BINOS QVOD PERTIN  
ET AT IPSVM MONVMENT·

La formule : *ad religionem pertinentes meam* servant à exprimer la condition imposée par le fondateur du monument funéraire aux affranchis des deux sexes et à leurs descendants pour y obtenir une place est chose



10603. — Hypogée de Restutus.

D'après O. Marucchi-E. Josi, *Le catacombe romane. Opera postuma*, 1933, p. 164, fig. 40.

nouvelle et ne s'est jamais rencontrée dans l'épigraphie païenne où nul ne s'est avisé d'admettre ou d'exclure à raison de leur croyance ceux qui pouvaient revendiquer une place. Un païen, d'ailleurs, n'eût pas employé l'expression *religio mea*, expression qui énonce une sodalité ou confrérie d'initiés à un mystère. On connaît des inscriptions mentionnant des *religiosi* de la Grande-Mère<sup>6</sup>, mais jusqu'à nos jours on n'a pas rencontré de collèges se réclamant de sa *religio*.

Nous rapprocherons de ce texte celui qu'on va lire et qui en donne, sous une formule à peine différente, le meilleur commentaire; elle fut trouvée dans la grande galerie de la catacombe de Domitille et appartient, elle aussi, au <sup>ii</sup><sup>e</sup> siècle. Un personnage qui porte les trois noms, Marc Antoine Restutus avait fait construire un hypogée pour lui-même et pour les siens partageant sa foi dans le Seigneur (fig. 10603) :

*M. Antonius Restutus fecit [hypogeu]m] sibi et suis fidentibus in Domino.*

En Afrique, à Madaure (voir *Dictionn.*, t. x, col. 899-914) où les luttes confessionnelles prennent au <sup>iv</sup><sup>e</sup> et

n. 10411. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. 1, p. 109, 188; *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 54; cf. p. 92 sq. — <sup>6</sup> *Corpus inscriptionum lat.*, t. vi, n. 10412. — <sup>7</sup> Orelli-Henzen, *Inscr.*, n. 2338, 2339, 6034, 6035.

au <sup>v</sup>e siècle une ardeur particulière on en vient à préciser que cette religion est la *religio katolica*<sup>1</sup> :

PEREGRINVS  
PRESVITER  
RELIGIONIS  
KATOLICE  
VIXITANIS  
LX

Dans la suite, le mot *religio* s'entendit dans le sens de la vie religieuse pratiquée dans un monastère, comme nous disons encore couramment : entrer en religion, vivre en religion. Nous en avons un exemple sur une inscription de Lyon (voir *Dictionn.*, t. X, col. 277, n. 13, fig. 7294)<sup>2</sup> :

FAMVLVS DEI PRIMVLVS VIXIT ANN  
S LXXI IN BONO  
HIC DEDITVS IN RELIGIONE REQVIEVI  
V DXSI KA SEPTEMB PC OPILIONIS VCC

Cette inscription est datée du 16 août 454. A Vienne nous trouvons celle-ci datée de l'an 491<sup>3</sup> :

IN HOC TVMVLVO CONDITVR BONAE  
MEMORIAE SEVERIANVS QVI RELIGIONEM  
DEVOTA MENTE SVSCEPT SIC QVEM  
ANIMA AD AVTHOREM DM

5 REMEANTE TERRENA MEMBRA  
TERRIS RELIQVIT EXACTIS VITAE  
ANNIS XXXII OBIT PRIDIE IDVS  
AVGVSTAS RESVRGIT IN XPO DNO  
10 NOSTRO POST CONSVLATO LONGINO  
BIS ET FAVSTI

Et voici encore une interprétation un peu différente du mot *religio*; il s'agit de deux jeunes époux qui ne furent mariés que peu de temps mais qui le passèrent, nous dit le survivant, *cum omne religione et castitate*, à peu près comme nous dirions : en toute piété et

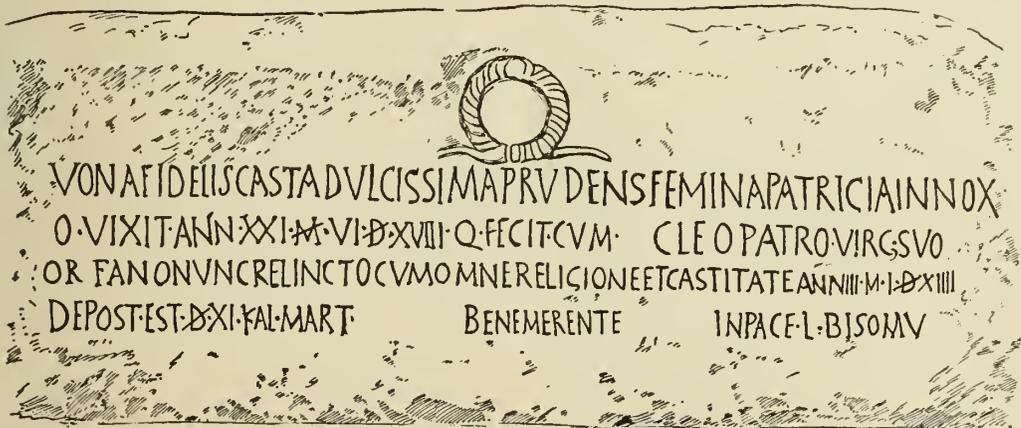
chasteté. Cette épitaphe a été trouvée en bordure de la voie Appienne, dans un petit cimetière souterrain, proche de Saint-Sébastien, sous la *vigna Chiaraviglio*, où furent trouvées quelques inscriptions parmi lesquelles nous signalerons seulement celle-ci. Sur une table mesurant 1 m. 98 de long sur 0 m. 55 de large, hauteur des lettres 0 m. 015 (fig. 10604)<sup>4</sup> :

Vona, à qui son époux survivant ne ménage pas les éloges, était patricienne (*femina patricia*); elle s'était mariée à dix-huit ans à Cléopâtre, qui lui-même était vierge, et mourut à 21 ans et demi, après trois ans de mariage. Cléopâtre se considérait dès lors comme orphelin et faisait préparer une tombe à deux places.

H. LECLERCQ.

**RELIQUES ET RELIQUAIRES.** — I. Limites de ce travail. II. Le sens et l'emploi du mot *reliquiae*. III. L'honneur rendu aux reliques. IV. Enlèvement des reliques. V. Culte des reliques. VI. Les deux *consuetudines*. VII. Translations de reliques. VIII. Exhumation des corps saints. IX. Distribution des reliques. X. Invention de reliques. XI. De quelques reliques. XII. Vol des reliques. XIII. *Corpus, reliquiae, brandea*. XIV. Le commerce des reliques. XV. Coffret reliquaire. XVI. Les cassettes à reliques. XVII. Les niches à reliques. XVIII. Les reliques d'un hérétique. XIX. Reliques pour les défunts. XX. Authentiques de reliques. XXI. Attestations épigraphiques. XXII. De quelques reliquaires. XXIII. Quelques reliques à Constantinople. XXIV. Les reliques du Précurseur. XXV. L'attrait des reliques. XXVI. La vogue et l'oubli des reliques.

I. LIMITES DE CE TRAVAIL. — Le sujet du présent travail se confine volontairement dans la période chronologique qui fait l'objet des études du *Dictionnaire*; c'est très délibérément que nous nous interdisons toute allusion à une croyance pieuse qui n'a rien perdu de sa vivacité jusqu'à nos jours. Nous lisons dans le *Journal* de la dernière maladie du comte de Chambord,



10604. — Inscription du cimetière souterrain de la *vigna Chiaraviglio*.  
D'après *Rivista di arch. crist.*, t. VII, 1930, p. 178, fig. 3.

VONA FIDELIS CASTA DVLCISSIMA PRVDENS FEMINA PATRICIA INNOX  
Q·VIXIT ANN·XXI M·VI·D·XVIII Q·FECIT·CVM·CLEOPATRO·VIRG·SVO·  
ORFANO NVNC RELINCTO CVM OMNE RELIGIONE ET CASTITATE ANN III  
DEPOST·EST·D·XI·KAL·MART· BENEMERENTE IN PACE·L·BISOMV  
[M·I·D·XVIII]

<sup>1</sup> P. Monceaux, dans *Comptes-rendus de l'Acad. des inscr.*, 1915, p. 32, n. 2; S. Gsell, dans *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. 230; *Inscript. lat. de l'Algérie*, t. I, p. 256, n. 2762.  
—<sup>2</sup> *Corpus inscriptionum latinarum*, XIII, 2358. —<sup>3</sup> *Corpus*

*inscriptionum latinarum*, XII, 2058. —<sup>4</sup> Fr. Fornari, *Regioni cimiteriale nella ex vigna Chiaraviglio sulla via Appia*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. VII, Rome, 1930, p. 177-178.

à la date du dimanche 8 juillet 1883 : « On reçoit des reliques de tous côtés pour être mises sur l'auguste malade<sup>1</sup>. » Ceci n'est qu'un exemple parmi un très grand nombre d'autres. Nous nous limitons à l'antiquité chrétienne, à ses manifestations et à ses monuments<sup>2</sup>. Ces derniers ont été figurés en grand nombre dans le *Dictionnaire* (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 867; t. II, col. 3207, fig. 3467, etc.), il n'est pas possible de les mentionner tous en ce moment alors que la liste s'augmente presque chaque année de nouveaux exemplaires<sup>3</sup>. On voudra donc bien se contenter d'une dissertation là où la matière fournirait un gros volume.

II. LE SENS ET L'EMPLOI DU MOT *RELIQUIÆ*. — Ce terme, appliqué aux reliques n'apparaît que tardivement. Au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, les reliques étaient désignées en Afrique sous les noms de *nomen* ou *nomina martyrum*, nous en avons pour preuve l'inscription de Tixter, datée de l'an 359 (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 828, fig. 178 et t. XI, col. 301 sq.).

Avant d'être adopté par les chrétiens, le mot *reliquiæ* a été employé par les païens, pour qui il signifiait le corps ou les cendres du défunt. Outre les textes classiques, littéraires ou juridiques, on relève le terme dans plusieurs épitaphes païennes. A Lambèse : *M. Servilius Fortunatus a militiis qui per maria et terras reliquæ reliquis conjugis ex provincia Dacia*<sup>4</sup>; — *Ælerina(m) domum L. Domitius Secundus, ubi reliqua corporis sui sint, se vivo instituit*<sup>5</sup>; — *Reliqua L. Umbri Felicis hic posita sunt*<sup>6</sup>. — A Seriana : *Post mullum temporis intervallum reliquias recoleclas tumulum tibi constilui æternæ domus*<sup>7</sup>. — *Post obitum luum, piissima mater, quæque fuerunt tibi funeri lala, sunt sepelila et post reliquias recoleclas, ut molliter essent, lumulo condites effeci*<sup>8</sup>; — A Tébessa : *Reliquiæ funeris Car[thaginiensis] hoc requiescunt solo*<sup>9</sup>; — *Nunc requiescunt reliquiæ brig[ari] solo, per quo(d) fui notus*<sup>10</sup>. — Dans la vallée de l'Oued Melian : *Ossa reliquias urceo lecta meas servat lurricula facta sepulchri vice*<sup>11</sup>. — A Khamissa : *Permissu præsidis a Karthagine de studio relatis reliquiis*<sup>12</sup>. Chez saint Cyprien, on rencontre même l'expression singulière *idolorum reliquias respuerunt*<sup>13</sup>.

L'emploi du mot « reliques » par les païens rappelle de plus d'une manière toute une série de pratiques religieuses dont la littérature classique a gardé le souvenir et certaines manifestations de la piété populaire chrétienne qui offrent des analogies incontestables avec le culte païen des héros. On s'est donc attaché à retrouver dans l'antiquité grecque et romaine ce qui répond à notre culte des reliques, et on a pu constater que les récits imaginés à la gloire des héros évoquent à maintes reprises les inventions des hagiographes, les uns et les autres paraissant s'être adressés à une source commune et mystérieuse qui alimente souvent ces deux courants, si divergents, de la légende populaire. On ne peut soutenir que, parce que les anciens ont dédoublé certains de leurs dieux ou de leurs héros, les chrétiens ont traité de même quelques saints célèbres. Si l'on signale par-ci par-là des multiplications de reliques chez les anciens, des compétitions entre plusieurs

villes au sujet de la possession d'un tombeau ou d'un objet consacré par la mémoire d'un héros, ira-t-on jusqu'à prétendre que de pareilles erreurs ne se seraient point produites dans l'Église s'il n'y avait pas eu de précédents parmi les païens? La religion du souvenir produit partout les mêmes effets, en raison de son intensité et du nombre de ceux qui en sont les gardiens. Partout et toujours on cherchera à se rendre présents ceux qui ne sont plus dans quelque objet matériel où l'on eût retrouvé leur empreinte; si ce n'est pas une partie d'eux-mêmes, ce sera une arme, un outil, un meuble qui a été à leur usage, une maison qu'ils ont habitée, une place où ils se sont signalés par quelque exploit. Et nous savons que l'imagination populaire est ingénieuse à créer des relations de cet ordre et qu'il se trouve partout des gens peu scrupuleux habiles à exploiter la crédulité. La curieuse liste où l'on trouve la lance d'Achille, l'épée de Memnon, le bouclier d'Énée, le vaisseau d'Agamemnon<sup>14</sup>, témoigne du même état d'esprit qui nous a valu les invraisemblables collections d'objets vénérés dans certains sanctuaires du Moyen Âge<sup>15</sup>.

Parmi les nombreuses reliques que recueillit et collectionna la piété des hommes de ce temps il s'en trouve qui, bien que n'ayant jamais existé ou n'ayant pu être conservées, n'en portent et n'en gardent pas moins, quoique très indûment, ce nom de reliques et ont été trop longtemps présentées à la vénération des fidèles. Dans ce nombre il s'en trouve qui apparaissent tout à coup en Occident sans qu'il en ait jamais été question soit en Terre sainte, soit même à Constantinople : telles le saint prépuce, le saint nombril, les deniers de Judas. Ajoutons qu'un bon nombre d'entre elles sont rentrées dans l'oubli grâce à la probité de leurs possesseurs. Antoine Galland écrit dans son *Journal*<sup>16</sup>, à la date du 7 juin 1711, que Bernard de Montfaucon (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce nom) lui fit voir « une agate-onyce à deux têtes, à relief et en regard, couleur blanche fond brun, qui représentoient les têtes de Germanicus et d'Agrippine, avec cette inscription sur le fond entre les deux têtes : ΑΛΦΗΟΣ ΣΥΝ ΑΡΕΘΟΥΣΗ. Montfaucon me dit que ce bijou était enchâssé, en forme d'un gros anneau en or, dans un couvent de leur ordre, où depuis un temps immémorial, on le donnoit à baiser au peuple comme un anneau que saint Joseph avoit donné à la sainte Vierge en l'épousant. Les religieux n'eurent pas plutôt connu par l'inscription et par la ressemblance de Germanicus et d'Agrippine dont ils furent avertis par des antiquaires et connoisseurs, qu'ils cessèrent de le proposer à la vénération du peuple et qu'ils publièrent la raison pourquoi ils en usaient ainsi. Ils envoyèrent l'anneau à Paris pour être vendu et il se trouva que l'anneau d'or pesoit huit pistoles dont l'argent fut employé aux besoins du couvent. Les deux têtes avoient perdu leur éclat à force d'avoir été baisées. »

C'est seulement vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle que les chrétiens d'Afrique commencent à employer la formule *reliquiæ* avec le sens de reliques. On la trouve assez souvent chez saint Augustin, et déjà dans un canon du

<sup>1</sup> R. Monti de Rezé, *Souvenirs sur le comte de Chambord*, in-12, Paris, 1930, p. 145. — <sup>2</sup> F. Grossi Gondi, *Per il culto delle vere reliquie dei martiri*, dans *Gregoriano*, t. 1, 1900, p. 298-309. — <sup>3</sup> Nat. Baldoria, *La cassa di Terracina*, dans *Archivio storico dell' arte*, Roma, t. II, 1890, p. 242-247; J. Cozza-Luzi, *Di una capsella reliquiaria nella ipsanotea pontificia*, dans *Bessarione*, 1899, p. 295-300; M. Boirot, *Un reliquaire carolingien de saint Léger*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, t. XXXVII, 1909, p. 1-17; H. Delehaye, *Les reliquaires d'Apanée*, dans *Analeta bollandiana*, t. LIII, 1935, p. 237-244. — <sup>4</sup> *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n. 2772. — <sup>5</sup> *Ibid.*, t. VIII, n. 3582. — <sup>6</sup> *Ibid.*, t. VIII, n. 4167. — <sup>7</sup> *Ibid.*, t. VIII, n. 4372. — <sup>8</sup> *Ibid.*, t. VIII, n. 4373. — <sup>9</sup> *Ibid.*,

t. VIII, n. 1998. — <sup>10</sup> *Ibid.*, t. VIII, n. 16566. — <sup>11</sup> *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. 560. — <sup>12</sup> *Ibid.*, 1903, p. 573. — <sup>13</sup> *De lapsis*, c. II. On trouvera d'utiles notions générales, dans l'art. *Reliques*, par P. Séjourné, du *Dictionn. de théologie eatholique*, t. XIII, col. 2312-2314. — <sup>14</sup> Fr. Pfister, *Der Reliquienkult im Altertum*, I. *Das Objekt des Reliquienkultes*, in-8°, Giessen, 1909, p. 331 sq. — <sup>15</sup> Voir par exemple D. de Bruyne, *Le plus ancien catalogue de reliques d'Oviédo*, dans *Anal. bollandiana*, t. XLV, 1927, p. 93-96; B. de Gaillier, *Les reliques de l'abbaye de San Millan de la Cogolla au XIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Anal. bollandiana*, t. LIII, 1935, p. 90-100. — <sup>16</sup> Salomon Reinach, dans *Revue archéologique*, 1920, t. II, p. 104-107.

concile de Carthage de l'année 397 : *Reliquiæ martyrum conditæ probantur*<sup>1</sup>. L'apparition de la formule est plus tardive sur les monuments épigraphiques datés. *Reliquiæ*, avec le sens de reliques, se lit pour la première fois dans une inscription de Sétif en 452<sup>2</sup> :

IN HOC LOCO SANCTO DEPOSI  
TAE SVNT RELIQVIAE SANCTI  
LAVRENTI MARTIRIS DIE III MN  
AVG CONS HERCVLANI V C  
DIE DOMN DEDICANTE LAVRENTIO  
VVS P MOR DOM AN P CCCXIII·AMEN

Elle se retrouve dans les documents d'Uppenna, d'Henchr Fellous, de Guelma. Puis les chrétiens d'Afrique adoptèrent également la formule *memoriæ*, qui auparavant désignait les chapelles de martyrs, et qui désigne les reliques : en 474 à Kherbet-el-Ma-el-Abiod<sup>3</sup>; en 543 et 581 à Henchr-Akhrif<sup>4</sup>. Le terme *memoriæ* (voir ce mot) prévalut de plus en plus; on le rencontre dès lors en beaucoup d'endroits, à Ammacdera, Guelma, Henchr-Taghfaght, Aïoun-Berrich, Bir-Haddada et Sétif<sup>5</sup>.

Sur un coffret, en pierre calcaire, trouvé à Dala'a, aux environs d'Aïn Beida, aujourd'hui au musée du Louvre, coffret de forme rectangulaire, les deux grands côtés ont 0 m. 26 de longueur et les petits côtés 0 m. 14, la hauteur 0 m. 13, excepté sur un des petits côtés qui a été entaillé de 0 m. 02 pour recevoir le couvercle perdu. L'inscription, soigneusement réglée, est placée dans un encadrement rectangulaire, muni d'une queue d'aronde à gauche<sup>6</sup>.

MEMO  
RIA FELI  
CIANI  
PA III KIVLI  
AS VLS E

*Memoria Feliciani p(assi) a(n)te diem III k(atendas) Julias...*? A l'intérieur du coffret on trouva les débris d'une fiole en verre.

III. L'HONNEUR RENDU AUX RELIQUES. — On voudrait pouvoir citer un texte du *Martyrium Ignatii*, comme une attestation du culte des reliques aux environs de l'an 110 : « Seules, les parties les plus dures de ses restes saints avaient échappé [à la dent des bêtes]; elles furent enlevées et emportées à Antioche et déposées dans un coffre comme un inestimable trésor; ainsi laissées à la sainte assemblée des fidèles à cause de la grâce résidant dans le martyr...<sup>7</sup>. » Malheureusement, ce texte n'est pas à l'abri de soupçons, du moins quant à sa date. En 156, nous possédons le *Martyrium Polycarpi*, qui, lui, apporte une attestation incontestable pour le milieu du II<sup>e</sup> siècle : « A la vue de l'agitation des juifs, le centurion fit placer le corps au milieu de la place, et, selon leur coutume, le fit brûler. Ainsi nous ensuite, prenant les ossements plus précieux que les gemmes de grand prix et plus épurés que l'or, nous les avons déposés dans un lieu convenable. Là même, autant que possible, réunis dans l'allégresse et la joie, le Seigneur nous donnera de célébrer l'anniversaire de son martyre en mémoire de ceux qui sont déjà sortis du combat, et pour exercer et préparer ceux qu'attend le martyre<sup>8</sup>. »

<sup>1</sup> *Codex Canonum Ecclesiæ africanæ*, c. I.XXXIII. — <sup>2</sup> *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n. 8630. — <sup>3</sup> R. Cagnat, dans *Bull. du Comité*, 1895, p. 319. — <sup>4</sup> S. Gsell, dans *Mét. d'arch. et d'hist.*, t. XXIII, 1903, p. 12, 20. — <sup>5</sup> P. Monceaux, *Origine de la formule reliquæ appliquée aux reliques*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1907, p. 285-286. — <sup>6</sup> A. Héron de Villefosse, *Coffret chrétien provenant de Dala'a*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1896, p. 334-336; P. Monceaux, dans *Mémoires présentés par divers*

Ainsi dès les temps apostoliques on rendait honneur aux reliques des martyrs, à Smyrne, et on voyait en eux « les disciples et les imitateurs du Christ<sup>9</sup> ». A ce moment la doctrine existe et la pratique s'ensuit, c'est ce qui explique le regret manifesté dans la lettre de l'Église de Lyon, en 177, de « n'avoir pu enterrer les cadavres » dont les cendres ont été dispersées au gré des remous du fleuve qui les a reçues. Cependant les actes sincères des martyrs ne mentionnent pas d'honneurs officiels liturgiques rendus aux corps des martyrs. Quant aux attestations qu'on peut rencontrer dans les écrits des Pères nous avons pris soin de les recueillir et de les transcrire textuellement dans les *Monumenta Ecclesiæ liturgica* qui demeurent exclusivement notre ouvrage, même lorsqu'on prend la précaution d'omettre notre nom<sup>10</sup>.

IV. ENLÈVEMENT DES RELIQUES. — Le mystère de la mort conférait à la dépouille humaine qui y avait été soumise une sorte de dignité dont les païens n'osaient s'affranchir à l'égard des cadavres. Même le condamné au dernier et au plus infamant supplice, le crucifiement, pouvait entretenir l'espoir que sa dépouille serait respectée. Il n'est pas de chrétien qui ignore comment Joseph d'Arimathie se présenta devant le procureur de Judée, Ponce Pilate, réclama de lui le corps du condamné Jésus et obtint l'autorisation de le détacher du gibet afin de lui procurer une honorable sépulture<sup>11</sup>. Quatre lois insérées au Digeste et au code Justinien témoignent de cette jurisprudence<sup>12</sup>. Dans un seul cas, le magistrat pouvait refuser l'autorisation, c'est lorsque le condamné avait péri au nom de la loi de lèse-majesté, or c'était là l'accusation principale portée contre les chrétiens (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DROIT PERSÉCUTEUR), dès lors le refus pouvait être opposé à la demande<sup>13</sup>. En tout cas, la décision paraît lui avoir été abandonnée, car dans le récit qu'Eusèbe nous a laissé du martyre de saint Polycarpe, nous entendons les juifs insister auprès du gouverneur pour qu'il interdise aux chrétiens l'enlèvement du corps du martyr<sup>14</sup>. Il y eut des juges dont la vénalité ne sut pas résister aux offres qui leur furent faites et pour qui les dépouilles devinrent l'occasion de honteux trafics. On avait vu Verrès tolérer qu'on vendit à des pères le droit d'ensevelir leurs enfants exécutés par ordre du préteur<sup>15</sup>; pareil abus se renouvela dans la suite et en l'an 177, on vit les chrétiens de Lyon offrir de l'argent pour emporter les corps des martyrs qu'ils redoutaient de voir jeter dans le Rhône<sup>16</sup>; plus tard saint Gaudence de Brescia nous apprend comment quelques fidèles rachetèrent les cendres des quarante martyrs de Sébaste et les emportèrent<sup>17</sup>.

Cette perspective d'échapper à la promiscuité des *puticuli* pouvait n'être pas indifférente, même à des confesseurs de la foi nés et grandis au sein d'une société pour laquelle la sépulture entraînait de graves conséquences. Aussi entendons-nous parfois un juge s'adresser au futur martyr, espérant l'émouvoir dans sa résolution en le menaçant de faire anéantir ses restes. « N'espère pas, lui disent-ils, que tes ossements soient recueillis et embaumés par quelques femme<sup>18</sup>. »

D'autres passages, non moins instructifs, nous font voir à quelles tractations on se livre pour acquérir la possession des reliques.

*savants* t. XII, p. 239, n. 275. — <sup>7</sup> Funk, *Patres apostolici*, t. II, p. 284. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, t. I, p. 336. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, t. I, p. 336. — <sup>10</sup> *Dictionn. de théol. cathol.*, t. XIII, col. 2322, 2323. — <sup>11</sup> *Joa.*, XIX, 38. — <sup>12</sup> *Digeste*, XLVIII, XXIV, l. 2; *Code Justinien*, III, XLIV. — <sup>13</sup> *Digeste*, XLVIII, XXIV, l. 1. — <sup>14</sup> Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. IV, c. xv. — <sup>15</sup> Cicéron, *Verr.*, II, v, 45; cf. 49, 51. — <sup>16</sup> Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, l. V, c. I. — <sup>17</sup> S. Gaudence, *Sermones*, XVII. — <sup>18</sup> *Acta Sancti Torachi*, n. VII.

Nous lisons ce bref dialogue dans la passion de saint Grégoire de Spolète : « Le corps gisait au milieu de l'amphithéâtre lorsque la chrétienne Abundantia vint trouver Tircanus et lui demanda l'autorisation d'enlever le cadavre. Tircanus dit : « Donne-moi trente-cinq aurei et prends-le ». Abundantia dit : « Je te les donnerai volontiers; fais seulement que la remise s'accomplisse sans délai. » Tircanus dit : « Apporte-moi la somme et fais enlever le corps. » Elle lui compta trente-cinq aurei et reçut le cadavre <sup>1</sup>. » Dans la passion du martyr Hiéron il est dit que sa tête fut vendue aux chrétiens contre son poids en or <sup>2</sup>.

Il arrivait parfois, soit que les exigences fussent trop élevées, soit que les fidèles fussent trop démunis, que le marché ne pouvait se conclure, soit encore que le magistrat fût incorruptible; les chrétiens ne pouvant s'y résoudre avaient alors recours à la ruse et à l'audace. On en trouve dans des exemples dans plusieurs des Actes sincères publiés par Dom Ruinart, notamment dans ceux des martyrs Justin, Epipode, Théodote et Taraque <sup>3</sup>. Pareille résolution entraînait des périls qu'on bravait avec joie dans la pensée d'épargner aux saintes reliques l'outrage de l'exposition publique, de l'abandon à la pire souillure consistant à être dénichetées ou dévorées par des chiens affamés. Pour y réussir il fallait tromper la vigilance des gardiens, s'exposer à leurs coups et parfois à l'arrestation qui pouvait entraîner le supplice.

Parmi ceux qui s'exposaient à ces périls, les femmes furent parmi les plus audacieuses et les plus nombreuses. Sozomène rapporte que, sous Julien l'Apostat, une chrétienne enleva les restes de trois frères massacrés et brûlés par les idolâtres de Gaza <sup>4</sup>; la passion du conscrit Maximilien, décapité en Afrique, s'achève ainsi : *Et Pompeiana matrona corpus ejus de iudice eruit, et imposito in dormitorio suo, perduxit ad Carthaginem et sub monticulo, juxta Cyprianum martyrem, secus palatium condidit* <sup>5</sup>. Il en fut de même à l'égard du pape Corneille : *Corpus ejus noctu collegit beata Lucina cum clericis et sepelivit in crypta juxta cœmeterium Callisti, via Appia, in prædio suo* <sup>6</sup>.

À côté de ces textes, fait remarquer Edm. Le Blant, il faut encore inscrire des documents compris dans les *Acta sincera* de dom Ruinart : l'histoire de trois chrétiennes dérobant le cadavre de sainte Afra; celle de deux autres qui, nous dit-on, « plus hardies que les hommes », osèrent charger sur une civière et emporter le corps sanglant de saint Saturnin de Toulouse; celle de deux femmes esclaves s'emparant des restes de saint Julitta <sup>7</sup>.

Dans la masse des pièces hagiographiques tenues pour suspectes, la donnée est la même. A prendre sans autre examen ces nombreuses relations, on y relève six noms d'hommes, la plupart évêques ou diacres : Irénée, Paulin, Quirin, Étienne, Sylvestre, Hippolyte <sup>8</sup>, et quinze noms de femmes : Sophie, Octavilla, Celerina, Justa, Florence, Licéria, Alexandrie, Pe-

tronia, Sabinilla, Grata, Theodora, Cleopatra, Abundantia, Apollonia, Theoctista et une *matrona nobilis* <sup>9</sup>.

Voici encore deux détails qui méritent d'être relevés. Dans les différents textes que nous venons d'utiliser, nous lisons que les restes des martyrs furent enveloppés *in sindone nova, mundo linteo, mundis sindonibus, συνόσιν καιναῖς, in sindone biblea, cum lintheaminibus mundis et valde pretiosis, valde pretiosis lintheaminibus, dignissimis pannis, ἐσθῆτι πολυτελεῖ, serico panno*. Ces indications trouvent leur confirmation dans les trouvailles faites aux catacombes où, dans le *loculus* des saints Prote et Hyacinthe, on trouva des fils d'or ayant appartenu à la trame de leur suaire et où le corps de sainte Cécile avait été revêtu de tissus brochés d'or.

Enfin cinq des récits utilisés ci-dessus nous montrent ces chrétiennes enlevant les corps qu'elles font déposer *in prædio suo, in prædiolo suo, in agello suo, in horto domus suæ*.

V. CULTE DES RELIQUES. — On lit dans la notice du pape Félix I<sup>er</sup> (269-275) au *Liber pontificalis* : *Hic constituit supra memorias martyrum missas celebrare*. Cette disposition peut être difficilement attribuée à la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle, elle appartient plutôt au VI<sup>e</sup> siècle, époque où furent rédigées ces notices; on pourrait en apporter cette preuve qu'au III<sup>e</sup> siècle les églises titulaires à Rome n'étaient pas en mesure de posséder des corps saints dans l'intérieur de la ville. Dans les catacombes, la situation était différente puisqu'on avait les reliques des martyrs et qu'on pouvait édifier sur elles un autel au jour anniversaire de leur supplice, ou bien célébrer le saint sacrifice sur la tablette de l'*arcosolium* qui les contenait <sup>10</sup>. On a parfois cherché à appliquer à ce rite un verset de l'Apocalypse (vi, 9) : *vidi subtus altare animas interfectorum propter verbum Dei et propter testimonium quod habebant*; mais on doit remarquer que le texte porte τὰς ψυχὰς τῶν ἐσφαγμένων et c'est le mot *corpora* qui serait sous un témoin du rite. Quoi qu'il en soit, au cours des six premiers siècles, on ne peut citer aucune inscription qui atteste formellement, à Rome, l'emploi des reliques des martyrs dans la consécration des autels. Mais il n'en alla pas de même partout. Dans certains diocèses en Italie, en Gaule, en Afrique et en Orient, dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle, l'usage prévalut d'ouvrir les tombes des martyrs et de distribuer les reliques. Ce qu'on trouve désigné sous les noms de *reliquiæ, pignora, beneficia, memoria, nomina, sanctuarium, benedictiones, eulogiæ*; ce sont surtout des *branda* (voir ce mot), c'est-à-dire non une parcelle du corps mais un objet, généralement un tissu mis en contact avec la tombe. On sait du reste que les corps des saints apôtres Pierre et Paul furent toujours à l'abri de ces entreprises tentées sur les corps des martyrs; cependant nombreuses sont les mentions épigraphiques de leurs reliques en Afrique <sup>11</sup>: à Uppenna, à Guelma, à Henchir

<sup>1</sup> *Martyrium S. Gregorii presbyteri*, n. vi, dans Surius, *Vitæ sanctorum*, 24 décembre. — <sup>2</sup> *Bibl. nat.*, ms. grec 1020, fol. 108 r. Id., *ibid.*, 6 novembre. — <sup>3</sup> Ruinart, *Acta martyrum sincera*, in-fol., Amstelodami, 1713, p. 60-78, 351, 447. — <sup>4</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, e. ix. — <sup>5</sup> *Acta S. Maximiliani*, n. 3, dans Ruinart, *op. cit.*, p. 301. — <sup>6</sup> *Passio de Corneliis*, dans Schelstrate, *Antiq. eccl. dissert. illustr.*, t. I, p. 188. — <sup>7</sup> *Theodori episcopi epistola de martyrio SS. Cyriaci et Julittæ*, dans J.-B. Cotelier, *Martyrum lecti triumphus*, p. 240. — <sup>8</sup> *Passio S. Irenæi*, n. III; *Acta S. Paulini*, n. xvii; *Acta SS. Abdon et Sennes*, n. vii; *Acta S. Stephani papæ*, n. xiii; *Acta S. Timothei*, n. II, dans *Acta sanct.*, 3, 13, 30 julii, 2, 22 aug.; *Acta S. Eusebii, Marcelli*, dans De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 207. — <sup>9</sup> *Acta S. Clementis*, II. XLIX; *Acta S. Pancratii*, n. IV; *Acta S. Torpctis*, n. IX; *Acta S. Restituti*, n. V; *Acta S. Vincentii episc.*, n. XI; *Passio S. Viti*, n. xviii; *Acta S. Hermagoræ*, n. xxii; *Acta S. Cassiani*, n. XIV;

*Martyrium S. Diomedis*, n. viii; *Acta S. Ptolemei*, n. viii; *Passio S. Alexandri*, n. IX; *Passio S. Abundii*, n. IV; *Passio S. Vari*, n. X. (*Acta sanct.*, 23 jan., 12, 19, 29 maii; 6, 15 jun.; 12 jul.; 13, 16, 24, 26 aug.; 16 sept.; 10 oct.); *Acta S. Gregorii Spolet.*, n. VI; *Mart. S. Anastasia*, n. XL (Surius, *op. cit.*, 21, 25 déc.); *Mart. S. Stratonicus*, dans Assemani, *Act. sanct. or. et occ.*, t. II, p. 121. — <sup>10</sup> Vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, dans la crypte de saint Hippolyte, la *mensa*, c'est-à-dire l'autel, était *apposita prope ubi erat corpus*, Prudence, *Peristephanon*, XI, 170. Au eimetière de Pamphile (voir ce nom) sur la voie Salafra ancienne, on a trouvé un autel adossé à l'*arcosolium* d'une crypte avec de nombreux graffiti de prêtres qui y avaient célébré la messe. — <sup>11</sup> P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants, Académie des Inscriptions*, t. XII, n. 238, 262, 266, 272, 273, 274, 312, 326, 329, 330, 332.

Magroun, Henchir Taghfaght, Djebel Djaffa, Aïn Zirara, et à Milan, en 386, saint Ambroise recourait lui aussi à des reliques des apôtres pour la dédicace de sa cathédrale.

A Fondi, dans la basilique dite « des saints » l'inscription mentionnant les reliques déposées dans un reliquaire était peinte sur l'abside <sup>1</sup> :

*Ecce sub accensis altaribus ossa piorum  
Regia purpureo marmore crusta legit,  
Hic et apostolicas præsental gratia vires  
Magnis in parvo pulvere pignoribus.  
Hic pater Andreas et magno nomine Lucas  
Martyr et illustris sanguine Nazarius;  
Quosque suo Deus Ambrosio post longa revelat  
Sæcula, Protasium eum pure Geruasio  
Hic simul una pium complectitur arcula cætum  
Et capit ægquo nomina tanta sinu.*

Revenons en Afrique du Nord où nous trouvons à Henchir-Akrib, près de Ras-el-Afoun, à 14 kilomètres au nord de N'gaous, un précieux document officiel, le procès-verbal d'une déposition de reliques auxquelles on rendait un culte public :

*+ In nomine Patri(s) et Fili(i) et Sp(iritus) s(an)c(t)i, posil(a)e sunt memo-  
ri(a)e s(an)c(t)i Iuliani et Laurenti(i) cum sociis suis,  
per natus beati Columbi ep(i)s(cop)i s(an)c(t)æ Ec(c)l(es)ia)e Niei-  
vensi(s) istius plebi(s), per i(n)stantia(m) Donali pr(es)b(yp)teri,  
imp(er)ante Tiberio, anno V, indictione XIII, s(u)b d(ie) pr(i)di(e)  
n(o)n(as) octobres.*

Dalle rectangulaire, longueur : 0 m. 76; largeur : 0 m. 47; épaisseur : 0 m. 11; découverte dans une chapelle chrétienne au-dessous de l'emplacement de l'autel et au-dessus d'un *loculus* à reliques (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2215-2218, fig. 5650-5652).

*Bibl.* — S. Gsell, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1902, p. 418; *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. 527, n. 35; *Métang. d'archéol. et d'hist.*, t. XXII, 1903, p. 12; P. Monceaux, *Épigr. chrét. d'Afrique*, dans *Mém. présentés par divers savants*, t. XII, 1<sup>re</sup> part., p. 245, n. 279.

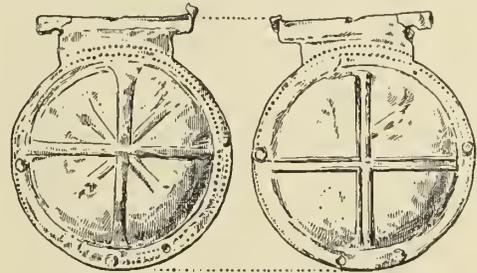
Les textes qu'on vient de lire témoignent du culte officiel rendu aux reliques, mais elles étaient aussi l'objet d'un culte individuel et privé. Un texte du *De schismate donatistarum*, l. I, c. XVI, nous apprend qu'un jour la veuve Lucille de Carthage, affiliée à la secte des donatistes, fut blâmée par l'archidiacre Cæcilianus parce que, avant de baiser les espèces eucharistiques à l'instant de la communion, elle avait baisé une relique d'un martyr qui n'était pas encore reconnu pour tel par l'Église. Il s'agit ici très probablement d'une relique portée en guise de talisman ou d'amulette par Lucille. Il semble que dès le IV<sup>e</sup> siècle le baise ment de reliques de martyrs était devenu une pratique populaire et que le désir de posséder de telles reliques pourrait remonter à une époque sensiblement antérieure à celle des attestations les plus anciennes. Ces reliques de martyrs, enfermées dans un étui, étaient portées en pendeloque. Un buste d'enfant du musée provincial de Trèves fournit un exemple d'un procédé de ce genre. L'enfant porte au cou une *bullæ* offrant le monogramme du Christ. Nous en rapprochons une bulle (voir ce nom) qui fit partie de l'ancienne collection Castellani et dont nous donnons un croquis. L'intérieur légèrement bombé permettait de contenir une relique que l'enfant portait suspendue à son cou. Un païen pouvait fort bien ne rien comprendre à ces deux sigles assez effacés, et peut-être intentionnellement (fig. 10605)<sup>2</sup>. Saint Grégoire de Nysse nous apprend que sa sœur Macrine portait suspendue au cou

une croix de fer et un anneau de fer contenant une relique de la vraie croix.

VI. LES DEUX *CONSUETUDINES*. — Le Moyen Age latin a éprouvé, au même titre que l'antiquité chrétienne en Orient, le culte enthousiaste des reliques — culte qui, parfois, les menait au sacrilège — comme, de nos jours, la passion des antiquités a trop souvent entraîné ceux qui s'y livrent au vandalisme. L'Occident allait solliciter de l'Orient des corps saints, comme nous dépouillons la Grèce, l'Asie Mineure et l'Égypte de ses marbres ou de ses papyrus. Lieux d'asiles alors inviolables, les sacristies des cathédrales tenaient la place de nos musées, moins accessibles sans doute mais, du moins, gratuites aux visiteurs. Ceux-ci rapportaient de leurs pèlerinages des impressions mélangées où la dévotion satisfaite et l'éblouissement surexcité leur faisait apparaître Constantinople sous l'aspect d'une collection inépuisable, prédestinée au futur approvisionnement des trésors encore presque vides des basiliques occidentales.

Cependant ces immenses richesses où les métaux, les pierreries, l'art étaient prodigués sans mesure

n'étaient pas l'unique objet de l'avidité des pèlerins; leur piété s'adressait aux reliques plus que leur cupidité aux reliquaires. Pour les possesseurs byzantins, les reliques étaient comme l'âme des édifices qui les abritaient; ils voyaient en elles tout autre chose que des ossements arides. Elles avaient été autrefois des corps, des personnalités dont la vie éteinte persistait



10605. — Bulle chrétienne en bronze. D'après De Rossi, *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1897, p. 11.

en une trace lumineuse, dont la foi et les actions avaient semé des germes de vie spirituelle, dont l'exemple pouvait instruire et secourir les individus empressés à solliciter leur secours dans la détresse afin d'obtenir l'atténuation de leurs maux.

La relique n'avait pas seulement une vertu éducative, elle avait été souvent la cause directe de l'érection d'une église. Celle-ci ne se concevait pas sans des reliques dans ou sous son autel et cet usage était fort ancien, tellement qu'on n'eût pas osé s'en affranchir. En Orient les corps des martyrs furent de bonne heure divisés en parcelles et leur désignation peu précise ne permettait pas toujours d'apprécier leur importance<sup>3</sup>. En Occident, la protection dont la loi romaine entourait les tombeaux défendait les corps des martyrs dont on n'eût pas osé troubler le repos par le déplacement du sarcophage, bien plus encore par le dépèce-

<sup>1</sup> S. Paulin de Nole, *Epist.*, XXXII, n. 17, édit. Hartel, t. I, p. 292. — <sup>2</sup> H. Grisar, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1897, p. 11-12, fig. 3, 3<sub>a</sub>. — <sup>3</sup> E. A. Stückerberg, dans *Mit-*

*theilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, t. XXIV, 1895, p. 69; E. Lucius, *Les origines du culte des saints*, in-8°, Paris, 1908, p. 67.

ment de leur corps, dans lequel on eût vu une profanation<sup>1</sup>.

Une conséquence de cette opposition dans les usages fut que l'Orient célébra la translation de reliques et leur conféra une grande solennité. A Constantinople, l'arrivée d'un corps saint ou, plus simplement, d'une relique, provoquait la célébration d'une fête et, souvent, la construction et la consécration d'une église avec tout le déploiement de pompe qu'entraîne ce rite<sup>2</sup>. Avant de procéder à la dédicace, *εγκλίσις*, on célébrait la consécration, *καθ'ερώσεις*, par l'introduction des reliques qu'un prêtre déposait sur l'autel, enduit préalablement de saint myre<sup>3</sup>.

C'était à qui rivaliserait de dévotion envers les saintes reliques, parfois sans succès. L'empereur Léon I<sup>er</sup> (457-474) sollicita le corps de saint Siméon Stylite des habitants d'Antioche qui le refusèrent en disant que « le très saint corps était pour leur ville un rempart, une forteresse<sup>4</sup> ». Justinien I<sup>er</sup> ne fut pas plus heureux à Rome lorsqu'il sollicita, quoique averti par les légats d'Hormisdas qu'il n'obtiendrait qu'un refus<sup>5</sup>. Cela ne suffit pas à l'impératrice Constantine, femme de l'empereur Maurice, qui sollicita du pape Grégoire I<sup>er</sup> *caput sancti Pauli aut aliud quid de corpore ipsius* et n'obtint que des *brandea*<sup>6</sup>. Telle était ce qu'on nommait la *consuetudo romana*, alors en pleine vigueur. Ainsi, à Paul, évêque de Rieti, qui avait sollicité des reliques des bienheureux martyrs Hermès, Hyacinthe et Maxime, le pape Grégoire se bornait à envoyer des *sanctuariorum prædicatorum martyrum*<sup>7</sup>, et à Constance, évêque de Milan qui demandait des reliques de saint Paul et de ses martyrs Jean et Pancrace, il envoyait des *sanctuariorum*<sup>8</sup>. En cela, le pape qui se faisait le défenseur de la *consuetudo romana* se montrait plus rigide que ne l'avait été Trajan qui faisait des concessions à la *consuetudo græcorum*. Pline le jeune l'ayant consulté sur la conduite à tenir touchant l'autorisation sollicitée en Bithynie de déplacer des cadavres menacés par l'inondation ou la vétusté des tombes, et la nécessité de recourir pour cet objet au collège des pontifes de Rome, l'empereur répondait qu'« il est dur d'imposer aux provinciaux l'obligation d'en référer aux pontifes, dans le cas où de justes raisons exigent le transfert. Suivez donc l'exemple de vos prédécesseurs, et accordez ou refusez l'autorisation selon les circonstances<sup>9</sup>. »

VII. TRANSLATIONS DE RELIQUES. — L'Orient, fort de sa *consuetudo*, procède, dès le IV<sup>e</sup> siècle, à une translation de reliques : il s'agit du corps de saint Babylas transporté à Daphné dans une église, avec la permission du César Gallus (351-354)<sup>10</sup>, mais on ignore si la cérémonie fut entourée de pompe; on ne peut même pas affirmer qu'elle n'ait eu un précédent si, comme l'affirme saint Paulin de Nole<sup>11</sup>, les reliques des saints André, Luc et Timothée furent transférées à Constantinople dans l'église des Saints-Apôtres sous Cons-

tantin; nous croyons toutefois que ce fut sous son fils Constance, en 356. Une translation de reliques était, à Constantinople, un véritable événement. Il en fut ainsi pour la réception des reliques de saint Phocas (?), martyr du Pont, que décrit saint Jean Chrysostome<sup>12</sup>, et pour celles de saint Paul, évêque mort en exil à Cucuse<sup>13</sup>, ramené véritablement en triomphe. Ce sont ensuite l'entrée des martyrs Terentius et Africanus déposés dans l'église Sainte-Euphémie<sup>14</sup>, enfin l'arrivée du chef de saint Jean-Baptiste<sup>15</sup>, dont nous reparlerons.

Sous le règne d'Arcadius se place la translation de Judée à Constantinople des reliques du prophète Samuel à qui fut bâti un sanctuaire et dont les évêques portaient les restes enveloppés dans l'or et la soie, entre une multitude de fidèles qui faisaient la haie depuis la Palestine jusqu'à Chalcedoine, affirme saint Jérôme<sup>16</sup>.

Les reliques des saints Étienne, Laurent et Agnès<sup>17</sup> et le corps de saint Jean Chrysostome<sup>18</sup>, ramené de Comane, appartiennent au règne de Théodose le Jeune, tandis que la translation de sainte Anastasie<sup>19</sup> est de celui de Léon I<sup>er</sup>, mais on peut dire que tout empereur veut signaler son gouvernement par une fête de reliques. Il semble que cela fasse partie des réjouissances auxquelles le peuple a droit; peut-être se procure-t-on des corps saints sans excès de délicatesse, il s'en trouve dans le nombre dont on ignore la provenance<sup>20</sup>.

Constantinople n'eut pas le monopole des translations de reliques, Antioche était assez riche pour célébrer ses martyrs et récupérer leurs cendres. Toutefois on ignore à quelle époque fixer le retour des restes de l'évêque saint Ignace qui consuma son martyre à Rome, dans l'amphithéâtre<sup>21</sup>, mais saint Jérôme, qui visita Antioche en 396, écrit ces mots : *Reliquæ corporis ejus in Antiochia jacent extra portam Daphniticam in cimiterio*<sup>22</sup>. Vers le même temps, saint Jean Chrysostome prononçait à Antioche le panégyrique d'Ignace et insistait sur le retour triomphal du saint dans sa ville épiscopale et sur les honneurs qui lui furent rendus dans les villes du parcours<sup>23</sup>; il y a lieu, d'après ce trait, de placer ce retour depuis la paix de l'Église.

Une translation toutefois n'était pas définitive. C'est ainsi que ces mêmes ossements de saint Ignace, déposés *in cimiterio* furent, sous le règne de Théodose II, amenés dans la ville et déposés dans l'ancien temple de la Fortune transformé en basilique<sup>24</sup>. Saint Babylas non plus n'avait pas connu le repos. On a dit déjà que le César Gallus l'avait fait transporter à Daphné; en 362, Julien l'apostat l'en fit éloigner et ramener dans sa sépulture primitive, ce qui fut l'occasion d'un cortège solennel et, après la mort de Julien, on construisit à Babylas une basilique au delà de l'Oronte et on l'y transporta. Là fut inhumé aussi le corps de l'évêque Méléce, ramené de Constantinople où il était mort<sup>25</sup>.

<sup>1</sup> C. Ferrini, *De jure sepulcrorum apud Romanos*, dans *Archivio giuridico*, Pisa, t. xxx, p. 447-480; Wamser, *De jure sepulcrali Romanorum*, Darmstadt, 1887; [F. Cumont, *Rev. hist.*, t. CLXIII, 1930, p. 244 sq.; *Comptes-rendus Acad. des Inscr.*, 1945, p. 391, n. 1]. — <sup>2</sup> J. Goar, *Euchologion*, Parisii, 1647, p. 832 sq.; Siméon de Thessalonique, *De sacro templo*, P. G., t. CLV, col. 320 sq. — <sup>3</sup> Dmitrievskij, *Opisanie*, t. II, p. 62, 885. — <sup>4</sup> Evagrius, *Hist. eccles.*, l. I, c. XIII, P. G., t. LXXXVI, col. 2457. — <sup>5</sup> Hormisdas, *Epist.*, LXXVII, dans Thiel, *Epist. pont. rom.*, p. 873-875. — <sup>6</sup> Grégoire I<sup>er</sup>, *Registr.*, l. IV, epist. xxx, édit. Ewald-Hartmann, t. I, p. 261-265. — <sup>7</sup> Grégoire I<sup>er</sup>, *Registr.*, l. IX, epist. XLIX, *ibid.*, t. II, p. 76. — <sup>8</sup> Grégoire I<sup>er</sup>, *Registr.*, l. IX, ep. CLXXXIII, *ibid.*, t. II, p. 176. — <sup>9</sup> Pline, *Epist.*, l. X, n. 68, 69. — <sup>10</sup> Sozomène, *Hist. eccles.*, l. V, c. XIX; cf. Grégoire de Nazianze, *Contra Julianum*, l. I, c. XXV, P. G., t. XXXV, col. 552. — <sup>11</sup> S. Paulin, *Carm.*, XIX, vs. 317-324, édit. Hartel, p. 129; cf. P. L., t. LXI, col. 929, n. 325. — <sup>12</sup> P. G., t. L,

col. 799; voir, t. L, col. 693-698, pour des martyrs égyptiens. — <sup>13</sup> Socrate, *Hist. eccles.*, l. V, c. IX; Sozomène, *Hist. eccles.*, l. VII, c. X. — <sup>14</sup> Théodore le Lecteur, l. II, c. LXII, P. G., t. LXXXVI, col. 213. — <sup>15</sup> Sozomène, *Hist. eccles.*, l. VIII, c. XXI. — <sup>16</sup> S. Jérôme, *Contra Vigilantium*, c. v; P. L., t. XXIII, col. 343; Théodore le Lecteur, l. I, c. LXIII, P. G., t. LXXXVI, col. 213; *Chron. Pasch.*, ad ann. 406, 411, édit. Dindorf, p. 569, 570-571. — <sup>17</sup> Théodore le Lecteur, l. II, c. LXIV, P. G., t. LXXXVI, col. 213. — <sup>18</sup> Socrate, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XLV; Théodoret, *Hist. eccles.*, l. V, c. XXXVI. — <sup>19</sup> Théodore le Lecteur, l. II, c. LXV, P. G., t. LXXXVI, col. 216. — <sup>20</sup> Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, l. IX, c. II, VI, VII. — <sup>21</sup> J.-B. Lightfoot, *The apostolic Fathers*, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 429-430. — <sup>22</sup> S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. XVI. — <sup>23</sup> *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 816. — <sup>24</sup> Evagrius, *Histoire ecclésiastique*, l. I, c. XVI. — <sup>25</sup> Socrate, *Histoire ecclésiastique*, l. V, c. IX; Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, l. VII, c. X.

En 459, on apporte à Antioche les reliques de saint Syméon Stylite, et en 482, celles de saint Eusthate ramené de Trajanopolis en Thrace, lieu de son exil. Bien d'autres translations sont signalées en Orient : 22 août 394, saint Thomas est conduit, on ne sait d'où, dans la grande basilique d'Édesse<sup>1</sup> (voir ce nom); en 396, translation à Alexandrie des reliques de saint Jean-Baptiste<sup>2</sup>; à Nisibe, les habitants qui fuient devant l'invasion des Perses emportent le corps de saint Jacques; à Alexandrie, saint Cyrille transporte à Menouthi (voir *Diction.*, t. XI, col. 430) les restes des saints Cyr et Jean.

VIII. EXHUMATION DE CORPS SAINTS. — Le mot « translation » éveille une idée de solennité, de magnificence qui est comme la survivance des cérémonies que nous venons d'évoquer et qui, toutes, appartiennent aux pays d'Orient. Si nous pouvons en rapprocher quelques faits de même nature localisés en Occident, et même à Rome, à une date ancienne, il paraît sage de recourir à un terme plus prosaïque, celui d'« exhumation ». C'est bien, en effet, celui qui s'applique aux quelques transports de reliques dont nous allons parler.

A Rome, au III<sup>e</sup> siècle, les fidèles tirent parti d'un moment de relâche dans les persécutions pour obtenir des autorités administratives la permission de ramener le corps du pape Pontien et celui de l'évêque Hippolyte, morts dans leur exil de Sardaigne<sup>3</sup>; même autorisation leur est accordée pour le cadavre du pape Corneille mort à Centumcellæ (= *Civita Vecchia*) et qui reçoit la sépulture à Rome<sup>4</sup>. Vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle, on vénère à Rome les corps des cinq sculpteurs connus sous le nom de « Quatre Couronnés » qui ont péri en Pannonie. En quelle circonstance ont-ils été retirés du fleuve, déposés dans des cerceils de plomb et amenés à Rome<sup>5</sup>? Nous l'ignorons, mais le fait d'un transport est indubitable. Un fait analogue et un peu postérieur peut en être rapproché puisque nous savons qu'au commencement du V<sup>e</sup> siècle, le martyr Quirin, évêque de Siscia, se trouvait à Rome<sup>6</sup>, où il n'avait pu qu'être apporté de son pays d'origine, la Pannonie, par ses compatriotes fugitifs devant une invasion barbare. Mais on observera que dans toutes ces diverses circonstances, aucune allusion n'est faite à des solennités.

Il est vrai que tous ces faits se passent à Rome et peut-être se montre-t-on moins rigide dans d'autres Églises d'Occident, notamment à Milan et à Brescia. A Milan nous voyons rapporter le corps de l'évêque Denis, mort en Cappadoce<sup>7</sup>; à Brescia, saint Gaudence rapporte d'Orient une véritable rafle de reliques; à Nole, à Fondi, saint Paulin enrichit ces basiliques de tout ce qu'il a pu atteindre par lui-même ou par ses amis<sup>8</sup>. Nous verrons saint Victrice de Rouen les imiter, mais cette dévotion n'est pas encore généralement adoptée. Cependant saint Jérôme lui-même, si attaché aux traditions, a subi l'influence de l'Orient et, en 410, il écrit à un Dalmate, nommé Julien, pour le féliciter de s'être associé à une fête religieuse, probablement une translation de reliques, suivie de la dédicace d'une basilique<sup>9</sup>.

IX. DISTRIBUTION DES RELIQUES. — On ne s'en tient pas à des translations, on porte la main sur les

restes sacrés des martyrs, on divise, on distribue, on dissipe le gage précieux pour satisfaire de pieuses convoitises et, parfois, des sentiments plus répréhensibles. Dès le III<sup>e</sup> siècle, nous voyons des fidèles heureux de posséder un objet extérieur sanctifié par le contact d'un martyr : ainsi le soldat Pudens qui assiste au supplice de sainte Perpétue (voir ce nom) et de ses compagnons se réjouira de conserver l'anneau trempé dans le sang du martyr Saturus<sup>10</sup>; ainsi un des gardiens de saint Cyprien conservera ses vêtements imprégnés de sueur<sup>11</sup>; ainsi les fidèles présents au supplice de l'évêque de Carthage jettent des linges pour les imbibes de son sang<sup>12</sup>.

Mais l'indiscrétion ne s'arrête pas là et tourne à l'abus. Un document authentique connu sous le nom de *Testament des quarante martyrs de Sébaste*, nous montre ces saints condamnés demandant à être ensevelis ensemble et prient les fidèles de ne s'approprier aucune parcelle de leurs restes<sup>13</sup>. Cette demande équivaut à une protestation contre une pratique en train de se répandre et cette protestation ne fut pas entendue. Saint Basile nous apprend que les saints martyrs respirant encore furent jetés dans les flammes et leurs cendres jetées dans le fleuve; cependant tout ne fut pas détruit car le même docteur ajoute : « Les voilà qui occupent notre contrée, et semblables à des tours puissantes nous défendent contre les attaques de l'ennemi; ils ne se renferment pas en une seule place, mais beaucoup d'endroits leur offrent l'hospitalité et ils sont un honneur pour beaucoup de localités<sup>14</sup>. » S. Grégoire de Nysse écrit de son côté : « Leurs cendres et tout ce que le feu a respecté a été partagé, et le monde entier, pour ainsi dire, participe aux bénédictions de ce trésor sacré. Moi-même j'en possède une part et j'ai placé les corps de mes parents près des reliques de ces soldats<sup>15</sup>. » Et il raconte la première cérémonie célébrée avec sa famille en l'honneur des martyrs à l'occasion de la déposition des reliques.

A Césarée vivaient deux nièces de saint Basile qui avaient reçu de lui des reliques des quarante martyrs; elles s'en dépouillèrent pour Gaudence de Brescia<sup>16</sup>; on en signale d'autres à Constantinople et ailleurs<sup>17</sup>.

« Mais ce n'était pas toujours dans ces cas exceptionnels, lorsque la profanation des reliques par les persécuteurs invitait pour ainsi dire les fidèles à les recueillir pour leur compte, que s'opérait la dispersion. Le traitement infligé aux quarante martyrs, aux reliques de saint Jean-Baptiste sur l'ordre de Julien<sup>18</sup> et aux martyrs de Gaza<sup>19</sup> ne fut point la règle, et pourtant tel saint, dont le corps repose à Sinope, se voit partager entre une foule d'Églises. Constantinople en reçoit une partie; à Rome, s'il faut en croire Astère d'Amasée, on envoie la tête et d'autres parties vont un peu partout : Πολλαχῶ μρισθέντα τὰ λείψανα ὀλόκληρον πανταχῶ τῷ τρισμακαρίῳ σώζει τὴν εὐφημίαν<sup>20</sup>. Théodoret nous apprend que fréquemment dans les basiliques qui sont censées posséder un martyr, on ne trouve qu'une partie de son corps et parfois même une partie minime. « Nous demandons, dit-il, comment « s'appelle le martyr renfermé dans le tombeau, et l'on « nous répond, suivant l'occurrence, que c'est Julien, « Romain ou Timothée, bien que souvent on n'en ait « pas le corps entier, mais des reliques de peu d'impor-

<sup>1</sup> L. Hallier, dans *Untersuchungen über die Edessenische Chronik*, in-8°, Leipzig, 1893, p. 103. — <sup>2</sup> Théophane, *Chronographie*, édit. de Bour, t. I, p. 75. — <sup>3</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 73-80. — <sup>4</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 150-152. — <sup>5</sup> *Acta sanct.*, nov. t. III, p. 778. — <sup>6</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 120-121. — <sup>7</sup> S. Basile, *Epist.*, cxcvii, P. G., t. xxxii, col. 712. — <sup>8</sup> S. Paulin, *Carm.*, xxvii, vs. 403-439; *Epist.*, xxxii, 10, 17. — <sup>9</sup> S. Jérôme, *Epist.*, cxviii, 4, P. L., t. xxii, col. 963. — <sup>10</sup> *Passio S. Perpetuæ*, n. xxi. — <sup>11</sup> *Vita S. Cypriani*, n. xvi.

— <sup>12</sup> *Acta proconsularia*, n. v. — <sup>13</sup> N. Bonwestch, *Das Testament der vierzig Martyrer*, p. 76. — <sup>14</sup> S. Basile, *Homil. in sanctos XL martyres*, viii, P. G., t. xxxi, col. 521. — <sup>15</sup> *Homil. in sanctos XL martyres*, P. G., t. xlvi, col. 784. — <sup>16</sup> S. Gaudence, *Serm.*, xvii, P. L., t. xx, col. 965. — <sup>17</sup> Sozomène, *Hist. eccles.*, l. IX, c. xxi; Procope, *De adif.*, l. I, c. vii. — <sup>18</sup> Rufin, *Histoire ecclésiastique*, l. II, c. xxviii. — <sup>19</sup> Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, l. V, c. ix. — <sup>20</sup> Astère d'Amasée, *Homilia in Sanctum Phocum*, P. G., t. XL, col. 309.

tance : *σμικροτάτων λειψάνων* <sup>1</sup>. » Il exprime la même pensée, à peu près dans les mêmes termes, en deux autres endroits de ses écrits, en substituant d'autres noms au groupe qu'il avait cité, tantôt Denis, Julien, Cosmas <sup>2</sup>, tantôt l'apôtre Thomas, Jean-Baptiste, Étienne le premier martyr. Et il fait remarquer ailleurs que, quoique les corps des martyrs soient divisés et dispersés en plusieurs tombeaux, la grâce qui y est attachée reste entière <sup>3</sup>.

« Saint Grégoire de Nazianze déjà parlait ainsi; pour lui quelques gouttes de sang *καὶ μικρὰ σύμβολα πάθους* ont la même efficacité que le corps dans son intégrité <sup>4</sup>. Logiquement, on devait à ces reliques partielles les mêmes honneurs qu'aux corps eux-mêmes, et l'on n'hésitait pas à les leur rendre. L'arrivée, dans une localité de Syrie qui doit être Cyr, la ville épiscopale de Théodoret, d'un envoi de reliques de saint Jean-Baptiste et de plusieurs apôtres et prophètes est célébrée avec la solennité des grandes translations <sup>5</sup>. L'évêque, le peuple de la ville et de la campagne vont au-devant d'elles pour les recevoir; ce sont des explosions d'allégresse et la *δανυτικὴ χορεία* n'y manque pas <sup>6</sup>. »

Tout ceci n'allait pas sans certaines contradictions. On vient de voir la répugnance éprouvée par les martyrs de Sébaste à la pensée du sort que l'indiscrétion de certains fidèles ménage à leurs dépouilles, or nous en trouvons l'écho dans les Actes de saint Fructueux, martyr à Tarragone, avec ses compagnons. Ces Actes sont un peu postérieurs à l'événement, mais on y lit que, dans la nuit qui suivit le supplice, les chrétiens se rendirent à l'amphithéâtre, arrosèrent de vin les ossements en partie calcinés et les emportèrent; mais saint Fructueux leur apparut et les avertit d'avoir à restituer ces reliques afin qu'on pût les enterrer en un même lieu <sup>7</sup>.

« L'auteur des actes de saint Saturnin de Toulouse trace un récit intéressant de la construction de la basilique du martyr <sup>8</sup>. L'évêque Hilaire <sup>9</sup>, le premier, bâtit une chapelle en l'honneur de son prédécesseur, sur son tombeau même, *sanctas veritus commovere reliquias*. Bientôt on s'y trouve à l'étroit, et l'évêque Silvius entreprend la construction d'une basilique spacieuse, à quelque distance de la précédente, dans la pensée, c'est bien clair, d'y déposer le corps du martyr. Mais il n'eut pas la joie de voir la fin de son œuvre. C'est l'évêque Exupère, l'ami de saint Jérôme, qui y mit la dernière main (vers 410). Cependant il hésitait à opérer le transfert. Un songe le rassura. Il comprit alors que, quand l'honneur du martyr est en jeu, *nuliam fieri vel deminutione cinerum vel commotione membrorum spiritibus injuriam*. Et aussitôt il présenta une requête aux empereurs et obtint l'autorisation d'introduire les reliques dans le nouveau sanctuaire <sup>10</sup>. Tout en gardant les formes et timidement, on s'engage dans la voie du relâchement.

« Pourtant on s'abstient pendant longtemps encore de distribuer des ossements ou des parcelles du corps des martyrs. De même qu'à Rome on donne des étoffes, des elefs qui ont touché au tombeau de l'apôtre ou dans lesquelles on a renfermé de la limaille des chaînes de saint Pierre <sup>11</sup>, des fragments du gril de saint Laurent <sup>12</sup>, ailleurs, comme en Afrique, nous voyons prendre en guise de reliques des vêtements déposés sur le tombeau <sup>13</sup>, des fleurs sanctifiées au contact du reliquaire <sup>14</sup>, l'huile du sanctuaire <sup>15</sup>. »

<sup>1</sup> Théodoret, *Epist.*, cxxx. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, cxliv. — <sup>3</sup> *Græc. affect. curatio*, viii. — <sup>4</sup> *Contra Julianum*, l. I, c. lxxix, P. G., t. xxxv, col. 589. — <sup>5</sup> Théodoret, *Hist. relig.*, xxi. — <sup>6</sup> H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, 1912, p. 74-76. — <sup>7</sup> *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 3196, n. 6. — <sup>8</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 118-129. — <sup>9</sup> L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. I, p. 307. — <sup>10</sup> *Bibl. hagiogr. lat.*,

X. INVENTION DE RELIQUES. — Le refus opposé parfois par les magistrats païens de rendre aux fidèles les restes d'un martyr, ce que nous voyons à Smyrne ou à Lyon, n'empêche pas une Église de commémorer l'anniversaire. A Carthage nous voyons saint Cyprien prescrire de tenir un registre des noms des victimes de la persécution et du jour de leur triomphe; ainsi s'élabore le calendrier local marqué par des solennités dont le souvenir s'imprime dans la mémoire des membres de la communauté et ainsi se fonde la tradition. Mais vers la fin du iv<sup>e</sup> siècle on voit apparaître des cultes nouveaux qui ne peuvent s'autoriser d'une tradition constante, martyrs lointains et inconnus dont le souvenir s'est perdu pendant un temps et qui se met, soudain, à revivre, dont la tombe sacagée n'a pas été oubliée par tous. La dernière persécution (303-313) avait accumulé les ruines, mais dix années ne suffisent pas à abolir les souvenirs d'une génération et la paix de l'Église suggéra aux évêques, aux prêtres, la restauration de ce qui avait existé : le culte des martyrs se manifestant par les anniversaires et par les tombeaux. A Rome, on s'y applique de bonne heure et un premier essai aboutit à ce double catalogue intitulé : *Depositio martyrum* et *Depositio episcoporum*, rédigé probablement sous le pontificat de Libère (voir *Dictionn.*, t. ix, à ce nom). Sous le pontificat de Damase (voir *Dictionn.*, t. iv, à ce nom) on fit un progrès, ce pape dévot aux martyrs *multa corpora sanctorum requisivit et invenit*. Ce fut lui, en effet, ou bien par son impulsion qu'on découvrit plusieurs tombes; ainsi le corps de saint Eutychius <sup>16</sup> :

*Ostendit latebra insontis quæ membra teneret,  
Quærunt, inventus colitur, fovet, omnia præstat.*

Puis encore, la tombe des saints Prote et Hyacinthe <sup>17</sup> :

*Extremo tumulus latuit sub aggere montis.  
Hunc Dantasus monstrat, servat quod membra piorum.*

Pour ces derniers, leur culte était établi, car nous lisons dans la *Depositio martyrum*, au 11 septembre : *111 id. sept. Proti et Iacincti in Bassilla*, mais le souvenir de leur tombe était aboli.

Dans certains cas, une découverte de corps saints après un long intervalle de temps écoulé depuis leur mort suggérait l'inscription de leurs noms dans les fastes martyrologiques et il n'est pas possible d'assurer que cette décision ait été garantie par toutes les précautions d'une enquête vraiment éclairée.

Il arrive souvent qu'une tombe ignorée de tous est désignée par un phénomène surnaturel, vision, apparition, révélation et on ne saurait dire avec assurance, parfois, la qualité de la manifestation. Ainsi dans l'inscription damasienne d'Eutychius on lit ce qui suit <sup>18</sup> :

*Nocte soporifera turbant insonnia mentem,  
Ostendit latebra insontis quæ membra teneret.*

Nous n'en sommes pas réduits à ces éléments, grâce à ce que nous savons de l'événement survenu à Milan en 386 lors de l'invention des corps des martyrs Gervais et Protas (voir *Dictionn.*, t. vi, à ce nom). Que s'est-il passé? Le diacre Paulin écrivit qu'« à cette époque les saints martyrs se firent connaître à saint Ambroise. Ils étaient placés dans la basilique où se trouvent aujourd'hui les corps des saints Nabor et Félix. Ces saints martyrs-ci attiraient un grand nombre de fidèles; des martyrs Gervais et Protas on ignorait les noms comme aussi la sépulture, et l'on marchait sur

n. 7496, n. 6. — <sup>11</sup> S. Grégoire, *Registr.*, l. I, epist. xxv. — <sup>12</sup> Id., *ibid.*, l. III, epist. xxxiii. — <sup>13</sup> S. Augustin, *De civitate Dei*, l. XXII, c. viii, 18, édit. Hoffmann, t. II, p. 606-607. — <sup>14</sup> Id., *ibid.*, p. 601. — <sup>15</sup> Id., *ibid.*, p. 607; cf. H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, p. 80-82. — <sup>16</sup> Ihm, *Damasii epigrammata*, n. 27. — <sup>17</sup> Id., *ibid.*, n. 49. — <sup>18</sup> Ihm, *op. cit.*, n. 27, vs. 10-11.

leurs tombeaux pour s'approcher des barrières qui protégeaient ceux des saints martyrs Nabor et Félix<sup>1</sup>. » Voici qui est clair et c'est saint Ambroise qui, dans sa lettre à sa sœur Marcelline, lui expose les circonstances de la découverte qu'il met au compte d'une sorte de pressentiment : *Slatimque subit velut cujusdam ardor praesagii*. On fouille le sol, on trouve les corps de grande taille : *Omnia ossa integra, sanguinis plurimum*<sup>2</sup>; on dépose les reliques provisoirement dans la basilique de Fauste et, le lendemain, on les transfère dans la basilique ambrosienne. Tout l'épisode est d'une interprétation laborieuse; le biographe contemporain, diaire Paulin<sup>3</sup>, saint Augustin<sup>4</sup>, saint Gaudence<sup>5</sup>, saint Paulin de Nole<sup>6</sup> parlent de révélation, de vision, saint Ambroise s'en tient à un pressentiment. On peut en discuter longuement et âprement, mais on voit que la tombe des deux martyrs était si parfaitement oubliée ainsi que leur culte que l'évêque n'a pas eu recours à une enquête et que les inévitables vieillards ne se sont souvenus du culte ancien qu'après la découverte. Qu'on se montre favorable au pressentiment ou à la révélation, il reste ceci : que l'existence et l'emplacement d'une tombe et d'un culte étaient oubliés, que saint Ambroise a pris sur lui d'après des indices incontrôlables de procéder aux travaux nécessaires à une *inventio* qui fut suivie sur son initiative unique d'un transport de reliques.

Saint Ambroise ne fit pas que cette *inventio*; en 403, il trouva à Bologne<sup>7</sup>, dans le cimetière des juifs, les corps des martyrs Vital et Agricola oubliés de tous et transportés dans la basilique de Florence<sup>8</sup>. Ces deux découvertes soulevèrent un grand intérêt et, dès lors, on vit circuler en Occident de nombreuses reliques des saints Gervais et Protas<sup>9</sup>, Vital et Agricola<sup>10</sup>. Après la découverte des corps de saint Nazaire et Celse<sup>11</sup> on en vint à croire que lorsque le saint évêque allait faire sa prière à un endroit où il ne s'était jamais arrêté auparavant, c'est qu'un corps de martyr lui avait été révélé en ce lieu<sup>12</sup>.

Nous ne revenons pas sur l'*inventio* de saint Étienne en 415 (voir *Dictionn.*, t. v, col. 632-648); celle des reliques de saint Jean-Baptiste est passablement obscure. Mis à mort à Machéronte<sup>13</sup> le Précurseur se retrouve au iv<sup>e</sup> siècle à Sébaste où son tombeau est violé, ses ossements brûlés et jetés au vent. Cependant on continue à prier au tombeau vide et on se persuade

que les reliques s'y trouvent encore, rapportées par un inconnu. Saint Jérôme n'y contredit pas<sup>14</sup>; nous reparlerons des vicissitudes du chef du Précurseur.

On pourrait énumérer un grand nombre d'autres *inventiones* moins fameuses, et dans un grand nombre de pays<sup>15</sup>, mais ce qui précède suffira à notre propos.

XI. DE QUELQUES RELIQUES. — Parmi les nombreuses reliques que recueillit la piété du Moyen Age byzantin, les plus précieuses assurément et les plus recherchées furent celles qui se rapportaient à la personne du Sauveur. Non seulement les instruments de la passion du Christ, le bois de la croix, la couronne d'épines, l'éponge qui servit à apaiser la soif de Jésus, le linceul dans lequel fut enveloppé son corps divin, l'ampoule renfermant l'huile dont fut oint son cadavre<sup>16</sup>, étaient conservés avec un soin pieux dans les églises de Constantinople; non seulement les vêtements qu'il avait portés, son manteau de pourpre, ses sandales<sup>17</sup>, les langes dont il avait été enveloppé à sa naissance<sup>18</sup> devinrent l'objet de la vénération des fidèles : mais les témoins muets des miracles ou des souffrances du Sauveur, les rochers, les pierres sur lesquelles s'était accomplie quelque circonstance mémorable de sa glorieuse existence, furent mis par la piété publique au rang des reliques les plus respectées.

Il existe une catégorie de reliques indisciplinées qu'il suffira de mentionner en quelques lignes. Ce sont le saint nombril<sup>19</sup>, le saint prépuce (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CIRCUNCISION). On sait qu'on a beaucoup écrit sur la relique de la circoncision qui était conservée en plusieurs localités : à Charroux (diocèse de Poitiers), à Coulombs (diocèse de Chartres), au Puy, à Châlons-sur-Marne (église Notre-Dame en Vaux), à Metz, à Anvers, à Hildesheim<sup>20</sup>. X. Barbier a avancé sans preuves que « Charlemagne enleva le saint prépuce de l'abbaye de Charroux et le porta au pape saint Léon III, à l'occasion de son couronnement, en 800<sup>21</sup> ». Cette opinion, outre qu'elle ne s'appuie sur rien, est inadmissible puisque Charlemagne, à son départ de France, ignorait le dessein du pape de le couronner empereur et que ce dessein n'était peut-être pas encore formé par Léon III lui-même.

Si Charlemagne donna la relique, il fit l'économie du reliquaire qu'on retrouva à Charroux, en 1856<sup>22</sup>. Quoi qu'il en soit, on lit dans l'*Ordo romanus* du cha-

*græc.*, t. IV, n. 8695, 8809. — <sup>19</sup> *Procès-verbal de la translation de la fameuse relique du saint nombril faite en 1404*, in-8°, s. l., [Châlons-s.-Marne] (1707). Et à cette occasion rappelons cette phrase du *De pignoriibus sanctorum* de Guibert de Nogent (entre 1115 et 1124), II, 11 : *Nec desunt alii qui umbilici superfluum quod nuper natis absconditur, suut qui circumcisi præputium ipsius Domini habere se asserant*. Cf. A. Lefranc, *Le traité des reliques de Guibert de Nogent*, dans *Études d'histoire du Moyen Age dédiées à G. Monod*, 1896, p. 285-306. — <sup>20</sup> Collin de Plancy, *Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses*, t. II, Paris, 1821, p. 46-47; Marangoni, *Istoria dell' antichissimo oratorio... di Sancta Sanctorum*, in-4°, Roma, 1747, p. 242-254; *Narrazione critico-storica della reliquia preziosissima del santissimo prepuzio... ristampata ed accresciuta per ordine di Cesare Sinibaldi Gambalunga*, in-8°, Roma, 1802; H. Gissar, *Die angebliche Christusreliquie im mittelalterlichen Lateran*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1906; Ph. Laucr, *Le trésor du Sancta Sanctorum*, 1906, p. 52-58; G. Chapeau, *Les grandes reliques de Charroux*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1928, p. 101-128. — <sup>21</sup> X. Barbier, *Le trésor de Sainte-Croix de Poitiers avant la Révolution*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. Ouest*, 1881, p. 101, n. 1. — <sup>22</sup> Am. Bronillet, *Description des reliquaires trouvés dans l'ancienne abbaye de Charroux*, in-fol., Poitiers, 1856. Cf. Ed. Pie, *Allocution prononcée dans la conférence ecclésiastique supérieure de sa ville épiscopale à l'occasion de la controverse soulevée au sujet des reliquaires de Charroux*, in-8°, Poitiers, 1863.

<sup>1</sup> Paulin, *Vita Ambrosii*, c. XIV, P. L., t. XIV, col. 31. — <sup>2</sup> S. Ambroise, *Epist.*, XXII, 2. — <sup>3</sup> *Vita Ambrosii*, c. XIV. — <sup>4</sup> *De civitate Dei*, I, XXII, c. VIII. — <sup>5</sup> *Serm.*, XVII, P. L., t. XX, col. 663. — <sup>6</sup> *Epist.*, XXXII, 17. — <sup>7</sup> Paulin, *Vita Ambrosii*, c. XXXIX, P. L., t. XIV, col. 37. — <sup>8</sup> G.-B. Ristoni, *Della venuta e del soggiorno di S. Ambrogio in Firenze*, dans *Archivio storico italiano*, série V, t. XXXVI, p. 241-275. — <sup>9</sup> A. Fundi, cf. Paulin de Nole, *Epist.*, XXXII, 17; à Villa Victoriana, près d'Hippone, cf. S. Augustin, *De civitate Dei*, I, XXII, VIII; à Hippone (?), S. Augustin, *Serm.*, CCLXXXVI, P. L., t. XXXVIII, col. 1299; à Rome, *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 220; à Rouen, S. Victrice, *De laude sanctorum*, c. VI, P. L., t. XX, col. 448; à Vienne, cf. E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n. 412; à Tours, Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, X, c. XXXI; *In gloria martyrum*, c. XLVI; à Paris, *Vita S. Germani*, dans *Acta sanct.*, junii t. III, p. 830-842. — <sup>10</sup> A. Clermont, Grégoire de Tours, *In gloriu mart.*, c. XLIV. — <sup>11</sup> Paulin, *Vita Ambrosii*, c. XXXII, P. L., t. XIV, col. 38. — <sup>12</sup> Id., *ibid.*, c. XXXIII, P. L., t. XIV, col. 38. — <sup>13</sup> Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, I, XVII, c. VII. — <sup>14</sup> S. Jérôme, *Epist. ad Eustochium*, 13, P. L., t. XXII, col. 889; *Comment. in Micheam*, I, 1, P. L., t. XXV, col. 1150; *Comment. in Osee*, I, 1, P. L., t. XXV, col. 825; *Σεβαστή in qua ossa Joannis Baptistæ condita sunt*. — <sup>15</sup> H. Delchaye, *Les origines du culte des martyrs*, 1912, p. 102-113. — <sup>16</sup> *Corp. inser. græc.*, t. IV, n. 8695, 8809; Codinus, *De signis*, édit. Bonn, p. 30; Nicéphore de Constantinople, édit. Bonn, p. 21-25. — <sup>17</sup> Léon Diaire, édit. Bonn, p. 166. — <sup>18</sup> *Corp. inser.*

noine Benoît qu'au temps du pape Innocent II (1130-1143) on portait en procession à Rome la relique de la croix, les sandales du Christ et la relique de la circoncision<sup>1</sup>. Jean Diacre, sous Alexandre III (1159-1181), y ajoute la relique du nombril, rapprochement qu'on trouve dans l'*Évangile de l'Enfance*<sup>2</sup>.

Dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle, on conservait en Palestine un certain nombre de reliques attribuées au Sauveur pendant les années de sa vie terrestre. A Jérusalem on montrait, dans la chapelle du Sépulcre, la dalle que Joseph d'Arimatee avait roulée devant le tombeau du Christ et que l'ange avait enlevée au moment de la résurrection<sup>3</sup>; ailleurs on voyait la colonne de la flagellation, encore teinte du sang du Sauveur<sup>4</sup> et la roche fendue sur laquelle la croix avait été dressée. A Sichem, une église construite tout exprès abritait le puits auprès duquel Jésus rencontra la Samaritaine; à Bethléem, dans l'église Notre-Dame, on trouvait la crèche où fut couché le Sauveur « et ses oreillers d'une dure pierre<sup>5</sup> ». Plus loin c'était la dalle sur laquelle fut répandue l'eau qui servit à laver Jésus nouveau-né<sup>6</sup>; et depuis ce jour la vasque creusée dans la pierre était remplie d'une eau pure intarissable<sup>7</sup>. A Gethsémani on montrait une pierre à laquelle les Juifs avaient lié le Sauveur prisonnier<sup>8</sup>; sur la montagne de Sion, dans l'église Notre-Dame, la table sur laquelle Jésus-Christ célébra la cène avec ses disciples et la vasque de pierre où il puisa l'eau pour leur laver les pieds<sup>9</sup>; ailleurs, dans un monastère, on voyait le berceau du Christ<sup>10</sup>; et dans l'église du Saint-Sépulcre la pierre, centre de la terre, appelée le *Compas* « que Dieu mesura de sa main au milieu du monde<sup>11</sup> » et sur laquelle Joseph d'Arimatee et Nicodème lavèrent le corps du Christ descendu de la croix<sup>12</sup>. Enfin, dans le temple, une autre pierre rappelait les plus illustres souvenirs de l'Ancien et du Nouveau Testament : c'était le quartier de rocher sur lequel avaient été placés jadis l'arche d'alliance, la verge d'Aaron et les livres de Moïse; Jacob s'y était endormi lors de sa vision miraculeuse, l'ange y avait annoncé à Zacharie la naissance de Jean-Baptiste; mais un miracle du Christ surtout la rendait illustre. Quand Jésus eut pardonné à la femme adultère, il y trouva un refuge contre la fureur des Juifs : « La roche se leva contremont entour sa teste, si li fist lieu, et une estoile descendi devant lui, si le servi de sa clarté<sup>13</sup> ».

De bonne heure la dévotion des empereurs byzantins avait enlevé à la Palestine, pour en parer les églises de Constantinople, plusieurs de ces merveilleuses reliques : la conquête de la Terre sainte par les Perses, puis par les Arabes, multiplia bientôt et justifia ces spoliations. Ce fut œuvre de piété que d'arracher aux infidèles ces vénérables monuments, et les empereurs furent plus fiers d'une relique regagnée que d'une province reconquise. Héraclius, Nicéphore Phocas, Jean Zimisces rapportèrent en triomphe « comme un présent du ciel, comme un trésor incomparable », ὡς τοῦ δωροῦν οὐράνιον, ὡς τινα πολυύλοθον θησαυρόν<sup>14</sup>, le bois de la vraie croix ou les souvenirs de la vie du Sauveur<sup>15</sup>; Romain Lacapène mit en œuvre toute sa diplomatie pour conquérir à l'empire la fameuse image d'Édesse<sup>16</sup>

(voir ce nom). Au milieu des chants religieux, des processions et des fêtes<sup>17</sup>, on rapportait les saintes reliques dans la ville « gardée de Dieu » : on les transportait en grande pompe dans les sanctuaires les plus vénérés, à Sainte-Sophie, aux Blakhères, ou dans la chapelle du palais impérial : parfois on élevait pour les abriter des oratoires particuliers; et les évêques proclamaient solennellement leur vertu miraculeuse : *Si per ossa mirifica Deus facit, clarum est quod et per imagines, lapides, pluraque alia idem possit*, disait Léon de Néapolis, en Chypre<sup>18</sup>. Pour en multiplier les effets salutaires, on cassait quelques fragments de ces pierres vénérées, et les plus grands personnages de l'empire en recevaient des morceaux<sup>19</sup>; plusieurs nous sont parvenus avec les reliquaires qui les contenaient.

XII. VOL DES RELIQUES. — On lit dans le *Code Théodosien* une constitution promulguée à Constantinople, en 386, par laquelle les empereurs défendent le déplacement et le trafic des ossements des martyrs : *Nemo martyrem distrahat, nemo mercetur*<sup>20</sup>. Cette règle se maintint mais avec des accrocs. Saint Augustin dénonce les moines qui colportent et vendent des reliques réelles ou fausses comme *membra martyrum*<sup>21</sup> et saint Grégoire I<sup>er</sup> veut qu'il n'en soit pas ainsi en Occident<sup>22</sup>. Mais l'abus était ancien. On lit dans la *Depositio martyrum*, à la date du 10 juillet, ces mots : *et in Maximi Silani* avec ce qui suit : *hunc Silanum martirem novati jurati sunt*. Voici, probablement la plus ancienne mention d'un vol de reliques consigné par l'histoire qui inculpe la secte des novatiens de s'être emparé du corps de saint Silanus. On ne peut qu'être surpris de voir les affiliés à une secte qui se targuait d'une rigueur extrême et d'une fidélité rigoureuse aux traditions encourir une si grave accusation.

En plus de la vénération tournée vers les restes des saints on voyait en eux les protecteurs des villes et des individus. De même que la lettre apocryphe de Notre-Seigneur au roi Abgar assurait la prospérité et la protection de la ville d'Édesse (voir ce nom), de même les reliques de saint Félix étaient réputées le *palladium* de la ville de Nole<sup>23</sup>, et il y avait un grand nombre de cités dans le même cas. A Trèves on contait que l'évêque saint Nizier défendait sa cité contre les atteintes de l'épidémie<sup>24</sup>. Dès lors c'était à qui s'assurerait la possession de reliques protectrices et on ne manquait ni de vendeurs ni d'acquéreurs. Grégoire de Tours avait appris que des voleurs vendirent à un abbé du pays de Bourges des restes de saint Vincent enlevés à Orbigny; on apprit par révélation leur provenance et obligation fut faite de les restituer<sup>25</sup>.

La littérature concernant le vol des reliques est abondante, elle mériterait un travail d'ensemble qui a été entrepris mais non terminé<sup>26</sup>. Il y eut parfois des vols à main armée pour s'assurer la possession d'un corps saint et des interventions surnaturelles dont l'authenticité paraît suspecte. L'Orient et l'Occident n'ont, dans cet ordre de choses, rien à s'envier. Tel récit en langue copte raconte que des tisserands du Fayoum vinrent à Scété pour y vénérer les corps des martyrs et s'emparèrent de celui de Tiridios qu'ils enfermèrent dans un sac; mais arrivés sur les bords

<sup>1</sup> Mabillon, *Museum Italicum*, t. II, p. 152. — <sup>2</sup> *Evangelia apocrypha*, édit. Tischendorf, p. 183. — <sup>3</sup> S. Jérôme, *Epist.*, LXXXVI; Antonin le Martyr, *De locis sanctis*, dans *Itinera hierosolymitana*, édit. T. Tobler et A. Molinier, t. I, p. 101. — <sup>4</sup> S. Jérôme, *op. cit.* — <sup>5</sup> *Id.*, *ibid.* — <sup>6</sup> Guillaume de Tyr, édit. P. Paris, t. II, p. 489. — <sup>7</sup> Arculf, dans *Itinera latina*, t. I, p. 170. — <sup>8</sup> Guillaume de Tyr, p. 492. — <sup>9</sup> *Ibid.*, p. 491. — <sup>10</sup> *Ibid.*, p. 481. — <sup>11</sup> *Ibid.*, p. 489. — <sup>12</sup> Sanuto, dans *Histoire des croisades*, t. II, p. 495. — <sup>13</sup> Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 489. — <sup>14</sup> Léon Diacre, *op. cit.*, p. 166. — <sup>15</sup> Léon Diacre, *op. cit.*, p. 61, 70-71, 166. — <sup>16</sup> Rambaud, *L'empire grec au X<sup>e</sup> siècle*, p. 107 sq. — <sup>17</sup> Nicé-

phore de Constantinople, édit. Bonn, p. 24-25. — <sup>18</sup> *Conc. Nicænum II*, actio IV. — <sup>19</sup> *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8809; Riant, *Exuvie sacræ Constantinopolitanæ*, t. II, p. 212. — <sup>20</sup> *Code Théodosien*, l. IX, tit. XVII, *De sepulchris violatis*, l. 7. — <sup>21</sup> S. Augustin, *De opere monachorum*, c. XXVIII. — <sup>22</sup> S. Grégoire, *Registr.*, l. IV, epist. XXX, *Ad Constantinianum Augustanum*. — <sup>23</sup> S. Augustin, *De cura pro mortuis gerenda*, c. XVI. — <sup>24</sup> Grégoire de Tours, *Vita Patrum*, c. XVII, 4. — <sup>25</sup> *Id.*, *De gloria martyrum*, l. I, c. XC. — <sup>26</sup> Par A. Budinsky mort en 1901 avant d'avoir achevé une *Histoire du trafic et du vol des reliques au Moyen Âge*; cf. E. Le Blant, *Le vol des reliques*, dans *Rev. archéol.*, 1887, p. 317-328.

du lac du Fayoum, le sac s'ouvrit, Tiridios en sortit et court encore<sup>1</sup>.

Un manuscrit syriaque *addit. 12 174* du British Museum, daté de 1197, renferme à la suite de la *Vie de Jacques Baradée* un écrit de Cyriaque, évêque de Mardin, qui raconte comment les ossements de Jacques furent dérobés au couvent de Casion et transportés à celui de Phesiltha. Cet écrit se retrouve, mais attribué à Cyriaque, évêque d'Amid, dans le manuscrit *Sachau* de Berlin, écrit en 741. — Jacques Baradée mourut en 578; quant au récit qu'on va lire il n'est peut-être ni de Cyriaque de Mardin ni de Cyriaque d'Amid, mais il est antérieur à la conquête de la Perse et de la Syrie par les Arabes et a dû être composé quinze ans tout au plus après le vol qu'il raconte et que voici en bref :

Mar Zachai, évêque de Tella munit quatre moines de Phesiltha et deux clercs de la ville de montures et d'argent pour les envoyer au couvent de Casion où Jacques s'était endormi. Ils partirent l'an 622 de Jésus-Christ et parvinrent à Casion où ils entrèrent et prièrent, puis furent bénis par saint Jacques et par les frères. Interrogés sur leur destination, ils répondirent : « Nous sommes des ambassadeurs envoyés par l'Église de Syrie au patriarche d'Alexandrie ». On leur rendit grand honneur. Après être restés là deux jours, l'un des moines, selon ce qui avait été machiné entre eux, poussa des hurlements, fut en proie à des convulsions, écuma et délira. Ses compagnons pleurèrent et l'attachèrent au sarcophage de Mar Jacques, afin qu'il étudiât comment s'y prendre pour voler le corps, eux dormirent à ses côtés. Or, pendant la nuit ils creusaient et recouvraient leur travail au petit jour. Quand leur tâche fut presque achevée ils s'emparèrent des clefs du couvent et dirent aux moines : « Nous avons des lettres à remettre, nous ne pouvons rester ici, l'un de nous restera auprès du malade avec un cheval; s'il guérit, il nous rejoindra à Alexandrie. » Le prétendu malade et son compagnon se levèrent la nuit, prirent le corps de Jacques, l'enveloppèrent dans la soie et sur leurs montures s'enfuirent en Palestine. A leur réveil, les moines de Casion virent, comprirent, gémirent, coururent à la recherche des voleurs dans toutes les directions, ne trouvèrent personne et revinrent désolés pendant que les ravisseurs gagnaient Pella où le clergé et le peuple vinrent à leur rencontre avec des flambeaux, des hymnes et de l'encens. On fit le tour de la ville et le corps fut enseveli dans le couvent de Phesiltha.

*Bibl.* — A. Kugener, *Comment le corps de Jacques Baradée fut enlevé du couvent de Casion par les moines de Phesiltha*, dans Léon Clugnet, dans *Bibliothèque hagiographique orientale*, fasc. 3, Paris, 1902.

XIII. *CORPUS, RELIQUÉ, BRANDÉ.* — La paix et le triomphe de l'Église au IV<sup>e</sup> siècle permit de rendre un culte solennel et public aux ossements des martyrs, culte confiné jusqu'alors dans les catacombes. Cette nouvelle dévotion se répandit avec une sorte de soudaineté qui entraîna entre les Églises un incessant échange de reliques. Rome devint l'impénétrable pourvoyeuse tandis que Constantinople fut réduite à emprunter à de plus favorisés. Elle fit tout ce qui dépendait d'elle pour se procurer les corps de

saint André, de saint Luc, de saint Timothée<sup>2</sup>. Tandis que l'Orient comptait par centaines ses martyrs, l'Italie et la Gaule étaient bien loin d'en posséder pareil nombre. La découverte faite à Milan, en 386, des restes des saints Gervais et Protas<sup>3</sup> (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot *GERVAIS*) attira aussitôt à saint Ambroise d'indiscrètes sollicitations de beaucoup de ses collègues dans l'épiscopat. Pour y satisfaire, il procéda, dit-il, à des partages entre un grand nombre de villes; *Eorum reliquæ... per universam Italiam vel Galliam sunt dilatæ*<sup>4</sup>. En Gaule, nous savons que Vienne<sup>5</sup>, Tours<sup>6</sup> et Rouen eurent part à ces libéralités. On vit des clercs entreprendre de longs voyages à la recherche de reliques. Gaudence, futur évêque de Brescia, parcourut Antioche, Jérusalem et Césarée de Cappadoce, d'où il rapporta des reliques des quarante martyrs de Sébaste, qui ne paraissent pas avoir été bien sévèrement gardées; mais il ne se tint pas pour satisfait et ce fut lui probablement qui dota l'église de Brescia des reliques de saint Luc, de saint Jean-Baptiste et de saint Thomas, église qui fut consacrée sous le vocable de *Concilium sanctorum*<sup>7</sup>. Ainsi qu'on l'a ingénieusement fait observer<sup>8</sup>, il semble que le chef de l'Église de Rouen s'adressa à ses collègues Ambroise et Gaudence pour en obtenir des reliques.

Il est bien entendu que c'étaient des reliques représentatives, *brandea*, etc., car on estimait alors que la vertu des reliques résidait dans l'attouchement de leur tombeau ou de leurs ossements aussi bien que dans le corps entier : *Cruor et limus*, écrit saint Victrice<sup>9</sup>; *Quorum sanguinem lenemus gypso collectum, nihil amplius requirentes*, écrit pour sa part saint Gaudence<sup>10</sup>. Recevoir des reliques était un événement d'une importance presque sans égale. Lorsqu'au retour d'une mission en Grande-Bretagne, vers 396, l'évêque de Rouen apprend qu'un envoyé de saint Ambroise l'attend avec un trésor, il précipite sa marche et il se livre à un débordement de joie. « Voici, dit-il, qu'une grande partie de la milice céleste daigne visiter notre cité, de sorte que désormais il nous faudra habiter parmi des foules de saints<sup>11</sup>. » Ceux qu'il accueille sont Proculus de Bologne, Antonin de Plaisance, Saturnin et Trajan de Macédoine, Nazaire de Milan, Alexandre et Chindée de Perge en Pamphlie, Mucius et Datusus d'origine inconnue et quatre vierges, Rogatia, Léonide, Anastasie et Anatolie. Ces noms demeurent peu précis pour nous, mais saint Victrice et son auditoire ne partagent pas nos exigences critiques : « Ce martyr, leur suffit-il de dire, a subi la torture sans pâlir; cet autre est allé au devant des lenteurs du bourreau; celui-là a bu avidement des flammes; celui-là, bien que mutilé, est resté debout tout entier; celui-ci se proclamait heureux d'être crucifié; celui-là, entre les mains des bourreaux, a fait remonter les fleuves vers leur source; cette (femme) a compati comme fille aux larmes de son père, mais comme martyre elle les a méprisées<sup>12</sup>; cette autre, avide de mort, a excité contre elle, en l'irritant, la colère d'un lion; celle-ci pendant que son enfant jeûnait, a offert aux bêtes fauves ses mamelles toutes pleines<sup>13</sup>; cette vierge a présenté son cou au bourreau n'ayant pour toute parure que les bijoux de l'éternité<sup>14</sup>. » Cet enthousiasme

<sup>1</sup> E. Amélineau, *Géographie de l'Égypte à l'époque copte*, 1893, p. 185. — <sup>2</sup> S. Jérôme, *Adv. Vigilantium*; cf. Tillemont, *Mém. pour serv. à l'hist. eccl.*, t. x, p. 582. — <sup>3</sup> S. Ambroise, *Epist.*, LV; cf. Tillemont, *op. cit.*, t. x, p. 189. — <sup>4</sup> Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, l. I, c. XLVII, P. L., t. LXXI, col. 749. — <sup>5</sup> Cf. l'inscription de Foedula, baptisée à Vienne par saint Martin et inhumée dans l'église dédiée aux saints Gervais et Protas, Allmer et de Terrebasse, *Inscriptions de Vienne en Dauphiné*, Moyen Âge, t. 1, 16, et pl. 327; Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, in-12, Tours, 1881, p. 328. — <sup>6</sup> Eustochius (deuxième successeur de saint

Martin) *edificavit ecclesiam in qua reliquias sanctorum Gervasii et Protasii martyris condidit, que sancto Martino de Italia sunt delatæ, sicut sanctus Paulinus in epistola sua meminuit*. Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. X, c. XXXI, n. 5. — <sup>7</sup> Gaudence, *Serm.*, XVII, P. L., t. XX, col. 962. — <sup>8</sup> E. Vacandard, *Saint Victrice*, in-12, Paris, 1903, p. 65, note 2. — <sup>9</sup> S. Victrice, *De laude sanctorum*, c. x, n. 20. — <sup>10</sup> S. Gaudence, *Serm.*, XVII, P. L., t. XX, col. 963. — <sup>11</sup> S. Victrice, *De laude sanctorum*, c. XI, n. 22. — <sup>12</sup> Sainte Perpétue de Carthage. — <sup>13</sup> Sainte Félicité de Carthage. — <sup>14</sup> S. Victrice, *op. cit.*, c. XI, n. 29.

siasme suggère une réception triomphale dans laquelle le clergé et les fidèles, les vierges, les veuves, les fidèles, les enfants défilent dans un enthousiasme qu'il suffit de rappeler et dont le *De laude sanctorum* nous a conservé le récit qui nous montre une ville chrétienne en fête à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. C'est un traité qui mérite d'être relu et étudié par ceux qui veulent prendre une idée du culte des reliques à cette époque<sup>1</sup>.

A cette époque, en Occident, nous l'avons dit, nul ne se fût permis de toucher aux ossements des martyrs et il-en était encore ainsi au VI<sup>e</sup> siècle lorsque le pape Grégoire I<sup>er</sup> faisait bonne garde contre les sollicitations indiscrettes et écrivait : *Cognoscat tranquillissima domina quiu Romanis consuetudo non est, quando sanctorum reliquies dant ul quidquam tangere præsument de corpore; sed tantummodo, in pyxide brandeum mittitur atque ad sacratissima corpora ponitur. Quod levatum in ecclesia quæ est dedicata debita cum veneratione reconditur et tantæ per hoc ibidem virtutes sicut acsi illuc specialiter eorum corpora deferantur... in Romanis namque vel totius Occidentis omnino intolerabile est atque sacrilegum si sanctorum corpora tangere quisquam forlasse præsumat quod, si præsumpserit, certum est quiu hæc temeritas impunita nullomodo remanebit*<sup>2</sup>. Cette résistance n'était pas superflue pour contenir les entreprises trop hardies de translations ordonnées par des princes barbares à peine soumis à la discipline chrétienne et des particuliers qui se croyaient tout permis comme cette femme de Maurienne qui voulut se procurer une partie du corps de saint Jean. Grégoire de Tours nous apprend qu'on le lui refusa. Après une semaine de prières obstinées, elle vit un doigt du saint sur l'autel et l'emporta en Maurienne dans une boîte d'or. Trois évêques voisins voulant se le partager ne purent y réussir, mais chacun d'eux en tira une goutte de sang. Alors l'archidiaacre de Turin entreprit d'enlever ce doigt merveilleux à la Maurienne pour l'emporter à Turin; à peine eut-il touché le reliquaire que la fièvre le saisit et il expira<sup>3</sup>. On en était réduit à conter de pareils récits pour mettre les reliques à l'abri des indiscretions de la piété ou, plus simplement, du vol.

« Au VI<sup>e</sup> siècle, puisqu'on n'osait pas toucher aux corps saints, à plus forte raison aurait-on répugné à les dépecer. Quand on voulait dédier un autel, le propriétaire de l'église nouvellement construite s'adressait au pape pour qu'il enjoignît à l'Ordinaire du diocèse de lui proenrer des reliques du saint en l'honneur de qui l'autel devait être dédié. Voici des exemples tirés du *Liber diurnus romanorum pontificum*<sup>4</sup> (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce mot).

*Petitio dedicationis oratorii*<sup>5</sup> : *Domino sancto et beatissimo patri palrum ill. Iunulus vester... Ad augmentum... in predio... juris mei basilicam sumpto proprio usu suggero construxisse quam in honore sanctorum ill. et ill. martyrum desidero consecrari... Quapropter queso apostolutum vestrum ut, datis preceptionibus vestris ad ill. virum venerabilem civitatis ill. antislitem quatenus supramemoralam basilicam debeal... consecrare... Pari prece deponso, ut datis affatibus vestris ad ill. virum venerabilem ill. civilalis episcopum quatenus possit mihi reliquius supramemorolorum sanctorum solemniter contradere...*

*Responsum oratorii dedicandi*<sup>6</sup> : Le pape donne ses instructions à l'évêque du diocèse pour la dédicace de la basilique en question; il termine par ces mots : *sanctuaria vero suscepta sui cum reverentia collocabis.*

*Responsum de speranda sanctuaría*<sup>7</sup> : Le pape

s'adresse à l'évêque dans le diocèse duquel se trouvent les tombeaux dont le constructeur a demandé des reliques : *Ill. sanctuaría beati ill. oblata petitione sibi postulat debere concedi quatenus in ejus nomine basilicam propriis constructam sumptibus possit sollempniter consecrari et ideo frater karissime... te... convenit obædire.*

*De dandis sanctuariis*<sup>8</sup> : Cette formule a pour objet de faire déposer sous l'autel de la basilique les reliques reçues : *in oratorio ab ill. constructo quod... in honore beatorum ill. et ill. dicitur consecratum, beati martyris ill. accepta sanctuaría dilectio tua... constiual.*

*De danda beneficia sancti angeli*<sup>9</sup> : Cette formule prévoit le cas d'un autel dédié à l'archange : *ill. ul beneficia beati archangeli oblata petitione sibi postulat debere concedi, quatenus in ejus nomine oratorium... possit... consecrari. Et ideo frater karissime... te... convenit obædire.*

*Ilem responsum*<sup>10</sup> : Cette formule précise ce que sont les sanctuaría des apôtres : *basilicam quam dilectio tua in honore beatorum apostolorum ill. et ill. nuper fabricasse commemorati facultatem tribuimus dedicandi... in qua etiam benedictionem de sanctuariis apostolicis, id est palliola de eorum confessionibus providimus collocanda...*

*De recondendo corpore sanctorum*<sup>11</sup> : Cette formule règle le cas exceptionnel où il s'agit d'une basilique qui contiendra un corps saint récemment trouvé dans les environs. Le *Liber diurnus* ne prévoit pas que ce cas puisse se produire pour un simple particulier; sa formule s'adresse à un prince : *Ill. filius noster... indicavit in partibus ill. corpus beati ill. noviter fuisse reperlum et ill. gloriosus genitor ejus in basilicam quam noviter edificavit eundem corpus statuit collocandum petitque ut eadem ecclesia sollempniter debeul consecrari. Ideoque, frater karissime, si... nullum... corpus ibidem constat humalum... eandem ecclesiam, convocatis aliis... coepiscopis nostris tibi vicinantibus slude sollempniter dedicare...*

« Certainement, les reliquæ ou sanctuaría d'un saint ne doivent pas être confondus avec son corps. Les formules officielles du *Liber diurnus* ne laissent aucun doute à cet égard. C'étaient, nous le savons, le plus souvent des brandea ou des étoffes de prix et objets analogues auxquels un contact plus ou moins prolongé suffisait à communiquer toutes les vertus que le corps lui-même était capable de posséder. Quand l'autel devait être dédié à un saint ange, l'absence forcée de corps ne paraît pas avoir modifié essentiellement la procédure : ne pouvant avoir de reliques proprement dites, on se procurait par analogie des beneficia qui rappelaient l'esprit céleste. Dès que ces reliquæ ou ces beneficia étaient en la possession du propriétaire de l'église nouvelle, l'évêque du diocèse, en qualité de mandataire du pape, se trouvait tenu de les déposer sous l'autel et de consacrer l'église. Maintenant, dans les cas exceptionnels où un corps saint se révélait en quelque pays, on bâtissait une église et on y élevait un autel pour le recevoir. Mais alors il va de soi que les reliquæ ne sont plus en question et la formule parle nettement du corpus. De plus, dans ce cas, la disposition matérielle de l'autel se complique de la construction du tombeau. Le corps est placé dans une crypte souterraine et close qui le protège réellement contre toute approche indiscrette. L'autel est disposé dans l'église ouverte, exactement au-dessus du sarcophage inaccessible où repose le corps. La crypte, ainsi mise à l'abri, communique verticalement avec une chambre,

<sup>1</sup> E. Vacandard, *Saint Victrice*, Paris, 1903, in-12, p. 84-106. — <sup>2</sup> S. Grégoire, *Registr.*, l. IV, epist. xxx, en 594. — <sup>3</sup> Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, l. I, c. xiv. — <sup>4</sup> *Liber diurnus*, édit. Th. de Sichel, Vindobonæ, 1839.

— <sup>5</sup> *Liber diurnus*, p. 9-10, n. x. — <sup>6</sup> *Ibid.*, p. 10, n. xi. — <sup>7</sup> *Ibid.*, p. 10-11, n. xi. — <sup>8</sup> *Ibid.*, p. 11, n. xii. — <sup>9</sup> *Ibid.*, p. 11, n. xiii. — <sup>10</sup> *Ibid.*, p. 12, n. xiv. — <sup>11</sup> *Ibid.*, p. 18-19, n. xxvi.

ménagée sur le sol de l'église et sous l'autel, par un petit puits à ouverture circulaire, dénommé *umbilicus*, qui y débouche au niveau du sol. Une fois par an, on ouvrait l'orifice de ce puits et l'officiant y plaçait un encensoir dont les charbons ardents faisaient fumer l'encens; cet encensoir y demeurait jusqu'à l'année suivante. Non loin de l'orifice de cet ombilic et à son niveau, dès le 1<sup>er</sup> siècle, on avait pris l'habitude de creuser dans la dalle horizontale du sol une niche rectangulaire. Cette niche communiquait indirectement, par dessous avec le puits; mais elle en était séparée par une grille ou *calaracta* et elle servait à recevoir les étoffes ou objets destinés à être distribués plus tard comme reliques du saint. Ce dispositif de l'ombilic dans la dalle subsiste encore maintenant à Rome dans les basiliques patriarcales de Saint-Pierre et de Saint-Paul où il remonte au début du 1<sup>er</sup> siècle (voir *Dictionn.*, aux mots PIERRE et PAUL), et c'était une grande faveur que de recevoir des reliques provenant de la grille la plus rapprochée de l'ombilic. Ce dispositif a été retrouvé en 1873 dans la basilique romaine des Saints-Apôtres, à l'autel des apôtres Philippe et Jacques (561-574); il existait également à Rome dans l'église des Saints-Côme-et-Damien (526-530). A Ravenne, des autels, qui remontent au même siècle, offrent la même disposition; notamment celui de Saint-Apollinaire-in-Classa. Entre 1087 et 1089, se construit encore ainsi le tombeau de saint Nicolas, à Bari. Le puits et la grille placés sous l'autel étaient eux-mêmes protégés contre un accès trop facile. A cet effet, l'autel formait la table supérieure d'une *arca*, ou chambre vide, dont les quatre parois se composaient de dalles verticales et dont la base coïncidait avec la dalle du sol percée par l'orifice du puits. L'ensemble de la chambre pouvait également se trouver taillé dans un monolithe. A la paroi antérieure et verticale, on se bornait à ménager une ouverture assez étroite et à fermeture mobile, par où les fidèles pouvaient prier en apercevant l'orifice du puits dans l'intérieur de la chambre<sup>1</sup>. Si l'autel ne recouvrait qu'un cénotaphe, c'est-à-dire un simulacre de tombeau, la crypte et le puits devenaient inutiles. On se bornait à déposer dans l'*arca*, sous l'autel, les linges qui étaient les reliques du saint, ou bien encore les *beneficia* de l'ange. Les textes font connaître deux exemples certains de cette coutume.

« Le corps de saint Étienne était enseveli à Jérusalem, on en tirait naturellement des *reliquiæ* en grand nombre pour suffire à son culte très répandu. On fait observer à ce sujet que, si ce grand saint faisait d'innombrables miracles dans les pays d'Occident où se trouvaient ses reliques, jamais il n'en avait fait en Palestine où cependant il était enterré. Il existait des reliques du premier martyr un peu partout; il y en avait dans les Gaules et en Italie, il y en avait dans l'île de Minorque, il y en avait en Afrique. La relique d'Ancone était particulièrement vénérable : c'était, au dire de saint Augustin, l'une des pierres qui avaient servi à lapider Étienne. A propos des reliques d'Afrique, Augustin note que les prières et les offrandes s'adressaient au saint *per fenestellam memoriæ ad interiora loca sanctorum reliquiarum*<sup>2</sup>. Ce texte est aussi clair que possible, sachant le sens précis que le terme de *reliquiæ* possède, sens qu'il gardera encore à l'époque de la rédaction du *Liber diurnus*. En même temps que saint Augustin<sup>3</sup>, Évodius, autre évêque d'Afrique,

parle de la vogue des reliques de saint Étienne<sup>4</sup>. Or, saint Augustin, devenu évêque d'Hippone en 395, est mort le 28 août 430; quant à saint Évodius, devenu évêque d'Uzala en 397, il est mort le 16 octobre 424. On sait que la découverte du corps de saint Étienne se fit le 3 août 415; ainsi, c'est entre 415 et 424 qu'il existe des attestations sur les autels à *fenestella*.

« Un siècle plus tard, en 519, on voit le futur empereur Justinien demander au pape Hormisdas quelque parcelle du corps des saints apôtres Pierre et Paul destinés à l'autel d'une basilique nouvelle qu'il érigeait à Constantinople en leur honneur. Rome repousse, bien entendu, sa demande; mais elle lui concède des reliques, c'est-à-dire des étoffes précieuses qui auront été déposées par grâce spéciale, à cette intention, sur la grille la plus rapprochée du puits communiquant, sous l'autel, avec la confession des deux saints<sup>5</sup>. Les reliques envoyées et la basilique dédiée, on voit trente ans plus tard, c'est-à-dire le 5 février 552, à propos d'une nouvelle affaire, le pape Vigile parler de faire déposer sur l'autel de cette basilique byzantine et sur sa grille, comme à l'endroit le plus vénérable de Constantinople, un écrit qui l'intéressait<sup>6</sup>. Il existait donc à Byzance, sur le simulacre du tombeau des apôtres, exactement comme à Rome sur leur tombeau véritable, un autel surmontant une chambre et, au fond de cette chambre, c'est-à-dire au niveau, une niche grillée où on disposait les objets à sanctifier au contact des reliques. Pour accéder à cette grille, il fallait bien une *fenestella* à Byzance aussi bien qu'à Rome<sup>7</sup>. » C'est seulement à l'époque de l'expansion carolingienne en Italie que Rome se résigna aux désirs pressants de ses nouveaux maîtres et se prêta aux translations, aux échanges, au découpage des reliques.

XIV. LE COMMERCE DES RELIQUES. — Les *Itineraria* ou guides des pèlerins à Rome mirent aux mains de ceux-ci, entre le 7<sup>ème</sup> et le 9<sup>ème</sup> siècle, les indications indispensables à la visite des sanctuaires suburbains. Ceux qui, munis d'un guide et d'un lumignon, s'aventuraient dans les catacombes à la recherche des tombes vénérées, n'y arrivaient qu'après avoir parcouru des galeries uniformément remplies de sépultures que l'imagination présentait comme d'innombrables martyrs. Nous avons dit (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHIFFRE) que les amas de corps saints anonymes sont plutôt rares, néanmoins les anciens visiteurs se montraient disposés à accueillir tous les racontars, à grossir toutes les légendes et à compter les martyrs romains par centaines et par milliers. Les catacombes leur semblèrent une inépuisable réserve de reliques. Cependant le respect dont on entourait les corps saints avait interdit pendant des siècles de troubler leur repos et de toucher à leurs ossements, on s'était borné à approcher de leur tombe des étoffes ou des objets inanimés; mais cette réserve, encore observée du temps de saint Grégoire le Grand, tendait à faire place à une discipline moins stricte et à des concessions de corps saints, en entier ou parcelles, faites à des personnages qui les emportaient dans leur pays. Évêques et abbés se montraient fort désireux de doter leur Église ou leur monastère d'une relique insigne qui lui attirait la piété et les libéralités des fidèles.

Un fondateur ou un restaurateur doué d'esprit pratique savait à merveille que l'avenir et la célébrité du monastère qu'il édifiait dépendait, pour une part importante, de son trésor de reliques. C'est ce qu'avoue

<sup>1</sup> H. Grisar, *Il primitivo altare della chiesa romana dei santi Apostoli*, dans *Analecta romana*, in-8°, Roma, 1899, p. 595-626. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, p. 273; cf. S. Augustin, *De miraculis S. Stephani*, l. II, c. XII, P. L., t. XLI, col. 840. — <sup>3</sup> *Confessiones*, l. IX, c. VII; *De civitate Dei*, l. XXII, c. VIII; *Serm.*, XXIX, XXX, XXXI. — <sup>4</sup> Évodius, *De miraculis*

*S. Stephani*, l. I, c. II. — <sup>5</sup> H. Grisar, *op. cit.*, p. 271, d'après *Epistola legatorum ad Hormisdas papam*, P. L., t. LXIII, col. 474. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, p. 284, P. L., t. LXIX, col. 55. — <sup>7</sup> G. de Manteyer, *La Provence du 1<sup>er</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, Études d'histoire et de géographie politique*, in-8°, Paris, 1908, p. 51-54.

Angilbert, gendre de Charlemagne et abbé de Saint-Riquier (voir ce nom), dans son *Libellus de ecclesia Centulensi* : *Dum enim præscriptas ecclesias prudenti consilio in honore Domini nostri Jhesu Christi suæque gloriosæ genitricis et omnium sanctorum ejus, sicut supra scriptum est, fundatas perspiceremus, magno desiderio nimitque amoris ardore sumus accensi, ut secundum possibilitatem nostram, eodem Domino miserante, partem reliquiarum illorum sanctorum ad ornandas easdem sanctas Dei æcclesias adipisci mereremur*<sup>1</sup>. A cet effet, muni de la recommandation impériale, il s'est adressé aux papes Hadrien I<sup>er</sup> et Léon III, tandis que les envoyés de l'empereur à Constantinople et à Jérusalem, les patriarches, archevêques et évêques d'Italie, d'Allemagne, d'Aquitaine, de Bourgogne, de Gaule et la chapelle du palais impérial elle-même étaient mis à contribution et aboutissaient à un eatalogue qui rend rêveur par son étendue et sa richesse<sup>2</sup>. On y voit parmi beaucoup d'autres reliques des vêtements de Notre-Seigneur, des instruments de la Passion, des objets ayant appartenu à la Vierge, la barbe de saint Pierre, la chevelure de la Vierge, son lait (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GALACTITE), la manne de saint Jean (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1418, fig. 7584), pour ne rien dire de plus. Les apôtres, les martyrs les plus illustres, les vierges, la plupart des noms inscrits au canon romain sont énumérés. Il en va de même au Mans où l'évêque Aldric consacre sa cathédrale, en 835, et y accumule dans chaque autel une infinité de saints ossements dont on trouve le eatalogue dans les *Gesta Aldrici* (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1441, 1538-1540). Vers le même temps, Hilduin, abbé de Saint-Médard de Soissons, se rendit à Rome et ses moines furent consternés d'apprendre, à son retour, qu'il n'en rapportait pas la plus modeste relique. Le moine Rodoïnus se chargea bien de le lui dire<sup>3</sup>.

Si, en France, on se montrait impatient de posséder des reliques, on ne l'était pas moins — plus peut-être — dans d'autres contrées à peine conquises à l'Évangile : la Germanie, le Danemark, la Suède. Ces Églises encore mal affermiées dans leur croyance pouvaient être tentées de revenir à leurs idoles à peine oubliées si on ne leur donnait d'illustres exemples à suivre, et cette préoccupation semble avoir incité les missionnaires à répandre le culte des reliques. Au VIII<sup>e</sup> siècle, les moines de Reichenau attirent dans leur monastère des reliques des martyrs Genès et Eugène apportées de Jérusalem par des marchands<sup>4</sup>. Lorsqu'en 815, Einhard (voir ce nom) fonde le monastère de Mulinheim sur les bords du Mein, une de ses premières préoccupations est de se procurer, à Rome, des reliques : *Quomodo ad id pervenire possem ut aliquid de veris sanctorum reliquiis, qui Romæ requiescunt, adipisci contingeret*<sup>5</sup> et peu après il possède le corps des saints Marcellin et Pierre, des saints Prote et Hyacinthe<sup>6</sup>. C'est là un stimulant et, au cours des années suivantes, nous voyons, en 834, l'évêque de Freisingen, Hitto, obtenir pour sa ville épiscopale les corps des saints Alexandre et Justin, martyrs romains<sup>7</sup>; en 838, Rhaban Maur fit entrer à l'abbaye de Fulda les restes de saint Corneille, pape, des saints Nérée et Achillée, de saint Calliste et de sainte Cécile. En 844, l'abbaye de Prüm possédera les saints Chrysanthe et Darie et leurs compagnons<sup>8</sup>.

C'était donc Rome qui était la grande pourvoyeuse

de reliques, mais l'Église romaine y mettait peu de complaisance. En présence de certaines sollicitations qui ressemblaient trop à des exigences, il pouvait lui être difficile de se dérober, quoiqu'on puisse se demander si parfois, dans l'obscurité des galeries et le dédale des cubicules, on n'a pas eu recours à d'adroites substitutions qui conservaient les martyrs illustres et les remplaçaient par des fidèles inconnus. La plèbe romaine voyait de très mauvais œil des translations qui dépouillaient la ville de ses protecteurs. Entre tous, après saint Pierre et saint Paul, venait saint Sébastien : *apostolorum Petri et Pauli tertius*, et c'était sur lui, précisément, que l'abbé de Saint-Médard, Hilduin, jetait son dévolu pour demander son corps. Or, le personnage était de ceux qu'il est prudent de ménager et difficile d'éconduire. Sa faveur auprès de Louis le Débonnaire et de Lothaire ne permettait pas un refus<sup>9</sup>, d'autre part la populace était très échauffée et le pape dans un grand embarras dont il ne se tira qu'en accordant, à l'insu du peuple, les précieuses reliques<sup>10</sup>.

Semblable difficulté pouvait naître, ce fut pour y pourvoir qu'on vit se former à Rome une association consacrée à la vente des reliques, vers le début du IX<sup>e</sup> siècle. Le commerce était lucratif, car si, d'une part, Francs et Germains ne regardaient pas à la dépense, les Italiens savaient mettre leur sacrilège marchandise à haut prix, afin de ne pas la déprécier. Le plus notable de ces trafiquants fut un diacre nommé Deusdona<sup>11</sup>, qui habitait *juxta basilicam b. Petri ad vincula*<sup>12</sup>. Cette qualité de diacre lui donnait l'administration d'une zone ou région urbaine à laquelle correspondait une zone cimétériale. Dès lors que Deusdona habitait dans le voisinage de Saint-Pierre-ès-liens (voir *Dictionn.*, t. III, col. 10 sq.), il se trouvait dans la III<sup>e</sup> région ecclésiastique et administrait la 3<sup>e</sup> zone cimétériale s'étendant sur les voies Labicane, Prénestine et Tiburtine, ce qui englobait la superficie de la catacombe des saints Pierre et Marcellin (voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce nom) et nous voyons par le récit d'Einhard que c'est dans cette catacombe que Deusdona opérait de préférence. Lors d'un voyage à Aix-la-Chapelle, le diacre avait fait ses offres de service à Hilduin et lui avait proposé de lui procurer des reliques de saint Tiburce<sup>13</sup>, enterré au cimetière *ad duas lauros* où on voit encore une fresque représentant le Sauveur entre Pierre, Marcellin, Gorgon et Tiburce.

Deusdona s'y trouvait dans son domaine; c'était là que, de préférence, il conduisait les envoyés d'Einhard, sans avertir personne au préalable, et leur en faisait les honneurs, les menait sans hésitation à la sépulture de Tiburce, puis à celle de Pierre et Marcellin comme s'il se promenait dans sa propre maison : *ille eorumdem locorum plenariam atque omnimodam habebat notitiam*<sup>14</sup>. On a tout lieu de croire que le diacre logé près de Saint-Pierre-ès-Liens, dans la III<sup>e</sup> région, était l'administrateur de la catacombe qu'il dévalisait impunément. Les circonstances s'y prétaient. Vers l'an 825, la dévotion populaire des Romains se tournait encore vers quelques catacombes, celles de Calliste, de saint Sébastien, de saint Hermès, la plupart des autres étaient dévastées et négligées. Lors du premier entretien entre Einhard et Deusdona il fut question de *NEGLECTIS martyrum sepulchris, quorum Romæ ingens copia est*<sup>15</sup>. Négligées n'est pas assez dire, le

<sup>1</sup> Monum. Germ. hist., Scriptores, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 175. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 176. — <sup>3</sup> Monum. Germ. histor., Scriptores, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 381. — <sup>4</sup> Monum. Germ. histor., Scriptores, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 170. — <sup>5</sup> Monum. Germ. histor., Scriptores, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 238-239. — <sup>6</sup> M. Bondois, *La translation des saints Marcellin et Pierre. Étude sur Einhard et sa vie politique de 827 à 834*, in-8°, Paris, 1907. — <sup>7</sup> Monum. Germ. hist., Script., t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 286. — <sup>8</sup> Monum.

Germ. hist., Script., t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 374. — <sup>9</sup> Monum. Germ. hist., Scriptores, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 381. — <sup>10</sup> Monum. Germ. hist., Scriptores, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 383. — <sup>11</sup> Monum. Germ. hist., Scriptores, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 240, 330. — <sup>12</sup> Monum. Germ. hist., Scriptores, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 241. — <sup>13</sup> Monum. Germ. hist., Scriptores, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 240. — <sup>14</sup> Monum. Germ. hist., Scriptores, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 211. — <sup>15</sup> Monum. Germ. hist., Scriptores, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 240.

*Liber pontificalis* écrit le mot ruinées, *dirutis*<sup>1</sup>, situation qui décida le pape Paschal aux translations en masse accomplies par son ordre et sous son pontificat. Dans de semblables conditions, alors que les esprits se familiarisaient avec l'idée d'honorer les martyrs ailleurs que dans leur tombe séculaire, on ne s'étonne plus qu'un syndicat — comme on dirait de nos jours — se soit formé pour l'exploitation des corps saints sans alarmer les autorités ecclésiastiques ni la population romaine. Deusdona était l'homme désigné pour diriger cette « bande noire » et il devait rire sous cape de la naïveté de ses clients. Il se serait bien gardé de conduire ceux-ci sur les lieux mêmes où il opérait, c'était dans sa propre maison qu'il tenait un dépôt de reliques, selon la confiance faite à Einhard : *esse sibi domi plurimas sanctorum reliquias*<sup>2</sup>. Les acheteurs y allaient de confiance, sur le vu des étiquettes et le diacre se rendait au besoin à l'étranger pour leur offrir sa marchandise. Rome et l'Italie ne lui offrant qu'un faible débouché il se décida à tenter l'exportation, vers 827.

La translation du corps de saint Sébastien de Rome à Soissons consentie par le pape Eugène II à l'abbé Hilduin avait fort ému Einhard qui souhaitait introduire dans sa fondation de Mulinheim des reliques non moins illustres; l'occasion s'offrait à lui lorsqu'il rencontra Deusdona à la cour impériale d'Aix-la-Chapelle. Le diacre était venu, disait-il, implorer l'empereur, *pro suis necessitatibus regis opem imploraturus*<sup>3</sup>. Du moins le disait-il.

Si Einhard avait ses raisons pour le croire sur parole, d'autres ne se laissaient pas bernier à ce point, et, parmi ces derniers, Rudolfus qui écrit sans détours que le recours à la protection royale n'était qu'un prétexte au voyage motivé par la vente des reliques : *Re aulem vera, sanctorum, quas secum habebat, reliquias dalurus alicui religiosorum in Francia virorum, cujus adjutorio posset inopiæ suæ capere supplementum*<sup>4</sup>. La malice était, comme dit le proverbe, « cousue de fil blanc ». L'étranger parlait de son voyage, laissait entendre qu'il venait de Rome; là-dessus, *cognitioque quod esset Romanus*, les questions fusaient, car en ce temps Rome avait le privilège d'intéresser généralement. C'est ainsi que « au milieu du repas, raconte Einhard, nous sommes venus à parler de la translation de saint Sébastien — c'était une hantise pour lui — et des tombeaux abandonnés des martyrs, qui sont en si grand nombre à Rome ». Là-dessus Deusdona, s'il ne faisait pas ses offres de service, laissait entendre que... « Alors, Einhard parlant, nous dit-il, de la dédicace de sa nouvelle basilique, lui demanda comment s'y prendre pour en venir à posséder quelqueune de ces reliques authentiques qui reposent à Rome ». Son interlocuteur se dérobe, excite le désir et se refuse à toute promesse jusqu'à ce qu'il sente Einhard disposé à tout : *cum me de hac re sollicitum simul et curiosum esse animadvertit*, alors il le renvoie au lendemain. Cette fois il sent qu'il peut tout exiger et, en conséquence, il présente un mémoire où il a énuméré à l'avance ses conditions : il ne s'agit que d'un petit secours et du don d'un mulet. Einhard enverra donc à Rome son propre notaire Ratleicus, qui en rapportera les corps des martyrs Marcellin et Pierre pour Mulinheim. Deusdona ne s'éloigne d'Aix-la-Chapelle que pour rendre visite à Hilduin de Soissons, celui-ci lui passa une

commande. Après le corps de saint Sébastien il demandait celui de saint Tiburce<sup>5</sup>, et Deusdona le lui promit : *Diaconus ei pollicitus est se efficere posse ut corpus beati Tyburtii martyris in ejus veniret polestatem*<sup>6</sup>; car, Tiburce était encore de son domaine.

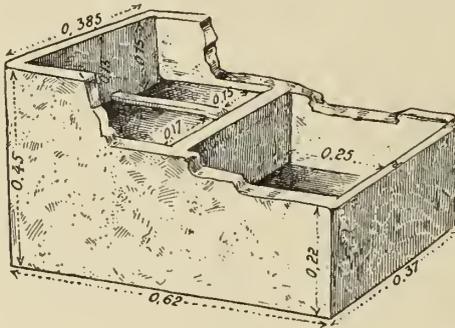
Désormais Deusdona n'avait plus à s'entourer de mystère, il commerçait au grand jour. Son voyage de 827 l'avait fait connaître; on le rencontre de nouveau au delà des Alpes vers 830, et il se targue de l'amitié d'Einhard (*erat enim ei familiaris*)<sup>7</sup>, lui rend visite et lui confie pour un temps un assortiment de reliques qu'il destine au prêtre du *pagus* de Turichgau. Ce mince personnage est éclipé par l'abbé de Fulda, Rhaban Maur, lui aussi désireux d'accroître les reliques d'un trésor qui, cependant, possède déjà celles de saint Boniface. Deusdona mis au courant s'aboucha avec le moine Théotmar de Fulda et lui fit ses offres, car il était pourvu d'échantillons. Théotmar posa la question essentielle, assurant que son abbé paierait le bon prix : *se procul dubio ob id ab eo fore remunerandum*<sup>8</sup>. Ce disant il ne hasardait rien car on savait parmi la communauté que précédemment l'abbé Rhaban avait envoyé un de ses moines en quête de reliques en Italie<sup>9</sup>, aussi dès son retour à Fulda Théotmar mit l'abbé au courant des exigences du diacre romain. Tout de suite, Rhaban Maur expédia son moine, escorté de deux prêtres chargés de présents destinés à Deusdona. Celui-ci, heureux de s'ouvrir un nouveau débouché, se montra généreux et envoya à Fulda des ossements de saint Alexandre, de saint Sébastien, des papes Fabien, Urbain, du diacre Félicissimus, compagnon de martyr de Sixte II, des saintes Félicité et Émérentienne. Ce ne fut pas tout, du moins promit-il d'y ajouter encore à l'avenir.

Mais revint-il? En 834, on retrouve Deusdona à Mulinheim où Einhard le récompense largement pour les reliques du martyr saint Hermès : *Cum interim, circa mensem Augustum, Deusdona diaconus... Roma veniens, unum articulum digiti beati Hermetis martyris pro magno nobis munere attulit*<sup>10</sup>; après cela le diacre romain disparaît, mais son affaire passe aux mains de ses frères et le commerce des reliques continue. Parmi ces frères l'un avait nom Leniso, un autre Théodore, dépositaires des corps saints qu'ils tenaient sous bonne garde<sup>11</sup> et continuant le commerce lucratif car Théodore conserve des relations avec Rhaban Maur à qui, en 836, il expédie des corps saints par l'entremise d'un associé, Sabbatinus<sup>12</sup>. Celui-ci fait son commerce sans vergogne : *Quidem laicus ab urbe Roma, Sabbatinus nomine, cum sociis suis in Franciam ferens secum reliquias*. Sabbatinus part de Rome avec Théodore, frère de Deusdona; ils emmènent avec eux plusieurs compagnons : c'est une vraie caravane qui passe les Alpes. Soit que le chef de la société soit allé explorer d'autres terrains, soit qu'il ait mieux aimé se faire annoncer par son associé, Sabbatinus précéda Théodore à Fulda; il y arriva le 24 avril avec des reliques vénérables. Il offrit à Rhaban des ossements de ce saint évêque de Sisiea en Pannonie, Quirinus, dont le corps avait été transporté à Rome et honoré par les pèlerins de plusieurs siècles dans le cimetière de Calliste; il lui donna en outre des reliques de saint Cornille, de saint Calliste, et des saints Nérée et Achillée<sup>13</sup>. Théodore suivit de près Sabbatinus; le 1<sup>er</sup> juin, veille de la Pentecôte, il se trouvait à Fulda. Aux ossements

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 54. — <sup>2</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 240. — <sup>3</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 240. — <sup>4</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 240. — <sup>5</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 330. — <sup>6</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 240. — <sup>7</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 331.

— <sup>8</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 330. — <sup>9</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 263. — <sup>10</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 241. — <sup>11</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 263. — <sup>12</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 333. — <sup>13</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 333.

déjà donnés par son associé, il en ajouta de sainte Cécile et de ses compagnons de martyr, Valérien et Tiburce; il apportait en outre de précieux restes de saint Hippolyte, de saint Zénon, des trois diacres martyrisés avec le pape saint Sixte, enfin des saints amis du grand apôtre Paul, Aquila et Priscilla<sup>1</sup>. Rhaban Maur reçut ces reliques avec la plus grande solennité<sup>2</sup> et une crédulité qui appelle les plus graves réserves. Il ne les garda pas toutes à Fulda; autour de son monastère, il érigea plusieurs oratoires pour les recevoir: à douze stades à l'orient de l'abbaye, sur une montagne élevée, il fit consacrer par le chorévêque de Mayence un petit sanctuaire où il plaça les reliques des saintes Félicité, Concordia, Basilla, Émérentienne, Candide et Eutropie; et y ajouta les vêtements et les dépouilles d'Aquila et de Priscilla; il les y transporta le 28 septembre. Le 25 octobre, il transféra solennellement au monastère de Holzkiricha, du diocèse de Würzburg, les ossements de saint Janvier et de ses compagnons. Les reliques de sainte Cécile, de saint



10606. — Coffret-reliquaire de la basilique de Saint-Étienne. D'après H. Vincent et J.-M. Abel, *Jérusalem*, t. II, p. 797, fig. 341.

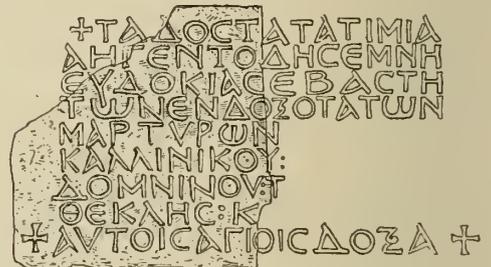
Valérien et de saint Tiburce furent envoyées au monastère de Rathesdorf, qui se trouvait à dix lieues de Fulda, dans le diocèse de Würzburg. Dans chacune de ces églises, Rhaban Maur fit graver une inscription métrique, rappelant aux fidèles les noms et l'histoire des saints dont les reliques étaient déposées en ces lieux<sup>3</sup>.

Fulda s'était montrée une des clientes les plus généreuses et ne devait pas être négligée. Deux ans après le voyage de Sabbatinus et de Théodose, l'abbaye reçut la visite d'un autre clerc italien nommé Félix qui, lui aussi, vendait des reliques. On pourrait se demander si certains corps de martyrs étaient inexpuisables, car on retrouvait dans sa pacotille des ossements de Cornille, de Calliste, de Cécile, etc. Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question pas plus qu'à celle que s'est posée tout lecteur: D'où venaient ces reliques? De qui étaient-elles?

XV. COFFRET RELIQUAIRE. — Nous ne reviendrons pas ici sur ce qui a été dit de la basilique de la lapidation de saint Étienne, à Jérusalem (voir *Dictionn.*, t. V, col. 624-671; t. VII, col. 2328). Cette basilique comportait une crypte (*confessio*) en avant du chœur. Pillée, dévastée par les carriers musulmans, cette disposition reste attestée par quelques vestiges et par des documents historiques. Cette cavité fut-elle l'œuvre de l'architecte de l'impératrice Eudocie? On n'oserait pas l'affirmer, peut-être faut-il n'y voir qu'un

sépulcre défoncé ou une simple excavation de carrière antique. Ce qu'on peut dire c'est que peu d'années après la construction de la basilique, on désignait la crypte sous le nom de *megharta*, « caverne » qui peut s'entendre d'un ancien hypogée. Quelques trouvailles réalisées lors du déblaiement de l'abside offrent un très grand intérêt. C'est d'abord un volumineux coffret de pierre taillé très finement sur trois faces et à compartiments intérieurs inégaux (fig. 10606). Mutilé, privé de son couvercle, on ne peut cependant qu'y voir le reliquaire de consécration de l'autel. L'ampleur du reliquaire est bien en harmonie avec le reste de la basilique qui n'était elle-même qu'un monumental écrin destiné à abriter les reliques du premier martyr. Les compartiments intérieurs s'expliquent par la diversité des reliques.

En plus de ce coffret on a pu retrouver de menus fragments de la table de l'autel. Une ligne de grec gravée non sans recherche orne la tranche qu'un large chanfrein raccorde au revers presque fruste de la table; tranche et face antérieure furent au contraire polies avec soin. L'interprétation proposée des caractères gravés sur les trois fragments n'ayant con-



10607. — Catalogue des reliques. D'après H. Vincent et J.-M. Abel, *op. cit.*, t. II, p. 800, fig. 343.

duit à rien d'utile, on se rejeta vers une inscription grecque lacuneuse, certainement authentique et dont la provenance paraît étroitement liée à la basilique de Saint-Étienne. Il s'agit d'une plaque très fine de marbre blanc couverte des caractères menus d'un texte fort dense, lisible seulement de près. On y lit le nom de l'impératrice Eudocie et la mention d'ossements de martyrs dont l'énumération groupe trois noms et en comporte au moins trois autres; une louange, prière peut-être ou consécration à cette pieuse troupe, se détache en vedette dans la ligne finale. On se reporte dès lors à l'usage rituel en vigueur, et la liste copieuse de l'inscription remet en mémoire que, justement aux jours d'Eudocie, la consécration d'un autel dans la lauré sabaita avait impliqué la déposition « d'abondantes reliques » de glorieux martyrs. Comme nous savons que, non loin du lieu où fut trouvée l'inscription, Eudocie fit construire une basilique dont l'autel fut consacré par la déposition de reliques assez importantes pour avoir exigé une chasse de proportions insolites et à multiples compartiments, dès lors on est fondé à croire que le texte mutilé contient le catalogue de reliques rassemblées pour cette consécration (fig. 10607). Ainsi qu'on le voit par la restitution de la formule τῶν ἐνδοξ[ω]τάτων μαρτύρων, la partie conservée équivaut presque à la partie perdue; le mot Εὐδοκία ne peut être suivi que du mot σέβαστρον. Ceci fixe les dimensions. De plus, le

<sup>1</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 334. — <sup>2</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1<sup>re</sup> part., p. 337-339. — <sup>3</sup> J. Guiraud, *Le commerce des reliques au commence-*

*ment du IX<sup>e</sup> siècle*, dans *Mélanges Rossi*, in-8°, Rome, 1892, p. 73-95, et dans *Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne*, in-12, Paris, 1906, p. 235-261.

début est à peu près certain. Le déterminatif pluriel neutre τάδε, avec ellision de la voyelle finale, est appelé par ὅστᾱ.

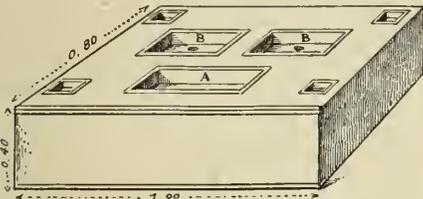
Pour la restitution complète du texte, nous donnons celle du P. H. Vincent qui propose pour l'ensemble de l'inscription la lecture suivante :

+ [Γά]δ' ὅστ[ᾱ τὰ τίμια]  
[ἔ] ἤ]γεν τό[δε ἡ σεμνή]  
[Ε]ὐδοκία σ[εβαστή]  
τῶν ἐνδο[ξοτάτων]  
μαρτύρων . . . . .  
Καλλινοῦ . . . . .  
Δομνίου : Τ . . . . .  
Θεολῆς : κ[αὶ τῶν ἄλλῶν].  
+ Αὐτοῖς ἀγιο[ῖς δόξα. +]

« + Ces ossements-ci, ossements précieux qu'apporta en ce lieu la vénérable impératrice Eudocie, (sont ceux) des très glorieux martyrs... , Callinique, Domnin, T... , Thécia, et d'autres. + Gloire à ces saints eux-mêmes ! + »

Bibl. — H. Vincent et F.-M. Abel, *Jérusalem*, t. II, 1926, p. 797-801.

Nous rapprocherons de ce coffret reliquaire un autel trouvé à Henchir Sidi-Khalifa (*Aphrodisium*) en



10608. — Coffret-reliquaire de Henchir Sidi-Khalifa. D'après *Arch. des missions scient. et littéraires*, 3<sup>e</sup> série, t. XI, 1885, p. 17, n. 20.

Tunisie, sur l'emplacement d'une église où on rencontra un chrisme sculpté sur une clef de voûte. Voici les dimensions de l'autel-reliquaire (fig. 10608) : largeur de la pierre : 0 m. 80 ; longueur : 1 m. ; épaisseur : 0 m. 40. Cavité A, longueur : 0 m. 30 ; largeur : 0 m. 32 ; profondeur : 0 m. 18 ; cavités B, longueur : 0 m. 25 ; largeur : 0 m. 34 ; trous m, profondeur : 0 m. 10 ; les cavités des quatre angles devaient recevoir la base des colonnettes du ciborium.

Bibl. — R. Cagnat, *Rapport sur une mission en Tunisie, 1881-1882*, dans *Archives des missions scientifiques*, III<sup>e</sup> série, t. XI, 1885, p. 17, n. 20.

XVI. LES CASSETTES A RELIQUES. — Les premières générations de fidèles apportaient, nous l'avons dit, une vive sollicitude dans l'ensevelissement des corps des martyrs ; ceux-ci, condamnés aux bêtes ou au bûcher désiraient que leurs restes fussent réunis et renfermés dans une tombe. Toutefois leur souhait, depuis le IV<sup>e</sup> siècle et, même, dès l'époque de la dernière persécution, fut parfois méconnu par les fidèles, surtout en Orient. Une partie des cendres des quarante martyrs de Sébaste fut accaparée par ceux qui les avaient retirées du bûcher et dès la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle, fut divisée et répartie entre différentes localités de l'Asie, du Pont, de la Thrace et plus tard aussi de l'Italie<sup>1</sup>. On citera à ce sujet ces mots de Grégoire de Nysse (331-394) : « Les cendres de ces martyrs et les résidus de leur crémation ont été si bien distribués

dans l'univers, que, pour ainsi dire, chaque province a joui de leur bénédiction<sup>2</sup>. » Lui-même, nous dit-il, possède une parcelle de ces reliques et il a placé les corps de ses parents auprès de ces gages sacrés de foi et d'espérance en la bienheureuse résurrection. » Dans ses années de jeunesse il avait assisté à la déposition solennelle du coffret contenant ces reliques qui fut faite dans un oratoire, bâti par les soins de sa mère, dans leur propriété du Pont. Il désigne ce coffret sous les noms de *λάρνακα* et de *θήκη* (*capsa* et *theca*) sans en définir la matière, il pleura sur lui pendant la veillée qui précéda sa déposition sous l'autel<sup>3</sup>. Nous savons encore que deux *ἀλαβαστροθήκαι ἀργυράι* (boîtes à parfum en argent) se trouvaient, vers la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle, être la propriété d'une diaconesse de la secte des macédoniens, à Constantinople, et furent déposées près de son tombeau, sous la table sacrée d'un oratoire souterrain, qui disparut et tomba dans l'oubli jusqu'à l'année 438, par suite de la réédification d'un temple en l'honneur du martyr Tirse, élevé par Césaire, consul en 397, préfet du prétoire en 401. Sozomène rapporte la découverte de ces deux reliquaires, faite en sa présence, en 438<sup>4</sup>. Une autre boîte antique contenant des cendres de ces mêmes martyrs fut trouvée à Constantinople lorsque Justinien restaura l'église de Sainte-Irène-de-la-Mer<sup>5</sup>, mentionnée dans les actes du concile d'Éphèse. Cette boîte était de forme circulaire, ce qui explique pourquoi Procope lui donne les noms de *δίσκον* et *δ'ἄδωτιον*.

La découverte du tombeau de saint Étienne survenue à Jérusalem, en 415, souleva un immense intérêt et ce fut à qui s'efforça d'obtenir quelque parcelle de ces précieuses reliques, principalement en Occident et en Afrique. Ici, ce fut la ville d'Uzala qui en obtint la première. Son évêque, Evodius, ami de saint Augustin, voulut en accorder une parcelle à une autre localité et on mentionne à cette occasion la *capsella argentea in qua erant reliquiarum portio*<sup>6</sup>. Nous lisons une autre mention de *capsellæ argenteæ* destinées, celles-ci, à la dédicace des autels, dans des lettres écrites par le futur empereur Justinien et les légats du Siècle apostolique, au pape Hormisdas, en 519, à l'effet d'obtenir des reliques destinées à être déposées dans la basilique construite par Justinien *in domo sua*, en l'honneur des apôtres Pierre et Paul<sup>7</sup>. Il suit de là que, sur ce point, l'usage (*mos Græcorum*) différait en Orient de celui du Siècle apostolique<sup>8</sup>. Celui-ci s'interdisait de donner les ossements ou les cendres, il s'en tenait aux *branda* ou *sancluaris* ou *palliola* et n'accordait comme une grâce exceptionnelle que la permission d'atteindre la deuxième grille : *ad secundam cataractam ipsa sancluaris deponere*<sup>9</sup>. Justinien et les légats poussaient jusque-là leurs prétentions et, de plus, demandaient *reliquias de catenis sanctorum apostolorum et de craticula beati Laurentii martyris*.

Les *capsellæ argenteæ* avaient eoutume d'être préparées par les soins et dans le pays de ceux qui recherchaient les reliques (*hinc*, c'est-à-dire de Constantinople, *voluerunt capsellas argenteas facere et dirigere*) ; mais on considérait comme une faveur spéciale le fait de recevoir les *capsellæ* elles-mêmes du Siècle apostolique. C'est pourquoi les légats insistèrent auprès du pape *ut hoc quoque (les capsellæ) a vestra sede pro benedictione (Justinien) suscipiat, et singulas capsellas per singulorum apostolorum (Pierre et Paul) reliquias fieri debere*. Et les choses ne durèrent pas se passer autrement lorsqu'en 394, Rufin, préfet du prétoire, de-

<sup>1</sup> Tillemont, *Hist. ecclési.*, t. V, p. 524 sq. — <sup>2</sup> *Homil.*, II, in *XL mart.*, P. G., t. XLVI, col. 783. — <sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*, col. 784-785. — <sup>4</sup> *Hist. ecclési.*, I, IX, c. II. — <sup>5</sup> Procope, *De ædificiis*, I, I, c. VII. A propos de cette église, désignée sous le nom de *maritima* pour la distinguer d'une autre de même

vocabale, cf. Morcelli, *Kalendarium Ecclesiæ Constantinopol.*, t. II, p. 106 sq. — <sup>6</sup> *De miraculis S. Stephani*, I, I, c. VIII, P. L., t. XLI, col. 839. — <sup>7</sup> Thiel, *Epist. romanor. pontif.*, II, p. 874-875. — <sup>8</sup> S. Grégoire, *Registrum, Epist.*, I, IV, ep. xxx. — <sup>9</sup> Voir *Dictionn.*, t. II, au mot CATARACTA.

manda et obtint de Rome des reliques pour la dédicace de l'ἄποστολεῖον qu'il érigea près de Chalcédoine (voir *Dictionn.*, t. III, à ce nom) en l'honneur des apôtres Pierre et Paul<sup>1</sup>. Mais, dans la relation de cette solennité, la mention de la *capsella* n'est pas explicite, comme on la lit dans maints récits et témoignages concernant des dépositions de reliques dans ou sous des autels, du I<sup>er</sup> au VI<sup>e</sup> siècle. A partir de cette dernière date on pourrait citer nombre de passages tirés de Grégoire de Tours, et plus particulièrement un texte tiré du manuscrit *lat. 8071* de la Bibliothèque nationale. C'est une épigraphie, commémorant la découverte de deux antiques *capsellæ latentes*, remplies de reliques, découverte survenue au temps d'un évêque Agilranus (Angelram) qui occupa le siège de Metz et fut ami de Charlemagne. Ces deux *capsellæ* étaient d'ivoire (*eboreo corpore*), avec des incrustations de lames d'argent : *ambarum facies exterius flagrabat argento*. L'une d'elles demeura en place et déposée sous l'autel; l'autre fut transportée à Metz. On ignore le lieu précis et la date exacte de la découverte et celle de la déposition<sup>2</sup> :

- Nunc novitas (fulget nunc) pae (?) del(e)ta vetustas*  
*Ritu priscorum crucis hic mal(e) nota manebat.*  
*At urbis huius clarus eathegita plebis*  
 5 *Hanc Agilrannus tum formam frangere jussit*  
*Sub qua capsellas plucid(e) geminasque late(n)tes*  
*In latebris saxorum hominunque molimine in(o)en(i)is*  
*Invenit septas (et) sacro munere plenas*  
*Mox gremium pandens praesul patrocina sumpsit*  
 10 *Capsellam gaudens unam deduxit ad urbem*  
*Altera nunc templi in huius (s)ancta ara refulg(e)t.*  
*Ambarum facies licet exteriusque flagrabat*  
*Argento, ebore(um) constal corpusque bifforme,*  
*Plus lamen interius dilantur viscera vasis*  
 15 *Candida qua(m) specie gazorum glor(i)a fulget.*  
*Pignora sanctorum (cunctis) felicia s(u)ectis*  
*Tempore jam nullo fraudent(ur) luce serena.*  
*O (c)lemens custos conserva hanc pervigil wdem*  
*Fletibus enixis plebem faveto gementem*  
 20 *Ut scelerum dominus (dignetur) solvere fact(a).*

Les témoignages les plus anciens, relatifs à une autre catégorie de cassettes à reliques, les *capsellæ pendulae*, destinées à être portées sur la poitrine ont déjà été mentionnés. L'usage de porter ostensiblement ces *capsellæ* suspendues au cou fut spécialement propre aux clercs, aux personnes consacrées à Dieu et appelé *honor capsellaris*<sup>1</sup>. Les *capsellæ* destinées aux autels étaient de dimensions plus grandes que ces *encolpia* et n'étaient pas, comme ceux-ci, munies de crochets et d'anneaux. Toutefois, il est assez difficile de distinguer avec certitude les *capsellæ* ou cassettes à reliques destinées aux autels de toutes les autres pyxides, boîtes, etc., d'usage domestique, ornées de symboles, à moins qu'on ne les trouve précisément renfermées dans les *loculi* ou pourvues d'une inscription, d'une figure qui en indique clairement la destination, ce qui est exceptionnel. En voici cependant quelques exemples :

1. A Rimini, en 1863, sous les ruines d'une ancienne église, on trouva une *capsella* d'argent rectangulaire, longue de 0 m. 65, large de 0 m. 32, ornée du *chrismon* avec A et Ω; elle se trouvait encore *in situ* dans le petit tombeau d'un support d'autel du V<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Elle avait été renfermée dans une boîte de bois (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1105, fig. 2691).

2. Plus remarquable fut la découverte, faite en 1872, de deux *capsellæ* d'argent, l'une elliptique, l'au-

tre circulaire, la première attribuée au V<sup>e</sup> siècle, la seconde postérieure au VI<sup>e</sup>, toutes les deux placées sous l'autel et sous le sol du *presbyterium* de la cathédrale de Grado<sup>3</sup>. (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1449, fig. 5341-5342.) Elles portent l'une et l'autre les inscriptions des noms des saints dont elles contenaient encore les reliques; la plus ancienne est aussi ornée de leurs bustes. Sur le couvercle de cette dernière, on voit la croix gemmée posée sur la montagne d'où coulent les quatre fleuves. Un agneau de chaque côté de la croix. Sur la cassette la moins ancienne, on a représenté la Vierge assise sur un trône à large dossier (voir fig. 10612). L'intérieur de cette cassette ronde est subdivisé en plusieurs compartiments dans lesquels étaient placés un petit vase d'or cylindrique, une petite boîte d'or ornée d'une croix, une petite fiole de verre et onze étiquettes sur petites lames d'or, portant les noms des saints dont les reliques étaient déposées dans la cassette.

3. En 1876, on trouva à Saint-Zénon, dans le Trentin, une cassette de forme ovale en argent contenant un résidu qu'on supposa être du sang. Sur le couvercle, une croix est figurée au pointillé. La cassette était enfermée dans un coffret de pierre long de 0 m. 50, ayant l'apparence d'un petit sarcophage avec couvercle à deux pans. Le tout était enfermé dans une *cella* construite et voûtée sur laquelle s'étendait une dalle oblongue, munie de quatre cavités aux angles, ornée de deux canelures parallèles le long des grands côtés, ancienne base d'une table d'autel qui était soutenue par quatre piliers. Ce monument appartient à la période du VI<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle.

4. En 1879, une cassette d'argent, de forme ovale, mais sans aucun signe ou symbole chrétien, contenant des morceaux de tissu de pourpre, fut trouvée en présence de J.-B. De Rossi, avec un petit vase à parfums en argent et de nombreuses reliques, sous la base de l'autel primitif de la basilique des Saints-Apôtres, élevé sous le pontificat de Jean III, de 560 à 572.

5. En 1884, à 8 kilomètres d'Aïn-Beida, à gauche de la route nationale de Constantine à Tébessa, au lieu dit Henchir-Zirara, sur un point tout couvert de ruines romaines, une basilique chrétienne occupait, vers le Nord, un des points culminants de la colline. On retrouva le baptistère et l'abside de la basilique et, sur ce point, une cassette renfermée dans le petit tombeau qui devait être placé sous l'autel. A 1 m. 50 de profondeur, on rencontra une pierre rectangulaire mesurant 0 m. 38 × 0 m. 33. Au centre de cette pierre, sur la face supérieure, existait une cavité de forme ovale et profonde de 0 m. 30 de long sur 0 m. 15 de large où était déposée la *capsella argentea* que nous avons décrite et figurée (voir *Dictionn.*, t. I, col. 710-713, fig. 148). Celle-ci n'avait pas les mêmes dimensions que la cavité, le vide existant entre la cassette et elle avait été remplie par une boîte, en bois sans doute, car on trouva un amas de poussière, deux charnières en argent et un crochet de même métal qui avait dû servir de fermeture. L'orifice de la cavité et presque toute la surface de la pierre, était recouvert par une dalle en pierre de peu d'épaisseur. Au-dessus de cette dalle était construit, selon les dimensions de la pierre rectangulaire, une sorte de tombeau dont les quatre faces étaient fermées par quatre autres dalles jointes et placées debout (voir *Dictionn.*, t. I, col. 713, fig. 149; t. III, col. 1107-1108, fig. 2692).

Les cinq cassettes, que nous venons d'énumérer et

<sup>1</sup> L. Duchesne, dans *Bull. de corresp. hell.*, 1878, p. 292, 293. — <sup>2</sup> De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part. (1888), p. 245. — <sup>3</sup> Tonini, dans *Atti della deputazione di storia patria per la Romagna*, t. II, p. 82; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 15; 1878, p. 38-39; Garrucci,

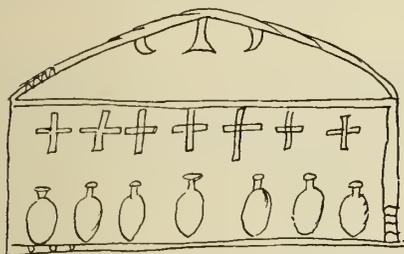
*Storia*, t. VI, p. 27; Rohault de Fleury, *La messe*, t. I, p. 143, pl. LIII. — <sup>4</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 156 sq., pl. X-XII; 1878, p. 49, 52; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. CCCXXXVI; Rohault de Fleury, *La messe*, t. I, p. 144.

de décrire sommairement, ont été, comme nous l'avons dit, trouvées sous des autels; il en existe d'autres dont le lieu de déposition n'est pas démontré mais qui n'en méritent pas moins une mention, à titre de reliquaires.

6. Rappelons la pyxide d'ivoire illustrée de scènes du martyr saint Méнас (voir *Dictionn.*, t. I, col. 426, fig. 71, 72).

7. Ensuite une espèce de plaque en terre cuite, d'une extrême finesse trouvée à Mouzaïaville (Maurétanie). « Les morceaux s'ajustent parfaitement, en sorte que l'on a pu reconstituer le tout. La plaque a 0 m. 45 de long, sur 0 m. 37 de large, y compris les rebords qui ont une largeur de 0 m. 05 à 0 m. 06 et sont élevés de 0 m. 02 au-dessus de la partie principale du tableau. Sur chacun des quatre rebords se trouvent

*se mettoit toute en pouldre (comme on la mettoit en la main  
La figure ou retrait de laf petite caisse ou cassette d'argent  
trouvé dans la subbitte grande caisse ou tombeau de marbre  
est-telle que se representoit q de fioles; Et dans prole q sont  
se fioles sept ou huit fioles remplies de laf terre.*



*(c'est-à-dire une petite cassette d'argent dans laquelle  
estoit sept petites fioles de verre avec de certaine  
terre noire au dedans laquelle se réduisoit en  
pouldre quand on la mettoit entre les doigts le  
tout enveloppe dans une tres belle estoffe de soye*

*Et au dessus de la dite cassette il y avoit une cassette  
de marbre treuue en un endroit habité par des moines  
dicit et nomme Billed girist et sur se commerce de la dite  
cassette de marbre estoit encaillées les fioles parales  
cristalles autour de la Croix que font en la figure dont  
l'extrait est au feuillet précédent*

10609. — Ms. lat. 8957 de la Bibl. Nationale, fol. 172 r°. D'après *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, 1903, pl. III.

trois figures en relief parfaitement conservées. D'abord on serait tenté de croire que ce sont les douze apôtres; mais comme les quatre rebords reproduisent également les trois mêmes figures, cette circonstance fait rejeter la première supposition. Un enfant placé au milieu du rebord supérieur tient à la main un emblème en forme d'Y. Au milieu du tableau se tiennent debout, prêts à monter à cheval, deux guerriers, la lance dans une main et les rênes dans l'autre. Entre les deux se trouve une urne, au-dessus de laquelle on lit l'inscription :

ORATIONIBVS SANCTORVM PE  
RDVCET DOMINVS

*Orationibus sanctorum perducel dominus (nos ad regna caelorum).*

*Bibl. — Revue africaine, t. VI, p. 463; Corp. inser. lat., t. VIII, n. 9285.*

8. Nous ajouterons un texte trouvé entre *Oppidum novum* et *Tigaras* (Maurétanie Césarienne) et gravé sur une table d'autel en pierre calcaire de 1 m. 25 x 1 m. 12 et 0 m. 15 d'épaisseur (voir *Dictionn.*, t. I, col. 712) avec ces mots : *Postulanibus (beneficia) a*

*creatore Deo et Christo memoria(in) sanctorum Petri et Pauli desiderante (II) onesta matre cum Gratia [sorore?] Petronianus, Cassius et Patricius in hoc tabernaculo pro sua prece posuerunt.* Cette table n'a pas de creux pour recevoir la *capsella* qui, probablement, se trouvait dans le support de l'autel. L'inscription nomme *tabernaculum* l'ensemble du monument entouré de colonnettes avec des transennes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1825, fig. 491, 492) qui contenait la *memoria* des apôtres conformément au vœu de Petronianus, Cassius et Patricius.

Sur le sens et l'emploi du mot *memoria*, voir *Dictionn.*, t. XI, col. 296-324.

*Bibl. — Corp. inser. lat., t. VIII, n. 21496.*

9. Une lettre adressée à Peïrese (voir ce nom) et conservée à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 8957, fol. 169-170, contient quelques transcriptions épigraphiques intéressantes; nous ne relevons que celle-ci :

Fol. 171 v° et sq. : La dernière partie de la relation se rapporte à un « tombeau de marbre » contenant une cassette d'argent. Cette caisse de marbre aurait été trouvée « en un endroit habité par des Mores dict et nommé Billedgirid », près de Tunis. Billedgirid ou Bebelgidid, sans doute Bab-el-Djedid (la Porte Neuve). On lisait sur cette cassette une inscription dont la copie fournie par Peïrese :

† IH	VIRTVIS
COR	MARTI
RVM	CELIA
NVNS	ETSAS
SET LIMINERV	

a été interprétée par L. Poinssot en :

† HIC M̄RIAE SCOR MARTIRVM  
CELI ANVNSII SASSII ET MINERVII

Il s'agit probablement d'un tombeau représentatif placé sous un autel, analogue à ceux d'Henchir Zirara, et d'autres déjà mentionnés au cours de ce travail. Nous avons ici une nouvelle cassette à reliques qu'on peut comparer à celles de Saint-Nazaire de Milan, de Brivio (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHASSE) et d'autres encore comme celle que décrit brièvement le P. Ant. Lupi dans un manuscrit<sup>1</sup>. Un croquis, médiocre assurément, permet de se faire une idée de ce reliquaire probablement quadrangulaire (fig. 10609). Il contenait sept petites fioles de verre (sept ou huit dit la relation) et se trouvait « enveloppé dans une belle estoffe de soye ». Ces fioles contenaient une « certaine terre noire... laquelle se réduisoit en pouldre quand on la mettoit entre les doigts ». Peut-être de la terre apportée des lieux saints, comme pour plusieurs reliquaires d'Henchir Akrib qui ne contenaient que de la terre.

*Bibl. — L. Poinssot, Une lettre de J.-P. d'Ollivier à Peïrese. Inscriptions d'Afrique inédites, dans Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France, 1903, p. 1-40.*

10. Nous ne revenons pas sur les reliquaires d'Henchir-Akrib (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2344-2346, fig. 2173-2174) aujourd'hui conservés au musée d'Alger. La caisse rectangulaire est surmontée d'un toit prismatique que couronne une croix. Le 11 septembre 544, le prêtre Floridus y avait enfermé les reliques d'un saint Julien : *Hic memoria s(anc)li Iuliani deposit(a)e sunt 11 idus septembres : pra(e)sk(r)ip(s)i (?) Floridus m[sar]t(yrem?)* comme l'atteste l'inscription qu'on vient de lire et deux autres textes gravés sur deux pla-

<sup>1</sup> *Bibl. Victor-Emmanuel, Rome, olim Cod. Gesuit. 505, fol. 57.*

quettes de mica qui y étaient incluses. Mais le coffret renfermait encore une très petite boîte de bronze rectangulaire : 0 m. 056 × 0 m. 038 × 0 m. 037 qui, hermétiquement close par un ruban de métal, ne contenait qu'un peu de terre.

*Bibl.* — P. Willeumier, *Musée d'Alger. Supplément*, in-4°, Paris, 1928, p. 88-89.

Il faut en rapprocher un reliquaire de grandes dimensions trouvé en 1933, dans le talus de la route d'Ampère à Ngaous, au lieu dit Aïn-Guigba, aujourd'hui au musée de Constantine. Cet objet se compose de trois parties : un grand mortier en pierre, de type commun, haut de 0 m. 60 contenant une amphore en terre cuite de 0 m. 39 de hauteur; le goulot de celle-ci a 0 m. 10 de diamètre et 0 m. 87 de circonférence. Le bas de l'amphore, percé de deux rangées de trous circulaires de 0 m. 01 de diamètre, disposés horizontalement, est arrondi, de telle sorte que le récipient ne tient pas debout sans appui. Peut-être était-il scellé avec du plâtre au fond du mortier, ce qui expliquerait l'obstruction de certains trous.

L'amphore était surmontée d'un grand couvercle en terre cuite qui reposait sur le bord supérieur du

Recto : 1 + *In nomine dñi dñi ihu xp̄i dñi et salvatoris nost[ri]*  
 2 *et maximorū benefactorū eracli p̄ssimi inperatoris... pacifico*  
 3 *anno bicesimo [bicesimo] sexto et post consulato eius anno bicesimo quinto et costintinis benefac-*  
 4 *toris inpre eractis benefactoris cesaris costintinis indcti benefactoris imperatoris anno bicesi-*  
 5 *mo quinto et post consulatu eius anno quinto eraclio... benefactoris cesaris anno quinto*  
 6 *[per]petuorum vitorie inpratoru sub die sestis idus [febru]aruas? ind decima in oc benera[bi]-*  
 7 *[ti] locum deposita sunt reliquie sactorū martirū*

Verso : 1 + *Id est santi istefani sac̄ti focii? sac̄ti teudori et sac̄ti victoris confes-*  
 2 *sorū per manus beatissimorū episcoporu id est leoncius ep̄cs sacte clesie sirti-*  
 3 *nensis... ep̄cs sante ellesie conturthonensis benenatus ep̄cs sacte clesie...*  
 4 *Medimus armarius sacte elesie linfersis?... domno... conserbandos... +*  
 5 *...africana provincia primorū bitaliones dicamus dō reliquias*  
 6 + *et o...clius n̄r debotissimus scripsi eius crissi* †

mortier. Ce couvercle, lourd et épais, mesure 0 m. 40 de diamètre à la base. Il se termine en haut par une sorte de poignée de 0 m. 37 de circonférence. Sur la face externe (fig. 10610) on lit une longue inscription gravée sur trois registres séparés par des traits hori-



10610. — Couvercle d'amphore du musée de Constantine. D'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1934, p. 237.

zontaux profondément gravés. Ces registres ont respectivement, de haut en bas : 0 m. 03, 0 m. 05, 0 m. 03; la hauteur des lettres diffère entre 0 m. 015 et 0 m. 06. Voici le texte : *Hic memoria Sancti Juliani. Deposit(a)e sunt a s(anc)to ep(isco)po (A)emiliano. Floridus pres(byter), misericordia indigens, votum reddit, D(omino) D(e)o a(d)juvante.*

Le prêtre Floridus dont on lit le nom est le même

que celui d'Henchr Akrib. Nous ne pouvons que renvoyer au long et excellent commentaire de M. L. Leschi.

*Bibl.* — L. Leschi, *Reliquaires chrétiens du VI<sup>e</sup> siècle en Numidie*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1934, p. 236-245. Cf. *Anal. boll.*, t. LIV, 1936, p. 309-311.

11. L'inscription qu'on va lire se rattache à la série de celles qui relatent un dépôt de reliques sous un autel. Elle a été trouvée à 8 kilomètres à l'ouest de Berteaux, commune mixte de Châteaudun, au pied du Djebel Teioualt, en 1924. A 2 mètres de profondeur, on trouva deux coupes en terre identiques, accolées et scellées au ciment par leur ouverture et dans l'espace ainsi ménagé une lame de plomb entrée depuis au musée de Constantine. Cette lame offre un rectangle de 0 m. 205 de long sur 0 m. 055 de large, peu épaisse, couverte d'écriture (7 lignes au recto, 6 au verso) tracée à la pointe et rendue peu lisible par l'oxydation du plomb.

Le texte est daté du 8 février 637, sous le règne d'Héraclius empereur, de Constantin son fils, de Constantin, petit-fils et fils des précédents. Voici la transcription :

Au recto, on peut hésiter, ligne 6, entre *janu* et *febru[aruas]*; la translation des reliques a été faite le 8 février 637, il s'agit de dépôt des martyrs Étienne, Focius? Théodore et Victor. Le premier est bien certainement le célèbre protomartyr dont on retrouve le nom dans une inscription du territoire d'Aïn M'lila<sup>1</sup> et dont les reliques étaient entourées d'une grande vénération dans la région<sup>2</sup>.

Les noms des trois autres martyrs peuvent être identifiés, ce sont Focius, inscrit parmi vingt autres de ses compatriotes, le x des kalendes de juin, au martyrologe de l'Église d'Afrique<sup>3</sup>; puis le prêtre Théodore et Victor au nombre des martyrs de Circe et de Lambèse<sup>4</sup>, ou encore Victor parmi les martyrs de Constantine<sup>5</sup>.

Comme nous le voyons sur plusieurs autres inscriptions africaines, notamment les deux de Sétif (ci-dessous n. 4), le dépôt des reliques a été fait par les soins de trois évêques, en présence du scribe et du bibliothécaire ou archiviste de l'Église appelée *Linfersis*, qui jusqu'à ce jour n'a pu être identifié. Deux autres mentions topographiques sont aussi incertaines : *Sirtinensis* (Sertei?) et *Conlurihonensis* (El-Kantour?). Les noms des évêques Benenatus et Leontius ne sont pas rares dans les listes épiscopales d'Afrique<sup>6</sup>.

La formule de début : *In nomine domini Jesu Christi* n'est pas spéciale à l'Afrique.

*Bibl.* — J. Boseo et Alquier, *Plomb épigraphique chrétien du VII<sup>e</sup> siècle*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1927, p. 98-103; *Revue archéologique*, 1928, p. 375, n. 81; L. Sonzogni, *Un inventario di reliquie del*

<sup>1</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8431. — <sup>2</sup> S. Augustin, *De civitate Dei*, l. XXII, c. X-XII. — <sup>3</sup> Morcelli, *Africa chris-*

*tiana*, t. II, p. 368. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, t. II, p. 366. — <sup>5</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 7924. — <sup>6</sup> Morcelli, *op. cit.*, t. I, p. 182, 229.

secolo VII in Africa, dans *Ephem. liturg.*, t. VI, 1931, p. 368-373.

12. Dans une basilique récemment déblayée à l'extrémité occidentale des ruines d'Haïdra (voir *Dictionn.* t. VI, à ce nom), on a retrouvé *in situ* un bloc de pierre (cippe funéraire réemployé) au-dessus duquel se dressait jadis l'autel. Pourvu au centre d'une cavité arrondie d'environ 0 m. 12 de diamètre, d'où les reliques avaient disparu, il était recouvert d'une dalle beaucoup trop grande pour la feuillure pratiquée sur le pourtour du bloc, la dalle était simplement posée sur le rebord de celle-ci; il y avait sans doute à l'origine une autre dalle plus petite, peut-être en terre cuite, encastrée dans le bloc. La dalle mesure 0 m. 59 de hauteur, sur 0 m. 72 de largeur et 0 m. 10 d'épaisseur; la hauteur des lettres varie entre 0 m. 06 et 0 m. 05. Voici le texte :

HIC ABENTUR  
RELIQUIE BEATI  
MARTIRIS ET AN  
TISTITIS CYPRIA  
NI ΔPS A BEAT MEL  
LEO EPSCO AN IIII  
DMI IVSTINI IMPS

*Hic habentur reliquiae beati martyris et antistitis Cypriani depositae a beato Melleo episcopo, anno IV Domini Justinii imperatoris.*

Le début de l'inscription en rappelle une autre également trouvée à Olaïdra<sup>1</sup> et aussi une autre trouvée à Djalta, près de Mateur<sup>2</sup>; enfin à Thamalla (Tocqueville), sur une tuile, formule semblable<sup>3</sup>. L'emploi du mot *antistes*, courant à partir de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle et au V<sup>e</sup> présente quelque chose de plus recherché que le mot *episcopus*. Ici, saint Cyprien reçoit le titre d'*antistes*<sup>4</sup> et Melleus, qui dépose ses reliques, aura à se contenter du titre d'*episcopus*. C'est donc un monument à ajouter à la liste de ceux qui se rapportent à saint Cyprien (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3215) et à son culte<sup>5</sup>. Quant à Melleus c'est un nom à ajouter au catalogue épiscopal d'Haïdra dont trois noms seulement étaient connus : *Eugenius* qui siégea au concile de Carthage en 256. *Speratus* et son compétiteur donatiste *Crescentianus*, tous les deux présents à la conférence tenue en 411<sup>6</sup>.

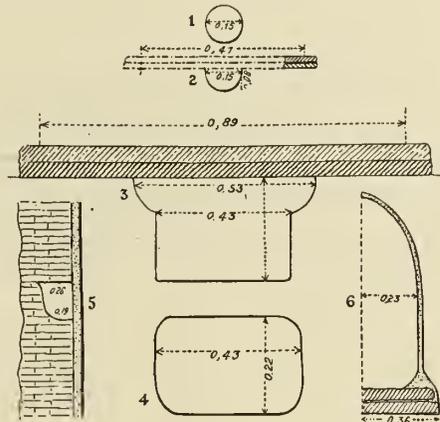
La date de l'inscription : *Anno IIII D(o)m(in)i Justinii Imperatoris* correspond à la période du 20 novembre 568 au 19 novembre 569. Durant les premières années du règne du successeur de Justinien, les provinces africaines furent particulièrement prospères<sup>7</sup> et l'on supposerait volontiers qu'à cette époque eût été construite ou restaurée l'église où, sous l'autel, étaient déposées les précieuses reliques de saint Cyprien. La cérémonie présidée par l'évêque Melleus peut fort bien avoir eu lieu avant que n'aient éclaté les troubles au cours desquels fut tué le préfet d'Afrique, Théodore<sup>8</sup>.

*Bibt.* — L. Poinsot, *Une inscription mentionnant les reliques de saint Cyprien*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1934, p. 249-254. Cf. *Anat. boll.*, t. LIV, 1936, p. 311-312.

XVII. LES NICHES A RELIQUES. — Nous avons décrit l'église de Sainte-Marie-Antique, au Forum (voir *Dictionn.*, t. V, à ce dernier nom). Lorsqu'on entre dans cette église il est difficile de n'être pas frappé par

le nombre considérable de petites niches creusées dans les parois et décorées de peintures. Dans l'*atrium*, deux à l'entrée, une à l'angle sud-est; dans la nef droite, la niche des « Trois Mères »; dans la nef majeure, une sur le pilier nord-ouest; enfin dans le *presbyterium* même, une ouverture du mur affecte la même forme. On ne parle pas ici de la niche simplement blanchie et à demi fermée qu'on rencontre à droite en passant du *presbyterium* dans la chapelle droite, ni de celle qui s'ouvre à gauche de l'absidiole de l'*atrium* et qui fut creusée au IX<sup>e</sup> ou X<sup>e</sup> siècle pour le service de l'autel.

Nous examinerons en premier lieu la niche de la nef centrale (fig. 10611, 1, 2, 6) où nous trouvons tous les éléments susceptibles d'orienter nos recherches; c'est une petite niche irrégulière large de 0 m. 41; elle s'enfonce dans la muraille de 0 m. 23 à la base. Au milieu de la surface horizontale ainsi obtenue, est creusé un trou conique irrégulier de 0 m. 08 de profon-



10611. — Les niches-reliquaires de Sainte-Marie-Antique. D'après W. de Gruneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1911, p. 473, fig. 364.

deur et de 0 m. 15 de diamètre à l'ouverture. De la surface plane au bas de la peinture, un espace de 0 m. 06 à 0 m. 07 était occupé par deux dalles superposées qui fermaient hermétiquement l'ouverture et dont on voit encore un angle scellé; chacune de ces dalles mesurait 0 m. 025 d'épaisseur. L'inférieure était de basalte, l'autre de marbre blanc. Les parois latérales de la niche portent à la base les traces d'un revêtement de vert antique. La surface courbe est occupée par l'image de la Vierge. Dans la niche à l'angle de l'*atrium* (fig. 10611, 3, 4), on voit l'image en buste de saint Abbacyr. La largeur est de 0 m. 89. La fosse creusée verticalement dans le mur est ici plus grande. Elle est à peu près rectangulaire, avec un ébrasement oblique de quelques centimètres sur les bords. La longueur à l'ouverture est de 0 m. 53, au fond de 0 m. 43; la largeur et la profondeur de 0 m. 22. La fosse est taillée avec soin dans l'épaisseur du mur. Là encore, entre la surface plane et le bas de la peinture il y a une place pour les dalles, mais il n'en reste aucun fragment.

La niche de droite à l'entrée de l'*atrium* est celle des trois *chlamydati*. Ici point de fosse, mais sur tout le pourtour entre la surface plane et le bas du stuc s'ouvre une gorge de 0 m. 16 de hauteur et de 0 m. 11

<sup>1</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 10 515; S. Gsell, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 450-451; *Musée de Tébessa*, p. 11; P. Monceaux, dans *Mém. prés. par divers savants*, t. XII, p. 192-194; *Dictionn.*, t. VI, col. 2017-2018. — <sup>2</sup> A.-L. Delattre et A. Merlin, dans *Bull. arch. du Comité*, 1928-1929, p. 235. — <sup>3</sup> S. Gsell, dans *ibid.*, 1908, p. cxc. — <sup>4</sup> *Corp.*

*inscr. lat.*, t. VIII, n. 23921 (prose); n. 8364, 19 913 (vers); cf. *Dictionn.*, t. V, col. 948-949; t. VII, col. 766. — <sup>5</sup> Cf. P. Monceaux, *Hist. littér. de l'Afrique chrét.*, t. II, p. 375-376, 381. — <sup>6</sup> Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, p. 78. — <sup>7</sup> C. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 457-459. — <sup>8</sup> En 569, d'après Jean de Biclar; cf. Diehl, *op. cit.*, p. 459.

de profondeur à la base; la niche elle-même a 0 m. 74 de largeur et 0 m. 24 de profondeur au sommet de la gorge. A gauche de l'entrée, la niche des saintes Agnès et Cécile est coupée. On n'y voit pas de gorge ni de fosse. Mais aux deux tiers de la largeur et au bas de la niche s'ouvre, perpendiculairement au mur, un trou rectangulaire de 0 m. 29 de haut, 0 m. 41 de large et 0 m. 19 de profondeur. Une fois fermé, le stuc peint le recouvrait.

La niche des « Trois Mères » est intacte. Le stuc décoré atteint la surface horizontale et la couvre même en partie, car en crépissant la niche, on emplissait de mortier l'angle inférieur et le stuc venait finir assez avant sur la plateforme en courbe adoucie (fig. 10611, 6). Cette plateforme n'a jamais été creusée.

L'ouverture dans le mur du *presbyterium* se présente dans des conditions assez différentes. Il n'y eut à l'origine qu'un trou assez étroit, perpendiculaire au mur et dont la plus grande profondeur atteignait 0 m. 26, la plus grande largeur étant de 0 m. 30. Il s'ouvrait par devant sur un plan parallèle à la paroi. Quand ce *loculus* eut reçu le dépôt qu'il devait contenir, on le ferma et sur la surface égalisée, on étendit la couche de stuc sur laquelle fut peinte une Vierge debout portant l'enfant Jésus : cette peinture, interrompant à son milieu la draperie simulée, atteste, semble-t-il, l'intérêt religieux que l'on portait à cette cachette. Plus tard, à une époque qui doit être celle de l'abandon de l'église, on voulut rouvrir la cachette murée; mais l'emplacement précis en était alors ignoré, car le pic de l'ouvrier détacha le stuc presque entier de la peinture, en levant le crépi par brisures nettes et violentes, et creusa dans l'épaisseur du mur une cavité beaucoup trop haute et trop profonde. Cette cavité n'est évidemment pas primitive et date de la destruction de l'image, car les coups de pic trahissent les tâtonnements du chercheur de reliques (fig. 10611, 5).

Dans trois cas au moins, et vraisemblablement dans cinq, nous sommes donc en présence d'une cachette, d'un *loculus* scellé, recouvert avec soin de marbre et décoré de peintures. L'intérêt qui s'attache à ce dépôt est tel qu'au moment où l'on doit abandonner l'église, le *loculus* est ouvert, vidé et reste béant. La seule hypothèse satisfaisante qu'on puisse envisager est qu'il s'agit d'un dépôt de reliques, *pignora, brandea*.

Aucun texte liturgique à notre connaissance ne vient certifier cet usage. Le *Liber diurnus* contient plusieurs formules *pro condendis reliquiis*<sup>1</sup>. Mais dans ces cas il s'agit des corps saints qu'on place sous l'autel pour la dédicace d'églises ou d'oratoires. La dédicace des églises selon le rit romain<sup>2</sup> ne comporte en effet que la messe, et dans le cas de sanctuaires à reliques, que la déposition solennelle de ces reliques. Les deux *Ordines* qui décrivent la cérémonie<sup>3</sup> supposent toujours que ces reliques sont déposées dans un autel. Le *Liber pontificalis* parle de reliques du Sauveur, de la Vierge, des douze apôtres et de saints martyrs déposées par le pape Hadrien dans une église bâtie dans un de ses domaines : *domus culta Capracorum*, offert par lui-même pour le soulagement des pauvres<sup>4</sup>; mais rien n'indique où et comment étaient placées ces reliques. Sous le même pape, un incendie dévora l'église Saint-Anastase aux Eaux Salviennes. On ne put sauver que la châsse du martyr : *Cetera vero sanctuaria (les reliques) seu ministeria tam in ecclesia quam in vestiario ab ipso igne conflagata sunt... El amplius in ea (ecclesia) sanctuaria et ministeria et ornatum maxime quam ibi-*

*dem combusta sunt contulit*<sup>5</sup>. Il semble bien qu'il y avait des reliques en divers lieux de l'église; mais là encore on ne peut savoir si ces reliques se trouvaient dans des autels mineurs ou dans des reliquaires mobiles ou scellés dans les parois.

Léon III prit soin de faire réparer une église rurale de Saint-Paul *quæ appellatur Conventum sita in territorio orbevelano*. Elle était abandonnée au point de servir de refuge aux troupeaux, et les reliques en avaient été retirées. Le pape la fit réparer, orna l'autel d'étoffes précieuses et remplaça les reliques; *in altare ejus vestem de stauraci posuit et reliquias recondere præcepit*<sup>6</sup>. Ce texte nous apprend qu'on retirait les reliques des églises abandonnées, mais la phrase est



10612. — Couvercle de reliquaire de Grado. D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, p. 276, fig. 225.

construite de façon à laisser croire que les reliques furent replacées dans l'autel.

Le cas des reliques de Grado<sup>7</sup> (voir plus haut, col. 2328) semble plus intéressant pour la solution de notre problème. En creusant dans le *presbyterium* les fondements de l'autel majeur, on découvrit du côté de l'épître, à environ 0 m. 60 au-dessous du pavé, et sous une grande dalle de marbre de Paros, une cassette de marbre isolée, de 0 m. 49 × 0 m. 21. Elle contenait deux reliquaires d'argent pleins de reliques de divers saints (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1449, fig. 5341); voici le couvercle d'un de ces reliquaires (fig. 10612).

Voici donc des reliques *ensevelies* près de l'autel, mais non sous l'autel même, et, semble-t-il, indépendantes de lui.

Ensevelies est le mot propre; selon la remarque de L. Duchesne<sup>8</sup>, le rituel de la réposition des reliques « est exclusivement funéraire. On prépare le tombeau du saint, on l'y transporte, on l'y enferme, on répand un parfum à l'intérieur du sépulcre ». En transportant les parcelles de corps saints, on veut à cette époque reconstituer en quelque sorte leur tombeau, et en multipliant leur présence symbolique, multiplier l'efficacité spirituelle qui émane du sépulcre lui-même. Cette idée est nettement exprimée dans une *Denuntiatio cum reliquiis ponenda sunt martyrum* du sacramentaire gélasien<sup>9</sup>. Voici ce texte : *Dilectissimi fratres, inter cætera virtutum solemnia, quæ ad gloriam pertinent Christi Domini nostri hoc quoque præstitit martyribus qui pro*

<sup>1</sup> *Liber diurnus*, édit. E. de Rozière, n. xii, xiii, xvi, xvii, xxvi, xxvii. — <sup>2</sup> L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 4<sup>e</sup> édit., p. 410 sq. — <sup>3</sup> Bianchini, *Anastasi...*, t. iii, p. xlviii, L. Duchesne, *op. cit.*, p. 484 sq. — <sup>4</sup> *Liber pontificalis*, édit.

Duchesne, t. i, p. 506. — <sup>5</sup> *Ibid.*, t. i, p. 512-513. — <sup>6</sup> *Ibid.*, t. i, p. 11-12. — <sup>7</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 155 sq. — <sup>8</sup> L. Duchesne, *op. cit.*, p. 413. — <sup>9</sup> *Sacram. gel.*, P. L., t. lxxiv, col. 1155.

*nominis ejus confessione morte suscepta caelestia praemia meruerunt, ut fidelium votis eorum praeclearis reliquiis conlocatis, integritas sancti corporis esse credatur. Et ideo communem dilectionem vestram quoniam N feria N loco reliquiae sunt sancti illius martyris conlocandae; quæsumus ut vestram praesentiam nobis admonentibus non negetis.* Ainsi on ménagea un *loculus* dans la paroi du *presbyterium*, une manière d'*arcosolium* réduit. Dans la niche de saint Abbacyr se trouvaient peut-être des reliques de ce saint; dans celle des saintes Agnès et Cécile et dans celle des trois *chlamydati* probablement des *branda* ayant touché leurs tombeaux<sup>1</sup>.

XVIII. LES RELIQUES D'UN HÉRÉTIQUE. — A l'occasion de l'épigraphie de la secte des donatistes (voir *Dictionn.*, t. iv, à ce mot), nous avons dit que cette secte avait un cri de guerre : *Deo laudes*. On en a trouvé nombre de témoins épigraphiques (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 652-659) auxquels est venu dans ces dernières années s'ajouter une clé de voûte trouvée dans les ruines d'une basilique fouillée à Ksar-el-Kelb, entre Khenchela et Tébana, en Numidie. On y a lu ces mots :

DEO LAVDES HIC  
OMNES DICAMVS

Parmi ces ruines on trouva, dans le col latéral sud une cuve de pierre « de forme ronde, évasée vers le haut. Sa hauteur, mesurée à l'intérieur, est de 0 m. 44; le diamètre de l'orifice est de 0 m. 55 entre les parois qui sont épaisses de 0 m. 05. Cette cuve n'offre aucune décoration<sup>2</sup> ». Elle était entourée de quatre dalles, celle placée à la face antérieure était ornée en relief autour de ces mots :

MEMORIA DO  
MNI MARCHVLI

Ici, comme souvent dans l'antiquité chrétienne *domnus* équivaut à *sanctus*<sup>3</sup>; quant à *Marculus*, il est bien connu : c'est le martyr donatiste de ce nom, dont le souvenir nous a été conservé par un texte bien connu sous le titre de *Passio benedicti martyris Marculi*<sup>4</sup>. C'est une pièce qui manque de sérénité et malmène fort les catholiques qui n'adoptaient pas le récit mis en circulation par leurs adversaires<sup>5</sup>. Le moins qu'ils pussent faire était de conserver des doutes sur le genre de mort du martyr ou prétendu tel<sup>6</sup>. Si on accepte le récit de la *Passio* on voit *Marculus* mis à mort sous l'empereur Constant à Nova Petra où il aurait été inhumé dans l'église et s'y trouvait encore en 411, au moment de la conférence de Carthage. Mais que contenaient la *memoria* découverte, des reliques réelles ou des reliques représentatives? La fouille n'a pu le révéler.

XIX. RELIQUES POUR LES DÉFUNTS. — Il n'est possible que de faire un choix, et encore très restreint, parmi les objets qui témoignent de la dévotion des fidèles envers les reliques. Nous devons nous borner à en rappeler quelques-uns.

A Sofia, en 1893, on trouva dans une tombe enfouie dans l'abside de la basilique de Sainte-Sophie, parmi des ossements décomposés et des tissus brodés en or une petite *capsa* d'argent, fermée à clef, mesurant 0 m. 07 de haut sur 0 m. 08 de large. On y trouva des débris de matières organiques (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 2346-2347, fig. 2175).

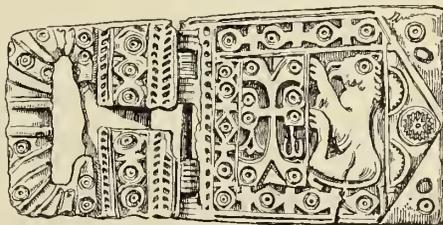
A Rome, en 1863, on trouva à l'*agro Verano*, une croix-reliquaire en or posée sur la poitrine d'un défunt (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 3254-3255, fig. 3501); cette

croix était creuse, la partie supérieure se dévissait et servait de récipient à reliques.

En 973, saint Udalric, évêque d'Augsbourg, fut inhumé avec un reliquaire d'argent; on lit dans la relation de la découverte de ses restes : *Inventum est corpus sanctissimi confessoris... et in dextro latere ad caput pixis argentea admodum nitens in sacello holoserico, et in pixide, ut quidam dicebant, sanguis Domini et alia sancta continebantur. Inventa est etiam cistella serala admodum magna, quæ omnia plena erant et rejeta reliquiis sanctorum.* (*Acta sanct.*, julii t. ii, p. 131.)

En 814, Charlemagne avait été enseveli portant suspendu à son cou un reliquaire que nous avons décrit (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 606-698, fig. 2632) contenant une parcelle du bois de la vraie croix.

A l'époque mérovingienne remonte une plaque de ceinture en ivoire trouvée dans une tombe de l'église Saint-Cyr d'Issoudun (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1552-1554). L'extrémité de la plaque ornée du griffon et du monogramme (fig. 10613) est refendue par une rainure,



10613. — Plaque reliquaire d'Issoudun.

D'après *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1877, p. 197.

profonde de 0 m. 013 destinée à recevoir l'extrémité du cuir ou de l'étoffe de la ceinture que traversaient deux rivets de métal encore existants. Trois millimètres plus loin que le fond de cette rainure s'ouvre sur la tranche latérale supérieure un évidement long de 0 m. 041 sur 0 m. 047 de profondeur, fermant par un coulisseau en ivoire qui est conservé et qui se meut dans une rainure dont il ne peut sortir que lorsque l'on a démonté la charnière unissant la boucle à la plaque.

*Bibl.* — E. Le Blant, *Boucle en ivoire trouvée à Issoudun (Indre)*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1877, p. 196.

XX. AUTHENTIQUES DE RELIQUES. — L'importance que les générations chrétiennes attachaient à la possession des reliques était plus ou moins grande suivant la dignité ou les mérites présumés du saint personnage. Il y avait là, à coup sûr, quelque impertinence à vouloir tarifer, pour ainsi dire, le plus ou moins d'efficacité d'une intervention auprès de Dieu, mais le calcul partait d'une simplicité si grande que toute offense semble en avoir été bannie. Et puis, il n'était pas d'église ni de monastère qui ayant eu à cœur d'enrichir son trésor de reliques ne se trouvât dans l'obligation de cataloguer et de classer les corps entiers ou les ossements détachés, les fragments de tissus, les parcelles de pierres dérobées à une tombe glorieuse ou à un édifice vénérable. Ainsi devenait-il nécessaire d'étiquetter, d'énoncer et la piété robuste autant que naïve de nos pères acceptait et transcrivait sans broncher les énumérations les plus extraordinaires.

Ce ne sont pas les églises illustres qui sont aujourd'hui,

<sup>1</sup> J. David, dans W. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1911, p. 472-475. — <sup>2</sup> P. Cayrel, *Une basilique donatiste de Numidie*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. li, 1934, p. 114-142. — <sup>3</sup> H. Delehaye, *Sanctus*, in-8°, Bruxelles, 1927, p. 59-64. — <sup>4</sup> *Bibliotheca hagiographica lati-*

*na*, n. 5271. — <sup>5</sup> H. Delehaye, *Donnus Marculus*, dans *Anal. boll.*, t. liii, 1935, p. 81-89. [P. Courcelle, *Une seconde campagne de fouilles à Ksar-el-Kelb*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist.*, t. liii, 1936, p. 166-184.] — <sup>6</sup> P. Monceaux, *Histoire littéraire*, t. vi, p. 376.

d'hui les mieux pourvues de reliques, il s'en rencontre parmi les plus modestes qui ont peu de chose à leur envier. Les premières possèdent des châsses ou des reliquaires dont le contenu, après examen, a été authentifié par un acte et un sceau dont la date est généralement très postérieure à celle qui marque la limite de nos recherches. Les secondes ont ordinairement recueilli un lointain héritage dûment attesté par des bandelettes de parchemin portant une mention explicative. De celles-ci nous avons déjà donné un exemple conservé aux archives d'Eure-et-Loir et provenant d'une châsse de la cathédrale de Chartres. En voici le libellé :

+ *Hic sunt pignora de coberlurio domno Monulfo Trejensi episcopo.*

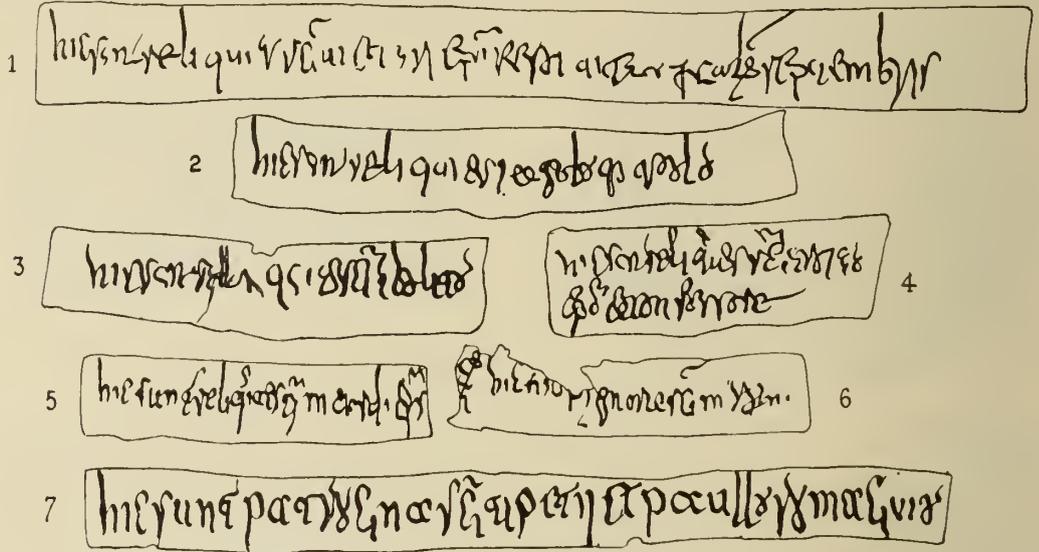
Il s'agit ici de l'évêque Monulfe, qui occupa le siège de Tongres-Maestricht et non celui d'Utrecht.

Rome sous le pontificat de l'évêque : *Eodem tempore initiata est basilica apostolorum Philippi et Jacobi, et de Jean III : Hic perfecit ecclesiam apostolorum Philippi et Jacobi et dedicavit eam* <sup>3</sup>.

3. *Hic sunt reliquiæ sancti Ibolito.* Cette authenticité se rapporte au célèbre saint Hippolyte (voir *Dictionn.*, t. vi, à ce nom). Le poète Prudence a décrit l'affluence des fidèles à son tombeau <sup>4</sup> :

*Mane salutatum concurritur : omnis adorat  
Pubis, eunt, redeunt solis adusque obitum,  
Conglobat in cuneum Latios simul ac peregrinos  
Permixtim populos religiosis amor.*

4. *Hic sunt reliquiæ sancti Trojano episcopo et confessore.* Il s'agit ici de saint Trojan, évêque de Saintes, très visité dans son tombeau par les pèlerins du v<sup>e</sup> siècle : *Qui sepultus in terris, cælis se vivere multis*



10.614. — Authentiques de reliques. D'après *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1884, pl. I.

*Bibl.* — Le Blant, *Inscr. chrél. de la Gaule*, t. I, p. 311-312, n. 215; *Musée des archives départementales*, pl. I, notice 1; *Dictionn.*, t. III, col. 1027, fig. 2678; t. IX, col. 648, fig. 7089; t. X, col. 946, fig. 7447.

Nous donnerons maintenant trois exemples d'après les authentiques conservées dans les églises de Vergy (Côtes-d'Or), de Baume-les-Messieurs (Jura) et de la cathédrale de Sens (Yonne).

A Vergy on trouva dans de vieux reliquaires provenant du monastère de Saint-Vivant sept petits morceaux de parchemin portant chacun quelques mots d'écriture mérovingienne de la fin du VII<sup>e</sup> ou du début du VIII<sup>e</sup> siècle (fig. 10614). En voici le déchiffrement :

1. *Hic sunt reliquias sancti Victuri episcopi. Festivitate kalendis Septembris.* Grégoire de Tours a parlé dans son *De gloria confessorum*, c. LVI, de cet évêque du Mans au v<sup>e</sup> siècle qui *magnis se virtutibus sæpius declaravit...* *Ad ejus sepulcrum sæpius infirmi sanantur* <sup>1</sup>; les *Gesta episcoporum Cenomanensium* marquent en effet sa fête au 1<sup>er</sup> septembre; *Obiit ergo prædictus vir beatus Victurius kalendis Septembris* <sup>2</sup>.

2. *Hic sunt reliquiæ Jagobo apostolo.* Il s'agit de saint Jacques le Mineur à qui fut élevé un sanctuaire à

*virtutibus manifeslat. Nam energumeni, frigoritici cælerique infirmi plerumque ad ejus tumulum exorantes accepta incolumitate recedunt* <sup>3</sup>.

5. *Hic sunt reliquiæ sancti Meiard episcopus.* Malgré l'incorrection du nom propre il paraît certain qu'il faut l'entendre de saint Médard dont la première sépulture consista en un édicule recouvert de branchage qu'on remplaça par un oratoire plus digne de la célébrité du saint évêque (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MÉDARD). Dès lors on ne se priva pas de tailler dans ces branchages de petites brochettes effilées qui étaient en réputation de guérir les maux de dents : *Et quia, priusquam templum ædificaretur, eral super sepulcrum sancti cellula minutis contexta virgultis, et dedicato templo hac fuit amota, dignum est ut de ipsius ligni tenuitate magnum aliquo proferamus. Nam sæpius de eo hastulæ factæ, parumper acutæ, dolori dentium remedia contulerunt* <sup>4</sup>. L. Delisle conjecture que le reliquaire de Vergy pouvait contenir une de ces *hastulæ acutæ*.

6. *Hic sunt pignora sancti Martini.* Au v<sup>e</sup> siècle et dans les temps qui suivirent, les reliques de saint Martin furent innombrables en Gaule; elles consistaient non dans ses ossements mais dans la terre, la poussière,

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LVI, édit. H. Bordier, t. III, p. 10. — <sup>2</sup> Mabillon, *Analecta*, édit. in-fol., p. 244. — <sup>3</sup> Ces deux pontificats remplissent la période 555-573. — <sup>4</sup> Prudence, *Peristephanon*, XI, vs. 189-192. —

<sup>4</sup> Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LIX, édition Henri Bordier, t. III, p. 16. — <sup>5</sup> Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. XCV, édition Henri Bordier, t. III, p. 92, 94.

l'huile, la cire qui avaient touché le tombeau du grand thaumaturge. Tel était le sens du mot *pignora* en général et, particulièrement, dans la langue de Grégoire de Tours qui parle en ces termes des reliques de ce même saint Martin qui furent envoyées à Leudovalde, évêque d'Avranches : *Quando beati pignora in sanctum locabantur allare...*<sup>1</sup>.

7. *Hic sunt patrocinia sancti Petri et Paullo Roma civio*. Il faut corriger *patrocina* en *patrocinia*, mais les authentiques mérovingiens n'en sont pas à une faute près; ce mot a très nettement le sens de reliques dans un capitulaire daté de 742 qui autorise à suivre l'armée les seuls clercs employés au service divin : *Propter divinum mysterium, missarum scilicet solemniam adimplenda, et sanctorum patrocinia portanda*<sup>2</sup>. Le mot *patrocinia* appliqué aux reliques de saint Pierre se lit dans le récit de la translation de saint Maur, écrit en 868 par Odon de Glanfeuil : *Beali quoque Petri apostoli patrocinia... ibidem sunt reperta*<sup>3</sup>. Enfin les deux derniers mots font allusion à la qualité de citoyen romain que revendiquait saint Paul<sup>4</sup>.

*Bibl.* — L. Delisle, dans *Bull. arch. du Comité. Hist. et philol.*, 1884, p. 3; le même, *Authentiques de reliques de l'époque mérovingienne*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, t. 1, 1883, p. 129-138; le même, *Authentiques de reliques de l'époque mérovingienne*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. IV, 1884, p. 3-8, pl. 1.

A Baume-les-Messieurs, l'abbaye fondée par saint Colomban possédait de nombreuses reliques qui échappèrent aux pillages successifs des reliquaires qui les renfermaient. Enfermées dans deux grandes châsses de bois doré posées sur des consoles de chaque côté du maître-autel et qui se voient encore aujourd'hui à la même place dans la vieille abbatale, devenue l'église de la paroisse, les reliques furent examinées en 1860 et en 1892, sans grand résultat. Toutefois on y trouva quelques étiquettes qui éveillèrent l'attention du curé, M. P. Brune, qui procéda à une nouvelle vérification.

Les deux châsses de bois doré étaient en partie remplies d'ossements attachés sur des coussins ou gisant sur le plancher, de débris d'étoffes anciennes, de boîtes, d'ampoules de verre, etc. Deux ou trois parchemins seulement étaient encore en place qui rendirent possible l'identification des reliques principales. Celles-ci consistaient dans : 1° le chef de saint Désiré, évêque de Besançon, mort vers l'an 414, à Lons-le-Saunier; 2° le chef de sainte Florence, apporté au IX<sup>e</sup> siècle à Gigny par les moines d'Évreux; 3° le chef de saint Lautéin; et 4° le corps de saint Aldegrin, qui vécut au X<sup>e</sup> siècle. Divers objets anciens : une aumônière de cuir, un manipule en toile blanche, un cachet d'oculiste, un chaton de bague fait de deux petites plaques de cristal de roche, enchassées dans un sertissage de cuivre doré en forme de cœur, une ampoule de verre de teinte verdâtre, diverses boîtes. Outre les tissus de soie et de toile on trouva de petites bandes de parchemin, très étroites dont la longueur varie avec les inscriptions qu'elles portent. Elles étaient généralement enroulées autour des reliques, dans des fragments d'étoffe ou de papier. Ces authentiques, au nombre de trente-neuf, vont du VII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle; nous ne transcrivons que ceux qui sont antérieurs au X<sup>e</sup> siècle :

1. *Patrocinia scō albino*.
2. *Hic sunt pignora...*
3. *scī Nazare marteris mediol*.
4. *scō a[postolo]*.

5. *Relq̄s scī pro...*

6. *de[sc]retro scī ma[r]tin[o] epi*.

7. *de ligno de sa[n]cto sepulcro dñi*.

8. *hic est lignū de cruce dñi*.

*Bibl.* — *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1898, t. LIX, p. 496; P. Brune, *Les reliques de l'abbaye de Baume-les-Messieurs (Jura) et leurs anciens authentiques*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 108-121, pl. II-VI.

Le trésor de la cathédrale de Sens possède outre une belle collection de tissus anciens, une série d'authentiques de reliques provenant d'un grand coffre décoré de fleurons et désigné sous le nom de « Coffre des reliques anonymes ». Ces reliques furent soustraites à la profanation révolutionnaire grâce au zèle pieux d'un officier municipal désigné pour procéder à l'enlèvement des objets d'or et d'argent du trésor de la cathédrale et de l'orfèvre chargé de démonter les châsses. Ces deux bons chrétiens, aidés de deux serviteurs de l'église, confièrent les reliques à des particuliers et d'autres dans l'ancienne église paroissiale de Saint-Pierre-le-Rond, dont ils s'étaient rendus acquéreurs. Dans la précipitation du sauvetage, beaucoup de reliques furent séparées de leurs étiquettes de parchemin; on les soumit en 1844 à une commission épiscopale qui les mit à part sous le nom de reliques anonymes, dans le coffre mentionné plus haut. Dès lors, ces authentiques n'offrent plus qu'un intérêt paléographique et historique.

Les premières reliques apportées à Sens, dont les historiens aient gardé le souvenir, sont celles que saint Ursicin, évêque de Sens au IV<sup>e</sup> siècle, exilé en Phrygie par l'empereur Constance II obtint du patriarche de Jérusalem et de l'évêque de Césarée. Toutefois l'Église de Sens devait ses plus belles reliques à Charlemagne, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal original daté de 1192. On y lit ce qui suit : « Il faut retenir que Charlemagne empereur a donné la plus grande partie de ces saintes reliques à cette Église et à l'archevêque Magnus. Toutes les reliques qu'il avait reçues, ledit Magnus archevêque les déposa dans une chasse d'argent la même année où il fit la dédicace de l'église de Melun », dédicace qui eut lieu le 23 mai 809.

Entre 879 et 882, Hieremias, moine et trésorier de Saint-Riquier, apporta à Sens les corps des saints conservés dans son monastère, pour les soustraire au pillage des Normands, et les déposa dans la basilique de Sainte-Colombe. C'est peut-être de Saint-Riquier que provenaient les reliques de saint André dont l'authentique porte : *Hic sunt reliquie sanclī Andree quos Angilberlus abba detulit*. Angilbert, gendre de Charlemagne et abbé de Saint-Riquier, avait rassemblé dans ce monastère un grand nombre de reliques dont il a pris soin de dresser le catalogue sous le titre : *De perfectione et dedicatione Centulensis ecclesie*<sup>5</sup>.

La collection ainsi formée comprend cent soixante authentiques; plusieurs d'entre eux datent de l'époque mérovingienne, presque tous sont antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle; les plus récents sont du XVI<sup>e</sup> siècle. Les éditeurs ont publié le procès-verbal de la translation opérée le 16 août 1192 par l'archevêque Guy de Noyers, on y trouve mentionnées cent trente-trois reliques.

*Bibl.* — M. Prou et E. Chartraire, *Authentiques de reliques conservés au trésor de la cathédrale de Sens*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LIX, 1890, p. 129-172, pl. VII-XII.

Ce ne sont pas les seules publications d'authentiques, on pourrait mentionner entre autres :

A. Ratti, *I papiri dell' antica basilica di S. Vincenzo*

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, *De virtutibus S. Martini*, l. II, c. XXXVI, édit. Bordier, t. II, p. 154. — <sup>2</sup> *Monumenta Germaniae historica, Leges*, t. I, p. 16. — <sup>3</sup> *Acta sancti*, 15

jan., t. II, p. 338. — Actes, c. XXII. — <sup>5</sup> Hariulf, *Chronicon Centulense*, l. II, c. VIII-X, édition Ferdinand Lot, p. 61-67.

di Galliano, presso Cantù, provincia di Como, dans *Rendiconti del r. istit. lombardo*, t. xli, 1908, p. 1024-1031, pl. Il s'agit de sept petites étiquettes de papyrus (vii<sup>e</sup>-viii<sup>e</sup> siècle après J.-C.) avec légendes en latin; elles étaient attachées à des reliques, trouvées en 1801 en démolissant un autel de la basilique de San Vicenzo di Galliano et sont aujourd'hui conservées dans la sacristie de l'église de Cantù.

G. Doublet, *Note sur des reliquaires trouvés dans l'église de Vence (Alpes-Maritimes)*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 255-263. Ce sont encore des reliques sauvées de la profanation le 10 décembre 1793 et qui paraissent provenir de deux évêques célèbres de Vence, saint Véran (451-465, peut-être 471) et saint Lambert (1114-1154). Dans un coffre, des attestations concernant des reliques reconnues au xvii<sup>e</sup> siècle et au xviii<sup>e</sup>.

Ph. Lauer, *Le trésor du Sancta Sanctorum*, dans *Fondation Eug. Piot, Monuments et mémoires*, t. xv, 1906, p. 125-135. Nous avons résumé ce travail dans *Dictionn.*, t. viii, col. 1648-1650.

Urseau, *Authentiques de reliques provenant de l'abbaye du Roueray à Angers*, dans *Bulletin du Comité. Hist. et philol.*, 1903, p. 587-593.

M. Besson, *Antiquités du Valais (i<sup>e</sup>-x<sup>e</sup> siècles)*, in-4<sup>e</sup>, Fribourg, 1910, p. 18-47.

XXI. ATTESTATIONS ÉPIGRAPHIQUES. — Elles sont nombreuses et, généralement détaillées. En voici quelques-unes.

1. Haïdra (*Ammædera*), entrée au musée de Tébéssa : elle fut trouvée dans une chapelle rectangulaire, longue de 21 m. 15, large de 8 m. 60, située au nord de la ville (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2017), elle était placée probablement en avant de l'espace réservé au clergé, entre les pieds de l'autel :

HIC HABENTVR  
MÉMOIRE SACVM  
PANTALEONTI  
IVLIANI E·COMITV

*Hic habentur memori(a)e sa(n)c(lor)um Pantaleonti, Iuliani e(l) comitu(m)*. De Rossi avait lu *Iunani* et avait tiré de cette lecture des conclusions ingénieuses mais erronées. Il est probable qu'on vénérait à Haïdra saint Pantaléon de Nicomédie et saint Julien d'Antioche dont le culte fut très répandu en Afrique à l'époque byzantine. Dalle de marbre mesurant 1 m. × 0 m. 71 et 0 m. 12 d'épaisseur; fin du ve ou première moitié du vi<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 10515; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 107, pl. ix, fig. 2; S. Gsell, *A propos de diverses inscriptions chrétiennes d'Afrique*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. 450, n. 1; *Musée de Tébéssa*, p. 11; *Édifices chrétiens d'Ammædera*, dans *Atti del II<sup>o</sup> congresso di arch. crist.*, 1902, p. 230; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigr. chrét. d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants*, t. xii, 1908, p. 192, n. 240.

2. Henchir-Guellil (entre Merouana et Ngaous). Urne reliquaire d'argile, haute de 0 m. 08, bouchée avec du plâtre, et renfermant de la terre. Découverte dans une auge, sur l'emplacement de l'autel d'une chapelle. L'inscription paraît être de l'époque byzantine, elle est tracée en lettres irrégulières, dont la hauteur moyenne est 0 m. 02, tout autour de l'épaulement du vase; les deux extrémités se rejoignent près d'une sorte de croix. S. Gsell avait d'abord lu : *s(anc)tissi)m(u)s Gureus*, il s'est lui-même corrigé en lisant :

SMS + GUREVS ✠.

[*Hic*] *s(unt) m(emor)ia(e) s(anc)ti Gureus* ou *Gureusi*. Il se pourrait que la croix finale ait la valeur de T

ou bien H dont on fait *hic*. Quant au martyr *Gureus*, il est inconnu.

*Bibl.* — Jaubert, dans *Recueil de Constantine*, t. xxxvii, 1903, p. 316; S. Gsell, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. xxiv, 1904, p. 365; *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. ccviii, n. 2; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigr. chrét. d'Afrique*, dans *op. cit.*, p. 244, n. 278; P. Wuilleumier, *Musée d'Alger, Supplément*, 1928, p. 90.

3. Sans nous éloigner de l'Afrique du nord nous pourrions former une sorte de petit *Corpus* de ces authentiques :

*Hic sunt memoriae sanctorum...* (*Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 14237).

*Hic memoriae sanctorum martirum...* (*Mem. Soc. antiq. Fr.*, t. lxxiv, p. 7, 30).

...*hic sunt reliquiae sancti Juliani...* (*Bull. du Comité*, 1889, p. 361).

*Haec sunt nomina martirum... passi... depositi...* (*Bull. du Comité*, 1904, p. cxcix).

*Hic venerande reliquiae beal. martyrum...* (*Bull. du Comité*, 1901, p. 418-428, pl. xxxi).

Dans tous ces textes il s'agit proprement de reliques dont on donne les noms et dont, parfois, on a retrouvé les témoins; c'est ainsi qu'à Guelma (*Calama*), on découvrit vers 1896, à 3 kilomètres environ au N.-O. de la ville, une plaque de marbre, longueur : 0 m. 62; largeur : 0 m. 38; épaisseur : 0 m. 22, aujourd'hui conservée au musée du Louvre, on y lit cette formule probablement du vi<sup>e</sup> siècle :

+ HIC RELIQVIAE +  
BEATI PETRI APOSTE'  
ET SCORVM FELICIS  
ET VINCENTI MARTYR

+ *Hic reliquiae + beati Petri apostol(i) et s(an)c-(l)orum Felicis et Vincenti martyr(um)*. Cette plaque était évidemment placée à côté ou au-dessus du coffre contenant les reliques et qui consiste en un bloc de marbre rose, mesurant 0 m. 54 de long, 0 m. 46 de large, 0 m. 43 de haut, et présentant à l'intérieur un évidement quadrangulaire (0 m. 38 × 0 m. 30), profond de 0 m. 14. Au fond de cet évidement est creusée une cuvette de 0 m. 26 de diamètre et de 0 m. 07 de profondeur. Les bords de la caisse présentent des feuillures pour l'insertion d'un couvercle. En 1898, Stéphane Gsell trouva une boîte semblable en pierre, dans une petite chapelle située à 400 mètres environ au nord-est des ruines d'Henchir-Gonbeul (à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Feriana). Elle est enfoncée dans le sol, en avant de la salle rectangulaire réservée au clergé et servant d'abside. Cette pierre, qui mesure 0 m. 70 × 0 m. 57, offre une cavité centrale, de forme quadrangulaire mesurant 0 m. 31 × 0 m. 26 et 0 m. 11 de profondeur avec une feuillure pour le couvercle. Elle devait être surmontée d'un autel probablement en bois.

*Bibl.* — Lejeune, dans *Comptes rendus de l'acad. d'Hiippone*, 1896, p. xiii; A. Héron de Villefosse, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1896, p. 192; S. Gsell, dans *Bull. du Comité*, 1899, p. 451; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 224, n. 262.

4. Une copie prise à Sétif par A. Berbrugger nous a conservé un texte intéressant trouvé par lui au Meslong, à 10 kilomètres au sud de Sétif; le voici :

HIC MM † SANCTO  
RV BINCENTIFELICIS  
RORTANTI ET VICTORIE  
POSITA A SANCTV  
5 CRESCITVRV EOISCV  
ΔIE III KL APRILIS  
AMEN

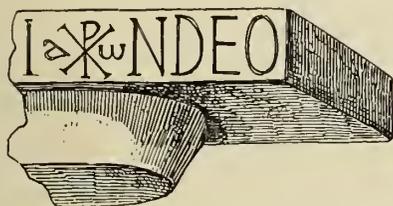
ligne 3, il faut probablement corriger et lire *costanti*; lignes 4 et 5, à la place des V rétablir des O, et lire

EPISCO; ligne 6, lire *aprilis*. On obtient : *Hic m(e)-m(or)iaē sanctoru(m) Bincenti, Felicis, Co(n)stanti(i) et Victori(a)e posit(a)e a sancto Cresciturō episcopo, die (tertia) k(a)l(endes) Aprilis. Amen.*

Les saints Félix, Vincent et Victoria se retrouvent dans la liste des martyrs d'Abitine, mis à mort à Carthage au mois de février 304. On lit le nom d'un martyr africain, au 3 janvier, nommé Constantius, dans le martyrologe hiéronymien. L'évêque de Sétif, Cresciturus, n'est connu que par cette inscription.

On rapprochera de ce texte une autre inscription trouvée également à Sétif, mentionnant des reliques de saint Laurent déposées par un évêque de ce nom, en 452, et qui se termine aussi par l'acclamation : *Amen.* (Voir *Dictionn.*, t. v, col. 376.)

A. Berbrugger note qu'on a trouvé avec l'inscription du Meslong « des vases dans lesquels il y avait du



10615. — Couvercle de reliquaire.

D'après S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, 1893, p. 236, fig. 80.

sang ». Cette affirmation doit être accueillie avec réserve. On sait en effet les controverses soulevées par la question du vase de sang dans les catacombes (voir *Dictionn.*, t. 1, au mot AMPOULES), il est impossible de reconnaître la nature exacte des dépôts contenus dans des vases antiques non bouchés. Cependant le fait n'est pas inadmissible. On connaît l'inscription de Mastar : *depositio cruoris sanctorum martyrum* et la découverte faite à Feriana. Un reliquaire en pierre trouvé à Dalaa portait l'inscription : *Memoria Feliciani passi III kal. julias* et contenait un petit vase de verre qui avait pu (?) contenir du sang.

*Bibl.* — S. Gsell, dans *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. 453-455.

6. Nous avons donné un croquis d'une cassette à reliques<sup>1</sup> (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 713, fig. 149), ce n'est pas la seule connue. A Biar Haddada, dans la Mauritanie sétifienne, on a trouvé le couvercle d'une auge en pierre ayant contenu des reliques; ce couvercle mesure en longueur et en largeur 0 m. 74, hauteur des lettres : 0 m. 11; la tranche postérieure est lisse (fig. 10615).

ET CASTITAS

IN XPO N DEO

*Bibl.* — Pelletier, dans *Revue africaine*, t. v, p. 451; Poulle, dans *Recueil de Constantine*, 1873-1874, p. 410; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8730.

Dans cette cassette, mesurant 0 m. 53 de côté, avec un creux de 0 m. 42 sur 0 m. 29 de profondeur, on

trouva un coffret en terre cuite de 0 m. 17 de hauteur sur 0 m. 30 de côté, renfermant de la poussière, des débris de bois moisissés... De plus, une petite plaque en métal d'environ 0 m. 15 de longueur sur 0 m. 05 de largeur, profondément oxydée. Plusieurs lignes d'écriture avaient été gravées à la pointe sur les deux côtés de cette plaque aujourd'hui conservée à Paris. Le couvercle ne fut pas façonné pour couvrir l'auge qu'il



10616. — Encolpium de bronze.

D'après *Römische Quartalschrift*, 1899, pl. x, n. 1.

dépasse de 0 m. 21; en outre, il est plus ancien que la feuille de plomb sur le revers de laquelle on lit :

CUIUS MEMORIE  
IC P

*cuīus memorie ic p(osite) sunt.*

*Bibl.* — Poulle, *op. cit.*, 1873-1874, p. 411; Pelletier, *op. cit.*, t. v, 1861, p. 451; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8731 et p. 973.

7. Pavillier, près de Sidi-Saad (Tunisie), plaque de marbre, longueur : 0 m. 25; hauteur : 0 m. 08; épaisseur : 0 m. 04.

ΛΕΛΙΘΙΑΡΥ ΒΕΑΤΙ  
ΜΑΡΤΙΡΙΣ ΠΥΡΙΡΙΑΚΙ

*(depositio?) reliquiaru(m) beati martiris Quiriaci*

Le personnage est-il africain? C'est ce qu'on ne peut dire avec certitude.

*Bibl.* — J. Gagé, *Nouveaux aspects de l'Afrique chrétienne*, dans *Annales de l'École des hautes études de Gand*, t. 1, 1937, p. 225-230.

XXII. DE QUELQUES RELIQUAIRES. — L'abbé Greppo a montré par des textes anciens la coutume des premiers fidèles de recueillir avec respect tous les objets qui avaient été à l'usage des saints et des martyrs<sup>2</sup>; nous n'avons pu nous procurer son ouvrage,

<sup>1</sup> A propos des *capsellæ reliquariæ*, nous renvoyons à G. Gatti, *Capselle reliquarie cristiane e misure romane di capacità*, dans *Bull. della commissione archeologica comunale di Roma*, t. xxxiv, 1905, p. 316-328; ce serait une mesure de capacité, l'*amphora quadrantal* dont parle le juris-

consulte Mæcianus. — <sup>2</sup> J.-G.-H. Greppo, *Dissertations relatives à l'histoire du culte des reliques dans l'antiquité chrétienne*, in-8°, Lyon, 1842 (nous citons cet ouvrage sans avoir pu le consulter : il ne se trouve ni à la Bibliothèque nationale ni au British Museum).

cependant nous espérons avoir rassemblé assez de textes au cours de notre travail pour satisfaire la curiosité des érudits. Il existe une autre source d'information que nous ne prétendons pas être complète, ce sont les monuments. Au cours du *Dictionnaire* nous en avons donné un nombre respectable et, parmi eux, les plus célèbres; or, ce serait impie ici sur la *Table générale* de cette publication d'introduire à cette place un catalogue des reliquaires décrits ou figurés dans les volumes qui ont précédé le présent travail. Nous prions donc qu'on veuille bien s'y reporter et, en attendant, nous indiquerons encore quelques pièces dignes d'intérêt.

1. La collection du *Campo santo tedesco* à Rome possède un *encolpium* en bronze, trouvé dans les environs du mont Soracte et qui peut remonter vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle. C'est un chrismon en bronze sur lequel est plaqué un large médaillon renfermant un portrait, peut-être un empereur chrétien (fig. 10616). Ce petit objet est suspendu par un anneau.

*Bibl.* — Ant. de Waal, *Ein Encolpium in museo des Campo Santo*, dans *Römische Quartalschrift*, 1899, p. 141 sq., pl. x, n. 1; C.-M. Kaufmann, *Handbuch der christlichen Archäologie*, in-8°, Paderborn, 1913, p. 633, fig. 261.

2. On conserve à Leuze (Belgique, prov. de Hainaut) une croix-reliquaire, du VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle, dite de Saint-Badilon<sup>1</sup>, cet objet en bronze rappelle toute une catégorie de reliquaires analogues<sup>2</sup> (voir *Dictionn.* t. III, col. 3107, fig. 3408).

3. Rappelons quelques *encolpia* (voir *Dictionn.*, t. V, à ce mot); celui de Saint-Vital (t. I, col. 424, fig. 69); celui de Monza (t. I, col. 1743-1745, fig. 462) et bien d'autres<sup>3</sup>.

4. Nous avons déjà parlé d'un précieux reliquaire byzantin de la collection de Goluchow (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2993-2994, fig. 1027). C'est une croix en or niellé, sur le devant de laquelle on a représenté le Christ en croix. Le Sauveur est vêtu d'une longue tunique à trois pans parallèles, brodés de chevrons, sa tête est entourée du nimbe crucifère, ses bras sont nus et étendus horizontalement. Au-dessus de la croix dont le pied est patté, et dont les traverses ont une longueur disproportionnée, il y a un cartouche à queues d'arondes, portant la légende latine en caractères grecs +ΡΕΖΡΕ c'est-à-dire *Rex regnantium*.

#### FNANTI

Le cartouche est surmonté des bustes du soleil et de la lune.

La bordure qui enveloppe cette face du reliquaire, c'est-à-dire le devant du couvercle, ne commence qu'au bas du cartouche. Elle présente trois formes différentes : des lignes denticulées, des rangs de feuilles piquées sur des lignes droites, et, sous le pied de la croix, des lignes ondulées. La niellure est faite avec de l'émail bleu.

Au revers de la boîte, le centre de la croix a pour décor le buste du Christ inscrit dans un cercle. Le Christ a la tête ceinte du nimbe crucifère et tient un évangélaire de la main gauche. Le même sujet, avec la légende *rex regnantium*, se trouve sur les monnaies byzantines, en or et en argent, de Justinien II (705-711) jusqu'au règne de Constantin XI Porphyrogénète (commencement du XI<sup>e</sup> siècle). De chaque côté du médaillon, on voit un ange à genoux; dans le haut, le buste de la sainte Vierge, tenant de ses deux mains, sur sa poitrine, l'enfant Jésus visible jusqu'à mi-corps. L'enfant, lui aussi, tient un évangélaire. C'est le buste

de la *Panagia Kyriolissa*, patronne d'une église de Constantinople. Enfin, au-dessous du médaillon central, deux femmes nimbées, la Vierge et sainte Élisabeth sont tournées l'une vers l'autre; celle de droite porte un livre, c'est la Visitation. Même émail et mêmes bordures de lignes denticulées.

Sur les tranches, une longue légende grecque, partant du sommet de la tranche gauche, se développe entre deux frises d'entrelacs niellés :

+ἅγιος + ἅγιος + ἅγιος κύριος σαβαώθ πλήρης (lire πλήρεις) ὁ (I.δ.) οὐρανός καὶ (I.καί) ἡ γῆ τῆς (I.τῆς) δόξης (I.δόξης) αὐτοῦ. ὠσαννὰ ἐν τοῖς ὑψίστοις (I. ὑψίστοις) ἐδόλογημένος (I.εὐλόγημένος) ὁ (I.δ.) ἐρχόμενος ἐν ὀνοματι κυρίου (I.κυρίου), ἀμήν.

« Saint, saint, saint est le maître des armées; et le ciel et la terre sont pleins de sa gloire. Hosanna dans les lieux très hauts. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, amen. »

Ce texte est celui de l'ἐπιτίμιον des anciennes liturgies grecques de saint Basile et de saint Jean Chrysostome. L'hymne ne se retrouve pas exactement pareil dans les autres anaphores orientales, sauf dans la liturgie alexandrine de saint Grégoire, où les mots πλήρης ὁ οὐρανός sont suivis d'un *etc.* La formule de la liturgie syriaque dite de saint Jacques s'en rapproche beaucoup : *Sanctus, sanctus, sanctus es Dominus Deus Sabaoth, pleni enim sunt caeli et terra, gloria, honore et majestate tua Domine, hosanna in excelsis. Benedictus qui venit et qui venturus est in nomine Domini. Hosanna in excelsis.*

Terminons la description de la face externe du reliquaire. Deux annelets sont soudés au sommet de la boîte, et un troisième, dissimulé derrière une feuille de lierre, s'élève sur la tranche extérieure du couvercle. On les a espacés de façon à ce que leurs interstices puissent recevoir deux autres annelets, fixés sur un grand anneau mobile, qui est l'anneau de suspension. Un clou mobile également en or, passe successivement par les cinq annelets; lorsqu'on le retire, le grand anneau se détache, et le couvercle se rabat, retenu dans le bas par un crochet qui joue dans une charnière. L'anneau de suspension est mouluré et orné, sur ses tranches, de lignes perlées. Le revers du couvercle n'a point de décor, on y voit l'estampage du Christ en croix et de son cartouche. Hauteur 0 m. 069, largeur 0 m. 053, épaisseur 0 m. 012.

L'objet qui vient d'être décrit sert d'étui à une croix d'or massif. La face antérieure représente l'Assomption. Voilée, nimbée et vêtue d'une robe longue, la sainte Vierge plane au-dessus d'un espace carré qui figure son tombeau. Elle a le bras droit levé et les saintes femmes, au nombre de dix l'attendent. Dans le haut un petit médaillon ovale a pour sujet le Christ assis sur la voûte céleste. A l'intérieur on voit une croisette de pierre tendre accostée de deux aigues-marines en cabochon et de deux quadrilatères en pâte de verre. L'étui contenait sans doute un morceau de la vraie croix. La face postérieure est couverte d'émaux cloisonnés sertis sous rabattu, rouges pour la plupart, quelques-uns verts. L'aspect général est un peu lourd et l'exécution laisse à désirer; presque toutes les pâtes sont encore à leur place et ont leur luisant natif.

*Bibl.* — Ch. de Linas, *Les expositions rétrospectives*, dans *Revue de l'art chrétien*, II<sup>e</sup> série, t. XIV, 1881, p. 288-295; W. Frœhner, *Collection du château de Goluchow. L'orfèvrerie*, in-4°, Paris, 1897, p. 76-80, n. 201, pl. XVIII-XIX.

Pour les croix-reliquaires, voir *Dictionn.*, t. III,

<sup>1</sup> E. Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 240. — <sup>2</sup> P. Piccolomini, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1900, p. 257-263. — <sup>3</sup> E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale. De la fin de l'empire romain à la conquête de Charles*

*d'Anjou*, Paris, 1904, p. 70; Wl. de Grünsisen, *Santa Maria Antiqua*, 1913, p. 325, fig. 267; Cozza-Luzi, *Encolpio ligneo di Cefalù con figure della Trinità e della madre di Dio*, dans *Bessarione*, 1900, p. 173-184, 355-368.

col. 3040, fig. 3351; cf. E.-S. King, *The date and provenance of a bronze reliquary cross in the museo cristiano*, dans *Memorie della accademia pontificia romana*, t. II, 1928, p. 193-205, pl. xxiv-xxx1.

On peut dire que les reliquaires byzantins furent innombrables. Certains étaient en or, décorés de pierres précieuses avec une surprenante prodigalité, d'autres étaient revêtus d'argent; d'autres simplement en fer ou en plomb. Les reliquaires affectaient différentes formes. C'étaient d'abord les châsses (σορός) destinées aux autels et aux ofatoires. Celles qui contenaient le corps entier du saint avaient la forme de véritables cercueils, comme ceux que l'on voit dans le Ménologe de Basile II. Mais il en existait de plus petites destinées à contenir des parcelles de reliques. Elles étaient en marbre et ressemblaient parfois aux sarcophages antiques<sup>1</sup>. Ces châsses pouvaient être constituées par plusieurs enveloppes s'emboîtant les unes dans les autres. L'enveloppe extérieure était en métal, or ou argent. A l'intérieur se trouvait une châsse en pierre, qui contenait une troisième enveloppe renfermant la relique entourée elle-même d'un tissu de soie. Certaines de ces châsses étaient de véritables œuvres d'art. La châsse du prophète Daniel était décorée d'anges sculptés, qui paraissent dormir, et de lions sur lesquels reposait le reliquaire. D'autres châsses étaient placées sur les autels, et avaient la forme de *ciborium* soutenu par quatre colonnettes.

Les têtes des saints étaient ingénieusement montées dans une parure en or ou en argent. Les bras étaient enchâssés dans de minces baguettes d'or. La classe des reliquaires portatifs était plus nombreuse que celle des reliquaires destinés aux autels, dans cette catégorie rentrent les *encolpia* (voir *Dictionn.*, t. v, à ce mot).

Constantinople, pendant des siècles, s'était montrée insatiable pour dépouiller de leurs reliques toutes les provinces de l'empire, elle n'y avait pas tout à fait réussi; d'ailleurs elle avait consenti à se dessaisir de quelques reliques insignes, qu'elle n'envoyait pas sans être enfermées dans des reliquaires. La prise de Constantinople par les croisés, en 1204, entraîna un appauvrissement considérable de la capitale. Les latins y trouvèrent la fleur des trésors religieux et se les partagèrent avec autant d'impudence que d'avidité. Ce fut un pillage en règle, une spoliation méthodique qui, par la tolérance ou la connivence des empereurs latins, se prolongea jusqu'en 1261<sup>2</sup>. Et cela continua longtemps encore<sup>3</sup>.

### XXIII. QUELQUES RELIQUES A CONSTANTINOPLE.

— La possession et l'exaltation des reliques ont tenu une place considérable dans l'histoire de Constantinople. Elles ont inspiré et elles expliquent nombre d'actes et d'événements qu'on pourrait croire inspirés uniquement par la dévotion ou par la superstition des *basileis*, de leurs épouses ou du peuple qui voyait en elles la protection la plus efficace de la « ville gardée de Dieu »; mais, de plus, les reliques tenaient une place de premier ordre dans la vie liturgique, dans les cérémonies du palais sacré, dans le développement de l'art religieux et de l'iconographie elle-même. Les reliques

de Byzance ont inspiré diverses formes de reliquaires, et, par là, influé sur l'art de l'Occident; elles n'ont pas été moins importantes au point de vue littéraire, et notamment les reliques de la Passion du Sauveur qui, rapportées à Saint-Denis, influencèrent l'élaboration de la légende du récit connu sous le nom de pèlerinage de Charlemagne; enfin elles ont rempli un rôle de premier ordre dans les rapports entre l'empire grec et la chrétienté latine parmi laquelle elle répandit le culte des saints orientaux.

Sans être tout à fait une ville nouvelle puisqu'elle succédait à Byzance, Constantinople par son rang de capitale et ses dimensions énormes ne pouvait lutter d'éclat avec Rome, Alexandrie, Antioche ni par sa gloire historique ni par ses richesses religieuses. Lorsqu'en 360, l'empereur Constance fit procéder à la dédicace de Sainte-Sophie, il fut nécessaire d'amener les reliques d'Antioche<sup>4</sup>. C'étaient les corps « intacts et entiers » du martyr Pamphile et de ses compagnons, mis à mort à Césarée de Palestine sous Dioclétien<sup>5</sup>; on les déposa dans le *χρυσιον*, passage voûté en berceau situé sous les stalles des prêtres et sous l'autel<sup>6</sup>. Incendiée en 404, reconstruite et dédiée en 415, la nouvelle église reçut d'autres reliques : celles de Joseph, fils de Jacob, et celles de Zacharie, père de saint Jean-Baptiste<sup>7</sup>. Nouvel incendie en 532 et nouvelle reconstruction sous Justinien et dédicace le 27 décembre 537 (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BYZANCE). Ce fut l'occasion d'un nouvel afflux de reliques, parmi lesquelles la margelle du puits de Jacob où le Christ s'entretint avec la Samaritaine, qu'on plaça d'abord dans le portique méridional<sup>8</sup>, ensuite dans l'autel<sup>9</sup>. Près de ce puits on montra quatre trompettes en airain de la prise de Jéricho<sup>10</sup>. On n'est pas surpris que, au lendemain de la paix de l'Église, les fonctionnaires impériaux aient pu récolter sur place, en Palestine, des objets délaissés ou dédaignés, mais il n'en était pas de même d'une autre relique adorable, le bois de la vraie Croix. L'impératrice Hélène en avait conservé à Jérusalem la partie la plus considérable et envoyé une partie à son fils avec les clous dont il fit un mors pour son cheval et un casque pour lui-même<sup>11</sup>. De bonne heure, les empereurs s'employèrent à accroître leur trésor de reliques. En 574, Justin II ajouta un fragment de la Croix venu d'Apamé en Syrie<sup>12</sup>. En 614, survint la catastrophe de la prise de Jérusalem par les Perses qui emportèrent la partie la plus considérable à Ctésiphon d'où Héraclius, vainqueur, la ramena à Constantinople<sup>13</sup>, en 628, d'où il la renvoya, en 629, à Jérusalem<sup>14</sup>. Mais ce fut pour peu de temps; en 635, voyant les progrès de l'invasion des Arabes, le même empereur rapporta la relique à Constantinople<sup>15</sup> où elle fut réintégré à Sainte-Sophie où Arculf la vénéra à la fin du VII<sup>e</sup> siècle. Elle était conservée dans la partie septentrionale de l'église, dans une vaste et riche armoire, où était déposé le reliquaire en bois. La relique se composait de trois fragments, le montant divisé en deux parties égales et la traverse. A l'ouverture du reliquaire, il s'en dégageait une odeur suave et les nœuds du bois laissaient sortir un liquide parfumé, semblable à l'huile, dont une

<sup>1</sup> O. Wulff, *Altchristl. und mittelalterl... Bildeverke*, t. I, Berlin, 1909, p. 309, n. 1627; G. Mendel, dans *Bull. de corr. hellénique*, 1909, p. 342, fig. 46-47. — <sup>2</sup> Riant, *Des dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XI<sup>e</sup> siècle*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. xxxvi, 1875. — <sup>3</sup> Ch. Kohler, *Mélanges pour servir à l'histoire de l'Orient latin et des croisades*, Paris, 1900, t. I, p. 203 sq. — <sup>4</sup> Cédrenus, édit. de Bonn, t. I, p. 523. — <sup>5</sup> *Acta sanct.*, junii t. I, p. 62 sq. (16 févr.); *Bibl. hagiogr. gr.*, 1909, p. 195. — <sup>6</sup> *Synaxarium Eccles. Const.*, édit. Delehaye, 1902, p. 467; J. Ebersolt, *Sainte-Sophie de Constantinople*, in-8°, Paris, 1910, p. 12, n. 3. — <sup>7</sup> *Monum. Germ. hist.*, t. XI,

2° part., p. 72; *Chronicon* du comte Marcellin, édit. Mommsen; *Chron. pasch.*, édit. Bonn., p. 572-573. — <sup>8</sup> Preger, *Scriptores originum Const.*, in-8°, Lipsiæ, 1901, t. I, p. 98. — <sup>9</sup> B. de Khitrovo, *Itinér. russes en Orient*, Genève, 1889, p. 96, 161, 201, 226. — <sup>10</sup> Preger, *op. cit.*, t. I, p. 98. — <sup>11</sup> Sozomène, *Hist. eccl.*, I, II, c. I, P. G., t. LXVII, col. 933; Socrate, *Hist. eccl.*, I, I, c. XVII, P. G., t. LXVII, col. 120; S. Jérôme, *Chronicon*, dans Mollinier et Kohler, *Itinera hierosolymitana*, in-8°, Genève, 1885, t. II, p. 36-37. — <sup>12</sup> Cédrenus, édit. Bonn, t. I, p. 685. — <sup>13</sup> Théophanes, édit. de Boor, t. I, p. 300-301, 327. — <sup>14</sup> *Ibid.*, p. 328. — <sup>15</sup> *Ibid.*, t. I, p. 337.

simple gouttelette rendait la santé aux malades<sup>1</sup>.

Du 10 au 13 septembre, la relique était exposée à Sainte-Sophie, à l'adoration des fidèles; le 14, le *basileus*, la *basilissa* et toute leur cour s'y rendaient et le patriarche, entouré de deux diacres tenant des cierges et précédé du skevophylax, portant la croix, allait déposer celle-ci sur l'autel. Après avoir gravi l'ambon il élevait la croix au-dessus de sa tête quatre fois sur les quatre côtés de l'ambon<sup>2</sup>. Le célèbre Ménologe (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MÉNOLOGE) de Basile nous offre une représentation de cette scène (fig. 10617); on remarquera que la croix que le patriarche tient dans ses mains est à double travée. Lorsqu'Arculf visita en pèlerin Constantinople, la

modifié par la disparition d'annexes et d'oratoires dont plusieurs contenaient des reliques. Dans l'église de Saint-Pierre, qui était située à l'angle nord-est de Sainte-Sophie, on vénérait le 16 janvier les chaînes de l'Apôtre lorsqu'un ange le fit sortir de prison (Act., XII, 3 sq.). Cette fête fait également l'objet d'une miniature du Ménologe de Basile II. Justinien sollicita du pape Hormisdas des reliques des apôtres Pierre et Paul, c'est donc que sous son règne la grande Église ne possédait pas encore les chaînes qu'elle revendiqua plus tard. Dès lors on lui demanda de justifier sa relique, ce qu'elle fit et prétendit posséder la chaîne portée par l'Apôtre à Jérusalem. Celle-ci n'aurait donc apparu à Jérusalem qu'à la fin du VI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.



10617. — Exposition d'un fragment de la vraie Croix. D'après *Il menologio di Basilio II*, Turin, 1907, t. II, pl. XXXV.

relique était exposée dans l'église sur un autel d'or pendant les trois derniers jours de la semaine sainte. Le jeudi, l'empereur et ses officiers se rendaient à Sainte-Sophie pour adorer et baiser la croix; le vendredi c'était au tour de l'impératrice et des dames de la cour, enfin le samedi le patriarche et son clergé venaient baiser le bois vénérable. Ensuite le reliquaire était fermé et replacé dans l'armoire, mais un jour vint où les empereurs estimèrent que la sainte croix serait plus en sécurité dans un oratoire du palais impérial.

Le 28 octobre 614, Constantinople s'enrichit de la sainte lance (*ἡ τιμία λόγχη*), apportée de Jérusalem par le patrice Nicéas qui réussit à soustraire également aux Perses la sainte éponge (*ὁ τίμιος σπόγγος*).

Au cours des âges, l'aspect de Sainte-Sophie a été

Dans le Skevophylakion, que l'on peut identifier avec le petit édifice circulaire qui subsiste à l'angle nord-est de Sainte-Sophie<sup>4</sup>, on conservait quelques reliques. C'était d'abord une croix dorée, ornée d'argent et de pierres précieuses, qui était, disait-on, de la taille du Christ, et ensuite la tête du martyr Quadratus.

À Sainte-Sophie, l'autel principal contenait les saints langes (*τὰ ἅγια σπάργανα*) qui furent portés en procession avec d'autres reliques du Sauveur lors d'une longue sécheresse survenue sous le règne de Michel IV le Paphlagonien (1034-1041)<sup>5</sup>.

D'après un récit du patriarche Nicéphore, l'évêque Pertinax de Byzance aurait construit, au II<sup>e</sup> siècle, au bord de mer, « aux Figuiers » (*ἐν Συκκίς*) une église dédiée à sainte Irène<sup>6</sup>; elle fut reconstruite par Justinien I<sup>er</sup>, après l'incendie de 532<sup>7</sup>, dans sa forme

<sup>1</sup> Adamnani, *De locis sanctis libri tres*, dans *Corp. script. eccles. lat.*, Vindobonæ, 1898, t. XXXIX, p. 286-288. — <sup>2</sup> *De ceremoniis aulae byzantinae*, édit. Bonn, t. I, p. 22, p. 121-127. — <sup>3</sup> R.-A. Lipsius, *Die apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden*, in-8°, Braunschweig, 1887, t. II, 1<sup>re</sup> part.,

p. 100, 103-104. — <sup>4</sup> J. Ebersolt, *Sainte-Sophie de Constantinople*, 1910, p. 29 sq., 35. — <sup>5</sup> Cédrenus, édit. de Bonn, t. II, p. 516. — <sup>6</sup> Cf. Nicéphore, *Chronographe*, édit. de Boor, p. 113, cf. p. 10. — <sup>7</sup> J. Ebersolt et A. Thiers, *Les églises de Constantinople*, in-8°, Paris, 1913, p. 55 sq., album pl. XII-XVIII.

actuelle. C'était là qu'on vénérât la sainte lance où on l'apportait du palais impérial pour cette cérémonie. Cette église portait un vocable symbolique, il n'y était pas question d'une sainte nommée Irène, mais de la Paix divine; toutefois il existait à Constantinople deux autres églises portant le vocable de Sainte-Irène et se rapportant à une martyre. Procope rapporte que lors des travaux de reconstruction de la vieille église on trouva un coffre portant une inscription indiquant qu'il contenait les restes de quarante soldats martyrs de la légion de Mélitène dont les reliques appliquées sur le genou de l'empereur le guériront<sup>1</sup>. Il assista donc à la dédicace de l'église en 552. Peut-être avons-nous conservé un précieux témoin de cette cérémonie dans la plaque d'ivoire du trésor de Trèves (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1413, fig. 1762; t. XIII, col. 939, fig. 9531). Nous y voyons une translation de reliques apportées solennellement de Sainte-Sophie. Les deux patriarches, Ménas de Constantinople et Apollinaire d'Alexandrie ont pris place sur le chariot impérial et portent les reliques sur leurs genoux. Ces reliques sont enfermées dans une petite châsse ayant l'aspect d'une maison.

Dans notre description du palais sacré (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 527-544), nous avons mentionné plusieurs oratoires et églises où s'entassaient les richesses et les reliques et dont la réputation s'étendait au loin. Vers 1090, un moine de Cantorbéry, nommé Joseph, pèlerin en Terre Sainte, apprend à Jérusalem l'existence à Constantinople d'un « trésor de reliques incomparable », il s'y rend et parvient à pénétrer dans la *capella imperatoris*, pleine de sacro-saintes reliques<sup>2</sup>, où pénétra aussi Odon de Deuil, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Quelques années plus tard, en 1171, l'empereur Manuel Comnène se fait un honneur de montrer au roi Amaury de Jérusalem les oratoires, les châsses rutilantes de pierres précieuses et les reliques et corps saints qu'elles contiennent<sup>4</sup>.

Dans la partie la plus ancienne du palais impérial, appelée le « palais de Daphné », se trouvait l'église Saint-Étienne, construite en 428 par l'impératrice Pulchérie pour recevoir la main droite du protomartyr<sup>5</sup>. Un demi-siècle plus tard, sous l'empereur Zénon (474-491), on découvrit à Chypre le corps de saint Barnabé, sur la poitrine duquel fut trouvé un exemplaire de l'évangile selon saint Matthieu, copié de la main même de Barnabé qui vint rejoindre la main de saint Étienne à Daphné<sup>6</sup>. On doit remarquer que dès le V<sup>e</sup> siècle, en Orient, on partageait les ossements des corps saints. L'incendie de 532 fut, pour Justinien, l'occasion de faire rebâtir avec une splendeur nouvelle tout ce qui avait souffert de la sédition de Nica (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HIPPODROME). La nouvelle Chalce fut relevée avec une magnificence inconnue. Au-dessus de la porte de bronze se voyait une icône fameuse représentant le Christ. Lorsque l'empereur Léon l'Isaurien donna l'ordre de la détruire, un spathaire monta sur une échelle, hache à la main, au moment où Théodorie, aidée de pieuses compagnes,

renverse l'échelle et le spathaire tombe et se tue. Théodorie et ses compagnes furent mises à mort<sup>7</sup>, leurs reliques étaient en grande vénération.

Le palais de Daphné et le vestibule de la Chalce n'étaient pas les seuls lieux où on conservait des reliques. Au VI<sup>e</sup> siècle, Justin II construisit le Chrysotriclinos et bientôt s'éleva l'oratoire de Saint-Théodore où on conservait la verge de Moïse (ἡ τῶν Μωσέως ῥάβδος) qui s'en servit pour frapper le rocher qu'on disait avoir été apportée à Constantinople par Constantin. Cette verge était ornée de pierres précieuses et fut conservée tour à tour dans l'oratoire de Saint-Émilien, dans une église qui prit le nom de Rhabdos, puis au palais sacré dans l'oratoire de Saint-Théodore et, de là, dans la grande église de Saint-Michel.

Au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, Constantin V Copronyme (741-775) construisit à proximité du Chrysotriclinos l'église de la Vierge-du-Phare<sup>8</sup> qui devint le sanctuaire le plus riche et le plus vénéré du grand palais, mais dont ne nous suivons pas les destinées au delà du IX<sup>e</sup> siècle.

L'église dite des Saints-Apôtres avait peu de chose à envier à Sainte-Sophie. Fondée par Constantin vers la fin de son règne, c'était une basilique précédée d'un atrium et recouverte d'une toiture en charpente. À côté de l'église s'élevait un mausolée destiné à servir de sépulture à la famille impériale (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1445). Cette basilique était pourvue peut-être d'un transept, dessinant avec la nef la forme d'une croix<sup>9</sup>. L'église fondée par Constantin fut terminée et dédiée sous le règne de Constance (337-361) qui fit transporter de Nicomédie à Constantinople la dépouille de son père qui reposa d'abord dans l'église Saint-Acace et ensuite aux Saints-Apôtres<sup>10</sup>. La basilique constantinienne menaçait ruine, Justinien I<sup>er</sup> la fit démolir et remplacer, en 536, par un nouvel édifice qui fut dédié en 546. Le plan différait, c'était une croix constituée par le croisement de deux nefs. Cinq coupes surmontaient l'édifice, l'une à l'intersection des deux nefs, les quatre autres à l'extrémité des bras de la croix. L'église n'avait pas d'abside; le sanctuaire occupait le centre du monument.

Justinien laissa subsister l'ancien mausolée de Constantin, il en éleva un autre pour lui et sa famille. Cette église subsista jusqu'à la conquête turque avec ses annexes que nous fait connaître le *Livre des cérémonies*. Celui-ci nous apprend que la cour impériale se rendait aux Saints-Apôtres plusieurs fois l'an : le lundi de Pâques<sup>11</sup>, le dimanche après Pâques<sup>12</sup>, à l'anniversaire de Constantin le 21 mai<sup>13</sup>, à la fête de Tous-Saints, qui tombait le premier dimanche après la Pentecôte<sup>14</sup>, et à différentes époques de l'année pour y célébrer la mémoire des empereurs défunts<sup>15</sup>.

Après avoir traversé l'atrium on pénétrait dans le *narthex* qui entourait tout le bras occidental de la croix<sup>16</sup>. Pour approcher de l'autel placé au centre de l'église, on franchissait les « portes saintes » et on parvenait à la « table sacrée ». Ici, près de l'autel, se trouvaient les tombeaux de saint Jean Chrysostome et de

<sup>1</sup> Procope, *De ædificiis*, I, I, c. VII, édit. Bonn, p. 195-196. — <sup>2</sup> Cf. Ch.-H. Haskins, *A Canterbury monk at Constantinople*, dans *The English historical review*, t. XXIV, 1910, p. 295; J. Ebersolt, *Constantinople byzantine et les voyageurs du Levant*, in-8°, Paris, 1919, p. 32. — <sup>3</sup> P. Fr. Chifflet, *S. Bernardi Clarevallensis abbatibus genus illustre assertum*, in-4°, Divione, 1660, p. 36. — <sup>4</sup> Guillaume de Tyr, *Historia*, I, XX, c. XXIII, dans *Recueil des historiens des croisades*, t. I, 2<sup>e</sup> part., p. 985. — <sup>5</sup> Théophanes, *Chronicon*, édit. de Boor, t. I, p. 86-87; cf. J. Ebersolt, *Le grand palais de Constantinople et le Livre des cérémonies*, in-8°, Paris, 1910, p. 56. — <sup>6</sup> Georges le Moine, *Chronicon*, édit. de Boor, t. II, p. 619; Cédrenus, édit. Bonn, t. I, p. 618-619. Cf. R.-A. Lipsius, *Die apokryphen Apostelgeschichten und Apostelle-*

*genden*, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 292-294, 301; H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, 1912, p. 103, 260. — <sup>7</sup> Théophanes, *Chronicon*, édit. de Boor; Étienne le diacre, *Vita de Stephani junioris*, P. G., t. c, col. 1085; *Acta sanct.*, maii t. VII, p. 67, 74 sq. — <sup>8</sup> Cf. J. Ebersolt, *op. cit.*, p. 104 sq. — <sup>9</sup> Les vers de Grégoire de Nazianze sont très explicites, P. G., t. XXXVII, col. 1258; cf. Th. Reinach, dans *Revue des études grecques*, t. IX, 1896, p. 93, note 3. — <sup>10</sup> A. Heisenberg, *Grabeskirche und Apostelkirche*, in-8°, Leipzig, 1908, t. II, p. 10, 111. — <sup>11</sup> *Liber ceremoniarum*, I, x, p. 76 sq., p. 85; I, XXXVII, p. 188, I, II, LII, p. 768-769. — <sup>12</sup> *Liber ceremoniarum*, I, II, LII, p. 773. — <sup>13</sup> *Ibid.*, I, II, VI, p. 532 sq. — <sup>14</sup> *Ibid.*, I, II, VII, p. 535 sq. — <sup>15</sup> *Ibid.*, I, II, LII, p. 780. — <sup>16</sup> *Ibid.*, I, I, x, p. 76.

saint Grégoire de Nazianze et on pouvait, de ce point, se rendre aux tombeaux impériaux qui se dressaient dans le mausolée de Constantin. Ce mausolée, qui se trouvait à l'est de l'église, derrière l'autel, était, d'après le témoignage de Nicolas Mesaritis, un édifice circulaire surmonté d'une coupole. Justinien conserva ce monument véritable d'où on pouvait se rendre à son propre mausolée formant un édifice distinct, attenant au bras septentrional de la croix. Pour se rendre d'un mausolée à l'autre, on rencontrait les tombeaux des patriarches Nicéphore et Méthode.

L'église des Saints-Apôtres était pourvue de tribunes auxquelles on avait accès par un escalier en colimaçon situé à l'extrémité septentrionale du narthex. Ces tribunes entouraient toute l'église, elles étaient soutenues par les séries de colonnes qui, au rez-de-chaussée bordaient les quatre nefs dessinant la croix. Comme à Sainte-Sophie, on rencontrait autour des Saints-Apôtres plusieurs monuments parasitaires, qui s'élevèrent, après le VI<sup>e</sup> siècle, à l'ombre des cinq coupes dressées par Anthémius de Tralles et Isidore de Milet.

L'église des Saints-Apôtres avec ses annexes abritait d'incalculables trésors. Dans les deux mausolées de Constantin et de Justinien se dressaient les nombreux sarcophages impériaux<sup>1</sup>. Dans l'église elle-même on vénait plusieurs tombeaux de saints<sup>2</sup> et parmi eux les patriarches Nicéphore (806-815) et Méthode (843-847), qui avaient confessé l'orthodoxie et souffert pour elle dans la querelle iconoclaste. L'église était une vaste nécropole. A l'intérieur du sanctuaire se voyaient les tombeaux de saint Jean Chrysostome, au nord de l'autel et surmonté d'une statue d'argent; au sud, celui de saint Grégoire de Nazianze lui faisant face. Au VIII<sup>e</sup> siècle, saint Willibald les y vit encore<sup>3</sup>; à une époque postérieure, ils furent transportés à Sainte-Sophie. Les reliques des deux grands docteurs n'étaient pas les seules.

Au début du VIII<sup>e</sup> siècle, saint Willibald appelle Constantinople « la ville où reposent les trois saints André, Timothée et Luc, dans un seul autel<sup>4</sup> ». Les restes de Timothée, le disciple de l'apôtre Paul, arrivèrent à Constantinople sous le règne de Constance, en 356, et furent déposés sous la sainte table<sup>5</sup>. En 357, les reliques de l'évangéliste Luc et de l'apôtre André furent solennellement transférées à Constantinople<sup>6</sup>. Procope raconte que, lors de la construction de l'église par Justinien, les ouvriers trouvèrent dans le sol trois cercueils de bois portant les noms d'André, de Luc et de Timothée; on pria et on les rendit à la terre.

XXIV. LES RELIQUES DU PRÉCURSEUR. — Il n'est pas possible de poursuivre cette énumération qui entraînerait trop loin<sup>7</sup>; mais nous devons dire quelque chose des reliques doubles, triples, etc. Ce sujet n'a pas toujours été exposé avec toute la gravité désirable, on sait que des églises ont revendiqué la possession intégrale de la même relique ce qui n'a pas manqué de

suggérer certaines explications facétieuses et déplacées. Il en fut ainsi pour le chef de saint Jean-Baptiste dont le culte prit, dès le IV<sup>e</sup> siècle, un immense développement.

La tête du saint Précurseur, qui avait été découverte à Jérusalem et qui était demeurée un certain temps en Cilicie, fut transportée dans un village près de Chalcedoine sous le règne de Valens (364-378). Elle y demeura jusqu'en 391. A cette date, Théodose le Grand la fit transporter à Constantinople. Il se rendit en personne au devant de la chasse qu'il porta de ses mains couvertes de pourpre et déposa à l'Hebdomon où il fit ériger une église en l'honneur du Baptiste<sup>8</sup>. Cette église était de forme circulaire (στρογγυλόστερος) et pourvue de conques<sup>9</sup>, s'élevait à l'Hebdomon, au bord de la mer de Marmara<sup>10</sup>. Ce vieux sanctuaire fut restauré au VI<sup>e</sup> siècle par Justinien<sup>11</sup> et au IX<sup>e</sup> par Basile I<sup>er</sup> qui le releva de ses ruines<sup>12</sup>.

La tête de Jean-Baptiste ne paraît pas avoir attiré l'attention ni la dévotion des habitants de la ville, et il arriva que des moines trouvèrent à Jérusalem un autre crâne du Précurseur, lequel resta longtemps caché à Émèse en Phénicie. Ce deuxième crâne fut découvert sous le règne de l'empereur Marcien (450-457)<sup>13</sup>. On a avancé que Justinien prit la précaution de faire venir d'Émèse le chef, le déposa un temps dans le sanctuaire et le renvoya à Émèse.

Était-ce de sa part l'expression d'un doute, d'un soupçon à l'égard du chef apporté sous Théodose le Grand? Celui-ci se trouvait-il encore à l'Hebdomon, sinon qu'était-il devenu? On ne sait.

Et voici un troisième récit, suivant lequel le chef qui était à Émèse fut porté à Comane où il demeura caché pendant la persécution des iconoclastes jusqu'à ce qu'il y fût retrouvé sous l'empereur Michel III (842-867). Enfin, il fut apporté à Constantinople sous le patriarcat d'Ignace (847-858) et déposé dans la chapelle du palais<sup>14</sup>, mais on ne l'y laissa pas toujours car on voit la cour impériale se rendre, le 29 août, au monastère de saint Jean-Baptiste de Stoudios, célébrer la fête de la décollation du Baptiste. Le chef était conservé dans un oratoire situé à droite de l'autel, les souverains baisaient la relique<sup>15</sup>. C'est dans ce même monastère qu'elle était conservée en 1025<sup>16</sup>.

La tête de Jean-Baptiste devint une des reliques les plus célèbres de Constantinople. Elle est mentionnée immédiatement après les reliques du Christ dans la lettre d'Alexis Comnène à Robert de Flandre<sup>17</sup>. L'occiput de la tête est signalé vers 1150 à l'église Saint-Jean<sup>18</sup>. En 1157, la tête est mentionnée une fois dans la ville, une autre fois au palais<sup>19</sup>. Vers 1190, le menton, les joues et l'occiput sont signalés dans la chapelle impériale<sup>20</sup>; c'est là que Robert de Clari localise la tête<sup>21</sup>, cependant, en 1200, Antoine de Novgorod dit avoir vu dans l'église de Saint-Jean-Baptiste de Stoudios, le crâne du Précurseur<sup>22</sup>.

De ce qui précède on pourrait tirer cette conclusion t. II, p. 260. —<sup>10</sup> A. Van Millingen, *Byzantine Constantinople*, p. 316 sq. —<sup>11</sup> Procope, *De aedificiis*, I, I, c. VIII, édit. Bonn, p. 198, attribue l'édifice à Justinien qui dut seulement le réparer. —<sup>12</sup> Théophane, *Continuatio*, v, 94, édit. Bonn, p. 340. —<sup>13</sup> Comte Marcellin, *Chronicon*, édit. Mommsen, dans *Monum. Germ. hist., Scripl.*, t. XI, 2<sup>e</sup> part., p. 84-85; *Chron. Pasch.*, édit. Bonn, p. 591. Voir la relation de cette découverte dans Du Cange, *op. cit.*, p. 215 sq. —<sup>14</sup> Cf. Du Cange, *op. cit.*, p. 229 sq., 254 sq. —<sup>15</sup> *Liber ceremoniarum*, I, II, XII, p. 562, 563; J. Ebersolt et A. Thiers, *Les églises de Constantinople*, Paris, 1913, p. 16. —<sup>16</sup> Cédrenus, édit. de Bonn, t. II, p. 479-480. —<sup>17</sup> Riant, *Erwäh. sacræ Constantinopolitanae*, in-8<sup>o</sup>, Genève, 1877-1878, t. II, p. 208. —<sup>18</sup> Id., *ibid.*, t. II, p. 212. —<sup>19</sup> Id., *ibid.*, t. II, p. 213, 214. —<sup>20</sup> Id., *ibid.*, t. II, p. 217. —<sup>21</sup> Id., *ibid.*, t. II, p. 231. —<sup>22</sup> B. de Khitrovo, *Itinéraires russes en Orient*, Genève, 1889, p. 100.

<sup>1</sup> Cf. J. Ebersolt, *Mission archéol. de Constantinople*, Paris, 1921, c. I. —<sup>2</sup> *Liber ceremoniarum*, I, x, p. 77. —<sup>3</sup> *Itinera Hierosolymitana*, édit. Tobler et Molinier, in-8<sup>o</sup>, Genève, 1879, t. I, p. 41. —<sup>4</sup> Id., *ibid.*, t. I, p. 271-272. —<sup>5</sup> *Chron. pasch.*, édit. Bonn, p. 512; S. Jérôme, *Contra Vigilantium*, c. v, P. L., t. XXIII, col. 343. —<sup>6</sup> *Chron. pasch.*, loc. cit.; Théodore le Lecteur, *Hist. eccles.*, I, II, c. LXI, P. G., t. LXXXVI, col. 212-213. —<sup>7</sup> Cf. J. Ebersolt, *Sanctuaires de Byzance. Recherches sur les anciens trésors des églises de Constantinople*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1921, p. 44-78, 93-104. —<sup>8</sup> Sozomène, *Hist. eccles.*, I, VII, c. XXI, P. G., t. LXVII, col. 1184; Cédrenus, édit. de Bonn, t. I, p. 562-563; Du Cange, *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste*, in-4<sup>o</sup>, Paris, 1665, p. 11 sq.; Lucius, *Les origines du culte des saints*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1908, p. 220 sq.; H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, in-8<sup>o</sup>, Bruxelles, 1912, p. 100. —<sup>9</sup> Preger, *Scriptores originum Constantinopolitanarum*, in-8<sup>o</sup>, Leipzig,

que le chef avait été sectionné par les pèlerins. Le monastère de Dionysion au Mont-Athos (voir ce nom) avait reçu en don un reliquaire d'or orné de pierres précieuses, contenant d'après une inscription slavonne la tête du Précurseur<sup>1</sup>. En 1206, arriva à Amiens la face antérieure de la tête apportée par Walon de Sarton qui l'avait trouvée dans l'église de Saint-Georges des Manganès<sup>2</sup>. Du Cange a écrit son *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste* pour démontrer l'authenticité de la relique d'Amiens, dont il a donné un dessin. Le haut de la tête est recouvert d'une calotte d'argent doré et émaillé. Sur le front un cercle d'or est orné de pierreries et de perles. Au-dessus de ce diadème apparaît « saint Jean-Baptiste en émail » représenté en buste, tenant dans la main gauche une croix et levant la main droite vers une petite figure du Christ. Les noms des personnages sont indiqués en grec, suivant les sigles byzantins accoutumés<sup>3</sup>.

Justinien avait fait venir d'Antioche la main droite du Précurseur; il la renvoya; Constantin VII Porphyrogénète la fit rapporter par le diacre Job en 956<sup>4</sup>. Antoine de Novgorod signale, en effet, la main droite de Jean-Baptiste avec laquelle on sacre les empereurs dans l'église de la Vierge-du-Phare<sup>5</sup>. Elle est aussi mentionnée, vers 1150 et en 1157 dans la chapelle de l'empereur<sup>6</sup>. La main droite est signalée plus tard dans le monastère de la Vierge Péribleptos par les pèlerins russes du XIV<sup>e</sup> siècle et au début du XV<sup>e</sup><sup>7</sup>. Le pèlerin anonyme (1424-1453) ne le mentionne plus à la Péribleptos, mais dans l'église du Sauveur; la relique n'était plus intacte; les doigts manquaient; le reste de la main était monté en or<sup>8</sup>. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, Clavijo a vu dans l'église de Péribleptos le bras droit du Précurseur « du coude en bas avec la main; il était tout à fait bien conservé et intact; il était enchâssé dans de minces baguettes en or, mais il lui manquait le pouce<sup>9</sup> ». D'après Ph. Bruun ce bras droit passa de Constantinople à Rhodes, puis à Malte, puis en Russie...

Et il y aurait encore à suivre la main gauche, le bras gauche<sup>10</sup>, une molaire<sup>11</sup> et enfin la chevelure<sup>12</sup>, etc.

XXV. L'ATTRAIT DES RELIQUES. — Il est sans exemple que l'Occident ait refusé des reliques venues d'Orient, et cette pieuse avidité d'en obtenir et d'en rapporter fut un des principaux attraits des pèlerinages (voir ce mot). Les saints étaient à la fois protecteurs et guérisseurs et chaque fidèle souhaitait posséder, ne fut-ce qu'une parcelle, de trésors cachés dans les sanctuaires orientaux. Saint Avit, évêque de Vienne, envoya à Jérusalem une mission chargée de se procurer un fragment de la vraie croix<sup>13</sup>. Saint Grégoire de Tours connut une dame qui rapporta de Jérusalem une ampoule contenant du sang de saint Jean-Baptiste, et fit bâtir à Bazas (Gironde) une église pour l'abriter<sup>14</sup>; une autre s'était approprié un ossement du pouce du Précurseur<sup>15</sup>. Ces pieuses femmes, simples particulières, s'inspiraient du même sentiment qui provoquait chez la reine Radegonde l'envoi d'une mission en Orient, conduite par le prêtre Réoval,

pour en rapporter des parcelles du bois de la croix, des reliques des apôtres et des martyrs, qui furent conservées à Poitiers (voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot POITIERS; t. XIV, au mot RADEGONDE). Parmi ces reliques se trouvait un doigt d'une main du martyr Mamas de Césarée en Cappadoce dont le culte s'implanta en Gaule<sup>16</sup>.

Grégoire de Tours contribua pour une très large part à répandre le goût des reliques; il se mettait volontiers en relations avec les marchands orientaux qui parcouraient la Gaule et les pèlerins n'avaient peut-être pas d'auditeur plus assidu et plus crédule. Un jour, un voyageur déplie devant ses yeux une étoffe de soie, ayant servi, affirmait-il, à envelopper la croix du Sauveur<sup>17</sup>. Il admet sans contestation le récit qu'un syrien nommé Jean lui traduit du syriaque de la légende des Sept dormants d'Éphèse<sup>18</sup>; il ne se montre pas plus sévère à l'égard de l'apôtre Thomas et il adresse ses lecteurs au cerceuil de plomb venu des Indes aux îles Lipari<sup>19</sup>. On pourrait s'étonner et regretter qu'un homme si bien informé ait accepté beaucoup de récits d'après des informations insuffisantes, mais il s'agit moins pour nous de vérifier le bien fondé de ce qu'il avance que de constater le courant de crédulité qui fait accepter par lui-même et par ses lecteurs les assertions qui répondent à la dévotion de ses contemporains.

La fringale d'hellénisme qui marque l'époque de la renaissance carolingienne se manifeste par un goût très vif pour toute la civilisation byzantine. Les objets d'art ne sont pas moins appréciés en Occident que la langue et la littérature grecques. Dans les trésors des églises, les objets d'art importés d'Orient ne sont pas rares : tissus, reliquaires, etc. La querelle des images eut pour résultat de faire refluer vers l'Occident des grecs fuyant les iconoclastes et apportant avec eux reliques et reliquaires.

Le catalogue de l'abbaye de Saint-Riquier en Ponthieu nous montre la ferveur avec laquelle on se procurait des reliques exotiques<sup>20</sup>. Charlemagne était le grand pourvoyeur. En 799, le patriarche de Jérusalem lui envoya des reliques du Saint-Sépulcre; l'année suivante, un moine du Mont des Oliviers et un moine de Saint-Sabas lui remettent à Rome une relique de la vraie croix<sup>21</sup> : *vexillum crucis*. L'empereur distribuait libéralement ces trésors. Dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle, le moine et trésorier de Saint-Riquier, Jérémie, apporta à Sens des reliques de son monastère pour les soustraire au pillage des Normands<sup>22</sup>; c'est ainsi que l'Église de Sens fit remonter à Charlemagne l'origine d'un grand nombre de ses reliques parmi lesquelles on relève les noms de saints orientaux<sup>23</sup>. D'autres Églises l'imitèrent, ainsi Charlemagne devint le grand pourvoyeur de reliques. Ce n'est pas seulement Saint-Riquier, mais Toulouse, Chartres et Paris qui se réclament de sa générosité. On ne se contentait pas de dire que l'empereur avait fait venir des reliques d'Orient pour les donner aux églises<sup>24</sup>, on affirmait

<sup>1</sup> G. Millet, J. Pargoire et L. Petit, *Recueil des inscriptions chrétiennes du Mont-Athos*, Paris, 1901, p. 162, n. 466. — <sup>2</sup> Riant, *op. cit.*, t. I, p. LXIII-LXVII, 30, 40. —

<sup>3</sup> Du Cange, *op. cit.*, p. 116, 132 sq.; le même, *Constantinopolis christiana*, Parisiis, 1680, I, IV, p. 101; G. Schlumberger, *L'épopée byzantine*, Paris, 1900, t. II, p. 613; J. Ebersolt, *Sanctuaires de Byzance*, in-8°, Paris, 1921, p. 135. — <sup>4</sup> Cedrenus, édit. Bonn, t. II, p. 335; *Acta sanct.*, junii t. IV, p. 742; Rambaud, *L'empire grec au X<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1870, p. 112; *Anal. boll.*, t. XXXI, 1912, p. 324. — <sup>5</sup> *Itinéraires russes*, p. 98. — <sup>6</sup> Riant, *Exuvia*, t. II, p. 212-214. — <sup>7</sup> *Itinér. russes*, p. 122, 124, 138, 139, 204. — <sup>8</sup> *Ibid.*, p. 231. — <sup>9</sup> Ph. Bruun, *Constantinople, ses sanctuaires et ses reliques au commencement du XV<sup>e</sup> siècle. Fragment de l'Itinerario de Clavijo*, in-8°, Odessa, 1883, p. 7. — <sup>10</sup> Du Cange, *op. cit.*, p. 186. — <sup>11</sup> *Ibid.*, p. 151. — <sup>12</sup> *Corp. inser. græc.*, t. IV,

n. 8695. — <sup>13</sup> S. Avit, *Episl.*, XVIII, XXIII, P. L., t. LIX, col. 236, 239; *Acta sanct.*, febr. t. I, p. 667. — <sup>14</sup> Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. XI. — <sup>15</sup> *Ibid.*, c. XIII; *Monum. Germ. hist.*, *Script. rer. merov.*, t. III, p. 533-534; *Vita Tigris virginis Mauriennensis*. — <sup>16</sup> *Acta sanct.*, aug. t. III, p. 432-433. — <sup>17</sup> *De gloria martyrum*, c. V. — <sup>18</sup> *De gloria martyrum*, c. XCIV. — <sup>19</sup> *De gloria martyrum*, c. XXXIV. — <sup>20</sup> S. Berger, *Les reliques de l'abbaye de Saint-Riquier au IX<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue de l'Orient latin*, t. I, 1893, p. 469. — <sup>21</sup> *Chronicon Moissiacense*, dans *Monumenta Germaniae historica*, *Scriptores*, t. I, p. 305. — <sup>22</sup> Hariulf, *Chronicon Centulense*, l. III, c. XX, édit. F. Lot, p. 141-142. — <sup>23</sup> M. Prou et E. Chartre, *Authentiques de reliques*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. LIX, 1900, p. 131, 135. — <sup>24</sup> *Acta sanctorum*, febr. t. III, p. 55; octobr. t. IV, p. 18.

qu'il s'était rendu en Terre sainte (voir *Dictionn.*, t. III, col. 764-769). Ainsi se répandra le conte d'un pèlerinage qui, de voyage pacifique, se transformera en expédition armée au cours de laquelle il reçoit une abondante provision de reliques à Jérusalem et à Constantinople. Il devient le pèlerin providentiel et magnifique qui a répandu partout en France les reliques les plus insignes. Ces légendes surgirent dans le but d'accréditer telle relique de telle église et nous confirment dans l'idée du prix que les Occidentaux attachaient à la possession des reliques d'Orient.

XXVI. LA VOGUE ET L'OUBLI DES RELIQUES. — Le culte des reliques était si ardent qu'il fallait donner continuellement des éléments nouveaux à la piété. Il semble même qu'il y eut des saints à la mode, d'autres qui, on ne sait pourquoi, tombaient dans l'oubli. Basile I<sup>er</sup> affectionnait tout particulièrement le prophète Élie qui, disait-il, était apparu en songe à la mère du futur fondateur de la dynastie macédonienne et lui avait prédit l'élévation future de son fils<sup>1</sup>. Une fois monté sur le trône, Basile dédia au prophète la Nouvelle-Église dont il partageait le vocable avec le Christ, la Vierge, saint Nicolas et saint Michel archange<sup>2</sup>. On y montrait, au XIII<sup>e</sup> siècle, une partie du manteau et de la ceinture d'Élie<sup>3</sup> (μηλωτή). Constantin VII tournait son admiration et sa dévotion vers saint Jean Chrysostome. Certaines reliques étaient recherchées avec avidité, puis, après de grandes manifestations de ferveur, elles tombaient dans une négligence voisine de l'oubli. Après avoir été porté processionnellement par l'empereur Théodose le Grand vêtu de son manteau de pourpre, le chef du Précurseur fut si bien oublié qu'un siècle plus tard on en découvrit un deuxième. La fameuse image achéropoïète du Christ connut les mêmes vicissitudes. Dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle, on l'apporte en grande pompe de Camouliana, en Cappadoce, à Constantinople, elle y fait des miracles et, un siècle plus tard, elle disparaît<sup>4</sup>.

Bien qu'on ne doive pas conclure du silence des auteurs à la disparition d'une image ou d'une relique, on peut constater que les Byzantins, toujours avides de nouveautés, furent parfois inconstants dans leurs faveurs.

H. LECLERCQ.

**RELIURE.** — I. La technique. II. Textes et monuments.

I. LA TECHNIQUE. — La reliure est l'art d'unir et de lier les feuilles d'un livre à un dos maintenu entre deux ais. Anciennement les livres étaient écrits sur de longues bandes de parchemin ou de vélin cousues les unes à la suite des autres et roulées sur un ou deux cylindres de bois, de roseau, de métal ou d'ivoire et l'usage de ces *volumina* ne fut entièrement délaissé en Europe qu'au XV<sup>e</sup> siècle. Le musée archiépiscopal d'Utrecht possède un de ces rouleaux de prières qu'on peut assigner à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

A gauche, au bas de chaque peau, le scribe écrivait une des lettres de l'alphabet, destinée à servir de guide à l'ouvrier chargé de coller ou de coudre entre eux les feuillets du manuscrit. Cet usage se retrouve de nos jours sur les cahiers dont se compose un livre imprimé; on écrivit cette signature sur le recto de chaque cahier ce qui guidait le relieur chargé d'assembler et de collationner ceux qui composaient le livre. Ensuite on battait ces cahiers avec un marteau sur un bloc, pour

leur donner de la cohésion et on les cousait sur des nerfs formés de lanières de cuir, de cordes de chanvre, ou de parchemin roulé entouré de fil, après quoi, on collait des parchemins sur les dos rendus solides et résistants tout en gardant la souplesse indispensable. Enfin, on ouvrait les bandes pour les fixer aux ais de bois formant les plats du livre. Ceux-ci étaient généralement plus ou moins biseautés du côté du dos; on faisait passer les extrémités des nerfs de l'extérieur par des trous et on les logeait dans des entailles pratiquées dans la surface intérieure; ensuite on les attachait fortement au bout le plus éloigné au moyen de coins de la largeur des creux. Quand le bord des planches n'était pas aminci, on faisait passer chaque nerf sous un petit pont dans une entaille pratiquée sur la surface extérieure de la planchette, et on le fixait avec un coin ou bien avec une cheville. Les nerfs, au haut et au bas, beaucoup moins forts que ceux du milieu, étaient logés dans des entailles diagonales dirigées vers le centre de l'ais. Le dos du livre était tout à fait plat, les volumes ainsi reliés s'ouvraient parfaitement et horizontalement. Lorsqu'on commença à délaïsser l'usage des ais de bois, on introduisit le système moderne d'arrondir les dos au moyen d'un marteau, pendant que le livre était fixé dans une presse entre deux planches aflu de faire un creux pour les couvertures.

Le premier but de la reliure était la conservation du livre; de bonne heure, elle devint ornementale.

II. TEXTES ET MONUMENTS. — La langue latine n'avait pas d'expression pour rendre le mot reliure; elle ne connaissait que les *librarioli*, les *biblioepigi* ou *librorum compactores*, les *glutinatores* que nous appelons couseurs et colleurs, dont les opérations mécaniques aboutissaient à un résultat analogue à la reliure. Les *compactores* dirigeaient les *glutinatores* qui collaient proprement les feuilles. On lit dans une épigramme de Catulle adressée à Varus quelques vers relatifs à Suffenus, poète détestable, qui faisait reluer luxueusement ses productions :

*Puto esse ego illi millia aut decem aut plura  
Perscripta, nec sic, ut fit, in palimpsesto  
Relata; chartæ regie, novi libri,  
Novi umbilici, tora rubra, membrana  
Directa plumbo, et pumice omnia æquata.*

Il faudrait plus que de la bonne volonté pour découvrir dans ces vers une allusion à la reliure; on en pourrait dire autant des passages d'Ovide et d'Horace invoqués de même. A défaut d'une description, il faut s'en tenir à une constatation. Au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, les livres étaient certainement reliés en volumes oblongs ou carrés, insérés dans une reliure parfois somptueuse. L'empereur Constantin fit écrire des volumes contenant les Évangiles dont il fit présent à différentes églises<sup>5</sup> et qui n'ont pas différé beaucoup de certains livres qui sont parvenus jusqu'à nous et demeurés célèbres sous les noms de *Codex Vaticanus*, *Alexandrinus*, *Sinaiticus*<sup>6</sup>. Dans une lettre écrite en 384, saint Jérôme blâme les riches qui se procurent des livres dont les feuillets sont teints de couleur pourpre, dont les lettres sont en or et les couvertures plaquées de bijoux<sup>7</sup>. On lit dans les *Annales* de Zonaras que Bélisaire trouva, en 534, dans le trésor de Gélimer, roi des Vandales, des manuscrits des Évangiles resplendissants d'or et de pierres précieuses<sup>8</sup> et le *Liber pontificalis* mentionne bon nombre de reliures précieuses dans les notices des papes Hormisdas (514-

<sup>1</sup> Théophane, *Continuatio*, V, VIII, édit. Bonn, p. 222; Alb. Vogt, *Basile I<sup>er</sup>*, in-8°, Paris, 1908, p. 26. — <sup>2</sup> Théophane, *Continuatio*, I, V, c. LXXXIII, édit. Bonn, p. 325; Cédrenus, édit. Bonn, t. II, p. 240. — <sup>3</sup> De Khitrovo, *Itinéraires russes*, p. 99. — <sup>4</sup> E. von Dobschutz, *Christusbilder*, in-8°, Leipzig, 1899, t. I, p. 40, 47, 59 sq.; t. III,

p. 12 sq. — <sup>5</sup> Cédrenus rapporte ces dons à l'an 21 du règne, soit 326; cf. Ciampini, *Vetere monumenta*, t. I, p. 131, col. 2. — <sup>6</sup> Voir aussi la *Notitia dignitatum*, vers 450. — <sup>7</sup> S. Jérôme, *Epist.*, XXI; le même, *Commentarius in Zachariam*, I, II, c. VIII, v. 6. — <sup>8</sup> Zonaras, *Annales*, édit. Bonn, I, XIV, c. XVI.

523), Vitalien (655-669), Grégoire III (731-742), Léon III (795-816), Paschal (817-824), etc.

Offrir un livre était un présent de choix, car le texte était presque toujours scripturaire ou liturgique, mais la reliure y ajoutait une valeur artistique et marchande considérable. Aimoin nous apprend que Cbildebert rapporta de son expédition au-delà des Pyrénées une cinquantaine de livres enfermés dans des cassettes et on est fondé à croire que ces écrins précieux ne contenaient pas des feuillets décousus et non reliés<sup>1</sup>.

Dans certaines cérémonies publiques, on voyait des officiers de la cour impériale de Byzance porter de grands livres contenant les instructions promulguées pour l'administration des provinces par Justinien (527-563). Le plat supérieur de la couverture présentait le portrait de l'empereur, mais aucun texte ne nous fait connaître la matière employée. Cassiodore, dans son monastère de *Vivarium*, avait formé un certain nombre de moines-reliens, afin de sauvegarder les manuscrits de la bibliothèque. Lui-même prit soin de fabriquer et de réunir dans un volume une variété de dessins destinés à servir de modèles à ceux qui exerceraient cette profession<sup>2</sup>.

La plus ancienne reliure conservée jusqu'à ce jour est probablement celle d'un évangélaire grec, donné à la basilique de Saint-Jean à Monza, par Théodelinde, reine des Lombards, contemporaine de saint Grégoire le Grand. Les plats de ce volume sont recouverts de deux plaques d'or garnies de pierres précieuses et de camées antiques (voir *Dictionn.*, t. v, col. 836, pl. en coul. 4220). Nous rappelons seulement ici d'autres couvertures (voir *ibid.*, t. v, col. 837-845, fig. 4219-4222, et celle de l'évangélaire de saint Gauzelin à Nancy, *Dictionn.*, t. xii, col. 620, pl. en coul. 8641).

Le célèbre manuscrit des *Pandectes*, conservé à la bibliothèque Laurentienne à Florence conserve ses deux volumes reliés au VII<sup>e</sup> siècle avec des plats couverts de velours rouge garni d'argent.

On peut affirmer qu'à partir de cette époque, tous les livres furent reliés aussitôt que le scribe, le rubricateur, l'enlumineur et le miniaturiste avaient terminé leur travail. Les abbés ou les évêques savaient prévoir les nécessités et se fournissaient du nécessaire. C'est ainsi qu'en 828, Halitgar, évêque de Cambrai, rapporte de Constantinople une provision de plaques d'ivoire sculpté qu'il destinait à la reliure des livres de sa cathédrale<sup>3</sup>. Des documents variés nous font voir les moines se pourvoyant de peaux de presque toute espèce d'animaux sauvages et domestiques en vue des reliures, jusqu'à des peaux de phoques et de requins apportées des mers septentrionales.

Le spécimen le plus ancien de reliure en cuir est, croyons-nous, unique en son genre (fig. 10618). Le volume qu'elle recouvre est un manuscrit de l'évangile de saint Jean en écriture onciale sans autre ornement. Une inscription tracée sur le feuillet 1<sup>er</sup> apprend que le manuscrit fut trouvé à la tête du corps de saint Guthbert († 687) lors de l'ouverture de sa châsse en 1105. Lors de la confiscation du trésor de la cathédrale de Durham par Henri VIII (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 1670-1674), ce volume fut soustrait par le D<sup>r</sup> Lee, commissaire royal; il fut acquis depuis par les jésuites et se trouve dans leur collège de Stonyhurst. Exposé en 1862, la reliure fut reconnue comme pouvant être du VII<sup>e</sup> siècle. Le volume mesure 0 m. 137 sur 0 m. 092, et la reliure se compose de deux minces ais de bois de tilleul, couverts de cuir (de chèvre?), couleur cra-

moisi foncé en parfait état de conservation. Le plat supérieur est orné d'un panneau divisé en trois compartiments, et entouré d'une bordure formée de deux lignes entrelacées. Les compartiments supérieur et inférieur sont décorés d'entrelacs; les lignes incisées formant le dessin sont remplies de couleur bleue et jaune. Le compartiment central est occupé par un ornement en relief fort beau de dessin, portant des traces de couleur. Le plat inférieur est très simple ayant pour seul décor des filets<sup>4</sup>.

Quelques autres témoignages méritent d'être notés : dans un diplôme royal de Charlemagne, daté du 26 mars 788, l'abbé et les moines de Saint-Bertin à



10618. — Évangile de saint Guthbert.  
D'après *Revue de l'art chrétien*, 1890, p. 293.

Saint-Omer sont autorisés à se procurer pour leur monastère, au moyen de la chasse, toutes les peaux nécessaires pour l'atelier de reliure du monastère : *Concessimus Oullando abbati et monachis ex monasterio Sithiu... ut, ex nostra indulgentia, in eorum propriis silvis licentiam haberent eorum homines venationem exercere, unde fratres consolationem habere possint, tam ad volumina librorum legenda, quamque et manicias et ad zonas faciendas*<sup>5</sup>.

Le comte Évrard, gendre de Louis le Débonnaire, laissa à l'abbaye de Cysoing, au diocèse de Tournai, par son testament daté de 837<sup>6</sup>, ses livres couverts d'or et d'argent, qui malheureusement ont disparu ou perdu leur reliure.

Dans les dernières années du XI<sup>e</sup> siècle, Hariulf inventoria le trésor de Saint-Riquier (voir ce nom) et nota l'évangélaire donné en 793 par Charlemagne à l'abbé Angilbert : *auro scriptum cum tabulis argenteis auro et lapidibus pretiosis mirifice paratum* (voir *Dictionn.*, t. v, col. 781-782, n. 1), aujourd'hui à Abbeville.

Lors de leur *Voyage littéraire*, les deux bénédictins Martène (voir ce nom) et Durand virent à Saint-

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, *De glor. mart.*, c. LXIII; *Hist. Franc.*, l. III, c. x. — <sup>2</sup> *De institutione divinarum litterarum*, c. xxx. — <sup>3</sup> *Gesta episcoporum Cameracensium*, dans Pertz, *Monum. Germ. historica*, t. vii, *Scriptores*, p. 417. — <sup>4</sup> W.-H. James

Waale, *Lareliure au Moyen Age*, dans *Rev. de l'art chrét.*, 1890, p. 293. — <sup>5</sup> *Cartulaire de Saint-Bertin*, édit. B. Guérard, 1841, p. 63. — <sup>6</sup> Marchal, *Notice sur le testament du comte Évrard*, dans *Bull. de l'Acad. de Bruxelles*, t. vii, 2<sup>e</sup> part., p. 111-117.

Maximin de Trèves, le célèbre *Codex Adæ*, dans sa couverture resplendissante : *codex evangeliorum operimento perquam eleganti, quod gemma variis emblematis atque parergis, nitet affabre factis*, on y voyait une grande agate gravée, large de 5 pouces, haute de 4, représentant Ada, l'empereur Charles et ses fils<sup>1</sup>. Dom Martin Gerbert décrit la reliure d'un évangélaire du IX<sup>e</sup> siècle conservé à Soleure; elle se composait d'une étoffe de soie violette, avec les images de la sainte Trinité, des quatre évangélistes et des quatre docteurs<sup>2</sup>.

Enfin Léopold Delisle a signalé un manuscrit de la bibliothèque d'Orléans en fort mauvais état, mais ayant conservé sa reliure originale, qui paraît remonter au XI<sup>e</sup> siècle. Elle se compose de deux aîs de bois recouverts de basane blanche. Sur la face intérieure du dos se trouve inscrite une légende ainsi conçue :

HIC EST LIBER SANCTI CIPRIANI MARTHRIS

Cette légende donne évidemment le nom du monastère qui possédait le manuscrit. C'était une précaution prise contre les voleurs, car cet *ex libris* ne pouvait être aperçu d'eux; mais les propriétaires s'ils se trouvaient dans la nécessité de revendiquer le volume pouvaient, en dé faisant la reliure, faire constater leur droit de propriété. Un autre détail curieux mérite d'être noté. Cette inscription a été imprimée en creux, et dans le creux des lettres on a appliqué un cuir de couleur, comme on le fait dans les reliures modernes en mosaïque. C'est la première fois qu'on signale un exemple aussi ancien de ce procédé de décoration appliqué à la reliure<sup>3</sup>.

H. LECLERCQ.

**REMIREMONT.** — I. Saint Romary. II. Les sources. III. La « lettre » sur Remiremont. IV. Le monastère avant la règle bénédictine. V. L'adoption de la règle hénédictine. VI. Bibliographie.

I. SAINT ROMARY. — Le souvenir de ce saint moine est inséparable de celui de saint Amé son co-fondateur et premier abbé de Remiremont (*Habendense monasterium*), celui-ci mort le 13 septembre 627, auquel succéda dans sa charge *Romariens*, mort lui-même vers 653, et qui eut le même biographe, croit-on, que les saints Arnoul, Amé et Adelphe<sup>4</sup>. Cette *Vie* fut écrite à Remiremont et dédiée à l'abbesse Cecilia<sup>5</sup>, entre 653 et 670; mentionnée par le P. Labhe<sup>6</sup>, éditée par Mabillon<sup>7</sup>, et avec des coupures par A. Duchesne<sup>8</sup>, et par dom Bouquet<sup>9</sup>, enfin par Br. Krusch<sup>10</sup> et étudiée par A. Didier-Laurent<sup>11</sup> elle permet d'établir que saint Romary ne fut jamais marié, et ne doit être considéré ni comme le père de sainte Claire ni comme l'aïeul de saint Adelphe et de sainte Gébetrude. La donation, consentie par le souverain et sur laquelle fut bâti le monastère, ne comporta que l'unique villa d'Habend, non affranchie totalement du fisc, du domaine et des prérogatives du prince. Le temporel ne se développa que sous les Carolingiens aux quels il faut faire remonter les immunités et les privilèges dont le monastère se montra si fier au XI<sup>e</sup> siècle et qu'on essaya de rattacher à ses origines légendaires.

Il existe une deuxième *Vie*, celle-ci fabuleuse, à laquelle Mabillon et Br. Krusch ont pensé faire assez d'honneur — et trop peut-être — en la citant parmi les notes de la première *Vie*; c'est cependant celle que A. Guinot a donnée dans son *Étude historique sur l'abbaye de Remiremont*, in-8°, Paris, 1859, p. 377-388.

<sup>1</sup> Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux bénédictins*, 1723, t. II, p. 290. — <sup>2</sup> Dom Martin Gerbert, *Vetus liturgia Alemanica*, t. I, p. 105. — <sup>3</sup> Bull. archéol. du Comité, 1883, p. 16-17. — <sup>4</sup> Dony, *L'auteur unique des vies des saints Amat...*, in-8°, Liège, 1888. — <sup>5</sup> Acta sancti ord. S. Benedicti, t. II, p. 415-420; Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 609-610. — <sup>6</sup> *Biblioth. manuscr.*, t. I, p. 781-784. — <sup>7</sup> Acta, t. II, p. 416-420; 2<sup>e</sup> édit., p. 399-403. — <sup>8</sup> *Hist.*

II. LES SOURCES. — On ne peut contester la valeur des diverses *Vitæ* de Romary, Amé, Arnoul et Adelphe dans leur première rédaction, mais il n'en va pas de même pour d'autres pièces, notamment la *Relatio primæ, secundæ, tertię, quartæ translationis* et les travaux de Valdenaire, P.-F. Chifflet et Nicolas Serrier. Le premier des trois, Valdenaire, prieur d'Hérial, a eu en cette qualité accès aux archives du chapitre de Remiremont où il a fait un choix arbitraire auquel il n'est pas possible, vu la perte des originaux, d'ajouter foi. Le Père Chifflet n'a pas eu ce scrupule et a retraduit en latin ce que Valdenaire avait traduit du latin en français. Enfin Nicolas Serrier, auteur, en 1605, d'un *Comitum par* : B. Godefridus Westphalus et sanctus Romarius Austrasius, a manuscrits édités ne se présente pas en meilleure posture car il paraît avoir tiré le peu qu'il sait des notes du prieur Valdenaire.

Avec Adalbert Ebner le point de vue change lorsqu'il publie en partie et analyse le contenu d'un manuscrit de Remiremont échoué à l'*Angelica* de Rome, sous la cote A. 2. 10 du catalogue, et intitulé : *Der Liber vitæ* et die Nekrologien von Remiremont in der Bibl. Angelica zu Rom, dans *Neues Archiv für deutsche Geschichtskunde*, t. XIX, 1896. Ce manuscrit était connu depuis près d'un siècle et demi; en 1749, Garampi y avait eu recours dans sa *De nummo argenteo Benedicti III P. M. dissertatio*, p. 38, pour éclaircir un point de chronologie d'après les nécrologes de Remiremont dont il donnait quelques extraits, se proposant même d'éditer le manuscrit tout entier *annuentibus clarissimis hujus monasterii sanctorum libris*. C'était peut-être compter sur trop de largeur d'esprit de la part des chanoinesses de Remiremont, qui n'avaient pas encore oublié les essais de retour à la profession bénédictine tentés par les abbesses Catherine de Lorraine et Dorothee de Salm. Ce qui est certain c'est qu'en 1727, lors de leur *Voyage littéraire*, les bénédictins dom Martène et dom Durand n'en avaient pas obtenu communication et on ignore par quel intermédiaire Garampi en avait eu connaissance avant 1749; peut-être à cette date le *Liber vitæ* avait-il déjà passé en d'autres mains. Lesquelles?

On a proposé, avec vraisemblance, celles de Passionei, nonce pontifical en Suisse, de 1721 à 1730, fervent ami des bénédictins (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PASSIONEI), en relations avec les chanoinesses de Remiremont qui auront pu lui confier en dépôt ce manuscrit, réputé comme une pièce à conviction importante pour les partisans de l'observance bénédictine, partisans de plus en plus clairsemés du reste et qui pouvaient songer à mettre en lieu sûr un témoin indéchiffrable mais qu'on savait précieux. Passionei, grand bibliophile, n'était pas homme à négliger une pareille aubaine et s'il emporta le manuscrit à Vienne et de là à Rome, où il vécut de 1738 à 1761, il est permis de penser que ce fut, à Rome, dans la bibliothèque du cardinal Passionei que Garampi prit connaissance du *Liber vitæ*. A sa mort, Passionei légua sa bibliothèque aux ermites de Saint-Augustin qui l'abritèrent dans leur couvent d'Aquila, dans les Abruzzes, où Jean-Chr. Amaduzzi le trouva en 1767<sup>12</sup>. C'est de là qu'il reprit le chemin de Rome à une date inconnue.

La *codex A. 2. 10* comprend 71 feuillets paginés en 11 quaternions. Les neuf premiers de 0 m. 36 de hauteur × 0 m. 24 de largeur; les deux derniers de 0 m. 295

*Franc., Script.*, t. I, p. 557-558. — <sup>9</sup> *Recueil des historiens des Gaules*, t. III, p. 495-496. — <sup>10</sup> *Scriptores rerum merovingicarum*, t. IV, p. 221-225. — <sup>11</sup> *Le mariage et la donation de saint Romary*, dans *Bulletin de la Société philomatique des Vosges*, t. XXVII, 1901-1902, p. 159-166, 359-361. — <sup>12</sup> J.-C. Amadutius, *Leges novellæ quinquæ annectote imperatorum Theodosii junioris et Valentiniiani III*, Romæ, 1767, præf. p. LV.

× 0 m. 21. Écriture sur 2 colonnes, pour la plupart avec encadrement. Tout espace libre a été criblé de noms propres et de mentions tracées entre le ix<sup>e</sup> et le xii<sup>e</sup> siècle, il y a là plus de 11 500 noms propres, qui sont, en somme, des diptyques pour les vivants et pour les défunts. Le manuscrit comprend un *Liber vitæ* et trois nécrologues qui insèrent d'un seul tenant, dans leur registre, le contenu des diptyques antérieurs depuis la fondation du monastère. Il nous faut savoir l'époque à laquelle commença la rédaction du *Liber vitæ* et des trois nécrologues. Le *Liber vitæ* fut entrepris à deux reprises et chaque fois par l'abbesse Thieuthilde; chaque rédaction est précédée d'une introduction qui peut se lire, la première au fol. 1 b du manuscrit A. 2. 10, la deuxième au fol. 19 a. Celle-ci donne la septième année du règne de Louis le Débonnaire, soit 821 ou 822, mais l'écriture du manuscrit semble postérieure au règne de ce prince et reporte vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle; en outre les noms de princes qui s'y trouvent insérés présentent celui d'Ermenrude, femme de Charles le Chauve, mariée en 843.

On peut admettre que Thieuthilde, au début de son abbatiat, adopta un usage qui commençait alors à se répandre: elle établit un mémorial des vivants et réserva un calendrier destiné aux mentions nécrologiques. Cette partie se distingue assez facilement dans le quaternion 7<sup>e</sup>, du fol. 32 au fol. 47, à l'exception des fol. 37 à 41 et du fol. 44, qui ont été postérieurement intercalés. La première et la dernière page de ce quaternion portent les traces d'un frottement prolongé d'où l'on peut inférer qu'il a servi seul pendant une certaine période de temps<sup>1</sup>.

Vers les dernières années de son abbatiat, Thieuthilde put constater l'insuffisance de ce registre et commença un autre registre d'association confraternelle avec nécrologe et diptyque pour les bienfaiteurs. Les pages de ce registre sont encadrées d'un filet de couleur, l'aspect en est plus riche, les marges portent une numérotation: Q[ua]l[T]ernio I, fol. 1-4; QT II, fol. 5, 10-16; QT III, fol. 17-22; QT IIII, fol. 23-26<sup>2</sup>. C'est le deuxième *Liber vitæ* dont nous cherchons à préciser la date.

Or, au fol. 22 b, la main du ix<sup>e</sup> siècle a écrit les noms de deux évêques à la suite du pape Nicolas 1<sup>er</sup>, ce sont Radoald et Jean qu'on doit identifier avec Radoald, évêque de Porto et Jean, évêque de Ficoclea, légats de ce pape en Lorraine à l'automne de l'année 862 et condamnés pour crime de prévarication au synode de Latran (octobre 863). Dans cet intervalle d'une année environ leurs noms furent consignés au *Liber vitæ*. Ceci entraîne comme conséquence un abbatiat de quarante années pour Thieuthilde (822-862), ce qui n'a rien d'extraordinaire puisque Dorothee-Marie de Salm, dont nous reparlerons, fut abbesse du 30 juin 1661 au 13 novembre 1702, quarante et un ans.

III. LA « LETTRE » SUR REMIREMONT. — Après la vive alerte donnée aux chanoines de Remiremont dès l'an 1613, par leur abbesse, Catherine III de Lorraine, qui voulut réformer la maison et y rétablir la règle bénédictine, les chanoines avaient pensé avoir partie gagnée et apprirent que l'abbesse Dorothee de

Salm projetait les mêmes plans. « Mais rien que le mot de réforme enflammait les esprits et jetait la discorde dans le chapitre. Mme de La Bourdonnaye prit ne main la cause des dames chanoines, et fit imprimer un *Écrit préliminaire* pour s'opposer aux projets de Mme l'abbesse. Dom Charles Georges défendit celle-ci et publia un *Mémoire* contenant l'*Histoire monastique* de Remiremont siècle par siècle<sup>3</sup>. La III<sup>e</sup> partie de ce *Mémoire* est une réfutation des dix-neuf articles de l'*Écrit préliminaire*. Le chanoine Rodolphe Thierry de Saint-Dié, composa un autre pamphlet en faveur des chanoines quand Mabillon entra en ligne.

On lisait dans l'*Écrit préliminaire*: « Il est donc vrai que Remiremont, dans sa fondation n'est point de l'ordre de Saint-Benoît; si le P. Mabillon qu'on a pressé de le dire ne l'a jamais voulu, et il n'y a qu'à lire son ouvrage *De re diplomatica* pour voir son sentiment là-dessus<sup>4</sup>. » Mabillon, se voyant cité à faux ou, peut-être, sollicité par l'abbesse de Remiremont, à ce que disent les chanoines dans un second *factum*<sup>5</sup>, répondit par la *Lettre de dom Jean Mabillon à un de ses amis touchant le premier institut de l'abbaye de Remiremont*<sup>6</sup>, où il citait ses propres paroles que « les religieuses de Remiremont qui anciennement étoient soumises à la règle de Saint-Benoît étoient devenues depuis chanoines séculières sans être astreintes par aucun vœu<sup>7</sup>. » Les dames soutinrent que la *Lettre* avait été travaillée sur des mémoires fournis par l'abbesse qui les avait produits contre le chapitre.

Mabillon prétendait faire voir: « 1<sup>o</sup> que l'abbaye de Remiremont n'a pas été fondée d'abord pour des chanoines, mais pour des religieuses; 2<sup>o</sup> que la règle de Saint-Benoît y a été gardée de tems immémorial; 3<sup>o</sup> que ce n'a été que bien long-tems après la fondation de cette abbaye que les religieuses de ce lieu ont été changées en chanoines régulières<sup>8</sup>. » L'argumentation est, à la fois, solide et courttoise. La bénédiction s'autorise de la *Vie de saint Eustaise*, deuxième abbé de Luxeuil, écrite par Jonas de Bobbio, pour dire que les saints Amé et Romary fondèrent Remiremont, en l'année 620<sup>9</sup>, in *eremo*, dans le domaine de *Habundi castrum*. Le monastère était pauvre car Romary ne s'était réservé que *unam tantummodo villam ad bonum opus profuturum*. Romary établit deux communautés: une de moines, une de filles et celles-ci sont appelées « dans les anciens monuments de ce tems là *sanctimoniates, sanctæ virginis, congregatio sanctarum virginum, puellæ, sorores* ». Dans la *Vie de saint Amé* on lit que, avec Romary, *sub magna sanctitate atque summa perfectionis intentione monasterium puellarum condunt*; aussi Mabillon tient celles-ci pour religieuses parce que Romary et Amé étaient moines et qu'elles habitaient dans « une solitude et un désert ». En outre, dit-il, « leur pauvreté étoit grande au commencement, et enfin elles faisoient profession d'une perfection consommée. Tout cela, d'après lui, ne convient guères bien à un établissement de chanoines purement séculières<sup>10</sup> ».

Ces arguments ne sont pas irréfutables, mais ensuite il fait valoir qu'il n'y avait alors nulle part en Gaule des chanoines, ce qui est vrai (voir *Dictionn.*, t. III,

<sup>1</sup> A. Ebner, *op. cit.*, p. 53. — <sup>2</sup> Cet ensemble est composé des quaternions 1, 3, 4, 5; tous les autres sont des additions postérieures, dont les unes gardent encore une certaine régularité (p. cx. x, fol. 58-64), et les autres se ressentent plus ou moins de la décadence des temps; ainsi les quaternions II (fol. 6-9), VIII (fol. 48-54, entre lesquels 51 et 52 sont les plus récents) et IX (fol. 55-57). Bientôt on ne mit plus aucun ordre dans ces inscriptions, jetées au hasard des espaces libres, accompagnées ou non de prières et d'invocations, et présentant, dans leur enchevêtrement désordonné, une image de la triste condition du monastère en cette première moitié du x<sup>e</sup> siècle. — <sup>3</sup> P.-G.-L. Di-

delot, *Remiremont. Les saints, le chapitre, la révolution*, in-12, Nancy, 1887, p. 207-208. — <sup>4</sup> *Écrit préliminaire*, p. 2. — <sup>5</sup> *Mémoire*, in-4<sup>o</sup>, p. 2. — <sup>6</sup> In-4<sup>o</sup>, Paris, J.-B. Coignard, 1687, 21 pages; réimprimé dans *Ouvrages posthumes de dom Jean Mabillon et de dom Thierry Ruinart*, in-4<sup>o</sup>, Paris, t. II (1724), p. 70-91. — <sup>7</sup> *De re diplomatica*, p. 321: *Porro Romanicæ sanctimonialis, quæ priorem monasticis sancti Benedicti regulis erant addictæ, postmodum in secularibus canonicis, nullis constrictis votis seu repagulis, evaserunt*. — <sup>8</sup> *Ouvrages posthumes*, t. II, p. 71. — <sup>9</sup> Voir *Dictionnaire*, t. IX, col. 2743. — <sup>10</sup> J. Mabillon - Th. Ruinart, *Ouvrages posthumes*, t. II, p. 72-73.

col. 250-251) et il conclut que Romary rassembla à Remiremont des religieuses « engagées par des vœux monastiques <sup>1</sup> ». La preuve décisive, il la tire de la *Vie de saint Eustaise*, par Jonas, où on lit que « Romary venu à Luxeuil se soumit à la règle monastique. Après y avoir longtemps vécu et avec le consentement d'Eustaise, il construisit un monastère de femmes dans son domaine, et leur imposa la règle de saint Colomban <sup>2</sup> : *puellarum monasterium in propria exstruxit possessione, in quo et regulam beati Columbani custodiendam indidit.* » Règle qui aurait été assurément trop austère pour des chanoinesses séculières, ajoute Mabillon, qui paraît avoir une fâcheuse idée de leurs aptitudes ascétiques. C'est ainsi qu'il observe que l'une d'entre elles ayant mangé une pomme sans permission, le démon survint pour châtier la coupable et Mabillon de dire : « On auroit bien de la peine à faire voir une telle dépendance et une telle régularité dans des chanoinesses séculières <sup>3</sup>. » Et à propos d'une pénitence de quarante jours infligée à celle qui a commis une faute contre la règle : « Je ne sais, dit-il encore, si on pourroit aisément persuader à des chanoinesses séculières de faire une si longue pénitence pour une faute qui seroit commise contre la loi de Dieu; et une pénitence de quarante jours pour une faute purement régulière, ne peut assurément convenir qu'à des religieuses qui vivent dans une très étroite observance <sup>4</sup>. »

Enfin, il invoque le costume d'autrefois d'après les anciens statuts et figures du portail de l'église; elles portent le voile qui était réservé à celles ayant fait le vœu de virginité.

Il est impossible, croyons-nous, d'acquiescer à cette argumentation. Lorsqu'en 1724, dom Thuillier réimprima la *Lettre* avec une *Préface* il crut pouvoir dire qu'« on n'y a opposé que de vaines subtilitez ». Les chanoinesses ne s'étaient pas montrées, en leur temps, plus courtoises et, dans la page 6 de leur second *factum* on pouvait lire que peut-être l'abbesse se « seroit-elle servie des mauvaises preuves qui sont dans la lettre du P. Mabillon, si elle n'en avoit craint la conséquence », tant il est vrai que chacun croit avoir raison dans ce qu'il soutient. Et le rédacteur des *Mémoires de Trévoux* dit que « M. Amelot de La Houssaye qui, dans le premier article de ses *Mémoires historiques*, fait le précis de ce qui a été dit de plus fort sur cette dispute semble n'oser décider qui a raison ».

On reconnaîtra, croyons-nous, que la dispute engagée dans cette voie ne pouvait aboutir à une solution historique; celle-ci se trouvait dans le manuscrit du *Liber vitæ* auquel nous voici ramenés.

IV. LE MONASTÈRE AVANT LA RÈGLE BÉNÉDICTINE. — Le septième quaternion est le plus ancien du manuscrit. Les dix feuillets qui le composaient primitivement recurent sur les premiers et les derniers qui se tiennent (fol. 32 a-34 b; 43 b; 45 a-47 a) deux nécrologes commencés vers le milieu du ix<sup>e</sup> siècle et qui, vraisemblablement étaient destinés à recevoir les noms des nonnes et ceux des laïques ou associés. Mais, dès la fin du ix<sup>e</sup> siècle et pendant le x<sup>e</sup>, ces deux nécrologes furent tellement criblés d'inscriptions qu'on est fort embarrassé de savoir si le nom se rapporte à la date juxtaposée, ou si cette préoccupation est absente.

Au fol. 35 du quaternion primitif, les indications sont prises des anciens diptyques, dont la forme et la bordure quadrangulaire semblent reproduites par le copiste. Voici ce qu'on lit :

*Nomina abbatissarum, quæ in isto loco fuerunt antequam suscepla esset regula sancti Benedicti :*

<sup>1</sup> *Ibid.*, t. II, p. 73. — <sup>2</sup> *Acta sanct. ord. S. Benedicti*, sæc. II, p. 121, n. 13. — <sup>3</sup> J. Mabillon-Th. Ruinart, *Ouvrages posthumes*, t. II, p. 74. — <sup>4</sup> *Ibid.*, t. II, p. 74. — <sup>5</sup> Le nom

<i>Maclafledis</i>	<i>abbatissa</i>	<i>Unachila</i>	<i>abbatissa</i>
<i>Erkhendrudis</i>	<i>abbatissa</i>	<i>Huna</i>	<i>abbatissa</i>
<i>Sigoberga</i>	<i>abbatissa</i>	<i>Alahtrudis</i>	<i>abbatissa</i>
<i>Gebedruidis</i>	<i>abbatissa</i>	<i>Ruotheit</i>	<i>abbatissa</i>
<i>Seuilla</i>	<i>abbatissa</i>	<i>Guncia</i>	<i>abbatissa</i>
<i>Ansperga</i>	<i>abbatissa</i>	<i>Plictrudis</i>	<i>abbatissa</i>
<i>Ermendrudis</i>	<i>abbatissa</i>	<i>Giltrudis</i>	<i>abbatissa</i>
<i>Perpetua</i>	<i>abbatissa</i>	<i>Ymma</i>	ABBATISSA <sup>5</sup> .

A la suite on lit les noms de Wulfrada I<sup>re</sup>, Theuthildis, Asprin et Wuldrada II<sup>e</sup>, désignées en qualité d'abbesse bénédictines, car il est dit ailleurs (fol. 10a) de l'abbesse Ymma :

*Prima abbatissa secundum regulam sancti Benedicti : XII kal. oct. migravit Ymma abbatissa de hac luce.* Jusqu'à celle-ci, par conséquent jusqu'à Giltrudis, les abbesse observèrent la règle de Saint-Colomban et ce fut Ymma qui présida à la transformation. Cette mention contredit formellement l'argumentation développée par Mabillon dans le § II de sa *Lettre* où il entend prouver que les religieuses de Remiremont « ont été de tous immémorial de l'ordre de Saint-Benoît ». La preuve qu'il en donne est peu convaincante et il reconnaît que les titres « primordiaux » ayant été dissipés, il lui faut recourir aux bulles, diplômes, chartes et livres liturgiques. Il avance que saint Colomban, dont on observait la règle, n'avait pas prétendu instituer un ordre monastique différent de l'ordre bénédictin, mais ces quelques mots : *Prima abbatissa secundum regulam sancti Benedicti*, suffisent dans leur brièveté à démontrer que les deux règles ne se confondaient pas tellement qu'on ne distinguât l'une de l'autre et qu'on ne remplaçât l'une par l'autre.

On a tout lieu de croire complète la liste des quinze abbesse colombaniennes et de la première abbesse bénédictine. Le copiste ne s'est pas contenté de nous la transmettre, il a conservé les noms de 369 nonnes qui appartiennent à cette même période pré-bénédictine. Leurs noms présentent un trop grand intérêt au point de vue onomastique du VII<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle pour n'être pas conservés comme nous l'avons fait pour le diptyque Barberini (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1159) et pour le monastère de Saint-Germain-des-Près (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1145-1147), mais nous avons ici trois cent soixante-neuf noms qu'on peut lire dans deux publications<sup>6</sup>, nous devons donc nous borner à un renvoi.

Ce diptyque est précédé du titre que voici :

*Hæc sunt nomina sororum quæ ante regula fuerunt.*

Ce sont donc des nonnes de la période colombanienne, entre 620 et les environs de l'an 800.

V. L'ADOPTION DE LA RÈGLE BÉNÉDICTINE. — On a vu dans le *Liber vitæ* que ce fut l'abbesse Ymma qui prit l'initiative ou du moins la responsabilité de cette innovation. Elle eut pour successeur Wulfrada I<sup>re</sup> et Theuthilde qui occupa sa charge de 821 ou 822 à 862. D'après cela on peut estimer que l'abbatit d'Ymma prend place sous le règne de Charlemagne. Peut-être l'abbesse Ymma n'aura-t-elle fait que sanctionner et rendre officielle une transformation imminente à son avènement, car la règle bénédictine, au IX<sup>e</sup> siècle, ne cessait de gagner du terrain sur l'observance colombanienne, et il pouvait en être ainsi au mont Heband comme dans bien d'autres monastères, mais nous sommes sur ce point réduits à des suppositions, car il faut, en histoire, réserver toujours la place des exceptions. En 813, le concile de Chalon-sur-Saône constate ces exceptions possibles : *Quia pene omnia monasteria*

d'Ymma et le titre en capitales est encore de la première main. — <sup>6</sup> Dans celle de Ad. Ebner et dans celle de A. Didier-Laurent.

*in his regionibus constituta, secundum regulam Sancti Benedicti se vivere valentur*<sup>1</sup>.

A partir de l'abbesse Thieuthilde nous pouvons cesser notre investigation sur les origines de Remiremont. A cette époque le *Liber vitæ* a pris soin d'insérer deux fois la liste nominale des religieuses. Un de ces catalogues est plus ancien. Au fur et à mesure que se produisait un décès, on bifflait le nom de la défunte. Un jour vint où on jugea utile de rédiger une liste nouvelle, on omit les nonnes décédées et on ajouta les nouvelles venues. Le plus ancien catalogue offre 84 noms, le moins ancien 90; sur celui-ci on traça un R[*equievit*] à côté du nom des défunes.

VI. BIBLIOGRAPHIE. — A. Didier-Laurent, *L'abbaye de Remiremont. Contribution à l'histoire critique des cinq premiers siècles de ce monastère*, dans *Mémoires de la Société d'archéologieorraine*, t. XLVII, 1897, p. 259-498; *Le mariage et la donation de saint Romary*, dans *Bulletin de la Société philomatique des Vosges* (Saint-Dié), t. XXVII, 1901-1902, p. 159-166, 359-361; Adalb. Ebner, *Der « Liber vitæ » und die Nekrologien von Remiremont in der Bibl. Angelica zu Rom*, dans *Neues Archiv für deutsche Geschichtskunde*, t. XIX, 1896; Mabillon, *Lettre de dom Jean Mabillon à un de ses amis touchant le premier institut de l'abbaye de Remiremont*, in-4°, Paris, 1687, réimprimée dans *Ouvrages posthumes de dom Jean Mabillon et de dom Thierry Ruinart*, in-4°, Paris, t. II (1724), p. 70-91.

H. LECLERCQ.

**RENAUDOT (Eusèbe).** — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. BIOGRAPHIE. — Eusèbe Renaudot, petit-fils de Théophraste, le célèbre fondateur de la *Gazette*, naquit à Paris, rue des Petits-Champs, le 22 juillet 1648. L'aïeul et parrain fut anobli l'année suivante et mourut en 1653; le père, nommé Eusèbe, tenait un *Journal des principales affaires de ma famille* qui nous a conservé d'utiles détails<sup>2</sup> qui nous montrent celle-ci « intelligente, active, habile à faire sa place au soleil, pleine d'initiatives souvent heureuses, bien en cour, persécutée par la jalousie, mais en prenant gaiement et vaillamment son parti; forte par son indépendance et aussi par les auxiliaires influents qu'elle savait se ménager habilement<sup>3</sup> ». Dès l'enfance Eusèbe inspira par son intelligence précoce et sa tenacité de grands espoirs à son père qui le confia aux jésuites du collège de Clermont, d'où il passa au collège d'Harcourt et y soutint ses thèses le 27 juillet 1664. « Mon fils Eusèbe, lit-on dans le *Journal*, soutint publiquement des thèses de philosophie grecque et latine, en présence de dix-neuf à vingt évêques et archevêques, qui honorèrent l'assemblée des plus célèbres. Cet acte le fit d'autant plus estimer qu'il y soutint en grec avec la même facilité qu'en latin. La dédicace s'en fit à Mgr Harduin de Péréfixe de Beaumont, archevêque de Paris, qu'il harangua, et toute la compagnie, d'une jolie manière, dans un discours qu'il fit à l'entrée de la dispute. Il fut couronné à la fin du *magistère des arts* ». Il n'avait, dès lors, pour but que de parfaire ses études et il se tourna vers la congrégation de l'Oratoire, mais sa santé chétive l'en fit sortir et il ne dépassa pas le rang de clerc minoré; « il resta toute sa vie malingré, souffrant de l'estomac, mélancolique, éprouvant, à certains jours, des crises d'hypocondrie qui rendaient son caractère difficile et lui-même très malheureux<sup>4</sup> ». Dès sa jeunesse il avait grandi parmi une famille dont les sympathies étaient tournées vers Port-Royal et les jansénistes notoires; il ne s'en défendit nullement et subit avec joie l'influence d'Arnauld et de Nicole<sup>5</sup>.

Déjà, Eusèbe Renaudot passait pour une sorte de prodige et pouvait féliciter le duc d'Albret (Bouillon) de son cardinalat en un poème latin fort ample, avec des épigrammes et autres compositions en grec, chaldaïque, syriaque, hébreu, égyptique [copte] et samaritain. Il ajouta bientôt aux langues orientales la connaissance de la plupart des langues de l'Europe. On utilisa son érudition dans le monde des Arnauld et de Bossuet; on lui confia la mission de traduire les pièces du troisième volume de *La perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'eucharistie*, textes provenant des Églises orientales. La traduction parut en 1674 et révéla au public un jeune savant. L'abbé Renaudot resta attaché à cet ouvrage qui avait reçu les prémices de son activité scientifique. En 1711, il publiait un tome IV sur la foi et la liturgie des Églises d'Orient, et en 1713, un tome V sur la théologie sacramentaire. Il y joignait un recueil de documents émanés de l'Église orthodoxe (1709) et il défendait *La Perpétuité* contre les attaques de Jean Aymon (1708). Il faut aussi regarder comme sorti de la même inspiration l'ouvrage capital de Renaudot : *Liturgiarum orientatum collectio* (1715-1716); l'*Historia patriarcharum alexandrinorum jacobitarum* se rattache indirectement aux études qu'il dut faire pour documenter *La Perpétuité*, une des plus vigoureuses ripostes opposées par le XVII<sup>e</sup> siècle aux prétentions scientifiques des protestants. Ainsi tout ce qui compte dans cette œuvre mémorable a été la conséquence de l'impulsion donnée par Arnauld et par Bossuet; l'auteur n'a fait que continuer dans ses livres à tenir la place qui lui avait été assignée à ses débuts dans les conférences du « petit concile » de Saint-Germain.

Mais la vie d'Eusèbe Renaudot n'a pas été absorbée tout entière par des travaux d'érudition; son activité extérieure s'exerça en des sens divers. Colbert et, plus tard, Colbert de Croissy utilisèrent sa connaissance de presque toutes les langues de l'Europe pour lui demander de lourds mais clairs mémoires sur les affaires de Rome, d'Espagne, d'Autriche, de Hollande, de Gènes, de Venise, de Savoie, de Pologne et, principalement, d'Angleterre. On le voit servir d'intermédiaire entre Versailles et la cour de Jacques II, entre ce roi exilé et ses partisans demeurés outre-mer.

Après la mort de son père (1679) qui avait succédé au chef de famille dans la direction de la *Gazette*, c'est au tour de l'abbé d'exercer les mêmes fonctions, en vertu du « privilège » qu'on se gardait bien de laisser sortir de la famille, « privilège » qui n'était pas sans entraîner, avec un travail considérable, une véritable action politique. Le directeur de la *Gazette* était l'homme le mieux informé du royaume, et si les ministres ne dédaignaient pas de prendre ses avis, ils faisaient aussi passer par ce canal les nouvelles et les doctrines qu'ils tenaient à répandre. Eusèbe Renaudot a été un de ces nombreux agents secondaires que multipliait la politique française. Il a été surtout mêlé aux affaires anglaises et romaines, aux intrigues où s'égarait la petite cour de Jacques II et aux négociations qui accompagnèrent ou suivirent le conclave d'où sortit le pape Clément XI. Son action et son influence en matière diplomatique pourraient faire l'objet de développements qui ne peuvent trouver ici leur place; l'indication suffit.

Déjà, au XVII<sup>e</sup> siècle, le journalisme menait loin son homme et le directeur de la *Gazette de France* entra en 1688 à l'Académie française, en 1690 à celle des inscriptions et médailles. Sa réputation était grande, et son voyage à Rome (1700-1701) sembla un événe-

<sup>1</sup> Labbe, *Concilia*, t. VII, col. 1277. — <sup>2</sup> *Mémoires de la Société d'histoire de Paris*, t. IV, 1877, p. 239-270; *Bull. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. XV, 1888, p. 89-93. — <sup>3</sup> Ant.

Villien, *L'abbé Eusèbe Renaudot. Essai sur sa vie et sur son œuvre liturgique*, in-12, Paris, 1904, p. 7. — <sup>4</sup> *Journal*, p. 90. — <sup>5</sup> Villien, *op. cit.*, p. 23. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, p. 11.

ment : sa réputation scientifique y fut consacrée, elle lui a survécu. Était-il savant? Personne n'a songé à le mettre en doute, mais que valait le savant chez Renaudot? Avouons d'abord qu'il s'était agrégé à un parti de tendances jansénistes, traditionnelles et exclusives. Il faut savoir le reconnaître, ce n'était pas de ce côté que devait venir le progrès. Dans le camp opposé, les jésuites soutenaient la cause de la raison et professaient une morale moins rigide mais mieux adaptée à la mesure de l'homme. Si les jésuites procuraient à Richard Simon le privilège d'imprimer l'*Histoire critique du Vieux Testament*, Renaudot faisait appel au bras séculier pour le supprimer. On le voit les positions étaient prises et pas ici seulement. Dans l'affaire des rites chinois les jésuites expliquaient et éduquaient, Renaudot dénonçait et condamnait, prêtant le concours de sa science d'orientaliste dans des mémoires secrets. Dans la question de la validité des ordinations anglicanes, Renaudot se rangeait au parti qui condamne, il lui serait bien malaisé, depuis certaines décisions récentes, de soutenir toute son argumentation, notamment sur le fait de la consécration épiscopale de Barlow (voir *Dictionn. de théol. cathol.*, t. xi, col. 1154-1193). L'inquisition d'Espagne condamne en 1696 les *Acta sanctorum* où Papenbroeck (voir ce nom) avait mis en doute les visions de Simon Stock et Renaudot procure le décret à Bossuet qui s'en félicite. Dans des travaux destinés à l'Académie des inscriptions et fort heureusement restés inédits, Renaudot se divertit des millions d'années réclamées par les Égyptiens pour leur histoire; il fait remonter l'astrologie et l'astronomie aux patriarches et à Abraham qui en aurait eu, selon lui, la science infuse. Il proteste que la circoncision n'est pas un rite d'origine étrangère<sup>1</sup>. Il dérive tous les alphabets et toutes les langues de l'hébreu. Il prétend démontrer l'inutilité de l'épigraphie.

Si l'on passe à ce qui est du domaine propre de Renaudot, les liturgies orientales dont nous parlerons dans un instant, on ne le trouve solide et perspicace que sur un champ limité. Il détruit les prétentions des Maronites à l'orthodoxie. Il révoque en doute les attributions qui font remonter les liturgies orientales à des personnages illustres et anciens. Mais, sur l'âge de ces liturgies, l'opinion de Renaudot n'est pas admissible; il attribue une trop haute antiquité à celles qu'il considère comme fondamentales. Dans les problèmes un peu compliqués, il perd facilement pied, comme à propos de la personnalité du patriarche Gennadius. Enfin, « on reconnaît, en le lisant, qu'il a dépouillé les nombreux manuscrits qu'il avait pu rencontrer, mais on se convainc malaisément qu'il ait toujours su reconnaître la meilleure leçon ou la plus ancienne et la plus authentique<sup>2</sup> ». Le vrai mérite de Renaudot est d'avoir recueilli un grand nombre de textes, de les avoir traduits et ainsi de les avoir fait entrer dans le courant de la science. Mérite modeste, mais considérable.

Eusèbe Renaudot a été un érudit et un polyglotte. De telles natures sont toujours déconcertées par la critique. Le bourgeois de Paris s'imagina qu'un polyglotte est un grand maître. La science ne consiste pas dans l'entassement des textes et des connaissances, mais dans le jugement et l'usage qu'on en fait. C'est toujours, en fin de compte, l'esprit qui est le maître<sup>3</sup>.

Les années de vieillesse ne furent pas des années de repos. Coup sur coup paraissaient de gros volumes, attestant un labeur considérable. Les dernières années ne furent signalées que par une intervention formelle en faveur du jansénisme. Renaudot prenait plaisir à

passer une partie de son temps chez ses amis de Saint-Germain-des-Prés où il goûtait le charme de l'amitié, de la science et de la piété. En mourant, il légua sa bibliothèque à l'abbaye, mais ses ouvrages manuscrits et ses papiers restèrent entre les mains de son neveu, M. de Verneuil; ils n'entrèrent à la Bibliothèque qu'en 1798 où ils forment 45 volumes, dont les 26 premiers contiennent les fragments d'ouvrages et papiers liturgiques.

II. BIBLIOGRAPHIE. — Il n'est question ici, conformément au dessein du *Dictionnaire*, que de l'œuvre liturgique de Renaudot; quant à la bibliographie détaillée des ouvrages imprimés on la trouvera dans la *Notice biographique* par Gros de Boze donnée dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*, t. v, p. 384-394, reproduite par Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la République des lettres*, in-12, Paris, 1727-1745, t. xii, p. 25-41; t. xx, p. 35; dans le *Dictionnaire de Moréri* et la *Nouvelle biographie générale* (Didot). M. Ant. Villien, *L'abbé Eusèbe Renaudot. Essai sur sa vie et sur son œuvre liturgique*, in-12, Paris, 1904, a donné, p. xi-xiv, une bibliographie à laquelle manquent tous les renvois aux pages des livres qu'il renseigne. H. Omont a publié un *Inventaire-sommaire des manuscrits de la collection Renaudot conservée à la Bibliothèque nationale*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. li, 1890, p. 270-297. A rappeler encore S. Salaville, *Eusebii Renaudot dissertatio inedita de liturgiis orientalibus*, in-8°, Roma, 1938.

M. Ant. Villien, *op. cit.*, p. 171-181, a donné une rapide étude sur *Les études liturgiques avant Renaudot* à laquelle on a pu proposer quelques corrections et précisions (voir *Revue d'hist. eccl.*, t. vi, 1905, p. 411); il a ensuite donné la description des publications liturgiques (p. 182-218), dont voici le titre du tome 1<sup>er</sup>, paru en 1715 :

*Liturgiarum orientalium collectio, in qua continentur Liturgiæ Coptiarum tres : Basilii, Gregorii Theologi, et Cyrilli Alexandrini, laline conversæ secundum exemplum coplicum; quæ prius ex arabica earumdem versione latine translata fuerant a Victorio Scialach Maronita et Augustæ-Vindelicorum editæ anno MDCIV.*

*Adjunctæ sunt rubricæ rituales ex variis codicibus mss collectæ, et suis locis appositæ. Earumdem Liturgiarum contextus græcus ex codice græco-arabico Bibliothecæ Regiæ; priorum duorum nunquam antea editus : tertiarum pridem editus sub titulo liturgiæ sancti Marci, cum versione latina et notis necessariis. Commentarius in Liturgiam copticam sancti Basilii in quo ritus, et omnia ad disciplinam eucharisticam pertinentia explicantur, præcipue ex autoribus orientalibus. Notæ breviares in reliquis liturgiis.*

*Præmittuntur dissertationes tres : I. De Liturgiarum orientalium origine et autoritate. II. De Liturgiis alexandrinis. III. De lingua coptica. Tomus primus.* Chez J.-B. Avignard, in-4°, 1715.

Voici le titre du tome II, paru en 1716 :

*Liturgiarum orientalium Collectio, in qua continentur Jacobitarum, Syrorum liturgiæ, ex multis codicibus syriacis laline conversæ; tum liturgiæ Nestorianorum tres, ex manuscriptis codicibus pariter laline conversæ. Cum commentario fusiori ad præcipuas, et notis necessariis ad reliquas. Opera et studio Eusebii Renaudotii Parisini. Tomus secundus.*

A la suite viennent les *Théories et idées maîtresses de Renaudot en matière de liturgie*, p. 219-243, et la *Critique de l'œuvre de Renaudot*, p. 244-265; enfin la *Bibliographie des textes traduits par Renaudot*, p. 267-281.

H. LECLERCQ.

<sup>1</sup> Cf. *Encyclopædia of religions and ethics*, t. 111, p. 659-680; *The catholic Encyclopedia*, t. 111, p. 777; *Dictionn.*, t. 111,

col. 1710-1714. — <sup>2</sup> A. Villien, *op. cit.*, p. 259. — <sup>3</sup> P. Lejay, dans *Revue crit.*, 1904, p. 298.

**RENAULT.** — Renault, département d'Oran. Une pierre découverte près de ce lieu était probablement placée au-dessus de la porte d'une chapelle dans laquelle on avait enseveli plusieurs martyrs. L'inscription des martyrs de Renault, dans le territoire des Mediouna, a été transportée au musée d'Oran (fig. 10619). Voici le texte :

*Memoria Ennagi et Sexti, k(a)l(end)as*

*Memoria beatissimorum martyrum, id est Rogati, Matenii, Nassei, Maximae, quem Primosus, Cambus genitores dedicaverunt. Passi*

*xiij k(a)l(end)as) Nov(e)m(bres) ✠ (anno) CCXC prov(inciæ).*

C'est donc le monument élevé par Primosus et Cambus à la mémoire de leurs enfants martyrs. C'est la plus ancienne inscription datée d'Afrique où se voit le monogramme constantinien. Elle nous apprend que, de ces six enfants, quatre périrent le 21 octobre : Rogatus, Matenius, Nasseus et Maxima; deux autres souffrirent onze jours plus tard, le 1<sup>er</sup> novembre : Bennagius et Sextus. Les noms de ces deux derniers furent ajoutés après que l'inscription était déjà gravée. Ceci se passa l'an 290 de l'ère de Maurétanie, soit 329 de l'ère chrétienne, par conséquent sous le règne de Constantin.



10619. — Inscription des martyrs de Renault. D'après R. de la Blachère, *Musée d'Oran*, 1893, p. 27.

Nous venons de dire que les deux derniers martyrs sont mentionnés en surcharge, en outre on remarquera que sur la première inscription les lettres NO ont été gravées à la place d'un autre mot qui a été martelé et dont il reste (avant le chrisme) la moitié d'une M. Peut-être avait-on écrit d'abord par erreur DCM, pour *d(e)c(e)m(bres)*.

Les noms de ces saints ne figurent pas au martyrologe hiéronymien, ce qui a fait supposer que nous avions affaire à des donatistes victimes d'une escarmouche avec les catholiques. Il est bien exact que le parti donatiste proclamait la sainteté des siens et leur rendait un culte quand ils avaient succombé dans une rixe confessionnelle. Tel ne semble pas être ici le cas. On proposa autre chose et en s'appuyant sur les erreurs de transcription qu'offrent les martyrologes, on proposa de reconnaître les martyrs de Renault dans ceux qui sont inscrits, le XII des calendes de novembre dans l'hiéronymien sous cette forme : *In Africa, Modeslii, Matheri, Dissei* et la date 329 fut expliquée non par la date de la mort mais par celle de l'inauguration ou de la dédicace du monument. A cela on peut objecter 1<sup>o</sup> qu'il est surprenant qu'on ait oublié deux noms qu'il fallut ajouter; 2<sup>o</sup> que Primosus et Cambus, parents des six martyrs ont attendu bien longtemps pour éle-

ver ce monument qui est une simple épitaphe sur un tombeau, 3<sup>o</sup> que la mention de l'année, qui est éloignée du mot *dedicaverunt* et qui est séparée de la mention du jour par un monogramme, paraît bien se rapporter au martyre, lequel est certain : *passi*.

On n'a pas de raison sérieuse de contester la date 329 et la catholicité de ces martyrs qui, à l'exemple de plusieurs de leurs compatriotes, furent victimes de la violence des païens ou des hérétiques en temps de paix, c'est le cas de sainte Salsa, à Tipasa, sous le règne de Constantin, qui, elle, se trouve mentionnée au martyrologe hiéronymien; on peut citer aussi, au 9 février, les diacres africains martyrs Primus et Donatus mis à mort par les donatistes vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle.

**BIBLIOGRAPHIE.** — *Ephemeris epigraphica*, t. v, n. 1041; R. de La Blachère, *Musée d'Oran*, 1893, p. 27-28; *Revue archéologique*, 1893, t. II, p. 87; P. Gsell, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 458; Le même, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXI, 1901, p. 235-236; *Les monuments antiques de l'Algérie*, t. II, 1901, p. 251, n. 109; P. Monceaux, *Inscr. des martyrs de Renault*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1903, p. 159-161; *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Mém. présentés par divers savants*, t. XII, 1<sup>re</sup> part., 1908, p. 316-320, n. 328; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2157.

H. LECLERCQ.

**RENIER (Léon).** — L'œuvre de ce savant n'a qu'un seul point de contact avec l'archéologie chrétienne, nous évoquerons son souvenir très brièvement. Léon Renier naquit à Charleville, le 11 mai 1809, et reçut les éléments du latin du curé de Vireux. Une parente âgée se faisait lire par l'enfant l'*Histoire* du bon Rollin, grâce à qui, lorsqu'il entra en 1823 dans la classe de 7<sup>e</sup> au petit séminaire de Reims il se trouva faire figure d'historien. L'abbé H. Thédenat lui a consacré dans le *Bulletin critique*, t. VI, 1885, p. 262-264, une notice nécrologique qui tient plus du panegyrique que de l'histoire et dont la fantaisie a été heureusement corrigée par Henri Wallon, dans la *Notice des Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1890, p. 503-541, où il rend hommage à ce qu'on peut attendre d'« un esprit droit et ferme, quand enfin, après plus d'une épreuve, il a trouvé sa voie et qu'il y marche avec résolution ».

Cette voie fut celle de l'érudition et, principalement, de l'épigraphie; c'est là que nous le rencontrons. Nous l'avons à peine entrevu en décrivant la collection dirigée par L. Perret (voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce nom) sous le titre de *Catacombes de Rome* avec le patronage de Ingres, Ampère, Vitet pour cinq volumes de planches auxquelles ils demeureront étrangers et un volume de textes (1851-1855), confiés d'abord à Edmond Le Blant, qui les remit en ordre et dont Léon Renier donna la transcription et le bref commentaire.

Toute sa vie consacrée à la science et au progrès des études anciennes avait été honorée par son travail et par les distinctions, plus encore peut-être par son désintéressement, lorsque l'estime de Napoléon III lui permettait de prétendre à tout. Son éloge a été esquissé par ceux qui l'avaient approché et gardaient pieusement son souvenir quand il eut disparu (11 juin 1885). Sa science était digne de son esprit et de son cœur, son souvenir a été pieusement invoqué par l'archéologue-épigraphiste qui reprit de nos jours son œuvre africaine, S. Gsell, dans la préface aux *Inscriptions latines de l'Algérie*. Il faut encore rappeler ici ses sentiments de Français et de chrétien dont le souvenir est conservé dans sa correspondance <sup>1</sup>.

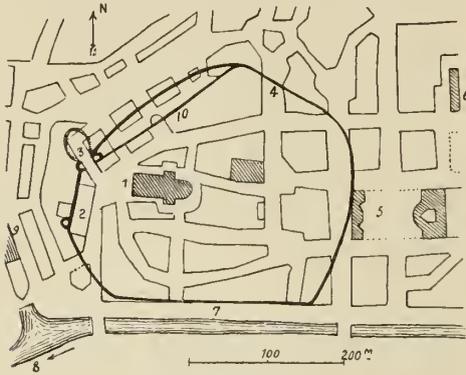
H. LECLERCQ.

<sup>1</sup> Voir les lettres datées de Rome, 8 mai et 20 mai 1860, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1890, p. 540-

541; cf. A. Héron de Villefosse, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1905, p. LXXXI-LXXXIV.

**RENNES.** — I. Nom. II. Position. III. *Pagi*. IV. Topographie. V. Christianisme. VI. Cimetière. VII. Liste épiscopale. VIII. A l'époque mérovingienne.

I. Nom. — On lit dans César<sup>1</sup> : *Redones* ou *Rhedones*; dans *Notitia Galliarum* : *civitas Redonum*; dans la *Notitia dignitatum occid.* : *Redonas Lugdunensis tertiae*; dans Grégoire de Tours : *Rhedonici, Redonica urbs, Rhedonica regio, Redonicum territorium*<sup>2</sup>; dans Venance Fortunat : *Redones urbs*<sup>3</sup>, *civis Redonica*<sup>4</sup>; dans les conciles mérovingiens : *Redonis, Redonensis, Redonica*<sup>5</sup>; sur les monnaies : *Redonis, Redonas*<sup>6</sup> et sur les monnaies carolingiennes : *Redonis, Hredonis*<sup>7</sup>.



10620. — Rennes.

D'après A. Blanchet, *Encintes romaines de la Gaule*, p. 50, fig. 10.

1. Cathédrale Saint-Pierre. — 2. Ancien Hôtel de Ville. — 3. Système défensif de la porte Mordelaise, transformé au Moyen Age. — 4. Rue Rallier-du-Baty. — 5. Mairie et Place. — 6. Palais de Justice. — 7. Quai Duguay-Trouin. — 8. La Vilaine. — 9. Canal d'Ille-et-Vilaine. — 10. Muraille postérieure à l'enceinte romaine.

II. POSITION. — César place Rennes au nombre des *maritimas civitates, quæ Oceanum attingunt*. La *Notice des Gaules* et la *Notice des dignités* situent la ville dans le III<sup>e</sup> Lugdunaise. La position de cette ville au confluent des deux rivières l'Ille et la Vilaine lui avait valu naturellement chez les Gaulois le nom de *Condate* qu'on lit dans Ptolémée, dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Table de Peutinger. Sur les milliaires, depuis l'empereur Maximin, on trouve *c(ivitas) R(edonum)*<sup>8</sup>.

III. *PAGI*. — Il y avait trois *pagi*, le *Carnutenus* qui ne différait pas de *Cornutio* dont parle Grégoire de Tours : *Britanni regionem Rhedonicam vastaverunt... qui usque Cornutium vicum debellandum progressi sunt*<sup>9</sup> (aujourd'hui Corps-Nuds, mot qui est une déformation de *Cornus*<sup>10</sup>; en outre *Matans* ou *Matantes*<sup>11</sup> et *Sextanmanduis*<sup>12</sup>).

IV. TOPOGRAPHIE. — « Le mur d'enceinte, en prenant pour point de départ la place de la Mission, cou-

paît d'abord obliquement cette place du Sud-Est au Nord-Ouest en passant derrière la croix, puis longeait les cours des maisons est de la rue Nantaise, gagnait la porte Mordelaise, suivant le côté sud de la place des Lices et rejoignait le bazar Parisien et l'hôtel de la Rivière (n<sup>o</sup> 5 et 7, rue Rallier-du-Baty). Tournant alors vers le Sud, il suivait la ligne des maisons orientales de la rue Châteaurenault, passait sous le Prédial (aile septentrionale de l'Hôtel de Ville), longeait la rue de l'Horloge et le côté occidental de la rue de Rohan, puis, se dirigeant vers l'Ouest, il gagnait le quai Duguay-Trouin, entre la rue de Rohan et l'escalier de Carthage et passait sous les maisons du quai jusqu'à la place de la Mission.

« L'enceinte figurait un pentagone irrégulier à angles arrondis, d'une contenance approximative de 9 hectares, avec un périmètre de 1200 mètres environ (fig. 10620).

« Les fondations dans le sol sont formées d'une masse de blocs de schiste placés sans ordre et liés par un mortier jaune fort dur, sur une hauteur de 2 m. 40. Au-dessus une couche de blocs de granit, placés les uns sur les autres, constitue la base apparente de la muraille, haute de près d'un mètre, formée en quelques endroits de blocs taillés et moulurés, de chapiteaux et de fûts de colonnes, provenant d'édifices. Au-dessus s'élève un massif haut de 2 mètres et composé de grandes briques rouges liées par un ciment rougeâtre très compact. La muraille en petit appareil cubique régulier s'élève encore au-dessus, formée de zones alternatives de pierre et brique de même hauteur; de telle sorte qu'à trois assises de pierre en petit appareil succèdent trois assises de brique, puis une triple assise de pierre surmontée d'une triple assise de brique, et ainsi de suite jusqu'en haut<sup>13</sup>.

« L'enceinte de Rennes contenait ainsi des cordons de briques, plus importants que ceux des autres enceintes romaines, et les pierres elles-mêmes étaient liées entre elles par un ciment rougeâtre. Ces faits expliquent le nom de « ville rouge », *urbs rubra*, donné à Rennes par plusieurs chroniqueurs anciens<sup>14</sup>.

« Les fragments les plus importants de la muraille étaient, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, derrière la Croix de la Mission<sup>15</sup>, puis à l'est de la rue des Trois-Journées, et dans l'écurie de M. Chapelaine (rue Nantaise)<sup>16</sup>. On en voit quelques parties dans les cours des maisons au sud de la place des Lices<sup>17</sup>. Cette enceinte a rendu peu de fragments de sculpture. Mais, en mars 1890, au cours de la construction du Bazar Parisien, on découvrit le reste d'une poterne antique où une couche de mortier et de pierre recouvrait cinq bornes milliaires, puis d'autres bornes, engagées longitudinalement dans les murs de la poterne et entremêlées, dans l'épaisseur du mur de la ville, avec des blocs de granit et de calcaire d'assez grande dimension. Enfin, on reconnut dans une partie de la muraille cinq nouvelles bornes ou fragments mêlés à des blocs semblables<sup>18</sup>.

<sup>1</sup> *De bello gallico*, I. II, c. XXXIV; I. VII, c. LXXV. — <sup>2</sup> Édit. Amdt-Krusch, index, p. 905. — <sup>3</sup> *Vita sancti Paterni*, c. X. — <sup>4</sup> *Ibid.*, c. XVII. — <sup>5</sup> Édit. F. Maassen, p. 234. — <sup>6</sup> M. Prou, *Numism. mérov.*, p. 234. — <sup>7</sup> M. Prou, *Numism. carol.*, p. 619 sq. — <sup>8</sup> E. Espérandieu, *Les milliaires de Rennes*, 1892, p. 36 sq. — <sup>9</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I. V, c. XXIX. — <sup>10</sup> A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, p. 308; M. Ihm, dans *Rhein. Mus.*, t. LII, p. 460. — <sup>11</sup> *Corp. inser. lat.*, t. XIII, n. 3148. — <sup>12</sup> *Corp. inser. lat.*, t. XIII, n. 3150. — <sup>13</sup> Cf. sur cette disposition, *Congrès scientifique de France*, XVI<sup>e</sup> session, à Rennes, en 1849, t. II, p. 176. — <sup>14</sup> H. Vatar, dans *Bull. archéol., Association bretonne*, t. I, 1819, p. 128. Cf. Le Baud, Bouchard et d'Argenteau, dans A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, 1896, p. 134, note 2. — <sup>15</sup> Paul Banéat, *Le vieux Rennes*, dans *Bull. et mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXIII, 1904, p. 49; A.

de La Borderie, *op. cit.*, t. I, p. 133, 134; cet auteur dit que le périmètre a pu être déterminé avec certitude d'après le *Rapport au maire de Rennes* par Hipp. Vatar (en 1846). Cf. A. de La Borderie, dans *Hippolyte Vatar*, 1874, p. 60, 63; L. Decombe, dans *Bull. Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XV, 1882, p. 319, pl. I. — <sup>16</sup> Toulmouche, *De la ville gallo-romaine de Condate*, dans *Congrès scientifique de France*, XVI<sup>e</sup> session, à Rennes, en 1849, t. II, p. 172-176. — <sup>17</sup> Le mur marqué sur notre plan, à l'intérieur de l'enceinte romaine, est postérieur. Mais on peut se demander s'il n'a pas été élevé lui-même sur les soubassements d'une muraille antique, car l'enceinte a pu être modifiée dans les premiers temps. — <sup>18</sup> L. Decombe et E. Espérandieu, *Les milliaires de Rennes*, dans *Bull. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXI, 1891, p. 81, 82, 84, pl.; ces pierres milliaires ont été déposées au musée de Rennes.

« On a proposé plusieurs hypothèses au sujet de la date de l'emploi de ces matériaux de construction<sup>1</sup>. Celle d'après laquelle les bornes n'auraient été employées que par les constructeurs du ix<sup>e</sup> siècle ne me paraît pas judicieuse. A. de La Borderie, prenant un moyen terme, supposait que les milliaires de la rue Rallier provenaient bien de la muraille antique, mais avaient été employés au ix<sup>e</sup> siècle pour consolider la poterne<sup>2</sup>. Assurément, les murs de Rennes ont été remaniés à diverses reprises, car ils furent rasés en 824 par Louis le Débonnaire, relevés ensuite, rasés encore en 850 par Noménoé<sup>3</sup>, et relevés en 1084, sans parler des modifications consécutives des sièges postérieurs. Et nous savons que les premières restaurations bretonnes imitèrent l'appareil romain. Plus tard, les constructeurs employèrent une disposition en feuille de fougère passablement négligée.<sup>4</sup>

« L'enceinte devait avoir quatre portes, bien que les documents anciens ne mentionnent que la deuxième et la quatrième de la liste suivante : *Porte Mordelaise* (route de Vannes, Carhaix et Corseul). *Porte Chastelière* (n° 5, rue Rallier-du-Baty. Route de Valognes et d'Avranches). *Porte Baudrière* ou *Baudraère* (vers l'est de la rue Beaumanoir. Route de Lisieux, du Mans et d'Angers). *Porte Aivière* (*porta Aquaria*, au sud de la rue le Bouteiller. Route de Nantes)<sup>5</sup>. »

V. CHRISTIANISME. — Rennes est déshéritée de toute tradition dite apostolique; on ne lui en fera pas un reproche. Il faut attendre le iv<sup>e</sup> siècle pour lui découvrir une communauté chrétienne; néanmoins il est permis de supposer, si on y tient — comme l'a suggéré A. de La Borderie<sup>6</sup> — que la célèbre patère dite de Rennes, trouvée le 26 mars 1774, contre une maison appartenant au chapitre de la cathédrale, avec tout un riche trésor d'orfèvrerie, a dû appartenir à un temple local de Bacchus. Quand Théodose et son fils, Honorius, portèrent les derniers coups aux temples païens, firent briser les idoles, enlever leurs trésors, transférer leurs biens aux églises voisines<sup>7</sup>, l'Église de Rennes alors de fondation récente a pu envisager cette désaffectation comme une bonne aubaine, d'autant mieux venue, qu'elle n'était pas riche.

De leur côté, les prêtres païens s'ingénierent à soustraire leurs richesses aux mains de leurs rivaux triomphants et ils les enfouirent avec soin dans l'espoir de les retrouver un jour. Du soin apporté à l'enfouissement on a pu juger en 1774. Il n'y avait aucune sûreté à garder à domicile les trésors suspects, le prêtre choisit donc à peu de distance « une aire ou plafond de plus de 30 pieds de long et environ 30 de large, composé d'une couche de ciment de chaux mêlée avec du gros sable, recouverte de carreaux de terre cuite de différentes grandeurs<sup>8</sup> » et le trésor y fut déposé. Tout ceci, on le reconnaîtra sans peine, nous instruit fort peu sur les premiers temps de l'Église de Rennes.

VI. CIMETIÈRE. — On n'en sait pas beaucoup plus sur son cimetière. « Ce cimetière était situé sur la colline qui domine la ville du côté du Sud-Est et que couronne aujourd'hui la promenade du Thabor. Il occupait la partie de cette promenade dite actuellement le carré Du Guesclin où s'élevait avant 1789

l'église paroissiale de Saint-Jean, et en outre la place Saint-Melaine et le jardin de la Préfecture ». Les déblaiements exécutés en 1881 ont mis hors de doute l'existence en ce lieu d'un cimetière antique considérable, que les documents historiques permettent ou plutôt obligent d'étendre à tout le terrain ci-dessus indiqué. Les fouilles pratiquées sur un espace restreint ont fait rencontrer des inhumations et des incinérations, quatre sarcophages orientés à l'Est ce qui indique très vraisemblablement des tombes chrétiennes. L'indice est à retenir, mais la présence dans le voisinage d'un trésor de monnaies s'arrêtant à Probus (276 ou 277) ne suffit pas à dater les sépultures chrétiennes de la fin du iii<sup>e</sup> plutôt que du iv<sup>e</sup> ou du v<sup>e</sup> siècle, et l'on n'en peut tirer aucun renseignement sur la date de l'introduction du christianisme à Rennes<sup>9</sup>.

VII. LISTE ÉPISCOPALE. — 1. L'Église de Rennes ne semble pas avoir possédé un ancien catalogue de ses évêques. On doit peut-être lui attribuer un des quatre évêques *Sarmatio*, *Chariato*, *Rumoridus*, *Viventius* qui siégeaient en 453 dans la province de Tours<sup>10</sup>.

2. *Athenius*. — Il assiste, en 461, au concile de Tours et, postérieurement, au concile de Vannes.

3. *S. Amandus*. Fêté à Rennes, le 13 novembre. « A cette date, écrit L. Duchesne, le martyrologe hiéronymien marque la fête de saint *Amandus* ou *Amantius* de Rodez. Cette coïncidence de nom et de date est déjà propre à exciter la défiance. D'autre part, le saint Amand de Rennes n'a d'autre document que la *Vie* interpolée de saint *Melaine* (*Acta sancti*, 6 janvier), ce qui n'est pas rassurant. Il est donc possible que saint Amand de Rennes ne soit pas différent de saint Amand de Rodez. Cependant je ne veux rien définir<sup>11</sup>.

4. *Metaninus*. — Voir *Dictionn.*, t. xi, col. 206-209.

5. *Fybedolius*. — Siège, en 549, au concile d'Orléans.

6. *Victorius*. — Siège, en 567, au concile du royaume de Caribert, tenu à Tours, il est un des sept signataires de la lettre des évêques Prétextat, de Rouen; Germain, de Paris; Euphrone, de Tours; Félix, de Nantes; Domitien, d'Angers et Domnole, du Mans, adressée à sainte Radegonde<sup>12</sup>. Il est un de ceux qui célébrèrent la dédicace de la cathédrale de Nantes<sup>13</sup>. Il avait une fille nommée Domnola<sup>14</sup>.

7. *Haimoaldus*. — Autrefois archidiacre de l'Église du Mans. Siège au concile de Paris, en 614. Mentionné dans le testament de saint Bertchram du Mans, en date du 27 mars 614 (voir *Dictionn.*, t. x, au mot MANS).

8. *Riolerus*. — Représenté au concile de Chalon-sur-Saône, en 650, par un abbé Bartolfe.

« Je ne saurais admettre, écrit L. Duchesne<sup>15</sup>, au nombre des évêques certains le saint *Desiderius* connu par une légende comme originaire d'une *civitas Rhodonis*, *Rhodonensis*, *Hyrodomensis*. Il est dit dans ce récit que l'évêque Didier mourut assassiné en Alsace avec son diacre Regnifrid, au retour d'un voyage de Rome, au temps d'un roi Childéric<sup>16</sup>. La tradition rennaise ignore ce saint. On a essayé de le dater avec plus de précision en l'identifiant avec un évêque *Desiderius* dont la signature, sans indication de siège, figure au bas du privilège de l'ontenelle, vers 688. Si c'est le

<sup>1</sup> La pierre d'une borne de Postume doit provenir de Saint-Marc-le-Blanc (Ille-et-Vilaine); la matière des bornes de Victorin peut provenir de Mégrit ou Languédias (Côtes-du-Nord). — <sup>2</sup> A. de La Borderie, *op. cit.*, t. 1, p. 135. — <sup>3</sup> *Anno 850. Nomenius Redonas et Nonnetas capiens, partem murorum portaque earum destruxit*, dans Bouquet, *Rec. hist. France*, t. vii, p. 223. — <sup>4</sup> A. de La Borderie, *op. cit.*, t. 1, p. 134; Toulmouche avait considéré à tort comme romain le pan de mur, près de la Vilaine, au bas de la rue de Carthage, qui fut certainement refait au ix<sup>e</sup> siècle, *Hist. archéol. de Rennes*, 1847, p. 205-211, pl. xiiii; rectifiée par H. Vatar, *Rapport au maire de Rennes*, p. 73-74. — <sup>5</sup> A.

Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, in-8°, Paris, 1907, p. 50-53. — <sup>6</sup> *Histoire de Bretagne*, t. 1, p. 138. —

<sup>7</sup> Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. v, p. 513-515. — <sup>8</sup> *Bull. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. xiii, 1879, p. 129-130.

— <sup>9</sup> L. Decombe, dans *ibid.*, t. xv, 1882, p. 331 sq.; A. de La Borderie, *op. cit.*, t. 1, p. 139-140. — <sup>10</sup> L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. 11, p. 245-246. — <sup>11</sup> *Id.*, *ibid.*, t. 11, p. 340. — <sup>12</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. xxxix. — <sup>13</sup> Venance Fortunat, *Carmina*, l. III, c. vi. —

<sup>14</sup> Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VIII, c. xxxii, XLIII. — <sup>15</sup> *Op. cit.*, t. 11, p. 341, note 8. — <sup>16</sup> *Acta sancti*, sept. t. v, p. 789.

même, il n'a sûrement pas fait son voyage de Rome au temps de Childéric II ni de Childéric III. Quant à la désignation de la cité épiscopale, le texte de la légende est obscur et peu autorisé. J. Havel a proposé d'attribuer au siège de Rennes un évêque *Berarius* ou *Beracharius* mentionné dans plusieurs chartes, en 683, 696 (ou 697), 710. Ce Béraire avait, dans le diocèse du Mans, des bénéfices qu'il tenait de l'évêque du lieu. Je ne vois pas que l'on ait allégué des raisons suffisantes pour lui assigner le siège de Rennes. Si la conjecture de J. Havel venait à être vérifiée, il est clair qu'elle exclurait l'évêque Desiderius, signataire du privilège de Fontenelle. »

**B. Moderannus.** — Au dire de Flodoard<sup>1</sup> cet évêque voyagea en Italie aux temps de Luitprand et de Childéric (715-720); il se retira et mourut au monastère de Berceto. Fête le 22 octobre ou le 16 mai.

Sur les comtes-évêques *Agathius* et *Amitto*, voir *Dictionn.*, au mot NANTES.

VIII. A L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE. — « Dans la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle, le Rennais appartient sûrement au roi de Paris, Childébert, qui, selon une ancienne Vie manuscrite de saint Samson, aurait donné à ce prélat breton la paroisse de Rimou (*plebs quæ vocatur Rimau*) du diocèse de Rennes<sup>2</sup>. Ce pays après avoir évidemment fait partie du second royaume de Paris sous Caribert (561-567) passa ensuite à Childéric, et les Bretons l'envahirent en 579, à la suite d'une rupture avec ce prince qui, rappelant de l'exil Ennius, évêque de Vannes, l'envoya à Angers pour négocier un accommodement<sup>3</sup>. Après la mort de Childéric (584), Grégoire de Tours considère la cité de Rennes comme appartenant à Clotaire II, son successeur en bas âge<sup>4</sup>, et le roi Gontran, oncle du jeune prince, envoyait en 586, dans les provinces de l'Ouest, Beppolen, ennemi de Frédégonde, avec la dignité ducale. Les Rennois refusèrent de recevoir Beppolen, qui, après avoir ravagé l'Anjou, revint chez eux, pour les soumettre à la domination de Gontran; mais ses efforts ne furent pas couronnés d'un plein succès. En effet, peu de temps après, les Rennois tuèrent son fils et un grand nombre de personnages de distinction<sup>5</sup>. Cependant en 590, à l'époque d'une nouvelle course des Bretons sur les territoires de Rennes et de Nantes, ces cités obéissaient évidemment à Gontran et non plus à Clotaire; car c'est Gontran qui songe à les secourir en y envoyant une armée commandée par les ducs Beppolen et Ébrachaire, tandis que Frédégonde, mère de Clotaire, fait marcher les Saxons du Bessin à l'aide des adversaires de la nation franque<sup>6</sup>.

« Grégoire de Tours parle du tombeau de saint Melaine, évêque de Rennes, mort en 530 : les chrétiens, dit-il, l'avaient surmonté d'une construction (*fabrica*) extraordinairement élevée, que l'incendie détruisit sans endommager la tenture de lin (*putta lineæ*) qui recouvrait le sépulcre du bienheureux confesseur<sup>7</sup>. Saint Melaine avait été enseveli dans un monastère fondé à Rennes, de concert avec Paterne, évêque d'Avranches, et qui fut depuis connu sous son nom<sup>8</sup>; l'église abbatiale de Saint-Melaine, qui subsiste encore sur le point le plus élevé de la ville, entre l'archevêché et la promenade du Thabor, est placée depuis 1845 sous l'invocation de Notre-Dame<sup>9</sup>. »

H. LECLERCQ.

**RÉOMÉ.** — C'est le nom primitif d'un monastère qui porta dans la suite celui de Moutier-Saint-Jean

pour rappeler son fondateur, l'abbé Jean, mort vers 544. Sa vie fut écrite un siècle plus tard environ (vers 659), par Jonas de Bobbio (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot JONAS) et publiée par Br. Krusch, dans les *Mittheilungen* de l'Institut de Vienne, t. XIV, p. 411-427, ensuite dans les *Scriptores rerum merovingicarum*, t. III (1896), p. 505-517. Il existe une autre recension, celle-ci datant du début du IX<sup>e</sup> siècle, publiée par Roverius, *Historia monasterii Reomensis*, in-4<sup>o</sup>, 1637; *Acta sanct.*, jan. t. II, p. 850-862 et Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. I, 1668, append., p. 633-636; 2<sup>e</sup> édit., p. 612-614. Sur la vie et sur le personnage, cf. Br. Krusch, dans *Script. rer. merov.*, p. 502-504 et Fr. Stecher, *Zur Kritik der Vita S. Joannis Reomensis*, dans *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Vienne, t. CIX, 1885, p. 319-398; *Bibl. hagiogr. tal.*, n. 4424-4427. Cette vie de saint Jean de Réomé est un des récits les plus instructifs parmi les vies des saints mérovingiens. Fustel de Coulanges en a fait un très fréquent usage et, à ce propos, il faut signaler une correction : on lit partout que le nom primitif de Moutier-Saint-Jean était *Reomaus*, la bonne orthographe est *Riomaus*, pour *Rigo-magus* « Champ du Roi » qui est aussi le nom primitif de Riom, et se lit dans la préface à la Vie par Jonas<sup>10</sup>.

H. LECLERCQ.

**RÉPONS** — Dans les assemblées liturgiques, le lecteur, psalmiste ou chantre modulait un verset de psaume et le chœur ou bien le peuple le répétait après lui en entier ou quelques mots seulement; il passait au verset suivant et on recommençait de même. C'était là ce qu'on appelait *respondere*, *responsa*, *responsoria*, ce qui ne différait guère des antiennes. Déjà Tertulien, les *Constitutions apostoliques* et les Alexandrins y font allusion. Cette méthode d'associer l'assistance en lui faisant prendre sa place dans le chant ou dans la psalmodie paraît avoir pris naissance en Italie et y connut une grande faveur; en Orient, on excluait les femmes de cette participation, car on lit dans la *Didascalie*, vers 375 : γυναιξί παραργέλλεσθαι ἐν ἐκκλησίᾳ... μήτε συμπάλλειν μήτε συνπαροῦσιν<sup>11</sup>. D'après quelques mots de Cassien, les moines égyptiens en faisaient un certain usage<sup>12</sup>.

Le chantre ou psalmiste lisait ou chantait selon le degré de solennité du rite, ce qui explique pourquoi dans les sermons des Pères et, principalement de saint Augustin, on rencontre si fréquemment : *Psalmus*, qui *lectus est*, ou bien : *Psalmus*, *quum legeretur* (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HIPPONE). Cette forme de chant se rapprochait de la lecture, laissant au chantre le rôle principal; mais la reprise indique que le chœur et les fidèles, en union étroite avec le chantre, ne perdent pas le contact.

La plupart du temps une lecture un peu longue prise dans l'Ancien Testament, était suivie d'un *psalmus responsorius*, afin de diversifier un peu et de secouer la monotonie et la langueur. Cependant, ce *cantus responsorius* tendit à se réduire à quelques versets d'un psaume ou de quelque autre livre. On désigna cette pièce de chant, composée de quelques versets, sorte de strophe et d'antistrophe, *responsorium prolixum*, comme cela se fait encore aux matines après les leçons, ou *responsorium breve*, comme on en dit encore aux petites heures du bréviaire romain et à laudes, et à vêpres du bréviaire monastique.

La récitation des répons différait en Gaule de ce

<sup>1</sup> *Historia Remensis*, I, I, c. XX. — <sup>2</sup> A. de La Borderie, dans *Annuaire hist. et arch. de Bretagne*, 1862, p. 153. —

<sup>3</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, I, V, c. XXX, XXXII. —

<sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, I, VIII, c. XXXIII, XLII. — <sup>5</sup> *Id.*, *ibid.*, I, VIII, c. XLII. — <sup>6</sup> *Id.*, *ibid.*, I, X, c. IX. — <sup>7</sup> *Id.*, *De gloria confess.*,

I, V, c. XXX. — <sup>8</sup> Dom Ruinart, *Gregorii Turonensis opera*

*omnia*, col. 938, note 8. — <sup>9</sup> A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, 1877, p. 307-308. — <sup>10</sup> Édit. Krusch, t. III, p. 505, ligne 16. — <sup>11</sup> *Didascalie CCCXVIII Patrum*, c. XVIII, dans Batiifol, *Studia patristica*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1892, p. 138. — <sup>12</sup> Cassien, *De institutis cœnobarum*, I, II, c. XII.

qu'elle était à Rome. A Rome, dit Amalaire, on répétait après le verset les répons en entier depuis le commencement<sup>1</sup>. En Gaule, au contraire, on ne chantait pas tout le répons après le verset, mais on reprenait au milieu, c'est-à-dire qu'on ne répétait que la deuxième moitié. Voici deux exemples qui rendront la chose claire; d'après l'*Ordo romain*, nous avons :

*Justus germinabit sicut liliū || Et florebit in æternum ante Dominum.*

ŷ. *Plantatus in domo Domini, in atris Dei nostri.*

On répète : *Justus germinabit, etc.*

En Gaule on répétait seulement : *Et florebit, etc.*

Cet exemple offre dans les deux cas admissibles un sens raisonnable; il n'en allait pas toujours ainsi; qu'on prenne pour exemple le répons que voici :

*Tu es Petrus || ait Dominus ad Simonem.*

ŷ. *Ecce sacerdos magnus qui in diebus suis placuit Deo.*

En Gaule on obtenait ceci :

*Ait Dominus ad Simonem : Ecce sacerdos, etc.*

H. LECLERCO.

**REQUIES.** — I. *Requies.* II. *Requiescere* III. *Requies.* IV. *Requiescitur.*

I. **REQUIES.** — Ce mot signifie l'idée de repos, la cessation du travail et il a fait bon service dans la littérature latine profane, où nous n'avons pas à nous en occuper. La Vulgate en fait usage dans des acceptions variées telles que : *Requies sabbati sanctificata est Domino* (Exod., xvi, 13); *Requiem tribuere alicui* (Deut., iii, 20); *Hæc est requies mea* (Is., xxxviii, 12); *Habere requiem in aliquo* (I Macch., viii, 12), au sens de placer sa confiance en quelqu'un. Mais c'est principalement dans la langue ecclésiastique que le mot a pris un sens spécial, celui du repos dans la tombe et de l'attente de la vie future : *In requie morlui requiescere fac memoriam ejus* (Eccli., xxxviii, 24); *Ingreddiem enim in requiem, qui credidimus* (Hebr., iv, 3). L'épigraphie nous en donne d'innombrables exemples. A Stein am Anger (*Savaria*) en Pannonie, nous trouvons ceci<sup>2</sup> :

HIC · POSITVS · EST · FLORENTINVS  
INFANS · QVI · VIXIT · ANNOS · SEPTM  
ET · REQVIEM · ADCEPIT · IN · DEO  
PATRE · NOSTRO · ET · CHRISTO · EIVS

Dans une lettre, sainte Radegonde parle de la crypte où reposaient ses compagnes, les nonnes de Poitiers : *Ut in basilica... ubi etiam mullæ sorores nostræ conditæ sunt in requie, sive perfecta, sive imperfecta... corpusculum meum ibi debeat sepeliri*<sup>3</sup>.

L'emploi des mots *requiem* et *requiem æternam* dans la liturgie funéraire leur a conféré une valeur spéciale et on désigne couramment la messe pour les défunts par le nom de messe de *requiem* qui est le premier mot de l'introït ou plus brièvement encore : un *requiem*.

A Kairouan, à gauche et à quelques mètres de l'endroit où la piste de Kairouan à Sfax pénètre dans le camp du côté de Kairouan; à 2 m. 50 de profondeur; hauteur : 0 m. 305; largeur : 0 m. 297; hauteur des lettres : 0 m. 036 :

+ In nomine Patri et Filii et Sp(iritu)s  
S(an)c(t)i, am(en) ! — In hoc tumulo requiebit cor-  
pus famulo Xr(ist)i, Sisinni, filius Firmo  
lector(is). Requiem eternam abeat. Bixit  
in fide Xr(ist)i annos LXXV. Migrabit ab  
hoc s(æ)c(u)lo die XXI [m(ensis)] iuni V annos  
D(omi)ni mil(es)imo XXX, indictio I. Audi  
at bocem D(omi)ni et resurgat  
+ in bita eterna. Am(en) !

Inscription contemporaine des premiers Sanhadjites, à la veille des grandes invasions arabes.

Bibl. — Ch. Saumagne, *Note sur des inscriptions de Tunisie*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1929, p. 370-

371. [W. Seston, *Sur les derniers temps du christianisme en Afrique*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist.*, t. LIII, 1936, p. 111; cf. aussi, *ibid.*, l'épithaphe d'El-Djem, p. 104.]

La nécropole chrétienne d'Ain Zara située à 14 kilomètres au sud-est de Tripoli, découverte en 1911, a rendu cent vingt et une tombes à ciel ouvert dont la moitié seulement avaient conservé leurs épitaphes primitives, la plupart mutilées, appartenant à l'époque de la domination vandale en Afrique (v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> siècle). Une des formules liturgiques qu'on y a pu lire vingt-six fois — et la mutilation des tombes invite à la croire plus fréquente — est le *Requiem æternam del tibi Dominus et lux perpetua luceat tibi*, paroles qui se lisent dans un apocryphe appelé le IV<sup>e</sup> livre d'Esdras dont les deux premiers chapitres forment le V<sup>e</sup> livre d'Esdras. On y lit ce qui suit : *Idcoque vobis dico, gentes, quæ auditis et intelligitis, expectate pastorem vestrum. Requiem æternitatis dahit vobis, quoniam in proximo est ille, qui in fine sæculi adveniet. Parati estote ad præmia regni, quia lux perpetua lucebit vobis per æternitatem temporis. Fugite umbram sæculi hujus, accipite iocunditatem gloriæ vestræ. Ego testor palam salvatorem meum. Commendalum Domini accipite et iocundamini gratias agentes ei, qui vos ad cœlestia regna vocavit... singulis eorum capitibus imponebat coronas...*

On n'a pu parvenir à fixer la date de composition du V<sup>e</sup> livre d'Esdras, on a parlé du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que Edm. Bishop (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1735), dans une note nébuleuse *in illustration of the book of Cerne*, a découvert « que l'expression *requies* pour signifier l'état du bienheureux n'est pas romaine d'origine, mais gotho-gallicane ». Ceci découle de « la comparaison des inscriptions funéraires relevées dans le *Corpus* de De Rossi (*Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. III) » qui « montre que c'est au milieu du v<sup>e</sup> siècle mais surtout à partir de 475 que cette idée de « repos éternel » est devenue familière à la piété romaine, en vertu probablement d'une influence de la liturgie gothique due à la prise de Rome. » Aucune réfutation de cet oracle du « Savant » Bishop n'est possible puisque le tome troisième des *Inscriptiones christianæ urbis Romæ* sur lequel il fonde son affirmation n'a jamais été publié et, nous sommes en mesure de l'affirmer, n'a jamais existé. Jusqu'au moment où on invoquera des textes vérifiables, il faudra tenir que les inscriptions de Ain Zara ont dès le v<sup>e</sup> siècle popularisé, en Tripolitaine, la prière *Requiem æternam* sans attendre l'occupation de l'Italie par les Goths au milieu du vi<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

II. **REQUIESCERE.** — Comme pour le substantif, le verbe a servi dans la langue courante et on l'y rencontre depuis l'époque classique jusqu'à la décadence; les bons auteurs comme Properce en font usage pour mentionner le repos au lit, Martial pour le repos de la tombe, mais nous ne voulons ne nous occuper que des auteurs chrétiens et, cette fois encore, il faut se borner à un choix, surtout à partir du v<sup>e</sup> siècle où la formule : *requiescere in pace* se montre partout et, avec ses variantes, envahit tout. Tout va bien lorsqu'elle est exprimée correctement, comme à Vienne :

HIC REQVIESCIT IN  
PACE ARMENTA  
RIA QVAE VIXIT  
ANN IIII MENS III  
SVRRICTVRA CV N  
dies DNI ADVE RII

....surr[e]cltura cu[m] dies domini adve(ne)ri[ti].

<sup>1</sup> Amalaire, *De ordine antiphonarum*, c. xviii. — <sup>2</sup> *Corp. inser. lat.*, t. III, n. 4221. — <sup>3</sup> Labbe, *Concilia*, t. V, col. 871. — <sup>4</sup> J.-B. Frev, dans *Rivista di archeol. crist.*, 1933, p. 129.

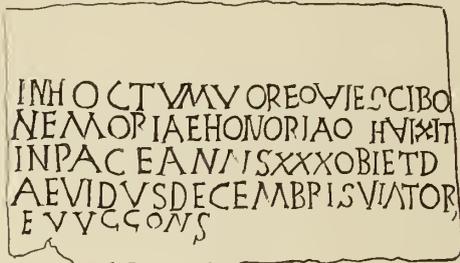
*Bibl.* — Collombet, *Histoire de l'Église de Vienne*, t. I, p. 232; Vitu, dans *Bull. de l'Isère*, série II, t. III, 1856, p. 147; Edm. Le Blant, *Inser. chrél. de la Gaule*, t. II, n. 401, pl. CCLXXXIII; Aug. Allmer, *Inscript. de Vienne*, t. IV, n. 1846, p. 303; *Corp. inser. lat.*, t. XI, n. 2104.

Mais que ne trouve-t-on pas, car il semble que ce mot *requiscat* in *pace* soit pour les lapicides une véritable pierre d'achoppement. A Cherchel (propriété Riffard), route d'Alger, sur une plaque de marbre rectangulaire (0 m. 29×0 m. 65); hauteur des lettres : 0 m. 04 :

BONE MEMORIAE·SATVRINIVS  
ICCEQQVET·HIN·PACE·FECIT MEM  
ORIAS·VNA·QVM·FILIS·SVIS  
VIXIT·ANOS·SEXSAGINTA

A remarquer *ieceqqet hin* pour *hic requiescet in*; la défunte n'est pas nommée, ses fils se sont associés à elle.

*Bibl.* — V. Waille, *Inscriptions sur poterie et sur marbre découvertes à Cherchel*, dans *Bull. du Comité*, 1893, p. 134; *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n. 21428.



10621. — Inscription de Lyon.

D'après *Bull. arch. du Comité*, 1926, p. CLXVIII.

L'épigraphie d'Afrique nous offre toute une famille de locutions telles que : *bonæ memoriæ pater...*, *maler...*, *juvenis...*, *matrona...*, *filius...*, *vir...*, *femina et...puella*<sup>1</sup>; il faut y joindre cette inscription de Cherchell<sup>2</sup> :

B M R  
FRIDILA IN  
PAREQVIISCIT



qu'on doit lire : *Bonæ memoriæ religiosa* avec l'acception des autres textes déjà cités.

A Lyon, une table de marbre sans ornements (0 m. 25×0 m. 41) découverte le 18 avril 1912, à 5 m. 20 en contre-bas du niveau de la chaussée actuelle et à l'angle nord-ouest de la place Saint-Nizier, correspondant à la façade primitive de l'église des Saints-Apôtres (fig. 10621) :

*In hoc lumulo requiesci(l) bone (me) moriæ Honoria q(ue) vixit in pace ann(o)s triginta; obiit d(i)æ v idus decembris Viatore u(iro) e(larissinio) cons(ule).*

« Dans ce tombeau repose Honoria de bonne mémoire qui vécut en paix trente années et mourut le 5 des ides de décembre, sous le consulat de Viator, homme clarissime. » Le consulat de Viator donne l'an 495 de notre ère.

*Bibl.* — R. Cagnat, *Sur une inscription chrétienne trouvée à Lyon*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1926, p. CLXVII-CLXIX; *Rev. archéol.*, 1927, p. 352, n. 22.

<sup>1</sup> *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n. 9106, 9091, 9065, 9090, 9111; 934, 9008, 9009. — <sup>2</sup> Schmitter, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. IV, 1884, p. 63; R. Mowat, *Sigles et autres*

On rencontre QVIESCIT ou HIC QVIESCIT à Rome dès l'année 362 (*Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 7), en 363, 377, 395, etc. (De Rossi, *Inser. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 159, 269, 427); en Gaule (Le Blant, *Inser. chrél. de la Gaule*, n. 32, 348, 512, 570); en Espagne (Huebner, *Inser. Hisp. christ.*, n. 101).

QVIESCIT IN PACE en 348 (De Rossi, *Inser. christ. urb. Romæ*, n. 101); en Gaule (Le Blant, *op. cit.*, n. 329, 338, 478, 535, 623); en Germanie (Kraus, *Inser. christ. d. Rheinlande*, n. 93, 135, 184); en Espagne (*op. cit.*, n. 14, 54, 188, 329).

QVIESCIT IN HOC TVMVLO (Le Blant, *op. cit.*, n. 406, 407); QVIESCIT HVIC TVMVLO, en 551 (*Corp. inser. lat.*, t. X, n. 101); QVIESCIT IN H[œ] LAPIDE, en 343 (*ibid.*, t. IX, n. 3073); QVIESCIT IN PACE AETERNA (Marangoni, *Acta S. Viatorini*, p. 107; Le Blant, *op. cit.*, n. 422); QVIESCIT IN FACE ET IN NOMINE ✠ (*Cod. Vatie. 9073*, fol. 677); QVIESCIT IN ✠ (*Nolizie degli seavi*, 1903, p. 283); QVIESCIT SEDE PERENNI (De Rossi, *Bull.*, 1873, p. 57).

On collectionnerait tout autant et plus encore de REQVIESCIT et de REQVIEVIT, avec la formule IN PACE si fréquente qu'il faut renoncer à donner des références, ou avec d'autres formules : *in somno paeis, in pae somni, in somno paeis eum signo fidei, in Christo et in pae, in nomine Domini, in Christi nomine, in hoc tumulo, in hoc sepulero, in æterna domo*, etc.

Si nous ne sortons pas de la Gaule nous voyons, à partir du ve siècle, une série de textes épigraphiques rédigée suivant le type qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans le : « *Ici repose...* »; voici ces formules avec leur date :

(422) HIC REQVIESCIT PASCASIA... (Le Blant, *Inser.*, n. 53).

(439) HIC IACET SANCTVLVS... (*ibid.*, n. 667)

(447) *hie* IACET DECORA MERCVRINA... (*ibid.*, n. 35).

(469) HIC REQVIESCIT IN PACE...CONTVMELIOSVS (*ibid.*, n. 87).

(474) HIC REQVIESCET BONAE MEMORIAE... EXPECTATVS (*Nouveau recueil*, n. 334).

(488) HIC REQVIESCIT IN PACE B.M.. BALDARIVS.. (*Inser.*, n. 374 a).

(491) IN HOC TVMVLO CONDITVR... (*ibid.*, n. 436).

(493) IN HOC TVMVLO REQVIESCIT...VRSVS (*ibid.*, n. 69).

(503) IN HOC TVMVLO REQVIESCIT...VRSVS... (*ibid.*, n. 70).

(503) IN HOC TVMVLO REQVIESCIT...IVLIANETA... (*ibid.*, n. 569).

(511) IN HOC TOMOLVM REQVIESCIT... SIMPLICIVS... (*ibid.*, n. 437).

(600?) + IN HOC TOMOLO REQVIISCIT... BERTEGISELVS (*ibid.*, n. 474).

On voit que la formule initiale des épitaphes va s'alourdisant. *Hie jaeel* est encore une formule païenne dont les fidèles se détachent et lui préfèrent HIC PAVSAT, HIC QVIESCIT que nous ne trouvons pas sur nos marbres datés, mais bien sur des épitaphes de Trèves antérieures sans doute à l'invasion des Ripuaires. Ensuite commence la série des *hie requiescit* avec *in pae, in hoc lumulo, bonæ memoriæ*.

III. REQUIETIO. — Dans le Lévitique, xxv, 5, on lit : *Annus requietionis terræ*; le mot s'entend aussi du repos de la tombe : LOCVM REQVIETIONIS CORPORIS-SVI<sup>3</sup>.

abréviations, dans *ibid.*, t. V, 1885, p. 34; *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n. 21424. — <sup>3</sup> *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, n. 1014.

IV. *REQUIETORIUM*. — A le sens de tombeau et se trouve employé dans les inscriptions païennes : *Q. Fonteius Celser v...i...sibi et conjugii cariss. requietorium fecit*<sup>1</sup>. (Gruter, *Inscrip. antiq.*, p. MXXX, n. 8).

H. LECLERCQ.

**RÉSERVE EUCHARISTIQUE.** — Les attestations textuelles relatives à la réserve de l'eucharistie remontent à une lointaine antiquité. La plus ancienne nous reporte jusque vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle, avec la I<sup>re</sup> *Apologie* de saint Justin martyr, n. LXV : *Εὐχαριστήσαντος δὲ τοῦ προσετώτος, καὶ ἐπευφημήσαντος πάντων τοῦ λαοῦ, οἱ καλοῦμενοι παρ' ἡμῶν διάκονοι διδόναν ἐκαστῶν παρόντων μεταλαμβάνειν ἀπὸ τοῦ εὐχαριστηθέντος ἄρτου καὶ οἴνου καὶ ὕδατος, καὶ τοῖς οὐ παροῦσιν ἀποφέρουσι.* « Après que le président de l'assemblée a terminé les prières et que l'assemblée a acclamé, ceux que nous appelons diacres distribuent à chacun de ceux de l'assistance, le pain et le vin et l'eau et les portent aux absents. » Il n'est pas dit qu'ils communiasent ces absents et il se peut qu'ils déposassent chez eux le corps et le sang du Sauveur pour que la communion se fit plus tard. C'est ce qu'indique Tertullien dans son *De oratione*, c. XIX, où il parle des fidèles qui assistaient au saint sacrifice et qui, pour ne pas rompre le jeûne, recevaient le corps du Christ et l'emportaient dans leur maison pour ne communier les saintes espèces qu'après l'expiration du jeûne : *Similiter stationum diebus non putant plerique sacrificiorum orationibus interveniendum, quod statio solvenda sit, accepto corpore Domini. Ergo devotum Deo obsequium eucharistia resolvit? An magis Deo obligat? Nonne solemnior erit statio tua si et ad aram Dei steteris? Accepto corpore Domini et reservato, utrumque salvum est et participatio sacrificii, et executio officii.* Ce texte nous conduit vers l'an 200 et un demi-siècle plus tard, à Carthage également, saint Cyprien parle d'une femme qui *cum quædam arcam suam, in qua Domini sanctum fuit manibus inunundis temptasset aperire*<sup>2</sup>, ce qui rappelle un passage de Tertullien qui nous montre une femme mariée qui communie chez elle à l'insu de son mari païen : *non sciel maritus, quid secreto, ante omnem cibum gustes*<sup>3</sup>.

Origène nous apporte, lui aussi, une attestation formelle dans son Homélie XIII, 3, sur l'*Exode* : *Volo vos admonere religionis vestrae exemptis : nostis qui divinis mysteriis interesse consuevistis quomodo cum suscipistis corpus Domini cum omni cautela et veneratione servatis, non ex eo parum quid decidat, ne consecrati muneris aliquid dilabatur. Reos enim vos creditis et recte creditis, si quid inde per negligentiam decidat. Quod si circa corpus ejus conservandum lanla utimini cautela et merito utimini.* Mais cette pratique devait entraîner des inconvénients d'après ce qu'on lit dans l'Homélie V, 3, sur le *Lévitique* : *Nam et Dominus panem, quem discipulis dabat et dicebat eis : Accipite et manducate, non distulit, nec servari jussit in crastinum... Alia sane sacramentorum figura est, qua jubet etiam in altera die quod superfuert edi, nihil vero in tertiam diem reservari de qua suis locis videbimus.*

Nous n'en sommes pas réduits à ces textes puisque nous savons par le *Carmen* de saint Damase<sup>4</sup>, le martyr de l'acolyte Tarcisus qui transportait l'eucharistie et fut massacré sur son refus de montrer aux païens ce qu'il avait sur lui. Le fait est hors de doute, la date seule est incertaine. C'est un cas bien connu et qui a dû se présenter fréquemment à l'époque des persécutions, que celui d'un jeune clerc chargé de porter le corps du Sauveur chez un malade; nous en avons un exemple dans une lettre de Denis d'Alexandrie, vers le milieu

du III<sup>e</sup> siècle, au temps de la persécution de Dèce<sup>5</sup>. Un vieillard nommé Sérapion, tombé malade, mande son petit-fils à qui il ordonne de se rendre chez un prêtre, car, ayant apostasié pendant la persécution, il ne voulait pas mourir sans l'absolution de sa faute : *Ἐδραμεν ὁ παῖς ἐπὶ τὸν πρεσβύτερον ἡὺς δὲ ἦν κίχκεινος ἡσθένει· ἀρικήσθαι μὲν οὖν οὐκ ἐδυνήθη· ἐντολῆς δὲ ὑπ' ἐμοῦ δεδομένης, τοὺς ἀπαλλαττομένους τοῦ βίου, εἰ δέοιντο, καὶ μάλιστα εἰ καὶ πρότερον ἱκετεύσαντες τύχοιεν, ἀφίεσθαι ἴν' εὐελπίδες ἀπαλλάττωνται, βραχὺ τῆς εὐχαριστίας ἐπέδωκεν τῷ παιδαρίῳ ἀποδρέξαι κελύσας, καὶ τῷ πρεσβύτῳ κατὰ τοῦ στόματος ἐπιτάξαι. Ἐπαυῆκεν ὁ παῖς φέρων... Ἀπέβρεξεν ὁ παῖς, καὶ ἅμα τε ἐνέγειε τῷ στόματι· καὶ μικρὸν ἐκεῖνος καταβροχθίσας, εὐθέως ἀπέδωκε τὸ πνεῦμα. L'enfant courut chez le prêtre en pleine nuit, mais le prêtre était malade. Or, l'évêque Denis avait prescrit d'accorder le pardon aux *tapsi* en danger de mort, surtout s'ils l'avaient sollicité auparavant, le prêtre confia une parcelle eucharistique à l'enfant, et lui prescrivit de la donner au vieillard après l'avoir humectée dans l'eau avant de la déposer dans sa bouche. L'enfant s'acquitta de la commission, et le vieillard expira peu de temps après.*

Un passage de la *Vie* ou plutôt de l'oraison funèbre de sainte Gorgonia par saint Grégoire de Nazianze, son frère, c. XVIII, appartient de droit à notre sujet et prouve que l'usage de la réserve eucharistique était en vigueur encore au IV<sup>e</sup> siècle mais non celui de la visite au Saint-Sacrement que l'on ne voit apparaître que dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>.

Τί οὖν ἡ μεγάλη καὶ τῶν μεγίστων ἀξία ψυχῆ, καὶ τίς ἡ ἱατρεία τοῦ πάθους; ἐνταῦθα γὰρ ἤδη καὶ τὸ ἀπόρητον. Πάντων ἀπογοῦσα τῶν ἄλλων, ἐπὶ τὸν πάντων ἱατρὸν καταφεύγει, καὶ νυκτὸς ἄωριαν τηρήσασα, μικρὴν ἐνδούσης αὐτῆς τῆς νόσου, τῷ θυσιαστηρίῳ προσπίπτει μετὰ τῆς πίστεως, καὶ τὸν ἐπ' αὐτῷ τιμώμενον ἀνακαλουμένη μεγάλη τῆ βοῇ καὶ πάσαις ταῖς κλήσεσι, καὶ πασῶν αὐτὸν τῶν πρότερον δυνάμεων ὑπομνήσασα, σοφῆ γὰρ ἐκεῖνη καὶ τὰ παλαιὰ καὶ τὰ νέα, τέλος εὐσεβῆ τινα καὶ καλὴν ἀναισχυντίαν ἀναισχυντεῖ· μιμεῖται τὴν τοῖς κρασπέδοις Χριστοῦ ζηράνασαν πηγὴν αἵματος. Καὶ τί ποιεῖ; Τῷ θυσιαστηρίῳ τὴν κεφαλὴν ἐαυτῆς προσθεῖσα μετὰ τῆς ἴσης βοῆς, καὶ δάκρυσι τοῦτο πλουσίως, ὥσπερ τις πάλαι τοὺς πόδας Χριστοῦ, καταβρέχουσα, καὶ μὴ πρότερον ἀνήσει, ἢ τῆς ὑγιείας τυχεῖν ἀπειλοῦσα· εἶτα τῷ παρ' ἐαυτῆς φαρμάκῳ τοῦτ' ὅ τοῦ σώμα πᾶν ἐπαλείφουσα, καὶ εἰ πού τι τῶν ἀντιτύπων τοῦ τιμίου σώματος ἢ τοῦ αἵματος ἢ χειρὶ ἐθησάυρισε, τοῦτο καταμιγνύσασα τοῖς δάκρυσι, ὡς τοῦ θαύματος, ἀπῆλθεν εὐθὺς αἰσθομένη τῆς σωτηρίας, κοῦφῃ καὶ σώμα καὶ ψυχὴν καὶ ψυγὴν ἀνίον, μισθὸν ἐλπίδος λαβοῦσα τὸ ἐπιζόμενον, καὶ τῇ τῆς ψυχῆς εὐρωστία κομισμαμένη τὴν τοῦ σώματος. Ταῦτα μεγάλα μὲν, οὐ ψευδῆ δέ.

*Quid igitur magna illa, maximisque rebus digna anima facit, et quam dotori medicinam adhibet? Hic enim jam arcanum situm est. Desperatis omnibus aliis auxiliis, ad mortatium omnium medicum confugit, atque intempesta nocte captata, cum morbus nonnihil remisisset, ad altare cum fide procumbit, eumque qui super ipso honoratur cum ingenti clamore invocans, omnibusque nominibus appellans, atque omnia ea, quæ unquam mirifice gesserat, velut in memoriam ei revocans (nam, et veteres, et novas historias callebat), laudem pia et praclara quadam impudentia cefertur. Eam, quæ Christi fimbria sanguinis profluvium compresserat, imitatur. Quid enim agit? Cum caput suum pari cum clamore, lacrymisque, quibus abundabat,*

<sup>1</sup> [Mais Mommsen considère cette inscription comme fautive. *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 423\*]; cf. Settele, dans *Dissertationi dell' accad. rom. di archeol.*, t. IV, p. 46 sq. — <sup>2</sup> *De lapsis,*

c. XXVI. — <sup>3</sup> *Ad uxorem*, l. II, c. v. — <sup>4</sup> *Damasi Epigr.* (éd. Ihm), 21, n. 14. — <sup>5</sup> *Epist.*, III, XI, P. G., t. X, c. 1309. — <sup>6</sup> *In laudem sororis suæ*, c. XVIII, P. G., t. XXXV, col. 809-812.

*mulieris illius instar, quæ otim Christi pedes rigavit, allari admovisset, nec se prius islud dimissuram esse denuntiasset, quam sanitalem oblinuisset; ac deinde hoc suo pharmaco corpus totum perjudisset; et si quid usquam antllyporum pretiosi eorporis aul sanguinis manus recondiderat, id laerymis admiscuisset (o rem admirandam!) slatim liberalam se morbo scntil, atque e corpore, et animo, et mente levis discedit, pro spei mercede, id quod speraverat, consecula, et per animæ robur eorporis vires accipiens. Magna quidem hæc sunl, non tamen falsa.*

Voici comme il faut, semble-t-il, comprendre l'action de Gorgonie. Elle s'approche de l'autel et, saisie d'un transport de foi et de dévotion, elle s'y attache comme elle l'aurait fait au vêtement du Sauveur; puis elle arrose la pierre de ses larmes, et les mêlant aux restes des saintes espèces qu'elle y trouve, elle en fait une sorte de baume dont elle se couvre et expérimente aussitôt l'efficacité.

Quelque étrange que nous paraisse ce recours, même dans un moment d'exaltation, il ne se heurte à aucune objection décisive. Gorgonie, il est vrai, n'était probablement que catéchumène, mais le frère de saint Ambroise, Satyre, l'était également, et lui aussi dans un cas de nécessité n'hésita pas à toucher les saintes espèces enfermées dans un linge<sup>1</sup>. Les anciens, comme nous, veillaient à ce que les parcelles de l'eucharistie ne tombassent point à terre. Mais il semble que, tant qu'elles demeuraient sur l'autel, ils n'appréhendaient aucun danger de profanation, et d'autre part les méthodes bien différentes des nôtres de diviser les espèces eucharistiques et de les distribuer rendaient presque inévitables certaines négligences que nous jugerions coupables. Comment concilier avec le respect du sacrement l'usage que fait Gorgonie des miettes ou même des traces du saint sang laissées sur l'autel?

Cette manière de traiter le corps du Sauveur ne laisse pas de nous surprendre; c'est qu'à l'époque lointaine dont nous parlons, il en allait autrement qu'aujourd'hui. Dans un sermon de saint Césaire d'Arles, on lisait : laissez le malade recevoir le corps et le sang du Christ et s'en oindre le corps: *Corpus et sanguinem Christi ille qui egrotat accipiat et inde corpusculum suum ungat*<sup>2</sup>. Il était permis de se demander si cette leçon était bien correcte et s'il ne manquait pas quelques mots. Mais c'était un texte corrompu : l'édition critique de dom Morin rétablit après *accipiat* la mention attendue : *oleum benedictum a presbyteris humiliter ac fideliter pelat...*<sup>3</sup> Quoi qu'il en soit, ce ne serait pas là chose si surprenante puisque nous lisons dans saint Augustin cette anecdote : *Erat apud nos Acatius quidam, honesto apud suos ortus loco, elausis oculis natum se esse dicebat; sed quia intus sani palpebris coherentibus non patebant, medicum eos porro aperire voluisse, neque hoc permisisse religiosam matrem suam, sed id effecisse, imposito ex eucharistia cataplasmate, eum jam puer quinque fere aut amplius csel annorum, unde hoc se satis meminisse narrabat*<sup>4</sup>. Nous faisons allusion il y a un instant à saint Satyre, frère de saint Ambroise qui, lui, se sert de l'eucharistie qu'il emprunte à un passager sur un navire en perdition, en fait une sorte de talisman qu'il se passe autour du cou et plonge courageusement dans la mer<sup>5</sup>.

On a vu plus haut que le précieux sang était dis-

tribué et transporté; saint Cyrille de Jérusalem dans une de ses *Catéchèses* donne ce conseil à ses auditeurs : « Après avoir reçu le corps de Jésus-Christ, approchez-vous du calice de son sang que vous buvez et avalez disant Amen. Alors sanctifiez-vous en touchant ce sang et pendant que vos lèvres sont encore humides, essuyez-les avec la main et passez-là sur vos yeux, votre front et vos autres sens pour les sanctifier. Cela fait, attendez la prière que récite le prêtre et rendez grâce à Dieu qui vous a permis de participer à un si grand mystère. »

Ce ne sont pas les seuls textes que nous puissions citer. Par exemple saint Jérôme, dans son *Commentaire sur les Psaumes*, parlant de la sainte eucharistie dit : *si micula ceciderit perielitatur*<sup>6</sup> et l'évêque syrien Raboula, au v<sup>e</sup> siècle, traite la question de savoir que faire si une parcelle de l'eucharistie tombe à terre; il faut, dit-il, la chercher avec soin, relever la poussière qu'elle a touché, la mélanger à de l'eau et la donner à un fidèle comme une eulogie. Si on ne retrouve pas la parcelle, laissez la place en état. S'il s'agit du précieux sang sur une pierre, mettez-y de la braise chaude<sup>7</sup>. Cette dernière solution ne plaisait pas à tout le monde, certains recommandaient un lavage à l'eau.

Jean bar Cursus, évêque de Tella, monophysite, écrit vers 538 que si, par inadvertance, le prêtre a laissé tomber une parcelle de l'hostie il doit essayer de la retrouver, sinon qu'il s'en remette à la Sagesse divine qui n'imputera pas à faute au ministre ce qui est arrivé sans négligence de sa part<sup>8</sup>. Au vi<sup>e</sup> siècle, Jacques d'Édesse répond à un disciple qui l'interroge si l'on peut, à bonne intention, distribuer la poussière du sanctuaire et spécialement celle qui avoisine la table de communion. Si c'est, dit-il, un malade qui sollicite cette poussière pour la mêler à sa nourriture ou à sa boisson, en esprit de foi, on peut la lui donner, mais si c'est pour la répandre sur un lit on la disperser sur un troupeau on n'y doit pas consentir, même si l'intention est bonne.<sup>9</sup>

Ainsi qu'on le voit nous sommes en présence d'une pratique qui se réclame de nombreuses attestations et qui a été d'un usage général. A Rome, en Afrique, à Jérusalem, en Syrie et en Asie Mineure. Saint Basile nous dit qu'à Alexandrie et en Égypte, le plus grand nombre des laïques faisaient la sainte communion dans leur propre demeure<sup>10</sup>. Dans ce pays où les moines et les ermites étaient si nombreux quoique si dispersés dans les déserts, il ne leur était pas possible d'atteindre un prêtre chaque jour, sans renoncer à leur vocation solitaire, c'est pourquoi ils conservaient dans leur grotte ou dans leur cabane la sainte eucharistie et se communiaient de leurs propres mains. En 527, la nouvelle CXXIII, 36, de Justinien prescrit d'appointer un prêtre ou un diacre qui portera la sainte communion aux moines et aux nonnes.

Enfin, nous lisons dans la correspondance de dom Ruinart (voir ce nom) une lettre à lui adressée par un prêtre nommé Besson, curé de Magny-en-Vexin qui lui écrit « au sujet de la question, si dans les Églises d'Orient on a jamais gardé un temps considérable le sang du Seigneur. Je prétens avec mon[sieur] de Meaux, que cela ne se peut, surtout dans les pays chauds, où en moins de 8 jours les espèces du vin s'aigriraient et ne seroient plus potables. On m'a cité l'endroit de la première lettre de saint Chrisostome au

<sup>1</sup> S. Ambroise, *De excessu Satyri*, c. XLIII, P. L., t. XVI, col. 1304. — <sup>2</sup> P. L., t. XXXIX, col. 2238. — <sup>3</sup> S. Caesarii op. omnia, éd. Morin, t. I, p. 65. — <sup>4</sup> S. Augustin, *Opus imperfectum contra Julianum*, l. III, c. CLXII, P. L., t. XLV, col. 1315. — <sup>5</sup> P. L., t. XVI, col. 1304. — <sup>6</sup> G. Morin, *Études, textes, découvertes*, t. I, p. 244, note. — <sup>7</sup> F. Nau, *Canons et résolutions canoniques*, p. 91. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, p. 9. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, p. 45; 11. Thunston, *The early cultus of the reserved*

*eucharist*, dans *The Journal of theological studies*, t. XI, 1909-1910, p. 275-279; le même, *Reservation in its historical aspects*, dans *The month*, t. CXXX, 1917, p. 233-243; W. Lockton, *The treatment of the remains at the eucharist after holy communion and the time of the ablutions*, in-8°, Cambridge, 1920; cf. *Analecta bollandiana*, t. XXXIX, 1921, p. 362-364. — <sup>10</sup> S. Basile, *Epist.*, XCII, *Ad Cæsariam Patritiam*.

papè Innocent, où en parlant du désordre que des soldats causèrent le samedi de pâque, il dit qu'ils entrèrent dans le lieu où le sang de J.-C. étoit réservé. La réserve de ce sang du Seigneur fait toute la difficulté. Je ne sçai si on n'auroit point le soir dit une messe et fait cette consécration du sang, qu'on auroit réservé pour ceux qui aloient recevoir le batême, après lequel on auroit dit une seconde messe après la célébration du batême, mais il me paroît par ces termes de saint Chrisostome, *πρός έσπέραν*, que les soldats entrèrent dans l'Église avant le *lucernarium*, et par conséquent avant qu'on eût commencé la célébration des saints mystères. Peut-être avoit-on réservé la coupe du jeudi ou du vendredi saint pour le batême du samedi saint<sup>1</sup>. » Comme le vendredi on ne consacrait pas, tout porte à croire que le précieux sang conservé jusqu'au samedi saint avait été consacré le jeudi précédent.

H. LECLERCQ.

**RESPONSORIAL.** — On a fait usage dans l'Église de quatre méthodes de chant liturgique désignées sous les noms de *directus* ou *directaneus* pour décrire le chant tous ensemble, d'*antiphonus* pour marquer une alternance en deux chœurs, de *responsorius* lorsque tout le chœur répond à un seul ou à plusieurs chœurs, de *tractus* afin de mentionner le chant d'un ou de plusieurs solistes dans le silence du chœur. Nous ne parlerons ici que du chant responsorial.

Saint Isidore de Séville s'exprime ainsi : *Responsoria vocata sunt hoc nomine, quod uno eunente, chorus consonando respondet*<sup>2</sup>; ce qui peut s'entendre de deux façons différentes : 1° le chantre donne son morceau que le chœur répète après lui; 2° le chantre entonne, le chœur reprend et l'alternance se poursuit jusqu'à la fin du morceau. Ces deux procédés furent en usage dans l'Église, le premier à une époque plus reculée, le deuxième dans la suite des temps. Nous en avons un exemple bien connu dans l'Exode où il est dit que *tunc cantavit Moyses et filii Israël canticum hoc Deo, et dixerunt dicentes : Cantemus Domino*, etc.,<sup>3</sup> dont on peut rapprocher le chant de Marie, sœur de Moïse et celui de Judith<sup>4</sup>.

Dès les premiers temps de l'Église, ce chant responsorial fut adopté pour la psalmodie, procédé facile avec un auditoire qui ne savait pas de mémoire le texte des psaumes et qui n'était pas en mesure de le lire; c'est pourquoi nous rencontrons alors la mention *psalmi responsorii* ou bien *responsorium psalmi*<sup>5</sup>; il suffit de renvoyer à la lettre de saint Ambroise à sa sœur Marcellina, aux *Tractatus in psalmos* de saint Augustin et à ce passage de saint Pierre Chrysologue, *Responsorium quod hodie propheta supplicante cantavimus*<sup>6</sup>.

Le lecteur commençait par le titre : *Psalmus David* et Cassiodore<sup>7</sup> nous apprend que *usus Ecclesie catholice, Spiritus sancti inspiratione generatiter et immobiliter tenet, ut quicumque eorum, Psalmorum scilicet, cantandus fuerit, qui diverso nomine prenotatur, lector aliud predicare non audeat, nisi Psalmus David. Quod si essent proprii, id est, aut Idithun, aut Fitorum Core, aut Asaph, aut Moysi, eorum nomina utique predicarentur, sicut in Evangelicis fit, quando aut Marci aut Lucæ aut Matthæi aut Joannis vocabulo pronuntiantur*. Il en va de même chez les Grecs où le lecteur fait précéder le *Responsum* de ces mots *Psalmus David*.

Cela fait, le lecteur commençait la lecture du psaume ou plutôt le chant, verset par verset, entre lesquels venait s'intercaler le répons renvoyé par l'évêque, le clergé et les fidèles. Voici ce que nous lisons dans le sermon XVIII de saint Augustin : *Tunc ergo non silebit, sed apparebit. Ideo dictum est : Non silebit. Modo autem dicit illud lector de codice, et contemnitur; dicit illud de ore suo tractor aut disputator episcopus et irridetur*. Dans le sermon sur le psaume CXLVII : *Meminit charitas vestra de psalmo, quem modo cantavimus... cum legeretur, credo aut omnes aut multos vestrum animadvertisse*; sur le psaume XXXIII : *Illic incipit pars quæ restat, quod modo cantavimus : Misericordia... Recordare quod contusti : Misericordia...;* sur le psaume XL : *Quod legenti respondentes, cantavimus...;* sur le psaume XLVI : *Ithaque in hoc psalmo quem cantatum audivimus, cui cantando respondimus...;* sur le psaume CXIX : *Brevis psalmus est et valde utilis quem modo nobis cantatum audivimus et cantando respondimus*. On a pu remarquer dans ces citations, auxquelles pourraient s'ajouter beaucoup d'autres, que l'évêque ne dit jamais : *Psalmum legistis*.

Cotelier a cru que les fidèles qui composaient l'assemblée ne répétaient pas le verset intégralement, mais seulement la partie finale τὰ ἀκροτελεύτια; Tomasi soutient l'opinion opposée et il semble bien qu'il faille lui donner raison. Eusèbe nous apprend que l'usage du chant responsorial, tel qu'il est décrit par Philon dans le *De vita contemplativa*, était encore pratiqué de son temps et ce qu'il veut dire par là nul n'est mieux en état de le dire que Rufin qui traduit ainsi : *Quæ omnia supradictus vir Philo eodem ordine eademque consequentia, qua apud nos geruntur, expressit; et ut unus ex omnibus consurgens, in medio psalmum honestis modis concinal, utque præcinenti ei UNUM VERSICULUM omnis multitudo respondeat*<sup>8</sup>. On peut invoquer d'autres passages qui prouvent que le peuple répétait les versets en entier depuis le commencement. Saint Ambroise écrit à sa sœur Marcelline : *Matutinis horis lectum est, ut meministis, quod summo unimi dolore respondimus : Deus venerunt gentes in hereditatem tuam*; voilà le commencement d'un verset et, qui plus est, d'un verset de début d'un psaume; saint Augustin nous dit à l'occasion du psaume XL : *Quod legenti respondentes cantavimus, quamquam de medio psalmi sit, hinc tamen sermonis ducimus exordium : Inimici mei dixerunt mala mihi : Quando morietur et peribit nomen ejus?* et voici un verset entier; autre attestation non moins claire chez saint Pierre Chrysologue (sermo XLV) : *Responsorium quod hodie, propheta supplicante, cantavimus : Domine, inquit, ne in ira tua arguas me, neque in furore tuo corripias me*, et voici encore un verset entier. A ces témoignages on oppose un passage de l'*Historia tripartita*, l. V, c. 11, où on lit ceci à propos de saint Athanase : *Residens in sede, præcepi ut diaconus psalmum legeret, populus respondentibus. Quoniam in sæculum misericordia ejus*. Ces mots sont tirés du psaume CXXXV qui intercale en effet cet hémistiche à chaque verset comme on le voit dans le psautier romain qu'a suivi Épiphane le Scolastique, auteur ou traducteur de l'*Historia tripartita*. Il s'agit bien ici seulement de la répétition de la partie finale d'un verset, mais elle s'explique parce que cette finale forme une sorte de refrain reparaisant à chaque verset.

<sup>1</sup> Copenhague, Bibl. royale, Collect. Bölling, M. Besson à dom T. Ruinari, Magni, 6 juillet 1699, dans Ém. Gigas, *Lettres des bénédictins de Saint-Maur*, t. II, 1<sup>er</sup> part., p. 253-255, n. 70. La lettre est datée fautivement de 1697. Cf. YX, A-l-on réservé le précieux sang dans les siècles primitifs et au Moyen Age?, dans *Revue de l'art chrétien*, t. III, 1850, p. 163-167, 268-275; Ch. Lalore, dans *Mélanges liturgiques*, t. I,

1891, p. 198-203; M. Andrieu, *Immixtio et consecratio. La consécration par contact dans les documents liturgiques du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1924. — <sup>2</sup> S. Isidore, *De ecclesiasticis officiis*, l. II, c. VIII. — <sup>3</sup> Exod., xv, 1 sq. — <sup>4</sup> Judith, xv. — <sup>5</sup> J.-B. Cotelier, SS. *Patrum apostolicorum opera*, 1724, t. I, p. 264. — <sup>6</sup> S. Pierre Chrysologue, *Serm.*, XLV. — <sup>7</sup> *Præfatio in Psalterium*, c. 11. — <sup>8</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. II, c. XVII.

Le *psalmus responsorius* était lu en entier et répété jusqu'à la fin, c'est ce sur quoi ne laissent aucun doute les *Commentarii in Psalmos* de saint Augustin, et non seulement pour les psaumes courts mais même pour les plus longs; même le cxxxviii à propos duquel il présente une manière d'excuse : *Psalmum nobis brevem paraveramus, quem mandaveramus cantari a lectore; sed ad horam quantum videtur perturbatus, alterum pro altero legit. Maluimus ergo nos in errore lectoris sequi voluntatem Dei, quam nostram in nostro proposito.*

Le chantre d'un *psalmus responsorius* appartenait ordinairement à l'ordre des lecteurs, mais c'était parfois un autre clerc ou même un diacre, comme nous le voyons dans les *Vitæ Patrum* : *Quod autem mane cum surrexisset ad matutinas sanctus Nicetius expectatis duabus antiphonis egressus est in sacrarium; ubi dum resideret, diaconus responsorium psalmum canere cepit<sup>1</sup>, et encore : Interea jam medio prandii peracto, jubet rex ut diaconum nostrum, qui ante diem ad missas psalmum responsorium dixerat, canere juberem<sup>2</sup>; mais c'est surtout une fonction réservée aux clercs inférieurs : In sancta Romana Ecclesia, cui divina dispensatio præesse me voluit, dit saint Grégoire le Grand<sup>3</sup>, dudum consuetudo est valde reprehensibilis exorta, ut quidam ad sancti altaris ministerium eligantur; et in diaconatus ordine constituti modulationi vocis inserviant, quod ad prædicationis officium, eleemosinarumque studium vacare congruebat : unde fit plerumque, ut ad sacrum ministerium dum blanda vox queritur, quarî congrua vita negligatur; et cantor minister Deum moribus stimulet cum populum vocibus delectat : qua in re præsentî decreto constituo, ut in hac sede sacri altaris ministri cantare non debeant; solumque evangelicæ lectionis officium inter missarum solemnias exsolvant. Psalmos vero, ac reliquas lectiones censeo per subdiaconos, vel si necessitas fuerit, per minores ordines exhiberi.*

Le lecteur chargé du chant de ce *psalmus responsorius* montait à l'ambon (voir *Dictionn.*, t. 1, à ce mot) mais non pas au plus haut degré, réservé à la lecture de l'évangile. D'après le texte précédent de saint Grégoire, ce devait être quelque membre de la *schola cantorum* qui ne comptait que des clercs inférieurs et des sous-diacres. L'*Expositio missæ* publiée par J. Cochlaeus en 1549 nous fait lire (p. 136-137) : *ut subdiaconus qui lecturus est, innox ut viderit post pontificem presbyteros residentes, ascendit in ambonem, ut legat. Non tamen in superiorem gradum, quem solus solet ascendere, qui Evangelium lecturus est. Postquam legerit cantor in cantorio sine aliqua necessitate ascendit, non superius, sed stat in eodem loco, ubi et lector, et solus inchoat responsorium... Ipse iterum alleluia dicit stans in eodem gradu, id est inferiore... Ubi Evangelium legitur, ibi epistola legi non debet, sed in superiori gradu... nec in eodem gradu responsorium vel alleluia cantari debet, quo recitatur Evangelium Christi.* On eut ainsi un *responsorium gradale* qui désignait le *responsorium* quod ad missam dicitur pro distinctione aliorum *responsorium Gradale* vocatur, quia hoc psallitur in gradibus. Au xii<sup>e</sup> siècle, d'après Jean Belet, cet usage ne se pratiquait plus que les jours de fête<sup>4</sup>.

La place du *responsorium* à la messe nous est suffisamment désignée par ces mots de saint Augustin dans son sermon clxxvi : *Primam lectionem audivimus Apostoli : Fidelis sermo...; deinde cantavimus Psalmum... post hæc evangelica lectio decem leproso mundatos nobis ostendit; et saint Léon le Grand nous*

instruit de ce qui se faisait au v<sup>e</sup> siècle dans l'Église romaine : *Davidicum psalmum [cix] dilectissimi, non ad nostram elationem, sed ad Christi Domini gloriam consona voce cantavimus... cum enim sicut evangelica lectione reseratum est...<sup>5</sup>*

Il y avait encore un mode différent de chant responsorial, c'était lorsque, laissant le chantre dérouler chaque verset du psaume on lui répondait par le même verset invariablement comme nous en avons un exemple rapporté par Sozomène<sup>6</sup> à l'occasion du transfert ordonné par l'empereur Julien des reliques de saint Babylas. La mesure était considérée par les fidèles comme vexatoire au plus haut degré, aussi la foule manifesta par la répétition d'un *responsus* dont l'allusion était à la portée de tous : *Præcinebant ceteris ii, qui psalmos apprime callebant, multitudo deinde respondebat cum concentu, et hunc versiculum succinebat : Confusi sunt, qui adorant sculptilia, qui gloriantur in simulacris.* Ceci rentre bien dans la définition que donne Papias : *Responsorium est verbum aut versus, qui sæpe iteratur et dans cette catégorie rentrent les répons qu'Isidore et Rhaban Maur et d'autres disent être venus d'Italie, comme Papias d'ailleurs : Responsorios Itali tradiderunt antequam Græci antiphonas; inde dicti, quod alio canere desinente, alter respondeat; et hoc differunt ab antiphonis, quia in responsoriis, unus versus dicit; in illis autem antiphonarum versibus chori alternant.*

L'usage des *responsorii* dans l'Église romaine est fort ancien, ainsi que nous le voyons par une formule contenue dans le *Liber diurnus* (voir *Dictionn.*, t. ix, à ce nom); c'est celle que prononce devant le pape un évêque nouvellement consacré : *Illud etiam præ omnibus spondeo atque promitto, me omni tempore, per singulos dies, a primo gallo usque mane cum omni ordine clericorum meorum, vigiliis in Ecclesia celebrare, ita ut minoris quidem noctis, id est, a Pascha usque ad æquinoctium, vigesima quarta die mensis septembris, tres lectiones et tres antiphonæ, atque tres responsorii dicantur; ab hoc vero æquinoctio usque ad aliud vernale æquinoctium et usque ad Pascha, quatuor lectiones cum responsoriis et antiphonis suis dicantur. Dominico autem, in omni tempore, novem lectiones cum antiphonis et responsoriis suis persolvere Deo profitemur.*

Au témoignage d'Amalaire, *De ordine antiphonarii*, c. xviii, l'Église romaine continua à chanter les *responsorii* jusqu'au ix<sup>e</sup> siècle : *Non enim sancta Romana et nostra regio uno ordine canunt responsorios et versus. Apud eam præcentor in primo ordine finit responsorium. Succentores vero eodem modo respondent. Dein præcentor canit versus. Finito versu succentores vero secundo incipiunt responsorium a capite et usque ad finem perducunt. Deinde præcentor canit Gloriam Patri et Filio et Spiritui sancto; quo finito succentores circa mediam partem intrant in responsorium, et perducunt usque in finem. Postremo præcentor incipit responsorium a capite et perducit illum ad finem. Quo finito succentores tertio repectunt responsorium a capite et perducunt illum usque ad finem.*

A ces témoignages il n'est pas impossible d'en ajouter quelques autres. L'*Ordo Romanus* de Saint-Gall contient cette rubrique : *De responsorio graduali. Ab incipienti usque ad finem cantatur et versus similiter, similiter in cottidianis diebus. Alleluia simili modo : in quotidianis vero diebus (si voluerint) tantum prima dicitur; ainsi le responsorium était chanté intégralement une première fois et répété ensuite intégralement par le chœur.*

A partir du ix<sup>e</sup> siècle on commença à alléger les

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, *De vitis Patrum*, c. viii. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, c. iiii; et dans l'*Expositio brevis* de saint Germain de Paris, c. vii : *quod a parvulis canetur.* — <sup>3</sup> In *sancta Romana*,

dist. xcii. — <sup>4</sup> Jean Belet, *Explicatio divinarum officiorum*, c. lix. — <sup>5</sup> *Serm.* iiii, *In anniversario assumptionis suæ.* — <sup>6</sup> *Hist. eccles.*, l. v, c. xix.

*responsoria* par amputation, le cahntre entonnait et le chœur poursuivait ; mais ceci, vu la date, nous intéresse déjà moins.

Amalaire nous a conservé cette indication à retenir : après le chant d'un ou de plusieurs versets du répons, *notandum est necessarium nobis esse, ut alteros versus habeat noster antiphonarius, quam romanus; quoniam altero ordine cantamus nostros responsorios quam Romani; illi a capite incipiunt responsorium, finito versu; nos versum finitum informamus responsorium per latera ejus; ac sic facimus de duobus corporibus unum corpus: ideo necesse est ut hos versus queramus, quorum sensus cum mediis responsoriorum conveniat, ut fiat unus sensus ex verbis responsorii et verbis versus*<sup>1</sup>.

Les monuments techniques ont\* été publiés par Tomasi, *Responsorialia et antiphonaria Romanæ Ecclesiæ a S. Gregorio Magno disposita*, 1686, et dans ses *Opera omnia*, édit. Vezzosi, t. IV, 1749, p. 1-xx, p. 1-165; *Responsoriale et antiphonarium Ecclesiæ Romanæ ex cod. mbr. ms. basilicæ Vaticanæ*, p. 171-305; *Responsoriale et antiphonarium S. Gregorii papæ ex cod. mbr. ms. monasterii S. Galli in Helvetiis*. Cf. F.-A. Gevaert, *La mélodie antique*, note D, p. 423-429; *Le responsale gregorianum* (ms. 17 436 de la Bibl. nat.).

H. LECLERCQ.

## RÉSURRECTION DE LA CHAIR. —

I. L'anéantissement. II. La réaction chrétienne. III. Témoignages épigraphiques.

I. L'ANÉANTISSEMENT. — Quoique l'affirmation contenue dans la règle de foi : *carnis resurrectionem*, nous apporte un témoignage de cette croyance parmi les fidèles dès le 1<sup>er</sup> siècle, on ne saurait douter qu'au jugement d'un grand nombre parmi eux la foi à la résurrection des corps dans une autre vie soulevait une objection grave. Il avait suffi de cette affirmation sur les lèvres de saint Paul parlant aux Athéniens pour que ceux-ci s'éloignassent en haussant les épaules; ils étaient païens assurément, mais les chrétiens avaient fort à faire pour penser autrement. A plus forte raison en était-il ainsi lorsque les éléments constitutifs du corps avaient péri. L'anéantissement de la chair et des os apparaissait comme un obstacle insurmontable à la possession et à la jouissance d'une future béatitude. Déjà, la privation de sépulture était considérée comme la pire condition de l'âme errante et dolente, à plus forte raison le naufrage et l'incinération apparaissaient comme le sort le plus redoutable et le plus horrible. Pour être devenus chrétiens, tous n'avaient pas rompu avec les légendes du passé et celle-ci, entre autres, que les lecteurs d'Homère avaient puisée chez lui, que le trépas des noyés est chose particulièrement horrible, parce que l'âme est de feu et s'éteint pour toujours dans l'élément qui lui est contraire<sup>2</sup>. Au v<sup>e</sup> siècle, cette croyance se rencontrait encore. L'évêque Synésius nous rapporte que, se trouvant sur un navire en péril de naufrage, « je ne pouvais me défendre de songer à Homère; peut-être, pensais-je, il a dit vrai lorsqu'il explique que l'âme des noyés périt avec eux ». Parmi les passagers se voyaient des soldats qui se préparaient au suicide en tirant leurs épées; à ses questions ils répondirent que « dans un naufrage, mieux vaut jeter son âme au vent que de la perdre au fond des mers; c'était là penser d'instinct comme le poète, et je les en approuvai<sup>3</sup> ». Sans doute, à cette époque, Synésius n'était encore ni évêque ni même converti, mais on voit quel chemin il avait à faire pour s'affranchir de l'opinion courante.

C'était de la part des païens un raffinement que de

livrer les corps des martyrs à la destruction. Ils n'avaient pas été sans savoir que leurs victimes sanglantes déposées et vénérées faisaient l'objet d'un culte de la part de leurs coreligionnaires et ils s'imaginaient que cette perspective exaltait l'orgueil des suppliciés. « Ils s'imaginent, disaient-ils, qu'ils renaîtront plus tard et que leurs restes reprendront une nouvelle vie; c'est pourquoi ils se déborent au bûcher et à l'incinération. » — « Vous vous trompez, leur répliquait Minucius Félix, aucun mode de sépulture ne saurait nous empêcher de renaître; nous suivons en inhumant les morts, l'ancienne coutume, qui est la meilleure<sup>4</sup>. » Quoi qu'on pût dire, l'opinion des païens était faite et nous voyons qu'à Lyon, en 177, « les restes des martyrs furent exposés pendant six jours aux injures de l'air; puis on les brûla, et leurs cendres furent jetées dans le Rhône afin que rien n'en subsistât plus. Les insensés croyaient ainsi vaincre la volonté du Très-Haut et priver les martyrs de la résurrection; tout espoir de renaissance serait, disaient-ils, enlevé à ces hommes qui s'en encouragent et introduisent dans l'empire une religion étrangère, méprisant les tortures et courant joyeusement à la mort. Voyons s'ils pourront ressusciter, si leur Dieu leur prêtera secours et les arrachera de nos mains<sup>5</sup>. » On pourrait se demander si, au xv<sup>e</sup> siècle, une préoccupation analogue n'inspirait pas les bourreaux de Jeanne d'Arc qui, non contents de réduire son corps en cendres, jetèrent celles-ci dans la Seine.

Certains martyrs paraissent n'avoir pas été au-dessus de la terreur de l'anéantissement, ce serait le cas pour deux Africains, Montan et Lucius. L'idée d'être brûlés vifs troubla leur âme : « Lorsqu'on nous gardait en prison, ont-ils raconté eux-mêmes, nous apprîmes que le gouverneur avait décidé de nous faire brûler vifs. Mais Dieu, qui seul peut délivrer ses serviteurs des flammes, Dieu qui tient entre ses mains puissantes les paroles et les cœurs des rois, détourna de nous cette rage cruelle. Nous priâmes sans relâche et nous fûmes exaucés. La rosée du Seigneur éteignit le feu déjà prêt pour anéantir notre chair; il étouffa l'ardeur de la fournaise<sup>6</sup>. » Ceux-ci n'étaient peut-être pas tout à fait dégagés de l'appréhension inspirée par leur éducation, on peut croire qu'ils n'étaient pas seuls dans ce cas, mais nous savons que dès les premiers temps de l'Église, d'autres martyrs s'efforçaient d'inculquer par leur exemple la croyance en la résurrection de la chair.

On connaît la lettre célèbre d'Ignace d'Antioche aux habitants de Rome où il était conduit, sous Trajan, pour être livré aux bêtes : « J'exciterai les bêtes féroces pour que leurs entrailles me servent de tombeau et pour que rien de mon corps ne subsiste. Quand j'aurai disparu tout entier, c'est alors que je serai vraiment le disciple du Christ. Que les bêtes ne m'épargnent pas ainsi qu'elles ont fait pour quelques-uns; si elles refusent de m'assaillir, je les y contraindrai par la violence<sup>7</sup>. »

Au siècle suivant, saint Pionius d'Antioche, eloué au poteau du bûcher et sommé, une dernière fois, de sacrifier aux dieux pour avoir la vie sauve, s'écrie : « Ce qui me fait surtout chercher la mort, ce qui me pousse à l'accepter, c'est qu'il me faut persuader à tout le peuple qu'il existe une résurrection<sup>8</sup>. » C'était donner à la mort la valeur d'un enseignement suprême et, ainsi que le prêtre Pionius, l'évêque de Tarragone, Fructueux, montait au bûcher avec ses diacres « confiants en la résurrection ». Cette pensée avait besoin d'être inculquée et affermie parmi leur troupeau car le

<sup>1</sup> Amalaire, *De ordine antiphonarii*, prolog., P. L., t. CIII, col. 1241 B c. — <sup>2</sup> Servius, *In Æneidem*, I, 98. — <sup>3</sup> *Epist.*, IV, *Fratri Evoptio*. — <sup>4</sup> Minucius Felix, *Octavius*,

c. XI et XXXIV. — <sup>5</sup> Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, V, c. 1. — <sup>6</sup> Ruinart, *Acta sincera*, 1713, p. 230. — <sup>7</sup> S. Ignace, *Epist. ad Romanos*, c. IV. — <sup>8</sup> *Passio S. Pionii*, c. XXI.

récit des actes porte qu'après sa mort, le martyr apparut aux fidèles. « Il fallait, lisons-nous, que la mort et la résurrection du saint devinssent un témoignage de la vérité des promesses faites par sa bouche au nom du Seigneur. Le juge païen vit de même ses victimes. Revêtues de la robe des bienheureux elles lui reprochèrent sa cruauté. « Tes fureurs ont été inutiles, lui dirent-elles, ceux dont tu as voulu détruire les dé-pouilles en ce monde sont vivants dans la gloire de Dieu<sup>1</sup>. »

Ceux qui écrivaient le récit de ces prouesses héroïques auraient cru manquer à leur devoir en taisant ces affirmations. On les voit insister avec complaisance sur les manifestations d'une intervention surnaturelle, destinée, dans leur pensée, à convaincre les fidèles que Dieu lui-même a rendu témoignage de la résurrection de ses saints. C'est ainsi que le corps de Pionius aurait été retrouvé sur le bûcher intact, ni les cheveux ni la barbe n'avaient été touchés par la flamme, les membres eux-mêmes paraissaient rafraîchis, la chair semblait plus rose. Même prodige à Héraclée où le corps du vieil évêque Philippe et de son compagnon Hermès étaient étendus parmi les cendres comme régénérés et éclatants de jeunesse<sup>2</sup>.

Il va sans dire que ces exemples sont tirés de textes authentiques; à mentionner les autres on ne finirait pas.

II. LA RÉACTION CHRÉTIENNE. — Le christianisme dut lutter longtemps pour réformer ce préjugé, dissiper les craintes ridicules du Styx infranchissable, des rigueurs du nocher Charon dont les esprits cultivés s'amusaient depuis longtemps mais qui conservaient des partisans crédules parmi les foules. Celles-ci passaient au christianisme tout en frissonnant à la pensée que la destruction du corps pourrait bien réduire à néant l'espoir de la récompense promise. Certains en étaient, nonobstant leur conversion, à appréhender que la présence d'un cercueil par-dessus le leur les empêchât de ressusciter, car si le corps ne sortait du tombeau, l'âme ne pouvait recevoir la rémunération éternelle. On ne songe pas assez à ces difficultés que soulevait l'instruction des foules et on peut en prendre une idée lorsqu'on lit ce passage chez l'apologiste Lactance : « Si le Seigneur Jésus a accepté le supplice de la mise en croix, c'est que son corps devait rester entier et que la mort, sous cette forme, ne mettait pas obstacle à sa résurrection : *ut integrum corpus ejus conservaretur quum die tertio resurgere ab inferis oportebat* ». Comment de simples chrétiens auraient-ils eu la prétention d'échapper à la loi qu'avait dû subir le Christ? On voit où on en était au commencement du IV<sup>e</sup> siècle, mais au siècle suivant, saint Augustin était encore obligé d'instruire et de reconforter les fidèles après le sac de Rome par Alaric, en 410 : « Combien de chrétiens, ne dira-t-on, n'ont pu dans cette tourmente, être mis au tombeau? C'est là ce qu'une foi pieuse ne saurait guère redouter, car il est écrit que pas un cheveu de notre tête ne périra, et les bêtes qui dévorent un cadavre ne sauraient l'empêcher de ressusciter... Les gentils ne peuvent insulter aux chrétiens demeurés sans sépulture, car il nous est promis que non seulement la terre, mais tous les éléments dans le sein desquels le corps serait confondu, le rendront à la vie éternelle, quand viendra le jour fixé par le Très-Haut<sup>3</sup>. » Les païens croyaient embarrasser les fidèles en leur posant de bizarres interrogations : « Les en-

fants non venus à terme, disaient-ils, renaîtront-ils comme les autres? Sera-t-on tous de même taille, tous également maigres ou obèses? Reviendra-t-on pour la vie éternelle avec ses imperfections physiques, ses cicatrices, comme le Christ sortit du tombeau avec les marques de ses plaies? A qui appartiendra la chair d'un homme qu'un autre homme aura mangé? Ressuscitera-t-on avec tous ses cheveux puisqu'il est dit : *Capillus capitis vestri non peribit*?<sup>4</sup> »

C'étaient là des objections qu'avaient formulées un Tertullien : *Hæc et nos risimus aliquando*<sup>5</sup>, ou encore un saint Grégoire le Grand : *Multi enim de resurrectione dubitant, sicut et nos aliquando fuimus*<sup>6</sup>.

Ce n'était pas chose exceptionnelle d'entendre mettre en doute la possibilité de reconstituer les éléments d'un corps évanoui<sup>7</sup>. Grégoire de Tours avait rencontré un prêtre gaulois infecté de l'hérésie saducéenne, qui lui demanda comment « des os réduits en poudre pouvaient reprendre l'existence et former un être vivant? ». L'évêque avait pu lui citer ce texte de saint Jean : « La mer rendra les morts ensevelis sous les eaux<sup>8</sup> », et cette parole a trouvé une curieuse interprétation archéologique dans une ancienne mosaïque de Torcello, près de Venise. On y voit la résurrection et le jugement dernier. Au centre se trouve un ange sonnant de la trompette. A droite la mer représentée par une Amphitrite entourée de monstres marins dont chacun rend par la bouche un cadavre; à la gauche, des lions et des fauves rejetant aussi des cadavres.

Un témoignage épigraphique nous montre que, même parmi les chrétiens de Rome, on admettait que le défaut de sépulture entraînait la privation de la résurrection<sup>9</sup> :

....INSEPVL  
TVS IACEAT NON RE  
SVRGEAT...

Une autre inscription, à Côme, est plus explicite encore (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2349-2350), vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup> : *...adiuro vos omnes xpiani et te custode beati Juliani per Do et per tremenda die judicii ut hunc sepulcrum nunquam ullo tempore violetur sed coservet(ur) usque ad finem mundi ut posim sine impedimento in vita redire cum venerit qui judicaturus est vivos et mortuos...*

Il fallait réagir, mais en instruisant et en gardant la mesure que certains dépassèrent. On vit donc, au VI<sup>e</sup> siècle, des esprits excessifs solliciter comme une grâce de ne pas être ensevelis, mais enfouis, comme des animaux, dans les champs ou dans une rivière afin de témoigner de leur robuste croyance à la résurrection, quelles que pussent être les conditions de leur sépulture<sup>11</sup>.

III. TÉMOIGNAGES ÉPIGRAPHIQUES. — On pourrait dire que les mots *κοιμητήριοι* et *depositio* impliquent la croyance et l'attente de la résurrection des corps. Plus évidemment encore la formule de Thessalonique :

....TOKOIMHTHPION EΩC  
A N A C T A C E Ω C

Voir *Dictionn.*, t. I, col. 339, fig. 65; celle-ci ne laisse rien à ajouter et pourrait dispenser d'autres citations, mais elles offrent toutes de l'intérêt, nous les énumérons brièvement :

<sup>1</sup> *Acta S. Fructuosi*, c. III-VII. — <sup>2</sup> *Passio S. Philippi Hæraclæensis*, c. XXII. — <sup>3</sup> Lactance, *Instil. divin.*, l. IV, c. XXVI. — <sup>4</sup> S. Augustin, *De civitate Dei*, l. I, c. XII; *De cura pro mortuis gerenda*, l. II, c. VI. — <sup>5</sup> S. Augustin, *De civitate Dei*, l. XXII, c. XII. — <sup>6</sup> Tertullien, *Apologeticum*, c. XVIII. — <sup>7</sup> S. Grégoire, *Homil. in Evang.*, l. II, c. XXVI, n. 12. — <sup>8</sup> S. Jean Chrysostome, *Homil. IV in epist. I ad Corinth.*,

n. 6; Jonas d'Orléans, *De instit. laicorum*, l. III, c. XVI. — <sup>9</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. XLII. — <sup>10</sup> Apoc., xx, 13. — <sup>11</sup> Bosio, *Romasotterr.*, 1632, p. 436. — <sup>12</sup> *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, n. 5415; E. Diehl, *Inscriptiones latine christianae veteres*, n. 3863. — <sup>13</sup> Saint Jean Climacque, *Scala paradisi*, Grad. V, édit. Paris, 1633, p. 123.

Rome, entre 296 et 304, probablement en 303 :

.....QVOD CORPVS PACE QVIETVM  
HIC EST SEPULTVM DONEC RESVRGAT AB IPSO

Voit *Dictionn.*, t. III, col. 3169, fig. 3449.

Rome, épitaphe du pape Damase (366-384) :

.....  
POST CINERES DAMASVM FACIET QVIA SVRGERE CREDO

Voit *Dictionn.*, t. IV, col. 171, n. 9, ligne 6.

Rome, 421-432.

CORPORIS HIC TVMVLVS REQVIESCVNT OSSA CINISQVE  
NEC PERIT HINC ALIQVID DOMINO CARO CVNCTA RESVRGET

De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part. (1888), p. 62.

Vienne, en Gaule. Inscription d'Irène, en 441.

...KAI ANACTA[σεται]  
EN TH HMCPA XPIC  
TOY ECXAMENOY (sic)

*Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9886; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, 1866, p. 77, n. 415; G. Kaibel, *Inscr. græc.*, t. XIV, n. 2492.

Rome, Épitaphe d'Alexandra, en 449 :

....Alexandra quæ recepta cælo meruit occurrere xpo  
ad resurrectionem præmium æternum suscipere digna  
De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I (1861), p. 325, n. 745.

Sbeitla (= *Sufetuta*) en Tunisie, dans une église, sur la tombe d'un prêtre. En plein milieu du vaisseau central, à la place d'honneur dans l'édifice, dalle de calcaire, hauteur : 1 m. 25; largeur : 0 m. 52; épaisseur : 0 m. 10, brisée en plusieurs morceaux se rejoignant, hauteur des lettres 0 m. 02 à 0 m. 025; la fin des lignes 3-7 a disparu par l'usure de la pierre; conservée au musée du Bardo, à Tunis :



IN NOMINE PATRIS ET FI  
LI ET SP̄S SC̄. AMEN

VITALIS PR̄SB VI/////////  
DIANNIS XXXVIII RE//VI////  
5 DIE HIC POSITVS PLA/////////  
PACE RESERBOR PVL BERI  
SPES MICI MVLTA MANETNA///

VENTVRVM SPERO D̄NM QVI CVNCTA  
CREASTI TIBI VT CINERÈ // ISTOS  
10 SVSCITES IPSE POTENS HEC EST  
SPECIOSIOR SOLE ET SVPER OMNEM  
S//ELLARVM DISPOSITIONEM  
LVCI COMPARATA INBENITVR PRIOR  
DVM SIT VNA OMNIVM POTENS ET  
15 IN SE PERMANENS OMNIA INNO  
DANS NATVS ANNO XXVIII  
REGIS GESIRIC PRIDIE IDVS  
SEPTEMBRES

*In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, amen. Vitalis presbiter, vi[tam reddi]di annis xxxviii re[qu]i[er]i... die. Hic positus placida] pace, reserbor pulberii. Spes mihi? multa manet, na[m] venturum spero d[omi]n[u]m qui cuncta creasti tibi ut cinere[s] istos suscites ipse potens. H[anc] est speciosior sole et super omnem s[an]ctarum dispositionem; luci comparata, inbenitur prior, dum sit una omnium potens et in se permanens, omnia innodans. Natus anno xxviii regis Gesiric pridie idus septembres.*

Merlin, Note sur l'épitaphe d'un prêtre nommé Vitalis trouvée dans les ruines d'une basilique à Sbeitla, dans

*Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1914, p. 482-486. Vienne. Épitaphe de Severianus, en 491.

.....RESVRGIT IN XPO DMO  
NOSTRO....

E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 109, n. 436.

Chiusi.

CREDIT RESVRRECTIONEM

*Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2583; *Dictionn.*, t. III, col. 1401.

Rome. Épitaphe d'un cubiculaire de basilique, en 544 ou 533 :

..... CARO MEA  
per XPM CREDO RESVSCitabitur

De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 497, n. 1087.

Revel-Tourdan. Épitaphe de Gundisclus, en 547.

.....IN SPE RESVFFE  
XIONIS MESERECORDIAE  
XPI

E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 151, pl. cccclxxiii, n. 467.

Cette formule se retrouve aux environs, à Merlas : *in spe resurre[ctionis] mise[recordi]e xpi*, E. Le Blant, *op. cit.*, t. II, p. 148, n. 464; ...*in spe resure... vite æternæ*; p. 149, n. 465; à Revel-Tourdan : *in spe resurrexiones meserecordiæ xpi*, p. 169, n. 468; à Grenoble : [*in spe resurr]exio[nis] misericord]iæ C[risti]*, p. 171, n. 470 a.

On la trouve plus fréquemment encore sur des inscriptions non datées :

ANIMA IN CARNEM REDEVNTE RESVRGET.  
De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 19, Rome.

MERITA RESVRGIS TEMPORALIS TIBI DATA  
REQVETIO. Id., *ibid.*, 1877, p. 35, Rome.

SVRGATIS PARITER CHRISTO PRAESTANTE  
BEATI. *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 5566, Tolentino.

EXP(e)CTAT CHRISTI OPE RVRSVS SVA VIVE[re]  
CARNE. *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 7972, Alghero.

CREDO RESVRGERE. *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1377, 1380, Nole; Capoue, n. 4525.

RESVRRECTVRVS IN CHRISTO. E. Le Blant, *op. cit.*, t. II, n. 427, Vienne; 429, *ibid.*; 452, *ibid.*

SVRRECTVRVS CVM [die]s DNI ADVENERIT. Id., *ibid.*, t. II, p. 47, n. 402, Vienne.

RESVRRECTVRVS CVM SANCTIS. Id., *ibid.*, t. II, p. 81, n. 419, pl. ccciii, Vienne.

H. LECLERCQ.

## RÉSURRECTION DU SAUVEUR. —

I. Le récit des synoptiques. II. Le récit de saint Jean. III. Résurrection et Apparitions. IV. Monuments.

I. LE RÉCIT DES SYNOPTIQUES. — Lorsque le sabbat fut passé, Marie-Madeleine et Marie, mère de Jacques, et Salomé, achetèrent des parfums pour embaumer Jésus. Quand le premier jour de la semaine commençait à luire, Marie-Madeleine et l'autre Marie vinrent au sépulcre apportant les aromates qu'elles avaient préparés, et elles se disaient entre elles : « Qui nous retirera la pierre devant l'entrée du sépulcre ? » Et voici qu'il se fit un grand tremblement de terre, car un ange du Seigneur descendit du ciel, et s'approchant, il renversa la pierre et s'assit dessus. Son visage était comme l'éclair et son vêtement comme la neige. A cause de lui les gardes furent atterrés d'effroi et devinrent comme morts. Et en regardant, les femmes virent que la pierre, qui était fort grande, avait été roulée de côté. Alors l'ange, prenant la parole, dit aux femmes : « Ne craignez point, vous; car je sais que vous cherchez Jésus qui a été crucifié. Il n'est point

ici; car il est ressuscité, comme il l'avait dit. Venez et voyez le lieu où le Seigneur avait été mis. » Étant entrées, elles ne trouvèrent point le corps du Seigneur Jésus. Et tandis qu'elles étaient saisies de frayeur et qu'elles baissaient le visage vers la terre, elles virent un jeune homme assis du côté droit, vêtu d'une robe blanche, qui leur dit : « Hâtez-vous d'aller dire à ses disciples qu'il est ressuscité, et voici qu'il vous précède en Galilée. c'est là que vous le verrez, comme il vous l'a dit. » Elles sortirent aussitôt du sépulcre, avec crainte et avec une grande joie et s'enfuirent, car le tremblement de la peur les avait saisies, et elles ne dirent rien à personne à cause de leur crainte et eurent porter la nouvelle à ses disciples. Et voici que Jésus vint au-devant d'elles, en disant : « Je vous salue. » Elles s'approchèrent, et embrassèrent ses pieds et l'adorèrent. Alors Jésus leur dit : « Ne craignez point; allez, dites à mes frères de partir pour la Galilée; c'est là qu'ils me verront. » De retour du sépulcre, elles racontèrent toutes ces choses aux onze et à tous les autres.

Dans ce récit, saint Matthieu ne fait aucune allusion à Marie-Madeleine en particulier; saint Marc nous apprend que Jésus apparut d'abord à Marie-Madeleine, saint Luc ne sépare pas Marie-Madeleine de Jeanne et de Marie, mère de Jacques (Matth., xxviii, 1-10; Marc., xvi, 1-8; Luc., xxiv, 1-10).

II. LE RÉCIT DE SAINT JEAN. — Le premier jour de la semaine, Marie-Madeleine vint au sépulcre dès le matin, comme les ténèbres régnaient encore; et elle vit que la pierre avait été ôtée du sépulcre. Elle courut donc, et vint auprès de Simon-Pierre et de l'autre disciple que Jésus aimait. Et elle leur dit : « Ils ont enlevé le Seigneur du sépulcre et nous ne savons où ils l'ont mis. » Pierre sortit donc avec cet autre disciple, et ils allèrent au sépulcre. Ils couraient tous deux ensemble; mais cet autre disciple courut plus vite que Pierre, et arriva le premier au sépulcre, et s'étant baissé, il vit les linges posés à terre, cependant il n'entra pas. Simon-Pierre, qui le suivait, vint aussi, et entra dans le sépulcre, et il vit les linges posés à terre, et le suaire qu'on avait mis sur sa tête, non pas posé avec les linges, mais roulé à part dans un autre endroit. Alors l'autre disciple, qui était arrivé le premier au sépulcre, entra, il vit et il crut... Ils s'en retournèrent chez eux. Cependant Marie se tenait dehors, près du sépulcre, pleurant. Et tout en pleurant, elle se baissa et regarda dans le sépulcre, et elle vit deux anges vêtus de blanc, assis l'un à la tête, l'autre aux pieds, à l'endroit où avait été déposé le corps de Jésus. Ils lui dirent : « Femme pourquoi pleures-tu? » Elle leur dit : « Parce qu'ils ont enlevé mon Seigneur et je ne sais où ils l'ont mis. » Ayant dit cela, elle se retourna et vit Jésus debout, mais elle ne savait pas que ce fût Jésus. Il lui dit : « Femme, pourquoi pleures-tu? Qui cherches-tu? » Pensant que c'était le jardinier, elle lui dit : « Seigneur, si c'est toi qui l'as enlevé, dis-moi où tu l'as mis et je l'emporterai. » Jésus lui dit : « Marie! » Elle se retourna et lui dit : « Rabbouni » (c'est-à-dire « Maître »). Jésus lui dit : « Ne me touche pas, [ou mieux : Ne me retiens pas], car je ne suis pas encore monté vers mon Père. Mais va vers mes frères et dis-leur : « Je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu. » Marie-Madeleine vint annoncer aux disciples : « J'ai vu le Seigneur et voici ce qu'il m'a dit » (Joa., xx, 1-18).

III. RÉSURRECTION ET APPARITIONS. — Les évangélistes nous rapportent une suite d'événements dont la

discussion appartient aux exégètes. Nous n'avons ici qu'à décrire les monuments figurés de l'antiquité chrétienne qui visent à interpréter les scènes qu'on vient de décrire. C'est un fait digne d'attention que l'art chrétien primitif, celui des catacombes et de la renaissance constantinienne, s'est abstenu de représenter aussi bien la crucifixion que la résurrection. Celle-ci, semble-t-il, aurait dû inspirer les peintres, les mosaïstes, les sculpteurs, il n'en fut rien et la raison n'est pas claire, car cette représentation à la fois consolatrice et triomphale paraissait s'imposer à leur imagination et à leur effort. On s'est posé la question de savoir comment la résurrection s'était faite. Il n'est guère probable que l'ignorance de ce mystère ait détourné les artistes d'essayer une figuration plus ou moins symbolique. Le Moyen Âge n'avait pas plus de lumières qu'eux-mêmes sur ce point et il y a heureusement suppléé en montrant le Sauveur debout, surgissant d'une tombe entr'ouverte parmi l'éclat des rayons lumineux. Rien de semblable dans l'antiquité chrétienne et ce sont les arts mineurs qui, seuls, se sont essayés à figurer les scènes que décrivent les évangiles et ces scènes se ramènent toutes à la visite des saintes femmes au tombeau, par conséquent aux apparitions du jour de Pâques.

IV. MONUMENTS. — Il semble que, dès le <sup>v</sup>e siècle, un type fut admis dans l'iconographie chrétienne, celui de la visite des saintes femmes au tombeau du Christ<sup>1</sup>. Nous le rencontrons dans trois catégories principales de monuments : les miniatures, les ivoires, l'orfèvrerie. Pour les miniatures, le monument le plus ancien et le plus remarquable est l'évangélaire de Rabula, écrit et enluminé au monastère de Zagba en Mésopotamie, en 586 (voir *Dictionn.*, t. xiv, au mot RABULA). Si on veut bien se reporter à la représentation donnée (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 3075, fig. 3380) on verra la scène interprétée de façon très claire. Au centre, un édifice devant lequel trois soldats sont bousculés ou terrassés, c'est l'épisode décrit par saint Matthieu; à gauche, l'ange assis adresse la parole à deux femmes; à droite, ces mêmes femmes sont prosternées aux pieds du Sauveur. Les arbres du fond montrent que la scène se déroule dans un jardin, celui de Gethsémani.

Évidemment, cette apparition interprète le texte des synoptiques où nous avons lu que Jésus vint au-devant des saintes femmes.

La scène du tombeau, moins vivante, réduite à un édifice flanqué à droite d'un ange, à gauche de deux femmes, reparait sur toute une série d'ampoules de Monza et de Bobbio qu'on peut voir *Dictionn.*, t. i, col. 1738, fig. 457; col. 1739, fig. 458; col. 1741, fig. 459; col. 1744, fig. 461; t. xi, col. 2762, fig. 8439.

C'est encore cette même apparition qui est interprétée sur deux plaques d'ivoire que nous avons données déjà (voir *Dictionn.*, t. i, col. 2929, fig. 988, et col. 2930, fig. 989) où l'ange s'adresse à trois femmes.

Quant à la boîte de bois à couvercle peint faisant partie du trésor du *Sancta Sanctorum*, elle appartient au <sup>x</sup>e siècle<sup>2</sup>.

Dans un certain nombre de sarcophages de la Gaule méridionale, le centre de la composition est occupé par une croix gammée où le chrisme est entouré d'une couronne de laurier; au-dessous la croix latine, accostée de deux soldats romains (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 955-960, fig. 6544-6548). Depuis 1857 on admettait l'interprétation de F. Piper; on aurait ici une représentation symbolique de la résurrection, et cette

<sup>1</sup> [Attesté dès le <sup>iii</sup>e s. par la fresque de la chapelle — ou du baptistère — de Doura-Europos : P. V. C. Baur, dans *Preliminary Report V of the Excavations at Doura-Europos*, New Haven, 1934, p. 270-275, pl. XLII-XLVIII.]

<sup>2</sup> Ph. Lauer, *Le trésor du Sancta Sanctorum*, dans *Monum. et Mém., Piot*, t. xv, p. 97-99; C.-R. Morey, *The painted panel from the Sancta Sanctorum*, dans *Festschrift von P. Clemen*, 1926, p. 150-157.

figure est étroitement associée à l'histoire du labarum (voir ce mot). Cela parut trop simple et on proposa d'y voir le rappel de la victoire du Christ sur la mort, de l'Église sur le paganisme, plutôt que le mystère de la résurrection. Mais de cet usage devait naître l'idée de représenter la résurrection elle-même. La transition serait faite par un sarcophage conservé à Rome, au *palazzo Cesi*, sarcophage déjà connu de Bosio.

Devant le symbole ordinaire et à sa base, on voit Jésus ressuscité se faisant adorer par les saintes femmes. De là on est venu à représenter la résurrection elle-même suivant trois types anciens : le sarcophage d'Honorat (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2468, fig. 4713, en bas, à gauche) et de Saint-Celse à Milan (voir *Dictionn.*, t. xi, col. 1070, fig. 8067, il ne s'agit pas de la résurrection, mais de l'incrédulité de saint Thomas); l'autre dans l'ivoire de Munich (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2929, fig. 988); le troisième dans les ampoules de Monza. L'élément commun et caractéristique de ces trois types est le tombeau du Christ, autour duquel s'ordonne la composition. Les ampoules de Monza-Bobbio concordent dans une certaine mesure avec les renseignements des pèlerins sur les constructions constantiniennes vers l'époque du v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> siècle. L'ivoire de Munich offre un caractère hellénistique indénié. Le tombeau a la forme d'un cube sur lequel pose un tambour soutenant une coupole, et on soutient qu'il n'existait de monuments de ce type qu'en Gaule : le trophée de la Turbie, le monument des Jules, la tour d'horloge à Aix, d'autres revendiquent une origine orientale, particulièrement l'Asie Mineure. Peut-être serait-il permis de rappeler que le cube et le tambour ont bien quelque chose à voir avec le phare d'Alexandrie.

Enfin, à l'extrême limite chronologique de nos études nous devons accorder une mention aux miniatures du célèbre psautier Chloudof (voir *Dictionn.*, t. xiv, col. 1962). L'iconographie chrétienne connaît trois manières de représenter la résurrection : 1<sup>o</sup> les saintes femmes au tombeau; 2<sup>o</sup> la descente aux enfers (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 682); 3<sup>o</sup> Jésus surgissant d'un sarcophage. Ces compositions se sont formées successivement dans l'art byzantin pendant une durée de plusieurs siècles, cependant elles se rencontrent toutes sur les miniatures du psautier Chloudof. Les saintes femmes n'y sont représentées qu'une seule fois, mais le tombeau lui-même s'y voit assez souvent avec David, prédisant la résurrection du Sauveur. Le Christ ressuscité est représenté deux fois à l'entrée ou à côté de l'édicule sépulcral. Une miniature nous montre enfin Jésus au moment même de la résurrection, cherchant à se soulever d'une banquette à l'intérieur du tombeau et ceci nous paraît être le plus curieux effort tenté pour atteindre l'instant de la résurrection<sup>1</sup>.

H. LECLERCQ.

**REVOCARÉ MISSAM.** — On lit dans la *Vie de saint Germain de Paris*, par Venance Fortunat, c. LX : *Accidit ut sanctus vir Germanus remeans de Namnetico, domum Numichi illustris illustraret vestigio. De cuius veste matrona rapto fideliter filo recondit in oratorio, quæ valetudinem inruens, vigiliis in honore sancti sollempniter celebratis ac missa revocata, de præsentia curata est.* On lit de même dans la *Vie de sainte Radegonde*, c. xiv : *Quid egerit circa sancti Martini atria, templa, basilicam, flens, lacrymis insatiata, singula jacens per limina, ubi missa revocata, vestibus et ornamento, quo se clariori cultu solebat ferre in palatio, sacrum componit altare.* Le sens de cette expression *missa revocata* a attiré l'attention de Du Cange et de

Mabillon qui ont conclu à *missam explere, complere* ou *expletam reddere*. Le mot *missa* venait de *missio* ou *dimissio* qui signifie le renvoi de l'assistance, et saint Avit dit à ce propos : *A cuius proprietate sermonis, in ecclesiis, palatiisque sive prætoris, missa fieri pronuntiatur, cum populus ab observatione dimittitur.* Un texte de Grégoire de Tours est bien clair : sa mère est avertie surnaturellement d'avoir à contribuer à vaincre le fléau de la peste inguinale en assistant à la vigile de saint Bénigne et en faisant célébrer une messe : *Vade et vigila totam noctem in honore, ac revoca missas et liberaberis a plaga*<sup>2</sup>; on sait que cette locution est fréquente chez Grégoire de dire que les laïques célèbrent des messes : *Si qui nunc frigoritici in ejus honore [de saint Sigismond] missas devote celebrent, ejusque pro requie Deo offerant oblationem; statis compressis tremoribus, restinctis febribus, sanitati pristinae restaurantur*<sup>3</sup>. Aussi célébrait-on la messe pour le repos de l'âme de ceux qu'on estimait déjà entrés dans la gloire et la liturgie mozarabe prie *pro spiritibus paucantium*, c'est-à-dire pour rendre grâce à Dieu de leur salut. Dans un autre passage, le même Grégoire de Tours fait usage du mot « célébrer » en parlant d'une femme qui *per annum integrum assidue orationi vacabat, celebrans quotidie missarum sollempnia et offerens oblationem pro anima viri, non diffusa de Domini misericordia, quod haberet defunctus requiem, in die qua Domino oblationem pro ejus anima delibasset : semper sextarium Gazeti vini præbuit in sacrificium basilicæ sanctæ*<sup>4</sup>. Ce qui suit n'est pas moins important : *Sed subdiaconus nequam reservans gulæ Gazetum, acetum vehementissimum offerebat in calice, muliere non semper ad communicandi gratiam accedente.* Ainsi donc, chaque fois qu'elle faisait offrir le saint sacrifice pour son mari, elle ne communiait pas, quoiqu'elle y assistât, et Grégoire appelle cette assistance *celebrare*. Mais ici se pose la question de savoir ce que devenait le contenu du calice ministériel si la femme ne communiait pas, et que le prêtre ne consommait lui, que le vin consacré dans son propre calice. Usait-on de deux calices, un pour le prêtre, un autre pour la communiant prévenue? Mabillon avoue : *non capio*; mais on peut s'en tenir là et remarquer simplement que, pour Grégoire, *celebrare* a le même sens que *revocare* dans le texte où il parle de sa mère et nous retrouvons encore ce même sens dans le testament de saint Yriex, affirmant par le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ et les mérites de tous les saints : *Ut in oratorio sancti Hilarii in cella mea, quinta feria omni tempore maturius matutina et missa revocetur.*

H. LECLERCQ.

**REVUE ARCHÉOLOGIQUE.** — Fondée en 1844 et désormais centenaire, a publié des travaux, des bibliographies et des inscriptions auxquels il faut rendre un hommage d'admiration et de reconnaissance

H. LECLERCQ.

**REVUE DE L'ART CHRÉTIEN.** — Fondée par l'abbé J. Corblet en 1857, disparue en 1914, avec son volume LXIV. Pas plus que nous n'avons donné un aperçu des richesses archéologiques contenues dans les *Annales archéologiques* de E. Didron et dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* ou dans le *Bulletin monumental* d'Arcisse de Caumont, nous ne pouvons entreprendre ici un dépouillement fort utile à la science, mais qui ne différerait pas d'une table des matières et, par conséquent, ne doit pas trouver sa place ici. Nous devons à ce recueil un souvenir reconnaissant pour tout ce qu'il nous a appris et les services qu'il nous a rendus.

H. LECLERCQ.

<sup>1</sup> Cf. *Seminarium Kondakovianum*. Recueil d'études offert à J.-J. Smirnov, Prague, 1928. t. II, p. 68, pl. IX, n. 1. —

<sup>2</sup> Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, l. I, c. LI. —

<sup>3</sup> Id., *ibid.*, l. I, c. LXXV. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, l. I, c. LXV.

**RHÉNANIE.** — I. L'habitat. II. Vestiges chrétiens. 1. Aix-la-Chapelle. 2. Bonn. 3. Cognac. 4. Gutingen. 5. Mayence. 6. Mungersdorf. 7. Xanten. III. Bibliographie.

I. L'HABITAT. — Le fleuve qui traverse l'Europe occidentale dans la direction du Sud au Nord, depuis la Suisse jusqu'à la Hollande a été, de temps immémorial, une frontière. Les pays qu'il traverse n'ont jamais pu former, au cours des âges, une patrie unique, d'une rive à l'autre du Rhin, l'antagonisme fut irréductible. Dès avant notre ère, César et Strabon assignent au Rhin la fonction de frontière orientale de la Gaule. César estime que toute bande de Germains qui se transporte sur la rive gauche du fleuve pénètre en Gaule<sup>1</sup> et Strabon écrit que « la Gaule transalpine a pour limite orientale le cours du Rhin<sup>2</sup> ».

Après la conquête de la Gaule et sa division en provinces, Rome, ayant renoncé à la conquête de la Germanie, fixa au Rhin la frontière de l'empire. Au I<sup>er</sup> siècle après J.-C. on construisit une solide barrière, le *limes* (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce mot) dans les pays du Rhin et du Neckar, mais cette muraille dut être appuyée par les camps légionnaires échelonnés le long du fleuve depuis Augst jusqu'à Nimègue, à Strasbourg, Mayence, Bonn, Cologne, Neuss et Xanten. En renonçant à la Germanie, Rome ne put se résoudre à effacer ce nom de sa nomenclature provinciale et continua à l'infliger à des pays demeurés étanches à l'influence germanique; elle satisfit sa vanité en conservant une *Germanie supérieure* comprenant l'Alsace avec une partie de la Suisse et de la Franche-Comté, et une *Germanie inférieure* s'étendant jusqu'aux pays de Tongres, de Liège et de Namur, toutes régions dont les populations étaient demeurées exclusivement gauloises. Le Rhin demeura néanmoins la véritable frontière.

Aussi longtemps que cette frontière ne fut pas franchie, la Gaule connut la paix et la sécurité. A partir du I<sup>er</sup> et du IV<sup>e</sup> siècle, des bandes réussirent à traverser le fleuve, les uns furent exterminées, d'autres furent autorisées à s'établir sur certains territoires de l'empire. Au début du V<sup>e</sup> siècle, la catastrophe survint, le Rhin céda sur tout son cours.

La rupture de cette frontière entraîna des conséquences plus que temporaires, elle ouvrit une ère nouvelle dans l'histoire de l'Europe occidentale. On vit dès lors pendant des siècles, suivant ce qu'a dit Ern. Babelon, « la lutte de deux éléments contraires, de deux principes de civilisation qui n'ont jamais pu s'accorder, le romanisme et le germanisme... L'un formé de culture gréco-latine, dont les peuples occidentaux sont imprégnés jusqu'à la moelle; l'autre, engendré par la forêt germanique et sur lequel la culture gréco-latine est toujours demeurée un vernis superficiel, un luxe de lettrés et d'érudits pédants. La limite géographique de ces deux types de civilisation, c'est le Rhin. »

Frontière plutôt que barrière, car il n'est pas de fleuve qui constitue une limite infranchissable ou un obstacle invincible. Les deux rives du Rhin se ressemblent par la qualité de leur sol, la disposition de leur relief, les traits essentiels de leur climat; depuis Bâle jusqu'à Nimègue le fleuve traverse trois régions naturelles mais ne les délimite pas. Pour passer de l'une à l'autre, il faut suivre la direction de ses eaux, mais non les traverser. De Bâle à Mayence, un large couloir bordé par les Vosges et la Forêt-Noire; de Mayence à Bonn une tranchée colossale orientée du S.-E. au N.-O. entre l'Ardenne et les monts de Thuringe; au-delà de Bonn et de Cologne, une plaine à

perte de vue entre le pays qui s'étale du Rhin à la Meuse et celui que sillonnent les eaux noires et sales de la Ruhr, de la Lippe et de leurs affluents. Si donc la nature a fait du Rhin une tranchée stratégique, son cours ne crée pas un obstacle continu au passage des hommes. C'est la géographie humaine qui lui a donné son rôle capital dans l'histoire de l'Europe, en un mot ce qui diffère d'une rive à l'autre du fleuve et dans les régions qui s'en éloignent de plus en plus, ce n'est pas la géographie physique, c'est l'habitat.

Celui que la Germanie offrait à ses habitants était défavorable au développement d'une société sédentaire, ordonnée, pacifique parmi « une contrée aqueuse, forestière ou dénudée, fouettée par les vents du Nord, couverte de brumes, habitée par de rares indigènes autochtones qui vivaient de chasse et disputaient péniblement leurs abris aux bêtes sauvages : de toutes parts des forêts vierges sans limites, des lacs aux contours incertains, entourés de plantes paludéennes impropres à la nourriture des troupeaux<sup>3</sup>. » On s'explique dès lors l'effet déprimant de cet habitat, c'est celui qu'analyse Fustel de Coulanges : « Entre l'époque où Tacite décrivait les institutions des Germains et celle où ils sont entrés dans l'empire, il s'est écoulé trois siècles. Nous devons observer ce que ces peuples étaient devenus dans ce long intervalle. Il n'y a pas d'indice qu'ils eussent fait aucun progrès. Ils n'avaient pas plus de villes qu'au temps de Tacite et leur sol n'était pas mieux cultivé. Aucune unité ne s'était faite entre eux. Leurs institutions n'avaient reçu aucun développement, n'avaient pris aucune solidité. Ils n'étaient supérieurs ni moralement ni politiquement à ce qu'il avait été. Ils n'étaient pas devenus plus forts. Il s'était même produit une série de faits qui avaient dû inévitablement les affaiblir<sup>4</sup>. »

L'habitat, et par suite l'état social, sont tout différents à l'ouest du Rhin. La Gaule, dès l'antiquité, fait contraste avec la Germanie. Nonobstant la présence de vastes forêts, son sol fertile est riche, son relief facilite la circulation, son climat est presque partout tempéré, sa civilisation déjà ébauchée a progressé rapidement et la richesse a suivi. Sa faiblesse est dans l'incapacité à établir l'unité politique et les discordes des *civitates*, leurs rivalités affaiblissent la Gaule mais sans ruiner l'unité nationale ni dissocier le patriotisme gaulois. Patriotisme fondé sur la communauté de langue, de cultes et de traditions.

« L'état social du peuple gaulois est très différent de l'état social des tribus germaniques. Les Gaulois sont fixés au sol qu'ils habitent, qu'ils cultivent, dont ils tirent à peu près tout ce qui est nécessaire à leur vie. Leurs champs sont exploités avec intelligence; leurs troupeaux sont nombreux et bien soignés. Ils pratiquent avec succès plusieurs industries; ils savent travailler les métaux, modeler la terre en vases de formes et de décorations simples encore ou même frustes, mais parfois originales; ils fabriquent des bijoux, des anneaux, des colliers d'or et d'argent dont ils aiment à se parer; ils tissent des étoffes aux couleurs brillantes ou brochées d'or. La nation gauloise est prospère et florissante : beaucoup de Gaulois sont riches, possèdent de vastes domaines, vivent dans un luxe relatif.

« Il y a donc une opposition frappante entre le pays bien délimité situé à l'ouest du Rhin et les terres qui, sur l'autre rive du fleuve, s'étendent sans fin vers l'Orient. En vertu même de ce contraste, la Gaule a toujours exercé une attraction puissante sur les bandes germaniques, composées de barbares maraudeurs et cruels. Les Germains se présentent pour la

<sup>1</sup> César, *De bello gallico*, I, I, 31, 35; IV, 1, 4-16, 17, 29. —

<sup>2</sup> Strabon, *Geogr.*, I, IV, c. 1, n. 1. — <sup>3</sup> E. Babelon, *Le Rhin*

dans l'histoire, t. I, 1916, p. 80. — <sup>4</sup> Fustel de Coulanges, *L'invasion germanique et la fin de l'empire*, p. 291.

première fois aux regards de l'historien sous les traits des Cimbres et des Teutons; puis ce furent les compagnons d'Arivoviste. Jusqu'au moment où Rome dressa en avant et le long du Rhin une solide barrière contre la poussée des Germains, leurs incursions en Gaule furent, pour ainsi dire, incessantes : la rive gauche du Rhin était pour eux la Terre promise, où ils espéraient donner satisfaction à leurs appétits matériels, à leurs convoitises brutales, à leur goût inné pour le pillage et pour le meurtre<sup>1</sup>. »

II. VESTIGES CHRÉTIENS. — Nous avons déjà rencontré et étudié les antiquités chrétiennes de quelques villes de la Rhénanie dans le *Dictionnaire*, et nous avons eu l'occasion de dire que l'étude n'en était pas très avancée, sauf pour l'épigraphie. Au cours des vingt dernières années des fouilles et quelques travaux ont ajouté un peu à ce que nous savions touchant le christianisme primitif dans la région des bords du Rhin et de la Moselle. Il ne faut, toutefois, rien exagérer et les découvertes faites à Bonn, en 1928, de la crypte de la basilique des saints Cassius et Florentius; à Cologne, d'un cimetière antique autour de Saint-Séverin; à Trèves, de l'« enceinte sacrée » des sanctuaires païens détruits au IV<sup>e</sup> siècle; à Xanten, en 1933, d'un *martyrium* sous le chœur de l'église de Saint-Victor, appartiennent à la catégorie des événements archéologiques de moyenne importance. Ces travaux présentent de l'intérêt, c'est tout.

On savait depuis longtemps que la rive droite du Rhin fut évangélisée principalement à l'époque franque, voici de nouvelles preuves que la civilisation romaine s'implanta de bonne heure sur la rive gauche et y laissa des traces profondes dans le sol, traces que les invasions du V<sup>e</sup> et du VI<sup>e</sup> siècle n'arrivèrent pas à effacer complètement. A cette époque la culture romaine persistait dans les villes. Ce n'est pas l'unique résultat obtenu; il en est un autre qu'on ne saurait négliger et qui intéresse la question de l'organisation des communautés chrétiennes et de la hiérarchie placée à leur tête. On constate donc qu'à l'époque mérovingienne les cadres de l'Église catholique se superposent assez exactement à ceux de l'administration romaine et qu'il est légitime de faire remonter plus haut que la période franque l'existence des diocèses et même celle des métropoles. Ceci n'entraîne pas la conséquence qu'il faille se représenter ces organisations suivant le type évolué et complet qu'elles auront plus tard, ni partager les vues excessives de ceux qui placent aux temps romains l'origine d'un grand nombre d'églises paroissiales. Mais à travers les bouleversements qui marquèrent le déclin de Rome, une tradition s'est transmise et continuée. Charlemagne s'appliqua à la faire revivre, il rêva du rétablissement de l'empire romain et la Rhénanie, plus que toute autre province, profita des efforts et des largesses qu'il consacra à cet effet. Sur ce point se conserva vivace la civilisation carolingienne.

1. *Aix-la-Chapelle*. — (Voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1039-1042, fig. 251, 252; t. III, col. 688-696, fig. 2631, 2636).

La cathédrale d'Aix-la-Chapelle succéda à des constructions romaines et franques, notamment à une basilique servant de chapelle au palais des mérovingiens dont le plan a été reconstitué.

Grâce à la *Vie de Charlemagne* par Einhard nous sommes bien renseignés sur la construction, et son récit se trouve illustré par des inscriptions, des annales, des chroniques, ou même encore par les contes du moine de Saint-Gall.

C'est en 786 que Charlemagne choisit Aix comme capitale, il y fit construire un palais et une chapelle, celle-ci située à l'extrémité d'une vaste cour rectangulaire reliée au palais par deux galeries. Commencée peu avant 796, elle est terminée en 865 et, le 6 janvier

de cette année, le pape Léon III en fait la dédicace en l'honneur du Saint-Sauveur et de Notre-Dame. Einhard et Ansgise dirigeaient, Eudes de Metz conduisait l'œuvre. Autour du tambour du dôme, sur la muraille, entre les grandes arcades et les baies des tribunes on lisait une inscription en lettres rouges à la gloire de Charlemagne qui mourut et fut enterré le 28 janvier 814 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 717-718, fig. 2636).

En 817, la galerie de bois qui mettait en communication la chapelle et le palais s'effondra; en 829, le bâtiment fut ébranlé par des mouvements sismiques; en 881, la chapelle est transformée en écurie par les Normands; rendue au culte, elle n'a plus à subir depuis que des embellissements et des restaurations qui ont gravement altéré l'aspect primitif, le seul dont nous ayons à nous occuper.

C'est un édifice à deux étages pour la conception duquel Charlemagne évoqua les souvenirs de ce qu'il avait vu dans ses voyages en Italie. L'architecte s'inspira de Saint-Vital de Ravenne et des Saints-Serge-et-Bacchus de Constantinople, mais sans s'y asservir. « C'était, a-t-on écrit<sup>2</sup>, un architecte remarquable. S'il s'inspire, dans ses grandes lignes, des modèles byzantins, il parvient par des moyens plus simples à un effet plus grandiose. Il eut notamment l'idée d'étrésillonner la coupole et le tambour octogone central par les voûtes en berceau rampant des tribunes; il obtenait en outre ainsi de hautes et vastes baies — 11 m. 40 de haut, tandis que le mur extérieur ne mesure que 8 mètres — qu'il décora en s'inspirant d'ailleurs de modèles anciens, de la manière la plus heureuse.

« Le plan est très simple : un octogone central, enveloppé d'un bas-côté à seize pans, le doublement des pans facilitant le voûtement du bas-côté. À l'Ouest, un narthex surmonté d'un clocher carré flanqué de deux tourelles d'escalier; à l'Est, un chœur peu profond, à chevet plat. L'ensemble mesurait 29 m. 50 de l'Est à l'Ouest, et 11 m. 40 du Nord au Sud. Sur le bas-côté, de hautes et larges tribunes entouraient l'édifice; elles communiquaient à l'Ouest par une triple arcade portée par des colonnes et supportant un second ordre de colonnes — l'ensemble a été refait à l'époque moderne — avec la loge de l'empereur, ouvrant à l'extérieur par une grande baie à balcon d'où il pouvait haranguer le peuple, remplacée plus tard par une fenêtre gothique. En avant de la loge, sur le sol de la tribune, se dressait, élevé sur plusieurs marches, le fauteuil d'où Charlemagne pouvait suivre l'office à l'autel du chœur.

« Les bas-côtés sont couverts de voûtes d'arêtes sur plan carré, encadrés par des doubleaux et alternant avec des voûtains triangulaires; sur les tribunes, des berceaux, montant en rampant vers le tambour octogone qu'ils épaulent, alternent avec les voûtains triangulaires; seuls ceux de l'axe est-ouest sont horizontaux, et prolongent, l'un, la voûte en berceau de la loge de l'empereur, l'autre, la voûte du chœur. Les grandes arcades du rez-de-chaussée, en plein cintre, ne sont pas moulurées, non plus que les arcs des baies des tribunes, mais les piles sur lesquelles elles reposent sont ornées d'un tailloir à profil dorique, en doucine, que l'on retrouve également aux abaque des colonnes garnissant les baies des tribunes. Ces colonnes sont disposées en deux ordres superposés de deux colonnes; les colonnes inférieures portent trois arcades, et les colonnes supérieures semblent porter directement l'arc de la baie, mais en réalité leur rôle est uniquement décoratif, et elles ne concourent en rien à l'équilibre de la construction.

<sup>1</sup> J. Toutain, dans *Journal des savants*, 1917, p. 272-273.  
— <sup>2</sup> M. Aubert, *Aix-la-Chapelle*, dans *Congrès archéologique de France*, Session LXXXV, Paris, 1922, p. 526-532.

« L'édifice s'élève sur de puissantes fondations, larges de 2 mètres et hautes de 5 mètres. Les murs, épais de 1 m. 60, sont construits en petits matériaux allongés, irréguliers, noyés dans du mortier. Les angles extérieurs du polygone et le tour des fenêtres, les arêtes des voûtes — les voûtes elles-mêmes sont en blocage — sont en pierres d'appareil plus grandes, de couleur grise et bleue, provenant de Raeren et de Namur. Chaque angle de l'octogone, dont le mur n'a plus qu'un mètre d'épaisseur, est accosté de deux pilastres formant contreforts, de peu de saillie, et surmontés de beaux chapiteaux antiques, corinthiens, en marbre blanc. A l'intérieur, les arcs secondaires sont composés alternativement de pierres et de briques plates; les piles et l'ossature sont en pierres de grand appareil régulièrement taillées, qui proviendraient des fortifications de Verdun démantelées par Charlemagne<sup>1</sup>. Les colonnes<sup>2</sup> des baies des tribunes, de granit, marbre et porphyre — quelques-unes sont modernes — surmontées de chapiteaux en marbre de Carrare — la plupart sont modernes et ont été copiées sur les chapiteaux du Panthéon<sup>3</sup> — avaient été enlevées à des monuments antiques; plusieurs, provenant de Rome et de Ravenne, avaient été expédiées en cadeau d'amitié par le pape Hadrien à l'empereur<sup>4</sup>. D'ailleurs il subsistait encore dans les environs mêmes, à Cologne, à Trèves, à Reims, dans les ruines si nombreuses des grands monuments romains, des colonnes, des chapiteaux, des marbres précieux, où l'empereur pouvait puiser pour la décoration de sa chapelle.

« Le décor intérieur n'avait rien de l'éclat parfois exagéré des monuments byzantins : sa beauté reposait uniquement sur la valeur de la ligne et le choix des matériaux. Seule, la coupole était entièrement décorée d'une grande mosaïque représentant l'assemblée des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse acclamant le Fils de l'Homme assis dans un ciel étoilé (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 171, fig. 8488). Au-dessous, l'étage central avec ses beaux grès rouges et blancs, ses riches colonnes de granit et de porphyre, ses grilles de bronze doré; en bas les grands piliers aux tailloirs moulurés à l'antique, montrant les belles assises de pierre nue, alors libres de ces lourds revêtements de mosaïque et de marbre qui les étouffent, formaient un ensemble d'une beauté noble et mâle, digne de celui qui dictait les capitulaires et organisait la civilisation en Occident.

« Il est intéressant de noter avec quelle habileté l'architecture sut user du métal dans le décor architectural. Les grilles d'appui des tribunes, toutes d'un dessin varié, exécutées sans doute sur place<sup>5</sup>, subsistent encore, comme quelques-uns des vantaux de porte — deux grands et six petits — qui, ici comme au palais d'Ingelheim, étaient de bronze, ornés seulement de quatre, six ou huit panneaux plats encadrés de bordures de feuilles antiques et d'oves, et au milieu d'une tête de lion.

« Quelques peintures réchauffaient çà et là les murs : la loge de l'empereur en était tapissée; sur les murs des bas-côtés et des tribunes étaient tracées au pinceau, d'une main ferme, prodigieusement habile, qui fait

penser à celle qui traça les dessins des manuscrits de l'école de Reims, et en particulier du psautier d'Utrecht (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MINIATURES, col. 1344-1357), de rapides esquisses de personnages isolés, hommes, femmes, enfants, ne formant pas un ensemble suivi, ou du moins ne paraissant être rattachés les uns aux autres que par des liens encore inexplicables. On en a retrouvé des fragments sous les stucs du XVIII<sup>e</sup> siècle.

« Le sol était tapissé d'un pavage en mosaïque enlevé à Ravenne, dont on a retrouvé les débris lors des dernières fouilles.

« La façade occidentale était précédée d'un atrium dont il ne subsiste plus rien que les fondations enterrées dans le sol. C'était un rectangle long de 36 mètres et large de 16 mètres, entouré de galeries aux arcades portées par des colonnes alternant avec des piliers. Au milieu s'élevait la fontaine surmontée d'une ourse assise, magnifique pièce hellénistique, peut-être apportée dans la région par les Romains eux-mêmes et recueillie par l'empereur. Ces portiques et l'atrium disparurent au XVIII<sup>e</sup> siècle. »

2. *Bonn.* — L'origine de la ville remonte à un camp romain chargé de la garde du pont sur le Rhin. Des fouilles ont mis au jour les traces du camp, vers l'emplacement des casernes actuelles, au nord de la ville et, dans la ville même et le long du Rhin, des restes d'habitations. On a retrouvé surtout de vastes cimetières le long de la route de Coblenze au sud de la ville et de la route de Cologne au nord-ouest.

On attribue à l'impératrice sainte Hélène la fondation de l'église de Bonn, en 310, sous le vocable des saints Cassius et Florentius, soldats de la légion thébaine mis à mort à Bonn en 284, comme certains de leurs compagnons le furent vers le même temps à Agaune, à Cologne et à Xanten. On sait fort peu d'histoire sur leur compte et sur celui des premiers établissements chrétiens, aussi les découvertes archéologiques faites en 1928 n'en ont-elles que plus d'importance en ce qu'elles permettent de combler notre ignorance.

Bonn possède une belle église romane dédiée aux deux martyrs, signalée par les textes en 788 et incendiée par les Normands en 881, relevée au XI<sup>e</sup> siècle. Sous le chœur de la basilique romane se trouve une vaste crypte à trois nefs, avec transept et abside, couverte par une voûte. A la partie antérieure de la crypte, vers l'Ouest, se trouve sous le pavement une autre crypte beaucoup plus petite et aussi beaucoup plus ancienne, ayant appartenu à un édifice sacré antérieur à l'église actuelle. Cet hypogée est orienté dans la même direction Est-Ouest que la crypte et la basilique. Sous le pavement de l'hypogée et en partie couverts par ses murs ont été conservés *in situ* trois sarcophages en pierre façonnée sur les lieux mêmes et un quatrième sarcophage plus récent muré de briques. Ces sarcophages ont reçu une orientation différente de celle de l'hypogée, du Sud-Ouest au Nord-Est. Il est évident qu'on a voulu respecter la position positive des sarcophages quand on construisit l'hypogée voûté,

<sup>1</sup> Hughes de Flavigny, *Chronicon*, dans *Mon. Germ. hist., Script.*, t. VIII, p. 351 : *A vastatione autem urbis Viridunice... de quadris autem lapidibus diruta civitatis Aquisgranii capella exstructa est.* — <sup>2</sup> Plusieurs colonnes furent abimées ou disparurent au cours des transports de 1794 et 1815. Lors de la restauration, on plaça dans l'ordre inférieur des baies est, nord et sud, deux colonnes antiques de granit, et à l'ouest deux de marbre gris. Les 8 autres sont modernes exécutées de 1843 à 1847 en granit d'Odenberg. Dans l'ordre supérieur, 13 sont antiques et 5 modernes, de marbre gris veiné italien et belge. La plupart des bases sont modernes. Six des anciennes colonnes sont conservées au musée du Louvre et deux au maître-autel d'Aix. — <sup>3</sup> Les

chapiteaux anciens en marbre de Carrare de 0 m. 45 de haut, ornés de belles feuilles d'acanthé, sont au nombre de 10 : deux sur les colonnes supérieures de la baie du sud, un à droite et en haut de la baie nord, quatre dans le narthex, trois très abimés sont conservées au musée; huit sont restés au Louvre en 1815. — <sup>4</sup> Einhard, *Vie de Charlemagne*, édit. Halphen, e. xxvi, p. 76-77. — <sup>5</sup> Certains auteurs ont pensé que ces grilles provenaient du tonbeau de Théodoric à Ravenne, mais elles paraissent bien avoir été fondues sur place et le témoignage d'Einhard est formel : *Plurimarum pulchritudinis basilicam Aquisgranii exstruxit auroque et argento et luminaribus atque ex are solido cancellis et januis adornavit*, e. xxvi.

ils y demeurèrent jusqu'en 1166 lorsque l'archevêque Renaud de Dassel fit transporter dans la basilique les corps de saint Cassien et de ses compagnons. Mais il demeure certain que ces sarcophages furent la sépulture primitive des martyrs (fig. 10622). La plus ancienne attestation de leur culte remonte à l'année 694 dans un acte de donation faite à la *basilica sanctorum Cassi et Florentii sociorum eorum sub oppido castro Bonna*, attestation importante en ce qu'elle prouve que dès le VII<sup>e</sup> siècle une église était dédiée aux saints et qu'ils y étaient l'objet d'un culte.

Dans l'été de 1928 on pratiqua des sondages dans le pavement de la crypte romane actuelle en vue de rechercher l'emplacement et la forme du chœur primitif roman antérieur au chœur actuel. Ce fut alors qu'on découvrit deux sarcophages romains orientés dans la même direction que les sarcophages du petit hypogée, et un autel votif romain avec des ornements. Ces premiers résultats décidèrent à étendre les fouilles à tout le pavement de la crypte et même à la place au-delà de



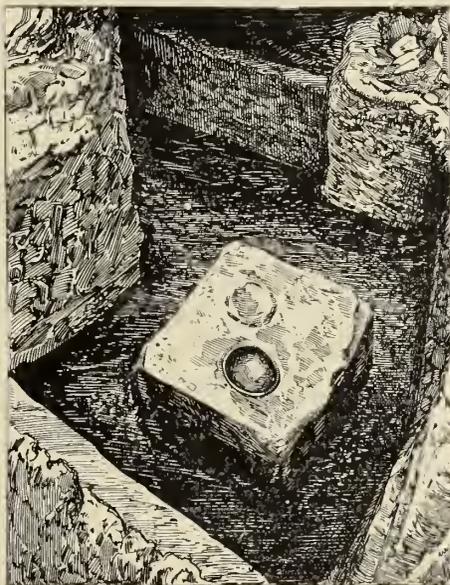
10622. — Tombes des martyrs sous le pavement de la crypte de l'église de Bonn. D'après *Riv. di arch. cristiana*, 1932, t. ix, p. 153, fig. 2.

la Collégiale. On ne put que s'en féliciter par la découverte d'un vaste cimetière contenant des cercueils de pierre, tous déposés sur le sol et suivant la même orientation, identique à celle des trois sarcophages romains trouvés dans l'hypogée. Il y eut ainsi plus de quatre-vingts cercueils romains et francs. Quelques-uns seulement dirigés vers l'abside de crypte étaient d'époque postérieure et orientés dans la direction Est-Ouest. La forme, la décoration et la matière de ces tombes, le mobilier funéraire qu'elles contenaient permirent de fixer l'époque de la petite nécropole qui fut en usage depuis les environs de l'an 300 jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle. Les cercueils romains sont ornés de lignes géométriques, les cercueils francs, en pierre calcaire, présentent des lignes entrelacées.

L'usage d'inhumier en ce lieu, situé à une distance moyenne d'un kilomètre au sud du *castrum* romain, doit être antérieur à l'an 300. On a trouvé dans le voisinage de l'hypogée, sous la crypte, des restes de murailles très légères qui entouraient un espace de 3 m. 20 de long sur 1 m. 70 de large. Dans cet espace se trouvaient *in situ* deux cubes de maçonnerie dont l'un est complètement intact et mesure 0 m. 80 de hauteur et de largeur. Sur la face supérieure de ce cube était fixé un vase de terre et à côté un anneau de 0 m. 17 de diamètre tracé sur la elaux. Ce cube avait été maçonné avec des matériaux à portée et ayant déjà servi, particulièrement un autel votif daté de l'an 226 après J.-C. Le cube fut donc façonné après cette date et peut appartenir à la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle (fig. 10623). Ces cubes sont probablement des *mensæ*

(voir *Dictionn.*, t. ix, à ce mot) destinés au saint sacrifice ou au banquet funèbre en l'honneur d'un défunt. Après l'an 300 cet espace n'aura plus dû servir, c'est pourquoi un sarcophage romain du cimetière fut placé sur le mur est qui, en cette circonstance, fut en partie détruit.

En relation directe avec le cimetière on trouva un édifice plus grand, régulier, formant une vaste salle rectangulaire de 13 m. 90 de long sur 8 m. 90 de large, orienté dans la même direction que les sarcophages. Il est visible que lors de la construction on a veillé à ne pas déranger les tombes. L'entrée semble se trouver au Nord-Est. Les fondations des murs sont faites en grande partie de monuments païens votifs, principalement des cippes et des autels carrés, au nombre de plus d'une centaine, entremêlés de sculptures et d'inscriptions. Un grand nombre parmi ces stèles sont



10623. — *Mensa* en forme de cube. D'après *Ibid.*, p. 155, fig. 3.

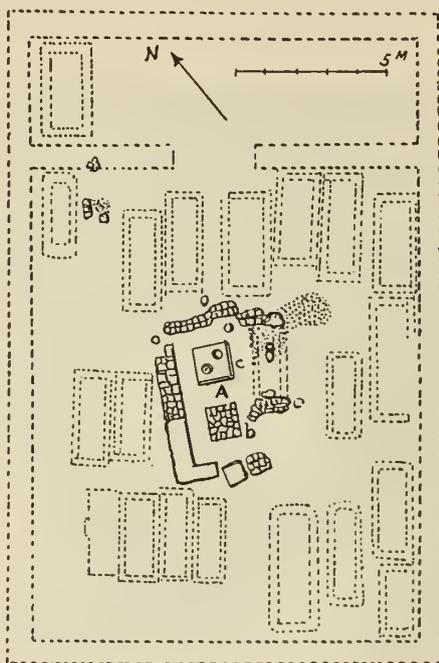
dédiés aux *Matronæ* ou *Matres* dont le culte était si répandu dans ces régions de la *Germania inferior*.

Les symboles de la croix et du monogramme du Christ à deux endroits du pavement, la disposition de l'édifice, les tombes alignées dans le sol, tout cet ensemble ne laisse subsister aucun doute que c'était une église cimétériale chrétienne. Le emploi de tous ces monuments votifs prouve qu'au moment de la construction la victoire du christianisme était acquise (fig. 10624). Les autels votifs entrés dans les fondations appartiennent à la période 164-260 après J.-C.; dans les restes de murs et le pavement on a trouvé des monnaies de Constantin le Grand et ses successeurs, entre 330 et 378, aucune monnaie n'est postérieure à cette année. De plus on a relevé une plaque de marbre portant un chrisme flanqué des lettres A G; tous ces indices nous conduisent au dernier quart du IV<sup>e</sup> siècle ou au début du V<sup>e</sup>. On se trouve ici sur l'emplacement de la basilique primitive des martyrs et ses dépendances immédiates.

*Bibl.* — H. Lehner, dans *Zeitschrift für Denkmalpflege*, t. III, 1929, p. 143 sq.; dans *Bonner Jahrbücher*, t. CXXXIV, 1929, p. 140 sq.; t. CXXXV, 1930, p. 1-48, 172 sq.; *Die Ausgrabung in und bei der Münsterkirche in Bonn*, dans *Römische Quartalschrift*,

t. xxxviii, 1930, p. 133-151 et 7 pl.; J.-P. Kirsch, *Un cimitero romano con chiesa cimiteriale del IV<sup>e</sup> e V<sup>e</sup> secolo scoperto a Bonn sul Reno*, dans *Rivista di arch. crist.*, t. ix, 1932, p. 151-158; J. Sauer, *Frühchristliche Funde in Deutschland aus den letzten 25 Jahren*, dans *Atti del III congresso internazionale di archeologia cristiana*, 1934, p. 172-175.

3. Cologne. — (Voir *Dictionn.*, t. iii, col. 2157-2195.) A ce qui a été dit touchant cette ville nous pouvons ajouter : Fr. Fremensdorf, *Aufdeckung einer Grabkammer bei S. Severin in Köln*, dans *Bonner Jahrbücher*, t. cxxx, 1925, p. 263-283; le même, *Weitere Ausgrabungen unter dem Kreuzgang von S. Severin in Köln*, dans *ibid.*, t. cxxxii, 1926, p. 290-324.



10624. — Église cimiteriale de Bonn.  
D'après *Atti del III congresso intern. di arch. crist.*,  
1934, p. 173, fig. 1.

Inscription gravée sur une plaque de marbre; long, 0 m. 735; larg. 0 m. 56; épais. 0 m. 115.



CONCORDIA HIC IAC[et]  
PIA PARENTIB·VIXI[et]  
ANNVM SEMIS INNO  
CENS IN CAELIS HABETVR

*Bibl.* : Fr. Fremensdorf, *loc. cit.*, t. cxxxii, p. 313, fig. 26, p. 314.

4. Güttingen. — Écôpe de bronze représentant deux chasseurs combattant l'un une panthère, l'autre un ours; la poignée est décorée d'une corbeille d'où sort une végétation, et à l'entour de l'écôpe cette inscription : +NIΨACTE META YΓIAC KAI ΛEYCATE KYPI+ Peut-être cet objet a-t-il servi pour le baptême.

*Bibl.* : F. Garscha et F.-W. Volbach, dans *Germania*, t. xvii, 1933, p. 36-47; J. Sauer, dans *Atti del III congresso*, p. 178-181, fig. 6.

5. Mayence. — (Voir *Dictionn.*, t. xi, col. 24-33.) En 1907-1910 quelques trouvailles de médiocre importance.

*Bibl.* : Körber, dans *Mainzer Zeitschrift*, t. 111, 1908,

p. 9-18; Nebb, dans *ibid.*, t. iv, 1909, p. 22-49; J. Sauer, dans *Atti del III congresso*, p. 170-171.

6. Mungersdorf. — (Voir *Dictionn.*, t. xii, col. 510, fig. 8601). Il n'est pas possible d'admettre que les quatre figures des écoinçons représentent Constantin le Grand, Crispus, Constance et Constant.

*Bibl.* : Fr. Fremensdorf, *Ein bisher verkanntes römisches Goldglas mit christlichen Wunderszenen in der römischen Abteilung des Walhraf-Richardz-Museum*, in-8°, Köln, t. i, 1930, p. 284-304.

7. Xanten. — Découverte du *martyrium* primitif sous le chœur de l'église de Saint-Victor (1933).

*Bibl.* : F. Rütten et A. Steeger, *Das frankische Xanten*, dans *Rheinische Vierteljahrsblätter*, t. iii, 1933, p. 281-320; W. Neuss, *Eine altchristliche Martyrerkirche unter dem Chore des S. Viktoriskirche in Xanten*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XLii, 1934, p. 177-182, pl. xv.

III. BIBLIOGRAPHIE. — H. Friedrich, *Die Anfänge des Christentums und die ersten Kirchengründungen in römischen Niederlassungen im Gebiet des Nieder- und Mittelrheins und der Mosel*, dans *Bonner Jahrbücher*, t. cxxxii, 1926, p. 10-113; W. Neuss, *Die Anfänge des Christentums in Rheinlande*, dans *Rheinische Neujahrsblätter*, Bonn, t. ii, 1923; deuxième édition augmentée, in-8°, Bonn, 1933; J. Sauer, *Frühchristliche Funde in Deutschland aus den letzten 25 Jahren*, dans *Atti del III congresso internazionale di archeologia cristiana*, 1934, p. 169-181.

H. LECLERCQ:

**RHÉTEURS, RHÉTORIQUE.** — Voir *Dictionn.*, t. iv, col. 1762-1769, fig. 3905; col. 1780-1785.

**RHIRIA (HENCHIR).** — Henchir Rhiria, lieu dit situé à 9 kilomètres à l'ouest de Béja, près de l'Aïn Rhiria, sur la ligne conduisant de Vaga à Thabraca, fut, à l'époque byzantine, l'emplacement d'une agglomération dont il subsiste une basilique, des citernes et quelques vestiges de constructions.

En 1910, on découvrit à l'angle N.-O. de la basilique une inscription sur pierre de 0 m. 415 haut., 0 m. 96 long., 0 m. 18 épais., haut. des lettres : 0 m. 07 à 0 m. 06 :

+AVREA FIDELIS IN PACE BIXIT  
ANNOS VII MNS VII ΔP ΔΔ  
VII KL IVLIAS INSP M +

*Aurea fidelis in pace bixit annos octo, m(en)se octo, d(e)p(posita) s(ub) d(ie) octavo k(a) l(endes) Iulias, in(dictione) s(e)p(tim)a.*

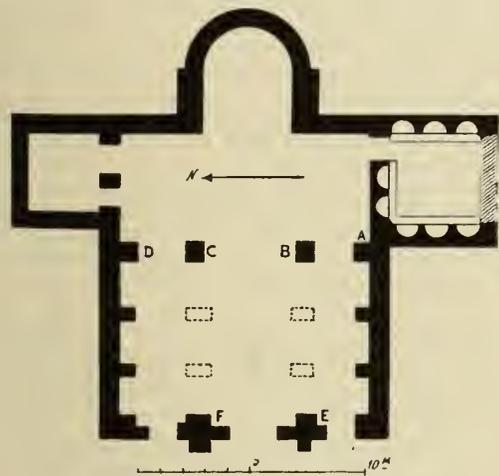
La basilique mesure 19 m. 13 de longueur sur 22 m. de largeur, et, si on ne tient pas compte de l'abside et des sacristies, 14 m. 18 sur 13 m. 40 (fig. 10625). La construction est faite en moellons de petit appareil, avec grand soin, par assises régulières qu'interrompent des chaînages de pierre de taille; les murs sont très épais, plus ou moins toutefois suivant les poussées qu'ils supportent, variant entre 1 m. 20 et 0 m. 52. Sur certains points ils mesurent encore en hauteur plus de 8 mètres.

La façade est percée de trois portes, les deux latérales étaient voûtées. La nef formait un espace mesurant 13 m. de long sur 11 m. 20 de large, l'abside est orientée à l'Est, elle mesure à l'entrée 4 m. 10 et en profondeur 4 m. 60. Cette nef était soutenue par deux rangées de trois piliers auxquels correspondaient les piliers adossés aux murs, reliés entre eux par des arcs dont on voit la naissance au point F. La nef centrale mesurait, entre deux piliers, 4 m. 10 de largeur. Les bas-côtés étaient voûtés. Le pilier A, seul intact, est de forme quadrangulaire; bâti en pierres de taille,

surmonté d'une simple imposte, au-dessus de laquelle, à 6 m. 50 du sol, se voit encore très nette l'amorce de la voûte. Les bases B et C et le pilier D ont les mêmes dimensions, mais les autres sont construits en moellons plus petits. Pour remédier à la poussée trop forte des rangées d'arcades BE et CF, les piliers de façade E, F, ont reçu deux contreforts extérieurs et inégaux.

On ignore si cette petite basilique était pourvue de tribunes, ainsi que beaucoup d'autres églises d'Afrique.

Ce qui fait l'originalité du plan, c'est la présence des deux sacristies — *diaconicum* et *prothesis* — qui, au lieu d'encadrer l'abside, s'ouvrent sur les murs latéraux. La pièce du Nord est presque carrée : 3 m. 15 × 3 m. 18; elle a deux portes, hautes de 1 m. 50 et la plus étroite des deux est voûtée. La pièce du Sud s'ouvre par une porte haute de 2 m. environ. Trois des murs qui bordent ce carré de 4 m. de côté, le mur sud



10625. — Plan de la basilique de Rhiria.

D'après *Mélanges d'arch. et d'histoire*, 1912, t. XXXII, pl. II.

étant complètement détruit, sont creusés de niches demi-cylindriques, hautes de 2 m. 45 et voûtées en cul-de-four; entre deux niches contiguës existe un piedroit de 0 m. 30 et, en avant, une banquette, surélevée de 0 m. 50 au-dessus du sol; le mur est présente trois de ces niches ainsi que le mur ouest, il y en a deux dans le mur nord; on ignore la destination de ces niches.

Nous n'avons pas connaissance d'une disposition semblable à celle de ces deux sacristies dans aucune église d'Afrique, mais nous la retrouvons en Syrie centrale à Kalat-Seman, à Daoulé et, en Gaule, à Romainmôtier (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2381, fig. 801; t. IV, col. 258-266, fig. 3595, n. 7; t. VI, col. 69, fig. 4793, n. 8).

Il a été dit déjà que les piliers A, B, C, D, sont de dimensions plus considérables que les autres et qu'ils sont construits en matériaux plus gros, comme aussi assemblés avec plus de soin; de plus, on ne relève nulle part un vestige quelconque permettant de supposer que les deux rangées d'arcades séparant la nef centrale des bas-côtés se soient poursuivies sur toute la longueur de l'église.

Au-dessus et au-delà du pilier A, le mur s'élève à

plus de 8 mètres de hauteur, et, en A, on trouve l'amorce d'un arc doubleau à 6 m. 50 du sol; de là il faut conclure à l'existence en avant de l'abside d'un espace non voûté, un véritable transept.

BIBLIOGRAPHIE. — *Atlas archéologique de la Tunisie*, feuille XVII (Zaouet Medienn), n. 132; R. Cagnat, *Nouvelles explorations en Tunisie*, dans *Archiv. des missions scient.*, III<sup>e</sup> série, t. XIV, 1887, p. 112; P. Monceaux, *Chapelle de Henchir et Rhiria*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1908, p. 174-176; R. Massigli, *Notes sur quelques monuments chrétiens*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist.*, t. XXXII, 1912, p. 13-26, pl. II.

H. LECLERCQ.

**RICHESSE.** — I. Chez les Juifs. II. Chez les chrétiens.

I. CHEZ LES JUIFS. — Parmi ce peuple comme partout ailleurs la répartition des richesses a été très inégale et on ne peut contester que l'ingéniosité, l'application au travail et la solidarité nationale n'aient facilité à un certain nombre l'acquisition d'importantes fortunes que certains parmi eux ont réussi à pousser jusqu'au scandale. En regard, il n'est que juste d'opposer l'excès de misère dans lequel croupissait une multitude de leurs coreligionnaires et c'est la condition de presque toutes les sociétés humaines. Elle ne nous apprendrait que peu de chose; il faut chercher des précisions.

Les Juifs parvenus à une insolente richesse furent-ils nombreux? Nous ne pouvons apporter en réponse à cette question que des textes insuffisamment clairs mais desquels on peut induire l'existence de fortunes considérables en grand nombre. Chez Strabon nous lisons que les Juifs étaient riches et influents partout et surtout en Égypte : « Ils ont pénétré dans tous les États et il n'est pas facile de trouver, dans le monde entier, un seul endroit qui n'ait pas fait accueil à cette race et où elle ne soit devenue maîtresse <sup>1</sup>. » Philon <sup>2</sup> et Josèphe <sup>3</sup> nous disent la même chose. Sous les Ptolémées on parle du juif Arion qui est en mesure de faire une avance de 30 000 talents <sup>4</sup>. Au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, on connaît à Alexandrie des Juifs en possession d'une immense richesse, comme l'alabarque Alexandre qui prête en une seule fois 200 000 drachmes <sup>5</sup>; dès lors ce n'est qu'un jeu pour lui de revêtir d'or et d'argent les portes du Temple de Jérusalem <sup>6</sup> et ses rivaux, les banquiers juifs d'Alexandrie ainsi que les riches armateurs, pouvaient se permettre de semblables profusions. Pour être peut-être moins riches, les juifs de Pouzzoles <sup>7</sup>, de Crète <sup>8</sup>, de Cyrène <sup>9</sup>, de Mélos <sup>10</sup>, de Césarée <sup>11</sup> et de Syrie <sup>12</sup> le sont encore assez pour exciter l'avidité de magistrats romains qui confisquent leurs biens.

Des juifs de la *Diaspora* font de larges présents à la communauté de Jérusalem qui accepte de toutes mains : coreligionnaires, prosélytes de la justice ou de la porte et même païens. Entre le II<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle, on voit des donateurs assumer la charge de l'entretien de synagogues ou de cimetières à Ascalon, Tafas, Acmonie, Tlos, Alexandrie, Athribis, Phocée, Mantinée, Syracuse <sup>13</sup>. Beaucoup de professions conduisaient les juifs à la fortune : entrepreneurs de caravanes, marchands d'esclaves, etc. Si on les voit faire des legs considérables, se bâtir de riches tombeaux, obtenir l'accès des fonctions publiques les plus onéreuses c'est qu'ils ont possédé une large fortune. On leur avait accordé pendant un temps l'immunité de la curie, mais cette concession dura peu de temps. Plus on les ex-

<sup>1</sup> Dans Josèphe, *Antiquitates judaicae*, l. XIV, c. VII, n. 2. — <sup>2</sup> Philon, *In Flaccum*, n. VII. — <sup>3</sup> Josèphe, *De bello judaico*, l. II, c. XVI, n. 4. — <sup>4</sup> Josèphe, *Antiq. jud.*, l. X, c. IV, n. 7. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, l. XVIII, c. VI, n. 3. — <sup>6</sup> Id., *De bello judaico*, l. V, c. V, n. 5; cf. *Acta apost.*, III, 2. — <sup>7</sup> Id.,

*ibid.*, l. II, c. II, n. 7. — <sup>8</sup> Id., *Vita*, c. I, LXXVI. — <sup>9</sup> Id., *De bello judaico*, l. VII, c. XI, n. 1. — <sup>10</sup> Id., *ibid.*, l. II, c. VII, n. 1; *Antiq.*, l. XVII, c. XII, 1. — <sup>11</sup> Id., *De bello*, l. II, c. XIII, n. 1. — <sup>12</sup> Id., *ibid.*, l. II, c. XVIII, n. 2. — <sup>13</sup> J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, in-8°, Paris, 1914, t. I, 429-432.

cluait des autres fonctions publiques, plus on les contraignait à assumer la curie qu'on leur représentait comme un honneur : *Sanc Judæis... uti eos curialium munerum honore permittimus*, disait une loi d'Honorius, en 418<sup>1</sup>. Il est vrai que Théodose s'exprime sans détours et déclare que l'exclusion des fonctions publiques ne doit pas profiter aux exclus et que les Juifs sont tenus à assumer la curie<sup>2</sup>. Justinien, qui ne badine pas, déclare qu'« ils auront beau pousser de gros soupirs », ils resteront exclus des fonctions publiques et seront tenus à la curie, qui suppose toujours la fortune.

Mais s'il n'est pas possible de soutenir que les Juifs ne possédaient pas de grandes richesses, il ne l'est pas plus de contester que ces puissants capitalistes formaient dans l'ensemble de leur nation une exception. Il existait partout une population indigente ou misérable, adonnée à d'humbles métiers ou même dépourvue de métiers véritables qui végétait comme elle pouvait, ne mangeait pas souvent à sa faim, peinait, dérobaît, empruntait à la petite semaine. Contraste de tous les temps entre ceux qui ont trop et ceux qui n'ont rien ou trop peu.

A Rome, comme à Alexandrie, on rencontre des riches et des pauvres, ceux-ci forment une pègre résignée à toutes les avanies, sauf à les rendre avec libéralité autour d'elle. Les catacombes juives qui ont été retrouvées montrent une population dénuée de tout. Pendant les deux premiers siècles de notre ère, à Rome, dans la communauté juive, on compte au moins deux mendians pour un capitaliste<sup>3</sup>. Aux siècles suivants, la bienfaisance juive suffisait à peine à soulager les misères<sup>4</sup>, et même des chrétiens y contribuaient. Saint Jérôme ne déconseille pas de leur faire l'aumône : *Et hæc dicimus, non quod in pauperes Judæos, sive gentiles, et omni cujuslibet gentis sint pauperes, prohibeamus faciendam elemosynam; sed quod christianos et dedentes pauperes incredulis præferimus*<sup>5</sup>.

A certaines époques et dans certains pays nous voyons des Juifs s'adonner à la profession d'agriculteurs en très grand nombre, les uns comme propriétaires fonciers, comme fermiers et d'autres comme simples ouvriers à gage. Ces derniers ne sont pas riches, tant s'en faut, ainsi que nous le montrent deux lettres de saint Grégoire le Grand adressées à ses mandataires. Celle-ci au sous-diaque Pierre, en Sicile, en 592 : *Quia autem multi Judæorum in massis Ecclesiæ commanent solo, ut si quis de eis christianis voluerint fieri, atiquantu eis pensi relaxentur, quatenus isto beneficio provocati tali desiderio et alii udsurgant*<sup>6</sup>; en 594, au diaque Cyprien : *Peruenit vero ad me esse Hebræos in possessionibus nostris qui converti ad Deum nullatenus volunt. Sed videtur mihi, ut per omnes possessiones, in quibus ipsi Hebræi esse noscuntur, epistolas transmittere debeas eis ex me specialiter promittens, quod quicumque ad verum Deum et Dominum nostrum Jesum Christum, ex eis conversus fuerit, onus possessionis ejus ex aliqua parte imminuetur*<sup>7</sup>; en 598, au recteur du patrimoine : *Dominæ abbatisa monasterii sancti Stephani, quod in Agrigentino est territorium constitutum, indicante comperimus multos Judæorum ad christianam fidem divina gratia inspirante velle converti, sed esse necessarium, ut atiquis illis ex nostro mandato debeat proficisci. Proinde hujus tibi auctoritatis tenore præcipimus, ut omni excusatione sumnota ad prædictum locum pergere et desiderium eorum tuis Deo propitio adhortationibus adjuvare festines*<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Code Théodosien, l. XVI, tit. VIII, l. 24. — <sup>2</sup> Nouvelles, III, n. 6. — <sup>3</sup> J. Juster, *op. cit.*, t. II, p. 320. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, t. I, p. 427, note 1. — <sup>5</sup> S. Jérôme, *Epist.*, cxx, l. P. L., t. XXII, col. 983. — <sup>6</sup> S. Grégoire, *Registr.*, l. II, ep. xxxviii. —

II. CHEZ LES CHRÉTIENS. — La vie entière du Sauveur des hommes s'était écoulée dans le dénuement. Son berceau était une crèche d'animaux, sa tombe était empruntée et, entre ces deux extrémités, le Fils de l'homme n'avait pas eu une pierre pour reposer sa tête. Sa vie publique le montrait exceptionnellement en rapports avec les riches; s'il avait été l'hôte de Simon le pharisien, il en avait tiré l'occasion d'une sévère leçon et la parabole du mauvais riche, celle de l'enfant prodigue le montraient peu disposé à exécuter la dureté du cœur et l'ineonduite qui sont si souvent les lares de la richesse.

Un jour, rapporte saint Matthieu<sup>9</sup>, un jeune homme s'approche de Jésus et lui dit : « Bon maître que me faut-il faire pour acquérir la vie éternelle? » Jésus lui répondit : « Si tu veux entrer dans la vie, garde les commandements. » — « Quels commandements? » — « Tu ne tueras pas, tu ne commettras d'adultère, tu ne déroberas pas, tu ne porteras pas de faux témoignages; honore ton père et ta mère et aime ton prochain comme toi-même. » — Le jeune homme reprit : « J'ai observé tous ces commandements dès ma jeunesse, que me manque-t-il encore? » Jésus lui dit : « Si tu veux être parfait, vends tout ce que tu possèdes et donnes-en le prix aux pauvres, tu auras un trésor dans le ciel; puis viens et suis-moi. » Le jeune homme, qui possédait de grands biens, se retira triste, et Jésus dit à ses disciples : « Je vous le dis en vérité, il est difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. Et je vous le dis une fois encore, il est plus aisé à un chameau de passer par le chas d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. »

Cet enseignement fut répandu et commenté parmi les premières générations chrétiennes qui se redisaient en frissonnant le *Væ vobis divitibus*<sup>10</sup>, « Malheur à vous, riches » et à qui il fallait qu'on expliquât que le Sauveur ne condamne pas la possession mais le mauvais usage des richesses : *Non eos qui habeant divitias, sed eos qui uti his nesciant. sententia celestis auctoritatis condemnat*<sup>11</sup>. C'est la mauvaise disposition du cœur, ce n'est pas le revenu qui est coupable : *Non census igitur, sed affectus in crimine est*. Et, dès les temps apostoliques, saint Paul expliquait à son Église de Corinthe que le don des richesses est un présent de Dieu et un moyen de le servir en pratiquant la vertu : *Ut in omnibus semper omnem sufficientiam habentes, abundantis in omne opus bonum*<sup>12</sup>.

Dès le II<sup>e</sup> siècle, un roman qui jouit d'une grande vogue, le *Pasteur* d'Hermas (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom) montrait une allégorie bien faite pour émouvoir les imaginations. L'Église montrait à l'auteur, qui n'était rien moins que le frère du pape Pie I<sup>er</sup>, la construction d'une tour avec des pierres étincelantes de préférence à d'autres brisées et rejetées parmi lesquelles il s'en trouvait qui tombaient dans un brasier. « Maîtresse, disait Hermas, au comble de l'étonnement, quelles sont ces pierres ainsi rejetées? » — « Ces pierres, répondit l'Église, ce sont les riches qui ont embrassé la foi; lorsque vient la persécution, leurs richesses les poussent à renier Dieu. » — Et Hermas interrogea de nouveau : « Maîtresse, quand seront-elles utiles à Dieu? » — « Lorsqu'elles auront été équarries, dit-elle, et débarrassées des richesses décevantes; alors elles pourront entrer dans l'édifice du Seigneur. Une pierre ronde ne peut devenir carrée si elle n'est taillée et ne perd quelque chose de sa masse; de même les riches de ce siècle ne deviennent utiles à Dieu que si l'on retranche leurs richesses. Juges-en par toi-même; tu

<sup>7</sup> Id., *ibid.*, l. V, ep. VII. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, l. VIII, ep. XXIII. — <sup>9</sup> Matth., XIV, 16-24. — <sup>10</sup> Luc., VI, 24. — <sup>11</sup> S. Ambroise, *Expositio Evangelii secundum Lucam*, l. V, n. LXIX. — <sup>12</sup> I Cor., IX, 8.

fus autrefois riche et inutile, maintenant tu peux servir et tu es digne de recevoir la vie. Toi donc aussi, tu as été l'une de ces pierres <sup>1</sup>. » Dans le langage de nos jours on ne manquerait pas de dire que les riches avaient « mauvaise presse » et il est certain qu'on ne les ménageait guère en paroles. Minucius Félix écrivait : « Les riches pris dans d'étroites entraves, pensent plus à leurs trésors qu'au ciel; le Seigneur les a condamnés par avance <sup>2</sup> », et saint Cyprien dans son traité *De lapsis* dénonçait la fortune des riches apostats comme « autant de liens qui ont enchaîné leur courage <sup>3</sup> ».

C'est qu'il y avait longtemps alors de ces débuts de l'Église de Jérusalem où, sans y être obligé, chacun venait offrir aux pieds des apôtres le montant de ses biens et, peut-être, ces jours d'enthousiasme et de détachement avaient-ils eu pour conséquence une situation financière si difficile qu'il avait fallu que saint Paul sollicitât les Églises fondées par lui pour apporter le montant de ses quêtes aux apôtres ou du moins à saint Jacques demeuré à Jérusalem. Cette leçon avait dû être comprise et, en tout cas, la généreuse mais peu prévoyante organisation n'avait pas été recommencée ailleurs, quoiqu'on ait eu peut-être la même proportion de riches et de pauvres partout.

A Rome, à Carthage, le fonds des communautés se composait de pauvres gens. *Plerique pauperes dicimur*, avait sans détours Tertullien <sup>4</sup> et : *Ecclesia de vili plebecula congregata est*, disait saint Jérôme <sup>5</sup>; de son côté Lactance montre que les pauvres ont la conversion plus prompte et plus facile que les riches : *Eo fit ut pauperes et humiles credant facilius quam divites* <sup>6</sup>. Cependant il y avait partout des exceptions à cette règle. Dès le temps de saint Paul la foi avait pénétré *in domo Cæsaris*. Nous avons énuméré quelques familles aristocratiques et princières où la foi chrétienne pénétra pendant les trois premiers siècles (voir *Dictionn.*, t. 1, au mot ARISTOCRATIQUES). Ceux-là pouvaient répandre de larges aumônes mais on n'a pas, du moins par la période antérieure à la paix de l'Église, le témoignage de l'abandon volontaire et total de la fortune ainsi qu'on le verra dans la période suivante.

L'attachement aux richesses, le souci de l'avenir et de l'établissement des enfants, la défiance que certains fidèles témoignaient aux convertis retardaient et, même, arrêtaient l'entrée de certains dans l'Église. D'autres se persuadaient que leur richesse leur ferait l'espoir du salut éternel et se rejetaient avec un surcroît de fougue voluptueuse dans les plaisirs grossiers de ce monde. Tertullien nous a fait connaître un autre écueil : les mariages mixtes. « Plus d'une femme riche, dit-il, orgueilleuse de sa fortune et de son nom, veut une maison splendide où son luxe puisse se déployer. Il est peu de riches dans l'Église et, s'il en est, peu qui ne soient mariés. Que feront donc ces femmes? Elles demanderont au diable un époux qui leur puisse fournir des litières, des mules, de gigantesques coliffeurs barbares. Une chrétienne rougit de s'unir à un chrétien sans fortuné et de s'enrichir ainsi d'une sainte pauvreté <sup>7</sup>. »

Et ce qui montre bien la gravité de la question, ce fut le fait qu'un maître éminent, Clément, le didascalé d'Alexandre, entreprit de la traiter et de la résoudre dans un écrit intitulé : *Quis dives salvetur?* « Quel riche peut être sauvé? » Son dessein était d'administrer aux riches la preuve que les riches peuvent entrer au ciel sans avoir renoncé à leurs biens. Plusieurs causes, écrit-il, font croire aux heureux d'ici-bas que le salut

leur est plus difficile qu'aux pauvres; c'est une erreur et, comme les autres, ils ont droit à la récompense. Le Sauveur lui-même a tempéré la rigueur de ses paroles quand il nous a dit d'espérer dans la toute-puissante bonté de Dieu. Il a béni les riches maisons de Matthieu et de Zachée. Comment nourrir, vêtir les indigents, ainsi qu'il est prescrit, si l'on est soi-même le premier des pauvres.

On s'attend bien qu'Origène n'a pu rester étranger à ce débat. Son ami et mécène Ambroise était fort riche, il fut arrêté lors de la persécution de Maximin et Origène lui adressa une *Exhortatio ad martyrium* pour l'encourager à confesser sa foi lui disant que « celui qui pour l'amour du Sauveur abandonnera sa maison, sa famille, ses champs, retrouvera au centuple ce qu'il aura laissé et gagnera la vie éternelle ». Et il ajoutait ces paroles : « Que je voudrais, si je dois mourir en martyr, avoir à laisser, moi aussi, des maisons et des champs pour recevoir le centuple promis par le Seigneur! De même que ceux qui n'ont point enduré l'épreuve des tourments et des supplices cèdent le premier rang aux saints qui ont fait éclater leur constance dans la torture et dans les flammes, ainsi, nous qui sommes pauvres, nous devons, même si le martyre nous couronne, nous effacer devant vous qui avez foulé aux pieds l'attachement à vos grands biens <sup>8</sup>. »

Ambroise ne fut pas mis à mort, mais nous voyons que, parmi les fidèles, il s'en rencontrait qui savaient fort bien le mérite supplémentaire que valait aux riches le mépris de leur de leurs biens. Parmi un groupe de martyrs de Numidie, en 259, nous rencontrons avec Jacques et Marien un prisonnier nommé Émilien, chevalier, et qui s'imposait dans son cahot les jeunes les plus rigoureux. Il eut un songe dont il laissa le récit : « Il me sembla, dit-il, que j'étais hors de la prison, et que je rencontrais un païen, mon frère suivant la chair. D'une voix pleine d'insulte, celui-ci me demanda ce que nous devenions, comment nous vivions, privés de nourriture et plongés dans les ténèbres. Je lui dis : « Pour les soldats du Christ sa parole est une lumière « éclatante et un aliment réparateur. » — « Vous savez, » reprit-il, que la mort vous attend tous si vous vous « obstinez. » Craignant qu'il ne se jouât de moi, je voulus une confirmation de cette annonce qui comblait mes vœux. « En est-il bien ainsi pour tous? lui dis-je. » Il poursuivit : « Le glaive est sur vos têtes. Mais, dis-moi, « vous tous qui renoncez à la vie, recevez-vous au ciel « des récompenses égales ou des couronnes différentes? » — « Il ne m'appartient pas, répondis-je, de dire mon « sentiment sur une question si haute; cependant lève « les yeux et contemple la multitude des étoiles. Toutes « ne brillent pas d'un même feu et pourtant toutes sont « éclatantes. » La curiosité du païen ne fut pas encore satisfaite. « Eh bien, s'il y a une différence, quels sont « ceux d'entre vous que préférera Dieu? » — « Il en est « deux que je n'ai pas à te dire et dont le Seigneur sait « les noms. » Il insista une fois de plus et m'importuna pour obtenir une réponse. « Les préférés, dis-je, seront « ceux dont le triomphe est chose rare et difficile, ceux « pour lesquels il est écrit : « Il est plus facile à un cha- « meau de passer par le chas d'une aiguille qu'à un riche « d'entrer dans le royaume des cieus <sup>9</sup>. »

Après la paix de l'Église, les riches entrent en masse dans la religion du Christ, beaucoup d'entre eux font montre d'une générosité extrême, certains se dépouillent entièrement. Nous avons montré quelque chose de cet aspect du problème de la richesse dans plusieurs études du *Dictionnaire* (voir MARCELLA, MÉLANIE,

<sup>1</sup> Hermas, *Pastor*, l. III, c. ix, n. 3; cf. l. I, c. iii, n. 2, 6. —

<sup>2</sup> Minucius Félix, *Octavius*, c. xvi. — <sup>3</sup> S. Cyprien, *De lapsis*, c. xi. — <sup>4</sup> Tertullien, *Ad uxorem*, l. II, c. viii. — <sup>5</sup> *Prolog. l. III Comment. in Epist. ad Galatas*. — <sup>6</sup> Lactance, *Instit.*

*div.*, l. VII, c. i. — <sup>7</sup> Tertullien, *Ad uxorem*, l. II, c. viii. — <sup>8</sup> Origène, *Exhortatio ad martyrium*, n. xiv, xv. — <sup>9</sup> *Pas-sio S. Jacobi et Mariani*, n. viii. *Acta sanct.*, Apr. III, c. 754-758.

PAULA, HIPPONE, LE MANS, NOLE). Il y a là un vaste sujet à exposer qui ne peut trouver place ici, mais bien digne de retenir l'attention de celui qui s'appliquerait à reconstituer les fortunes gigantesques des patriciens de la Rome chrétienne et des grands seigneurs gaulois ou francs dont le testament de Bertehramn du Mans nous a conservé un si précieux témoignage. Outre la richesse des particuliers il y aurait aussi à rechercher celle des Églises et des monastères (voir POLYPTYQUES).

H. LECLERCO.

**RICTIOVARUS.** — I. Le cycle martyrologique. II. Les itinéraires du persécuteur. III. La personnalité de Rictiovarus. IV. L'autorité de la tradition.

I. LE CYCLE MARTYROLOGIQUE. — Autour du personnage qui porte le nom revêché de Rictiovarus se déroule un cycle de légendes hagiographiques qui fait de lui un préfet de Maximien et son farouche représentant en Gaule. Nous l'avons rencontré à l'occasion de la ville de Saint-Quentin, sa première apparition, on le trouve ensuite à Soissons où il fait mettre à mort les saints Crépin et Crépinien, à Bazoches en Soissonnais à l'occasion du martyre de Valère et Rufin, et après cela à Fismes où périt sainte Macre, à Saint-Fuscien en Amiénois où succombent Fuscien, Victorie et Gentien, enfin à Saint-Just en Beauvaisis, lieu du martyre de l'enfant Just. Toute cette persécution se passe, on le voit, entre les quatre localités d'Amiens, de Soissons, de Vermand et de Reims, villes de la Deuxième Belgique, qui a Reims pour métropole dès le règne de Dioclétien. On remarquera que ces quatre cités s'échelonnent sur la grande route de Bretagne : Reims, Soissons, Vermand, Amiens. Mais les Vies nous font voir un Rictiovarus très alerte et présent sur beaucoup d'autres points.

La Vie de saint Quentin le fait venir de Bâle à Amiens : *Veniens itaque Basilicam civitatem, ubi Arola [l' Aar] fluvius in Rhenum ingreditur et pervenit autem civitatem audiens famam beati Quintini*, mais en réalité il n'est pas question de Bâle mais de Bazoches (*Basilica*) et du confluent de l'Ordre avec la Vesle, ce qui sera devenu Bâle et le confluent de l'Aar et du Rhin.

La Vie de Valère et de Rufin fait venir Rictiovarus non de Bâle mais de Worms à Reims. On lit bien *Vaugionum*, mais il s'agit de Voncq, *Vungum*, dernière station avant Reims sur la route venant de Trèves (*Vungo vicus*). Dans ce cas comme dans le précédent on a remplacé un nom de localité obscure par un nom de ville connu.

La Vie de Fuscien et Victorie en fait les apôtres de Théroüanne d'où ils partent et arrivent *ad Tarvancensium prædium* (var. *Tarasconense*) qui peut désigner Saint-Pol-en-Ternoise, autrefois Tervanc, sur la route de Théroüanne à Amiens. Ils traversent Amiens, et, toujours à la recherche de saint Quentin, suivent la route de Paris, *versus urbem Parisiis*. C'est alors qu'ils sont accueillis par Gentien, à Sains, où Rictiovarus les rejoint et les ramène vers Amiens, mais à un mille de Sains, il les fait mourir. Tout cela est d'une rigoureuse exactitude topographique.

La Vie de saint Just nous le montre exerçant son apostolat à Amiens d'où il s'enfuit devant la cruauté de Rictiovarus, dans la direction de Senlis, ce que la Vie ne précise pas, mais il est mis à mort à Saint-Just-en-Chaussée, qui est le carrefour de la route de Vermand à Beauvais et d'Amiens à Senlis. De Senlis, Just se proposait sans doute de gagner Paris.

Il est donc permis de limiter la zone d'action de Rictiovarus entre Amiens et Reims.

II. LES ITINÉRAIRES DU PERSÉCUTEUR. — On le rencontre pour la première fois à Voncq, à quelques lieues de Reims. A Reims, la Vie de Rufin et Valère

nous dit que *in prædicta urbe aliquos suo jussit imperio trucidari*, mais elle ne donne aucun nom, et il sort de la ville *per aggerem publicum* jusqu'à Fismes (*Fines*) où il passe du territoire de la cité de Reims dans le territoire de la cité de Soissons. Sa première étape dans cette cité le conduit à Bazoches (*Basilica*) où Rufin et Valère, gardiens des greniers impériaux, prêchaient la foi chrétienne. Qu'il y ait eu sur le point de la grande route de Rome en Bretagne, un ensemble de bâtiments publics parmi lesquels une basilique servant de marché et servant de lieu de gîte et de grenier impérial ou municipal on n'en peut être surpris. Le *Code Théodosien* mentionne souvent cette installation le long des voies militaires du Bas-Empire. En outre la fonction de *præpositus horreorum* est bien connue, et pour qu'on s'explique la fécondité possible de l'apostolat des deux préposés il suffit de rappeler que les *horrea* étaient très fréquentés; nous lisons à propos de ceux de Tournus : *Ibi ergo... ex diversis mundi partibus homines confluebant*. La réputation de Rictiovarus le précédait, c'est pourquoi, à l'annonce de son approche, Rufin et Valère se cachent dans une grotte : *spelunca vicina itineri publico, spinosæ densitatis*; découverts, saisis, on les emmène et, à VII milles de là, Rictiovarus les fait noyer dans la Vesle : *Ducti sunt eminus, quasi septem [millia] passuum juxta callem publicum, super littora Vidote fluminis*, probablement à l'endroit où la grande route traverse la rivière.

Rictiovarus arriva à Soissons, *ad provinciam civitatis Augustanæ*, où on lui présenta la chrétienne Macra qui fut conduite au capitole (voir ce mot), refusa de sacrifier et fut conduite à Fismes pour y être exécutée : *Mittitur in insulam quæ vocatur Lilia (?) ubi Arida [l'Ardre] fluvius in fluvium influit Vidulam [la Vesle]*. Pourquoi le choix de Fismes? On n'a rien de probable à proposer.

De Soissons, Rictiovarus se hâte vers Saint-Quentin car dès son passage à Bazoches il a entendu parler de Quentin, *audiens de beati Quintini fama*. Celui-ci est un personnage assez important pour que le magistrat veuille faire sa cour en l'envoyant comparaître devant l'empereur : *Romam... coram imperatore*. On l'y dirige par la route de Vermand et de Saint-Quentin : *Locum qui dicitur Augusta Veromanduorum, juxta flumen qui vocatur Somna, ubi transit agger publicus qui venit de Ambianensium civitate et pergit contra Lugdunum Clavatum* (Laon) et le détail est exact, il faut bien dire *contra* puisque la route romaine ne passe pas à Laon, mais à deux lieues gauloises à l'est de la ville, à Chambray et Athies.

Tillemont a nié l'existence de ce chemin et « c'est absolument à tort », dit C. Jullian. « La route romaine de Reims à Amiens par les ahords de Laon et Saint-Quentin est une des mieux ahorsées qui existent en Gaule : outre des traces matérielles, elle a laissé comme témoins significatifs d'abondants noms de lieux qui prouvent son origine romaine et probablement celtique. » Le jugement avait eu lieu à Saint-Quentin, l'exécution se fit aux ahords de la ville et le corps fut enfoui à l'endroit où la grande route s'enfonçait par un gué dans la Somme : *Ubi iter publicum in hunc fluvium ingreditur vel transit*; il s'agit d'une chaussée continuant son pavé sous l'eau du gué, ce qui n'est pas rare dans les routes romaines, et se retrouve au Moyen Age. Cela explique ce que nous avons lu dans la *Passio sancti Quintini* (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 2024) : *Aqua fuerat ei tumulus... corpus sub aqua jacebat*. Lors de l'exhumation, environ cinquante-cinq ans plus tard, le corps sortit d'un côté et la tête *per alium meatum*.

Débarassé de Quentin, Rictiovarus, qui n'a peut-être pas dépassé Amiens ou qui y est de retour, poursuit Fuscien et Victorie, venus de Théroüanne, s'empare d'eux à Sains et les fait mettre à mort à Saint-

Fuscien. L'enfant Just a eu le temps de gagner Saint-Just-en-Chaussée où on le tue.

Rictiovarus s'est contenté de regagner Soissons d'où il fait poursuivre Crépin et Crépinien, mais il meurt avant leur supplice.

III. LA PERSONNALITÉ DE RICTIOVARUS. — Le groupe de passions qu'on vient de parcourir emploie invariablement le titre de *praefectus* en parlant de Rictiovarus; il ne s'ensuit pas qu'il ait été préfet du prétoire à Trèves, charge considérable pour la décerner à un magistrat rabatteur de chrétiens.

Son nom n'apprend rien sur son compte. On l'a dénaturé du mieux qu'on a pu, et sans résultat : *Rictiovarus*, *Riciovarus*, *Rictiomarus*, *Reciofarus*, *Rictius Varus*, enfin *C. Ceionius Rufus Varus*; mieux vaut s'en tenir à l'orthographe admise.

Ce qu'il y a de plus simple et, peut-être, de plus sage, vu son champ d'activité sur les routes qui joignent Reims à Amiens, c'est de voir en ce personnage un préfet militaire à la tête d'un détachement de barbares cantonnés *inter Remos et Ambianos*, comme s'exprime la *Noctia dignitatum*. Nous savons qu'il y eut là des corps de Sarmates dont la présence est attestée par des noms de campements tels que Sermoise en Soissonnais (ancien *Sarmaticum*) et Sermaize près Noyon.

Ce Rictiovarus répandait la terreur autour de lui et n'étant pas magistrat, mais préfet militaire, avait-il le pouvoir de poursuivre et de mettre à mort les chrétiens? Sans rien dire des abus de pouvoir qui sont de toutes les époques et des « conventionnels en mission », on rappellera que Lactance dénonce Galère pour avoir confié la charge de persécuter à des juges militaires, sans assesseurs ordinaires : *judices militares, humanitatis litterarum rudes, sine assessoribus in provincias missi*<sup>1</sup>.

On ne peut proposer une date, car la préfecture militaire d'Amiens n'est pas connue avant la fin du IV<sup>e</sup> siècle, mais Maximien, en lutte contre les Bagaudes, peut avoir créé un secteur militaire de Reims à Amiens.

IV. L'AUTORITÉ DE LA TRADITION. — Un homme qui tue sans se cacher ni s'excuser se rend redoutable; f-t-il un brigand, on voit en lui un maître et un agent officiel du gouvernement. Celui-ci loin de s'en cacher se réclamait du pouvoir impérial et sa violence s'exerçant sur des chrétiens, leurs coreligionnaires y virent une persécution et des martyrs.

Persécution limitée à une contrée et dans cette contrée à une secte qui n'était encore ni très nombreuse ni fort riche, mais dont les affiliés, pour cette raison même, n'oubliaient rien de ce qu'ils avaient souffert. Toutes ces brutalités s'étaient exercées vers les derniers temps du IV<sup>e</sup> siècle et deux dizaines d'années plus tard, lorsqu'on sut que ces violences étaient à tout jamais finies, on rassembla les souvenirs et, non sans les déformer un peu parfois, on prit soin de les consigner comme des gloires locales. En effet, c'était Soissons et le pays qui l'environne qui avaient été la proie de Rictiovarus et ce fut le Soissonnais qu'on exalta, ce fut à Soissons que le persécuté succomba et que la tradition s'empara de Rictiovarus pour le rendre odieux. Mais ce qu'on nomme tradition ou légende n'a pas le droit de s'affranchir de l'histoire ou de la déformer impudemment. Parmi ces martyrs ruraux il s'en trouvait un plus célèbre, plus vénéré, dont on ne pouvait déposséder sa ville, cependant déehue alors de son titre de chef-lieu de cité, *Augusta Veromanduorum*, pour attirer saint Quentin à Soissons, et ainsi la tradition respectait les droits de l'histoire. Tout le merveilleux, tout l'invraisemblable n'y pouvaient rien changer; il reste difficile de faire la part exacte d'un empereur, d'un préfet, d'un groupe de chrétiens jetés au loin et comme perdus dans une con-

trée mal connue, il n'est pas possible de les faire passer de l'histoire dans la légende<sup>2</sup>.

H. LECLERCQ.

**RIDEAU.** — On a dit que les édifices chrétiens étaient mis en communication avec l'extérieur par des baies de dimensions variables fermées par des portes (voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce mot). Celles-ci pouvaient être fabriquées en métal, en bois et, dans certaines régions, en pierre. A l'heure des réunions liturgiques ces portes étaient ouvertes ou même enlevées et remplacées par un voile soutenu par une tringle avec des anneaux. Ces rideaux occupaient toute la largeur de la baie, ils étaient d'une seule pièce ou en deux pièces et relevés vers leur milieu par un nœud. On employait



10626. — Ivoire du musée de Dijon.

D'après H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. I, pl. cxxv.

à cet usage des tissus ou des tapisseries et sur une multitude de monuments figurés du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle nous en avons tant et tant d'exemples qu'il paraît inutile d'en donner ici quelques représentations; il suffira de renvoyer à *Dictionn.*, t. II, col. 575, fig. 1438; col. 593, fig. 1449; t. VIII, col. 521, fig. 6423, etc.

Un feuillet d'ivoire conservé au musée de Dijon va nous offrir un bel exemple de l'emploi des rideaux pour donner l'impression d'un lieu sacré (fig. 10626). L'exécution en est remarquable et retient l'attention par son accent hellénistique. Le Christ imberbe, portant le nimbe crucifère, est assis sur un siège dont on n'aperçoit que le dossier et ses pieds sont posés sur l'escalabeau; il fait le geste qui accompagne la parole et tient le rouleau de l'évangile; à ses côtés le collège des douze apôtres parmi lesquels saint Paul, très reconnaissable. Tous de moindre taille que le Sauveur et assis sur des

<sup>1</sup> Lactance, *De mortibus persecutorum*, c. XXII, P. L., t. X, col. 231. — <sup>2</sup> Cf. C. Jullian, *Notes gallo-romaines*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXV, 1923, p. 366-378.

chaises dont on voit seulement les dossiers, sauf quatre, bien visibles où l'appui a la forme de poisson. Au centre, sur un piédestal, une *capsa* avec huit rouleaux. Tous les apôtres parlent, acclament, gesticulent, remuent. Sauf Pierre et Paul dont les types sont immuables dans l'art chrétien, il nous semble que tous sont imberbes, vêtus du *pallium*. C'est, à n'en pas douter, un ouvrage très ancien, sur lequel a été résolu très heureusement le problème de la perspective, travail lisse et soigné qu'on peut reporter vers le milieu du <sup>v</sup>e siècle<sup>1</sup>.

H. LECLERCQ.

**RIETI.** — Saint Grégoire le Grand dit qu'au <sup>vi</sup>e siècle l'église de Rieti honoraît un martyr nommé Éleuthère. Il existait, en effet, à Rieti une église dédiée à ce saint où on a trouvé des inscriptions chrétiennes. Fr. Lanzoni, *Le origini delle diocesi antiche d'Italia*, 1923, p. 181, l'affirme, et renvoie au *Corpus*, t. ix, n. 450: il s'agit de Venosa et le texte est païen; à Rieti le *Corpus* ne donne pas un seul texte chrétien; quant à Boschi, *Un antico cimitero reatino presso i corpi dei SS. Eleuterio ed Anzia. La basilica reatina di S. Eleuterio attraverso i secoli*, dans *Miscellanea di storia ecclesiastica e studi ausiliari*, 1902-1903, p. 145, p. 306, nous n'avons pu l'atteindre.

H. LECLERCQ.

**RIEZ.** — I. La ville antique. II. Le baptistère. III. Liste épiscopale. IV. Mosaïque. V. Bibliographie.

I. LA VILLE ANTIQUE. — Riez a été une cité florissante avant de déchoir au rang de simple chef-lieu de canton du département des Basses-Alpes. Du moins, a-t-elle gardé de son passé des ruines remarquables moins par leurs dimensions que par leur beauté. Pline l'Ancien la mentionne parmi les *oppida* de la Narbonnaise, sous le nom d'*Alabecce Reiorum Apollinarium*. Jules César en fit une *colonia* qui prit le nom de *Colonia Julia Augusta Reiorum, Colonia Augusta Apollinaris* qu'on lit sur un certain nombre d'inscriptions. Riez était reliée à la grande voie Aurélienne par des voies secondaires partant de Fréjus et d'Aix; une autre voie la mettait en communication avec Cimiez. En se rendant d'Aix à Riez, on rencontre quatre colonnes corinthiennes qui se dressent à 200 ou 300 pas de la ville, dans la direction du Sud-Ouest, dans la plaine. Les fûts posent sur des bases de marbre blanc, à demi-enfouies, ainsi que leur souassement de pierre, sous la terre et le gazon. Leurs chapiteaux de marbre paraissent remonter au temps des Antonins. La hauteur des colonnes, non compris les chapiteaux, est de 5 m. 85, leur circonférence est de 2 m. 31, les entre-colonnements mesurent 2 m. 21, 2 m. 40 et 2 m. 15. De l'entablement primitif il ne reste que l'architrave, formée de trois plates-bandes superposées, légèrement inclinées en talus et séparées par une faible saillie, sous laquelle règne un cordon de denticules. L'architrave, dans sa longueur, se compose de trois linteaux qui correspondent aux trois entre-colonnements; leur surface inférieure ou soffite a conservé les restes d'une riche ornementation sculptée. A quel monument ont appartenu ces colonnes, on l'ignore.

II. LE BAPTISTÈRE. — A 300 ou 400 mètres de cette colonnade, vers le Sud, on aperçoit un petit édifice de forme carrée, aux murs blancs et dépourvus de tout caractère architectural. Au centre de la toiture, seulement, couverte de tuiles courbes, s'élève une petite tour octogone, surmontée elle-même d'une petite tourelle en forme de lanteron, et sur l'un des côtés de l'enceinte apparaît un modeste campanile percé d'une simple arcature. A l'extérieur, la hauteur du mur d'enceinte est d'environ 8 mètres sur 11 m. 15 de long; le

diamètre de la rotonde centrale mesure 5 m. 60 et la largeur de la nef circulaire, en moyenne 1 m. 40. La hauteur des fûts des colonnes comprend 4 m. 12 et celle de la rotonde, du sol au dôme, 12 m. 35. De tout cet ensemble, les colonnes sont seules antiques, tout le reste a été remanié à différentes époques.

Cet édifice, qu'on appelle encore couramment le *Temple*, est un baptistère chrétien, nous en avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. II, col. 466, fig. 1375, 1376; t. v, col. 2288). La piscine a été retrouvée.

Bartel, auteur de l'*Historica et chronologica præsumptæ Regiensi Ecclesiæ nomenclatura*, en 1636, mentionne ce baptistère à plusieurs reprises. A l'en croire, ce serait saint Prosper d'Aquitaine qui aurait fondé à Riez une basilique en l'honneur de saint Apollinaire avec le désir d'y être enseveli. Il en fut ainsi et Prosper y reposa 245 ans jusqu'à ce que l'idée lui vint d'apparaître à l'évêque Thomas et de réclamer de lui une basilique plus riche; l'évêque obtempéra et fit la translation<sup>2</sup>. C'est là un conte mis en circulation vers 1604 par le chanoine Fabri, de Draguignan, capiscol de l'Église de Riez. Cette erreur provenait d'une mauvaise lecture de *Regensis* (Riez) qu'on échangea en *Regiensis*, lequel désignait *Regium* (Reggio, en Italie) et cela d'après le calcul de donner au siège de l'Église de Riez, saint Prosper, *episcopus Regiensis*, véritable évêque de Reggio, confondu avec Prosper d'Aquitaine, qui ne fut jamais évêque<sup>3</sup>. Par suite, la fondation d'une église de Saint-Apollinaire, par saint Prosper, se place à Reggio d'Émilie et non à Riez en Provence. Bartel n'a pas réfléchi que l'évêque Thomas avait peu de chances d'avoir gouverné l'Église de Riez puisqu'il nous apprend qu'il opéra la translation des reliques de Prosper sous le règne de Luitprand, roi des Lombards, dont le royaume comprenait Reggio et ne comprit jamais Riez<sup>4</sup>.

La construction du baptistère peut remonter au <sup>vii</sup>e siècle, il fut conservé intact jusque vers 1559, où il fut converti en chapelle sous le vocable de Saint-Clair. Bartel, le P. Miraillet avaient pris l'habitude de ne plus désigner le baptistère que sous le nom de l'anthéon et d'en faire une description de pure fantaisie, mais cela ne vaut pas la peine d'être conservé. Millin, dans son *Voyage dans les départements du midi de la France* donna une vue du baptistère, mais dégagé des murs extérieurs et réduit aux huit colonnes qui portent le dôme, ce dessin a été reproduit trop souvent. Alex. de Laborde, dans ses *Monuments de France*, publia une vue extérieure de la rotonde d'un effet très pittoresque, dans laquelle la tour centrale octogone paraît beaucoup plus élevée au-dessus de l'enceinte carrée qu'elle ne l'est réellement et se trouve, à ses angles, appuyée sur des contreforts très saillants. La prétendue restauration de 1818 fut en réalité une catastrophe qui dénatura l'édifice.

III. LISTE ÉPISCOPALE. — Riez aura compté des fidèles de bonne heure, comme la plupart des villes de Provence, mais on n'y constate pas la présence d'un siège épiscopal avant la première moitié du <sup>v</sup>e siècle.

Le *Gallia christiana* ouvre la liste épiscopale par un saint Prosper, mais en signalant qu'il ne s'agit pas de Prosper d'Aquitaine; c'est un évêque de Reggio en Émilie, comme nous venons de le dire.

1. *Maximus*. — Ancien abbé de Lérins, à partir de l'élévation de saint Honorat sur le siège d'Arles jusqu'en 433. On le voit alors évêque de Riez et il siège aux conciles de Riez (439), d'Orange (441), de Vaison (442), signe les lettres arlésiennes en 450 et 451, enfin on le voit au concile de Ravennius, dans l'affaire de Lérins. Décédé le 27 novembre, jour où il est fêté dans le martyrologe d'Adon.

<sup>1</sup> H. Poiret et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. I, 1932, pl. cxxv. — <sup>2</sup> Bartel, *op. cit.*, p. 154. — <sup>3</sup> L. Valentin, *Saint Prosper*

d'Aquitaine, in-8°, Paris, 1900. — <sup>4</sup> Solomé, *Lettre sur le nom de Riez*, dans *Mercur de France*, juillet 1748.

2. *Faustus*. — Il était évêque en 462 et siégeait le 19 novembre au synode de Rome. Après avoir succédé à Maxime à Lérins il lui succéda à Riez. Son activité théologique appartient à d'autres études (voir *Dictionn. de théol. cath.*, t. v, col. 2101-2105). Exilé par le roi Euric, de 477 à 485, il était encore vivant quand Gennadius publia son *De viris illustribus*. Fête le 28 septembre. Il n'y a pas lieu d'admettre un évêque Didyme de l'invention d'Albanès.

3. *Contumetiosus*. — Évêque avant 518, correspondant de saint Avit, de Vienne. Il siégea aux conciles de 524, 527, 529, déposé par le concile de Marseille en 533; mentionné au moins jusqu'en 535.

4. *Faustus II*. — Représenté au concile d'Orléans, en 549.

5. *Emeterius*. — Représenté au concile provincial de 554; ceci se déduit de ce qu'un diacre Claudianus présente à ce concile un évêque Emeterius; de ce que Fauste II, évêque de Riez, avait déjà été représenté en 549, au concile d'Orléans, par un diacre du même nom; enfin de ce qu'un Claudianus a été plus tard évêque de Riez. Le nom du siège n'est pas marqué dans le protocole de 554.

6. *Claudianus*. — Siége au concile de Paris, en 573.

7. *Urbicus*. — Il siégea aux conciles de Valence (584), de Mâcon (585); est mentionné par Grégoire de Tours, vers 589. C'est à lui que Dynamius dédia la Vie de saint Maxime de Riez (*P. L.*, t. LXXX).

8. *Claudius*. — Il siégea au concile de Reims en 627 et au concile de Chalon-sur-Saône, en 650. Le *Gallia christiana* mentionne des évêques douteux et dépourvus de références.

IV. MOSAÏQUE. — Nous avons parlé des cavaliers romains foulant aux pieds de leur cheval un ennemi terrassé. Une tradition voulait que Constantin, vainqueur de Licinius à Ciballes, en Pannonie, ait fait passer son cheval sur le corps d'un des généraux ennemis. Or, on lit dans les papiers de Peiresc (*Bibl. nat. ms. lat. 8957*) parmi des notes relatives aux antiquités de Riez, le passage suivant :

Fol. 86 r. inscr. vi :

*Rex Constantinus, leprosus, virque benignus,  
Est factus sanus, sacro baptisate tactus.*

Fol. 88 r° : « Quand à l'image du grand Constantin qui paroissait à la mosaïque de la vieille église de Riez sur un cheval foulant des pieds la figure d'un homme, elle est toute brisée depuis que vous l'avez vue. Pas moins je me suis peiné d'en ramasser fidèlement les deux vers qui estoient autour de cette image que j'ay décrits au bas de ces inscriptions. »

L'auteur de la mosaïque en question s'est proposé de commémorer, d'une part les victoires que Constantin remporta d'abord sur Maxence, puis sur Licinius, tous deux ennemis des chrétiens, d'autre part le baptême qu'il demanda à recevoir au cours de la maladie qui l'emporta, en l'an 337. On connaissait cette dernière circonstance par le récit d'Eusèbe, le distique de la mosaïque confirme cette tradition populaire qui, on le sait, après avoir fait bon usage dans les leçons du bréviaire y a reçu un jour cette interprétation : Constantin fut guéri *a lepra spirituali* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2455).

V. BIBLIOGRAPHIE. — S. Bartel, *Historia et chronologica præsulum sanctæ Regniensis Ecclesiæ nomenclatura...*, his acc. *luculentum pro d. Faustii episcopi Regniensis sanctitate et fide orthodoxa apologeticum*, in-8°, Aquis Sextiis, 1636; J.-J.-M. Féraud, *Histoire de la ville de Riez (Basses-Alpes)*, in-8°, Aix, 1885; *Gallia christiana*, t. I, 1715, col. 388-417, instr. 81-82; J. de Laurière, *Les monuments de Riez*, dans *Bull. monum.*, V<sup>e</sup> série, t. I, 1873, p. 261-286; R. Mowat, *Mosaïque de Riez offrant l'image de Constantin*, dans *Bull. de la Soc.*

*des antiq. de France*, 1885, p. 68-71; [Jo. Solomé], *Nova Refensium sive Regensium episcoporum nomenclatura*, in-8°, Massiliæ, 1728; L. Valentin, *Saint Prosper d'Aquitaine. Étude sur la littérature latine ecclésiastique au V<sup>e</sup> siècle en Gaule*, in-8°, Toulouse, 1900; M. Provence, *Calalogue du musée lapidaire de Riez*, 1932.

H. LECLERCO.

**RIGNANO.** — Morlupo et Rignano sont situés respectivement à 30 et à 36 kilomètres de Rome, le long de la voie Flaminienne, au xxvi<sup>e</sup> mille. J.-B. De Rossi y découvrit, en 1864, une catacombe qui a reçu le nom de cimetière de Théodora et qui était presque entièrement remplie de terre; il y releva quelques inscriptions à date consulaire du IV<sup>e</sup> siècle. Ces textes obtinrent l'honneur de dessins fort exacts dans les *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, p. 45, n. 55, ann. 339; p. 47, n. 58, ann. 340; p. 52, n. 75, ann. 344; p. 53, n. 77, ann. 344; p. 55, n. 81, ann. 345; p. 57, n. 86, ann. 345; p. 59, n. 90, ann. 346; p. 71, n. 116, ann. 352; p. 90, n. 165, ann. 363; p. 134, n. 291, ann. 380; p. 244, n. 581, ann. 407. Ces textes n'offrent pas d'intérêt par les formules mais seulement par la paléographie et l'écriture courante à des dates fixes entre 339 et 407.

Aucun des martyrologes anciens ne mentionne le cimetière de Théodora ou des martyrs ensevelis auprès d'elle. On rencontre pour la première fois les noms d'*Abundius* et *Abundantius* dans le martyrologe d'Usuard, au 28 août, dans l'édition de Cologne de 1515, et avec l'indication du lieu et des compagnons dans le martyrologe romain de Baronius, au 16 septembre. Ces deux dates viennent de la *passio* des martyrs, conservée dans un texte ancien publié par les *Acta sanctorum*<sup>1</sup>, et dans un texte imprimé à Rome en 1584 : *Sanctorum martyrum Abundii presbyteri, Abundantii diaconi, Marciani et Ioannis eius filii passio ex tribus vetustissimis et manu scriptis codicibus deprompta, cui additæ sunt inventiones et translationes et ad historiam notæ*<sup>2</sup>. A la *passio* fut ajoutée une *Prima inventio* et une *translatio ex codice Arinianensi*.

Dans tout cela le narrateur ne fait aucune mention de la catacombe et Bosio, qui avait lu la *passio*, n'en dit rien lui non plus<sup>3</sup>. On en rencontre la première mention en 1651 lorsqu'un anonyme transcrivit les inscriptions du cimetière qu'on appelait alors de Saint-Eusèbe et à qui Boldetti, qui le visita en 1702, imposa le nom de Théodora. A cette occasion il mentionne la *cappella rotonda* (crypte principale aujourd'hui obstruée) *pieni di sepoleri, fra i quali quello di S. Teodora col nome di lei scolpito in una tavola di marmo, e vide alcune pitture*. En 1746 on entreprit l'exploitation de la catacombe et parut une Notice anonyme conservée dans le ms. Vatic. 9023.

Les recherches se poursuivirent pendant les années suivantes, tout ce qui fut trouvé et le levé du plan fut communiqué à Maffei qui copia les inscriptions et les publia dans son *Museum Veronense*, tandis que Paciaudi n'en publia qu'une seule. En 1808, nouvelle visite; en 1857, Jean-Baptiste et Michel De Rossi se rendirent à Rignano et étudièrent la topographie et les inscriptions à date consulaire restées sur place; c'est beaucoup plus tard, en 1883, que Jean-Baptiste convenait que *il cimitero meriterebbe speciale monografia* et il tentait *di dare con un semplice tracciato di linee un'idea della rete sotterranea*. Les inscriptions encore visibles sont toutes tracées en écriture cursive sur la chaux fraîche étendue sur la paroi ou sur la tablette; la lecture en est difficile et elle tiendrait ici trop de place pour ce qu'elle apprendrait.

Une seule présente un grand intérêt et elle se trouve

<sup>1</sup> *Acta sanct.*, sept. t. v, p. 293 sq. — <sup>2</sup> Romæ, 1584. — <sup>3</sup> Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 575.

aujourd'hui au musée épigraphique de Latran (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2499, fig. 7797) :

ABVNDIO PRB<sup>s</sup>  
MARTYRI SANCT<sup>s</sup>  
DEP VII IDVS DEC

La tablette est en marbre, brèche rouge, le revers taillé en corniche. On commença à graver les lettres A B sur un module qui parut trop petit et on recommença en grandeur plus que doublée, la dernière ligne qui ne comprend que la date est plus petite. La paléographie est celle du IV<sup>e</sup> siècle. Le texte est construit au datif : *Abundio presbytero martyri sancto* et le jour de la *depositio*, ce qui convient à un tombeau, mais on ne sait dans quel cimetière se trouvait ce tombeau. Il est vrai qu'on a mentionné plus haut un Abundius, prêtre, associé au groupe de martyrs ensevelis au cimetière situé à 26 milles de la voie Flaminienne. Sans doute il n'est pas impossible qu'un martyr dont le nom ne se lit pas dans les fastes anciens, les itinéraires, les translations se montre à Rome avec le titre de *martyr*, mais on n'en connaît pas d'autre exemple. Une autre difficulté surgit de la date de *depositio* au *vii idus decembris* qui ne concorde ni avec le 28 août ni avec le 16 septembre, elle n'est pas résolue, pas plus que la raison pour laquelle des martyrs condamnés à Rome auraient été exécutés à une telle distance. La catacombe et la *passio* des martyrs de Rignano offrent un curieux sujet d'étude <sup>1</sup>.

H. LECLERCQ.

**RIGNIEUX-LE-FRANC.** — Voir *Dictionn.*, t. v, col. 2511, n. 239, fig. 4735.

**RIGOMAGENSIS (CIVITAS).** — (Voir *Dictionn.*, t. xii, col. 1168.) Cf. L. Duchesne, *La civitas Rigomagensem et l'évêché de Nice*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XLIII, 1882, p. 36-46; Aug. Longnon, *La civitas Rigomagensis*, dans *Bulletin de la Société des Hautes-Alpes*, t. vi, 1887, p. 304-313, et dans *Mélanges Renier*, p. 395-404; Sauvair, *Inscriptions romaines à Briançonnet*, dans *Bulletin archéologique du Comité des trav. historiques*, 1912, p. CLVIII-CLX; F. Arnaud, *Le site de Rogamagum ou civitas Romagensem*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1922, p. LXXII-LXXIII.

**RIMINI.** — La cathédrale primitive de Rimini s'élevait hors de l'enceinte romaine entre la voie Flaminienne et la mer <sup>2</sup>; elle est désignée dans un écrit composé entre la fin du x<sup>e</sup> et le commencement du XI<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>, sous le nom d'*Ecclesia beati Gaudentii... episcopi Ariminensis patriæ... in qua... sub ipsa ara beatissimum corpus quiescit*. A une époque plus ancienne, entre la fin du VII<sup>e</sup> et le début du VIII<sup>e</sup> siècle, la porte de la ville conduisant à la basilique portait déjà le nom de *porta sancti Gaudentii* <sup>4</sup>.

Ce Gaudentius occupe une large place dans les légendes hagiographiques romagnoles. Les unes le font vivre avant la paix de l'Église, le font venir d'Éphèse à Rome, *sub Maximiano et Diocletiano*, en 290, et le font ordonner évêque par le pape Damase (366-384) qui l'envoie à Rimini où il est mis à mort par un certain consul Marcien. D'autres légendes ne sont pas plus raisonnables, peut-être moins encore, et ne méritent pas qu'on s'y arrête. Un groupe différent fait vivre Gaudentius à l'époque du conciliabule de Rimini, en 359, ce qui ne paraît pas une solution plus heureuse

si on veut bien songer que si l'évêque de Rimini avait fait alors une vigoureuse opposition à la politique de l'empereur Constance, les défenseurs de l'orthodoxie, Athanase, Hilaire et les autres n'eussent pas manqué de lui rendre hommage. En définitive, on entrevoit bien l'existence d'un évêque Gaudentius, on ne sait à quelle date le placer et rien ne prouve qu'il fut martyr <sup>5</sup>.

Cette ville n'est pas favorisée. On lui a attribué les martyrs Victor et Corona, qui appartiennent à l'Égypte <sup>6</sup>; un martyr Julien, sous Dèce (?) ; un certain martyr saint Venance dont Rhaban Maur reçut les reliques entre 830 et 836, pourrait bien être l'évêque de Salone.

La liste épiscopale de Rimini est très incertaine à ses origines. Il ne semble pas possible d'y retenir les noms de trois personnages dont le premier, anonyme, aurait reçu l'ordination des mains du pape Denys (259-268), et le second appelé Hubert ne peut prendre place qu'au x<sup>e</sup> ou au XI<sup>e</sup> siècle; Venance, enfin, qui, comme on l'a vu plus haut, serait de Salone.

1. *Gaudentius* est ancien, mais on ne peut rien préciser.

2. *Stennius* ou *Stemnius*, en 313 (?) n'est pas mieux attesté.

3. *Eutyehius*. D'après Tillemont et le P. Savio, on pourrait le placer vers le temps du fameux conciliabule, au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, et il faudrait le découvrir dans l'*Eutyehio Ariminiano Campanie episcopo* à condition de lire *Eutyehio Arimini, Adeno...* Cela n'est pas sûr, en tout cas, ce nom ne se lit pas parmi ceux de la lettre de saint Hilaire.

4. *Joannes*, 366-395, dont on fait le collaborateur de Galla Placidia dans la construction de la basilique Saint-Étienne à Rimini et Agnellus de Ravenne parle bien d'un Jean évêque de Ravenne et non de Rimini.

5. *Joannes II*, 396-438. Aussi suspect que le précédent.

6. *Januarius*, 465 et 487. Dans les synodes romains de ces deux années on ne voit pas d'évêques de Rimini.

7. *Joannes*, 496 (?). S'il a existé, il a pu siéger dans les synodes romains qui se sont tenus en 499 et en 501.

8. *Stephanus*, 551-553. Accompagna à Constantinople le pape Vigile.

9. *Joannes*, 591.

10. *Castorius*, 592. On sait qu'il fut malade et pendant sa maladie, le pape Grégoire I<sup>er</sup> nomma Léonce, visiteur du diocèse de Rimini; il renonça à son siège en 599 avec la permission du pape.

11. *Joannes*, 599, ordonné par saint Grégoire.

12. *Agnellus*, en 596, était non pas évêque mais abbas de Ariminio <sup>8</sup>.

Enfin quelques épitaphes de peu d'intérêt : un **LECTOR** <sup>9</sup>, un **CONDUCTOR** <sup>10</sup> et

+ IC REQVIESO  
IT IN PACE LE  
OCVM FILIISVIO  
EVSDE ET PET  
ROVPE CVM  
M PLM.

(*hic requiescit in pace Leo eum filii sui Deusded[il] et Petro que cum pl. m....* <sup>11</sup>.)

H. LECLERCQ.

<sup>1</sup> *Corp. inser. lat.*, t. xi, n. 4076; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 134-159, pl. xii; E. Diehl, *inser. lat. chr. vet.*, n. 2012. — <sup>2</sup> Tonini, *Storia civile e sacra riminese*, t. II, p. 57-58. — <sup>3</sup> *Analecta bollandiana*, 1882, p. 115. — <sup>4</sup> Tonini, *op. cit.*, p. 475. — <sup>5</sup> F. Lanzoni, *Le origini delle*

*diocesi antiche d'Italia*, 1923, p. 422-424. — <sup>6</sup> Tonini, *op. cit.*, t. II, p. 35. — <sup>7</sup> *Id. ibid.*, t. II, p. 292. — <sup>8</sup> F. Lanzoni, *Le diocesi d'Italia dalle origini al principio del secolo VII*, in-8°, Faenza, 1927, t. II, p. 707-713. — <sup>9</sup> *Corp. inser. lat.*, t. xi, n. 551. — <sup>10</sup> *Ibid.*, t. xi, n. 550. — <sup>11</sup> *Ibid.*, t. xi, n. 552.

**RINCEAUX.** — Il en est de ce mot comme pour entrelacs et plusieurs autres désignant un thème de décoration ornementale, leur variété presque infinie semble défier la description et s'accommoderait mieux d'un album que d'un article dans un dictionnaire. Qui dit « rinceau » suggère l'idée d'une fantaisie contenue et, en quelque façon, canalisée entre des lignes droites, courbes ou ondulées ou brisées entre lesquelles un motif se déroule ou se renouvelle d'après une inspira-

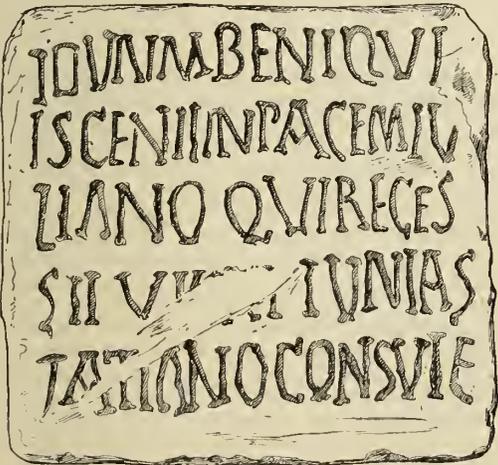


10627. — Musée des beaux-arts, à Boston.  
D'après H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*,  
t. 1, pl. cLXVIII b.

tion régulièrement modifiée. Pièces de mobilier, membres d'architecture, fragments de tissus ont offert pendant des siècles une si extraordinaire efflorescence de rinceaux qu'on doit renoncer à un essai de classement; il faudrait comparer des centaines de milliers d'exemplaires sur pierre, sur bois, sur ivoire, en stuc, en laine, en lin, etc. Les uns élégants et variés, les autres lourds et monotones. Tout ce que nous croyons pouvoir faire ici c'est de donner un unique exemple d'après une tapisserie de laine du <sup>ve</sup> siècle environ d'après l'original conservé au musée des beaux-arts, à Boston (fig. 10627).

H. LECLERQ.

**RIONS.** — Rions, village du canton de Cadillac, arrondissement de Bordeaux (Gironde). Cette localité est mentionnée par Grégoire de Tours : *Reontio villa*



10628. — Inscription chrétienne de Rions (466).  
D'après *Rev. des études anciennes*, t. XXIX, 1927, pl. 1.

*est, in qua cum esset ecclesia catholica, advenientibus Gothis, ad suam sectæ immunditiam eam transtulerunt.* On voit d'après cela que l'arianisme y remplaça quelque temps le catholicisme. C'est à Rions que fut

<sup>1</sup> C. Jullian, *Inscription chrétienne de Rions*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXIX, 1927, p. 47-48, pl. 1; R. Cagnat et M. Besnier, *L'Année épigraphique*, 1927 (= *Revue*

trouvée, le 1<sup>er</sup> mai 1926, une plaque de marbre qui mesure 0 m. 21 sur 0 m. 225 et une épaisseur de 0 m. 04. Le soc de charru qui a ramené cette inscription au jour l'a éraflée à l'endroit où était placé un débris de hache de silex polie. Au-dessous de la plaque on rencontra, à 0 m. 21 de profondeur, un sarcophage. Au jugement de C. Jullian, ce débris de hache polie a pu être placé intentionnellement par les parents du défunt, à côté ou au-dessus de son tombeau. On sait que les chrétiens ont conservé la superstition de ces objets préhistoriques. Voici le texte de l'inscription (fig. 10628):

IOVNM BENE QVI  
ESCENTI IN PACEM IL  
LIANO QVI RECES  
SIT VII KL IVNIAS  
TATIANO CONSVLE

*Ioun(a)m bene quiescenti in pacem Iuliano, qui recessit VII k(a)l. junias. Tatiano consule.*

Le premier mot paraît devoir se lire *Joanem* pour *Jona* ou *Jonas*. La date est 466.

Ce texte se rattache à d'autres textes chrétiens disséminés sur « les deux rives de la Garonne, de Bordeaux à La Réole, où, sous l'influence des grands seigneurs terriens du pays, la floraison du christianisme a été si rapide et si intense dans les premiers siècles du triomphe de l'Église. Bouillac, Rions, Loupiac, Sainte-Croix sur la rive droite, et, sur la rive gauche, l'Hebromagus de Paulin de Nole, le Langon d'Amand et de Delphin [et Primuliac (voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce nom)] et la ville familiale d'Ausone <sup>1</sup>.

H. LECLERQ.

**RIQUIER (SAINT-).** — I. La Vie de saint Riquier. II. Le résidu historique. III. La Chronique de Saint-Riquier. IV. De saint Riquier à Angilbert. V. Les constructions d'Angilbert. VI. Les tours-lanternes. VII. Les tours à vis. VIII. Le chancel. IX. Le vestibule. X. Le couverture. XI. L'abside. XII. Porte de Saint-Maurice. XIII. La sacristie. XIV. La crypte. XV. Les tribunes. XVI. La décoration. XVII. Les autels. XVIII. Le pavement. XIX. Les ambons. XX. Les fonts baptismaux. XXI. Le parvis. XXII. Le plan. XXIII. L'église de Sainte-Marie. XXIV. L'oratoire de Saint-Benoit. XXV. Le cloître. XXVI. Les reliques. XXVII. Le trésor. XXVIII. Le vestiaire. XXIX. Évangélaire. XXX. Bibliothèque. XXXI. Consécration de l'église. XXXII. Mort d'Angilbert et la ruine de son œuvre. XXXIII. Bibliographie.

I. LA VIE DE SAINT RIQUIER. — Charlemagne vint visiter le monastère de Saint-Riquier au printemps de l'année 800. Parmi sa suite se trouvait Alcuin à qui l'abbé du lieu, Angilbert, fit lire la Vie du saint patron en le priant de la mettre en beau style : *cultius adnotarem*, nous dit Alcuin, qui trouva l'ouvrage vraiment indigne d'un si grand saint : *tam modico gestorum volumine*. Charlemagne insista, Alcuin consentit mais réclama la présence d'un notaire devant qui il dicta brièvement, *dictu admodum compendioso*, une Vie faite pour plaire aux lettrés et qui contenait tout l'essentiel : *ea quæ referre videbatur de conversione, de moribus, de continentia et sanctitate vere incomparabili necnon de gloriosissimo transitu ejus ad Christum seu de relatione pretiosi corporis in locum priorem*. A quelques mois de là la nouvelle Vie fut prête et Alcuin la dédia *Karolo semper augusto*, ainsi donc après le 25 décembre 800 <sup>2</sup>.

L'abbé Angilbert ne se préoccupait pas seulement de la gloire de saint Riquier; on le voit obtenir de Charlemagne, dans une charte datée d'Aix-la-Chapelle, le 28 avril 797, la possession de Forestmontiers, qui était

*archéologique*, 1927, p. 387), n. 154. — <sup>2</sup> *Monum. Germ. histor.*; Br. Krusch, *Scriptores rer. merov.*, t. IV, p. 382. 383.

la *Cella Forestis* où le saint avait vécu et était mort<sup>1</sup>. D'après M. Br. Krusch, cette charte est d'une importance capitale pour l'histoire du saint, elle a pour but d'assurer aux moines de Centule la possession de Forestmontiers et c'est, selon lui, pour confirmer cette possession que la Vie a été écrite par Alcuin.

Dans la charte de 797 on lit ce qui suit :

*Anghilbertus venerabilis abbas ex monasterio Centulo, ... in quo etiam sanctus Richarius præclarissimus Christi confessor corpore requiescit, situm in pago Pontivo, ad notitiam serenitatis nostræ perduxit eo quod ipse sanctus Richarius adhuc in præsentis sæculo vivens, in ipsa silva, quæ vocatur Forestis, prope cisternam quæ est iuxta locum nuncupante Argubium, in ipso pago Pontivo, sibi ad habitandum locum elegisset; et circa ipsam cisternam bina vel terna bunuaria secundum ejus petitionem a regali dignitate accepta satis vile tugurium amatores servorum Dei ei ad militandum omnipotenti Deo ædificare studuerunt, ibique divina vocatione ex hoc mundo ad Dominum migrasset; et non post multum tempus fratres a præfato monasterio Centulo tulerunt sacrum ejus corpus, et sepelierunt illud cum magna reverentia in prædicto monasterio; per cuius merita, omnipotente Deo cooperante, in ipsa duo loca multa declarata sunt magnalia. Nam et sub unius abbatis dominio multis temporibus una fuisset fratrum concors in Dei laudibus digna conversatio.*

Pour s'en tenir à l'histoire, ce texte nous apprend que Richarius avait fondé non pas Centule mais la *cella Forestis* (Forestmontiers) d'où son corps, à une date fort ancienne, fut transporté à Centule qui obéissait au même abbé. Ces faits n'étaient pas, ainsi qu'on l'a dit, de l'invention d'Angilbert, sous l'inspiration de qui la charte a été rédigée et qui est lui-même l'auteur de l'épithaphe de saint Riquier<sup>2</sup>. En outre, il aurait eu recours à Alcuin tout en se réservant de lui souffler sa leçon. Toutes ces affirmations arbitraires sont insoutenables depuis la découverte du texte du *libellus stilo simpliciori digestus* remanié par Alcuin.

Cette découverte a eu lieu dans un manuscrit de la bibliothèque d'Avranches, n. 167, du XI<sup>e</sup> siècle, assez mal vu des hagiographes qui reléguèrent au dernier rang parmi les différentes *Vitæ S. Richarii* celle ainsi cachée dans le *codex Abrincalinus* qui nous a conservé le *libellus* accommodé par Alcuin. La démonstration en a été faite de façon à n'y pas revenir<sup>3</sup>. Une autre version beaucoup plus ancienne a été trouvée depuis à la *Hofbibliothek* de Vienne<sup>4</sup>. C'est à cette Vie ancienne que nous empruntons les traits historiques à retenir.

Mais quelle est son ancienneté? Son style est des plus barbares, c'est chose entendue, mais de tout temps il y a des gens qui écrivent leur langue de façon pitoyable et cela ne prouve rien ou, du moins, peu de chose. Il y eut en pleine renaissance carolingienne des auteurs qui en étaient demeurés à la culture mérovingienne. Dans la Vie ancienne nous lisons à diverses reprises qu'elle est écrite peu de temps après la mort de Richarius lequel vivait récemment : *nuper*, dans le Ponthieu. Et ce biographe utilise les souvenirs de Sigobardus, le compagnon et serviteur du saint : *per manibulas sua, nomine Sigobardo, didici, ...solebat nobis ejus manibula dicere*. Mais le père de Sigobardus, Hermonald, est mort ainsi que ses enfants et ses serviteurs, mais non pas tous, car si : *in monasterium*

*conversationem monasticam vitamque finierunt, ...alii finire in obedientia perfecta expectant*. Il est vrai que celui qui remplaça Richarius à Centule, Ocioald, semble mort, mais pas depuis si longtemps que l'auteur de la Vie ancienne ne l'ait connu : *et ipse, qui preerant vos, sequipeda parvum in statura, magis in merito Ocioldo vocabulo*. Cet auteur a d'ailleurs lui-même habité Centule, de sorte qu'on peut le tenir pour à peu près contemporain de saint Riquier et c'est une excellente condition pour parler de lui.

On peut l'en croire de préférence à Angilbert qui inspire le diplôme de 787 et à Alcuin qui dicte la Vie de 800 lorsqu'il nous dit que Richarius était né d'humbles parents : *Igitur quis requirat de quales fuit parentes, non ex opibus nobiles, nec de gente alta processit, sed mediocres parentes pauperes habuit*. Même modération dans le récit des faits merveilleux. S'il fallait en croire Alcuin, Richarius monta sur un cheval sauvage et craignant pour la vie de son filleul qu'il tient dans ses bras, le laisse choir et la main droite du Sauveur dépose l'enfant sur le sol sans qu'il répouve aucun mal. La Vie ancienne sait à merveille qu'on ne monte pas un cheval sauvage avec un enfant dans les bras, elle nous parle d'un cheval emballé et saint Riquier invoque le Christ, prend son temps et lâche l'enfant au bon moment. En effet, il n'est pas blessé, la mère du petit se précipite le tenant pour mort : *mater flens et ejulans ad puerum cadentem cucurrit, velut semivivo in manu recipere. Super mota terra cum factum talpiginini vocans, illæsum infanlem reperit*; il était tombé sur une taupinière<sup>5</sup>.

II. LE RÉSIDU HISTORIQUE. — Au temps où régnait le roi Dagobert I<sup>er</sup> on vit arriver dans le pays des Sicambres deux hommes venus d'Hibernie et nommés Frichor et Caïdoc. Ce qui est aujourd'hui le Ponthieu était alors païen et la population prit les deux étrangers pour des enchanteurs qui en voulaient à leurs moissons; elle leur eût fait un mauvais parti si un homme qui habitait le *vicus* de Centule ne les eût pris en pitié et invités à se retirer chez lui, ce qu'ils firent. En échange de l'hospitalité ils lui donnèrent la foi chrétienne et sa grande vertu fit qu'on l'éleva au sacerdoce. Pieux, zélé, charitable, l'attention se porta sur lui et ce fut ainsi que Dagobert vint le voir et lui donna des biens pour son luminaire<sup>6</sup>. Richarius était de naissance modeste et pauvre, mais les dons affluaient entre ses mains où ils ne s'attardaient guère, car non content de pousser son apostolat aux alentours de Centule et même assez loin, on le vit étendre ses prédications jusqu'en Angleterre.

Mais l'apôtre était désireux de solitude et se sentait appelé à la vie érémitique. C'est ce que raconte, à sa façon, la Vie : *Cui (Richario) Ghislemarus vir inluster et christianæ religionis amator simul et Maurontis nobilis quidam vir... præbuerunt locum manendi in silva Chrsiciacense... Ubi vero Dei mansionem solitariam præparaverunt... Quam vir Dei habitationem cum solo commilitone ingressus, parvo tantum tuguriunculo vilissimo opere facto contentus...*<sup>7</sup> Après la mort de Dagobert, Gislemar et son parent, le palatin Mauront, s'adressent à la veuve du roi, la reine Nanthilde pour obtenir au serviteur de Dieu un coin de terre dans la forêt de Crécy, appartenant au fisc, où il puisse établir son ermitage, à proximité d'une citerne au lieu dit Argubium : *Querebant in prope in ipso pago Pontivo*

<sup>1</sup> Mabillon, *Acta sanct. Ord. S. Bened.*, sac. iv, pars I, p. 102-103; 2<sup>e</sup> édit., p. 97-98; Bouquet, *Recueil des hist. de la Gaule*, t. v, p. 759; P. L., t. xcvi, col. 986-988; F. Lot, *Hierulph. Chron. de l'abbaye de Saint-Riquier*, Paris, 1894, p. 119-120. — <sup>2</sup> Dümmler, dans *Monum. Germ. hist., Poetæ latini*, t. 1, p. 364; G. Waitz, dans *Monum. Germ. hist., Script.*, t. xv, p. 178-179; F. Lot, *op. cit.*, p. 73-74. —

<sup>3</sup> Albert Poncet, *La plus ancienne vie de saint Riquier*, dans *Anal. boll.*, t. xxii, 1903, p. 173-194. — <sup>4</sup> G. Vielhaber, *De codice hagiographico Vindobonensi lat. 420*, dans *ibid.*, t. xxvi, 1907, p. 45-51. — <sup>5</sup> Il faut lire : *Cum id factum esset (savoir cum puer decidisset) super motam terram, quam talpiginini vocant*. — <sup>6</sup> Hierulph., *Chronique*, l. I, c. xviii, édit. Lot, p. 51. — <sup>7</sup> *Vita S. Richarii*.

*in Chriciacense florefice, ubi construxerunt tugurium vile satis et parvo, nec de ligno cooperlo, nisi de rauso exiguo; ubi aquam invenerunt propc de loco Argubio.* Mauront, en sa qualité de garde des forêts royales, n'est pas bien généreux : *Non multa bonuaria consignavit in ipsa area, nisi bina vel terna circa unam cisternam*; deux ou trois bonniers, ce n'est guère. Or, ce sont ces mêmes bonniers ou arpens qu'on voit reparaitre dans la charte de 797 qu'on a lue plus haut; le reste, la mention de Dagobert et de Nanthilde, la description de l'ermitage, la parcimonie de Mauront, est exprimé en des termes d'une bonne couleur antique et semble difficilement avoir pu être inventé<sup>1</sup>. D'où il faut conclure que la Vie ancienne a servi de source au rédacteur de la charte de 797.

Richarius a quitté Centule avec un seul compagnon, nommé Sigobardus et la Vie ancienne nous apprend que le père de ce dernier, Hermonaldus, homme simple et dévoué s'est engagé, sous la conduite de Riquier, dans les voies de vie parfaite. Son exemple est suivi par sa femme, ses fils, ses serfs, ses servantes avec ce résultat : *in monasterium conversationem monasticam vitamque finierunt*; ce dont on ne trouve aucune trace dans la Vie composée par Alcuin.

Autre divergence entre les deux Vies : on se souvient que, d'après la charte de 797, Richarius a fondé non pas le monastère de Centule où il remplissait seulement les fonctions de prêtre desservant, mais l'ermitage de *Cella Forestis*; au moment où il se retire en ce lieu il confie à un autre l'administration de la paroisse de Centule. Dans l'ermitage on ignore combien de temps il a vécu; il est vrai qu'on place sa mort au vi<sup>e</sup> des calendes de mai (26 avril), mais la date de 645 est conjecturale. Sigobardus inhuma son compagnon en se conformant à ses ordres, mais peu de temps après, son remplaçant à Centule, le prêtre Ocioaldus vient à la tête de ses paroissiens (et non pas d'une communauté) exhumer le corps qu'on place dans un cercueil (*feretrum*) et qu'on rapporte solennellement, couvert de draperies, à Centule, le vii des ides d'octobre (9 octobre).

On a dit plus haut que l'ermitage de la forêt de Crécy fut, par la suite, transformé en monastère par Maurontus et annexé à Centule par le diplôme de Charlemagne du 28 avril 797, il devint l'abbaye de Forestmontiers, canton de Nouvion, arrondissement d'Abbeville (Somme).

Du monastère de Centule on peut dire qu'il attendit longtemps avant de prendre le nom de Saint-Riquier, on n'en sait pas plus sur son fondateur et sur sa dotation. Aucune allusion dans la Vie ancienne, mais dès le début du ix<sup>e</sup> siècle, au temps d'Alcuin, Richarius était considéré comme fondateur et premier abbé.

Il existait certainement une église à Centule au temps de saint Riquier; la Vie ancienne y fait quelques allusions : *cotidie tamen se jejuniis confixis, pavimento ecclesiae prostatur... contractus quidam solebat a foris sanctae basilice frequenter orare*; la Vie semble même supposer que le tombeau définitif de saint Riquier s'y trouvait : *contractus quidam solebat a foris sanctae basilice frequenter orare, et secretius hoc agebat in contri beato sepulcro erectus fuit ingressum*. Cette vie ne parle pas de la fondation de l'église; il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait pas été bâtie par saint Riquier en personne car avant l'arrivée de Caidoc et de Frichor et la conversion de Richarius, le pays était entièrement païen ou peu s'en fallait.

III. LA CHRONIQUE DE SAINT-RIQUIER. — Il n'est pas possible de parler du monastère sans s'expliquer sur le document qui en contient l'histoire et qui eut

pour auteur Hariulf, né dans le Ponthieu, non loin de Saint-Riquier, vers 1060. Il fut donné tout enfant à l'abbaye où on se chargea de son instruction qui fut assez poussée pour qu'on puisse croire qu'il devint écolâtre. Il n'était toutefois qu'un écolier sous l'abbatiat de Gervin I<sup>er</sup> et ne prit l'habit monastique que sous l'abbé Gervin II avec qui le vécut d'abord en bons termes. Mais quand Gervin, devenu évêque d'Amiens, entre 1086 et 1091, entreprit de soumettre les moines à l'autorité épiscopale, Hariulf se rangea dans le parti des mécontents. En 1105, Hariulf devint abbé d'Oudenbourg, abbaye située entre Bruges, Ostende et Nicuport, où ses débuts furent difficiles. Néanmoins il dura et s'imposa, même il trouva les ressources indispensables et, entre temps, il écrivit et il voyagea; ajoutons qu'il défendit ses droits contre l'abbé de Saint-Médard de Soissons qui obtint, par surprise, une bulle du pape Innocent II ordonnant à Hariulf de démissionner et de se retirer à Saint-Médard. Hariulf devait être alors presque octogénaire, néanmoins il partit pour Rome, vit le pape et obtint gain de cause. Peu après son retour à Oudenbourg il mourut, le 19 avril 1143.

On vient de dire qu'il écrivit beaucoup, son œuvre la plus considérable et la plus justement connue est son *Chronicon Centulense* ou *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier* qu'il nomme lui-même *Gesta ecclesiae Centulensis*. C'est l'histoire du monastère de Saint-Riquier, canton d'Ailly-le-Haut-Clocher, arrond. d'Abbeville, Somme, depuis sa fondation, au vi<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux dernières années du xi<sup>e</sup>. L'ouvrage fut composé à la demande des confrères d'Hariulf pour l'édification et l'instruction des moines et des écoliers; il fut composé dans les dernières années du xi<sup>e</sup> siècle avec l'intention de protéger de la destruction les témoignages historiques anciens incorporés dans le récit. En effet, Hariulf a eu à sa disposition des sources nombreuses narratives, hagiographiques, diplomatiques, orales dont le détail est aujourd'hui inventorié<sup>2</sup> : « Les sources narratives ne nous donnent rien de neuf sur la période mérovingienne et carolingienne. Hariulf s'en est servi, du reste, d'une façon loyale et, à part quelques amplifications banales, il n'essaie point d'égarer son lecteur dans l'intérêt de son monastère. Ce qui constitue le grand intérêt de sa compilation, c'est la reproduction des rapports des abbés de Centule à Charlemagne et à Louis le Débonnaire, et surtout des diplômes et des chartes. Sans lui nous n'aurions rien conservé des archives anciennes d'une des plus importantes abbayes de la France, puisque les originaux ont péri dans l'incendie de 1131<sup>3</sup>. »

IV. DE SAINT RIQUIER A ANGILBERT. — Le livre I<sup>er</sup> de la *Chronique* a conservé le souvenir des miracles du saint pendant sa vie et sur son tombeau; il nous a conservé les noms des premiers abbés qui ne réussirent pas à tirer le monastère de son obscurité; ils avaient nom Ocioalde, sous lequel, dit Hariulf, « il y eut beaucoup de saints religieux à Centule », qu'on ne prit pas soin de recueillir car ces saintes gens « prédestinés de la solitude ne s'inquiétaient guère de laisser des vestiges de leur passage sur cette terre; ils n'aspiraient qu'à faire inscrire leur nom au livre<sup>4</sup> ». C'est là une phrase creuse car nous savons qu'on conservait au début du ix<sup>e</sup> siècle un gros volume rempli par les miracles du saint narrés en langue vulgaire. Après l'abbé Ocioalde le catalogue abbatial ne contient que les noms de Coschin, de Gutmaire, d'Aldric et de Symphorien, soit quatre supérieurs pour remplir une période de près d'un siècle et demi. Le bon abbé Hénocque trouve que « c'est bien peu »<sup>5</sup> et il semble que

<sup>1</sup> *Anal. boll.*, t. xxii, 1903, p. 180. — <sup>2</sup> F. Lot, *Hariulf. Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, p. xix-xlv. — <sup>3</sup> *Id.*,

*ibid.*, p. xlv-xlvi. — <sup>4</sup> *Chronique*, l. I, c. xxvi. — <sup>5</sup> *Hist. de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier*, in-4<sup>o</sup>, t. 1, 1880, p. 84.

certains titulaires aient été oubliés. Leur successeur Angilbert les éclipa tous.

Ce personnage a inspiré une légende qui fait de lui le gendre de Charlemagne dont il aurait épousé la fille Berthe, ce qui expliquerait la faveur dont il jouit et les libéralités dont il disposa. Sa carrière ne nous appartient qu'au point de vue de l'archéologie. Ce qui est certain c'est qu'Angilbert, qui portait le sobriquet d'Homère dans l'académie palatine, fit de son abbaye un édifice important et somptueux sur lequel nous possédons assez de renseignements pour entreprendre de les coordonner et de nous représenter cette basilique carolingienne. C'est ce qu'ont rendu possible deux ouvrages d'un très grand mérite dus à M. Georges Durand<sup>1</sup> et à W. Effmann<sup>2</sup>.

V. LES CONSTRUCTIONS D'ANGILBERT. — L'architecture de l'époque carolingienne n'a laissé, en France, qu'un petit nombre de spécimens, cependant il importe de la connaître comme la période pendant laquelle se sont élaborés les éléments d'où est sortie l'architecture romane. Une première et sérieuse difficulté tient à la terminologie des auteurs qui varie souvent de l'un à l'autre et chez un même auteur le même mot est pris en des sens très divers que le contexte ne permet pas toujours de distinguer.

Ces écrits avaient cependant une signification technique pour ceux qui les lisaient et qui s'en inspiraient dans la pratique, aussi n'est-il pas permis d'en prendre avec eux trop à son aise pour leur faire dire ce qu'on veut y voir. Ceci s'impose d'autant plus que le petit nombre de monuments subsistants nous prive presque complètement de points d'appui et de comparaison. Ce que nous possédons pour en juger n'est rien en comparaison de ce qui nous manque. L'Italie est mieux partagée que la France en édifices de ces époques reculées, mais avant de recourir à eux il faut se rappeler que l'architecture française a eu ses règles particulières et différentes de celle des autres pays.

Une lettre d'Alcuin à Adalhard de Corbie, vers la fin de l'année 790, fait mention d'Angilberhtum filium nunc vero ex filio patrem<sup>3</sup>; tout ce qu'on en peut conclure c'est qu'à cette date Angilbert était abbé de Centule<sup>4</sup>. Il est fort probable que ce monastère n'avait pas alors grande allure, aussi l'abbé rêva de lui donner des dimensions plus vastes et, sans plus tarder, entreprit la reconstruction; c'est ce que lui-même nous apprend<sup>5</sup>:

*Omnia quæ cernis, summo renovata decore  
Interiorum templum exteriusque sacrum  
Angilbertus opans jam fecit amore paterni  
Sanctorum pariter perpetuæque Dei,  
Non parcens opibus propriis. Nam quidquid habebat  
Ecclesie largi jam pietate dedit.  
Et tu serve Dei veniens aliunde vidore,  
Hæc loca percurre pulchra monasterii,  
Ecclesiasque Dei devoto pectore Christi  
Cerne, decus varium per pietatis opus, etc.*

Et nous savons qu'il s'assura du consentement de la communauté et de riches bienfaiteurs<sup>6</sup>: *De donis Dei et largitate magni domini mei Caroli, ejusque nobilissime prolis, vel reliquorum bonorum hominum libero-*

*rum mihi ab illis collatis*<sup>7</sup>. Charlemagne ne se borna pas à des encouragements et à des largesses, il envoya de la main-d'œuvre choisie parmi les artistes et artisans habiles à travailler le bois, la pierre, le marbre ou le verre<sup>8</sup>. A plus forte raison l'empereur envoya des architectes à Rome pour se procurer de colonnes, de bases, de corniches de marbre que des charrois amenèrent d'Italie à Centule. La grande Chronique, que nous ne connaissons que par Malbrancq, avance que les murs de l'église furent construits ou tout au moins plaqués de marbre blanc<sup>9</sup>, ce qui s'est pratiqué ailleurs vers ce temps<sup>10</sup>. Peut-être s'agit-il de matériaux de remploi venus d'édifices antiques. En 1869, un fût de colonne en marbre blanc aurait été découvert près de l'église de Saint-Riquier et n'aurait été retrouvé depuis<sup>11</sup>.

La pensée d'Angilbert fut de rendre hommage à la sainte Trinité, en conséquence il construisit trois églises: une sur le tombeau de saint Riquier qu'on laissa en place mais en détruisant l'église bâtie par Ocioalde; cette église, plus vaste que les autres fut placée sous le vocable du saint Sauveur et de tous les saints. C'était alors un vocable qui était en grande faveur et qu'on rencontre à Amiens, Auxerre, Brescia, Conques, Fulda, Fontenelle, Gellone, Halberstadt, Metz, Nevers, Prüm, Ratisbonne, Saint-Genou, Saint-Maur-des-Fossés, Sens, Vienne, etc. Il avait fallu renoncer à la dédicace ancienne à sainte Marie et Angilbert, qui craignait par cette substitution d'offenser ou mécontenter la très sainte Vierge, lui éleva une deuxième église: *Qui antiqua illa sancti Richardi ecclesia in honore sanctæ Mariæ fuerat consecrata, ne videretur... Dei matrem exhonorassee, alteram ei construxit*<sup>12</sup>. Avec la Vierge on mit les apôtres et une troisième église dédiée à saint Benoît et aux saints abbés: *in honore sancti Benedicti abbatis et reliquorum sanctorum regularium abbatum*<sup>13</sup>.

A ce propos Hariulf fait cette observation: « En considérant la situation des lieux, on remarque que la grande église, celle de saint Riquier, occupe le Nord, la seconde, moins importante, en l'honneur de Notre-Dame sainte Marie, occupe le Sud; la troisième qui est la plus petite, l'Orient. Le cloître des moines est fait en triangle, à savoir de Saint-Riquier à Sainte-Marie, un toit; de Sainte-Marie à Saint-Benoît; et derechef, de Saint-Benoît à Saint-Riquier, un toit. Il en résulte que, les parois convergeant de part et d'autre, l'espace à ciel ouvert qu'elles renferment est triangulaire<sup>14</sup>. »

Il nous faut parler ici d'un document important pour l'étude de Saint-Riquier. Le manuscrit autographe de la *Chronique* d'Hariulf qui, sauf ce qui concerne l'abbatit de Gervin II, fut écrit vers 1088<sup>15</sup>, offrait une miniature représentant une vue cavalière de l'abbaye de Saint-Riquier avec ses trois églises réunies par un cloître au temps d'Angilbert. Le manuscrit a péri dans l'incendie du monastère en 1719<sup>16</sup>, mais nous avons deux reproductions gravées de ladite miniature faites au xviii<sup>e</sup> siècle. Le P. Dominique de Jésus avait eu la miniature sous les yeux dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle quand il écrivait: « J'en ai vu la représentation [de l'abbaye] dans Hariulph, tracée au pinceau<sup>17</sup>. » Des deux gravures, la première, qui porte

<sup>1</sup> Saint-Riquier, dans *La Picardie historique et monumentale*, t. IV. Arrondissement d'Abbeville, II<sup>e</sup> partie, in-fol., Amiens, 1907-1911, p. 133-358. — <sup>2</sup> *Centule-Saint-Riquier. Eine Untersuchung zur Geschichte der kirchlichen Baukunst in der Karolingerzeit*, in-8°, Münster-in-Westf., 1912, dans *Forschungen und Funde*, herausgegeben von Prof. Fr. Jostes. — <sup>3</sup> Dümmler, *Epistol. carolini avi*, t. II, p. 39, n. 9. — <sup>4</sup> Hénoque, *op. cit.*, t. I, p. 117, veut l'avancer de 10 ans. — <sup>5</sup> Dümmler, *Poete latini avi carolini*, t. I, p. 361. — <sup>6</sup> Hariulf, *Chronique*, l. II, c. VIII, édit. Lot, p. 57. — <sup>7</sup> *Id.*, *ibid.*, l. II, c. x, p. 67. — <sup>8</sup> *Id.*, *ibid.*, l. II, c. vi, édit. Lot, p. 52; c. vii, p. 51; cf. Hariulf, *S. Angilberti vita, auctore*,

*ut dicitur, Hariulfo*, dans *Acta sanct.*, febr. t. III, p. 100; Malbrancq, *De Morinis*, t. II, p. 143, d'après la grande chronique de Saint-Riquier, aujourd'hui perdue. — <sup>9</sup> *De Morinis*, t. II, p. 347. — <sup>10</sup> Rhaban Maur, *De universo*, l. XXI, c. IV, *P. L.*, t. CXXI, col. 562; *Acta sanct.*, mart. t. II, p. 511; *Translatio S. Agricolæ episcopi Cabilonensi*. — <sup>11</sup> *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> série, t. X, 1869, p. 161. — <sup>12</sup> Hariulf, *éd. cit.*, l. II, c. vii, p. 56. — <sup>13</sup> *Id.*, *ibid.*, l. II, c. viii, p. 58. — <sup>14</sup> Hariulf, *Chron.*, l. II, c. vii, p. 56. — <sup>15</sup> P. Lot, *Hariulf. Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, p. xvii. — <sup>16</sup> *Id.*, *ibid.*, p. lxxv. — <sup>17</sup> *La monarchie sainte de France*, t. II, p. 456.

la date de 1612, se voit en tête d'une plaquette de Paul Petau, intitulée *De Nithardo Caroli Magni nepote ac tota ejusdem Nithardi prosopia brevis syntagma*, in-4°, Parisii, 1613. Elle a été reproduite par Albert Lenoir, *Architecture monastique*, in-4°, Paris, 1852, t. 1, p. 27 (*Documents inédits*, 3<sup>e</sup> série) et par Hénoque, *op. cit.*, t. 1, p. 185, mais inexactement. C'est d'ailleurs cette figure qui a été reproduite dans le *Dictionn.*, t. 1, col. 35, fig. 15, et sur laquelle on a omis la légende qui se lit en haut, en lettres capitales : ECCLESIA RUM ANGLIBERTO. APUD. CENTULAM. AN. DCC. XCIX || CONSTRUCTURUM. E SCRIPTO CODICE EKMAFEION. Sur l'église principale on lit : S. RICHARIUS, sur la deuxième : S. MARIA; sur l'oratoire : S. BENEDICTUS et en travers : HAEC S. BENED. ECCLIA || SUPER RIPAM FLUVII || SCARDUONIS SITA; enfin en bas la signature : CURA P. PE. C. R. 1612. L'abbé Hénoque a imaginé d'encadrer ce dessin dans le plan du monastère de Saint-Gall (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom).

La deuxième gravure, porte cet avertissement : *Hanc mon<sup>11</sup> Centulensis a S. Angilberto abbate restaurati veterem iconem ex ms. cod. in ære incidi curavit Illust. abbas Carolus Daligre, regni consiliarius anno 1673*, avec ses armes : Burelé d'or et d'azur, de dix pièces, au chef d'azur chargé de trois soleils d'or. Cette gravure fut insérée par Mabillon dans ses *Acta sanctorum Ord. Sci. Benedicti*. Sæc. IV, pars 2, p. 111. On ne voit que les trois églises et le cloître, tous les autres bâtiments sont omis. Les deux gravures s'inspirent d'une miniature unique interprétée assez librement, on y a ajouté une esquisse de paysage qui, chez Petau, comporte un monticule surmonté d'une maisonnette et d'un vol d'oiseaux avec une douzaine de personnages dans le cloître et hors du cloître. Dans la gravure chez Mabillon, neuf moines dans le cloître et deux laïques au dehors; celle-ci a évidemment retouché le modèle pour rétablir, autant que possible la perspective et l'échelle.

La grande église, plus ou moins maltraitée et remaniée subsista dans ses parties essentielles telle qu'Angilbert l'avait construite jusqu'à l'abbatit de Gervin II, dans les dernières années du XI<sup>e</sup> siècle; on tenta alors une nouvelle restauration qui amena l'écroulement et entraîna une reconstruction complète sur le même emplacement et peut-être sur le même plan. Il n'est pas possible de dater exactement cette catastrophe car Gervin II fut abbé de 1071 à 1097, mais nous avons vu que la *Chronique* d'Hariulf datait, en partie du moins, de 1088 et c'est pour l'illustration de son manuscrit que fut exécutée la miniature au chapitre des constructions d'Angilbert. Chapitre et miniature furent certainement écrit et dessinée avant l'écroulement de l'église dont Hariulf ne dit mot; au contraire, à la façon dont Hariulf décrit la basilique d'Angilbert on voit qu'elle existe, car il en parle toujours au présent.

L'église Sainte-Marie existait du temps d'Hariulf : *quæ... hactenus consistit*<sup>1</sup>, mais au dire de Jean de la Chapelle l'enceinte du monastère fut réduite par l'abbé Ingelard (fin X<sup>e</sup>-début XI<sup>e</sup> siècle) et dès lors la dite église se trouva en dehors.

Dans la miniature on doit remarquer que l'église principale porte la désignation : S. *Richarius* et non pas S. *Savator* que lui imposa Angilbert; peut-être la miniature est-elle antérieure à cet abbé, peut-être le

vocable nouveau n'a-t-il pu s'imposer, peut-être enfin Hariulf s'est-il contenté de figurer ce qui existait de son temps et de le mettre d'accord avec les données résultant du texte d'Angilbert.

C'était une bonne fortune tellement inespérée de posséder une vue d'un édifice remontant peut-être au I<sup>er</sup> siècle et, au plus tard, au XI<sup>e</sup> que des érudits allemands<sup>2</sup> n'y voulurent voir que de la fantaisie; d'autres, mieux avisés<sup>3</sup>, en ont tenu compte et les archéologues français<sup>4</sup> en ont fait le plus judicieux usage.

On peut croire que le vocable de Saint-Riquier était, dès le I<sup>er</sup> siècle, si bien adopté qu'Angilbert lui-même ne put s'empêcher d'en faire usage; en effet, dans la *Scriptura D. Angilberti* on lit : *In ecclesia sancti Savoris sanctique Richarii*<sup>5</sup>, de même dans l'*Institutio S. Angilberti*<sup>6</sup> et dans la *Descriptio* du trésor<sup>7</sup>; mais il y a mieux, car dans l'*Institutio*, à plusieurs reprises il est question de la *basilica* et de l'*ecclesia Richarii*<sup>8</sup>; au XI<sup>e</sup> siècle, le vocable du Saint-Sauveur était délaissé et Saint-Riquier avait repris tout son prestige. Son tombeau situé dans la partie orientale de l'église, y occupait la place d'honneur, face à l'entrée principale. C'est là que, de préférence, on célébrait les offices, ce fut là que plus tard se trouva le chœur, ce qu'Hariulf nomme *chorus*, par conséquent l'abside, le carré du transept de ce côté, et le chancel, qui devait occuper les deux travées de la nef : *Videtur usque hodie in pavimento chori tam pulchra et tam distincta marmorea operatio*<sup>9</sup>.

A Saint-Riquier, comme à Agaune et dans quelques monastères, existait la *laus perennis* en vue de laquelle Angilbert avait formé trois *turmæ* comme on disait, ou trois « bandes » avec les 300 moines et les 100 enfants qu'il avait sous sa dépendance. Ces trois bandes formaient les trois chœurs qui fonctionnaient l'un devant l'autel du Sauveur, le second à l'autel de Saint-Riquier et le troisième devant l'image de la Passion; mais ceci n'allait pas sans de nombreuses exceptions.

Angilbert avait composé un cérémonial intitulé : *Institutio de diversitate officiorum* dont Hariulf n'a conservé qu'une partie, mais qui se trouve complétée par un fragment plus considérable conservé dans le ms. 235 *Val. Reg.*<sup>10</sup>. Mais tout cela ne dura qu'un temps. En 881, le monastère fut incendié par les Normands et lorsqu'il fut possible d'y rentrer il ne fut plus question de *laus perennis*, ainsi que l'avoue Hariulf : *Sunt certe et alia multa quæ ad decorem divini officii cum superioribus ab eo (Angilberto) honeste statuta, sed quia, post tanta tempora apud nos, tam pro loci immutatione, quam pro abbatum voluntate, non serventur*<sup>11</sup>. La partie orientale de l'église, la plus ornée, la mieux disposée pour cela, et à la place la plus habituelle pour remplir cet office, devint tout naturellement le chœur et le sanctuaire. L'ancien autel du Sauveur subsista cependant, mais il passa au second rang; il existait encore au XI<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>.

VI. LES TOURS-LANTERNES. — Si on se reporte à la miniature, on voit la façade méridionale de la grande église offrant l'aspect d'une basilique à une nef flanquée de bas-côtés et munie de deux transepts situés à l'Est et à l'Ouest surmontés chacun d'une grosse tour ronde à la croisée; à l'Orient un ehevet un peu moins élevé que la nef, accompagné et débordé vers l'Est par un petit bâtiment. Relisons le texte d'Hariulf : *Hæc ab oriente habet ingentem turrem post cancellum, et,*

<sup>1</sup> Hariulf, *Chronicon*, t. II, c. VII, édit. Lot, p. 56. — <sup>2</sup> H. Graf, *Opus francigenum*, p. 105-117; H. Holtzinger, *Ueber den Ursprung und die Bedeutung der Doppelchore*, dans *Beiträge zur Kunstgeschichte*, t. V, p. 7-11. — <sup>3</sup> Delio et von Bezold, *Kirchliche Baukunst des Abendlandes*, t. I, p. 174; W. Eifmann, *Centula-Saint-Riquier. Eine Untersuchung zur Geschichte der kirchlichen Baukunst in der Karolingerzeit*,

1912. — <sup>4</sup> C. Enlart, *Manuel d'archéologie*, t. I, p. 155 sq.; R. de Lasteyrie, *L'architecture romane*, p. 143; G. Durand, *op. cit.* — <sup>5</sup> Hariulf, *Chronicon*, t. II, c. X, édit. Lot, p. 67. — <sup>6</sup> *Ibid.*, p. 296. — <sup>7</sup> P. 87. — <sup>8</sup> P. 71, 299. — <sup>9</sup> P. 55. — <sup>10</sup> Ce fragment a été donné par F. Lot, *op. cit.*, p. 296. — <sup>11</sup> Hariulf, *Chronicon*, t. I, c. X, édit. Lot, p. 69. — <sup>12</sup> G. Durand, dans *La Picardie historique et monumentale*, t. IV, p. 145.

*interposito vestibulo, alia turris versus occidentem habetur priori æqualis... Turris ergo orientalis cum cancello et butico sancto Richario dicata est, et turris occidentalis in honore Sancti Salvatoris specialiter est dicata*<sup>1</sup>. Par conséquent deux tours pareilles à l'Orient et à l'Occident, dépassant la toiture de la basilique et composées d'un large tambour en maçonnerie percé de petits cercles surmontés chacun d'un trait vertical. Sont-ce des ornements qui font penser à des macarons ou bien des fenêtres ressemblant à des hublots? On ne peut le dire. Sur chaque tambour s'élève un triple couronnement tronconique qui ne peut guère être qu'en charpente et la plus élevée est surmontée d'une croix légère qui devait être en fer. La couverture des deux tambours paraît être en tuiles plates; les trois campaniles étaient probablement couverts en plomb. Ce sont là, comme nous l'avons dit (voir *Dictionn.*, t. II, col. 574), de véritables tours-lanternes de l'époque mérovingienne, qu'on nommait alors *machina*, *arx*, *turritus apex* ainsi que s'exprime Fortunat parlant de Nantes<sup>2</sup>:

*In medium turritus apex super ardua tendit  
Quod ratumque levans crista rotundat opus,  
Altitus ut stupeas arce ascendente per altius,  
Instar montis agens, ædis acumen habet.*

« Au centre de l'édifice, un pinacle en forme de tour monte vers le ciel, et son couronnement passe du carré au plan circulaire, la tour s'éteignant en arcades, porte une flèche qui fait l'effet d'une montagne. »

Ces tours-lanternes présentent un intérêt très grand si on les rapproche d'une peinture exécutée au XI<sup>e</sup> siècle par le moine André de Micy, qui représente deux clochers épargnés par l'incendie de 1020 qui dévora l'ancienne cathédrale de Chartres et qui offrent des couronnements analogues à ceux de Saint-Riquier<sup>3</sup>; on peut dire aussi que le couronnement des tours-lanternes de Saint-Riquier rappelle d'assez loin celui des dômes et du clocher de l'église Saint-Front de Périgueux, qui en est comme une géniale interprétation en pierre.

L'église dédiée à Sainte-Marie était surmontée d'un clocher ou lanterne tout à fait semblable à ceux qui signalaient l'église principale. Ces campaniles étaient ornés de dorures, du moins dans leur partie supérieure, nous disons bien « campaniles » puisque nous savons qu'Angilbert avait donné quinze cloches au monastère et elles étaient réparties entre les trois tours-lanternes: *Cloccaria auro parata III; cloccæque optimæ XV, cum earum circulis XV*<sup>4</sup>. Anscher dit: *In ecclesia sancti Salvatoris sanctique Richarii, duo campanaria auro et argento parata, et ad sanctam Mariam tertium paratum est*<sup>5</sup>. En quoi consistaient les cercles suspendus aux cloches, dont cinq en argent et les autres en aréal: *circuli ad signa pendentes argentei V, reliqui ex aurichalco*<sup>6</sup>? Ne serait-ce pas un essai de carillon?

VII. LES TOURS A VIS. — Les deux tours-lanternes de l'église de Saint-Riquier s'élèvent chacune sur un transept l'un à l'est, l'autre à l'ouest de la nef. Pareille disposition n'est pas mentionnée dans les textes, et on n'en lit aucune allusion à l'*Institutio* d'Angilbert qui, d'ailleurs, est incomplète. Cependant le témoignage de la miniature ne peut être éliminé et on remarquera en outre la toiture à un seul rampant qui couvre chaque croisillon de ces deux transepts, dont on ne connaît pas d'autres exemples; de toute façon Saint-Riquier est le plus ancien édifice connu à double transept. Ceux-ci sont d'égale longueur et font saillie sur le mur

du bas-côté. A l'extrémité de chaque transept s'ouvrent deux rangées de trois fenêtres chacune, séparées par une ligne de trois *oculus*. Dans le dessin donné par Petau les fenêtres sont carrées, dans celui de Mabillon elles sont cintrées. Contre chaque transept on voit une tourelle d'escalier qui invitent à conclure à la présence de tribunes, présence d'autant plus vraisemblable qu'il est fort possible de les placer entre la ligne de trois *oculus* et le bas des fenêtres de la rangée supérieure.

Chacune des deux principales tours-lanternes était flanquée non pas d'une seule mais de deux tourelles cylindriques renfermant chacune un escalier à vis; on n'en peut douter en étudiant le dessin de Petau, plus fidèle que celui de Mabillon, et qui montre que les deux tourelles visibles sont bien sur le flanc sud de l'église et qu'elles ont dû avoir des tourelles symétriques sur le flanc nord.

Nous venons de parler d'escaliers à vis, nous les voyons mentionnés chez Angilbert et chez Hariulf sous le nom de *cochleæ*. Par exemple, le dimanche des Rameaux, d'après les prescriptions d'Angilbert, les moines rejoignent les palmes dans l'église Sainte-Marie d'où ils regagnent le monastère en longeant le cloître jusqu'à la porte centrale de l'église et montent par l'escalier à vis, *cochlea*, du midi pour arriver à l'autel du Sauveur, qui se trouvait dans la tour de l'Ouest, où on célébrait la messe: *per ostium medianum et per cocleam meridianam ascendentes ad sanctum Salvatorem perveniant*<sup>7</sup>. Puisque saint Angilbert spécifie la *cochlea meridiana*, c'est qu'il y en avait une autre au Nord.

Ici encore, il faut signaler un désaccord entre le dessin de Petau et celui de Mabillon. Le premier fait sortir du sol la tourelle orientale, le second la fait sortir du toit ce qui doit être inexact et inadmissible. Chaque tourelle était percée de meurtrières superposées pour éclairer l'intérieur. Chaque tourelle forme, au sommet, une lanterne ajourée avec toit en poivrière surmonté d'une croix.

VIII. LE CHANCEL. — Hariulf situe la tour orientale *post cancellum*, c'est-à-dire derrière la balustrade en métal, en marbre ou en bois (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3174). Le cancel derrière lequel s'élevait la tour devait se trouver à l'ouest de celle-ci, sa place normale dans les anciennes basiliques. Ce chancel devait occuper tout ou partie des deux travées de la nef les plus voisines du transept oriental.

IX. LE VESTIBULE. — Hariulf nous dit encore que le chancel était séparé de la tour occidentale par un vestibule: *post cancellum, et, interposito vestibulo, alia turris versus occidentem habetur*. On se demande le sens qu'a ici le mot *vestibulum*. Ce ne peut être celui de vestiaire ou sacristie, pas plus celui de porche ou de salle d'attente; dans le *Liber pontificalis*<sup>8</sup>, ce mot désigne le *presbyterium* ou du moins un intervalle entre celui-ci et l'autel. Peut-être est-il plus sage d'y voir ici la nef elle-même, ou bien ce qui restait de la nef en avant du cancel. Si on se reporte à la miniature, on voit que la nef centrale était accompagnée de bas-côtés éclairés chacun par six fenêtres en plein cintre, représentant autant de travées.

X. LE COUVREAGE. — Le sommet de la nef est rehaussé d'une crête faitière à créneaux. Le toit de la nef présente des damiers qui se terminent par un feston; le toit des deux transepts offre des rangs alternés et le toit du bas-côté une couverture de plaques rectangulaires. La concordance qu'on relève entre les dessins de Petau et de Mabillon invite à croire qu'ils ont repro-

<sup>1</sup> Hariulf, *Chronicon*, l. II, c. vii, édit. Lot, p. 54. — <sup>2</sup> P. L., t. LXXXVIII, col. 127. — <sup>3</sup> A. Clerval et Merlet, *Un manuscrit chartrain du XI<sup>e</sup> siècle*, in-4<sup>o</sup>, Chartres, 1893, p. 71. — <sup>4</sup> *Scriptura d. Angilberti*, dans Hariulf, *Chron.*, l. II, c. x, p. 68. — <sup>5</sup> *Alia vita, auct. Anshero*, dans *Acta*

*sanct. O. S. B.*, Sæc. IV, part. 1, p. 123. — <sup>6</sup> Hariulf, *Chron.*, l. III, c. III, p. 87. — <sup>7</sup> *Institutio sancti Angilberti*, dans Hariulf, *Chronicon*, édit. Lot, p. 297. — <sup>8</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 511-522, note 117; t. II, p. 115, 60, 67, note 33.

duit exactement, avec plus ou moins d'habileté, la miniature.

XI. L'ABSIDE. — On lit dans Hariulf : *Turris ergo orientalis, cum cancello et bulico, sancto Richario dicata est*. Nous avons affaire ici à un mot du terroir : *buticum*. Qu'est-ce à dire? On le lit sous la plume d'Angilbert, dans l'*Institutio* et Hariulf en use à deux reprises et Du Cange<sup>1</sup> ne cite pas d'autres exemples que ceux qu'il a lus dans Hariulf. C'est donc un terme local dont l'interprétation demeure obscure. Mabillon propose de l'entendre d'un *ciborium*<sup>2</sup> monté sur des colonnes. Mais on remarquera que le *buticum* ou *bulicus* désigne un membre unique de l'église, car il est toujours employé au singulier, sans autre désignation et il ne peut s'agir de l'une des deux parties symétriques, car en pareil cas on prend toujours soin d'indiquer laquelle. Or, il existait dans l'église deux autels à *ciborium*, celui du Sauveur à l'Ouest, et celui de saint Riquier, à l'Est.

On a suggéré que Papias définit le mot *cantharus* d'un vase pourvu d'anses que certains appellent *butticus* et que le terme *butta*, *butto*, *butio* (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot) désigne chez les auteurs liturgiques un vase ou une lampe, en sorte qu'Angilbert et, d'après lui, Hariulf, aurait eu recours à ce terme pour désigner l'abside qui offre une certaine ressemblance avec une demi-cuve ou une demi-lampe renversée.

Si l'explication n'est pas d'une clarté aveuglante, elle a du moins le mérite de s'accommoder aux divers textes où le mot *buticum* ou *buticus* est employé<sup>3</sup>, de sorte que ce terme aurait le sens d'*absida* ou *absis* qu'on ne lit nulle part chez les écrivains de Saint-Riquier. Si on se reporte aux dessins donnés par Petau et par Mabillon, on constate qu'ils ont figuré le chevet de l'église, ce que nous proposons d'appeler *buticus*, sous la forme d'un bâtiment éclairé par trois baies surmontées chacune par un *oculus* chez Mabillon, la troisième baie se confondant avec la section même dudit bâtiment, ce qui est impossible. Chez Petau, il n'y a que deux baies surmontées de trois ouvertures, simples ventouses d'aération pour la charpente<sup>4</sup>; à la place de la troisième baie et, par conséquent à l'extrémité du chevet, une sorte de fenêtre plus haute que les deux autres et se confondant, ici aussi, avec la section du bâtiment. Cette circonstance semble ne laisser aucune hésitation, la miniature a voulu représenter une courbe; voilà la raison qui a fait supprimer toute indication d'un mur pour mettre une fenêtre à la place. C'est donc bien une abside et non un simple cul-de-four que la miniature a voulu figurer. Cette abside s'amorçait au transept au moyen d'une travée rectangulaire dont la partie pleine équivalait plus ou moins au diamètre des tours à vis. L'abside était surmontée d'une croix posée sur une boule, cette dernière manque sur la gravure de Mabillon.

Nous venons de reconnaître la présence d'une abside à l'Orient; on s'est demandé s'il existait une autre abside à l'Occident. C. Enlart est disposé à l'admettre<sup>5</sup> et M. G. Durand croit que cette « opinion repose tout simplement sur un gros contre-sens<sup>6</sup> » et il en donne la preuve. Hariulf dit que la tour orientale *cum cancello et bulico* était dédiée à saint Riquier et la tour occidentale au saint Sauveur, puis il ajoute : *ubi etiam in gyro deintus hos versiculos scribere fecit memorabilis Angilbertus*. Ces mots *in gyro* ou *per gyrum* étaient une

locution courante qui signifiait « tout à l'enour ». Qu'on se reporte à la miniature, on y verra un chevet formant abside à l'Est et rien de pareil à l'Ouest où la basilique s'arrête à la tourelle d'escalier en forme de vis. Or, on ne peut soutenir que cette tourelle masque ici une abside semi-circulaire, car les textes s'y opposent.

Hariulf, qui a parlé de la tour de l'Est *cum cancello et bulico*, se borne à dire que la tour de l'Ouest *in honore sancti Salvatoris specialiter est dicata*<sup>7</sup>. Ajoutons à cela que l'autel de saint Riquier était placé *en dehors* de la tour qui portait son nom et que l'autel du saint Sauveur était *sous* la tour à lui dédiée. Autre détail important. Quelques années après l'abbatit d'Angilbert, sous l'abbé Élizachar (822-837), nous apprenons que la façade occidentale de l'église était percée d'au moins trois portes dont une centrale<sup>8</sup>; donc point d'abside, mais un portail précédé d'un parvis clos dont l'entrée se trouvait dans l'axe de l'église et s'appelait porte de saint Michel<sup>9</sup>.

Le portail de la basilique se composait d'un porche décoré d'une grande composition en plâtre ou en stuc représentant la Nativité du Sauveur laquelle est attestée par Anscher<sup>10</sup> et ce fut l'endroit choisi par Angilbert pour être enterré : *In portico ecclesie sancti Salvatoris sanctique Richarii, lumulatus est coram sancta Nativitate*<sup>11</sup>, en sorte que personne ne pouvait entrer dans la basilique sans fouler aux pieds cette tombe<sup>12</sup>. Il y a d'autres attestations qui ne permettent aucun doute. Les processions se rassemblent devant la sainte Nativité, elles y récitent une oraison avant de pénétrer dans l'église, donc pas d'abside occidentale.

Le portail percé de trois portes et précédé d'un porche entre les deux tourelles à vis, touchait la tour-lanterne de l'Ouest qui s'élevait au centre du transept occidental formant un *tau* en avant de la nef, disposition qu'on retrouve plus tard, notamment à Saint-Paul de Worms, à Saint-Mathias de Trèves et dans l'église de Wassy (Haute-Marne)<sup>13</sup>.

XII. PORTE DE SAINT-MAURICE. — Il va presque sans dire que le cloître communiquait avec l'église, mais on ne s'en aperçoit pas sur la miniature d'Hariulf, cependant cette porte s'ouvrant dans le bas-côté sud, tout proche de l'autel de Saint-Maurice, s'appelait elle-même la porte de Saint-Maurice. Angilbert en parle plusieurs fois dans son *Institutio* lorsqu'il prescrit aux trois bandes, après l'office du matin et celui du soir, de se rendre processionnellement à l'église Sainte-Marie, de là à l'oratoire Saint-Benoît et ensuite dans la basilique par la porte Saint-Maurice où elles regardent la place qui leur est assignée<sup>14</sup>.

On se demande s'il existait dans le bas-côté nord une porte correspondant à celle-ci, on l'ignore et cela paraît douteux car elle n'aurait conduit à rien puisque le mur de clôture du monastère était tout proche.

XIII. LA SACRISTIE. — Devant le chevet et l'abside à l'Est, la miniature nous montre un bâtiment de forme allongée percé de quatre fenêtres, couvert d'un toit dont le faite affleure le bas des fenêtres de l'abside. Cette dépendance paraît avoir dû remplir le rôle de sacristie, il en est question dans l'*Institutio* d'Angilbert qui nous apprend que le Samedi saint, à la suite des litanies, la *scola cantorum* monte à l'autel du saint Sauveur pour y remplir son office, tandis que les autres

<sup>1</sup> Du Cange n'a pas connu l'*Institutio* d'Angilbert. — <sup>2</sup> *Acta sanct. O. S. B.*, sæc. IV, part. I, p. 109. — <sup>3</sup> On en peut lire la démonstration dans G. Durand, *op. cit.*, t. IV, p. 154-155. — <sup>4</sup> C'était un usage répandu. Cf. Cattaneo, *L'architecture en Italie du VII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle*, trad. franç., p. 222. — <sup>5</sup> *Manuel d'archéol. franç.*, t. I, p. 169. — <sup>6</sup> *Op. cit.*, t. IV, p. 157. — <sup>7</sup> *Chron.*, l. II, c. VII, édit. Lot, p. 54. — <sup>8</sup> *Miracula S. Richarii*, l. I, c. I, dans *Acta sanct.*, april. t. III, p. 453. — <sup>9</sup> *Institutio s. Angilberti*, dans *Chron.*, édit.

Lot, p. 297. — <sup>10</sup> *Vita, auctore Anschero*, dans *Acta sanct. O. S. B.*, sæc. IV, part. 2, p. 123. — <sup>11</sup> *Angilberti libellus*, dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, p. 179. — <sup>12</sup> Hariulf, *Chron.*, l. II, c. XII, édit. Lot, p. 77, 78. — <sup>13</sup> Et encore la cathédrale de Noyon, l'église abbatiale de Saint-Germer, l'église de Saint-Worles de Châtillon, etc. Autre exemple de transept occidental en forme de *tau* dans la cathédrale d'Ely (Angleterre). — <sup>14</sup> Hariulf, *Chronicon*, l. II, c. XI, édit. Lot, p. 71.

ministres retournent au *secretarium* pour s'y revêtir des ornements nécessaires à la messe<sup>1</sup>.

XIV. LA CRYPTÉ. — En pénétrant dans la basilique par le portail occidental on se trouvait dans le transept surmonté de la tour du saint Sauveur qui abritait un autel<sup>2</sup>. Sous cet autel se trouvait une crypte dont parle Angilbert : *Præparavimus capsam majorem auro et gemmis ornatam, in qua posuimus partem supradictarum reliquiarum, quam cum ipsis... subter criptam sancti Salvatoris ponere studuimus*<sup>3</sup>. « Nous avons fait fabriquer une grande châsse ornée d'or et de pierres, où nous avons renfermé une partie des susdites reliques, et nous avons fait placer cette châsse sous la crypte du saint Sauveur. » Nous n'avons pas d'autre mention de cette crypte, mais elle était unique puisque celle qui existait à l'Est est très postérieure, n'ayant été construite par Gerwin II que vers le dernier quart du XI<sup>e</sup> siècle.

L'existence d'une crypte entraîne presque toujours, pour lui donner accès, un relèvement du sol et c'est ce qui eut lieu pour l'autel du saint Sauveur. Lorsque l'*Institutio* parle de celui-ci, elle nous dit qu'on y monte ou qu'on en descend<sup>4</sup>; à propos de la procession du dimanche des Rameaux la même *Institutio* nous a dit, on s'en souvient, qu'on partait de l'église Sainte-Marie, on longeait le cloître au dehors et on arrivait devant le parvis; là, la communauté récitait l'oraison devant la Nativité, franchissait la porte centrale, montait la tourelle à vis du Sud et arrivait devant l'autel du saint Sauveur pour y célébrer la messe<sup>5</sup>. « Le fait de se servir de cet escalier pour arriver à l'autel suggère la pensée qu'il devait être beaucoup plus élevé que de deux ou trois marches, comme pouvait l'être par exemple l'autel de saint Riquier.

« La porte occidentale de l'église devait donc s'ouvrir sur la crypte, et on devait traverser celle-ci pour entrer dans la nef. Il n'était pas nécessaire que cette partie voûtée fût profonde pour qu'Angilbert ait pu lui donner le nom de crypte. En supposant le sol de l'église un peu plus élevé que celui du parvis, ce qui était fort probable, on comprend que, depuis le porche, on entraît, soit en descendant quelques marches, soit même de plain-pied; puis, par un perron de plusieurs marches, on remontait dans la nef; il se pouvait même que le sol de la crypte eût été au même niveau que celui de la nef. De là, on atteignait le chœur du Sauveur par deux autres perrons placés à droite et à gauche, soit dans la nef elle-même, soit peut-être dans les bas-côtés, afin de laisser à l'issue des trois nefs subdivisant très vraisemblablement la partie de la crypte qui se trouvait sous la croisée, trois ouvertures correspondant aux trois portes de la façade.

« La crypte devait s'étendre en effet également sous les croisillons du transept occidental; nous nous rappelons que l'on accédait au chœur du Sauveur par les escaliers en colimaçon placés aux deux côtés du porche. Or ces escaliers, de la façon dont ils étaient placés, ne pouvaient guère déboucher que sur les croisillons.

« Un passage de l'*Institutio* d'Angilbert<sup>6</sup> nous laisse d'ailleurs soupçonner cette disposition. Il indique l'ordre à suivre pour la communion des religieux et des fidèles au jour de Pâques et à celui de la Nativité. Ces jours-là l'office devait se faire à l'autel du Sauveur.

Indépendamment du célébrant, qui donnait la communion aux religieux, deux autres prêtres, assistés chacun d'un diacre et d'un sous-diacre la donnaient aux fidèles, l'un aux hommes, l'autre aux femmes. Puis ils la distribuaient aux enfants; enfin, les deux prêtres susdits descendaient l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et, se tenant sur la dernière marche, donnaient la communion à ceux qui n'avaient pu la recevoir aux endroits indiqués<sup>7</sup>. »

La crypte ne contenait pas d'autels et il semble bien qu'on n'y célébrait aucune fonction liturgique; elle n'était, en somme, qu'un passage donnant accès à l'église sous l'autel du saint Sauveur et ne contenant qu'une chaise.

XV. LES TRIBUNES. — On ne voit pas trace de tribunes le long de la nef sur la miniature d'Hariulf, cependant il existait une sorte de chemin de ronde au témoignage de l'abbé Angelran (1020-1045). « Nous avions, dit-il, un charpentier nommé Ingelvinus, qui d'ordinaire faisait les réparations nécessaires aux toitures de l'église, et qui ne craignait pas de grimper aux endroits les moins accessibles. Lors des fêtes de Pâques on le fit monter au clocher pour renouer la corde d'une cloche qui s'était rompue. Après s'être convenablement acquitté de son travail, il voulut boucher un trou qui s'était produit dans la toiture, mais le point d'appui qu'il croyait solide lui manqua, et il tomba du haut de l'église. Une mort horrible l'attendait si la puissance divine ne l'avait attiré du côté du mur où se trouvaient les pierres allongées (*porrecti lapides*) sur lesquelles on peut faire en sûreté le tour de l'église et circuler, grâce à la protection d'un parapet<sup>8</sup>. » Le fait est confirmé et expliqué par Hariulf : « L'église est construite de telle sorte qu'au moyen de pierres allongées en avant, elle présente un passage intérieur que l'ingéniosité de ses premiers constructeurs a muni de solides parapets pour qu'on puisse y tenir en sûreté » : *ipsa fabrica templi porrectis in antea lapidibus ex se interius semitam facit, quam ut tutus posses tenere podium munimine industria prisca firmavit*<sup>9</sup>. Évidemment ce n'est pas ce que nous nommons « tribune », mais plutôt un chemin de ronde ou un balcon porté sur des consoles de pierre ou corbeaux (voir *Dictionn.*, t. III, à ce mot).

XVI. LA DÉCORATION. — Angilbert n'a pas voulu tout décrire dans la crainte d'être trop long, mais il parle de *plurima ornamenta in fabricaturis et in diversis utilitatibus, in plumbo, vitro, marmore*<sup>10</sup>. Nous savons aussi qu'on lisait une inscription tout à l'entour de la tour occidentale dédiée au saint Sauveur<sup>11</sup>.

XVII. LES AUTELS. — Angilbert fit ériger et orner plusieurs autels qui portèrent le nom du saint dont ils contenaient les reliques avec un grand nombre d'autres; certains de ces autels étaient surmontés d'un ciborium<sup>12</sup>. Devant chaque autel se trouvait une table d'or et d'argent ornée de pierreries<sup>13</sup>. Les autels du saint Sauveur, de saint Riquier et celui de l'église Sainte-Marie étaient les plus riches, chacun d'eux couvert d'un ciborium auquel était suspendue une couronne d'or et de pierreries avec de petites croix d'or et d'autres ornements qui devaient rappeler les couronnes de Guarrazar (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom)<sup>14</sup>.

<sup>1</sup> *Institutio S. Angilberti*, dans Hariulf, *op. cit.*, p. 298. — <sup>2</sup> Hariulf, *Chronicon*, l. II, c. VII, p. 54; l. IV, c. xxx, p. 256; Anscher, *Vita* dans *Acta sancti O. S. B.*, *sæc. IV*, p. 123. — <sup>3</sup> *Scriptura domni Angilberti*, dans Hariulf, *op. cit.*, l. II, c. IX, p. 66. — <sup>4</sup> *Institutio*, p. 301, 305. — <sup>5</sup> L'*Institutio* prévoit le cas de mauvais temps, alors on suit le cloître et on entre dans l'église par la porte Saint-Maurice, d'où on se rend à l'autel du saint Sauveur, *ibid.*, p. 297. — <sup>6</sup> *Institutio S. Angilberti*, dans Hariulf, *Chron.*, *édit. Lot*, p. 299. — <sup>7</sup> G. Durand, *op. cit.*, t. IV, p. 161. — <sup>8</sup> *Relatio*

*S. Richarii*, dans *Acta sancti O. S. B.*, t. VII, p. 563. — <sup>9</sup> Hariulf, *Chron.*, l. IV, c. IX, *édit. Lot*, p. 198. — <sup>10</sup> *Id.*, *ibid.*, l. II, c. X, *édit. Lot*, p. 69. — <sup>11</sup> *Id.*, *ibid.*, l. II, c. VII, *édit. Lot*, p. 54; cf. *Mon. Germ. hist., Script.*, t. XV, p. 177; Dümmler, *Poeta latini avi carolini*, t. I, p. 365. — <sup>12</sup> *Scriptura D. Angilberti*, dans Hariulf, *Chron.*, l. II, c. X, *édit. Lot*, p. 67. — <sup>13</sup> Anscher, *Vita Angilberti*, dans *Acta sancti ordinis Sancti Benedicti*, *sæc. IV*, part. I, p. 127. — <sup>14</sup> Hariulf, *Chronicon Centulense*, l. II, c. X; l. III, c. III, p. 68, 87.

Dans la partie orientale de l'église on voyait le tombeau de saint Riquier, son autel et l'autel de saint Pierre. L'autel de saint Riquier se trouvait du côté des pieds et l'autel de saint Pierre du côté de la tête <sup>1</sup> et, par conséquent, dans le carré du transept.

Dans cet autel de saint Riquier, Angilbert avait déposé les reliques du saint avec celles qu'il avait pu se procurer de la très sainte Vierge <sup>2</sup>; dans l'autel de saint Pierre se trouvaient celles de cet apôtre, de saint Paul et de saint Clément <sup>3</sup>. Pour le tombeau du fondateur de l'abbaye, Angilbert composa une épitaphe en vers qui fut tracée en lettres d'or <sup>4</sup>.

Sur la face antérieure, *in fronte sepulchri*, on lisait :

AVREA CELESTEM THESAURVM CONTEGIT VRNA  
CVLTOREM DOMINI NOMINE RICHARIVM  
STEMMATE PRECELISO QVEM CENTVLA PROTVLIT ISTA  
QVIQVE LOCI PASTOR FLORVIT EGREGIVS

Sur le côté droit, *in latere dextro* :

POSTHABITO MVNDI QVO GRANDI FVLISIT HONORE  
AMPLAS DIVITIAS SPREVIT AMORE DEI  
HIC CORPVS PROPRIVM FRANCENS CERTAMINE DIRO  
VIR PIVS ET MACVNS SEMPER IN ORBE CLVIT

Sur la faite du sarcophage, *in culmine archæ desuper* :

HIC VITAM FVNCTIS REPARAVIT LVMINA CECIS  
LEPROSISQVE SALVS HOC REFOVENTE REDIT  
PLENVS APOSTOLICIS VIRTVTIBVS ATQVE LOQVELIS  
CELESTES TENVIT SEMPER IN ORE DAPES

Sur le côté gauche, *in latere sinistro* :

HVIC KAROLVS PRINCEPS CONDIGNVM MENTE BENIGNA  
PERFICIENS TEMPLVM CONDIDIT ET TVMVLVM  
POST SEXAGENOS ET CENTVM CIRCITER ANNOS  
CVM DOMINI SERVVS INTEGER EXTAT ADHVC

Sur le front, vers les pieds, *in fronte pedum* :

IPSIVS VT MERITIS CAPIAT CELESTIA REGNA  
REGNAQVE FRANCORVM PACE QVIETVS ACAT  
AMEN.

Ailleurs, *alibi* :

SEMPER SANCTE TVOS RICHARI PROTEGE SERVOS  
ABSTRACTOS TERRA CAPIAT CELESTIS VT AVLA <sup>5</sup>

De chaque côté de ce tombeau on voyait ceux de saint Caïdoc et de saint Frichor, monuments d'orfèvre présentant chacun une épitaphe métrique de huit vers en lettres dor.

Mais il ne nous est pas possible d'énumérer dans le détail toutes les magnificences qu'Angilbert prodigua à Saint-Riquier, où se voyaient des autels à Saint-Quentin, Sainte-Croix, Saint-Denis, Saint-Maurice, Saint-Laurent et Saint-Martin.

XVIII. LE PAVEMENT. — La partie de l'église dédiée à saint Riquier était celle à laquelle était la plus haute révérence, aussi avait-elle reçu, de même probablement que le carré du transept oriental et le cancel, un de ces somptueux dallages en porphyre rouge et vert comme on en conserve des vestiges dans quelques basiliques romaines et dans le chœur de Saint-Benoît-sur-Loire. Le reste du dallage était en marbre blanc <sup>6</sup>.

XIX. LES AMBONS. — Comme on doit s'y attendre, l'église possédait deux *lectoría auro, argento et marmoribus parala* <sup>7</sup>; on peut conjecturer qu'ils se trouvaient

à proximité de l'autel du saint Sauveur et de l'autel de saint Riquier.

XX. LES FONTS BAPTISMAUX. — On sait leur existence, mais on ignore leur emplacement <sup>8</sup>.

XXI. LE PARVIS. — Nous avons parlé du portail qui précédait la façade occidentale; le portail était précédé d'un parvis dont l'existence est bien attestée. Dans les *Miracula* du saint, écrits en 864, nous lisons qu'il existait un espace clos de murs devant l'église, du côté de l'Occident, que l'on nomme parvis, *ad mœnia quæ sunt secus ecclesiam ex parte occidentis, quæ obtinent vocabulum paradisi* <sup>9</sup> et cette mention n'est pas isolée. Hariulf, pour sa part, parle d'un aveugle originaire de Tournai, venu prier saint Riquier et qui passe la nuit sous le toit du parvis : *compulsus est inhospitare tectum paradisi* jusqu'à l'ouverture des portes de l'église le matin <sup>10</sup>. Ce que pouvait être le toit? Un auvent ou une galerie en appentis longeant les murs.

Une porte s'ouvrait au milieu de chacun des murs du parvis; ces portes nous sont décrites, *turrita mole surgentia*, contenaient probablement à l'étage supérieur une chapelle dédiée à un archange : au Sud, saint Gabriel; à l'Ouest, saint Michel; au Nord, saint Raphaël, et chacune de ces chapelles renfermait un autel. La porte occidentale, considérée comme la principale, faisait face au grand portail de l'église.

XXII. LE PLAN. — Telle qu'elle a pu être reconstituée à l'aide de la miniature d'Hariulf et des textes de l'*Institutio* et de la *Chronique* par M. Georges Durand, nous pouvons nous représenter l'église d'Angilbert comme une basilique à bas-côtés et à double transept (fig. 10629). A la croisée de chaque transept s'élevait une tour-lanterne. En avant du portail, le parvis ou *paradisus* conduisant au porche encadré par deux tours à escalier en colimaçon. Le porche comportait trois portes et il était orné d'un grand relief en stuc représentant la Nativité.

Sous le transept occidental s'étendait une vaste crypte à laquelle les trois portes donnaient accès et qu'il fallait traverser pour pénétrer dans la nef. Dans ce transept s'élevait l'autel du Saint-Sauveur surmonté d'un *ciborium*.

La nef ou *veslibulum* comprenait six travées; elle était décorée de deux bas-reliefs en stuc représentant la Résurrection et l'Ascension. Un troisième bas-relief en stuc figurait la Passion et occupait la portion du mur surmontant l'arc triomphal. En avançant dans la nef, environ à la hauteur des deux dernières travées, se voyait un cancel. Huit autels latéraux s'échelonnaient le long des bas-côtés. Dans le mur extérieur du bas-côté méridional, la porte dite de Saint-Maurice ouvrait une communication avec le cloître; il n'est pas certain qu'il en existât une en face dans le bas-côté nord.

Au milieu du transept oriental, sous la tour, un autel élevé à saint Pierre.

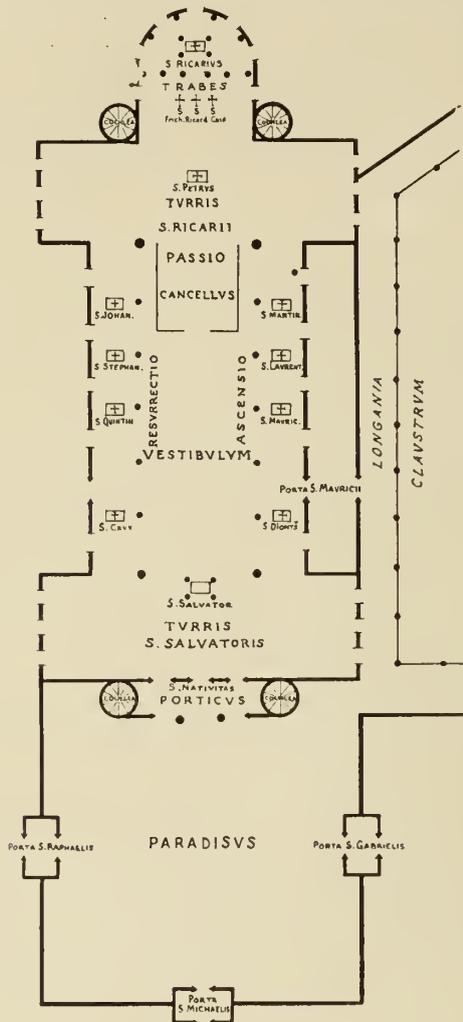
A l'extrémité est du transept s'ouvrait une courte travée droite, flanquée de deux escaliers cylindriques semblables à ceux qui encadraient le portail occidental. A la suite de cette travée se trouvait une abside et cet ensemble formait une sorte de chapelle qui abritait la tombe de saint Riquier encadrée par celles des saints Frichor et Caïdoc. L'abside était relevée de quelques marches et formait une espèce de sanctuaire fermé par six colonnes et abritait l'autel de saint Ri-

<sup>1</sup> Id., *ibid.*, l. II, c. VII, p. 51. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, l. II, c. VIII, p. 59. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, l. II, c. VIII, p. 59. — <sup>4</sup> Anseher, *Vita*, *op. cit.*, p. 128. — <sup>5</sup> Hariulf, *Chron.*, l. II, c. XI, p. 73. — <sup>6</sup> Malbrancq, *De Morinis*, t. II, p. 347. — <sup>7</sup> Hariulf, *Chron.*, l. II, c. X, p. 67. — <sup>8</sup> *Institutio*, p. 298. — <sup>9</sup> *Miracula S. Richarii*, l. I, c. XVII, dans *Acta sancti. O. S. B.*, t. II,

p. 221. — <sup>10</sup> Hariulf, *Chronicon Centulense*, l. IV, c. XXXI, p. 259; *Vita Angilberti* : *Ipsa mœnia quæ vocantur paradisus, turrita mole surgentia*; le mot *paradisus* manque dans *Acta sancti*, febr. l. III, p. 102, est rétabli par Mabillon, *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, t. II, p. 217.

quier, couvert d'un *ciborium*. Six fenêtres disposées sur deux rangées de trois, séparées par un rang de trois *oculus* étaient percées dans chacune des extrémités des transepts. D'autres fenêtres se trouvaient dans les murs occidentaux et orientaux de chacun de ceux-ci.

Douze fenêtres hautes, six de chaque côté, éclairaient la grande nef : d'autres fenêtres étaient percées



10629. — Essai de restitution de la basilique de S. Sauveur et de S. Riquier, construite par Angilbert, 790-800. D'après G. Durand, *Picardie historique et monumentale*, t. IV, 1911, p. 184.

dans les murs des bas-côtés. Il en existait une à chaque travée <sup>1</sup>.

XXIII. L'ÉGLISE DE SAINTE-MARIE. — Celle-ci, telle que nous la montre la miniature, se compose d'une nef avec bas-côtés, sans transept. La gravure de Petau montre cinq fenêtres, celle de Mabillon quatre seulement. Une tour cylindrique partant du sol, s'élève hors œuvre à l'extrémité orientale; sa partie inférieure est garnie de quatre ouvertures cintrées et aveuglées

jusqu'au départ du cintre soit par des portes soit par des murs. A l'étage supérieur, trois grandes ouvertures cintrées. Au sommet, une disposition analogue à celle des tours-lanternes. Cette tour obstrue la vue et ne permet pas de décider si l'église se terminait par une abside. La façade occidentale est percée d'une porte en plein cintre surmontée d'un pignon percé d'un *oculus* et surmonté d'une croix. La couverture de la nef est faite d'imbrications, celle du bas-côté de carreaux.

D'après ce qu'Angilbert nous apprend de cette église nous savons qu'elle contenait treize autels, ouvrages dont un, sans doute le principal, était couvert d'un *ciborium*; on y voyait aussi un ambon magnifique <sup>2</sup>. L'autel principal était dédié à Marie, les douze autres à chacun des douze apôtres. Quoique la miniature, dans Petau, ne laisse compter que cinq fenêtres (quatre seulement dans Mabillon), on est porté à croire qu'il en existait six avec autant de travées, soit six autels de chaque côté. Angilbert omet le nom de saint Pierre parce qu'il avait son autel dans la grande église.

A l'intérieur de l'église, on voyait la représentation du Christ entouré des apôtres *zonatim picti*, c'est-à-dire peints autour de l'abside, soit autour de l'église.

XXIV. L'ORATOIRE DE SAINT-BENOIT. — Ses dimensions sont moindres que pour l'édifice précédent; il se compose d'une nef unique, éclairée de trois fenêtres en plein cintre et sans bas-côtés. La façade occidentale offre une porte en plein cintre, surmontée d'un pignon percé d'une scule ou de deux petites fenêtres; une croix se dresse sur ce pignon occidental, une autre croix sur le pignon oriental. La toiture est faite d'imbrications dont la grandeur et la direction varient d'un dessin à l'autre.

A cet oratoire fait suite un petit bâtiment quadrangulaire appuyé au pignon oriental et dont la destination est incertaine; on peut y voir un chœur à chevet plat tenant lieu d'abside, ou bien une sorte de sacristie mettant en communication, au moyen du cloître, l'oratoire de Saint-Benoît avec la grande église.

A l'intérieur, cet oratoire renfermait trois autels dédiés à saint Benoît, à saint Jérôme et à saint Grégoire <sup>3</sup>.

XXV. LE CLOÎTRE. — Sa forme rectangulaire est altérée par un angle rabattu qui donne l'impression triangulaire, chaque face présente un mur plein et des arcades cintrées. La portion du cloître qui longe la grande église présente dix arcades dans le dessin de Petau et vingt-trois arcades dans le dessin de Mabillon; les écoinçons entre les arcades paraissent évidés ce qui porterait à croire que cette construction était en bois. Il semble que la toiture à imbrication veuille figurer des tuiles creuses.

Nous avons dit déjà qu'après l'office du matin et l'office du soir toutes les bandes se rendaient de la basilique à l'église de Sainte-Marie, puis à l'oratoire de Saint-Benoît, de là on rentrait par les degrés des arcades et la portion orientale du cloître dans la basilique par la porte de Saint-Maurice. Le jour de la procession des Rameaux, en cas de mauvais temps, on sortait de l'église Sainte-Marie et on suivait le cloître jusqu'à l'escalier de la galerie à rez-de-chaussée, on montait ledit escalier et continuait par la galerie, on entrait dans la basilique par la porte de Saint-Maurice <sup>4</sup>. Il existait donc le cloître, aux environs de la grande église, un escalier ou tout au moins des marches.

On peut même se demander si la galerie n'avait pas

<sup>1</sup> Sur le plan on n'a pas figuré le petit bâtiment dont nous avons parlé comme d'une sacristie, parce qu'il est peut-être une adjonction postérieure reproduite par le dessinateur du XI<sup>e</sup> siècle. — <sup>2</sup> *Scriptura Angilberti*, dans Hariulf,

*Chron.*, l. II, c. x, p. 67. — <sup>3</sup> *Scriptura D. Angilberti*, dans Hariulf, *Chron.*, l. II, c. x, p. 67; l. II, c. VIII, p. 59. — <sup>4</sup> *Institutio S. Angilberti*, dans *Chronicon Centulense*, édit. Lot, p. 297.

deux étages, l'un à la hauteur du sol du cloître, l'autre à celle du sol de la nef de la basilique; mais ni la miniature ni les textes ne le laissent croire.

XXVI. LES RELIQUES. — On en comptait un grand nombre et c'est pour cette raison que nous ne pouvons en donner la nomenclature. Chaque autel en contenait dont Angilbert donne le détail<sup>1</sup>.

XXVII. LE TRÉSOR. — Angilbert ne s'est pas contenté de bâtir, il a multiplié les présents et on peut considérer que le trésor de Saint-Riquier n'aura reçu que peu d'accroissement entre la mort de l'abbé (814) et la rédaction de l'inventaire dressé en 831 et conservé par Hariulf; il semble plutôt que le trésor ait perdu de sa richesse.

*De altariis et altariorum sanctique Richarii ornatu.*

*Cumque prescriptorum sanctorum venerationi altaria ordinata atque de eorum reliquiis venerabiliter, ut supra legitur, a nostra parvitate essent ornata, diligenti cura tractare cepimus, qualiter ea ad laudem et gloriam Domini nostri Iesu Christi, ob venerationem sanctorum omnium in quorum honore sunt consecrata, de donis Dei et largitate magni domini mei Caroli ejusque nobilissime prolis, vel reliquorum bonorum hominum liberorum mihi ab illis collatis, opere fabrilis in auro, argento, et gemmis ornare, etiam et ubi loca convenientia existent desuper ciboria ponere potuissemus, sicut, prout eodem domino cooperante valuimus, facere sluduimus.*

*Id sunt : in ecclesia sancti Salvatoris sanctique Richarii altaria fabricata XI, et ciboria duo, lectoria duo, argenti et marmoribus parata duo. In ecclesia sancte Dei genitricis Mariæ et sanctorum apostolorum, altaria fabricata XIII, ciborium I, et lectorium optime paratum I. In ecclesia sancti Benedicti altaria parata III. In ecclesiis vero sanctorum angelorum Gabrielis, Michaelis et Raphaelis altaria III. Quæ sunt simul altaria XXX, ciboria III, et lectoria III.*

*Nam de aliis vasis et suppellectilibus, habentur cruces auro argenteoque parate XVII, ces dix-sept croix ornées d'or et d'argent sont réduites à treize : cinq majores et huit minores dans l'inventaire de 831; coronæ aureæ II, lampades argenteæ VI, cuprinæ auro argenteoque decoratæ XII, nombre réduit à six d'argent et six de cuivre doré, en 831; poma aurea III, placées sur les autels, on en comptait vingt et une en 831; le même inventaire mentionne en outre sept autres pommes argentées et dorées qui servaient aux bannières; calices aurei magni cum patenis II, item calix unus aureus magnus cum imaginibus simul cum patena sua, alii calices argentei XII cum suis patenis, en 831 il est fait mention de quatre calices d'or, deux grands calices d'argent et treize petits d'argent, deux patènes d'or, quatre grandes et treize petites d'argent, et une d'archal; offertoria argentea X, bassins ou disques (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce mot) qui contenaient les pains offerts par les fidèles; en 831 on en comptait quatre en or, soixante en argent, un en ivoire et un grand orné d'or et d'argent.*

*Ad caput sancti Richarii tabula auro et argento parata I, ostia majora auro et argento parata II, alia minora II, alia ostiola similiter parata II, balleus aureus I; a-t-on employé ce mot avec le sens de cingulum, auquel cas ceinturon pour ceinture ou même baudrier? Atramentarium optimum argenteum auro paratum I, un encrier d'argent rehaussé d'or; cullellus auro et margaritis paratus I, un couteau orné d'or et de perles; codex eburneus auro argento et gemmis optime paratus I, ce codex ne reparait pas sur l'inventaire de 831 à moins que ce soit le diptyque ainsi décrit : *Tabulæ eburnæ ex auro argenteoque paratæ unæ*, et ce même inventaire y ajoute deux grands et deux petits diptyques d'ivoire et un en cypres paré d'argent; ponga auro parata I, manque en 831, peut-être une épingle; codexensoria argentea auro parata IV, leur nombre est doublé en 831 et il s'y ajoute un de cuivre;*

*hanappi argentei superaurali XIII, treize hanaps d'argent doré que nous retrouvons en 831, mais suspendus ainsi que cela se voit sur beaucoup de miniatures; conca argentea major cum imaginibus argenteis I, une grande coquille d'argent à images de même métal; bocularis argenteus I, un bouclier d'argent; urcei argentei cum aquamanilibus suis II, deux aiguères d'argent avec leurs bassinets; canna argentea I, eburnea I, chalumeaux d'argent et d'ivoire; situle argenteæ II, petits seaux d'argent. On n'en trouve plus qu'un seul en 831, mais avec trois de cuivre et d'airain dont un argenté : *suiones argentei duo*, deux chalumeaux d'argent; *clavis aurea I*, une clef d'or qui manque en 831 où on trouve deux clefs d'argent et une d'archal doré; *schilla argentea I*, une clochette d'argent; *corone argenteæ cum luminibus XIII*, treize couronnes de lumières en argent; en 831, il en reste sept d'argent et sept d'argent doré; *columnæ coram altare sancti Richarii auro et argento parate VI*, trabes minores cum arcibus suis argento parate III; *cloccaria auro parata III*, clocece optime XV, cum earum circulis XV (tout cela a été décrit plus haut); *schillæ III*, trois clochettes; *imagines enæ VI, eburnea I*, six images d'airain, une d'ivoire; *candelebra auro parata II*; au lieu de ces deux candélabres parés d'or on trouve en 831 quinze grands candélabres de fer parés d'argent et d'or et sept petits; *ostia auro parata VII*.*

XXVIII. LE VESTIAIRE. — *Insuper donavimus ibi pallia optima LXXXVIII*, le même nombre reparait en 831, il ne peut s'agir que de tentures à suspendre devant ou sur les côtés des autels et dans les entre-colonnements; *cappas CC*, et en 831 ce nombre à deux cent soixante-dix-neuf; *dalmaticas sericas XXVIII*, dalmatiques en soie qu'on retrouve en 831 au nombre de trente-deux; *albas romanas cum amictis suis auro paratas VI, albas lineas CCLX*, en 831, on ne prend plus la peine de les compter; les aubes auro paratas étaient ornées de broderies (voir *Dictionn.*, t. I, aux mots AMICT et AUBE); [*casulas de pallio XXX, de purpura X, de storcea VI, de pisce I, de platta XV, de cendato V*] l'énumération qui précède entre crochets se trouve dans une copie sans indication du lieu où il faut l'insérer; il s'agit d'un supplément de soixante-deux chasubles; *stolas auro paratas V*, cinq étoles rehaussées d'or; *fanones de pallio auro paratos X*, il s'agit de corporaux ou de manipules avec parements d'or, ce qu'on appelait *fanones ad offerendum*, dans lesquels on enveloppait la réserve eucharistique; en 831 leur nombre s'était augmenté et l'inventaire mentionne quatorze fanons parés d'or, trois de brandeo, quinze d'étoffe et deux de plus parés d'or. Tantôt le fanon était rigide et orné pour recevoir le corps du Christ, tantôt c'était un morceau d'étoffe servant à s'essuyer la figure; *cussinos de pallio V*, cinq coussins; *saga de pallio V*, cinq saies pour porter la patène, quatre seulement en 831.

Ce même inventaire de 831 ajoute quelques articles à la *scriptura* d'Angilbert, ce sont *capsæ reliquiarum aureæ et argenteæ vel eburnæ paratæ XXX*; ar[c]æ majores tres et minores III; un *flabellum* d'argent (voir *Dictionn.*, t. V, à ce mot); *scyphus argenteus major I, minores argentei qualuor, ex aurichalco I*, ce sont des coupes de grande dimension; on n'a pu jusqu'ici interpréter avec certitude les *tutelli argenti IV*; enfin on ne peut voir que des crosses d'évêques ou d'abbés dans le *baculus auro, argento et crystallo paratus I* et la *præparatio baculi unius ex crystallo*.

L'inventaire contient la mention d'un certain nombre de vêtements liturgiques.

<sup>1</sup> *Scriptura*, dans *Chron.*, l. II, c. VIII, p. 59. On peut consulter Hénocque, *Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier*, t. I, l. I, c. VII, p. 158-164.

XXIX. ÉVANGÉLIAIRE. — Ce manuscrit (voir *Dictionn.*, t. v, col. 781-782, n. 1) appartient à la catégorie des livres qui se réclament du nom de Charlemagne (voir *Dictionn.*, t. III, col. 703-706), il appartient à la bibliothèque d'Abbeville. Écrit sur vélin pourpré, 32 lignes à la page, tracées à la pointe sèche, pointées sur les côtés, se compose encore de 198 feuillets mesurant 0 m. 35 de haut sur 0 m. 25 de large. Cinq initiales et quatre miniatures à pleine page.

Ce volume est décrit par Angilbert : *Evangelium auro scriptum cum tabulis argenteis, auro et lapidibus pretiosis mirifice paratum*, et par Hariulf, d'après l'inventaire de 831 : *Evangelium auro scriptum unum cum capsâ argentea, gemmis et lapidibus fabricata*. Dom Victor Cotron, au xvii<sup>e</sup> siècle, dom Grenier au xviii<sup>e</sup> ont admiré et décrit la reliure du volume renouvelée au xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle par l'abbé Eustache Lequieux (1478-1511); cette parure d'orfèvrerie fut enlevée à la Révolution et remplacée par une broderie de chape.

Le texte débute par le prologue général, les lettres de saint Jérôme à Damase et d'Eusèbe à Carpien, puis viennent les canons ou concordances; en outre chaque évangile est précédé d'un canon en sommaire. « Chaque évangile est précédé d'un prologue et d'un sommaire, écrit dom Grenier. Les titres des prologues et des évangiles sont en lettres romaines minuscules, le commencement des évangiles en lettres romaines majuscules mêlées de quelques lettres conjointes; les lettres grises sur fond d'or sont ornées de figures en couleur de trois natures, rouge, bleue et verte; le tout renfermé dans un encadrement. On voit à la tête de chaque évangile, un tableau de l'évangéliste avec ses attributs... On croirait reconnaître la manière de teindre le vélin, qui était de mettre une feuille de vélin entre deux pièces de toile imbibées de cette couleur que l'on mettait sous la presse; en effet, plusieurs sont encore empreintes de la teneur de la toile. » La fin manque, on lit au fol. 188 : *Respondit Thonus et dixit ei Dominus meus et Deus meus*. A la suite vient un cahier de vélin de 10 feuillets intitulé : *Breviarium lectionum evangelii anni circuli* (fol. 189-198). L'état de conservation est parfait en ce qui concerne l'écriture, la couleur pourpre a, par endroits, tourné au violacé.

Bibl. — Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux bénédictins*, 1717, t. II, p. 175; L.-C. de Belleval, dans *Mém. de la Soc. d'émulation d'Abbeville*, 1836-1837, p. 275 sq.; Ern. Prarond, *Histoire de cinq villes et de trois cents villages. Saint Riquier*, t. v, p. 205 sq.; Hénocque, *Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier*, t. I, 1880, p. 173 sq.; *Annuaire du département de la Somme pour 1876*, p. 435 sq.; Rigollot, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*, t. III, p. 301; Ale. Leduc, *Catalogue analytique des mss. de la bibl. d'Abbeville*, 1886, p. 3; *Catal. génér. des mss. des bibl. des départements*, t. IX, p. 409; *Notice sur l'évangélaire de Charlemagne*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1886, p. 37-48; S. Berger, *Hist. de la Vulgate*, 1893, p. 267-268.

XXX. BIBLIOTHÈQUE. — Il ne s'en est conservé que deux manuscrits, l'évangélaire que nous venons de décrire et le ms. lat. 13 359 de la Bibl. nat. Cf. L. Traube, dans *Abhandlungen der philol. und philolog. Klasse der königl. bayer. Akad. der Wissensch.*, t. XIX, part. 2, München, 1891, p. 329-330; cf. A. Leduc, dans *Rev. de l'art chrét.*, 1886, p. 49 et L. Traube, *op. cit.*, p. 330; quant à la *Chronique* d'Hariulf, elle échappa à l'incendie de 1131 et demeura à Saint-Riquier jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle, mais elle ne s'y trouvait plus à la fin

du xv<sup>e</sup> siècle. Sur la destinée de la *Chronique*, voir F. Lot, *Hariulf. Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, in-8°, Paris, 1894, p. LVII-LXX.

A la suite de la description du trésor, Hariulf avait inséré dans sa *Chronique* le catalogue de la bibliothèque, l. III, c. III, qui a été plusieurs fois réimprimé. Cf. dom Luc d'Acbery, *Spicilegium*, t. IV, 1661, p. 482-486; édit. de La Barre, 1727, t. II, p. 310-311; G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, in-8°, Bonn, 1885, p. 24-29; Hariulf, *Chronicon*, l. III, c. III, édit. Lot, p. 89-93.

XXXI. CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE. — La basilique et l'oratoire de Saint-Benoît furent consacrés le jour des calendes de janvier (1<sup>er</sup> janvier) d'une année qui n'est pas connue avec certitude mais qu'on croit être 799, puisque parmi les douze prélats consécrateurs se trouvait Georges, évêque d'Amiens, qui mourut dans le courant de cette année<sup>1</sup>. Les autels de l'église Sainte-Marie furent consacrés un 8 septembre et parmi les évêques consécrateurs on retrouve le même Georges d'Amiens, donc peut-être aussi en 799. Les autels des trois portes du parvis furent consacrés respectivement, celui de saint Gabriel, le 25 mars; celui de saint Michel, le 29 septembre; celui de saint Raphaël le 4 septembre, ce dernier par Jessé successeur de Georges sur le siège d'Amiens<sup>2</sup>.

D'après cela on peut calculer que les constructions d'Angilbert durèrent environ neuf années. Charlemagne suivi de sa cour vint à Saint-Riquier pour les fêtes de Pâques de l'an 800 et assista à la translation du saint dans sa nouvelle chaise.

De très bonne heure l'église de Sainte-Marie et l'oratoire Saint-Benoît furent abandonnés par les moines pour le service paroissial des habitants. Saint-Benoît dut disparaître dans les guerres du xv<sup>e</sup> siècle; Sainte-Marie demeura jusqu'à la Révolution l'unique paroisse de Saint-Riquier sous le vocable de Notre-Dame; elle a disparu depuis lors<sup>3</sup>.

XXXII. MORT D'ANGILBERT ET LA RUINE DE SON ŒUVRE. — Angilbert mourut le 18 février 814. Il avait marqué l'emplacement de sa tombe sous le porche, devant la porte principale, en face de la représentation de la Nativité. Au dire d'Hariulf, on ne pouvait, en pénétrant dans la basilique, éviter de marcher sur cette tombe. Autour de celle-ci on grava ces quatre vers inscrits sur des tables de pierre : le premier à sa tête, le second à son côté gauche, le troisième à ses pieds, le quatrième à son côté droit :

REX requiem Angilberto da pater atque pius  
 LEX legum vitam eternam illi da quia tu es LEX  
 LVX lucem semper concede illi bona qui es LVX  
 PAX pacem illi perpetuam dona es auoniam PAX

Angilbert n'a pas eu Pétrone de ces vers composés par Bernoin, évêque de Clermont (811-823) qui y avait inséré *Bernouino* à la place d'Angilberto.

Le 5 novembre 842, l'abbé Ribodon fit exhumer les restes d'Angilbert et les transféra dans la basilique : *Nimum moleste ferens talent tantumque virum quotidiano populi accessu calcari, reputansque esse justum ut homo Dei intra Dei domum pausaret, levavitque ejus membra sancta et transtulit eo intra basilicam sancti Richarii*, où ils reposèrent à l'entrée du chœur où l'abbé Gervin le retrouva. L'ancienne épitaphe fut rapportée en cet endroit et le diacre Micon en fit une nouvelle.

En 845, à l'approche des Normands, les moines prirent la fuite emportant le corps de saint Riquier, ils

<sup>1</sup> *Scriptura Angilberti*, dans Hariulf, *Chron.*, l. II, c. VIII, édit. Lot, p. 58. — <sup>2</sup> *Ibid.*, l. II, c. VIII, p. 60. Si Georges a consacré un autel de Sainte-Marie le 8 septembre 799, et Jessé, son successeur, l'autel de saint Raphaël le 4 septem-

bre, ce ne pourrait être qu'en 800. Ce Jessé assistait à Rome au couronnement de Charlemagne, 25 décembre 800. — <sup>3</sup> G. Darand, dans *La Picardie historique et monumentale* t. IV, p. 190, 196.

rentrèrent sans autre mal, mais en 859, autre alerte suivie du retour jusqu'en 881 où les Normands repurèrent et, ne pouvant abattre la basilique, ils l'incendièrent avec tout le mobilier que les religieux n'avaient pu emporter dans leur fuite. L'empereur Charles le Gros devenu roi de France (884-887) aida de ses biens la restauration et les fidèles y contribuèrent. Les dépendances, le cloître, les bâtiments d'habitation des religieux étaient entièrement détruits, mais les autels et les murs de l'église étaient intacts. Grâce aux revenus de l'abbaye on répara et on releva, mais on renonça à la couverture des toits en plomb comme auparavant, on se contenta de les recouvrir de bardeaux : *tigneis tabulatis*, et bientôt des clercs et quelques moines, gouvernés par un clerc nommé Gerbert, reprirent la célébration de l'office divin<sup>1</sup>.

XXXIII. BIBLIOGRAPHIE. — *Acta sanctorum*, febr. t. III; april. t. III; novemb. t. I; G. Becker, *Catal. bibl. antiq.*, 1885, p. 24-29; R. de Belval, *Les fiefs et les seigneuries du Ponthieu et du Vimeu, essai sur leur transmission depuis l'an 1000 jusqu'en 1789*, in-4°, Paris, 1870; L. de Bonnault, *Étude sur Saint-Riquier*, dans *Mém. de la Soc. d'émul. d'Abbeville*, t. XVI, 1887, p. 1-79; J. Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, in-8°, Paris, 1869-1875; L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, in-4°, Paris, 1868-1881; [Dévérité], *Histoire du comté de Ponthieu, de Montreuil et de la ville d'Abbeville, sa capitale*, in-12, Londres, 1765; Devienne, *Histoire d'Artois*, 5 vol. in-8°, 1785-1787; Dominique de Jésus [Giraud Vigier], *La monarchie sainte, historique, chronologique et généalogique de France ou la vie des saints et bien-heureux qui sont sortis de la seconde tige royale de France*, 2 vol. in-fol., Clermont, 1670-1677; E. Dümmler, *Geschichte des Ostfränkischen Reichs*, 3 vol. in-8°, Leipzig, 2<sup>e</sup> édit., 1887-1888; G. Durand, *Saint-Riquier*, dans *La Picardie historique et monumentale*, in-fol., Amiens, t. IV, arrondiss. d'Abbeville, 1907-1911, p. 133-358; *Guide à Saint-Riquier*, 2<sup>e</sup> édit., Amiens, 1917; *L'église de Saint-Riquier*, in-12, Paris, 1933; Edwards, *Memoirs of library*, 1859, t. I, p. 297-301; J.-F. Foppens, *Bibliotheca belgica*, 2 vol. in-4°, Bruxelles, 1739; *Fratrum cœnobii S. Richarii epistola omnibus Christi fidelibus* (806), dans Scheid, *Origines Guelf.*, t. II, p. 87-88; *Gallia christiana* (vetus), t. IV, 1656, p. 786-789; (nova), t. X, 1751, col. 1241-1263; J. Garnier, *Dictionnaire topographique du département de la Somme*, 2 vol. in-8°, Amiens, 1867-1878; A.-P.-M. Gilbert, *Description historique de l'église de l'ancienne abbaye royale de Saint-Riquier, suivie d'une notice historique et descriptive de l'église de Saint-Vulfran d'Abbeville*, in-8°, Amiens, 1836; J. Havet, *Questions mérovingiennes*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1885, 1887; Dan. Haigneré, *Les possessions de l'abbaye de Saint-Riquier dans le pagus de Théroutanne au IX<sup>e</sup> siècle*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de Morinie*, t. VIII, 1890, p. 445-452; Hénoque, *Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier : Les saints, les abbés, le monastère et l'église, la ville et la commune*, 3 vol. in-8°, Amiens, 1880-1888; *Histoire littéraire de la France*, in-4°, Paris, t. VII, XII; Ignace (le P. Joseph de Jésus-Maria), *Histoire ecclésiastique de la ville d'Abbeville et de l'archidiaconé de Ponthieu au diocèse d'Amiens*, in-4°, Paris, 1646; Jean de la Chapelle, *Chronica abbreviata... sancti Richarii*, édit. Prarond, in-8°, Paris, 1893; Br. Krusch, *Zur Chronologie der Merovingischen Könige*, dans *Forschungen zur deutsch. Gesch.*, t. XXI, p. 451-490; A. Ledieu, *Bibliothèque d'Abbeville. Notice sur l'évangéliste de Charlemagne*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1886, p. 37-48, 3 pl.; F. Lot, *Hariulf. Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, in-8°, Paris, 1894; J. Mabillon, *Annales ord. S. Bened.*, 6 vol. in-fol., 1703-1739; *Acta sanct. O. S. B.*, I<sup>er</sup> sœc., part. 1;

J. Malbrancq, *De Morinis et Morinorum rebus*, 3 vol. in-4°, Tornaci Nerviorum, 1639-1654; Edm. Martène et Urs. Durand, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, in-4°, Paris, 1717; P. Petau, *De Nithardo, Caroli Magni nepote ac tota ejusdem Nithardi prosopopea breve syntagma*, in-4°, Parisiis, 1613; *Poetæ latini avi Carolini*, édit. Dümmler et Traube, 3 vol. in-4°; Ern. Prarond, *Histoire de cinq villes et de trois cents villages, hameaux ou fermes*. IV. *Saint-Riquier et les cantons voisins*, 2 vol. in-8°, Abbeville, 1867-1868.

H. LECLERCQ.

**ROACH SMITH (CHARLES).** — Charles Smith, né près de Shanklin (Ile de Wight), le 20 août 1807, mort à Temple Place Strood, près de Rochester, le 2 août 1890; il a si intimement soudé le nom de sa mère, Anne Roach, au sien propre qu'il n'est guère possible, sans cet artifice, de le distinguer parmi ses innombrables homonymes. Sa profession de pharmacien lui permit de s'intéresser aux antiquités romaines et anglo-saxonnes de son pays où il fit bonne figure d'archéologue et collabora à d'estimables périodiques comme *The Archaeologia*, le *Numismatic Chronicle*, fonda avec Th. Wright la *British archaeological Association* et dispersa ses observations dans diverses publications où on serait fort embarrassé de les retrouver, s'il n'avait eu la bonne pensée de réunir les plus utiles dans les sept volumes de ses *Collectanea antiqua, etchings and notices of ancient remains*, 1848-1880. On lui doit aussi l'édition de *l'Inventorium sepulchrale, the antiquities... in the... Kent, 1757-1773*, by Rev. Bryan Faussett, 1856 (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 719).

Ch. Roach Smith portait le plus vif intérêt aux monuments romains de France qu'il comparait à ceux de son pays. Il avait visité les antiquités de presque toutes nos provinces et il en a publié d'intéressantes notices dans les volumes de ses *Collectanea antiqua*. Au cours de ses voyages, il avait noué des relations amicales avec nos archéologues les plus en vue alors, Arcisse de Caumont, l'abbé Bourassé, Peigné-Dela-court, Boucher de Perthes, le docteur Rigollot, Mariette, de La Saussaye, de Marsy et tant d'autres et surtout l'abbé Cochet à qui l'unissait une véritable amitié. Un trait peut caractériser Roach Smith. Il se trouvait à Dax, en 1858, à l'époque où le projet de démolition de l'antique enceinte de cette ville passionnait les esprits. Il fit pour sa conservation des démarches aussi actives que s'il se fût agi d'un monument de son propre pays. De retour à Londres, il obtint du maréchal Pélissier, alors ambassadeur de France, une audience pour faire parvenir au gouvernement français sa protestation contre l'acte de vandalisme qui se préparait; en même temps, il décidait son ami l'abbé Cochet à tenter personnellement une démarche auprès de Napoléon III. A. de Caumont avait pris depuis longtemps l'initiative des réclamations au congrès scientifique de La Rochelle. Pour quelque temps on put croire la partie gagnée, mais la population se déclara contre ce qui faisait la beauté et le charme de sa ville et l'archéologie perdit sa cause.

H. LECLERCQ.

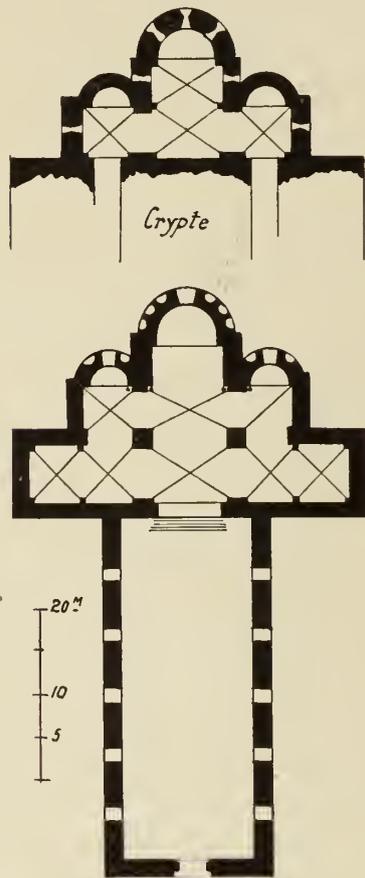
**ROC-AMADOUR.** — Pèlerinage dont les origines ne sont pas antérieures au XI<sup>e</sup> siècle. Cf. Ern. Rupin, *Roc-Amadour. Étude historique et archéologique*, in-4°, Paris, 1904; cf. Alb. Poncelet, dans *Anal. boll.*, t. XXIII, 1904, p. 489; E. Rupin, *La légende de saint Amadour. A propos d'un Mois de Marie historique sur Roc-Amadour*, in-8°, Paris, 1909; cf. *Anal. boll.*, t. XXVIII, 1909, p. 312-313. Il n'y a aucun compte à tenir des écrits de Bourrières, *Saint Amadour et sainte Véronique, disciples de Notre-Seigneur et apôtres*

<sup>1</sup> Hariulf, *Chron.*, l. III, c. XXI, p. 148; G. Durand, *op. cit.*, t. IV, p. 197-199.

des Gaules, in-8°, Paris, 1895; J.-Th. Layral (Jean de Laumière), *Notre-Dame de Roc-Amadour. Mois de Marie historique, avec notice sur l'apostolicité du pèlerinage par M. Bourrières*, in-8°, Paris, 1908; J.-Th. Layral, *Défense de la tradition de saint Amadour*, in-8°, Paris, 1912; cf. *Anal. boll.*, t. xxxii, 1913, p. 98-99; L. de Valon, *Le tombeau mérovingien de Saint-Amadour et les origines de la chapelle primitive et du pèlerinage de Roc-Amadour*, in-8°, Marseille, 1931 (négligeable).

H. LECLERCQ.

**ROCCELLETTA.** — Le plus majestueux monument du haut Moyen Age en Calabre est la basilique de la Roccelletta<sup>1</sup>. Fr. Lenormant la faisait remonter au



10630. — La Roccelletta. Plan de l'église et de la crypte. D'après Em. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, 1904, t. I, p. 127, fig. 44.

iv<sup>e</sup> ou au v<sup>e</sup> siècle, « toute latine encore de plan et de construction », dit-il. Cette basilique (fig. 10630) se composait d'« une nef unique, divisée autrefois en trois nefs par deux files de colonnes antiques, qui auront été emportées au loin; puis, au-delà de l'arc triomphal, un transept et un sanctuaire aboutissant à trois absides voûtées en cul-de-four. La nef était

<sup>1</sup> Fr. Lenormant, *Sur une mission archéologique dans le midi de l'Italie*, dans *Gazette archéologique*, t. VIII, 1883, p. 205-206, pl. v-viii. — <sup>2</sup> Em. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, in-4°, Paris, 1904, t. I, p. 126-127. — <sup>3</sup> *Mélanges de l'École de Rome*, t. IX, 1889, p. 328-331. — <sup>4</sup> Foderaro, *La basilica della Roccellata*, in-fol., Catanzaro, 1890. — <sup>5</sup> *Epist.*, l. VII, ep. vi. — <sup>6</sup> B. Krusch, *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, IV, B, p. XXI. — <sup>7</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*,

autrefois couverte en charpente; le reste de l'édifice, qui forme comme une seconde église, était couvert d'un système compliqué de voûtes d'arêtes sans doubleaux, produites par la pénétration réciproque de deux séries de voûtes en berceaux, dont cinq sont parallèles à l'axe de l'église, tandis que deux autres lui sont perpendiculaires. Une crypte, voûtée comme la partie supérieure de l'édifice et surhaussée de cinq marches au-dessus de la nef, est ménagée sous le sanctuaire. Il est incontestable que la nef couverte en charpente et le sanctuaire voûté ont été construits en même temps; non seulement l'appareil des briques, mais encore les arcatures et les niches décoratives sont identiques d'une extrémité à l'autre de l'édifice, aux absides, sur la face latérale qui est encore debout et sur la façade principale<sup>2</sup> ».

Pour fixer la date de la construction, on n'a aucun secours à attendre des rares documents qui mentionnent, vers le commencement du xii<sup>e</sup> siècle, l'abbaye *Sanla-Maria de Rocella*. Il faut demander son secret au bâtiment lui-même. Lenormant parlait du ix<sup>e</sup>-v<sup>e</sup> siècle, Jordan<sup>3</sup> du viii<sup>e</sup>. Em. Bertaux descend jusqu'au xii<sup>e</sup> siècle: d'après lui, le plan et l'élévation de la Roccelletta sont conçus d'après les mêmes principes que l'église de *Sanla Maria del Patiro* et des grandes églises siciliennes. Quant au « bas-relief contemporain de Justinien » découvert par Lenormant, il est signé et daté de 1854<sup>4</sup>.

H. LECLERCQ.

**RODEZ.** — I. Liste épiscopale. II. Sarcophages.

I. LISTE ÉPISCOPALE. — On ne sait rien d'assuré sur la fondation de la ville gauloise de *Segedonum* qui prit dans la suite le nom de la peuplade des *Rutheni* et devint *Rotena*, *Rodena* ou *Rodens*; on n'est pas mieux instruit sur la pénétration et l'établissement du christianisme à Rodez qu'on peut reporter, semble-t-il, à la seconde moitié du i<sup>er</sup> siècle. Vers 475, Sidoine Apollinaire parle d'une Église de Rodez parmi celles que les Goths laissaient sans évêques<sup>5</sup>.

1. *Amantius*. — Ce premier évêque n'est connu que par une vie du ix<sup>e</sup> siècle environ<sup>6</sup>; il n'a précédé que d'assez peu l'évêque Quintianus, mieux connu.

2. *Quintianus*. — On le voit siéger aux conciles d'Agde (506) et d'Orléans (511) en qualité d'évêque de Rodez. Les Goths l'ayant accusé d'être partisan des Francs, il s'enfuit et se rendit en Auvergne où il devint évêque de Clermont et y mourut en 525 ou 526. On ignore si Quintianus prit la fuite avant ou après 511; après la mort de Clovis, Rodez fut reconquise par les Goths<sup>7</sup>. Grégoire de Tours a fait entrer la biographie de Quintianus parmi ses *Vitæ Patrum*<sup>8</sup>.

3. *Dalmatius*. — Assiste aux conciles de Clermont (535) et d'Orléans (541). Il devint évêque en 524 et mourut en 580<sup>9</sup> ce qui peut passer pour un record : cinquante-six années d'épiscopat. Sa *Vita* fut publiée par le P. Labbe<sup>10</sup> et par B. Krusch<sup>11</sup>; celui-ci n'a nullement établi qu'elle soit postérieure à l'époque mérovingienne. « Je ne vois pas pourquoi, dit L. Duchesne<sup>12</sup>, elle ne serait pas du viii<sup>e</sup> siècle, et même du commencement de ce siècle. »

4. *Theodosius*. — Successeur du précédent, mort en 583 ou 584<sup>13</sup>.

5. *Innocentius*. — D'abord comte du Gévaudan, succéda immédiatement à Théodose<sup>14</sup>.

6. *Verus*. — Mentionné pour la première fois dans

l. III, c. XXI. — <sup>8</sup> Ch. IV; *Hist. Franc.*, l. II, c. XXXVI; l. III, c. II, XII, XIII; l. IV, c. V, XXXV. — <sup>9</sup> *Ibid.*, l. V, c. XLVI; cf. l. V, c. V; l. VI, c. XXXVIII. — <sup>10</sup> *Nova bibliotheca manuscriptorum*, t. II, append. — <sup>11</sup> *Vitæ avi merovingici*, t. III, p. 545. — <sup>12</sup> *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 40, note 5. — <sup>13</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XLVI; l. VI, c. XXXVIII. — <sup>14</sup> *Id.*, *ibid.*, l. VI, c. XXXVII, XXXVIII; l. X, c. VIII.

une lettre du comte de Septimanie, Bulgar, lettre écrite entre 610 et 612<sup>1</sup>; on le voit siéger aux conciles de Paris (614) et de Clichy (627). On possède deux lettres de lui qui ont été insérées dans le recueil de saint Didier de Cahors (l. II, ep. xvi, xix), la seconde est antérieure à la promotion de Didier (630), la première se rapporte à une affaire à laquelle fut mêlé saint Sulpice de Bourges († 647).

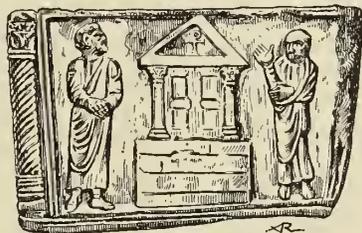
7. *Aredius* ou *Yriex*. — Il est mentionné dans les *Miracula* de saint Didier de Cahors par qui il fut guéri<sup>2</sup>.

8. *Faraldus*. — Mentionné dans une charte de Conques, donnée par le roi Pépin I<sup>er</sup>, le 1<sup>er</sup> août 838<sup>3</sup>.

II. SARCOPHAGES. — Tombe de forme évasée (fig. 10631), en marbre blanc, déposée dans la chapelle des fonts baptismaux de la cathédrale; trouvée dans

deux tombeaux en marbre blanc, dont l'un est certainement celui qui nous occupe. »

*Bibl.* : Dessin de Beauméni, cahier in-4<sup>o</sup> contenant des monuments d'Auch, Moissac, Rodez, p. 57 (collection de Albert Lenoir). Un calque de ce dessin existe dans le recueil de Tersan (*Bibl. nat.*, ms. fr. 6954, pièce 325). Magne, *Notice archéologique sur l'église cathédrale de Rodez*, 1842, p. 80; *Bulletin monumental*, t. xxxiii, 1867, p. 375; De Barrau, dans *Mém. de la Soc. des lettres, sc. et arts de l'Aveyron*, t. iv, p. 531; Bion de Marlavagne, *Histoire de la cathédrale de Rodez*, p. 336, fig. 20-23; V. Davin, *Les anciens monuments chrétiens de Rodez*, dans *Revue de l'art chrétien*, II<sup>e</sup> série, t. ii, 1875, p. 216-230 [inopert]; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. iii (1877), p. 472; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. v, p. 65, pl. cccxxxix, n. 5-7; Edm. Le



10631. — Sarcophage de Rodez. D'après E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. xxii.

l'église de la Madeleine; le couvercle, taillé en forme de toit à quatre pentes a disparu.

Sur la face principale, neuf personnages debout sous un portique que surmontent alternativement des frontons et des cintres. Au centre, le Christ tenant la *volumen* et quatre apôtres de chaque côté. Sur les parois latérales, encore le Christ entre deux apôtres et sur l'autre paroi latérale un édifice timbré du chrisme, probablement le Saint-Sépulchre entre deux apôtres dont l'un fait le geste d'acclamation<sup>4</sup>.

« Il n'est pas impossible, d'après De Barrau<sup>5</sup>, que ce fût là le tombeau de saint Amans, premier évêque de Rodez, ou de saint Dalmas, que l'on conservait autrefois dans l'église de Saint-Amans et dont on a perdu la trace depuis la reconstruction de l'édifice. En 1673, d'après un procès-verbal qu'on voit aux archives de l'Hôtel de ville, ces deux monuments étaient placés l'un sur l'autre, près du bénitier. On les avait relégués là, après en avoir ôté les reliques; tous deux étaient en marbre. Quand la démolition de la vieille église eut lieu, en 1752, on dut les transférer ailleurs, probablement dans l'église la plus voisine, d'où, par ouhli ou négligence, on ne songea plus ensuite à les retirer. Or c'est de l'église de la Magdelaine que furent extraits

Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1896, p. 72-73, pl. xxii, n. 1-2-3.

Plusieurs autres sarcophages de Rodez ont déjà été sommairement décrits (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2511-2512, n. 241 à 245 incl. Le n. 245 a été figuré dans *Revue de l'art chrétien*, 1875, t. ii, p. 231, qui reproduit avec peu d'exactitude le dessin donné dans *Congrès archéologique de France*, xxx<sup>e</sup> session, 1863, p. 137, et dans *Bulletin monumental*, t. xxxiii, 1867, p. 375.

On conserve à l'évêché un fragment de sculpture en grès rouge, de 0 m. 85 de hauteur sur 0 m. 60 — 0 m. 36 de largeur, sujet malaisé à déterminer : homme passant, les bras levés, assez bon travail.

*Bibl.* : Germer-Durand, *Sur les antiquités conservées à Rodez*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1887, p. 211.

Pierre tombale mérovingienne en grès rose, provenant de l'église Saint-Amans. On lit ce seul mot :

AMATEZ

*Bibl.* : Id., *ibid.*, p. 211-212.

Au musée, fragment de linteau : chrisme dans une couronne de feuillage.

*Bibl.* : Id., *ibid.*, p. 210-211.

<sup>1</sup> *P. L.*, t. lxxx, col. 109. — <sup>2</sup> *P. L.*, t. lxxxvii, col. 240. — <sup>3</sup> Desjardins, *Cartulaire de Conques*, p. 413, n. 581. — <sup>4</sup> Cette scène est figurée aussi sur un sarcophage de Tou-

louse; cf. E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. xxxvii, n. 2. — <sup>5</sup> *Histoire de la cathédrale de Rodez*, p. 336.

Quant à l'autel portant l'inscription : *Deusdedit eps indignus fieri jussit hanc aram* il n'appartient pas à nos études. Le siège de Rodez n'a jamais été occupé par un évêque de ce nom avant le x<sup>e</sup> siècle. Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 348-349, a eu le tort de ne pas l'éliminer assez résolument; quant à ce qu'en peut dire V. Davin, cela ne compte pour rien.

H. LECLERCQ.

**ROGATIONS.** — Nous avons traité déjà des *litanie majores*, mieux connues en France sous le nom de « procession de Saint-Marc » (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1740-1741) ou de « litanie romaine »; il nous faut dire quelque chose des *litanie minores* ou « litanie gallicane » dont on sait au moins le nom de « Rogations » quoique certains catholiques n'en sachent que ce que leur en a appris un échapitre de Châteaubriand et un tableau de Jules Breton. L'institution de cette solennité liturgique remonte à l'évêque de Vienne, saint Mamert, vers l'an 474. On vivait alors sous la menace et la réalisation d'événements tragiques; pour relever les courages, l'évêque imposa à son peuple un jeûne et des processions chantées pendant les trois journées qui précèdent la fête de l'Ascension. Nous sommes ici en pleine histoire et il est superflu de chercher l'origine de ce rite dans des *ambarvalia* ou des *lustrationes*. C'est le propre successeur de saint Mamert, l'évêque Avit, qui a pris soin de consigner le souvenir que nous venons de rapporter<sup>1</sup> et qui a été recueilli et enseigné par Grégoire de Tours<sup>2</sup>, de même que par Sidoine Apollinaire<sup>3</sup> qui écrit que « dans les litanies que Mamert a instituées, on jeûne, on prie, on psalmodie, on pleure ». D'un autre passage de cet auteur qui parle de *litanie vagæ, lepentes, infrequentes ac oscitabundæ*, on s'est cru en droit de soutenir que saint Mamert n'avait fait qu'organiser une pratique plus ancienne<sup>4</sup>; c'est confondre les processions et les Rogations. Celles-ci, on vient de le dire, ont une origine bien fixée et ont gardé leur but bien déterminé consistant à écarter les calamités. Enfin on a pensé découvrir dans un sermon de saint Augustin († 430)<sup>5</sup> une attestation antérieure à saint Mamert, mais il faut restituer ledit sermon à saint Césaire d'Arles († 542)<sup>6</sup>, ainsi l'opinion traditionnelle conserve toute sa valeur. L'introduction de trois jours de jeûne pendant le temps paschal était, en 474, une innovation et on ne faisait rien de semblable au temps de saint Augustin<sup>7</sup>.

L'Église tint à honneur de maintenir l'institution de saint Mamert qui, de Vienne, se répandit aux alentours. Sidoine Apollinaire, ami personnel de Mamert, établit les Rogations dans son Église de Clermont<sup>8</sup> et saint Césaire les trouva implantées à Arles<sup>9</sup> quand il vint en occuper le siège. A l'origine, on adopta des époques différentes, ensuite l'uniformité s'imposa et, dès la fin du vi<sup>e</sup> siècle, l'accord s'était fait sur les trois jours précédant l'Ascension<sup>10</sup>. Le concile d'Orléans, en 511, ceux de Tours et de Lyon, en 567, ordonnaient de les célébrer<sup>11</sup>. Le lectionnaire de Luxeuil (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2748 sq.) prend soin de mentionner les *Lectiones que legendæ sint in Rogationis primo die (...die secunda, ...die tertia)* et le *Missale gallicanum vetus*<sup>12</sup>.

Non seulement le jeûne était prescrit, mais les serviteurs étaient dispensés du travail afin de prendre part à la procession. Venance Fortunat cite le cas

d'une femme que la cécité seule empêcha de se joindre au peuple; guérie par saint Germain elle put se joindre à la procession du troisième jour<sup>13</sup>. Le nom de *litanie* donné à cette procession vient-il de l'invocation des noms des saints, c'est assez probable; en tout cas nous savons que lorsque le pape Grégoire I<sup>er</sup> institua une procession à Rome contre la peste *per plateas Urbis* on chantait le *Kyrie eleison* qui est demeuré le début du chant des litanies<sup>14</sup>.

On ne se bornait pas au chant des litanies et nous venons de voir que le lectionnaire de Luxeuil prévoit et prescrit de longues lectures tirées de l'Écriture sainte, usage qui s'était conservé dans l'Église de Milan ainsi qu'en témoigne un livre intitulé : *Litanie majores et triduanæ sollemnes ritu Ambrosiano, a sancto Carolo Cardinali tit. sanctæ Praxedis archiep. editæ, nunc denuo recognitæ. Mediolani anno MDCLXVII*; et voici en quoi consistait cette litanie<sup>15</sup>. Le lundi qui précède l'Ascension, en présence du clergé et du peuple assemblés dans la cathédrale, l'archevêque ou le pénitencier bénissait la cendre provenant des rameaux d'olivier et l'imposait sur la tête de chacun avec ces mots : *Memento homo quia cinis es et in cinerem reverteris*. Le récipiendaire répondait : *Memor ero*. On se rendait de là à la basilique de saint Simplicien où on récitait les litanies et l'oraison, suivis de *Dominus vobiscum*. Cela fait, le lecteur secondicier récitait la leçon de Joël : *Hæc dicit Dominus Deus. Convertimini ad me in toto corde vestro*, etc. Le premier notaire chantait les répons et le premier diacre, après le *Dominus vobiscum*, récitait l'évangile de saint Matthieu : *Nolite putare quoniam vni solvere legem*, etc. Ce qui se renouvelait dans douze églises.

Le mardi, semblable procession dans neuf églises et chacune d'elles entendait deux lectures, une de l'Ancien Testament, une autre de l'Évangile. Dans la septième église, Saint-Nazaire, le diacre criait à haute voix : *Parcite fabulis*. Le gardien disait : *Silentium habete* et quelqu'un répondait : *Habete silentium*; après quoi on lisait saint Luc : *Accessit ad Dominum Jesum quidam princeps et interrogavit eum dicens : Magister bone, quid faciens vitam æternam possidebo*, etc.

Le mercredi, la procession se rendait dans onze églises, et dans la cinquième, Saint-Laurent, après les mêmes cérémonies que la veille, on lisait saint Luc : *Homo quidam habuit duos filios et Mabillon ajoute cette remarque : Hæc non parum conducunt ad illustrandum lectionarium nostrum gallicanum*.

Faut-il entendre des Rogations ce que dit Gennade de l'évêque Honorat de Marseille : *Litanias ad inclinandum Dei clementiam cum plebe sibi credita pro viribus agit*. En tout cas saint Avit de Vienne prêcha chaque jour des Rogations et nous possédons un de ces sermons en entier, deux fragments des autres.

Hors de France, les Rogations sont constatées par le concile de Girone (517)<sup>16</sup>, celui de Tolède (636)<sup>17</sup> et celui de Braga (572)<sup>18</sup>. Dans les *aduniationes festivalum* de la liturgie mozarabe — qui les reporte après l'Ascension — on trouve la mention de ces trois jours de jeûne des Rogations : *Illo Illo et Illo [die] omnes jejunenus, ad exorandum Dominum nostrum Ihesum Christum pro peccatis nostris, sive ut Dominus iram suam a nobis auferat : ac pro pace impetranda, vel pro sacris lectionibus audiendis, ecclesiam Domini jugiter re-*

<sup>1</sup> S. Avit, *Homilia de Rogationibus*, P. L., t. LIX, col. 289-294. — <sup>2</sup> Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, c. XXXIV, P. L., t. LXXI, col. 231-232. — <sup>3</sup> Sidoine Apollinaire, *Epistol.*, l. V, *epist.* XIV, P. L., t. LVIII, col. 544. — <sup>4</sup> Binterim, *Denkwürdigkeiten*, l. IV, t. p. 573; J.-A. Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.*, p. 428. — <sup>5</sup> S. Augustin, *Serm.* CLXXIII de l'Appendix, P. L., t. XXXIX, col. 2076. — <sup>6</sup> S. Caesarii *op. omni.*, éd. Morin, *Serm.*, CLX, a. t. 1, 2, p. 622. — <sup>7</sup> S. Augustin, *Epist.* CXIX, *Ad Januarium*. —

<sup>8</sup> Sidoine, *op. cit.*, l. VII, *epist.* I, P. L., t. LVIII, col. 563. — <sup>9</sup> P. L., t. LXXVII, col. 2076. — <sup>10</sup> Grégoire de Tours, *op. cit.*, l. II, c. XXXIV, P. L., t. LXXI, col. 231-232. — <sup>11</sup> Hardouin, *Concilia*, t. II, col. 1011-1012; t. III, col. 355. — <sup>12</sup> Mabillon, *De liturgia gallicana*, 1685, p. 149-152, 377. — <sup>13</sup> Fortunat, *Vita S. Germani Parisiensis*, c. XXXIII. — <sup>14</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. 1. — <sup>15</sup> Mabillon, *op. cit.*, p. 153. — <sup>16</sup> Hardouin, *Concilia*, t. II, col. 1043. — <sup>17</sup> Id., *ibid.*, t. III, col. 598. — <sup>18</sup> Id., *ibid.*, t. III, col. 383.

quentemus. Cette dernière formule est suivie de l'évangile des Rogations, le même que celui du missel romain<sup>1</sup>.

A Rome, ce fut le pape Léon III (795-816) qui régla les Rogations de la manière suivante : le lundi, le pape et tout le clergé de Sainte-Marie-Majeure se rendaient à la basilique du Sauveur; le mardi, de Sainte-Sabine à Saint-Paul-hors-les-murs, le mercredi, de Sainte-Croix en Jérusalem à Saint-Laurent-hors-les-murs. Cependant les anciens sacramentaires romains ne font pas mention des Rogations, pas plus que les *Ordines* du chanoine Benoît et de Cencius, ni l'antiphonaire de Tomasi; mais on les rencontre dans l'*Ordo Romanus XIII*<sup>2</sup> probablement et dans l'*Ordo Romanus XIV*<sup>3</sup>.

H. LECLERCQ.

**ROHAULT DE FLEURY (Georges).** — Né à Paris le 23 décembre 1835 dans une famille où le goût des arts avait presque la gravité d'un culte. Son père, Charles, architecte du Jardin des Plantes, très en vue sous le gouvernement de Juillet et le second Empire, se consacra lui-même, vers la fin de sa vie, à l'archéologie chrétienne. De bonne heure, il avait initié son fils à ses travaux et l'avait fait entrer à l'École des Beaux-Arts où il remporta ses premiers succès. Mais une santé particulièrement délicate l'attira en Italie où il fit un premier séjour (1858-1859), se fixa à Pise et parcourut la Toscane. A son retour en France, il publia *Les monuments de Pise au Moyen Age*, 1 vol. in-8° et atlas in-folio, 1862, et plus tard : *Lettres sur la Toscane en 1400*, 2 vol. in-8°, Paris, 1874; *La Toscane au Moyen Age. Architecture civile et militaire*, 2 vol. in-fol., Paris, 1874; *Le Latran au Moyen Age*, 1 vol. in-8° avec atlas in-folio, Paris, 1874; ce dernier travail lui valut la 1<sup>re</sup> médaille à l'exposition des Beaux-Arts de 1874. En même temps, le fils collaborait aux travaux du père et gravait les planches de son *Mémoire sur les instruments de la Passion de N.-S. J.-C.*, in-4°, Paris, 1869, et se passionnait à son tour pour ces études. Charles Rohault mourut le 11 août 1875 et Georges poursuivit les travaux commencés. Successivement il fit paraître, avec son père : *L'Évangile. Études iconographiques et archéologiques*, 2 vol. in-4°, Tours, 1873, ensuite seul : *La sainte Vierge. Études arch. et icon.*, 2 vol. in-4°, Paris, 1878; *La Messe. Études archéologiques sur ses monuments*, 8 vol. in-4°, Paris, 1883-1889, et *Les saints de la messe et leurs monuments*, 10 vol. in-4°, Paris, 1893-1900. Non content d'écrire, de dessiner et de graver, l'auteur publiait ses livres à ses frais. Sa dernière œuvre, *Gallia dominicana. Les couvents de Saint-Dominique au Moyen Age*, 2 vol. in-fol., Paris, 1903, restait inachevée lorsque mourut l'auteur le 12 novembre 1904, à Paris, dans son hôtel de la rue d'Aguesseau.

Le 5 novembre seulement la maladie l'avait contraint à poser la plume et à cesser un travail qui l'absorbait parfois quatorze heures par jour et dont il faisait honneur à la mémoire et au nom de son père quoique la part principale fût bien sienne. C'est qu'il était passionnément modeste. Fuyant les honneurs, étranger aux distinctions auxquelles son mérite lui donnait tant de droits, il vivait solitaire, absorbé par son œuvre dont il savait l'utilité sans pouvoir en sentir les quelques points faibles, surtout au point de vue de l'information textuelle et de la critique historique. Néanmoins la richesse documentaire demeure solide et forme un ensemble utile à consulter. Ceux qui entrevirent cet homme, qui connurent son immense labeur, son exquise bonté, sa modestie sincère, sa science très étendue et qui reçurent son sourire ne peuvent l'oublier.

H. LECLERCQ.

**ROI TRÈS CHRÉTIEN.** — Il a été longtemps admis que le titre de « ROI TRÈS CHRÉTIEN » fut attribué à Clovis dès le temps de son baptême; quand on regarda aux preuves on s'aperçut qu'elles manquaient et, au XVII<sup>e</sup> siècle, le P. Daniel, auteur d'une *Histoire de France*, proposa de faire attribuer ce titre, pour la première fois, à Louis XI. Là-dessus, un certain abbé de Camps prit feu et flamme et déversa sa prose dans le *Mercur de France* (janvier, juin, novembre 1720) pour rétablir Clovis dans ses droits. Suivant un usage qui ne s'est pas complètement perdu, il accusa son contradicteur de n'écrire que « pour déshonorer l'histoire de sa patrie » et le P. Daniel lui tint tête (*Ibid.*, avril, août 1720) pendant que Claude du Moulinet insinuaît que ce titre pourrait remonter aux règnes de Louis VII, de Philippe-Auguste ou de saint Louis. Quelques années se passèrent et, en 1755, le P. Griffet proposa de s'en tenir à Charles V; là-dessus, Bonamy, en 1760, parla de Louis le Jeune, et l'intérêt de la question paraissant épuisé on n'en parla plus.

On ne se fit certes pas faute de décerner à des princes francs des épithètes louangeuses, parmi lesquelles se lit *christianissimus*, mais cela n'entraîne pas à conséquence et il ne s'agit, en aucun cas, d'un titre héréditaire, mais tout au plus d'une formule de politesse, d'un hommage individuel. Rois et reines du peuple franc n'en avaient aucunement le privilège, puisqu'ils partageaient cette appellation avec leurs collègues byzantins et wisigoths. Quand les rois mérovingiens ne furent plus que des ombres, le titre passa aux maires du palais austrasiens et les papes ne se privèrent d'en décorer Charles Martel par deux fois, lorsqu'il fallut le décider à venir au secours de Grégoire III et de l'Église romaine. L'habitude était prise et les premiers Carolingiens s'accommodèrent à merveille de l'épithète de *christianissimus* qu'ils lisaient dans les lettres que leur adressaient un Zacharie, un Étienne II, un Paul I<sup>er</sup>, un Étienne III. Pépin le Bref trouvait fort bon qu'on le traitât de « très aimé, très excellent et très chrétien », bien mieux il voulait être « le plus orthodoxe et le plus chrétien »; quant à Charlemagne il trouvait le titre si fort à sa convenance qu'il se le décernait à lui-même dans un capitulaire de l'an 802. Désormais cela allait comme de soi, le rédacteur du *Liber pontificalis* en prenait son parti et accueillait ce titre aux noms des fondateurs de la dynastie carolingienne, mais non à toute leur lignée, aussi la chancellerie continuait à le décerner à l'occasion, non seulement aux empereurs byzantins, mais encore aux rois des Bulgares.

A cette époque le titre de « très-chrétien » conserve sa valeur de récompense individuelle pour services rendus, promis ou espérés, les papes n'en ont pas aliéné la possession à une famille à l'exclusion de toutes autres. Ainsi, pendant les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, les rois de France n'y ont aucun droit qu'à titre individuel. Mais lorsque survint la querelle des Investitures, la politique rapprocha la papauté de la royauté capétienne. Louis le Jeune ne ménagea pas au pape Alexandre III les témoignages de sympathie et la chancellerie pontificale se laissa toucher, elle fit repaître cet éloge de « prince » ou de « roi très chrétien » vers l'année 1163, dans les pièces dont la rédaction émanait d'elle, et cela non pas une fois de loin en loin, mais constamment avec une régularité voulue. L'éloge fut adopté par les clercs et nul, alors, n'en fit un plus fréquent usage que saint Thomas Becket, alors exilé et réfugié en France.

<sup>1</sup> M. Férotin, *Le Liber ordinum*, 1904, p. 522-523. — <sup>2</sup> *Ordo Romanus XIII*, n. 25, P. L., t. LXXVIII, col. 1119-1120. — <sup>3</sup> *Ordo Romanus XIV*, n. 49, 52, P. L., t. LXXVIII,

col. 1154 sq. Dans saint Maxime de Turin, l'*homilia LXXX* porte le titre très douteux : *In letaniis seu de rogationibus*, P. L., t. LXVII, col. 458.

Désormais la chancellerie romaine adopta le titre, *christianissimus* et l'appliqua à l'héritier de Louis le Jeune, Philippe-Auguste. Dans une bulle datée de 1214 on lit ces mots : *Quocirca non deceat tuam regalem prudentiam, quæ inter cæteros principes seculares christianitatis titulo est insignita, pro aliquo temporali conuoluo spiritualem impedire profectum.* « Entre tous les princes séculiers, tu as été distingué par le titre de chrétien. » Ceci semble très clair, mais néanmoins, en s'exprimant ainsi, Innocent III ne s'engageait pas envers la dynastie capétienne à l'exclusion de tous autres rois qui dans les actes émanés de la chancellerie pontificale se voyaient qualifiés de « très chrétiens ».

Ainsi rien n'était encore décidé au commencement du <sup>xiii</sup>e siècle, mais l'idée était en marche. En France on s'y habitua, mais sous cette forme encore hésitante que les lettres adressées par le pape au roi de France débutaient de cette manière : « Innocent, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils, *homme catholique*, Philippe, roi de France, salut et bénédiction apostolique ». Ainsi l'affirmèrent les recueils épistolaires sans prendre la peine de se reporter aux originaux, et cette erreur se soutint pendant plus d'un siècle.

Ceux qui paraissent avoir attaché le moins d'intérêt à cette distinction ce sont les rois de France. On pourrait être tenté de croire que saint Louis en faisait grand cas, or il est peu de Capétiens à qui les papes aient plus rarement décerné; quant à Philippe le Bel il s'en préoccupait sans doute assez peu, et son entourage moins encore; dans un mémoire à lui destiné, son conseiller Pierre Dubois réserve le titre de « très chrétien » à Édouard II, roi d'Angleterre. Il en va de même au <sup>xiv</sup>e siècle. En 1344, le pape Clément VI parle du « royaume très chrétien d'Angleterre »; mais les choses vont changer à partir du règne de Charles V.

Le pape Grégoire XI écrit à ce prince : *Carolus inter cæteros fideles principes christianissimus* et, en 1375, Raoul de Presle lui dit : « Vous estes et devés estre le seul principal protecteur, champion et défenseur de l'Esglise... Et ce tieut le Saint-Siège de Romme qui a acostumé à escrire à vos devanciers et à vous singulièrement, en l'intitulation des lettres : « Au très cress-tien des princes ». Cependant que dans les bulles pontificales de cette époque les papes usent de la même formule pour les autres rois chrétiens et même au dos des lettres closes on ne rencontre pas une formule où figure le mot *christianissimus*. Quoi qu'il en soit c'est à partir de ce règne que la chancellerie du roi de France attache une valeur particulière au titre dont elle s'ingénie à faire la propriété de son maître, l'expression de son droit légitime à la succession de tous ses prédécesseurs, l'affirmation du caractère sacré de la monarchie française. Ainsi s'accrédite l'opinion que le titre de « roi très chrétien » est la reconnaissance et proclamation officielle de la gratitude des papes envers la royauté capétienne. Quand survient le Grand Schisme, Charles V prend parti pour le pontife qu'il croit légitime et celui-ci lui prodigue le titre de « roi très chrétien », ce qui lui confère une garantie d'orthodoxie d'autant plus précieuse qu'elle est plus sujette à contestation. On peut dire que désormais le titre appartient en propre aux rois de France et les docteurs les plus écoutés lui en font une parure exclusive, ce sont Philippe de Mézières, Jean Gerson, Étienne de Chau-mont, Nicolas de Clainenges, enfin c'est Charles VI sur les livres duquel on place ces paroles : « Nos ancêtres, en poursuivant et en détruisant les hérésies, se sont si bien conformés aux décrets des conciles et des souverains pontifes que les papes les ont appelés *très chrétiens* et champions de la foi. Nous avons pris la résolution de conserver ce très saint surnom conquis par nos prédécesseurs. »

A l'étranger pas de contestation, on paraît admettre la légitimité du titre fondée sur son antiquité. A partir du règne de Charles VII, il est admis que c'est l'Église qui décerne habituellement aux rois de France le titre de « rois très chrétiens ». Les papes Eugène IV, Nicolas V, Calliste III, Pie II y voient un titre héréditaire légué à Charles VII par ses prédécesseurs. L'empereur Frédéric III lui écrit : « Vos ancêtres ont assuré à votre race le nom de *très chrétien* comme un patrimoine qui se transmet à titre héréditaire. » A partir de Paul II (1464) on lit dans l'adresse de lettres pontificales : « A mon très cher fils en Jésus-Christ, Louis, roi de France très chrétien... »; telle fut d'alors, tant dans les bulles que dans les brefs, la formule d'adresse constamment usitée.

« C'est du reste la seule innovation du règne de Louis XI. L'ignorance des usages depuis longtemps observés dans la chancellerie des papes a fait attacher une importance exagérée à la conversation que Paul II, cinq ans plus tard (1469), eut avec un envoyé du roi de France. Résolu à ne point autoriser les poursuites que Louis XI demandait alors à exercer contre le cardinal Balue, le souverain pontife enveloppa son refus de paroles aimables : « A supposer, dit-il, que ses prédécesseurs n'eussent pas, dans leurs écrits, lettres et le langage courant, fait usage des termes de *roi très chrétien*, il avait, quant à lui, tant vu et tant lu de beaux traits de dévouement à l'Église dans la vie des rois de France, qu'il croirait mal faire son devoir s'il n'appelait Louis XI *très chrétien*; il avait commencé de le faire, et il était tout disposé à continuer. »

« La fin du <sup>xv</sup>e siècle et le commencement du <sup>xvi</sup>e marquent, dans l'histoire de ce privilège, une période critique. Les rois de France avaient repris le chemin de l'Italie, sans y être appelés cette fois par l'Église. Ils virent à certains moments la papauté se dresser devant eux comme pour leur barrer le passage, et peu s'en fallut que le choc résultant de cette rencontre n'entraînât la perte de leur prérogative. Alexandre VI, à en croire Commynes, fut au moment d'enlever à Charles VIII le titre de « roi très chrétien » pour en gratifier Ferdinand d'Aragon (1496). Il alla peut-être jusqu'à en dépouiller Louis XII au profit d'Henri VIII d'Angleterre (1512) : tel est du moins le bruit qui circulait neuf ans plus tard à la cour de Léon X et dont Guichardin s'est fait l'écho. Le même historien ajoute qu'un décret avait été rendu dans ce sens par le <sup>v</sup>e concile de Latran. En tout cas, c'est l'époque où le professeur Belal démontrait que Charles VIII et Louis XII, le roi « bigame », étaient indignes de porter un tel titre, usurpé au détriment et par suite de l'incurie des empereurs. C'est aussi le moment où, se piquant d'honneur, l'empereur Maximilien élevait lui-même à ce sujet une réclamation en cour de Rome.

« L'avènement de Léon X coupa court à ces vaines tentatives. Le temps ne fit que conserver aux rois de France la possession d'un titre auxquels ils prétendirent bientôt en joindre un autre non moins édifiant, celui de « fils aîné de l'Église »<sup>1</sup>.

H. LECLERCQ.

**ROIS (Couronnes de).** — Suétone nous apprend que Jules César refusa de porter le diadème et Lampride rapporte que les courtisans de Caligula lui persuadèrent que l'usage de cet insigne le ravalait au rang des rois. Ce fut Héliogabale qui, le premier, se coiffa d'un rang de perles, *quia pulchrior fieret et magis ad fæminarum vultum aptus*, mais il ne le porta que dans son palais, au dire d'Aurélius Victor : *Primus apud Romanos diadema capiti innexuit, gemmisque et aurata omni veste, quod adhuc fere incognitum romanis moribus*

<sup>1</sup> N. Valois, *Le roi très chrétien*, dans *La France chrétienne dans l'histoire*, in-12, Paris, 1896, p. 314-327.

*videbatur, usus est.* A partir de Dioclétien les modes vestimentaires de l'Orient sont admises et imposées partout et la couronne se montre sous forme de bandeau de métal comme nous le voyons sur les statues de porphyre des tétrarques de Saint-Marc de Venise (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1460, fig. 10454). On voit aussi le laurier stylisé, posé à plat sur le sommet du crâne comme ferait un bandeau formé de feuilles (voir *ibid.*, t. XIV, col. 1461, fig. 10455). Constantin *habitum regium genuis et caput exornavit perpetuo diadema*, dit Aur. Victor. Sur le magnifique médaillon du Cabinet de France, ce diadème paraît souple et suit la forme de la tête étant posé sur les cheveux : au sommet un cabochon et de chaque côté des cabochons et des pierres serties d'or, rapprochées par des charnières qui permettent d'emprisonner la tête pour se terminer par deux rubans que terminent des pois (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2639, fig. 3236). Même type sur le médaillon d'argent de l'empereur Constant du Cabinet de France. Quelques autres médaillons, tels que celui de Constance II (?) du British Museum et le même empereur du monastère de Rida (Bulgarie) montrent un bandeau ou filet plat bordé de deux rangs de perles surmonté d'un cabochon entouré de perles. On peut se reporter à la statue de Barletta (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1564, fig. 10469) et au disque de Théodose conservé à Madrid (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1178, fig. 3776); c'est un type admis et invariable auquel s'applique exactement ce qu'en disent Ammien Marcellin à propos de l'empereur Julien : *ambitosum diadema, lapidum fulgoris distinctum*, et Libanius : *λιθοκόλλητον ταινίαν*. C'est à ce même type que se rapportent ces paroles de Mamertin dans le panégyrique de Maximien : *Trabeæ vestræ triumphales, et fascæ consulares, et sellæ curules et hæc obsequiorum stipatio, et fulgor, et illa lux divinum verticem claro orbe complectens, vestrorum sunt ornamenta meritorum*.

Nous ne voyons rien de pareil sur les monnaies des rois mérovingiens qui sont généralement d'une exécution si grossière que le type représenté, de face ou de profil, semble viser moins à la ressemblance qu'à la caricature. Sur quelques-unes de ces monnaies la tête royale a pour diadème un rang de perles. Ce qui est décisif pour le sujet qui nous occupe c'est que dans la tombe du roi Childéric, qui fut enterré avec tous les somptueux insignes de la royauté, il n'est fait aucune mention d'une couronne. Nous ne pouvons omettre à ce propos la mention d'une plaisante méprise qui dura longtemps. Dans certaines tombes d'époque barbare on trouva parfois deux ou trois cercles de bronze de même module et un cercle semblable mais surmonté d'une sorte de branche de même métal, courbée, allant d'un côté à l'autre. La destination de ce cercle à bande ne parut pouvoir être qu'une couronne jusqu'au jour où on découvrit un seau en bois, à peu près convenablement conservé et encore pourvu de son armature et de sa poignée.

Certaines monnaies franques offrent un diadème assez analogue à ceux en usage pour les *basileis* byzantins, insigne dénommé *spanoclista* dans le *Liber pontificalis* qui arrange ainsi le mot grec *ἐπανόκληιστος*, ce qui veut dire une couronne ouverte par le haut. Constantin Porphyrogénète en reporte l'invention à Constantin le Grand qu'il nomme *καμηλάκιον*, dont on a fait *camelacum* (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot), qui est une sorte de casque, ainsi que traduit Bède : *Super caput autem gestat pileum in modum parvuli calamauci, sive cassidis, qui extendebatur supra capitis summitatem*. Théopane attribue au roi Totila un couvre-chef couvert de pierres : *καμηλάκιον διαλίθον*. Polémus Silvius, dans son *Laterculus*, attribue à Constantin l'invention d'un diadème pour arrêter ses cheveux qui s'écartaient de son front : *Constantinus senior, qui*

*christianæ religionis ministros privilegiiis communivit, diadema capiti suo, propter refluentes de fronte propria capillos (pro qua re saponis ejusdem cognominis odorata confectio est) quo constringerentur, invenit, cujus more hodie custoditur*.

Si on veut bien se reporter à l'ivoire Barberini (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1156, fig. 3773) et au disque d'argent de Kertch (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1184, fig. 3778) ainsi qu'à la mosaïque de Saint-Vital de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 517, fig. 6422), on verra que le diadème n'ont guère changé. Un camée qui représente peut-être Honorius et Marie, nous montre sur le cabochon qui est au sommet du diadème, un chrisme gravé (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1565, fig. 10470).

Pour Charlemagne et ses successeurs on se reporta aux monuments que nous avons donnés de Charlemagne et de Charles le Chauve (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 2621; 2624; 2650). Il n'y a pas la moindre confiance à accorder à ce que dit Montfaucon des couronnes des rois de la première race qu'il tire des statues du portail de Saint-Germain-des-Prés (XI<sup>e</sup> siècle) et d'autres monuments de pareille époque.

H. LECLERCQ.

**ROIS (Titres des).** — On connaît assez généralement la hiérarchie honorifique romaine qui a précédé l'empire d'Occident : Ordre sénatorial : a) *VIRI illustres*; b) *VIRI spectabiles*; c) *VIRI clarissimi*. — Ordre équestre : a) *VIRI perfectissimi*; b) *VIRI egregii*. En Gaule, suivant la *Notitia dignitatum*, le *præfectus prætorio* est *VIR illustris*; est aussi classé parmi les *VIRI illustres* le *magister equitum Galliarum*; mais le *dux tractus Armorici et Nervicani*, le *dux Belgicæ secundæ*, le *dux Germanicæ primæ* portent chacun le titre de *VIR spectabilis*, qui est également donné au *vicarius septem provinciarum*. Enfin, dans les inscriptions du V<sup>e</sup> siècle, comme dans celles du VI<sup>e</sup>, les consuls sont qualifiés *VIRI clarissimi*. — *VIR perfectissimus* est dans les inscriptions le titre du *præses*; *VIR egregius* celui du *procurator*. Par-dessus eux tous se trouvait l'empereur qu'on n'appelait pas *vir* mais *DOMINUS noster*, en y ajoutant divers adjectifs tels que *fortissimus, piissimus, clementissimus, victoriosissimus, gloriosissimus*, etc. De ces épithètes, celle de *gloriosissimus* est celle que le droit canonique paraît avoir le plus souvent employée, sans d'ailleurs supprimer les autres ou les équivalents. On le voit par les canons de l'Église d'Afrique : II<sup>e</sup> concile de Carthage, 390; concile de Telepte, 418; *Codex canonum Ecclesie Africane*, 419. — Cet usage pénétra parmi les sujets des rois wisigoths tant en Gaule qu'en Espagne. Ainsi, au concile d'Agde (506), le préambule porte que l'Assemblée des évêques s'est faite avec la permission du roi des Wisigoths Alaric II : *Ex permisso DOMINI nostri gloriosissimi, magnificentissimi piissimique regis*. Le concile de Narbonne (589) se réunit : *per ordinationem gloriosissimi DOMINI nostri Reccaredi regis*. Le III<sup>e</sup> concile de Tolède (589) a lieu : *anno regnante quarto gloriosissimo atque piissimo ac Deo fidelissimo LOMINO Reccaredo rege*. C'est dans ce concile que les Wisigoths abjurèrent l'arianisme. La profession de foi catholique y fut signée par six évêques ariens et plusieurs grands seigneurs wisigoths : *Signum Gussini, VIRI illustris, proceris; Fansa, VIR itluster, anathematizans, subscripsi; Afrita, VIR itluster, etc.*, enfin le roi Reccarède : *gloriosissimus DOMINUS noster Reccaderus rex*. Cette opposition entre le roi, *Dominus*, et les *viris* se retrouve au concile de Séville, en 618, *anno nono regni gloriosissimi PRINCIPIS Sisebuti*. Au concile, les évêques siègent : *cum tribus viris Sisisclo, rectore rerum publicarum, atque Suanitane, actore rerum fiscalium*. — Un usage analogue est établi par l'étude des documents ostrogoths et anglo-saxons. — En France, le plus ancien

témoignage nous est fourni par la lettre du concile d'Orléans au roi Clovis (511) : *DOMINO suo, catholicæ Ecclesiæ filio Chlothovecho gloriosissimo regi*; comparez le II<sup>e</sup> concile d'Orléans (529) : *cum ex præceptione gloriosissimorum regum*; le I<sup>er</sup> concile de Clermont : *Cousclicenti DOMINO nostro gloriosissimo piissinoque rege Theodeberto*; le I<sup>er</sup> concile de Mâcon (585) : *in regno gloriosi DOMINI Guntramni regis*; en regard desquels se place le II<sup>e</sup> concile d'Orange (529) : *Cum ad dedicationem basilicæ quam illustrissimus præfectus et patriæ filius noster Liberius in Arausica civilale fidelissima devotione construxit*. Le mot *vir* manque ici avant *illustrissimus*, mais on le trouve dans les autres documents analogues. L'étude des monnaies, des formules de Marculfe, de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, des *epistolæ avi merovingici* confirme ces remarques par de nombreux exemples. Jamais le titre de *vir inluster* n'a été porté par des rois mérovingiens<sup>1</sup> (voir *Dictionn.*, t. III, col. 966-972).

H. LECLERCQ.

**ROIS GUÉRISSEURS.** — I. LE MAL DES ÉCROUELLES. — Nos pères se faisaient de la royauté une opinion bien différente de la nôtre, ils partageaient assez généralement l'antique croyance au caractère sacré de certaines familles royales et consentaient à voir dans les rois chevelus de la dynastie mérovingienne ainsi que dans les rois wisigoths des êtres quasi divins, de véritables demi-dieux — ainsi s'exprime Jordanès — issus de l'Olympe germanique, adoptés comme tels par l'opinion chrétienne, au moyen de quelques textes de l'Ancien Testament complaisamment sollicités par Fortunat et quelques congénères.

Leur pouvoir s'exerçait, croyait-on, sur une affection morbide consistant dans les inflammations des ganglions lymphatiques dues aux bacilles de la tuberculose, affection que la médecine moderne désigne sous le nom d'adénite et que nos ancêtres appelaient bonnement : les écrouelles; en latin *scrofula* ou *strumæ*. Le mal se portait de préférence sur les ganglions du cou, ce qui, faute de soins, pouvait entraîner des supurations et la face paraissait atteinte. Encore très répandue de nos jours, cette affection l'était beaucoup plus jadis par suite de mauvaises conditions d'hygiène, et, dans certaines régions, elle était véritablement endémique. Point mortel mais incommode et répugnant, ce mal était une pénible épreuve dont cherchaient à se délivrer ceux qui en étaient atteints, espérant leur guérison d'un remède réputé miraculeux, gratuit et, parfois même, rémunéré lorsque son effet s'était révélé salutaire.

Nous n'avons pas à suivre ici cette longue histoire d'un rite thaumaturgique qui a été pratiqué jusqu'à nos jours, c'est l'antiquité seule qui doit nous retenir et les commencements de ce miraculeux pouvoir, expression tangible de la croyance au caractère sacré de la royauté inséparable des vertus insérées dans l'onction royale. Ainsi se constitua un dualisme tenace qui mit à la base du pouvoir des rois la croyance à un caractère surnaturel. On y découvrait une conséquence du caractère sacré de la famille élue de Dieu dont les membres se succédaient sur le trône par droit héréditaire et en vertu de l'onction religieuse conférée à un membre de cette famille.

A quelle époque ce pouvoir commença-t-il à être exercé? Comment ses détenteurs furent-ils amenés à le

revendiquer? Comment les peuples consentirent-ils à le reconnaître et à l'invoquer? C'est ce qu'il nous reste à dire sommairement<sup>2</sup>.

II. LES DEUX PREMIÈRES RACES. — Est-il possible de trouver un témoignage de la puissance guérisseuse avant les Capétiens? On se l'est demandé dès le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècles et on n'a pu en apporter un seul. Un jour de Pâques, à Fontainebleau, où il avait touché les écrouelles, Henri IV posa cette question à son dîner et son aumônier Guillaume Du Peyrat se prononça pour la négative<sup>3</sup>. Ses contradicteurs n'apportèrent pas, et pour cause, le témoignage demandé et si complètement inconnu que personne, depuis lors, ne l'a produit. Cependant quelqu'un s'avisait de soutenir à cette époque<sup>4</sup> que le roi Clovis, le premier, avait guéri les écrouelles; mais c'était un juriste méridional, du nom d'Étienne Forcatel, auteur d'un *Traité de l'empire et la philosophie des Français*, paru en 1579. On y lit que Clovis avait un écuyer qui aimait beaucoup; cet homme appelé Lanicet fut atteint des écrouelles; il essaya en vain de divers remèdes, notamment, et par deux fois, de celui que prescrit Celse, qui est de manger un serpent. Alors Clovis eut un songe, il se vit guérissant Lanicet par simple attouchement; en même temps sa chambre paraissait se remplir d'une flamboyante lumière. Aussitôt réveillé, après avoir rendu grâce à Dieu, il toucha en effet l'écuyer dont, bien entendu, le mal disparut<sup>5</sup>. Ce conte fit fortune, mais il est superflu d'ajouter qu'il n'en vaut pas mieux.

C'est donc chez Grégoire de Tours que nous lisons pour la première fois, à propos du roi Gontran, fils de Clotaire I<sup>er</sup>, la mention d'un pouvoir guérisseur attaché à la personne royale : « On racontait communément, parmi les fidèles, dit-il, qu'une femme, dont le fils, souffrant d'une fièvre quartaine, gisait sur son lit de douleur, s'était glissée à travers la foule jusqu'au roi et, l'approchant par derrière, lui avait arraché sans qu'il s'en aperçût quelques franges de son manteau royal; elle les mit dans l'eau et fit boire cette eau à son fils; aussitôt la fièvre tomba, le malade guérit. Je ne mets pas, pour ma part, la chose en doute<sup>6</sup>. » Après ce prince que Grégoire considère comme exceptionnellement pieux, cette vertu semble s'évanouir, en tout cas elle met longtemps avant de reparaitre. Entre le VI<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle, pendant la durée des dynasties mérovingienne et carolingienne on ne découvre nulle trace de ce qui va devenir un des principaux lustres de la dynastie capétienne. De Louis VI à Louis IX les documents sont également muets mais cela est, du moins, explicable.

III. LES GUÉRISSEURS CAPÉTIENS. — Il faut arriver au début du XI<sup>e</sup> siècle pour rencontrer une allusion à de telles guérisons. La vie du roi Robert le Pieux, second monarque capétien, a été écrite par le moine Helgaud. C'est une sorte de vie de saint où on nous montre ce roi, pendant un carême, à la fin de sa vie, visitant les sanctuaires fameux de Bourges, Souvigny, Brioude, Saint-Gilles, Castres, Toulouse, Saint-Antonin, Conques et Aurillac. « Dans ce voyage il distribua beaucoup de biens aux sanctuaires et sa main s'ouvrit largement pour les pauvres. En ces terres, il trouva beaucoup d'infirmités et particulièrement des lépreux; mais cet homme de Dieu ne les eut point en horreur, puisqu'il avait lu dans les saintes Écritures que le Christ avait reçu souvent l'hospitalité sous

<sup>1</sup> J. Havot, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XLVIII, 1887, p. 127-131; cf. *Rev. crit.*, 1885, t. II, p. 24-27. —

<sup>2</sup> M. Bloch, *Les rois thaumaturges. Étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, in-8°, Strasbourg, 1924. —

<sup>3</sup> Guillaume Du Peyrat, *L'histoire ecclésiastique à la cour ou les antiquitez et recherches de la chapelle et oratoire du roy*

*de France*, in-4°, 1645, p. 817. — <sup>4</sup> Un peu auparavant, le 30 novembre 1459, à Mantoue, devant le pape Pie II, les ambassadeurs de Charles VII s'exprimaient comme s'ils croyaient que Clovis eût guéri les écrouelles. Cf. D'Achery, *Spicilegium*, in-fol., 1723, t. III, p. 821, col. 2. Cf. M. Bloch, *op. cit.*, p. 140-141, note 1. — <sup>5</sup> M. Bloch, *op. cit.*, p. 358. — <sup>6</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. XXI.

l'apparence d'un lépreux. Il allait vers eux avec allégresse, leur baisant les mains et louant en tout le Seigneur... La vertu divine accorda à cet homme parfait une telle grande grâce pour guérir les corps que, en touchant de sa très pieuse main les plaies des malades et les marquant du signe de la croix sainte, il leur enlevait toute douleur et maladie<sup>1</sup>. » Dom Bouquet et ses collaborateurs ont vu dans ce passage la première mention de la guérison des écrouelles : *En origo forsan prerogativæ qua strumosis valere gaudent Francorum reges*. On partage leur avis<sup>2</sup>, puisqu'il est question du « toucher » des malades et du signe de croix fait sur leurs plaies. Mais Robert a-t-il acquis ce pouvoir en qualité de roi? Non pas. Robert est un saint, doué de toutes les vertus chrétiennes, canonisé par la voix publique, puisqu'à son époque il n'était pas encore besoin d'une décision officielle pour être inscrit au nombre des saints; et dans quelle circonstance accomplit-il ces prodiges? Dans un pèlerinage fait, au déclin de sa vie, aux sanctuaires les plus vénérés de la Gaule et où les vertus des saints Étienne, Julien, Gilles, Antonin, de sainte Foi, etc., semblent passer en quelque sorte en lui. Mais, et voici le fait difficile à expliquer, Robert va transmettre ce don à ses successeurs. Philippe I<sup>er</sup> (1060-1108) va se spécialiser dans la guérison des écrouelles.

Or, vers le début du XII<sup>e</sup> siècle, le monastère de Saint-Médard de Soissons prétendait posséder une dent de lait de Notre-Seigneur<sup>3</sup>, ce qui parut être une supercherie à l'abbé de Nogent-sous-Coucy, un certain Guilbert, lequel ne manqua pas d'accuser ses voisins en un traité : *De reliquiis sanctorum*<sup>4</sup>, où il écrivit à propos de Louis VI (1108-1137) : « N'avons-nous pas vu notre seigneur, le roi Louis, user d'un prodige coutumier? J'ai vu de mes propres yeux des malades souffrant d'écrouelles au cou, ou en d'autres parties du corps, accourir en foule pour se faire toucher par lui — toucher auquel il ajoutait un signe de croix. J'étais là, tout près de lui, et même je le défendais contre leur importunité. Le roi cependant montrait envers eux sa générosité innée; les attirant de sa main sereine, il faisait humblement sur eux le signe de la croix. Son père, Philippe, avait exercé aussi, avec ardeur, ce même pouvoir miraculeux et glorieux; je ne sais quelles fautes commises par lui le lui firent perdre. » Nul doute que Guilbert ne crût que ces « je ne sais quelles fautes » étaient le double commerce adultère de Philippe I<sup>er</sup> avec Bertrade de Montfort, ce qui avait valu au roi l'excommunication et diverses maladies ignominieuses.

Ce texte de Guilbert est unique et on ne trouve le témoignage d'autres guérisons opérées par les rois de France que sous le règne de saint Louis (1226-1270); ainsi, à défaut du traité *De reliquiis sanctorum*, nous serions portés à croire que saint Louis fut le premier monarque guérisseur. Mais le moine Helgaud et l'abbé Guilbert sont formels et nous savons que Robert le Pieux guérissait les malades, ainsi que ses successeurs; toutefois la vertu dynastique se précisa peu à peu. On en vint à se dire que le toucher royal était souverain, non contre toutes les maladies indistinctement, mais particulièrement contre l'une d'elles. Dès le règne de Philippe I<sup>er</sup> la conviction était faite et la transformation accomplie. Le mal pourchassé, très répandu, s'appelait les écrouelles.

IV. ORIGINE DU RITE. — Le prodige est anglais autant que français. Si on recherche la raison de l'apparition du rite en France à une date quelconque, on ne peut le tenter qu'après avoir fixé la date de ce rite pour l'Angleterre. Ce pays a possédé, lui aussi, un roi en grande réputation de sainteté. Guillaume de Malmesbury, dans son *Historia regum*, et trois hagiographes, dont Osbert de Clare, ont raconté sa vie. Il s'appelait

Édouard le Confesseur, fils d'Éthelred, qui, après avoir passé sa jeunesse en Normandie, le pays de sa mère, au temps même où Robert le Pieux était roi en France, gouverna l'Angleterre de 1035 à 1066 et fut le dernier souverain de la race saxonne. Or, tous les documents cités racontent qu'une jeune femme, atteinte au cou d'un mal affreux, d'une enflure répandant une odeur infecte, était allée demander au roi Édouard sa guérison; que celui-ci toucha les parties malades, faisant sur elles plusieurs signes de croix et qu'une semaine après, elle fut entièrement guérie et donna un enfant à son mari. Ce miracle était alors nouveau en Angleterre; mais Édouard l'aurait accompli déjà à plusieurs reprises alors qu'il vivait en Normandie. Tous ces textes sont postérieurs à la mort du roi saxon; ils ne remontent qu'au début du XII<sup>e</sup> siècle. Les contemporains d'Édouard croyaient-ils déjà à ce miracle, ainsi que les contemporains de Robert? Certainement les Anglais y croyaient vers 1120 et le roi Henri I<sup>er</sup>, comme son contemporain Louis VI, prétendait guérir les écrouelles. Même la question se posait de savoir à quel titre Édouard accomplissait ce miracle. Guillaume de Malmesbury écrit : « Quelques-uns prétendent faussement que ce roi avait le pouvoir de guérir cette maladie, non en vertu de sa sainteté (*non ex sanctitate*), mais à titre héréditaire comme un privilège de race royale (*ex regalis prosapia hereditate*). Et, en dépit de Guillaume, c'est cette dernière opinion qui triompha au temps de Henri II Plantagenet (1152-1189). Pierre de Blois, qui vivait à la cour de ce souverain, écrivait : « Le roi est saint et le Christ est Dieu : ce n'est pas en vain qu'il a reçu le sacrement de l'onction royale : l'efficacité en est amplement démontrée par la guérison des écrouelles ».

V. CONSÉQUENCES DU RITE. — C'est dans le caractère sacré de la royauté qu'il faut chercher l'explication de l'attribution du pouvoir guérisseur aux rois. A partir de l'avènement de la dynastie carolingienne, la monarchie, par l'onction liturgique, parut marquée d'un sceau divin. De ce que les souverains étaient touchés par l'huile sainte, certains, comme Pierre de Blois, en conclurent qu'ils pouvaient accomplir des miracles. Le peuple acquiesça.

Pendant, le rapport entre l'onction et le pouvoir guérisseur ne parut pas dès l'abord. D'autres circonstances durent intervenir pour le mettre en évidence. Nous avons vu qu'en France ce pouvoir est d'abord réclamé par Robert le Pieux. Il n'est pas invraisemblable que ce roi ait eu recours à quelque manifestation inédite jusqu'alors pour rehausser l'éclat de son nom et se faire un titre de légitimité. Sa grande réputation de piété aura fait le reste. En Angleterre, nous venons de voir qu'il n'y a aucune raison de croire que les rois anglo-saxons, pas plus Édouard le Confesseur que ses prédécesseurs, aient jamais prétendu, en tant que rois, guérir les scrofuleux; il est certain que Henri II exerça ce pouvoir; il est vraisemblable que Henri I<sup>er</sup> se l'appropriait déjà et que, voulant le justifier, il le mit à l'abri d'un grand nom, celui de saint Édouard; mais le premier roi médecin n'apparaît que soixante-neuf ans après la mort de Robert le Pieux.

Dès le temps de la décadence carolingienne, les écrivains ecclésiastiques, Hinemar en tête, ne manquent pas, dans l'intérêt de la prédominance de l'Église sur les princes temporels, d'insister sur ce point que le pouvoir royal et son caractère sacré étaient les conséquences de l'onction sainte. Les exagérations de certains auteurs qui en vinrent, au cours des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, à proclamer le caractère sacerdotal de la royauté, ne manquèrent pas de jeter

<sup>1</sup> P. L., t. CXXI, col. 931. — <sup>2</sup> M. Bloch, *op. cit.*, p. 37-40.

— <sup>3</sup> P. L., t. CLVI, col. 651. — <sup>4</sup> P. L., t. CLVI.

l'alarme parmi les milieux ecclésiastiques, ceux-là particulièrement où l'on se prononçait pour la réforme grégorienne; une réaction en fut la suite inévitable en vertu de laquelle on se refusa à voir dans les rois autre chose que des autorités temporelles et surtout on s'insurgea contre l'idée d'une transmission héréditaire du caractère surnaturel du pouvoir royal. Dès lors, les deux tendances durèrent parallèlement et se recrutèrent de partisans convaincus. Dans les milieux gravitant autour des théories et des intérêts ecclésiastiques on se montra carrément — parfois même agressivement — favorable au pouvoir spirituel et on nia la part de l'hérédité dans le caractère réputé surnaturel de la royauté; tendance qui persista dans les milieux populaires, fortement imprégnés d'opinions soutenues par le clergé. Qu'on se souvienne de l'état de l'opinion publique au xv<sup>e</sup> siècle et tout spécialement des idées de Jeanne d'Arc sur le dauphin Charles avant son sacre à Reims. D'autre part, dans les milieux fréquentant l'entourage du roi, les légistes inculquaient la valeur exclusive de l'hérédité, n'accordant à l'onction que le rôle d'une confirmation solennelle et aboutissant à entraîner à leur suite même des canonistes, comme ce Felino Sandei qui ne trouve au caractère surnaturel et au pouvoir thaumaturgique de la royauté, d'autre explication que la *vis parentele*.

VI. APPLICATION DU RITE. — Le rite est d'autant plus impressionnant qu'il est plus simple. En France comme en Angleterre, les rois posent la main sur les malades ou sur leurs plaies et font ensuite le signe de la croix sur la place touchée. Toutefois, peu à peu, le rite se développe jusqu'à prendre place parmi les imposantes cérémonies où paradedans une majesté quasi sacerdotale les monarques absolus. A partir du xv<sup>e</sup> siècle, les rois de France font usage d'une formule consacrée : « Le roi te touche, Dieu te guérise<sup>1</sup>. » Quoiqu'on pense de la relation indiquée par ces mots, on ne peut que reconnaître qu'elle est profondément respectueuse. Ce ne fut pas seulement à l'occasion de son sacre que le roi « touchait », mais à différentes fêtes de l'année.

Et ceci entraîna des conséquences administratives imprévues. Pour la France, on peut encore constater dans les livres des comptes où l'on annotait soigneusement les aumônes données aux malades « touchés », la popularité du pouvoir guérisseur des rois. Des centaines de personnes, appartenant à toutes les classes sociales, vinrent chaque année de toutes les parties du pays, demander leur guérison aux rois. Même pendant les xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles (période dont on n'a pas conservé les livres de comptes), la foi aux miracles royaux survivait victorieusement aux tourmentes politiques et à la crise des monarchies française et anglaise. Pendant cette époque, des médecins, par exemple celui de Philippe le Bel, contribuèrent par leurs attestations à accréditer la croyance au pouvoir guérisseur des rois. A partir de ce règne les ecclésiastiques de France se rangèrent aux idées soutenues par la royauté et les prédicateurs tout autant que les publicistes et les historiens parlèrent abondamment du « miracle royal ». Sous Charles V ils en vinrent à détailler les cas de guérison opérées par le roi.

VII. LA DESTINÉE DU RITE. — 1<sup>o</sup> *En France*. — Saint Louis touche et guérit les écrouelles qui, à cette époque, s'appellent le « mal royal ». Son petit-fils, Philippe le Bel, prince très pieux nonobstant les difficultés qu'il eut avec le pape, très imbu de l'idée du droit divin des rois, croit lui-même à son propre pouvoir guérisseur en vertu de l'onction sainte qui l'a revêtu d'un caractère sacerdotal ou qu'il tient pour tel.

Philippe VI de Valois, en est tout autant persuadé, lui qui, en 1344, s'est fait accorder par le pape Clément VI la prérogative de communier à la messe sous les deux espèces, comme un prêtre, Charles V proclame la vertu guérisseuse dans une charte solennelle rendue en 1380 en faveur du chapitre de Reims : « Dans la sainte église de l'illustre cité... aux jours de la consécration et du couronnement, Dieu étant propice, nous reçûmes l'onction par laquelle, sous l'influence de la clémence divine, une telle vertu et une telle grâce sont répandues dans les rois de France que, par le seul contact de leurs mains, ils défontent les malades du mal des écrouelles : chose que démontre clairement l'évidence des faits, éprouvée sur des personnes innombrables<sup>2</sup>. » Ces mêmes miracles sont invoqués, sous Charles VII et Louis XI, par les ambassadeurs à la cour pontificale pour prouver la légitimité du pouvoir que leurs maîtres revendiquent sur l'Église. François I<sup>er</sup> touche les écrouelles à des jours fixes, aux grandes fêtes du calendrier liturgique. Lorsque, prisonnier à Pavie, il aborda en Espagne, une foule de scrofuleux se présentèrent devant lui dans l'espoir d'être guéris. Le miracle continua. La relation du sacre de Louis XV (29 octobre 1722) imprimée dans la *Gazette de France*<sup>3</sup> mentionne la présence de plus de 2 000 malades présentés au roi dans le parc de Saint-Remi de Reims; Louis XVI en vit accourir 2400 à son sacre; mais l'an 1789 mit fin à l'exercice du don guérisseur. On eut quelques difficultés à le galvaniser en 1825 pour le sacre de Charles X qui, le 31 mai, « toucha » entre 120 et 130 malades<sup>4</sup>, et les sœurs de l'Hospice Saint-Marcoul ne découvrirent sur ce nombre que 8 cas de guérison dont 5 certains, d'après un procès-verbal en date du 8 octobre.

2<sup>o</sup> *En Angleterre*. — Dans ce pays, à partir d'Henri II Plantagenet, tous les rois exercèrent leur pouvoir guérisseur ou réputé tel; les malades « signés » par le roi recevaient chacun une gratification; on a pu en retrouver la trace d'après les comptes<sup>5</sup>. Sous Henri VIII, même après la rupture avec la papauté, et sous Édouard VI le rite continua à être observé. Élisabeth continua la tradition après avoir éliminé du rituel la Vierge et les saints. Jacques I<sup>er</sup> et Charles I<sup>er</sup> se refusèrent au signe de croix sur les parties malades. Après sa restauration, Charles II reprit l'ancien usage et Jacques II, catholique, revint aux prières latines, à l'invocation de la vierge Marie et des saints au signe de croix. Même après le règne de Guillaume III, la reine Anne renoua la tradition selon le rite protestant; elle « toucha » encore le 27 avril 1714, quelque temps avant sa mort. Désormais, la seule famille du prétendant Jacques III Stuart, Charles-Édouard et le cardinal Henri continuèrent le geste qui cessa avec la mort de ce dernier, en 1807.

VIII. A PROPOS DE SAINT MARCOUL. — En France, vers la fin du Moyen Âge, le culte d'un saint, saint Marcoul, vint se mêler inextricablement à la croyance au miracle royal<sup>6</sup>. Dans une localité du diocèse de Coutances, nommée Nant, se trouvait à l'époque mérovingienne un monastère où l'on montrait la tombe d'un abbé Marculphus. L'abbaye fut détruite par les Normands et les moines fugitifs emportèrent les reliques du saint à Corbeny, sur les pentes qui descendent du plateau de Craonne. Ces reliques ne tardèrent pas à procurer des miracles variés, mais saint Marcoul, ou ses religieux, jugèrent préférable de se réserver une spécialité suggérée par son nom : Marcoul devint guérisseur du *mal au cou*, c'est-à-dire de la scrofule, ce qui lui valut une grande popularité vu la fréquence des écrouelles. Ce fut, dès lors, à qui posséde-

<sup>1</sup> Cet emploi du subjonctif ne semble dater que du sacre de Louis XV. Cf. M. Bloch, *op. cit.*, p. 399-400. — <sup>2</sup> M. Bloch, *op.*

*cit.*, p. 135. — <sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 397. — <sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 404, 424. — <sup>5</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 435-445. — <sup>6</sup> M. Bloch, *op. cit.*, p. 261-308.

rait une relique du thaumaturge. Il va de soi qu'il opérât de préférence à Corbeny où affluaient les malades qui ne s'en allaient point sans leur provision de médailles en argent ou en fer-blanc avec l'effigie du saint guérisseur, ou bien encore de petites bouteilles contenant de l'eau dans laquelle une relique avait trempé. Or, il arriva que le roi Jean le Bon, au retour de la cérémonie de son sacre, s'arrêta à Corbeny; ce fut une habitude prise par ses successeurs qui occupèrent ce bref loisir par un toucher d'érouelles. Dès lors on ne sut plus bien précisément si le roi guérissait le mal en vertu de l'onction royale de Reims ou en vertu d'une délégation du saint guérisseur. Les érouelles s'appelaient tantôt le « mal royal », tantôt le « mal Saint-Marcoul ». Les chanoines de Reims soutenaient la première explication, les abbés de Corbeny la seconde, ce qui provoqua de plaisantes controverses, tandis que le public acceptait l'une et l'autre croyance sans chercher à les concilier.

H. LECLERCQ.

### ROIS MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS. — I. Dessin de ce travail. II. Pharamond. Le « tombeau de Pharamond ». III. Clodion. IV. Mérovée. V. Childéric. VI. Basine. VII. Clovis I<sup>er</sup>. VIII. Childébert I<sup>er</sup>. IX. Clotaire I<sup>er</sup>. X. Radegonde. XI. Clodomir. XII. Théodebert I<sup>er</sup>. XIII. Clodoald. XIV. Charibert I<sup>er</sup>. XV. Sigebert I<sup>er</sup>. XVI. Chilpéric I<sup>er</sup>. XVII. Frédégonde. XVIII. Dagobert. XIX. Chlodobert. XX. Clotaire II. XXI. Dagobert I<sup>er</sup>. XXII. Bertefildis. XXIII. Clovis II. XXIV. Childéric II. XXV. Clotaire III. XXVI. Thierry III. XXVII. Clovis III. XXVIII. Childébert III. XXIX. Chilpéric II. XXX. Childéric III. XXXI. Pépin le Bref. XXXII. Charlemagne.

I. DESSEIN DE CE TRAVAIL. — Il ne s'agit pas de retracer ici l'histoire de la royauté en France, ni celle de chacun des rois qui appartinrent à la première race; ce serait entreprendre un sujet étranger aux études du *Dictionnaire d'archéologie*. Pour ne pas sortir de son cadre, nous devons seulement établir une liste sommaire des monuments figurés qui se rapportent aux princes mérovingiens et aux premiers souverains de la dynastie carolingienne. Un certain nombre parmi eux ont déjà été décrits ou figurés, nous ne ferons qu'y renvoyer parmi d'autres qui feront l'objet d'une notice.

II. PHARAMOND. — Après avoir fait belle figure pendant des siècles en tête de la dynastie, ce personnage n'est plus aujourd'hui qu'une ombre et son existence même est contestée<sup>1</sup>. Il n'est pas mentionné dans l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours dont les sources remontent directement à l'époque présumée de son règne<sup>2</sup>. Il n'est pas nommé davantage dans la compilation dite de Frédégaire, suivant laquelle le premier roi des Francs aurait été *Teudemaris filius Richimeris*<sup>3</sup>. Il apparaît pour la première fois dans une chronique datée de 727, qui porte le titre de *Liber historiæ Francorum*<sup>4</sup>; on y voit aux chapitres vi

et v comment les Francs se rattachent aux Troyens (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2118-2122), et par quelle suite d'événements la royauté passa du Troyen Priam à son fils Marcomir, puis à son petit-fils Pharamond, pour échoir à Clodion, son fils. Cette généalogie est des plus suspectes. Elle a été visiblement arrangée par l'auteur anonyme du *Liber historiæ Francorum* (un moine neustrien, et même selon toute apparence un Parisien<sup>5</sup>), pour justifier l'origine troyenne des Francs et combler une lacune gênante entre Priam, ancêtre supposé de la dynastie, et le premier roi connu dans l'histoire, Clodion. Le nom de Pharamond est d'ailleurs un nom véritable; il est porté par plusieurs personnages de l'époque mérovingienne<sup>6</sup>, et il se révèle à l'analyse comme authentiquement germanique<sup>7</sup>. Dans les chroniques des siècles qui suivent, le roi Pharamond prend décidément place parmi les rois des Francs<sup>8</sup> avec une filiation, il est vrai, un peu flottante<sup>9</sup>; et l'époque de son règne se fixe aux environs de l'an 420. En Grande-Bretagne, Guillaume de Malmesbury<sup>10</sup> et Henri de Huntingdon<sup>11</sup> mentionnent son avènement à la date de 425; Matthieu de Westminster<sup>12</sup> à la date de 421. Mais tout cela ne saurait remplacer le témoignage initial et contemporain qui fait défaut.

« En Irlande aussi, Pharamond semble avoir été connu, et dans des conditions qui ont été considérées par d'excellents esprits comme une garantie d'authenticité pour l'existence de ce monarque. A la fin d'une étude qui touche à cette question, Sir Samuel Ferguson<sup>13</sup> s'étonne du scepticisme excessif que les historiens français manifestent à l'égard du premier de leurs rois. Et un historien aussi scrupuleux que J.-B. Bury<sup>14</sup> estime que le témoignage de la tradition irlandaise est de nature à établir la réalité historique de Pharamond. Il y a lieu d'examiner de près comment se présente ce témoignage.

C'est ce qu'a fait M. J. Vendryes qui conclut en ces termes : « En admettant que, sous le nom de l'ermite Formanus se cache vraiment le roi Pharamond, la mention de ce prince dans l'*Aided Dathi* se dénonce comme n'étant pas antérieure au ix<sup>e</sup> siècle. Elle a vraisemblablement été tirée d'une chronique continentale qui enregistrerait Pharamond dans la liste des rois francs. L'idée que le texte irlandais conserverait la tradition orale d'événements remontant au début du v<sup>e</sup> siècle est de tout point inadmissible; dans sa forme comme dans son fond, ce texte a été manifestement combiné d'éléments disparates et en partie tardifs. La tradition irlandaise ne peut donc être considérée comme fournissant en faveur du premier roi de France un témoignage direct, indépendant des autres. Ce témoignage a tout juste la valeur de la source d'où il est tiré; c'est assez dire qu'il n'authentifie pas Pharamond<sup>15</sup>. »

Le « tombeau de Pharamond ». — Dans son *Discours sur les anciennes sépultures de nos rois*<sup>16</sup>, Mabillon écrit que « dans une ancienne généalogie citée par Chifflet<sup>17</sup>

<sup>1</sup> G. Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, in-8°, Paris, 1893, p. 135-137. — <sup>2</sup> G. Monod, *Étude critique des sources de l'histoire mérovingienne*, p. 83. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, p. 88. — <sup>4</sup> B. Krusch, dans *Monum. Germ. hist.*, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 244-245. Le *Liber historiæ Francorum* figure dans le *Rec. des histor. de la Gaule* de Bouquet, t. II, p. 542 et dans *P. L.*, t. xcvi, col. 1421. — <sup>5</sup> Br. Krusch, *op. cit.*, p. 215 sq., et surtout G. Kurth, *Études franques*, 1919, t. I, p. 31-65. — <sup>6</sup> Grégoire de Tours mentionne un prêtre du nom de Pharamodus, frère de l'évêque de Paris Ragnimodus et qui brigua sa succession. *Script. rer. merov.*, t. I, p. 438. Il y eut un Pharamond évêque de Maëstricht (673-680) et un autre évêque de Cologne (710-713) d'après Förstermann, *Althochdeutsches Nannenburg*, Bonn, 1900, t. I, col. 498; cf. *Script. rer. merov.*, t. VI, p. 303, 357, 361, 395, 409, 412, 413; J. Demarteau,

*La plus ancienne vie de saint Lambert*, 1890, p. 153, 156. — <sup>7</sup> Henning, dans *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. xxxvii, p. 304-317. — <sup>8</sup> *Monum. Germ. hist.*, t. XI, p. 376; t. xxxi, p. 151, 620; Dom Bouquet, *Recueil*, t. II, index onomastique. — <sup>9</sup> Il est donné comme fils de Marcomir, tantôt de Priam ou de Sunno. — <sup>10</sup> Willelmi Malmesburiensis, *De gestis regum Anglorum*, édit. Stubbs, t. I, 1887, p. 70. — <sup>11</sup> Henrici Huntendunensis, *Historia Anglorum*, édit. Th. Arnold, 1879, p. 38. — <sup>12</sup> *Flores historiarum*, édit. H.-R. Luard, 1890, p. 204. — <sup>13</sup> *On the legend of Dathi*, dans *Proceedings of the royal Irish Academy*, t. II, 1879-1888, p. 183. — <sup>14</sup> J.-B. Bury, *Life of saint Patrick*, in-8°, Londres, 1905, p. 35 I. — <sup>15</sup> J. Vendryes, *Pharamond, roi de France, dans la tradition irlandaise*, dans *Mélanges d'histoire du Moyen Âge offerts à F. Lot*, in-8°, Paris, 1925, p. 743-767. — <sup>16</sup> *Ouvrages posthumes*, t. II, 1724, p. 43-58. — <sup>17</sup> Anastasis Childeric, p. 5.

il est dit que Pharamond a été inhumé à la manière des barbares, *barbarico ritu*, hors les murs de la ville de Reims, du côté de Laon, sur un petit monticule que l'on appelle en latin « Pyramide », dit cet auteur. Mais outre que cet anonyme ne parait pas de grande autorité, les gens du pays ont donné de tout temps à ce monticule le nom d'« arènes » et non de « pyramide » dont il n'a point du tout la figure, et Bergier, célèbre auteur rémois [l'auteur de *l'Histoire des grands chemins*], prétend conformément à l'ancienne tradition du pays que c'est un reste d'un amphithéâtre... Il y auroit peut-être plus d'apparence, s'il étoit certain que Pharamond ait été inhumé auprès de Reims, de dire qu'une certaine butte ou monceau de terre, que l'on voit hors de la ville, derrière l'abbaye de Saint-Nicaise, est un monument que l'on a élevé sur sa sépulture. Car sans doute que cette butte a été faite à dessein pour quelque sujet semblable... mais comme personne jusqu'à présent n'a eu la curiosité de fouiller en cet endroit, on ne peut dire au vrai si cela a été fait pour Pharamond ou pour quelqu'autre payen<sup>1</sup>. » On peut le dire aujourd'hui, les fouilles ont été faites (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 332).

III. CLODION. — Celui-ci est le premier roi connu des Francs. On n'a aucune raison de lui attribuer une « chanson » (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2039) et nous avons dit tout ce qu'on sait de lui (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2164-2165). Aucun souvenir ne se rapporte à lui, que celui de sa résidence : *Dispargum*, dont nous disions : « Non identifié ; à chercher sur la rive gauche du Rhin entre Cologne et la mer » (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 824). Essayons de préciser. L'invasion dirigée par ce roi se place vers 445 et Grégoire de Tours écrit à ce sujet vers 574, dans son *Historia Francorum*, l. II, c. IX : « Plusieurs rapportent que les Francs sont sortis de la Pannonie, qu'ils se fixèrent d'abord sur les pays qui bordent le Rhin, qu'ensuite ayant traversé le Rhin, ils passèrent dans la Thoringie (*transacto Rheno Thoringiam transiisse*), et que là, ils élurent, par cantons et par cités, des rois chevelus sortis de la première et pour ainsi dire de la plus noble famille d'entre eux. Ce qui est prouvé quant aux victoires de Clovis, car nous lisons dans les *Fasti consulares* que Théodémur, roi des Francs, fils de feu Ricimer, et sa mère Aschila, furent mis à mort par le glaive. On rapporte que le roi des Francs étoit alors Clodion, homme très vaillant et très illustre dans sa nation ; il habitoit le camp de *Dispargum*, qui est sur la frontière des Thoringiens (*qui apud Dispargum castrum habitabat quod est in termino Thoringorum*). Dans ces mêmes contrées, vers le Midi jusqu'à la Loire, habitaient les Romains. Au-delà de la Loire dominaient les Goths. Les Burgondes, attachés à la secte des ariens s'étoient fixés sur l'autre rive du Rhône qui baigne la cité de Lyon. Ayant envoyé des éclaireurs vers la ville de Cambrai et fait explorer tout le pays, Clodion se mit en marche, écrasa les Romains, s'empara de la ville. Après y avoir demeuré peu de temps, il occupa tout le pays jusqu'à la Somme. »

On suit les étapes de Clodion : Pannonie, rive droite du Rhin, traversée du fleuve, établissement en Thoringie, puis à *Dispargum* situé à la frontière de ce pays qui ne peut être que la Tongrie, c'est-à-dire la Hesbaye et Campine actuelles. La ville de Louvain appartenait à la Hesbaye et la frontière de la Tongrie devait se trouver à l'ouest de cette ville, en suivant à peu près le cours de la Dyle, ce qui nous conduit à 2 km. 500 environ de Duisbourg, près de Tervueren, commune éloignée seulement de 3 lieues de la Toxandrie, le pays

de Tessengerloo, localité où l'on a retrouvé des antiquités franques. Dans ces parages se trouvait le premier établissement des Francs Saliens attesté par la persistance de noms caractéristiques, tels que *Franschbroek* (marais des Francs) à Lummen ; *Seelbempden* (prairie des Saliens) à Herck-la-Ville ; *Zeethem*, pour *Salighem* (séjour des Saliens)<sup>2</sup>. C'est donc à Duisbourg, près de Tervueren, qu'il faut placer le *Dispargum* de Grégoire de Tours.

Ce point a été contesté pour de mauvaises raisons. Grégoire de Tours écrivait au VI<sup>e</sup>, c'est seulement au VII<sup>e</sup> que Frédégaire écrit : *Chlodio, utilissimus vir in gente sua, qui apud Esbargem castrum residebat quod est in termino Thoringorum*. Aimoin, au IX<sup>e</sup> siècle, renonce à Esbargem et revient à Dispargum et se garde bien de dire que les Francs passèrent le Rhin pour aller de *Dispargum* à Cambrai. Vient alors Hincmar qui, dans sa *Vita S. Remigii*, remplace *Thoringia* par *Turingia* qu'il nomme *regionem Germaniæ* parce qu'il la croit sur la rive droite du Rhin. De là, les *Gesta regum Francorum*, IX<sup>e</sup> siècle, qui écrivent qu'« après la mort de Pharamond, Clodion, son fils, fut élevé dans le royaume de son père. En ce temps commencèrent à régner les rois chevelus. Entrant en fuyant aux frontières des Thoringiens, ils y résidèrent. C'est pourquoi le roi Clodion habitait dans le château de *Dispargum*, aux frontières des Thoringiens, dans une contrée de la Germanie. Pour cette raison toutes les contrées qui sont au-delà du fleuve du Rhin sont désignées sous ce nom : Germanie ; en Germanie, les hommes sont énormes, la race méchante et la population indomptée et féroce... Quant au roi Clodion, il envoya des explorateurs de *Dispargum*, château des Thoringiens, jusqu'à la ville de Cambrai ; puis il passa le Rhin avec une grande armée, et ayant exterminé beaucoup de Romains, il mit en déroute les ennemis. » On vient de lire *post Rhenum transiens*, ce qui a permis de soutenir que Clodion avait quitté *Dispargum* avant de traverser le Rhin. Les *Gesta* poursuivent leur récit : « Étant entré dans la Forêt Charbonnière, Clodion s'empara de la ville de Tournai, d'où il s'avança jusqu'à Cambrai, y demeura quelque temps, extermina les Romains qu'il y trouva et occupa tout le pays jusqu'à la Somme. » Or ici les *Gesta* disent avec raison que Clodion traversa la dite forêt qui s'étendait jusqu'au centre du Brabant actuel, aux environs de Bruxelles. Il est donc naturel qu'en quittant Duisbourg, près de Tervueren, l'armée franque ait dû s'engager dans cette forêt pour se diriger vers Cambrai, elle aura suivi la route de Duisbourg à Gembloux (*Gemi-niacum*) pour atteindre la grande chaussée militaire de Cologne à Bavay qui la menait jusqu'à Cambrai.

C'est donc par suite d'une confusion entre la Thuringe en Saxe et la Tongrie en Hesbaye qu'on a fait traverser le Rhin à Clodion pour se rendre de *Dispargum* à Tournai. Au IX<sup>e</sup> siècle, la distinction d'une Thuringe en Germanie et d'une Thoringie en Germanie II<sup>e</sup> n'était plus comprise<sup>3</sup>.

IV. MÉROVÉE. — Un nom, sans plus, mais appelé à impatroniser une race et à marquer une civilisation. Aucun monument qui se rattache au personnage (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2164-2165 ; t. XI, col. 2039).

V. CHILDÉRIC I<sup>er</sup>. — Nous n'avons pas à parler ici du règne (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2165-2166). La découverte du tombeau, le 27 mai 1653, révéla à l'archéologie la plus prodigieusement riche de toutes les tombes royales connues et donna un ensemble de monuments qui demeurent parmi les plus instructifs pour l'histoire des arts industriels. Nous en avons dit

<sup>1</sup> H. Judart, *Dom Jean Mabillon*, in-8°, Reims, 1879, p. 61-62, en étoit encore à ce point. — <sup>2</sup> F. Ramackers, *Geschiedkundig overzicht der gemeente Zeelhem*, 1889, p. 8-9.

— <sup>3</sup> A. de Dornon et A. de Loë, *En quel lieu faut-il placer le « Dispargum », séjour de Clodion indiqué par Grégoire de Tours?*, in-8°, Anvers, 1893.

quelques mots déjà (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 807, fig. 4935; t. xii, col. 2533-2546, fig. 9173, 9177), ici nous n'aborderons que la seule question de l'anneau sigillaire, capitale pour l'iconographie de Childéric I<sup>er</sup>.

Le monument n'existe plus, mais il est possible de le reconstituer. Le sceau consistait en un ovale de 0 m. 021 présentant un buste d'adulte, la tête de face, aux longs cheveux partagés par moitié sur le sommet du front et retombant sur les épaules de façon à encadrer le visage imberbe. Le personnage est vêtu de la tunique romaine décorée d'une plaque à cabochons sur la poitrine, ayant l'apparence du rational des Hébreux. Ainsi que sur les médaillons des empereurs de Byzance, Constantin II, Théodose II, Majorien, Justin I<sup>er</sup> et leurs successeurs, le souverain tient de la main droite la lance. La légende porte ces mots :

#### CHILDIRICI RECIZ

le mot *signum* ou *sigillum* étant sous-entendu. La matrice en or de ce sceau faisait partie des bijoux trouvés dans la tombe du cimetière Saint-Brice. Remis à l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, celui-ci les emporta à Vienne en 1656 où ils entrèrent, en 1662, dans le Cabinet impérial. En 1665, l'archevêque de Mayence, J.-Th. de Schönborn, en obtint cession de l'empereur Léopold, avec le dessin, agréé du souverain, d'offrir ces objets à Louis XIV, ce qui fut accompli au mois de juillet de cette année. Déposés d'abord au château de Saint-Germain-en-Laye, ils furent transférés au Cabinet des médailles, au palais du Louvre, et ensuite à la bibliothèque royale où ils furent en partie dérobés lors du vol de la nuit du 5 au 6 novembre 1831 (voir *Dictionn.*, t. xi, au mot MÉDAILLES).

Jean-Jacques Chifflet qui, en 1655, décrivit et figura le premier le contenu du trésor en parle en ces termes : *Habel insculptam imaginem hominis criniti langiler, capillilio in utrumque humerum defluente ac cincinnato. Manu dextra jaculum tenet. Nomen ipsum litteris nondum gothicis, sed adhuc romanis expressum est CHILDIRICI REGIS quo indicio certi simus, cujus sit annulus, aurumque reliquum, et ad quæ tempora referendus, puis il ajoute : Utrumque Childericus et Childericus olim scribebatur, ut Sigiberlus et Sigifridus pro Sigeberto et Sigefrido. I cum E magnam habet communitalem, inquit Varro. Consuelum veleribus fuisse litteris illis uti indifferenter, Gellius tradit<sup>1</sup>. Le jour même de la découverte, le fils du médecin Chifflet tira une empreinte de cire rouge à Tournai et l'envoya à son père qui la mit sous les yeux de l'archiduc-gouverneur qui s'y intéressa et empêcha la dispersion du trésor.*

La description de Chifflet qu'on vient de lire fut suivie et reproduite presque littéralement par le P. Lecointe et par l'abbé Dubos, dom Martin, Ribauld de La Chapelle et Mabillon. Dom B. de Montfaucon crut mieux faire en ajoutant une brève remarque, sans paraître songer qu'il avait mieux à faire et, qu'ayant l'original à sa portée, il devait en donner une empreinte fidèle. Il n'en fit rien, se contenta de reproduire l'image donnée par Chifflet de manière infidèle. Sous le burin de son graveur les traits ont été adoucis, le regard rectifié, les joues gonflées afin d'offrir un joli

adolescent de la cour de Louis XV, tenant la lance de son bras nu et potelé.

Rien dans la gravure de Chifflet — et moins encore dans celle de Montfaucon — ne donnait l'impression d'un monument de l'époque mérovingienne, ni le style, ni le vêtement, ni même la forme des lettres, tellement qu'on en vint à douter de l'authenticité du sceau de Childéric. Un certain Th. Marion-Dumersan, vaudevilliste, chansonnier et conservateur du Cabinet des médailles et antiques, se trouvant de loisir, fit paraître une *Histoire du Cabinet des médailles* en 1819, dans laquelle il mentionne, p. 43, 48, les « objets trouvés dans le tombeau de Childéric »; en 1828, p. 45, il ne s'agit plus que d'un « tombeau que l'on crut être celui de Childéric »; en 1836, p. 20, le « cachet en or portait un buste de face, avec l'inscription »; enfin, en 1838, p. 29, il ne s'agissait plus que d'« objets trouvés dans un tombeau que l'on a supposé être celui de Childéric »



10632. — Sceau de Childéric.  
D'après *Rev. numismatique*, 1857, p. 198-201.

et p. 30, on lisait : « Comme on n'a parlé de ce cachet que quelques jours après la découverte, on a supposé qu'il était apocryphe ». Cet on inconnu permit de nier l'authenticité et on s'en donna à cœur joie<sup>2</sup>.

La disparition de l'original eût autorisé tous les soupçons si on n'avait pu invoquer pour les combattre qu'une empreinte en plâtre, informe et usée, prise avant le vol de 1831 par M. Muret, employé et dessinateur attaché au Cabinet de France. On peut en juger par les reproductions qu'en ont donné Ph. Lebas<sup>3</sup>, Ch. Lenormant<sup>4</sup>, Vallet de Viriville<sup>5</sup> et l'abbé Cochet<sup>6</sup>.

Or, en 1857, M. Dauban, employé au Cabinet des médailles, en examinant les manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève, trouva une empreinte de cire rouge du sceau de Childéric dans le manuscrit coté H, f. 21<sup>7</sup>. L'auteur d'une *Histoire manuscrite de Sainte-Geneviève*, le P. Du Molinet (1620-1687), analysant la vie de sainte Geneviève, rencontra le passage concernant les ascendants de Clovis<sup>8</sup> : *genitor ejus Hildericus* et écrivait en note : « Il est appelé ordinairement Childericus, et même ce nom se voit gravé à l'entour de sa figure qui est sur son anneau d'or gardé au Cabinet du Roy, qui fut trouvé dans son sépulchre, à Tournay, l'an mil six cent cinquante-trois dont voici l'empreinte. » En regard l'empreinte fixée à la page même. La découverte de Dauban était ainsi décrite par J. de Witte<sup>9</sup> (fig. 10632) : « L'anneau d'or sur lequel était gravé le cachet de Childéric, montrait une tête nue et imberbe, vue de face; les yeux saill-

<sup>1</sup> Chifflet, *Anastasis*, p. 98-99. — <sup>2</sup> *Le Magasin pittoresque*, t. xix, 1851, p. 273; L. Fallue, dans *Revue de Rouen*, 1851, p. 258; Vallet de Viriville, *Mémoire sur l'iconographie des rois de France*, dans *Moniteur universel*, 20 janvier 1856, p. 3; cette opinion devint le « dada » de A. Duchalais et elle encombra le *Journal de Rouen*, 25 août 1857; la *Nouvelle biogr. génér.*, de Didot et Hoefler, t. x, col. 300-303, Paris, 1856; Lebas, dans *L'univers pittoresque*, Europe, t. xvii; France, t. v, p. 124. — <sup>3</sup> *L'univers pittoresque*, Europe, t. xxxiv, France, Atlas, t. i, pl. 151, fig. 1. — <sup>4</sup> *Trésor de numismatique et de glyptique*. Sceaux des rois et reines de

France, pl. xxxii, fig. 4. — <sup>5</sup> *Revue archéologique*, t. xiv, 1857, pl. 313, fig. 2, p. 288. — <sup>6</sup> *Le tombeau de Childéric I<sup>er</sup>*, 1859, p. 367. — <sup>7</sup> *Aujourd'hui ms. 609*, fol. 63 v<sup>o</sup>, en marge. — <sup>8</sup> Cf. C. Jullian, *Les ascendants de Clovis*, dans *Revue de Paris*, 1928, t. v, p. 261-268. — <sup>9</sup> J. de Witte, *Le cachet de Childéric*, dans *Revue numismatique*, II<sup>e</sup> série, t. 1, 1857, p. 198-201. Il n'existe plus aujourd'hui que deux moulages, celui du Cabinet des médailles, restitué en galva noplastie par Peigné-Delacour d'après la gravure de Chifflet, peu fidèle; l'empreinte en plâtre due à Muret, prise en 1829.

lants, le nez large et tort, les lèvres épaisses. Une abondante chevelure, séparée au milieu du front, tombe en gros flocons sur les épaules; le buste est revêtu d'une tunique recouverte d'une cuirasse. La main droite tient la lance à côté de laquelle est un objet sur lequel on croit distinguer une de ces abeilles<sup>1</sup> qui ont été trouvées au nombre de plus de trois cents dans le tombeau de Tournai. Autour de la tête on lit : *Childirici regis*. On remarquera dans cette légende la forme du *g* et celle de l'*s*. Ces lettres ont exactement la même forme sur les médailles de l'époque mérovingienne. »

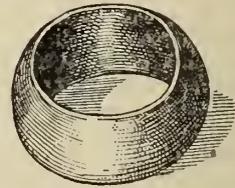
Dauban publia et commenta sa découverte dont il releva toutes les preuves d'authenticité dans le dessin et le style et aussi dans la légende épigraphique; l'acquiescement fut unanime<sup>2</sup>. Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans un long commentaire sur la chevelure abondante de Childéric<sup>3</sup>. En ce qui concerne la plaque à cabochons qui se voit sur la poitrine, on a pu ingénieusement la rapprocher d'une plaque de verroterie cloisonnée d'or conservée au Cabinet de France<sup>4</sup>. Si cette analogie n'est rien de plus que cela elle est encore très intéressante, peut-être n'est-ce qu'une broderie de deux rangs de perles suivant l'opinion de Ripault de La Chapelle<sup>5</sup> et de Cochet<sup>6</sup>.

D'après le dessin de l'anneau donné par Chilllet<sup>7</sup>, il était de forme arrondie à l'extérieur et plate à l'intérieur, il mesurait 0 m. 013 de hauteur sur tout son pourtour et 0 m. 0265 à 0 m. 027 d'ouverture, ce qui suppose une main très forte. Ces dimensions ont leur utilité à cette place ainsi qu'on le verra en étudiant l'anneau de la reine Basine.

Nous mentionnons pour mémoire un autre anneau de Childéric, en saphir, avec son image, sans légende, dont parle Mabillon<sup>8</sup>; il a été publié par Chilllet<sup>9</sup> et, à première vue, on reconnaît au style qu'il n'est pas antérieur au XIII<sup>e</sup> siècle. On ignore ce qu'est devenu cet anneau, mais il paraît qu'il existe à Vienne un autre cachet de saphir, ayant appartenu à Alaric, roi des Wisigoths, ce qu'atteste une inscription, et qui aurait été découvert au Tyrol<sup>10</sup>.

*Bibl.* : J.-J. Chilllet, *Anaslasis Childerici I Franco-rum regis, sive thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus et commentario illustratus*, in-4<sup>o</sup>, Antwerp, 1655; Lecoq, *Annales ecclesiastici Francorum*, t. 1, p. 108-110, n. XVIII; Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, t. II, p. 252, 473; Dom Martin, *La religion des Gaulois*, t. II, p. 338; Mabillon, *De re diplomatica*, 1681, p. 375, pl. XVI; Montfaucon, *Les monuments de la monarchie française*, t. 1, pl. IV, fig. 1, p. 8-16; Ripault de La Chapelle, *Dissertations sur l'origine des Francs*, 1749, p. 75; *Relation véritable sur la découverte du tombeau de Childéric I<sup>er</sup> du nom*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1727; De Bast, *Recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre*, Gand, 1808, p. 181, pl. VI, fig. 2; Halem, *Voyage à Paris en 1790*, trad. A. Chuquet, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1895, p. 333; Dauban, *Le cachet de Childéric*, dans *Rev. des soc. sav. des départements*, t. II, 1857, p. 513-523; J. de Witte, *Le cachet de Childéric*, dans *Revue numismatique*, II<sup>e</sup> série, t. II, 1857, p. 198-201; J.-D. Cochet, *France mérovingienne. Le tombeau de Childéric I<sup>er</sup>, roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes, faites en France, en*

*Belgique, en Allemagne et en Angleterre*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1859, p. 350, 361-383; cf. R. Bordeaux, dans *Bull. monum.*, III<sup>e</sup> série, t. VI, 1860, p. 376-381; Aug. Castan, dans *Bibl. de l'École des Ch.*, t. XXI, 1860, p. 94-96; J. Corblet, dans *Rev. de l'art chrét.*, t. III, 1859, p. 473-479; Vallet de Viriville, dans *Gaz. des beaux-arts*, t. IV, 1859, p. 249-251; Peigné-Delacourt, *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila*, in-4<sup>o</sup>, Paris, 1860; H. Schuermans, *Seeau du roi Childéric I<sup>er</sup>*, dans *Revue numism. belge*, V<sup>e</sup> série, t. IV, 1872, p. 235-241; cf. p. 401-406; J. Pilloy, *Nouvelles recherches sur le tombeau de Childéric*, dans *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, in-8<sup>o</sup>, Saint-Quentin, 1899, t. III; cf. S. Reinach, dans *Rev. archéol.*, 1899, t. I, p. 483-485; A. de Longpérier, *Œuvres*, édit. G. Schlumberger, t. I, p. 118, note 2; t. II, p. 445; Ém. Mollinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, t. IV, p. 4; E. de Béhault de Dornon, dans *Annales de l'Acad. roy. d'arch. de Belgique*, V<sup>e</sup> série, t. IV, 1902, p. 203. Note sur la découverte; Ém. Babelon, *Le tombeau du roi Childéric et les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1923; M. Deloche, *Étude histor. et archéol. sur les anneaux sigillaires*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1900.



10633. — Anneau de la reine Basine.

D'après Cochet, *Le tombeau de Childéric I<sup>er</sup>*, p. 350.

p. 188-192; Ph. Lauer et Ch. Samaran, *Les diplômes originaux des mérovingiens*, in-4<sup>o</sup>, Paris, 1908, p. 28. pl. XLIII, 1.

VI. BASINE. — Lors de la découverte de la tombe de Childéric, on y trouva deux anneaux dont Chilllet parle en ces termes, *Anastasis*, ch. VII, p. 97 : *Annuli aurei duo Childerici*, et voici ce qu'il en dit : *Sed et alter Childerici regis fuit annulus aureus in ejus conditorio reperlus, forma et magnitudine qua in ima tabellæ parte representatur*. Un peu plus loin, il émet la conjecture que c'est l'anneau de mariage de Childéric et invoque des textes anciens et un passage d'une loi des Wisigoths, d'après lesquels l'échange des anneaux de fiançailles (voir ce mot) constitue un lien. L'abbé Cochet (*voir Dictionn.*, t. III, à ce non) admet cette opinion comme « fort vraisemblable »<sup>11</sup>. L'anneau dont il est ici question consiste en un simple cercle d'or massif, bombé à l'extérieur et plat à l'intérieur comme l'anneau sigillaire de Childéric. Sa hauteur, égale sur tout le pourtour, est de 0 m. 015, et son ouverture ou diamètre intérieur de 0 m. 025 (fig. 10633). Il est uni, dépourvu de chaton, d'ornement et d'inscription. Si on compare les dimensions de cet anneau à celles de l'anneau sigillaire, on constate que son diamètre est moindre de 6 à 7 millimètres et sa hauteur de 2 millimètres  $\frac{1}{2}$  à 3 millimètres. On pourrait, ainsi que le fait remarquer Deloche, chercher à expliquer ces grandes différences de dimensions en supposant que la

<sup>1</sup> M. Deloche affirme que non, selon lui c'est une boucle de cheveux. — <sup>2</sup> Dauban, *Le cachet de Childéric*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1857, p. 5-7; cf. *Rev. des soc. savantes*, t. II, 1857, p. 517-518; *Journal général de l'Instr. publique*, 2 décembre 1857, t. XXVI, n. 96, p. 713-715; *Le Magasin pittoresque*, t. XXV, 1857, p. 392; *Journal de Rouen*, 25 août 1857; *La Patrie*, 24 août 1857. — <sup>3</sup> Voir Cochet, *op. cit.*, p. 371-374. — <sup>4</sup> Vallet de Viriville, *Observations sur l'émaillerie et sur quelques monuments émaillés de l'antiquité ainsi que du Moyen Age*, dans *Re-*

*vue archéologique*, t. XIV, 1857, p. 276-291, pl. CCCXIII, fig. 1, 2. — <sup>5</sup> *Dissertation sur le tombeau de Childéric I<sup>er</sup>*, dans *Dissertations sur l'origine des Francs*, 1749, p. 75. — <sup>6</sup> *Op. cit.*, p. 375-376. — <sup>7</sup> *Anastasis*, p. 96. — <sup>8</sup> *De re diplomatica*, p. 135. — <sup>9</sup> *Anastasis*, p. 96. — <sup>10</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, 1908, p. 28. — <sup>11</sup> Cochet, *Le tombeau de Childéric I<sup>er</sup>*, p. 364; cf. p. 347 : « Tout porte à croire que les deux anneaux d'or de Childéric furent recueillis le jour de la découverte. »

deuxième bague était façonnée à la mesure du petit doigt, tandis que l'anneau sigillaire était porté à l'un des autres doigts de la forte main de Childérie. Mais cette explication serait peu plausible. D'une part, en effet, si la deuxième bague était un signe de mariage, elle devait être placée à l'annulaire et non au petit doigt. Or, l'annulaire présente ou il ne s'en faut que de très peu, les mêmes dimensions que l'index ou le médius. D'autre part, un écart de 0 m. 007 de grosseur entre le petit doigt et les autres doigts d'une même main serait difficile à admettre. Dès lors on ne peut admettre que les deux bagues aient été faites pour la même main, on ne peut y voir un deuxième anneau de Childérie. Et cependant les deux bijoux sont de même type, de même forme, sortis de la même officine, à la même époque, trouvés dans le même cercueil, mais l'anneau sigillaire était celui de Childéric, et celui qui nous retient ici, celui de sa femme, la reine Basine, qu'il épousa en 463 ou 464, la mère de Clovis. Peut-être était-elle morte, peut-être elle-même, lors de l'ensevelissement de Childéric, aura-t-elle déposé son anneau de mariage dans la tombe.

*Bibl.* : M. Deloche, *Étude hist. et archéol. sur les anneaux sigillaires*, p. 192-195, n. CLXXX.

VII. CLOVIS I<sup>er</sup>. — On trouvera dans le *Dictionn.*, t. III, col. 2037-2074, une étude sur Clovis, et fig. 3084, un diptyque d'ivoire du IX<sup>e</sup> siècle; l'effigie tombale est plus tardive encore, fig. 3087. Pour la mémoire liturgique, *ibid.*, t. XI, col. 2044, et le partage du royaume entre les fils de Clovis, *ibid.*, t. V, col. 2168. Aueun monument paléographique, diplôme, etc., n'a été conservé; pas de monnaie à son effigie ou à son nom.

Clovis fut enterré à Paris, dans la basilique qu'il avait fondée en l'honneur des apôtres Pierre et Paul et où sainte Geneviève vint elle-même reposer peu de temps après; son vocable remplaça celui des apôtres. La tombe de Clovis figurait encore dans le chœur de l'église Sainte-Geneviève à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La statue conservée de nos jours à Saint-Denis vient certainement de ce tombeau, mais elle ne paraît dater que de la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou même du commencement du XIII<sup>e</sup>. Le costume et l'attitude de cette statue sans caractère iconographique sont ceux qu'on retrouve sur les statues de l'époque de Philippe-Auguste : tunique serrée à la taille par une ceinture d'où pend une escarcelle, et main droite passée dans le eordon qui attache le manteau. La barbe et les cheveux longs semblent seuls rappeler les usages des mérovingiens. Il est possible que la figure ait été retouchée au XVII<sup>e</sup> siècle lorsqu'on refit encore une fois le tombeau sur lequel elle était couchée. Le sceptre et la couronne datent de la restauration du XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous nous garderons bien de nous engager au sujet de Clovis dans une controverse récente et nous nous contenterons de maintenir les dates historiques de 496 pour le baptême et 481 pour le début du règne. Cf. L. Saltet, *La conversion de Clovis*, dans *Bull. de littér. ecclés.*, 1932, p. 97-113; Br. Krusch, *Chlodovechs' Taufe in Tours 507 und die Legende Gregors von Tours*, dans *Neues Archiv*, t. XCIV, 1932, p. 437 sq.; W. von der Steinen, *Chlodwigs' Taufe Tours 507*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. LIII, 1933, p. 51 sq.; L. Levillain, *La conversion et le baptême de Clovis*, dans *Revue d'hist. de l'Égl. de France*, t. XXI, 1935, p. 161-192; L. Saltet, *Deux poids et deux mesures en critique*, dans *Bull. de littér. ecclés.*, 1936, p. 171-190; L. Levillain, *A propos de la conversion et du baptême de Clovis*, dans *Rev. d'hist. de l'Égl. de France*, t. XXIII, 1937, p. 149-156; L. Saltet, « *Beau joueur* » et « *prudent Normand* » devant un simple critique, dans *Bull. de littér. ecclés.*, 1937, p. 49-66; A. Van de Vyver, *La victoire contre les Alamans et la conversion de Clovis*, dans *Rev. belge de philol. et d'hist.*, t. XV, 1936, p. 858-914; t. XVI, 1937, p. 35-94.

Aucun monument figuré n'a conservé le souvenir de sainte Clotilde et des quatre fils de Clovis I<sup>er</sup> : Childebart I<sup>er</sup>, Thierry I<sup>er</sup>, Clodomir et Clotaire I<sup>er</sup> (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2047-2048); voir cependant pour Clotilde, L. Couil, *Le culte de sainte Clotilde aux Andelys*, dans *Revue Charlemagne*, t. I, 1911, p. 54.

VIII. CHILDEBERT I<sup>er</sup>. — Clausade, *Note sur un sou d'or inédit du roi Childbert*, dans *Bull. de la Soc. archéol. du midi de la France*, 1869-1873, p. 56 (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2303); J.-B. Disdier, dans *Bull. Soc. étud. de Draguignan*, t. VII, 1869, p. 377-386; *Dissertation servant d'éclaircissement à plusieurs points de l'histoire des enfants de Clovis I<sup>er</sup>*, in-12, Soissons, 1743; Ch. Lenormant, *Restitution d'un poème barbare relatif à des événements du règne de Childbert I<sup>er</sup>*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. I, 1839, p. 321-335 (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2523-2526); Ch. Robert, *Tiers de sou d'or frappé en 557-558, au nom de Childbert I<sup>er</sup>*..., dans *Rev. num.*, t. VII, 1842, p. 340-343.

Childebert I<sup>er</sup>, mort en 558, fondateur du monastère de Saint-Germain-des-Prés (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1124) fut enterré dans l'église où sa tombe a occupé trois positions successives. Dom Bouillard, *Hist. de Saint-Germain-des-Prés*, rapporte que le roi mourut le 23 décembre, jour de la consécration de l'église, de sorte que la cérémonie des funérailles succéda immédiatement à la dédicace. Cette première église fut détruite par les Normands et la tombe disparut alors. Mais l'abbé Morart (990-1014) releva l'église et le monastère, ce qui a induit les anciens auteurs à lui attribuer la pierre tombale en demi-relief où Childebert est représenté tenant d'une main un sceptre et, de l'autre, une basilique. Cette effigie demeura dans l'abside jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, avec une inscription portant simplement le nom de Childebert.

Vers 1644, de grands travaux furent entrepris; l'église fut bouleversée de fond en comble, les remaniements opérés épargnèrent le tombeau de Childebert jusqu'en 1656. A cette date, écrit dom Bouillard, « il ne restait plus que les tombeaux de Childebert et d'Ultrigothe, sa femme, à mettre dans un lieu permanent; mais, parce que la décoration et les inscriptions dont on voulait les orner n'étoient pas achevées, on différa pour quelque temps... Sur la fin du mois de décembre suivant (1656) le monument destiné pour la conservation des corps de Childebert et d'Ultrigothe fut en état d'être placé au milieu du chœur... Le cercueil de plomb fut couvert d'une grande table de même matière ornée de fleurs de lys sans nombre et sur le corps de Childebert on grava ces mots :

CHILDEBERTVS REX

sur celui d'Ultrigothe :

VLTRIGOTHA REGINA

« Le grand cercueil de plomb fut enfermé dans le monument de pierre de liais revêtu de marbre... couvert d'une grande tombe de pierre où Childebert est représenté en demi-relief... » celle de l'abbé Morart. On possède le texte du marché passé, le 4 octobre 1656, par dom Bernard Audebert, prieur du monastère, avec Michel Bourdin, sculpteur pour la reconstruction du tombeau (Arch. nat. L. 753). En mars-avril 1794, la tombe de Childebert fut enlevée pour faire place à l'aménagement d'un atelier de salpêtre dans le chœur de Saint-Germain-des-Prés. L'effigie fut transportée au musée des Petits-Augustins, les sculptures de Bourdin et les inscriptions disparurent « détruites, dit Lenoir, par les malveillants ». La mention de l'effigie de Childebert figure sur un catalogue soumis par Lenoir à la Commission temporaire des arts, le 16 août 1794. Lors de la dispersion du Musée des monuments français (1816) elle fut transférée à Saint-Denis.

Montfaucon a donné un dessin de l'effigie royale qui « a été autrefois peinte en différentes couleurs. » Cette statue est très fantaisiste, mais elle accuse le style de l'époque romane et peut dater du milieu du XII<sup>e</sup> siècle. La figure est taillée en faible relief dans une dalle de marbre grisâtre. On soupçonne que Michel Bourdin le fils, retoucha, refit peut-être la figure principale d'après le monument primitif plus ou moins détérioré. Une certaine mollesse dans les plis et dans l'exécution de la figure, ainsi que dans le petit modèle d'église que porte le roi, incline à douter que l'on soit en présence d'une sculpture originale du XII<sup>e</sup> siècle, malgré le style général qui s'y accuse.

*Bibl.* : B. de Montfaucon, *Les monumens de la monarchie française*, in-fol., Paris, t. I (1729), p. 58, pl. XI; cf. Germain Brice, t. III, 1752, p. 303; Piganol de La Force, t. VIII, p. 23-24; Félibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. 31; J. Guiffrey, *Restauration de la tombe du roi Chilbert au XVII<sup>e</sup> siècle*, dans *Bull. de la Soc. nal. des antiq. de France*, t. XLVIII, 1887, p. 109-116; P. Vitry et G. Brière, *L'église abbatiale de Saint-Denis*, 1908, p. 108.

IX. CLOTAIRE I<sup>er</sup>. — De Lagoy, *Tiers de sol d'or de Clotaire frappé à Arles*, dans *Revue numismatique*, t. VI, 1841, p. 14-18.

X. RADEGONDE. — (Voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce nom). Nous avons dit qu'on ne pouvait retenir comme ayant appartenu à cette sainte reine que le reliquaire de la vraie croix conservé à Poitiers (voir ce nom) et le légile conservé de même au monastère Sainte-Croix (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2493-2496, fig. 7035); cf. *Revue Mabillon*, t. I, 1905, p. 172.

XI. CLODOMIR. — Avec ses frères, Chilbert et Clotaire, il envahit le royaume burgonde, vainquit Gondemar et Sigismond, fit mourir ce dernier et reprit la campagne contre Gondemar qu'il rencontra à Vézeronce, près de Morestel, à 8 lieues au nord de Vienne, en Dauphiné. Il existe sur ce point un tumulus désigné sous le nom de *molard de Koenne*, où l'on a pensé voir le tombeau de Clodomir; des fouilles pourraient seules éclaircir cette question. Cf. J. Guillemaud, *Le tombeau du roi Clodomir à Vézeronce (Isère)*, dans *Revue archéol.*, 1872, t. I, p. 105-117. On n'a pas manqué de voir le casque de Clodomir dans celui qui fut trouvé à Vézeronce en 1871, cette attribution est dépourvue de tout fondement (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2331-2332, fig. 2169).

XII. THÉODEBERT I<sup>er</sup>. — (Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2047, 2302-2303). Cf. M. Deloche, *Des monnaies d'or au nom du roi Théodebert I<sup>er</sup>, des causes de leur abondance, de leur titre élevé et de la substitution, sur ces monnaies, de la légende royale à la légende impériale*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et b.-l.*, t. XXXII, part. 1<sup>re</sup>, 1886, p. 425-439; *Considérations générales sur les monnaies...*, dans *Revue numismatique*, III<sup>e</sup> série, t. IV, 1886, p. 372-386; 2<sup>e</sup> mémoire : *De l'organisation de la fabrication des monnaies dans l'Austrasie proprement dite sous le règne de ce prince*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, part. 3, 1891, p. 93-117; cf. Ch. Robert, dans *Comptes rendus de l'Acad.*, 1887-1888, p. 471-480; M. Deloche, *op. cit.*, p. 480-490; J. Millingen, *Lettre... sur une monnaie inédite, attribuée à Théodebert*, dans *Rev. numism.*, t. V, 1840, p. 424-426; Voillemer, dans *ibid.*, t. VI, 1846, p. 111-123.

Il n'y a pas lieu de prêter attention à un chapitre de Montfaucon, *op. cit.*, t. I, p. 50-58 : *Monumens de Clovis et de ses quatre fils*, qui essaie de donner une valeur archéologique aux statues qui garnissent le portail d'entrée de l'église Saint-Germain-des-Prés et, après Mabillon et Ruinart, prétendait y voir des statues de l'époque mérovingienne (t. I, p. 50-58, pl. VII-X); elles étaient du XI<sup>e</sup> siècle (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1123) et furent détruites en 1793.

XIII. CLODOALD. — Saint Cloud, fils de Clodomir, roi d'Orléans, tué à la bataille de Vézeronce, échappa au meurtre de ses frères, fut ordonné prêtre par Eusèbe, évêque de Paris, vers 551, se retira au bourg de Nogent qui depuis porta son nom et en légua la propriété à l'Église de Paris ainsi que de l'oratoire qu'il y avait construit sous le vocable de Saint-Martin. Cette église fut successivement monastique puis collégiale, reconstruite au XII<sup>e</sup> siècle. Les anciennes vues peintes ou gravées des environs de Paris montrent l'édifice accompagné d'un clocher et d'une flèche en pierre. Dès le VIII<sup>e</sup> siècle, le vocable de Saint-Cloud avait remplacé celui de Saint-Martin. Clodoald avait reposé dans la crypte sous l'abside au moins jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle; à cette époque, ses reliques furent placées dans une chaise de cuivre doré datée de l'an 1408 placée dans l'église. Sous Louis XVI la vieille église menaçait ruine, on commença à en élever une autre sur un emplacement situé un peu en avant et tournée en sens inverse, du côté de l'Occident. Les parties de l'édifice du Moyen Age qui s'élevaient au-dessus du sol disparurent, on laissa subsister l'enveloppe de la crypte comme mur de soutènement. Cette enveloppe, appuyée de contreforts, présente trois baies ogivales murées qui paraissent du XIII<sup>e</sup> siècle. Le tombeau ne fut pas déplacé et la nouvelle église ne fut poursuivie qu'après la Révolution.

Il est dans l'ordre des choses possibles que le corps de saint Cloud ait été inhumé dans la crypte de son église, si toutefois la crypte existait alors; le dimanche 30 avril 1375, Aymery de Magnac, évêque de Paris, transféra les ossements dans une chaise, mais la dévotion des fidèles ne se détourna pas de la crypte où, en 1696, on voyait le tombeau « relevé de deux pieds de haut... son cercueil tout entier, d'une seule pierre avec son ancienne épitaphe ». En mars 1874, des fouilles mirent au jour trois cercueils de plâtre et un en bois de chêne ou de châtaignier presque réduit en poussière, avec des poteries gallo-romaines. Ainsi le tombeau de saint Cloud n'a pas été retrouvé. Tout ce qu'on en sait c'est qu'il consistait en un cercueil en pierre, long de sept pieds (2 m. 27) surmonté d'un couvercle de marbre noir, tirant sur le bleu où on lisait <sup>1</sup> :

ARTVBS HVNC TVMVLVM CHLODOALDVS CONSECRAT ALMIS  
EDITVS EX REGVM STEMMATE PERSPICVO.  
QVI VETITVS REGNI SCEPTRVM RETINERV CADVCI  
BASILICAM STVOVIT HANC FABRICARE DEO  
AECLESIAEQVE DEDIT MATRICIS IVRE TENENDAM  
VRBIS PONTIFICI CVOQE FORET PARISI

*Bibl.* : *La vie de saint Cloud, prêtre et petit-fils de Clovis avec l'antiquité des reliques et des privilèges*, par P. Perrier, Paris, 1696; F. de Guilhermy, *Fouilles de Saint-Cloud*, et C.-A. Ozanam, *Fouilles*, dans *Rev. des Soc. sav. des départ.*, V<sup>e</sup> série, t. VIII, 1874, p. 320-327; Stilling, dans *Acta sanet.*, sept. t. III, p. 91-98; J. Le-grand, *Saint Cloud, prince, moine, prêtre*, in-12, Paris, 1922; cf. *Anal. boll.*, 1925, p. 193.

XIV. CHARIBERT I<sup>er</sup>. — Cf. Chaudruc de Crazannes, dans *Revue archéologique*, 1856-1857, p. 371-373; Montfaucon, *op. cit.*, t. I, p. 158-159, croit que depuis Chilbert jusqu'à Chidéric II tous les rois et princes francs du royaume de Paris furent enterrés à Saint-Germain-des-Prés et il rapporte à ce sujet « une chose que j'ai vu, écrit-il, de mes propres yeux. L'an 1704, lorsqu'on jettoit les fondemens du grand autel de notre église, on trouva à six ou sept pieds en terre, plusieurs cercueils de pierre, dont l'un plus grand et plus orné que les autres avoit un couvercle fait en dos d'âne, taillé en écailles. Nous nous trouvâmes là six ou

<sup>1</sup> Ligne 6 : *Pontifici urbis Parisi quicumque foret.*

sept religieux, avec dom Simon Bougis, assistant du Général. La pensée me vint d'abord que ce pourroit bien être le tombeau du roi Cherebert. Nous étions tous d'avis d'ouvrir ce cercueil, mais le Père assistant s'y opposa, disant qu'un autre tombeau fut ouvert en 1645, et que quelqu'un qui n'étoit pas des nôtres enleva les pièces d'or qui étoient dedans. Nous lui remontrâmes que lui et tant de religieux étant présents, il n'y avoit point à craindre qu'on enlevât rien. Cela ne l'ébranla point, il défendit qu'on y touchât. Il fut donc couvert de terre comme auparavant. Il ne paroisoit point au dehors d'inscription ni d'építaphe; mais il y a apparence que l'inscription étoit dedans comme dans deux autres tombeaux trouvez dans cette même église. La reine Ingoberge que Cherebert avoit répudiée, morte loin de Paris, long-tems après lui, ne fut pas enterrée avec lui. »

XV. SIGEBERT I<sup>er</sup>. — Il fut enterré à Saint-Médard de Soissons auprès de son père Clotaire. Montfaucon, *op. cit.*, t. 1, p. 159, pl. XII, n. 1, 2, a publié une pierre tombale et une statue qu'il a bien raison de juger refaites au XI<sup>e</sup> siècle.

XVI. CHILPÉRIC I<sup>er</sup>. — Il fut enterré à Saint-Germain-des-Prés, sa tombe fut refaite « car ce qui reste aujourd'hui, écrit Montfaucon, a été fait vers le temps de l'abbé Morard. L'inscription qui est autour de la tombe fait foi de ce que nous disons. Ces mots :

REX CHILPERICVS HOC TEGITVR LAPIDE

sont écrits d'un caractère qui dégénère en ce que nous appelons « gothique » qui n'est pas encore bien formé ».

*Bibl.* : *Monum. de la monarch. franç.*, t. 1, p. 160, pl. XII, n. 3.

Sceau de Chilpéric I<sup>er</sup>. — Archives nationales K. 3, n. 18. Sceau rond en cire jaune. Diamètre 0 m. 028. Tête de face à longs cheveux. La légende gravée au rebours :

† D..... X FRANC....

*Chilpericus rex Francorum*

Le côté droit est détérioré.

*Bibl.* : *Récueil de sceaux gothiques*, pl. 1, fig. 8; B. de Montfaucon, *Monuments*, t. 1, pl. xv, n. 4; Ch. Lenormant, *Trésor*, pl. 1, fig. 6; N. de Wailly, *Éléments*, t. II, pl. A, n. 6; Douët d'Arcq, *op. cit.*, n. 10; Lauer et Samarau, *Diplômes*, p. 29, n. 9, pl. XIII, n. 9.

Un prétendu diplôme. — Cf. P. Rolland, *Diplôme de Chilpéric à la cathédrale de Tournai* (dans *Monum. Germ. hist., Diplomata*, t. 1, p. 130), dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. xc, 1925, p. 143-188. Ce diplôme étoit placé par Warichez, *Origines de l'Église de Tournai*, p. 257, entre les années 1187 et 1190; P. Rolland propose de le ramener entre 1130 et 1146, et certainement entre 1108 et 1178. Il aurait été fabriqué d'après un diplôme authentique de Chilpéric II qu'il a totalement employé en le rajustant et suppléant Chilpéric I<sup>er</sup> à Chilpéric II. Cf. F. Vercauteren, *Étude critique d'un diplôme attribué à Chilpéric I<sup>er</sup>*, dans *Revue belge de philol. et d'hist.*, t. VII, 1928, p. 83-112.

Un Chilpéric bâtisseur nous est présenté dans *Les faits des Romains ou Livre de César*, composition des dernières années du XI<sup>e</sup> siècle. L'auteur fait le récit de la bataille où Labiénus vainquit Camulogène, il insère l'épisode d'un duel dont César ne dit rien et ajoute ce chapitre : « Comment Labienus assista la cité de Paris. » « Entre ices choses Tytus Labienus fu venus devant Lutece, une des citez principaus de France, que l'en apele ore Paris... Entor le mont Saint Estienne et Sainte Genevieve n'avoit lors nul habitant... li rois Chilperiz... ot fet i theatre es vignes qui sont entre Sainte Genevieve et Saint Victor. De cel theatre que je vos di duroit encore une partie en estant au jor

que li rois Phelipes commença Paris de murs a ceindre par devers Petit pont. »

Le théâtre dont l'auteur attribue la construction à Chilpéric n'est autre que les arènes dont une portion importante fut découverte en 1870, dans la rue Monge; la même assertion se lisait d'ailleurs dans Grégoire de Tours. Hadrien de Valois avait déjà fait observer que Chilpéric ne fit qu'une restauration de l'édifice dont il existait encore au XI<sup>e</sup> siècle des parties considérables. Ces ruines disparurent en 1211 pour faire place à l'enceinte de Philippe-Auguste.

*Bibl.* : Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, I, V, c. XVII; P. Meyer, *Un nouveau texte sur les arènes de Paris*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XII, 1885, p. 99-100.

Il n'y a rien d'utile pour l'archéologie dans A. Carro, *Notice sur la pierre de Chelles et la pierre de Chilpéric*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne, Archéologie*, t. 1, 1861-1863, p. 175-180.

XVII. FRÉDÉGONDE. — Elle survécut trente-neuf ans à son mari et mourut en 597; elle fut enterrée à Saint-Germain-des-Prés. C'est une simple dalle en pierre recouverte d'une mosaïque en marbre où des filets de cuivre dessinent le visage et les plis des vêtements. Le visage, les mains et les pieds sont lisses et devaient être rehaussés de peinture. On a cru long-tems y voir un travail presque contemporain de la défunte, travail curieux, mais exécuté suivant un procédé décrit par le moine Théophile dans sa *Schedula diversarum artium*, I, II, c. XII; en sorte que cette mosaïque ne remonte pas au delà du XI<sup>e</sup> siècle. Le procédé fut souvent employé au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* : B. de Montfaucon, *Monum. de la mon. franç.*, p. 160-161, pl. XII, n. 4; *Dictionn.*, t. v, col. 1705-1706, fig. 4507.

XVIII. DAGOBERT, PRINCE ROYAL. — Fils de Chilpéric I<sup>er</sup> et de Frédégonde, mort en 580. Cet enfant mourut dans la villa royale de Braine (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2533) peu de temps après le concile tenu en ce lieu. Voici le récit de Grégoire de Tours : « En ces jours-là, le roi Chilpéric fut grièvement malade; et lorsqu'il commençait à entrer en convalescence, le plus jeune de ses fils, qui n'étoit pas encore régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, tomba malade à son tour. Le voyant à l'extrémité, on le lava dans les eaux du baptême. Peu de temps après, il se trouva mieux; mais son frère aîné, nommé Chlodobert, fut pris de la maladie. Sa mère, Frédégonde, le voyant en danger de mort, fut saisie de remords tardifs, et dit au roi : « Voilà long-tems que la miséricorde divine supporte nos mauvaises actions; elle nous a souvent frappés de fievres et d'autres maux, et nous ne nous sommes pas amendés. Voilà que nous perdons nos fils; voilà que les larmes des pauvres, les gémissements des veuves, les soupirs des orphelins les font périr, et il ne nous reste plus d'espérance d'amasser pour personne; nous thésaurisons, et nous ne savons pour qui. Ils demeureront sans maîtres ces biens souillés de rapine et de malédiction. Nos celliers ne regorgaient-ils pas de vin? Est-ce que le froment ne remplissoit pas nos greniers? Nos trésors ne débordaient-ils pas d'or, d'argent, de pierres précieuses, de colliers et d'autres parures impériales? Et voilà que nous perdons ce que nous possédions de plus beau. Maintenant, si tu y consens, brûlons ces registres d'injustice; qu'il nous suffise, pour notre fisc, de ce qui suffisait à ton père, le roi Clotaire! »

« En parlant de la sorte, la reine Frédégonde se frappait la poitrine de ses poings; elle fit apporter les registres que Marc lui avait envoyés des cités qu'il administrait, les jeta au feu, et se tournant vers le roi lui dit : « Quoi! tu hésites? Fais ce que tu me vois faire, afin que si nous perdons nos chers enfants, nous

« échappions du moins aux peines éternelles. » Le roi, touché de repentir, jeta au feu tous les registres et, les ayant brûlés, envoya partout la défense de lever à l'avenir ces impôts.

« Après cela, le plus jeune de leurs enfants mourut consumé de langueur. Ils le portèrent avec beaucoup de douleur de leur maison de Braine à Paris, ils le firent ensevelir dans la basilique de Saint-Denis<sup>1</sup>. »

Launoi a soutenu que la *basilica sancti Dionisi* mentionnée ici était celle appelée Saint-Denis-du-Pas, mais Jaillot a montré par plusieurs exemples que dans ce texte ainsi que dans quelques autres, Parisius désigne la banlieue tout aussi bien que la ville même<sup>2</sup>.

Venance Fortunat composa une épitaphe métrique

FLERE MONENT POPVLVM CRVDELIA FVNERA REGVM  
 CVM CAPVT ORBIS HVMO MAESTA SEPVLCHRA TEGVNT  
 HOC IGITVR TVMVLO RECVBANS CHLODOBERCTHVS HABETVR  
 QVIA TRIA LVSTRA GERENS RAPTVS AB ORBE FVIT  
 5 DE PROAVO VENIENS CHLODOVECHO CELSA PROPAGO  
 CHLODACHARIQVE NEPOS CHILPERICIQVE GENVS  
 QVEM DE REGINA SVMPSIT FREDEGVNDE IVGALI  
 AVXERAT ET NASCENS FRANCICA VOTA PVER  
 QVO PATRIS ET PATRIAE DVM SPES ADOLESCERET AMPLA  
 10 ACCELERANTE DIE SORS INIMICA TVLIT  
 SED CVI NVLLA NOCENT QVERVLI CONTAGIA MVNDI  
 NON FLEAT VLLVS AMOR QVEM MODO CINGIT HONOR  
 NAM PVER INNOCVVS VIVENS SINE CRIMINE LAPSVS  
 PERPETVI REGNI SE FAVET ARCE FRVI

acrostiche pour cet enfant désigné par son nom : *Dagobercthus*. Peut-être fut-elle gravée sur la tombe, elle ne nous est connue que par les manuscrits :

DVLCE CAPVT POPVLI DAGOBERCTHE PERENNIS AMORE  
 AVXILIVM PATRIAE SPES PVERILIS OBIS  
 GERMINE REGALI NASCENS GENEROSVS ET INFANS  
 OSTENSVS TERRIS MOX QVOQVE RAPTE POLIS  
 5 BELLIGERI VENIENS CHLODOVECHI GENTE POTENTI  
 EGREGII PROAVI GERMINE HONORE PARI  
 RECIBVS ANTIQVIS RESPONDENS NOBILIS INFANS  
 CHILPERICIQVE PATRIS VEL FREDEGVNDE GENVS  
 TE VENERANDA TAMEN MOX ABLVIT VVDA LAVACRI  
 10 HINC LICET ABREPTVM LVX TENET ALTA THRONO  
 VIVIS HONORE ERGO ET CVM IVDEX VENERIT ORBIS  
 SVRRECTVRVS ERIS FVLGIDVS ORE NITENS

Titre : *Epitaphium Dagobercthi*, om. ms. Paris. lat. 8312 et Vatic. Regin. 329; *epitaphium*, Ambros. C. 74 sup.; *epitaphium*, Paris, lat. 14 144; *dagobercthi*, Ambros. C. 74 sup.; *dagoberti*, Paris. lat. 8090, 14 144; Laon, 469; *dadobercti*, Paris, lat. 9347; *tagoberti*, S. Gall. 196. L'acrostiche n'est mis en évidence que par les mss. Paris. lat. 8312 et Ambros. C. 74 sup. Dans le cours de la pièce les variantes sont tout aussi insignifiantes que dans le titre.

Bibl. : *Venanti Honori Clemeniani Fortunati presbyteri italicæ Opera poetica recensuit et emendavit* Frid. Leo, dans *Monum. Germ. hist., Auctores antiquissimi*, t. iv, part. 1 (Berolini, 1881), *Miscellanea*, l. IX, n. 5; Baronius, *Annales ecclesiastici*, in-fol., Lucæ, 1738, t. x, p. 382; Le Cointe, *Annal. eccles. Francorum*, in-fol., Lutec. Parisior. t. ii, p. 210; Dom Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, in-fol., Paris, 1706, p. 549; G. Dubois, *Historia Ecclesie Parisiensis*, in-fol., Paris, t. i, 1690, p. 116; Dom Mabillon, *Supplém. rei diplomaticæ*, in-fol., Neapoli, 1706, p. 53; Ph. Labbe, *Thesaurus epitaphiorum veterum*, in-8°, Paris, 1686, p. 580; E. Le Blant, *Recueil des inscript. chrét. de la Gaule*, in-4°, Paris, t. i, 1856, n. 268.

XIX. CHLODOBERT, PRINCE ROYAL. — Fils aîné de

Chilpéric I<sup>er</sup> et de Frédégonde, mort en 580. Peu après la mort du jeune Dagobert, ses parents placèrent Chlodobert sur un brancard et on le conduisit à Soissons, à la basilique de Saint-Médard (voir *Dictionn.*, t. xi, à ce nom). Ses parents le présentèrent au saint tombeau, firent un vœu pour lui; mais affaibli, épuisé, il rendit l'esprit au milieu de la nuit. Il fut enseveli dans la basilique des saints martyrs Crépin et Créprien. Il y eut à cette occasion un grand deuil parmi le peuple, les hommes en faisant entendre des gémissements, les femmes couvertes de vêtements lugubres suivirent la pompe funèbre. Le roi fit de grandes largesses aux églises et aux pauvres. Venance Fortunat composa cette épitaphe conservée par les mss.

Bibl. : Fortunat, *Miscellanea*, l. IX, n. 4; Baronius, *Annal. eccles.*, t. x, 1738, p. 382; Le Cointe, *Annal. eccles. Francor.*, t. ii, p. 210; G. Dubois, *Hist. eccl. Parisiensis*, t. i, 1690, p. 116; Ph. Labbe, *Thes. epitaph. veter.*, p. 576; Cl. Dormoy, *Histoire de la ville de Soissons et de ses rois, ducs, comtes, etc.*, in-8°, Soissons, 1663, t. i, p. 217; E. Le Blant, *Recueil des inscr. chrét. de la Gaule*, t. i, n. 333.

XX. CLOTAIRE II. — C'est le premier roi franc dont on possède deux diplômes authentiques (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 919) datés d'Etrépagny. Voir aussi : Bretagne, *Tiers de son d'or au nom du roi Clotaire II*, dans *Rev. numism.*, t. xix, 1854, p. 419-423; M. Deloche, dans *Rev. archéol.*, 1886, t. ii, p. 139-141; Ch. Goumert, *Une inscription du VII<sup>e</sup> siècle relative au passage de Clotaire II à Saint-Quentin* (c'est un faux impudent), dans *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, t. ii, 1853, p. 230, fig.

« Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde, fut enseveli en la même église [Saint-Germain-des-Prés] où l'on voit son tombeau, mais tout à fait moderne (détruit à la Révolution). Celui de Bertrade sa femme, est auprès de celui de son mari. En 1656, leurs ossements furent mis dans des cercueils séparés. On érigea ensuite des tombeaux de pierre, et ornez de fleurs de lys tout autour. Je voudrais qu'on eut gardé aussi les vieux tombeaux tels qu'ils avoient été rétablis après que l'église brûlée par les Normans eût été restaurée. C'est un malheur qu'il ne se trouva point alors de gens qui eussent quelque goût pour ces pièces antiques, qu'il faut toujours conserver précieusement » (Montfaucon, *op. cit.*, t. i, p. 161-162).

Nous avons dit qu'on lit le nom de ce roi sur une inscription (voir *Dictionn.*, t. xi, col. 2050).

XXI. DAGOBERT I<sup>er</sup>. — (Voir *Dictionn.*, t. xi, col. 2051, n. 17). On conserve trois diplômes authentiques de ce roi (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 919) datés de Clichy-la-Garenne.

On a dit le rôle du roi Dagobert I<sup>er</sup> dans la fondation de Saint-Denis (voir *Dictionn.*, t. iv, à ce nom). Il y

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. xxxv. Ces livres étaient les rôles d'imposition du référendaire Marc. — <sup>2</sup> Jaill-

lot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, in-8°, Paris, 1772, Quartier de la Cité, p. 121.

mourut, et il y fut commémoré d'une façon toute particulière. Il fut certainement enterré dans la basilique, mais on ne peut dire quel monument lui fut érigé à l'origine. Celui qui figurait avant la Révolution au côté droit du sanctuaire et qui a repris sa place depuis les restaurations de Viollet-le-Duc, ne date que du temps de saint Louis et fut probablement élevé sur l'initiative de ce roi. Ce monument est fort curieux et d'une exécution excellente, mais sa date l'exclut de notre travail. Montfaucon, *op. cit.*, t. 1, p. 164, pl. xiv, l'a décrit et figuré, on le trouve dans maintes publications, notamment dans P. Vitry et G. Brière, *L'église abbatiale de Saint-Denis et ses tombeaux. Notice historique et archéologique*, in-12, Paris, 1908, p. 109-111, pl. xi, sobrement décrit et exactement figuré.

« Les monuments de Dagobert se trouvent en assez grand nombre, écrivait B. de Montfaucon. Le plus sûr et le plus original est la statuë qu'on voit au bas de l'église de saint Denis, près de la porte en entrant à gauche, où on l'a appliquée contre le mur, mais fort élevée, apparemment pour la garantir des accidents qui l'avoient déjà fort endommagée. Je crois qu'elle fut mise là du tems que sous les rois Pépin et Charlemagne l'abbé Fulrad bâtit le portail, le frontispice, les tours et le bas de l'église : qui furent certainement conservés, et où l'on ne toucha que pour les réparer quand l'abbé Suger fit rebâti le reste de l'église du tems de Louis le Jeune. Mon dessinateur, M. Antoine Benoît<sup>1</sup>, qui a un goût excellent pour ces sortes de choses, après l'avoir dessiné me dit sans que je lui demandasse que cette statuë est d'un goût et d'un tems tout différent de celui des statuës du grand portail : et je suis persuadé que c'est celle qu'on fit faire ou après la mort de Dagobert, ou peut-être même de son vivant. Le grand soin qu'on a pris depuis long-tems de la conserver, me le confirme (fig. 10634). Il est assis et revêtu de son manteau roial ou de la grande chlamyde attachée à l'épaule droite à la romaine. On voit qu'il étendoit ses deux bras, et il tenoit apparemment son sceptre de l'un, et quelque autre chose de l'autre<sup>2</sup>. Sa couronne est d'une forme particulière. Dagobert tient ses deux pieds sur deux lions. » Cette statue qui pourrait être contemporaine ou, à tout le moins, de la renaissance carolingienne fut brisée en 1793.

B. de Montfaucon, *Monum. de la mon. fr.*, t. 1, p. 162, pl. xii, n. 5; P. Vitry et G. Brière, *op. cit.*, p. 93, note 2.

Montfaucon a donné deux autres statues et un sceau qui n'ont aucun titre à être étudiés ici. (*Monum.*, t. 1, p. 162-164, pl. xiii, n. 1, 3.)

Nous ne supposons pas qu'on s'attende à trouver ici le fauteuil célèbre connu sous le nom de fauteuil ou trône de Dagobert que J. Labarte tenait pour « la plus belle production de bronze de l'époque mérovingienne qui soit parvenue jusqu'à nous » et dont Ch. Lenormant faisait l'œuvre originale de saint Éloi; c'est un ouvrage romain non seulement de style mais de facture.

*Bibl.* : E. Molinier, *Hist. génér. des arts appliqués à l'industrie*, in-fol., Paris, 1896, t. II, p. 4; t. IV, p. 19; É. Babelon, *Le cabinet des antiques à la Bibl. nat.*, in-fol., Paris, 1887, p. 109, pl. xxxv; *Guide illustré au Cabinet des médailles*, in-8°, Paris, 1900, p. 293-300; W.-M. Conway, *The abbey of Saint Denis and its ancient treasures*, dans *Archeologia*, t. LXVI, 1915, pl. v.

*Sceau de Dagobert I<sup>er</sup>*. — La matrice en bronze de ce sceau a été, dit-on, retrouvée vers 1840, au cours des travaux de draguage exécutés dans le lit du Doubs. Bien qu'il ne restât plus au revers de la matrice aucun vestige d'anneau, Anat. de Barthélémy n'hésita pas à y reconnaître un sceau, et la distingua nettement des monnaies mérovingiennes avec lesquelles elle fut découverte. On y voit représentée une tête barbare de

face avec de longs cheveux séparés au sommet de la tête et retombant sur les oreilles. De chaque côté on voit une croisette, et en exergue, la légende (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 12, fig. 3503) :

#### ΔAGOBERTVS·REX·FRANCORVM

En 1860, Boutaric émit des doutes sur son authenticité, mais Anat. de Barthélémy la soutint énergiquement dans l'importante déclaration que voici : « La matrice en question fut véritablement trouvée dans le Doubs, à Besançon, par suite des travaux de draguage; elle me fut remise avec quelques tiers de sols mérovingiens parfaitement authentiques... [Cette] matrice, qui



10634. — Statue de Dagobert I<sup>er</sup>.  
D'après Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, t. I, pl. xii, n. 5.

a été malheureusement égarée depuis, mais dont quelques empreintes existent encore, a été vue et étudiée par Ch. Lenormant, Dépaullis, Duchalais, Adr. de Longpérier et H. Bordier, et tous se sont accordés à reconnaître son authenticité. En présentant cette observation, j'ai voulu simplement essayer de dissiper les soupçons que M. Boutaric avait conçus, et que je trouve parfaitement naturels en présence d'un monument aussi rare, et dont la perte est si regrettable. »

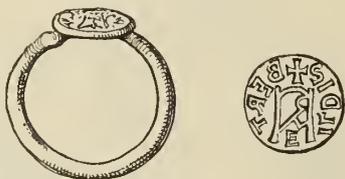
*Bibl.* : Anat. de Barthélémy, *Notice sur un sceau mérovingien*, dans *Revue numismatique*, t. VI, 1841, p. 177-180, pl. ; *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1861, p. 109; J.-B. Cochet, *Le tombeau de Childéric I<sup>er</sup>*, 1859, p. 373, le tient pour authentique et l'attribue à Dagobert II; Douët d'Arcq,

<sup>1</sup> Antoine Benoît, 1642-1717, dessinateur, peintre et modelleur en cire. — <sup>2</sup> Peut-être un globe.

*Archives de l'Empire, inventaires, collection de sceaux*, 1863, t. 1, p. 267, n. 2; sceau rond de 21 millimètres, dit-il, à lui communiqué par E. Cartier; W. de Gray-Birch, *Catalogue of seals in the Department of manuscripts in the British Museum*, t. v, London, 1898, p. 109, n. 18052, le tient pour faux, sans autre explication; Ph. Lauer et Ch. Samaran, *Les diplômes originaux des mérovingiens*, in-4°, Paris, 1908, p. 28, pl. XLIII, n. 2.

Sur Dagobert I<sup>er</sup>, voir *Dictionn.*, t. IV, col. 5-15; sur les trois diplômes à son nom, voir *Dictionn.*, t. III, col. 919, et sur une monnaie ou plutôt une médaille à son nom, voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2304, fig. 8333. Cf. *Médailles d'or du roi Dagobert*, dans *Revue d'art ancien et moderne*, t. XVII, 1905, p. 165.

XXII. BERTEILDIS. — L'anneau figuré ici (fig. 10635) est d'or pur, il a 0 m. 019 d'ouverture; le chaton, de forme circulaire quoique un peu irrégulière mesure 0 m. 014 de diamètre, il est appliqué sur la tige, et, suivant une pratique commune aux orfèvres méro-



10635. — Anneau de la reine Berteildis. D'après M. Deloche, *Études hist. et arch. sur les anneaux sigillaires*, 1900, p. 203.

vingiens, le praticien a soudé aux points de jonction des globules ou cabochons en or, dont un seul est demeuré en place.

Le chaton est orné d'un monogramme, autour duquel est inscrit, avec une croissette et en lettres retrogrades le nom :

#### + BERTEILDIS

Quant au monogramme il a été déchiffré par A. de Longpérier (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom) : « La légende circulaire consistant en un nom propre, le monogramme doit représenter, non plus un nom mais un titre, et l'on doit d'autant mieux s'arrêter à cette idée, que l'on connaît diverses monnaies sur lesquelles les titres *rex*, *dux*, *marchio*, *comes*, *episcopus*, en toutes lettres ou en monogrammes, occupent la place centrale, et sont entourés par des caractères disposés en cercle et formant les noms des personnages qui portaient ces titres. » A. de Longpérier lit le monogramme intérieur REGINA et il en conclut que c'est l'anneau-cachet de Berthilde, l'une des femmes de Dagobert I<sup>er</sup> (628-638), princesse mentionnée par la *Chronique de Frédégaire*, c. XL : *Luxuriæ supra modum deditus (Dagobertus) tres habebat, ad instar Salomonis, regines, maxime et plurimas concubinas. Reginæ vero erant Nantectildis, Vulfegundis et Berthildis*; il faut donc lire :

#### + BERTEILDIS REGINA

Maximin Deloche (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce nom) était, de son côté, parvenu aux mêmes interprétation et attribution. Au sujet de la forme du nom d'où la lettre H est absente à la suite du T, A. de Longpérier présente cette remarque : « La bague que son style, que sa forme ne permettent pas de faire descendre au delà du VII<sup>e</sup> siècle, prouve qu'au temps des mérovingiens, le caractère H pouvait être omis. L'irrégularité orthographique était alors extrême; c'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que les monnaies d'or de Clotaire II (584-628) portent tantôt CHLOTARIUS et

tantôt CHLOTARIAS et un tiers de sou de ce prince frappé à Embrun : CHLOTHACHARIUS RIX. »

*Bibl.* : *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1870, p. 316-318; *Œuvres complètes d'A. de Longpérier*, t. VI, p. 45-48; M. Deloche, dans *Rev. archéol.*, 1886, t. II, p. 141; 1893, t. I, p. 269; *Étude histor. et archéol. sur les anneaux sigillaires*, in-8°, Paris, 1900, p. 203-205, n. CLXXXVI.

XXIII. CLOVIS II. — Nous avons de ce prince trois diplômes authentiques (voir *Dictionn.*, t. III, col. 919); cf. M. Prou, *Fragments d'un diplôme inédit de Clovis II pour Ferrières*, dans *Le Moyen Age*, 1899, p. 469-475.

On conserve à Saint-Denis une statue de Clovis II; elle fait partie de ces statues exécutées par ordre de saint Louis lorsque, en 1263 et 1264, il fit transférer les cendres de ses prédécesseurs dans l'église reconstruite et leur éleva une série de tombeaux uniformes disposés à droite et à gauche de la travée centrale du transept. C'étaient des statues debout, toutes sorties du même atelier, semble-t-il, sinon de la même main. Toutes étaient en pierre de liais, peintes. Clovis II était du nombre; il est couronné, portait un sceptre et était vêtu d'une tunique tombante et d'un ample manteau. Montfaucon l'avait fait dessiner (*op. cit.*, t. I, p. 163, pl. XIII, n. 2).

XXIV. CHILDERIC II. — Enterré avec la reine Bili-childe et leur fils Dagobert à Saint-Germain-des-Prés. Ces tombes furent visitées en 1645, puis en 1656; nous avons reproduit le récit de Montfaucon dans *Dictionn.*, t. VI, col. 1125-1126. Au dedans de la tombe royale, à l'endroit où reposait la tête de Childéric, on lut ces mots gravés :

#### CHILDR·REX

« Les dalles que les Bénédictins avaient posées en 1656 sur les sépultures mérovingiennes de Clotaire II, de la reine Bertrude et de Childéric II ne présentent que des effigies et des noms sans intérêt pour l'art ni pour l'épigraphie. » Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris. Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, pl. VI.

XXV. CLOTAIRE III. — On possède cinq diplômes de ce roi (voir *Dictionn.*, t. III, col. 922, 923).

XXVI. THIERRY III. — On possède également cinq diplômes de ce roi (voir *Dictionn.*, t. III, col. 924-925). Cf. M. Prou, *Un faux diplôme de Thierry III*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LIV, 1893, p. 588-589; Ch. Legrand, *Note relative à un prétendu diplôme de Thierry III en 682*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de Morinie*, t. IX, 1894, p. 337-338; H. Pirenne, *Note sur un diplôme du roi franc Thierry III, conservé à la bibl. de l'univ. de Gand...*, dans *Compte rendu de la Comm. hist. de Belgique*, t. III, 1893, p. 247-262; E. Va-candard, *Le règne de Thierry III et la chronologie des moines de Fontenelle*, dans *Rev. des questions historiques*, II<sup>e</sup> série, t. XV, 1896, p. 491-506.

Pour la sépulture, cf. *Procès-verbal d'enlèvement du tombeau du roi Thierry III de l'église Saint-Waast* (le 10 août 1747), dans *Mémoires de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, t. II, 1905, p. 530-533.

*Sceau de Thierry III.* — Archives nationales, K. 2, n. 13. Sceau rond, en cire brune. Diamètre 0 m. 027. On y distingue la silhouette d'une tête à longs cheveux, vue de face. En exergue, on lit :

...ODE...CVS REX F.....  
Theodericus rex Francorum

C'est le plus ancien sceau plaqué sur parchemin qui soit connu.

*Bibl.* : [M<sup>10</sup> de Migien] *Recueil des sceaux du Moyen Age, dits sceaux gothiques*, in-4°, Paris, 1779, pl. 1, fig. 5; B. de Montfaucon, *Les monumens de la monar-*

chie française, t. 1, pl. xv, n. 1; [Ch. Lenormant], *Trésor de numismatique et de glyptique : Sceaux des rois et reines de France*, in-fol., Paris, 1934, pl. 1, fig. 2 (procédé Collas); N. de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. 11, pl. A, n. 2 (même procédé); *British Museum photographs*, pl. 998, fig. 2; Douët d'Arcq, *op. cit.*, t. 1, n. 4; W. de Gray-Birch, *Catalogue of seals*, n. 18053; Ph. Lauer et Ch. Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, 1908, p. 28, n. 3, pl. XLIII, n. 3.

XXVII. CLOVIS III. — On possède de ce roi cinq diplômes authentiques, datés de 691 à 693 (voir *Dictionn.*, t. 111, col. 925-926).

*Sceau de Clovis III.* — Archives nationales, K. 3, n. 3. Sceau rond, en cire brune. Diamètre 0 m. 022. On n'y distingue plus que la partie inférieure d'une tête à longs cheveux, vue de face. Légende :

...OVIVS REX F.....  
Chlodovius rex Francorum

*Bibl.* : Lenormant, *Trésor de numism.*, pl. 1, fig. 3; N. de Wailly, *Éléments*, t. 11, pl. A, n. 3; *Brit. Mus. fotogr.*, pl. 998, fig. 3; Douët d'Arcq, *op. cit.*, n. 5; W. de Gray-Birch, *op. cit.*, n. 18054; Lauer et Samaran, *Les diplômes*, p. 28, n. 4, pl. XLIII, n. 4.

*Sceau de Clovis III.* — Archives nationales, K. 3, n. 7. Sceau rond en cire brune. Diamètre 0 m. 011. On y distingue une tête à longs cheveux, vue de face. Dans la partie droite du champ qui reste seule, une croix latine. Légende :

+ CHLODV.CVS R.....M  
Chlodovius rex Francorum

*Bibl.* : *Recueil de sceaux gothiques*, pl. 1, fig. 6; B. de Montfaucon, *Monumens*, t. 1, pl. xv, n. 2; Douët d'Arcq, *op. cit.*, n. 6; Lauer et Samaran, *Les diplômes*, p. 29, n. 5, pl. XLIII, n. 5.

XXVIII. CHILDEBERT III. — On possède de ce roi neuf diplômes authentiques (voir *Dictionn.*, t. 111, col. 926-929). Cf. A. Levillain, *La filiation de Childébert III*, dans *Le Moyen Age*, 1899, p. 476-487.

*Sceau de Childébert III.* — Archives nationales, K. 3, n. 9. Sceau rond en cire brune. Diamètre 0 m. 031. Tête à longs cheveux, vue de face et accompagnée de deux croix latines. L'empreinte a été frappée à deux reprises, ainsi que le montrent les traits en double. Légende :

+ CH.....REX FRACORVM  
Childebertus rex Francorum

*Bibl.* : *Recueil de sceaux gothiques*, pl. 1, fig. 7; B. de Montfaucon, *Monumens*, t. 1, pl. xv, n. 3; Ch. Lenormant, *Trésor*, pl. 1, fig. 5; N. de Wailly, *Éléments*, t. 11, pl. A, n. 5; *Brit. Mus. phot.*, p. 998, fig. 5; Douët d'Arcq, *op. cit.*, n. 7; W. de Gray-Birch, *op. cit.*, n. 18055; Lauer et Samaran, *Diplômes*, p. 29, n. 6, pl. XLIII, n. 6.

*Sceau de Childébert III.* — Archives nationales, K. 3, n. 12. Sceau en cire brune. Diamètre 0 m. 031. On n'y distingue que la longue chevelure retombant sur les côtés d'une tête vue de face, et à droite une croix latine :

+ CH.LDE.....EX FR.....M  
Childebertus rex Francorum

*Bibl.* : Douët d'Arcq, *op. cit.*, n. 8; Lauer et Samaran, *Diplômes*, p. 29, n. 7, pl. XLIII, n. 7.

*Sceau de Childébert III.* — Archives nationales, K. 3, n. 14. Sceau rond en cire brune. Diamètre 0 m. 033. Tête vue de face à chevelure longue et accompagnée de deux croix latines :

+ CHILDEBER..S REX FRACO...  
Childebertus rex Francorum

*Bibl.* : Douët d'Arcq, *op. cit.*, n. 9; Lauer et Samaran, *Diplômes*, p. 29, n. 8, pl. XLIII, n. 8.

XXIX. CHILPÉRIC II. — On possède cinq diplômes authentiques de ce roi (voir *Dictionn.*, t. 111, col. 929-930).

Un sceau (douteux) de Chilpéric II dans Cl. Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, in-fol., Paris, 1902-1905, p. 119.

XXX. CHILDÉRIC III. — J.-S. Doinel, *Note sur le roi Hilderick III*, in-8°, Carcassonne, 1899.

XXXI. PÉPIN LE BREF. — B. de Jonghe, *Un denier inédit de Pépin le Bref*, dans *Revue belge de numismatique*, 1896.

Dom Brial, *Le tombeau de Pépin le Bref à Saint-Denis*, lecture faite à la *Classe d'hist. et de littér. anc. de l'Institut*, le 2 juillet 1813, insérée dans les *Rapports*, p. 56.

XXXII. CHARLEMAGNE. — Nous avons consacré à la sépulture de Charlemagne une étude détaillée (voir *Dictionn.*, t. 111, col. 789-799, fig. 2638, 2639) à laquelle nous ne pouvons rien modifier, nonobstant une communication de F. de Mély, *Le tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1915, p. 342-362.

*La mosaïque du triclinium du Latran.* — Ce sujet a été traité dans le *Dictionn.*, t. 111, col. 661-674, fig. 2615-2618; t. VIII, col. 2538-2542, fig. 7044. Grâce aux libéralités de Charlemagne, le pape Léon III éleva dans le *patriarchium* de Latran deux *triclinia* de dimensions inusitées. L'un contigu à la basilique sur l'emplacement de la grande salle qui sera plus tard l'*aula concilii*, l'autre appelé *majus* ou *aula magna* et mentionné avant le précédent dans la notice de Léon III, dépassait par ses dimensions tous les *triclinia* connus. Les parois étaient revêtues de plaques de marbre et le pavement fait de marbres rares. Au-dessus des jambages des portes on voyait des colonnes de porphyre et de marbre blanc sculpté avec des bases et des chapiteaux agrémentés de lys. L'abside principale était ornée de mosaïques. C'est dans ce triclinium que Léon III reçut Charlemagne en l'an 800 lorsqu'ils célébrèrent ensemble la fête de saint André (30 novembre). Le pape se purgea des accusations portées contre lui par le primicier Pascal, le sacellaire Campulus et leurs partisans. Dans ce *triclinium* l'effigie de Charlemagne était représentée dans la mosaïque de l'abside principale; c'est un morceau célèbre, d'une célébrité pour ainsi dire populaire, il a été étudié et copié bien des fois ce qui s'explique assez par le fait qu'il nous conservait un portrait de Charlemagne exécuté par un contemporain. Voici la liste des principales reproductions :

*Manuscrits* : Ciacconio, ms. Vatic. 5407, fol. 97, 184 (dans Ph. Lauer, *Le palais de Latran* 1911, p. 106, fig. 43); ms. Ambros. A. 168 inf.; A. 178 inf.; F. 221 inf., IV, f. 3; Grimaldi, ms. Barber. XXXIV, 50, fol. 308, 310, 311 (Lauer, *op. cit.*, p. 115, fig. 48); XXX, 145, fol. 69 (dans Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 112, fig. 47); XLIX, 30, fol. 12; Panvinio, ms. Barber. XLIX, 14, fol. 247 v°; XLIX, 32, fol. 13; Ugonio, ms. Barber. XXXI, 45, fol. 5 et 157; ms. Corsini, 1173; Severano, ms. Vallicell., G. 19, fol. 457 sq.; ms. Vatic. 9023; Bagarris, Peiresc, ms. de la bibl. de Carpentras, Reg. XVI, p. 116-117; cf. J. Schopfer, *Documents relatifs à l'art du Moyen Age contenus dans les mss. de N.-C. Fabri de Peiresc, à la bibl. de la ville de Carpentras*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1899, p. 384-388, pl. XIX; *Bibl. nat.*, Paris, ms. fr. 9530, fol. 40; voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2539, fig. 7044.

*Imprimés.* — Panvinio, *De septem urbis Ecclesiis*, p. 180, 184; Rasponi, *De basilica Lateranense*, p. 326 sq.; Ciampini, *Vetera monimenta*, t. 11, pl. XXXIX, XL, p. 127 sq.; Severano, *Memorie sacre delle sette chiese*

di Roma, p. 512, 545, 569; Mabillon, *Annal. Ord. S. Bened.*, t. II, p. 319; Alemanni, *De Lateran. parietinis*, pl. IV, VI, p. 120-122, pl. II, III; Hennin, *Les monuments de l'histoire de France*, t. II, p. 110, 115, 116; G. Henschenius, dans *Acta sanct.*, 12 juil., p. 580, n. 40; B. de Montfaucon, *Les monumens de l'empire françois*, t. I, pl. XXII; J. Spon, *Miscellanea erudite antiquitatis*, in-4°, Lugduni, 1685, p. 284, pl. ; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, in-fol., Prato, t. IV, p. 104 sq., pl. CCLXXXIII; F. de Guilhermy, *Monuments français de Rome*, dans *Annales archéologiques* de Didron, t. VIII, p. 257; Marriott, *Vestiarium christianum*, in-12, London, 1868, p. 52, 247, pl. XXXII-XXXIII; G. Rohault de Fleury, *Le Latran au Moyen Age*, pl. LI-LIII, p. 69 sq., 263 sq., 289, 324, 372, 389; *La Messe. Études archéologiques*, t. I, p. 14; E. Müntz, dans *Revue critique*, 1875, p. 109; *Ricerche intorno ai lavori archeologici di Giacomo Grimaldi*, in-8°, Firenze, 1881, p. 22-23; *Notes sur les mosaïques chrétiennes d'Italie*, 1884, p. 6 sq., pl. 1; *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. VIII, 1888, p. 103, 105, 117; *American journal of archaeology*, 1890, p. 8; *Études iconographiques et archéologiques sur le Moyen Age*, in-16, Paris, 1887; Alph. Vétault, *Charlemagne*, pl. 1; X. Barbier, *Charlemagne sur la mosaïque du triclinium de Latran à Rome*, dans *Bull. du Comité des trav. hist. Archéologie*, 1884, p. 318-322 (sur une gravure du XVII<sup>e</sup> siècle dont la planche est conservée à Sainte-Marie-Majeure; cette planche paraît identique à celle qui se trouve dans Alemanni); *Revue de l'art chrétien*, 1885, p. 95-99; L. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, 1886, t. I, p. 516; t. II, p. 35, 40; P. Clemen, *Die Porträt Darstellungen Karls des Grossen*, in-8°, Aachen, 1890, p. 41, 42, n. 4; B. Labanca, *Carlomagno nell' arte cristiana*, in-8°, Roma, 1891, p. 106 sq.; S. de Ricci, *La barbe de Charlemagne*, dans *Revue archéologique*, 1901, p. 245-248; Ph. Lauer, *Le palais de Latran. Étude historique et archéologique*, in-fol., Paris, 1911, p. 105-118, fig. 43-50; H. Leclercq, *Dictionn.*, t. III (1913), col. 661-674, fig. 2615-2618; t. VII, col. 1589-1592, fig. 6801, 6802; col. 2538-2542, fig. 7044.

Nous n'avons plus à décrire la mosaïque de la conque qui nous montre le Christ entre onze apôtres. Sur la partie droite du montant de gauche du grand arc était représenté le Christ assis, nimbé, donnant de la main droite les clefs à saint Sylvestre, agenouillé et nimbé et de la main gauche une oriflamme flottante rouge à Constantin également agenouillé et désigné par son nom.

Sur le montant droit, une réplique du sujet précédent nous fait voir saint Pierre assis, vêtu d'une tunique verte, avec le pallium à croix rouge sur les épaules et les trois clefs sur les genoux. Il porte le nimbe rond et la tonsure des clercs. De la main droite il offre le pallium à Léon III, vêtu à peu près comme lui-même et agenouillé qui tend son manteau pour recevoir ce don (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MAIN). De la main gauche, il offre une oriflamme (voir ce mot) terminée par un fer de lance et ornée de six rosaces, à un Charlemagne barbu, placé à peu près comme Constantin pour la recevoir, c'est-à-dire, saisissant la hampe de la main droite : c'est l'étendard de la *Chanson de Roland* (vers 3094) appelé traditionnellement la « romaine ». Un dessin de Grimaldi, conservé dans le ms. Barber. XXXIV, 50, fol. 311, nous montre l'empereur portant la moustache et la barbiche (fig. 10636) tandis que sur d'autres croquis transmis par Ciaccio, par le même Grimaldi et par Peiresc il porte la barbe pleine. Nous avons déjà montré (voir t. III) qu'il fallait rapprocher le type du triclinium de celui d'une mosaïque contemporaine qui existait à Sainte-Suzanne (Ciaccio, ms. Vatic. 5407, fol. 140 (anc. 74), 184 (anc. 96); ms. Ambros. F. 221 inf. IV, f. 1 et

inf. c. f. 8; ms. Barber. XXX, 135, fol. 62 (en couleurs); P. de Winghe, ms. Menestrier, Vat. 10545, fol. 234, 235 (en couleurs); Alemanni, pl. I, p. 7; Ciampini, *op. cit.*, t. II, pl. XLII, p. 138 sq.; Garrucci, *Storia*, pl. CCLXXXII, n. 4, 5; t. I, p. 596, 597; t. IV, p. 104, E. Müntz, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VIII, 1888, p. 84, 86, 103; *Liber pontif.*, t. II, p. 34, 35; Müntz, dans *Journ. of archaeol.*, 1890, p. 7-9. D'après Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 111, note 1, « ces représentations ont servi de modèle au faussaire qui a fabriqué le petit ivoire représentant Léon III et Charlemagne qu'a étudié Stevenson », *Osservazioni intorno ad un avorio creduto antico rappresentante Leone III e Carlo Magno*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1897, p. 240.

Le dessin conservé à la bibliothèque de Carpentras et reproduit dans le *Dictionn.*, t. VIII, col. 2539, fig. 7044, a été décrit par Garrucci, *Storia*, t. IV, p. 106,



Hic est Carolus Magnus Imperator Augustus Christianissimus Rex Francorum, Lombardorum & Patritius Romanorum.

10636. — Charlemagne selon le ms. Barber. XXXIV, 50, fol. 311.

D'après Ph. Lauer, *Le palais de Latran*, 1911, p. 111, fig. 46.

et a fait l'objet d'une note érudite de M. Seymour de Ricci qui croit pouvoir conclure que le dessin en question n'est pas, comme on l'avait supposé, de Peiresc, mais de Pierre-Antoine Rascas, sieur de Bagarris († 1620). D'après lui « les trois exemplaires du dessin qu'il attribue à Rascas étaient identiques; à vrai dire, celui qu'a publié Spon, *loc. cit.*, p. 284, pl., indique ou prétend indiquer chaque pierre de la mosaïque. Mais comme cette particularité fait défaut dans l'exemplaire de Carpentras et dans celui de la Barberine (XXX, 135, fol. 61), il incline fort à l'attribuer à un caprice du graveur de Spon. Ajoutons, à titre de renseignement, que l'exemplaire de la Barberine est une aquarelle finement colorisée, tandis que celui de Carpentras, également colorisé, est un simple dessin à la plume. En résumé, d'après la série de tous les dessins connus de la mosaïque du Latran, sur la plupart, la barbe est nettement indiquée. Aucun, toutefois, ne présente une exécution aussi soignée que celui dont nous nous sommes occupés; aucun ne présente des garanties aussi sérieuses d'exactitude et de sincérité. La barbe de l'empereur y est représentée courte, mais bien fournie, taillée en rond et surmontée d'une moustache raide et épaisse ».

Il n'est pas possible d'omettre ici la mention d'un monument auquel Mabillon a accordé une importance non méritée; il s'agit d'une abside en mosaïque dans l'église Saint-Théodore à Rome. Nous l'avons décrite et figurée déjà (voir *Dictionn.*, t. xii, col. 292-293, fig. 8541). Le Christ assis sur le globe terrestre bénit et les apôtres Pierre et Paul lui amènent deux martyrs, tenant chacun leur couronne. J.-B. De Rossi croit cette mosaïque contemporaine de saint Grégoire le Grand (590-604). On peut comparer notre fig. 8541 avec la planche donnée par Mabillon dans son *Iter Italicum*, p. 231, c'est un nouvel exemple du sangène avec lequel les artistes du xvii<sup>e</sup> siècle traitaient les sujets. Celui-ci a revêtu un des deux martyrs d'un manteau fleurdelysé, *cum pallio tilis resperso* et Mabillon, après un léger embarras, propose d'y voir Charlemagne et Léon III, à moins que ce ne soient Charles d'Anjou et le pape Clément IV.

Sceau de Charlemagne. — Diam. 0 m. 024. Plomb détérioré. — DN KAR [IMP]PFPPAVG (= *Dominus nosler Karlus imperator pius felix perpetuus augustus*). Buste, de face, coiffé d'un casque hémisphérique muni à sa partie antérieure d'une triple aigrette, vêtu du paludamentum, armé du bouclier et de la lance. Au revers : RENOVAT RO[MANI IMP] (= *Renovatio romani imperii*). Porte de ville surmontée d'une croix, flanquée de deux tours. A l'exergue, sous la porte ROMA. Grénétis au pourtour.

La coiffure de Charlemagne sur ce sceau est analogue à celle qu'il portait sur la mosaïque du Latran avant la restauration de 1625 (voir *Dictionn.*, t. viii, fig. 7044).

*Bibl.* : Le Blanc, *Dissertation historique sur quelques monnaies de Charlemagne*, 1692, vignette du titre et p. 24; donne, au revers, la légende *Renovatio romani imp.*; Mabillon, *De re diplomatica*. Suppl., p. 48 (qui l'attribue à Charles le Gros), *Nouveau traité de diplomatique*, t. iv, p. 121; Tanini, *Numismatum imperatorum supplementum*, p. 418, pl. x; Duchalais, *Un mot sur le type du portait*, dans *Revue numismatique*, 1840, p. 120; R. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 75; Vétault, *Charlemagne*, p. 458, fig. 66; P. Clemen, *Die Porträt-darstellungen Karls der Grossen*, p. 24; M. Rostovtsev et M. Prou, *Catalogue des plombs de l'antiquité... de la Bibl. nat.*, in-8°, Paris, 1900, p. 315, n. 995.

Ce sceau est à rapprocher, à cause de la légende du droit et du module, d'une médaille d'argent, autrefois dorée, acquise par la Bibliothèque nationale en 1899, et dont voici la description : IMP. CAESVR KVRVLVS PF PP AVG. Buste lauré, vêtu du paludamentum, à droite. Au revers : SIGNVM XPRISTIANAE RELIG[IONIS]. Temple tétrastyle, à fronton triangulaire sur deux degrés. Diam. 0 m. 028. Cette médaille pourrait bien n'être qu'un surmoulé ancien d'une bulle de plomb.

Dom B. de Montfaucon paraît avoir eu plus de bonne volonté que d'expérience en matière d'archéologie mérovingienne et carolingienne. Alors même qu'il avait à sa disposition un monument authentique irrécusable, tel que l'anneau sigillaire de Childéric, il se bornait à une reproduction de celui de Chifflet, un peu retouché pour le rendre plus poutin. Mais les Carolingiens lui ont particulièrement porté malheur depuis Charles Martel jusqu'à Charlemagne. Les planches xix et xx du tome 1<sup>er</sup> des *Monuments de la monarchie française* ne relèvent que de la fantaisie, même si le dessinateur a aggravé les modèles venus de Saint-Denis et de Fulda; enfin il a été plus mal servi encore dans les reproductions de sceaux de la pl. xxi dont on est dispensé de tenir aucun compte aussi bien pour les types que pour les légendes. La prétendue miniature de Charlemagne patrice « représenté assis sur une espèce de trône, aiant à ses deux côtés deux hommes avec lesquels il paraît raisonner et délibérer sur des

affaires sérieuses » est une miniature du « Couronnement Loys ». Quant à la pl. xxiii tirée des manuscrits de Peiresc par l'intermédiaire du président de Mazaugues, ce serait perdre son temps d'en parler. La pl. xxiv, montre la prétendue *Joyeuse* dont il existe une admirable eau-forte dans H. Barbet de Jouy, *Les gemmes et joyaux de la couronne dessinés et gravés à l'eau-forte* par J. Jacquemart, in-fol. Paris, 1865, pl. iii (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 750).

H. LECLERQ.

**ROM.** — I. Rom. II. Sarcophages. III. Bibliographie.

I. Rom, bourg de l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), bâti sur l'emplacement de l'ancienne station romaine de *Rauranum*, a livré des bornes milliaires, des colonnes cannelées, des débris de céramique et de verrerie et plusieurs sarcophages. Ceux-ci occupent une assez vaste superficie et trois ou quatre couches superposées.

Aux confins des Deux-Sèvres et de la Vienne, Rom est un nœud de routes important : route de Périgueux, route de Saintes à Poitiers, route de Limoges à Nantes. A 1800 mètres au sud de la localité actuelle, un carrefour secondaire a été reconnu au lieu dit *Tresvées* (*tres vias*). C'est de là que provient l'inscription toujours mystérieuse, du *scamnum*. On a pensé y retrouver les traces d'un *forum* rectangulaire de 84 m. sur 43, terminé, du côté nord, par une abside de 23 m. de diamètre. Pourquoi un *forum* en cet endroit? Ou du moins un ensemble monumental qui semble important? La localité antique se trouvait-elle en ce lieu? Qu'aurait été, en ce cas, l'emplacement actuel de Rom avec son croisement de grandes routes? N'y a-t-on pas retrouvé les traces d'un cimetière romain? Avons-nous à Rom la station routière, distante de la localité qui se serait dirigée vers Tresvées? L'une et l'autre auraient pu porter le même nom.

II. SARCOPHAGES. — Un sarcophage conservé au musée de Niort est entier, plat, décoré d'une croix à trois traverses et la coupe de tête légèrement inclinée de gauche à droite (longueur moyenne 2 m. 03; largeur à la tête, 0 m. 72, aux pieds 0 m. 42; épaisseur, 0 m. 18). La taille de la croix est faite à la pointe du pic de gauche à droite, le fond piqué en tous sens. L'inscription : LOPECENA ET DEDIMIA HIC REQUIESCANT IN PACE occupe presque entièrement la traverse supérieure, elle est gravée avec peu de régularité. L'O est rond; les C sont ronds ou carrés, les T plus petits que les autres lettres, l'U est carré, le Q d'une forme particulière.

Un deuxième sarcophage conservé au musée de Niort n'est pas entier, l'extrémité du couvercle manque; ce couvercle est bombé, et la coupe de tête comme le précédent (largeur à la tête, 0 m. 68, épaisseur 0 m. 14). Sur la traverse supérieure de la croix on lit : GVMAREDVS.

Un troisième sarcophage, même provenance, conservé à Poitiers, au musée de la Soc. des antiq. de l'Ouest, plat, sans inscription (longueur moyenne, 1 m. 88, largeur à la tête, 0 m. 72, aux pieds, 0 m. 34, épaisseur, 0 m. 17). Une petite croix latine très faiblement gravée est irrégulièrement placée près de la bordure de la traverse inférieure.

Un quatrième sarcophage, même provenance, fragment. Plat, complet sur trois faces, porte cette inscription du vii<sup>e</sup> siècle, entrée au musée de Niort : BAVTHILDIS HIC REQVISCIT.

Un cinquième sarcophage détruit portait ces mots : HIC DAVELDES ET DOMNOLENTVS.

Une pierre tumulaire de petites dimensions portait ces mots : FAVSTE VIVAT IN DEO SEMPER et entre les bras de la croix ce graffite : VIVAT FAVSTIVS MAGISTER.

III. BIBLIOGRAPHIE. — Berthélé, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1882, p. 507, 508; *Antiquités gallo-romaines et mérovingiennes trouvées à Rom en 1883*, dans *Bulletin de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres*, avril-juin 1883, p. 242-250; *Bulletin monumental*, t. XLIX, 1883, p. 191-197; A. de Caumont, dans *Bull. monum.*, III<sup>e</sup> série, t. II, p. 602; C. de La Croix, *Cimelières et sarcophages mérovingiens du Poitou*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1886, p. 289-291; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, 1865, p. 360, n. 577, 578, pl. n. 456, 467; *Nouveau recueil*, 1892, p. 286-288, n. 271-273; De Longuemar, *Épigraphie du Haut-Poitou*, dans *Mem. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, t. XXVIII; L. Palustre, dans *Bull. monumental*, 1883, p. 193; le *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1176 donne l'inscription de *Faustinus magister* comme étant de Sanxay, mais elle est de Rom.

H. LECLERCQ.

**ROMAINMOTIER.** — (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 2280, fig. 4650; col. 2347, fig. 4681; t. VI, col. 2168-2174, fig. 5623, 5625). Cf. Ern. Muret, *Romani monasterium*, dans *Nuovi studi medievali*, in-8°, Aquila, 1924; M. Besson, *Le premier fondateur de Romainmôtier*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1925, p. 60-62; [M. Reymond], *Histoire de Romainmôtier*, in-8°, Lausanne, 1928. Cf. J. Gauthier, *L'église de Romain-Môtier au canton de Vaud (Suisse)*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1902, p. 265-272.

H. LECLERCQ.

**ROMAN.** — I. Le sens du mot « roman ». II. Le roman et les apocryphes. III. Le roman et les actes des martyrs. IV. Le roman et les hagiographies.

I. LE SENS DU MOT « ROMAN ». — A propos de « la vie des mots étudiée dans leurs significations » Arsène Darmesteter écrivait ceci : « *Roman* veut dire, au Moyen Age, composition en langue romane, c'est-à-dire en français, et spécialement, comme les compositions le plus en honneur sont les *chansons de geste*, il prend le sens de chanson de geste. A la fin du Moyen Age, il veut dire successivement chanson de geste mise en prose (roman de chevalerie), histoire en prose de quelques grandes aventures imaginaires, puis histoire en prose de quelques aventures inventées à plaisir, et finalement récit à plaisir. » Cet exposé ne satisfaisait pas Gaston Paris. Selon lui, un *roman* — car telle est la vraie forme — paraît signifier d'abord une traduction du latin, puis un livre quelconque écrit en *romanz*, c'est-à-dire pour la France en français. Wace, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, Guillaume de Saint-Pair, qui nous ont transmis les plus anciens exemples de ce mot comme substantif, l'emploient dans ce sens; Joinville appelle les *Chroniques de Saint-Denis*, dont il copie un passage, un *romant*; il désigne de même le résumé, composé par lui, des articles de la foi chrétienne. On n'a pas d'exemple de ce mot appliqué à une chanson de geste avant le XI<sup>e</sup> siècle, époque où on ne peut pas dire que les chansons de geste sont les compositions le plus en honneur. C'est au XV<sup>e</sup> siècle que le mot de *roman* prend le sens d'histoire fabuleuse, parce qu'on désigne surtout ainsi des ouvrages, en vers et en prose, des siècles antérieurs, qui contenaient des histoires fabuleuses; mais il ne se dit pas encore des livres que l'on compose nouvellement. On ne sait quand a commencé l'usage actuel du mot. Robert Estienne et Jean Thierry dans leurs dictionnaires (1539-1564) ne le mentionnent pas. Nicot même, en

<sup>1</sup> P. Poeters, *Évangile de l'Enfance*, 1914, p. LVIII, s'excuse de ne pas s'être borné à un « résumé synoptique » de la version arménienne de l'*Histoire de Joseph le charpentier* pour lui conserver « le tour vivant et animé qui fait l'intérêt propre d'un roman ». Et il ajoute : « En déroulant plus patiemment le fil de ces contes enfantins, on a, au contraire, l'impression de lire des *Mille et une Nuits* chrétiennes, qui

1606, ne le donne pas davantage. Cotgrave donne ce singulier article : *Roman, The most eloquent French, or any thing written eloquently was learned so in old lime. Hence : Le Roman de la Rose, The Romant of the Rose.* Le P. Monet, en 1631, dit encore : « *Romant*, livre d'histoire fabuleuse, avec quelque fondement de sujet, ou sans fondement, en matière de chevaliers errants, de chevaliers d'aventure. *Heroicæ fabulæ rhapsodia, Heroicæ fabulæ syntagma, Heroicorum gestorum fabulosa historia, Heroicorum facinorum ficta narratio.* » Peu après cependant nous trouvons le mot *roman* employé couramment dans un sens bien rapproché du sens moderne, entre autres par Pascal et Boileau; et Richelet, en 1680, donne cette définition : « *Le Roman* est aujourd'hui une *fiction* qui comprend quelque aventure amoureuse écrite en prose avec esprit et règles du poème épique, et cela pour le plaisir et l'instruction du lecteur. » Furetière est moins élogieux. « *Maintenant*, dit-il, il ne signifie que les livres fabuleux qui contiennent des histoires d'amour et de chevalerie, pour divertir et occuper les fainéants. » Le mot a encore marché, et il n'y a pas beaucoup de nos romans modernes qui répondent à ces définitions. Nous essaierons de voir si elles ont plus de rapport avec ce qu'on est convenu d'appeler le primitif roman chrétien.

II. LE ROMAN ET LES APOCRYPHES. — Son étude est peu avancée et si, sur la foi du titre, on s'attendait à voir la question traitée par « M. Émile Zola, homme de lettres », *Le roman dans l'antiquité et dans les premiers temps du christianisme*, dans le *Congrès scientifique de France*, 33<sup>e</sup> session, 1866, p. 493-500, on s'apercevrait qu'il n'en dit pas un seul mot.

On peut être surpris que les monuments qui nous sont parvenus du roman dans la littérature chrétienne primitive n'aient pas fait l'objet d'une recherche plus méthodique. De très bonne heure, certainement au cours du II<sup>e</sup> siècle, on voit ce genre littéraire s'essayer et produire des compositions inspirées le plus souvent par un thème historique. Parmi les premiers essais il faut accorder une place au roman de *Paul et Thècle* (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PAUL), à celui des *Récongnitions élémentines* (voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot RÉCOGNITIONS), à celui d'*Hermas* (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom) déjà moins étroitement attaché à l'histoire. Une veine longtemps féconde a inspiré toute une littérature apocryphe sous les noms d'*Évangiles de l'enfance*, de *Protévangile* et y a enveloppé les personnages de Marie et de Joseph sans s'interdire de toucher à Jésus, sans s'aventurer à disserter sur sa conception, sa naissance et son enfance.

« L'exégèse biblique est aujourd'hui consentante pour restituer à la tradition antique ce qui lui revient dans ces floraisons charmantes, et parasites, des lettres chrétiennes. Elle ne s'y est pourtant déterminée qu'avec timidité<sup>1</sup>. Et j'ai la conviction qu'une étude comparative des romans grecs et des romans chrétiens donnerait des résultats justifiant cette opinion d'un historien de la littérature chrétienne : « La littérature « évangélique [apocryphe] aboutit à créer une nouvelle « variété du roman grec<sup>2</sup>. » Rien n'y manque, en effet, de ce qui constitue l'intérêt s'attachant à une fable bien conduite, et où les proportions de la vie sont libérées sans préjudice pour l'imagination, qui reste libre, et pour la sensibilité qui garde son éveil<sup>3</sup>. »

Ce qu'on peut relever de puéril, de naïf confinant à

n'ont jamais été prises au sérieux que par accident. » — <sup>2</sup> Jorden, *Geschichte der altchristlichen Literatur*, p. 15. Cf. E. von Dobschutz, *Der Roman in der altchristlichen Literatur*, dans *Deutsche Rundschau*, t. II, 1892, p. 91. — <sup>3</sup> M. Wilmotte, *De l'origine du roman en France. La tradition antique et les éléments chrétiens du roman*, in-8°, Paris, 1923, p. 13-14.

la niaiserie, et même de choquant dans la littérature apocryphe une fois mis à part, on ne peut éliminer nombre de traits charmants, tout imprégnés du sens de l'observation du détail de la vie quotidienne, vulgaire si on veut, mais telle qu'on la vit. « L'atelier où travaille Joseph, le bon charpentier, dont la longévité soumet les humaines vraiessements à une dure épreuve, la peinture si émouvante de la mort de ce juste, de sa terreur de l'au-delà qui n'est apaisée que par la pieuse intercession de Jésus, la narration, répétée avec des variantes, d'une existence de nomades, à laquelle semble condamnée la Sainte-Famille, que, du reste, les apôtres connaîtront aussi et, après eux, bien d'autres sectateurs de la nouvelle foi; mille détails, enfin, vivifiant ces petits ouvrages, qui ne contiennent en général que l'anecdote d'une existence, dont la haute signification a tant préoccupé les auteurs du Nouveau Testament<sup>1</sup>. »

Les romanciers inconnus qui exploitèrent cette veine pieuse n'étaient pas tous des érudits, il a dû s'en trouver parmi eux auxquels la tradition orale était seule accessible et qu'ils estimaient préférable parce que plus souple.

L'évangile de Nicodème est une source presque inépuisable d'épisodes où chacun prendra ce qui lui convient pour dramatiser à son gré l'histoire des origines chrétiennes. L'auteur présumé de cet évangile racontant ce qu'il lui a été permis de dire parmi tant de prodiges assure en avoir trouvé la première rédaction tracée « en lettres hébraïques » par Nicodème, témoin oculaire; ailleurs, il est question d'un écrit remis par un des deux assistants du miracle posthume du Seigneur à d'autres qui en assurèrent la transmission. Ce sont les procédés usuels des auteurs de romans<sup>2</sup>.

A un moindre degré d'ambition la littérature romancée nous offre toute une collection de récits dont les apôtres sont les héros et dont l'inventaire dressé soigneusement il y a peu d'années<sup>3</sup> pourra guider ceux qui s'intéressent aux péripéties de leurs voyages et de leurs aventures. Plusieurs de ces contes ont l'intention d'introduire ces fables dans l'histoire générale, c'est le cas pour la *Passio Pauli* qui vise à hausser jusqu'à l'histoire certain dialogue entre l'Apôtre et Néron; d'autres s'essaient au document, c'est le cas pour la correspondance entre Abgar et Jésus (voir *Dictionn.*, t. 1, au mot ABGAR) et pour celle entre saint Paul et Sénèque. Cette prétention n'exclut pas le recours très visible à des épisodes tirés de la littérature profane et païenne que les conteurs exploient pour donner de l'intérêt ou de la variété à leurs récits et qui feront une brillante carrière dans la littérature ecclésiastique et médiévale.

III. LE ROMAN ET LES ACTES DES MARTYRS. — On a eu déjà l'occasion d'établir une distinction entre deux catégories de textes anciens, les *Actes* et les *Passions* de martyrs. Les premiers relèvent de l'histoire, les autres appartiennent à la rhétorique ou sont des produits de l'imagination populaire. De ces derniers il est difficile de repérer les étapes car la rapidité des communications entre l'Orient et l'Occident déroutent nos calculs et au cours de ces relais on copie, on ajoute, on retranche, on altère, on accommode suivant les exigences de l'auditoire ou de la clientèle. Parfois deux versions d'un même récit coexistent, l'une officielle, l'autre libre; c'était la version officielle qui obtenait les honneurs de la lecture liturgique, la version libre circulait sans qu'il fût possible de lui fixer des limites, et peut-être n'y songeait-on pas. Tous ne sont pas doués pour sentir l'éloquence sobre et tendue d'un

procès-verbal comme les *Actes des martyrs scillitains* ou les *Actes proconsulaires* de saint Cyprien. D'autres se montrent plus sensibles à une exposition encore sobre, mais non exempte d'artifices d'un Eusèbe ou d'un saint Jérôme, dans laquelle tous les traits ne sont pas du plus pur aloi, ou même à l'expression lyrique d'un Prudence, en attendant les développements pieux d'un Grégoire de Tours et d'un Jules d'Afâqs<sup>4</sup>.

Autant les *actes* nous offrent un fond solide, autant les *passions* demeurent suspectes, nonobstant l'insertion de certains détails destinés à produire l'illusion de la réalité et qu'Edm. Le Blant a patiemment recueillis sans réussir à réhabiliter historiquement les pièces romancées.

Il était presque impossible que l'extraordinaire tragédie du martyr chrétien ne devint pas la proie des gens de lettres. On a vu dans l'histoire de Nérée et Achillée (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot NÉRÉE) à quelles situations scabreuses les écrivains se laissent entraîner sous prétexte d'édification et saint Jérôme lui-même, qu'on ne peut soupçonner d'induire ses lecteurs aux imaginations libidineuses, a cependant inséré dans la *Vie de saint Paul ermite* telle anecdote étrangère à l'hagiographie dont, à vrai dire, il reprend une tradition déjà ancienne. Si, à partir de la persécution de Dioclétien, on ne peut contester l'abus de pouvoir qui livrait au stupre des vierges chrétiennes, cette peine ne fut pas généralisée et les auteurs de *Passions* s'en sont emparés comme d'un lieu commun; il faut voir là une suggestion des romans païens très friands d'introduire dans leur conte une scène qui se passe dans des lieux de prostitution. Les hagiographes y conduisent sainte Agnès, sainte Agathe et d'autres dont l'on ne peut affirmer qu'elles aient toutes été livrées à ce supplice.

IV. LE ROMAN ET LES HAGIOGRAPHES. — Après ce que nous avons dit des légendes hagiographiques (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2309-2456), il nous sera permis d'y renvoyer en formant le souhait qu'un jour vienne où cette littérature fasse l'objet d'une étude d'ensemble succédant aux résultats acquis mais dissimulés en d'innombrables travaux. Le roman de Joasaph (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2539-2554), la littérature copte (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1620-1622), les *Vitæ et passiones sanctorum ævi merovingici*, autant de sujets, sans parler de quelques autres, dignes d'occuper la carrière d'un érudit.

H. LECLERCQ.

**ROMANE (ARCHITECTURE).** — I. De l'architecture romane. II. Les prétendues influences étrangères. III. D'une définition. IV. De l'introduction des voûtes.

I. DE L'ARCHITECTURE ROMANE. — Pour avoir été dites une fois, certaines vérités n'en sont que plus dignes d'être rappelées parce qu'un trop petit nombre seulement ont été à même de les entendre. Dans ce *Dictionnaire* nous avons, à diverses reprises, étudié de célèbres monuments (voir aux mots : BASILIQUE, ÉGLISE, FRANCE (*Architecture*), INFLUENCES, ORIENT ET OCCIDENT) et nous avons présenté plusieurs monographies d'édifices; il n'est pas question d'y revenir, mais seulement de présenter à leur sujet quelques brèves considérations générales d'autant plus pénétrantes qu'elles ne viennent pas de nous.

« Nous ne savons pas, ou plutôt nous ne voulons pas savoir, en France, que nous avons été, que nous sommes les rois de l'architecture, a dit Anthyme Saint-Paul. Tel est, à cet égard, notre passé, qu'aucun autre pays ne saurait produire de semblables titres. Est-il,

<sup>1</sup> Id., *ibid.*, p. 15. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, p. 18. — <sup>3</sup> *Supplément au Dictionnaire de la Bible*, t. 1 (1928), col. 488 sq. — <sup>4</sup> E.

Amélineau, *Les actes des martyrs de l'Église copte*, in-8° Paris, 1890.

en effet, en dehors de nous, un peuple qui, étant demeuré le même, avec la même langue, le même gouvernement, les mêmes institutions, le même culte, ait obtenu dans sa carrière deux formes monumentales distinctes, réalisant chacune la perfection d'un type? On n'attribue aux Égyptiens qu'un seul système, dont ils parvinrent à peine, dans l'espace de trois mille ans, à changer quelques détails. Les Grecs ont, d'abord, opéré d'admirables choses par la colonne, l'architrave et le fronton; lorsque, sous Justinien, mille ans après leur siècle de Périclès, ils se rendirent maîtres des applications les plus savantes de la coupole sur pendentifs, ce n'étaient plus à vrai dire les Grecs, ce n'étaient ni les Athéniens, ni les Spartiates, ni les Ioniens, ni même les Macédoniens; c'étaient les Byzantins, chrétiens de croyance, romains par les lois et les mœurs. Si l'Italie, à son tour, ose nous rappeler ses deux siècles d'Auguste et de Léon X, demandons-lui en quoi les contemporains des premiers Médicis ressemblaient aux sujets des premiers Césars?

« Mieux favorisés, surabondamment favorisés, nous avons, nous, Français, trouvé et pratiqué, non pas deux, mais trois styles successifs, bien à nous, sans qu'aucune révolution politique, sociale ou religieuse, fût venue établir sur le territoire de l'antique Gaule une nation nouvelle ou un régime nouveau.

« Ceux qui ont porté à son apogée l'architecture romane, ceux qui ont en même temps ou aussitôt après, créé le style ogival, ceux qui, trois siècles et demi plus tard, se sont assimilés si heureusement la Renaissance que leurs conceptions n'ont rien à envier en valeur et en originalité aux plus beaux monuments de la Rome pontificale et à ceux de Florence, ils étaient tous également Français, également catholiques, soumis à une même dynastie royale présidant à des institutions dont les rouages principaux restaient les mêmes. C'est, en un mot, à la France capétienne qu'appartenait la gloire unique d'avoir présidé à trois des plus intéressantes évolutions que mentionne à travers tous les âges l'histoire de l'art de bâtir.

« De ces trois grandes évolutions, la plus ancienne est celle qui est encore la plus méconnue. Généralement, on ne l'envisage que comme une période de préparation, comme la veille d'un triomphe; c'est insuffisant. Ou bien, on ne voit dans le roman qu'une décadence du romain; c'est injuste. Le roman ne serait-il que la préparation immédiate et directe à un style extraordinaire comme l'est le style ogival, ce serait déjà beaucoup, ce me semble, quand même on pourrait oublier que le roman avait presque tout à faire, qu'il a engagé la lutte avec une résolution inébranlable, qu'il a été l'architecture la plus militante et la plus intelligemment militante qui ait jamais existé. C'est beaucoup, mais il y a plus encore. Les constructeurs romans ne se sont pas contentés d'ouvrir la voie à leurs successeurs pour eux-mêmes; ils ont élevé des monuments où presque rien ne serait à désirer, si l'esprit n'était ébloui par la pensée du style ogival dont ils sont, en quelque sorte, le vestibule<sup>1</sup>. »

II. LES PRÉTENDUES INFLUENCES ÉTRANGÈRES. — On rappellera en peu de mots cette criante injustice pour nuire à l'art roman qui s'efforça d'implanter la doctrine d'influences byzantines, syriennes, enfin orientales, ne laissant à l'art roman que la valeur d'un pastiche. Admise avec quelque réserve par J. Quicherat, accueillie avec faveur par Viollet-le-Duc vers la fin de sa carrière, exaltée par L. Courajod et exaspérée par J. Strzygowski, cette doctrine se réclame à l'origine d'un archéologue, Quicherat, qui « connaissait mal les débuts de notre histoire monumentale :

l'exploration de l'Orient n'avait pas encore livré les éléments du problème et ce problème roulait sur des temps et des pays qui<sup>2</sup> » lui étaient peu familiers sinon entièrement étrangers. A une date plus rapprochée de nous, R. de Lasteyrie s'est bien gardé de « méconnaître les emprunts faits par notre art national aux divers pays et même au monde musulman; comme tout le monde, il a admis l'influence de l'Orient sur l'Occident »: Constantinople, nous dit-il, fut « pendant plusieurs siècles le plus grand centre artistique du monde chrétien »; la Gaule n'a pas échappé à son action, et cela non pas uniquement au temps des croisades, comme on est trop porté à le croire, mais dès l'époque franque et surtout « pendant la période comprise entre le VI<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle ».

« Seulement avant d'expliquer l'architecture française par le rayonnement de Byzance, R. de Lasteyrie se réserve de chercher s'il n'y a pas, plus près de nous, des explications plus naturelles. Sa pensée transparaît en divers passages où il regrette la faveur trop exclusive dont jouissent, à l'heure présente, les œuvres de la culture hellénique. Voici, par exemple, les arcs doubleaux; Viollet-le-Duc a prétendu que les maîtres d'œuvre de nos contrées en avaient pris l'idée en Syrie; mais « il est peu vraisemblable que nos constructeurs se soient inspirés de modèles lointains alors qu'ils avaient chez eux des voûtes de l'époque romaine munies de véritables doubleaux », sans compter que les arcs transversaux de la Syrie sont dictés par « des principes tout différents ».

« Les questions d'influences comptent parmi les plus délicates; aucune n'entraîne plus souvent les archéologues dans l'erreur. Divers érudits se sont occupés de l'église de Germigny-des-Prés (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom) : Strzygowski la rattache à l'art de l'Asie-Mineure; Rivoira y voit une œuvre lombarde; Lamperetz a entrepris de démontrer qu'elle a été faite par un Espagnol à l'imitation du *Cristo de la Luz* de Tolède; ils oublient que, suivant une chronique bien connue, Germigny fut élevée sur le modèle d'Aix-la-Chapelle.

« En résumé, l'Orient aurait transmis à l'Occident un certain nombre de dispositions d'ensemble et un nombre plus élevé encore de formes de détail : les absidioles, usitées en Syrie dès le V<sup>e</sup> ou le VI<sup>e</sup> siècle, en Occident au VIII<sup>e</sup> seulement; les absides et absidioles rondes en dedans et polygonales en dehors; les arcades sur colonnes; les arcatures aveugles; le plus ancien spécimen connu d'arcature aveugle se trouve à Spalato, le premier monument d'un art renouvelé par les pénétrations orientales. Sont également d'origine orientale des types de chapiteaux, à Jouarre (voir ce nom) et surtout à Saint-Laurent de Grenoble (voir ce nom), et certains genres d'entrelacs (voir *Dictionn.*, t. V, à ce mot). Tous les entrelacs, en effet, n'ont pas même origine : il en est de byzantins et d'autres sont barbares.

« Les formules venues de l'Orient sont donc l'un des éléments de notre architecture médiévale; mais elles ne doivent pas absorber toute notre attention et nous faire oublier que cette architecture a puisé ailleurs. Pour la période préromane, le fonds romain, sous l'action de Byzance et du monde barbare, produit un art nouveau :

« Tout semble prouver que nos artistes, après avoir longtemps vécu sur le vieux fonds gallo-romain, imprégné d'influences byzantines et dénaturé par les progrès de la barbarie, ont commencé au VIII<sup>e</sup> siècle à pratiquer un nouveau style d'architecture. Celui-ci ressemble fort à celui que les Italiens appellent le style lombard (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom); il

<sup>1</sup>Anthyme Saint-Paul, *L'architecture romane*, dans *Bulletin monumental*, t. LIV, 1888, p. 163-165. — <sup>2</sup>J.-A. Brutails,

*Origines de l'architecture romane* dans *Journal des savants*, 1912, p. 535.

parvint à son apogée au temps de Charlemagne et de Louis le Pieux, et s'étendit sur tous les pays occupés par les peuples d'origine germanique, ou dépendant de l'empire franc; ce fut le germe plein de sève et d'originalité d'où sortit plus tard notre art roman<sup>1</sup>.

III. D'UNE DÉFINITION. — J. Quicherat avait proposé cette définition légèrement injurieuse pour l'art qu'elle entend désigner : « L'architecture romane est celle qui a cessé d'être romaine, quoiqu'elle tienne beaucoup du romain et qui n'est pas encore gothique, quoiqu'elle ait déjà quelque chose de gothique<sup>2</sup>. » D'après cela le roman ne serait qu'une transition entre Constantin et Philippe-Auguste. C'est bien autre chose. « Comme l'art romain, l'architecture romane possède l'arcade et la voûte; mais, au lieu de demander son effet monumental à l'art grec, c'est l'art grec qu'elle élimine; puis, dégagée de cette étreinte qui avait entravé toute marche en avant, elle se voue, avec ses propres ressources, à la solution du grand problème que lui a légué la civilisation païenne expirante : voûter la basilique<sup>3</sup>. » C'est à poursuivre cette solution que le style roman s'est épanoui dans le style ogival, mais avant d'en arriver là il a atteint des solutions qui, pour incomplètes qu'elles paraissent, ne comptent pas moins parmi les plus fécondes dans l'ascension artistique de l'humanité.

La définition de J. Quicherat qu'on vient de lire est d'autant moins satisfaisante qu'on pourrait lui objecter que Byzance a pu produire une architecture qui, pour avoir cessé d'être romaine, n'est jamais devenue gothique. Anthyme Saint-Paul a proposé une définition moins superficielle. D'après lui « l'architecture romane est l'architecture romaine épurée et complétée suivant les besoins de la liturgie catholique et le génie particulier de chacun des peuples qui l'ont mise en œuvre du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle », et, à l'objection soulevée que les églises romanes sont autres que les basiliques civiles, mais non pas supérieures, il opposait que l'art romain est dans l'art roman avec ses caractères fondamentaux : pilier, arc demi-circulaire et les trois variétés de la voûte antique engendrées par le plein cintre : berceau, arêtes, coupole. Mais l'art romain s'est laissé emmailloter dans l'architecture grecque, dans l'entablement et dans le module et s'y est cristallisé et atrophié. Bien plus, cet art n'avait pas de système décoratif procédant de l'arc et de la voûte, et il n'a pas tenté d'associer la voûte au plan basilical. Tout cela l'architecture romane l'a accompli. Mais la cause principale qui a favorisé la transformation du romain en roman ce sont les nécessités de la liturgie catholique, nécessités qui provoquaient des difficultés graves et multiples à résoudre, ce dont se sont acquittés les architectes occidentaux suivant le génie particulier des écoles locales. Pour être plus concis sans cesser d'être exact, on peut ramener cette définition à quelques mots : l'architecture romane est la forme catholique de l'architecture romaine interprétée par les écoles françaises et étrangères<sup>4</sup>.

IV. DE L'INTRODUCTION DES VOUTES. — L'art roman s'est appliqué de préférence sur les basiliques qui, à partir du milieu du IV<sup>e</sup> siècle environ, présentaient presque partout en Occident des caractères constants. « En plan, elles dessinaient un rectangle allongé dans lequel on pénétrait par un des petits côtés. L'entrée était souvent précédée d'une cour carrée nommée *atrium*. A l'extrémité opposée se voyait une abside, ou hémicycle voûté, qui renfermait l'autel. L'intérieur du monument était divisé en trois ou, plus rarement, en cinq galeries parallèles.

Celle du milieu, qu'on appelait la nef, *navis*, était plus élevée que les galeries latérales des bas-côtés. Cette disposition permettait d'éclairer l'édifice à l'aide de fenêtres percées dans les murs de la nef au-dessus des combles des bas-côtés. Parfois, en avant de l'abside, on élevait un vaisseau transversal coupant la nef à angle droit et ayant à peu près même largeur et même hauteur qu'elle, c'était le transept ou, pour employer l'expression du Moyen Age, la croisée, *crux*, *crucifixus*. Parfois des tribunes s'ouvraient sur la nef au-dessus des collatéraux. Mais le transept et les tribunes sont des particularités accidentelles, on ne doit point les compter parmi les traits essentiels des basiliques<sup>5</sup>.

« Ce type primitif subit, par la suite des temps, des modifications qui, graduellement, transformèrent la basilique des premiers siècles en église romane : le transept dessina plus fréquemment une saillie sur l'alignement des murs, surtout depuis l'époque carolingienne; plus souvent aussi, à partir de la même époque, l'abside fut flanquée d'absidioles et précédée d'un chœur, c'est-à-dire d'une travée droite interposée entre l'abside et le carré du transept; puis, vers le début du X<sup>e</sup> siècle, apparaissent les chevets en *carole* avec bas-côté tournant, sur lequel s'ouvrent, d'une part, le chœur et l'abside et, de l'autre, presque toujours des chapelles rayonnantes. Enfin, les règles se fixent au sujet des annexes : l'usage des baptistères, qui se maintient longtemps en Italie, tombe en Gaule vers le temps de Charlemagne; mais on conserve le narthex, portique en avant de l'église, le clocher, connu dès le V<sup>e</sup> siècle, la confession, la crypte proprement dite, dont Grégoire de Tours cite des exemples.

« Mais la modification essentielle, celle qui transforma radicalement l'architecture religieuse, a pour objet le mode de couverture des édifices, la substitution des voûtes aux charpentes. Il est assez singulier que les voûtes soient exclues des basiliques chrétiennes, constituées dans le monde romain où on construisit de si merveilleuses voûtes; le fait est plus surprenant encore quand on se rappelle que les architectes des basiliques ont adopté l'arcade et rejeté l'architrave avec un tel entrain « que, pendant près d'un millier d'années, du VI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, on chercherait vainement un exemple d'architraves dans l'ordonnance intérieure de nos églises ».

« Voici la raison de cette anomalie : c'est uniquement le genre de supports qu'une mode universellement adoptée a imposé aux architectes. Les voûtes, à cause de leur poids et de la poussée qu'elles exercent sur les murs qui les portent, ne pouvaient s'allier aux colonnes qui, dans les basiliques chrétiennes, supportaient les murs de la nef. Il fallut donc, quand on voulut voûter les églises, substituer aux colonnes des piliers plus ou moins massifs, ou, comme l'ont fait les Byzantins depuis le VI<sup>e</sup> siècle, modifier complètement l'ordonnance des monuments. Or, les Latins sont restés longtemps réfractaires à ces innovations.

« De bonne heure, on fit des voûtes dans les parties de l'église qui s'y prêtaient le mieux : l'abside, les bas-côtés, moins larges et moins hauts que la nef, la crypte; un cul-de-four couvre toujours l'abside et l'Afrique du Nord possède quelques basiliques de l'époque byzantine dont les collatéraux ont de petites voûtes d'arêtes. Peu à peu, la voûte gagne l'édifice tout entier, non pas seulement dans les églises de plan rayonnant, mais aussi dans les églises basilicales. En France, cette invasion de la voûte s'est d'abord affirmée dans nos provinces méridionales. En règle générale, le centre et le midi de la France devancèrent le

<sup>1</sup> J.-A. Brutails, *op. cit.*, p. 535-537. — <sup>2</sup> *Mélanges d'archéol. et d'histoire*, p. 88. — <sup>3</sup> A. Saint-Paul, *op. cit.*, p. 169.

— <sup>4</sup> A. Saint-Paul, *L'architecture romane*, dans *Bull. mo-*

*num.*, t. LV, 1889, p. 38-42. — <sup>5</sup> R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, 1912, p. 7.; 2<sup>e</sup> édit., 1929; L. Réau, *L'Art du Moyen Age*, 1935,

Nord dans l'art de construire les voûtes. Cette marche est naturelle si l'on admet que le triomphe de la pierre sur le bois, du maçon sur le charpentier, est aussi une réaction de la culture romaine sur les traditions barbares<sup>1</sup> ».

La voûte en berceau, qu'on employa d'abord, avait des inconvénients, parce qu'elle pesait considérablement sur les murs qui lui servaient de piédroits. De plus elle était insuffisante dans les cas où il fallait éclairer les églises qui avaient des bas-côtés et monter la voûte à une assez grande hauteur. Les difficultés de construction furent aplanies par les arcs doubleaux et par les berceaux en arc brisé. On adopta ensuite la voûte d'arête, enfin au début du XI<sup>e</sup> siècle, apparut la croisée d'ogives. C'est une invention spontanée des architectes français de la fin du XI<sup>e</sup> siècle. On a prétendu longtemps que les premières croisées d'ogives avaient été employées en Italie, à Saint-Ambroise de Milan, à Saint-Michel de Pavie et dans d'autres édifices de la Lombardie, ce qui paraît aujourd'hui inadmissible. Il faut attribuer, comme l'ont fait Quicherat et Viollet-le-Duc, une part prépondérante aux architectes de l'Ile-de-France dans l'invention des voûtes d'ogives, mais il est nécessaire d'ajouter que dans d'autres régions, à la même époque, en Bourgogne, en Anjou et en Normandie, des essais analogues furent tentés. En Normandie même, on trouve des croisées d'ogives dont l'ancienneté et l'originalité sont plus grandes qu'on ne l'admet généralement.

« La plus ancienne basilique voûtée dont la mention nous soit parvenue est peut-être une église catalane, cette extraordinaire abbatale de Ripoll, consacrée en 977, refaite et si profondément défigurée qu'il est à peu près impossible de l'étudier.

« L'introduction de la voûte modifia les supports : les colonnes firent place aux piliers, les murs minces et droits aux murs épais armés de dossier et de contreforts. Les vides diminuèrent en même temps que les pleins augmentaient. Les colonnes gardèrent longtemps leur vogue; on sait que Charlemagne en tira de monuments antiques; on sait moins qu'au début du XII<sup>e</sup> siècle encore on bâtissait des églises comme Saint-Clément de Rome, dont toutes les colonnes proviennent d'édifices romains. Mais dans quelques basiliques, on accoupla les colonnes afin de mieux contenir la poussée des voûtes latérales; ailleurs, à Tébessa, à Morsott, les colonnes sont réduites à un rôle décoratif et ce sont des piliers qui portent; ailleurs encore, à Saint-Démétrius de Salonique, à Sainte-Marie in Cosmedin, les files de colonnes sont coupées de piliers. Enfin, les piliers l'emportèrent définitivement; ils se compliquèrent de membrures et leur plan dessina une croix.

« L'art roman se constituait brin à brin; les essais produisaient les éléments dont la fusion forma plus tard l'architecture romane<sup>2</sup> ».

H. LECLERCQ.

### ROMANI, ROMANIA, ROMANUS. —

I. ROMANI. — De tout temps les habitants de Rome s'appelèrent, dans leur propre langue, *Romani*, mot formé du nom *Roma* et du suffixe *-ano* servant à tirer du nom d'un pays ou d'une ville celui de ses habitants. Les *Romani* ne se laissèrent pas de longtemps confondre avec les peuples soumis à leur domination : Latins, Gaulois, Hellènes, Ibères, qui eux aussi gardaient leur nom originel; seuls, des individus pouvaient s'appeler Romains à condition d'en tenir le droit de leur naissance ou d'une faveur rare et recherchée. Cette situa-

tion dura jusqu'au temps de Caracalla dont le célèbre édit (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot) donna ce droit à tous les habitants de l'empire : *In orbe Romano qui sunt*, dit Ulpien, *ex constitutione imperatoris Antonini cives Romani effecti sunt*<sup>3</sup>. Le voisinage des barbares menaçant les frontières de l'empire contribua à vulgariser le nom de *Romani* en parlant de tous ceux qui habitaient son territoire et étaient censés devoir concourir à sa défense. Cette circonstance fonda toutes ces catégories de libres et de non libres en une sorte de nationalité unique identifiée dans la patrie romaine. Il ne manqua pas de grands esprits pour s'en réjouir et s'en enorgueillir. *Quis jam cognoscit*, dit saint Augustin, *gentes in imperio Romano quæ quid erant, quando omnes Romani facti sunt et omnes Romani dicuntur*<sup>4</sup>? Sidoine Apollinaire parle de l'empire en ces termes : *In qua unica totius orbis civitate soli Barbari et servi peregrinantur*<sup>5</sup>. Les poètes se mettent naturellement de la partie; voici d'abord Rutilius Namatianus<sup>6</sup>:

*Fecisti patriam diversis gentibus unam;  
Urbem fecisti quæ prius orbis erat*

et Claudien semble insister particulièrement sur le nom, devenu commun, de *Romani*<sup>7</sup>:

*Hæc est (Roma) in gremium victos quæ sola recepit,  
Humanumque genus communi nomine fecit.*

Prudence n'est pas moins exagéré lorsqu'il écrit<sup>8</sup>:

*Deus undique gentes  
Inclinare caput docuit sub legibus iisdem,  
Romanosque omnes fieri, quos Rhenus et Isler,  
Quos Tagus aurifluus, quos magnus inundat Iberus  
.....  
Jus fecit commune pares et nomine eodem  
Nezul et domitos fraterna in vincla redegit.*

Ceux qui s'abandonnaient à cette exaltation n'eurent pas besoin de vieillir beaucoup pour voir l'*orbis Romanus* tomber en miettes et la distinction entre romains et barbares exprimer tout le contraire de la supériorité des premiers sur les soldats. Au reste, les barbares ne s'offusquaient pas de cette appellation et c'était, de leur part, preuve de bon sens avec, pour les plus dégrossis d'entre eux, une pointe peut-être de malice, car les Romains eux-mêmes avaient été traités de βάρβαροι; il est vrai que c'était par les Grecs, ce qui prouve qu'on est toujours le *barbare* de quelqu'un. Plus tard, les Romains s'estimèrent aussi raffinés que les Grecs et regardèrent comme barbare tout ce qui n'était pas grec ou romain. Les Grecs mirent plus de temps à les qualifier de βάρβαροι et persistèrent à les appeler ainsi jusque sous l'empire.

*Barbarus*, au sens d'Allemand, se rencontre très souvent et d'ailleurs ce terme ne comportait aucune idée injurieuse; on le trouve dans l'*Edictum Theodorici*, Prolog., c. XXIV, XLIII, XLIV, CIV; chez Fortunat, IV, 17: *Romana studio, barbara prole fuit*; id., IV, 8: *Chilperice potens, si interpres barbarus exstat, Adjutor fortis*; dans la loi des Burgondes, tit. LV, LXI: *mulier natione barbara*; dans la Vie de saint Éloi, l. II, c. VIII, etc. Aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, Einhard, Walafrid Strabon, Ekkehard IV en font usage pour désigner leur nation. Si le mot *barbarus* est parfois associé à une épithète fâcheuse: *barbari feroces, impii, avari*, etc., il ne s'en suit pas que le mot veuille dire autre chose sinon « étranger à la civilisation romaine » ou encore « étranger au christianisme », à peu près le sens plus scripturaire de *gentilis*. Ce mot servait à désigner l'ensemble des tribus germaniques qui n'avaient pas de

<sup>1</sup> J.-A. Brutails, *op. cit.*, p. 541-542; [M. Aubert, J. Verrier, *L'Arch. fr.*, Paris, 1941.] — <sup>2</sup> J.-A. Brutails, *op. cit.*, p. 542-543. — <sup>3</sup> *Digeste*, l. I, tit. v, l. 17; add. Justinien, *Novell.* LXXVIII, 5. — <sup>4</sup> S. Augustin, *Enarratio in psalm. LVIII*, 1;

cf. in *psalm. XXXIX*; *De civitate Dei*, l. V, c. XVII. — <sup>5</sup> Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. I, epist. VI. — <sup>6</sup> Rutilius Namatianus, *Itiner.*, v, 63. — <sup>7</sup> Claudien, *De laudib.*, l. III, c. x, vs. 50. — <sup>8</sup> Prudence, *Contra Symmachum*, VI, 501 sq.

nom commun pour exprimer leur nationalité collective, car le mot *Germani* était tout à fait inconnu à cette époque.

Nous ne sommes guère exposés à rencontrer le mot *theodisc*, *diutisc* (franç., *tièdeis*; ital., *tedesco*) qui n'apparaît pas avant le ix<sup>e</sup> siècle sous la forme latine : *theotiscus* et *theudiscus*; le plus ancien exemple se trouve au concile de Tours, en 813, où il est question de la *lingua theotisca*. Il est vrai que ces mots sont cités par Du Cange, d'après Servius, *Aeneid.*, ix, mais ils sont absents dans les manuscrits anciens. Le mot *Teuto* ne se lit nulle part et son dérivé *teutonicus* semble indiquer une traduction par approximation de l'allemand *thiudisc*, d'autant plus qu'il figure presque toujours dans la locution *lingua teutonica*.

On n'a aucune raison de croire que les Allemands de cette époque aient conscience d'une certaine unité de race, car dans les textes ils se qualifient par le nom spécial de leur tribu et on oppose aux *Romani* les *Franci*, les *Burgundiones*, les *Gothi*, les *Langobardi*, etc. Au contraire on ne voit nulle part l'usage de dénominations spéciales servant à désigner les habitants des provinces de l'empire d'après leur nationalité antérieure à la conquête romaine, point de *Galli*, de *Rhæti*, d'*Itali*, d'*Iberi*, d'*Afri*, il n'y a que des *Romani* en face des conquérants.

Le *Romanus* est aux v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles l'habitant, parlant latin, d'une partie quelconque de l'empire et celui qui porte ce nom en tire quelque fierté. Venance Fortunat et Grégoire de Tours mettent de la complaisance à se donner ce nom; les hagiographes en font un titre d'honneur lorsqu'ils peuvent l'appliquer aux saints dont ils écrivent l'histoire. Saint Médard était fils de Protogia. *Romana mater ejus*<sup>1</sup>; sainte Rusticula *clarissimis igitur orta natalibus Valeriano et Clementia conjugibus Romanis*<sup>2</sup>. Le barbare le repousse et s'obstine à l'appeler *walah*, plus tard *wetch*, auquel se rattache *wallon*.

« Le mot *welche* a en français une nuance méprisante qu'il avait à coup sûr, à cette époque, dans l'esprit des Allemands qui en faisaient usage. Les conquérants avaient une haute opinion d'eux-mêmes et se regardaient comme très supérieurs aux peuples chez lesquels ils venaient s'établir<sup>3</sup>. Les monuments purement germaniques manquent malheureusement pour ces époques reculées; mais quelques textes latins ont conservé le souvenir des sentiments que la race conquérante, encore plusieurs siècles après la chute de l'empire, entretenait pour les *Watahen*, seuls dépositaires pourtant de la civilisation orientale. Le plus curieux de ces textes, à cause de sa naïveté, est cette phrase qui se trouve dans le célèbre Glossaire roman-allemand de Cassel, et qui est certainement d'un bavarois du temps de Pépin : *Stulti sunt Romani, sapienti Paioari; modica sapientia est in Romanis; plus habent stultitia quam sapientia*<sup>4</sup>. A la même époque on rencontrait sur les bords du Rhin des Allemands comme celui que peint Wandelbert, dans son récit des miracles de saint Goar : *Omnes Romanæ nationis ac linguæ homines ita quodam gentilitio odio execrabatur ut ne videre quidem eorum atiquem æquanimitèr vellet... Tanta enim ejus animum innata ex feritate barbarica stoliditas apprehenderat ut ne in transitu quidem Romanæ linguæ vel gentis homines et ipsos quoque bonos viros ac nobiles tibenter adspicere posset*<sup>5</sup>. Ces sentiments n'étaient pas bornés aux hommes sans culture; au x<sup>e</sup> siècle encore, Luitprand s'indignait à la pensée qu'on pût lui faire honneur en le traitant de *Romanus*,

et disait aux Grecs : *Quos (Romanos) nos, Langobardi scilicet, Saxones, Franci, Lotharingi, Bagoarii, Suevi, Burgundiones, tanto dedignamur, ut inimico nostro commoti nit atitud contumetiarum nisi : Romane! dicamus, hoc solo nomine quidquid ignobilitatis, quidquid timiditatis, quidquid avaritiæ, quidquid luxuriæ, quidquid mendacii, imo quidquid vitiorum est comprehendentes*<sup>6</sup>.

« Le nom de *Romani* ne se maintint pas au-delà des temps carolingiens. La fusion des conquérants germaniques avec les Romains, l'adoption par eux, en France, en Espagne, en Italie, de la langue des vaincus, fit disparaître de l'ancien empire d'Occident une distinction aussi générale, remplacée par les noms spéciaux des nations qui se formèrent des débris de l'empire de Charlemagne. Il y eut bientôt, non plus des Romains en opposition avec un certain nombre de tribus conquérantes, mais au contraire une nation allemande renfermée dans les limites agrandies de l'ancienne Germanie, et qui, tout en restant divisée en tribus, prit conscience d'elle-même sous le nom de *Tiedesc* et fut appelée par ses voisins de noms divers, mais également collectifs<sup>7</sup> ».

Le nom de *Romani* se maintint dans deux cas par des populations qui ne se trouvèrent englobées dans aucune nationalité nouvelle et le conservèrent afin de se distinguer des barbares qui les entouraient. Ces deux cas furent : 1<sup>o</sup> celui des *Romani* de la Rhétie qui, malgré ce que raconte Eugippius dans la *Vita S. Severini*, bien loin d'émigrer tous en Italie se maintinrent en groupe dans un canton des Grisons où la langue est le seul vestige conservé de celle parlée autrefois; 2<sup>o</sup> celui des peuples qui, dans les provinces danubiennes, se désignent eux-mêmes par les noms de *Rumën*, *Român*, les Roumains.

II. ROMANIA. — De *Romani* on fit *Romania* moins enembrant que *orbis Romanus* et *imperium Romanum*, mais locution populaire non admise dans le style classique; c'est ce qui explique qu'elle aura dû servir longtemps avant qu'on ne s'avisât de l'écrire; les textes n'en font usage que par opposition au monde barbare devenu menaçant pour tous les esprits.

Le plus ancien usage du mot prend place au commencement du v<sup>e</sup> siècle dans les circonstances suivantes : à Bethléem, au cours d'un entretien de saint Jérôme et de Paul Orose sur le roi goth Ataulf, naguère ennemi, alors allié de l'empire : *Ego ipse virum quemdam Narbonnensem, illustris sub Theodosio militiæ, etiam religiosum prudentemque et gravem, apud Bethlehem oppidum Pæstiniæ beatissimo Hieronymo presbytero referentem audivi se familiarissimum Ataulpho apud Narbonnam fuisse, ac de eo sæpe sub testificatione didicisse quod ille, cum esset animo viribus ingenioque nimius, referre solitus esset se in primis ardentèr inhiasse ut, obliterato Romano nomine, Romanum omnem solum Gothorum imperium et faceret et vocaret, essetque, ut vulgariter loquar, Gothia quod Romania fuisset*<sup>8</sup>. Vers la même époque le mot *Romania* reparait, en 430, lorsque saint Augustin, assiégé dans Hippone par les Vandales, répond aux interrogations de ses collègues sur la ligne de conduite à suivre devant les *Romania eversores*<sup>9</sup>, et ici le mot a une signification très générale, celle du monde romain, de la civilisation romaine opposée à la *barbaries* qui va la détruire.

*Romania* fut conservé plus encore en grec qu'en latin. Après le transfert de l'empire à Byzance, il garda son titre de « romain ». Constantinople fut appelée la nouvelle Rome ou tout simplement Rome. Les

<sup>1</sup> *Acta sanct.*, jan. t. II, p. 76 : *Vita S. Medardi*. — <sup>2</sup> *Acta sanct.*, aug. t. II, p. 657 : *Vita S. Rusticula*. — <sup>3</sup> Il suffit de rappeler le célèbre prologue de la Loi salique. — <sup>4</sup> *Anc. gloss. rom.*, trad. A. Bauer, Paris, 1870, p. 71. — <sup>5</sup> *Acta sanct.*,

juill. t. II, p. 339. — <sup>6</sup> *De legat.*, XII, dans Pertz, *Scriptores*, t. III, p. 350. — <sup>7</sup> G. Paris, *Romani*, dans *Romania*, t. I, 1872, p. 5-6. — <sup>8</sup> Paul Orose, *Hist.*, l. VII, c. XLIII. — <sup>9</sup> Possidius, *Vita Augustini*, c. VI.

écrivains grecs firent usage du mot *Romania* pour désigner l'ensemble de l'empire. En voici quelques exemples parmi plusieurs autres : Saint Épiphanes parlant de l'hérésie d'Arius écrit : ...καὶ ἐξαφθῆναι ἐξ αὐτοῦ πῦρ οὐ τὸ τυχόν, δὲ κατέλιψε πᾶσαν τὴν Ῥωμανίαν σχέδον, μάλιστα τῆς ἀνατολῆς τὰ μέρη.<sup>1</sup> Ce passage montre bien que le mot désigne non seulement l'empire d'Orient, mais tout ce qui était soumis aux Romains ; saint Athanase dit expressément : Μητροπόλις ἡ Ῥώμη τῆς Ῥωμανίας<sup>2</sup>. C'est encore dans ce sens que l'emploie saint Nil : εἶρηκας διὰ τοῦτο πολλὰ κίς πλῆθη βαρβάρων ἐμβάλλειν τῇ Ῥωμανίᾳ<sup>3</sup>. Plus tard, après la destruction de l'empire d'Occident, le nom de Ῥωμανία désigna, dans les écrivains grecs, l'empire de Byzance, et reparut, sous la forme *Romania* (avec l'accent sur l'i), *Romanie*, dans les écrivains occidentaux, avec ce sens spécial. C'est de là qu'il est arrivé à désigner les possessions des Grecs en Asie, puis les provinces qui ont porté quelque temps le nom de Roumélie.

En Occident, *Romania* caractérisait l'empire romain en face des barbares et plus tard il exprima l'ensemble de la civilisation et de la société romaine. Le mot *Romanitas* qui se trouve chez Tertullien<sup>4</sup> eut un sens analogue, *Romania* comprend aussi la langue, ainsi que nous le voyons dans ces vers de Fortunat à Charibert<sup>5</sup> :

*Hinc cui Barbaries, illinc Romania plaudit.  
Diversis linguis laus sonat una viro.*

*Romania* énonce ici l'ensemble des *Romani*, la société romaine, le monde romain opposé au monde barbare.

Le mot *Romania* resta en usage jusqu'aux temps carolingiens. Dans un capitulaire de Louis le Pieux et de Lothaire on lit, en 825 : *Præcipimus de his [tribus] qui in nostris et Romanæ finibus paternæ seu maternæ succedunt hereditati*<sup>6</sup> et ici *Romania* signifie l'étendue de l'empire plutôt que l'Italie et la Romagne. Quand l'empire eut passé aux rois d'Allemagne, le mot *Romania* s'appliqua à l'Italie. C'est le sens qu'il a dans les passages suivants : *Gaudebundus effectus (imperator Græcorum) aurum et argentum infinitum cum puella transmiserunt in terra Romania*<sup>7</sup>. *Imperator autem a Romania discedens nostras (Germaniæ) regiones invisit*<sup>8</sup>. Enfin le nom de *Romania* finit par ne plus désigner que la province qui porte ce nom de Romagne, et qui répond à l'ancien exarchat de Ravenne ; lui vient d'après les uns de la célèbre donation faite par Pépin à l'*Ecclēsia Romana*, d'après les autres du nom de l'empire grec, de la Ῥωμανία, dont cette province fut la dernière possession en Occident.

Le mot *Romania* servit à désigner le pays romain par opposition au pays celtique. Ainsi dans la Vie de saint Samson, évêque de Dol, au VII<sup>e</sup> siècle, on lit : *Quæ citra mare in Britanua et Roman(i)a mirabiliose fecit*<sup>9</sup> ; et ailleurs : *Cum esset in domo sua (in) Romania*<sup>10</sup>. Pour les Bretons, la *Romania* c'est le pays romain le plus voisin, c'est-à-dire la Gaule, malgré que les Francs y règnent. En résumé, le mot *Romania* a servi particulièrement à désigner l'empire d'Occident, quand il fut détaché de celui de Constantinople, qui, de son côté, s'attribua le nom de Ῥωμανία.

III. ROMANUS. — On sait généralement que les lois barbares (voir *Dictiōn.*, t. IX, à ce mot), dans la fixation du rachat des crimes pour diverses sommes d'argent, établissaient, pour un même délit, un taux différent, suivant la qualité de la victime. La loi salique et la loi ripuaire distinguent deux catégories dési-

gnées sous les noms de « Francs » et de « Romains ». Suivant qu'on appartenait à l'une ou à l'autre catégorie, la composition était majorée ; dans le premier cas, le meurtre d'un Franc coûtait le double que le meurtre d'un Romain ; s'il ne s'agissait pas d'un meurtre, la différence était semblable. Voici quelques textes qui résument clairement cette situation. *Loi salique*, titre XLI : *Si quis ingenuum Francum... occiderit, ...solidos CC culpabilis iudicetur; ...si vero Romanus homo... fuerit... qui cum occiderit... solidos C culpabilis iudicetur*; tit. XLII : *De Romanis... hæc lex superius comprehensa ex medietate solvatur*. Comparez les titres XIV et XXXIX de la même loi, et dans la loi ripuaire les titres XXXVIII et XLIII.

Le sens de cette règle paraissait clair à ceux qui se souvenaient que la Gaule, depuis les invasions, renfermait des hommes de deux nationalités différentes. Les descendants de l'ancienne population gauloise devenus gallo-romains étaient citoyens romains ; quant aux envahisseurs germaines, ils formaient une nation distincte : les Francs. Ces deux catégories étaient non seulement distinctes l'une de l'autre, mais opposées l'une à l'autre. Les lois salique et ripuaire reconnaissaient cette distinction raciale et la consacraient par l'inégalité de composition ou *wergeld*. D'où on a conclu que le principe de cette inégalité résidait dans la différence des nationalités, et cette conclusion paraissait très explicable que les Francs victorieux, ayant pris possession du sol et du gouvernement de la Gaule, se fussent assurés des avantages qu'on peut juger exorbitants et réduit les vaincus à une condition légale inférieure.

Cependant cette opinion fut combattue par Fustel de Coulanges (voir *Dictiōn.*, t. V, à ce nom) qui soutint que le mot *Romanus* n'avait pas le sens qu'on lui avait donné. Selon lui, le demi-wergeld constitue une infériorité juridique ; l'homme dont le meurtre ne se paie que 100 sous n'est pas (en ce qui dépend de la loi) l'égal de celui dont le meurtre coûte à son auteur 200 sous. On comprendrait pareil traitement de la part d'un vainqueur sur un peuple vaincu, mais tel n'était pas le cas si les Germains n'ont jamais conquis la Gaule et ont vu dans les Gallo-romains des égaux ; dès lors ils ne devaient pas leur infliger un demi-wergeld, signe d'une infériorité juridique intolérable. Dès lors, si les lois salique et ripuaire infligent cette infériorité à celui qu'elles nomment *Romanus*, c'est que ce mot n'est pas pris dans son acception ordinaire, mais dans une acception spéciale et exceptionnelle. Celle-ci se trouve expliquée par ce que nous savons des formes de l'affranchissement chez les Francs. Il existait deux formes différentes d'affranchir un esclave : la forme du droit franc et celle du droit romain. Par la première l'esclave affranchi devenait un Franc ; par la seconde il était fait citoyen romain et il en prenait le nom, *civis Romanus* ; fût-il de race germanique, il devenait, par la fiction de la loi, proprement un « Romain ». Partant de ces prémisses incontestables, Fustel y ajoute cette hypothèse que le Romain issu de l'affranchissement doit être le seul que les lois franques avaient en vue, quand elles disaient que le Romain n'aurait qu'un demi-wergeld. Il pense que le nom de *Romanus* qui, dans les autres textes mérovingiens, désigne indifféremment tout membre de la nation romaine, est restreint dans les lois aux seuls affranchis de cette nation ; et ce qui, à ses yeux, rend cette conjecture vraisemblable, c'est qu'elle lui permet d'expliquer l'infériorité légale de ces « Romains », marqués par l'infériorité de leur wergeld : ce sont des affranchis, d'anciens esclaves.

<sup>1</sup> S. Epiphane, *Adv. hæres.*, LXIX. — <sup>2</sup> *Ad solitarios*. — <sup>3</sup> S. Nil, *Epist.*, I, LXXV. — <sup>4</sup> Tertullien, *De pallio*, c. IV. — <sup>5</sup> *Carm.*, l. VI, IV, vs 7-8. — <sup>6</sup> Pertz, *Leges*, t. I, p. 251. —

<sup>7</sup> Pertz, *Scriptores*, t. III, p. 718. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, t. III, p. 776. — <sup>9</sup> *Acta sanct. julii* t. VI, p. 573. — <sup>10</sup> *Vita S. Samsonis*, c. IX, LXI.

ves : c'est pour cela qu'ils valent moins que les hommes libres, ce n'est pas parce qu'ils sont romains.

Cette thèse est spéieuse et n'est pas décisive. On invoque il est vrai les textes littéraires et historiques pour établir qu'entre Romains et Francs l'égalité était complète. Mais les témoignages de Grégoire de Tours, de Venance Fortunat, des chroniqueurs et de beaucoup d'autres peuvent bien témoigner des sentiments réciproques entre Romains et Francs, ils ne modifient en rien ce que d'autres témoignages rapportés plus haut nous apprennent sur le profond mépris des barbares en général pour les Romains. D'ailleurs ceci n'est pas affaire de sentiment, mais question de droit. Quand il serait prouvé que les Francs traitaient les Romains, au cours de la vie, sur pied d'égalité, il ne s'ensuivrait pas que cette même égalité dût se trouver dans leurs lois. Il n'est guère de peuple aujourd'hui chez qui les lois ne favorisent les nationaux du pays plus que les étrangers, c'est ce qui avait lieu chez les Francs. L'égalité de considération, à supposer qu'elle existât, ne prouve rien touchant l'égalité juridique.

L'abaissement du taux de la composition n'est pas un indice de mépris car on le trouve appliqué à des Germains à l'égard desquels les Francs n'ont jamais prétendu à une supériorité personnelle. La personne d'un Burgonde, d'un Alamain, d'un Frison, d'un Bavarois, d'un Saxon valait celle d'un Franc et cependant la loi ripuaire nous montre que leur composition n'était pas la même. Si des Germains n'obtenaient pas une pleine composition, doit-on s'étonner qu'une loi germanique ne traitât pas mieux des Romains que des Germains.

A défaut d'égalité dans la condition juridique fondée sur la loi franque, on invoque le principe de la personnalité des lois d'après lequel les Francs étaient jugés d'après la loi franque et les Gallo-romains d'après la loi romaine. Mais telle n'était pas la portée véritable de ce principe d'après lequel, dans chaque procès, on avait égard à la race de l'accusé ou du défendeur. Ainsi l'on suivait la loi de l'accusé, mais non pas celle de la victime. Donc le Franc meurtrier d'un Romain était jugé suivant la loi franque. Celle-ci, par conséquent, était bien dans sa compétence en fixant la composition due pour un tel meurtre; si elle ne l'eût pas fait, elle aurait été incomplète.

« Ainsi, la règle de l'inégalité légale entre Francs et Romains n'est nullement incompatible avec le témoignage des monuments historiques et littéraires de l'époque mérovingienne. Les barbares tenaient les Romains pour des inférieurs, et même en dehors de ce genre de considérations, la différence de nationalité devait suffire pour entraîner l'inégalité juridique. Cette inégalité, c'était à la loi barbare qu'il appartenait de l'établir. Elle était de droit commun parmi les barbares. Chez les peuples qui ont, avec les Francs, occupé la Gaule, c'est-à-dire les Wisigoths et les Burgondes, on la trouve à l'origine de la législation; il faut, pour la faire cesser, une réforme opérée par les rois, et la royauté sentait bien elle-même que cette innovation devait blesser ses sujets et rencontrer de la résistance de leur part, aussi croyait-elle nécessaire d'y appuyer avec la plus grande insistance. Chez les Francs, plus septentrionaux et moins soumis à l'influence romaine, une semblable réforme ne vint pas même à la pensée des rois; on ne trouve rien de pareil dans les capitulaires mérovingiens.

« Si donc on trouve dans les deux grands coutumiers des Francs, la loi salique et la loi ripuaire, une disposition qui fixe le rachat des crimes commis envers les Romains à un prix moins élevé que celui des crimes dont la victime est un Franc, quoi de plus naturel? Est-il juste de s'en étonner, de prétendre que si la loi salique et la loi ripuaire ont voulu dire pareille chose,

elles sont « en contradiction formelle avec tous les « monuments de ces trois siècles, avec l'histoire et les « faits, avec les actes et les chartes, avec les autres « codes germains et même avec toutes les autres lois « franques », et peut-on s'appuyer sur cette « contradiction » pour refuser de comprendre les deux lois franques comme tout le monde l'a fait avec raison ? »<sup>1</sup>

H. LECLERCQ.

**ROMANOS LE MÉLODE.** — (Voir *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XIII, col. 2895).

**ROME. — I. TOPOGRAPHIE.** — I. Topographie.

II. Légende et histoire. III. Rome républicaine. IV. Rome impériale. V. L'enceinte d'Aurélien. VI. Travaux d'art. 1. Portes; 2. Port; 3. Ponts; 4. Aque ducts; 5. Égouts. VII. Topographie suburbaine. VIII. Démographie urbaine. IX. Bibliographie. X. Les plans de Rome. XI. Les *Itineraria* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1902-1921). XII. Les *Mirabilia* (voir *ibid.*, t. VII, col. 1921-1922).

**II. HISTOIRE CIVILE ET PONTIFICALE.** — I. La ville de saint Pierre. II. Origines de l'Église de Rome.

III. Les juifs à Rome (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 145-155, 1871-1878; t. XI, col. 2557-2608; fig. 8409-8422). IV. La communauté romaine. V. Tendances doctrinales. VI. La venue de saint Pierre à Rome. VII. Le séjour de saint Pierre à Rome. VIII. La primitive catéchèse à Rome. IX. La communauté apostolique. X. Une polémique à Rome au I<sup>er</sup> siècle. XI. Premiers développements. XII. La persécution de Néron (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1565-1633; t. VII, col. 481-502; t. XII, col. 1138-1150; t. XIV, col. 545-546). XIII. Supplice de Pierre et de Paul (voir *ibid.*, t. XIII, col. 2658-2666; t. XIV, col. 851-919). XIV. Progrès de l'Église sous les Flaviens (voir *ibid.*, t. I, col. 2847-2860; t. III, col. 1867-1870; t. VI, col. 1259-1274). XV. Persécution de Domitien (voir *ibid.*, t. IV, col. 1388-1404; t. XIV, col. 547-551). XVI. Les premiers successeurs de saint Pierre (voir *ibid.*, t. IX, col. 1195-1198, 1218-1236; t. XII, col. 1113-1147, 1176-1196). XVII. La lettre du pape saint Clément (voir *ibid.*, t. VIII, col. 2712-2719, t. XII, col. 1176). XVIII. La lettre de saint Ignace d'Antioche. XIX. La primauté romaine. XX. Vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle. XXI. Les écoles romaines au II<sup>e</sup> siècle. XXII. Le témoignage de saint Irénée. XXIII. Le témoignage d'Abercius (voir *Dictionn.*, t. I, col. 66-87; t. XIV, col. 766-776). XXIV. Le Canon de Muratori (voir *ibid.*, t. XII, col. 543-560). XXV. Le symbole romain. XXVI. La question pascalle et Victor. XXVII. La situation doctrinale sous Victor. XXVIII. La rivalité de Calliste et d'Hippolyte. XXIX. Depuis Calliste jusqu'à Corneille. XXX. Le traité : *De unitate Ecclesiae*. XXXI. La controverse baptismale. XXXII. Orthodoxie et bienfaits. XXXIII. L'Église romaine et Constantin. XXXIV. Du pontificat de Silvestre à celui de Damase. XXXV. Le pontificat de Damase. XXXVI. *Domus Ecclesiae*. XXXVII. Titres presbytéraux. XXXVIII. Basiliques non titulaires. XXXIX. Le monachisme à Rome. XL. Primauté romaine et l'Orient. XLI. Le Siège romain « dit le droit ». XLII. Rome centre de l'unité ecclésiastique. XLIII. La primauté du Siège romain. XLIV. Rome au IV<sup>e</sup> siècle. XLV. Le triomphe du christianisme à Rome. XLVI. Le paganisme stationnaire à Rome au IV<sup>e</sup> siècle. XLVII. L'empereur Honorius à Rome. XLVIII. Le sénateur Pammachius et ses émules. XLIX. Symptômes de déchéance. L. Alaric maître de Rome, 408-410. LI. Depuis le pape Sirice jusqu'au pape Léon le Grand. LII. La fin du règne d'Honorius. LIII. Pontificat de saint Léon le Grand (440-461). LIV. Genséric

<sup>1</sup> J. Havet, *Du sens du mot « romain » dans les lois franques*, dans *Revue historique*, t. II, 1876, p. 120-136, 632-637.

à Rome, 455. LV. Œuvre monumentale de saint Léon le Grand. LVI. Rome au <sup>v</sup>e siècle. LVII. Une prédiction accomplie. LVIII. La fin de l'empire (455-476). LIX. La légende et l'histoire. LX. Conservation des monuments de Rome. LXI. Persistance de la vie antique. LXII. Causes de destruction. LXIII. De saint Léon le Grand jusqu'à la visite de Théodoric. LXIV. Théodoric visite Rome. LXV. Symmaque et son pontificat. LXVI. Hormisdas et la réconciliation avec l'Orient. LXVII. Le pape Jean I<sup>er</sup>, martyr. LXVIII. La succession du pape Félix IV. LXIX. La succession de Boniface II. LXX. L'expédition des affaires et les synodes à Rome. LXXI. Rome prise par Bélisaire. LXXII. Rome prise et reprise (537-549). LXXIII. Le camp des Goths devant Rome. LXXIV. Murailles et portes de Rome pendant la guerre. LXXV. Contrastes à Rome. LXXVI. Bélisaire en face de Totila (541-547). LXXVII. Rome reprise par les Goths (549). LXXVIII. Narsès maître de Rome. LXXIX. Le pontificat de Silvére. LXXX. Le pontificat de Vigile. LXXXI. Retour et mort de Vigile. LXXXII. Le pontificat de Pélagé. LXXXIII. Le pape Jean III et le patrice Narsès. LXXXIV. L'invasion des Lombards en Italie. LXXXV. Le pape Grégoire le Grand. LXXXVI. Les premiers successeurs de saint Grégoire. LXXXVII. Depuis le pape Honorius I<sup>er</sup> jusqu'à Eugène I<sup>er</sup>. LXXXVIII. L'empereur Constant II à Rome (663). LXXXIX. De saint Vitalien à saint Grégoire II. XC. La politique pontificale et la dynastie carolingienne. XCI. L'intrus Constantin. XCII. Hadrien I<sup>er</sup> (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1964-1967, fig. 5522). XCIII. Léon III (voir *ibid.*, t. VIII, col. 2538-2542, fig. 7044).

**III. TABLEAU CHRONOLOGIQUE** de concordance des dates consulaires, impériales et papales.

**IV. ROME SOUTERRAINE.** — I. Destination. II. Avant Antoine Bosio. III. Depuis Ant. Bosio jusqu'à J.-B. De Rossi. IV. De Rossi (voir *Dictionn.*, t. XV, à ce nom). V. Histoire et description (voir *ibid.*, t. II, col. 2376-2450). VI. Voie Appienne. 1. *Cæmeterium Callisti*. 2. *Cæm. Balbinæ*. 3. *Cæm. Prætextati*; crypte de Lucine (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2636-2661). 4. *Cæm. Sebastiani, ad catacumbas* (voir *ibid.*, t. II, col. 2450-2486; t. XIV, col. 855-901). 5. *Cæm. Soteris*. VII. Voie Ardeatine. 1. *Cæm. Domitillæ, Nerei et Achillei ad S. Petronillam* (voir *ibid.*, t. IV, col. 1404-1442, fig. 3843-3858; t. V, col. 1668-1689, fig. 4480-4498). 2. *Cæm. Marci et Marcelliani et crypta Damasi* (voir *ibid.*, t. II, col. 143-151, fig. 1226-1229; t. IV, col. 151-153; t. V, col. 2611; t. X, col. 1749-1753). 3. *Cæm. della Nunziatella* (voir *ibid.*, t. XII, col. 1810-1814, fig. 8975). 4. *Cæm. S. Feliculæ*. 5. *Cæm. di Gianicolo* (voir *ibid.*, t. VII, col. 2123-2125, fig. 6131). VIII. Voie d'Ostie. 1. *Cæm. Commodillæ* (voir *ibid.*, t. III, col. 2394-2427, fig. 8137-8196). 2. *Cæm. Pauli in prædio Lucinæ*. 3. *Cæm. Theclæ*. 4. *Cæm. Timothei*. 5. *Cæm. S. Zenonis ad aquas Salvias*. 6. *Cæm. S. Cyriaci*. 7. *Cæm. al ponticello di S. Paolo*. IX. Voie de Porto. 1. *Cæm. S. Felicis* (voir *ibid.*, t. V, col. 1298-1299). 2. *Cæm. Genesæ ad sextum Philippi* (voir *ibid.*, t. VI, col. 866-900). 3. *Cæm. Pontiani ad Ursium pileatum* (voir *ibid.*, t. XIV, col. 1062-1063, 1409-1423). X. Voie Aurélienne. 1. *Cæm. Octavillæ seu Pancratii* (voir *ibid.*, t. XIII, col. 1001-1014). 2. *Cæm. Processi et Martiniani seu S. Agathæ ad Girulum* (voir *ibid.*, t. XIV, col. 1890). 3. *Cæm. duorum Felix*. 4. *Cæm. Calepodii* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1593-1595). XI. Voie Cornélienne. 1. *Cæm. Vaticanæ* (voir <sup>V</sup>e partie, *Les églises de Rome*, § IV). XII. Voie Flaminienne. 1. *Cæm. S. Valentini*. 2. *Cæm. passata prima porta*. XIII. Voie Salaire ancienne. 1. *Cæm. in vigna Galli*. 2. *Cæm. Pamphili* (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 974-1001). 3. *Cæm. Hermetis seu Basillæ* (voir *ibid.*, t. VI, col. 2302-2349, fig. 5674-5699). 4. *Cæm. ad elivum cucumeris* (voir

*ibid.*, t. III, col. 1951-1954). ? *Cæm...*? XIV. Voie Salaire nouvelle. 1. *Cæm. Maximi ad S. Felicitatem* (voir *ibid.*, t. V, col. 1259-1298, fig. 4324-4328; t. X, col. 2774-2778, fig. 7822-7826). 2. *Cæm. Thrononis ad Saturninum*. 3. *Cæm. Hilarie seu VII virginum*. 4. *Cæm. Jordanorum* (voir *ibid.*, t. VII, col. 2642-2643). 5. *Cæm. Novellæ* (voir *ibid.*, t. XII, col. 1760-1761). 6. *Cæm. Priscillæ* (voir *ibid.*, t. XIV, col. 1799-1874, fig. 10529-10564). XV. Voie Nomentane. 1. *Cæm. Nico-medis* (voir *ibid.*, t. XII, col. 1232-1235). 2. *Cæm. Agnetis* (voir *ibid.*, t. I, col. 918-965, fig. 220-242). 3. *Cæm. Ostrianum* (voir *ibid.*, t. XIII, col. 112-132). 4. *Cæm. Alexandri* (voir *ibid.*, t. I, col. 1092-1098). 5. *Cæm...*? XVI. Voie Tiburtine. 1. *Cæm. Cyriacæ seu Laurenti* (voir *ibid.*, t. III, col. 3227-3256, fig. 3482-3501). 2. *Cæm. Hippolyti* (voir *ibid.*, t. VI, col. 2419-2483). 3. *Cæm. du Viale regina Margherita*. XVII. Voie Pré-nestine. 1. *Cæm. passata l'acqua delta bulicante*. XVIII. Voie Labicane. 1. *Cæm. Castuli* (voir *ibid.*, t. II, col. 2372-2375). 2. *Cæm. Petri et Marcellini seu ad duas lauros*, etc. (voir *ibid.*, t. XIV, col. 981-1018, fig. 10247-10268). 3. *Cæm... Quattuor Coronatorum*. XIX. Voie Latine. 1. *Cæm. Gordiani et Epimachi* (voir *ibid.*, t. VI, col. 1379-1381). 2. *Cæm. Quarti et Quinti*. 3. *Cæm. Tertullini*. 4. *Cæm. Simplicii et Serviliani*. 5. *Cæm. Aproniani* (voir *ibid.*, t. I, col. 2636-2643). 6. *Cæm...* 7. *Hypogée de Trebius Justus* (voir *ibid.*, t. VI, col. 2937-2945, fig. 5763-5766). XX. Voie triomphale. *Cæm. S. Onufrii*.

*Catacombes ou cimetières de la banlieue de Rome*. XXI. Voie Appienne. XXII. Voie Latine. XXIII. Voie Labicane. XXIV. Voie Pré-nestine. XXV. Voie Tiburtine. XXVI. Voie Nomentane. XXVII. Voie Salaire. XXVIII. Voie Flaminienne. XXIX. Voie Cassienne. XXX. Voie Cornélienne. XXXI. Voie Aurélienne. XXXII. Bibliographie.

**V. LES ÉGLISES DE ROME.** — I. Le Latran (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1527-1887, fig. 6787-6974). II. Sainte-Marie-Majeure (voir *ibid.*, t. X, col. 2091-2119, fig. 7731-7738). III. Saint-Pierre-du-Vatican. IV. Topographie et légendes vaticanes. V. Le mausolée des *Probi*. VI. Les mausolées impériaux. VII. Saint-Grégoire in *Palatio*. VIII. La nécropole pontificale. IX. Saint-Vincent au Vatican. X. Le *scrinium confessionis*. XI. La tombe apostolique. XII. L'administration de la basilique. XIII. Les monastères desservants. XIV. Les diaconies. XV. La maison pontificale in *Acoli*. XVI. Encore Saint-Grégoire in *Palatio*. XVII. La *Mica aurea*. XVIII. Légende du plan d'Alfarano. XIX. Aspect intérieur de la basilique constantinienne. XX. Les cryptes vaticanes. XXI. Bibliographie.

**VI. LES ÉGLISES DE ROME AU MOYEN-ÂGE** — I. Limites de ces recherches. II. Les anciens catalogues d'églises à Rome. III. Titres au concile romain de 499. IV. Titres au concile romain de 595. V. Catalogue de Salzbourg. VI. Liste de l'anonymie d'Einsiedeln. VII. Catalogue de Léon III. VIII. Les *tituli* ou églises presbytérales. IX. Les églises non titulaires dans Rome. X. Les églises funéraires hors de Rome. XI. Chronologie des églises de Rome. XII. La popularité variable des saints titulaires. XIII. Les sanctuaires placés sous un vocable de saint. XIV. Chaque sanctuaire a un patron céleste. XV. Inégale popularité des saints patrons : 1. La Vierge. 2. Le Sauveur. 3. Saint-Laurent. 4. Saint-André. 5. Saint-Étienne. 6. Saint-Michel. 7. Sainte-Lucie. 8. Sainte-Cécile. 9. Saint-Silvestre. 10. Saints-Côme-et-Damien. 11. Saints-Pierre-et-Paul. 12. Saint-Martin. 13. Sainte-Agathe. 14. Saint-Césaire. 15. Saint-Abbaeyre. 16. Saint-Sébastien. XVI. Éponymes signalés pour la première fois, entre 601 et 816. 1. Saint-Jean. 2. Saint-Anastase. 3. Les Quarante-Martyrs. 4. Saint-Georges. Saint-Antoine, Saint-Vit. 5. Saint-Apollinaire. 6.

Sainte-Pétronille. 7. Saint-Théodore. 8. Saint-Donat. 9. Saints-Serge-et-Bacchus. 10. Saint-Euplus. 11. Saint-Érasme. 12. Sainte-Euphémie. 13. Saint-Boniface. 14. Sainte-Hélène. 15. Saint-Calliste. 16. Saint-Eustache. 17. Saints-Denys-Rustique-et-Éleuthère. 18. Saint-Sabas. 19. Saint-Victor. 20. Sainte-Martine. 21. Saint-Isidore. 22. Saint-Justin. 23. Saint-Peregrinus. 24. Saint-Grégoire-de-Nazianze. 25. Saint-Agapit. 26. Sainte-Basilide. 27. Conclusion.

XVII. Notices des églises de Rome suivant l'ordre alphabétique. Bibliographie. XVIII. Développement du type basilical à Rome. XIX. Saint-Paul-hors-les-Murs; de cette église patriarcale on doit rapprocher Sainte-Marie-Majeure, déjà rappelée (voir *ibid.*, t. x, col. 2091-2119) et Saint-Laurent (voir *ibid.*, t. viii, col. 1931-1952) sur lesquelles il n'y a pas lieu de revenir ici.

XX. Églises de la I<sup>re</sup> région : 1. Saints-Nérée-et-Achillée. 2. Saint-Sixte-le-Vieux. 3. Saint-Césaire de *Appia* ou *in Turri*. 4. Saint-Jean-devant-la-Porte-latine. 5. Sainte-Balbine. 6. Saint-Sabas. 7. Sainte-Prisque. 8. Sainte-Sabine. 9. Saint-Alexis. XXI. Églises de la II<sup>e</sup> région : 1. Saints-Jean-et-Paul. 2. Saint-Grégoire. 3. Sainte-Marie in *Domnica* (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2084-2091, fig. 7730). 4. Saint-Thomas in *Formis*. 5. Saint-Étienne-le-Rond. 6. Les Quatre-Couronnés. 7. Saint-Hadrien *in tribus fatis*. 8. Sainte-Martine. 9. Saint-Pierre in *Carcere*. 10. Sainte-Marie in *Capitolio* ou *de ara cœli*. 11. Saints-Serge-et-Bacchus. 12. Sainte-Marie in *Cannapara*. 13. Saint-Théodore. 14. Sainte-Anastasie. 15. Sainte-Marie-Antique. 16. Saint-Césaire in *Palatio*. 17. Saint-Sébastien in *Palatio*. 18. Saint-Georges au Vélambre. 19. Sainte-Marie in *Cosmedin* (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2079-2084). XXII. Églises de la III<sup>e</sup> région : 1. Saint-Clément (voir *ibid.*, t. iii, col. 1873-1902, fig. 3019-3030; t. xii, col. 19, fig. 9272). 2. Sainte-Félicité (voir *ibid.*, t. v, col. 1280-1289, fig. 4327, 4328). 3. Saint-Pierre-ès-liens (voir *ibid.*, t. iii, col. 3-12, fig. 2380, 2381, 2383). 4. Saint-Martin-aux-Monts. 5. Sainte-Praxède (voir *ibid.*, t. xiv, col. 1691-1700). 6. Saint-André *cata barbara patricia*. 7. Saint-Eusèbe. 8. Sainte-Bibiane. 9. Sainte-Croix-en-Jérusalem. 10. Saints-Pierre-et-Marcellin (voir *ibid.*, t. xiv, col. 981-1018). XXIII. Églises de la IV<sup>e</sup> région : 1. Saint-Laurent in *Miranda* (voir *ibid.*, t. v, col. 2048-2049; t. viii, col. 1954). 2. Saints-Côme-et-Damien (voir *ibid.*, t. iii, col. 2350-2367; t. vii, col. 2415, fig. 6205). 3. Sainte-Marie-Nouvelle (voir *ibid.*, t. x, col. 2077-2078). 4. Sainte-Pudentienne (voir *ibid.*, t. xiv, col. 1967-1973). 5. Saint-Laurent in *Panisperna* (voir *ibid.*, t. viii, col. 1931-1954). 6. Sainte-Agathe (voir *ibid.*, t. i, col. 2819-2822). 7. Saint-Vital. 8. Sainte-Suzanne. 9. Saint-Calus. XXIV. Églises de la V<sup>e</sup> région. 1. Saint-Marc. 2. Saints-Apôtres. 3. Sainte-Marie in *via lata*. 4. Saint-Marcel. 5. Saint-Silvestre in *Capite*. 6. Sainte-Marie in *Trivio* ou in *Sinodochio*. XXV. Églises de la VI<sup>e</sup> région. 1. Saint-Laurent in *Lucina* (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1954-1959). 2. Sainte-Marie ad *Martyres* (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2062-2068; t. xiii, col. 1063-1067). 3. Sainte-Agnès de *agone*. 4. Saint-Laurent in *Damaso* (voir *ibid.*, t. viii, col. 1953-1954). 5. Saint-Ange in *foro piscium*. XXVI. Églises de la VII<sup>e</sup> région. 1. Sainte-Marie du Transévère (voir *ibid.*, t. x, col. 2068-2075). 2. Sainte-Cécile (voir *ibid.*, t. ii, col. 2738-2779). 3. Saint-Chrysogone. 4. Saints-Côme-et-Damien in *mica aurea*. 5. Saint-Jean-Calybite. XXVII. Quelques basiliques cimétières. 1. Saint-Agnès-hors-les-murs (voir *ibid.*, t. i, col. 958-965; t. iii, col. 2609-2622). 2. Saint-Laurent-hors-les-Murs (voir *ibid.*, t. viii, col. 1931-1959). 3. Saint-Sébastien-hors-les-murs. 4. Saint-Pancrace.

XXVIII. Expansion monastique à Rome. XXIX.

Les monastères des grandes basiliques. XXX. Quelques églises et monastères. 1. Saint-Abbacyr au Transévère. 2. Saint-Abbacyr in *xenodochio Valerionum*. 3. Saint-Agapit ad *vincula*. 4. Sainte-Agathe in *caput Africae*. 5. Sainte-Agathe ad *colles iacentes*. 6. Sainte-Agathe in *diaconia*. 7. Sainte-Agathe de *tempulo*. 8. Sainte-Agnès ad *duo furna*. 9. Saints-Alexis-et-Boniface sur l'Aventin. 10. Saint-Anasthase ad *aquas salvias*. 11. Saint-André de *Biberatica*. 12. Saint-André près de Sainte-Marie-Antique. 13. Saint-André in *massa Juliana*. 14. Saint-André apud *sanctum Petrum*. 15. Saints-André-et-Barthélémy. 16. Saint-Ange du Château Saint-Ange. 17. Saint-Antoine près de Sainte-Marie-Antique. 18. Saint-Apollinaire. 19. Saint-Archange. 20. Sainte-Barbe in *Subura*. 21. Sainte-Basilide in *Merulana*. 22. Saint-Césaire in *Palatio*. 23. Saint-Césaire in *monasterio Corsarum*. 24. Saint-Calliste. 25. Sainte-Constance. 26. Saints-Côme-et-Damien ad *præsepe*. 27. Saints-Côme-et-Damien in *xenodochio Tucio*. 28. Saint-Cyriaque-des-Thermes. 29. Saint-Donat in *Aventino*. 30. Saint-Érasme. 31. Sainte-Euphémie. 32. Saint-Euple. 33. Saint-Eustache. 34. Saint-Félix in *Pincis*. 35. Sainte-Hélène. 36. Saint-Hermès-hors-les-murs. 37. Saint-Hippolyte in *vico Patricio*. 38. Saint-Jean sur l'Aventin. 39. Saints-Jean-et-Paul. 40. Saint-Isidore. 41. Saint-Justin. 42. Saint-Laurent. 43. Saint-Laurent près Saint-Eusèbe. 44. Saint-Laurent de *Palatio*. 45. Saint-Laurent in *Pallacinis* ou de *Paracera*. 46. Saint-Laurent ad *Taurellum*. 47. Saints-Laurent-et-Hadrien. 48. Sainte-Lucie *Renati*. 49. Sainte-Lucie in *septem solis*. 50. Sainte-Lucie in *silice*. 51. Sainte-Lucie in *xenodochio Aniciorum*. 52. Sainte-Marie in *Aquiro*. 53. Sainte-Marie in *Campo Martio*. 54. Sainte-Marie in *caput Portici*. 55. Sainte-Marie in *Julia*. 56. Sainte-Marie de *Lutara*. 57. Sainte-Marie de *Maxima*. 58. Sainte-Marie *Mediana*. 59. Sainte-Marie in *Minerva*. 60. Sainte-Marie in *monasterio Michaelis*. 61. Sainte-Marie Nouvelle. 62. Sainte-Marie de *Porticu*. 63. Sainte-Marie in *Saxia*. 64. Sainte-Marie in *Tempulo*. 65. Sainte-Marie in *Traspedina* ou in *Hadriano*. 66. Sainte-Marie in *via Lata*. 67. Sainte-Marie in *xenodochio Firmis*. 68. Saint-Martin *post sanctum Petrum*. 69. Saint-Matthieu in *Merulana*. 70. Saint-Ménas. 71. Saint-Michel archange. 72. Saint-Michel de *porticu*. 73. Saint-Pancrace in *Laterano*. 74. Saint-Paul *juxta sanctam Bibianam*. 75. Saint-Pérégrin. 76. Hôpital Saint-Pierre. 77. Saints-Pierre-et-Paul in *via sacra*. 78. Sainte-Pétronille in *Vaticano*. 79. Hôpital Sainte-Pétronille. 80. Les Quarante-Martyrs. 81. Saints-Cyr-et-Julitte. 82. Saint-Saturin *extra muros*. 83. Saints-Serge-et-Bacchus de *forma*. 84. Saints-Serge-et-Bacchus de *Subura*. 85. Saint-Séverin in *Merulana*. 86. Saint-Silvestre in *Palatio*. 87. Saint-Silvestre *prope sanctum Petrum*. 88. Saint-Sixte in *gallina alba*. 89. Saint-Étienne de *Agulia*. 90. Saint-Étienne in *Dulciti*. 91. Saint-Étienne *juxta Lateranum*. 92. Saint-Étienne-le-Grand. 93. Saint-Étienne *Orphanotrophii*. 94. Saint-Étienne ad *beatum Paulum*. 95. Saint-Étienne Vaganda. 96. Saint-Symmètre. 97. Saint-Valentin *extra portam*. 98. Saint-Vit in *Macello*. 99. Saint-Vit in *monasterio Sardorum*. 100. Saint-Zénon.

VII. PARTICULARITÉS. — I. La légende de Rome au Moyen Age. II. Circonscriptions de Rome au Moyen Age. III. Organisation militaire. IV. Diaconies. V. Premiers monastères grecs de Rome. 1. Saint-André et Sainte-Lucie de *Renati*. 2. Saints-Vincent-et-Anasthase. 3. Saint-Sabas sur l'Aventin.

VIII. LITURGIE ROMAINE. — I. Origines dans l'Église de Rome. II. Formules liturgiques. III. Calendrier. IV. Lectures. V. Les pièces de chant. VI. Les livres romains : le rouleau de Ravenne. VII. Messe romaine. VIII. Les fêtes chrétiennes. IX. L'initiation

chrétienne. X. Bénédiction des saintes huiles. XI. Administration du baptême. XII. La confirmation. XIII. La première communion. XIV. La hiérarchie ecclésiastique. XV. Les rituels latins de l'ordination. XVI. Les ordinations à Rome. XVII. Les vêtements liturgiques. XVIII. Dédicace des églises (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 374-405). XIX. Office divin (voir *ibid.*, t. xii, col. 1962-2017; cf. t. ii, col. 1262-1316).

**IX. ÉPIGRAPHIE ROMAINE.** — I. L'épigraphie chrétienne à Rome. II. Empereurs. III. Ordre sénatorial. IV. Ordre équestre. V. *Honesti, Devoti*. VI. Employés de la maison impériale. VII. Titres municipaux. VIII. Titres militaires. IX. Titres relatifs aux jeux. X. Professions de la vie privée. XI. Patrons, adoptés, affranchis, esclaves. XII. Inscriptions papales datées. XIII. Prêtres. XIV. Archidiacre, diacre, sous-diacre. XV. Ordres mineurs et fonctions ecclésiastiques. XVI. Fidèles chrétiens et chrétiennes. XVII. Catéchumènes, néophytes. XVIII. Épigraphie des basiliques. 1. Dédicace de l'édifice. 2. Inscriptions d'autels. 3. Catalogues de reliques. 4. Inscriptions votives. 5. Inscriptions historiques. 6. Inscriptions légales. 7. Inscriptions liturgiques. 8. Inscriptions des dépendances basilicales. 9. Inscriptions des édifices profanes.

#### X. DROIT CANONIQUE.

**XI. BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES PONTIFICALES.** — I. Des origines à l'époque de Dioclétien. II. Depuis le *iv<sup>e</sup>* jusqu'au *ix<sup>e</sup>* siècle. III. Du *viii<sup>e</sup>* au *xi<sup>e</sup>* siècle. IV. Aux *xiii<sup>e</sup>* et *xiv<sup>e</sup>* siècles et depuis. V. Les catalogues des manuscrits du Vatican. VI. Essai de classement et descriptions de manuscrits liturgiques : *Reg. 316; Reg. 317; Reg. 257; Sacramentaires de Corbie, de Ratold, d'une Église du Limousin, d'Echternach; Palat. 493; Ottobon. 313; Palat. 485; Reg. 337; Reg. 567; Pat. 495; Vatic. 3548; Vatic. 3086; Palat. 494; Palat. 499; Psautier Reg. 11; Homiliaire Reg. 38*. VII. Librairies byzantines à Rome.

**I. TOPOGRAPHIE.** — I. TOPOGRAPHIE. — A l'est d'une boucle du Tibre, sur un sol fort accidenté où sept collines se dressent en amphithéâtre et dominent le fleuve à des distances plus ou moins rapprochées, avec à l'Ouest, sur la rive droite, un faubourg peu développé, se développa la ville de Rome. Parmi ces sept collines, celle qui occupe la position centrale porta le nom de *Patatium*, dont on a fait le « Palatin », dont le point culminant se trouve à 51 mètres au-dessus du niveau du Tibre, aux jardins Farnèse. Autour de cette colline, aujourd'hui isolée sur ses quatre faces, mais autrefois rattachée à l'Esquilin par une croupe rocheuse, la *Velia*, se développe un demi-cercle de cinq collines : au Nord, le « Capitole », formé de deux hauteurs distinctes (46 et 49 mètres) dénommées *Capitolium* et *Arx*, séparées par une dépression (36 mètres); au Nord-Est, le « Quirinal » (61 mètres) et le « Viminal » (56 mètres); à l'Est, l'« Esquilin » (54, 53 et 46 mètres); au Sud, le « Caelius » (49 mètres) et l'« Aventin » (46 et 43 mètres). Enfin, le « Pincio » ou colline des Jardins (61 mètres d'altitude). Sur la rive droite du fleuve, le « Janicule » formant une longue crête parallèle au Tibre (85 mètres) et, plus au Nord, le « Vatican » dont le sommet atteint 146 mètres au *Monte Mario*.

Ces collines sont séparées du fleuve et entre elles par quelques dépressions dont les noms sont devenus familiers, ce sont : entre le Palatin et le Capitole, le « Vélambre » et le « Forum Boarium » (altitude, 11 mètres); entre le Palatin, le Capitole et le Quirinal, c'est le « Forum » (13 mètres); entre le Quirinal, le Viminal et l'Esquilin, c'est la « Subure » (20 mètres); entre le Caelius et l'Aventin, c'est la dépression de la « Voie Appienne » (22 mètres); entre le Palatin et l'Aventin, c'est la « Vallée du Grand Cirque » (18 mètres).

En plus de ces dépressions, il faut mentionner trois

plaines qui sont au Nord, le « Champ de Mars » mesurant 2 kilomètres de longueur sur 1900 mètres de largeur, et s'étendant entre le Pincio, le Quirinal, le Capitole et le Tibre (altitude moyenne 13-15 mètres); au Sud, le « monte Testaccio », entre l'Aventin et le fleuve; à l'Ouest, le Transtévère, entre le Janicule et le Tibre (altitude 15 mètres). A raison de son éloignement de la ville, ce quartier, habité par une population minable, n'a exercé qu'un rôle secondaire.

Vers le milieu de la boucle du Tibre se trouvait une île désignée alors sous le nom d'« Ile Tibérine », située au centre de la ville, vis-à-vis du Capitole et de la partie méridionale du Champ de Mars.

**II. LÉGENDE ET HISTOIRE.** — La part de la légende est si grande que celle de l'histoire s'en trouve fort réduite. Romulus peut aller rejoindre son frère jumeau Remus (voir *Dictionn.*, t. xiv, au mot REIMS); on croit qu'après avoir été vagabond il devint roi de ses congénères qu'il implanta sur la colline du Capitole. Ceux qui lui succédèrent arrondirent le domaine, si bien que celui-ci prit figure de royaume, royaume d'opérette. Les histoires relatives à ces origines territoriales, religieuses, guerrières et administratives ne dépassent guère elles-mêmes le niveau de l'historiette; ce qu'on en peut savoir de plus sûr nous vient par l'archéologie. Depuis 1870, les nécropoles du Quirinal et de l'Esquilin et dans la banlieue les fouilles d'Albe et d'Antemna; en 1902, l'exploration de la nécropole archaïque du Forum; en 1899, la découverte de la Pierre Noire; en 1907 et depuis les découvertes du Palatin ont permis de formuler quelques faits certains.

C'est ainsi qu'on a pu tenir pour démontrée l'origine albaine de Rome remontant vers le *x<sup>e</sup>* siècle avant notre ère. A cette époque un village s'établit sur la partie occidentale du Palatin et, vers le même temps, un second village s'accrocha à la croupe occidentale de l'Esquilin. Plus tard, au *viii<sup>e</sup>* siècle, deux colonies s'installent sur l'Oppius et le Quirinal. Successivement, pendant l'époque des rois, des groupes de population s'implantent et se fixent sur la partie orientale du Palatin. Tout cela ne s'accomplit pas sans choes et sans heurts qui aboutissent à la formation d'une sorte de ligue ou fédération qui reçoit le vocable de *Septimontium* dans laquelle entrent les villages du Germalus, du Palatium, de la Velia, du Caelius, de l'Oppius, du Cispis et du Fagatal et d'où sont encore exclus le Capitole, le Quirinal et l'Aventin.

Au début du *vi<sup>e</sup>* siècle avant notre ère, survient un événement capital. Les Étrusques s'emparent de Rome dont ils font une des bases de leur domination dans l'Italie centrale. Cette première conquête, dont l'histoire des rois Tarquin l'Ancien et Tarquin le Superbe a recueilli et déformé le souvenir, fut bienfaisante à Rome qu'elle initia à l'idée d'unification. Elle devint une ville avec un centre politique et une enceinte défensive qui porta le nom de Servius Tullius. Mais tout cela ne dura même pas un siècle, le Latium s'insurgea contre l'Étrurie et chassa la royauté. Mauvais calcul. A quelques années de là, le roi de Clusium, Porsenna, rentra dans Rome dont il démantela l'enceinte et lui interdit l'usage du fer sauf pour les travaux de l'agriculture. Autre calamité, l'unité gouvernementale imposée par les rois étrusques fit place aux rivalités de colline à colline, ce qui dura jusqu'après l'invasion gauloise, au *iv<sup>e</sup>* siècle.

**III. ROME RÉPUBLICAINE.** — Quoiqu'il faille retenir de l'activité prêtée à Servius Tullius, son nom évoque une période d'acquisitions concrètes : l'unité administrative réalisée par la division de la ville en quatre régions et l'unité militaire symbolisée par la construction d'une enceinte unique et continue remplaçant les fortifications particulières des différentes collines et faisant entrer dans la ville le Capitole et l'Aventin.

La division administrative distinguait quatre régions : Palatine, Esquiline, Suburane, Colline. Mais vers le dernier siècle de la République l'enceinte officielle est dépassée, elle n'est plus qu'un noyau marquant des limites trop étroites. Chacune des grandes voies qui sortent de cette enceinte est bordée de faubourgs, au Nord, le long des voies Flaminienne et Salaire; au Sud, le long des voies Appienne et d'Ostie; à l'Ouest, le long de la voie Aurélienne.

Cette expansion de la banlieue romaine se trouva facilitée par la mesure prise par Porsenna. Pendant plus d'un siècle, Rome devint une ville ouverte où les Gaulois entrèrent sans coup férir. Après leur départ, la leçon fut comprise et on décida de relever la vieille enceinte et d'utiliser à cet effet les matériaux anciens, ce qui explique comment on a retrouvé des fragments qui remontent à la fin de l'époque royale mélangés à des restaurations du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Celles-ci ne furent pas les dernières : à l'époque de la seconde guerre punique et au cours des guerres civiles on procéda à de nouveaux travaux, mais la muraille n'en garda pas moins le nom de Servius Tullius.

Elle se développait uniquement sur la rive gauche du Tibre, car la République ne fit pas au Transtévère l'honneur de lui élever un moyen de défense. L'enceinte se détachait du fleuve à l'extrémité septentrionale du Forum Boarium, vis-à-vis de la pointe méridionale de l'île, enfermait successivement le Capitole, le Quirinal avec son annexe le Viminal, l'Esquilin, le Cælius et l'Aventin. Le long du fleuve, entre l'Aventin et le Forum Boarium, un puissant mur de quai complétait la ligne fortifiée et fermait entièrement de ce côté l'accès de la ville. La longueur totale de l'enceinte était d'environ 11 kilomètres et demi. Elle était percée de seize portes, très étroites qui comportaient, en général, un passage unique flanqué des deux côtés par deux retours à angle droit de la muraille et défendu par une ou plusieurs tours carrées. La porte Colline a été retrouvée en 1872 mais immédiatement démolie; la porte Fontinalis, seule conservée, est encore visible actuellement sur le Quirinal.

IV. ROME IMPÉRIALE. — Auguste transforma la ville en lui annexant des faubourgs et en lui imposant de nouvelles divisions qui, au nombre de quatorze, furent désignées par un numéro d'ordre auquel on joignit plus tard une appellation topographique qui ne semble avoir jamais reçu un caractère officiel :

I<sup>re</sup> région = *Porta Capena* — faubourg de la Voie Appienne;

II<sup>e</sup> région = *Cælimontium* — Cælius;

III<sup>e</sup> région = *Isis et Serapis* — partie méridionale de l'Esquilin (Oppius);

IV<sup>e</sup> région = *Templum Pacis* — partie septentrionale de l'Esquilin (Cispus), vallées de la Subura et de l'Argiletum;

V<sup>e</sup> région = *Esquilie* — partie orientale de l'Esquilin;

VI<sup>e</sup> région = *Alta Semila* — Quirinal, Viminal, partie orientale du Pincio;

VII<sup>e</sup> région = *Via Lata* — parties orientale du Champ de Mars et occidentale du Pincio;

VIII<sup>e</sup> région = *Forum* — Capitole, ensemble du Forum, *Fora* impériaux;

IX<sup>e</sup> région = *Circus Flaminius* — partie occidentale du Champ de Mars;

X<sup>e</sup> région = *Palatium* — Palatin;

XI<sup>e</sup> région = *Circus Maximus* — Vélobre, Forum Boarium, vallée du Grand Cirque;

XII<sup>e</sup> région = *Piscina Publica* — partie méridionale de l'Aventin.

XIII<sup>e</sup> région = *Aventinus* — partie septentrionale de l'Aventin et plaine du Testaccio;

XIV<sup>e</sup> région = *Transtiberim* — Transtévère et île du Tibre.

La région était une division purement topographique; elle n'avait ni autonomie ni représentants politiques élus. A la tête était placé un magistrat tiré au sort parmi les préteurs, tribuns et édiles de l'année.

Chaque région était divisée en quartiers, *vici*, dont le nombre varia suivant les époques : 265, à la fin du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère; 424, à la fin du 1<sup>er</sup> siècle. Chaque *vicus* était le centre d'un culte local, celui des dieux Lares, auquel, à partir d'Auguste, on associa le culte de l'empereur (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2730-2751).

V. L'ENCEINTE D'AURÉLIEN. — (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1953-1960, fig. 4562-4565)<sup>1</sup>. Une tour, la seconde après la brèche moderne de la *Via Romagna* est la mieux conservée de toute l'enceinte. Quadrangulaire, 7 m. 60 à la base, portée sur un socle massif, elle comprend un rez-de-chaussée et un premier étage, le toit de briques est moderne.

VI. TRAVAUX D'ART. — 1<sup>o</sup> *Portes*. — L'enceinte d'Aurélien était percée de dix-huit portes dont quinze sur la rive gauche; elles portaient, en règle générale, le nom des grandes voies romaines auxquelles elles donnaient passage. Voici une brève énumération des portes de la rive gauche : *Flaminia* (auj. del Popolo), entre le Tibre et le Pincio; *Pinciana*, sur le Pincio; *Salaria*; *Nomentana* et ? au sud du camp prétorien sur le Quirinal; *Tiburtina* (auj. San Lorenzo); *Prænestina*; *Laticana* (auj. Maggiore) sur l'Esquilin; *Asinaria*; *Metrovia*; *Latina*, sur le Cælius; *Appia* (auj. San Sebastiano) dans la dépression de la voie Appienne; *Ardeatina*; *Ostiensis* (auj. San Paolo) sur l'Aventin; enfin, dans la partie de l'enceinte autrefois riveraine du Champ de Mars, la porte *Aurelia* (la Piazza di Ponte Sant' Angelo actuelle). Voici les trois portes de la rive droite : *Fortuensis*; *Aurelia* (auj. San Pancrazio) sur le Janicule, *Septimiana*. Certaines de ces portes furent reconstruites en 403; outre les portes il existait un nombre considérable de poternes, ces dernières sont généralement murées aujourd'hui.

2<sup>o</sup> *Port*. — Le port de Rome était fort important, il comprenait un port de commerce, *emporium*, situé sur la rive gauche du fleuve, au pied de l'Aventin; des entrepôts, *horrea*, dont les principaux étaient désignés sous les noms de leurs propriétaires Galba et Anicius; enfin un port militaire, *navalia*, avec des chantiers de construction, des cales, des arsenaux et des magasins.

3<sup>o</sup> *Ponts*. — Il y eut d'abord un seul pont : *pons Sublicius*, en aval de l'île Tibérine; au début de notre ère on en comptait huit et davantage sous l'empire.

4<sup>o</sup> *Aqueducs*. — Pendant quatre siècles, la population put se suffire avec l'eau des fontaines, citernes et puits. Par la suite il fallut recourir aux eaux de la montagne drainées par des aqueducs. On en construisit quatre sous la République. Ce fut l'Empire qui multiplia ce nombre, en sorte que Rome en arriva à compter, vers la fin de l'Empire, dix-neuf aqueducs principaux et 1352 fontaines publiques<sup>2</sup>.

5<sup>o</sup> *Égoûts*. — Rome possédait un service de voirie suivant la formule de « tout à l'égoût ». Le plus important de tous ces égoûts portait le nom de *Cloaca Maxima* qui traversait l'Argiletum, le Forum, le Vélobre et aboutissait au Tibre en aval du pont Æmilius. On en peut voir encore de nos jours l'embouchure

<sup>1</sup> [J. Richmond, *The city wall of Imperial Rome*, Oxford, 1930; G. Lugli, *I Monumenti antichi di Roma e suburbio*, vol. II, Rome, 1934, p. 138-261]. — <sup>2</sup> [Th. Ashby, *The Aqueducts of ancient Rome*, Oxford, 1935; G. Lugli, *I Monumenti*

*antichi di Roma e suburbio*, vol. II, Rome, 1934, p. 333-402; Frontin, *Les Aqueducs de la ville de Rome. Texte établi, traduit et commenté* par P. Grimal, *Revue de philologie*, t. XIX (1945), p. 162-174].

consistant en une arche de péperin, haute de 4 mètres, large de 3 m. 50 appartenant à la construction primitive.

VII. TOPOGRAPHIE SUBURBAINE. — La Rome impériale est issue de la Rome républicaine à laquelle Auguste a annexé des faubourgs nommés *continentia*. Auguste en a fait la ville aux XIV Régions. Vespasien l'a agrandie dans la partie transtibérine. Aurélien lui a ajouté des fractions du Quirinal, du Viminal et de l'Esquilin. Ce même Aurélien construit, vers le dernier quart du III<sup>e</sup> siècle, une enceinte de sûreté que débordent sur bien des points la ville officielle et cette enceinte s'est conservée jusqu'à la fin de l'empire.

La Rome impériale est caractérisée 1<sup>o</sup> par l'absence de faubourgs étendus au dehors; 2<sup>o</sup> par l'entassement de la population au centre et son espacement à la périphérie. La ville aux XIV Régions comporte quelques faubourgs, mais peu considérables, c'est ce que prouvent les textes anciens et les découvertes archéologiques d'après lesquels la saillie moyenne des faubourgs par rapport à la ville se chiffre par une différence de 360 mètres environ; or le camp prétorien se trouve à moins de 400 mètres des limites de la ville. Les fouilles contemporaines depuis une soixantaine d'années environ ont multiplié les trouvailles partout les mêmes; quelques villas suburbaines, des tombes, des inscriptions funéraires, qui autorisent cette conclusion: à la périphérie de la ville pas de faubourgs surpeuplés. C'est le cas pour le *campus Viminialis sub agger*, au sud du camp prétorien, entre l'*agger* de Servius Tullius et le mur d'Aurélien; de même pour le *campus cohortium prætorianum*, entre l'*agger* et le camp prétorien où l'on n'a retrouvé que de chétifs sanctuaires (édicules, chapelles, autels, monuments votifs, érigés par les soldats du camp). Sur la voie Appienne, entre l'enceinte d'Aurélien et l'Almo, les constructions se limitent à la bordure de la voie elle-même. Le long de la voie Nomentane on n'a découvert que des restes de boutiques en *opus reticulatum*.

Les textes anciens confirment le témoignage de l'archéologie. Une loi de T. Quinctius Crispinus, consul en 9 avant J.-C., parle des *œdificia* qui sont *continentia* à la ville, et mentionne les *horti*, *prædia loca*. Le document est antérieur à la création de la ville aux XIV Régions par Auguste. Au III<sup>e</sup> siècle, Paul le juriconsulte et Ulpien parlent des *horti urbi juncti*. Ces indications se trouvent confirmées par quelques autres auteurs, par exemple Tacite, *Hist.*, I, III, c. LXXXI, qui mentionne les noms des jardins situés hors de la ville. La conclusion qui ressort de là est l'absence d'une agglomération suburbaine importante et l'existence d'une région de jardins et de domaines à demi-ruraux aux portes de Rome<sup>1</sup>.

VIII. DÉMOGRAPHIE URBAINE. — Dans une ville industrielle moderne, la population se masse à la périphérie, à proximité des usines; c'est tout le contraire à Rome qui ne possède ni industrie, ni commerce actif autre que celui de la vie courante, de sorte que la population s'agglomère au cœur de la cité, sur les pentes des collines ou dans les dépressions. L'entassement de la foule est nécessité par cette banlieue de jardins et de parcs dont on vient de parler et qui forme une sorte de barrière qui supprime les faubourgs. Ceux-ci, à supposer qu'ils existassent, ne pourraient se développer qu'à une distance moyenne de 2 ou 3 kilomètres du centre de la ville, beaucoup trop grande pour être

envisagée à raison des difficultés de la circulation, difficultés nées de l'engorgement des rues et de la lenteur des moyens de communication.

De cette situation résulte une grave difficulté de logement qu'entraîne le nombre excessif des édifices publics et celui non moins désordonné des palais et habitations privées. Dans la Rome impériale et plus encore dans la Rome médiévale: basiliques, oratoires, chapelles, couvents se multiplient à tel point que dans certains quartiers ils semblent tendre à se rejoindre et à évincer toute population laïque; il en allait de même dans la Rome impériale et païenne où des régions entières sont des quartiers essentiellement officiels. Sur une superficie de 270 000 mètres carrés, la X<sup>e</sup> région (Palatin) en compte au moins 150 000 occupés par des édifices publics. Ajoutons à cela le nombre et l'importance des *Domus* ou habitations particulières dont beaucoup sont de grande étendue. Il en résulte pis que de l'encombrement, mais un véritable manque de place pour le logement de la plèbe qu'on refoule pour faire place à des bâtiments énormes: temples, basiliques, théâtres, cirques, amphithéâtres, thermes, marchés couverts qui envahissent tout, absorbent tout.

Pour y remédier on compense le manque de superficie par l'élévation des maisons. Auguste prescrivit de ne pas dépasser 70 pieds en hauteur (20 m. 79). A la suite de l'incendie de l'an 64, Néron impose une réduction et Trajan ne permet pas de dépasser 60 pieds (17 m. 83). Mais les Romains tournent les règlements; ils s'infiltrèrent et s'incrûstent dans les monuments publics. D'abord ils les assièrent et se tapissent dans les fentes et les recoins du dehors ainsi qu'on peut le voir sur les fragments 10 et 11 du plan de marbre de l'époque de Septime Sévère qui représentent le portique de Livie sur l'Esquilin et le pâté de maisons dont il est le centre. De là on se glisse à l'intérieur, de préférence sous la forme de boutiques qui, au moyen d'un escalier en bois, s'insinuent jusqu'à l'entresol<sup>2</sup>.

En présence de la contradiction consistant à loger une population en lui réduisant de plus en plus l'espace, on imagine une solution: trouver cet espace indispensable soit dans la plaine du Champ de Mars, soit dans la zone périphérique des jardins et des parcs. Dès l'an 88 avant notre ère on envisagea un lotissement du Champ de Mars<sup>3</sup>; un peu plus tard, Jules César se proposa de détourner, depuis le pont Milvius, le Tibre le long des monts du Vatican, de bâtir le Champ de Mars, de faire du Champ du Vatican un nouveau Champ de Mars<sup>4</sup>. L'exécution de ce plan fut commencée mais ne fut pas conduite à son terme; il ne fut jamais repris. Auguste l'abandonna dans ses traits essentiels et ses successeurs après lui couvrirent le Champs de Mars de monuments publics.

Le lotissement de la zone périphérique des parcs et jardins ne reçut pas même un commencement d'exécution. En 44, à sa mort, César légua au peuple romain ses jardins de la région Transtibérine; en 8 avant J.-C., Auguste hérita de Mécène ses jardins de l'Esquilin qu'il annexa à son domaine personnel. Dès lors, par héritages ou par confiscations les jardins périphériques entrèrent dans le domaine impérial et devinrent intangibles. La question de l'urbanisme romain sous l'empire se trouva résolue et l'hygiène n'y perdit rien, peut-être<sup>5</sup>.

Un texte de l'historien Zacharias, au VI<sup>e</sup> siècle après

<sup>1</sup> L. Homo, *Topographie et démographie de la Rome impériale*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1933, p. 293-297; [P. Grimal, *Les jardins romains à la fin de la République et aux deux premiers siècles de l'Empire*, Paris, 1943]. — <sup>2</sup> Le phénomène se reproduit en tous lieux et à toutes les époques. Les humbles s'insinuent comme des parasites dans le palais de Dioclétien à Salono, dans

le narthex des basiliques, dans le campanile ou le clocher des cathédrales, et jusque dans la cour d'honneur du château de Versailles où se vendait la dessertre du roi, le « ser-deau ». — <sup>3</sup> Paul Orose, *Hist.*, I, V, c. XVIII, 27. — <sup>4</sup> Cicéron, *Ad Atticum*, XIII, XXXIII, 4; XIII, XX, 1; XIII, XXXV, 1. — <sup>5</sup> Dans cette zone rurale se trouvait la villa de Phaon, où Néron se tua.

Jésus-Christ, donne pour le périmètre de la ville 21 636 pieds qui font, dit-il, 40 000 pas; calcul erroné puisque 21 636 pieds donnent 6 274 mètres et que l'enceinte d'Aurélien à elle seule compte 18 837 mètres. Mais Zacharias donne deux diamètres qui montrent que la ville avait la forme d'une ellipse dont les axes mesureraient respectivement 17 km. 650 d'Est en Ouest, et 19 km. 110 du Nord au Sud. Semblable ellipse comporterait un périmètre de 57 km. 701. Or les 40 000 pas de Zacharias représentent 58 km. 800. La coïncidence des deux chiffres résultant, le premier du calcul mathématique, le second du texte même de Zacharias doivent être retenues. Il faut admettre pour le territoire de Rome sous l'empire, un périmètre de 58 km. avec deux diamètres respectifs de 17 km. de l'Est à l'Ouest et de 19 km. du Nord au Sud<sup>1</sup>.

IX. BIBLIOGRAPHIE. — Les brèves notions qui précèdent peuvent suffire, croyons-nous, d'introduction à l'étude des antiquités chrétiennes qui fait l'objet du présent travail. Il pourra n'être pas inutile de grouper quelques brèves indications bibliographiques relatives à cette période païenne.

J. Rendel Harris, *Was Rom a Twin-Town* (Woodbrooke Essays, n. 8), in-8°, Cambridge, 1927; A. H. Krappe, *Mythologie universelle*, in-8°, Paris, 1930, p. 90 sq.; le même, *Note sur la légende de la fondation de Rome*, dans *Revue des études anciennes*, t. xxxv, 1933, p. 146-152.

Ett. Pais, *Storia d'Italia dai tempi più antichi alla fine delle guerre puniche*, 2 vol., Torino, 1898-1899. Cf. G. Bloch, dans *Journal des savants*, 1901, p. 748-762; 1902, p. 16-31; G. de Sanctis, *Storia dei Romani*, t. 1 et 11, *La conquista del primato*, in-8°, Torino, 1907. Cf. Alb. Grenier, *L'histoire des origines de Rome*, dans *Journal des savants*, 1908, p. 580-592, 632-642; G. Pinza, *Monumenti primitivi di Roma e del Lazio antico*, 1905; G. de Sanctis, *La légende historique des premiers siècles de Rome*, dans *Journal des savants*, 1909, p. 126-132, 205-214; 1910, p. 310-320.

Ett. Pais, *Storia critica di Roma*, in-8°, Roma, 1913-1915; A. Piganiol, *Essai sur les origines de Rome*, in-8°, Paris, 1917; [K.-T. Beloch, *Römische Geschichte bis zum Beginn der punischen Kriege*, Leipzig-Berlin, 1926]; A. Piganiol, *La conquête romaine*, in-8°, Paris, 1927; [E. Pais, *Storia dell'Italia antica e della Sicilia per l'età anteriore al dominio romano*, Turin, 1933; *Storia di Roma dell'età regia sino alle vittorie su Taranto*, Turin, 1934; E. Ciaceri, *Le origini di Roma, la monarchia e la prima fase dell'età repubblicana*, Milan, 1937; E. Pais-J. Bayet, *Histoire romaine*, t. 1, *Des origines à l'achèvement de la conquête* (133 av. J.-C.), dans G. Glotz, *Histoire générale*, III<sup>e</sup> part., 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1940.]

X. LES PLANS DE ROME. — En 1879, l'Institut archéologique célébra le cinquantième anniversaire de sa fondation dans la fête dite des Pallies et afin de « maintenir l'esprit primitif de sa fondation, en embrassant l'universalité des archéologues dans l'égalité communautaire du champ de l'antiquité classique, sans distinction de nationalité et de parti », il confia à Jean-Baptiste De Rossi le soin de commémorer cette solennité par un ouvrage consacré aux représentations graphiques de la ville de Rome depuis les temps les plus reculés jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Le mémoire et l'atlas qu'il illustre forment un véritable monument dont la description apprend tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur ce sujet. L'ouvrage est intitulé : *Piante iconografiche e prospettiche di Roma anteriori al secolo XVI, raccolte e dichiarate da Gio-Battista De Rossi, pubblicata della direzione centrale dell'imperiale istituto archeologico germanico in Roma, nelle Pallie*

21 aprile 1879, *cinquantesimo anniversario della fondazione dell'istituto*, Roma, 1 vol. in-4°, VII-152 p., et 1 vol. pl. gr. in-folio, 1879.

Avant Auguste<sup>2</sup>, il ne paraît pas avoir existé de plan d'ensemble de la ville éternelle; du moins il n'est resté ni un fragment, ni une description, ni un souvenir quelconque d'un ouvrage de ce genre. Cependant J.-B. De Rossi a consacré trois chapitres entiers aux représentations graphiques de la période préhistorique de l'époque royale et de l'âge républicain. Pour la période préhistorique, il a pu mettre sous les yeux du lecteur le type le plus ancien de la maison latine, suivi avec plus ou moins de fidélité dans les formes de certains sanctuaires, le *tugurium Faustuli* du Palatin, la *casa Romuli* du Capitole, le temple de Vesta, etc., et reproduit avec une entière exactitude dans les anciennes urnes funéraires en terre cuite trouvées dans la nécropole d'Albe-la-Longue.

Non content de montrer comment étaient faites les maisons romaines des temps antérieurs à l'histoire et même à la légende, De Rossi a indiqué un souvenir de leur répartition sur le sol de la Rome historique : ce sont les sanctuaires des *Argei*, qui s'élevaient sur l'emplacement des premiers établissements agricoles fondés dans cette partie prédestinée de la campagne latine. A ce souvenir s'en joint un autre, celui de la division du terrain et de sa délimitation, consacré par le culte des arbres-limites (*arbores terminales*); puis, pour les propriétés urbaines, par les dimensions et le mesurage du jardin annexé à chaque habitation (*insula*).

A l'époque des rois se rapportent les deux enceintes fortifiées de Romulus (la *Roma quadrata* du Palatin) et de Servius Tullius. De Rossi montre qu'il faut distinguer entre le *pomærium*, enceinte sacrée, tracée par la charrue, consacrée par les formules augurales, marquée par des bornes de pierre et la ligne des fortifications, placée en arrière, fixe de sa nature, tandis que le *pomærium* pouvait être facilement modifié, comme nous savons qu'il le fut souvent, à la suite des guerres de conquête. Nulle trace des *pomæria* successifs, ni des enceintes fortifiées ne se trouve dans le plan capitulin du temps de Septime Sévère. Les auteurs classiques, qui nous ont conservé le souvenir de ces enceintes primitives, Denis d'Halicarnasse par exemple, avaient plus de peine que nous à se les représenter, car déjà, du temps d'Auguste, elles avaient entièrement disparu sous les constructions postérieures; de nos jours, au contraire, le progrès des démolitions ramène à la lumière les plus anciennes assises de la vieille cité. Tous les voyageurs contemporains ont vu le mur de Servius Tullius et celui de Romulus.

L'enceinte de Servius comprenait le *Septimontium* primitif, Capitole, Quirinal, Viminal, Esquilin, Cælius, Aventin; elle était divisée en quatre régions où habitaient les tribus urbaines (*montani*), tandis que les *pagani*, citoyens des tribus rustiques, étaient établis en dehors des murs. Cette répartition de la population romaine nécessitait un cadastre, et un cadastre entraîne toujours l'exécution de plans géométriques; mais ces plans ne se sont pas conservés et l'on ne voit pas que les anciens auteurs les aient jamais connus. Tite-Live, cependant, en parlant de la reconstruction tumultuaire qui suivit l'occupation gauloise de 365 de Rome, remarque que les cloaques, les seules constructions qui eussent survécu à l'incendie, avaient cessé alors d'être en rapport avec le plan de la ville. Auparavant ils se développaient sous les rues et autres terrains de domaine public; depuis les Gaulois, les bâtisseurs des particuliers ayant empiété sur le terrain autre-

<sup>1</sup> L. Homo, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1933, p. 305; dans la note complémentaire, p. 306. — <sup>2</sup> L.

Duchesne, *Les plans de Rome*, dans *Revue des quest. hist.*, t. xxvii, 1880, p. 266 sq.

fois public, les conduits d'égoûts se trouvaient passer par dessous les maisons et les jardins privés. Tite-Live avait-il fait cette observation sur d'anciens plans, antérieurs à l'invasion gauloise? Rien ne porte à le croire; mais il avait eu sous les yeux le plan d'Agrippa, indiquant les relations des conduits établis dans le sous-sol avec les édifices supérieurs.

On sait, par des témoignages certains, que les résultats des grandes opérations de géodésie et de mesurage itinéraire entreprises par César et terminées sous Auguste et Agrippa, furent consignés graphiquement dans une immense carte connue sous le nom d'*Orbis pictus*. Cette carte, qui avait la forme d'une sphère, fut disposée dans le portique de Polla, sœur d'Agrippa. C'est d'elle que dérive un très grand nombre de documents topographiques et géographiques, notamment la célèbre Table de Peutinger (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot *ITINÉRAIRES*). Par diverses raisons qui suppléent au témoignage des auteurs, J.-B. De Rossi démontre que l'*Orbis pictus* n'est pas le seul ouvrage de ce genre qui remonte à Agrippa et à Auguste; la réorganisation de l'administration de la capitale, les grands travaux d'édilité entrepris par Auguste furent accompagnés d'un mesurage et d'une délimitation, dont un plan authentique dut être dressé, et le fut en effet. Cette *forma Urbis* est le premier plan de Rome dont on puisse prouver l'existence. L'enceinte de Servius, à laquelle Auguste subordonna sa division de la ville en quatorze régions, y était nécessairement indiquée; il en était de même des anciens sanctuaires argiens, des *compita* du *septimontium* et des *pagi* suburbains; nous en avons pour garant le zèle d'Auguste à restaurer le culte des *Lares compitales*.

Le plan d'Auguste ne tarda pas à se trouver en désaccord avec l'état des lieux. L'incendie de Néron en détruisant une grande partie de la ville, permit de la reconstruire avec plus de régularité. Lorsque, en 73-74, Vespasien et Titus accomplirent pour la dernière fois le cens romain, *more majorum*, ce n'était plus sur la Rome d'Auguste qu'ils opéraient, mais sur la Rome de Néron. Les résultats les plus importants du mesurage fait alors sont consignés dans un passage de Pline<sup>1</sup>, fort maltraité par les copistes. De Rossi le restitue dans la mesure du possible. Il se range ensuite à une opinion proposée par H. Jordan, à savoir que Vespasien aurait fait exposer dans le *forum Pacis* un nouveau plan de Rome, d'après les levés et mesures du cens de l'an 74. C'est au même lieu que sous Sévère et Caracalla, fut placé le fameux plan sur marbre, dit plan capitolin, dont il nous reste d'importants débris.

De Rossi passe rapidement sur le plan capitolin. Il renvoie au splendide ouvrage de H. Jordan, *Forma urbis Romæ regionum XIII*, Berlin, 1874, qui est de ceux auxquels il est difficile d'ajouter quelque chose, tant que de nouvelles découvertes n'ont pas renouvelé le sujet. De Rossi se contente de marquer le lien entre le plan de Sévère et les œuvres analogues, antérieures et postérieures à lui. En ce qui concerne ces dernières, il est remarquable que la plupart des plans du Moyen Age conservent l'orientation caractéristique du plan de Sévère et placent le midi au sommet de la carte.

Si le plan sur marbre de Rome existait encore nous aurions comme un miroir de Rome pour la période du début du III<sup>e</sup> siècle. Ce plan couvrirait jadis sur une étendue considérable le mur nord-ouest du temple de la *sacra urbs*, devenue l'église des Saints-Côme-et-

Damien (voir *Dictionn.*, t. III, à ce nom). Du parvis du temple de Vespasien consacré à la Paix, on pouvait, en regardant ce mur, considérer le réseau des rues de Rome, apprendre à connaître les plans des monuments et lire les noms des plus importants bâtiments et palais. Le temple de la *sacra urbs* avait été choisi pour cet usage parce qu'il servait de dépôt aux archives censoriennes et aux plans cadastraux. Le mur et le plan embrassaient 20 mètres de large sur presque 18 de hauteur. L'échelle adoptée fut, semble-t-il, du 250<sup>e</sup>; le plan eut pour base le nouvel arpentage de la ville ordonné par Septime-Sévère<sup>2</sup>.

La ligne d'orientation se dirigeait du nord-est au sud-est de la ville, non comme sur les plans d'aujourd'hui du Sud au Nord, ni du Nord au Sud comme ce fut l'habitude depuis Auguste et pendant le Moyen Age. Cette orientation fut probablement adoptée pour faire mieux valoir les nouvelles constructions de Septime-Sévère au Palatin<sup>3</sup>.

Le plan de marbre survécut à l'antiquité, mais il fut détruit à une date inconnue du Moyen Age. Peut-être se détacha-t-il peu à peu pour se briser sur les dalles du *Forum Pacis*, recouvert par d'autres débris et enlevé avec eux. Plus tard on prit soin d'en rassembler les différents fragments. Les plus anciennement recueillis que l'on connaisse (ils sont au nombre de 92) furent, sous le pape Pie IV (1559-1565), trouvés dans une fouille pratiquée au pied du mur. En 1742, tous ceux qu'on avait retrouvés furent fixés aux murs de l'escalier du musée capitolin; les morceaux manquants furent restitués, d'après les anciennes copies. De nos jours on découvrit d'autres fragments, mais de moindre importance, en 1867, 1882, 1884 et 1888, dispersés sur différents points de la ville, où ils avaient été transportés. En 1888 on trouva près de 200 fragments derrière le palais Farnèse dans un antique mur adossé au Tibre pour lequel ils avaient servi de matériaux<sup>4</sup>. Les fouilles de 1890 ne donnèrent rien d'appréciable<sup>5</sup>; celles de 1899 sous le palais Farnèse, donèrent un fragment avec l'inscription *LVDVS MAGNVS*<sup>6</sup>. [L'ensemble des fragments retrouvés a été groupé à l'*Antiquario Comunale*; une reconstitution est exposée sur un mur du jardin du Nouveau Musée du Capitole.]

Il est assez difficile de marquer les limites du plan capitolin; les fragments subsistants ne jettent que peu de lumière de ce côté. Toutefois De Rossi pense que les agrandissements de Rome, en dehors des régions d'Auguste, y étaient représentés; on y voyait les *expatiante lecta* qui, comme dit Pline, avaient ajouté l'étendue de plusieurs villes à l'agglomération romaine primitive. Depuis longtemps, la ville s'étendait au-delà de l'enceinte servienne, eachée par les édifices. Vers l'année 175, les empereurs Marc-Aurèle et Commode établirent une ligne d'octroi dont quelques monuments ont été retrouvés près des portes de l'enceinte actuelle. Celle-ci qui, dans son ensemble, remonte à l'empereur Aurélien et aux environs de l'année 275 (voir *Dictionn.*, t. V, au mot *FORTIFICATIONS*) paraît avoir suivi à peu près le tracé de la ligne d'octroi établie cent ans auparavant, autour de l'agglomération romaine proprement dite (*urbs continenter habitata*).

Ni les barrières d'octroi du I<sup>er</sup> siècle, ni l'enceinte aurélienne ne sont indiquées dans les textes topographiques de l'âge constantinien. Ces documents, d'ailleurs, c'est-à-dire la *Notitia* et le *Curiosum urbis*

<sup>1</sup> *Hist. nat.*, l. III, c. v, n. 66. — <sup>2</sup> Huelsen, dans *Bull. archeol. comm.*, 1893, p. 130; O. Richter, *Topographie der Stadt Rom*, 2<sup>e</sup> édit., 1901, p. 309. — <sup>3</sup> Huelsen, dans *Mittheil. des archaeolog. Instituts. Rom. Abtheilung*, t. IV, 1889, p. 79; A. Elter, *De forma urbis Romæ deque urbis antiqui facie*, in-4<sup>o</sup>, Bonnæ, 1891. — <sup>4</sup> Le ms. *Vatic.* 3439

contient la copie des fragments recueillis sous Pie IV. Au musée Capitolin on a marqué d'une astérique les fragments que l'on ne connaissait que par ces dessins. Sur les fouilles de 1888, cf. *Notizie degli scavi*, 1888, p. 391, 437, 569. — <sup>5</sup> *Ibid.*, 1891, p. 124. — <sup>6</sup> *Ibid.*, 1899, p. 3-21; cf. H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes*, 1906, t. I, p. 115.

*Romæ*, dans le compte qu'ils donnent des portes, des *vici*, des *compita Larum*, se réfèrent évidemment à l'état de choses antérieur à Aurélien; la ville qu'ils décrivent est celle dont l'image était reproduite sur le plan de Sévère.

Après celui-ci, la *Nolitia dignitatum imperii* (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce nom), rédigée au temps de l'empereur Honorius, nous en fournit un quatrième, ou pour parler plus exactement, quelques traces d'un nouveau plan se sont conservées dans la disposition des pièces que comprend cette collection. Honorius répara l'enceinte aurélienne : vers la fin de son règne, l'écrivain grec Olympiodore rédigea une description de Rome en rapport avec ces restaurations. Son livre est perdu, mais Photius (*Cod. LXXX*) l'avait lu; on y trouvait les mesures de l'enceinte d'Honorius, exécutées par le géomètre Ammon. Parmi les ouvrages de topographie qui se sont plus ou moins inspirés des représentations graphiques de la Rome d'Honorius, il faut signaler les itinéraires des pèlerins chrétiens aux tombeaux des martyrs suburbains, et surtout l'itinéraire d'Einsiedeln, contemporain de Charlemagne. Ce dernier a été évidemment rédigé d'après un plan. De Rossi avait déjà proposé cette conjecture dans le tome 1<sup>er</sup> de sa *Roma sotterranea*; il la regardait depuis comme certaine; H. Jordan est de son avis.

On sait d'ailleurs, par un texte d'Einhard<sup>1</sup>, que Charlemagne possédait trois tables d'argent représentant Rome, Constantinople et le monde romain tout entier. Ces plans étaient-ils des œuvres contemporaines du grand empereur? On ne saurait l'affirmer. Il y a d'autres exemples d'objets précieux exécutés au temps d'Arcadius, d'Honorius et de leurs successeurs, et qui, vers le VII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle, se trouvaient dans les trésors des rois francs ou dans ceux des églises de leur empire.

Du temps de Charlemagne, les études topographiques et cartographiques avaient subi une éclipse presque complète. Un seul plan de cette période est parvenu jusqu'à nous, et encore ne se rapporte-t-il pas à Rome. Nous voulons parler du plan de Saint-Gall dont le talent et la patience de notre collaborateur M. A. Riolet ont donné la meilleure reproduction qui existe (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GALL). C'est un ouvrage qui rappelle les plans que les anciens Romains gravaient sur le marbre, avec cette différence toutefois qu'il ne nous fournit pas l'indication des mesures.

Après Charlemagne, toute tradition de ces belles études se perd. Le pape Hadrien, trois siècles après l'empereur Honorius, remit en état l'enceinte de Rome. Dans le courant du IX<sup>e</sup> siècle, Léon IV et Jean VIII l'agrandirent, ou plutôt adjoignirent à l'ancienne ville deux quartiers fortifiés, la cité Léonine, bâtie autour de la basilique du Vatican et Joannipolès autour de Saint-Paul. Il n'est resté aucun plan contemporain de ces agrandissements. Les temps deviennent de moins en moins littéraires; la topographie s'en ressent comme le reste.

Rome, sans doute, ne cessa pas de voir affluer les pèlerins; mais leur curiosité ne paraît plus réclamer alors une indication exacte des monuments. Ceux-ci, désolés par la guerre, l'incendie, l'abandon prennent un aspect fantastique; l'éboulement assiége les bases, les troncs et le lierre grimpe en long des aqueducs et des amphithéâtres; l'imagination populaire travaille autour de ces ruines et enfante les curieuses légendes des *Mirabilia*. Les confusions les plus bizarres, les transformations de noms les plus étranges ne cessent d'effacer ou tout au moins de brouiller les

souvenirs antiques, le Forum devient le *Campo Vaccino* (Champ des vaches), le Capitole le *Campidoglio* (Champ d'huile); aucun plan d'ensemble, aucun dessin des monuments; il faut descendre jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle pour trouver un plan de Rome qui continue la série interrompue depuis Charlemagne.

La table cosmographique du géographe arabe Edrisi, exécutée en 1154 pour le roi Roger, n'offre aucun intérêt pour la topographie romaine. De Rossi fait remarquer avec raison que les fables accueillies, dès le IX<sup>e</sup> siècle, par les Arabes, au sujet de Rome, étaient inconciliables avec l'idée même de la topographie. L'influence exercée par les *Mirabilia* ne fut pas moins pernicieuse. Toute trace de configuration de la ville a disparu. Un plan de Rome, inséré dans un exemplaire, relativement assez moderne, du *Liber Guidonis* (Riccardienne, XIV<sup>e</sup> siècle), se borne à nous montrer une porte crénelée au-dessous de laquelle passe un fleuve et, derrière cette porte, sept collines grossièrement dessinées. Sans l'inscription *Roma civitas Septicollis*, on aurait de la peine à deviner que l'on a devant soi une vue de Rome.

Un autre plan, non mentionné par De Rossi, dépasse peut-être encore en barbarie celui du *Liber Guidonis*. Nous voulons parler de la miniature reproduite dans l'ouvrage de Jomard<sup>2</sup>, d'après un manuscrit de Mathieu Paris appartenant au XIII<sup>e</sup> siècle. Rome a ici la forme d'un rectangle dans lequel sont figurées quelques constructions représentant la basilique *Saint Pol*, le *Domine quo vadis*, *Saint Jehan de Latrane*, *Saint Père*, la *porte devers la reame de Poille*, la *porte vers Lumbard(ie)*. Un fleuve traverse la cité; des collines, nulle trace. L'inscription qui accompagne cette grossière esquisse est ainsi conçue : *La citte de Rumme, Remus e Romulus fiz Martis et de une luve la funderent. Ele fu faile des remasilles de Troie. Romulus l'apela Rome de sun nun.*

Signalons encore le revers du sceau de Frédéric I<sup>er</sup>. L'artiste a voulu y représenter la ville de Rome vue en perspective, mais le seul monument qui soit reconnaissable est le Colisée, lequel paraît couronné de créneaux<sup>3</sup>.

Le plus ancien plan, vraiment digne de ce nom, est conservé dans le *Codex Vatic. 1960*, et appartient au XIII<sup>e</sup> siècle. L'ouvrage d'où il a été tiré contient une chronique depuis la création jusqu'en l'an 1331, on y trouve une *mapa mundi* et quatre plans, ceux de Jérusalem, d'Antioche, de Ptolémaïs et de Rome. Le plan de Ptolémaïs reproduit l'état de la ville avant son abandon par les croisés (1292); celui de Rome remonte plus haut, jusqu'au temps d'Innocent III. On y trouve en marge une légende très remarquable, formée d'extraits des anciennes *Notitiæ locorum urbis Romæ* du temps de Constantin. Cette légende est très remarquable parce que sa présence sur le plan du XIII<sup>e</sup> siècle explique son origine première; il paraît bien que ces petits textes topographiques avaient été constitués primitivement pour accompagner les plans officiels du temps des empereurs; cette circonstance est propre à leur donner une grande autorité. C'est à peine s'il est question d'orientation dans ce document vénérable<sup>4</sup>. Le dessin des édifices, pris isolément, ne laisse pas moins à désirer; rien de plus arbitraire que les coupes ou les élévations (ces deux systèmes de représentation sont employés concurremment) de l'artiste du Moyen Age. S'il n'avait pas pris soin d'inscrire les noms à côté des monuments, il serait vraiment impossible de reconnaître ses dessins du Colisée ou de Panthéon, pour ne citer que ceux-là. On peut dire que de l'étude de ces deux chefs-d'œuvre de l'art de

<sup>1</sup> *Vita Karoli Magni*, c. xxxix. — <sup>2</sup> *Les monuments de la géographie*, pl. v, 2, fig. 6. — <sup>3</sup> Huillard-Bréholles, dans

*Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1862, p. 82. — <sup>4</sup> C'est par lui que s'ouvre l'atlas des *Plante iconografiche*.

bâti, encore si bien conservés à cette époque, le dessinateur n'a retenu qu'une chose, c'est qu'ils étaient circulaires. Des colonnes, des pilastres, des arcades, nulle trace. Pour le Colisée, il n'a même pas indiqué le nombre des étages, distinction qui s'impose cependant à l'œil le moins exercé. Par contre, il a affublé ce monument de la coupole en bronze qui n'a jamais existé que dans l'imagination des auteurs ou des lecteurs des *Mirabilia*. C'est une preuve de plus à ajouter à celles que nous possédons déjà de l'impuissance du Moyen Âge à reproduire, même dans leurs lignes les plus élémentaires, les créations antiques.

Heureusement, le plan en question nous offre d'autres indications d'un caractère moins négatif. Il a notamment permis de démontrer l'existence, près du château Saint-Ange, d'un cirque élevé par Hadrien. On ne possédait auparavant que des indications précises sur cette construction qui a disparu à l'époque de la Renaissance. Nous savons aujourd'hui que c'est dans ce cirque que les Goths se sont fortifiés lors du siège de Rome<sup>1</sup>, que c'est là aussi que pendant le Moyen Âge, ont eu lieu les combats de fauves organisés sous les auspices du peuple romain.

La bulle d'or de Louis le Bavaïois (1328) nous montre dans un espace très restreint les principaux monuments de Rome, ceux qui devaient le plus frapper l'imagination des contemporains : la basilique de Latran, la pyramide de Cestius, l'arc de Titus, le Colisée (cette fois-ci avec sa forme véritable), le Capitole, le Panthéon, Sainte-Marie au Transtévère, l'obélisque du Vatican, Saint-Pierre, le môle d'Hadrien, la colonne Trajane. Quelque imparfait que soit le dessin, le progrès est incontestable. Désormais le don de l'observation augmentera rapidement.

De Rossi est disposé à rattacher au xiv<sup>e</sup> siècle une vue de Rome conservée dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, le *Dittamondo* de Fazio degli Uberti<sup>2</sup>. Ce manuscrit, à la vérité, a été écrit en 1447 par Andrea Morena de Lodi, mais la miniature représentant Rome paraît être la copie d'un original plus ancien remontant à l'époque de la composition du *Dittamondo* (1355-1364). Si cette hypothèse est fondée, ou conviendra que l'écart est grand entre la bulle de Louis le Bavaïois et la miniature de Fazio. Dans cette dernière, les monuments commencent à revêtir des formes assez rapprochées de la réalité. Le Panthéon est précédé d'un portique, dont la disposition, il est vrai, rappelle plus les édifices du Moyen Âge que ceux de l'antiquité classique. La statue équestre de Marc Aurèle, les dompteurs de chevaux du Quirinal témoignent également d'une étude plus approfondie. Le Colisée par contre reparait avec sa fameuse coupole. Notons aussi le nom de *colonna Adriana* donné à la colonne Trajane.

Pour le xv<sup>e</sup> siècle, De Rossi nous fait passer en revue les efforts tentés à Rome par les artistes et les érudits accourus de toutes les parties de l'Italie. Le but poursuivi par les novateurs qui s'étaient donné rendez-vous sur les bords du Tibre était multiple. Les artistes, Brunellesco, Donatello, Ghiberti, Leo-Battista Alberti, Giuliano da San Gallo, Francesco di Giorgio Martini recherchaient avant tout les modèles. Les questions de topographie ne les intéressaient qu'indirectement. Leo-Battista Alberti, le plus lettré de tous, a cependant composé une *Descriptio urbis Romæ* dont le texte, demeuré inédit, est publié d'après un manuscrit de la Marcienne. Nous pouvons dire à ce sujet que les services rendus par Alberti à la topographie romaine

n'ont pas été assez appréciés jusqu'ici. L'étude des précieux commentaires de Bernard Rucellai sur le traité de Publius Victor nous prouve que l'historien florentin a eu Alberti pour compagnon de ses excursions et presque pour collaborateur. Nous apprenons par les mêmes commentaires que Rucellai avait fait dessiner un certain nombre de monuments antiques de Rome : Arc de Titus, Thermes d'Antonin.

Les érudits se mirent à l'œuvre en même temps que les artistes, ou même plus tôt, si nous tenons compte des efforts, bien isolés, il est vrai, de Cola di Rienzo à qui, selon toute vraisemblance, il faut attribuer le recueil d'inscriptions dont on avait trop longtemps fait honneur à Signoriti. Dès le premier tiers du xv<sup>e</sup> siècle, le Pogge publia son *De varietate fortunæ*, dissertation d'un intérêt capital pour la topographie de Rome antique. Puis vinrent les travaux de Cyriaque d'Ancone, de Flavio Biondo, de Pomponio Leto, de Bernard Rucellai, etc.

Les encouragements des amateurs vinrent en aide à cette renaissance des études topographiques. L'essor pris par la géographie ne devait pas tarder à profiter également à la topographie. Il n'y eut bientôt plus de cabinet de curiosités qui ne renfermât des mappemondes, des cartes de France ou d'Italie, des vues de villes. A Florence, Niccolò Niccoli possédait un *bellissimo universale, dove erano tutti i siti della terra; aveva Italia e Spagna tutte di pittura*<sup>3</sup>. On remarquait également des mappemondes dans la collection du roi René<sup>4</sup>. Philippe de Bourgogne en fit peindre une par Jean Van Eyck<sup>5</sup>. A la cour de Mantoue, François Mantegna se vit confier, en 1494, un travail analogue<sup>6</sup>. Pie II entretenait un artiste spécialement chargé d'exécuter pour lui une mappemonde à laquelle il travailla pendant plusieurs années : c'était un Vénitien nommé messire Girolamo Bellavista payé 5 ducats par mois<sup>7</sup>. En 1462, le même pape acquit une autre mappemonde<sup>8</sup>. On ne pouvait moins attendre de l'auteur de la *Cosmographia*. L'inventaire dressé à la mort de Laurent le Magnifique (1492) nous montre que les collections des Médicis étaient surtout riches en documents de ce genre<sup>9</sup>.

Le xv<sup>e</sup> siècle est particulièrement riche avec ses deux plans qui remontent aux environs de l'année 1472; ils sont empruntés à des manuscrits de la géographie de Ptolémée, traduction latine (*Vatic. Urb. 277; Paris. lat. 4802*). De Rossi établit par des arguments d'un grand poids que l'un et l'autre se rattachent à un original exécuté entre 1455 et 1464. Par leur netteté, ces deux plans sont supérieurs à celui dont nous allons parler dans lequel l'auteur a fait disparaître les mentions surannées et réalisé un plan scientifique de Rome. Vient ensuite un plan copié à Venise en 1474 par Alexandre Strozzi et conservé à la Laurentienne de Florence. Enfin, un plan imprimé en 1493 à Nuremberg par Hartman Schedel, dans son *De temporibus mundi*, et dont les gravures sont l'œuvre de Michel Wolgemut et de W. Pleydenwurff. Quant au second plan, il consiste en une peinture sur toile, transportée en 1868 au musée de Mantoue. Cette peinture ne saurait être postérieure à l'année 1538. En effet, la statue équestre de Marc Aurèle, transportée cette même année au Capitole, y figure encore dans le voisinage du Latran. Elle ne saurait, d'autre part, être antérieure à 1534; ce qui le prouve, c'est la présence sur le pont Saint-Ange de deux statues que nous savons de source certaine avoir été installées en cet endroit en 1534 seulement. Ajoutons que le plan de Mantoue offre une

<sup>1</sup> Procope, *De bello gothico*, l. II, c. II, 1. — <sup>2</sup> Bibl. nat., ms. ital., n. 81. — <sup>3</sup> Vespasiano, *Vite di uomini illustri*, édit. Bartoli, p. 480. — <sup>4</sup> Lecoy de La Marche, *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, p. 249 sq. Il possédait une vue de

Rome peinte sur toile. Lecoy de La Marche, *Le roi René*, t. II, p. 366. — <sup>5</sup> Fazio, *De viris illustribus*, 1457, p. 46. — <sup>6</sup> Gaye, *Carteggio*, t. I, p. 326. — <sup>7</sup> E. Müntz, dans *Revue critique*, 1880, p. 212. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, p. 212. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, p. 212.

importance capitale pour l'étude des nombreux monuments antiques détruits depuis le xv<sup>e</sup> siècle; on est à la fois étonné et navré en y constatant l'étendue des ravages faits depuis la Renaissance. Les dénominations qu'il emploie ne sont pas encore toutes exemptes de superstition; signalons notamment la *torre dove stette gran tempo il spirito di Nerone*.

XI. LES *ITINERARIA*. — (Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1902-1921).

XII. LES *MIRABILIA*. — (Voir *ibid.*, col. 1921-1922).

**II. HISTOIRE CIVILE ET PONTIFICALE.** — I. LA VILLE DE SAINT PIERRE. — Que n'a-t-on dit et écrit à propos de Rome, de son antiquité, de son destin, de son parfum! Ces points de vue ne relèvent pas de nos études et nous les abandonnons bien volontiers aux essayistes. Nous savons que c'est une ville assez ancienne pour inspirer aux historiens, aux archéologues et aux artistes un intérêt aussi puissant et aussi varié que d'autres villes qui s'appellent Thèbes et Memphis, Babylone et Ninive, Ecbatane et Tyr. Celles-ci ont succombé ainsi que les empires qui s'en enorgueillissaient et nous croyons que le même sort eût pu échoir à Rome qui, à un moment quelconque de son existence millénaire, les eût rejoint dans l'oubli. Alors, depuis très longtemps elle ne serait plus qu'un champ de fouilles réservé à d'intermittentes missions archéologiques si, un certain jour, sous le règne de Claude ou de Néron, on l'ignore, un certain Pierre, venu de Galilée, ne s'était installé parmi ses compatriotes établis au Transtévère. Ce jour-là une chose nouvelle, et différente de celle qu'elle était destinée à remplacer, apparut, aussi indestructible que l'autre était périssable, l'idée au lieu de la force. L'Église du Christ avait élu son centre et marqué sa capitale.

Rome est, par dessus tout, la ville de saint Pierre, qui en a tellement pris possession par sa venue, par son supplice et par son tombeau qu'il l'a faite sienne à ce point que depuis près de deux mille ans ceux qui l'habitent comme ceux qui la visitent se sentent chez lui. Pierre s'est si complètement identifié à l'Église qu'Elle et lui sont indissociables; son nom, ses actes, ses paroles, ses démarches, autant que son âme et son souvenir remplissent et vivifient cette Église dont, après Dieu, il est le fondateur, se compénétrant à ce point que ceux-là mêmes qui ont nié l'existence de Jésus n'ont jamais poussé l'aberration jusqu'à douter de celle de Pierre. Et cette Église, dont il nous faut tracer ici une esquisse sommaire, semble évoquer la barque du pêcheur de poisson que la grâce divine transfigura en pêcheur d'hommes. Il nous semble impossible de ne pas rassembler les traits que l'Évangile prend soin de nous offrir. Son père s'appelait Jona et lui Simon, il habitait Capharnaüm, devant cette mer de Galilée où avec une barque et des filets, il trouvait, aidé par son frère André, les moyens de faire vivre sa famille. On se le représente volontiers robuste, hâlé, dur à l'ouvrage, le verbe haut et bref, prompt à l'action. Entre deux courses sur le lac, il n'a pas pu négliger de s'intéresser à Celui que tous entourent et écoutent, vers qui tous se sentent attirés, de qui tout le monde parle. Tandis qu'ils réparent leurs filets, Jésus regarde Simon et André, leur adresse quelques paroles, et ajoute : « Suivez-moi... » Ils le suivent; sans rien savoir que cette chose vague : « Je vous ferai pêcheurs d'hommes. » C'est pour cela qu'ils abandonnent leur gagne-pain, celui de leur famille. Ce désintéressement sera pour eux sans repentance même lorsque Pierre dira avec l'apparence d'un calcul : « Voici que nous avons tout quitté pour te suivre. Quelle sera donc notre récompense? » Cet élan, fait de confiance dans la claire vue d'un appel divin, deviendra la règle de conduite de Pierre du jour de sa vocation jusqu'à celui de sa dernière rencontre avec

le Maître : *Domine, quo vadis?* Peut-on ne pas se sentir touché par le spectacle des entraînements de cet impulsif toujours prêt à bondir, à s'élever, même sur l'eau de ce lac dont il sait toutes les traîtrises et où la peur ne le saisit qu'après qu'il y a mis le pied, qui, déjà, s'enfonce. Son appel au secours est encore un cri du cœur : « Sauve-moi! » C'est une confession, angoussée par le péril, mais non moins éloquent que l'aveu solennel : « Tu es le Christ, Fils du Dieu vivant. »

Que le Fils de Dieu ait aimé un caractère de cette trempe, qu'il y ait découvert les aptitudes et les dons d'un chef, et on ne s'étonne plus qu'il lui ait confié le soin de gouverner son Église en lui imposant ce nom symbolique : « Tu es Pierre et sur cette pierre... » Jeu de mots aussi expressif en araméen qu'en latin et en français.

Cependant Jésus l'a grondé parfois avec une apparente rudesse : « Homme de peu de foi » (Math., XIV, 31); « Retire-toi de moi, Satan » (Math., XVI, 23); le mot sur l'heure où il fut prononcé aura semblé dur à entendre, mais de la part de Jésus, Pierre pouvait tout supporter car « Tu as, lui disait-il, les paroles de la vie éternelle. Et nous avons cru, et nous avons connu que tu es le Christ, fils de Dieu » (Joa., VI, 69-70).

La passion du Maître sera pour Pierre l'épreuve tragique et l'écueil de sa foi et de son dévouement. Un jour où le Sauveur découvrirait à ses disciples qu'il fallait qu'il allât à Jérusalem pour y souffrir et y être mis à mort, Pierre le tira à part et lui dit : « Ah! Seigneur, il ne t'arrivera rien de tel » (Math., XVI, 21-22). Or quand ces choses arrivèrent, Pierre fut déplorablement faible et lâche. Après la cène, il protesta de donner sa vie pour son Maître (Joa., XIII, 37), cependant il s'endort au lieu de se tenir prêt à le secourir et ne se réveille qu'à l'instant où le péril ne peut plus être écarté. Il tire l'épée, frappe et, de loin, suit Jésus avec l'espoir peut-être de lui être utile. Mais on sait la suite lamentable. Pierre ne s'est pas contenté de nier Jésus trois fois, il a dit et redit avec des imprécations et des serments qu'il ne connaissait pas cet homme, *cepit detestari et jurare quia non novisset hominem*.

Alors c'est le regard du Sauveur qui transperce, c'est l'accablement jusqu'au dimanche matin, la course avec Jean au sépulcre, les apparitions de Jésus en Galilée et la triple interrogation adressée à Pierre : « M'aimes-tu? » et la triple intronisation dans sa charge de chef du troupeau, de chef de l'Église, c'est la réhabilitation, le pardon et la consécration de la charge éminente : *Tu es Petrus et super hanc petram œdificabo Ecclesiam meam*.

La conséquence c'est la venue et le séjour de Pierre à Rome.

II. ORIGINES DE L'ÉGLISE DE ROME. — Ces origines sont quelque peu obscures. Après que l'ange du Seigneur lui eut ouvert les portes de la prison, l'apôtre Pierre se rendit dans la maison de Jean-Marc et puis il alla en un autre lieu<sup>1</sup>, sans qu'on puisse le nommer de façon certaine. Après un assez long intervalle on retrouve l'apôtre à Jérusalem où il rétablit l'accord avec les chrétiens d'Antioche<sup>2</sup>. Pendant la période intermédiaire, peut-être aura-t-il, au témoignage d'Eusèbe, prêché l'Évangile parmi ses compatriotes répandus dans le Pont, la Galatie, la Bithynie, la Cappadoce et l'Asie proconsulaire<sup>3</sup>. On ne sait rien de plus à ce sujet et nous ne pouvons que renvoyer à ce que nous avons écrit de son apostolat antérieurement à l'époque où nous le voyons à Rome (voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot PIERRE). Cette ville possédait une colonie juive et c'était un motif suffisant pour y attirer l'apôtre. De plus Rome pouvait compter, dès lors, le

<sup>1</sup> Act., XII, 17. — <sup>2</sup> Act., XV, 7-31. — <sup>3</sup> Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, III, c. 1, P. G., t. XX, col. 216.

noyau d'une communauté chrétienne. Rien ne s'oppose à ce que quelques juifs, venus de Rome<sup>1</sup> et convertis le jour de la Pentecôte par la prédication de saint Pierre, ne soient rentrés chez eux, apportant les premières lueurs de la foi chrétienne. L'analogie avec ce qui se passa ailleurs, autorise à accepter cette explication. On a invoqué en sa faveur un texte célèbre de Suétone : *Judeos impulsore Chresto assidue tumultuantes Roma expulit*<sup>2</sup>. Les Actes des apôtres<sup>3</sup> parlent d'une expulsion des juifs sans faire la moindre allusion au christianisme et on peut croire que Suétone a fait confusion et attribué les disputes entre juifs et chrétiens à un certain Chresto, alors qu'il s'agissait de Jésus; cette phrase, ainsi que la lettre de Claude aux Alexandrins nous aurait conservé les deux plus anciens témoignages profanes de la propagande chrétienne. Ajoutons qu'on incline à interpréter ou plutôt à corriger Suétone par Dion Cassius<sup>4</sup>. Claude n'aurait pas expulsé les Juifs en masse, mais se serait borné à interdire leurs réunions. Ainsi la question a été rouverte et tout d'abord la question préliminaire de la date de l'intervention de Claude qu'il faudrait relever de plusieurs années afin de la placer au début de son règne, en 41<sup>5</sup>. Dion Cassius semble favoriser cette manière de voir, ce qui est au moins discutable<sup>6</sup>, et son texte peut et doit, selon nous, être considéré comme non daté. Pour faire accepter la date d'expulsion en 40-41, on en vient à proposer, c'est-à-dire à imaginer<sup>7</sup> un gros effort de propagande organisé dans les villes principales de l'empire romain par le centre judéo-chrétien de Jérusalem. Cette opinion, aussi dépourvue de preuves que de vraisemblance, se heurte à l'image du développement de la propagande chrétienne imposée par les Actes et par les Épîtres de saint Paul. « Autant qu'on en peut juger, ce n'est point par l'initiative propre et directe du groupe de croyants parlant araméen qui s'était concentré à Jérusalem, que fut lancée la propagande ardente et réglée, presque méthodique, qui, en moins de trente ans, devait porter le christianisme dans les pays de la Méditerranée orientale et jusqu'à Rome<sup>8</sup>. » Que cette propagande ait atteint de bonne heure Alexandrie et Rome, on l'admet, mais encore faut-il ne pas lui faire brûler toutes les étapes et braver toutes les vraisemblances, au point d'être devenue en peu d'années une fermentation menaçante pour l'empire et « un immense complot contre l'ordre romain<sup>9</sup> ». C'est à ce prix qu'on parvient à expliquer les mesures de répression ordonnées par Claude contre les chefs religieux et son attitude à l'égard des juifs. « Oserions-nous rappeler que Rome, à cette date, était la sentine de l'Orient, qu'on rencontrait un peu partout des confréries religieuses égyptiennes, phrygiennes, syriennes, qu'il existait des temples ou des chapelles des dieux orientaux sur l'Aventin et le Janicule, que le temple de la *Magna Mater* s'élevait sur le Palatin et que, d'autre part, le mépris des Romains pour les Orientaux et la politique de défiance vis-à-vis des associations secrètes sont beaucoup plus anciens que le christianisme? Que Claude continua simplement la politique religieuse conservatrice d'Auguste et de Tibère et qu'on ne voit pas bien comment l'arrivée à Rome de quelques juifs remués ou l'installation de deux ou trois nouvelles confréries aurait révélé à l'empereur l'existence d'un immense complot contre l'ordre établi<sup>10</sup> ».

Il nous paraît permis d'entretenir certains doutes

<sup>1</sup> Act., II, 10. — <sup>2</sup> Suétone, *Claudius*, XXV, 4. — <sup>3</sup> Act., XVIII, 2. — <sup>4</sup> *Hist. rom.*, I, LX, c. VI. — <sup>5</sup> H. Janne, *Impulsore Chresto*, dans *Mélanges Bidez*, t. II, 1933-1934, p. 531-553. — <sup>6</sup> Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, t. III (4<sup>e</sup> édit.), p. 62, n. 91. — <sup>7</sup> H. Janne, *op. cit.*, p. 547 sq. — <sup>8</sup> Loisy, *La naissance du christianisme*, in-8°, Paris, 1933, p. 149. — <sup>9</sup> H. Janne, *Impulsore Chresto*, p. 533. — <sup>10</sup> L. Gerfaux,

sur le fait que l'expulsion des juifs de Rome aurait eu pour *unique* motif leurs altercations avec leurs coreligionnaires dissidents chrétiens. Les autorités romaines, à cette date, n'avaient pas encore été alertées comme elles le furent après l'incendie de Rome, en 64; elles prenaient ces querelles d'Orientaux avec patience<sup>11</sup> et quelques boucoulades survenues à Subure, au Transtévère ou à la porte Capène ne paraissent pas à la police devoir entraîner une mesure aussi grave que l'expulsion en masse, pour la juiverie de Rome et celles d'Italie. Quoi qu'il en soit le châtement ne paraît pas antérieur à l'an 49<sup>12</sup>, c'est la date que lui assignent Paul Orose et les Actes<sup>13</sup>.

III. LES JUIFS A ROME. — (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 145-155, col. 1871-1878; t. XI, col. 2557-2608; fig. 8409-8422). [S. Collon, *Remarques sur les quartiers juifs de la Rome antique*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist.*, LVII (1940), p. 72-94.]

IV. LA COMMUNAUTÉ ROMAINE. — Elle dut être sans doute très éprouvée par la mesure d'expulsion, mais elle survécut et dura, d'où l'on peut induire qu'elle renfermait déjà un bon nombre de fidèles venus de la gentilité. Ceux-ci auront tenu tête à l'orage, pris la direction de la communauté, vraisemblablement d'accord avec quelques juifs qui réussirent à se dissimuler et à enfreindre un décret trop rigoureux et trop général pour être strictement appliqué. Les fugitifs, comme Aquila et Priscille, savaient que leur jour viendrait et il est probable que bon nombre d'entre eux reparurent peu après l'avènement de Néron. Celui-ci leur était acquis. Dès l'an 58 il avait pour concubine une juive, Poppée, et à cette date où la distinction entre juifs et chrétiens n'était pas encore faite, les coreligionnaires de cette femme qu'ils voyaient s'acheminer vers le mariage et le trône où elle parvint en 62, pouvaient entretenir l'illusion d'une efficace protection.

Au cours des années qui suivirent l'expulsion de l'année 49, saint Paul avait lié connaissance à Corinthe, en 51, avec Aquila et Priscille et, dès lors, il ne cessa plus de s'intéresser à la communauté de Rome, d'y nouer et entretenir des relations. C'est à cette période que se rapporte l'épître aux Romains.

On ignore où elle fut écrite, probablement à Corinthe, car elle fut portée à destination par Phœbé<sup>14</sup>, diaconesse de l'Église de Cenchrées, port de Corinthe sur le golfe d'Égine, qui se rendait à Rome. Ce premier indice est confirmé par deux autres. Paul salue les Romains de la part de Gaius<sup>15</sup> de qui il reçoit l'hospitalité et qui paraît être le même qu'il avait baptisé à Corinthe, enfin il nomme Éraсте<sup>16</sup>, « économe » de la ville, où il habitait.

On sait mieux à quelle date elle fut écrite. C'est pendant le deuxième séjour de Paul à Corinthe, avant son voyage à Jérusalem où il doit porter le produit des collectes de la Macédoine et de l'Achaïe. Au moyen de l'inscription de Delphes relative à Gallion et des calculs qu'elle autorise, la chronologie des itinéraires de l'apôtre offre aujourd'hui une certitude relative (voir *Dictionn.*, t. XIII, au nom PAUL), on ne peut se tromper beaucoup en plaçant la composition de l'épître aux Romains dans l'hiver de l'an 56-57 ou au plus tard de l'an 57-58 après Jésus-Christ, et ainsi qu'on l'a dit : « On ne s'étonnera jamais de la forme si pleine et si ferme de la doctrine chrétienne à une époque aussi rapprochée de la Passion de Jésus-Christ<sup>17</sup>. »

dans *Rev. d'hist. ecclés.*, t. XXX, 1934, p. 729. — <sup>11</sup> Act., XVIII, 14. — <sup>12</sup> J. Carcopino, *La basilique pythagoricienne*, Paris, 1927, p. 63 sq. — <sup>13</sup> Act., XVIII, 2; P. Orose, *Adversus paganos historiarum*, I, VII, c. VI, 15. — <sup>14</sup> Rom., XVI, 1. — <sup>15</sup> Rom., XVI, 23; I Cor., I, 14. — <sup>16</sup> Rom., XVI, 23; II Tim., IV, 20. — <sup>17</sup> M.-J. Lagrange, *Épître aux Romains*, 1916, p. XX.

Au moment où saint Paul écrivit cette épître, nous pouvons entrevoir quelque peu l'aspect de la communauté romaine. « Elle devait être composée en majorité de chrétiens venus du paganisme, mais les chrétiens juifs d'origine y rentraient. Comme ils étaient les fondateurs de l'Église où les gentils avaient pris la direction et l'influence, on soupçonnerait aisément qu'il y eut là une situation délicate qui exigeait des deux parts beaucoup de charité; et c'est bien ce que l'épître semble indiquer. Aujourd'hui le plus grand nombre des critiques reconnaît que Paul s'adresse à une Église qui est, en droit, composée de gentils. Et cela semble bien résulter des textes.

« Dès le début, l'apôtre s'autorise de sa mission auprès des gentils pour écrire aux Romains qui en font partie<sup>1</sup>; il tient à faire des fruits spirituels auprès d'eux comme auprès des autres gentils<sup>2</sup>. Et à la fin de l'épître il revient sur cette pensée. S'il a écrit aux Romains c'est qu'il lui incombe d'offrir les gentils à Dieu comme un véritable sacrifice<sup>3</sup>. S'il résulte bien de l'examen interne de l'Épître qu'au temps où Paul écrivit l'Église de Rome était en droit une Église de gentils, cette conclusion s'accorde avec ce que faisait pressentir l'expulsion des juifs, ses premiers fondateurs. L'épître est muette sur le rôle de saint Pierre son premier chef, et ce n'est qu'en interprétant trop ingénieusement ce silence qu'on conclut d'une part qu'elle suggérerait, d'autre part qu'elle excluait la venue du prince des apôtres<sup>4</sup> ».

V. TENDANCES DOCTRINALES. — Marcion ou un de ses disciples est l'auteur de « prologues » conservés dans les manuscrits de la Vulgate, une quinzaine d'entre eux donnent le texte suivant : *Romani sunt in partibus Italiae. Hi praeveniunt a falsis apostolis, et sub nomine Domini nostri Jesu Christi in legem et prophetas erant inducti. Hos revocat apostolus ad veram evangelicam fidem, scribens eis a Corinthis*. Ce peu de lignes accuse nettement les Romains d'être judaïsants et, grâce à la diffusion de ces « prologues », cette accusation s'est imposée partout comme un trait d'histoire alors que ce n'est qu'une imputation sur l'opposition entre la doctrine de Paul et l'Ancien Testament.

L'auteur anonyme connu sous le nom d'*Ambrosiaster*, et qui écrit vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, insinue que les premiers chrétiens de Rome ne croyaient pas à la divinité de Jésus-Christ et il en donne cette raison que l'erreur des Romains ne diffère pas de celle des Galates mais bien la responsabilité parce que ceux-ci ont déserté la vérité tandis que ceux-là ne l'ont jamais entendue. Cette insinuation n'a rencontré qu'un accueil discuté, c'est ainsi que dans un passage attribué à Pélagé on lit ces mots : *Romanorum namque plerique tam rudes erant ut non intellexerent Dei se gratia et non suis meritis esse solvatos, et ob hoc duo inter se populi conflarent*, ainsi il ne s'agit plus de l'erreur de toute une communauté, mais seulement d'un conflit entre juifs et gentils convertis. Quant à saint Augustin, il estime qu'à Rome comme en Galatie les judaïsants étaient venus troubler cette jeune Église. Et tous ces témoignages n'apportent pas un éclaircissement décisif sur cette question : Pour quelle raison saint Paul a-t-il écrit aux Romains? Étaient-ils judaïsants?

Mieux vaut s'adresser à l'épître elle-même pour connaître l'épisode doctrinal qui l'a provoquée. « Dès le début, Paul loue la foi des Romains<sup>5</sup> et n'annonce nullement l'intention de la corriger ni même de la prescrire contre des suggestions délétères. Ce ne sont point là simplement des procédés pour capter la bienveillance. Quel qu'ait été le désir de Paul de s'assurer

les bons offices des Romains pour son ministère, il était trop sincère pour rendre grâce à Dieu d'une foi qui, en réalité, eût risqué d'être compromise par des préjugés judaïsants. Ce qui est encore plus caractéristique que les compliments du début, c'est l'effusion si confiante qui termine l'épître<sup>6</sup>. Les aumônes qu'il porte à Jérusalem seront-elles bien reçues des « Saints »? Il le recommande pour l'obtenir de Dieu aux prières de ses chers Romains. Après cette négociation épineuse, son séjour à Rome lui apparaît comme un délice spirituel. C'est qu'il se sent d'accord avec cette Église déjà grande et dont l'importance lui est connue. Qu'il y ait eu alors à Rome des agitateurs, nous le concédons; mais ils n'avaient point troublé la foi de la communauté. A ces intriguants, masqués sous des dehors édifiants Paul consacre un paragraphe sur le ton de l'épître aux Galates. C'est la meilleure preuve que l'épître aux Romains n'est point une polémique contre eux. Quand il a découvert des judaïsants et des judaïsants déguisés, il n'a pas hésité à les dénoncer. Comment aurait-il polémique contre d'autres judaïsants sans le dire?...

« Ce qui résulte c'est que les Romains, gentils convertis en majorité, presque seuls durant quelques années, ont été tentés de quelque superbe à l'endroit des Israélites. Si c'est bien aux gentils que Paul s'adresse, et s'il devait absolument faire une leçon à ses correspondants, celle qu'il leur a faite est une leçon de modestie, d'humilité, de charité. Encore une fois tout s'explique très bien si l'on suppose que l'apôtre, dans la période où ses compatriotes rentraient à Rome, et des juifs ses amis comme Aquila et Priscille, ait appréhendé chez les Romains un peu de dédain pour ses humbles collaborateurs. C'est pour cela qu'il a écrit son épître; mais c'est la seule tendance que l'épître laisse entrevoir chez les Romains<sup>7</sup> ».

VI. LA VENUE DE SAINT PIERRE A ROME. — La question de la composition et des tendances de l'Église romaine importait grandement à l'avenir des rapports du judaïsme et du christianisme. Lors du conflit qui s'était élevé entre Pierre et Paul sur la place à faire aux gentils l'accord s'était fait par le ralliement de Pierre au point de vue de Paul. Celui-ci ne lui avait résisté « en face » qu'à raison de la situation éminente de Pierre dans l'Église naissante et de l'importance capitale à l'amener à ses vœux, ce qu'il ne tenta pas à l'égard de Jacques, trop résolument acquis au parti judéo-chrétien. Pierre avait admis au baptême les premiers gentils et, malgré quelques hésitations, favorisait la tendance émancipatrice; on l'avait bien vu dans les débats de l'affaire d'Antioche. On a insinué que Pierre serait responsable de l'accès judaïsant survenu en Galatie; on n'en a apporté aucune preuve et on manque de toute base historique pour faire de l'épître aux Romains une mise en garde de Paul contre l'action judaïsante prévue ou possible de Pierre.

Que Pierre soit venu à Rome nous en avons donné la démonstration (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 838-843) et il suffira ici d'en rappeler les principaux traits. Les textes et les monuments attestent l'antiquité de la croyance au voyage et au séjour; dès le III<sup>e</sup> et même au II<sup>e</sup> siècle les polémiques ne contestent pas l'apostolat, le martyre et la sépulture de Pierre à Rome. L'affirmation du prêtre Gaius touchant les « trophées » ou tombeaux du Vatican et de la voie d'Ostie est formelle (199-217), mais d'autres vont nous conduire jusqu'à l'époque même de l'événement. Vers 180, l'évêque Irénée de Lyon atteste la fondation de l'Église de Rome par les apôtres Pierre et Paul<sup>8</sup>. En 170, l'évêque Denis de Corinthe écrit que sa propre

<sup>1</sup> Rom., I, 5 sq. — <sup>2</sup> Rom., I, 13-15. — <sup>3</sup> Rom., xv, 15. — <sup>4</sup> Lagrange, *op. cit.*, p. XXIII sq. — <sup>5</sup> Rom., I, 8. — <sup>6</sup> Rom.,

xv, 23 sq. — <sup>7</sup> M.-J. Lagrange, *op. cit.*, p. xxviii, xxx. — <sup>8</sup> S. Irénée, *Contra hæreses*, I, III, c. III, 3.

Église et celle de Rome ont eu les mêmes fondateurs<sup>1</sup>. Un demi-siècle plus tôt environ, Papias, évêque d'Hierapolis rapporte que saint Marc écrivit à Rome son évangile qui condensait les prédications de saint Pierre dans cette ville<sup>2</sup>. Vers l'an 110, saint Ignace, évêque d'Antioche amené à Rome pour y souffrir le martyre, écrit aux Romains qu'il n'a pas d'ordres à leur donner comme Pierre et Paul qui étaient libres alors que lui n'est qu'un condamné<sup>3</sup>. Vers l'an 95, l'épître du pape Clément à l'Église de Corinthe mentionne la persécution subie et ces hommes [Pierre et Paul] qui « donnèrent parmi nous un magnifique exemple<sup>4</sup> ». Enfin, c'est Pierre lui-même qui dans une lettre datée de Babylone, nom symbolique de la Rome païenne, nous apparaît résidant à Rome. Ceux qui ont contesté l'appartenance à saint Pierre ne savent que l'attribuer à Barnabé ou à un inconnu qui se présente comme Pierre lui-même et vivait à Rome entre l'an 43 et le début du II<sup>e</sup> siècle.

Pour les monuments, voir *Dictionn.*, t. XIV, article cité.

VII. LE SÉJOUR DE SAINT PIERRE A ROME. — Le séjour est certain, sa durée ne l'est pas. Il existe une tradition, ou prétendue telle, de vingt-cinq années d'épiscopat de saint Pierre à Rome, elle ne repose sur aucune donnée historique, tout au plus sur une confusion. La chronologie d'Hippolyte attribuée aux deux premiers successeurs de l'apôtre, Lin et Anacleto la co-direction de l'Église romaine du vivant même de Pierre et sous son autorité, avec douze années d'épiscopat à chacun. Clément leur succède à titre de successeur de Pierre et la donnée des vingt-cinq ans d'épiscopat de Pierre est établie (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LISTES ÉPISCOPALES, t. XIII, au mot PAPES). Quelque parti qu'on adopte, il est certain que le séjour de l'apôtre ne fut pas ininterrompu car en l'an 49 il se trouvait à Jérusalem, à quelque temps de là à Antioche; avant l'an 56 ou 57 il avait fait un séjour à Corinthe, séjour suffisamment prolongé pour qu'un parti se réclamât de lui : « Moi, je suis... à Céphas ». A l'époque où Paul écrivait aux Romains, son épître ne contenait ni mention de Pierre ni allusion à lui, pas plus que le récit des Actes sur la captivité de Paul à Rome. Rien de tout ceci ne permet d'assigner une durée certaine à l'épiscopat de Pierre; on n'est pas autorisé à en faire remonter le début vers l'an 41-42 sous prétexte d'une prétendue rencontre entre l'apôtre et l'imposteur Simon le Magicien pendant le règne de Claude. C'est saint Justin le Martyr, vers l'an 150, qui témoigne de l'existence d'une statue élevée à Simon dans l'île du Tibre et portant cette inscription : *Simoni Deo sancto*, or on a retrouvé dans l'île du Tibre, un vase portant ces mots *Simoni Sancto Deo*, c'est le dieu étrusque Semo Sancus et Simon le Magicien n'est plus qu'une historiette qu'Eusèbe a commis la bêtise de prendre à son compte.

Ainsi la date initiale de l'épiscopat romain de Pierre se dérobe. Il serait vain de songer à mettre d'accord entre eux les différents auteurs qui en parlent. Le catalogue libérien fait venir Pierre à Rome, sous Tibère, en l'an 30, et il meurt en l'an 55, c'est-à-dire neuf ans avant la persécution de Néron, ce qui est insoutenable. L'historien Eusèbe place l'épiscopat entre l'an 42 et l'an 67, ce qui paraît trop postérieur au drame de l'incendie de Rome (août 64). Ce passage de Lactance semble plus conforme aux données de l'histoire : « Ils [les apôtres] se sont dispersés par toute la terre pour

prêcher l'Évangile, et, pendant vingt-cinq ans, jusqu'au début du règne de Néron (54-68), ils ont jeté les fondements de l'Église à travers toutes les provinces et les cités. Néron avait déjà pris le pouvoir quand saint Pierre vint à Rome<sup>5</sup> ». Ces derniers mots, si on les prend à la lettre, abaissent notablement la durée de l'épiscopat romain de Pierre dont la dernière période commencerait, au plus tôt, vers l'an 54.

VIII. LA PRIMITIVE CATÉCHÈSE A ROME. — On souhaiterait connaître la prédication de saint Pierre, il faut se résoudre à ce qui s'en est conservé et ce n'est ni plus ni moins que l'évangile désigné sous le nom de saint Marc. Telle fut la catéchèse adressée aux néophytes romains, et le témoignage nous vient du « presbytre Jean » qui vécut à Éphèse dans l'entourage de l'apôtre, son homonyme et son maître. Papias, dans son *Explication des paroles du Seigneur*, nous apprend que « Marc, devenu interprète de Pierre, rassembla exactement, mais sans ordre, tout ce qu'il se rappelait des paroles et des actions du Christ. Car il n'entendit pas et n'accompagna pas le Seigneur; mais plus tard, comme je l'ai dit, il suivit Pierre qui faisait ses instructions, selon les besoins de l'auditoire, et non comme s'il eût voulu dresser un recueil méthodique des discours du Seigneur. Marc n'est point en faute s'il n'a écrit qu'un petit nombre de traits, tel qu'il se les rappelait; car il n'eut qu'un souci, ne rien omettre de ce qu'il avait entendu, et n'y rien laisser passer de faux<sup>6</sup> ». Ce passage appartient-il tout entier au presbytre Jean qui prend la parole au début, ou en partie à Papias lui-même? On n'en sait rien<sup>7</sup>, mais Papias consultait Jean qu'il savait très bien informé, comme un témoin oculaire ou peu s'en fallait, s'exprimant sans hésitation sur un fait qui pouvait être de notoriété publique<sup>8</sup>.

Le témoignage précédent nous apprend que Pierre était assez peu familier avec la langue grecque pour devoir recourir à un interprète capable de transmettre ce qu'il disait en langage araméen, sans s'astreindre à un certain ordre, mais en vue d'instruire « selon les besoins de son enseignement »... « sans rien omettre et rien altérer ». Marc fut un secrétaire et c'est bien ce qui donne sa grande autorité à l'évangile qui porte son nom et qui est la primitive catéchèse romaine.

Saint Justin l'apologiste, qui vécut à Rome, ne nomme même pas saint Marc et il est si bien persuadé qu'il s'agit de la catéchèse de Pierre qu'il attribue aux « Mémoires de Pierre » un trait qui ne se trouve que dans saint Marc<sup>9</sup>. Saint Irénée écrit qu'« après leur mort [de Pierre et de Paul]<sup>10</sup> Marc, disciple et interprète de Pierre, nous transmit par écrit ce qui avait été prêché par Pierre. Tertullien attribue lui aussi à Pierre ce que Marc a écrit<sup>11</sup> ».

A ces témoignages de l'Asie et de l'Occident vient s'ajouter celui de Clément d'Alexandrie pour l'Égypte où on sait que saint Marc était tout spécialement honoré. « La lumière de la piété brilla si fort dans les âmes des auditeurs de Pierre, qu'ils ne voulurent point se contenter d'une audition fugitive et de l'enseignement oral de la prédication divine, si bien qu'ils se mirent à supplier de toutes façons Marc, dont on possède l'évangile, et qui était compagnon de Pierre, le priant de leur laisser par écrit un monument de l'enseignement qui leur était donné de vive voix. Ils ne consentirent pas à le laisser en repos sans avoir satisfaction, si bien qu'ils furent cause que Marc écrivit l'évangile qui porte son nom. On dit que l'apô-

<sup>1</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, II, c. xxv, 8. — <sup>2</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, III, c. xxxix, 15. — <sup>3</sup> S. Ignace, *Ad Rom.*, IV, 3. — <sup>4</sup> S. Clément, *Ad Corinth.*, v-vi. — <sup>5</sup> Lactance, *De mortibus persecutorum*, c. II. — <sup>6</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, III, c. xxxix, 15. — <sup>7</sup> J. Chapman, *Le témoignage de Jean le*

*Presbytre au sujet de S. Marc et de S. Luc*, dans *Revue bénédictine*, 1905, p. 357-376. — <sup>8</sup> M.-J. Lagrange, *Évangile selon saint Marc*, 1911, p. xxii. — <sup>9</sup> S. Justin, *Dial. cum Tryphone*, c. cvl. — <sup>10</sup> S. Irénée, *Contra hæreses*, I, III, c. I, 1. — <sup>11</sup> Tertullien, *Adversus Marcionem*, I, IV, c. v.

tre apprit ce qui se passait par une révélation de l'esprit, qu'il fut satisfait de ce zèle et qu'il confirma l'évangile de son autorité pour servir de base à l'enseignement dans les Églises. Clément expose les faits au VI<sup>e</sup> livre des *Hypotyposes*, et Papias, évêque d'Hiérapolis est d'accord avec lui<sup>1</sup> ».

Ce texte nous a été conservé par Eusèbe qui prend sur lui de le compléter quelque peu, mais il y revient dans un autre passage où il le serre de plus près : « Après que Pierre eût prêché publiquement à Rome, annonçant l'évangile selon l'esprit qui l'animait, des assistants, en grand nombre, demandèrent à Marc de rédiger par écrit ce qui était dit de vive voix, lui qui suivait Pierre depuis longtemps et avait conservé le souvenir de ce qui s'était dit. Marc le fit donc, et remit l'évangile à ceux qui l'en avaient prié. Pierre le sut, mais il ne voulut intervenir ni pour l'en empêcher, ni pour l'y engager<sup>2</sup> ».

Enfin voici un texte de Clément que nous ne possédons plus qu'en latin : *Marcus, Petri sectator, prædicante Petro evangelium palam Romæ coram quibusdam Cæsareanis equitibus et multa Christi testimonia proferente, petitus ab eis, ut possent quæ dicebantur memorie commendare, scripsit ex his, quæ a Petro dicta sunt, evangelium quod secundum Marcum vocatur*<sup>3</sup>. Les trois textes s'accordent sur le point que Marc écrivit du vivant de Pierre; ils diffèrent sur ce point que Pierre approuva positivement l'évangile ou bien qu'il ne se prononça pas à ce sujet.

Origène se borne à dire que « l'évangile selon Marc, [fut] composé selon que Pierre lui avait enseigné<sup>4</sup> ».

IX. LA COMMUNAUTÉ APOSTOLIQUE. — Le chapitre XVI<sup>e</sup> par lequel se termine l'épître aux Romains nous a conservé les noms de quelques fidèles de la communauté romaine à laquelle Paul recommande la diaconesse Phœbé « pour que vous la receviez dans le Seigneur d'une manière digne des saints et que vous l'assistiez en toute chose où elle pourrait avoir besoin de vous ». Ceux que connaît l'apôtre soit personnellement soit par les rapports qu'on lui en a faits sont « Priscille et Aquila, mes collaborateurs dans le Christ Jésus, ceux qui ont exposé leur tête pour me sauver la vie, auxquels je ne suis pas seul à rendre grâces, mais toutes les Églises des gentils, et [il salue] aussi l'Église qui est dans leur maison », soit qu'ils l'eussent abandonnée à la communauté en partant pour l'exil vers l'an 49, soit qu'ils y fussent rentrés depuis et y exerçassent actuellement leur métier. L'apôtre envoyait son salut à « Épænètos, mon aimé, les prémices de l'Asie [offertes] au Christ »; ce devait être un païen converti, le premier converti de la province d'Asie, peut-être avait-il été converti par Aquila et Priscille. Ensuite viennent Andronicos et Junia, « mes parents et mes compagnons de captivité, eux qui sont si considérés parmi les apôtres, qui même ont appartenu au Christ avant moi ». Quel degré de parenté les attachait à Paul, on l'ignore. Puis vient « Ampliatius, mon aimé dans le Seigneur », peut-être celui du cimetière de Domitille (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1712-1721), et encore « Urbanus, notre coopérateur dans le Christ; Stachys, mon aimé; Apelles, qui a fait ses preuves dans le Christ; ceux de [la maison] d'Aristobule; Hérodien, mon parent; ceux de [la maison] de Narcisse, qui appartiennent au Seigneur; Tryphæna et Tryphosa, qui prennent peine dans le Seigneur; Persis, l'aimée qui prit beaucoup de peine dans le Seigneur; Rufus, cet élu dans le Seigneur et sa mère qui est aussi la mienne; Asyncritos, Phlégon, Hermès, Patrobas, Hermas, et les frères qui sont avec eux; Philo-

logos et Julia, Néreus et sa sœur, et Olympas et tous les saints qui sont avec eux ».

Ces noms intéressent par eux-mêmes parce qu'ils nous font entrevoir la plus ancienne communauté romaine, mais ils nous apportent un supplément de preuve à l'authenticité de l'épître<sup>5</sup> mis en valeur habilement par le P. Lagrange. Recueillis dans des *columnaria* appartenant tous au I<sup>er</sup> siècle ces noms peuvent soulever deux objections. « La première, c'est que ce nombre d'inscriptions est considérable, et que nulle part ailleurs on n'a chance de tomber sur un pareil choix de rapprochements. Mais précisément les inscriptions sont l'image de la réalité. Si l'on en trouve plus à Rome, c'est que nulle part ailleurs la population n'était aussi dense, comprenant des personnes venues de tous les points du monde romain et d'au-delà. La liste de Paul contient en effet des noms juifs comme Maria peut-être et sûrement Hérodion; des noms grecs en grand nombre, et des noms latins comme Aquila, Prisca, peut-être Maria, Junia, Ampliatius, Urbanus, Rufus, Julia. Elle contient aussi des noms rares comme Persis, Asyncritos, Patrobas, Olympas. Où avait-on chance, ailleurs qu'à Rome, de trouver tous ces éléments réunis?

« Mais ici la seconde objection se présente. Si Paul salue ces personnes c'est qu'il les a connues. Or il n'a pu les connaître qu'en Orient; c'est là qu'elles ont pris leur nom; qu'importent les analogies romaines? Elles importent comme indice d'un confluent. D'abord rien ne prouve que Paul ne salue pas des personnes célèbres à Rome pour leurs bonnes œuvres, dont il aurait entendu parler sans les avoir encore rencontrées. C'est même le plus grand nombre, si l'on range dans cette catégorie tous ceux dont il n'indique pas les rapports avec lui. Mais supposons qu'il les a tous connus, il est tout à fait probable que ce n'est pas au même endroit. Toutes les villes évangélisées par Paul ont pu fournir ces noms, mais le problème se pose de nouveau : est-il vraisemblable qu'ils ont été réunis dans une autre ville que Rome? Voici à titre d'échantillon les noms que fournissent les inscriptions de Priène : Ἀνδρόνικος, Ἀπελλῆς, Ἀριστόβουλος, Ἐπιανετὸς, Ἐρμῆς, Φιλῆλογος : aucun des noms rares, aucun des noms latins. Magnésie du Méandre donne Ἰουλία, Ἐφ(εσία), Στάχυς, Ἀριστόβουλος, Νάρκισσος, Τρυφῶσα, Ἐρμῆς et Ῥοῦφος, le seul nom latin d'ailleurs très commun : Στάχυς est relativement rare. Les *Inscriptions græcæ* de l'Italie et de la Sicile (t. XIV) sont plus riches justement à cause de Rome : Ἀκύλας (Naples), Πρείσκα (Rome), Junia, Priscilla (Naples), Ἐπιανετὸς (Taormine), Μαρία (Rome), Ἀνδρόνικος, fréquent, Ἰουνία (Rome), Ἀμπλίατος (Rome), Ἀπελλῆς (Sicile), Ἀριστόβουλος (Taormine), Νάρκισσος, fréquent, Τρυφαῖνα (Capoue), Ῥοῦφος, souvent, Ἐρμῆς et Ἐρμάς, souvent, Πατρόβιος (Rome), Ἰουλία, très fréquent; Ἀσύνκριτος, nom commun.

« Éphèse contenait assurément une population plus dense et plus mélangée que Priène ou Magnésie; mais était-elle autant que Rome apte à devenir le point de réunion de ces Grecs, de ces Latins, de ces Juifs, dont quelques-uns ont des noms rares? C'est quelque chose que de les montrer presque tous en fait à Rome à la même époque. »

Presque tous ces noms sont serviles, et si nous connaissions ceux qui sont de *domo Cæsaris*<sup>6</sup>, il en serait peut-être de même. Faisons toutefois une exception pour *Pomponia Græcina*, l'épouse du consulaire Aulus Plautius (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2846-2848).

X. UNE POLÉMIQUE A ROME AU I<sup>er</sup> SIÈCLE. — Ceci

<sup>1</sup> Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, II, c. xv, 2. — <sup>2</sup> Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, VI, c. xiv, 5-7. — <sup>3</sup> Édit. Stählin, t. III, p. 206 : *Adumbratio in epistolam Petri prima catholica* (v, 13). —

<sup>4</sup> Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, VI, c. xxv, 5. — <sup>5</sup> C'est ce que M.-J. Lagrange, *op. cit.*, p. 370-371 a montré dans le passage que nous allons citer. — <sup>6</sup> Philipp., IV, 22.

n'est qu'un indice mais qui ne saurait être négligé. Le chroniqueur byzantin Georges Syncelle († 810) nous a conservé un fragment de Julius Africanus, auteur du <sup>1</sup><sup>er</sup> siècle, qui mentionne une opinion soutenue par un païen nommé Thallus au livre III<sup>e</sup> de ses *Histoires*<sup>1</sup>, à savoir que les ténèbres qui couvrirent la terre de la sixième à la neuvième heure le jour de la mort du Sauveur Jésus<sup>2</sup>, n'avaient aucun caractère miraculeux mais n'étaient qu'un phénomène naturel : une éclipse de soleil. Voici ce qu'en dit Julius Africanus : « Ces ténèbres, Thallus les appelle une éclipse de soleil dans le III<sup>e</sup> livre de ses *Histoires*, mais sans raison à mon avis », ὡς ἐμοὶ δοκεῖ, ἀλόγως. Ainsi une polémique existait touchant le caractère des ténèbres survenues entre midi et trois heures le jour du Vendredi saint. Les chrétiens y voyaient un miracle et le païen Thallus le niait. Ce Thallus n'est pas un inconnu, il est mentionné par Eusèbe de Césarée<sup>3</sup> comme l'auteur d'une *Histoire* en trois livres qui va de la prise de Troie à la 167<sup>e</sup> olympiade, mais comme ce dernier chiffre ne peut être exact et qu'on hésite sur la correction, il faut s'en tenir ce Thallus écrit entre l'an 29 et l'an 221 de notre ère. La marge est grande, mais l'œuvre de Thallus a été connue et citée par Théophile d'Antioche, Tertullien, Minucius Félix et d'autres, il semble qu'il ait fait effort pour combiner l'histoire gréco-romaine et l'histoire juive<sup>4</sup>, entreprise d'autant plus intéressante que les historiens de la littérature proposent l'identification de ce Thallus avec l'affranchi de Tibère dont parle Flavien Josèphe<sup>5</sup>. Il était de race samaritaine et avait avancé une grosse somme d'argent à Agrippa, futur roi de Judée, peu avant l'an 37. Le nom de Thallus (Θάλλος) pourrait être conjectural, mais enfin le nom de Thallus fut porté par des serviteurs de la maison de Claude<sup>6</sup> et il est recevable. « Le nom de Thallus n'est pas si répandu que l'on puisse considérer comme téméraire l'identification du personnage nommé par Josèphe avec l'auteur de la *Chronique* utilisée par Julius Africanus et Eusèbe, chronique qui paraît bien avoir été l'œuvre d'un oriental. Il semble donc légitime d'utiliser l'indication fournie par les *Antiquitates judaicae* pour déterminer la date de composition de la *Chronique* de Thallus. Il n'est pas inutile de souligner que cette identification a déjà été faite par Carl Mueller, Emil Schürer et Wilhelm Christ qui ne songeaient pas à en faire état pour déterminer la date de la rédaction. Ce n'est donc pas une identification faite pour les besoins de la cause.

« Affranchi de Tibère, s'étant trouvé avant 37 dans une situation qui lui avait permis d'avancer une grosse somme d'argent à Agrippa. Thallus ne devait pas être alors un tout jeune homme. On restera dans la limite des vraisemblances en supposant qu'il a pu survivre de quinze à vingt ans au maître qui l'avait affranchi, ce qui placerait le *terminus ad quem* probable de sa mort aux environs de l'an 60. Comme il n'y a aucune raison de penser que Thallus ait attendu les derniers mois de sa vie pour rédiger sa chronique, il semble que c'est vers le milieu du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère qu'elle a dû être écrite et cela à Rome. Or, nous l'avons vu, Thallus polémisait contre l'interprétation que les chrétiens donnaient des ténèbres qui avaient accompagné la mort de Jésus. C'est donc que ce détail de la tradition évangélique était connu à Rome au milieu du 1<sup>er</sup> siècle, dans un cercle qui touchait de près à ceux qui

étaient *de domo Cæsaris*. Un détail accessoire comme celui dont il s'agit ne peut avoir été conservé et transmis que dans le cadre d'un récit de la passion<sup>7</sup> ».

De ce texte, sur lequel l'attention a été appelée depuis peu de temps, il est permis de conclure que la prédication de l'Évangile se faisait dans la communauté naissante à Rome avec assez de liberté pour attirer sur elle l'attention et même la contradiction de la part de ceux qui ne partageaient pas les croyances de la secte chrétienne. Cette contradiction porte ici sur un point affirmé dans l'évangile de Marc qui, on l'a vu, est l'expression concrète de la catéchèse romaine. Le texte de Thallus présente ainsi un véritable intérêt pour l'histoire encore si obscure des origines de l'Église de Rome.

XI. PREMIERS DÉVELOPPEMENTS. — Pendant une quinzaine d'années (49-64) cette Église demeure plongée pour nous dans la pénombre, mais non pas si épaisse que nous ne puissions noter quelques traits de son développement. L'expulsion ordonnée par Claude a eu pour conséquence d'affranchir les convertis venus du paganisme d'une tutelle trop impérieuse de leurs coreligionnaires venus du judaïsme, mais la mesure prescrite dut subir des tempéraments si, comme nous l'apprend Dion Cassius, l'expulsion générale se révéla impraticable et qu'il fallut s'en tenir finalement à une prohibition de réunions<sup>8</sup>. Mais si Aquila et Priscille durent quitter leur établissement, beaucoup d'autres les imitèrent sans aucun doute et si Pierre était déjà venu à Rome, il aura été au nombre des expulsés.

Ce fut une épreuve, mais elle trempa les caractères, et n'altéra pas l'enseignement, car à quelques années de là cette communauté est en état d'entendre la doctrine contenue dans l'épître que saint Paul lui adresse, épître qui contient ce témoignage que l'Église de Rome vers l'an 56-57, est « nombreuse, connue, célèbre par sa foi et ses œuvres<sup>9</sup>. » On ne possède aucun élément qui permette d'entrevoir la date du retour à Rome de Pierre, mais on ne se hasarde pas trop en l'y ramenant peu après la mort de Claude (en 54). Une dizaine d'années séparent cette date de la catastrophe provoquée par l'incendie de Rome, et rien n'oblige à croire que l'apôtre se soit astreint à une résidence ininterrompue. Peut-être visitait-il des Églises lorsqu'en 57, au plus tard, saint Paul écrivait aux Romains sans nommer leur évêque : en 60, Paul débarque à Pouzzoles d'où il gagne Rome dont l'Église avertie de sa venue envoie des frères au devant de lui et, à leur vue, « il rend grâce à Dieu et se sent plein de confiance ».

Paul est prisonnier, mais il jouit d'une certaine mesure de liberté<sup>10</sup> qui lui permet de s'aboucher avec la colonie juive. Or, à ce moment, les éléments juifs y sont redevenus assez nombreux pour qu'il soit nécessaire de compter avec eux et, sans tarder, trois jours après son arrivée, Paul convoque les principaux d'entre eux et s'explique ouvertement sur les reproches qu'ils pourraient lui adresser. Il prend jour avec eux et leur annonce Jésus-Christ, réussit à en convertir quelques-uns seulement<sup>11</sup> qui viennent grossir la communauté romaine. C'est désormais surtout pour elle et parmi elle qu'il travaille, il y jouit d'une réelle autorité, on n'y discute plus sa mission. Cette captivité dure deux ans et nonobstant les entraves qu'impose la situation de prisonnier, Paul recrute tous les

<sup>1</sup> E. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu-Christi*, 3<sup>e</sup> édit., in-8°, Leipzig, 1898, t. III, p. 369. —

<sup>2</sup> Matth., xxvii, 45; Marc, xv, 33; Luc, xxiii, 44. — <sup>3</sup> *Chronique*, édit. Schœne, t. I, p. 265. — <sup>4</sup> W. Christ, *Geschichte der griechischen Literatur bis auf Zeit Justinians*, in-8°, München, 1905, p. 705. — <sup>5</sup> Flavien Josèphe, *Antiquitates judaicae*, l. XVIII, c. vi. — <sup>6</sup> E. Schürer, *op. cit.*, t. III, p. 369,

n. 24. — <sup>7</sup> M. Goguel, *Un nouveau témoignage non-chrétien sur la tradition évangélique*, dans *Revue de l'hist. des religions*, t. xxviii, 1928, p. 7-8. [Mais par contre cf. P. de Labriolle, *La Réaction païenne*, Paris, 1934, p. 205-210]. — <sup>8</sup> Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. IX, c. vi. — <sup>9</sup> L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. I, p. 56. — <sup>10</sup> Act., xxviii, 30. — <sup>11</sup> Act., xxviii, 25-28.

soldats préposés à sa garde<sup>1</sup> l'ont vu vivre, l'ont écouté parler et connaissent le Christ : « dans tout le prétoire et partout ailleurs nul n'ignore, dit-il, ce qu'est pour le Christ que je suis dans les fers<sup>2</sup> » ; les chrétiens de Rome ont été encouragés par ses liens et parlent avec plus d'assurance<sup>3</sup>.

Autour de Paul les amis s'assemblent et se dispersent car c'est l'action qu'il inspire à tous ceux qui l'approchent. On aperçoit tour à tour Luc<sup>4</sup>, Timothée<sup>5</sup>, Marc<sup>6</sup>, et les représentants des Églises de Macédoine et d'Asie; ce sont Aristarque de Thessalonique, son compagnon de captivité<sup>7</sup>; Épaphras de Colosses<sup>8</sup>, Tychique d'Éphèse<sup>9</sup>, Épaphrodite de Philippes.

Celui-ci lui apportait les secours envoyés par ses amis de Philippes, mais sa santé ne lui permit pas de prolonger son séjour à Rome, du moins emporta-t-il cette lettre aux Philippiens, écrite à Rome, et qui nous apprend que là-même les adversaires judaïsants étaient venus relancer l'apôtre et causer quelques dissentiments, mais sans gravité car du moins « Jésus-Christ est annoncé, dit-il, je m'en réjouis et je m'en réjouirai encore<sup>10</sup> ».

Quand Paul, une fois jugé et acquitté reprend le cours de ses voyages, le silence se fait et nous n'apercevons pas les traces de la présence et du gouvernement de saint Pierre. Au cours de ces années, l'Église chrétienne à Rome n'a cessé de progresser et de soulever contre ses chefs et ses fidèles une haine prête à se déchaîner à la première occasion qui sera l'effroyable incendie éclatant au mois de juillet de l'an 64.

XII. LA PÉRECUSSION DE NÉRON. — Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1565-1633; t. VII, col. 481-502; t. XII, col. 1138-1150; t. XIV, col. 545-546.

XIII. SUPPLICE DE PIERRE ET DE PAUL. — Voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 2658-2666; t. XIV, col. 851-919.

XIV. PROGRÈS DE L'ÉGLISE SOUS LES FLAVIENS. — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2847-2860; t. III, col. 1867-1870; t. VI, col. 1259-1274.

XV. PÉRECUSSION DE DOMITIEN. — Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1388-1404; t. XIV, col. 547-551.

La période qui s'étend de l'année 64 à l'année 95, c'est-à-dire entre la persécution de Néron et celle de Domitien, aide à comprendre de quelle vigueur était animée la communauté romaine. Après avoir perdu son fondateur, ses chefs reconnus, une partie considérable de ses membres, *multitudo ingens*, elle s'était ressaisie, reconstituée, affirmée et comptait parmi ses affiliés plusieurs princes et princesses de la dynastie impériale. Flavius Clemens, consul en 95, sa femme Flavia Domitilla, leurs deux jeunes fils, successeurs présomptifs de Domitien, une autre Flavia Domitilla, nièce de la première, ont appartenu à l'Église de Rome avant la fin du 1<sup>er</sup> siècle. L'épouse du consulair n'eut peut-être pas l'initiative d'un acte d'une importance capitale<sup>11</sup>, mais elle en adopta les dispositions lorsqu'elle fit donation à cette Église d'un domaine situé sur la voie Ardatine dans lequel l'Église devenue propriétaire aménagea des galeries et des tombes destinées à recevoir les corps des chrétiens pour leur éviter la promiscuité des émetières païens. Dès lors fut instituée la catacombe de Domitille (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1404 à ce nom).

XVI. LES PREMIERS SUCCESSIONS DE SAINT PIERRE. — Voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1195-1198; 1218-1236; t. XIII, col. 1113-1147, 1176-1196.

<sup>1</sup> C'est la *custodia libera*, sous la surveillance d'un prétoire. — <sup>2</sup> Philipp., I, 13. — <sup>3</sup> Philipp., I, 14. — <sup>4</sup> Coloss., IV, 14. — <sup>5</sup> Voir les lettres aux Coloniens et aux Philippiens. — <sup>6</sup> Coloss., IV, 10; Philém., 24. — <sup>7</sup> Coloss., IV, 10. — <sup>8</sup> Philém., 23. — <sup>9</sup> Coloss., IV, 7; Éphés., VI, 21. — <sup>10</sup> Philipp., I, 18. — <sup>11</sup> Elle se conforma à l'exemple donné par les Acilii.

XVII. LA LETTRE DU PAPE SAINT CLÉMENT. — Voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1176; après ce que nous avons dit touchant l'épiscopat de Clément et sur sa lettre (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2712-2719) nous pouvons nous en tenir à peu de mots. Cette lettre célèbre a fait l'objet d'un essai ingénieux qui tend à en ébranler l'interprétation traditionnelle<sup>12</sup>. Celle-ci fut énoncée en ces termes par L. Duchesne<sup>13</sup> : « Soit que l'on considère en lui-même cet acte spontané de l'Église romaine, soit que l'on pèse les termes de la lettre, on ne peut échapper à cette impression que, dès la fin du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, une cinquantaine d'années après sa fondation, cette Église se sentait déjà en possession de l'autorité supérieure, exceptionnelle, qu'elle ne cessera de revendiquer plus tard. L'apôtre Jean vivait encore à Éphèse au temps où Clément écrivait. On ne voit pas trace d'intervention, ni de lui, ni de son entourage. Et pourtant les communications étaient plus faciles entre Éphèse et Corinthe, qu'entre Corinthe et Rome... Un accueil si parfait lui fut réservé [par les Corinthiens] qu'elle passa chez eux presque au rang des écritures sacrées... Rome avait commandé; on lui avait obéi. »

Non seulement Éphèse resta silencieuse, mais Rome parla avec l'autorité d'une institution consciente de l'exercice d'un devoir et d'un droit à exercer à l'égard d'une communauté sœur. A cela on a opposé que Corinthe ville essentiellement romaine superposée à une ville grecque morte, était gouvernée par des magistrats romains, comptait une population, un clergé romains, avait des mœurs, des monuments, un langage plus latin qu'hellénique et entretenait avec Rome les meilleurs rapports. Dès lors l'Église de Rome devait être inclinée à manifester une sympathie et une véritable fraternité à l'endroit de l'Église de Corinthe. D'où la lettre de saint Clément.

On ne saurait nier les rapports administratifs entre les deux villes et l'emploi officiel ou privé de la langue latine, mais on ne saurait soutenir qu'il en fut de même dans les rapports ecclésiastiques entre les deux communautés<sup>14</sup>. Non seulement à la fin du 1<sup>er</sup> siècle mais jusque vers l'an 250, l'Église de Rome est attachée à la langue grecque et elle n'a eu son premier pape latin qu'à la fin du 1<sup>er</sup> siècle (Victor). Son premier noyau a été formé dans une synagogue et il a fallu un certain temps et des circonstances extérieures pour que les païens convertis l'emportent sur les juifs convertis. Lors même que les premiers eurent la prépondérance, dans quelle proportion les Latins ou les Romains l'emportèrent-ils? Qu'on relise le dernier chapitre de l'épître de saint Paul. Sur vingt-quatre noms, quinze sont helléniques, huit latins et parmi ces huit, il y a deux juifs notoires : Aquila et Priscille.

Entre l'an 57 et l'an 96 cette proportion a pu se modifier; nous avons énuméré quelques-unes des conquêtes réalisées dans l'aristocratie romaine et la famille impériale, mais il est assez peu probable que ces aristocrates fassent usage du latin, en tout cas le pape Clément en qui on a cru voir un affranchi de la famille impériale n'a guère écrit, à notre connaissance, qu'une fois dans sa vie, et, écrivant à une population qu'on nous représente comme presque entièrement latine, il a fait usage du grec. S'il en est ainsi c'est que l'Église au nom de laquelle il parle et celle à laquelle il s'adresse, ne sont latines ni l'une ni l'autre. Et l'intervention de l'Église de Rome ne se fonde ni sur le

<sup>12</sup> R. Van Cauwelaert, *L'intervention de l'Église de Rome à Corinthe vers l'an 96*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, t. XXXI, 1935, p. 267-306. — <sup>13</sup> L. Duchesne, *Antoninies ecclésiastiques. Églises séparées*, in-12, Paris, 1896, p. 126. — <sup>14</sup> J. Zeiler, *A propos de l'intervention de l'Église de Rome à Corinthe*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, t. XXXI, 1935, p. 762-764.

langage commun et la sympathie qu'il inspire, mais sur la mission religieuse et l'autorité qu'elle confère.

XVIII. LA LETTRE DE SAINT IGNACE D'ANTIOCHE. — Une dizaine d'années plus tard, vers l'année 107 à 117, un évêque, titulaire d'un des sièges les plus célèbres d'Asie, Ignace d'Antioche est emmené de cette ville à Rome pour y être livré aux bêtes. En chemin ses gardiens s'arrêtent plusieurs fois et le prisonnier profite de ces répit pour écrire sept lettres adressées aux Éphésiens, aux Magnésiens, aux Tralliens, aux Romains, aux Philadelpiens, aux Smyrniotes et à saint Polycarpe. Les préoccupations se ressentent de celles de Clément de Rome, mais le ton diffère entièrement. Clément donne des conseils qu'on devra suivre, Ignace s'impose une plus grande réserve, ne s'adressant aux Églises qu'avec déférence et quand il écrit à l'Église de Rome il n'emploie que prières et supplications; voici en quels termes il lui parle :

« Ignace, appelé aussi Théophore, à l'Église qui a obtenu miséricorde, dans la magnificence du Père Très-Haut et de Jésus-Christ son Fils unique; à l'Église aimée et illuminée par la volonté de Celui qui a voulu tout ce qui existe, selon l'amour de Jésus-Christ, notre Dieu; à l'Église aussi qui préside dans la capitale des Romains, digne de Dieu, digne d'honneur, digne de bénédiction, digne de louange, digne d'être exaucée, digne et chaste, présidant à la charité, qui a reçu la loi du Christ, qui porte le nom du Père, et que je salue au nom de Jésus-Christ, Fils du Père; à ceux qui sont attachés de corps et d'âme à tous ses commandements, remplis pour toujours de la grâce de Dieu et purs de tout élément étranger, je souhaite une pleine et sainte joie en Jésus-Christ notre Dieu. »

Personne ne songe plus aujourd'hui à contester l'authenticité des lettres de saint Ignace (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2719-2725) et, aussi bien, n'avons-nous à parler que de la lettre aux Romains, unique en son genre parce que le début qu'on vient de lire est confirmé, peut-être, si c'est possible, renforcé par les recommandations de la lettre entière. Celle-ci ne contient ni recommandations ni conseils, mais seulement des prières enveloppées de respect et l'expression la plus ramassée et la plus frappante du rôle exercé par l'Église de Rome : « Vous n'avez jamais porté envie à personne; vous avez donné à autrui des enseignements; eh bien, ce que je veux, c'est que vos conseils et vos ordres soient constamment pratiqués<sup>1</sup>. » La fin de la lettre est une sorte de testament où le condamné ouvre à l'avance sa succession et lègue sa propre Église à celle de Rome : « Souvenez-vous dans vos prières de l'Église de Syrie qui, ne m'ayant plus, n'a que Dieu pour pasteur. Elle n'aura d'autre évêque que Jésus-Christ et votre charité<sup>2</sup>. » Il peut sembler difficile d'exprimer d'une façon plus positive l'idée d'une primauté exercée par une Église sur d'autres Églises. De cela, l'adresse témoignait avec une emphase calculée<sup>3</sup> et « cette magnificence verbale est un premier indice que saint Ignace rend plus d'honneur à l'Église de Rome qu'aux autres Églises auxquelles il écrit<sup>4</sup>. » Ainsi il n'est pas douteux que la communauté romaine exerce la préséance sur le cercle des Églises sœurs, et Ignace proclame l'énergie activité déployée par cette communauté pour secourir et instruire les autres ». Il nous dit qu'elle préside au pays ou dans la capitale des Romains. Il ne s'agit pas de l'évêque, il s'agit de l'Église. A quoi préside l'Église romaine? A d'autres Églises dans une circonscription déterminée?

<sup>1</sup> S. Ignace, *Rom.*, III, 1. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, IX, 1. — <sup>3</sup> F.-X. Funk, *Der Primat der römischen Kirche nach Ignatius und Irenæus*, dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, in-8°, Paderborn, 1897, t. I, p. 2-12; A. Harnack, *Das Zeugnis des Ignatius ueber das Aussehen der römischen Gemeinde*, dans

Mais Ignace n'a pas l'idée d'une limitation de ce genre. Le sens le plus naturel de ce langage, c'est que l'Église romaine préside à l'ensemble des Églises... Et notons bien qu'Ignace parle en connaissance de cause, il connaît le passé de l'Église romaine; il fait même allusion à des attitudes, à des actes dont le souvenir a péri pour nous : « Vous n'avez jamais trompé personne; vous avez enseigné les autres. » De quel enseignement est-il question? Est-ce la *I<sup>a</sup> Clementis*? Ce qu'il y a de plus simple, c'est d'admettre d'autres actes, d'autres documents, dont le souvenir était encore vivant au temps d'Ignace et s'est perdu depuis<sup>5</sup>. En tout cas il nous faut retenir ce témoignage en faveur d'un enseignement et de prescriptions adressés par l'Église de Rome à d'autres Églises avant l'an 117.

XIX. LA PRIMAUTÉ ROMAINE. — Ce sujet a été maintes fois étudié au point de vue théologique, nous n'avons pas à l'envisager ici sous cet aspect (voir *Dictionn. de théologie catholique*, t. XIII [1936], col. 247-391), mais seulement à ajouter quelques indications bibliographiques : Fr. Maassen, *Der Primat des Bischofs von Rom und die allen Patriarchalkirchen*, in-8°, Bonn, 1853; J. Chapman, *Le témoignage de saint Irénée en faveur de la primauté romaine*, dans *Revue bénédictine*, t. XII, 1895, p. 49-64; Emmanuel, *Doctrine de l'Église chaldéenne sur la primauté de saint Pierre*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1896, p. 137-148; H. Grisar, *La primauté romaine au ve siècle d'après saint Léon*, dans *Analecta romana*, in-8°, Roma, 1899, t. I, p. 307-329; F. Savio, *Il papa Zosimo. Il concilio di Torino e le origini del primato pontificio*, in-8°, Roma, 1906; L. Saltet, *S. Irénée et S. Cyprien sur la primauté romaine*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1920, p. 179-206; E. Dublanchy, *Enseignements de la tradition chrétienne sur la primauté pontificale*, dans *Revue thomiste*, 1920, p. 247-258; A. d'Alès, *Ecclesia principalis*, dans *Recherches de science religieuse*, 1921, p. 374-380; P. Batiffol, *Calhedra Petri*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1921, p. 257-258; P. Batiffol, *La prima cathedra episcopatus du concile d'Elvire*, dans *The Journal of Theological Studies*, t. XXIII, 1921-1922, p. 267-270; t. XXVI, 1924-1925, p. 45-49; P. Batiffol, *Pierre, source de l'épiscopat*, dans *Rech. de sc. relig.*, t. IV, 1924, p. 440-453; *Princeps apostolorum*, dans *ibid.*, t. XVII, 1928, p. 31-59; M. Besson, *Saint Pierre et les origines de la primauté romaine*, in-4°, Genève, 1929.

Nous n'avons ici qu'à escorter l'esquisse chronologique tracée dans le *Dictionnaire* par quelques textes d'une importance capitale pour l'histoire de la primauté romaine.

Saint Clément, *Epist. ad Corinthios*, n. LXIII : « Vous nous causerez une grande joie si, obéissant à ce que nous vous avons écrit dans l'Esprit-Saint, vous coupez court à l'injuste emportement de votre colère, selon que nous avons exhorté à le faire, en vous recommandant par cette lettre la paix et la concorde. Nous vous avons envoyé des hommes fidèles et sages qui, depuis leurs jeunes années jusqu'à la vieillesse, ont vécu sans reproche au milieu de nous; ils seront témoins entre vous et nous. Si nous agissons ainsi, c'est que notre unique souci a été et est encore votre prompt retour à la paix. »

Saint Ignace, *Epist. ad Romanos*, suscription (voir ci-dessus, col. 2547) : Ignace prodigue les épithètes honorifiques à l'Église de Rome qu'il appelle ἀξιόθεος, ἀξιοπρεπής, ἀξιωμακάριστος, ἀξίεπαινος, etc. Ces

*Sitzungsberichte* de Berlin, 1896, p. 111-131; J. Chapman, *Saint Ignace d'Antioche et l'Église romaine*, dans *Revue bénédictine*, t. XIII, 1896, p. 385-400. — <sup>4</sup> P. Batiffol, *L'Église naissante et le catholicisme*, 1922, p. 168. — <sup>5</sup> L. Duchesne, *Églises séparées*, p. 127-129.

termes pompeux sont encadrés dans une formule obscure, presque énigmatique. Avant de proclamer l'Église romaine digne de Dieu, de toutes louanges, etc., Ignace dit : ἡ τις καὶ προκάθηται ἐν τόπω χωρίου Ῥωμαίων; et, après avoir entassé les épithètes qu'on vient de lire, il ajoute : καὶ προκαθημένη πῆς ἀγάπης. Il y a ici un hommage rendu à la primauté de l'Église romaine. Le verbe προκαθήμεναι veut dire présider, dominer. Par conséquent la pensée de saint Ignace est que cette Église préside sur tout le pays des Romains. Mais la syntaxe soulève des objections. Si l'évêque d'Antioche entendait parler d'une préséance ou d'une domination sur le pays des Romains, il devait mettre le complément du verbe au génitif : or il s'est servi du datif avec ἐν. Et puis, quelle idée mettre sous la formule προκαθημένη ἀγάπης? Régulièrement on devrait traduire : qui préside sur la charité, ce qui n'offre aucun sens. Alors on s'en tenait à cette traduction : « à l'Église... qui préside dans le pays des Romains... qui préside par sa bienfaisance ».

Et comme la présidence dont il est question dans le second membre de phrase implique simplement l'idée de distinction ou, si l'on veut, d'éminence, quelques-uns, étendant cette idée au premier membre, arrivaient à cette traduction : « à l'Église, qui se distingue entre toutes dans le pays des Romains... qui se distingue par sa bienfaisance ». Que l'Église romaine ait eu, dès le 1<sup>er</sup> siècle, des ressources considérables qui lui permettaient de subvenir aux besoins des autres Églises, c'est là un fait attesté par saint Denis de Corinthe et qu'on ne peut révoquer en doute. Mais est-ce uniquement cette bienfaisance que le saint évêque d'Antioche a en vue quand il dit que l'Église romaine προκαθηται, qu'elle est προκαθημένη? Hypothèse invraisemblable à laquelle on a proposé ce correctif : le verbe grec pourrait être traduit par « protéger, défendre, prendre en mains la cause d'autrui », ce qui ferait dire à Ignace : « à l'Église qui, dans le pays des Romains... prend en mains la cause de la charité ». Explication qui échoue contre le verbe προκαθηται qui signifie « présider, dominer » et pas autre chose. La vérité est que la solution du problème soulevé par le texte d'Ignace se trouve dans ἀγάπη. Divers rapprochements de textes montrent que, dans la langue ignacienne, ce mot ne désigne pas seulement la charité ou la bienfaisance, mais encore l'assemblée, l'alliance de la charité. La traduction suivante est donc plausible : « à l'Église qui préside dans le pays des Romains... qui préside sur l'alliance de la charité ».

En somme on ne peut se soustraire à reconnaître que saint Ignace rend témoignage à la primauté de l'Église romaine, qui possède la présidence dans le pays des Romains et au-delà, non sur les Églises suburbicaires dont on n'avait pas la moindre idée au commencement du 1<sup>er</sup> siècle, mais sur toute l'Italie et même sur tout l'Occident. L'Église romaine possède une prééminence universelle, elle « préside sur toute la fraternité ».

XX. VERS LE MILIEU DU 1<sup>er</sup> SIÈCLE. — Après l'épiscopat de saint Clément, la chronologie de ses successeurs sur le siège de Rome ne peut être précisée et trois noms se suivent auxquels nous ne pouvons attribuer de dates : Évariste, Alexandre, Sixte (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 1218-1226). Les faits qui ont rempli leurs pontificats sont de même mal connus (voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 1176 sq.). Après eux, Téléphore et Hygin n'ont fait que passer et le pape Pie était pape vers l'an 140 jusque vers 154. Nous savons peu de chose sur lui, nous connaissons un peu mieux

son frère qui avait nom Hermas <sup>1</sup> (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2265-2290). Celui-ci naquit esclave, ou bien, enfant trouvé, fut recueilli par un éleveur d'esclaves, mais on ne sait où, fut amené à Rome et vendu à une dame nommée Rhodé. Hermas avait donc un frère, appelé Pie, celui-ci devint pape de Rome et le fait est notable qu'à cette date un chef de l'Église pût être né dans l'esclavage. Hermas ne nous en dit rien et c'est par le « canon de Muratori » que nous en sommes instruits.

Au pape Pie succéda Anicet vers l'an 151, car il n'y a pas lieu de tenir compte de l'interversion de leurs deux noms dans le catalogue libérien. On a dit avec justesse que « dans l'histoire, encore si imparfaitement connue, de l'Église romaine au 1<sup>er</sup> siècle, les dix ou douze années du pontificat de saint Anicet semblent avoir eu une très spéciale importance... C'est, pour le christianisme, un temps d'organisation intérieure, de lutte contre les hérésies, de conquêtes dans la société païenne. L'Église de Rome est alors particulièrement active; l'apologiste saint Justin y enseigne et y écrit ses ouvrages, les hérétiques Marcion et Valentin y tiennent école et y propagent leurs doctrines; le vieil évêque de Smyrne, Polycarpe, y vient en visiteur respecté, le savant Hégésippe y passe de nombreuses années dans l'étude des traditions. Une vie intense circule dans cette communauté, dont les progrès sont souvent troublés par des persécutions passagères ».

Cette Église de Rome est, quoiqu'on en ait pu dire, moins latine que grecque, à en juger par les noms des évêques qui la dirigent. Après Linus, Cletus et Clemens dont les noms sont latins, viennent Téléphore, Hygin, Anicet, un Syrien originaire d'Émèse; Soter, un Campanien venu de Fundi; Éleuthère, sorti de Nicopolis. Nous avons dit <sup>2</sup> avec quelle circonspection il faut conclure des noms propres à l'origine de ceux qui les portent, mais encore ne faut-il pas dédaigner cet indice. Les plus anciens monuments littéraires de l'Église de Rome ont été rédigés en langue grecque : les deux lettres écrites par le pape Clément, en 96, et par le pape Soter (vers 160) à l'Église de Corinthe, le *Pasteur* d'Hermas (vers 140) écrit à Rome et destiné à la communauté de cette ville. Ainsi deux papes et le frère d'un autre pape emploient le grec de préférence au latin, mais on remarquera qu'ils appartiennent à la portion cultivée et dirigeante et qu'ils destinent leurs écrits à une Église située en Grèce et à un auditoire de lecteurs répandu dans toutes les chrétiens helléniques.

A Rome même la langue latine est préférée par la masse de la population et employée dans tout ce qui n'a pas reçu une éducation exotique ou qui n'appartient pas aux diverses colonies étrangères : Alexandrins, Asiates et Juifs. Cependant, il faut reconnaître que ceux-ci sont plus remuants et donnent l'impression qu'ils existent, tandis que les Latins ne font pas parler d'eux et paraissent ne pas parler entre eux. Ni la Gaule, l'Espagne et l'Afrique n'envoient à Rome des écrivains ou des orateurs, ou bien en petit nombre et bien vite « déracinés », tandis que toutes les contrées helléniques ont leurs représentants qui se signalent par la hardiesse de leurs enseignements, hardiesse contre laquelle les Latins ne sont pas suffisamment en garde. Sous le pontificat d'Hygin, Cerdon vient d'Asie et Valentin vient d'Égypte et s'installent à Rome où ils vont vivre plusieurs années. Marcion, originaire de Sinope dans le Pont, s'implanta à Rome vers 138-139 et s'y fait bien accueillir par un don à

<sup>1</sup> Le *Liber pontificalis* lui donne comme père un certain Rufin, qui naturellement est originaire d'Aquilée, et, comme frère Pastor, ce qui est le nom du livre d'Hermas. —

<sup>2</sup> G. Bardy, *L'Église romaine sous le pontificat de saint Anicet (154-165)*, dans *Recherches de science religieuse*, t. xvii, 1927, p. 481. — <sup>3</sup> Voir *Dictionn.*, t. xii, au mot NOMS.

l'Église de 200 000 sesterces. Cinq ans plus tard, hérétique et excommunié, on lui restitue son présent, mais il a jeté un trouble profond par ses écrits et sa doctrine qui ont rencontré un grand nombre d'adhérents, lequel ira en se développant encore pendant plusieurs années<sup>1</sup>. Rome offre un terrain d'essai qui paraît attirer les hérétiques; on y voit arriver, sous le pontificat d'Anicet, une intrigante affiliée à la secte des Carpocratians de qui les erreurs vont de pair avec l'immoralité<sup>2</sup>.

L'Église de Rome a d'autres maîtres qui l'ont honorée par leur talent et leur sainteté. Un des plus célèbres est Justin, fils de Priscus, petit-fils de Bacchius, originaire de Flavia Neapolis, ville alors nouvelle et qui existe encore sous le nom de Naplouse, dans la Syrie palestinienne<sup>3</sup>. On a imaginé de lui trouver une ascendance romaine<sup>4</sup>. Simple conjecture. Il nous suffit de savoir qu'il ignorait l'hébreu, s'exprimait en grec, avait habité Éphèse et s'y était converti à la religion du Christ, vers l'âge de trente ans. Ceci l'avait amené à soutenir une discussion longue et ardue avec un rabbin juif nommé Tryphon qu'il ne put convaincre d'erreur; il quitta l'Asie pour se diriger vers l'Occident.

Nous le retrouvons à Rome où il semble avoir séjourné habituellement, sauf une interruption dont la durée n'est pas connue. C'est à Rome qu'il écrivit ses ouvrages : deux Apologies, un Dialogue avec le juif Tryphon et plusieurs autres qui sont perdus. A Rome, il tient école et, quoique laïque — car Tillemont a été seul, et sans preuves, à le croire prêtre — il a des disciples qui sont des Orientaux : Évelpistus de Cappadoce, Hiérax d'Iconium et, une femme, Charito. Au cours d'un interrogatoire le juge lui demande : « Dis-moi où vous vous réunissez et où tu rassembles tes disciples? » — « Je demeure au-dessus des bains de Timothée, et, pendant tout le temps présent (et c'est le second séjour que je fais à Rome) je n'ai connu aucun autre lieu de réunion que celui-là. Ceux qui voulaient venir me trouver, je leur communiquais la doctrine de la vérité. » Ce qui ne veut pas dire que Justin se soit interdit une propagande plus active. Il n'était pas homme à attendre chez lui qu'on vint lui parler de questions religieuses, mais il tenait école de philosophie. Faisait-il l'office de catéchiste ou bien laissait-il au clergé romain le soin de préparer les catéchumènes, on ne peut le dire, mais on l'imagine assez volontiers abordant avec ses interlocuteurs les questions d'exégèse. Son enseignement devait être très relevé puisqu'il fut suivi par Tatien, l'Assyrien, oriental comme lui, mais déjà beaucoup mieux au courant que lui de tout ce qui constituait alors la culture : philosophie, littérature, arts plastiques, religions et superstitions. Si un homme aussi cultivé que Tatien lui décerne le titre d'admirable, c'est un hommage rendu à sa vertu; mais s'il fréquenta son école tant qu'il vécut et ne quitta l'Église qu'après son martyre, c'est qu'il trouvait, auprès de ce maître, la seule chose qui lui manquât encore, la philosophie chrétienne.

Nous avons dit la place qui appartient à Justin dans le mouvement apologiste (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 528). Tous ses écrits présentent un intérêt capital pour l'histoire des origines de la théologie romaine, ce qui ne peut être l'objet de ce travail où il doit suffire de l'indiquer. Non pas que son œuvre soit un traité de théologie, mais nous y lisons quelques lignes d'une gravité exceptionnelle pour la connaissance des rites eucharistiques à Rome vers l'an 150. C'est la description de ce qui se passe dans l'assemblée chrétienne

pour le baptême et pour la communion. Quelques années plus tard, vers 165 ou 166, sous le règne du philosophe Marc Aurèle, Justin, autre philosophe, fut dénoncé par un collègue en philosophie, Crescens, qui « surpassait tout le monde par ses vices contre nature et était très adonné à l'avarice. Lui donc, qui conseillait le mépris de la mort, craignait lui-même tellement la mort qu'il intriguait pour le conduire à la mort ». Ce fut le préfet de Rome, Rusticus, qui avait gagné Marc Aurèle à la philosophie, qui reçut l'accusation et prononça la peine de mort contre les six chrétiens.

Il faut nous résoudre à ne rien savoir de l'impression produite dans l'Église de Rome par la disparition de ces martyrs. Après eux on peut entrevoir un autre étranger, venu de Palestine à Rome, suivant l'attrait qu'exerce sur lui l'étude du passé apostolique qu'il est venu étudier sur les lieux consacrés par le séjour et la mort de Pierre. Ce qu'il y apprend, il veut en faire part à ceux qui viendront après lui, disant que « venu à Rome, il y a fait une succession jusqu'à Anicet, dont Éleuthère était diacre, à Anicet succède Soter, après qui Éleuthère<sup>5</sup> ».

« Tous ceux que nous venons de nommer sont des Orientaux d'origine : Palestiniens, Assyriens, Cappadociens, Pontiques, Asiates; ils viennent de partout, attirés par la réputation de Rome, et, on doit l'ajouter, puisqu'il s'agit de chrétiens, par la célébrité de l'Église romaine, dont l'importance est connue dans le monde entier. Personne, en effet, n'ignore la place prépondérante que tient cette illustre Église, la présidente de la charité, comme l'appelait naguère saint Ignace d'Antioche. On sait qu'elle s'intéresse à tout et à tous, que rien ne se passe, même dans les communautés les plus éloignées, sans qu'elle n'intervienne, tantôt pour rétablir l'ordre troublé, tantôt pour secourir les pauvres ou les condamnés aux mines<sup>6</sup>; et, puisqu'elle est le véritable centre de la chrétienté, on la visite, on en recueille les traditions, on en établit la liste épiscopale vénérable entre toutes, on s'y installe même pour y prêcher, assuré que toutes les paroles qui en sortiront trouveront partout un écho facile<sup>7</sup> ».

De tous ces traits se dégage l'impression d'une vitalité intense. Nous avons vu Marcion et Justin, situés aux points extrêmes, recruter des disciples, grouper, instruire et suivre en cela l'exemple que rivalisent à donner autour d'eux les hérétiques comme les orthodoxes. Tous ces étrangers grouper de préférence autour d'eux des compatriotes et leurs réunions peuvent, semble-t-il, donner l'impression de parloirs où il est permis de tout dire et, dans certaines d'entre elles, de tout oser. Naturellement, la calomnie est une arme trop facile à manier pour qu'on la dédaigne, mais parmi tout ce pullulement qui fuit la lumière, la calomnie elle-même s'émeuse contre une propagande habile. Celle de Marcion paraît avoir trouvé la voie du succès dans une initiative dont il s'avisait le premier. Il s'est tourné vers la population indigène, a fait traduire pour elle ses livres sur l'Évangile, sur l'Apôtre, sur les Antithèses, et par le latin il pénètre dans un milieu où le christianisme était peu et mal connu, tellement que vers 150-155, le marcionisme est, à Rome, l'adversaire le plus redoutable du christianisme<sup>8</sup>.

En face de ces dissidents, quelle est l'attitude de l'Église officielle, de son clergé, de sa hiérarchie? Elle se montre libérale à l'égard d'un docteur comme Justin qui paraît entretenir avec elle des rapports confiants et déférents. Dans tout son enseignement on n'aperçoit nulle part matière à condamnation; au

<sup>1</sup> S. Justin, *Apol.* I, c. XXVI; c. LVIII. — <sup>2</sup> S. Irénée, *Adv. hæres.*, I, I, c. XXV, n. 1. — <sup>3</sup> S. Justin, *Apol.* I, c. 1. — <sup>4</sup> M.-J. Lagrange, *Saint Justin*, 1914, p. 4. — <sup>5</sup> Hégésippe, dans Eu-

sèbe, *Hist. eccles.*, I, IV, c. XXII, n. 3. — <sup>6</sup> Denys de Corinthe, *Epist. ad Soterum*, dans *Id.*, *ibid.*, I, IV, c. XXIII, n. 10. — <sup>7</sup> G. Bardy, *op. cit.*, p. 488. — <sup>8</sup> S. Justin, *Apol.* I, c. XXVI.

contraire, c'est un traditionnel, ce qui n'est pas pour lui déplaire. Il se pourrait qu'à l'égard d'Hermas l'entente soit un peu plus laborieuse, car celui-ci n'entend pas fermer les yeux sur ce qui lui déplaît et il y a des voyants qui voient plus de choses qu'on n'en voudrait montrer. Mais son procédé littéraire permet de ne pas trop s'alarmer, car il est toujours possible de ne pas tenir plus de compte d'un voyant que d'un visionnaire. Il lui arrive d'effleurer la doctrine et de faire allusion à l'organisation des communautés, mais l'intention couvre tout et le parenté de l'auteur répond pour ses intentions. S'il en était autrement, l'affaire pourrait se gêner et mal tourner, car la hiérarchie, à cette date, ne badine pas, et, à l'occasion, frappe et condamne. On s'en aperçoit lorsque, en juillet 144, Marcion est chassé de l'Église à cause de son enseignement. Pareille rigueur donne presque toujours à réfléchir, elle se passa sous le pontificat de Pie.

Celui-ci eut pour successeur Anicet, vers 154-155. Comme si une puissance mystérieuse avait prévu et paré dès lors à une objection future, sous ce pontificat Hégésippe, nous l'avons dit, vint à Rome et là, dit-il, « j'ai établi la succession jusqu'à Anicet », c'est-à-dire en remontant depuis Anicet jusqu'aux apôtres. Il ajoute qu'« en chaque succession et en chaque cité, il en est ainsi de la foi », de sorte que des hommes sans mission, comme Hégésippe, voyageant d'Église en Église, constatent que leur foi est partout la même, et que cette foi, par une succession partout vérifiable, remonte aux apôtres. Hégésippe n'est pas un théoricien de la catholicité et de l'apostolicité, il en est un témoin<sup>1</sup> et son témoignage suffit à prouver l'existence à Rome, dès les premiers jours, de cet épiscopat monarchique dont quelques-uns reculent l'apparition au milieu du 1<sup>er</sup> siècle<sup>2</sup>, au temps d'Anicet.

Que celui-ci fût un important personnage on peut l'admettre en voyant que ce Syrien n'hésita pas à s'engager à fond dans le conflit soulevé par la date pascale (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PÂQUES), et à tenter d'obtenir l'uniformité liturgique de la fête. Il invita le groupe asiatic de la communauté de Rome à renoncer à l'usage auquel il était attaché de célébrer le jeûne et la fête à une date différente de celle adoptée à Rome. On lui répondait par un refus et on recourut à l'arbitrage des Églises d'Asie Mineure.

Voici le texte d'Eusèbe<sup>3</sup> : « Le bienheureux Polycarpe fit un séjour à Rome sous Anicet; ils avaient entre eux d'autres différends de peu d'importance, et ils tombèrent vite d'accord; sur cette question (de la Pâque) ils ne se cherchèrent pas querelle. Anicet ne pouvait persuader à Polycarpe de ne pas observer ce qu'avec Jean, le disciple de Notre-Seigneur, et avec les autres apôtres, dont il avait été le familier, il avait toujours observé; Polycarpe, de son côté, ne put persuader Anicet qui lui dit qu'il devait conserver la coutume des presbytres qui l'avaient précédé. Les choses étant ainsi, ils restaient en communion l'un avec l'autre et, à l'église, Anicet céda l'eucharistie à Polycarpe, évidemment par déférence, et se quittèrent en paix, et dans l'Église tous avaient la paix, qu'ils gardassent ou non l'observance. »

Il nous semble qu'on a apporté de ce fait l'explication la plus lucide en disant qu'« il est vraisemblable qu'Anicet fut une personnalité très forte et qu'il se montra plus agissant que la plupart de ses prédécesseurs. Cet incident jette une vive clarté sur ses méthodes de gouvernement »<sup>4</sup>. La divergence touchant

la date pascale étant purement liturgique, « n'aurait pas eu grande importance si elle ne s'était produite qu'en des communautés aussi éloignées l'une de l'autre que celles de Rome et de Smyrne ou d'Éphèse. Mais il y avait à Rome, nous le savons, un groupe assez nombreux d'Asiates, qui prétendaient bien rester fidèles à leurs coutumes nationales et célébrer la fête de Pâques conformément à leurs traditions. De la sorte, c'était à l'intérieur même de la communauté romaine qu'apparaissait une fâcheuse différence de pratiques, et cette multiplicité d'usages portait atteinte à l'unité. Les prédécesseurs d'Anicet, Pie, Hygin, Télesphore, Sixte, avaient pourtant accepté les coutumes asiatic et avaient gardé la paix avec ceux qui venaient à eux des régions où on les observait. Ils n'avaient pas songé à rompre avec eux la communion et ils leur avaient envoyé l'eucharistie en signe de fraternité. On peut sans invraisemblance supposer qu'Anicet n'eût pas la même mansuétude et qu'il essaya de ramener à l'usage romain les Asiates de sa communauté qui ne l'admettaient pas. Ceux-ci refusèrent et auraient fait appel à la grande autorité doctrinale de leur pays, Polycarpe de Smyrne<sup>5</sup> ».

Au nombre des « petites » affaires que Polycarpe de Smyrne put résoudre à Rome d'accord avec saint Anicet se trouvait le conflit avec les marcionites. Irénée nous apprend qu'« il ramena beaucoup de ces hérétiques à l'Église de Dieu, en prêchant qu'il avait reçu des apôtres une seule et unique vérité, celle qui était transmise par l'Église. »

Celle-ci, à l'intérieur de la communauté romaine, ne laissait pas que d'avoir ses faiblesses et ses misères dont nous est témoin le livre d'Hermas. Sans doute on y rencontre un clergé qui mène une vie sainte et pratique les vertus de son état, mais il s'y trouve aussi des dignitaires que leur ambition féroce fait comparer à des empoisonneurs<sup>6</sup>; la même diversité apparaît dans les rangs des fidèles qui comptent des membres jusque parmi la meilleure société. Parmi ceux-ci il en est qui ne persévèrent pas dans la foi et abandonnent Dieu d'une manière définitive<sup>7</sup>, comme il en est d'autres qui se détournent de la foi pour avoir cru la pénitence impossible<sup>8</sup>; enfin, parmi ceux-ci qui ne se détournent pas de la foi, certains renoncent à en accomplir les œuvres et devenus riches, orgueilleux et hautains partagent la société des païens, plus délectable que celle des justes<sup>9</sup>.

Certains nourrissent contre leur prochain des ressentiments<sup>10</sup> qu'ils dis. imulent et sont prêts à renier le divin Maître au jour où éclatera la persécution<sup>11</sup>. Tous ont un pressant besoin de faire pénitence et c'est à cela que veut les attirer Hermas qui leur rappelle que parmi les pécheurs on trouve beaucoup de saints qui ont gardé la grâce de leur baptême<sup>12</sup> et observé les commandements<sup>13</sup>; d'autres qui ont confessé dans les tourments<sup>14</sup> et méritent de prendre place parmi les apôtres, les évêques, les didascalos et le. diacres.

« Somme toute, au milieu du 1<sup>er</sup> siècle, la chrétienté de Rome reste généralement fervente; et cette ferveur est une sorte de miracle, si l'on songe aux conditions au milieu desquelles elle doit vivre. Le paganisme l'enserme de toutes parts. Nombreuses sont les familles dans lesquelles le mari est païen, tandis que la femme est chrétienne »<sup>15</sup>. Justin nous fait connaître, pour l'époque même d'Anicet, une de ces familles et l'anecdote ouvre un jour précieux sur la société chrétienne à Rome<sup>16</sup> :

<sup>1</sup> P. Batiffol, *op. cit.*, p. 208. — <sup>2</sup> G. Bardy, *op. cit.*, p. 494. — <sup>3</sup> Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, V, c. xxiv, n. 16-17. — <sup>4</sup> G. La Piana, *The Roman Church at the end of the second century*, dans *The Harvard theological review*, t. XVIII, 1925, p. 214 sq. — <sup>5</sup> G. Bardy, *op. cit.*, p. 496-499. — <sup>6</sup> *Pastor, Vis.*, III, ix,

7-8. — <sup>7</sup> *Pastor, Sim.*, VIII, ix. — <sup>8</sup> *Pastor, Sim.*, VIII, vi, 5. — <sup>9</sup> *Pastor, Sim.*, VIII, ix. — <sup>10</sup> *Pastor, Vis.*, III, vi, 3. — <sup>11</sup> *Pastor, Vis.*, III, vi, 5. — <sup>12</sup> *Pastor, Sim.*, VIII, 1, 16; III, 8. — <sup>13</sup> *Pastor, Vis.*, III, v, 3. — <sup>14</sup> *Pastor, Vis.*, III, III, 1. — <sup>15</sup> G. Bardy, *op. cit.*, p. 504. — <sup>16</sup> Justin, *Apol. II*, 2.

« Une femme avait un mari qui vivait dans le vice, comme elle-même y avait vécu auparavant. Elle avait été instruite des enseignements du Christ et s'était corrigée. Elle cherchait à ramener aussi son mari à des sentiments meilleurs, lui exposait la doctrine et le menaçait du feu éternel réservé à ceux qui vivent dans le mal et contrairement à la saine raison. Le mari persévéra dans la débauche, et, par sa conduite, s'aliéna l'esprit de sa femme. Elle crut que c'était désormais une impiété que de partager la couche d'un homme qui cherchait par tous les moyens des plaisirs contraires à la loi naturelle et à la justice, et elle résolut de se séparer de lui. Sur les conseils et les instances de ses parents, qui lui faisaient espérer que son mari viendrait enfin à résipiscence, elle se fit violence et resta. Celui-ci partit pour Alexandrie. Elle apprit que, là, il se conduisait encore plus mal. Craignant d'avoir part à ses crimes et à ses impiétés, si elle restait avec lui, partageant son toit et sa couche, elle lui signifiâ le *repudium*, et se sépara de lui. Cet honnête mari aurait dû être heureux de voir sa femme, qui autrefois vivait sans retenue avec des serviteurs et des mercenaires, adonnée au vice et à toutes les iniquités, mettre fin à une telle conduite et chercher à le convertir comme elle; mais, à la suite de ce divorce, opéré sans son consentement, il l'accusa d'être chrétienne. Elle vous présenta une requête à vous, empereur, demandant qu'on lui permit de régler d'abord ses affaires; après quoi elle réprendrait à l'accusation portée contre elle. Vous avez acquiescé à sa demande. Son mari, ne pouvant rien contre elle pour le moment, tourna sa fureur contre un certain Ptolémée qui lui avait enseigné la doctrine du Christ et qu'il fit condamner par Urbicus de la manière suivante :

« Il gagna un centurion de ses amis, qui fit jeter en prison Ptolémée; il lui avait persuadé de se saisir de Ptolémée et de lui demander seulement s'il était chrétien. Ptolémée, toujours sincère, ennemi de la ruse et du mensonge, avoua qu'il était chrétien; le centurion le fit mettre dans les fers et le tint longtemps en prison. Conduit enfin devant Urbicus, on lui demanda seulement, comme la première fois, s'il était chrétien. De nouveau, ayant conscience des biens qu'il devait à l'enseignement du Christ, il confessa... Urbicus le fit mourir. Un certain Lucius, lui aussi chrétien, témoin de cette sentence inique, dit à Urbicus : « Eh quoi! « Voilà un homme qui n'est ni adultère, ni débauché, « ni homicide, ni voleur, ni ravisseur, qu'on ne peut en « un mot convaincre d'aucun crime; il avoue seulement « s'appeler chrétien, et vous le condamnez? Ce jugement, Urbicus, n'est pas conforme aux intentions du « pieux empereur, ni du philosophe, fils de César, ni du « sacré Sénat. » Sans autre réponse, Urbicus dit à Lucius : « Tu me parais, toi aussi, être chrétien. » — « Certainement », répondit Lucius, et il le fit de même conduire au supplice. Le condamné lui rendit grâces : mourir, c'était pour lui être délivré de ces maîtres injustes pour aller auprès du Père et du Roi des cieux. Un troisième se présenta qui fut également condamné à mort et exécuté. »

D'après cela on voit sous quel régime dure et se développe la communauté romaine : aucune garantie légale. La législation du *Christiani non sint* reste applicable et l'interdiction, par Trajan, de la délation est illusoire, l'aveu de christianisme suffit à envoyer trois hommes à la mort, à la discrétion du préfet Urbicus. Son confrère Rusticus ne prend pas beaucoup plus de précautions à l'égard de Justin et des cinq fidèles qu'il condamne. Cependant la persécution n'est pas ouvertement déclarée et il faut se tenir sur ses gardes, se déro-

ber, se dissimuler. « Ou vous réunissez-vous? » demande Rusticus à Justin : « Là où chacun le veut et le peut. Tu penses que nous nous réunissons tous dans le même lieu? Pas le moins du monde. »

Il y avait donc différentes assemblées dans lesquelles on administrait le baptême et on distribuait l'eucharistie; ainsi commence à se développer l'Église de Rome qui, outre son chef et sa hiérarchie, possède des fidèles nombreux et héroïques, des apologistes disposés à prendre sa défense, des admirateurs venus de partout afin de constater les œuvres par lesquelles s'affirme la vitalité de cette Église déjà adulte et robuste, tenant tête à tous ceux qui la combattent : hérétiques, païens et juifs. Ceux-ci ne sont ni les moins fourbes ni les moins agressifs, toujours prêts à dénoncer : « Quand même on dirait des milliers de choses, et une seule si petite soit-elle qui vous déplaie ou que vous ne compreniez pas ou qui ne soit pas absolument exacte, vous ne tenez aucun compte des milliers de bonnes choses, mais vous vous emparez de la petite futilité, et vous multipliez les efforts pour la faire regarder comme une impiété et une injustice <sup>1</sup>. »

Ainsi qu'on le voit par les exemples rapprochés, il n'est pas impossible de reconstituer la physionomie de l'Église de Rome sinon à une date précise, du moins pendant la période d'un pontificat d'une durée moyenne. Le personnage même d'Anicet, s'il n'offre pas les traits d'un pape Clément, se laisse cependant entrevoir comme celui d'un chef doué d'une certaine énergie mise au service d'une idée claire. S'il ne réussit pas à atteindre tous les résultats désirés, à soumettre les Asiates à l'usage pascal romain, à faire reculer la propagande marcionite, « il n'en réalisa pas moins une tâche importante et donna peut-être à la fonction épiscopale un relief qu'elle n'avait pas connu sous ses prédécesseurs <sup>2</sup>. »

Nous n'en avons pas fini avec le II<sup>e</sup> siècle.

XXI. LES ÉCOLES ROMAINES AU II<sup>e</sup> SIÈCLE. — Au titre de *didascale* dont nous avons donné un exemple épigraphique à Rome (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 798-800) on pourrait associer, pour une date plus ancienne, le célèbre Hermas. On sait que celui-ci est favorisé de visions, mais il y a visions et visions, les siennes regardent tantôt dans le passé, tantôt vers l'avenir. Une des plus célèbres parmi ces visions est la troisième qui concerne la construction d'une tour symbolique où entrent des pierres carrées et blanches qui s'appareillent exactement et qui sont les apôtres, les évêques, les didascales et les diacres qui ont marché dans les saintes voies de Dieu et qui ont rempli avec pureté et dignité leurs fonctions... pour le bien des élus de Dieu; les uns sont morts, les autres vivent encore <sup>3</sup>. On voit reparaître apôtres et didascales dans la similitude IX<sup>e</sup>, mais ceux-ci sont déjà morts lorsqu'écrivit Hermas et descendus aux enfers pour faire entendre la bonne nouvelle aux âmes des trépassés <sup>4</sup>. Nous n'avons pas à nous occuper de ceux-ci, tandis que les didascales de la III<sup>e</sup> vision sont des contemporains d'Hermas, qui enseignent présentement dans l'Église de Rome. Suivant les vraisemblances, ils n'appartiennent pas au clergé, quoique leur prédication les distingue parmi les simples fidèles et leur donne un rang à part. Ce sont des maîtres privés dont l'enseignement n'offre pas une garantie doctrinale absolue, notamment en matière de pénitence, puisque certains parmi eux avancent qu'il n'y a pas d'autre pénitence que le baptême <sup>5</sup>. Hermas lui-même est partisan d'une seconde pénitence et il ne ménage pas, en parole du moins, ceux dont la prédication s'inspire de la passion du gain et de l'exploitation des pécheurs <sup>6</sup>. D'après

<sup>1</sup> S. Justin, *Dialog. cum Tryphone*, c. CXV. — <sup>2</sup> G. Bardy, *op. cit.*, p. 511. — <sup>3</sup> Hermas, *Pastor*, *Vis.*, III, v, 1. —

<sup>4</sup> Hermas, *Pastor*, *Simil.*, IX, xv, 4. — <sup>5</sup> Hermas, *Pastor*, *Mand.*, IV, iii, 1. — <sup>6</sup> Hermas, *Pastor*, *Simil.*, IX, xix, 2.

cela on peut entrevoir la situation délicate que les didascales peuvent provoquer dans la communauté; ainsi s'explique-t-on comment Hermas qui est un prophète ne veuille pas faire figure de didascale. Il n'a ni école ni disciples; sa mission est bien délimitée : il doit prêcher la pénitence et soumettre ses visions aux chefs de l'Église à l'égard desquels il peut et doit s'exprimer en toute franchise, comme pourrait faire un supérieur<sup>1</sup>.

Ces indications sont assez vagues et ne suffisent pas à nous instruire sur l'organisation et le fonctionnement des didascales romains; il faut s'adresser ailleurs. Au dire de saint Épiphane, il arriva qu'après la mort du pape Hygin, Marcion posa aux prêtres de l'Église de Rome des questions embarrassantes sur la signification à donner à deux paraboles évangéliques : celle du vin nouveau qu'on ne met pas dans de vieilles outres et celle de la pièce d'étoffe neuve qui ne doit pas être cousue à un vieux vêtement. A cela, « les doux et saints prêtres et didascales de la sainte Église de Dieu répondirent en lui expliquant selon l'ordre et l'harmonie<sup>2</sup> ». Ces mots désignent-ils deux catégories distinctes : une de presbytres et une autre de didascales? Comme un seul article sert à déterminer les deux termes qualifiés par les mêmes épithètes, on peut soutenir l'existence d'une seule catégorie qui cumule le gouvernement et l'enseignement. Ainsi donc, à prendre la phrase d'Épiphane au sens strict, l'Église de Rome était dirigée par sa hiérarchie et enseignée par ses prêtres. C'était ce qui faisait sa force en face des conventicules hérétiques plus ingénieux ou plus brillants peut-être, mais aussi plus suspects dans leur doctrine et dans leurs déductions.

Nous trouvons un exemple d'école romaine, vers le milieu du I<sup>er</sup> siècle, dans la maison d'un nommé Martin, auprès des thermes de Timothée; on aura reconnu le logement de saint Justin. Une fois converti au christianisme, il se mit à enseigner ce qu'il avait appris et ce que ses réflexions y avaient ajouté, mais il prenait soin d'avertir de ce qu'il mettait de sien, craignant d'en imposer à ses auditeurs. Comme il est laïque on n'a aucune raison de croire qu'il donne un enseignement ecclésiastique officiel, mais comme en même temps il est pleinement orthodoxe on a tout lieu de penser que son école est approuvée par les chefs de l'Église. C'est, si l'on veut, un didascale hors cadres. A ce point de vue, sa méthode est instructive, et c'est celle que l'on suit généralement dans les didascalées païens : il procède par demandes et par réponses; lorsqu'il a affaire à des juifs, comme dans le *Dialogue*, il s'appuie surtout sur le témoignage des livres saints qu'il connaît admirablement; il discute les diverses interprétations que l'on peut donner des prophéties; il critique la méthode des maîtres juifs; il examine les diverses leçons des manuscrits et y dénonce à l'occasion des suppressions arbitraires ou des interpolations suspectes; tour à tour il appelle à son aide la critique textuelle, la philologie, l'exégèse, la philosophie ou l'histoire. Lorsqu'il a devant lui des païens, ce sont les arguments philosophiques qui tiennent la première place, et ce sont aussi les preuves juridiques et morales, mais il ne renonce pas à faire appel au témoignage des prophéties : les livres saints, abstraction faite de leur inspiration divine, annonçant bien des événements futurs et la réalisation de ces oracles est de nature à frapper les païens<sup>3</sup>. Sur le modèle de cette école a dû se former celle que fonda Tatien, ancien élève de Jus-

tin, et ce Ptolémée que nous connaissons à peine mais que nous venons de voir travaillant à une conversion.

Le peu qu'on vient de dire de l'école tenue par Justin dépasse néanmoins ce que nous savons d'autres didascalées. Nous ignorons presque tout de l'établissement de Tatien qui, d'après la *Chronique* de saint Jérôme, continua à enseigner à Rome pendant quelques années avant de s'écarter de l'orthodoxie. Sa méthode, pour autant que permet d'en juger son *Discours aux Grecs*, était à l'opposé de celle de saint Justin : emportée, violente, agressive et cherchant à faire valoir infatigablement les insuffisances et les contradictions de la sagesse antique. Son livre intitulé *Problèmes* est perdu, on en ignore le sujet.

Rhodon, disciple de Tatien, enseigna longtemps à Rome avec un certain succès; il s'en prenait aux hérétiques, et notamment au marcionite Apelle. Nous n'en connaissons que ce qu'il a jugé bon de nous apprendre : « Le vieil Apelle, dit-il, s'étant abouché avec nous, fut convaincu qu'il disait beaucoup de choses de travers : aussi déclara-t-il qu'il ne fallait pas du tout épiloguer, mais que chacun devait rester selon ce qu'il avait cru; il affirma en effet que ceux qui espéraient au Crucifié seraient sauvés, pourvu seulement qu'ils fussent trouvés en bonnes œuvres. Rhodon s'écria : « D'où tires-tu cette démonstration? et comment peux-tu dire qu'il n'y a qu'un principe? montre le moi! » Rhodon répondit que les prophéties se réfutaient elles-mêmes, parce qu'elles ne disent absolument rien de vrai; elles sont contradictoires, mensongères et opposées les unes aux autres. Quant à la raison pour laquelle il n'y a qu'un principe, il dit ne pas la savoir, mais que telle était son impression... Je me mis à rire et lui reprochai de se présenter comme un maître, alors qu'il ne savait pas confirmer son enseignement<sup>4</sup>. »

On peut douter qu'Apelle fut le radoteur dépeint par Rhodon qui le montre sous l'emprise d'une certaine Philomène<sup>5</sup>; ce qui est à retenir c'est qu'il fut l'auteur d'un ouvrage en trente-huit livres intitulé : *Syllogismes*<sup>6</sup> où il se proposait de mettre Moïse dans son tort. Ce qu'on nous en apprend suffit-il à justifier ce qu'on nous dit de l'habileté technique de ce logicien?<sup>7</sup>. Il semble permis de conserver des doutes.

A côté d'Apelle il faut rappeler les noms d'autres chefs d'écoles : Potitus, Basilicus, Synéris qui s'inspiraient de Marcion ou le continuaient chacun à sa manière, et à ces noms viennent s'en ajouter quelques autres tout aussi oubliés, comme ce Lucanus qui a retenu l'attention de Tertullien<sup>8</sup> et de saint Hippolyte<sup>9</sup>.

Était-il Romain? Du moins Prépon l'Assyrien enseigna à Rome, et celui-ci fut contemporain de saint Hippolyte qui avait lu un ouvrage de sa composition contre Bardesane<sup>10</sup>. On a dit déjà que Marcion avait recruté en partie son auditoire dans les milieux de langue latine; les docteurs marcionites insistèrent dans ce sens lorsqu'ils traduisirent la Bible en latin. « Il y a quelque chose de vrai dans cette hypothèse, mais il ne faudrait pas l'exagérer en disant que le catholicisme est resté longtemps une chose purement grecque ou orientale, tandis que le marcionisme a compris tout d'abord l'importance de la conquête chrétienne parmi les Occidentaux d'origine et de langue. Nous sommes, à vrai dire, trop mal informés des conditions de la propagande pour opposer ainsi les orthodoxes et les disciples de Marcion<sup>11</sup>. »

L'hérésie gnostique ne fut peut-être pas moins pros-

<sup>1</sup> Hermas, *Pastor, Vis.*, II, 11, 6; IV, 2-3; III, VIII, 11; IX, 7-10; *Simil.*, IX, XXXI, 6. — <sup>2</sup> S. Épiphane, *Hæres.*, XLII, 11, 2. — <sup>3</sup> G. Bardy, *Les écoles romaines au I<sup>er</sup> siècle*, dans *Rev. d'hist. ecclési.*, 1932, p. 509. — <sup>4</sup> Eusèbe, *Hist. ecclési.*, I, V, c. XIII, 5-7. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, I, V, c. XIII, 2. —

<sup>6</sup> G. Bardy, *op. cit.*, p. 515. — <sup>7</sup> Id., *ibid.*, p. 516. — <sup>8</sup> Tertullien, *De resurrect. carnis*, c. 11. — <sup>9</sup> S. Hippolyte, *Philosoph.*, I, VII, c. XXVII. — <sup>10</sup> S. Hippolyte, *Philosoph.*, I, VII, c. XXXI. — <sup>11</sup> G. Bardy, *Les écoles romaines au I<sup>er</sup> siècle*, p. 518.

père que le marcionisme, mais ses progrès sont moins connus. Sous le pontificat d'Hygin, Valentin se rendit d'Alexandrie à Rome, s'y installa et y établit une école qui dura sous Hygin, Pie et Anicet; il y reçut le renfort de la doctoresse Marcelline appartenant à la secte carpoétrienne<sup>1</sup>. Valentin eut des successeurs: Héracléon et Ptolémée qui eurent l'honneur d'être réfutés, le premier par Origène, le second par saint Irénée. Celui-ci dénonce d'autres « docteurs » gnostiques mais d'une façon si impersonnelle qu'il n'est pas possible de les identifier<sup>2</sup>. Ptolémée a laissé une lettre adressée à une de ses auditrices nommée Flora (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1331) à qui il promet de découvrir dans la suite « la tradition apostolique » qu'il déclare avoir reçue.

« Nous ne connaissons pas, jusqu'au pontificat de saint Victor (189-198), et depuis la condamnation de Marcion sous Pie, d'acte solennel de l'autorité ecclésiastique pour écarter la gnose ou le marcionisme, et il est assez vraisemblable qu'il n'y a pas eu en effet de tels actes. Nous sommes aujourd'hui frappés de la liberté avec laquelle enseignaient alors les docteurs privés, dans leurs écoles ouvertes à tous les vents<sup>3</sup>; elle s'explique par le fait de la proximité des temps apostoliques et de la ressource qu'on avait de faire appel à la prédication de cette époque et aux souvenirs laissés par elle et conservés par les fidèles; ces souvenirs constituaient la vraie tradition apostolique.

XXII. LE TÉMOIGNAGE DE SAINT IRÉNÉE. — Sous le pontificat du pape Éleuthère (175-189), l'évêque de Lyon, Irénée (voir *Dictionn.*, t. X, col. 127-143), composa un livre « contre toutes les hérésies ». C'était, selon lui, réfuter les nombreuses erreurs qui circulaient de son temps que de les affronter à l'enseignement traditionnel des apôtres conservé et transmis par les Églises fondées par eux. L'exemple qu'il prétend en donner, il le tirera uniquement de l'Église de Rome.

Saint Irénée, *Contra hæreses*, l. III, c. III, n. 2 : « Nous montrerons, dit-il, que la tradition que l'Église romaine tient des apôtres et la foi qu'elle a annoncée aux hommes sont parvenues jusqu'à nous par des successions régulières d'évêques, et ce sera la confusion de tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, par complaisance en eux-mêmes, par vaine gloire, par aveuglement, par erreur, ramassent des leçons où il ne faut pas en chercher. Car c'est avec l'Église romaine, en raison de sa prééminence supérieure que doit être d'accord toute l'Église, c'est-à-dire tous les fidèles qui sont dans l'univers, et c'est en elle que tous ces fidèles ont conservé la tradition apostolique ». Cela dit, l'évêque de Lyon invoque la « succession régulière » des évêques de Rome (III, III, 3) : « Lorsqu'ils fondèrent et organisèrent l'Église, les bienheureux apôtres (Pierre et Paul) confièrent à Lin (voir ce nom) la charge d'évêque : c'est ce Lin dont saint Paul fait mention dans sa lettre à Timothée. Anaclét lui succède, dont Clément prend la charge : c'est le troisième successeur des apôtres. A Clément succède Évariste, puis Alexandre, puis, le sixième après les apôtres, Sixte; ensuite, c'est Télesphore, qui souffre glorieusement le martyre; ensuite Hygin, ensuite Pie, ensuite Anicet; Soter succède à Anicet, et c'est maintenant Éleuthère qui possède l'épiscopat, le douzième depuis les apôtres. Voilà l'ordre, voilà la suite qui nous a fait parvenir la tradition apostolique et l'enseignement de la vérité. »

Lorsque saint Irénée, ou son traducteur, écrit ces mots : *Ad hanc enim Ecclesiam, propter potentiorum principalitatem, necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique conservata est ea quæ est ab apostolis traditio*, on s'accorde généralement à reconnaître que

l'expression *necesse est* implique l'idée, non d'obligation morale, mais de nécessité physique; en d'autres termes, que saint Irénée a voulu exposer, non ce que les Églises ont le devoir de faire, mais ce que la force des choses leur impose. Le sens de *convenire* est plus énigmatique. Pris dans le sens métaphorique, ce verbe désigne l'accord des esprits dans la foi, ce qui donne la traduction suivante : « Toutes les Églises, c'est-à-dire tous les fidèles, doivent s'accorder avec cette Église à cause de sa principauté supérieure. » Pris dans le sens propre, il exprime l'idée de rassemblement, et l'on doit alors traduire : « Toutes les Églises... se rendent nécessairement à cette Église à cause de sa principauté supérieure. » La première traduction serait de tout point la plus satisfaisante, n'était la grave difficulté que lui crée *in qua*. Appliquée à l'Église romaine, comme on le fait généralement, et comme l'ensemble de la phrase paraît le demander, cette particule donne à la fin du texte le sens suivant : « la tradition apostolique a été conservée dans l'Église romaine (*in qua*) par les fidèles du monde entier. » Si, maintenant, on rapproche cette idée de celle qu'on obtient en donnant à *convenire* le sens d'un accord dans la foi, on se trouve en face de ces deux assertions inconciliables : « Toutes les Églises doivent accorder leur foi avec la foi de l'Église romaine, c'est par elles que l'Église romaine conserve la tradition apostolique. » La seconde tradition fait, elle aussi, dire à saint Irénée que la tradition apostolique est conservée pure dans l'Église romaine par les fidèles du monde entier. Mais, du moins, elle ne mentionne pas la nécessité où se trouvent ces Églises d'accorder leur foi avec celle de Rome, elle échappe donc à la contradiction que l'on vient de constater. D'autre part, on a des preuves nombreuses que, dès les premiers temps du christianisme, fidèles et pasteurs de tous les points du monde se rendaient à Rome. Saint Irénée a pu voir dans ce concours, non pas sans doute la cause, mais la garantie de la fidélité de l'Église romaine à la tradition apostolique. En résumé la traduction de *convenire* par « se rendre » est plausible.

On s'est rendu compte de l'impossibilité d'attribuer à *convenire* le sens d'un accord dans la foi si l'on rapporte *in qua* à l'Église romaine. Dans le but de conserver au verbe l'interprétation traditionnelle, on a rattaché la particule aux Églises du monde entier et on a traduit : « Avec cette Église qui jouit d'une principauté supérieure doit s'accorder toute Église (c'est-à-dire tous les fidèles) dans laquelle la tradition apostolique est conservée par les fidèles du monde entier. » Cette traduction soulève plusieurs difficultés; on ne voit pas notamment ce que viennent faire avec elle les mots : *ab his qui sunt undique*. On peut cependant la préférer à l'autre à cause du sens qu'elle donne à *convenire*.

De quelque manière qu'on entende *convenire*, on doit du moins reconnaître que saint Irénée proclame la primauté de l'Église romaine. Et, à ce point de vue, ce qui importe le plus dans son texte, ce n'est pas *convenire*, ce n'est même pas le mot *principalitas*, c'est l'épithète *potentior*. La *principalitas* est une prérogative que saint Irénée attribue à toutes les Églises apostoliques (IV, xxvi, 2). Ce qui distingue l'Église romaine, c'est que sa *principalitas* est *potentior*, et le *convenire* qu'ont à accomplir les autres Églises est une pure conséquence de la *potentior principalitas*. Le saint évêque de Lyon place certainement l'Église romaine au-dessus de toutes les autres Églises, même de celles qui ont comme elle une origine apostolique;

<sup>1</sup> S. Irénée, *Adv. Hæres.*, l. I, c. xxv, 6; P. G., t. VII, col. 685. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, l. I, c. XI, 2, 5; XII, 3; P. G., t. VII, col. 563, 568, 569, 573. — <sup>3</sup> G. Bardy, *op. cit.*, p. 520-521.

il lui décerne la prééminence. Mais quelle espèce de prééminence? Il ne s'en explique pas clairement.

Enfin saint Irénée fait dériver la primauté de l'Église romaine avant tout de sa fondation par les apôtres Pierre et Paul. C'est ce que semble prouver la phrase : *maximæ et antiquissimæ et omnibus cognitæ a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo fundatæ... Ecclesiæ*. Cette phrase précède le texte ad *hanc Ecclesiam* et elle est destinée à rendre compte de la prééminence de l'Église romaine. Or, on voit que, si elle fait appel à l'antiquité, au développement numérique et à la célébrité de l'Église romaine, elle met aussi en relief sa fondation par les apôtres saint Pierre et saint Paul.

Vers le dernier quart du 11<sup>e</sup> siècle saint Irénée jouit d'une autorité d'autant plus grande que par son origine et par son rang il personnifie à la fois les Églises d'Asie et celles qui ont réussi à s'implanter en Gaule : Marseille, Lyon-Vienne, Autun; ainsi, à cette date, l'Église de Rome était bien la reine et maîtresse de toutes les Églises.

XXIII. LE TÉMOIGNAGE D'ABERCUS. — C'est alors que se place le voyage en Occident, à Rome, d'un évêque d'Hiéropolis, en Phrygie, qui est, nous dit-il, « disciple d'un saint pasteur qui fait paître ses troupeaux de brebis sur les montagnes et dans les plaines, qui a de grands yeux dont le regard atteint partout. C'est lui qui m'a enseigné les écritures dignes de foi. C'est lui qui m'envoya à Rome, contempler la majesté royale et voir une reine aux vêtements d'or et aux chaussures d'or ». (Voir *Dictionn.*, t. 1, au mot ABERCUS.)

XXIV. LE « CANON » DE MURATORI. — Ce document paraît être d'origine romaine<sup>1</sup>. Nous en avons déjà exposé l'importance (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 543-560), mais au point de vue particulier qui nous retient ici, il nous apprend les préoccupations de l'Église de Rome vers la période 180-200.

XXV. LE SYMBOLE ROMAIN. — Parmi ces préoccupations une des plus graves consistait dans la préparation des catéchumènes au sacrement de baptême. Dans cette vue il fallait les instruire de la règle de foi ou symbole des apôtres. Le texte alors déjà traditionnel différerait à peine de celui qui est reçu de nos jours. Tertullien nous l'a conservé en entier et déclare qu'il était en usage dans les Églises d'Afrique et d'origine romaine.

Tertullien et saint Hippolyte nous ont transmis chacun, vers 200, un texte du symbole romain; il ne peut être superflu de les comparer. Nous savons que saint Hippolyte est l'auteur d'un rituel désigné sous le nom de Πραξοδοσις<sup>2</sup> dans l'inscription qui décore sa chaire au Latran (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2423, fig. 5730), rituel dont la recension latine<sup>3</sup> a conservé le texte authentique du symbole romain qui peut donc être comparé à celui qui se retrouve sous les très libres citations de Tertullien. De cette comparaison on espère faire ressortir la règle de foi romaine un demi-siècle environ après sa condensation dans un symbole.

Le texte d'Hippolyte a été présenté et discuté par dom H. Connolly<sup>4</sup> et par dom B. Capelle<sup>5</sup>, à grand renfort de variantes, dont nous ferons grâce, pour aboutir chez le second au texte que voici :

1. (Πιστεύεις) εἰς Θεὸν πατέρα παντοκράτορα

2. (Πιστεύεις) εἰς Χριστὸν Ἰησοῦν τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ

3. τὸν γεννηθέντα ἐκ πνεύματος ἁγίου καὶ Μαρίας τῆς παρθένου

4. τὸν σταυρωθέντα ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου καὶ ἀποθανόντα (καὶ ταφέντα ?)

5. καὶ ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ ζῶντα ἐκ τῶν νεκρῶν

6. καὶ ἀναβάντα εἰς τοὺς οὐρανοὺς

7. καὶ καθήμενον ἐν δεξιᾷ τοῦ πατρὸς

8. ἐρχόμενον κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς

9. (Πιστεύεις) εἰς πνεῦμα ἁγίου

10. καὶ ἁγίαν ἐκκλησίαν

11. om.

12. καὶ σαρκὸς ἀνάστασιν.

Le texte de Tertullien, est, nous dit-il lui-même, d'origine romaine<sup>6</sup> : *Videamus quid didicerit (Ecclesiam romana), quid docuerit, quid cum africanis quoque Ecclesiis contesserit : Unum Deum Dominum novit...* Rome avait donc, de même qu'on échange un gage, communiqué son symbole à Carthage et Tertullien, juriconsulte, donne à ce gage toute sa valeur légale, ce qui le tient en garde contre toute liberté prise à son endroit. Aussi dans les quatre passages empruntés à ce symbole romain, quoiqu'il ne cite pas textuellement et se permette de fortes variantes, il reste fidèle au texte qui lui est peut-être plus familier en grec qu'en latin.

Voici les quatre passages conservés par lui :

1. *De virginibus velandis*, c. 1. — (1) *Credendi in unicum Deum omnipotentem, mundi conditorem* (2) *et Filium ejus Jesum Christum* (3) *natum ex Maria Virgine* (4) *crucifixum sub Pontio Pilato* (5) *tertia die resuscitatum a mortuis* (6) *receptum in caelis* (7) *sedentem nunc ad dexteram Patris* (8) *venturum judicare vivos et mortuos* (12) *per carnis etiam resurrectionem.*

2. *Adversus Praxeam*, c. II. — (1) *Unicum... Deum credimus ...* (2) *Filium Dei... Jesum Christum* (3)... *ex ea [=virgine] natum* (4)... *passum... mortuum et sepulturnum* (5)... *et resuscitatum* (6)... *et in caelo resumptum* (7) *sedere ad dexteram Patris* (8) *venturum judicare vivos et mortuos* (9)... *Spiritum sanctum.*

3. *De praescriptionibus haereticorum*, c. XIII. — (1) *Creditor unum... Deum esse nec alium praeter mundi conditorem...* (2) *Filium ejus...* (3) *delatum ex Spiritu... in virginem Mariam... ex ea natum... Jesum Christum* (4)... *fixum cruci* (5) *tertia die resurrexisset* (6) *in caelos ereptum* (7) *sedere ad dexteram Patris...* (8) *venturum... ad profanos judicandos* (12)... *cum carnis restitutione.*

4. *De praeser. haeret.*, c. XXXVI. — (1) *Unum Deum novit, creatorem universitatis* (2) *et Christum Jesum...* *Filium Dei creatoris* (3) *ex virgine Maria* (12) *et carnis resurrectionem.*

Le n. 1 semble être une citation littérale, sans interruption ni glose; le type romain est évident avec *Christum Jesum et sub Pontio Pilato*. Les principales variantes sont *crucifixum, passum, fixum cruci* (à 4), *receptum in caelis, in caelo resumptum, in caelos ereptum* (à 6), *resurrectionem et restitutione* (à 12). « Seul le premier article porte trace certaine d'influences orientales : *unum* qui fait partie du symbole de Tertullien, n'a certainement pas été introduit par lui et cependant n'appartient jamais au symbole romain tandis qu'il se

<sup>1</sup> L. Duchesne, *Églises séparées*, p. 134, note 1; A. Harnack, *Ueber den Verfasser und den literarischen Charakter des muratorischen Fragments*, dans *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, 1925, p. 1-16; M.-J. Lagrange, *L'auteur du canon de Muratori*, dans *Revue biblique*, 1926, p. 83-88. — <sup>2</sup> H. Connolly, dans *Texts and Studies*, t. VIII, 4; et E. Schwartz, dans *Schriften der Strassburger Gesellsch. d. Wissensch.*, t. VI, 1910. — <sup>3</sup> E. Hauler, *Didascalie apos-*

*tolorum fragmenta Veronensis latina*, in-8°, Lipsiae, 1900; [Hippolyte de Rome, *La Tradition apostolique*, texte latin, introd. et notes de dom B. Botte, Paris, 1946]. — <sup>4</sup> H. Connolly, *On the text of the baptismal Creed of Hippolytus*, dans *The Journal of Theological Studies*, 1923-1924, p. 131-139. — <sup>5</sup> B. Capelle, *Le symbole romain au II<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue bénédictine*, t. XXXIX, 1927, p. 32-45. — <sup>6</sup> Tertullien, *De praescript. heretic.*, c. XXXVI.

trouve dans les *credos* orientaux. Le cas de *mundi conditorem* est plus délicat. C'est aussi une expression venue de l'Orient, mais on n'oserait affirmer qu'elle n'est pas une addition de Tertullien<sup>1</sup>.

La restauration du texte est donc en partie conjecturale : voici celle qu'on peut proposer :

1. Πιστεύω εἰς ἕνα Θεόν, παντοκράτορα, πάντων ποιητὴν
2. καὶ εἰς Χριστὸν Ἰησοῦν, τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ
3. τὸν (?) γεννηθέντα ἐκ πνεύματος ἁγίου (καὶ ?) ἐκ Μαρίας τῆς παρθένου
4. τὸν (?) σταυρωθέντα ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου, ἀποθανόντα (?) καὶ ταφέντα
5. ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ ἐκ τῶν νεκρῶν
6. ἀναβάντα (ἀναληφθέντα?) εἰς τοὺς οὐρανοὺς
7. (καὶ?) καθήμενον ἐν δεξιᾷ τοῦ πατρὸς
8. ἐρχόμενον κρῖναι ζώντας καὶ νεκροὺς
9. καὶ εἰς πνεῦμα ἅγιον
10. ἁγίαν ἐκκλησίαν
11. ?
12. σαρκὸς ἀνάστασιν.

Le texte de Tertullien représente une date un peu antérieure à celle du texte d'Hippolyte, car lorsque Tertullien l'a transcrit, l'Église de Carthage en avait pris possession et, peut-être, en lui imposant quelques altérations. Le détail d'une comparaison de ces deux textes de Tertullien et d'Hippolyte, détail toujours révisible et par conséquent en partie arbitraire, importe moins que la conclusion d'ensemble, à savoir que « l'Église romaine usait, vers la fin du I<sup>er</sup> siècle, non d'un symbole réduit, mais d'un symbole complet, c'est-à-dire avec le développement christologique de seconde partie. Mais ce symbole n'est pas encore le texte *receptus* tel que le citeront Marcel d'Ancyre, vers 340, et Rufin, vers 400; il en diffère par plus de traits qu'on ne l'a jusqu'ici reconnu. Il ne le fut qu'après 200, en suite d'une révision dont il nous est possible d'apprécier la portée et l'esprit. On changea *Fils de Dieu* en son *Fils unique* qui est une expression biblique (1 Joa., iv, 9); on ajouta *Notre-Seigneur* au 2<sup>e</sup> article pour l'équilibrer avec le premier; on supprima, au 4<sup>e</sup>, *est mort*, sans doute parce que faisant double emploi avec *a été crucifié*; probablement aussi *vivant* fut biffé du 5<sup>e</sup> article, comme une tautologie après *ressuscité*; d'où il viendra fut, au 8<sup>e</sup>, substitué à *devant venir*, parce que mieux soudé à l'article précédent; enfin, si tout ne nous trompe, on joignit à la mention de l'Église, *la rémission des péchés* apparemment parce qu'un symbole servant surtout aux catéchumènes devait porter mention expresse du baptême. Cette mise au point s'opéra au III<sup>e</sup> siècle, à une date impossible à préciser »<sup>2</sup>.

XXVI. LA QUESTION PASCALE ET VICTOR. — L'élaboration du symbole romain nous a conduit jusqu'aux limites du I<sup>er</sup> siècle qui sont rehaussées par un important pontificat, long d'une dizaine d'années (189-198). Victor était Latin et Africain de naissance (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1119) et son élection était un événement en ce qu'elle renouait la chaîne brisée depuis ses prédécesseurs Linus, Cletus et Pius au profit des titulaires grecs ou orientaux. On ne tarda pas à s'en apercevoir. Non seulement Victor fut le premier des écrivains chrétiens de langue latine<sup>3</sup>, mais encore, de par son influence ou sa volonté formelle, le grec dut partager l'honneur d'être la langue officielle de l'Église en attendant d'être évincé. Moins d'un demi-siècle auparavant on avait pu résoudre pacifiquement un conflit qui se dessinait entre Anicet et Polycarpe à propos de

la question pascale, mais cette question rebondissait périodiquement : en 154, en 166, et voici qu'en 190, le pape Victor entreprenait d'en finir (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PASQUES). Il fallait pour cela persuader aux quatorzécentaires de renoncer à leur observance, ce qui ne tendait à rien moins qu'à se rallier à celle de Rome. Ici on invoquait la tradition de Pierre et de Paul transmise par les presbytres, là on se réclamait de Jean, et ces grands noms devenaient pour chaque parti un point d'honneur à défendre tandis qu'on oubliait trop peut-être que la dualité d'usages et la différence de dates abritaient une divergence d'interprétation de la fête même; en Asie, la Pâque signifiait la crucifixion, à Rome la résurrection<sup>4</sup>. Ce qui paraissait n'être qu'un dissentiment conduisit à une rupture, d'autant plus grave que « dans les églises d'Asie, d'Alexandrie et même de Rome, il se produisit, vers la fin du II<sup>e</sup> siècle, une revendication en faveur de la coutume judaïque de l'agneau pascal<sup>5</sup> ». Cette circonstance révéla la gravité de la situation : la pratique quatorzécentaire pouvait entraîner à l'observance judaïsante. Un schisme éclata à Rome, le schisme de Blastus; alors le pape Victor résolut d'agir, et toute l'Église répondit à son appel. Un des plus notoires parmi les évêques d'Asie était celui d'Éphèse, Polycrate, qui se donna sans réserve et convoqua le synode d'Asie, le seul qui fit résistance<sup>6</sup>; partout ailleurs, les évêques « décidèrent que le mystère de la résurrection du Sauveur d'entre les morts ne serait pas célébré un autre jour que le dimanche, et que, ce jour-là seulement, on mettrait fin au jeûne pascal<sup>7</sup> ».

Le synode d'Asie fit une réponse très différente à l'intervention pressante et même menaçante de Victor, qui parut un instant pouvoir entraîner de graves conséquences. A Rome, Blastus parlait d'organiser un schisme et le pape Victor, lui, ne parlait de rien moins que d'excommunications.

Ce fut l'intervention miséricordieuse de saint Irénée de Lyon qui lui épargna cette rigueur dont il n'est pas possible de prévoir les conséquences. Frapper les chrétiens de toute l'Asie et les Églises voisines en réponse à la lettre de Polycrate pouvait entraîner la rupture avec les principaux foyers du christianisme, et cette perspective « ne plut pas à tous les évêques ». Plusieurs d'entre eux adressèrent au pape des remontrances très vives, leur opinion avait d'autant plus de poids qu'ils partageaient celle d'Irénée. Celui-ci se prononça en faveur de la coutume romaine qui célèbre toujours le dimanche le mystère de la résurrection, mais il pria respectueusement le pape de ne pas excommunier des Églises entières pour leur fidélité à une tradition vénérable, rappelait la tolérance dont avaient usé ses prédécesseurs, et l'entente du pape Anicet avec le vénérable Polycarpe, contemporains des apôtres.

Victor renonça aux rigueurs, et si la paix ne fut pas rétablie aussitôt, du moins le conflit s'apaisa et on n'en a pas d'autre trace dans les temps qui suivirent. Cet épisode présente un vif intérêt en ce qu'il nous apprend l'idée que le chef de la communauté romaine se faisait de son autorité en matière de discipline. Cela n'allait pas, nous l'avons dit, sans soulever de résistances.

XXVII. LA SITUATION DOCTRINALE SOUS VICTOR. — Il est très vrai que « le pontificat de saint Victor marque, à certains égards une époque décisive dans l'histoire de l'Église romaine. Ses prédécesseurs semblent avoir été généralement assez pacifiques. Victor se révéla comme un homme d'autorité : tous ses efforts tendirent à fortifier son pouvoir et, plus encore, à

<sup>1</sup> B. Capelle, *op. cit.*, p. 39. — <sup>2</sup> B. Capelle, *op. cit.*, p. 42-43. — <sup>3</sup> S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. LIII. — <sup>4</sup> A. Baumstark, dans *Theologische Revue*, 1921, p. 261. — <sup>5</sup> L. Duchesne,

*La question de la Pâque au concile de Nicée*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. XXVIII, 1880, p. 11. — <sup>6</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXIV, n. 2-8. — <sup>7</sup> Id., *ibid.*, l. V, c. XXIII, n. 2.

mettre de l'ordre et de l'unité dans l'enseignement doctrinal de la communauté<sup>1</sup>. Il s'en faut de beaucoup que les débuts de son gouvernement aient coïncidé avec une profonde confusion doctrinale dans le milieu romain, mais le gnosticisme et le marcionisme s'y montraient vigoureux encore et gagnaient des partisans que Tertullien et saint Hippolyte estimaient devoir combattre. Un autre danger menaçait alors l'Église de Rome : c'était la pénétration de l'hérésie montaniste, venue de Phrygie. L'affectation d'austérité parmi les membres de cette secte devait leur faciliter des recrues parmi une communauté comme celle de Rome où ils eurent de bonne heure des accointances. Nous voyons que dès l'an 177, parmi les confesseurs emprisonnés à Lyon, il s'en trouvait qui sollicitaient saint Irénée de porter au pape Élcuthère, prédécesseur de Victor, une lettre en faveur des montanistes, demandant pour eux sinon la reconnaissance officielle mais du moins la tolérance et le maintien de la paix ecclésiastique. Ce fut probablement le pape Victor qui se refusa à reconnaître la prophétie montaniste.

Sous le pontificat de Victor arriva à Rome un certain Théodote, venu de Byzance où il faisait le commerce du cuir ce qui lui valut le sobriquet de Corroyeur. En outre il était apostat et répandait son erreur : « Pour lui, écrit saint Hippolyte, Jésus est un homme enfanté d'une vierge, selon la volonté du Père; il a vécu comme tout le monde, mais surpassé tous les hommes par sa piété. Plus tard, lors de son baptême sur les bords du Jourdain, il a reçu et contenu en lui-même le Christ descendu du ciel sous la forme d'une colombe... Mais même alors, après la descente de l'Esprit, Jésus n'est pas devenu Dieu; selon quelques-uns, il l'est devenu après sa résurrection d'entre les morts. » Théodote le Corroyeur tint à Rome une école qui ne tarda pas à se fractionner en sectes rivales et tandis qu'il implantait la doctrine adoptianiste, Praxéas y introduisait le patripassianisme.

Praxéas était, lui aussi, un Asiate, car l'Asie fut pendant toute cette période des origines le réservoir de l'hérésie. S'il y fut, pendant peu de temps, emprisonné pour la foi, il ne s'obstina pas dans cette voie. « C'était, dit-on, un brouillon et un vaniteux, qui, non content d'avoir empêché Victor de reconnaître la nouvelle prophétie, se mit à prêcher une hérésie encore inconnue. Sous prétexte de maintenir la monarchie divine, Praxéas affirmait que le Verbe n'existe pas à part et qu'il n'est qu'un autre nom du Père : dès lors, c'était le Père lui-même, qui s'était incarné dans le sein de Marie, qui avait souffert, qui était mort, qui était ressuscité. En Jésus-Christ, on pouvait distinguer deux éléments : l'un humain, Jésus, qui est proprement le Fils; l'autre divin, le Christ, qui est le Père.

« On discute encore sur la personnalité de Praxéas, dont saint Hippolyte, si bien renseigné cependant sur les affaires de l'Église romaine à la fin du II<sup>e</sup> siècle, ne dit rien : plusieurs historiens ont vu là un surnom et ont identifié Praxéas soit avec le futur pape Calliste<sup>2</sup>, soit avec Épigone que saint Hippolyte nous présente comme le disciple de Noët de Smyrne et l'introduit

du monarchianisme à Rome<sup>3</sup>. Il est tout aussi vraisemblable que Praxéas a réellement existé, mais que son action personnelle à Rome a été trop brève pour retenir l'attention d'Hippolyte<sup>4</sup>.

Nous avons parlé déjà du prêtre romain Blastus à qui saint Irénée écrivit à l'occasion du schisme quartodéciman<sup>5</sup>; on rencontre encore le prêtre Florinus, asiate et disciple de saint Polycarpe de Smyrne avec ce même Irénée<sup>6</sup>. Peut-être se rendirent-ils ensemble en Occident, mais tandis qu'Irénée poussa jusqu'en Gaule, son compagnon s'arrêta à Rome où il acquit une réelle influence. « Nous connaissons mal sa doctrine. Saint Irénée lui avait adressé, paraît-il, une lettre *Sur la monarchie ou que Dieu n'est pas l'auteur des maux*; un peu plus tard, il rédigea encore à son adresse un traité *Sur l'ogdoade*, comme si Florinus s'était laissé entraîner dans les erreurs de Valentin<sup>7</sup>. Il est fort possible, en effet, que Florinus n'ait été qu'un gnostique attardé<sup>8</sup>; quoiqu'il en soit il fut suivi par un groupe de disciples qui lui restèrent fidèles.

« Les indications qui précèdent suffisent à montrer le trouble et la confusion dans lesquels se trouvait la communauté de Rome à la fin du II<sup>e</sup> siècle. Vue du dehors, elle pouvait offrir le spectacle d'un inextricable mélange d'écoles rivales, dont tous les chefs prétendaient également s'appuyer sur la tradition et affirmaient posséder seuls la vérité totale. Entre tant de docteurs, comment choisir, et auquel d'entre eux donner la préférence? En réalité, le christianisme orthodoxe demeurait facilement reconnaissable; et, à ce moment même, il avait à sa tête un chef décidé à abattre l'erreur sous toutes ses formes.

« Parmi les maîtres qui s'opposaient à la foi traditionnelle, deux étaient prêtres, Florinus et Blastus. Victor avait immédiatement autorité sur eux : il les déposa du sacerdoce<sup>9</sup>. Après cela, les prêtres déchu purent bien continuer pendant un temps leurs intrigues. Leurs écoles ne tardèrent pas à disparaître sans laisser de traces.

« Les autres docteurs étaient des laïques : ils continuaient, pour ainsi dire, à représenter les méthodes anciennes; ils enseignaient comme bon leur semblait, sans s'inquiéter de la hiérarchie et des décisions qu'elle pouvait être amenée à prendre : ni les montanistes<sup>10</sup>, ni Praxéas, ni Théodote, ni les autres n'avaient reçu aucun mandat; ils s'étaient mis à prêcher avec l'intention de recruter des disciples aussi nombreux que possible; ils continuaient à le faire, et seul le souci de la tranquillité publique aurait pu amener les autorités civiles à intervenir si l'ordre avait été un instant troublé.

« Victor n'était pas seulement responsable de l'ordre; il l'était plus encore de la pureté de la doctrine : aussi n'hésita-t-il pas à sévir contre les docteurs hérétiques dont il put découvrir l'erreur. Les montanistes furent frappés d'abord, après avoir connu peut-être un instant de faveur. Ce fut, nous l'avons vu, Praxéas qui les dénonça au pape, et Tertullien reprocha amèrement à ce maître d'avoir procuré à Rome deux bénéfices diaboliques, d'y avoir introduit l'hérésie et d'en avoir expulsé le Paraclète. Il oublie d'ajouter que d'autres que lui luttèrent encore contre les montanistes, et

<sup>1</sup> G. Bardy, *op. cit.*, p. 521. — <sup>2</sup> H. Hagemann, *Die römische Kirche und ihr Einfluss auf Disziplin und Dogma in den ersten drei Jahrhunderten*, in-8°, Freiburg, 1864, p. 234 sq.; Kroymann, *Adversus Praxeam*, Tübingen, 1907, p. VIII. — <sup>3</sup> P. de Labriolle, dans *Bull. d'anc. litt. et d'archéol. chrét.*, t. 1, 1911, p. 232-233. — <sup>4</sup> G. Bardy, *op. cit.*, p. 525-526. — <sup>5</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, V, e. xx. — <sup>6</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, V, e. xx, 4-7. — <sup>7</sup> *Id.*, *ibid.*, I, V, e. xx, 1. — <sup>8</sup> H. Koeh, *Tertullian und der römische Presbyter Florinus*, dans *Zeitschrift für neutestamentl. Wissensch.*, t. XIII, 1912, p. 59-83. Cf. A. Baumstark, *Die Lehre des römischen Presbyters Flo-*

*rinus*, dans même revue, t. XIII, 1912, p. 306-319. — <sup>9</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, V, e. xv. — <sup>10</sup> Le principal fauteur du montanisme à Rome, au temps de Victor, semble bien avoir été ee Proelus ou Proeulus qu'Eusèbe désigne à deux reprises comme le chef de la secte des Cataphrygiens, *Hist. eccl.*, II, xxv, 6, et le champion de l'hérésie eataphrygienne, *ibid.*, VI, xx, 3. Tertullien, qui l'avait en grande vénération, en parle comme d'un homme fort avancé en âge. *Adv. Valent.*, e. v. L'auteur de l'*Adv. omnes hæreses*, VII, signale à côté de lui comme chef d'un groupe dissident, un certain Eshéne. Cf. P. de Labriolle, *La crise montaniste*, p. 277.

que le prêtre romain Caius, qui vivait sous le pontificat de Zéphyrin, a fort bien pu commencer à exercer son action dès le temps de son prédécesseur.

« Les théodotiens furent également condamnés, en la personne de Théodote de Byzance, qui fut exclu de la communion <sup>1</sup> : ce fut probablement après cette mesure de rigueur prise contre le prédicateur de leur doctrine qu'ils songèrent à s'organiser et placèrent à la tête de la secte le confesseur Natalis. Ils essayèrent plus tard de soutenir que Victor lui avait été favorable et avait défendu la doctrine qu'ils enseignaient eux-mêmes <sup>2</sup> : on ne sait réellement pas comment ils s'y prenaient pour accrédi-ter cette histoire.

« Il est vrai qu'en même temps, sinon déjà auparavant, d'autres prétendaient faire de Victor un partisan de Praxéas et du patripassianisme <sup>3</sup> et qu'ils pouvaient faire valoir des arguments plus spécieux. Praxéas lui-même paraît, d'après ce que raconte Tertullien, être resté peu de temps à Rome. Mais il laissait à Rome des disciples, à la tête desquels se mit Cléomène : Hippolyte nous assure que saint Zéphyrin, successeur de saint Victor, permettait à prix d'argent à ceux qui s'adressaient à lui, de se faire les disciples de Cléomène <sup>4</sup>; accusation absurde sous cette forme, mais qui repose peut-être sur la tolérance dont aurait joui d'abord l'école modaliste qui prêchait une hérésie plus subtile que les adoptianistes. Nous sommes bien assurés que le pape Victor n'a pas accepté le modalisme, mais nous ne savons rien d'une condamnation qu'il aurait portée contre cette erreur.

« Ce qui intéresse surtout ici c'est l'admirable activité déployée par saint Victor contre les maîtres indépendants <sup>5</sup>. » Il poursuivit la tâche de ses prédécesseurs avec une énergie accrue, et s'il ne parvint pas à tarir les sources d'erreur à Rome, il rendit impossible l'organisation de nouvelles écoles.

XXVIII. LA RIVALITÉ DE CALLISTE ET D'HIPPOLYTE. — Vers l'an 200, lorsque le pape Victor vient de disparaître, l'Église de Rome peut faire le point. L'assaut des hérétiques asiates est brisé : gnostiques, marcionites, montanistes sont en recul sinon en déroute. On ne s'en aperçoit pas sur l'heure car l'agitation se prolonge; à Rome même, un instant, on peut croire que l'habitude de spéculer et de contredire s'y est introduite et s'y conservera, mais après un dernier sursaut elle succombe et s'éteint. Le conflit se concentre autour de deux personnages : Calliste et Hippolyte; joute rapide et glorieuse.

Hippolyte (voir *Dictionn.*, t. vi, à ce nom) n'a été bien connu que de nos jours. Il y a presque un siècle, en 1842, un certain Minoïde Minas acquit pour la Bibliothèque royale un manuscrit grec du Mont-Athos, incomplet du commencement et de la fin, mais qu'on réussit à identifier avec un ouvrage intitulé *Philosophumena* et qui consiste en une réfutation des hérésies. Après avoir fait l'objet d'interminables discussions, le nom de l'auteur fut enfin établi et Origène fit place à Hippolyte. Celui-ci était mal connu. Eusèbe se bornait à lui accorder une place parmi les docteurs du III<sup>e</sup> siècle, l'appelant « chef d'une Église » dont il tait ou ignore le nom. Saint Jérôme n'en sait pas plus quand il parle d'un « Hippolyte, évêque d'une Église dont je n'ai pu, dit-il, parvenir à connaître le nom ». Le pape Gélase ou le document publié sous son nom a mal lu Eusèbe, d'autres ne sont pas mieux instruits; finalement le mieux est encore de s'adresser à l'auteur des *Philosophumena* qui se présente au lecteur en ces termes : « Nous qui sommes leurs successeurs [des apôtres], qui participons à la même grâce, à leur suprême pontificat et à leur magistère, nous qui sommes consi-

dérés comme les gardiens de l'Église, nous ne nous assouplissons pas et ne taisons pas la saine doctrine ». Évidemment nous avons affaire à un évêque et rien moins qu'à l'évêque de Rome, — ou qui se dit tel.

Après la mort du pape Victor, son successeur élu avait été le pape Zéphyrin qui gouverna longtemps (199-217) et autour duquel la lutte fut très vive et même passionnée. Zéphyrin subissait l'influence de son diacre Calliste et autorisait ceux qui le lui demandaient à entendre l'enseignement de Cléomène dont l'école compta un grand nombre d'adhérents, parmi lesquels Sabellius destiné à devenir le chef d'une secte qui porta son nom. Zéphyrin, qu'Hippolyte qualifie de « sot et avare », laissait faire et Calliste flattait les orthodoxes et les sabelliens, réservant ses rigueurs à Hippolyte qu'il traitait de dithéiste. Pour son malheur, Hippolyte ne se hornait pas à faire de la théologie, il élevait son ambition jusqu'au pontificat et à la mort de Zéphyrin il se trouva en rivalité avec Calliste. Celui-ci fut élu et son premier soin fut d'excommunier Sabellius par crainte d'Hippolyte et pour se donner une réputation d'orthodoxie.

Or, Hippolyte était, de par sa science et son talent littéraire, un adversaire redoutable. A l'en croire, ainsi qu'on l'a lu plus haut, il était évêque de Rome; en réalité Calliste l'avait emporté sur son compétiteur et si Hippolyte a droit à un rang signalé, c'est pour avoir été le premier des antipapes. On ne peut lui contester l'art de déformer les faits puisqu'il en viendra, dans ses *Philosophumena*, à présenter Calliste sous l'apparence d'un chef de secte hérétique.

« Il était, nous dit-il, esclave d'un certain Carpophore, chrétien faisant partie de la maison de César. Précisément parce que Calliste était chrétien, Carpophore lui confia une somme importante; d'ailleurs Calliste avait promis de lui rapporter des bénéfices en s'occupant d'affaires de banque. Avec cet argent il fonda une banque dans le quartier de la Piscine publique. Après un certain temps, grâce au crédit de Carpophore, il reçut de nombreux dépôts qui lui furent confiés par des veuves et des frères. Ayant tout gaspillé, il se trouva dans l'embarras. On ne manqua pas de rapporter le fait à Carpophore. Celui-ci déclara qu'il allait lui demander des comptes. Voyant cela, et soupçonnant le danger qu'il courait du côté de son maître, Calliste décampa et courut s'embarquer. Trouvant dans le port un navire prêt à mettre à la voile, il s'embarqua, sans se soucier de la destination. Mais il ne réussit pas, même ainsi, à s'échapper, car on rapporta l'affaire à Carpophore. Celui-ci arriva au port et, d'après les indices qui lui avaient été donnés, tenta de gagner le navire qui, grâce à un retard du commandant, stationnait encore au milieu du port. Du lieu où il se trouvait, Calliste aperçut de loin son maître et, se voyant pris, il renonça à vivre : se jugeant réduit à la dernière extrémité, il se jeta à la mer. Mais les matelots sautant dans des barques le repêchèrent malgré lui, pendant que les gens qui étaient à terre poussaient de grands cris : il fut ainsi livré à son maître, ramené à Rome et enfermé en lieu sûr dans un moulin. » <sup>6</sup>

« Les chrétiens intercédèrent en sa faveur auprès de Carpophore qui fut indulgent et accorda à Calliste une liberté relative à son esclave. Celui-ci désireux de se procurer la gloire du martyr, imagina d'aller faire du tapage dans une synagogue en se proclamant chrétien. Mal lui en prit, les juifs se saisirent de lui, le dénoncèrent au préfet de Rome qui le condamna *ad metallam* et il fut déporté en Sardaigne (voir *Dictionn.*, t. xiv, au mot ПЛОМБ). A quelque temps de là, la concubine

<sup>1</sup> Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, c. xxviii, 6. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, l. V, c. xxviii, 3. — <sup>3</sup> Tertullien, *Adv. Praxeam*, c. 1. —

<sup>4</sup> Hippolyte, *Philosophumena*, l. IX, vii. — <sup>5</sup> G. Bardy, *op. cit.*, p. 527-530. — <sup>6</sup> Hippolyte, *Philosophumena*, l. IX, ii, 12.

de Commode, Marcia, qui était chrétienne (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2860), obtint sa grâce. Le pape Victor, qui avait dressé lui-même la liste des condamnés grâciés, n'y avait pas écrit le nom de Calliste dont il savait les mésaventures, mais celui-ci parvint à se faire comprendre dans l'amnistie et reparut à Rome en qualité de confesseur de la foi. Victor le fit évacuer sur Antium et s'assura au moyen d'une pension de sa tranquillité. Après l'élection de Zéphyrin la situation changea. Calliste trouva tout crédit auprès du nouveau pape à qui il succéda.

Même en réservant quelques doutes, on n'est pas en mesure de tenir ce récit pour suspect et on reconnaîtra qu'Hippolyte était un adversaire redoutable, mais qui, avec toute son adresse, n'avait pu barrer le chemin du pontificat à un ancien esclave, banqueroutier. Il est vrai que pendant sa longue faveur sous le pontificat de Zéphyrin, le diacre Calliste avait eu l'occasion de montrer ses capacités d'administrateur par la création du cimetière officiel de l'Église de Rome. On peut penser aussi que le titre de diacre avait été conféré à un chrétien digne de ce nom, et si Calliste ne pouvait tenir tête en matière de théologie et d'orthodoxie à un maître tel qu'Hippolyte, ce ne fut pas sur ce terrain seulement que celui-ci l'attaqua. Mais est-il bien sûr que Calliste — entouré ainsi qu'il devait l'être — fut tellement inférieur à Hippolyte? Nous savons qu'il le traitait de dithéiste et ce n'est déjà pas si mal jugé et si mal dit; en outre, Calliste condamnait Sabellius et s'était très mérité.

Hippolyte dirigea ses coups sur une mesure disciplinaire promulguée par Calliste. Ce qu'on nomme l'édit de Calliste évoque le souvenir d'une décision prise très probablement par Calliste en matière de discipline pénitentielle, et qui eut le don d'exaspérer Tertullien. Il s'agissait de la réconciliation des pécheurs après le baptême, et « le souverain pontife, autrement dit l'évêque des évêques — Calliste, en la circonstance — avait édicté : Moi, je remets les péchés d'adultère et de fornication à ceux qui ont fait pénitence ». Cet « édit péremptoire » souleva l'indignation contre le « laxisme romain ». Cependant, en dépit de ces violences de langage, la manière indulgente prévalut et s'imposa partout.

Calliste mourut en 222, victime probablement d'une émeute populaire, ce qui fait qu'il ne reçut pas la sépulture dans le cimetière organisé par lui et qui a conservé son nom. On regrette de penser qu'entre Hippolyte et lui la réconciliation ne se fit que dans le ciel, car les *Philosophumena* furent composés après cette mort. Ce ne fut que bien plus tard, en 235, qu'Hippolyte fut condamné à la déportation aux mines de Sardaigne, lui aussi. Le pape Pontien lui aussi y était déporté et tous deux y moururent non sans s'être réconciliés, ce qui valut à Hippolyte d'être honoré comme martyr. La tare du schisme fut oubliée et le martyr fut tenu pour une rétractation. Il laissa l'impression un peu décevante d'une intelligence plus brillante que profonde; on l'oublia vite, le fait d'avoir écrit en grec en un temps où, décidément, le latin triomphait, y aida; ainsi on en vint à ignorer, si lui, qui se disait pape, avait été évêque et de quelle ville il l'avait été.

XXIX. DEPUIS CALLISTE JUSQU'À CORNEILLE. — Pendant cette période d'une trentaine d'années (222-253) qui comprend tout le second quart du III<sup>e</sup> siècle, et s'étend du règne d'Alexandre Sévère à la fin de celui de Dèce, l'Église romaine continue à gagner en prestige moins du fait de la transcendence de ses papes que de leur esprit de gouvernement. A Urbain (221-

230), le *Liber pontificalis* attribue la répartition du territoire ecclésiastique de Rome en vingt-cinq titres presbytéraux (voir § XXXVII), affirmation insuffisamment prouvée mais intéressante en ce qu'elle montre la pensée de reporter cette organisation à une date aussi reculée. A Pontien (230-235) se rattache le souvenir de la première abdication papale. Déporté aux mines de Sardaigne, il renonce au souverain pontificat vu l'impossibilité où il se trouve d'en remplir les obligations. Antéros (235-236) ne fait que passer. A Fabien (236-250) un long pontificat terminé par le martyr permet de donner sa mesure en qualité d'administrateur de la communauté. Le *Catalogue libérien* lui fait l'honneur de l'institution des sept diaconies et de la création des sept sous-diacres chargés, avec les notaires ecclésiastiques, de la rédaction des actes authentiques des martyrs. Ceci témoigne des progrès accomplis dans l'organisation intérieure; il en est de même dans l'organisation extérieure. En Afrique, l'évêque de Lambèse, condamné par un concile provincial sur un point de doctrine, est l'objet d'une lettre sévère du pape de Rome; en Égypte, le prêtre Origène, condamné par l'évêque d'Alexandrie, adresse au pape Fabien un mémoire justificatif.

Le martyre de Fabien entraîna une grave conséquence. La persécution de Dèce faisait rage et ne permettait pas de procéder à l'élection d'un successeur, la vacance du siège se prolongea quinze mois et l'élection du prêtre Corneille (251-253) devint l'occasion d'un schisme. Un autre prêtre du clergé romain, Novatien, en fut l'auteur. Celui-ci s'était distingué pendant la vacance et avait répondu une fois ou moins<sup>1</sup> aux dénonciations adressées à Rome par le clergé de Carthage contre saint Cyprien. Écrivain de talent, théologien averti, Novatien n'avait cessé de protester de son indifférence pour les honneurs ecclésiastiques lorsque, soudain, l'élection de Corneille le décida à prendre l'attitude de chef de parti. Celui-ci était peu nombreux, mais déterminé, et tout de suite la rivalité personnelle dégénéra en conflit doctrinal d'une extrême violence. Avec une surprenante rapidité le schisme s'étendit à l'Italie, l'Afrique, la Gaule, l'Orient. « Alors qu'il n'y a, de par l'institution du Christ, qu'une Église répandue en plusieurs membres dans le monde entier, un épiscopat unique représenté par un grand nombre d'évêques unis entre eux, Novatien s'efforce, malgré l'enseignement de Dieu, malgré l'unité de l'Église catholique dont les membres sont unis et liés entre eux, de faire une Église humaine; il envoie en un grand nombre de villes de nouveaux apôtres de son choix; ...et, alors que dans chaque cité se trouvent des évêques régulièrement ordonnés, d'âge avancé, de foi intègre, fidèles dans l'épreuve, proscrits dans la persécution, il ose au-dessus d'eux en créer d'autres qui sont de faux évêques<sup>2</sup> ». Telle était la situation un an à peine après le début du novatianisme. Novatien refusait aux faillits (voir *Dictionn.*, t. v, à ce mot) le pardon que le pape Corneille consentait à leur accorder s'ils faisaient pénitence. Les deux Églises de Rome et de Carthage se trouvaient ainsi déchirées par des schismes opposés : la seconde, où un parti réclamait l'indulgence excessive, la première, où le parti de Novatien prétendant faire triompher la rigueur immodérée donnait naissance à une Église de saints et de purs, *καθαρῶν*. Mais le pape Corneille eut le sentiment exact de la situation et de ce qu'il pouvait tenter et entreprendre. Il réunit à Rome, dès l'automne de 251, un synode qui compta environ soixante évêques et, en plus, des diacones et des prêtres, et où Novatien fut excommunié<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Il était l'auteur de la lettre xxx, *Inter Cyprianices*. — <sup>2</sup> *Epist.*, LV, 24; écrite au commencement de l'année 252

— <sup>3</sup> S. Cyprien, *Epist.*, xxx; Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, VI, c. XLIII.

L'exploration d'un nouveau cimetière à gauche de la voie Tiburtine<sup>1</sup> a mis au jour un certain nombre d'inscriptions datées et a été l'occasion d'une découverte importante, celle d'une tombe de martyr, portant cette inscription :

NOVATIANO BEATISSIMO  
MARTVRI GAUDENTIVS DIAC  
FEC.

En tenant compte des épitaphes datées de cette partie de l'hypogée et de la paléographie du texte, on est amené à dater ce petit monument du milieu du III<sup>e</sup> siècle.

Quel est ce martyr Novatien dont les pèlerins n'ont pas visité le tombeau et qui n'a laissé aucune trace dans la liturgie? Le nom figure dans le martyrologe hiéronymien au 27 et au 29 juin, mais dans un texte confus qui ne permet même pas de le rattacher avec certitude à la rubrique *Romæ*. Il est assez naturel de songer au Novatien qui nous occupe ici et qui, d'après Socrate, aurait souffert le martyre sous Valérien<sup>2</sup>. Euloge d'Alexandrie, dans son VI<sup>e</sup> livre contre les novatians, fait mention du récit de son martyre mis en circulation par ceux de sa secte, et qu'il qualifie de *νόθος και και ἄπλαστον μαρτύριον* et de *ψευδομαρτύριον*<sup>3</sup>. Les novatians pratiquaient le culte des reliques, nous le savons par la *Depositio martyrum* qui les accuse d'avoir volé le corps du martyr Silanus. Mais alors même que le fait du martyre de leur chef serait mieux établi qu'il ne l'est, on n'aurait point d'indice suffisant pour l'identifier avec le Novatianus dont nous venons de transcrire l'épitaphe. Le diacre Gaudentius aurait-il omis d'insérer à côté de son nom le titre d'*episcopus* que la secte lui reconnaissait certainement? Les indices défavorables à l'identification pourraient être multipliés et jusqu'à ce jour aucun argument décisif dans un sens ou dans l'autre n'a été présenté.

Au lendemain de son schisme, Novatien échappe, ou peu s'en faut à l'histoire<sup>4</sup>. Toutefois, son nom est encore prononcé par des voix de Rome, de Carthage et d'Alexandrie. Voix sévères qui dénoncent la duplicité du personnage et sa propagande criminelle. La lettre du pape Corneille à l'évêque Fabius d'Antioche est impitoyable, mais instructive, et contient d'utiles renseignements sur l'Église et le clergé de Rome au milieu du III<sup>e</sup> siècle. A la lire, on voit qu'il ne fait pas bon d'être hérétique et on se demande si les accusations du pape contre son rival doivent être prises à la lettre, ce qui ne tendrait à rien moins qu'à mettre en cause le pape martyr saint Fabien qui avait élevé Novatien au presbytérat. Voici la traduction de cette mercuriale écrite pour affermir Fabius qui inclinait au parti de l'hérétique<sup>5</sup> :

« ... Afin que tu saches que depuis très longtemps cet étrange personnage désirait l'épiscopat, qu'il cachait en lui l'ardente ambition de l'obtenir sans qu'on s'en aperçût, et que pour voiler sa démente, dès le début, il avait autour de lui des confesseurs. Je veux parler de Maxime, prêtre de notre Église, et Urbain, qui ont moissonné deux fois la noble gloire de la confession, ainsi que de Sidoine et Céliérinus, qui a surmonté toutes les tortures, grâce à la très puissante miséricorde de Dieu, qui a par l'énergie de sa foi fortifié la faiblesse de la chair et vaincu l'adversaire par la force; ces hommes ont observé Novatien, ils ont pris sur le fait la méchanceté qui était en lui, ainsi que sa duplicité, ses parjures, ses mensonges, son tempérament insociable, son

amitié de loup; ils sont revenus dans la sainte Église et ils ont dévoilé toutes ses machinations et ses méfaits qui existaient depuis longtemps et qu'il cachait en lui-même; ils ont fait ces déclarations en présence d'un assez grand nombre ou d'évêques ou de prêtres et d'une foule de laïques; ils gémissaient et regrettaient d'avoir suivi ce monstre astucieux et mauvais, et de s'être séparés un instant de l'Église.

« ... En peu de temps, cher frère, quelle inévitable transformation et quel changement nous avons vu se faire en lui. Car cet homme très distingué avait persuadé par des serments terribles, qu'il ne désirait absolument pas l'épiscopat; or, tout d'un coup, il paraît évêque comme s'il eût été lancé au milieu de nous par un mangoneau. Car ce dogmatiseur, ce protecteur de la science ecclésiastique, lorsqu'il entreprit d'arracher et d'extorquer l'épiscopat qui ne lui était pas donné d'en-haut, choisit deux de ses associés qui avaient renoncé à leur salut et les envoya dans une petite localité insignifiante de l'Italie et là, il trompa trois évêques, hommes rustiques et très simples, par une argumentation préparée; il fit affirmer, en insistant avec force, qu'il fallait qu'ils vinssent promptement à Rome, afin que toute cette dissension qui existait fût terminée avec les autres évêques et par leur arbitrage. Ils arrivèrent, ces hommes, ainsi que nous venons de le dire, trop simples pour les artifices et les ruses de ces méchants; ils furent enfermés par certaines gens semblables à lui, qu'il avait incités à cela et, à la dixième heure, alors qu'ils étaient éivrés et alourdis par la boisson, il les contraignit de force à lui donner l'épiscopat, par un vain simulacre d'imposition des mains; cet épiscopat il le revendiqua par ruse et par fourberie, il ne lui appartient pas. Peu après, l'un des évêques est revenu à l'Église, se lamentant et confessant sa faute; nous l'avons même reçu à la communion des laïques : tout le peuple présent intercédait pour lui; aux autres évêques, nous leur avons ordonné des successeurs et nous les avons envoyés aux lieux où ils étaient.

« Ce vengeur de l'Évangile, ne sait-il donc pas qu'il faut qu'il n'y ait qu'un seul évêque dans une Église catholique? Or il l'ignore pas que dans celle-ci — comment l'ignorerait-il? — il y a quarante-six prêtres, sept diaques, sept sous-diaques, quarante-deux acolytes, cinquante-deux exorcistes, lecteurs et portiers, plus de quinze cents veuves et indigents, et la grâce et la charité du Maître les nourrit tous. Ni cette multitude si grande et si nécessaire dans l'Église, ni le nombre de ceux qui, grâce à la providence de Dieu, sont riches et pourvus de biens, non plus aussi qu'un peuple très grand et innombrable, rien ne l'a détourné d'une semblable désespérance et défaillance, ni ne l'a rappelé dans l'Église.

« ... Maintenant disons par quelles œuvres et quel genre de vie il a eu la hardiesse de prétendre à l'épiscopat. Est-ce pour avoir depuis le commencement vécu dans l'Église et avoir soutenu pour celle-ci des luttes nombreuses et s'être trouvé en de nombreux et grands dangers à cause de la religion? Mais cela n'est pas. Le principe de sa croyance est Satan qui est venu en lui et y a habité un temps assez long; il a été secouru par les exorcistes, il est tombé dans une dure maladie et pensant presque mourir, sur le lit même où il gisait, il a reçu le baptême par affusion, si du moins il faut dire qu'un tel homme l'a reçu. Il n'a pas obtenu, après en avoir réchappé, le reste qu'il faut

<sup>1</sup> Plus exactement au *Viale Regina Margherita*; cf. *Rivista di archeologia cristiana*, 1923, p. 187-233, fig. 23, n. 13; 1934, p. 7-47, 203-247; 1935, p. 173; *III Congresso di arch. crist.*, p. 311-312; *Rev. archéol.*, 1936, p. 248; *Anal. boll.*, t. LIV, 1936, p. 267. — <sup>2</sup> Socrate, *Hist. eccles.*, l. IV, c. XXVIII. —

<sup>3</sup> Photius, *Bibliotheca*, codd. CLXXXII, CCVIII, CCLXXX, P. G., t. CIII, col. 533, 677; t. CIV, col. 353. — <sup>4</sup> A. d'Alès, *Novatian. Études sur la théologie romaine au milieu du III<sup>e</sup> siècle*, in-8°, Paris, 1925, p. 140. — <sup>5</sup> Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VI, c. XLIII, 7, P. G., t. XX, col. 616-629, trad. Grapin.

recevoir ensuite selon la règle de l'Église et il n'a pas été scellé par l'évêque; n'ayant pas reçu cela, comment a-t-il reçu le Saint-Esprit?... Par lâcheté et amour de la vie, au temps de la persécution, il a nié qu'il fût prêtre. Invité en effet et exhorté par les diacres à sortir du réduit où il s'était emprisonné et à secourir les frères ainsi qu'il le doit, ainsi que le peut un prêtre, lorsque des frères sont dans le danger et demandent le secours d'un réconfort, il a été si loin de céder aux diacres qui le pressaient qu'il est sorti furieux et s'en est allé; il ne voulait plus, disait-il, être prêtre parce qu'il était épris d'une autre philosophie...

«...Cet homme illustre qui a abandonné l'Église de Dieu dans laquelle il avait cru, où il avait été jugé digne du sacerdoce par la grâce de l'évêque qui lui imposa les mains pour lui donner le sacerdoce, malgré l'opposition de tout le clergé et de beaucoup de laïques; il n'était en effet pas permis, après avoir été baptisé dans un lit pendant une maladie, comme lui, d'entrer dans le clergé; mais l'évêque demanda qu'on le laissât ordonner celui-ci seulement... Lorsqu'il fait les offrandes eucharistiques et qu'il en distribue la part à chacun et qu'il la lui remet, il oblige les malheureux à jurer au lieu de rendre grâces; il prend dans ses deux mains celles de celui qui reçoit l'eucharistie, et il ne les lâche pas avant qu'il n'ait prêté serment en ces termes — je me sers de ses paroles — : « Jure-moi sur le sang et le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de ne m'abandonner jamais et de ne pas aller à Corneille. » Et le malheureux ne communie pas s'il ne s'est auparavant maudit lui-même, et au lieu de dire *Amen*, en recevant ce pain, il dit : « Je ne retournerai pas à Corneille. »

Et cela ne suffit pas! C'est encore de Rome et, très vraisemblablement, d'un successeur de Corneille, le pape Sixte II (257-258) que part l'écrit intitulé *Ad Novatianum*<sup>1</sup>. L'auteur « traduit fidèlement la réprobation soulevée dans les rangs de l'Église romaine par la défection du prêtre rigoriste. À l'encontre du bon Samaritain, il s'applique à irriter les plaies. Il ne sait qu'anathématiser les pécheurs sans réfléchir à tous les anathèmes que lui-même encourt. Lui qui si souvent, dans la maison de famille, dans l'Église du Christ, encouragea les aveux des pécheurs, pleura sur les fautes d'autrui, porta les fardeaux de ses frères, ne songe plus qu'à perdre autrui et à se perdre lui-même. Rien ne l'émeut : ni les menaces de Dieu contre les mauvais pasteurs, ni l'exemple évangélique du Bon Pasteur, ni toutes les paraboles de miséricorde. Dieu épargne aux siens la contagion d'un si funeste exemple!<sup>2</sup> »

Novatien avait envoyé des émissaires en Afrique où l'hésitation ne dura guère et saint Cyprien put, sans tarder, mander au pape Corneille qu'on s'était généralement refusé à entrer en communion avec eux. Certains évêques toutefois, comme Antonianus, se laissaient circonvenir et Cyprien prenait la peine de les détromper avec la vigueur qu'on peut attendre de son caractère<sup>3</sup> :

« Quant à la personne de Novatien..., tout d'abord peu nous importe ce qu'il enseigne, dès lors qu'il enseigne hors [de l'Église]. Quoi qu'il en soit de sa personne et de son caractère, celui-là n'est pas chrétien qui n'appartient pas à l'Église du Christ. C'est en vain qu'il se vante et fait valoir en termes pompeux sa philosophie ou son éloquence : en rompant avec la charité fraternelle et l'unité ecclésiastique, il a perdu même ce qu'il était d'abord. Le croirez-vous évêque,

cet homme qui, en face d'un évêque créé par seize collègues dans l'Église, brigue l'épiscopat et prétend se faire créer, évêque adultère et intrus, par des renégats; qui, sachant qu'il y a une Église instituée par le Christ et partagée en bien des membres par tout le monde, un épiscopat répandu au loin grâce à l'accord des évêques, veut, en dépit de la tradition divine, en dépit de l'unité qui partout assemble et maintient l'Église catholique, faire une Église humaine et envoie à un grand nombre de villes ses nouveaux apôtres, pour jeter les fondements nouveaux de son institution; qui voyant établis depuis longtemps dans toutes les provinces et dans chaque ville des évêques avancés en âge, sans reproche dans leur foi, éprouvés par la souffrance, proscrits dans la persécution, s'en vient créer à leur place d'autres prétendus évêques... »

Jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle, l'Église de Rome avait eu à combattre les gnostiques et le marcionisme installés parmi elle, elle avait condamné et dispersé des écoles laïques, elle avait eu rapidement raison du schisme d'Hippolyte; cette fois, elle avait à entrer en lutte contre une organisation habile, et le pape Corneille s'inquiétait des rumeurs persistantes venues d'Afrique, où le prêtre Maxime, envoyé de Rome et choisi pour évêque par la secte, cherchait très inutilement à s'implanter. Cyprien le rassurait en lui disant que le schisme était discrédité<sup>4</sup>. Quelques années plus tard, mais Corneille avait alors disparu, le novatianisme portait ses fruits à Arles où l'évêque Marcien refusait tout espoir de réconciliation aux pécheurs<sup>5</sup> et c'était encore l'évêque Cyprien qui donnait l'alarme.

Toujours sur la brèche, c'est Cyprien qui, lors de la controverse baptismale, signale à l'évêque Magnus<sup>6</sup> comment Novatien, étranger à l'Église, ne peut baptiser valablement, lui qui se permet de rebaptiser les catholiques passant dans sa secte<sup>7</sup>.

Ainsi qu'il avait agi avec l'évêque de Carthage, Corneille avait procédé avec celui d'Alexandrie, Denis, à qui il dénonçait le schisme romain, et Denis, s'adressant à Novatien, lui disait<sup>8</sup> : « Si, comme vous le dites, vous avez été entraîné malgré vous, vous le montrerez en revenant de bon gré. Mieux valait tout souffrir que de diviser l'Église de Dieu. S'il y a de la gloire à souffrir le martyre pour résister à l'idolâtrie, il n'y en avait pas moins à souffrir le martyre pour résister au schisme; selon moi, il y en avait davantage. Car dans le premier cas, il y va seulement de votre vie personnelle; dans le second cas, il y va de toute l'Église. Et maintenant encore, si vous pouvez décider les frères à revenir à l'unité, le mérite surpassera la faute; on oubliera la faute pour exalter le mérite. »

« Au lendemain de la persécution de Dèce, le même Denis écrit au pape Étienne<sup>9</sup> que le schisme de Novatien décline, que les Églises renouent la communion avec Rome, et s'adressant au futur pape Denis, alors prêtre, il lui dit<sup>10</sup> : « Nous avons bien sujet de haïr Novatien, qui a divisé l'Église, entraîné plusieurs frères à l'impiété et au blasphème, introduit sur Dieu une doctrine abominable, calomnié notre doux Seigneur Jésus-Christ en niant sa miséricorde, enfin rejeté le saint baptême, bouleversé la foi et la confession préliminaire au baptême, chassé entièrement des âmes le Saint-Esprit, pour autant qu'il y avait chance de le voir demeurer dans les âmes ou y revenir. »

XXX. LE TRAITÉ : *DE UNITATE ECCLESIAE*. — C'est encore à l'épiscopat de Corneille que se rattache un écrit célèbre de saint Cyprien composé en 251 et envoyé, avec le *De lapsis*, de Carthage à Rome, avant que n'eût éclaté dans cette ville le schisme de Nova-

<sup>1</sup> A. d'Alès, *op. cit.*, p. 25-30. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, p. 151. — <sup>3</sup> S. Cyprien, *Epist.*, LV, 21. — <sup>4</sup> S. Cyprien, *Epist.*, LIX, 9. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, LXVIII. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, LXIX. — <sup>7</sup> Id., *ibid.*,

LXXIII, 2. — <sup>8</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, VI, c. XLV. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, I, VII, c. IV. — <sup>10</sup> Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, I, VII, c. VIII.

tien. Le traité *De unitate Ecclesiae* était primitivement adressé par Cyprien à ceux de ses fidèles d'Afrique que troublait le schisme local de Novat et de Félicissime. Ces fidèles doivent se tenir en garde contre le péril intérieur imaginé par le diable pour parer à la ruine de l'idolâtrie; ce péril c'est l'hérésie et le schisme qui ébranle la foi, souille la vérité et déchire l'unité. Pour en triompher il faut s'attacher à la parole du Sauveur : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que tu auras délié sur la terre sera délié dans le ciel. C'est sur un seul [homme] qu'il construit l'Église. Après sa résurrection il a donné à tous les apôtres un pareil pouvoir, en leur disant : Comme le Père m'a envoyé, je vous envoie... Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à qui vous les remettrez; ils seront retenus à qui vous les retiendrez. Cependant pour marquer l'unité, il a fait en sorte par son autorité que cette unité prit sa source en un. A coup sûr les autres apôtres étaient ce que fut Pierre, partageant le même honneur et le même pouvoir; mais l'unité est au point de départ, pour montrer que l'Église du Christ est une <sup>1</sup>. »

Aux évêques appartient de sauvegarder l'unité et l'indivisibilité de l'épiscopat dont chacun d'eux détient solidairement sa part. Cette affirmation tire une importance particulière de son origine sous la plume d'un grand docteur plus épiscopaliste que « romain » et qui ne visait pas à montrer l'unité de l'Église assurée, garantie et symbolisée par la suprématie du siège de Pierre. Dans la pensée et dans l'expression qu'il lui donne, l'évêque de Carthage entend montrer comment l'unité numérique de l'Église exprime son unité morale et c'est ainsi que, selon lui, le *Tu es Petrus* doit s'appliquer à l'épiscopat tout entier.

Il existe deux versions du traité en question ou, pour mieux dire, deux éditions successives d'un texte dans lequel on a longtemps dénoncé une abominable interpolation. Celle-ci manquait dans le texte de l'édition *princeps* parue à Rome en 1471 et dans celles qui suivirent; il faut attendre pour la rencontrer l'édition de Paul Manuce (Rome, 1563), et elle se maintient dès lors dans les éditions subséquentes, celles de Pamelius (Anvers, 1568), de Rigault (Paris, 1648), de dom Prudence Maran (Paris, 1726). En 1682, l'édition d'Oxford s'en débarrassa et, en 1868, l'édition G. Hartel (Vienne) révéla que la prétendue interpolation était fort antérieure à 1563.

En 1902, un érudit put établir avec un grand luxe de preuves que les prétendues interpolations étaient non des falsifications, mais des retouches apportées par l'auteur à une nouvelle édition de son propre ouvrage <sup>2</sup>. Quelques années plus tard, faisant un pas de plus, on pensa pouvoir préciser les circonstances dans lesquelles saint Cyprien aurait refondu sa première rédaction : ce serait en vue des besoins nouveaux créés par le schisme romain. Nous aurions ainsi, dans la recension plus ancienne, le texte composé contre le schisme africain de Félicissime, et, dans la recension

postérieure, le texte envoyé à Rome après avoir été adapté à la situation nouvelle créée par le schisme de l'antipape Novatien <sup>3</sup>.

Cette explication, dont quelques détails ont été contestés, est aujourd'hui généralement admise, mais non par tous <sup>4</sup>. On a proposé deux explications du remaniement : ou bien dans la rédaction « romaine » antérieure, saint Cyprien aurait atténué l'expression jusqu'à affadir l'idée de *primatus* lorsqu'il fut en conflit avec le pape Étienne quelques années plus tard <sup>5</sup>, ou bien saint Cyprien, ayant d'abord rédigé le *De unitate* contre le schisme de Novat et Félicissime, a accentué son texte primitif lorsqu'il a envoyé son livre à Rome pour combattre le schisme de Novatien <sup>6</sup>.

« Saint Cyprien ne regarde certainement pas le siège de Rome comme un siège épiscopal d'importance ordinaire : c'est le siège de Pierre et les évêques de Rome sont les successeurs de Pierre; or, l'Église a été fondée sur Pierre seul, et l'Église de Rome se trouve être ainsi l'Église principale, le point de départ de « l'unité » du sacerdoce chrétien <sup>7</sup>. »

Cette idée qu'en saint Pierre réside l'origine de l'épiscopat n'est point particulière à saint Cyprien, quoiqu'il paraisse être le premier à l'avoir explicitement formulée. Elle fera son chemin et nous la retrouvons assez fréquemment dans les auteurs ecclésiastiques du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle. Saint Sirice, pape, la fait sienne, en 386, au sortir d'un concile tenu près des reliques même du prince des apôtres <sup>8</sup>. Saint Gélase, un de ses successeurs, s'y réfère une centaine d'années après, quand il condamne l'attitude insoumise d'Acace <sup>9</sup>; l'auteur anonyme d'un sermon que De Rossi voulait, probablement à tort, attribuer au pape saint Léon, trouve dans la chaire de saint Pierre l'origine de l'Église catholique <sup>10</sup>; et saint Césaire d'Arles, au début du VI<sup>e</sup> siècle, enseigne expressément que l'épiscopat prend son principe dans la personne de saint Pierre apôtre <sup>11</sup>.

« D'où cette conclusion que « de ce faisceau de témoignages, il ressort incontestablement que, selon la « pensée de saint Cyprien, l'évêque de Rome occupe « dans l'Église une position unique : héritier du siège « de Pierre, fondement permanent de l'Église, centre « et source de l'unité, pasteur universel et primat, « dépositaire du pouvoir des clefs <sup>12</sup>. » Sans doute, comme chaque Église particulière présente une sorte de réduction de l'Église universelle, chaque évêque reproduit en quelque façon le personnage de saint Pierre; mais cette idée, parfaitement juste, que nous trouvons exprimée par saint Cyprien, ne doit pas faire oublier les textes très clairs du même auteur nettement favorables à la primauté romaine, et avec lesquels, d'ailleurs, elle s'accorde pleinement. On sait que saint Léon, pape, reprit, deux cents ans après, certaines expressions de saint Cyprien, mais en les corrigeant, de manière à leur enlever ce qu'elles pouvaient avoir d'inexact ou de dangereux. L'évêque de Carthage, tout en accordant à saint Pierre un rang qui lui appartient en propre, accentuait un peu trop le pouvoir des autres apôtres, égaux à Pierre en honneur et

<sup>1</sup> S. Cyprien, *De cathol. ecclesiae unitate*, c. iv. — <sup>2</sup> Dom J. Chapman, *Les interpolations dans le traité de saint Cyprien sur l'unité de l'Église*, dans *Revue bénédictine*, t. xix, 1902, p. 246-254, 357-373; t. xx, 1903, p. 26-52; cf. Ad. Harnack, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1903, p. 262-263. — <sup>3</sup> H. Koch, *Cyprian und der römische Primat*, in-8°, Leipzig, 1910; Dom J. Chapman, *Professor II. Koch and S. Cyprian*, dans *Revue bénédictine*, t. xxvii, 1910, p. 447-464. — <sup>4</sup> H. Koch, *Cathedra Petri*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, Giessen, 1930, fait dater l'interpolation de l'époque du concile de Chalcedoine (451); Tixeront, *Histoire des dogmes*, in-12, Paris, 1930, p. 381 sq. admet l'interpolation. — <sup>5</sup> D. van der Eynde,

*La double édition du De unitate de saint Cyprien*, dans *Revue d'hist. ecclési.*, t. xxix, 1933, p. 5-34. — <sup>6</sup> J. Lebreton, *La double édition du De unitate de saint Cyprien*, dans *Recherches de science religieuse*, t. xxiv, 1934, p. 456-467. — <sup>7</sup> S. Cyprien, *Epist.*, lxx, 14, édit. Hartel, p. 214. — <sup>8</sup> S. Sirice, *Epist. post conc. roman.*, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 669. — <sup>9</sup> S. Gélase, *De damnatione nominum Petri et Acacii*, 8, dans A. Thiel, *Epist. rom. pont. genuinæ*, t. I, 1868, p. 528. — <sup>10</sup> G. Morin, *Un sermon ancien pour la fête de la chaire de saint Pierre*, dans *Rev. bénécl.*, 1896, p. 343. — <sup>11</sup> S. Césaire, *Epist. ad Symmachum papam*, dans Mansi, *op. cit.*, t. VIII, col. 211. — <sup>12</sup> A. d'Alès, *La théologie de saint Cyprien*, in-8°, Paris, 1922, p. 129.

en puissance<sup>1</sup>, disait-il, sans s'apercevoir que ces paroles ne s'harmonisaient point avec plusieurs de ses autres affirmations. Saint Léon précise : sans doute, les apôtres étaient tous égaux sous certains rapports; mais, d'autre part, il s'en trouvait un parmi eux, dont l'autorité dépassait l'autorité de ses collègues, c'était saint Pierre. Ainsi la dignité épiscopale est la même chez tous les évêques, mais les simples évêques ne sont chargés que de leurs diocèses, tandis que l'évêque de Rome, successeur de Pierre, est chargé de l'Église universelle<sup>2</sup>. Saint Léon ne fait que répéter en termes plus clairs, ce que disait, bien avant lui, saint Optat de Milève<sup>3</sup>, et ce dernier, en définitive, résume à sa manière la doctrine de saint Cyprien.

« Il n'est pas sans intérêt d'observer que l'expression « primauté de saint Pierre, *primatus Petri* » devenue classique, fut créée non point par le clergé de Rome, mais par les Africains. C'est ce qu'a démontré M. Erich Caspar; n'ayant aucune préoccupation d'apologie, simplement inspiré par un souci de science impartiale, il établit non seulement le fait de la primauté de l'évêque de Rome dès les temps les plus anciens, mais l'existence du terme de *primatus*, au tournant du III<sup>e</sup> siècle, surtout au III<sup>e</sup>, sans que l'Église romaine se soit employée le moins du monde à la mettre en honneur<sup>4</sup>. Il y a chez saint Cyprien quatre exemples incontestés du mot *primatus*; tous se rapportent à l'idée de primauté romaine; il n'existe aucun texte de ce Père qui revendique la primauté pour un évêque autre que l'évêque de Rome. Au chap. IV de *De catholicæ Ecclesiæ unitate*, on lit : *primatus Petro datur ut una Christi Ecclesia et cathedra una monstretur*. Ce cinquième exemple de *primatus*, le plus explicite et le plus clair de tous, est péremptoire pour ceux qui attribuent à saint Cyprien lui-même le texte retouché. Le terme *primatus Petri*, saint Cyprien ou ses prédécesseurs ne peuvent guère l'avoir emprunté qu'à la sainte Écriture<sup>5</sup>. Mais alors une nouvelle remarque s'impose : la sainte Écriture emploie le mot *primatus* en parlant du Christ<sup>6</sup>; il y a donc, dans la pensée des anciens, un rapprochement à faire entre le Sauveur et l'apôtre Pierre : tous deux exercent, bien que d'une manière différente, la primauté. Cela revient à la doctrine plus explicite que nous professons encore aujourd'hui : le Christ est le chef invisible, saint Pierre est le chef visible de l'Église<sup>7</sup>. »

XXXI. LA CONTROVERSE BAPTISMALE. — Entre la doctrine et son application, il y eut place pour un froissement douloureux. Corneille mourut martyr en 253 et Cyprien, martyr également, en 258; c'est dans cet intervalle que se place la controverse baptismale entre l'évêque de Rome et l'évêque de Carthage. Ce n'était pas leur première difficulté. Après son élection, le pape Corneille avait pris soin de la notifier à l'Église d'Afrique pour lors réunie en concile à Carthage (avril 251). Cyprien lut sa lettre et refusa de donner lecture de celle de l'antipape Novatien<sup>8</sup>. Le concile envoya deux de ses membres à Rome afin d'y recueillir des informations sur l'élection papale et attendit leur retour pour se prononcer sur le litige<sup>9</sup>. La décision fut favorable à Corneille<sup>10</sup> à qui ce délai n'aura pu que déplaire, car il y eut pis. En l'absence de l'évêque d'Hadrumète, les prêtres et les diacres qui gouvernaient cette Église avaient écrit au pape Corneille qui

s'aperçut un jour que la suscription avait changé et s'adressait non plus au pape, mais aux prêtres et diacres de Rome. Corneille demanda une explication et Cyprien répondit que les clercs d'Hadrumète n'avaient fait que se conformer à la décision du concile de Carthage<sup>11</sup>. C'était vexant. Ce ne le fut pas moins l'année suivante pour Cyprien lorsqu'il apprit que les schismatiques de Carthage avaient un moment trouvé accès auprès du pape Corneille.

Celui-ci mourut et son successeur Lucius gouverna l'Église pendant moins d'un an (juin 253-mars 254) et fut remplacé par le pape Étienne (254-257). Les deux caractères de Cyprien et d'Étienne étaient mal faits pour s'entendre ainsi qu'on s'en aperçut à propos de l'affaire des évêques espagnols de Léon et de Mérida notoirement indignes de l'épiscopat et, en conséquence déchus de leurs sièges. Cependant Basilde, de Léon, réussit à circonvenir le pape Étienne, alors que son prédécesseur Corneille ne lui laissait d'autre voie que la pénitence<sup>12</sup> et l'exclusion de la cléricature. Cyprien ne s'en prenait pas à Étienne dont il excusait l'erreur, mais la lettre du concile tenu à Carthage (octobre 254) donnait un démenti à l'indulgente décision du pape Étienne, élu au mois de mai précédent.

A quelque temps de là, Cyprien, une fois de plus, signalait à Étienne son intempestive tolérance à l'endroit de l'évêque d'Arles, Marcien, favorable au schisme de Novatien, et l'évêque de Carthage traçait à l'évêque de Rome la conduite qu'il avait à tenir<sup>13</sup>. On ne peut nier que Cyprien le prenait d'un peu haut :

« Vous devez écrire très explicitement à nos collègues dans l'épiscopat qui sont en Gaule, lui disait-il, afin qu'ils ne permettent pas plus longtemps à Marcien, qui est opiniâtre et orgueilleux, ennemi de la piété divine et du salut de nos frères, d'insulter à notre collègue... Envoyez ensuite en Provence et aux fidèles d'Arles, une lettre en vertu de laquelle, Marcien étant excommunié, un autre soit mis à sa place, afin que le troupeau du Christ, qu'il a dispersé et qui reste blessé et diminué, puisse se rassembler... Et appuyant un peu plus encore : « Faites-nous connaître qui aura été mis à Arles à la place de Marcien, afin que nous sachions à qui nous devons adresser nos frères et à qui nous devons écrire. »

La mise en demeure et le ton étaient faits pour irriter, quoique Cyprien n'en ait probablement pas eu l'intention. Il en fut de même lors du litige baptismal qui survint à peu de temps de là. On sait que l'Église de Rome enseignait et pratiquait, alors comme depuis, la validité du baptême de ceux qui ont reçu ce sacrement dans une secte hérétique, à condition qu'il ait été administré avec la matière, la forme et l'intention prescrites. Les Africains, de leur côté, soutenaient la nullité de ce baptême; d'ailleurs, il faut rappeler qu'à cette époque la question n'avait pas été définie quoique posée dans beaucoup d'Églises, surtout depuis que les hérésies s'étaient multipliées vers la fin du II<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs le dissentiment n'était pas limité entre Rome et Carthage. Dans les Églises phrygienne et syrienne où la lutte contre le montanisme était vive, on repoussait le baptême de ces hérétiques qui altéraient la formule sacramentelle en substituant le nom de Montan à celui de l'Esprit-Saint<sup>14</sup>. En Afrique on niait la validité du sacrement conféré par un ministre qui

<sup>1</sup> S. Cyprien, *De catholicæ Ecclesiæ unitate*, c. IV : *Hoc erant utique et ceteri apostoli quod fuit Petrus pari consortio præditi et honoris et potestatis*, édit. Hartel, t. I, p. 213. —

<sup>2</sup> S. Léon, *Epist.*, XIV, 11, P. L., t. LIV, col. 676. — <sup>3</sup> S. Optat, *De schismate donatistarum*, I, II, c. II, P. L., t. XI, col. 946. — <sup>4</sup> E. Caspar, *Primatus Petri, Eine philologisch-historische Untersuchung über die Ursprünge der Primatslehre*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung, Kan. Abth.*, t. XVI, 1927, p. 253-331. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, p. 299. — <sup>6</sup> S. Cy-

prien, *Testimonia*, II, 1, édit. Hartel, t. I, p. 63; citation de Col., I, 18. — <sup>7</sup> M. Besson, *Saint Pierre et les origines de la primauté romaine*, in-4°, Genève, 1929, p. 120-123. —

<sup>8</sup> S. Cyprien, *Epist.*, XLV, 2. — <sup>9</sup> S. Cyprien, *Epist.*, XLIV, 1. — <sup>10</sup> S. Cyprien, *Epist.*, XLV, 1. — <sup>11</sup> S. Cyprien, *Epist.*, XLVIII. — <sup>12</sup> S. Cyprien, *Epist.*, LXVII. — <sup>13</sup> S. Cyprien, *Epist.*, LXVIII, 2-3, 5. — <sup>14</sup> S. Cyprien, *Epist.*, LXXI, 4; LXXIII, 3; LXXV, 7; Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, VII, c. VII, 5; S. Basile, *Epist.*, II, CLXXXVIII.

ne pouvait donner la grâce que lui-même ne possédait pas. A Rome, le pape Étienne s'en tenait à la tradition<sup>1</sup> que Cyprien considérait comme une longue et lourde erreur<sup>2</sup> et il s'exprimait en ces termes dans son traité de *l'Unité de l'Église* : « Alors qu'il ne peut exister d'autre baptême que le baptême unique, ils [les schismatiques] croient baptiser; ils ont abandonné la source de vie, et ils promettent la grâce de l'eau vitale et salutaire. Les hommes n'y sont point lavés, mais souillés; les péchés n'y sont point effacés, mais comblés. Cette naissance donne des fils non à Dieu, mais au diable. Ceux qui sont nés du mensonge ne peuvent prétendre aux promesses de la vérité » (c. xi).

A Rome, à Alexandrie, en Palestine on s'accorde à soutenir l'opinion opposée qui rencontre même en Afrique — du moins en Maurétanie — des partisans. Mais les évêques de Proconsulaire, au nombre de trente et un, et leurs collègues de Numidie, au nombre de dix-huit, en 255, soutiennent le baptême unique et, l'année suivante, 256, ils sont soixante et onze qui tombent d'accord sur la question baptismale et la réduction des clercs repentants de l'hérésie à la communion laïque. Cette décision fut communiquée à l'Église de Rome avec cet avertissement : « Nous ne prétendons faire violence ni donner de loi à personne, chaque évêque ayant la liberté dans l'administration de son Église, sauf à rendre compte de sa conduite au Seigneur<sup>3</sup>. » On y ajoutait deux autres lettres qui n'étaient pas mieux faites pour plaire au pape Étienne, personnellement visé<sup>4</sup>. Le concile tenu à Carthage, le 1<sup>er</sup> septembre 256, provoquait de la part de saint Cyprien cet avertissement : « Il nous reste à exprimer notre avis un à un, sans prétendre juger personne ni excommunier ceux qui ne partagent pas notre avis. Car nul d'entre nous ne se pose en évêque des évêques, nul ne tyrannise ses collègues ni ne les terrorise pour contraindre leur assentiment, vu que tout évêque est libre d'exercer son pouvoir comme il l'entend, et ne peut pas plus être jugé par un autre que juger lui-même un autre<sup>5</sup>. » D'autres membres du concile, allaient jusqu'à dire : « Celui qui concède et abandonne aux hérétiques le baptême de l'Église n'est-il pas un Judas pour l'épouse du Christ? »<sup>6</sup>

Le pape Étienne estima le moment venu de répondre; il est regrettable que sa lettre n'ait pas été conservée entièrement, mais elle fut mal accueillie ainsi qu'on en peut juger par cette citation de saint Cyprien : « Entre autres choses, ou hautaines, ou étrangères au sujet, ou contradictoires, qu'il a écrites, maladroïtement et imprudemment, il a encore ajouté ceci :

« Si donc des hérétiques viennent à nous, de quelque secte que ce soit, que l'on n'innove point, mais qu'on suive seulement la tradition, en leur imposant les mains pour les recevoir à pénitence, d'autant que les hérétiques eux-mêmes, d'une secte à l'autre, ne baptisent point selon leur rite particulier ceux qui viennent à eux, mais les admettent simplement à la communion. » Et pour se faire une juste idée de l'ardeur de la lutte il faut se reporter à la réponse de l'évêque Firmilien de Césarée de Cappadoce qui, interrogé par saint Cyprien et l'approuvant sans réserve, interpellait le pape Étienne avec cette amertume<sup>7</sup> :

« Quelles querelles et quelles dissensions vous avez provoquées dans les Églises du monde entier! De quel grand péché vous vous êtes chargé, quand vous vous êtes retranché de tant de troupeaux! Car vous vous êtes retranché vous-même, ne vous y trompez pas, s'il est vrai que le schismatique véritable est celui qui se met hors de la communion et de l'unité de l'Église.

Vous avez pensé pouvoir excommunier tout le monde, et c'est vous seul que vous avez excommunié. »

On peut, d'après ces citations, se faire une opinion sur la gravité du conflit, dans lequel le pape Étienne se retrouvait dans une situation analogue à celle de son prédécesseur Victor dans la controverse pascale, qui plaçait l'usage romain par-dessus tous autres et imposait aux Églises dissidentes de s'y conformer, sous peine de rompre la communion avec celles qui ne s'y rallieraient pas. Étienne soutenait qu'en matière de telle gravité la pratique suivie par l'Église de Rome doit être également celle de toutes Églises en communion avec elle. On ne peut contester que son point de vue, s'il était plus exclusif que celui de Cyprien et de Firmilien, sauvegardait mieux le principe de l'unité de foi. Les Africains, et ceux qui partageaient leur manière de voir, se montraient moins intransigeants mais au risque de graves conséquences. Ils admettaient que chaque Église conservât ses pratiques particulières sans préjudice de son union avec l'Église de Rome. Celle-ci leur signifiait-elle les conditions auxquelles elle mettait sa communion, ils refusaient tout à la fois de s'y soumettre et d'être exclus en conséquence. Situation paradoxale.

On ne sait pas si le pape Étienne réalisa sa menace d'excommunication adressée au concile de Carthage. Cependant on ne voit nulle part que saint Cyprien ait modifié sa manière de voir; il faut donc tenter d'introduire une explication dans la lacune que laissent les faits et les textes. Ni le pape Étienne ni l'évêque de Carthage ne se sont accordés, pas plus qu'ils ne se sont excommuniés; seulement il arriva que l'un des deux, Étienne, mourut en 257. On lui élit un successeur, Sixte II, qui, dès son avènement, entretient avec Cyprien de cordiales relations. Tous les deux moururent martyrs l'année suivante (258) et le biographe de saint Cyprien, son diacre Pontius, a peut-être éclairé l'incident en trois mots lorsqu'il caractérise ainsi le pape Sixte : *bono et pacifico sacerdote*<sup>8</sup>. Ces qualités avaient pu manquer au pape Étienne et leur absence aurait singulièrement aggravé le conflit que la mansuétude de Sixte II dissipa.

XXXII. ORTHODOXIE ET BIENFAITS. — Sixte II gouverna l'Église pendant une année à peine et lui procura l'apaisement. Martyrisé avec ses diares il laissait la communauté romaine dévastée par la persécution de Valérien et le choix des fidèles lui donna pour successeur un prêtre nommé Denis (259-268) qui eut à intervenir dans une circonstance difficile, et le lit pour le plus grand honneur de son Église.

A peine quelques mois s'étaient écoulés depuis l'avènement de Denis, la persécution prit fin à la suite de la catastrophe où succomba l'empereur Valérien. D'autres épreuves suivirent et, notamment, à Alexandrie, la peste (voir *Dictionn.*, t. xiv, à ce mot). Survint une autre plaie, l'hérésie sabellienne qui envahit la Pentapole de Libye et y lit de tels ravages qu'en certaines Églises on n'osait plus prêcher le Fils de Dieu. Ces lieux dépendaient de l'Église d'Alexandrie et l'évêque de cette ville, Denis, au terme d'une longue déportation, reconnut le mal et entreprit de le faire reculer. Il s'en ouvrit au pape Sixte, en 257, lui disant qu'« au sujet de la doctrine impie qui contient un grand blasphème contre le Dieu Tout-Puissant, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, une grande incrédule au sujet du Fils unique, premier-né de toute la création, le Verbe incarné, et une inconscience du Saint-Esprit, il m'est venu des deux côtés et des documents et des frères qui se sont entretenus avec moi;

<sup>1</sup> A. d'Alès, dans *Dictionn. apologetique*, t. I, col. 415. — <sup>2</sup> S. Cyprien, *Epist.*, LXXI, 3. — <sup>3</sup> S. Cyprien, *Epist.*, LXXII, 3. — <sup>4</sup> S. Cyprien, *Epist.*, LXXI. — <sup>5</sup> *Sententia episcopi*

*scoporum*, édit. Hartel, p. 435-461. — <sup>6</sup> Thérapius de Bulla. — <sup>7</sup> S. Cyprien, *Epist.*, LXXV, 2. — <sup>8</sup> Pontius, *Vita S. Cypriani*, édit. Hartel, t. II, p. cv.

j'ai rédigé comme j'ai pu quelques lettres, avec l'aide de Dieu, en leur donnant le caractère d'un exposé méthodique : je l'en ai envoyé les copies<sup>1</sup>. Mal lui en prit. La théologie de ce théologien prêtait aux interprétations et l'apologiste fut attaqué et dénoncé à Rome au nom de la doctrine. Des Alexandrins subtils s'aperçurent que l'auteur trop désireux de défendre la distinction des personnes divines arrivait à perdre de vue l'unité de leur substance. Le pape Denis convoqua un concile d'évêques italiens ou, peut-être, seulement des sièges suburbicaires, qui se montra sévère<sup>2</sup> et attira à l'évêque d'Alexandrie deux lettres de blâme : l'une adressée à lui personnellement et qui est perdue, l'autre adressée à l'Église d'Alexandrie et qui condamnait la doctrine sans nommer l'auteur<sup>3</sup>.

Dans ce document l'occasion s'offrait belle — et elle fut saisie — de relever l'autorité magistrale de l'Église romaine exerçant son pouvoir sur une des plus anciennes, des plus vénérables et des plus célèbres, celle d'Alexandrie, dont c'est le titulaire lui-même et son enseignement qui sont soumis à un examen qui aboutit à la censure. Le jugement est une condamnation et l'évêque n'est pas seul en cause, mais avec lui sont repris ceux « qui, chez vous (à Alexandrie) sont catéchistes et maîtres de la doctrine divine ». Le coup est rude pour le Didascalé où survit la tradition origéniste. Est-il vrai que la dénonciation portée à Rome soit partie d'Alexandrie, on l'a insinué sans preuve et l'édit-on apportée, elle ne changerait rien à la signification de la procédure, de la sentence et du destinataire. On s'aperçoit que l'Église de Rome saisit l'occasion qui lui est offerte de régler une querelle doctrinale particulièrement délicate dans le sens de l'affirmation de l'unité divine et de la Trinité, bref de s'affirmer le défenseur du dogme chrétien. Denis d'Alexandrie n'avait pas attendu jusqu'à ce moment pour rendre hommage à la culture théologique de son homonyme romain<sup>4</sup> et déjà celui-ci trouvait, avant les formules, l'accent de Nicée. On sentait, ou du moins on pouvait pressentir que les places désormais étaient prises. L'évêque de Rome fait figure de juge de la foi, sa sentence est rendue, acceptée, publiée, indiscutée.

Ce pontificat avait marqué un progrès mémorable. L'Église de Rome prenait rang dans l'enseignement de la chrétienté et le pouvoir civil lui-même saisissait l'occasion de l'affirmer lorsqu'en 272, à l'occasion d'un conflit survenu à Antioche, l'évêque Paul<sup>5</sup> refusait de sortir de la « maison de l'Église » pour laisser la place à l'évêque catholique. Ce dernier s'adressa à l'empereur Aurélien pour faire valoir son droit et l'Auguste prononça que le bien litigieux devait appartenir au titulaire qui était en communion « avec les évêques d'Italie et l'évêque de Rome<sup>6</sup> ».

Nous avons parcouru les trois premiers siècles, suivi le progrès de la communauté romaine, constaté son affermissement et énuméré les témoignages de la primauté de juridiction de l'évêque de Rome sur les autres Églises. Les conclusions historiques qui s'imposent d'après cette situation ont été mises en lumière ainsi qu'on va le voir<sup>7</sup> : « Cette primauté nous apparaît comme le développement normal d'une institution connue par tous et dont le principe se trouve toujours dans le fait que l'évêque de Rome est successeur de saint Pierre. La chose est d'autant plus claire qu'elle résulte non pas d'une théorie queleconque — on fait peu de théorie dans les trois premiers siècles —

mais de la constante pratique des évêques de Rome : ils agissent avec la conscience d'un droit incontestable, dont ni eux ni les autres n'éprouvent le besoin de légitimer l'exercice par des arguments.

« Il y a autre chose encore. L'Église de Rome n'a pas seulement défendu l'orthodoxie avec une vigilance et une rigueur que les circonstances rendaient nécessaire; elle n'a pas seulement recherché les hérétiques pour les rappeler à l'ordre, ou excommunié les récalcitrants. Elle s'est montrée vraiment la mère nourricière de toutes les Églises par son inépuisable charité. Il faudrait énumérer les famines et les épidémies qui désolèrent à tant de reprises les chrétientés, les souffrances qu'elles eurent à subir pendant et après les persécutions pour faire l'histoire de la charité romaine. Ici encore, ce ne sont pas les papes qui parlent : les documents romains se taisent. Si nous savons quelque chose c'est par les lettres que les assistés eux-mêmes ont adressées aux évêques de Rome pour leur exprimer leur reconnaissance.

« Sous Marc-Aurèle (161-180), l'évêque saint Denis de Corinthe écrit au pape Soter : « C'est, depuis l'origine, un usage établi chez vous que de combler de bienfaits tous les frères, d'envoyer des subsides à « nombre d'Églises, en tous pays. Ainsi vous soulagez « les misères de ceux qui sont dans le besoin, vous « répandez vos aumônes parmi nos frères condamnés « aux mines, observant la tradition que vous avez, « vous Romains, reçue des Romains, vos ancêtres<sup>8</sup>. » Saint Denis d'Alexandrie rappelle au pape saint Étienne la lettre que l'Église romaine vient d'écrire et les secours qu'elle a envoyés « aux Églises de toutes les « Syries et de l'Arabie », dévastées par la persécution de Dèce<sup>9</sup>.

« Vers 260, les barbares envahirent la Cappadoce et mirent à sac, en particulier, la ville de Césarée. L'évêque de Césarée était alors Firmilien qui, trois ans auparavant, avait pris part à la controverse touchant le baptême des hérétiques et, se rangeant à l'avis des évêques africains, avait parlé de l'évêque de Rome dans les termes les plus irrespectueux. Il serait très humain que l'évêque de Rome eût gardé quelque rancune, qu'il se fût au moins désintéressé des malheurs de Firmilien et de son Église. Il n'en fut rien. La charité romaine, malgré la grande distance, courut au secours des Cappadociens. Cent ans après on conservait encore vivant le souvenir de cette générosité, et saint Basile écrivait au pape Damase<sup>10</sup> : « Nous savons par le souvenir que nos Pères en ont gardé, et aussi par les lettres encore conservées ici, que Denis, le bienheureux évêque, ...vint jadis au secours de notre Église de Césarée, qu'il la consola par ses lettres et lui envoya des personnes chargées de racheter nos frères de la captivité. »

XXXIII. L'ÉGLISE ROMAINE ET CONSTANTIN. — On n'ignore pas qu'en 311 un événement dont les conséquences furent considérables, se produisit et qui a conservé le nom expressif de « Paix de l'Église » (voir *Dictionn.*, t. XIII, à ce mot). Nous n'avons pas à en rappeler les circonstances, mais seulement la situation qu'occupait, à cette date, l'Église de Rome. « Les Églises du monde entier, depuis l'Arabie, l'Osrôène, la Cappadoce, jusqu'aux extrémités de l'Occident, sentaient en toutes choses, dans la foi, dans la discipline, dans le gouvernement, dans le rituel, dans les œuvres de charité, l'incessante action de l'Église romaine. Elle

*eccl.*, l. VII, c. xxx, 19; *P. G.*, t. xx, col. 719. — <sup>6</sup> Cf. G. Barty, *Paul de Samosate. Étude historique*, in-8°, Paris, 1929, p. 358 sq. — <sup>7</sup> M. Besson, *Saint Pierre et les origines de la primauté romaine*, 1929, p. 124-128. — <sup>8</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. xxiii, 9-10. — <sup>9</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. v. — <sup>10</sup> S. Basile, *Epist.*, lxx; *P. G.*, t. xxxii, col. 435.

<sup>1</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. vi; cf. Ch.-L. Feltoe, *The letters and other remains of Dionysius of Alexandria*, in-8°, Cambridge, 1904, p. 51-52. — <sup>2</sup> S. Athanase, *De synodis*, c. XLIII, XLIV. — <sup>3</sup> S. Athanase, *De decretis Nicenæ synodi*, c. xxvi; cf. Ch.-L. Feltoe, *op. cit.*, p. 177-182. — <sup>4</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. viii. — <sup>5</sup> Eusèbe, *Hist.*

était partout connue, comme dit saint Irénée, partout présente, partout respectée, partout suivie dans sa direction. En face d'elle, nulle concurrence, nulle rivalité. Personne n'a l'idée de se mettre sur le même pied qu'elle. Plus tard il y aura des patriarchats et d'autres primaties locales : c'est à peine si, dans le cours du 1<sup>er</sup> siècle, on en voit se dessiner les premiers linéaments plus ou moins vagues. Au-dessus de ces organismes en voie de formation, comme au-dessus de l'ensemble des Églises isolées, s'élève l'Église romaine, dans sa majesté souveraine. L'Église romaine, représentée par ses évêques, dont la longue série se rattache aux deux coryphées du collège apostolique — qui se sent, qui se dit, qui est considérée par tout le monde comme le centre et l'organe de l'unité<sup>1</sup>.

La paix religieuse ouvrait de nouvelles perspectives politiques à l'Église de Rome, mais il est un point qu'on doit tenir au-dessus et en dehors de toute discussion, c'est que les chefs successifs de cette Église, successeurs de l'apôtre Pierre et, à ce titre, revêtus de prérogatives éminentes, n'ont jamais fondé ces prérogatives sur le rang occupé par Rome comme capitale de l'empire, mais seulement sur celui de fondement évangélique de la primauté<sup>2</sup>. Une coïncidence aurait pu résulter du voisinage du trône impérial et de la chaire pontificale dont celle-ci aurait recueilli certains avantages éclatants et subi de graves inconvénients. Constantin, par goût et par calcul, entourait sa propre personne et la religion qu'il professait d'un éclat qui se manifestait par des édifices, d'une magnificence extraordinaire et quelque peu excessive. A passer soudainement de la persécution sanglante, dans les immeubles somptueux tels que le Latran (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce nom) et les basiliques éblouissantes<sup>3</sup> dont le mobilier liturgique énuméré par le *Liber pontificalis* donne l'impression de splendeur des descriptions des « Mille et une nuits », on est enclin à se demander si l'Église ainsi dotée et comblée va pouvoir et savoir conserver et défendre son indépendance à l'égard du pouvoir civil?

A cette question on a très justement répondu que « ces faveurs inouïes ne doivent pas dissimuler la médiocrité du rôle où Constantin a confiné le successeur des apôtres, car « la disproportion est étonnante entre sa magnificence à l'égard de l'Église romaine et le peu de place qu'il accorde à la papauté dans sa politique ecclésiastique<sup>4</sup> ». Le pape Miltiade (2 juillet 310-11 janvier 314)<sup>5</sup> fut appelé à dire son mot dans l'affaire donatiste; mais le synode romain d'octobre 313 n'était, dans l'esprit de l'empereur, qu'une modeste commission d'arbitrage. Miltiade, « avec une intelligence et une dignité qui sont désormais dans la tradition de l'Église romaine<sup>6</sup> », s'efforce adroitement d'élargir le tribunal en véritable concile; c'est la politique impériale qui empêchera sa tentative de porter ses fruits. Après lui, le long épiscopat de Silvestre (31 janvier 314-31 décembre 335) est « le plus vide du siècle<sup>7</sup> ». Par la volonté du prince et, peut-être par la

mollesse du pontife, l'Église romaine demeure à l'écart des grandes affaires de la chrétienté; ses légats siègent dans les grands conciles, à Arles, en 314, comme plus tard à Nicée, en 325, sans y jouer un rôle décisif, ni même notable. Le concile d'Arles, qui réunit en août 314 des évêques de tout l'Occident constantinien, atteste précisément à la fois cet effacement de la papauté et la mainmise du pouvoir civil sur un épiscopat docile. A l'origine de cette assemblée nous trouvons — pour la première fois — une convocation impériale : c'est le prince qui en décide la réunion; c'est lui qui invite les évêques et met la poste publique à leur disposition et à celle de leur suite (deux prêtres et trois serviteurs pour chaque prélat)<sup>8</sup>. Tous les États de Constantin sont représentés au concile, et eux seuls; quarante-six évêques ou leurs délégués y assistent, sous la présidence de Marin d'Arles : 16 de Gaule, 10 d'Italie, 9 d'Afrique, 6 d'Espagne, 3 de Bretagne<sup>9</sup>. Cette réunion se termine par la rédaction d'une synodale au pape Silvestre et de vingt-deux canons, qui nous ont été conservés. Le concile prononce un jugement qui, pour le fait comme pour les principes, est conforme aux décisions romaines. Il est néanmoins significatif que Constantin ait remis en question la sentence rendue et que les évêques « réunis par la volonté du très-pieux empereur » aient accepté de constituer ainsi une sorte de juridiction d'appel. Ceux-ci ne se bornent pas toutefois à juger la cause qui leur est soumise; ils profitent de cette réunion pour aborder d'autres questions. Le résultat de leurs délibérations est communiqué à l'évêque de Rome dans une lettre synodale extrêmement déférente. On y regrette poliment son absence; on lui demande de notifier chaque année « à tous » la date de Pâques<sup>10</sup> et l'on rend hommage à l'autorité de son siège en des termes, à vrai dire, obscurs, mais qui semblent reconnaître formellement sa primatie sur tout l'Occident<sup>11</sup>. Tous ces gestes de déférence et la reconnaissance même de la juridiction romaine ne doivent pas cependant faire oublier que le pape Silvestre est resté à l'écart de l'assemblée et n'a eu aucune part aux décisions prises : on les lui notifie, mais sans les soumettre à son agrément<sup>12</sup>.

Si, en 311, l'Église de Rome avait estimé la part gagnée contre le paganisme, elle aurait tout le loisir de voir avec quelles réticences, quelles réserves procédait Constantin. Non qu'il reprit d'une main ce qu'il donnait de l'autre, car il ne donnait rien complètement pas plus à l'Église qu'à l'idolâtrie et n'avait pas renoncé, en s'agréant à la première, à surveiller les intérêts de la seconde en sa qualité de *pontifex maximus*, chargé de la défense de ses privilèges, de la police de ses droits, de l'administration de ses biens. Le polythéisme et le christianisme sont devant lui sur le pied d'équilibre.

XXXIV. DU PONTIFICAT DE SILVESTRE A CELUI DE DAMASE. — Au cours d'une période d'un demi-siècle environ remplie par deux luttes passionnées contre le

<sup>1</sup> L. Duchesne, *Eglises séparées*, in-12, Paris, 1905, p. 155. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, p. 153. — <sup>3</sup> S.-Jean-de-Latran, S.-Pierre-du-Vatican, S.-Paul-hors-les-Murs. — <sup>4</sup> P. Batiffol, *La paix constantinienne et le catholicisme*, p. 360. — <sup>5</sup> Pour ces dates, cf. H. Lietzmann, *Petrus und Paulus in Rom*, 2<sup>e</sup> édit., Berlin, 1927. — <sup>6</sup> Erich Caspar, *Geschichte des Papsttums*, t. I, p. 112. — <sup>7</sup> Id., *ibid.*, t. I, p. 130. — <sup>8</sup> Cf. sur la lettre à Chrestos de Syraeuse, dans Eusèbe, *op. cit.*, I, X, c. v, 21-24. — <sup>9</sup> Sur le concile d'Arles, cf. Heftle-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. I, part. I, p. 275 sq.; L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. II, p. 113-115; P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, t. IV, p. 343-349; P. Batiffol, *op. cit.*, p. 285-293; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VII, p. 125 sq. — <sup>10</sup> Canon 1. — <sup>11</sup> La phrase *placuit citian antea scribi ad te qui maiores diocheseos lenes (et) per te potissimum omnibus insinuari* ne prête pas à une interprétation pleine-

ment satisfaisante; cf. J. Turmel, *Histoire du dogme de la papauté*, in-8°, Paris, 1908, p. 198; P. Batiffol, *La paix constantinienne...*, p. 288-291; H. Koch, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XLIV, 1925, p. 183; N.-H. Baynes, *Constantine the great and the christian Church*, 1931, p. 78; E. Caspar, *Geschichte des Papsttums*, t. I, p. 582-583; H. Schroers, *Drei Aktenstücke in betreff des Konzils von Arles. Textbesserungen und Erläuterungen*, dans *Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte, Kanonische Abtheilung*, t. XI, 1921, p. 429-439, croit qu'il s'agit de l'autorité du pape en moyenne et haute Italie. P. Batiffol et E. Caspar s'accordent à comprendre que l'évêque de Rome a autorité ecclésiastique sur tous les diocèses d'Occident. — <sup>12</sup> E. Caspar, *op. cit.*, t. I, p. 115-116; J.-R. Palanque, *La paix constantinienne*, dans Fliche et Martin, *Histoire de l'Église*, t. III, 1936, p. 36-38.

donatisme et l'arianisme, le siège de Rome est successivement occupé par les papes Marc (336), qui ne fait que passer, Jules 1<sup>er</sup> (337-352), Libère (352-366) (voir *Dictionn.*, t. ix, à ce nom) et Damase (366-384) (voir *Dictionn.*, t. iv, à ce nom). Ce n'est pas sur le terrain des luttes doctrinales que brillent ces papes, terrain où les empereurs successeurs de Constantin et les évêques des sièges ne tiennent pas à les voir intervenir. Le pape Silvestre ne semble pas avoir songé à les contrarier sur ce point; il semble qu'il ait été plus désireux de représentation que d'activité; les présents magnifiques et les honneurs accumulés devaient avoir très grand prix à ses yeux. Le pape Jules fut un autre homme (6 février 337-12 avril 352). S'il ne réussit pas à imposer sa politique dans les différents conflits religieux, du moins prit-il dans les débats entamés une place qu'on ne put méconnaître. Dans cet interminable procès de saint Athanase (338-346), il exerce un rôle capital<sup>1</sup> malgré le résultat décevant. Au concile de Rome (340) il n'emporte qu'une déception<sup>2</sup>, et à celui de Sardique (343) une autre déception. Mais c'était déjà une grande hardiesse que d'évoquer à Rome le cas de Marcel d'Ancyre et de réhabiliter celui-ci; plus hardie encore l'évocation du cas d'Athanase, l'audition de sa défense et la confirmation de sa légitimité sur le siège d'Alexandrie. Jules 1<sup>er</sup> manda ces décisions aux évêques orientaux et sa lettre est « un des plus beaux monuments de l'antiquité. On y voit, dit Tillemont, un génie grand et élevé et qui a, en même temps, beaucoup de solidité, d'adresse et d'agrément. La vérité y est défendue avec une vigueur digne du chef des évêques<sup>3</sup> ». En terminant le pape adressait cette leçon aux accusateurs déconfits : « Ignorez-vous que l'usage est qu'on nous écrive d'abord et qu'ainsi la justice soit rendue d'ici? » Les évêques d'Orient ne répondirent pas; mais la papauté avait eu sa revanche. On a contesté la portée doctrinale de la lettre; le moins qu'on en puisse dire c'est qu'elle maintenait l'attitude reconnue au pape de Rome, celle de juge suprême des querelles doctrinales et disciplinaires.

Les évêques occidentaux prirent leur revanche. Ils étaient au nombre de quatre-vingt-dix environ<sup>4</sup> parmi lesquels deux envoyés du pape Jules et quatre-vingts Orientaux. Ces derniers posèrent la condition de ne pas recevoir dans l'assemblée Athanase d'Alexandrie, Marcel d'Ancyre et Asclépas de Gaza dont on devait discuter les droits; on chercha un compromis, on ne put s'entendre et les Orientaux quittèrent Sardique de nuit<sup>5</sup>, non sans laisser derrière eux une lettre encyclique dans laquelle ils reprenaient tous leurs griefs contre les trois évêques, condamnaient le pape de Rome et quelques autres, coupables, à les entendre, d'avoir admis « trois scélérats » à la communion. Les évêques d'Occident laissèrent dire et renouvelèrent la sentence du concile de Rome; alors, à leur tour, ils prononcèrent des sentences d'excommunication et de déposition contre plusieurs de leurs collègues d'Orient, rédigèrent une formule de foi qui ne fut pas promulguée et édictèrent une série de canons disciplinaires<sup>6</sup>

parmi lesquels certains intéressaient particulièrement le siège de Rome et posaient des règles strictes accordant une large place à celui qui l'occupait. « Ainsi prévoyait-on qu'un évêque condamné par un concile provincial pouvait faire appel à Rome, où serait souverainement décidé si la première sentence devait ou non être révisée; confirmée par le pape, elle serait irrévocable; au cas contraire, le procès se rouvrirait devant les évêques d'une province voisine, auxquels pourraient se joindre des légats romains. L'évêque de Rome n'est donc pas considéré comme un véritable juge d'appel, ce qui semble un recul, et presque un désaveu à l'égard des sentences précédemment rendues à Rome, encore en 340. Mais on lui reconnaît une juridiction de cassation sur tout l'épiscopat eatholique<sup>7</sup> »; et c'était là une solennelle affirmation de sa primauté, exprimée aussi dans la synodale que les Pères de Sardique adressent au pape Jules : « Il paraîtra excellent et convenable que les évêques en réferent de leurs provinces respectives au chef (de l'Église), c'est-à-dire au siège de l'apôtre Pierre<sup>8</sup> : *Hoc enim optimum et valde congruentissimum videbitur si ad caput id est ad Petri apostoli sedem de singulis quibusque provinciis domini referant sacerdotes*. L'importance de ces déclarations a été mise en lumière : « C'est à Sardique, écrit M. J. Zeiller, que l'épiscopat réuni en concile a, pour la première fois, donné à ces droits (du pontife romain), une existence juridique<sup>9</sup> », et « jusque-là la position de l'évêque de Rome, dans l'ensemble de l'Église, dit M. E. Caspar, ne reposait que sur des coutumes non écrites. Les canons de Sardique entendirent pour la première fois dans l'histoire de l'Église de la faire reposer sur des textes<sup>10</sup> ».

« Ces canons sont restés lettre morte. C'est que l'Orient répugnait à subir une juridiction romaine sous quelque forme que ce fût; et à Rome même on ne semble pas en avoir fait état, car les papes ne pouvaient se contenter du droit de faire réviser des sentences par autrui : leur juridiction sur l'Occident se montrait à l'occasion plus active et plus positive. Ainsi, peu après Sardique, la soumission des évêques illyriens Ursace et Valens, obtenue au concile de Milan en 347<sup>11</sup>, en présence des légats romains, fut effectuée à Rome même : c'est le pape Jules, entouré de son *presbyterium*, qui reçut leur rétractation, les accueillit « dans la communion » d'Athanase, et abrogea de sa propre autorité la sentence de déposition que le concile de Sardique avait prononcée à leur égard<sup>12</sup> ».

Au pape Jules succéda le pape Libère (17 mai 352-24 septembre 366) dont nous avons esquissé le pontificat (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 497-536) et dont on peut résumer les conséquences au point de vue de l'Église de Rome en disant qu'elle y perdit une large part de l'autorité dont elle avait joui sous le pontificat précédent. La défaillance de Libère lui attira des jugements sévères de la part de saint Athanase<sup>13</sup> et de saint Hilaire<sup>14</sup>, le silence l'enveloppa, un silence qui ressemblait à l'oubli, à ce point qu'après son retour à Rome, en 358, on ne l'invita même pas au concile de

<sup>1</sup> E. Caspar, *Geschichte d. Papsttums*, t. I, p. 138. — <sup>2</sup> S. Athanase, *Historia Arianorum*, c. xv; *Apologia contra Arianos*, c. xx. — <sup>3</sup> Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclési.*, t. VII, p. 278. — <sup>4</sup> A.-L. Feder, *Studien zu Hilarius von Poitiers*, t. II, dans *Sitzungsberichte* de Vienne, 1911, p. 120-70. — <sup>5</sup> S. Athanase, *Hist. arianorum*, c. xvi et xlv; *Apol. contra arianos*, c. xlviii; Sozomène, *Hist. ecclési.*, l. III, c. xi. — <sup>6</sup> On a disputé sur leur authenticité. Cf. J. Friedrich, *Die Unechtheit der Kanones von Sardica*, dans *Sitzungsberichte der bayer. Akad., Phil.-hist. Klasse*, 1901, p. 417-476; *Die sardicenses Aktenstücke der Sammlung des Theodosius diaconus*, dans *ibid.*, 1903, p. 321-344; L. Duchesne, *Les canons de Sardique*, dans *Bessarion*, t. VII, 1902, p. 129-144; C.-H. Turner, *The genuineness of the sardican*

*canons*, dans *Journal of theological Studies*, t. III, 1902, p. 370; E.-Ch. Babut, *L'authenticité des canons de Sardique*, dans *Transactions of the third intern. congress for the history of religions*, Oxford, 1908, t. II, p. 345-352; P. Batiffol, dans *Bull. d'anc. litt. et d'arch. chrét.*, t. IV, 1914, p. 202 sq.; Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, t. I, p. 804. — <sup>7</sup> E.-Ch. Babut, *op. cit.*; E. Caspar, *op. cit.*, t. I, p. 163. — <sup>8</sup> S. Hilaire, *Fragments historiques*, t. II, p. 9. — <sup>9</sup> J. Zeiller, *Les origines chrétiennes des provinces illyriennes de l'Empire romain*, p. 257. — <sup>10</sup> E. Caspar, *Geschichte des Papsttums*, t. I, p. 158-159. — <sup>11</sup> S. Hilaire, *Fragments historiques*, t. II, p. 20. — <sup>12</sup> E. Palanque, *Les Églises occidentales*, dans Fliche-Martin, *Hist. de l'Église*, t. III, p. 230. — <sup>13</sup> S. Athanase, *Historia Arianorum*, c. xli. — <sup>14</sup> S. Hilaire, *Liber ad Constantium*, c. xi.

Rimini, en 359. On a pu écrire que cette mise à l'écart fut une chance pour la papauté<sup>1</sup>, mais, on doit l'avouer, la raison qu'on en donne est humiliante : car elle y eût été soumise, dit-on, à une épreuve au moins aussi grave que l'exil de Bérie, en Thrace.

Pour comble de maux, Libère exilé avait été remplacé par l'archidiacre Félix, désigné par l'empereur Constant, consacré d'office par trois évêques<sup>2</sup>.

Ce fut pour l'Église de Rome une épreuve très différente des schismes d'Hippolyte et de Novatien, car cette fois l'intrus était soutenu par le pouvoir impérial qui n'entendait pas le sacrifier aux réclamations du clergé romain. Celui-ci avait solennellement juré fidélité à Libère, il lui conserva sa sympathie, mais se soumit à Félix, de sorte qu'au retour de Libère le siège de Rome eut deux évêques et l'empereur fit avertir les Romains par les évêques du concile de Sirmium (358) d'avoir à les conserver tous les deux et qu'ils « faisaient d'accord les fonctions sacerdotales, car il fallait mettre en oubli tous les événements fâcheux qui s'étaient produits à propos de l'ordination de Félix et de l'absence de Libère<sup>3</sup> ». Au retour de Libère dans Rome la foule l'acclama : « Un seul Dieu, un seul Christ, un seul évêque », il y eut quelques émeutes et Félix ne sut pas comprendre la conduite à suivre et la retraite à faire, il lui fallut se retirer dans la banlieue où il vécut jusqu'au 22 novembre 365. Libère mourut l'année suivante. Le schisme, qui semblait éteint, allait renaître. L'élection du successeur de Libère en fut l'occasion.

Avant même l'élection de Damase, les antiféliciens prirent les devants et lui opposèrent le diacre Ursin que l'évêque de Tibur consacra sur-le-champ, tandis que Damase était régulièrement élu par une assemblée. L'empereur Valentinien, sur le conseil du préfet de la ville, Viventius, et du préfet de l'annone Julien, fit expulser le diacre Ursin. Mais sa faction demeura maîtresse de la basilique libérienne et réclama bruyamment la tenue d'un concile pour chasser Damase du siège de Pierre. Il y eut assaut, bataille et les damasiens l'emportèrent<sup>4</sup>. Ursin fut expulsé de nouveau de Rome mais avec permission de s'établir où il l'entendra à condition que la religion n'ait pas à souffrir de sa présence et de ses démarches. Damase fut remis en possession de la basilique libérienne et Valentinien lui fut fidèle jusqu'à sa mort, en 375<sup>5</sup>.

Le schisme d'Ursin végéta quelques années<sup>6</sup>, mais s'obstina à durer et rendit parfois à Damase la vie et le gouvernement difficiles. Son autorité, même à Rome était contestée. L'autorité civile lui voulait du bien, mais avec un peu d'indiscrétion. Ainsi Damase fut accusé de meurtre par un juif converti, en 371, et son procès instruit pour aboutir à un acquittement<sup>7</sup>. Il lui fallait tenir tête non seulement aux ursiniens, mais encore aux valentiniens, aux marcionites, aux novatians, aux donatistes, aux lucifériens.

XXXV. LE PONTIFICAT DE DAMASE. — Nous avons exposé l'œuvre personnelle de ce pape au point de vue archéologique (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 145-197); depuis lors des découvertes nouvelles ont été faites et nous avons parlé de plus importantes<sup>8</sup>. Plusieurs con-

ciles romains furent réunis pendant son pontificat, nous ne pouvons omettre d'ajouter quelque chose sur les institutions ecclésiastiques de cette époque qui fut témoin, malgré deux schismes, d'un affermissement et d'un développement notables. Le pontificat de Silvestre avait été silencieusement réparateur et organisateur. Beaucoup d'ait à rétablir et plus encore à créer, notamment les archives dévastées, les bibliothèques détruites, la chancellerie à peu près inexistante. De l'œuvre entreprise et poursuivie une trace s'est conservée dans le Chronographe de 354 (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot) et il n'est pas douteux qu'à côté des catalogues on ait dressé des inventaires. Dans ces derniers, que l'auteur du *Liber pontificalis* a eu à sa disposition, nous voyons avec quelle minutie tous les dons et tous les biens de l'Église de Rome étaient enregistrés et leur poids, leur métal, leur attribution attestés afin de prévenir toutes les cupidités. La charge de veiller à la conservation et à l'administration de ces biens était dévolue au collège des sept diacres qui formait une sorte de collège cardinalice avant la pourpre, et qui paraît avoir pris ses dispositions afin que le choix du pontife ne s'égarât pas hors de son sein. Un libéralisme prévoyant guidait les diacres dans le choix de leurs collègues dont ils n'excluaient pas les étrangers, c'est ainsi que Damase était originaire d'Espagne<sup>9</sup> et, pour cette raison, plus romain peut-être d'idées et de principes qu'un Romain de naissance.

On rappellera d'un mot son intimité avec saint Jérôme dont il encourageait et protégeait l'effort surhumain en vue de l'amélioration du texte des livres saints (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot JÉRÔME); ses prétentions poétiques qui lui inspirèrent des compositions qu'il eut le mérite de confier au burin d'un artiste (voir *Dictionn.*, t. V, au mot FILOCALUS); sa haute conception du *Sedes apostolica*<sup>10</sup> dont il étend l'autorité et le prestige principalement en Italie, où il lui faut subir en 378 un amoindrissement dans l'Italie du Nord, renoncer à étendre son autorité directe jusqu'aux Alpes pour laisser place à Milan et se contenter de la direction des provinces du *vicarius Urbi* : les sept de la péninsule (Tuscie-Ombrie, Campanie, Lucanie-Bruttium, Apulie-Calabre, Samnium Picenum, Valérie) et les trois îles (Sicile, Sardaigne, Corse).

« Sur les nombreux évêques de ces contrées — une centaine au III<sup>e</sup> siècle, deux cents au V<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup> — l'autorité de Rome est très étroite. Il n'y a même pas, en effet, dans chaque province, un siège principal, fixe ou ambulatoire, comme en Égypte ou en Afrique. Ces Églises « n'ont aucune autonomie; elles n'ont ni conciles ni métropolitains; l'évêque de Rome leur sert de concile et de métropolitain<sup>12</sup> ». Les élections épiscopales, faites sur place, sont toutes confirmées à Rome où le pape sacré lui-même chaque nouvel élu<sup>13</sup>. Pour l'anniversaire de son avènement (son *natale*), il réunit autour de lui les évêques de son ressort et il suffit de cinq ou sept présences, prononce un rescrit impérial de 378, pour que cette assemblée puisse édicter des sentences valables<sup>14</sup> ».

XXXVI. *DOMUS ECCLESIAE*. — Nous avons mentionné l'existence d'un centre social chrétien dans

<sup>1</sup> L. Duchesne, *Hist. de l'Église*, t. II, p. 455. — <sup>2</sup> S. Athanase, *Historia arianorum*, c. LXXV. — <sup>3</sup> Sozomène, *Hist. eccl.*, IV, xv. — <sup>4</sup> Ammien Marellin, l. XXVIII, III, 12-14; L. Duchesne, *op. cit.*, t. II, p. 455-458; E. Caspar, *op. cit.*, t. I, p. 197-198. — <sup>5</sup> P. Batiffol, *Le Siège apostolique*, 1924, p. 14-15. — <sup>6</sup> *Collectio Avellana*, édit. Guenther, I-II. — <sup>7</sup> E. Caspar, *op. cit.*, t. I, p. 203-205. — <sup>8</sup> [A l'édition de M. Ihm, Leipzig, 1895, il faut joindre aujourd'hui celle de A. Ferrua, *Damasi Epigrammata*, Rome, 1942.] — <sup>9</sup> Z. Garcia Villada, *Hist. eccl. de Espana*, t. I, part. II, p. 225-253; J. Vivès, *Damasiانا*, dans *Spanische Forschungen der Görresgesellschaft*, t. I, 1929, p. 93-101; *Sant Damas compatrici nostre*, dans Pa-

*ranle cristiana*, t. XVIII, 1933, p. 301-323. — <sup>10</sup> P. Batiffol, *Papa, Sedes apostolica, apostolatus*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. II, 1925, p. 99-116. — <sup>11</sup> On ne connaît que les noms de 50 sièges environ au IV<sup>e</sup> siècle parmi lesquels on peut citer : Porto, Ostie, Tibur, Préneste, Capoue, Terracine, Naples, Nole, Pouzzoles, Brindes, Bénévent, Florence, Pérouse, Lueques, Pise, Spolète, Sienna, etc., et dans les îles : Syracuse, Cagliari, Mariana. — <sup>12</sup> P. Batiffol, *Le Siège apostolique*, p. 169. — <sup>13</sup> D'après le *Liber pont.*, édit. Duchesne, t. I, p. 215 et 217. Damase a fait 62 consécrations, Sirice 32. — <sup>14</sup> Gratien, lettre *Ordinariorum*, dans *Collectio Avellana*, XIII, 11; J.-R. Palanque, dans *Fliche et Martin, op. cit.*, t. III, p. 478.

quelques grandes villes, à Antioche, à Carthage, à Cirta, dès une période antérieure à la paix de l'Église, et ce n'est pas un sujet de peu d'étonnement de ne pouvoir en dire autant pour Rome avant le triomphe de Constantin. Après un séjour probable au Transtévère, on ignore tout du premier établissement adopté par saint Pierre et ses premiers successeurs; l'existence certaine d'un cimetière papal au Vatican peut donner lieu de supposer que pendant les deux premiers siècles les évêques de Rome auront résidé dans ces parages, mais ce n'est là qu'une conjecture. Au III<sup>e</sup> siècle, avec le pontificat de Zéphyrin (199-217) et de Calliste (217-222), nous savons que ce cimetière fut délaissé pour un autre situé sur la voie Appienne. Bien qu'on n'ait aucun indice d'un transfert de la résidence de l'évêque dans cette direction, il paraît légitime de supposer que c'est dans les environs du cimetière de Prétextat (voir ce nom), qu'on doit s'attendre à rencontrer le lieu ordinaire des assemblées de culte, le centre de l'administration charitable, le tribunal ecclésiastique, en un mot, le siège du gouvernement épiscopal. Combien cette installation dura-t-elle? On court peu de risques d'erreur en parlant d'un siècle environ, car, à la veille de la paix, la maison qui devint le palais pontifical était encore la propriété de Fausta, fille de l'empereur Maximien. On a pu proposer l'hypothèse d'un établissement chrétien à Saint-Laurent *in Damaso* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1953), mais il n'a pas été possible d'en apporter un commencement de preuve. D'autre part les fouilles entreprises au Latran (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce nom) ont fait retrouver les vestiges de plusieurs édifices publics ou privés, mais sans aucune trace d'appropriation chrétienne antérieure à Constantin. L'histoire de cette résidence épiscopale ne commence qu'en 313, elle va durer mille ans<sup>1</sup>.

XXXVII. TITRES PRESBYTÉRAUX<sup>2</sup>. — Vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle, le pape l'abbien avait réparti entre ses sept diacres les divers quartiers de la ville et créé ainsi sept circonscriptions ecclésiastiques. A la paix de l'Église on n'introduisit aucun changement dans cette répartition; les diacres romains, toujours au nombre de sept, continuèrent à présider, chacun dans sa région, aux services de charité et d'administration temporelle. On est porté à supposer que ces sept circonscriptions diaconales furent pourvues chacune d'un établissement où le diacre avait le centre de son administration. Cette hypothèse, pourtant, n'est pas confirmée par les documents. Bien que le système des régions ecclésiastiques ait fonctionné plusieurs siècles après Constantin, il n'y a pas la moindre trace de tels établissements. Les diaconies du VII<sup>e</sup> siècle sont tout autre chose<sup>3</sup>; elles n'ont rien à voir avec l'administration diaconale et la distribution de Rome en régions ecclésiastiques. Comme le gouvernement épiscopal, l'administration des diacres avait un siège à l'établisse-

ment central de l'Église, c'est-à-dire, depuis le IV<sup>e</sup> siècle, dans la *domus Lateranensis*.

Il s'en faut cependant de beaucoup que celle-ci fût le seul établissement chrétien de Rome, au IV<sup>e</sup> siècle et même auparavant. A Rome, comme à Alexandrie, la population chrétienne était trop nombreuse pour se contenter d'un seul lieu de réunion, d'un seul *conventiculum christianorum*, comme dit Ammien Marcellin. On se résolut d'assez bonne heure à scinder l'unité du *presbyterium* et à créer dans l'intérieur de la ville des groupes ecclésiastiques analogues à nos paroisses urbaines, sous la direction de prêtres nommés à poste fixe. Chacun de ces groupes fut pourvu d'une basilique; les prêtres résidaient dans les dépendances de l'édifice sacré; c'est ce qu'on appelait un titre : *titulus*.

Jusqu'où remonte cette institution? Le plus ancien texte où il soit fait allusion est un passage de saint Athanase, qui, parlant d'un concile tenu à Rome en 341, dit qu'il s'assembla dans l'église du prêtre Viton<sup>4</sup>. La plus ancienne inscription mentionnant un *titulus* est de l'année 377<sup>5</sup>. D'autre part, le *Liber pontificalis* attribue la fondation de *tituli* à plusieurs papes de la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle : Marcel, Silvestre, Marc, Jules. Ses renseignements sur ce point paraissent puisés à bonne source; ils sont confirmés par les noms que portent les églises et quelquefois par l'épigraphie. On peut donc regarder comme probable que l'institution des titres presbytéraux remonte au moins à la paix de l'Église.

Les églises titulaires ne furent pas toutes fondées en même temps; leur fondation dut suivre le progrès de la propagande chrétienne au sein de la population de Rome. A la fin du V<sup>e</sup> siècle il y en avait vingt-cinq, et depuis longtemps, ce semble, car le *Liber pontificalis* paraît considérer ce nombre comme consacré par les plus anciennes traditions<sup>6</sup>. Le dernier titre dont il mentionne la fondation est celui de Vestina (S. Vitale) sous le pape Innocent, c'est-à-dire au commencement du V<sup>e</sup> siècle.

Quelles étaient ces vingt-cinq églises?

Un document important sur ce point nous est fourni par le concile romain du 1<sup>er</sup> mars 499, où tous les prêtres assistèrent et signèrent, en joignant à leurs signatures les noms de leurs églises titulaires. Malheureusement quelques-unes de celles-ci portaient deux ou plusieurs noms; cette circonstance, jointe à d'inévitables erreurs de transcription, a introduit ici un peu d'incertitude. En étudiant les signatures de 499 on trouve plus de vingt-cinq noms d'églises. Un siècle plus tard, en 595, saint Grégoire le Grand tint un autre concile, dont les canons sont également suivis de signatures presbytérales avec indication des titres. Vingt-quatre églises sont nommées. En y joignant celle de Sainte-Anastasia, que l'on sait avoir été titulaire avant saint Grégoire et après lui, on obtient juste

<sup>1</sup> De Rossi, *Codices Palatini latini Bibliothecae Vaticanae*, t. 1, p. xxxviii sq.; H. Stevenson, dans *Annali dell' Istituto di corrispondenza archeologica*, 1877; L. Duchesne, *Notes sur la topographie de Rome au Moyen Age*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. vii, 1887, p. 217-218; [G.-B. Giovenale, *Il battistero lateranense nelle recenti indagini...*, Rome, 1229; E. Josi, *Scoperte nella basilica costantiniana al Laterano*, dans *Rivista di arch. cristiana*, 1934, p. 15 sq.; R. Krautheimer, *La façade ancienne de Saint-Jean de Latran à Rome*, dans *Revue archéologique*, 1935, p. 231-235]. —

<sup>2</sup> L. Duchesne, *Notes sur la topographie de Rome au Moyen Age. Les titres presbytéraux*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. vii, 1887, p. 217-233; [J.-P. Kirsch, *Die römischen Titularkirchen im Altertum*, Paderborn, 1918; F. Lanzoni, *I tituli presbiterali di Roma antica nella storia e nella legenda*, dans *Rivista di arch. cristiana*, II, 1925, p. 195 sq.; R. Vielliard, *Les titres romains et les deux éditions du Liber pontificalis*, dans la même *Rivista*, v, 1928, p. 89 sq.; R. Krautheimer, *Corpus basilicarum christianarum Romae*, C.

du Vatican, en cours de publ.; R. Vielliard, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, Mâcon, 1941]. — <sup>3</sup> [J. Lescoquois, *Administration de Rome et diaconies du VII<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle*, dans *Rivista di arch. crist.* 1930, p. 261-298; H.-I. Marrou, *L'origine orientale des diaconies romaines*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1940, p. 95-142]. — <sup>4</sup> S. Athanase, *Apologia contra arianos*, c. xx: ἐνθα Βίτων ὁ πρεσβύτερος συνήχεν. — <sup>5</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. 1, n. 262. — <sup>6</sup> C'est ainsi qu'il fait ordonner par Clet, du vivant même de saint Pierre, vingt-cinq prêtres romains; Urbain remplace les patènes de verre, consées en usage jusqu'à lui, dans la messe stationale, par vingt-cinq patènes d'argent; Marcel établit ou plutôt reconstitue les vingt-cinq titres; Hilaire fait exécuter un service de vaisselle sacrée à raison de vingt-cinq pièces, une par titre (*Lib. pont.*, t. 1, p. 122, 143, 164, 244). L'auteur du *Liber pontificalis* n'a aucun doute sur la haute antiquité des titres presbytéraux; suivant lui ils remontent au pape Évariste, au commencement du II<sup>e</sup> siècle (*Ibid.*, t. 1, p. 126, cf. p. 139).

vingt-cinq titres. Sauf quelques fluctuations passagères, ce nombre se maintient par la suite, jusqu'à ce que, vers le temps de Calliste III (1119-1124), il soit porté à vingt-huit pour des raisons que nous n'avons pas à examiner ici.

L. Duchesne donne la liste des vingt-cinq titres grégoriens, en les classant par régions civiles et en indiquant, pour chacun d'eux, les plus anciens documents de leur existence et de leur qualité d'églises titulaires.

*Regio I. Porta Capena.*

*Titulus S. XYSTI.*

Mentionné pour la première fois au concile de 595.

*Regio II. Caelimontium.*

*Titulus BVZANTIS seu PAMMACHII, postea SS. IOHANNIS ET PAVLI.*

Mentionné sous le premier nom dans une inscription du temps d'Innocent I<sup>er</sup> (401-417) (*Lib. pont.*, t. I, p. 236); sous le nom de Pammachius au concile de 499 (cf. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 150); sous le nom des saints Jean et Paul (*Lib. pont.*, t. I, p. 261), Symmaque (p. 287); Agapit, dans une inscription de 566 à 578 (De Rossi, *Inscr.*, t. I, n. 1123) et au concile de 595.

*Titulus SS. IIII CORONATORVM (AEMILIANAE ?).* L'église existait au IV<sup>e</sup> siècle (*Martyr. hiéron.*, au 8 nov.; cf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879). Le *titulus Aemilianæ* est mentionné au concile de 499; le *titulus ss. IV Coronatorum* au concile de 595; L. Duchesne les croit identiques, sans en être absolument sûr<sup>1</sup>.

*Regio III. Isis et Serapis.*

*Titulus CLEMENTIS.*

L'église existait au temps du pape Damase (366-384) dont une inscription (De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 148) y a été trouvée. Autres documents de ce siècle : collier d'esclave mentionnant un acolyte *a dominico Clementis* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1874, et 2150); saint Jérôme, *De viris*, écrit en 392, c. xv : *nominis ejus [Clementis] memoriam usque hodie Romæ extracta ecclesia custodit*; inscription du temps du pape Sirice (384-399) (dans De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 147); lettre du pape Zosime, écrite en 417 (Dom P. Constant, *Epist. pont. rom.*, p. 944). Substructions antiques, auxquelles on a peut-être rattaché, bien avant Constantin, le souvenir du pape saint Clément. Mentionné comme titre au concile de 499; dans des inscriptions du temps d'Hormisdas (514-523) (*Bull. di arch. crist.*, 1870, pl. XI), de 533 (*Lib. pontif.*, t. I, p. 285; cf. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 517, note 1), enfin au concile de 595<sup>2</sup>.

*Titulus SS. MARCELLINI ET PETRI.*

Mentionné pour la première fois au concile de 595.

*Titulus APOSTOLORVM seu AD VINCVLA S PETRI, postea EUDOXIAE.*

Mentionné sous la première dénomination dans la signature du prêtre Philippe, légat du pape au concile d'Éphèse, en 431 (Hardouin, *Concilia*, t. I, col. 1483); l'église était évidemment titulaire dès ce temps-là. Reconstituée sous Sixte III (432-440) aux frais de la famille impériale d'Orient (inscriptions : De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 112, 134; cf. *Martyrol. hiéron.*, 1<sup>er</sup> août); elle fut, en 544, choisie pour être le théâtre de la lecture publique du poème d'Arator (*P. L.*, t. LXVIII, col. 55). Mentionnée comme titulaire au concile de 499 (*Apostolorum*) dans le *Lib. pont.*, t. I, p. 261 (Symmaque), dans l'inscription de 533 citée plus haut (*a vinculis s. Petri*), au concile de 595 (*Apostolorum*).

*Titulus EQUITII seu SILVESTRI.*

La fondation du titre est attribuée à saint Silvestre

par le *Lib. pont.* (Silvestre); le titre est mentionné sous le nom d'*Equitius* au concile de 499, sous le nom de *s. Silvestri*, au concile de 595. Le *Lib. pont.*, dans la notice de Silvestre, le désigne successivement des deux façons. L'auteur laurétien de la vie de Symmaque (*Lib. pont.*, t. I, p. 46) désigne l'église sous le nom de Saint-Silvestre<sup>3</sup>.

*Regio IIII. Templum Pacis.*

(Aucun titre).

*Regio V. Esquiliae.*

*Titulus PRAXEDIS.*

Mentionné comme titre dans une épitaphe de 491 (De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 65), aux conciles de 499 et de 595. D'après la légende (*Lib. pont.*, t. I, p. 133) ce titre aurait été fondé vers le milieu du I<sup>er</sup> siècle.

*Titulus EUSEBII.*

Mentionnée comme titulaire dans le martyrologe hiéronymien (14 août) : *Eusebii, tituli conditoris*; cf. *Lib. pont.*, t. I, p. cxxiv. Épitaphe (V<sup>e</sup> siècle) d'un lecteur de *d(ominico) Eusebi* (De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 112). Figure parmi les titres aux conciles de 499 et de 595.

*Titulus PUDENTIS seu PUDENTIANAÆ.*

Épitaphe d'un lecteur de *Pudentiana* (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1969) datée de 384. Reconstituée sous les papes Sirice et Innocent (voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot PUDENTIENNE). Mentionnée expressément comme titulaire aux conciles de 499 et de 595 (*Pudentis*), dans l'épitaphe d'un prêtre mort en 489 (*Pude...*), d'un lecteur mort en 528 (*Pudentis*), d'un prêtre (*Pudentiana*) mort à une date indéterminée (De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 60; 1883, p. 107; *Musaici*, p. 10). Sur la légende voir le titre de Praxède<sup>4</sup>.

*Regio VI. Alta Semita.*

*Titulus VESTINAE, postea S. VITALIS.*

Le *Lib. pont.* en raconte la fondation sous le pape Innocent I<sup>er</sup> (401-417) comme titre presbytéral.

Mentionné avec cette qualification aux conciles de 499 (*Vestinæ*) et de 595 (*S. Vitalis*), dans l'épitaphe d'un acolyte (*Vestinæ*) qui est tout au plus de la fin du VI<sup>e</sup> siècle (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 1185)<sup>5</sup>.

*Titulus GAI seu SUSANNAE.*

Le martyrologe hiéronymien (11 août) mentionne cette église *ad duas domus, juxta Diocletianas*. Le nom de Gaius la rattacherait au pape de ce nom (283-296) (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GAIVS); celui de Suzanne à une martyre du temps de Dioclétien. Figure comme titre presbytéral aux conciles de 499 (*Gai*) et de 595 (*Susannæ*).

*Titulus CYRIACI.*

Se rattache par son nom au souvenir d'un martyr du temps de Dioclétien. Mentionné comme titulaire aux conciles de 499 et de 595. Détruit depuis le XV<sup>e</sup> siècle.

*Regio VII. Via Lata.*

*Titulus MARCELLI.*

Le *Lib. pont.* en attribue la fondation au pape Marcel (308-309), qui aurait établi le titre. L'église est mentionnée en 418 dans une lettre du préfet de Rome Symmaque (Baronius, *Annal.*, an. 418, n. 79). Figure parmi les titres presbytéraux en 499 et en 595.

*Regio VIII. Forum romanum.*

(Aucun titre).

*Regio IX. Circus Flaminius.*

*Titulus LUCINAE seu S. LAURENTII IN LUCINA.*

Le pape Damase y fut élu en 366 (Préface du *Libellus precum*, *P. L.*, t. XIII, col. 81). Figure parmi les

<sup>1</sup> A. Muñoz, *Il restauro della chiesa e del chiostro dei SS. Quattro Coronati*, Rome, 1914. — <sup>2</sup> E. Junyent, *Il titolo di San Clemente in Roma*, Rome, 1932. — <sup>3</sup> R. Vielliard, *Les origines du titre de Saint-Martin-aux-Monts*, Rome, 1932.

— <sup>4</sup> A. Petrigreni, *La basilica di S. Pudenziana in Roma secondo gli scavi recentemente eseguiti*, C. du Vatican, 1934. — <sup>5</sup> R. Vielliard, *Saint-Vital, le dernier en date des titres romains*, dans *Rivista di arch. crist.*, XII, 1935, p. 103-118.

églises titulaires aux conciles de 499 (*Lucinae*) et de 595 (s. *Laurentii*).

*Titulus DAMASI seu S. LAURENTII IN DAMASO.*  
L'église fut rebâtie sous Damase, en un lieu où se trouvait peut-être antérieurement les archives du siège apostolique. Le *Lib. pont.* attribue à Damase la fondation du titre. Nombreuses inscriptions damasiennes et autres (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 134, 135, 151; *Lib. pont.*, t. I, p. 213, 214). Figure parmi les églises titulaires aux conciles de 499 (*Damasi* ou s. *Laurentii*) et de 595 (s. *Damasi*). Cf. s. Grégoire, *Dialog.*, l. IV, c. XXXI : *ecclesiam b. Laurentii quæ ex nomine conditoris Damasi vocatur.*

*Titulus MARCI.*

Le *Lib. pont.* rapporte que l'église fut fondée et constituée en titre par le pape Marc (336); elle se trouvait *juxta Pallacinis*. Un *lector de Pallacine*, mort peu après 348 (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2251), semble avoir été attaché au clergé de cette église. Mentionnée comme titulaire aux conciles de 499 et de 595.

*Regio X. Palatium.*

(Aucun titre).

*Regio XI. Circus Maximus.*

*Titulus ANASTASIAE.*

L'église existait sous Damase; son baptistère fut fondé par Longinianus, préfet de Rome en 403, sa mosaïque absidale fut exécutée au temps (461-468) du pape Hilaire (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 25, 150). Saint Léon y prononça une homélie. Vers le même temps, épitaphe d'un lecteur de *Belabru*, vraisemblablement attaché à cette église (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2253 et fig. 7024). Figure comme titulaire au concile de 499<sup>1</sup>.

*Regio XII. Piscina Publica.*

*Titulus FASCIOLAE, postea SS. NEREI ET ACHILLEI.*

Existait déjà, et comme titulaire, en 377, comme il résulte de l'épitaphe du lecteur Cinnamius Opas (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2253); autres épitaphes mentionnant ce titre (De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 92; 1875, p. 51, toutes deux des environs de l'an 400). Le prêtre Félix (épitaphe dans De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 831), mort en 471, était prêtre titulaire de *Fasciola* (*Lib. pont.*, t. I, p. 252). Figure comme titulaire dans les signatures des conciles de 499 (*Fasciolæ*) et de 595 (*SS. Nerei et Achillei*) (voir *Dictionn.*, t. V, au mot *FASCIOLÆ*).

*Titulus TIGRIDAE, postea BALBINAE.*

Mentionné pour la première fois dans l'épitaphe d'un prêtre : *tituli sancte Ba...*, du VI<sup>e</sup> siècle (De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 515). Ne figure pas, sous ce nom du moins, au concile de 499; apparaît pour la première fois en 595<sup>2</sup>.

*Regio XIII. Aventinus.*

*Titulus SABINAE.*

Église fondée sous le pape Célestin (422-432), comme il résulte de l'inscription dédicatoire, encore existante. Épitaphe du V<sup>e</sup> siècle environ, d'un prêtre *tituli Sabinæ* (cf. G. Marchi, *Monum. primit.*, 1844, p. 26). Figure parmi les titulaires en 499 et 595<sup>3</sup>.

*Titulus PRISCAE.*

Épitaphe du V<sup>e</sup> siècle environ, d'un prêtre *tit(uli) Priscæ* (Marchi, *op. cit.*). Figure parmi les titulaires de 499 et de 595.

*Regio XIV. Trans Tiberim.*

*Titulus IULII seu IULII ET CALLISTI vel MARIAE.*

Église fondée par le pape Jules (337-352). Elle fut envahie en 358 par l'antipape Félix II; en 366, Ursinus, compétiteur de Damase, y fut élu; restaurée par le pape Célestin (422-432); théâtre de l'une des sessions du concile de 501 (*Lib. pont.*, t. I, p. 8, 141, 142, 205, 206, 230, 231, 264). Figure parmi les titulaires de 499 (*Julii*) et 595 (*Julii et Callisti*). Un document de l'année 587 (G. Marini, *I papiri diplomatici*, p. 138) mentionne déjà le *titulus S. Mariæ*, appellation qui ne tarda pas à prévaloir.

*Titulus CAECILIAE.*

Le martyrologe hiéronymien (22 nov.) atteste que l'église existait au IV<sup>e</sup> siècle; par son vocable elle se rattache à une martyre ancienne. Figure parmi les titulaires en 499 et 595.

*Titulus CHRYSOGONI.*

Titre mentionné pour la première fois au concile de 499. Inscriptions de 521 et 522 où figurent des prêtres de Saint-Chrysogone (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 975, 977; *Roma sotterr.*, t. III, p. 519, 522). Mentionné aussi au concile de 595<sup>4</sup>.

Trois<sup>5</sup> de ces titres, celui de Saint-Sixte, celui des Saints-Marcellin-et-Pierre et celui de Sainte-Balbine ne figurent point, au moins sous ces noms, dans les signatures du concile de 499. En revanche, ce concile nous fournit cinq titres que l'on ne rencontre plus en 595, ceux de *Mathieu*, de *Nicomède*, de *Crescentiana*, de *Tigridas* et de *Romanus*. Pour celui-ci, L. Duchesne soupçonne une faute de copiste : au lieu de *Marcellus presbyter tituli Romani*, il lirait volontiers, *Romanus, presbyter tituli Marcelli*. Le titre, réel ou non, de *Romanus* ne se présente qu'une seule fois dans la liste, ce qui est rare, les prêtres du concile de 499 étant presque toujours deux ou trois par titre<sup>6</sup>. Cette objection ne peut être opposée au *titulus Tigridae*, qui n'a pas non plus d'autre attestation que le concile de 499. Le *titulus Crescentianæ* paraît être identique avec la basilique *Crescentiana* dont le *Liber pontificalis*<sup>7</sup> attribue la fondation au pape Anastase I<sup>er</sup> (399-401). Cette église était située dans la deuxième région, civile ou ecclésiastique; comme elle n'est plus nommée après le concile de 499, il faut croire qu'elle disparut hientôt ou changea de vocable. Sa situation est encore à déterminer<sup>8</sup>. Le *titulus Nicomedis* est attesté épigraphiquement; on a l'épitaphe d'un de ses prêtres, Victor, du V<sup>e</sup> siècle environ<sup>9</sup>.

Qu'il y ait eu quelques modifications entre le temps de Symmaque et celui de saint Grégoire, c'est à quoi il faut s'attendre. D'abord les noms de certaines églises ont changé. Le *titulus Gai* a passé sous le vocable de sainte Suzanne, le *titulus Fasciolæ* sous celui des saints Nérée et Achillée, le *titulus Pamphacii* ou *Byzanli* sous celui des saints Jean et Paul, le *titulus Vestinæ* sous celui de saint Vital. Pourquoi les titres qui s'appellent, en 595, Saint-Sixte, les Quatre-Couronnés, Sainte-Balbine, n'auraient-ils pas porté un siècle plus tôt, des désignations différentes? Il n'y a rien d'impossible à ce qu'ils se soient appelés respectivement *titulus Crescentianæ*<sup>10</sup>, *titulus Amilianæ*, *titulus Tigridae*.

L. Duchesne croit donc que les différences entre la liste de 499 et celle de 595 résultent de deux ou trois homonymies dont la constatation directe se fera peut-être quelque jour. Il y a cependant un cas d'une nature différente, la substitution d'une église à une autre dans

<sup>1</sup> E. Junyent, *La maison romaine du titre de Sainte-Anastasie*, dans *Rivista di arch. crist.*, VII, 1930, p. 91 sq. —

<sup>2</sup> P. Marangé, *La basilique de Sainte-Balbine*, Paris, 1931.

— <sup>3</sup> H.-I. Marrou, *Sur les origines du titre romain de Sainte-Sabine*, dans *Archivum fratrum praedicatorum*, II, 1932, p. 316-325. — <sup>4</sup> M. Mesnard, *La basilique de Saint-Chrysogone à Rome*, Rome, 1935. — <sup>5</sup> Quatre si l'on n'admettait pas

l'identification proposée ci-dessus entre le *titulus Emilianæ*

et l'église des SS. Quattro. — <sup>6</sup> Une signature identique en tous points figure au concile de 595. — <sup>7</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 218. — <sup>8</sup> *Ibid.*, t. I, p. 218, note 3. — <sup>9</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 50. — <sup>10</sup> La basilique *Crescentiana*, fondée par le pape Anastase, était située dans la deuxième région. S'il s'agit de la deuxième région ecclésiastique, comme l'église Saint-Sixte s'y trouvait aussi (De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 516), l'identification aurait quelque probabilité.

la dignité de titre presbytéral. En 499, Saint-Mathieu *in Merulana* figure parmi les titres sous le nom de *titulus Matthæi*; en 595, nous voyons apparaître pour la première fois un *titulus SS. Marcellini et Petri*, identique à l'église de ce vocable qui s'élève encore, au bord de la *via Merulana*, à 200 mètres environ de Saint-Mathieu<sup>1</sup>. Les deux églises sont voisines, mais distinctes. Depuis le concile de 499, Saint-Mathieu ne figure jamais parmi les titres presbytéraux, tandis que le titre des Saints-Pierre-et-Marcellin n'a pas cessé depuis le temps de saint Grégoire. Il y a donc lieu de croire que, dans le courant du VI<sup>e</sup> siècle, le titre aura été transporté d'une église à l'autre. A cette conclusion assez vraisemblable, L. Duchesne joint une hypothèse, c'est que le *titulus Nicomedis* de 499 n'est pas autre chose que l'église Saint-Mathieu. Je n'ai pour le soupçonner, dit-il, que des raisons assez faibles : d'abord le *titulus Matthæi* n'est représenté au concile que par un prêtre, ce qui donne à croire qu'il figure une ou deux autres fois sous un nom différent; ensuite il semble que le *titulus Nicomedis* doive être cherché plutôt du côté de l'Esquilin<sup>2</sup>.

Ces considérations et ces hypothèses, quand même elles ne tomberaient pas tout à fait justes, peuvent servir à montrer combien est faible l'écart entre les deux listes de 499 et de 595 et combien il est aisé de les ramener l'une à l'autre. Si les vingt-cinq titres grégoriens ne sont pas absolument identiques aux vingt-cinq titres symmachiens, il s'en faut assurément de bien peu. En 21 cas sur 25 l'identité est démontrée, pour trois autres elle est ou probable ou fort possible; pour un seul, celui des Saints-Marcellin-et-Pierre, il paraît y avoir eu transfert du titre à une église voisine de celle à laquelle il était d'abord attaché. On peut donc raisonner sur la distribution topographique des titres à la fin du VI<sup>e</sup> siècle en la considérant comme représentant l'état des choses dans le courant du V<sup>e</sup> siècle.

Cela étant, on doit remarquer d'abord que ces églises se trouvent presque toutes dans une zone relativement excentrique. La partie centrale, le cœur de la ville de Rome, comprenait les quatre régions *IV Templum Pacis, VIII Forum Romanum, X Palatinus, XI Circus Maximus*. Là se trouvait le Capitole avec le temple de Jupiter *Optimus Maximus* et ses autres sanctuaires, le Palatin, la Voie Sacrée, le Forum romain et les autres forums de César, d'Auguste, de Trajan, de Nerva, de la Paix, enfin le grand cirque et le Forum Boarium. Or, tandis que, dans les autres régions, on trouve en moyenne de deux à trois églises titulaires, ici il n'y en a qu'une seule pour quatre régions, le *titulus Anastasiae*, au pied du Palatin, dans les limites de la XI<sup>e</sup> région.

Une telle distribution s'expliquerait difficilement si les églises dont il s'agit étaient moins anciennes. Au VI<sup>e</sup> siècle ou même au déclin du V<sup>e</sup> on ne les aurait pas construites exclusivement dans les quartiers éloignés du centre; on n'aurait pas craint de s'installer au cœur de la ville. Au IV<sup>e</sup> siècle, au contraire, et surtout vers le début de l'ère de paix inaugurée par Constantin, on ne pouvait manquer d'être plus timide. La population païenne était encore très nombreuse; l'aristocratie, les fonctionnaires, appartenaient encore, sauf quelques exceptions, à la religion païenne. C'eût été les irriter sans raison et s'attirer des désagréments de plus d'un genre que d'aller arborer les emblèmes du

christianisme au milieu des plus vieux sanctuaires de la tradition romaine, à l'ombre du temple de Jupiter Capitolin, ou de la demeure sacrée des Vestales. Le clergé romain, toujours prudent, se garda bien d'en agir ainsi. Du reste, certaines habitudes, certaines traditions même, contribuaient à le retenir dans les quartiers excentriques. On ne peut évidemment accepter dans tous leurs détails les légendes qui se sont formées autour de la plupart des églises titulaires; mais on ne saurait non plus mépriser une certaine indication générale qui ressort de leur ensemble et que les découvertes archéologiques ont quelquefois confirmée. Plusieurs de ces vénérables édifices revendiquent une origine antérieure à Constantin et même à la persécution de Dioclétien. Or, il est difficile de ne pas se rendre aux raisons exposées par J.-B. De Rossi<sup>3</sup> et E. Junyent<sup>4</sup> en faveur de la haute antiquité du *dominicum Clementis*, où des fouilles contemporaines ont révélé la plus étonnante et la plus instructive stratification de constructions antiques (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CLÉMENT). On a pu voir, par cet exemple, ce que l'on était en droit d'attendre de fouilles semblables pratiquées au-dessous d'églises comme Sainte-Pudentienne, Sainte-Anastasie, Saints-Jean-et-Paul, Saint-Martin-aux-Monts, Sainte-Sabine, Saint-Chrysogone. Depuis que fut exprimé ce souhait par L. Duchesne, il a été en partie réalisé. Quoi de plus naturel, d'ailleurs, que d'admettre qu'il existait à Rome, avant la persécution de Dioclétien, plusieurs lieux de réunion, plusieurs *conventicula christianorum*? On évalue à 30 ou 40 000 âmes la population chrétienne de la capitale, vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle. A la faveur de la longue paix qui suivit la catastrophe de Valérien, ce chiffre dut s'élever considérablement. Dès lors il devenait impossible de pourvoir au service de culte et de charité sans avoir quelques centres de ralliement et d'administration. Il est sûr que la communauté chrétienne de Rome possédait des immeubles au moment de la persécution de Dioclétien. Ils furent confisqués en 303, mais en 311, Galère donna ordre<sup>5</sup> de rendre aux chrétiens « les maisons où ils se rassemblaient », et cette disposition fut confirmée et étendue dans les édits publiés les deux années suivantes par Maxence, Constantin et Licinius. Les procès-verbaux de la confiscation des propriétés ecclésiastiques de Rome en 303 et de leur restitution en 311 furent lus *in-extenso* à la conférence de Carthage, en 411. Si nous avions encore ces documents, nous y verrions sans doute désignés par leurs noms les anciens *conventicula* de l'Église romaine. Malheureusement le manuscrit qui nous a conservé le protocole de la conférence de Carthage ne va pas jusqu'à l'endroit où figuraient ces procès-verbaux et nous n'en avons plus qu'un rapide abrégé dans le *Breviarium collationis* de saint Augustin. On y voit cependant que, en 311, le pape Miltiade, ayant reçu de Maxence et de son préfet du prétoire des lettres de restitution, envoya ses diacres au préfet de Rome *ad recipienda loca ecclesiastica*<sup>6</sup>. Nul doute que le culte chrétien n'ait été aussitôt réinstallé dans ces édifices. Après huit ou neuf ans de persécution on avait évidemment à pourvoir à bien des nécessités : il est à croire qu'on ne s'empressa pas de bâtir de nouvelles églises et que les anciennes furent employées tant qu'il ne fut pas nécessaire de leur en substituer d'autres. Peut-être aussi certaines installations provisoires, auxquelles on avait recouru pendant la confiscation, devinrent-elles définitives<sup>7</sup>. Mais

<sup>1</sup> Saint-Mathieu *in Merulana* a été reconstruite vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans la même rue, à peu de distance. —

<sup>2</sup> Il a dû avoir quelque relation avec l'église Saint-Nicomède, près et au dehors de la porte Nomentane; l'épithape déjà citée d'un prêtre de ce titre se trouve dans la basilique de Saint-Laurent, il est vrai hors de sa place primitive. Sur la relation topographique entre les titres et les cimetières

suburbains, cf. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 514 sq. —

<sup>3</sup> De Rossi, *Bull. di archéol. crist.*, 1870, p. 163. — <sup>4</sup> E. Junyent, *Il titolo di San Clemente in Roma*, Rome, 1932. —

<sup>5</sup> Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VIII, c. XVII. — <sup>6</sup> S. Augustin, *Breviarium collationis*, l. III, n. 34-36. — <sup>7</sup> C'est ce qui semble indiqué, pour le *titulus Marcelli*, par la légende de cette église.

ces édifices devinrent bientôt insuffisants; au déclin du IV<sup>e</sup> siècle et au commencement du suivant il est souvent question de reconstructions d'églises. Damase dédie à saint Laurent *nova lecta*, expression qui caractérise une reconstruction<sup>1</sup>. Sainte-Pudentienne est rebâtie sous son successeur Sirice, le *titulus Apostolorum* sous Sixte III.

On peut donc dire d'une façon générale que la distribution topographique des églises presbytérales correspond à une époque où le paganisme était encore à Rome, soit légalement, soit de fait, dans une situation prépondérante, c'est-à-dire au III<sup>e</sup> siècle et à la plus grande partie du IV<sup>e</sup>.

Une autre observation, corrélatrice de la précédente, c'est que, autant qu'on a pu le constater, les titres presbytéraux n'occupent jamais l'emplacement des édifices publics<sup>2</sup>.

XXXVIII. BASILIQUES NON TITULAIRES. — Elles remontent au IV<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> siècle, mais ne furent jamais titres presbytéraux.

#### Regio II. Cœlimontium.

**Basilica S. STEPHANI.** Fondée sous le pape Simplicius (468-483) (*Lib. pont.*, t. 1, p. 249), embellie par les papes Jean et Félix IV (523-530) (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 152). Porte le titre presbytéral dans un document de 938 (*Reg. Sublacense*, n. 24).

#### Regio V. Esquilie.

**Basilica LIBERII, postea S. MARIE.** Sainte-Marie-Majeure, fondée sous Libère (352-366), *juxta macellum Livie*, très endommagée en 366 (*Lib. pont.*, t. 1, p. 209, note 18). Reconstituée par Sixte III (432-440) sous le vocable de Sainte-Marie (*Lib. pont.*, t. 1, p. 232, 235, note) et devenue depuis lors comme la seconde cathédrale de Rome (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 13, fig. 4771)<sup>3</sup>.

**Basilica HIERUSALEM seu SESSORIANA vel HELENIANA.** Fondée par Constantin (*Lib. pont.*, t. 1, p. 179) dans le *palatium Sessorianum*; inscription dédée vers 425; théâtre d'une session du concile de 501 (*Lib. pont.*, t. 1, p. 196, note 75). Devint plus tard une église presbytérale titulaire, ainsi nommée sous Caliste II (1119-1124) et depuis lors.

**Basilica S. ANDREAE.** Fondée par le pape Simplicius, entre 471 et 483, dans une maison léguée à l'église par le *magister militum* Valila et ayant appartenu à la famille des *Junii Bassi* (*Lib. pont.*, t. 1, p. 249, note 2; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1871; voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2352, fig. 9117). Actuellement détruite.

**Basilica S. BIBIANAE.** Fondée sur le tombeau de sainte Bibiane (*Viviana*), *juxta palatium Licinianum*, par le pape Simplicius (*Lib. pont.*, t. 1, p. 249, 250, note 4).

#### Regio VI. Alta Semita.

**Basilica S. AGATHAE.** Église arienne, fondée entre 469 et 472 par la patrice Ricimer, appropriée au culte catholique par saint Grégoire I<sup>er</sup> en 591 ou 592 (*Lib. pont.*, t. 1, p. 312, 313, note 8). (Voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2819.)<sup>4</sup>

#### Regio VII. Via Lata.

**Basilica JULIA.** Fondée par le pape Jules, *regione VII juxta forum divi Traiani* (*Lib. pont.*, t. 1, p. 8, p. 255, note 4); peut-être fut-elle titulaire à l'origine,

elle ne l'était certainement plus en 499. Rebâtie par Pélage I<sup>er</sup> et Jean III (vers 561) sous le vocable des saints apôtres Philippe et Jacques (*Lib. pont.*, t. 1, p. 303 sq.). Titre presbytéral depuis Calliste II.

XXXIX. LE MONACHISME A ROME. — Après ce qui a été exposé dans le *Dictionnaire* (t. II, col. 3047-3248; t. XI, col. 1774-1947) touchant le cénobitisme et le monachisme, il ne peut être ici question d'autre chose que des manifestations localisées à Rome et des oppositions qu'elles y provoquèrent dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle, principalement à la suite de la faveur accordée par le pape Damase à l'institution ascétique.

Entre 356 et 362, plus probablement vers 357, saint Athanase écrivit la « Vie de saint Antoine » dont le succès fut immense; mais avant d'écrire cette vie, l'évêque illustre l'avait contée à tout venant et principalement pendant son séjour à Rome où il était arrivé à la fin de 339 et avait vécu plusieurs années. Voici ce que nous en savons par saint Jérôme : « En ce temps-là aucune femme de haute naissance ne connaissait, à Rome, la vocation monastique, ni n'osait, en raison de la nouveauté de la chose, adopter un nom que les masses considéraient alors comme ignominieux et vil. Marcella apprit à connaître, de prêtres d'Alexandrie, de l'évêque Athanase et plus tard de Pierre — qui fuyant la persécution occasionnée par l'hérésie arienne, s'étaient réfugiés à Rome comme au port le plus sûr de leur communion — le mode de vie du bienheureux Antoine, lequel était encore de ce monde, les monastères de Pakhôm en Thébaïde, et la discipline imposée aux vierges et aux veuves. Et elle ne rougit pas d'embrasser une profession qui, elle le savait maintenant, plaisait au Christ. Pas mal d'années plus tard, Sophronia, d'autres encore, firent comme elle<sup>5</sup>. » (voir *Dictionn.*, t. X, au nom MARCELLA). Tel fut le point de départ du mouvement d'où sortirent, poursuit saint Jérôme « ces nombreux monastères de vierges et cette multitude innombrable de moines<sup>6</sup> » qui se voyaient à Rome ou aux environs de la ville<sup>7</sup>. Le séjour de saint Athanase permet de placer vers 340 ses entretiens avec Marcella, *du vivant d'Antoine*, mort en 356, puisque Pierre d'Alexandrie ne vint à Rome que de 374 à 378.

Mais la notion de la vie monastique n'y est-elle pas antérieure à 340? Nous avons publié et commenté (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1313, fig. 307) une inscription d'une abbesse Serena, morte en l'an 514, supérieure du monastère voisin de la basilique de Sainte-Agnès<sup>8</sup>. Cette abbesse étant âgée de 85 ans en 514, il est permis de reporter l'existence du monastère au siècle précédent. Or les *Gesta sanctæ Agnes*<sup>9</sup> nous apprennent non seulement l'existence de ce monastère, mais nous savons qu'eux-mêmes furent écrits vers 415-420<sup>10</sup>, ce qui reporte le monastère avant cette date. De plus, ces mêmes *Gesta* attribuent la fondation à Constantine, fille de Constantin le Grand, morte en 354. L'auteur des dits *Gesta* n'est pas connu, mais il a suivi de près toutes les données historiques et chronologiques relatives à la jeune martyre : âge d'Agnès, nom du juge qui la condamne, fondation de la basilique<sup>11</sup>; enfin les données topographiques offrent les mêmes garanties d'exactitude : sépulture dans un *agellus*

<sup>1</sup> Cf. l'inscription dédicatoire de Sainte-Marie-Majeure : *Virgo Maria tibi Xystus nova lecta dicavi.* — <sup>2</sup> Il y aurait une exception à faire pour Saint-Laurent in *Lucina*, qui s'élève actuellement sur un emplacement que l'on considère comme ayant été occupé par l'obélisque d'Auguste et le cadran solaire du Champ de Mars. — <sup>3</sup> G. Biasotti, *La basilica esquiliana di S. Maria Maggiore*, Rome, 1911. — <sup>4</sup> C. Hulsen, C. Cecchelli, G. Giovannoni, A. Monneret de Villard, A. Muñoz, *S. Agata dei Goti*, Rome, 1924. — <sup>5</sup> S. Jérôme, *Epist.*, cxxvii, 5, édit. I. Hilberg, dans *Corp. script. eccl.* lat., t. LVI, p. 149. — <sup>6</sup> Id., *ibid.*, cxxviii, 8, p. 152. — <sup>7</sup> L.

Gougoud, *Les critiques formulées contre les premiers moines d'Occident*, dans *Revue Mabillon*, t. xxiv, 1934, p. 145. —

<sup>8</sup> F. Savio, *Costantina, figlia dell'imperatore Costantino magno e la basilica di S. Agnese a Roma*, dans *Atti della reale accademia delle scienze di Torino*, t. XLVII, 1907. —

<sup>9</sup> *Acta sanct.*, jan. t. II, p. 715-718; *P. L.*, t. xviii, col. 735-742; Fl. Jubaru, *Sainte Agnès*, in-8°, Paris, 1907, p. 358-363. — <sup>10</sup> Cette date est établie par le commentaire de ces *Gesta* dans une homélie de saint Maxime de Turin. —

<sup>11</sup> Ph. Schmitz, *La première communauté de vierges à Rome*, dans *Revue bénédictine*, t. xxxviii, 1926, p. 189-195.

familial, non loin de la sépulture d'Émémentienne, et présence du mausolée de Constantine près de la basilique. Ce sont là de fortes raisons d'accorder toute confiance aux *Gesta* et d'accepter leur affirmation que la fondatrice du monastère romain de Sainte-Agnès mourut en 354. Or cette affirmation ne contredit en rien celle de saint Jérôme sur l'introduction du monachisme à Rome par Marcella à la suggestion de saint Athanase, aux environs de l'an 340. Jérôme n'est pas à l'abri des distractions et, parfois, de grosses distractions<sup>1</sup> et, d'ailleurs dans le texte que nous avons traduit, s'il affirme qu'avant Marcella aucune femme noble n'avait fait profession de monachisme, il laisse entendre que des vierges de condition sociale inférieure y étaient entrées depuis peu de temps à Rome : *Nulla nobilium feminarum... Romæ, propositum monachorum... propter rei novitatem... ignominiosum... et vile in populis*. Avant l'initiative de Marcella, l'état monastique semblait fait pour la plèbe et non pour la noblesse. C'était donc une innovation mais seulement parmi cette caste.

Peut-on aller plus loin et proposer une date? On l'ignore, mais une fois le titre de fondatrice reconnu à Constantine on peut croire que la fondation est antérieure à 350, date de son départ de Rome pour Sirmium. Née vers 320, mariée en 335 à Annibalian, veuve en 337, on peut incliner à situer la fondation de la basilique et du monastère dans la période de veuvage 337-350. C'est alors que prend place le séjour à Rome de saint Athanase (339-341), accompagné du moine égyptien Isidore, père spirituel d'une communauté de soixante-dix nonnes.

Dès la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle, la diffusion du monachisme va s'accéléralant à Rome et en Italie et nous en savons trop peu de chose pour ne pas utiliser un opuscule, intitulé *Consulationes Zachæi et Apollonii*, rédigé en Italie, vers 360, par un anonyme qui est peut-être Firmicus Maternus. On y entend le païen Apollonius, déjà ébranlé dans ses convictions, interroger Zachæus : « Dis-moi ce qu'est la congrégation ou secte des moines et pourquoi, même de la part des nôtres, elle est un objet d'aversion. » Voici la réponse : « Plusieurs, sous le couvert de ce genre de vie, commentent des actes détestables et, bien que sujets à des reproches différents, ils manquent cependant tous à leur engagement. Ceux dont les dispositions sont les plus mauvaises, parmi ces dévoyés, simulent pour un temps la pratique de l'abstinence et de la continence, et d'abord s'insinuent et provoquent une familiarité dangereuse. Faisant illusion par de vaines opinions aux femmes qu'ils ont captivées, il les attirent à servir leur misérable passion; soit qu'avidés de cadeaux ils recherchent les gains sordides de l'avarice, soit qu'ils les soumettent par la ruse, ils en triomphent et les détournent de la résolution d'une vie de chasteté<sup>2</sup>. » Tous ces reproches n'empêchent pas Zachæus de proclamer les bons côtés de l'institution, au sein de laquelle il demande qu'on sache distinguer différentes classes :

« Ceux qui gardent le célibat ou qui s'interdisent les secondes noces et s'en tiennent là. D'autres qui, vivant dans les villes, s'imposent un logis solitaire, une nourriture chétive, le jeûne jusqu'au soir, la récitation des psaumes, la couchée sur la dure et le lever de nuit. Ils se réunissent, mais ne vivent pas ensemble. Enfin, la classe la plus vénérable se compose de ceux qui vivent

solitaires dans des rochers, des cavernes, entièrement adonnés à la prière et à la lutte contre les tentations ».

Ce classement, cette description s'offraient presque certainement aux regards des observateurs tant à Rome qu'en Italie, mais il ne faut rien exagérer. Lorsqu'en 388 saint Augustin écrit son opuscule *De moribus catholicæ Ecclesiæ*, il dit avoir connu à Milan un *diversorium sanctorum* où un prêtre dirige une nombreuse communauté. Il a, ajoute-t-il, connu à Rome plusieurs communautés de ce genre<sup>3</sup>; mais ce n'est que depuis son baptême qu'il en a entendu parler (27 avril 387). Jusqu'alors il n'avait, dit-il, jamais ouï parler de saint Antoine, ni des foules monastiques ni de l'existence du monastère de Milan où il vivait alors<sup>4</sup>.

La correspondance de saint Jérôme, pendant ses années de séjour à Rome (382-385), ne fait aucune allusion à l'existence de monastères organisés. Le palais de Marcella sur l'Aventin (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2254-2258; t. X, col. 1761) était une tiède retraite beaucoup plus qu'un monastère, nonobstant l'impétueux ascète qui y remplissait les fonctions de père spirituel et de professeur. Nous savons bien qu'à propos de la veuve Léa, morte en 384, il emploie les mots de *monasterii princeps*, de *mater virginum*<sup>5</sup> sans préciser le sens de ces expressions; c'est seulement en 398 qu'il signala dans Rome *multi monachi*<sup>6</sup> et, en 413, les *crebra virginum monasteria* et la *monachorum innumerabilis multitudo*<sup>7</sup>. C'est aux représentants de cette catégorie qu'il demande : « Que faites-vous dans les villes, vous qui, par votre nom, êtes voués à la solitude? »<sup>8</sup>.

« Dans les dernières années du IV<sup>e</sup> siècle, on vit se produire à Rome une réaction très prononcée contre le mouvement ascétique dont Jérôme avait pris la direction. Sous l'influence des idées propagées par les nouveaux épiciuriens, des défections alarmantes s'étaient produites dans les rangs des moines et des vierges<sup>9</sup>. Jérôme intervint vigoureusement. Mais déjà, en 384, un événement s'était produit qui avait occasionné, à Rome, une véritable manifestation populaire contre les moines. Blesilla, jeune femme intelligente et pleine de promesses, fille de Paula (voir *Dictionn.*, t. XIII, à ce nom) et sœur d'Eustochium, qui venait de se jeter à corps perdu dans l'étude des Écritures et dans l'ascétisme sous la direction de saint Jérôme, vint à mourir subitement; au cours de ses funérailles, sa mère, qui n'avait pu réussir à comprimer sa douleur, était tombée inanimée. On avait alors accusé Jérôme d'avoir exténué cette frêle créature et de l'avoir, à force de jeûnes et d'austérités, prématurément conduite au tombeau. « Qu'attend-on pour chasser de Rome la détestable engeance des moines, pour les lapider, pour les jeter à l'eau? » s'était écriée la populace<sup>10</sup>.

« On ne voit pas que les papes aient favorisé l'essor du monachisme occidental à ses débuts, sauf peut-être Damase, l'ami de Jérôme. D'après leurs notices du *Liber pontificalis* — d'ailleurs sujettes à caution en ceci — Sirice (384-399) et Innocent I<sup>er</sup> (402-417) se seraient servis des monastères romains comme de lieux de réclusion pour y inéarcérer les gens dangereux. Saint Paulin de Nole rapporte qu'à son passage à Rome, en 394, il fut reçu par Sirice avec une haute réserve (*superba discretio*). Il faudra attendre la fin du VI<sup>e</sup> siècle pour voir un pape, saint Grégoire le

<sup>1</sup> Par exemple, il fait honneur à Eustochium d'être la première noble qui ait, à Rome, embrassé la virginité (*Epist.*, XXII, 15), mais Asella l'avait précédée dans cette voie depuis plus de trente ans (*Epist.*, XXIV), et Marcellina, sœur de saint Ambroise, reçut le voile des vierges, des mains du pape Libère, en 353. — <sup>2</sup> *P. L.*, t. XX, col. 1071-1166; édit. G. Morin, dans *Florilegium patristicum*, fasc.

39, 1935. — <sup>3</sup> *De moribus cathol. Eccl.*, l. I, c. XXXIII, 70; *P. L.*, t. XXXI, col. 1339. — <sup>4</sup> *Confessiones*, l. VIII, c. vi. — <sup>5</sup> S. Jérôme, *Epist.*, XXIII, 2. — <sup>6</sup> S. Jérôme, *Epist.*, LXVI, 4. — <sup>7</sup> S. Jérôme, *Epist.*, CXXVII, 8. — <sup>8</sup> S. Jérôme, *Epist.*, XIV, 6; LVIII, 5. — <sup>9</sup> F. Cavallera, *Saint Jérôme, sa vie et son œuvre*, t. I, 1922, p. 156-157. — <sup>10</sup> S. Jérôme, *Epist.*, XXXIX, 6.

Grand (590-604), faire appel aux forces vives du monachisme<sup>1</sup> ».

XL. PRIMAUTÉ ROMAINE ET L'ORIENT. — Jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, on admettait généralement que la conception catholique de l'Église avait été à peu près étrangère aux premières générations chrétiennes et que la primauté romaine ne s'était pas nettement dessinée avant la fin du iv<sup>e</sup> siècle. L'analyse minutieuse des textes authentiques et des faits connus a permis de renouveler la question et d'aboutir à des conclusions fermes. P. Batiffol (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1744-1749), au terme d'une longue enquête, est arrivé à montrer dans *l'Église naissante et le catholicisme* (1909) que les Livres saints, les documents et la littérature chrétienne ancienne permettaient de saisir, avant même la paix de l'Église, les premiers linéaments de l'idée catholique et les premières manifestations de la primauté romaine. Dans *La paix constantinienne et le catholicisme* (1914), il étudia les rapports avec l'empire romain depuis la fin du III<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du IV<sup>e</sup>, période au cours de laquelle l'Église fut officiellement reconnue, comblée de faveurs et de privilèges par Constantin, mais menacée dans son indépendance par les interventions indiscretées du prince, persécutée par Constance qui prétendait lui imposer l'arianisme. Dans un troisième volume intitulé *Le Siège apostolique* (1924), le même auteur exposait les vicissitudes de la période suivante qui s'étend du concile de Rimini au concile de Chalcédoine : 359-451. On voit ici successivement la réaction du catholicisme contre l'intrusion du prince et de l'hérésie, le rétablissement de la communion catholique sur la base de l'unité de foi et de la communion avec l'Église de Rome, le rôle de cette Église comme arbitre de la foi, de l'ordre, de la communion, sa sollicitude de toutes les Églises à titre d'héritière de *l'administratio* de l'apôtre Pierre. Le sujet ainsi présenté et développé c'est donc le progrès constant et l'avènement définitif du *principatus* romain. Démonstration historique à l'aide de matériaux rigoureusement vérifiés d'une vérité religieuse. Bien que conduite d'après un point de vue particulier, cette histoire du catholicisme depuis Damase jusqu'à saint Léon éclaire toutes les perspectives et se rattache à tous les débats de ce temps-là. Du point de vue romain, la primauté romaine paraît aussi ancienne que la papauté, puisqu'elle remonte sans contestation possible jusqu'à saint Clément au I<sup>er</sup> siècle; jamais sans doute elle n'a cessé de s'affirmer plus ou moins; elle s'est de siècle en siècle affirmée avec plus de précision et saint Léon fait vraiment figure de pape au sens actuel de ce mot. L'histoire des progrès de la papauté est la contre-partie de l'histoire des résistances que Rome a rencontrées et dont elle a triomphé par son habileté diplomatique et par l'adhésion de la conscience chrétienne.

Sur les questions de foi, l'autorité supérieure de l'Église de Rome, héritière de saint Pierre, a été reconnue dès une période si rapprochée des origines qu'elle appartient aux origines mêmes; en Occident, les témoignages s'enchaînent et se succèdent depuis le II<sup>e</sup> siècle; en Orient aussi, quoique avec moins d'empressément. Pour les questions de discipline, d'organisation, de juridiction, l'Église de Rome a dû tenir compte de résistances et même de fins de non-recevoir. Il arrivait que d'autres Églises se tournassent vers elle quand elles y avaient intérêt, pour s'assurer un appui, à l'occasion d'un conflit, à la suite d'une condamnation; après quoi, une fois le service rendu, on se détournait d'elle pour un temps plus ou moins long. Témoin l'histoire de l'Orient et de ses conciles, des suppliques ou des impertinences venues d'Antioche ou de Constantinople. Témoin encore l'attitude des Africains, si jaloux de leur autonomie qu'on n'en se-

rait peut-être pas venu à bout sans le donatisme et sans les Vandales ariens.

Enfin dans les rapports avec Rome, rien ne ressemble moins à l'histoire du catholicisme latin que celle du catholicisme grec. Dans tout l'Occident, Rome avait la partie belle : capitale de l'empire, elle était non seulement l'Église de saint Pierre, mais encore la seule Église apostolique. Pour les questions de foi on ne pouvait attendre le mot d'ordre que de Rome, seule dépositaire de la tradition apostolique. Les difficultés ne pouvaient surgir que pour la discipline, pour les appels. Tout autre était la situation en Orient. D'abord les Grecs n'ont jamais pu se départir d'une défiance dédaigneuse à l'égard des Latins. Ensuite l'Orient comptait de nombreuses Églises apostoliques, qui, devant Rome, ne se décidaient pas toujours à se soumettre franchement; il avait même sa *Cathedra Petri*, son Église de saint Pierre, celle d'Antioche. Par surcroît, Constantin et ses successeurs coupèrent en deux l'empire, isolant ainsi l'Orient de la vieille Rome, dressant en face d'elle avec Constantinople une « nouvelle Rome ». Enfin les empereurs byzantins, qui se piquaient de théologie et qui ne s'inclinaient pas devant leurs collègues d'Occident, faisaient lourdement sentir à leurs Églises, avec le poids de leur protection et de leur encombrante sollicitude, les chaînes d'une politique souvent hostile à la vieille Rome. De là tous les obstacles qui entravaient en Orient le progrès de la suprématie romaine. En ces régions, elle n'a pu agir que d'une façon intermittente, souvent indirecte, avec des résultats très divers selon les circonstances. Volontiers on se passait d'elle, comme à Constantinople en 381; parfois l'on refusait même d'entendre ses légats, comme à Éphèse, en 449.

Deux années plus tard, à Chalcédoine, en 451, la papauté romaine remporte son triomphe, nonobstant le canon 28<sup>e</sup> qui étendait les pouvoirs de l'évêque de Constantinople. Mais ce fut un triomphe sans lendemain, que suivirent des ruptures, des schismes, pour aboutir à ce schisme qui dure depuis neuf siècles et qu'on peut craindre définitif.

XLI. LE SIÈGE ROMAIN « DIT LE DROIT »<sup>2</sup>. — La période qui va du premier concile de Constantinople au concile de Chalcédoine (381-451) est particulièrement fournie en documents. Il semblerait qu'à la veille des incroyables transformations qui vont amener les invasions barbares, la papauté se doive à elle-même de briller d'un plus vif éclat, afin que, durant les années sombres où elle finira par entrer comme toutes les grandes institutions de l'Occident, il reste un souvenir plus exact de ce qu'elle fut dans le passé, de ce qu'elle doit être dans l'avenir. Et puis il passe sur la chaire de Pierre pendant ces trois quarts de siècle quelques hommes du plus rare mérite. Damase, Innocent I<sup>er</sup>, Léon le Grand, ç'en est assez pour donner à la curie pontificale des habitudes de gouvernement, pour accoutumer les évêques de toutes les parties de l'Empire à regarder vers Rome, quelle que soit l'attraction que puissent exercer les résidences impériales, Milan ou Constantinople. Car, il n'est pas hors de propos de le remarquer, c'est précisément à l'âge où Rome n'est plus rien au point de vue politique, où elle n'est plus riche que des soucis d'un passé glorieux, que les papes voient, ne disons pas grandir, mais se préciser, s'affirmer leur situation de chefs de l'Église entière. Et même des pontifes plus obscurs comme Sirice (384-398), Anastase I<sup>er</sup> (398-401), Boniface I<sup>er</sup> (418-422), Célestin I<sup>er</sup> (422-432) n'ont pas laissé d'attacher leur nom à des interventions notoires du Saint-Siège. Il

<sup>1</sup> L. Gougaud, *op. cit.*, p. 152-154. — <sup>2</sup> É. Amann, *Chronique d'hist. anc. de l'Église*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. V, 1925, p. 354-356.

n'est pas jusqu'au pape Zosime (417-418) dont l'histoire n'apporte une contribution intéressante à une étude sur les droits pontificaux dans l'ancienne Église. Il est entendu qu'il fut maladroit et malheureux. Son intervention brusquée dans l'affaire de la primatie d'Arles, ses incompréhensibles revirements dans l'histoire du pélagianisme ont laissé de bien fâcheux souvenirs. Mais, tout de même, il est le signataire de la fameuse *Tractoria* qui met un terme aux controverses pélagiennes, et cette intervention décisive du Siège apostolique dans une question où, semble-t-il, l'Orient et l'Occident ont pris une attitude différente ne laisse pas que d'être significative.

« Au vrai c'est la fonction du Siège romain qui s'affirme le mieux pendant cette période, celle de « dire le droit ». Et d'abord dans les questions de doctrine. Quatre questions dogmatiques, toutes de grande importance, sont soulevées et résolues dans cette courte période. Au lendemain de la victoire homéenne, c'est Rome qui rétablit, sans difficulté en Occident, au prix de négociations plus laborieuses et plus délicates en Orient, le consubstantiel nicéen, en même temps qu'elle oppose à l'apollinarisme et aux premières aberrations christologiques une fin de non-recevoir qui sera bientôt décisive. A ce point de vue les divers synodes tenus à Rome sous le pape Damase méritent une étude approfondie. S'ils n'ont pas, au point de vue politique, l'importance du concile rassemblé en Orient en 381, il n'y a rien de paradoxal à dire qu'ils sont de plus grande conséquence au point de vue de la doctrine. Trente ans plus tard, ce sont les questions du péché originel et de la grâce, qui, soulevées en Afrique, reçoivent finalement de Rome leur solution définitive. Le Siège apostolique semble d'ailleurs apporter dans toute l'affaire une pondération qui fait contraste avec les impatiences et les outrances mêmes qui échappent facilement au génie d'Augustin. Qu'on relise à ce point de vue l'*Indiculus de gratia Dei*, autrement dit les *præteritorum Sedis apostolicæ episcoporum auctoritates*, et l'on verra de quel côté de la Méditerranée se trouve le sens de la mesure : *Profundiores vero difficilioreque partes incurrentium questionum... sicut non audemus contemnere ita non necesse habemus adstruere* dit ce document intéressant. Et c'est de la doctrine d'Augustin qu'il s'agit et à l'égard de laquelle le Siège apostolique adopte une attitude de réserve qui était la prudence même.

« Même geste du pape Célestin dans l'affaire de Nestorius : rappel énergique à l'archevêque de Constantinople des grands principes qui dominent la question si imprudemment soulevée par lui; mais nulle hâte non plus à accentuer en face d'un litige infiniment délicat les points discutables d'une théologie opposée à celle de Nestorius. A coup sûr, s'il avait commissionné Cyrille pour obtenir de l'évêque de Constantinople la rétractation des graves propos qu'on lui prêtait, Célestin n'aurait point donné mission au patriarche d'Alexandrie de rédiger les fameux anathématismes qui allaient mettre le feu à l'Orient. Au concile d'Éphèse, en 431, ses légats approuvent finalement la position dogmatique prise par Cyrille, position qui est très sûre; ils n'entérinent pas pour autant tout l'ensemble de la doctrine alexandrine. Au fait, c'est bien plutôt la théologie de l'*acte d'union* signé en 433 entre Jean d'Antioche et Cyrille qui représente la doctrine romaine. Et celle-ci va s'affirmer avec une majesté sereine dans le *Tome à Flavian*, quand il s'agira de couper court aux premières offensives du monophysisme. C'est vraiment saint Léon qui apparaît comme le grand arbitre dans toutes ces querelles christologiques et on a raison d'insister sur la signification de son geste. Léon ne propose pas au concile assemblé une question à débattre, il lui envoie une solution toute

faite, sur laquelle il ne s'agit plus de disputer et qu'il convient seulement de recevoir avec un respect souverain, sauf à tirer de l'acte pontifical les conséquences qui en découlent quant au jugement des personnages mis en cause par le brigandage d'Éphèse.

« Ces interventions doctrinales du Saint-Siège ne sont pas les seules que l'on pourrait relever dans cette courte période; signalons au moins l'affaire de Priscillien, celle de Jovinien, celle de l'origénisme dans sa première phase. Mais s'il « dit le droit », et avec quelle autorité dans les questions de doctrine, le Siège apostolique le dit encore dans les questions de personne. Nulle affaire n'est plus caractéristique à ce point de vue que celle de saint Jean Chrysostome; nulle n'éclaire mieux la manière dont le pape conçoit son rôle dans les questions soulevées en Orient et où il n'a pas directement à intervenir. »

XLII. ROME CENTRE DE L'UNITÉ ECCLÉSIASTIQUE <sup>1</sup>. — « A « dire le droit » ne se borne pas la fonction du Siège apostolique. Il doit être aussi le centre de l'unité ecclésiastique et c'est ici qu'il faut surtout oublier les façons d'agir actuelles, pour comprendre ce qu'est au v<sup>e</sup> siècle l'action de l'évêque de Rome. Tout en ayant de l'unité ecclésiastique un besoin aussi vif que le nôtre, les communautés de cette époque ne la réalisent pas de la manière à laquelle nous sommes habitués. L'unité de l'Église catholique romaine se marque aujourd'hui principalement dans le fait que le souverain pontife intervient directement et immédiatement dans la nomination de tous les évêques, qu'il entretient avec les chefs de chacune des Églises particulières un commerce direct et fréquent. Les diverses dignités qui s'interposent entre le simple évêque et le souverain pontife, patriarches, primats, métropolitains, ne sont, à bien dire, que des titres sans réalité. Du Vatican, l'impulsion se transmet directement à chacun des évêques de la chrétienté. L'antiquité ecclésiastique a procédé d'une autre manière. Les évêques des différentes villes (avec des territoires plus ou moins vastes) se groupent d'abord en provinces. A partir du iv<sup>e</sup> siècle la province ecclésiastique joue un rôle considérable dans les diverses affaires; son concile fréquemment assemblé est la grande autorité et la première instance (souvent la dernière) pour les questions contentieuses. C'est le métropolitain, l'évêque de la capitale civile, qui ordonne les évêques de son ressort et veille à l'observation des règles ecclésiastiques. Ceci est commun à l'Orient et à l'Occident. A partir de 381, il y a tendance dans les parties orientales de l'Empire à grouper les provinces ecclésiastiques en des circonscriptions plus vastes et qui correspondent aux diocèses civils. Ce ne sont pas encore les patriareats, puisque ceux-ci en définitive ne correspondent que très vaguement aux diocèses. C'est un groupement *sui generis*, inspiré, à n'en pas douter, par la vue des avantages que procure dans la vie civile le groupement des provinces en des circonscriptions plus étendues. Pour l'instant l'unité de l'Église d'Orient est assurée par le fait que les évêques de la ville capitale des diocèses sont en communion les uns avec les autres. L'union des Églises orientales avec la chaire de Pierre est assurée de même par la communion qui existe entre ces potentats ecclésiastiques et l'évêque de Rome. Si les évêques d'Alexandrie, d'Antioche, de Césarée sont en communion avec Rome, tous les métropolitains qui dépendent de ces primats sont eux-mêmes rattachés au centre de l'unité et par eux, indirectement, les évêques des Églises de moindre importance groupés autour des métropolitains. En d'autres termes, l'intercommunion ecclésiastique est assurée par l'intermé-

<sup>1</sup> É. Amann, *Chronique d'hist. anc. de l'Église*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. v, 1925, p. 356-358.

diaire des échelons hiérarchiques superposés. Ajoutons qu'au point de vue *administratif* Rome ne cherche pas à s'immiscer dans les affaires de ces Églises lointaines; seuls des appels directs à son autorité peuvent motiver son intervention.

« Cette hiérarchie de puissances superposées n'est pas complètement inconnue à l'Occident, mais elle n'a jamais pris la consistance qu'elle a très vite, acquise en Orient. D'abord le système des provinces ecclésiastiques n'existe pas dans l'Italie méridionale. Toute la région au sud de Rome, à laquelle il faut joindre les grandes îles méditerranéennes, relève directement et immédiatement du successeur de Pierre, qui est, à ce point de vue, le métropolitain de l'Italie entendue dans le sens que nous venons de dire. Dans cette vaste région il jouit du véritable pouvoir administratif; il ordonne les évêques, réunit et préside le synode, veille par lui-même à l'observation des lois ecclésiastiques. Les autres territoires de l'empire d'Occident connaissent les divisions en provinces ecclésiastiques, et même jusqu'à un certain point le groupement des provinces dans les cadres du diocèse civil. Milan, par exemple, est vraiment la capitale religieuse du diocèse civil d'Italie, Carthage du diocèse d'Afrique; mais on ne voit pas que rien de semblable soit réalisé pour le diocèse d'Espagne, ou pour celui de Gaule. La tentative de constituer Arles en une primatie des Gaules n'a jamais réussi, et bientôt d'ailleurs une grande partie de ces régions va tomber sous les dominations barbares qui pendant longtemps empêcheront les communications avec le siège romain. On voit donc que l'intercommunion des Églises occidentales est assurée en principe de la même manière que celle des Églises orientales. Mais bien vite l'évêque de Rome jouera le rôle de patriarche par rapport à toutes les Églises d'Occident et cette éirconstance amènera dans cette partie de la chrétienté une cohésion beaucoup plus grande que dans la portion orientale de l'empire. »

XLIII. LA PRIMAUTÉ DU SIÈGE ROMAIN. — Pendant le dernier quart du IV<sup>e</sup> siècle (373-397), le siège épiscopal de Milan reçut un tel éclat de la présence de saint Ambroise et la ville de Milan tint un rôle politique si prépondérant en Occident que le prestige de la ville et du siège de Rome en souffrirent. Sans rien faire pour y contribuer directement, Ambroise y participa en faisant acte de métropolitain dans toute l'Italie du Nord; il prit l'habitude de réunir autour de lui périodiquement une trentaine d'évêques suffragants, au chef-lieu de la province, pour tenir des conciles et il inculqua autour de lui le sentiment d'une supériorité incontestée. Cependant il n'empiéta pas sur les droits avérés du siège de Rome, tout reposait sur la valeur personnelle d'Ambroise dont la disparition entraîna à bref délai le déclin dès le début du V<sup>e</sup> siècle.

C'est une courte éclipse à laquelle les papes de Rome ne se sont d'ailleurs jamais prêtés, bien décidés à maintenir leur primatie sur toute l'Italie jusqu'aux Alpes. On a dit plus haut qu'à partir de 378, Damase a dû tolérer qu'on limitât sa juridiction aux provinces du *vicarius Urbi* et aux îles; mais c'est là une concession sur laquelle on sera toujours prêt à revenir. Un concile quasi-annuel maintient un contact étroit entre les évêques réunis autour du tombeau de saint Pierre et le pape qui légifère avec eux et pour eux. En 386, le pape Sirice adresse aux absents la synodale *Cum in unum* les informant des décisions prises, au nombre desquelles se trouve l'interdiction d'admettre dans le clergé quiconque aura géré une fonction publique après son baptême ou épousé une veuve, l'obligation de la continence pour les clercs mariés, la défense pour un évêque d'accueillir un clerc chassé d'une

autre Église et celle d'ordonner un fidèle étranger ou de sacrer seul un évêque. Dans d'autres cas, le pape Sirice ne recourt pas à un concile, il prend sa décision à lui seul, ou bien il se contente d'une consultation restreinte à son *presbyterium*. La synodale de 386 fut envoyée à différentes provinces d'Occident, notamment à l'Afrique, malgré que cette province se montrât si généralement mal disposée à ce qu'on s'occupât d'elle. Il n'en est pas de même ailleurs et la juridiction romaine s'y fait sentir avec moins de résistance.

Quelques années auparavant, en 381, le pape Damase avait accueilli l'appel de Léonce de Salone et avait reconnu son innocence; mais après cette date, Damase et son successeur, Sirice, se tiennent en dehors des affaires épiscopales italo-illyriennes qu'ils semblent se résigner à laisser sous la juridiction de l'évêque de Milan. Il est certain que pendant toute cette période, les relations entre Rome et Milan demeurent correctes mais froides. S'il arrive au pape de faire acte d'autorité en condamnant Jovinien, il ne manque pas d'informer l'évêque de Milan que « les fauteurs de cette nouvelle hérésie blasphématoire doivent demeurer hors de l'Église, condamnés par sentence divine et par notre jugement éternellement ». Là-dessus, Ambroise réunit un concile à Milan qui entérine ladite condamnation, la prend à son compte et la communique, en réponse, à Sirice. La démarche est d'une déférence irréprochable dans les termes, mais peut-être l'intention cache-t-elle une arrière-pensée.

On joue ainsi à faire assaut de finesse, et toute occasion est saisie et exploitée. En 385 ou 386, le pape Sirice reconnaît à l'évêque Anysius de Thessalonique le droit de confirmation sur toutes les élections épiscopales en Illyricum (Dacie et Macédoine comprises). Ce n'est rien moins qu'une délégation de l'autorité romaine sur des régions troublées conférée à Anysius. Ambroise et ses conciles de 392 et 393 n'y contredisent pas, ils confirment, mais cette décision parallèle et conforme est une sorte de reconnaissance sinon une approbation.

L'autorité romaine n'hésite pas, elle recherche même, pourrait-on dire, les occasions de faire sentir son autorité notamment en Gaule et en Espagne. En 386, Sirice dénonce l'élection irrégulière de l'évêque gaulois Agrécius à l'empereur Maxime qui lui répond que l'affaire sera soumise aux évêques catholiques gaulois, mais les droits de juridiction du siège romain sont reconnus, encore que transférés.

Sur le terrain des principes la prépondérance romaine est reconnue et proclamée; c'est ce dont témoignent deux pièces importantes. L'une d'elles est connue sous le nom de *Epistola ad Gallos*; on l'a qualifiée aussi « la plus ancienne décrétale ». Nous l'avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2805-2809), elle paraît appartenir au pape Damase et nous fait voir les évêques gaulois s'adressant au Siège apostolique touchant la loi et les traditions. Le pape, dans sa réponse, leur rappelle les conditions mises à l'accession aux ordres sacrés : célibat ou continence conjugale des clercs admis aux ordres majeurs; pas de consécration épiscopale sans l'agrément du métropolitain et la présence d'au moins trois évêques; obligation pour chaque prélat de respecter les condamnations prononcées par d'autres évêques; interdiction des transaactions. Tous ces points doivent être observés sous peine de « s'exclure de la société des catholiques et de la communion du Siège apostolique ». On voit que dans ce cas l'Église romaine — et elle seule — est appelée à dire le droit et à interpréter la tradition.

L'autre pièce est une lettre du pape Sirice à Himérius de Tarragone, datée du 10 février 385, répondant à un mémoire adressé au pape Damase, mort depuis. Le pape Sirice a soumis ces questions à son concile,

le premier qu'il ait tenu et envoie ses réponses sur tous les points dont le détail importe moins que cet avertissement : « Pour chacun des cas sur lesquels, par l'intermédiaire de notre fils le prêtre Bassianus, tu avais consulté l'Église romaine, comme la tête du corps auquel tu appartiens, nous avons répondu suffisamment, à mon avis. Maintenant, pour que les canons soient respectés et que les décrets ainsi posés soient observés, nous incitons ta fraternité à faire connaître ce que nous venons de répondre à ta consultation, à tous nos co-évêques, non seulement ceux qui sont établis dans ta province, mais aussi à tous ceux de Carthaginoise, Bétique, Lusitanie et Galice, ainsi qu'à ceux des provinces limitrophes. »

Le ton est haut et ferme; en outre, chaque prescription est renforcée d'une menace de sanction d'être retranché de la communion romaine. Pour en agir de la sorte, le pape se réclame de la succession apostolique : *Portamus onera omnium qui gravantur... immo hæc portat in nobis beatus apostolus Petrus qui nos in omnibus, ut confidimus, administrationis suæ protegit et tuetur heredes* qui lui impose le droit d'exprimer la tradition sur toutes les Églises : *Apud nos et apud omnes Ecclesias.*

Il est donc bien vrai de dire que « ces deux textes sont d'une grande portée : ils représentent les premières *décrétales*, et le nom nouveau, qui est ainsi introduit dans le droit ecclésiastique, est significatif des progrès de l'Église romaine. Avant le dernier quart du IV<sup>e</sup> siècle, les écrits des papes ne consistaient guère qu'en brèves missives privées et lettres pastorales étoffées de citations scripturaires. Avec Sirice — peut-être déjà avec Damase — paraissent les éléments de style empruntés aux décrets conciliaires et aussi à la langue juridique des lois civiles. Consulté par des évêques, le pontife romain leur adresse de véritables « rescrits », comme le prince à des fonctionnaires; il « dit le droit », soit pour le constater, soit pour le faire. Dans la lettre à Himerius, Sirice écrit : *jubemus, decernimus*. Les lettres aux évêques suburbicains et aux évêques africains, qui sont aussi des *décrétales*, ont moins de solennité dans la forme, mais autant de fermeté dans le fonds. Désormais à côté des canons des conciles et étroitement liés à eux ou appuyés sur eux, le droit ecclésiastique disposera des *décrétales* des papes.

« C'est sur tout l'Occident que l'Église romaine étend ainsi son autorité souveraine et l'on comprend que le pape romain apparaisse aux Orientaux comme le chef ecclésiastique de toutes ces contrées. Saint Jérôme a distingué dans la chrétienté, les Églises d'Orient, celles d'Égypte et celles du Siège apostolique, voulant dire par là les Églises occidentales, expression singulière mais vigoureuse en son raccourci<sup>1</sup>. »

Le travail qui s'est accompli pendant ce quart de siècle a été décisif pour l'Église de Rome et l'institution dont elle est inséparable. Or il faut observer que ceux qui ont présidé pendant cette période à sa destinée n'appartiennent pas à la catégorie de ces hommes éminents que, d'instinct, on nomme de « grands papes ». Ni Damase, ni Sirice, ni Anastase ne sont du nombre de ceux qui s'affirment parmi leurs contemporains et s'imposent à la postérité. Les débuts de Damase furent laborieux et toute la durée de son pontificat assez difficile. Les quinze années du pontificat de Sirice sont plus calmes et s'il l'a emporté sur saint Jérôme, on hésite à croire que ce fut un malheur car

personne ne peut imaginer ce qu'eût été Jérôme, pape, mais on sait ce que fut Sirice. Le cardinal de Retz disait que l'impulsion imprimée à l'État par Richelieu fut telle que la Fronde en fut retardée pendant plusieurs années et on pourrait soutenir non sans vraisemblance que l'essor donné à la papauté par le pape Damase soutint l'institution fortement et victorieusement au moins pendant toute la durée du pontificat de son successeur. L'institution papale ne dépend ni dans ses origines ni dans son développement de la coïncidence qui existe entre le fait de Rome capitale du monde au début de notre ère et l'Église exerçant la primauté par le rayonnement de son prestige sur les autres Églises. Ce qui est incontestable comme l'évidence c'est l'affirmation d'une part et, d'autre part, l'aveu du principe de cette primauté. L'Église romaine se considère, s'impose comme « Siège apostolique » et cette expression damasienne reparait dans toutes les *décrétales* de Sirice, sous la plume de saint Ambroise et sous celle de Priscilien.

C'est surtout dans le décret pseudo-Gélasien (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GÉLASIEN) que nous lisons cette déclaration attribuée à un « concile romain tenu sous Damase » : « Ce n'est pas par des décisions de conciles que l'Église romaine a été mise au-dessus des autres Églises, mais elle a obtenu la primauté par la parole du Seigneur Notre-Sauveur dans l'Évangile : « Tu es Pierre et sur cette pierre, etc... » Le premier siège de l'apôtre Pierre est donc l'Église romaine « qui n'a pas de tache ni de rouille ni rien de ce genre » (Ephés., v, 27). Le deuxième siège a été consacré à Alexandrie, au nom de Pierre, par Marc, l'évangéliste, son disciple... Le troisième siège du bienheureux apôtre Pierre à Antioche est tenu pour honorable parce qu'il a résidé là avant de venir à Rome et que là a résonné pour la première fois le nom du nouveau peuple des chrétiens ». Le texte, suivant certains, vient du concile romain de 382. S'il en est ainsi on voit que Ambroise de Milan, Valérien d'Aquilée, Anemius de Sirmium, Britton de Trèves, tous présents à ce concile, ont ratifié ce texte qui était si fortement le fondement de la primauté romaine.

XIV. ROME AU IV<sup>e</sup> SIÈCLE 2. — A défaut de quelque *Mirabilia urbis Romæ* ou d'*Itineraria* qui n'existent pas pour l'époque que nous étudions, c'est un pèlerin, un poète qui va nous décrire Rome vers les derniers jours du IV<sup>e</sup> siècle, Prudence, dont les écrits contiennent des détails précieux pour l'historien et pour l'archéologue. Paul Allard qui était maître en ces deux sciences a su tirer de ces poèmes une image sinon complète, au moins vivante et pittoresque de la Rome païenne, de la Rome chrétienne et de la Rome souterraine vers le temps où nous sommes parvenus. La Rome monumentale à quelques années seulement de sa capture et de sa ruine par Alaric se dresse encore debout et vivante dans ces poèmes, avant que le marteau n'ait encore abattu aucun temple, aucune statue consacrée aux dieux<sup>3</sup>.

Le païen qui sort de sa maison de l'Esquilin ou de Suburra aperçoit d'un coup d'œil la ville en fête et partout des jeux. Devant lui le haut Capitole, les prêtres couronnés de lauriers s'empressent autour des temples tandis que sur la voie sacrée on entend mugir les victimes<sup>4</sup>. Les sacrifices sont désormais affaire individuelle, simplement tolérée car, depuis 394, l'État se refuse à toute participation aux frais du culte idolâtrique. Néanmoins les temples sont tous debout : le Capitole, le temple de Rome et celui de Vénus<sup>5</sup>,

<sup>1</sup> J.-R. Palanque, *Le Siège romain*, dans A. Fliche et V. Martin, *Histoire de l'Église*, t. III, 1936, p. 484. — <sup>2</sup> [Voir surtout aujourd'hui : R. Viellard, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, Mâcon, 1941.] — <sup>3</sup> P. Allard,

*Rome au IV<sup>e</sup> siècle, d'après les poèmes de Prudence*, dans *Revue des questions historiques*, t. XXXVI, 1884, p. 5-61. — <sup>4</sup> Prudence, *Contra Symmachum*, l. 1, vs. 215-218. — <sup>5</sup> *Id.*, *ibid.*, l. 1, vs. 219-222.

celui de Jupiter Tomnant<sup>1</sup> et tant d'autres<sup>2</sup> que Prudence nomme pêle-mêle parce qu'il les a vus au Forum; ici « un Hercule se dressant dans la rigidité fauve de son bronze<sup>3</sup> »; là, les statues équestres de Castor et Pollux, dont le temple s'élève au pied du Palatin<sup>4</sup>; plus loin, vers le Capitole, celui de Janus Bifrons<sup>5</sup>, qui existait encore au VI<sup>e</sup> siècle avec son revêtement de bronze<sup>6</sup> et près duquel se célébraient aux calendes de janvier, des rites idolâtriques et des festins sacrés<sup>7</sup>; faisant pendant à celui-ci, le temple de Saturne<sup>8</sup>. Puis viennent, ornant, çà et là le Forum, les statues des vieux héros de la légende latine : Enée, Italus, le père Sabin, c'est-à-dire Romulus, divinisé sous le nom de Quirinus, le fabuleux Picus; devant chacune de ces statues, nous apprend Prudence, était posé un antique autel<sup>9</sup>.

Ces vestiges d'un culte de plus en plus délaissé et à qui ses fidèles eux-mêmes n'accordent plus aucune confiance ne sont pas les seuls. D'autres subsistent, tels le temple d'Hercule, sur l'Aventin, desservi par les prêtres Saliens, et dont un membre de la gens Pinaria était *flamen* héréditaire<sup>10</sup>; s'élevant sur la même colline, au milieu d'un bois sacré, le temple de Diane d'où les chevaux devaient être tenus à l'écart et sur les parois duquel une fresque encore visible faisait voir Hippolyte enlevé dans l'Olympe par la chaste déesse<sup>11</sup>. Pareil assemblage faisait ressembler Rome à un musée et à un panthéon. « Ici, une statue apportée de Corinthe; là, un marbre provenant d'Athènes incendiée. La terre de Cléopâtre a envoyé des cynocéphales et le désert d'Ammon des dieux au front cornu comme des vaches. Chaque fois que le char d'un nouveau triomphateur est entré dans Rome, chaque fois furent élevés des autels à de nouveaux dieux<sup>12</sup>. » Parmi tout cela l'art exerce son prestige en faveur de l'idolâtrie et Prudence avoue que les artistes grecs ont présenté des dieux à la folie des hommes; le ciseau de Miron et le marteau de Polyclète ont fait naître des immortels<sup>13</sup>, qui défilent chacun avec son caractère, son attribut, ou son symbole<sup>14</sup>, alors qu'on n'a pas paru songer à élever des temples à Mentor et à Phidias<sup>15</sup>.

Un culte plus humble, plus familier se rencontrait presque partout, celui des divinités tutélaires attachées à chaque ville, chaque rue, chaque maison et représentées sous la forme de petits reptiles. « Les portes, les demeures, les thermes, les écuries possédaient leur génie : dans toutes les parties de la ville, sur tous ses membres, pour ainsi dire, ils étaient représentés; il n'y avait pas un coin qui n'eût le sien<sup>16</sup>. »

Ces particularités n'enlèvent à la ville rien de sa richesse et de sa magnificence qui lui sont dues pour son mérite intrinsèque d'être Rome, la ville des Romains, êtres supérieurs incomparables à tout le reste de l'humanité, car c'est Prudence qui estime qu'« il y a une aussi grande distance entre le Romain et le barbare, qu'entre le quadrupède et le bipède, le muet et le parlant, le chrétien et le païen<sup>17</sup> » :

*Tantum distant Romanu et Barbarâ, quantum  
Quadrupes adjuncta est bipedi, vel muta loquenti,  
Quantum etiam, qui rite Dei præcepta sequuntur,  
Cultibus a stolidis et eorum erroribus absunt.*

Gloire ancienne et nouvelle qu'attestent les arcs de triomphe, couronnés des statues des généraux, debout

sur leur quadriges d'airain qui courbe les captifs agenouillés<sup>18</sup>.

Deux poètes païens, Claudien et Rutilius, célèbrent à leur tour « les arcs innombrables autour desquels étincellent les trophées arrachés aux nations vaincues<sup>19</sup>, « trophées innombrables dont la ville est remplie, et qu'il est aussi difficile de compter que les étoiles du ciel<sup>20</sup> ». Les trois poètes ont été frappés de l'effet magique du soleil frappant de ses rayons les toits dorés des temples et des palais de Rome. « L'œil, dit Claudien, reste ébloui de tout ce métal embrasé; le scintillement de tant d'or fatigue la prunelle tremblante<sup>21</sup>. » — « Les temples étincelants, écrit Rutilius, troublent nos yeux, qui ne les peuvent regarder en face<sup>22</sup>. » Prudence, le chrétien, a compris et rendu avec plus d'éclat encore la fête lumineuse offerte par la grande ville à quiconque est capable de comprendre la poésie du soleil. « Ses rayons, dit-il, illuminent d'une splendeur égale toutes les parties de Rome, ils frappent ses faîtes dorés, mais ils frappent aussi les humbles toits noirs de fumée; ils entrent dans les édifices de marbres éblouissants dont le Capitole est couronné, mais ils pénètrent aussi dans les étroites ouvertures des prisons, dans les bouches des cloaques, dans les honteuses cellules des bouges les plus infects<sup>23</sup>. »

Malgré cet éblouissement, Prudence et, sans aucun doute, beaucoup d'autres bons chrétiens comme lui ne peuvent manquer de se scandaliser à la vue de tout ce qui offense la morale. On passe condamnation sur ce qui est du ressort de l'art et de la fable, mais la morale y souffre de tels accrocs que l'honnête homme et le croyant ne peuvent qu'en être révoltés. Le luxe des femmes le scandalise. « Leur beauté naturelle ne leur suffit pas, elles y ajoutent des attraits menteurs. Elles s'imaginent que la main du divin artiste qui a modelé leur visage laissa son œuvre incomplète, elles attachent à leur front un diadème de grenats d'un bleu d'hyacinthe, elles ceignent leur col pur du feu des émeraudes, à leurs oreilles elles suspendent de lourdes perles, elles enroulent dans leurs beaux cheveux des rangs de blanches perles; des chaînes d'or entrelacées couvrent leur tête d'un tissu rigide<sup>24</sup>. » Non contentes de cette magnificence artificielle qui évoque certaines fresques des catacombes et des mosaïques de Ravenne, Prudence ajouta à ce portrait que les femmes de son temps se couvrent de fard<sup>25</sup> :

*... non enim contentu decore  
Ingenito externam mentitur femina formam.  
At velut artificis Domini manus imperfectum  
Os dederit, quod adhuc res exigit aut hyacinthis  
Pingere subtilibus redimitæ frontis in arce,  
Colla vel igitis sincera incingere sertis,  
Auribus aut gravidis virides suspendere buccas,  
Nectitur et nitidis concharum calculus albens  
Crinibus aureolisque riget coma texta calenis.  
Tædet sacrilegas matrum percurrere curas,  
Muneribus dotata Dei quæ plasmata fuco  
Inficiunt, ut pigmentis cultis intita perdat  
Quod fuerat, falso non agnoscenda colore.*

Les hommes ne sont pas moins préoccupés de leur parure. « Ils se réjouissent d'emprunter leurs habits, non à la laine des brebis, mais aux dépouilles d'une plante d'Orient; ils aiment à couvrir leur corps de tissus ornés de broderies aux couleurs variées. Pour eux on carde les laines les plus molles; celui-ci porte une tunique dont une course rapide révèle l'indécence,

<sup>1</sup> Claudien, *De VI consulatu Honorii*, vs. 44. — <sup>2</sup> Claudien, *De laude Stilichonis*, l. II, vs. 227-228. — <sup>3</sup> Prudence, *Contra Symmachum*, l. I, vs. 226, 229. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, l. I, vs. 227-231. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, l. I, vs. 233. — <sup>6</sup> Procope, *Histor. arcana*, l. I, c. xxxv. — <sup>7</sup> Prudence, *op. cit.*, l. I, vs. 237-240. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, l. I, vs. 234. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, l. I, vs. 232-237. — <sup>10</sup> Id., *ibid.*, l. I, vs. 120-121. — <sup>11</sup> Id., *ibid.*, l. II, vs. 53-56. — <sup>12</sup> Id., *ibid.*, l. II, vs. 352-359. — <sup>13</sup> Prudence, *Peristephaton*, x,

vs. 265-270. — <sup>14</sup> Id., *ibid.*, vs. 271-290. — <sup>15</sup> Id., *ibid.*, vs. 291-292. — <sup>16</sup> *Contra Symmachum*, l. II, vs. 445-449. — <sup>17</sup> Id., *ibid.*, vs. 816-819. — <sup>18</sup> *Ibid.*, vs. 556-561. — <sup>19</sup> Claudien, *De VI cons. Honorii*, 49, 50. — <sup>20</sup> Rutilius, *Itinerarium*, l. I, vs. 93, 94. — <sup>21</sup> Claudien, *De VI cons. Honorii*, vs. 51, 52. — <sup>22</sup> Rutilius, *Itinerarium*, l. I, vs. 95. — <sup>23</sup> Prudence, *Contra Symmachum*, l. II, vs. 831-836. — <sup>24</sup> *Harmatigenia*, vs. 261-272. — <sup>25</sup> *Ibid.*, vs. 273-276.

ou des vêtements tissés de plumes d'oiseaux; cet autre, fardé, poudré, exhale les parfums d'une femme<sup>1</sup>.

Tous sont ainsi parés pour aller s'asseoir dans le Grand Cirque et y applaudir frénétiquement chars, chevaux et cochers, s'émouvoir devant l'adresse des danseurs de corde et l'intrépide hardiesse des dompteurs<sup>2</sup>, se divertir à la vue et au récit des aventures les plus sales, des danses les plus obscènes, des histrions les plus dégradés<sup>3</sup>. Avec cet auditoire luxueux s'entassaient sur les gradins supérieurs une cohue avide d'assister à d'ignobles pantomimes<sup>4</sup>, d'acclamer les acteurs dont le répertoire était encore tout païen à en juger par les titres des pièces : *Jupiter et Léda*, *l'Enlèvement d'Europe*, *Vénus et Adonis* et par ce que nous en connaissons : « Jupiter transformé en cygne séduit Léda sur la scène; le même Jupiter métamorphosé en taureau enlève Europe, enfin une courtisane vient répandre en présence de tous des larmes coupables sur les blessures d'Adonis et les prêtres des dieux contemplant sans s'émouvoir le lupanar de la sainte Cypris<sup>5</sup> ». Cette foule réclame encore et on lui accorde les combats de gladiateurs<sup>6</sup> (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce mot) sous les yeux des vestales dont les privilèges ont été abolis par Gratien, en 382<sup>7</sup>, mais dont la corporation subsiste encore sous Honorius, en 403. Leur recrutement, de jour en jour plus difficile, rendait presque impossible leur conservation; elles disparurent le jour où la dernière d'entre elles abandonna le temple de Vesta ou tomba morte auprès de son autel refroidi.

Depuis longtemps déjà, selon le mot de saint Jérôme, les araignées tissaient leurs toiles dans les temples délaissés, les basiliques chrétiennes s'élevaient de plus en plus nombreuses, étincelantes, envahies par une foule de fidèles. On ne doit pas supposer à tous ces édifices la magnificence des églises construites et dotées par Constantin au Vatican, au Latran et sur la voie d'Ostie, mais c'est d'après le même plan, avec des matériaux plus simples et une décoration plus sobre que les papes Silvestre, Jules, Marc, Libère, Damase et Sirice pourvurent à la construction et à la réfection des édifices nécessaires au culte. Prudence les a vus et nous en a décrit le vaste atrium auquel donnait accès une porte consacrée et qu'entouraient des portiques couverts<sup>8</sup>, sous lesquels tous pouvaient se promener et se délasser en s'appuyant sur les canceles qui règnent entre les colonnes et en regardant les fontaines jaillissantes<sup>9</sup>.

La basilique de Saint-Paul, élevée par Constantin sur la rive gauche du Tibre, le long de la voie d'Ostie, au temps où la vit Prudence venait d'être rebâtie « avec une royale magnificence par un bon prince qui dépensa à cette œuvre d'immenses trésors<sup>10</sup> ». On le croira sans peine en lisant que « toutes les poutres étaient revêtues d'or en feuilles, afin qu'au-dedans l'édifice parût éclairé comme par une aurore; les lambris de couleur brune étaient soutenus par quatre rangs de colonnes en marbre de Paros; des morceaux de verre brillants ornaient de couleurs variées la courbe des arcs : en levant les yeux on eût cru voir des prés semés de fleurs printanières<sup>11</sup> ». — Non moins riche était l'église bâtie auprès de la catacombe de Cyriaque, non loin du tombeau de saint Hippolyte. Prudence la décrit ainsi : « C'est un temple d'une splendeur royale; ses murs sont élevés, sa majesté superbe et il a reçu les dons les plus opulents. Deux rangs de colonnes soutiennent la charpente du toit, posés sous

ses poutres dorées. De chaque côté s'allongent d'étroits enfoncements, couverts d'un toit surbaissé. Mais au milieu s'ouvre une allée plus large, que couronne un comble élevé. En face un tribunal est supporté par de nombreux degrés : de là le pontife prêche Dieu<sup>12</sup> ».

On voit ici une basilique du type bien connu avec sa nef à colonnes, son comble en charpente et la chaire épiscopale située dans l'abside. Faut-il y voir une description de la basilique de Saint-Laurent (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1931 sq.)?<sup>13</sup> C'est d'autant moins probable qu'il a décrit le tombeau de saint Hippolyte, chambre souterraine transformée en oratoire, mais trop petite pour contenir la foule des pèlerins : il montre ensuite celle-ci remontant à la surface du sol, et se répandant dans la *basilica major* consacrée au même saint, où se célébrait l'office solennel le jour anniversaire de son martyre. Toutes les basiliques du IV<sup>e</sup> siècle se ressemblaient par les grandes lignes et l'ordonnance générale, mais aucune hésitation n'est possible ici car, outre que Baronius rapporte que de son temps on voyait encore quelques restes d'une basilique consacrée à saint Hippolyte à côté de la basilique de Saint-Laurent, à l'entrée du cimetière de Cyriaque<sup>14</sup>, on a retrouvé l'emplacement de cette basilique<sup>15</sup> et l'on y a découvert une inscription damasienne qui rappelle des réparations et reconstructions importantes exécutées dans la *domus martyris Hippolyti* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 194, n. 63) :

*Laeta Deo plebs sancta canat quod moenia crescunt  
et renovata domus martyris Hippolyti  
ornamenta operis surgunt.*

S'il n'a pas décrit la basilique de Saint-Laurent, Prudence y fait allusion lorsqu'il nous apprend que, lors de son voyage à Rome, cette église était fréquentée de préférence par l'aristocratie romaine convertie : « Nous voyons, dit-il, des familles illustres, où le père et la mère sont d'une noblesse égale, y vouer à Dieu leurs clarissimes enfants. Celui qui autrefois portait les bandelettes des pontifes est marqué aujourd'hui du signe de la croix, et dans ton temple, ô Laurent, entre la vestale Claudia<sup>16</sup>. » Ces *ex-votos* d'enfants clarissimes nous sont attestés précisément pour la basilique Saint-Laurent par un petit monument qui peut être contemporain de Prudence. Ce sont deux médailles de dévotion représentant l'oblation de deux enfants au tombeau d'un martyr (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1826, fig. 492; col. 1825, fig. 491). L'un se nommait *Gaudentianus*; son père s'approche, le tenant d'une main, et de l'autre portant un calice qu'il va déposer sur la *memoria*. L'autre est une fillette déjà grande, *Successa*, qui s'avance seule, tenant un cierge allumé. Le tombeau est représenté sur les deux médailles avec une forme presque semblable, entouré d'un cannelé, surmonté d'un *ciborium* posé sur des colonnes torsées : de la corniche du *ciborium* tombent des festons ou des voiles repliés et sur l'une des médailles il est garni de cierges allumés. Cette confession est celle de Saint-Laurent, car sur l'autre face la scène de son martyre est représentée; nous la voyons telle qu'elle existait avant que le pape Sixte III, en 432, la fit orner, au dire du *Libro pontificalis*, de colonnes droites en porphyre, par conséquent dans l'état où la vit Prudence lui-même, entourée de canceles d'argent, don de Constantin.

Prudence nomme une troisième basilique romaine

<sup>1</sup> *Hanartigenia*, vs. 361, 364. — <sup>2</sup> *Ibid.*, vs. 367-370. — <sup>3</sup> *Ibid.*, vs. 316-318. — <sup>4</sup> *Ibid.*, vs. 309-311. — <sup>5</sup> *Peristephanon*, X, vs. 228-230. — <sup>6</sup> *Ibid.*, VI, vs. 64-66. — <sup>7</sup> *Symmaque, Epist.*, I, X, c. LIV. — <sup>8</sup> *Peristephanon*, II, vs. 172-175, 177. — <sup>9</sup> S. Paulin, *Natale S. Felicis*, x. — <sup>10</sup> *Peristephanon*, XII, vs. 45-48. — <sup>11</sup> *Ibid.*, XI, vs. 49-54. — <sup>12</sup> *Ibid.*,

XI, vs. 215-226. — <sup>13</sup> R. Krautheimer, *Contributi per la storia della basilica di S. Lorenzo fuori le mura*, dans *Rivista di arch. crist.*, XI, 1934, p. 285 sq. — <sup>14</sup> Baronius, *In martyrolog. roman.*, 13 août. — <sup>15</sup> De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, p. 176; 1883, p. 60. — <sup>16</sup> *Peristephanon*, II, vs. 517-528.

« placée en vue des tours de la ville, une vierge veille sur le salut des Romains ». C'est Sainte-Agnès, au sujet de laquelle il n'entre dans aucun détail.

Il est, heureusement, moins sobre à l'égard des baptistères, et Rome en possédait plusieurs. L'un d'eux élevé par Constantin auprès du Latran, un autre construit par le même prince sur la voie Nomentane, proche de Sainte-Agnès, enfin un troisième élevé par le pape Damase, près de la basilique de Saint-Pierre, au Vatican, pour mettre à profit une source qui inondait l'antique cimetière (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 168, n. 4). Le baptistère du Vatican était célèbre dans l'antiquité. Damase avait mis à l'entrée de l'édicule une inscription où se liaient ces mots :

VNA PETRI SEDES VNVM VERVMQVE LAVACRVM

D'autres vers étaient inscrits au-dessus de la fontaine sacrée que Prudence nous décrit <sup>1</sup> :

*Dextra Petrum regio tectis tenet aureis receptum  
Canens oliva, murmurans fluente :  
Namque supercilio saxi liquor ortus excitavit  
Fontem perennem chrismata feracem,  
Nunc pretiosa ruit per marmora lubricaque cliuim,  
Donec virenti fluctuet corymbo.  
Interior tumuli pars est, ubi lapsibus sonoris  
Stagnum nivali voluitur profundo.  
Omnicolor vitreas pictura superne tingit undas.  
Museum relucet et virescit aurum.  
Cyaneus latex umbram trahit imminentis ostri :  
Credas moveri fluctibus leuinar.  
Pastor oves alit ipse illie gelidi rigore fontis,  
Videt sitire quas fluente Christi.*

« Le Tibre, fleuve sacré, coule entre deux tombeaux. La rive droite abrite sous ses toits d'or le corps recouvert de Pierre, dans une région blanche d'oliviers et remplie du murmure des eaux. Une source sort des rochers; elle alimente la fontaine éternelle de la grâce. Elle coule dans un lit formé de marbres précieux, et suit la pente glissante, jusqu'à ce qu'elle précipite ses flots dans un bassin verdoyant. Il est creusé dans l'intérieur de la montagne, et la chute sonore des eaux fait bouillonner ses froides profondeurs. Au-dessus de la piscine, les mille couleurs des peintures se mirent d'en haut dans les ondes, les mousses brillent, l'or prend des teintes verdoyantes. L'azur de l'eau reflète la pourpre des murailles : les lambris semblent se mouvoir dans les flots. Le Pasteur lui-même y nourrit de l'eau glacée ses brebis, qu'il a vu soupirer, altérées, vers les fontaines du Christ. »

Ainsi la voûte du baptistère figurait le bon Pasteur dont l'image se reflétait dans la piscine.

Peinture et mosaïque tenaient dès lors une place importante dans les basiliques et baptistères romains, de même qu'à Milan, à Nole, à Fondi, et Prudence consacrerait ses derniers loisirs à la composition d'un recueil d'inscriptions poétiques devant servir à l'interprétation des scènes bibliques représentées dans les églises (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1191-1195). La basilique de Sainte-Marie-Majeure nous a conservé un exemple de ces cycles de peintures bibliques tels qu'ils commençaient à s'introduire. Le *Ditlochaon* de Prudence contient, dans sa première partie, vingt-quatre légendes de quatre vers chacune, consacrées aux sujets tirés de l'Ancien Testament et dans sa seconde partie vingt-cinq quatrains (un de plus) relatifs aux sujets tirés du Nouveau-Testament.

A Rome on commençait à représenter le martyr des saints. On lit dans la notice du pape Silvestre au *Liber pontificalis* que Constantin avait fait placer devant les reliques de saint Laurent un bas-relief représentant sa passion; la basilique de Sainte-Pétronille, au cimetière de Domitille, offrait sur deux colonnettes des bas-reliefs représentant le martyre des

saints Nérée et Achillée (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1422, fig. 3848); une pierre gravée du même temps montre la décapitation d'une martyre (voir *Dictionn.*, t. I, col. 430, fig. 78); enfin Prudence, dans son *Ditlochaon* consacra un quatrain à la *Passio S. Stephani* qu'il a pu voir à Rome où il put se complaire parmi les splendeurs du culte des vigiles. Alors, dit-il, « des lumières pendaient, suspendues à des chaînes mobiles, et brillaient au milieu des lambris : la flamme nageant dans l'huile épaisse traversait de clartés vacillantes le verre transparent; on eût cru voir, au-dessus de sa tête, la voûte étoilée du ciel où brillent les deux Ourses, et, du côté vers lequel se tourne le timon du Bouvier, étincelant, épars, d'innombrables astres de pourpre <sup>2</sup> ».

On s'attend bien à ce qu'un pèlerin à Rome, sous le règne d'Honorius, n'ait pas négligé la visite des catacombes auxquelles les grands travaux récemment exécutés sous le pontificat de Damase avaient donné une importance capitale parmi les sanctuaires de la ville. Prudence, comme bien d'autres visiteurs, avait l'imagination remplie de ce qu'il verrait dans ces souterrains : « A peine, disait-il peut-être avant son voyage, savons-nous par la renommée de combien de saints cachés Rome est pleine, combien de tombes sacrées fleurissent le riche sol de la Ville. Nous [Espagnols], qui sommes privés de ces biens, et ne pouvons contempler les traces du sang des martyrs, nous levons les yeux au ciel <sup>3</sup>. » Et après son pèlerinage il dit encore : « Nous avons vu, dans la ville de Romulus, les cendres innombrables des saints <sup>4</sup>. » Cependant, et c'est ce qui donne à ce témoignage d'un visiteur son plus grand intérêt, à quelques années de là, à partir de 410, les inhumations prendront fin dans les catacombes. Prudence aura été un des derniers à rencontrer dans les sombres galeries des clercs et une famille éplorée venant déposer un cadavre dans un *loculus*, ou bien des *fossores* défonçant un *arcosolium* pour y aménager des tombes nouvelles. On assistait à la transformation par des escaliers plus nombreux et plus spacieux, des luminaires plus larges, des chapelles plus luxueuses, des inscriptions multipliées. Quelques familles chrétiennes obtenaient encore à prix d'argent la permission de déposer leurs défunts *ad sanctos*, mais l'œuvre des excavations régulières avait pris fin, on ne creusait pas de nouvelles galeries et on aménageait seulement quelques cubicles.

Prudence visita le cimetière de Saint-Hippolyte, sur la voie Tiburtine, et comme ses contemporains il réservait son attention pour les tombes saintes dont quelques-unes étaient signalées par le mot *martyr* ou le sigle équivalent. Ceux qui n'avaient pas la satisfaction d'y venir eux-mêmes chargeaient leurs amis de copier les épitaphes et c'est la demande que l'évêque de Saragosse, Valérien, avait adressée à Prudence qui se dérobait poliment <sup>5</sup> : « Vous me demandez, ô Valérien consacré au Christ, quelles sont les épitaphes gravées sur les tombeaux et quels noms on y lit. Il est difficile de vous répondre, tant sont grandes les multitudes de justes immolées par une fureur impie, alors que la Rome troyenne honrait les dieux nationaux. Beaucoup de tombes portent des lettres gravées, et nous lisons ainsi le nom du martyr ou une épitaphe quelconque. Il y a aussi cependant des marbres muets fermant des tombes silencieuses, et révélant seulement un nombre. On peut savoir ainsi combien de cadavres anonymes gisent ensemble. »

Prudence n'est pas le seul pèlerin du IV<sup>e</sup> siècle qui nous ait laissé ses impressions sur les catacombes.

<sup>1</sup> *Peristephanon*, XII, vs. 29-44. — <sup>2</sup> *Cathermerion*, V, vs. 311-148. — <sup>3</sup> *Peristephanon*, II, vs. 541-548. — <sup>4</sup> *Ibid.*, XI, vs. 1-2. — <sup>5</sup> *Ibid.*, XI, vs. 3-15.

« Pendant que je demeurais, dans mon enfance, à Rome où je recevais une éducation libérale, j'avais coutume, nous apprend saint Jérôme, de visiter chaque dimanche, avec des condisciples de mon âge, les sépultures des apôtres et des martyrs; nous entrons souvent dans les cryptes, creusées dans les profondeurs de la terre, et dont les murs sont garnis de sépultures à droite et à gauche. L'obscurité est si grande qu'il semble en y pénétrant qu'on pourrait s'appliquer à soi-même ce mot du prophète : Qu'ils descendent tout vivants dans les abîmes! De temps en temps, un peu de jour qui tombe d'en haut y tempère l'horreur des ténèbres. Vous ne pouvez pas dire que vous voyez des fenêtres, mais plutôt des trous lumineux. Puis on continue à marcher pas à pas; dans la nuit dont ces souterrains vous entourent, vous vous rappelez ce vers de Virgile : « Ici tout fait frissonner, et le silence même est plein d'épouvante <sup>1</sup> ». La description que donne Prudence n'est pas moins curieuse : « Non loin des murs de Rome, dit-il, et de la zone cultivée qui les entoure, une crypte cachée ouvre ses fosses profondes. La pente étroite d'un sentier qui replie sur lui-même ses degrés introduit dans les détours de cette retraite, d'où la lumière est bannie. Car le jour atteint à peine la première ouverture des portes et n'éclaire que le seuil du vestibule. A mesure que l'on avance dans les dédales de la caverne, la nuit devient plus épaisse, quoique, de temps en temps, les ouvertures pratiquées dans la voûte y fassent pénétrer un brillant rayon de soleil. Au milieu des obscurs détours formés par les chambres étroites et les noires galeries qui se croisent, un peu de jour tombe ainsi, d'en haut, dans les entrailles de la colline. Dans le fond de la crypte souterraine il est encore possible de deviner l'éclat et de suivre la lumière du soleil absent <sup>2</sup>. »

On s'explique sans peine l'attrait exercé sur les pèlerins par cette mise en scène émouvante associée à la magnificence des décorations et à la sainteté des cérémonies. « Dans le secret de cette retraite avait été porté le corps d'Hippolyte, à la place où s'élève l'autel consacré à Dieu. La même table donne la nourriture sacramentelle et recouvre les os du martyr <sup>3</sup>. » « Cette petite chapelle, qui contient le vêtement périssable qu'a rejeté son âme, resplendit d'argent massif. Des mains riches et généreuses ont revêtu ses murs d'une surface brillante comme un miroir. Non contentes d'en avoir garni l'entrée de marbres de Paros, elles ont dépensé des sommes considérables pour les orner <sup>4</sup>. » Toutes ces splendeurs étaient destinées à périr lors du siège de Rome par les Goths, en 537 et 538, sous la conduite de Vitigès; les marbres, les mosaïques, les plaques disparurent, mais du moins Prudence avait pu admirer l'ensemble qu'il a pris soin de nous décrire.

**XLV. LE TRIOMPHE DU CHRISTIANISME A ROME.** — Quelques mots suffiront à rappeler ici l'effort suprême tenté à Rome, en 394, pour restaurer le paganisme que Julien l'Apostat avait réussi à galvaniser trente ans plus tôt. Le rhéteur Eugène, proclamé empereur par Arbogast, l'assassin de Valentinien II, n'était que le prête-nom d'une entreprise organisée par Flaviens Nicomache, préfet païen du prétoire et partisan fanatique de l'ancienne religion nationale. Nous avons raconté déjà les péripéties de cette lutte dont Rome

fut le théâtre (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1651-1668, au mot **FLAVIENS NICOMACHE**) <sup>5</sup>. Pendant quelques mois, la ville reprit l'aspect de jadis au temps des autels, des sacrifices, des pontifes, des orgies, des lustrations, et comme cette ferveur soudaine n'étouffait pas toute lueur de bon sens et tout pressentiment de danger prochain, on renforça les travaux de défense de l'enceinte d'Aurélien, assez défectueuse sur différents points. On ne pouvait hésiter sur la nécessité d'une rencontre, elle eut lieu tout près d'Aquilée (5 septembre 394) et s'acheva par la défaite et la mort d'Eugène et de Nicomache Flaviens. Théodose, que rien n'arrêtait plus, se rendit à Rome où il réunit le Sénat dont il engagea la faction païenne à se convertir, sans réussir à la persuader. Prudence interpète ainsi son discours : « Tout ce qu'embrasse le monde, ô Rome, t'est soumis; c'est Dieu qui l'a voulu, qui t'a établie la souveraine et dominatrice du globe terrestre et qui t'a fait fouler aux pieds tous les êtres mortels. Il messied à ta dignité de reine d'abaisser tes regards à la contemplation d'une terre caduque et de placer la majesté dans des objets humbles et inférieurs à toi. Je ne souffrirai pas que sous ma conduite tu t'attaches à d'antiques folies, que tu adores ces dieux monstrueux et vermoulu... Tu as instruit tous les peuples et tu leur a donné des lois et tu te mettrais au niveau des barbares par le culte avilissant des faux dieux! Reconnaiss sur mes armes le signe glorieux de la croix qui jadis aussi a valu à Constantin la victoire. Soumets-toi à la puissance de Dieu qui s'est manifestée; abandonne toutes les superstitions ridicules et les puérités du service des dieux; laisse enfin vides ces sanctuaires indignes du grand nom de l'Empire <sup>6</sup>. »

Prudence ne s'en tient pas là. « Dans sa vieillesse, dit-il, Rome apprend à rougir de son passé, elle a honte des siècles écoulés, elle déteste les années qu'elle a vécues dans les souillures de la superstition. Le souvenir du sang innocent des martyrs répandu dans toute la campagne qui avoisine ses murailles, la vue des milliers de tombeaux qui l'entourent augmentent ses regrets et sa douleur de ce sinistre jugement... On embrasse la foi du Christ avec toute la ferveur de l'amour ». Non, ajoute-t-il, le triomphe de Marius après sa victoire sur Jugurtha n'a rien de comparable à celui de Théodose! Celui-ci a conduit la ville sur le chemin de la domination sans fin, une domination qui ne verra jamais vieillir mais rajeunir sans cesse les forces de Rome. Jetez un coup d'œil dans la salle du Sénat! Il n'y reste plus que bien peu de partisans des ténèbres dans ces jours où le soleil de la foi est déjà haut dans le ciel! Regardez le peuple! Combien sont rares ceux qui ne se détournent pas avec horreur de l'autel souillé de Jupiter! <sup>7</sup>

Il est plaisant, à quelques années seulement des catastrophes imminentes qu'Alaric, Vitigès, Totila et plusieurs autres infligeront à Rome, d'entendre parler de cette domination qui ne doit pas vieillir, comme si on tenait les destins dans sa poche. Théodose fut un vainqueur indulgent et son triomphe n'entraîna pas de réactions violentes pour Rome. Par ses soins, Fabius Pasifilus exerçait les pouvoirs de préfet provisoire du prétoire et de préfet de la ville. On ne vit pas de tumultes, les chrétiens se piquèrent de modération et se contentèrent de déboulonner la statue de Flaviens Nico-

<sup>1</sup> S. Jérôme, *In Ezechielem*, XL, vs. 5. — <sup>2</sup> *Peristephanon*, XI, vs. 155-168. — <sup>3</sup> *Ibid.*, XI, vs. 169-172. — <sup>4</sup> *Ibid.*, XI, vs. 183-188. — <sup>5</sup> L. Delisle, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1867, p. 297 sq.; Ch. Moïel, dans *Rev. archéologique*, t. XVII, 1868, p. 451 sq.; t. XVIII, p. 44 sq.; De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1868, p. 49 sq., 61 sq.; Ad. Ebner, *Geschichte der Literatur des Mittelalters*, 2<sup>e</sup> édit., t. 1, p. 312; trad. franç. par Aymeric et Condamin, Lyon, 1883, p. 336; Seefelder, *Ueber das Carmen adv. Flavianum*, in-8<sup>o</sup>, Gomünd,

1901; voir les éditions Mommsen, dans *Hermès*, t. IV, 1870, p. 354 sq., et Bährens, *Poetae latini minores*, 1831, t. III, p. 286 sq. — <sup>6</sup> Prudence, *Contra Symmachum*, l. I, vs. 427, 455, 465, 500; cf. Zosime, *Hist.*, l. IV, c. LIX, édit. Bonn, p. 245; Théodoret, *Hist. ecel.*, l. V, c. XXXIII; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 70; V. Schultze, *Geschichte des Untergangs des griech. röm. Heidenthums*, Iéna, 1887, t. I, p. 294-295. — <sup>7</sup> Prudence, *op. cit.*, l. I, vs. 511 sq., 542, 575, 580.

maque, bien moins à raison de son effervescence païenne que pour les abus de pouvoir auxquels avait donné lieu son administration. La statue ne fut pas détruite mais reléguée dans un magasin d'où on la fit sortir quelques années plus tard (431) pour l'installer sur le forum de Trajan<sup>1</sup>, ce fut une *restitutio honoris*<sup>2</sup> qui n'eût pas déplu à Théodose lui-même qui avait exprimé aux sénateurs ses regrets de la disparition prématurée de Flavien; il ne fut pas le seul à en parler avec indulgence<sup>3</sup>; il est vrai que d'autres lui furent sévères ainsi qu'à sa tentative de restauration du paganisme qui n'était même pas romain, mais tout bariolé d'orientalisme : Isis, Osiris, Mithra.

Théodose mourut à Milan au commencement de l'année 395 et sa disparition allait séparer pour toujours désormais Rome et Constantinople qui auraient chacune sa destinée politique en attendant d'avoir chacune sa destinée religieuse.

XLVI. LE PAGANISME STATIONNAIRE A ROME AU IV<sup>e</sup> SIÈCLE. — C'est chose entendue que Constantin adopta la religion chrétienne, mais avec toutes sortes de ménagements pour le paganisme. Les lois qu'il rendit contre le culte païen firent plus de bruit que de besogne et le meilleur commentaire du *Code Théodosien* se trouve dans le *Corpus* des inscriptions. Celles-ci nous font connaître des faits irrécusables : érections d'autels ou de statues aux divinités, fêtes, offrandes, hommages à elles adressés par des nobles romains, des sénateurs : Clodius Hermogenianus Cæsarius, Coelius Hilarianus, Quintus Clodius Flavianus, Lucius Ragonius Venustus, Ulpus Egnatius Faventinus, Petronius Apollodorus, Sextilius Agesileus Edesius, Nonius Victor Olympius, Aurelius Victor Augustinus et d'autres jusque vers 391<sup>4</sup>.

Ainsi quoiqu'en puissent dire les lois, le paganisme dure; même en admettant qu'il ne prospère plus, du moins il se défend. En 341, Constant interdit la superstition et soumet les sacrifices à un châtement<sup>5</sup>; en 353, Constance ordonne la fermeture des temples et menace de mort les sacrifices païens<sup>6</sup>; mais ces lois inappliquées deviennent bien vite caduques après l'avènement de Julien et désormais tout est à reprendre et ce n'est pas avant le règne de Gratien et sa loi de 382 que le paganisme court un véritable danger. Cette loi marque un pas décisif par la suppression des privilèges dont jouissaient les prêtres païens et des revenus attribués aux temples des dieux. Désormais les uns et les autres cessant d'être subventionnés n'ont d'autre perspective que la ruine et la disparition, les libéralités des particuliers n'étant pas assez larges et régulières pour assurer l'entretien prolongé. Certains sénateurs par esprit d'opposition, par gloriole, soutendraient plus ou moins longtemps le culte païen, mais non pas toujours, seulement cela pouvait le prolonger assez longtemps. L'affaire de l'autel de la Victoire est assez connue pour n'être rappelée que d'un mot et le conflit entre saint Ambroise et Symmaque aboutit beaucoup moins à la satisfaction morale du maintien de la statue symbolique de la Victoire qu'à la prétention de sacrifier aux dieux au nom de l'État. Ni Gratien ni Valentinien III n'y consentirent et l'abandon définitif, vers 382<sup>7</sup>, du titre de *pontifex maximus* par les empereurs marqua un autre effort vers l'affranchissement total du paganisme; mais on n'y arrivait que pas à pas.

Le vieux paganisme olympien était depuis longtemps déjà en assez mauvaise posture pour subir une brusque dégringolade si les cultes orientaux n'étaient venus, au début de notre ère, le revigorer et, en particulier, le mithraïsme (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot ΜΙΘΡΑ). Le lieu préféré des assemblées se trouvait dans le *mithræum* de la VII<sup>e</sup> région, non loin de l'église actuelle de Saint-Silvestre *in capite*, et dans le temple de Cybèle, qui s'élevait à gauche de l'entrée de Saint-Pierre, près du cirque de Néron.

On a retrouvé plusieurs inscriptions de ce *mithræum*. La plus importante, découverte en 1867, à peu près sur l'emplacement qu'il occupait, sous le palais Marignoli, a permis de constater qu'il fut restauré entre 382 et 391 aux propres frais du sénateur Tameisius Augustinus Olympius, qui se fait gloire de s'être passé des subsides de l'État : *sumptus tuos nec, Roma, requirit*. Mithra possédait beaucoup d'autres sanctuaires à Rome, leur nombre approche aujourd'hui de la centaine et parmi eux un certain nombre furent certainement aménagés au cours du IV<sup>e</sup> siècle, d'autres étaient de réputation assez fâcheuse, par exemple celui dont le préfet de la ville, Gracchus, fit crocheter la porte pour briser les statues qui s'y trouvaient (377)<sup>8</sup>.

Le culte de Cybèle, la « grande mère des dieux » n'était pas moins suivi, ainsi qu'en témoignèrent les inscriptions trouvées en 1608 et 1609, relatives à des criobolies et des taurobolies qui y furent célébrées entre 301 et 390<sup>9</sup>. Et c'est là un curieux contraste avec les spectacles liturgiques qui se déroulaient à la même époque aux baptistères du Latran, du Vatican et d'ailleurs, parmi une foule ardente et mobile pour la religion nouvelle, tandis que certains s'obstinent dans les superstitions du passé. Dans les inscriptions postérieures à 350 on lit encore le titre *in æternum renatus* qui fait pendant au baptême; *delibutus sacratissimis mysteriis* qui copie le langage de l'initiation chrétienne, et jusqu'à ces *animæ suæ mentisque custodes* qui ne peut rapprocher de nos anges gardiens, ou le *pater sacrorum* et le *pater patrum* qui évoque un rapprochement avec le pontife suprême<sup>10</sup>.

Dans ce qu'on pourrait appeler le paganisme classique, le culte de Vesta a conservé longtemps ses partisans, fidèles familiers de l'antique sanctuaire du Forum. Les fouilles de 1883-1884 et 1901 ont fait connaître l'atrium de Vesta et la demeure des Vestales dans les derniers temps de son existence. Ces lieux auront vu sans aucun doute les *sanctissimæ* et *piissimæ* frémissantes de reconnaissance envers le préfet de la ville, Vettius Agorius Prætextatus, qui en 363, sous le règne de Julien, les avait prises sous sa protection, à titre de *pontifex Vestæ* que lui donnent deux inscriptions. Sa statue a été retrouvée en 1883. Or c'est ce même Prætextatus qui habitait sur l'Esquilin, dans la via Merulana actuelle et dont la demeure qui fut retrouvée en 1591 contenait la statue de la Vestale Cælia Concordia dont le piédestal disait que Prætextat l'avait élevée *propter egregiam ejus pudicitiam insignemque circa cultum divinum sanctitatem*<sup>11</sup>. Cælia Concordia fut la dernière des *Vestales maximæ*.

Lors des fouilles de 1883 on put retrouver dans la maison des Vestales le monument d'une *Vestalis maxima* dont le nom avait été gratté sur l'inscription dédicatoire du socle de la statue, que l'inscription laté-

<sup>1</sup> Le socle fut exhumé en 1849 devant la basilique Ulpienne. — <sup>2</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1783; cf. De Rossi, dans *Annali dell' istit. archeol.*, 1849, p. 285 sq., pl. L. — <sup>3</sup> Rufin, *Hist. eccles.*, I, II, c. XXXIII. — <sup>4</sup> R. Lanciani, dans *Notizie degli scavi*, 1883, p. 481. — <sup>5</sup> *Code Théodosien*, I, XVI, tit. x, l. 2. — <sup>6</sup> *Cod. Théodosien*, I, XVI, tit. x, l. 4. — <sup>7</sup> J.-R. Palanque, *L'empereur Gratien et le grand ponti-*

*ficat païen*, dans *Byzantion*, VIII (1933), p. 41-47. — <sup>8</sup> S. Jérôme, *Epist.* CVII, n. 2, *ad Lætam*; Prudence, *Contra Symmachum*, I, I, vs. 561 sq. — <sup>9</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 497-504; L. Duchesne, *Liber pontific.*, t. I, p. 120, 193, note 65; t. II, p. 563. — <sup>10</sup> Lanciani, dans *Notizie degli scavi*, 1883, p. 481. — <sup>11</sup> *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n. 2145.

rale de dédicace permet de reporter à l'année 364<sup>1</sup> :

OB MERITVM CASTITATIS  
PVDICITIAE ADQ·IN SACRIS  
RELIGIONIBVSQVE  
DOCTRINAE MIRABILIS  
//////////E·V·V·MAX  
PONTIFICES VV CC  
PRO ·MAG·MACRINIO·  
SOSSIANO·V·C·P·M·

Le martelage du nom ne pourrait s'expliquer que par la conversion au christianisme ou par la violation des vœux. Ce dernier cas est peu vraisemblable car cette défaillance de mœurs eût fait scandale et les écrivains chrétiens ne se fussent pas privés d'en garder le souvenir. Au contraire, les textes mentionnent la conversion d'une vestale à la foi chrétienne. Prudence met en scène cette vestale appelée Claudia et nous la montre entrant dans la basilique de Saint-Laurent. Peut-être Claudia se sera-t-elle retirée au monastère de femmes proche de Sainte-Agnès qui existait vers le temps dont nous parlons<sup>2</sup>.

Ceci dit quant aux individus, il faut ajouter relativement aux édifices que le iv<sup>e</sup> siècle n'en vit pas la destruction, mais tout au plus la fermeture avec les inconvenients qui en sont inséparables. A Rome, la première transformation d'un temple en église chrétienne ne paraît pas antérieure à l'année 526; les seuls textes qui mentionnent des destructions de temples avant cette date sont des inscriptions d'une fausseté manifeste de la fabrication de Pirro Ligorio<sup>3</sup>. Il y eut peu de changements. Les temples qui avaient été voués aux dieux perdirent leur destination progressivement; les autres qui avaient reçu d'abord une destination civile reçurent de nouvelles affectations. Ce fut le cas du temple de Saturne sous le Capitole, principalement consacré à la garde du trésor public et qui, successivement, perdit son nom païen et son affectation culturelle, mais garda sa destination, ce qui lui valut sous le règne de Gracien l'avantage d'une restauration et presque d'une reconstruction. Mais celle-ci fut conduite avec un sans-gêne inouï comme nous le voyons par ce qui subsiste : les bases de colonnes sont d'inégale grandeur, et trois des fûts sont composés de tambours superposés sans ordre ni proportion<sup>4</sup>.

C'est en 391 que Théodose interdit par une loi tous les sacrifices païens, même accomplis à titre privé et édicta des peines contre la visite des temples des dieux : *Nemo se hostiis polluat, nemo insontem victimam caedal, nemo delubra adeat*<sup>5</sup>; ce n'est pas la démolition, et peu de temps après la mort de Théodose une ordonnance d'Honorius rappelle qu'« en même temps que nous interdisons les sacrifices, nous voulons que les monuments publics soient conservés à titre d'ornement : *Sicut sacrificia prohibemus, ita volumus publicorum operum ornamenta seruari*<sup>6</sup>. En 408, Honorius renouvelle la prescription, à Rome, de traiter dans les villes et dans les banlieues les temples comme propriété de l'État, mais d'abattre partout les autels : *Edificia templorum... ad usum publicum vindicentur*<sup>7</sup>.

La volonté d'épargner les monuments païens au iv<sup>e</sup> siècle trouve sa confirmation dans ce fait que le

pape Damase dépose devant un tribunal que le préfet Symmaque n'a causé aucun préjudice à des chrétiens, et sur-le-champ Symmaque affirme qu'aucun chrétien n'a comparu devant lui sous l'inculpation d'avoir endommagé des monuments du culte païen<sup>8</sup>. C'est à la lumière de ces faits positifs qu'il faut interpréter certains passages littéraires de forme trop oratoire pour demeurer strictement historiques. Lorsque saint Augustin avance dans un sermon : *Eversis in urbe Roma omnibus simulacris*<sup>9</sup>, il n'autorise pas à soutenir qu'à Rome toutes les statues des dieux sont renversées<sup>10</sup>. De même lorsque saint Jérôme annonce que *Templa Jovis et caerimoniae ceciderunt*<sup>11</sup> et encore que « le Capitole doré est dans le délabrement de l'abandon; la poussière et les toiles d'araignées recouvrent tous les temples de Rome; la cité sort de chez elle et la foule débordante du peuple ne fait que passer devant les sanctuaires à demi ruinés pour courir aux tombeaux des martyrs. Qui n'est pas entraîné à la foi par la sagesse, qu'il le soit du moins par la honte<sup>12</sup> ».

XLVII. L'EMPEREUR HONORIUS A ROME. — La succession de Théodose le Grand pesa lourdement sur le règne de ses fils Arcadius et Honorius. Celui-ci avait l'empire d'Occident et montra l'intention de confirmer les avantages dont la religion chrétienne était en possession et se montra disposé à les accroître : *Quia temporibus nostris addi potius reverentiae cupimus, quam ex his, quae olim praestita sunt immulari*<sup>13</sup>. L'intention était bonne, mais l'homme n'était pas à la mesure des événements quand ceux-ci dépendaient des volontés d'Alaric. Après avoir ravagé l'Illyrie, la Macédoine, la Thessalie, conquis Athènes, détruit Eleusis et Olympie, le Goth après une pause gagna la Pannonie et les Alpes Juliennes; en 401, il foula le sol italien où il se heurta à Stilicon qui lui livra deux sanglantes batailles à Pollentia et à Vérone pendant qu'Honorius fuyait Milan pour s'enfermer à Ravenne. La victoire de Pollentia, gagnée le jour de Pâques 402, délivrait Rome d'une menace imminente, mais qui devait reparaitre sept années plus tard. Dans l'empire l'enthousiasme fut grand et Prudence demanda à l'empereur de venir triompher dans Rome. Ce n'est point la superstition qui a vaincu<sup>14</sup> :

*Sed vis cruda virum perfractaque congregantium  
Pectora nec trepidans animus succumbere leto  
Pro patria et pulcrum per vulnera querere laudens*

et c'est au nom de Rome qu'il lui dit<sup>15</sup> :

*Regnator mundi, Christo sociabere in ævum  
Quo ductore meum trahis ad caelestia regnum.*

Car Rome aspirait à prendre sa revanche de Milan devenu séjour de la cour impériale et à faire, ne fut-ce qu'un jour, figure de capitale. Honorius n'osa ou ne voulut pas refuser, il se rendit à Rome en compagnie de Stilicon, et ce fut le dernier triomphe d'un empereur romain (décembre 403). Un cortège l'alla attendre au pont Milvius (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2761-2763, fig. 7819) et lui prodigua les acclamations : « Au plus invincible et au plus heureux des princes, au doux et immortel empereur, au vainqueur, au triomphateur<sup>16</sup>. » La population avait profité de la circonstance pour faire prendre l'air à des oripeaux depuis longtemps fanés<sup>17</sup>.

<sup>1</sup> *Notizie degli scavi*, 1883, p. 454, n. 13. — <sup>2</sup> O. Marrucchi, *Nuova descrizione della casa delle vestali secondo il risultato dei più recenti scavi*, Roma, 1887; *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1899, p. 199 sq.; cf. p. 203, 211, n. 1. — <sup>3</sup> G. Henzen, dans *Corp. inscr. lat.*, t. vi, p. li. — <sup>4</sup> A. Nibby, *Roma antica*, t. II, p. 108 sq.; Richter, *Topographie der Stadt Rom*, 1901, p. 80. — <sup>5</sup> *Code Théodosien*, l. XVI, tit. x, l. 10. — <sup>6</sup> *Code Théodosien*, l. XVI, tit. x, l. 15. — <sup>7</sup> *Code Théodosien*, l. XVI, tit. x, l. 19. — <sup>8</sup> Aurel-Symmachus, *Relationes*, l. XVI, édit. Meyer-Lipsia, 1872, p. 28 sq. — <sup>9</sup> S. Augustin,

*Serm.*, cv, *De verbis evang. Luc.*, XI, 13; *P. L.*, t. XXXVIII, col. 624. — <sup>10</sup> Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 518.

— <sup>11</sup> S. Jérôme, *Lib. II adversus Jovinianum*, n. 38, *P. L.*, t. XXII, col. 338. — <sup>12</sup> S. Jérôme, *Epist.*, CVII, *Ad Lantam*, l; *P. L.*, t. XXII, col. 868. — <sup>13</sup> *Code Théodosien*, l. XVI, t. XI, l. 29. — <sup>14</sup> Prudence, *Contra Symmachum*, l. II, vs. 703-705, édit. Dressel, p. 279. — <sup>15</sup> *Id.*, *ibid.*, vs. 757-758. — <sup>16</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 1187 sq. — <sup>17</sup> Prudence, *Contra Symmachum*, l. II, vs. 725 : *flores, coronae, pallia*, toute la friperie italienne.

Lors de ce séjour à Rome, on peut croire que l'empereur visita le tombeau de l'Apôtre; il lui eût été difficile de s'en dispenser : *Imperator venit Romam. Quo festinat?* demande saint Augustin. *Ad templum imperatoris an ad memoriam piscatoris?*<sup>1</sup>. Sa présence, attendue et réclamée, devait signaler une mesure depuis longtemps sollicitée : la suppression des combats de gladiateurs<sup>2</sup> :

*Quod genus ut seeleris jam nesciat aurea Roma,  
Te precor, Ausonii dux augustissime regni,  
Et tam triste sacrum jubeas ut cetera tolli.*

Après un siècle presque accompli depuis la proclamation du christianisme, en 403, on ne concevait pas de triomphe sans un combat de gladiateurs. Cette fête prévue et annoncée fut l'occasion d'un événement sur les circonstances duquel nous ne reviendrons pas (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1674-1675; t. VI, col. 1280-1281) et qui amena l'interdiction de ces jeux qu'on aura vus à Rome pour la dernière fois. Honorius ému par le dévouement du moine Télémaque édicta, sous des peines sévères, l'interdiction à Rome des combats de gladiateurs.

L'amphithéâtre Flavian subsista sous le nom de Colisée (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AMPHITHÉÂTRE) avec tout un appareil légendaire, mais on n'y vit plus de massacres humains. Vers le temps où Honorius porta la loi d'interdiction, on avait vu un préfet de l'annone (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot), Arpagius Lupus, faire construire à Porto un bâtiment pour les lutteurs. On n'eut pas le temps de l'inaugurer ni d'en faire usage. C'est ce que nous apprend l'inscription dédicatoire qui porte au revers, en caractères du v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> siècle, une addition disant que le bâtiment, demeuré sans emploi dès l'origine, reçut par les soins d'Acholius Abydus une autre destination<sup>3</sup> :

...CESSITATE CERTAMEN  
...VLOS ARMABANTVR  
...DITO SED SINE VSV AB INITIO DERELICTO  
...IVNQAM ANEHAC PVBLICA ADIVMENTA  
...HOLIVS ABYDVVS VC·  
...IS ROMAE

On peut compléter la ligne 3<sup>e</sup> : *edificio autem condito sed sine usu ab initio derelicto*, et la ligne 4<sup>e</sup> : *quæ nunquam antehac publica adiumenta*.

**XLVIII. LE SÉNATEUR PAMMACHIUS ET SES ÉMULES.** — Parmi les chrétiens de Rome de la fin du iv<sup>e</sup> et du début du v<sup>e</sup> siècle quelques noms ont conservé une haute illustration, celui de Pammachius entre autres. Sénateur, ancien consul, devenu veuf il renonça au monde et donna un des premiers exemples d'une vocation à une pauvreté héroïque. « Les diamants, les perles, les bijoux, dit saint Jérôme, qui avaient servi à l'ornement de son épouse, se changèrent en pain pour les affamés; les brocards de soie et d'or dont le palais regorgeait, au lieu de continuer à faire éclater la vanité et la mondanité, se transformèrent en une laine grossière pour couvrir ceux qui avaient froid. Tout ce qui avait servi au luxe de ses ancêtres devenait l'instrument de la vertu. Le palais, naguère encore visité par la foule des amis et des flatteurs, n'est plus assiégré que par la misère sous toutes ses formes; naguère Pammachius allait par la ville accompagné d'une armée de clients; aujourd'hui, dès qu'il paraît, ce sont les pauvres reconnaissants qui lui forment un

cortège d'honneur. D'autres dispersent l'or et les richesses pour y gagner le peuple par des jeux et des plaisirs et arriver à la dignité consulaire, ce Romain n'emploie plus ses trésors qu'à se gagner le ciel<sup>4</sup>. »

Après deux ans de veuvage environ, Pammachius fonda, en 398, un hôpital à Porto où il recevait les étrangers, les pauvres, les malades (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2765-2766, fig. 5755). C'est le plus ancien hôpital connu en Occident. Sa proximité de Rome permet de le rattacher à l'histoire du passé chrétien de cette ville, ce que faisait saint Paulin de Nole qui disait : « O Rome, tu n'as pas à redouter les jugements de Dieu dont on te menace! Certes tu mérites bien d'être appelée la Babylone de l'Apocalypse; mais si tes sénateurs ne donnent pas d'autres spectacles que ceux de la bienfaisance et de la charité, tu n'es pas perdue<sup>5</sup>. »

Le souvenir de Pammachius est inséparable d'un autre monument déjà décrit (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2832-2869, fig. 2259-2280) et dont l'intérêt archéologique l'emporte sur l'hôpital de Porto; c'est la transformation de sa propre demeure en basilique où des martyrs Jean et Paul furent dans la suite l'objet d'un culte. L'existence du *titulus Pammachii*, au lieu où on en voit l'église aujourd'hui, est attestée dès le début du v<sup>e</sup> siècle. On lisait sur la porte ce distique<sup>6</sup> :

QVIS TANTAS CHRISTO VENERANDAS CONDITIT AEDES  
SI QVAERIS CVLTVR PAMMACHIVS FIDEI

On ne saurait douter que l'Église de Rome à l'époque qui nous retient ici n'ait compté dans les rangs des fidèles les plus humbles des âmes pieuses dignes d'admiration, mais leurs noms et leurs vertus sont demeurées dans l'oubli, tandis que plusieurs membres de l'aristocratie comblés des biens de ce monde et signalés par leur naissance ont pu, comme Pammachius, apporter à leur conversion le lustre de prodigalités inouïes. Certains appartenaient à des familles sénatoriales; parmi les femmes on rencontrait des noms qui évoquaient les plus pures gloires de la Rome antique; nous n'allons pas les énumérer après en avoir parlé déjà (voir *Dictionn.*, aux mots JÉROME, MARCELLE, MÉLANIE, PAULE), rappelons seulement le nom de Pinianus qui épousa, en 397, Mélanie la jeune. La vie de celle-ci nous initie à l'immensité et à la complication d'une fortune terrienne que les possesseurs veulent abandonner; quant à Pinianus, nous le savons fils de Valerius Severus, qui fut préfet de la ville en 382. Leur habitation s'élevait sur le Celius, vers l'église Saint-Étienne et le monastère de Saint-Érasme. Ce n'était pas chose facile de liquider des propriétés tellement magnifiques et il fallut renoncer à trouver acquéreur : *Primo enim domum, quam in urbe Roma habebant, vendundare volentes, sed quia ad tam magnum et mirabile opus accedere nemo ausus fuit, relicta est. Alaric s'en chargea : ab hostium parte dissipata pro nihilo venundata est quasi incensa*<sup>7</sup>. Sur l'emplacement de ce palais brûlé et disparu on trouva au xvii<sup>e</sup> siècle une remarquable lampe de bronze déjà décrite et figurée (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1037; t. VIII, col. 1211-1213, fig. 6741) sur laquelle on lit : *Dominus legem dat Valerio Severo, Eutropi vivas*. « Le Seigneur donne la Loi à Valerius Severus, Vive Eutrope. » A l'avant, un orant, et le Christ au gouvernail. Il est probable qu'on a figuré ici le père ou le frère de Pinianus qui offrait cette lampe à Eutrope à l'occasion de son baptême.

<sup>1</sup> S. Augustin, *In psalmum CXL*, n. 21; *P. L.*, t. XXXVII, col. 1830. — <sup>2</sup> Prudence, *Contra Symmachum*, l. II, vs. 1113 sq., édit. Dressel, p. 299. — <sup>3</sup> De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1868, p. 74, fig. 3, 4; p. 84-87. — <sup>4</sup> S. Jérôme, *Epist.*, LXVI, 5; *P. L.*, t. XXII, col. 641. — <sup>5</sup> S. Paulin de Nole, *Natale XII*, poema xx, vs. 112 sq.; *P. L.*, t. LXI, col. 555; édit. Hartel, p. 147. — <sup>6</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*,

t. II, part. 1 (1888), p. 150; H.-I. Marrou, *Autour de la bibliothèque du pape Agapit* (sur les restes d'un hospice fondé à Rome par Pammachius à côté de son *titulus* ?), dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1931, p. 146-154. — <sup>7</sup> *Vita sanctæ Melaniæ junioris auctore cævo et sanctæ familiari*, c. XIV, dans *Analecta bollandiana*, t. VIII, 1889.

Au 1<sup>er</sup> siècle, le nom des Valerii se conservait dans ces parages où s'élevait un hôpital nommé *xenodochium*, *Valeri* ou *a Valeris* et qui rappelaient peut-être une fondation de cette famille. Le monastère de Saint-Érasme s'éleva vers la fin du 6<sup>e</sup> ou au commencement du 7<sup>e</sup> siècle sur les ruines du palais des Valerii<sup>1</sup>.

« Également sur le Célius habitait la famille des Anicii, qui fournit aux annales chrétiennes de cette époque une série de noms glorieux. La *domus gentis Aniciei* s'élevait en face du Palatin, au penchant de la colline, entre le Cirque Maxime et le Colisée<sup>2</sup>. Divers bâtiments chrétiens durent leur origine à cette illustre famille. On déblaya, en 1857-1859, une basilique de Saint-Étienne établie par une certaine Démétride de la gens Anicia, dans sa villa de la voie Latine, avec une inscription métrique à la fondatrice<sup>3</sup>.

« La famille des Acilii (voir *Dictionn.*, t. 1, au mot ARISTOCRATIQUES) rivalisait avec les Anicii de gloire et de dévouement à l'Église. Ils étaient primitivement établis dans les jardins du Pincius, que posséda plus tard Petronius Probus, de la gens Anicia. J.-B. De Rossi a retrouvé les tombeaux des Anicii dans la catacombe de Priscille. Leurs magnifiques sarcophages de marbre s'y trouvaient dans la crypte de famille et dans les galeries voisines. Ils formaient comme une escorte au tombeau du grand Acilius Glabrio, membre de cette gens. Acilius Glabrio (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom) fut victime de la persécution de Domitien. On a mis au jour des fragments d'une inscription métrique où se trouve une remarquable mention du nom de Priscille, donné précisément à cette catacombe; l'inscription semble se rapporter à Anicius Acilius Glabrio l'austus qui fut, en 438, préfet de la ville et consul<sup>4</sup>. (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1274.)

« Une autre noble famille à Rome, celle des Uranii, emprunta au 4<sup>e</sup> siècle un nouvel éclat à de grandes personnalités chrétiennes en étroite parenté avec elle. Le frère de saint Ambroise s'appelait Uranius Satyrus. L'on a récemment reconnu le mausolée des Uranii chrétiens, remarquable ronde sur la voie Appienne, près de Saint-Sébastien; avec son inscription grecque et latine, c'est un vénérable témoin de la transformation de la Rome païenne en cité chrétienne<sup>5</sup>.

« Tu vois, dit Prudence, la longue série des sénateurs qui ont préféré le vêtement blanc du baptême à la toge brillante. La curie d'Évandre vient chercher la régénérescence dans la source baptismale du Nazaréen. Les descendants des Annii, les rejetons des Probi, les héritiers des Olyhrii déposent les faisceaux des licteurs, devant le tombeau des martyrs. Les Paulini, les Bassi, les Graèques n'hésitent pas à se soumettre à la domination du Sauveur. C'est par centaines que l'on compte les maisons du sang le plus noble et le plus ancien qui ont tourné le dos aux idoles honteuses. Ils sont maintenant l'orgueil de la ville et de son illustre sénat<sup>6</sup>. »

XLIX. SYMPTOMES DE DÉCHÉANCE. — Ce serait une lourde erreur de croire que Rome n'offrait pas dans sa société chrétienne d'affligeants spectacles. Ils étaient de telle nature que saint Jérôme qui, à vrai dire, ne se gênait guère avec personne, en parlait en ces termes à la vierge Eustochium : « J'ai des collègues qui ne reçoivent la consécration sacerdotale ou diaconale que pour avoir plus facilement accès auprès des femmes. Ils ne se soucient que de leurs vêtements; il

les leur faut parfumés de bonnes odeurs; il leur faut des chaussures souples et luisantes. Leurs cheveux sont frisés au fer; des anneaux brillent à leurs doigts et ce n'est que sur la pointe des pieds que ces messieurs traversent les rues pour éviter que la boue laisse aucune marque à leurs chaussures. Quand on les voit venir, on les prendrait pour des galants plutôt que pour des clercs. Beaucoup ne mettent leur science qu'à connaître les noms, les demeures et les habitudes de toutes les matrones<sup>7</sup>. » Et il trace le portrait d'un de ces tristes ecclésiastiques allant dès le matin faire des visites dans les maisons riches, y faire admirer ses chevaux, s'y faire offrir des présents et s'y rendre à la fois nécessaire par sa politesse et redoutable par sa méchanceté. De pareils excès se rencontraient non seulement parmi les clercs, mais parmi les moines<sup>8</sup>. N'exagérons rien toutefois; il est trop facile dans une grande ville de rencontrer et de dénoncer des hommes indignes de leur profession et les satiriques ont la partie belle, rien ni personne ne semble devoir leur échapper. C'est encore saint Jérôme qui écrit : « Pour quoi donc cette noble dame met-elle tant d'ostentation et de solennité dans ses bonnes œuvres? A-t-elle bien besoin de se faire traîner à Saint-Pierre dans une litière ouverte et dorée pour y faire ses aumônes? Voyez donc comme elle prend soin de distribuer elle-même ses dons, entourée de ses serviteurs dans la foule des pauvres. Naturellement tout Rome contempera le spectacle de son abaissement et de sa générosité. Qu'a-t-elle besoin d'un héraut pour préparer ses agapes chrétiennes? Pourquoi cette procession d'eunuques qui lui fait cortège quand elle s'approche des saints mystères<sup>9</sup>. »

Ces descriptions s'appliquent principalement à ce qu'on peut observer dans les endroits publics, il n'y a guère plus d'édification à recueillir dans les habitations particulières. « Les riches, au dire de saint Ambroise, les maîtres de la société élégante, se voient à table, couronnés de fleurs et la tête artistement frisée. Des essais de femmes dissolues les entourent et leur tendent la coupe. Ils titubent comme des vaisseaux qui ont perdu leur ancre. Ils font succéder les banquets aux banquets pour échapper à l'ennui qui pèse sur leur existence inoccupée. Dès le matin cuisiniers et maîtres d'hôtel font la ronde par les marchés, se disputant à grands cris les denrées chères à la sensualité : poissons recherchés entre les plus rares, foies gras délectables entre tous<sup>10</sup>. »

Les professions qui devraient former à la pratique du courage et de l'endurance n'échappent pas à la déchéance. Dans l'armée romaine, les officiers s'adonnent au luxe efféminé, aux beuveries, on les entend crier : « Ivresse! Celui qui ne vide pas la coupe jusqu'au fond est ennemi de l'empereur. » À la sortie des festins, il faut les emporter. À la fleur de l'âge, ils ne sont plus que des vieillards décrépits<sup>11</sup>. Ce n'est pas seulement à Rome qu'on peut jouir de ce spectacle, mais dans tout l'empire. « L'esprit frémit, écrit saint Jérôme, à la vue des ruines de notre époque. Voici plus de vingt ans que dans le vaste espace qui s'étend de Constantinople aux Alpes Juliennes le sang romain coule sans interruption. Les Goths, les Quades et les Sarmates, les Huns, les Vandales et les Marcomans sèment la désolation, le meurtre et le pillage à travers la Scythie, la Thrace, la Macédoine, la Dardanie

<sup>1</sup> J.-B. De Rossi, *Il monastero di S. Erasmo nella casa dei Valerii*, Roma, 1886; *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. 1, p. 456, 482. — <sup>2</sup> Sur l'emplacement actuel de l'église et du cloître de Saint-Gregoire-le-Grand. — <sup>3</sup> Cf. *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. 1, p. 239, 531. — <sup>4</sup> De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1888-1889, p. 103 sq. — <sup>5</sup> *Id.*, *ibid.*, 1886, p. 29 sq. — <sup>6</sup> Prudence, *Contra Symmachum*, l. I, vs.

545 sq.; H. Grisar, *Histoire de Rome et des papes au Moyen Age*, trad. E. Ledos, in-8°, Paris, 1906, t. 1, p. 53. — <sup>7</sup> S. Jérôme, *Epist.*, xxii, ad *Eustochium*, n. 28, P. L., t. xxxi, col. 414. — <sup>8</sup> *Id.*, *ibid.* — <sup>9</sup> S. Jérôme, *Epist.*, cxxv, ad *Rusticum monachum*, n. 16, P. L., t. xxii, col. 1081. — <sup>10</sup> S. Ambroise, *De jejuniis*, c. xi, n. 42, P. L., t. xiv, col. 712. — <sup>11</sup> *Id.*, *ibid.*, c. xvii, n. 62, P. L., t. xiv, col. 719.

et la Dacie; ils promènent la flamme et le fer dans les campagnes de Thessalie, d'Achaïe, d'Épire, de Dalmatie, de Pannonie. Que de nobles Romains sont devenus leur proie, que de matrones et de vierges ont été les victimes de leurs vices! Les évêques réduits en esclavage, les prêtres et les clercs livrés au glaive, les églises saccagées, les autels du Christ changés en mangeoires à chevaux, les restes des martyrs arrachés de leur sépulture; partout la tristesse, partout les gémissements, partout l'image de la mort<sup>1</sup>.

Ce bouleversement des mœurs n'était pas le résultat de la disparition du paganisme et de l'établissement du christianisme. L'accusation soulevée contre celui-ci a été cent fois réfutée, bien qu'elle reparaisse toujours (voir *Dictionn.*, t. I, col. 287-292); il est plus conforme aux faits reconnus de l'histoire d'accepter que la foi chrétienne introduisit un élément de moralité mais ne contraignit pas les contemporains à observer des vertus civiques qui pouvaient seules arrêter une décadence produite par des causes anciennes. Rome succomba à des maux très antérieurs au triomphe du christianisme.

L. ALARIC, MAÎTRE DE ROME, 408-410. — Les victoires de Stilicon en 402 n'avaient écarté de Rome le danger d'invasion barbare que pour peu de temps; en 405, le même Stilicon avait une deuxième fois sauvé Rome par la victoire remportée près de Florence sur Rhadagaise, mais cette fois Honorius ne consentit plus à quitter Ravenne pour jouir des honneurs d'un triomphe romain. On lui éleva un arc de triomphe qui a depuis longtemps disparu et dont un manuscrit nous a conservé l'inscription en ce style ridicule où Rome applaudit à ses maîtres. Cette inscription associait Honorius à Arcadius et les proclamait *toto orbe victoribus... quod Getarum nationem in omne ævum docuere extingui...*<sup>2</sup> Cet arc est peut-être identique à l'*arcus pietatis* en face de l'entrée du Panthéon et dont parlent les *Mirabilia urbis Romæ*<sup>3</sup>.

Stilicon obtint, lui aussi, son monument : statue de bronze et d'argent érigée sur le Forum, près des anciens rostres et dont le socle avec l'inscription ont été conservés<sup>4</sup>. On proclame ce barbare *adfinis divi Theodosi Augusti*, et on lui découvre un « extraordinaire amour et sollicitude pour Rome ». Il ne fallait oublier personne. L'armée victorieuse eut aussi son monument dont on retrouve l'inscription au Forum en 1880. On y célébrait la victoire : *Post confectum Gothicum bellum felicitate æterni principes domini nostri Honorii*<sup>5</sup>.

Stilicon ne jouit pas longtemps de ces faveurs : en 408, ses statues furent renversées, son nom martelé sur les inscriptions, lui-même fut assassiné à Ravenne et Alaric vint assiéger Rome avec le projet arrêté de l'anéantir : *Ἀπιθι τὴν Ρωμαίων πόλιν*<sup>6</sup>. Comme ce n'était pas chose facile, il se contenta d'en exiger une rançon énorme que le paganisme paya en statues d'anciennes divinités.

En véritable Germain qu'il était, Alaric ne s'éloigna des remparts de Rome qu'après avoir exigé du Sénat qu'il se fit le négociateur d'une paix avantageuse avec Honorius. Par là il entendait la cession de la Dalmatie, de la Vénétie et du Norique, en plus d'un tribut annuel en froment et en argent. L'ambassade envoyée à Ravenne par le Sénat comptait le pape Innocent I<sup>er</sup> (401-417); elle ne put rien obtenir d'Honorius et la guerre recommença avant que l'ambassade fût rentrée dans Rome.

A la suite d'un nouvel essai pour s'accorder avec l'empereur, Alaric revint donc une deuxième fois devant Rome. Son armée de Goths était renforcée de dix mille Huns et l'avant-garde vint examiner les hautes murailles, les tours et les portes et poternes; elle ne put que constater leur solidité à toute épreuve. Deux inscriptions nous ont conservé le souvenir des restaurations entreprises sous le règne d'Honorius. L'une d'elles, un peu endommagée, se lit encore à sa place primitive au-dessus de la Porte Tiburtine, à l'extérieur (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1955, fig. 4564), l'autre se trouvait au-dessus de la porte Prénestine, sur la face extérieure de la porte. Cette inscription se lisait également sur la porte du Porto et peut-être sur celle d'Ostie. Le texte était ainsi conçu :

*s. p. q. r. imp. Cæss. dd. nn. invictissimis principib. Arcadio et Honorio victorib. ac triumfatorib.*

[*semper Augg. egestis (immensis) rudertb. (ex suggestione v. c. et intustris com. et mag. utriusq. militiæ Stitichonis) ad perpetuitatem nominis eorum simulacra constituiti (curante Ft. Macrobio Longiniano) v. c. præf. urbi (d. n. m. q. eorum.*

On remarquera que l'*instauratos* du texte se réfère aussi aux portes; ce ne sont donc pas des constructions entièrement nouvelles; *egestis immensis rudertibus* est une hyperbole assez commune dans le style épigraphique. R. Lanciani rapporte cette expression à l'enlèvement de la terre qui couvrait les murs d'enceinte près du *castrum prætorium* et de l'*Aqua Marcia*; au lieu d'exhausser les basses murailles avec de nouveaux matériaux, on recourut à ce procédé plus simple qui est encore reconnaissable aujourd'hui. Le nom de Longinianus<sup>8</sup>, préfet de la ville en 403, nous donne la date des travaux de fortification.

Lorsque sa cavalerie eut tourné sans résultat devant l'enceinte hermétiquement close, Alaric revint à la tactique adoptée deux années plus tôt : affamer la ville. Il n'attendit même pas si longtemps. A la suite de pourparlers avec le Sénat, la plèbe se souleva et proclama empereur le préfet de la ville Attale qui dut sa couronne à Alaric. Cela fait il entraîna son armée dans la direction de Ravenne où Honorius l'attendait.

Attale, quoique chrétien de nom, se mettait à favoriser le paganisme, sans succès d'ailleurs pour sa cause, car Alaric négociait déjà avec Honorius. Mais celui-ci n'avait songé qu'à gagner du temps afin de s'assurer des renforts. Se voyant joué Alaric reprit la route de Rome à la tête d'une armée de Goths, de Huns, d'Alains et de Scires. Il choisit son point d'attaque au nord-est de la ville, campa à Antennæ, sur la hauteur qui domine le pont salarien sur l'Arno. Très judicieusement, se trouvant au cœur de l'Italie, terre classique de la trahison, il évita des hostilités et un siège en règle qu'il n'était pas en mesure d'entreprendre et noua des relations dans l'intérieur de la ville où les païens, les ariens et les esclaves barbares lui facilitaient l'entrée qui eut lieu par la porte Salaire (24 août 410).

Ce fut le pillage et le sac de la ville la plus magnifique du monde; les églises et, en particulier, celles des Saints Apôtres Pierre et Paul, furent seules épargnées. *Adest Ataricus, trepidem Romam obsidet, turbat, inrumpit; dato tamen præcepto prius ut si qui in sancta*

<sup>1</sup> S. Jérôme, *Epist.*, LX, ad Heliodorum, n. 16, P. L., t. xxii, col. 600-601. — <sup>2</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 1196; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., 1888, p. 20. — <sup>3</sup> Cf. R. Lanciani, dans *Notizie degli scavi*, 1881, p. 276. — <sup>4</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 1731; le socle est à la villa

Médicis. — <sup>5</sup> *Bullett. della comm. arch. comunale*, 1880, p. 135. — <sup>6</sup> Socrate, *Hist. eccl.*, I, VII, c. x; Sozomène, *Hist. eccl.*, I, IX, c. vi. — <sup>7</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 1188. — <sup>8</sup> Le même qui fit construire un baptistère près de Sainte-Anastasie. Cf. De Rossi, *Inscr. chr. urb. Rom.*, t. II, p. 150.

*loca, præcipueque in sanctorum apostolorum Petri et Pauli basilicas confugissent, hos inprimis inuotatos securosque esse sinerent*<sup>1</sup>. L'armée eut trois jours pour remplir ses chariots, ses sacs, et on peut penser qu'elle ne négligea rien de ce qui pouvait être emporté. Quoi qu'en ait dit le goth Jordanès<sup>2</sup>, on tua, on incendia afin d'anéantir ce qu'on ne pouvait déménager. Un siècle plus tard on montrait encore les ruines à demi calcinées du palais de Salluste et de ses dépendances près de la porte Salaira. Au Celius, le palais des Valerii chrétiens subit un pareil sort. Près de là, le marché rond fut réduit en cendres<sup>3</sup>. La réputation de richesse du quartier de l'Aventin aura dû lui attirer un traitement particulièrement rigoureux. Enfin l'incendie se propagea dans les quartiers au delà du Tibre, puisque nous lisons dans la notice du pape saint Célestin 1<sup>er</sup> au *Liber pontificalis* ces mots : *Hic dedicavit basilicam Iulii* (Sainte-Marie au Transtévère) *in qua obtulit post ignem Geticum palenam argenteam*<sup>4</sup>; le mobilier liturgique avait été pillé.

Les chroniqueurs et les historiens ne s'interdisent pas quelques exagérations. Le comte Marellin paraît avoir gardé l'exacte mesure dans cette phrase : *Alaricus trepidam urbem Romanam inuasit partemque ejus cremavit incendio*. « Alaric envahit la cité de Rome tremblante et en fit partiellement la proie des flammes. » Alaric fut mal obéi; il avait interdit l'assassinat, et il y eut de très nombreux morts; il y eut aussi beaucoup de prisonniers dont les vainqueurs savaient bien qu'ils tireraient de grosses rançons.

Il n'y eut pas que cela. Les Goths du 5<sup>e</sup> siècle n'étaient pas tous des monstres, il s'en rencontrait parmi eux qui, pour barbares et ariens qu'ils fussent, n'étaient pas inaccessibles à l'émotion pieuse. Une bande gagna l'Aventin, pénétra dans le palais de Marcella (Voir *Dictionn.*, t. x, à ce nom) qui s'était dépouillée de tout et ne pouvait satisfaire l'avidité des envahisseurs. Leur brutalité lui enleva la vie, mais ses supplications touchèrent ces gens-là au point qu'ils respectèrent la vertu des vierges qui demeuraient dans cette maison et ils les conduisirent sous garde sûre à la basilique de Saint-Paul<sup>5</sup>. Sozomène a conservé le souvenir d'un fait analogue. Un Goth s'empara d'une catholique et la rudoya jusqu'au sang sans obtenir qu'elle se livrât à ses désirs; l'ayant menacée de mort il la vit présenter son cou hardiment et, à cette vue, le misérable consentit à conduire lui-même sa victime dans l'asile que lui assurait la basilique de Saint-Pierre<sup>6</sup>.

Une vierge consacrée à Dieu conservait dans une dépendance de la même basilique les vases d'or et d'argent de cette église. Un Goth de distinction pénétra près d'elle et lui demanda de lui livrer tout ce qu'elle avait. Elle ne put cacher le trésor et le Goth fut ébloui par ce déploiement de richesse dont il ignorait la destination. La vierge lui déclara que saint Pierre saurait défendre sa propriété. Le Goth alla annoncer à Alaric cette extraordinaire découverte et Alaric ordonna de transporter le trésor à Saint-Pierre, sous la conduite de la vierge et avec une escorte sûre. Une sorte de procession se forma par les fidèles qui accompagnaient le cortège, on chantait des psaumes et on vit des Goths ariens se joindre à la petite troupe et mêler leurs voix à celles des fidèles<sup>7</sup>.

La basilique de Latran fut dépouillée du baldaquin

d'argent qui décorait le maître-autel, don de l'empereur Constantin, il pesait 2025 livres, sans parler des statues d'argent qui le décoraient (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 1591-1594, fig. 2197, 2919). Le pape Sixte III (432-440) obtint de Valentinien III un nouveau ciborium ou fastigium pesant 2000 livres d'argent<sup>8</sup>.

LI. DEPUIS LE PAPE SIRICE JUSQU'AU PAPE LÉON LE GRAND. — C'est presque un demi-siècle d'histoire (399-440) pendant lequel, à travers de pénibles vicissitudes, la papauté continue à affermir son autorité et à proclamer ses droits. Le pape Sirice survécut deux ans et demi à saint Ambroise, ayant eu la patience et l'habileté d'attendre que la disparition de l'évêque de Milan réduisit à ses justes limites l'autorité excessive de ce dernier siège. Le transfert du siège impérial de Milan à Ravenne, en 404, découronna Milan au profit de Ravenne, et l'avènement du pape Innocent 1<sup>er</sup>, successeur du pape Anastase, qui n'a fait que passer, marque la continuation des sages procédés de gouvernement qui ont fait la grandeur de l'Église romaine au 4<sup>ve</sup> siècle. Lors de la chute de Rome aux mains d'Alarie (24 août 410), le pape était absent de la ville. Il accompagnait à Ravenne une commission de sénateurs chargée de décider de la conduite à tenir au sujet des revendications d'Alarie et dès son retour il put voir les violences commises, les ruines accumulées, les restaurations matérielles et morales à entreprendre. Son gouvernement a grande allure, ainsi qu'on peut en juger par sa correspondance. Dès lors un courant est établi, aussi bien en Occident qu'en Orient et on voit les évêques interroger celui de Rome sur des sujets très différents qui sont discutés et résolus avec un ton d'autorité qui implique la reconnaissance implicite d'une autorité reconnue et indiscutée. Ce ne sont pas des encycliques, ces réponses sont adressées ordinairement à un seul destinataire, mais les décisions prescrites sont applicables à l'Église universelle. La plus célèbre de ces lettres est celle à Décentius, évêque de Gubbio. C'est un document capital. Le zèle même avec lequel le pontife s'élève contre les libertés abusives qu'avaient prises dans le ressort du patriarcat d'Occident certaines Églises qu'il veut qu'on lui dénonce ou qu'on rappelle au devoir : *aut commoneas, aut indicare non differas, ut scire valeamus qui sint, qui an novitates inducunt aut aliterius ecclesiæ quam Romanæ existimant consuetudinem esse servandam*<sup>9</sup>; le scandale des peuples déconcertés par les innovations irrégulières : *dum unusquisque non quod traditum est, sed quod visum sibi fuerit hoc æstimat esse tenendum, inde diversa in diversis locis vel ecclesiis aut teneri, aut celebrari videntur, ac fit scandalum populis qui, dum nesciunt traditiones antiquas humana præsumptione corruptas, putant sibi aut Ecclesiæ non convenire, aut ab apostolis vel apostolicis viris contrarietatem inductam*<sup>10</sup>; et jusqu'à la nature de ces innovations, loin d'infirmar le principe, en consacrant l'objectivité puisque c'est une revendication catégorique de primauté, méconnue en matière liturgique, un rappel formel à l'obligation de l'unité traditionnelle sur ce point.

Voici les passages les plus remarquables de cette lettre : « Si les prêtres du Seigneur, dit saint Innocent, voulaient garder intactes les institutions ecclésiastiques, telles qu'elles sont réglées par la tradition des saints apôtres, il n'y aurait aucune discordance dans

<sup>1</sup> Paul Orose, *Hist. rom.*, I, VII, c. xxxix, édit. Zangemeister, p. 544. Sozomène, *Hist. eccl.*, I, IX, c. ix, en parle que de Saint-Pierre. *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 231. — <sup>2</sup> *Gética*, c. xxx : *Alarico jubente, spoliant tantum, non autem, ut solent gentes, igne supponunt*, édit. Mommsen, p. 98. — <sup>3</sup> R. Lanciani, *L'Itinerario di Einsiedeln*, dans *Monumenti antichi della R. Acad. dei Lincei*,

t. I, 1891, p. 507. — <sup>4</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 230. — <sup>5</sup> S. Jérôme, *Epist.*, cxxxvii, ad *Principiam*. — <sup>6</sup> Sozomène, *Hist. eccl.*, I, IX, c. x. — <sup>7</sup> P. Orose, *Hist.*, I, VII, c. xxxix. — <sup>8</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 233. — <sup>9</sup> S. Innocent, *Epist. ad Decentium*, P. L., t. xx, col. 553. — <sup>10</sup> S. Innocent, *ibid.*, P. L., t. xx, col. 552.

les offices et les consécration. Mais quand chacun estime pouvoir observer, non ce qui vient de la tradition, mais ce qui lui semble bon, il s'ensuit qu'on voit s'établir des observances, des manières de célébrer diverses, suivant la différence des lieux et des Églises. Il en résulte un scandale pour les peuples qui, ne sachant pas que les traditions antiques ont été altérées par une humaine présomption, pensent ou que les Églises ne sont pas d'accord entre elles, ou que des choses contradictoires ont été établies par les apôtres ou par les hommes apostoliques.

« Car qui ne sait, qui ne comprend que ce qui a été donné par tradition à l'Église romaine, par Pierre, le prince des apôtres, et se garde maintenant encore, doit être par tous observé, qu'on ne doit ajouter ni introduire qui soit sans autorité, ou qui semble imité d'ailleurs. Et d'autant plus qu'il est manifeste que dans toute l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique et la Sicile et les îles adjacentes, nul n'a institué les Églises, si ce n'est ceux qui ont été constitués prêtres par le vénérable apôtre Pierre et ses successeurs. Au surplus qu'on lise, qu'on cherche s'il est dit quelque part qu'un autre apôtre aurait évangélisé ces provinces. On ne lit rien de pareil, par la raison qu'on ne trouve cela nulle part. Dès lors, quand on tire indubitablement son existence de l'Église romaine, il faut se conformer à ses observances sous peine de donner à penser, en s'attachant à des théories étrangères, qu'on répudie son origine avec les institutions qui en découlent.

« Il est vrai que Votre Charité est venue souvent à Rome; elle a assisté aux assemblées de notre Église, elle a vu quel usage s'y observe, soit dans la consécration des mystères, soit dans les autres actions saintes. Cela suffirait pour l'instruction ou la réformation de votre Église. Mais vos prédécesseurs, nous le savons assez, se sont moins astreints à ces observances ou les ont modifiées. De votre côté vous avez cru devoir nous consulter sur plusieurs points. En vous répondant à cet égard, nous n'ignorons donc pas que vous n'avez personnellement rien à apprendre de ce côté; nous voulons seulement augmenter votre autorité, soit pour diriger les vôtres, soit pour admonester ou nous dénoncer sans retard ceux qui s'écartent des institutions de l'Église romaine. Nous arriverons ainsi à savoir quels sont ceux qui introduisent des nouveautés ou se persuadent qu'ils doivent suivre l'usage d'une Église autre que l'Église romaine. C'est ainsi, très cher frère, que nous nous sommes mis en devoir de répondre suivant notre pouvoir à ce que Votre Charité demandait de nous, et votre Église pourra maintenant garder et observer les coutumes de l'Église romaine, de laquelle elle tire son origine. »

Ce qu'inculque le pape dans cette lettre se retrouve ailleurs et chez ses successeurs. En s'adressant à saint Victrice, évêque de Rouen, Innocent s'appuie sur les conciles et sur la coutume pour réserver au

Siège apostolique toutes les causes majeures<sup>1</sup>; il rappelle qu'il est au-dessus des synodes provinciaux<sup>2</sup>. Son successeur Zosime fait observer que s'il use de ménagements, c'est par pure bonté, vu que l'évêque de Rome a le droit de prononcer sans appel<sup>3</sup>. Et Boniface insiste, lui aussi, sur le fait que le Siège apostolique peut juger sans qu'on ait la possibilité de revenir sur ses décisions<sup>4</sup>. Le pape Célestin prescrit aux évêques qui se rendent au concile de respecter toujours l'autorité du Saint-Siège<sup>5</sup> et il menace Nestorius, au cas où il ne se rétracterait pas dans les dix jours, de le séparer de la communion de l'Église universelle<sup>6</sup>.

L'énumération qu'on vient de lire ne comprend que des provinces d'Occident, aussi faut-il rappeler que le pape Innocent est bien loin de se désintéresser et de renoncer à ses droits de juridiction sur l'Illyricum et sur l'Orient où il se montre d'une extrême prudence lors du conflit qui oppose Jean Chrysostome de Constantinople à Théophile d'Alexandrie. « En toute cette affaire, le pape témoigne de beaucoup de sagesse. Il ne commande pas à l'Orient comme il le fait à l'Occident, et l'on se rend compte de la différence des formules qu'il emploie : tandis qu'il parle en chef immédiat aux évêques occidentaux, il cherche plutôt à convaincre les Orientaux; il leur rappelle les canons; il leur montre l'indignité de leur conduite. Il ne dépose pas Atticus; il n'excommunie pas l'empereur Arcadius : ces gestes ne serviraient de rien. Mais il rompt les liens de communion entre l'Orient et l'Occident et il attend avec patience, car il sait bien que, pratiquement, l'Orient a besoin de Rome et finira par faire les concessions indispensables. La conduite de saint Innocent ressemble à celle qu'avait tenue saint Jules au siècle précédent. Tous deux espèrent d'un concile le règlement définitif des affaires qui leur ont été soumises. L'un et l'autre ont pleine conscience d'être les chefs de toute l'Église, mais ils usent à l'égard de l'Orient d'une condescendance pleine de patiente bonté. Ainsi se maintient la tradition de l'Église romaine<sup>7</sup>. »

Avec l'Église d'Afrique dont les allures sont parfois si indépendantes, celle de Rome a parfois des difficultés. C'est, d'abord, à propos des donatistes, que le pape Miltiade a condamnés dans un concile tenu à Rome, en 313. De longues années après, un certain Glorius et quelques autres protestent contre cette sentence et saint Augustin leur répond, en 398 : « Supposons que les évêques qui jugèrent alors à Rome n'aient pas été de bons juges, il restait le concile plénier de l'Église universelle où l'affaire pouvait être discutée avec les juges eux-mêmes, et, si on les avait convaincus d'avoir mal jugé, leur sentence aurait pu être rapportée<sup>8</sup>. » On voit qu'il s'agit d'un appel d'un concile particulier au concile général dont la présidence appartient au pape. Lorsqu'il s'agit des pélagiens, saint Augustin ne dissimule sa préférence

<sup>1</sup> S. Innocent, *Epist.*, II, ad *Victricium Rotomagensem*, III, 6, P. L., t. XX, col. 473 : *Si majores causæ in medium fuerint devolutæ, ad Sedem apostolicam, sicut synodus statuit et beati consuetudo exigit, post judicium episcopale referantur.*

— <sup>2</sup> *Id.*, *ibid.*, III, 5, P. L., t. XX, col. 472 : *Si quæ autem causæ vel contentiones inter clericos tam superioris ordinis quam etiam inferioris fuerint exortæ, ut, secundum synodum Nicænam, congregatis ejusdem provinciæ episcopis jurgium terminetur, nec alicui liceat, sine præjudicio tamen Romanæ Ecclesiæ, cui in omnibus causis debet reverentia custodiri, relictis his sacerdotibus qui in eadem provincia Dei Ecclesiam nutu divino gubernant, ad alias convolare provincias.*

— <sup>3</sup> Zosime, *Epist. ad episcopos Africanos*, P. L., t. XX, col. 676 : *Quamvis Patrum traditio apostolicæ Sedi auctoritatem tantam tribuerit, ut de ejus judicio disceptare nullus audeat, itaque per canones semper regulasque servaverit et currens adhuc suis legibus ecclesiastica disciplina Petri*

*nomini, a quo ipsa quoque descendit, reverentiam quam debet exsolbat... Cum ergo tantæ auctoritatis Petrus caput sit et sequentia omnium majorum studia firmaverit, ut tam humanis quam divinis legibus firmetur Romana Ecclesia, cujus locum nos regere, ipsius quoque potestatem nominis obtinere non latet vos, sed nostis, fratres carissimi, et quemadmodum sacerdotes scire debetis; tamen, cum tantum nobis esset auctoritatis, ut nullus de nostra possit retractare sententia, nihil egimus quod non ad vestram notitiam nostris ultro literis referremus.* — <sup>4</sup> S. Boniface, *Epist. ad Rufum episc. Thessaliæ*, P. L., t. XX, col. 776 : *Ad synodum (Corinthi)... talia scripta direximus, quibus universi fratres intelligant, de nostro non esse judicio retractandum.* — <sup>5</sup> S. Célestin, *Epist.*, XVII, P. L., t. I, col. 503. — <sup>6</sup> *Id.*, *Epist. ad Nestorium*, P. L., t. I, col. 483. — <sup>7</sup> G. Bardy, dans Fliche et V. Martin, *Hist. de l'Église*, t. IV, p. 246. — <sup>8</sup> S. Augustin, *Epist.*, XLIII, 19, P. L., t. XXXIII, col. 169.

pour l'Église catholique aux Églises particulières, séparées d'elle<sup>1</sup>, aussi est-il catholique dans toute la force du terme. L'Église romaine, siège de Pierre, est celle de la chaire apostolique<sup>2</sup>; c'est pourquoi il soumet un de ses ouvrages au pape non pour l'instruire, mais pour le prier de lui faire ses remarques et, au besoin, ses corrections<sup>3</sup>.

En 416, les conciles de Carthage et de Milève écrivent au pape Innocent en lui demandant de confirmer la foi; celui-ci répond: « Quand une question de foi est soulevée, j'estime que tous les évêques, nos frères et collègues, ne doivent référer qu'à Pierre, l'auteur de leur nom et de leur dignité d'évêques, comme votre dilection vient de la faire; ainsi seulement on peut obtenir une réponse utile à toutes les Églises<sup>4</sup>. » Cette réponse enchante saint Augustin qui déclare que « les décisions des deux conciles ont été envoyées au Siège apostolique; la réponse est revenue, le débat est clos; plaise à Dieu que l'erreur finisse aussi »: *De hac causa duo concilia missa sunt ad Sedem apostolicam, inde etiam rescripta venerunt. Causa finita est; utinam aliquando finiat error*<sup>5</sup>; ce qui diffère de l'adage: *Roma locuta est, causa finita est*, dont le sens est plus large.

Le pontificat de Zosime dura du 18 mars 417 au 26 décembre 418; encore fut-il trop long. Nous n'avons pas à raconter de nouveau le rôle qu'il joua dans l'affaire de la primauté d'Arles<sup>6</sup> (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 396-397; t. VIII, col. 2389). Les excommunications commençaient à tomber dru sur les évêques gaulois et les Africains ne furent pas épargnés s'ils n'avaient fait fière contenance. Le concile de Carthage (hiver 417-418) donna à réfléchir et la lettre pontificale du 21 mars 418<sup>7</sup> marquait une concession tout en affirmant très haut l'autorité du Siège apostolique qu'on ne niait pas. Le clergé romain n'était pas mieux traité et, ne sachant de qui se faire entendre, il s'adressait à la cour impériale de Ravenne; mal lui en prit. Ses envoyés furent excommuniés et ce n'était qu'un commencement<sup>8</sup> (3 octobre). Le 26 décembre, la Providence en marqua la fin.

« La cérémonie funèbre n'était pas terminée [dans la basilique de Saint-Laurent] que l'archidiacre Eulalius revint au Latran, escorté de ses collègues du diaconat et de quelques prêtres; ses partisans occupèrent déjà l'église; il s'y barricadèrent et acclamèrent le candidat de leur choix. Les autres prêtres, au nombre d'environ soixante-dix, avec la partie de la population qui ne voulait pas d'Eulalius, attendirent au lendemain et s'assemblèrent dans l'église de Théodora. Leurs suffrages se portèrent sur le prêtre Boniface, homme instruit et sage, à qui le pape Innocent avait confié plus d'une fois des missions à Constantinople. Il était fort âgé et se fit prier pour accepter. Le dimanche venu (29 décembre), chacun des deux partis procéda à l'ordination de son candidat: Eulalius fut consacré au Latran, Boniface à l'église de Marcel, d'où il fut conduit à Saint-Pierre<sup>9</sup>. »

Devant la perspective d'un schisme les influences rivalisèrent de leur mieux et, grâce surtout à l'influence de Galla Placidia (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom), ce fut Boniface qui fut accepté, mais pour tomber gravement malade à peu de temps de là. Cette circonstance lui inspira une démarche hasardée. Il sollicita l'empereur Honorius, au nom de tous les

prêtres et de tous les clercs, d'assurer le maintien de la paix dans le cas où s'ouvrirait sa succession. C'était une invite à remettre l'élection au bon plaisir de l'empereur. Honorius, bien conseillé, éluda la réponse et répondit que si le cas se présentait et qu'on se trouvât devant une double élection, les deux élus seraient écartés. Ce ne fut qu'une démarche sans résultat et pendant les années qui suivirent, le vieillard sut, par son énergie, rétablir partout le prestige du Siège apostolique. Boniface mourut le 4 septembre 422 et le diacre Célestin lui succéda (voir *Dictionn.*, t. II, à ce nom) et continua son œuvre.

En Gaule le désordre provoqué par l'ambition de Patrocle d'Arles prit fin avec l'assassinat de celui-ci (426) et le pape rappela que chaque province devait avoir son métropolitain et que celui-ci ne peut empiéter sur des provinces étrangères à la sienne<sup>10</sup> (26 juillet 428). En Afrique, le pape est moins heureux, il se laisse circonvenir par Apiarius de Sicca qu'il renvoie en Afrique où le concile de Carthage, après avoir réussi à arracher à ce misérable l'aveu de ses crimes, adresse au pape Célestin une lettre où « il est exhorté à ne plus admettre avec tant de facilité les plaignants venus d'Afrique, d'autant plus que les décrets de Nicée prescrivent aux évêques de respecter les sentences de leurs collègues et veulent que les procès ecclésiastiques soient terminés sur les lieux. Aucun concile authentique n'autorise le pape à envoyer des légats comme il l'a fait; les canons allégués à cette fin ne sont pas des canons de Nicée, les enquêtes l'ont bien prouvé. Dans l'Église du Christ, il faut agir avec simplicité et humilité, sans recourir aux procédés arrogants du siècle<sup>11</sup>. » En Asie, le pape adopta les décisions du concile d'Éphèse<sup>12</sup> et mourut peu après (27 juillet 432).

Le pontificat de Sixte III contribua à la réconciliation entre Cyrille d'Alexandrie et Jean d'Antioche; les lettres écrites à cette occasion mettent bien en lumière l'autorité du Siège apostolique (19 septembre 433)<sup>13</sup>. Entre Rome et l'Orient s'ouvre une période de paix vigilante, car il faudra que le pape rappelle aux évêques de l'Illyricum d'avoir à soumettre tous leurs différends à l'évêque de Thessalonique qui est vicaire du Siège apostolique. Par ailleurs il tient à ce que ces évêques ne se présentent à celui de Constantinople qu'avec une lettre du pape<sup>14</sup> et il reçoit un appel à Rome contre une sentence rendue à Constantinople. Sixte III mourut le 19 août 440.

LII. LA FIN DU RÈGNE D'HONORIUS. — La catastrophe de l'année 410 eut, entre autres résultats, celui d'entraîner l'abandon des sépultures souterraines à Rome. Les catacombes furent délaissées pour les cimetières à ciel ouvert. Aucune inscription datée de cette année ne nous est parvenue et au cours des années suivantes le style épigraphique change et s'altère de plus en plus dans le sens de la décadence<sup>15</sup>. Une autre nouveauté à partir de cette date, c'est l'inhumation des fidèles dans les basiliques et à l'intérieur de l'enceinte de Rome. Les catacombes ne sont pas brusquement abandonnées, comme l'écrit J.-B. de Rossi, mais les sépultures y deviennent de plus en plus rares jusqu'à la fin du V<sup>e</sup> siècle. L'insécurité de la banlieue entraîne cet abandon qui a pour conséquence la suppression du collège des fossoyeurs (voir *Dictionn.*, t. V, à ce mot)<sup>16</sup>. Par une conséquence

<sup>1</sup> S. Augustin, *Contra Epist. Manichæi*, P. L., XLII, 175. — <sup>2</sup> Id., *Epist.*, XLIII, 7, P. L., t. XXXIII, col. 163. — <sup>3</sup> Id., *Contra duas epist. Pelagianorum*, I, 1, P. L., t. XLIV, col. 549. — <sup>4</sup> Jaffé-Wattenbach, *Reg. pont. rom.*, n. 322. — <sup>5</sup> S. Augustin, *Serm.*, cxxxii, 10; P. L., t. XXXVIII, col. 734. — <sup>6</sup> Jaffé-Wattenbach, *Reg. pont. rom.*, n. 328, 333, 334. — <sup>7</sup> P. Batiffol, *Le catholicisme de saint Augustin*, p. 423-428; Jaffé-Wattenbach, *op. cit.*, n. 342. — <sup>8</sup> Jaffé-

Wattenbach, n. 345. — <sup>9</sup> L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. III, p. 247. — <sup>10</sup> Jaffé-Wattenbach, *op. cit.*, n. 369. — <sup>11</sup> L. Duchesne, *op. cit.*, t. III, p. 255-256; cf. P. Batiffol, *Le catholicisme de saint Augustin*, p. 464-472. — <sup>12</sup> Jaffé-Wattenbach, *op. cit.*, n. 385-388. — <sup>13</sup> Id., *ibid.*, n. 391, 392. — <sup>14</sup> Id., *ibid.*, n. 395. — <sup>15</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 250 sq. — <sup>16</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 215 sq.

facile à s'expliquer, les catacombes deviennent des lieux de dévotion de plus en plus fréquentés, depuis que saint Damase y a attiré les fidèles au tombeau des martyrs et que les pèlerins ne croiraient pas avoir vu Rome s'ils n'y avaient vénéré les tombes saintes.

La mort prématurée d'Alaric, en 410, rendit l'espoir aux Romains et Honorius s'empressa de traiter avec son successeur Ataulf, beau-frère d'Alaric, à qui il donna en mariage sa propre sœur Galla Placidia (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 248-275). Les Wisigoths vinrent s'implanter en Gaule et Rome commença à se repeupler. On se remit même à bâtir et Honorius fit restaurer le théâtre de Pompée<sup>1</sup>, au Champ de Mars. Les jeux ne manqueraient donc pas, mais le pain était rare. En 414, le préfet Albinus annonce à l'empereur que la mesure habituelle de blé pour les distributions est devenue insuffisante par suite de l'accroissement de la population<sup>2</sup>.

En 417, l'empereur Honorius vint à Rome et saisit cette circonstance pour ordonner la construction d'un mausolée impérial sous forme de rotonde à coupole, à gauche de la basilique de Saint-Pierre, à peu de distance de l'emplacement ancien de l'obélisque. Ce monument fut plus tard consacré à sainte Pétronille, par les papes Étienne II et Paul I<sup>er</sup> et subsista jusqu'à la construction de la nouvelle basilique de Saint-Pierre<sup>3</sup>. Honorius mourut à Ravenne, au mois d'août 423, son corps fut rapporté et inhumé à Rome. Il eut pour successeur un enfant de cinq ans, Valentinien III, sous la tutelle de sa mère, Galla Placidia (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 250-252). Elle conduisit son fils à Rome pour lui faire prendre la pourpre; mais, au vif désappointement des Romains, elle le ramena à Ravenne.

LIII. PONTIFICAT DE SAINT LÉON LE GRAND (440-461). — Depuis saint Clément aucun pape n'a rempli une si noble carrière et n'est resté entouré d'un tel prestige<sup>4</sup>. Le *Liber pontificalis* le dit d'origine toscane, mais comme le pape Damase il avait su comprendre que c'était à Rome qu'il fallait prendre pied, ce qu'il fit d'assez bonne heure. Dès l'année 430, il était du nombre de ceux avec lesquels on compte et dix ans plus tard, devenu diacre de l'Église romaine, il recevait une mission politique en Gaule. Ce choix ajouta, s'il était possible, à son signalement et sa doctrine; sa faveur, son savoir-faire décidèrent de son élection; il apprit celle-ci en Gaule et, dès son retour à Rome, reçut la consécration épiscopale (29 septembre 440). Il avait, ainsi qu'on l'a dit, la plus haute idée de sa mission et de celle qui incombe au siège romain. « La solidité de la foi qui a été louée (par le Christ) dans le prince des Apôtres est perpétuelle, et de même que demeure ce que Pierre a cru du Christ, ainsi demeure ce que le Christ a institué dans la personne de Pierre... Le bienheureux Pierre persévère dans la solidité de pierre qu'il a reçue et il n'abandonne pas le gouvernail de l'Église qui lui fut mis en ses mains... Présentement il remplit sa mission avec plus de plénitude et de puissance; tout ce qui est des offices et des soins qui lui incombent, il l'exécute en celui et avec celui par qui il a été glorifié. Si quelque chose est faite ou décidée par nous droitement, si quelque chose est obtenue de la miséricorde de Dieu par nos supplications quotidiennes, on le doit aux œuvres et aux mérites de celui dont vit la puissance et excelle l'autorité sur son siège<sup>5</sup>. »

L'usage que le pape fait de son autorité dépasse les limites de son diocèse de Rome, où il n'a guère à sévir que contre les manichéens<sup>6</sup> qu'il dénonce à tous les évêques d'Italie sur lesquels il exerce une action qui les tient constamment en haleine, saisissant les moindres occasions d'intervenir : conditions requises des candidats à l'épiscopat<sup>7</sup>, administration des biens ecclésiastiques<sup>8</sup>, date des baptêmes<sup>9</sup>, etc. Jusqu'alors l'Italie, par suite de son éloignement, a pu échapper en partie aux atteintes des barbares, tandis que l'Occident presque entier était devenu leur proie, situation qui ne pouvait manquer de susciter des abus de pouvoir auxquels le pape Léon eut à remédier. Ce fut le cas en Gaule dans la métropole d'Arles dont l'évêque saint Hilaire reçut défense de réunir des conciles en dehors de sa province, d'admettre aux conciles provinciaux des évêques étrangers, de prendre part à aucune élection épiscopale, et reçoit une admonestation qui était certainement bien méritée<sup>10</sup>.

Les décisions du pape Léon relativement à saint Hilaire furent confirmées par une constitution de Valentinien III du 6 juin (ou 8 juillet) 445. Cette lettre impériale, adressée au maître des milices Aetius, règle d'abord que les évêques des Gaules et d'ailleurs ne doivent rien innover contre les anciennes coutumes sans l'autorité du pape, mais considérer comme loi toute décision du Siège apostolique. Jusqu'ici, il n'y a, pour un fonctionnaire comme Aetius, ou pour tout autre fonctionnaire, rien de bien précis. Il est clair que ni les officiers de l'armée ni les magistrats de l'Empire ne sont en situation d'apprécier le rapport entre des actes d'administration épiscopale et les règlements ou usages ecclésiastiques : ce n'est pas leur affaire. Aussi bien, ces recommandations ne sont que des considérants, et la lettre impériale en vient aux prescriptions d'ordre pratique : « En sorte que, tout évêque qui, appelé à comparaître devant le tribunal de l'évêque de Rome, négligerait de s'y présenter, y sera contraint par le gouverneur de la province. » Ainsi donc le pape n'aura qu'à signaler au gouverneur de la province l'attitude contumace de l'évêque, le gouverneur devra mettre la force publique aux trousses de celui-ci et l'expédier à Rome. D'où on a conclu que ce rescrit de Valentinien III est la charte de la papauté. Non seulement, nous dit-on, Léon le Grand est le premier pape, au sens vrai du mot, mais il ne l'a été que depuis cette lettre. Élu et consacré en 440, il n'a reçu que le 6 juin (ou le 8 juillet) 445 l'investiture de son nouveau pouvoir : « La monarchie ecclésiastique de Léon le Grand, affirmait Ch. Babut, paraît à n'en voir que la façade, un édifice tout canonique. Elle n'avait d'autre fondement avoué et d'autre soutien apparent que le respect des Églises provinciales pour le siège de l'apôtre. On découvre, après une étude attentive, que la bâtisse reposait sur l'armature cachée d'une loi d'empire. »

« Je ne suis pas de cet avis, lui répondait L. Duchesne. Si la « monarchie ecclésiastique » avait tenu à une loi d'empire, elle aurait été peu solide. En 445, l'empire d'Occident était bien malade, et sa chétive existence ne devait pas se prolonger au delà d'une trentaine d'années. L'Afrique n'en faisait plus partie, ni l'Espagne, ni la Bretagne, ni les provinces du Danube. En Gaule, Valentinien III était reconnu en théorie, mais le pouvoir de fait était aux mains

<sup>1</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 1191. — <sup>2</sup> Cf. Olympiodore, dans Photius, *Bibliotheca*, ad. lxxx. *P. G.*, t. ciii, col. 265 sq. — <sup>3</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. i, p. 254, n. 16; p. 265, n. 16; t. ii, p. 461, n. 62. — <sup>4</sup> [P. Batiffol, art. Léon I<sup>er</sup> (saint), dans *Dictionn. de théol. cath.*, t. ix, col. 218-301; T. Jalland, *The life and times of St. Leo the*

*Great*, Londres, 1941.] — <sup>5</sup> S. Léon, *Serm.*, III, 2, 3. — <sup>6</sup> Jaffé-Wattenbach, *op. cit.*, n. 405 (30 janvier 444), n. 412 (21 juillet 447); S. Léon, *Serm.*, IV, 5; xvi, 4-5. — <sup>7</sup> Jaffé-Wattenbach, *op. cit.*, n. 402 (10 octobre 443). — <sup>8</sup> *Id.*, *ibid.*, n. 415 (21 octobre 447). — <sup>9</sup> *Id.*, *ibid.*, n. 414 (21 octobre 447). — <sup>10</sup> *Id.*, *ibid.*, n. 470.

d'Actius, et encore dans les régions que n'occupaient pas les Francs, les Burgondes et les Wisigoths. Sans doute, Arles et la Provence obéissaient alors aux magistrats envoyés de Ravenne; le cas échéant, ceux-ci eussent été en situation de faire empoigner un évêque par leur gendarmerie et de l'expédier au pape. On ne voit pas qu'ils l'aient jamais fait. Ch. Babut pouvait dire que cela prouve que les évêques se montrèrent bien sages. Admettons-le. Mais il devait bien voir de son côté, que cette gendarmerie n'a pas grande importance dans le développement des institutions ecclésiastiques. L'Église catholique n'a jamais été plus centralisée qu'à présent. Le doit-elle à la crainte des gendarmes? Les gendarmes de France, d'Amérique, d'Italie, sont-ils à la disposition du pape?

« Comme facteur de la « monarchie ecclésiastique », cette loi de Valentinien III n'a eu, en fait et vu les circonstances, que peu d'efficacité. Si l'empire avait été alors plus étendu qu'il ne l'était et s'il se fût maintenu, il en aurait peut-être été autrement. En Orient, où l'empire dura, la force publique fut bientôt mise au service des juridictions ecclésiastiques. Le pape, lui aussi, soit sous le régime byzantin, soit quand il fut devenu souverain, se trouva pourvu de moyens coercitifs assez puissants pour faire comparaître les évêques et procurer l'exécution de ses sentences; mais cela dans une partie seulement de la catholicité latine. De reste, dans tout le Moyen Âge latin, on voit la force publique au service de l'autorité ecclésiastique, à tous les degrés. Mais autre chose est l'histoire du for ecclésiastique, autre celle de la constitution générale de l'Église. La loi en question paraît rentrer dans les documents de la première plutôt que dans ceux de la seconde.

« C'est, du reste, un rescrit de circonstance. Les évêques de ce temps-là, et les papes comme les autres, cherchaient en général à se suffire avec leurs propres moyens, avec la conscience des gens, l'opinion publique et des pénalités d'ordre religieux. Cependant, quand ils ne voyaient pas moyen de réussir autrement, ils réclamaient l'appui de l'État. Hilaire d'Arles ne s'en était pas privé; il en avait même abusé, paraît-il. Les évêques d'Afrique en usèrent aussi dans l'affaire des donatistes. En 378, le pape Damase et les évêques italiens, soucieux d'apaiser le schisme d'Ursinus, obtinrent un rescrit de même sens que celui de 445. Il semble bien que des rescrits de ce genre étaient plus souvent demandés qu'obtenus. Dans l'espèce qui nous occupe, il se trouva que la demande était présentée par un pape très imposant, très bien en cour. D'autre part, il s'agissait de vaincre l'opposition d'un évêque populaire dans son pays, ami des hauts fonctionnaires et accoutumé à leurs bons offices. Le pape Léon, qui avait pu apprécier les dispositions d'Hilaire à l'égard du Saint-Siège et de son autorité, jugea sans doute qu'il fallait lui enlever ses appuis séculiers, et que, pour cela, l'intervention de l'empereur était indispensable.

« Il réussit, nous n'en pouvons douter. Mais je ne crois pas que ses vues ni celles de l'empereur aient dépassé l'horizon des querelles arlésiennes, il ne demanda sûrement aucune juridiction, et l'empereur ne la lui eût pas accordée, ne la possédant pas lui-même. Il ne demanda que des gendarmes <sup>1</sup>. »

Une des grandes affaires où Léon le Grand fut engagé ne peut être omise ici ni traitée avec les développements qu'elle comporte. En 448, le moine Eutychès, qui jouissait à Constantinople de la plus haute réputation, écrivit au pape de Rome pour lui dénon-

cer une révivescence du nestorianisme. Ce fut le début d'une de ces belles querelles théologiques, devenues fréquentes parmi les Grecs, qui a gardé le nom d'hérésie monophysite. Peut-être eût-il été possible d'étouffer l'affaire en faisant valoir (Eutychès avait soixante-dix ans de solitude) que le bonhomme radotait. C'eût été trop bref et trop clair, on préféra le condamner et Eutychès fit appel de la sentence à Rome et à Ravenne. A Ravenne, l'évêque Pierre Chrysologue se désola et se déroba, remettant la décision au pape de Rome qui, lui, se plaignit de n'avoir pas été mis au courant par l'évêque de Constantinople, Flavien, et déclara ne rien trouver de décisif dans la lettre d'Eutychès. On lui donna satisfaction sans tarder et le pape n'hésita plus sur la vraie opinion d'Eutychès qu'il condamna en s'associant sans réserve à la sentence rendue à Constantinople. Maintenant la bataille était engagée et Théodose II convoqua un concile général, à Éphèse, pour le 1<sup>er</sup> août 449. Léon I<sup>er</sup>, ne voulant pas s'y rendre, y envoya trois légats chargés de plusieurs lettres, dont une — la plus importante — est connue sous le nom de *tomé* à Flavien, qui énonce la doctrine orthodoxe que la personne de Jésus-Christ est unique et que dans cette personne il y a deux natures, la divine et l'humaine, sans confusion ni mélange.

Le concile projeté se réunit et ne fut qu'une suite de honteuses violences qui lui ont valu le nom de « brigandage d'Éphèse ». A peine l'assemblée s'était-elle séparée que les appels et les protestations arrivèrent à Rome; chacun s'exprimait de façon différente, mais tous s'adressaient, comme à leur juge naturel, à l'Église de Rome. A son tour, Léon protesta de vive voix et par écrit et, en vertu de son autorité apostolique, cassa les décisions prises par les évêques et sollicita la réunion d'un nouveau concile pour examiner l'appel de Flavien et prendre les mesures indispensables de réparation. Cette réaction, quoique soutenue par Valentinien III, courait grand risque de se heurter à l'obstination de Théodose II, lorsque celui-ci mourut d'une chute de cheval (28 juillet 450). Il fut remplacé par sa sœur Pulchérie qui épousa Marcien et, le 22 novembre, une lettre de celui-ci annonçait que le concile demandé aurait lieu, pourvu que ce fût en Orient.

Le concile s'ouvrit à Chalcedoine, le 8 octobre 451, réunit plus de 500 évêques et rédigea une formule dogmatique qui se rapprochait de très près de celle de saint Léon; le *tomé* à Flavien fut acclamé; mais tout n'était pas fini pour cela.

Une question de préséance entre Églises pouvait ranimer toutes les rivalités. On fit belle part à Jérusalem, mais Constantinople était plus insatiable encore. Le concile de 381 lui avait fait la part belle, attribuant la primauté d'honneur à Constantinople après l'évêque de Rome, parce que Constantinople est la nouvelle Rome. L'affaire fut traitée de nouveau et on rehaussa cette primauté d'honneur dans les termes suivants : « Au siège de la ville de Rome, parce que cette ville est souveraine, les Pères ont à bon droit attribué la primauté; dans le même dessein, les 153 théophiles évêques ont accordé la même primauté au très saint siège de la nouvelle Rome, estimant avec raison que la ville qui est honorée (de la présence) de l'empereur et du sénat et qui a les mêmes privilèges que la vieille Rome impériale, est grande aussi comme elle dans les choses ecclésiastiques, étant la seconde après elle. » Ce texte a gardé le nom de « canon 28 » de Chalcedoine et il souleva, dès le 1<sup>er</sup> novembre, d'énergiques protestations des

<sup>1</sup> L. Duchesne, *Le concile de Turin*, dans *Revue historique*, LXXXVII, 1905, p. 293-294. [J.-R. Palanque, *Les dissensions*

*des Églises de Gaule... et la date du concile de Turin*, dans *Rev. d'Hist. de l'Église de France*, XXI, 1935, p. 481 sq.]

légats. Lucentius dit : « Le Siège apostolique ne doit pas être humilié en notre présence. Donc, tout ce qui, hier, en notre absence, a été fait au préjudice des règles canoniques, nous demandons à votre Sublimité de l'annuler; sinon, que notre protestation soit jointe aux actes. Nous savons ce que nous avons à réferer à l'évêque apostolique qui est le premier de toute l'Église, pour qu'il puisse juger de l'injure faite à son siège et de la violation faite des canons. » La lettre synodale des évêques s'efforçait de faire croire au pape que ses prétentions étaient sauves pour l'amener à sanctionner le canon, mais il refusa toujours de le faire.

Saint Léon remplit un rôle qu'il suffira de rappeler en quelques mots.

En 444 ou 445, Attila (voir *Dictionn.*, t. vi, au mot HUNS) devint roi de tous les Huns et en 447 envahit l'Illyrie et la Thrace; dès 450, il manifestait sa résolution de porter la guerre en Occident. On sait qu'il y fut vaincu à Mauriac (voir *Dictionn.*, t. x, à ce nom), regagna la Pannonie et, en 452, descendit avec une armée en Italie. Après avoir franchi les Alpes Juliennes, ruiné Aquilée, saccagé la Vénétie et la Ligurie où Milan et Pavie furent brûlées, Attila marcha sur Rome où Valentinien III s'enferma mais sans disposer d'aucune force sérieuse. Il envoya une ambassade composée des trois personnages les plus importants de la ville : Avienus, qui avait été consul en 450, Trygetius, ancien préfet, et le pape Léon. Ils se rendirent près de Mantoue pour soumettre au barbare des propositions de paix. On espérait beaucoup dans le caractère, l'habileté et l'éloquence du pape. Une tradition qui est une légende se forma d'assez bonne heure sur le rôle qu'il remplit et lui attribua l'honneur d'avoir sauvé sa patrie. Ce fut à Acroentius Mamboleius que les trois ambassadeurs rencontrèrent Attila au pont ou au gué du Mincio. Attila s'était arrêté, indécis sur la conduite à tenir; il hésitait à poursuivre sa marche. Saint Léon sut profiter habilement de cette incertitude. Jordanès<sup>1</sup>, Prosper Tiro<sup>2</sup> et Victor de Tonnenna<sup>3</sup> disent qu'Attila sentit tomber sa fureur et retournant d'où il venait, il se retira après avoir promis la paix. La légende se forma plus tard; on raconta que pendant que le pape parlait à Attila, celui-ci eut la vision d'un vieillard vénérable, revêtu d'habits sacerdotaux, qui l'épée à la main, le menaçait de mort s'il n'obéissait aux injonctions de Léon<sup>4</sup>. Saint Paul défendait la ville placée sous sa protection. Une autre légende rattache à cette ambassade la fonte de la statue de Jupiter Capitolin dont on fit celle de saint Pierre assis, conservée au Vatican (voir *Dictionn.*, t. xiv, col. 946, fig. 10228). Un sermon de saint Léon, où il est dit qu'il faut rendre grâce du succès de son ambassade à la miséricorde de Dieu et à l'intercession de saint Pierre et de tous les saints qui assistèrent les Romains dans mainte infortune, est peut-être à l'origine de ces légendes<sup>5</sup>. Attila savait qu'Aetius pouvait, d'un moment à l'autre, lui couper la retraite et tandis que l'armée des Huns était fort diminuée par le défaut de vivres et par les maladies, les forces de l'empire se trouvaient augmentées. Marcien avait envoyé des troupes au secours de l'Italie, et, avec ce renfort, Aetius avait déjà battu les Huns en quelques rencontres. D'autre part, ceux des Huns qui étaient

demeurés dans leur pays étaient attaqués par une armée de Marcien<sup>6</sup>. De ces circonstances venait l'indécision d'Attila, et ce fut apparemment en lui montrant les dangers de sa situation aventurée que saint Léon réussit à le convaincre d'abandonner son entreprise. Il lui promit, au nom de l'empereur, un tribut annuel<sup>7</sup>. Peut-être lui promit-il la main d'Honorina, sœur de Valentinien III, avec la cession de certains territoires. Un engagement de ce genre pourrait bien se trouver à l'origine du roman qui fait de la sœur de Valentinien l'instigatrice de l'invasion des Huns.

Attila se retira au-delà du Danube où il mourut peu de temps après<sup>8</sup>, privant Genséric de son plus utile allié. Celui-ci allait, à son tour, mettre le pape Léon à l'épreuve.

La gravité des événements qui remplissaient cet admirable pontificat paraissait être à la mesure du génie du pape Léon dont on ne sait qu'admirer la lucidité et la prévoyance, en Occident comme en Orient. Une institution qui lui doit l'existence et qui s'est conservée jusqu'à nos jours commença par la nomination d'un chargé d'affaires pontifical à Constantinople. Le premier choisi fut Julien, évêque de Cos, qui fut chargé d'adresser régulièrement au Saint-Siège des rapports suivis sur la marche des affaires ecclésiastiques. Ainsi commença la fonction d'apocrisiaire ou de légat d'où devaient sortir les nonciatures.

Après la mort de l'empereur Marcien, l'empire byzantin passa à un prince homonyme du pape, l'empereur Léon I<sup>er</sup> (457), qui n'imagina rien de plus efficace pour ramener les dissidents que de leur accorder des concessions en matière dogmatique. Aussitôt le monophysisme releva la tête en Égypte et le siège patriarcal d'Alexandrie fut usurpé par Timothée Ælure. Le pape protesta auprès de l'empereur avec énergie : « Je vous parle, disait-il, avec la liberté que donne la foi... Vous devez considérer que le pouvoir royal vous a été donné non seulement pour gouverner le monde, mais surtout pour protéger l'Église. » *Utor catholicæ fidei libertate... Debes incunctanter advertere, regiam potestatem tibi non ad solum mundi regimen, sed maxime ad Ecclesiæ præsidium esse colatam*<sup>9</sup> (1<sup>er</sup> décembre 457). Avec une belle vigueur, on entend ce pape défendre à l'empereur de négocier avec les hérétiques touchant les décisions intangibles des conciles de Chalcédoine et de Nicée; ces hommes souillés de sang ne peuvent prendre la parole dans des questions religieuses et s'emparer par la violence d'un siège épiscopal comme celui d'Alexandrie. Cette lettre si ferme n'en observe pas moins la révérence due au pouvoir civil en la personne de son détenteur officiel. La chancellerie romaine possédait, dès lors, la pratique d'un style qui devint traditionnel par sa clarté et sa cadence, surtout dans les fins de phrase, ce qu'on a désigné par la suite sous le nom de *cursum leoninum* (voir *Dictionn.*, t. iii, au mot CURSUS).

Léon eut la satisfaction d'être compris et obéi par l'empereur. Le patriarche intrus Timothée Ælure fut écarté et remplacé par Timothée Salophaciote, à qui il adressa ses conseils et ses félicitations<sup>10</sup>. Cette lettre, datée du 18 août 460, est la dernière qu'on possède de lui; il avait eu la joie de voir la situation des défenseurs du concile de Chalcédoine affermie. L'an-

<sup>1</sup> Jordanès, *Getica*, c. XLII, dans *Monum. Germ. histor., Auct. antiq.*, t. v, p. 114-115. — <sup>2</sup> *Chronicon*, n. 1367, ad ann. 452; *op. cit.*, t. ix, p. 482. — <sup>3</sup> *Chronicon*, ad ann. 449; *op. cit.*, t. xi, p. 185. — <sup>4</sup> *Historia Miscella*, c. xiv; Muratori, *Rerum italic. scriptores*, t. i, 1<sup>re</sup> part., p. 98; Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, I, c. v, n. 5; H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes au Moyen Age*, trad.

E. Ledos, p. 76-79, 332. — <sup>5</sup> S. Léon, *Serm.*, LXXXIV, 2, *P. L.*, t. LIV, col. 434. — <sup>6</sup> Idace, *Chronicon*, n. 154, ad ann. 453, dans *Auct. antiq.*, t. xi, p. 26. — <sup>7</sup> Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. vi, p. 172. — <sup>8</sup> Idace, *Chron.*, n. 154, ad ann. 453; Prosper Tiro, *Chron.*, n. 1370, ad ann. 453; Jordanès, *Getica*, c. XLIX. — <sup>9</sup> S. Léon, *Epist.*, CLVI. — <sup>10</sup> S. Léon, *Epist.*, CLXXXI.

née suivante, le 10 novembre 461<sup>1</sup>, saint Léon le Grand mourait et son corps vint reposer sous le portique de la basilique de Saint-Pierre.

Léon I<sup>er</sup> fut le premier pape qui reçut la sépulture au seuil de la basilique de Saint-Pierre, là où un très grand nombre de ses successeurs viendraient le rejoindre. En 688, le pape Serge I<sup>er</sup> fit ouvrir la tombe afin de transporter les restes dans l'intérieur de la basilique, où il lui érigea un autel, une statue, une épitaphe. La présence d'une statue semble ressortir des premiers mots de l'épitaphe : *Hujus apostolici primum est hic corpus humatum*. L'éloge est bref et rempli d'une mâle vigueur<sup>2</sup> :

*Rugii et pavida stupuerunt corda ferarum  
Pastorisque sui jussa sequuntur oves.*

« Il a rugi et les fauves ont senti leur cœur se glacer d'épouvante et les brebis suivent la voix de leur pasteur. » Le culte liturgique s'empare du pape Léon aussitôt après sa mort; son nom fut ajouté dès le v<sup>e</sup> ou le vi<sup>e</sup> siècle au martyrologe hiéronymien. Il s'était révélé non seulement maître dans le gouvernement de l'Église, mais encore dans sa doctrine, et l'hérésie monophysite avait succombé sous les coups de son enseignement. Le pape s'était révélé le principal adversaire de l'erreur et son souvenir se conserva à l'égal de celui de ses grands rivaux : saint Athanase, saint Cyrille d'Alexandrie et saint Augustin.

Ses lettres et ses sermons sont vibrants de courage et sa parole autant que sa plume exprime la plénitude de sa fidélité à l'esprit du Christ. La rudesse de certaines apostrophes n'exclut pas le sentiment paternel et le pasteur des âmes se révèle en stimulant les auditeurs à la pratique des bonnes œuvres, à la prière, à l'aumône et aux œuvres de charité. La langue que parle ce grand pape est encore claire, précise, ce qui s'accorde parfois avec une élévation de pensée digne du sujet traité. Parfois on y relève des allusions à la vie morale qui ont leur prix au point de vue de l'histoire. Il s'élève contre ces chrétiens de nom, trop nombreux, qui croyaient suffisant de quitter le culte des idoles et d'offrir à la Trinité les hommages des princes dans les palais et des peuples dans les églises. « Non, dit-il, il faut, par vos œuvres, témoigner que vous êtes chrétiens. »<sup>3</sup> Et encore il veuille à la propagande monophysite que font à Rome des marchands alexandrins<sup>4</sup>. Il gronde les Romains qui attribuent aux astres l'heureuse préservation de la ville, lors du séjour de Genséric<sup>5</sup>, il leur reproche la persistance de certaines pratiques manichéennes, comme l'inclination de la tête au soleil<sup>6</sup>.

LIV. GENSERIC A ROME (455). — A la mort de Valentinien (16 ou 17 mars 455), assassiné à Rome dans sa 35<sup>e</sup> année pendant qu'il assistait aux courses de chars dans la voie Labicane, proche du mausolée d'Hélène (voir *Dictionn.*, t. vi, à ce nom), Genséric,

roi des Vandales, résolut de tenter une grande entreprise. Il rassembla les forces dont il disposait, réunit une flotte nombreuse et parut tout à coup à l'embouchure du Tibre<sup>7</sup>. Rome n'avait point d'armée dans ses murs et ne put s'opposer au débarquement ni opposer la moindre résistance<sup>8</sup>. Une émeute éclata<sup>9</sup> et chacun prenait la fuite suivant ses moyens<sup>10</sup>. L'empereur Petronius Maximus fit de même<sup>11</sup>, mais il fut reconnu et massacré (31 mai 455) après soixante-dix-sept jours de règne<sup>12</sup>. Le surlendemain, 2 juin, Genséric entra dans Rome<sup>13</sup> et le pape Léon, suivi de tout le clergé, se porta à la rencontre du roi des Vandales dans l'espoir de renouveler le succès de son ambassade auprès d'Attila. Mais la situation était bien différente. Comme pour l'exécution d'un dessein formé entre eux et d'une alliance offensive, tous les barbares se soulevaient et étaient déjà en armes, et l'attitude des Wisigoths paraissait si menaçante que Maximus avait dû entamer avec leur roi Théodoric des négociations qui n'avaient peut-être pas encore abouti à un résultat<sup>14</sup>. Genséric n'avait donc pas à craindre, comme Attila, d'être pris à revers; il avait le temps de piller Rome, de la saccager et de se rembarquer avec son armée avant que personne pût l'inquiéter. Dans ces conditions, saint Léon ne peut obtenir rien de plus sinon de ne pas brûler la ville et de ne pas massacrer ses habitants<sup>15</sup>.

Durant quatorze jours, tous les quartiers de Rome furent pillés et dévastés méthodiquement. Les Vandales, collatéraux authentiques des Germains et déménageurs émérites eux aussi, emballèrent sur leurs chariots toutes les richesses à leur convenance arrachées aux monuments publics, aux temples, aux églises, aux palais<sup>16</sup>. Les Vandales n'épargnèrent pas le Palatin. Ils le pillèrent, dit Procope, au point de n'y rien laisser. Le Capitole eut le même sort. Le temple de Jupiter était recouvert de bronze doré; cette toiture fut arrachée et emportée<sup>17</sup>; un des navires vandales fut chargé de statues, il sombra en mer. Parmi les trésors emportés par les Vandales se trouvaient, dit-on, les dépouilles du temple de Jérusalem<sup>18</sup>, l'arche sainte, la verge d'Aaron, l'urne d'or contenant la manne, les vêtements et les ornements sacerdotaux d'Aaron, le candélabre d'or aux sept branches.

Saint Léon survécut quelques années à ce désastre et mourut le 10 novembre 461.

Un bas-relief de l'arc de Titus a rendu familier le défilé du vainqueur de Jérusalem conduisant au Capitole les dépouilles liturgiques de la ville sainte, déposées peut-être dans le temple de la Paix, d'où on les expédia à Carthage. A Rome, au vi<sup>e</sup> siècle, on se flattait encore de posséder divers objets ayant fait partie du trésor du Temple. C'est, en effet, de cette époque que date l'histoire attribuée à Zacharie de Mitylène de Lesbos, contenant une description de Rome où il est parlé de « vingt-cinq statues d'airain de la famille

<sup>1</sup> On lit déjà la mention de sa mémoire à cette date dans le martyrologe hiéronymien. — <sup>2</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. 1, p. 379; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 56, 98. — <sup>3</sup> *Serm.*, xxxvi, in *Epiphaniae solemnitate*. — <sup>4</sup> *Serm.*, xcvi, *sive tractatus contra hresim Eutychetis*. — <sup>5</sup> *Serm.*, lxxxiv, in *octavis apostolorum Petri et Pauli*, n. 2. — <sup>6</sup> *Serm.*, xxvii, in *nativitate Domini*, n. 4. — <sup>7</sup> Procope, *De bello vandalico*, l. I, c. v, édit. Bonn, p. 332; Théophanes, *Chronogr.*, ad ann. 447, édit. Bonn, p. 168. — <sup>8</sup> Prosper Tiro, *Chron.*, dans *Auct. antiq.*, t. ix, p. 484, lign. 24. — <sup>9</sup> Idace, *Chron.*, n. 162, ad ann. 455, *ibid.*, t. xi, p. 27; *Chronica gallica*, n. 623, dans *ibid.*, t. ix, p. 663. — <sup>10</sup> Prosper Tiro, *Chron.*, ad ann. 455, dans *ibid.*, t. ix, p. 484, lign. 19. — <sup>11</sup> Prosper Tiro, *Chron.*, dans *ibid.*, t. ix, p. 484, lign. 20; Victor de Tonnenna, *Chron.*, ad ann. 455, dans *Auct. antiq.*, p. xi, p. 186. — <sup>12</sup> Prosper Tiro, *Chron.*, n. 1375, ad ann. 455, dans *Auct. antiq.*, t. ix, p. 484, lign. 20; Victor de Tonnenna, *Chron.*, ad ann. 455,

dans *Auct. antiq.*, t. xi, p. 186. Prosper fixe le meurtre au 31 mai. — <sup>13</sup> Victor de Tonnenna, *Chron.*, ad ann. 455, dans *Auct. antiq.*, t. xi, p. 186. Rome fut donc prise par Genséric le 2 juin 455, et non le 15 juin comme on l'a cru et comme il résulterait des *Fasti vindobonenses* qui marquent la mort de Maximus au 12 juin. La date du 2 juin est confirmée par la *Continuatio Hannicensis Prosperi*, qui porte : *Urbem... Gisiricus optinuit IV non. Julias*, qu'il faut corriger en *Junias*. Cf. L. Schmidt, *Geschichte der Vandalen*, in-8, Leipzig, 1901, p. 80; [E.-F. Gautier, *Genséric, roi des Vandales*, Paris, 1932, p. 232-237]. — <sup>14</sup> Sidoine Apollinaire, *Carnu.*, vii, vs. 375-378, *P. L.*, t. LVIII, col. 688. — <sup>15</sup> Prosper Tiro, *Chron.*, n. 1375, ad ann. 455, dans *Auct. antiq.*, t. ix, p. 484; *Chronica gallica*, n. 623, dans *ibid.*, t. ix, p. 663; Victor de Tonnenna, *Chron.*, ad ann. 455, dans *ibid.*, t. xi, p. 186. — <sup>16</sup> Théophane, *Chronogr.*, édit. Bonn, t. 1, p. 168. — <sup>17</sup> Procope, *De bello vand.*, édit. Bonn, p. 332. — <sup>18</sup> Théophane, *Chron.*, t. 1, p. 168.

d'Abraham, de Sara et d'Agar, qu'après le siège de l'an 70, Vespasien transporta à Rome, ainsi que les portes de Jérusalem et d'autres objets de bronze<sup>1</sup>. Finissons-en avec ce sujet. Le temple de la Paix était une sorte de musée<sup>2</sup>, qui subit un incendie en 191, fut restauré par Septime Sévère; frappé plus tard par la foudre, il fut abandonné sans réparation. Le pillage qu'il souffrit du fait d'Alaric. ensuite de Genséric, lui valut l'abandon et le délabrement. Le sort des objets du temple de Jérusalem et spécialement du chandelier à sept branches depuis leur transport en Afrique est mal connu<sup>3</sup>. Au dire de Procope, ces souvenirs furent retrouvés par Bélisaire qui les expédia à Constantinople, d'où Justinien les envoya à l'une des églises chrétiennes de Jérusalem<sup>4</sup>, où on en perd toute trace à partir de l'invasion arabe. Au Moyen Age, la basilique de Latran prétendit posséder le chandelier à sept branches, l'arche d'alliance et d'autres reliques judaïques d'une importance capitale, soi-disant envoyées par Constantin le Grand. Les *Mirabilia*<sup>5</sup> et Jean Diacre<sup>6</sup> se sont fait les interprètes de ces racontars<sup>7</sup>. Il est à peine besoin de remarquer que la liste authentique des dons de Constantin à la basilique de Latran<sup>8</sup> ne contient rien de semblable<sup>9</sup>.

Sous Genséric comme au temps d'Alaric, les églises furent saccagées, seules celles de Saint-Pierre et de Saint-Paul furent épargnées, peut-être aussi la basilique de Latran. Du moins sait-on que leur mobilier liturgique était encore assez important en vases de métal précieux après la catastrophe, puisque le pape Léon le Grand put retirer du trésor de ces trois basiliques des vases d'argent destinés à contenir le vin de l'oblation eucharistique, pour les faire fondre et transformer en vases de moindre module à partager entre les églises qui avaient perdu les leurs. Le Latran contribua, pour sa part, par six *metritæ* ou *hydriæ* et les deux autres basiliques par deux seulement. Chacun des vases donnés par Constantin pesait cent livres d'argent<sup>10</sup>.

Dans la basilique de Saint-Pierre se trouvait une grande pièce d'orfèvrerie en or offerte par Valentinien III et déposée sur la confession de l'Apôtre; on y voyait le Christ et les douze apôtres sous des arcades gemmées<sup>11</sup>. Ce morceau échappa à la rapacité des Vandales et il existait encore longtemps après, puisque le pape Hadrien I<sup>er</sup> en parle comme existant encore dans une lettre à Charlemagne<sup>12</sup>.

Il ne faut pas omettre de mentionner le nom d'une église incendiée par les Vandales, celle du martyr saint Hippolyte<sup>13</sup>.

*Vandalica rabies hanc ussit martyris aulam  
Quam Petrus antistes cultu nuctiore novatam.*

Des calculs minutieux placent le meurtre de Petronius Maximus le 12 juin 455, d'autres calculs au 31 mai; nous nous bornons à dire que Rome était libérée du pillage à la fin de juin pour la fête de saint Pierre et de saint Paul, ce que semble confirmer un sermon de saint Léon<sup>14</sup>.

Le souvenir de cette quinzaine humiliante se conserva longtemps à Rome et s'y incrusta en quelque façon dans la liturgie. L'Église romaine fit la mémoire

annuelle de cet événement par une fête de réparation et d'actions de grâces, pendant l'octave de la Saint-Pierre. Mais la foule oublia vite, si vite que le pape saint Léon déplore ce manque de mémoire. « Combien peu parmi vous, dit-il aux Romains dans un sermon, sont venus ces jours-ci à la solennité qui, dans un autre temps, a réuni tout le peuple fidèle de Rome! Cette constatation me remplit de tristesse et de crainte! Cet oubli n'est-il pas une preuve que la verge de Dieu ne nous a pas été salutaire? Ou ne vous faut-il pas rendre grâces que la sévérité du châtimement ait été adoucie pour vous? Je rougis de le dire; et cependant je ne puis le taire: l'esprit du monde et le démon sont servis avec plus de zèle que les saints apôtres; les spectacles frivoles attirent à eux plus de peuple que les sanctuaires des martyrs. Sont-ce donc les jeux du cirque qui vous ont préservés de la mort par l'épée, n'est-ce pas plutôt l'intercession des saints? N'avions-nous pas mérité toute la colère de Dieu et cependant n'avons-nous pas été épargnés, mais seulement pour nous faire rentrer en nous-mêmes et demander pardon<sup>15</sup>. »

LV. ŒUVRE MONUMENTALE DE SAINT LÉON LE GRAND. — Le développement du culte public entraînait l'accroissement des édifices à ce destinés, et leur décoration aussi riche que pouvait le permettre l'insécurité au sein de laquelle on vivait. Quelques œuvres monumentales conservent le nom du pape Léon le Grand et principalement les grandes basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Au Vatican, le pape entreprit une restauration générale. La grandiose mosaïque qui orna le fronton de la basilique au-dessus des cinq entrées jusqu'au pontificat de Grégoire IX fut son œuvre; ce travail fut payé, au témoignage de l'inscription, par l'ex-préfet et consul ordinaire Marinius et par sa femme Anastasie. Cependant on en ignorait le sujet qui n'a été connu que depuis peu par un manuscrit de Farfa, aujourd'hui conservé au collège d'Eton (n. 124). On y voyait les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse, répartis par groupes de quatre, offrant des présents au Christ représenté dans la hauteur. Au-dessus d'eux on apercevait les symboles des quatre évangélistes, témoins et hérauts de la divinité du Christ<sup>16</sup>.

Il est vraisemblable que la tribune ou abside de la basilique était demeurée sans mosaïque jusqu'à Léon le Grand et que celle qu'il fit poser remplaçait une décoration moins belle<sup>17</sup>. Il fit ajouter un cloître à la basilique et il établit des gardiens ou *cubicularii* auprès du tombeau de l'apôtre<sup>18</sup> (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3166); il en établit également à la basilique de Saint-Paul sur la voie d'Ostie, au témoignage des inscriptions<sup>19</sup>.

Deux grandes inscriptions ont gardé le souvenir des travaux exécutés à Saint-Paul-hors-les-Murs par ordre du pape. L'une d'elles se voit au bord inférieur de l'arc triomphal (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 261, fig. 4852). « La piété de Placidie » y « félicite le zèle du pontife Léon d'avoir fait resplendir l'éclat de l'œuvre paternelle. » Celle-ci est la reconstruction de la basilique commencée par Théodose le Grand, père de Placidie, de concert avec Valentinien<sup>20</sup> :

<sup>1</sup> Michel le Syrien, *Chronique*, trad. Chabot, Paris, 1899. — <sup>2</sup> Nibby, *Roma antica*, t. II, p. 689 sq. — <sup>3</sup> H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes*, trad. Ledos, t. I, p. 81. — <sup>4</sup> Procope, *De bello Vandalico*, l. II, c. IX. — <sup>5</sup> *Mirabilia*, édit. Parthey, 1869, p. 31. — <sup>6</sup> *De Lateranensi basilica*, c. II sq. — <sup>7</sup> Mabillon, *Museum Italicum*, t. II, p. 563 sq. — <sup>8</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 172 sq. — <sup>9</sup> H. Grisar, *op. cit.*, t. I, p. 81. — <sup>10</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 239, note 5. — <sup>11</sup> *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 235, note 8. — <sup>12</sup> Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. XIII, col. 801. — <sup>13</sup> Cantarelli, *Di un frammento, dans Bull. della com. di archeol.*

*comunale*, 1896, p. 67-76. — <sup>14</sup> *Serm.*, LXXXIV, n. 1, P. L., t. LIV, col. 433. — <sup>15</sup> *Id.*, *ibid.* — <sup>16</sup> H. Grisar, *Die alte Peterskirche von Rom und ihre frühesten Ansichten*, dans *Römische Quartalschrift*, t. IX, 1895, p. 257 sq.; le même, *Analecta romana*, in-4°, Roma, 1899, t. I, p. 461 sq. — <sup>17</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 239, n. 66. — <sup>18</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, 1877, p. 531. — <sup>19</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 241, n. 14. — <sup>20</sup> De Rossi, *Musaici cristiani, Arco di Placidia*, et *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, 1<sup>er</sup> part., 1888, p. 68, 81, 98.

PLACIDIAE PIA MENS OPERIS DECUS HOMINE PATERNI  
GAVDET PONTIFICIS STUDIO SPLENDERE LEONIS

*Homme pour omne* est une faute postérieure.

Le sujet de cette dernière mosaïque encore subsistante est analogue à celui de la mosaïque dont Léon I<sup>er</sup> orna le fronton de Saint-Pierre. La composition est grandiose. Au centre, le buste du Christ bénissant, entouré d'un nimbe circulaire rayonnant; à droite et à gauche, les symboles des quatre évangélistes planant dans le ciel tandis que dans une région moins élevée du ciel les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse présentent leurs couronnes au Sauveur, tous inclinés, les mains ouvertes, dans l'attitude de la prière; un ange conduit chaque groupe de douze et adore avec eux. Au bas, à droite et à gauche, deux figures viriles, saint Pierre à droite de l'arc et saint Paul à gauche. Chacun d'eux tient un rouleau comme témoignage de sa doctrine et de sa confession.

L'inscription métrique placée au-dessus des deux apôtres et que le pape Léon y fit vraisemblablement mettre lui-même, a subi quelques changements par suite des restaurations dans le cours des temps. Pour saint Paul, on lisait, d'après les fragments recueillis par Ciampini et Margarini, interprétés par De Rossi :

Persequitur dum vasa Dei fit PAVLVS ET IPSE  
Vas (fi) DEI ELECTVM GENTIBVS et populis.

« Tandis que Paul persécute les vases de Dieu, lui-même devient pour les Gentils et les nation un vase d'élection. » Pour saint Pierre on célébrait :

Ianitor hic cœli est fi DEI PETRA CVLMEN HONORIS  
Sedis apostolicæ rector ET OMNE DECVS

le « portier » du royaume comme le « rocher établi par Dieu » et « l'ornement de la cour céleste ».

Cet arc triomphal a beaucoup souffert des restaurations, il a perdu son caractère primitif. Le Christ a été pourvu d'un bâton qu'il porte sur l'épaule, les deux anges ont également des bâtons, enfin saint Pierre a reçu des clefs et saint Paul un glaive, autant d'additions maladroites.

Les deux hexamètres en mosaïque placés au sommet de l'arc, relatant l'origine de toute la basilique, étaient à un autre endroit dans l'église primitive de Théodose, probablement sous la mosaïque de l'abside dont on ignore le sujet, la mosaïque actuelle ne datant que du XIII<sup>e</sup> siècle. Les deux hexamètres doivent se lire :

THEODOSIVS CEPIT PERFECIT ONORIVS AVLAM  
DOCTORIS MVNDI SACRATAM CORPORE PAVLI

« Théodose a commencé et Honorius achevé ce monument, sanctifié par le corps de Paul, le docteur du monde. »

On conserve dans le cloître de Saint-Paul une inscription de Léon le Grand qui garde le souvenir d'un autre grand travail exécuté par le pape dans la basilique. Il y est question de la restauration du toit de l'édifice, le toit primitif, d'après le *Liber pontificalis*, ayant été détruit par la foudre. Dans le poème les constructeurs du monument adressent leurs louanges à Dieu tout d'abord qui, dans la ruine de la toiture, a épargné un plus grand malheur; puis, au pape, auteur de la reconstruction. Dans une seconde partie de l'inscription qui diffère de la première, même par la forme, Léon lui-même s'adresse avec reconnaissance aux architectes et leur retourne la

louange : « C'est à toi, prêtre Félix, et à toi, lévite Adéodat, que revient la reconnaissance... »<sup>1</sup> Il est très vraisemblable que ce Félix est le père du futur pape Félix III, à la famille duquel appartenait Grégoire le Grand, qui se rattachait ainsi par ses ancêtres à Léon le Grand<sup>2</sup>.

Une troisième inscription enfin qui portait le nom de Léon, se trouvait sur le canthare de l'atrium de Saint-Paul. Elle disait en beaux hexamètres que « Léon, le diligent pasteur », avait ramené à la fontaine l'eau que l'incurie en avait laissé perdre. Elle invitait les visiteurs du sanctuaire à se laver les mains dans la fontaine jaillissante, suivant la coutume religieuse<sup>3</sup>.

En 1858, on exhuma aux environs de Rome une église construite par saint Léon. Le *Liber pontificalis* nous apprend que sous ce pontificat une vierge consacrée nommée Dimitriade fit élever dans son domaine situé sur la voie Latine, à trois mille de Rome, une basilique dédiée à Saint-Étienne. Ce monument fut retrouvé sous des monceaux de terre avec ses murailles reconnaissables, son plan, son ordonnance et maintes parties de la décoration primitive : colonnes, chapiteaux, cancels de marbre. Du narthex, on distingue trois vastes nefes séparées par des colonnades, la nef centrale se termine par une abside. Des portions irrégulières de murailles classiques témoignent qu'il s'agit bien d'une basilique construite sur l'emplacement d'un domaine rural de l'époque païenne. Devant l'emplacement du maître-autel, s'ouvre une sorte de confession, plus ancienne peut-être que l'église elle-même. L'atrium de cette église rurale était parsemé de fragments épars ayant appartenu à des sarcophages de marbre. Enfin on retrouva l'inscription dédicatoire en vers au nom de Démétride Amnia appartenant à la gens Anicia et au nom du pape Léon<sup>4</sup> (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1207-1210, fig. 9668).

LVI. ROME AU V<sup>e</sup> SIÈCLE. — La catastrophe de l'année 410 eut un retentissement étendu jusqu'en Orient. Saint Jérôme jeta des exclamations qui peuvent donner la mesure de l'épouvante ressentie par tous ceux qui s'imaginaient Rome intangible, et on peut dire que tous en étaient là : *Proh nefas, orbis terrarum ruit, in nobis peccata non ruunt. Urbs inclyla et Romani imperii capul, non hausta est incendio. Nulla est regio, quæ non exules Romanos habeat. In cineres ac favillas sacræ quondam Ecclesiæ conciderunt, et tamen studemus avaritiæ*<sup>5</sup>. Dans son *Commentaire sur Ezéchiel*, le même saint Jérôme disait encore : *Postquam vero clarissimum terrarum omnium lumen exstinctum est, immo Romani imperii truncatum caput, et ut verius dicam, in una Urbe lotus orbis interit*<sup>6</sup>. De cet événement, les païens tirèrent un grief contre le christianisme (voir *Dictionn.*, t. I, col. 265-307), qui avait chassé les dieux protecteurs de la ville pour les remplacer par des apôtres et des martyrs inhabiles à la défendre. Ce reproche s'exprimait si bruyamment que saint Augustin ne croyait pouvoir se dispenser d'y répondre dans la *Cité de Dieu* et dans un de ses sermons. « Eh quoi, disait-il, les sanctuaires des martyrs qui doivent vous préparer au ciel, auraient dû servir à protéger vos théâtres, les théâtres de vos folies! Vraiment, saint Pierre est mort, ses reliques reposent à Rome à seule fin d'empêcher la ruine de vos théâtres! »<sup>7</sup> C'était déplacer la question, mais le fait était là et nous avons vu par le pèlerin

<sup>1</sup> H. Grisar, *Analecta Romana*, t. I, p. 148, pl. I, n. 6. — <sup>2</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 366, n. 831 (ann. 471); *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 253, n. 2. — <sup>3</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., 1888, p. 80; début : *Perdidit latium longæva...* — <sup>4</sup> Cf. L. Fortunati, *Relazione generale degli scavi e scoperte fatte*

*lungo la Via Latina*, Roma, 1859; *Liber pontificalis*, t. I, p. 531. [R. Vielliard, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, Mâcon, 1941, p. 72, 81, 83, 93, 97, 138.] — <sup>5</sup> S. Jérôme, *Epist.*, CXXVIII, 4, *P. L.*, t. XX, col. 1099. — <sup>6</sup> S. Jérôme, *Comment. in Ezéch.*, *P. L.*, t. XXV, col. 15. — <sup>7</sup> S. Augustin, *Serm.*, CCXCVI, 9 (10), *P. L.*, t. XXXVIII, col. 1357-58.

Prudence combien les monuments du paganisme avaient gardé une large place dans la ville.

Une conséquence du sac de Rome fut de faire place nette, ce qui permit la construction ou la reconstruction de nouveaux édifices chrétiens et y attira un nombre croissant de pèlerins (Voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot PÉLERINAGES). Pour ceux qui habitaient l'Italie, un voyage annuel à Rome tendait à devenir une habitude pieuse. Déjà, en 399, nous entendons saint Paulin de Nole dire à son ami Sévère qu'il s'est rendu à Rome pour la fête des apôtres; il y a passé dix jours, donnant toutes ses matinées à la visite des sanctuaires des apôtres et des martyrs : *ante meridiem in votis nostris, quorum cura veneramus, per apostolorum et martyrum sacras memorias consumentes*<sup>1</sup>. L'année suivante, même pèlerinage, *cum sollemni consuetudine ad beatorum apostolorum natale venissemus*<sup>2</sup>. En 406, il est fidèle à son habitude et emmène avec lui un ami<sup>3</sup> et encore en 408<sup>4</sup>.

La tragédie de 410 détourne pendant quelques années le courant de pèlerins, mais la confiance dans l'intercession des apôtres et des martyrs ramène clercs et fidèles. Vers 440, l'évêque de Côme, Amantius, rapporte des reliques des apôtres Pierre et Paul, probablement des eulogies. Vers le même temps, l'évêque d'Arles, saint Hilaire, se trouve dans la nécessité d'aller défendre devant le pape saint Léon les privilèges de son siège épiscopal, mais nous savons que dès son arrivée, il commença par la visite des sanctuaires des apôtres et des martyrs : *apostolorum martyrumque incursu peracto*, après quoi il se rendit chez le pape. L'évêque de Spolète, Achille (402-418) fit élever dans sa ville une église en l'honneur de saint Pierre sur laquelle on posa cette inscription : « Ne croyez pas vous arrêter dans un sanctuaire vide, parce qu'il n'est pas la demeure du corps de l'apôtre; la grande Rome, il est vrai, possède son tombeau vénérable là où, pour le Christ, il souffrit et mourut; mais les tombeaux ne peuvent pas enfermer dans leurs parois les mérites des saints et les dalles qui recouvrent leurs corps ne sauraient retenir leur âme. Victorieuse du monde et de la mort, l'âme de Pierre s'est envolée aux cieux dans le sein de Dieu; durant sa vie, il s'est donné au Christ; aussi est-ce au Christ que, martyr, il est allé tout entier. Dieu présente ses saints à tous les croyants pour que, par leur intercession, il puisse exaucer les prières et les supplications des fidèles<sup>5</sup>. » N'y a-t-il pas là une arrière-pensée que l'hommage rendu à Rome peut l'être également à Spolète? C'est assez vraisemblable, mais les épithètes adressées à Rome et à l'apôtre montrent de quel prestige jouissaient la ville et le tombeau et de quelles précautions il fallait s'entourer pour insinuer qu'on pouvait trouver près de chez soi ce qu'on allait chercher très loin.

L'exportation (s'il est permis d'employer ce terme, seul exact cependant) des reliques de provenance romaine ne contribuait pas médiocrement à ajouter au prestige de la ville et à exciter la pieuse envie des pèlerins d'accéder jusqu'à la ville qui possédait ces précieux dépôts. Ainsi se poursuivait l'œuvre entreprise au siècle précédent par Constantin et par Damase. « Comme leurs prédécesseurs du IV<sup>e</sup> siècle, les empereurs et les papes du V<sup>e</sup> se plaisent à embellir les sanctuaires des martyrs. Innocent I<sup>er</sup>, dans les premières années du siècle, fait restaurer la basilique de Sainte-Agnès-hors-les-Murs<sup>6</sup>. Après l'avoir emporté sur son compétiteur Eulalius, Boniface fit construire un oratoire sur le tombeau de sainte Félicité et de son

fil Silanus; dès ce jour, jusqu'au VIII<sup>e</sup> et même au IX<sup>e</sup> siècle, les pèlerins ne cessèrent de se porter dans ce sanctuaire. Célestin I<sup>er</sup> fit exécuter des peintures dans la petite basilique de Saint-Sylvestre qui était l'oratoire cémétieriale de la catacombe de Priscilla<sup>7</sup>; le pape Hadrien les cita dans sa lettre à Charlemagne sur le culte des images<sup>8</sup>.

« Le pape Sixte III semble avoir eu une dévotion toute particulière pour saint Laurent; il renouvela sa confession dans sa basilique de la voie Tiburtine. Les grilles d'argent données par Constantin avaient probablement disparu dans le pillage de 410. Sixte III les remplaça, mais en les disposant sur un soubassement formé de dalles de porphyre. Aux colonnes torsées que l'on voit dans les médaillons de Gaudentianus et de Successa (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1826, fig. 492; col. 1825, fig. 491), il substitua des colonnes unies, également de porphyre. Ce sont sans doute ces colonnes qui soutiennent le ciborium du maître-autel actuel. Cet autel est revêtu de grandes plaques de porphyre qui doivent avoir été empruntées à la transenna de Sixte III. Enfin il plaça dans la confession une statue en argent de saint Laurent. De même que Boniface avait été enseveli auprès de sainte Félicité, dont il avait construit l'oratoire, et Célestin auprès de saint Sylvestre, dont il avait embelli la basilique, de même Sixte III choisit pour lieu de sépulture la confession de Saint-Laurent qu'il avait restaurée. Le *Liber pontificalis* nous apprend qu'il éleva aussi une basilique, toujours en l'honneur du saint archidiaque qui mourut à peu de jours d'intervalle du pape Sixte II, pour qui Sixte III semble avoir eu une dévotion particulière.

« Dans la crypte du cimetière de Calliste, où Sixte II reposait au milieu des papes du III<sup>e</sup> siècle, on voit encore les traces des grandes plaques de marbre dont Sixte III l'avait fait revêtir. Il y avait fait graver les noms des pontifes martyrs, et

*Horum primus sanctus Nystus.*

« Saint Léon, qui succède à Sixte III témoigna la même sollicitude aux sanctuaires des martyrs. Le *Liber pontificalis* nous dit qu'il fit construire la basilique cémétieriale de saint Corneille près du cimetière de Calliste. Mais c'est surtout sur les basiliques des apôtres qu'il reporta tous ses soins. Il restaura la basilique de Saint-Pierre. Sur la façade, on lisait ces mots au milieu d'une ornementation de mosaïques :

*Marinianus vir inl. ex pl. præf. et cons. ord.*

*Cum Anastasia inl. fe. ejus devota vota  
Beatissimo Petro apostolo persolvit  
Quæ precibus papæ Leonis mei  
Provocata sunt atque perfecta.*

« C'est donc saint Léon qui a été le promoteur de la restauration, c'est lui qui a provoqué les largesses du consul Marinius; il nous suffit d'ailleurs de constater qu'au milieu du V<sup>e</sup> siècle on sentait le besoin d'embellir ce sanctuaire et qu'une famille consulaire était honorée de pouvoir s'en charger.

« Il en fut de même de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs; nous en avons les témoignages dans le *Liber pontificalis*, et dans plusieurs inscriptions qu'on peut voir encore. La foudre avait détruit le toit de la basilique; saint Léon s'empressa de la réparer et en confia le soin au prêtre Félix et au diacre Adéodat. Comme pour la restauration de Saint-Pierre, l'Église romaine fut grandement aidée pour celle de

<sup>1</sup> S. Paulin, *Epist.*, XVII, P. L., t. LXI, col. 235. — <sup>2</sup> Id., *Epist.*, XX, P. L., t. LXI, col. 247. — <sup>3</sup> Id., *Epist.*, XLIII, P. L., t. LXI, col. 382. — <sup>4</sup> Id., *Epist.*, XLV, P. L., t. LXI, col. 392. — <sup>5</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*,

t. II, 1888, p. 114. — <sup>6</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 222. — <sup>7</sup> *Ibid.*, t. I, p. 228 et p. 229, note 13. — <sup>8</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 230 et p. 231, note 5.

Saint-Paul par une grande famille, la famille impériale elle-même. L'on peut lire encore aujourd'hui sur l'arc triomphal, au milieu des mosaïques, plusieurs fers retouchés, mais dont l'origine remonte au v<sup>e</sup> siècle, cette inscription (Voir *Dictionn.*, t. vi, col. 261, fig. 4852) :

*Placidie pia mens operis accus homine paterni  
Gaudet pontificis studio splendere Leonis.*

« Placidie se rejouit que par le zèle de Léon, la basilique puisse reprendre son ancienne splendeur » ; elle ne nous dit pas qu'elle ait contribué à cette œuvre, mais nous pouvons le supposer à cause de la prédilection qu'a toujours témoignée à la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs la famille de Théodose. D'ailleurs, s'il en était autrement, on ne s'expliquerait guère cette inscription placée par ordre de Placidie sur l'arc triomphal, à la place la plus apparente de l'Église.

« Ainsi, au milieu du v<sup>e</sup> siècle, l'aristocratie romaine et les empereurs eux-mêmes unissaient leur zèle à celui des papes pour réparer et orner les sanctuaires des apôtres et des martyrs. Ce n'est plus aux thermes et aux lieux de réunions profanes que l'on prodigue les ressources de l'empire ; ce n'est plus par des jeux ou des monuments de vanité que les grandes familles cherchent à montrer leur splendeur ; c'est l'embellissement des basiliques qui est leur principal souci. N'est-ce pas la meilleure preuve de la transformation complète de Rome ? Elle continue à apparaître de plus en plus comme la ville des apôtres et des martyrs.

« Les apôtres ont élevé Rome à une telle gloire qu'elle est devenue une nation sainte, un peuple élu, « une cité sacerdotale et royale et la tête du monde » grâce au siège de Pierre <sup>1</sup>. » C'est ainsi que saint Léon célèbre la nouvelle grandeur de Rome ; ailleurs, parlant du peuple chrétien, de saint Pierre et de saint Paul, il nous les représente comme deux semences qui ont fait germer des milliers de martyrs et ceux-ci « saintement jaloux du triomphe des apôtres, entourent notre ville d'une ceinture de pourpre dont l'éclat brille de toutes parts <sup>2</sup>. » Telle est l'impression religieuse que Rome produisait dans le monde chrétien <sup>3</sup>.

**LVII. UNE PRÉDICTION ACCOMPLIE.** — Une légende ancienne voulait que Romulus observant le ciel sur le Palatin tandis que Rémus se livrait au même passe-temps sur l'Aventin, aperçut à l'aube douze vautours tandis que son frère n'en vit que six. Un augure romain fort estimé, Vettius, en donna l'interprétation consignée dans un passage du livre XVIII des *Antiquités* de Varron et, d'après celui-ci, recueilli dans le *De die natali* de Censorinus. Varron disait donc tenir de Vettius le propos suivant : « Si ce que rapportent les historiens est vrai, au sujet des augures pris par Romulus lors de la fondation de Rome et des douze vautours, puisque le peuple romain a traversé sain et sauf une période de 120 ans, il atteindra une vieillesse de 1200 années <sup>4</sup>. » Ainsi, Vettius voulait dire que chaque vautour signifiait un nombre d'années égal à dix ou à cent. Comme le peuple romain avait, depuis longtemps, dépassé 120 ans, la durée d'existence promise devait être de 1200 ans.

Tite Live, au début de son *Histoire*, calcule 700 ans écoulés depuis la fondation de Rome qui se trouve

<sup>1</sup> S. Léon, *Serm.*, LXXXII, P. L., t. LIV, col. 422. — <sup>2</sup> *Ibid.*, col. 426. — <sup>3</sup> J. Guiraud, *Rome, ville sainte au 1<sup>er</sup> siècle*, dans *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, t. III, 1898, p. 55-70 ; et dans *Congr. scient. internat. des cathol.*, Fribourg, 1897, 5<sup>e</sup> section, p. 106-117 ; [R. Viellard, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, Mâcon, 1941.] — <sup>4</sup> Censorinus, *De die natali*, édit. Jahn, t. XVII, p. 51 : *Quot autem saecula urbi Romæ debeantur, dicere meum non est ; sed, quid apud Varronem legerim, non tacebo, qui libro Antiquitatum*

alors, dit-il, en pleine décadence <sup>5</sup>. Florus, qui écrit vers la fin du règne de Trajan, compare la vie de l'Empire romain à celle d'un individu dont l'enfance a duré 250 ans, l'adolescence 250 ans, la virilité 200 ans, jusqu'au règne d'Auguste ; alors commence une décrépitude de 150 ans heureusement interrompue sous Trajan par un reverdissement dont il ne prévoit pas la durée.

A l'approche de l'échéance fatale de fâcheux symptômes se manifestent. Après la victoire remportée par Stilicon sur Alaric à Pollentia, en 403, Claudien renaît à l'espoir et compose un poème sur la guerre gétique dans lequel il décrit, en termes saisissants, les terreurs de Rome qui se croyait condamnée par le destin, mais que la valeur de Stilicon a sauvée <sup>6</sup> :

*Damnati fato popali, virtute renati.*

On parlait de fuite, d'évacuation en Sardaigne ou en Corse, on s'inquiétait du vol des oiseaux, des prophéties consignées dans les livres fatidiques, et surtout d'un événement singulier. Un jour où l'empereur Honorius exerçait ses chevaux dans une plaine, deux loups attaquèrent son escorte qui les tua, mais on trouva dans leur ventre deux mains humaines ; là-dessus on se remit de plus belle à calculer le nombre des années de Rome qui, croyait-on, devait durer jusque vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle. Le millième anniversaire de Rome avait été célébré solennellement sous le règne de Philippe l'Arabe, en 248, ce qui reportait la fondation de la ville à l'an 753 avant J.-C., date admise par Varron et par Cicéron, mais non par beaucoup d'autres qui préféreraient la date 747, par conséquent six ans plus tard. Ceux des contemporains de Claudien qui partageaient cette manière de voir plaçaient donc la fin du douzième siècle en 454. Pour sa part Claudien n'en voulait rien croire mais il savait que son entourage s'en alarmait.

« En 456, dans son panégyrique de l'empereur Avitus, Sidoine Apollinaire fait deux fois allusion à l'augure de Romulus. La première fois, c'est Rome qui parle : « Que me présage, demande-t-elle, cet auspice toscan avec ses douze vautours ? » (vs. 55) :

*Quid, rogo, bis seno mihi vulture Tascus aruspex  
Portendit ?*

« Le second passage est plus intéressant : « Déjà les destins remplissaient presque les douze ailes de ton vautour — car tu connais, ô Rome, tu connais les épreuves qui t'attendent — lorsque l'eunuque insensé Placidus (Valentinien III, fils de Galla Placidia) immola Aetius » (vs. 358) :

*Jam prope fata tui bisenas vultaris alas  
Complebant — seis nante tuos, seis, Roma labores —  
Aetium Placidus maclavit semivir amens.*

« Ce meurtre d'Aetius par Valentinien, qui priva Rome de son dernier grand général, se place le 21 septembre 454. Aetius fut frappé mortellement par l'empereur lui-même, et l'instigation de Petronius Maximus et de l'eunuque Héraclius ; c'est pour cela peut-être, ou par un souvenir de la *Pharsale* (VIII, 552), que Sidoine qualifie Valentinien de *semivir*, confondant à dessein l'empereur et son indigne conseiller.

« Ainsi Sidoine, écrivant en 456, dit que le nombre des années de Rome, annoncé par la prophétie des

*duodevicesimo ait fuisse Vettium Rome in augurio non ignobilem, ingenio magno, cuivis docto in disceptando parem, eum se audisse dicentem : Si ita esset, ut tradiderunt historici, de Romuli urbis condendæ aaguriis ac duodecim vulturibus, quoniam CXX annos incolumis præterisset populus Romanus, ad mille et ducentos pervenitur.* — <sup>5</sup> *Ire eaperint præcipites, donec ad hæc tempora, quibus nec vitia nostra nec remedia pati possumus, perventum est.* — <sup>6</sup> Claudien, xxv, 43.

douze vautours, était à peu près accompli en 454; d'autre part, nous avons la preuve que la mort d'Aetius, désastre pour le sénat romain et pour la cause nationale, parut, à beaucoup de contemporains, marquer la fin de l'empire. En effet, dans la *Chronique* du comte Marcellin, rédigée vers 527, on lit à la date de 454 : *Aetius magna Occidentalis reipublicæ salus et regis Attilæ terror a Valentiniano imperatore cum Boethio amico in palatio trucidatur atque cum ipso Hesperium cecidit regnum nec hactenus valuit relevari*<sup>1</sup>. L'année suivante, 455, Valentinien III périsait, assassiné à son tour; la prophétie de Didon mourante s'accomplissait<sup>2</sup> et le Vandale Genséric, parti de Carthage, prenait et saccageait Rome. Si Marcellin, qui note ces désastres en 455, place néanmoins la ruine de l'empire d'Occident en 454, un *avant* la prise de Rome, il doit avoir pour cela quelque bonne raison. Or, nous avons montré que Claudien fait allusion à un calcul qui mettait en 404, juste cinquante ans plus tôt, la fin de la première moitié du douzième siècle de Rome. Sidoine, écrivant deux ans après 454, mentionne lui aussi la prophétie des vautours à propos de l'assassinat d'Aetius, et non à propos de la prise de Rome par Genséric, dont il parle également. Ces témoignages concordants semblent établir que beaucoup de Romains instruits, désespérés de la perte d'Aetius, observèrent que ce funeste événement coïncidait avec l'achèvement de l'an 1200 de la ville et s'inclinèrent devant l'arrêt du destin.

« Les modernes ont l'habitude de placer la ruine de l'empire d'Occident en 476, lorsque Romulus Augustule fut déposé par le chef des Hérules Odoacre. A cette date le comte Marcellin écrit dans sa *Chronique* ce qui suit : *Hesperium Romanæ gentis imperium... cum hoc Augustulo periit... Gothorum dehinc regibus Romam tenentibus*<sup>3</sup>. Ce passage est en contradiction avec celui emprunté plus haut au même chroniqueur; Marcellin doit donc avoir suivi et compilé deux sources différentes, dont l'une plaçait la ruine de l'empire en 454, l'autre en 476 seulement. La doctrine qui faisait tomber l'empire d'Occident en 476 est probablement due aux historiens gothiques, qui pouvaient ainsi présenter le royaume germanique d'Italie comme le successeur immédiat de l'empire romain (*Gothorum dehinc regibus Romam tenentibus*), sans allusion à l'usurpation d'Odoacre, 476-489, pendant laquelle, officiellement, l'Italie fut rattachée à l'empire d'Orient. En revanche, la date de 454 était, suivant toute apparence, celle que les Romains avaient acceptée, par la raison qu'elle semblait d'accord avec une vieille prophétie<sup>4</sup>. »

LVIII. LA FIN DE L'EMPIRE (455-476). — Quoique Rome eût été dépossédée de son prestige de capitale au profit de Milan et de Ravenne, elle n'y consentait pas et se satisfaisait à la vue d'un défilé d'ombres impériales dont les noms n'évoquent plus aucun souvenir. Après Petronius Maximus vient Flavius Mœcilius Avitus, un auvergnat qui échange le diadème pour l'épiscopat et fait place, en 457, à Julius Valerius Majorianus dont ne tarde pas à se débarrasser le comte Ricimer<sup>5</sup>, un Suève d'Espagne devenu patrice de Rome, pour proclamer, en 461, Libius

Severus, en attendant de prendre, en 465, le pouvoir pour lui-même. Mais il lui fallut subir la volonté de l'empereur d'Orient Léon qui expédia en Occident un empereur à sa façon nommé Anthemius. Il ne fit d'ailleurs que passer et fut remplacé, en 472, par Flavius Anicius Olybrius, un Romain cette fois. Mais Anthemius voulut se maintenir à Rome et Ricimer entreprit le blocus et le siège de la ville. La peste et la famine se firent, dans Rome assiégée, les alliés du Suève qui campait sous les murs de la ville dont il s'empara le 11 juillet 472 et qu'il abandonna au pillage de son armée.

Olybrius y gagna le titre d'empereur qu'il porta peu de mois car la peste l'enleva dans le courant de l'année. Ricimer était honni du peuple qui, pour assez mauvais catholique qu'il fût, lui reprochait son arianisme; il fit bâtir l'église Sainte-Agathe-des-Goths dont la dédicace portait son nom (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2820).

A Olybrius succéda Glycerius dont on fit un évêque de Salone, en Dalmatie; ensuite vint Julius Nepos qui ne compte pour rien, enfin on met à sa place Romulus Augustule dont les deux noms évoquaient l'origine légendaire de Rome et le début de sa période historique la plus éclatante; l'enfant, comme s'il eût été accablé sous ces souvenirs, végéta quelque temps sous la tutelle de son père, Oreste. Lorsque celui-ci eût été décapité par l'ordre d'Odoacre, l'enfant abdiqua et fut envoyé dans la villa Lucullienne près de Naples, en 476<sup>6</sup>. Il avait été le dernier titulaire de l'empire d'Occident dont il n'est plus question désormais jusqu'au jour de Noël de l'an 800.

LIX. LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE. — L'homme croit ce qu'il désire; s'il ne se trompe pas toujours, parfois il exagère. Les apocalypses juives du II<sup>e</sup> siècle n'avaient ni pardonné ni oublié les horreurs accomplies sous Titus et sous Hadrien à Jérusalem et prophétisaient pareil sort à la ville de Rome. Au III<sup>e</sup> siècle, c'était le tour des oracles sibyllins qui clamaient : « Malheur, malheur à toi; tu l'assiéras, veuve de ton peuple, au bord du rivage; dans tes temples, les jeunes filles n'entreprendront plus le feu qui brûlait toujours; tes autels n'auront plus de sacrifices. Tu baiseras la tête, superbe Rome; tes richesses périront; les loups et les renards habiteront tes ruines; tu seras déserte et comme si tu n'avais jamais été. » Ces pronostics pouvaient faire sourire les contemporains d'Alexandre Sévère ou ceux de Dioclétien; ils avaient eu un commencement de réalisation dès le règne du successeur de Théodose, mais l'exagération des auteurs du V<sup>e</sup> siècle demande ici à être ramenée à la réalité. Saint Augustin écrit que *Interea Roma Gothorum irruptione agentium sub rege Alarico atque impetu magnæ cladis eversa est, cujus eversionem deorum folorum multorumque cultores quos usitato nomine Paganos vocamus in christianam religionem referre conantes, solito acerbius et amarius Deum verum blasphemare cœperunt*<sup>7</sup>. Et saint Jérôme va plus fort; d'après lui « la métropole fameuse, la capitale de l'empire romain a été détruite par un seul incendie »<sup>8</sup>. On trouve les mêmes exagérations chez Socrate<sup>9</sup> et chez Philostorge<sup>10</sup> qui représentent Rome comme un monceau de ruines fumantes. Paul Orose compare le

<sup>1</sup> *Chronica Minora*, dans *Monum. Germ. hist.*, édit. Mommsen, t. II, p. 86. — <sup>2</sup> C'est à quoi semble avoir songé Sidoine, *Paneg. Aviti*, vs. 445, 449. — <sup>3</sup> *Chronica Minora*, t. II, p. 91. — <sup>4</sup> S. Reinach, *Une prédiction accomplie*, dans *Cultes, mythes et religions*, in-8°, Paris, 1908, t. III, p. 302-307; [hypothèse reprise par J. Hubaux, *Les grands mythes de Rome*, Paris, 1945; mais cf. *contra*, H.-I. Marrou, dans *Revue des études latines*, 1946, p. 370-372]. — <sup>5</sup> Procope, *De bello Vandalico*, I, I, c. vii. — <sup>6</sup> Marcellin (le comte), *Chronique*, ad ann. 476, dans *Monum. Germ. hist.*, *Auc-*

*tores antiqui*, édit. Mommsen, t. II, p. 91 : *Hesperium Romanæ gentis imperium, quod septingentesimo nono urbis conditæ anno primus augustorum Octavianus Augustus tenere cepit, cum hoc Augustulo periit, anno decessorum regni imperatorum quingentesimo vigesimo secundo, Gothorum dehinc regibus Romam tenentibus*. — <sup>7</sup> S. Augustin, *Retractations*, II, 43, 1, P. L., t. xxxii, col. 647. — <sup>8</sup> S. Jérôme, *Epist.*, cxxviii, ad Gaudentium, P. L., t. xxii, col. 1099; cf. *Epist.*, cvii, ad Lætam, col. 867. — <sup>9</sup> Socrate, *Hist. eccles.*, I, XII, c. x. — <sup>10</sup> Philostorge, *Hist. eccles.*, I, XII, c. iii.

sac des Goths à celui des Gaulois, parle des poutres de bronze des édifices rompues par le feu, des murailles écroulées, des statues des idoles fondues ou calcinées et de la foudre qui frappe ce que les barbares ont épargné<sup>1</sup>. Cela dit, le même Paul Orose met une sourdine à ses lamentations : *Facto quidem aliquantularum ædium incendio, sed ne tanto quidem, quantum septingentesimo conditionis ejus anno casus effecerat*<sup>2</sup>.

L'histoire est loin de confirmer ces indications et il est plus assuré de s'en tenir à ce qu'elle nous apprend.

La prise de Rome par Alaric, qui causa une si grande émotion dans tout l'empire, fut suivie du pillage, mais il ne dura que trois jours (24-27 août 410). Entré par la porte Salaire, le vainqueur dut allumer quelques incendies dans cette région de la ville, mais ce fut surtout un déménagement, dont on prendra une certaine idée en disant que, quatre ans plus tard, à l'occasion de son mariage avec Ataulphe, Galla Placidia reçut cent coupes d'or ciselées prises lors du pillage, que lui offrirent cinquante jeunes gens goths vêtus de robes de soie provenant également du sac de Rome.

Le séjour de Genséric fut un peu plus prolongé, afin sans doute de permettre un enlèvement plus méthodique. Ce fut, comme on dit, de l'ouvrage soigné. Dans le palais d'Eudoxie, la veuve de Valentinien III, tout le mobilier disparut, jusqu'aux ustensiles de cuivre et de terre (455). En 472, Ricimer ne trouva que des restes. Mais, somme toute, la ville était presque intacte. Sidoine Apollinaire, gendre de l'empereur Avitus, peut encore vanter les théâtres, les amphithéâtres, les gymnases; il décrit au Capitole un marché fort animé où on mettait en vente des tissus, des gemmes, des curiosités venues de partout; des changeurs avaient leurs boutiques à l'entour. Cassiodore, consul sous Théodoric (514), ensuite secrétaire de ce roi barbare, parle de statues équestres de marbre et de bronze, de fontaines nombreuses, des aqueducs, du cirque Maxime avec ses obélisques, de la Voie Sacrée avec ses éléphants de bronze déjà chancelants de vieillesse<sup>3</sup>, du forum de Trajan qui surprenait par sa magnificence. Seul, le théâtre de Pompée, le plus vaste de tous et qui pouvait contenir quarante-mille spectateurs, commençait à s'écrouler faute d'entretien. Sous les portiques du forum de Trajan, il était encore de mode de venir faire des lectures poétiques à la foule.

Vers le même temps, en 552, Procope énumère les beautés dont il eut le spectacle : statues de Phidias et de Lysippe, génisse de Myron, *Elephas Herbarius*, proche du Capitole, forum de la Paix presque intact.

Les deux sièges par Vitigès, en 537, et par Totila, en 546, entraînent de graves destructions. En 537, les Goths coupèrent les aqueducs; en 546, le pillage fut général, il s'y joignit l'incendie de quelques maisons dans le quartier du Transtévère, pauvre en édifices, ce qui restreignit le dommage. Les Goths n'abattirent pas de maisons ni d'édifices et on parla d'un incendie allumé par ordre de Totila; en réalité il n'en fut rien, nous avons eu déjà l'occasion de dire que ce roi barbare limita ses rigueurs à l'expulsion de la population.

C'est pourquoi Rome s'obstinait à conserver une partie de ses richesses et son titre de *Aurea*. Ce ne fut pas un barbare qui imposa le pillage de l'année 663, mais un empereur, Constat II dit Pogonat, qui pro-

fit d'un séjour à Rome pour présider à l'emballage d'une grande quantité d'œuvres d'art qui prirent le chemin de Constantinople.

Rappelons encore le siège par Astolphe, roi des Lombards, en 755; l'invasion des Sarrasins, en 846, qui dévastèrent et pillèrent la campagne romaine, mirent à sac la basilique de Saint-Pierre, mais durent s'arrêter devant les portes de Rome; enfin, en 896, l'empereur Arnolphe s'empara de vive force de la cité Léonine, mais échoua devant le reste de l'enceinte. Après tant d'assauts et de sacs, Rome, du moins dans ses monuments, n'avait que relativement peu souffert. Les Normands et les Sarrasins de Robert Guiscard venus au secours de Grégoire VII, en 1084, se montrèrent plus redoutables; ils incendièrent tout le quartier qui s'étendait entre le Latran et le Capitole, firent de la région du Celius une sorte de désert et réduisirent en cendres plusieurs églises. Ces dernières catastrophes nous font dépasser de quelques siècles l'époque qui nous occupe, mais il est impossible de dresser une statistique comparative des dégâts. Bornons-nous à cette constatation. En 1106, un archevêque de Tours vient visiter Rome et ne peut retenir sa surprise devant la quantité de vestiges encore subsistants de l'ancienne Rome. « Il en subsiste encore tant, dit-il, et tant sont par terre que ce qui reste ne saurait être détruit ni ce qui est par terre reconstruit. » On pourrait redire la même chose de nos jours à la vue de cet énorme entassement de débris de toute nature qui couvrait le mont Palatin, sous les voûtes massives du Colisée, dans le vaste espace des thermes d'Antonin, parmi les longs couloirs et les hautes salles de la Maison dorée de Néron et des thermes de Trajan. Cependant, à la pensée de l'ensemble monumental sous Dioclétien, Théodose, Odoacre et Théodoric, on s'étonne du peu qui en reste. Rome comptait alors environ onze forums, dix basiliques, quatorze thermes, deux amphithéâtres, deux cirques, quinze nymphées, vingt-sept bibliothèques publiques, cinq naumachies, trente-six arcs de triomphe, plus de mille fontaines publiques, deux colosses<sup>4</sup>. L'immense enceinte d'Aurélien avait comme englouti sur tout son parcours une multitude d'édifices.

Dans l'énumération des monuments de Rome de Publius Victor, qui vivait au IV<sup>e</sup> siècle, il est parlé de : deux amphithéâtres, deux colosses, deux marchés, trois théâtres, cinq naumachies, cinq nymphées, vingt-deux chevaux de bronze doré, quarante-quatre chevaux d'ivoire, trente-quatre chevaux de marbre.

Dans le *Curiosum Urbis*, de : onze forums, dix basiliques, dix thermes.

Dans les *Mirabilia*, de : vingt-cinq chevaux dorés, quatre-vingt chevaux d'or, soixante-quatorze chevaux d'ivoire.

Le poète Claudien décrivait Rome en ces termes à l'occasion du 6<sup>e</sup> consulat d'Honorius : « Voyez le mont Palatin; ... il n'y a pas de colline qui puisse mieux révéler la grandeur et l'étendue du pouvoir des empereurs. Le palais, de son faite sublime, domine la tribune; des temples nombreux l'entourent; un cercle d'immortels veille à sa garde; on aime à voir à ses pieds le sanctuaire de Jupiter, les géants suspendus à la roche Tarpéenne, les portes ciselées du Capitole, nos aigles fendant la nue, les demeures des

<sup>1</sup> *Historiarum adv. Paganos*, l. II, c. XIX, n. 143; l. VII, c. XXXIX, n. 175, P. L., t. XXXI, col. 795, 1164. — <sup>2</sup> Paul Orose, *op. cit.*, l. VII, c. XXXIX, n. 175, P. L., t. XXXI, col. 1164. — <sup>3</sup> Cassiodore, *Variae*, l. X, epist. xxx : *Relationis vestre tenore comperimus in via sacra, quam multis superstitionibus dicevnt antiquos elephantos æneos vicina omnimodis ruina titubare, et qui solent in carnali substantia*

*supra millenos annos vivere, occasum videantur proximum in simulacris aris sustinere : his providentia vestra — il s'adresse au préfet de la ville — reddi faciat propriam longevitatem uncis ferreis hiantia membra solidando : abvnu quoque demissam subdito pariete corroboret ne illa magnitudo mirabilis solvatur turpiter in ruinam. — <sup>4</sup> R. Lanciani, *Sulle vicende edilizie di Roma*, in-8°, Roma, 1878, p. 31.*

dieux se pressant dans les airs. Les colonnes tapissées de l'airain d'innombrables vaisseaux, des édifices appuyés sur des monts ajoutés de la main de l'homme à l'ouvrage de la nature, et des arcs de triomphe chargés d'abondantes dépouilles; mais l'éclat des métaux éblouit les regards et l'or partout répandu les affaiblit et les fatigue <sup>1</sup>. »

Or, de la plupart de ces monuments il n'est rien resté. A peine peut-on fixer l'emplacement des temples capitolins; il ne subsiste presque rien du Cirque Maxime qui était immense; de même, le stade qui occupait l'emplacement de la place Navona actuelle et lui a donné sa forme a disparu sans laisser de traces; il contenait 30 000 spectateurs, de même le cirque Flaminus, le théâtre de Balbus, l'Odéon de Monte Giordano; de même l'admirable ensemble de monuments construits par Pompée. Près du Panthéon d'Agrippa, sur les bords d'une pièce d'eau, se dressait un portique appelé *Eventus bonus*; il mesurait cent mètres de long, ses colonnes mesuraient 15 mètres de haut et leurs chapiteaux 4 mètres de côté. On n'en a retrouvé que de rares fragments.

LX. CONSERVATION DES MONUMENTS DE ROME. — A la place d'un empereur, Rome eut un roi et ce titre fut porté par le barbare Odoacre, acclamé par l'armée et par le sénat. Nonobstant son règne de treize années il ne réussit pas à créer un État et l'empereur d'Orient étendit non plus son pouvoir, mais son prestige jusqu'à Rome. Somme toute, on avait fait l'économie d'un titulaire sur deux, et Odoacre s'y prêtait. On le voyait nommer les consuls d'Occident et pratiquer tous les usages de l'administration romaine. Par l'effet d'une sorte de pudeur, il s'intitulait « roi » sans autre précision et remplissait tous les services d'un fonctionnaire de haut rang. Soit scrupule, soit dédain, il ne se paraît pas des insignes impériaux qu'il renvoya à Constantinople; il porta la modestie ou l'indifférence jusqu'à dater les années non d'après son règne, mais d'après les consuls; enfin ce fut avec sa permission qu'on érigea dans Rome des statues de l'empereur Zénon.

Nous avons relevé les côtés faibles de la population romaine, mais il n'est que juste de dire que sa foi était robuste, encore que sa piété fut vacillante. Obéir à un roi arien lui était une humiliation; et celui-ci devait user de plus de ménagements que ne l'avaient fait beaucoup d'empereurs chrétiens ou réputés tels. Ni Alaric ni Genséric ne s'étaient attardés dans Rome, ils l'avaient pillée, Odoacre les imita, il détruisit peu, brûla sans doute quelques palais, mais non d'une manière systématique et avec méthode. Démolir est une sorte de science et les barbares trouvaient plus lucratif et plus rapide de garnir leurs poches et leurs fourgons. D'ailleurs, leur ignorance comme bâtisseurs les obligeait à négliger les monuments qui, laissés sans réparations, se lézardaient, se désagrégeaient sous l'action des éléments <sup>2</sup>. Dès le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, le fait était reconnu et saint Benoît disait : *Roma a gentibus non exterminabitur* <sup>3</sup>. Les Romains eux-mêmes s'en chargeaient; leurs monuments, palais, théâtres, temples, etc., étaient exploités comme des carrières pour fournir les matériaux nécessaires à de nouvelles constructions; mais tout cela n'allait pas jusqu'à la destruction à ras du sol d'une ville couverte et même encombrée de monuments.

Au VI<sup>e</sup> siècle, Procope atteste le souci que conservent les Romains pour le passé monumental de leur ville : « Je ne connais pas de cité, écrit-il, qui ait autant de soin que Rome pour conserver son antique parure. Quoiqu'elle ait eu tant à souffrir des barbares, elle a cependant sauvé et maintenu ses édifices; elle montre des quantités de ces chefs-d'œuvre, si solidement construits, que ni la vétusté ni le manque de soins ne peuvent les endommager. On trouve encore dans la ville des monuments témoins des premières origines » <sup>4</sup>.

Ce qui subsistait de l'ancienne administration, laquelle ne disparut pas en un moment, veillait à l'application des anciens édits impériaux. Son principal représentant était le préfet de la ville, nommé par l'empereur, et le plus haut fonctionnaire de Rome <sup>5</sup>. Dans l'ordre de la hiérarchie venaient après lui, dans la liste officielle du Bas-Empire, la *notitia dignitatum* (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce mot) : un *curator operum maximorum* et un *curator operum publicorum*; un *curator statuarum*, un *comes formarum* chargé du service des aqueducs, un *comes riparum et alvei Tiberis et cloacarum*, pour le Tibre et les égouts; puis encore un *consularis aquarum*, un *comes portus* et un *centenarius portus*; enfin, pour les magasins du Tibre, un *curator horreorum Galbanorum*, etc., sans oublier le *tribunus rerum nitentium*, chef du service d'hygiène.

D'après ce qu'on vient de lire, on voit que Rome possédait un personnel important pour les services de voirie et de tout ce qu'on nomme aujourd'hui édilité ou urbanisme. Il est vrai, comme nous l'avons déjà relevé, qu'on ne se privait pas de faire contribuer les anciens édifices à l'embellissement des nouveaux, mais l'exemple, ou plutôt l'abus, remontait assez haut en arrière. En 1874, on trouva, près de l'église de Saints-Pierre-et-Marcellin, des bains établis sous Dioclétien, comme le prouvent les estampilles de briques, dans les fondations desquels on découvrit en peu de temps quatre-vingt-quinze statues, bustes, tambours de colonnes, vases et sculptures <sup>6</sup>. La précipitation apportée par Constantin à la construction de ses vastes basiliques causa de graves dommages à de nombreux bâtiments qu'on dévalisa de leur plus beaux morceaux. Sur l'arc de triomphe de Constantin on distingue sans peine les apports de divers monuments, ici des morceaux de sculpture excellente tirés d'un arc de Trajan, là des pièces lourdes et maladroites. Quand Clément XII, pour réparer l'arc de Constantin (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2037-2063, fig. 4603), fit prendre les marbres nécessaires à la majestueuse basilique d'Antonin le Picux sur la place di Pietra, il ne fit qu'ajouter un chapitre à l'histoire du martyre des monuments.

Depuis des siècles, ceux-ci avaient eu à souffrir de façon si notoire que nous lisons dans le Code Théodosien un titre : *De operibus publicis* <sup>7</sup> et dans le Code Justinien un titre : *De operibus privatis* <sup>8</sup> portant défense d'embellir les monuments nouveaux à l'aide des antiques constructions publiques. Nous lisons ceci dans une loi des empereurs Valens, Gratien et Valentinien, en l'année 376 : « Que celui qui veut élever dans la ville un nouveau monument, se procure ses matériaux; qu'on ne cherche pas à prendre ce qu'on a à portée, que l'on ne creuse pas les fondations de monuments remarquables; qu'on ne fasse pas revivre les pierres empruntées aux bâtiments de

parition des édifices et il n'en rend pas responsables les barbares. Cf. S. Grégoire, *Homil.*, XVIII, in *Ezechiellem*. — <sup>3</sup> S. Grégoire le Grand, *Dialogi*, I, II, c. XV. — <sup>4</sup> Procope, *De bello gothico*, I, IV, c. XXII. — <sup>5</sup> Mommsen, *Staatsrecht*, t. II, 1887, p. 1069. — <sup>6</sup> R. Lanciani, *Vicende edilizie*, p. 40. — <sup>7</sup> Code Théodosien, XV, II. — <sup>8</sup> Code Justinien, VIII, X.

<sup>1</sup> Trad. Nisard, Paris, 1837, p. 662. — <sup>2</sup> Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, Pierre-Ange Bargacac attire l'attention sur les vrais auteurs de la destruction des monuments de Rome : *De privatorum publicorumque ædificiorum urbis Romæ eversoribus epistola*, in-4°, Florentiae, 1589, p. 41 : *absolutis Gothis ac Vandalis; il fait valoir que saint Grégoire le Grand parle de la dis-*

l'État; qu'on ne s'approprie pas des marbres en détériorant des monuments publics<sup>1</sup>. » La même loi interdit l'érection de nouveaux monuments sans nécessité ou sans cause. « Que nul préfet et nul autre des plus hauts fonctionnaires, n'élève aucun nouveau monument dans l'illustre ville de Rome, que l'on apporte plutôt tous ses soins à la restauration des anciens. »

Une loi imprévoyante d'Honorius ouvrit la porte aux abus qu'elle voulait interdire. Elle prescrivait la conservation des temples païens à moins que leur état de vétusté en fit un danger pour les citoyens, ou que leur insignifiance artistique n'intéressât point la beauté de la ville ou qu'ils ne rendissent aucun service. On ne tarda pas à s'apercevoir à quelles démolitions entraînait le prétexte du délabrement, de l'inutilité ou de la laideur des monuments. Il ne fallut rien moins qu'un édit de l'éphémère empereur Majorien pour mettre fin aux déprédations inspirées par la loi d'Honorius<sup>2</sup>. Cet édit montre où prit naissance la véritable destruction de Rome qu'on imputa par la suite des temps aux barbares. De la volonté ou de l'assentiment de l'autorité, dit-il, et il en fait la remarque avec horreur, des monuments publics furent détruits çà et là. On porte la main sur le magnifique héritage de l'antiquité, sous prétexte qu'il faut des pierres pour les réparations, et c'est aux dépens du grand qu'on répare le petit : déjà l'on commence, et, à la vérité, avec la permission de l'administration urbaine, à élever même des maisons privées en faisant main-basse sur les matériaux des édifices publics. C'est pourquoi chacun désormais se gardera de porter une main sacrilège sur les temples et les autres monuments. Quiconque parmi les plus hauts fonctionnaires en accordera la permission, sera puni d'une amende de 50 livres d'or; que si un employé subalterne (*apparitores et numerarii*) coopère à cette œuvre, il subira la flagellation, on lui coupera les mains coupables d'avoir outragé l'héritage de l'antiquité. Un châtiement si sévère n'aura peut-être été appliqué qu'exceptionnellement ou jamais, mais ce que nous devons en retenir c'est ce passage qui inculpe l'administration, auteur de tout le mal : *per gratiam judicium in urbe positorum et urbani officii suggestionem*.

Cette loi de Majorien, en 458, oblige les particuliers qui se sont appropriés les bâtiments officiels d'avoir à en sortir et interdit pour l'avenir de nouveaux abandons. S'il arrive qu'un monument doit être démoli pour un motif valable, l'affaire sera portée au Sénat, celui-ci fera son rapport à l'empereur à qui appartient la décision. Ainsi entendait-il défendre et protéger l'éclat monumental de l'ancienne Rome.

L'impression de cette splendeur paraissait de nature à frapper même des hommes comme le roi goth Totila à qui Bélisaire écrivait : « Bien des siècles ont contribué à l'éclat de beauté dans laquelle tu la vois resplendir à présent; beaucoup d'empereurs et les meilleurs architectes et artistes du monde ont consacré bien du temps aux œuvres qu'elle renferme. Rome demeure ainsi un monument de toute l'habileté et de tout le génie de l'antiquité<sup>3</sup>. »

De cette mosaïque de citations on est en droit de conclure qu'il est permis de ne leur donner qu'une créance restreinte. Leurs auteurs ont trop accordé à l'imagination. Après les pillages et les déménagements de 410, de 455, de 472, Cassiodore s'extasie devant les magnificences de Rome. « Les Anciens,

dit-il, ont compté sept merveilles du monde, mais elles sont surpassées par les œuvres surprenantes qu'offre cette ville. On peut dire en vérité que Rome est une merveille<sup>4</sup>. » Il recommande la « merveilleuse forêt de monuments » dont les murs reposent sur de sveltes colonnes qui semblent fondues de cire molle, si belle est leur symétrie, si délicates sont leurs cannelures. Le sol de la ville la fait ressembler à une population de statues. « La vie dont sont animées ces images de pierre et de bronze les ferait prendre pour des hommes réels ..., puis viennent les troupes des coursiers en pierre et en bronze »<sup>5</sup>, bref on s'aperçoit qu'il faut croire quelque chose mais assez peu de chose dans les malédictions truculentes et dans les descriptions rutilantes que les anciens nous ont transmises.

LXI. PERSISTANCE DE LA VIE ANTIQUE. — Vers cette période du v<sup>e</sup> au vi<sup>e</sup> siècle, Rome est témoin d'usages et de pratiques qui ne consentent pas à disparaître. Les Romains qui se disent tels et ceux qui croient mériter ce titre conservent les formes de la vie sociale d'autrefois et la plus indispensable est la fréquentation des thermes; toutefois les chrétiens répugnent à se montrer dans ces lieux où n'est pas respectée la pudeur chrétienne, et aux thermes publics ils préfèrent les bains privés; mais nudité mise à part, les thermes retrouvent une large portion de leur clientèle dans les salles que leur fraîcheur a fait aménager en lieux de réunion. Car c'est, comme par le passé, une existence qui s'écoule à faire peu, le moins possible. La vie consiste à éluder ce qui est dur et pénible, à rechercher tout ce qui est facile; voilà pourquoi le cirque, ses jeux, ses couleurs, passionnent la population chrétienne autant que par le passé la population païenne; voilà pourquoi aussi les distributions de pain sont aussi fréquentes et leur annonce aussi impérieusement réclamée qu'autrefois. L'annonne reste un office capital; il dispense le Romain de tout travail.

La vie officielle conserve ses pratiques anciennes. Le Sénat n'est plus qu'une ombre, mais encore vénérable, et qui s'évertue à conserver les méthodes du passé. Ses décrets sont gravés sur le marbre ou sur le métal au Capitole ou bien sur les antiques rostrs<sup>6</sup>. Quant aux édits du préfet de la ville on les pouvait lire, également gravés sur le marbre, dans le portique des thermes de Trajan dans la région de Saint-Pierre-ès-liens. Au contraire, c'est au Vatican, dans l'atrium de Saint-Pierre et dans celui de plusieurs autres églises, que le roi goth Athalaric fait placer un édit gravé sur le marbre concernant les clercs.

Les vêtements se conservent comme les usages; la magistrature et la noblesse s'y attachent dans l'exercice de leurs fonctions officielles, mais le vêtement de ville s'arrange des modes venues de Byzance et du pantalon que portent les barbares. La tunique talaire, c'est-à-dire tombant jusqu'aux pieds, la tunique à manches, la dalmatique sont d'un usage courant; la toge et, pour les femmes, la stole, tendent de plus en plus à faire place à la *planeta* qui ne diffère presque pas de la chasuble liturgique. Les sénateurs siègent dans les séances officielles vêtus d'une toge spéciale qui est également d'usage à la cour où on usa aussi de la chlamyde.

Les préfets de la ville portent la toge bordée ou *vestis romulea*, les consuls revêtent la *toga picta* et dans l'exercice devenu presque dérisoire de leurs fonctions, ils portent encore le bâton avec l'aigle ou

<sup>1</sup> Code Théodosien, XV, 1, 19. — <sup>2</sup> *Legum novellarum divi Majoriani augusti*, liber IV, de *œdificiis publicis*, tit. 6; cf. Godefroy, *Codex Theodosianus*, t. VI, p. 154; p. 155, note f. — <sup>3</sup> Procope, *De bello Gothico*, I, III, c. XXII. — <sup>4</sup> Cassiodore, *Variae*, I, VII, c. xv, P. L., t. LXIX,

col. 719. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, I, VII, c. XIII, P. L., t. LXIX, col. 717. — <sup>6</sup> [E. Stein, *La disparition du Sénat de Rome à la fin du I<sup>er</sup> siècle*, dans *Bulletin de la classe des Lettres de l'Académie de Belgique*, xxv, 1939, p. 308-322.]

la croix sur la pointe; leurs pieds chaussent des souliers brodés d'or. Ils montent une chaise curule sur les hauts degrés d'une espèce de tréteau et ne se déplacent que précédés des licteurs avec les faisceaux.

LXII. CAUSES DE DESTRUCTION. — A partir du ve siècle, faute d'argent, on laissa sans entretien les palais et les temples; les vastes constructions du Palatin s'effondrèrent peu à peu, rendant la demeure en partie inhabitable. C'était l'action du temps, elle se trouva aggravée par diverses circonstances.

Mentionnons d'abord les tremblements de terre, ceux de 407, de 801 et de 1349 qui furent désastreux, et d'autres en 442, 486, 801, 1044 (?), 1255. Celui de 407 dura huit jours et renversa, dit-on, plusieurs monuments; celui de mai 801 entraîna l'écroulement de la couverture de l'église Saint-Pierre.

Les inondations ne furent pas moins fréquentes ni moins funestes. Les eaux du Tibre venaient saper les fondations des édifices situés dans les parties basses de la ville; en 554, le quartier du Champ de Mars fut entièrement submergé et quelques monuments s'écroulèrent. On signale d'autres inondations en 589<sup>1</sup>, 725, 792; celle-ci tellement forte que l'eau s'éleva à deux hauteurs d'homme dans le Corso; le pont Antonino (Sublicio) fut emporté, le portique de la basilique de Saint-Marc détruit, les battants de la porte du Peuple furent transportés jusqu'à l'arc appelé plus tard Portogallo (de Domitien)<sup>2</sup>.

La folle végétation, développée par le climat malsain de Rome où l'humidité alterne avec les chaleurs, fit grand tort aux monuments où les plantes s'incrustaient et poussaient avec une vigueur extrême, s'accrochant aux murailles, s'enracinant dans les voûtes, festonnant les arches. Les dessinateurs du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle ont eu beau jeu de tapisser les ruines antiques et de couronner les murailles bréchées d'une frondaison quelque peu fantaisiste: figuiers sauvages, hêtres, lierre, etc. La flore du Colisée a permis de cataloguer plus de quatre cents espèces<sup>3</sup>; celle du Palatin, moins riche, n'est pas moins exubérante<sup>4</sup>. L'arc de Constantin réclame périodiquement des nettoyages sous peine de laisser cette végétation s'insinuer dans les interstices, élargir les fissures, déchausser les pierres, ébranler les monuments.

Il faut encore faire sa part à la foudre; mais ce qu'elle a anéanti offre moins d'intérêt que ce qu'un autre phénomène naturel a protégé: l'enfouissement. Rome offre non seulement des édifices, mais sur divers points, de véritables villes superposées. L'exhaussement du sol est assez sensible pour attirer l'attention des promeneurs. « Ici, écrit Stendhal à propos de l'arc de Septime Sévère, se pose le plus grand problème que la Rome moderne offre à la curiosité du voyageur. D'où sont venus ces dix ou douze pieds de terre répandus sur le sol de la Rome antique? Cette terre couvre en partie la plupart des monuments, même ceux qui sont placés sur des lieux élevés. Ce ne sont point des débris de briques ou de mortier, c'est de la belle et bonne terre végétale. » Le Panthéon (voir *Dictionn.*, t. XIII, à ce nom), dans certaines de ses parties, est profondément encaissé, et le dallage le plus ancien est enfoui à 2 mètres plus bas que le dallage

plus récent; il en est de même du forum de Trajan; le pavement du forum d'Auguste, qui est proche, a été découvert à 7 mètres en contre-bas. Le forum romain était recouvert d'une épaisse couche de terre avant les travaux de déblaiement du xix<sup>e</sup> siècle.

Les travaux de canalisation exécutés en 1898 aux alentours du Colisée ont permis de retrouver les constructions de l'époque de Néron à 11 mètres au-dessous du niveau du sol actuel. L'arc de Constantin, qui aujourd'hui se trouve de plain-pied et qui était naguère en contre-bas, s'élevait, quand il fut érigé, sur un soubassement et l'on y avait arcès par des degrés. Les différences de niveau varient suivant les quartiers de la ville, mais sont toujours considérables. Au ministère des Finances actuel il fallut creuser jusqu'à 12 mètres pour trouver le sol primitif; sur la via Cavour on ne l'atteignit qu'à 16 mètres de profondeur.

Les alluvions du Tibre ont contribué, dans les régions basses de la ville, à cet enfouissement des monuments anciens, moins facile à expliquer pour ceux des régions hautes. La nature très friable du sol romain qui se transforme l'été en une épaisse poussière que le vent déplace et emporte, que l'hiver transforme en une boue profonde qui coule vers les bas-fonds, explique en partie le phénomène constaté.

Les débris des maisons effondrées ont formé des amas considérables; ces maisons en étaient venues à ne ressembler que de fort loin à la maison romaine de l'époque classique à un étage ou deux étages au plus; on en était venu à bâtir des flots d'habitations presque aussi élevées que celles de nos villes modernes. Auguste porta un édit interdisant la construction de maisons de plus de 70 pieds de hauteur, soit 22 mètres, et Trajan abaissait cette limite à 20 mètres; les maisons situées au pied du Capitole atteignaient jusqu'au niveau supérieur de la colline. L'étude des décombres provenant d'une maison isolée a donné un résultat intéressant: la couche de débris s'élevait à 1 m. 85 pour une habitation à un étage. Ces Romains qu'on nous représente comme des constructeurs émérites ne s'en donnaient pas toujours la peine<sup>5</sup>. Quand une maison ou un édifice ne pouvait plus servir ou s'effondrait, on égalisait les matériaux, on pilonnait, on nivelait et on bâtissait par dessus. Ne leur reprochons pas cette négligence à défaut de laquelle l'archéologie serait, encore beaucoup plus qu'elle ne l'est, une science conjecturale.

« Tout ce qui n'était pas enseveli, les Romains en firent leur profit; c'est à eux, non aux barbares, qu'il faut imputer surtout la disparition de l'ancienne Rome; ils détruisirent ou, ce qui revient au même, utilisèrent et transformèrent sans merci les anciens monuments<sup>6</sup>. » Ils ne faisaient en cela que se conformer à l'exemple donné par les plus célèbres empereurs qui se montrèrent d'impitoyables démolisseurs et il fallait bien qu'il en fut ainsi pour qu'ils se procurassent les emplacements nécessaires à leurs constructions. Les particuliers agissaient de même et on serait infini si on entreprenait une énumération à peu près complète; il faut donc se limiter à quelques cas bien significatifs.

La colonne de Phocas (voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce

<sup>1</sup> *Tanta inundatione Tiberis fluvium abeum suum egressus est tantumque excrevit ut ejus unda per muros Urbis influere atque in ea maximam partem regionis occupavit ita ut plurima antiquarum adium maenia dejiceret.* Paul Diacre, *De gestis Langobardorum*, l. III, c. XXIII, Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. I, col. 447, n. 151. — <sup>2</sup> Carconi, *Il Tevere e le sue inondazioni*, Roma, 1875; Uggeri, *Delle caggioni... delle inondazioni*, Roma, 1746. — <sup>3</sup> R. Deckin, *Flora of the Colosseum of Roma*, in-8°, London, 1855; Fiorini-Mazzanti, *Florula del Colosseo*, Roma, 1875-1877. —

<sup>4</sup> Giacomo Boni, *Flora Palatina*, Roma, 1912. — <sup>5</sup> R. Lanciani, *The Ruins and excavations of ancient Rome*, in-8°, Boston, 1897, p. 85. — <sup>6</sup> E. Rodocanachi, *Les monuments de Rome après la chute de l'Empire*, in-4°, Paris, 1914, p. 13. Cf. Gibbon, *The Decline and fall of the roman empire*, ch. XXXIX; Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, t. II, p. 74; Carlo Fea, *Dissertatione sulle rovine di Roma*, dans sa traduction de Winkelmann, *Storia delle arti del disegno*, in-8°, Roma, 1783-1784, sect. VIII, ch. XVII, p. 399; H. Grisar, *Roma alla fine del mondo antico*, Roma 1897, p. 170 sq.

nom) fut empruntée à un ancien monument et il ne paraît pas possible d'en retrouver l'origine. Ce Phocas était une sorte de brute couronnée dont la statue dorée ornait le sommet de la colonne. Celle-ci a pu faire partie d'un temple païen dédié à *Mater Matut(in)a* devenue dans la suite *Santa Maria del Sole*. C'est un temple entouré de colonnes cannelées en marbre, coiffées de chapiteaux corinthiens dont le galbe rappelle la colonne de Phocas, et il se trouve que l'une de ces colonnes, une seule, a disparu depuis la base demeurée en place, au ras du pavement. Le 13 mars 1813 on découvrit sous terre l'inscription du socle de la colonne.

C'était une manière de faire sa cour à un prince qui ne méritait guère pareil honneur, mais du moins la colonne échappait à la destruction. Depuis longtemps il fallait défendre les marbres contre les chauffourniers. Une loi de Théodose, promulguée en 389, décide que ceux qui convertissent des marbres en chaux devront payer au fisc une livre d'or par tombeau<sup>1</sup>. Le roi Théodoric multiplia les lois et les édits en vue d'empêcher les Romains de détruire les monuments de Rome. Dans une *formula curæ Palatii*, il prescrit d'entretenir les choses anciennes dans leur éclat primitif et de faire en sorte que les nouvelles ne déparent pas les anciennes, car « de même que pour être convenablement habillé, il convient que les vêtements soient de la même couleur, de même pour qu'un palais soit splendide, il faut que toutes les parties en soient également belles<sup>2</sup> ».

Ce même Théodoric, pour barbare qu'il fût, avait pris à cœur la conservation de Rome, prenant sur son trésor particulier les fonds nécessaires aux réparations des anciens édifices et notamment des temples dont il rétablit plusieurs « à la prière de beaucoup de personnes », *petentibus multis*<sup>3</sup>. Cette sollicitude s'arrangeait de certains procédés, car le roi ostrogoth restaurateur des édifices ne s'interdisait pas de les dépouiller de leurs statues pour l'embellissement de sa résidence de Ravenne<sup>4</sup>.

Les statues étaient surtout exposées à la destruction, les aqueducs furent peut-être les seuls monuments auxquels on fit des travaux de réparation au Moyen Âge, à Rome.

On peut s'en convaincre : par les faits qui ont été rappelés, des chances différentes se sont exercées sur les monuments de Rome, les uns tendant à la conservation, les autres à la destruction des monuments. Pour nous en tenir aux églises, disons que l'ancienne basilique de Saint-Pierre au Vatican absorba en partie les matériaux des deux cirques de Néron et d'Hadrien. Parmi les colonnes de tout style et de toute époque qui entrèrent dans la construction de la basilique il s'en trouvait 96 semblables et d'une grande beauté<sup>5</sup>; on pense qu'elles venaient du mausolée d'Hadrien, à moins que ce ne fût des temples d'Apollon et de Mars.

Dans les murailles se voyaient des blocs disparates portant encore des inscriptions en l'honneur de Trajan, de Titus et de Gallien. De chaque côté de l'entrée, au bas des degrés, s'élevaient deux colonnes de granit sur lesquelles on voyait sculpté le buste de l'empereur Hadrien entouré de feuilles d'acanthé.

D'autres églises furent construites dans les mêmes conditions; trois d'entre elles subsistent : Saint-Laurent, Saint-Clément et Sainte-Agnès-hors-les-Murs, proche voisine du mausolée de Sainte-Constance. La basilique de Sainte-Marie-Majeure fut élevée, croit-on, sur les substructions du temple de Junon

Lucina, les trente-six colonnes de marbre blanc qui en séparent les trois nefs proviennent de cet édifice.

Au x<sup>e</sup> siècle, on construisit trois églises parmi les ruines des Thermes alexandrins ou de Néron, situés dans la partie centrale du Champ de Mars, ce sont Saint-Sauveur, Saint-Jacques et Saint-Benoît des Thermes.

Dans les ruines du Cirque Flaminius on bâtit les églises de Sainte-Catherine *in Funari* et de Sainte-Lucie *in Calcararia*.

Plus de cinquante églises sont bâties avec les restes ou sur l'emplacement d'anciens temples; ce sont : Saints-Côme-et-Damien, dans le temple *Sacræ Urbis*;

Sainte-Françoise-Romaine, derrière la *cella* occidentale du temple *Veneris et Romæ*;

Sainte-Marie *in Aracæli*, sur les ruines du temple *Junonis Monetæ*;

Saint-Hadrien, dans la Curie, siège du Sénat;

Sainte-Martine, dans le *Secretarium* du Sénat;

Saint-Laurent *in Miranda*, dans le temple d'Antonin et de Faustine (vii<sup>e</sup> ou viii<sup>e</sup> siècle);

Sainte-Marie-Antique, dans la bibliothèque du temple du dieu Auguste;

Sainte-Agnès *in Navona*, dans les substructions du *circus Agonali (Stadium Domiliani)*;

Saint-Bernard, dans une des rotondes des Thermes de Dioclétien (1594);

Sainte-Marie-des-Anges, dans les salles des Thermes de Dioclétien encore existantes au xv<sup>e</sup> siècle;

Sainte-Croix-en-Jérusalem, dans les ruines du *Palatium Sessorianum*;

Sainte-Marie *del Sole*, dans le temple de *Mater Matut(in)a*;

Sainte-Marie-Égyptienne, dans le temple de la Fortune Virile (vers 870);

Sainte-Marie *in Cosmedin*, dans un édifice qui est peut-être l'*Aula Annonaria*;

Saint-Barthélémy *all'Isola*, dans les ruines du temple d'Esculape;

Sainte-Marie *sopra Minerva*, sur les ruines du temple *Minervæ Chalcidicæ*;

Saint-Nicolas *in Carcere*, sur les restes de trois temples contigus dédiés à *Juno Sospita*, à *Spes* et à *Janus*;

Saint-Nicolas *ai Cesarini*, sur les restes d'un temple périptère hexastyle;

Sainte-Catherine *de Funari*, dans les ruines du cirque Flaminius;

Saint Urbain *alla Caffarella*, dans un temple funéraire de l'époque impériale.

Dans la plupart des églises, on pourrait dire dans toutes celles qui sont antérieures au xviii<sup>e</sup> siècle, figurent des colonnes venant d'anciens monuments : à Sainte-Marie-Majeure, trente-six colonnes ioniques de marbre blanc venant du temple de Juno Lucina; à Saint-Paul-hors-les-Murs, vingt-quatre colonnes en marbre violet, placées lors de la reconstruction de 386; à Saint-Pierre-ès-Liens, etc., etc.

LXIII. DE SAINT LÉON LE GRAND JUSQU'À LA VISITE DE THÉODORIC. — C'est une période d'un siècle et demi sans grand éclat. Saint Hilaire (461-468) avait été légat du pape au brigandage d'Éphèse d'où il avait rapporté un souvenir qui a été conservé jusqu'à nos jours. Ayant eu grand'peine à échapper aux violences de Dioscore, patriarche d'Alexandrie, il fit construire aux flancs du baptistère de Latran deux chapelles, dont l'une, sous le vocable de Saint-Jean l'Évangéliste, existe encore. On y lit, sur le linteau

<sup>1</sup> Code Théodosien, I. IX, tit. xvii, *De sepulchris*. — <sup>2</sup> Cassiodore, *Variæ*, I. VII, n. 5, édit. Mommsen, 1894, t. xii, p. 204. — <sup>3</sup> Cassiodore, *Variæ*, I. III, n. 31, t. xii, p. 95.

— <sup>4</sup> Id., *ibid.*, I. III, n. 10. — <sup>5</sup> Grégoire de Tours en parle d'après les souvenirs du diacre Agiulf qui avait passé quelques mois à Rome, *Liber pontificalis*, t. I, p. 194.

de la porte cette inscription : *Liberatori suo beato Ioanni evangelistæ Hilarius episcopus famulus Christi* (Voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1564, fig. 6795). La correspondance du pape apprend peu de chose.

Le pape Hilaire eut, comme Léon le Grand, le goût des bâtiments. Il accomplit d'importants travaux dans l'église d'Anastasia où les dons généreux de Sévère et de Cassia lui permirent d'ornez de mosaïques et de marbre cette église de la cour située sur le Palatin (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1919-1924). Hilaire fit bâtir un cloître dans le voisinage de Saint-Laurent-hors-Murs, il y joignit deux établissements de bains, et, au même endroit, un *prætorium* ou hospice pour les pèlerins, pourvu de deux bibliothèques, ce qui veut peut-être dire une latine et une grecque (voir *Dictionn.*, t. II, col. 863-870). Nous avons déjà décrit son activité au Latran (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1563-1567) où il prodigua les dons les plus magnifiques. La simple énumération est un véritable éblouissement et ce total fabuleux d'orfèvrerie d'or et d'argent nous apprend qu'après le passage des Goths et des Vandales la source des dons restait intarissable en or, en argent, en pierres précieuses. Ce n'étaient pas seulement des dons, les domaines du patrimoine étaient mis à contribution. On a évalué d'après le *Liber pontificalis* la somme dépensée par le pape Hilaire en sept années de pontificat à 102 983 écus, somme qu'on ne pourrait évaluer en monnaie moderne sans tomber dans des calculs arbitraires, mais qui était évidemment énorme.

Hilaire témoignait sa sollicitude aux *stationes* qui avaient, semble-t-il, leurs centres liturgiques au Latran et à Sainte-Marie sur l'Esquilin. On le voit offrir vingt-cinq vases d'argent aux églises « titulaires » de Rome et chaque vase pesant dix livres, puis encore vingt-cinq *hamæ* de même poids et de même métal pour contenir le vin de l'oblation, deux calices d'argent plus petits, *calices ministeriales* de deux livres chacun, et enfin un grand *scyphus aureus stationarius*, commun à tous les titres, pesant huit livres d'or.

Simplicius (468-483) vit pendant son pontificat la chute de l'empire d'Occident avec Romulus Augustule, en 476; incident sans importance car depuis trois quarts de siècle Rome avait perdu au profit de Ravenne son privilège de résidence impériale. L'avènement d'Odoacre au gouvernement de l'Italie changea peu de chose; il maintint à Ravenne la capitale de l'État et confia l'administration romaine à des préfets. L'ensemble de la population romaine — le Sénat et la papauté à sa tête — restait favorable à l'idée impériale, incarnée désormais par l'empereur d'Orient. Ceci ne pouvait que rehausser le prestige de la papauté à mesure que s'affaiblissait l'empire et que croissait le patrimoine ecclésiastique, mais les élections pontificales n'y gagnaient rien, étant livrées de plus en plus à l'intrigue et même à l'argent. Pour l'activité monumentale de Simplicius, voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 1210-1211.

Félix III (483-492) fut élu par une assemblée de sénateurs et de clercs présidée par Cæcina Basilius, préfet du prétoire, qui, au nom du roi Odoacre, rappela que conformément aux volontés du défunt pape, il devait donner son opinion avant toute désignation du successeur. Félix III fut élu, il était veuf et père de deux enfants qui moururent bientôt. Pendant son pontificat, en 489, le roi des Ostrogoths, Théodoric, vint attaquer Odoacre qui, vaincu sur l'Isonzo et à Vérone, s'enferma dans Ravenne, tandis

que le Sénat et le peuple de Rome se déclaraient pour Théodoric qui, en 493, devint roi de toute l'Italie, maître de Rome, mais résidant à Ravenne.

Gélase (492-496) ne gouverna que quatre ans (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 722-747, *Décret*, et col. 747-777, *Sacramentaire*). Personnage très actif, très autoritaire, entre les mains duquel le pouvoir pontifical ne risquait pas de péricliter. Il a beaucoup écrit, le nombre de ses lettres dépasse la centaine, en comptant les fragments. Il n'y a pas lieu de lui maintenir l'attribution du décret ni celle du sacramentaire.

Anastase II (496-498) ne semble pas avoir été heureusement inspiré dans sa politique à l'égard de Constantinople, mais une prompte mort vint y mettre un terme qui ne suffit pas à calmer les esprits.

Symmaque (498-514) était un des plus signalés parmi les membres de l'opposition au pape Anastase et il fut élu à sa succession dans la basilique du Latran, le 22 novembre. Le *Liber pontificalis* fait de lui ce bel éloge : *Hic amavit clerum et pauperes, bonus, prudens, humanus, graciosus*, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir un rival en la personne de l'archiprêtre Laurent qui fut acclamé à Sainte-Marie-Majeure par une partie du clergé et la majorité du Sénat. Une fois de plus on entra dans une période de schisme et les querelles commencèrent. Le roi Théodoric se déclara en faveur de Symmaque dont le bon droit était évident. Le pape convoqua un concile à Rome (1<sup>er</sup> mars 499) qui prit des mesures en vue des élections pontificales et éloigna l'intrus en le nommant évêque de Nocera, en Campanie<sup>1</sup>. La paix sembla rétablie et reprit possession de Rome. Elle ne fut pas troublée en 500, année marquée par un concile<sup>2</sup> et un voyage de Théodoric.

LXIV. THÉODORIC VISITE ROME. — Deux victoires remportées sur Odoacre avaient rendu Théodoric maître de l'Italie et de Rome (490-491). Ce ne fut toutefois que dix années plus tard que le roi fondateur du royaume ostrogothique fit son entrée dans Rome (500) et prit possession solennellement de la ville dont il respectait les traditions, mais dont il ne voulait pas faire sa résidence.

Le pape Symmaque l'attendait avec le sénat et le clergé romain devant la porte de la ville et le conduisit à la basilique vaticane où le prince arien fit ou simula une prière au tombeau de saint Pierre<sup>3</sup>. De là une cavalcade conduisit le maître au Forum où était le siège du sénat romain. Théodoric se plaça au lieu dit *ad palmam auream* d'où il harangua la foule de dignitaires, de fonctionnaires et de badauds prêts à applaudir tout ce qu'il lui plairait de dire. Fulgence, évêque de Ruspe, présent à cette cérémonie, en était fort ému<sup>4</sup>. Quand le roi goth eut terminé ses discours, il ordonna de graver sa confirmation des privilèges de la ville de Rome sur des tables de bronze qui seraient exposées au Capitole. Cela fait, il prit possession des palais impériaux pour la durée de son voyage.

Théodoric avait pris des mesures pour la restauration du palais impérial du Palatin. Il avait le goût et, peut-être, l'intelligence de cet art antique dont il se trouvait inopinément devenu l'héritier responsable. Il veilla à l'entretien des édifices par toute une série d'édits qui sont conservés dans la collection des *Variæ* de Cassiodore, leur rédacteur, qui fut une manière de grand homme. Ces édits témoignent, par les détails minutieux dans lesquels ils entrent, de la compétence administrative qui se conservait dans Rome. C'est ainsi qu'on ordonne la restauration du

<sup>1</sup> *Symmachus... constituit Laurentium in Nucerinam civitatem episcopum intuitu misericordie*, dit le fragment symmachien du *Liber pontificalis*, tandis que le fragment laurentien dit qu'il partit *coactus minis pro-*

*missionibusque*. — <sup>2</sup> Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. viii, col. 230, 305. — <sup>3</sup> *Excerpta Valesiana*, édit. Gardthausen, dans *Monum. Germ. hist.*, t. ix. — <sup>4</sup> *Vita S. Fulgentii*, c. xiii.

grand théâtre de Pompée dont le soin est confié au patrice Symmaque qui s'est fait remarquer par ses constructions dans les environs de Rome. Le Colisée qui avait eu à souffrir d'un tremblement de terre fait également l'objet de réparations sur le *podium* et sur l'*arena*.

Parmi les édits du recueil de Cassiodore il s'en trouve un qui affecte des sommes, jugées alors considérables, à un entrepôt du Tibre (*portus Licini*) où se trouvaient des briqueteries et aux ateliers adjacents, en vue de la fabrication annuelle au compte de l'État de 25 000 briques pour les monuments de Rome (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1320-1326). On y lit aussi des ordonnances sur les aqueducs romains placés sous la direction du *comes formarum*, qui veille à faire réparer les parties endommagées des conduites et veille aussi à l'approvisionnement de l'eau nécessaire aux thermes et aux bains publics. Les édits nous apprennent l'existence d'un architecte particulier pour l'entretien des égouts souterrains, c'est un nommé Jean, subordonné au préfet de la ville Argolicus. Puis viennent deux surintendants du port de Rome sur la mer, le *comes portus urbis Romæ* et le *vicarius portus*.

Théodoric consacra des sommes importantes à la réfection des murailles de la ville. On n'y apportait plus le même soin que dans le passé, les beaux moellons en pierre taillée faisaient place à la brique, celle-ci du moins était estampillée au nom du roi barbare, avec une acclamation à laquelle tous n'eussent peut-être pas souscrit :

+ REG DN THEODE  
+ RICO BONO ROME

+ REG DN THEODE  
RICO FELIX ROMA

*Regnanle Domino nostro Theodorico, Bono Romæ ou Felix Roma* <sup>1</sup>.

Ce qui ne laisse pas d'être plaisant c'est de lire sur des monnaies ostrogothiques des symboles et des légendes d'un âge révolu : l'aigle, la louve, la victoire et l'acclamation INVICTA ROMA. Les *Excerpta Valesiana* nous apprennent à quel degré d'impécuniosité le gouvernement se trouvait réduit. On n'imaginait rien de mieux que de prélever sur l'impôt des vins 200 livres d'or pour l'entretien du palais et des murs de la ville. Cela paraît chose admirable et les mêmes *Excerpta* en tirent matière à la louange de Théodoric : « Il fit, disent-ils, des dons en argent et en froment et remplit par une sage administration le trésor de l'État qu'il avait trouvé complètement vide. Il n'entreprit rien contre la religion catholique. Il accorda au peuple les jeux du cirque et d'autres jeux publics, ce qui lui valut des Romains même les noms de Trajan ou de Valentinien, tant son règne rappelait celui des empereurs. » *Panem et circenses*, les contemporains de Théodoric n'en demandaient pas plus. Les *Excerpta* nous apprennent encore que les distributions « au peuple et aux pauvres » de Rome s'élevaient à 120 000 boisseaux de blé par année. A ce compte, l'ancienne administration de l'annone connut un renouveau de prospérité. Dans le diplôme de nomination du nouveau préfet de l'annone, on l'avertit d'apaiser les cris du peuple qui réclame du pain, de distribuer aux affamés le blé que le préfet du prétoire fait venir de régions lointaines, et d'étendre sa surveillance sur les détaillants tels que boulangers, bouchers, charcutiers, etc.

On a loué copieusement Théodoric, qui eut cette chance de succéder à des princes et à des gouverne-

ments qui étaient loin de le valoir, ainsi on a exagéré la louange dans la mesure même où on a cru se tenir le plus près des sources. Fut-il aimé par la population romaine? Question oiseuse. Les Romains n'aiment qu'à flatter ceux qu'ils redoutent en s'égosillant à les acclamer, sauf à battre, le jour venu, leurs cadavres. Cette population est presque aussi amoralisée qu'une peuplade soudanaise et c'est se payer de grands mots que lui prêter une animosité persistante contre l'arianisme du roi ostrogoth. Elle l'applaudissait, lui obéissait et le redoutait avec la même platitude qu'un Cola di Rienzo, toujours et uniquement avide du spectacle et de l'audition d'un cabotin de grande marque, de quelque nom qu'il s'appelât : Sylla, Gracchus, Néron ou Théodoric, et la série continue.

Nous venons de dire que Théodoric avait galvanisé la préfecture de l'annone, il avait fait mieux encore en rajeunissant les réjouissances publiques. Puisque les combats de gladiateurs étaient impossibles et interdits, on les remplaçait par les combats de bêtes féroces où les bestiaires risquaient leur vie et répandaient leur sang pour le plus grand plaisir d'une populace hurlante.

« Un édit concernant les jeux, rédigé par Cassiodore, contient, à côté de longues dissertations archéologiques d'une science douteuse, une précieuse peinture des scènes dangereuses des combats d'animaux. Nous y apprenons aussi que les nouveaux consuls célébraient leur entrée en charge non seulement par d'opulentes distributions d'argent, mais encore par des jeux publics dans l'arène. Quand, en 519, le gendre de Théodoric, Eutharic, commença son consulat, on amena d'Afrique à Rome des bêtes sauvages de différentes espèces pour les besoins de l'amphithéâtre Flavien. Les Romains contemplèrent avec admiration ces animaux qu'ils avaient désappris à connaître.

« Les vastes espaces du Cirque Maxime entre l'Aventin et le Palatin retentirent aussi, au temps des Goths, des cris des conducteurs de chars et de ceux de la foule. Cassiodore nous montre dans sa description la grandiose porte à douze passages d'où les chars se précipitaient dans des courses furieuses, puis au centre la *spina* avec les deux gigantesques obélisques d'Égypte; le plus grand avait été apporté par l'empereur Constance, l'autre existait dès Auguste <sup>2</sup>.

« L'état du Cirque Maxime devait être à l'époque essentiellement le même qu'au temps de sa création par Trajan. Mais il est fort possible qu'une partie des étages qui l'entourent et où se trouvaient les sièges des spectateurs fût déjà écroulée. Une restauration complète ne paraissait pas opportune : la population fortement diminuée ne suffisait plus à remplir les six immenses espaces réservés aux spectateurs.

« L'agitation des partis dans les jeux du cirque était toujours fort vive à Rome, bien qu'il n'y eût point la même licence et le même déchaînement de passions qui se manifestait à Constantinople où précisément à cette époque, en l'année 501, une lutte à l'hippodrome (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce mot) entre la faction verte et la faction bleue entraîna la mort de trois mille hommes. Huit années plus tard, les plaines du cirque furent aussi l'occasion à Rome de scènes barbares. Deux sénateurs, Importunus et Théodoric, firent tomber leur suite, l'épée à la main, sur le parti des verts (*prasina*). Des édits du roi au Sénat et au peuple furent nécessaires pour rétablir l'ordre.

« Dans ses édits, Cassiodore parle des théâtres avec indignation, s'emporte contre l'immoralité des

<sup>1</sup> G. Marini, *Iscrizioni antiche dolari*, édit. De Rossi-Dressel, dans *Biblioth. dell' accad. stor. giurid.*, t. III, p. 74 sq., n. 149-159<sup>a</sup>; et *Corpus inscriptionum latinarum*,

t. XV, p. 441, n. 1663 sq. — <sup>2</sup> Le premier de ces obélisques orne aujourd'hui la place du Latran et le second celle du Peuple.

spectacles et des divertissements. Il déclare que le souverain est obligé de céder quelque chose à la folie du peuple et à son goût éfréné des plaisirs et il recommande au *tribunus voluptatum* de tenir l'ordre et la décence parmi les artistes des différentes catégories <sup>1</sup> ».

LXV. SYMMAQUE ET SON PONTIFICAT. — Le séjour de Théodoric à Rome pendant six mois avait donné l'illusion d'un éclat dont on ne se faisait plus une juste idée, éclat factice et tout extérieur. Fulgence de Ruspe, témoin émerveillé de ces brillantes cavalcades, laissait échapper cette phrase de badaud : « Oh, combien doit être belle la Jérusalem céleste si, sur la terre, Rome brille d'un tel éclat <sup>2</sup>. » Une fois le roi goth rentré à Ravenne, la diversion faite par sa visite et la traite épiscopale acceptée par Laurent ne laissaient plus l'occasion de faire revivre l'élection contestée; les sénateurs imaginèrent autre chose, sinon mieux et répandirent pendant tout l'hiver des calomnies sur la conduite privée du pape Symmaque, l'accusant de mœurs légères avec une certaine *Conditaria* <sup>3</sup> et d'avoir acheté à prix d'argent la fonction pontificale. Théodoric voulut tirer l'affaire au clair et pensa avoir découvert un moyen d'attirer le pape à Ravenne sous prétexte de lui expliquer la raison pour laquelle la fête de Pâques devant être célébrée cette année (501) dans toutes les Églises le 22 avril, on l'avait fêtée à Rome le 25 mars <sup>4</sup>. Convoqué à Rimini, le pape y aperçut ces mêmes femmes avec qui on l'accusait de relations criminelles; comprenant le piège à lui tendu, il s'enfuit la nuit avec un clerc, courut jusqu'à Rome et s'enferma dans Saint-Pierre. Cette fugue déconcerta Théodoric qui crut à la culpabilité du pape et envoya Pierre, évêque d'Altinum, administrer l'Église de Rome. Celui-ci agrava la mesure en refusant d'entretenir aucun rapport avec Symmaque et en célébrant à nouveau le 22 avril la fête de Pâques, déjà célébrée le 25 mars. Cette intervention d'un souverain arien dans une question de discipline catholique était chose grave, bien plus encore lorsque Théodoric convoqua un concile d'évêques italiens pour juger le pape. Certains parmi eux hésitèrent; néanmoins le concile s'assembla en mai 501 à Sainte-Marie au Transtévère et Symmaque consentit à comparaître devant ses pairs; il déclara accepter leur jugement et se soumettre à leur condamnation s'il était reconnu coupable. Une autre session devait se tenir à Sainte Croix de Jérusalem; tandis que le pape s'y rendait avec sa suite, il fut assailli, attaqué par les partisans de Laurent, deux de ses prêtres Dignissimus et Gordianus furent tués, d'autres blessés et le pape regagna précipitamment Saint-Pierre d'où il fut impossible de le faire sortir désormais, quelques instances qu'on lui en fit.

Le concile se réunit le 23 octobre 501 et déclara que Symmaque n'avait pu être jugé et qu'il était renvoyé au tribunal de Dieu; en attendant, il ne pouvait être reconnu comme pasteur légitime : *Symmachus, papa, sedis apostolicæ præsul, ab hujus modi propositionibus impetitus, quantum ad homines respicit, quia totum causis obsistentibus superius designatis constat arbitrio divino fuisse dimissum, sit immunis et liber et christianæ plebi sine aliqua de objectis obligatione in omnibus ecclesiis suis ad jus sedis suæ pertinentibus et tradat divina mysteria, quia cum ab impugnantorum suorum*

*petitione propter superius designatus causas obligari non potuisse cognovimus*. Ses églises et son temporel lui seraient remis; les fidèles devaient lui obéir; les clercs se rallieraient à lui sous peine d'être considérés comme schismatiques.

« C'était, a-t-on dit <sup>5</sup>, une absolution par contumace. Le roi, au fond, désirait une condamnation soit par contumace, soit dans les formes. Mais les évêques, empêchés de suivre les formes, ne voulurent point procéder par contumace contre le successeur de saint Pierre. Bonnes intentions, fâcheux résultats. Le concile se dispersa sans avoir fléchi les résistances. Pour comble de malheur, Laurent revint à Rome. Aux premiers bruits de cette affaire il avait quitté Nocera et s'était transporté à Ravenne. Les évêques étaient à peine partis que ses partisans, à leur tête les sénateurs Festus et Probinus, réclamèrent sa présence. Toujours mal disposé pour Symmaque, Théodoric céda et Rome se trouva bientôt pourvue d'un antipape. Laurent était reconnu dans les églises de la ville et même de la banlieue, à Saint-Paul notamment, où son portrait fut placé parmi ceux des papes <sup>6</sup>. A son rival il ne restait que la basilique de Saint-Pierre. Le populaire cependant paraît avoir été plutôt favorable à Symmaque. Les partisans de celui-ci avaient pour chef un sénateur Faustus, assez mal en cour <sup>7</sup>. Au dehors l'opinion était partagée : l'archevêque de Milan, qui avait dirigé le concile, et celui de Ravenne tenaient ferme pour Symmaque; mais Marcellien d'Aquilée patronait Laurent. Il n'avait pas signé le décret d'absolution. »

Un autre concile ou une autre session du même concile se tint le 6 novembre 502, à Saint-Pierre, et sous la présidence du pape. Symmaque trouvait sans doute qu'on avait beaucoup invoqué contre lui le décret de 483 sur l'aliénation des biens ecclésiastiques, il songeait à s'en débarrasser. A cet effet, il déclara et fit déclarer par le concile que ni le préfet Basile, ni l'assemblée réunie sous sa présidence n'avaient eu qualité pour légiférer sur la matière et qu'ainsi la loi n'existant pas, lui Symmaque, n'avait pu y contrevenir. Cela fait, le pape reprit ce même décret de Basile, lui donna une nouvelle rédaction et le proclama cette fois, en toute validité. Cette loi ecclésiastique, homologuée bientôt par l'autorité royale, reçut une grande publicité; elle fait époque dans l'histoire de la législation sur le bien d'Église <sup>8</sup>.

« Si le pape Symmaque attendait de cette démarche un effet salutaire et immédiat, il dut être cruellement déçu. L'apaisement ne se produisit pas. Pendant quatre ans encore, on ne cessa de se battre dans les rues de Rome à propos du pape et de l'antipape. Il est question de guerre civile, d'homicides, de clercs massacrés, de religieuses insultées. Festus et Probinus d'un côté, de l'autre Fauste, excitaient leurs partisans. Il y eut aussi des conflits de plume. Les évêques étaient à peine partis qu'il paraissait un pamphlet : *Adversus synodum absolutiois incongruæ*. Symmaque fit écrire en sens contraire par Ennodius, un jeune diacre de Milan, qui lui était fort attaché. Ses clercs se mirent aussi à l'œuvre et jetèrent dans le public tout un groupe de pièces fausses, en patois latin, destinées à montrer que « le premier siège ne peut être jugé par personne »; que, pour condamner un évêque, il faut un tel nombre de témoins (soixante-douze) qu'en pra-

<sup>1</sup> H. Grisar, *Histoire de Rome et des papes*, trad. E. Ledos, t. II, p. 23-24. — <sup>2</sup> *Vita S. Fulgentii*, c. XIII, P. L., t. LXXV, col. 131; cf. G. Lapeyre, *Saint Fulgence de Ruspe. Un évêque catholique africain sous la domination vandale*, in-8°, Paris, 1929. — <sup>3</sup> Elle est mentionnée dans le *Liber pontificalis* laurentien. — <sup>4</sup> L. Duchesne, *L'Église au VI<sup>e</sup> siècle*, in-8°, Paris, 1925, p. 116. — <sup>5</sup> L. Duchesne, *L'Église au*

*VI<sup>e</sup> siècle*, 1925, p. 121. — <sup>6</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. XXVIII. — <sup>7</sup> Cassiodore, *Varia*, l. III, n. 20.

— <sup>8</sup> Un recueil d'extraits de ces canons (can. 4, 6, 7, 8) fut mis en circulation par une lettre de Théodoric, adressée au Sénat : *Pervenit ad nos*, dans *Monum. Germ. hist., Auct. ant.*, t. XII, p. 392, du 11 mars 507. Il paraît avoir été envoyé de Ravenne à Arles, peut-être au préfet du prétoire.

tique il est toujours impossible de le réunir; que la Pâque du 22 avril est une invention hérétique, depuis longtemps condamnée, que le baptême pascal peut être célébré en dehors du Latran, et ainsi de suite. C'est ce qu'on appelle les apocryphes symmachiens : *Constitutum Silvestri, Gesta Liberii, Gesta Xysti, Gesta Polychronii, Synodus Sinnessana*. Ces principes sont inculqués par des récits de conciles ou de procès où interviennent les papes Marcellin, Silvestre, Libère, Sixte III et Polychrone, évêque fictif de Jérusalem. Silvestre est censé légiférer, entre autres choses, sur la date de Pâque et sur la procédure à suivre contre les évêques; Marcellin, Sixte III, Polychrone fournissent des exemples de papes ou d'évêques accusés et que leurs inférieurs ne jugent pas; Libère, enfin, légitime, en fondant et en utilisant le baptistère de Saint-Pierre, la dérogation que Symmaque a été obligé de faire à l'usage en célébrant au Vatican, et non au Latran, les solennités pascales.

« Au concile de 502, Symmaque avait pu passer en revue ce que son clergé lui conservait de fidélités. Sur les 74 prêtres qui avaient paru en 499, il n'en restait plus que la moitié; des sept diacres, deux seulement auxquels il faut joindre Hormisdas et Agapit, récemment nommés par Symmaque, et qui tous deux devinrent papes. Des opposants, nous ne connaissons qu'un seul, le diacre Pascharius, un des plus obstinés partisans de Laurent. C'était un homme instruit; on a de lui un traité sur le Saint-Esprit<sup>1</sup>; ses vertus, sa charité surtout lui avaient valu une grande popularité. Peu à peu l'opposition à Symmaque diminua. Après tout, Laurent, évincé en 499, avait souscrit lui-même à l'élection de son compétiteur. Quel que pût être celui-ci, il n'avait plus contre lui aucun titre valable<sup>2</sup>. » La situation se serait prolongée longtemps encore si, en 507, un diacre grec, Dioscore, d'origine alexandrine et réfugié à Rome pour cause d'orthodoxie, n'avait consenti à aller soutenir les droits de Symmaque devant Théodoric; il y apporta tant d'habileté que le Goth ordonna au patrice Festus de rendre les églises au pape légitime. Festus obéit, Laurent se retira et fit pénitence, le clergé, à part quelques exceptions, se rallia à Symmaque.

De cet épisode, il est demeuré un témoignage qu'on lit peu : les apocryphes symmachiens, et un recueil célèbre connu sous le nom de *Liber pontificalis* (voir *Dictionn.*, t. ix, à ce mot), c'est-à-dire un recueil de biographies des papes dont l'importance est grande pour l'histoire des pontifes romains. En voici une vue sommaire en quelques lignes par l'érudite qui l'a le mieux connu et utilisé : « Vers la fin du règne de Constantin, un compilateur romain avait constitué, pour un certain Valentin (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 1556, fig. 2910), un recueil de documents chronologiques, dont un exemplaire, exécuté par le calligraphe Furius Dionysius Filocalus (voir *Dictionn.*, t. v, à ce nom), contemporain des papes Libère et Damase, nous est connu par diverses copies. Au nombre des pièces de son recueil figurait un catalogue des papes avec la durée de leurs épiscopats respectifs et, çà et là, quelques notes historiques. C'est ce que nous appelons le catalogue libérien, parce que dans le livre de Filocalus il est continué jusqu'à Libère. D'autres catalogues, combinaisons de celui-ci et de la chronique de saint Jérôme, étaient en circulation. L'un d'eux

sans doute fut repris, peu après l'avènement d'Hormisdas, par un des anciens partisans de Laurent, et prolongé, avec quelques développements narratifs, jusqu'à la mort de Symmaque. De ce livre pontifical lauréatien il ne reste plus que la vie de Symmaque avec la fin de celle d'Anastase II. En revanche nous en avons un autre, qui fut compilé peu après celui-ci, dans un esprit tout opposé, mais malheureusement par une personne peu qualifiée pour faire de l'histoire sérieuse. Jusqu'à la fin du v<sup>e</sup> siècle, c'est un mélange bizarre de renseignements puisés à bonne source, de légendes et de fantaisies diverses. A partir de la vie de Symmaque, le contemporain se révèle par un notable progrès dans l'exactitude; mais l'auteur est un clerc de condition inférieure; il nous présente les choses comme les pouvait voir un homme du peuple<sup>3</sup>. »

LXVI. HORMISDAS ET LA RÉCONCILIATION AVEC L'ORIENT. — A Rome le schisme s'éteignait peu à peu; en Orient la scission dogmatique s'aggravait chaque jour sous l'empereur Anastase, monophysite déclaré, agressif et injurieux. Ce *basileus* avait traité Symmaque de manichéen et s'attira une réponse de même ton. Une fois de plus, il montrait la source de tout le mal dans le schisme acacien et dans l'attachement des Grecs à cette erreur. « Crois-tu, disait-il, parce que tu es empereur, n'avois pas à redouter le jugement de Dieu? Te crois-tu comme empereur soustrait à l'autorité du prince des apôtres, Pierre? Compare donc la dignité impériale à celle de chef de l'Église. L'un n'a souci que d'intérêts temporels, l'autre a souci des choses de Dieu. Empereur, c'est de lui que tu reçois le baptême et les sacrements, tu lui demandes ses prières et sa bénédiction, tu sollicites de lui une pénitence. Respecte Dieu en nous et nous le respecterons en toi. Et si tu ne respectes pas Dieu, comment peux-tu revendiquer les privilèges de celui à qui tu refuses l'honneur qui lui est dû? Jette un regard, empereur, sur la longue chaîne de ceux qui ont persécuté la foi depuis les origines du christianisme. Ils sont tombés, tandis que la vraie religion voit grandir l'éclat de sa puissance en raison des persécutions qu'elle subit<sup>4</sup>. » Ainsi engagée et poursuivie, la correspondance conduisait à une rupture. Une lettre du pape aux évêques d'Illyricum, de Dardanie et de Dacie laissait prévoir la persécution (8 octobre 512)<sup>5</sup>, mais Symmaque mourut le 19 juillet 514 et son successeur, Hormisdas, fut élu et consacré le lendemain (20 juillet).

Hormisdas était un pacificateur et la situation s'offrait d'autant plus favorable pour lui que l'empereur Anastase avait à compter avec la révolte de Vitalien, soutenu par les catholiques, qui exigeait la reprise des négociations avec le pape. Des négociations s'engagèrent, mais elles échouèrent. Sur ces entrefaites le *basileus* mourut subitement et laissa l'empire à Justin I<sup>er</sup> mieux disposé en faveur de l'Église (1<sup>er</sup> juillet 518). Justin et son neveu Justinien, ainsi que le patriarche byzantin Jean, prièrent Hormisdas de se rendre personnellement en Orient ou d'y envoyer des légats avec de pleins pouvoirs pour restaurer la paix<sup>6</sup>. Le pape se rendit à Ravenne afin de consulter Théodoric sur la conduite à suivre, et quoique le roi goth n'eût rien à gagner à un rapprochement entre Romains et Byzantins, il ne s'y opposa pas. Hormisdas envoya donc Germain, évêque de Capoue, un autre évêque nommé Jean et quelques autres clercs (début de 519),

<sup>1</sup> P. L., t. LXII, col. 9. — <sup>2</sup> L. Duchesne, *Les schismes romains au VI<sup>e</sup> siècle*, dans *Mémoires d'archéologie et d'histoire*, t. xv, 1915, et dans *L'Église au VI<sup>e</sup> siècle*, 1925, p. 123-125. — <sup>3</sup> L. Duchesne, *L'Église au VI<sup>e</sup> siècle*, p. 127-128. Le cadre a été fourni par la catalogue libérien, qui s'y trouva incorporé tout entier et l'on essaya de le faire passer pour

l'œuvre du pape Damase. Nous avons connaissance d'une rédaction arrêtée à l'année 530; mais celle-ci ne semble pas représenter tout à fait le texte original, lequel doit remonter au temps d'Hormisdas. — <sup>4</sup> Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 761. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, n. 763. — <sup>6</sup> Mansi, *Conc. ant. coll.*, t. VIII, col. 434.

porteurs d'un *libellus* ou formule d'union que le patriarche de Constantinople consentit à souscrire le jeudi saint, 28 mars. La formule fit le tour de l'empire grec et Hormisdas mourut le 6 août 523.

LXVII. LE PAPE JEAN I<sup>er</sup>, MARTYR (523-526). — Le schisme laurentien avait soulevé des difficultés entre Théodoric et Rome. Les rapports ne cessèrent de s'aggraver jusqu'au jour où Théodoric se crut menacé dans son autorité. La population romaine, et le Sénat surtout, était demeurée fidèle à l'idée d'unité et très attachée à celui qui la représentait à ses yeux, l'empereur d'Orient. Cette attitude fit craindre au roi le loyalisme des Romains car il sentait bien qu'entre eux et lui s'élevait la barrière de la religion. Ce fut l'origine du dissentiment croissant entre le roi arien ostrogoth et ses sujets romains catholiques. Les sénateurs Boèce et Symmaque, deux des chefs de l'aristocratie romaine, accusés de complots avec les *basileis* de Constantinople, furent mis à mort (524-525). L'empereur Justin I<sup>er</sup>, par un édit de la fin de l'année 524, ordonna la fermeture des églises ariennes de Constantinople et l'exclusion des ariens de toute fonction civile et militaire. Cet édit, appliqué en Orient, souleva de véhémentes protestations de la part de Théodoric qui ordonna au pape Jean I<sup>er</sup> de se transporter à Constantinople et d'exiger de Justin le retrait de l'édit contre les ariens sous peine de représailles contre les catholiques.

Le pape, accompagné de cinq évêques et de quatre sénateurs, se rendit à Constantinople où il fut reçu avec les plus grands honneurs. La population vint à sa rencontre jusqu'au quinzième mille, l'empereur se prosterna devant le pape et se fit couronner par lui quoique déjà couronné. Jean I<sup>er</sup> demeura à Constantinople de Noël à Pâques 526, ayant occupé la place d'honneur devant le patriarche et chanté la messe en latin. Ce fut tout, car l'empereur fit des concessions aux ariens mais refusa d'admettre qu'un arien converti retournât à l'arianisme. Arrivé à Ravenne pour y rendre compte de sa mission, Jean I<sup>er</sup> fut arrêté, emprisonné et mourut en prison, le 18 mai 526. Le corps du pape martyr fut transporté à Rome et enseveli à Saint-Pierre. Théodoric lui donna un successeur, Félix IV, et mourut lui-même le 30 avril 526 : *Ordinatus est ex jussu Theodorici regis*, lit-on dans le *Liber pontificalis*.

LXVIII. LA SUCCESSION DU PAPE FÉLIX IV. — Le nouveau pape n'aura pu que se réjouir en lisant la lettre du jeune roi Athalaric félicitant le Sénat de s'être conformé aux ordres de son aïeul<sup>1</sup>, car Félix IV « personnellement digne d'occuper le siège apostolique, joignait aux vertus de son état, nous ne pouvons en douter, un dévouement spécial à la royauté barbare installée à Ravenne<sup>2</sup> », et il ne fallait rien de moins pour lui attirer la confiance d'un vieillard soupçonneux se sentant prêt à quitter la vie et à laisser son pouvoir royal à une régente. Le pontificat de Félix IV fut paisible et ne dura qu'un peu plus de quatre ans (mai 526-septembre 530); sa mort fut l'occasion d'un schisme violent provoqué par deux candidats élus et ordonnés en même temps : Dioscore, dans la basilique Constantinienne et Boniface, dans la basilique de Jules. Le schisme qui s'annonçait s'évanouit presque aussitôt par la mort du premier des concurrents; la paix semblait rendue, mais le survivant poussa loin ses exigences. Il voulut que les

partisans du défunt fissent leur soumission, jetassent l'anathème et le consignassent par écrit; enfin, dans le but d'éviter le retour des rivalités dans l'avenir, il entendit désigner lui-même son successeur. On le lui concéda, et un procès-verbal écrit suivi d'un serment solennel prononcé sur le tombeau de saint Pierre reconnut l'héritier présomptif en la personne du diacre Vigile. Le consentement donné, on le regretta et le pape lui-même, Boniface II, y renonça comme à un excès de pouvoir et le procès-verbal fut brûlé publiquement en présence du clergé et du sénat. L'acte de condamnation de Dioscore ne fut pas autrement traité, mais seulement sous le pontificat d'Agapit, en 535.

On vient de voir que le schisme de 530 n'avait duré qu'un mois et jusqu'à nos jours on était mal instruit sur l'un des deux protagonistes : Boniface. Sa notice au *Liber pontificalis* nous apprend qu'il était romain de naissance et fils d'un certain Sigisbuld dont le nom est tout germanique, sans qu'on puisse préciser. Quant à Dioscore, il était grec, diacre de l'Église d'Alexandrie qu'il avait dû fuir pour se soustraire aux violences du parti monophysite. Devenu romain de condition il le fut aussi de cœur et ne ménagea pas ses services et son dévouement sous les deux pontificats de Symmaque et d'Hormisdas. Nous l'avons entrevu déjà se rendant à la cour de Ravenne et y réussissant à convaincre Théodoric d'accorder sa faveur au pape Symmaque et à écarter le diacre Laurent. En 519, on le retrouve à Constantinople, légat avec Hormisdas pour l'affaire de la réunion des Églises. « Hormisdas avait une telle estime pour lui et appréciait à un si haut degré son zèle et son intelligence qu'il crut devoir le signaler à toutes les Églises d'Italie comme le principal auteur du rétablissement de la paix religieuse. Il aurait voulu en faire un patriarche d'Alexandrie; il écrivit même à ce sujet à l'empereur qui, de son côté, songeait à Dioscore pour le siège d'Antioche<sup>3</sup>. Ces projets n'eurent pas de suite, sans doute à cause de la situation de ces deux métropoles où le parti monophysite devenait de plus en plus fort et intraitable. Dioscore revint à Rome, mais l'estime publique n'avait pas cessé de l'entourer : dès que les sentiments purent s'exprimer avec quelque liberté, un parti puissant se forma pour l'élever sur la chaire de Saint-Pierre », ce qui ne devait pas plaire à Ravenne.

La situation résultant de ce qu'on vient de dire s'est trouvée confirmée par trois documents découverts et publiés en 1883<sup>4</sup> d'après un *liber canonum* du x-xi<sup>e</sup> siècle de la bibliothèque capitulaire de Novare, coté XXX, 66. Cette collection nous a conservé un document mentionné deux fois dans le *Liber pontificalis* : l'acte par lequel les partisans de Dioscore se rallièrent à Boniface II et anathématisèrent son compétiteur. Cette même collection nous apprend que Félix IV avait désigné Boniface comme son successeur. La pièce est intitulée : *Præceptum papæ Felicis morientis per quod sibi Bonifacium archidiaconum suum post se substituere cupiebat*; elle n'est pas datée, mais elle a dû être rédigée après le 31 août 530 (après la VIII<sup>e</sup> indiction), le pape étant mort au mois de septembre, et Boniface II fut ordonné le dimanche 22 septembre 530.

« Dans son mandement aux évêques (du diocèse suburbicaire), aux prêtres, aux diacres et au clergé de

<sup>1</sup> Cassiodore, *Variarum*, l. VIII, ep. 15. — <sup>2</sup> L. Duchesne, *La succession du pape Félix IV*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. III, 1883, p. 239-266; tous les passages entre guillemets insérés dans ce § sans autre attribution sont empruntés à ce travail de L. Duchesne. — <sup>3</sup> Thiel, *Epistolæ romanorum pontificum*, t. I, p. 304; Jaffé, *Reg.*, n. 841.

— <sup>4</sup> A. Amelli, *Documenti inediti relativi al pontificato di Felice IV (526) e di Bonifacio II (530) estratti da un codice della biblioteca capitulare di Novara*, dans *Scuola cattolica*, Milano, t. XXI, 1883. Cf. Reifferscheid, dans *Sitzungsberichte der philos. hist. Classe der k. Akad. der Wissensch.*, t. LXVIII, 1871, p. 613-627.

Rome, ainsi qu'au Sénat et au peuple, Félix désigne son successeur. C'est l'archidiaque Boniface qui est l'objet de son choix. Jusqu'alors on ignorait quelle avait été la situation de Boniface avant son élection; on voit maintenant qu'il était archidiaque. Ceci est très conforme à l'usage romain. Le choix de Félix était donc fort naturel, conforme à des précédents. Ce qui l'était moins, c'est qu'il en fit un et substituât sa volonté à celle du clergé et du peuple auxquels l'usage solennel de l'Église reconnaissait le droit d'élection. Examinons cette question de plus près.

« Suivant la conception chrétienne des élections ecclésiastiques, le corps électoral ne confère aucun pouvoir à l'élu; il se borne à désigner la personne à qui Dieu, représenté par les autorités épiscopales compétentes, donne le caractère sacerdotal ou diaconal et le droit de gouverner l'Église dans la mesure qui correspond à sa position. L'évêque n'est pas le représentant de la communauté chrétienne, mais le dépositaire de l'autorité que Dieu a sur elle, qu'il a communiquée aux apôtres et que ceux-ci ont transmise à leurs successeurs. L'intervention du corps électoral étant ainsi comprise, il est facile de concevoir comment on a pu l'écartier dans certains cas et même l'éliminer systématiquement. L'essentiel est que l'Église ait de bons chefs : la façon de les désigner est chose relativement secondaire. À l'origine on s'en est quelquefois rapporté au sort; actuellement ce qui reste de corps électoraux est peu de chose; en général, les nominations ecclésiastiques se font au choix, par un homme ou par un conseil. Pour les papes, le système électoral s'est encore conservé; mais, depuis le XI<sup>e</sup> siècle, c'est le Sacré Collège qui est seul appelé à voter. Auparavant les choses se passaient dans une publicité plus large et avec des formalités moins sévères. Les clercs et les fidèles se réunissaient dans une des grandes basiliques de Rome, sous la présidence des évêques voisins. En général, l'opinion était déjà faite; un nom était acclamé avec ensemble; les notaires de l'Église dressaient un procès-verbal d'élection; les principaux membres du clergé, surtout les prêtres, et aussi les fidèles les plus en vue, y apposaient leur signature; après quoi on procédait à l'ordination, dès le dimanche suivant. Mais il pouvait arriver qu'il y eût partage des esprits entre plusieurs candidatures : dans ce cas le schisme se produisait dès le premier instant. Au lieu de se rassembler tous dans la même église, de discuter les titres des candidats et de trancher le différend par un vote, on commençait par s'isoler les uns des autres. Les chefs des deux partis, car il n'y en avait jamais guère que deux, convoquaient leur monde dans des locaux différents; chacune des deux assemblées se considérait comme la seule, c'est-à-dire comme la représentation de l'Église entière et procédait comme si l'autre n'avait pas existé. À la fin de la journée, on avait deux papes élus et bientôt après deux papes consacrés, qui s'entre-anathématisaient et cherchaient à se supprimer mutuellement. Rome alors devenait un champ de bataille; la guerre civile sévissait avec toutes ses horreurs et les pouvoirs publics, mis dans la nécessité d'intervenir, ne réussissaient le plus souvent qu'à compliquer davantage la situation. Ce qu'il y avait de plus humiliant dans ces querelles, c'est qu'on finissait toujours par les porter devant l'autorité séculière; et que l'on voyait un soldat, un barbare hérétique, comme le roi de Ravenne, chargé de décider quel serait le chef de l'Église catholique.

« On conçoit que la perspective de ces désordres attirât la sollicitude des évêques, quand l'âge ou la maladie les avertissait que le terme de leur carrière n'était pas éloigné. Malgré la coutume générale de laisser les Églises élire leurs évêques, on voyait quel-

quefois des prélats choisir leurs successeurs. Pour ne citer que des exemples éclatants, saint Martin et saint Augustin procédèrent de cette façon, et ni eux ni bien d'autres qui agirent ainsi, ne paraissent en avoir été blâmés. Félix IV, sans avoir l'autorité morale personnelle des grands évêques de Tours et d'Hippone, pouvait déjà s'autoriser de leur exemple et d'autres précédents analogues. Mais on peut aller plus loin.

« Le concile romain tenu le 1<sup>er</sup> mars 498, après le schisme de Laurent, témoigne clairement du droit que l'on reconnaissait au pape d'intervenir dans l'élection de son successeur : *Si, quod absit, transitus papæ inopinatus evenerit ut de sui electione successoris, ut supra placuit, non possit ante decernere; si quidem in unum totius inclinaverit ecclesiastici ordinis electio, consecratur electus episcopus. Si autem, ut fieri solet, studia cœperint esse diversa eorum de quibus certamen emerit, vincal sententia plurimorum; sic lamen ut sacerdotis careat qui captus promissione non recto iudicio de electione decreverit* (can. 4). — Ce canon se réfère à une décision précédente, *ut supra placuit*, laquelle ne peut être que le canon 3 du même concile, où il est défendu de prendre aucune mesure, de tenir aucune réunion, de réclamer aucun engagement pour l'élection du successeur d'un pape, tant que ce pape est vivant et sans son assentiment, *eo inconsulto, privatis conventiculis*. Ces restrictions supposent que toutes ces mesures préparatoires pouvaient être légitimes du moment qu'elles se faisaient *consullo papa et publicis conventibus*. Ici encore, le droit du prédécesseur est indirectement sanctionné; le canon 3, comme le canon 4, suppose ce droit connu et même exercé habituellement quand le pape n'est pas surpris par la mort. Il y avait donc sur ce point un usage ancien, attesté par le concile de 498, et Félix, en choisissant Boniface pour son successeur, ne faisait qu'user d'un pouvoir qui avait été reconnu aux pontifes romains bien longtemps avant lui.

« Il avait d'ailleurs une raison spéciale d'en agir ainsi. Parmi les inconvénients des compétitions au pontificat, outre le scandale donné par le spectacle de l'ambition des clercs et les scènes de désordre qui se produisaient dans le peuple, les textes contemporains signalent le préjudice financier causé à l'Église : *Propter frequentes ambitus quorumdam et ECCLESIAE NUDITATEM, vel populi collisionem, quæ molesta et iniqua incompetenter episcopatum desiderantium generavit aviditas*<sup>1</sup>. Les compétiteurs, pour s'assurer l'appui de gens influents, ne reculaient devant aucune promesse. Aussitôt l'élection faite, on les mettait en demeure de s'exécuter; les biens fonds, les vases sacrés, la caisse de l'église, tout était prodigué pour acquitter ces dettes honteuses. Une fois le calme rétabli, même en supposant que le candidat qui triomphait eût les mains nettes de tout pacte de ce genre, il n'était pas facile de faire rendre le bien d'église dissipé par la partie adverse. La politique, la prudence au moins, conseillait de fermer les yeux sur ces marchés et de ne point inquiéter ouvertement les anciens fauteurs de troubles. En définitive, c'était l'Église qui faisait les frais de la compétition et ces frais n'étaient pas minces. Pour obvier à cet inconvénient il avait été réglé plusieurs fois que le pape ne devait pas vendre les biens d'église, sauf certains cas prévus; mais il pouvait arriver et il arrivait en effet que ces règlements fussent mis en oubli, ou que les successeurs de ceux qui les avaient portés se crussent autorisés à s'en accorder dispense.

« Au moment où le pape Félix IV vit arriver la

<sup>1</sup> Conc. rom., 498, can. 3, dans Hardouin, *Concilia*, t. II, col. 959.

mort, les ressources de l'Église romaine étaient épuisées. L'année avait été mauvaise; les biens fonds avaient peu rendu; le pape était sans doute parvenu à donner à tous ses clercs leurs honoraires et à tous les pauvres les secours habituels, mais en contractant des dettes. Dans une telle situation, une lutte de compétiteurs, où le siège pontifical eût été mis aux enchères, devait aboutir à une véritable catastrophe. Il fallait avant tout que la transmission de l'épiscopat se fit sans crise; et, parmi les personnes qui pourraient aspirer à son héritage, le pape mourant devait préférer celles qui donnaient le plus de garanties du côté de la probité, de l'expérience administrative et même de la fortune. L'archidiacre Boniface, rompu aux affaires, initié depuis sa jeunesse au gouvernement de l'Église romaine, jouissait aussi d'une certaine fortune personnelle. Le *Liber pontificalis*, qui le traite fort mal, parle cependant de ses largesses en temps de famine, et les signale comme provenant de sa fortune privée, de *adeptis hereditatibus* <sup>1</sup>.

« Ainsi, non seulement Félix était dans son droit en désignant son successeur, mais encore le choix qu'il faisait était aussi sage que possible; ajoutons qu'il eut soin de ne pas le rendre tout à fait définitif en faisant ordonner Boniface. Il se contenta de lui remettre publiquement son pallium, stipulait que l'archidiacre devait le lui rendre au cas où il reviendrait à la santé et réservant l'ordination pour après sa mort. Saint Augustin en avait agi de même avec le prêtre Héraclius qu'il s'était donné pour coadjuteur et pour successeur; il le laissa, tant qu'il vécut lui-même, dans la condition presbytérale. »

Toute cette prévoyance échoua devant une préoccupation alors assez générale parmi le clergé romain, pris d'une belle ardeur pour le droit canonique en comparaison duquel les usages traditionnels paraissaient ne compter pour rien ou fort peu de chose. « Les canons étaient à la mode », on ne pouvait s'en affranchir sous peine de « lèse-majesté », le mot se lit dans le *Liber pontificalis*. Or parmi les canons de la collection formée par Denys le Petit, il s'en trouvait un, le 23<sup>e</sup> du concile d'Antioche, qui interdisait catégoriquement aux évêques de se désigner un successeur : *Episcopo non licere, tamquam successorem sibi futurum, constituere alterum, quamvis circa viciniam mortis habeatur. Quod si tale aliquid factum fuerit, irrita sit hujus modi ordinatio*. Ce canon faisait trop bien l'affaire du parti byzantin à Rome pour qu'il renonçât à le faire valoir et il lui offrait une base électorale à la candidature du diacre Dioscore qui ralliait alors à elle presque tout le clergé romain : soixante prêtres.

Félix IV n'en tenait pas moins pour Boniface qui avait, à ses yeux, le mérite d'être romain : *Bonifacius archidiaconus, qui ab ineunte etate sua in nostram militavit ecclesiam*, et il le présenta comme son successeur à un groupe de dignitaires ecclésiastiques et laïques, en lui remettant son pallium. Cet acte fut notifié à Constantinople et à Ravenne, mandé aux évêques et au clergé ainsi qu'au Sénat et au peuple romain et affiché dans toutes les églises paroissiales, accompagné d'un édit du Sénat pour en assurer l'exécution. Mais cet édit ne fait pas mention de Boniface, il se contente d'interdire, sous peine d'amende, une négociation quelconque du vivant du pape et de frapper de peines celui qui poserait sa candidature.

Félix IV mourut le 20, 21 ou 22 septembre au matin, ce dernier jour étant un dimanche. L'occasion s'offrait belle d'agir et Dioscore s'établit dans la basilique constantinienne où il fut acclamé par ses partisans et ordonné séance tenante. En même temps Boniface II se faisait reconnaître, acclamer, ordonner dans la basilique dite de Jules au Latran, comme on l'a dit au début de ce paragraphe. On n'a pas de

détails sur ce qui se passa alors à Rome, mais « Dioscore représentait la liberté des élections épiscopales; les canons étaient pour lui; soixante prêtres l'appuyaient; dans le Sénat il avait la majorité; son ordination s'était célébrée dans la maîtresse église de Rome, tandis que son rival avait été sacré dans une salle intérieure du palais pontifical »; il semblait que tous les avantages fussent pour lui, mais acclamé le 22 septembre, il mourut trois semaines après : le 14 octobre. Nous avons dit déjà comment sa mémoire et ses partisans furent traités; ceux-ci ne purent que se soumettre.

LXIX. LA SUCCESSION DE BONIFACE II, PONTIFICATS DE JEAN II ET D'AGAPIT. — Boniface II était un vieillard, mais bien déterminé, pour le peu d'années qu'il aurait à vivre, à faire reconnaître la légitimité de sa nomination au pontificat. Pour y mieux parvenir il voulut désigner, lui aussi, son successeur. Son candidat était un diacre nommé Vigile, bien déterminé à faire carrière et, d'ailleurs, heureusement doué pour y réussir. Vigile inspirait une si grande confiance à Boniface que celui-ci estima ne devoir pas attendre l'avertissement de la maladie pour procéder à l'intronisation; il préféra la solennité d'un synode assemblé dans la basilique de Saint-Pierre : *Hic congregavit synodum in basilica beati Petri apostoli et fecit constitutum ut sibi successorem ordinaret*, lit-on dans le *Liber pontificalis*, qui ajoute : *quod constitutum cum cyrographis sacerdotum et jusjurandum ante confessionem apostoli Petri in diaconum Vigiliam constituit*. Cette démarche entraînait une conséquence grave en ce qu'elle tendait à établir un droit nouveau, remplaçant le système électif demeuré jusqu'alors en vigueur dans l'Église romaine. Certes, on ne pouvait trouver mauvais que le pontife, averti de l'opinion, devançât la manifestation publique de celle-ci en y ajoutant l'autorité de son suffrage dégagé des intérêts terrestres, pas plus qu'on ne pouvait le blâmer d'user de son expérience pour appuyer la candidature la plus digne; mais pratiquement, l'usage de cette intervention était délicat entre les préventions et les préférences personnelles. Chose plus grave : la discipline antique était changée, sur un point très important; il était permis de craindre que, désormais, le gouvernement épiscopal ne se perpétuât que sous des influences familiales, constituant en quelque manière des dynasties et substituant le régime testamentaire au régime électif.

Ces considérations frappèrent le pape Boniface II lui-même qui réunit un deuxième synode à Saint-Pierre, s'accusa d'avoir agi contre les canons et fit brûler publiquement le décret de nomination rendu en faveur de Vigile : *Eodem tempore, factum iterum synodum, hoc censuerunt sacerdotes omnes propter reverentiam sedis sanctæ, et quia culpa cum respiciebat ut successorem sibi constitueret, ipse Bonifatius papa reum se confessus est majestatis quod in diaconum Vigiliam sua subscriptione cyrographi ante confessionem beati apostoli Petri ipsum constitutum presentia omnium sacerdotum et cleri et senatus incendio consumpsit*. Après cet acte qui rejaillissait sur la décision prise jadis par Félix IV en faveur de lui-même, Boniface, le vieux pape, mourut le 17 octobre 532.

La succession qui s'ouvrait était du nombre de celles qu'on s'étonne de voir briguer; cependant les candidats s'affirmèrent de telle façon que le Sénat jugea devoir intervenir par un édit frappant de nullité toute promesse ou contrat en vue d'obtenir des suffrages pour l'épiscopat : *Quicumque in episcopatu obtinendo*

<sup>1</sup> Son épitaphe, qui mentionne aussi ces aumônes, est moins précise : *Egit ne sterilis Romam consumeret annus, nunc orando fugans, nunc miserando famens*.

sive per se, sive per aliam quamcumque personam aliquid promississe declaratur, ut execrabilis contractus cunctis viribus effeletur. Si quis aulem in hoc scelere deprehenditur fuisse versatus nullam relinquimus vocem; verum etiam si aut rependum aut quod acceptum est non reddendum esse crediderit, sacrilegii reus protinus habeatur, accepta restituens compulsione iudicis compententis<sup>1</sup>. Après de longs débats on fit choix du prêtre Mercure, attaché au titre de Saint-Clément et qui prit le nom de Jean 11; il fut consacré le 2 janvier 533. Le choix d'un prêtre constituait, à Rome, une sorte d'anomalie, car l'usage voulait que le pape fût pris dans l'ordre des diacres; aussi cette circonstance est relevée dans une inscription datée de cette année même (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 5, fig. 2380). Malgré les menaces du Sénat, on avait trafiqué des votes dans une telle mesure que la caisse de l'Église était vide et qu'il avait fallu mettre les vases sacrés aux enchères. Un *defensor* de l'Église de Rome se rendit à Ravenne pour exposer cette situation à la régente Amalassonte : *Nuper si quidem ad nos defensor Ecclesie Romanæ flebili allegatione peruenit, cum apostolicæ sedi peteretur anlistes quosdam nefaria machinatione necessitate temporis aucupatos ita facultates pauperum extortis promissionibus ingravasse ut, quod dictus nefas est, etiam sacra vasa emptioni publicæ viderentur exposita*<sup>2</sup>. Peu après son installation, le nouveau pape reçut un décret royal confirmant l'édit du Sénat contre la corruption électorale et y ajoutant des sanctions pénales; de plus, pour prévenir les doubles ordinations et les schismes, il fut réglé que chaque fois que le fait se produirait à Rome et que la cour serait obligée de s'en occuper et de juger le différend, la caisse de l'Église devrait verser 3000 *solidi* pour les pauvres<sup>3</sup>. Le sénatus-consulte et le décret royal furent gravés sur des tables de marbre incrustées dans l'*atrium* de la basilique de Saint-Pierre<sup>4</sup>. Le pape Jean II mourut le 8 mai 535. L'archidiacre Agapit fut élu aussitôt et ordonné le dimanche 13 mai, et mourut à Constantinople le 22 avril 536. Dans l'espace de moins d'une année il fit réhabiliter la mémoire de Dioscore et brûler publiquement les anathèmes lancés contre lui, fut ensuite chargé d'une négociation par le roi des Goths auprès de Justinien pour détourner celui-ci de la conquête de l'Italie.

Le joug des rois ostrogoths s'y faisait lourdement sentir. Une opposition se formait, mal comprimée par la régente Amalassonte dont le jeune fils Athalaric mourait, usé avant l'âge par la débauche. Sa mère avait offert sa main et sa couronne à un prince aussi indigne de la porter qu'incapable de la défendre, Théodat, qui l'envoya mourir dans une île du lac de Bolsène (535). Théodat n'avait de courage que pour le crime; on le vit s'engager dans une campagne diplomatique où il était vaincu d'avance. Pour qui le comparait à Justinien et à Bélisaire, la guerre gothique ne pouvait avoir une issue douteuse, cependant la lutte fut longue et opiniâtre, pleine de vicissitudes imprévues au milieu desquelles l'Église de Rome connut de graves tribulations. Cependant montait l'étoile de Justinien (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 507-604) vers qui le ridicule Théodat députait le pape Agapit. On n'en sait pas exactement la date, mais on sait fort bien que c'était un homme aussi éclairé que pieux : *In regulis ecclesiasticis apprime eruditus*<sup>5</sup>, issu d'une ancienne famille romaine dont les membres se partageaient entre ce qui restait des honneurs offi-

ciels et les plus hautes fonctions de l'Église. Son père, prêtre titulaire de l'église des Saints-Jean-et-Paul, avait péri, au temps du pape Symmaque, dans une des émeutes soulevées par les partisans de l'anti-pape Laurent. Ami de l'illustre Cassiodore, il avait formé avec lui le projet d'une haute école de science théologique, dont les maîtres auraient enseigné l'Écriture Sainte et les œuvres des Pères : une riche bibliothèque avait été déjà réunie à cet effet.

L'arrivée inattendue d'Agapit à Constantinople y mit fin à la prépondérance monophysite. Arrivé dans cette ville le 2 février 536, il y reçut un accueil magnifique et traita de questions religieuses plus que d'affaires diplomatiques, celles-ci ayant échoué devant le refus pur et simple de Justinien d'entrer en relations avec Théodat. Agapit, pendant son séjour, fit hautement respecter le rang et l'autorité du pontife romain. Un évêque de foi suspecte, Anthime, déjà pourvu du siège de Trébizonde, était parvenu en dépit des canons et par la faveur de l'impératrice Théodora à se faire nommer patriarche de Constantinople. Agapit le repoussa de sa communion s'il ne reconnaissait explicitement le dogme des deux natures. Justinien posa la condition, Anthime déposa le pallium et disparut<sup>6</sup>, et l'empereur consentit à l'élection d'un nouveau patriarche, Mémas, qui reconnaissait le concile de Chalcedoine, et que le pape sacra lui-même (13 mars 536). Agapit réclama la convocation d'un concile qui condamnerait Anthime, mais il mourut avant ce dernier succès pour le siège apostolique.

LXX. L'EXPÉDITION DES AFFAIRES ET LES SYNODES A ROME. — Nous ne faisons qu'effleurer ici les conflits théologiques, mais nous venons de les voir se succéder sous les pontificats d'Hormisdas, de Jean et d'Agapit, aussi est-il indispensable de montrer l'administration romaine dans son activité laborieuse et réfléchie. De bonne heure l'Église de Rome avait apporté une extrême vigilance à tout ce qui regardait le règlement des affaires ecclésiastiques. Dès le III<sup>e</sup> siècle, nous la voyons soumettre les questions litigieuses à l'expérience du *presbyterium* de l'évêque, ce dont témoigne saint Cyprien de Carthage<sup>7</sup> et nous pouvons voir là les premières réunions synodales devenues si fréquentes dans la suite. Au VI<sup>e</sup> siècle, l'institution est si fortement implantée qu'on a dû faire choix d'un mot pour la désigner, on l'appelle le *consistorium*<sup>8</sup>. Nous en voyons plusieurs se tenir à l'occasion des difficultés surgies entre Épiphane, patriarche d'Alexandrie, et les successeurs d'Hormisdas. « En 531, le pape Boniface II réunit un petit synode au consistoire de Saint-André, c'est-à-dire dans l'ancien mausolée impérial, à gauche de la basilique de Saint-Pierre, que Symmaque avait transformé en église. C'est le plus ancien exemple d'un synode romain dont les actes nous permettent encore de jeter un coup d'œil sur les détails de la procédure qui y était suivie et sur le côté extérieur du synode<sup>9</sup>.

« Autour du pape Boniface siègent, dans la première réunion, quatre évêques : Félix de Numénum (Mentana) et Carosus de Centumcellæ (Civita Vecchia), puis Sabinius de Canuse (futur saint) et Abundantius de Dénétrias en Thessalie. Ce dernier se trouvait par hasard à Rome, où il venait porter plainte contre un évêque qui l'avait dépossédé de son siège. À côté des évêques, trente-neuf prêtres de Rome prenaient part à la session; plusieurs des vingt-cinq titres se trouvaient ainsi avoir plus d'un représentant. En outre, quatre « diacres du siège apostolique » assistent

<sup>1</sup> Cassiodore, *Variæ*, IX, 15. — <sup>2</sup> *Id.*, *ibid.*, IX, 15. — <sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*, IX, 15. — <sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, IX, 16. — <sup>5</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 287-288; cf. J.-P. Kirsch, *Agapit I<sup>er</sup>*, dans *Dict. d'hist. et géogr. eccl.*, t. I, col. 887-890.

— <sup>6</sup> L. Duchesne, *Hist. de l'Église au VI<sup>e</sup> siècle*, p. 95. — <sup>7</sup> Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 774. — <sup>8</sup> S. Grégoire le Grand, *Homil.*, XVII, in *Evang.* — <sup>9</sup> Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 739 sq.; concile des 7 et 9 décembre 531.

debout à la réunion<sup>1</sup>. Le premier de ces diacres, l'archidiacre Tribunus, introduit cérémonieusement dans l'assemblée Théodose d'Echinus en Thessalie, porteur des plaintes contre le patriarche de Constantinople, et sur l'ordre du pape, lecture de la première plainte est donnée par le notaire Ménas. Étienne de Larisse y expose en détail les violences qu'il a subies. Il dit attendre avec confiance l'aide du pape qui doit veiller sur toutes les Églises du monde et qui, sans doute, protégera d'une manière toute particulière ses droits patriarcaux dans sa province pontificale d'Illyrie<sup>2</sup>.

« Comme dans ce rapport l'intrus qui avait pris le siège d'Abundantius était nommé, celui-ci, qui était présent, profite de l'occasion pour faire enregistrer aussitôt une protestation solennelle dans laquelle il défendait ses droits. Après la lecture de la seconde plainte du métropolitain de Larisse, la première session fut close.

« Le surlendemain la seconde session eut lieu dans le même consistoire. Les prêtres étaient au nombre de quarante-et-un. On commença par donner connaissance d'un document envoyé par trois évêques de Thessalie : cette supplique au pape, dirigée contre Épiphane de Constantinople, fut présentée par Théodose et lue par le susdit notaire Ménas. Les trois évêques y demandaient le rétablissement du métropolitain persécuté Étienne. Théodose, véritable avoué d'Étienne et en même temps défenseur des droits patriarcaux du pape en Illyrie, demanda la permission, pour exposer ces droits plus clairement, de faire lire une série de documents officiels, pontificaux ou impériaux, qui les garantissaient. Il en avait apporté les copies et il demanda qu'elles fussent collationnées avec les originaux conservés dans les archives de l'Église romaine<sup>3</sup>.

« Malheureusement, c'est au milieu de la longue série de ces actes lus par Ménas que s'interrompt notre récit documentaire du synode. Le reste du procès-verbal n'a pas été conservé en sorte que nous ne connaissons ni l'issue des débats ni le sort d'Étienne de Larisse.

« Si nous jetons un nouveau regard sur la partie des actes qui nous est conservée et qui garde assez d'importance pour la connaissance de la marche des affaires ecclésiastiques à Rome, nous serons surpris de trouver dans les formalités de la réunion une foule d'analogies avec la procédure du droit romain de l'époque. L'Église de Rome est entrée, dans ses tribunaux, en pleine possession des règlements en cours, jusque pour de petites règles extérieures.

« Citons quelques exemples. Au commencement l'évêque Théodose attend, avec l'écrit d'accusation devant la porte ou le *velum*. L'archidiacre l'annonce à l'intérieur par son nom et sa fonction et demande au pape ses ordres. Le pape Boniface dit : « Qu'il entrel ! » Puis, toujours avec le même formalisme, il invite Théodose à dire ce qu'il désire, comme si l'on ignorait de quoi il s'agit. Comme il est grec et que l'assemblée est latine, un interprète est à ses côtés. Théodose annonce d'abord d'une manière sommaire le premier *libellus* du métropolitain qu'il tient en mains. Sur l'ordre du pape a lieu l'acceptation juridique de cette pièce (*susceptio*) et il faut un autre ordre spécial du

pontife pour qu'il en soit donné lecture. Après ce long cérémonial, le notaire, dont le nom grec (Ménas) mérite ici une attention particulière, commence enfin la récitation en langue latine. A la fin de la plainte, il lit exactement les formules de souscription : « Et d'une autre main : Je, Étienne, pauvre évêque de la sainte Église de Larisse, ai de ma propre main souscrit cette plainte rédigée par moi, et l'ai envoyée à mon très saint et bienheureux Seigneur, le vénérable Père des pères et patriarche universel Boniface. » Puis, après qu'Abundantius a fait la déclaration ci-dessus mentionnée, le pape en ordonne l'incorporation aux actes, en même temps que de la plainte. Le procès-verbal est dressé séance tenante : il contient pour la présentation et la lecture de la deuxième plainte du métropolitain les mêmes formalités que pour la première. Enfin le pape lève la séance à cause de l'heure avancée, en autorisant Théodose à présenter dans la prochaine séance quelques autres pièces et communications.

« Des formalités de la deuxième séance nous retiendrons seulement que le début du procès-verbal reproduit presque textuellement dans ses dispositions générales celui de la première séance. Il y a donc un formulaire judiciaire constant, comme le montre d'ailleurs la comparaison avec les autres synodes romains. Le voici : « Après le consulat de Lampade et d'Oreste, le 5 des ides de décembre, au consistoire de Saint-André apôtre, sous la présidence du vénérable pape Boniface, assisté des évêques (suivent les noms avec les diocèses); assistant debout à la réunion les diacres Tribunus, Agapius, Donatus et Probus, l'archidiacre Tribunus dit (suivent ses paroles). Puis Boniface, évêque de l'Église catholique de la ville de Rome, dit... » On lit dans le procès-verbal de la première séance : « Abundantius, évêque de la ville de Démétrias, se lève du cercle des assistants et dit... »

« D'autres procès-verbaux de synodes romains, intégralement conservés, montrent qu'à la fin de toutes les procédures, le pape président, avec le *placet* des assistants, résume l'affaire et prononce la sentence; puis tous signent les actes. Le pape signe le premier avec la formule constante : « évêque de la sainte Église catholique de la ville de Rome », puis les évêques avec mention du siège de chacun d'eux, puis les prêtres avec mention de leur « titre », enfin les diacres qui ajoutent parfois à leur nom celui de la région urbaine à laquelle ils se rattachent.

« L'acte écrit, qui à cette époque encore l'était sur papyrus, est ainsi complété. C'est parce qu'on se servait de papyrus et non de parchemin que nous avons conservé un si petit nombre de ces documents même dans des copies postérieures. L'on faisait usage alors également de papyrus pour la transcription des bulles pontificales et d'autres actes juridiques. Le procès-verbal original du synode était disposé, suivant la coutume, dans les archives du Latran; des expéditions officielles étaient délivrées par les notaires ecclésiastiques aux évêques et aux autres assistants qui pouvaient y avoir intérêt.

« Parfois ces procès-verbaux de conciles romains font allusion à des conférences plus confidentielles des membres entre eux, ou à des consultations avec le pape. Pendant qu'elles ont lieu celui qui en est

question d'authenticité, cf. Duchesne, *L'Illyricum ecclésiastique*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. 1, 1892, p. 538 sq., particulièrement, p. 541, à propos des actes d'Honorius et de Théodose II contestés par Mommsen. Ce mémoire de Duchesne est développé dans *Autonomies ecclésiastiques, Églises séparées*, 1896, p. 229 sq.; F. von Nostitz Rieneck a mis en lumière l'authenticité des pièces attaquées dans un nouveau mémoire : *Die päpstlichen Urkunden für Thessalonika*, dans *Zeitschrift für kathol. Theologie*, t. XXI, 1897, p. 1-50.

<sup>1</sup> ...*adstantibus quoque... diaconibus...* — <sup>2</sup> On attribue au pape le *principatus* dans toute l'Église et, en plus, dans l'Illyricum oriental, la *gubernatio*. — <sup>3</sup> Les Actes renferment vingt-six de ces documents : décrets des papes Damase, Sirice, Innocent I<sup>er</sup>, Boniface I<sup>er</sup>, Célestin I<sup>er</sup>, Sixte III et Léon I<sup>er</sup>; rescrits des empereurs Honorius, Théodose II, Valentinien III, Marcien; lettre de l'archevêque de Constantinople Anatole. Le texte des lettres pontificales devait être garanti par les registres tenus dès cette époque. Sur la

l'objet doit quitter l'assemblée. Au petit synode romain de 600, auquel, outre le clergé romain, assistent cinq évêques, l'abbé Probus est introduit par un *secundicerius* du pape avec toutes les formalités que nous connaissons déjà; mais presque aussitôt il doit quitter le synode, afin, déclare le président qui est saint Grégoire le Grand, « que nous puissions examiner sa requête avec nos frères (les évêques) et nos fils (le clergé) ».

« Au synode de Symmaque, en 499, tous les évêques et prêtres présents se lèvent de leurs sièges pour conférer entre eux et se mieux entendre au sujet des décrets relatifs à l'élection pontificale. La séance est pour ainsi dire suspendue. Dès que les termes des décrets ont été bien arrêtés les assistants reprennent solennellement leurs sièges, pour marquer la continuation de la réunion officielle; le notaire lit le texte du décret qui, sur la demande expresse du pape, est reçu par des *placet* et des *fiat*.

« Certaines formalités, comme les acclamations en l'honneur du souverain ou du pape, comme l'appel en témoignage du Sénat ou du peuple, comme le discours d'ouverture du pape, ou l'annonce finale du résultat dans l'église, qu'accompagne dans certains cas l'anathème prononcé par les assistants, semblent réservés aux grands synodes ou synodes provinciaux de Rome. Les petites assemblées, dont nous venons de parler, formaient au contraire dans leur simplicité les précurseurs des consistoires médiévaux, où le pape, de concert avec les cardinaux, dans des sessions régulières et fréquentes, prend les plus importantes mesures du gouvernement de l'Église. En fait, les diacres et les prêtres que nous avons vus ci-dessus sont bien les cardinaux des papes quoiqu'ils n'en portent pas encore spécialement le nom; et les quelques évêques présents du voisinage forment un groupe qui, dans la suite, sera remplacé par les cardinaux évêques des diocèses suburbicaires<sup>1</sup> ».

LXXI. ROME PRISE PAR BÉLISAIRE. — Justinien marchant de succès en succès, Rome manifestait en toute circonstance son désir d'une restauration impériale. Son général Bélisaire lui rendait l'Afrique du Nord (533-534), la Sicile (535), Naples (536) et marchait sur Rome. Malgré la présence du roi Théodat à la tête d'une armée, l'assemblée générale du peuple ostrogoth, réunie à Regeta, proclama la déchéance du roi et lui donna un successeur, Vitigès, qui, après s'être débarrassé de Théodat, entra dans Rome pour prendre les mesures jugées par lui nécessaires. Reconnaissant son impuissance, il réunit le Sénat, lui fit prêter serment de fidélité au royaume gothique et lui confia l'administration de la cité, eut un entretien avec le pape Silvère, harangua le peuple, constitua une garnison de 4000 hommes et reprit le chemin de Ravenne avec le projet d'organiser la défense de son royaume. A peine eut-il disparu à l'horizon que les serments des sénateurs et la fidélité des Romains ainsi que du pape Silvère s'évanouirent comme par enchantement et tous firent appel à Bélisaire à qui ils envoyèrent les clefs de la ville. Le général byzantin, homme de promptes résolutions, hâta sa marche. Par la voie Latine, il se présenta devant Rome que la garnison gothique évacua par la porte Flaminienne tandis que l'armée de Bélisaire entra par la porte Asinaria (9 décembre 536).

Les Byzantins ne pouvaient croire la partie gagnée car Vitigès n'était pas homme à se dire vaincu. De son côté Bélisaire prit des mesures de défense, installa son quartier général à la *domus Pinciana*, à proximité de l'enceinte d'Aurélien qu'il renforça d'un fossé devant constituer une première ligne de défense. En même temps, pour prévenir le danger d'un blocus, il fit venir de Sicile d'importants convois de provisions

qu'il emmagasina dans la ville. Au printemps de 537, Vitigès quitta Ravenne à la tête d'une armée estimée à environ 150 000 hommes, et se dirigea vers Rome. Bélisaire ne disposait que de forces très inférieures, néanmoins il s'enferma dans Rome et attendit.

LXXII. ROME PRISE ET REPRISE (537-549). — Vitigès arrivait par la voie Flaminienne, espérant surprendre Bélisaire. Au passage du Pont Milvius (*Ponte Molle*), situé à 2 kilomètres environ au nord de Rome et dont l'histoire évoquait le grand souvenir (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2762), Bélisaire avait élevé une tête de pont que la garnison abandonna, laissant les Goths franchir le fleuve sans leur offrir de résistance. A cette nouvelle, Bélisaire accourut, engagea le combat mais parvint à grand'peine à se dégager lui-même, tandis que ses troupes se retiraient en désordre jusqu'à l'enceinte. Mais la Porte Pinciana était fermée, la garnison ne reconnut ni ses camarades ni son général — pareilles choses ne se voient qu'en Italie — et celui-ci n'eut d'autre parti à prendre que de foncer sur les Goths avec les soldats qu'il avait sous ses ordres. Il les repoussa et se donna le temps de rentrer dans Rome, mais les assaillants étaient si rapprochés qu'on pouvait s'attendre à les voir attaquer l'enceinte dès la nuit suivante. Un instant le bruit courut qu'ils avaient forcé la Porte Aurélienne; il n'en était rien, mais, dès le lendemain, on put constater que Rome était assiégée.

Le siège allait durer un an (mars 537-mars 538) et c'était pour l'attaque autant que pour la défense, une grosse entreprise. L'enceinte d'Aurélien (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1953-1960, fig. 4562-4565) avec ses courtines, ses tours, ses meurtrières et ses créneaux, réparée et renforcée par l'empereur Honorius, représentait une puissance défensive de premier ordre. Son point faible résidait dans son étendue même; longue de plus de 18 kilomètres, elle exigeait pour sa défense une armée considérable, faute de laquelle — et ces effectifs Bélisaire ne les possédait pas — une surprise sur un point ou sur un autre restait toujours possible. Le fait s'était une première fois vérifié en 410 avec Alaric; il allait par deux fois, et pour la même raison, se renouveler en 545 et en 549.

« L'effet de surprise manqué, Vitigès se résolut à un siège régulier et il établit sept camps devant la ville, sur le périmètre de l'enceinte, six sur la rive gauche face aux portes Flaminienne, Pincienne, Nomentane, Tiburtine (deux) et Prénestine, un sur la rive droite dans la région du Vatican. Ces camps avaient pour rôle de couper les grandes routes et d'intercepter les communications de la ville avec le dehors. Tous étaient conçus comme de solides ouvrages, pourvus vers l'extérieur d'un rempart surmonté d'une palissade et d'un fossé. Chacun d'eux reçut comme commandant un chef goth de valeur éprouvée; Marcias, récemment arrivé de Gaule, fut chargé de diriger l'attaque dans la région du Vatican. Vitigès installa son quartier général sur la rive gauche, sans doute — comme Bélisaire lui-même — aux abords de la Porte Pincienne. Bélisaire répartit entre ses lieutenants les différents secteurs de l'enceinte fortifiée; c'est ainsi que Bessas commanda à la Porte Prénestine et Constantin à la Porte Flaminienne. Lui-même se réserva le secteur compris entre les portes Pincienne et Salaire, le plus faible et le plus menacé de la ligne de défense.

« Vitigès ne se contenta pas de bloquer militairement la ville; il coupa dans la campagne tous les aqueducs qui l'alimentaient. Le résultat fut d'arrêter net le fonctionnement des moulins du Janicule. Béli-

<sup>1</sup> H. Grisar, *Histoire de Rome et des papes*, in-8°, Rome, 1906, t. 1, p. 76-79.

saire répondit à ce coup par l'installation de moulins de fortune sur le Tibre. Mais ces premières difficultés avaient eu pour effet de répandre le mécontentement parmi la population civile et d'aigres paroles avaient, contre Bélisaire, été prononcées au Sénat. Sur ces entrefaites arriva à Rome une ambassade envoyée par Vitigès. Bélisaire la reçut en présence du Sénat et de ses lieutenants. Son chef, Albes, somma la ville de capituler, sous la double condition du libre départ pour la garnison byzantine et d'une amnistie pour la population. Bélisaire répondit par un refus formel : « Tant que Bélisaire vivra, déclara-t-il, il n'abandonnera jamais la garde de la ville. » Le préfet du prétoire, Fidelius, ajouta quelques paroles de raillerie et de mépris. Sa proposition repoussée, Vitigès se prépara à un assaut décisif. Désireux de le livrer avec la plénitude de ses moyens, il réunit un matériel considérable, tours mobiles de bois, échelles, béliers, fascines. Bélisaire, de son côté, renforça la défense par la multiplication des engins habituels, balistes, onagres et lousps. Bessas et le prince ibère Prianius durent défendre la Porte Prénestine. Urcisinus la Porte Flaminienne, Paul et Constantin la rive droite, le premier à la Porte Aurélienne, le second au mausolée d'Hadrien; Bélisaire, en personne, les portes Pincienne et Salaire. Au total, le général byzantin ne disposait guère — et c'était fort peu pour l'immensité de sa tâche — que d'environ 50 000 hommes.

« L'assaut fut livré le 21 mars 537. Bélisaire, ses précautions méthodiquement prises, l'attendait avec le calme et le sang-froid des grands généraux. Lorsque les engins offensifs des Goths — tours et béliers — furent à proximité des murs, les archers romains, sur un signal du commandant en chef, abattirent tous les bœufs qui les traînaient et mirent ainsi tout le matériel d'attaque hors d'usage. L'assaut fut violent surtout devant la porte Prénestine, sur la rive gauche, la Porte Aurélienne et le Mausolée d'Hadrien sur la rive droite. A la Porte Salaire, les soldats de Bélisaire firent une sortie heureuse et repoussèrent l'ennemi. A la Porte Prénestine, la ligne d'enceinte d'Aurélien se trouvait renforcée par l'existence d'un mur parallèle, celui du Vivarium. Les Goths, dans un violent assaut, enlevèrent le mur du Vivarium, mais ils se heurtèrent ensuite au mur d'enceinte défendu par Cyprianus et une troupe de soldats d'élite. Tandis qu'ils s'efforçaient de franchir l'obstacle, Bélisaire, ayant fait ouvrir la Porte Prénestine, ordonna une sortie sur leurs derrières. Les Goths, pris de panique, s'enfuirent et furent taillés en pièces. Le matériel d'assaut fut livré aux flammes. Mais l'épisode le plus caractéristique fut celui du mausolée d'Hadrien. La défense sur ce point ne disposait que de peu de monde et d'autre part, un long portique, qui reliait le Pont Hadrien à la basilique de Saint-Pierre, fournissait aux assaillants les moyens de s'approcher à couvert. Les Goths purent ainsi s'avancer à l'insu de la garnison et, lorsque celle-ci les découvrit — trop tard pour pouvoir efficacement se servir des balistes ou des arcs — ils se trouvaient déjà au pied des murs. Dans cette conjoncture critique, le salut vint de la couronne de statues qui surmontait le mausolée. Les défenseurs précipitèrent sur les Goths ces survivances de la splendeur romaine — les têtes colossales d'Hadrien et d'Antonin, la première au Musée du Vatican (Salle Ronde, n. 543), la seconde au Musée du mausolée (rez-de-chaussée), retrouvées au pied des murs, furent du nombre —; les assaillants durent reculer pour se mettre à l'abri. Mais alors balistes et arcs entrèrent en action, et Constantin, survenu à ce moment, acheva la victoire (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1979-1980, fig. 5524-5525).

« Cet assaut infructueux avait coûté à Vitigès

30 000 hommes, l'élite de son armée. La solidité de l'enceinte et la science militaire byzantine avaient eu raison de l'ardeur bouillante, mais inexpérimentée, des Goths. Peu désireux de renouveler l'expérience, Vitigès convertit le siège en blocus et occupa Portus (*Porto*) sur le bas Tibre. Bélisaire, après avoir mandé à Justinien l'annonce du succès, réussit à faire sortir de Rome un grand nombre de non-combattants et, mettant à profit le répit qui lui était accordé, compléta les défenses de l'enceinte et renforça ses troupes en y amalgamant les meilleurs éléments de la population romaine. Des Maures, accompagnés de chiens, durent, la nuit, faire des rondes le long des remparts pour déjouer les tentatives possibles de l'ennemi. Le quarante et unième jour du siège, Bélisaire reçut des renforts, 1400 hommes, surtout des cavaliers danubiens, sous les ordres de Martin et Valérien, qui, malgré leur petit nombre, allaient pour la première fois lui donner les moyens de prendre l'offensive. Il ordonna tout d'abord quelques sorties préparatoires, conduites par Trajan, avec des hommes armés à la légère (par la porte Salaire), Mundilus et Diogène, enfin Willas, et qui toutes furent couronnées de succès. Enthousiasmées par ces résultats, les troupes impériales, pleines de confiance, demandaient une action décisive. Après avoir longtemps hésité, Bélisaire y consentit enfin. Une attaque fut ordonnée par les portes Pincienne et Salaire, tandis que sur la rive droite du Tibre, Valentin tiendrait les Goths en haleine et les empêcherait ainsi de venir au secours de leurs compatriotes. Bélisaire, qui connaissait sa supériorité en cavalerie, avait combiné une bataille où cette arme jouerait un rôle exclusif. Au dernier moment, il changea d'avis sur le conseil de deux de ses lieutenants, le pisidien Principius et l'isaurien Tarmutus. Il n'eut pas à s'en applaudir en la circonstance; tant sur le théâtre de l'action principale, entre les portes Pincienne et Salaire, que sur la rive droite dans les prés de Néron, la petite armée impériale, submergée par le nombre fut partout vaincue et dut se replier en désordre à l'intérieur de l'enceinte. Principius et Tarmutus restèrent parmi les morts. Instruit par cette expérience malheureuse, Bélisaire en revint à sa tactique antérieure — stricte défensive coupée de sorties partielles et de petites escarmouches où se distinguèrent particulièrement Bessas, Constantin et le Hun Buchas, tactique qui lui avait si bien réussi jusque-là.

« Le siège se prolongeait et, en dépit des promesses de Bélisaire et de son armée, la situation à Rome empirait tous les jours. La famine commençait à sévir dans la ville. Des intrigues se formèrent au sein des pouvoirs publics et dans la population civile. Une députation vint trouver Bélisaire pour le mettre au courant de la situation. Il lui répondit par l'annonce que des renforts considérables approchaient. Le pape Silvère, accusé de trahison, fut saisi par son ordre, déposé et expédié en Orient. Un certain nombre de sénateurs durent partir pour l'exil. Sur ces entrefaites arrivèrent d'Orient les renforts promis : 3 000 Isauriens, sous les ordres de Paul et de Conon, 2 100 cavaliers, dont 800 Thraces, avec Alexandre, Marcentius, Zénon et Jean, dit le Sanguinaire, 500 soldats sous Procope, accompagnés d'un important convoi de ravitaillement. A la nouvelle de leur approche et pour détourner de ces renforts l'attention des Goths, Bélisaire ordonna par les portes Flaminienne et Pincienne une double sortie qui fut couronnée de succès. Ce fut au tour des Goths de perdre courage. Campés dans la campagne romaine, ils souffraient cruellement de la *malaria* et une armée byzantine menaçait Ravenne. Une ambassade vint trouver Bélisaire et lui offrit la conclusion d'une trêve, qui fut acceptée en

principe et le général byzantin en profita pour ravitailler largement la ville. La trêve était conclue pour trois mois : des otages furent livrés de part et d'autre et une ambassade gothique partit pour Constantinople. Ce siège d'un an, si fécond en multiples épisodes, fut marqué par un dernier incident. Une troupe de Goths tenta d'entrer dans Rome par le canal de l'*Aqua Virgo*, mais ils le trouvèrent obstrué par un mur, qu'avait expressément fait construire Bélisaire. Revenant sur leurs pas, les Goths allèrent rendre compte à Vitigès qui mit en délibération la question. Mais la lueur des torches, dont s'éclairaient les assaillants, avait été aperçue par les sentinelles romaines. Bélisaire avait pris les précautions nécessaires. La trêve de trois mois expirée, l'armée gothique persuadée désormais de l'inutilité de ses tentatives, leva le siège et, par la voie Flaminienne, prit le chemin du nord. Bélisaire poursuivit l'armée en retraite et, au Pont Milvius, en fit un grand massacre (12 mars 538).

« Des témoignages monumentaux de nature diverse ont conservé le souvenir de ce terrible siège. Ce sont d'abord au V<sup>e</sup> mille de la voie Latine les restes — cadavres et armes — d'un camp fortifié goth destiné à intercepter la route <sup>1</sup>. » L'invasion gothique fut fatale aux catacombes de Rome, l'armée de Vitigès y porta la désolation et le pillage : *Ecclesiarum et corpora sanctorum exterminata sunt a Gothis*, lit-on dans le *Liber pontificalis*. Les cimetières de la voie Salaire durent en souffrir plus que les autres, car les Goths attaquèrent surtout de ce côté. Les inscriptions nous rapportent, en effet, les dégâts qu'ils firent aux tombeaux des saints Chrysanthé et Darie, Alexandre, Vital, Martial, Diogène, situés sur l'ancienne voie Salaire et sur la nouvelle. Dans la crypte des saints Chrysanthé et Darie, le texte de l'inscription commémorative est touchant :

*Pauperis ex censu melius nunc ita resurgunt  
Divite sed voto plus placitura Deo.  
Plange inum, gens sæva, nefas : periere furores :  
Crevit in his templis per tua damna decus.*

C'est au pape Vigile, que nous rencontrerons bientôt, qu'il appartiendra de réparer tant de ruines ; il remplaça plusieurs des inscriptions damasiennes par des copies souvent fort imparfaites dont quelques-unes existent encore. Par exemple l'inscription en l'honneur du pape Eusèbe dans le cimetière de Caliste (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1749, fig. 1951). Un poème, transcrit par les épigraphistes de l'école d'Alcuin, qui l'avaient lu sur la tombe des saints Alexandre, Martial et Vital dans le cimetière des Jordani (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2642 sq.), fait allusion à ces restaurations d'inscriptions damasiennes entreprises par le pape Vigile. Ce poème paraît avoir été gravé dans tous les cimetières où ce pape entreprit des travaux de cette nature, et un fragment en fut retrouvé dans le cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin sur la voie Labicane (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 157, fig. 3549).

Un témoignage liturgique ne doit pas être oublié : le sacramentaire léonien (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce mot). Il contient plusieurs prières qui font allusion à des temps où les Romains étaient assiégés, entourés d'ennemis, exposés au massacre et au pillage. D'autres sont des actions de grâces à Dieu à la suite d'une victoire ou d'une délivrance. Parmi ces dernières nous en signalerons une, qui est la secrète d'une messe indiquée au mois de juillet, sous le numéro xxviii. On va voir que cette messe n'a rien à faire au mois de juillet, mais qu'elle doit être rapportée au temps de Pâques ; c'est un des innombrables exemples du désordre qui règne dans tout le recueil léonien :

*Munera nomini tuo, Domine, cum gratiarum actione deferimus, qui nos ab infestis hostibus liberatos paschale sacramentum securo tribuis mente suscipere.* Les sièges ou pillages de Rome par Alaric, Genséric, Ricimer, se placent tous dans les mois d'été ; il ne peut donc y avoir été fait allusion dans la prière qui nous occupe. Au contraire, le long siège de Vitigès, qui dura une année entière, fut levé au mois de mars. Cette année-là (538), le dimanche de Pâques tombait le 4 avril. La coïncidence est remarquable.

On pourrait trouver dans ce même sacramentaire d'autres traits qui s'expliquent beaucoup mieux par les préoccupations du siège de 537-538 que par des allusions à d'autres événements. Il en est ainsi, par exemple, de la préface d'une autre messe du mois de juillet (xviii, 6) : *Agnoscimus Domine... ad peccantium merita pertinere ut servorum tuorum labore quæsita sub conspectu nostro manibus diripiantur alienis, et que desudantibus famulis nasci tribuis, ab hostibus patiaris absumi.* En 537, ce furent les Goths qui moissonnèrent dans la campagne de Rome, et, du haut de leurs murailles, les Romains durent assister avec douleur à cette opération qui faisait passer entre les mains des assiégeants le fruit de leur propre culture. Il est d'ailleurs absolument impossible de rapporter cette prière aux temps d'Alaric et de Genséric. Les Wisigoths et les Vandales pillèrent la ville plus que la campagne. S'il s'agissait d'eux, on trouverait bien quelque part, dans cette longue suite de messes *tempore hostili*, quelques allusions au pillage des bâtiments publics, des églises, des maisons particulières. Du reste, quand ces envahisseurs se présentèrent devant Rome, la saison était trop avancée pour que les récoltes fussent encore sur pied. Au contraire, tout s'explique très bien dans l'hypothèse où il s'agit des Ostrogoths et du siège de 537-538. Cependant, comme les Romains furent souvent assiégés pendant la guerre gothique et, plus tard, pendant l'invasion lombarde, on ne voudrait pas affirmer qu'il s'agisse précisément du siège de Vitigès. Celui-ci est le plus ancien auquel on puisse penser ; voilà tout ce qu'on a voulu dire <sup>2</sup>.

Ce souvenir n'est pas unique. Les Ostrogoths tournèrent leur besoin de destruction sur tout ce qui semblait provoquer leur haine, et principalement les nécropoles chrétiennes qui entouraient Rome : on lit dans la notice du pape Silvère : *Ecclesiarum et corpora martyrum sanctorum exterminata sunt a Gothis*. Depuis que le pape Damase avait donné une grande impulsion aux pèlerinages dans les catacombes il s'y trouvait des sanctuaires nombreux parmi lesquels certains devaient renfermer d'assez grandes richesses tels que vases sacrés, lampadaires, etc. C'en fut assez pour attirer les *Germani ad prædam*. Quand ils eurent tout rasé et brisé ce qu'ils ne pouvaient emporter, ils partirent et alors le pape Vigile se préoccupa de réparer les dommages causés aux tombeaux des saints. Une inscription de lui, qu'au VIII<sup>e</sup> siècle on lisait encore au cimetière des Jordani (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2642), sur la voie Salaire neuve, au tombeau des martyrs Alexandre, Martial et Vital, nous apprend les méfaits des « Gètes » qui, ayant établi sous la ville leurs camps voués à la dévastation, firent une guerre impie aux sépultures des martyrs jadis ornées par Damase. La vue de ces ruines, avoue Vigile, lui arrachait des larmes et des gémissements et il entreprit de restaurer ce que les dévastations avaient détruit. Ce poème semble avoir été gravé et encastré dans tous les cimetières où le pape

<sup>1</sup> L. Homo, *Revue médiévale*, 476-1420, in-8°, Paris, 1934, p. 12-16. — <sup>2</sup> L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2<sup>e</sup> édit., p. 130-132.

entreprit des travaux de cette nature. Nous donnons ici le texte restauré autour d'un fragment trouvé dans le cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin sur la voie Labicane (voir fig. 10251, t. xiv, col. 991).

*Dum peritura Getæ possissent castra per urbem,  
Moverunt sanctis bella nefanda prius,  
Istaque sacrilego verterunt corde sepulchra  
Martyribus quondam rite sacrala piis,  
Quos monstrante Deo Damasus sibi papa probatos  
Affixo monuit carmine jure coli.  
Sed perit titulus cōtracto marmore sanctus,  
Nec tamen his iterum posse latere fuit,  
Diruta Vigilans nam hoc papa gemens  
Hostibus expulsis omne novavit opus.*

Ce même texte avait heureusement été recueilli et transcrit dans les anciennes sylloges épigraphiques qui nous l'ont conservé intégralement<sup>1</sup>. D'autres restaurations furent faites par de simples fidèles, quelquefois de pauvres gens<sup>2</sup> :

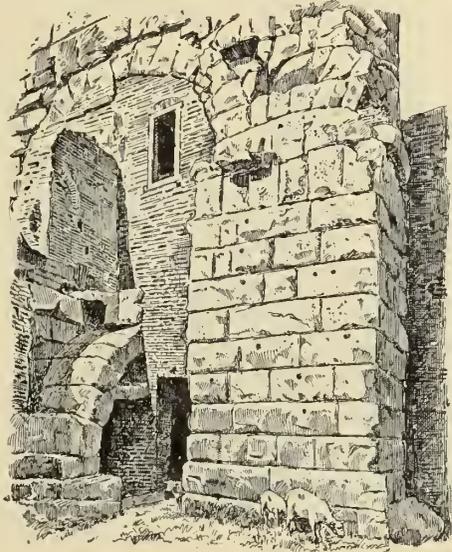
*Pauperis ex censu melius nunc ita resurgunt,  
Divite sed voto plus placitura Deo.  
Plange luum, gens sæva, nefas : periere jurores :  
Crevit in his templis per tua damna decus.*

Dans la catacombe de Calliste, le visiteur aperçoit un autre monument de cette époque. C'est la copie en marbre, exécutée sans doute sous le même pape Vigile, de la grande inscription en l'honneur du pape Eusèbe (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1749, fig. 1951). L'original avait disparu, vraisemblablement brisé par les Goths. Le copiste se donna beaucoup de peine pour imiter les traits si caractéristiques de l'épigraphie damasienne, mais la copie très fautive<sup>3</sup> est un exemple de la décadence de l'art épigraphique et des restaurations qui suivirent les ravages des Goths.

Une autre inscription qui parle de la *furor hostilis* des « Gètes » contre les tombeaux des martyrs se trouvait au tombeau de saint Diogène, sur la voie Salaire ancienne. Le texte proclame avec orgueil que : *cum scelere hostili crevit amor tumulis*<sup>4</sup>; et voici la fin d'un poème analogue qui parlait des destructions et des restaurations et se trouvait au tombeau des martyrs Chrysanthé et Darie, sur la voie Salaire neuve : *Crevit in his templis per tua damna decus*<sup>5</sup>. De Rossi a observé que les cimetières notamment de la région des deux voies Salariennes, ancienne et neuve, portent encore les traces des dommages causés par les Goths. C'est au long séjour des barbares dans la banlieue de Rome que se rapporte, avec une vraisemblance qui confine à la certitude, la coutume qui devient de plus en plus fréquente au cours du vi<sup>e</sup> siècle d'abandonner les inhumations hors de la ville et d'enterrer les morts à l'intérieur dans de grands cimetières aménagés à cet effet. Cette pratique remontait, semble-t-il, à la fin du v<sup>e</sup> siècle; l'insécurité persistante de la campagne la fixa pour toujours dans le siècle suivant<sup>6</sup>.

LXXIII. LE CAMP DES GOTHES DEVANT ROME. — Ces Goths qui dévastaient si consciencieusement la campagne romaine étaient incapables de l'investir complètement et leur pesante cervelle ne pouvait s'élever jusqu'à l'idée d'un blocus; toute leur science militaire s'arrêtait à l'idée de campements et de ravages en vue des hautes murailles qu'ils ne pouvaient escalader et des lourdes portes qu'ils ne pouvaient franchir ni forcer. Un de ces campements nous est connu et il a conservé le nom de *Campus barbaricus*

sur la voie Appienne, jusqu'à nos jours. Nous savons par Procope que les barbares se trouvaient à 50 stades de Rome, en un lieu fortifié, entre la voie Appienne et la voie Latine, « au point, dit-il, où deux aqueducs aux arcades élevées se rencontrent, puis se séparent pour se recroiser bientôt de nouveau » (fig. 10637). « L'espace intermédiaire, remarque-t-il, forme presque un château naturel, par le moyen de ces aqueducs. Les barbares remplirent les arcades de pierre et de terre; ils eurent ainsi une forteresse capable de contenir 7000 hommes. » L'*aqua Claudia* est au fond, avec ses piliers plus élevés, aujourd'hui presque invisibles en cet endroit, mais bien conservés ailleurs; l'*aqua Marcia* encore subsistante, dresse en avant ses arcades. Les restes des deux villas se distinguent encore. A l'arrière-plan la voie Latine coupe la plaine avec ses tombeaux encore debout. C'est



10637. — *Campus barbaricus*. Le croisement des aqueducs au camp des Goths.

D'après H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes*, trad. Ledos, t. II, 1906, p. 93, fig. 157.

l'emplacement du *Campus barbaricus* formant un espace clos où s'installèrent les Goths et dont l'épidémie et la famine parvinrent seules à les déloger. Sur le croisement des aqueducs fut construite une tour au Moyen Age. En 1853, on découvrit sur la nouvelle route d'Albano, qui passe à proximité, entre le quatrième et le cinquième mille, des tombeaux chrétiens qui contenaient, renfermés dans des linges précieux, des cadavres portant trace de mort violente, peut-être des victimes de cette guerre<sup>7</sup>.

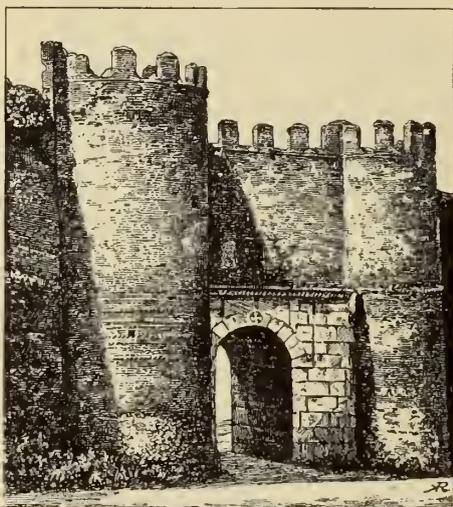
Contre ce retranchement, entre les voies Appienne et Latine, Bélisaire établit un camp pour ses cavaliers Huns, au sud de Rome, près de la voie d'Ostie, immédiatement avant d'arriver de la ville à la basilique de Saint-Paul; de là il protégeait le cours du Tibre. Il n'en reste plus trace, pas plus que du portique conduisant à Saint-Paul<sup>8</sup>. Plus tard, lors du second siège de Rome, Totila établit le gros de ses campe-

<sup>1</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., 1888, p. 100, 137; De Rossi, *Degli antichi danni e restauri dei monumenti priscilliani*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 37; *Triplice Omaggio*, 1877, pl. III, fig. 6; O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, 1910, pl. XLVI, n. 6. — <sup>2</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 46, 47.

— <sup>3</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. IV. — <sup>4</sup> De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 83, 100. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 84, 87, 116, 135. — <sup>6</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 217 sq. — <sup>7</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 96; 1876, p. 35. — <sup>8</sup> Procope, *De bello Goth.* l. II, c. XIV.

ments sur la rive opposée du fleuve, près de la voie de Porto, à 8 milles de Rome au lieu dit le champ des merles<sup>1</sup>.

LXXIV. MURAILLES ET PORTES DE ROME PENDANT LA GUERRE. — Les camps des Goths offraient un aspect rudimentaire, ils consistaient en un rempart de terre précédé d'un fossé et entouré d'une palissade. Après son premier échec, Vitigès dressa six de ces camps dans la plaine qui s'étend entre l'Arno et la partie nord-est de Rome que traversent les voies Salaire, Nomentane, Tiburtine et Prénestine. De là, le roi goth menaçait cinq portes de la ville. Un septième camp se trouvait sur la rive droite du Tibre, dans la plaine qui s'étend entre le Vatican et le pont Milvius. Ce septième camp menaçait la porte immédiatement voisine du mausolée d'Hadrien. C'était la *Porta Sancti Petri in Hadrianis*, à laquelle le voisinage de la *Via Aurelia nova* aura fait donner le nom d'Auré-



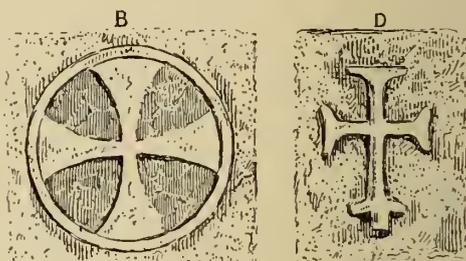
10638. — Porte Pincienne. Côté extérieur.  
D'après H. Grisar, *op. cit.*, p. 95, fig. 158.

lienne. Les cinq autres portes que Procope ne nomme pas expressément étaient vraisemblablement la Flaminienne, la Salaire, la Nomentane, la Tiburtine et la Prénestine. La *porta Pinciana* semble n'avoir pas alors servi de porte, c'est Bélisaire qui l'aurait rendue à cet usage. Le catalogue d'Amon porte expressément : *porta Pinciana clausa*. Comme ce catalogue de 403 ne nous a été conservé que dans une rédaction faite sous Hadrien I<sup>er</sup>, il est très possible que cette expression se rapporte à un nouvel emmurement de la porte Pincienne sous Hadrien.

Cette porte Pincienne subsiste encore et paraît être une ancienne poterne, dans la baie de laquelle on reconnaît encore la présence de l'antique herse (fig. 10638). « La proximité du palais du Pincio, d'où Bélisaire dirigeait les opérations de la défense de Rome, a donné alors à cette porte une importance exceptionnelle. La clef de l'arcade extérieure conserve encore la trace des restaurations byzantines dans la grande croix grecque gravée sur la pierre. La clef de l'arcade intérieure porte une croix latine (fig. 10639). C'est sans doute à Bélisaire que l'on doit la transformation en porte de cette poterne. Si, partant de la porte Pincienne, on suit les murs vers l'est, on y remarque des brèches considérables, réparées à une époque fort ancienne. Le large usage que l'on a fait pour ce blocage de constructions anciennes, et notamment de

morceaux de marbre, dénote assez clairement la hâte avec laquelle a été exécuté ce travail. Beaucoup de ces antiques brèches, si elles pouvaient parler, nous raconteraient sans doute les assauts des Goths et les rudes efforts de leurs béliers de bois. Il n'est pas douteux que beaucoup d'ouvertures ont été pratiquées à cette époque et que les assiégés ont dû les boucher en toute précipitation.

« Dans le séjour que nous verrons Totila faire à Rome après l'avoir subjuguée, il abattra, au dire de Procope, quelques parties de murailles. Actes d'aveugle brutalité, puisque cette destruction ne pouvait lui être d'aucune utilité, car il n'avait pas l'intention d'abandonner Rome de nouveau. Cependant, l'on ne saurait admettre que, comme on le raconte ordinairement, la destruction ait frappé le tiers de l'enceinte totale. C'est une assertion que contredit aussi bien l'aspect de la muraille actuelle, qui est encore l'ancienne, que l'in vraisemblance même du fait. Il faut prendre le texte de l'historien grec en ce sens que l'on abattit en maint endroit le tiers supérieur de la muraille, et peut-être simplement aux endroits où elle était déjà endommagée. Dans sa grande *Forma*



10639. — Clefs de l'arcade extérieure (B) et de l'arcade intérieure (D).

D'après H. Grisar, *op. cit.*, p. 96, fig. 159.

*urbis*, R. Lanciani marque un long espace de mur à gauche de la porte Nomentane dans la direction de la porte Salaire comme détruit en 546 par les Goths; ce n'est là qu'une hypothèse.

« Totila aurait également détruit toutes les portes de la ville, à prendre textuellement les expressions de Procope. Mais c'est encore là une assertion contre laquelle proteste le seul aspect des choses, puisqu'aujourd'hui encore mainte porte garde l'antique construction d'Honorius. Mais il suffit de quelque attention pour remarquer à diverses portes que les blocs de pierre qui constituaient l'arc de la herse (*sarracinesca*) ont été à un moment violemment arrachés et rétablis ensuite en hâte et d'une manière irrégulière. On peut rapporter cet état de choses à des dommages causés par Totila et réparés par Bélisaire ou par Narsès, surtout lorsque, comme c'est le cas à la porte Latine, on voit au milieu de ces arcs réparés des croix et des monogrammes byzantins.

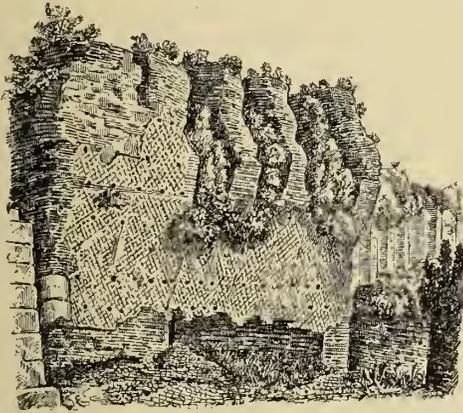
« En allant à droite de la porte Nomentane et longeant le camp prétorien on arrive, d'après la *Forma urbis* de Lanciani, au *vivarium*, si fatal aux armes gothiques dans le premier assaut de Vitigès. C'était un espace carré, entouré de murs, qui avait jadis servi de réserve pour les bêtes sauvages. Il se trouvait devant le mur de la ville, au côté sud du camp prétorien. C'est là que se trouvait l'antique *Porta clausa* ou *Porta inter aggeres*, encore visible aujourd'hui et qui avait été murée.

« Les Goths avaient espéré trouver là un point faible pour s'emparer de la ville. Ils assaillirent le

<sup>1</sup>S. Grégoire, *Dialogi*, l. III, c. xi.

*vivarium* où Bélisaire les laissa tranquillement et froidement s'engager; mais dès qu'ils y furent en nombre, l'armée byzantine tomba sur eux et les accabla, vu l'impossibilité où étaient les Goths de prendre la fuite.

« En suivant le mur extérieur dans le sens opposé au nord-ouest, sous les hauts remparts du Pincio, on rencontre, à l'angle le plus septentrional de cette colline, un pan de mur d'une grande hauteur écroulé et en ruines, qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *Muro torto*<sup>1</sup> (fig. 10640). Le Pincio, désigné dans l'antiquité sous le nom de *collis hortorum*, possédait en ce point de son flanc septentrional, alors comme aujourd'hui, de colossales substructions. Ces murs, à en juger par divers indices, datent environ du 1<sup>er</sup> siècle; l'appareil réticulé de la meilleure époque romaine se voit au *muro torto*, comme plus à l'ouest sous les derniers des gigantesques contreforts bâtis par Pie VII.



10640. — Le *muro torto* sous les jardins du Pincio. D'après H. Grisar, *op. cit.*, p. 98, fig. 161.

Dans son travail d'établissement de l'enceinte de la ville, l'empereur Aurélien y a compris toutes les substructions du Pincio.

« Dans l'histoire de la guerre gothique, Procope parle avec détail de cet angle écroulé. Il en parle comme d'une position miraculeusement protégée par saint Pierre, d'après la tradition populaire. Il est visible que la lézarde existait là depuis longtemps déjà; peut-être dans les temps qui suivirent Aurélien, un tremblement de terre et le poids de la colline avaient-ils produit le désastre. Dans les premières mesures prises pour la défense de Rome, Bélisaire voulut abattre et remplacer par un nouveau mur ce coin qui lui semblait offrir à l'ennemi une brèche capable de le tenter. Mais, d'après Procope, les Romains lui auraient dit que saint Pierre s'était engagé envers eux à y monter la garde; cette assurance aurait fait renoncer Bélisaire à son projet, et les assiégés auraient pu constater avec admiration que jamais, même dans les années suivantes de la guerre, le lieu en question n'aurait été objet d'un assaut ou d'une alerte quelconque. Jusqu'aujourd'hui, conclut-il, une crainte religieuse a empêché d'y faire la moindre réparation. Le « jusqu'aujourd'hui » de Procope peut s'appliquer à notre époque. Car l'état du *muro torto* est resté essentiellement le même dans tous les temps. Toujours cependant, et sans doute aussi sous Bélisaire, on a pourvu ce lieu

d'une maçonnerie suffisante. A la voir d'en bas, cette masse pendante en avant et cette ouverture béante par derrière donnent l'impression d'une ruine effrayante, mais c'eût été une rare audace que de tenter de s'emparer des murailles sur ce point. D'ailleurs, au temps de Bélisaire, le terrain environnant était considérablement plus profond qu'aujourd'hui et l'assaut n'en était que plus difficile.<sup>2</sup> »

LXXV. CONTRASTES A ROME. — Bélisaire vint relancer Vitigès jusque devant sa capitale de Ravenne et l'obligea à se rendre (539). Il fut décidé que le roi goth vaincu serait conduit à Constantinople par son vainqueur et celui-ci le ramena à Rome pour l'embarquer à Porto. Afin de ne pas lui épargner les humiliations, Bélisaire tint à présenter son prisonnier au pape Vigile au palais de Latran, dans la salle dite « basilique de Jules ». Ce fut l'occasion d'une scène solennelle où Bélisaire et les gardes byzantins prêtèrent serment devant le pape de ne tolérer aucun attentat contre la vie du vaincu et de l'amener sain et sauf devant Justinien : *Tunc dederunt ei sacramenta in basilica Julia, ut salvum illum perducerent ad Justinianum*<sup>3</sup>. Bélisaire se montrait magnifique, il offrait au pape Vigile pour le tombeau de saint Pierre une croix en or qui rappelait ses triomphes sur les Vandales et sur les Goths, et qui pesait cent livres; ces prodigalités étaient rehaussées par le don de deux grands luminaires d'argent au Vatican, la fondation d'une église à Orte, d'un hospice à Rome marqué par une église : *Sainte-Marie in xenodochio* ou *inter trivium*, parce qu'elle se trouvait à la bifurcation de trois rues, dont on fit *in trivio*, et depuis *Sainte-Marie de Trevi*.

Vigile assistait à des assises de caractère plus académique. Le 6 avril 544, dans la basilique de Saint-Pierre, le pape entouré du clergé « reçut l'hommage d'un poème en hexamètres composé par le sous-diacre Arator, ancien fonctionnaire de l'état goth. L'ouvrage était intitulé : *De actibus apostolorum libri duo*<sup>4</sup>, l'auteur en lut quelques passages au pape qui confia l'œuvre au primicier des notaires, Surgentius, pour être gardée dans le *scrinium*. Cependant un poème était devenu un événement si rare que Vigile ne put se refuser aux instances qu'on lui adressa et permit la lecture publique des 2326 vers par l'auteur dans la basilique de Saint-Pierre-ès-Liens. Une annotation manuscrite nous apprend que l'auditoire se composait d'une foule de gens de toutes conditions sociales et la lecture exigea quatre séances parce que certains morceaux parurent si admirables qu'il fallut les répéter plusieurs fois. L'ouvrage n'était pas du tout indigne de ce succès. Les vers du sous-diacre Arator ne manquaient pas de mérite, sa poésie avait de la grâce et il eût été à souhaiter qu'il ne fût pas seul alors à écrire ainsi.

LXXVI. BÉLISAIRE EN FACE DE TOTILA (541-547). — Les opérations du siège de 537-538 avaient mis en évidence la valeur du courage des Goths et celle de la science militaire de Bélisaire qui, deux ans plus tard, alla enlever Ravenne et y fit Vitigès prisonnier. Le bonheur l'avait quitté, mais peu de temps après, son jeune successeur, Totila (541), reprit avec une armée le chemin de Rome dont il fit le siège (544). Justinien rappela de Perse Bélisaire et le renvoya en Italie où la situation de Rome était fort compromise militairement; en outre, une flotte chargée de vivres envoyée de Sicile par les soins du pape Vigile était tombée au pouvoir des Goths et c'était la famine. Le diacre Pélage vint implorer l'indulgence de Totila

<sup>1</sup> Nibby-Gall, *Le mura di Roma*, pl. iv. — <sup>2</sup> H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes*, t. II, p. 94-99; [cf. J. Richmond, *The City Wall of imperial Rome*, Oxford, 1930; G. Lugli,

*I monumenti antichi di Roma e suburbie*, t. II, Rome, 1934, p. 139 sq.]. — <sup>3</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 296. — <sup>4</sup> *P. L.*, t. LXXVIII, col. 81 sq.

qui posa ces conditions absolues : refus de pardon aux Siciliens; point de restitution aux Romains de leurs esclaves fugitifs; enfin démantèlement de l'enceinte de Rome. Pélage se retira.

Bélisaire rentrait en scène avec une armée; mais la garnison ne répondit pas à ce qu'il attendait d'elle et le découragement, ensuite la trahison survinrent. « Un poste de quatre soldats isauriens avait la charge de garder une partie de l'enceinte voisine de la Porte Salaire; ils résolurent de livrer la ville à Totila. Descendus par des cordes, ils allèrent trouver le roi goth qui, enchanté de l'aubaine, s'entendit avec eux et envoya deux de ses soldats vérifier sur place l'exactitude de leurs allégations. Deux fois encore les Isauriens renouvelèrent leur démarche et deux fois les Goths les accompagnèrent à leur retour. Totila hésitait toujours. Ses tergiversations faillirent amener l'échec de l'entreprise. Des prisonniers goths, amenés dans la ville, racontèrent ce qu'ils savaient et parlèrent même d'Isauriens; mais leurs propos restèrent vagues et les chefs byzantins Bessas et Conon n'y prêtèrent pas autrement attention. Le 17 décembre 546, dans la nuit, l'armée gothique se présenta en dehors de la Porte Salaire. Quatre soldats goths, se hissant avec des cordes, allèrent rejoindre leurs complices, les Isauriens, puis ils ouvrirent la porte à leurs camarades et, sans opposition, toute l'armée pénétra dans la ville. Le roi, qui craignait quelque embuscade, fit faire halte jusqu'au lever du jour tandis que les 3 000 hommes de la garnison, leurs généraux Bessas et Conon en tête, abandonnant leur trésor, s'enfuyaient par la voie Flaminienne. Pour la seconde fois dans l'histoire de Rome — et ce ne devait pas être la dernière —, la surprise avait raison de la puissante enceinte d'Aurélien.

« Le jour venu, Totila se rendit à la basilique de Saint-Pierre pour rendre grâce à Dieu de sa victoire. Le diacre Pélage l'y reçut en suppliant, tandis qu'à travers la ville les Goths se livraient à un pillage en règle, épargnant les personnes en général — 26 soldats et 60 citoyens seulement perdirent la vie —, et se contentant des dépouilles matérielles. Puis le roi harangua successivement son armée et le Sénat, auquel il ne ménagea pas les dures paroles. Enfin, il passa aux actes. Par mesure stratégique il démantela la ville et ordonna à la population de se disperser dans la campagne. Il aurait voulu, disait-on, davantage et pensait à détruire la ville complètement. Une lettre de Bélisaire qui rappelait le glorieux passé de Rome l'en dissuada. Totila partit ensuite pour l'Italie du Sud, emmenant avec lui comme otages tous les sénateurs. Rome subsistait, mais vide d'habitants.

« Cette désolation dura une quarantaine de jours. Rome faillit ne pas s'en relever et, après douze siècles de grandeur, disparaître à jamais de l'histoire. L'initiative de Bélisaire la sauva. Pendant que Totila entraînait victorieux à Rome, le général byzantin se trouvait immobilisé par un accès de fièvre à Portus (*Porto*). Dès qu'il alla mieux, il prit son parti avec sa décision habituelle. Rome devait renaître et renaître par ses soins. Le départ du roi goth lui fournissait les moyens de mener à bien son entreprise. Une première visite qu'il fit, escorté de 1 000 soldats, à la ville désertée, fut troublée par l'intervention d'un corps de Goths, campé sur le Mont Algide, et qu'il mit en déroute<sup>1</sup>. Il revint une seconde fois, avec toute son armée, et, entré par la Porte d'Ostie, réoccupa la ville, où nombre d'habitants dispersés dans la cam-

pagne se hâtèrent de rentrer. La mesure la plus urgente était le relèvement des murs. Les monuments de Rome, dont beaucoup commençaient à tomber en ruines, fournirent les matériaux nécessaires. Le fossé creusé lors du premier siège de la ville fut renforcé par l'addition d'une ligne palissadée. Poussé fébrilement, car le temps pressait, le travail fut achevé en quinze jours. La nouvelle de la réoccupation de Rome par l'armée byzantine était un rude coup pour Totila. Il se hâta d'accourir et, dès le lendemain de son arrivée, au point du jour, il attaqua la ville. La bataille fut rude et dura jusqu'à la nuit. Les Goths furent repoussés. Un second assaut le lendemain, un troisième quelques jours plus tard n'eurent pas meilleur succès. Une sortie vigoureuse de Bélisaire acheva la victoire. Totila impuissant se retira à Tibur, tandis que Bélisaire envoyait à Justinien les clefs de la ville reconquise (mai 547)<sup>2</sup> ».

LXXXVII. ROME REPRISE PAR LES GOTHES (549). — Totila attendit deux ans sa revanche. Le rappel de Bélisaire à Constantinople, en 549, sembla enfin lui en fournir l'occasion; il reprit vigoureusement le siège de Rome qui avait une garnison de 3 000 hommes d'élite sous le commandement de Diogènes, lieutenant de Bélisaire. Sous sa direction, plusieurs assauts furent repoussés et le roi goth dut se résoudre à convertir le siège en blocus. Mais Diogènes, mettant à profit le dépeuplement de la ville, avait ensemencé une partie du terrain à l'intérieur des remparts; tout danger de famine se trouvait ainsi écarté. Le succès escompté par Totila vint d'ailleurs. L'armée byzantine était mécontente de n'avoir pas touché ses arrières de solde. Ce furent cette fois encore des Isauriens qui prirent l'initiative; ils ouvrirent des négociations avec Totila et s'engagèrent à lui livrer, une nuit, la Porte d'Ostie, mais le stratagème était éventé. Totila fit embarquer sur le Tibre, à bord de deux bateaux, un certain nombre de trompettes avec ordre de faire grand bruit aussi près que possible du centre de la cité. La garnison accourut pendant que les Isauriens ouvraient la porte d'Ostie et l'armée gothique entraînait dans la place. Ceux des Byzantins qui s'enfuirent dans la direction du Janicule avec l'espoir de s'y rallier tombèrent dans une embuscade et un petit nombre seulement parvint à destination. Les défenseurs du mausolée d'Hadrien, au nombre de 400, firent une belle résistance, repoussèrent un assaut de telle façon que Totila eut recours contre eux au blocus. Quand ils eurent mangé les chevaux, manquant de vivres, ils décidèrent une sortie désespérée, mais Totila leur offrit une honorable capitulation : ou bien regagner Constantinople en prenant l'engagement de ne jamais plus servir contre lui, ou bien entrer à son service comme les soldats de sa propre armée. Après avoir choisi la première proposition, les soldats, appréhendant l'accueil qui les attendait à Constantinople, s'en tinrent à la seconde à l'exception de deux. La garnison de Rome — 3 000 hommes — prévenue des mêmes offres fit le même choix et entra au service de Totila (16 janvier 550).

Totila redevenu le maître de Rome ne songea plus à la détruire, il rappela les sénateurs, restaura certains édifices, s'avisait même de donner des fêtes, notamment des courses au Grand Cirque; ensuite il envoya une ambassade à Justinien pour lui proposer la paix et une alliance sur la base de la reconnaissance des faits accomplis. Justinien refusa de recevoir l'ambassade et Totila marcha sur Centumcellæ (*Civita Vecchia*) dont

<sup>1</sup> D'après Procope, Algidum était à 120 stades (22 kilomètres) de Rome à l'ouest, et la garnison avait pour mission d'empêcher une expédition de Bélisaire de Portus sur Rome. Il est donc impossible d'identifier ce lieu avec

l'antique *oppidum Algidum* de la voie Latine, au sud, sous Roeca Priora. Il faut plutôt le chercher sur la voie Aurélienne ou bien entre cette voie et celle de Porto. — <sup>2</sup> L. Homo, *Rome médiévale*, 1934, p. 20-22.

Diogènes commandait la garnison. Celui-ci refusa d'imiter les défenseurs de Rome et demanda une trêve à l'expiration de laquelle la ville se rendrait si elle n'avait pas été secourue. Ce fut ce qui arriva.

Pendant le siège de Rome, Totila établit une portion de son armée sur la rive du Tibre, près de la voie de Porto, à 8 milles de Rome, au lieu dit « le champ des Merles »<sup>1</sup>. Ce fut là qu'on lui amena Cerbonius, évêque de Populonium, accusé d'avoir caché quelques soldats byzantins fugitifs afin de les soustraire à la mort. C'était là, au jugement de Totila, crime de haute trahison, qu'il voulut punir de façon exemplaire et il fit annoncer dans Rome que l'évêque serait exposé à un ours en présence du roi. Ce qui eut lieu, mais l'animal s'approcha du martyr et se mit à lécher ses pieds. La foule, les officiers réclamèrent la grâce qui fut accordée et saint Grégoire le Grand atteste avoir connu des témoins encore vivants : *Ursus... lambere episcopi pedes cepit... Cui rei hi qui tunc presentes fuerunt, adhuc nonnulli supersunt eamque cum omni illic populo se vidisse testantur*<sup>2</sup>.

Totila laissa parmi la noblesse et le peuple de Rome le souvenir odieux d'un tyran. Saint Grégoire le Grand en a recueilli les témoignages encore récents et toutes les fois qu'il rappelle son nom et son souvenir, c'est dans des circonstances fâcheuses pour sa mémoire; il le nomme *perfidus Totila* et le montre *crudelitate immanissimæ vesania succensus* ou bien lui réserve un rôle passablement ridicule lors d'une visite au Mont-Cassin où il cherche à tromper l'abbé Benoît sur son identité. Il donne à un de ses écuyers les insignes de la royauté et demeure lui-même confondu parmi ses officiers. Naturellement, saint Benoît n'est pas dupe et Totila, le vrai, ainsi démasqué, tombe à genoux, demande pardon et se fait admonester. Le saint lui annonce un règne de neuf années et la mort pour l'année suivante. Comme son élection à la royauté nous reporte à l'année 541, que son expédition en Lucanie est de 547, son occupation de Rome du commencement de 549, on voit que sa défaite et sa mort à Taginæ, en 552, nous amènent bien près de ce règne de dix années annoncé par saint Benoît.

LXXVIII. NARSÈS MAÎTRE DE ROME. — « Depuis 550 Rome était retombée sous la domination gothique, mais Justinien, avec la ténacité qu'il mettait en toutes choses, n'avait pas renoncé à reconquérir l'Italie. A Rome même, la population, à la fois par sentiment national romain et par orthodoxie catholique, ne cessait de souhaiter une restauration byzantine. L'absence de Totila, parti en 550 pour reconquérir la Sicile, la Corse et la Sardaigne, ne pouvait que favoriser les desseins impériaux. Narsès, un des meilleurs généraux de Justinien, réunit en Dalmatie une armée considérable, débarqua en Italie et marcha sur Ravenne. Totila, après avoir remis au Sénat l'administration de Rome, s'avança contre lui; il fut battu et tué à la bataille de Taginæ au pied de l'Apennin, entre Pérouse et Ancône (552). Tandis que les débris de l'armée gothique proclamaient un nouveau roi, Téias, Narsès se présenta devant Rome. La garnison gothique allait souffrir à son tour de la situation désavantageuse, qui, au cours des sièges précédents, avait été celle des Byzantins. Trop peu nombreuse pour tenir efficacement la totalité de

l'enceinte, elle s'était concentrée dans le réduit formé sur la rive droite du Tibre par le Mausolée d'Hadrien et dont Totila avait renforcé les défenses. Plusieurs corps d'armée, sous les ordres respectifs de Narsès, Jean et de l'Hérule Philemuth, attaquèrent simultanément la ville. Ce fut un des chefs de légions, Dagisthaeus, qui eut l'honneur d'emporter la décision. A la tête d'un corps de troupes, il escalada l'enceinte sur un point non gardé — cette fois encore apparut en pleine lumière le vice chronique du système défensif d'Aurélien — et, pénétrant à l'intérieur de la ville, alla ouvrir les portes à ses compagnons d'armes. Les restes des troupes gothiques se retirèrent, partie dans le mausolée d'Hadrien, partie à Portus (*Porto*) où ils ne tardèrent pas à capituler (552). Narsès marcha ensuite vers la Campanie où Téias avait organisé la résistance suprême. Le roi goth, battu au mont Lactarius, dans la plaine du Vésuve, périt au cours du combat (mars 553) et les survivants de l'armée gothique obtinrent du vainqueur, par la suite, la permission de quitter l'Italie. Tout n'était pas fini. 70 000 Alamans, accourus à l'appel des Goths, envahirent l'Italie (553). Rome se trouva de nouveau en grand péril. Ce fut encore Narsès qui sauva la situation. Il réussit tout d'abord à détourner l'invasion sur l'Italie du Sud, puis écrasa les envahisseurs à la grande bataille du Vulturne (554). Il rentra à Rome en triomphe. Le Sénat et la population romaine acclamaient dans sa personne le programme pour lequel ils avaient combattu depuis la destruction de l'empire d'Occident : la restauration impériale et le triomphe de l'orthodoxie catholique<sup>3</sup>. »

LXXIX. LE PONTIFICAT DE SILVÈRE. — Pendant la succession de ces événements, la crise militaire et politique avait été accompagnée dans Rome d'une crise religieuse dont nous devons faire maintenant le récit sommaire.

Lorsque Théodat apprit la mort du pape Agapit il pressa l'élection du successeur et quelque diligence qu'il pût faire, le diacre Vigile, en arrivant à Rome, trouva le siège apostolique occupé par le pape Silvère. Celui-ci était fils du pape Hormisdas dont il composa l'épithaphe qui nous a été conservée (voir *Dictionnaire*, t. XIII, col. 1215) où il n'avait eu qu'à rendre justice à ses mérites et à ses belles actions dont le souvenir survivait parmi la population romaine. L'ingérence de Théodat dans l'élection n'était pas faite pour plaire au clergé romain; les prêtres entre autres refusèrent leur signature au décret d'élection rédigé suivant les formes usuelles, mais le roi goth n'en réussit pas moins à faire acclamer son protégé qui reçut l'ordination et fut mis en possession du Latran et des églises de Rome. L'opposition se laissa entamer et, finalement, tous signèrent le décret et Silvère put voir disparaître Théodat et s'éloigner de Rome Vitigès avec l'espoir que son autorité s'en trouvait raffermie. Il ne tarda pas à être dérompé<sup>4</sup>.

Pendant que Bélisaire mettait les murailles de Rome en état de soutenir l'assaut prévu de Vitigès, le patrice byzantin résidait sur le Pincius et le pape Silvère au Latran, à l'autre extrémité de la ville, près de la porte Asinaria. On l'accusa d'avoir voulu livrer cette porte aux assiégeants. A cet effet, d'habiles faussaires fabriquèrent une lettre qu'il était censé

<sup>1</sup> S. Grégoire, *Dialogi*, l. III, c. XI : *ad locum qui ab octavo huius urbis milliario Merulis dicitur*; il y existe encore un domaine appelé *Campo di Merlo* et on lit dans la notice du pape Adéodat au *Liber pontificalis*, t. I, p. 346 : *Hic ecclesiam beati Petri, qui est via Portuense juxta ponte Meruli, restauravit*. Cf. A. Pellegrini, *La basilica di S. Pietro in Campo di Merlo*, Roma, 1860; De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 107; *Liber pontificalis*, t. I, p. 347. —

<sup>2</sup> S. Grégoire, *Dialogi*, l. III, c. XI, P. L., t. LXXVII, col. 237.

— <sup>3</sup> L. Homo, *Rome médiévale*, 1934, p. 25-26. — <sup>4</sup> Sur les événements du pontificat de Silvère, cf. *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 291-293; Liberatus, *Breviarium*, xxii; Procope, *De bello Gothico*, l. I, c. xxv; *Anecdota*, I; Comte Marcellin, *Chronicon*, ad ann. 537; Fr. Martroye, *L'Occident à l'époque byzantine, Goths et Vandales*, in-8°, Paris, 1904, p. 335-338; P. Batiffol, *Justinien et le siège apostolique*, p. 231-232; L. Duchesne, *L'Église au VI<sup>e</sup> siècle*, in-8°, Paris, 1925, p. 151-154.

avoir écrite au roi des Goths, puis on intercepta ce document supposé et dès lors on eut en mains une pièce à conviction contre le malheureux pape. Il semble que Bélisaire ait hésité à tremper dans cette intrigue et qu'il ait même suggéré à Silvère un moyen de s'en tirer, en faisant lui-même à l'impératrice Théodora les concessions que celle-ci attendait de son candidat Vigile dont Silvère avait prévenu l'élection. Mais pour se prêter aux désirs de Théodora, il eût fallu étouffer la voix de sa conscience. C'est à quoi Silvère ne se résolut point. Il se souvint qu'il était le gardien de l'orthodoxie, et il trouva sans doute dans le souvenir de son illustre père, un encouragement à maintenir fermement la foi traditionnelle contre les machinations théologiques des Grecs. Bien convaincu qu'en refusant il courait au-devant du danger, il refusa énergiquement. Toutefois pour démentir les bruits de trahison qui commençaient à circuler, il se retira sur l'Aventin, auprès de l'église Sainte-Sabine, c'est-à-dire en un lieu où il ne pouvait évidemment rien entreprendre contre la porte Asinaria.

« C'est là qu'on l'envoya chercher pour comparaître devant le représentant de l'empereur. Malgré les craintes de son entourage, qui l'exhortait, non sans raison, à ne pas se fier aux serments des Grecs, il se rendit au Pincius. A cette première entrevue, aucune violence ne fut tentée. Bélisaire hésitait, au moment de commettre une iniquité si flagrante. Peu de jours après, mandé de nouveau, Silvère descendit les pentes de l'Aventin, agité par de sinistres pressentiments et recommandant sa cause à Dieu. Sa suite était nombreuse : Vigile, entre autres, l'accompagnait. Le cortège pénétra dans la *domus Pinciana*, habitée jadis par l'illustre famille des Anicii Probi. La salle principale était, suivant l'usage, divisée en plusieurs compartiments par de grandes tentures. Les gens de Bélisaire retinrent les clercs romains au premier et au second compartiment, et ne laissèrent personne pénétrer jusqu'au fond du palais, si ce n'est Silvère et Vigile.

« Que se passa-t-il entre le pape et le général byzantin. On l'ignore. Ce qui est certain c'est que deux sous-diacres, Jean et Xystus, qui étaient du complot, furent bientôt mandés à l'intérieur. Ils savaient sans doute ce qu'ils avaient à faire. Jean s'approcha du pape, lui enleva son pallium, et l'entraînant à l'écart, il lui jeta sur les épaules un habit de moine. Xystus se chargea d'annoncer l'événement aux clercs restés dans l'antichambre : « Le seigneur pape, leur dit-il, est déposé et fait moine. » Épouvantés, les clercs s'enfuirent et se dispersèrent.

« On était au milieu du mois de mars. Peu de jours après, Bélisaire convoqua le clergé et lui enjoignit de procéder à une nouvelle élection. Quelques-uns résistèrent ou firent des objections ; mais le plus grand nombre céda. Le 29 mars 537, Vigile fut ordonné pape <sup>1</sup>. »

Quant à Silvère, il fut exilé à Patara, en Lycie, puis ramené à Rome d'où Vigile le déporta dans l'île Palmaria, où il mourut dans le dénuement.

LXXX. LE PONTIFICAT DE VIGILE. — Vigile était romain de naissance, issu de famille sénatoriale et consulaire. Il avait pensé succéder à Boniface II, puis à Agapit, cette fois il était arrivé à ses fins. Ayant

compris de bonne heure que le royaume ostrogoth s'acheminait vers sa fin, il s'était tourné vers Constantinople et s'y était fait nommer apocrisiaire, c'est-à-dire nonce, bien déterminé à y nouer à toutes fins des relations utiles. Il avait vu arriver le pape Agapit, avait assisté à la déconfiture du patriarche Anthime et du parti monophysite, puis à la mort soudaine du pape qui parut tout d'abord ne modifier en rien la situation triomphante du patriarche Ménas et des clercs romains. Pendant que ceux-ci demeuraient à Constantinople, l'apocrisiaire Vigile ramenait à Rome le corps du pape défunt et y trouvait son successeur Silvère à qui on vient de dire comment il succéda lui-même.

Pendant son séjour à Constantinople, l'apocrisiaire avait su gagner les bonnes grâces de l'impératrice Théodora qui exerçait une influence puissante sur la volonté de son mari. Si elle avait senti la nécessité de subir les exigences du pape Agapit, elle entendait bien tirer tout le parti possible de sa brusque disparition en favorisant le parti monophysite décidé à relever la tête. Dans ce but elle comptait utiliser les dispositions de Vigile qu'elle chargea au moment de son départ de porter à Bélisaire l'ordre impératif de déposer Silvère <sup>2</sup>. Quelles promesses avait pu lui faire Théodora? Liberatus, qui ne l'aime nullement, accuse Vigile d'avoir promis la condamnation du concile de Chalcedoine en échange du pontificat et sur la promesse d'une grosse somme d'argent ; mais Liberatus écrit trente ans environ après les faits qu'il raconte et son récit est si rempli d'erreurs <sup>3</sup> qu'on n'en peut rien retenir. Une accusation plus grave semblerait être celle d'avoir envoyé à Sévère d'Antioche, à Anthime et à Théodose, chefs du monophysisme, une lettre secrète dans laquelle Vigile « leur manifestait son entière conformité de vues, et condamnait les principaux articles du dogme orthodoxe <sup>4</sup>. » Mais cette lettre n'est-elle pas apocryphe? Elle se lit, il est vrai, dans l'ouvrage de Liberatus et encore dans la chronique de Victor de Tonnenna, dans un traité de Facundus d'Hermiane et son existence est attestée par le diacre Pélagé <sup>5</sup>. L. Duchesne a montré que, si cette lettre est authentique, elle date des premiers temps du pontificat de Vigile et est antérieure à l'Édit contre les Trois Chapitres. Avec lui on remarquera que les concessions qu'elle fait sont non seulement contraires aux déclarations publiques de Vigile, mais dépassent de beaucoup celles que Justinien entendait faire aux monophysites. Ou bien elle a été fabriquée de toutes pièces, ou bien elle a été écrite par d'autres que Vigile qui aurait été invité à la signer et s'y serait refusé <sup>6</sup>.

Une fois élevé au souverain pontificat, Vigile sentit sinon le poids des engagements pris, du moins l'entrave des compromissions auxquelles il souhaitait se dérober. La religion et la politique ne sont pas choses toujours si étroitement conjointes qu'on puisse les faire marcher de pair et, à Rome, les esprits étaient si bien habitués depuis près d'un siècle à voir les papes soutenir et défendre contre les empereurs grecs quels qu'ils fussent la doctrine de saint Léon et du concile de Chalcedoine qu'on n'y était pas préparé, ni disposé à accorder à Justinien un changement de direction dans les affaires spirituelles. Toutes les Églises d'Occident partageaient cette manière de voir ;

<sup>1</sup> L. Duchesne, *Vigile et Pélagé*, dans *Revue des questions historiques*, t. XXXVI, 1884, p. 375-376. — <sup>2</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. 1, p. 291-293. — <sup>3</sup> Liberatus, *Breviarium*, c. xxii. — <sup>4</sup> L. Duchesne, *Vigile et Pélagé*, p. 373; *L'Église au VI<sup>e</sup> siècle*, p. 176-177. — <sup>5</sup> Liberatus, *Breviarium*, c. xxii; Victor de Tonnenna, *Chronicon*, ad ann. 542; Facundus, *Adversus Mocianum*, dans P. L., t. LXXVII, col. 861; Pélagé, dans un traité inédit cité par L. Duchesne, *L'Église au*

*VI<sup>e</sup> siècle*, p. 177. — <sup>6</sup> L. Bréhier, *La politique religieuse de Justinien*, dans A. Fliche et V. Martin, *Hist. de l'Église*, t. IV, p. 458; L. Duchesne, *op. cit.*, p. 177-178, remarque que tous les auteurs qui ont transcrit cette lettre, y compris Pélagé, sont des ennemis de Vigile, qui dans ses lettres publiques reconnaît expressément l'autorité des quatre conciles œcuméniques et jette l'anathème à Sévère, à Zooras, à Anthime et à Théodose (*Vigilii epistola*, dans P. L., t. LXXIX, col. 22).

ceci lui donnait de bonnes raisons de réfléchir et de patienter. D'ailleurs Justinien ne le pressait pas et l'apocrisiaire Pélage l'entretenait dans ce sentiment, nonobstant les instances de Théodora et du parti monophysite, et un historien qui n'a rien dissimulé des faiblesses de Vigile avant son pontificat a pu écrire qu'« en dépit des intrigues de l'impératrice et du parti monophysite, l'Église romaine n'eut point à payer, par un désastre spirituel, les frais de l'ambition de Vigile. Celui-ci parvint même à manœuvrer si bien, qu'il put, sans se brouiller avec Théodora, envoyer à Justinien et au patriarche Ménas des lettres d'une orthodoxie absolue, où il adhérait à toutes les condamnations prononcées contre les adversaires du concile de Chalcedoine <sup>1</sup> ».

Après la levée du siège de Rome (mars 538), Vitigès avait regagné Ravenne et la double activité de Vigile et de Bélisaire avait ramené un certain lustre sur la ville. Le pape réparait les dévastations commises dans la campagne romaine et les cimetières, la patrice faisait des fondations charitables et des présents magnifiques; l'un et l'autre se trouvèrent rapprochés dans une cérémonie réparatrice. Après la capitulation de Ravenne, Bélisaire ramena à Rome le roi Vitigès prisonnier, avec toute sa famille, et Vigile le reçut dans la basilique de Saint-Pierre.

Un triomphe dans une basilique pouvait sembler chose inconcevable, mais on était au temps des surprises. « Le 6 avril 544, le sous-diacre Arator offrit au pape, dans le *presbyterium* de Saint-Pierre, sa traduction des Actes des apôtres, en distiques latins. En ces tristes temps, l'œuvre parut merveilleuse. L'auteur, du reste, n'était pas un clerc ordinaire; issu d'une famille noble de Ligurie, il avait parcouru la carrière des honneurs sous le règne de Théodoric et avait obtenu le titre de *Comes domesticorum*. Son poème qui n'est pas plus mauvais que ceux des autres versificateurs du VI<sup>e</sup> siècle, fut lu par l'auteur lui-même, et en grand appareil dans la basilique de Saint-Pierre-ès-liens, sur l'Esquilin. Ce qui restait de romains lettrés se firent fête de l'applaudir <sup>2</sup>. »

Le pape Vigile allait avoir de plus absorbantes occupations. Le 22 novembre 545, pendant la célébration de la messe stationale dans la basilique de Sainte-Cécile, le pape reçut l'ordre de s'embarquer sur le champ pour Constantinople; il obéit si promptement que ce fut sur le pont du bateau qui l'emportait qu'il donna au peuple sa bénédiction. On devine facilement au milieu de quel émoi, car les larmes et les injures, pis que cela, les projectiles, signalaient ce départ mystérieux; en arrivant à Porto le pape monta sur un navire en partance pour Syracuse. Le *Liber pontificalis* ne voit dans tout ceci qu'un coup monté par Théodora, ce qui est peu exact; toute la responsabilité de cet enlèvement retombait sur Justinien lui-même qui « désirait avoir le pape sous sa main, pour s'en faire appuyer dans la campagne qu'il venait d'engager à propos des Trois Chapitres <sup>3</sup> ». On ne s'attend pas, espérons-le, à trouver ici un récit de cette quelle théologique qu'on trouvera ailleurs <sup>4</sup>. Disons seulement que l'apocrisiaire Pélage ayant quitté Constantinople pour rentrer à Rome (543), Justinien tomba sous l'influence presque exclusive de Théodore

Askidas, archevêque (non résident) de Césarée, placé lui-même sous l'influence de Théodora. Askidas persuada l'empereur de condamner les ouvrages nestoriens de Théodore de Mopsueste, de Théodoret de Cyr et d'Ibas d'Édesse. D'où un édit, qui condamnait leurs écrits dans des *κεφάλαια* (chapitres) et qui épargnait, disait-on, l'autorité du concile de Chalcedoine.

La précipitation apportée à l'enlèvement du pape paraîtrait devoir s'expliquer par l'impatience de Justinien à faire approuver son édit par les plus hautes autorités. Le patriarche Ménas signa le premier, avec la promesse qu'en cas d'opposition du pape, il pourrait retirer sa signature. Les évêques orientaux signèrent par la contrainte, ceux d'Italie et d'Afrique s'y refusèrent absolument et le pape Vigile traîna en longueur; on s'expliquerait ainsi l'enlèvement du 22 novembre et le départ brusqué. Mais une fois arrivé à Syracuse, tout fut arrêté et Vigile y fit un séjour de près de dix mois. Il utilisa ce retard pour venir en aide à l'Église et au peuple de Rome par l'envoi d'un ravitaillement de blé de Sicile; mais la flottille arrivée à Porto fut rassemblée par l'armée de Totila. Ceux que le pape destinait à gouverner l'Église en son absence n'eurent pas un meilleur sort et ce soin échut au diacre Pélage qui s'en tira avec honneur.

Pendant ce temps Vigile avait tout le loisir de s'entendre avec les évêques occidentaux, unanimes à l'encourager à la résistance. A Carthage, le diacre Ferrand déclarait que la condamnation des Trois Chapitres ne tendait à rien moins qu'à l'abandon des conciles œcuméniques; les évêques de Sardaigne ne se montraient pas moins fermes, l'évêque de Milan, Datius, de même, et le patriarche d'Alexandrie, Zoïle, déclarait rétracter son adhésion. Nanti de semblables déclarations, Vigile se flatta de résister au courant de l'épiscopat oriental et quand Justinien se fit trop pressant il consentit à partir. On le trouva à Patras, le 14 octobre 546, d'où il continua son voyage par terre et, de Thessalonique, écrivit au patriarche Ménas qui se demanda ce que lui réservaient les événements et sentit passer le vent de la disgrâce. Ménas sut décider Justinien à écrire au pape pour lui recommander la paix. Le moment était mal choisi. Vigile hautement réconforté par les témoignages de l'épiscopat occidental répondit au patriarche Ménas <sup>5</sup> qu'il recevrait du pape le même traitement qu'il avait reçu de l'apocrisiaire Pélage et de l'évêque Datius de Milan, à moins qu'il ne revint sur son adhésion à l'édit impérial. En même temps, Vigile dépêchait quelques envoyés à Justinien pour le prier de retirer ce fâcheux édit et n'obtint rien.

Le 25 janvier 547, Justinien vint à la rencontre de Vigile, le reçut magnifiquement, lui annonça la reprise de Rome par Totila et le logea dans le palais des apocrisiaires romains. « Il y avait déjà une sorte de tradition à Constantinople sur les honneurs à rendre au pape. Jean I<sup>er</sup> y était venu en 525; Agapit en 536, tous deux envoyés en ambassade par les rois goths. Mais ce n'était pas à ces fonctions extraordinaires, c'était à leur caractère de successeurs de saint Pierre que s'adressait l'accueil empressé et respectueux qui leur avait été fait. En ce temps-là, malgré certains intervalles de schisme, malgré certains conflits de juridiction, l'Église romaine était encore

<sup>1</sup> L. Duchesne, *Vigile et Pélage*, dans *op. cit.*, p. 377-378; Jaffé, *Reg. pontif. roman.*, n. 910, 911; *P. L.*, t. LXIX, col. 21, 25. Quant à la profession de foi sans nom d'auteur que J.-B. Pitra, *Spicil. Solesm.*, t. IV, p. XII, attribue gratuitement à Vigile, et qui se termine par la phrase : *Quicumque autem aliud senserit, crediderit, predicaverit, hunc anathematizat sancta et universalis Ecclesia Dei*, elle n'est pas de Vigile et se retrouve dans les lettres du pape Pélage I<sup>er</sup>, dans

*P. L.*, t. LXIX, col. 407 (le commencement) et col. 399 (la fin). C'est donc la *fides* non de Vigile mais de Pélage dans son état primitif et intégral qu'on lit dans le *Spicil. Solesm.* — <sup>2</sup> L. Duchesne, *Vigile et Pélage*, dans *op. cit.*, p. 379. — <sup>3</sup> L. Duchesne, *ibid.*, p. 382. — <sup>4</sup> Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. III, 1<sup>re</sup> part. — <sup>5</sup> Réponse connue par des résumés partiels et des fragments, dans Facundus, *Adv. Mocianum*, l. IV, c. III, *P. L.*, t. LXXVII, col. 862.

considérée en Orient <sup>1</sup> comme l'Église principale, souveraine, centre et foyer de l'unité chrétienne. Le pape était le chef de l'Église, l'autorité religieuse la plus élevée, la seule dont les décrets pussent décider définitivement une controverse de foi ou de discipline. Le prestige de ses hautes fonctions était encore accru par la majesté de la vieille Rome et de ses grands sanctuaires apostoliques; l'éloignement même y ajoutait quelque chose. Aussi les anciens papes s'étaient-ils abstenus de quitter ce théâtre imposant. Jamais on ne les avait vu assister aux conciles œcuméniques. Si quelques-uns d'entre eux, au VI<sup>e</sup> siècle et plus tard, se présentèrent à la cour, ce ne fut jamais de leur plein gré. En cela ils avaient bien raison. Car, si leur prépondérance religieuse était assez marquée pour contrebalancer et dominer l'autorité des patriarches d'Orient, leur situation était moins forte en face du chef de l'empire. Depuis surtout que celui-ci avait mis hardiment la main, non seulement dans les questions mixtes, mais encore dans les querelles de dogme pur, des conflits pouvaient éclater à chaque instant, et des conflits dont on n'était pas sûr de sortir sans y laisser quelque chose de sa considération. Vigile en fit bientôt la dure expérience <sup>2</sup>.

Une première déception pour lui fut le refus de Ménas de retirer, suivant sa promesse, sa signature. Vigile l'excommunia avec ses partisans; Ménas fit effacer le nom du pape des diptyques; cela fait, ils se réconcilièrent (29 juin 547) et le temps passa pendant lequel Vigile se mit à concevoir des doutes sur l'orthodoxie de Théodore de Mopsucste, de Théodoret et d'Ibas que lui lisaient et commentaient les théologiens grecs que ne pouvaient efficacement contredire les clercs latins de l'entourage du pape. Ainsi isolé ou mal entouré dans une situation très délicate, Vigile s'entendait dire et expliquer comment il était possible de condamner les Trois Chapitres sans toucher au concile de Chalcédoine, et il se familiarisait avec cette pensée. Ce serait, a-t-on cru, à ce moment qu'il aurait remis à Justinien et à Théodora des cédules secrètes, qui furent lues plus tard au V<sup>e</sup> concile œcuménique, dans lesquelles, tout en restant fidèle au symbole de Chalcédoine, il promettait de condamner les Trois Chapitres <sup>3</sup>.

Justinien pensait déjà avoir partie gagnée, mais n'obtint rien de plus; toutes les instances furent inutiles, la volonté du pape qu'on lui soumit les pièces du litige, c'est-à-dire les Trois Chapitres, fut inflexible. Ni les menaces de faire revivre les choses du passé, ni la perspective de violences à exercer contre sa personne ne le troublèrent un seul instant et on l'entendit dire dans une assemblée solennelle: « Je proteste que si vous me tenez captif, vous n'avez pas pour cela enchaîné l'apôtre Pierre. » Justinien consentait à laisser au pape les honneurs d'avoir réconcilié

l'Orient et l'Occident à condition que son jugement ne serait pas en contradiction avec l'édit impérial. On réunit non un concile, mais deux conférences de soixante-dix évêques sous la présidence du pape. Lorsqu'on eut achevé l'examen des livres incriminés, Facundus d'Hermiane dont la compétence prouvée par son traité: *Pro defensione Trium Capitulorum*, était indiscutable, « demanda résolument à l'assemblée si elle ne croyait pas que la condamnation projetée compromit l'autorité du concile de Chalcédoine ». Vigile vit l'effarement se peindre sur les visages des prélats, il interrompit Facundus, mit fin au débat et pria chacun des évêques présents de donner son opinion par écrit. Le *magister officiorum* accorda à ceux-ci un délai de sept jours, dont deux fériés, pour rédiger leur réponse sous la dictée des émissaires de l'empereur <sup>4</sup>.

Lorsque le pape fut en possession de toutes ces réponses, il put rédiger sa sentence qui a conservé le nom de *Judicatum* de Vigile, adressé le samedi saint 11 avril 548 <sup>5</sup> au patriarche Ménas. Cette pièce n'est connue que par fragments cités dans une lettre de Justinien et dans un acte postérieur de Vigile, le *Constitutum*. Le parti monophysite triompha, faisant valoir que le pape condamnait les Trois Chapitres, mais cette condamnation était tempérée par « des réserves catégoriques sur l'autorité du concile de Chalcédoine <sup>6</sup>; elles étaient même si claires et si précises que nul monophysite n'aurait pu les signer, sans faire ainsi une abjuration complète. Aussi personne d'entre eux ne fit-il mine de se rallier à l'orthodoxie. Askidas et Justinien avaient en somme fait buisson creux, après avoir bien troublé l'Église et bien tourmenté le malheureux pape <sup>7</sup> ».

La publication du *Judicatum* aggrava plutôt qu'elle n'améliora la situation religieuse et la mort de Théodora (29 juin 548) ne changea pas les dispositions des évêques ses protégés; cette circonstance était de nature à les aggraver <sup>8</sup>. Ce ne fut pas seulement l'évêque d'Orient qui manifesta son mécontentement, celui d'Occident s'engagea dans une vigoureuse opposition. L'Italie était absorbée par les calamités publiques, mais la Gaule, la Dalmatie, l'Illyricum, l'Afrique s'insurgeaient contre le pape Vigile que ses propres diacres, Sébastien et Rustique, celui-ci son propre neveu, dénonçaient et abandonnaient le jour de Noël 549, au moment où il allait célébrer la messe à Sainte-Sophie. Vigile les déposa <sup>9</sup>, mais ces sévérités effrayaient peu, on les bravait. Félix, abbé de Gillitanum en Afrique, fit le voyage de Constantinople pour y soulever un mouvement d'opposition, le pape l'excommunia <sup>10</sup>. Benenatus, évêque de *Justiniana prima* dans l'Illyricum, entreprit de convaincre en synode ses confrères de l'excellence du *Judicatum* et ceux-ci l'excommunièrent <sup>11</sup>. Les sentences se croisent

<sup>1</sup> Une curieuse expression de cette idée se trouve dans le propos que le diacre de Carthage, Liberatus, fait tenir à l'évêque de Patara, devant Justinien, à propos du pape Silvere: *Judicium Dei contestatus est de tantæ sedis expulsionem, multo esse diem in hoc mundo reges, et non esse unum sicut ille papa est, super Ecclesiam mundi totius, a sua sede expulsus* (c. xxii). Le *Breviarium* de Liberatus a été écrit en Orient et d'après des sources orientales; [cf. à son sujet: H.-C. Puech, *Liberatus de Carthage et la date de l'apparition des écrits diophysiens*, dans *Annuaire de l'École prat. des hautes études*, sc. relig., 1930]. —

<sup>2</sup> L. Duchesne, *Vigile et Pélage*, p. 400-401. — <sup>3</sup> Sur l'authenticité de ces promesses, cf. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 69-72; L. Duchesne, *L'Église au VI<sup>e</sup> siècle*, p. 186-188. On peut lire le texte des deux cédules dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 153; elles manquent dans plusieurs manuscrits grecs et latins des actes du V<sup>e</sup> concile. Facundus d'Hermiane les tient pour authentiques (*P. L.*, t. LXXVII, col. 860), mais il est certain

qu'elles subirent au VII<sup>e</sup> siècle une interpolation puisqu'on y a inséré les mots *μὴν ἐνέσχεται* qui sont une expression monothélite. — <sup>4</sup> Facundus, *Defensio*, II, et *Adv. Mocianum*, dans *P. L.*, t. LXXVII, col. 527-867; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 32-33; L. Duchesne, *L'Église au VI<sup>e</sup> siècle*, p. 187-188; P. Batiffol, *Justinien et le siège apostolique*, p. 210-211. — <sup>5</sup> Vigile, *Ad Rusticum et Sebastianum*, dans *P. L.*, t. LXXIX, col. 45; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 353. — <sup>6</sup> *Epistola clericorum Italiae*, dans *P. L.*, t. LXXIX, col. 115; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, p. 26; L. Duchesne, *op. cit.*, p. 188. — <sup>7</sup> L. Duchesne, *Vigile et Pélage*, p. 406. — <sup>8</sup> L. Duchesne, *L'Église au VI<sup>e</sup> siècle*, p. 189-190. — <sup>9</sup> *Epist. clericorum Italiae*, dans *P. L.*, t. LXXIX, col. 45; Victor de Tonnenna, *Chronicon*, ad ann. 549; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 351-359; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, p. 33-34. — <sup>10</sup> *Vigile à l'évêque de Tours*, dans *P. L.*, t. LXXIX, col. 47-50; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 359-361. — <sup>11</sup> Victor de Tonnenna, ad ann. 549; Mansi, *op. cit.*, t. IX, col. 349.

et les bruits circulent. En Gaule, on raconte que le pape a abandonné saint Léon et le concile de Chalcedoine; un concile d'Orléans condamne Nestorius et Eutychés (28 octobre 549); à Arles, l'évêque Aurélien prend le parti d'envoyer un de ses clercs à Constantinople pour s'y renseigner sur place; en Afrique, l'évêque de Carthage, Reparatus, réunit son concile et excommunie le pape <sup>1</sup>. A Alexandrie et à Jérusalem, les deux patriarches retirent leurs signatures données au *Judicatum*.

« Devant cette opposition universelle, Vigile obtint de Justinien l'autorisation de retirer son *Judicatum* en lui faisant valoir que les évêques d'Occident, connaissant mal les raisons mises en avant par les théologiens grecs, avaient besoin d'être éclairés et que la convocation d'un concile œcuménique était nécessaire. Justinien se rendit à ces raisons, mais fit prêter serment au pape, sur les clous de la Passion et sur les quatre Évangiles, en présence d'évêques et de dignitaires, qu'il s'emploierait de tout son pouvoir à faire condamner les Trois Chapitres et il fut convenu qu'on ne parlerait plus de la question avant la convocation du concile <sup>2</sup>. »

Afin de ne rien laisser au hasard, Justinien prépara ce concile en écartant le personnage de Théodore de Mopsueste. A cet effet, le 17 juin 550, un concile préparatoire s'assembla à Mopsueste afin de constater que Théodore ne figurait plus sur les diptyques depuis le commencement du VI<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>. Cela fait, vint le tour de l'Afrique dont Justinien redoutait l'opposition. L'évêque de Carthage, Reparatus, le primat de Numidie, Firmus, les évêques de Byzacène, Primasius et Verecundus furent mandés à Constantinople (milieu de 551), ils s'y montrèrent intractables sur la question religieuse, on s'en débarrassa avec des procès politiques <sup>4</sup> et on chargea un arien converti, Mocianus, de se rendre sur place pour y faire l'épiscopat plus docile aux volontés impériales <sup>5</sup>. Les deux patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, Zoïle et Macaire, n'ayant voulu rien entendre, furent déposés contre tout droit (juillet 551) et remplacés <sup>6</sup>.

La résistance des évêques occidentaux fit appréhender qu'on ne pût la vaincre en concile, et, malgré l'engagement pris d'attendre sa réunion pour raviver la querelle assoupie, Justinien publia une « Confession de foi <sup>7</sup> » terminée par des anathèmes, qui fut affichée sous forme d'édit à la porte des églises et répandue dans tout l'empire. On y lisait que l'empereur, le patriarche et le pape sont les gardiens de l'orthodoxie et que le présent édit exposait la foi à suivre. Après un rappel des décisions des quatre conciles œcuméniques, l'empereur formulait treize anathématismes, dont les trois derniers visaient les Trois Chapitres. L'empereur se justifiait en terminant de porter atteinte aux canons de Chalcedoine, ce qui ne pouvait rien changer à cet abus de pouvoir qui plaçait l'empereur au-dessus du concile sur les déclarations duquel il anticipait à l'instigation d'Askidas <sup>8</sup>.

Lorsque Théodore Askidas vint avec sa suite présenter cet acte au pape il trouva celui-ci très entouré et fort ému. Vigile l'adjura d'insister auprès de l'em-

peur pour le retrait de cet édit préjugant une question réservée au concile, l'avertit que quiconque passerait outre serait exclu de sa communion et Datus de Milan ajouta sa protestation au nom de tous les évêques de Gaule, Ligurie, Émilie, Vénétie <sup>9</sup>. Askidas écouta la mercuriale et s'en fut, par bravade, célébrer la messe dans l'église où l'édit venait d'être affiché.

Les événements qui suivent nous sont connus par le récit du pape et celui des clercs italiens <sup>10</sup>. « Vigile était poussé à bout. Pélagé, du reste, avait trouvé le moyen de revenir auprès de lui et le soutenait de son énergie. Les prélats grecs, Ménas le premier, s'en aperçurent bientôt, car désormais la porte du pape leur fut fermée et il s'abstint de mettre le pied dans leurs églises. Il fit même rédiger une sentence de déposition contre l'archevêque de Césarée, d'excommunication contre le patriarche de Constantinople et les prélats de son obédience. Cette attitude irrita vivement l'empereur. L'orage ne tarda pas à gronder autour du palais de Placidie. Bientôt le bruit courut qu'on se proposait d'enlever le pape et l'évêque de Milan. Réduits à cette extrémité, Vigile et Datus prirent le parti de s'enfuir dans l'église de Saint-Pierre du palais d'Hormisdas et de s'y mettre sous la protection de l'asile religieux. Justinien donna ordre de les en arracher. Le préteur de police commanda une troupe armée et marcha sur la basilique. Alors se produisit une scène lamentable. Vigile venait d'apposer sa signature à la sentence déjà préparée contre les fauteurs de l'édit; une personne de confiance reçut ce document en dépôt avec mission de l'afficher à Constantinople s'il lui arrivait quelque malheur. Tout à coup la porte s'ouvre : l'arc tendu, l'épée haute, les soldats du préteur se précipitent à travers la nef. Le pape et l'archevêque de Milan se serrent contre l'autel; autour d'eux les clercs romains, fort émus, font néanmoins bonne contenance et cherchent à protéger les pontifes. Au commandement, les sbires s'approchent. Un à un, les clercs, les diacres romains, l'archevêque de Milan, sont arrachés de l'asile sacré. Resté le dernier, le pape se cramponne aux colonnes de l'autel. On ose porter la main sur le vicaire de saint Pierre; il est saisi par les pieds, par la barbe. Malgré son âge, Vigile, homme de haute taille et d'une grande force corporelle, résistait à l'effort de ses agresseurs. Ils tirèrent si fort que l'autel céda; les colonnes, la table sainte, tout croulait; le pape eût été écrasé si des clercs, se précipitant, n'eussent soutenu la ruine du monument. Cependant une grande foule était accourue. D'abord contenue par la frayeur, quand elle vit les soldats saisir le pape et l'autel s'écrouler sur lui, elle se mit à pousser des cris d'horreur et de colère. Épouvantés, dégoûtés, les satellites du préteur lâchèrent leur victime et s'enfuirent avec leur chef, poursuivis par les huées de la multitude <sup>11</sup>. »

A la suite de ces scènes déplorables, Bélisaire, accompagné de trois anciens consuls, vint assurer le pape qu'il pouvait rentrer au palais de Placidie où sa liberté serait respectée; il y consentit et fut rejoint par Datus et les autres clercs. Cependant la situation devint bientôt intolérable. Il n'était sorte de

<sup>1</sup> Victor de Tonnenna, *Chron.*, ad ann. 550. — <sup>2</sup> Vigile, *Epistola*, dans *P. L.*, t. LXIX, col. 60, 111-121; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. ix, col. 104, 363; L. Bréhier, *La politique religieuse de Constantin*, dans A. Fliche et V. Martin, *Hist. de l'Église*, t. iv, p. 466. — <sup>3</sup> Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. ix, col. 274-289. — <sup>4</sup> Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, in-8°, Paris, 1896, p. 437-449; A. Audollent, *Carthage romaine*, p. 557; H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, in-12, Paris, 1904, p. 266; Procope, *De bello Vandalico*, l. II, c. xxv-xxvi. — <sup>5</sup> Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 442-443; Hefe-Heleclercq, *Histoire des conciles*, t. III, p. 42-43. — <sup>6</sup> Liberatus, *Breviarium*, c. xxiii; Mansi, *op. cit.*, t. ix, col. 63. — <sup>7</sup> (ὁμοιωγὰς) ἰουστι-

νιανοῦ, dans Mansi, *op. cit.*, t. ix, col. 537-582; cf. Hefe-Heleclercq, *op. cit.*, t. III, p. 44-56. — <sup>8</sup> Sur les événements de cette période, voir, dans les lettres de Vigile, la *Damnatio Theodosi*, dans *P. L.*, t. LXIX, col. 59; l'encyclique *Univerſo populo Dei*, *P. L.*, t. LXIX, col. 69; cf. *l'Epistola clericorum Italiae*, remise, fin 551, à des ambassadeurs francs par des clercs de Milan ou d'Aquilée, *P. L.*, t. LXIX, col. 114. — <sup>9</sup> Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. ix, col. 51; Hefe-Heleclercq, *Hist. des conciles*, t. III, p. 57. — <sup>10</sup> Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. ix, col. 52, 60, 154. — <sup>11</sup> Mansi, *op. cit.*, t. ix, col. 52, 60, 154; L. Duchesne, *L'Église à la fin du VI<sup>e</sup> siècle*, p. 198-199.

vexations qu'on n'infligeât au pontife et à sa suite : mise au secret, menaces, calomnies, espionnage, affronts. Des notaires pontificaux consentirent à rédiger de fausses lettres de Vigile qu'on envoyait en Italie<sup>1</sup>. Toute la fin de l'année se passa ainsi jusqu'à ce que (dans la nuit du 23 décembre 551) Vigile, au risque de sa vie, s'aventura sur un mur en construction, tâtant les pierres au milieu des ténèbres, et parvint à gagner le bord de la mer où une barque l'attendait qui l'emmena à Chalcédoine où il se réfugia dans la basilique de Sainte-Euphémie, là même où avait siégé le fameux concile (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHALCÉDOINE). Datius et les clercs romains ne tardèrent pas à l'y rejoindre; parmi les fugitifs se trouvait Verecundus, évêque de Junca qui, peu de jours après, mourut dans l'église.

Cette fuite était un échec grave pour Justinien qui, de nouveau, envoya Bélisaire pour raisonner le pape et l'engager au retour (22 janvier 552); très inutilement, car Vigile y posa comme condition le retrait de l'édit impérial. Au lieu de cela Justinien écrivit une lettre injurieuse qu'il n'osa signer, ni le messager qui l'apporta contresigner<sup>2</sup>. Désormais, Vigile pouvait s'attendre aux pires violences; dans cette vue il rédigea une encyclique<sup>3</sup> adressée à l'Église catholique tout entière. Il y énumérait tous les sévices exercés contre lui et énonçait clairement sa foi et son attachement à la doctrine des quatre grands conciles, notamment à celui de Chalcédoine, sans mention des Trois Chapitres (5 février 552). « Après cette date, l'histoire devient un peu obscure; il est difficile d'enchaîner avec certitude les faits dont le souvenir est venu tant bien que mal jusqu'à nous. Justinien paraît avoir procédé, suivant son habitude, avec un mélange de violence et d'astuce. Il parvint à séparer le pape de son entourage; plusieurs des évêques qui l'accompagnaient furent saisis et mis au secret; ses diacres, Tullianus et Pélage, furent arrachés de force de l'asile de Sainte-Euphémie. On porta encore une fois la main sur le pape lui-même<sup>4</sup>. Mais rien ne put ébranler sa constance, et l'on finit par reculer devant un sacrilège inutile<sup>5</sup>. » On ne pouvait lui donner un successeur, car depuis 549 Rome était retombée sous l'autorité de Totila et se trouvait à l'abri des entreprises byzantines. Vigile se trouvait à la hauteur d'une situation tragique. Il venait de réussir à rendre publique la sentence de déposition contre Askidas (datée du 14 août 551), l'excommunication de Ménas et de tous les évêques de son obédience. Ce coup d'audace déconcerta Justinien qui fut le premier à consceller la soumission aux évêques. Ils s'y résignèrent, mais à leur façon, c'est-à-dire qu'ils présentèrent au pape, à Sainte-Euphémie, une déclaration pleine de réticences, mais assez humble en somme et propre à lui donner satisfaction<sup>6</sup>. Vigile voulut bien s'en contenter et estimant que les choses avaient été remises à peu près sur le pied où elles se trouvaient avant sa première fuite dans la basilique de Saint-Pierre *in Hormisda*, il consentit à regagner Constanti-

nople. Vers ce moment disparurent Ménas le patriarche et Datius de Milan. Ménas fut remplacé par le moine Eutychius qui remit au pape, le jour de son intronisation (6 janvier 553), une profession de foi orthodoxe signée d'Apollinaire, patriarche d'Alexandrie, de Domninos, patriarche d'Antioche, d'Élie, archevêque de Thessalonique. Le 28 janvier 553, Vigile approuvait la profession de foi d'Eutychius et donnait son consentement à la réunion d'un concile œcuménique sous sa présidence au sujet des Trois Chapitres, *servata aequitate*<sup>7</sup> et conformément aux décisions des quatre conciles œcuméniques.

Les lettres de convocations au concile furent lancées et, sans tenir compte du désir de Vigile que la réunion se tint en Italie ou en Sicile, Justinien imposa Constantinople et détermina que chacun des cinq patriarcats enverrait le même nombre d'évêques; ce qui assurait aux Grecs une imposante majorité<sup>8</sup>. La Gaule et l'Espagne n'y furent pas représentées, l'Illyricum pas plus que la Dalmatie, l'Italie ne comptait plus guère que des sièges vacants et l'Afrique ne fut autorisée à députer « ceux dont on espérait avoir raison, en les prenant par leurs intérêts personnels, ou ceux qui s'étaient déjà prononcés contre les Trois-Chapitres<sup>9</sup>. » On aboutit de cette façon à un bloc de 150 évêques grecs contre 25 évêques latins. Dans ces conditions Vigile ne voulait plus entendre parler de concile et croyait se tirer d'affaire au moyen d'une conférence entre lui et trois évêques latins d'une part et quatre prélats grecs d'autre part. Sa proposition inspira une contre-proposition suivant laquelle chaque patriarcat serait représenté à la conférence par quatre évêques, le patriarche (ou son légat) et trois autres. Ce fut au tour de Vigile de refuser<sup>10</sup> et on en revint au concile dont on avait peu de chose à attendre. Dès lors mieux valait y renoncer ainsi qu'à la condamnation des Trois-Chapitres, se rejeter dans les rangs des évêques occidentaux et sauver ainsi, en même temps que l'honneur du Saint-Siège, l'unité et la discipline de l'Église d'Occident. L'auteur de ces conseils était le diacre Pélage, on l'écouta. Vigile déclara que, de sa personne, il ne prendrait pas part au concile et ferait connaître prochainement sa sentence<sup>11</sup>. Le 1<sup>er</sup> mai, Justinien fit savoir au pape par l'intermédiaire de Bélisaire que cette sentence ne serait pas reçue<sup>12</sup>.

Le 5<sup>e</sup> concile œcuménique s'ouvrit le 5 mai 553 dans le *secretarium* de Sainte-Sophie<sup>13</sup>, sous la présidence d'Eutychius, entouré des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, des représentants du patriarche de Jérusalem et de 145 métropolitains ou évêques dont 6 africains. On lut un message de Justinien qui exposait les efforts de ses prédécesseurs et les siens en faveur de l'orthodoxie. La présente réunion n'avait pas d'autre but que d'en finir avec les suites de l'hérésie nestoricienne et de démasquer ses derniers défenseurs en les accusant à la condamnation. Quant à Vigile, « pape très religieux de l'ancienne Rome », il avait été consulté, avait jeté l'anathème sur les Trois

<sup>1</sup> Voir l'*Epistola clericorum Italiae*, dans Mansi, *op. cit.*, t. IX, col. 154 sq. — <sup>2</sup> P. L., t. LXIX, col. 53-54. — <sup>3</sup> Mansi, *op. cit.*, t. IX, col. 50-55, P. L., t. LXIX, col. 67-68. — <sup>4</sup> Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, p. 63; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 57 : *Ita ut iniquissima presumptione, sub gravi discrimine, abstraherentur sanctissimi viri Pelagius et Tullianus diacones de basilica beatissimae martyris Euphemie in Chalcedonem, ubi sanctus papa cæsus est et diversorum sacerdotum turba conclusa. Tunc denum [per] diversorum basilicas in civitate regia et in locis celeberrimis proposita est charta damnationis præfati Theodori vel excommunicationis episcoporum diversorum, huic errori consentientium.* Ces paroles sont empruntées à un document, inconnu aux anciens collecteurs de conciles,

qui paraît être un fragment d'une collection de pièces envoyées par le pape en Occident, dans les premiers mois de 552. — <sup>5</sup> *Vigile et Pélage*, p. 415. — <sup>6</sup> Insérée dans le *Constitutum* de Vigile, P. L., t. LXIX, col. 67. — <sup>7</sup> Τοῦ διακόνου Πυλαγερμένου. Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 187; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. III, p. 65. — <sup>8</sup> On ne possède plus le texte de la convocation; cf. Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 187; Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 65 sq. — <sup>9</sup> *Vigile et Pélage*, p. 417. — <sup>10</sup> Mansi, *op. cit.*, t. IX, col. 64; Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 66-67. — <sup>11</sup> *Vigile et Pélage*, p. 419; L. Duchesne, *L'Église au VI<sup>e</sup> siècle*, p. 210. — <sup>12</sup> Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 197. — <sup>13</sup> J. Ebersolt, *Sainte-Sophie de Constantinople, étude de topographie*, in-8°, Paris, 1910, p. 26.

Chapitres et promis à bref délai sa réponse définitive<sup>1</sup>. Le 6 mai le concile envoya au pape une députation pour le prier de venir siéger; il se déclara malade et réclama un délai. Le 7 mai, semblable démarche des trois patriarches accompagnés des mandataires de l'empereur et nouveau refus. Vigile ne consentit à siéger au concile que si l'on y appelait d'autres évêques italiens<sup>2</sup>.

Le 8 mai, le concile prit connaissance de cette réponse et décida de passer outre, assurant qu'il se conformerait en tout aux décisions des conciles généraux et aux opinions des Pères de l'Église. Le 12 (ou le 13 mai) on donna lecture des passages incriminés et tous les membres du concile poussèrent des cris et des anathèmes contre Théodore de Mopsueste, Théodoret et Ibas, avec des acclamations à l'empereur Justinien.

« Le 14 mai, Vigile fit savoir que sa décision était prête et qu'il désirait en informer l'empereur, par l'intermédiaire d'un certain nombre de hauts fonctionnaires, nommément désignés. Une dernière fois le cortège s'ébranla dans la direction du palais Placidien, sous la conduite de l'illustre Bélisaire, qu'on ne voit pas sans répugnance mêlé à ces exercices. Le pape leur présenta un exemplaire de sa sentence, très longuement motivée<sup>3</sup>; mais, comme ils se doutèrent que la teneur n'en était guère favorable aux entreprises de la cour, ils ne voulurent point la recevoir officiellement et engagèrent Vigile à la faire porter lui-même au palais par un de ses clercs. Le concil fut suivi, mais Justinien ne voulut pas recevoir l'envoyé du pape car, disait-il, ou la sentence est contraire aux Trois Chapitres et alors elle est inutile, car il y a longtemps que Vigile s'est prononcé en ce sens, de vive voix et par écrit; ou elle leur est favorable, et alors il s'est mis en contradiction avec lui-même et on n'a pas à tenir compte de son opinion actuelle<sup>4</sup>. » L'acte souscrit par seize évêques (neuf Italiens, deux Africains, deux Illyriens, trois Asiatiques) et trois clercs romains, dont Pélagé<sup>5</sup>, récapitulait toutes les péripéties de la controverse jusqu'à l'ouverture du concile. Le pape examina ensuite soixante propositions de Théodore de Mopsueste qu'il condamnait *apostolicæ sententiæ auctoritate*, mais il refusait de condamner sa mémoire, parce qu'il était mort dans la communion de l'Église, et qu'au surplus, il était contraire à l'usage de condamner des morts. De même il refusait de condamner Théodoret et Ibas, parce qu'on ne devait pas revenir sur les disciplines du concile de Chalcédoine, qui les avait déchargés de tout soupçon de nestorianisme avec l'autorité du Siège apostolique. En conséquence, le pape défendait de rien écrire ou publier qui fût contraire à ce *Constitutum* et terminait par cinq anathématismes contre tous ceux qui attaqueraient les Trois Chapitres par des paroles ou par des écrits.

Tel fut le célèbre *Constitutum* que l'on a nommé « l'une des meilleures compositions littéraires que nous ait léguées le VI<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup> » et qui ne fut pas lu au concile. Celui-ci reçut dans sa septième session (26 mai) de la part de l'empereur un dossier de pièces comprenant plusieurs lettres du pape à des évêques pour défendre son *Judicatum* et trois documents secrets dans lesquels Vigile prenait parti contre les Trois

Chapitres, les deux lettres adressées à Justinien et à Théodora et le serment solennel prêté le 15 août 550, par lequel Vigile s'engageait à ne rien faire sans être d'accord avec l'empereur et de s'employer de tout son pouvoir à les faire condamner. On donna lecture du tout et le mandataire de Justinien ajouta celle d'un décret impérial qui demandait la radiation du nom de Vigile sur les diptyques sans préjudice de l'union au Siège apostolique. La lettre impériale fut acceptée par le concile<sup>7</sup> et au moyen de cette distinction subtile entre le pape et le Saint-Siège on évitait la rupture.

Le 2 juin se tint la huitième et dernière session du concile qui rendit sa sentence sur le fond des débats sous la forme de quatorze anathématismes qui reproduisaient ceux de l'édit de Justinien<sup>8</sup>, mais il recevait la doctrine des quatre premiers conciles œcuméniques, y compris celui de Chalcédoine. Il y eut quelques résistances qui n'étaient pas faites pour troubler Justinien, bien résolu à parfaire son œuvre; l'exil, la prison, des morts prématurées ou accidentelles y suffirent, mais il restait Vigile et les clercs romains. Rusticus, neveu de Vigile, destitué déjà par son oncle depuis quelques années et très ardent pour les Trois Chapitres, fut envoyé en Thébaidé avec un moine africain nommé Félix<sup>9</sup>. Sarpatus et Pélage furent jetés en prison et y rédigèrent à loisir des protestations en faveur des Trois Chapitres<sup>10</sup>. Le *Liber pontificalis* dit que Vigile fut condamné aux mines<sup>11</sup>, ce qui n'est guère vraisemblable; il demeura plutôt à Constantinople<sup>12</sup>.

Sa situation était doublement pénible car il souffrait de la pierre et restait en butte aux doucereuses menaces de Justinien. Il n'avait pas la vocation du martyr et continuait, nonobstant son âge, sa mauvaise santé, les amertumes qui le harcelaient, à tourner ses yeux vers la vie et ses surprises. Il avait su le désastre final des Goths, le retour des Byzantins dans Rome et l'écho lui arrivait des appels de son clergé qu'il avait quitté depuis l'enlèvement du 22 novembre 545 dans la basilique de Sainte-Cécile.

LXXXI. RETOUR ET MORT DE VIGILE. — La victoire de Narsès rétablissait à Rome et en Italie l'autorité de Justinien qui se trouvait désormais en mesure d'imposer ses volontés au clergé romain, soit du vivant de Vigile, soit après sa mort. On a dit que Vigile appréhenda que l'empereur n'attendît point sa disparition pour le remplacer et lui donnât de son vivant un successeur. Cette perspective l'aurait disposé à des concessions de nature à écarter cette menace et à le faire rentrer en grâce. Peut-être fait-on en cela une trop large part aux calculs de l'ambition, quoiqu'il en soit, les faits nous apprennent que Vigile reprit à nouveau l'examen de la question, objet pour lui de tant de tracas; il se peut que la distinction introduite par l'empereur et par le concile entre le pape et le Saint-Siège ait rassuré sa conscience qui, après six mois de réflexion, l'amena à écrire au patriarche Eutychius une lettre dans laquelle il déclarait une première adhésion (8 décembre 553)<sup>13</sup> suivie bientôt d'une déclaration solennelle en faveur de la condamnation des Trois Chapitres (26 février 554) et qui est le second *Constitutum*<sup>14</sup> dans lequel, après avoir exposé

<sup>1</sup> Mansi, *op. cit.*, t. IX, col. 178 sq. — <sup>2</sup> Mansi, *op. cit.*, t. IX, col. 196. — <sup>3</sup> Analyse dans Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. III, p. 93-101, avec le texte grec des anathématismes qui nous est parvenu. — <sup>4</sup> *Vigile et Pélagé*, p. 419-420; P. Batiffol, *Justinien et le siège apostolique*, p. 253-254. — <sup>5</sup> On a supposé, non sans vraisemblance, que Pélagé avait dû avoir une large part à la rédaction de cet acte. — <sup>6</sup> Tixeront, *Histoire des dogmes*, t. III, p. 143. — <sup>7</sup> Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. IX, col. 346, 351, 366. — <sup>8</sup> *Id.*, *ibid.*, t. IX, col. 367-375; Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 105-132. —

<sup>9</sup> Victor de Tonnenna, *Chron.*, ad ann. 553. — <sup>10</sup> *Pelagii diaconi eccl. Rom. in defensione III cap.*, édit. R. Devreesse, dans *Studi e testi* de la Bibliothèque Vaticane, t. LVII, Cité du Vatican, 1933. — <sup>11</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 299. — <sup>12</sup> P. Batiffol, *Justinien et le siège apostolique*, p. 258-259. — <sup>13</sup> Evagrius, *Hist. eccles.*, l. IV, c. xxxviii; Photius, *De synodis*, dans Mansi, *op. cit.*, t. IX, col. 855; cf. *ibid.*, t. IX, col. 419 sq. — <sup>14</sup> *Vigilii papæ Constitutum de damnatione III capitulorum*, dans Mansi, *op. cit.*, t. IX, col. 457-488; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, p. 138-140.

la foi du concile de Chalcédoine, il taxe de faux la lettre d'Ibas et cherche à expliquer le vote des légats romains au IV<sup>e</sup> concile. Par cette démarche, l'Église romaine se trouva d'accord avec l'épiscopat oriental et l'union fut restaurée, malgré certaines résistances qui se firent sentir encore longtemps en Occident.

A la suite de sa réconciliation avec Justinien, Vigile ne précipita pas son retour à Rome; il demeura encore un an à Constantinople et obtint de l'empereur une « Pragmatica sanction » qui réorganisait le gouvernement de l'Italie<sup>1</sup> (13 août 554). Ce fut probablement vers le printemps de 555 que Vigile reprit le chemin de Rome; il dut s'arrêter à Syracuse où *ex multa afflictione, calculi dolorem habens, defunctus est Vigilius*<sup>2</sup> (7 juin). Son corps fut rapporté à Rome et enterré sur la voie Salaire, dans la petite église de Saint-Sylvestre, auprès de son prédécesseur Marcel. On s'est demandé la raison de ce choix. Peut-être, a-t-on dit, un mouvement d'opinion se sera opposé à ce que Vigile vînt reposer dans le portique de Saint-Pierre parmi ses prédécesseurs Léon, Simplicie, Gélaire, Hormisdas, Agapit, tous héros et vigiliants défenseurs du concile de Chalcédoine<sup>3</sup>.

LXXXII. LE PONTIFICAT DE PÉLAGE. — Le successeur de Vigile avait une longue pratique des affaires ecclésiastiques. Nous l'avons entrevu à Constantinople lors de la visite du pape Agapit (avril 536); après la mort de celui-ci, Vigile en regagnant Rome lui laissa ses fonctions d'apocrisiaire et, à ce titre, Pélage assista au concile de Mémas et en signa les documents. C'était un homme énergique, entreprenant, inflexible généralement sauf quand les circonstances exigeaient la souplesse. Pendant près de vingt années les deux carrières de Vigile et de Pélage seront étroitement associées, sauf un dissentiment pendant les derniers mois. Pélage avait des dons éminents : intelligence, fermeté, audace. Demeuré seul à Constantinople, après le départ des compagnons d'Agapit, il réussit en peu de temps à conquérir une situation très forte et à s'assurer des bonnes grâces de Justinien et de Théodora au point de les conseiller dans les affaires qui intéressaient la religion. Son influence s'étendait jusqu'à découvrir et faire nommer le candidat de son choix en qualité de patriarche d'Alexandrie.

Alexandrie fut l'écueil où il buta. Pélage se fourvoya dans la querelle origéniste, prit parti contre les doctrines du docteur alexandrin et de ses partisans, ce qui lui attira l'animosité d'un personnage fort bien vu à la cour, Théodore Askidas, origéniste notoire, qui jura de se venger et Origène avec lui de la condamnation que Pélage s'était mis dans le cas de ne pouvoir épargner à l'illustre Alexandrin. Ce fut Askidas qui imagina et monta toute l'affaire des Trois Chapitres à l'issue de laquelle Pélage faillit sombrer.

Entre temps il avait regagné Rome et, en sa qualité de diacre, y faisait grande figure. Pendant les années du siège de la ville par Totila (546) il avait été le guide de l'Église romaine et la providence de la population. Fort riche de son patrimoine et de la fortune rapportée de Constantinople, Pélage avait pu soulager la misère des malheureux assiégés et, joignant le courage civique à la charité chrétienne, on l'avait vu aborder et solliciter — inutilement — le roi Totila en faveur de ses concitoyens. Sur le seuil de

Saint-Pierre, le roi des Goths avait rencontré Pélage implorant sa pitié pour le Sénat et pour le peuple romain.

Ces occupations ne l'absorbaient pas au point de le détourner du conflit religieux et c'est à sa prière que le diacre Ferrand de Carthage, saint et savant personnage, avait consenti à prendre parti; mais la politique avait saisi Pélage et ne le lâchait plus volontiers. Après la prise de Rome, Totila l'avait envoyé à Justinien pour lui offrir la paix; ce ne fut qu'une apparition, il lui fallut regagner l'Italie et dans le courant de l'année 548 nous le retrouvons en Sicile.

Il était cependant bien nécessaire à Vigile auprès de qui on le retrouve aux heures difficiles. Il était près de lui et le soutenait de son courage lors des scènes de violence à Saint-Pierre in Hormisda et à Sainte-Euphémie de Chalcédoine; près de lui encore lors de la rédaction du *Constitutum* qu'il contresigna. Enfin, conseiller repoussant toute concession pendant les journées de mai 553, peu écouté dès lors et bientôt emprisonné avec la permission d'épancher son dépit tout autant qu'il lui conviendrait<sup>4</sup>. Il n'y manqua pas, mais il sut mettre la prudence nécessaire, épargnant Justinien, mais non Vigile à coup sûr, comme si ç'eût été la revanche ou l'expiation d'une trop longue amitié. « La première de ces protestations, dirigée spécialement contre le dernier *Constitutum*, celui de 554, avait été rédigée, nous dit Pélage, à la demande de l'empereur lui-même; c'était une sorte de justification opposée à Vigile qui menaçait de la condamner; une autre, écrite aussi par Pélage, mais au nom de son collègue Sarpatus, emprisonné avec lui, avait suivi de près la précédente. Dans un troisième ouvrage, divisé en six livres et d'une étendue plus grande, Pélage entreprit le concile lui-même, dont la cour lui avait fait passer, soit les procès-verbaux entiers, soit seulement la partie qui regardait la discussion des Trois Chapitres, les sessions v et vi en particulier. Ce travail fut composé vers la fin de l'année 554 ou le commencement de l'année suivante. L'auteur s'est largement servi de l'ouvrage de Pacundus, comme il le reconnaît expressément, et il use du *Constitutum* de 553, avec une familiarité qu'autorisait sans doute un droit de paternité. »<sup>5</sup>

La mort de Vigile rendait nécessaire la nomination d'un successeur et, à Rome, on songeait au prêtre Maréas que son épitaphe représente comme orné de toutes les vertus et seul digne du pontificat :

*Te quarunt omnes, te sæcula nostra requirunt  
Tu fueras meritis pontificale deus.*

Mais Maréas survécut trop peu à Vigile pour lui succéder; il mourut avant la fin d'août 555 et la succession restant ouverte, Justinien fit porter son choix sur Pélage à qui il fit comprendre que l'heure était venue pour eux de s'entendre et à quel prix. Pélage y consentit. C'était affaire à sa conscience; mais il signa les décrets qu'il avait combattus jusqu'à et partit prendre possession du siège de Rome. L'accueil qui l'attendait en Italie était bien loin d'être réconfortant, chacun se détournait de lui, se scandalisait de son ambition et s'il réussit à recruter les quelques fonctionnaires et les clercs indispensables à un simulacre d'élection au Latran, tout ce qui for-

<sup>1</sup> *Novellæ*, append., vii, édit. Z. von Lingenthal; Ch. Diehl, *Étude sur l'administration byzantine dans l'Exarchat de Ravenne*, in-8°, Paris, 1888, p. 157 sq.; id., *Justinien et la civilisation byzantine*, p. 202-203. — <sup>2</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 302. — <sup>3</sup> *Vigile et Pélage*, p. 424. — <sup>4</sup> *Neues Archiv*, t. v, p. 561. — <sup>5</sup> Cet ouvrage était conservé en manuscrit à la bibliothèque d'Orléans, n. 70, et

fut déerit par L. Delisle, *Notice sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. xxxi, part. I, identifié par L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, t. v, p. 96, et publié sous le titre : *Pelagii diaconi Ecclesie Romanæ in defensione III capitulorum*, par R. Devresse, dans *Studi e Testi*, t. LVII, Cité du Vatican, 1933.

maît l'opposition le mit en quarantaine. C'est ce que le *Liber pontificalis* ne peut dissimuler : *Monasteria et multitudo religiosorum, sapientium et nobilium subdixerunt se a communione ejus*. Cette répugnance se rencontrait jusque parmi les rangs de l'épiscopat italien qui se dérobaît à la réquisition tellement que Pélage dut recourir au bon vouloir de Narsès, gouverneur militaire de l'Italie, pour recevoir la consécration épiscopale. L'évêque d'Ostie, consécrateur des papes, se fit représenter par un simple clerc à la cérémonie à laquelle prirent part Jean, évêque de Pérouse et Bonus, évêque de Ferentino; le troisième resta introuvable. La cérémonie s'accomplit à Saint-Pierre, le jour de Pâques, 16 avril 556. Arrivé là, « Pélage donna solennellement lecture d'une profession de foi habilement rédigée<sup>1</sup>, où il protestait de son attachement aux quatre conciles et spécialement au saint concile de Chalcédoine, de son zèle à défendre la doctrine exprimée dans les lettres des papes Célestin, Sixte, Léon et leurs successeurs jusqu'à Jean II et Agapit. Tout ce qu'ils avaient enseigné, l'enseignaient; tous ceux qu'ils avaient reçus comme orthodoxes, ils les recevaient également « et surtout les vénérables évêques Ibas et Théodoret ». Pas le moindre mot du pape Vigile, du concile de 553, de Justinien et de ses édits. Le pape se contentait de faire allusion au zèle exagéré de quelques-uns, zèle qui n'était pas selon la science, que les personnes présentes, mieux avisées, devaient s'efforcer d'éclairer<sup>2</sup>. »

Pélagé fit tous ses efforts pour reconquérir l'estime et l'affection de son clergé et du peuple et, à cet effet, il organisa une manifestation destinée à frapper les esprits. Ce fut une procession solennelle partant de la basilique de Saint-Pancrace pour se rendre à Saint-Pierre. Pélagé et Narsès marchaient côte à côte en présence d'une grande foule. A l'arrivée dans la basilique, on tint au-dessus de Pélagé, debout à l'ambon, la croix et l'évangile et il jura avec serment qu'il était innocent de tout ce dont on l'accusait, réprouva la simonie et promit que désormais les dignités ecclésiastiques seraient données suivant la capacité et la moralité des candidats.

Les Romains, nous dit-on, furent satisfaits, et le pape put désormais gouverner son Église comme si rien ne se fût passé. C'était la paix dans Rome, mais non partout. En Afrique, Victor de Tonnenna et Facundus d'Hermiane ne désarmaient pas et traitaient le pape avec un sans-gêne blessant. En Italie, l'épiscopat de Ligurie, d'Émilie, de Vénétie, d'Istrie et de Dalmatie repoussait la communion de Pélagé, mais sur ce point celui-ci se montrait inflexible. Aux évêques de la Tuscia annonciaire qui prétendaient s'abstenir de mentionner son nom dans les diptyques, le pape écrivit aussitôt d'avoir à se conformer à l'usage ancien et à le considérer comme pape légitime. Pour leur faciliter l'adhésion, il leur expédia sa profession de foi, leur proposant de venir à Rome s'ils souhaitaient de plus amples explications<sup>3</sup>.

Dans le nord de l'Italie la résistance fut plus sérieuse, les évêques de Milan et d'Aquilée rompirent tout rapport de communion avec l'Église romaine et aboutirent au schisme. Pélagé sollicitait inutilement contre eux l'intervention de Narsès qui ne s'en souciait guère<sup>4</sup> pas plus que ses lieutenants, les patrices Jean et Valérie, l'un en Vénétie, l'autre à Milan. Le pape les sollicitait de recourir à la force et d'expédier les deux évêques insoumis à Constantinople, tandis que leurs suffragants seraient étroitement surveillés

et qu'il leur serait interdit de se réunir en concile. Tout cela n'allait pas sans l'accompagnement presque inévitable d'écrits acerbes où le pape n'était pas ménagé. Et ce fut ainsi que pour s'assurer la bienveillance du roi des Francs, Childebert, à propos de la demande officielle du *pallium* pour l'évêque d'Arles, le pape se trouva amené à donner au roi des garanties sur sa propre doctrine<sup>5</sup> et, un peu plus tard, une profession de foi longue et détaillée<sup>6</sup>; nonobstant ces protestations l'opinion des évêques francs restait soupçonneuse. Excédé, le pape écrivait à Sapaudus d'Arles : « Pourquoi ces récriminations? Quand j'ai défendu les Trois Chapitres, n'étais-je pas avec la majorité des évêques? J'ai changé de sentiment, c'est vrai, mais avec cette même majorité; saint Pierre n'a-t-il pas cédé à la correction fraternelle de saint Paul? Saint Augustin n'a-t-il pas écrit des rétractations? Je me suis trompé, j'en conviens, mais n'étant encore qu'un simple diacre, dont l'opinion devait passer après celle des pontifes. Maintenant ils se sont déclarés. L'Afrique, l'Illyrie, l'Orient avec ses milliers d'évêques ont condamné les Trois Chapitres. C'est une folie que de s'écarter d'une telle sentence pour suivre quelques colporteurs de fausses nouvelles<sup>7</sup>. » En terminant sa lettre, le pape reprochait à l'épiscopat de la Gaule des abus qu'il devrait bien corriger au lieu de faire la leçon au Siège apostolique.

Toutes ces âpres querelles s'apaisèrent quand le pape mourut (4 mars 561), mettant fin à une période douloureuse entre toutes dans l'histoire de l'Église romaine, dont le récit ne pouvait être écourté pour l'honneur même de cette Église. La figure de Pélagé en sort grandie. « Nous savons déjà ce qu'il fut en 546, au milieu des horreurs du siège et de la famine, à la tête d'une population abattue et plongée dans le désespoir, en face de Totila, vainqueur et irrité. La même générosité, la même hauteur de caractère se retrouvent dans tous les actes connus de son trop court pontificat. Contentons-nous ici de recueillir, dans l'épithaphe consacrée à Pélagé, une impression contemporaine sur cet homme si discuté de son vivant. Il faut se défier des épithaphe; mais il y en a qui sont d'accord avec la vérité; les larmes funèbres ne sont pas toutes de convention. Après quelques distiques pompeux, où l'on délaie l'idée que tout n'est pas mort en Pélagé, le pauvre poète continue ainsi :

*Rector apostolicæ fidei veneranda relexit  
Dogmata quæ clari constituerunt Patres,  
Eloquio curans errorum scismale tapos  
Ut veram teneant corde placata fidem*

« C'est le calvaire de Pélagé, sa passion, son expiation si l'on veut, en tout cas son sacrifice :

*Sacravit multos divina lege ministros  
Nil pretio faciens immaculata manus.*

« En d'autres termes, il fit beaucoup d'ordinations, d'évêques, de prêtres, de diacres, et il n'en tira aucun profit. Cela paraît tout simple : eu égard aux usages du temps, c'était de l'héroïsme. Son biographe, dans le *Liber pontificalis*, a relevé le même mérite : Pélagé eut les mains nettes de toute simonie :

*Captivos redimens, miseris succurrere promptus  
Pauperibus nunquam parla negare sibi;  
Tristia participans, latè moderator opimus  
Alterius gemitus credidit esse suos.*

« Voilà où allaient les trésors qui passaient par ces mains honnêtes. Toutes les douleurs retentirent dans le cœur de Pélagé, toutes les blessures furent pansées

<sup>1</sup> P. L., t. LXIX, col. 399; *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 303; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, p. 143-145. — <sup>2</sup> *Vigile et Pélagé*, p. 429. — <sup>3</sup> P. L., t. LXIX, col. 397. — <sup>4</sup> P. L., t. LXIX, col. 392-397; Mansi,

op. cit., t. IX, col. 712; Fr. Martroye, *L'Occident à l'époque byzantine*, 1904, p. 611-615. — <sup>5</sup> P. L., t. LXIX, col. 402. — <sup>6</sup> P. L., t. LXIX, col. 407. — <sup>7</sup> *Neues Archiv*, t. V, p. 536.

de sa main. L'Église n'a point entouré sa tête de l'auréole des saints, mais l'histoire est tenue de lui faire une place parmi les grands papes de ces siècles d'arrière-saison, de l'introduire au voisinage d'Agapit et de Grégoire le Grand<sup>1</sup>.

LXXXIII. LE PAPE JEAN III ET LE PATRICE NARSÈS. — Entre le pontificat de Pélagé et celui de Grégoire le Grand trois papes se succédèrent à Rome : Jean III (561-574) qui vit commencer en 568 l'invasion lombarde ; à sa mort, 13 juillet 574, la vacance du siège dura onze mois et Benoît I<sup>er</sup> lui succéda le 2 juin 575 ; celui-ci vécut jusqu'au 30 juillet 579, « abîmé, dit le *Liber pontificalis*, dans les peines et la tristesse »<sup>2</sup> ; il eut pour successeur Pélagé II, *natione Romanus, de patre Unigildo*<sup>3</sup>, par conséquent fils d'un Goth ; il fut pape du 26 novembre 579 au 7 février 590, ne connut guère que des épreuves et mourut victime de l'épidémie de la peste. Pendant cette période de près de trente années, on avait vu disparaître l'empereur Justinien (14 novembre 565) dont les quatre-vingt-deux ans n'avaient pas ralenti l'activité plutôt néfaste que bienfaisante à l'Église. Cette mort n'entraîna pas de conséquences immédiates pour Rome parce que son successeur Justin II, déjà âgé et fort étranger depuis longtemps à la métaphysique et à la théologie, n'entendait pas s'y aventurer. Ce fut une période de calme jusqu'à l'avènement de l'empereur Tibère (578-582) à qui succéda Maurice (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 751-754) dont le règne fut honorable et sordide, et la fin tragique. Sous ces trois pontificats on connaît mal les relations des papes et des empereurs, faute de documents de la chancellerie pontificale. A Rome nous connaissons mieux quelques détails de la vie ecclésiastique et de l'administration byzantine<sup>4</sup>. C'est alors qu'on voit paraître l'astre, mais un astre bien fugitif, de Narsès. Bon soldat et grand général, il mit fin à la guerre des Goths et reçut le haut commandement militaire des parties byzantines de l'Italie et la direction de l'administration civile. Narsès résidait au Palatin, d'où son autorité s'exerçait sur le pays tout entier ; mais il ne portait pas encore le titre d'exarque et n'en exerçait pas les fonctions. Après peu de temps, les accusations portées contre lui décidèrent son rappel, en 567, sa destitution ; mais sa disgrâce ne dura guère, le peuple de Rome et le pape Jean III réclamèrent son retour avec tant d'instances qu'il leur fut rendu, mais ce fut pour peu de temps, étant mort peu après 570.

Narsès vivait au Palatin parmi une cour nombreuse et opulente de quatre cents personnes. A l'exemple de Théodoric, il avait fait restaurer et embellir l'ancienne résidence impériale, quoiqu'on ne puisse lui attribuer avec certitude ni constructions ni réparations. On n'a guère retrouvé parmi les ruines dévastées et grandioses que des visages de l'époque païenne. Il n'y a du Moyen Âge, même du plus ancien, que des débris dispersés et fort rares<sup>5</sup>. Si Théodoric et Narsès ont tourné leur sollicitude vers l'édifice, ils n'ont guère pu mieux faire que d'en conserver une partie seulement. Deux groupes seulement de bâtiments continuèrent d'être habités : celui qui fait face au Capitole et au Forum, et celui

qui se trouvait à l'angle sud de la colline, près du *stadium palatinum*, qui dominait la voie Appienne et qui est encore relativement dans un bon état de conservation (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 511-522, fig. 9384).

Narsès institua, à Rome, un monastère grec au lieu dit : *ad Aquas Salvias*, près de la route d'Ostie, à plus d'un mille romain au-delà de la basilique de Saint-Paul, sur un embranchement de la voie d'Ostie, la voie Laurentienne qui conduisait à Laurentum sur la mer. On y découvrit, à la fin du siècle dernier, les fondations d'un petit temple païen, construit en tuf dans le voisinage des sources déjà connues des anciens et qui avaient donné son nom au lieu : *Aquæ Salvias*, mais que plus tard la légende assura avoir surgi miraculeusement, lors de la décapitation de saint Paul, aux trois points où sa tête aurait rebondi<sup>6</sup>.

Au temps de Narsès, les apôtres Philippe et Jacques obtinrent l'honneur d'une magnifique église à Rome, imitée de l'église des Saints-Apôtres à Constantinople ; ce n'est d'ailleurs pas le seul monument du culte qui soit d'origine byzantine. En se dirigeant vers Rome par la porte d'Ostie on traverse le quartier particulier des Grecs, le long du Tibre, quartier qui dut aux succès remportés par Narsès un surcroît de vie et d'animation. Devant la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs un vaste cimetière recevait indistinctement Grecs et Latins dont les épitaphes grecques ont trouvé un abri dans le cloître du monastère actuel. Entre Saint-Paul et la porte d'Ostie se trouvait l'église du martyr saint Ménas. Cette église est déjà signalée au VIII<sup>e</sup> siècle dans l'*Itinéraire* d'Einsiedeln<sup>7</sup> et, beaucoup plus tôt, à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, saint Grégoire le Grand y prêcha une homélie sur l'Évangile<sup>8</sup>. Un fragment d'inscription grecque, datée de 589, nous apprend l'existence à Rome d'une corporation (σωμάτιον) des Alexandrins qui éleva peu avant cette date un oratoire ou une église au « très saint » Ménas dans un lieu non nommé<sup>9</sup>. Enfin, avant d'atteindre à la porte d'Ostie, on rencontre près de la pyramide de Cestius l'oratoire dédié au diacre grec et martyr Euple de Cataane, érigé vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle par le pape Théodore, natif de Jérusalem<sup>10</sup>. La porte d'Ostie garde un souvenir christiano-byzantin sur un de ses arcs. Dans la ville, on rencontre l'église et le monastère en l'honneur de saint Sabas qui existait sous un vocable différent dès le VI<sup>e</sup> siècle. Le centre de la colonie grecque à Rome se trouvait vers l'*emporium* et le *forum boarium*<sup>11</sup> ; nous touchons là à la basilique de Sainte-Marie in *Cosmedin*, nom grec qu'on retrouve à Constantinople, à Naples et à Ravenne. Sainte-Anastasie, Saint-Théodore, Saint-Césaire au Palatin trahissent dans leurs vocables une origine byzantine, Saint-Georges au Vélabre est restaurée ou reconstruite au VII<sup>e</sup> siècle sous Léon II, et on pourrait encore nommer les Saints-Côme-et-Damien, les Saints-Serge-et-Bacchus, etc.

Mais revenons à la basilique des apôtres Philippe et Jacques<sup>12</sup>, située sur la route du Palatin aux thermes de Constantin, comme un monument du triomphe de Byzance. Sous Jean III, elle s'appelait *ecclesia apostolorum Philippi et Jacobi*<sup>13</sup>, et sous Hadrien I<sup>er</sup>, *ecclesia apostolorum in via Lata*<sup>14</sup> ; elle devait recevoir

<sup>1</sup> L. Duchesne, *Vigile et Pélagé*, p. 439-440. — <sup>2</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 308. — <sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 309. — <sup>4</sup> Ch. Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne (568-751)*, I, II, e. IV, p. 124 sq. ; Hartmann, *Die byzantinische Verwaltung in Italien*, p. 44 sq. ; Mommsen, dans *Neues Archiv*, t. XV, 1890, p. 181-186. — <sup>5</sup> Chr. Huelsen, *Die angebliche mittelalterliche Beschreibung des Palatins*, dans *Mittheil. des archäol. Instituts*, t. XVII, 1902, p. 255 sq. — <sup>6</sup> Les bloes de la construction, malheureusement emportés au moment des fouilles, sont actuellement dans le jardin du cloître des trappistes du

lieu et servent à limiter le chemin. — <sup>7</sup> *Iude (scil. a porta Ostiensi) per porticum usque ad ecclesiam Menne et de Menne usque ad sanctum Paulum*, dans De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 31. — <sup>8</sup> S. Grégoire, *Homil.*, XXXV, in *Evangelium : Quia longius ab urbe digressi sumus*. — <sup>9</sup> De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 455. — <sup>10</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 333 ; M. Armellini, *Chiese*, 2<sup>e</sup> éd., p. 925. — <sup>11</sup> R. Lanciani, *Itinerario di Einsiedeln*, p. 511 sq. — <sup>12</sup> C'est aujourd'hui la basilique des Douze-Apôtres. — <sup>13</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 305. — <sup>14</sup> *Ibid.*, t. I, p. 500 ; t. II, p. 28.

les reliques des deux apôtres. Dès le Moyen Age on raconta que Narsès avait dépouillé le forum de Trajan de ses colonnes pour édifier son église de prédilection, ce qui ne se fit que beaucoup plus tard, mais l'imagination populaire ne trouva pas de meilleure explication de la présence des colonnes en marbre pentélique dont quelques-unes se voient encore dans une chapelle latérale. En cet endroit se trouvait une petite église, consacrée par le pape Jules I<sup>er</sup> (337-352), la *basilica Julia*<sup>1</sup>, qui fut reconstruite et agrandie sur le plan de l'*Apostolion* de Constantinople. L'*Apostolion*, bâti par Justinien sur plan crucial, avec des matériaux d'une richesse inouïe, remplaçait à Byzance une église constantinienne de même vocable. Narsès adopta le même plan crucial, ce qui, à Rome, formait, parmi les basiliques, une exception unique et, nous dit-on, *in similitudinem crucis fabricam ejus brachiatam largissime inchoavit*. Les vastes portiques qui entouraient l'église des Saints-Philippe-et-Jacques offraient une ressemblance nouvelle avec l'*Apostolion* de Constantinople que nous savons avoir été entouré de *περίβολοι*. Il a pu en être de même, avec quelques développements de moins, à Rome où Constantin avait élevé sur ce point des portiques en relation avec ses thermes voisins. Une aile portait expressément le nom de *porticus Constantini* et peut avoir été bâtie par cet empereur. L'œuvre commencée par Pélage I<sup>er</sup>, ami et favori de Justinien, fut poursuivie et terminée par Narsès et consacrée par Jean III. Audessus de la porte de l'église une inscription exaltait les mérites des deux papes. Dans l'abside, une autre inscription glorifiait Jean III d'avoir pu accomplir une entreprise aussi magnifique malgré le malheur des temps, bien plus, « dans la ruine du monde » ; l'église, disait-on, avait été construite pour réunir le peuple chrétien dans le lieu saint, à l'abri de la dent dévorante du loup, et pour faire briller en ce lieu les lumières des apôtres Philippe et Jacques<sup>2</sup> :

*Quisquis lector adest Jacobi pariterque Philippi  
Cernat apostolicum lumen inesse locis.*

Toutes ces splendeurs inspirent des récits émerveillés, mais on a déjà pu en faire la remarque à maintes reprises, ces rutilantes descriptions nous décrivent des édifices plus magnifiques que solides et nous suivons leur histoire de siècle en siècle, parfois de pontificat en pontificat, par la mention des restaurations qu'ils réclament. Deux siècles sont un long espace pour ces constructions et nous voyons ici que l'ouvrage de Jean III et de Narsès est demeuré étincelant sous Hadrien I<sup>er</sup>, mais celui-ci et son prédécesseur ont été obligés de restaurer les portiques qui entouraient l'église<sup>3</sup>; plus tard Léon III sera amené à s'occuper spécialement du quadriportique en avant de la basilique<sup>4</sup>.

En ce qui concerne l'autel de l'église des Apôtres, voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1585-1587, fig. 8222-8223.

Quand l'église fut achevée, Jean III en fit la dédicace, probablement le 1<sup>er</sup> mai; c'est du moins ce que l'on peut conclure de l'union en ce jour, dans le martyrologe hiéronymien, des apôtres Philippe et Jacques; on y lit ceci : *In Phrygia, Hierapoti, natale sanctorum Philippi apostoli et Jacobi*; or Philippe seul était mort à Hiérapolis. Aujourd'hui encore on fête les deux apôtres à cette date.

Le pape Jean III eut un mérite trop peu connu.

Romain, il porta un attachement et un respect profonds aux cimetières souterrains qui avaient reçu pendant des siècles tragiques la dépouille des martyrs et des autres fidèles. Le *Liber pontificalis* ouvre sa notice par ces mots : *Hic amavit et restauravit cymiteria sanctorum martyrum. Hic instituit, ut oblationem et amula et luminaria in eisdem cymiteria per omnes dominicas in Lateranis ministraretur*<sup>5</sup> : « Il aime et restaura les cimetières des saints martyrs. Il établit que tous les dimanches le Latran pourvoit ces cimetières de l'oblation, du vin du sacrifice et du luminare. » Cette décision fut observée pendant plus de deux siècles et on célébra la messe dominicale dans chaque église élevée sur une catacombe<sup>6</sup>. Le prêtre était attaché au « titre » urbain dont dépendait le cimetière, le Latran était appointé pour le reste. Mesure d'une inspiration vraiment pastorale en ce qu'elle facilitait à la population dispersée hors de Rome l'accomplissement du devoir dominical. C'est ainsi que sous le pontificat de saint Grégoire (590-604) nous voyons un prêtre se rendre chaque dimanche à la catacombe de Saint-Pancrace sur la voie Aurélienne pour célébrer la messe dans l'église au-dessus du cimetière<sup>7</sup> et Jean III n'avait fait que remettre en vigueur le système appliqué autrefois d'après lequel les cimetières hors de Rome étaient commis à la garde des « titres » les plus rapprochés. Cet usage se conserve jusque dans le Moyen Age avancé, malgré tous les changements.

Jean III ne s'en tint pas là, il veilla à l'embellissement des lieux sacrés. On a attribué avec vraisemblance<sup>8</sup> à son impulsion certaines décorations qui subsistent encore de nos jours dans la crypte de saint Corneille de la catacombe de Calliste (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1189, fig. 2718; col. 2983, fig. 3327; cf. fig. 3319). Ce sont deux évêques de Rome : Sixte II et Corneille, et deux évêques d'Afrique, Cyprien de Carthage et Optat de Milève, vêtus de même, c'est-à-dire portant l'habit des sénateurs de l'époque en tenue ordinaire : tunique à manches, dalmatique et *pænula* ou *planeta*; pallium de laine blanche à croix noire jeté sur les épaules. Peut-être fut-ce Jean qui ordonna la restauration de la crypte (fig. 3319) telle qu'on la retrouve en 1852. Lors des difficultés qu'il eut avec Narsès, le pape se retira au cimetière de Prétextat (voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce nom) et *habitavit ibi multum temporis, ut etiam episcopos ibidem consecraret*<sup>9</sup>; il y vécut non pas sous terre, mais dans quelque bâtiment dont on a retrouvé des vestiges.

LXXXIV. L'INVASION DES LOMBARDS EN ITALIE. — Narsès avait eu peu à se louer de ses maîtres byzantins; revenu à Rome il prépara sa vengeance. Le *Liber pontificalis* l'accuse d'avoir écrit aux Lombards pour les attirer en Italie : *Narses scripsit genti Langobardorum ut venirent et possiderent Italiam*<sup>10</sup>. Paul Warnefrid a recueilli cette accusation et il ajoute que Narsès envoya aux Lombards campés en Pannonie et sur le bas Danube des fruits d'Italie pour séduire et convaincre les envahisseurs : *multimoda pomorum genera aliarumque rerum species, quarum Italia ferax est*<sup>11</sup>; il parle aussi, comme avant lui Frédégaire<sup>12</sup>, de la menace adressée par Narsès à l'impératrice Sophie : *talem se eidem tetam orditurum quatem ipsa, dum viveret, deponere non possit*<sup>13</sup>. Quoiqu'il en soit de ces récits, c'est au mois de mars 568, sous le pontificat de Jean III, qu'à la guerre gothique, à peine terminée,

<sup>1</sup> Catalogue libérien, dans *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 8. — <sup>2</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 139 et p. 65, 248, 355. — <sup>3</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 500. — <sup>4</sup> *Ibid.*, t. II, p. 28. — <sup>5</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 305. — <sup>6</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 218 sq.; t. III, p. 515 sq. — <sup>7</sup> S. Grégoire, *Registr.*, l. IV, ep. XVIII;

Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 1290. — <sup>8</sup> J. Wilpert, dans *L'Arte*, 1898, p. 100. — <sup>9</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 305. — <sup>10</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 305. — <sup>11</sup> Paul Diacre, *Histor. Langobardorum*, l. II, c. v. — <sup>12</sup> *Scriptores rer. Merovingic.*, t. II, p. 110; Frédég., l. III, c. LXV. — <sup>13</sup> *Scriptor. rer. Langob. et Ital.*, édit. Bethmann-Waltz, t. 5.

succéda l'invasion lombarde<sup>1</sup>. Conduite par le roi Alboin, cette cohue entra en Italie par le pas de Predil. Nous avons esquissé l'allure de cette conquête (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 2276-2278) qui, retardée par le long siège de Pavie, menaçait l'Italie méridionale laquelle fut épargnée grâce à l'anarchie régnant parmi les envahisseurs, hideux ramassis de Gépides, Saxons, Alamans, Suèves, qu'on a décoré du nom de Lombards; c'est au manque de plan et d'unité d'action que Rome évita de tomber entre leurs mains. Il est vrai que pour les provinces abandonnées à l'ennemi ces dix années n'en furent que plus atroces : *Regionibus ingressi (Langobardi), maxime per septem annos pervagantes, spoliatis ecclesiis, sacerdotibus interfectis, in suam redigunt potestatem*<sup>2</sup>. En 589, les Lombards assaillirent et dévastèrent le Mont-Cassin dont les moines s'enfuirent à Rome, où leur installation près du Latran amena un essaim monastique et en popularisa les usages.

Après la mort de Jean III, il fallut un interrègne de onze mois pour l'élection du pape Benoît I<sup>er</sup> (2 juin 575) dont le pontificat s'écoula « dans la douleur et la tribulation », dit le *Liber pontificalis*. On considéra comme une bénédiction providentielle d'échapper à la famine par l'arrivée d'Égypte de la flotte de l'annonce<sup>3</sup>; le trésor pontifical était réduit à bien peu de chose. En 579, le patrice Pamphronius porte de Rome à Constantinople 300 livres d'or afin d'obtenir du basileus une assistance efficace qui lui fut refusée. Il rapporta son or qu'on lui conseilla d'employer pour corrompre les généraux lombards.

Byzance, alors absorbée par sa guerre contre les Perses, s'en tirait à moindres frais par l'envoi d'un joyau d'orfèvrerie, cette belle croix reliquaire dont l'inscription fait allusion au secours céleste que Justin II voudrait par ce moyen procurer à la ville (voir *Dictionn.*, t. xii, col. 2467-2468, fig. 9143, 9144) :

*Ligno quo Christus humanum subdidit hostem  
dat Romæ Justinus opem et socia decorem.*

Cette croix est le plus ancien et le plus remarquable ex-voto de ce genre conservé au trésor de Saint-Pierre.

À l'été de 579, les Lombards vinrent attaquer Rome et quelques jours après le pape Benoît I<sup>er</sup> mourut (30 juillet); on lui donna pour successeur Pélage II (26 novembre 579) qui fut consacré pendant que l'ennemi était sous les murs. L'occasion s'offrait favorable de s'affranchir du consentement impérial imposé par Justinien à la papauté romaine, obligée de soumettre la confirmation des élections pontificales, ce qui exigeait l'envoi d'une mission, de gros frais et beaucoup de temps. En outre, les relations entre Rome et Constantinople et entre Rome et Ravenne étaient à peu près inexistantes; on se libéra d'une entrave gênante et on procéda à la consécration de Pélage II sans délai ni autorisation : *Hic ordinatur absque jussione principis, eo quod Langobardi obsederent civitatem Romanam et multa vastatio ab eis in Italia fieret*<sup>4</sup>. Il se pourrait que les 300 livres d'or non employées par Pamphronius aient trouvé leur emploi par le savoir-faire de Pélage II qui sut décider les Lombards à s'éloigner des murs de Rome. Le pape parle plus tard (584), dans une lettre à l'apocrisiaire Grégoire<sup>5</sup>, de serments faits par les Lombards de s'abstenir d'entreprise contre Rome. La situation demeurait incertaine. Aussitôt après le départ des assiégeants, le pape envoya une ambassade à Cons-

tantinople pour en obtenir du secours et s'entendre sur les futures élections pontificales<sup>6</sup>. L'empereur Tibère nomma un commandant supérieur et envoya quelques troupes : appui illusoire et Pélage II se tourna alors vers la nation franque : *Nec enim credimus otiosum nec sine magna divinæ providentiæ admiratione (administratione?) dispositum, quod vestri reges Romano imperio in orthodoxæ fidei confessione sunt similes, nisi ut huic urbi, ex qua fuerat oriunda, vel universæ Italiæ finitimos adjutoresque præstaret*<sup>7</sup> (5 octobre 580).

LXXXV. LE PAPE GRÉGOIRE LE GRAND. — Son pontificat marque une des principales étapes de l'histoire de la papauté, et s'il fut tel, c'est que la personnalité de Grégoire était celle d'un homme éminent dans l'action et le gouvernement. Venu dans le monde à une époque difficile et douloureuse, il s'y montra supérieur aux événements dans plusieurs domaines, à la fois homme d'Église et homme d'État, apte à diriger, capable d'organiser, digne de découvrir dans son champ d'action particulier encore qu'im-mense, la voie politique et religieuse à suivre et à exploiter par l'Occident et principalement par l'Italie. Jeté par la vie à une époque de transition, il assiste à la disparition définitive de l'antiquité chrétienne et préside sans émotion apparente à l'apparition du christianisme médiéval.

Cette existence remplie est plus qu'une biographie, c'est une page d'histoire générale, car Grégoire le Grand a contribué à orienter vers l'avenir la société chrétienne de son temps et les forces de l'Église universelle. Si sa vie privée est d'un saint, sa vie publique et politique est d'un grand homme, il appartient plus encore à l'historien qu'à l'hagiographe et, par un bonheur unique, entre tous ses prédécesseurs il est le seul dont on puisse suivre le gouvernement grâce à sa correspondance méthodiquement classée pendant les années du pontificat, à l'aide d'un texte sûr, dans une bonne édition critique. Cette existence a été retracée maintes fois, nous-mêmes en avons dit quelques mots (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1753-1776) et avons parlé de son rôle administratif (*ibid.*, t. xiii, col. 1276-1277). On pouvait espérer une vue d'ensemble magistrale par L. Duchesne, le temps lui manqua; P. Batiffol fut plus heureux et consacra au grand pape un « livre modeste en apparence, mais très savant, plein de faits et d'idées » dont on lira ici un résumé sincère de M. Paul Monceaux<sup>8</sup>.

Né à Rome vers 540, Grégoire appartenait à une vieille famille patricienne, profondément chrétienne, qui, avec une longue série de sénateurs, avait compté déjà deux papes et plusieurs religieuses. Il entra dans l'administration impériale, où il fit promptement une brillante carrière. A trente-quatre ans il était préfet de Rome, c'est-à-dire le premier personnage civil de la ville capitale.

Malgré l'éclat de sa carrière, il rêvait d'autre chose. Dès son adolescence, nous dit-on, il s'était « voué à Dieu ». De plus en plus, il se sentait attiré vers la vie contemplative. Pourtant, il eut quelque peine à rompre avec le monde : « J'ai longtemps, dit-il, différé la grâce de la conversion... Les habitudes prises m'enchaînaient, et je ne me décidais pas à changer ma vie extérieure. »

Il s'y décida enfin. Il abandonna sa carrière, fit ses adieux au monde, mais sans rien brusquer, sans quitter

<sup>1</sup> *Neues Archiv*, t. xv, 1890, p. 211. — <sup>2</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. xli. — <sup>3</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 308. — <sup>4</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 309. — <sup>5</sup> *P. L.*, t. Lxxv, col. 76; t. Lxxii, col. 703; Jaffé, *Reg.*, n. 1052. — <sup>6</sup> Méandre, *Excerpta de legat. gentium ad Rom.*,

c. xxv, *P. G.*, t. cxiii, col. 835. — <sup>7</sup> *P. L.*, t. Lxxii, col. 705; Jaffé, *Reg.*, n. 1048. — <sup>8</sup> P. Batiffol, *Saint Grégoire le Grand*, in-12, Paris, 1928; cf. P. Monceaux, *Grégoire le Grand*, dans *Journal des savants*, 1929, p. 6-15, 49-58, que nous citons.

Rome. Il ne quitta même pas la maison familiale, située sur le *Celivus* au *Clivus Scauri*, qu'il avait héritée de son père, et qu'il se contenta de transformer en monastère. Il y vécut en moine, sous la discipline d'une règle et la direction d'un abbé. Il y fut, nous dit-il, parfaitement heureux.

Cela dura environ cinq ans. En 579, dès le début de son pontificat, le pape Pélage II arracha à sa retraite l'ancien préfet, devenu le moine Grégoire, l'ordonna diacre un peu malgré lui, et l'envoya aussitôt à la cour de Constantinople en qualité d'apocrisiaire, c'est-à-dire de nonce. Grégoire y resta en fonctions six ou sept ans. Il y fut accrédité successivement auprès des empereurs Tibère II et Maurice, qui lui témoignèrent beaucoup d'égards.

Devenu nonce par la volonté du pape, Grégoire ne renonçait pas pour cela à la vie monastique. Il avait emmené avec lui plusieurs moines de son monastère romain, y compris l'abbé, le prêtre Maximianus. Il vivait avec eux comme à Rome. La nonciature semblait une colonie de la modeste communauté du *Clivus Scauri*.

Ce nonce, qui ne savait pas le grec, et qui ne fut [jamais qu'un honnête] théologien, ne se mêlait guère aux controverses doctrinales qui passionnaient Constantinople. Un jour cependant, il crut devoir prendre à partie le patriarche Eutychios, qui, dans un ouvrage récent, avait développé des idées peu orthodoxes sur la résurrection. A ce sujet, il eut avec lui des discussions, qui durent être assez vives, puisque l'empereur Tibère intervint. Le prince manda les deux adversaires, pesa leurs arguments, et donna raison à Grégoire. Eutychios lui-même, qui ne survécut guère à cet incident, se rétracta avant de mourir.

Dans ses fonctions diplomatiques, le nonce montrait autant d'habileté que d'énergie. En 584, conformément aux instructions du pape Pélage II, il négocia avec le gouvernement impérial pour obtenir qu'on se décidât à protéger sérieusement l'Italie byzantine contre les menaces et les incursions des Lombards. Rome, qui n'avait même pas de garnison, était à la merci d'un coup de main. L'exarque déclarait qu'il ne pouvait rien pour elle, les troupes dont il disposait lui permettant à peine de défendre la région de Ravenne. On pressait donc l'empereur Maurice d'envoyer à Rome un chef militaire, *dux* ou *magister militum*, sans quoi tout était à craindre. Malheureusement, l'empereur lui-même n'avait pas trop de toutes ses forces pour la guerre contre les Perses. Nous ne savons ce qu'obtint le nonce. Mais la situation s'améliora; et la paix fut rétablie pour quelque temps en Italie.

Grégoire avait, à Constantinople, de nombreux amis, qui, toujours, lui restèrent fidèles. Parmi eux, Théodore, médecin de l'empereur; Philippe, comte de la garde; le patrice Narsès, illustré par ses victoires sur les Perses. Des femmes d'élite, comme Dominica et Gregoria, dames d'honneur de l'impératrice, comme la patricienne Rusticiana, une Romaine réfugiée à Constantinople. Des princesses de la famille impériale : Theoctista, fille de Tibère II et femme de Maurice. En ces temps-là, le futur pape fut un directeur de consciences, surtout de consciences féminines.

Au premier rang des amis du nonce, on doit citer le moine espagnol Léandre, le futur évêque de Séville. Celui-ci se trouvait alors à Constantinople, chargé d'une mission politique par le prince wisigothe Herménégild, récemment converti au catholicisme, qui cherchait à s'assurer l'appui des Byzantins contre son père, le roi arien Léovigild. Grégoire se lia d'une étroite amitié avec Léandre, qui avait les mêmes goûts, et avec qui il aimait à s'entretenir pour oublier le souci des affaires.

Malgré tout le nonce avait donc quelques loisirs. Il les occupait à des travaux sur l'Écriture. Il commença alors son célèbre commentaire du livre de Job, qu'il devait terminer seulement à Rome, après son avènement.

Il était depuis plus de six ans à Constantinople, quand il fut rappelé à Rome par le pape Pélage II, vers le début de 586. Sans hésiter, il reprit place dans son monastère du *Clivus Scauri*, avec rang de simple moine. Dans un acte daté du 28 décembre 587, acte de la donation faite par lui à son monastère, et où figure encore comme abbé le prêtre Maximianus, l'ancien nonce se qualifie « indigne diacre du Siège apostolique ». On n'est pas plus modeste.

Dans les années suivantes, Grégoire paraît avoir été chargé de quelques missions par le pape, notamment pour tenter une réconciliation avec les évêques schismatiques d'Istrie. Mais il se plaisait surtout au *Clivus Scauri*, où il poursuivait ses études sur les Écritures. Il commentait alors pour ses confrères l'Heptateuque, les Rois, les Proverbes, le Cantique, les Prophètes : commentaires dont rien ne nous est parvenu.

En 589, Rome fut dévastée par les inondations, que suivit une terrible peste. Atteint par l'épidémie, le pape Pélage II mourut en janvier 590. On procéda presque aussitôt à l'élection de son successeur. Clergé, Sénat, peuple, tous acclamèrent la candidature du diacre Grégoire, qui, malgré ses protestations, fut élu à l'unanimité. Depuis Justinien, on attendait ordinairement l'approbation de l'empereur avant d'ordonner le nouveau pape : cette fois, par suite de diverses circonstances, la confirmation impériale tarda beaucoup et n'arriva qu'au bout de six mois. Dans l'intervalle, en face des Lombards et de la peste, on n'avait pu se passer d'un chef. Tout en persistant à décliner le redoutable honneur qu'on voulait lui imposer, Grégoire avait dû prendre la direction de l'Église romaine, veillant à la sécurité de la ville et à l'approvisionnement en blé, prêchant en pleine peste pour raffermir les courages, dirigeant de grandes processions pour désarmer la colère divine.

En même temps, il écrivait à l'empereur Maurice pour le supplier de ne pas ratifier son élection; il multipliait les démarches auprès de ses amis de Constantinople ou d'ailleurs. Tout fut inutile : vers la fin de l'été, on reçut à Rome la confirmation impériale. Grégoire voulait se dérober par la fuite : on le consacra de force, le 3 septembre 590, dans la basilique de Saint-Pierre. Il se résigna; mais, aux félicitations, il répondit par des lamentations, regrettant d'avoir été arraché à sa vie de méditation et de prière. Il écrivait à Léandre de Séville : « Le labeur de ma charge pastorale m'écrase à ce point, que j'ai plutôt envie de pleurer que de parler... En pleurant, je me rappelle le tranquille rivage du repos que j'ai perdu!... »

De cette élection, il ne s'est jamais consolé tout à fait. Cependant, ses électeurs et ses amis avaient raison contre lui. Témoin l'histoire de son pontificat, ce pontificat qui a duré seulement quatorze ans, mais qui a été si fécond en grandes pensées et en grandes choses. Témoin le rôle religieux ou politique que Grégoire le Grand a joué dans son Église de Rome, dans toute l'Italie, en Occident, en Orient, dans presque tout le monde chrétien.

Avant de voir le pape à l'œuvre, essayons de nous représenter ce qu'était l'homme.

Grégoire était, sinon de nature, du moins de goûts, un contemplatif, dont les circonstances et le sentiment du devoir firent un homme d'action. Toujours hanté par l'idée du salut et de la fin imminente du monde, il y subordonnait tout. Jeune encore, il

avait abandonné une brillante carrière administrative, pour vivre dans la méditation et la prière. Après sa nonciature, il avait repris sa place, la plus humble dans son monastère. Élu pape malgré lui, il prétendait ne rien changer à sa vie ascétique; il fut le premier des papes moines. Tout en remplissant tous ses devoirs, il protestait en secret contre l'honneur souverain qui lui avait imposé des tâches multiples et de lourdes responsabilités.

D'autant plus lourdes, que son corps secondait mal son âme. De santé très délicate, il fut tourmenté presque sans trêve par la maladie. Depuis sa jeunesse, il souffrait de terribles gastralgies, qui parfois allaient jusqu'à la défaillance, qui souvent le rendaient aphone, l'empêchant de prêcher, même de jeûner. Plus tard, il fut à demi paralysé par la goutte, qui l'immobilisait dans son lit pendant des mois et des années. Il devint si maigre, qu'il était, disait-il, « desséché comme un mort dans son tombeau ».

Malgré les trahisons de son corps, il avait une merveilleuse puissance de travail, la volonté, l'énergie d'un homme d'action, surtout d'un grand administrateur. Il avait le sens pratique, une vue claire des choses, le sentiment du possible, l'habileté à profiter des circonstances, l'autorité, avec le don plus rare de faire aimer cette autorité. Il avait l'esprit de décision, et trouvait les paroles qui entraînent les actes. Il écrivait un jour à son nonce de Constantinople : « Je suis prêt à mourir, plutôt que de voir amoindrir, moi vivant, l'Église du bienheureux Pierre. » Au moment de ses démêlés avec le patriarche de Constantinople, il disait : « J'irai droit devant moi, ne craignant que Dieu. » Dans les petites choses comme dans les grandes, il se montrait net et ferme, mais sans sévérités hors de propos, plus soucieux d'avertir et de prévenir que de punir.

Comme administrateur, son originalité est d'avoir introduit ou rétabli ou affermi dans l'Église les traditions de discipline et d'équité qu'il avait trouvées ou cru trouver dans l'État. Romain de race et de tempérament, patricien de naissance et d'éducation, il se souvint toujours qu'il avait été préfet de Rome. Il mit au service de l'Église, avec son expérience des affaires, les qualités qu'il avait acquises ou développées au service de l'administration impériale. Dans ses fonctions de pape, il eut d'un vrai magistrat le désintéressement, le respect de la loi et de tous les droits, la méthode, le goût de l'ordre, le souci du détail, le sens de la justice et de la responsabilité.

Mais tout cela, chez Grégoire, prenait un aspect nouveau sous l'influence de sa foi chrétienne. Il respectait surtout dans la loi romaine, une adaptation humaine de la loi divine, dans le pouvoir civil, l'autorité que les princes ou les magistrats tenaient de Dieu; dans la justice des hommes, celle du Christ. Si lui-même ne sacrifiait rien de son autorité, il l'exerçait uniquement au nom de l'Église; il se montrait toujours d'une singulière modestie en ce qui le concernait personnellement. Pour lui, la dignité de successeur de saint Pierre se conciliait fort bien avec l'humilité chrétienne. Dans ses lettres, il se qualifiait volontiers de serviteur des serviteurs de Dieu, *servus servorum Dei*. Toujours il repousse le titre, que beaucoup lui donnaient, d'évêque universel, *episcopus universalis*.

Un jour, le pape Grégoire déclara qu'il avait toujours eu mauvais caractère. En effet, on constate chez lui des alternatives de longues patiences et de brusques éclats, de dures exigences et de charitables réparations. Il manquait parfois de mesure; il avait des accès de vicacité, des intransigences farouches

en face de certaines fautes ou de certaines trahisons. Pour s'en étonner, il faudrait ignorer que les saints, avant d'être des saints, ont été des hommes. Au pape qui s'accuse de mauvais caractère, répondent ses propres lettres qui attestent sa patience et sa bonté. Lui qui était si économe, et qui vérifiait les comptes de tous ses agents, il devenait prodigue pour les aumônes. Il avait le culte de l'amitié : témoin ses lettres à ses vieux amis de Constantinople, ou encore à Marinianus de Ravenne, à Euloge d'Alexandrie, à Léandre de Séville. Il avait pour eux de bien touchantes attentions. Il s'inquiétait de leur santé; s'ils étaient malades, il leur envoyait des ordonnances de médecins, il leur défendait de jeûner, il voulait les soigner lui-même. Il invitait un général qui s'ennuyait, à venir lire avec lui les Livres saints. A l'évêque de Clusium, qui était pauvre, il envoyait un manteau d'hiver.

Vicacités ou intransigences à part, ce qui frappe surtout chez Grégoire le Grand, c'est l'équilibre de ses facultés. C'est probablement ce qui lui a permis, malgré sa santé lamentable, de mener à bien tant de choses et de si diverses, de concilier ses multiples tâches de pontife et d'administrateur, de diplomate et d'organisateur de missions, avec ses travaux d'écrivain, avec le culte de l'amitié, avec le souci constant de sa vie intérieure et de sa propre sanctification.

Dès le début de son pontificat, Grégoire donna sa mesure dans ses fonctions d'évêque de Rome. Il se révéla aussi comme un administrateur éminent, énergique et avisé, hardi réformateur.

Avant tout, il se préoccupa de restaurer dans son Église le principe d'autorité, d'imposer à tous les clercs le respect de la discipline. L'archidiacre Laurentius avait mauvaise réputation : il fut déposé « pour son orgueil et ses méfaits ». Certains diacres, fiers de leur belle voix, ne songeaient qu'à la « travailler » pour briller aux offices : on interdit le chant aux clercs d'ordre supérieur, en rappelant les diacres à leurs fonctions, au service de l'autel et des pauvres. Alors, dit-on, pour recruter les chantres, on institua la première *Schola cantorum*<sup>1</sup>.

Soucieux de réprimer tous les abus, Grégoire interdit formellement tous les petits trafics, familiers à l'administration impériale, qui avaient gagné jusqu'au Latran : gratifications ou cadeaux plus ou moins exigés pour les ordinations, pour les diplômes, pour le *palium*, pour l'honneur d'une sépulture dans une église.

Il réorganisa le service des aumônes, répartit entre les diaconies des sept régions ecclésiastiques de Rome. Il fit établir un registre, conservé plus tard dans les archives du Latran, où étaient inscrits les noms de toutes les personnes qui recevaient des secours, avec l'indication de leur résidence et la date de l'allocation.

Pour mieux assurer l'administration de son palais, il voulut avoir toujours près de lui un homme sûr, à qui il pût s'en rapporter pour le détail, et qui pût, au besoin, le remplacer. Il confia l'intendance du Latran à un *vice-dominus* ou vidame perpétuel, un diacre, qui devint vite le lieutenant du pape, et joua le rôle tenu jadis par l'archidiacre. Une autre petite réforme eut pour objet le recrutement du personnel attaché au palais : le service particulier du pape, où avaient été admis jusque-là de jeunes laïques, fut réservé dès lors à des clercs ou à des moines.

On attribue encore à Grégoire le Grand diverses réformes dans la liturgie de l'Église romaine : des

<sup>1</sup>Cette indication pourrait être contestée.

retouches à l'ordinaire de la messe; la composition du *Sacramentaire* dit *grégorien* et d'un *Antiphonaire*; la réglementation des stations aux basiliques et aux tombes des martyrs; en fin l'institution du chant dit *grégorien*. Mais en raison de multiples remaniements, il n'est guère possible aujourd'hui de distinguer en ces domaines la part de Grégoire le Grand et celle des papes qui l'ont précédé ou suivi. Il ne semble pas douteux néanmoins que son rôle, ici encore, ait été fort important. Quant aux *hymnes* mises sous son nom, on admet généralement qu'elles ne sont pas de lui.

Une des fonctions les plus absorbantes du pape était d'administrer le « Patrimoine de saint Pierre », vaste domaine foncier constitué depuis le <sup>v</sup>e siècle, qui faisait de l'Église romaine une véritable puissance financière. En Italie, le « Patrimoine » se trouvait surtout en Toscane, en Campanie, dans les régions de l'Est et du Sud. Il s'étendait aussi sur la Sicile, la Sardaigne, la Corse, la Provence, la Dalmatie, l'Afrique.

L'importance du « Patrimoine » avait amené les papes à constituer, pour le faire valoir, une administration spéciale, qui avait pour chef, à Rome, un intendant général (*dispensator Ecclesie*), dans chaque pays un intendant régional (*rector*) et de nombreux agents, des fermiers (*conductores*), chargés de faire rentrer les redevances dues par les tenanciers. L'exploitation du « Patrimoine » fournissait à l'Église romaine la plus grosse part de ses revenus. Pour prévenir ou réprimer des abus de tout genre, le pape devait surveiller de près cette administration.

Grégoire le Grand n'y a pas manqué. On le voit à l'œuvre dans sa correspondance, où il apparaît comme un administrateur éminent, actif, avisé, clairvoyant, aussi juste que ferme. Il contrôle tout par lui-même, vérifie les comptes dans le détail. Il choisit le *recteur* de chaque province, lui donne ses instructions, lit tous les rapports, y répond par des observations ou des ordres. Il trouve moyen de concilier des intérêts qui ne sont pas toujours d'accord, ceux des fermiers et ceux des colons, ceux de la caisse de l'Église et ceux de la justice ou de la charité. Enfin, il tient à jour le *Polypticus*, état des revenus du « Patrimoine de saint Pierre », dressé par le pape Gélase et conservé au Latran.

Malgré sa vigilance d'administrateur, malgré la richesse du Patrimoine, Grégoire avoue qu'il a bien de la peine à équilibrer le budget de son Église. Non seulement il doit entretenir son clergé, ses monastères, ses pauvres, mais encore il est forcé de le banquier bienveillant et jamais remboursé de l'empereur, qui laisse à sa charge l'approvisionnement de la population, même la solde des troupes et les tributs à payer aux Lombards.

Ces Lombards ont été le cauchemar de Grégoire le Grand. En 568, ils avaient envahi l'Italie. En quatre ans, ils avaient occupé tout le Nord jusqu'à l'Apennin. Ils avaient fait de Pavie leur capitale. Plus tard, ils s'étaient étendus jusqu'à Bénévent. L'autorité de l'empereur d'Orient ne se maintenait que dans certains territoires, plus ou moins isolés pour la plupart, administrés par un *dux* ou un *magister militum*, sous le contrôle d'un exarque résidant à Ravenne. C'étaient l'exarchat proprement dit (région de Ravenne), la *Pentapole* (autour de Rimini), la Vénétie, l'Istrie, la Ligurie, Rome, Naples et le Sud-Est de la péninsule. La Dalmatie et la Sicile étaient rattachées directement à Constantinople.

Dans les premières années du pontificat de Grégoire, la situation de Rome était critique. L'empereur, paralysé par ses guerres d'Orient, ne pouvait agir sérieusement contre les Lombards; et il ne voulait

pas traiter avec eux, pour ne pas renoncer à ses possessions d'Italie. D'où la politique paradoxale de l'exarque de Ravenne : ce n'était ni la guerre ni la paix. Rome était sans cesse menacée par Ariulfe, duc lombard de Spolète. Or on avait enlevé à la ville presque toute sa garnison; les quelques soldats qu'on lui avait laissés, ne touchant plus leur solde, se mettaient en grève et consentaient tout au plus à monter la garde sur les remparts.

Le pape aurait voulu négocier avec Ariulfe; mais on lui interdisait de faire la paix. Malgré tout, par la force des choses, il se substituait à l'exarque défaillant. Il cherchait à se concerter avec les officiers byzantins qui commandaient encore des troupes. Enfin, Rome fut sauvée par la retraite inopinée d'Ariulfe. Mais l'année suivante, en 593, c'est Agilulfe, le roi des Lombards qui vint en personne assiéger Rome. On raconte que Grégoire alla au devant d'Agilulfe, comme saint Léon au devant d'Attila, et obtint la paix. Mais cette paix, il dut l'acheter en promettant aux Lombards un tribut annuel.

Puis, cette paix si chèrement achetée n'était qu'une trêve, et ne concernait que Rome. Dans les années suivantes, le pape déploya une activité extraordinaire pour amener les adversaires à conclure une paix véritable qui s'étendrait à toute l'Italie. Chose singulière, il eut beaucoup moins de peine à convaincre le roi barbare que l'empereur et ses agents. A la cour de Pavie, il avait une alliée puissante, la reine Théodelinde, qui était catholique; Agilulfe se montrait disposé à traiter, et acceptait des conditions raisonnables. Au contraire, l'exarque Romanus restait intransigeant. La guerre continuait ou menaçait partout, sauf autour de Rome; et le pape ne craignait pas d'exhorter les évêques à organiser eux-mêmes la résistance par les armes. C'est seulement après la mort de Romanus qu'on put négocier sérieusement, et que la politique du pape prévalut à Ravenne. Dans l'automne de 598, le nouvel exarque et le roi des Lombards conclurent une paix générale pour toute l'Italie. Paix provisoire encore, rompue en 601, mais bientôt rétablie sous la forme d'une longue trêve. Quand Grégoire le Grand mourut en 604, il put avoir l'illusion d'avoir enfin donné la paix à l'Italie.

Outre l'Église de Rome, le pape avait sous son autorité ou son contrôle direct les régions dites *suburbicaires* qui formaient son ressort métropolitain : c'est-à-dire une partie de l'Italie centrale et toute l'Italie du Sud, avec la Sicile, la Sardaigne et la Corse. La correspondance de Grégoire montre avec quelle vigilance il exerçait en ces régions ses droits de métropolitain.

Il se constituait le tuteur des Églises de son ressort, en surveillait de près l'administration, recevait les plaintes, ordonnait des enquêtes, demandait des comptes à l'évêque, et, au besoin, n'hésitait pas à le déposer. S'il le jugeait utile, il envoyait dans un diocèse un inspecteur (*visitor*), avec des instructions précises et des pouvoirs étendus. En cas de vacance du siège épiscopal, il déléguait un représentant pour présider à l'élection, recommandait parfois son candidat, contrôlait la régularité des procédures, vérifiait les titres de l'élu qu'il n'acceptait pas toujours, consacrait à Rome le nouvel évêque. On le voit appliquer des réformes importantes, réunir deux diocèses ou deux monastères, instituer à Syracuse un vicaire apostolique pour la Sicile. Chaque année, pour la fête de saint Pierre et le concile, il convoquait à Rome les évêques de son ressort. Sans empiéter sur les droits de ses collègues, il rendait plus étroite la centralisation métropolitaine imposée aux régions suburbicaires.

Dans l'Italie du Nord qui avait des métropolitains particuliers, à Milan, à Aquilée, à Ravenne, le pape ne pouvait agir ordinairement que par l'intermédiaire de ces métropolitains, et en sa qualité de successeur de saint Pierre. Là, Grégoire parlait sur un autre ton; c'est surtout par sa diplomatie qu'il espérait arriver à ses fins.

Il n'y parvint pas toujours. Il essaya vainement de rallier les évêques schismatiques d'Aquilée et d'Istrie, séparés de Rome depuis l'affaire des Trois-Chapitres; il dut battre en retraite devant le mauvais vouloir de l'empereur Maurice. A Ravenne, il n'eut qu'à se louer de ses rapports avec les deux évêques qui occupèrent successivement le siège pendant son pontificat : Jean, qui était de ses amis, et à qui il a dédié son *Pastoral*; Marinianus, qu'il avait fait élire, qu'il avait ordonné lui-même, et qui était un ancien moine de son monastère du *Clivus Scauri*. Il s'est servi d'eux pour ses démarches auprès de l'exarque de Ravenne. De même, à Milan, il a trouvé dans l'évêque Constantius un précieux auxiliaire pour ses négociations avec le roi des Lombards.

A Milan comme à Ravenne, les interventions de Grégoire relevaient surtout de la politique. Dans la Haute-Italie, la présence toujours menaçante des Lombards et l'inertie de l'exarque paralysaient ses efforts et compromettaient jusqu'à l'union des Églises. De ce côté, le pape eut bien des déboires. Dans ses ouvrages et ses lettres, il se lamente à tout propos sur les malheurs de Rome et de l'Italie, où il voyait des signes précurseurs de la fin du monde. Clairvoyant comme il l'était, il comprenait que l'on aurait dû chasser les barbares ou traiter définitivement avec eux; or il constatait qu'à Constantinople on ne voulait sérieusement ni l'un ni l'autre. Il s'en exaspérait, maudissant cette barrière qui coupait l'Italie en deux, et qui lui enlevait une partie de son domaine religieux. En revanche, cette exaspération chronique n'a pas peu contribué à développer en lui le patriotisme italien.

Hors de l'Italie, la politique de Grégoire, les moyens employés et les chances de succès, variaient nécessairement suivant les régions et les traditions des Églises locales, surtout selon l'attitude des maîtres du pays, empereur byzantin ou rois barbares. A ce point de vue, comme à d'autres, l'Orient et l'Occident étaient deux mondes à part.

En Orient, la politique des papes devait compter alors avec les ambitions rivales des quatre patriarches de l'Empire, dont relevaient les diverses provinces ecclésiastiques : les patriarches de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem, d'Alexandrie. Elle devait compter surtout avec l'autorité despotique de l'empereur, qui se mêlait trop des affaires d'Église. De ce côté, Grégoire n'eut pas trop de toute sa diplomatie et de toute sa tenacité pour faire accepter ou respecter les privilèges romains, hérités de saint Pierre.

Il admet l'autonomie des patriarches. En principe, il n'intervient pas dans leurs affaires, ni dans celles des évêques ou des monastères qui leur sont subordonnés. Si pourtant il croit devoir leur signaler une injustice ou un abus, c'est ordinairement au nom de la solidarité chrétienne qui doit unir toutes les Églises, et avec des ménagements tout fraternels. Il n'élève le ton que s'il constate un empiètement sur les droits du chef de l'Église romaine.

Attentif à n'inquiéter personne, poussant l'humilité jusqu'à se dire l'égal des autres évêques, il n'en maintient pas moins avec fermeté les droits et privilèges du *principatus* romain. Contradiction en apparence, mais pour nous, non pour les gens du vi<sup>e</sup> siècle. P. Batiffol définit fort bien les caractères

de la primauté romaine en ces temps-là. C'est, dit-il, « sur l'Église universelle une primauté de sollicitude de responsabilité, de pouvoir aussi et d'assistance divine... Le *principatus* est un secours qui entre en jeu quand on fait appel au pape, ou quand le pape juge son intervention opportune, nécessaire ».

Dans le domaine de la foi, cette primauté romaine était alors reconnue de tout l'Orient. Dans les autres domaines, cela dépendait des circonstances, des intérêts en présence, ou de l'autorité personnelle du pape. A l'occasion, Grégoire exerce dans les affaires orientales son droit de contrôle. Il accepte des appels de prêtres condamnés, et fait réformer à Rome des sentences prononcées à Constantinople. Il engage les patriarches d'Antioche et d'Alexandrie à combattre, dans le recrutement du clergé, le scandale de la simonie. Il donne des conseils aux évêques de Géorgie, en réponse aux questions posées par eux, sur la façon de réconcilier avec l'Église catholique les nestoriens ralliés. Enfin, il ne cesse de protester énergiquement, même auprès de l'empereur, contre les prétentions du patriarche de Constantinople, qui lui paraît empiéter sur le privilège romain en s'attribuant le titre équivoque de « patriarche œcuménique ».

Le vrai chef de l'Église byzantine était l'empereur, qui gouvernait la religion comme tout le reste. Or l'empereur du moment est Maurice, un despote impénétrable, capricieux et têtu, qui règle une affaire d'Église par une loi, souvent sans consulter même ses évêques; on envoie la loi au pape, qui doit la faire promulguer dans l'Italie byzantine. Sujet de l'empire, Grégoire ne peut qu'obéir. Mais ensuite, s'il juge la loi mauvaise, il demande qu'on l'abroge ou qu'on l'amende. En fait, par ses correspondances ou par les négociations du nonce à Constantinople, il obtient ordinairement de l'empereur des concessions importantes qui remettent les choses au point. Cependant, il souffre de ces procédés autocratiques, qui compromettent la dignité de l'Église. Il pardonne moins encore à l'empereur de défendre si mal l'Italie contre les Lombards. Aussi c'est avec une impression de délivrance qu'il apprendra la fin tragique de Maurice, et qu'il enverra à l'usurpateur Phocas ses compliments ou ses vœux.

Dans la péninsule des Balkans, il ne rencontre ni les mêmes obstacles que dans les patriarcats d'Orient, ni les mêmes limites. C'est que les provinces byzantines de l'Illyricum, au point de vue religieux, dépendaient directement de Rome. Le pape pouvait y parler en maître, y tout régler ou contrôler par lui-même ou ses représentants. Il avait dans ces régions, outre son nonce de Constantinople, deux vicaires apostoliques, les évêques de Thessalonique et de Justiniana Prima. Bien que chacune des provinces de l'Illyricum eût son métropolitain, Grégoire y contrôle lui-même les élections épiscopales, et se réserve le droit de confirmer ou non le choix de l'élu. Il accepte les appels des clercs et fait reviser à Rome leurs procès. Il casse les arrêts injustes des évêques, des métropolitains ou des conciles. Même aux ingérences du gouvernement impérial, il oppose les canons de l'Église et les droits de la conscience. Il exerce donc dans l'Illyricum byzantin une juridiction immédiate, qu'il défend au besoin contre l'arbitraire du pouvoir civil ou contre des résistances locales en Dalmatie et ailleurs. Dans cette région des Balkans, il agit et parle, comme dans une partie de l'Occident latin, avec l'autorité souveraine du successeur de saint Pierre.

Pour ses rapports avec l'Afrique, il s'est montré fort habile diplomate. Dans leurs affaires de tout genre, politiques, judiciaires ou religieuses, les Africains étaient assez jaloux de leur autonomie. Depuis

que Bélisaire avait chassé les Vandales, l'Afrique du Nord dépendait de l'empire byzantin, dont le représentant, l'exarque d'Afrique, prétendait être maître chez lui. Même les évêques de la région entendaient régler entre eux leurs affaires. Cependant, Grégoire manœuvra si bien que, tout en ménageant les susceptibilités, il se fit partout obéir. Il sut se servir de l'exarque pour arrêter les progrès du schisme donatiste, qui, dans certaines régions, était redevenu menaçant. Quant aux évêques africains, il sut, par d'habiles concessions, les amener à accepter, avec ses instructions ou ses conseils, l'hégémonie de l'Église romaine. Il s'inclina devant leurs traditions, confirma leurs privilèges, et obtint d'eux ce qu'il voulait. On suit les étapes et l'on constate les résultats de cette adroite politique dans sa correspondance avec l'exarque d'Afrique, avec l'évêque Dominicus de Carthage, avec l'évêque numide Columbus.

Outre l'Espagne wisigothique, il y avait alors une petite Espagne byzantine, qui comprenait la province de Carthagène et une partie de la Bétique. Le pape y intervint directement dans les affaires religieuses. Il reçoit les appels des évêques déposés, et les fait juger par son représentant, un *defensor* romain. Il charge le même agent de réformer un monastère des Baléares. En pays wisigoth, où les évêques tenaient à leur autonomie, le pape ne pouvait exercer qu'une action indirecte, surtout par l'intermédiaire de son ami Léandre, évêque de Séville. De ce côté, d'ailleurs, tout allait bien pour l'Église. En 587, le roi Reccarède avait abandonné l'arianisme pour le catholicisme; deux ans plus tard, le grand concile de Tolède avait consacré la conversion de la nation entière. Le pape et le roi n'eurent plus qu'à échanger des lettres amicales et des cadeaux.

En Gaule, le pape ne pouvait alors agir directement que sur la Provence, où il contrôlait jusque dans le détail les affaires ecclésiastiques. Pour le reste du pays, il devait s'adresser aux rois francs : d'ou ses correspondances avec Childébert, roi d'Austrasie, puis avec ses deux fils Théodebert et Thierry, surtout avec leur grand-mère Brunehaut, qui continuait de gouverner au nom de ces deux princes encore enfants. D'accord avec Childébert, il rétablit le vicariat apostolique d'Arles. Avec Brunehaut, il mena parallèlement des négociations politiques et religieuses, qui visaient d'une part à obtenir un traité de paix perpétuelle entre les rois francs et l'empereur de Byzance, d'autre part, à supprimer les abus des Églises de Gaule, disparition des conciles, interventions des rois dans les élections d'évêques, choix de laïques et simonie. A tous il recommandait la convocation d'un grand concile de Gaule, qui accomplirait les réformes. Il voyait juste; il préparait les voies, et l'avenir devait lui donner raison. Malheureusement, il mourut trop tôt, sans avoir rien obtenu, sauf de belles promesses et des hommages.

Il fut plus heureux en Grande-Bretagne, où il fit œuvre durable. Il y obtint même des résultats surprenants. Dans tout le sud-est de la grande-île, le christianisme avait été submergé et les Églises anéanties au <sup>v</sup>e siècle par les invasions des Angles et des Saxons, toujours païens. Il y avait bien encore des évêques bretons dans les régions restées indépendantes à l'Ouest et au Nord; mais ils ne tentaient rien pour convertir les barbares envahisseurs.

Une femme y songea : une princesse franque qui était chrétienne, la reine Berthe, femme du roi de Kent Ethelbert. Elle fit appel au pape Grégoire, qui saisit l'occasion et qui envoya au roi de Kent un groupe de quarante missionnaires, dirigés par son disciple Augustin, moine au monastère romain du *Clinus Seauri*. Le succès fut foudroyant. Au bout de

quelques mois, Ethelbert se convertit avec une partie de son peuple. Peu à peu, le christianisme gagna toute la région. Une nouvelle et plus grande Église de Bretagne se constitua autour des métropoles de Cantorbéry, de Londres et d'York. Ce fut le grand triomphe du pape Grégoire : triomphe éclatant, qui consacrait l'œuvre d'une mission organisée à Rome et dirigée de Rome par le pape lui-même.

Comme on l'a vu, la politique de Grégoire le Grand a eu, suivant les régions, des fortunes inégales. Elle a presque échoué dans l'Orient grec. Elle a enregistré quelques résultats heureux dans le nord de l'Italie, en Gaule, en Espagne. Elle a réussi en Afrique. Elle a triomphé dans l'Illyricum, dans l'Italie du centre et au Sud. Elle a obtenu en Angleterre un éclatant succès.

Elle a marqué d'une empreinte ineffaçable les destinées du christianisme en Occident. Grégoire a organisé définitivement l'Église romaine. Par son action immédiate sur la plus grande partie de l'Italie, il a préparé l'unité religieuse de la péninsule; par ses négociations avec les Lombards et les exarques de Ravenne, il a même été le précurseur des hommes d'État qui en ont fait l'unité politique. Par la conversion des Anglo-Saxons, qui entraîna celle des pays germaniques, slaves et scandinaves, il a beaucoup contribué à étendre dans le nord de l'Europe le domaine du christianisme. Par ses relations avec les rois barbares de Gaule et d'Espagne, il a facilité le rayonnement de Rome vers l'Occident, et rendu possible l'entente entre les rois de France et les papes. Par sa conception du monachisme, il a orienté la vie religieuse des siècles suivants. Il est le premier qui, des moines, ait fait des missionnaires ou des évêques, et l'on n'oubliera pas cet exemple donné par lui. Enfin, quand les circonstances s'y prêtaient, il a défini avec une netteté nouvelle et revendiqué très énergiquement les droits de la suprématie romaine telle qu'il la comprenait. Dans ce domaine-là, comme dans bien d'autres, il a tracé la voie aux grands papes du Moyen Âge qui ont affermi, étendu et développé l'hégémonie de l'Église romaine.

Le pape Grégoire ne s'est pas contenté d'agir, d'administrer et de gouverner : il a su écrire et parler. Ses œuvres oratoires et littéraires ont eu même une fortune extraordinaire, presque inattendue. Elles ont contribué beaucoup à prolonger le souvenir de son pontificat, à faire rayonner sur le Moyen Âge son nom, sa gloire et son influence.

Nous avons de lui six ouvrages authentiques qui appartiennent à des genres assez différents. Des sermons proprement dits : les *Homélie*s sur les *Évangiles*. Des entretiens familiers mêlés de commentaires sur les Écritures : les *Moralia* ou *Commentaires du livre de Job*, et les *Homélie*s sur *Ézéchiel*. Des ouvrages d'édification et de discipline : la *Règle pastorale* et les *Dialogues*. Enfin, la *Correspondance*.

Aux yeux de Grégoire, l'un des premiers devoirs d'un évêque était de prêcher. Il donnait l'exemple, autant que sa santé le lui permettait. Parfois, quand il était aphone, il faisait lire aux fidèles son sermon par un clerc. Mais dès qu'il le pouvait, il parlait lui-même, et d'abondance, improvisant le détail. Le sermon était sténographié, et aussitôt répandu dans le public, malgré le pape, qui se plaignait avec bonhomie de ne pouvoir corriger ses discours.

Sa manière nous est connue surtout par les *Homélie*s sur les *Évangiles*. C'est un recueil de quarante homélie

s, publié en 593, avec une lettre-dédicace à Secundinus, évêque de Taormina. Pour prévenir les altérations des copistes, le pape fit déposer le manuscrit original dans les archives de l'Église romaine.

Ces homélie

été prononcées. Elles l'ont été dans des circonstances assez diverses, pour les principales fêtes, pour des dimanches ordinaires, pour des anniversaires de saints. Elles l'ont été aussi dans bien des endroits différents, tantôt à Saint-Pierre ou dans la basilique du Latran, tantôt en d'autres églises, même lointaines. Un jour qu'il prêchait à Saint-Ménas, le pape songea tout à coup au retour. « Nous voilà, dit-il, bien loin de la ville et je ne veux pas que nous rentrions trop tard. Il faut que j'abrège mon sermon... Cet été est tout trempé de pluies d'orage. »

Dans ces homélies, presque rien de dogmatique. L'orateur se contente de résumer l'évangile du jour, d'en dégager le mystère ou la signification allégorique, d'en tirer la leçon morale et la conclusion pratique; nécessité de songer au salut, maintenant surtout que tant de ruines semblent annoncer la fin du monde.

Pour être bien compris de ses auditeurs, il mêle à ses exhortations des anecdotes, l'histoire d'un mauvais riche, la mort édifiante d'un brave homme que tous ont connu, des récits de miracles. Souvent des détails familiers. Le pape parle de sa santé : « L'été, dit-il, qui est tout à fait contraire à mon corps, m'a empêché depuis bien longtemps de vous parler sur l'Évangile ». Parfois, de petits tableaux satiriques : « Vous êtes venus nombreux à la fête du martyr. Vous êtes là, à genoux, vous vous frappez la poitrine... Mais, pesez, je vous en conjure, vos demandes. Examinez si vous demandez au nom de Jésus, je veux dire si vous demandez les biens du salut... Hélas! Celui-ci demande à Dieu une épouse; celui-là, une villa; cet autre un vêtement; cet autre, de quoi manger... En voici un qui demande à Dieu la mort de son ennemi. »

Très différents sont les entretiens familiers qui sont reproduits dans le *Commentaire du livre de Job*, et qui s'adressaient à un autre public. Ce long ouvrage qui s'étend sur trente-cinq livres, tient à la fois de l'homélie et du commentaire. L'auteur en explique l'origine et le caractère dans sa préface, une lettre à Léandre, évêque de Séville. L'idée de cet ouvrage est née de conférences destinées à une communauté monastique. Grégoire était encore nonce à Constantinople : ses moines du *Clivus Scauri*, qui l'avaient accompagné en Orient, et qui vivaient avec lui en communauté, lui demandèrent de leur commenter le livre de Job. Léandre, qui était alors à la cour de l'empereur, joignit ses instances à celles des moines. Grégoire finit par consentir. On sténographia les conférences qui étaient des entretiens familiers d'exégèse. Après 590, devenu pape, l'auteur remania et acheva son commentaire, sans chercher ou sans réussir à en faire un tout harmonieux...

Les *Homélies sur Ezéchiel* sont un recueil de vingt-deux homélies, prêchées à Rome pour les fidèles en 593-594. Interrompue vers la fin de 593, pendant le siège de la ville par le roi lombard Agilulfe, la série des sermons fut reprise l'année suivante par le pape. Tous les discours avaient été sténographiés, mais on s'était contenté d'abord de les déposer dans les archives épiscopales. Ils furent publiés plus tard, avec quelques retouches, sur la demande d'un ami de Grégoire, l'évêque Marinius de Ravenne, à qui est dédié le recueil... D'après les homélies sur les Évangiles et sur Ezéchiel, on se représente assez bien le sermonnaire. Cette éloquence pontificale n'avait rien d'apprêté ni de pompeux, ni de solennel. C'était une éloquence familière, pleine de laisser-aller, de bonhomie, de cordialité amicale, avec des traits incisifs d'une ironie paternelle...

La *Règle pastorale*, appelée ordinairement le *Pastoral*, est probablement l'ouvrage le plus personnel

et le plus original de Grégoire le Grand. Il fut écrit par lui au début de son pontificat et dédié à son ami l'évêque Jean, de Ravenne, qui lui reprochait aimablement d'avoir voulu se dérober lors de son élection. C'est un livre de discipline et d'ascétisme, un manuel du parfait évêque, où sont exposés les devoirs de tous genres qui incombent aux chefs de l'Église... L'ensemble est fort beau, de grande allure et d'un observateur pénétrant. C'est comme le testament épiscopal de Grégoire.

Tout autres sont les quatre livres des *Dialogues*, ouvrage populaire d'édification, écrit en 593-594. Le sujet est indiqué nettement par le titre primitif : *De miraculis Patrum Italicorum*. C'est un recueil de miracles attribués à de saints personnages qui vivaient encore ou qui avaient vécu en Italie au cours du VI<sup>e</sup> siècle. Le deuxième livre est tout entier consacré à saint Benoît, le quatrième a pour objet une série de prodiges qui prouvaient la survivance de l'âme après la mort. C'est un dialogue entre le pape et le diacre Pierre, mais la conversation se réduit presque à un monologue du pape : l'interlocuteur n'ouvre la bouche que pour poser des questions, approuver ou remercier. L'auteur trahit ici une crédulité sans bornes, qui contraste étrangement avec le ferme bon sens du pape dans sa politique et son administration.

Ce qui fait le prix de ces *Dialogues*, c'est une série de récits poétiques qui mêlent à la fiction les espérances de la foi, et qui annoncent le merveilleux chrétien du Moyen Âge, la *Légende dorée*. A un autre point de vue, c'est le livre II, qui, tout entier, se rapporte à saint Benoît, et qui présente un réel intérêt historique. En évoquant ici avec une singulière puissance la figure du moine, Grégoire a rendu le saint d'autant plus populaire, et contribué ainsi à faire adopter dans tout l'Occident la règle bénédictine.

Pour l'historien, le chef-d'œuvre de Grégoire est sa correspondance. Nous n'en avons d'ailleurs qu'une partie, malgré les précautions prises à l'origine pour la conserver entière. Nous savons que les minutes de toutes les lettres expédiées étaient déposées aussitôt dans les archives du Latran, où chaque année constituait un volume. Le grand recueil original a disparu. Des lettres de Grégoire, nous possédons cependant une importante collection, qui provient surtout d'un choix fait et publié, vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, par ordre du pape Hadrien. Cette collection comprend environ 850 lettres, classées suivant les dates en quatorze livres. C'est là que l'on voit à l'œuvre le grand pape, l'apôtre, l'administrateur, le politique, dans ses relations avec l'empereur, les rois et les princes, avec les agents du pouvoir civil ou militaire, avec les intendants du « Patrimoine de saint Pierre », avec une foule d'évêques ou d'abbés, avec les Églises d'Orient ou d'Occident. A lire ces lettres, on ne peut qu'admirer l'homme; et l'on comprend qu'il ait été appelé Grégoire le Grand.

Que vaut l'écrivain?

Le pape Grégoire était considéré en Italie, même en Gaule par Grégoire de Tours, comme un des hommes les plus savants de son temps : ce qui n'est pas beaucoup dire. Il a des ignorances singulières. Non seulement, il ne savait pas le grec, mais il ne connaissait pas la plupart des classiques latins. D'ailleurs, il se méfiait de tous, parce qu'ils avaient eu le malheur d'être païens. Il allait jusqu'à reprocher à des évêques leurs goûts de lettrés. Chose plus étrange, il était fort mal au courant de la littérature chrétienne. Il n'avait pas lu Irénée, même dans la traduction latine. Il n'était familier qu'avec une partie des œuvres de Cyprien, de Jérôme, d'Ambroise, surtout d'Augustin; et encore, il ne cherchait guère

dans ces œuvres que la matière de sa prédication.

Pour le fond, il n'a presque rien d'original. Politique très avisé, moraliste très pénétrant, il n'est ni théologien, ni polémiste, ni penseur. Sa doctrine, fondée uniquement sur l'interprétation courante des Livres saints et sur la tradition de l'Église romaine, se réduit à une sorte d'augustinisme populaire. Comme le dit fort bien P. Batiffol, « il a moins éclairé l'Église qu'il ne l'a édifiée; il a mis pour elle la vie chrétienne en formules claires, pleines, portatives... Il est un témoin de la doctrine des œuvres, des sacrements, des fins dernières. »

Son style, sans être fort original, est pourtant assez personnel. Malgré certaines fautes de goût, il est ordinairement simple, net et vigoureux. C'est le style d'un homme d'action et d'autorité, mais souvent avec des finesses de diplomate et des saillies d'homme d'esprit. Son latin même vaut mieux qu'on ne s'y attendrait pour cette époque. Sans doute ce n'est pas le latin classique, ni même un latin bien correct; mais ce n'est pas non plus un latin barbare. C'est la langue de la bonne société du temps, qui précipitait surtout par ignorance.

LXXXVI. LES PREMIERS SUCCESSEURS DE SAINT GRÉGOIRE. — Du 12 mars au 13 septembre 604 l'Église de Rome n'eut pas de pontife et celui qu'on élit fut Sabinien, diacre originaire de Toscane, et qui avait rempli, lui aussi, les fonctions d'apocrisiaire à Constantinople. Ce dernier point était le seul qu'il offrit comme ressemblance avec son prédécesseur. Saint Grégoire avait laissé Rome en paix avec les Lombards, c'était beaucoup, mais, ce qui valait plus encore, il avait rempli les greniers pontificaux par une sage administration. Sabinien imagina de les vider à prix fixé : un *solidus* pour trente boisseaux, ce qui parut exorbitant et qui l'était, certes, puisque c'était le double du prix payé du temps de Théodoric<sup>1</sup>. Le pape avait, ainsi, la main malheureuse et son gouvernement sentait la réaction. Alors que Grégoire favorisait les moines, celui-ci leur faisait la vie dure et, partout où la chose devenait possible, les évinçait en faveur du clergé séculier<sup>2</sup>. Dix-huit mois lui suffirent pour se rendre impopulaire et quand il mourut (22 février 606) on conta que saint Grégoire lui était apparu et l'avait assommé d'un coup de bâton<sup>3</sup>. Ces faits sont d'une vérification difficile, mais ce qui est certain c'est que ses funérailles se firent à la dérobée; on le transporta du Latran au Vatican par les chemins et ruelles qui bordaient les murailles.

Du 22 février 606 au 19 février 607, son successeur attendit le bon plaisir de la ratification impériale; celui-ci se nommait Boniface III, Romain d'origine, ancien apocrisiaire lui aussi; d'ailleurs, il ne fit que passer et mourut le 12 novembre de la même année (voir *Dictionn.*, t. xiiii, col. 1228).

Il fallut encore subir une longue vacance du siège jusqu'au 15 septembre 608 pour procéder au sacre de Boniface IV, qui rappela saint Grégoire, multiplia les charités et répara les désastres causés par la famine, la peste et l'inondation<sup>4</sup>. C'est à son pontificat que remonte la consécration sous le titre de *Sancta-Maria-ad-Martyres* de l'ancien Panthéon (voir *Dictionn.*, t. xiiii, col. 1065). Le pape y fit transporter les reliques nécessaires à la dédicace ce qui donna lieu à des exagérations dont il y a peu de chose à retenir. Mort le 25 mai 615, Boniface IV fut honoré comme saint. Il en fut de même pour son successeur, Deusdedit ou Adéodat I<sup>er</sup>, consacré le 19 octobre 615

et dont le pontificat fut attristé par un tremblement de terre et une épidémie de lèpre qui rendait les victimes hideuses et méconnaissables (voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 1229-1230).

Le pontificat de Boniface V dura près de six ans (23 décembre 619 25 octobre 625) et ne fut pas marqué par de grands événements à Rome, mais ce pape s'intéressa à la conversion d'Edwin, roi de Northumbrie; en outre, il s'intéressa à la discipline ecclésiastique, régla les formalités des testaments reçus par les notaires, il établit le principe du droit d'asile, régla les attributions des acolytes (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 348-356). Le pape consacra une petite basilique dans le cimetière de Saint-Nicomède sur la voie Nomentane (voir *Dictionn.*, t. xiiii, col. 1230-1231).

LXXXVII. DEPUIS LE PAPE HONORIUS I<sup>er</sup> JUSQU'À EUGÈNE I<sup>er</sup>. — Au cours de cette période de 625 à 657 nous n'avons pas de faits considérables à signaler dans l'histoire de la ville de Rome.

Honorius I<sup>er</sup> (3 novembre 625-12 octobre 638) se fit consacrer neuf jours seulement après la mort de son prédécesseur, sans se préoccuper de la confirmation impériale. Il fut un bâtisseur infatigable (voir *Dictionn.*, t. xiiii, col. 1231-1234) et c'est tout ce que le *Liber pontificalis* semble avoir retenu de lui; cependant son activité servit et honora le siège apostolique en Orient comme en Occident, mais tout cela est surtout affaire d'administration. Malheureusement pour lui il se trouva engagé dans le grave conflit théologique du monothélisme auquel il était mal préparé et il signa un écrit qui a soulevé d'ardentes polémiques. Nous avons traité cette question ailleurs et n'avons pas à y revenir (voir Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. iii, part. 2, p. 347-364).

Sévérin dut subir de longs délais avant de voir son élection confirmée, il ne fut consacré que le 28 mai 640 et mourut le 2 août de la même année. Ce pontificat si court avait eu le temps d'être attristé par un acte de violence. Le *chartularius* Maurice prétendit s'emparer du trésor laissé par le pape Honorius qui, à l'entendre, se composait de la « montre » impayée des troupes byzantines. Le pape en référé à l'exarque Isaac, qui accourut de Ravenne, pilla le bien des pauvres et expédia sa part à l'empereur Héraclius.

Jean IV (du 25 décembre 640 au 12 octobre 642) introduisit à Rome le culte d'un martyr, son compatriote, saint Venance (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1576-1581, fig. 6798; t. xiiii, col. 1235, fig. 9678).

Théodore (sacré le 14 novembre 642, décédé le 13 mai 649) vit le début de son pontificat troublé par la révolte du *chartularius* Maurice, qui, pourchassé, se réfugia à Sainte-Marie-Majeure, y fut saisi et envoyé à Ravenne où il fut décapité.

Martin I<sup>er</sup> se fit sacrer sans attendre la confirmation impériale, condamna le monothélisme dans un concile tenu au Latran (5 octobre 649) et, emmené à Constantinople (653), relégué à Naxos, embarqué pour la Chersonèse le 26 mars 655, y mourut martyr le 16 septembre (voir H. Leclercq, *Les martyrs*, t. iv, 1905, p. 234-245).

Eugène I<sup>er</sup> fut sacré le 10 août 654, du vivant du pape Martin qui ne protesta point contre cette élection afin d'assurer au siège de Rome un évêque orthodoxe. Il mourut le 2 juin 657 et fut compté au nombre des saints. Son successeur, le pape Vitalien, eut à recevoir à Rome l'empereur Constant II.

<sup>1</sup> *Anonymi Valesiani pars posterior*, LXXIII; cf. Stein, *Studien zur Geschichte des byzantinischen Rechts*, 1919, p. 78. — <sup>2</sup> Le *Liber pontificalis* dit de lui : *Hic eccle-*

*siam de clero implevit.* — <sup>3</sup> Paul Diacre, *Vita Gregorii*, c. xxix. — <sup>4</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. 1, p. 317.

LXXXVIII. L'EMPEREUR CONSTANT II A ROME (663). — Rome avait essayé des maîtres les plus divers sous les titres les plus variés; la population et l'administration conservaient, semble-t-il, une préférence toujours prête à s'affirmer pour les empereurs qui, depuis Constantin, lui avaient préféré Byzance et dont quelques rares titulaires avaient consenti à regret à y passer quelques jours. Lorsque le *basileus* Constant II consentit à s'y montrer, il y avait près de deux siècles que les Romains n'avaient connu pareil honneur; cette longue attente les rendait peu difficiles. Constant avait fait mourir son frère, simple peccadille en ces temps de mœurs sauvages. Lorsque la fantaisie lui passa en tête de visiter Rome, il s'y rendit de Naples par la voie Apennine. Le pape Vitalien et tout son clergé se rendirent à sa rencontre jusqu'au VI<sup>e</sup> mille, et, le mercredi 5 juillet, l'empereur entra dans Rome; il se rendit à Saint-Pierre et fit de larges présents, selon l'usage. Le samedi suivant, on le vit à Sainte-Marie-Majeure, toujours aumônier, et, le dimanche 9, il se montra de nouveau à Saint-Pierre dans un appareil militaire et clérical magnifique. Le samedi 15, ce fut au tour du Latran et après les cérémonies religieuses vint un banquet solennel dans le *triclinium*. Après avoir assisté le dimanche à la grand'messe de Saint-Pierre, Constant II prit congé du pape Vitalien.

Sa visite n'avait pas duré quinze jours et avait coûté aussi cher à Rome que les quinze jours de pillage du roi Genséric. Celui-ci, venu en vainqueur et en barbare, s'était heurté à bien des cachettes impénétrables et n'avait pu éventer tous les trésors; ce fut pour le plus grand profit de Constant II qui put se livrer impunément à son goût des belles choses. Une véritable armée d'emballeurs accompagnait le *basileus* qui rafla tout ce qu'il put attcindre. Les tuiles de bronze doré qui recouvraient les toits des temples furent détachées l'une après l'autre; celles du temple de Vénus et de Rome furent destinées à la toiture de Saint-Pierre, celles du Panthéon furent expédiées à Porto, à destination de Constantinople. Des vaisseaux y attendaient leur chargement et lorsque tout fut prêt pour le départ, on mit à la voile pour Syracuse; ce n'était qu'une escale, mais tout ce riche butin tomba entre les mains des Sarrasins qui emportèrent ces belles choses à Alexandrie. Constantinople n'en vit jamais rien et Rome se trouva un peu plus appauvrie. Quant à l'empereur Constant II, il mourut assassiné dans son bain.

LXXXIX. DE SAINT VITALIEN A SAINT GRÉGOIRE II. — Du 30 juillet 657, jour de sa consécration, au 27 janvier 672, jour de sa mort, le pape Vitalien vit disparaître le *basileus*, mais il eut surtout à lutter contre la tentative de ce prince malfaisant qui s'était mis en tête de rendre l'archevêque de Ravenne indépendant du siège de Rome et, pour cela, irait se faire consacrer à Constantinople. De là sortit un schisme qui dura peu de temps et prit fin lorsqu'en février 692, Damien se fit sacrer à Rome par le pape Serge 1<sup>er</sup>.

Adéodat II, sacré le 12 avril 672, mort le 16 juin 676, aima les bâtiments, éleva une église dédiée à Saint-Pierre au *Campo di Merlo* dont nous avons parlé à propos des guerres gothiques, en outre il agrandit le monastère de Saint-Érasme.

Donus lui succéda au mois d'août, fut consacré le 2 novembre 676; il bâtit et mourut le 11 avril 678. Agathon 1<sup>er</sup>, de juin ou juillet 678 au 10 janvier 681, condamna le moïsothélisme au VI<sup>e</sup> concile œcuménique, tenu à Constantinople, en 680. Deux traits à noter pour mieux pénétrer la situation vraie du personnel de l'Église de Rome à ce moment. Le pape se réserve à lui-même la charge d'*arcarius* ou trésor-

rier, faute de trouver dans son entourage quelqu'un qui lui inspire confiance; et dans sa lettre au VI<sup>e</sup> concile œcuménique, il présente une excuse touchant la science insuffisante de ses représentants qui, vivant au milieu des barbares et obligés de gagner leur vie par le travail manuel, ne peuvent pousser loin la science des Écritures.

Léon II, élu à l'automne de 681, consacré le 17 août 682, décédé le 3 juillet 683. Il savait assez de grec pour entreprendre la traduction en latin des actes du VI<sup>e</sup> concile œcuménique, approuvés par le Saint-Siège; ce fut lui qui mit fin au schisme local de Ravenne dont l'archevêque Théodore renouça à l'autocéphalie et consentit à remettre au pape Léon l'acte de l'empereur Constant II qui était à l'origine de ce désordre.

Benoît II, 26 juin 684 au 8 mai 685, signala son pontificat par la concession obtenue de Constantinople de pouvoir procéder à la consécration de chaque nouveau pape sans attendre l'autorisation du *basileus*; la formalité pouvait être suppléée par l'exarque de Ravenne. Le pape s'intéressa aux travaux d'embellissement de plusieurs basiliques et fit des largesses aux monastères de diaconies (voir plus loin, § IV de la VII<sup>e</sup> partie (*Particularités*) en ce qui concerne les diaconies).

Jean V, 24 juillet 685 au 2 août 686.

Conon, 31 octobre 686 au 21 septembre 687.

Serge 1<sup>er</sup>; son élection fut laborieuse, deux partis soutenaient chacun leur candidat, Pascal et Théodore, qui furent proclamés et installés tous les deux au Latran; Pascal dans le palais extérieur, Théodore dans le palais intérieur où se trouvaient les appartements pontificaux. Pareille situation faisait toucher du doigt le grave inconvénient du procédé de l'élection épiscopale par le peuple. Heureusement des esprits plus mûrs intervinrent et proposèrent un troisième candidat, Syrien d'origine, Romain par ses fonctions, ordonné prêtre et attaché au « titre » de Sainte-Suzanne où il montrait un grand zèle. Il fut proclamé et de ses deux rivaux l'un, Théodore, se soumit; l'autre, Pascal, fit appel à l'exarque de Ravenne à qui il promit une forte somme. L'exarque ne put que constater l'accord de tous sur le nom et le droit de Serge 1<sup>er</sup>, mais exigea les cent livres d'or promises par Pascal, et Serge n'eut d'autre ressource que de les payer en vendant une partie du trésor de Saint-Pierre. A cette condition, il put être sacré le 15 décembre 687 et, à ce prix, empêcha un schisme, de même qu'il mit fin, officiellement, au schisme d'Aquilée. Nous avons décrit son activité au point de vue monumental et au point de vue liturgique (voir *Dictionn.*, t. III, col. 892-896; t. XIII, col. 1238-1243). Serge 1<sup>er</sup> mourut le 6 septembre 701.

Jean VI, sacré le 30 octobre 701, mort le 11 janvier 705, paraît avoir eu de la souplesse; on le voit prendre sous sa protection l'exarque Théophylacte venu de Sicile à Rome, dont le peuple lui voulait faire un mauvais parti, et lui permettre de s'éloigner sain et sauf. Après avoir sauvé un Byzantin, le pape s'arrangea avec un Lombard qui s'avancait vers Rome et le décida à regagner son duché de Bénévent.

Jean VII, sacré le 1<sup>er</sup> mars 705, décédé le 18 octobre 707, d'origine grecque, ami des arts et dont le souvenir est inséparable de celui de Sainte-Marie-Antique (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2012, 2014, 2017, fig. 4582-4583; t. XIII, col. 1243-1244, fig. 9680, 9681). Il réussit à se faire restituer par le roi des Lombards, Aripert II, le patrimoine des Alpes Cottiennes dans la région de Gènes; l'acte de restitution était écrit en lettres d'or.

Sisinnius, du 18 janvier au 7 février 708; son souvenir s'est conservé par l'ordre qu'il donna de cuire

des briques pour procéder aux réparations nécessaires à l'enceinte de Rome.

Constantin I<sup>er</sup>, 25 mars 708 au 9 avril 715, eut un pontificat agité, fit le voyage de Constantinople et de Nicomédie où il rencontra le *basileus* Justinien II, auquel succéda une période d'anarchie qui eut son contre-coup en Italie, à Ravenne. On put craindre de voir renaître le schisme à peine éteint, mais l'archevêque, rentré d'exil, fit sa paix avec le pape.

A partir du pontificat de Grégoire II, nous renvoyons au travail donné dans le *Dictionn.*, t. XIII, col. 1245-1341.

XC. LA POLITIQUE PONTIFICALE ET LA DYNASTIE CAROLINGIENNE. — Le roi des Lombards, Aistulf, devenu maître de Ravenne poursuivit son grand dessein qui ne tendait à rien moins qu'à la soumission de Rome, réalisée sous la forme d'une contribution financière, s'élevant à un sou d'or par tête, et à l'établissement de la juridiction lombarde. Quoique ces exigences parussent exorbitantes au pape Étienne II, nouvellement élu, il se flatta de retirer quelques avantages d'une négociation directe qu'il confia à son frère Paul, alors diacre et depuis pape, et au primicier des notaires Ambroise; ceux-ci conclurent avec Aistulf une paix de quarante années (752). Avant même que l'année fut écoulée, tout fut à recommencer. Une nouvelle ambassade échoua et Étienne II s'adressa au *basileus* Constantin V dont il sollicita le secours, sans un meilleur résultat. Le pape eut recours aux manifestations chères à la piété théâtrale des Romains, prescrivit des processions solennelles dans les basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Sainte-Marie-Majeure, et toujours sans succès. Les Romains sentaient la menace d'annexion lombarde planer sur eux et s'en épouvantaient; comme il leur répugnait d'être asservis par les Allemands, le pape les libéra de cette crainte en s'adressant aux Français.

Le pontificat entretenait des relations cordiales avec la dynastie qui avait succédé aux Mérovingiens et dont le chef, Pépin le Bref (voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce nom) avait eu l'habileté de mettre le pape de son côté lors de l'élévation de sa famille sur le trône. Étienne II se rendit en France à Ponthion, s'entretint avec le roi des Francs et le pouvoir temporel à Rome fut transféré des *basileis* byzantins aux papes, investis désormais d'un pouvoir temporel. Pépin s'entretint auprès d'Aistulf, n'en obtint rien, passa les Alpes avec une armée, le battit, l'assiégea dans Pavie et lui fit renoncer à ses conquêtes (754).

A peine Pépin avait-il repassé les Alpes (755) qu'on vit Aistulf reprendre ses projets et marcher sur Rome (début 756). Deux corps lombards, venus du Nord, s'avancèrent sur la rive gauche du Tibre entre la porte Salaire et la porte d'Ostie, un troisième corps venu du Sud, s'approchait par la rive droite. Aistulf somma la ville de se rendre, ravagea la campagne romaine, pillà les églises, les catacombes, profana les reliques, vola le bétail des fermes, violenta le clergé et les fidèles; finalement donna l'assaut à Rome. Il trouva une résistance inattendue de la part des milices romaines galvanisées par l'exemple du pape et de l'ambassadeur franc, l'abbé Warhaire. Le pape adressa de nouveaux appels à Pépin qui reparut avec une armée dans l'Italie septentrionale et Aistulf leva le siège pour courir à sa rencontre.

Lombards contre Francs, la partie n'était pas égale. Aistulf fut battu, enfermé dans Pavie, obligé à payer une indemnité de guerre et à renoncer à un territoire important qui forma le noyau du pouvoir temporel des papes, établi sous le protectorat du roi des Francs. Aistulf mourut sur ces entrefaites et fut remplacé par Didier (757). Toute cette question a

été exposée déjà (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1322-1338).

A Étienne II succéda son frère Paul I<sup>er</sup> (756-767) qui travailla à continuer sa politique et à en consolider les acquisitions; il put se flatter d'y réussir quand il vit le roi Didier venu à Rome en pèlerin ou peut-être en espion, car il méditait dès lors de rendre au royaume lombard ses prétentions et sa puissance passées. Tout demeura néanmoins dans le *statu quo* jusqu'à la mort de Paul I<sup>er</sup> (767). Celui-ci, prévoyant des troubles possibles après sa mort, avait pris la précaution de faire jurer au duc de Népi, Théodore, dit Toto, le respect de l'ordre pontifical établi. En bon Italien, Toto, dès que le pape fut mort, viola son serment et avant les funérailles pénétra dans Rome avec ses trois frères Constantin, Passivus et Pascal. Réunis dans une maison appartenant à Toto, ils choisissent Constantin comme pape, se rendent tous quatre au Latran, y pénètrent de force et l'installent. L'intrus était laïque, on requit l'évêque de Préneste, Georges, de lui conférer l'ordination. Georges refusa, supplia, puis quand il se vit en péril, il s'exécuta et tonsura Constantin; le lendemain il le fit sous-diacre et diacre, et le dimanche suivant, flanqué des évêques d'Albano et de Porto, consacra évêque de Rome le nouveau pape à Saint-Pierre.

XCI. L'INTRUS CONSTANTIN. — Pendant treize mois, Constantin exerça ses fonctions, mais il lui fallut compter avec l'opposition soulevée par le primicier Christophe et son fils le secondicier Serge, qui décidèrent Grégoire, duc de Campanie, à se soulever contre l'usurpateur du pontificat. Grégoire fut vaincu et mis à mort, Christophe et Serge, réfugiés à Saint-Pierre, obtinrent la permission de se retirer au monastère du Sauveur, près de Rieti (768). Ils s'en gardèrent bien et se rendirent à Spolète où le duc Théodicius leur donna une escorte pour gagner Pavie où les deux fugitifs sollicitèrent le roi Didier d'intervenir dans cette affaire. Didier se borna à les faire reconduire à Rome par Théodicius et par le prêtre Waldipert. « Les Lombards, après une tentative infructueuse sur la Porte Saint-Pierre, allèrent se présenter à la Porte Saint-Pancrace où, grâce à des intelligences qu'ils avaient dans la place, ils eurent plus de succès; ils pénétrèrent dans la ville — c'était la première fois que les Lombards réussissaient à entrer dans Rome — et occupèrent le Janicule. Mais ils hésitèrent à pousser plus loin et donnèrent ainsi à leurs ennemis, revenus de leur surprise, le temps d'intervenir. Le duc Toto, accompagné de son frère Passivus et de deux hauts officiers de la cour papale, le *secundicerius* Démétrius et le *charitularius* Gratosius, accourut pour chasser les envahisseurs. L'affaire débuta mal pour les Lombards, qui commencèrent à battre en retraite, mais les trahisons de Démétrius et Gratosius, secrètement d'accord avec les assaillants, retournèrent la situation; ils attaquèrent Toto par derrière et le mirent à mort. A cette vue, Passivus se précipita au Latran pour mettre Constantin au courant des événements. Tous deux, avec le *vice-dominus* Théodore, se réfugièrent dans la basilique, où, de chapelle en chapelle, leurs ennemis les poursuivirent au cours d'une chasse à l'homme sans merci. Les officiers de la milice romaine les tirèrent enfin de l'oratoire où ils avaient cherché un suprême refuge et, sous bonne garde, les mirent en lieu sûr.

« Le second acte du drame venait de se dérouler. La conclusion était proche; elle allait apparaître digne des prémisses. L'affaire se déroula en deux étapes: la nomination d'un nouveau pontife, les représailles contre les vaincus. Dès le lendemain, le prêtre Waldipert, sans même prendre conseil de son allié Serge, réunit quelques Romains dans le monas-

tère de Saint-Vitus, sur l'Esquilin, leur fit élire un certain prêtre Philippe, qui avait les sympathies du parti lombard, et qu'il conduisit à la basilique du Latran où il fut solennellement intronisé. Un grand banquet qui réunit au Palais les notabilités ecclésiastiques et militaires de Rome, termina la cérémonie. Mais tout le monde dans le camp des vainqueurs n'était pas également bien disposé à l'égard du nouveau pape. Son élection n'était pas exempte d'irrégularités et Christophe, arrivé sur ces entrefaites, se déclara catégoriquement contre lui. Ce fut le coup de grâce. Gratosius, à la tête d'une troupe armée, marcha vers le Latran et somma Philippe d'en déguerpir. L'infortuné pontife, qui semble l'avoir été quelque peu malgré lui, ne se le fit pas dire deux fois, et, sans même esquisser de résistance, retourna paisiblement à son couvent. Le siège de saint Pierre se trouvait de nouveau vacant. Cette fois, Christophe, et lui seul, prit l'initiative. Il convoqua aux *Tria Fata*, sur l'ancien Forum, une assemblée générale de la population où figurèrent, côte à côte, les notabilités ecclésiastiques, les prêtres, les chefs de la milice, et civils ou militaires de toute classe, l'ensemble des citoyens romains. A l'unanimité, l'assemblée nomma pape le primicier Étienne, prêtre de Sainte-Cécile au Transtévère, qui prit le nom d'Étienne III (768).

« L'interrègne pontifical se trouvait clos. Restait le chapitre des représailles. L'avènement du nouveau pontife donna le signal des vengeances vis-à-vis du parti vaincu. Elles furent atroces. Théodore, tiré de sa prison, eut les yeux crevés et la langue coupée. Passivus, le frère de Toto et de Constantin, eut aussi les yeux crevés, puis tous deux furent enfermés dans des monastères de Rome. Théodore dans le couvent du *Clivus Scauri*, sur le Célius, Passivus, dans celui de Saint-Silvestre in *Capita*, au Champ-de-Mars. Mourant de faim et de soif, suppliant vainement qu'on lui donnât un peu d'eau, Théodore ne tarda pas à y mourir. Waldipert, tiré de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, où il avait cherché un refuge, eut les yeux crevés sur la place du Latran et mourut peu après dans un hôpital voisin où il avait été transporté. Le sort de Constantin fut plus terrible encore. On le traîna à travers les rues de Rome, monté sur un cheval, avec une selle de femme, un lourd poids aux pieds et c'est ainsi qu'au milieu des quolibets

et des grondements de la populace il fut conduit au monastère de Saint-Sabas sur l'Aventin. Son supplice ne faisait que commencer: Une assemblée d'évêques et de prêtres se tint dans la basilique de Latran. Constantin, tiré de son couvent, y comparut pour être solennellement dégradé. On lui enleva le pallium et les chaussures pontificales. On le réintégra ensuite dans son monastère. Il n'y resta pas longtemps. Un groupe de forcenés brisa les portes, le tira de sa cellule et lui creva les yeux. Enfin le pape Étienne III, avec l'autorisation expresse des deux rois des Francs, Charles et Carloman, qui venaient de succéder à leur père, Pépin le Bref, mort en 768, réunit un synode pour le juger. Quarante évêques d'Italie et treize évêques francs, expressément venus pour la circonstance, s'assemblèrent sous la présidence du pape dans la basilique de Latran. Constantin, aveugle et épuisé par un supplice de huit mois, fut amené en leur présence. Sommé de justifier sa conduite, il invoqua la contrainte qui lui avait été faite, puis il se jeta à terre, confessant ses fautes au milieu des sanglots et implorant la pitié de ses juges. La décision fut ajournée au lendemain. Le jour suivant, il changea de tactique et essaya de se défendre. Le seul résultat fut de provoquer dans l'assemblée un sursaut de colère. Il fut souffleté, précipité à terre et finalement expulsé de la salle. Les actes de son pontificat furent annulés et les registres, qui les mentionnaient, brûlés. Les évêques nommés par Constantin durent être consacrés de nouveau par Étienne III, et les prêtres, nommés dans des conditions analogues, allèrent méditer sur leur faute dans le silence des monastères. Enfin, pour éviter à l'avenir le retour de semblable usurpation, le synode décida qu'à l'exclusion des laïques civils ou militaires, seuls les ecclésiastiques seraient appelés, pour l'élection du pape, à composer le corps électoral proprement dit (769)<sup>1</sup>. »

XCII. HADRIEN I<sup>er</sup>. — (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1964-1967, fig. 5522).

XCIII. LÉON III. — (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2538-2542, fig. 7044.) Cf. Chr. Huelsen, *Osservazioni sulla biografia di Leone III nel Liber pontificalis*, dans *Rendiconti della pontif. accad. rom. di archeol.*, t. I, 1923, p. 107-119.

<sup>1</sup> L. Homo, *Rome médiévale*, in-8°, Paris, 1934, p. 45-49.

III. TABLEAU CHRONOLOGIQUE. — On trouvera ici, en regard des années de l'ère chrétienne, les noms des papes, des empereurs, des consuls depuis l'année 67 jusqu'à l'année 546 qui marque la fin du consulat. Quelques notes accompagnent les noms des papes; elles sont empruntées au *Catalogue libérien* et au *Liber pontificalis*.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
67	<b>S. Petrus.</b> <i>Cat. lib.</i> : ann. xxv, mens. uno, d. ix. Fuit temporibus Tiberii Cæsaris et Gai et Tiberii Claudi et Neronis, a cons. Minuci et Longini (p. Chr. 30) usque Nerone et Vero (55). Passus autem cum Paulo die III kal. julias cons. ss. imperante Nerone. <i>Lib. pont.</i> : natione Galileus... qui et scpultus est via Aurelia, in templum Apollinis, juxta locum ubi crucifixus est, juxta palatium Neronianum, in Vaticanum, juxta territorium Triumphalem, iij kal. jul.	<b>Nero.</b> L. Domitius Ahenobarbus; né le 15-12-37; adopté le 1-3-50 comme Nero Claudius Drusus Germanicus (Cæsar); empereur du 13-10-54 au 9-6-68 : imp. Nero Claudius Augustus Germanicus.	Fonteus Capito — L. Julius Rufus

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
68	<b>S. Linus</b> , 67-76 (?). <i>Cat. lib.</i> : ann. xii, m. iii, d. xii. Fuit temporibus Neronis, a consulatu Saturnini et Scipionis (56) usque Capitone et Rufo (67). <i>Lib. pont.</i> : natione Italus de regione Tusciæ... qui et sepultus est juxta corpus Petri in Vaticano, sub die ix kal. oct.	<b>Galba</b> . Ser. Sulpicius Galba; né le 24-12-5 av. J.-C.; empereur du 9-6-68 au 15-1-69 : Ser. Sulpicius Galba Cæsar Aug.	Galerius Trachalus Turpilianus — Titus Catus Silius Italicus.
69		<b>Otho</b> . M. Salvius Otho; né le 28-4-32; empereur du 15-1-69 au 25-4-69 : imp. M. Otho Cæsar Augustus. <b>Vitellius</b> . A. Vitellius; né le 24-9-15; empereur du 3-1-69 au 21-12-69 : imp. A. Vitellius Augustus Germanicus. <b>Vespasianus</b> . T. Fl. Vespasianus; né le 17-11-9; empereur du 1-7-69 au 24-6-79 : imp. Cæsar Vespasianus Augustus.	S. Sulp. Galba Cæs. Aug. II. — T. Vinus Rufinus.
70			Imp. Cæs. Vespasianus Aug. II. — Titus Cæs. Aug. f. Vespasianus.
71			Imp. Cæs. Vespasianus Aug. III. — M. Cocceius Nerva.
72			Imp. Cæs. Vespasianus Aug. IIII. — Titus Cæs. Aug. f. Vespasian. II.
73			Cæs. Aug. f. Domitianus II. — L. Valerius Catullus Messalinus.
74			Imp. Cæs. Vespas. Aug. V (jusqu'au 13 janv.). — Titus Cæs. Aug. f. Vespas. IIII.
75			Imp. Cæs. Vespas. VI. — Titus Cæs. Aug. f. Vespas. IIII (jusqu'au 30 avr.).
76	<b>S. Cletus (Anacletus)</b> , 76-88 (?). <i>Cat. lib.</i> : ann. vi, m. duo, d. x. Fuit temporibus Vespasiani et Titi et initio Domitiani, a cons. Vespasiano VIII et Domitiano V (77) usque Domitiano IX et Rufo (83). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus de vico Patrici... qui etiam sepultus est juxta corpus beati Petri in Vaticana. vi kal. mai. [ <i>Anacletus</i> ]. <i>Cat. lib.</i> : ann. xii, m. x, d. iii. Fuit temporibus Domitiani, a cons. Domitiano X et Sabino (84) usque Domitiano XVII et Clemente (95). <i>Lib. pont.</i> : natione Græcus de Athenis... sepultus juxta corpus beati Petri, iii id. iul.		Imp. Cæs. Vespas. Aug. VII. — Titus Cæs. Aug. f. Vespas. V (jusqu'au 30 avr.).
77			Imp. Cæs. Vespas. Aug. VIII. — Titus Cæs. Aug. f. Vespas. VI (jusqu'au 12 janv.).
78			L. Ceionius Commodus. — D. Novius Priscus.
79		<b>Titus</b> . T. Flav. Vespasianus; Cæsar 69; né le 30-12-39; empereur du 24-6-79 au 13-9-81 : imp. Tit. Cæs. Vesp. Aug.	Imp. Cæs. Vespas. Aug. IIIII. — Titus Cæsar Aug. f. Vespas. VII (jusqu'au 12 janv.).

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
80			Imp. Tit. Cæs. Vesp. Aug. VIII. — Cæsar divi f. Domitianus VII.
81		<b>Domitianus.</b> Fl. T. Domit.; Cæsar 69; Aug. 14-9-81; né le 24-10-51; empereur du 14-9-81 au 18-9-96 : imp. Domitianus Cæsar Augustus.	L. Flavius Silva Nonius Bassus. — — Asinius Pollio Verrucosus.
82			Imp. Cæs. Domitianus Aug. VIII. — T. Flav. Sabinus.
83			Imp. Cæs. Domitianus Aug. VIII. — Q. Petillius Rufus II.
84			Imp. Cæs. Domitianus Aug. X. — C. Oppius Sabinus.
85			Imp. Cæs. Domitianus Aug. XI. — T. Aurelius Fulvus.
86			Imp. Cæs. Domitianus Aug. XII. — Ser. Cornelius Dolabella Petronianus.
87			Imp. Cæs. Domitianus Aug. XIII. — L. Volusius Saturninus.
88	<b>S. Clemeus</b> , 88-97 (?). <i>Cat. lib.</i> : ann. ix, m. xi, d. xii. Fuit temporibus Galbe et Vespasiani, a cons. Tracali et Italici (68) usque Vespasiano VI et Tito (76). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus de regione Celimonte in Græcia (in Chersonesi?), ix kal. dec.		Imp. Cæs. Domitianus Aug. XIII. — Q. Minucius Rufus.
89			T. Aurelius Fulvus. — ...Atratinus.
90			Imp. Cæs. Domitianus Aug. XV. — M. Cocceius M. f. Nerva II.
91			M. Acilius Glabrio. — M. Ulpius M. f. Traianus (encore le 29 avr.).
92			Imp. Cæs. Domitianus Aug. XVI (jusqu'au 13 janv.). — Q. Volusius Saturninus.
93			(Cn?) Pompeius Collega. — Priscus (Priscinus?).
94			L. Nonius Torquatus Asprenas. — T. Sextius Magius Lateranus.
95			Imp. Cæs. Domitianus Aug. XVII. — Tit. Flavius Clemens.
96		<b>Nerva.</b> M. Cocceius Nerva; né le 8-11, vers 35; empereur du 18-9-96 au 25-1-98 : imp. Nerva Cæs. Aug.	T. Manlius Valens. — C. Antistius Vetus.
97	<b>S. Evaristus</b> , 97-105 (?). <i>Cat. lib.</i> : ann. xiii, m. vii, d. duos. Fuit temporibus novissimis Domitiani et Nervæ et Traiani, a cons. Valentis et Veri (96) usque Gallo et Bradua (108). <i>Lib. pont.</i> : natione Græcus, Antiochenus, ex patre Judæo nomine Juda de civitate Bethlehem. Qui etiam sepultus est juxta corpus beati Petri in Vaticano, vi kal. nov.		Nerva Aug. III. — L. Verginius Rufus III.
98		<b>Traianus</b> , né le 18-9-53; adopté par Nerva en oct. 97; empereur du 27-1-98 au 10-8-117 : imp. Cæsar Nerva Traianus Augustus.	Nerva Aug. IIII. — Imp. Nerva Traianus Cæsar II.
99			A. Cornelius Palma. — Q. Sossius Senecio.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
100			Traianus Aug. III (jusqu'au 30 avril). — Sext. Julius Frontinus III.
101			Traianus Aug. IIII (jusqu'au 12 janv.). — Q. Articuleius Pætus.
102			L. Julius Ursus Servianus II. — L. Licinius Sura II.
103			Traianus Aug. V. — M. Laberius Maximus II.
104			Sex. Attius Suburanus II. — M. Asinius Marcellus.
105	<b>S. Alexander</b> , 105-115 (?). <i>Cat. lib.</i> : ann. vii, m. ii, d. uno. Fuit temporibus Traiani a cons. Palmæ et Tulli (109) usque Veliano et Vetere (116). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Alexandro de regione Caput tauri ... via Nomentana, ubi decollatus est, ab urbe non longe, milliario vii, v kal. mai.		Ti. Iulius Candidus Marius Celsus II. — C. Antius R. Julius A. f. Quadratus II.
106			L. Ceioinus Commodus Aurelius Annus Verus. — Cerialis.
107			L. Licinius Sura III. — Q. Sosius Senecio II.
108			App. Annus Trebonius Gallus. — M. Atilius Metilius Bradua.
109			A. Cornelius Palma II. — (Q. Bæbius?) Tullus.
110			Ser. Scipio Salvidienus Orfitus. — M. Peduceus Priscinus.
111			C. Calpurnius Piso. — M. Vettius Bolanus.
112			Traianus Aug. VI. — T. Sextius Africanus.
113			L. Publiulus Celsus II. — C. Clodius Crispinus.
114			Q. Ninnius Hasta. — P. Manilius Vopiscus.
115	<b>S. Sixtus I</b> , 115-125 (?). <i>Cat. lib.</i> : ann. x, m. iii, d. xxi. Fuit temporibus Hadriani a cons. Nigri et Aproniani (117) usque Vero III et Ambibulo (126). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre pastore de regione via Lata... sepultus est juxta corpus beati Petri, in Vaticano, iii non. apr.		L. Vipstanus Messala. — M... Pedo Vergilianus.
116			L. Lamia Ælianus. — Sex. Carminius Vetus.
117		<b>Hadrianus</b> . P. Ælius Hadrianus; né le 24-1-76; adopté par Trajan le 7-8-117; empereur du 11-8-117 au 10-7-138 : imp. Cæs. Traianus Hadrianus Aug.	T. Aquilius Niger. — M. Rebilus Apronianus.
118			Hadrianus Aug. II. — Cn. Pedanius Fuscus Salinator.
119			Hadrianus Aug. III (jusqu'au 30 avril). — (Q. Iunius?) Rusticus.
120			L. Catilius Severus II. — T. Aur. Fulv. Boionius Arrius Antoninus.
121			M. Annus Verus II. — Arrius Augur.
122			M. Acilius Aviola. — Corellius Pansa.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
123			Q. Articuleius Pætinus (Pætus). — L. Venuleius Apronianus.
124			M. Acilius Glabrio. — C. Bellicius Torquatus Tubanianus.
125	<b>S. Telesphorus</b> , 125-136 (?). <i>Cat. lib.</i> : ann. xii, m. iii, d. iii. Fuit temporibus Antonini Maerini a cons. Titiani et Gallicani (127) usque Cæsare et Albino (137). <i>Lib. pont.</i> : natione Græcus, ex anachoritis... sepultus est juxta corpus beati Petri, in Vaticano, iv non. jan.		Valerius Asiaticus Saturninus II. — L. Elpidius Titius Aquilius.
126			M. Annius Verus III. — C. Eggius L. f. Ambibulus etc. L. Marcus Pos[tumus].
127			M. Gavius Squilla Gallicanus. — T. Atilius Rufus Titianus.
128			[Nonius?] Torquatus Asprenas II. — M. Antonius Libo.
129			P. Iuventius Celsus T. Aufidius Hœnius Severianus II. — L. Neratius Marcellus II.
130			Q. Fabius Catullinus. — M. Flavius Aper.
131			Ser. Octavius Lænas Pontianus. — M. Antonius Rufinus.
132			C. Serius Augurinus. — C. Trebius Sergianus.
133			M. (?) Antonius Hiberus. — P. (?) Mummius Sisenna.
134			L. Julius Ursus Servianus III. — T. Vibius Varus.
135			L. Tullius Luperus Pontianus. — P. Calpurnius Atticus Atilianus.
136	<b>S. Hyginus</b> , 136-140 (?). <i>Cat. lib.</i> : ann. xii, m. iii, d. vi. Fuit temporibus Veri et Marci a cons. Nigri et Camerini (138) usque Orfito et Prisco (149). <i>Lib. pont.</i> : natione Græcus, ex philosophis de Athenis... sepultus est juxta corpus beati Petri in Vaticano, iii id. jan.		L. Ceionius Commodus Verus. — Sex. Veturinus Civica Pompeianus.
137			L. Ælius Cæsar II. — P. Cœlius P. f. Balbinus Vibullius Pius.
138		<b>Antoninus Pius</b> . T. Aurelius Fulvus Boionius Arrius Antoninus; né le 19-9-86; adopté le 25-2-138 : imp. T. Æl. Cæs. Antoninus; empereur du 10-7-138 au 7-3-161 : imp. T. Æl. Cæs. Hadr. Antoninus Augustus Pius.	Canus Iunius Niger. — C. Pomponius Camerinus.
139			Antoninus Pius II. — C. Bruttius Præsens II.
140	<b>S. Pius I</b> , 140-155 (?). <i>Cat. lib.</i> : ann. xx, mens. iii, d. xxi. Fuit temporibus Antonini Pii, a cons. Clari et Severi (146) usque duobus Augustis (161). <i>Lib. pont.</i> : natione Italus, ex patre Rufino, frater Pastoris de civitate Aquileia, juxta corpus beati Petri in Vaticano, v id. jul.		Antoninus Pius III. — M. Ælius Aurelius Verus Cæsar.
141			T. Hœnius Severus. — M. Peducæus Stloga Priscinus.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
142			L. Cuspius Rufinus. — L. Stadius Quadratus.
143			C. Bellicius Torquatus. — Ti. Claudius Alticus Herodes.
144			L. [Hedius Rufus] Lollianus Avitus. — T. Statilius Maximus.
145			Antoninus Pius IIII. — M. Ælius Aurelius Verus Cæsar II.
146			Sex. Erucius M. f. Clarus II. — Cn. Claudius Severus Arabianus.
147			L. Annius Largus. — C. Prastina Pacatus Messalinus.
148			C. Bellicius Torquatus. — P. Salvius Julianus.
149			Ser. Cornelius Scipio Salvidienus Orfitus. — Q. Nonius Sosius Priscus.
150			M. Gavius M. f. Squilla Gallicanus. — Sex. Carminius Vetus.
151			Sex. Quintilianus Condianus. — Sex. Quintilius Valerius Maximus.
152			M. Acilius M. f. Glabrio senior. — M. Valerius Homullus.
153			C. Bruttius Præsens. — A. Junius Rufinus.
154			L. Ælius Aurel. August. f. Commodus. — T. Sextius Lateranus.
155	S. Anicetus, 155-166 (?). <i>Cal. lib.</i> : ann. III, m. III, d. III. Fuit temporibus Veri et Marci a cons. Gallicani et Veteris (150) usque Presente et Rufino (153). <i>Lib. pont.</i> : natione Syrus, ex patre Joanne de vico Emisa... sepultus in Vaticano, xv kal. mai.		C. Julius C. f. Severus. — M. Junius Rufinus Sabinianus.
156			M. Ceionius Silvanus. — C. Serius Augurinus.
157			M. Ceionius Cívica Barbarus. — M. Metilius etc. Torquatus Fronto.
158			Ser. Sulpicius Tertullus. — Q. Tineius Sacerdos Clemens.
159			Plantius Quintillus. — M. Stadius M. f. Priscus Licinius Italicus.
160			App. Annius Atilius Bradua. — Ti. Clodius Vibius Varus.
161		<b>Marcus Aurelius et Lucius Verus.</b> Ensemble jusqu'au début de février 169, ensemble avec Commode depuis le 27-11-76; M. A. né le 26-4-121 : Catillus Severus, par adoption du 25-2-138 : M. Ann. Verus; César le 5-12-139; empereur du 7-3-161 au 17-3-180 : imp. Cæsar M. Aurel. Antoninus Augustus. — L. V., né le 15-12-130, adopté le 25-2-138; empereur du 7-3-161 au début février 169.	M. Ælius Aurel. Verus Cæsar III. — L. Æl. Aurel. Commodus II.
162			P. Junius Rusticus II. — L. Plautius Aquilinus.
163			M. Pontius Lælianus Larcus. — A. Junius P. f. Pastor.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
164			M. Pompeius Macrinus. — P. Ventius Celsus.
165			M. Gavius Orfitus. — L. Arrius Pudens.
166	<b>S. Soter</b> , 166-175 (?). <i>Cat. lib.</i> : ann. ix, m. iii, d. ii. Fuit temporibus Veri, a cons. Rustici et Aquilini (162) usque Cethego et Claro (170). <i>Lib. pont.</i> : natione Campanus, ex patre Concordio de civitate Fundis... sepultus in Vaticano, x kal. mai.		Q. Servilius Q. f. Pudens. — L. Fufidius Pollio.
167			M. Aurelius Aug. III. — M. Ummidius Quadratus.
168			L. Venuleius Apronianus Octavius... II. — L. Sergius Paulus II.
169			... Sosius Priscus. — P. Cœlius Appollinaris.
170			C. Erucius Clarus. — M. Cornelius Cethegus.
171			T. Statilius Severus. — L. Alfidius Herennianus.
172			Ser. Calpurnius Scipio Orfitus. — Quintilius Maximus.
173			Cn. Claudius Severus II. — Ti. Claudius Pompeianus II.
174			L. Aurelius L. f. Gallus. — Q. Volusius Flaccus Cornelianus.
175	<b>S. Eleutherius</b> , 175-189. <i>Cat. lib.</i> : ann. xv, m. vi, d. v. Fuit temporibus Antonii et Commodi a cons. Veri et Herenniani (171) usque Paterno et Bradua (185). <i>Lib. pont.</i> : natione Græcus, ex patre Abundio de oppido Nicopoli... sepultus juxta corpus beati Petri, in Vaticano, vii kal. jun.		L. Calpurnius Piso. — P. Salvius Julianus.
176			T. Pomponius Proculus Vitrasius Pollio II. — M. Flavius Aper II.
177			Aurelius Commodus. — M. Plautius Quintillus.
178			Ser. Scipio Orfitus. — D. Velius Rufus Julianus.
179			Aurel. Commodus Aug. II. — P. Martius Verus II.
180		<b>Commodus</b> , L. Æl. Aurel. Comm. Cæs.; né le 31-8-161; César le 12-10-166; aug. en 177; empereur du 17-3-180 au 31-12-192; depuis 191 : imp. Cæs. L. Ælius Aurelius Commodus Augustus.	L. Fulvius... Aquilius Veiento II. — Sex. Quintilius Condianus.
181			Aurel. Commodus Aug. III. — L. Antistius Burrus Adventus.
182			M. Petronius Sura Mamertinus. — [Q. Tineius] Rufus.
183			Aurel. Commodus Aug. IIII. — C. Aufidius Victorinus II.
184			L. Cossonius Eggus Marullus. — Cn. Papirius Ælianus.
185			...Maternus. — Ti. Claudius Bradua Atticus.
186			Aurel. Commodus Aug. V. — M. Acilius Glabrio II.
187			L. Bruttius Quintius Crispinus. — L. Roscius Ælianus.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
188			Seius Fuscianus II. — M. Servilius Silanus II.
189	<b>S. Victor</b> , 189-199. <i>Cat. lib.</i> : ann. ix, m. ii, d. x. Fuit temporibus Cæsaris, a cons. Commodi II et Glabronis (186) usque Laterano et Rufino (197). <i>Lib. pont.</i> : natione Afer, ex patre Felice... sepultus juxta corpus beati Petri, in Vaticano, v kal. aug.		[Du]iljius Silanus. — Q. Servilius Silanus.
190			Aurel. Commodus Aug. VI. — M. Petronius Sura Septimianus.
191			... ius Peditio Apronianus. — M. Valerius Bradua Mauricius.
192			Aurel. Commodus Aug. VII. — P. Helvidius Pertinax II.
193		<b>Pertinax</b> . P. Helvius Pertinax; né le 1-8-126; empereur du 1-1-193 au 28-3-193 : imp. Cæsar P. Helv. Pertinax Augustus.	Q. Sosius Falco. — C. Julius Erucius Clarus.
		<b>Didius Julianus</b> . M. Didius Severus Julianus; né le 29-1-133 (ou 137); empereur du 28-3-193 au 1-6-193 : imp. Cæsar M. Didius Severus Julianus Augustus.	
		<b>Clodius Albinus</b> , avril (193) 196 au 19-2-197 : imp. Cæs. D. Clodius Septimius Albinus Augustus.	
		<b>Pescennius Niger</b> , mai 193 à nov. 194 : imp. Cæs. C. Pescennius Niger Justus Aug.	
		<b>Septimius Severus</b> . L. Sept. Severus; né le 11-4-146; empereur d'avril ou mai 193 au 4-2-211 : imp. Cæsar L. Septimius Severus Pertinax Augustus.	
194			Septimius, Severus Aug. II. — D. Clodius Septimius Albinus Cæsar II.
195			Scapula Tertullus Priscus. — Tineius Clemens.
196			C. Domitius Dexter II. — L. Valerius Messala Thrasea Pætus.
197			T. Sextius Lateranus. — L. (C.?) Cuspius Rufinus.
198			Saturninus. — Gallus.
199	<b>S. Zephyrinus</b> , 199-217. <i>Cat. lib.</i> : ann. xix, m. vii, d. x. Fuit temporibus Veri et Antonini, a cons. Saturnini et Galli (198) usque Presente et Extricato (217). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Abundio... sepultus in cœmeterio suo, juxta cœmeterium Callixti, via Appia, vii kal. sept.		P. Cornelius P. f. Anullinus II. — M. Aufidius C. f. Fronto.
200			Ti. Claudius Severus [Proculus?]. — C. Aufidius Victorinus.
201			L. Annius Fabianus. — M. Nonius M. f. Arrius Mucianus.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
202			Septim. Severus Aug. III. — Imp. Cæs. M. Aurel. Sever. Antoninus (Caracalla).
203			C. Fulvius Plautianus II. — P. Septimius Geta II.
204			L. Fabius M. f. Cilo etc. Fulcinianus III. — M. Annius Flavius Libo.
205			Imp. Cæs. M. Aurel. Severus... II. — P. Septimius Geta Cæsar.
206			M. Nummius Umbrius... Senecio Albinus. — L. Fulvius Æmilianus.
207			...Aper. — ...Maximus.
208			Imp. Cæs. M. Aurel. Severus... III. — P. Septimius Geta Cæsar II.
209		<b>Geta.</b> L. Septimius Geta; né le 27-5-189; César en 198; empereur avec Sévère et Caracalla de 209 au 4-2-211; tué le 26-2-212; imp. Cæsar. P. Septimius Geta Augustus.	[Ti. Claudius?] Pompeianus. — ...Avitus.
210			M. Acilius Faustinus. — A. Triarius Rufinus.
211		<b>Caracalla.</b> Avec Septime Sévère de 198 à 211, avec Geta du 4-2-211 au 26-2-212, seul jusqu'au 8-4-217; imp. Cæsar M. Aurelius (Severus) Antoninus Augustus Caracallus.	Terentius Gentianus. — [Pomponius] Bassus.
212			C. Julius Asper II. — C. Julius Galerius Asper.
213			Imp. Cæs. M. Aurel. Severus... III. D. Cælius Calvinus Balbinus II.
214			Valerius Messala. — C. Octavius Appius Suetrius Sabinus.
215			... Mæcius Lætus II. — ... Sulla Cerialis.
216			P. Catius Sabinus II. — P. Cornelius Anullinus.
217	<b>S. Callistus,</b> 217-222. <i>Cat. lib.</i> : ann. v, m. ii, d. x. Fuit temporibus Macrini et Eliogabali, a cons. Antonini et Adventi (218) usque Antonino III et Alexandro (222). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Domitio de regione Urbe Ravennatentium, sepultus in cœmeterio Calepodii, via Aurelia, milliaro ab urbe tertio, prid. id. octo.	<b>Macrinus.</b> M. Opellius Macrinus; né en 164; empereur du 11-4-217 au 2-6-218 : imp. Cæsar M. Opellius Macrinus Augustus.	C. Bruttius Præsens. — T. Messius Extricatus II.
218		<b>Heliogabal.</b> Avitus Elagabalus; né en 204; empereur du 16-5 (8-6)-218 au 11-3-222 : imp. Cæs. M. Aurelius Antoninus Augustus.	Macrinus Aug. — ... Oclatinus Adventus.
219			Imp. Cæs. M. Aurel. Antoninus II. — Q. Tineius Sacerdos II.
220			Imp. Cæs. M. Aurel. Antoninus III. — P. Valerius Eutyichianus Comazon.
221			C. Vettius Gratus Sabinianus. — M. Flav. Vitellius Seleucus.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
222	<b>S. Urbanus I</b> , 220-230. <i>Cat. lib.</i> : ann. viii, m. xi, d. xii. Fuit temporibus Alexandri, a cons. Maximi et Eliani (223) usque Agricola et Clementino (230). <i>Lib. pont.</i> : natione Romano, ex patre Pontiano... sepultus in cœm. Prætextati, via Appia, quem sepelevit beatus Tiburtius, ix kal. jun.	<b>Severus Alexander</b> . A. lexianus; né le 1-10-208 (?), adopté par Héliogabal le 10-7-221; empereur du 11-3-222 au 18/19-3-235 : imp. Cæsar M. Aurelius Severus Alexander Augustus.	Imp. Cæs. M. Aurel. Antoninus IV. — Severus Alexander Cæsar.
223			L. Marius Max. Perpet. Aurelianus II. — L. Roscius Paculus Papius Ælianus.
224			App. Claudius Julianus II. — L. Bruttius Crispinus.
225			Ti. Manilius Fuscus II. — Ser. Calpurrius Domitius Dexter.
226			Sev. Alexander Aug. II. — C. L. Aufidius Marcellus II.
227			M. Nummius Senecio Albinus. — M. Lælius Maximus Æmilianus.
228			... Modestus II. — ...Probus.
229			Sev. Alexander August. III. — Cassius Dio Cocceianus II.
230	<b>S. Pontianus</b> , 230-235. <i>Cat. lib.</i> : ann. v, m. xi, d. vii. Fuit temporibus Alexandri, a cons. Pompeiani et Pelignani (231). In Sardinia discinctus est IIII kal. oct. et loco ejus ordinatus est Autheros xi kal. dec. cons., ss. (235). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Calpurnio... sepultus in in cœmet. Callista, via Appia.		L. Virius Agricola. — Sex. Catius Clementinus Priscillianus.
231			... Claudius Pompeianus. — T. Flavius Sallustius Pæligianus.
232			... Lupus. — ...Maximus.
233			...Maximus II. — ...Paternus.
234			[M. Clodius Pupienius] Maximus II — ...Agricola Urbanus.
235	<b>S. Anteros</b> , 235-236. <i>Cat. lib.</i> : m. i, d. x. Dormit III non. jan., Maximo et Africano cons. (236). <i>Lib. pont.</i> : natione Græcus, ex patre Romulo, sepultus in cœm. Callisti, via Appia, III non. jan.	<b>Maximinus</b> . C. Julius Maximinus; né en 172 (173?) ; empereur de 25-3-235 à la mi-juin 238 : imp. Cæsar C. Julius Verus Maximinus Augustus	Cn. Claudius Severus. — L. Ti. Claud. Aurel. Quintianus.
236	<b>S. Fabianus</b> , 236-250. <i>Cat. lib.</i> : ann. xiv, m. i, d. x. Fuit temporibus Maximi et Gordiani et Filippi, a cons. Maximiani et Africani (236) usque Decio II et Grato (250). Passus xii kal. febr. <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Fabio... sepultus in cœm. Callisti via Appia, xiii kal. febr.		Imp. Cæs. Julius Verus Maximinus. — M. Pupienius Africanus.
237			Marius Perpetuus. — L. Mummius Felix Cornelianus.
238		<b>Pupienus, Balbinus et Gordianus</b> . <i>Pupienus</i> ; né vers 164, empereur de mars à juin 238 (avec Balbinus) : imp. Cæsar M. Clodius Pupienus Maximus Augustus. <i>Balbinus</i> ; né vers 178; imp. Cæsar D. Cælius Calvinus Balbinus Augustus.	

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
<b>238</b> (suite)		<p><i>Gordianus I</i>; né vers 159, empereur en févr.-mars 238 : imp. Cæsar M. Antonius Sempronianus Romanus Africanus Augustus.</p> <p><i>Gordianus II</i>; né vers 192; empereur févr.-mars 238.</p> <p><i>Gordianus III</i>, né le 20-10 25, empereur de juin 238 à mars 244; imp. Cæsar M. Antonius Gordianus Augustus.</p>	
<b>239</b>			L. Fulvius Æmilianus II. — L. Nævius Aquilinus.
<b>240</b>			[Vettius?] Sabinus II. — ...Venustus.
<b>241</b>			Gordianus Augustus. — ...Pompeianus.
<b>242</b>			C. Vettius Atticus Sabinianus. —
<b>243</b>			C. Asinius Lepidus Prætextatus.
<b>244</b>			L. Annius Arrianus. — C. Cerwonius Papius.
<b>245</b>			...Armenius Peregrinus. — ...Fulvius Æmilianus.
<b>246</b>			Philippus Augustus. — ...Titianus.
<b>247</b>			C. Bruttius Præsens. — C. All... Albinus.
<b>248</b>			Philippus Augustus II. — Imp. Cæs. Julius Sever. Philippus Aug.
<b>249</b>			Philippus Augustus III. — Jul. Sever. Philippus Aug.
<b>250</b>			...Fulvius Æmilianus II. — L. Nævius Aquilinus.
<b>251</b>			Decius Augustus II. — Vettius Gratus.
<b>251</b>	Cornelius, 251-253. <i>Cal. lib.</i> : ann. 11, m. III, d. X, a cons. Decio IV et Decio II (251) usque Gallo et Volusiano (252). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Costino... in crypto juxta cœmeterium Callisti, in arenario, in via Appia, xviii kal. Oct.	<p><b>Decius</b>. C. Messius Decius; né vers 200; empereur de fin oct. 249 à fin mai 251 : imp. Cæsar C. Messius Quintus Traianus Decius Augustus.</p> <p><b>Decius</b>, fils. Né le ...? Cæsar en 250, empereur du printemps 251 à fin mai 251 : imp. Cæsar Q. Herennius Etruscus Messius Decius Augustus.</p> <p><b>Hostilianus</b>, Gallus et <b>Volusianus</b>.</p> <p><i>Hostilianus</i>. Né le ...? Cæsar en 250, empereur en 251 jusqu'en nov. : imp. Cæsar C. Valens Hostilianus Messius Quintus Augustus.</p> <p><i>Gallus</i>. Né vers 207, empereur 251 à 22-10-253 : imp. Cæs. Vibius Trebonianus Gallus Augustus.</p> <p><i>Volusianus</i>. Né le ...? empereur de nov. 251 à 22-10-253 : imp. Cæs. C. Vib. Afnius Gallus Veludumnianus Volusianus Augustus.</p>	Decius Augustus III. — Q. Herennius Etr. Mess. Decius Cæsar.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
252			Gallus Augustus II. — Volusianus. Aug.
253	<b>S. Lucius I</b> , 252-254. <i>Cat. lib.</i> : ann. III, m. VIII, d. X. Fuit temporib. Galli et Volusiani usque Valeriano III et Galliano II (255). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Porphyrio... sepultus in cœmet. Callisti, VIII kal. sept.	<b>Æmilianus</b> . Né en 206 (213?); empereur de juin à septembre 253 : imp. Cæsar M. Æmil. Æmilianus Augustus. <b>Valerianus</b> . Né vers 193; empereur du 22-10-253 à 260, avec Gallienus : imp. Cæsar P. Licinius Valerianus Augustus. <b>Gallienus</b> . Né en 218, empereur d'août 253 à mars 268 : imp. Cæsar P. Licinius Egnatius Gallienus Augustus.	Volusianus Aug. II. — ...Maximus.
254	<b>S. Stephanus I</b> , 254-257. <i>Cat. lib.</i> : ann. IV, m. II, d. XXI. Fuit temporib. Valeriani et Gallieni a cons. Volusiani et Maximi (253) usque Valeriano III et Gallieno II (255). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patri Iovio... sepultus in cœmeterio Callisti, IV non. aug.		Valerianus Aug. II. — Licinius.
255			Valerianus Aug. III. — Lic. Egnatius Gallienus II.
256			L. Valerius Maximus II. — M. Acilius Glabrio.
257	<b>S. Sixtus II</b> , 257-258. <i>Cat. lib.</i> : ann. II, m. XI, d. VI. Cœpit a cons. Maximi et Glabronis (256) usque Tusco et Basso (258). <i>Lib. pont.</i> : ex monachis, cujus generationem non potuimus reperire... sepult. in cœm. Callisti, VI kal. jan.		Valerianus Aug. III. — Gallienus Aug. III.
258		[ <i>Postumus</i> , en Gaule, de déc. 258 à déc. 268.]	M. Nummius Tuscus. — Pomponius Bassus.
259	<b>S. Dionysius</b> , 259-268. <i>Cat. lib.</i> : ann. VIII, m. II, d. IV. Fuit temporibus Gallieni, ex die XI kal. aug. Æmiliano et Basso cons. (259) usq. in diem VII kal. jan. cons. Claudii et Paterni (269). <i>Lib. pont.</i> : natione Græcus, de Athenis... sepultus in cœmet. Callisti, VIII id. aug.		Æmilianus. — Bassus.
260			P. Cornelius Sæcularis II. — C. Junius Donatus II.
261			Gallienus Aug. IIII. — T. Petronius T. f. Taurus Volusianus.
262			Gallienus Aug. V. — Faustinianus.
263			M. Nummius Ceionius Annius Albinus II. — Maximus Dexter.
264			Gallienus Aug. VI. — Saturninus.
265			P. Licinius Cornelius Valerianus II. — Lucillus.
266			Gallienus Aug. VII. — Sabinillus.
267			Paternus. — Arcesilaus.
268		<b>Claudius II</b> . M. Aurel. Claudius; né le 10-5-219 (220?); empereur de septembre 268 au 29-8-270 : imp. Cæsar M. Aurel. Claudius Augustus. [ <i>Victorinus</i> , en Gaule, de 268 à 270.]	Paternus II. — Marinianus.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
269	S. Félix I, 269-274. <i>Cat. lib.</i> : ann. v, m. xi, d. xxv. Fuit temporibus Claudi et Aureliani a cons. Claudi et Paterni (269) usque ad cons. Aureliano II et Capitolino (274). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Constantio... fecit basilicam in via Aurelia, ubi martyr ipse sepultus est millario n ab urbe Roma, m kal. jan.		Claudius Augustus. — ...Paternus.
270		<p><b>Quintillus.</b> M. Aurel. Claudius Quintillus; né le...?; empereur 2 mois environ : imp. Aurel. Claud. Quintillus Aug.</p> <p>[<i>Tetricus</i> en Gaule, 270-273.]</p> <p><b>Aurelianus.</b> L. Domitius Aurelianus; né le 9-9-214 (215?); empereur mars-avril 270 à août 275 : imp. Cæsar. L. Domit. Aurelianus Aug.</p>	Flavius Antiochianus II. — Virius Orfitus.
271			Aurelienus Augustus. — ...Pomninus Bassus II.
272			Quietus. — Veldumnianus.
273			M. Claudius Tacitus. — Jul(ius) Placidianus.
274			Aurelianus Augustus II. — ...Capitolinus.
275	S. Eutychianus, 275-283. <i>Cat. lib.</i> : ann. viii, m. xi, d. iiii. Fuit temporibus Aureliani a cons. Aureliano III et Marcellino (275) usque in diem VII idus dec. Caro II et Carino cons. (283). <i>Lib. pont.</i> : natione Tuscus, ex patre Marino, de civitate Lunæ... in cœmeterio Callisti, via Appia, vi id. dec.	<b>Tacitus</b> , 275-276 : imp. Cæsar M. Claudius Tacitus Augustus.	Aurelianus Augustus III. — Aurelius Gordianus.
276		<p><b>Florianus.</b> Né le...?; emp. 2 mois et 20 jours, avr-juill. 276 : imp. Cæsar M. Ann. Florianus Aug.</p> <p><b>Probus.</b> Né le 19-8-232; empereur de juill. 276 à sept. 282 : imp. Cæs. M. Aurel. Probus Aug.</p>	Tacitus Aug. II. — Æmilianus.
277			Probus Aug. — Paulinus.
278			Probus Aug. II. — Virius Lupus.
279			Probus Aug. III. — Nonius Paternus II.
280			Messala. — Gratus.
281			Probus Aug. IV. — Junius Tiberianus.
282		<b>Carus.</b> M. Aurel. Carus; né le ...?; empereur d'env. oct. 282 à août 283 : imp. M. Aur. Carus Aug.	Probus Aug. V. — [Pomponius?] Victorinus.
283	S. Caius, 282-296. <i>Cat. lib.</i> : ann. xii, m. iv, d. vii. Fuit temporibus Cari et Carini, ex die xvi kal. jan. cons. Caro II et Carino (283) usque in x kal. mai Diocletiano VI et Constantio II (296). <i>Lib. pont.</i> : natione Dalmatinus, ex genere Diocletiani imperatoris... sepultus in cœm. Callisti, via Appia, x kal. mai.	<p><b>Carinus.</b> M. Aur. Carinus; né le...?; empereur de 283 à l'été 285 : imp. Cæsar M. Aurelius Carinus Aug.</p> <p><b>Numerianus.</b> M. Aurel. Numerius Numerianus; né le ...?; empereur de 283 au 29-8-284 : imp. Cæs. M. Aurel. Numerianus Augustus.</p>	Carus Aug. II. — Imp. Cæs. M. Aurel. Carinus.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
284		<b>Diocletianus.</b> Diocles; né vers 225, empereur du 17-11-284 au 1-5-305; senior Augustus du 1-5-305 à février 307 : imp. Cæsar C. (M.) Aurelius Valerius Diocletianus Augustus.	Imp. Cæs. M. Aurel. Carinus II. — Imp. Cæs. M. Aurel. Numerius Numerianus.
285			Imp. Cæs. M. Aurel. Carinus III. — Aurel. Aristobulus. <i>Orient</i> : Diocletianus II.
286		<b>Maximianus.</b> M. Aurel. Valer. Maximianus; né vers 240; Cæsar 1-4-285; Aug. du 1-4-286 au 1-5-305 et de févr. 307 à avril 308; mis à mort en 310 : imp. Cæsar M. Aurel. Valerius Maximianus Aug. [ <i>Carausius</i> , en Bretagne, 286-293.]	M. Junius Maximus II. — ...Vettius Aquilinus.
287			Diocletianus Aug. III. — Maximianus Aug.
288			Maximianus Aug. II. — Pomponius Januarius.
289			M. Magrius Bassus. — R. Ragonius Quintianus.
290			Diocletianus Aug. IV. — Maximianus Aug. III.
291			C. Junius Tiberianus II. — Cassius Dio.
292			Afranius Hannibalianus. — Asclepiodotus.
293		[ <i>Allectus</i> , en Bretagne, 293-296.]	Diocletianus Aug. V. — Maximianus Aug. IV.
294			C. Flav. Val. Constantius Cæsar. — Galerius Val. Maximianus Cæsar.
295			Nummius Tuscus. — Annius Anullinus.
296	<b>S. Marcellinus</b> , 296-304. <i>Cat. lib.</i> : ann. viii, m. iii, d. xxv. Fuit temporib. Diocletiani et Maximiani ex die prid. kal. julias a cons. Diocletiano VI et Constantio II (296) usq. in cons. Dioclet. VIII et Maximiano VIII (304). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Projecto ...sepult. in cœmet. Priscillæ, in cubiculo claro... vi kal. mai.		Diocletianus Aug. VI. — Constantius Cæsar II.
297			Maximianus Aug. V. — Gal. Val. Maximianus Cæsar II.
298			M. Junius Cæsonius Niumachus Anicius Faustus Paulinus II. — Vir. Gallus.
299			Diocletianus Aug. VII. — Maximianus Aug. VI.
300			Constantius Cæsar III. — Gal. Val. Max. Cæsar III.
301			T. Flavius Postumius Titianus II. — Popilius Nepotianus.
302			Constantius Cæsar IV. — Gal. Val. Max. Cæs. IV.
303			Diocletian. Aug. VIII. — Maximianus Aug. VII.
304			Diocletianus Aug. VIII. — Maximianus Aug. VIII.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
305		<b>Constantius Chlorus.</b> Né le 31-3-264 (?); adopté par Maximien. César le 1-3-293; emp. du 1-5-305 au 25-7-306 : imp. Cæs. Fl. Val. Constantius Aug. <b>Galerius.</b> Né vers 242. César le 1-4-293, empereur de 305 au 5-5-311 : imp. Cæsar C. Gal. Val. Maximianus Augustus.	Constantius Cæsar V. — Gal. Val. Max. Cæs. V.
306		<b>Flavius Severus.</b> César 1-3-305; empereur du 25-7-306 à avril 307 : imp. Cæs. Flav. Valer. Severus Augustus. <b>Maximinus Daïa.</b> Adopté par Galère. César 1-5-305; empereur de 306 à 309 : imp. Cæs. Gal. Valer. Maximinus Aug. <b>Constantinus I.</b> C. Flav. Valer. Constantinus; né le 27 février peu après 285; César le 25-7-306; Auguste le 31-3-307; dé-cédé le 22-5-337; imp. Cæsar C. Flavius Valer. Constantinus Augustus.	Constantius Aug. VI. — Galerius Aug. VI.
307		<b>Maxentius.</b> Né vers 280. César le 28-10-306; empereur du 28-10-307 au 28-10-312 : imp. Cæsar Valer. Maxentius Aug.	Maximianus Aug. VIII. — Flav. Val. Constantinus nob. Cæs. <i>Orient</i> : Valer. Sever. Aug. — Maximinus Cæsar.
308	<b>S. Marcellus</b> , 308-309. <i>Cat. lib.</i> : ann. I, m. vii, d. xx. Fuit temporibus Maxenti, a cons. X et Maximiano (308) usque post consulatum X et septimum (309). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Benedicto de regione via Lata... sepultus in cœmet. Priscillæ, via Salaria, xvii kal. febr.	<b>Licinius.</b> Né avant 248; empereur du 11-11-308 au 18-9-324; mort en 325; imp. Cæsar Valerius Licinius Augustus. [ <i>Alexander</i> , en Afrique, 308-311.]	Diocletianus Aug. X. — Galerius Aug. VII.
309	<b>S. Eusebius</b> , 309 ou 310. <i>Cat. lib.</i> : m. iv, d. xvi; a. xiv kal. maias usque in diem xvi kal. sept. <i>Lib. pont.</i> : natione Græcus, ex medicis... sepultus in cœmet. Callisti, in crypta, vi kal. oct.		Maxentius II. — M. Valerius Romulus nobiliss. vir. <i>Orient</i> : Imp. Licinius. — Flav. Valer. Constantinus Cæsar.
310			<i>Rome</i> : Maxentius Aug. III; <i>Orient</i> : Andronicus. — Sicorius Probus.
311	<b>S. Miltiades</b> , 311-314. <i>Cat. lib.</i> : ann. III, m. vi, d. viii, ex die vi nonas Julias a cons. Maximiano VIII solo quod fuit mense sept. Volusiano et Rufino (311) usque in III id. januarias Volusiano et Anniano coss. (314). <i>Lib. pont.</i> : natione Afer... sepult. in cœmet. Callisti, III id. jan.		<i>Rome</i> : Eusebius. — C. Carionius Rufius Volusianus; <i>autrement</i> : Galer. Aug. VIII. — Maximinus Aug. II.
312			Constantinus Aug. II. — Licinius Aug. II.
313			<i>Rome</i> : Constantinus Aug. III. — Maximinus Aug. III; <i>autrement</i> : Constantinus Aug. III. — Licinius Aug. III (à Rome jusqu'à octobre : Maxentius Aug. IIII).

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
314	<b>S. Silvester</b> , 314-335. <i>Cat. lib.</i> : ann. XXI, m. XI. Fuit temporibus Constantini, a consulato Volusiani et Anniani (314), ex die prid. kal. febr. usq. in diem kal. jan. Constancio et Albino coss. (355). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Rufino ...sepultus in cemeterio Priscillæ, via Salaria, prid. non. oct.		C. Cationus Rufus Volusianus II. — Annianus.
315			Constantius Aug. IV. — Licinius Aug. III.
316			Antonius Cæcina Sabinus. — Q. Aradius Rufinus.
317			Ovinus Gallicanus. — Iunius Bassus.
318			Licinius Aug. V. — Flavius Iulius Crispus Nob. Cæsar.
319			Constantinus Aug. V. — Licinius Nob. Cæsar.
320			Constantinus Aug. VI. — Flav. Cl. Constantinus Nob. Cæsar.
321			Flav. Iul. Crisp. Constantinus II. — Fl. Cl. Constantinus Nob. Cæs. II.
322			Petronius Probianus. — Amnius Anicius Iulianus.
323			<i>Orient</i> : Licinius Aug. VI. — Val. Licinianus Licinius Cæsar II.
324			Acilius Severus. — C. Vettius Cossinius Rufinus.
325			Flav. Iul. Crispus III. — Fl. Claudius Constantinus etc. III.
326			Sex. Coceius Anicius Faustus Paulinus II. — P. Cæionius Iulianus.
327			Constantius Aug. VII. — Fl. Iulius Constantius, etc.
328			Fl. Cæsarius Constantinius (Constantius). — Maximus.
329			Ianuarius. — Iustus.
330			Constantinus Aug. VIII. — Fl. Cl. Constantinus... IIII.
331			Fl. Gallicanus. — Aurel. Tullianus Symmachus.
332			Annius Bassus. — Ablabius.
333			Papinius Pacatianus. — Mæcilius Hilarianus.
334			Fl. Julius Delmatius Delmatii f. — Zenofilus.
335			Proculus Optatus. — Anicius Paulinus junior.
336			Fl. Julius Constantius. — Cacionius Rufus Allinus.
336	<b>S. Marcus</b> , 336. <i>Cat. lib.</i> : m. VIII, d. XX. Fuit temporibus Constantini Nepotiano et Facundo coss. (336), ex die xv kal. febr. usq. in diem non. oct. coss. ss. <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Prisco... sepult. in cœmet. Balbinæ, prid. non. oct.		Fl. Popilius Constantinus Nepotianus. — Facundus.
337	<b>S. Julius I</b> , 337-352. <i>Cat. lib.</i> : ann. XV, m. I, d. XI. Fuit temporibus Constantini, a consulatu Feliciani et Titioni (337), ex die VIII id. febr. in diem prid. id. apr. Constantio V et Constancio Cæs. (352).	<b>Constantin II</b> . Fl. Cl. Constantinus; né le 7-8-314; César le 1-3-317; empereur du 9-9-337 au 9-4-340; imp. Cæs. Fl. Cl. Constantinus (junior) Augustus.	Fl. Felicianus. — Tit. Fab. Titianus.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
<p><b>337</b> (<i>suite</i>)</p> <p><b>338</b></p> <p><b>339</b></p> <p><b>340</b></p> <p><b>341</b></p> <p><b>342</b></p> <p><b>343</b></p> <p><b>344</b></p> <p><b>345</b></p> <p><b>346</b></p> <p><b>347</b></p> <p><b>348</b></p> <p><b>349</b></p> <p><b>350</b></p> <p><b>351</b></p>	<p><b>S. Julius I</b> (<i>suite</i>). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Rustico... sepultus est in cœmet. Calpodii, milliario III ab urbe Roma, prid. id. apr.</p> <p>.</p>	<p><b>Constantius II.</b> Fl. Jul. (Cl.) Constantius; né le 7-8-317; César le 8-11-324; empereur du 9-9-337 au 3-11-361 : imp. Cæs. Fl. Jul. Constantius Augustus.</p> <p><b>Constans.</b> Fl. Jul. Constans; né en 320 (323?); César le 25-12-333; empereur du 9-9-337 au 18-1-350 : imp. Cæs. Fl. Jul. Constans Augustus.</p>	<p>Fl. Ursus. — Polemius.</p> <p>Constantius Aug. II. — Constans Aug.</p> <p>Septimius Acindynus. — L. Aradius Valerius Proculus (Populonium).</p> <p>Antonius Marcellinus. — Petronius Probinus.</p> <p>Constantius Aug. III. — Constans Aug. II.</p> <p>M. Mæcius Memmius... — Fl. Pisidius Romulus.</p> <p>Fl. Dometius Leontius. — Fl. Sallustius Bonosus.</p> <p>Julius Amantius. — Rufius Albinus.</p> <p>Constantius Aug. III. — Constans Aug. III. <i>A Rome</i> : post cons. Amantii et Albini.</p> <p>Vulcatius Rufinus. — Fl. Eusebius.</p> <p>Flavius Philippus. — Flavius Salia.</p> <p>Ulpus Limenius. — Fabius Acocatullinus Philomatius.</p> <p>Fl. Anicius Sergius. — Fl. Nigrinianus.</p> <p>Imp. Flav. Magnentius Magnif. Aug. — Gaiso. <i>Orient</i> : post cons. Sergii et Nigriniani.</p>
<p><b>352</b></p> <p><b>353</b></p> <p><b>354</b></p> <p><b>355</b></p> <p><b>356</b></p> <p><b>357</b></p> <p><b>358</b></p>	<p><b>S. Liberius</b>, 352-366. <i>Cat. lib.</i> : fuit temporib. Constanti ex die XI cal. jun. in diem... a consul. Constancio V et Constancio Cæs. coss. (352). <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Ligusto... sepultus in cœmeterio Priscillæ, via Salaria, VIII kal. mai.</p> <p>[<b>Felix II</b> (antipapa?), 355-366. <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Anastasio... sepult. in basilica ejus quam ipse construxit, via Aurelia, XII kal. dec.]</p>	<p>Fl. Magnus Decentius Cæsar. — Paulus. <i>Orient</i> : Constantius Aug. V. — Constantius Gallus Cæs.</p>	<p>Magnentius Aug. II. — Fl. Magnus Decentius Cæs. II. <i>Orient</i> : Constantius Aug. VI. — Constantius Gallus Cæs. II.</p> <p>Constantius Aug. VII. — Constantius Gallus Cæs. III.</p> <p>Fl. Arbitio. — Q. Flav. Mæcius Egnatius Lollianus (Mavortius).</p> <p>Constantius Aug. VIII. — Flav. Cl. Julianus Cæsar.</p> <p>Constantius Aug. IX. — Flav. Cl. Julianus Cæsar II.</p> <p>... Datianus. — ...Næratius Cerealis.</p>

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
359			Fl. Eusebius. — Fl. Hypatius.
360			Constantius Aug. X. — Iulianus Cæsar III.
361		<b>Julianus.</b> Fl. Cl. Julianus. César le 6-11-355; Auguste : hiver 360; empereur du 3-11-361 au 26-6-363 : imp. Cæs. Fl. Cl. Julianus Aug.	Fl. Palladius Rutilius Taurus Emilianus. — Fl. Florentius.
362			Claudius Mamertinus. — Flav. Nevitta.
363		<b>Iovianus.</b> Empereur du 27-6-363 au 16-2-364 : imp. Cæsar Flav. Iovianus Augustus.	Iulianus Aug. IIII. — Fl. Sallustius.
364		<b>Valentinianus I.</b> Empereur du 26-2-364 au 17-11-375 (avec Valens 364-367, avec Valens et Gratien, 367-375) : imp., Cæs. Flav. Valentinianus Augustus. <b>Valens.</b> Empereur du 28-3-364 au 25-8-378 : imp. Cæs. Flav. Valens Augustus.	Iovianus Aug. — Flav. Varro-nius nob. puer.
365			Valentinianus Aug. — Valens Aug.
366	<b>S. Damasus I,</b> 366-384. <i>Lib. pont.</i> : natione Hispanus, ex patre Antonio, sedit annos xvii, mens. ii, dies x... sepultus in via Ardeatina, in basilica sua, iiii id. dec.		Fl. Gratianus nob. puer. — Daga-laufus.
367			Flavius Lupicinus. — Fl. Valens Iovinus.
368			Valentinianus Aug. II. — Valens Aug. II.
369			Fl. Valentinianus nob. puer Valentis Aug. f. — Fl. Victor.
370			Valentinianus Aug. III. — Valens Aug. III.
371			Gratianus Aug. II. — Sex. Anicius Petronius Probus Probini f.
372			Fl. Domitius Modestus. — Flavius Arintheus.
373			Valentinianus Aug. IIII. — Valens Aug. IIII.
374			Gratianus Aug. III. — C. Equitius Valens.
375		<b>Gratianus.</b> Empereur du 24-8-367 au 25-8-383 : imp. Cæs. Fl. Gratianus Aug.; Pontifex maximus jusqu'en 375. <b>Valentinianus II.</b> Empereur du 22-11-375 au 15-5-392 : imp. Cæs. Magnus Maximus Augustus.	Post consulatum Gratiani Aug. III et Equitii.
376			Valens Aug. V. — Valentinianus junior Aug.
377			Gratianus Aug. IIII. — Flav. Merobaudes.
378			Valens Aug. VI. — Valentinianus jun. Aug. II.
379		<b>Theodosius I.</b> Empereur du 19-1-379 au 17-1-395 : imp. Cæs. Flav. Theodosius Aug.	Decimus Magnus Ausanius. — Q. Clod. Hermogenianus Olybrius.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires
380			Gratianus Aug. V. — Theodosius Aug.
381			Fl. Syagrius. — Fl. Eucherius.
382			Claudius Antonius. — Fl. Afranius Syagrius.
383		<b>Maximus.</b> Empereur de 383 au 28-7-388 : imp. Cæs. Magnus Maximus Aug.	Fl. Merobaudes II. — Flav. Saturninus.
384	<b>S. Siricius</b> , 384-399. <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Tiburtio... sepultus in cœmeterio Priscillæ, viii kal. mart.	<b>Fl. Victor.</b> César en 383; empereur de 384 à 388 : imp. Cæs. Flav. Victor	Fl. Ricomer. — Flav. Clearchus. — <i>En Gaule</i> : Imp. Magn. Clem. Maximus Aug.
385			Arcadius Aug. — Fl. Bauto.
386			Flav. Honorius nob. puer. — Fl. Evodius.
387			Valentinianus jun. Aug. III. — ...Eutropius.
388			Magnus Clemens Maximus Aug. II. — <i>Orient</i> : Theodosius Aug. II. — Maternus Cynegius.
389			Fl. Timasius. — Fl. Promotus.
390			Valentianus jun. Aug. IIII. — ...Ncoterius.
391			Fl. Tatianus. — Q. Aurel. Symmachus.
392		<b>Eugenius Rhetor.</b> Empereur de mai 392 au 6-9-394 : imp. Cæs. Flav. Eugenius Aug.	Arcadius Aug. II. — Fl. Rufinus.
393			<i>Orient</i> : Theodosius Aug. III. — Abundantius.
394			<i>Occident</i> : Flav. Eugenius Aug. <i>Orient</i> : Arcadius Aug. III. — <i>Occident</i> : Honorius Aug. II. — Nicomachus Flav.
395		<b>Honorius. Arcadius.</b> Emp. du 17-1-395 au 15-8-423. Emp. du 17-1-395 au 1-5-408.	Anicius Hemogenianus Olybrius. — Anicius Probinus.
396			<i>Orient</i> : Arcadius Aug. III. — <i>Occident</i> : Honorius Aug. III.
397			Flav. Cæsarius. — Nonius Atticus Maximus.
398			Honorius Aug. IIII. — Flav. Eutychianus.
			<i>Occident</i>   <i>Orient</i> —   —
399	<b>S. Anastasius</b> , 399-401. <i>Lib. pont.</i> : nat. Romanus, ex patre Maximo, sepultus in cœmeterio suo Ad ursum pileatum, v kal. mai.		Flav. Mallius Theodorus. Eutropius.
400			Flavius Stilicho. Aurelianus.
401	<b>S. Inuocentius I</b> , 401-417 : <i>Lib. pont.</i> : nat. Albanensis, ex patre Innocentio... sepultus in cœmet. Ad ursum pilatum, v kal. aug.		Flavius Vincentius. Flav. Fravitus.
402			Honorius Aug. V. Arcadius Aug.
403			Theodosius jun. Aug. Fl. Rumoridus.
404			Honorius Aug. VI. Aristænetus.
405			Flav. Stilicho II. Anthemius.
406			Anicius Petronius Probus. Arcadius Aug. VI

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires	
			<i>Occident</i>	<i>Orient</i>
407		[ <i>Constantinus III</i> ; en Gaule, 407 au 18-9-411.]	Theodosius jun. Aug. II.	Honorius Aug. VII.
408		<b>Theodosius II.</b> Emp. du 1-5-408 au 28-7-450.	Fl. Anicius Auchenius Bassus	Flavius Philippus.
409			Honorius Aug. VIII ( <i>en Gaule, Espagne et Bretagne</i> : Cl. Constantinus Aug.).	Theodosius jun. Aug. III.
410			Tertullus.	Varanes.
411				Theodos. jun. Aug. IIII.
412			Honorius Aug. IX.	Theodos. jun. Aug. V.
413			Heraclianus.	Lucius.
414			Constantius.	Constans ( <i>Constantinus</i> ).
415			Honorius Aug. X.	Theodosius jun. Aug. VI.
416			Junius Quartus Palladius.	Theodosius jun. Aug. VII.
417	<b>S. Zosimus</b> , 417-418. <i>Lib. pont.</i> : nat. Græcus, ex patre Abramio... sepult. juxta corpus Laurentii mart., vii kal. jan.		Honorius Aug. XI et Fl. Constantius II.	
418	<b>Bonifatius I</b> , 418-422. <i>Lib. pont.</i> : nat. Romanus, ex patre Jocundo... sep. juxta corpus S. Felicitatis mart., viii kal. nov.		Honorius Aug. XII.	Theodosius jun. Aug. VIII.
419				Plinta.
420			Flav. Monaxius. Constantius Aug. III.	Theodosius jun. Aug. VIII.
421		<b>Constantius III.</b> Emp. du 8-2-421 au 21-9-421 : imp. Fl. Constant. Aug.	Agricola.	Eustathius.
422	<b>S. Celestinus I</b> , 422-432. <i>Lib. pont.</i> : nat. Campanus, ex patre Priscu... sepult. in cœmet. Priscillæ, viii id. april.		Honorius Aug. XIII.	Theodosius jun. Aug. X.
423		<b>Iohannes Tyrannus</b> , 423-425.	Fl. Avitus Marini- nianus.	Asclepiodotus.
424			Flavius Castinus	Victor.
425		<b>Valentinianus III.</b> Né en 419. Cæsar le 16-10-424; empereur du 23-10-425 au 16-3-455 : imp. Flav. Plac. Valent. Aug.	Ioannes Augustus.	Theodosius jun. Aug. XI. — Valentinianus Cæsar.
426			Valentinianus Aug. II.	Theodosius jun. Aug. XII.
427			Hierius. — Ardabur.	
428			Fl. Constantius Felix.	Flavius Taurus.
429			Post consul. Felicitis et Tauri.	Florentius et Dionysius.
430			Valentinianus Aug. III.	Theodosius jun. Aug. XIII.
431			Flavius Bassus.	Flavius Antiochius.
432	<b>S. Sixtus III</b> , 432-440. <i>Lib. pont.</i> : natione Romanus, ex patre Xysto... sepultus est via Tiburtina, in crypta, juxta corpus beati Laurentii mart.		Aetius Gaudentii f.	Valerius Leontii f.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires	
			<i>Occident</i>	<i>Orient</i>
433			Petronius Maximus.	Theodos, jun. Aug. XIII.
434			Fl. Ardabur Aspar.	Fl. Ariobindus.
435			Valentinianus Aug. IV.	Theodosius jun. Aug. XV.
436			Post consul. Theodos. XV et Valent. III.	Fl. Anthemius Isidorus et Fl. Senator.
437			Fl. Aetius II et Fl. Sigisvultus.	
438			Anicius Acilius Glabrio Faustus.	Theodosius jun. Aug. XVI.
439			Rufius Postumius Festus.	Theodosius jun. Aug. XVII.
440	S. Leo I, 440-461. <i>Lib. pont.</i> : nat. Tuscus, ex patre Quintiano... sepultus in basilica Petri, III, id. apr.		Valentinianus Aug. V.	Anatolius.
441			Post consul. Valentin. V et Anatolii.	Constantius Cyrrus.
442			Dioscorus.	Eudoxius.
443			Petronius Maximus II. — Paterius.	
444			Albinus.	Theodosius jun. Aug. XVIII.
445			Valentinianus Aug. VI.	Nomus (Nonius?)
446			Fl. Aetius III. — Q. Aurelius Symmachus.	
447			Calepius.	Ardabur Asparis f.
448			Rufius Prætextatus Postumianus.	Flavius Zeno.
449			Flav. Asturius.	Protogenes.
450		<b>Marcianus.</b> Empereur du 24-8-450 au 26-1 ou 7-2-457.	Valent. Aug. VII et Gennadius Avienus.	Marcianus Aug. Sporacius.
451			Flav. Adelfhus.	
452			Fl. Bassus Herculanus.	
453			Fl. Rufius Oplio.	Ioannes Vincomalus.
454			Post consul. Oplionis.	Aetius III. — Studios.
455		<b>Petronius Maximus,</b> 455 au 31-5-455. <b>Avitus.</b> Emp. 9-7-455 au 17-10-456.	Valentinianus Aug. VIII.	Procopius Anthemius.
456			Avitus Aug.	Ioannes-Varanes.
457		<b>Majorianus.</b> Emp. du 1-4-457 au 2-8-461. <b>Leo I.</b> Emp. 7-2-457 à 474.		Flav. Constantinus. — Rufus
458			Majorianus Aug.	Leo Aug.
459			Flav. Ricimer.	Fl. Patricius Asparis f.
460			Magnus.	Apollonius.
461	S. Hilarius, 461-468. <i>Lib. pont.</i> : nat. Sardus, ex patre Crispino...sepult. ad s. Laurentium.	<b>Severus III.</b> Emp. du 19-9-461 au 25-9-465.	Severinus.	Dagalaifus Areobindi f.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires	
			<i>Occident</i>	<i>Orient</i>
462			Severus Aug.	Leo Aug. II.
463			Fl. Cæcina Decius Max. Basilus.	Vibianus.
464			Post consul. Basilii.	Rusticius. — Anicius Olybrius.
465		<b>Ricimer.</b> 465-467.	? Herminericus Asparis f.	Fl. Basiliscus.
466			Tatianus.	Leo Aug. III.
467		<b>Anthemiùs.</b> Emp. du 12-4-467 au 13-6-472.	Post consul. Leonis III.	Puseus. — Johannes.
468	<b>S. Simplicius</b> , 468-483. <i>Lib. pont.</i> : nat. Tiburtinus, ex patre Castorio... sep. in basil. Petri apost., vi non. mart.		Anthemius Aug. II.	
469			Marcianus Anthemii Aug. f.	Zeno Rusumbladesti f.
470			Fl. Messius Phœbus Severus.	Iordanes.
471			Probianus.	Leo Aug. IIII.
472		<b>Olybrius.</b> Emp. d'avril 472 au 23-10-472.	Fl. Festus.	Marcianus.
473		<b>Glycerius.</b> Emp. 3-3-473 au 24-6-474.	Post consul. Festi.	Leo Aug. V.
474		<b>Nepos.</b> Emp. 24-6-474 au 28-8-475. <b>Leo II.</b> 474. <b>Zeno.</b> 474-491.		Leo jun. Aug.
475		<b>Romulus Augustulus.</b> 31-10-475 à 476.	Post consul. Leonis jun.	Zeno Aug. II.
476		<b>Basiliscus.</b> 476-477.		Basiliscus Aug. II. — Armatus.
477			Post consul. Basilisci II et Armati.	Post consul. Armati.
478			Post consul. iterum Armati.	Hillus (Illus).
479			Post consul. Hilli.	Zeno Aug. III.
480			Cæcina Decius Max. Basilus jun.	Post consul Zenonis III.
481			Fl. Rufius Placidus.	
482			Severinus junior	Trocondus.
483	<b>S. Felix III (II)</b> , 483-492. <i>Lib. pont.</i> : nat. Romanus, ex patre Felice presbytero de titulo Fasciolæ... sepult. in basil. Pauli ap.		Anicius Acilius Aginantius Faustus.	Post consul. Trocondi.
484			Venantius.	Theodericus Theodemeris reg. f.
485			Q. Aurel. Memm. Symmachus jun.	Post cons. Theoderici.
486			Cæcina Mavortius Basil. Decius jun.	Longinus Rusumbladesti f.
487			Flav. Boethius.	Post consul. Longini.
488			Cl. Jul. Ecclesius Dynamius et Ruf. Achil. Sividius.	Post consul. II Longini.
489			Petronius Probinus.	Eusebius.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires	
			<i>Occident</i>	<i>Orient</i>
490			Fl. Probus Faustus jun.	Longinus II.
491		Anastasius I. Emp. du 11-4-491 au 9-4-518.	Post consul. Longini II et Fausti.	Olybrius jun. Areobindi f.
492	S. <b>Gelasius I</b> , 492-496. <i>Lib. pont.</i> : nat. Afer, ex patre Valerio... sepult. in basil. Petri ap., xii kal. dec.			Anastasius Aug. — Rufus.
493			Faustus Albinus	Eusebius II.
494			Turc. Ruf. Apron. Aster. — Fl. Præsidius.	
495			Flav. Viator.	
496	S. <b>Anastasius II</b> , 496-498. <i>Lib. pont.</i> : nat. Romanus, ex patre Petro ...sepult. in basil. Petri, xiii kal. dec.		Post consul. Viatoris.	Paulus Anastasii imper. frater.
497			Post consul II Viatoris.	Anastasius Aug. III.
498	S. <b>Symmachus</b> , 498-514. <i>Lib. pont.</i> : nat. Sardus, ex patre Fortunato ...sepult. in basil. Petri, xiv kal. aug.		Flav. Paulinus.	Ioannes Scytha.
499			Post consul. Pauli.	Ioannes Gibbus.
500			Iterum post consul. Paulini.	Patricius. — Hy-patius.
501			Rufius Magn. Faustus Avienus.	Pompeius.
502			Fl. Avienus jun.	Probus.
503			Volusianus.	Dexicrates.
504			Ruf. Petron. Nicomachus Cethegus.	
505			Fl. Theodorus.	Sabinianus.
506			Ennodius Mes-sala.	Fl. Areobindus Dagalaifus.
507			Venantius Libe-rii f.	Anastasius Aug. III.
508			Basilius Venan-tius jun.	Celer.
509			Importunus.	
510			Boethius jun.	Eutharicus.
511			Flav. Felix.	Secundinus.
512			Post consul. Felicis.	Paulus. — Mos-chianus.
513			Probus.	Fl. Taurus Cle-mentinus Ar-menius.
514	S. <b>Hormisdas</b> , 514-523. <i>Lib. pont.</i> : nat. Campanus, ex patre Justo... sepult. in basil. Petri.	Vitalianus. 514-515.	Aurel. Cassiodo-rus Senator.	
515			Florentius.	Anthemius.
516			Flavius Petrus.	
517			Flavius Agapi-tus.	Fl. Anast. Pau-lus Probus Sa-binianus Pom-peius Anasta-sius.
518		Iustinus I. Emp. du 9-4-518 au 1-8-527.	Post consul. Aga-piti.	Probus Moschia-nus Probus Ma-gnus.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires	
			<i>Occident</i>	<i>Orient</i>
519			Fl. Eutharicus Cillica.	Iustinus Aug.
520			Rusticius.	Vitalianus.
521			Valerius.	Fl. Petrus Sab- batius Iusti- nianus.
522			Symmachus. — Boethius.	
523	<b>S. Johannes I</b> , 523-526. <i>Lib. pont.</i> : nat. Tuscus, ex patre Constantio... sepult. in basil. Petri.		Fl. Anicius Maximus.	
524			Flav. Opilio.	Iustinus Aug.
525			Probus jun.	Fl. Theod. Filo- xenus Soteri- cus.
526	<b>S. Felix IV (III)</b> , 526-530. <i>Lib. pont.</i> : natione Samnis, ex patre Castorio ...sepult. in basil. Petri, iv id. oct.		Fl. Anicius Oly- brius jun.	
527		<b>Iustinianus I</b> , 527-565.	Vettius Agorius Basilius Ma- vortius.	
528			Post consul. Ma- vorti.	Iustinianus Aug.
529			Fl. Decius jun.	
530	<b>Bonifatius II</b> , 530-532. <i>Lib. pont.</i> : nat. Romanus, ex patre Sigibuldo... sepult. in basil. Petri, xvi kal nov.		Fl. Postumius Lampadius — Rufius Gen- nadius Probus Orestes.	
531			Post consul. Lampadii et Orestis.	
532			Post consul. Lampadii et Orestis II.	
533	<b>Iohannes II</b> , 533-535. <i>Lib. pont.</i> : qui et Mercurius nat. Romanus... sepult. in bas. Petri, vi kal. jun.		Post consul. Lampadii et Orestis III.	Iustinianus Aug. III.
534			Fl. Decius Pau- linus jun.	Iustinianus Aug. III.
535	<b>S. Agapetus I</b> , 535-536. <i>Lib. pont.</i> : nat. Romanus, ex patre Gordiano presb... sepult. in basil. Petri, xv kal. oct.		Post consul. Paulini jun.	Flav. Belisarius.
536	<b>S. Silverius</b> , 536-538. <i>Lib. pont.</i> : nat. Campanus, ex patre Hormisda, episc. Rom., exulatus in Pontias sepultus in eodem loco, xii kal. jul.		Post consul. Paulini jun. II, ensuite Belisa- rius.	Post consul. Beli- sarii.
537			Post consul. Paulini jun. III. <i>Sicile et Rome</i> : post cons. Belisari.	Post consul. Beli- sarii.
538	<b>Vigilius</b> , 538-555. <i>Lib. pont.</i> : nat. Romanus, ex patre Ioanni consule... decessit in civ. Syracusa... sepult. ad S. Marcellum in cimit. Priscillæ.		Post consul. Paulini jun. III.	Fl. Ioannes Cap- padox.
539			Post consul. Paulini jun. V. — <i>En Gaule</i> : post consul. Ioannis.	Fl. Appion.

Ère chrétienne	Papes	Empereurs	Consuls ordinaires	
			Occident	Orient
540			Post consul. Paulini jun. VI.	Fl. Iustinus jun.
541				Fl. Anicius Faustus Albinus Basilius jun.
542			Post consul. Basilius iun. I; post consul. Paulini jun. VIII; post consul. Iustini II.	
543			Post consul. Basilius II.	
544			Post consul. Basilius III.	
545			Post consul. Basilius IIII.	
546			Post consul. Basilius V.	

**IV. ROME SOUTERRAINE. — I. DESTINATION.** — Il serait superflu de définir ici et de décrire les catacombes; elles sont familières à tous les lecteurs du *Dictionnaire* qui pourront se reporter à ce que nous avons exposé à ce sujet au tome II, col. 2376-2450. Le nom, aujourd'hui consacré pour désigner des cimetières souterrains et qu'on applique à des excavations disséminées en Italie, en Égypte, en Afrique, et à Paris même, est spécifiquement romain comme nous l'avons dit (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2487-2512) et désignait à l'origine un petit cimetière situé sur la voie Appienne: *ad Catacumbas* qui porta, dans la suite, le vocable de Saint-Sébastien et ne cessa jamais d'être visité pendant le Moyen Âge (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 855-900). Deux étymologies ont été proposées: ou bien le nom fut donné d'après deux mots de la basse latinité, tirés du grec: *κατά* « auprès » et *κρύβος* « excavation », c'est-à-dire un lieu où les tombes sont juxtaposées; ou bien [et c'est le plus vraisemblable] le nom fut inspiré par une circonstance topographique, un pli de terrain, une dépression que traverse la voie Appienne.

Le mot « catacombe » appliqué à toutes les nécropoles chrétiennes voisines de Rome évoque surtout une idée à la fois glorieuse et tragique. On se représente volontiers sous le nom d'« Église des catacombes » la communauté romaine traquée par la police impériale pendant les siècles de persécution et contrainte à vivre cachée dans des lieux humides et obscurs, à y célébrer le culte et à y vénérer les reliques des martyrs. Il y eut certes des lieux de prière dans les catacombes, témoin la *Cappella greca* (voir *Dictionn.*, t. II, à ce nom); on y vit administrer le baptême (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot) et l'eucharistie, on y mit à mort des clercs et le pape Sixte II en personne; néanmoins si on s'y réfugia et si on s'y cacha ce ne fut qu'exceptionnellement et en petit nombre. La véritable destination de ces souterrains fut de recevoir les corps non seulement des martyrs mais encore des fidèles, les uns ayant

confessé leur foi dans les supplices, les autres ayant expiré dans la communion de l'Église.

Le mobilier funéraire des catacombes, s'il nous était parvenu dans son intégrité, aurait aidé à résoudre nombre de questions qui se posent touchant l'organisation de l'Église et de la société primitive chrétienne; malheureusement les générations ont apporté un véritable acharnement à bouleverser et à détruire ces antiques témoins. Les chrétiens ont creusé des *loculi* à tort et à travers, les Goths et les Lombards ont tout saccagé, enfin, pendant près de trois siècles, les explorateurs ont été surtout les exploiters de cette mine, en apparence inépuisable.

II. AVANT ANTOINE BOSIO. — Les grandes translations de corps saints, — quels qu'en aient été la fréquence et le nombre — accomplies au IX<sup>e</sup> siècle, mettaient les reliques à la portée des fidèles habitant Rome et dispensaient les pèlerins d'entreprendre une série de fatigantes excursions aux abords de la ville sur des routes de moins en moins entretenues. On cessa dès lors de visiter les cimetières souterrains qui s'ensablèrent, s'obstruèrent et finirent par être oubliés pendant des siècles. Ce ne fut que dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle qu'on s'y aventura: en 1432 un certain Johannes Lonk, de 1433 à 1480 quelques frères mineurs, en 1467 des Écossais, en 1469 un abbé de Saint-Sébastien visitèrent quelques galeries de la catacombe de Calliste et y laissèrent leurs noms avec la date de leurs visites. En 1475, des humanistes s'introduisirent dans ce même cimetière et dans celui des Saints-Pierre-et-Marcellin; leur excursion aurait pu finir de façon tragique pour leur chef Pomponius Letus (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1041-1051) et pour son confrère Pantagathus qui se qualifiait l'un de *pontifex maximus*, l'autre de *sacerdos academix Romanæ*, une plaisanterie que la police pontificale n'était pas d'humeur à apprécier. Ils le savaient du reste et se gardèrent d'ébruiter les trouvailles faites au cours de leurs visites<sup>1</sup>.

Pendant un siècle environ le silence se fait et il

<sup>1</sup> Cf. G. Lumbroso, dans *Archiv. della Soc. rom. di stor. patr.*, 1889, p. 215-239; J.-B. de Rossi, dans *Bull.*

*di arch. crist.*, 1890, p. 81-94; C. Stomaïolo, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1906, p. 67-76.

faut attendre un esprit curieux et érudit, quelque peu superficiel, O. Panvinio (voir *Dictionn.*, t. xiii, à ce nom), pour s'intéresser aux catacombes et les décrire mais sans les avoir visitées; il s'est contenté de recueillir tout ce qu'on en avait dit avant lui et composa ainsi son *De ritu scpelendi mortuos apud veteres christianos et de eorum cœmeteriis*, paru en 1568. Selon lui il a existé quarante-trois catacombes; pour les quatre encore connues, il n'a pas pris la peine de les visiter.

Le 31 mai 1578, quelques coups de pioche donnés au hasard par des terrassiers dans une vigne de la voie Salaire, à deux milles de Rome, révélèrent d'anciennes galeries funéraires où ils aperçurent des sarcophages, des peintures et des inscriptions. La nouvelle circula dans Rome<sup>1</sup> et attira quelques savants, dont le cardinal Baronius qui y fit plusieurs visites, les érudits Alonzo Chacon (Giacconio), Pompeo Ugonio, Philippe de Winghe et Jean l'Heureux qui priront des croquis et des notes dont personne ne s'occupa après eux (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 75-78). Il paraît probable que le cimetière ainsi découvert était celui de Thrason ou celui des *Giordani*.

III. DEPUIS ANTOINE BOSIO JUSQU'À J.-B. DE ROSSI. — Nous avons déjà fait connaître la carrière et les travaux de celui qui fonda la science nouvelle et, le premier, lui imposa son nom de *Roma sotterranea* dans un livre fameux (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 1084-1093). Antoine Bosio, né à Malte en 1576, avocat à Rome, n'avait que dix-huit ans lorsqu'il s'engagea pour la première fois dans les catacombes où, peut-on dire, il passa le reste de sa vie jusqu'en 1629, sauf le temps de composer son livre qui ne parut qu'en 1632. Infatigable, il retrouva les entrées, s'y glissa et explora les catacombes de la voie Tiburtine, ensuite celles de la voie Appienne, passa sur les autres grandes voies qui partaient de Rome et visita trente nécropoles. En même temps qu'il explorait les ambulacres et les cubicules, parfois au péril de sa vie, il rassemblait tous les textes littéraires susceptibles de l'instruire sur le christianisme primitif, laissant quatre in-folios de mille pages écrits de sa main et contenant les notes qui lui permirent la composition de son ouvrage dont l'oratorien Severano assura la publication. Il reçut un accueil chaleureux, et, comme la langue italienne le rendait peu accessible, il fut traduit en latin par Paul Aringhi (voir *Dictionn.*, t. i, col. 2843-2845).

L'attention se dirigea sur la Rome souterraine dont la polémique religieuse s'empara contre le protestantisme. Aussitôt on s'empressa à déblayer des galeries funéraires pour en retirer des reliques et leur faire rendre témoignage. On creusa, on fouilla, sans méthode, sans prudence, accumulant les destructions et les ruines. Les protestants soutinrent de leur côté que toutes ces découvertes trop concluentes n'étaient qu'impostures. L'Anglais Burnet (1685-1686), le Français Misson (1688), les Allemands Zorn et Fehmel (1703 et 1713) ne voulurent voir dans les catacombes que des excavations d'origine païenne et dans les fresques l'œuvre des moines du Moyen Age. Il y avait certes de graves objections à faire contre la custodie des reliques et Mabillon les avait énoncées avec une sincérité dont on ne lui fut pas reconnaissant. Ciampini et Fabretti, très courroucés, se défendirent mal et ne firent faire aucun progrès scientifique à la connaissance des catacombes; Fabretti avait cependant découvert deux catacombes inconnues de Bosio. Boldetti a laissé des *Osservazioni* (1720) qui ne sont utiles que dans la mesure où elles suppléent à tout ce que nous ignorons, et Marangoni (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 974-976; t. x, col. 1730-1735) avait rédigé un inventaire de toutes ses trou-

vailles personnelles qui a péri dans un incendie. Il n'y a pas même un souvenir à donner à Bottori (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 1096-1098) qui a composé un commentaire aux planches de Bosio.

Vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, pendant un très long séjour à Rome, Sérour d'Agincourt, qui préparait une *Histoire de l'art par les monuments*, sollicita et obtint l'autorisation de détacher des fresques; il ne réussit, lui et ceux qui l'imitèrent, qu'à amener leur destruction.

Au xix<sup>e</sup> siècle seulement le régime changea. Entre 1830 et 1838, Désiré Raoul-Rochette (voir *Dictionn.*, t. xiv, col. 2064-2065) donna lecture à l'Académie des inscriptions de *Trois mémoires* et fit paraître un *Tableau des catacombes* qui révélèrent une conception nouvelle et vraiment digne de l'histoire. Un progrès s'affirme avec la nomination de Settele, en 1837, en qualité de conservateur des cimetières sacrés. En 1843, le P. G. Marchi lui succéda et exerça une heureuse influence (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1821-1825). Il reprit les explorations suivant la bonne méthode, délaissée depuis deux siècles; on lui doit des fouilles bien conduites au cimetière Ostrien (voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 112-130) qu'il nommait par erreur « cimetière de Sainte-Agnès »; il identifia la tombe de S. Hyacinthe (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2328-2331) et sut résoudre la question des arénaires: il démontra d'une façon définitive que les nécropoles souterraines étaient non pas, comme on l'avait soutenu, d'anciennes carrières de sable utilisées ensuite pour la sépulture, mais bien des galeries creusées expressément par les chrétiens afin d'y enterrer leurs morts (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 2407-2415, fig. 2181). « Le P. Marchi rendit aux catacombes le service d'en proclamer hautement la valeur, d'en faciliter sans cesse l'accès, d'y guider lui-même tous ceux qui manifestaient le désir de les parcourir. Il avait projeté d'écrire un traité sur les plus anciens monuments de l'art chrétien à Rome; il voulait y réunir, classer et commenter toutes les œuvres subsistantes. Une seule partie de ce recueil a vu le jour; elle concerne l'architecture: *Monumenti delle arti cristiane primitive nella metropoli del cristianesimo, disignati ed illustrati. I. Architettura della Roma sotterranea*, Roma, 1844. C'est une analyse des divers types de construction que l'on rencontre dans les catacombes et des divers aspects qu'elles présentent. Marchi en revient aux conceptions de Bosio. Le reste de son ouvrage ne devait jamais paraître. Il recula devant l'immensité de la tâche dont il s'était chargé; il sentit qu'il n'aurait ni le temps ni les moyens d'achever cette immense entreprise. Les événements politiques de 1848-1849 achevèrent de le détourner de son dessein; il se résigna au silence<sup>1</sup>. » Il avait d'ailleurs initié celui à qui était réservée la gloire d'écrire la *Roma sotterranea cristiana*.

IV. DE ROSSI. — Voir *Dictionn.*, *infra*, à ce nom. Nous n'ajoutons rien à ce que nous en avons dit, sinon qu'il a été guidé par une méthode inspirée d'une critique vraiment scientifique et qu'il est du nombre de ceux qui eurent l'intention de tous les résultats auxquels ils sont parvenus. Sur le terrain il découvrit dix cimetières nouveaux et douze cryptes de martyrs; dans le cabinet, il énonça les règles définitives et exposa les conséquences historiques d'une science qu'il n'a pas créée mais renouvelée, fécondée et transformée. On a dit de lui avec justesse que « le bonheur extraordinaire de ses fouilles vint tout simplement de ce qu'il ne marchait jamais au hasard et n'entamait jamais une recherche sans savoir très

<sup>1</sup> Cf. *Römische Quartalschrift*, 1888, p. 209-217. — \* M. Besnier, *Les catacombes de Rome*, 1909, p. 15-16.

nettement au préalable ce qu'il voulait trouver et comment, à quelles conditions, dans quelle direction il devait le trouver. Les découvertes antérieures avaient toujours été accidentelles et fortuites. De Rossi s'arrangea pour ne rien laisser à la chance, et c'est pour cela que la chance l'a si constamment favorisé. Il nous est facile, grâce à ses livres et aux confidences qu'il aimait à faire à ses amis, de nous rendre compte des principes qui l'inspiraient et de sa façon de procéder. A l'exemple de Bosio, mais avec plus de rigueur, il entendait étudier les catacombes sur le terrain : l'examen topographique et géologique du sol et du sous-sol de la campagne romaine était, à ses yeux, le préambule nécessaire de ses investigations. A l'exemple de Bosio encore, mais en profitant de tous les progrès accomplis depuis trois siècles, J.-B. de Rossi jugeait indispensable d'éclairer l'observation du terrain par la mise en œuvre de textes littéraires, des sources antiques et médiévales.

« Tandis qu'avant lui on déblayait les catacombes à l'aventure et sans aucun plan d'ensemble, de Rossi s'astreignit à suivre un ordre déterminé, qu'il demanda aux documents de lui indiquer. Il avait à sa disposition une mine précieuse de renseignements, ignorés ou négligés par ses prédécesseurs; c'était une série de listes des cimetières romains, écrites au VII<sup>e</sup> et au VIII<sup>e</sup> siècles, alors que la Rome souterraine était encore visitée régulièrement par les fidèles<sup>1</sup>. Un des papyrus de Monza (voir *Dictionn.*, t. 1, au mot AMPOULES, et t. XI, au mot MONZA<sup>2</sup>), rédigé vers l'année 600, reproduit le texte des étiquettes de flacons en verre renfermant chacun quelques gouttes d'huile prises dans les lampes qui brûlaient aux catacombes devant les sépultures des martyrs les plus célèbres; les étiquettes, également sur papyrus, donnent les noms de tous les saints dont les tombes avaient été mises à contribution; le catalogue les récapitule et énumère les noms dans l'ordre même où les tombes se présentaient aux regards des pèlerins, le long des grandes routes. D'autre part, on possède dans [le *Catalogue des cimetières de Rome*<sup>3</sup>, dans la *Notitia ecclesiarum urbis Romæ*<sup>4</sup>, dans le *De locis sanctis martyrum quæ sunt foris civitatis Romæ*<sup>5</sup>], dans les *Gesta regum Anglorum* de Guillaume de Malmesbury<sup>6</sup>, dans un manuscrit anonyme d'un moine d'Einsiedeln<sup>7</sup>, la copie d'itinéraires composés, un peu plus tard, à l'usage des visiteurs de ces sépultures illustres. Ces petits guides passent en revue successivement les cryptes et les basiliques des voies anciennes et notent les distances qui les séparaient de la ville et les unes des autres. De Rossi se dit, avec raison, que si l'on voulait retrouver et identifier les catacombes, dont beaucoup étaient encore inconnues, dont beaucoup aussi avaient reçu de leurs premiers explorateurs des noms incertains et contestables, il fallait prendre comme point de départ des travaux sur le terrain les évaluations numériques des itinéraires. Mais ceux-ci ne renferment pas seulement des noms de cimetières et des chiffres de distances. Ils nous font savoir aussi, comme le catalogue du prêtre Jean, quelles étaient dans chaque cimetière les principales tombes qu'on y vénérât. De 1593 à 1850 on n'avait retrouvé que trois cryptes historiques; De Rossi estima qu'il était possible, en s'aidant des itinéraires, d'en découvrir bien davan-

tage. Au déblaiement pénible et souvent stérile de toutes les galeries souterraines que le hasard pouvait révéler, il substitua, de propos délibéré, la recherche des sépultures les plus importantes; c'est là que devaient s'accumuler les œuvres d'art et les souvenirs des premiers siècles; en limitant l'effort à ce point précis, l'archéologue le rendrait plus profitable et ne frapperait qu'à coup sûr.

« On voit de place en place, dans les catacombes, de grands effondrements, des masses de matériaux éboulés. Bosio et ses successeurs n'avaient pas essayé de faire des fouilles au travers de ces amoncellements de décombres; ils reculaient devant les difficultés de la tâche et pensaient que sous les ruines les sépultures avaient dû, elles-mêmes, être entièrement détruites. De Rossi voulut, au contraire, porter hardiment la pioche dans les endroits en apparence les plus dévastés; il était convaincu que l'on y ferait, malgré tout, un riche butin et que les tombes historiques s'y cachaient. Nous savons par le *Liber pontificalis* qu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle le pape Damase fit exécuter de grands travaux destinés à faciliter aux fidèles l'entrée des cryptes des martyrs (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DAMASE)<sup>8</sup>; il perça des lucernaires pour éclairer le sous-sol et bâtit des escaliers monumentaux. Les décombres que l'on aperçoit par intervalles dans les cimetières proviennent de l'écroulement de ces lucernaires et de ces escaliers, construits en mauvaises pierres et vite tombés en ruines lors de l'abandon des catacombes. L'événement justifia l'heureuse audace de J.-B. de Rossi : en quelques années il avait reconnu douze nouvelles tombes historiques dont la situation correspondait exactement au signallement qu'en donnent les itinéraires des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles.

« Un autre élément d'information lui permit de contrôler *a posteriori* l'exactitude de ses intuitions et de ses déductions. Épigraphiste éminent, il ne pouvait négliger le secours que les inscriptions apportent à l'histoire et à l'archéologie. Les graffites (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce mot) des premiers siècles nous font suivre, pour ainsi dire, à la piste les martyrs célèbres; lorsque les noms des pèlerins et des curieux se multiplient sur les parois des galeries, c'est qu'on approche d'une crypte respectée, où la foule accourait; souvent à côté de simples signatures ou de pieuses invocations, se lisent les noms des martyrs enterrés tout auprès : il y a là de précieuses indications que de Rossi a su mettre à profit. Les inscriptions métriques ne lui ont pas rendu moins de services. Le pape Damase avait fait placer sur les principales tombes de longs textes épigraphiques renfermant l'éloge en vers des saints dont elles abritaient les restes; les itinéraires nous ont gardé la copie d'un certain nombre de ces poèmes; De Rossi s'est appliqué à retrouver les originaux; il en a recueilli les débris épars et souvent il a pu les reconstituer presque tout entiers, à force de patience et d'ingéniosité. Pour assurer l'identification d'une crypte historique, rien ne vaut la découverte de quelque fragment d'épigraphie damasienne.

« Ce n'est pas à dire assurément que tout soit inattaquable et définitif dans les théories de J.-B. de Rossi. Sur un certain nombre de points des recherches ultérieures ont infirmé ou ébranlé ses conclusions. Les découvertes de J. Wilpert nous

<sup>1</sup> De Rossi a étudié l'ensemble des sources littéraires de son sujet au tome I<sup>er</sup> de la *Roma sotterranea*, p. 111-183; il revient encore sur cette matière au tome III, p. II-XXXII; cf. *Dictionn.*, t. II, col. 2376-2450. — <sup>2</sup> Voir aussi R. Valentini-G. Zucchetti, *Codice topografico della Città di Roma*, t. II (*Fonti per la storia d'Italia*, t. 88), p. 29-47.] — [<sup>3</sup> Va-

lentin-Zucchetti, *op. cit.*, p. 49-66. — <sup>4</sup> *Ibid.*, p. 67-99. — <sup>5</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 101-131. — <sup>6</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 133-153. — <sup>7</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 155-207. Cf. aussi B. Piesl, *L'itinerario romano di Sigerico arcivescovo di Canterbury...* (anno 990), dans *Rivista di archeol. crist.*, t. XIII, 1936, p. 43-60. — <sup>8</sup> A. Ferrua, *Epigrammata Damasiana*, Rome, 1941.]

montrent qu'il avait tort de chercher la tombe du pape Damase dans la catacombe de Domitille; O. Marucchi se refusait à placer avec lui au cimetière Ostrien sur la voie Nomentane l'*Ostrianum* où prêcha S. Pierre et ici nous croyons ne pouvoir suivre Marucchi (voir *Dictionn.*, t. x, à ce nom). La théorie sur les collèges (voir *Dictionn.*, t. III, à ce mot) est à peu près abandonnée après les assauts que lui ont livrés L. Duchesne et Waltzing. Dans l'interprétation des peintures murales, Rossi se laisse entraîner à son insu par son imagination ardente et par ses préoccupations apologétiques; il s'est mépris plus d'une fois sur le sens véritable des fresques et il exagère dans l'ensemble leur valeur symbolique et doctrinale. Sur les questions très délicates que soulève l'histoire des origines du christianisme à Rome et de sa propagation dans les classes aristocratiques (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot) il attache trop d'importance à des légendes tardives ou à des rapprochements arbitraires de faits, de noms et de textes. Mais quelques assertions hasardeuses ne compromettent en rien la valeur générale de son œuvre; sa *Roma sotterranea cristiana* restera comme un monument de science et de conscience, l'une des créations les plus harmonieuses et les plus solides de l'érudition du XIX<sup>e</sup> siècle et de tous les temps<sup>1</sup>.

[Les méthodes mises au point par J.-B. de Rossi continuent à inspirer l'action de la Commission Pontificale d'Archéologie Sacrée qui poursuit toujours activement l'exploration des catacombes : les *Atti* de cette Commission paraissent en tête de chaque fascicule de la *Rivista di archeologia cristiana* qui, depuis 1925, continue le *Nuovo bulletino* interrompu en 1922.]

V. HISTOIRE ET DESCRIPTION. — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 2376-2450, et dans notre *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 217-322. Le lecteur se reportera utilement à la carte de la banlieue de Rome que nous avons donnée dans le *Dictionn.*, t. II, en regard de la col. 2384 [les découvertes récentes n'ont guère fait que préciser la situation des catacombes de Gordien-et-Épimaque et d'Apronien sur la Voie Latine, et ont ajouté une catacombe nouvelle, sur la Voie Tiburtine, entre celles de Cyriaque et d'Hippolyte (ci-dessous, XVI, 3, *Viale regina Margherita*)].

Les cimetières souterrains de Rome se répartissent suivant deux zones principales. La première comprend les nécropoles situées à une distance inférieure à 3 milles par rapport à l'enceinte d'Aurélien, la deuxième comprend les nécropoles disséminées entre le troisième et le trentième mille. Ces derniers devraient porter le titre de « suburbicaires »; en réalité, un certain nombre d'entre eux situés à proximité des cimetières urbains sont classés avec ceux-ci. Cf. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, 1863, p. 175-183, 207 sq.; *Analysis geologica*, 2<sup>e</sup> pagination, p. 42 sq.; *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 65; 1873, p. 84; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1897, p. 255-279; Crostarosa, *ibid.*, 1900, p. 321-336, pl. XI-XII; M. Rampolla del Tindaro, *Di un catalogo cimiteriale romano*, Roma, 1900. — P. Guidi, *L'antico documento cimiteriale cristiano noto sotto il nome di catalogo dei cimiteri di Roma*, dans *Rendiconti dell'accad. rom. di archeologia*, t. I, p. 185-214, donne le catalogue des cimetières d'après cinq manuscrits.

#### CIMETIÈRES URBAINS.

[Avant d'énumérer selon un ordre topographique les catacombes « urbaines » (VI-XX), nous plaçons sous les yeux du lecteur un tableau qui les groupe par ordre alphabétique :

Cœmeterium	Voie	N <sup>o</sup> d'ordre	col.
<i>Acqua Bulicante</i>	Prénestine	XVII,	2805
Agnetis	Nomentane	XV, 2	2803
Alexandri	Nomentane	XV, 4	2804
Anonymi	Salaire anc.	XIII, 5	2801
—	Nomentane	XV, 5	2804
—	Latine	XIX, 6	2807
Aproniani	Latine	XIX, 5	2806
Balbinae	Appienne	VI, 2	2791
Calepodii	Aurélienne	X, 4	2799
Callisti	Appienne	VI, 1	2790
Castuli	Labicane	XVIII, 1	2805
Clivum Cucumeris (ad)	Salaire anc.	XIII, 4	2801
Commodillae	Ostienne	VIII, 1	2795
Coronatorum (Quattuor)	Labicane	XVIII, 3	2806
Cyriacae	Tiburtine	XVI, 1	2804
Cyriaci	Ostienne	VIII, 6	2798
Domitillae	Ardéatine	VII, 1	2793
Felices	Porto (de)	IX, 1	2798
Feliculae	Ardéatine	VII, 4	2795
Félix (des deux)	Aurélienne	X, 3	2799
Generosae	Porto (de)	IX, 2	2798
<i>Gianicola</i>	Ardéatine	VII, 5	2795
Gordiani et Epimachi	Latine	XIX, 1	2806
Hermetis	Salaire anc.	XIII, 3	2800
Hilariae	Salaire nouv.	XIV, 3	2801
Hippolyti	Tiburtine	XVI, 2	2804
Jordanorum	Salaire nouv.	XIV, 4	2801
Lucinae (crypta)	Appienne	VI, 3	2797
Majus	Nomentane	XV, 3	2804
Marci et Marcelliani	Ardéatine	VII, 2	2794
Maximi	Salaire nouv.	XIV, 1	2801
Nicomedis	Nomentane	XV, 1	2803
Novatiani (?)	Tiburtine	XVI, 3	2805
Novellae	Salaire nouv.	XIV, 5	2801
<i>Nunziatella</i>	Ardéatine	VII, 3	2795
Nymphas Catabassi (ad)	Cornélienne	XI, 2	2799
Octavillae	Aurélienne	X, 1	2799
Onufrii	Triomphale	XX,	2807
Ostrianum	Nomentane	XV, 3	2804
Pamphili	Salaire anc.	XIII, 2	2800
Pancratii	Aurélienne	X, 1	2799
Pauli	Ostienne	VIII, 2	2797
Petri et Marcellini	Labicane	XVIII, 2	2805
Pontiani	Porto (de)	IX, 3	2799
<i>Ponticello di S. Paolo</i>	Ostienne	VIII, 7	2798
Prætextati	Appienne	VI, 3	2791
<i>Prima Porta</i>	Flaminienne	XII, 2	2800
Priscillae	Salaire nouv.	XIV, 6	2801
Processi et Martiniani	Aurélienne	X, 2	2799
Quarti et Quinti	Latine	XIX, 2	2806
Sebastiani	Appienne	VI, 4	2792
Simplicii et Serviliani	Latine	XIX, 4	2806
Soteris	Appienne	VI, 5	2793
Tertullini	Latine	XIX, 3	2806
Theclae	Ostienne	VIII, 3	2797
Thrononis	Salaire nouv.	XIV, 2	2801
Timothei	Ostienne	VIII, 4	2797
Trebbi Justi	Latine	XIX, 7	2807
Valentini	Flaminienne	XII, 1	2799
Vaticani	Cornélienne	XI, 1	2799
<i>Viale Regina Margherita</i>	Tiburtine	XVI, 3	2807
<i>Vigna Galli</i>	Salaire anc.	XIII, 1	2800
Zenonis	Ostienne	VIII, 5	2798.]

VI. Voie Appienne. 1. CEMETERIUM CALLISTI. — (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1664-1755.) Bosio, *Roma sotterr.*, t. I : description de la partie la plus ancienne du cimetière; t. II : centres historiques, cryptes des papes, de Ste Cécile, de S. Eusèbe; G. Boissier, *Le cimetière de Callixte*, dans *Revue des deux mondes*, 1869, VIII<sup>e</sup> série, t. LXXX, p. 36-63; T. Desjardins, *Souvenir d'un voyage à Rome : le cimetière de S. Callixte*, dans *Mém. de l'acad. des sc. de Lyon*, 2<sup>e</sup> section, t. xv, 1870-1874, p. 181-195; P. Allard, *Rome souterraine. Résumé des découvertes... en particulier dans le cimetière de Calliste*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1872; 2<sup>e</sup> éd., 1874;

<sup>1</sup> M. Besnier, *op. cit.*, p. 18-24.

C. Erbes, *Die heilige Cæcilia in Zusammenhang mit der Papstcrypta sowie der ältesten Kirche Roms*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. ix, 1866; A. Pillet, *Souvenirs du cim. de Saint-Callixte sur la voie Appienne*, dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, V<sup>e</sup> série, t. II, 1880, p. 339-358; t. III, 1881, p. 40-56, 117-146; J.-B. de Rossi, *Escavazioni nel cimitero di Callisto*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 81-84; *I frammenti dell' epitaffio di un vescovo, rinvenuti nel cimitero di Callisto e in genere degli epitaffi di vescovi nelle catacombe romane*, *ibid.*, 1864, p. 49-54; *Esane archeologico e critico della storia di S. Callisto narrata nel libro IX dei « Filosofojumeni », ibid.*, 1866; *Escavazioni nel cimitero di Callisto*, *ibid.*, 1868, p. 6-15; *Paralipomeni del cimitero di Callisto*, *ibid.*, 1881, p. 154-162; M.-S. de Rossi, *Analisi geologica ed architettonica del cimitero di Callisto*, in-4<sup>o</sup>, Roma, 1867; ce dernier travail par Michel-Étienne de Rossi est à rapprocher de G. de Angelis d'Ossat, *La geologia e le catacombe romane*, dans *Memorie della pont. acad. delle scienze. Nuovi lincei*, t. XIV, 1930, p. 125-165, 267-310; t. XV, 1931, p. 529-573; t. XVI, 1932, p. 621-663; t. XVII, 1933, p. 43-74; G. Schneider-Graziosi, *Osservazioni sopra la triplice deposizione del papa Gaio nel cimitero di Callisto*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1907, p. 147-168; *Studio topografico sulla tomba del papa Milziade nel cimitero di Callisto*, *ibid.*, t. XX, 1914, p. 51-93; A. Sconamiglio, *Osservazioni sopra alcune dipinture allegoriche nel cimitero di Callisto a Roma*, dans *Scienze e fede*, III<sup>e</sup> série, t. VII, 1869, p. 273-292; O. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, II, *Itinéraires des cataombes*, 1902, p. 135-175; 2<sup>e</sup> éd., p. 148-201; *Riconoscimento di una pittura del cimitero di Callisto*, dans *Nuovo bull.*, t. XX, 1914, p. 125-126; t. XXIV-XXV, 1920, p. 76-78; Fr. Fornari, *Relazione circa la sistemazione della cripta detta dei canefori nel cimitero di S. Callisto*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. I, 1924, p. 7; O. Marucchi, *Riassunto di un recente studio topografico sulla ubicazione del santuario dei martiri greci nel cimitero di Callisto*, *ibid.*, t. II, 1925, p. 19-29; Fr. Fornari, *Cimitero di S. Callisto. Regione dei canefori*, *ibid.*, t. IV, 1927, p. 17-37; Fr. Fornari, *Relazione circa alcune esplorazioni nella regione del cimitero di S. Callisto detta di Marco e Marcelliano*, *ibid.*, t. VII, 1930, p. 7-15; P. Styger, *Papstkrypta und Cæciliagruf in den Kallistkatakomben an der via Appia*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. LVI, 1932, p. 67-81; E. Josi, *Il cimitero di Callisto*, in-12, Roma, 1933; J. Wilpert, *Die Malereien der Sakramentskapellen in der Katakomben des heil. Callistus*, in-8<sup>o</sup>, Freiburg i. Br., 1897; *Neue Studien zur Katakomben des heiligen Callistus*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1901, p. 50-71.

2. *CÆMETERIUM BALBINÆ*. — (Voir Dictionn., t. II, col. 137-157.) Bosio, *Roma sotterranea*, p. 191; De Rossi, *Ritrovamento del cimitero di Balbina contiguo a quello di Callisto*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 1-5, 30-32; 1872, p. 49; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 164; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1903, p. 14.

3. *CÆMETERIUM PRÆTEXTATI*. — (Voir Dictionn., t. XIV, col. 1731-1765.) De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 1-6, 16-22, 32, 75, 90 sq.; 1864, p. 60; 1865, p. 24, 36, 41, 97; 1866, p. 16, 36; 1867, p. 1, 3, 23, 81, 88; 1868, p. 91; 1870, p. 42-48, 61; 1871, p. 149 sq.; 1872, p. 31 sq., 45-80, 134 sq.; 1874, p. 35-37; 1875, p. 28, 64 sq.; 1877, p. 23; 1878, p. 46; 1882, p. 56, 128; 1884-1885, p. 12 sq., 98, 155 sq.; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1895, p. 172-180; 1897, p. 142 sq.; 1898, p. 56 sq., 151 sq.; 154, 209-211, 231; *Röm. Quartalschr.*, 1887, p. 148, 346-353; 1891, p. 193; 1892, p. 277; 1894, p. 113; 1896, p. 247 sq.; 1898, p. 284 sq.; 1900, p. 303; 1901, p. 264-265; M. Armellini, *Scoperta d'un graffito storico nel cimitero di Pretestato sulla via*

*Appia*, in-8<sup>o</sup>, Roma, 1874; Baruffaldi, *Sopra un' iscrizione cristiana nel cimitero di Pretestato*; A. Battandier, *La maison romaine de l'Appia et le tombeau de S. Urbain*, dans *Cosmos*, 1901, p. 235-246; R. Garucci, *Tre sepolcri con pitture ed iscrizioni appartenenti alle superstizioni pagane del Bacco Sabazio e del Persidico Mitra scoperti in un braccio del cimitero di Pretestato in Roma*, in-4<sup>o</sup>, Napoli, 1852, 72 p., 6 pl.; *Les mystères du syncrétisme phrygien dans les cataombes romaines de Prétextat (nouvelle interprétation)*, dans le tome IV des *Mélanges d'archéologie* de Ch. Cahier, 1854; R. Kanzler, *Restituzione architettonica della cripta dei Ss. Felicissimo ed Agapito nel cimitero di Pretestato*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1895, p. 172-180; J.-P. Kirscher, *Einige bisher unbekannte Fresken des Cæmeterium Prætextati*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1887, p. 346-353; *Ein neuentdecktes Fresko der Prætextat-Katakomben*, *ibid.*, 1901, p. 264-265; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 189-198; 2<sup>e</sup> éd., p. 216-226; E. Josi, *Note sul cimitero di Pretestato*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. IV, 1927, p. 191-255; Fr. Fornari, *Riparazione e chiusura di una frana nel cimitero di Pretestato in Roma*, *ibid.*, t. IX, 1932, p. 7-16; M. Guetschow, *Eine Reliefplatte aus der Katakomben des Pretextatus*, *ibid.*, t. IX, 1932, p. 119-146; E. Josi, *Note sul cimitero di Pretestato*, *ibid.*, t. XII, 1935, p. 7-48; p. 227-245; t. XIII, 1936, p. 7-24; E. Josi, *Cimitero di Pretestato, Scavo 1935-1936*, *ibid.*, t. XIII, 1936, p. 207-219; [M. Guetschow, *Das Museum der Prætextat-Katakomben*, dans *Memorie d. pont. Accad. Rom. di archeol.*, IV, II, Cité du Vatican, 1938].

Pour la crypte de Lucine, voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2636-2661; [voir aussi G. Belvederi, *Le cripte di Lucina*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XXI, 1944-1945, p. 64, 121; *Iuxta Cæmeterium Callisti*, *ibid.*, p. 325-328; A. Ferrua, même titre, dans *Rendiconti della pont. Accad. Rom. di arch.*, t. XX, p. 109-116].

4. *CÆMETERIUM SEBASTIANI AD CATACUMBAS*. — (Voir Dictionn., t. II, col. 2450-2486; t. XIV, col. 855-901.) De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 1; 1872, p. 17, 57, 99; 1877, p. 62, 141-147; 1878, p. 46, 58; 1880, p. 98; 1881, p. 18; 1882, p. 168; 1886, p. 12-14, 29-33; 1888, p. 81, 84 sq.; 1892, p. 181-183, 275-309; 1894, p. 337-340; *Nuovo bull.*, 1895, p. 111-117, 409-461; 1896, p. 238 sq.; 1897, p. 209 sq.; 1899, p. 328-330; 1900, p. 307 sq.; A. Battandier, *La Platonie ou la sépulture des saints apôtres Pierre et Paul sur la voie Appia*, Paris, 1896; H. Chéramy, *Saint-Sébastien hors les Murs. La basilique. Le souvenir apostolique. Le cimetière ad Catacumbas*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1925; M. Colagrossi, *San Sebastiano e la celebrità del cimitero ad Catacumbas*, in-8<sup>o</sup>, Roma, 1907; H. Grisar, *Le tombe apostoliche di Roma. Studi di archeologia e di storia*, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, t. XIII, 1892, p. 321-373; G.-B. Lugari, *Le catacombe ossia il sepolcro apostolico dell' Appia descritto ed illustrato*, in-4<sup>o</sup>, Roma, 1888; G.-B. Lugari, *I varii seppellimenti degli apostoli Pietro e Paolo sull' Appia confermati e chiariti dagli ultimi scavi*, in-8<sup>o</sup>, Siena, 1888; G.-B. Lugari, *La Platonie. Osservazioni alla nuova opinione circa la medesima*, Roma, 1895; G. Marchi, *I monumenti delle arti cristiane primitive*, in-4<sup>o</sup>, Roma, 1844, t. I, p. 199-220; O. Marucchi, *Di un ipogeo recentemente scoperto nel cimitero di S. Sebastiano*, dans *Gli studi in Italia*, t. II, I<sup>re</sup> part., 1879, p. 596-618; *Le memorie dei Ss. apostoli Pietro e Paolo nella città di Roma con alcune notizie sul cimitero apostolico di Priscilla*, Roma, 1894; *Un antico busto del Salvatore trovato nel cimitero di S. Sebastiano*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VII, 1888, p. 403; *Descrizione della catacombe di S. Sebastiano, pubblicata in occasione del*

111 centenario di S. Filippo Neri, Roma, 1895; E. Ruggeri, *Dell' antico pellegrinaggio in Roma ai sepolcri apostolici*, in-8°, Roma, 1867; *San Sebastiano. Memorie pubblicate in occasione del XVI centenario del suo martirio con note archeologiche*, in-8°, Roma, 1889; *Scoperta dell' epigrafe metrica del martire Quirino vescovo di Siscia nelle Platonie a S. Sebastiano*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 147-150; A. de Waal, *Ein deutsches Itinerarium vom Jahre 1496 ueber die Katakomben vom heil. Sebastian, dans Röm. Quartalschr.*, t. 1, 1887, p. 266-271; *Die Apostelgruft ad Catacumbas an der Via Appia. Eine historisch-archäologische Untersuchung auf Grund der neuesten Ausgrabungen*, in-8°, Rom, 1894; *Ausgrabungen in S. Sebastiano*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1894, p. 337-340; *Die Platonie ad Catacumbas*, *ibid.*, 1895, p. 111-117; *Ein Bericht vom Jahre 1698 ueber die Katakomben von S. Sebastiano*, *ibid.*, 1899, p. 328-330; O. Marucchi, *Le recenti scoperte presso la basilica di S. Sebastiano*, dans *Nuovo bull.*, t. xxii, 1916, p. 5-61; *Ulteriore studio storico e monumentale sulla memoria apostolica presso la catacomba della via Appia*, *ibid.*, t. xxiii, 1917, p. 47-87, pl. II-VII; *La memoria sepolcrale degli apostoli sulla via Appia secondo il risultato delle ultime ricerche*, *ibid.*, t. xxvi, 1920, p. 5-31, pl. IV; *Scavi nel cimitero di S. Sebastiano*, *ibid.*, t. xxiii, 1917, p. 115-117; *Esplorazione di una cisterna nell' orto di S. Sebastiano*, *ibid.*, t. xxvi, 1920, p. 51-53; *Cimitero di S. Sebastiano*, *ibid.*, t. xxiv-xxv, 1920, p. 73-76; *L'ipogeo con i graffiti degli apostoli Pietro e Paolo scoperto sotto la basilica di S. Sebastiano*, *ibid.*, t. xxvii, 1921, p. 3-14; *Di una iscrizione storica che può attribuirsi alla basilica apostolica sulla via Appia*, *ibid.*, t. xxvii, 1921, p. 61-69; Fr. Fornari, *Relazione circa un gruppo cimiteriale recentemente scoperto ad Catacumbas*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. vi, 1929, p. 7-31; *La sottofondazione del campanile della chiesa di S. Sebastiano in Roma*, *ibid.*, t. v, 1928, p. 7-21; P. Batiffol, *Les fouilles à Saint-Sébastien à Rome*, in-8°, Paris, 1928; G. Mancini, *San Sebastiano fuori le mura*, Roma, 1928; Fr. Fornari, *Regione cimiteriale nella ex vigna Chiaroviglio sulla via Appia*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. vii, 1930, p. 167-200; *Il rilievo del complesso monumentale di S. Sebastiano nelle via Appia*, *ibid.*, t. ix, 1932, p. 201-213; Fr. Gerke, *Petrus und Paulus, zwei bedeutende Köpfe im Museum von S. Sebastian*, *ibid.*, t. x, 1933, p. 307-329; C. Celi, *La memoria apostolica sull' Appia*, dans *Civiltà catholica*, t. II, 1936, p. 483-490; t. III, p. 387-398; Adr. Prandi, *La memoria apostolorum in Catacumbas*, 1936; [sarcophages découverts à S. Sébastien : J. Wilpert, dans *Riv. di arch. crist.*, t. xvi, 1939, p. 244-246; L. de Bruyne, *ibid.*, p. 247-270; 337-345].

5. *CEMETERIUM SOTERIS*. — (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 2899, fig. 2291-2293.) De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 4-192; O. Marucchi, *Élém. d'archéol.*, t. II, p. 155-166; 2° éd., p. 175-185; J. Wittig, *S. Soteris und ihre Grabstätte. Hagiographische und topographische Notizen*, dans *Römische Quartalschr.*, 1905, p. 50, 105.

VII. *Voie Ardéatine*. — 1. *CEMETERIUM DOMITILLÆ, NEREI ET ACHILLEI AD S. PETRONILLAM*. — (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1404-1442, fig. 3843-3858; t. V, col. 1668-1689, fig. 4480-4498.) A. Bacci, *Memorie relative ad un affresco del IV secolo nel cimitero di Domitilla*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1905, p. 71-78; H. Delehay, *Une question à propos d'une épitaphe du cimetière de Domitille*, dans *Atti del II Congresso internazionale tenuto in Roma nell' aprile 1900*, in-8°, Roma, 1902, p. 101; O. Jozzi, *Frammento di vetro trovato nella catacomba di Domitilla*, Roma, 1900; J.-P. Kirsch, *Unbekannte Fresken in Domi-*

*tilla Katakombé*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1902, p. 259-260; L. Lefort, *Les récentes découvertes dans la catacombe de Domitille près de Rome*, dans *Revue archéol.*, II<sup>e</sup> série, 1876, t. xxxi, p. 167-174; A. Marucchi, *Di alcune iscrizioni recentemente trovate o ricomposte nella basilica di S. Petronilla e dei SS. Nereo ed Achilleo sulla via Ardeatina*, dans *Nuovo bull.*, 1899, p. 21-36; *La memoria dei Ss. Marco e Marcelliano nel cimitero di Domitilla e probabile attribuzione a questi martiri di una carne del papa Damasiano*, *ibid.*, 1899, p. 5-20; *Di un gruppo di antiche iscrizioni cristiane spettanti al cimitero di Domitilla e recentemente acquistate dalla Comm. di arch. sacra*, *ibid.*, 1901, p. 233-256; *Di una cripta con importanti pitture scoperte nel cimitero di Domitilla*, dans *Atti del II Congresso... 1900*, p. 93; *Di alcune iscrizioni del cimitero di Domitilla poste in relazione con i cristiani di Roma nominati da S. Paolo*, dans *Nuovo bull.*, t. xviii, 1912, p. 111-121; *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 102-134; 2° éd., p. 110-145; *Roma sotterranea cristiana. Nuova serie*, t. 1, *Monumenti del cimitero di Domitilla sulla via Ardeatina*, in-4°, Roma, 1914; *Lavori di sistemazione nel cimitero di Domitilla*, dans *Nuovo bull.*, t. xxi, 1915, p. 150-152; *Una singolare scena di simbolismo dommatico sopra un marmo del cimitero di Domitilla*, *ibid.*, t. xxii, 1916, p. 95-99; t. xxiii, 1917, p. 118-120; J.-B. de Rossi, *Del cristianesimo nella famiglia dei Flavi Augusti, e delle nuove scoperte nel cimitero di Domitilla*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 11, 17-24, 33-46, 89-98; 1866, p. 95; 1867, p. 44; 1868, p. 91; 1873, p. 160; *Scoperta della basilica di S. Petronilla col sepolcro dei martiri Nereo ed Achilleo nel cimitero di Domitilla*, *ibid.*, 1874, p. 5-35, 68-75, 122-125; *Insigni scoperte nel cimitero di Domitilla*, *ibid.*, 1875, p. 5-79; *Scavi nel cimitero di Domitilla*, *ibid.*, 1877, p. 50, 128-135; *Sepolcro di S. Petronilla nelle basilica in via Ardeatina e sua traslazione al Vaticano*, *ibid.*, 1878, p. 125-146; 1879, p. 5-20, 25, 91-95, 117-141, 157-160, 165; 1880, p. 40-69, 88, 97, 169-171; *Il cubicolo di Ampliato nel cimitero di Domitilla*, *ibid.*, 1881, p. 57-74, 106, 115, 126, 163 sq.; 1882, p. 98, 163 sq., 170; 1883, p. 78; 1884-1885, p. 13, 34, 41, 43, 91 sq., 129 sq., 135, 138 sq.; 1886, p. 136, 152; 1887, p. 30-40, 45 sq., 52-55, 135; 1888-1889, p. 8 sq., 18, 25, 74, 79 sq., 146-153; 1894, p. 124; *Nuovo bull.*, 1897, p. 125-129, 138, 185, 187-200; 1898, p. 27, 31-42, 151, 171, 232-237; 1903, p. 43-58; G. Schneider-Graziosi, *Osservazioni sopra alcuni monumenti e sopra alcune memorie del cimitero di Domitilla*, *ibid.*, t. xviii, 1912, p. 123-143, pl. VII-X; *Una nuova scena simbolica in una iscrizione del cimitero di Domitilla*, *ibid.*, t. XIX, 1913, p. 222-227 (voir *Dictionn.*, t. XIII, fig. 9705); Alfr. Schneider, *Der Eingang zum Hypogaeum Flavioorum*, dans *Mittheilungen des deutsch. archäol. Instit., Röm. Abtheilung*, t. XLIII, 1928, p. 1-12; P. Styger, *L'origine del cimitero di Domitilla dell' Ardeatina*, dans *Atti della pont. accad. di archeol.*, *Rendiconti*, t. V, 1928, p. 89-144; J. Wilpert, *Das Opfer Abrahams in der christlichen Kunst mit besonderer Berücksichtigung zweier unbekanntenen Monumente*, dans *Röm. Quartalschr.*, t. 1, 1887, p. 126-130; *Ein unbekanntes Gemälde aus der Katakomben der hl. Domitilla und die Cæmeterialen Fresken mit Darstellungen aus dem realen Leben*, *ibid.*, 1887, p. 20-40; *Un affresco travisato del cimitero di Domitilla*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, p. 37-42.

2. *CEMETERIUM MARCI ET MARCELLIANI ET CRYPTA DAMASI*. — (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 143-151, fig. 1226-1229; t. IV, col. 151-153; t. V, col. 2611; t. X, col. 1749-1753.) F. Bollon, *Le cimetière des Saints-Marc-Marcellin et Damase*, dans *Annales de S.-Louis des Français*, 1905, p. 267-281; J.-P. Kirsch, *Die*

unterirdische Basilika der hll. Marcus und Marcellianus, dans *Röm. Quartatschr.*, 1902, p. 364-367; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 129; *Discussione critica sul luogo recentemente attribuito ai sepolcri del papa Damaso e dei Martiri Marco e Marcelliano presso la via Ardeatina*, dans *Nuovo bull.*, 1905, p. 191-230; P. Stock, *Die Entdeckung der ursprünglichen Grabstätte der Martyrer Marcus und Marcellianus*, dans *Katholik*, 1900, p. 477-479; J. Wilpert, *La scoperta delle basiliche cimiteriali dei Ss. Marco e Marcelliano e Damaso*, dans *Nuovo bull.*, 1903, p. 43-58; *Scavi nel cimitero dei santi Marco, Marcelliano e Damaso*, *ibid.*, 1903, p. 315-320; *Scoperta di un cancello marmoreo nel cimitero dei Ss. Marco e Marcelliano*, *ibid.*, 1905, p. 67-70; *Ein wichtiger Fund von der Krypta der hll. Marcus und Marcellianus*, dans *Röm. Quartatschr.*, t. XXXVIII, 1930, p. 1-5; *Die Entdeckung der crypta Damasi*, *ibid.*, 1903, p. 72-75, 75-77.

3. *CEMETERIUM DELLA NUNZIATELLA*. — (Voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1810-1814, fig. 8975.) M. Armellini, *Gli antichi cimiteri*, p. 594; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 409; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 136-141; *Scoperta d'un piccolo cimitero cristiano adorno di assai antiche pitture presso la chiesa detta Nunziatella al IV miglio della via Ardeatina*, *ibid.*, 1879, p. 27; 1882, p. 168-170; 1892, p. 28 sq.

4. *CEMETERIUM SANCTÆ FELICULÆ*. — Ce cimetière se trouvait au VII<sup>e</sup> mille; il portait le nom d'une martyre qui y fut déposée par S. Nicomède (voir la *Passio* des SS. Nérée et Achillée); cette catacombe n'a pas été retrouvée. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 140-141; M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 596; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 254, 409.

5. *CEMETERIUM DI GIANCOLO*. — (Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2123-2125, fig. 6131.) *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1898, p. 232; 1902, p. 254-258; *Röm. Quartatschr.*, 1898, p. 287.

VIII. **Voie d'Ostie**. — 1. *CEMETERIUM COMMODILLÆ*. — (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2394-2427, fig. 8187-8196.) Depuis que cette notice a été écrite, une étude complète du cimetière a été publiée par S. Bagatti, *Il cimitero di Commodilla o dei martiri Felice ed Adauto presso la via Ostiense*, formant le tome 1<sup>er</sup> d'une nouvelle série dans la *Roma sotterranea cristiana*, gr. in-4°, Roma, 1936. Nous croyons utile d'en donner une vue sommaire<sup>1</sup> qui, sur plusieurs points, complétera notre travail publié en 1914, d'après ce qu'on en savait alors depuis sa deuxième découverte en 1904-1905.

L'étude de la catacombe (p. 27-159) comprend, outre des observations générales, la description de toutes ses parties et l'examen des diverses questions qui s'y rattachent.

« Le réseau de galeries souterraines, connu sous le nom de cimetière de Commodille, est situé non loin de Saint-Paul-hors-les-Murs, des deux côtés de la route qui mène à Saint-Sébastien. Mais un nouveau quartier suburbain a bouleversé et rendu inaccessibles les galeries situées du côté Nord. Il reste de celles-ci, chez Boldetti, un plan assez peu intelligible, que le P. Bagatti reproduit. D'après une relation fragmentaire, publiée ici pour la première fois, Bosio aurait connu certaines galeries situées au sud de la route, mais aurait hésité sur leur identification.

« Le réseau complet du cimetière comprend plusieurs groupes, indépendants au début, mais reliés l'un à l'autre dans la suite. L'auteur démontre le fait par divers indices, comme les différences de niveau, les raccords irréguliers, etc. Au surplus, les galeries n'ont pas toutes la même origine. Les unes, à la coupe large et arquée, appartiennent à ce type

d'arénaires dans lequel les lucernaires sont nombreux, les autres ont la coupe normale, étroite et angulaire, des galeries sépulcrales romaines. Souvent la hauteur primitive en a été modifiée par abaissement du sol ou par exhaussement du plafond. Les *loculi* garnissent les parois des galeries et des lucernaires, mais des vides se remarquent dans l'une ou l'autre galerie plus récente, utilisée en partie seulement. Le sol des galeries du type arénaire est souvent occupé par des fosses, plus récentes que les sépultures aménagées dans les parois. En outre, on rencontre dans la catacombe de Commodille des puits profonds, garnis d'une ou de plusieurs rangées de *loculi*, comme il n'en existe pas ailleurs dans les catacombes romaines.

« L'auteur passe en revue, l'un après l'autre, les divers groupes appartenant à l'ensemble du réseau, mais son examen est forcément fragmentaire pour les parties incomplètement connues ou peu accessibles. Il rattache à une galerie principale les galeries secondaires qui s'y embranchent, et décrit successivement la paroi de droite, celle de gauche et le sol.

« Le cimetière de Commodille est occupé par des tombes, généralement fort modestes. Elles font croire qu'il desservait le quartier de l'Aventin, habité par de petites gens. Les noms relevés sur les inscriptions révèlent que parmi eux un certain nombre étaient d'origine africaine.

« Seules les sources littéraires, spécialement celles qui concernent les SS. Félix et Adauto, indiquent que l'une des régions était utilisée comme cimetière dès la fin du III<sup>e</sup> ou le début du IV<sup>e</sup> siècle, vraisemblablement l'époque du martyre des deux saints. On ne peut guère faire état de quelques rares inscriptions du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle qui auraient été trouvées dans la catacombe. Mais d'autres inscriptions, parfois demeurées *in situ*, prouvent que la vogue du cimetière remonte aux années 250 à 450. Toutefois, on continua à enterrer dans la large galerie de la région principale, d'origine arénaire, jusqu'au commencement du VI<sup>e</sup> siècle.

« La largeur même de cette galerie, les peintures et le décor, superposés en plusieurs couches qui s'y rencontrent, attirent plus spécialement l'attention et trahissent l'endroit le plus vénérable de la catacombe. Plusieurs questions se posent à son propos. Les archéologues les ont tranchées dans des sens variés, mais le P. Bagatti leur donne des solutions originales et solidement motivées. Il propose de reconnaître la tombe de S. Félix à l'extrémité de la galerie, sous une peinture presque disparue, vraisemblablement de l'époque de S. Damase (366-384) et représentant le couronnement des deux saints. La tombe de S. Adauto se trouverait en deçà, sous une autre peinture, représentant la tradition des clefs, et attribué à l'époque du pape Jean I<sup>er</sup> (523-526). Par contre, la sépulture de la martyre Merita ne paraît pas être retrouvée jusqu'à présent. On ne peut l'identifier avec le *loculus* en forme de four existant dans l'ambulacre qui prolonge la galerie principale. Celui-ci n'est pas antérieur au milieu du IV<sup>e</sup> siècle et la tombe en question coupe les *loculi* primitifs.

« On s'est demandé à quelle époque la galerie principale fut transformée en un large sanctuaire souterrain. L'auteur croit que le pape Sirice (384-394) commença par l'élargir, mais que la partie extrême ne fut transformée qu'au début du V<sup>e</sup> siècle et pourvue alors, pour des besoins liturgiques, de ses deux absidioles. C'est non loin de celles-ci que l'auteur

<sup>1</sup> Nous reproduisons l'exposé de M.-R. Maere, dans *Rev. d'hist. ecclés.*, Louvain, 1938, p. 348-351.

place l'escalier qui devait exister à la fin du IV<sup>e</sup> siècle et qui remonte sans doute aux travaux du pape Damase. Antérieurement, on se sera servi de l'entrée ordinaire de l'arénaire. Avant de détruire l'escalier damasien, englobé dans les travaux d'élargissement, le pape Jean I<sup>er</sup> aura construit le large escalier qui prolonge un ambulaire s'embranchant à angle droit sur la galerie principale, mieux affectée au culte désormais. Ce culte persista jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, puisque le pape Léon III (795-816) fit encore exécuter des travaux à Saints-Félix-et-Adauctus. »

G. Bonavenia, *Iscrizione metrica « Siriciana » nel cimitero di Commodilla*, dans *Nuovo bull.*, 1904, p. 171-184; G. Celi, *Di un graffito di senso liturgico nel cimitero di Commodilla*, *ibid.*, 1906, p. 239-252; H. Delehay, *Les saints du cimetière de Commodille*, dans *Analecta bollandiana*, t. xvi, 1897, p. 27 sq.; H. Grisar, *Scoperti e studi nel cimitero di Commodilla e a S. Saba*, dans *Civiltà cattolica*, 15 juillet 1905, p. 205-215; M. Hassett, *Discovery of the basilica of Ss. Felix and Adauctus in the cemetery of Commodilla*, dans *Catholic university bulletin*, 1905, p. 270-272; H. S. Jones, *The Catacomb of Commodilla*, dans *The Journ. of theol. studies*, juillet 1906, p. 615-620; E. Josi, *Le recenti scoperte nel cimitero di Commodilla*, dans *Riv. delle sc. teolog.*, 1905, p. 90-102; J. P. Kirsch, *Die Entdeckung der historischen Krypta in Cæmeterium der Commodilla*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1904, p. 47-48; *Die römischen Katakomben der Commodilla und der hll. Marcus und Marcellianus*, *ibid.*, 1904, p. 326-327; R. Majocchi, *Di una iscrizione ora scoperta nel cimitero di Commodilla*, dans *Riv. di sc. stor.*, 1905, p. 49-51, 197-198; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 90-94; 2<sup>e</sup> éd., p. 99-103; *Il cimitero di Commodilla e la basilica cimiteriale dei Ss. Felice e Adauto ivi recentemente scoperta*, dans *Nuovo bull.*, 1904, p. 41-160; *Ulteriori osservazioni sulle tombe dei martiri nel cimitero di Commodilla ed ultime scoperte ivi fatte*, *ibid.*, 1905, p. 5-66; O. Montanovesi, *Il cimitero di Commodilla*, dans *Miscell. di st. e cult. eccles.*, 1905, p. 171-181; A. Muñoz, *Le pitture nel cimitero di Commodilla*, dans *L'Arte*, 1905, p. 55-59; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 19; 1878, p. 46; 1884-1885, p. 113; 1894, p. 36; A. de Waul, *Das Cæmeterium Commodilla*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1905, p. 142-144; J. Wilpert, *Di tre pitture recentemente scoperte nella basilica dei Ss. Felice e Adauto nel cimitero di Domitilla*, dans *Nuovo bull.*, 1904, p. 161-170; *Die Entdeckung der Grabkirche der hll. Felix und Adauctus*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1904, p. 40-41.

2. *CÆMETERIUM PAULI IN PRÆDIO LUCINE.* — (Voir Dictionn., t. XIII, col. 2659, cf. t. IX, col. 2635-2636.) De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 159-160; E. Stevenson, *Osservazioni sulla topografia della via Ostiense e sul cimitero ove fu sepolto l'apostolo S. Paolo*, dans *Nuovo bull.*, 1897, p. 283-321; *L'area di Lucina sulla via Ostiense*, *ibid.*, 1898, p. 60-76; O. Marucchi, *Relazioni del cimitero di Commodilla col prossimo sepolcro dell' apostolo S. Paolo*, *ibid.*, 1904, p. 152-155; Borsari, dans *Notizie degli scavi*, 1898, p. 150 sq.; C. Celi, *L'area del sepolcro detta di « Lucina » sull' Ostiense*, dans *Civiltà cattolica*, 1936, t. I, p. 129-138.

3. *CÆMETERIUM THECLÆ.* — M. Armellini, *Das wiedergefundene Oratorium und Cæmeterium der h. Thecla an der via Ostiensis*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1899, p. 343-353; 1890, p. 259-272; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 95-99.

4. *CÆMETERIUM TIMOTHEI.* — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 159 sq.; *Nuovo bull.*, 1898, p. 61-76; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 94-95; 2<sup>e</sup> éd., p. 103-104; cf. Boldetti, *Osservazioni*, 1720, p. 543.

5. *CÆMETERIUM S. ZENONIS AD AQUAS SALVIAS.* — A proximité du lieu où S. Paul fut décapité, c'est-à-dire aux Eaux Salviennes, fut établi à une date ancienne un cimetière que désignent les *Itineraria* sous la désignation de *locus ubi decollatus est Paulus*. On a trouvé dans les terrains qui avoisinent le monastère de la Trappe des marbres qui ne peuvent provenir que de la fermeture de *loculi* souterrains et Ant. Bosio, s'autorisant de ce qu'il avait lu dans un livre liturgique, croyait pouvoir situer en cet endroit un cimetière portant le vocable de S. Zénon. Celui-ci n'est pas désigné nominalement dans les *Itineraria*, mais on y trouve la trace de son culte dès une époque reculée. Dans une des églises des Eaux Salviennes, appelée *Scala Cæli*, on possède une relique de S. Zénon et une chapelle érigée en son honneur. Qui est-il? Peut-être celui dont on lit le nom au martyrologe hiéronymien, au 9 juillet : *Romæ ad guttam jugiter manantem natalis Ss. martyrum Zenonis et aliorum decem millium ducentorum trium*.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, l. III, c. vni; De Rossi, *Bull. di arch. crist.* (édit. franç.), 1869, p. 88; 1871, p. 72-78; 1887, p. 79, 82, 153; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 99-100; 2<sup>e</sup> éd., p. 109.

6. *CÆMETERIUM S. CYRIACI.* — Le 23 décembre 1915, le gardien des catacombes fut averti d'un éboulement survenu dans la vigna Vassalli, au VII<sup>e</sup> mille de la voie Appienne, lequel laissait entrevoir des traces de galeries cémétériales. Un examen sommaire permet de relever quelques indications attestant l'origine chrétienne de ce souterrain dont on élargit l'accès ce qui permit d'y pénétrer et de constater la présence d'un escalier et d'observer la présence de fresques avec des scènes de chasse et de vendange.

On lit dans la *passio Marcelli* que le diacre Cyriaque et ses compagnons Large et Smaragde, martyrs sous Dioclétien, sur la voie Salaire, non loin des Jardins de Salluste, furent transportés par le pape Marcel, avec leurs compagnons, le 8 du mois d'août, au VII<sup>e</sup> mille de la voie d'Ostie où ils furent enterrés dans le domaine d'une matrone nommée Lucine in *sarcophagis lapideis*. Telle est l'opinion de O. Marucchi; celle de L. Duchesne est tout à fait différente. Cf. R. Kanzler, dans *Nuovo bull.*, t. XXII, 1916, p. 102; O. Marucchi, *Scavi nel cimitero di S. Ciriaco nella via Ostiense*, *ibid.*, t. XXII, 1916, p. 233-238; t. XXIII, 1917, p. 120; *Sopra sarcofagi scoperti nel cimitero di S. Ciriaco sulla via Ostiense*, *ibid.*, t. XXIV-XXV, 1920, p. 99-101; F. Fornari, dans *Notizie degli scavi*, 1916, p. 123-137; Fr. Fornari, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XXXVI, 1916-1917, p. 57-62; L. Duchesne, *Les légendes de l'Alta semita et le tombeau de S. Cyriaque sur la voie d'Ostie*, *ibid.*, t. XXXVI, 1916-1917, p. 27 sq.

7. *CÆMETERIUM AL PONTICELLO DI S. PAOLO.* — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 83. Cf. E. Stevenson, *Osservazioni sulla topografia della via Ostiense e sul cimitero ove fu sepolto l'apostolo S. Paolo*, dans *Nuovo bull.*, 1897, p. 283-321.

IX. *Voie de Porto.* — 1. *CÆMETERIUM S. FELICIS.* — (Voir Dictionn., t. V, col. 1298-1299.) Boldetti, *Osservazioni*, p. 540; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 131; *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 46; 1884-1885, p. 155, 167; Tomassetti, dans *Nuovo bull.*, 1899, p. 77-79; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 67; A. Bosio, *Roma sotterranea*, l. II, c. xvi.

2. *CÆMETERIUM GENEROSÆ AD SEXTUM PHILIPPI.* — (Voir Dictionn., t. VI, col. 866-900.) M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 603; G. Henzen, *Acta fratrum Arvalium quæ supersunt*, Berolini, 1874; Chr. Huelsen, *Di una iscrizione monumentale appartenente al cimitero di Generosa sulla via Portuense*, dans *Nuovo bull.*, 1900, p. 121-126; O. Marucchi, *Élém. d'arch.*

chrét., t. II, p. 67-74; 2<sup>e</sup> éd., p. 74-81; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 648-697; *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 44; *Scoperta d'un cimitero cristiano nel luogo sacro degli Arvali al r miglio fuori della Porta Portuense*, *ibid.*, 1868, p. 25-32, 87-91; 1869, p. 1-16; 1874, p. 118-119; *Nuovo bull.*, 1901, p. 296; E. Josi, *Cimitero di Generosa*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XVI, 1939, p. 323-330.

3. *CÆMETERIUM PONTIANI AD URSUM PILEATUM*. — (Voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1062-1063, 1409-1423.) G. Marchi, *I monum. delle arti crist. primit.*, 1844, p. 17-32, 220-225; J.-P. Kirsch, *Notizen ueber einige Bilder des Cæmeterium Pontiani*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1887, p. 105-107; Marucchi, dans *Nuovo bull.*, 1903, p. 279; *Scoperte nel cimitero di Ponziano*, *ibid.*, t. XXIII, 1917, p. 111-115; Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 60-67; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. III, pl. LI, p. 49-59; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 30, 76; 1869, p. 72; 1878, p. 46; 1880, p. 118.

X. *Voie Aurélienne*. — 1. *CÆMETERIUM OCTAVILÆ SEU PANCRATII*. — (Voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1001-1014.) De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 104; *Röm. Quartalschr.*, 1898, p. 287-288; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 49-52; 2<sup>e</sup> éd., p. 53-56; Edm. Fusciardi, *Catacombe, basilica e convento di S. Pancrazio*, Roma, 1929.

2. *CÆMETERIUM PROCESSI ET MARTINIANI SEU S. AGATHÆ AD GIRULUM*. — (Voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1890.) O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 52-54; 2<sup>e</sup> éd., p. 58-60; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 104-106; *Nuovo bull.*, 1897, p. 139 sq.; 1898, p. 231; *Röm. Quartalschr.*, 1888, p. 15; 1897, p. 207-212; A. Silvagni, *La topografia cimiteriale della via Aurelia ed' un' inedita epigrafe storica fragmentaria del cimitero dei Ss. Processo e Martiniano*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. IX, 1932, p. 103-118.

3. *CÆMETERIUM DES DEUX FÉLIX*. — (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1299.) O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 54-57; Th. Mommsen, *Die römischen Bischöfe Liberius und Felix*, dans *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1896, p. 167; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 5-60; 1890, p. 123-140.

4. *CÆMETERIUM CALEPOLLII*. — (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1593-1595.) O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 56-57; 2<sup>e</sup> éd., p. 62-63; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 93 sq., 97; 1878, p. 46; 1881, p. 104-106.

XI. *Voie Cornélienne*. — 1. *CÆMETERIUM LATICIANI*. — Voir *Particel*, ci-dessous [au mot *VATICAN*]. Boldetti, *Osservazioni*, p. 538 sq.; L. Duchesne, *Le Forum chrétien*, in-8°, Roma, 1899; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 49 sq.; 1870, p. 59; 1872, p. 19 sq.; 1878, p. 86; 1881, p. 111; *Nuovo bull.*, 1899, p. 113-118.

2. *CÆMETERIUM AD NYMPHAS CATABASSI*. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 538; M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 616; F.-X. Kraus, *Realencyklopädie*, t. II, p. 112, n. 24.

XII. *Voie Flaminienne*. — 1. *CÆMETERIUM S. VALENTINI*. — (Voir *Dictionn.*, à ce nom et t. III, col. 3084, fig. 3382.) P. Aringhi, *Roma sotterranea*, l. IV, c. XLI; Bottari, *Scull. e pitt.*, t. III, p. 172, pl. CXC1-CXCIII; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 385-803; 2<sup>e</sup> éd., p. 540-628; *La cripta sepolcrale di S. Valentino sulla via Flaminia*, dans *Gli studi in Italia*, 1878; *Le recenti scoperte presso il cimitero di S. Valentino in via Flaminia*, in-12, Roma, 1888; *Das Cæmeterium und die Basilica des hl. Valentin zu Rom*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1889, p. 15-30, 114-133, 305-342; 1890, p. 149-152; *Il cimitero e la basilica di S. Valentino e Guida archeologica della via Flaminia dal Campidoglio al ponte Milvio*, in-8°

Roma, 1890; *Di una sconosciuta iscrizione damasiana in onore del martire S. Valentino*, dans *Nuovo bull.*, 1905, p. 103-122; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 68 sq.; 1877, p. 58-60, 74-76; 1878, p. 59; 1888-1889, p. 78, 84, 94 sq.; 1890, p. 15 sq.; A. de Waal, dans *Röm. Quartalschr.*, 1887, p. 184; *Ausgrabungen in der Basilica S. Valentini*, *ibid.*, 1888, p. 299-302; 1889, p. 15-30, 114-133, 305-342; 1890, p. 149-152; 1892, p. 12, 20, 31 sq.; 1894, p. 16; 1898, p. 286.

2. *CÆMETERIUM PASSATA PRIMA PORTA*. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 577; Mai, *Scriptor. veter. nova collectio*, in-4°, Romæ, 1831, t. V, p. 458, n. 2; M. Armellini, *Gli Cimiteri*, p. 542.

XIII. *Voie Salare ancienne*. — 1. *CÆMETERIUM IN VIGNA GALLI, PRESSO AL LEONICO*. — Emplacement non reconnu. Boldetti, *Osservazioni*, p. 575; Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 369; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1891, p. 58-59.

2. *CÆMETERIUM PAMPHILI*. — (Voir *Dictionn.*, t. XII, col. 974-1001.) De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 45; 1865, p. 1 sq.; 1894, p. 6; *Röm. Quartalschr.*, 1887, p. 135; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 369-370, 2<sup>e</sup> éd., p. 521-522; *Nuovo bull.*, t. XXII, 1916, p. 63-64; O. Marucchi, *Ritrovamento di un cubicolo dipinto sulla Salaria vecchia che fu attribuito dal de Rossi al cimitero di Panfilo*, *ibid.*, t. XXVI, 1920, p. 57-59; E. Josi, *La scoperta del cimitero di Panfilo*, *ibid.*, t. XXVI, 1920, p. 60-64; C. Respighi, *Cæmeterium Pamphili*, dans *Rivista di arch. crist.*, t. I, 1924, p. 10-14; E. Josi, *Il cimitero di Panfilo*, *ibid.*, t. I, 1924, p. 15-119; t. III, 1926, p. 51-211; G. de Sanctis, *Analisi chimica di liquido rinvenuto in un' ampolla del cimitero di Panfilo*, *ibid.*, t. VIII, 1931, p. 7-13.

3. *CÆMETERIUM HERMETIS SEU BASILLE*. — (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2302-2349, fig. 5674-5699.) M. Armellini, *Scoperte nel cimitero di S. Ermete*, dans *Nuovo bull.*, 1895, p. 11-16; G. Bonavenia, *Un cenno sulle recenti scoperte fatte nel cimitero di S. Ermete ai Parioli*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1894, p. 138-144; *Cimitero di Basilla. Osservazioni intorno alla cripta e alle iscrizioni storiche dei Ss. Proto e Giacinto*, dans *Nuovo bull.*, 1898, p. 77-93; *Figura orante con epistaffo della fanciulla Veneriosa nel cimitero di S. Ermete*, *ibid.*, 1901, p. 27-34; *Il cimitero di S. Ermete nella via Salaria vecchia*, dans *Civiltà cattolica*, XV<sup>e</sup> série, t. IX, 1891, p. 717-732; A. Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, l. III, c. LXI; G. Marchi, *Il sepolcro dei Ss. martiri Proto e Giacinto*, in-4°, Roma, 1845; *I monumenti*, 1844, p. 237-272, pl. XLVII-XLVIII; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. III, pl. XXXII-LXXXVI; J.-B. de Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 87; 1865, p. 2; 1869, p. 9; 1870, p. 59; 1873, p. 51, 133 sq.; 1875, p. 29; 1877, p. 28, 73 sq.; 1878, p. 46; 1880, p. 96; 1882, p. 125; 1888-1889, p. 79 sq., 96; 1891, p. 13, 22; 1894, p. 5-35, 37 sq., 64 sq.; *Ullime scoperte nel cimitero di S. Ermete*, *ibid.*, 1894, p. 70-76, 106 sq., 111-113, 115 sq., 118 sq., 122 sq.; *Nuovo bull.*, 1895, p. 11-16, 121 sq., 163, 165 sq.; 1896, p. 99-114; M.-S. de Rossi, *Giornale degli scavi del cimitero di S. Ermete. 1894-1895*, 1897, p. 113 sq., 116; 1898, p. 17, 93, 151, 157; 1901, p. 27-34; F. Savio, *Basilla o Bassilla?*, dans *Nuovo bull.*, t. XVIII, 1912, p. 11-23; G. Schneider-Graziosi, *Iscrizioni*, *ibid.*, t. XXII, 1916, p. 64-94; Grossi-Gondi, *Dove papa Sinuaco abbia collocata un' iscrizione in onore dei Ss. martiri Proto e Giacinto*, *ibid.*, t. XXIII, 1917, p. 89-94; E. Josi, *Scoperti di due frammenti del carne damasiano in onore di S. Ermete*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. IX, 1932, p. 147-150; M. Van Cutsem, *Une lettre inédite du P. Gazet sur la catacombe de Saint-Hernès*, dans *Anal. boll.*, t. LII, 1934, p. 334-352.

4. *CÆMETERIUM AD CLIVUM CUCUMERIS.* — (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 1951-1954.) O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 383-384; 2<sup>e</sup> éd., p. 537-539; De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 2; 1878, p. 46 sq.; 1883, p. 156 sq.; 1894, p. 10-13.

5. *CÆMETERIUM.....?* — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 14.

XIV. *Voie Salaire nouvelle.* — I. *CÆMETERIUM MAXIMI AD SANCTAM FELICITATEM.* — (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1259-1298, fig. 4324-4328; t. X, col. 2774-2778, fig. 7822-7826.) H. Doulet, *Essais sur les rapports de l'Église chrétienne avec l'État romain*, in-8°, Paris, 1883, p. 187-219; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 293-305; *Nuovo bull.*, 1898, p. 231; *Iscrizione metrica del cimitero di S. Felicità*, *ibid.*, t. XX, 1914, p. 126-127; De Rossi, *Il cimitero di Massimo nella via Salaria nova*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 41-46, 56; 1869, p. 19, 45; 1873, p. 6 sq., 9, 12; 1881, p. 17, 19; *Scoperta di una cripta storica nel cimitero di Massimo ad sanctam Felicilalem, sulla via Salaria nuova*, *ibid.*, 1884-1885, p. 149-184; 1886, p. 11 sq.; 1887, p. 10; 1891, p. 59 sq.; 1894, p. 8.

2. *CÆMETERIUM THRASONIS AD SATURNINUM.* — (Voir *Dictionn.*, à ce mot.) A. Lupi, *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severæ marlyris epilaphium*, in-8°, Panormi, 1734; J. Marangoni, *De cœmeterio S. Saturnini seu Thrasonis in via Salaria et monumentis ex eodem, aliisque sacris cœmeteriis Urbis nuper refossis*, dans *Acta sancti Victorini, Romæ*, 1740; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 306-320; 2<sup>e</sup> éd., p. 400-415; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 11; 1868, p. 88; 1872, p. 159; 1873, p. 5-12, 41-76; 1877, p. 50; 1878, p. 46; 1882, p. 73 sq.; 1884-1885, p. 133; 1887, p. 28.

3. *CÆMETERIUM HILARIE SEU VII VIRGINUM.* — L'itinéraire de Salzbourg et celui de Guillaume de Malmesbury nomment un cimetière où on rendait hommage à sept vierges : *Salurnia, Hilaria, Dominanda, Serotina, Gaulina, Donata, Rogantina*. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 10-12; *Röm. Quartalschr.*, 1900, p. 304.

4. *CÆMETERIUM JORDANORUM.* — (Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2642-2643.) Bosio avait connu ce cimetière dont il avait publié neuf inscriptions; depuis lors très maltraité, il fut récemment l'objet de travaux de restauration et de conservation. En 1922, le *Nuovo bull.*, p. 120-128, publia les textes de quelques inscriptions et en 1931 la *Rivista di archeologia cristiana* a recueilli et publié l'épigraphie de ce cimetière s'élevant maintenant au nombre de cent vingt inscriptions qui, par leur contenu, noms, formules, acclamations, symboles, offrent un ensemble intéressant pour la fixation de la date de ce cimetière. Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 511; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 306-307; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 176 sq.; *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 20; 1869, p. 45; 1873, p. 5-21, 43-76; 1878, p. 46; 1880, p. 9; *Nuovo bull.*, 1903, p. 19; *Röm. Quartalschr.*, 1888, p. 5-7, 212-217; 1900, p. 304; E. Josi, *Le pitture rinvenute nel cimitero dei Giordani*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. V, 1928, p. 167-226; *Le iscrizioni rinvenute nel cimitero dei Giordani*, *ibid.*, t. VIII, 1931, p. 183-284; E. Josi, *Il cœmeterium Jordanorum sulla via Salaria nova*, dans *Studi romani*, t. III, 1922, p. 49-70.

5. *CÆMETERIUM NOVELLE.* — (Voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1760-1761.) De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 7; 1877, p. 67 sq.; 1880, p. 8; *Röm. Quartalschr.*, 1888, p. 7.

6. *CÆMETERIUM PRISCILLÆ* — (Voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1799-1874, fig. 10529-10564.) *Basilica (anlica) di S. Silvestro*, dans *Civiltà cattolica*, XIV<sup>e</sup>

série, t. XII, 1891, p. 477-480; cf. *Bulletin critique*, t. XII, 1891, p. 36-37; G. Bonavenia, *L'antichissima immagine della beata Vergine Maria nel cimitero di Priscilla*, Siena, 1897; *Soluzione di un problema intorno al cimitero di Priscilla*, dans *Nuovo bull.*, 1903, p. 135-146; *Controversia sul celeberrimo epitaffio di S. Filomena vergine e martire*, in-8°, Roma, 1906; L. Cuccagni, *Notizie spettante al corpo di S. Feliciano martire scoperto nel cimitero di Priscilla l'anno 1666*, in-4°, Roma, 1796; V. Davin, *Les antiquités chrétiennes rapportées à la Cappella Graeca du cimetière apostolique de Priscille*, in-8°, Paris, 1892 (nul); H. Grisar, I. *Frammenti di arche marmoree, appartenenti alla gente Acilia, trovati nel cimitero di Priscilla*; II. *La persecuzione di Domiziano. Morte di Tito Flavio Clemente e di Manio Acilio Glabrione*; III. *Due donne cristiane, Trifena e Trifosa, nel cimitero di Priscilla. La preghiera di un cristiano, segnata sopra una lapide dell' istesso cimitero*, dans *Civiltà cattolica*, 1890; G. Garampi, *Memoria sopra i cimiteri di Callisto e Priscilla*, dans *Ms. Vatic.*, 9022, c. 177-188; J.-P. Kirsch, *Die Basilica des hl. Sylvester ueber der Priscilla-Katakombe*, dans *Römische Quartalschr.*, 1907, p. 58-59; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 321-367; 2<sup>e</sup> éd., p. 416-529, 629-631; *Le nuove scoperte nelle catacombe di Priscilla*, in-8°, Roma, 1888; *La basilica di S. Silvestro nel cimitero di Priscilla*, in-8°, Roma, 1890; *Di un antico battistero recentemente scoperto nel cimitero apostolico di Priscilla e della sua importanza storica. Studio relativo ad una insigne memoria dell' apostolo S. Pietro in Roma, con lettera di mons. L. Duchesne*, dans *Nuovo bull.*, 1901, p. 71-118; *Alteriori osservazioni sulla memoria della Cede primitiva di S. Pietro*, *ibid.*, 1901, p. 277-290; *Scavi ed esplorazioni nelle catacombe romane. Cimitero di Priscilla sulla via Salaria nova*, *ibid.*, 1902, p. 113-122; *Nuovi scavi e nuovi studi nel cimitero di Priscilla*, *ibid.*, p. 217-232; *Guida nel cimitero di Priscilla*, in-12, Roma, 1903; *Di alcune iscrizioni recentemente scoperte nel cimitero di Priscilla*, dans *Nuovo bull.*, 1904, p. 205-220; *Relazione degli scavi eseguiti nel cimitero di Priscilla dal gennaio al giugno 1906*, *ibid.*, 1906, p. 5-66; *Studio archeologico sulla celebre iscrizione di Filomena scoperta nel cimitero di Priscilla*, *ibid.*, 1906, p. 253-300; *Il sepolcro del papa Marcelino nel cimitero di Priscilla*, *ibid.*, 1907, p. 115-145; *Di un ulteriore indizio per attribuire al cimitero di Priscilla il celebre carne balesinale della Silloge di Verdun*, *ibid.*, 1907, p. 169-189; *Il cimitero di Priscilla in cui fu sepolto il papa Silvestro e quello stesso dove battizzò l'apostolo Pietro a che occasionalmente fu chiamato cimitero Ostriano*, *ibid.*, t. XIX, 1913, p. 77-108; *Una nova esplorazione ora compiuta nel cimitero di Priscilla ed una nuova conferma sulla identificazione di Priscilla con l'Ostriano*, *ibid.*, t. XX, 1914, p. 96-123, pl. VI, VII; *Esplorazioni e scavi nel cimitero di Priscilla, 1914-1915*, *ibid.*, t. XXI, 1915, p. 143-150; *Breve nota sopra un'ultima esplorazione sul cimitero di Priscilla*, *ibid.*, t. XXI, 1915, p. 161-165; L. Petit, *La lhaumatarge sainte Philomène, d'après le bréviaire romain et l'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1892; G. de Preveda, *Memorie storiche riguardanti il martirio e culto di S. Filomena l'invenzione del suo corpo nel cimitero di Priscilla*, in-8°, Foligno, 1834; J.-B. de Rossi, *Sette loculi intatti nel cimitero di Priscilla*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 9-13; *Escavazioni e scoperte nel cimitero di Priscilla*, *ibid.*, 1880, p. 5-54; 1884, p. 59-85; *L'epigrafa primitiva Priscilliana, ossia le iscrizioni incise sul marmo e dipinte sulle legola della regione primordiale del cimitero di Priscilla*, *ibid.*, 1886, p. 34-165, 167-171; *Nuove scoperte nel cimitero di Priscilla per le escava-*

zioni fatte nell' anno 1887 (et suivantes), *ibid.*, 1887, p. 7-35, 109-117; 1888-1889, p. 7-66, 103-133; 1890, p. 69-80, 140-146; *Delle recenti scoperte nel cimitero di Priscilla sulla via Salaria nuova*, dans *Dissertationi dell' Accad. rom. di arch.*, II<sup>e</sup> série, t. III, 1888, p. 454-457; *Notizie degli scavi*, 1888, p. 139-141; *Les nouvelles fouilles du cimelière de Priscille*, dans *Congrès scient. intern. des catholiques*, Paris, 1883, II, p. 261-267, v<sup>e</sup> sect., p. 52-57; *Continuazione delle scoperte di epigrafii cristiane antichissime nel nucleo primordiale del cimitero di Priscilla. Novelle scoperte nel piano inferiore del cimitero di Priscilla*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 57-129; S. Santucci, *Sulla lapide sepolcrale di S. Filomena vergine e martire con l'anacronismo dileguato*, Roma, 1837; S. Scaglia, *Il cimitero apostolico di Priscilla*, in-12, Vicenza, 1918; H. V. Sauerland, *De cæmeterio D. Priscillæ Romæ invento in cunicularibus a. 1578*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1888, p. 209-217; A. C. M. Schaepmann, *Explanation of the Wallpainting in the catacomb of Priscilla*, Ultrajecti Neomagi, 1929; P. Styger, *L'origine dell cimitero di Priscilla sulla via Salaria*, dans *Collectanea theologica...* Polonorum, t. XII, 1931, p. 5-74; J. Wilpert, *Manius Acilius Glabrio*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1890, p. 305-320; *Die Grabchrift der Philomena aus dem Cæmeterium der Priscilla*, *ibid.*, 1898, p. 42-54; *Die Katakomben der hl. Priscilla an der via Salaria nova*, *ibid.*, 1888, p. 1-19; *Die Basilika des hl. Sylvester über dem Cæmeterium Priscillæ*, *ibid.*, 1891, p. 86-88; *Wichtige Funde in der Cappella Greca*, *ibid.*, 1894, p. 121-130; *La « fractio panis » rappresentata in affresco cimenteriale della prima metà del secolo II*, dans *Disserlazioni della pont. Accad. rom. di archeol.*, série II, t. V, 1894; *Die älteste Darstellung des eucharistischen Opfers in der Cappella Greca*, in-4<sup>o</sup>, Freiburg i. Br., 1895; *Fractio Panis. La plus ancienne représentation du sacrifice eucharistique à la Cappella Greca découverte et expliquée*, in-4<sup>o</sup>, Paris, 1896, 130 p., xvii pl.

**XV. Voie Nomentane.** — 1. **CÆMETERIUM NICOMEDIS.** — (Voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1232-1235.) M. Armellini, *Gli cimiteri*, 1900; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 254-256; 2<sup>e</sup> éd., p. 341-346; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 80, 95; 1865, p. 11, 24, 49-55, 95; 1867, p. 71; 1868, p. 32; *Nuovo bull.*, 1900, p. 167; 1901, p. 50-54; *Röm. Quartalschr.*, 1892, p. 12 sq.; 1894, p. 94.

2. **CÆMETERIUM AGNETIS.** — (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 918-965, fig. 220-240.) M. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese sulla via Nomentana descritto ed illustrato*, in-8<sup>o</sup>, Roma, 1880; *Eine Bronze-Platte mit dem Bildnissen Petri und Pauli gefunden in den Katakomben der hl. Agnes*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1888, p. 130-136; A. Bacci, *Relazione degli scavi eseguiti in S. Agnese*, *ibid.*, 1902, p. 51-58; *Scavi nel cimitero e basilica di S. Agnese*, dans *Nuovo bull.*, 1902, p. 127-133; *Ulteriori osservazioni sulla basilica Nomentana di S. Agnese*, *ibid.*, 1906, p. 77-88; P. Franchi de' Cavalieri, *S. Agnese nella tradizione e nella leggenda*, in-8<sup>o</sup>, Roma, 1899; Fl. Jubaru, *Le martyre de sainte Agnès et les fouilles récentes*, dans *Études*, 1902, p. 145-156; *Sainte Agnès d'après de nouvelles recherches*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1907; J.-P. Kirsch, *Ausgrabungen in der Basilika der hl. Agnes an der via Nomentana*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1902, p. 78-80; O. Marucchi, *Scavi nelle basilica di S. Agnese sulla via Nomentana*, dans *Nuovo bull.*, 1901, p. 222-225, 297-302; J.-B. de Rossi, *Cimitero di S. Agnese*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1874, p. 38-39, 125-128; G.-M. Tourret, *Le cimelière de Sainte-Agnès à Rome*, dans *Annal. de philos. chrét.*, VII<sup>e</sup> série, t. III, 1881, p. 373-381; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 257-272; 2<sup>e</sup> éd., 347-365.

3. **CÆMETERIUM OSTRIANUM SEU MAJUS.** — (Voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 112-132.) M. Armellini, *Scoperta della cripta di S. Emerenziani e di una memoria relativa alla cattedra di S. Pietro nel cimitero Ostriano*, in-8<sup>o</sup>, Roma, 1877; E. Josi, *Cæmeterium majus*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. X, 1933, p. 7-16; Le Bourgeois, *Sainte Émérentienne, vierge et martyre*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1895; G. Marchi, *I monumenti delle arti primitive crist.*, in-4<sup>o</sup>, Roma, t. I, 1844, p. 33-45, 55-106, 135-140, 152-161, 182-191; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. I, p. 272-286; 2<sup>e</sup> éd., p. 416-519; *La recente controversia sul cimitero Ostriano e sulla sede primitiva di S. Pietro*, 1903, p. 199-274; *La memoria dell' apostolo Pietro*, dans *Nuovo bull.*, t. XXII, 1916, p. 159-191, 231-232; J. Rivieri, *Le calacombe. S. Pietro e il cimitero Ostriano*, dans *Civiltà cattolica*, XVII<sup>e</sup> série, t. XII, 1903, p. 332-349; J.-B. de Rossi, *La cattedra di S. Pietro in Vaticano e quella del cimitero Ostriano*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 33-47, 89; *Cimitero Ostriano presso quello di S. Agnese nella via Nomentana*, *ibid.*, 1873, p. 161-162; Fr. Stock, *Das Cæmeterium Ostrianum*, dans *Katholik*, 1900, p. 299-317; J. Wilpert, *Maria als Fürsprecherin mit dem Jesusknaben auf einem Fresko der Ostrianischen Katakomben*, dans *Röm. Quartalschr.*, t. XIV, 1900, p. 309-315.

4. **CÆMETERIUM ALEXANDRI.** — (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1092-1098.) M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 554-556; G. Belvederi, *La basilica e il cimitero di S. Alessandro al VII miglio sulla via Nomentana*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XIV, 1937, p. 7-40, 199-224; t. XV, 1938, p. 19-34, 225-246; Boldetti, *Osservazioni*, p. 569; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 286-292; 2<sup>e</sup> éd., p. 379-385; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 50 sq.; 1869, p. 9; 1873, p. 135; 1875, p. 144; 1881, p. 132; Nisbitt, dans *The Archaeologia*, t. XL, 1866, p. 176 sq., pl. VIII, n. 5-7.

5. **CÆMETERIUM.....?** — *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1902, p. 258-259; 1905, p. 285.

**XVI. Voie Tiburtine.** — 1. **CÆMETERIUM CYRIACÆ SEU LAURENTI.** — (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 3227-3256, fig. 3482-3501.) D. Bartolini, *Inscrizione posta al sepolcro della santa martire Fortissima nel cimitero di S. Ciriaca*, in-8<sup>o</sup>, Roma, 1842; Boldetti, *Informazioni del cimitero di Ciriaca sotto la vigna di mons. Caracciolo*, dans *Ms. Vatic. 9201*, c. 85-87b; F. Gori, *Della porta e basilica di S. Lorenzo, delle catacombe di S. Ciriaca etc.*, in-8<sup>o</sup>, Roma, 1862; L. Lefort, *Peinture d'une salle dans le cimetièr de Cyriaque*, dans *Revue archéologique*, II<sup>e</sup> série, t. XXXV, 1878, p. 43-46; O. Marucchi, *La vesale cristiana del IV secolo e il cimitero di Ciriaca*, dans *Nuovo bull.*, 1899, p. 199-216; *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 226-242; 2<sup>e</sup> éd., 299-320; G. Marchi, *I monumenti delle arti crist. primilive*, 1844, p. 109, 121, 225-227; Bosio, *Roma sotterranea*, I, III, c. XLI; Aringhi, *Roma subterr.*, I, IV, c. XVII; L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. III, pl. XXXVII-XLVIII; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 73-80; 1864, p. 36, 41-46, 54-56; 1867, p. 30, 88; 1869, p. 9, 36, 61; 1870, p. 13; 1876, p. 16-26, 145-149; 1877, p. 61 sq.; 1881, p. 86-100; 1882, p. 10 sq., 15, 20-22, 43-45, 47, 50; *Nuovo bull.*, 1895, p. 74-105, 119, 165; 1897, p. 114, 116 sq., 129 sq., 185 sq.; 1898, p. 151 sq., 171; 1899, p. 208-215; 1900, p. 127-141, 168-170, 178; Fr. Fornari, *Relazione circa una nuova regione cimenteriale a S. Lorenzo*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. VI, 1929, p. 179-239.

2. **CÆMETERIUM HIPPOLYTI.** — (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2419-2483.) F. Gori, *Della porta e basilica di S. Lorenzo*, in-8<sup>o</sup>, Roma, 1862; *Inscriften aus dem Cæmeterium S. Hippolyti*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1897, p. 224-228; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 243-252; 2<sup>e</sup> éd., p. 320-339; De Rossi, *Bull.*

di arch. crist., 1863, p. 2; 1866, p. 38-97; 1879, p. 31; 1881, p. 26-55, 164; *Il cimitero di S. Ippolito presso la via Tiburtina e la sua principale cripta storica ora dissepolta*, *ibid.*, 1882, p. 9-76, 176-177; 1883, p. 60-65, 110-113; 1883, p. 60-65, 99, 103 sq., 107 sq., 114; 1884-1885, p. 13, 137 sq.; *Nuovo bull.*, 1900, p. 77 sq.; *Röm. Quartalschr.*, 1897, p. 224-228; 1900, p. 304; [Mauro da Leonessa, *S. Ippolito della via Tiburtina, studio storico-critico*, Cité du Vatican, 1935; G. Bovini, *San'Ippolito della via Tiburtina*, dans *Rivista di arch. crist.*, t. XIX, 1942, p. 35-85].

3. *CÆMETERIUM DU VIALE REGINA MARGHERITA.* — (Voir *Dictionn.* au mot *VIALE*.) E. Josi, *Cimitero alla sinistra della via Tiburtina al Viale regina Margherita*, dans *Rivista di arch. crist.*, t. X, 1933, p. 187-233; t. XI, 1934, p. 7-47, 203-247; *Le piu notevoli scoperte avvenute in questi ultimi anni nelle catacombe romane*, dans *Atti del III Congresso internazionale di archeologia cristiana*, Roma, 1934, p. 311-312; *Revue d'hist. ecclési.*, 1934, p. 491; 1935, p. 696; [J. Quasten, *Die neuentdeckte Katakomba an der via Tiburtina in Rom*, dans *Theologie und Glaube*, 1932, p. 718-724; H. Lietzmann, *Ein Gnostiker in der Novatianus-Katakomba*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XI, 1934, p. 359-362]; D. Van den Eynde, *L'inscription sépulcrale de Novatien*, dans *Rev. d'hist. ecclési.*, t. XXXIII, 1937, p. 792-794; H. D., dans *Anal. boll.*, t. LIV, 1936, p. 267.

XVII. *Voie Prénestine.* — *CÆMETERIUM PASSATA L'ACQUA DETTA BULICANTE.* — Boldetti, *Osservazioni*, p. 567; M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 535.

XVIII. *Voie Labicana.* — 1. *CÆMETERIUM CASTULLI.* — (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 2372-2375.) R. Fabretti, *Inscr. domest. quæ in ædib. palern. asservantur*, 1699, p. 556; O. Jozzi, *Roma sotterranea. Il cimitero di S. Castolo martire sulla via Labicana ad un miglio da Porta Maggiore*, Roma, 1905; Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 206-207; 2<sup>e</sup> éd., p. 258-259; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 80; 1865, p. 9 sq.; 1867, p. 30.

2. *CÆMETERIUM PETRI ET MARCELLINI SEU AD DUAS LAUROS, SEU AD S. HELLENAM, SEU SUB AUGUSTA IN COMITATU.* — (Voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 981-1018, fig. 10247-10268.) *Ausgrabungen in Cœmeterium S. Petri et Marcellini*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1896, p. 241-242; P. Bruder, *Die heil. Märtyrer Marcellinus und Petrus. ihre Martyrium, ihre Verehrung und ihre Reliquien*, in-8°, Mainz, 1878; *Discorso sopra un' antica lapide trovata nel cimilero di Ss. Marcellino ossia di Elena nella via Labicana di Roma*, in-8°, Faenza, 1733; J.-P. Kirsch, *Die Märtyrer der Katakombe ad duas Lauros in Rom*, dans *Die Ehrengabe der deutschen Wissenschaft*, Freiburg i. Br., 1920; L. Lefort, *Les scènes de banquet peintes dans les cataombes romaines et notamment dans celle des Saints-Marcellin-et-Pierre*, dans *Rev. archéol.*, III<sup>e</sup> série, t. II, 1883, p. 224-234; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 208-222; 2<sup>e</sup> éd., p. 260-277; *La cripta storica dei Ss. Pietro e Marcellino recentemente scoperta sulla via Labicana*, dans *Nuovo bull.*, 1898, p. 118-121, 137-193; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 10, 82; 1877, p. 21; 1878, p. 46, 69-71, 149; 1879, p. 75-87; 1881, p. 164 sq.; *Escavazioni nel cimilero dei Ss. Pietro e Marcellino sulla via Labicana*, *ibid.*, 1882, p. 111-135; 137-158; 1883, p. 79-92; 1891, p. 23; *Nuovo bull.*, 1896, p. 156; 1897, p. 117-125, 185; 1898, p. 118-121, 137-193, 211; 1899, p. 90, 92, 99 sq.; 1900, p. 68 sq., 70 sq., 73, 75 sq., 78 sq., 85-97; P.-E. Visconti, *Di un nuovo tratto delle catacombe dei Ss. Marcellino e Pietro scoperto nella vigna Del Grande sulla via Labicana (1839-1849)*, dans *Atti e dissertaz. della pont. Accad. rom. di archeol.*, t. X, 1842, p. 43-124; J. Wilpert, *Ein*

*Cyclus christologischer Gemälde aus der Katakomba der hll. Petrus und Marcellinus*, in-4°, Freiburg i. Br., 1891; cf. J.-P. Kirsch, dans *Röm. Quartalschr.*, 1893, p. 87-93; J. Wilpert, *Unbekannte Malereien aus der Katakomba der hll. Petrus und Marcellinus*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1891, p. 195-197; *Le pitture recentemente scoperte nel cimilero dei Ss. Pietro e Marcellino*, dans *Nuovo bull.*, 1900, p. 85-98; *Di un ciclo di rappresenlanze cristologiche nelle catacombe dei Ss. Pietro e Marcellino*, dans *Studi e documenti di stor. e diritto*, t. XIII, 1892, p. 5; O. Marucchi, *Osservazioni sulla cripta storica recentemente scoperta sul cimilero dei santi Marcellini e Pietro sulla via Labicana*, dans *Nuovo bull.*, t. XXI, 1915, p. 5-11; E. Josi, *Scoperte nel cimilero dei S. Marcellino e Pietro*, *ibid.*, t. XXIV-XXV, 1920, p. 78-87; Fr. Fornari, *Relazione sul lavoro eseguito nel cimilero dei Ss. Pietro et Marcellino ad duas Lauros*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. III, 1926, p. 31-39; *Cimilero dei Ss. Marcellino e Pietro ad duas Lauros*, *ibid.*, t. IV, 1927, p. 11-15; A.-M. Schneider, *Una nuova rappresentazione della cena funebre nella cataomba dei Ss. Pietro e Marcellino*, *ibid.*, t. IV, 1927, p. 161-164; Fr. Fornari, *Chiusura di due frane nel cimilero dei Ss. Marcellino e Pietro*, *ibid.*, t. V, 1928, p. 23-28; T. Ashby et G. Luggi, *La villa dei Flavi cristiani ad duas Lauros ed il suburbano imperiale ad oriente di Roma*, dans *Atti della pont. acad. rom. di arch.*, *Memorie*, t. II, 1928, p. 157-192; J.-P. Kirsch, *Pitture inedite di un arco-solio del cimilero dei Ss. Pietro et Marcellino*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. VII, 1930, p. 31-46; *Un gruppo di cripte dipinte inedite del cimilero dei Ss. Pietro et Marcellino*, *ibid.*, t. VII, 1930, p. 203-234; *Cubicoli dipinti del cimilero dei Ss. Pietro e Marcellino sulla via Labicana*, *ibid.*, t. IX, 1932, p. 17-36; *Un cubicolo con pitture profane inedite nella cataomba dei Ss. Pietro e Marcellino*, *ibid.*, t. X, 1933, p. 263-285; E. Josi, *Cimilero ad duas Lauros; il cubicolo 20 delle pianta di Bosio*, *ibid.*, t. XIII, 1936, p. 220-230; [G. Cecchelli-E. Persico, *Ss. Marcellino e Pietro, la chiesa e la cataomba* (coll. *Le chiese di Roma illustrate*, n° 36), Rome, 1938.]

3. *CÆMETERIUM IN VIGNA DEL GRANDE SEU IN COMITATU SEU QUATTUOR CORONATORUM.* — G. Marchi, *I monumenti*, 1844, p. 45-55; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 222; *Nuovo bull.*, 1892, p. 142 sq.

XIX. *Voie Latine.* — 1. *CÆMETERIUM GORDIANI ET EPIMACHI.* — (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1379-1381.) Boldetti, *Osservazioni*, p. 561; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 201; cf. M. Armellini, *I cimiteri cristiani della via Latina*, Roma, 1874; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 153 sq.; 1878, p. 46 sq.; [E. Josi, *Di un nuovo cimilero sulla via Latina*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XX, 1943, p. 9-45; cf. *ibid.*, t. XVII, 1940, p. 31].

2. *CÆMETERIUM QUARTI ET QUINTI.* — Boldetti, *Osservazioni*, p. 561; Armellini, *Gli cimiteri*; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 201.

3. *CÆMETERIUM TERTULLINI.* — Boldetti, *Osservazioni*, p. 562; Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 547; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 201.

4. *CÆMETERIUM SIMPLICI SEU SERVILIANI.* — Boldetti, *Osservazioni*, p. 561; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 201.

5. *CÆMETERIUM APRONIANI SEU S. EUGENIE.* — (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2636-2643.) M. Armellini, *Gli cimiteri cristiani della via Latina*, Rome, 1874; Bosio, *Osservazioni*, p. 561; Th. Marucchi, *Il cimilero d'Aproniano dello anche di S. Eugenia sulla via Latina*, in-8°, Roma, 1840; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. II, p. 202-203; *Nuovo bull.*, 1902, p. 125-126; 1903, p. 17, 175; [E. Josi, *Cimilero cristiano sulla*

via Latina, dans *Riv. di arch. crist.*, t. xvi, 1939, p. 19-48; 197-240; t. xvii, 1940, p. 7-39].

6. *CÆMETERIUM*... — *Nuovo bull.*, 1903, p. 23, 173-186, 282, 301-314.

7. *HYPOGÉE DE TREBIUS JUSTUS*. — (Voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2937-2945, fig. 5763-5766.) P. Franchi di Cavalieri, *Iscrizione grafile nel vestibolo dell' ipogeo di Trebio Giusto*, dans *Nuovo bull.*, t. xviii, 1912, p. 43-56; O. Marucchi, *Ulteriori osservazioni sull' ipogeo di Trebio Giusto in conferma dell' ipotesi sulla natura gnostica del monumento*, *ibid.*, t. xviii, 1912, p. 83-99; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 37833; [E. Diehl], *Inscr. lat. Christ. vel.*, n° 1631 a; H.-I. Marrou, *Μουσικός Ἀνθρ.*, Grenoble, 1937, p. 54; 299, n° 24].

XX. **Voie Triomphale**. — *CÆMETERIUM S. ONUFRII SEU S. LUCINE SEU S. AGATHÆ*. — De Rossi, *Cimitero solleraneo di ignolo nome sul Monte Mario*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 133-146; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. ii, p. 403.

#### CATACOMBES OU CIMETIÈRES DE LA BANLIEUE DE ROME.

En plus de ce que nous avons dit sur ces deux sujets (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 2376-2450; t. iii, col. 1625-1665; t. vi, col. 2932-2945), nous ajoutons ici quelques renvois bibliographiques sommaires suivant l'ordre des voies romaines.

XXI. **Voie Apennine**. — 1. *ALBANO LAZIALE*. — (Voir *Dictionn.*, t. i, col. 1053-1062.) M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 584; Boldetti, *Osservazioni*, p. 559-561; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. ii, p. 414-417; *Nuovo bull.*, 1902, p. 112 sq.; 1904, p. 274.

2. *BOVILLE*. — Armellini, *Gli cimiteri*, p. 582; Ricci, *Memori storiche dell' antica cillà di Albano*, p. 173; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 79 sq.; 1873, p. 101.

3. *CASTRIMÆNIUM*. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 100.

4. *ARICCIA*. — Armellini, *Gli cimiteri*, p. 589; Lucidi, *Storia dell' Ariccia*, p. 405; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. i, p. 566, n. 1351; *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 80; 1873, p. 104 sq.

5. *NEMI*. — *Voce della verità*, 1884, p. 44; M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 590.

6. *VELLETRI*. — M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 593; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 107 sq., 115.

XXII. **Voie Latine**. — 1. *AU V<sup>e</sup> MILLE*. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 32-35, 117, 153 sq.; 1878, p. 54 sq.; 1879, p. 28; 1880, p. 34; M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 577.

2. *SAINTHILAIRE AD BIVIVUM*, au xxx<sup>e</sup> mille. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 566; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. i, p. 147; *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 109 sq.; C. de Romains, *Disserlazione sopra il sito dell' antico e moderno Labico*, 1789.

3. *TUSCULANUS AGER*. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 85-91, 145 sq.; 1873, p. 109, 153-155; Cozzo-Luzzi, *Raccolta di Grolla Ferrala*, p. 7.

XXIII. **Voie Labicane**. — *CÆMETERIUM ZOTICI*, au x<sup>e</sup> mille. — Laderchi, *Inventio sacri corporis S. Getulii, Zolici*, Romæ, 1731; Armellini, *Gli cimiteri*, p. 568; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 146; 1873, p. 112-116; 1875, p. 175; 1882, p. 125 sq.; 1887, p. 21; E. Stevenson, *Il cimitero di Zotico al decimo miglio della via Labicana*, in-8°, Modène, 1876.

XXIV. **Voie Prénestine**. — 1. Hypogée découvert en décembre 1919 au *VIALE MANZONI*, près de la porta Maggiore (voir *Dictionn.*, au mot *VIALE*). O. Marucchi, *Scoperta di un ipogeo sepolcrale con pitture singolarissime in parole cristiane, presso il viale Manzoni*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. xxvi, 1920, p. 53-

55; *L'ipogeo del viale Manzoni*, *ibid.*, t. xxvii, 1921, p. 44-47; *Un singolare gruppo di antiche pitture nel ipogeo del viale Manzoni, le quali possono spiegarsi con il libro di Giobbe*, *ibid.*, t. xxviii, 1921, p. 83-93 (cf. *Dictionn.*, t. vii, col. 2399, fig. 6197); J. Wilpert, *Le pitture dell' ipogeo di Aurelio Felicissimo presso il viale Manzoni in Roma*, dans *Memorie della pont. acad. di arch. romana*, 1923, t. i, part. ii, p. 1-43; G. de Jerphanion, *La voix des monuments*, p. 64-70; *Anal. boll.*, 1926, p. 244-245; W. Klein, *Die Kunst der alten Christen*, pl. ix, fig. 21; [C. Cechelli], *Monumenti cristiano-erelici di Roma*, Rome, 1944].

2. *GABIES*. — Hübsch, *Altchristliche Kirchen*, in-fol., Karlsruhe, 1862, p. 48; M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 561; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 115.

3. *PRÉNESTE*. — (Voir *Dictionn.*, t. xiii, au mot *PALESTRINA*.) O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. ii, p. 410 sq.; *Guida archeologica dell' antica Preneste*, 1895; S. Agapito Prenestino, 1898; *Il martire San Agapito Prenestino e le sue memorie locali*, dans *Giornale arcadico*, III<sup>e</sup> série, t. i, p. 97-113; Sconamiglio, *Della primitiva basilica del S. Marire Agapito*, 1865; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 88 sq.; *Nuovo bull.*, 1898, p. 43 sq., 97 sq.; 1899, p. 225-244; 1900, p. 68 sq.

XXV. **Voie Tiburtine**. — *CÆMETERIUM SYMPHOROSÆ ET FILIORUM*, au ix<sup>e</sup> mille. — (Voir *Dictionn.*, à ce mot) De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 75-81; E. Stevenson, *Scoperta della basilica di S. Sinforosa a 1x miglio della via Tiburtina*, Roma, 1878; *Studi et documenti di storia e diritto*, t. i, 1880, p. 105-112. En raison de la nature du sol, le cimetière devait être à ciel ouvert : Bosio, *Roma sollerr.*, p. 401; M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 558.

XXVI. **Voie Nomentane**. — *CÆMETERIUM PRIMÆ ET FELICIANI SEU AD ARCUS NOMENTANEOS*, du xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> mille. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 569; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 106; M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 557; O. Marucchi, *Élém. d'arch. chrét.*, t. ii, p. 408.

2. *CÆMETERIUM RESTITUTI*, au xvi<sup>e</sup> mille. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 570; Armellini, *Gli cimiteri*, p. 557; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 106 sq.

XXVII. **Voie Salaire**. — 1. *CÆMETERIUM ANTHIMI*, au xxiii<sup>e</sup> mille. — M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 543; Boldetti, *Osservazioni*, p. 575; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 107; *Nuovo bull.*, 1895, p. 160 sq.

2. *CÆMETERIUM GÆTULII*, au xxx<sup>e</sup> mille. — Galetti, *Gabio scoperto ove ora è Terri*, Romæ, 1757; E. Stevenson, *Il cimiti di Zotico*, p. 47, prouve que Gétulius fut confondu avec un autre personnage du même nom, martyr sur la voie Labicane; M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 543; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 108.

XXVIII. **Voie Flaminienne**. — 1. *CÆMETERIUM IN LUCOPHERONIA*, au xx<sup>e</sup> mille. — (Voir *Dictionn.*, t. ix, col. 2663-2671, fig. 7245-7250.)

2. *CÆMETERIUM S. THEODORÆ*, au xxvi<sup>e</sup> mille. (Voir *Dictionn.*, t. xiv, col. 2426.)

3. *CÆMETERIUM di Nazzano*. — Armellini, *Gli cimiteri*, p. 625; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1874, p. 113, 159; 1883, p. 125-127.

XXIX. **Voie Cassienne**. — *CÆMETERIUM ALEXANDRI*. (Voir *Dictionn.*, t. ii, col. 24-27.)

XXX. **Voie Cornélienne**. — *CÆMETERIUM RUFINÆ ET SECUNDÆ*, au x<sup>e</sup> mille. — Armellini, *Gli cimiteri*, p. 616; De Rossi, *Bull. di arch.*, 1875, p. 107.

XXXI. **Voie Aurélienne**. — *CÆMETERIUM BASILIDIS*, au xii<sup>e</sup> mille. — M. Armellini, *Gli cimiteri*, p. 615; Boldetti, *Osservazioni*, p. 538; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 105 sq. — Cf. A. Silvagni, *Topographie des cimetières de la voie Aurélienne*, 1932;

J.-P. Kirsch, *Le memorie dei martiri sulle vie Aurelia e Cornelia*, dans *Miscellanea Fr. Ehrle*, t. II, p. 63-100.

En 1840, le marquis Campana signala à J.-B. de Rossi la découverte d'un hypogée chrétien décoré de fresques et d'inscriptions grecques et latines; quelques-unes de ces dernières furent portées au Latran. De Rossi supposa que cet hypogée avait appartenu à une famille asiatic, mais l'incurie de cette époque fit abandonner d'autres recherches. Cet hypogée était isolé; au centre de la voûte, on voyait le bon Pasteur; aux quatre extrémités des branches de la croix formée par les lignes principales de la décoration, on remarquait les bustes des saisons; dans les intervalles: Moïse frappant le rocher, la multiplication des pains, la résurrection de Lazare et un sujet douteux. Dans l'arcosolium face à la porte d'entrée, une orante; dans la lunette d'un autre arcossolium, Daniel entre les lions; dans un troisième, Noé dans l'arche; de chaque côté de la porte, le paralytique et Jonas. L'inscription de Beratios Nicagoras provient de cet hypogée (voir *Dictionn.*, t. v, col. 187, fig. 4140; t. vi, col. 657, fig. 4873; t. vii, col. 2607, fig. 6299); [J. Quasten, *Die Grabschrift des Beratios Nikagoras*, dans *Römische Mitteilungen*, t. LIII (1938), p. 50-69; mémoire sévèrement critiqué par S. et L. Robert, *Bulletin épigraphique*, dans *Revue des études grecques*, t. LIII (1940), p. 236, n° 214: *Beratios c'est Veratius*: il s'agit d'un Romain, non d'un Asiate; la pierre porte Nicagoras et non l'étrange Nicatoras.]

XXXII. BIBLIOGRAPHIE. — L. Adami, *Del culto dovuto a' Ss. martiri cemeteriali e dell' antichità di due lapidi cristiane*, in-8°, Roma, 1815. — P. Allard, *Les peintures dans les catacombes*, dans *Quest. contr. hist. scient.*, t. II, 1881, p. 141-162; *L'art dans les catacombes*, dans *Lettres chrétiennes*, t. IV, 1881, p. 1-37; *Rome souterraine. Résumé des découvertes de M. de Rossi dans les catacombes romaines et en particulier dans le cimetière de Calliste*, par J. Spencer Northcote et W.-R. Brownlow, traduit de l'anglais avec des additions et des notes, in-8°, Paris, 1872; 2<sup>e</sup> éd., 1874. — H. Anderson, *Two lectures on the catacombs of Rome*, in-12, London, 1852. — Ant. Angelini Rota, *Cenni sopra i primitivi cimiteri di Roma cristiana*, in-8°, Roma, 1846. — P. Aringhi, *Roma subterranea novissima, in qua post Ant. Bosium antesignanum, J. Severanum et celebres alios scriptores antiqua christianorum et præcipue martyrum cœmeteria, tituli, monumenta, epitaphia, inscriptiones ac nobilitiorum sanctorum sepulchra sex libris distincta illustrantur*, 2 vol. in-fol., Romæ, 1651; Colonia-Parisiis, 1659; in-12, Arnheimii, 1671; trad. all. de Chr. Baumann, in-12, 1668 et 1671. — M. Armellini, *Le catacombe romane e il protestantesimo*, in-12, Roma, 1875; *Le catacombe romane descritte*, in-8°, Roma, 1880; *Gli antichi cimiteri cristiani di Roma e d'Italia*, in-8°, Roma, 1893. — Al. Fr. Artaud de Montor, *Voyage dans les catacombes de Rome, par un membre de l'académie de Cortone*, in-8°, Paris, 1810. — B. Aubé, *La théologie et le symbolisme dans les catacombes de Rome*, dans *Revue des deux mondes*, 10<sup>e</sup> série, t. LVIII, 1883, p. 362-395. — Auber, *Les catacombes considérées comme type primitif des églises chrétiennes*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. VI, 1862, p. 24-32. — Augier, *Note sur deux inscriptions chrétiennes provenant des catacombes de Rome et conservées à Bordeaux*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Bordeaux*, t. III, 1876, p. 175. — Bartoli, *Raccolta di antiche pitture di Roma disignate e dipinte*, dans Cod. Vatic. Cappon. 79-235, quelques notices relatives à des cimetières chrétiens. — D. Bartolini, *Le catacombe di Siracusa confrontate nelle loro forme architettoniche e nei monumenti che l'adornano con i sotterranei cimiteri della Chiesa romana*, in-12, Roma, 1847. — And. Baudrillart,

*Les catacombes de Rome, histoire et description*, 2 vol. in-12, Paris, 1903, dans *Science et religion*. — P.-M. Baumgarten, *Vom unterirdischen Rom*, dans *Histor.-politische Blätter für das katholische Deutschland*, t. CXXXIII, 1904, p. 876-894. — Ch. de Beaulieu, *Les catacombes de Rome et le protestantisme*, dans *Rev. du monde cathol.*, II<sup>e</sup> série, t. XXXI, 1877, p. 559-569. — Ferd. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi unter dem Bild des Fisches auf den Monumenten der Kirche der Katakomben*, in-8°, Düsseldorf-Gera, 1866; *Rom's altchristliche Cœmeterien. Ein Beitrag zur Kenntnis des christl. Altertums mit besonderer Berücksichtigung der Forschungen de Rossi's*, in-8°, Düsseldorf-Gera, 1874; *Die Inschriften der römischen Cœmeterien. Erklärung 30 ausgewählter facsimilierter altchristlicher Grabschriften. Ein Beitrag zur Kenntnis*, in-8°, Düsseldorf-Gera, 40 p., 36 pl. — U. Benigni, *Le pitture delle catacombe romane*, dans *Miscell. di stor. e culto eccles.*, t. 1, 1903. — E. Bertaux, *Rome*, t. II, in-8°, Paris, 1905, p. 1-21 (Coll. *Les villes d'art célèbres*). — M. Besnier, *Les catacombes de Rome*, in-12, Paris, 1909. — G. Boissier, *Les catacombes de Rome et les fouilles de M. de Rossi*, dans *Revue des deux mondes*, septembre 1865, p. 142-175; *Le cimetière de Calliste*, *ibid.*, 1<sup>er</sup> mars 1869, p. 36-63; *Les cimetières chrétiens de Rome*, *ibid.*, 1878, t. XXVI, p. 561-585; *Les catacombes*, dans *Proimenades archéologiques*, in-8°, Paris, 1880, p. 111-178. — M. Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei S. martiri ed antichi cristiani di Roma, aggiuntavi la serie di tutti quelli che fino al presente si sono scoperti e di altri simili che in varie parti del mondo si trovano. Con alcune riflessioni pratiche sopra il culto delle sacre reliquie*, 3 parties en 2 vol. in-fol., Roma, 1720. — Bolze, dans *Mémoires de l'Acad. de Nîmes*, IV<sup>e</sup> série, t. VII, 1881, p. 85-101. — G. Bonavenia, *La silloge di Verdun e il papiro di Monza*, in-8°, Roma, 1903. — Ant. Bosio, *Roma sotterranea. Opera postuma, compilata, disposta e accresciuta dal padre Gio. Severani da S. Severino, nella quale si tratta di sacri cimiteri di Roma, del sito, forma et uso antico di essi... nuovamente visitati et riconosciuti da Ott. Pico, pubblicata da Carlo Aldobrandini*, in-fol., Roma, 1632, 10 f., 656 p., 7 f. et les pl. — Giov. Gaet. Bottari, *Sculture e pitture sagre, estratte dai cimiteri di Roma, pubblicate dagli autori della « Roma sotterranea » ed ora nuovamente date in luce colle spiegazioni*, 3 vol. in-fol., Roma, 1737-1754. — W.-R. Brownlow, voir J.-S. Northcote. — V. de Buck, *M. de Rossi et ses récents travaux sur les catacombes de Rome*, dans *Études relig.*, *hist. et litt.*, III<sup>e</sup> série, t. VI, 1865, p. 133-157, 333-357. Voir plus loin: *Observationes*. — F. Buonarroti, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro ornati di figure trovati nei cimiteri di Roma*, in-4°, Firenze, 1716, 33 pl. — E. Cartier, *Étude sur les peintures eucharistiques des catacombes*, dans *Lettres chrétiennes*, t. V, 1882, p. 23-46. — E. Castel, *Les catacombes et les inscriptions chrétiennes de l'ancienne Rome*, in-8°, Genève, 1867. — *Catacombes (Les) de Rome au point de vue de la controverse*, dans *Bull. de l'Assoc. de S. François-de-Sales*, t. II, 1861, p. 177-193, et dans *Revue catholique (Louvain)*, VII<sup>e</sup> série, t. I, 1861, p. 586-595. — *Catacombs of Rome and primitive christianity*, dans *Catholic World*, t. XXIV, 1877, p. 371. — *Catacombs of Rome and their doctrinal lessons*, dans *Theol. eccl. Rev.*, t. V, 1869, p. 43. — M. Catalano, *Corso fondamentale di archeologia cristiana. I. La catacomba romana*, in-8°, Napoli, 1904. — C. Cavedoni, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi di vetro con figure in oro trovati nei cimiteri dei cristiani primitivi di Roma*, in-8°, Modena, 1859. — J. Centerwall, *Romas kristna katakomber*, in-8°, Stockholm, 1881. — Cas. Chevalier,

- Rome et ses pontifes, Histoire, traditions, monuments, in-8°, Tours, 1902, § IV. *Les catacombes*. — *Cœmeteria in urbe Roma*, dans Ms. Vatic. Ottob. 92-2961, c. 208-209b. — P. Crostarosa, *Catacombe romane, scavi dell' ultimo triennio*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1897, p. 113-130; *Notizie storico-topografiche sullo stato delle catacombe romane*, *ibid.*, 1900, p. 321-336; *Notizie degli scavi eseguiti nelle catacombe romane nel periodo 1900-1901*, *ibid.*, 1901, p. 161-164; *Relazione sopra gli scavi e le scoperte nelle catacombe romane, dans Atti del congresso intern. di arch. crist. nel 1900*, (1903), p. 133. — [G. De Angelis d'Ossat, *La geologia delle catacombe romane*, fasc. 1, *Vie Portuense ed Ostiense*, Cité du Vatican, 1938; fasc. II, *Vie Ardeatina ed Appia*, Cité du Vatican, 1939]. — Ad. Delvigne, *Les catacombes romaines*, in-8°, Bruxelles, 1868. — A. Desbassyns de Richemont, *Archéologie chrétienne; les nouvelles études sur les catacombes romaines, histoire, peintures, symboles*, précédé d'une lettre du chev. de Rossi, in-8°, Paris, 1870, p. xxvii-507; cf. *Civiltà cattolica*, t. xi, 1870, p. 329-336; Ad. Delvigne, dans *Revue générale*, t. 1, 1872, p. 86-95; Dufresne, dans *Rev. de la Suisse catholique*, t. 1, 1870, p. 588-605. — C. Desimoni, *Le catacombe romane, dans Rivista universale*, t. xxii, 1875, p. 132-155. — Ern. Desjardins, *Deuxième rapport sur une mission scientifique en Italie*, dans *Arch. des miss. scient. et litt.*, t. viii, 1859, p. 57; *Les catacombes*. — J. D[idio], *La théologie des catacombes*, dans *Rev. des sc. ecclés.*, t. x, 1864, p. 577-642. — C. Didier, *Roma sotterranea*, 4 vol. in-32, Milano, 1879. — L. Dietrichson, *Den gammalkristna konsten : Roms Catacomber*, dans *Framtiden, Tidskrift för fosterländsk odling*, 1871, p. 97-127. — A. Ehrard, *Das unterirdische Rom. Eine Skizze*, in-8°, Strasbourg, 1892. — J. A. Fehmelius, *De catacumbis Romanis dissert. posterior partem criticam continens sententiis Aringhi, Bosii, Mabillonii, Fabretti et Ciampini modeste opposita*, in-4°, Lipsiæ, 1713. — L. Fonk, *Die Materien der Katakomben Roms*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1904, p. 331-342. — G. Fontana, *Le notti cristiane alle catacombe de' martiri nell' Agro romano, corrédate di note e d'iscrizioni*, 2 vol. in-16, Milano, 1826. — S. R. Forbes, *The roman catacombs, their true history and records of early etristian Art*, in-8°, London, 1884. — A. von Fricken, *Rimskija katakombii i pamjatniki perwonnatschatnago Christianskago Iskusstva*, 4 vol., Moskwa, 1872-1885. — R. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro, trovati nei cimiteri cristiani primitivi di Roma, raccolti e spiegati*, in-fol., Roma, 1858, xxiv-112 p., 43 pl.; 2° éd., in-4°, Roma, 1864, xxvii-285 p., 42 pl. — J.-J. Gaume, *Histoire des catacombes de Rome, suivie d'un essai sur les inscriptions*, in-18, Paris, 1876. — J. Gray Gordon, *La bibbia nelle catacombe romane, dans la Rivista cristiana*, avril 1904, p. 130-136. — Alex. Grillwitzer, *Die bildlichen Darstellungen in den römischen Katakomben als Zeugen für die Wahrheit der christkatholischen Lehre*, in-4°, Graz, 1876. — L. Hagen, *Geschedenis der Katakomben von Roene*, dans *Geschiedkundige Bladen*, Amsterdam, t. II, 1906, p. 38-68, 194-228. — F. W. Häggström, *Roms Katakomber, dans Svensk literaturlidskrift*, 1865, p. 389-403. — T. Hansen, *Kirkehistorie fra Romus katakomber*, in-8°, Kjöbenhavn. — A. C. Headlam, *The eatacombs of Rome*, dans D. G. Hogarth, *Authority and archaeology sacred and profane*, London, 1899, p. 396-422. — Edg. Hennecke, *Altchristliche Materie und alkirchliche Literatur. Eine Untersuchung über den biblischen Cyktus der Gemälde in römischen Katakomben*, in-8°, Leipzig, 1896. — E. Heybrant, *Les catacombes de Rome, dans Revue générale*, t. 1, 1868, p. 337-354. — H. W. Hoare, *The roman catacombs*, dans *The nineteenth Century*, nov. 1905, p. 775-789. — L. Housse, *Die Katakomben oder das unterirdische Rom in gemeinfaßt. Vorträgen dargestellt*, 2° éd., in-8°, Luxembourg, 1867. — *Indice antichissimo dei cimiteri romani in un esemplare del secolo XI*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 44-48. — P.-L. Jacob, *Les catacombes de Rome*, 2 vol. in-12, Bruxelles, 1845. — L.-I.-F. Jansen, *Over de Catacomben von Rom.*, in-8°, Utrecht, 1854. — A. Jerovsek, *Die römischen Katakomben*, in-8°, Marburg, 1902. — G. de Jerphanion, *Les dernières découvertes de la Rome souterraine*, dans *Études*, t. clxxi, 1922, p. 59-80. — O. Jozzi, *Supplemento alla « Roma sotterranea cristiana » del de Rossi*, 20 pl.; *Vetri cimiteriali con figure in oro conservati nel museo sacro Vaticano*, in-fol., Roma, 1900; *Vetri ciniteriali con figure in oro conservati nel museo britannico*, Roma, 1900. — K. M. Kaufmann, *Neuere Forschungen in den Christlichen Katakomben Roms*, dans *Katholik*, t. II, 1903, p. 289-311, 396-420, 548-552. — L. Keller, *Die heiligen Zahlen und die Symbotik der Katakomben*, Berlin, 1906. — J. P. Kirsch, *Le Catacombe romane*, in-8°, Roma, 1933. — F. X. Kraus, *Die Blutampullen der römischen Katakomben, dans Annalen des Vereins für nassauische Allert. Gesch.*, t. IX, 1868; *Ueber den gegenwärtigen Stand der Frage nach dem Inhalt und der Bedeutung der römischen Blutampullen*, in-8°, Freiburg, i. B., 1872; *Roma sotterranea. Die römischen Katakomben. Eine Darstellung der älteren und neuesten Forschungen mit Zugrundetlegung des Werkes von J. Spencer Northcote und W. R. Brontow*, in-8°, Freiburg i. B., 1872, xxvii-578 p.; *Katakomben, dans Realencyklopædie*, t. II, 1886, p. 98-136. — B. Labanca, *Gesu Cristo nelle catacombe romane, dans Rivista d'Italia*, 1902, p. 966. — Laforêt, *La papauté dans les catacombes*, in-8°, Louvain, 1860. — G.-B. de Lagrèze, *Les catacombes de Rome*, in-8°, Paris, 1887. — R. Lanciani, *Christian cemeteries; dans Pagan and christian Rome*, in-8°, London, 1892, p. 306-361. — E. Le Blant, *Les dernières découvertes aux catacombes de Rome*, dans *Le Correspondant*, II<sup>e</sup> série, t. xxix, 1865, p. 848-877. — H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1907, t. 1. — L. Lefort, *Explorations nouvelles des catacombes de Rome et de Syracuse, dans Revue archéologique*, II<sup>e</sup> série, t. xxxvi, p. 80-86; *Chronologie des peintures des catacombes romaines*, *ibid.*, II<sup>e</sup> série, t. XL, 1880, p. 153-165, 213-228, 269-283, 327-341 (tiré à part in-12, Paris, 1881); *Les scènes des banquets dans les catacombes romaines*, *ibid.*, octobre 1883. — Ch. Lenormant, *Les catacombes de Rome en 1858*, dans *Le Correspondant*, II<sup>e</sup> série, t. x, 1859, p. 340-357. — H. de L'Épinois, *Les catacombes de Rome, d'après les travaux récents*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. 1, 1866, p. 580-597; t. II, 1867, p. 248-285; *Les catacombes de Rome. Notes pour servir de complément aux cours d'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1875; 2° éd., 1879; 3° éd., revue par P. Allard, Paris, 1896. — E. Caillette de L'Hervilliers, *Le catéchisme dans les catacombes de Rome*, dans *Annales de la charité*, t. XIV, 1858-1859, p. 504-512, 619-636, 678-699; t. XV, p. 428-440, 491-504, 549-562; *Coup d'œil général sur les catacombes de Rome et leur histoire jusqu'à nos jours*, in-8°, Tournai, 1862; *Les catacombes de Rome et leur histoire, dans Vérité historique*, t. IX, 1862, p. 296-404; t. XI, 1863, p. 45-70; *A travers les catacombes de Rome*, Tournai, 1863; *La bibliothèque des catacombes de Rome, dans Vérité historique*, t. XI, 1863, p. 269-308, 333-392; t. XII, p. 177-264, 281-366; *Le mobilier des catacombes*, Tournai, 1864; *La bibliothèque des catacombes de Rome*, in-8°, Tournai, 1865. — Loëis (De) *sanctorum martyrum que sunt foris civitatis Romæ*, dans Eckart, *Commentarii*

de rebus Franciæ orientalis, t. 1, p. 831-833, catalogue de cimetières conservé dans un manuscrit de la bibliothèque de Salzbourg, compilé au ix<sup>e</sup> siècle et se rapportant à l'époque de 650 environ; cf. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. 1, p. 135-136, 141-143. — G. Ludwig, *Ein Blick in die römischen Katakomben Vorträge...*, in-8°, Bern, 1876. — G. Lumbroso, *Gli academiæ nelle catacombe*, dans *Archivio della R. Soc. rom. di stor. patr.*, t. xii, p. 215. — Ch. Maitland, *The church in the catacombs. A description of the primitive church of Rome, illustrated by its sepulchral remains*, in-8°, London, 1846; 2<sup>e</sup> éd., 1847. — I. Martorelli, *Le catacombe di Roma*, in-8°, Vercelli, 1881. — O. Marucchi, *Le catacombe di Roma, a proposito...* del Roller, dans *Nuova Antologia*, décembre 1883, p. 469-492; *Gli errori della scola protestante intorno alle catacombe romane*, Roma, 1884; *Le tombe dei martiri nelle catacombe romane*, in-8°, Roma, 1896; *I precursori dei cultores martyrum*, dans *Römische Quartalschr.*, 1899; *Éléments d'archéologie chrétienne. II. Itinéraire des catacombes romaines*, in-8°, Paris, 1900; *Scavi nelle catacombe romane*, dans *Notizie degli scavi*, 1901, p. 484-495; 1902, p. 359; 1905, p. 102-120; *Il valore topografico della silloge di Verdun e del papiro di Monza*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1903, p. 321-368; *Le catacombe romane secondo gli ultimi studi e la più recenti scoperte. Compendio della « Roma sotterranea » con molte piante parziali dei cimiteri e riproduzioni di monumenti*, in-8°, Roma, 1903; *Le catacombe romane*, in-8°, Roma, 1933, éd. E. Josi. — Fr. de Mercey, *La Rome souterraine*, dans *Revue des deux mondes*, 15 sept. 1851. — L. Meyer, *Die römischen Katakomben*, in-8°, Berlin, 1882. — Th. Mommsen, *Die Katakomben Roms*, dans *Im neuen Reich*, 1871, p. 113-128; réimprimé dans ses *Reden und Aufsätze*, Berlin, 1905, p. 294-315; trad. dans *The roman Catacombs* dans *Contemporary Review*, t. xvii, 1871, p. 161. — John Monro, *A letter... concerning the catacombs of Rome and Naples*, dans *Philosophical transactions*, 1700, p. 643. — Morren, *Les catacombes de Rome*, dans *Revue de Marseille*, t. n, 1856, p. 481-504. — N. Müller, *Koimeterien*, dans *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche* de Herzog et Hauck, 3<sup>e</sup> éd., Leipzig, 1901, t. x, p. 794-877. — J. Sp. Northcote, *The roman catacombs, or some account of the burial places of the early christian in Rome*, in-8°, London, 1857; *Les catacombes romaines. Étude et description des lieux de sépulture des premiers chrétiens à Rome*, trad. de l'anglais et suivi d'extraits de Minucius Félix et de saint Augustin sur Ostie, Rome, 1859. *Roma sotterranea, or some account of the roman catacombs, especially of the cemetery of san Callisto compiled from the works of Comm. de Rossi*, in-8°, London, 1869, p. xxiii-408; *Rome souterraine*, voir P. Allard; *Visite aux catacombes de Rome*, trad. de l'angl. par J. Le Clerc, in-8°, Paris, 1878; *Roma sotterranea, or some account of the Roman catacombs, especially of the cemetery of S. Callistus, compiled from the works of Comm. de Rossi. New edition rewritten and greatly enlarged. Part I (History)*, in-8°, London, 1879, p. xxviii-520; Part II (*Christian art*), London, 1879; Part III (*Epitaphs*), London, 1880. — *Observationes de phialis rubricatis, quibus martyrum Romanorum sepulchra dignosci dicuntur* (par Vict. de Buck), in-8°, Bruxellis, 1855. — O. Panvinio, *De cœmeteriis extra Urbem*, dans Ms. Vat. 6785, c. 55-56b; *De ritu sepeliendi mortuos apud veteres christianos*, dans Ms. Vat. 6785, c. 33-54; *De ritu sepeliendi mortuos apud veteres christianos et eorumdem cœmeteriis liber*, Coloniae, 1768; *Pittura e iscrizioni di alcuni cimiteri di Roma e disegni di alcuni sarcofagi cristiani*, dans Ms. Vat. 5409. — J. H.

Parker, *Archæology of Rome*. xii. *The catacombs*, London, 1871; *The catacombs of Rome*, Oxford, 1877. — J. Pavia y Bermingham, *Las catacumbas de Roma. Conferencias seguidas de una noticia acerca de la vida y obras del arqueólogo romano J.-B. de Rossi*, in-8°, Madrid, 1895. — E. Pélagaud, *L'archéologie chrétienne à Rome : une visite aux catacombes*, in-8°, Lyon, 1879. — A. Pérat, *Catacombes*, dans la *Grande encyclopédie*, t. ix, Paris, 1889, p. 788-794, 797; *L'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1892; *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, par A. Michel, t. 1, ch. 1. — L. Perret, *Catacombes de Rome. Architecture, peintures murales, lampes, vases, pierres précieuses gravées, instruments, objets divers, fragments de vases en verre doré, inscriptions, figures et symboles gravés sur pierre. Ouvrage publié par ordre et aux frais du gouvernement, sous la direction d'une commission composée de MM. Ampère, Ingres, Mérimée, Vilet*, 6 vol. in-fol., Paris, 1852-1869, avec 325 pl.; *Réponse à quelques attaques portées contre l'œuvre des catacombes de Rome*, in-8°, Paris, 1859. — A. Pillet, *Les catacombes de Rome. Guide du pèlerin au cimetière de Calliste*, in-12, Bruges, 1889; Rome, 1900. — Edm. de Pressensé, *Catacombes*, dans *Revue chrétienne*, t. xvii, 1870, p. 513-531; *La vie morale des premiers chrétiens d'après les fouilles récentes des catacombes*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des sc. mor. et polit.*, VI<sup>e</sup> série, t. iii, p. 681-696, 814-834. — Raguencq, *Troisième mémoire sur les antiquités chrétiennes des catacombes*, in-4°, Paris, 1838. — M. Rappolla del Tindoro, *Di un catalogo cimiteriale romano; di una biografia di S. Melania giuniora*, Roma, 1900. — D. Raoul-Rochette, *Tableau des catacombes de Rome : où l'on donne la description de ces cimetières sacrés avec l'indication des principaux monuments d'antiquité chrétienne, en peinture et en sculpture, et celle des autres objets qu'on en a retirés*, in-12, Paris, 1837; *Trois mémoires sur les antiquités chrétiennes des catacombes*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscr. et bell.-lett.*, t. xiii, 1838, p. 92-169, 170-265, 529-788. — Ch. de Rémusat, *Un musée chrétien à Rome et les catacombes*, dans *Revue des deux mondes*, 15 juin 1863. — Edm. Reusens, *Les catacombes de Rome. Description, origine et histoire*, dans *Ann. acad. archéol. de Belgique*, Anvers, II<sup>e</sup> série, 1866, p. 5-41. — J. Réville, *Les catacombes de Rome*, dans *Nouvelle revue*, 1<sup>er</sup> juillet 1882. — Th. Roller, *Le dogme dans les catacombes de Rome*, in-8°, Paris, 1864; *Les catacombes de Rome. Histoire de l'art et des croyances religieuses pendant les premiers siècles du christianisme*, 2 vol. in-fol., Paris, 1879-1881. — *Roma sotterranea novissima, in qua antiqua christianorum et præcipue martyrum cœmeteria, tituli, monumenta, epitaphia, inscriptiones, ac nobiliorum sanctorum sepulchra tribus libris distincta, fidei enarratione pariter ac graphicis iconibus, ceu gemina face, illustrantur; plurimæque inde res ecclesiasticæ declarantur. Ex absolutissimo opere P. Aringhi in hanc portatilem formam concinnata, cum indice capitum et rerum exactissimo*, in-8°, Auhemias, 1671. — K. Rönnecke, *Rom's christliche Katakomben nach den Ergebnissen der heutigen Forschungen*, in-8°, Leipzig, 1886. — J.-B. de Rossi, *Imagines selectæ Deiparæ Virginis in cœmeteriis sublerraneis*, in-fol., Romæ, 1863, 5 pl.; *Images de la T.-S. Vierge choisies dans les catacombes de Rome*, in-4°, Rome, 1863; *De' sepolcreti cristiani non sotterranei durante l'era delle persecuzioni*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 25-32, trad. de Gab. Creuly, dans *Rev. archéol.*, juill. 1864, p. 28-48; *La Roma sotterranea cristiana*, in-fol., Roma, t. 1, 1863, p. 352-86 et 40 pl.; t. II, 1867, p. xliii-391-134 et 67 pl.; t. III, 1877, p. 750-50 et 52 pl. Cf. V. de Buck, dans *Étud. relig.*, t. vi, 1865, p. 133-157,

333-357; de Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1864, p. 63-64; 1876, p. 155-157; Capei, dans *Arch. stor. ital.*, IV<sup>e</sup> série, t. I, 1866, p. 178-216; t. II, p. 104-121; P. Tonini, dans *Arch. stor. ital.*, IV<sup>e</sup> série, t. III, p. 35-62, 216-250; I. Guidi, dans *Arch. d. Soc. rom. di stor. patr.*, t. II, p. 98-119; F. Odorici, dans *Giorn. dell' Ing. Archit.*, 1866; *Civillà catt.*, 1865, V<sup>e</sup> série, t. I, p. 107-121, 327-345; VI<sup>e</sup> série, t. II, p. 470-480; IX<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 697-710; Alb. M., dans *Rev. archéol.*, II<sup>e</sup> série, t. XXXV, p. 406-412; J.-Sp. Northcote et Brownlow, dans *Cath. world*, t. I, 1865, p. 414; t. XVII, 1873, p. 272; L. Vitet, dans *Journal des savants*, 1865, p. 729-755; 1866, p. 19-43, 77-100; E. Le Blant, *ibid.*, 1873, p. 361-379; C. Cartuyvels, dans *Rev. cathol.*, t. I, 1869-1870, p. 668-680; t. III, p. 266-293; H. de L'Épinois, dans *Rev. du monde cathol.*, t. XXII, p. 339-364; Desbassyns de Richemont, dans *Rev. des quest. hist.*, t. XXII, p. 529-535. — J.-B. de Rossi, *Aperçu général sur les catacombes de Rome et description du modèle d'une catacombe, exposé à Paris en 1867*, in-8°, Paris, 1868; *Scoperta d'un piccolo cimilero cristiano adorno di assai antiche pitture presso la chiesa della Nunziatella al IV miglio della via Ardeatina*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 136-141. — M.-S. de Rossi, *Dell' ampiezza delle romane catacombe e d'una macchina iconografica per rilevarne le piante ed i livelli*, dans *Atti dell' acad. dei nuovi lincei*, t. XIII, 1860; *Analisi geologica ed architettonica delle catacombe romane*, Roma, 1864; *Quale metodo tecnico adoperarono i fossori per dirigere l'escavazione del labirinto dei cimiteri suburbani di Roma*, Roma, 1880. — R. Schettlers, *Zwei Todtenstädte, Pompeii und die römischen Katakomben; eine Parallele, dans Katholische Studien*, 1875, p. 531-564. — G. Schmid, *Das unterirdische Rom*, in-8°, Brixen, 1908, p. xvi-352. — W. Snyder, *Eine neue wichtige Entdeckung in den römischen Katakomben*, dans *Schweizerische Kirchenzeitung*, 1901, p. 221-222. — H. von Schoenebeck, *Altchristliche Grabdenkmäler und antike Grabgebräuche in Rom*, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, t. XXXIV, 1937, p. 60-80. — V. Schultze, *Die Katakomben, die altchristlichen Grabstätten, ihre Geschichte und ihre Monumente dargelegt*, in-8°, Leipzig, 1882, p. x-342. — A. Scognamiglio, *In Roma i cristiani scavarono i loro cimiteri nei propri tenimenti*, Roma, 1863. — B. Scott, *The contents and leaching of the catacombs at Rome*, 3<sup>e</sup> éd., in-8°, London, 1873; *Roms katakomber och hvad de hafva att lära oss om den ursprungliga kristendomen i motsats mol hedendomen och den romersk-katolska-kyrkan*, in-8°, Stockholm, 1890. — Séroux d'Agincourt, *Voyage dans les catacombes de Rome. Par un membre de l'académie de Cortone*, in-8°, Paris, 1810; *Viaggio nelle catacombe di Roma di un membro dell' acad. di Cortona, con note ed una memoria sugli scrittori delle catacombe*, trad. dal francese, in-8°, Milano, 1835. — G. Settele, *Memoria sulla importanza dei monumenti che si trovano nei cimiteri degli antichi cristiani del contorno di Roma*, dans *Atti e dissertazioni dell' acad. rom. di archeol.*, t. II, 1825, p. 41-104; *Osservazioni sopra le lapidi pagane che si trovano nelle catacombe*, *ibid.*, t. V, 1835, p. 179-200. — Shahan, *The blessed Virgin in the catacombs*, in-8°, Baltimore, 1892. — A. P. Stanley, *Les catacombes de Rome et le christianisme primitif*, dans *Revue politique*, 1874. — E. Stevenson, *Scavi e scoperte nelle catacombe romane*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1897, p. 187-200; *Di un nuovo insigne esemplare dell' antichissimo indice dei cimiteri cristiani di Roma*, *ibid.*, 1897, p. 255-279. — C. Stornajuolo, *Dell' importanza delle ultime scoperte nei cimiteri cristiani di Roma considerate dal lato storico e teologico*, dans *La scienza e la fede*, série III, t. XXXI,

1875; *Il Giovanni Battista ed il Pantagato compagni di Pomponio Leto nella visita delle catacombe romane*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1906, p. 67-76. — V. Strazzula, *Di alcuni elementi pagani nelle catacombe e nella epigrafia cristiana*, dans *Römische Quartalschr.*, 1897, p. 507-530; *Nuovi studi su alcuni elementi pagani nelle catacombe e nella epigrafia cristiana*, in-8°, Messina, 1900. — P. Styger, *Die römischen Katakomben, Archäologische Forschungen über den Ursprung und die Bedeutung der altchristlichen Grabstätten*, in-8°, Berlin, 1933; *Römische Martyrergrüfte*, 2 vol., Berlin, 1935. — Fr. Tongiorgi, *Archologia cristiana. Le catacombe romane*, dans *Il Crisostomo*, 1904. — P. Tonini, *Esame critico sopra la Roma sotterranea cristiana descritta ed illustrata da G.-B. de Rossi*, in-8°, Firenze, 1879. — H. Vopel, *Die altchristlichen Goldgläser*, in-8°, Friburg i. B., 1899. — Ant. de Waal, *Die Taufe Christi auf Vorkonstantinischen Gemälden der Katakomben*, dans *Römische Quartalschr.*, 1896, p. 335-349; *Funde in den Katakomben in den Jahren 1838-1851. Nach Aufzeichnungen im römischen Vikariats-Archiv*, *ibid.*, 1898-1899, p. 1-16; *Die Cœmeterial-Basiliken um die Wende des VIII. Jahrh. nach dem « Liber pontificalis »*, *ibid.*, 1900, p. 301-308; *Aus den Katakomben im Jahre 1112*, *ibid.*, 1901, p. 248-250. — T. P. Waszkiewicz-van Hilffgaarde, *Het dogma der heilige Eucharistie in de roemeische Catacomben, en andere documenten der eerste eeuwen, avergedrukt uit de roemeische Kronijk von B.*, in-8°, Amsterdam, 1906. — A. Weber, *Die römischen Katakomben*, 2<sup>e</sup> éd., in-8°, Regensburg, 1900; *Les catacombes romaines*, trad. Bertrand, in-16, La Chapelle-Montligeon, 1904. — J. Wilpert, *Die Ausgrabungen in den röm. Katakomben, dans Röm. Quartalschr.*, 1888, p. 88-92; *Madonnenbilder aus den Katakomben*, *ibid.*, 1889, p. 290-298; *Kritik einiger « Unerdlicher Kalukombengemälde Séroux d'Agincourt »*, *ibid.*, 1890, p. 331-339; *Die Katakombengemälde und ihre alten Copien. Eine ikonographische Studie*, in-4°, Friburg i. B., 1891, p. ix-81, 28 pl.; *Zur Geschichte der alten Copien der Katakombengemälde*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1891, p. 284-289; *Les représentations du jugement sur les monuments des catacombes*, dans *Congr. sc. intern. des cathol.*, 1891, t. v, p. 66-68; *Drei altchristliche Epitaphfragmente aus den römischen Katakomben*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1892, p. 366-378; *Sulla tecnica delle pitture cimenteriali e sullo stato di loro conservazione*, dans *Dissertazioni dell' acad. rom. di arch.*, II<sup>e</sup> série, t. v, 1894; *La croce sui monumenti delle catacombe*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1902, p. 5-14; *La Roma sotterranea. Le pitture delle catacombe romane*, 2 vol. in-fol., Roma, 1903, 265 pl.; *Beiträge zur christlichen Archäologie*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1904, p. 905-906. — W. H. Withrow, *Christian evidences from the Catacombs*, dans *Melböd. Quart.*, t. XXXI, 1871, p. 558; *Art and symbolism of Catacombs*, dans *Canad. Journal*, t. I, 1872, p. 119; *Studies of the inscriptions in Catacombs*, *ibid.*, t. VI, 1874, p. 285; *The Catacombs of Rome and their testimony relative to primitive christianity*, in-12, New-York, 1873, 1875; London, 1876, 1877, 1887; *Roms Katakomber. Oefversättning fran engelskan af G. F.*, in-8°, Stockholm, 1899. — M. Wolter, *Die römische Katakomben und die Sakramente der katholischen Kirche*, Frankfurt, 1866; *Les catacombes de Rome et la doctrine catholique*, trad. franç. avec une introduction par J. Darras, in-18, Paris, 1872.

**V. LES ÉGLISES DE ROME.** — La division qui porte ce sous-titre comprendra la description des édifices religieux dans l'ordre suivant : 1<sup>o</sup> les principales églises; 2<sup>o</sup> la répartition des églises par régions

ecclésiastiques pour la période qui s'étend jusque vers le milieu du IX<sup>e</sup> siècle.

I. LE LATRAN. — (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1527-1887, fig. 6787-6974.) [Les recherches récentes<sup>1</sup> ont permis de constater que la basilique constantinienne avait incorporé dans sa construction les casernements des *Equites singulares* édifiés par Septime Sévère à côté de ce qui était alors la *domus* de T. Sextius Lateranus; les dimensions considérables de l'édifice avaient entraîné des modifications du réseau de la voirie : la nef centrale recouvre la voie qui longeait à l'Ouest la caserne des *Equites*.]

II. SAINTE-MARIE-MAJEURE. — (Voir *Dictionn.*, t. X, c. 2091-2119, fig. 7731-7738.)<sup>2</sup>

III. SAINT-PIERRE DU VATICAN. — [Le lecteur est prié de se reporter à l'article VATICAN : au moment où le présent article ROME est mis sous presse, les résultats des fouilles entreprises à partir de 1940 sous les Grottes Vaticanes et à la Confession de S. Pierre ne sont encore qu'imparfaitement et très incomplètement connus : voir en particulier S.S. Pie XII, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XIX, 1942, p. 29-32; A. Ferrua, dans *Civiltà cattolica*, 1941, t. III, p. 358 sq., 424 sq.; 1942, t. IV, p. 73 sq., 228 sq.; *Bull. Comm. Arch. Gov. di Roma*, t. LXX, 1942, p. 95 sq.; E. Josi, *Gli scavi nelle Sacre Grotte Vaticane*, et G. Nicolosi, *Questioni nuove intorno alla Basilica Costantiniana in Vaticano*, dans *Il Vaticano nel 1944*; W. Seston, *Les récentes fouilles de Saint-Pierre de Rome et la date de la construction de la basilique constantinienne*, dans *Revue de l'hist. des religions*, t. CXXX, 1945, p. 186-188.]

IV. TOPOGRAPHIE ET LÉGENDES VATICANES<sup>3</sup>. — Les anciens appelaient *Vaticani montes*<sup>4</sup> les hauteurs qui longent de plus ou moins près la rive droite du Tibre, en face de Rome. La plus élevée de ces collines, le *monte Mario* actuel, ne paraît pas avoir eu de nom spécial avant le Moyen Âge; s'il en a eu un nous ne le connaissons pas. Les noms de Vatican et de Janicule, *Vaticanum*, *Janiculus*, semblent provenir de localités étrusques, postes avancés de Véies en face de la cité latine. La dénomination d'*ager Vaticanus* s'étendait bien au delà du quartier qui porte maintenant ce nom et s'appliquait notamment à la plaine des Prati, jusqu'au pont Milvius. Sous la république et au commencement de l'empire tous ces terrains étaient cultivés. C'est de ce côté que se trouvait les *prata Quinctia*, labourés par l'illustre charrue de Cincinnatus. Les produits en étaient peu estimés; le vin, en particulier, y était détestable.

Sous l'empire, en dehors de la partie habitée du

Transtévère, au-dessous de la forteresse du Janicule, toutes les hauteurs étaient occupées par des jardins, des vignes et surtout des villas impériales.

C'est à ces villas que se rattachent les premiers souvenirs du Vatican chrétien. Agrippine l'ancienne, la noble femme de Germanicus, en avait une sur les terrains en amphithéâtre entre Sant-Onofrio et la basilique de Saint-Pierre. Son fils Caligula, devenu empereur (37-41), y fit construire le cirque destiné à une si grande célébrité. Plus à l'est, s'étendaient les jardins de Domitia, la tante paternelle de Néron, et l'ennemie intime de la seconde Agrippine, mère de cet empereur. Peu après la mort de celle-ci, à laquelle elle avait indirectement contribué, Domitia éprouva à son tour, non le ressentiment de son terrible neveu, mais son impatience d'héritier. Il fit hâter sa mort par ses médecins (59) et, de cette façon, toute la rive droite du Tibre, depuis la pente nord du Janicule actuel jusqu'au nouveau palais de justice, fut occupée par un immense domaine impérial que l'on appela les jardins de Néron.

C'est là que se passèrent les horribles scènes de l'année 64 (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INCENDIE DE ROME). C'est tout près du cirque que les chrétiens de Rome montraient, dès la fin du II<sup>e</sup> siècle, le trophée (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 901), c'est-à-dire le tombeau de l'apôtre Pierre. Sur ce tombeau, Constantin devait plus tard élever la basilique du prince des apôtres. L'édifice de Caligula, avec ses atténaances, était destiné à demeurer le point principal, le centre historique de l'*ager Vaticanus*.

L'empereur Hadrien en créa un second, en choisissant dans les anciens *horti Domitiae* un terrain pour son mausolée. Ce mausolée existe encore dans son gros œuvre; c'est le noyau du château Saint-Ange (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HADRIEN). Il fut relié à la ville par un pont qui n'a pas cessé d'être en usage.

Un autre pont existait déjà, celui que Caligula avait fait construire une centaine d'années auparavant pour passer de la rive gauche à sa villa du Vatican. Ce pont, commencé par lui et achevé par Néron, franchissait le Tibre précisément à l'endroit où le fleuve change de direction et, au lieu de continuer vers l'Ouest, tourne brusquement vers le Sud. A cet endroit aboutirent depuis lors<sup>5</sup> diverses voies qui traversaient l'*ager Vaticanus* entre la voie Aurélia et la voie Claudia Cassia. C'étaient d'abord la voie Triomphale, qui se dirigeait obliquement à travers le Borgo actuel et filait, sous la hauteur que couronne le palais pontifical, dans la direction du Monte

[<sup>1</sup> G.-B. Giovenale, *Il battistero lateranense*, Rome, 1929; G. Wilpert, *La decorazione costantiniana della basilica lateranense*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. VI, 1929, p. 53-126; E. Josi, *Scoperte nella basilica costantiniana lateranense*, *ibid.*, 1934, p. 335-358; *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, séance du 14 mars 1947; G. Ladner, *I mosaici e gli affreschi ecclesiastico-politici nell'antico palazzo Lateranense*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XII, 1935, p. 265-292; Th. Klauser, *Die konstantinischen Altäre der Lateranbasilika*, dans *Römische Quartalschr.*, t. XLIII, 1935, p. 179-189; R. Krautheimer, *La façade ancienne de S. Jean de Latran à Rome*, dans *Revue archéol.*, 1935, I, p. 231-235; H. Kähler, *Zu den Spolien im Baptisterium der Lateranbasilika*, dans *Römische Mitteilungen*, t. LII, 1937, p. 106-118; C. Mercurielli, *Scavi sotto la basilica Lateranense*, dans *Palladio*, t. III, 1939, p. 184-186; R. Vielliard, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, Mâcon, 1941, p. 56-59.] — <sup>2</sup> *Le origini di S. Maria Maggiore e il ritrovamento dell'abside di Sisto III*, dans *Illustrazione Vaticana*, t. IV, 1933, p. 787-788; [G. Astorri, *Nuove osservazioni sulla tecnica dei mosaici romani della basilica di S. Maria Maggiore*, dans *Rivista di arch. crist.*, t. XI, 1934, p. 51-72;] G. Biesotti, *La basilica di Liberio sull'Esquilino erro-*

*neamente identificata con la basilica di S. Maria Maggiore*, Roma, 1935; *Una descrizione della basilica di S. Maria Maggiore nel sec. XII*, dans *Atti del III. Congresso nazionale di Studi romani*, Bologna, t. II, 1935, p. 5-11; [N.-M. Denis-Boulet, *Les mosaïques de S. Marie Majeure*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, t. CXL, 1935, p. 65-78; B. Biagetti, dans *Rendiconti della P. Acad. Rom. di Arch.*, t. XIII, 1937, p. 101-116; L. De Bruyne, *Nuove ricerche iconografiche sui mosaici dell'arco trionfale di S. Maria Maggiore*, dans *Rivista di arch. crist.*, t. XIII, 1936, p. 239-269; *Intorno ai mosaici della navata di S. Maria Maggiore*, *ibid.*, t. XV, 1938, p. 281-318]. — <sup>3</sup> Nous groupons ici les études consacrées par L. Duchesne à ce sujet au Vatican dans des recueils peu abordables; nous espérons que certains lecteurs nous en sauront gré : *Vaticanum. Notes sur la topographie de Rome au Moyen Âge*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXII, 1902, p. 3-22, 385-428; t. XXXIV, 1914, p. 307-336; t. XXXV, p. 1-15; *La nécropole pontificale du Vatican*, dans *Congrès scientifique international des catholiques*, Paris, 1891, V<sup>e</sup> section, p. 58-65. — <sup>4</sup> Sur cette question, voir le mémoire de M. Elter, dans *Rheinischer Museum*, t. XLVI, p. 112. — <sup>5</sup> Au IV<sup>e</sup> siècle, ce pont avait cessé d'exister; toutes les routes aboutissaient au pont d'Hadrien.

Mario; puis la *via Cornelia*, dont on reconnaît l'alignement dans celui du Borgo Vecchio, et qui, suivant le côté nord du cirque, passait sur l'emplacement même de la grande basilique, laissant à droite le point où s'élève le maître-autel; enfin la voie *Aurelia nova* qui, se détachant à gauche de la précédente, en un point que nous ignorons et suivant un parcours encore à déterminer, rejoignait l'ancienne *Aurelia* assez loin derrière le Janicule.

Ces voies étaient bordées de tombeaux, comme toutes les voies romaines. Sur la voie Triomphale s'alignait, à la hauteur de l'actuel Borgo nuovo, une grande pyramide funéraire à laquelle on attachait plus tard le nom de Scipion l'Africain, puis celui de Romulus. Elle a duré jusqu'au temps d'Alexandre VI. D'autres tombes ont été découvertes au voisinage immédiat de celle de S. Pierre<sup>1</sup>.

Celle-ci ne garda pas sans interruption la dépouille mortelle du prince des apôtres. Dans le férial philocalien, qui remonte à la fin du règne de Constantin, la fête de S. Pierre est marquée comme se célébrant aux catacombes, sur la voie Appienne, dans un sanctuaire qui abrita aussi, pendant un certain temps, le corps de S. Paul (voir *Dictionn.*, t. xiv, col. 873 sq.). Il s'y éleva une basilique, qui porta d'abord le nom de basilique « des Apôtres » et qui subsiste encore sous le vocable de Saint-Sébastien.

Quelle avait été la cause de ce transfert momentané? Nous l'ignorons. Diverses hypothèses, plus ou moins plausibles, ont été produites; aucune ne peut être considérée comme une réponse certaine à la question (voir *Dictionn.*, t. xiv, col. 866 sq.). Un fait est acquis, c'est que la basilique vaticane a été élevée, comme celle de la voie d'Ostie, en un lieu déjà consacré par une longue tradition. Pour la construire, on démolit le cirque de Néron. Il eût été facile de respecter cet édifice, si le point sur lequel on appelait la vénération des chrétiens n'eût pas été déterminé avec précision. Et comment l'eût-il été sinon par un tombeau? La tombe apostolique est justement alignée vers la voie Cornelia, comme toute une série de monuments funéraires qui la flanquaient à droite et à gauche. Les architectes de Constantin se trouvèrent donc en face d'une exigence indéclinable; la nécessité d'arranger leur édifice de telle façon que le centre, l'emplacement de l'autel, correspondît exactement à l'un des tombeaux de la voie Cornelia désigné par la tradition comme le tombeau de l'apôtre Pierre.

Les auteurs sont loin de s'accorder sur la désignation de ces lieux saints. S. Jérôme, dans son *De viris illustribus*, dit que S. Pierre *sepultus Romæ in Vaticano juxta viam Triumphalem totius orbis veneratione celebratur*. Ainsi, suivant lui, la basilique s'élève près de la voie Triomphale. Le *Liber pontificalis* indique au contraire la voie Aurelia, mais sans négliger la voie Triomphale. *Sepultus est via Aurelia in templum Apollinis, juxta locum ubi crucifixus est, juxta palatium Neronianum, in Vaticanum, juxta territorium triumphalem*.

Il est singulier, au premier abord, que ni l'un ni l'autre de ces deux textes ne mentionne la voie Cornelia sur laquelle se trouvait [croit-on] la tombe apostolique. Mais il faut remarquer qu'ils ont été écrits après que la construction de la basilique eut introduit de grandes modifications dans le système des voies de cette région. Elle interrompait la voie Cornelia sur une grande longueur; en avant et jusqu'au pont d'Hadrien, elle était précédée d'un portique, que l'on appela naturellement portique de

S. Pierre. Il devint difficile de parler désormais de la voie Cornelia pour la première partie de son ancien parcours. Son nom ne se rencontre plus guère qu'à propos de localités situées au delà du Vatican, comme dans la passion des Stes Rufine et Seconde ou dans celle des quatre martyrs persans Marius, Marthe, Audifax et Abacum. Les chartes la mentionnent souvent, mais dans les mêmes conditions<sup>2</sup>.

Saint Jérôme et l'auteur du *Liber pontificalis* ne s'occupent que du Vatican et du tombeau de l'apôtre. De leur temps, il n'y avait plus que deux voies entre le Tibre et la basilique: la voie Triomphale et la voie Aurelia. Ils ne pouvaient nommer la voie Cornelia; ils ont nommé l'une des deux autres, se fondant, soit sur l'usage reçu de leur temps, soit sur une appréciation personnelle des distances. Du reste, le dernier en date, l'auteur du *Liber pontificalis*, s'il indique la voie Aurelia, mentionne cependant le territoire Triomphal; suivant lui, la basilique, quoique plus voisine de l'Aurelia, est cependant comprise dans les terrains dépendant de l'autre voie.

En dehors des indications de voies romaines, le *Liber pontificalis* note le voisinage de certains monuments; S. Pierre, dit-il, est enterré dans le temple d'Apollon, près du palais de Néron. Il revient sur ce sujet dans la vie du pape Corneille et nous montre une seconde fois le saint tombeau *in templum Apollinis, in Vaticanum, palatii Neroniani*. Dans la vie de Silvestre, il dit encore que Constantin fit construire la basilique *in templum Apollinis*.

Ce temple d'Apollon au Vatican n'est connu que par le *Liber pontificalis*, dont l'auteur ne pouvait l'avoir vu, quand même il aurait jamais existé. Tout ce qu'il dit, en effet, suppose que le temple a été remplacé par la basilique. Cependant cette appellation n'est pas tout à fait en l'air. Il y avait eu un temple en ces parages, celui que les régionnaires du IV<sup>e</sup> siècle appellent *Phrygianum*, consacré à la Mère des dieux, Cybèle. Son emplacement, il est vrai, ne correspondait nullement à celui de la basilique; il fonctionnait pendant tout le IV<sup>e</sup> siècle, concurremment avec elle. Toute une série d'inscriptions encore conservées se rapportent aux tauroboles célébrés dans ce sanctuaire; elles s'échelonnent de 305 à 390. On ne sait au juste où il était. Les inscriptions commémoratives des tauroboles ont été trouvées dans les fondations de l'angle sud-est de la façade actuelle, ou dans celles du palais Cesi, mais elles n'étaient pas en place. Le temple, situé forcément en dehors du cirque, de la basilique et de ses dépendances, *atrium*, place, portique, serait à chercher vers le palais du Saint-Office ou le palais Cesi, ou peut-être beaucoup plus haut, vers Santa Marta.

Il est possible que ce sanctuaire païen, fermé cent ans à peine avant la génération à laquelle appartenait le biographe des papes, ait laissé assez de traces, soit sur le terrain, soit dans le souvenir populaire, pour avoir inspiré cette idée étrange de S. Pierre enterré dans un temple d'Apollon. Il est vrai qu'il était dédié non à Apollon, mais à Cybèle. Mais dans les derniers temps du paganisme, les cultes un peu apparentés se compénétraient facilement. Cybèle et Mithra, la déesse phrygienne et le dieu persan, étaient honorés ensemble. Le culte de Mithra (voir *Dictionn.*, t. xi, à ce nom) était celui du Soleil. *Sol invictus*. Apollon aussi était un dieu solaire. Le collègue des *Quindecim viri sacris faciendis*, chargé du culte d'Apollon, présidait aussi, et dans le temple même du Vatican, aux cérémonies de Cybèle. On est donc fondé à expliquer par le sanctuaire phrygien

<sup>1</sup> En particulier, celle d'un épicurien, Fl. Agricola, de Tibur, *Corp. inser. lat.*, t. vi, n. 17985 a; [cf. *Dictionn.*,

art. VATICAN]. — <sup>2</sup> Cf. Tomassetti, *Campagna romana*, t. 1 p. 125 sq.

du Vatican la mention du temple d'Apollon dans le *Liber pontificalis* <sup>1</sup>.

Quant au palais de Néron, auprès duquel était le tombeau de S. Pierre, il n'y a aucune difficulté. Il s'agit ici du cirque de Caligula et de Néron, dont la moitié seulement avait dû être sacrifiée à la construction de la basilique, et dont l'obélisque, en particulier, demeurait en place. D'autres documents parlent ici de « Naumachie » (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce mot). L'origine de cette appellation doit être recherchée.

Disons tout de suite qu'elle caractérise les récits fabuleux du martyre de S. Pierre <sup>2</sup>, qui nous sont parvenus en diverses rédactions soit anonymes, soit sous les noms supposés de Linus et de Marcellus. Le plus ancien texte, celui du pseudo-Linus, n'indique aucun emplacement pour la sépulture. Le tombeau de l'apôtre n'a pour lui aucun intérêt; il semble même blâmer le culte dont il est l'objet. Ce qui l'intéresse ce sont les derniers moments de l'apôtre et surtout les discours qu'il lui fait tenir, discours d'une saveur un peu gnostique. La crucifixion de S. Pierre a lieu, d'après lui, *ad locum qui vocatur Naumachia, juxta obeliscum Neronis, in montem*.

Dans le récit du pseudo-Marcellus, la Naumachie est d'abord nommée comme devant être le lieu du supplice commun de S. Pierre et de S. Paul. Celui-ci est ensuite séparé de son collègue et conduit sur la voie d'Ostie. S. Pierre est crucifié; après quoi on l'enterre *sub terebinthum, juxta Naumachiam, in locum qui appellatur Vaticanus*. Après un enlèvement, le corps saint est replacé dans son tombeau définitif: *in Vaticano Naumachia*. Les expressions topographiques du pseudo-Marcellus se retrouvent dans une troisième rédaction, en grec, des *Acta Petri et Pauli*; le tombeau définitif est dit au Vatican, près de la Naumachie.

Il est clair <sup>3</sup> que, dans tous ces textes, le terme Naumachie ne désigne pas autre chose que le cirque de Néron avec son obélisque, tout près du tombeau de S. Pierre. Il y a sans doute une différence entre un cirque et une naumachie; dans l'un on donnait des courses de chars, dans l'autre des combats navals. Mais il faut faire ici la part des confusions. Le *Liber pontificalis* appelle palais ce qui était un cirque; le pseudo-Linus aura bien pu confondre deux édifices, consacrés l'un et l'autre à des jeux publics.

J'ai dit le pseudo-Linus. C'est de lui que dérivent les autres textes. Je ne saurais entrer ici dans l'étude et la classification de ces légendes (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LÉGENDES APOSTOLIQUES), mais on reconnaît, je crois, assez généralement que la légende gnosticienne à laquelle se rattache le pseudo-Linus est la plus ancienne de toutes, et que les autres n'en sont que des modifications. C'est le pseudo-Linus qui a introduit la Naumachie dans cette littérature.

Il faut remarquer que les autres textes ne parlent pas de l'obélisque, mais du térébinthe. C'est que l'obélisque était dans le cirque et hors de la basilique. Si le pseudo-Linus l'a mentionné, c'est à propos de la crucifixion de S. Pierre, qu'il place (et les autres à sa suite) dans l'intérieur du cirque. Le térébinthe, au contraire, est indiqué, dans les autres textes, comme se trouvant auprès du tombeau. Linus, qui ne se préoccupe pas du tombeau, n'a pas eu à s'inquiéter de ce détail. Marcellus passe rapidement sur la crucifixion, néglige l'obélisque et mentionne le térébinthe, parce qu'il attache, lui, une grande impor-

tance à la *memoria sancti Petri*. Il est possible que cet arbre ait existé et qu'il s'en soit conservé quelque souvenir jusqu'au moment où le pseudo-Marcellus, au IV<sup>e</sup> siècle, plus ou moins avancé, composait son récit.

Les deux appellations de Naumachie et de palais de Néron se trouvaient donc en concurrence pour le même édifice. Avec le temps tout s'arrangea. Le palais de Néron demeura près de la basilique, sur son flanc méridional; la Naumachie émigra vers le Nord.

Au XI<sup>e</sup> siècle, ce nom désignait toute la région située au nord de la *portica sancti Petri*, entre l'emplacement du palais pontifical actuel et le château Saint-Ange, mais le térébinthe et l'obélisque lui-même, toute la topographie de la légende apostolique, y avaient été transportés.

Cela paraît invraisemblable, car enfin l'obélisque était encore debout et très en vue. Néanmoins cela est. Benoît, chanoine de Saint-Pierre, un homme en situation de connaître les monuments du Vatican, place l'*obeliscus Neronis*, entre le château Saint-Ange et la *memoria Romuli*, c'est-à-dire la pyramide qui s'élevait alors près de l'emplacement actuel de S. Maria Traspontina; et ce n'est pas une confusion passagère, une erreur de mémoire: l'expression revient deux fois, dans la description des processions de Noël et du lundi de Pâques <sup>4</sup>. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il appelait obélisque.

Quant à l'obélisque réel, il le mentionne aussi, mais sous le nom d'*Agulia*. Ce nom se rencontre au siècle précédent, dans une bulle de Léon IX <sup>5</sup>, et déjà on y avait localisé le tombeau de Jules César: *que vocatur sepulcrum Julii Caesaris*, détail que l'auteur des *Mirabilia* n'a pas manqué de faire fructifier.

Cet auteur applique le nom de *Naumachia* au quartier que je viens d'indiquer; il connaît, lui aussi, entre le tombeau de Romulus et le château Saint-Ange, un monument important. Il ne l'appelle pas obélisque, mais térébinthe, et térébinthe de Néron, *lerbeninum Neronis*, évidemment d'après la légende de S. Pierre. Il en donne même la description. C'était un édifice aussi élevé que le château Saint-Ange, en belles pierres, rond dans l'ensemble et arrondi encore aux deux extrémités: *quod edificium rotundum fuit duobus gironibus sicut castrum*. Ces deux girones étaient pourvus de dalles pour l'écoulement des eaux pluviales: *quorum labia erant coperta tabulis lapideis pro stillicidiis*. C'est tout à côté que S. Pierre fut crucifié: *juxta quod fuit crucifixus sanctus Petrus*.

On trouve aussi le térébinthe dans un *Ordo* du couronnement impérial, qui a été inséré dans le *Liber Censuum* <sup>6</sup>. Le matin de la fête, l'empereur élu descendait à *Santa Maria Traspadina*, près du térébinthe.

Comment s'expliquer que l'on ait ainsi transporté d'un lieu à un autre les souvenirs topographiques du supplice de l'apôtre?

La première condition pour que ce transfert ait pu se produire, c'est que le fait de la crucifixion de S. Pierre ait perdu son attache topographique. Ce fait était rattaché par le pseudo-Linus à un monument connu et qui a duré, l'obélisque du cirque. Or ce monument a été débaptisé de bonne heure. On a dit plus haut qu'il portait, au XI<sup>e</sup> siècle, le nom d'*agulia* et qu'on le considérait alors, non comme un souvenir de S. Pierre, mais comme le tombeau de Jules César. Il y a plus. Dès le temps de Léon III,

<sup>1</sup> Sur cette question, cf. *Liber pontificalis*, t. I, p. 119, note 13; p. 193, note 61. — <sup>2</sup> La meilleure édition de ces textes est celle de R. A. Lipsius, *Acta apost. apocrypha*, I<sup>re</sup> partie, p. 11-21, 169-177, 212-222. — <sup>3</sup> La mention de l'obélisque ne semble pas permettre le moindre doute. —

<sup>4</sup> P. L., t. LXXVIII, col. 1032, 1045, c. XVI, XLIX. — <sup>5</sup> *Bullarium Vaticanum*, t. I, p. 25. — <sup>6</sup> Voir l'édition de l'École de Rome (cf. *Dictionn.*, t. IX, col. 219-220), p. 1\*: *Die dominico summo mane descendit electus cum conjuge sua ad S. Mariam Traspadinam, que est juxta Terebinthum*.

c'est-à-dire dès le temps où se manifeste l'émigration de la Naumachie, l'obélisque a perdu son nom. Le *Liber pontificalis*, dans la vie de ce pape, l'appelle simplement la grande colonne, *columna major*<sup>1</sup>.

Du reste, la basilique ne conservait aucun souvenir de la crucifixion<sup>2</sup>. Elle s'est toujours présentée comme le monument de la sépulture de S. Pierre, non comme celui de son supplice. S. Jérôme ne parle pas du lieu du supplice; le *Liber pontificalis*, dans les vies de S. Pierre et de Corneille, ne le mentionne qu'indirectement; il indique le tombeau, en spécifie l'emplacement avec quelque soin, se bornant à dire que ce tombeau se trouvait près du lieu où S. Pierre avait été crucifié : *juxta locum ubi crucifixus est*.

Près du lieu, *juxta locum*, est une expression qui pouvait s'entendre plus ou moins largement. Il n'est pas étonnant que toute la topographie du supplice, de plus en plus séparée de ses points d'attache, ait été transportée à quelque distance du tombeau.

Mais, et c'est là le second point à considérer, pourquoi l'a-t-on transportée du côté où nous la trouvons aux <sup>1</sup><sup>er</sup>, <sup>11</sup><sup>e</sup> et <sup>12</sup><sup>e</sup> siècles? Quel a été le centre d'attraction?

La translation de l'obélisque et du térébinthe n'a pas laissé trace dans les textes antérieurs au <sup>11</sup><sup>e</sup> siècle. Il n'en est pas de même de la Naumachie (voir ce mot). Un *burgus Naumachiae* est mentionné dans une charte de 1042; il se trouvait à l'intérieur de la cité Léonine<sup>3</sup>. On peut du reste remonter beaucoup plus haut. Les biographes de Léon III et de Pascal I<sup>er</sup>, dans le *Liber pontificalis*, indiquent in *Naumachia* ou *ad Naumachiam*, l'hôpital et l'église Santo Pellegrino. La dénomination était donc en usage au <sup>1</sup><sup>e</sup> siècle et même au <sup>8</sup><sup>e</sup>.

Dès lors on est en droit de se demander si elle n'aurait pas une origine plus ancienne encore; si elle ne proviendrait pas d'un monument antique, d'une naumachie véritable, qui aurait fini par donner son nom à tout le quartier.

Divers plans de Rome, au <sup>14</sup><sup>e</sup> siècle, marquent au N.-O. du château Saint-Ange, des ruines importantes, qui disparurent depuis la Renaissance<sup>4</sup>. Sous Benoît XIV, en 1743, on les retrouva hors la porte Castello<sup>5</sup> et elles furent considérées comme des débris d'un cirque d'Hadrien. Procope est le seul auteur qui parle d'un monument à cet endroit. Il raconte que, pendant le siège soutenu par Bélisaire contre les Goths (537), Constantin, un de ses lieutenants, chargé de la défense du côté du mausolée d'Hadrien, fit un soir une sortie dans « la plaine de Néron ». Il y avait là « un grand stade antique, où jadis se donnaient des combats de gladiateurs; d'anciennes constructions l'entouraient et rétrécissaient les passages autour du monument ». Constantin, qui n'avait qu'une poignée d'hommes, chercha dans ces murailles une position bien défendue d'où il tira efficacement contre les assiégeants et leur fit tant de mal qu'ils prirent la fuite et le laissèrent rentrer en ville.

Ni cette description du monument ni la situation qu'on lui assigne ne permettent de songer au cirque de Néron, tout s'accorde, au contraire, avec ce que nous savons de l'autre édifice.

Celui-ci fut, lors de sa découverte, en 1743, qualifié de cirque d'Hadrien, mais sans raison valable. Procope ne parle ni de cirque ni d'Hadrien; si quelques monnaies de cet empereur présentent des traits allusifs à des jeux du cirque, il n'y a pas à en conclure qu'ils aient été célébrés dans un cirque spécial, en dehors du grand cirque et du cirque Flaminius.

Ici se présente une hypothèse. Les régionnaires du <sup>1</sup><sup>e</sup> siècle marquent, dans la région *XIV Transliberim*, deux naumachies. On en connaît une, celle d'Auguste, qui se trouvait à l'autre bout du Transtévère, vers la porte Portese. On sait aussi que l'empereur Philippe (vers 245) construisit un *lacus Transliberim* pour remédier au manque d'eau dont ce quartier avait à se plaindre. L'eau ne manquait point sous le Janicule; il y en avait même assez pour faire tourner les moulins. Le bassin de Philippe devait se trouver dans la région vaticane et plutôt en plaine. Sa situation serait à peu près celle du « stade » de Procope. Un stade sans doute n'est point une naumachie; mais Procope ne doit pas être pris au pied de la lettre. Son stade servait, d'après lui, aux combats de gladiateurs, ce qui est plutôt le fait d'un amphithéâtre. Il ne s'est donc pas exprimé avec une entière rigueur.

Faudrait-il donc admettre que le grand édifice voisin du château Saint-Ange était une naumachie? Chr. Huelsen est parvenu à s'en convaincre et L. Duchesne serait volontiers de son avis.

Dans la tradition médiévale relative à ce lieu et à ses environs, une place importante est due à une bulle de Léon IX, délivrée en 1053 aux chanoines de Saint-Étienne-Majeur. Le pape leur reconnaît *ecclesiam sancti Peregrini una cum hospitale [et] terra vacante juxta se et Dalmachia usque in Centumcellis et rivum qui descendit per valle Arnecto per lempora et vadit in Dalmachia sive Gaiano et terra girante in via juxta murum*<sup>6</sup>. Ce texte est loin d'être clair. L'église Saint-Pèlerin existe encore; le ruisseau qui descend *per valle Arnecto* est<sup>7</sup> sûrement le ruisseau du Val d'Inferno, qui traversait (il est maintenant souterrain) les prés de Néron et se jetait dans le Tibre à peu près en face de Ripetta. *Centumcellae* est un terme souvent appliqué, autour de Rome, à des ruines divisées en un grand nombre de chambres ou compartiments. On le relève dans une charte de 989<sup>8</sup>. Il s'agit là d'une terre labourable sise hors la porte Saint-Pierre, *intro parietinas qui appellantur Centecellas, locum qui vocatur Stainello*. Ce lieu est évidemment celui dont parle la bulle de Léon IX; la situation indiquée et le sens de l'expression s'accorderaient assez avec ce que l'on sait du prétendu cirque d'Hadrien. Mais ne pouvait-il pas y avoir de ce côté d'autres *parietinae* qui se seraient appelées Centocelle?

Pour ajouter à nos perplexités, deux dénominations se présentent encore, avec lesquelles il faut compter; celle de *Dalmachia* et celle de *Gaianum*. La première semble bien être une corruption de *Naumachia*. Mais d'abord comment se fait-il que le terme correct *Naumachia* se rencontre, onze ans

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 27. — <sup>2</sup> Voir cependant ce que dit Bosio, *Roma sotterranea*, p. 28. — Il a pu y avoir un autel appelé de la Crucifixion de S. Pierre, à cause d'un tableau ou autre chose de ce genre. On n'en trouve aucune mention dans le plan d'Alfarano, ni dans les descriptions de Pierre Mallius et de Mafeo Vegio. — <sup>3</sup> Document de S. Maria in Via Lata, p. 95 du *Tabularium* de cette église, publié par Hartmann; cf. Tomassetti, *Campagna romana*, t. I, p. 199. Il s'agit d'une maison sise *intro civitatem nobam que vocatur Leoniana, in burgo Naumachiae*, en bordure sur une rue

qui conduisait *ad portam de Peregrini*. — <sup>4</sup> De Rossi, *Piante di Roma*, 1-4. — <sup>5</sup> *Dissertazioni della pontificia accademia di archeologia*, t. X, p. 455. Bon mémoire de Revellas, qui dirigea ces fouilles; on peut négliger l'introduction et les restitutions de Canina. — <sup>6</sup> *Archiv. rom. di stor. patr.*, t. XXIV, p. 474. — <sup>7</sup> Cette vallée est mentionnée à diverses reprises dans une des pièces relatives à l'acquisition pour le compte du pape Nicolas III des terrains sur lesquels s'élève actuellement le palais pontifical. *Cod. Riccard.* 228, fol. 335. — <sup>8</sup> *Archiv. rom.*, t. XXIV, p. 443.

plus tôt, dans la charte de 1042, et se retrouve un siècle plus tard, dans les *Mirabilia*? Il est vrai que *Naumachia* désigne, dans ces textes, un quartier de la cité Léonine, tandis que *Dalmachia*, dans la bulle de Léon IX, s'applique à un point ou à une région en dehors de l'enceinte. De plus, on trouve à Népi<sup>1</sup> un autre lieu dit *Dalmachia*, lequel n'a bien évidemment rien à voir avec une naumachie quelconque.

Quant à *Gaianum*, cette dénomination qui se maintint longtemps doit être rapprochée du fait que les régionnaires du iv<sup>e</sup> siècle marquent, dans la région XIV *Transtiberim*, un lieu ou un monument de même nom. On a cru souvent qu'ils indiquaient ainsi le cirque de Caligula ou de Néron; mais, comme l'a relevé Chr. Huelsen, au moment où les régionnaires ont été rédigés, ce cirque avait été démoli, en tout ou en partie, pour la construction de la basilique vaticane. Dion Cassius connaît un endroit appelé *Γαϊάκον*, du nom de l'empereur Caligula. C'est là que la faction des Verts exerçait ses atlagés. Comme Caligula lui était très favorable, son nom était resté au lieu de ses exercices. Le *Gaianum* de Dion Cassius doit être la même chose que le *Gaianum* des régionnaires, mais il semble bien, par la manière dont l'historien explique l'origine de ce nom, que ce n'était pas le cirque du Vatican. Si celui-ci avait porté le nom de *Gaianum*, on l'aurait expliqué par le nom de son fondateur et non par les sympathies de celui-ci pour la faction des Verts. Dans ces conditions, la désignation médiévale in *Gaiano* nous invite à chercher le *Gaianum* de Dion Cassius et des régionnaires, non du côté de la basilique vaticane, mais du côté du château Saint-Ange. Ce ne doit pas être la même chose que la Naumachie (ou Dalmachie), mais ce sera un endroit dans le voisinage.

En somme, la dénomination in *Naumachia*, constatée dès la fin du viii<sup>e</sup> siècle, paraît bien antique et dérivée d'un édifice qui s'élevait au bord du Tibre, dans le voisinage du mausolée d'Hadrien. Il est même très probable que cet édifice était identique à celui que le Moyen Âge a connu en cet endroit et dont les ruines ont été remises au jour, sous Benoît XIV, par les soins de Revillas.

Ici on peut se demander si les ruines imposantes du prétendu cirque d'Hadrien ne seraient pas marquées dans les *Mirabilia* et dans l'*Ordo* de Benoît. On a vu plus haut que ces deux écrits s'accordent à mentionner entre la pyramide appelée tombeau de Romulus et le château Saint-Ange un édifice très élevé, de forme arrondie, que l'*Ordo* appelle obélisque et les *Mirabilia* térébinthe. Mais le « cirque d'Hadrien » bien que placé en longitude, entre la pyramide et la forteresse, est trop éloigné de la ligne tracée entre ces deux monuments. Du reste, il est plus que douteux qu'on ait pu en apercevoir même le sommet en suivant le portique de Saint-Pierre. Entre cette voie et le « cirque », il y avait le mur de la cité Léonine, qui devait en intercepter la vue. Notons aussi que la procession de Benoît passe *juxta obeliscum Neronis*, ce qui revient à dire que ce monument était tout près du portique. Quant aux *Mirabilia*, ils placent le « térébinthe de Néron » près (*circa*) de la pyramide. Du reste dans la partie de cette compilation où les monuments de Rome sont décrits suivant l'ordre topographique, l'auteur ne franchit qu'une seule fois l'enceinte des murs, à propos du temple de Mars sur la voie Appienne; encore a-t-il soin d'en

avertir : *foris portam Appiam*. On est fondé à croire que si, dans le passage qui nous occupe, il avait eu en vue le « cirque d'Hadrien », il eût indiqué, par quelque expression de ce genre, sa situation *extra muros*.

Il est clair que c'est la Naumachie qui est le pivot du mouvement par lequel les anciens monuments de la crucifixion et de la sépulture de S. Pierre se sont transportés du cirque de Néron aux abords du mausolée d'Hadrien, du Vatican au château Saint-Ange. Les légendes plaçaient le supplice de l'apôtre dans une Naumachie, erreur de nom, car elles voulaient désigner le cirque de Néron. Les exégètes du xii<sup>e</sup> siècle ne trouvant pas de naumachie près de la basilique, trouvant, au contraire, ce nom au nord de la cité Léonine, n'ont point hésité à y placer l'obélisque et le térébinthe, peut-être confondus par eux, identifiés, en tout cas, avec le même monument. Ce monument a disparu, mais il devait se trouver près de l'ancienne voie Cornelia, à l'entrée de la *portica sancti Petri*.

Le pseudo-Linus emploie, à propos de la crucifixion de S. Pierre, une expression bien singulière; elle eut lieu, dit-il, près de l'obélisque de Néron, *in monte*. L'obélisque était dans le cirque et l'arène du cirque était une surface plane, sauf la longue épine (*spina*) en maçonnerie, sur laquelle se dressait l'obélisque. Mais il est difficile de croire que l'épine ait été qualifiée de montagne. L'endroit où s'élevait le cirque n'est pas non plus très montagneux. A peine dépasse-t-il le niveau de la plaine du Tibre, *Tiberina palus*, comme dit Prudence<sup>2</sup>. Il est vrai que, tout de suite après, le terrain s'élève et les coteaux commencent; *sub monte* se concevrait. C'est le terme qu'emploie aussi Prudence, *Vaticano tumulum sub monte*<sup>3</sup>. Il faudrait donc admettre dans la topographie du pseudo-Linus, une certaine impropreté de termes; après avoir qualifié le cirque de naumachie, il le place sur une hauteur, alors qu'il est plutôt en plaine.

Cependant la « montagne » reparaît dans le *Liber pontificalis*, notice de Corneille. Ce pape reporta le corps de S. Pierre *juxta locum ubi crucifixus est, inter corpora sanctorum episcoporum, in templum Apollinis, in monte Aureo, in Vaticanum patatii Neroniani*. Cette accumulation d'indications topographiques, si elle ne laisse place à aucun doute sur l'emplacement désigné, n'est pas cependant sans poser quelques problèmes. On a parlé plus haut du temple d'Apollon. Nous voici maintenant en présence d'un *mons Aureus*, alors qu'il n'y a pas de montagne du tout.

Force est bien d'admettre que ces expressions *in monte, in monte Aureo*, sont approximatives, qu'elles sont suggérées plutôt par la hauteur voisine du lieu saint que par le relief du sol qui le supporte. Du reste, nous ne sommes pas très au clair sur la configuration ancienne d'un terrain si chargé de constructions. Il fallait monter des degrés pour accéder à la basilique; le saint tombeau était, il est vrai, en contre-bas du sol de celle-ci, mais de combien?

En tout cas la disposition du terrain devait justifier le terme *in monte*, car celui-ci se rencontre sous la plume de deux auteurs différents, indépendamment l'un de l'autre, et qui l'appliquent, l'un au lieu de la crucifixion, l'autre à l'emplacement du tombeau. Quant à l'épithète *aureus*, elle s'explique sans doute par la couleur du terrain. En ce temps-là, on ne disait point *mons Vaticanus*<sup>4</sup>; on disait *Vaticanum* ou *in*

*cano sub monte* est de lui; il ne l'a sûrement pas empruntée à l'usage courant, pas plus que le terme *Tiberina palus*.

<sup>1</sup> Tomassetti, *Campagna romana*, t. 1, p. 198, 210. — <sup>2</sup> Prudence, *Peristephanon*, XII, 7. — <sup>3</sup> Prudence, *Contra Symmachum*, I, 584. — <sup>4</sup> L'expression de Prudence *Vati-*

Vaticano. Il y avait un endroit qui s'appelait ainsi, justement l'endroit où se trouvait le tombeau de S. Pierre. La colline en arrière pouvait être appelée *Vaticanus mons* dans une périphrase poétique; en réalité, quand on lui donnait son nom, on l'appelait mont d'Or, *mons Aureus*.

Mais il y avait, ou plutôt il y eut plus tard, à quelque distance de là un autre mont d'Or<sup>1</sup> : une confusion finit par se produire.

Dès le VIII<sup>e</sup> siècle, peut-être dès l'antiquité, une localité du Transtévère portait le nom de *Mica Aurea*<sup>2</sup>. Il s'y fonda vers la fin du X<sup>e</sup> siècle un monastère sous le vocable des Saints-Côme et Damien (*S. Cosimato*), qui conserva la vieille désignation topographique : *SS. Cosmæ et Damiani in Mica aurea*. La même désignation s'appliquait aussi à Saint-Jean *della Malva*, près du pont Sisto<sup>3</sup>. Quelquefois, au lieu de *in mica aurea*, on disait en parlant de S. Cosimato, *in vico aureo*. L'origine du substantif *mica* n'est pas claire, mais l'or est celui des sables du Janicule. Sur un saillant que font ces hauteurs entre les deux églises Saint-Côme et Saint-Jean, on construisit une petite église en l'honneur de S. Pierre. Elle ne sembla pas remonter au delà du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. C'est dans un catalogue d'églises du temps de Grégoire X (1272-1276) qu'elle apparaît pour la première fois<sup>5</sup>. Vers l'année 1347, le catalogue de Turin la mentionne en marquant qu'elle était desservie par huit frères de l'ordre de S. Pierre de Morone (Célestin V). Naturellement cette église s'appela Saint-Pierre-du-mont-d'Or, *montis Aurei*, et cette dénomination fit travailler les esprits. On ne tarda pas à identifier ce mont d'Or avec celui des légendes et à le présenter comme le lieu, non de la sépulture, mais de la crucifixion de S. Pierre<sup>6</sup>. En 1472, l'église fut donnée aux franciscains, puis placée sous le patronage des puissants rois d'Espagne, Ferdinand et Isabelle, qui la reconstruisirent. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le roi Philippe III fit construire les murs énormes qui soutiennent la terrasse devant l'église et retiennent les sables du mont d'Or, toujours poussés vers la *Mica aurea*.

En ce temps-là, le *mons Aureus* du Vatican, sorti de l'usage depuis des siècles, n'avait d'autre document qu'un petit coin, peu fréquenté, du *Liber pontificalis*. Il y avait beau temps qu'on n'y rattachait plus le souvenir de la crucifixion de l'apôtre. Ce n'est pas la tradition du Vatican, c'est celle du château Saint-Ange et de la Naumachie que le nouveau système eut à déposséder. Faible adversaire contre le mont d'Or du Janicule, si heureusement soutenu par la nature, si relevé par l'éclatant patronage espagnol.

En dehors de la villa impériale, les édifices du Vatican étaient surtout des tombeaux alignés le long des voies Aurelia, Cornelia, Triomphale. Il y avait pourtant un temple, le *Phrygianum* des régionnaires, qui demeura ouvert pendant tout le IV<sup>e</sup> siècle. La construction de la basilique constantinienne

entraîna le sacrifice d'un grand nombre de tombeaux de la voie Cornelia et même la suppression de celle-ci sur un parcours égal au moins à la longueur du nouvel édifice. Le cirque, le plus considérable des édifices de la villa, dut être démoli aussi, car c'est sur ses murs nord que l'on éleva les nefs de gauche<sup>7</sup>. Le reste, c'est-à-dire la *spina*, le mur sud, une partie au moins de l'hémicycle et des *carceres*, demeura sans doute à l'état de ruine et dut servir de carrière pour les constructions voisines. Bientôt il n'en resta plus que l'obélisque, qui demeura en place pendant tout le Moyen Âge. Quant au temple, il finit comme tous les temples, par être abandonné et fermé; il n'en resta que des cippes, dressés jadis autour et portant des inscriptions<sup>8</sup>. Ils furent remis au jour sous Paul V, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.

La basilique s'étendait sur une longueur d'environ 200 mètres, tout compris, abside, transepts, nefs, atrium. Des degrés la reliaient à une place appelée plus tard *Cortina*, où débouchait le porche qui, succédant au premier tronçon de la voie Cornelia, rattachait le sanctuaire au pont d'Hadrien.

V. LE MAUSOLÉE DES PROBI. — Au déclin du IV<sup>e</sup> siècle, le pape Damase (366-384) fit élever un baptistère à l'extrémité nord du transept, qui se trouva ainsi allongé et fit saillie sur les nefs de droite. Des mausolées, comme cela était naturel, ne tardèrent pas à s'élever autour de la basilique. Ceux dont nous avons connaissance sont, derrière l'abside, le tombeau des Probi; sur le flanc gauche de l'église, les deux rondes funéraires préparées pour les membres de la famille impériale des Théodose.

Du mausolée des *Probi*<sup>9</sup>, détruit sous Nicolas V, il ne nous reste qu'un sarcophage, actuellement conservé dans la chapelle de la Pietà, où il supporte l'autel; de plus, une bonne description de Mafeo Vegio, et un plan d'une exactitude problématique. Mafeo Vegio visita l'édifice six mois avant qu'on ne le jetât par terre; il eut soin d'en copier les inscriptions, épitaphes de Sex. Petronius Probus et de sa femme Anicia Faltonia Proba<sup>10</sup>. C'était un édifice considérable, plutôt un temple, dit Vegio, qu'un oratoire, avec des colonnes à l'intérieur sur trois de ses côtés; elles supportaient les entablements où se lisaient les inscriptions. Au XV<sup>e</sup> siècle, il était fort négligé; on n'y pouvait accéder d'aucun côté. Aussitôt qu'il eut été démoli, les marbres, colonnes et autres matériaux, furent employés à des constructions nouvelles; et, si le sarcophage principal échappa, au moins fut-il violé. L'or, en assez grande quantité, que l'on trouva dans les restes des vêtements précieux, fut jeté au creuset et l'on en fit un calice. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Alfano marqua cet édifice sur son plan de la basilique vaticane; la place qu'il lui assigne (*k*), la forme, les dimensions qu'il lui donne, concordent assez avec la description de Mafeo Vegio; mais on ne saurait dire où il a trouvé les détails.

<sup>1</sup> Un lieu dit *Monte d'Oro* se rencontre aussi sur le Monte Mario; un *mons Aureus* dans le diocèse de Silva Candida. Tomassetti, *Camp. rom.*, t. I, p. 141. Cf. le *castellum Aureum* cité trois notes plus bas. Il n'est pas du tout sûr que cette appellation provienne d'une transformation d'*Aurelius*. — <sup>2</sup> G. Gatti, dans *Bull. com.*, 1889, p. 392; Chr. Huelsen, dans *Mittheil.*, 1891, p. 148; Fedele, dans *Arch. rom.*, t. XXI, p. 459. — <sup>3</sup> Bulle de 1123, Jaffé, n. 7075. — <sup>4</sup> L'abbaye de Sainte-Marie in *Castro aureo* n'a rien à voir avec cet emplacement. Elle doit être considérée comme identique au monastère *dominæ Rosæ*, sous le vocable de Sainte-Marie, dans le *castellum Aureum*, c'est-à-dire S. Catarina dei Funari. — <sup>5</sup> *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 442. — <sup>6</sup> Notez bien que le seul texte ancien

où il soit question d'un *mons Aureus*, c'est-à-dire celui du *Liber pontificalis* cité plus haut, en parle à propos de la sépulture de S. Pierre et le place expressément au Vatican. — <sup>7</sup> Gauche et droite, dans ce qui suit, doit toujours s'entendre de la gauche et de la droite de qui entre dans la basilique. — <sup>8</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 497-504. Encore ces cippes eux-mêmes ont-ils disparu pour la plupart depuis le temps de Paul V. Il n'en reste que deux sur huit qui furent trouvés alors; l'un est au Louvre, l'autre au Capitole. — <sup>9</sup> *Acta sanct.*, juin, t. VII, p. 71\*; E. Müntz, *Les arts à la cour des papes*, t. I, p. 119, 124; t. II, p. 316; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 347. — <sup>10</sup> De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 347; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n. 389.

De ce plan, comme du livre de Vegio, on peut au moins déduire que le mausolée des *Probi* n'avait pas d'ouverture sur la basilique. Dans le voisinage immédiat de celle-ci, il occupait ce qu'on pourrait appeler la meilleure place, juste derrière l'abside, au plus près de la tombe apostolique. Ceci porte à croire que les *Probi* avaient eu le choix et que les mausolées théodosiens ne furent construits qu'après le leur.

VI. LES MAUSOLÉES IMPÉRIALES. — Ces mausolées étaient installés au milieu de l'ancien cirque, en ligne droite avec l'obélisque; ils étaient au nombre de deux, de forme ronde, et pourvus chacun de huit grandes niches, dont une était ouverte et servait d'entrée. Des édifices de cette forme et de cette destination se voyaient un peu partout autour de Rome, mais plus particulièrement auprès de Sainte-Agnès, sur la voie Nomentane, et des Saints-Pierre-et-Marcellin, sur la voie Labicane, où ils abritaient les tombeaux de princesses de la maison Constantinienne (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AGNÈS, et t. III, au mot CONSTANCE). Celui de Sainte-Agnès s'est conservé, sauf la décoration, qui a disparu en grande partie; de celui de la voie Labicane, il subsiste des restes importants, dont la disposition rappelle singulièrement celle des mausolées du Vatican.

Des deux mausolées jumeaux, un seul, le plus à l'ouest (pl. d) paraît avoir servi de sépulture. Il abrita sûrement les restes de Marie (voir *Dictionn.*, t. X, à ce nom), fille de Stilicon, femme de l'empereur Honorius, et ceux de Théodose II<sup>1</sup>, empereur d'Orient. Ces deux personnages sont les seuls pour lesquels il subsiste des documents sûrs et directs. Mais d'autres membres de la famille impériale leur furent adjoints, car lorsque, à la Renaissance, les tombeaux furent violés et pillés<sup>2</sup>, il y en avait un certain nombre. Le second mausolée (pl. e) ne fut détruit que sous Pie VI. On n'y trouva alors aucune sépulture impériale.

Cette question des deux rotondes voisines de Saint-Pierre rebondit presque régulièrement, et il y a peu de temps dans H. Koethe, *Zum Mausoleum der weströmischen Kaiser bei Alt. Sankt-Peter*, dans *Mittheilungen der deutschen Archæologischen Instituts, Römische Abteilung*, t. XLVI, 1931, p. 9-26. L'auteur a étudié les notices d'Alfarano et y a ajouté le plan d'un anonyme exécuté avant la destruction de la rotonde occidentale et conservé aux Offices de Florence, en outre des indications contenues dans les pièces concernant la construction du nouveau Saint-Pierre. Tout ceci n'apporte aucun élément nouveau.

C'est dans un des mausolées du Vatican, plus probablement dans ce dernier, encore vierge de sépultures, que se tint, en 483, une assemblée du clergé romain, sous la présidence, non du pape, car le Saint-Siège était vacant, mais du patrice Basile, préfet du prétoire et représentant du roi Odoacre<sup>3</sup>. Une vingtaine d'années plus tard, le pape Symmaque changea cette rotonde en église et la dédia à l'apôtre S. André.

Au IX<sup>e</sup> siècle, les deux rotondes communiquaient entre elles par un corridor et celle de l'Ouest était reliée au transept sud de la basilique. Je ne sais si

cette disposition était primitive; je croirais plutôt que les deux mausolées jumeaux n'eurent d'abord aucune communication ni entre eux ni avec la basilique, et qu'on ne songea à en établir que quand le mausolée de Marie eut été affecté et transformé (757) en église de Sainte-Pétronille. Pour être bien au clair là-dessus, il faudrait être mieux renseignés que nous ne le sommes sur l'appareil et les détails de construction de ces édifices.

Le pape Symmaque pourvut la nouvelle église Saint-André d'une entrée spéciale, avec portique<sup>4</sup>, fontaine et degrés d'accès. À l'intérieur, il profita des niches pour établir des chapelles dont le *Liber pontificalis* indique les titulaires: l'apôtre Thomas, S. Cassien d'Imola avec les martyrs romains Prote et Hyacinthe, S. Apollinaire, S. Sossius. Un document postérieur<sup>5</sup> ajoute à ces quatre chapelles celle de S. Laurent et celle de S. Vit. Avec la niche d'entrée et celle du fond, consacrée à S. André lui-même, nous avons les huit divisions du mausolée.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle. C'est alors que le mausolée de l'impératrice Marie fut, lui aussi, transformé en église. Ce changement eut lieu à la demande du roi des Francs, Pépin le Bref (voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce nom). Pendant le séjour du pape Étienne II auprès de ce prince (754), Pépin lui avait demandé de transférer en cet endroit le corps de Ste Pétronille. Cette sainte, honorée sur la voie Ardeatine dans un tombeau primitif, près duquel s'élevait une basilique très fréquentée, passait pour avoir été la fille de l'apôtre Pierre<sup>6</sup>. Son sarcophage portait une inscription:

#### AVR-PETRONILLAE FILIAE DVLCISSIMAE

Étienne II, de retour de Rome, s'occupa d'aménager le mausolée en vue de cette destination et son successeur Paul y transporta le sarcophage en grande pompe, le 8 octobre 757. Peu après, le pape y reçut et y déposa un souvenir baptismal de sa filleule Gisèle, fille de Pépin. En somme, le mausolée théodosien, changé en église de Sainte-Pétronille, devenait comme un mémorial sacré de l'alliance entre le Saint-Siège et la maison carolingienne.

C'est alors, si cela n'avait été fait plus tôt, que l'on établit une communication entre les deux rotondes et une autre entre Sainte-Pétronille et Saint-Pierre, par le transept sud. Le mausolée avait ainsi deux de ses niches occupées par des passages. Aussi ne comptait-il que six chapelles. Celle de Ste Pétronille était au fond, en face de la porte qui ouvrait sur la basilique; à gauche, pour qui entraient par cette porte, on trouvait un autel dédié à S. Théodore, puis le passage communiquant avec la rotonde de Saint-André, enfin une chapelle du Sauveur. De l'autre côté de la chapelle de Sainte-Pétronille, il s'en succédait trois autres, dédiées à la Sainte Vierge, à Ste Anastasie et encore au Sauveur<sup>7</sup>. Les vocables changèrent par la suite.

Ce sanctuaire de Ste Pétronille était en grande vénération. Au déclin du XI<sup>e</sup> siècle, l'impératrice Agnès, retirée à Rome depuis la mort de son mari Henri III (1056), le visitait souvent; elle voulut être

<sup>1</sup> *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. IX, p. 489. — <sup>2</sup> Pour les détails, cf. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1863, p. 53; 1878, p. 142; Cancellieri, *De secretariis basilicæ Vaticanae*, p. 995 sq. — <sup>3</sup> Thiel, *Epist. Roman. pontif.*, p. 685: *Cum in mausoleo quod est apud beatissimum Petrum apostolum resedissent...* — <sup>4</sup> De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 257, a rattaché à ce portique une inscription en vers trouvée dans un recueil manuscrit sans indication de lieu, et j'ai suivi son opinion dans mon commentaire au *Liber pontificalis*, t. I, p. 267, note 29; mais j'ai eu tort, car l'attribution proposée est très douteuse. —

<sup>5</sup> De Rossi, *op. cit.*, t. II, p. 224; cf. *Lib. pont.*, t. I, p. 265, n. 17. À l'aide de cette description, on peut identifier les sept chapelles: à gauche, en entrant, S. Laurent (pl. 174), puis S. Vit (173), S. Cassien (172), S. André (170), S. Thomas (169), S. Apollinaire (168), S. Sossius (167). — <sup>6</sup> S. André était frère de S. Pierre. Dans ces transformations, on semble avoir en vue de grouper autour du prince des apôtres les membres connus de sa famille. — <sup>7</sup> Document publié par De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 225. Un autel de S. Martin fut installé dans le couloir de communication entre les deux mausolées.

enterrée, et elle le fut en effet (1077), au pied de l'autel principal<sup>1</sup>.

Au siècle suivant le vieux mausolée impérial passait pour avoir été un temple d'Apollon<sup>2</sup>; l'autre était qualifié de « vestiaire de Néron ». Une chapelle de passage (pl. 153), qui formait vestibule entre la basilique de Sainte-Pétronille, était appelée plus particulièrement *Vaticanum* et l'on expliquait ce nom en disant que là *vates canebant*, les devins chantaient leurs offices devant le temple d'Apollon. On se représentait ces *vates* comme un corps de chanoines païens. Les souvenirs carolingiens étaient tombés en oubli.

Le roi Louis XI les renouvela, ou plutôt, croit-on, inaugura une tradition nouvelle. A la suite d'un vœu fait à l'occasion d'une maladie du dauphin, il fit restaurer l'autel de Ste Pétronille. Les travaux commencèrent en 1471; trois ans après, en 1474, on découvrit sous l'autel le sarcophage transféré au temps de Pépin le Bref. Le pape Sixte IV en donna avis au roi de France; dans sa lettre, il rapporte l'inscription<sup>3</sup> et note ce détail que des dauphins étaient figurés aux quatre coins du sarcophage, ce qui lui donne lieu de conclure que la dévotion du roi pour la sainte romaine ne devait pas être une nouveauté dans sa famille. Ce langage, fait pour étonner les archéologues de notre temps, concorde bien avec le silence des auteurs postérieurs au VIII<sup>e</sup> siècle pour établir que la tradition de Pépin avait fini par s'effacer. Depuis Louis XI, le patronage des rois de France fut acquis à la chapelle Sainte-Pétronille. On l'appelait communément chapelle du roi de France. C'est un cardinal français, Bilhière de Lagiaulas, qui y fit placer, tout à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la célèbre Pietà de Michel-Ange.

Mais ce patronage ne défendit point l'antique et vénérable mausolée contre la rage impie des démolisseurs. Déjà, en 1458, en cherchant une place pour enterrer un mort, on avait découvert une des sépultures impériales; elle fut, bien entendu, ouverte et pillée. En 1519, les travaux de la nouvelle église amenèrent au jour plusieurs sarcophages; ils eurent le même sort. En 1555, ce fut le tour du mausolée lui-même. C'est alors que l'on atteignit le tombeau de l'impératrice Marie. On l'ouvrit; il contenait encore quelques ossements et les cheveux de la princesse. On n'y fit guère attention; mais des riches vêtements avec lesquels l'empereur Honorius l'avait déposée dans le sarcophage, il restait assez de fils d'or pour qu'on en ait pu tirer une quarantaine de livres à la fusion (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2136-2142).

Après Marie, Pétronille<sup>4</sup>. Le sarcophage transporté du cimetière de Domitille par les soins du pape Paul, remis au jour sous Sixte IV et Louis XI, ne fut pas ouvert tout de suite. On le transporta sous un autel de la rotonde voisine, qui fut peu après

changée en sacristie. Grégoire XIII, en 1574, le fit ouvrir. Les reliques en furent extraites et placées dans un autel provisoire (pl. 54), adossé au mur qui séparait la partie encore debout de la vieille basilique du lieu où s'élevait la nouvelle. En 1606, au moment de démolir ce qui restait de l'ancienne église, on transporta ces reliques à l'autel qui leur avait été préparé dans le nouveau temple. Un tableau du Guerchin, représentant l'enterrement de Pétronille, fut plus tard placé sur l'autel; il est maintenant au Capitole, mais on lui a substitué une copie en mosaïque. Quant au sarcophage, la translation de 1574 lui fut fatale. On le débita<sup>5</sup> et on l'employa au pavement d'une chapelle<sup>6</sup>, qui elle-même disparut sous Paul V.

Ainsi, de tout cet ensemble de souvenirs et de monuments, il reste, outre les cendres de Pétronille, conservées dans son autel actuel et en d'autres reliquaires de la basilique, la boule d'or du tombeau de l'impératrice Marie, sur laquelle sont gravés les noms des membres de la famille impériale, conservée au musée Trivulce à Milan, et la Pietà de Michel Ange.

L'église Saint-André était tout aussi célèbre que celle de Sainte-Pétronille. Nous avons vu que, dès avant son affectation au culte, il s'y était tenu une grande assemblée ecclésiastique, en 483. C'est là que le pape Boniface II réunit, en décembre 531, le concile où fut jugé le grand procès intéressant la métropole de Larisse en Thessalie. C'est là aussi que fut jugé S. Grégoire d'Agriente, probablement par son homonyme S. Grégoire le Grand<sup>7</sup>. Vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle, ce sanctuaire reçut la visite du célèbre S. Wilfrid<sup>8</sup>. Au XII<sup>e</sup> siècle, on y célébrait les ordinations des Quatre-Temps<sup>9</sup>.

Les papes Borgia, Calixte III (1458) et Alexandre VI (1503) y furent enterrés et avec eux plusieurs personnages de leur nationalité. La rotonde voisine était française; celle-ci, ou du moins sa chapelle centrale, qui accueillit ces deux papes, paraît avoir été affectonnée des Espagnols.

De grands changements se produisirent dans la distribution des chapelles. Les autels du temps de Symmaque paraissent tous avoir disparu, sauf celui de S. André, avec les cultes que l'on y célébrait. Les chapelles étaient devenues vacantes. Celle de Saint-Sossius (pl. 167) fut dédiée à S. Louis par un évêque de Terni, Louis de Gènes, qui s'y fit enterrer en 1472<sup>10</sup>; et cette consécration ne dura pas longtemps, car au temps de Panvinio (1560) il n'y avait plus là que des armoires<sup>11</sup>. Dans la chapelle Saint-Apollinaire (pl. 168), le protonotaire Georgio Cesarini, chanoine de Saint-Pierre, éleva un autel en l'honneur des SS. Lambert et Servais; il y reçut la sépulture, et, à sa suite, les chanoines de Saint-Pierre y furent enterrés. La chapelle Saint-Thomas (pl. 169) reçut, au temps de Jules II, la chaire de Saint-Pierre, déménagée de

<sup>1</sup> Mafeo Vegio et Pietro Sabino ont encore vu son épitaphe en place. Sa tombe et ses restes partagèrent, sans doute, un peu plus tard, le sort commun des sépultures impériales de ce lieu. — <sup>2</sup> Voir les *Mirabilia, Liber Censuum*, p. 268. — <sup>3</sup> Cancellieri, *De secretariis*, p. 1043. L'inscription est mal reproduite : *Dive Petronilla*, etc. Voici le passage sur les dauphins : *Exstant præterea ab omnibus ipsius arcu capitibus delphines quatuor, veluti custodes et venerabiles tam gloriosi sepulcri, de quibus conjecturam fecimus non esse novam tui christianissimi sanguinis ad hanc sanctam Dei devotionem.* — <sup>4</sup> [E. Mâle, dans *Rome et ses vieilles églises*, Paris, 1942, p. 39-47.] — <sup>5</sup> Sur tout ceci, voir Cancellieri, *De secretariis*, p. 1058 sq.; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 18. — <sup>6</sup> La chapelle du Saint-Sacrement, située alors dans la nef majeure, à gauche en entrant, n. 44 du plan d'Alfano. Pour tous les chiffres et renvois au plan d'Alfano, voir celui-ci et son interprétation

donnés plus loin au § XVIII. — <sup>7</sup> *Ἐκζηθήθησαν εἰς τὸν μέγαν ἐμβόλον. ἐν ᾧ λέγεται τοῦ ἁγίου Ἀνδρέου ἀποστόλου. Vita S. Gregorii Agrig.*, c. LXXVI, P. G., t. xcviij, col. 684. L. Duchesne pense que le pape qui n'est pas nommé dans le document ne peut être que S. Grégoire, sous lequel un évêque d'Agriente, appelé aussi Grégoire, fut jugé à Rome. Cf. *Registr.*, l. I, ep. LXX; l. III, ep. xii; l. IV, ep. xxxvi; l. V, ep. lii; l. XIII, ep. xxii. — <sup>8</sup> *Acta sancti*, avril, t. III, p. 295. — <sup>9</sup> *Ordo* du chan. Benoît, c. xii, dans Mabillon, *Museum Italicum*, t. II, p. 121; P. Mallius, c. lv, dans *Acta sancti*, juin, t. vii, p. 39\*. — <sup>10</sup> Cancellieri, *op. cit.*, p. 1234, *Bull. Vatic.*, t. II, p. 274. — <sup>11</sup> En 1723 on y éleva un autel de S. Clément, où furent déposées, trois ans plus tard, des reliques provenant de la chapelle Saint-Thomas, située au bas de l'église, dans la première nef latérale de gauche. Cancellieri, *op. cit.*, p. 1235.

l'ancienne basilique<sup>1</sup>. Paul V fit plus tard transporter cette relique dans la chapelle précédente (168), et celle-ci (169) fut dédiée par lui à Ste Anne. On ne sait ce qu'il était advenu de la chapelle de Saint-Vit (173); mais la dernière, celle de Saint-Laurent (174), fut dédiée en 1480 à la Trinité et aux SS. Côme et Damien par le bénéficié Ansuino de Anticoli, qui s'y fit enterrer et fonda, lui aussi, une tradition de sépulture, car ce lieu devint la nécropole des bénéficiés du chapitre<sup>2</sup>. S. André était honoré, dès l'origine, dans la chapelle centrale (170); le culte de S. Jacques apôtre vint s'y installer à côté du sien; les papes Borgia, Calixte III et Alexandre VI, y eurent leurs tombeaux. Une image dont il sera question ci-après, la Madone de la Fièvre, avait succédé dans la chapelle voisine (172) à S. Cassien; là se trouvait aussi, depuis Sixte IV, un autel du Crucifix.

Ainsi les chapelles avaient changé de vocables. L'église elle-même en fit autant. Le pape Pie II, ayant reçu de Grèce la tête de S. André, fit élever, dans la basilique même, une chapelle spéciale pour cette relique. Cette chapelle, un autel entre quatre colonnes qui supportaient un *cliborium* ou baldaquin, s'élevait tout au bas de la dernière nef latérale de gauche (sud)<sup>3</sup>. On y transporta le sarcophage de S. Grégoire le Grand<sup>4</sup>, qui fut placé sous l'autel. La tête de l'apôtre fut déposée au-dessus dans le baldaquin<sup>5</sup>. Dès lors le culte de S. André fut détourné de la rotonde théodosienne et attiré par la chapelle neuve. Cela se fit d'autant plus aisément que S. André avait, depuis quelque temps, une concurrence à soutenir dans sa propre demeure. Une madone très populaire, on ne sait depuis quand, s'était installée dans une des chapelles. Elle portait le nom de Ste Marie de la Fièvre (*della Feve*), sous lequel nom elle est mentionnée dans une bulle de Nicolas V, en 1449<sup>6</sup>. Mafeo Vegio en parle comme d'une image très populaire. Son vocable était bien fait pour attirer le culte<sup>7</sup>. La rotonde cessa bientôt de s'appeler Saint-André et prit le nom de Sainte-Marie de la Fièvre. C'est ainsi qu'on la désignait dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Enfin elle atteignit sa dernière destination et fut changée en sacristie, sous Paul IV (1555-1559) ou peu après. L'image sainte émigra alors et fut déposée dans l'antique *secretarium*<sup>8</sup> qui

prit le nom de Sainte-Marie de la Fièvre et le conserva jusqu'à sa démolition, sous Paul V.

VII. SAINT-GRÉGOIRE *IN PALATIO*. — Le flanc gauche de la basilique, entre le mur du Sud et la ligne des mausolées théodosiens, demeura longtemps inoccupé. Cependant, au I<sup>er</sup> siècle, on y voit s'installer une sacristie, le *novellum secretarium* dont parle Jean Diacre; cette sacristie, très voisine de l'ancienne, mais construite sur un axe perpendiculaire, s'ouvrait sur la dernière nef latérale de gauche, vers le bas. Entre la porte de communication et le fond de cette nef, Grégoire IV installa la chapelle de S. Grégoire le Grand. Au XV<sup>e</sup> siècle, il y avait une autre sacristie (pl. n), beaucoup plus haut, vers le transept, à peu près à la hauteur de l'église Saint-André. Elle ne tarda pas à être flanquée, à l'Ouest, d'une bibliothèque (m), à l'Est, du chœur (q) que Sixte IV fit construire pour les chanoines. D'autres édifices s'élevèrent en ces temps-là sur le même alignement; ils ouvraient tous et directement sur la basilique, comme on peut le voir dans le plan d'Alfarano.

Il n'en était pas de même du côté nord. Là aussi, toute une ligne de chapelles bordait le flanc de la basilique; mais elles ne s'ouvraient pas directement sur ses nefs de droite. Entre elles et le mur nord se trouvait un long couloir, par lequel on y accédait. Quelques ouvertures seulement avaient été pratiquées dans le mur de la basilique et servaient de communication. On ne sait rien de ces chapelles<sup>9</sup>, sinon que l'une d'elles<sup>10</sup>, vers le milieu, était consacrée à S. Ambroise. Elle est mentionnée au XII<sup>e</sup> siècle par P. Mallius<sup>11</sup>, au XIV<sup>e</sup> par l'auteur du catalogue de Turin.

Le portique de Saint-Pierre, j'entends ici le côté de l'*atrium* adhérent à la façade, communiquait à gauche (sud) avec le *secretarium*, l'ancienne sacristie de la basilique (dd); à droite (nord) il conduisait à une chapelle en l'honneur de S. Grégoire. Une description de la basilique Vaticane, qui paraît être du temps de Charlemagne<sup>12</sup>, nous apprend qu'on montait de ce portique, appelé *porticus Petronellæ*, « au lit où le saint pape Grégoire, avait rendu son âme à Dieu », et qu'il y avait là onze autels. Cette chapelle est communément identifiée avec l'endroit marqué *cc* dans le plan d'Alfarano; mais il est difficile à admettre que onze autels aient pu tenir dans un si petit espace<sup>13</sup>.

<sup>1</sup> De la chapelle Saint-Adrien, n. 15 du plan d'Alfarano. La « Chaire de S. Pierre » y était encore au temps de Mafeo Vegio (*Acta sanct.*, juin, t. vii, p. 74 \*) et de Pietro Sabino (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 411). Depuis quand? La première mention bien assurée de cette célèbre chaire ne remonte qu'à l'année 1217 (Nerini, *De templo S. Alexii*, p. 209). De Rossi (*Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 34 sq.; *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 226, 318, etc.) allègue des témoignages antérieurs; mais ce ne sont que des textes mal interprétés ou fort obscurs. P. Mallius, au XII<sup>e</sup> siècle, ne dit rien de cette relique, et Dieu sait s'il eût omis de la mentionner. Son livre fut écrit pour relever la basilique vaticane en face des prétentions des chanoines du Latran. Ces rivalités étaient fondées spécialement sur la supériorité des reliques. Si la chaire de S. Pierre eût été en vénération au XII<sup>e</sup> siècle, dans la basilique vaticane, il eût été naturel de l'opposer à l'arche d'alliance et aux autres reliques de l'Ancien Testament dont le Latran faisait si grand état. — <sup>2</sup> Sur tous ces changements, voir Cancellieri, *op. cit.* Il s'est trompé sur la situation de l'autel du Crucifix. — <sup>3</sup> Alfarano, 85. — <sup>4</sup> Le sarcophage de S. Grégoire le Grand se trouvait d'abord hors de l'église, dans le portique, devant le *Secretarium* (Alfarano, 136). Sous Grégoire IV, il fut transporté *infra ecclesiam b. Petri*, dans une chapelle construite exprès, avec une abside et plusieurs autels. *Lib. pont.*, t. II, p. 74. Jean Diacre (*Vita S. Gregorii*, l. IV, c. LXXX), qui écrivait cinquante ans après cette translation, en indique la place *ante novellum secretarium*;

il parle de plusieurs absides, correspondant sans doute aux autels. Ce *novellum secretarium*, évidemment distinct de l'ancien, s'ouvrait non sur le portique extérieur, comme celui-ci, mais sur la dernière nef latérale de gauche (sud). Ceci résulte de tous les textes où il en est question. La chapelle Saint-Grégoire étant devant, *ante*, ne pouvait être extérieure à l'église; elle devait se trouver à l'intérieur, sensiblement à l'endroit où Pie II éleva la sienne, ce qui n'exclut pas qu'il ait dû transporter le sarcophage de S. Grégoire, l'autel de Grégoire IV ne se trouvant pas juste au même point que le sien. C'est ainsi qu'après un plus mûr examen, écrit L. Duchesne, je me représente les choses, abandonnant sur ce point et Cancellieri et De Rossi. Ainsi le *novellum secretarium* devra être identifié avec l'un des édifices marqués *s* et *r* sur le plan. [Voir aussi M. Andrieu, *La chapelle de Saint-Grégoire dans l'ancienne basilique vaticane*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XIII, 1936, p. 61-99.] — <sup>5</sup> Cf. Cancellieri, *De secretariis*, p. 692 sq. — <sup>6</sup> *Bullar. Vatic.*, t. II, p. 131. — <sup>7</sup> Cancellieri, *op. cit.*, p. 1286. — <sup>8</sup> Alfarano, *dd.* — <sup>9</sup> Alfarano, t. II, y, z. — <sup>10</sup> Alfarano, *x.* — <sup>11</sup> N° 113 (*Acta sanct.*, juin, t. vii, p. 44 \*). — <sup>12</sup> De Rossi, *Inscriptiones christianae* t. II, part. I, p. 227; *...perge ad porticum Petronellæ, gaudensque ascendit ad Gregorii lectum, patris sancti, in quo spiritum reddidit Deo dator dignum munus; et ibi habes altaria XI.*

<sup>13</sup> De Rossi, *Inscriptiones christianae*, *ibid.*, pense que ces autels se trouvaient dans la petite basilique voisine, celle de Saint-Vincent. Cette conjecture sera confirmée plus loin.

La vie d'Étienne V (885-891) <sup>1</sup> parle d'une cérémonie accomplie par ce pape *in oratorium b. Gregorii ubi ejus lectus habetur, juxta ecclesiam principis apostolorum*. C'est évidemment le même sanctuaire.

A l'extrémité gauche (sud) du même portique, il y avait aussi un souvenir monumental de S. Grégoire. C'était là, devant l'antique *secretarium*, qu'il avait été enterré : son sarcophage y demeura jusqu'à ce que Grégoire IV, comme il a été dit plus haut, l'eût transporté à l'intérieur de la basilique, *ante secretarium novellum*, dit Jean Diacre. L'installation de ce nouveau *secretarium* n'a laissé de trace dans aucun document. Mais le fait qu'il était « nouveau » au temps de Jean Diacre suppose que l'abandon de l'ancien ne remonte pas beaucoup au-delà du milieu du 1<sup>er</sup> siècle. La vieille sacristie ne disparut point. Elle subsista jusqu'au temps de Paul V ; il fallut la démolir pour élever la nouvelle façade. Qu'était-elle devenue ? Quel nom porta-t-elle depuis le 1<sup>er</sup> siècle ?

Nous avons déjà vu que, dans les tout derniers temps de son existence, elle portait le nom de *Santa Maria delle febbri*, celui d'une madone que l'on y transporta vers le milieu du 17<sup>ème</sup> siècle. Mais avant ?

Avant elle s'appelait Saint-Grégoire. C'est ce qui résulte des deux témoignages de Panvinio et de Grimaldi, allégués par Cancellieri <sup>2</sup>. Ces auteurs ne se bornent pas à constater l'identité entre *Santa Maria delle febbri*, Saint-Grégoire et le *secretarium* ; ils décrivent le monument. Il s'élevait au bout du portique, à gauche (sud), et communiquait avec lui. A l'intérieur il était divisé en trois nefs par deux rangées de colonnes de marbre blanc, quatre de chaque côté. Six autels s'y élevaient dans des chapelles distinctes, deux d'un côté, trois de l'autre, un au fond. La porte s'ouvrait à l'Est, c'est-à-dire sur le prolongement du portique ; elle avait été refaite par Sixte IV.

C'est évidemment à cet endroit, et non point à l'autre bout (nord) du portique, qu'il faut chercher le *vetustum et insigne oratorium contiguum basilicæ, vocatum S. Gregorii*, dont parle Mafeo Vegio dans un texte publié pour la première fois par J.-B. de Rossi <sup>3</sup>. Vegio ajoute que cette chapelle n'était pas loin du corps et de l'oratoire (principal) de S. Grégoire (pl. 85) : *quod non longe situm est ab eius corpore et oratorio*. En effet, il n'y avait à les séparer que l'épaisseur d'un mur.

Ainsi, le vieux *secretarium*, près duquel on avait vénéré pendant plus de deux siècles la tombe de l'illustre pape, était devenu lui-même, par la suite des temps, une chapelle en son honneur. Comme c'était un édifice assez spacieux et qu'il ne communiquait pas avec la basilique, on finit par le considérer comme une église distincte. C'est je crois, l'église Saint-Grégoire *in Palatio*, mentionnée par P. Mallius <sup>4</sup> et qui figure parmi les filiales de Saint-Pierre dans les bulles pontificales du 12<sup>ème</sup> siècle, d'Innocent III (205) et de Grégoire IX (1228) <sup>5</sup>.

L'identification que je propose entre Saint-Grégoire *del secretarium* et Saint-Grégoire *in Palatio* n'est cependant pas sans difficulté. La désignation *in Palatio* semble la rattacher au palais apostolique, c'est-à-dire au flanc nord de la basilique, et c'est bien ce qui a trompé Cancellieri et De Rossi. Mais ni l'un ni l'autre n'a pris garde au témoignage de Mallius, qui est d'un temps où le palais apostolique n'existait pas encore.

Du reste, Innocent III, dans sa bulle de 1205, semble, en parlant de Saint-Grégoire *in Palatio*, employer une expression déjà traditionnelle. Enfin, la chapelle *ad lectum S. Gregorii* était trop voisine de la basilique, trop engagée dans ses édifices, pour qu'on ait pu la dire *in Palatio*. Mais ce qui ruine absolument l'objection, c'est le témoignage du catalogue de Turin et de celui de Signorili. Dans ces documents où l'ordre topographique est observé, l'itinéraire suit d'abord le côté nord de la basilique, mentionnant les églises Sainte-Catherine, Saint-Vincent et Saint-Ambroise ; puis il fait le tour et atteint l'église Saint-André, c'est-à-dire la seconde rotonde théodosienne, en notant qu'elle fait partie de Saint-Pierre : *Ecclesia S. Andree in ecclesia S. Petri*. Il nomme ensuite trois églises situées de ce côté et arrive à Saint-Étienne *de Agulia*, dont le vocable indique suffisamment la place — c'est l'obélisque (n. 171) ; puis Saint-Grégoire *in Palatio* et enfin Saint-Grégoire *in Cortina*, qui se trouvait sur la place en avant de l'*atrium*, plutôt vers le sud. Dans cette disposition, il résulte très nettement que Saint-Grégoire *in Palatio* ne peut être cherché au nord de la basilique ou de son *atrium*, mais au sud, plus bas que l'obélisque et avant la *Cortina*. C'est exactement la situation du *secretarium*.

Mais s'il est sûr que Saint-Grégoire *in Palatio* était sur le flanc sud de Saint-Pierre et non sur le flanc nord, s'il résulte de là que la dénomination de cet édifice n'a rien à voir avec le palais pontifical, de quel palais donc a-t-il bien pu tirer son nom ?

La réponse est donnée par les *Mirabilia* et par Pierre Mallius qui les copie. Tout le flanc gauche de Saint-Pierre, où les constructions chrétiennes reposaient sur les ruines de l'ancien cirque, était réputé *in palatio Neroniano*. Sainte-Pétronille s'y trouvait ; *Infra palatium Neronianum est templum Apollinis quod dicitur S. Petronilla* ; Saint-André s'y trouvait ; *Ibi que est aliud templum quod fuit vestarium Neronis, quod nunc vocatur Sanctus Andreas* ; l'obélisque s'y trouvait : *Palatium Neronis, ubi est sepulchrum Julii Cæsaris ... juxta quod (Saint-André) est memoria Cæsaris, id est agulia* <sup>6</sup>. Ainsi, dans le vocable de notre Saint-Grégoire, l'expression *in Palatio* doit être entendue comme s'il y avait *in palatio Neroniano*.

VIII. LA NÉCROPOLE PONTIFICALE. — [On suppose que] les plus anciens papes, de S. Pierre à Victor, c'est-à-dire ceux des deux premiers siècles, furent enterrés au Vatican, près de l'apôtre S. Pierre. Au 1<sup>er</sup> siècle, tous, sauf Calliste, reçurent la sépulture dans le cimetière qui porte le nom de celui-ci ; après la paix de l'Église on y déposa encore les papes Eusèbe et Miltiade. Mais déjà l'on avait commencé à désertier cette nécropole officielle. Les papes Marcellin (304), Marcel (309), Silvestre (335), Libère (366), Sirice (399), Célestin (432), furent enterrés sur la voie Salaire, dans le cimetière de Priscille, pour la plupart dans l'enceinte de la basilique élevée là au temps de S. Silvestre. Les autres papes du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> siècle, Marc (336), Jules (352), Damase (384), Anastase (401), Innocent (417), Zosime (418), Boniface (422), Sixte III (440), Hilaire (468), Félix (492), choisirent leurs tombeaux en divers autres lieux.

S. Léon le Grand (461) donna l'exemple de revenir à Saint-Pierre, et, après quelque hésitation, cet exemple fit loi. Saint-Pierre reçut, à la fin du 5<sup>ème</sup> siècle, les dépouilles mortelles de Simplicius (483),

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, t. II, p. 196. — <sup>2</sup> *De secretariis*, p. 777. — <sup>3</sup> *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 351. Il est étonnant que De Rossi se soit trompé sur ce texte. Vegio vient de dire que l'église Saint-Vincent est à droite de la basilique (pour qui la regarde). Il continue : *Vertamus dehinc nos*

*ad lavam partem ubi est vetustum*, etc. Il est clair que la chapelle dont il parle ici ne peut se trouver auprès de Saint-Vincent, mais qu'elle doit être du côté opposé. — <sup>4</sup> Édit. des *Acta sanct.*, juin, t. VII, p. 106. — <sup>5</sup> *Bull. Vat.*, t. I, p. 84, 113. — <sup>6</sup> *Liber censuum*, p. 263, 268, 269.

de Gélase (496), d'Anastase II (498). Depuis lors et jusqu'à Jean X exclusivement, c'est-à-dire jusqu'à l'année 914, tous les papes qui ne furent pas enterrés hors de Rome, le furent à Saint-Pierre, un seul excepté, Vigile (555), qui alla s'ajouter au petit groupe des papes enterrés à Saint-Silvestre sur la voie Salaire. Quant à ceux qui furent enterrés hors de Rome, ils sont très peu nombreux : Silvère et Martin, morts en exil; Hadrien III, mort en cours de voyage. Il ne paraît pas que le corps de Silvère ait jamais été rapporté de l'île Pontia, ni celui de Martin de la Chersonèse; Hadrien III repose toujours à Nonantola.

Ces quatre cas mis à part, il reste soixante-treize sépultures pontificales pour cette seconde période de la nécropole vaticane. Les tombeaux des papes étaient alors non plus autour de celui de l'apôtre Pierre, mais dans l'*atrium*, et, plus précisément, dans le portique de l'Ouest, celui sur lequel s'ouvraient immédiatement les portes de l'édifice. C'est à cette situation qu'il est fait allusion dans l'épithaphe d'Anastase II, l'un des premiers papes enterrés en cet endroit (498) :

*Limina nunc servo, tenui qui cutmina sedis.*

Quelques-uns cependant se firent déposer à l'intérieur de la basilique, dans des chapelles fondées par eux : c'est le cas pour Jean VII<sup>1</sup>, Grégoire III<sup>2</sup>, Paul I<sup>3</sup>, Hadrien<sup>4</sup>, Pascal I, Serge II<sup>5</sup>.

Les tombes pontificales de ce temps étaient des sarcophages fort simples, à en juger par les menus fragments qui nous en restent; leur face principale était occupée par une épithaphe métrique. Trente-six de ces compositions nous ont été conservées par des copies plus ou moins complètes; on pourrait même augmenter ce chiffre en y ajoutant plusieurs épithaphe que Flodoard a insérées, avec quelques retouches, dans son histoire métrique des papes (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PAPES). Nous avons donc environ la moitié des épithaphe pontificales de la basilique de Saint-Pierre; mais ce ne sont que des copies. Des marbres eux-mêmes, il ne subsiste que quelques menus fragments afférents aux sarcophages de Boniface II, de S. Grégoire le Grand et de Sabastien; deux fragments plus considérables, des épithaphe de Nicolas I<sup>er</sup> et Hadrien II, enfin la célèbre épithaphe d'Hadrien I<sup>er</sup> (voir ce nom). Mais celle-ci ne fait pas partie d'un sarcophage. C'est une table de marbre noir, envoyée toute gravée par Charlemagne pour être déposée sur le tombeau.

Anastase III (913) est le dernier des papes de cette période dont l'épithaphe ait été lue à Saint-Pierre. Vient ensuite Lando, pape éphémère, dont la sépulture n'est indiquée nulle part, puis Jean X, le premier que l'on sache avoir été enterré au Latran. La basilique du Latran (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce nom) était située à l'intérieur de Rome, et c'est pour cela que les anciens papes ne l'avaient jamais choisie comme lieu de sépulture. Mais au x<sup>e</sup> siècle, il y avait déjà longtemps que l'on enterrait *intra muros*. La vieille église constantinienne, éeroulée en 897, venait d'être rebâtie par Serge III; les travaux de reconstruction et de décoration se continuèrent sous ses successeurs Anastase III, Lando et Jean X. Celui-ci put y consacrer les dépouilles conquises par lui sur les Sarrasins, à la bataille du Garigliano.

Mais revenons au Vatican. J'ai dit qu'il reste des soixante-treize tombes pontificales du v<sup>e</sup> siècle au x<sup>e</sup> quelques morceaux de marbre qui tiendraient dans une corbeille un peu grande, une assez grande quantité d'inscriptions connues par d'anciennes copies. Ces textes vénérables n'offrent pas tous le même intérêt. L'épithaphe s'est souvent borné à exprimer

certaines idées banales : tout n'est pas mort dans le pontife enterré; la terre garde son corps pour la résurrection, mais son âme est au ciel, triomphante et honorée. Quelquefois, cependant, on trouve un court abrégé de l'histoire du pontificat; c'est le cas, par exemple, pour l'épithaphe d'Hormisdas, si heureusement retrouvée par J.-B. de Rossi dans les poésies carolingiennes, pour celles de Boniface II, de S. Grégoire, d'Honorius et quelques autres encore.

En suivant cette série d'épithaphe, on voit insensiblement pâlir et disparaître le peu de littérature dont elle témoigne tant bien que mal. Au viii<sup>e</sup> siècle, composer une pièce d'une dizaine de vers est au dessus de la capacité des Romains les plus experts en versification. Les papes de ce temps n'ont plus que des épithaphe très laconiques :

*Subiacet hic Stephanus Romanus papa secundus*

ou bien

*Hic requiescit Paulus papa.*

Voilà tout ce que l'on a pu dire des deux fondateurs du pouvoir temporel et de l'alliance franque. Seul Hadrien est pourvu d'une longue inscription; mais rédigée et gravée en France par les soins de Charlemagne et d'Alcuin. C'est un article d'importation. — A la longue, le réveil des études se fit sentir jusque dans cette littérature funèbre, mais il faut l'attendre jusqu'au milieu du ix<sup>e</sup> siècle. — C'est au delà de la limite de nos études.

Au commencement du vi<sup>e</sup> siècle, on croyait, à Rome, que les premiers successeurs de S. Pierre avaient reçu la sépulture au Vatican, tout près du tombeau de l'apôtre. Tel est au moins le sentiment de l'auteur du *Liber pontificalis*, où, depuis Lin jusqu'à Victor, la sépulture de chaque pape est marquée suivant la même formule : *Seputus est juxta corpus beati Petri, in Vaticano*. Deux exceptions seulement rompent cette ordonnance : le tombeau de S. Clément est indiqué *in Graecias*, celui d'Alexandre, sur la voie Nomentane. Pour Alexandre il y a sûrement erreur; on a confondu le pape de ce nom avec un martyr Alexandre réellement enterré sur la voie de Nomentum. Il est bien probable que l'exception à S. Clément dérive d'une confusion de ce genre.

Nous n'avons aucun moyen de vérifier l'assertion du *Liber pontificalis* en ce qui regarde la sépulture des premiers papes. En 1615, les travaux entrepris pour aménager la Confession amenèrent la découverte d'un certain nombre de sarcophages et de tombeaux en maçonnerie. Quelques personnes eurent alors que c'étaient les tombes des premiers papes. Mais il est peu probable que ces sépultures fussent antérieures à la construction de la basilique, partant au i<sup>er</sup> siècle. Sur le couvercle de l'un des sarcophages on déchiffra, au milieu d'autres lettres, le groupe LINVS, ce qui fit penser à S. Lin (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom). Mais la teneur de l'inscription demeure fort problématique. En somme, il n'y a rien de sérieux à déduire de ces découvertes.

Au xii<sup>e</sup> siècle, ce n'est pas au voisinage immédiat du tombeau de S. Pierre que l'on indiquait ceux de ses premiers successeurs. Le *Liber pontificalis* offrait deux données topographiques : *juxta corpus b. Petri* et *in Vaticano*. Pour son auteur ces deux derniers étaient concordantes, la première plus précise, la seconde moins. Mais au temps des *Mirabilia* et de P. Mallius, la proportion était renversée : l'expression *juxta corpus beati Petri* était devenue assez large et pouvait s'appliquer à toute la basilique; *in Vaticano*, au contraire, indiquait un endroit bien déterminé.

<sup>1</sup> Pl. 11, — <sup>2</sup> Pl. 38, — <sup>3</sup> Pl. 17, — <sup>4</sup> Pl. 15, — <sup>5</sup> Pl. 8.

On appelait ainsi le vestibule (pl. c) par où le transept sud communiquait avec Sainte-Pétronille, autrement dit la basilique Saint-Ange : *Templum Apollini quod dicitur, ante quod est basilica que vocatur Vaticanum ex mirifico musivo laqueata, auro et vitro*<sup>1</sup>. C'est là que les *vates canebant sua officia, ante templum Apollinis*, tout comme leurs successeurs, les chanoines de Saint-Pierre, chantaient les leurs devant la Confession de l'apôtre. Ce nom de Vatican s'étendait à toute une partie de la basilique : *et idcirco tota pars<sup>2</sup> ecclesie s. Petri Vaticanum vocabatur* (Mirab.). Mallius spécifie : *tota illa pars dextra basilicæ beati Petri, qua itur per porticum pontificum et usque ad portam Argenteam, vocatur Vaticanum*. La porte d'Argent est la porte principale de la basilique; le portique des pontifes, *porticus Pontificum*<sup>3</sup>, est la dernière nef latérale du Sud. Un peu plus loin, quand il en vient à énumérer les sépultures pontificales, il semble bien distinguer le Vatican proprement dit d'avec le portique des Pontifes : *In hac dextra parte basilicæ b. Petri, scilicet in Vaticano, et per directum per porticum Pontificum, qua itur ad S. Gregorium<sup>4</sup> papam egregium doctorem, et usque ad portam Argentiam, sunt sepulture ss. Pontificum*. C'est le Vatican seulement qu'il indique pour les premiers papes, de Lin à Victor<sup>5</sup>. Quand il a fini, il récapitule : *Hi omnes, sicut in Pontificati legitur, in Vaticano requiescunt*.

Pour les papes qui suivent, il n'est plus question du Vatican. Chaque fois que Mallius note leur emplacement précis, c'est toujours en indiquant la porte des Pontifes.

Ainsi, au XII<sup>e</sup> siècle, les premiers papes étaient censés reposer dans le Vatican proprement dit, c'est-à-dire dans la chapelle Saint-Ange, par où l'on accédait à Sainte-Pétronille. On n'avait aucune idée de les chercher sous la Confession de Saint-Pierre.

En dehors des translations ou inhumations à l'intérieur signalées plus haut, il reste une soixantaine de tombes pontificales, indiquées dans les textes comme se trouvant à Saint-Pierre. P. Mallius en place un certain nombre in *porticu Pontificum*, ce qui, comme on l'a vu, signifie pour lui la dernière nef latérale de gauche (sud); il en place d'autres dans le portique extérieur. De Rossi n'a pas fait attention à cette différence, ou plutôt il a cru<sup>6</sup> que l'expression in *porticu Pontificum* désigne, chez Mallius, le portique extérieur.

Ceci paraît inadmissible à L. Duchesne. Mallius s'exprime avec netteté, il distingue très bien la nef intérieure et le portique extérieur. Il est vrai que plusieurs des tombeaux qu'il place à l'intérieur et qu'il y a vus, ont été vus avant lui par d'autres dans le portique extérieur et que telle fut, en effet, leur place originaire. Mais pourquoi n'admettrait-on pas les translations? Le *Liber pontificis* n'en mentionne que deux; mais il n'y a rien à fonder, en ce genre de choses, sur son silence.

D'une part, que l'on veuille bien se représenter la disposition des lieux et l'on verra s'il était aisé de laisser s'accumuler tant de sarcophages, cinquante ou soixante, dans un espace aussi étroit et dans un lieu aussi fréquenté que le portique de Saint-Pierre. Il avait, il est vrai, environ 62 mètres de long sur 7 de large. Mais sur un des grands côtés, il était limité par une colonnade. On ne pouvait songer à boucher les entrecolonnements. En face s'ouvraient les cinq portes de la basilique; à trois ou quatre mètres d'ou-

verture, cela réduisait à un peu plus de 40 mètres la longueur utilisable de la paroi. Aux extrémités il fallait laisser des dégagements, et pour le *secretarium* et pour une chapelle qui lui faisait à peu près pendant. En somme, il y avait environ 50 mètres de paroi. A deux mètres par sarcophage, ce qui est une bien juste mesure, cela donnait de quoi en installer de vingt à vingt-cinq.

A la fin du VII<sup>e</sup> siècle il y en avait déjà trente-quatre. Il est évident qu'en certains endroits, ils devaient se masquer les uns les autres, ce qui était peu convenable, et qu'ils menaçaient de gêner la circulation. Si l'accumulation eût continué, on se demande comment les fidèles fussent parvenus à entrer dans la basilique et comment on eût pu développer, avec la décence nécessaire, les cortèges qui sortaient du *secretarium* pour arriver à la porte d'Argent.

Revenons maintenant aux indications de Mallius. L. Duchesne les range dans l'ordre chronologique.

*Pélage I<sup>er</sup>* († 561). — Il se trouvait devant la sacristie, *ante secretarium b. Petri*, et près de lui se trouvait Grégoire V, pour lequel on marque expressément : *in ecclesia b. Petri*. L'épithaphe est reproduite, très complète, avec des indications chronologiques. On ne la trouve pas ailleurs.

*Grégoire I<sup>er</sup>* († 604). — Deux indications, l'une relative à l'état présent : *sepulcrum et oratorium b. Gregorii*, l'autre relative à l'état qui précéda la translation opérée sous Grégoire IV : *fuit sepultus ante secretarium, inter columnas porticalium*. Ici il faut noter que la formule *ante secretarium* n'est pas équivalente à la formule *ante secretarium b. Petri* dont l'auteur se sert pour Pélage I<sup>er</sup>. Celle-ci, il ne l'a pas trouvée dans le *Liber pontificis*, elle est bien de lui; elle exprime la situation du tombeau de Pélage par rapport à la nouvelle sacristie, à celle qui servait de son temps. Pour S. Grégoire, les mots *ante secretarium* ont été fournis par le *Liber pontificis*, où ils se rapportent à l'antique *secretarium*, qui s'ouvrait sur le portique, en dehors de l'église, tandis que le nouveau, le *novellum secretarium* de Jean Diacre, s'ouvrait sur l'église elle-même. Chez Mallius, *porticia* s'applique toujours et exclusivement au portique extérieur. L'ancien emplacement du tombeau de S. Grégoire (pl. 136) était indiqué, de son temps, par un autel de S. Gilles, qui s'élevait tout auprès. — L'épithaphe de S. Grégoire est pourvue de ses notes chronologiques.

*Boniface III* († 607). — Mallius le place *ad s. Gregorium*, et l'interpolateur, qui écrivait au temps d'Innocent III, ajoute : *in porticu Pontificum*.

*Boniface IV* († 615). — Sous le nom de Boniface II<sup>?</sup>. *In porticu Pontificum*. Épithaphe très complète, avec notes chronologiques.

*Séverin* († 640).

*Jean IV* († 642). — Pour ces deux papes, Mallius ne donne aucune indication précise, mais Romanus, son interpolateur, marque expressément *in ecclesia b. Petri, in porticu Pontificum*.

*Théodore* († 649). — Mallius l'indique au même endroit et donuc un fragment de son épithaphe; mais je ne suis pas absolument sûr que cette épithaphe ne doive pas être rapportée à Théodore II († 897).

*Grégoire II* († 731).

*Zacharie* († 752).

*Étienne II* († 757). — Pour ces trois papes, Mallius

<sup>1</sup> *Mirabilia*, p. 268. Mallius complète : *basilica S. Angeli*. — <sup>2</sup> *Var.* : *tota illa pars*. — <sup>3</sup> Cette désignation n'est pas spéciale à P. Mallius; le chanoine Benoît l'emploie, lui aussi, dans son *Ordo*. — <sup>4</sup> Au bas de la dernière nef latérale sud. — <sup>5</sup> Excepté Sixte I<sup>er</sup> qu'il place *juxta*

*ferratam*, le confondant avec Sixte II. Il ne fait aucune mention de Clément ni d'Alexandre. — <sup>6</sup> *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, part. I, p. 206. — <sup>7</sup> Mallius, qui suit l'ordre chronologique, le range entre Benoît et Grégoire, place où l'on attendrait Pélage II.

indique le *porticus Pontificum*. Il rapporte l'épithaphe d'Étienne II.

Après Étienne II, le portique des Pontifes cesse d'être mentionné. Les indications topographiques (abstraction faite de ce qui regarde les papes enterrés dans les chapelles) reprennent à partir du milieu du ix<sup>e</sup> siècle.

Benoît III († 858), *juxta portam Argenteam, de foris*.

Nicolas († 867), *juxta portam Judicii*.

Jean VIII († 882), *ante ecclesiam, juxta portam Judicii*.

Marin († 884). — (Sous le nom de Jean), *inter portam Argenteam et portam Romanam, videlicet in porticali*.

Étienne V († 891), *ante ecclesiam b. Petri*.

Boniface VI († 896), *in porticu Pontificum*<sup>1</sup>.

Étienne VI († 897), *ante ecclesiam*.

Jean IX († 900), *ante ecclesiam, prope portam Guidaneam*.

Benoît IV († 903), *juxta aditum qui vadit ad S. Gregorium de Palatio*.

Christophe († 904), *in ecclesia beati Petri*.

Serge III († 911), *in ecclesia b. Petri, inter portam Argenteam et portam Ravennaticam*.

Anastase III († 913), pas d'indication.

De ces douze papes, Mallius donne les épithaphe; bon signe que les tombeaux existaient de son temps et qu'ils étaient bien visibles. Les indications topographiques, jusqu'à Benoît IV, nous conduisent toujours<sup>2</sup> dans le portique extérieur de la basilique. Au delà, la chose est moins claire. Je n'oserais affirmer, écrit L. Duchesne, que l'épithaphe de Christophe soit celle d'un pape. Les circonstances de sa mort ne se prêtent guère à l'idée qu'il ait reçu les honneurs de la sépulture pontificale<sup>3</sup>. Serge III, qui lui succéda de fait, le considérait comme un intrus; il le fit mourir en prison. Je ne crois pas qu'il eût souffert qu'on l'enterrât à Saint-Pierre.

Serge lui-même paraît bien avoir son tombeau à l'intérieur de la basilique. Ceci résulte d'abord de l'expression *in ecclesia beati Petri*, et aussi de ce que Mallius l'a confondu avec Serge I<sup>er</sup> et rangé ainsi au milieu des papes dont les sépultures étaient *in porticu Pontificum*. Le portique tendait-il à s'encombrer de nouveau? On serait porté à le croire en lisant les deux vers, mal copiés, que Mallius nous donne comme l'épithaphe de Boniface I<sup>er</sup> et qui se rapportent en réalité à Boniface VI († 896) :

*Atria magnifici sunt membris plena sepulchri  
sedisque apostolicæ Bonifati presulis almi.*

Lui aussi était enterré, exceptionnellement pour sa série, dans le portique des Pontifes.

De tout ceci il résulte d'abord que les indications topographiques de Mallius ne peuvent être prises comme paroles en l'air et qu'il ne confond nullement le portique des Pontifes avec le portique extérieur. Il en résulte ensuite que, de son temps, on voyait dans le portique des Pontifes, c'est-à-dire à l'intérieur de l'église, un certain nombre de tombes pontificales du vi<sup>e</sup> siècle, du vii<sup>e</sup> et du viii<sup>e</sup>.

Plusieurs de ces sépultures n'étaient pas là à leur place primitive. Celle de S. Grégoire venait sûrement du portique extérieur, où le *Liber pontificalis* l'indique expressément : *ante secretarium*. Le même emplacement, ou à peu près, est indiqué par le *Liber* pour

Benoît, le deuxième pape avant Grégoire : *in secretarium*. Vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle, Jean Diacre<sup>4</sup>, décrivant la sépulture de S. Grégoire, s'exprime ainsi : *Hujus venerabile corpus in extrema porticu basilicæ beati Petri apostoli ante secretarium tunc antiquissimum, quo videlicet Leo, Simplicius, Gelasius atque Symmachus, apostolicæ sedis episcopi, cum nonnullis aliis tumulati, suis haecenus epitaphiis prædicantur, sepultum tali titulo decoratur*. Suit l'épithaphe.

Au temps de Jean Diacre, les restes de S. Léon reposaient depuis deux siècles à l'intérieur de la basilique; mais il est fort possible que l'épithaphe ait été laissée en cet endroit comme commémoration de la sépulture primitive. En tout cas, il résulte de son témoignage que les plus anciennes tombes pontificales apparentes, depuis Léon et Simplicie jusqu'à S. Grégoire, se trouvaient dans le portique extérieur, en commençant par le voisinage du *secretarium*.

Ici je ferai observer que des expressions comme *ante secretarium* et même *in secretario* doivent s'entendre dans un sens un peu large. Il est peu probable qu'on ait placé un sarcophage dans une sacristie. Celle de Saint-Pierre s'ouvrait non pas directement sur le portique, mais sur un couloir qui le prolongeait vers le sud. Ce couloir n'avait guère que trois mètres de large. Y placer des sarcophages, c'eût été l'encombrer. Du reste, nous savons exactement où était le tombeau de S. Grégoire, et cela suffit à prouver que l'expression *ante secretarium* doit s'entendre du portique lui-même, partie sud, et non du couloir qui le prolongeait devant la sacristie.

Les collecteurs d'inscriptions, qui, du viii<sup>e</sup> siècle au ix<sup>e</sup>, ont instrumenté à Rome, et auxquels nous devons la conservation de plusieurs épithaphe pontificales, ne nous ont laissé aucune indication topographique assez précise pour éclairer la question qui nous occupe. Le plus considérable de ces recueils, la *Sylloge XI* de J.-B. de Rossi, contient treize épithaphe de papes, depuis Anastase II († 498) jusqu'à Jean V († 685). Il est à noter que, ni dans celui-là ni dans les autres, on ne trouve aucune trace des épithaphe de Léon, Simplicie, Gélase, Symmaque, que Jean Diacre atteste avoir vues au déclin du ix<sup>e</sup> siècle. Cependant ces épithaphe, surtout celles des célèbres papes Léon et Gélase, auraient dû les attirer. Il est à croire qu'elles étaient dissimulées par d'autres sarcophages; et cette conjecture est confirmée, en ce qui regarde Léon. Le *Liber pontificalis* (vie de Serge I<sup>er</sup>) dit que son corps était *in abdito*; l'inscription commémorative de la translation précise ce renseignement<sup>5</sup> :

*Hic tamen extremo jacuit sub marmore templi  
quem iam pontificum plura sepulchra celant.*

Cet état de choses cessa, d'abord par le fait de Serge I<sup>er</sup>, qui transporta dans la basilique les restes de S. Léon; puis par un déplacement de sarcophages, antérieur à Jean Diacre, et qui permit à celui-ci d'apercevoir les épithaphe de Léon, Simplicie, Gélase et Symmaque. Rappelons-nous maintenant que Mallius, expressément ou implicitement, indique à l'intérieur de Saint-Pierre, *in porticu Pontificum*<sup>6</sup>, les papes du v<sup>e</sup> siècle, du vi<sup>e</sup>, du vii<sup>e</sup> et même du viii<sup>e</sup>, jusqu'à Étienne II. Constatons que, depuis 858, le portique extérieur est régulièrement indiqué par lui comme lieu des sépultures pontificales. De tout ceci, il résultera que le portique extérieur, à un certain

<sup>1</sup> Mallius le confond avec Boniface I<sup>er</sup> et le place en conséquence. — <sup>2</sup> Sauf l'exception de Boniface VI. Le portique n'est pas expressément indiqué pour Nicolas; mais ici nous pouvons suppléer au silence de Mallius par le témoignage d'Adon, contemporain de Nicolas. Adon dit, dans sa *Chronique*, que Nicolas fut enterré *in atrio ante*

*portas beati Petri non longe a membris Benedicti prædecessoris sui*. — <sup>3</sup> Cf. *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 235. — <sup>4</sup> *Vita S. Gregorii*, l. IV, c. LXVIII. — <sup>5</sup> *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, p. 379. — <sup>6</sup> Moins Léon, Jean VII et Grégoire III pour lesquels il indique des chapelles spéciales.

moment, avant le temps où Jean Diacre écrivait (vers 880), et même avant l'année 858, a été vidé en grande partie de sa collection de sarcophages, et que celle-ci a été installée à l'intérieur de la basilique, dans la nef appelée portique des Pontifes par P. Mallius.

Quelle est cette date? — Il ne faut pas remonter au delà du viii<sup>e</sup> siècle. Ceci résulte en général de l'âge des anciennes *syllogæ*, dont les auteurs ont vu les tombes pontificales à leur emplacement primitif; plus spécialement de ce fait que le pape Léon est le premier qui ait été transféré, et il le fut peu avant l'an 700. Entre cette date et l'année 858, il y a un long intervalle. On le réduira considérablement en cherchant quel a été, dans l'immensité de la basilique, le centre d'attraction pour les tombes déplacées. Pourquoi a-t-on choisi la dernière nef latérale de gauche (sud) de préférence à divers autres emplacements? Il est aisé de voir qu'on n'a pas recherché le voisinage immédiat de la Confession apostolique. La topographie qui se déduit de P. Mallius nous offre plutôt un groupement au voisinage de la chapelle et du tombeau de S. Grégoire. Ce voisinage est expressément indiqué pour Pélage et Boniface III. Dès lors, il est naturel de penser que le déménagement des tombes pontificales ne s'est produit qu'après la translation de S. Grégoire et la fondation de sa chapelle, événements qui se produisirent sous Grégoire IV (827-840).

Pour aller jusqu'au bout de mes conjectures, je dirai que le désastre subi par la basilique, en 846, du fait de l'invasion sarrasine, me paraît avoir contribué à ce déplacement. Il est bien peu probable que les tombes de l'*atrium* aient échappé aux explorations sacrilèges des envahisseurs. Il faut se mettre dans leur état d'esprit. Des tombeaux d'apparence, connus pour être ceux des grands chefs de la chrétienté, disposés à la porte du plus grand sanctuaire de l'Occident, devaient contenir les trésors les plus précieux. Il n'était point malaisé de descendre les couvercles et de les soulever. Quelques coups de pic, un levier solide, c'était tout ce qu'il fallait pour opérer. De tels ouvriers procédaient évidemment avec aussi peu de soin que possible et plus d'un sarcophage dut être abîmé par eux.

Il semble bien qu'on ait tenté, après le départ des Sarrasins, de réparer leurs dégâts. L'épithaphe de Jean V, copiée dans le portique par l'auteur de la *Sylogæ XI*, est reproduite par Mallius, qui l'a vue à l'intérieur de l'église; mais les deux copies diffèrent pour le premier distique. La plus ancienne portait :

*Iohannem tumulus valem tegit; astruat ætas  
optima coepta viri, si foret et spatium.*

Mallius, lui, a lu :

*Hic tumulus vatis conservat membra Iohannis  
ordine pontificum qui fertur jure secundus,*

et cette lecture l'a porté à attribuer toute l'épithaphe à Jean II. La différence s'expliquerait par une restitution maladroite. On recommandait quelquefois les épithaphe pontificales. Actuellement encore on peut voir, dans les cryptes vaticanes, l'épithaphe de Grégoire V, pourvue d'un morceau de rapport où l'on a suppléé plusieurs lettres disparues à la suite d'un accident.

Peut-être faudra-t-il expliquer par les sacrilèges des Sarrasins le fait que Mallius ne rapporte qu'un si petit nombre d'épithaphe pontificales des v<sup>e</sup>, vi<sup>e</sup> et vii<sup>e</sup> siècles. Il n'en cite que cinq ou six, celles de Pélage, Grégoire, Sabinien, Boniface VI, Théodore (?), Jean V. Et pourtant, il n'est point avare de ces transcriptions. De Benoît III à Anastase III (858-913), il

reproduit douze ou treize épithaphe sur les dix-sept qui ont pu exister. On ne voit pas pourquoi celles-ci auraient eu plus d'intérêt pour lui que les autres. Cependant tous les dégâts ne doivent pas être mis au compte des Sarrasins. Nous avons vu que, du temps de Jean Diacre, la tombe primitive de S. Léon, avec celles de Simplicie, de Gérase et de Symmaque, étaient encore apparentes dans le portique extérieur. On n'avait donc pas transféré tous les anciens papes : quelques-uns de leurs sarcophages continuaient à figurer dans la nécropole de l'*atrium* avec les tombeaux de leurs successeurs du ix<sup>e</sup> siècle. Mallius ne parle pas de ces tombes anciennes. Elles avaient dû disparaître entre le temps de Jean Diacre et le sien.

En somme, l'histoire de cette nécropole se ramène, suivant Duchesne, aux points suivants :

1<sup>o</sup> En 461, elle est inaugurée, dans le portique extérieur, par la sépulture de S. Léon.

2<sup>o</sup> Au commencement du vii<sup>e</sup> siècle, le portique est encombré; les tombes se cachent les unes les autres; S. Léon est transféré; Jean VII se fait enterrer à l'intérieur, dans une chapelle, et son exemple est bientôt suivi (Grégoire III, Paul, Hadrien, Pascal, Serge II).

3<sup>o</sup> Sous Grégoire IV (827-840), S. Grégoire est transféré à son tour, dans une chapelle aménagée au bas de la dernière nef de gauche (sud).

4<sup>o</sup> Peu après, probablement à la suite de l'invasion sarrasine et des dégâts subis alors par les tombes du portique extérieur, un grand nombre de celles-ci sont transportées dans l'église, au voisinage de celle de S. Grégoire. De là le nom de portique des Pontifes.

5<sup>o</sup> Le portique étant ainsi devenu encombré, les papes de la fin du ix<sup>e</sup> siècle y trouvent de la place et s'y font enterrer.

6<sup>o</sup> L'encombrement se produit de nouveau; Boniface VI (896) et Serge III (911) sont enterrés à l'intérieur. Enfin on se décide à abandonner Saint-Pierre et la basilique de Latran devient le lieu ordinaire des sépultures papales.

7<sup>o</sup> Des dégâts ultérieurs ou des aménagements nouveaux amènent la disparition des plus anciennes épithaphe, que Jean Diacre put voir encore, mais qui n'existaient plus au temps de Mallius.

IX. SAINT-VINCENT AU VATICAN. — Près du flanc nord de la basilique, à proximité du portique d'entrée, s'élevait une église assez considérable (pl. aa), appelée Saint-Vincent. On ne la trouve pas mentionnée avant P. Mallius; elle ne relevait pas du chapitre de Saint-Pierre, aussi ne figure-t-elle pas dans les anciennes bulles où étaient cataloguées les églises filiales de la basilique. A quand remontait cette église et le culte de S. Vincent à cet endroit?

Les textes ne nous conduisent pas au-delà du xii<sup>e</sup> siècle. A peu près au lieu où nous sommes, la description de Saint-Pierre du viii<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> indique, non pas une église Saint-Vincent, mais une relique de S. Grégoire : *accede ad Gregorii lectum, patris sancti, in quo spiritum Deo reddidit dignum munus*. La vie d'Étienne V nous montre le pape officiant in *oratorium beati Gregorii ubi ejus lectus habetur, juxta ecclesiam principis apostolorum*<sup>2</sup>. Ceci suppose un édifice assez spacieux; et, de fait, la description déjà citée ajoute qu'au lieu où se trouvait le lit de S. Grégoire, il y avait onze autels.

Depuis Étienne V († 891) il n'est plus jamais question d'une chapelle de S. Grégoire en cet endroit. C'est par erreur, on l'a montré plus haut, que tout le monde, jusqu'à L. Duchesne, y a placé Saint-Grégoire in *Palatio*. Dans ces conditions, il ne serait pas impos-

<sup>1</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, part. I, p. 227.  
— <sup>2</sup> *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 196.

sible, d'après lui, que l'église Saint-Vincent fût identique avec l'oratoire dit du lit de S. Grégoire, et qu'il y ait eu un changement de vocable, entre le IX<sup>e</sup> siècle et le XI<sup>e</sup>.

X. LE *SCRINIUM CONFSSIONIS*. — La chose et le mot sont nouveaux, et ne se rencontrent ni dans le *Liber pontificalis* ni dans le *Liber diurnus*. Au premier abord on s' imagine un local contenant un dépôt de documents écrits. Il s'agit de découvrir et de situer ce local. Or, à l'époque dont il s'agit, la Confession de Saint-Pierre se composait de trois éléments : 1<sup>o</sup> la tombe apostolique, dans une chambre souterraine et inaccessible; 2<sup>o</sup> un réduit voûté relié à cette chambre par un étroit conduit vertical; 3<sup>o</sup> l'autel majeur de la basilique. Le *scrinium* en question n'a pu se trouver ni eu 1<sup>o</sup>, ni en 3<sup>o</sup>, mais seulement en 2<sup>o</sup> et ce réduit mesure 1 m. 12 sur 0 m. 70. De là un fidèle agenouillé pouvait plonger le regard dans le conduit vertical susdit. En outre, on y pouvait déposer les objets que l'on considérait, des *branda* (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot), des *pallia* ou des *oraria*. La proximité du corps de l'apôtre conférait aux actes commis en ce lieu une gravité spéciale et les documents où les engagements étaient consignés pouvaient y être présentés ou déposés quelque temps. Quant à y être conservés, c'est ce qui est exclu, sauf pour des cas tout à fait exceptionnels, par la seule disposition des lieux.

Les textes n'y contredisent pas. Ils consistent : 1<sup>o</sup> en une lettre de Grégoire II à Léon l'Isaurien, pièce apocryphe fabriquée à Constantinople<sup>1</sup>; 2<sup>o</sup> une bulle d'Agapit II, autre apocryphe rédigé sur les bords du Danube; 3<sup>o</sup> un passage de la notice de Boniface II au *Liber pontificalis*, qui mentionne non pas la Confession de Saint-Pierre, mais l'espace en avant d'elle et ce passage n'a rien à voir avec la question qui nous occupe.

Qu'il ait pu s'agir d'une présentation momentanée d'un document, c'est possible et exécutable et c'est le cas de la lettre de Léon II aux évêques d'Espagne<sup>2</sup> à qui il demande de signer les définitions du VI<sup>e</sup> concile œcuménique, en les avertissant que l'exemplaire revêtu de leurs signatures sera déposé par lui à la Confession de Saint-Pierre : *has apud b. Petri... confessionem deponimus, ut eo mediante atque intercedente a quo christianæ fidei descendit vera traditio, offeratur domino Jesu Christo*. Ainsi, une simple présentation.

Le cas ne diffère pas pour l'engagement pris par l'évêque de Ravenne dont parle la notice du pape Constantin. A quelques jours de là, la pièce déposée par le pape in *sacratissima confessione beati Petri* est retrouvée noircie et comme brûlée. La pièce a séjourné quelques jours, sans doute, mais il s'agit d'un cas spécial, car cet évêque de Ravenne était un personnage suspect par son refus de signer, ainsi que tout évêque, sa *promissio fidei* et sa *cautio* au Latran. On n'ira pas jusqu'à insinuer, comme d'autres l'ont fait, qu'un délai de plusieurs jours était nécessaire pour que la pièce, préalablement enduite de quelque moyen corrosif, parut refusée ou condamnée par l'apôtre; ce qu'on retiendra seulement c'est que le dépôt de quelques jours ne peut être considéré comme l'attestation d'un dépôt d'archives permanent à la Confession.

Pour le pape, il n'y avait que deux pièces, toutes deux dictées et signées par lui, l'une le jour de son élection, l'autre le jour de son ordination<sup>3</sup>. La première, adressée à l'apôtre Pierre, était présentée

à la Confession et accompagnée d'un serment; la seconde, adressée à l'église de Rome et lue au moment de l'ordination, était aussitôt offerte à la Confession, pour y être conservée : *in venerabile corpus tuum, beate Petre apostole, optulit conservandum*.

Ici, pour la première fois, on mentionne la conservation du document. Mais il faut avouer que le cas est très particulier. C'est du pape qu'il s'agit, et, comme la conservation d'un document de ce genre n'a d'intérêt que pendant la vie du titulaire, comme il n'est ni dit, ni insinué ici ou autre part que l'on ait conservé à Saint-Pierre les professions de foi des papes défunts, ce texte ne nous oblige pas à encombrer la Confession. Il n'exige de place que pour un seul acte et qui n'est pas bien long.

On l'admettra d'autant plus aisément qu'on serait presque forcé, même sans aucun témoignage, de lui faire place. On conçoit, en effet, que les engagements pris par d'autres personnes envers S. Pierre et son vicaire aient pu être placés sous la sauvegarde de celui-ci. Mais qui pouvait garder les engagements du pape envers l'apôtre en personne? L'analogie exigeait que ce fut saint Pierre lui-même.

Une autre catégorie de documents a pu faire séjour à la Confession de Saint-Pierre. La notice d'Étienne II au *Liber pontificalis* mentionne la donation faite au pape par le roi des Francs, Pépin, en un diplôme conservé in *archivio sanctæ nostræ Ecclesiæ*, par conséquent au Latran. Un peu plus loin, le biographe, entrant dans le détail, décrit le contenu de la donation et raconte que Fulrad, abbé de Saint-Denis, en déposa l'original in *confessione beati Petri*, avec les clefs des villes cédées. On ne sait si ces clefs y restèrent longtemps; mais le biographe nous apprend que l'acte fut transporté aux archives du Latran.

Pour la donation de Charlemagne, il n'y a pas de doute. Le biographe du pape Hadrien dit d'abord que le roi, après avoir signé la pièce et l'avoir fait contre-signer par les dignitaires de sa cour, la déposa sur l'autel de Saint-Pierre, puis, dans la Confession; qu'il prêta, avec les siens, serment de l'observer et la remit entre les mains du pape. Puis il ajoute qu'il en déposa un second exemplaire in *tus super corpus beati Petri subtus evangelia quæ ibidem osculantur, pro firmissima cautela et æterna nominis sui ac regni Francorum memoria*.

Voici un second document déposé à la Confession et destiné à y faire séjour. On ne sait s'il y resta longtemps; Charlemagne après avoir promis se dispensa d'exécuter; mais on peut admettre qu'il y demeura quelques années. La place qu'il occupait nous est indiquée par le biographe avec beaucoup de précision. Malheureusement nous ne savons où étaient les « évangiles » en question, ni même ce que c'était, des livres réels, ou des fragments, soit copiés, soit peints, ou même des représentations symboliques. En tout cas l'arrangement que l'on peut imaginer, en parlant de ce texte, n'est nullement celui d'un mobilier d'archives; la donation de Charles aura plutôt été affichée, ou suspendue ou posée par terre toute roulée, comme un ex-voto. En somme, le *scrinium confessionis* n'a jamais existé.

XI. LA TOMBE APOSTOLIQUE<sup>4</sup>. — A Saint-Pierre, la *fenestella confessionis* s'ouvre au-dessous de l'autel; elle est d'assez larges dimensions et donne accès sur une porte de chambre voûtée qui a été jadis plus large qu'elle ne l'est maintenant. Dans le sol de cette chambre s'ouvre un puits carré unique, lequel

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 413, note 5; L. Guérard, *Les lettres de Grégoire II à Léon l'Isaurien*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. X, 1890, p. 44. — <sup>2</sup> Mansi, *Conc. ampliss. coll.*,

t. XI, col. 1033. — <sup>3</sup> *Liber diurnus*, n. 83 et 84; la formule 85 est celle d'un sermon prononcé à la messe d'ordination. — <sup>4</sup> [Voir l'article VATICAN].

aboutit, 0 m. 35 plus bas, dans le plafond d'une chambre souterraine, dont les murs, irréguliers de contour, sont d'appareil fort négligé; le sol de cette chambre est couvert de gravats, jusqu'à plus d'un demi-mètre de hauteur<sup>1</sup>. Le plafond est formé presque entièrement par une large dalle de marbre, percée d'une ouverture carrée correspondant au débouché du puits. Telle qu'on peut la voir maintenant, cette dalle est fracturée en deux, de sorte que, retenue de deux côtés dans la maçonnerie de la chambre, elle a cessé en son milieu et à l'endroit du puits d'adhérer à la voûte. Comme le disait le P. Grisar, l'impression « n'est pas celle de la disposition primitive, ni d'aucune disposition bien ordonnée et bien conservée, mais d'une violation et d'une destruction ».

Au XII<sup>e</sup> siècle les deux tombes apostoliques de Rome étaient surmontées chacune d'un puits; celui de Saint-Paul ne descend qu'à 0 m. 595 du sol et s'arrête dans un bloc de maçonnerie, sans qu'on puisse savoir jusqu'où va ce bloc. A Saint-Pierre, le puits débouche dans la voûte d'une chambre mal bâtie, sans ornements, remplie de décombres, sous lesquels on ignore ce qui se trouve. Du moins n'a-t-on pu enfoncer dans ces décombres une verge de fer qu'à la profondeur de 0 m. 50.

Suivant le P. Grisar, la dalle brisée qui forme la voûte de cette chambre aurait été originairement apparente, comme celle de Saint-Paul; comme celle-ci elle aurait été juste de niveau avec le parvis de la basilique primitive et les 0 m. 35 centimètres du puits actuel représenteraient la hauteur d'une couche de matériaux de rapport superposés à la dalle. Sur celle-ci, il avait espéré trouver une inscription analogue à celle de Saint-Paul (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 2664, fig. 9998); peut-être y en a-t-il une, mais il n'a pas été possible de le constater.

Son impression, on l'a déjà vu, est qu'il y a eu, pour ce sanctuaire, un moment critique où il a été plus ou moins violé et détérioré. Ce moment, nécessairement antérieur à l'établissement du puits dans sa disposition et sa profondeur actuelle, ne peut guère être que celui de l'invasion sarrasine de 846. Je suis, ajoutait L. Duchesne, entièrement de cet avis. Mais ce que nous ne pouvons voir de nos yeux ni toucher de nos mains, d'autres ne l'auraient-ils pas vu et ne pourrions-nous fonder quelque chose sur leurs rapports?

En premier lieu, il y a le *Liber pontificalis*, qui, dans la vie de Silvestre, rapporte d'abord que le *loculus* de S. Pierre fut enfermé par ordre de Constantin dans un cube de bronze de cinq pieds de côté : *loculum cum corpus b. Petri ita recondit, ipsum locum undique ex ære cypro conclusit, quod est immobile : ad caput, pedes v; ad pedes, pedes v; ad latus dextrum, pedes v; ad latus sinistrum, pedes v, subter, pedes v; supra, pedes v. Sic inclusit corpus b. Petri et recondit*. Je ne sais, écrit Duchesne, si le biographe, qui vivait au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, a vu ce sarcophage de bronze; il emploie par deux fois dans sa description, le terme *recondit*; les mots *conclusit, inclusit*, dont il se sert aussi, désignent le rapport entre le *loculus* et l'enveloppe de bronze; le *loculus* est enfermé dans le bronze. Quant au terme *recondit*, il exprime plutôt le rapport entre le *loculus* ainsi enveloppé et l'ambiance extérieure; à celle-ci le monument est « caché ».

<sup>1</sup> Borgia, *Vaticana confessio*, p. 69, note; H. Grisar, *Analecta Romana*, t. 1, 1899, p. 279 sq. — <sup>2</sup> [Cf. G. Wilpert, *La tomba di S. Pietro*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XIII, 1936, p. 27-41, dont les hypothèses n'ont pas été vérifiées par le résultat des fouilles entreprises en 1940.] — <sup>3</sup> *Cons-*

Une autre raison de croire que notre narrateur n'a pas vu le monument de bronze, c'est qu'il lui attribue une forme impossible; un cercueil, un sarcophage ne peut être cubique, et, s'il contient les restes d'un adulte, il doit avoir plus de cinq pieds (environ 1 m. 50 de long).

La description continue; mais par des choses extérieures au tombeau sacré : les colonnes de porphyre — sans doute celles de l'autel — et les colonnes ornées de vigne (*vitineæ*) qui s'élevaient devant la Confession, la voûte dorée de l'abside. Puis, elle revient au tombeau pour dire que *super corpus b. Petri, supra æra quod conclusit*, Constantin fit exécuter une croix d'or du poids de 150 livres, *in mensuræ locus*, sur laquelle on lisait une inscription en lettres niellées (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 903, fig. 10216)<sup>2</sup>. Le biographe a cru devoir reproduire cette inscription, mais sa reproduction<sup>3</sup> est fautive ou incomplète, si bien que, jusqu'à présent, nul n'a pu en donner une lecture satisfaisante. On peut au moins en déduire deux choses : d'abord que c'est une dédicace au nom des augustes Constantin et Hélène, ensuite que la chose dédiée est un édifice (*domus*) d'un éclat royal, entouré d'une salle (*aula*) non moins magnifique. L'*aula*, c'est évidemment<sup>4</sup> la grande basilique, avec ses colonnades et son abside dorée; la *domus*, c'est la confession, dans son ensemble : 1<sup>o</sup> la partie apparente, c'est-à-dire la chambre supérieure, plus étendue, en largeur au moins, qu'elle ne l'est maintenant; 2<sup>o</sup> les parties souterraines, qui forment le domicile intime de l'apôtre Pierre.

Dans ces conditions, l'emplacement de cette grande croix d'or n'est pas à chercher au fond du souterrain, où personne n'aurait pu la voir ni lire l'inscription. Elle se sera plutôt trouvée dans la chambre supérieure. Justement, dans celle-ci telle que nous la voyons maintenant, il y a sur le sol, dans son revêtement en bronze, une grande croix dorée. C'est une œuvre moderne; mais peut-être conserve-t-elle le souvenir d'une disposition antique. Ceci est un peut-être. Ce qui est plus probable, c'est que la dédicace de Constantin et d'Hélène se lisait dans la partie supérieure et accessible de la Confession, et non dans le souterrain. Qu'elle ait disparu de bonne heure, cela est très naturel, car elle était à la portée des déprédations qui, à diverses époques, s'exercèrent sur les trésors de la basilique.

Le *Liber pontificalis* ne nous est pas ici d'un grand secours. Il se borne à dire que la croix d'or était au-dessus du monument d'airain, ce qui a fait croire à bien des personnes — au nombre desquelles L. Duchesne — qu'elle le surmontait directement et verticalement. Mais cette interprétation n'est pas sûre; supposé que la croix était dans la Confession supérieure, on a pu dire qu'elle était *supra æra quod conclusit*. L'indication *in mensuræ locus*, traduite en latin intelligible, équivaldrait à *in mensuram loci* et semblerait signifier que la croix était aussi grande que le lieu où elle se trouvait; cette donnée, elle non plus, ne nous fixe pas sur l'ubication.

Ce qui n'a pas peu contribué à inculquer l'idée que la croix d'or était sur le monument de bronze, au fond du souterrain, c'est qu'on croyait savoir qu'elle y fut vue en 1594 par l'architecte Giacomo della Porta et le pape Clément VIII. Ce fait est rapporté dans une note manuscrite de Torrigio, que Bonanni publia dans son *Historia templi Vaticani*, c. XXIV.

*tantinus Augustus et Helena Augusta hanc domum regalem simili fulgore coruscans aula circumdat.* — <sup>4</sup> Le même mot est employé dans l'inscription qui se lisait autrefois sur l'arc triomphal : *Quod duce te mundus surrexit ad astra triumphans hanc Constantinus victor tibi condidit aulam.*

Au cours des travaux entrepris pour l'exhaussement du pavé de la basilique, Giacomo della Porta avertit le pape qu'il avait découvert un trou par lequel on apercevait le monument de S. Pierre. Le pape vint, accompagné de trois cardinaux; et, à la lueur d'un flambeau approché par l'architecte, il vit la croix d'or qui surmontait le tombeau. En conséquence, il ordonna de laisser en place, sans y toucher, le très ancien autel, fit fermer devant lui l'ouverture par laquelle il avait regardé et ordonna de construire par dessus un nouvel autel plus grand et plus beau, qu'il consacra le 26 juillet 1594.

Sur la visite du pape et ses circonstances, Torrigio avait été renseigné par deux membres du clergé de Saint-Pierre, lesquels en tenaient le récit du cardinal de Sainte-Cécile, Sfondrate. Ainsi Torrigio n'est pas témoin oculaire; entre son récit et le fait qu'il rapporte, il y a toute une tradition orale, avec plusieurs intermédiaires. Il n'est pas étonnant qu'on y trouve des incohérences.

D'abord, où se produisit l'ouverture (*foramen*)? On pourrait croire que c'est à la Confession, soit dans la chambre supérieure, soit dans le souterrain. De ce côté seulement, on aurait pu apercevoir quelque coin de la tombe apostolique. Point du tout, c'est au maître-autel que Clément VIII prend aussitôt des dispositions; il prescrit de conserver un très ancien autel sans y toucher; fait maçonner devant lui la fissure qui s'était produite et ordonne de construire un nouvel autel, celui que nous voyons encore. Il semble donc que ce qu'il a aperçu par la fissure, c'est un très ancien autel. Et pourtant Torrigio nous parle d'une croix d'or placée sur le tombeau de l'apôtre. Il y a contradiction entre ces deux données de son récit; d'un côté la tombe même de l'apôtre, avec sa croix d'or, de l'autre, un autel bien antérieur à celui qui subsistait encore à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, et qui remontait à Calixte II. Lequel choisir? Il semble que ce ne soit pas la croix d'or, laquelle, figurant en bonne place dans le *Liber pontificalis*, ne pouvait manquer de hanter l'imagination de tous ceux qui s'occupaient de la tombe apostolique. Obsédés par l'idée d'un objet si important, ils devaient être tentés de le retrouver sitôt que le sanctuaire mystérieux devenait accessible par quelque endroit.

Une bonne vérification de ces conclusions nous est fournie par un document publié par M. Michele Cerrati<sup>1</sup>. Il s'agit d'une note authentique de Giacomo Grimaldi, contemporain et des plus autorisés, vu les fonctions qu'il remplit toute sa vie auprès du chapitre de Saint-Pierre et le zèle particulier qu'il mit à recueillir *in re præsentî* tout ce qu'il put trouver de souvenirs et de monuments de l'ancienne basilique. Grimaldi commence par dire que Calixte II avait restauré, agrandi et consacré à nouveau le vieil autel de Silvestre, sous lequel repose le corps de l'apôtre Pierre; son nom, CALIXTUS II PAPA, se lisait sur le devant. Cet autel avait 14 palmes de long, 4 de large, 7 de haut. Clément VIII décida de l'enfermer dans le nouvel autel que l'on était en train de construire. Pendant que l'on effectuait ce travail, il se produisit des fissures qui permirent d'apercevoir l'autel de marbre de S. Silvestre, avec le sceau (*sigillum*)<sup>2</sup> de ce pontife sur le côté qui regardait l'abside, *per rimulas quasdam apparuit marmoreum altare S. Silvestri sigillum habens in facie apsidem respiciente*, le même qui avait été enfermé dans le sien par Calixte II. L'ayant vu, le pape fit aussitôt

boucher les fissures : *summus pontifex eo viso rimulas statim claudi jussit*.

Il est clair que Grimaldi et Torrigio parlent du même fait, le premier exactement et objectivement, le second d'après une tradition un peu altérée et influencée par les données du *Liber pontificalis*.

En somme, ce que l'on a vu en 1594, ce n'est nullement le *locutus* de S. Pierre, avec son revêtement de bronze et sa croix d'or, c'est un vieil autel antérieur à Calixte II et englobé dans celui que ce pontife fit construire en 1123. Pour l'histoire et la configuration de la tombe apostolique, il n'y a rien à tirer de là. Nous restons en présence des constatations que le P. Grisar a pu faire et qu'il est aisé de renouveler. Sous l'autel majeur de la basilique, la chambre voûtée dite Confession, laquelle a subi bien des restaurations et n'a plus ni ses dimensions primitives, ni son ornementation originale; au-dessous, et communiquant avec elle par une ouverture carrée évidemment très ancienne, et, dans sa disposition actuelle, certainement antérieure au xii<sup>e</sup> siècle, une chambre souterraine, de construction irrégulière, remplie de décombres. Sur ce qu'il peut y avoir au-dessous, sur ce qui reste du *locutus* apostolique, nous ne savons rien, absolument rien.

A diverses époques, il a pu se produire des accidents capables d'endommager ce sanctuaire; toutefois, il paraît bien que les dégâts les plus notables aient été l'œuvre de mains sacrilèges. Il n'est guère possible, vu la vénération et même la terreur religieuse qu'inspirait à tous les chrétiens la tombe du prince des apôtres, que ces mains aient été des mains chrétiennes. Nous sommes donc ramenés à l'occupation sarrasine de 846.

Le meilleur récit qui nous soit resté de cette catastrophe, c'est-à-dire celui que nous a conservé le manuscrit *Farnesianus* du *Liber pontificalis*, récit dont nous n'avons malheureusement que le début, contient<sup>3</sup> un détail intéressant au sujet des tombes apostoliques. Le marquis de Toscane, Adelpert, informé du prochain débarquement des Sarrasins sur la côte romaine, en avait avisé le pape Serge II, l'engageant à faire transporter à Rome les ornements précieux des deux églises apostoliques et, si cela était possible, les corps mêmes des apôtres. A Rome on n'ajouta pas foi aux renseignements transmis par Adelpert et l'on ne prit aucune précaution.

Le marquis de Toscane jugeait donc les pirates musulmans très capables de se porter à des entreprises tellement sacrilèges que ni Goths, ni Vandales, ni Lombards n'en auraient eu la tentation. Toutefois, que ces pirates aient, en effet, pénétré jusqu'à la tombe de S. Pierre, qu'ils l'aient violée, c'est ce dont nous n'avons ni preuve ni indice. Mais dans les annales officielles de l'empire carolingien, il est spécifié qu'ils emportèrent l'autel de la basilique, avec tous les ornements et objets précieux, *ablatis cum ipso altari quod tumbæ memorati apostolorum principis superpositum fuerat omnibus ornamentis atque thesauris*. Par autel, il faut entendre son revêtement métallique, non l'autel de marbre lui-même, qui est encore en place dans l'autel actuel.

Sur l'état des choses après le départ des Sarrasins, les biographies du *Liber pontificalis*, surtout celle de Léon IV, successeur de Serge II, nous renseignent un peu. Elles parlent souvent de restaurations, de remplacements d'objets sacrés, détériorés ou emportés par les Sarrasins. Leurs dépredations s'étaient étendues jusqu'à l'autel, jusqu'aux grilles de la Confes-

le savoir qu'en démolissant partiellement les deux autels superposés dans lesquels est encaissé celui de S. Silvestre. — <sup>3</sup> *Liber pontificalis*, éd. L. Duchesne, t. II, p. 99.

<sup>1</sup> M. Cerrati, *Documenti e ricerche per la storia dell'antica basilica Vaticana*, 1914, *Tiberii Alfarni*, p. 27-28, en note. — <sup>2</sup> Qu'est-ce que ce sceau? On ne pourrait

sion, jusqu'à sa décoration, extérieure et intérieure. Il n'est pas question d'autre chose. Après le passage des Sarrasins, on parle du *corpus beati Petri* dans les mêmes termes où l'on en parlait auparavant. Il est toujours supposé présent dans les profondeurs au-dessous de la Confession. De l'inspection du monument, il semble toutefois résulter qu'ils se sont attaqués aux ornements métalliques apparents et qu'ils ont fait quelque tentative sur l'intérieur de la Confession. Ils n'ont pu manquer de voir dans le pavé de la grotte supérieure, l'ouverture du puits de communication avec la tombe sainte. Si la dalle de marbre dans laquelle s'ouvrait ce puits était apparente, comme le pense le P. Grisar, ils ont dû être tentés de la briser, pour voir ce qu'il y avait dessous. De fait, elle a été brisée, ou tout au moins fendue, la fracture est visible, encore que les deux fragments aient été rapprochés. La profanation est-elle allée plus loin? Pour s'en assurer, il faudrait pouvoir pénétrer dans la chambre souterraine, voir d'où peuvent venir les décombres qui la remplissent, vérifier les dégâts que ses murs et sa voûte ont pu subir. En déblayant cette chambre, on découvrirait peut-être ou le sarcophage apostolique ou l'ouverture d'une chambre plus profonde dans laquelle il se trouverait. Mais comment entreprendre les excavations nécessaires dans un lieu aussi sacré? Certaines personnes ont pensé que, sans passer par la grotte de la Confession et sans la toucher d'aucun côté, on pourrait pénétrer par en dessous et par côté dans la chambre souterraine. Pour cela il faudrait entamer la paroi par laquelle celle-ci confine à la petite chapelle dite du Salvatorello dans les *Grotte vecchie*. C'est possible. Toutefois, en indiquant cette possibilité, je n'entends pas exprimer un désir, concluait L. Duchesne : il ne me déplaît pas qu'il reste au monde quelques endroits mystérieux.

XII. L'ADMINISTRATION DE LA BASILIQUE. — Au VI<sup>e</sup> siècle, la basilique vaticane, comme toutes les grandes basiliques suburbaines, était administrée par un prévôt (*praepositus*) à vie. Il appartenait<sup>1</sup> à ce dignitaire de gérer les propriétés de la basilique et de pourvoir, sur le revenu, à l'entretien de l'édifice, au luminaire et autres nécessités du culte. C'est lui qui mandatait les dépenses de fournitures et de salaires. En un mot, il avait la charge de l'administration temporelle. Son seul prévôt de Saint-Pierre nous est connu par son nom : c'est un certain *Transmundus*, mentionné dans une inscription de 523<sup>2</sup>. Pour Saint-Paul, on en connaît bien davantage. Sous les ordres des prévôts, on distingue un personnel inférieur, les mansionnaires. Deux mansionnaires du Vatican ont été immortalisés par S. Grégoire : Théodore qui, perché la nuit sur une échelle et occupé après les lampes, vit apparaître en bas l'apôtre Pierre et en fut tellement saisi qu'il dégringola et se cassa la jambe; Acontius, dont la sainteté était si grande que l'apôtre se déchargeait quelquefois sur lui du soin de faire des miracles<sup>3</sup>. Dans ses récits, S. Grégoire se sert indifféremment des termes de gardien (*custos*) et de mansionnaire pour indiquer la fonction de ces personnages. Déjà, dans le *Liber ponti-*

*ficalis* du VI<sup>e</sup> siècle, il est question des *custodes martyrum*<sup>4</sup>.

Au temps de S. Grégoire, les mansionnaires jouissaient quelquefois d'une réputation fort édifiante. Il n'en fut pas toujours ainsi. Ce n'était pas des clercs. A la fin du VI<sup>e</sup> siècle on les voit mentionnés avec le personnel des diaconies, comme deux catégories nettement distinctes du clergé. Cependant leurs fonctions avaient quelque chose de sacré<sup>5</sup> et leur valaient la considération des gens simples, surtout des pèlerins, devant lesquels ils faisaient volontiers les importants. Au X<sup>e</sup> siècle et au XI<sup>e</sup>, ils étaient devenus légion : on en comptait jusqu'à soixante. Ils s'étaient partagé les diverses chapelles de la basilique, auprès desquelles ils formaient autant de *scholæ*. La principale était la *schola Confessionis*<sup>6</sup> qui avait dû hériter des antiques *cubicularii* institués par S. Léon. Fédérées en un seul corps, ces confréries ou *scholæ* étaient devenues, en fait, maîtresses de la basilique. La basilique vivait sur sa dotation en biens-fonds et aussi sur les oblations<sup>7</sup>. L'accapement de celles-ci par les mansionnaires représentait un abus transitoire. La règle était que les sommes versées et le produit des offrandes en nature fussent encaissés par l'administration de la basilique. Le pape, s'il lui était interdit de toucher au revenu des immeubles, qui avaient une affectation spéciale, demeurait libre d'employer les offrandes. Nous avons encore une charte<sup>8</sup> du pape Léon IX par laquelle il affecte à l'entretien de la basilique la dixième des offrandes que l'on y faisait.

Au point de vue spirituel, aucun prêtre ne fut d'abord chargé de la desservance. Saint-Pierre, comme toutes les églises suburbaines, relevait directement de l'autorité centrale. A certains jours de fête, le pape s'y rendait, avec tout son clergé; le peuple entier y était convoqué; l'assemblée était plénière, et non pas limitée comme celles que présidaient les prêtres dans leurs églises titulaires. Le 22 février, on y célébrait le *Natale Petri de cathedra*; le 29 juin, l'anniversaire commun des deux apôtres; enfin, le 25 décembre, le *Natale Domini*. Ce sont les plus anciennes « stations »; avec elles on remonte au IV<sup>e</sup> siècle. D'autres furent ajoutées dans la suite.

En dehors de ces réunions solennelles, on n'entend pas parler, dans les premiers temps, de messes célébrées à Saint-Pierre<sup>9</sup>. Il est vrai que, dans la vénérable basilique, la piété s'intéressait plus à la tombe de l'apôtre qu'à la liturgie ordinaire. C'est à d'autres besoins que correspond une organisation nouvelle, attribuée par le *Liber pontificalis* au pape Simplicien. Ce pape, préoccupé de la multitude des gens qui demandaient le baptême et la pénitence, organisa, à ce point de vue, la desservance de trois basiliques de Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Laurent. Les prêtres des régions les plus voisines de chacune d'elles furent s'y relayer de semaine en semaine. A Saint-Pierre échurent les régions VI et VII, c'est-à-dire celles du Champ de Mars (Lucine, Mare, Damase) et celles du Transtévère (Jules, Chrysgone, Cécile).

A la longue, le service du baptême et surtout celui

<sup>1</sup> Voir la formule du *de praepositatu*, dans le *Liber diurnus*; cf. S. Grégoire, *Registrum*, l. XIV, ep. xiv. —

<sup>2</sup> De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romae*, t. 1, n. 989. —

<sup>3</sup> S. Grégoire *Dialogi*, l. III, c. xxiii, xxv. — <sup>4</sup> *Liber pontificalis*, éd. L. Duchesne, t. 1, p. 171. Les *custodes qui dicuntur cubicularii, ex clero Romano*, indiqués dans la notice de S. Léon, *ibid.*, p. 239, semblent avoir été affectés spécialement aux deux confessions apostoliques. Ils furent plus tard absorbés par les mansionnaires. — <sup>5</sup> Au moment où les sauterelles faisaient rage, le pape Étienne V bénit de l'eau dans une chapelle voisine de Saint-Pierre

et chargea les mansionnaires de la distribuer. — <sup>6</sup> L. Schiaparelli, *Cartulario di S. Pietro*, dans *Archivio rom. di stor. patr.*, t. xxiv, n. 11, 22. Cf. les bulles d'Agapit II et de Jean XII pour Saint-Silvestre in *Capite*, dans *Archivio rom. di stor. patr.*, t. xxii, p. 270. — <sup>7</sup> Cf. P. Fabre, *Les offrandes dans la basilique vaticane*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. xiv, 1894, p. 225. — <sup>8</sup> Jaffé, *Reg.*, n. 4309; *Bull. rom.*, t. 1, p. 55. — <sup>9</sup> Encore maintenant il est rare que l'on célèbre la messe au maître-autel de la basilique. Le pape seul a droit de la faire, ou un cardinal délégué pour le rem-

de la pénitence perdirent de leur importance; mais la desservance s'étendit à la liturgie de la messe. S. Grégoire semble être le premier qui ait prescrit et assuré la célébration régulière de la messe dans les deux églises apostoliques<sup>1</sup>. Désormais, ce sera la tâche principale du prêtre hebdomadaire.

XIII. LES MONASTÈRES DESSERVANTS. — En plus de la célébration de la messe et de l'administration des sacrements, il fallait veiller à l'accomplissement de l'office divin récité publiquement. A cet effet, le sacerdoce était superflu et de simples moines pouvaient s'acquitter de la psalmodie; c'est pour cette raison que nous voyons de bonne heure l'institution monastique représentée à Saint-Pierre et les monastères desservants installés dans son voisinage. Le premier indice que nous rencontrons remonte au pontificat de S. Léon le Grand (440-461) : *Hic constituit monasterium apud b. Petrum apostolum*<sup>2</sup>, sans qu'on nous apprenne le vocable dudit monastère, mais une interpolation ancienne et qu'il n'y a pas lieu d'écartier donne les noms des SS. Jean et Paul : *quæ nuncupatur sanctorum Johannis et Pauli*.

Au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle, en 732, on trouve mentionnés trois monastères : Saints-Jean-et-Paul, Saint-Étienne et Saint-Martin<sup>3</sup>. Ce dernier existait déjà en 680 car son abbé, Jean, qui remplissait les fonctions d'archichantre à Saint-Pierre, fut envoyé en Angleterre par le pape Agathon, avec S. Benoît Biscep, pour initier les moines bretons à la psalmodie romaine<sup>4</sup>. Quant au monastère de Saint-Étienne, on retrouve son origine grâce à la mention qui sert à le désigner aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles : *cuta Gulla patricia*. Ce nom évoque le souvenir d'une patricienne du VI<sup>e</sup> siècle qui paraît y avoir vécu avant qu'il ne devint un monastère d'hommes<sup>5</sup>.

A ces trois monastères, le pape Étienne II en ajouta un quatrième qui porta son nom; ainsi il y eut deux monastères de Saint-Étienne. Nous y reviendrons. Le *Liber pontificalis* parle, dans la notice de Grégoire III, des trois monastères *illuc servientes*<sup>6</sup> et, d'après ce qu'on vient de dire de l'abbé Jean, la desservance existait au moins vers 675, et peut-être aussi le « roulement » du personnel des trois maisons. Toutefois, aucun supérieur collectif n'apparaît dès lors; les monastères conservent leur autonomie, sauf certains cas exceptionnels et transitoires. C'étaient des établissements fort importants. La sainteté du lieu et la célébrité du pèlerinage y attiraient nombre de vocations, dont certaines furent célèbres.

En 749, Ratchis, roi des Lombards, abdiqua et se fit moine *ad limina apostolorum*, dans un petit *hospitale* voisin de la porte de Saint-Léon<sup>7</sup>; ensuite, vers 752, ce fut Hunald, duc d'Aquitaine; mais ces belles vocations ne s'attardaient guère. Ratchis quitta son réduit pour le Mont-Cassin; Hunald vit un jour arriver l'armée d'Astolphe, reprit goût au métier militaire et se fit tuer dans ses rangs (756). L'année suivante, 757, Fulrad, abbé de Saint-Denis en France, se fit attribuer par le pape Étienne II l'*hospitale* vacant de Ratchis avec une autre maison, appartenant au monastère de Saint-Étienne *cala Gulla patricia* et voisin du monastère de Saint-Martin.

A quelque temps de là, Didier, successeur d'Astolphe, vint, en 771, à Saint-Pierre et y séjourna quelque temps pour aider le pape Étienne III à se débarrasser de Christophe et autres partisans de l'alliance franque. Des scènes lamentables eurent

lieu, sur lesquelles nous n'avons que des renseignements incomplets (voir plus haut, col. 2734). Il semble que les moines se fussent partagés entre les deux partis en conflit. L'abbé des monastères de Saint-Étienne-Majeur et de Saint-Martin, alors réunis sous un même chef, tenait pour Christophe et le parti franc. Le pape, gagné aux Lombards, le fit arrêter, au pied de l'autel, par Georges, abbé des Saints-Jean-et-Paul, qui l'enferma dans son monastère et fit piller ceux de Saint-Martin et de Saint-Étienne.

Sous le gouvernement réparateur d'Hadrien, la paix se fit parmi les moines du Vatican; Saint-Étienne-Majeur, qui avait particulièrement souffert, fut réorganisé; bientôt après Léon III en reconstruisit les bâtiments ainsi que ceux de Saint-Martin. Il donna le gouvernement de Saint-Étienne à un prêtre romain nommé Pascal, qui devint pape en 817 et se distingua naturellement par sa générosité à l'égard du monastère.

Où se trouvaient les quatre monastères desservants?

Vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, l'église des Saints-Jean-et-Paul avait encore son prêtre desservant; mais, au siècle suivant, Mafeo Vegio n'en parle plus que d'après les livres et ne donne pas lieu de croire qu'il l'ait encore vue debout. Alfarano la marque dans son plan (*bb*) sur le côté de la basilique, à l'endroit où se voit, dans l'édifice actuel, le tombeau de Clément XIII. Dans ses notes, il est plus explicite, mais néanmoins des doutes subsistent dont le détail abordé par L. Duchesne nous entraînerait trop loin.

Mafeo Vegio a vu démolir le monastère de Saint-Martin au temps de Nicolas V; il en restait une chapelle et quelques petits logis; d'après ce qu'il dit, il est aisé de voir que le pilier de la Véronique, l'un des quatre qui supportent la coupole vaticane, s'élève sur l'emplacement de ce monastère. Il occupait, en somme, l'espace compris entre le mur occidental du transept et la courbe de l'abside. Une porte s'ouvrait à cet endroit et donnait accès dans la basilique, tout près de la chapelle Saint-Léon. Lui-même était si proche de la basilique qu'il semblait en faire partie.

De Saint-Étienne-Majeur, il reste quelque chose. Une église moderne s'élève actuellement sur l'emplacement de l'ancienne nef de l'église monacale. Celle-ci avait des proportions beaucoup plus considérables, comme il résulte et du plan d'Alfarano, dressé en un temps où elle était encore debout, et des restes subsistants, derrière l'église actuelle. On peut y voir l'abside ancienne, bien conservée, sauf les revêtements et les peintures, et l'arc triomphal, encore supporté par deux colonnes de marbre cipolin. L'emplacement de l'église est donc bien déterminé. La porte actuelle conserve l'encadrement de l'ancienne porte en marbre sculpté de rinceaux élégants, œuvre du XII<sup>e</sup> siècle. Quant au monastère, il était déjà ruiné au XV<sup>e</sup> siècle.

Près de Saint-Étienne-Mineur, le roi Étienne de Hongrie fonda, vers l'an mil, un établissement pour ses nationaux et fit reconstruire l'église qui devint la chapelle de son hospice. Cet établissement dura jusqu'au temps de Grégoire XIII.

XIV. LES DIACONIES. — Outre les monastères desservants, il y a lieu de signaler, au voisinage de la basilique vaticane, deux catégories d'établisse-

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 312. — <sup>2</sup> *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, p. 239. — <sup>3</sup> *Ibid.*, t. I, p. 422; [C. Hülsen, *La chiesa di Roma*, s. v.]; G. Giovannoni, *La chiesa vaticana di S. Stefano Maggiore*, dans *Memorie della Pont. Accad.*

*Rom. di Archeol.*, t. IV, I, Rome, 1934.] — <sup>4</sup> Bède, *Hist. eccl.*, I, IV, c. XVIII, P. L., t. XCIV, col. 717. — <sup>5</sup> *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XXXIV, 1914, p. 316. — <sup>6</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 417. — <sup>7</sup> Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 2333.

ments hospitaliers : les diaconies et les *scholæ peregrinorum*. Les diaconies étaient au nombre de trois : Sainte-Marie *in caput portici*, avec hôpital; Saint-Silvestre, avec l'hôpital Saint-Grégoire; Sainte-Marie *in Hadriano*<sup>1</sup>. On peut y joindre l'hôpital de Saint-Pérégrin<sup>2</sup>.

Quant aux *scholæ* nationales, il y en avait quatre : la *schola Francorum*, avec l'église Saint-Sauveur; la *schola Frisonum*, avec l'église Saint-Michel; la *schola Saxonum*, avec l'église Sainte-Marie; la *schola Langobardorum*, avec l'église Saint-Justin<sup>3</sup>.

La notice d'Étienne II<sup>4</sup> mentionne, comme antérieures à ce pape, deux diaconies situées hors les murs sous les vocables de Sainte-Marie et de Saint-Silvestre. Elles existaient déjà, lorsque le pape fit construire, également hors les murs, près de la basilique de Saint-Pierre, *secus basilicam b. Petri*, deux hospices (*xenodochia*) qu'il annexa (*sociavit*) aux deux diaconies. Ces établissements sont donc à chercher dans les environs immédiats de la basilique.

Les deux diaconies reviennent dans la notice d'Hadrien I<sup>er</sup><sup>5</sup>, accompagnées d'une troisième, Sainte-Marie *in Hadriano*. Celle-ci se trouvait évidemment au voisinage du mausolée d'Hadrien. Pour les deux autres, des indications spéciales sont données. Celle de Sainte-Marie est dite *foris porta b. Petri apostoli in caput portici*, celle de Saint-Silvestre *juxta hospitale S. Gregorii*. Le pape Hadrien les trouva en mauvais état; il les restaura et les réorganisa.

La vie de Léon III, successeur d'Hadrien, mentionne<sup>6</sup> les trois diaconies du faubourg Saint-Pierre, celle de l'*Hadrianium*, celle de Sainte-Marie *foris portam b. Petri*, celle de Saint-Silvestre *juxta b. Petrum apostolum*, et, de plus, une quatrième, sous le vocable de Saint-Martin, au même endroit que la précédente.

Où se trouvaient ces quatre établissements?

Il n'y a aucun doute pour Sainte-Marie *in Hadriano*. La diaconie de Saint-Silvestre se trouvait tout près de l'hôpital Saint-Grégoire. Celui-ci, sans doute, n'était qu'une transformation du *xenodochium* d'Étienne II. Or, l'hôpital Saint-Grégoire se trouvait *in Cortina*, près des degrés qui conduisaient à l'*atrium*, c'est-à-dire entre les degrés actuels et l'obélisque, un peu à gauche pour qui regarde la basilique. Le vocable de Saint-Grégoire paraît avoir été étendu aux deux établissements : au XII<sup>e</sup> siècle et depuis il n'est plus question de Saint-Silvestre.

Quant à la diaconie de Sainte-Marie *in caput portici*, c'est évidemment son église que la bulle de Léon VI appelle *S. Maria de Oratis qui est capo de portico*. Le portique de Saint-Pierre avait deux bouts, l'un près du château Saint-Ange, l'autre près de la basilique; il s'agit de ce dernier. Pour Sainte-Marie *in Hadriano*, après le IX<sup>e</sup> siècle, elle s'appelle Sainte-Marie *in Trampadina*, dont on fit *Transponlina* vers le temps de la Renaissance. Le pontificat de Pie IV fut fatal aux anciennes diaconies du Vatican. Quant à l'hôpital de saint Pèlerin situé à la Naumachie (voir *Dictionn.*, t. XII à ce nom) il fut construit par Léon III et confié par Pascal I<sup>er</sup> (817-824) aux moines de de Sainte-Cécile du Transtévère.

XV. LA MAISON PONTIFICALE *IN ACOLI*. — L'ancien portique de Saint-Pierre se trouvait notablement en arrière du portique actuel. L'extrémité nord communiquait avec le palais pontifical et avec certains édifices attenants à la basilique; l'extrémité sud, devant l'ancienne sacristie (*secretarium*) transformée en chapelle, offrait un passage étroit abou-

tissant à un escalier qui conduisait sur la voie publique. Cet escalier débouchait juste en face d'un cimetière appelé *Campo Sanlo*. Au XI<sup>e</sup> siècle, Pierre Mallius vit le tombeau de Benoît IV *juxta adilum qui vadit ad S. Gregorium de Palatio*. Or cette église était attenante au *Campo Sanlo* qui, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, était, de temps immémorial, propriété du chapitre, qui l'administrait fort négligemment. Les premières mentions de ce cimetière, sous le nom de *Campus sanclus*, apparaissent vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Peu après, il est question d'un établissement hospitalier organisé en cet endroit, ruiné, puis rétabli avec une chapelle par une confrérie allemande, organisée vers 1450, laquelle s'occupe des pèlerins pauvres et malades ainsi que du cimetière.

Cependant les bâtiments qui, du côté de la basilique, limitaient le *Campo Santo* semblent avoir été à la libre disposition du pape; ils n'appartenaient ni à la confrérie du *Campo Santo* ni au chapitre de Saint-Pierre. Eugène IV (1431-1447) y transporta le service des femmes malades dans un hôpital à part installé à l'ouest de l'entrée du cimetière, entre cette entrée et l'obélisque. Tout cela est détruit depuis longtemps. Le *Campo Santo* et, plus encore, les bâtiments qui le limitaient du côté de la basilique se trouvaient donc dans le voisinage de l'obélisque, de l'*Agulia*, comme on disait au XI<sup>e</sup> siècle. Alors, il y avait là une grande maison, appelée *domus Agulix*, à l'usage du pape et de sa cour, quand ils venaient du Latran pour célébrer les vigiles à Saint-Pierre. Il fallait loger, nourrir tout ce monde, dont le nombre devait certainement approcher de la centaine, ménager des écuries, des remises; bref la *domus Agulix* devait contenir beaucoup de logements.

Jusqu'où remontait cette résidence? L. Duchesne se l'est demandé et, du rapprochement de trois passages des notices de Léon III, de Grégoire IV et de Léon IV au *Liber pontificalis*<sup>7</sup>, il ressort que l'origine de cette *domus Agulix* ou *domus in Acoli* se trouve reportée à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle.

Mais on peut remonter plus haut encore.

Depuis les plus lointaines origines, la maison épiscopale, *domus ecclesie*, siège social de la primitive association chrétienne, en même temps qu'elle servait de résidence à l'évêque et à ses collaborateurs, abritait aussi les services de l'assistance chrétienne. Aux temps où les papes habitaient le Latran, ces services y étaient installés avec eux. Même leurs résidences temporaires, surtout à Saint-Pierre, comportaient une certaine cohabitation entre les plus hauts chefs de l'Église et ses membres les plus deshérités. Léon III avait aménagé, au sud de la basilique vaticane, un édifice susceptible d'abriter des réceptions et audiences solennelles; plus tard, son successeur, Grégoire IV, y ajouta quelques chambres pour l'usage privé du pontife. Mais déjà Léon III lui-même avait pensé aux pauvres.

Il y en avait toujours eu une grande affluence auprès de Saint-Pierre. De bonne heure, on se préoccupa de leur offrir des abris. Le long des murs de la basilique régnait une sorte de portique extérieur (*tignum*) sous lequel étaient ménagées des chambres avec des lits (*accubila*). Le pape Symmaque qui fut longtemps confiné au Vatican, et qui y fit construire deux *episcopalia*, un de chaque côté de la basilique, y établit aussi des logis pour les pauvres et les pourvut d'un escalier d'accès<sup>8</sup>.

Deux siècles plus tard, le toit du portique et les

<sup>1</sup> [R. Vielliard, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, Mâcon, 1941, p. 120; pl. VII.] — <sup>2</sup> [*Ibid.*, p. 130, n. 2.] — <sup>3</sup> [*Ibid.*, p. 130; pl. VIII.] — <sup>4</sup> *Liber pontificalis*,

t. I, p. 441. — <sup>5</sup> *Ibid.*, t. I, p. 506. — <sup>6</sup> *Ibid.*, t. II, p. 19, 22. — <sup>7</sup> Tome II, p. 8, ligne 18-21; p. 81, ligne 1-3; p. 134, ligne 17-19. — <sup>8</sup> *Ibid.*, t. I, p. 262, ligne 5; p. 263, ligne 3.

chambres elles-mêmes, qui avaient eu beaucoup à souffrir tant des eaux pluviales qui leur tombaient du toit de la basilique que des pierres qui se détachaient parfois de ses hautes murailles, furent remis à neuf par ordre du pape Serge<sup>1</sup>. Ce n'était probablement pas la première fois qu'on les réparait. D'autres réparations sont signalées dans les vies de Grégoire III<sup>2</sup> et de Léon III<sup>3</sup>. Il est à croire que la plupart de ces logis de pauvres se trouvaient sur le flanc sud de la basilique, c'est-à-dire du côté de l'obélisque, plutôt que sur le flanc nord, encombré d'édifices et mal exposé<sup>4</sup>. C'est sûrement sur le flanc sud que Léon III fit élever un bain de forme ronde : *juxta columnam majorem balneum in superiore positum, constructum in rotundum*<sup>5</sup>. Ici encore il ne faisait que continuer l'œuvre de ses prédécesseurs. Depuis longtemps il y avait là un bain à l'usage tant des pèlerins que les fêtes de Pâques amenaient à Rome en grande affluence que des clients ordinaires des diaconies voisines. Ceux-ci y étaient conduits en procession tous les jeudis. Mais, en 756, l'aqueduc de Bracciano (*forma Sabatina*), qui alimentait le bain des pauvres, avait été coupé par les Lombards. Le pape Hadrien, prédécesseur de Léon III, dut entreprendre de grands travaux pour le rétablir<sup>6</sup>.

Ainsi le bain lui-même est antérieur au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle; les logis de pauvres nous les constatons au temps de Grégoire III (731-741), de Serge (687-701), de Symmaque (498-514). L'un des *episcopia* de Symmaque peut avoir eu quelque attenance topographique avec la *domus in Acoli* ou *Agutiae* que nous constatons du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle et dont il restait, au temps de Mafeo Vegio, des traces monumentales; mais l'installation, de ce côté, du service de l'Aumônerie apostolique a perpétué, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, un état de choses que l'histoire peut suivre, en remontant, jusqu'au temps du pape Symmaque et du roi Théodoric.

XVI. ENCORE SAINT-GRÉGOIRE IN PALATIO. — (Voir ci-dessus, col. 2834-2836.) C'est L. Duchesne lui-même qui se corrige. *Errare, humanum est, perseverare...*

La maison pontificale in *Acoli* n'eut d'abord aucun autre caractère sacré que celui qui pouvait lui venir de la qualité de ses destinataires. Plus tard seulement on la pourvut d'une chapelle spéciale, qui fut placée sous le vocable de S. Grégoire. La bulle d'Eugène IV, dans sa description des bâtiments qu'il affecte au service des femmes malades, la mentionne par deux fois : *ecclesiam sub vocabulo sancti Gregorii, ecclesiam sancti Gregorii*. Alfaro n'en parle pas dans ses notes; mais sur son plan, on peut voir, à l'extrémité de l'hôpital d'Eugène IV et tout près de l'obélisque un édifice carré, sans abside, divisé en trois nefs par deux rangées de colonnes ou piliers, avec un autel au fond. Il semble bien que cet édifice soit identique à une *capella ubi reconduntur ossa mortuorum agri sancti*, mentionnée dans un contrat de 1484. Au *Campo Santo dei Tedeschi* on conserve un dessin où elle est représentée remplie d'ossements jusqu'à la moitié de sa hauteur<sup>7</sup>.

Jusqu'où remontait cette église? Ant. de Waal a proposé de l'identifier avec l'église Saint-Grégoire de *Palatio* ou in *Palatio*, mentionnée en divers

textes<sup>8</sup> du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. J'avais pensé d'abord, écrit L. Duchesne, pour ce vocable, à l'ancien *secretarium* de Saint-Pierre, transformé en chapelle Saint-Grégoire, depuis sa désaffectation comme sacristie; mais je n'ai pas hésité à me ranger, aussitôt que j'en ai eu connaissance, à l'opinion de Mgr de Waal<sup>9</sup>.

Il est sûr que Saint-Grégoire in *Palatio* doit être cherché au sud de la basilique. Telle est la situation indiquée, sans le moindre doute, par le catalogue de Turin, entre Saint-Étienne de *Agutia* (emplacement de la sacristie actuelle) et Saint-Grégoire in *Cortina*, près des degrés de l'ancienne basilique, non loin de l'endroit où se dresse présentement l'obélisque. Aucun souvenir n'est resté d'une autre église à laquelle ces indications puissent convenir. L'ancien *secretarium* de la basilique n'est pas assez indépendant de celle-ci pour qu'on puisse le considérer comme une église distincte d'elle au point d'avoir un desservant propre, comme c'était le cas pour Saint-Grégoire in *Palatio*. Ce dernier point résulte et des bulles d'Innocent III et de Grégoire IX, et du catalogue de Turin et de diverses mentions de ce recteur dans les obituaires du chapitre<sup>10</sup>.

Mais pourquoi ce titre in *Palatio*? On l'a vu, Saint-Grégoire était comme la chapelle de la *domus Agutiae*, où l'on pouvait voir une sorte de palais pontifical<sup>11</sup>. Mais rien ne prouve que cette résidence ait porté le titre de *palatium*; le mieux est donc de s'en tenir au légendaire palais de Néron, souvent indiqué aux abords de l'obélisque. Néron n'avait eu aucun palais à cet endroit; mais sous le nom de *palatium Neronis* se conservait un vague souvenir de son cirque, détruit sous Constantin, mais dont il resta longtemps des vestiges apparents.

XVII. LA *MICA AUREA*. — Ce sobriquet se rencontre deux fois dans la topographie de Rome, au Celius et au Transtévère. C'est entre San Cosimato et Saint-Pierre in *Montorio* qu'il y a lieu de chercher Saint-Jean in *Mica aurea*; cette église ne devait pas être tout à fait voisine de S. Cosimato et elle relevait de Sainte-Marie au Transtévère.

XVIII. LÉGENDE DU PLAN D'ALFARANO. — Le plan de l'ancienne basilique vaticane et de ses dépendances fut dessiné par Tiberio Alfaro et gravé sur cuivre en 1590<sup>12</sup>. C'est un document précieux à défaut duquel les constructions élevées du I<sup>er</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle seraient pour nous presque une énigme. Ce plan a été reproduit très souvent depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, trop souvent avec négligence. La publication la plus fidèle parmi toutes celles qui nous sont passées sous les yeux est celle que J.-B. de Rossi inséra dans ses *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. II, part. 1, 1888, p. 229-234 et planche hors-texte; c'est celle-ci que la libéralité de l'éditeur du *Dictionnaire*, M. V. Letouzey, a consenti à faire insérer dans notre travail (fig. 10641). Comme chacun peut prendre comme point de repère l'emplacement inamuable de la Confession; il a semblé superflu de compliquer les choses en indiquant les lignes maîtresses de l'église moderne; ainsi on pourra suivre les annotations littérales et numériques du plan d'Alfaro. Quant aux monuments plus récents que Pierre Mallius et le XI<sup>e</sup> siècle, il a paru suffisant de les mentionner brièvement.

sûrement antérieure à Innocent III, il ne faut pas songer au palais pontifical aménagé par ce pape au voisinage de Saint-Pierre (*Gesta Innocentii*, c. 146), bien qu'il y ait lieu de se demander s'il n'y aurait pas quelque rapport entre l'édifice de Léon III et celui de son successeur Innocent. — <sup>12</sup> Cerrati, *Tiberii Alpharani de basilica Vaticana antiquissima et nova structura*, dans *Studi e testi*, Roma, 1914, p. 26; cf. J. Wilpert, *Mosaiken und Malereien*, t. I, p. 358-411.

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 375, ligne 4. — <sup>2</sup> *Ibid.*, t. I, p. 420, ligne 5. — <sup>3</sup> *Ibid.*, t. II, p. 27, ligne 30. — <sup>4</sup> *Ibid.*, t. II, p. 28, ligne 3; il y en avait aussi de ce côté. — <sup>5</sup> *Ibid.*, t. II, p. 28, ligne 32. — <sup>6</sup> *Ibid.*, t. I, p. 503, 506; cf. p. 510. — <sup>7</sup> *Römische Quartalschrift*, 1904, p. 35. — <sup>8</sup> De P. Mallius, au catalogue de Signorili. — <sup>9</sup> Cf. M. Andrieu, *La chapelle de Saint-Grégoire dans l'ancienne basilique vaticane*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XIII, 1936, p. 61-99. — <sup>10</sup> Cancellieri, *De secretariis*. — <sup>11</sup> La désignation in *Palatio* étant

**A-M.** Les mesures de longueur embrassant l'abside avec toute la nef et de largeur avec le portique du front **I**, récoltées au <sup>vi</sup>e ou au <sup>vii</sup>e siècle, sont presque d'accord avec le plan d'Alfarano, ainsi l'étendue de l'ancienne basilique n'a pas varié jusqu'au <sup>xvi</sup>e siècle. Vers la fin du <sup>vi</sup>e, Grégoire de Tours eut entre les mains un Guide du visiteur de la Vaticane, qu'il ne visita, d'ailleurs, jamais, qu'il dut tenir du diacre Agiulfo, pèlerin à Rome en 589-590<sup>1</sup>. C'est d'après ce livret qu'il écrit dans son *De gloria martyrum*, l. I, c. xxviii : *Sepultus est (S. Petrus) in templo, quod vocitabatur antiquitus Vaticanum, quatuor ordines columnarum valde admirabilium numero nonaginta sex habens : habet enim quatuor in altari, quæ sunt simul centum, præter ittas quæ ciborium sepulcri sustentant.* Le plan d'Alfarano fait voir, pour chaque ordre, 22 colonnes, en tout 88 et en y ajoutant les piliers on arrive au chiffre 96; voilà bien les *simul centum*. Au commencement du <sup>vi</sup>e siècle, le *Liber pontificalis*, dans la notice du pape Silvestre, mentionne, outre les colonnes de porphyre (quatre à l'autel), *altas vitineas de Græcia* placées par ordre de Constantin; à ces six colonnes on en ajouta autant au <sup>viii</sup>e siècle. Ainsi les *sex vitineæ* existaient déjà au temps de Grégoire de Tours quoiqu'elles ne fissent pas l'objet d'une mention particulière dans le livret qu'il avait sous les yeux. Il mentionne toutefois les colonnes *quæ ciborium sepulcri sustentant* et qui sont, dit-il, *miræ elegantie, candore niveo, quattuor numero*. Elles se trouvaient aux quatre angles du réduit le plus profond.

Longtemps avant lui, en 397, S. Paulin de Nole, dans sa lettre XIII à Pammachius, décrit ainsi la basilique : *sub alto sui culminis, mediis ampla talaribus longum patet* (la grande nef **C**), et *apostolico eminens solio coruscans ingredientium lumina stringit : sub eadem mole tectorum geminis utrimque porticibus latera diffundit* (portique, c'est-à-dire les nefs latérales **D, E, F, G**) : *præterito nitens atrio, fusa vestibulo est (H, I, K, L, M) ; ubi cantharum, ministra manibus et oribus nostris fluentia ructantem, fastigatus solido ære tholus ornatus et inumbrat, non sine mystica specie quattuor columnis salientes aquas ambiens*; dans la suite, on ajouta quatre colonnes.

Dans cette même lettre, Paulin décrit le repas offert par Pammachius *divinæ pietatis atumnis* (pauperibus) dans l'atrium *amplissimæ basilicæ gloriosi Petri*; il contemple *illam venerabilem regiam, c'est-à-dire la porte cerula eminens fronte ridentem et pro januis atrii et pro gradibus campi spatia tantis agminibus* (pauperum) *coarctata*. Sur cette porte royale se trouvait une image de Constantin en mosaïque avec une inscription en vers qu'une sylloge (xxiv, 1) nous a conservée; en outre le tétramorphe, *quatuor animalia picta circa Christum*, et l'inscription votive du consul de l'année 423, Marinianus. Grégoire IX restaura cette mosaïque du Christ et des quatre animaux, mais une restauration plus ancienne avait eu lieu sous le pontificat de Serge I<sup>er</sup>, comme nous l'apprend le *Liber pontificalis*, et dans la notice de Grégoire IV il en est question déjà : *in fronte paradisi principale musivum pingere ac restaurare decrevit*.

Le manuscrit Pal. Vat. 591 nous a conservé les inscriptions qui décoraient l'atrium (voir sylloge v).

**1.** Autel majeur, sur la Confession. S. Paulin parle du tombeau magnifiquement orné, que *auro coruscans auro circumdabat*, et d'un autel élevé de sept marches. S. Jérôme, s'adressant à Vigilance, parle aussi de cet autel où Marcelline, sœur de S. Ambroise, émit le vœu de virginité entre les mains du pape Libère, vers 352.

**2.** *Fenestella* et chambre supérieure à la Confession. Sartii, *op. cit.*, pl. II, III, p. 21-23, en a donné

une vue, et P. Sabinus a copié les vers inscrits sur la grille.

**3.** Trône papal qui occupait un espace de dix pieds. Sur ce trône une inscription. Sur l'arc extérieur de l'abside, le nom de Constantin et les vestiges d'une mosaïque qui dura jusqu'au <sup>xv</sup>e siècle.

**4.** Sièges des cardinaux *sub quibus sepultra Lini, Cleti... Victoris et Ioannis I*, ainsi s'exprime Alfarano que corrige De Rossi : pure conjecture, dit-il; rien ne prouve que ces tombes trouvées au <sup>xvi</sup>e siècle soient celles des premiers papes.

**5.** Les douze colonnes *vitineæ* dont il a été parlé plus haut.

**6-7.** Ambon et candélabre du cierge pascal. Voir sylloge II, 11, 11 a, pour les inscriptions de ces deux meubles liturgiques.

**8.** Autel des Saints-Sixte-et-Fabien *ad ferratam*, et tombeau de Serge II.

**9.** Autel des apôtres où le pape Silvestre aurait déposé leurs ossements.

**10-11.** Deux petites portes pour descendre à la crypte de la Confession.

**12.** Tombeau anonyme.

**13.** Porte qui mène *ad s. Martinum*, lettre a.

**14.** Oratoire de S. Léon où Pascal II réunit les corps des quatre Léon (I, II, III, IV). Entre **14** et **15** se trouvait, au <sup>viii</sup>e siècle, l'autel S. Mariæ.

**15.** Oratoire de S. Hadrien I<sup>er</sup> et son tombeau, avec le *repositorium* de la chaire de S. Pierre.

**16.** Tombeau d'Urbain II. Ici se trouvait l'autel des Douze-Apôtres mentionné par un anonyme au <sup>viii</sup>e siècle.

**17.** Oratoire de Sainte-Marie de *Cancelli*, construit par Paul I<sup>er</sup>, et son tombeau; de même, tombeau et épitaphe de Jean de *Burgundia* dont P. Mallius fait, à tort, un pape.

**18.** Autel anonyme. En ce lieu se trouvait l'image de S. Alexis *vitreo opere depicta*, longtemps avant 1217.

**19.** Porte de bronze du vestibule et de la chapelle Sainte-Pétronille.

**20.** Chapelle des Saints-Procès-et-Martinien, construite par Pascal I<sup>er</sup>.

**21.** Chapelle d'époque plus récente, dédiée à Sainte-Catherine.

**22.** Oratoire de Saint-Maurice.

**23.** Autel de Saint-Silvestre, tombeau d'Hadrien IV; en ce même lieu, Mallius a lu sur la paroi l'épitaphe ou la mention du pape Vigile.

**24.** Autel de Saint-Barthélemy.

**25.** Une des douze colonnes *vitineæ* transférée ici à une date postérieure (Cancellieri, *De secret.*, p. 1312, 1313).

**26.** Autel d'époque postérieure dédié à Saint-Antoine par le card. Pallavicini.

**27.** Autel de Sainte-Lucie, élevé par un pape Grégoire qui n'est pas Grégoire le Grand.

**28-33.** Baptistère du pape Damase, restauré par Léon III et agrandi par lui, dans lequel furent construits par le pape Symmaque, des oratoires dédiés à S. Jean-Baptiste et à S. Jean l'Évangéliste.

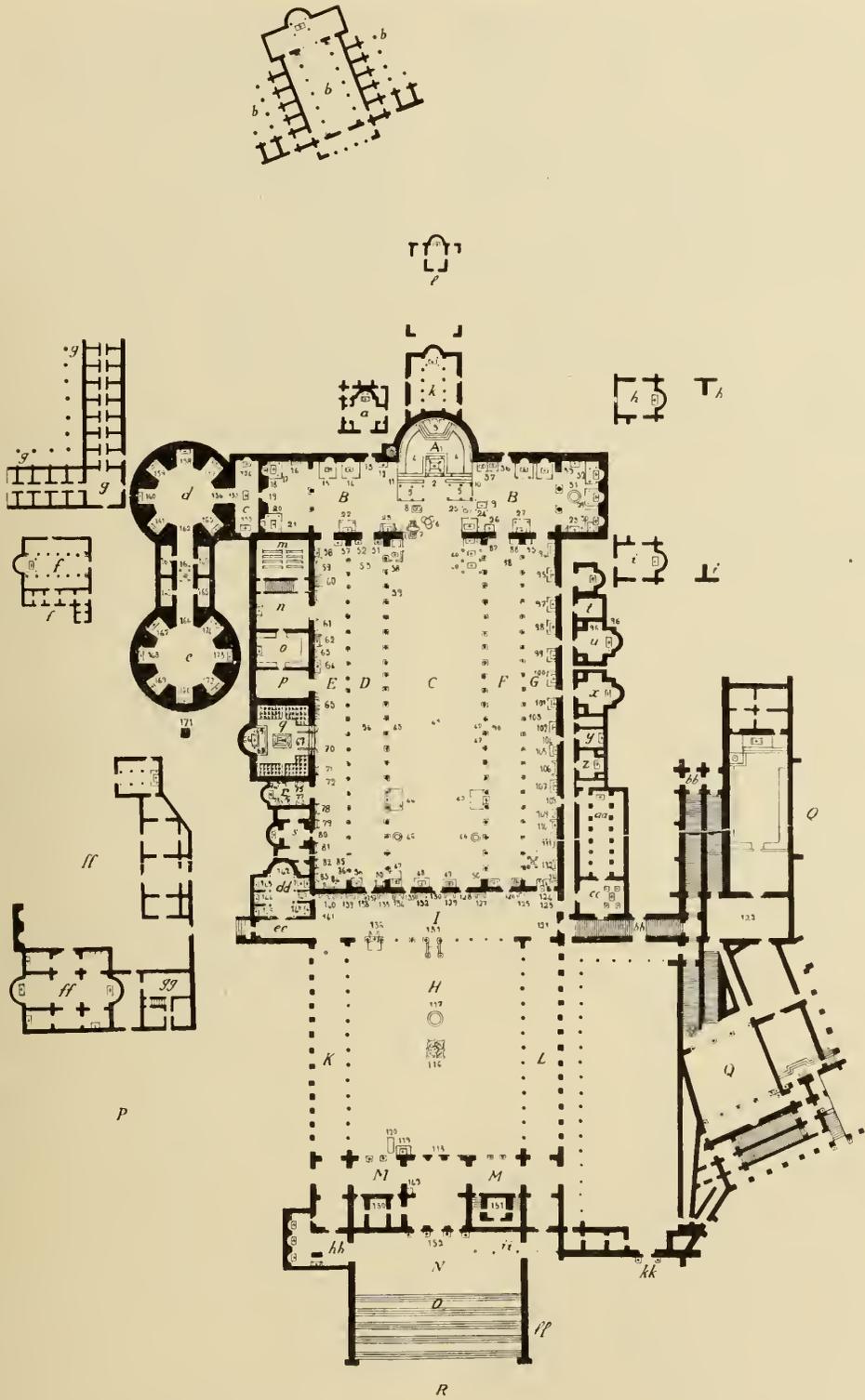
**34.** Autel d'époque postérieure dédié à Ste Anne.

**35.** Oratoire qui, au témoignage de P. Mallius et T. Alfarano, fut élevé par le pape Symmaque en l'honneur de la Sainte-Croix; le *Liber pontificalis* place cet oratoire de la Sainte-Croix dans le baptistère.

**36-37.** Porte et deux chapelles anonymes qu'Alfarano dit très anciennes, mais dont Mallius ne parle pas.

**38.** Oratoire de la Vierge Marie et de tous les saints élevé par Grégoire III *juxta arcam principalem, vel*

<sup>1</sup> L. Duchesne, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. II, 1882, p. 277 sq.



10641. — Tiberio Alfarano. Plan de la basilique constantinienne du Vatican (1590). D'après De Rossi, *Inscriptiones christianæ Urbis Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> partie, 1888, p. 229.



*sub arcu principali*, lit-on dans le *Liber pontificalis*, pour que les moines y chantent nuit et jour près de la Confession. P. Sabinus a conservé dans sa sylloge, n. 8-10, l'inscription servant de règlement à cette institution.

39. Orgue d'accompagnement pour les moines de l'oratoire voisin, installé à une date postérieure.

40. Autel de S. Pierre *nomine pastoris nominatum*.

41-43. Locaux concernant à peine la basilique.

44. Autel des apôtres Simon et Jude.

45. Autel des apôtres Philippe et Jacques.

46. Bénitiers, d'époque postérieure.

47. Chapelle construite par Boniface VIII, attenante au tombeau de Boniface IV transféré du portique.

48. Tombeau et autel du pape Léon IX.

49-50. Autels d'époque récente (Saint-Antoine et Sainte-Anne; Saints-Wenceslas-et-Érasme).

51. Autel de Saint-Martial.

52-54-56. Monuments d'époque postérieure.

55. Voir au n. 47.

57. Autel anonyme.

58-64. Monuments d'époque postérieure.

65. Autel anonyme.

66-78. Monuments d'époque postérieure.

79. Tombeau de Grégoire V.

80-84. Monuments d'époque postérieure.

85. Chapelle et autel de S. Grégoire le Grand, de 1462.

86-90. Monuments d'époque postérieure.

91. Autel de S. Tridentius.

92. Autel de S. Antonin, martyr.

93. Autel anonyme.

94-99. Autels et monuments d'époque postérieure.

100. Autel de S. Ambroise.

101-106. Autels et monuments d'époque postérieure.

107. Autel de S. Abondius, mansionnaire.

108. Entrée de l'église Saint-Vincent.

109-112. Monuments d'époque postérieure.

113. Porte où, en sortant de la basilique, on se trouve à l'extrémité qui, au VII<sup>e</sup> siècle, s'appelait *porticus Petronilla*.

114. Oratoire de Sainte-Marie *ad præsepe*, construit par Jean VII.

115. Oratoire de la Véronique.

116. Fontaine et pomme de pin au milieu de l'*atrium*.

117. Autre canthare.

118. Porte surmontée d'une mosaïque de Giotto, représentant S. Pierre marchant sur la mer.

119. Chapelle anonyme.

120. Tombeaux d'Honorius I<sup>er</sup> et d'autres empereurs du V<sup>e</sup> siècle.

121-122. Escalier et constructions récentes.

123. Tombeau de Benoît IV.

124. Porte sainte, postérieure au XII<sup>e</sup> siècle.

125. Tombeau de Jean IX.

126. Porte *Guidonea*.

127. Tombeaux d'Étienne V et Étienne VI.

128. *Porta Romana*, entrée des femmes.

129. Tombeaux de Benoît III et de Marin I<sup>er</sup>.

130. Porte d'argent, du milieu ou *regia maior*; on disait que Bèda était enterré devant cette porte.

131. Porte de bronze très ancienne (Alfarano).

132. Tombeau de Serge III.

133. Porte *Ravenniana*.

134. Charte épigraphique de Grégoire II.

135. Tombeau de Nicolas I<sup>er</sup>.

136. Tombeau primitif de S. Grégoire le Grand.

137. Porte *Judicii*.

138. Tombeau de Jean VIII.

139. Tombeau de Jean XIV.

140. Tombeaux de Jean II et de Jean III.

141. Le *porticus Pontificum* où furent inhumés les papes du V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles. En ce même lieu, fut enterré le roi Ceadwalla, et aussi Elpis, femme de Boèce.

142-148. Ancien *secretarium*, avec l'autel et le tombeau de Benoît I<sup>er</sup>.

149. Autel de Sainte-Marie *in Turri* ou *inter Turres*.

150-151. Tours construites par Étienne II et Hadrien I<sup>er</sup>.

152. Portes de bronze portant, en caractères d'argent, les noms des villes données par Charlemagne au Saint-Siège. Sainte-Marie *in Turri* fut détruite en 1167 et les portes transportées à Viterbe, d'où elles revinrent à Rome en 1200.

153-155. Vestibule de Sainte-Pétronille, appelé basilique Sainte-Ange.

156-163. lettre d. Mausolée des Augustes, dédié à Ste Pétronille par Étienne II et Paul I<sup>er</sup>.

164-165. Vestibule qui contient d'abord l'autel de Saint-Martin, ensuite de Saint-Jean-Chrysostome.

166-170-172-174, lettre e. Chapelle ronde dédiée à S. André par le pape Symmaque.

175. Emplacement de l'obélisque.

N. O. Escaliers devant l'*atrium*.

P. D'après Alfarano, ce serait l'*episcopium* de Symmaque.

Q. Constructions pontificales postérieures.

R. Area que P. Mallius appelle *cortina sancti Petri*.

a. Monastère de Saint-Martin.

b. Monastère de Saint-Étienne-Majeur.

c, d, e. Voir ci-dessus, n. 153-173.

f. Monastère de Saint-Étienne-Mineur.

g. Maison des chanoines, construite par Nicolas III.

h. Monastère des Saints-Jean-et-Paul (Alfarano).

i. Diaconie des Saints-Serge-et-Bacchus (Alfarano).

k. Mausolée des Anicii.

l. *Cœmeterium fontis s. Petri* (Alfarano).

m. Bibliothèque de la basilique.

n. *Secretarium*.

o, p, q. Constructions d'époque postérieure.

r. Alfarano y voit la chapelle de S.-Thomas, bâtie par Symmaque, quoique l'autel et la *confessio* de S. Thomas fussent dans la rotonde de S.-André, au n. 169, qui est le *secretarium novellum*.

s. Oratoire ancien anonyme où De Rossi voit la chapelle élevée par Grégoire IV dans la basilique pour recevoir le corps de S. Grégoire le Grand.

t, u. Chapelles anciennes dont on ignore les noms.

x. Chapelle de S.-Ambroise.

y, z. Chapelles anonymes.

aa. Édifice Saint-Vincent et monastère de Jérusalem.

bb. Escalier d'époque postérieure.

cc. Édifice de S. *Gregorii in palatio* (voir ci-dessus, col. 2857-2858).

dd. Voir ci-dessus, n. 142-148.

ee. Vestibule.

ff. Église du Saint-Sauveur et cimetière des étrangers.

gg. Hôtellerie.

hh. Maison Saint-Apollinaire, construite par Honorius I<sup>er</sup>.

XIX. ASPECT INTÉRIEUR DE LA BASILIQUE CONSTANTINIENNE. — Bramante et Michel-Ange ont fait disparaître la basilique constantinienne, témoin de tant d'événements fameux, dont nous ne pouvons juger que par de rares souvenirs figurés. On connaît une coupe intérieure perpendiculaire à l'axe de la basilique, montrant en perspective la profondeur

des nefs avec l'abside au fond. P. Durrieu est entré à ce sujet dans des détails que nous lui empruntons<sup>1</sup>. Cette coupe, dit-il, a été gravée pour la première fois par l'architecte Martius Ferrabosco, pour l'ouvrage de Costaguti sur l'architecture de Saint-Pierre, dont la première édition est de 1620<sup>2</sup>. Elle a été donnée de nouveau par Ciampini<sup>3</sup>, Fontana<sup>4</sup>, Bonanni<sup>5</sup>, et plus récemment par Valentini<sup>6</sup>, Mignanti<sup>7</sup>, etc. Ces différentes gravures ne font que se répéter les unes les autres dans un format plus ou moins grand. Si l'on y constate quelques très légères différences de détail, cela tient à des négligences ou à des oublis des exécutants. En somme, elles se ramènent toutes au même prototype, et il n'y a là véritablement, en plusieurs exemplaires, qu'un unique document iconographique.

Nous savons avec certitude d'après quels éléments a été établie cette vue en coupe de l'antique basilique. Les auteurs que nous avons cités ont mis à profit, d'une part, les notes manuscrites et les dessins réunis par deux archéologues aussi soigneux que passionnés pour les souvenirs du passé, Tiberio Alfaraano<sup>8</sup>, auquel on doit le plan détaillé du vieux Saint-Pierre (voir ci-dessus, fig. 10641 et col. 2858)<sup>9</sup> et Jacopo Grimaldi<sup>10</sup>.

D'autre part, ils se sont aussi appuyés sur une peinture exécutée sous Paul V, dans les cryptes vaticanes, pour garder la mémoire de la dernière portion du vieil édifice<sup>11</sup>. Cette peinture, qui existe encore, ne montre que l'intérieur des cinq nefs. Celles-ci sont arrêtées à leur extrémité par le mur de refend, construit avant le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>, pour permettre de continuer à célébrer le culte dans le vaisseau de l'ancienne basilique durant la construction de la nouvelle église<sup>13</sup>.

Ces sources sont relativement récentes, elles nous amènent entre la fin du XVI<sup>e</sup> et le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. On peut citer, pour une date plus ancienne, la fresque de la donation de Constantin, peinte par Raphaël del Colle au Vatican, en face de la défective de Maxence. On y voit l'extrémité supérieure de Saint-Pierre avec l'abside et l'autel majeur. De Rossi y voit le seul document iconographique conservé sur cette partie de la basilique<sup>14</sup> et on lui a attribué plus de valeur qu'il n'en a<sup>15</sup>, car cette fresque est postérieure aux travaux de Bramante sous Jules II. En 1520, le choix du sujet n'était pas encore arrêté<sup>16</sup>. La perspective en avant est prise d'assez court, l'abside seule de la vieille église apparaît entièrement. De la nef, on ne voit entièrement que les

colonnes les plus voisines du transept. Tout le haut est entièrement caché et on peut y relever beaucoup de fantaisie<sup>17</sup>. Le peintre s'est inspiré de ce qui avait existé pour reconstituer une vue, en partie idéale, d'un Saint-Pierre du temps de Constantin, bien plutôt qu'il n'a entendu retracer l'aspect exact du vieux monument condamné à périr.

On trouve plus de sincérité dans le dessin d'après nature conservé à Londres au Sloane Museum (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 911, fig. 10217), mais qui a été exécuté à une époque où l'œuvre de destruction était fort avancée. Déjà, de l'ancienne basilique, il ne subsistait plus que les parois latérales de la partie inférieure de la nef. Si donc ce dessin nous apporte un renseignement très digne de foi, ce renseignement ne s'applique qu'à une faible portion de la basilique constantinienne.

Il n'y a lieu de mentionner que pour les écarter les représentations apocryphes comme la fresque exécutée au XVII<sup>e</sup> siècle dans l'église de Saint-Martin-des-Monts à Rome et à laquelle Viollet-le-Duc s'est laissé prendre et, après lui, Francis Wey<sup>18</sup>. Tout autant faut-il se défier des tentatives de restauration où l'arbitraire a la plus grande part<sup>19</sup>. Heureusement nous avons un monument d'une valeur exceptionnelle qui nous reporte à une date antérieure au pontificat de Nicolas V. L'auteur est un grand maître de la Renaissance française, ce Jean Fouquet, qui fut peintre et enlumineur des rois Charles VII et Louis XI<sup>20</sup>. Ce fut pour Charles VII que Fouquet enlumina le manuscrit des *Grandes Chroniques* de France, qui fait partie du fonds français 6465 de la Bibliothèque nationale. Le travail de copie fut commandé en 1458, l'illustration aura été de peu postérieure à cette date et antérieure à 1481, date de la mort de l'artiste. Mais, suivant l'observation de P. Durrieu, certaines de ces miniatures offrent des souvenirs frappants d'Italie, qui supposent le recours à des notes et esquisses prises sur les lieux-mêmes, et par conséquent lors du séjour que Fouquet fit à Rome dans sa jeunesse. Nous savons qu'il exécuta alors un portrait d'Eugène IV (1431-1447), et il est même probable qu'il s'agit de l'époque où le pape revint à Rome après un long séjour à Florence, soit 1444 à 1447<sup>21</sup>.

L'hypothèse d'un voyage de Fouquet en Italie est confirmée par la miniature du manuscrit des *Grandes Chroniques*, fol. 89 verso, que nous allons décrire.

La miniature en question représente le couronnement de Charlemagne par le pape Léon III, dans

<sup>1</sup> P. Durrieu, *Une vue intérieure de l'ancien Saint-Pierre de Rome, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, peinte par Jean Fouquet*, dans *Mélanges G.-B. de Rossi*, 1892, p. 221-235, pl. IV, n. 2.

<sup>2</sup> *Architettura della basilica di S. Pietro in Vaticano*, réimprimé à Rome en 1684, pl. v. — <sup>3</sup> *De sacris aedificiis a Conslantino Magno constructis*, in-fol., Roma, 1693, 1747, pl. VIII. — <sup>4</sup> *Il Tempio Vaticano e la sua origine*, Rome, 1694, p. 99, n. 1. — <sup>5</sup> *Templi Vaticani historia (ou Numismata summorum pontificum Templi Vaticani fabricam indicantia)*, Roma, 1695 et 1700, pl. v, fig. 1. — <sup>6</sup> *La patriarcale basilica Vaticana*, Roma, 1845, 1855, t. I, pl. IV, n. 2. — <sup>7</sup> *Istoria della sacrosancta patriarcale basilica Vaticana*, Roma, 1867, t. I, pl. IV. — <sup>8</sup> Ciampini, *De sacris aedificiis*, 1747, p. 31. — <sup>9</sup> Souvent reproduit par Costaguti, Ciampini, Fontana, Bonanni, Valentini, Mignanti, *op. cit.*, Severano, *Memorie sacro delle sette chiese*, 1630; *Acta sanct.*, juin, t. VII; Cancellieri, *De secretariis basilicæ Vaticanae*, Rome, 1786; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 229-233; L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 192. — <sup>10</sup> Eug. Müntz, *Recherches sur l'œuvre archéologique de Jacques Grimaldi*, dans *Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. I, p. 225-269. — <sup>11</sup> Bonanni, *Templi Vaticani historia*, 1696, p. 17; cf. Torrigio, *Sacre Grotte Vaticane*, Roma, 1639, p. 122-130. — <sup>12</sup> La construction de ce mur est attribuée par Ugonio,

*Historia delle stazioni di Roma*, p. 100, à Jules II, et par Panvinio, *De septem ecclesiis*, 1750, p. 46, à Paul III.

<sup>13</sup> Au-dessous de la vue on lit : *Contignatio tecti partis veter. basil. sub Paulo V demolitæ*. Eug. Müntz a signalé l'existence d'un dessin de cette peinture à la Barberine XLIX, 19, ancien 1046, fol. 24. *Les sources de l'archéol. chrét.*, dans *Mélang. d'arch. et d'hist.*, t. VIII, 1888, p. 114. — <sup>14</sup> *Parere del comm. G.-B. de Rossi intorno ai lavori... della chiesa di Grottaferrata*, Grottaferrata, 1881, p. 6; cf. L. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, t. I, p. 422. — <sup>15</sup> Sarti et Settele, *Appendix*, 1840, pl. IV. — <sup>16</sup> E. Müntz, *Raphaël*, 1886, p. 447. — <sup>17</sup> Ainsi, les colonnes qui supportent l'arc triomphal sont de la même grandeur que celles de la nef, tandis qu'elles devraient être plus fortes. Le peintre a supprimé l'oratoire de la Vierge contre le support de gauche de cet arc. Au lieu de douze colonnes au portique des *columnæ vitineæ* devant l'autel, on n'en voit que quatre, etc. — <sup>18</sup> *Rome, description et souvenirs*, in-4<sup>o</sup>, Paris, 1875, p. 274, 278; Mme de Witt, *Les chroniqueurs de l'histoire de France*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1883, p. 243. — <sup>19</sup> Letarouilly, *Le Vatican et la basilique de Saint-Pierre de Rome*, in-fol., Paris, 1882, t. I, pl. III. — <sup>20</sup> H. Bouchot, *Jean Fouquet*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, t. II, 1890, p. 419. — <sup>21</sup> An. de Montaiglon, *Jean Fouquet et son portrait du pape Eugène IV*, dans *Archives de l'art français*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 454-468.

Saint-Pierre. Le sujet était d'ailleurs indiqué par cette rubrique inscrite immédiatement au-dessous de l'usage dans le volume : « Cy commence le second livre des histoires de Charlemagne. Premièrement comment il fut couronné empereur en l'église Saint-Pierre de Rome ».

Fouquet a traité sa composition avec toute l'ampleur de son talent. La scène se passe à l'extrémité inférieure de la grande nef d'une basilique. Au centre, au premier plan, le pape est debout; un cortège d'évêques l'accompagne. A ses pieds, Charlemagne s'agenouille pour recevoir la couronne impériale, tandis que, derrière lui, ses officiers portent les insignes de la souveraineté, l'épée, le globe, ou encore de grandes bannières armoriées au blason mi-partie de France et d'Empire. Dans le reste de la nef et dans les bas-côtés, une foule nombreuse se presse. Elle est contenue par des sergents d'armes et des massiers, que l'on voit des deux côtés du tableau, vêtus de costumes courts et portant des coiffures de modes tout à fait italiennes.

On peut admirer avec quelle aisance Fouquet a groupé ses nombreux acteurs sur une surface de quelques centimètres carrés, et quelle noblesse, en même temps que quel naturel il a su donner à ses figurines, malgré leurs très petites dimensions. Mais ce qui nous intéresse le plus, c'est le cadre dans lequel celles-ci se meuvent. Tandis que Raphaël, traitant le même sujet dans une des fresques de la Chambre de l'Incendie du Bourg en Vatican, en a pris à son aise avec le décor d'architecture, Fouquet a recherché l'expression de la vérité, et a représenté le vaisseau central du vieux Saint-Pierre tel qu'il a pu le voir pendant son séjour à Rome.

Il faut faire une observation d'ensemble en ce qui concerne le coloris, Fouquet, guidé ici comme partout dans ses créations, par un sentiment exquis de l'harmonie générale à atteindre, a volontairement traité dans une gamme très discrète la partie monumentale, afin de laisser toute leur valeur aux personnages. Il n'a employé que des tons gris, avec des traits noirs, comme dans une sorte de lavis, à l'exclusion de toute note plus voyante. Ce parti pris a forcément entraîné pour lui le sacrifice de l'indication de tout l'élément uniquement polychrome, tel que les peintures ou les mosaïques ornant des surfaces planes<sup>1</sup>. C'est au dessin général de l'édifice, dans ses grandes lignes, que le maître tourangeau s'est arrêté. Mais à cet égard, quelle exactitude irréprochable! Rien de plus convaincant que de mettre en regard sa miniature et les vues en coupe données par Ferrabosco, Ciampini, Fontana et leurs successeurs. L'identité est absolue.

Voilà bien la grande nef avec sa charpente apparente, avec ses colonnes à chapiteaux corinthiens, réunies par une puissante architrave, au-dessus de laquelle s'élève une haute muraille, percée à sa partie

supérieure de fenêtres cintrées. On n'aperçoit qu'à peine les bas-côtés par une échappée à droite et à gauche au premier plan. Mais ce coup d'œil suffit pour nous permettre d'entrevoir les colonnes plus petites qui séparaient les deux nefs secondaires de chaque côté, et de constater que ces colonnes, ainsi qu'elles l'étaient dans la réalité, sont reliées par des arcatures au lieu d'une architrave comme dans la nef principale. Voilà bien, plus loin, les énormes piliers à l'entablement saillant qui supportaient l'arc triomphal. Au delà, nous sentons un espace vide correspondant à la largeur du transept. Enfin, tout au fond, s'ouvre l'abside. Malgré l'éloignement, nous pouvons distinguer la silhouette des figures colossales de la mosaïque qui en ornait la voûte<sup>2</sup>.

Si nous passons ensuite à un examen critique plus approfondi, en prenant comme termes de comparaison non seulement les croquis et les autres représentations graphiques, mais l'ensemble de tous les textes quelconques que l'on peut consulter sur l'ancienne basilique<sup>3</sup>, nous achèverons de nous convaincre de l'exacte rigueur apportée par Jean Fouquet au tracé de sa vue intérieure de Saint-Pierre.

La justesse des proportions relatives des colonnes, de l'entablement, du mur qui le surmonte, et des fenêtres cintrées dans les deux parois de la nef, peut être vérifiée à l'aide du dessin (voir *Dictioun.*, t. xiv, col. 911, fig. 10217) retrouvé au Sloane Museum, dessin fait certainement d'après nature sur les lieux. Dans cette partie latérale, les fenêtres sont vues de côté, sous une perspective oblique. Pour juger de leur disposition, il faut se reporter aux cinq fenêtres percées dans l'abside, que Fouquet a, au contraire, représentées de face. On retrouvera dans celles-ci la division intérieure de la baie en arcatures géminées au moyen de meneaux, telle absolument que nous la donnent les relevés publiés par les différents auteurs.

Au-dessus de l'architrave qui réunit les colonnes, Fouquet a figuré une balustrade qui court tout le long des murs de la nef. Sa forme est très simple. Elle consiste en une succession de montants réunis par des traverses se croisant obliquement. Cette balustrade existait en effet dans l'ancienne basilique, ayant pour but de faciliter la circulation sur un passage de trois palmes de large qui régnait au-dessus de l'entablement. Chacun des écrivains qui se sont occupés d'une manière spéciale du vieux Saint-Pierre en parle. On la voit reproduite dans les gravures donnant les vues en coupe<sup>4</sup> ainsi que dans la peinture des Cryptes vaticanes; et partout elle apparaît identiquement avec la même disposition générale que chez Fouquet. L'exactitude de cette disposition est d'ailleurs confirmée par d'anciens dessins, existant dans les archives de la basilique, et par le témoignage d'Alfarano qui en avait vu encore une partie en place<sup>5</sup>. Nous devons insister sur la pré-

<sup>1</sup> On ne trouvera donc pas dans la miniature de Fouquet l'indication des peintures du temps du pape Formose qui couvraient les murs latéraux de la grande nef, ni celle de la mosaïque de l'arc triomphal, si tant est du moins qu'il y ait eu une mosaïque à cet endroit, et que cette mosaïque ait encore existé au xv<sup>e</sup> siècle; car le témoignage du cardinal Domenico Jacobacci, cité à ce propos par Arthur L. Frothingham, dans la *Revue archéologique* de 1883 (janvier-février, p. 68-72), nous paraît encore fort sujet à discussion. D'ailleurs, par suite de la petitesse de l'échelle, ces détails n'auraient pu guère être rendus d'une façon distincte. On peut voir, en effet, dans la miniature de Fouquet, à quelles dimensions microscopiques il a dû réduire, pour obéir aux lois de la perspective, les figures pourtant colossales de la mosaïque de l'abside. — <sup>2</sup> Cf. Eug. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, VI. *Des éléments antiques dans les mosaïques romaines du*

*Moyen Age*, dans *Revue archéologique*, septembre 1882.

— <sup>3</sup> Severano, *Memorie sacre delle sette chiese di Roma*, t. 1, p. 38 sq.; Paulus de Angelis, *Descriptio Vaticanæ basilicæ veteris et novæ auctore Romano canonico*, Roma, 1616; cf. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, 1, p. 193-221; J. Ciampini, *De sacris ædificiis*; Bonanni, *Templi Vaticanæ historia*; *Acta sanct.*, juin, t. VII, p. 37 sq., contenant les textes anciens de P. Mallius (xii<sup>e</sup> siècle) et de Mafeo Vegio (xv<sup>e</sup> siècle); voir aussi les ouvrages plus modernes, comme ceux déjà cités de Valentini et de Mignanti. —

<sup>4</sup> Voir, par ex., la gravure de Ferrabosco dans l'ouvrage de Costaguti, et celles données par Ciampini, Fontana, Mignanti, etc. La balustrade a été omise par erreur dans la gravure jointe à la *Templi Vaticanæ historia* de Bonanni; mais celui-ci en parle longuement dans son texte. —

<sup>5</sup> Bonanni, *Templi Vaticanæ hist.*, 1696, p. 49. Cf. Ciampini, *De sacris ædificiis*, 17-17, p. 33.

sence de cette indication de la balustrade au-dessus des colonnades dans la miniature de Foucquet. Nous avons là une véritable pierre de touche; la conscience que le maître tourangeau a mise à conserver ce détail, en réalité si secondaire, est la meilleure preuve qu'il a exécuté sa miniature en suivant fidèlement des notes très exactes.

En voici un autre témoignage. A l'extrémité supérieure de la nef, du côté gauche, adossée au pilier qui supporte l'arc triomphal, on distingue une construction de forme rectangulaire qui paraît de dimensions assez importantes, comme s'il y avait là un petit édifice construit à l'intérieur du grand. Les documents dignes de foi que l'on peut consulter, depuis le *Liber pontificalis* et la description de Saint-Pierre faite au XI<sup>e</sup> siècle par Petrus Mallius jusqu'au plan d'Alfarano<sup>1</sup>, sont d'accord pour nous confirmer que Foucquet représente ici ce qu'il avait vu en réalité. Tous, en effet, nous indiquent à cette place la présence d'un oratoire particulier, appelé Gratoire de Grégoire III ou oratoire de la Vierge, ou de la Vierge et de S. Gabinius, en avant duquel se développait un chœur où les chanoines de Saint-Pierre chantaient l'office.

D'après le *Liber pontificalis*, l'oratoire avait été construit par Grégoire III. Il est mentionné par le guide des pèlerins dans la basilique de Saint-Pierre au VIII<sup>e</sup> siècle. Il fut remanié par Eugène III, et il existait encore à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, car, en 1495, le cardinal Lorenzo Cybo, neveu du pape Innocent VIII, y fit édifier un tabernacle par Bramante, pour recevoir la sainte Lance donnée au pape Innocent VIII par le sultan Bajazet II<sup>2</sup>. Les constructions nouvelles entreprises à Saint-Pierre amenèrent bientôt après sa destruction. L'existence de cet oratoire, avec le chœur des chanoines, dans la grande nef, auprès de l'arc triomphal, à gauche, est donc une particularité bien connue; mais la miniature du maître tourangeau est jusqu'ici l'unique représentation graphique où on la rencontre figurée.

Enfin, Paul Durrieu a noté que Foucquet, tout en observant les doubles lois de la perspective linéaire et de la perspective aérienne, pour faire sentir l'éloignement où s'enfonce l'extrémité de la basilique, a cependant su trouver le moyen d'indiquer d'un trait fort léger, mais suffisamment distinct, les grandes figures de la mosaïque de l'abside.

Un dernier détail, au contraire, a pu être marqué par lui d'une façon plus accentuée, parce qu'il se trouve tout à fait au premier plan en avant; c'est le pavé de l'ancienne basilique, composé de grandes plaques de marbre et d'autres matières rares, de formes et de couleurs variées. Foucquet n'a eu garde d'oublier parmi elles les disques ou roues (*role*) de porphyre rouge qui ont été remplacées et se trouvent aujourd'hui encore, à divers endroits, dans la basilique actuelle.

On voit, par ce qui précède, que la vue donnée par lui constitue, au point de vue archéologique, un document de la plus haute valeur. A l'heure présente, la miniature de Foucquet dans le manuscrit des *Grandes Chroniques* doit être classée la première parmi les sources iconographiques à consulter sur

l'aspect de l'intérieur de l'antique Saint-Pierre de Rome.

Nous ne pouvons quitter la basilique vaticane sans accorder un souvenir à une inscription conservée par Bosio :

AD SANCTVM PETRVM APOSTOLVM ANTE REGIA  
IN PORTICV COLUMNA SECVNDV QVOMODO INTRAMVS  
SINISTRA PARTE VIRORVM  
LVCELLVS ET IANVARIA HONESTA FEMINA



*Bibl.* : A. Bosio, *Roma sotterr.*, 1632, p. 107; Aringhi, *Roma subterr.*, 1651, t. 1, p. 329; G. Marchi, *Monum.*, t. 1, p. 42; Renier, dans L. Perret, *Catac. de Rome*, t. VI, p. 12; De Rossi, *Inscr. christ.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 233; [Diehl, *Inscr. lat. christ. vet.*, 2127]. On a pu voir sur le plan d'Alfarano, au n<sup>o</sup> 128, la *porta Romana* par laquelle les femmes entraient dans la basilique (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1241, fig. 9679); elle se trouvait à droite en entrant; la droite était la *pars mulierum* et la gauche la *pars virorum*.

XX. LES CRYPTES VATICANES. — (Voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 901-919, et en particulier fig. 10218); [pour les transformations effectuées à partir de 1940, cf. ci-dessous l'art. VATICAN].

Ce qu'on désigne sous le nom de cryptes ou grottes vaticanes (fig. 10642) consiste en un vaste souterrain à un niveau inférieur à la basilique de Saint-Pierre. Cet hypogée existait déjà, du moins pour la partie la plus vénérable, sous le sanctuaire de l'église constantinienne offrant une galerie en forme d'hémicycle, sur l'ombilic de laquelle se détachait une autre galerie dont le sommet était amorti en forme d'abside. Les deux extrémités de cette galerie semi-circulaire aboutissaient, de chaque côté du sanctuaire, près de deux petits autels dédiés à S. Pierre et à S. Paul<sup>3</sup>, et un autel à Saint-Sixte<sup>4</sup>. Dès le VIII<sup>e</sup> siècle, une opinion se transmettait que l'ensemble que nous venons de décrire surmontait la tombe de l'apôtre Pierre, dans le sens de la tête de l'apôtre<sup>5</sup>. Il se pourrait que ce fut là qu'on voyait les quatre colonnes supportant un baldaquin au-dessus de l'autel que mentionne Grégoire de Tours et qu'il semble placer à tort devant la Confession<sup>6</sup>. A certaines fêtes solennelles, le pape et sa suite descendaient dans cette crypte, procédaient à l'encensement de l'autel et au chant d'un office<sup>7</sup>.

Dans la basilique constantinienne, on ne voyait aucune différence de niveau entre le pavement des nefs et celui de la chambre de la Confession. Dans la suite, l'*Ordo* du chanoine Benoît signalait une légère différence de niveau, il fallait descendre pour pénétrer dans la chapelle. Lors de la reconstruction générale au XVI<sup>e</sup> siècle on rehaussa le pavement sans modifier la disposition de la Confession. Autour du tombeau de l'apôtre, Paul III (1534-1549) voulut former comme une autre église, une basilique souterraine : celle-ci fut terminée sous ses successeurs.

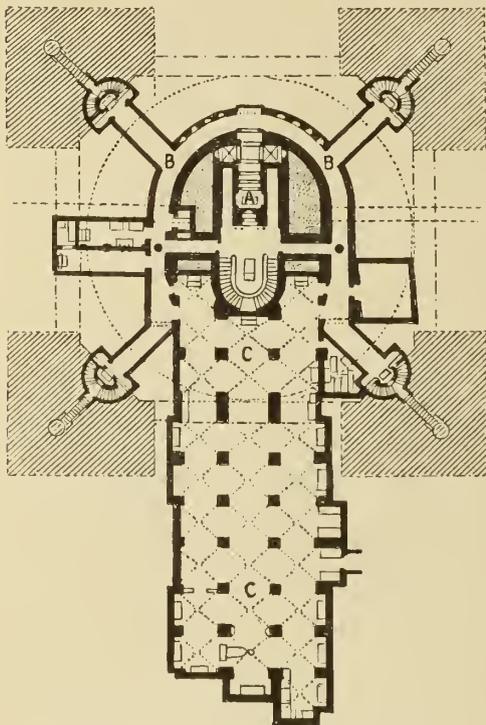
Ainsi l'hypogée se compose de deux parties : 1<sup>o</sup> un vaste rectangle partagé en trois nefs par des

*Ante aditum qui ducit in confessionem beati Petri est altare apostolorum Petri et Pauli.* — <sup>4</sup> *Liber pontificalis*, Pascal I<sup>er</sup> : *Ante aditum qui ducit ad corpus (S. Petri) in loco Ferrata, altare constituit in quo venerandum beati Xysti martyris atque pontificis corpus honestissime collocavit.* — <sup>5</sup> *Enchiridion de sacellis et altaribus basilicæ Vaticanæ*, 11, dans De Rossi, *op. cit.*, p. 226. — <sup>6</sup> *De glor. mart.*, l. I, c. XXVIII, P. L., t. LXXI, col. 728-729; cf. De Rossi, *op. cit.*, p. 229-230. — <sup>7</sup> *Ordo Romanus XI*, 8, P. L., t. LXXVIII, col. 1029.

<sup>1</sup> N. 38 et 39 de l'explication du plan d'Alfarano donnée par De Rossi, *Inscr. christ.*, II, 1, p. 232, et par Duchesne, *Liber pontificalis*, t. 1, p. 527. — <sup>2</sup> Duchesne, *Liber pont.*, t. 1, p. 417, 422; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 200, n. 2; p. 226, n. 10; *Acta sanet.*, juin, t. VII, p. 39 (témoignage de P. Mallius), p. 82 (Mafeo Vegio) et p. 100; Severano, *op. cit.*, t. 1, p. 106; Ciampini, *op. cit.*, p. 61; Bonanni, *op. cit.*, p. 39; Mignanti, *op. cit.*, t. 1, p. 69-73, etc. — <sup>3</sup> Petrus Mallius, *Descriptio basilicæ Vaticanæ*, dans De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, part. 1, 1888, p. 218 ;

pilliers et qui s'étendrait, dans la direction de la place Saint-Pierre, aussi loin que la basilique primitive, s'il n'avait été fermé à peu près à la hauteur de l'autel du Saint-Sacrement; 2° une galerie semi-circulaire, enveloppant la Confession et représentant la courbe de l'abside constantinienne de façon approximative. On pénètre dans les cryptes vaticanes par quatre escaliers dont le point de départ se trouve marqué par les statues de Ste Véronique, de S. André, de S. Longin et de Ste Hélène.

Lors de la démolition de la basilique constantinienne, on préserva l'autel et la Confession, mais les travaux de fondation rendus nécessaires pour l'érec-



10642. — Plan des cryptes vaticanes.

D'après Goyau, Peraté, Fabre, *Le Vatican*, 1893, p. 781. A. Autel de la Confession de S. Pierre. — B. Les grotte nuove. — C. Les grotte vecchie.

tion du nouvel autel produisirent une crevasse dans la maçonnerie et c'est alors qu'on crut apercevoir la croix d'or déposée par Constantin sur le sarcophage de l'apôtre (voir *Dictionn.*, t. xiv, col. 902, 903, fig. 10215, 10216). Le pape Clément VIII averti (*ibid.*, t. xiv, col. 911) ne voulut pas autoriser des fouilles, craignant peut-être une profanation ancienne et la déception qui en résulterait : il fit combler l'ouverture en y jetant des débris et du ciment.

Actuellement [1940], quand on a franchi la porte de bronze doré, à deux battants, qui fait face à la statue de Pie VI, on se trouve dans une petite chambre oblongue terminée par une absidiole ou niche que décore une mosaïque représentant le Sauveur (xiii<sup>e</sup> siècle) et les apôtres Pierre et Paul (xvii<sup>e</sup> siècle). Dans le pavement de cette chambrette,

<sup>1</sup> Sindone et Martinetti, *Della sacrosancta basilica di San Pietro*, 1750, p. 81, rapportent que ce puits leur ayant été ouvert, ils remarquèrent sur les parois des traces de fumée, et près du bord un clou solidement enfoncé, capable

au-dessus de l'autel, on voit l'orifice d'un puits sur lequel sont déposés les palliums avant d'être envoyés aux archevêques. Les *Ordines Romani* nous apprennent que le jour de la fête de S. Pierre, le pape retirait un encensoir placé dans ce puits à pareille date l'année précédente, distribuait les charbons entre les assistants et le remplaçait par un autre encensoir<sup>1</sup>. Les fidèles désireux de posséder des *brandea* ayant touché la tombe apostolique obtenaient à ce moment qu'on les y descendît. Au iv<sup>e</sup> siècle, Rufin sollicitait de ces reliques pour une basilique de Chalcédoine; S. Grégoire le Grand en fait mention dans sa correspondance<sup>2</sup>; une inscription de Carthage nous apprend qu'une basilique de cette ville en était pourvue<sup>3</sup>. Le dallage de la chambrette a toujours été très orné; à certaine époque, il se composait de lames d'argent, aujourd'hui c'est du bronze doré et ciselé, offrant l'image de la croix rayonnante encadrée par la tiare, les clefs et une colombe. L'un des carrés formés par les bras de la croix est une porte qui recouvre l'ouverture des puits. Cette décoration remonte au pape Innocent X, tandis que la *fenestella confessionis* fut placée par Innocent III. Le sarcophage même de l'apôtre se trouve au-dessous du petit puits. La grille dorée qui ferme la chambrette de la confession a été exécutée sous Innocent III. A la partie supérieure, on lit ces vers :

+ SIC CVM DISCIPLVLIS BIS SEX CHRISTVS RESIDEBIT  
CVM REDDET POPVLIS CVNCTIS QVOD QVISQVE MEREBIT  
+ TERCIVS HOC MVNVS DANS INNOCENTIVS VNVS  
SIT COMES IN VITA TIBI PETRE' COHISRAELITA

On verra ici une coupe du monument que nous venons de décrire : A, l'absidiole; B, le pavement; C, l'orifice du puits qui commence en D, pratiqué dans une maçonnerie. A une profondeur de 35 centimètres, il communique avec une chambre G dont le plafond est formé par une plaque de marbre et qui est obstruée par les débris jetés par ordre du pape Clément VIII. A l'aide d'une longue tige de fer, introduite dans ces débris, on tenta d'y pénétrer sans pouvoir réussir au delà de 50 centimètres. La dalle de marbre F est percée d'un trou carré correspondant à l'orifice du puits. Elle a perdu son aplomb, elle est brisée en deux parties qui se sont affaissées vers le milieu, les extrémités restant engagées dans la maçonnerie. L'ouverture n'est pas non plus d'une parfaite régularité : un seul angle a ses arêtes droites, les autres ont été endommagés. Tous ces détails sont sans doute difficiles à expliquer par un simple accident; on peut penser qu'il y a eu violence, par exemple de la part des Sarrasins qui, en 846, occupèrent pendant plusieurs jours la basilique vaticane. Toutefois, cette violence resta manifestement sans succès, puisque la dalle est encore adhérente aux murs dans lesquels elle était fixée (fig. 10643).

Les monuments qui remplissent les cryptes vaticanes appartiennent à des époques très différentes; ils y ont été disposés pour la plupart sous Paul V (1605-1621) et Urbain VIII (1623-1644), quelques-uns ont pris place depuis lors. L'ordre en a été plusieurs fois modifié, si tant est que l'on puisse donner le nom d'ordre au désordre. Dans l'énumération qui va suivre, on limitera la mention et la description aux seuls monuments des neuf premiers siècles. Chaque monument ou fragment est surmonté d'un numéro; nous suivons cet ordre.

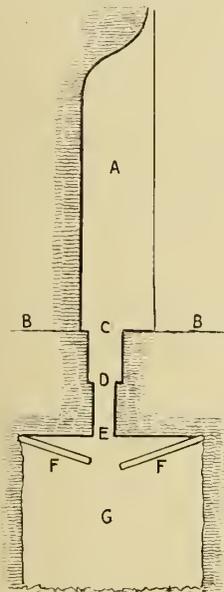
de supporter un objet assez pesant. — <sup>2</sup> *Registr.*, lib. IV, ch. xxx, P. L., t. LXXVII, col. 701 sq. — <sup>3</sup> *Liber pontificalis*, t. II, Léon III.

7. Sarcophage, du ve siècle environ, dont le couvercle portait ces mots :

CONSTANTI LO  
CVS QVI ADVC COS  
TAT

*Bibl.* : A. Bosio, *Roma sotterr.*, 1632, I, II, c. VIII; Sarti et Settele, *De Vatican. crypt. appendix*, 1840, p. 16; D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, 1902, p. 8, n. 7; [Diehl, *Inscr. lat. christ. vet.*, 3531 B].

10. Fragment d'une bulle de Grégoire III (731-741) qui déposa dans le chœur des chanoines de Saint-Pierre un grand nombre de reliques et prescrivit les dispositions à prendre à leur égard, dispositions adoptées par un synode romain de 732 et gravées sur marbre. J.-B. de Rossi en a reconstitué le texte en s'aidant de deux fragments fixés dans la chapelle de *Sancta Maria de Febri* et de la sylloge de



10643. — Coupe du puits.

Petrus Sabinus, composée en 1494; on lui doit ainsi le texte et les signatures du concile romain du 12 avril 732. Après lui, M. Günther retrouva le texte intégral dans deux manuscrits du 1xe siècle : Munich lat. 6355 et Vatic. Reg. 1021, contenant chacun la collection canonique dite Dionysio-Hadriana. D'une confrontation instituée entre ces différents textes, il ressort que l'exemplaire d'après lequel nous viennent les deux copies du 1xe siècle a été fait directement d'après l'inscription lorsqu'elle était encore entière comme on peut s'en convaincre en la voyant se conformer aux bévues du lapicide; d'autre part, les suppléments proposés par De Rossi sont généralement justifiés. Celui-ci a eu raison de soutenir que la formule : *praesedente sanctissimo ac ter beatissimo Gregorio papa sec. iun. (secundus junior)* doit s'interpréter non de Grégoire II, mais de Grégoire III. La longueur de ce document ne permet pas de lui donner place ici.

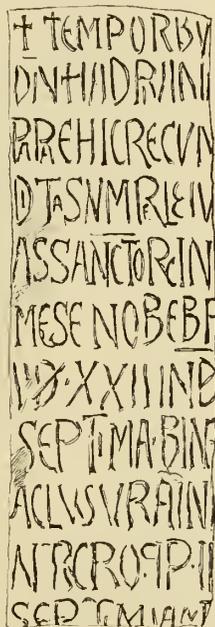
*Bibl.* : De Rossi, dans *Annali delle scienze religiose di Roma*, 1854, p. 1-5 : *Due monumenti inediti spettanti a due concilii romani dei secoli VIII e XI*; *Inscr. lat. christ. urb. Rom.*, t. II, part. I, 1888, p. 412-417; O. Günther, *Kritische Beiträge zu den Akten der römischen Synode vom 12 April 732*, dans *Neues*

*Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XVI, 1890, p. 237-249; De Rossi, *Scoperta del testo completo degli atti del sinodo romano dell'anno 732 incisi in marmo nella basilica vaticana*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 154-155; D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, 1902, p. 10-11; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. III, part. II, 1910, p. 681-685, où nous donnons le texte.

16. Statue de S. Pierre, en marbre, ancienne; la tête a été refaite au Moyen Age, les mains à la Renaissance (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1368, fig. 10445).

26. Éloge de S. Boniface IV (608-615) en vers l'éonins (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1229, fig. 9677).

27. Inscription contemporaine d'Hadrien Ier (772-795), relative à une déposition de reliques, en l'année 783. Paléographie. peu soignée, beaucoup de



10644. — Inscription contemporaine d'Hadrien Ier. D'après D. Dufresne, *Les cryptes vaticanes*, 1902, p. 21.

lettres conjointes, fautes d'orthographe : *sum* pour *sunt*, *reliquis* pour *reliquiæ*, *binea* pour *vinea*, *nobebri* pour *novembri*. Au dire de Grimaldi, cette inscription se trouvait dans la chapelle du pape Jean VII. Sarti en avait donné un bon croquis et J.-B. De Rossi a retrouvé le texte dans la sylloge de Petrus Sabinus (fig. 10644) :

*Temporibus Dñi Adriani papæ hic recondita sunt reliquias Sanctorum. In mesem Nobebri. Die XII. Ind. septima binea clusura. In Integro qp. In Septiniana Atmviote gina matu fecit*

lign. 2, il faut lire *reliquiæ sanctorum* et *die XXII*. La dernière partie mentionne une fondation destinée à l'entretien des lampes qui brûlaient devant les reliques; on assigne à cette fin le revenu brut d'une vigne close située près de la porte Septimienn. Les derniers mots font allusion à ceux qui violeraient cette prescription.

*Bibl.* : O. Panvinio, dans ms. Vatic. 7010, fol. 100; Grimaldi, dans Ms. Barberini XXXIV, 50, fol. 94; Torrigio, *Grotte Vatic.*, p. 81; Dionysius, *Crypt. vatic. monum.*, p. 38, pl. XVII, 2; Marini, dans A. Mai,

*Veter. script. nova coll.*, t. v, p. 44, n. 2; Sarti et Settele, *Appendix*, p. 25 : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 431, n. 70; D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, 1902, p. 20-21, n. 27, fig.

28. Portrait en mosaïque de Jean VII (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2197-2212; t. XIII, col. 1243, fig. 9680); la présence du nimbe carré montre que ce portrait fut exécuté du vivant du pape.

29. Inscription sur marbre placée au-dessus du portrait (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1244, fig. 9681).

30. Table de marbre sur laquelle sont gravées trois oraisons pour le repos de l'âme de Grégoire III (731-741) (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1247, fig. 9682).

33. Emplacement du tombeau où reposèrent Léon I<sup>er</sup> († 461), Léon II († 683), Léon III († 816), Léon IV († 855). Le pape Serge I<sup>er</sup>, en 688, transféra le corps de S. Léon I<sup>er</sup> devant la façade de la basilique; Léon IV le fit transporter près de l'abside, à gauche de la Confession, et Pascal II (1099-1118) lui réunit ses trois homonymes.

38. Épitaphe d'un sous-diacre, trouvée en 1617 devant la façade de l'ancienne basilique, près de la porte Sainte; le défunt appartenait à la VI<sup>e</sup> région ecclésiastique, celle du Vatican :

LOCVS MARCELLI SVBD·REC·SEXTE CONCESSVM SIBI ET POS  
TERIS EIVS A BEATISSIMO PAPA IOANNE  
QVI VIXIT ANN·P·M·LXVIII·DEP·P·C·BASILI·VC ANN XXII  
IND·XI·VNDECIMV·KAL·IANVARI

La date assignée est la 22<sup>e</sup> année du post-consulat de Basile, par conséquent 563, et le pape mentionné est Jean III (561-574).

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 1096; [Diehl, 1241].

39. Voici une autre concession de tombe sur laquelle est mentionné le pape Hormisdas et un *præpositus* de la basilique vaticane. Le défunt avait été *tribunus voluptatum*.

+ FL·MAXIMO VC CON|sule  
CONCESSVM LOCVM PE|tro? (v. s. præf. ann. urb.)?  
ROME EX·TRB·VOLVPT|atum  
ET CONVICI EIVS IOHAN|næ sp. f. a. domino  
PAPA HORMISDA ET TRA|NS Mundo  
PRAEPST·BASC·BEATI PETR|i apostoli

*Flavio Maximo v. c. consule... concessum locum Petro? (viro spectabili præfecto annonæ Urbis?) Romæ, ex tribuno voluptatum... et conjugii ejus Johannæ spectabili feminæ a domino papa Hormisda et Transmundo præposito basilicæ beati Petri apostoli.*

Ce Flavius Maximus avait la surveillance des jeux et plaisirs publics. De Rossi a conjecturé qu'il devint ensuite *præfectus annonæ Urbis*, titre supérieur à celui de *præfectus voluptatum* et cependant de même ordre; le titre de *præfectus Urbis* qui, dans l'inscription appellerait le nom de Rome, est d'un autre ordre.

*Bibl.* : Bosio, *Roma sotterranea*, p. 106, et une multitude qui l'a suivi; enfin De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, p. 448, n. 989, qui y voit *mulla notatione dignissima... sed nunc non est his explicandis locus*; [Diehl, 110].

43. Épitaphe de deux *notarii Ecclesiæ Romanæ* et d'un sous-diacre :

LOC·DVLCITI ET EVTICHITIS·NOT·ECCL·ROM·Q·C·P·RBR  
+ LOCVS PETRI·SVBDIACONI·SANCTE  
ECCLESIAE ROMANE REC·PRIMA  
QVEM COMPARAVIT & SE BIVVM

Sur les notaires ecclésiastiques, voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1623-1640. On connaît un notaire Dulcitus qui était en relations avec S. Augustin qui lui adressa son livre : *De oculo Dulciti questionibus*

(*P. L.*, t. XI, col. 147 sq.). Est-ce le même? — Il faut lire la fin de la première ligne : *q(uem) c(om)-p(a)r(a)b(e)r(unt)*. Le sous-diacre Pierre appartenait à la I<sup>re</sup> région : Aventin et voie Appienne.

*Bibl.* : D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, 1902, p. 27-28, n. 43; [Diehl, 1242].

45. Épitaphe trouvée dans la démolition de la basilique constantinienne :

+ LC IOHANNIS ALICENSIS  
SE VIBO CONPARAVIT  
PC VIATORIS

*Alicensis* désigne *Halycaë* (aujourd'hui *Salemi*) en Sicile. Le post-consulat de Viator est l'année 496.

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, p. 407, n. 916; D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, p. 28, n. 45; [Diehl, 3727 F].

47. Inscription damasienne rappelant les travaux entrepris par les soins du pape S. Damase pour préserver les tombeaux de l'humidité et canaliser les eaux de la colline vaticane dont elles alimentèrent le baptistère :

*Cingebant latice montem teneroque meatu...*

(Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 168-169, n. 4.)

49. Fragment du rescrit impérial en faveur des biens ecclésiastiques et du clergé, provenance inconnue; mention de trois empereurs qui pourraient avoir été Gratien, Valentinien II et Théodose (379-383).

*Bibl.* : D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, p. 30, n. 49; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 31982.

50. Mosaïque ayant fait partie du *ciborium* de l'oratoire de Jean VII et représentant la Vierge Marie et l'enfant Jésus.

*Bibl.* : D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, 1902, p. 30-31, n. 50.

76. Épitaphe de Catellus (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NOMS PROPRES), mort en 502.

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, p. 411-414, n. 927.

77. Épitaphe de Titianus, mort en 516.

*Bibl.* : De Rossi, *op. cit.*, t. 1, p. 432, n. 961.

83. Épitaphe versifiée fragmentaire d'une femme, épouse de Domitius :

M CREDIT IVSTIS PER SAECVLA FACTIS  
ERET QVAE MEA VITA TVLIT  
TA ECI REVOLVTIS FASTIBVS ANNOS  
NVI PIGNORA DOMITIO  
SEDEM CHRISTO FAMVLATA REVISO  
MERITIS PRAEMIA PVLCHRA PARAT  
LVCTVS GEMITVM DEPONE MARITE  
nescit QVI DOMINVM TIMVIT

*Bibl.* : D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, 1902, p. 43, n. 83.

99. Épitaphe du pape Nicolas I<sup>er</sup> (858-867), fragment.

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, part. 1, p. 215; D. Dufresne, *op. cit.*, p. 49, n. 99.

107. Épitaphe du diacre Félix, mort en 435. Petrus Sabinus la vit encore à sa place primitive *in basi cujusdam columnæ ad latus sinistrum lenipli (Vaticani)*.

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, p. 298, n. 684.

108. Sarcophage de Grégoire V (996-999), ouvrage du ve siècle. Sur la face antérieure : l'hémorroïsse, la guérison de l'aveugle-né, le don de la Loi, reniement de S. Pierre, sa mission.

*Bibl.* : D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, p. 56-57 et fig.

114. Épitaphe fragmentaire d'une veuve; fragment que complète le texte de Bosio : *Baleria Lato-bia...*

*Bibl.* : D. Dufresne, *op. cit.*, p. 60, n. 114; Bosio, *Roma sotterr.*, I, II, c. VIII.

**120.** Épitaphe d'un teneur de livres (voir *Dictionn.*, t. xii, col. 2062, fig. 9027).

*Bibl.* : D. Dufresne, *op. cit.*, p. 62, n. 120.

**121.** Épitaphe de Léon, *omnium... bonorum consiliatorq.*, datée de l'année 391 :

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ.*, t. i, p. 173-174, n. 396; D. Dufresne, *op. cit.*, p. 63, n. 121.

**122.** Fragment d'une inscription que Torrigio et Grimaldi virent entière, ce qui permet de compléter le texte :

Subjacet hic VERVS QVI SEMper vera loculus  
pOST MORTEM MERVI t in Petri limina  
sANCTA IACERE OSSA TEnet tumulus  
Meus est in coelo RECEPTA HVIVS VITA BONA requirunt dulces amici  
Hos Quintilla tibi DICTABit versus amatrix  
Quæ post morte tua volui meferro necari  
Sed Dei præcepta timens casta me in futuro promitto  
Quinquaginta et sex Verus duxit per sæcula messes

*Bibl.* : D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, p. 63-64, n. 122.

**124.** Fragment de l'épitaphe de Boniface II (530-532). (Voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 1216, fig. 9669.)

**125.** Fragments de l'épitaphe de S. Grégoire le Grand. (Voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 1227, fig. 9675.)

**130.** Épitaphe d'un nommé Proclus, mort en 412.  
*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ.*, t. i, p. 254, n. 598; D. Dufresne, *op. cit.*, p. 68-69, n. 130.

**138.** Épitaphe d'une clarissime, mariée à un Valerius, morte en 384.

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ.*, t. i, p. 150, n. 340.

**142.** Épitaphe de l'année 508.

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ.*, t. i, p. 419, n. 925.

**143.** Épitaphe fragmentaire du pape Hadrien II (867-872), complétée à l'aide du manuscrit de Petrus Sabinus.

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ.*, t. ii, part. i, p. 419; D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, p. 73-74, n. 143.

**144.** Épitaphe d'une nommée mVSTILLA SPectabilis Femina, en 444 ou 493.

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ.*, t. i, p. 402, n. 903.

**145.** Fragment d'une inscription destinée à commémorer les travaux exécutés dans le baptistère du Vatican par les soins du préfet de Rome Macrobius Longinianus et sa femme Anastasie :

Longinianus v. c. præf. urb.]ET ANASTASIA CF EIVS  
ad augendum splendorem]BASILICAE APOSTOLI PETRI  
pavimentum parietes]ITEM COELVM  
sacri fontis quem dudum Da]MASVS VIR SANCTVS IN  
ea... exstruxit sump]V PROPRIO MARMORVM  
cultu et musivo opere]DECORARVNT

Fl. Macrobius Longinianus fut préfet de Rome en 394; on lit son nom sur une autre inscription (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1959, fig. 4564). Ce fut lui aussi qui construisit le baptistère de Sainte-Anastasie, sur le Palatin; pour celui du Vatican, sa femme prit sa part des frais; enfin, c'est peut-être leur fils Gallus, *Anastasie natus* qui, d'après une inscription, décora l'atrium de Saint-Pierre.

*Bibl.* : Sarti et Settele, *Appendix*, p. 91 sq.; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. ii, part. i, p. 148-150; *Bull. di arch. crist.*, 1884-1885, p. 10; D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, p. 75-76, n. 145.

**154.** Fragment qui a pu appartenir à l'épitaphe du pape Sabinianus (604-605). (Voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 1228, fig. 9676.)

*Bibl.* : De Rossi, *Inscript. christ.*, t. ii, part. i, p. 127, 211; H. Grisar, *Anal. rom.*, t. i, 1899, p. 162; D. Dufresne, *op. cit.*, p. 80, n. 154.

**157.** Sarcophage de Pie III, cuve ornée de la croix †.

*Bibl.* : D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, p. 82, n. 157, fig.

**159.** Sarcophage de Pie II, orné de bas-reliefs du 1<sup>er</sup> siècle : au centre, le Christ, monté sur la colline d'où coulent quatre fleuves, donne la Loi à S. Pierre, figuré une croix sur l'épaule; à droite, le Christ devant Pilate.

*Bibl.* : D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, p. 84-85, n. 159, fig.

**182.** Sarcophage de Marcel II, œuvre en bas-

relief du 1<sup>er</sup> siècle. Au centre Jésus entre Pierre et Paul, deux panneaux de strigilles, deux figures faisant le geste d'acclamation.

*Bibl.* : D. Dufresne, *Crypt. vatic.*, p. 97-99, n. 182.

**231.** Sarcophage de Junius Bassus, qui fut préfet de Rome en 359 (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 608-614, fig. 1460, 1461; t. viii, col. 426; t. xiii, col. 2694, fig. 9999; ci-dessous, col. 2881, note 1).

XXI. BIBLIOGRAPHIE. — P. Adinolfi, *La portica di S. Pietro ovvero Borgo nell'età di mezzo*. Nuovo saggio topografico, Roma, 1859; T. Alfano, *Dell'antica e nuova fabbrica della Basilica Vaticana*, dans Ms. Vat. 9905; T. Alfano, [Dell'antichissima e nuova costruzione della basilica Vaticana] *De sacrosanctæ Basilicæ beati Petri apostolorum principis in Vaticano Urbis sitæ antiquissima et nova structura liber. Cum catalogo rerum celebrium, ut facile quisque per elementa alphabetica et numeros omnia dignoscere possit, etc.* Ad SS. D. N. Gregorium XIII Pont. Opt. Max., dans Ms. Vat. 9904; Alveri, *Della Roma in ogni stato*, Roma, 1664, t. ii, p. 157; D. Angeli, p. 468; P. de Angelis, *Basilicæ veteris Vaticanæ descriptio, auctore Romano ejusdem basilicæ canonico cum notis abbatibus P. de Angelis, quibus accedunt descriptio novi Templi Vaticanæ, necnon utriusque iconographia*, in-fol., Roma, 1646 (l'auteur est Petrus Mallius, le texte original se trouve dans le Ms. Vat. lat. 6757, imprimé dans *Acta sanct.* (1717), juin, t. vii, p. 37-56; *Appunti (Pochi) sulle basiliche per la manutenzione della Basilica Vaticana come si lege in principio : Pro reparatione et manutenzione Basilicæ Principis Apostolorum de Urbe*, dans Ms. Vat. 3883, c. 157; M. Armellini, *Le chiese di Roma*, 1<sup>re</sup> édit., p. 508; 2<sup>e</sup> éd., p. 695; Baglione, *Le nove chiese*, 1639; Barbault, *Édifices de Rome moderne*, 1763; G.-Chr. Battelli, *Ritus annuæ ablutionis altaris maioris sacrosanctæ Basilicæ Vaticanæ explicatus et illustratus*, Romæ, 1702; G.-Chr. Battelli, *De sarcophago marmoreo Probi Anicii et Probæ Faltoniæ in templo Vaticano dissertatio*, Romæ, 1705; Steph. Borgia, *Vaticana Confessio b. Petri principis apostolorum chronologicis tam veterum quam recentiorum scripturum testimoniis illustrata*, in-4<sup>o</sup>, Romæ, 1776; Steph. Borgia, *De cruce Vaticana ex dono Justini Augusti in Parasceve maioris hebdomadis publicæ venerationi exhiberi solita commentarius, cui accedit ritus salutationis crucis in ecclesia Antiochena Syrorum servatus nunc primùm syriacæ et latine editus adnotationibus illustratus*, in-4<sup>o</sup>, Romæ, 1779; Bottari, *Dialogi sopra le belle arti*, 1772, p. 22, 136, 141, 169, 209, 362; H.-V. Brewer, *Old Saint Peters Rome about the year 1450*, dans *The Builder*, January 2, 1892; Ben. Burghesius et J.-B. Pontanus, *De sacrosanctis*

*basilicis Vaticana et Lateranensi collectanea*, dans Ms. bibl. Vallicell. G. 21; Fr. Cancellieri, *De secretariis basilicæ Vaticanæ veteris ac novæ libri II. Præmittitur syntagma de secretariis ethnicorum ac veterum christianorum apud Græcos et Latinos. Accedunt disquisitiones: I. De cellis Grægorianis; II. De bibliotheca basilicæ Vaticanæ; III. De circo Gaii et Neronis; IV. De ædibus rotundis S. Petronillæ et D. N. Mariæ febrifugæ; V. De monasteriis Vaticanis et Lateranensibus. Sequitur sylloge veterum monumentorum*, 4 vol. in-4°, Romæ, 1786, 36 pl.; Le même, *Descrizione della Basilica Vaticana con una biblioteca degli autori chene hanno trattato*, in-12°, Roma, 1788; Le même, *Storia delli solenni dei Sommi Pontefici, detti anticamente processi o processioni, dopo la loro coronazione nella basilica Vaticana alla Lateranense da Leone III a Pio VI*, Roma, 1820; Le même, *Lettera sopra i sacri limini delle basiliche Vaticana ed Ostiense e sul danaro di S. Pietro*, in-8°, Roma, 1821; Joh. Ciampini, *De sacris ædificiis*, p. 27; D. Cassassayas, *Fedele guida delle sacre grotte Vaticane, cavata da una preziosa edizione del sec. XVII*, in-12. Roma, 1867, c'est tiré de Torrigio; G. Cenni, *De sacro principis Apostolorum corpore in basilica Vaticana existente*, dans Ms. Vat. 9010, c. 1-10b; Le même, *Della sacrosanta basilica di S. Pietro in Vaticano*, 2 vol. in-4°, Roma, 1750; *Cerimoniale sacrosanctæ basilicæ Vaticanæ in Casanatensi bibliotheca asservatum cuius originale exlat in archivio Castri S. Angeli*, dans Ms. Vat. 9909; G.-P. Chattard, *Nuova descrizione del Vaticano ossia della sacrosanta basilica di S. Pietro. Nuova descrizione del Vaticano ossia del palazzo apostolico di S. Pietro*, 3 vol., Roma, 1752-1767; *Collectio bullarum, brevium aliorumque diptomatum Sacrosanctæ basilicæ Vaticanæ in tres tomos distributa, a sancto Leone Magno ad Innocentium VI [postea ad Benedictum XIV jussu Annibalis card. Albani] producta, nolis aucta et illustrata a Philippo Dionysio, Antonio Martinetto et Caietano Cennio*, 3 vol. in-fol., Romæ, 1747-1752; H. Christ, *Zur Erklärung des T-förmigen Grundrisses der Konstantinischen Peterskirche in Rom*, dans *Rivista di arch. crist.*, t. xii, 1935, p. 293-311; Ph. Laur. Dionysius, *Sacrarum Vaticanæ basilicæ cryptarum monumenta æncis tabulis inæisa et commentariis illustrata*, in-4°, Romæ, 1773, 82 pl.; L. Duchesne, *La nécropole pontificale du Vatican*, dans *Congrès scientifique. internat. des cathol.*, 1891, 5<sup>e</sup> section, p. 58-65; Le même, *Notes sur la topographie romaine, Vaticana*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. xxii, 1902, p. 3-22, 385-428; t. xxxiv, 1914, p. 307-356; t. xxxv, 1915, p. 1-15; Le même, *Liber pontificalis*, t. i, p. 266 sq.; D. Dufresne, *Les cryptes vaticanes*, in-8°, Paris, 1902; P. Durrieu, *Une vue antérieure de l'ancien Saint-Pierre de Rome au milieu du xv<sup>e</sup> siècle peinte par Jean Fouquet*, dans *Mélanges de Rossi*, 1892, p. 221-235; E. Egger, *Turris campanarum Sancti Petri*, dans *Mededeelingen v. R. Nederl. hist. Inst. te Rome*, 1935, p. 59-82; P. Fabre, *Les offrandes dans la basilique vaticane en 1285*, dans *Mélang. d'arch. et d'hist.*, t. xiv, 1894, p. 225; C. Fontana, *Templum Vaticanum et ipsius origo cum ædificiis maxime conspicuis antiquitatis et recens ibidem constitutis*, in-fol., Romæ, 1692; P.-L. Galletti, *Sacro parallelo della basilica Lateranense e Vaticana*, dans Ms. Vat. 7925, c. 12-17; Le même, *Cupitolo di S. Pietro in Vaticano*, dans Ms. Vat. 8066 b, ec; A. Godfroy, *Études italiennes*, in-8°, Paris, 1898; H. de Geymüller, *Les projets primitifs pour la basilique de Saint-Pierre de Rome par Bramante, Raphaël Sanzio, fra Giocondo, les Sangallo, etc., publiés pour la première fois en fac-similé avec des restitutions nombreuses et un texte*, in-4°, Paris-Vienne, 1875, avec 4 pl., beau-

coup d'illustrations dans le texte et un atlas de 55 pl. in-folio; G. Goyau, A. Pératé et P. Fabre, *Le Vatican, les papes et la civilisation, le gouvernement central de l'Église*. Introduction par Em. Bourret, épilogue par E. Melch. de Vogüé, in-4°, Paris, 1895; 2<sup>e</sup> éd., 1902; H. Grisar, *Die alte Pelerskirche zu Rom und ihre frühesten Ansichten*, dans *Röm. Quartalschrift*, 1895, p. 237-298, et dans *Analecta Romana*, in-4°, Roma, t. 1, 1899, p. 463-506; Le même, *Der Sarkofag des Junius Bassus*, dans *Römische Quartalschrift*, 1896, p. 313-333; Le même, *Della statua in bronzo di San Pietro apostolo nella basilica Vaticana*, dans *Civiltà cattolica*, 1898, série XVII, vol. 2, p. 459 sq.; Le même, *Alcune nuove osservazioni sulla statua di bronzo di San Pietro nella basilica Vaticana. Confronto con la statua di San Pietro nelle Grotte vaticane. Confronto con la statua di un filosofo in Madrid*, etc., dans *Civiltà cattolica*, 1899, série XVII, vol. 6, p. 717 sq.; Le même, *Nuovi studi sulla pigna del Vaticano*, *ibid.*, 16 sept. 1905; Chr. Huelsen, *Der Cantharus von Alt Sankt-Peter und die antiken Piquenbrunnen*, dans *Mittheil. des deutsch. archæol. Instit.*, Röm. Abtheil., 1904, p. 87-116; Conr. Janning, *Commentarius de basilica sancti Petri, apostolorum principis, antiqua a Constantino Magno fundata Romæ in Vaticano ac præcipue de altaribus ejusdem*, dans *Acta sanct.*, juin, t. vii (1717), p. 35-36, 85-162; L. Jélie, *Nuove osservazioni sull' icone vaticana dei SS. Pietro et Paulo*, dans *Römische Quartalschrift*, 1892, p. 83-94; J.-P. Kirsch, *Beiträge zur Geschichte der alten Peterskirche in Rom*, dans *Röm. Quartalschr.*, t. ii, 1888, p. 113-129; Le même, *Beiträge zur Baugeschichte der alten Peterskirche*, *ibid.*, 1890, p. 110-124; Le même, *Der Altar des heiligen Kreuzes in der alten Peterskirche*, *ibid.*, t. iv, 1890, p. 273-277; une description de 1375, dans le Ms. vat. lat. 4265; P. Letarouilly, *Le Vatican et la basilique de Saint-Pierre de Rome*, monographie mise en ordre et complétée par Alph. Simil, 2 vol. in-4°, Paris, 1878-1882, avec 264 pl.; P. Mallius, *Notizie sulla basilica Vaticana*, dans Ms. Vat. Reg. 228-2100, c. 99-101; Le même, *Delta basilica di S. Pietro, della gesta di alcuni sommi pontefici e dei luoghi ove sono sepolti i loro corpi*, dans Ms. Vat. 7838, c. 215-231b; Le même, *Opusculum historiæ sacræ de sacratissima basilica S. Petri in Vaticano*, dans Ms. bibl. S. Pietro, G. 101; G. 1; H. 61; Ms. bibl. Vat. lat. 3627, 8093; Ms. Vat. Reg. 2100; Ms. Vat. Barber. 2503 [XXXIII-23]; Ms. Bibl. V. E. 1520 [Sessor. 313]; Ms. Chigi, G. 111, 74. Édité par C. Jannig, dans *Acta sanct.*, juin, t. vii, app. p. 34, et par De Rossi, *Inscr. christl. urb. Rom.*, t. ii, part. 1, 1888, p. 193; O. Marucchi, *The crypt of Saint Peter*, dans *Journal of the british and american archaeological Society in Rome*, t. iv, 1, p. 93-97; Fil.-Mar. Mignanti, *Isoria della sacrosanta basilica Vaticana della sua fondazione fino al presente*, 2 vol. in-8°, Rome, 1867, avec 344 fig. et 3 plans; *I Monumenti del Paradiso nell' antica basilica Vaticana. Il Paradiso di S. Pietro in Vaticano. La pigna e il cantaro*, dans *Civiltà cattolica*, 21 nov. 1903; D. A. Mortier, *Saint-Pierre de Rome. Histoire de la basilique vaticane et du culte du tombeau de S. Pierre*, in-8°, Tours, 1900; Eug. Müntz, *Les architectes de Saint-Pierre de Rome, d'après les documents nouveaux (1147-1549)*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 2<sup>e</sup> période, t. xix, p. 353-368; t. xx, p. 506-529; N.-M. Nicolai, *De Vaticana basilica Divi Petri ac de ejusdem privilegiis libri IV*, in-fol., Romæ, 1817; O. Panvinio, *De rebus antiquis memorabilibus et præstantia basilicæ S.-Petri in Vaticano libri VII*, dans Ms. bibl. S. Pietro G. 10, n. 1; Ms. Vat. lat. 6115-6237, 6780, 6781, 7010; Ms. bibl. Altieri II, A, 1-3; Ms. Chigi, G 111, 74, édité par A. Mai, *Spicil. roman.*, t. ix, 1843,

p. 194-382; L. de Persis, *Del pontificato di S. Sisto pontefice e martire*; Fr. M. Phœbeus, *De identitate cathedræ S.-Petri in qua Romæ primum sedit et de antiquitate et præstantia solemnitatis cathedræ Romanæ*, in-8°, Romæ, 1666; F. Piper, *Zwei Inschriften Constantins des Grossen an seinem Triumphbogen in Rom und in der Vaticanischen Basilica*, in-8°, Gotha, 1874; Rampolla (card.), *De cathedra Romana B. Petri apostolorum Principis*, in-8°, Romæ, 1868; J.-B. de Rossi, *L'inscription du tombeau d'Hadrien I<sup>er</sup> composée et gravée en France par ordre de Charlemagne*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VIII, 1888, p. 478-501; Le même, *Scoperla del testo completo degli atti del sinodo romano del anno 732, incisi in marmo nella basilica Vaticana*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 154-155; G. Rohault de Fleury, *Saint-André au Vatican*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1896, p. 41-51; Aem. Sarti et Jos. Settele, *Ad Ph. L. Dionysii opus de Vaticanis cryptis appendix in qua nova cryptarum ichnographica tabula adjectis notis illustrantur*, Romæ, 1840; L. Schiaparelli, *Alcune osservazioni intorno al deposito archivistico della « Confessio S. Petri »*, dans *Archivio storico italiano*, V<sup>e</sup> série, t. XXXIV, part. II; Le même, *Le carte antiche dell' archivio capitolare di S. Pietro in Vaticano*, dans *Arch. della R. Soc. rom. di stor. patria*, t. XXIV, 1901, p. 393-496; t. XXV, 1902, p. 273-354, entre l'année 797 et le XI<sup>e</sup> siècle; L. Sergardi, *Ragguaglio della solenne translazione del corpo di S. Leone Magno, seguita l'undici aprile 1715 nella basilica Vaticana*, in-4°, Roma, 1715; G. Severano, *Memorie istoriche della SS. basilica Vaticana di S. Pietro, apostolo di Roma*, dans *Ms. bibl. Vallicell. G. 29*; L. Tesoroni, *King Ceadwall's tomb in the ancient basilica of Saint Peter*, in-8°, Roma, 1891; Fr. M. Torrigio, *Compendio delle grandezze della sacrosanta basilica Vaticana di S. Pietro in Rome, raccolto da gravi e approvati autori per il R. D. Francesco Maria Torrigio Romano*, dans *Ms. Vat. 9907*; Le même, *Le sagre Grotte Vaticane, nelle quali si tratta di Corpi santi, sepoleri de' Pontifici, imperatori e re ecc.*, in-8°, Roma, 1639; Mafeo Vegio, *De rebus antiquis memorabilibus basilicæ S. Petri de Urbe*, dans *Ms. bibl. di S. Pietro G. 12*; *Ms. Vatic. lat. 3759, 5702, 8266, 8905*; *Ms. Vat. Reg. 794*; *Ms. Vat. Ottob. 731, 751, 1863*; *Ms. Vat. Barb. 1570 [XXXVII, 90]*; *Ms. Chigi G. III, 76*; édité par C. Janning, dans *Acta sanct.*, juin, t. VII, append., p. 56; et par De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, part. I; Mafeo Vegio, *Notizie sulla fondazione della basilica di San Pietro in Roma*, dans *Ms. Vat. 3491*; Le même, *De basilica Vaticana lib. IV*, dans *Ms. Vat. Reg. 183-794*; A. de Waal, *Des Apostelfürsten Petrus glorreiche Ruhestätte*, dans *Festschrift zum Papst-Jubiläum Sr. Heiligkeit Pius IX*, in-8°, Regensburg, 1871; Le même, *Die Ausgrabungen bei der Confessio von S. Peter im Jahre 1626, dans Röm. Quartalschr.*, t. I, 1887, p. 1-19; *Ueber die Confessio von S. Peter*, *ibid.*, 1898, p. 380-382; *Die antiken Reliquiare der Peterskirche*, *ibid.*, 1893, p. 245-262; Le même, *Gli antichi tesori sacri della basilica Vaticana*, dans *Dissertaz. dell' Accad. rom.*, série II, t. V, 1894; *Das Baptisterium des Papstes Damasus bei S. Peter*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1902, p. 58-61; *Zur Chronologie des Bassus-Sarkophags in den Grotten von S. Peter*, *ibid.*, 1907, p. 117-134<sup>1</sup>; Fr. Wickhoff, *Die bronzene Apostelstatue in der Peterskirche*, dans *Zeitschrift für bildende Kunst*, janv. 1890.

## VI. LES ÉGLISES DE ROME AU MOYEN ÂGE.

— I. LIMITES DE CES RECHERCHES. — Ce terme « Moyen Âge » nous conduirait jusqu'à l'aube de la Renaissance et nous entraînerait bien au delà des limites chronologiques du *Dictionnaire*; nous ne dépasserons pas — si ce n'est exceptionnellement — le IX<sup>e</sup> siècle. Aux fidèles de l'antiquité chrétienne, cette date suffit; à ceux qui poursuivent d'autres recherches, nous conseillons de recourir au travail de Christian Huelsen, *Le Chiese di Roma nel medio evo. Cataloghi ed appunti*, in-8°, Firenze, 1927. Ils y trouveront, au cours d'une introduction de cxv pages, l'énumération des anciens catalogues ou listes d'églises romaines, du VII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, leurs manuscrits et leurs éditions; ensuite l'exposé bibliographique des ouvrages d'ensemble, et l'étude suivant l'ordre alphabétique des églises romaines d'après les vocables.

Les catalogues les plus importants sont au nombre de quatre : 1<sup>o</sup> Celui de l'anonyme de Salzbourg (VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle); 2<sup>o</sup> celui d'Einsiedeln (fin du VIII<sup>e</sup> siècle), compilés tous deux à l'usage des pèlerins; 3<sup>o</sup> la liste fournie par le *Liber pontificalis*, dans la notice de Léon III, des églises qui reçurent des dons de ce pape, très probablement en l'année 806; 4<sup>o</sup> la liste insérée par Cencius Camerarius dans son *Ordo*, en 1192. Plus tard, un catalogue du pape Honorius III dans le *Liber Censusum*. Ce sont encore quelques anciens catalogues : celui de Paris (Arsenal), vers 1230; celui de Turin, vers 1320; enfin celui de Nicolas Siguori, vers 1425, qui occupent un rang presque aussi important dans la série qui se complète par des extraits de documents de toute sorte, tels que *Libri anniversariorum*, Actes de conciles, rôles de taxes, *Libri indulgentiarum*, nomenclatures d'églises filiales, etc.

Pendant longtemps on a fait usage d'un livre estimable de Mariano Armellini, *Le Chiese di Roma del secolo IV al XIX*, 2<sup>e</sup> édit., Roma, 1891, qui fut utile, mais qu'on est dispensé d'utiliser désormais. Chr. Huelsen arrête ses recherches au pontificat de Martin V (1417-1431) et ne dépasse pas, sauf quelques exceptions, l'enceinte d'Aurélien. Le corps de l'ouvrage (p. 159-202) se compose de cinq à six cents notices d'une concision méritoire et d'une densité remarquable, touchant ce qui a trait à l'origine, la situation, le vocable, l'histoire de chaque église depuis la première mention certaine qu'on en peut saisir, les principales vicissitudes qu'elle a traversées, et lorsqu'il y a lieu, la date de sa disparition. C'est, en quelque sorte, un registre d'état-civil des églises romaines beaucoup plus que leur histoire. Une bibliographie choisie permet de pousser les recherches plus loin.

[Depuis 1927 ont paru d'importantes monographies, notamment dans la collection des *Studi* publiés par l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne (E. Junyent, *Il titolo di San Clemente in Roma*; R. Viellard, *Les origines du titre de Saint-Martin aux Monts*, etc.); R. Krautheimer, *Corpus basilicarum christianarum Romæ*, est en cours de publication (le 3<sup>e</sup> fascicule a paru en 1940). Un bon nombre d'églises romaines ont fait l'objet d'une brochure de la collection *Le Chiese di Roma illustrate*, dirigée par C. Galazzi-Paluzzi. Les textes intéressant la topographie de Rome sont rassemblés dans la publication monumentale de R. Valentini et G. Zuchetti,

<sup>1</sup>[Cf. Sur ce même problème : S. Roosval, *Junius Bassus-Sarkofag och dess datering*, dans *Arkeologiska Studier*, 1932, p. 273-287; Le même, *Petrus-och Moses-grupper bland Roms sarkofager*, dans *Konsthistorisk Tidskrift*, 1932, 3, p. 1-12 (date proposée : III<sup>e</sup> s.); et, contra,

F. Gercke, *Ist der Sarkophag des Junius Bassus umzudatieren?*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. X, 1933, p. 105-118 (maintient la date traditionnelle, celle de l'inscription, 359); Le même, *Der Sarkophag des Junius Bassus*, Berlin, 1936.]

*Codice topografico della Città di Roma* (collection des *Fonti per la storia d'Italia*, vol. 81, 88, 90) : t. I, textes des I<sup>er</sup>-VI<sup>es</sup> siècles (Rome, 1940); t. II, VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles (Rome, 1942); t. III, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (Rome, 1946). Voir encore l'important article de M. Andrieu, *Les églises de Rome au Moyen Âge*, dans *Revue des sciences religieuses*, IX (1929), p. 540-574; R. Vielliard, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne, les églises romaines et leur rôle dans l'histoire et la topographie de la ville, depuis la fin du monde antique jusqu'à la formation de l'État pontifical. Essai d'urbanisme chrétien*, Mâcon, 1941; É. Mâle, *Rome et ses vieilles églises*, Paris, 1942; N.-M.-Denis et P. Boulet, *Romé, ou le pèlerin moderne à Rome*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1947.]

II. LES ANCIENS CATALOGUES D'ÉGLISES À ROME. — Pendant une longue période de deux siècles environ, nous sommes fort peu instruits de la situation immobilière de l'Église de Rome. Les réunions liturgiques ont dû se faire d'abord au Transtévère, où était groupée la colonie juive vers laquelle S. Pierre se sera tout d'abord dirigé; mais pour combien de temps et dans quelles conditions de stabilité? Il serait vain de rien conjecturer à ce sujet. Les conversions se multiplièrent dans la classe aristocratique (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot), d'où l'on peut induire que vers la fin du I<sup>er</sup> et pendant le II<sup>e</sup> siècle les chrétiens s'assemblèrent dans de riches habitations privées et y célébrèrent leur culte; mais nous ne pouvons rien préciser ni au point de vue topographique ni au point de vue statistique. Ce que nous savons, c'est l'existence d'un évêque et d'un clergé dont le siège n'est pas connu de façon absolument certaine, mais qu'il est permis de situer du côté du cimetière de Priscille et dans son voisinage, sur la voie Nomentane (voir *Dictionn.* t. XIV, au mot PRISCILLE).

Au III<sup>e</sup> siècle, sous le pontificat de Corneille (251-253), une lettre de ce pape nous apporte enfin une précision; elle nous apprend que le clergé romain comptait 155 membres dont 46 prêtres<sup>1</sup>. Tout cela ne va pas sans des établissements, aussi, en 311, lorsque l'empereur Galère ordonne la restitution des biens enlevés aux églises huit années auparavant, nous voyons le pape Miltiade présenter au préfet de la ville un mémoire *ad recipienda loca ecclesiastica* sur lequel devait se trouver le détail des immeubles.

Les régionnaires constantiniens, dans leurs rédactions les plus anciennes — la *Notitia*, entre 334 et 356, et le *Curiosum* après 356 — ne disent rien des monuments chrétiens. Dans les remaniements postérieurs, peu de chose. Le *Liber Pontificalis* de Polemius Silvius, en 449, après les *insulæ horrea domus piscinarum* énumère : *religiosa edificia cum innumeris cellulis martyrum consecratis*<sup>2</sup>, mais pas de chiffre. De cette même source dépend la description de Rome introduite dans l'*Histoire ecclésiastique* de Zacharie le Rhéteur (vers 550) où on lit ce qui suit : *Sunt in ea (urbe) sepulchra ubi congregantur et sepeliunt quinque millia*<sup>3</sup>. En outre, on lit au début de la description donnée par Zacharie ces mots : *Sunt in ea ecclesie apostolorum beatorum, ecclesie catholice* XXIV. On remarquera que ce chiffre est presque celui des vingt-cinq *tituli* dont nous parlerons plus loin.

L'auteur de la première rédaction du *Liber pontificalis*, qui écrit vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, suppose que ce nombre de vingt-cinq « titres » remonte à l'époque apostolique : *hic*, lit-on dans la notice du pape Clet, *ex præcepto beati Petri XXV presbiteros*

*ordinavit in urbe Roma*, et n'a plus varié jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle, où le pape Marcel : *XXV titulos in urbe Roma constituit*. Que ce chiffre soit exact pour le VI<sup>e</sup> siècle, c'est ce qui ressort de deux documents contemporains, les souscriptions des synodes romains de 499 et de 595, qu'on lira dans un instant.

Mais il n'y avait pas à Rome que les *tituli*; dès le III<sup>e</sup> et plus certainement dès le IV<sup>e</sup> siècle, la ville comptait d'autres églises chrétiennes. Lorsque, sous le règne de Constantin, l'évêque donatiste Victor de Garbe, en Afrique, se rend à Rome pour y répandre son hérésie, nous lisons dans Optat de Milève, *Inter quadraginta et quod excurrit basilicas locum, ubi colligerent, non habebant*<sup>4</sup>. Ce chiffre de quarante églises passe pour excessif et on a soutenu qu'Optat avait fait entrer dans ce nombre les basiliques funéraires dont il sera question plus loin; c'est assez peu probable parce qu'Optat poursuit en ces termes : *Sic speluncam quamdam foris a civitate cralibus sepe-runt, ubi ipso tempore conventiculum habere potuissent*.

### III. TITRES AU CONCILE ROMAIN DE 499.

1. *titulus Praxidæ*
2. — *Vestinæ*
3. — *Cæciliæ*
4. — *Pammachii*
5. — *Clementis*
6. — *Iuli*
7. — *Sabinæ*
8. — *Chrysogoni*
9. — *Pudentis*
10. — *Aequitii*
11. — *Damasi*
12. — *Aemilianæ*
13. — *Crescencianæ*
14. — *Eusebi*
15. — *Nicomedis*
16. — *Cyriaci*
17. — *Mathei*
18. — *Tigridæ*
19. — *Romani*
20. — *Vizantis*
21. — *Anastasiæ*
22. — *Apostolorum*
23. — *Fasciole*
24. — *Gai*
25. — *Priscæ*
26. — *Marcelli*
27. — *Marci*
28. — *Lucinæ*
29. — *Laurenti*.

*Variantes.* — 1. *sanctæ Praxedis, ms. Vatic. 1342.* — 3. *sanctæ Cæciliæ, plusieurs mss.* — 4. *sancti Pammachii, ms. Ambros. S. 33.* — 5. *sancti Clementis, plus. mss.* — 6. *Juli, trois mss.* — 7. *sanctæ Sabinæ (Savinæ), tous les mss.; sanctæ S., ms. Vatic. 1342.* — 8. *sancti Chrisogoni, ms. Vatic. 1342.* — 15. *sancti Nicomedis, ms. Ambros. S. 33.* — 17. *sancti Mathei, plus. mss.* — 19. *tituli Romanus, la majorité des mss.; au lieu de Marcellus presbyter tituli Romani, il faut Romanus presbyter tituli Marcelli.* — 21. *sanctæ Anastasiæ, ms. Vatic. 1342.* — 29. *sancti Laurentii, plus. mss.*<sup>5</sup>.

### IV. TITRES AU CONCILE ROMAIN DE 595.

1. *titulus S. Silvestri*
2. — *S. Vitalis*
3. — *S. Clementis*
4. — *S. Praxedis*
5. — *SS. Johannis et Pauli*

<sup>1</sup> Eusèbe, *Hist. ecclésiast.*, I, VI, c. IV. — <sup>2</sup> Mommsen, *Chronica minima*, t. I, p. 545; [Valentini-Zucchetti, *Codice topografico della città di Roma*, I, p. 310]. — <sup>3</sup> Ign. Guidi, dans *Bull. arch. comun.*, 1884, p. 224; [Valentini-Zucchetti,

*op. cit.*, I, p. 331]. — <sup>4</sup> Optat de Milève, *De schism. Donat.*, II, 4, P. L., t. XI, col. 954. — <sup>5</sup> Ed. Mommsen-Ewald, dans *Monumenta Germaniæ historica, Auctor. antiquiss.*, t. XII, p. 410 sq.

6. *titulus SS. Apostolorum*
7. — *S. Laurentii*
8. — *S. Susannæ*
9. — *S. Marcelli*
10. — *S. Julii et Callisti*
11. — *S. Marci*
12. — *S. Sixti*
13. — *S. Balbinæ*
14. — *SS. Nerei et Actillei*
15. — *S. Damasi*
16. — *S. Priscæ*
17. — *S. Savinæ*
18. — *S. Cæciliæ*
19. — *S. Chrysogoni*
20. — *S. Eusebi*
21. — *S. Pudentis*
22. — *SS. Marcellini et Petri*
23. — *S. Quiriaci*
24. — *SS. Quattuor Coronatorum*<sup>1</sup>.

V. CATALOGUE DE SALZBOURG. — Le plus ancien document qui se présente à nous à titre de catalogue des églises urbaines est conservé dans quelques manuscrits, écrits en Germanie à l'époque carolingienne, parmi lesquels se trouve un itinéraire des catacombes, intitulé *De locis sanctis martyrum qui sunt foris civitatis Romæ*, suivi de : *Istæ ecclesiæ intus Romæ habentur*. Ce texte fut publié pour la première fois d'après un manuscrit de Würzbourg (ms. theol. fol. n. 49) par J.-G. Eckhart, *Commentarii de rebus Franciæ orientalis*, in-4°, Wirceburgi, 1729, t. 1, p. 831-833; ensuite, d'après un manuscrit de Salzbourg (aujourd'hui à Vienne, ms. 795 et 1008) dans les *Alcuini opera*, édit. Froben, in-fol., Ratisbonne, 1777, t. II, pars II, p. 577 sq.; enfin d'après ces deux manuscrits par J.-B. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. 1, 1863, p. 143 sq.<sup>2</sup>. Ce catalogue doit être postérieur à l'itinéraire inséré dans les *Gesta regum Anglorum* de Guill. de Malmesbury<sup>3</sup>, lequel fut compilé sous Honorius I<sup>er</sup> (625-638), mais antérieur à 682, puisqu'il indique encore les reliques des martyrs Simplicie, Faustin et Béatrice dans leur tombe ancienne, sur la voie de Porto. Les églises ici mentionnées ne sont qu'au nombre de vingt et une; les cinq autres ne se lisent que dans le manuscrit 1008 de Vienne, et sans titulaires; au total 21 + 4, ce qui donne les vingt-cinq *liluli*.

*Istæ ecclesiæ INTUS ROMÆ HABENTUR.*

1. *Basilica constantiniana quæ et Salvatoris ipsa quoque et sci Johannis dicitur.*
2. *Basilica quæ appellatur sca Maria maior.*
3. *Basilica quæ appellatur sca Anastasia ubi cruce servantur quæ portantur per stiones.*
4. *Basilica quæ appellatur sca Maria antiqua.*
5. *Basilica quæ appellatur sca Maria rotunda.*
6. *Basilica quæ appellatur sca Maria Transiberis, ibi est imago scæ Mariæ quæ per se facta est.*
7. *Basilica quæ appellatur apostolorum Jacobi et Philippi.*
8. *Basilica quæ appellatur Joh. et Pauli ubi ipsi ambo in uno lumulo iacent.*
9. *Basilica quæ appellatur Cosme et Damiani.*
10. *Basilica quæ appellatur sci Laurenti ubi gratia eiusdem habetur Laurenti.*
11. *Basilica quæ appellatur vincula Petri ubi habetur catena qua Petrus ligatus est.*
12. *Basilica quæ appellatur sc[i]. Adrian[i].*
13. *Basilica quæ appellatur sci. Crisogoni.*
14. *Basilica quæ appellatur sci. Georgi.*
15. *Basilica quæ appellatur sci. Clementis.*
16. *Basilica quæ appellatur scæ. Agatæ.*
17. *Basilica quæ appellatur sci. Stefani.*
18. *Basilica quæ appellatur sci Marci.*

19. *Basilica quæ appellatur sci. Marcellini.*
20. *Basilica sci. Michaelis archangeli.*
21. *Basilica sci. Bonifati mar. ubi ipse dormit.*
22. *Bas.*
23. *Bas.*
24. *Bas.*
25. *Bas.*
26. *In his omnibus basilicis per certa tempora publica statio geritur.*

*Variantes.* — A, ms. de Salzbourg, aujourd'hui Vienne 1008; B, ms. Würzbourg theol. fol. 49; C, ms. Vienne 795. 1. manque dans A. — 3-19. appellatur abrégé en app. — 7. apostolorum C; omis tout entier dans A. — 10. Laurenti de la fin omis dans B. — 12. sca adriana A B C. 14. omis dans B. — 16. agathæ B. — 20. michaelis archangeli C. — 21. bonifaci A B. — 22-25. ces indications sans noms dans A. — 26. publica A B C, stacio C.

Au catalogue qui précède, on a ajouté les églises que voici :

*De locis scis martyrum quæ sunt foris civitatis Romæ.*

- |                                          |                          |
|------------------------------------------|--------------------------|
| 27. <i>iuxta viam Cornelianam</i>        | scs. Petrus.             |
| 28. <i>iuxta viam Aureliam</i>           | scs. Pancratius.         |
| 29. <i>iuxta viam Oslenscm</i>           | scs. Paulus.             |
| 30. <i>ante frontem eiusdem basilice</i> | oratorium sci. Stephani. |
| 31. <i>ibi ad aquam Salviam</i>          | scs. Anastasius.         |
| 32. <i>iuxta viam Appiam</i>             | scs. Sebastianus.        |
| 33. <i>iuxta viam Tiburtinam</i>         | scs. Agapitus.           |
| 34.                                      | scs. Laurentius (maior). |
| 35. <i>iuxta viam Nomenlanum</i>         | sca. Agnes.              |
| 36.                                      | sca. Constantia.         |
| 37. <i>iuxta viam Salariam</i>           | scs. Saturninus.         |
| 38.                                      | scs. Hermes.             |
| 39. <i>iuxta viam Flamineum</i>          | scs. Valentinus.         |

VI. LISTE DE L'ANONYME D'EINSIEDELN. — Le manuscrit d'Einsiedeln, n. 326 (olim 100) du IX<sup>e</sup> siècle, contient (fol. 67-86) un recueil célèbre d'inscriptions romaines et un *Itinerarium* ou guide du pèlerin dans cette ville, celui-ci résumé d'un recueil plus étendu compilé dans le courant du VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle d'après un plan de Rome et contenant les noms d'une soixantaine d'églises, nombre qui se rapproche de celui des églises réellement existantes à cette époque, mais lui est inférieur, car le catalogue contemporain du pape Léon III contient un nombre presque double. Néanmoins, la liste d'Einsiedeln contient quatre noms qui manquent dans le catalogue de Léon III, ce sont :

- S. Felicis in Pincis,*  
*S. Hermetis,*  
*S. Johannis et Pauli in Janiculo,*  
*SS. Petri et Pauli in Sacra Via,*

dont les deux premiers au moins existaient encore en l'an 1000.

Le manuscrit d'Einsiedeln fut publié pour la première fois par Mabillon, dans ses *Vetera analecta*, t. IV, in-12, Parisiis, 1685, p. 481 sq.; ensuite par Haenel, 1837; par H. Jordan, *Topogr.*, t. II, p. 646-663; par Urlichs, *Codex topographicus*, p. 58 sq. et par R. Lanciani, dans *Monumenti dell'Accad. dei Lincei*, t. I, p. 437-518. Chr. Huelsen a publié un fac-similé photographique de l'*Itinerarium* tout entier dans les *Disserlationi dell' Accademia pontificia*, série II, t. IX, 1907, p. 379-424; c'est d'après cette édition qu'il a donné le texte contenu dans *Le chiese*

<sup>1</sup> Ed. Ewald-Hartmann, dans *Monum. Germ. hist., Epistolæ*, I, p. 366-367. — <sup>2</sup> [Voir maintenant Valentini-Zucchetti, II, p. 118-131. — <sup>3</sup> Id., II, p. 133 sq.]

di Roma nel medio evo, in-8°, Firenze, 1927, p. 4-5, que nous reproduisons ici <sup>1</sup>.

1. S. Agathæ in diaconia
2. S. Agathæ in Esquilino (?)
3. S. Agathæ (monasterium) in Subura
4. S. Agnetis (in Agone)
5. S. Agnetis (Via Nomentana)
6. S. Anastasia
7. S. Andreæ et Bartholomæi v. Monasterium Honorii
8. S. Angelus (in foro piscium)
9. Ss. Apostoli
10. S. Apollinaris
11. S. Bibianæ
12. S. Cæciliæ
13. S. Crysogoni
14. Ss. Cosmæ et Damiani
15. S. Crucis, v. Hierusalem
16. S. Cyriaci (in thermis)
17. S. Cyriaci (et Julittæ)
18. S. Erasmi
19. S. Eufemiæ
20. S. Eusebii
21. S. Felicis in Pincis
22. S. Georgii
23. S. Hadriani
24. S. Hermetis
25. Hierusalem
26. S. Johannis in Laterano
27. S. Johannis ad portam Latinam
28. S. Johannis et Pauli (in Cælio)
29. Ss. Johannis et Pauli (in Janiculo)
30. S. Isidori
31. S. Laurentii in Damaso
32. S. Laurentii in Formoso
33. S. Laurentii in Lucina
34. S. Laurentii (in Paracera)
35. S. Laurentii via Tiburtina
36. S. Lucie in Orthea
37. S. Lucie in Septizonio
38. S. Marcelli
39. S. Marci
40. S. Mariæ antiquæ
41. S. Mariæ in Domnica
42. S. Mariæ maioris (in præsepio)
43. S. Mariæ in Minervia
44. S. Mariæ rotundæ v. Rotunda
45. S. Martini v. S. Silvestri et Martini
46. S. Mennæ
47. S. Andreæ et Bartholomæi, v. Monasterium Honorii
48. Ss. Nerei et Achillei
49. S. Pancratii (via Aurelia)
50. S. Pauli (via Ostiensi)
51. S. Petri (in sacra via)
52. S. Petri ad vincula v. Vincula
53. S. Pudenciana
54. S. Quatuor Coronati
55. S. Rotunda
56. S. Saturnini
57. S. Sebastiani
58. S. Sergii (sub Capitolio)
59. S. Silvestri (in Capite)
60. S. Silvestri et Martini
61. S. Sixti
62. S. Stephani in Cælio

63. S. Susannæ
64. S. Theodori
65. S. Valentini
66. ad Vincula
67. S. Vitalis
68. S. Viti.

VII. CATALOGUE DE LÉON III. — La notice relative au pape Léon III (795-816) au *Liber pontificalis* contient une longue liste de dons de ce pontife aux églises, monastères et oratoires de Rome <sup>2</sup>. Cette liste débute ainsi : *Hic vero præcipuus præsul ex largitalem omnipotentis Dei et beati Petri apostoli... obtulit per universas sanctorum sacras ecclesias hujus alme Romæ, ob veniam facinorum suorum coronas vel etiam canistros ex argento purissimo, videlicet.* Les largesses du pape eurent lieu probablement en 806, onzième année de son pontificat. D'après ce que nous lisons : *per universas sanctorum sacras ecclesias*, on peut induire que le catalogue est complet et, de fait, il n'existe que très peu de noms d'églises existant au commencement du IX<sup>e</sup> siècle et qu'on ne lise pas sur ce catalogue. Outre les quatre noms contenus dans la liste d'Einsiedeln (voir ci-dessus), il manque les suivants : S. Basilidis in Merulana, S. Martinæ, S. Laurenti ad Taurellum, S. Marcellini et Petri, S. Stephani de Bagauda, dont les deux premiers se lisent dans la notice de Léon III en d'autres passages. L'ordre suivi dans le catalogue est clair. Après la basilique du Latran, *maler caput ecclesiarum*, viennent les églises dédiées à la Vierge (n. 2-12), ensuite celles dédiées aux apôtres, à S. Jean-Baptiste et aux martyrs principaux (n. 13-27). Puis ce sont les *tituli* (n. 28-48), les diaconies (n. 49-64), les monastères (n. 65-113), enfin trois *xenodochia* et un hôpital (n. 114-117). Les *tituli* sont classés suivant l'ordre des sept régions ecclésiastiques; mettant à part le n. 28 (Saint-Clément, qui précède on ne sait pourquoi) et les n. 33-35 (trois églises de Saint-Laurent, intercalées après la basilique Saint-Sixte à raison du rapport entre ce pape et son archeidiacre), nous avons :

n. 29-31	= reg. I.	n. 39-43	= IV.
n. 32, 36, 37	= reg. II.	n. 44-46	= VI.
n. 38	= reg. III.	n. 47, 48	= VII.

La cinquième région est représentée par Saint-Laurent in *Lucina*, placée en dehors de l'ordre topographique. Quant aux diaconies et aux monastères, la division régionale n'est pas observée, mais les diaconies sont placées suivant l'ordre topographique, commençant par le sud pour finir par la cité Léonine. Les monastères sont classés ainsi : d'abord ceux qui sont indépendants (n. 65-71), ensuite ceux qui sont attachés à de grandes basiliques (n. 72-74 : Latran; 75-80 : Saint-Pierre; 81-83 : Sainte-Marie-Majeure; 84-85 : Saint-Laurent), enfin les maisons moins importantes (n. 86-112). — Le texte suivi est celui du *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. II, p. 18-25.

1. *ecclesia Salvatoris domini nostri quæ appellatur Constantiniana.*
2. *basilica sanctæ Dei genitricis ad Præsepem.*
3. *ecclesia genitricis Dei in titulo Calisti.*
4. *diaconia Dei genitricis quæ appellatur Antiqua.*
5. *ecclesia beatæ Dei genitricis quæ appellatur ad Martyres.*
6. *diaconia Dei genitricis quæ appellatur Cosmidi.*
7. *diaconia sanctæ Dei genitricis quæ appellatur Dominica.*
8. *diaconia Dei genitricis quæ ponitur in Via Lata.*

<sup>1</sup> [Voir maintenant : Valentini-Zucchetti, *op. cit.*, II, p. 155 sq.] — <sup>2</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. II, p. 18-25; [Valentini-Zucchetti, *op. cit.*, II, p. 209 sq.; cf.

*ibid.*, II, p. 49 sq., un catalogue des cimetières de Rome datant du V<sup>e</sup> ou du VI<sup>e</sup> siècle; II, p. 67 sq., *Notitia ecclesiarum Urbis Romæ*, du milieu du VII<sup>e</sup> siècle].

9. *diaconia sanctæ Mariæ in Ciro.*
10. *diaconia beatæ Dei genetricis foris porta beati Petri apostoli.*
11. *diaconia Dei genetricis quæ ponitur in Adriano.*
12. *oratorium Dei genetricis qui ponitur in senodochio Firmis.*
13. *ecclesia beati Petri apostoli.*
14. *ecclesia beati Pauli apostoli.*
15. *ecclesia beati Andree apostoli quæ ponitur ad beatum Petrum apostolum.*
16. *ecclesia beati Andree apostoli quæ ponitur juxta præsepem.*
17. *titulus beati Petri apostoli qui appellatur Eudoxie.*
18. *ecclesia beati Iohannis Baptistæ quæ ponitur juxta patriarchium Lateranense.*
19. *ecclesia beati Iohannis apostoli et evangelistæ quæ ponitur ubi supra.*
20. *ecclesia beatissimi Stephani primi martyris quæ ponitur in Cælio monte.*
21. *basilica Apostolorum quæ ponitur in Via Lata.*
22. *musileum beatæ Petronillæ qui ponitur ad beatum Petrum apostolum.*
23. *ecclesia Ierusalem quæ ponitur in Susurrio.*
24. *ecclesia beati Laurentii martyris quæ ponitur foris murum.*
25. *ecclesia beati Apolenarii martyris.*
26. *basilica beati Pancratii martyris quæ ponitur foris murum.*
27. *ecclesia beati Valentini martyris quæ ponitur foris murum.*
28. *titulus beati Clementi martyris atque pontificis.*
29. *titulus beatæ Savinæ martyris.*
30. *titulus beatis (simorum) Aquile et Priscæ.*
31. *titulus sanctæ Balbinæ.*
32. *ecclesia beati Xisti martyris atque pontificis.*
33. *titulus beati Laurenti martyris qui appellatur Lucine.*
34. *titulus (beati Laurenti) martyris qui appellatur Damassi.*
35. *ecclesia (beati Laurentii) martyris quæ ponitur Formonsis.*
36. *titulus Pamachi.*
37. *titulus Emilianæ.*
38. *titulus sancti Eusebii.*
39. *ecclesia beatæ Præxedis.*
40. *titulus Pudentis.*
41. *titulus beati Vitalis martiris.*
42. *titulus beatæ Susannæ.*
43. *titulus sancti Cyriaci.*
44. *titulus beati Marcelli martyris atque pontificis.*
45. *titulus beati Marci martyris atque pontificis, qui appellatur in Via Lata.*
46. *titulus beatæ Anastasiæ.*
47. *titulus beatæ Cecilie.*
48. *titulus beati Crisogoni martyris.*
49. *diaconia sanctorum Nerei et Achillei.*
50. *diaconia sanctæ Lucie in VII vias.*
51. *diaconia sancti Bonifacii.*
52. *diaconia sancti Georgii.*
53. *diaconia sancti Theodori.*
54. *diaconia sanctorum Sergii et Bacchi.*
55. *diaconia sanctorum Cosme et Damiani.*
56. *diaconia sancti Adriani martyris.*
57. *diaconia sancti Archangeli.*
58. *diaconia sancti Eustachii.*
59. *diaconia sanctæ Lucie quæ appellatur Orphea.*
60. *diaconia beati Viti.*
61. *diaconia sanctæ Agathæ.*
62. *diaconia sanctorum Silvestri et Martini quæ ponitur iuxta Orphea.*
63. *diaconia Sancti Silvestri quæ ponitur iuxta beatum Petrum apostolum.*
64. *diaconia sancti Martini quæ ponitur ubi supra.*
65. *monasterium sancti Sabe.*
66. *monasterium beati Anastasii martyris.*
67. *monasterium sancti Andree qui ponitur in Clibus Scauri.*
68. *monasterium beatæ Agathæ martyris qui ponitur super Subora.*
69. *monasterium sancti Erasmi qui ponitur in Cælio monte.*
70. *monasterium sancti Silvestri.*
71. *monasterium beati Laurentii martyris qui appellatur Pallacini.*
72. *monasterium sancti Pancratii qui ponitur iuxta basilica Salvatoris.*
73. *monasterium sanctorum Andree et Bartholomei qui appellatur Honori.*
74. *monasterium sancti Stephani qui ponitur iuxta Lateranis.*
75. *monasterium primi martyris Stephani qui ponitur ad beatum Petrum apostolum.*
76. *monasterium sanctorum Iohannis et Pauli qui ponitur iuxta beatum Petrum apostolum.*
77. *monasterium sancti Martini qui ponitur ubi supra.*
78. *monasterium sancti Stephani ubi supra qui appellatur cata Galla patricia.*
79. *monasterium sancti Cesarii qui ponitur ad beatum Paulum apostolum.*
80. *monasterium sancti Stephani ubi supra.*
81. *monasterium sanctorum Cosme et Damiani qui ponitur iuxta præsepem.*
82. *monasterium sancti Andree qui appellatur Massa Juliana.*
83. *monasterium sancti Adriani qui ponitur iuxta præsepem.*
84. *monasterium sancti Cassiani qui ponitur iuxta sanctum Laurentium foris murum.*
85. *monasterium sancti Stephani qui ponitur ubi supra.*
86. *monasterium sancti Victori qui ponitur ad sanctum Pancratium.*
87. *monasterium sancti Cryzogoni.*
88. *monasterium sanctæ Mariæ quæ appellatur Ambrosii.*
89. *monasterium sanctæ Mariæ quæ appellatur Julie.*
90. *monasterium sancti Andree qui ponitur iuxta basilicam Apostolorum.*
91. *oratorium sancti Stephani qui ponitur in Dulciti.*
92. *oratorium sanctorum Sergii et Bacchi qui ponitur in Calinico.*
93. *monasterium sancti Agapiti qui ponitur iuxta titulum Eudoxie.*
94. *oratorium sanctæ Agnetis qui ponitur in monasterio qui appellatur Dua Furna.*
95. *oratorium sancti Viti qui ponitur in monasterio qui appellatur de Sardas.*
96. *monasterium sanctæ Vivianæ.*
97. *oratorium sanctæ Lucie qui ponitur in monasterio de Renati.*
98. *oratorium sanctæ Mariæ qui ponitur in monasterio Michaelis.*
99. *monasterium sancti Sergii.*
100. *oratorium sanctæ Agathæ qui ponitur in Capud Africi.*
101. *monasterium sanctorum Eufeniæ et Archangeli qui ponitur iuxta titulum Pudentis.*
102. *monasterium sancti Isidori.*
103. *oratorium sanctæ Agathæ martyris qui ponitur in monasterio Tempuli.*
104. *oratorium sancti Cesarii qui ponitur in monasterio de Corsas.*
105. *monasterium sancti Simmitrii.*

106. *oratorium sanctæ Mariæ qui ponitur in monasterio Aquæ Salviæ.*
107. *monasterium sancti Donati qui ponitur iuxta titulum sanctæ Priscæ.*
108. *monasterium sancti Johannis qui ponitur in Appentino.*
109. *oratorium sanctæ Mariæ qui ponitur in monasterio de Lulara.*
110. *monasterium Hierusalem qui ponitur ad beatum Petrum apostolum.*
111. *monasterium sanctæ Agnetis qui ponitur foris porta Numentana.*
112. *monasterium sanctæ Eugenïæ qui ponitur foris porta Latina.*
113. *oratorium sancti Gregorii qui ponitur in Campo Martio.*
114. *oratorium sanctæ Lucïæ qui ponitur in xenodochium qui appellatur Anichiorum.*
115. *oratorium sancti Abbaeyri qui ponitur in xenodochium qui appellatur a Vatis.*
116. *oratorium sanctorum Cosme et Damiani qui ponitur in xenodochium qui appellatur Tucium.*
117. *oratorium sancti Peregrini qui ponitur in hospitale dominico ad Naumachiam.*

VIII. LES *TITULI* OU ÉGLISES PRESBYTÉRALES. — Les *tituli* ou « titres » sont les églises de Rome les plus anciennes gouvernées par des prêtres dont la paroisse embrassait un district de la ville. On connaît l'existence de vingt-cinq églises presbytérales au v<sup>e</sup> siècle; c'est le nombre régulier consacré, semble-t-il, par l'usage et par la législation; ce nombre s'est conservé jusqu'en l'an mille. C'est le pape Calixte II (1119-1124) qui, le premier, fixa le nombre des titres à vingt-huit.

Le *Liber pontificalis* avance dans la notice du pape Évariste, au début du i<sup>er</sup> siècle, que les *tituli* furent institués par ce pape : *Hic titulos in urbe Roma dividit presbiteris*<sup>1</sup>. Déjà dans la notice du pape Clément, le même auteur attribuait à ce pape l'établissement de vingt-cinq prêtres à Rome. Il nous apprend qu'au v<sup>e</sup> siècle ce chiffre était devenu traditionnel; on attribuait au pape Urbain vingt-cinq patènes d'argent pour les messes stationales, et au pape Hilaire (461-468) vingt-cinq vases sacrés pour ces mêmes stations; enfin, ce qui est plus audacieux, le rétablissement des vingt-cinq titres par le pape Marcel (308-309) : *XXV titulos in urbe Roma constituit, quasi diocesis, propter baptismum et penitentiam*. Nous sommes sur un terrain plus solide avec le concile romain du 1<sup>er</sup> mars 499 qui a conservé les noms des prêtres titulaires<sup>2</sup>; on y lit les noms des titres et ceux des prêtres qui les gouvernaient présents au concile. Un siècle plus tard, sous le pontificat de S. Grégoire le Grand, le 5 juillet 595, un autre concile romain nous a encore conservé les « titres » de Rome<sup>3</sup>. Cette liste confirme pleinement le catalogue antérieur; les noms de vingt et un titres sont absolument identiques, et pour les quatre autres, des présomptions permettent de les mettre d'accord.

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 126. — <sup>2</sup> Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 235; Thiel, *Epist. Rom. pont.*, p. 651; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. II, p. 947 sq.; Mommson, *Monum. Germ. hist., Auctores antiquissimi*, t. XII, p. 399 sq. — <sup>3</sup> S. Grégoire, *Registr.*, édit. Ewald et Hartmann, *Monum. Germ. hist., Epistula*, t. I, p. 366.

<sup>4</sup> L. Duchesne, *Les titres presbytéraux et les diaconies*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 217-243. — <sup>5</sup> H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes au Moyen Âge*, t. I, p. 154-157. — <sup>6</sup> [R. Viellard, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, p. 25-19.] — <sup>7</sup> L. Duchesne, *Notes sur la topographie de Rome au Moyen Âge*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 20, 28. — <sup>8</sup> Épitaphe des prêtres Proclinus et Ursus *titulus Byzanti*, De Rossi, *Bull.*

Le concile de 595 ne nomme que vingt-quatre églises; mais il n'est pas douteux qu'il faille y ajouter la basilique de Sainte-Anastasie qui paraît avant et après le pontificat de S. Grégoire I<sup>er</sup> comme un « titre ». A ce concile souscrit pour chaque église-titre un seul prêtre, tandis qu'au concile de 499 il y en a régulièrement plusieurs et comme les titres portaient des noms différents, il en résulte quelque incertitude pour l'établissement de la liste. Il y a en 499 cinq titres qu'on ne retrouve pas en 595 (ceux de Saint-Mathieu, de Saint-Nicomède, de Sainte-Crescentienne, de Saint-Tigridas et de Saint-Romain [?]). Par contre, il lui manque trois titres qui existent sous Grégoire I<sup>er</sup>, ceux de Saint-Sixte, des Saints-Marcellin-et-Pierre et de Sainte-Balbine.

Nous allons mentionner les titres suivant l'ordre des régions, d'après H. Grisar<sup>4</sup> [qui reprend, avec quelques corrections de détail, l'analyse de L. Duchesne qui, le premier, a débrouillé l'histoire des titres romains dans un remarquable mémoire<sup>5</sup> dont la thèse fondamentale s'est trouvée confirmée par les recherches ultérieures qu'elle a inspirées<sup>6</sup>].

« Dans la 1<sup>re</sup> région (porte Capène) se trouvait le *Titulus S. Xysti*, dédié au célèbre pape martyr de la catacombe voisine de Saint-Calliste. C'est au concile de 595 que nous trouvons Saint-Sixte mentionné sous ce nom et comme titre; peut-être est-il le même que le *Titulus Crescentianæ* de 499 que l'on n'a pu déterminer<sup>7</sup>.

« La 2<sup>e</sup> région (Cælimontium) possédait deux titres. Celui de Byzantus ou de Pammachius, dit aussi des Saints-Jean-et-Paul, du nom des deux saints martyrs qu'on y honore, est désigné sous le premier de ces noms dans une inscription du temps d'Innocent I<sup>er</sup> (401-417), sous celui de Pammachius au concile de 499, sous celui des SS. Jean et Paul pour la première fois dans le *Liber pontificalis* (vers 530)<sup>8</sup>. — Le second titre de la 2<sup>e</sup> région était celui que l'on appelle encore aujourd'hui des Quatre couronnés. Il existait dès le iv<sup>e</sup> siècle, d'après une notice du martyrologe hiéronymien, et a dû porter d'abord le nom de *Titulus Æmilianæ* qui paraît au concile de 499<sup>9</sup>; à celui de 595, il était appelé *Titulus SS. Quatuor Coronatorum*.

« Dans la 3<sup>e</sup> région (*Isis et Serapis*), s'élevaient quatre titres. L'existence du *Titulus Clementis* dès le temps de saint Damase (366-384) est garantie par une inscription damasienne<sup>10</sup>. — Le *Titulus SS. Marcellini et Petri*, qui a gardé ce nom, n'apparaît qu'en 595 et a été transporté à cette église de l'église voisine de Saint-Mathieu in *Merulana*<sup>11</sup>. — Le 3<sup>e</sup> titre, dit *Titulus apostolorum* ou *ad vincula sancti Petri* ou encore *Titulus Eudoxiæ*, paraît pour la première fois au concile d'Éphèse, où le représentant de l'évêque de Rome et l'un des présidents de l'assemblée, Philippe, souscrit « prêtre de l'église des Apôtres ». Sous Sixte III (432-440), cette église fut reconstruite aux frais de la famille impériale d'Orient, et particulièrement de la princesse Eudoxie.

*di archeol. crist.*, 1877, pl. III-IV; *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 236. — *Titulus Panmachii*, cf. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, part. I (1888), p. 150; c'est le Pammachius dont il a été question au § 48. — Le *Liber pontificalis* nomme sous Symmaque (§ 78) un prêtre, Gordien, du titre des Saints-Jean-et-Paul. — <sup>9</sup> *Martyrologium hieronymianum*, 8 novembre, dans *Acta sanct.*, novembr., t. II, p. [141] : *Ad Celio monte*. Cf. L. Duchesne, *Notes sur la topogr.*, p. 21, 28. — <sup>10</sup> De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1870, p. 148. (Voir *Dictionn.*, t. III, au mot CLÉMENT.) — <sup>11</sup> L. Duchesne, *Notes sur la topographie de Rome au Moyen Âge*, p. 28. Le *titulus Neomedis* de 499 pourrait, d'après Duchesne (p. 29), être identique à S. Mathieu in *Merulana*.

C'est le *Liber pontificatis* (vers 530) qui la nomme pour la première fois *a vinculis sancti Petri*; elle en a gardé le nom de Saint-Pierre-ès-liens <sup>1</sup> (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHAINES). — Enfin la 3<sup>e</sup> région comprenait le *Titulus Esquilii* ou *Silvestri* construit sous le pape Silvestre I<sup>er</sup> par le prêtre Æquilius sur sa propriété. Il reste quelques parties de l'ancien bâtiment près de l'église actuelle des Saints-Silvestre-et-Martin *ai Monti* <sup>2</sup>.

« La 5<sup>e</sup> région (*Esquilæ*) ne possède aussi qu'un titre, celui de Saint-Eusèbe, qui, nommé dans le martyrologe hiéronymien, existait par suite au v<sup>e</sup>, voire au iv<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>.

« La 6<sup>e</sup> région (*Atta Semita*) comporte quatre titres : le *Titulus Vestinæ* appelé plus tard *Sancti Vitatis*, fondé sous Innocent I<sup>er</sup> (401-417) par la matrone Vestina <sup>4</sup>. — Le *Titulus Gaii* ou *Susannæ*, dont le martyrologe hiéronymien précise l'emplacement « près des deux palais qui avoisinent les « thermes de Dioclétien <sup>5</sup> ». — Le *Titulus Cyriaci*, aujourd'hui disparu, dont la première mention sûre se lit dans le concile de 499 <sup>6</sup>. — Enfin le *Titulus Pudentis* ou *Pudentianæ* (Sainte-Pudentienne), qui apparaît dès 384 sur l'épithaphe d'un lecteur sous la forme de *Pudentiana* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2252, n. 14).

« Dans la 7<sup>e</sup> région (*Via lata*), il n'y a qu'un titre, le *Titulus Marcelli*, dit aujourd'hui Saint-Marcel *in Corso*. Le *Liber pontificalis* en fait remonter l'établissement à l'évêque de Rome Marcel (308-309) <sup>7</sup>. Le préfet de Rome, Symmaque, mentionne cette église dans une lettre de 418 <sup>8</sup>.

« La 8<sup>e</sup> région (*Forum romanum*) ne contient pas de titre.

« La 9<sup>e</sup> région (*Circus Flaminius*) en contient trois. Le *Titulus Lucinæ* ou *S. Laurentii in Lucina* se rencontre d'abord dans l'histoire du pape Damase, qui y fut élevé sur le siège de S. Pierre <sup>9</sup>. — Un second titre porte le nom de *Titulus Damasi* ou *Sancti Laurentii in Damaso* parce que Damase reconstruisit l'église et fonda le titre d'après le *Liber pontificatis* <sup>10</sup>; d'ailleurs des inscriptions de ce pape confirment ce caractère historique de l'église <sup>11</sup>. — Le dernier titre de cette région était celui de Saint-Marc, *Titulus Marci*, fondé par le pape Marc (336) <sup>12</sup>.

« La 10<sup>e</sup> région (*Palatium*) ne possède aucun titre.

« La 11<sup>e</sup> région (*Circus Maximus*) n'en a qu'un, le *Titulus Anastasiæ*, la célèbre église du Vélabre, au pied du Palatin (voir *Dictionn.*, t. I). On la trouve dès le temps de Damase, et la chapelle baptismale

en fut érigée en 403 par le préfet de Rome Longinianus <sup>13</sup>.

« La 12<sup>e</sup> région (*Piscina publica*) contient deux titres : le *Titulus Fasciæ* devenu plus tard *Titulus sanctorum Nerei et Achillei* qu'on rencontre pour la première fois en 377, sur l'épithaphe du lecteur Cinnamius Opas <sup>14</sup>, puis en 400 dans deux autres inscriptions <sup>15</sup> et le *Titulus Babbinæ*, mentionné pour la première fois au vi<sup>e</sup> siècle dans une épithaphe sacerdotale <sup>16</sup>.

« Dans la 13<sup>e</sup> région (*Aventinus*) deux titres : le *Titulus Sabinae* où on peut lire encore sur une mosaïque la magnifique dédicace qui parle de son érection sous le pontificat de Célestin (422-432) <sup>17</sup>, — le *Titulus Priscæ* dont le nom se trouve sur l'épithaphe d'un prêtre, du v<sup>e</sup> siècle environ <sup>18</sup> et qu'il faut peut-être identifier avec le *Titulus Tigridæ* du concile de 499 <sup>19</sup>.

« Dans la 14<sup>e</sup> région (*Transtiberim*) trois titres complètent le chiffre de vingt-cinq; ce sont le *Titulus Iulii* ou *Iulii et Callisti*, ou encore *Sanctæ Mariæ* (au Transtévère) fondé par le pape Jules (337-352). — Le *Titulus Cæciliæ* (Sainte-Cécile) existait sûrement au iv<sup>e</sup> siècle, comme on peut le conclure du martyrologe hiéronymien <sup>20</sup>. — Enfin le *Titulus Chrysoconi* (Saint-Chrysogone), si l'on fait abstraction des légendes qui se rattachent à son origine, est mentionné pour la première fois au concile de 499 <sup>21</sup>.

Ainsi les vingt-cinq *tituli*, sauf celui de Cyriaque transféré à Sainte-Marie *in via lata*, se sont conservés à Rome grâce, en partie, à l'institution ecclésiastique des cardinaux-prêtres. Ceux-ci exerçaient, dès le iv<sup>e</sup> siècle, des fonctions qu'on peut comparer à celles des curés. Il en était pour les plus anciens *tituli* comme pour les plus anciennes catacombes, leur vocable était tiré du nom du fondateur; c'est plus tard qu'on y substitua les noms de martyrs ou de saints et l'emploi du terme *sanctus* ne devint obligatoire que depuis le v<sup>e</sup> siècle, mais on a toute raison de soupçonner que les *tituli* existaient en majorité au iv<sup>e</sup> siècle et que certains parmi eux remontent même au III<sup>e</sup> siècle.

Des indices qui ne sont pas négligeables favorisent cette opinion. C'est ainsi que nous voyons des *tituli* restaurés ou même reconstruits au début du v<sup>e</sup> siècle; ils existaient donc depuis longtemps déjà. Le choix de leur emplacement apporte un autre indice : car les « titres » se tiennent en général loin du centre de la ville, abandonné aux monuments de la vie publique païenne. Par exemple la région du Temple

<sup>1</sup> Sur la fondation du titre, cf. *Liber pontificalis*, dans la notice du pape Silvestre, n. 34, avec la liste des donations. — <sup>2</sup> De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, p. 65. —

<sup>3</sup> *Martyrol. hieron.*, 14 août, dans *Acta sanct.*, nov. t. II. —

<sup>4</sup> *Liber pontificalis*, notice d'Innocent I<sup>er</sup>, n. 57. L'auteur emprunte sans doute à un très ancien inventaire de l'église tous les détails qu'il donne sur la fondation et la dotation. — <sup>5</sup> *Martyrol. hieron.*, 11 août : *ad duas donus iuxta Diocletianas*. — <sup>6</sup> L'église a disparu dès le xv<sup>e</sup> siècle. Pour son emplacement, voir Lanciani, *Forma urbis Romæ*, pl. x.

— <sup>7</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 153, n. 347. Sur les traditions qui rattachent à ce titre la mémoire de S. Pierre, cf. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 43, 49 sq. Les actes des SS. Praxède et Pudentienne sont apocryphes sous leur forme actuelle. La commission établie en 1741 par Benoît XIV désait d'eux : *parum sincera... nulla fide digna* et des seconds *corrupta... fabulosa*. —

<sup>8</sup> *Liber pontificalis* : *Lucina vidua... donum suam nomini beati Marcelli titulum dedicavit*; cf. Baronius, *Annales*, ad ann. 418, n. 79, pour la lettre de Symmaque. On peut avec L. Duchesne, *Notes*, p. 27, rechercher ce titre dans le *Titulus Romani*, ainsi nommé évidemment par suite d'une erreur, dans le concile de 499; il faudrait lire dans la souscription *Romanus titulus Marcelli* au lieu de *Marcellus titulus Romani*. — <sup>9</sup> *Libellus precum*, præf., n. 2, P. L.,

t. XIII, col. 82. — <sup>10</sup> *Liber pontificalis*, t. I, *Damasus*, n. 54.

— <sup>11</sup> Inscription concernant la construction d'un bâtiment pour les archives de l'église et inscription de l'abside de l'église. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 134, n. 5; p. 135, 151. — <sup>12</sup> *Liber pont.*, t. I, *Marcus*, n. 49. — <sup>13</sup> L. Duchesne, *Notes*, dans *op. cit.*, p. 387 sq. Une inscription du v<sup>e</sup> siècle nous apprend que Damase y fit exécuter des peintures (*ibid.*, p. 396). Cf. De Rossi, *Bull.*, 1877, p. 8; Sarti, *Append. ad Dionysii crypt. val.*, p. 91; pl. xxxiii. Sur Longinianus, L. Duchesne, *Notes*, p. 394; Grisar, *Analect. Romana*, t. I, diss. xiv. — <sup>14</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 224, n. 262. — <sup>15</sup> De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1879, p. 92; 1875, p. 51. — <sup>16</sup> De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 515.

— <sup>17</sup> De Rossi, *Mosaici cristiani*, fasc. 3-4; H. Grisar, *Analecta Romana*, t. I, p. 88, 146, pl. I, n. 2. — <sup>18</sup> G. Marchi, *Monumenti primitivi*, 1844, p. 26. — <sup>19</sup> L. Duchesne, *Notes sur la topogr.*, p. 27, 28. Sur les traditions locales concernant Aquila, Prisca et Pierre, cf. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 44 sq. — <sup>20</sup> *Martyrol. hieron.*, 22 nov., dans *Acta sanctorum*, nov., t. II, p. [146]; cf. M. Armellini, *Le chiese di Roma*, 2<sup>e</sup> édit., p. 669 sq. — <sup>21</sup> Inscriptions de 521 et de 522 mentionnant des prêtres de ce titre : De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, p. 440, n. 975; p. 442, n. 977; *Roma sotterranea*, t. III, p. 519, 522.

de la Paix ne possède qu'un titre, éloigné du Forum; le Forum romain et le Palatin n'ont aucun titre; la région du Cirque Maxime n'en a également qu'un, le *Titulus Anastasiæ* et elle le doit à la résidence impériale devenue chrétienne sur le Palatin. Tous les autres titres presbytéraux doivent être cherchés [« dans une même zone, qui s'éloigne assez peu, à droite et à gauche du mur de Servius Tullius » : ce sont les quartiers qui, à la lumière des découvertes archéologiques, nous apparaissent, dans la Rome du III<sup>e</sup> siècle, « en plein épanouissement : ...c'est sur cette bande relativement étroite qu'était obligée de vivre presque toute la population romaine, resserrée qu'elle était entre la verte ceinture des grands parcs, propriétés impériales, d'une part, et d'autre part, le centre de Rome, quartier de la vie publique où les bâtiments officiels laissaient peu de place aux simples maisons d'habitation »<sup>1</sup>.

Le nom même des titres, *tituli*, nous invite, lui aussi, à remonter vers la même époque : *titulus*, c'est le titre de propriété immobilière, et par extension la tablette de marbre portant le nom du propriétaire que les maisons romaines présentaient, bien en vue, en guise de numéro<sup>2</sup>. Les titres romains portent sur les plus anciens documents non celui d'un saint patron, comme il deviendra de règle à partir de la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle, mais celui de simples particuliers : sans doute des chrétiens généreux qui avaient fait don à l'Église d'un immeuble utilisé pour les réunions liturgiques : ce « mode primitif de propriété, certainement antérieur à la législation constantinienne, indique que l'organisation titulaire a été établie... à une époque où la propriété ecclésiastique n'existait pas de plein droit... avant les dernières confiscations, c'est-à-dire au plus tard à la fin du III<sup>e</sup> siècle »<sup>3</sup>.

L'analyse des monuments a, dans plusieurs cas privilégiés, permis de confirmer cette induction (ci-dessous. XI. CHRONOLOGIE DES ÉGLISES DE ROME.)

IX. LES ÉGLISES NON TITULAIRES DANS ROME. — Toutes les églises de Rome n'avaient pas le titre de paroisses et cette circonstance n'eulevait rien à leur éclat. C'est ainsi que la basilique qui occupait le premier rang entre toutes les églises était le Latran (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce nom), où le pape avait sa chaire. Venait ensuite la *basilica Liberii*, aujourd'hui Sainte-Marie-Majeure (voir *Dictionn.*, t. X, à ce nom) qui remontait au pontificat de Libère (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom) (352-366) : *Hic fecit basilicam nomini suo juxta macellum Libiæ*; reconstruite sous Sixte III : *Hic fecit basilicam sanctæ Mariæ, quæ ab antiquis Liberii cognominabatur, juxta macellum Libiæ, ubi et obtulit hoc*. À l'origine de cette basilique, la légende médiévale attacha un miracle dont le *Liber pontificalis* ne dit rien, pas plus d'ailleurs que le pape Sixte dans la longue dédicace épigraphique en vers. Rappelons d'un mot que le récit d'un emplacement marqué par une couche de neige au début du mois d'août n'obtenait pas l'acquiescement de la commission instituée par Benoît XIV, en 1741, pour la réforme du bréviaire. En conséquence, elle demandait la radiation des leçons qui relatent le miracle et l'abandon du vocable *Sancta Maria ad Nives*, pour le retour à celui de *Dedicatio sanctæ Mariæ*.

Une troisième église portait le nom de *Basilica*

*Jerusalem* ou *Sessoriana* ou encore *Heleniana*. Elle remontait au règne de Constantin qui l'avait établie dans une salle du palais habité par sa mère : *Fecit basilicam in Palatio Sessoriano, ubi etiam de ligno sanctæ crucis Domini nostri Jesu Christi... quæ cognominatur usque in hodiernum diem Hierusalem*.

Sur l'Esquilin et non loin de la basilique Libérienne se trouvait une basilique fondée, entre 471 et 483, par le *magister militum* Valila; l'édifice appartenait à la famille des Junius Bassus; elle portait le vocable de *Sanctus Andreas in calabarbara*; elle n'existe plus.

Parmi les églises de cette catégorie, il faut mentionner encore pour la période des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles : la *basilica Julia* élevée par le pape Jules I<sup>er</sup> dans la 7<sup>e</sup> région près du forum de Trajan, restaurée vers 561 par les papes Pélage II et Jean III, consacrée aux apôtres Philippe et Jacques (aujourd'hui des Douze Apôtres); la basilique de Saint-Étienne et de Sainte-Bibiane sous le pape Simplicie (468-483), la première dans la 2<sup>e</sup> région, sur le Cælius, dans le *Macellum magnum*, la seconde sur l'Esquilin, près du *Palatium Licinianum*, toutes les deux encore existantes; il en est de même pour Sainte-Agathe-des-Goths (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ARIENS) et la *basilica Theodoræ* dont on ignore l'emplacement, et qui existait en 418<sup>4</sup>.

En plus de ces églises, il faut rassembler les noms de quelques autres qui nous sont connues par les Itinéraires. Le *De locis sanctis martyrum quæ sunt foris civitatis Romæ*<sup>5</sup> contient un chapitre final intitulé : *Islæ vero ecclesie inlus Romæ habentur*, qui mentionne vingt et une basiliques et laisse en blanc la place de cinq autres. Parmi ces églises du VII<sup>e</sup> siècle, on trouve mentionnées<sup>6</sup> : *Sancta Maria Antiqua*, au Forum (voir *Dictionn.*, t. V, à ce nom); *Sancta Maria Rotonda* (le Panthéon, depuis le commencement du VII<sup>e</sup> siècle); les Saints-Côme-et-Damien; Saint-Hadrien (aussi depuis le commencement du VI<sup>e</sup> siècle); Saint-Georges au Vélabre; Saint-Michel archange<sup>7</sup> : très vraisemblablement l'église des Saints-Michel-et-Magnus, près Saint-Pierre, agrandie par le pape Symmaque et dotée par lui d'un escalier; enfin Saint-Boniface<sup>8</sup>, martyr, où, d'après la liste, « repose le corps du saint martyr ». On lit : *Basilica Bonifacii martyris, ubi ipsi dormit*.

Ces églises sont, avec celles que nous avons déjà citées, les plus importantes de l'époque, situées dans la ville même et qui ne sont pas des « titres » presbytéraux. Sans être des paroisses au sens des « titres », c'étaient des centres où s'exerçait le ministère pastoral, où on distribuait les sacrements, où se réunissaient enfin des assemblées liturgiques régulières<sup>9</sup>.

Il faut établir une distinction entre ces églises urbaines et les chapelles funéraires, lieux de culte situés en dehors de la ville et qui avaient été affectés aux martyrs les plus populaires de la communauté romaine. Celles-ci non plus n'étaient pas des *tituli*, mais on les désignait couramment sous le nom de *basilicæ cameleriales*; elles formaient une autre série de lieux de culte très renommés appartenant à l'administration ecclésiastique de la cité.

X. LES ÉGLISES FUNÉRAIRES HORS DE ROME. — Au delà de l'enceinte d'Aurélien, il n'est plus question

<sup>1</sup> R. Vielliard, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, p. 47 et pl. II (les titres primitifs et les domus privées attestées au III<sup>e</sup> siècle). — <sup>2</sup> Daremberg et Saglio, *Diction. des Antiquités*, au mot *Titulus*. — <sup>3</sup> R. Vielliard, *op. cit.*, p. 28. — <sup>4</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 228, n. 1; t. II, p. 41, n. 61. — <sup>5</sup> Eckart, *Comment. de rebus Frane. orient.*, t. I, p. 831; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I (1863), p. 138 sq. — <sup>6</sup> D'abord *Sancta Maria Maior*,

sur l'Esquilin. — <sup>7</sup> Probablement la « basilique » dont parle le *Liber pontificalis* dans la notice de Symmaque (498-514) qui l'agrandit et la pourvut d'eau et d'escaliers (t. I, p. 262, n. 20); L. Duchesne, *Notes sur la topographie*, p. 36. — <sup>8</sup> Actuellement Saint-Alexis. — <sup>9</sup> R. Vielliard, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, p. 51-75 : « L'épanouissement dans la paix, de Constantin à Alaric ».]

de « titres », mais d'églises élevées le long des différentes voies d'accès à Rome. A peine est-il besoin de rappeler la loi qui interdisait l'inhumation des cadavres dans l'intérieur de la ville; c'est au delà des murs qu'on enterrait les martyrs sur la tombe desquels la foi et la piété chrétiennes devaient s'empresser d'ériger des édifices dont certains prirent dès avant la paix de l'Église le nom de *cella* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2894, fig. 2287) ou d'oratoire (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 2346). Constantin croyait « sa gloire » intéressée à ce que ces édifices prissent des proportions et une magnificence auxquelles ne s'appliquait plus le titre de *cella* et il fit bâtir, sur des tombes vénérées, les basiliques de Saint-Pierre au Vatican, de Saint-Paul sur la voie d'Ostie, de Saint-Laurent-hors-les-Murs, de Sainte-Agnès-hors-les-Murs et des Saints-Marcellin-et-Pierre sur la voie Labicane. Ces églises funéraires offraient entre elles une certaine similitude de plan nécessitée par la conformité de leur destination. En effet, elles s'élevaient au-dessus de la tombe sainte dont elles respectaient la position, en sorte que le maître-autel surmontait la sépulture. Comme il n'arrivait pas qu'un martyr fût enterré isolément, mais toujours parmi une agglomération de tombes, il arriva que ces églises, que nous appelons funéraires, étaient, en réalité, des églises cimetérielles, et nous pouvons les désigner en suivant l'ordre des voies romaines, à commencer par le nord.

Nous ne mentionnerons ici que les églises nommées par le *Liber pontificalis* pour la période rédigée vers 530; nous pourrions, il est vrai, ajouter que le *Liber* serait susceptible d'être complété par les anciens *Itineraria* du VII<sup>e</sup> siècle, où on trouverait la mention de quelques églises très anciennes. Nous suivons ici la direction : nord, ouest, sud, est.

1<sup>o</sup> *Voie Cornélienne* : basilique de Saint-Pierre, construite par Constantin sous le pontificat de Silvestre I<sup>er</sup>, restaurée par Léon I<sup>er</sup> et pourvue d'un baptistère par Damase I<sup>er</sup>.

2<sup>o</sup> *Voie Aurélienne* : église Saint-Pancrace, érigée par le pape Symmaque; — église de Sainte-Agathe du Transtévère, près de Saint-Chrysogone, construite sur la maison de saint Grégoire II, vers 725.

3<sup>o</sup> *Voie de Porto* : la basilique Julia, construite par le pape Jules I<sup>er</sup>, au troisième mille sur le *Cæmeterium ad Insalatos*.

4<sup>o</sup> *Voie d'Ostie* : basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, élevée par Constantin, remaniée au IV<sup>e</sup> siècle, consacrée à nouveau par Sirice, en 390; — église des saints martyrs Félix et Adauctus, retrouvée en 1904, élevée sur le cimetière de Commodille, restaurée par le pape Jean I<sup>er</sup> (523-526) (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2397-2399, fig. 3194).

5<sup>o</sup> *Voie Ardéatine* : la basilique de Marc, élevée par le pape de ce nom; — la basilique des Saints-Nérée-et-Achillée (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce nom), appelée parfois de Sainte-Pétronille et restaurée par le pape Jean I<sup>er</sup> (523-526); — la basilique de Damase, du pape de ce nom.

6<sup>o</sup> *Voie Appienne* : la basilique des Apôtres *ad Catacumbas* et qui est devenue Saint-Sébastien (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PIERRE); basilique de Saint-Corneille, près du cimetière de Calliste. Sur ce point se trouvaient deux oratoires ou *cellæ*, dédiés à S. Sixte II (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2894, fig. 2287) et à Ste Sotère (voir à ce nom), dont le *Liber pontificalis* ne parle pas, et ce ne sont pas les seuls.

7<sup>o</sup> *Voie Latine* : la basilique de Saint-Étienne fondée sous Léon I<sup>er</sup> et retrouvé de nos jours.

8<sup>o</sup> *Voie Labicane* : la basilique des Saints-Marcellin-et-Pierre, près du mausolée d'Hélène (*Torre Pignattara*).

9<sup>o</sup> *Voie Tiburtine* : la basilique de Saint-Laurent-hors-les-Murs. Constantin l'avait fait construire au cimetière de Cyriaque dans l'*Ager veranus*. Sixte III y rattacha une *basilica maior* tandis que l'ancienne prit le nom de *basilica ad corpus* (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LAURENT). Plus tard le pape Félix III éleva dans le voisinage de ces deux églises une basilique de Saint-Agapit et le pape Simplicien une basilique de Saint-Étienne.

10<sup>o</sup> *Voie Nomentane* : la basilique de Sainte-Agnès, élevée sous Constantin, souffrit des restaurations sous les papes Libère, Innocent et Symmaque; leur successeur Honorius I<sup>er</sup> la fit reconstruire plus tard.

11<sup>o</sup> *Voie Salaire* : l'oratoire de Sainte-Félicité (voir *Dictionn.*, t. V, à ce nom) sur le cimetière de Maxime, construit par le pape Boniface I<sup>er</sup> et restauré par Symmaque; — la basilique de Saint-Saturnin sur le cimetière de Thrason. La grande catacombe de Priscille proche de cette route était signalée par une basilique érigée par le pape Silvestre et probablement remaniée par Jean I<sup>er</sup>; ses restes remarquables ont été de nos jours ramenés à la lumière (voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot PRISCILLE).

12<sup>o</sup> *Voie Flaminienne* : la basilique de Saint-Valentin située presque à mi-chemin entre la porte Flaminienne et le pont Milvius; cette basilique, de dimensions imposantes, avait été fondée par le pape Jules I<sup>er</sup>, dans le voisinage immédiat du cimetière du saint, dans les rochers de Parioli. En 1888, on exhuma les fondations de cette basilique avec ce qui restait des colonnes et des tombeaux. C'était une basilique à trois nefs.

XI. CHRONOLOGIE DES ÉGLISES DE ROME. — [« Il ne s'est conservé aucun document qui permette de déterminer d'une façon certaine où se trouvaient, avant Constantin, les établissements chrétiens compris dans l'enceinte de Rome<sup>1</sup>. Il est possible, toutefois, d'arriver à quelques précisions fondées sur l'archéologie. Le nom porté, sur les plus anciens documents, par les titres presbytéraux suggère, nous l'avons dit, une origine antérieure à Constantin. » L'étude des monuments, là où il reste des vestiges de l'édifice primitif, a précisé, en les confirmant, les conclusions tirées de l'onomastique.

« Dans les titres de Clément, d'Anastase, de Vizans (aujourd'hui Saint-Clément, Sainte-Anastase et Saints-Jean-et-Paul), on a retrouvé les murs de maisons à plusieurs étages, les unes du II<sup>e</sup>, les autres du III<sup>e</sup> siècle, qui subirent toutes, au cours du III<sup>e</sup> siècle, des remaniements profonds<sup>2</sup>; par la suppression de murs de refend, ou même par la reconstruction partielle des étages supérieurs, on semble avoir voulu alors aménager les grandes salles de réunion où le culte liturgique fut célébré jusqu'aux grandes reconstructions du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle.

« Au titre d'*Equitius* (aujourd'hui Saints-Sylvestre-et-Martin-aux-Monts), la salle qui servit aux réunions liturgiques, sans modification aucune, jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle, existe encore, et son appareil permet de la dater du temps des Sévères<sup>3</sup>.

« Dans les titres de Chrysogone et de Sabine (Saint-Chrysogone et Sainte-Sabine), les vestiges des sanctuaires primitifs retrouvés au cours de fouilles

<sup>1</sup> L. Duchesne, *Les titres presbytéraux et les diaconies*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 217. —

<sup>2</sup> E. Junyent, *Il titolo di San Clemente in Roma*, Rome, 1932, p. 82 sq.; E. Junyent, *La maison romaine du titre*

de Ste Anastasie, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. VII (1931), p. 91 sq. — <sup>3</sup> R. Vielliard, *Les origines du titre de Saint-Martin-aux-Monts à Rome*, Rome, 1931, p. 24-46.

récentes, se rattachent au même type de constructions<sup>1</sup>. De même le surnom *ad duas Domus*, que donne le *martyrologe hiéronymien* au titre de Gaius (Sainte-Suzanne), indique une installation de fortune qui convient mieux au III<sup>e</sup> siècle qu'à l'époque de la paix<sup>2</sup>.

« A la fin du IV<sup>e</sup> siècle, les titres de *Crescentiana* et de *Pudens* (Saint-Sixte et Sainte-Pudentienne) furent reconstruits et agrandis : leur fondation n'était donc pas récente<sup>3</sup>.

« Ainsi donc sur vingt-cinq titres que Rome comptait au V<sup>e</sup> siècle, les neuf qui viennent d'être énumérés ne sont pas postérieurs aux premières années du IV<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> ».

On peut risquer la même hypothèse pour huit autres églises, « créées avant le développement du culte des saints par des fondateurs » aux « noms sans éclat »<sup>5</sup> :

<i>Titulus Æmilianæ</i>	=	Quatre-Saints-Couronnés
— <i>Cyriaci</i>	=	Saint-Cyriaque
— <i>Fasciolæ</i>	=	Saints-Nérée-et-Achillée
— <i>Lucinæ</i>	=	Saint-Laurent-in-Lucina
— <i>Nicomedis</i>	=	Saints-Pierre-et-Marcellin
— <i>Praxidæ</i>	=	Sainte-Praxède
— <i>Priscæ</i>	=	Sainte-Prisque
— <i>Tigridæ</i>	=	Sainte-Balbine

« On peut y ajouter trois autres titres : ceux de Calliste et de Cécile (Saint-Calliste et Sainte-Cécile) en connexion avec les fameux cimetières du III<sup>e</sup> siècle et le titre de Marcel (Saint-Marcel, qui date du début du IV<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>). »

La date de la fondation des autres titres est connue et doit être attribuée à des papes postérieurs à la paix constantinienne, d'après le *Liber pontificalis*, dont les informations, en pareille matière, fondées sur les documents officiels, deviennent dignes de foi<sup>7</sup>. D'après cette source, le pape Marc (336) fonda le titre qui a conservé son nom *iuxta Pallacinis*. Le pape Jules I<sup>er</sup> (337-352) dédia une basilique *iuxta forum divi Traiani* qui porte aujourd'hui le nom des Douze-Apôtres et une autre au Transtévère (aujourd'hui Sainte-Marie du Transtévère), sans parler de trois basiliques cimetiérales hors les murs (au-dessus des catacombes de Saint-Félix, Saint-Valentin et Calépode.)

Libère (352-356) fonda Sainte-Marie *ad præsepe*. Damase (366-384) constitue le « titre » qui porte son nom, devenu plus tard Saint-Laurent *in Damaso*, et construit la basilique de Saint-Sébastien *ad catacumbas*.

Sous le pape Sirice (384-498), les témoins épigraphiques attestent l'existence d'une *memoria* de Saint-Hippolyte *in vico patricio*. Le *titulus Eusebii* remonte probablement à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, car nous lisons [dans le *martyrologe hiéronymien* à la date du 14 août (xviii kal. sept.) : *Eusebii tituli sui conditoris*, ainsi que le titre connu aujourd'hui sous le nom de Saint-Pierre-aux-liens qui est désigné, au concile de 499, sous celui de *titulus Apostolorum*<sup>8</sup>.

Sous le pape Innocent I<sup>er</sup> (401-417), est créé « le dernier en date des titres romains », Saint-Vital, grâce à la générosité d'une riche Romaine, Vestina, *inlustris femina*. « Selon la coutume encore récente, le sanctuaire fut placé sous le vocable des saints Vital, Gervais et Protas ; mais selon l'usage ancien,

le titre lui-même, c'est-à-dire le centre administratif et religieux, portait le nom de sa fondatrice : *titulus Vestinæ ad sanctum Vitalem*, dira-t-on encore au VIII<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. »]

Saint Léon le Grand (440-461) fonda le monastère des Saints-Jean-et-Paul près de Saint-Pierre. Le pape Hilaire, son successeur (461-468), outre les oratoires toujours debout au baptistère de Latran dédiés à S. Jean-Baptiste, à S. Jean-l'Évangéliste et à la sainte Croix, en éleva un quatrième consacré à Saint-Étienne. Sous son pontificat ou sous celui de son successeur Simplicius (468-482), Flav. Ricimer fonda la basilique de Sainte-Agathe-des-Goths *super Suburam*; sous ce même pape, Flav. Vailla transforma une salle du palais de Junius Bassus en église de Saint-André. Ce fut encore Simplicius qui fit la dédicace de la basilique de Sainte-Bibiane et de Saint-Étienne au Cælius.

A la fin du V<sup>e</sup> siècle appartient le document déjà mentionné d'un concile romain tenu en 499 où nous lisons les noms de vingt-neuf titres, par suite d'une augmentation apparente, car sous le pape Hilaire nous savons par le *Liber pontificalis* que : *in Urbe vero Roma constituit... scyphos argenteos XXV per titulos, pens. sing. lib. X; amas argenteas XXV pens. sing. lib. X; calices ministeriales L, pens. sing. lib. II*. Dans les vingt-neuf titres du concile de 499, le *titulus Romani* s'explique par une erreur du copiste, le *titulus Vizantis* est le même que le *titulus Pammachii* et le *titulus Laurentii* est probablement celui de Damase. Enfin le *titulus Nicomedis* est identique avec Saint-Mathieu *in Merulana*. Le *titulus Cyriaci* n'est pas situé sur la voie Salaire, au nord des Thermes de Dioclétien, mais à l'intérieur même des Thermes et a dû être élevé à une époque où ces thermes commençaient à être abandonnés.

Pour suivre plus facilement les changements de nom des *tituli*, on peut se reporter au tableau suivant où ils sont classés suivant leur appartenance à l'une des sept régions.

Au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, le pape Symmaque (498-514) consacra Saint-André, près de Saint-Pierre, les Saints-Côme-et-Damien *ad præsepe*, Saint-Michel archevêque au *vicus patricius* et Saint-Pancrace sur la voie Aurélienne. Le pape Félix IV (526-530) transforma la rotonde du *templum Urbis* en basilique des Saints-Côme-et-Damien et ordonna la restauration, après un incendie, de la basilique cémétériale de Saint-Saturnin sur la voie Salaire. Sous le pape Vigile (537-555) s'éleva, près de la voie Lata, le *xenodochium* de Bélsaire, près duquel existait peut-être dès l'origine l'église de Sainte-Marie *in Sinodochio*; quant à l'église des saints Cyr et Julitte, on ne peut affirmer qu'elle remonte à ce pontificat. Ce fut probablement le pape Pélage (579-590) qui fit construire la basilique cémétériale de Saint-Hermès sur la voie Salaire. Un passage souvent cité de Grégoire de Tours nous apprend que, vers 580-590, il existait à Rome cinq églises dédiées à S. Laurent, parmi lesquelles il mentionne Saint-Laurent *ad craticulam* (*in Panisperna*) et Saint-Laurent *in Pallacinis*. A la dernière année du pontificat de Pélage se rapporte une mention épigraphique de l'église Saint-Menas, datée de l'année 589.

Le pontificat de S. Grégoire le Grand fait époque

<sup>1</sup> H.-I. Marrou, *Sur les origines du titre romain de Sainte-Sabine*, dans *Archivum Fr. Prædicatorum*, t. II, 1932, p. 316-325; M. Mesnard, *La basilique de Saint-Chrysogone à Rome*, 1935, p. 19-32; R. Krautheimer, *Corpus basilicarum christianarum Romæ*, Rome, 1940, t. 3. — <sup>2</sup> J.-P. Kirsch, *Die römischen Titelkirchen im Altertum*, Paderborn, 1918, p. 70-74. — <sup>3</sup> Kirsch, *ibid.*, p. 23-26, 61-67; A. Petrucci, *La basilica di S. Pudenziana in Roma secondo gli scavi recenti-*

*mente eseguiti*, Cité du Vatican, 1934. — <sup>4</sup> Vielliard, *Recherches*, p. 28-29. — <sup>5</sup> Vielliard, *ibid.*, p. 30. — <sup>6</sup> Vielliard, *op. cit.*, p. 29-30, citant Kirsch, *Titelkirchen*, p. 104-108, 113-116, 77-80. — <sup>7</sup> R. Vielliard, *Les titres romains et les deux éditions du Liber pontificalis*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. IV, 1928, p. 89-103. — <sup>8</sup> J.-P. Kirsch, *Die römischen Titelkirchen*, p. 45-52. — <sup>9</sup> R. Vielliard, *Recherches*, p. 74; Saint-Vital, dans *Rivista di arch. crist.*, t. XI, 1935, p. 103-118.

(590-604) dans l'histoire des églises de la ville de Rome. La fondation du monastère de Saint-André (-et-Grégoire) *ad clibum Scauri* est inséparable du souvenir du pape et de sa famille. Les monastères de Saint-Pancrace, au Latran, de Saint-Simmetrius, de Saint-André-et-Lucie, l'église de Saint-Severano *in Merulana* sont mentionnés pour la première fois dans les écrits de S. Grégoire. Rappelons d'un mot le concile tenu en 595 qui nous a conservé les noms de vingt-quatre *lituli*, d'où celui de Sainte-Anastasie est exclu. On remarquera que, dès lors, au nom de

les plus anciennes mentions de Saint-Césaire *in Palatio* et de Saint-Étienne, près de Saint-Paul. Entre 608 et 610, Boniface IV (608-615) consacre le Panthéon d'Agrippa à Sainte-Marie *ad martyres*, il dédie la petite église de Saint-Ange au sommet du mausolée d'Hadrien. Le pape Honorius I<sup>er</sup> (625-638) fonda l'église de Saint-Apollinaire *ad palmata*, près de Saint-Pierre, le monastère des Saints-André et-Barthélémy près du Latran, la basilique de Saint-Hadrien dans l'ancienne salle du Sénat et la diaconie de Sainte-Lucie *in silice*. Sous le pontificat d'Hono-

Région	Concile de 499	Concile de 595	Vie d'Hadrien I <sup>er</sup>	Catalogue de Léon III	Titre
I	Sabinae Priscae Tigridae Fasciolae	S. Savinae S. Priscae S. Balbinae SS. Nerei et Achillei	—	b. Savinae martyris	1
			b. Priscae	b. Aquilae et Priscae	2
			—	S. Balbinae	3
			—	—	4
II	Crescentianae Aemilianae Pammachii Vizantis	S. Sixti SS. IV Coronatorum SS. Iohannis et Pauli	S. Sixti	b. Xisti martiris et conf. Emilianae	5
			SS. IV Coronatorum Pammachii SS. Iohannis et Pauli	Pammachii	6 7
			—	—	—
III	Eusebii Clementis Equitii Nicomedis S. Matthaei Apostolorum	S. Eusebii S. Clementis S. Silvestri SS. Marcellini et Petri SS. Apostolorum	S. Eusebii martyris	S. Eusebii	8
			b. Clementis	b. Clementis	9
			b. Silvestri...sito in Orfea	—	10
			—	—	11
			Apostolorum q. app. Eudoxiae ad vincula	b. Petri q. app. Eudoxiae	12
IV	Praxidae Pudentis Vestinae Cyriaci Gai	S. Praxedis S. Pudentis S. Vitalis S. Quiriaci S. Susanna	S. Praxedis	b. Praxedis	13
			Pudentis=S. Pudentianae	Pudentis	14
			—	S. Vitalis	15
			Cyriaci mart.	S. Cyriaci	16
			b. Susannae mart. q. app. duas Domus	b. Susanna	17
V	Lucinae	S. Laurentii	b. Laurentii mart. q. app. Lucinae	b. Laurentii mart. q. app. Lucinae	18
VI	Marcelli Damasi Laurentii Marci Anastasiae	S. Marcelli S. Damasi S. Marci —	S. Marcelli via lata	b. Marcelli	19
			b. Laurentii q. app. Damasi	ipsius martyris q. app. Damasi	20
			b. Marci pontif. et conf.	b. Marci mart. atq. pont.	21
			—	b. Anastasiae	22
VII	Caeciliae Chrysogoni Iulii	S. Caeciliae S. Chrysogoni SS. Iulii et Calisti	—	b. Caeciliae	23
			—	b. Grisogoni mart.	24
			S. Dei genetricis q. v. Calisti trans Tiberim	ipsius Dei genetricis in titulo Calisti	25

fondateur d'un « titre » fait place celui d'un patron. Des raisons archéologiques permettent de faire remonter au VI<sup>e</sup> [ou au VII<sup>e</sup>] siècle les églises de Sainte-Marie-Antique, de Sainte-Marie-in-Cosmedin, [Sainte-Marie-in-via-Lata, Saint-Théodore, Saint-Saba, Saint-Félix-in-thermis-Traianis, Sainte-Marie-in-Cannapara<sup>1</sup>].

Aux dernières années du pontificat de S. Grégoire, coïncidant avec le début du VII<sup>e</sup> siècle, appartiennent

<sup>1</sup> [W. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, Rome, 1911; E. Tea, *La basilica di Santa Maria Antiqua*, Milan, 1937; G.-B. Giovenale, *La basilica di S. Maria in Cosmedin*, Rome, 1927; L. Cavazzi, *La diaconia di Sta. Maria in via Lata e il monasterio di S. Ciriaco*, Rome, 1908; A. Bartoli, *Gli horrea Agrippiana e la diaconia di S. Teodoro*, dans *Monumenti Antichi*, publ. par l'Acad. dei Lincei, t. xxvii, Rome, 1922, p. 339 sq.; J. Lestocquoy, *Noles*

rius fut composé un catalogue des églises cémétériales inséré dans les *Gesta regum Anglorum* de Guillaume de Malmesbury<sup>2</sup>; on y voit mentionnée pour la première fois l'église de Sainte-Tatiana.

Le pape Théodore (642-649) construisit l'oratoire de Saint-Silvestre au Latran et l'église de Saint-Euple sur la voie d'Ostie. Sous Adéodat (672-676), on trouve la première mention de Saint-Erasme, au Celius, et sous Léon II (682-684), celle de Saint-

*sur l'église de Saint-Saba*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. v, 1929, p. 313-357; C. Hulsen, *Le chiese di Roma nel medio evo*, au mot *S. Felicitatis in thermis Traianis*; A. Bartoli, *Ultime vicende e trasformazioni cristiane della Basilica Emilia*, dans *Monumenti Antichi* des Lincei, t. xxi, 1912, p. 758 sq.] — <sup>2</sup> [Lib. IV, c. 351-352; Valentini-Zucchetti, *Codice topografico della Città di Roma*, t. II (*Fonti per la Storia d'Italia*, vol. 88), p. 133 sq.]

Georges au Vélabre. Ce fut Léon II qui construisit l'église Saint-Paul près de Sainte-Bibiane. La notice du pape Serge I<sup>er</sup> (687-701) rappelle une restauration de l'église Sainte-Euphémie dont l'origine remonte au commencement du vi<sup>e</sup> siècle ou plus haut encore. Le Catalogue de Salzbourg, compilé dans la deuxième moitié du vi<sup>e</sup> siècle, contient, pour la première fois, les noms des Saints-Boniface-et-Alexis, et celui de Saint-Anastase *ad aquam Salviam*. On peut encore attribuer au vi<sup>e</sup> siècle, d'après les caractères archéologiques, Sainte-Marie *in Capitolio* et Saint-Théodore.

Au viii<sup>e</sup> siècle, sous le pontificat de Grégoire II (715-731) on rencontre la première mention du monastère de Sainte-Agnès *ad duo furna* et la diaconie de Saint-Eustache. Le pape Grégoire III (731-742) renouvela et agrandit l'oratoire des Saints-Serge-et-Bacchus près de Saint-Pierre, ainsi que l'oratoire de Sainte-Marie *in Aquiro* et l'église de Saint-Calliste au Transtévère. Dans sa constitution synodale de 732 on parle pour la première fois des deux monastères dépendants de Saint-Pierre, qui sont Saint-Martin et Saint-Étienne *cala Galla patricia*. Une tradition peu sûre attribuée au pape Zacharie (741-752) la fondation du monastère de Sainte-Marie-au-Champ-de-Mars. Le pape Étienne II (752-757) restaura la basilique *a longis temporibus diruta* de Saint-Laurent *super S. Clementi*; il fonda l'église de Sainte-Pétronille près de Saint-Pierre et le monastère de Saint-Étienne *de agulia*. Le même pape construisit en 755 la basilique de Saint-Ange *in Pescheria*.

Paul I<sup>er</sup> fonda l'église des Saints-Pierre-et-Paul *in via sacra* et probablement le monastère de Saint-Silvestre *in capite*. La première mention de la chapelle de Saint-Laurent *in Palatio* ou du *Sancta Sanctorum* se lit sous Étienne IV (768-772).

La notice du pape Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) contient la mention de nombreuses églises et celles-ci pour la première fois : Saint-Apollinaire, Saint-Félix *in Pincis*, Saint-Jean-devant-la-Porte-Latine, Saint-Laurent-*ad Taurellum*, Saints-Laurent-et-Hadrien, Sainte-Marie *in caput portici*, Sainte-Marie-*in Hadriano*, Sainte-Martine, Saints-Serge-et-Bacchus *in Capitolio*, Saint-Silvestre près de Saint-Pierre, Saint-Étienne *Vagaudæ*.

Dans l'*Itinéraire* d'Einsiedeln (viii<sup>e</sup> siècle ou ix<sup>e</sup>), on lit pour la première fois les noms de Sainte-Agathe *in diaconia*, Saint-Antoine *juxta infernum*, Sainte-Agnès *de agone*, Saints-Jean-et-Paul au Janicule, Saint-Isidore, Sainte-Lucie *in septem solis*, Sainte-Marie *de Minerva*.

Dans le catalogue des largesses de Léon III, en 806, voici encore des noms nouveaux d'églises : Saint-Abbacyr *in xenodochio Valerianorum*, Saint-Agapit *ad Vineula*, Sainte-Agathe *in caput Africae*, Sainte-Agathe *in Tempulo*, Saint-André *juxta Sanctos Apostolos (de Biberatica)*; Saint-André près de Sainte-Marie-Antique; Saint-André *de massa Juliana*; Saint-Archange du palais de Latran; Saint-Basilide *in Merulana*; Saint-Césaire *in monasterio Corsarum*; Saints-Côme-et-Damien *in xenodochio Tuoio*; Saint-Donat près de Sainte-Prisque; Saint-Grégoire (de Nazianze) au Champ-de-Mars; Saint-Hadrien *juxta præseppe*; Saint-Jean sur l'Aventin; Sainte-Marie d'Ambroise *(de Maxima)*; Sainte-Marie *in Dominica*; Sainte-Marie *in Julia*; Sainte-Marie *de Lulara*; Sainte-Marie du milieu; Sainte-Marie du monastère de Michel; Sainte-Marie *de Tempore*; Sainte-Marie

*in via Lala*; Sainte-Marie *in xenodochio Firmis*; Saint-Pérégrin; Saints-Serge-et-Bacchus *in Callinico*; Saint-Étienne *in Dulciti*; Saint-Étienne près du Latran; Saint-Vite *in macello*; Saint-Vite *in monasterio Sardonum*.

Sous le pontificat d'Étienne V (816-817), on trouve la première mention de l'oratoire de Sainte-Barbe *in Subura*; le pape Pascal I<sup>er</sup> (817-824) fonda le monastère de Sainte-Agathe *ad colles jacentes* et reconstruisit celui de Saint-Serge *de forma*. Sous Grégoire IV (827-844), on lit la mention de l'église Saint-Abbacyr *ad Alefantum*. Le pape Serge II (844-847) restaura l'oratoire de Saint-Étienne *de schola canlorum*. Léon IV (847-855) crée la diaconie de Sainte-Marie-Nouvelle, qui remplace Sainte-Marie-Antique, et reconstruit l'église de Sainte-Marie-*in Saxia*. Une bulle de ce pape, du 10 août 854, donne pour la première fois les noms de Saint-Michel *in Borgo*, et de Saint-Zénon. Sous le pontificat de Jean VIII (872-882) fut décorée l'église de Sainte-Marie *de gradellis*.

XII. LA POPULARITÉ VARIABLE DES SAINTS TITULAIRES. — On ne peut résumer les notices d'un catalogue, quelque attrayant qu'il soit pour un fervent des antiquités romaines. En le lisant, un érudit<sup>1</sup> a noté, à l'intention des liturgistes, ce qu'il nous apprend sur la popularité diverse des saints patrons auxquels furent dédiés oratoires et basiliques. C'est là un aspect de la dévotion romaine qui mérite d'être observé. La plupart de ces sanctuaires sont de fondation privée<sup>2</sup> : la fréquence ou la rareté d'un vocable reflète évidemment le crédit dont jouissait le saint en question auprès du commun des Romains.

« Nous sommes aujourd'hui portés, lorsque nous songeons aux saints des premiers temps ou du Moyen Âge, à établir entre eux une sorte de hiérarchie, d'après l'efficacité avec laquelle il nous semble qu'ils continuèrent en ce monde l'œuvre du Christ, soit par leurs travaux, soit par l'exemple de leurs vertus. Apôtres, grands missionnaires, martyrs illustres, docteurs et défenseurs de l'Église, initiateurs de la vie monastique et religieuse, pénitents et ascètes héroïques marchent en tête du long cortège. Peut-être s'attendrait-on à ce que, dans la capitale du monde chrétien, l'écho de ces glorieuses réputations, ait, de tout temps, dominé la renommée des saints que nous plaçons aujourd'hui à un rang plus modeste. La vieille liturgie romaine nous donne, en effet, l'impression d'une dévotion grave, judicieuse, directement orientée vers l'essentiel, aussi peu sujette que possible à céder aux impulsions irraisonnées ou à subir le prestige de passagers engouements.

« Mais il faut se souvenir que les formules où elle s'exprime, et d'après lesquelles nous la caractérisons, sont de très ancienne composition. Un grand nombre d'entre elles étaient déjà en usage au temps de S. Léon. Au contraire, le Sanctoral romain se forma lentement. Au petit groupe de martyrs locaux, dont l'anniversaire commença d'être célébré dans la seconde moitié du i<sup>er</sup> siècle, s'ajoutèrent peu à peu d'autres noms : martyrs nouveaux et évêques, d'abord romains, puis étrangers. — plus tard encore, ascètes, vierges et saintes femmes, moines, clercs ou simples laïques ayant vécu en réputation de haute vertu. Le catalogue s'accrut au gré des circonstances sans qu'on ait prétendu y voir une sélection raisonnée, portant sur l'ensemble des saints dont pouvait se glorifier l'Église universelle, ou même simplement la

<sup>1</sup> M. Andrieu, *Chronique d'archéologie chrétienne*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. ix, 1929, p. 542-543. —

<sup>2</sup> Leur nom même l'indique souvent. C. Hüelsen a dressé une liste de près de cent églises romaines (p. civ-cv) où

le nom du patron est suivi de celui d'une famille ou d'un individu, le nom des fondateurs étant demeuré attaché à leur œuvre. Dans cette liste les noms de femmes dominent.

communauté de Rome. Aussi le calendrier des anciens sacramentaires offre-t-il, à côté de noms que nous jugerions aujourd'hui très obscurs, d'étranges lacunes. Et cependant il s'était constitué sous le contrôle de l'autorité, tandis que dans les donations, dans les fondations d'oratoires ou de monastères, de basiliques votives, la piété populaire manifesta plus librement à quels saints allaient ses préférences. Il faut évidemment, même ici, faire la part des initiatives officielles, mais, à mesure qu'on descend vers le Moyen Âge et que les exigences intellectuelles s'affaiblissent, on peut dire que chez les clercs aussi, même les plus élevés en charge, la dévotion s'éloigne de son antique et austère simplicité. Sans oublier les mystères fondamentaux, où se résume l'économie du salut, on se plaît aux récits merveilleux, on s'enthousiasme pour les thaumaturges, dont la renommée vient parfois de fort loin.

« On ne doit pas être surpris que les saints les plus honorés de Rome n'aient pas toujours été ceux que nous estimerions nous-mêmes les plus grands. Quelques apôtres seulement eurent des églises, et, sauf deux ou trois exceptions, en petit nombre et assez tard. Les Pères, tant orientaux que latins, n'apparaissent presque pas. Les martyrs, vierges ou confesseurs, même romains, ne sont pas toujours ceux que l'on attendrait. Il y aurait grand intérêt à étudier chaque cas particulier. »

XIII. LES SANCTUAIRES PLACÉS SOUS UN VOCABLE DE SAINT. — « Les premières basiliques romaines que l'on ait désignées par le nom d'un saint semblent bien être celles que fonda Constantin sur les tombes des plus célèbres martyrs romains : Saint-Pierre du Vatican, Saint-Paul-hors-les-murs, Saint-Laurent sur la voie Tiburtine, Sainte-Agnès sur la voie Nomentane, auxquelles il faut joindre la basilique du Sauveur au Latran, et, tout auprès, celle qui fut dédiée non à un saint personnage, mais à la sainte Croix.

« Les quatre grandes basiliques cémétériales remplacèrent-elles des sanctuaires érigés aux siècles précédents et portant déjà le même vocable? C'est fort peu vraisemblable. Les tombes vénérées étaient certainement marquées par des monuments connus de tous les fidèles. Mais ces monuments, s'ils s'élevaient à la surface du sol — ce que nous ignorons — devaient être tout au plus de petits édifices, analogues, par leur forme générale et leurs dimensions, aux sépultures païens — pourvus peut-être, dans un voisinage plus ou moins immédiat, d'un local où pouvaient prier les pieux visiteurs. La *trichia* récemment exhumée sous la basilique de Saint-Sébastien (voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot PIERRE, col. 874, fig. 10201) nous donne une idée de ce que pouvaient être, lorsque l'état des lieux permettait leur érection, ces modestes oratoires. Mais on ne saurait parler d'églises, au sens courant du mot...

« L'exemple de Constantin fut suivi. Des basiliques s'élevèrent rapidement dans les cimetières, au-dessus des tombes sacrées. D'autres furent bâties pour recevoir les corps saints ou les reliques transférées à l'intérieur de la cité, ou même, en l'absence de tout vestige matériel, pour honorer une mémoire

glorieuse. De ces sanctuaires, plusieurs ont pu disparaître sans laisser aucun souvenir. D'autres, fondés dès cette époque, mais dont aucun document ne nous a conservé la date d'origine, n'apparaîtront qu'aux siècles suivants dans les textes ou inscriptions venus jusqu'à nous. Néanmoins, ceux qu'on peut, avec certitude, restituer aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, sont assez nombreux.

« Jules I<sup>er</sup> (337-352) éleva, au cimetière de la voie Flaminienne, une basilique sur le tombeau de S. Valentin. Un peu plus tard, mais encore au IV<sup>e</sup> siècle, on visitait sur le flanc du Viminal, une *memoria sancti martyris Hippolyti*.

« Damase (366-384) construisit, près du théâtre de Pompée, une nouvelle basilique, qu'il mit sous le patronage de Saint-Laurent, et une autre dédiée au même martyr, dans le cimetière de la voie Ardatine, où il devait un jour reposer lui-même. Une phrase obscure du *Liber pontificalis*<sup>1</sup> peut donner à croire que le même pape éleva sur la voie Appienne, *ad Calacumbas*, une basilique en l'honneur des apôtres Pierre et Paul, dont les corps avaient reposé en cet endroit. C'est l'opinion de Chr. Huelsen<sup>2</sup>. Les fouilles récentes (voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot PIERRE) ont cependant montré que la première basilique érigée *ad Calacumbas* existait avant le pontificat de Damase, puisque, dès 356-357, on en creusait le pavement pour y pratiquer des sépultures<sup>3</sup>. Cet édifice du IV<sup>e</sup> siècle était-il la basilique cémétériale de Saint-Sébastien, auquel, sous le pontificat d'Innocent I<sup>er</sup> (401-417), deux prêtres dédiaient une inscription votive?<sup>4</sup> Il ne le semble pas, car les documents postérieurs l'appellent longtemps encore *basilica apostolorum*<sup>5</sup>. Mais, comme le corps de S. Sébastien y était vénéré, et que les souvenirs apostoliques s'éloignaient de plus en plus, le vocable du soldat martyr finit par l'emporter définitivement.

« Au temps d'Innocent I<sup>er</sup> (401-417), des moines apportèrent d'Alexandrie les corps des martyrs Cyr et Jean. L'église de Saint-Abbaeyr \* *trans Tiberim*<sup>6</sup> dû être aussitôt construite pour les recevoir. Du même temps sans doute, est l'oratoire encore existant qui marque, dit-on, au premier mille de la voie de Porto, le lieu où furent débarquées leurs reliques (*SS. Cyri et Joannis extra portam Portuensem*), devenu depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, par corruption du nom Sant' Abbacior, Santa Passera.

« Le *Liber pontificalis* rapporte que Sixte III (432-440) *fecit basilicam sancto Laurentio*. J.-B. de Rossi et L. Duchesne croient qu'il s'agit de la *basilica major* de l'Agro Verano<sup>7</sup>; J.-P. Kirseh<sup>8</sup> et Chr. Huelsen pensent qu'il s'agit au contraire de la reconstruction de l'ancien *titulus Lucinæ* qui sera désormais Saint-Laurent *in Lucina*. Parmi les souscriptions du concile romain de 499, nous trouvons encore le *titulus Lucinæ*. Mais il y a aussi un *titulus (sancti) Laurentii* qu'il faut plutôt identifier avec le *titulus Lucinæ* qu'avec le *titulus Damasi* de la même liste.

« Dans la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle, le pape Simplicius (468-483) dédia sur l'Esquilin une basilique à Sainte-Ibibiene, une sur le Célius à Saint-Étienne [-le-Rond], une autre à Saint-André [*in Cata-*

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 212 : *Hic fecit basilicas duas, una beato Laurentio juxta theatrum et alia via Ardeatina ubi requiescit, et in Calacumbas, ubi jacuerunt corpora sanctorum apostolorum Petri et Pauli, in quo loco platonom ipsam, ubi jacuerunt corpora sancta, versibus exornavit.* — <sup>2</sup> Chr. Huelsen, *Le Chiese di Roma*, p. 460. — <sup>3</sup> H. Lietzmann, *Petrus und Paulus in Rom*, 2<sup>e</sup> édit., p. 151, note 1. En supprimant, comme le suggère L. Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 214, note 9, dans la phrase citée plus haut, les mots *in quo loco*, le texte devient correct et n'attribue plus à Damase que la décoration de la

*platoma.* — <sup>4</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 36, note 13. — <sup>5</sup> H. Lietzmann, *op. cit.*, p. 150-151, 152, note 4. Le *Liber pontificalis* dit d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) : *Verum etiam et ecclesiam Apostolorum foris porta Appia, miliario tertio, in loco qui appellatur Calacumbas ubi corpus beati Sebastiani martyris cum aliis quiescit, in ruinis præventam, noviter restauravit*; t. I, p. 508. — <sup>6</sup> L'austriacque \* désigne les noms des églises disparues. — <sup>7</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 235, note 12. — <sup>8</sup> Dans son excellent livre *Die römischen Titelkirchen im Altertum*, in-8°, Paderborn, 1918, p. 82-83.

barbara] dans un palais légué par le Goth Valila († 471), près de Sainte-Marie-Majeure.

« Une trentaine d'années plus tard, Symmaque (498-514) érigeait, près de Saint-Pierre du Vatican, une deuxième petite église en l'honneur de S. André. On dut à ce même pape Saint-Pancrace sur la voie Aurélienne; près de l'ancien *titulus Equitii*, une basilique dédiée à Saint-Martin[-aux-Monts], et, près de Sainte-Marie-Majeure, un oratoire des Saints-Côme-et-Damien.

« La basilique de Saint-Martin fut, sans doute, la première qu'on éleva à Rome sous le patronage d'un simple confesseur. Mais la Vierge possédait depuis près de trois quarts de siècle, une des plus belles églises de la ville, Sainte-Marie-Majeure. Libère (352-363) avait bâti sur l'Esquilin une basilique à laquelle, selon l'usage, il avait donné son nom : *Hic fecit basilicam nomini suo juxta macellum Liviae*. Mais, après le concile d'Éphèse, où avait triomphé le dogme de la maternité divine, Sixte III (432-440) reconstruisit l'édifice et le plaça sous le vocable de Marie : *Hic fecit basilicam sanctæ Mariæ, quæ ab antiquis Liberii cognominabatur*.

« L'archange S. Michel avait aussi sa basilique. Elle était au moins du v<sup>e</sup> siècle, puisque Symmaque l'agrandit : *ad archangelum Michael basilicam ampliavit* \*.

« Au cours du v<sup>e</sup> siècle, le mouvement ne ralentit pas. Félix IV (526-530) restaure la basilique cémétériale de Saint-Saturnin \*, près de la voie Salaire. Il transforme en église, dédiée aux Saints-Côme-et-Damien, l'héron de Romulus Augustule, au Forum. La basilique cémétériale de Saint-Hermès fut probablement élevée par le pape Pélage II (579-590). Vers le même temps, une inscription de 589 mentionne l'église de Saint-Mennas \*. Un peu plus tôt (vers 580), Grégoire, le futur successeur de Pélage, avait établi, dans sa maison paternelle et dédié à S. André, un monastère et une église (Saint-André *in clivo Scauri*), aujourd'hui Saint-Grégoire. Devenu pape, il convertit au culte catholique deux églises ariennes, qu'il consacra, l'une à S. Séverin \*, l'autre aux Saints-Sébastien-et-Agathe (aujourd'hui Sainte-Agathe-des-Goths).

« La correspondance de S. Grégoire mentionne plusieurs sanctuaires qu'il n'est pas téméraire d'attribuer au v<sup>e</sup> siècle, même lorsqu'ils n'apparaissent que dans les dernières années du pontificat : le monastère de Saint-Symmétrius \*; l'oratoire de Saint-Césaire \* et le monastère de Saint-Pancrace \* *in palatio Lateranensi*; le monastère des Saints-Étienne-et-Césaire \*, près de Saint-Paul; le monastère des Saints-André-et-Lucie \*. L'église *beatii Felicis confessoris*, dans laquelle Grégoire prononça une homélie, était sans doute celle de la voie de Porto.

« Vers le même temps, la basilique de Saint-Laurent *in Panisperna*, ou *in Fornioso*, était connue de Grégoire de Tours. Enfin, d'après le style des peintures qui les décoraient, on peut aussi restituer au v<sup>e</sup> siècle l'oratoire de Sainte-Félicité et Sainte-Marie-Antique. Sainte-Marie *in Cosmedin* n'a dû guère être plus récente que cette dernière »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> M. Andrieu, *op. cit.*, p. 513 sq. [Cf. R. Viellard, *Recherches...*, p. 89-96, 105-108.] — <sup>2</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. 1, p. 213, note 7. — <sup>3</sup> Souscription du concile de 499. — <sup>4</sup> Le souvenir de S. Laurent devait finir par prévaloir; au concile de 595, S. Grégoire lui-même parle de *ecclesia beati Laurentii martyris quæ ex nomine conditoris Damasi vocatur*. — <sup>5</sup> Les manuscrits du synode de 499 portent : *tit. sanctæ Sabinae*. Mais il paraît très probable que l'adjectif *sanctæ* est une addition de copiste. On en trouve de semblables, çà et là, dans quelques manuscrits pour 7 ou 8 autres titres. — <sup>6</sup> Le *titulus*

XIV. CHAQUE SANCTUAIRE A UN PATRON CÉLESTE. — « Ces églises votives se multipliant, depuis le deuxième quart du iv<sup>e</sup> siècle, on en vint peu à peu à l'idée que tout sanctuaire devait avoir son céleste patron. Tel n'avait pas été, primitivement, le cas des *tituli*, ou églises paroissiales de Rome, dont un bon nombre remontaient au iii<sup>e</sup> siècle. On les considérait tous également comme « la maison du Seigneur », *dominicum*, sans établir de relation spéciale entre chacun d'eux et un saint particulier. Ils n'avaient d'autre nom que celui de leur fondateur ou du propriétaire de l'immeuble dans lequel on les avait aménagés.

« Cependant, dès le iv<sup>e</sup> siècle, apparaissent les premiers indices d'une conception nouvelle. Dans le titre qu'il fonda près du théâtre de Pompée<sup>2</sup>, Damase fit orner l'abside de cette inscription :

*Hæc Damasus tibi Christe Deus nova tecta dicavi  
Laurenti saeptus martyris auxilio*

« L'église a été construite pour le Christ. C'est à lui qu'elle est offerte, mais avec une pensée pour S. Laurent, dont Damase se déclare le protégé. Cependant elle ne prend, dans l'usage officiel, ni le nom du Christ, ni celui de S. Laurent; on l'appelle *titulus Damasi*<sup>3</sup>. Et lorsque, au cours du vi<sup>e</sup> siècle, la règle devint générale de placer toute église sous le vocable d'un saint, Damase l'emporta, au moins provisoirement, sur S. Laurent : au concile de 595, le *tit. Damasi* est devenu le *tit. sancti Damasi*<sup>4</sup>.

« Le titre qui nous apparaît le plus tôt, dans un document officiel, sous un vocable saint, est celui des Saints-Apôtres (Pierre et Paul) dont un prêtre souscrit en cette qualité au concile d'Éphèse (431). Le *tit. apostolorum* (499) ou *sanctorum apostolorum* (595) était encore connu comme tel au ix<sup>e</sup> siècle. Mais en même temps, et cela depuis le début du vi<sup>e</sup> siècle, on lui donnait le nom de *basilica a vinculis Petri*. A partir de l'an 1000, cette appellation devint la seule courante (Saint-Pierre-aux-Liens).

« Pour les autres, c'est entre les deux conciles de 499 et de 595 que s'accomplit la transformation. Comme nous l'avons vu à propos du titre de Damase, un certain nombre de fondateurs furent changés en saints patrons, ce qui entraîna, dans l'esprit populaire et chez les rédacteurs de vies de saints, maintes substitutions de personnes : les *tituli Marcelli, Marci, Clementis, Eusebii, Pudentis* ou *Pudentianæ, Praxedis, Sabinae*<sup>5</sup>, *Priscæ, Anastasiæ, Cecilix, Chrysgoni, Cyriaci* deviennent les *tit. sancti Marcelli, sancti Marci*, etc. Le *tit. Julii* devient le *tit. sanctorum Julii et Callixti*<sup>6</sup>.

« En d'autres cas, le fondateur disparaît complètement, pour faire place à un ou plusieurs saints de nom différent. Au début du v<sup>e</sup> siècle, une pieuse matrone, Vestina, fit construire dans le Vicus Longus, en l'honneur des martyrs milanais Gervais et Protas, une basilique que le pape Innocent I<sup>er</sup> (401-417) dédia et érigea en titre<sup>7</sup>. Ce fut le *titulus Vestinæ* (concile de 499). Le nom de la fondatrice éclipsa celui des patrons qu'elle avait donnés à la basilique, avant que celle-ci ne fût convertie en titre. Au cours du siècle suivant, on ne fit pas de Vestina une sainte,

*Mathæi* (concile de 499; quelques manuscrits portent *sancti Mathei*) n'est plus mentionné en 595. Mais l'église réapparaît plus tard sous le vocable de S. Mathieu. Il est probable que la substitution du saint au fondateur eut lieu dès le v<sup>e</sup> siècle. — <sup>7</sup> *Liber pontificalis*, t. 1, p. 220 : *Eodem tempore dedicavit basilicam sanctorum Gervasi et Protasi ex devotione ejusdam illustri femina Vestinæ... Et constructam usque ad perfectum basilicam, in quo loco beatissimus Innocentius ex delegatione illustri femina Vestinæ titulum Romanum constituit, et in eodem dominico obtulit.*

mais on mit le titre sous le vocable du martyr S. Vital (concile de 595).

« Par un procédé semblable, on eut, au lieu du *titulus Aequitii* (499), le *titulus sancti Silvestri* (595), nom déjà employé au début du VI<sup>e</sup> siècle, sous le pape Symmaque; au lieu du *titulus Byzantii* ou *Pammachii* (les deux noms sont employés simultanément en 499), le *titulus sanctorum Johannis et Pauli* (595); au lieu [de *titulus Gai*] (499), le *tit. sanctæ Suzannæ* (595); au lieu du *tit. Fasciolæ* (377, 499), le *tit. sanctorum Nerei et Achillei* (595). Enfin, trois titres apparaissent pour la première fois, au concile de 595, sous les patronages respectifs de S. Sixte, de Ste Balbine, des SS. Pierre et Marcellin.

« Un changement analogue s'opéra pour des églises autres que les titres. Jules I<sup>er</sup> (337-352) avait fondé, près du forum de Trajan, une basilique que le catalogue libérien appelle encore *basilica Juliana*. Elle fut reconstruite par Pélage II (556-561) et Jean III (561-574) en l'honneur des saints apôtres Philippe et Jacques (aujourd'hui Saints-Apôtres). Vers le même temps, le mausolée de Constance, fille de Constantin, devint l'église de Sainte-Constance (voir *Dictionn.*, t. III, à ce nom).

« A notre connaissance, Rome possédait donc, dès la fin du VI<sup>e</sup> siècle, plus de soixante sanctuaires portant un vocable de saint. Un petit nombre a disparu<sup>1</sup>. Les autres, restaurés, remaniés, ou même entièrement reconstruits, ont prolongé jusqu'à nos jours le culte de leur éponyme<sup>2</sup>. Titres ou basiliques de martyrs illustres, ils ont toujours été, à travers les siècles, les monuments essentiels de la Rome chrétienne »<sup>3</sup>.

#### XV. INÉGALITÉ POPULARITÉ DES SAINTS PATRONS. —

« Les uns n'obtinrent guère, dans la suite des temps, d'autres sanctuaires : les Stes Anastasie, Balbine, Bibiane, Constance, Félicité, Praxède, Prisque, Pudencienne, Sabine; les SS. Chrysogone, Clément, Eusèbe, Gervais et Protas, Hermès, Marcel, Mathieu, Menas, Nérée et Achillée, Philippe et Jacques, Quatre-Couronnés, Séverin, Symmétrius, Vital. On reconnaît, dans cette série, la plupart des fondateurs, plus tard transformés en martyrs, et dont, en dépit des *passiones* qui ne tardèrent pas à paraître, les fidèles ne savaient pas grand-chose.

« A quelques autres, un peu plus favorisés, on dédia plus tard une ou deux églises nouvelles : Ste Agnès possédait, avant la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, l'église de la place Navone et un oratoire près de Ste-Praxède \*. Le Moyen Âge proprement dit n'en ajouta pas d'autres. De même, vers la même époque, les SS. Jean et Paul avaient un monastère près de Saint-Pierre \* et une église sur le Janicule \*, tandis que S. Félix n'avait sur le Pincio qu'une seconde basilique \*. Tous ces édifices ont aujourd'hui disparu. S. Pancrace avait, dès la fin du VI<sup>e</sup> siècle, son église du Janicule et un monastère au Latran \*.

« Sur l'ensemble des patrons d'églises romaines que nous trouvons du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle, ceux que la dévotion des siècles suivants ne dota guère de sanctuaires nouveaux furent donc les plus nombreux. Quant aux autres, si nous les rangeons d'après le nombre de basiliques ou oratoires qui leur furent consacrés jusqu'au début du X<sup>e</sup> siècle, nous obtenons la liste suivante : Marie, avec 94 sanctuaires; le Sauveur, avec 44; S. Laurent, avec 33 ou 35; S. André, avec 32; S. Étienne, avec 28; S. Michel et Ste Lucie, avec 10; Ste Cécile, avec 9; S. Silvestre et les SS. Côme et Damien, avec 8; S. Pierre, avec 8, dont 2 en commun avec S. Paul; S. Martin, avec 7; Ste Agathe

et S. Césaire, avec 6; S. Cyr (Abbacyr), avec 5; S. Paul, avec 5, dont 2 en commun avec S. Pierre; S. Sébastien, avec 4.

1. LA VIERGE. — « La Vierge vient en premier lieu. Nous avons déjà rencontré trois de ses sanctuaires. Elle en aura près de cent à la fin du Moyen Âge. Ce nombre est atteint par progression régulière, chaque siècle fournissant son apport.

« Au début du VII<sup>e</sup> siècle, le pape Boniface IV (608-615) consacre à Marie la rotonde du Panthéon (*Sancta Maria ad Martyres*). Du VII<sup>e</sup> siècle sont également Sainte-Marie du Capitole ou *in ara cœli*, la diaconie de *Sancta Maria in Aquiro* et la petite église de *Sancta Maria in Cannapara* \*, construite au Forum, sur le côté ouest de la *basilica Julia*. Au delà du Tibre, le titre fondé par Jules I<sup>er</sup>, appelé au concile de 595 *titulus SS. Julii et Calixti*, apparaît vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, dans le catalogue de Salzbourg, sous le vocable de la Vierge : *Basilica quæ appellatur Sanctæ Mariæ Transiberis, ibi est imago Sanctæ Mariæ quæ per se facta est*.

« Vers 727, Ina, roi de Wessex, créait la *schola Saxonum* dont l'église fut reconstruite au milieu du IX<sup>e</sup> siècle par Léon IV. Elle était dès lors dédiée à Marie, et sans doute depuis l'origine de la *schola*. Aux environs de 750, Étienne II rattache un hôpital à une diaconie qui existait déjà près de Saint-Pierre, sous le vocable de la Vierge (*Sancta Maria in caput portici*). Un peu plus tard, Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) érige, près du môle d'Hadrien, la diaconie de *Sancta Maria in Transpadina* \*. Vers le même temps, l'auteur de l'*Itinéraire* d'Einsiedeln note les deux églises de *Sancta Maria in Domnica* et de *Sancta Maria in Minerva*.

« Au début du IX<sup>e</sup> siècle, parmi les églises enrichies par le pape Léon III, nous relevons sept nouveaux sanctuaires consacrés à Marie : *Sancta Maria de Julia* \*,... de *Lutara* \*,... *Mediana* \*,... in *monasterio Michaelis* \*,... in *tempulo* ou in *tempore* \*,... in *Via Lata*,... in *xenodochio Firmis*. Vers le milieu du siècle, Léon IV (847-855) fonde *Sancta Maria Nova* (depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, Sainte-Françoise-Romaine) pour remplacer Sainte-Marie Antique, qui menaçait ruine. Sous Jean VIII (872-884), un temple antique, au bas de l'Aventin, fut transformé en église et consacré à la Vierge : *Sancta Maria in Gradellis* \*.

« La plupart de ces sanctuaires, notamment ceux qui ont disparu, n'étaient que de modestes oratoires, de petits asiles de prière, tels que les pèlerins en rencontraient à chaque pas dans les vieilles rues de la cité apostolique.

2. LE SAUVEUR. — « Constantin lui avait dédié, au Latran, la basilique qui devait demeurer *cunctarum mater caput ecclesiarum*. Il faut ensuite descendre jusqu'au X<sup>e</sup> siècle (993) pour trouver l'église de Saint-Sauveur de *thermis* \*, citée dans une contestation. (Toutes les autres étaient du XI<sup>e</sup> siècle et depuis lors.)

3. SAINT-LAURENT. — « Après le Christ et la Vierge, c'est envers S. Laurent que les Romains furent le plus prodigues d'églises. Nous en avons rencontré cinq avant la fin du VI<sup>e</sup> siècle. Le sanctuaire de *Sanctus Laurentius prope sanctum Eusebium* \*, connu seulement par une inscription, avait probablement disparu dès la rédaction des plus anciens catalogues. Il devait donc être de très ancienne fondation. Dans le cours du VII<sup>e</sup> siècle, le *Liber pontificalis* en mentionne cinq autres, dont l'origine était certainement déjà ancienne à cette date : Étienne II (752-757) restaura la basilique de *Sanctus Laurentius super*

<sup>1</sup> Ce ne sont guère que des oratoires et des monastères érigés près des grandes basiliques. — <sup>2</sup> La basilique des

SS. Jules et Callixte est cependant devenue Sainte-Marie-du-Transtévère. — <sup>3</sup> M. Andrieu, *op. cit.*, p. 548 sq.

*sanctum Clementem* \*, quæ a diuturnis temporibus diruta manebat. Étienne III, en 768, reçoit le sous-diaconat et le diaconat dans l'oratoire de *sanctus Laurentius intro patriarchium*, le célèbre *Sancta Sanctorum*. Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) répare ou rebâtit *Sanctus Laurentius in Pallacinis* \*, *sanctus Laurentius ad Taurulum* \* et le monastère des Saints-Hadrien-et-Laurent \*.

4. SAINT-ANDRÉ. — « Le plus ancien sanctuaire qu'il ait possédé à Rome, au moins d'après les renseignements dont nous disposons, est celui que le pape Simplicius érigea dans le palais du Goth Valila, entre 471 et 483. Les restes de l'apôtre avaient été transférés, en 357, de Patras (Achaïe) à Constantinople. Mais d'autres villes se glorifiaient d'avoir reçu ses reliques : Fundi et Nole, Ravenne, Aquilée, Brescia, Milan, Rouen. Il est probable qu'à Rome, une semblable translation partielle donna lieu à l'érection d'une première basilique. D'autres fondations suivirent d'assez près. Nous avons déjà parlé de celles de Symmaque et de Grégoire le Grand. Dans la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle, Honorius (625-634) créa le monastère des Saints-André-et-Barthélémy *juxta Lateranum*. La popularité de S. André dans les milieux romains doit certainement beaucoup à la version romaine des Actes gnostiques de l'apôtre. Le sacramentaire grégorien en subit l'influence et des échos s'en conservent aujourd'hui encore dans notre bréviaire (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2033). Au début du IX<sup>e</sup> siècle, trois autres sanctuaires dédiés à S. André figurent parmi ceux qui bénéficièrent des largesses de Léon III : *Sanctus Andreas juxta SS. Apostolorum* ou de *Biberatica* \*... *prope S. Mariæ Antiquæ* \* et... *in massa Juliana* \*.

5. SAINT-ÉTIENNE. — « On ne lui connaît, à Rome, aucun sanctuaire antérieur à Saint-Étienne-le-Rond, fondation du pape Simplicius. Après celui que mentionne Grégoire le Grand, en 501, il faut descendre jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle. En 732, un décret synodal de Grégoire III cite le monastère de Saint-Étienne-Majeur, situé près de Saint-Pierre (aujourd'hui S. Stefano degli Abissini). Un peu plus tard, Étienne II (752-757) fonda, de l'autre côté de la grande basilique, *S. Stephanus de Agulia* \*. Un troisième monastère *Sanctus Stephanus Vagauda* \* fut restauré par Hadrien I<sup>er</sup> (772-795). En 806, Léon III fait divers dons à *Sanctus Stephanus in Dulcili* \* et à... *juxta Lateranum* (peut-être Saint-Venance, attenant au baptistère). Vers le milieu du siècle, le pape Serge III (844-847) restaura la *Scola cantorum* à l'intérieur de laquelle s'éleva un oratoire dédié à S. Étienne \*.

6. SAINT-MICHEL. — « L'archange avait aussi sa basilique. Elle était au moins du V<sup>e</sup> siècle puisque Symmaque l'agrandit : *ad archangelum Michael basilicam ampliavit* \*. Neuf églises placées sous son vocable apparaissent à intervalles assez réguliers jusqu'à la fin du Moyen Âge. La chapelle qui donna son nom au Château Saint-Ange date probablement du début du VIII<sup>e</sup> siècle. La diaconie *sancti Angeli in foro Piscium* (aujourd'hui S. Angelo in Pescheria) est connue depuis le VIII<sup>e</sup> siècle. Léon III (795-816) fonda au *patriarchium* du Latran un oratoire *in honore beati Archangelii* \*. Une bulle de Léon IV (854) mentionne, sous le seul nom de S. Michel, l'actuelle église de San Michele e Magno, au Borgo San Spirito.

7. SAINTE-LUCIE. — « Un monastère était déjà placé sous son patronage au temps de S. Grégoire. Un peu plus tard, Honorius I<sup>er</sup> (625-638) fonda la diaconie *sanctæ Lucie in Silice* (aujourd'hui... in Orfea). A la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, l'*Itinéraire* d'Einselelm mentionne *sanctæ Lucie in septem Soliis* \*. Parmi les sanctuaires dotés par Léon III (806) figure un oratoire *sanctæ Lucie in xenodochio Aniciorum*.

8. SAINTE-CÉCILE. — « Dès le V<sup>e</sup> siècle, on célébrait sa fête au 22 novembre, dans le *titulus (sanctæ) Cecilie* du Transtévère. Il semble que l'on ait attendu assez longtemps pour élever à la sainte de nouveaux sanctuaires. Pascal I<sup>er</sup> (817-824) construisit un monastère *in honore S. Agatæ et Cecilie* \*.

9. SAINT-SILVESTRE. — « Dès la fin du V<sup>e</sup> siècle, on mettait sous son patronage le *titulus Equitii*. Vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, le pape Théodore (642-649) fonda, dans le palais du Latran, un oratoire dédié à son illustre devancier. La diaconie *S. Silvestri prope S. Petrum* \* est mentionnée dans la biographie d'Étienne II (752-757). Paul I<sup>er</sup> (757-767) établit dans sa maison paternelle un monastère en l'honneur des SS. Étienne et Silvestre qui ne porta bientôt que le nom de ce dernier et dont l'église, plusieurs fois refaite, existe encore (*Saint-Silvestre in Capite*).

10. SAINTS-COME-ET-DAMIEN. — « Dès le VI<sup>e</sup> siècle, les deux médecins martyrs étaient honorés à Rome en deux sanctuaires. Dans la biographie de Léon III (795-816) est mentionné un nouvel oratoire *in Xenodochio Tuoio* \*.

11. SAINTS-PIERRE-ET-PAUL. — « Les patrons de l'Église romaine eurent, en commun, deux ou trois églises. Pierre en eut cinq ou six en propre, et Paul deux seulement. Il ne faut pas conclure que S. Pierre venait, dans la piété des Romains, après S. Étienne, S. André et tous les saints que nous avons déjà nommés. Mais son culte était concentré dans la grande basilique Vaticane, auprès de son tombeau. C'était, et de beaucoup, le sanctuaire le plus vénéré de Rome, celui qui attirait, des extrémités du monde chrétien, un incessant concours de pèlerins. Il éclipsait d'avance toute autre église que l'on aurait pu avoir l'idée de dédier au prince des apôtres. La présence d'une relique insigne put seule achalander Saint-Pierre-aux-Liens, placé d'abord sous le vocable des apôtres (Pierre et Paul). Vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, le pape Paul I<sup>er</sup> (757-767) avait fait construire au Forum, près du temple de Rome, un petit sanctuaire en l'honneur des SS. Pierre et Paul, lequel disparut de bonne heure.

« On ne pouvait davantage multiplier les sanctuaires dédiés à S. Paul. La basilique de la voie d'Ostie exerçait trop d'attraction. Léon II (682-684) éleva, près de Sainte-Bibiane, une église sous le vocable de l'apôtre, pour y recevoir les corps des SS. Simplicius, Faustinus et Béatrix. Elle avait disparu avant le XII<sup>e</sup> siècle.

12. SAINT-MARTIN. — « L'église que lui avait dédiée le pape Symmaque, Saint-Martin-des-Monts, est la seule qui subsiste encore. En 732 apparaît, près de Saint-Pierre, le monastère de Saint-Martin \* qui pouvait être déjà ancien à cette date.

13. SAINTE-AGATHE. — « Le souvenir de Ste Agathe semble avoir été en grand honneur aux premiers siècles du Moyen Âge. Sainte-Agathe-des-Goths eut bientôt plusieurs succursales. Parmi les églises dotées par Léon III (806) nous trouvons *Sancta Agatha in caput Africae* \*... *in diaconia* \*... *de tempulo* \*. Le pape Pascal I<sup>er</sup> (817-824) fonda un monastère en l'honneur des Stes Agathe et Cécile \*.

14. SAINT-CÉSaire. — « Le patron de Terracine, S. Césaire, avait déjà deux sanctuaires à Rome au temps de S. Grégoire. On lui en éleva quatre autres par la suite. L'église de *sanctus Cæsarius in monasterio Corsarum* \* bénéficia des largesses de Léon III. Vers le même temps fut aménagé dans les restes des palais impériaux *sanctus Cæsarius de Græcis* ou de *Palatio* \*.

15. SAINT-ABBACUR. — L'arrivée des reliques des martyrs alexandrins Cyr et Jean avait, dès le début du V<sup>e</sup> siècle, déterminé la construction de deux sanc-

tuaires. Cyr, ou Abbacyr, fut encore le patron de trois autres églises ou oratoires. Léon III (806) dota l'oratoire de *S. Abbacyri in xenodochio qui appellatur a Valeris* \*. Dans la biographie de Grégoire IV est citée une église de *S. Abbacyri et Archangeli ad Elephantum* \*.

16. *SAINTE-SÉBASTIEN*. — « S. Sébastien fut toujours très honoré dans sa basilique de la voie Appienne. On ne lui trouve un deuxième sanctuaire qu'au XII<sup>e</sup> siècle. Il faudrait ajouter qu'à Sainte-Agathe-des-Goths et plus tard à Saint-Georges du Vélabre, S. Sébastien avait été nommé comme deuxième patron par les fondateurs. Mais, dans aucun des deux cas, son nom ne fut retenu par le peuple »<sup>1</sup>.

XVI. ÉPONYMES SIGNALÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS, ENTRE 601 ET 816. — « L'*Itinéraire* d'Einsiedeln, les biographies d'Hadrien I<sup>er</sup> et de Léon III, dans le *Liber pontificalis*, sont les principaux documents qui nous permettent de dresser un état, sans doute à peu près complet, des églises que possédait Rome au début du IX<sup>e</sup> siècle. Mais ces textes, postérieurs au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, mentionnent des édifices qui pouvaient être de fondation déjà ancienne et remonter au moins au VII<sup>e</sup> siècle. Il nous serait donc impossible de dresser, même en nous contentant d'une exactitude approximative, une ligne de démarcation entre les sanctuaires érigés au VIII<sup>e</sup> siècle et ceux du siècle précédent.

1. *SAINTE-JEAN*. — « Du VII<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle, nos documents font apparaître une trentaine de nouveaux saints à qui l'on dédie des églises. La plupart d'entre eux ne furent titulaires que d'un sanctuaire unique. Quelques autres, au contraire, jouirent d'une faveur plus grande et, bien après le IX<sup>e</sup> siècle, on continua de leur élever basiliques et oratoires. Ce fut le cas pour les deux Jean, le Précurseur et l'Évangéliste. Il est parfois impossible de distinguer auquel des deux avait été primitivement consacrée telle église appelée Saint-Jean. La dévotion populaire confondit souvent les deux homonymes. C'est certainement en l'honneur de l'Évangéliste qu'avait été construite l'église de Saint-Jean *ante portam Latinam*, qui tombait déjà en ruines (*ruinis præventam*) à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, lorsque Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) la restaura. Les faits sont moins clairs pour *sanctus Johannes in Mica Aurea* \*, mentionné dans l'*Itinéraire* d'Einsiedeln, et pour *sanctus Johannes in Aventino* \*, cité dans la biographie de Léon III.

« De même que les deux S. Jean, neuf autres saints, qui apparaissent pour la première fois entre le VII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle se virent encore dédier des églises bien après cette dernière date.

2. *SAINTE-ANASTASE*. — « Les reliques du martyr dalmate furent apportées à Rome au VII<sup>e</sup> siècle. Presque aussitôt, le monastère de *sanctus Anastasius ad aquas Salvias* est mentionné dans le catalogue de Salzbourg (aujourd'hui SS. Vincent et Anastase près les Trois Fontaines).

3. *LES QUARANTE-MARTYRS*. — « Le petit oratoire du Forum, où l'on a trouvé, en 1901, des fresques du VII<sup>e</sup> ou VIII<sup>e</sup> siècle représentant le supplice des Quarante Martyrs, était peut-être dédié à ces saints.

4. *SAINTE-GEORGES, SAINT-ANTOINE, SAINT VIT*. — « Léon II (682-683) éleva au Vélabre une église en l'honneur des SS. Sébastien et Georges. Le second vocable élimina rapidement le premier.

« Dans l'oratoire dit des Quarante-Martyrs au Forum, quelques-unes des fresques illustrent la vie de S. Antoine, premier ermite. Peut-être le petit sanctuaire était-il sous son vocable? Un autre oratoire lui était consacré dans l'atrium de Sainte-Marie-Antique (ruiné vers l'an 1000)<sup>2</sup>.

« L'église de Saint-Vit *in Macello* (aujourd'hui

Saint-Vit *ad Lunam*) et celle de Saint-Vit *in monasterio Sardorum* participèrent aux largesses de Léon III.

5. *SAINTE-APOLLINAIRE*. — « Honorius I<sup>er</sup> (625-638) fonda un oratoire en l'honneur de S. Apollinaire, dans le portique de Saint-Pierre (détruit en 1610). L'église actuelle de Saint-Apollinaire est déjà mentionnée dans la biographie d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795).

6. *SAINTE-PÉTRONILLE*. — « L'oratoire fut érigé dans le mausolée qui flanquait le côté sud de la basilique vaticane, par Étienne III (752-757).

7. *SAINTE-THÉODORE*. — « L'origine de la diaconie de Saint-Théodore est inconnue. Elle possède des mosaïques du VII<sup>e</sup> siècle au plus tard. Le premier document qui en parle est le *Liber pontificalis*, dans la notice de Léon III.

8. *SAINTE-DONAT*. — « Le monastère *sancti Donati in Aventino* \* n'est connu que par la biographie de Léon III (806).

9. *SAINTE-SERGE-ET-BACCHUS*. — « Les martyrs syriens Serge et Bacchus eurent, à Rome, quatre sanctuaires, dont aucun ne semble avoir été élevé postérieurement au VIII<sup>e</sup> siècle. Grégoire III (731-741) restaura la diaconie des Saints-Serge-et-Bacchus érigée près de Saint-Pierre \*. Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) en reconstruisit une autre du même nom, qui était située *sub Capitolio* \*. Pascal I<sup>er</sup> (817-824) restaura le monastère des SS. Serge et Bacchus de *Forma* \*. Ces trois édifices étaient donc déjà anciens à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle. En 806, Léon III fit des dons au sanctuaire des SS. Serge et Bacchus de *Subura* \*. Après avoir jeté un vif éclat dans la période où Rome fut la plus ouverte aux influences byzantines et orientales, le culte de deux martyrs ne semble pas avoir suscité de fondation nouvelle durant le Moyen Âge proprement dit. L'unique sanctuaire des saints qu'il nous reste à énumérer fut également antérieur au IX<sup>e</sup> siècle.

10. *SAINTE-EUPLUS*. — « L'oratoire de ce saint, hors de la porte de Saint-Paul \*, avait été fondé par le pape Théodore.

11. *SAINTE-ÉRASME*. — « Le monastère de Saint-Érasme \* sur le Celius, existait au moins dès la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle, car le pape Adéodat (672-676) y avait été élevé.

12. *SAINTE-EUPHÉMIE*. — « L'église de Sainte-Euphémie \* déjà ancienne au temps de Serge I<sup>er</sup> (687-701) fut restaurée par ce pape.

13. *SAINTE-BONIFACE*. — « Le catalogue de Salzbourg mentionne l'église de Saint-Boniface sur l'Aventin qui deviendra, au X<sup>e</sup> siècle, Saint-Alexis.

14. *SAINTE-HÉLÈNE*. — « Le tombeau de la mère de Constantin, sur la voie Labicane, est déjà appelé dans le catalogue de Salzbourg : *ecclesia sanctæ Helenæ*.

15. *SAINTE-CALLISTE*. — « Auprès du *titulus Calisti*, qui devait devenir Sainte-Marie du Transtévère, une église dédiée à S. Calliste marqua, dit-on, le lieu de son martyre. Elle eut déjà besoin d'être restaurée au temps de Grégoire III (731-741).

16. *SAINTE-EUSTACHE*. — « La diaconie, encore à sa place primitive, est mentionnée dans la notice de Grégoire II (715-731).

17. *SAINTE-DENIS-RUSTIQUE-ET-ÉLÉUTHÈRE*. — « Le monastère en l'honneur des SS. Étienne et Silvestre (S. Silvestre *in Capite*), que Paul I<sup>er</sup> fonda dans sa maison paternelle, semble avoir été précédé d'un sanctuaire que le frère et prédécesseur de Paul, Étienne II (752-757) avait érigé, à son retour de

<sup>1</sup> M. Andrieu, *op. cit.*, p. 550 sq. — <sup>2</sup> [Cf. A.-C. Wand. *La chiesa di S. Antonio abate sull' Esquilino*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. x, 1933, p. 71.]

France, en l'honneur des trois saints parisiens (*species decorata sicut in Francia viderat*).

18. *SAINTE-SABAS*. — « Le monastère de l'Aventin existait peut-être dès le VI<sup>e</sup> siècle. Aux siècles suivants, il apparaît d'abord sous le nom de *Cella Nova*, auquel se joint, dans la notice d'Hadrien I<sup>er</sup>, celui de Saint-Sabas, destiné à l'emporter dans la suite.

19. *SAINTE-VICTOR*. — « Au VIII<sup>e</sup> siècle, le monastère fondé par S. Grégoire, près de Saint-Pancrace, porte parfois le nom de Saint-Victor\*.

20. *SAINTE-MARTINE*. — « La basilique de Sainte-Martine, anélagée dans le *Secretarium* du Sénat, est mentionnée pour la première fois dans la notice d'Hadrien I<sup>er</sup>.

21. *SAINTE-ISIDORE*. — « Une église en l'honneur de S. Isidore\* est mentionnée dans l'*Itinéraire* d'Ein-siedeln et dans la notice de Léon III.

22. *SAINTE-JUSTIN*. — Ansa, femme du roi Didier, fonda vers 770, dans le voisinage de Saint-Pierre, une église en l'honneur de S. Justin\*.

23. *SAINTE-PÉREGRINUS*. — « L'oratoire de ce saint, près du Vatican, est cité dans la notice de Léon III.

24. *SAINTE-GRÉGOIRE-DE-NAZIANZE*. — « L'oratoire du saint in *Campo Martio*\* figure parmi les églises dotées par Léon III.

25. *SAINTE-AGAPIT*. — « De même le monastère du saint ad *Vincula*\* près de Saint-Pierre-aux-Liens.

26. *SAINTE-BASILIDE*. — Léon III restaura une basilique dédiée à cette martyre sur la voie Méru-lane\*.

27. *Conclusion*. — « 1<sup>o</sup> Les saints qui obtinrent pour la première fois un sanctuaire à Rome entre le VII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle furent surtout des martyrs étrangers, notamment des orientaux. A peine trouve-t-on parmi eux huit Romains avec neuf églises ou oratoires. 2<sup>o</sup> Mais leur culte n'implanta pas de fortes racines dans le sol romain. Aux siècles suivants, la plupart d'entre eux ne furent honorés d'aucune nouvelle fondation et virent même leur unique sanctuaire tomber dans l'oubli » 2.

XVII. NOTICES DES ÉGLISES DE ROME SUIVANT L'ORDRE ALPHABÉTIQUE. BIBLIOGRAPHIE. — Afin de condenser le plus possible les indications bibliographiques données aux § XIX sq., on a abrégé les titres de plusieurs ouvrages d'information générale dont on ne donnera que le nom de l'auteur suivi du chiffre de l'édition et de celui de la page du volume. Les noms d'auteurs et titres d'ouvrages vont être donnés ici pour quelques-uns des écrits les plus souvent cités.

P. Adinolfi, *Roma nell'età di mezzo*, 2 vol. in-8°, Roma, 1881-1882;

G. Alveri, *Della Roma in ogni stato*, 2 vol., Roma, 1664;

D. Angeli, *Chiese di Roma. Guida storica e artistica*, in-16, Roma, 1903;

M. Armellini, *Le chiese di Roma dalle loro origini fino al secolo XVI*, in-8°, Roma, 1887; Le même, *Le chiese di Roma dal secolo IV al XIX*, 2<sup>e</sup> édition accresciuta e migliorata, in-8°, Roma, 1891;

Jo. Ant. Brutius, *Theatrum Romanæ urbis sive Romanorum sacræ ædes* (Mss. in Archivio Vatic., Misc. Arc., tomi I-XXII) soit 26 volumes contenant l'histoire de toutes les églises de Rome;

G. Fr. Ceconi, *Roma sacra e moderna già descritta dal Panciroli ed accresciuta da Fr. Posterla*, Roma, 1725;

Jo. Ciampini, *Vetera monumenta in quibus præcipue nunsiva opera sacrarum profanarumque ædium. structura ac nonnulli antiqui ritus dissertationibus iconi-*

*busque illustrantur*, 2 vol. in-fol., Romæ, 1690-1699; Le même, *De sacræ ædificiis a Constantino Magno constructis synopsis brevis historica*, in-fol., Romæ, 1693, 1697, 1747;

L. Duchesne, *Le « Liber pontificalis »*, 2 vol., in-4°, Paris 1886-1892;

V. Forcella, *Iscrizioni delle chiese e di altri edifiçi di Roma dal secolo XI fino ai giorni nostri*, 14 vol. in-4°, Roma, 1869-1884; le tome XIV contient l'*index* de tous les noms individuels et géographiques;

Chr. Huelsen, *Le chiese di Roma nel medio evo, Cataloghi ed appunti*, in-8°, Firenze, 1927;

P. Fr. Kehr, *Regesta pontificum Romanorum*, in-8°, Berolini, 1904;

R. Krautheimer, *Corpus basilicarum christianarum Romæ*, Cité du Vatican, en cours de publication depuis 1937;

Aug. Lubin, *Abbatiarum Italiæ brevis notitia*, Romæ, 1693;

F. Martinelli, *Roma ex ethnica sacra SS. Petri et Pauli apostolica prædicatione profuso sanguine*, in-8°, Romæ, 1653;

H. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne. II, Basiliques et églises de Rome*, in-8°, Paris, 1902; 2<sup>e</sup> édit., 1907;

Th. Mommsen, *Libri pontificalis pars prior*, in-4°, Berolini, 1898;

Ant. Nibby, *Roma nell'anno MDCCCXXXVIII*, in-8°, Roma, 1839;

O. Panciroli, *I tesori nascosti nell' alma città di Roma*, in-8°, Roma, 1600; 2<sup>e</sup> édit., Roma, 1625;

O. Panvinio, *De præcipuis Urbis Romæ sanctoribusque basilicis, quas septem ecclesias vulgo vocant, liber*, in-8°, Romæ, 1570; Le même, *Le sette chiese principali di Roma, tradotte da M. Marco Antonio Lanfranchi*, in-8°, Roma, 1570; in-8°, Venezia, 1575;

C. B. Piazza, *Eortologio, ovvero le sacre stazioni romane e feste mobili, loro origine, rito e venerazione nella Chiesa romana*, in-8°, Roma, 1702; Le même avec les notes de Fr. Ant. Zaccaria, Roma, 1780, 1858;

P. de Sebastiani, *Viaggio sacro e curioso delle chiese più principali di Roma, ove si nota il più bello delle pitture, sculture ed altri ornamenti*, Roma, 1683.

M. Atilio Serrano, *De septem Urbis ecclesiis, una cum earum reliquiis, stationibus et indulgentiis*, Romæ, 1575; in-8°, Colonia, 1600;

Jo. Severano, *Memorie sacre delle sette chiese di Roma, e di altri luoghi che si trovano per le strade di esse. Parte prima in cui si tratta dell' antichità di dette chiese : di quello che era già nei siti loro; delle fabbriche, ornamenti, donazioni fatte alle medesime, della reliquie che vi sono : e della venerazione, che a quello hanno avuto tutte le nazioni del mondo; particolarmente l'impotentia della Cristianità : li Sommi Pontifici e i Santi che l'hanno visitate. Parte seconda, in cui si tratta di visitare le sette chiese*, in-8°, Roma, 1630;

Fr. M. Torrigio, *I sacri trofei romani*, Roma, 1644;

Le même, *Sacro pellegrinaggio delle 17 chiese nell' anno del giubileo*, in-12°, Roma, 1625;

P. Ugonio, *Historia delle stazioni di Roma che si celebrano la quadregesima, di P. Ugonio, etc., Dove oltre le vite de' Santi alle chiese de' quali e stazione, si tratta delle origini, fondazioni, siti, restaurazioni, ornamenti, etc.*, Roma, 1588.

XVIII. DÉVELOPPEMENT DU TYPE BASILICAL A ROME. — Le nombre et l'importance des édifices religieux à Rome pour la période qui s'étend du

\* Mais peut-être remontait-elle jusqu'à Donus (676-678), s'il est vrai que la mosaïque absidale représentait la sainte

entre ce pape et Honorius. — M. Andrieu, *op. cit.*, p. 562-567.

iv<sup>e</sup> siècle jusqu'au xv<sup>e</sup> donne à l'architecture chrétienne, dans cette ville, une réelle importance. Non, certes, que la basilique puisse rivaliser comme grandeur et comme richesse, moins encore comme science architecturale avec les monuments de l'architecture dite gothique, née, grandie et glorifiée sur le sol et grâce au génie français, mais ce n'est pas de cette question qu'il s'agit; la basilique, dans sa régularité et sa pesanteur, a été interprétée maintes fois sur le sol romain, ce qui lui a valu une sorte de variété au sein de sa monotonie. Entre le iv<sup>e</sup> et le ix<sup>e</sup> siècle, cette construction est demeurée le type unique et exclusif de l'église chrétienne. Rome semble avoir dressé une cloison étanche que l'architecture lombarde, pas plus que la gothique, n'ont réussi à traverser, sauf à Sainte-Marie-sur-la-Minerve. Les monuments conservés et qui permettent d'établir de façon à peu près certaine l'origine et le développement historique du style basilical romain offrent un véritable intérêt tant pour le plan que pour le parti constructif, qu'on peut arriver à ressaisir par certains détails, comme le nombre des nefs, le transept, la disposition de l'abside, l'atrium sans narthex, les colonnes, la disposition des fenêtres, les galeries surmontant les nefs latérales. Tous ces éléments de la basilique sont-ils essentiellement romains? On l'a affirmé, faute, peut-être, d'avoir institué des rapprochements assez nombreux, à moins qu'il ne faille tenir pour romain ce qui était constantinien et trouvait son expression à Byzance, en Palestine et ailleurs sous l'ingénieux effort des architectes qui s'employaient à réaliser les conditions les meilleures pour faciliter les réunions liturgiques<sup>1</sup>. N'est-ce pas trop réduire la part de l'influence orientale que de ne lui accorder que le pulvinaire, les chapiteaux et les deux absides latérales? Les galeries surmontant les nefs latérales n'existent pas à Sainte-Marie in Cosmedin, mais seulement dans les basiliques cémétérielles, construites à ciel ouvert au-dessus des catacombes, à Saint-Laurent-hors-les-Murs et à Sainte-Agnès sur la voie Nomentane.

La richesse mobilière de ces basiliques peut alimenter des inventaires, elle apprend peu de chose au point de vue artistique. La profusion des métaux précieux allait-elle de pair avec leur mérite artistique? On aurait bien quelques raisons d'en douter lorsque, à défaut des objets eux-mêmes que leur valeur métallique a condamnés à la fonte, on juge de cet art par les débris qui nous en sont parvenus ou par les objets de moins de valeur intrinsèque que le temps a épargnés. Quoiqu'il en soit, il faut, pensons-nous, modérer son admiration devant les récits qu'on nous donne d'une splendeur étincelante et la réserver pour quelques monuments hors de pair comme les mosaïques de Sainte-Constance et de Sainte-Pudentienne.

[Bibl. : R. Schutze, *Basilika, Untersuchungen zur antiken und frühmittelalterlichen Baukunst (Röm.-germ. Forschungen, t. 11)*, Berlin-Leipzig, 1928; E. Kirschbaum, *Der Raumcharakter der altchristlichen Basilika*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XIII, 1936, p. 271-303; L. Kutschelt, *Die frühchristliche Basilika als Darstellung des himmlischen Jerusalem*, Munich, 1938.]

XIX. SAINT-PAUL-HORS-LES-MURS. — Nous avons dit que les Actes apocryphes de S. Paul situent l'em-

placement de son supplice *ad aquas Salvias*; les anciens « Itinéraires » marquent son tombeau *in prædio Lucinae*; il s'agit là d'un domaine funéraire, non d'un hypogée ou d'une catacombe. A quelque parti que l'on s'arrête touchant le séjour des reliques des apôtres Pierre et Paul *ad catacombas* (voir *Dictionn.*, t. XIV, au nom PÈTRE), nous savons par le *Liber pontificalis*, dans la notice du pape Silvestre, que l'empereur Constantin *fecit basilicam sancto Paulo apostolo cujus corpus recondidit et conclusit in arca sicut sancti Petri*. Cette basilique aura remplacé un oratoire ou *martyrium* jugé trop exigü, et elle-même aura disparu pour faire place, en 386, à l'édifice construit par Valentinien II. Tandis que la basilique constantinienne avait son entrée sur la voie d'Ostie, la basilique valentinienne présentait l'orientation en sens contraire. L'édit impérial, adressé au préfet Salluste, a été conservé (386); il le chargeait de s'entendre avec l'évêque de Rome, Sirice, « avec le peuple et le Sénat », au sujet de l'édifice qui devait remplacer la petite basilique constantinienne et englober tout l'espace situé en avant, que traversait un chemin antique, embranchement de la voie Ostienne. En effet, les nouvelles constructions s'étendant par delà l'ancienne route allaient presque rejoindre avec leur *atrium* les bords du Tibre. Cyriades, architecte du monument, est signalé dans les lettres du sénateur Symmaque sous le titre de *Mechanicus* ou *Professor mechanicus*<sup>2</sup>. Au temps de Constantin, l'abside ne s'ouvrait pas vers l'ouest, mais vers l'est et c'était la direction que prenait le prêtre tourné vers le peuple. On avait, cette fois encore, élargi le plan de Constantin, mais les dimensions nouvelles faisaient de la basilique de Valentinien II un édifice si vaste que sa construction se continua sous les règnes de Théodose le Grand et d'Honorius, ce qui fait qu'on lit sur la mosaïque de l'arc triomphal : *Theodosius cepit, perfecit [H]onorius aulam* et ceux qui avaient bonne mémoire n'oubliaient pas Valentinien et appelaient l'édifice *basilica trium Dominorum nostrorum*. C'est ce que nous lisons sur la plaque d'un collier de chien (de berger?) conservée au musée de Saint-Paul<sup>3</sup> :

A ✠ Ω  
AD BASILICA APOS  
TOLI PAVLI ET  
DDD NNN  
FILICISSIMI PECOR

*ad basilica(m) apostoli Pauli et trium dominorum nostrorum Felicissimi pecor(arii)*.

La basilique actuelle a conservé la forme et les dimensions de celle des trois empereurs, tandis que l'édifice constantinien ne devait pas dépasser l'espace qui s'étend aujourd'hui entre l'abside et le maître-autel<sup>4</sup>.

La basilique des trois empereurs se conserva intacte durant près de quinze siècles; un incendie l'anéantit le 15 juillet 1823, c'était le dernier témoin, en Occident, d'une basilique du iv<sup>e</sup> siècle (fig. 10645). Cependant le feu épargna la nef transversale, l'arc triomphal et l'abside. L'édifice fut reconstruit avec une richesse et un éclat qui font regretter la patine des siècles écoulés. Les murs ont été relevés, le caractère s'est évanoui.

Saint-Paul dépassait les dimensions de l'ancien Saint-Pierre. La nef centrale et les bas-côtés ne

<sup>1</sup> [Sur le problème controversé des origines de la basilique chrétienne, cf. la mise au point de P. Lavedan, *Histoire de l'Art*, t. II (coll. *Clio*, t. X), Paris, 1944, p. 50-52; G. Picard, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1945, p. 185-212.] — <sup>2</sup> L'édit, important au point de vue topographique, parle de l'*iter vetus, quod basilicæ [Constanti-*

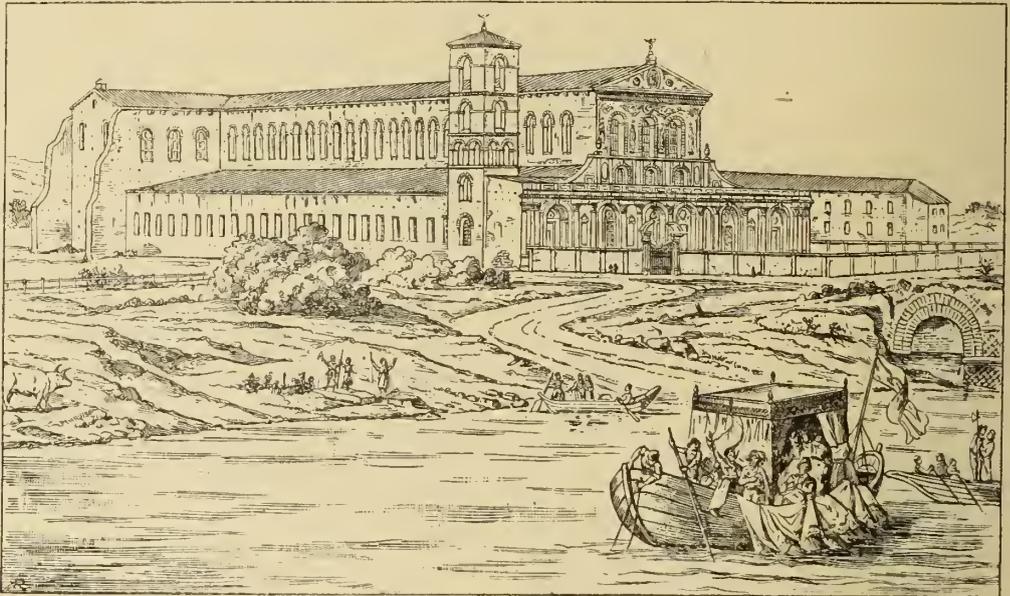
*nianæ] præterit dorsum [i. e. absidem] quodque ripæ Tiberini amnis adiacet* (Panvinio, *De sept. eccles.*, p. 71); il a été publié de nouveau par Günther, *Epistulae collectionis avellanæ*, t. I, 1895, p. 46. — <sup>3</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1874, p. 63-65. — <sup>4</sup> E. Stevenson, *L'arca di Lucina sulla via Ostiense*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1898, p. 60-76.

mesuraient pas moins de 120 mètres en longueur; la largeur totale des cinq nefs était de 60 mètres; la nef centrale dépassait beaucoup par ses vastes proportions les nefs latérales, ainsi qu'on peut s'en rendre compte sur le plan (fig. 10646). Sur ce plan, il faut tenir compte de beaucoup de parties ajoutées.

Au fond de la nef centrale, on voyait l'arc triomphal de plus de 14 mètres d'ouverture, reposant à droite et à gauche sur une colonne colossale à imposte architravée et terminant la double colonnade de la nef centrale. L'espace entier occupé par les cinq nefs portait une forêt de quatre-vingts colonnes d'ordre corinthien (voir *Dictionn.*, t. II, col. 595, fig. 1450), mais de marbres divers et aux bases variées, partie nouvelles, partie anciennes. Chacune des colonnades comprenait ainsi vingt colonnes reliées entre elles par

bras sur les murs latéraux de l'édifice ne dépassait guère l'épaisseur de deux murailles, tandis qu'à Saint-Pierre et au Latran, la saillie était beaucoup plus forte.

L'autel majeur de la basilique, élevé sur le tombeau de l'apôtre, se trouvait dans le transept, près de l'arc triomphal, à la place qu'il occupe encore de nos jours. Entre l'abside et l'autel, vingt colonnes, la plupart de porphyre, encadraient la partie de l'autel tournée vers l'abside et portaient un entablement orné de statues et de lampes<sup>2</sup>. Sixte-Quint les fit enlever. Le P. Grisar conjecture, d'après un mot d'une phrase du *Liber pontificalis* (le mot *camera*) que ce fut le pape Léon I<sup>er</sup><sup>3</sup> qui fit remplacer le plafond détruit par la foudre par un autre vraiment magnifique, celui-ci d'ailleurs fut refait complètement au IX<sup>e</sup> siècle



10645. — L'ancienne basilique de Saint-Paul sur la Voie d'Ostie. D'après H. Grisar, *Histoire de Rome et des papes*, t. I, p. 363, fig. 95.

des arcs qui donnaient beaucoup de légèreté à l'édifice. Les colonnes avaient été retirées de divers monuments; dans les nefs latérales, on en comptait vingt-quatre en marbre précieux appelé *pavonazzetto* (violet), qui venaient de la basilique émilienne sur le forum; cette identification a été confirmée grâce aux fouilles récentes opérées sur le forum d'où il ressort que cette basilique a été dépouillée de bonne heure de presque toutes ses colonnes. On a pu en reconstituer quelques-unes dont quatre se trouvent aux autels latéraux du transept et quatre dans l'abside<sup>1</sup>.

Derrière l'arc triomphal, on entrait dans la nef transversale dont l'extraordinaire largeur dépassait encore celle de la nef centrale; mais la saillie des

Sous ce vaste plafond, les murailles à droite et à gauche étaient percées d'une rangée grandiose de fenêtres à fermetures de marbre. La basilique, y compris la nef transversale, avait soixante-six grandes fenêtres et quarante et une petites. Entre les fenêtres des peintures représentaient des personnages en pied, et au-dessous, tout le long des murs, une double rangée de médaillons carrés, à encadrements peints, contenaient des figures de l'Ancien et du Nouveau Testament. Quelques dessins du XVII<sup>e</sup> siècle, conservés dans un vol. in-fol. n. XLIX, 15, de la bibliothèque Barberini, ont permis de conjecturer non sans vraisemblance, que nous possédons encore quelques croquis des peintures qui, à travers des remaniements,

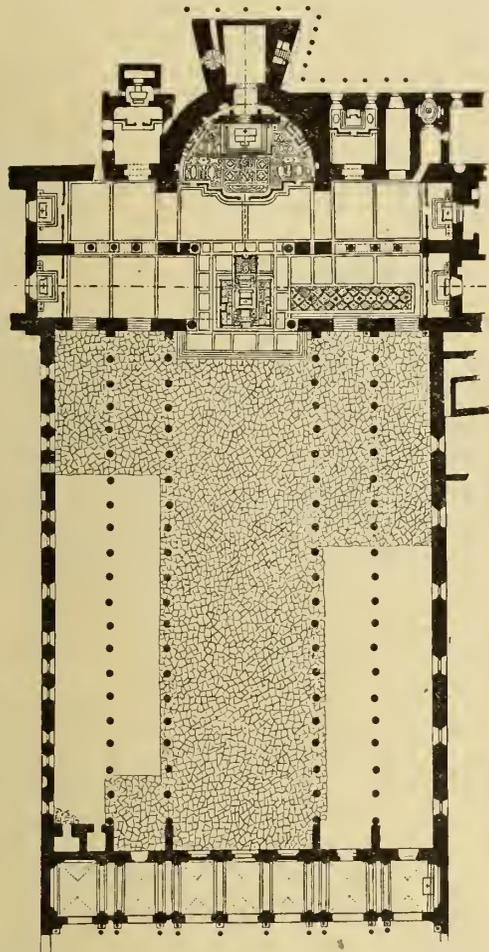
<sup>1</sup> Giovanni Dondi, dans l'intéressante description de la basilique qu'il a composée vers 1375 (*De Rossi, Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 332, n. 7) indique 90 colonnes. Panvinio 88 (*Septem eccles.*, p. 73), mais ils font certainement entrer en ligne de compte des supports secondaires, postérieurement ajoutés. L'un et l'autre fournissent des indications remarquables sur les dimensions de l'ancienne basilique. Cf. le dessin d'une colonne dans Mothes, *Baukunst des Mittelalters in Italien*, t. I, fig. 15; cf. fig. 14, les colonnes ioniques qui supportaient l'arc triomphal. Sur

la question controversée des colonnes en *pavonazzetto*, voir le résumé des débats entre R. Lanciani et J.-B. De Rossi, dans *Mitteilungen der archäol. Instituts*, 1888, p. 95; 1889, p. 242. Quelques-unes de ces colonnes portent le nom de la femme d'Hadrien, Julia Sabina. — <sup>2</sup> Ugonio, *Stazioni*, p. 237. Le *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 30 : *Super columnas marmoreas quæ stant in circuitu altaris ex metallis marmoræis platomas posuit*, tandis que ces colonnes n'avaient supporté jusque-là qu'un entablement de bois. — <sup>3</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 239.

nous amèneraient vers l'époque de la fondation. (Voir *Dictionn.*, t. vi, col. 925-939, fig. 5207-5211.)

Nous ne reviendrons pas ici sur la série des portraits des papes qui a fait l'objet d'un travail assez détaillé (voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 1139-1147) <sup>1</sup>. Quant à la mosaïque de l'arc triomphal ou arc de Placidie, nous n'ajouterons rien à ce qui a été dit. (Voir *Dictionn.*, t. vi, col. 261-266, fig. 4852; t. xii, col. 289-290.)

Le pape Sirice (384-399) présida à la reconstruction de la basilique des « trois empereurs ». On conserve



10646. — Plan de Saint-Paul avant l'incendie de 1823. D'après H. Grisar, *op. cit.*, t. 1, p. 68, fig. 96.

aujourd'hui la haute colonne de cipollin qui portait à l'extrémité supérieure du fût et à la base une double inscription relative à la dédicace <sup>2</sup> (fig. 10647).

L'inscription de la base reçut la date de la dédicace : 18 novembre 390 et le nom de l'architecte, Flavius Philippus <sup>3</sup>. La construction ordonnée par le décret de Valentinien II, en 386, n'avait donc demandé que quatre années. Moroni (Voir *Dictionn.*, t. xi, à ce nom) est seul à dire <sup>4</sup> que vers le milieu

du fût on lisait ces mots : *episcopus devotus*; étant taillée dans le marbre cipollin cette colonne fut très endommagée par l'incendie de 1823.

Les douze colonnes anciennes du portail latéral actuel, dont fait partie celle qui vient de nous retenuir, ont été fortement restaurées après l'incendie.

Dans la construction des principales basiliques de Rome, on faisait usage de briques portant une estampille spéciale. Celles de Saint-Paul-hors-les-Murs présentaient ces caractères : D N FL VALENTINIANVS AVG. « Notre Seigneur Flavius Valentinianus Auguste <sup>5</sup> ». On ne sait rien des tuiles du toit.

### SIRICIVSEPISCOPVS A TOTAMENTE DEVOTVS

10647. — Dédicace du pape Sirice à Saint-Paul-hors-les-Murs.

D'après H. Grisar, *op. cit.*, t. 1, p. 295, fig. 80.

Pour tout ce qui concerne la tombe de S. Paul (voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 2664-2666), tenons-nous en à la basilique de 386-390. Nous savons par le texte d'une inscription métrique, conservée dans le monastère, qu'on entreprit une importante restauration sous le pontificat de S. Léon le Grand et grâce à la direction du prêtre Félix et du diacre Adéodat :

EXSVLTATE PII LACRIMIS IN CAVDIA VERSIS  
ET PROTECTORI REDDITE VOTA DEO  
CVIVS SIC TENVIT RESOLVTVM DEXTERA TECTVM  
IN VACVVM VT CADERET TANTA RVINA SOLVM  
SOLVS ET INVIDIA PRINCEPS TORMENTA SVBIRET  
QVI NVLLVM EX AMPLA STRAGE TVLIT SPOLIVM  
NAM POTIORA NITENT REPARATI CVLMINA TEMPLI  
ET SVMSIT VIRES FIRMIOR AVLA NOVAS  
DVM XPI ANTISTES CVNCTIS LEO PARTIBVS AEDES  
CONSVLIT ET CELERI TECTA REFORMAT OPE  
DOCTOREM VT MVNDI PAVLVM PLEBS SANCTA BEATVM  
INTREPIDE SOLITIS EXCOLAT OFFICIIS  
LAVS ISTA FELIX RESPICIT TE PRESBYTER  
NEC TE LEVITES ADEODATE PRAETERIT  
QVORVM FIDELIS ATQVE PERVICIL LABOR  
DECVS OMNE TECTIS VT REDIRET INSTITIT

Cette inscription est conservée au musée du monastère attenant à la basilique.

A cette période et à celle qui lui fait suite immédiatement se rattache un groupe d'inscriptions qui entourent le tombeau de Félix III, contemporain d'Odoacre et que S. Grégoire le Grand appelle *atavus meus*. Ce fut le seul pape enterré à Saint-Paul. Non loin de son tombeau, on lisait sur une grande dalle le nom de la pieuse PETRONIA, modèle de vertu féminine, sa femme, LEVITAECONI VNX, FORMA PVDORIS; trois membres de la famille l'avaient rejoint au tombeau où leurs noms se lisent au-dessous du sien, précédés de la simple formule HIC REQUIESCIT. Ce sont : une fille du pape, PAVLA CLARISSIMA FEMINA; son fils Gordianus, DVLCISSIMVS PVER, morts l'un et l'autre dans les deux premières années du pontificat de Félix III (484 ou 485). La troisième épitaphe est celle d'Émilienne, SACRA VIRGO, morte en 489, probablement, elle aussi, proche parente du pape. Ce monument précieux entre tous doit trouver sa place ici. C'est croyons-nous, le seul qui nous ait conservé l'épitaphe de l'épouse et des enfants d'un pape. Les

<sup>1</sup>[De Bruyne, *L'antica serie di ritratti papali della basilica di S. Paolo-fuori-le-mura*, Rome, 1934; et déjà dans *Riv. di arch. crist.*, t. vii (1930), p. 107-137.] — <sup>2</sup>Dans la restauration de la basilique on a réduit le module de cette colonne, l'une des deux dernières du portique latéral, comme celui des autres installées au même endroit, en sorte que l'inscription de l'extrémité supérieure du fût

semble se lire sur une colonne surhaussée. — <sup>3</sup>Tandis que la colonne et son inscription supérieure se trouvent au nord de la basilique, la base est conservée dans le cloître; sur l'inscription partiellement illisible de cette base, cf. J.-B. De Rossi, *Mosaici cristiani*, fasc. 15, *S. Paolo, arco di Placidia*. — <sup>4</sup>*Dizionario*, t. xii, p. 206. — <sup>5</sup>Nicolaï, *Basilica di S. Paolo*, p. 264.

anciens collecteurs d'inscriptions ne l'ont pas toujours traitée fort bien. Le texte de J.-B. de Rossi que nous donnons ici tient lieu de tous ceux qui l'ont précédé<sup>1</sup> (fig. 10648).

Pétronia mourut en 472, Paula en 483 ou 484, le jeune Gordien en 485, Émilienne en 489. On retrouve, au temps de Grégoire le Grand, les mêmes noms de Gordien et d'Émilienne dans la famille, le père de ce pape s'appelait Gordien, c'est lui-même qui nous l'apprend dans ses *Dialogues*, l. IV, c. xvi

l'inscription suivante relative à un certain Eusèbe qui peut appartenir au vi<sup>e</sup> ou au début du vii<sup>e</sup> siècle et qui entreprit des restaurations considérables dans le cimetière contigu à la basilique. Aucun document ne peut donner une idée plus complète et plus grandiose de l'ensemble des constructions attenantes. Le texte a été trouvé mutilé tel qu'il existe aujourd'hui et il a été publié et commenté abondamment depuis Bosio jusqu'à de Rossi (fig. 10650, haut. 0 m. 51; larg. 1 m. 36).

◊ LEVI TAE CON IVNX PETRONIA FORMA PVDO RIS ◊ HIS MEA DEPONENS SEDIBVS OSSA LOCO ◊  
 PARCITE VOS LACRIMIS DVLCES CVM CONI VGE NATAE VIVENTEM QVE DEO CREDITE FLERE NEFAS  
 DP IN PAGE III NON OCTOB F I ESTO VC CONSS ◊  
 HIC REQVIESCIT IN PACE PAVLA CILF S DVLCIS BENIGNA GRATIOSA FILIA SS ◊  
 DP VII KAL SEPT T NANT O VC CONSS ◊  
 HIC REQVIESCIT DVLCISSIMVS PVER GO R DI ANVS FILIVS SS ◊  
 DPV ID SEPT SYMMACHO VC CONSS ◊  
 HIC REQVIESCIT AEMILIANA SA C VG D PV ID DEC PRO BI NO VC CONSS ◊

10648. — Épitaphe de l'épouse et des enfants du pape Félix III. D'après De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 371, n. 843.

et dans l'*Homélie xxxviii sur les Évangiles*. Ce Gordien avait trois sœurs vierges consacrées : Tharsilla, Gordiana et Émiliana, toutes trois nièces du pape Félix III. Ce dernier, veuf en 472, devint pape en 483; on ne saurait douter qu'il n'ait rédigé lui-même cette épitaphe de ses plus proches parents qu'il fit enterrer dans la basilique de la voie d'Ostie où il vint les rejoindre et où il avait déposé son père peu auparavant, en 471, sous une épitaphe métrique. Celui-ci avait nom Félix, prêtre du titre de Fasciola

(In) nomine Dei patris omnipot (enti)s et domini nostri Jesu ✱ fil(ii eius et Spiritus s)ancti paracliti Eusebius infa...<sup>3</sup> (ren)ovavit cymeteriu totu (et restituit c)olumnas in porticos (et) <sup>4</sup> pictur(as qu)as in ruinas erat totas; et (refecit tec)tu cum legulas et tablin...<sup>5</sup> n(unero) et aculos et materi(a reliqu)a tota; balineu, marmo(ra) quæ minus abuit<sup>6</sup> et scamna, (fenes)tras, spectara<sup>7</sup>, item in s(up)eriora marmoravit pal(atium<sup>8</sup>, c)tostra, incinos<sup>9</sup> et ctibes (p)osuul; ut potuit usque d(um es)set in secuto fecit reliqu(a f)a-

PRESBYTER HIC POSITVS FELIX IN P A C E QVIESCIT  
 CVIVS PVRA FIDES PROBITAS VIGILAN T I SOLLERS  
 PONTIFICVM CLARO PLACVIT SICN OT ALEONI  
 POST LABSVM VIREPARANS VENERANDI CVLMILIA PAVLI  
 HVIC OPER IS TANTI RENOVANDAM CREDERET AVLAM  
 DEPOSITVS VII IDVS MAIAS LEONE AVG IIII et probiano v.c. CONSS ◊  
 MARTIVS DVLCIS VIXIT ANN III M VI

10649. — Épitaphe du père de Félix III. D'après De Rossi, *op. cit.*, t. I, p. 366, n. 831.

(voir *Dictionn.*, t. v, à ce mot), et avait reçu du pape Léon le Grand la charge de restaurer la basilique et principalement la toiture : *veneranda culmina Pauli*<sup>2</sup> (fig. 10649).

L'épigraphie nous maintient dans les faits historiques de notre basilique et c'est ce que fait encore

*brica. Quando exivit de (s)eculo remisit alumnis sui (pe)culnia; et isti fabricaverunt introitu al martyres (qu)od est in publicu a fund(amentis)<sup>10</sup>; f(a)bricabil mesas at martyr(es); r)otus<sup>11</sup> fecit, aquam in valine(o) per mangana fecit; al con(ch)a<sup>12</sup> cubiculu et cancellu fec(it), causa fures fecit, cia mul(ta m)ata facent;*

<sup>1</sup> De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 370-373, n. 843; [Diehl, 167]. — <sup>2</sup> De Rossi, *op. cit.*, t. I, p. 366-367, n. 831; [Diehl, 1762]. — <sup>3</sup> On a proposé de remplir cette lacune avec : *infans*, la lettre qui suit A ayant le jambage d'un N ou d'un M; mais celui qui a dirigé tant d'entreprises n'est plus un *infans*, même en prenant ce nom par humilité. Bosio proposait in(*dignus*) fa(*mulus*) dont De Rossi ne voulait pas; on a suggéré aussi : *Eusebius inf(r)a* (*scriptus ren(ovavit)*). — <sup>4</sup> La particule *et* manque dans l'inscription, le contexte l'exige. — <sup>5</sup> Dans le marbre on lit *tablin...*; la lacune représente deux lettres seulement, peut-être un chiffre a-t-il péri; *tablina* ou *tablinas*, veut dire une planchette de bois, une tablette. — <sup>6</sup> Sur une inscription de l'an 111, on lit : *tegulas quæ minus erant de suo reposuit*

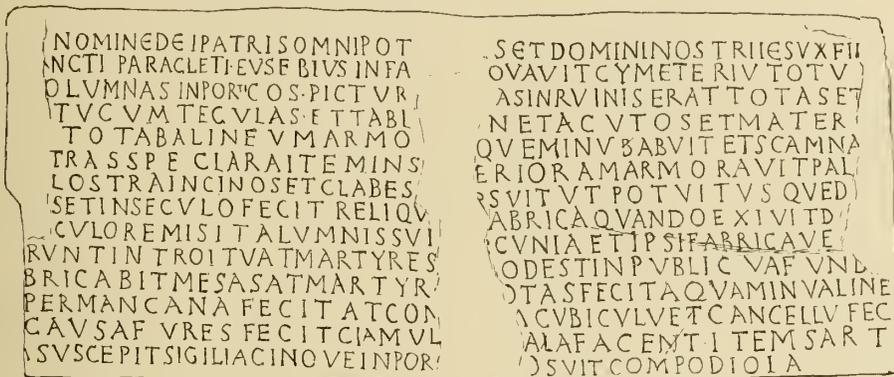
(Orelli, n. 1520). — <sup>7</sup> *Spectara* pour *specularia*. — <sup>8</sup> Les éditeurs, supprimant la lacune, ont écrit *pallastro*, qui n'a aucun sens. Les habitations et les hospices construits sur les portiques et les bains, comme aux abords du cimetière de Nole décrits par S. Paulin, sont appelés *palatium*. Au Mont-Cassin l'hospice contigu au cimetière était de même appelé *palatium*; cf. Du Cange, à ce mot. — <sup>9</sup> *incinos*, mot inconnu, peut-être *uncinos*. — <sup>10</sup> *Cet introitus ad martyres, quod est in publicu*, pourrait être le vestibule du cimetière souterrain de Lucine, derrière la basilique. — <sup>11</sup> Ces *rolæ* et *mangana* sont des appareils pour monter l'eau des bains. — <sup>12</sup> *concha* signifie fontaine ou baptistère dont les ornements métalliques attiraient les voleurs : *causa fures eia (qu)ia, quia) multa mala fac(i)ent (faciunt)*.

item sart(a tect)a suscepit; sigilla cinque in por(tis) p)osuil, compodiola<sup>1</sup>.

D'après ce texte, nous pouvons voir que le cimetière avoisinant la basilique de Saint-Paul sur la voie d'Ostie était entouré de portiques soutenus par des colonnes et ornés de peintures; des bains y étaient attenants, revêtus de marbre et pourvus de tout le nécessaire, avec des roues et des calandres et autres engins pour soulever l'eau et la répandre dans les vasques. Au-dessus des portiques et des thermes, on trouvait des habitations somptueuses au point qu'on pouvait leur donner le nom de palais. Un vestibule précédait l'entrée publique des cryptes des martyrs. Au milieu de l'arca se voyait une conque entourée de cancels et un abri pour le gardien du lieu. Les portes étaient décorées de sigilla, peut-être des statuettes en bronze. Des parapets de marbre couraient entre les portiques.

Bibl. : Bosio, *Roma sotterr.*, 1632, p. 148; Margarini, *Inscr. basil. s. Pauli*, p. xvi, n. 220; Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1866, n. 2; Marini-Mai,

Roma, 1816 (dans le ms. Vatic. 9672); Fr. Cancellieri, *Prospetto delle memorie istoriche della basilica Ostiense di S. Paolo* [d'après le plan exposé dans la lettre précédente], dans *Effemeridi letterarie*, juin 1823; P. Carpi, *Relazione dell' accesso fatto isola del Giglio della Commissione deputata per osservare i gruniti di detta isola proposti per le quaranta colonne delle nove grande della basilica di S. Paolo*, Roma, 1828; Jo. Ciampini, *De sacris aedif.*, 1693, p. 109; F. Contelorius, *Privilegia ecclesiae S. Pauli* (dans Ms. Vatic. Barb. 2468, xxxii, 259, olim 2485; *Privilegia S. Pauli de Urbe* (dans Ms. sec. xviii, Arch. Vatic., Misc. arm. VII, t. cxxxii; Crescimbeni, *L'istoria della basilica di S. Maria in Cosmedin*, p. 407; L. De Bruyne, *L'antica serie di ritratti papali della basilica di S. Paolo-fuori-le-mura*, Rome, 1934; *Dissertazione sopra la fabbrica, fondazione e ristoramenti della basilica di S. Paolo* (dans ms. Vat. 9023, c. 122-153; [F.-W. Deichmann-A. Tschira, *Die frühchristlichen Basen und Kapitelle von S. Paolo fuori le mura*, dans *Römische Mitteilungen*, t. LIV (1939), p. 99-111]; C. Erbes, *Das Alter*



10650. — Inscription d'Eusèbe, à Saint-Paul-hors-les-Murs.

D'après O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, 1910, pl. XLV, n. 9.

*Script. veter. nova coll.*, t. v, p. 178, n. 3; Nicolai, *Basil. Ost.*, p. 142, n. 212; De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 463-464; O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, in-fol., atlas, Milano, 1910, pl. XLV, n. 9; *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, p. 267, note 34; H. Grisar, *Anal. rom.*, t. I, p. 156-157, n. 12, pl. III, n. 4.

D. Angeli, *Chiese di Roma. Guida storica e artistica*, in-16°, Roma, 1903, p. 442; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 744; 2<sup>e</sup> éd., p. 928; R. Artioli, *Nella basilica di S. Paolo a Roma. Il restaura della cappella di S. Lorenzo*, dans *Il secolo XX*, juin 1907, p. 515-519; A. Belli, *Mezzo per rendere i legni meno soggetti alla impressione del fuoco, proposto per la risorgente basilica di S. Paolo*, Roma, 1832; P. Belloni, *Sulla grandezza e disposizione della primitiva basilica Ostiense*, Roma, 1853; C. Borgnana, *Il nuovo campanile della basilica Ostiense*, Roma, 1847; E. Cactani Lovatelli, *Il chiostro di S. Paolo*, in-8°, Roma, 1896; [G. Calderini], *Nell' occasione del collocamento della prima pietra per la costruzione del quadriportico dinanzi la basilica di S. Paolo fuori le mura di Roma, 14 marzo 1890*, in-4°, Roma, 1890; Fr. Cancellieri, *Lettera del Reumo p. Abate D. G. G. di Costanzo sopra le sue memorie inedite della basilica di S. Paolo, da dividersi in XXX disserlazioni dal medesimo abbozzate, comentata in lor supplemento da Fr. Cancellieri con altrettante note, con un' appendice di vari inni in onore del Santo Apostolo e con due biblioteche, una degli autori che ne han trattato, l'altra per ordine delle materie,*

*der Gräber und Kirchen des Paulus und Petrus in Rom*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. VII, 1884; C. Fea, *Aneddoti sulla basilica Ostiense di S. Paolo riuniti nel 1823, dopo l'incendio*, in-8°, Roma, 1825; *Continuazione degli aneddoti della basilica Ostiense di S. Paolo*, in-8°, Roma, 1826; *Rivista di varie opinioni di un sedicente scalpellino sulle colonne da farsi nella basilica Ostiense*, in-8°, Roma, 1826; *La basilica Ostiense liberata delle inondazioni del Tevere senza bisogno di innalzare il pavimento*, in-8°, Roma, 1833; V. Forcella, *Iscriz.*, t. XII, p. 1; C. Frascchetti, *L'incendio della basilica di S. Paolo*, dans *Diario del principe d. Agostino Chigi*, Tolentino, 1906, t. I, p. 58; J.-B. Frey, *Inscriptions inédites des catacombes juives de Rome*, dans *Rivista di arch. crist.*, t. VII, 1930, p. 256-260, n. 24-25; J. Gailhabaud, *Der Kreuzgang des Klosters S. Paul ausserhalb den Mauern Roms*, in-4°, Hamburg, 1850, pl.; P. L. Galletti, *Series chronologica precipuarum chartarum, quæ in tabulario monasterii basilicæ divi Pauli in via Ostiensi adservantur (914-1500)* (dans Ms. Vat. lat. 9727, fol. 276); *Documenti relativi alla basilica di S. Paolo dall'anno 386 al 1494* (dans Ms. Vat. 8092); G.-B. Giovenale, *Il chiostro medioevale di S. Paolo fuori le mura*, dans *Bull. della commiss. archeol. comm. di Roma*, t. XLV, 1917, p. 125-167;

<sup>1</sup> *Compodiola*, mot inconnu dans tous les lexiques et dictionnaires, vient sans doute de *podium*, parapet ou balcon. Le texte s'arrête là.

II. Grisar, *Die Grabplatte des heil. Paulus. Neue Studien über die römischen Apostelgräber*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1892, p. 119-153; *Analecta Romana*, t. I (1899), p. 259 sq.; *Hist. de Rome et des papes*, t. I, p. 374-376; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 415, n. 11; P. Kehr, *Italia pontificia*, t. I, p. 164 sq.; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titeltkirchen in Allerlum*, Paderborn, 1918; R. Lanciani, *New tales of old Rome*, in-8°, London, 1901, p. 143; *Pagan and christian Rome*, p. 151; *Dalle scoperte fatte nel 1838 e 1850 presso il sepolcro di Paolo apostolo*, dans *Nuovo bull.*, t. XXII, 1917, p. 1-29; G. Marangoni, *Chronologia Romanorum Pontificum superstes in pariete australi basilicæ Sancti Pauli Apostoli viæ Ostiensis*, in-4°, Romæ, 1751; C. Margarini, *Inscriptiones antiquæ basilicæ, monasterii et horti Sancti Pauli de Urbe ad viam Ostiensem*, in-4°, Romæ, 1654; cf. Margarini, *Bullarium Casinense*, t. I, Venetiis, 1650; Tuedexi, 1670; G. Marocchi, *Deltaglio del terribile incendio accaduto il dì 15 luglio 1823 della famosa basilica di S. Paolo in Roma*, in-8°, Roma, 1823; O. Marucchi, *Iscrizione di un preposito della basilica di S. Paolo fuori le mura*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1908, p. 257-260; *Basiliques et églises de Rome*, 1902, p. 135-148; L. Moreschi, *Descrizione del tabernacolo che orna la confessione della basilica di S. Paolo sulla via Ostiense salvato dall' incendio dell' anno 1823*, in-fol., Roma, 1840, onze pl.; E. Müntz, *Les peintures murales de l'ancienne basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1895, p. 112-113; *L'ancienne basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs. Ses fresques et ses mosaïques d'après des documents inédits avec des notes sur quelques peintures romaines du Moyen Age*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. IX, 1898, p. 1-19, 108-113; N.-M. Nicolai, *Della basilica di S. Paolo*, in-fol., Roma, 1815. L'ouvrage est en partie de Nibby, notamment sous le rapport épigraphique; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 652; 2<sup>e</sup> éd., p. 655; A.-L. Patrizi, *La sacrosanta basilica patriarcale di S. Paolo fuori le mura di Roma*, Roma, 1862; S. Pesarini, *La basilica di S. Paolo sulla via Ostiense prima delle innovazioni del sec. XVI*, dans *Studi romani*, t. I, 1913, p. 386-427; *Una pagina nuova nella storia della basilica di S. Paolo sulla via Ostiense*, dans *Disserazioni della pontificia accademia romana di archeologia*, 2<sup>e</sup> série, t. XIII, 1918, p. 195; *Nuovo Bulletin di archeol. cristiana*, 1922, p. 81 sq.; S. Piale, *Esame di un qualche aneddoto sulla venerabile basilica di S. Paolo*, Rome, 1833; *Di un monumento interessantissimo della basilica di S. Paolo, che relifica la vera cronologia de' primi cinque pontifici romani recentemente turbata, e della sicura provenienza delle ventiquattro colonne di pavonazetto trasportate dalla Mole Adriana per la costruzione della detta basilica*, Roma, 1843; J.-B. de Rossi, *L'antica serie dei Papi, dipinta sulle pareti della basilica di S. Paolo, leste riordinata ed affissa alle pareti del monastero attiguo alla basilica*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 122-124; *Di una labella di bronzo*, *ibid.*, 1874, p. 63; J. Schuster, *Les ancêtres de saint Grégoire et leur sépulture de famille à Saint-Paul de Rome*, dans *Revue bénédictine*, 1904, p. 113-123; *La basilica e il monastero di S. Paolo fuori le mura. Note storiche*, in-12°, Torino, 1934; *La basilica de San Paolo della via Ostiense, a cura dei monaci benedettini*, Roma, 1933; G. Servi, *Sopra un dipinto di Filippo Bombelli che ricorda la basilica Ostiense avanti l'incendio del 1823*, Roma, 1836; G. Settele, *Illustrazione di due iscrizioni*

trovate nella basilica di S. Paolo, in-8°, Roma, 1831; E. Stevenson, *Osservazioni sulla topografia della via Ostiense e sul cimilero ove fu sepolto l'apostolo S. Paolo*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1897, p. 285; *L'area di Lucina sulla via Ostiense*, *ibid.*, 1898, p. 60; *Scoperle nel monastero e nel basilica di S. Paolo*, *ibid.*, 1898, p. 94-96; R. Taddei, *La spedizione pontificia per trasportare degli alabastris egiziani a riedificare la basilica di S. Paolo sulla via Ostiense*, Roma, 1891; P. Toesea, *Un frammento dell' antica porta di S. Paolo fuori le mura. Il chiostro della basilica di S. Paolo*, dans *L'Arte*, 1904, p. 509-513; C. Villani, *Epigrafe consolare ritrovata a S. Paolo*, Roma, 1898; G. Wilpert, *Mosaiken und Malereien*, t. II, p. 548-630.

SAINTE-MARIE-MAJEURE. — Cette basilique patriarcale a été décrite dans le *Dictionn.*, t. X, col. 2091-2119. On se borne ici à rappeler la fondation de ce sanctuaire par le pape Libère (352-356)<sup>1</sup> juxta macellum Libiæ, lit-on dans le *Liber pontificalis*, et sa restauration somptueuse par le pape Sixte III (432-440); du VI<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle on ne l'appelait que *Sancta Maria ad præseppe* du nom de la crèche qu'on y conservait. Le vocable qui a succédé se lit pour la première fois dans la notice du pape Serge II (844-847) : *basilica bealæ Dei genetricis quæ maior ab omnibus nuncupalur*. Le sobriquet *ad nives* relève d'une légende qui n'est pas antérieure au Moyen Age.

Nous venons de décrire les églises patriarcales auxquelles s'ajoutait primitivement la basilique de SAINT-LAURENT (voir *Dielionn.*, t. VIII, col. 1931-1952). Elles ont gardé une importance exceptionnelle dont n'approchent pas celles qu'il nous reste à étudier et qui vont être groupées suivant l'ordre topographique des sept régions.

XX. ÉGLISES DE LA I<sup>re</sup> RÉGION. — 1. SAINTS-NÉRÉE-ET-ACHILLEE. — Ce très ancien titre portait, dès le I<sup>er</sup> siècle, le nom de *fasciot(a)* ou de *fasciola* (voir *Dielionn.*, t. V, à ce nom et t. XII, au mot NÉRÉE-ET-ACHILLEE) où nous avons décrit cette basilique, col. 1111-1123).

*Bibl.* : Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 625; 2<sup>e</sup> éd., p. 775; Severano, *Selle chiese*, p. 470; Martinelli, p. 260; Bruti, vol. XVII (tom. XVI), fol. 146-172 (ital.); vol. XII (tom. XI), fol. 113-121 (lat.); Nibby, p. 555; Forcella, t. XI, p. 419-424; De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 49-56; 1879, p. 91-95; Lais, *Memorie del titolo di Fasciola*, in-8°, Roma, 1880; M. Armellini, *Chiese*, 1<sup>re</sup> éd., p. 467; 2<sup>e</sup> éd., p. 591; H. Marucchi, *Basiliques et égl. de Rome*, p. 163; P. Kehr, *Italia pontificia*, t. I, p. 119; D. Angeli, *Chiese*, p. 421; Lais, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. XI, 1905, p. 274 sq.; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titeltkirchen*, p. 90-94; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 388, n. 1.

2. SAINT-SAINTE-LE-VIEUX. — Très anciennement désignée sous ce titre, on la rencontre au concile de 499 sous le nom de *titulus Tigridæ*. Cette église aurait été destinée à rappeler la rencontre du pape Sixte II et du diacre Laurent; elle reçut les bienfaits de Léon III (795-816).

*Bibl.* : Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 764; 2<sup>e</sup> éd., p. 671; Severano, *Selle chiese*, p. 473; Martinelli, p. 305; Bruti, vol. XVII (tom. XVI), fol. 136-140 v. (ital.), vol. XII (tom. XI), fol. 105-110 (lat.); Lubin, p. 333, 345; Nibby, p. 719; Forcella, t. X, p. 535-546; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 616; 2<sup>e</sup> éd., p. 518; Angeli, p. 562; P. Kehr, *Ital. pontif.*, t. I, p. 120; Marucchi, p. 168; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 471, n. 65.

<sup>1</sup> [G. Biasotti, *La basilica di Liberio sull'Esquilino erroneamente identificata con la basilica di S. Maria Maggiore*, Rome, 1935 (Libère l'aurait construite un peu à l'est de la basilique actuelle); A. Schuehert, *S. Maria Maggiore zu*

*Rom. I. Die Gründungsgeschichte der Basilika und die ursprüngliche Apsisaulage (Studi di Antichità cristiana de l'Inst. pont. d'arch. chrét., t. XV, Cité du Vatican, 1939.)*

3. SAINT-CÉSaire DE APPIA ou IN TURRI. — Le S. Césaire en question est un diacre du 1<sup>er</sup> siècle, qui aurait déposé les corps des martyrs Nérée et Achillée au cimetière de Domitille; église voisine du Carrefour des voies Appienne et Latine.

Bibl. : Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 265; 2<sup>e</sup> éd., p. 668; Severano, *Sette chiese*, p. 466; Martinelli, p. 85, 350; Bruti, vol. xvii (tom. xvi), fol. 140-144 (ital.); vol. xii (tom. xi), fol. 110-113 (lat.); Nibby, p. 167; Forcella, t. xii, p. 249-256; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 186; 2<sup>e</sup> éd., p. 595; D. Angeli, p. 94 sq.; H. Marucchi, p. 170; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 229-230, n. 8; Le même, *Die Kirchen des heiligen Cesarius in Rom*, dans *Miscellanea Francisco Ehrli*, t. II, 1924, p. 377-403; [R. Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. I, s. v.; L. Zambarelli, *La chiesa e la villa di S. Cesareo sull' Appia*, Rome, 1936, extr. de *Il nobile collegio clementino di Roma*, p. 33-43].

4. SAINT-JEAN-DEVANT-LA-PORTE-LATINE. — Église très ancienne qui fut restaurée par le pape Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) : *ecclesiam B. Iannis Baptistæ sitam juxta portam Latinam ruinis præventam... noviter restauravit*. Le fait du supplice de S. Jean est affirmé par Tertullien, *De præscript.*, t. xxxvi, mais la localisation est postérieure, car la Porte latine n'existait pas au 1<sup>er</sup> siècle.

Bibl. : Ugonio, *Stazioni*, p. 293; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 360; 2<sup>e</sup> éd., p. 667; Martinelli, p. 127; Bruti, vol. xvii (t. xvi), fol. 132-136 (ital.); vol. xii (t. xi), fol. 103-105 (lat.); Nibby, p. 269; G.-M. Crescimbeni, *L'istoria della chiesa di S. Giovanni avanti porta Latina, titolo cardinalizio*, Roma, 1716; Forcella, t. xi, p. 157-165; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 272; 2<sup>e</sup> éd., p. 520; H. Marucchi, p. 170-172; D. Angeli, p. 188; P. Kehr, *Ital. pontif.*, t. I, p. 108; P. Styger, dans *Studi Romani*, 1914, p. 26; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 274, n. 26; [R. Krautheimer, *An oriental basilica in Rome, San Giovanni a Porta Latina*, dans *American Journal of Archaeology*, 1936, p. 485-495; Kirsch, *Titelkirchen*, p. 94-96; R. Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. I, s. v.].

5. SAINTE-BALBINE. — Titre très ancien qu'on rencontre parmi les souscriptions du concile romain de 595 et dans les notices de Léon III (795-816) et de Grégoire IV (827-844). Le nom de Balbine avait été donné à un cimetière (voir *Dictionn.*, t. II, col. 137-157) situé entre la voie Appienne et la voie Ardeatine, près du *Domine quo vadis*, au-dessus duquel il y eut une petite basilique, construite par le pape S. Marc et un cimetière à ciel ouvert. L'église de l'Aventin dut être, de bonne heure, en relations avec celle du cimetière, mais on n'en trouve pas la mention comme « titre » avant S. Grégoire le Grand (590-604). On voit un *Gregorius archipresbyter tit. Balbinæ* qui souscrit à une bulle de Paul I<sup>er</sup>, en 761, pour Saint-Silvestre in capite.

Bibl. : Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 230; 2<sup>e</sup> éd., p. 679; Martinelli, p. 76; Bruti, vol. xii (tom. xi), fol. 99-103 (lat.); vol. xvii (tom. xvi), fol. 128-132 (ital.); Nibby, p. 118; Forcella, t. vi, p. 327-332; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 146; 2<sup>e</sup> éd., p. 590; De Rossi, *Roma sott.*, t. III, 515; Duchesne, au *Lib. pont.*, t. II, p. 43, note 76; G. Cangiano, *Cenni storici del titolo di S. Balbina*, Benevento, 1901; Angeli, p. 60; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 203-204, n. 1; [P. Maranget, *La basilique de Sainte-Balbine*, Paris, 1931; A. Muñoz, dans *Capitolium*, 1931, p. 34].

6. SAINT-SABAS. — Église et monastère très anciens qui se rattachent à l'oratoire de Ste Sylvie, mère de S. Grégoire le Grand. Jean Diacre (*Vita S. Gregorii*, l. I, c. IX, *P. L.*, t. LXXV, col. 66) dit qu'elle demeurait au lieu dit *Cella nova, quo haclenus famosum s. Sabæ monasterium... constitutum videtur*. Le pape Lucius II dans une bulle pour Cluny, du 15 janvier 1145

(*P. L.*, t. CLXXIX, col. 931 et dans Jaffé-Læwenfeld, *Reg.*, n. 8707), dit que le monastère fut *a temporibus beatissimi papæ Gregorii in religione et honestate fundatum atque magnis et amplissimis possessionibus ditatum*. Les moines grecs qui vinrent remplir ce monastère venaient peut-être du couvent de Saint-Sabas à Jérusalem, appelé *Laura nova*, et donnèrent le nom de *Cella nova* pour cette raison à leur nouveau monastère. Ce nom de *Cella nova* ne se retrouve que dans les notices d'Étienne III (768-772), d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) : *monasterium s. Sabæ qui appellatur Cella nova*, et de Grégoire IV (827-844). Le catalogue des vingt abbayes l'appelle *S. Sabæ Cellæ novæ*. Du monastère dépendait une église dont on a découvert quelques vestiges, plus petite que l'église actuelle et décorée en partie au VI<sup>e</sup> ou au VII<sup>e</sup> siècle, qui fut détruite lors de l'invasion normande en 1084. Cette église primitive, dont on a retrouvé l'abside, n'avait qu'une nef et se trouvait à un niveau inférieur de 1 m. 40 environ. Des peintures, entremêlées d'inscriptions grecques et latines, recouvraient entièrement les murs de cette église; dans l'abside, en particulier, on distingue les pieds de dix-huit personnages debout, à droite et à gauche d'une double colline, que deux autres personnages commencent à gravir. Au centre de ce groupe se voyait une niche dans laquelle devait être conservé quelque objet vénéré, peut-être une pierre apportée de la montagne de l'Ascension qui semble avoir fait l'objet de cette peinture. La partie supérieure de l'abside était occupée par un buste, plus grand que nature, du Sauveur entre deux saints. H. Grisar établissait un rapprochement entre cette décoration et celle de l'oratoire de Saint-Venance au Latran et y voit une œuvre du VI<sup>e</sup> ou du VII<sup>e</sup> siècle. Sur la paroi de gauche, on voit un moine au travail avec ces mots : *Martinus monachus mag(ister)*.

Bibl. : Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 734; 2<sup>e</sup> éd., p. 682; Severano, *Sette chiese*, p. 378; Martinelli, p. 295; Bruti, vol. xvii (tom. xvi), fol. 122-128 (ital.); vol. xii (tom. xi), fol. 93-99 (lat.); Lubin, p. 329; Nibby, p. 688; Forcella, t. xii, p. 131-136; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 581; 2<sup>e</sup> éd., p. 589; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 118; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 176-179; A. Bacci, *Iscrizioni sepolcrali nell'oratorio detto di S. Silvia in S. Saba*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1907, p. 15-53; Le même, *Altre iscrizioni sepolcrali rinvenute nella chiesa di S. Saba*, *ibid.*, 1907, p. 313; Bachofen, dans *Studien und Mitteilungen aus dem Benedict. und dem Cisterc. Orden*, t. XIX, 1898, p. 462; M. E. Cannizzaro, *Roma, Nuove scoperte. Reg. XII. S. Saba*, dans *Notizie degli scavi*, 1901, p. 10-14; M. E. Cannizzaro et J. C. Gavini, *Nuove scoperte avvenute nella chiesa di S. Saba sul falso Aventino*, *ibid.*, 1902, p. 270-273, 465-466; M. E. Cannizzaro, *L'oratorio primitivo di S. Saba*, dans *Atti del Congresso internazionale di scienze storiche*, Roma, 1-9 avril 1903, VII, *Storia dell' arte*, p. 177-192; H. Grisar, *S. Saba sull' Aventino, L'oratorio di S. Silvia. Le origini del monastero « Cella nova » a S. Saba*, dans *Civiltà cattolica*, 1901, série XVIII, vol. 2, p. 589; vol. 3, p. 719-724; vol. 5, p. 194; S. Pesarini, *La « Schola cantorum » di S. Saba*, dans *Rassegna gregoriana*, 23 mai 1907, p. 227-236; Steinhilber, *Gesch. der Colleg. Germ. Hung.*, t. I, p. 104; A. de Waal, dans *Römische Quartalschrift*, 1901, p. 70 et 368; J. Wilpert, *Le pitture dell' oratorio di S. Silvia*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1906, p. 14-26; E. Wüschler-Becchi, *Die griechischen Wandmalereien in S. Saba*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1903, p. 54-69; M. E. Cannizzaro et Carini, dans *Bollettino d'arte*, 1915, p. 129-135; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 429-430, n. 1; J. Lestoquoy, *Notes sur l'église de Saint-Saba*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. V, 1929, p. 313-357.

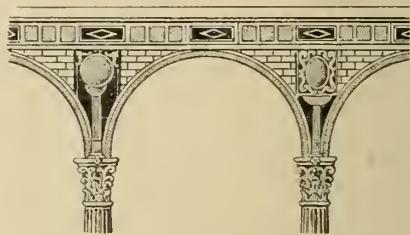
7. *SAINTE-PRISQUE*. — (Voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce nom.) Le plus ancien souvenir de cette basilique est une épitaphe d'un certain *Adeodatus præs. tit. Priscæ* conservée à Saint-Paul-hors-les-Murs, qui remonte au V<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. On trouve la mention des prêtres de Sainte-Prisque dans les souscriptions des conciles romains de 499 et de 595. Mention dans la notice d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) : *lectum tituli b. Priscæ quod iam easurum erat... noviter fecit*, et dans la liste des dons faits par Léon III, en 806, sous cette forme : *titulus beatis (simorum) Aquile et Prisca*. Sur les souvenirs historiques qui se rattachent à ce titre, nous croyons avoir dit le nécessaire, t. XIV, col. 1877.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 516; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 560; 2<sup>e</sup> éd., p. 577; Bachofen, dans *Studien und Mittheil. aus dem Ben. und. Cist. Ord.*, t. XIX, 1898, p. 467; Bruti, vol. XVII (tom. XVI), fol. 114-122 (ital.); vol. XII (tom. XI), p. 86-93 (lat.); I. Carini, *Sul titolo presbiterale di S. Prisca*, in-8<sup>o</sup>, Palermo, 1885; P. Casella, *Discorso intorno l'antichità delle chiesa titolare di S. Prisca*, dans Ms. della bibl. Brancacciana à Naples, 4, B, 4 [4. D. 28]; Crescimbeni, *L'istoria di S. Maria in Cosmedin*, p. 368; L. Duehesne, *Notes topographiques*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 226; t. X, 1890; [A. Ferrua, *Il mitreo sotto la chiesa*, dans *Civiltà cattolica*, 1940, 1, p. 298-308]; Forcella, t. XI, p. 167-174; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 424, n. 24; Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 117; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titelkirchen*, p. 101-104; Lubin, p. 343; G. Lugari, *L'Aventin et les origines païennes et chrétiennes de Rome*, in-4<sup>o</sup>, Paris, 1896; Le même, *L'Aventino e le origini pagane et cristiane*, in-4<sup>o</sup>, Roma, 1896; Martinelli, p. 288; Le même, *Primo trofeo*, p. 18; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 180-194; A. Merlin, *L'Aventin dans l'antiquité*, in-8<sup>o</sup>, Paris, 1906, p. 378; Nibby, p. 675; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 707; 2<sup>e</sup> éd., p. 683; Piazza, p. 437; J.-B. de Rossi, *Dell' antico oratorio scoperto nell scorso secolo presso S. Prisca*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 48; Severano, *Sette chiese*, p. 376; Torrigio, *Sacri trofei*, p. 17; Ugonio, *Stazioni*, fol. 303.

8. *SAINTE-SABINE*. — La basilique actuelle date du V<sup>e</sup> siècle, elle fut commencée par un prêtre illyrien nommé Pierre, sous le pape Célestin I<sup>er</sup> (422-432), et terminée sous son successeur Sixte III (432-440) : *Hujus temporibus fecit Petrus basilicam in urbe Roma sanctæ Savinæ ubi et fontem construxit*. Ici, de même qu'à Sainte-Marie-Majeure, on eut recours à des matériaux de rempli pris dans d'anciens édifices et on se trouva amené à utiliser non seulement colonnes et moellons, mais encore à s'accommoder du plan primitif. Ce fut ainsi qu'on décida l'orientation par celle des bâtiments qu'on remplaçait et par la direction des rues qu'on ne pouvait changer. A Sainte-Marie-Majeure, le célébrant faisait face au sud-est : à Sainte-Sabine, il regardait le nord-ouest. La basilique était précédée par un atrium carré qui a été réduit depuis aux dimensions d'un simple portique. Les colonnes qui entrèrent dans la construction de Sainte-Sabine, et qui subsistent encore, avaient pu appartenir au temple de Junon Reine, voisin de l'Aventin. Sur l'une d'elles, on a pu lire à la base le mot *RVFENO* et, par une rencontre intéressante, on a lu *RVFINVS* sur des colonnes en marbre blanc de Paros à Sainte-Marie-Majeure. Ce Rufinus devait être ou le possesseur de la carrière ou l'entrepreneur des deux temples. Les colonnes de Sainte-Sabine ont des cannelures profondes et délicates, celles de Sainte-Marie-Majeure sont lisses; les chapiteaux portent la retombée d'ares

très élevés dont le briquetage est recouvert de plaques de marbre multicolore (fig. 10651). Sur ces incrustations, on a mis, selon le goût du V<sup>e</sup> siècle, des figures et des ornements de caractère profane, généralement surmontés de petites croix de même travail, suivant la mode artistique qui voulait tout sanctifier par la croix. Cette décoration, bien conservée, forme aujourd'hui une des curiosités de l'église. Les grands ornements en marbre coloré, semblables à des miroirs montés sur pied, se répètent au-dessus de chaque colonne; cependant la figure à droite de notre dessin, celle qui n'a pas la croix, ne se trouve que deux fois sur le mur de droite et deux fois sur celui de gauche; au centre de la nef, en vis-à-vis, tous les autres ornements ont la croix, qui rappelle, par sa forme godronnée, les croix romaines du V<sup>e</sup> siècle. Ce travail était, autrefois, d'un usage fréquent dans les basiliques. On pouvait observer la même décoration dans d'autres parties de l'église, notamment au portique<sup>2</sup>.

Ce procédé d'ornementation — *opus sectile* — qui touche de près à la mosaïque nous amène à parler de celle-ci. Le goût romain ne se tenait pas pour



10651. — Revêtement de marbre des parois de Sainte-Sabine.

D'après H. Grisar, *Histoire de Rome et des papes*, t. I, p. 382, fig. 103.

satisfait par les déploiements de scènes et les théories de personnages, il se plaisait dans les inscriptions monumentales, les noms des fondateurs ou restaurateurs. A Sainte-Marie-Majeure, Sixte III mit la dédicace de la nouvelle église (*nova tecta*) à l'intérieur du mur d'entrée. A Sainte-Sabine, nous pouvons encore aujourd'hui voir sur la paroi intérieure du mur d'entrée la grande dédicace en mosaïque qui nous conserve en lettres bleues sur fond d'or ces utiles détails (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 287, fig. 8536) :

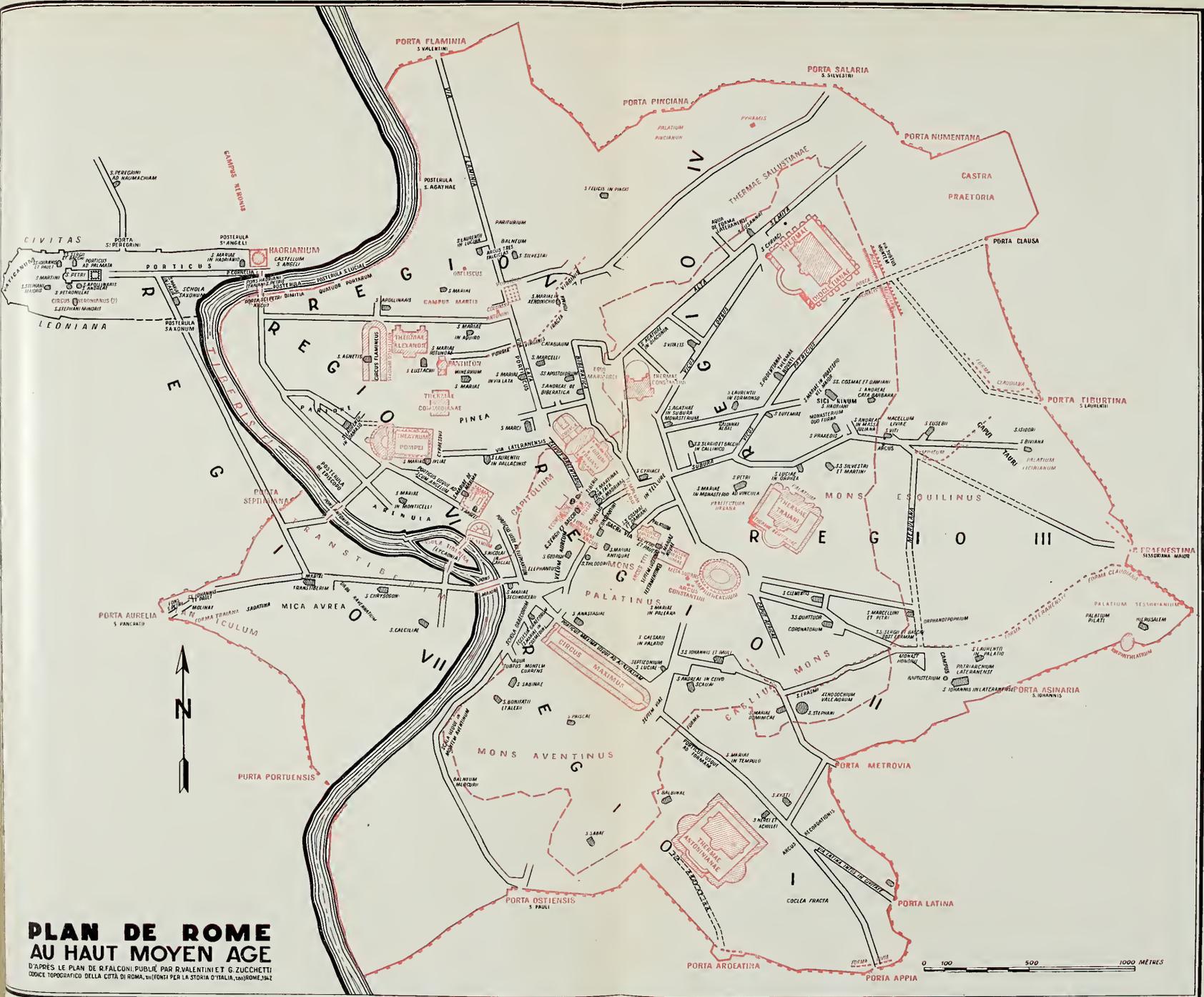
CVLME N APOSTOLICVM CVM CAELESTINVS HABERET  
PRIMVS ET IN TOTO FVLGERET EPISCOPVS ORBE  
HAEC QVAE MIRARIS FVNDAVIT PRESBYTER VRBIS  
ILLYRICA DE GENTE PETRVS VIR NOMINE TANTO  
DICNVS AB EXORTV CHRISTI NVTRITVS IN AVLA  
PAVPERIBVS LOCVPLES SIBI PAVPER QVI BONA VITAE  
PRAESENTIS FVCIENS MERVIT SPERARE FVTVRAM

« Au temps où Célestin possédait le siège apostolique et qu'il brillait sur le premier trône épiscopal du monde, ces constructions que vous admirez furent fondées par un prêtre de la ville. Pierre, illyrien de naissance, bien digne d'un si grand nom. »

De chaque côté de l'inscription, il ne s'est conservé de la mosaïque que deux nobles figures féminines qui personnifient *ECLIESIA EX CIRCVMCISIONE* et *ECLIESIA EX CENTIBVS* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2227, fig. 3977; col. 2228, fig. 3977). Au-dessus, on voyait encore au XVII<sup>e</sup> siècle, les fondateurs de l'église de

<sup>1</sup> Margarini, *Inscriptiones basilicæ sancti Pauli*, p. 12, n. 165; G. Marchi, *Monumenti primitivi del crist.*, in-4<sup>o</sup>,

Roma, 1841, p. 26. — <sup>2</sup> H. Grisar, *Histoire de Rome et des papes*, t. I, p. 382.



# PLAN DE ROME AU HAUT MOYEN AGE

D'APRES LE PLAN DE R. FALCONI PUBLIE PAR R. VALENTINI ET G. ZUCCHETTI  
CODICE TOPOGRAFICO DELLA CITTÀ DI ROMA, VII (1911) PER LA STORIA D'ITALIA, LXXI, ROMA, 1942



Rome. Pierre et Paul. Une main divine perceait la nuée et donnait à Pierre le livre de la Loi nouvelle, tandis que Paul était représenté prêchant la parole divine. A un niveau supérieur, on trouvait les symboles des quatre évangélistes.

L'arc triomphal offrait encore au xvii<sup>e</sup> siècle des restes importants d'un revêtement en mosaïque de style antique. Le cintre était orné de bustes en forme de médaillons (*imago clypeata*) : au centre, le Christ avec un nimbe crucifère, à gauche et à droite des bustes virils sans attributs de la sainteté; aux deux extrémités la représentation habituelle des villes de Jérusalem et de Bethléem, symboles du judaïsme et du paganisme convertis.

On ignore en quoi consistait la décoration de la conque absidale. L'église avait un baptistère particulier, en dehors de l'église, mais elle n'avait pas de transept. La *schola cantorum* se trouvait dans la nef centrale, avec les ambons. Plus tard, ces dispositions furent rajeunies et remplacées par d'autres. Les barrières du chœur furent restaurées sous le pape Eugène II, qui fit placer une *pergula* devant l'autel. Celui-ci et la *confessio* sont modernes. Les débris de l'ambon ancien retrouvés vers la fin du xix<sup>e</sup> siècle dans le dallage ont été dégagés et fixés aux parois de l'église. Le plus rare trésor archéologique de Sainte-Sabine est sa fameuse porte de bois sculpté que nous avons décrite dans le détail et dont nous avons figuré tous les panneaux couverts de bas-reliefs historiques encadrés dans des bordures magnifiquement sculptées, en bois de cèdre. La porte est contemporaine de la construction de la basilique et forme un des joyaux de l'art chrétien primitif. Le crucifiement du Sauveur entre les deux larrons est un des morceaux les plus précieux de cet art (voir *Dictionn.*, t. xiv, au mot PORTE).

La récolte épigraphique à Sainte-Sabine n'est pas considérable ni importante; on ne peut toutefois omettre l'inscription suivante entrée au musée de Saint-Paul-hors-les-Murs :

LOCVS PRESBYTERI BASILI TITVLI SABINE ☩

*Bibl.* : S. d'Agincourt, *Hist. de l'art*, II, *Sculpture*, p. 182; Sommaire, pl. xxii; D. Angeli, p. 533; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 582; 2<sup>e</sup> éd., p. 581; J.-J. Berthier, *La porte de Sainte-Sabine à Rome. Étude archéologique*, in-8°, Fribourg, 1892; Le même, *L'Église de Sainte-Sabine*, Rome, 1910; Le même, *Les anciennes fouilles archéologiques à Sainte-Sabine à Rome*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1895, p. 106-111; A. Bertram, *Die Thüren von S. Sabina in Rom, das Vorbild der Bernwardsthüren am Dom zu Hildesheim*, in-8°, Freiburg im Br., 1892; Le même, *Beschreibung der Stadt Rom*, t. III, part. I, p. 415; Crowe et Cavalcaselle, *Studi della pittura in Italia*, t. I, p. 82; Ch. Descemet, *Mémoire sur les fouilles exécutées à Sainte-Sabine en 1855-1857*, in-8°, Paris, 1863; Dobbert, dans *Jahrbuch der kgl. preuss. Kunstsamml.*, t. I, p. 80; Alb. Dufourcq, *Les Gesta martyrum romains*, p. 164; Ehrard, *Die altchristliche Prachtthüre der Basilica Santa Sabina, dans Der Katholik*, 1892, p. 444, 538; Le même, *Die Santa Sabina-Thüre*, dans *Ephemeris Spalatensis*, 1894, p. 9; P. Felici, *La prima stazione di Roma e la chiesa di S. Sabina*, in-4°, Rimini, 1568; Forcella, t. vii, p. 289-326; Forrer et Mueller, *Kreuz und Kreuzigung*, 1894; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. vi, p. 178, pl. ccccix; H. Grisar, *Kreuz und Kreuzigung auf der altchristlichen Thüre von S. Sabina in Rom, dans Röm. Quartalschr.*, 1894; Le même, *Analecta Romana*, in-8°, Roma, 1899, p. 427; *Bull. di arch. crist.*, 1891, p. 31; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 630, n. 2; J. P. Kirsch, *Die römischen Titulkirchen*, p. 96-100; K. Kondakof,

*La porte de Sainte-Sabine*, dans *Revue archéol.*, 1877, p. 361; Mamachi, *Annal. ord. præd.*, t. I, p. 569; Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 184-196; C. Maes, *L'arancio di S. Domenico nel convento di S. Sabina sull' Aventino*, dans *Il Cracaso*, 17 septembre 1893; H.-I. Marrou, *Sur les origines du titre romain de Sainte-Sabine*, dans *Archivum Fratrum Prædicatorum*, t. II, 1932, p. 316-325; A. Merlin, *L'Aventin dans l'Antiquité*, 1906, p. 435; Muñoz, dans *Studi romani*, t. II, p. 329-342; Le même, *Dissertaz. dell' Accad. pontif.*, série II, t. xiii, 1918, p. 119 sq.; Nibby, p. 688; Odescalchi et Visconti, dans *Giornale accad.*, t. IV, 1836, p. 363-365; A. Pératé, *L'archéol. chrét.*, 1892, p. 332; C. Rodocanachi, *Una cronaca de S. Sabina sull' Aventino*, in-8°, Torino, 1898; J.-B. de Rossi, *Musaici cristiani*, fasc. 3, p. 1, note 5; Le même, *Scavi nell' orto di S. Sabina sull' Aventino*, dans *Bull. dell' Istit. di corrisp. archeol.*, 1855, n. 11, 12; Rumohr, *Ital. Forsch.*, I, p. 273; Schnaese, *Gesch. d. bild. Kunst*, t. VII, p. 251; J. Strzygowski, *Das Berliner Moses Relief und die Thüren von Santa Sabina in Rom*, dans *Jahrbuch der königl. preuss. Kunstsamml.*, t. XIV, 1893; [I. Taurisano, *S. Sabina all' Aventino* (coll. *Le chiese di Roma illustrate*, n. 11)]; J. Wiegand, *Das altchristliche Hauptportal an der Kirche der heiligen Sabina in Rom*, in-12, Trier, 1900.

9. SAINT-ALEXIS. — Église et monastère très anciens dédiés d'abord au martyr Boniface, mais sans remonter toutefois jusqu'au vi<sup>e</sup> siècle. Dans la notice de Léon III (795-816) au *Liber pont.*, on trouve la mention de la *diaconia sancti Bonifacii*. Autour de S. Boniface s'est développé un récit légendaire aujourd'hui généralement repoussé. Ce Boniface aurait été le serviteur et l'amant de la matrone Aglaé qui se convertit avec elle et fut envoyé chercher, en Orient, des reliques de martyrs de la persécution de Dioclétien, en vue de leur consacrer une église sur l'Aventin, où elle demeurerait. Arrivé à Tarse en Cilicie, Boniface fut dénoncé, mis en prison et exécuté comme chrétien. Son corps fut rapporté à Aglaé, déposé sur la voie Latine par ses soins en attendant la translation de ses reliques. Ce récit entraîne de grandes difficultés; on y lit qu'Aglaé fit déposer le corps de Boniface sur la voie Latine à cinq stades de Rome, c'est bien proche; la tombe n'a pas été retrouvée, les *Itineraria* n'en soufflent mot et on ne saurait croire qu'on procédât à une translation de corps saint sous le règne de Constantin. Si on s'en rapporte au *Liber pontif.*, à la notice de Sixte III, on lit que Sainte-Sabine se trouve *iuxta monasterium S. Bonifacii in quo S. Alexius iacet*, d'où il résulterait qu'au vi<sup>e</sup> siècle il existait sur ce point un monastère placé sous le vocable de saint Boniface où on vénérât un martyr Alexis. On a invoqué en faveur de la tradition le catalogue des huiles de Monza (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce nom), mais le Boniface qui s'y trouve mentionné est un autre martyr qui était enterré sur la voie Salare et que l'*Itinerarium Salisburgense* nomme Bonifacianus.

Quant à la légende dite de S. Alexis, elle apparaît au ix<sup>e</sup> siècle et ne saurait retenir notre attention; son titre apparaît seulement au x<sup>e</sup> siècle, lorsque Benoît VII l'accorde au métropolitain Serge, en 977.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 23; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 108; 2<sup>e</sup> éd., p. 585; R. Artioli, *La chiesa sotterranea di S. Alessio in Roma e il suo encolpion del IX secolo*, dans *Fanfulla della Domenica*, 15 nov. 1903; A. Bachofen, dans *Stud. u. Mitth. aus dem Ben. u. dem Cist. Ord.*, t. XIX, 1898, p. 648; Bruti, vol. xvii (t. xvi), fol. 101-108 (ital.); vol. xii (t. xi), fol. 75 v-82 (lat.); N. Caimi, *Della vita di S. Alessio patrizio romano libri II*, in-4°, Roma, 1772; Crescimbeni, *L'istoria di S. Maria in Cosmedin*, p. 376; L. Du-

chesne, dans *Bull. erit.*, 1889, p. 263; Le même, *Les légendes chrétiennes de l'Aventin*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. x, 1890, p. 227 sq.; Alb. Dufoureq, *Étude sur les Gesta martyrum romains*; Forcella, t. vii, p. 355-372; P. Franchi de Cavalieri, *Dove fu scritta la leggenda di S. Bonifazio*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1900, p. 205-234; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 171, n. 18; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 115; [R. Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. 1, s. v.]; Lubin, p. 328; G.-B. Lugari, *Bonifacio et S. Alessio sull' Aventino*, dans *Atti della pontif. Acad. rom. di arch.*, série II, t. v, 1893, p. 1-50; Martinelli, p. 54; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 196-200; A. Monaci, *Regesto dell' abbazia di S. Alessio dall' Aventino*, dans *Archiv. della r. soc. rom. di stor. patria*, t. xxvii, 1904, p. 351-398; t. xxviii, 1905, p. 151-200; F. Nerini, *De templo et cenobio sanctorum Bonifacii et Alexii historica monumenta*, in-4°, Romæ, 1753; Nibby, p. 59 sq.; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 185; 2<sup>e</sup> éd., p. 641; Piazza, p. 666; Severano, *Sette chiese*, p. 368; S. Zakrzewski, *Opactwo ss. Bonifacego i Aleksego na Awentynie wlatach*, 1902; [Z. Zambarelli, *SS. Bonifacio e Alessio sull' Aventino* (coll. *Le chiese di Roma illustrate*, n. 9)].

XXI. ÉGLISES DE LA II<sup>e</sup> RÉGION. — Cette région comprenait le Cœlius, le Forum, le Palatin; elle était traversée par le *Clivus Scauri* et par le *Vicus capitis Africæ* qui tirait son nom d'un buste de l'Afrique romaine. Sur le Cœlius se trouvait le *Macellum magnum*, sur l'Esquilin le *Macellum Livie*. Dans ce quartier se trouvait la demeure des *Valerii*, incendiée par Alaric, en 410, où il a pu s'élever au iv<sup>e</sup> siècle un oratoire chrétien. C'est là qu'on a recueilli la lampe en forme de vaisseau aujourd'hui à Florence (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1201, fig. 6734). Au vi<sup>e</sup> siècle, cette maison était devenue un monastère grec, peut-être dès le vi<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

1. *SAINTS-JEAN-ET-PAUL*. — (Voir *Dictionn.*, t. ii, col. 282 sq.). Église très ancienne, de la fin du iv<sup>e</sup> siècle qu'on trouve désignée au v<sup>e</sup> et depuis sous les noms de *titulus Pammachii* et de *titulus Bizantis*. Souvent mentionnée dans le *Liber pontificalis*, bâtie sur les ruines de ce qu'on croyait être l'habitation des deux martyrs.

*Bibl.* : P. Allard, *La maison des martyrs Jean et Paul*, dans *Études d'hist. et d'arch.*, in-12, Paris, 1899, p. 159 sq. et in-16, Rome, 1907, p. 77; D. Angeli, p. 191; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 276; 2<sup>e</sup> éd., p. 506; Baring-Gould, dans *Newberry House Magaz.*, 1889, p. 165-176; 287-292; P. Batiffol, dans *Bull. crit.*, 1887, p. 476; *Bull. della Comm. arch. comunale di Roma*, 1887, p. 151-321; Brutti, vol. xvii (tom. xvi), fol. 182-192 (ital.); vol. xii (tom. xi), fol. 136-142 (lat.); *Chronachetta di archeologia d'Armellini*, 1888, p. 17-24, 178-1811; 889, p. 49-54, 65-74, 81-86; *Daily Graphic*, 14 octobre 1890; L. Duchesne, dans *Lib. pont.*, t. 1, p. 262, 510; t. ii, p. 9, 20, 32, 77; Le même, *Notes topographiques*, dans *Mélang. d'arch. et d'hist.*, t. vii, p. 221 sq.; Forcella, t. x, p. 1-32; P. Franchi de Cavalieri, *Le reliquie dei martiri Scillitani*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1903, p. 209-221 (repousse l'opinion qui soutient que ces reliques soient conservées dans l'église des Saints-Jean-et-Paul); Frothingham, dans *The amer. journal of archaeology*, t. iii, p. 401; t. iv, p. 115; [V.-E. Gasdia, *La casa pagano-cristiana del Celio (Titulus Byzantis sive Pammachii)*, Rome, 1937]; P. Germano di San Stanislas, *Das Haus der hh. Märtyrer Johannes und Paulus*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1888, p. 137, 322 (cf. P. Allard, dans *La science catholique*, t. ii, 1888, p. 177-184); Le même, *Malerci*

*des III. Jahrhunderts in dem Hause der hh. Johannes und Paulus auf dem Cœlius*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1890, p. 377-380; Le même, *Die jüngsten Entdeckungen im Hause der hh. J. u. P. auf dem C.*, *ibid.*, 1891, p. 290-298; Le même, *Di due iscrizioni metrieche damasiane al « Martyrium » dei SS. Giovanni e Paolo sul Celio*, *ibid.*, 1892, p. 58-66; Le même, *La casa Celimontana dei SS. martiri G. e. P.*, in-8°, Roma, 1894; Le même, *La memoria dei SS. G. e. P. martiri romani della persecuzione di Giuliano, rivendicata alla storia contro gli ataei di alcuni odierni critici*, in-8°, Roma, 1907; H. Grisar, dans *Zeitschr. für kathol. Theol.*, t. xii, p. 382; Le même, *La casa dei SS. Giovanni e Paolo*, dans *Civiltà cattolica*, série XVI, t. 1, p. 214; Chr. Huelsen, dans *Mittheil. des k. deut. arch. Instit.*, 1887-1889; Le même, *Le chiese*, p. 277, n. 30; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 107; J.-P. Kirschl, *Neue Funde in SS. Giovanni e Paolo in Rom*, dans *Röm. Quart.*, 1889, p. 70-72; Le même, *Die Ausgrabungen in SS. G. e. P.*, *ibid.*, 1889, p. 390-391; Le même, *Die römischen Titelkirchen*, p. 26-33; R. Lanciani, dans *Journal of the brit. and amer. archeol. Soc. of Rome*, 1902, p. 149; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 203-212; Nibby, p. 266; Le même, *Notizie degli scavi*, 1887, p. 533; 1889, p. 79; 1890, p. 200; 1891, p. 161; Martinelli, p. 128, 278; E. Le Blant, *Église des Saints-Jean-et-Paul au Cœlius*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1887-1889, *passim*; A. Lury, *L'antique maison des saints martyrs Jean et Paul sur le Cœlius*, dans *Bull. de la Soc. d'arch. et d'hist. de Tarn-et-Garonne*, t. xv, 1887, p. 203-211; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 370; 2<sup>e</sup> éd., p. 697; Piazza, p. 519; H. de Ragnau, *Maison de Saints-Jean-et-Paul à Rome*, dans *Controverse et Contemporain*, t. xiii, 1888, p. 450-471; Ph. Rondini, *De SS. martyribus Johanne et Paulo eorumque basilica in urbe Roma vetera monumenta libri duo*, in-4°, Romæ, 1707; J.-B. de Rossi, *Anfore vinaria con segni cristiani trovate nella casa dei SS. G. e. P. sul Celio*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 29-47 (cf. *ibid.*, 1887, p. 39; 1888-1889, p. 68, 89, 142; 1890, p. 27; 1891, p. 28); P. Serafino, *Cronotassi dei Cardinali titolari del titolo di Pammachio*, in-8°, Tournai, 1885, *Souvenir de maison des saints martyrs Jean et Paul et de leur ancienne basilique au mont Cœlius*, in-16, Rome, 1907; Ugonio, p. 24; J. Vetter, *La maison des SS. Jean et Paul au Cœlius*, dans *Revue eathol. d'Alsace*, t. ix, 1890, p. 454-464; t. x, 1891, p. 468-469; G. Wilpert, *Mosaiken und Malereien*, t. ii, p. 631-652.

2. *SAINTE-GRÉGOIRE*. — Église et monastère très anciens fondés par S. Grégoire le Grand en l'honneur de l'apôtre S. André dans sa propre maison vers 580. Ce nom de S. André se lit encore dans la notice de Léon III (795-816) et dans celle de Grégoire IV (827-844). L'église actuelle fut construite au viii<sup>e</sup> siècle par Grégoire II et rétablit le monastère délaissé après la mort de Grégoire le Grand.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 203; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 290; 2<sup>e</sup> éd., p. 513; Brutti, vol. iv (tom. iii), fol. 177-179; vol. xvii (tom. xvi), fol. 154-179 (ital.); vol. xii (tom. xi), folio 121-134 (lat.); I. Carini, *Cronichetta inedita del monastero di S. Andrea ad Clivum Scauri*, dans *Il Muratori*, t. ii, 1893; G. Cascioli, *La casa di S. Gregorio Magno sulla collina di Scauro in Roma ed i suoi monumenti. Conferenza tenuta in Arcadia nel 5 maggio 1904*, Roma, 1904; Fr. Cristofori, *Memorie archeologiche e storico-critiche della chiesa dei SS. Andrea e Gregorio al Clivo di Scauro sul monte Celio e sue adiacenze illustrate con documenti inediti*, dans *Misc. di stor. rom.*, t. i, iii, iv, 1888; Forcella, t. ii,

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. i, p. 347, note 6; J.-B. De Rossi, *La basilica di S. Stefano rotondo, il monas-*

*tero di S. Erasmo e la casa dei Valerii sul Celio*, in-8°, Roma, 1886.

p. 95-141, 539; t. XII, p. 494; Giaccone, *Isloria nelle quale si tratta esser vera la liberazione dell' anima di Traiano imperatore dalle pene dell' inferno per le preghiere di S. Gregorio papa*, in-4°, Siena, 1595; Alb. Gibelli, *Memorie storiche ed artistiche dell' antichissima chiesa abbaziale dei SS. Andrea e Gregorio al Clivo di Scauro sul monte Celio*, Siena, 1888; Le même, *L'antico monastero dei SS. Andrea e Gregorio, al Clivo Scauro sul monte Celio; isole, abati, castelli e chiese dipendenti della medesima*, in-8°, Faenza, 1892; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 256, n. 7; O. Jozzi, *La veneranda antiche chiesa di S. Andrea e Gregorio al Celio*, Roma, 1902; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 103; Lubin, p. 329; G. Marini, *Nolizie sul regesto dell' antichissimo monastero di S. Andrea ad Clivum Scauri*, dans Ms. Vat. 9033, c. 217; Martinelli, p. 107; F. Martinelli, *Index fasciculi de rebus S. Gregorii in Clivo Scauri Romæ*, dans ms. Vat. 6883, c. 162-208; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 212-215; *Memorie storiche della chiesa ed abbazia dei SS. Andrea e Gregorio al Clivo di Scauro sul Monte Celio*, dans Ms. Vallicell. Q. 74, c. 114; Mittarelli, *Ann. Camaldul.*, 1755, t. I, p. 68; Le même, *Il monastero di S. Gregorio Magno al Celio*, dans *Civiltà cattolica*, série XVIII, t. VI, 1902; H.-I. Marrou, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XLVII, 1931, p. 124-169; [V. Moschini, *San Gregorio al Celio* (coll. *Le chiese di Roma illustrate*, n. 17)]; Nibby, p. 279; Le même, *Nolizie sul pavimento di S. Gregorio al monte Celio e su detta chiesa*, dans Ms. Vat. Cappon. 236; G.-L. Oderico, *Dissertationes et adnotationes in aliquot ineditis veterum inscriptiones et numismata; accedunt inscriptiones et monumenta quæ exant in bibliotheca monachorum Camaldulensium S. Gregorii in monte Celio explicationibus illustrata*, in-4°, Rome, 1765; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 393; 2<sup>e</sup> éd., p. 686; P. Uccelli, *Della messe Gregoriana, dell' altare Gregoriano e dell' ottavario solenne dei morti, della chiesa dei SS. Andrea apostolo, e Gregorio Papa al monte Celio*, in-8°, Napoli, 1878; E. Wuescher Becchi, *Sulla ricostruzione di tre dipinti descritti da Giovanni Diacone ed esistenti al suo tempo (sec. XI) nel convento di S. Andrea ad Clivum Scauri*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1900, p. 235-251.

3. *SAINTE-MARIE IN DOMNICA*. — (Voir *Dictionn.*, t. X, col. 2084-2091, fig. 7730). Diaconie très ancienne qui est mentionnée dans les notices de Léon III (795-816) et de Pascal 1<sup>er</sup> (817-820). Ce n'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle qu'on lui a donné le nom *della navicella*, d'après une petite nef antique placée sur la place voisine de l'église et provenant peut-être d'un édifice voisin de *Iuppiter redux in castris peregrinis*.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 302; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 398; 2<sup>e</sup> éd., p. 501; Bruti, vol. XVII (tom. XVI), fol. 194-199 (ital.); vol. XII (tom. XI), fol. 143 v.-146 (lat.); vol. IV (tom. III), fol. 201-209; Forcella, t. IX, p. 171-179; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 331, n. 46; Martinelli, p. 214; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 217-219; Nibby, p. 371; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 492; 2<sup>e</sup> éd., p. 122.

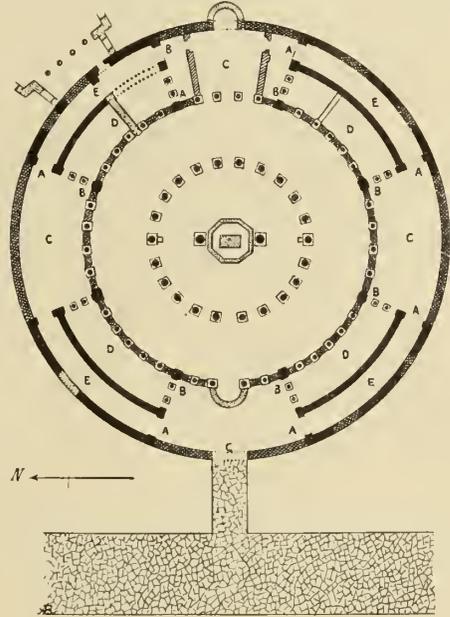
4. *SAINT-THOMAS IN FORMIS*. — Petite église, sur le Célius près de l'arc de Dolabella; son nom lui vient des aqueducs (*formæ*) près desquels elle est bâtie. Monument du XI<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* : Adinolfi, t. II, p. 348; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 647; 2<sup>e</sup> éd., p. 504; Bruti, vol. XVII (tom. XVI), fol. 192 v.-194 (ital.); vol. XII (tom. XI), fol. 142-143 (lat.); vol. IV (tom. III), fol. 198-200 v.; Forcella, t. VI, p. 189-194; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 491, n. 7; Martinelli, p. 312; Nibby, p. 739.

5. *SAINTE-ÉTIENNE-LE-ROND*. — Cette église, très ancienne, est située au Célius, in *Celio monte*, et le *Liber pontificalis* nous apprend qu'elle fut consacrée

par le pape Simplicius : *Hic dedicavit basilicam sancti Stephani in Celio monte*. On a longtemps discuté la question de son origine : temple païen, mausolée, nymphée. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on [paraisait] d'accord entre archéologues touchant la forme et la destination de cette rotonde, pourvue d'une double colonnade concentrique : [on y voyait] un bâtiment profane de l'époque classique. Il existe une médaille de Néron portant un édifice semblable avec les mots *MACELLVM AVG.*; peut-être a-t-on reconstruit sur le même plan le *Macellum magnum* de la II<sup>e</sup> région qui était alors le marché ou la « grande boucherie » du Célius. Au premier aspect, [il semblait que] cette rotonde, avec ses larges ouvertures (fig. 10652), était bien adaptée à cet usage.

[Mais une étude plus attentive du monument, due à Pesarini et surtout à Krauthheimer (voir ci-dessous, *Bibliographie*), paraît bien avoir établi qu'il s'agit



10652. — Saint-Étienne le Rond.

D'après H. Grisar, *op. cit.*, t. I, p. 398, fig. 115.

d'un édifice entièrement construit par le pape Simplicius (468-482); il a subi postérieurement quelques transformations qui ont altéré son aspect sans porter atteinte au gros œuvre. Un tel plan circulaire, adopté pour une église, s'explique par l'influence de la rotonde du Saint-Sépulcre de Jérusalem dont S.-Étienne reproduit non seulement l'ordonnance générale, mais jusqu'aux dimensions].

L'entrée actuelle avec sa colonnade ajoutée après coup est en E, en haut à gauche, l'ancienne en C, en bas. Elle fut encore assez longtemps en usage après la translation dans cette église des SS. Prime et Félicien et après la construction, à l'extrémité opposée de l'axe, de la petite niche qui abrite aujourd'hui le maître autel. Il ne semble pas qu'il y eût jadis un autel au centre de la rotonde. L'église actuelle ne comprend, indépendamment de la niche de l'autel et de ses accessoires, que les deux anneaux concentriques. En dehors de ce mur d'enceinte se trouvaient autrefois les trois espaces ouverts CCC (quatre même en y comptant celui du maître autel) et les quatre espaces DE séparés par des murs antiques. On reconnaît encore en A et B les piliers primitifs.

Pour la mosaïque, voir *Dictionn.*, t. III, col. 3081, fig. 3381.

*Bibl.* : Adinolfi, t. I, p. 336; D. Angeli, p. 573; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 631; 2<sup>e</sup> éd., p. 119; F. Antonelli, *Le più antiche chiese di Roma dedicate al protomartyr San Stefano*, dans *Rivista di archeol. crist.*, 1935, p. 173-174; Bruti, vol. XVII (tom. XVI), fol. 27-33 (ital.); vol. XII (tom. XI), fol. 27-28 (lat.); J. Ciampini, *Vetera monumenta*, t. II, p. 109; Forcella, t. VIII, p. 307-311; Ant. Gallonius, *Sanctorum martyrum certamina prout in templo S. Stephani in Caelio Monte visuntur expressa*, in-4°, Romæ, 1591; G. Gatti, *Del « Caput Africæ »*, dans *Annali dell' Istituto di corrisp. archeol.*, 1882, p. 200; Hübsch, *Die altchristl. Kirchen*, p. 36; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 484, n. 92; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 113; [R. Krautheimer, *Santo Stefano rotondo a Roma e la chiesa del Santo Sepolero a Gerusalemme*, dans *Riv. di arch. crist.*, 1935, p. 51-102]; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 219-223; Ém. Mâle, *La mosaïque de l'église de San Stefano Rotondo à Rome*, dans *Scritti in onore di Bart. Nogara*, Roma, 1937, p. 257-262; [Rome et ses vieilles églises, Paris, 1942, p. 91-101]; J. Marangoni, *Dissertatio de inventione corporum SS. MM. Primi et Feliciani in basilica S. Stephani in Caelio Monte*, dans Ms. Vat. lat. 9456 et Ms. Vat. Ottob. 1736; Nibby, p. 483; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd. p. 777; 2<sup>e</sup> éd., p. 631; [Pesarini, dans *Nuovo Bull. di arch. crist.*, t. XXVIII, 1922, p. 71 sq.]; Piazza, p. 553; *Relazione (Distinta) dell' invenzione e traslazione dei Sacri Corpi dei SS. martiri Primo et Feliciano nella basilica di S. Stefano Rotondo nel monte Celio in Roma*, in-4°, Roma, 1736; J. Roscius, *Triumphus martyrum in templo D. Stephani Cælii montis expressus Julio Roscio Hortino auctore. Opere et industria J.-B. de Cavalleriis*, Romæ, 1578; Le même, *Emblemata sacra S. Stephani Cælio Monte in ecclesia inter columniis affixa*, Romæ, 1589; J.-B. de Rossi, *Il monastero di S. Erasmo presso S. Stefano Rotondo nella casa dei Valerii sul Celio*, in-8°, Roma, 1886; Le même, *La basilica di S. Stefano Rotondo ed il monastero di S. Erasmo. Saggio unico dell' opera di Gregorio Terribilini intorno alla chiesa di Roma edito ed illustrato*, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, t. VII, 1886, p. 217-253; Le même, *La casa dei Valerii sul Celio e il monastero di S. Erasmo*, *ibid.*, t. VII, 1886, p. 235-243; Severano, *Sette chiese*, p. 336; P. Fedele, dans *Arch. soc. romana*, t. XXVI, 1903, p. 526 sq.

6. LES QUATRE-COURONNÉS. — (Voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 2009-2014.) Nous avons étudié ce morceau mi-historique mi-léendaire; il n'est question ici que de leur sanctuaire. Le manuscrit de Berne du *martyrologe hiéronymien* mentionne au VI<sup>e</sup> des ides de novembre : Romæ ad Celio monte, *Simproniani, Claudii, Castoris, Nicostrati*; les autres manuscrits ne donnent pas l'indication du lieu. L'église des Quatre-Couronnés au Celio est attribuée par le *Liber pontificalis* au pape Honorius I<sup>er</sup> et avant cela, il est question du « titre » SS. *Quatuor Coronatorum* à l'occasion d'un synode romain, c. 595. Honorius le restaura donc et le pape S. Léon IV (847-855), qui passa du titre des Quatre-Couronnés sur le siège apostolique, fit rebâtir, depuis les fondations, cette église et y transféra de nombreuses reliques dont le *Liber* donne le catalogue suivant : SS. *martyrum IIII Coronatorum... corpora, cum Claudio, Nicostrato, Simphroniano aique Custorio et Simplicio, nec non Severo, Severiano, Carpophoro et Victorino, IIII fratribus, verumtamen Marius*, etc.

On conserve la partie gauche de l'inscription composée par le pape Damasc pour les martyrs Proté et Hyacinthe enterrés au cimetière d'Hermès (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 188, n. 49; t. VI, col. 2326, fig. 5692).

*Bibl.* : Adinolfi, t. I, p. 327; D. Angeli, p. 524; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd. p. 571; 2<sup>e</sup> éd., p. 497; Bruti, vol. XVI (tom. XV), fol. 4-11 (ital.); vol. XI (tom. X), fol. 5-9 (lat.); A. Dufourcq, *Études sur les Gesta martyrum romains*, I, p. 153-160; Erbes, dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, 1882, p. 466; Forcella, t. VIII, p. 287-296; J. Guiraud, *Le titre des Saints Quatre Couronnés au Moyen Age*, dans *Études d'hist. du Moyen Age dédiées à Gabriel Monod*, in-8°, Paris, 1896, p. 235-252; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 428, n. 6; R. Kanzler, *Il « cantharus » dei SS. Quattro Coronati*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, p. 257-260; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 40; Lubin, p. 343; G. P. Lucatelli, *Notizie istoriche concernenti la testa di S. Sebastiano martire che si custodisce e si venera nella chiesa dei SS. Quattro Coronati di Roma*, Roma, 1757; Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 223-229; D. Memmolo, *Della vita chiesa e reliquie dei SS. Quattro Coronati*, Roma, 1757; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 721; 2<sup>e</sup> éd., p. 179; *Passio sanctorum Quatuor Coronatorum*, herausgegeben von W. Wattenbach mit Bemerkungen von O. Benndorf und M. Büdinger, dans Büdinger, *Untersuch. zur röm. Kaisergesch.*, t. III, 1870; Piazza, p. 556; *Ragguaglio (breve) del martirio dei Santi Quattro Coronati ed altri protettori dei scarpellini*, in-12, Roma, 1834; J.-B. de Rossi, *I santi Quattro Coronati e la loro chiesa nel Celio*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 45-90; F. Ugonio, p. 214; Wattenbach, dans *Sitzungsberichte der Wien Akad.*, 1853; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titulkirchen*, p. 33-35; A. Muñoz, *Il restauro della chiesa e del chiostro dei SS. Quattro Coronati*, Roma, 1914; J. Wilpert, *Mosaiken und Malereien*, t. II, p. 1008-1016.

7. SAINT-HADRIEN (IN TRIBUS FATIS). — (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 2049.) Sanctuaire superposé à la curie du Sénat romain, la *Curia Hostilia* ou *Julia*, édifée d'abord par Tullus Hostilius, rebâtie par César, ensuite par Dioclétien. Ce fut le pape Honorius I<sup>er</sup> (625-638) qui éleva l'église chrétienne et Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) l'érigea en diaconie. Dans les notices d'Honorius I<sup>er</sup> et S. Grégoire IV (827-844), l'église est appelée *in tribus fatis*, allusion au groupe des trois Parques qui s'y voyait près de l'antique sanctuaire de Janus; à ce nom, on substitua plus tard celui de S. *Hadriani in tribus foris*; l'auteur de la notice de Grégoire IV l'appelle ailleurs *basilica beati Adriani martyris posita in via sacra*. [Les dernières fouilles et la restauration de la Curie de Dioclétien ont entraîné la disparition de l'église].

*Bibl.* : D. Angeli, p. 3; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 99; 2<sup>e</sup> éd., p. 157; Bruti, vol. XVII (tom. XVI), fol. 267-278 (ital.); vol. XII (tom. XI), fol. 201 v.-211 (lat.); vol. III (tom. II), fol. 489-525; Crescimbeni, *L'istoria di Santa Maria in Cosmedin*, p. 381; L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 517, note 43; Le même, *Notes de topographie romaine*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VII, p. 238; Forcella, t. II, p. 47-62; t. XII, p. 495; H. Grisar, *Trasformazione della « Curia Senatus » nella chiesa di S. Adriano*, dans *Civiltà Cattolica*, série XVII, t. XI, 1900, p. 471-476; L. Holsten, *De origina et antiquitate ecclesie S. Adriani martyris ad Forum Boarium*, dans Mss. Vat. 6919, c. 98-100; 9026, c. 230-259 b; Le même, *De ecclesia S. Adriani disquisitorica*, dans Ms. Vat. 9026, c. 157-159; Le même, *De origine et antiquitate ecclesie S. Hadriani martyris ad Forum Boarium*, dans C. Fea, *Miscell. filolog.*, t. I, Roma, 1789, p. 306; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 260-261, n. 1; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 69; [Krautheimer, *Corpus*, I, 1; G. Lugli, *Monumenti antichi di Roma e suburbio, supplemento*, Rome, 1940, I, p. 57-69]; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 229-234; Nibby, p. 27; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 170; 2<sup>e</sup> éd. p. 83.

8. *SAINTE-MARTINE*. — Ancienne et célèbre basilique construite sur les ruines du *Secretarium Senatus*. On en trouve la première mention dans la notice d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795); Sous Léon III, elle est ainsi mentionnée : *S. Martinæ sita in tribus fatis*. Au xv<sup>e</sup> siècle, cette église était unie à Saint-Hadrien. L'identification est certaine, car on a trouvé au xv<sup>e</sup> siècle, dans l'abside de Sainte-Martine et *in situ*, une inscription datée de 407, aujourd'hui perdue, mais dont le texte est conservé :

SALVIS DD NN HONORIO ET THEODOSIO  
VICTORIOSISSIMIS PRINCIPIBUS SECRETARIUM  
AMPLISSIMI SENATVS QVOD VIR INLVSTRIS  
FLAVIANVS INSTITVERAT ET FATALIS  
IGNIS ABSVMPSIT FLAVIVS ANNIVS  
EVCHARIVS EPIPHANIVS V C PRAEF  
VRB VICE SACRA IVD REPARAVIT  
ET AD PRISTINAM FACIEM REDVXIT

*Bibl.* : D. Angeli, p. 233; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 451; 2<sup>e</sup> éd., p. 159; Bruti, vol. III (tom. II), fol. 432-488; L. Caninà, *Sugli antichi edifizii già esistenti nel luogo ora occupato della chiesa di S. Martina*, *Dissertazione*, Roma, 1840; *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n. 1718; Forcella, t. VII, p. 411, 424; t. XIII, p. 531; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 381, n. 107; H. Marsilio, *Historia di S. Martina vergine e martire romana, con alcune annotazioni e considerazioni sopra di essa. Dell' invenzione del suo corpo ecc. Dell' antichità ed honorevolenza della sua chiesa ecc.*, Roma, 1635; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 234; Martinelli, p. 255, 376; Nibby, p. 539; *Ragguaglio (Breve) della vita di S. Martina v. e m.*, Roma, 1801.

9. *SAINTE-PIERRE-IN-CARCERE*. — (Voir *Dictionn.*, t. X, col. 1356.) La tradition en vertu de laquelle le *Tullianum* ou prison Mamertine aurait été converti en oratoire dès le IV<sup>e</sup> siècle est contredite par le fait qu'il fut encore utilisé comme cachot en 368 (Ammien Marcellin, I. XXVIII, 1, 57).

*Bibl.* : L. Adami, *Ricerche intorno al sito preciso del carcere Tulliano*, Roma, 1804; D. Angeli, p. 460; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 552; 2<sup>e</sup> éd., p. 539; Fr. Cancellieri, *Notizie del carcere Tulliano, detto poi Mamertino, alle radici del Campidoglio, in cui fu rinchiuso l'apostolo S. Pietro e delle catene con cui fu avvinto prima del suo martirio*, in-8°, Roma, 1788; 2<sup>e</sup> éd., Roma, 1855, et dans Fr. A. Zaccaria, *Dissertaz. d'istor. eccl.*, 1793, p. 163; L. Duchesne, *Le Forum chrétien*, in-8°, Paris, 1899, p. 19-32; H. Grisar, *Rom beim Ausgange der antiken Welt*, t. I, p. 198 sq.; Le même, *Der mamertinische Kerker und die römischen Traditionen vom Gefängnisse und den Ketten Petri*, dans *Zeitschrift für kathol. Theol.*, t. XX, 1896, p. 102-120; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 421-422, n. 19; Martinelli, p. 280; Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 235-237; Le même, *Le Forum romain*, p. 261.

10. *SAINTE-MARIE IN CAPITOLIO* ou *DE ARA CAELI*. — Les origines de cette très ancienne église remontent au VII<sup>e</sup> siècle. Le nom du sanctuaire et du monastère qui lui est annexé est toujours, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, *S. Mariae in* (ou *de*) *Capitolio*; le nom *d'Ara caeli* ne se rencontre pas avant le XIV<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 266, 607; G. Angelini, *L'Acropoli di Roma e L'Araceli*, dans *Cosmos catholicus*, 1<sup>er</sup>-15 janv. 1900; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 376; 2<sup>e</sup> éd., p. 540; L. Bellinzoni, *Il presepio ed il bambino dell' Ara caeli*, dans *l'Illustraz ital.*, 1885; Bruti, vol. III (tom. II), fol. 207 v.-303 v.; vol. XXIII (tom. XXII), fol. 58-162; D. Cacchiattelli, *Progetto per la decorazione della facciata della chiesa di S. Maria in Araceli*, in-8°, Pesaro, 1826; *Capitoli (Ultimi) delle memorie storiche del S. Bambino di Araceli*, Roma, 1898; P. F. Casimiro, *Memorie storiche della chiesa*

*e convento di S. Maria in Araceli di Roma*, Rome, 1736; A. da Cippessa, *Discorso storico sopra la prodigiosa immagine di Gesù Bambino che si venera in Roma nella chiesa di D. Maria in Araceli...*, in-16, Roma, 1861; Forcella, t. I, p. 111-286, 541-544; [I. Grassi, *La Madonna di Araceli*, dans *Riv. di archeol. crist.*, t. XVIII, 1941, p. 65-96]; Chr. Huelsen, *Le Chiese*, p. 323-324, n. 28; *The legend of Araceli*, dans *Journal of the Brit. and Amer. Archaeol. Soc. in Rome*, t. IV, 1907, p. 39-48; C. Maes, *La scala d'Araceli montata a ginocchi*, dans *Il Cracas*, 26 juin-3 juillet 1887, p. 12-17; P. Mazio, *Della ricostruzione della chiesa d'Araceli nei secoli XV-XVI*, dans *Il Saggiatore*, t. I, 1884, p. 168; Nibby, p. 341; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 470; 2<sup>e</sup> éd., p. 67; L. Paris, *La scala d'Araceli moltiplicata nei suoi CXXIV gradini*, in-8°, Roma, 1552; Piazza, p. 568; [B. Pesci, *Il problema cronol. della Madonna di Araceli alla luce delle fonti*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XVIII, 1941, p. 51-64]; J.-B. de Rossi, *Musaico di S. Maria in Araceli esistente nella cappella del Palazzo Colonna*, dans *Miscell. Francescana*, 1886, p. 65-68; Le même, *Le origini della chiesa dell' Araceli*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 85-89; Valesio, *Spiegazioni di una bolla d'Anacleto, antipapa, in cui si descrivono gli antichi confini del Monte Capitolino, concesso al monastero e chiesa di S. Maria d'Araceli, allora in cura dei monaci de S. Benedetto*, dans Calogera, *Opuscoli*, t. XX, Venezia, 1739; J. Vetter, *L'Ara Caeli, Souvenirs historiques*, Rome, 1886; Ant. de Waal, *Araceli oder die Sibylle des Augustus. Eine mittelalterliche Legende*, 2<sup>e</sup> éd., in-16, Rome, 1902.

11. *SAINTS-SERGE-ET-BACCHUS*. — On lit dans la notice de Pascal I<sup>er</sup> (817-824) que ce pape trouva le *monasterium SS. Sergii et Bacchi post formam aqueductus patriarchii Lateranensis rebus omnibus desolatum*, il y mit un couvent de moines : c'est peut-être cette communauté ou une autre qui est déjà mentionnée dans la biographie de Léon III (795-816) par ces mots : *monasterium S. Sergii*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 610; 2<sup>e</sup> éd., p. 117; Cristofori, *Storia dei Card.*, p. 494; L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. II, p. 24; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 462, n. 51; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 34; Martinelli, p. 400.

12. *SAINTE-MARIE-IN-CANNAPARA*. — Cette église est souvent nommée entre le XI<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle; elle était située [dans la partie nord de] l'ancien Forum romain, sur l'emplacement de la basilique *Emilia*. Il y aurait eu une église construite dès le VII<sup>e</sup> ou le VIII<sup>e</sup> siècle dont il resterait des sculptures chrétiennes.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 352; 2<sup>e</sup> éd., p. 530; Bruti, vol. III (tom. II), fol. 416-418; A. Bartoli, *Ultime vicende e trasformazioni cristiane della Basilica Emilia*, dans *Monumenti antichi* des Lincei, XXI, 1912, p. 758 sq.; Chr. Huelsen, *Foro romano*, 1905, p. 24, 51, 56; Jordan, *Topographic*, t. II, p. 250; R. Lanciani, *Storia degli scavi*, t. I, p. 132; H. Marucchi, *Le Forum romain*, 1903, p. 263; Le même, *Bas. et égl. de Rome*, p. 241-243; Martinelli, p. 218.

13. *SAINTE-THÉODORE*. — Diaconie décorée de mosaïques pas après le VII<sup>e</sup> siècle. Mentionnée dans les églises objets des dons de Léon III (795-816) et sous Grégoire IV (827-844). [Son église, à l'origine une petite chapelle, est édifiée au milieu des restes imposants des *horrea Agrippiana*. L'abside seule remonte au VII<sup>e</sup> siècle; le corps principal de l'église, en forme de rotonde, serait du XIII<sup>e</sup> seulement.] La mosaïque [très restaurée] de l'abside montre le Christ assis sur le globe du monde, tenant sa croix de la main gauche et bénissant de la main droite; on y voit S. Pierre et S. Paul, S. Théodore et un autre saint qui est peut-être S. Cléonique.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 579; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 640; 2<sup>e</sup> éd., p. 530; [A. Bartoli, *Gli horrea Agrippiana e la diaconia di S. Teodoro*, dans *Monumenti antichi* des Lincei, xxvii, 1922, p. 329 sq.]; Bruti, vol. xvii (tom. xvi), fol. 64-74 (ital.); vol. xii (tom. xi), fol. 50-57 (lat.); vol. iv (tom. iii), fol. 92-104; Fr. Ceconi, *Memorie storiche della diaconia di S. Teodoro martire alla falde del Palatino*, in-4<sup>o</sup>, Roma, 1716; Forcella, t. x, p. 281-316; vol. xiiii, p. 504-509; [J. Lestocquoy, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. vi, 1930, p. 272-273]; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 243-246; Martinelli, p. 311; Nibby, p. 736; Torrigio, *Historia del martirio di S. Teodoro sequito nella città d'Amasia*, in-4<sup>o</sup>, Roma, 1643; Chr. Huelsen, *Le Chiese*, p. 489, n. 3.

14. *SAINTE-ANASTASIE*. — (Voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1919-1924, fig. 514-515). Église très ancienne dont l'origine remonte peut-être à la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle. Le pape Damase la fit décorer de peintures (cf. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. ii, part. 1, p. 150); son titulaire est mentionné au concile romain de 499 et sa condition hiérarchique fut spécialement rehaussée pendant la période byzantine du 7<sup>me</sup>-1<sup>er</sup> siècle. Léon III (795-816) la restaura et l'enrichit de ses dons, ainsi que Grégoire IV (827-844).

Cette église renfermait autrefois le tombeau de famille du pape Jean VII (705-707), fils d'un administrateur du palais impérial nommé Platon. Sainte-Anastasie dépendant du palais, les fonctionnaires s'y faisaient enterrer. L'inscription placée par Jean VII nous a été conservée; elle nous apprend que Platon, *vir illustris* et chargé de *cura palatii*, mourut en 686 et sa femme, Blatta, en 687; à cette date, le palais impérial n'était pas abandonné. Voici le texte de l'inscription [Diehl, 201 A] :

*In templo Diw Anastasiae.*  
*Ultima funeres persolvens uniuia busto*  
*Quo pater illustris membra locanda delecti*  
*Adjecti titulos proles ueneranda Ioanues*  
*Ne tantus quouis esset honore minor.*  
*Hic iacet ille Plato qui multa per agmina lustrans*  
*Et maris undisouu per freta longa uolans*  
*Claruit insignis regno gratusque minister*  
*Celebremque sua praestitit esse manu.*  
*Post ergo multiplices quos prisca palatia Rouur*  
*Præstitierant curas longo rejecta gradu*  
*Pergit ad aeterni diuina palatia regis*  
*Sunere cum meritis praemia firma Dei.*

Plato. v. ill. cura palatii urbis Romæ vix. ann. : pl. m. LXVI. dep. : m. nob. die vii. indic. : xv. Imp. : dn̄ : Justiniano Aug. ano. ii p. c. ejus ano. ii.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 29-32, 606; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 111; 2<sup>e</sup> éd., p. 532; Le même, *Il titolo di S. Anastasia*, in-8<sup>o</sup>, Roma, 1884; Bruti, vol. xvii (tom. xvi), fol. 45-64 (ital.); vol. xii (tom. xi), fol. 36-49 (lat.); F. Capello, *Brevi notizie dell' antico e moderno stato della chiesa collegiata di S. Anastasia di Roma*, in-4<sup>o</sup>, Roma, 1722; Sc. Coppa et G. F. Vagliadolid, *Il trofeo della bontà per il giorno festivo solennizzato in Roma a' 5 di maggio, nell'insigne basilica di S. Anastasia*, in-4<sup>o</sup>, Roma, 1680; G. M. Crescimbeni, *L'istoria della basilica di S. Anastasia titolo cardinalizio*, Roma, 1722; L. Duchesne, *Notes sur la topographie de Rome au Moyen Age*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. vii, 1887, p. 387-413; Forcella, t. x, p. 33-54; H. Grisar, *L'Anastasis et l'Apostoleion di Roma*, dans *Analecla Romana*, 1899, p. 594-610; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 172-173, n. 20; E. Junyent, *La maison romaine du titre de Sainte-Anastasie*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. vii, 1930, p. 91-106; [R. Krautheimer, *Corpus Basilicarum*, t. 1, s. v.]; Martinelli, p. 54; H. Marucchi, *Sainte-Anastasia*, dans *Le Forum romain et le Palatin*, Paris, 1903, p. 389-392; Le

même, *Bas. et égl. de Rome*, p. 246-247; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 706; Severano, *Sette chiese*, p. 342; G. Ugonio, *Slazioni*, p. 61.

15. *SAINTE-MARIE-ANTIQUE*. — (Voir *Dictionn.*, t. v, col. 2006-2047, fig. 4580-4600.) Église très ancienne construite sur les ruines de la *bibliotheca templi Divi Augusti*, agrandie et décorée sous Martin 1<sup>er</sup> (649-653), Jean VII (705-708), Zacharie (741-752), Paul 1<sup>er</sup> (757-767) et Hadrien 1<sup>er</sup> (772-793), enrichies des dons de Grégoire III (731-741) et de Léon III (795-816). Le pape Léon IV (845-847) décida l'abandon de l'église que menaçait la ruine du palais impérial; elle fut remplacée par la basilique Sainte-Marie-Nouvelle.

*Bibl.* : Voir t. v, col. 2063-2065; ajouter D. Angeli, p. 260 sq.; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 431; 2<sup>e</sup> éd., p. 159; H. Grisar, *S. Maria Antiqua differente da S. Maria Nova*, Roma, 1895; Chr. Huelsen, *Foro romano*, 1905, p. 141-157; Le même, *Le chiese*, p. 309-310, n. 8; R. Lanciani, dans *Memorie dei Lincei*, t. i, p. 497-499; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 247-262; [E. Tea, *La basilica di Santa Maria Antiqua*, Milan, 1937.]; J. Wilpert, *Mosaiken und Malereien*, t. i et ii.

16. *SAINT-CÉSaire-IN-PALATIO*. — Monastère fondé au commencement du 1<sup>er</sup> siècle parmi les ruines des palais impériaux. La plus ancienne mention se lit dans la *Translatio SS. Marcellini et Petri* de Einhard, où on voit que le moine Basale, fuyant Constantinople en 824, *in monte Palatino apud alios Græcos, qui ejusdem professionis erant, cum quatuor discipulis suis hospitium habuit*.

*Bibl.* : Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 187; 2<sup>e</sup> éd., p. 517; M. Bartoli, *Scoperta dell' oratorio e del monastero di S. Cesario sul Palatino*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1907, p. 191-204; Le même, *Notizie degli scavi*, 1929, p. 3 sq.; L. Duchesne, *La chapelle impériale du Palatin*, dans *Bull. crit.*, t. vi, 1885, p. 417-424; Le même, *Le Palatin chrétien*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1900, p. 17-28; Fedele, dans *Arch. soc. romana*, t. xxvii, 1903, p. 345; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 232-233, n. 10; P. Kehrer, *Ital. pont.*, t. 1, p. 103; J. P. Kirsch, dans *Röm. Quartalschr.*, 1907, p. 148; R. Lanciani, *Ruins and excavations*, p. 171; *Storia degli scavi*, t. ii, p. 46; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 262-265; Le même, *Guide du Palatin*, 1898; Le même, *Le Forum et le Palatin*, 1903.

Il existe une autre église sous le même vocable sur la voie Appienne, appelée faussement *in Palatio* par suite d'une confusion avec la chapelle intérieure du palais impérial. On y trouve une allusion, en 603, dans le Régeste de S. Grégoire le Grand à propos de la translation des portraits de l'empereur Phocas et de sa femme Leontia, *in oratorio sancti Cæsarii intra Palatio*. Mentions dans la notice de Serge 1<sup>er</sup> (687-701) : *oraculum beati Cæsarii quod est intra palatium*. D'après les notices d'Étienne III (768-772) et de Serge II (844-847), cet oratoire se trouvait situé *in vestiario*, c'est-à-dire dans la partie occidentale du palais de Latran, près du baptistère. L. Duchesne a voulu renvoyer à tort les passages de la correspondance de S. Grégoire et de la notice de Serge 1<sup>er</sup> au monastère du Palatin (Duchesne, au *Liber pontificalis*, t. 1, p. 481, n. 16; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 234, n. 12).

17. *SAINT-SÉBASTIEN IN PALATIO*. — Église qui rappelle le martyr du saint, martyr en deux actes: d'abord *in campo*, les flèches, ensuite *in hippodromo*, les fouets; le corps aurait ensuite été précipité dans un égoût qui est peut-être celui qui se trouvait au pied même du Palatin, le long de la voie Triomphale. Un oratoire exista probablement *in Palatio* dès le 7<sup>e</sup> siècle, bien qu'on n'en rencontre pas de mention avant l'an 1001. Au 11<sup>e</sup> siècle, ce fut le siège d'un

monastère bénédictin où fut élu le pape Gélase II en 1118.

*Bibl.* : Armellini, 2<sup>e</sup> éd., p. 524; P. Fedele, *Una chiesa del Palatino. S. Maria in Pallara*, dans *Archivio della R. Soc. rom. di stor. patria*, t. xxvi, 1903, p. 343-380; [D. Lugano, *San Benedetto sul Palatino e sul foro Romano*, dans *Rivista storica benedettina*, 1924, p. 201 sq.]; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 265-266; *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. iv, p. 768; t. vii, p. 692; J.-B. de Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 15-16; E. Stevenson, *Il cimitero di Zotico*, 1871; P. A. Uccelli, *La chiesa di S. Sebastiano martire sul colle Palatino e Urbano XII P. M.*, in-8°, Roma, 1876.

18. SAINT-GEORGES-AU-VÉLABRE. — Dans la notice de Léon II (682-683), on lit ce passage ajouté plus tard : *huius... iussu ecclesia iuxta velum aureum in honore beati Sebastiani edificata est, nec non in honore martiris Georgii*; cette mention est la plus ancienne pour la basilique, car le témoignage d'une épithaphe sur un LECTOR DE BELABRV, en 482 (voir *Dictionn.*, t. vii, au mot LECTEUR) peut se rapporter au domicile du défunt plutôt qu'au titre de Saint-Georges. On trouve une autre mention dans la notice du pape Zacharie de la *diaconia sancti Georgii sita regione secunda ad velum aureum*. Quant au nom de *Velabrum* ou *Velarum*, on en fit, plus tard, *velum aureum*. On trouve bien dans la correspondance de S. Grégoire le Grand une *ecclesia sancti Georgii posita in loco qui ad sedem dicitur* (Regist., l. IX, ep. vii), mais elle n'appartient pas à Rome mais à Palerme.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 157; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 253; 2<sup>e</sup> éd., p. 630; D. Bartolini, *De S. Zaccaria P. M. commentarius*, in-8°, Ratisbonne, 1879; P. Batiffol, *Inscriptions byzantines de Saint-Georges au Vélabre*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. vii, 1887, p. 419-431; Bruti, vol. xvii (tom. xvi), fol. 33-45 (ital.); vol. xii (tom. xi), fol. 28-36 (lat.); G. Cozza Luzzi, *Velabrensis. Studio storico critico sulla chiesa di S. Georgio in Velabro. Sue memorie ed epigrafe*, dans *Bessarione*, 1899, t. vi, p. 58; Forcella, t. xi, p. 383-391; P. Federico da S. Pietro, *Memorie storiche del sacro tempio, ossia diaconia di S. Georgio in Velabro*, Roma, 1794; Martinelli, p. 106; Marucchi, p. 266-270; Nibby, p. 234.

19. SAINT-MARIE-IN-COSMEDIN. — (Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2079-2084.) Cf. G.-B. Giovenale, *La basilica di S. Maria in Cosmedin*, in-4°, Roma, 1927.

XXII. ÉGLISES DE LA III<sup>e</sup> RÉGION. — Cette région comprenait l'amphithéâtre Flavian, *Ludus magnus*, qui a pris, depuis, le nom de Colisée; nous avons décrit ce monument (voir *Dictionn.*, t. i, col. 1648-1665, fig. 415).

1. SAINT-CLÉMENT. — (Voir *Dictionn.*, t. iii, col. 1873-1902, fig. 3019-3030; t. xiii, col. 19, fig. 9272.) Depuis l'époque où nous avons groupé les résultats acquis touchant cette basilique, de nouvelles études ont eu lieu et les fouilles de 1857 ont été complétées ou, en partie, corrigées par celles de 1912 à 1914. Les résultats obtenus, à la suite des recherches longues et consciencieuses de M. l'abbé E. Junyent, ajoutent et modifient en partie les conclusions auxquelles J.-B. de Rossi avait abouti. Les voici sommairement. Sous la basilique inférieure de Saint-Clément subsistent les restes de deux maisons distinctes, à étage, du type de l'*insula* et non de la maison pompéienne. La première, appelée *domus Clementis* du nom d'un homonyme du pape, remonte au 1<sup>er</sup> siècle. Vraisemblablement, elle servit assez tôt à des réunions de chrétiens. Vers le milieu du 1<sup>er</sup> siècle, ceux-ci en ayant acquis la propriété, reconstruisirent l'étage et y aménagèrent une grande

*aula* voûtée, pourvue d'annexes, tout en conservant les parties basses des murs du pourtour. Ce devint une église, un *dominicum*, dénommé depuis lors *titulus Clementis*. Sous le pape Sirice (384-399), de grands changements y furent apportés. L'*aula* reçut deux rangées de colonnes et fut changée en une basilique avec nef centrale à éclairage direct. Dans la suite, le prêtre Mercurius, qui fut pape sous le nom de Jean II (533-535), y fit de grandes transformations; probablement il lui donna son *atrium* et son abside. Mais celle-ci fut prise aux dépens de la seconde maison au-dessus de laquelle l'église Saint-Clément est construite. Il s'agit d'une habitation privée de la fin du 1<sup>er</sup> siècle dont les substructions sont conservées, et dans laquelle fut établi le culte de Mithra, depuis le début du 1<sup>er</sup> siècle jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> siècle. Dans la suite, cette basilique inférieure fut restaurée sous les papes Hadrien (772-795) et Léon V (847). Après l'incendie du quartier du Latran par les hordes de Robert Guiscard (1084), ses ruines émergeaient à peine au-dessus des décombres accumulés. La basilique supérieure date du début du 11<sup>e</sup> siècle. Son *atrium* correspond à celui de la basilique inférieure, mais sa nef à bas-côtés est moins large : le bas-côté de droite de la basilique inférieure est resté en dehors du périmètre de l'édifice du 11<sup>e</sup> siècle. Outre le *titulus Clementis*, il en est quatre autres à Rome où l'on peut retrouver des restes dégagés appartenant aux constructions primitives : le *titulus Pudentis*, le *titulus Equitii*, le *titulus Byzantii* et le *titulus Anastasie*. Tous paraissent présenter une évolution architecturale analogue à celle que nous venons de rappeler.

On doit se reporter aux deux excellents travaux de E. Junyent, *La primitiva basilica di San Clemente e le costruzioni antiche circostanti*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. v, 1928, p. 231-278, et *Il titolo di San Clemente in Roma*, dans *Studi d'antichità cristiana*, t. vi, Roma, 1932. L'auteur a eu le grand mérite de débrouiller l'enchevêtrement de constructions profanes, chrétiennes et mithriaques sous-jacentes à la basilique du 11<sup>e</sup> siècle. L'examen méthodique des appareils de construction, trop négligé jusqu'ici, a permis d'apporter une solution nouvelle à tous les problèmes qui se posaient depuis les fouilles heureuses du P. Mullooly.

Deux maisons, voisines mais bien distinctes, avaient été bâties, après l'incendie de Néron, au fond de la vallée qui sépare le Celius de l'Esquilin. Dans l'une, on installa un sanctuaire chrétien; dans l'autre, un *mithræum*. Là où de Rossi pensait qu'une même maison avait abrité successivement les deux religions rivales, il faut donc distinguer deux lieux de culte.

Ayant fait à Mithra et à ses fidèles sa part, l'auteur retrace l'histoire du sanctuaire chrétien. Si les textes sont d'une pauvreté désespérante, les murs du monument portent la marque de ces vicissitudes. La partie supérieure de la maison chrétienne fut rasée au milieu du 1<sup>er</sup> siècle pour être remplacée par une construction de brique dont les façades aux baies amples et nombreuses existent encore; elles furent, en effet, respectées par les papes Sirice et Jean II qui remanièrent cette construction du 1<sup>er</sup> siècle et lui donnèrent la forme basilicale (fig. 10653). On dressa tout d'abord une double rangée de colonnes pour soutenir le toit; et, au début du 1<sup>er</sup> siècle, on prolongea la nef ainsi obtenue par une abside. Celle-ci enfonça le mur de la maison voisine pour venir se loger comme une tumeur au-dessus de l'antre de Mithra, muré depuis plus d'un siècle.

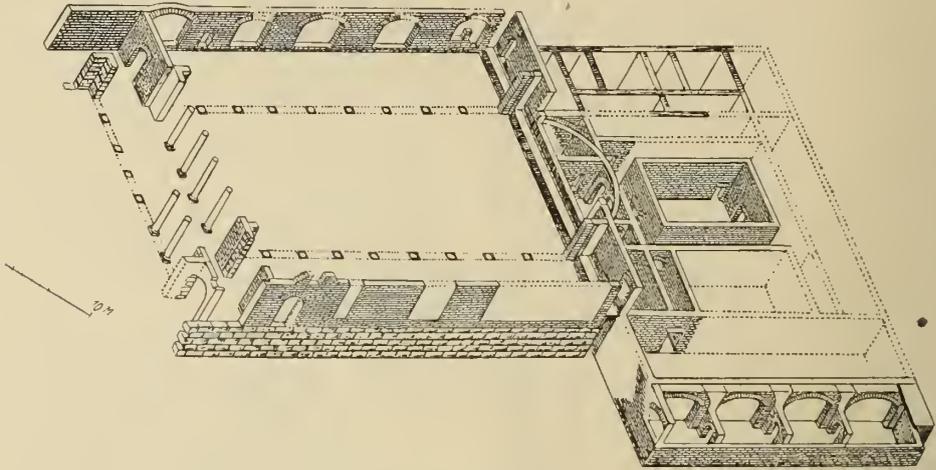
Après le désastre que nous avons rappelé, la nouvelle basilique fut consacrée le 26 mai 1128, soli-

dement plantée sur les monuments séculaires entassés sous elle<sup>1</sup>.

A quelle époque commença-t-on à célébrer le culte chrétien dans ce *Dominicum Clementis* dont les murs les plus anciens remontent au milieu du 1<sup>er</sup> siècle? Au temps de S. Jérôme, le sanctuaire de S. Clément passait déjà pour très ancien; il l'était bien, en effet, si l'érection du titre remonte au 11<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* : Adinolfi, 1, p. 305; D. Angeli, p. 96; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 195; 2<sup>e</sup> éd., p. 124; *Basilica of S. Clemente*, dans *Dublin Review*, t. xvii, 1871, p. 402-420; Brutti, vol. iv (tom. iii), fol. 230 v.-244 (ital.); vol. xvii (tom. xvi), fol. 199-208 (lat.); Forcella, t. iv, p. 499-511; G. Gatti, *Di un nuovo monumento epigrafico relativo alla basilica di S. Clemente*, dans *Bull. d. comm. archeol. com. di Roma*, 1889; F. Gori, *Il santuario del persiano Dio Mitra ultimamente scoperto a S. Clemente in Roma*, dans *Il Bu-*

1<sup>re</sup> éd., p. 269; 2<sup>e</sup> éd., p. 182; Piazza, p. 496; Th. Rollet, *Saint-Clément de Rome. Description de la basilique souterraine récemment découverte*, in-8°, Paris, 1873; P. Rondini, *De S. Clemente papa et martyre ejusque basilica in Urbe Roma libri 2*, in-4°, Romæ, 1706; J.-B. de Rossi, *Prime origini della basilica di S. Clemente*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 25-31, 39; Le même, *Le pitture scoperte in S. Clemente*, *ibid.*, 1864, p. 1-6, 39-40; Le même, *I monumenti scoperti sotto la basilica di S. Clemente studiati nella loro successione stratigrafica e cronologica*, *ibid.*, 1870, p. 125-127, 129-168; Le même, *Musaici cristiani*, fasc. 3, 4; Al. Thompson, *Recent excavations in Roma*, in-8°, Edinburgh, 1866; V. Tizzani, *Della Commissione di archeologia sagra del museo cristiano Pio e dell' antica basilica di S. Clemente*, Roma, 1886; P. Ugonio, p. 122; V. Waillaie, *Note sur une inscription et des peintures murales de la basilique de Saint-*



10653. — Élévation du sanctuaire chrétien et de la maison mithriaque.  
D'après *Rivista di archeologia cristiana*, t. v, 1928, p. 261, fig. 9.

narotti, 1871; J.-G. Gray Gordon, *The house and the basilica of San Clemente*, dans *Journal of the british and american archaeol. Society in Rome*, t. iii, 1901; Le même, *The church of S. Clemente in the light of M. Wilperl's recent researches*, *ibid.*, t. iv, 1907, p. 98-109; Th. Gsell-Fels, *Römische Ausgrabungen im letzten Decennium. Die Unterkirche S. Clemente*, in-8°, Hildburghausen, 1870; A. Guerber, *La basilique de Saint-Clément à Rome et les récentes découvertes qu'on y a faites*, dans *Mém. de la Soc. mon. hist. d'Alsace*, 2<sup>e</sup> série, t. v, p. 74; C. Hessel, *Die altchristlichen Basiliken Roms, insbesondere die Basilika S. Clemente*, s. l., 1869; E. Junyent, voir ci-dessus, col. 2946; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 44; [R. Krautheiner, *Corpus Basilicarum*, t. 1, s. v.]; G. Lignana, *Letter on Rome and the Slavs*, transl. by Rev. S. B. Burtchaell, in-8°, Rome, 1876; Martinelli, p. 90; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 287-308; Le même, *Un ricordo della prima Crociata in Roma*, Roma, 1896; O. Montanovesi, *Un' iscrizione post-consolare inedita in S. Clemente di Roma*, dans *Miscell. di stor. e cult. eccl.*, t. 11; G. Mullooly, *Brevi notizie dell' antiche pitture discoperte nella Basilica sotterranea di S. Clemente in Roma*; Le même, *S. Clemente pope and martyr and his basilica in Roma*, in-8°, Rome, 1873; Nibby, p. 170; *Nota degli pittori che hanno dipinto nella chiesa di S. Clemente papa e martire*, dans *Ms. Vat. 8635*, c. 45-46b; Panciroli,

*Clément à Rome*, dans *Atti del Congr. inter. di scienze stor.* (Roma, 1-9 avril 1903), vii, *Stor. dell' arte*, p. 171-176; Fr. Wickhoff, *Die Fresken der Katharinenkapelle in S. Clemente zu Rom. Ein Beitrag zu ihrer Datierung*, dans *Zeitschr. für bild. Kunst*, xxiv, 11 Aug. 1889; G. Wilperl, *Le pitture della basilica primitiva di S. Clemente*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1906, p. 251-303.

2. **SAINTE-FÉLICITÉ.** — (Voir *Dictionn.*, t. v, col. 1280-1289, fig. 4327, 4328.)

*Bibl.* : M. Armellini, 2<sup>e</sup> éd., p. 136; T. Marcelli, *Lettera al sig. Duca di Ventignano C. della Valle sopra un' antica cappella cristiana scoperta di fresco in Roma nelle Terme di Tito*, in-8°, Napoli, 1813; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 308-311; De Romanis, *Le Terme di Tito*, Roma, 1882; H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes*, t. 1, p. 177, fig. 46.

3. **SAINTE-PIERRE-ÈS-LIENS.** — (Voir *Dictionn.*, t. iii, col. 3-12, fig. 2380, 2381, 2383.)

Cette église remonte à la fin du 1<sup>er</sup> siècle sous le vocable des Saints-Apôtres; au 5<sup>e</sup> siècle, elle fut restaurée par le pape Sixte III et l'impératrice Eudoxie, femme de Valentinien III, ce qui lui valut pour un temps le nom de *basilica Eudoxiana*, mais n'en-

<sup>1</sup> C. Cecchelli, *San Clemente*, Roma, 1930; cf. E. Junyent, *Per la scoperta di un sepolcro nella basilica di S. Clemente*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. vi, 1929, p. 241-245.

pêcha pas de lui attribuer une antiquité fabuleuse consignée au *martyrologe hiéronymien*, 1<sup>er</sup> août : *Romæ dedicatio ecclesiæ a B. Petro constructæ et ædificatæ*, lit-on dans le ms. de Rome, et *Romæ dedicatio primæ ecclesiæ a B. Petro apostolo constructæ*, dans le ms. de Wissembourg. Le ms. d'Épternach se contente de ces mots : *Natale s. Petri ad vincula*. (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 4.)

*Bibl.* : Adinolfi, t. II, p. 108-113; D. Angeli, p. 504; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 553; 2<sup>e</sup> éd., p. 20; Bruti, vol. XVIII (t. XVII), p. 337-398 (ital.); vol. XII (t. XI), fol. 268-279 (lat.); Michelange Buonarrotti, *Lettera giustificarsi contro le calunnie degli emuli e dei nemici suoi sul proposito del sepolcro di papa Giulio*, trovata e pubblicata con illustrazioni da S. Ciampi, in-8°, Firenze, 1834; Fr. Cancellieri, *Lettera al ch. sig. canonico Domenico Moreni sopra la statua di Mosè del Buonarrotti nella chiesa di S. Pietro in Vinculis*, con una bibliografia mosaica, in-8°, Firenze, 1823; A.-M. Daniel, *Michelangelo's Moses and Græco-Roman sculpture*, dans *Journal of the brit. and amer. archæol. Society in Rome*, t. IV, 1, 1907, p. 32-58; L. Duchesne, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 222; P. M. Ferri, *Disegno rappresentante il primitivo progetto di Michelangelo pel monumento sepolcrale di papa Giulio II*, dans *Miscellanea d'arte*, janvier 1903, p. 11-14; Forcella, t. IV, p. 75-97; t. XII, p. 423-425; [Ant. Gasparoni,] *Il Mosè a S. Pietro in Vincoli, capo d'opera in scultura di Michelangelo Buonarrotti, illustrato, descritto e messo a confronto con le altre due statue che sono in Roma, rappresentanti il medesimo soggetto l'una alla fontana delle Terme, a S. Giovanni Paltra*, in-8°, Roma, 1839; L. Giampaoli, *Memorie delle sacre catene di S. Pietro apostolo con discorso storico sopra la basilica e canonica Eudossiana in Roma del ch. abate M. Monsacratì*, in-8°, Prato, 1884; H. Grisar, *Le reliquie dei sette fratelli Maccabèe. Il sarcofago coi sette compartimenti ecc. Le lamine di piombo relative ai santi Maccabèe*, dans *Civiltà cattolica*, série XVII, t. III, 1898, p. 719 sq.; Le même, *Dell'insigne tradizione romana intorno alle catene di S. Pietro nella basilica Eudossiana. Il carmo napoletano del secolo V in onore della catena ecc. Le più antiche traslazioni di particella della catena romana. Una visita al titolo di Eudossia e alle catene di S. Pietro*, dans *Civiltà cattolica*, série XVII, t. III, 1898, p. 205-221; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 418-419, n. 16; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 47; [Kirsch, *Titelkirchen*, p. 45-52;] J. de Laurière, *Une inscription énigmatique à l'église de Saint-Pierre-ès-Liens à Rome*, dans *Bull. mon.*, 5<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 122-148; Lubin, p. 342; G.-B. Mari, *La basilica di S. Pietro in Vincoli*, dans Ms. Bibl. Brancacciana de Naples III. B. 7, fol. 198 sq.; Martinelli, *Roma ex ethn.*, p. 284; F. Martinelli, *Memorie di S. Pietro in Vincola e delle Carine*; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 311-319; P. Menaccci, *Courte notice sur les chaînes de saint Pierre*, 3<sup>e</sup> éd., in-12, Rome, 1866; en italien, 1867; M. Monsacratì, *De catenis S. Petri dissertatio*, Romæ, 1750; Romæ, 1823; Nibby, p. 663; *Notizie delle catene di S. Pietro apostolo e come fu edificata la chiesa di S. Pietro ad Vincula*, dans Ms. Vat. 6745, c. 82b-90; Palmieri, *Notizie istoriche delle sacre catene di S. Pietro*, Roma, 1846; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 685; 2<sup>e</sup> éd., p. 208; Piazza, p. 507; E. Pistolesi, *Del Mosè di Michelangelo*, Roma, 1852; *Privilegi, istromenti, atti e donazioni spettanti ai canonici regolari di S. Pietro in Vincoli*, compilés par I. Gliucci, Ms. de l'Arch. de Saint-Pierre-ès-

Liens; M. Rampolla del Tindaro, *Del luogo e del sepolcro dei Maccabei*, dans *Bessarione*, 1<sup>er</sup> févr. 1897, p. 655-662; 1<sup>er</sup> mai 1897, p. 9-22; Torrigio, *Sacri trofei*, p. 126; P. Ugonio, p. 50.

4. *SAINT-MARTIN-AUX-MONTS*. — C'est ici le *titulus Æquitii* fondé par le pape Silvestre (314-335) et appelé à l'origine de son nom, agrandi par le pape Symmaque (498-514) par l'addition d'une église dédiée à S. Martin; il faut lui accorder un peu plus d'attention.

On trouve la mention du « titre d'Æquitius » dans les actes du concile romain de 499; trois fois on lit ces mots : *presbyter tituli Æquitii*, en regard des noms de Félix, Sébastien et Adéodat qui occupent, dans la liste de 67 prêtres, les 13<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> places. C'était alors un usage qui tendait à tomber en désuétude et les fidèles préféraient donner à une église le nom d'un saint patron plutôt que celui du fondateur dont le souvenir allait en s'estompant chaque jour un peu plus. C'est ce qui explique pourquoi, dans le *Liber pontificalis* laurentin, l'auteur, qui écrivait entre 514 et 519, a écrit dans la notice du pape Symmaque : *beati Martini ecclesiam iuxta S. Silvestrum Palatini inl. v. pecuniis fabricans et exornans eo ipso insistente dedicavit*. Ainsi, au début du VI<sup>e</sup> siècle, Silvestre, le grand pape, commençait à éclipser Æquitius; l'identification n'est d'ailleurs pas douteuse un seul instant grâce à la mention *iuxta thermas domitianas*. Toutefois, cette élimination du fondateur aura pu déplaire à certains qui s'ingénierent à en donner une raison; d'après eux, le prêtre Æquitius donna le terrain du pape Silvestre à charge d'y créer un « titre ». Soit que l'explication parût laisser à désirer, soit pour toute autre raison, on l'inséra à deux reprises dans la notice du pape Silvestre, au début et à la fin. Voici les deux passages : I. *Hic [Silvester] fecit in urbe Roma ecclesiam in Prædium cuiusdam presbyteri sui, qui cognominabatur Æquitius, quem titulum romanum constituit, iuxta thermas Domitianas, qui usque in hodiernum diem appellatur titulus Æquitii, ubi et hæc dona constituit : patenam argenteam, pensantem libras XX, ex dono Augusti Constantini. Donavit autem...* — II. *Hisdem temporibus constituit beatus Silvester in urbe Roma titulum suum in regione III iuxta thermas Domitianas qui cognominantur Traianas, titulum Silvestri, ubi donavit Constantinus Augustus : patenam argenteam... Obtulit et omnia necessaria titulo Æquitii* <sup>2</sup>. Ces deux passages n'appartenaient pas à la rédaction primitive, ce sont des remaniements introduits vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle; insertions assez maladroitement, puisque le premier passage est comme perdu entre l'histoire du baptême de Constantin et le récit du concile de Nicée, et le deuxième passage est inséré tout à la fin, après la description des églises de Capoue et de Naples, au lieu de prendre place à côté des basiliques romaines.

Rien, dans les pièces d'archives ni dans le monument, ne fournit le moindre indice pour attribuer avec certitude à Silvestre la fondation du titre. L'auteur qui écrivait vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle a eu beau jeu pour combiner un petit roman dans lequel il fit entrer Æquitius, le pape Silvestre et l'empereur Constantin. Tout ceci permettait d'expliquer les deux noms que portait le titre d'Æquitius-Silvestre. On a proposé autre chose <sup>4</sup>.

Au début du VI<sup>e</sup> siècle, dans ce même concile de 499, nous voyons que le *titulus Pammachi* porte dans le *Liber pontificalis* le vocable des Saints-Jean-

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 170. — <sup>2</sup> *Ibid.*, t. I, p. 187. — <sup>3</sup> R. Vielliard, *Les titres romains et les deux éditions du Liber pontificalis*, dans *Rivista di archeol. crist.*,

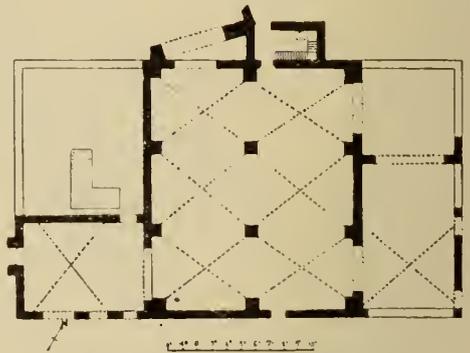
t. V, 1928, p. 89-103, et résumé dans *Les origines du titre de Saint-Martin aux Monts à Rome*, Rome, 1931, p. 15. — <sup>4</sup> Nous citons ici l'opinion de M. R. Vielliard, *op. cit.*, p. 20 sq.

et Paul<sup>1</sup>; il en est de même pour le *titulus Vestinae* qui porte lui aussi le vocable des Saints-Gervais-et-Protas<sup>2</sup>. En pourrait-on conclure qu'Equitius dédia le titre à S. Silvestre? Cette hypothèse soulève des objections sérieuses. Si le « titre » fut consacré à S. Silvestre au v<sup>e</sup> siècle, ses dimensions sont disproportionnées à celles d'autres basiliques du même temps, telles que Sainte-Sabine, Saint-Vital, les Saints-Jean-et-Paul, qui peuvent contenir des milliers de fidèles, alors que l'exiguïté du *titulus Equitii* n'offre rien de pareil, étant réduit au rez-de-chaussée d'une maison privée dont les étages supérieurs sont habités par les prêtres.

Si Equitius vivait au iv<sup>e</sup> siècle et s'il a demandé à l'un des successeurs immédiats de Silvestre de consacrer à celui-ci la nouvelle église titulaire, on se heurte à l'objection que le culte du premier confesseur à Rome aurait comporté un autel à son nom, non sur sa tombe, mais dans une église à l'intérieur de la ville. On venait l'honorer en ce lieu où se conservaient son nom et son souvenir. Son prestige ne cessait de grandir à une époque où Rome se sentait de plus en plus menacée, on devait lui rendre un culte au cimetière de Priscille où il reposait, peut-être dans le titre de l'Esquilin où il avait vécu et qui portait encore son nom. Quant au *titulus Equitii*, pourquoi son souvenir y était-il attaché? Peut-être y avait-il habité, mais c'est une conjecture, rien de plus. « Rien n'oblige à rejeter cette croyance populaire par laquelle on explique sans invraisemblance la double dénomination du titre; on évite ainsi les objections graves que soulèvent les hypothèses de la fondation du titre par Silvestre ou de l'introduction de son culte par Equitius. On peut même, sans trop de hardiesse, supposer que Silvestre avait exercé là les fonctions de prêtre titulaire avant son éléction à l'épiscopat; l'église où le peuple de Rome venait maintenant implorer sa protection était celle-là même où autrefois il distribuait aux petits et aux humbles la parole divine et le corps du Christ. Lorsque Silvestre en prit possession, le titre venait-il d'être fondé ou existait-il depuis longtemps? Aucun document littéraire ne permet de répondre à cette question; il est impossible de savoir à quelle date Equitius vécut et fit don de sa propriété à l'Église romaine. Toutefois, comme son nom s'est conservé jusqu'au vi<sup>e</sup> siècle et n'a été évincé complètement par celui de Silvestre qu'à cette époque tardive, il y a de bonnes raisons de croire que l'expression *titulus Equitii* était en usage depuis longtemps lorsque celle de *titulus Silvestri* commença à prévaloir, sinon Silvestre aurait tout de suite supplanté Equitius<sup>3</sup>. »

« La maison titulaire fondée par Equitius et illustrée par le passage de S. Silvestre existe encore au flanc de l'Esquilin; tout rongés qu'ils soient par l'humidité, ses vieux murs se reconnaissent à leur appareil soigné, sous un manteau pittoresque de mousse et de salpêtre; les voûtes ont résisté à la pesée des siècles et, par endroits, la fresque antique est demeurée attachée. Tout le gros œuvre a donc subsisté, bien que caché en plus d'un point par des constructions plus récentes : il est possible d'en dresser le plan exact et de se rendre compte de la disposition intérieure du titre (fig. 10654). C'est là un fait unique à Rome; car dans les quelques rares titres où l'on retrouve les murs du iii<sup>e</sup> et iv<sup>e</sup> siècle, à Saint-Clément, à Sainte-Anastasie, à Saints-Jean-et-Paul, on arrive tout au plus à déterminer le périmètre de la maison; mais la structure interne de celle-ci nous échappe à cause des transformations radicales qui y furent apportées. Le titre d'Equitius au contraire, grâce à une série de circonstances heureuses, a été préservé des reconstructions ou des

remaniements profonds dont tous les autres « titres » ont eu à souffrir : comme la basilique de Saint-Martin, élevée au v<sup>e</sup> siècle tout à côté, était assez vaste pour contenir les fidèles du quartier désormais entièrement chrétien, il ne fut pas nécessaire de démolir, pour l'agrandir, la salle liturgique où se conservait le souvenir de Silvestre. Les prêtres desservants et, après eux, les moines qui s'y installèrent au Moyen Âge, continuèrent à habiter le premier et le second étage de la maison d'Equitius; ils y entreprirent quelques travaux d'aménagement et, craignant que le rez-de-chaussée ne s'effondrât sous le poids de ces constructions nouvelles, ils renforcèrent les piliers de la salle liturgique en les entourant d'une gaine épaisse de maçonnerie. Cette carapace protectrice a assuré la conservation des murs romains, mais elle a donné au sanctuaire un aspect étrange : tous ces murs énormes empêchent de saisir d'un coup d'œil l'ordonnance des lieux et la variété des appareils accroit encore la confusion<sup>4</sup>. »



10654. — Plan de la maison d'Equitius dans son état primitif.

D'après R. Vielliard, *Les origines du titre de Saint-Martin-aux-Monts à Rome*, Paris, 1931, p. 25, fig. 3.

À la fin du v<sup>e</sup> siècle, le pape Symmaque (498-514) éleva l'église actuelle à laquelle l'ancienne servit de confession et, vers la fin du viii<sup>e</sup> siècle, l'œuvre de Symmaque fut restaurée par Hadrien I<sup>er</sup> : *Ecclesiam beati Martini silam iuxta titulum sancti Silvestri... renovavit*. Léon III l'enrichit de ses dons et c'est à cette occasion qu'on trouve mentionnée la *diaconia SS. Silvestri et Martini quæ ponitur iuxta Orfeam*. L'œuvre de Symmaque fut restaurée par Serge II (844-847) dont le nom se lit sur l'ambon : *Salvo domino nostro beatissimo Sergio papa iuniore*. Dès que les travaux furent terminés, on apporta en grande solennité de nombreuses reliques trouvées les unes dans les catacombes, d'autres à l'intérieur de Rome dans d'autres églises. La liste en est donnée par le *Liber pontificalis* et par une inscription qui se trouve encore à l'entrée de la confession; celle-ci est l'œuvre d'un faussaire, exécutée au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

*Bibl.* : Adinolfi, 2<sup>e</sup> éd., p. 121; D. Angeli, p. 417; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 459; 2<sup>e</sup> éd., p. 214; Bruti, vol. xviii (tom. xvii), fol. 342-376 (ital.); vol. xi (tom. xi), fol. 253 v.-268 v. (lat.); vol. vi (tom. v), fol. 240-272; P. Crostarosa, *Inventario dei sigilli impressi sulle tegole del tetto dei SS. Silvestro e Martino ai Monti*, Roma, 1897; P. Crostarosa, *I bolli doliari del tetto dei SS. Silvestro e Martino ai Monti*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1897, p. 201-239; L. Du-

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, t. 1, p. 261. — <sup>2</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 220. —

<sup>3</sup> R. Vielliard, *op. cit.*, p. 23-24. — <sup>4</sup> R. Vielliard, *op. cit.*, p. 24-26. — <sup>5</sup> R. Vielliard, *op. cit.*, p. 84-87.

chesne, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 22; G. A. Filippini, *Ristretto di tutto quello che appartiene all' antichità e venerazione della chiesa dei SS. Silvestro e Martino ai Monti*, Roma, 1639; Forcella, t. IV, p. 3-34; t. XIII, p. 421; H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes au Moyen Age*, t. 1; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 382-383, n. 110; P. Kehr, *Ital. pontificia*, t. 1, p. 45; J. P. Kirsch, *Die römischen Titulkirchen*, p. 41-45; Lubin, p. 345; Martinelli, p. 255; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 318-323; E. Müntz, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VIII, 1888, p. 108; Nibby, p. 543 sq.; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 618; 2<sup>e</sup> éd., p. 217; Piazza, p. 421; P. Pouyard, *I monumenti esistenti in S. Martino e memorie storico-critiche della chiesa di SS. Silvestro e Martino*, dans Ms. de l'Arch. dell' Ord. dei Carmelitani de Observantia; J.-B. de Rossi, *Musaici cristiani*, pl. XXXIV; M.-S. de Rossi, *Necropoli arcaica romana, e parte di essa scoperta presso S. Martino ai Monti*, dans *Bull. della Commiss. arch. com. di Roma*, 1885; Silvagni, *Sopra un rifacimento secentesco di un' iscrizione medievale*, dans *Arch. soc. romana*, t. XXXV, 1912, p. 108-117; Ugonio, p. 249; R. Vielliard, *Les titres romains et les deux éditions du Liber pontificalis*, dans *Rivista di archeol. cristiana*, t. V, 1928, p. 89-103; Le même, *Les origines du titre de Saint-Martin-aux-Monts à Rome*, in-8°, Paris, 1931; J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken und Malereien*, in-fol., Freiburg im Br., 1915, t. 1, p. 323-337.

5. *SAINTE-PRAXÈDE*. — (Voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1691-1700.)

Le plus ancien monument de cette basilique est une épitaphe de l'année 491 qui fait mention d'un prêtre *tituli Praxedis*; on en trouve d'autres parmi les signataires du concile de 499. La basilique fut restaurée par le pape Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) et par Pascal I<sup>er</sup> (817-824), qui, le 20 juillet 817, consacra un autel contenant d'innombrables reliques. Ce même pape Pascal fonda un monastère de moines grecs qu'on trouve mentionné dans les notices de Grégoire IV (827-844) et de Léon IV (847-855).

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 129-143; D. Angeli, p. 510; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 555; 2<sup>e</sup> éd., p. 237; [E. Baldracco, *Il quadriportico della basilica di S. Prassede*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. XXI, 1941-1945, p. 107-120; Le même, *La cripta del sec. XI nella chiesa di Santa Prassede in Roma*, *ibid.*, t. XVIII, 1941, p. 277-296; Le même, *Note sull' oratorio di S. Zenone*, *ibid.*, t. XIX, 1942, p. 185-210]; N. Bertocci, *Notizie della basilica di S. Prassede*, Roma, 1879; A. Busiri, *La colonna santa nel tempio di Gerusalemme ed il sarcofago di Probo Anicio*, Roma, 1888; Bruti, vol. XVIII (tom. XVII), fol. 316-342 (ital.); vol. XII (tom. XI), fol. 235 v.-253 (lat.); vol. VI (tom. V), fol. 272-309; Cenni (*Brevi della basilica di S. Prassede nell' occasione del VII centenario dacché venna affidata ai monaci Vallombrosiani e del ricollamento della sacra colonna nella suo sede antica*, Roma, 1898; Ciampini, *Vetera monumenta*, t. II, p. 143; C. Corvisieri, *Dell' acqua Toccia in Roma*, dans *Il Buongrotti*, série III, t. 1, 1870, p. 47; B. Davanzati, *Notizie al pellegrino della basilica di S. Prassede*, in-4°, Rome, 1725; L. Duchesne, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 222; P. Fedele, *Tabularium sanctæ Praxedis*, dans *Arch. della r. Soc. rom. di stor. patria*, t. XXVII, 1904, p. 26-78; t. XXVIII, 1905, p. 41-114; Forcella, t. II, p. 489-524; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 423, n. 23; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 49-53; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titulkirchen*, p. 52-54; Lubin, p. 342; Martinelli, p. 286; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 323-336; [G. Matthiæ, *Restauri di monumenti, La facciata della chiesa di S. Prassede a Roma*, dans *Bolletino d'Arte*, III, XXXI (1937-1938), p. 518-521]; Muñoz,

dans *Dissert. Acc. Pont.*, série II, t. XIII, 1918, p. 126 sq.; Eug. Müntz, *L'arc triomphal de Sainte-Praxède*, dans *Rev. archéol.*, 2<sup>e</sup> série, t. XXXVIII, 1874, p. 172-177; F. Nardi, *Bullarium Vallombrosianum*, in-4°, Florentiæ, 1729; Nibby, p. 670; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 701; 2<sup>e</sup> éd., p. 228; Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 258; Pennotti, p. 276; Piazza, p. 500; J. Quecherat, *Une tombe plate dans l'église de Sainte-Praxède à Rome*, dans *Revue archéologique*, 2<sup>e</sup> série, t. XXXVIII, 1879, p. 129-138; J.-B. de Rossi, *Musaici cristiani*; Severano, *Sette chiese*, p. 679; P. Ugonio, *Stazioni*, fol. 298; V. Vanutelli, *La sacra colonna che si venera in Roma a S. Prassede*, Roma, 1896; Le même, *L'immagine del Salvatore in S. Prassede*, Roma, 1897; A. de Waal, *Der titulus Praxedis*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1905, p. 169-180; J. Zeltinger, *Das Bild des Heilandes in S. Prassede*, dans *Συζητάριον ἀρχαιολογικόν*, p. 85-96.

6. *SAINTE-ANDRÉ CATA BARBARA PATRICIA* ou *JUXTA PRÆSEPE*. — Cette église, très ancienne, fut dédiée par la générosité d'un goth nommé Flavius Valila Theodobius sous le pontificat de Simplicius (468-483); c'était une salle richement ornée du palais du Junius Bassus, consul ordinaire en 331 (voir *Dictionn.* t. XII, col. 2347). Nous n'en connaissons rien, car il fut détruit en 1686, mais du moins avons-nous les descriptions de Philippe de Winghe, de Ciampini, *Vetera monumenta*, t. I, de San Gallo (ms. bibl. Barberini), de Panvinio (ms. Vat. lat. 6780, fol. 63), de P. Ugonio (ms. Barberini, 1053-1057), de Severano (*Sette chiese*, p. 85-86), de Grimaldi (ms. Vat. lat. 6437, fol. 36-37). Un manuscrit de Sienne a conservé le texte d'une inscription qui se lisait sur l'abside du monument primitif et qui se retrouve presque identique dans la *Sylloge* de Pierre Sabinus [Diehl, 59] :

IVNIVS · BASSVS · V · C · CONSVL  
ORDINARIVS · PROPRIA · INSPENSA  
A · SOLO · FECIT · ET · DEDICAVIT  
FELICITER

Ce Junius Bassus fut probablement consul en 317 et le père de cet autre dont le sarcophage est célèbre (voir *Dictionn.*, t. II, col. 608; t. I, col. 897). Il avait décoré sa maison de mosaïque qu'on appelait *opus sectile* dont quelques fragments sont conservés (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 510-511).

La basilique de Junius Bassus demeura basilique civile jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle; nous en lisons alors cette mention dans la notice de Simplicius : *Dedicavit basilicam beato apostolo Andrea juxta basilicam S. Mariæ*. L'inscription qui fut alors tracée dans l'abside nous a été conservée par cette dédicace [Diehl, 1785] :

Hæc tibi, mens. Valitæ, devovit, prædia. Christe  
Cui, testator, opes, detulit, ipse, suas  
Simpliciusque, papa, sacris, cœlestibus, aptans  
Effecit, vere, muneris, esse tui  
Et, quod, apostolicis, deessent, limina, nobis  
Martyris, Andree, nomine, composuit  
Utitur, hac, hæres, titulis, ecclesia, justis  
Succedensque, domo, mistica, jura, locat  
Plebs, devota, veni, perque, hæc, commertia, discere  
Terreno, censu, regna, superna, pete

Valila nous est également connu par la *charta Cornutiana* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 881-883), où il est question de donations faites par Theodovius que J.-B. de Rossi corrigeait en Theodorus, et cette lecture fut acceptée par le P. Bruzzo<sup>1</sup> et par L. Duchesne<sup>2</sup>; mais en étudiant une des inscriptions de la corniche du *podium* du Colisée, qui marquaient

<sup>1</sup> *Regesto della chiesa di Tivoli*, p. 15-17, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, t. I, 1880, — <sup>2</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. CXLVII.

les places des personnages de distinction, préfets, consuls ou patriciens, Chr. Huelsen a lu le nom de FL. THEODOBIVS, qui était le vrai nom de Valila. Flavius n'était pas son *gentilitium*, mais un *prænomen* que plusieurs autres barbares, au IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> siècle, adoptèrent comme titre de noblesse<sup>1</sup>.

Le pape Simplicius consacra l'édifice auquel il laissa sa décoration en *opus sectile*; il ajouta seulement la mosaïque de l'abside dont Ph. de Winghe et G. Marin ont laissé des descriptions et Ciampini un croquis. Au commencement du VII<sup>e</sup> siècle, à côté de l'église, s'éleva un monastère dont parle la notice de Grégoire II (715-737) : *monasterium iuxta S. Mariam maiorem positum S. Andree apostoli, quod Barbaræ nuncupatur*. D'après L. Duchesne<sup>2</sup>, la fondatrice serait Barbara, correspondante et amie de S. Grégoire le Grand. Dans la notice du pape Léon III (795-816), cette église est désignée une fois comme : *ecclesia S. Andree quæ ponitur iuxta præsepem*, et une autre fois : *S. Andree cata Barbara patricia*.

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 220; D. Angeli, p. 50; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 115; 2<sup>e</sup> éd., p. 851; Bock, dans *Christliche Kunstblätter*, mars 1869; L. Bruzza, dans *Studi e docum.*, t. I, 1880, p. 15-17; Bruti, vol. VII (tom. VI), fol. 177-193; Cancellieri, *De secret. Vat.*, t. III, p. 1541; Ciampini, *Veter. monim.*, t. I, p. 242; Corvisieri, dans *Il Buonarrotti*, 1870, p. 47; L. Duchesne, dans *Lib. pontif.*, t. I, p. 410, n. 7; t. II, p. 44, n. 84; Le même, *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XXVII, 1907, p. 487 sq.; Ferri, dans *Archiv. d. real. Soc. rom. di stor. patr.*, t. XXVII, p. 161; Grimaldi, dans Ms. Vat. lat. 6437, fol. 36-37; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 56-57; Chr. Huelsen, *Il fondatore della basilica di S. Andrea sull' Esquilino*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, p. 171-176; Le même, *Le chiese*, p. 179-181, n. 32; J. de Laurière, *La colonne dite de Henri IV à Rome*, in-8°, Tours, 1883; Martinielli, p. 338-340; [G. Lugli, *La basilica di Giunio Basso sull' Esquilino*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. VIII, 1932, p. 221-255;] II. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 337-342; Marucchi, *I lavori al intarsio della basilica di Giunio Basso sull' Esquilino*, dans *Bull. della comm. arch. comm.*, 1893, p. 89-104; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 215; 2<sup>e</sup> éd., p. 245; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, 1888, p. 436; Le même, *La basilica profana di Giunio Basso sull' Esquilino dedicata poi a S. Andrea ed appella cata Barbara patricia*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1871, p. 5-29, 41-64.

7. SAINT-EUSEBE. — La plus ancienne mention de ce titre est l'épithète d'un clerc trouvée dans la catacombe de Pierre et Marcellin et portant la date de 474; au même temps appartient un graffiti qui fait mention de *Olympius lector de d(ominico) Eusebi*. On voit ses prêtres souscrivant aux conciles romains de 499 et de 595. En 921, le moine Benoît André du Mont Soracte parle d'une *ecclesia Sancti Eusebii iuxta macellum parvum*.

*Bibl.* : Adinolfi, I, p. 290; D. Angeli, p. 132 sq.; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 232; 2<sup>e</sup> éd., p. 807; G. Bianchini, *Memorie della chiesa di S. Eusebio*, dans Ms. Vat. 8081, c. 103-107; Bruti, vol. XVIII (tom. XVII), fol. 304-310 (ital.); vol. XII (tom. XI), fol. 227-230 (lat.); vol. VII (tom. VI), fol. 209-217; L. Duchesne, dans *Mél. arch. et hist.*, t. VII, 1887, p. 223; Forcella, t. X, p. 401-410; Heuzen et C.-L. Visconti, *Bassorilievi delle iscrizioni militari votive disseppellite presso la chiesa di S. Eusebio sull' Esquilino*, dans *Bull. della comm. arch. com. di Roma*, 1876; Chr.

Huelsen, *Le chiese*, p. 251, n. 4; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 38; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titulkirchen*, p. 58 sq.; [R. Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. I, s. v.]; Lubin, p. 335; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 342-344; Martinelli, p. 102; Nibby, p. 214; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 307; 2<sup>e</sup> éd., p. 166; Piazza, p. 483; P. Ugonio, *Stazioni*, p. 258.

8. SAINTE-BIBIANE. — Basilique très ancienne qui fut dédiée par le pape Simplicius entre 468 et 483, restaurée par Léon II. On lit dans la notice de Simplicius : *Et aliam basilicam intra urbem juxta palatium Licinianum beate martyris Bibianæ ubi corpus ejus requiescit*. Le *palatium Licinianum* désigne les édifices qui se trouvaient dans les jardins de l'empereur Licinius Gallus. A côté de l'église fut établi le plus ancien cimetière urbain; il existait dès le VI<sup>e</sup> siècle et est désigné sous le nom *ad ursum pileatum* (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1062).

*Bibl.* : Adinolfi, I, p. 281 sq.; D. Angeli, p. 71; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 167; 2<sup>e</sup> éd., p. 804; Bruti, vol. VII (tom. VI), fol. 219-251; vol. XII (tom. XI), fol. 215-224 (lat.); vol. XVIII (t. XVII), fol. 290-300 (ital.); [E. Donckel, *Der Kultus der hl. Bibiana in Rom*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XIV (1937), p. 125-135]; Ferri, dans *Arch. della r. Soc. rom. di stor. patr.*, t. XXVII, 1904, p. 133 sq.; Forcella, t. XI, p. 109-122; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 213, n. 19; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 38; [R. Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. I, s. v.]; Lubin, p. 330; Martinelli, p. 82; Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 344; Nibby, p. 134; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 250; 2<sup>e</sup> éd., p. 662; Severano, *Sette chiese*, p. 674; F.-M. Torrigio, *Della chiesa di S. Bibiana e sua consecrazione*, dans Ms. Vat. 7752.

9. SAINTE-CROIX-EN-JÉRUSALEM. — Basilique fondée par Constantin dans le *Palatium Sessorianum*, mentionnée à plusieurs reprises dans le *Liber pontificalis* et dans les actes du concile romain de 501 : *Hierusalem basilica Sessoriani palatii*. On lit dans la notice du pape Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) : *basilica Hierusalem quæ in Suxorio est*, et dans celle de Léon III (795-816) : *Ecclesia Jerusalem quæ ponitur in Susurrio*.

On ne sait d'où vient le nom de *Sessorianum*; il y avait, à Rome, une *Porta Sessoriana*; le mot vient peut-être de *consessus*, « tribunal ». Il se pourrait que le *Sessorium* fût réuni au Latran et aux jardins de l'Esquilin, que l'impératrice Ste Hélène (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom) y ait eu son habitation et qu'il ait suffi de transformer la basilique du palais pour en faire une église : *Eodem tempore fecit Constantinus Augustus basilicam in palatio Sessoriano ubi etiam de ligno sanctæ crucis Domini nostri Jesu Christi posuit*. Au VI<sup>e</sup> siècle, Galla Placidia et Valentinien III la décorèrent, ce qui fit l'objet d'une inscription conservée dans la sylloge de Pierre Sabinus<sup>3</sup>. A cette même époque, son nom de Jérusalem fut remplacé par celui de *basilica Heleniana*. S. Grégoire le Grand l'érigea en « titre » qui succéda à celui de Nicomède, et l'église fut restaurée par Grégoire II (720).

Sainte-Croix-en-Jérusalem formait une dépendance du palais pontifical, on y célébrait les offices du vendredi saint. L'*Ordo d'Einssiedeln* a conservé la description des cérémonies<sup>4</sup>. On y fait encore la *statio* du vendredi saint.

*Bibl.* : Adinolfi, I, p. 271-280; D. Angeli, p. 113, 606; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 203; 2<sup>e</sup> éd., p. 795; R. Besozzi, *La storia della basilica di santa Croce in Gerusalemme*, Roma, 1750; G. Biasotti et S. Fesarini, dans *Studi romani*, t. I, p. 265 sq.; Bruti, vol. VII

<sup>1</sup> Chr. Huelsen, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, p. 171 sq. — <sup>2</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 487. — <sup>3</sup> De Rossi,

*Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 37-38; *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, part. I, p. 435. — <sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, t. II, part. I, p. 34.

(tom. vi), fol. 231-265; Ciampini, *De sacr. ædif.*, p. 116; A. Colasanti, *L'epitaffio di Benedetto VII*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1902, p. 73-87; L. de Correris, *De Sessorianis præcipuis passionis D. N. J. C. reliquis commentarius*, Romæ, 1830; G.-B. Cristofari, *Tavola sinottica di S. Croce in Gerusalemme*, in-8°, Siena, 1886; P. Crostarosa, *Inventario dei sigilli impressi sulle tegole del tetto di S. Croce in Gerusalemme in Roma*, dans *Nuovo bull. d'arch. crist.*, 1901, p. 119-144, 291-294; L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. I, p. 196; Ferrucci, *Bonifazio VII*, 1856; Forcella, t. VIII, p. 181-202, 517 sq.; Galletti, *Inscr. rom.*, xxxii, n. 41; H. Grisar, *La basilica romana di santa Croce in Gerusalemme e l'oratorio lateranense delle santa Croce*, dans H. Grisar, *Anateca romana*, t. I (1899), p. 556-564; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 243, n. 29; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 25; [Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. I, s. v.]; Lubin, p. 333; Martinelli, p. 94; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 345-351; Le même, *Di alcuni antichi monumenti*, p. 94-95; Nibby, p. 194 sq.; H. Nicquet, *Titulus sanctæ Crucis seu historia et mysterium D. N. J. C. libri duo*, in-4°, Lugduni Batavorum, 1695; [S. Ortolani, *S. Croce in Gerusalemme*, coll. *Le chiese di Roma illustrate*, n. 6]; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 295; 2<sup>e</sup> éd., p. 149; Panvinio, *De præcipuis basilicis*, p. 199, 216; G. Pennachi, *De inventa Jerosolymis a Constantino Magno imperatore Cruce D. N. J. C.*, in-8°, Romæ, 1892; Piazza, p. 541; Ch. Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion*, Paris, 1870; J.-B. de Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 37; Serrano, p. 76; Severano, *Sette chiese*, p. 616; A. Stegensek, *Architektonische Untersuchung von S. Croce in Gerusalemme in Rom*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1900, p. 176-186; Tomassetti, *Via Prenestina*; Trombi, dans *Annali dei Certosini*, Napoli, 1773-1779; P. Ugonio, *Stazioni*, fol. 201.

10. **SAINTS-PIERRE-ET-MARCELLIN.** — (Voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 981-1018.) Cette église, dédiée à S. Marcellin, prêtre, et à S. Pierre, exorciste, inhumés au cimetière *ad duas lauros*, sur la voie Labicane, est mentionnée parmi les « titres » du concile romain de 595 sous le vocable de SS. *Marcellini et Petri*. Peut-être cette église devint-elle titre en même temps que Sainte-Croix-en-Jérusalem. Elle fut restaurée sous Grégoire III (731-742) : *fecit a novo ecclesiam S. Marcellini et Petri iuxta Lateranis*. Au IX<sup>e</sup> siècle, cette église hérita les privilèges de l'église suburbaine, délaissée par suite du vol des reliques des martyrs par des pèlerins allemands. Elle fut dédiée sous Alexandre III, le 10 avril 1256, aux SS. Marcellin et Pierre. Des fouilles pratiquées sous la confession, en 1750, firent trouver six fragments d'une inscription dont on a voulu qu'elle existât au temps du pape Sirice (384-398).

NATAL..... SIRICI + PAPA  
ECCLESIAE..... RIQVE-OR ////

et celui-ci : SVMPTV·PROPRIO·FECIT

[Silvagni, *Inscr. christ. urb. Rom.*, 3258-3260; Diehl, 1786 B, ad n.]

Cette conjecture est peu fondée; les fragments peuvent avoir été apportés d'ailleurs.

*Bibl.* : Adinolfi, n, p. 80-86 (qui confond avec l'église des SS. Pierre et Marcellin in Subura); D. Angeli, p. 461; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 325; 2<sup>e</sup> éd., p. 221; M. Bondonio, *La translation des SS. Marcellin et Pierre*, in-8°, Paris, 1907, p. 827-834; Bruti, vol. XVII (tom. XVI), fol. 214-221 (ital.); vol. XII (tom. XI), fol. 157-163 (lat.); vol. IV (tom. III), fol. 267-276; [C. Cecchelli-E. Persico, *SS. Marcellino e Pietro, La chiesa e la catacomba*, coll. *Le chiese di Roma illustrate*, n. 36]; L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. II,

p. 43, note 7; Le même, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 228; Forcella, t. XI, p. 393-400; G. Laderchi, *De sacris basilicis SS. Martyrum Marcellini presbyteri et Petri exorcistæ de Urbe*, in-4°, Romæ, 1705; Martinelli, p. 286; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 351-352; Nibby, p. 586 sq.; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 698; 2<sup>e</sup> éd., p. 173; P. Ugonio, *Stazioni*, fol. 198.

XXIII ÉGLISES DE LA IV<sup>e</sup> RÉGION. — Cette région correspondait aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> régions civiles, c'est-à-dire le *Templum Pacis* et l'*Alta semita*.

1. **SAINTE-LAURENT-IN-MIRANDA.** — (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 2048-2049; t. VIII, col. 1954.) Église construite à l'intérieur du temple d'Antonin et de Faustine. La plus ancienne mention se lit dans les *Mirabilia Urbis Romæ*; le qualificatif serait dérivé de quelque dame noble et pieuse qui aurait fait des dons à l'église.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 228; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 311; 2<sup>e</sup> éd., p. 156; Broderick, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1893, p. 46; Bruti, vol. III (tom. II), fol. 525v-529; Forcella, t. V, p. 423-434; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 288, n. 19; Martinelli, p. 139; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 353-355; Le même, *Descrizione del Foro romano*, p. 129; Le même, *Le Forum romain*, 1903, p. 257; Nibby, p. 303; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 420; 2<sup>e</sup> éd., p. 90.

2. **SAINTS-COME-ET-DAMIEN.** — (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2350-2367; t. VII, col. 2415, fig. 6205.) [Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. I, s. v.]

3. **SAINTE-MARIE-NOUVELLE.** — (Voir *Dictionn.*, t. X, col. 2077-2078.) Diaconie fondée par Léon V (847-855) sur les ruines de Sainte-Marie-Antique.

4. **SAINTE-PUDENTIENNE.** — (Voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1967-1973.)

*Bibl.* : addition à celle déjà donnée : Adinolfi, n, p. 240; D. Angeli, p. 518; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 565; 2<sup>e</sup> éd., p. 192; Bruti, vol. XVIII (tom. XVII), fol. 403 v.-420 (ital.); vol. XII (tom. XI), fol. 284 v.-297 (lat.); vol. VIII (tom. VII), fol. 110-131; L. Duchesne, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 223; Forcella, t. XI, p. 133-146; H. Grisar, dans *Anal. rom.*, t. I, p. 564-576; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 424, n. 25; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 58; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titelkirchen*, p. 61-67; Martinelli, p. 288; Le même, *Primo trofeo*, p. 44; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 364-373; Nibby, p. 677; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 710; 2<sup>e</sup> éd., p. 264; Panvinio, p. 265; A. Petrignani, *La basilica di S. Pudenziana in Roma*, in-4°, Roma, 1934; Pennotti, p. 276; Piazza, p. 488; Torggio, *Sacri trofei*, p. 23; P. Ugonio, *Stazioni*, fol. 160 v.

5. **SAINTE-LAURENT-IN-PANISPERNA.** — (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1931, 1954.) La première mention de cette église remonte au pontificat d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) qui la restaure; Léon III (795-816) lui fit des présents et on la trouve mentionnée dans l'itinéraire d'Élisiedeln plusieurs fois. Dans ces différents textes elle est désignée comme in *Formoso* ou *ad Formosum*, ce qui rappelle son fondateur; après l'an 1000, on dit *ad* ou bien in *Panisperna*, probablement dérivé d'une localité antique.

*Bibl.* : Adinolfi, n, p. 250; D. Angeli, p. 230; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 306; 2<sup>e</sup> éd., p. 199; P. Andrea di Rocci di Papa, *Memorie storiche della chiesa e monastero di S. Lorenzo in Panisperna*, in-8°, Roma, 1893; Bruti, vol. XVI (tom. XV), fol. 47-55 (ital.); vol. XI (tom. X), fol. 41-49 (lat.); vol. VIII (tom. VII), fol. 95 v.-110; L. Duchesne, dans *Lib. pont.*, t. I, p. 507; t. II, p. 11, 20; Forcella, t. V, p. 413-421; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 292-293, n. 25; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 59; Lubin, p. 337; Martinelli, p. 139; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 374-375; Nibby,

p. 305; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 424; 2<sup>e</sup> éd., p. 271; Piazza, p. 591.

6. *SAINTE-AGATHE*. — (Voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2819-2822.) Basilique construite ou restaurée par Fl. Ricimer, vers 470. Son qualificatif est de *Subura* ou *super Suburam*; le sobriquet Sainte-Agathe-des-Goths n'était plus employé au Moyen Âge.

« Une découverte importante a été faite depuis peu d'années dans l'église de Sainte-Agathe-des-Goths. Une inscription qui n'est connue que par des copies, rappelait, qu'en 1504, des reliques : *ossa sanctorum martyrum Hippolyti Adrias Mariæ Neonis Paulinæ Dominandæ duarumque sororum*, placées dans un sarcophage sous le pontificat de Léon IX, avaient été transférées *digniorum in locum*. Ces reliques, accompagnées d'une espèce d'authentiques remontant au IX<sup>e</sup>, peut-être au VIII<sup>e</sup> siècle, ont été récemment retrouvées par M. Respighi. Les cinq premiers appartiennent au groupe des Martyrs grecs, ensevelis dans le cimetière de Calliste en un endroit qu'on n'est point parvenu à désigner. Les reliques furent trouvées dans deux coffres en bois, renfermés eux-mêmes dans des caisses de plomb, lesquelles avaient été placées, l'une dans le maître-autel, l'autre dans l'autel de Sainte-Agathe. A l'ouverture du premier coffre, on ne vit d'abord qu'un sac de toile de 1 m. 50 sur 0 m. 69, sur lequel se lisaient, en belles capitales du IX<sup>e</sup> siècle au plus tard, les noms suivants :

SCI YPPOLITI MARTYRI  
SCI ADRIAS-MARTYRI  
SCE MARIAE-MARTYR :  
SCI NEONE MARTYRI

« Le sac fut ouvert. On en retira une pièce de toile contenant les ossements, en grande partie calcinés, d'un adulte, probablement de sexe féminin. Aucune inscription n'accompagnait ces restes. Au-dessous, une seconde toile avec les ossements entremêlés de quatre personnes. Des spécialistes réussirent à recomposer à peu près entièrement les squelettes de deux adultes du sexe masculin, d'une jeune fille d'environ 18 ans et d'un enfant d'à peu près 6 ans. D'après la légende, Hippolyte et Adrias étaient des hommes faits, Maria avait 13 ans.

« Les restes de Pauline, la mère, manquent par conséquent. La pensée vient tout naturellement de les chercher dans la première couche d'ossements anonymes. Telle n'a pas été l'opinion de ceux qui ont déposé les reliques dans la caisse et ont pris soin de marquer les noms des quatre martyrs. Auraient-ils manqué d'ajouter le cinquième nom, s'ils l'avaient connu? Comme le pense P. Franchi de Cavalieri, ces reliques séparées ont probablement été extraites d'une tombe voisine, censée être celle d'un martyr.

« Dans le second coffre également, il y avait un sac de toile, où était inscrit d'abord, en grandes capitales :

SCA PAVLINA

Un peu plus tard on ajouta en lettres onciales : SCA PA (aussitôt barré) DOMINANDA ET ALIARVM DVARVM SORORVM. Sous la toile étaient réunis, avec les ossements d'une femme, toutes sortes de débris et trois petits sacs, avec, sur l'un d'eux, l'inscription SCA DOMINANDA, en onciales. Les ossements de ce sac étaient ceux d'un enfant de 10 ans au plus. Les deux sœurs, dont les restes étaient placés dans les autres sacs, étaient plus jeunes encore.

« Paulina, du second coffre, serait donc celle du groupe des Martyrs grecs? Avec P. Franchi, le

P. H. Delehaye hésite à tirer cette conclusion. Le nom voisin de Dominanda invite à suivre une autre piste. Il fait partie du groupe de sept vierges honorées le 31 décembre, au cimetière des Jordani. Parmi ces sept sœurs, qui semblent faire pendant aux sept frères du 10 juillet, il y a une Paulina. Avec Dominanda et deux de leurs sœurs, cette Pauline provient de la voie Salaire et non de la voie Appienne. C'est du cimetière de Calliste qu'ont été enlevés les corps des quatre saints en même temps qu'un martyr anonyme. Il faut croire que Pauline, qu'on s'attendait à retrouver avec les autres martyrs du groupe des Grecs, ayant échappé aux recherches, quelque clerc savant se soit souvenu de la Paulina du cimetière des Jordani, qu'on se soit empressé d'y reconnaître celle qui manquait à l'appel, et de joindre ses reliques à celles de ses prétendus compagnons. Ce serait une coïncidence par trop curieuse que, par hasard, à la même époque, dans la même église, une martyre Paulina soit venue prendre la place d'une homonyme manquante.

« Le transfert des corps des Martyrs grecs s'est fait — les inscriptions le montrent — avec plus de soin qu'on n'est habitué à en constater en pareil cas. Pourtant, cette fois encore, il s'est vraisemblablement produit des confusions qui n'auraient été évitées qu'en laissant les corps à leur place. Quelque opinion qu'on se fasse sur Paulina, on remarquera que les Martyrs grecs ne sont pas au complet à Sainte-Agathe-des-Goths. Outre ceux de l'inscription, il y en avait cinq autres, qui sont nommés dans la Passion, avec indication du jour et du lieu de la sépulture, ce qui rend peu probable que ce soient des personnages inventés : Eusèbe et Marcel (20 oct.), Maxime (19 nov.), Marthana et Valeria (10 déc.). Tous ces noms d'ailleurs, celui de Maxime excepté, ont été reconnus dans le cimetière de Calliste par les pèlerins du VII<sup>e</sup> siècle. Les chercheurs de reliques du IX<sup>e</sup> siècle les ont-ils reconnus aussi, et alors pourquoi les ont-ils négligés? Tout cela nous empêche d'avoir une confiance absolue dans ces belles inscriptions qui servent d'authentiques<sup>1</sup>.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 5; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 102; 2<sup>e</sup> éd., p. 201; Bruti, vol. xviii (tom. xvii), fol. 434-450 (ital.); vol. xii (tom. xi), fol. 306-314; vol. viii (tom. vii), fol. 68-84 (lat.); Fr. Cancellieri, *Notizie della chiesa di S. Agata alla Suburra*, dans *Cod. Vat. lat. 9701*; Forcella, t. x, p. 341-354; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 166-167, n. 11; M. Jacutius, *Christianarum antiquitatum specimina, quæ in vetere Bonusæ et Mennæ titulo et suburana S. Agathæ basilica anno 1757 Vaticanum ad Museum transpecta collustrantur*, in-4°, Romæ, 1758; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 64; [R. Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. 1, s. v.]; G. Laurenti, *Storia della diaconia cardinalizia e monastero abbaziale di S. Agata alla Suburra*, Roma, 1797; Lubin, p. 327; Fl. Martinelli, *Diaconia S. Agathæ in Subura descripta et illustrata*, Roma, 1638; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 375-378; Le même, *Sant' Agata dei Goti*, dans *Giornale arcadico*, 1891; Nibby, p. 32-37; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 174; 2<sup>e</sup> éd., p. 276; S. Piaie, *Della Subura antica e della chiesa di S. Agata di Goti*, Roma, 1833; Chr. Huelsen, C. Cecchelli, G. Giovannoni, U. Monneret de Villard, *S. Agata dei Goti*, in-4°, Roma, 1924; P. Franchi de Cavalieri, *Le reliquie dei martiri greci nella chiesa di S. Agata alla Suburra*, dans *Riv. di arch. crist.*, 1933, p. 235-260.

7. *SAINTE-VITAL*. — Basilique très ancienne fondée sous Innocent I<sup>er</sup> (401-417) et son titre de *titulus*

<sup>1</sup> H. D., dans *Anal. boll.*, t. lxi, 1934, p. 78-80; cf. P. Franchi de Cavalieri, *Le reliquie dei martiri greci sulla chiesa*

di S. Agata alla Suburra, dans *Rivista di arch. crist.*, 1933, p. 235-260.

*Vestinae* rappelle le nom de l'illustre matrone dont la donation est à l'origine du titre; les prêtres de ce titre souscrivent au concile de 499, mais en 595, il porte le nom de Saint-Vital. Nous savons, par une inscription que l'acolyte *Abundantius* appartenait à la IV<sup>e</sup> région [Diehl, 1249] :

ABVNDANTIVS · ACOL

REG QVART · TT · VESTINE · QVI · VIXIT · AN · XXX

DEP · IN · P · D · NAT · SCI · MARCI · MENSE · OCT · IND · XII

L'église était dédiée primitivement aux SS. Gervais et Protas, on y ajouta le nom de leur père, S. Vital, martyrisé à Ravenne (voir *Dictionn.*, t. XIV, à ce nom) où il a une basilique et où son tombeau était vénéré<sup>1</sup> :

*Martyris egregii tumulum Vitatis adora*

Le vocable du père supplanta celui des fils. On trouve cette basilique mentionnée dans la correspondance de S. Grégoire le Grand : *tit. Vestinae* (*Reg.*, l. XI, ep. 11), *S. Vitatis* (*ibid.*, l. XIII, ch. 11); elle subit des restaurations sous Léon III (795-816) qui l'enrichit de ses présents, ce que firent aussi Grégoire IV (827-844) et Nicolas I<sup>er</sup> (858-867).

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 260; D. Angeli, p. 601; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 244; 2<sup>e</sup> éd., p. 187; Bruti, vol. xviii (tom. xvii), fol. 450-460 (ital.); vol. xii (tom. xi), fol. 314-320 (lat.); vol. viii (tom. vii), fol. 85 v.-95; Forcella, t. ix, p. 217-222; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 498-499, n. 5; [L. Huetter-V. Golzio, *San Vitale*, coll. *Le chiese di Roma illustrate*, n. 35; E. Junyent, *Le recenti scoperte nella chiesa titolare di San Vitale*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. xvi, 1939, p. 129-134]; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 63; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titelkirchen*, p. 68-70; Martinelli, p. 318; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 378-379; Nibby, p. 578; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 802; 2<sup>e</sup> éd., p. 299; Piazza, p. 689; R. Vielliard, *Saint-Vital. Le dernier en date des titres romains*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. xii, 1935, p. 105-118.

8. *SAINTE-SUSANNE*. — Titre très ancien qu'on rencontre sous le vocable de *titulus Gai* dans les souscriptions des conciles de 499 et de 595. Le manuscrit de Berne du *martyrologe hiéronymien* porte ces mots au 11 août : *Romæ ad duas domos iuxta dioecianas (duo cleinas, ms.) natate sce. Susanne*. La mention *ad duas domos* se lit dans le *Liber pontificalis*, dans la notice de Serge I<sup>er</sup> (687-701) et dans celle d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) : *lectum tituli beate Susannæ martyris qui appellatur Duas Domos situm iuxta s. Quiriacum... restauravit*. Serge I<sup>er</sup>, prêtre de ce titre, l'enrichit de ses dons, ce dont fait foi une inscription dont il ne subsiste qu'un fragment conservé dans la galerie lapidaire du Vatican, à gauche, au delà de la bibliothèque; elle était fort longue, voici ce qui nous en reste<sup>2</sup> :

vir]GINIS · ET · MARTYRIS · XPI · SVSANNAE

SERCIVS EPISC · SERVVS SERVORVM DI

p]ROVIDENTIAE · SVAE · DIGNATIONE DÑS

e]T ECCLESIASTICARVM RERVM DISPEN[satorem

potest]ATE · QVI · VICEM · APOSTOLORVM · PRIN[cipis

opus]EST · VT · PERAEQVARI DEBEANT EC.

indi]GENTIVM · SVSTINENTI · SVCCVRRRI

Cette bulle, gravée sur marbre, était adressée au cardinal-prêtre du titre, nommé Jean; le pape lui fait don de jardins et de maisons situées dans la ville, ce que nous lisons dans le *Liber pontificalis* : *Ciborium S. Susannæ quod ante ligneum fuerat ex marmore fecit... vel immobilia loca illi donavit*. Cette chartre a été donnée dans *Dictionn.*, t. III, col. 892-896; elle nous apprend que le Saint-Siège avait un

patrimoine dans la ville et que le quartier de Sainte-Suzanne était presque désert. Dans ce document, l'église est encore appelée *in regione quarta ad duas domos*. Léon III fit restaurer la basilique depuis les fondations et la décora de mosaïques. Une d'elles, qu'a encore pu voir Pompeo Ugonio, représentait le Sauveur, Charlemagne et Léon III portant le nimbe carré et présentant la basilique; au-dessous, une inscription aujourd'hui perdue, mais dont De Rossi a publié le texte :

*Dudum tac beate Susannæ martyris aula coangusto et tetra existens loco marmurato quam dominus Leo papa tertius a fundamentis erigens et condens corpus B. Felicitatis martyris corupte ædificans ornavit atque dedicavit*. Le corps de Ste Félicité se trouve dans le souterrain qui représente en partie le niveau primitif de l'église.

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 328 sq.; D. Angeli, p. 578; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 637; 2<sup>e</sup> éd., p. 268; Bruti, vol. xvi (tom. xv), fol. 191-212 v.; vol. xi (tom. x), fol. 162-182 (lat.); vol. ix (tom. viii), fol. 20-64; Ciampini, *Veter. monim.*, t. II, p. 138; L. Duchesne, dans *Mét. d'arch. et d'hist.*, t. xxxvi, 1916, p. 33 sq.; Forcella, t. ix, p. 529-544; [P. Franchi de' Cavalieri, *Note agiografiche*, VII (*Studi e Testi* de la Bibliothèque Vaticane, 49), p. 185-202;] Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 486-487, n. 96; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 61; J. P. Kirsch, *Die römischen Titelkirchen*, p. 70-74; [F. Lanzoni, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. 1, 1925, p. 228-234;] Martinelli, p. 310; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 380-382; Nibby, p. 732 sq.; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 787; 2<sup>e</sup> éd., p. 334; Piazza, p. 462; J.-B. de Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 89-112 : *Un insigne epigrafe di donazione di fondi fatta alla chiesa di S. Susanna dal papa Sergio I*; Le même, *Inscr. christ.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 441, n. 149; P. Ugonio, *Stazioni*, fol. 190.

9. *SAINTE-CAIUS*. — Ce serait le frère de Ste Suzanne et presque en face de Sainte-Suzanne s'élevait Saint-Caius. Abandonnée et presque ruinée au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, le pape Urbain VIII la fit reconstruire en 1631 et y déposa un corps apporté des catacombes et dénommé Caius pour la circonstance. En 1722, le 21 avril, veille de saint Caius, des terrassiers découvrirent, au cimetière de Domitille, une tombe qu'ils signalèrent à l'abbé Jacques Crescenzo qui lut avec toute l'émotion nécessaire cette inscription tracée au charbon : CAIO · PP . Aucun doute n'était possible, c'était le corps du pape Caius (le précédent n'était donc pas authentique); le corps fut levé, honoré, promu au rang de thaumaturge jusque au jour où J.-B. de Rossi retrouva dans la catacombe de Calliste la véritable épitaphe de Caius. (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 1736 sq., fig. 1945.)

XXIV. ÉGLISES DE LA V<sup>e</sup> RÉGION. — Cette région comprenait la VII<sup>e</sup> région civile (*via Lata*) et une partie de la IX<sup>e</sup> (*circus Flaminius*).

1. *SAINTE-MARC*. — (Voir *Dictionn.* t. x, col. 1747-1749, fig. 7630.) La fondation de ce « titre » est attribuée au pape S. Marc et à l'année 336; on lit au *Liber pontificalis* : *Hic fecit basilicam iuxta Pattacinas*. Il existe une épitaphe d'un lecteur, mort à l'âge de 19 ans et qui était attaché au titre de *Pattacine* (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1743, fig. 7629). Les prêtres de ce titre paraissent dans les synodes romains de 499 et de 595. L'église fut restaurée par Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) et par Grégoire IV (827-844) qui *ecclēsiam beati Marci confessoris atque pontificis quam tempore sacerdotii sui regendam susceperat... quæ ob nimiam*

<sup>1</sup> Venance Fortunat, *Vita S. Martini*, l. IV, vs. 682. P. L., t. LXXXVIII, col. 425. — <sup>2</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 89-112.

*vetustatem crebro casuram esse videbatur... a fundamentis prius crevit... et ad meliorem cultum et decorem perduxit... absidemque ipsius basilicæ musivo aureis superinducto coloribus cum summa populi gratulatione superinxit.* En 806, Léon III avait fait des dons : *titulus beati Marci martyris atque pontificis, qui appellatur in via Lata.*

*Bibl.* : D. Angeli, p. 247, 607; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 327; 2<sup>e</sup> éd., p. 459; D. Bartolini, *La sotterranea confessione della romana basilica di S. Marco*, in-8°, Roma, 1844, 1856; Bruti, *vol. xix (tom. xviii)*, fol. 770-808 (ital.); *vol. xiii (tom. xii)*, fol. 199 v.-212 (lat.); *vol. xxii (tom. xxi)*, fol. 160-168; Ceccarelli, *Una gloria della perinsigne basilica di S. Marco*, in-12, Roma, 1905; Ciampini, *Vetera monumenta*, t. II, p. 119; Dengel, *Palast und Basilica San Marco*, Roma, 1913, L. Duchesne, *Notes*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 225; Forcella, t. IV, p. 341-376; t. XIII, p. 426; F. Hermanin, *S. Marco*, coll. *Le chiese di Roma illustrate*, n. 30; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 308-309, n. 4; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 100; J. P. Kirsch, *Die römischen Titulkirchen*, p. 87-90; E. Le Blant, *Lames de plomb de la basilique de Saint-Marc à Rome*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 4<sup>e</sup> série, t. XII, 1884-1885; Martinelli, p. 170; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 384-390; N. Molini, *De vita et lipsanis S. Marci Evangelistæ*, in-4°, Romæ, 1864; Nibby, p. 321; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 443; 2<sup>e</sup> éd., p. 834; Piazza, p. 413; E. Stevenson, *Note sur les tuiles de plomb de la basilique de Saint-Marc*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VIII, 1888, p. 439-477; Tulli, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. XX, 1914, p. 20; P. Ugonio, *Stazioni*, fol. 155 v.; Zippel, dans *Ausonia*, 1907, p. 114.

2. *SAINTS-APÔTRES.* — Titre très ancien, fondé par le pape Jules I<sup>er</sup> (337-352); la basilique, longtemps désignée simplement comme *basilica Julia* de la VII<sup>e</sup> région fut ensuite placée sous le vocable des SS. apôtres Philippe et Jacques, au temps des papes Pélagé I<sup>er</sup> qui entreprit la reconstruction de l'église, après la victoire de Narsès sur les Goths, et Jean III qui termina les travaux. Cette inscription se lisait dans l'abside et associait leurs deux noms<sup>1</sup> :

*Pelagius cepit, complevit papa Johannes  
Unum opus amborum par micat et præmium*

Parmi d'autres inscriptions, citons encore celle-ci<sup>2</sup> :

*Largior et Philippus existens augusto in tempore presul  
Despexit mundo deficiente primi  
Fluctibus humanis portum scilicet ferre salutis  
Cui semper cura est reddere vota Deo  
Nominè censura mente et sermone Iohannis  
Qui sibi commissas paseere novit oves  
Hoc opus excoluit quo plebs festina recurrens  
Eripuit morsu dilacerandi lupi  
Quisquis lector adest Jacobi paritiquer Philippi  
Cernat apostolicum lumen inesse loeis*

*Bibl.* : Adinolfi, t. II, p. 16 sq.; D. Angeli, p. 55, 606; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 139; 2<sup>e</sup> éd., p. 249; G. A. Bonelli, *Memoria storiche della basilica Costantiniana dei SS. XII Apostoli di Roma e dei nuovi suoi restauri*, in-8°, Rome, 1879; Bruti, *vol. IX (tom. VIII)*, fol. 78-139; *vol. XIII (tom. XII)*, fol. 176 v.-197 (lat.); *vol. XIX (tom. XVIII)*, fol. 727-768 (ital.); Ciampini, *De sacris ædificiis*, p. 137; Forcella, t. II, p. 221-298, 543 sq.; t. XIII, p. 405-410; H. Grisar, *Anal. rom.*, t. I, 1899, p. 611-619; *L'Apostolicon di Constantinopoli e la basilica romana dei sancti (XII) Apostoli. Origine e forma dell'ultima basilica*; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 201-202, n. 70; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 70; [R. Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. I, s. v.]; B. Malvasia, *Compendio storico della basilica dei SS. Apostoli*, in-4°, Roma, 1665; Martinelli,

p. 64; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 390-392; Nibby, p. 108 sq.; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 225; 2<sup>e</sup> éd., p. 356; Piazza, p. 468; *Relazione della basilica dei SS. Apostoli e del rescopimento dei sacri corpi dei santi apostoli Filippo e Giacomo il Minore*, in-8°, Roma, 1873; [A. Santilli, *SS. Apostoli* (coll. *Le chiese di Roma illustrata*, n. 15);] Torrigio, *Sacre grotte*, p. 311; J. Volaterranus, *Volumen antiquarum rerum di basilica SS. XII Apostolorum*, dans Ms. Vat. lat. 5560; P. Ugonio, *Stazioni*, fol. 78 sq.

3. *SAINTE-MARIE-EN-VIA-LATA.* — Diaconie dont le nom rappelle celui de la partie de la voie Flaminienne qui est *intra muros*. La première mention qui en est faite l'est à propos des présents que lui fit Léon III, en 806; ensuite, on la trouve dans la notice de Grégoire IV (827-844) et de Serge II (844-847). La tradition qui fait remonter cette église au pape Serge I<sup>er</sup> (687-701) n'a pas de témoignages contemporains.

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 289; D. Angeli, p. 409; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 341; 2<sup>e</sup> éd., p. 471; Bruti, *vol. IX (tom. VIII)*, fol. 139 v.-176; L. Cavazzi, *S. Maria in Via Lata e gli odierni scavi nel suo oratorio*, dans *Miscell. di storia de cultura eccles.*, 1905, p. 193-203; Le même, *S. Maria in Via Lata e le recenti scoperte nel suo antico oratorio*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1905, p. 123-134; Le même, *La diaconia di S. Maria in via Lata e il monastero di S. Ciriaco. Memorie storiche*, in-8°, Roma, 1908; V. Federici, *L'antico evangelario di S. Maria in via Lata*, dans *Arch. della r. Soc. rom. di stor. patria*, t. XXI, p. 121; Le même, *Ancora sull' evangelario di S. Maria in via Lata*, dans *Bull. della soc. filol. rom.*, 1904, p. 12-13; Forcella, t. VIII, p. 383-416; t. XIII, p. 499; P.-L. Galletti, *Breve catalogo degli arcipreti, priori e canonici di S. Maria in via Lata dall' a. 1004 al 1661, estratto dal cod. Chig.*, n. 558, dans Ms. Vat. 7926, c. 243-244; H. Grisar, *Un' antica diaconia risorta in Roma. S. Maria in via Lata*, dans *Rassegna Gregoriana*, 1906, p. 15-28; L.-M. Hartmann, *Ecclesie Sanctæ Mariæ in via Lata Tabularium, partem velustiore quæ complectitur charlas inde ab anno 921 usque ad annum 1045 conscriptas*, in-4°, Vindobonæ, 1895; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 376, n. 97; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. VIII, p. 383-416; t. XIII, p. 499; F. Martinelli, *Primo trofeo della SS. Croce eretta in Roma nella via Lata da S. Pietro Apostolo. Nel quale si spiegano le prerogative della chiesa di S. Maria Madre di Dio, le glorie della sua miracolosa imagine, il principio e progressi della sua insigno collegiala. li merovigliesi successi delle reliquia di S. Ciriaco ecc.* Roma, 1655; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 392-394; Nibby, p. 519; *Nolizia (Breve) dell' oratorio eretto sotto l'insigne collegiata di S. Maria in via Lata*, in memoria della prima abitazione in Roma dei SS. Apostoli Pietro e Paolo, in-8°, Roma, 1771; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 602; 2<sup>e</sup> éd., p. 357; Piazza, p. 805; *Racconto storico sull' Oratorio e Immagine di S. Maria in via Lata*, dans Ms. Vat. 5516, c. 1-7; Torrigio, *Sacri trofei*, p. 75; *Trattato del Divino Amore, con il ragguaglio e con l'antichità dell' oratorio eretto sotto questo titolo, nell' insigne diaconia di S. Maria in via Lata di Roma*, in-4°, Roma, 1748; A. de Waal, *Das Oratorium der Kirche S. Maria in via Lata*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1907, p. 1-6.

4. *SAINTE-MARCEL.* — Titre très ancien dont la fondation est attribuée au pape Marcel I<sup>er</sup> (308-309). Au dire du *Liber pontificalis*, il était de *regione via Lata*; il aurait obtenu d'une matrone nommé Priscille un terrain sur la voie Salaire pour y aménager un

<sup>1</sup> De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 139. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, t. I, part. I, p. 65.

cimetière : *Rogavil quamdam matronam nomine Priscillam et fecit cimiterium Novellæ via Salaria et XXV titulos in urbe constituit*. Ce titre est mentionné dans une lettre du préfet Symmaque, en 418, de *electione Bonifatii*. Les prêtres du « titre » souscrivirent aux conciles romains de 499 et de 595. L'église existait sur son emplacement antique, mais, avant le xv<sup>e</sup> siècle, elle avait une orientation différente de celle qu'elle a aujourd'hui; l'ancienne basilique avait l'abside tournée vers la voie Flaminienne.

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 277; G. Albarelli, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1909, p. 139 sq.; 1913, p. 109-129; D. Angeli, p. 245; M. V. Antici, *Notizie storiche sulla fabbrica dell' Oratorio ed origine della venerabile archiconfraternita del SS. Crocifisso de S. Marcello in Roma*, in-8°, Roma, 1879; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 324; 2<sup>e</sup> éd., p. 254; Ciampini, *De sacr. ædificiis*, p. 139; Forcella, t. II, p. 229-230, 535-538; t. XIII, p. 497-498; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 308, n. 3; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 73; J. P. Kirsch, *Die römischen Titelnkirchen*, p. 77-80; [L. Muñoz-Gasparini, *S. Marcello al Corso* (coll. *Le chiese di Roma illustrate*, n. 16)]; F. Martinelli, *Roma ex ethnica*, p. 168; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 394-395; Nibby, p. 316; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 439; 2<sup>e</sup> éd., p. 560; Piazza, p. 456; P. Ugonio, *Stazioni*, fol. 279.

5. *SAINTE-SILVESTRE-IN-CAPITE*. — La notice du pape Paul 1<sup>er</sup> (758-760) nous apprend qu'il fonda cette église dans sa maison paternelle : *in sua propria domo monasterium... in honorem S. Stephani et beati Stephani et beati Silvestri... constituit*. Dans la bulle du 4 juillet 761, le pape dit avoir fondé *in domo quæ mihi parenliti successione obvenit, in qua natum me constat alque nutritum*, d'où le sanctuaire prit le nom de *cata Pauli*, dès le x<sup>e</sup> siècle. L'histoire de la fondation de l'église semble établie par les documents contemporains; mais il existait anciennement une autre tradition qui attribue la fondation au pape Étienne II (752-757). Le moine Benoît du Mont-Soracte, qui écrivait un peu avant l'an 1000, assure que *Stephanus papa cepit hedificare domum ecclesian in onore sancti Dionisi, Ruslici et Heleutherii iuxta viam Flaminæ... non longe ab Aguslo iuxta formas, species decorata sicut in Francia videri*<sup>1</sup>. Cette dédicace à S. Denis était en souvenir du voyage d'Étienne III en France et de son séjour à l'abbaye de Saint-Denis. C'est l'affirmation du *Liber pontificalis*, de la *Chronique* de Benoît du Mont-Soracte et des archives de Saint-Sylvestre, publiées par V. Federici.

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 348; D. Angeli, p. 557; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 220; 2<sup>e</sup> éd., p. 296; Bruti, vol. XVI (tom. XV), fol. 55-72 (ital.); vol. XI (tom. X), fol. 49 v-64 (lat.); vol. X (tom. IX), fol. 30-55; G. Carletti, *Memorie istorico-critiche della chiesa e monastero di S. Silvestre in Capite di Roma*, Roma, 1795; V. Castiglioni, *Di una lapide ebraica esistente nell'altrio della chiesa di S. Silvestro in Capite*, dans *Bull. della comm. archeol. com. di Roma*, t. XXXIV, 1906, p. 308-314; L. Duchesne, *Noles*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XX, 1900, p. 317; V. Federici, dans *Arch. soc. romana*, t. XII, 1899, p. 213-300; 490-538; t. XXIII, 1900, p. 68-128, 412-447; Forcella, t. IX, p. 75-90; G. Giachetti, *Historia della venerabile chiesa e monastero di S. Silvestro di Capite in Roma*, Roma, 1629; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 465-467, n. 57; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 81-83; Lubin, p. 332; Martinelli, p. 303; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 395-402; Nibby, p. 713 sq.; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 760; 2<sup>e</sup> éd., p. 389; Piazza, p. 584; G. Settele, *Illustrazione*

*di un' antica iscrizione esistente nella chiesa di S. Silvestro in Capite*, dans *Dissertaz. dell' Accad. rom. di arch.*, t. III, 1829, p. 231; Severano, *Sette chiese*, p. 346; P. Ugonio, *Stazioni*, fol. 241.

6. *SAINTE-MARIE-IN-TRIVIO* ou *IN-SINODOCHIO*. — Les origines de cette petite église remontent au vi<sup>e</sup> siècle; le sobriquet fait allusion au *xenodochium* fondé par Bélisaire dans la région de la *via Lata*. Bélisaire est considéré comme un fondateur de l'église dans une inscription en vers léonins qui se lit toujours sur le mur de l'église de la *via Poli*. Le sobriquet a subi bien des retouches qu'on peut suivre dans le *Tabularium* de Hartmann pour l'église de Sainte-Marie-in-via-Lata; ce sont : *regione nono iuxta S. Maria quæ vocatur Isichineo* (p. 52, n. 42); *regione sexto ad sancta Mariæ in sinixeus* (p. 53, n. 43); *regione sexto ad sancta Maria in sinikeo et in sinicheo* (p. 55, n. 44); enfin *in synodo* ce qui fit dire qu'on y avait tenu un concile. Dans les *libri anniversariorum*, on la trouve désignée sous le nom de *S. Maria inter Trivio (inter Treio)*, puis *S. M. in Trivio* et *ad fontem Trivii sive Aquore Virginis*, tout cela parce que l'église se trouvait située à la bifurcation de trois rues, et on en a fait *Trevi*, nom qui a été appliqué à une fontaine<sup>2</sup>.

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 336; D. Angeli, p. 402; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 366; 2<sup>e</sup> éd., p. 277; Bruti, vol. XIX (tom. XVIII), fol. 700-705 (ital.); vol. XII (tom. XI), fol. 154-161 (lat.); vol. X (tom. IX), fol. 83 v.-90; Forcella, t. IX, p. 519-528; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 365-366, n. 86; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 402-403; Le même, *Chiesa di S. Maria in Trivio*, dans *Nuova Antologia*, avril 1885; Le même, *Una memorie di Belisario e la dilruzione di una chiesa antica*, Roma, 1889; Martinelli, p. 248-375; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 593; 2<sup>e</sup> éd., p. 405.

XXV. ÉGLISES DE LA VI<sup>e</sup> RÉGION. — Cette région correspond à la IX<sup>e</sup> région civile, dite du Cirque Flaminus.

1. *SAINTE-LAURENT-IN-LUCINA*. — (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1954-1959.) — *Bibl.* : D. Angeli, p. 225 sq.; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 309; 2<sup>e</sup> éd., p. 291; Bruti, vol. XIII (tom. XII), fol. 266 v.-288 (lat.); V. Forcella, t. V, p. 113-148; t. XIII, p. 479-480; V. Guizzardi, *Breve relazione delle sacre reliquie che si conservano nell' antichissima chiesa di S. Lorenzo in Lucina di Roma, dei PP. Chierici regolari minori*, Roma, 1675; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 288, n. 18; [Hutler et Lavagnino, *San Lorenzo in Lucina* (coll. *Le chiese di Roma illustrate*, n. 27)]; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 83; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titelnkirchen*, p. 80-84; Martinelli, p. 137; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 405-412; Nibby, p. 301 sq.; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 417; 2<sup>e</sup> éd., p. 434; S. Pesarini, dans *Sludi romani*, t. I, 1913, p. 53-62; Piazza, p. 513; J.-B. de Rossi, *Sepolcri del sec. VIII scoperti presso la chiesa di S. Lorenzo in Lucina*, dans *Bull. della Comm. arch. com. di Roma*, 1872, p. 42-53; P. Ugonio, *Stazioni*, fol. 182.

2. *SAINTE-MARIE-AD-MARTYRES*. — (Voir *Dictionn.*, t. X, col. 2062-2068; t. XIII, col. 1063-1067.)

*Bibl.* : Ajouter Adinolfi, II, p. 407 sq.; D. Angeli, p. 330; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 346; 2<sup>e</sup> éd., p. 483; Bruti, vol. XXIV (tom. XXIII), fol. 104-185; Forcella, t. I, p. 289-310; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 363, n. 82; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 99; Martinelli, p. 237; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 412-416; Nibby, p. 406; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 565; 2<sup>e</sup> éd., p. 417; P. Ugonio, *Stazioni*, p. 309.

voisine de S. Maria in Via : voir sur celle-ci C. Cechelli, *S. Maria-in-Via* (coll. *Le Chiese di Roma illustrate*, n. 14.)]

<sup>1</sup> *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. III, p. 706. — [Mais on se demande quelquefois si l'église issue du *xenodochium* de Bélisaire ne serait pas plutôt l'église

3. *SAINTE-AGNÈS-DE-AGONE OU AL-CIRCO-AGONALE*. — Basilique très ancienne qui existe encore sur la place Navone et qu'on trouve mentionnée vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle dans l'*Itineraire d'Einsiedeln* : *Circus Flaminius. Ibi sea Agnes*; elle commémore le supplice de la jeune sainte (voir *Dictionn.*, t. I, au mot *AGNÈS*) dont parlent S. Ambroise, S. Damase et Prudence. D'après une inscription perdue, l'oratoire fut renouvelé et consacré par Calliste II, le 28 janvier 1123.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 15 sq.; Arnellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 106; 2<sup>e</sup> éd., p. 383; G.-B. Bovio, *La pleta trionf.*, p. 145; Fr. Cancellieri, *Descrizione della chiesa antica e moderna di S. Agnese al Circo Agonale, con un'appendice di documenti e cogli atti del suo martirio correlli ed illustrati*, dans Ms. Vat. 9175; Fr. Cancellieri, *Il mercato, il lago dell' Acqua Vergine ed il palazzo Panfiliano nel Circo Agonale detto volgarmente piazza Navona*, Roma, 1811; Ciampini, *De S. R. E. Vicecancellario*, p. 154; Fonseca, *De basilica s. Laurentii in Damaso*, p. 275; Forcella, t. IX, p. 511-518; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 168, n. 14; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 93; [R. Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. I, s. v.]; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 416-419; Martinelli, p. 51; Nibby, p. 38; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 180; 2<sup>e</sup> éd., p. 785; Severano, *Sette chiese*, s. v.

4. *SAINTE-LAURENT-IN-DAMASO*. — (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1953-1954.) Basilique fondée par Damase (366-384), restaurée par Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) et par Léon III (795-816).

*Bibl.* : ajouter : D. Angeli, p. 216; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 312; 2<sup>e</sup> éd., p. 373; G.-B. Bovio, *La pleta trionfante su le distrutte grandezze del gentilissimo nella magnifica fondazione dell' insigne basilica di S. Lorenzo in Damaso di Roma con la serie isloria di tutte le sue chiese filiali, degli uffizi della Cancelleria apostolica e de Cancellieri della S. R. C.*, Roma, 1729; Fr. Cancellieri, *Memorie del' culto di S. Lorenzo martire in Oriente e in Occidente, della sua prima basilica presso il teatro di Pompeo, della seconda eretta da S. Damaso papa in onore del sanlo archilevita e della terza ivi dedicata ad entrambi dal card. Raffaele Riccio, con la descrizione delle sue vicende, della sua riapertura, degli nomini illustri e dei privilegi del suo capitolo, delle confraternite annesse e dei suoi altari, monumenti, iscrizioni, ecc.*, dans Ms. Vat. 9172, c. 258, in-4°, Roma, 1821; Fr. Cancellieri, *Lettera al ch. sig. avv. Fea sopra la pietra opistografa posta da S. Damaso papa circa l'a. 370 sotto la mensa dell'allar maggiore della consacrazione della nuova basilica da lui eretta presso il Teatro di Pompeo in onore di S. Lorenzo martire*, dans *Effemeridi letter.*, septembre 1821; Ciampini, *De S. R. E. Vicecancellario illiusque munere auctoritate et potestate, deque officialibus Cancellariæ apostolicæ, aliisque ab eodem dependentibus, nec non de peculiari auctoritate quem habet in omnes ecclesiæ S. Laurentii in Damaso deseruientes clericosque ministros aliarum ecclesiarum eidem collegiatæ lamquam matriæ subiectarum*, in-4°, Roma, 1697; A. Fonseca, *De basilica s. Laurentii in Damaso libri tres*, Fani, 1745; Forcella, t. V, p. 163-218; t. XIII, p. 267-283; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 284, n. 10; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 93; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titelkirchen*, p. 84-87; [R. Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. I, s. v.]; Lavagnino, *Il palazzo della Cancelleria e la chiesa di S. Lorenzo-in-Damaso* (coll. *I palazzi e le case di Roma*, n. 1); Martinelli, p. 136; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 419-422; Le même, dans *Atti dell' Accad. rom. di arch.*, 1900, p. 417; Nibby, p. 291; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 403; 2<sup>e</sup> éd., p. 777; C. Pecorari, *S. Lorenzo in Damaso*, in-8°, Roma, 1900; Piazza, p. 402; G. Porii, *Forux Laurentianæ basilicæ exstructus et ornatus a Francisco*

*card. Barberino*, Rome, 1640; P. Spezi, *S. Salvatore di Galla*, dans *Bull. della Comm. arch. com. di Roma*, 1905, p. 62-103; P. Ugonio, *Stazioni*, fol. 221 v.; A. de Waal, *Die Titelkirchen S. Laurentii in Damaso und in Lucina*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1903, p. 75-77.

5. *SAINTE-ANGE IN FORO PISCUM*. — Diaconie ancienne qui remonte au VIII<sup>e</sup> siècle. Une inscription de 755 (à 770) atteste qu'elle fut édifée *a fundamentis* par le primicier Théodote, oncle du pape Hadrien I<sup>er</sup>; elle se trouve encore *in situ*. Ce Théodote était primicier des défenseurs et dispensateurs; son nom et son portrait ont été retrouvés à Sainte-Marie-Antique (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2039-2040, fig. 4598). Au XII<sup>e</sup> siècle, l'église est mentionnée *juxta templum Jovis*, plus tard *in foro piscium*, plus tard encore *in pescheria*. Sous le maître-autel sont déposés les corps des martyrs de la voie Tiburtine, Symphorose, son mari Getulius et leurs sept fils. Leur translation aura eu lieu après le VIII<sup>e</sup> siècle, car l'inscription, qui est un catalogue de reliques de l'église, n'en fait aucune mention. L'église fut inaugurée sous un pape Étienne, soit Étienne III (752-757), soit Étienne IV (768-772), les mots *ab initio mundi* ne nous apprennent pas malheureusement l'ère d'après laquelle fut calculée l'inscription.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 41; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 131; 2<sup>e</sup> éd., p. 561; Forcella, t. IV, p. 99-113; t. XIII, p. 402; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 196, n. 59; [J. Lestocquoy, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. VII, p. 281-282;] H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 422-425; Martinelli, p. 60; Nibby, p. 95 sq.; Severano, *Sette chiese*, p. 3 sq.

XXVI. ÉGLISES DE LA VII<sup>e</sup> RÉGION. — C'est la région du Transtévère qui comprenait les deux collines du Janicule et du Vatican.

1. *SAINTE-MARIE-DU-TRANSTÉVÈRE*. — (Voir *Dictionn.*, t. X, col. 2068-2075.) Suivant la tradition, cette basilique fut fondée par le pape Calliste I<sup>er</sup> (217-222), achevée par le pape Jules I<sup>er</sup> (337-352). On lit dans la notice de Grégoire IV (827-844) au *Liber pontificalis* : *Ecclesia Dei generitricis, quæ more veterum nunc usque Calisti trans Tiberim dicitur*, et encore : *ecclesie sancte Dei generitricis... quæ appellatur Callisti et Cornetii*. Reconstituée depuis les fondements par Innocent II (1130-1143).

*Bibl.* : ajouter : Alveri, t. II, p. 331-344; D. Angeli, p. 394; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 414; 2<sup>e</sup> éd., p. 637; [C. Cechelli, *Santa-Maria-in-Trastevere* (coll. *Le chiese di Roma illustrate*, n. 31-32)]; L. Duchesne, *Liber pontificalis, passim*; V. Forcella, t. II, p. 335-379, p. 540 sq.; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 371, n. 91; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 127 sq.; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titelkirchen*, p. 104 sq.; Lubin, p. 339; Martinelli, p. 216; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 428-438; Nibby, p. 488 sq.; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 586; 2<sup>e</sup> éd., p. 582; O. Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 63 sq.; Piazza, p. 364-561; Severano, *Sette chiese*, p. 301; Tomassetti, dans *Arch. d. r. Soc. rom. di st. patr.*, t. III, p. 313 sq.; Tulli, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. XVI, 1910, p. 259-262; P. Ugonio, p. 135.

2. *SAINTE-CÉCILE*. — (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 2738-2779.) Ce « titre » très ancien existait déjà au I<sup>er</sup> siècle, comme l'atteste le *Martyrologe hiéronymien*, à la date du 22 novembre; on trouve les prêtres titulaires aux conciles romains de 499 et de 595. Une mention de l'église dans la notice du pape Vigile (537-555) et dans celle du pape Étienne IV (768-772). Léon III (795-816) et Grégoire IV (827-841) l'enrichirent de leurs dons et le pape Pascal I<sup>er</sup> (817-824) la restaura.

*Bibl.* : ajouter : Alveri, II, p. 379; D. Angeli, p. 86; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 179; 2<sup>e</sup> éd. p. 669; Ciampini, *Vetera monum.*, t. II, p. 153; Duchesne, *Notes*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VII, p. 227; V. Forcella, t. II, p. 17-46; t. XIII, p. 24, 525; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 229, n. 7; P. Kehr, *Ital. pont.*,

t. 1, p. 123; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titulkirchen*, p. 113 sq.; [R. Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. 1, s. v.]; Lubin, p. 331; Martinelli, p. 84; I. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 438-452; Nibby, p. 155; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 261; 2<sup>e</sup> éd., p. 607; Piazza, p. 382; G. Ugonio, *Stazioni*, p. 129 sq.

3. *SAINTE-CHRYSOGONE*. — Titre très ancien représenté parmi les signatures des conciles romains de 499 et de 595. Une inscription aujourd'hui perdue, mais copiée par un pèlerin du Moyen Âge, semble renfermer une allusion à la controverse arienne<sup>1</sup> :

*In throno sc̄i Chrysoconi*

SEDES CELSA DI PRAEFERT INSIGNIA XPI  
QVOD PATRIS ET FILII CREDITVR VNVS HONOR

On a trouvé au xvii<sup>e</sup> siècle, dans les jardins de Saint-Chrysogone, une base de statue du bon Pasteur qui avait été offerte à l'église<sup>2</sup> :

FL. TERTVLLVS. DE. ARTE. SVA  
AECLESIAE. DONVM. POSVIT

La basilique primitive est représentée aujourd'hui par les murs de l'abside et de la nef transversale. Une première restauration eut lieu en 731, sous Grégoire III, dont la notice au *Liber pontificalis* contient ces détails : *Ille renovavit tectum S. Chrysoconi martyris et cameram sive parietem picturas cyborium autem de argento seu arcus quinque... Construxit monasterium erga eundem titulum sanctorum martyrum Stefani Laurentii et Chrysoconi constituens ibi abbatem et monachorum congregationem ad persolvendas Deo laudes in eodem titulo diurnis atque nocturnis temporibus.*

*Bibl.* : D. Angeli, p. 111 sq.; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 202; 2<sup>e</sup> éd., p. 686; Fr. Cancellieri, *Breve notizia dell' antica e divota immagine di Maria Vergini detta delle Grazie, che si venera nell' antichissima chiesa di S. Grisogono in Trastevere dei Padri Carmelitani*, dans Ms. Vat. 9191, c. 46-62; P. Dörfler, *Eine neue Unterkirche in Rom*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1907, p. 138-140; L. Duchesne, *Notes sur la topogr. de Rome*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. vii, 1887, p. 227; V. Forcella, t. II, p. 167-192, 529-533; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 238, n. 18; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 124; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titulkirchen*, p. 108 sq.; [Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. 1, s. v.]; Lubin, p. 344; D. Marchetti, *Delle scoperte avvenute sulla piazza di S. Crisogono nel Trastevere*, Roma, 1890; Martinelli, p. 89; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 452-456; Le même, *Scoperta di un muro con avanzi di antiche pitture sotto la chiesa di S. Crisogono*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1907, p. 237-240; 1908, p. 149 sq.; [G. Matthiae, *Restauro del campanile di S. Crisogono*, dans *Bull. d'Arte*, III, xxxi (1937-1938), p. 235-240]; M. Mesnard, *La basilique de Saint-Chrysogone à Rome*, in-8°, Rome, 1935; Nibby, p. 190; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 292; 2<sup>e</sup> éd., p. 260; Piazza, p. 376; de Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, part. I, p. 152, n. 27; Severano, *Sette chiese*, p. 312; P. Ugonio, *Stazioni*, fol. 280.

4. *SAINTE-COME-ET-DAMIEN IN MICA AUREA*. — Église et couvent fondés au x<sup>e</sup> siècle par Benoît Campanini. On lui trouve ce sobriquet de *in mica aurea*, au sable d'or, qui est bien plus ancien, car il se trouve mentionné sur une inscription d'un ancien cimetière chrétien à ciel ouvert, trouvée en 1889 :

FELES ET VICTORINA EIVE  
SE BIBI FECERNT MICAVREA DEP (o)  
SITA IN PACE MESE AVGVSTO

*Bibl.* : D. Angeli, p. 107, 606; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 198; 2<sup>e</sup> éd., p. 664; Bruti, vol. xvi (tom. xv), fol. 21-38 (ital.); vol. xi (tom. x), fol. 19-31 (lat.); P. Fedele, *Carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in Mica Aurea*, dans *Archivio della r. Soc. rom. di stor. patr.*, t. xxi, 1898, p. 459-531; t. xxii, 1899, p. 25-107, 383-447; V. Forcella, t. x, p. 321-324; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 240-241, n. 23; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 129; S. Marini, *I papiri diplomatici*, p. 159, 162, 321; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 456-460; Nibby, p. 189; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 287; 2<sup>e</sup> éd., p. 579.

5. *SAINTE-JEAN CALYBITE*, dans l'île du Tibre, à laquelle on a voulu attribuer une haute antiquité, n'a pas d'attestation antérieure à une bulle de Benoît VIII, en 1018.

*Bibl.* : F. Cancellieri, *Notizie storiche delle chiese de S. Maria in Giulia di S. Giovanni Calibita*, Rome, 1823; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 275-276, n. 28.

XXVII. QUELQUES BASILIQUES CEMÉTÉRIALES. — Ces églises ont déjà fait l'objet d'études distinctes dans le *Dictionnaire*; nous nous bornons ici à y ajouter quelques références bibliographiques.

1. *SAINTE-AGNÈS-HORS-LES-MURS*. — (Voir *Dictionn.*, t. 1, col. 958-965 et t. III, col. 2609-2622.)

*Bibl.* : D. Angeli, p. 7-14; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 672; 2<sup>e</sup> éd., p. 857; Le même, *Die neuentdeckte Frontseite des ursprünglichen Altars in der Basilica von S. Agnese an der via Nomentana*, dans *Röm. Quart.*, 1889, p. 59-65; A. Bacci, *Relazione degli scavi eseguiti in S. Agnese*, *ibid.*, 1902, p. 51-58; Le même, *Scavi nel cimitero e basilica di S. Agnese*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1902, p. 127-133; Le même, *Ulteriori osservazioni nelle basilica Nomentana di S. Agnese*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1906, p. 77-88; Bruti, vol. xviii (tom. xvii), fol. 470-486 (ital.); vol. xiii (tom. xii), fol. 2 v.-14; vol. viii, f. 277 v.-296 (lat.); Fr. Cancellieri, *Descrizione della chiesa di S. Agnese-fuori-le-mura*, dans Ms. Vat. 9198, c. 13-14; [C. Cecchelli, *San' Agnese-fuori-le-mura e Santa Costanza* (coll. *Le chiese di Roma illustrate*, n. 10); Ciampini, *Veter. monim.*, t. II, p. 103; Ciampini, *De sacr. æd.*, p. 126; L. Duchesne, dans *Lib. pont.*, t. 1, p. 180, 222, 263, 323; t. II, p. 25; V. Forcella, t. xi, p. 317-362; H. Grisar, *Anal. romana*, t. 1, 1899, p. 80; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 170, n. 16; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 158; J.-P. Kirsch, *Ausgrabungen in der Basilika der hl. Agnes an der via Nomentana*, dans *Röm. Quart.*, 1902, p. 78-80; [R. Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. 1, s. v.]; Lubin, p. 328; Martinelli, p. 52; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 468-476; Th. Mommsen, *Lib. pont.*, p. 62, 90, 125, 171; Nibby, p. 43; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 183, 277; 2<sup>e</sup> éd., p. 312; Piazza, p. 602; F. Savio, *Constantina, figlia dell' imperatore Costantino Magno e la basilica di S. Agnese a Roma*, dans *Atti dell' Acad. delle sc. d. Torino*, t. xlix, p. 9-10.

2. *SAINTE-LAURENTE-HORS-LES-MURS*. — [Cet ancien et célèbre sanctuaire a une histoire monumentale singulièrement complexe : une première basilique y avait été élevée par Constantin *in agrum Veranum super arenario cryptæ*; est-ce la même qui est désignée dans la notice du pape Hilaire (461-468) sous le nom de *basilica major*? L'édifice actuel se compose de deux basiliques mises bout à bout et orientées en sens inverse : la plus ancienne construite, ou seulement restaurée<sup>3</sup>, par le pape Pélagé II (579-590) a été amputée de son abside pour servir de chœur à la grande basilique neuve, due à Honorius III (1216-1227)]. (Voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1931-1959.)

<sup>1</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, part. I, p. 152, n. 27. — <sup>2</sup> Id., *Bull. di arch. crist.*, 1887, p. 168. — <sup>3</sup> R. Kraut-

heimer, *Contributi per la storia della basilica di S. Lorenzo fuori le mura*, dans *Rivista di archeol. crist.*, 1931, p. 285 sq.

*Bibl.* : E. Albertini, *Note sur le sarcophage à scène nuptiale de Saint-Laurent-hors-les-Murs*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. xxiv, 1904, p. 491-512; D. Angeli, p. 219-224; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 679; 2<sup>e</sup> éd., p. 865; A. Bacci, *Lapide commemorativa della fondazione del « Castellum » a S. Lorenzo fuori le mura*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1903, p. 127-134; T. Bollicci, *Lettera al n. rev. p. Salvatore Foresi da Morrovalle cappuccino sulla basilica di S. Lorenzo fuori le mura*, Bologna, 1861; G.-M. Bozzoli, *Brevi cenni storici con illustrazione della basilica di S. Lorenzo extra muros*, Roma, 1894; [G. da Bré, *La basilica major di S. Lorenzo fuori le mura*, Rome, 1939]; Bruti, vol. vii (tom. vi), fol. 265 v.-292; Ciampini, *Velera monumenta*, t. II, p. 101; Le même, *De sacr. æd.*, p. 111; I. Como, *De sanctitate ac magnificencia B. Laurentii levitæ et martyris, opus tripartitum ac in septem distributum libros*, Romæ, 1771; L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. I, p. 197, note 84; p. 233, 234; et dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1921, p. 3 sq.; V. Forcella, t. xii, p. 495-524; S. Foresi, *La basilica di S. Lorenzo fuori delle mura illustrata, con appendice*, Bologne, 1861; F.-X. da Cescoli, *Degli odierni restauri nella basilica patriarcale di S. Lorenzo fuori le mura*, Roma, 1865; F. Gori, *Viaggio pittorico antiquario da Roma a Tivoli e Subiaco fino alla famosa grotta di Collepardo descritte per la prima volta*, Roma, 1855; F. Gori, *Della porta e basilica di S. Lorenzo, delle calacombe di S. Ciriaca, della basilica di S. Stefano martire romano, delle calacombe di S. Ippolito soldato o « ad Nymphas » e del Camposanto di Roma*, Roma, 1862; *Guida del monumento di Pio IX descritto ad illustrato e cenni storici sul cimeliario al campo Verano*, Rome, 1895; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 285-286, n. 13; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 160; [R. Krautheimer, *Contributi per la storia della basilica di S. Lorenzo fuori le mura*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. xi (1934), p. 285-334;] Lubin, p. 337; Martinelli, p. 134; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 476-488; *Memoria degli odierni restauri nella basilica patriarcale di S. Lorenzo fuori le mura*, Roma, 1865; Nibby, p. 296; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 411; 2<sup>e</sup> éd., p. 155; O. Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 226; S. Pesarini, dans *Sludi romani*, t. I, 1913, p. 53-62; Pennotti, p. 277; Piazza, p. 346; Pozzo, *Memorie della vita, del martirio, dei miracoli e dal culto ecc. di S. Lorenzo martire e cilladino romano*, Roma, 1756; J.-B. de Rossi, *La croce d'oro rinvenuta nella basilica di S. Lorenzo*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 33-38; Le même, *Epitaffi con date consolari rinvenuti in S. Lorenzo fuori le mura*, *ibid.*, 1863, p. 68-72; Le même, *Le due basiliche di S. Lorenzo nell'Agro Verano*, *ibid.*, 1864, p. 41-45; Le même, *Scoperte nella basilica di S. Lorenzo nell'Agro Verano*, *ibid.*, 1864, p. 34-38, 48; Le même, *Epitaffio dell'anno 501 scoperto in S. Lorenzo nell'Agro Verano*, *ibid.*, p. 14-16; Le même, *Dello scavo fatto nell'antica basilica di S. Lorenzo per collocare il sepolcro di Pio IX e dei papi quivi deposti nel sec. v*, *ibid.*, 1881, p. 86-92; Le même, *L'epitaffio metrico del papa Zosimo sepolto in S. Lorenzo nell'Agro Verano*, *ibid.*, 1881, p. 93-100; Serrano, p. 85; Severano, *Sette chiese*, p. 649; Tomassetti, dans *Arch. d. r. Soc. rom. di st. patr.*, t. xxx, p. 344-345; P. Ugonio, *Stazioni*, fol. 149.

3. SAINT-SÉBASTIEN-HORS-LES-MURS. — (Voir *Dictionn.*, t. xiv, col. 873-876.) [Les fouilles récentes font remonter] les origines de ce sanctuaire [bien] au

delà du pontificat de S. Damase (366-384) dans la notice duquel on lit : *fecit basilicam in calacumbis et dedicavit platoniam, ubi corpora apostolorum jacuerunt, id est beati Petri et Pauli*. Près de la basilique, qui fut renouvelée par Nicolas 1<sup>er</sup> (858-867), s'éleva le monastère in *Calalymbas* sous Sixte III (432-440). C'est dans cette basilique que S. Grégoire prononça sa xxxvii<sup>e</sup> homélie *super evangelia*.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 550; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 709; 2<sup>e</sup> éd., p. 896; A. Bosio, *Sopra la chiesa di S. Sebastiano martire in Roma, scrittura inedita pubblicata da Pietro Antonio Uccelli*, dans *Scienza e fede*, III<sup>e</sup> série, t. xxiv, 1873, p. 220-223, 300-307, 388-398, 462-477; E. Caetani Lovatelli, *Nella chiesa di San Sebastiano fuori le mura*, dans *Nuova antologia*, 16 mai 1905, p. 212-222; L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. I, p. 508; t. II, p. 13; L. Duchesne, dans *Memorie dell'accad. pontif.*, t. I, part I, 1923, p. 1-23; V. Forcella, t. xii, p. 145-160; H. Grisar, *Die römische Sebastianuskirche und ihre Apostelgruft im Millelaller*, dans *Röm. Quarl.*, t. ix, 1905, p. 409; Le même, *Chiesa di San Sebastiano in Roma, dedicata già agli apostoli SS. Pietro e Paolo*, dans *Civiltà catholica*, série XVI, tom. II, p. 464 sq.; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 460, n. 48; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 162; R. Lanciani, dans *Disserlezioni dell'Accad. pontificia*, II<sup>e</sup> série, t. xii, 1920, p. 55-111; Lubin, p. 343; Lugari, dans la *Cronic. mens.* d'Armellini, série VI, t. I, p. 161; Martinelli, p. 302; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 488-493; Nibby, p. 704; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 754; 2<sup>e</sup> éd., p. 661; O. Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 93; Ripostelli et Marucchi, *La via Appia*, 1908, p. 349; Severano, *Sette chiese*, p. 443 sq.; [mais surtout : P. Styger, dans *Disserlezioni della Pont. Accad. romana di archeol.*, II<sup>e</sup> série, xiii, 1918, p. 3 sq.; P. Mancini, dans *Nolizie degli scavi di antichità*, 1923, p. 3 sq.; Fornari, dans *Rivista di archeol. cristiana*, t. viii, 1932, p. 201 sq., et dans *Alli del III congresso intern. di archeol. crist.*, Rome, 1934, p. 215 sq.; Von Gerkan, dans H. Lietzmann, *Petrus und Paulus in Rom*, 2<sup>e</sup> éd., p. 248 sq.]

4. SAINT-PANCRACE. — (Voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 1010-1013.) Basilique très ancienne fondée par le pape Symmaque (498-514), restaurée par Honorius 1<sup>er</sup> (625-638), ainsi que l'attestait une inscription aujourd'hui perdue, qui se lisait dans l'abside. Un monastère y fut fondé par S. Grégoire le Grand (*Registr.*, l. IV, ep. xviii), qui, du temps d'Hadrien 1<sup>er</sup> (772-795), s'appelaît *monasterium S. Victoris apud sanclum Paneratium*.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 438; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 766; 2<sup>e</sup> éd., p. 951; L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. I, p. 46, 110, 262, 500, 504, 508; t. II, p. 9, 11, 20, 23; Forcella, t. xi, p. 371-382; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 409, n. 1; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 176; Lubin, p. 341; Martinelli, p. 265; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 493-495; Nibby, p. 569; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 640; 2<sup>e</sup> éd., p. 568; Paulinus a S. Bartholomeo, *De basilica S. Pancratii Martyris de Urbe in via Aurelia disquisilio*, in-4<sup>o</sup>, Romæ, 1803; Piazza, p. 595; P. Ugonio, *Stazioni*, p. 317.

XXVIII. EXPANSION MONASTIQUE A ROME. — Nous en avons dit quelques mots déjà auxquels nous ajoutons les références qui vont suivre.

Dès le iv<sup>e</sup> siècle, S. Augustin signale l'existence à Rome de monastères nombreux et florissants<sup>1</sup>

<sup>1</sup> S. Augustin, *De moribus Ecclesie*, c. xxxiii, P. L. t. xxxii, col. 1340. Cf. *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 220. [Mais en fait, à Rome, l'institution monastique n'a triomphé que tardivement, au vi<sup>e</sup> siècle, d'obstacles longtemps opposés à son épanouissement, aussi bien de la part de l'autorité pontificale que de

l'opinion : R. Vielliard, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, p. 131-139; cf. F. Antonelli, *I primi monasteri di monaci orientali in Roma*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. iv, 1928, p. 105-121; J. Lestocquoy, *Notes sur l'église de Saint-Saba*, *ibid.*, t. v, 1929, p. 313-357.]

et le *Liber pontificalis*, pour la première fois, signale le monastère fondé par Sixte III (432-440) pour desservir le sanctuaire cémétériel de S. Sébastien, *ad Catacumbas*<sup>1</sup>; peu après S. Léon (440-461) fonde un monastère pour desservir la basilique de Saint-Pierre<sup>2</sup>. Le Latran eut aussi ses monastères; le plus connu avait été fondé vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup> sous le vocable des Saints-Jean-Baptiste, Jean l'Évangéliste et Pancrace; vers cette époque, il eut pour abbé Valentinien, qui avait été disciple de S. Benoît<sup>4</sup>. Cette indication semble favoriser l'opinion d'après laquelle cette communauté aurait été composée de moines fugitifs du Mont-Cassin, lorsque les Lombards pillèrent ce monastère; si elle en venait, elle y retourna lorsque l'abbé Pétronax repeupla le Cassin au début du VIII<sup>e</sup> siècle et peu de temps après S. Grégoire III reconstitua le monastère du Latran<sup>5</sup>. Il s'en trouvait un autre au même lieu, fondé par Honorius (625-638) sous le vocable des Saints-André et Barthélemy<sup>6</sup>; celui-ci situé à peu de distance du baptistère, là où s'élève aujourd'hui l'hôpital de Saint-Jean.

Outre le monastère fondé par S. Léon le Grand près de Saint-Pierre et qui portait vraisemblablement le vocable des Saints-Jean-et-Paul, on trouvait à peu de distance celui de Saint-Étienne-le-Grand ou *cala Barbara patricia*<sup>7</sup>, fondé vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle et restauré sous Léon III; puis il faut nommer encore le monastère de Saint-Martin de Tours. Ces trois monastères existaient sous Grégoire III, en 732<sup>8</sup> et, vers le milieu du siècle, sous Étienne II, il s'y trouvait un quatrième sous le vocable de Saint-Étienne-le-Petit. Près de la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs, un monastère avait été fondé anciennement, mais avait disparu depuis et le pape Grégoire II (715-731) le releva de ses ruines; vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle, on trouve, dans ces parages, les monastères de Saint-Césaire et de Saint-Étienne<sup>9</sup>. Près de Sainte-Marie-Majeure, sous Grégoire II, on signale deux monastères, l'un appelé *Geroconium*, derrière l'abside, l'autre Saint-André de *Barbara* ou *in massa Juliana*. Plus tard, sous Léon III, le nombre des monastères a augmenté et ils se nomment : Saint-André, Saint-Hadrien et Saints-Côme-et-Damien.

Outre ces monastères qui gravitent, si on peut dire, autour des grandes basiliques, il en est d'autres dont l'importance n'est pas moindre. Le plus important d'entre eux est Saint-André *ad clivum Scauri*, fondé par S. Grégoire dans sa maison patrimoniale du Cœlius, d'où il partira pour occuper le siège apostolique et dont il détachera un essaim de quarante moines pour entreprendre la conversion de l'Angleterre. Devenu pape, il fonde, en 594, un monastère près de la basilique de Saint-Pancrace<sup>10</sup>, monastère qui, dans la suite, échangera son vocable contre celui de Saint-Victor<sup>11</sup>.

Bien que le monachisme ne retrouve pas toujours auprès de tous les papes le même traitement favorable, les fondations se succèdent sous les successeurs de S. Grégoire. Le pape Adéodat favorise le monastère de Saint-Érasme, au Cœlius, où s'était écoulée sa jeunesse<sup>12</sup>; après lui, le pape Donus donne à des moines romains le monastère dit de Boèce, occupé jusqu'alors par les Syriens<sup>13</sup>. Grégoire II, imitant son homonyme, fonde, lui aussi, un monas-

tère dans sa propre maison : Sainte-Agathe<sup>14</sup>. Grégoire III fonde, à proximité de la basilique de Saint-Chrysogone restaurée par lui, le monastère des martyrs Étienne, Laurent et Chrysogone<sup>15</sup> dont les moines devront se conformer à l'ordre des offices suivi par les moines de Saint-Pierre. Enfin, le pape Hadrien I<sup>er</sup> organise le service régulier de l'office divin à Saint-Marc par la fondation des deux monastères voisins de Saint-Laurent *in Palatinis* et de Saint-Étienne *in Bagauda*<sup>16</sup>.

Sous le pontificat de Léon III, le nombre des monastères romains est plus que respectable. Outre ceux que nous avons déjà mentionnés<sup>17</sup> : Saint-Saba, Saint-Anastase, Saint-André, Sainte-Agathe, Saint-Érasme, Saint-Silvestre, Saint-Laurent-du-Palatin, les deux monastères du Latran, près desquels est venu s'en ajouter un troisième, dédié à Saint-Étienne, les quatre monastères de Saint-Pierre, accrus également d'un cinquième, désigné sous le nom de Jérusalem, puis les deux de Saint-Paul, les trois de Sainte-Marie-Majeure et le double monastère de Saint-Laurent-hors-les-murs. Viennent, ensuite Saint-Victor, Saint-Chrysogone, Sainte-Bibiane, le monastère de Renatus, Sainte-Agnès-hors-les-Murs.

« Une seconde série, composée d'une vingtaine de noms comprend les monastères moins connus, et dont, par suite, la nomenclature offrirait peu d'intérêt. Plusieurs, néanmoins, étaient célèbres à cette époque et se trouvent soigneusement mentionnés dans l'itinéraire anonyme, d'ailleurs fort succinct, du VIII<sup>e</sup> siècle. Ajoutons que la liste du *Liber pontificalis* est, sans aucun doute, incomplète, puisque le chroniqueur se borne à mentionner les établissements qui eurent part aux largesses de S. Léon III. Elle suffit néanmoins pour nous permettre de regarder comme un principe, généralement suivi à Rome à cette époque, que chaque église devait avoir, dans son voisinage, un clergé monastique suffisant pour y accomplir avec dignité l'office divin.

« Il ne sera pas sans intérêt de rassembler ici les particularités, malheureusement trop rares, que la tradition nous a transmises relativement à la vie intérieure de ces monastères. Le *Liber pontificalis* parle d'un décret pris par le pape S. Innocent I<sup>er</sup> « touchant les règles des monastères », mais nous n'en trouvons aucune trace dans les Décrétales de ce pape. Le Pénitentiel de S. Théodore, moine-archevêque de Cantorbéry, envoyé de Rome par le pape S. Vitalien, nous fournit les principaux usages monastiques, admis à Rome, au milieu du VII<sup>e</sup> siècle, usages que Théodore distingue soigneusement des coutumes monastiques d'Orient.

« Il nous apprend qu'à la profession du moine, l'abbé devait célébrer la messe et prononcer sur la tête du nouveau profès trois oraisons solennelles. Puis, il devait lui voiler la tête pour sept jours avec la coule ou capuchon, et le septième jour, il lui découvrait la tête. « C'est, continue Théodore, une « imitation justifiée de ce que fait le prêtre à l'égard « des nouveaux baptisés : car, suivant le jugement « des Pères, l'acte de la profession est un second « baptême, dans lequel tous les péchés sont remis<sup>18</sup>. » Le même auteur décrit en ces termes les funérailles des moines à Rome : « L'Église romaine à l'usage « de porter à l'église les moines défunts, et de leur

<sup>1</sup> *Liber pont.*, t. I, p. 236, note 13. — <sup>2</sup> *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 241, note 11. — <sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 424, note 13. — <sup>4</sup> S. Grégoire, *Dialogi*, l. II, præfatio. — <sup>5</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 409. — <sup>6</sup> *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 327, note 21. — <sup>7</sup> *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 518, note 49. — <sup>8</sup> *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 241, note 11. — <sup>9</sup> *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 410, note 6. — <sup>10</sup> S. Grégoire, *Registr.*, l. IV, ep. xviii, *P. L.*, t. lxxvii, col. 687. — <sup>11</sup> *Liber pontificalis*, t. I,

p. 508. — <sup>12</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 346. — <sup>13</sup> Papencordt, *Geschichte der Stadt Rom.*, p. 103, note 5. — <sup>14</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 348. — <sup>15</sup> *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 409. — <sup>16</sup> *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 520, note 86, 87. — <sup>17</sup> G. Morin, *Les monastères bénédictins de Rome au Moyen Âge*, dans *Messenger des fidèles*, t. IV, 1887, p. 262-267, 315-322, 351-356. — <sup>18</sup> Théodore, *Pœnitentiale*, c. III, *P. L.*, t. xcix, col. 928.

« oindre la poitrine avec le chrême; après la célébration de la messe à leur intention, on les porte à la sépulture, en chantant des cantiques sacrés; puis, lorsqu'ils ont été mis au sépulcre, on récite pour eux une oraison. On les recouvre ensuite de terre, ou d'une pierre. On célèbre la messe pour eux le premier jour, le troisième, le neuvième et le trentième, et puis, si l'on veut, au jour anniversaire. C'est aussi la coutume de réciter chaque semaine à la messe les noms des moines défunts <sup>1</sup>. »

« Les moines romains, nous apprend Théodore, comptaient au nombre de leurs possessions des serviteurs; les libéralités des papes consignées dans le *Liber pontificalis* confirment d'ailleurs l'exactitude de ce renseignement. »

XXIX. LES MONASTÈRES DES GRANDES BASILIQUES. — Dès le <sup>ve</sup> siècle, plusieurs monastères s'élevèrent successivement à proximité des grandes basiliques de Rome où les moines avaient mission de célébrer l'office divin. On en comptait trois à Saint-Jean du Latran : Saint-Pancrace, les Saints-André-et-Barthélémy, et Saint-Étienne; deux à Saint-Paul-hors-les-Murs : Saint-Césaire et Saint-Étienne; deux encore à Saint-Laurent-hors-les-Murs : Saint-Laurent et Saint-Cassien; trois à Sainte-Marie-Majeure : les Saints-Côme-et-Damien, Saint-André et Saint-Hadrien; enfin quatre proches de la basilique Saint-Pierre du Vatican : Saint-Jean-et-Saint-Paul, Saint-Étienne-Majeur, Saint-Martin et Saint-Étienne-Mineur <sup>2</sup>. D'autres basiliques eurent aussi leurs monastères dont le nombre total s'élevait à dix-neuf au <sup>viii</sup> siècle.

On a avancé comme une vérité démontrée que ces monastères basilicaux ne devaient pas être confondus avec des monastères bénédictins pour la raison que leur abbé n'était pas élu par la communauté, mais imposé par le pape; mais ni la règle bénédictine ni, croyons-nous, aucune règle monastique n'a jamais contesté au pape le droit d'investir l'abbé d'un monastère, à Rome surtout. D'ailleurs, nous voyons le pape Grégoire I<sup>er</sup> nommer directement un laïque, nommé Probus, abbé du monastère de Sainte-Lucie, dit *Renati* <sup>3</sup>. Or ce monastère était bien antérieur à S. Grégoire. Dans celui de Saint-Victor, près de la basilique Saint-Pancrace, sur la voie Aurélienne, celui-ci fondé par le même pape, le premier abbé fut nommé par lui : Maurus, et c'était cependant un monastère bénédictin. Les lettres de S. Grégoire fournissent d'autres exemples semblables et, en cela, il ne fait que se conformer à l'exemple donné par S. Benoît lui-même qui, ayant fondé un monastère près de Terracine en nomma le premier abbé <sup>4</sup>. C'était là un usage observé lors de la fondation ou de la reconstruction d'un monastère : le fondateur ou le restaurateur nommait presque toujours le premier abbé, les exemples en sont nombreux au <sup>vii</sup> siècle.

A la fin du siècle suivant, on voit le pape Léon III investir l'abbé du monastère de Saint-Étienne-Majeur et il y nomme un clerc romain élevé dans le *patriarchium* du Latran, déjà prêtre, nommé Pascal et qui succédera au pape Étienne IV : *ei monasterium sancti Stephani... ad regendum commisit*. Si Pascal n'était pas moine, il le devint en prenant la direction de son monastère; à supposer qu'il ne le fût pas, il avait peu à faire pour le devenir car on lit dans sa notice du *Liber pontificalis* qu'« il connaissait à fond les saintes Écritures et la psalmodie. Il recherchait avec soin la nuit et le jour, les entretiens fréquents avec les pieux et saints moines; il se livrait avec

ardeur et humilité à la prière, aux veilles et aux jeûnes quotidiens <sup>5</sup>. » Que pourrait-on dire de plus pour un moine?

Sous le pontificat de Grégoire IV (827-844), on rencontre une mention de *monachi canonici* appliquée aux moines basilicaux; il faudrait donc en faire des chanoines réguliers, mais on doit faire observer que ce terme s'applique à un monastère de la basilique Sainte-Marie au Transtévère et non à un monastère basilical; en outre le monastère en question est une fondation nouvelle succédant à une maison depuis longtemps abandonnée, ce qui permet de croire qu'à cette occasion on introduisit à Rome un type nouveau répandu déjà dans tout l'Occident.

« Cette expression *monachi canonici* paraît désigner des chanoines : ce serait la plus ancienne apparition, à Rome, de cette combinaison entre la vie cléricale et la règle monastique <sup>6</sup>. » Elle nous reporte à la moitié du <sup>ix</sup> siècle, d'où on peut conclure que les monastères des grandes basiliques de Rome n'étaient pas, aux <sup>vii</sup> et <sup>viii</sup> siècles, peuplés de chanoines réguliers (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHANOINES).

Au <sup>viii</sup> siècle déjà, les monastères basilicaux, spécialement ceux de Saint-Pierre, suivaient la règle bénédictine.

Le monastère de Saint-Pancrace, voisin de Saint-Jean de Latran, où vinrent se réfugier, avant 580, les moines fugitifs du Mont-Cassin, était bénédictin et il fut gouverné longtemps par l'abbé Valentinien <sup>7</sup>. Ces moines célébraient l'office divin dans la basilique, ce qui se pratiquait également à Saint-Sébastien, à Saint-Laurent-hors-les-Murs, à Sainte-Marie-Majeure et à Saint-Pierre du Vatican. Un demi-siècle plus tard, le pape Honorius (625-638) fonda, près de cette même basilique de Latran, un monastère qui porta son nom, avec la charge de célébrer l'office divin de concert avec le monastère de Saint-Pancrace, qui avait peut-être sollicité ce soulagement. On peut conjecturer avec vraisemblance que ce deuxième monastère suivait la même règle que le premier, puisqu'il avait à remplir la même mission. On peut en dire autant du troisième monastère, celui de Saint-Étienne, fondé, croit-on, un peu plus tard, près de la même basilique, avec la même destination.

A signaler encore le monastère de Saint-André près de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, sous le pontificat de S. Grégoire <sup>8</sup>, qui n'aura pas dû songer à lui imposer une règle différente de la règle bénédictine qu'il avait pratiquée avant son élévation à la papauté.

Quant aux monastères basilicaux de Saint-Pierre, ils étaient au nombre de quatre : Saint-Jean-et-Saint-Paul, fondé par S. Léon le Grand (440-461); Saint-Étienne-Majeur, fondé par Galla, fille de Symmaque, au commencement du <sup>vi</sup> siècle <sup>9</sup>; Saint-Martin, qui ne paraît pas antérieur à S. Grégoire; enfin, Saint-Étienne-Mineur, fondé par le pape Étienne (752-758). Ces quatre monastères étaient bénédictins, c'est ce dont témoigne un écrit anonyme antérieur au <sup>ix</sup> siècle qui décrit l'*ordo decanandi in ecclesia sancti Petri* par les moines bénédictins : *Qualiter in carnobis fideliter Deo servientes, tam juxta auctoritatem catholicæ atque apostolicæ romanæ ecclesiæ quam juxta dispositionem ac regulam sancti Benedicti missarum solemnibus vel natalicis sanctorum seu officiiis divinis anni circuli die noctuque auxiliante Domino debeant celebrare, sicut in sancta ac*

<sup>1</sup> Théodore, *op. cit.*, c. v, *ibid.*, col. 929-930. — <sup>2</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 22 sq. — <sup>3</sup> S. Grégoire, *Dialogi*, l. IV, c. XII. — <sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, l. II, c. XXII. —

<sup>5</sup> *Liber pontificalis*, t. II, p. 52. — <sup>6</sup> *Ibid.*, t. II, p. 84, note 8. — <sup>7</sup> S. Grégoire, *Dialogi*, l. II, préface. — <sup>8</sup> *Liber pontificalis*, t. II, p. 44. — <sup>9</sup> S. Grégoire, *Dialogi*, l. IV, c. XIII.

romana Ecclesia a sapientibus ac venerabilibus patribus nobis traditum. Voici qui est décisif. — Et un peu plus loin : *Secundum regulam sancti Benedicti omne tempore diebus dominicis legitur lectio sancti evangelii secundum tempus quo fuerit, et sequitur hymnum Te Deum laudamus et versum cum Kyrie eleison afiniuntur vigilia nocturnæ*. Plus loin encore : *Item de cursu diurno vel nocturno qualiter horas canonicas nuntiantur in sancta sede romanæ Ecclesiæ sive in monasteriis constitutis*. Après l'office de Prime, que les moines chantent là où ils ont passé la nuit, *ubi dormiunt*, les frères s'étant assis, le prieur avec eux, on lit la règle de S. Benoît, qui est expliquée par le prieur ou par un autre, afin que tous la comprennent et que nul ne puisse s'excuser sur son ignorance.

A la tombée de la nuit, ils se réunissent pour l'office de *Completorium* que S. Benoît avait institué et qui était propre à son ordre. L'anonyme décrit ensuite le lever de la nuit, la célébration des vigiles, des matines ou laudes, les repas de midi et du soir, le service de la cuisine, le tout exactement d'après la règle de S. Benoît dont il emprunte les expressions<sup>1</sup>. Ces quelques pages font revivre l'observance bénédictine dans les monastères basilicaux de Saint-Pierre qui renfermaient non des clercs ou des chanoines réguliers, mais de véritables moines bénédictins. Et on peut induire avec vraisemblance qu'il en allait de même dans les autres monastères attachés aux grandes basiliques de Rome.

S. Grégoire, venu du monachisme, avait fait bonne part aux moines dans l'organisation de l'office liturgique romain, trop bonne peut-être car son successeur Sabinien tourna ses faveurs sur le clergé : *Hic ecclesiam de clero implevit*<sup>2</sup>. On peut conjecturer que les moines avaient quelque peu envahi tout ce qui leur était accessible dans l'exécution de l'office divin, notamment la *scola*; il leur fallut faire place nette ou, du moins, consentir un recul, sauf à prendre leur revanche, ce qui arriva sous le pontificat de Boniface IV qui, à l'exemple du grand pape Grégoire, réservait sa confiance et sa faveur au monachisme. En 610, il présidait un concile qui marqua le retour des moines des monastères de Saint-Pierre dans les charges dont ils venaient d'être évincés. Revanche passagère suivie d'une autre réaction sous Deusdedit, successeur de Boniface IV, qui *clerum nullum dilexit, sacerdotes et clericum ad pristina loca revocavit*<sup>3</sup>, puis sous Honorius (625-638).

Nonobstant ces alternatives auxquelles il leur était impossible de se soustraire, les moines réussissaient à s'implanter individuellement; c'est ainsi que l'importante charge d'archichante de la basilique de Saint-Pierre fut investie successivement à quatre abbés du monastère de Saint-Martin; ainsi s'impose une tradition. Et l'influence monastique bénédictine s'affirmait encore dans l'adoption du *cursus* diurne : prime, tierce, sexte, none et complie, et son insertion dans l'office romain. Ensuite par la célébration des fêtes des saints selon la disposition de la règle de S. Benoît, ce qui ne se faisait nulle part ailleurs, les fêtes des martyrs n'étant célébrées que sur leurs tombeaux ou sur leurs reliques. Au VI<sup>e</sup> siècle, les fêtes des saints étaient encore en dehors de l'office des clercs. L'influence des monastères de Saint-Pierre avait agi pour les y introduire et il semble que cette introduction eut lieu sous le pontificat de Grégoire III qui aurait étendu à toutes les basiliques urbaines l'obligation de célébrer les *natalicia* de tous les saints martyrs et confesseurs du calendrier romain. Avant la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, l'œuvre de compénétration était accomplie et les fêtes des saints faisaient partie intégrante de l'office canonique, comme depuis S. Benoît, elles faisaient partie inté-

grante de l'office bénédictin. En définitive, jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, il n'y eut guère d'uniformité dans le domaine de l'office divin. Quand on arriva à l'y introduire, ce fut en s'inspirant de la règle bénédictine et surtout de l'usage des monastères de Rome, de ces grands couvents groupés autour des basiliques de Latran, du Vatican, de Sainte-Marie-Majeure, qui, à la longue, ont devenus des chapitres réguliers d'abord, puis séculiers, mais qui représentent, en somme, le *principium et fons* de tout le développement latin de l'office ecclésiastique et monacal<sup>4</sup>.

XXX. QUELQUES ÉGLISES ET MONASTÈRES. — Nous mentionnons ici avec une documentation et une bibliographie sommaires quelques fondations antérieures à la fin du IX<sup>e</sup> siècle.

1. SAINT-ABBACYR-AU-TRANSTÉVÈRE. — D'après un lectionnaire de l'église Sainte-Marie-in-Via-Lata, deux moines, au temps d'Innocent I<sup>er</sup> (402-417), apportèrent d'Alexandrie à Rome les corps des SS. Cyr et Jean, *hospitati sunt Transtiberim apud Theodoram religiosam viduam*. Celle-ci déposa les corps dans l'église qui leur était dédiée sur la voie de Porto. Martinelli rapporte à cette église ce qui se lit dans la vie de S. Grégoire le Grand par Jean Diacre, c. xci : *cumque presbyter monachus Lucido episcopo tam dirum unium revelare timeret, lacere autem penitus non auderet monasterio se tandem proripuit et ad domum episcopi non longe a flumine Tiberi, regione septima juxta basilicam Cyri et Joannis positam, somnium untiaturus accessit*.

Bibl. : Martingelli, *Roma ex ethnica sacra*, p. 355; *Primo trofeo della santa croce*, p. 111-117; A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 173; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 96; 2<sup>e</sup> éd., p. 179; P. Kehrer, *Ital. pont.*, t. 1, p. 73; Chr. Huelsen, *Le chiese di Roma*, p. 161, n. 2.

2. SAINT-ABBACYR-IN-XENODOCHIO-VALERIORUM. — Petite église mentionnée seulement dans la notice de Léon III (795-816) qui l'enrichit de ses dons : *oratorium S. Abbacryi qui ponitur in xenodochio a Valerii*. Sur ce *xenodochium*, cf. de Rossi, dans *Studi e documenti*, t. VII, p. 247 sq.; Gatti, dans *Bull. della comm. arch. com. di Roma*, t. XXX, 1902, p. 145 sq.; *Liber pontificalis*, éd. L. Duchesne, t. II, p. 46, note 108; P. Kehrer, *Ital. pont.*, t. 1, p. 43, 156.

Bibl. : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 93; 2<sup>e</sup> éd., p. 124; C. Cecchelli, *Una chiesa di S. Abbaciro presso s. Balbina*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XIV, 1937, p. 346; S. Abbaciro nello *xenodochio dei Valeri*, *ibid.*, p. 345-346; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 162, n. 3.

3. SAINT-AGAPIT AD VINCYLA. — Monastère; on lit dans la notice de Léon III (795-816) : *monasterium sancti Agapili qui ponitur ad Vinculan*, et *mon. s. A. qui ponitur juxta lilulum Eudoxiæ*, et probablement aussi dans la notice d'Étienne IV (816-817) : *monasterium ubi supra*, près de *ecclesia beati Petri apostoli ad vincula*.

Bibl. : Adinolfi, II, p. 115; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 101; 2<sup>e</sup> éd., p. 213; *Liber pontificalis*, éd. L. Duchesne, t. II, p. 41, note 63; cf. p. 51, note 7; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 165, n. 7; Martinelli, p. 334; C. Cecchelli, S. Agapilo sulla via Tiburt., dans *Riv. di arch. crist.*, t. XIV, 1937, p. 347-8.

4. SAINTE-AGATHE-IN-CAPUT-AFRICAE. — Mention dans la notice de Léon III (795-816) d'un *oratorium sanctæ Agathæ qui ponitur in Caput Africi* (sur ce vocable voir *Dictionn.*, t. I, col. 743).

Bibl. : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 104; 2<sup>e</sup> éd., p. 504; *Liber pontificalis*, éd. L. Duchesne, t. II, p. 45, note 95; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 165, n. 8.

<sup>1</sup> P. L., t. CXXXVIII, col. 1347. — <sup>2</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 315. — <sup>3</sup> *Ibid.*, t. I, p. 319. — <sup>4</sup> L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2<sup>e</sup> édit., p. 437.

5. *SAINTE-AGATHE-AD-COLLES-JACENTES*. — On lit dans la notice de Pascal I<sup>er</sup> (817-824) : *construxit monasterium in honore ss. Agathæ et Cæciliæ juxta ipsius ecclesiam in loco qui dicitur Colles jacentes, in quo et monachorum... cougregationem pro quotidianis laudibus in præfato titulo s. Cæciliæ die nocturne... decantandis constituit.*

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 104; 2<sup>e</sup> éd., p. 669; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 165, n. 9; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 124, note 3; Martinelli, *Imago b. Mariæ vindicata*, 1642, p. 10; *Roma ex ethn. sacra*, p. 334.

6. *SAINTE-AGATHE-IN-DIACONIA*. — Mentionnée pour la première fois dans la notice de Léon III (795-816); sur le flanc méridional de l'Alta Semita.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 101; 2<sup>e</sup> éd., p. 201; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 166, n. 10; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 64.

7. *SAINTE-AGATHE-DE-TEMPULO*. — Seule mention dans la notice de Léon III (795-816) d'un *oratorium sanctæ Agathæ martyris qui ponitur in monasterio Tempuli*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 366; 2<sup>e</sup> éd., p. 519; *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 45, note 97; Chr. Huelsen, *op. cit.*, p. 167, n. 12; [A. Zucchi, *Il monasterium Tempuli*, dans *Riv. di arch. crist.*, t. XIV, 1937, p. 353-360].

8. *SAINTE-AGNÈS-AD-DUO-FURNA*. — Oratoire et monastère très anciens, proches de la basilique de Sainte-Praxède; mention dans la notice de Léon III (795-816) de l'*oratorium sanctæ Agnetis qui ponitur in monasterio Duo Furna*. La célèbre inscription du pape Pascal I<sup>er</sup> à Sainte-Praxède atteste que, le 20 juillet 817, ce pape dépose les corps des SS. Alexandre, Eventius et Theodulus in oratorio b. Christi virginis Agnetis, quod sursum in monasterio situm est.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 105; 2<sup>e</sup> éd., p. 236; Fedele, *Una questione di topogr. rom. medievale*, dans *Bull. della soc. filolog. rom.*, t. III, p. 10; et dans *Archiv. della r. soc. rom. di stor. patr.*, t. XXVII, 1904, p. 28; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 168-169, n. 15; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 53.

9. *SAINTS-ALEXIS-ET-BONIFACE-SUR-L'AVENTIN*. — Église et monastère dédiés dès l'origine au martyr Boniface, auquel on joignit Alexis au x<sup>e</sup> siècle. (Voir ci-dessus, col. 2934.)

10. *SAINTE-ANASTASE-AD-AQUAS-SALVIAS*. — Monastère très ancien, mentionné dès le VIII<sup>e</sup> siècle (dans le catalogue de Salzbourg), dans le *Liber pontificalis*, sous Hadrien I<sup>er</sup> (772-795), Léon III (795-816) et Grégoire IV (827-844); aujourd'hui Saint-Vincent-et-Anastase aux Trois-Fontaines.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 755; 2<sup>e</sup> éd., p. 940; G. Celi, *Di un errore intorno ai santuari delle Acque Salvie*. S. Nicolo de Aqua Salvia, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1906, p. 97-106; V. Forcella, t. XII, p. 313-324; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 173, n. 21; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 170 sq.; J.-P. Kirsch, *Der Ort des Martyrium des heil. Paulus*, dans *Röm. Quart.*, t. II, 1888, p. 233; Lubin, p. 329; Martinelli, p. 317; Nibby, p. 755; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 801; 2<sup>e</sup> éd., p. 658; O. Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 85; J.-B. de Rossi, *Recenti scoperte nelle chiese alle Acque Salvie dedicata alla memoria del martirio dell' apostolo Paolo*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 83-92; 1871, p. 71-76; *Oratorio e monastero di S. Paolo apostolo alle Acque Salvie costruiti da Narsace Patrizio*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1887, p. 79-81; [Un monaco cisterciense trappista, *S. Paolo e le Tre Fontane*, XXII secoli di storia messi in luce, Rome, 1938].

11. *SAINTE-ANDRÉ-DE-BIBERATICA*. — Église et monastère sur le versant ouest du Quirinal, mentionnés dans la notice de Léon III (795-816) : *monasterium S. Andree quod ponitur juxta SS. Apostolorum*.

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 24; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 114; 2<sup>e</sup> éd., p. 261; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 181, n. 33; *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 45, note 88.

12. *SAINTE-ANDRÉ PRÈS DE SAINTE-MARIE-ANTIQUE*. — Seule mention dans la notice de Léon III (795-816) d'un *oratorium sancti Andree ubi supra*.

*Bibl.* : Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 186, n. 40; *Liber pontificalis*, éd. L. Duchesne, t. II, p. 46, note 109.

13. *SAINTE-ANDRÉ-IN-MASSA-JULIANA*. — Première mention dans la notice de Léon III (795-816) : *monasterium sancti Andree q. app. Massa Juliana*.

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 219; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 115; 2<sup>e</sup> éd., p. 815; L. Duchesne, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XXVII, 1907, p. 488 sq.; Ferri, dans *Arch. d. r. Soc. di stor. rom.*, t. XXVII, 1904, p. 161-167; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 187, n. 41; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 56; Martinelli, p. 340; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 215; 2<sup>e</sup> éd., p. 245.

14. *SAINTE-ANDRÉ-APUD-SANCTUM-PETRUM*. — Sanctuaire élevé sur la partie sud de la basilique vaticane et dédié par le pape Symmaque (498-514).

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 122; 2<sup>e</sup> éd., p. 737; Cancellieri, *De secretariis*, p. 1153 sq.; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 190, n. 46; Martinelli, p. 341.

15. *SAINTS-ANDRÉ-ET-BARTHÉLÉMY*. — Monastère fondé par le pape Honorius I<sup>er</sup> (625-634) près de Saint-Jean-de-Latran, restauré par Hadrien I<sup>er</sup> (772-795), mentionné dans la notice de Léon III (795-816).

*Bibl.* : Adinolfi, I, p. 262 sq.; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 118; 2<sup>e</sup> éd., p. 115; Bruti, vol. V (tom. IV), fol. 456-463; L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. I, p. 327, n. 21; t. II, p. 43, note 80; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 195, n. 56; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 33.

16. *SAINTE-ANGE DU CHATEAU SAINT-ANGE*. — Petite église fondée, s'il faut en croire le martyrologe d'Adon, par un pape du nom de Boniface qui serait Boniface IV (608-615) : *Ecclesiam sancti Michaelis nomine constructam, dit Adon, dedicavit in summitate circi, criptatim miro opere altissime porrectam; unde et idem locus in summitate sui continens ecclesiam, inter nubes situs vocatur.*

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 128; 2<sup>e</sup> éd., p. 774; Borgatti, *Castel S. Angelo*, p. 38 sq.; C. Fea, *Dissertatione sulle rovine di Roma*, p. 387; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 196, n. 58; Nibby, *Rome antica*, p. II, p. 500.

17. *SAINTE-ANTOINE PRÈS DE SAINTE-MARIE-ANTIQUE*. — Les *Mirabilia urbis Romæ*, c. XXIV, après la mention de la *Cannapara* disent que *juxta eam domum fuit palatium Catilinæ, ubi fuit ecclesia sancti Antonii, juxta quam est locus qui dicitur infernus, eo quod antiquo tempore ibi erucluabat et magnam perniciem Romæ inferebat (ubi est ecclesia s. Antonini, ms. Vat. 4265; ubi nunc est ecclesia s. Antonii, ms. Prague)*. Près de ce lieu, les fouilles récentes ont mis à jour un petit sanctuaire, enclos dans l'*atrium* de Sainte-Marie-Antique, décoré de fresques s'inspirant de la vie de S. Antoine, premier ermite. Ce sanctuaire devait avoir été délaissé dès avant l'an 1000.

*Bibl.* : Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 199, n. 64; O. Marucchi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. VI, p. 292; Rushforth, dans *Papers of the british School*, p. 10, 95; Wl. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, p. 97, 98, 495; J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken und Malereien*, p. 717 sq.

18. *SAINTE-APOLLINAIRE*. — Mention dans la notice d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) et de Léon III (795-816) et dans l'anonyme d'Einsiedeln.

*Bibl.* : P. Adinolfi, *La torre de Sanguini e santo Apollinare*, Roma, 1863, p. 77 sq.; D. Angeli, p. 54 sq.;

M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 136; 2<sup>e</sup> éd., p. 345; Fr. Cancellieri, *Descrizione della chiesa di S. Apollinare antica e moderna*, dans Ms. Vat. lat. 9168, c. 1-44; V. Forcella, t. vii, p. 513-530; Ch. Huelsen, *Le chiese*, p. 200, n. 67; [R. Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. 1, s. v.]; Martinelli, p. 63; Nibby, p. 106; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 221; 2<sup>e</sup> éd., p. 473.

19. *SAINTE-ARCHANGE*. — On lit dans la notice de Léon III (795-816) : *fecit in patriarchio Lateranense oratorium a fundamento in honore beati Archangeli*; autre mention dans la notice de Pascal 1<sup>er</sup> (817-824).

*Bibl.* : L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. II, p. 47, note 118; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 202, n. 71.

20. *SAINTE-BARBE-IN-SUBURA*. — Dans la notice d'Étienne IV (816-817), on lit que le pape in oratorio sanctæ Barbaræ martyris in Subura fecit vestem de fundato.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 148; 2<sup>e</sup> éd., p. 222; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 205, n. 3; Martinelli, p. 346.

21. *SAINTE-BASILIDE-IN-MERULANA*. — Seule mention de cette église dans la notice de Léon III (795-816) qui *sarta tecta beatæ Basilidis martyris sita in Merulana noviter restauravit*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 152; 2<sup>e</sup> éd., p. 247; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 208, n. 11; Martinelli, p. 347.

22. *SAINTE-CÉSAIRE-IN-PALATIO*. — Monastère fondé au début du ix<sup>e</sup> siècle parmi les ruines des palais impériaux; la plus ancienne mention se lit dans la *Translatio sanctorum Marcellini et Petri* d'Eishard, où il est dit qu'un moine nommé Basile, exilé de Constantinople, en 825, *in monte Palatino apud alios Græcos, qui eiusdem professionis erant, cum quatuor discipulis suis hospitium habuit*.

*Bibl.* : *Acta sanct.*, juin, t. 1, p. 183; *P. L.*, t. civ, col. 542; *Mon. Germ. hist.*, *Script.*, t. xv, 1, p. 242. — M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 187; 2<sup>e</sup> éd., p. 517; A. Bartoli, *Scoperta dell' oratorio e del monastero di S. Cesario sul Palatino*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1907, p. 191-204; L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. 1, p. 371, 377, note 12; t. II, p. 114, 136, note 23, p. 386; L. Duchesne, *La chapelle impériale du Palatin*, dans *Bull. crit.*, t. vi, 1885, p. 417-424; *Le Palatin chrétien*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1900, p. 17-28; Fedele, dans *Arch. soc. romana*, t. xxvii, 1903, p. 345; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 232-233, n. 10; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 103; J.-P. Kirsch, dans *Röm. Quart.*, 1907, p. 148; [R. Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. 1, s. v.]; R. Lanciani, *Ruins and Excavations*, p. 171; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 262-264; Le même, *Guide du Palatin*, 1898; *Le Forum et le Palatin*, 1903.

23. *SAINTE-CÉSAIRE-IN-MONASTERIO-CORSARUM*. — Le *monasterium Corsarum* ou de Corsis, près de la basilique de Saint-Sixte, d'après la notice de Léon IV (847-855), est mentionné avec l'oratoire de S. Césaire parmi ceux qui reçurent des présents de Léon III (785-816); il n'en est plus question dans la suite.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 186; 2<sup>e</sup> éd., p. 596; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 233-234, n. 11; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 120.

24. *SAINTE-CALLISTE*. — Près du très ancien *titulus Callisti* s'élevait dès le viii<sup>e</sup> siècle une église qu'on disait bâtie sur l'emplacement de la maison et au lieu de son martyre; elle fut restaurée sous Grégoire III (731-741).

*Bibl.* : D. Angeli, p. 77; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 173; 2<sup>e</sup> éd., p. 648; V. Forcella, t. xi, p. 517-524; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 234, n. 13; Martinelli, p. 86; Nibby, p. 140; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 253; 2<sup>e</sup> éd., p. 582.

25. *SAINTE-CONSTANCE*. — (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2609-2622.) On lit dans la notice de Silvestre 1<sup>er</sup> (314-335) : *fecit et baptisterium Constantiæ*.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 108; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 674; 2<sup>e</sup> éd., p. 860; Bruti, vol. VIII (tom. VII), fol. 296 v.-301; vol. XVII (tom. XVII), fol. 486 v.-490 (ital.); vol. XIII (tom. XII), fol. 14-17 (lat.); [G. De Angelis d'Ossat, *Roma, Chiesa di S. Costanza*, dans *Palladio, Riv. di storia dell' architettura*, t. IV, 1940, p. 44-45]; V. Forcella, t. xi, p. 363-369; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 238-239, n. 20; [G. Giovannoni, *La cupola di Santa Costanza e le volte romane a struttura leggera*, dans *Roma*, t. XIV, 1936, p. 37-42]; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 158; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 468; Martinelli, p. 92; Nibby, p. 190; Rivoira, *L'architettura romana*, Milano, 1921, p. 286 sq.; J. Wilpert, *Mosaiken und Malereien*, t. 1, p. 27 sq.

26. *SAINTS-COME-ET-DAMIEN-AD-PRAESEPE*. — Très ancien oratoire fondé par le pape Symmaque (498-514) : *ad sanctam Mariam oratorium sanctorum Cosmæ et Damiani a fundamentis construxit*. Près de là fut construit probablement un *gerocomium* qui, sous Grégoire II (715-731), fut converti en monastère qui fut doté par Léon III (795-816).

*Bibl.* : Adinolfi, II, 217; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 200; 2<sup>e</sup> éd., p. 236; L. Duchesne, dans *Mét. d'arch. et hist.*, t. XXVII, 1907, p. 480; Ferri, dans *Arch. soc. rom.*, t. XXVII, 1905, p. 165; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 239-240, n. 22; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 57; Lubin, p. 336; Martinelli, p. 353.

27. *SAINTS-COME-ET-DAMIEN-IN-XENODOCHIO-TUCIO*. — Sanctuaire mentionné seulement dans la notice de Léon III (795-816) : *oratorium sanctorum Cosmæ et Damiani qui ponitur in xenodochio qui appetatur Tucium*.

*Bibl.* : Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 242-243, n. 28.

28. *SAINTE-CYRIAQUE-DES-THERMES*. — Titre ancien représenté par ses prêtres aux synodes de 499 et de 595. Mentions nombreuses dans le *Liber pontificalis*; on lit la souscription de *Saxolus presbyter S. R. E. tituli sancti Cyriaci* à la bulle de Paul 1<sup>er</sup> du 4 juillet 761.

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 264 sq.; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 189; 2<sup>e</sup> éd., p. 819; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 245, n. 31; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 60; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titulkirchen*, p. 76 sq.; [R. Krautheimer, *Corpus basilicarum*, t. 1, s. v.]; Lubin, p. 334; Martinelli, p. 354-449; [A. Rava, *S. Cyriaco in Thermis*, dans *Roma*, 1928, p. 160-168].

29. *SAINTE-DONAT-IN-AVENTINO*. — Monastère nommé dans la seule notice de Léon III (795-816) : *simili modo fecit et in monasterio sancti Donati, qui ponitur juxta titulum sanctæ Priscæ, canistrum ex argento pensantem libras II et uncias VI*. Site inconnu.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 224; 2<sup>e</sup> éd., p. 588; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 248, n. 2; Martinelli, p. 356.

30. *SAINTE-ERASME*. — Église et monastère très anciens, remontant peut-être au viii<sup>e</sup> siècle, mentionnés dans la notice du pape Adéodat (672-676).

*Bibl.* : Adinolfi, I, p. 343; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 228; 2<sup>e</sup> éd., p. 122; Bruti, vol. IV (tom. III), fol. 236; Camobreco, dans *Arch. della soc. rom.*, t. XXVIII, 1905, p. 265-300; G. Gatti, *La casa Celimontana dei Valeri e il monastero di S. Erasmo*, dans *Bull. della comm. arch. com. di Roma*, 1902, p. 145-163; Le même, *Iscrizione greca del monastero di S. Erasmo*, *ibid.*, 1902, p. 164-176; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 249, n. 1; Huelsen, dans *Dissert. dell' accad. pont.*, série II, t. IX, p. 410 sq.; Martinelli, p. 356; J.-B. de Rossi, *Il monastero di S. Erasmo presso san Stefano Rotondo nella casa dei Vateri sul Celio*, in-8°, Roma, 1886; Le même, *La basilica di San Stefano Rotondo e il*

*monastero di san Erasmo. Saggio unico dell' opera di Gregorio Terribilini intorno alle chiese di Roma edito ed illustrato*, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, t. vii, 1886, p. 217-233; Le même, *La casa dei Valerii sub Celio e il monastero di S. Erasmo*, *ibid.*, t. vii, 1886, p. 235-243.

31. *SAINTE-EUPHÉMIE*. — Très ancienne église restaurée par le pape Serge I<sup>er</sup> (687-701) : *hic basilicam sanctæ Euphemie, quæ per multa tempora fuerat disjecta, cooperuit ac renovavit*; l'anonyme d'Einsiedeln la désigne sous le nom de *sancta Euphemia in vico Patricio*, et Léon III l'enrichit de ses dons : *sanctæ Euphemie et Archangeli, qui ponitur juxta titulum Pudentis*.

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 244; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 142; 2<sup>e</sup> éd., p. 196; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 249, n. 2; R. Lanciani, dans *Bull. com.*, 1891, p. 307 sq.; *Storia degli scavi*, t. IV, p. 130 sq.; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 307; 2<sup>e</sup> éd., p. 196.

32. *SAINTE-EUPLÉ*. — Oratoire fondé par le pape Théodore I<sup>er</sup> (642-649) : *fecit et oratorium beato Euplo foris porta beati Pauli, restauré par Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) : porticum qui ducit ad sanclum Paulum apostolum a porta una cum ecclesia b. Eupli restauravit*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 741; 2<sup>e</sup> éd., p. 925; L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. I, p. 520, note 94; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 250, n. 3; Martinelli, p. 101, 301.

33. *SAINTE-EUSTACHE*. — Très ancienne diaconie qui, au x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècle, portait le surnom de *in platana*.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 130; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 234; 2<sup>e</sup> éd., p. 429; V. Forcella, t. II, p. 381-428; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 251-252, n. 5; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 96; Martinelli, p. 103; Nibby, p. 215; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd. p. 310; 2<sup>e</sup> éd., p. 789; Piazza, p. 851.

34. *SAINTE-FÉLIX-IN-PINCIS*. — La plus ancienne mention certaine de cette église ne se trouve pas dans l'homélie XIII de S. Grégoire sur l'évangile *habita in basilica beati Felicis confessoris in die natalis ejus* qui fut prononcée dans la basilique émitériale de la voie de Porto, mais bien dans la biographie d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) : *basilicam beati Felicis positam in Pincis, quæ in ruinis erat... renovavit*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd. p. 237; 2<sup>e</sup> éd., p. 342; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 252, n. 1; Martinelli, p. 301.

35. *SAINTE-HÉLÈNE*. — (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2126-2145). Le mausolée de la mère de Constantin sur la voie Labicane est mentionné dans la notice d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) et d'Étienne IV (816-817) sous le nom de *basilica beatæ Helenæ*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 697; 2<sup>e</sup> éd., p. 882; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 261-262, n. 3; Martinelli, p. 361; Rivoira, *Architettura romana*, p. 277 sq.; Tomassetti, *Campagna romana*, t. III, 1913, p. 392 sq.

36. *SAINTE-HERMÈS-HORS-LES-MURS*. — Très ancienne basilique cimetériale dont il subsiste des vestiges sur la voie Salarae ancienne, non loin de la bifurcation des « Trois Madones ». A la construction se rapporte probablement ce passage de la notice de Pélagé (579-590) : *hic fecit cymeterium beati Hermetis martyris*; mention dans la notice d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795).

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 666; 2<sup>e</sup> éd., p. 851; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 262, n. 1; [R. Krauthemer, *Corpus basilicarum*, t. I, s. v.] G. Marchi, *Monumenti delle arti cristiane primitive*, 1844, p. 191, 199.

37. *SAINTE-HIPPOLYTE-IN-VICO-PATRICIO*. — Une inscription découverte en 1850 sur l'Esquilin à la villa Caserta et conservée au musée chrétien de

Latran attesque que : *OMNIA QVAE VIDENTVR A MEMORIA SANCTI MARTYRIS YPPOLITI VSQVE HVC SVRGERE TECTA ILICIUS PRESB SVMITV PROPIO FECIT* (lire *sumptu proprio*). Le prêtre Ilcius est connu par d'autres travaux exécutés près de Sainte-Pudentienne sous Sirice (384-398), ce qui date la *memoria S. Hippolyti*.

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 248; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 293; 2<sup>e</sup> éd., p. 224; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 263, n. 6; R. Lanciani, *Ruins and excavations*, p. 393.

38. *SAINTE-JEAN-SUR-L'AVENTIN*. — Dans la notice de Léon III (795-816) on lit la mention d'un *monasterium sancti Johannis qui ponitur in Aventino*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 375; 2<sup>e</sup> éd., p. 587; L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. II, p. 45, note 102; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 270, n. 15; Martinelli, p. 186-362.

39. *SAINTE-JEAN-ET-PAUL*. — Église et monastère situés au nord-ouest de l'ancienne basilique de Saint-Pierre, à l'endroit signalé sur le plan d'Alfarano. Fondés par S. Léon I<sup>er</sup> (440-461) et plusieurs fois mentionnés dans le *Liber pontificalis* et dans d'autres documents du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 281; 2<sup>e</sup> éd., p. 743; Cancellieri, *De secretariis*, t. III, p. 1485-1488; L. Duchesne, dans *Liber pontif.*, t. II, p. 44, note 81; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 278, n. 32; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 144; Lubin, p. 336; Martinelli, p. 363; Severano, *Sette chiese*, p. 77.

40. *SAINTE-ISIDORE*. — L'anonyme d'Einsiedeln mentionne, entre la porte Tiburtine et Saint-Eusèbe, une église dédiée à S. Isidore, à laquelle se rapporte un passage de la notice de Léon III (795-816) : *in monasterio sancti Isidori fecit canistrum ex argento pensantem libras II*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd. p. 294; 2<sup>e</sup> éd., p. 828; L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. II, p. 45, note 96; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 278-279, n. 33; Le même, dans *Atti dell' acad. pont.*, série III, t. IX, 1907, p. 402; R. Lanciani, dans *Memorie dei Lincei*, t. I, p. 477.

41. *SAINTE-JUSTIN*. — Église fondée vers 770 par Ansa, femme de Didier, roi des Lombards.

*Bibl.* : Adinolfi, *Portica di San Pietro*, p. 20; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 285; 2<sup>e</sup> éd., p. 769; Ehrle, *Dissert. dell' Accad. pontif.*, série II, tom. X, 1910, p. 18 sq.; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 279, n. 35; Martinelli, p. 363; Severano, *Sette chiese*, p. 98.

42. *SAINTE-LAURENT*. — On lit dans la notice d'Étienne II (752-757) : *hic restauravit basilicam sancti Laurentii super s. Clementem sitam, regione tertia, quæ a diuturnis temporibus diruta manebat*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 309; 2<sup>e</sup> éd., p. 135; L. Duchesne, dans *Lib. pont.*, t. I, p. 457, n. 15; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 283, n. 7.

43. *SAINTE-LAURENT-PRÈS-SAINTE-EUSÈBE*. — Entre 1706 et 1708 on trouva dans un jardin près de Saint-Eusèbe les vestiges d'une église antique et un édifice contigu à 4 mètres sous le sol moderne; en outre, une corniche avec cette inscription : + *AVXILIANTE DNO DO NRO XPO ORANTE BEATO LAURENTIO MARTYRE HILARVS ARCHIDIAC FECIT*. Église inconnue à tous les catalogues; trop éloignée de Sainte-Marie-Majeure pour l'identifier avec le monastère des Saints-Laurent-et-Hadrien ou avec Saint-Laurent *juxta gradatas*. C'est une pure conjecture de Bianchini d'en faire le *monasterium ad Lunam*, mentionné une seule fois dans la notice du pape Hilaire I<sup>er</sup> (461-468), dont l'emplacement n'est pas connu.

*Bibl.* : Bianchini, *ad Anastasium*, t. III, p. 169; L. Duchesne, *Notes de topographie*, dans *Mél. d'arch.*

<sup>1</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 57; *Museo epigrafico Pio Lateranense*, Rome, 1877, pl. I.

et d'hist., t. xxvii, 1907, p. 484; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 285, n. 12.

44. *SAINTE-LAURENT-DE-PALATIO*. — La plus ancienne mention de cette église se lit dans la notice d'Étienne III (768-772); restaurée par Honorius III (1216-1227). (Voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1610-1650.)

*Bibl.* : Adinolfi, *Laterano*, p. 52; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 303; 2<sup>e</sup> éd., p. 108; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 291, n. 23; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. i, p. 31; Marangoni, *Istoria dell' antichissimo oratorio o cappella di S. Lorenzo nel patriarcio Lateranense, communemente appellato Sancta Sanctorum e della celebre immagine del SS. Salvatore della Acteropita che ivi conservasi; colle notizie del cullo, e varie riti praticati anticamente verso la medesima; come anche dell' origine ed usi di tal sorta d'immagini venerate nella cattolica Chiesa, raccolte da monumenti antichi, e specialmente dell' archivio della nobile Compagnia che ne ha la custodia*, in-4<sup>o</sup>, Roma, 1747; Martinelli, p. 140-162; H. Marucchi, *Bas. et égl. de Rome*, p. 101 sq.; B. Millino, *Dell' oratorio di S. Lorenzo nel Laterano oggi detto Sancta Sanctorum*, Romæ, 1666; Nibby, p. 699; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 745; 2<sup>e</sup> éd., p. 145; O. Panvino, *De septem ecclesiis*, p. 186; P. Ugonio, *Stazioni*, fol. 45.

45. *SAINTE-LAURENT-IN-PALLACINIS* ou *DE PARACERA*. — Ce sanctuaire assez ancien a conservé le nom du vicus *Pallacinæ* qui rapproche l'extrémité nord du Cirque Flaminius et le commencement de la *via Lata*. On le trouve mentionné pour la première fois dans la notice d'Hadrien 1<sup>er</sup> (773-793) : *monasterium sancti Laurentii qui appellatur Palatinis... restaurans... coniungens et alterum monasterium juxta ipsum positum, scilicet sancti Stephani qui cognominatur Vagauda*. Léon III (795-816) lui fit des dons : *in monasterio beati Laurentii martyris qui appellatur Pallacina*, et on le trouve également nommé dans la notice de Grégoire IV (827-844).

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd. et 2<sup>e</sup> éd., p. 493; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 291-292, n. 24; Marchetti-Longhi, dans *Memorie dei Lincei*, série V, t. xvi, 1923, p. 706; Martinelli, p. 364.

46. *SAINTE-LAURENT-AD-TAURELLUM*. — La seule mention de cette église se lit dans la notice d'Hadrien 1<sup>er</sup> (772-792) : *Tectum basilicæ sancti Laurentii ad Taurellum, dum nimis vetustissimum jam esset... restauravit*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 308; 2<sup>e</sup> éd., p. 217; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 297, n. 33; Martinelli, p. 365.

47. *SAINTE-LAURENT-ET-HADRIEN*. — On lit dans la notice d'Hadrien 1<sup>er</sup> (772-795) que ce pape *monasterium SS. Adriani et Laurentii, quod in ruinis marcescens... a secularibus habitabatur... restauravit*.

*Bibl.* : L. Duchesne, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. xxvii, 1907, p. 480, 484; au *Liber pontificalis*, t. i, p. 522, n. 116; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 297, n. 34.

48. *SAINTE-LUCIE-RENATI*. — Monastère appelé à l'origine *S. Andrew et Lucie*, dans la correspondance de S. Grégoire le Grand, l. XI, ep. xv, du 5 octobre 600 et, du même, *Dialog.*, l. IV, c. xii : *monasterium Renati*. Un supérieur de ce monastère souscrit au concile de Latran en 649, et on rencontre au concile œcuménique de 681 un Γεώργιος πρεσβύτερος καὶ μοναχὸς μονῆς τῆς Ῥενάτης διακεμήνης κατὰ τὴν πρεσβυτέρων Ῥώμην. Dans la notice de Léon III (795-816), il est question de l'*oratorium sanctæ Lucie quod ponitur in monasterio de Renati*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 320; 2<sup>e</sup> éd., p. 809; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 304-305, n. 45; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. i, p. 89; Lubin, p. 343; Martinelli, p. 367.

49. *SAINTE-LUCIE-IN-SEPTEM-SOLIS*. — Ancienne diaconie, mentionnée dans l'anonyme d'Einsiedeln, dans la notice de Léon III (795-816) : *Lucie in septem vias*; dans celle de Grégoire IV (827-844) : *in septem vias*; et dans Pierre Mallius : *sante Lucie in cyro juxta septa solis*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 318; 2<sup>e</sup> éd., p. 516; Bartoli, dans *Bollettino d'arch.*, t. iii, p. 253-269; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 305, n. 46; R. Lanciani, *Storia degli scavi*, t. iv, p. 138 sq.; Martinelli, p. 366; E. Stevenson, dans *Bull. communiss. arch. comm. di Roma*, 1888, p. 269 sq.

50. *SAINTE-LUCIE-IN-SILICE*. — Diaconie fondée par Honorius 1<sup>er</sup> (625-638) : *hic fecit ecclesiam beatæ Lucie in urbe Roma juxta s. Silvestrum, quam dedicavit et multa dona obtulit*; restaurée par Léon III (795-816), mentionnée dans la notice de Grégoire IV (827-844) et désignée dans tous ces textes par le sobriquet *in Orphea*, rappelant l'ancien lacus *Orphei*; vers l'an 1000 on employa *in silice*.

*Bibl.* : Adinolfi, n, p. 116; D. Angeli, p. 239; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 316; 2<sup>e</sup> éd., p. 218; Bruti, vol. xvi (tom. xv), fol. 212 v.-216 (ital.); vol. xi (tom. x), fol. 182-186 (lat.); vol. vi (tom. v), fol. 233-240; V. Forcella, t. x, p. 355-362; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 306, n. 48; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. i, p. 46; Martinelli, p. 164; Nibby, p. 310; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 432; 2<sup>e</sup> éd., p. 214.

51. *SAINTE-LUCIE-IN-XENODOCHIO-ANICIORUM*. — Mentionnée parmi les églises enrichies des présents de Léon III, en 806 : *oratorium sanctæ Lucie qui ponitur in xenodochium qui appellatur Anichiorum*.  
*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 318; 2<sup>e</sup> éd., p. 359; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 306, n. 49; Huelsen-Jordan, *Topographie*, t. i, 3, p. 549, note 116.

52. *SAINTE-MARIE-IN-AQUIRO*. — Église très ancienne existant encore au Champ de Mars près du Panthéon. La forme originaire était *Sancta Maria a Cyro* ou *in Cyro*. On lit dans la notice de Grégoire II (731-742) : *basilicam S. Dei genitricis que appellatur a Cyro, in qua antea diaconia et parvum oratorium fuit, a fundamentis longiorem et latiore fecit*; dans la notice de Léon III (795-816) : *in diaconia sanctæ Mariæ in Cyro fecit coronam ex argento*; dans celle de Grégoire IV (827-844) : *obtulit veslem de fundalo* et dans celle de Léon IV (847-858) : *fecit... regnum... ex argento*.

*Bibl.* : Adinolfi, n, p. 388; D. Angeli, p. 264 sq.; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 340; 2<sup>e</sup> éd., p. 315; V. Forcella, t. ii, p. 429-479; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 310-311, n. 10; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. i, p. 85; Imperi, *Della chiesa di S. Maria in Aquiro*, Roma, 1866; Martinelli, p. 215; Nibby, p. 338; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 497; 2<sup>e</sup> éd., p. 415.

53. *SAINTE-MARIE-IN-CAMPO-MARTIO*. — Ce monastère remonte à l'époque où des moines fugitifs de Constantinople apportèrent à Rome le corps de S. Grégoire de Nazianze et reçurent du pape Zacharie (741-752) cet emplacement. Pas de mention plus ancienne que 937 dans le cartulaire de Subiaco.

*Bibl.* : Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 320, n. 24.

54. *SAINTE-MARIE-IN-CAPUT-PORTICI*. — On lit dans la notice d'Étienne II (752-757) : *secus basilicam beati Petri apostoli duo fecit xenodochia... que et sociavit venerabilibus diaconis illic foris existentibus preterniter permanere, id est diaconie S. Dei genitricis et B. Silvestri*, et dans celle d'Hadrien 1<sup>er</sup> (772-795) : *constituit diaconias tres foris porta b. Petri apostoli, idest (S. Mariæ in Adriano) alia vero sanctæ Mariæ que ponitur foris porta b. Petri apostoli in caput portici... (nec non et alia que appellatur S. Silvestri)*. Ces deux passages rendent vraisemblable que la diaconie se trouvait dans le voisinage immédiat de la

basilique, à l'extrémité occidentale du portique de Saint-Pierre. En 806, Léon III l'enrichit de ses dons et sa notice la désigne ainsi : *diaconia b. Dei genetricis foris porta b. Petri apostoli*.

*Bibl.* : Adinolfi, *Portica di S. Pietro*, p. 68; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 348; 2<sup>e</sup> éd., p. 773; L. Duchesne, dans *Liber pontif.*, t. 1, p. 456, n. 6; p. 520, n. 80; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 324, n. 29; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 150.

55. *SAINTE-MARIE-IN-JULIA*. — Église avec monastère mentionnés pour la première fois dans la notice de Léon III (79--816) sous le nom de *monasterium sanctæ Mariæ quæ appellatur Juliæ*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 355; 2<sup>e</sup> éd., p. 447; Bruti, vol. xv (tom. xv), fol. 97-99 (ital.); vol. xi (tom. x), fol. 84-85 (lat.); Fr. Cancellieri, *Notizie storiche della chiesa di S. Maria in Julia*, Bologna, 1823; Ciampini, *De Vicecancellario*, p. 178; Fonseca, *De basilica s. Laurentii in Damaso*, p. 371; V. Forcella, t. x, p. 73-82; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 340, n. 52; Martinelli, p. 60, 372; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 210; 2<sup>e</sup> éd., p. 741.

56. *SAINTE-MARIE-DE-LUTARA*. — N'est mentionnée que dans la notice de Léon III (795-816) : *oratorium s. Mariæ quod ponitur in monasterio de Lutara*, sans autre indication topographique.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 332; 2<sup>e</sup> éd., p. 142; L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. II, p. 45, note 103; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 341, n. 53; Martinelli, p. 373.

57. *SAINTE-MARIE-DE-MAXIMA*. — Église et monastère existant encore sous le vocable de Saint-Ambroise della Massima. Mentionnés dans la notice de Léon III (795-816) : *fecit in monasterium sanctæ Mariæ quæ appellatur Ambrosii canistrum ex argento*.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 28; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 110; 2<sup>e</sup> éd., p. 564; Bruti, vol. xvi (tom. xv), fol. 99 v.-103 (ital.); vol. xi (tom. x), fol. 85-89 (lat.); V. Forcella, t. ix, p. 305-316; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 344-345, n. 58; Nibby, p. 72; Martinelli, p. 54; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 190; 2<sup>e</sup> éd., p. 735.

58. *SAINTE-MARIE-MEDIANA*. — Dans les notices de Léon III (795-816) et de Grégoire IV (827-844) on trouve la mention d'un *oratorium sanctæ Dei genetricis Mariæ quod Mediana dicitur*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 444; 2<sup>e</sup> éd., p. 764; L. Duchesne, dans *Lib. pont.*, t. II, p. 42, note 70; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 345, n. 59.

59. *SAINTE-MARIE-IN-MINERVA*. — Église bâtie sur les ruines du temple de Minerve Chalcidique, au Champ de Mars. Une tradition sans autorité veut la faire remonter au pape Zacharie (741-752); mais elle existait certainement vers l'an 800, puisqu'on lit dans l'*Hinéraire* d'Einsiedeln : *Minervium, ibi S. Maria*.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 335; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 406; 2<sup>e</sup> éd., p. 485; Bruti, vol. xxii (tom. xxii), fol. 28-130; V. Forcella, t. I, p. 407-539; 545-547; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 347, n. 61; Martinelli, p. 225; Masetti, *Memorie storiche della chiesa di S. Maria sopra Minerva*, Roma, 1855; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 525; 2<sup>e</sup> éd., p. 819.

60. *SAINTE-MARIE-IN-MONASTERIO-MICHAELIS*. — Mention dans la notice de Léon III (795-816) d'un *oratorium sanctæ Mariæ qui ponitur in monasterio Michaelis* près de la basilique des Quatre-Couronnés.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 444; 2<sup>e</sup> éd., p. 759; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 348, n. 63.

61. *SAINTE-MARIE-NOUVELLE*. — Diaconie fondée par Léon IV (847-855) pour remplacer Sainte-Marie-Antique.

*Bibl.* : D. Angeli, p. 136; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 311; 2<sup>e</sup> éd., p. 150; Bruti, vol. xvii (tom. xvi),

fol. 228-249 (ital.); vol. xii (tom. xi), fol. 170-182 (lat.); vol. iv (tom. III), fol. 1-91; Fedele, dans *Arch. soc. rom.*, t. xxiii, 1900, p. 171-238; t. xxiv, 1901, p. 159-196; t. xxv, 1902, p. 169-209; t. xxvi, 1903, p. 21-137; V. Forcella, t. II, p. 1-16, 527, 538; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 352, n. 68; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 65; Lubin, p. 338; Martinelli, p. 230; H. Marucchi, *Bas. el. égl. de Rome*, p. 361; Nibby, p. 763 sq.; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 538; 2<sup>e</sup> éd., p. 99 sq.

62. *SAINTE-MARIE-DE-PORTICU*. — Une tradition attribue la fondation de cette église à la patricienne Galla, fille de Symmaque, qui aurait bâti dans sa propre demeure un sanctuaire pour honorer une image miraculeuse de la Vierge. Les diplômes de Jean I<sup>er</sup> (523-526), de Grégoire I<sup>er</sup> (590-604) et d'Alexandre II (1061) sont apocryphes. Le premier document authentique est une inscription sous l'autel majeur qui attribue la consécration de l'église à Grégoire VII (8 juillet 1073).

*Bibl.* : Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 359, n. 77.

63. *SAINTE-MARIE-IN-SAXIA*. — Église très ancienne qui tire son nom de la *schola Saxonum*, fondée par le roi Ina de Wessex, vers l'année 727, reconstruite par Léon IV, vers 850, qui *ecclesiam sanctæ Mariæ a fundamentis super schola Saxonum noviter construxit*; ce pape, dans une bulle du 10 août 854, attribue cette église au monastère de Saint-Martin-au-Vatican.

*Bibl.* : Adinolfi, *Portica di San Pietro*, p. 166 sq.; Alveri, *Roma in ogni stato*, t. II, p. 252 sq.; D. Angeli, p. 566; Bruti, vol. xiv (tom. xiii), fol. 22-30 (lat.); vol. xx (tom. xix), fol. 35-50; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 444; 2<sup>e</sup> éd., p. 772; V. Forcella, t. VIII, p. 381-464; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 363-364, n. 83; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 151; Martinelli, p. 307; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 770; 2<sup>e</sup> éd., p. 554.

64. *SAINTE-MARIE-IN-TEMPULO*. — Le *monasterium Tempuli* est mentionné dans la notice de Léon III qui lui fit des présents en 806; il s'y trouva alors incorporé un oratoire de Sainte-Agathe. Le fondateur du monastère, Tempulus, était un grec exilé de Constantinople avec ses frères Servulus et Cervulus; ils installèrent dans cet oratoire une image de la Vierge attribuée à S. Luc, laquelle fit tant de miracles qu'on en vint à changer le vocable de l'oratoire : *quæ scilicet aula... cum a priscis eatenus Sanctæ Agathæ nomine litularelur, ab eo tempore crebrentibus miraculis, quæ per sæpe nominatam imaginem Dominus operari dignatus est, sanctæ Mariæ competenter accepit vocabulum*. La même légende attribue l'installation de l'image miraculeuse au pape Serge (687-701).

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 366; 2<sup>e</sup> éd., p. 518; Chr. Huelsen, dans *Miscellanea Ehrle*, t. II, p. 387 sq.; *Le chiese*, p. 367-368, n. 88; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 121; et ci-dessus, col. 2979, n. 7.

65. *SAINTE-MARIE-IN-TRASPADINA* ou *IN-HADRIANO*. — On lit dans la notice d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) : *constituit... foris porta beati Petri apostoli... (diaconiam) sanctæ Mariæ quæ ponitur in Hadrianum*. Léon III, en 806, l'enrichit de ses dons.

*Bibl.* : Adinolfi, *Portica di san Pietro*, p. 67 sq.; Alveri, t. II, p. 124-130; D. Angeli, p. 393; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 348; 2<sup>e</sup> éd., p. 773; V. Forcella, t. VI, p. 347-375; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 370-371, n. 90; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 154; Martinelli, p. 246; Nibby, p. 485; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 583; 2<sup>e</sup> éd., p. 503.

66. *SAINTE-MARIE-IN-VIA-LATA*. — Diaconie très ancienne, mentionnée pour la première fois au nombre des églises enrichies par les présents de Grégoire III, en 806, ensuite dans la notice de Grégoire IV (827-844) et de Serge II (844-847). La tradition qui la fait remonter au pape Serge I<sup>er</sup> (687-701)

ne s'autorise pas de documents contemporains (voir ci-dessus, col. 2964).

67. *SAINTE-MARIE-IN-XENODOCHIO FIRMIS*. — Oratoire mentionné dans la notice de Léon III (795-816); emplacement douteux, doit être différent de *Sainte-Marie-in-sinodochio*.

68. *SAINT-MARTIN-POST-SANCTUM-PETRUM*. — Monastère et église mentionnés dans la constitution synodale de Grégoire III, en 732; restaurés par Léon III (795-816). Le pape Léon IV y fut élevé : *in monasterio beati Martini quod foris muros hujus civitatis Romanæ juxta ecclesiam beati Petri apostoli situm est*. Une bulle du 10 août 854 concède au *monasterium sancti Martini quod situm est post absidam in introitu ecclesie beati Petri* trois autres églises; en outre, ce même pape la fit restaurer : *monasterium beati Martini quod longo senio erat casurum miris domorum ædificiis restauravit*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 457; 2<sup>e</sup> éd., p. 739; F. Cancellieri, *De secretariis*, t. III, p. 1489-1498; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 384-385, n. 112; P. Kehr, *Italia pont.*, t. I, p. 145; Lubin, p. 339; Martinelli, p. 339.

69. *SAINT-MATTHIEU-IN-MERULANA*. — Titre mentionné au synode romain de 499. Il fut changé, probablement au VI<sup>e</sup> siècle, et transféré à l'église des Saints Pierre-et-Marcellin (voir ci-dessus : PIERRE ET MARCELLIN).

*Bibl.* : Adinolfi, I, p. 292 sq.; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 464; 2<sup>e</sup> éd., p. 244; Bruti, vol. XVII (tom. XVI), fol. 221-228 (ital.); vol. XII (tom. XI), f. 163-170 (lat.); vol. IV (tom. III), fol. 276 v.-295; V. Forcella, t. X, p. 445-546; Henze, dans *Miscellanea Ehrle*, t. II, 1924, p. 404-414; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 386-387, n. 115; P. Kehr, *Italia pont.*, t. I, p. 39; J.-P. Kirsch, *Die römischen Titelkirchen*, p. 11, 56 sq.; Martinelli, p. 257; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 622; 2<sup>e</sup> éd., p. 171; Tomassetti, *Cenno storico sulla chiesa di S. Matteo in Merutana*, Rome, 1883.

70. *SAINT-MÉNAS*. — Église mentionnée sur une inscription de 589. Le pape Grégoire I<sup>er</sup> (590-604) y prononça son homélie xxxvi sur l'Évangile; mentionnée dans l'*Itinéraire* d'Einsiedeln après avoir nommé la porte d'Ostie : *inde per porticum usque ad ecclesiam Mennæ et de Mennæ usque ad sanctum Paulum apostolum*; mentionnée dans les notices de Léon III (795-816) et de Pascal I<sup>er</sup> (817-824).

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 742; 2<sup>e</sup> éd., p. 927; L. Duchesne, dans *Lib. pontif.*, t. II, p. 54, note 10; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 387, n. 116.

71. *SAINT-MICHEL-ARCHANGE*. — On lit dans la notice du pape Symmaque (498-514) : *ad archangelum Michæel basilicam ampliavit et grados fecit et introduxit aquam*; cela se rapporte probablement à l'église de Saint-Michel et Sainte-Euphémie.

72. *SAINT-MICHEL-DE-PORTICU*. — Église de la *schola Frisonum*, mentionnée dans la bulle de Léon IV pour Saint-Martin-du Vatican, le 10 août 854.

*Bibl.* : Adinolfi, *Portica di san Pietro*, p. 209; Alveri, II, p. 242-247; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 143; 2<sup>e</sup> éd., p. 770; Blok, dans *Bull. arch. com.*, t. XXXIV, 1906, p. 42-60; V. Forcella, t. VI, p. 262-278; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 388, n. 118; P. Kehr, *Italia pont.*, t. I, 152; Martinelli, p. 259; Nibby, p. 553; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 207; 2<sup>e</sup> éd., p. 551; Severano, *Sette chiese*, p. 294; Torrigio, *Origine dell' antichissima chiesa de S. Michele e Magno*, Rome, 1629.

73. *SAINT-PANCRACE IN LATERANO*. — Très ancien monastère mentionné par S. Grégoire (*Dialogi*, I, II, procem.) et dans plusieurs notices papales : Grégoire III (731-741), Hadrien I<sup>er</sup> (772-795), Léon III (795-816) : *monasterium sancti Pancratii situm post basilicam Salvatoris quæ appellatur Constantiniana*,

et *monasterium sancti Pancratii qui ponitur juxta basilicam Salvatoris*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 495; 2<sup>e</sup> éd., p. 106; Cancellieri, *De secretariis*, t. II, p. 1599 sq.; L. Duchesne, dans *Liber pontif.*, t. II, p. 43, note 80; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 409-410, n. 2; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 32.

74. *SAINTPAUL-JUXTA-SANCTAM-BIBIANAM*. — On lit dans la notice de Léon II (682-684) que ce pape *fecit ecclesiam juxta sanctam Vibianam ubi et corpora sanctorum Simplicii, Faustini, Beatrix atque aliorum martyrum condidit, atque ad nomen beati Pauli dedicavit sub die XXII mens. Februar.*

*Bibl.* : Adinolfi, I, p. 286; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 298; 2<sup>e</sup> éd., p. 807; L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. I, p. 361, n. 9; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 415, n. 10; Martinelli, p. 384.

75. *SAINTPÉREGRIN*. — On lit dans la notice de Léon III (795-816) : *oratorium sancti Peregrini quod ponitur in hospitale domesticum ad naumachiam*, et dans la notice de Pascal I<sup>er</sup> (817-824) : *hospitale sancti Peregrini positum ad beatum Petrum apostolum in loco qui Naumachia vocatur* (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NAUMACHIE).

*Bibl.* : Alveri, *Roma in ogni stato*, t. II, p. 121; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 501; 2<sup>e</sup> éd., p. 786; F. Cancellieri, *De secretariis*, t. II, p. 933 sq.; L. Duchesne, au *Liber pontificalis*, t. II, p. 47; V. Forcella, t. VI, p. 247-261; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 416, n. 12; Huelsen, dans *Dissert. dell' Accad. pontif.*, II<sup>e</sup> série, t. VII, p. 375; P. Kehr, *Italia pont.*, t. I, p. 153; A. Naef, dans *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde*, nouv. série, t. XIII, 1911, fasc. 2; Martinelli, p. 279.

76. *HOPITAL SAINT-PIERRE*. — Proche de la basilique Vaticane, au nord. Est-ce le même que l'*hospitale domesticum ad Naumachiam*?

*Bibl.* : Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 418, n. 14 a.

77. *SAINTPIERRE-ET-PAUL-IN-VIA-SACRA*. — Église située près de la basilique de Constantin et de la basilique des Saints-Côme-et-Damien, mentionnée dans l'*Itinéraire* d'Einsiedeln. On lit dans la notice de Paul I<sup>er</sup> (757-767) : *hic fecit noviter ecclesiam... in via Sacra juxta templum Romæ in honorem SS. apostolorum Petri et Pauli... ubi ipsi... propria genua flectere visi sunt*; mentionnée dans la notice d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795), manque dans celle de Léon III (795-816).

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 549; 2<sup>e</sup> éd., p. 148; Bruti, vol. IV (tom. III), fol. 70 v.-92; L. Duchesne, dans *Lib. pontif.*, t. I, p. 466, n. 9; Le même, *Le Forum chrétien*, 1899, p. 15-19; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 422, n. 20; Martinelli, p. 385.

78. *SAINTE-PÉTRONILLE-IN-VATICANO*. — On lit dans la notice d'Étienne II (752-757) : *fecit juxta basilicam beati Petri apostoli et ab atia porta beati Andree apostoli in loco qui Mositeos appellabatur basilicam in honorem sanctæ Petronittæ*. Le *mositeos* c'est la rotonde au centre de l'ancienne basilique de Saint-Pierre, destinée à la sépulture de la famille impériale du V<sup>e</sup> siècle, là où on trouva, en 1544, la tombe de Marie, fille de Stilicon, épouse d'Honorius (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2137. Dans la notice de Léon III (795-816) on trouve la mention du *musiteum beatæ Petronittæ quod ponitur ad beatum Petrum apostolum*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 502; 2<sup>e</sup> éd., p. 754; F. Cancellieri, *De secretariis*, t. II, p. 957-1095; Cerrati, *Tiberii Alpharani de basilicæ Vaticanæ antiquissima et nova structura*, Roma, 1914, p. 133-135; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 422-423, n. 21; de Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 140-146.

79. *HOPITAL SAINTE-PÉTRONILLE*. — D'après l'ordre du catalogue, il devait se trouver non loin

de Sainte-Pudentienne, mais sans qu'on puisse en déterminer l'emplacement exact.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 508; 2<sup>e</sup> éd., p. 198.

80. *LES QUARANTE-MARTYRS.* — Oratoire très ancien proche de Sainte-Marie-Antique, que les fouilles de 1901 ont mis au jour; établi sur un édifice antique du 1<sup>er</sup> ou du 11<sup>e</sup> siècle, près du *Lacus Julurnæ*, et peint à fresque au 7<sup>me</sup>-8<sup>me</sup> siècle. (Voir *Dictionn.*, t. v, col. 2045.)

*Bibl.* : Chr. Huelsen, dans *Römische Mitteilungen*, 1902, p. 82; 1905, p. 85; *Le chiese*, p. 426, n. 3; *Forum romanum*, p. 150; Rushforth, dans *Papers of the British School at Rome*, t. 1, 1902, p. 110 sq.; Vaglieri, dans *Bull. della commiss. arch. com. di Roma*, 1903, p. 199-201.

81. *SAINTS-CYR-ET-JULITTE.* — Des auteurs du 16<sup>e</sup> et du 17<sup>e</sup> siècle ont imaginé d'attribuer à cette église une très haute antiquité. Ugonio et Bruti parlent d'une inscription du pape Vigile (537-555), détruite en 1606, d'autres la font remonter au temps de S. Jérôme. En réalité, le plus ancien témoignage littéraire ne remonte pas au delà du milieu du 12<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* : Adinolfi, 1, p. 62; D. Angeli, p. 526; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd. 574; 2<sup>e</sup> éd., p. 172; Bruti, vol. xviii (tom. xvii), fol. 430-434 v. (ital.); vol. xii (tom. xi), fol. 303-306 (lat.); V. Foreella, t. viii, p. 297-317; [G. Giovannoni, *La chiesa dei Sanli Quirino e Giulitta in Roma, dans Atti del II. convegno nazionale di storia dell' architettura*, Rome, 1939, p. 229-238]; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 428-429, n. 7; Martinelli, p. 293; Nibby, p. 684; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 725; 2<sup>e</sup> éd., p. 202.

82. *SAINT-SATURNIN-EXTRA-MUROS.* — Église très ancienne élevée sur le cimetière des SS. Thrason et Saturnin, près de la voie Salaire, restaurée par Félix IV (526-530) et par Grégoire IV (827-844). Elle est mentionnée dans le catalogue de Salzbourg, au 7<sup>me</sup> siècle.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 669; 2<sup>e</sup> éd., p. 853; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 158-459, n. 46; H. Maruechi, *Calacombé romanc*, 1903, p. 400 sq.; Martinelli, p. 393.

83. *SAINTS-SERGE-ET-BACCHUS-DE-FORMA.* — On lit dans la notice de Papeal 1<sup>er</sup> (817-824) que ce pape trouva le *monasterium sanctorum Sergii et Bacchi post formam aquæductus patriarchii Lateranensis rebus omnibus desolatum*; c'est probablement celui dont il est question dans la notice de Léon III (795-816) sous le nom de *monasterium sancti Sergii*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 610; 2<sup>e</sup> éd., p. 117; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 462, n. 51; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 32; Martinelli, p. 400.

84. *SAINTS-SERGE-ET-BACCHUS-DE-SUBURA.* — Au nombre des petits sanctuaires enrichis par les présents de Léon III (795-816) on trouve l'*oratorium sanctorum Sergii et Bacchi quod ponitur in Calinico*. Benoît III (855-858) fit également des dons au *monasterium sanctorum Christi martyrum Sergii et Bacchi qui appellatur Callinici*.

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 98 sq.; D. Angeli, p. 556; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 611; 2<sup>e</sup> éd., p. 206; Bruti, vol. xviii (tom. xvii), fol. 420 v.-423 (ital.); vol. xii (tom. xi), fol. 291-291 (lat.); vol. v (tom. v), fol. 106-119; V. Foreella, t. ix, p. 333-342; Martinelli, p. 303-400; Nibby, p. 712; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 759; 2<sup>e</sup> éd., p. 209.

85. *SAINT-SÉVERIN-IN-MERULANA.* — Dans une lettre datée de janvier 593, S. Grégoire le Grand donne ordre à *Petrus sub diaconus Campanie ut transmittat reliquias b. Severini, in cujus honore ecclesiam positam juxta domum Merulanam regione III, quam superstîtio diu Ariana detinuit, cupit*

*consecrare*. Cette église ne reparait dans aucun document de date postérieure, peut-être était-elle une église arienne.

*Bibl.* : S. Grégoire, *Registr.*, l. III, ep. xix; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 611; 2<sup>e</sup> éd., p. 247; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 464, n. 54; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 40.

86. *SAINT-SILVESTRE-IN-PALATIO.* — Oratoire à l'intérieur du palais de Latran, fondé par le pape Théodore (642-649), orné de peintures et de mosaïques par le pape Zaeharie (741-752) et enrichi par Léon IV (847-855). Mentionné en outre dans la notice de Serge 1<sup>er</sup> (687-700) et dans celle d'Honorius II (1124-1130).

*Bibl.* : Adinolfi, *Lalerano*, p. 48; *Roma*, t. 1, p. 229; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 613; 2<sup>e</sup> éd., p. 104; L. Duchesne, au *Liber pontificalis*, t. 1, p. 334, note 11; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 467, n. 58; Martinelli, p. 401.

87. *SAINT-SILVESTRE-PROPE-SANCTUM-PETRUM.* — On lit dans la notice d'Hadrien 1<sup>er</sup> (772-795) : *constituit diaconiam quæ appellatur sancti Silvestri quæ ponitur juxta hospitale sancti Gregori*; cette même diaconie est mentionnée dans la notice d'Étienne II (752-757), avec celle de Sainte-Marie *in caput porci*, comme fondation de ce pape. Reçut des dons de Léon III, en 806.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 614; 2<sup>e</sup> éd., p. 765; L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. 1, p. 456, note 6, p. 520, note 81; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 468, n. 60; Martinelli, p. 400.

88. *SAINT-SIXTE-IN-GALLINA-ALBA.* — Le sobriquet de cette église rappelle la localité *Gallinæ albæ*, assignée par les régionnaires constantiniens à la VI<sup>e</sup> région. Cette localité, mais non l'église, est mentionnée dans une lettre de S. Grégoire le Grand : *domus posita... regione IV juxta locum qui appellatur Gallinas albas*.

*Bibl.* : Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 474, n. 66.

89. *SAINT-ÉTIENNE-DE-AGULIA.* — Étienne II (752-757) ajouta un quatrième monastère aux trois qui existaient déjà en dépendance de Saint-Pierre, et, pour le distinguer des autres, il l'appela *Sancti Stephani cata Galla*; il devint en outre *Sancti Stephani minoris*. Fut au nombre des monastères enrichis par les dons de Léon III (795-816) : *monasterium prini martiris Stephani qui ponitur ad beatum Petrum apostolum*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd. p. 623; 2<sup>e</sup> éd., p. 747; F. Cancellieri, *De secretariis*, t. III, p. 1534-1540, 1545-1563; Cerrati, *Alfaranus, De basilica Vaticana*, Roma, 1914, p. 139; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 472, n. 68; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 148; Lubin, p. 334; Martinelli, p. 309; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 778; 2<sup>e</sup> éd., p. 547.

90. *SAINT-ÉTIENNE-IN-DULCITI.* — On lit dans la notice de Léon III (795-816) : *in oratorio sancti Stephani qui ponitur in Dulciti fecit canistrum argenteum*, en 806.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 637; 2<sup>e</sup> éd. p. 832; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 476, n. 76; Martinelli, p. 402.

91. *SAINT-ÉTIENNE-JUXTA-LATERANUM.* — C'est probablement l'*oratorium sancti Stephani in baptisterio Lateranense*, fondé par le pape Hilaire (461-468), qu'on retrouve dans la notice de Léon III (795-816) : *monasterium sancti Stephani qui ponitur juxta Lateranis*. L. Duchesne se demande si ce ne serait pas Saint-Venée.

*Bibl.* : Adinolfi, I, p. 214; Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 619; 2<sup>e</sup> éd., p. 105; L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. 1, p. 247, note 11; t. II, p. 43, note 80; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 477, n. 78; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. 1, p. 33; Martinelli, p. 402.

92. *SAINTE-ÉTIENNE-LE-GRAND*. — Monastère déjà existant dans Grégoire III, en 732; mentionné dans la notice d'Hadrien I<sup>er</sup> sous le nom de *monasterium sancti Stephani cata Barbara patricia situm ad sanctum Petrum apostolum*, et dans la notice de Léon III (795-816) : *monasterium sancti... Stephani qui appellatur cata Galla patricia*; il reçut sa part des présents en 806.

*Bibl.* : Alveri, *Roma in ogni stato*, t. II, p. 218-220; D. Angeli, p. 569; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 420; 2<sup>e</sup> éd., p. 750; Cancellieri, *De secretariis*, t. III, p. 1513-1538; V. Forcella, t. VI, p. 305-312; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 477-478, n. 79; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 146 sq.; Lubin, p. 331; Martinelli, p. 308; Nibby, 726.

93. *SAINTE-ÉTIENNE-ORPHANOTROPHI*. — Dans la notice de Serge II (841-847), on lit que *shotan catorum quæ primùm orphanotropheum vocabatur*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 619; 2<sup>e</sup> éd., p. 105; L. Duchesne, au *Liber pontificatis*, t. II, p. 102, n. 18; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 479, n. 82.

94. *SAINTE-ÉTIENNE-AD-BEATUM-PAULUM*. — Monastère mentionné dans la correspondance de S. Grégoire le Grand (xiv, 14), le 25 juin 604, sous le nom de *monasterium sancti Stephani quod est ancillarum Di positum ad Scm. Paulum*; plus tard il est mentionné par Guillaume de Malmesbury.

*Bibl.* : Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 743; 2<sup>e</sup> éd., p. 928; L. Duchesne, au *Liber pontificatis*, t. II, p. 44, note 82; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 479-480, n. 83; Martinelli, p. 403; Severano, *Sette chiese*, p. 384 sq.

95. *SAINTE-ÉTIENNE VAGAUDA*. — Le biographe d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) dit qu'il restaura le monastère de Saint-Laurent in Pallaciniis *coniungens ci altium monasterium iuxta ipsum positum, scilicet Sancti Stephani qui cognominatur Vagauda*. L. Duchesne et P. Kehr l'identifient avec Saint-Étienne de Pinea, ce que repousse Chr. Huelsen.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 629; 2<sup>e</sup> éd., p. 551; L. Duchesne, dans *Liber pontificatis*, t. I, p. 520, n. 87; Chr. Huelsen, dans *Atti dell' accad. pontif.*, série II, t. IX, 1907, p. 407; *Le chiese*, p. 486, n. 95; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 101; Martinelli, p. 365, 401; Tomassetti, dans *Bull. arch. comun.*, 1905, p. 337.

96. *SAINTE-SEMÉTRE*. — Monastère mentionné dans une lettre de S. Grégoire le Grand, en 599 (IX, xcct), où il est question d'un *Fortunatus abbas monasterii sancti Semetrii*. Un des sanctuaires enrichis en 806 par les dons de Léon III, et mentionné dans la notice de Léon IV (847-855) : *monasterium ancillarum dei in honorem sanctorum Simetrii et Cesarii*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 608; 2<sup>e</sup> éd., p. 596; L. Duchesne, dans *Liber pontificatis*, t. II, p. 45, note 99; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 487-488, n. 97; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 120; Martinelli, p. 398.

97. *SAINTE-VALENTIN EXTRA PORTAM*. — Basilique cimitériale fondée par Jules I<sup>er</sup> (337-352), restaurée par Théodore (642-649) et par Léon III (795-816), décorée par Benoît II (683-685), dotée par Hadrien I<sup>er</sup> (772-795), par Léon III (795-816) et par Grégoire IV (827-844). Dans l'*Itinéraire* de Salzbourg on l'appelle *ecclesia mirifice ornata*.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 662; 2<sup>e</sup> éd., p. 843; Federici, dans *Arch. soc. romana*, t. xxII, 1899, p. 226 sq.; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 496-497, n. 2; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 157; O. Marucchi, *Il cimitero e la basilica di S. Valentino*, Roma, 1890; Tomassetti, *Campagna romana*, t. II, 1913, p. 219 sq.

98. *SAINTE-VIT-IN-MACELLO*. — Diaconie mentionnée pour la première fois dans la notice de Léon III (795-816).

*Bibl.* : Adinolfi, II, p. 225; D. Angeli, p. 602; M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 656; 2<sup>e</sup> éd., p. 811; Bruti,

vol. XVIII (tom. XVII), fol. 310-316 (ital.); vol. XII (tom. XI), fol. 230-235 (lat.); vol. VII (tom. VI), fol. 197-295; F. Forcella, t. XI, p. 147-156; P. Kehr, *Ital. pont.*, t. I, p. 39; Martinelli, p. 405; Nibby, p. 760; Panciroli, 1<sup>re</sup> éd., p. 805; 2<sup>e</sup> éd., p. 242; Severano, *Sette chiese*, p. 678.

99. *SAINTE-VIT-IN-MONASTERO-SARDORIUM*. — Parmi les chapelles qui recurent les dons de Léon III, en 806, on a trouvé l'*oratorium sancti Viti qui ponitur in monasterio qui appellatur de Sardas*. Dans cette liste, l'oratoire en question est placé entre *S. Agnetis ad duo furna* et *S. Viviane*.

*Bibl.* : L. Duchesne, au *Liber pontificatis*, t. II, p. 45, n. 92; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 500, n. 8; Martinelli, p. 405.

100. *SAINTE-ZÉNON*. — Église en territoire vatican, soumise au monastère de Saint-Martin, comme l'atteste une bulle de Léon IV, du 10 août 854.

*Bibl.* : M. Armellini, 1<sup>re</sup> éd., p. 657; 2<sup>e</sup> éd., p. 768; Ehrle, dans *Dissertationi dell' accad. pontific.*, II<sup>e</sup> série, t. X, 1910, p. 35; Chr. Huelsen, *Le chiese*, p. 502, n. 1; Martinelli, p. 406.

## VII. PARTICULARITÉS. — I. LA LÉGENDE DE

ROME AU MOYEN ÂGE. — Il y a pas mal d'orgueil dans les contes que les Romains ont entassés autour du berceau de leur ville ainsi que dans les visions où sa fin est mêlée à celle de l'univers qui doit périr avec elle. Pendant mille ans et plus, dans les écoles, dans les églises, dans les monastères de la chrétienté, on a épilogué sur ces sujets qui enflammaient les pèlerins et les poussaient en foule vers ce *Mons Gaudii* d'où ils saluaient Rome en s'agenouillant et en l'acclamant. A leur retour les « Romipètes » ou « Romiens » devenaient pour leurs voisins et leurs amis un objet d'envie et une source intarissable de récits toujours avidement écoutés.

La destruction de l'unité romaine s'accomplit dans une telle confusion et parmi de tels bouleversements que l'impression qu'elle produisit, toute profonde, toute terrible qu'elle dût être, ne trouva pas des esprits assez calmes pour la rendre durable et poétiquement féconde. Hors de l'Italie, il ne resta de Rome et de sa puissance qu'un souvenir vague, qui dans le peuple s'éteignit bientôt presque complètement, au milieu des conditions nouvelles de la vie. Le seul témoignage de l'ancienne puissance et de l'ancienne position centrale de Rome qui se retrouvait partout, et dont l'unité ne pouvait manquer de frapper les imaginations, c'étaient ces magnifiques routes que le Moyen Âge, loin de pouvoir imiter, avait bien de la peine à entretenir, et qui se rejoignaient toutes pour conduire finalement à leur point de départ. « Tout chemin mène à Rome », disait-on avec admiration, et peut-être faut-il reconnaître dans une légende répandue par toute la France, sous des formes différentes, une défiguration bien populaire du souvenir de la grande cité. Ce n'est pas, en effet, à Jules César que l'on attribue, comme le dit Huon de Bordeaux, d'avoir fait :

Les grans chemins ferrer et compasser;

plusieurs traditions veulent que ce soit à une femme qu'on doive ces créations grandioses. Le nom varie : dans tout le Nord-Est c'est Brunehaut qui est l'auteur des chemins; en Bretagne, c'est la vieille Ahès, reine de Ker-Ahès ou Carhaix (où se croisaient les principales voies romaines du pays); ailleurs, c'est une reine anonyme. Ne peut-on pas voir dans ces attributions quelque chose de comparable à ce qu'on raconte des Hindous, qui se représentaient la Compagnie des Indes comme une « vieille dame » très riche, habitant l'Angleterre et envoyant de là ses

agents dans l'Inde? La femme qui fit construire tous les chemins serait alors Rome elle-même, naïvement conçue comme une reine douée d'une puissance et de richesses incomparables. Rappelons-nous qu'Abercius (voir *Dictionn.*, t. 1 à ce nom), lui aussi, conçoit l'Église de Rome comme une reine. Quant aux autres monuments de la grandeur romaine, on avait si bien oublié leurs origines qu'on les attribuait d'ordinaire, comme on sait, aux Sarrasins, indiquant seulement par là le caractère profondément étranger à la société nouvelle qu'on leur reconnaissait instinctivement.

En Italie, il n'en fut pas tout à fait de même. Il était impossible que le souvenir du temps où Rome avait dominé le monde n'y laissât pas un peu plus de traces. Cependant là non plus il ne faut pas s'attendre à trouver des légendes vraiment populaires (sauf peut-être quelques-unes de celles qui se rattachent directement à ces monuments). Plus on étudie ce qu'on appelle la tradition, plus, en général, on la voit s'évanouir. Les événements historiques s'effacent avec une incroyable rapidité, dans les lieux mêmes où ils se sont produits avec le plus d'éclat, quand leur souvenir n'est pas fortifié par quelque appui extérieur et plus durable. Les monuments, qui sont les plus habituels de ces appuis, sont cependant plus souvent encore le point de départ de fictions purement imaginatives, qui n'ont rien à faire avec la réalité. Le passé ne se conserve dans la légende qu'au moyen de compositions poétiques contemporaines des événements et transmises, grâce à leur forme, de génération en génération; or l'état intellectuel et social des premiers temps du Moyen Age ne se prêtait nullement, en Italie, à la naissance de compositions de ce genre. En dehors de ces chants, qui dans des conditions favorables produisent les épopées nationales, le peuple (nous entendons par là tous ceux qui ne sont pas des lettrés) ne s'intéresse point au passé; les récits que les vieillards, d'après les partisans de la crédibilité de la tradition historique, font aux jeunes gens avides de les entendre, laissent d'ordinaire ceux-ci profondément indifférents et, s'ils les écoutent, ils ne les transmettent pas. En dehors de la poésie, la tradition historique ne peut exister que dans un milieu à demi savant, où l'intérêt pour le passé est entretenu par l'éducation, où l'on a l'espoir de tirer de ce passé un fruit soit moral soit politique pour le présent et l'avenir, et où l'imagination est à la fois excitée et contenue par un savoir plus ou moins solide, plus ou moins net, plus ou moins étendu.

C'est dans ce milieu que s'est formée la légende de Rome, et c'est à ce milieu qu'elle doit son caractère si souvent factice et pédantesque. Il est peu de ses productions qui aient une vraie valeur poétique et qui jettent, comme les créations de la vraie épopée, une lumière profonde sur la vie morale intime de ceux qui les ont créées. Il en est cependant qui méritent l'intérêt et quelques-unes ne sont pas dénuées de poésie et de signification. Telle est celle de la *Salvatio Romæ* qui existait sûrement au VII<sup>e</sup> siècle. Comment les Romains faisaient-ils pour maintenir dans l'ordre et la soumission leur immense empire, composé de tant de peuples différents? Ils y étaient, racontait-on, puissamment aidés par une « merveille », la plus étonnante en effet du monde entier. Dans le Capitole, (ou ailleurs, les récits varient), se dressaient, rangées en cercle autour de la statue de Rome, les statues de toutes les provinces sujettes, chacune portant son nom sur la poitrine. Si une de ces provinces méditait une révolte, aussitôt son effigie se détournait de la statue centrale qu'elle regardait ordinairement, et agitait une clochette : on savait dès lors où envoyer l'armée, toujours prête à marcher, et les rebelles, surpris par l'arrivée foudroyante des

légions, étaient domptés avant d'avoir pu se mettre en défense. Dans d'autres versions, les statues sont remplacées par un miroir magique dans lequel on voyait se refléter ce qui se passait dans le monde entier. La « tour du miroir » fut détruite par la ruse des ennemis de Rome et la cupidité d'un empereur; on lui fit croire qu'en creusant profondément sous la tour, on y trouverait d'immenses trésors et que, si elle était bien ébranlée, elle ne courrait aucun danger; puis, une nuit on mit le feu aux étançons, la tour s'écroula, le miroir fut brisé, et avec lui périt la puissance romaine. On a étudié avec soin l'origine de cette légende, qu'on a regardée comme orientale; on a cherché, au contraire, très ingénieusement, à retrouver dans divers monuments de la ville et dans diverses croyances antiques tous les éléments qui ont contribué à la former. Que quelques-uns de ces éléments n'aient pas été étrangers à la forme particulière qu'a prise la *Salvatio*, on l'accordera volontiers; mais l'idée principale se retrouve en Orient plus anciennement qu'à Rome; elle s'y retrouve, notons-le, sous la forme du miroir, et c'est sous cette forme sans doute, qu'elle arriva d'abord à Rome, sans avoir toute l'importance qu'elle devait prendre en se transformant comme on l'a vu. C'est du moins ce qui semble le plus probable en soi et ce qui paraît le plus conforme à la manière dont se sont développées les légendes romaines du Moyen Age. Elles ne sont pas proprement romaines, elles n'ont nullement le caractère de celles qui étaient nées spontanément à Rome dans l'antiquité; elles portent l'empreinte fantastique des conceptions orientales qui avaient envahi la capitale du monde, et qui, là comme en d'autres cas, paraissent bien avoir fourni au moins le germe sur lequel l'imagination occidentale a ensuite travaillé.

Cette puissance romaine si extraordinaire devait avoir eu des commencements merveilleux. Là, les chroniqueurs du Moyen Age trouvaient les fables accueillies par les historiens romains, et qu'ils répétaient en les variant quelque peu. Mais ni Romulus, ni Énée lui-même n'offraient un point d'arrêt suffisant à des esprits qui ne considéraient une histoire comme ayant un commencement que s'ils pouvaient la rattacher au livre des origines par excellence, à la Bible. On remonta donc logiquement jusqu'au déluge, et le premier fondateur de Rome ne fut autre que Noé : ce second et moins coupable Adam, le premier homme du monde où nous vivons encore, devait inaugurer l'histoire de la ville qui était destinée, après avoir imposé son joug à l'humanité, à la diriger spirituellement jusqu'à la fin du monde.

C'est dans cette idée de la mission de Rome et dans les sentiments opposés qu'elle a suscités que l'imagination du Moyen Age a trouvé son aliment le plus vivace. Pendant que les uns déplorent la chute de l'antique reine des peuples, les autres célèbrent sa renaissance comme mère des nations; Hildebert du Mans a le mérite d'avoir rendu ces deux impressions dans deux élégies latines qui comptent parmi les rares poésies de cette période, où une forme simple et élégante se joint à une inspiration sincère. La Rome des Césars, qui a persécuté les chrétiens et fait mourir Pierre et Paul, suscite les invectives les plus ardentes, mais la Rome des papes, qu'illustrent et sanctifient les tombeaux des apôtres, est l'objet de la vénération la plus exaltée. Elle en est l'objet, mais pour ainsi dire l'objet idéal : si, pleins des idées qu'éveille ce grand nom, les fidèles accourent à Rome, ils n'en rapportent trop souvent qu'une amère désillusion. Le contraste entre ce que devrait être la Rome apostolique et ce qu'est la Rome papale fait naître de toute part des satires, les uns passionnées et présageant les explosions futures, les autres railleuses, celles-ci provenant

de clercs qui ont eu à Rome quelque affaire personnelle et dont la bourse a été trop durement soumise au traitement exténuant de la curie :

*O vos, bursæ turgidæ, Romam veniatis :  
Ibi viget physica bursis constipatis!*

On en vient à prétendre que *Romanus* tire son nom de *rodit manus*<sup>1</sup> :

*Roma manus rodit : quas rodere non valet odit ;  
Dantes exaudit, nil dantibus ostia claudit.*

Si déchu de son antique réputation qu'elle appa-  
raisse à ses visiteurs, Rome demeure la capitale du  
monde chrétien, la ville où reposent les corps des  
apôtres Pierre et Paul, la cité sainte par excellence.  
Avec Charlemagne, sa gloire laïque paraît un instant  
devoir égaler sa gloire religieuse. L'empire romain,  
dont le centre s'était transporté à Constantinople,  
et qui, à vrai dire, n'existait plus pour l'Occident, est  
restauré à Rome même, et un nouveau Constantin,  
confirmant d'une part et réparant de l'autre l'œuvre  
de son prédécesseur, consacre l'alliance indissoluble  
de l'empire et de la papauté. Vain rêve, qui ne devait  
jamais se réaliser, qui devait halluciner tout le Moyen  
Age, dresser l'Italie contre l'Allemagne, et s'évanouir  
après un millier d'années, non sans avoir contribué à  
sauver l'unité du monde civilisé! Faire vivre, en bon  
accord la papauté, investie d'un pouvoir temporel,  
et l'empire, qui était presque un sacerdoce, était une  
tâche étrangement difficile : Charlemagne lui-même  
semble avoir renoncé à poursuivre toutes les consé-  
quences de la restauration de l'empire chrétien ;  
autrement il aurait dû transporter à Rome le siège  
de cet empire, ce qu'il se garda bien de faire. Mais le  
fantôme entrevu ne cessa de hanter les esprits : les  
Romains du Moyen Age avaient bien plus d'ambition  
de voir leur cité redevenir le siège de l'empire univer-  
sel, et en même temps de lui rendre son indépen-  
dance municipale, que d'en faire la capitale de l'Ita-  
lie, et les Italiens eux-mêmes n'abandonnaient pas  
leur prétention au *primato*. L'empire était sacré et  
institué par Dieu comme la papauté ; le siège de tous  
deux était à Rome, et la « monarchie » qui était  
l'idéal le plus sublime du Moyen Age ne pouvait se  
réaliser que par le retour de l'empereur dans sa seule  
résidence légitime. Avec quelle passion Dante criait  
à Henri VII :

*Vieni a veder la tua Roma che piange,  
Vedova, sola, e di notte chiama :  
Cesare mio, perchè non m'accompagne?*

Ainsi pensaient les Gibelins d'Italie, pour lesquels  
Rome prenait une importance mystérieuse et sym-  
bolique. Les Césars allemands se laissaient aussi par-  
fois entraîner à ces grandioses visions : un ou deux  
songèrent, dit-on, à s'établir dans cette Rome dont  
ils portaient toujours le nom dans leur titre impérial ;  
mais des motifs divers les en empêchèrent et les deux  
« moitiés de Dieu » ne se réunirent jamais.

La signification de Rome restait donc toujours  
très grande pour le Moyen-Age. Le conflit de l'an-  
cienne Rome avec le christianisme avait été l'objet  
de bien des récits légendaires, mais il avait cessé, et la  
ville de Mars était devenue la ville du Christ. Les  
païens avaient déjà proclamé que ses destinées étaient  
unies à celles de l'humanité tout entière ; le christi-  
anisme adopta cette croyance, mais, comme l'humani-  
té devait finir, Rome finirait aussi ; la prédiction  
de sa chute, liée à l'avènement de l'Antéchrist et  
aux bouleversements qui la suivraient, a fourni le  
thème de descriptions apocalyptiques qui ont natu-  
rellement leurs sources dans des prophéties antérieures  
et leur origine dans des milieux lettrés et même savants.

Ceci concerne la Rome idéale. La Rome matérielle

a donné lieu à des légendes d'un autre genre et dont  
on s'explique facilement la naissance. Les monuments  
de Rome, les uns en ruines, les autres encore entiers ou  
presque entiers, frappaient de stupeur les étrangers  
qui, surtout comme pèlerins, y accouraient en foule ;  
ils en demandaient le sens, la destination, l'origine.  
On leur répondait tant bien que mal, les *ciceroni*  
débitaient les contes qui leur passaient par la tête, les  
pèlerins y ajoutaient leurs propres fantaisies. De là  
sortit avec le temps toute la littérature des *Mira-  
bilis urbis Romæ*<sup>2</sup> dans lesquels des vestiges de tra-  
ditions locales sont presque étouffés sous des amplifi-  
cations incessamment renouvelées. L'apport des  
pèlerins à cette littérature a été réel mais très faible  
en comparaison de celui des premiers rédacteurs.  
Que les pèlerins par leurs questions, leur curiosité,  
leurs objections, aient aiguisé l'esprit des Romains  
et tenu leur mémoire en éveil, c'est fort probable,  
mais à coup sûr ils écoutaient avidement ce qu'on  
voulait bien leur dire beaucoup plus souvent qu'ils ne  
se permettaient d'intervenir eux-mêmes. La plupart  
des contes qu'on trouve dans la littérature en ques-  
tion, qui contient aussi, il ne faut pas l'oublier,  
beaucoup de renseignements exacts et anciens, sont  
d'ailleurs assez peu intéressants en eux-mêmes ; ils  
expliquent à leur façon l'origine de certains édifices,  
notamment du Colisée et du Panthéon, mais ils sortent  
visiblement de l'invention toute pure, et nous pré-  
sentent encore ce phénomène surprenant, mais incon-  
testable, de la disparition de la tradition historique  
la plus élémentaire dans les conditions où elle aurait  
eu le plus de chance de se propager.

L'imagination s'est donnée plus libre carrière dans  
la description des merveilles que Rome était censée  
posséder ou avoir possédées. Nous avons déjà parlé  
de la *Salvatio Romæ* ; quelques textes en font une  
œuvre de Virgile, ce savant magicien, qui devait la  
popularité napolitaine de son nom au sépulture du  
poète [près de] Parthénope, qui devait à des contes  
byzantins la plus grande partie des histoires mises  
sous son nom, et qui, plus tard, par une attraction  
naturelle, fut transporté à Rome et y construisit des  
prodiges comme ceux qu'il avait construits à Naples.  
Outre la *Salvatio*, il y avait fait un feu inextinguible,  
qui s'éteignit cependant par l'imprudence d'un étranger ;  
des statues qui se jetaient une balle aux chan-  
gements de semaines ou de saisons ; une balance qui  
pesait équitablement le prix des denrées, et surtout  
la fameuse *Bouche de la vérité*, qui ne lâchait pas le  
bras de qui l'y introduisait en prêtant un faux ser-  
ment, mais qu'il détruisit lui-même quand une femme,  
justement accusée par son mari, eut su, par une  
adroite ruse, retirer impunément sa main parjure.  
Toutes ces merveilles sont originairement étrangères  
ou à Rome ou à Virgile ou à tous les deux ; elles ont  
toutes une provenance orientale et leur présence à  
Rome est un des épisodes de cette immense irrup-  
tion des fables asiatiques en Occident, qui, au moins  
en bonne partie, s'est faite sous l'influence byzan-  
tine et par l'intermédiaire de l'Italie. Le roman des  
*Sept sages de Rome*, dont la forme occidentale la plus  
ancienne paraît être romaine, qui contient en tout  
cas plusieurs légendes romaines, et notamment celle  
que nous venons d'indiquer sur Virgile, en est un  
autre effet, et forme, avec quelques écrits du même  
genre, cette singulière littérature gréco-latine, semi-  
savante, semi-populaire, qui se produisit en Italie à  
l'époque où la culture des lettres y était le plus aban-  
donnée, c'est-à-dire aux environs du x<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> *Neues Archiv*, t. II, p. 401. — <sup>2</sup> [Texte dans R. Val-  
entini-G. Zuchetti, *Codice topografico della Città di Roma*,  
t. III, Rome, 1946, p. 3-196.]

Au même courant appartient, entre les nombreuses histoires de trésors enfouis ou découverts à Rome, la plus célèbre de toutes, celle du trésor d'Octavien, que raconte déjà Guillaume de Malmesbury (vers 1135) et que répète tout le Moyen Age. Une statue indique par un geste et une inscription la présence, dans le voisinage, d'un riche trésor. Que ce soit là un conte oriental, il ne semble pas qu'on puisse en douter. On en trouve d'analogues dans les *Mille et une nuits*, et aussi dans la littérature byzantine.

Les légendes relatives aux empereurs — la République romaine n'a laissé aucun souvenir — sont toutes, pour peu qu'elles méritent ce titre à quelque degré, relatives à leurs rapports avec le christianisme (il faut excepter en partie ce qui regarde Constantin). Auguste, Tibère, Néron, Titus et Vespasien, Trajan, Constantin, Julien, ont eu des rapports plus ou moins réels avec le christianisme et ont été l'objet de récits où ces rapports ont été présentés d'une façon imaginaire. Au reste, de légendes vraiment populaires il ne faut guère en chercher ici non plus. La plupart de ces récits sont des inventions parfaitement conscientes et ont été rédigés, quelques-uns fort anciennement, par des chrétiens pour servir de *documenta fidei*. Tels sont les contes sur la prédiction de la Sibylle à Auguste, sur l'apparition de l'*Ara coli* et sur les autres prodiges qui auraient averti Auguste que le fils de Dieu venait de naître; telle est la lettre de Ponce-Pilate à Tibère, suivie d'une proposition faite par celui-ci au Sénat pour décerner à Jésus-Christ les honneurs divins, etc. Dans la même catégorie rentre aussi l'histoire de la *Vindicta Salvatoris*, mais celle-ci a un caractère plus populaire, elle est sortie d'un milieu profondément ignorant de l'histoire réelle, et des remaniements divers n'ont pu lui enlever complètement le caractère enfantin qu'elle avait en naissant, et qui en a d'ailleurs fait l'immense succès. Que la ruine de Jérusalem ait été dès l'origine considérée par les chrétiens, par ceux du moins qui s'étaient complètement détachés d'Israël, comme un châtement de la mort du Sauveur, rien n'est plus naturel. Après avoir considéré Vespasien et Titus comme des instruments inconscients de la vengeance divine, on a voulu qu'ils en eussent été les instruments conscients et pour cela on a fait de l'un d'eux l'objet d'un miracle opéré par une relique du Christ. Cette histoire, remaniée diversement, amplifiée et retouchée par des mains érudites à l'aide du livre de Josèphe, resta populaire pendant tout le Moyen Age, rajeunie qu'elle était par la haine toujours vivante contre les juifs; elle sortit du petit cercle demi-savant où les autres légendes analogues se renfermaient, et fut traitée à plusieurs reprises en France sous la forme d'une véritable chanson de geste.

Un nom qui a véritablement survécu dans les souvenirs populaires, mais comme nom seulement, c'est celui de Néron. On sait le rôle qu'il joua dans la littérature apocalyptique, et son identification avec l'Antéchrist. En France, pour le peuple, il devint un diable et, en changeant *Néron* en *Noiron*, on accentua plus encore son caractère infernal. Le souvenir des jardins du Vatican où il avait brûlé des chrétiens pour éclairer ses fêtes se maintint aussi dans le nom de *Prata Neronis*, en français *Prés Noiron*, souvent mentionné dans les chansons de geste.

Trajan n'a eu affaire aux chrétiens que pour les persécuter, et son nom ne se trouve que par hasard être l'objet d'une légende très sympathique. On la connaît : on sait que, d'après elle, le pape saint Grégoire ému d'admiration et d'attendrissement au sou-

venir de la justice restée proverbiale de Trajan (il est vrai que l'acte particulier qui le touchait tant appartenait, au moins essentiellement, à Hadrien) obtint de Dieu que son âme, quoiqu'il eût été païen, serait délivrée des peines de l'enfer; mais il lui fut enjoint de ne pas renouveler une demande aussi téméraire, et il fut même puni par une affection corporelle de l'avoir formée<sup>1</sup>. Sur Constantin les légendes abondent. En dehors de celles qui concernent sa conversion et qui ont longtemps passé pour de l'histoire, il en est deux, n'ayant aucun rapport avec son rôle religieux, qui se sont attachées à son nom; l'une regarde sa naissance et son avènement presque miraculeux au trône, l'autre nous le présente comme mari trompé, et trompé de la façon la plus blessante, sa femme le trahissant pour un nain difforme. Le plus curieux dans cette histoire, c'est le rapport où elle a été mise avec une œuvre de l'art antique, la seule de son genre qui nous soit parvenue, nous parlons de la statue équestre en bronze de Marc Aurèle qu'on voit aujourd'hui à Rome sur la place du Capitole où elle fut transférée de la place de Saint-Jean-de-Latran au xv<sup>e</sup> siècle, et c'est le voisinage de l'église bâtie par Constantin qui la fit prendre au Moyen Age pour la statue de Constantin. Mais originairement elle se dressait devant l'arc de Septime Sévère et ce fut seulement le pape Serge III (905-911) qui la fit transporter devant Saint-Jean-de-Latran. Il est donc probable que déjà antérieurement on la regardait comme représentant Constantin, et que ce fut là la cause de sa conservation d'abord puis de sa translation. Quoiqu'il en soit, on l'a communément appelée au Moyen Age *Caballus Constantinii*. Au xi<sup>e</sup> siècle, le duc Robert de Normandie, passant par Rome pour se rendre en Terre sainte, se scandalisait de voir les Romains livrer aux intempéries de l'air leur « avoué » Constantin, et, pour leur faire honte, couvrait ses épaules d'un riche manteau. Toutefois, on n'était pas unanime à reconnaître Constantin dans le cavalier de bronze : la critique historique s'exerçait. « Le vulgaire, dit au xiii<sup>e</sup> siècle Ranulf Higden, l'appelle Constantin, les pèlerins l'appellent Théodoric, mais les savants de la curie romaine le nomment Marcus ou encore Quintus Curtius. » Quintus Curtius (qui doit son prénom à une confusion avec l'historien) est le Curtius de la célèbre histoire du gouffre; quant à Marcus, c'est le nom que donne Ranulf Higden au héros d'un récit que nous retrouvons dans les *Mirabilia Romæ*. Il faut remarquer que la statue comportait autrefois un complément qui a disparu on ne sait quand : le cheval foulait sous son pied un personnage de petite taille, le symbole probablement de quelque nation vaincue. De là le conte que nous trouvons, avec de grandes variantes, dans les *Mirabilia*, dans Higden et dans un ancien roman en prose italienne, le *Libro di Fioravante* : les Romains étaient assiégés par un roi qui était nain : un d'entre eux réussit à surprendre le roi seul dans la campagne, l'enleva et l'emporta à Rome après l'avoir foulé aux pieds de son cheval, en mémoire de quoi on fit ce monument. D'autre part, le chroniqueur allemand Enekel (xiii<sup>e</sup> siècle) nous dit que le groupe représentait Constantin foulant aux pieds le nain qui avait séduit sa femme. On voit qu'ici encore, malgré la présence d'un monument destiné à conserver un souvenir, c'est l'imagination seule qui l'a interprétée sans rien retenir des données de l'histoire.

II. CIRCONSCRIPTIONS DE ROME AU MOYEN AGE<sup>2</sup>. — Nous avons dit qu'Auguste divisa Rome en quatorze régions dont les limites sont, en général, assez

<sup>1</sup> [Jean Diacre, *Vita S. Greg.*, II, 44; Paul Diacre, *Vita S. Greg.*, 27.] — <sup>2</sup> L. Duchesne, *Les circonscriptions de*

*Rome pendant le Moyen Age*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. XXIV, 1878, p. 217-225.

faciles à déterminer, grâce aux topographies de la fin de l'empire<sup>1</sup> qui nous ont conservé de précieux renseignements sur les monuments principaux et leur classement régional. L'Église romaine avait de son côté, et cela de très bonne heure, établi une division en sept régions; le *Liber pontificalis* en fait remonter l'institution à saint Clément, mais on ne doit rien conclure de cette attribution sinon qu'au commencement du vi<sup>e</sup> siècle, les sept régions ecclésiastiques étaient considérées comme une très ancienne création. Elles existaient certainement avant le milieu du iii<sup>e</sup> siècle; le catalogue des papes appelé catalogue libérien ou philocalien porte, à l'article du pape Fabien (236-250): *Hic regiones divisit diaconibus*. Ce texte remonte au plus tard à l'année 354: il est même probable qu'il a été écrit peu de temps après la mort de Fabien.

A partir du xiv<sup>e</sup> siècle, nous trouvons introduite à Rome une division qui subsiste encore, sauf quelques modifications. Elle diffère naturellement beaucoup de celle d'Auguste, la population ayant en général abandonné les sept collines sur lesquelles s'élevait l'ancienne Rome pour se répandre dans le Champ-de-Mars, peu habité encore au commencement de l'empire. Presque toute l'ancienne enceinte de Servius est maintenant renfermée dans une seule région, le *rione Monti*. L'ancien Champ-de-Mars, divisé autrefois en deux régions seulement, VII (*Via Lata*) et IX (*Circus Flaminius*) en compte actuellement dix sur quatorze.

On comprend combien il est important de savoir à quelle époque s'est produit ce changement dans les circonscriptions urbaines. La topographie antique de la ville de Rome ne peut se rétablir que par l'étude et la comparaison des textes du Moyen Âge: les vicissitudes successives subies par les édifices, les changements opérés dans les noms, l'aspect extérieur des monuments, leur transport même, s'il s'agit de statues, de colonnes, etc., ont laissé des traces précieuses dans les chartes de donation, les contrats, les testaments, les chroniques. Mais avant de se servir de ces documents, il faut être au courant de leur langue topographique; un de ses éléments les plus expressifs est assurément l'indication des circonscriptions régionales.

H. Jordan a entrepris, dans son ouvrage intitulé *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, de démontrer que, jusqu'au xi<sup>e</sup> siècle au moins, les régions d'Auguste s'étaient conservées dans leur ensemble et que les sept régions ecclésiastiques n'avaient jamais servi, au moins comme indication de lieu. En reprenant l'étude de ses documents et en les comparant aux données fournies par J.-B. de Rossi, je crois être arrivé, disait L. Duchesne, à pouvoir formuler une solution contraire que j'exprimerai ainsi: A partir de la guerre des Goths, c'est-à-dire au milieu du vi<sup>e</sup> siècle, la division d'Auguste cesse d'être en usage; elle est remplacée par la division ecclésiastique en sept régions; les *riioni* du xiv<sup>e</sup> siècle représentent une transformation nécessaire de la circonscription ecclésiastique; ils n'ont rien à voir avec les régions d'Auguste.

La première région ecclésiastique comprenait certainement les *liluli Sabineæ et Priscæ* situés sur l'Aventin, celui de Ste-Balbine sur le petit Aventin et celui de *Fasciola*, à droite de la voie Appienne;

ces quatre paroisses embrassaient les deux anciennes régions XIII (*Aventinus*) et XII (*Piscina publica*).

Le Gélius était dans la seconde région ecclésiastique qui, vers l'intérieur de Rome, s'étendait jusqu'au pied du Capitole et à la région VIII (*Forum Romanum*). Entre la première et la seconde région ecclésiastique, se trouvent les régions civiles I (*Porta Capena*), X (*Palatium*) et XI (*Circus Maximus*); on n'a pu encore déterminer à quelle circonscription ecclésiastique elles appartenait.

La troisième région ecclésiastique comprenait S.-Clément, S.-Pierre-ès-Liens, les environs de Ste-Croix-en-Jérusalem et de la Porte-Majeure, c'est-à-dire l'Esquilin, divisé en deux régions civiles, III (*Isis et Serapis*) et V (*Esquilie*).

La quatrième région ecclésiastique embrassait le Viminal et le Quirinal, c'est-à-dire la région civile VI (*Alla semita*); il faut probablement y joindre aussi la région IV (*Templum Pacis*).

La cinquième région ecclésiastique comprenait toute la vallée entre le Pincius et le Quirinal avec une grande partie du Champ-de-Mars, c'est-à-dire la région civile VII (*Via Lata*) et une partie de la IX (*Circus Flaminius*). Le reste de cette dernière formait la sixième région; quant à la septième, elle correspondait au Transtévère (*Regio XIII Trans Tiberim*).

On voit que plusieurs régions civiles appartenait à des régions ecclésiastiques portant le même numéro qu'elles. Cette coïncidence jette parfois de l'incertitude sur le témoignage des documents; dans la recherche entreprise par L. Duchesne, il faut, comme il en avertit lui-même, tenir compte de cette chance d'erreur. Pour la première région, H. Jordan cite cinq documents<sup>2</sup> tous relatifs à l'Aventin; ils sont échelonnés entre le commencement du vi<sup>e</sup> siècle et l'année 1025. Tous mentionnent la première région et non la treizième; c'est donc l'usage ecclésiastique, non l'usage civil. H. Jordan propose une explication de ce fait qui, tout seul, est déjà capital contre son système. La porte de S.-Paul, qui s'est appelée aussi pendant le Moyen Âge porte Capène, aurait transporté à la région de l'Aventin le numéro de l'ancienne région I (*Porta Capena*). Ceci est très subtil, d'autant plus que nous ne savons pas si la région I (*Porta Capena*) était dans la première ou la seconde région ecclésiastique. On comprendrait que l'erreur sur le nom de la porte ait entraîné un changement dans le nom de la région, mais le nom n'a pas changé, il n'y a que le numéro, qui de XIII est devenu I. Ce transport de numéro est d'autant plus extraordinaire que la région I (*Porta Capena*) n'est pas limitrophe de la région XIII (*Aventinus*); elle en est séparée par la région XII (*Piscina publica*).

Les deux régions civile et ecclésiastique qui portent le numéro II coïncident, mais la deuxième région ecclésiastique est encore citée pour deux églises, S.-Georges au Vélabre et la basilique Crescentienne, située *in via Mamertina*. C'est le *Liber pontificalis* qui nous fournit cette double indication. L'attribution de S.-Georges *in Velabro* à la seconde région se trouve dans la vie de Zacharie. C'est un témoignage du viii<sup>e</sup> siècle; il est confirmé par l'épithaphe d'un lecteur de *Belabru* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2252, fig. 7024)<sup>3</sup> qui provient du cimetière de Prétostat,

<sup>1</sup> La *Notitia* et le *Curiosum*, tous deux du iv<sup>e</sup> siècle, dans H. Jordan, *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, Berlin, 1871, et dans Urlichs, *Codex topographicus urbis Romæ*, Würtzbourg, 1872, [et surtout: R. Valentini-G. Zucchetti, *Codice topografico della Città di Roma*, I, Rome, 1940, p. 63 sq.] — <sup>2</sup> S. Grégoire le Grand, *Registr.*, l. II, epist. iv; *Liber pontificalis*, Eugène I<sup>er</sup> (652); Chartes de 926, 961, 1025. Pour les renvois aux collections d'ou-

sont tirées ces chartes et celles qui seront tirées plus loin, cf. H. Jordan, *op. cit.*, ou bien *l'histoire de Rome au Moyen Âge* de Gregorovius. Je me suis servi, écrit L. Duchesne, pour ce dernier ouvrage de l'édition italienne faite sur la seconde édition allemande et retouchée çà et là par l'auteur lui-même. Le chapitre à consulter se trouve t. III, p. 640. — <sup>3</sup> De<sup>3</sup> Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, n. 878 [Dichl, 1371].;

lequel ressortissait très probablement à la seconde région. H. Jordan n'oppose ici que la contradiction avec un texte du x<sup>e</sup> siècle où l'on voit mentionnée la région VIII *sub Capitolio*. Mais un quartier *sub Capitolio* peut être aussi dans le Champ-de-Mars, ce qui fait disparaître la contradiction. Quant à la basilique *Crescentiana*, fondée par Anastase I<sup>er</sup>, *in regione II, via Mamertina*, sa mention dans le *Liber pontificalis* remonte à la première rédaction, c'est-à-dire au commencement du vi<sup>e</sup> siècle (514-530). L'église elle-même a entièrement disparu, et il est impossible d'en indiquer la situation d'une manière précise. Le nom de la voie *Mamertina* a fait penser au voisinage de la prison Mamertine; toutefois comme certains manuscrits portent *Mamurlina*, H. Jordan pense qu'on pourrait en chercher l'emplacement près d'un *clivus Mamuri* qui se trouvait dans la région civile IV (*Alta semita*). Près de la prison Mamertine nous sommes dans la huitième région civile, près du *clivus Mamuri* dans la sixième; en toute hypothèse, très loin de la région II (*Cælimontium*). H. Jordan ne parvient donc pas à rendre compte dans son système de la région assignée par le *Liber pontificalis* à l'église *Crescentiana*: en prenant au contraire cette région II comme une région ecclésiastique, tout s'explique parfaitement.

Les textes qui parlent de la troisième région se rapportent tous à des monuments appartenant à la troisième région civile aussi bien qu'à la troisième région ecclésiastique: il y a donc ambiguïté. Cependant, plusieurs d'entre eux seraient dans la région V (*Esquilæ*) si l'on prenait les termes un peu rigoureusement. Ainsi les textes *in regione III non longe da Hierusalem* — *unam petiam vinee posita juxta formam Cimbrî in regione III* — *regio III juxta porta majore*<sup>1</sup>. L'église de Ste-Croix ou de Jérusalem, la *forma Cimbrî* (trophées de Marius), la porte Majeure sont dans la cinquième région civile; ce n'est donc pas la division civile qui est indiquée par le chiffre III. Cependant les termes *non longe, juxta* fournissent une échappatoire.

La quatrième région ecclésiastique comprenait les régions civiles IV et VI. On ne peut donc rien conclure des textes relatifs à des points compris dans l'ancienne région IV; mais il y en a d'autres qui nomment la quatrième région pour des lieux certainement compris dans la sixième civile. Ainsi l'épithaphe d'un clerc REC. QUARTE TT (tituli) VESTINE<sup>2</sup>, c'est-à-dire de S.-Vital. Il en est de même de la lettre de S. Grégoire où on lit<sup>3</sup>: *domum positam in hac urbe regione quarta juxta locum qui appellatur Gallinas albas*. Ce texte est de 593. Le lieu *ad Gallinas albas* est placé dans la sixième région civile par le *Curiosum* et la *Notitia*. Un diplôme d'Honorius I<sup>er</sup>, daté de l'an 625, cite *domum cum horto suo positam in hac urbe Roma juxta thermas diocetianæ regione Δ*<sup>4</sup>. Enfin, dans une charte de Sergius I<sup>er</sup> (687-701), gravée sur marbre, puis brisée et perdue, mais reconstituée par de Rossi (voir *Dictionn.*, t. III, col. 892 sq.), on voit ce pape attribuer à l'église de Ste-Suzanne, située tout près des Thermes de Dioclétien, plusieurs immeubles tous situés *in regione quarta*<sup>5</sup>: selon toute vraisemblance, ces immeubles se trouvaient dans le voisinage de l'église, c'est-à-dire dans la sixième région civile.

La situation de la cinquième, de la sixième et de la septième région ecclésiastique ne se déduit pas de

documents aussi anciens que ceux qui ont rapport aux quatre premières. Mais celles-ci étant une fois fixées — et elles le sont d'une manière qui ne laisse prise à aucun doute — on voit d'abord qu'elles correspondent à quatre secteurs dont les sommets se rejoignent aux environs du Capitole et dont les bases s'appuient sur l'enceinte d'Aurélien à partir de la rive gauche du Tibre, en cheminant de la voie d'Ostie vers la voie Flaminienne. Ces quatre secteurs comprennent à eux seuls les sept collines et les vallées intermédiaires; reste donc, pour les trois dernières régions, le Champ-de-Mars et le Transtévère. Il est naturel de croire que nous trouverons d'abord la région V, puis la région VI, puis la région VII, en partant du pied du Quirinal pour atteindre le Janicule et le Vatican. La région V devra comprendre la *via Lata* et la *via Flaminia*, la région VI s'étendra à l'Ouest de la précédente, jusqu'au Tibre, enfin la septième comprendra le quartier de la rive droite. Cette répartition, très naturelle en elle-même et indiquée *a priori* par la situation respective des quatre premières régions, trouve une confirmation dans un règlement attribué au pape Simplicius (467-476) par le *Liber pontificalis*. Ce pape voulant assurer le service religieux des basiliques de S.-Pierre, de S.-Paul et de S.-Laurent, situées hors la ville, ordonna que des prêtres des paroisses *intra-muros* y demeuraient pour administrer les sacrements. Les prêtres de la première région étaient chargés de S.-Paul, ceux de la troisième de S.-Laurent: ces choix indiquent l'intention fort naturelle de confier les basiliques suburbaines au clergé des paroisses les plus voisines. La basilique de S.-Pierre fut assignée aux prêtres de deux régions, la sixième et la septième. Ces deux régions devaient donc être les plus voisines du Vatican, c'est-à-dire correspondre au Transtévère et à la partie du Champ-de-Mars située le long du Tibre jusqu'en face du mausolée d'Hadrien. De cette façon encore, nous sommes amenés à chercher la cinquième région ecclésiastique à l'est du Champ-de-Mars, au pied du Quirinal et du Pineus, c'est-à-dire bien loin de la région civile V (*Esquilæ*). Or, voici justement que deux titres, l'un de 962, l'autre de 1007, mentionnent comme appartenant à une région cinquième les localités situées près de l'église Sainte-Marie *in via Lata*, et d'autres entre la place Colonne, le pont Saint-Ange et la porte *del popolo*. Ces coïncidences ruinent le système présenté par H. Jordan.

Pour les sixième et septième régions ecclésiastiques on ne trouve plus la même concordance et L. Duchesne donne l'explication de ce fait.

J'ai déjà fait remarquer, écrit-il, que le Champ-de-Mars qui, sous Auguste, était réparti entre deux régions seulement, en comprend actuellement dix. La population s'est déplacée pendant le Moyen Âge; les collines ont été abandonnées pour le Champ-de-Mars; la basilique de S.-Pierre, centre du pèlerinage romain, a insensiblement attiré la ville dans l'angle du Tibre auquel elle fait face, et cela longtemps avant que la résidence pontificale fût fixée dans son voisinage. Antérieurement au xiv<sup>e</sup> siècle, ce déplacement avait nécessité quelques changements dans les circonscriptions urbaines; la vie de Gélase II (1118-1119)<sup>6</sup>, écrite par un contemporain, mentionne douze régions sur la rive gauche du Tibre, sans compter l'île ni le Transtévère, *regiones XII Romanæ civitatis, transtiberini et insulani*. H. Jordan croyait que

<sup>1</sup> Titres de 929, 1176, 924. — <sup>2</sup> De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n. 1185 [Diehl, 1249]. — <sup>3</sup> *Registr.*, I, III, epist. XVII. — <sup>4</sup> A. Zaccaria, *De rebus ad historiam atque antiquitates ecclesiæ pertinentibus*, t. II, p. 132; cf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 111. — <sup>5</sup> Ces quatre documents, tous

d'accord, montrent qu'il faut corriger le texte d'une charte citée par De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 95, *regione tertia juxta venerabilem titulum S. Sussannæ*; c'est évidemment *quarta* qu'il faut restituer (III pour III). — <sup>6</sup> Cf. Watterich, *Pontificum Romanorum vitæ*, t. II, p. 96

ces douze régions étaient encore les douze premières régions d'Auguste. L. Duchesne était plutôt porté à croire qu'elles représentent une modification des régions ecclésiastiques primitives, modification portant uniquement sur les deux régions V et VI qui se partageaient l'ancien Champ-de-Mars et correspondaient en gros aux régions VII et IX d'Auguste. Ne pouvant apporter un grand nombre de témoignages à l'appui de ce système, au moins pouvait-il faire voir que, chaque fois qu'une localité est mentionnée pendant le Moyen Age avec un numéro de région supérieur à IV, cette localité se trouve dans le Champ-de-Mars ou de l'autre côté du Tibre.

C'est déjà prouvé pour la région V, qui paraît s'être étendue vers le Nord, la porte Flaminia, le mausolée d'Auguste, etc. La région VI est indiquée à propos de l'église *S. Maria in Siniako*, *S. Maria in Xenodochio*, c'est-à-dire Sainte-Marie de Trevi. — La région VII n'est pas bien fixée : on la cite une fois pour un lieu qui est attribué aussi à la région IX ; une fois pour un lieu voisin à Ste-Agathe *in Suburra* ; dans ce dernier cas, il y aurait un empiètement sur l'extrémité de la quatrième région ecclésiastique à laquelle appartenait certainement Ste-Agathe ; peut-être n'y a-t-il qu'une faute de transcription très commune, VII pour VIII. Dans le premier cas, qu'il s'agisse de la région VII ou de la région IX (VIII), le lieu désigné est voisin de la colonne Trajane, c'est-à-dire dans les limites de la plaine. — La VIII<sup>e</sup> région n'est citée qu'avec l'indication *sub Capitolio* : bien que Jordan et Gregorovius pensent à l'ancienne région civile VIII et au Forum romain, L. Duchesne se dit plutôt disposé à chercher la région *sub Capitolio* sur le versant nord-ouest du Capitole, vers l'emplacement occupé par le *riano Campitelli*, qui a conservé le nom et se trouve juste au pied du Capitole. — La IX<sup>e</sup> région, très souvent nommée pendant le Moyen Age, correspond au centre du Champ-de-Mars, vers le Panthéon, S.-Eustache, la place Navone, jusqu'aux environs de S.-Laurent *in Lucina*.

Des trois autres régions, X, XI, XII, il ne nous est resté aucun document, sauf pour la région XII, un titre dont il sera parlé tout à l'heure. Ces régions s'échelonnaient, semble-t-il, le long du Tibre, peut-être l'une d'elles correspondait-elle à la cité Léonine.

Jusqu'ici, ajoutait L. Duchesne, je n'ai pas tenu compte de certains textes qui paraissent témoigner en faveur d'un autre système et concorder avec les vues de H. Jordan. Le chronographe de l'an 354 (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 1555), dans le catalogue des papes qui s'arrête à Libère, mentionne deux basiliques fondées par le pape Jules et les place dans des régions qui sont évidemment les VII<sup>e</sup> et les XIV<sup>e</sup> d'Auguste ; les Actes de Ste-Suzanne présentent l'indication de lieu *regione sexta juxta vicum Mamurtini* (ou *Mamuri*) *ante forum Sallusti*<sup>1</sup>. Cette sixième région est encore une région civile, non une région ecclésiastique. Ces faits seraient graves si les textes appartenaient au Moyen Age, mais il est évident que le chronographe de l'an 354 est un texte de l'époque classique ; quant aux Actes de Ste-Suzanne, ils datent du v<sup>e</sup> siècle, comme la plupart des *passiones* de Rome ; rien ne prouve même qu'ils ne soient pas un simple remaniement d'une pièce plus ancienne encore. Nous ne sommes donc pas en présence de documents du Moyen Age proprement dit.

Le *Liber pontificalis*, dans la Vie d'Anastase II, rapporte que ce pape était fils d'un certain Pierre, *de regione quinta caput Tauri* : or les actes de Ste-Bibiane mentionnent un lieu *ad caput Tauri juxta palatium Liciniani ad formam Claudii* ; ce lieu, c'est l'emplacement de l'église actuelle de Ste-Bibiane ; il se trouve sur l'Esquilin dans la région civile V

(*Esquilæ*) loin du Champ-de-Mars, où se trouvait la cinquième région ecclésiastique. Le *Liber pontificalis* aurait donc employé ici la division civile à la place de la division ecclésiastique, ce qui ne serait pas extraordinaire, puisqu'il a été rédigé avant la guerre des Goths, c'est-à-dire en un temps où l'organisation impériale subsistait encore dans son ensemble. Cependant, il y aurait là une dérogation à l'usage constant du *Liber pontificalis* : c'est par lui que nous connaissons l'origine probablement fabuleuse des sept régions ecclésiastiques<sup>2</sup> ; c'est à cette division qu'il se réfère dans les notices d'Anastase I<sup>er</sup> et de Simplicius. Je préfère l'explication suivante : dans la notice d'Anastase I<sup>er</sup>, nous avons affaire à un texte corrompu : en effet, des manuscrits très autorisés portent la leçon *de regione quintatauma caput lauri*. Que signifie ce mot étrange de *quintatauma* ? Je n'en sais rien, mais il n'est pas là sans quelque raison paléographique et cela suffit pour douter du sens en cet endroit.

Un titre de l'an 1005 place un lieu *regione duodecima in piscina publica, ubi dicitur sancto Gregorio* ; un autre de l'an 1037 mentionne le Transtévère comme la région XIV<sup>e</sup>, non comme région VII<sup>e</sup>, *regione quarta decima transtiberini*. Nous sommes ici en plein Moyen Age. Dans la deuxième indication, il est possible que la circonscription indiquée soit citée, non comme région d'Auguste, mais comme région du système nouveau selon lequel il y avait au commencement du XII<sup>e</sup> siècle *regiones duodecim Romanæ civitatis* sur la rive gauche, plus les *insulani* et les *trastiberini*. Les *insulani* formaient ainsi la région XIII, le Transtévère la région XIV.

Reste la *regio XII in piscina publica, ubi dicitur sancto Gregorio*, ce qui vise l'ancienne circonscription d'Auguste. Qu'elle se soit conservée inaltérée jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, ce serait une singulière exception, rien n'indiquant que le petit Aventin et les environs de la voie Appienne aient échappé à la dépopulation générale de la partie méridionale de Rome. Mais, d'abord, il y a dans ce texte une erreur manifeste : le lieu indiqué, église S.-Grégoire, n'a jamais fait partie de la région XII<sup>e</sup> d'Auguste ; elle appartenait à la deuxième région civile et à la deuxième région ecclésiastique ; la première, *Regio II Caelimontium*, était séparée de la douzième par la *Regio I Porta Capena* ; l'indication est donc inexacte. Ce qui a persisté, ce n'est pas la circonscription elle-même, mais son nom et encore n'est-ce pas bien assuré.

Ainsi, lorsqu'un document postérieur à la guerre des Goths et antérieur au XI<sup>e</sup> siècle mentionne une région romaine avec son numéro, cette région n'a rien de commun avec la division d'Auguste ; elle se rapporte à la division ecclésiastique en sept régions diaconales. De ces sept circonscriptions, les quatre premières se maintiennent inaltérées jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle ; les trois autres, ou plutôt la cinquième et la sixième, sont subdivisées vers le IX<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle, en raison de l'accroissement du Champ-de-Mars, de sorte que le nombre des régions finit par remonter à douze, non compris le Transtévère et l'île du Tibre.

Tant que subsista, pour la capitale de l'empire, le régime administratif ancien, c'est-à-dire jusqu'au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, les deux systèmes de régions fonctionnèrent concurremment : le premier pour les relations civiles, administratives, municipales, le second pour l'Église, son clergé, ses services de culte et d'assistance. L'administration diaconale, la distribution hiérarchique des clercs, la répartition des fidèles en général, et, en particulier, des assistés,

<sup>1</sup> *Acta sanct.*, 11 août, p. 632. — <sup>2</sup> Voir la notice de S. Clément.

veuves, orphelins, pauvres de tout genre, avaient pour bases et pour cadres les sept régions ecclésiastiques<sup>1</sup>. C'est à cet état de choses que correspond l'expression employée, au commencement du IV<sup>e</sup> siècle, par un des diacres de Rome, dans une lettre adressée à un fonctionnaire du roi Théodoric : *Septem regionibus ecclesiastica apud nos militia continetur*<sup>2</sup>. Les quatorze régions civiles ont laissé peu de traces dans la hiérarchie séculière; les sept régions ecclésiastiques sont le fond même de l'organisation ecclésiastique.

On conçoit aisément, dit encore L. Duchesne, que les sept régions aient fini par prendre dans les habitudes de la population plus d'importance que les quatorze, surtout après que l'État se fut déchargé sur l'Église de tout ce qui regardait l'assistance publique, l'approvisionnement, les aqueducs, etc. Après les grandes catastrophes de la guerre gothique et de la guerre lombarde, c'est dans les cadres de l'Église que la population se moula, comme c'était de ses mains seules, ou peu s'en faut, qu'elle devait attendre secours et protection. De là, l'importance de plus en plus grande du système régional ecclésiastique pendant la période byzantine; de là aussi, la disparition des anciennes circonscriptions. La dépopulation de la ville eut aussi son influence. La culture reflua de la banlieue sur l'enceinte; au VII<sup>e</sup> siècle et depuis, on trouve des jardins, des vignes, en bien des quartiers qui, jadis, avaient été couverts de maisons<sup>3</sup>. A partir de S. Grégoire (590-604), c'est la division ecclésiastique qui prévaut sur celle d'Auguste.

III. ORGANISATION MILITAIRE<sup>4</sup>. — Abandonnée, ou à peu près, à elle-même par les successeurs de Justinien, Rome dut pourvoir à sa sécurité extérieure, en recrutant dans son sein les forces nécessaires à sa défense. De Constantinople et de Ravenne, il ne lui venait que de hauts fonctionnaires et des officiers supérieurs. Les milices impériales, si réduites déjà au temps de S. Grégoire le Grand, finirent par disparaître tout à fait, par s'absorber dans une troupe indigène qui fait déjà parler d'elle aux environs de l'année 640<sup>5</sup>. Quelle était son organisation? Comment étaient distribués ces corps de milice auxquels commandaient les tribuns, les chartulaires, les dues, du VI<sup>e</sup> et du VII<sup>e</sup> siècle? Il faut, pour s'en faire une idée, étudier l'ordre des processions pontificales.

Dans les anciens *Ordines Romani* (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce mot) dont il nous reste des manuscrits du VIII<sup>e</sup> et du IX<sup>e</sup> siècles et qui représentent en somme l'usage de la période byzantine, le clergé et la population elle-même apparaissent groupés par régions ecclésiastiques. C'est évidemment à cette distribution que correspondent les sept croix que l'on porte aux processions les jours de station et de litanie<sup>6</sup>, et qui, hors le temps de ces cérémonies, étaient déposées à Ste-Anastasie, église particulièrement officielle à cette époque (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANASTASIE). C'est sans doute pour cela que, la procession entrée dans l'église stationale, elles ne pénètrent pas dans le *presbyterium*, enceinte réservée, mais sont dressées en dehors, près de l'ambon, dans la partie de l'église où tout le monde est admis.

Mais ce ne sont pas les seuls insignes que l'on voit figurer dans les processions, au moins les jours de très grande fête. Il y a aussi des insignes militaires que

portent des *milites draconarii*. Ceux-ci ont évidemment une dignité supérieure : les porte-enseignes et leurs étendards sont admis dans l'enceinte sacrée.

Les maîtres de cérémonie du pape, et surtout les clercs francs qui copiaient leurs règlements en vue de les adapter à l'usage de leur pays, sont naturellement peu explicites sur la partie militaire des processions. Il y a lieu, en particulier, de regretter qu'ils ne nous aient pas conservé le nombre de ces enseignes et des *milites draconarii*.

D'autres documents, les Vies des papes, depuis le VII<sup>e</sup> siècle, mentionnent, en les distinguant, les deux catégories d'étendards, les étendards ecclésiastiques et les étendards militaires. Le biographe du pape Vitalien qui raconte l'entrée à Rome de l'empereur Constantin II (663), le seul empereur byzantin qui ait jamais mis les pieds dans la vieille métropole, aurait eu une belle occasion de faire défiler tout le personnel ecclésiastique et militaire d'une procession solennelle. Il s'en est abstenu. Mais dans la Vie de Serge II<sup>7</sup>, on voit à propos d'un événement de l'année 687 que, quand l'exarque venait à Rome, l'*exercitus Romanus* était tenu d'aller assez loin à sa rencontre avec *signa et banda*. Les *banda* étaient précisément ces insignes que portaient aux jours de fête les *milites draconarii*; les *signa* paraissent être les eroix régionales.

En tout cas, la distinction est très nette dans le récit de la première visite de Charlemagne à Rome<sup>8</sup>, en 774. Le roi franc rencontre d'abord, à 30 milles de Rome, près du lac de Bracciano, *universos iudices, cum bandora*<sup>9</sup> : ce sont les chefs de l'armée. Ils sont allés fort loin, car ils sont montés. Près de la ville se présentent *universæ scholæ militiæ una cum patronis*, les corps de troupe (à pied), avec leurs chefs (*patroni*), les enfants des écoles, enfin les croix-enseignes, *venerandas cruces, id est signa*. Le biographe ajoute que c'était le cérémonial suivi jadis pour recevoir les exarques.

Le même appareil, avec mention distincte des *signa* et des *banda*, du clergé et de la milice, est décrit à propos de la réception faite au pape Léon III, en 799, à son retour de Paderborn, et au roi Louis, fils de Lothaire, en 844.<sup>10</sup> Mais ces passages du *Liber pontificalis* sont aussi muets que les livres de cérémonies sur le nombre des *scholæ militiæ*, des porte-enseignes et des étendards.

Il faut descendre jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle pour trouver dans des descriptions analogues, un chiffre déterminé. L'*Ordo* du chanoine Benoît, rédigé peu avant l'année 1143, nous montre dans le cortège du pape, les jours de grande procession, douze porte-enseignes, qui marchent avant la croix du clergé : *Ante crucem milites draconarii, portantes XII vexilla, que bandora vocantur*. Ce sont les mêmes termes qu'autrefois, *bandora, milites draconarii*, mais cette fois, nous avons le nombre des enseignes : douze. Pourquoi douze?

Au temps où Benoît décrivait les cérémonies pontificales, le cardinal Pandolphe mettait par écrit ses souvenirs sur les péripéties de l'élection de Gélase II, en 1118. Au bruit d'un attentat commis contre l'élu du Sacré-Collège, les Romains se soulèvent. On voit accourir d'abord le préfet de Rome, puis les chefs de la noblesse avec leurs troupes respectives de gens d'armes, enfin, les douze régions de Rome, les Trans-

<sup>1</sup> L. Duchesne, *Les régions de Rome au Moyen Âge*, dans *Mélanges d'archéol. et d'histoire*, t. X, 1890, p. 126-149. Cf. C. Re, *Le regioni di Roma nel medio evo*, dans *Studi di storia e diritto*, 1889. — <sup>2</sup> Jean Diacre, *Epist. ad Senarium*, P. L., t. LIX, p. 405. — <sup>3</sup> Nuancer cette affirmation par ce qui a été dit col. 2523, § VII. — <sup>4</sup> L. Duchesne, *Les régions de Rome au Moyen Âge*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist.*, t. X, 1890, p. 126-149. — <sup>5</sup> Ch. Diehl, *L'administration byzantine dans*

*l'exarchat de Ravenne*, in-8°, Paris, 1888, p. 308 sq. — <sup>6</sup> Cf. l'*Ordo* du ms. de Saint-Amant dans L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 457-463; l'*Ordo* inédit cité dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 411 note, et l'*Ordo I* de Mabillon. — <sup>7</sup> *Liber pontificalis*, éd. L. Duchesne, t. I, p. 372. — <sup>8</sup> *Ibid.*, t. I, p. 197. — <sup>9</sup> *Bandora* est ici un accusatif pluriel employé pour l'ablatif; le sens est le même que s'il y avait *bandoris*. — <sup>10</sup> *Ibid.*, t. II, p. 6, 88.

tévérins et les Insulaires : *regiones XII Romanæ civitatis, Transtiberini et Insulani* <sup>1</sup>.

Douze régions, douze étendards : le rapprochement se fait de lui-même. Et il faut noter que nous sommes encore en deçà de la révolution de 1143, de l'établissement de la commune romaine, c'est-à-dire d'un événement qui put avoir une influence considérable sur les institutions de ce genre. Rien ne s'oppose à ce que les douze régions et les douze étendards que l'on rencontre ainsi au commencement du XII<sup>e</sup> siècle aient derrière eux un passé assez long, même fort long. Et, dans le récit de Pandolphe, il est bon de le remarquer, par régions nous devons entendre non pas des circonscriptions, ni même, d'une façon générale, la population des circonscriptions, mais la population militaire, armée, de chacune d'elles. La région est ici l'équivalent de la *schola militiæ*, que nous avons rencontrée au VIII<sup>e</sup> et au IX<sup>e</sup> siècle, évoluant sous le commandement de son *patronus*.

Remontons plus haut. Les Romains, nobles et petit peuple, s'insurgèrent en 965 contre le pape Jean XIII, l'accablèrent de mauvais traitements, le jetèrent en prison et finalement l'exilèrent. Mais l'année suivante, l'empereur Otton le Grand vint à Rome, réintégra le pape et se mit en devoir de punir les coupables. Il commença par l'aristocratie, les consuls (*consules*), comme on disait alors, dont les chefs furent exilés outre-monts. Puis il passa au menu peuple, lequel fut représenté à la potence par douze personnages qualifiés de *decarcones*. Le préfet fut remis au bon plaisir de Jean XIII, qui ne se priva pas d'en tirer vengeance <sup>2</sup>. N'est-ce pas ici exactement la même distribution de la population active, militaire, que dans l'affaire de Gélase II : le préfet, les chefs de l'aristocratie, le populaire groupés autour de douze commandants? Quant à moi, opine L. Duchesne, je crois que l'état des choses en 966 est exactement le même qu'en 1118. Je ne saurais même dire si le titre de *decarcon*, substitué depuis le IX<sup>e</sup> siècle à celui de *patronus*, n'a pas persévéré beaucoup plus tard.

IV. DIACONIES <sup>3</sup>. — [« Tel qu'il est aujourd'hui constitué, le Sacré-Collège de l'Église romaine compte quatorze cardinaux-diacres, titulaires, chacun, d'une des quatorze diaconies que les réformes du XVI<sup>e</sup> siècle ont laissé subsister dans la Ville. Cet état de choses résulte d'une synthèse tardive, opérée en plein Moyen Âge, aux alentours de 1100, entre deux institutions bien distinctes à l'origine et qui avaient attendu longtemps avant de se rejoindre.

« D'une part les cardinaux-diacres sont les héritiers des sept diacres régionnaires institués, au milieu du III<sup>e</sup> siècle, par le pape Fabien (cf. ci-dessus, col. 2570), pour présider à l'administration des sept régions ecclésiastiques... Antérieures de plus de quatre siècles aux diaconies, ils n'ont, jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, rien de commun avec elles. Longtemps ils ne sont désignés que par le titre de *diaconus regionis primæ, secundæ*, etc. Leur nombre, jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, reste fixé à sept, alors que les diaconies sont déjà treize à l'avènement du pape Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) qui porte leur nombre à dix-huit. La répartition topographique de ces diaconies n'est nullement en rapport avec la division de la ville en régions ni, par suite, avec les diacres régionnaires <sup>4</sup> ».

L'existence des diaconies romaines nous est attestée, par le *Liber pontificalis*, à partir de la fin du VII<sup>e</sup> siècle, grâce aux mentions qu'il renferme des donations qui leur sont faites par les papes Benoît II (684-685) <sup>5</sup> et ses successeurs : Jean V<sup>e</sup>, Conon<sup>7</sup>, Grégoire II<sup>e</sup>, etc. Sous leur première forme, « car elles devaient, par la suite, beaucoup évoluer, elles apparaissent comme des institutions charitables, des établissements d'assistance, possédant un caractère religieux : elles sont dotées d'une chapelle et confiées à des moines, *diaconitæ*, formant des « communautés de charité », *monasteria diaconia*. Leur activité essentielle consiste dans la distribution aux pauvres de secours en nature, de vivres : distribution qui suppléait en quelque mesure (car il ne faut pas pousser trop loin le parallèle), pour la pauvre population de la Rome byzantine, à la disparition de la vieille *frumentatio* impériale <sup>8</sup>. Celle-ci, en effet, représentait comme un dividende perçu sur les bénéficiaires de la conquête par la plèbe romaine, héritière, en droit sinon biologiquement, des légionnaires qui avaient soumis l'Empire. Les diaconies ne prétendent, elles, qu'assurer un ministère charitable, une œuvre d'assistance aux misérables. Celle-ci, d'autre part, ne s'est jamais limitée aux secours alimentaires : s'il n'est pas certain que les diaconies romaines aient, comme celles de Naples <sup>10</sup> ou d'Égypte <sup>11</sup>, assumé un service hospitalier (logement des pauvres, des malades ou des pèlerins), nous avons la preuve qu'elles ne négligeaient pas l'hygiène : profitant de l'occasion qui rassemblait les indigents, lors des distributions, les *diaconitæ* les conduisaient, une fois par semaine, aux bains. Les « pauvres du Christ » se formaient en cortège, escortés par le personnel monastique de la diaconie, ayant à sa tête l'administrateur *dispensator* (qui paraît, souvent, avoir été un laïque) et se mettaient en route en chantant des psaumes et des prières pour leurs bienfaiteurs, les donateurs de la diaconie. C'est ce que, dans le latin hellénisé de l'époque, on appelait la *lusma* (de *λοῦσμα*, employé communément dans la grecité tardive au sens de *λουτρόν*, bain) <sup>12</sup>.

Ces aumônes et autres services « sont alimentés par les dons reçus par les diaconies et par les revenus des biens-fonds dont elles ont été dotées, dons et dations pour lesquels rivalisent les papes et de pieux laïques, comme le duc Eustathe, dont les libéralités sont commémorées par une grande inscription encore en place à l'entrée de la diaconie de S.-Marie in *Cosmedin* <sup>13</sup>, comme le consul et duc Théodote qui a construit l'église de la diaconie de S.-Ange in *Pescheria*, et décoré celle de Ste-Marie-Antique <sup>14</sup>.

Les diaconies, institutions qui devaient comprendre, groupées autour de la chapelle, des magasins, des bureaux, et les cellules des moines, se trouvent curieusement distribuées à l'intérieur de Rome <sup>15</sup> : à la différence des *tituli* presbytéraux, elles se pressent dans le centre de la ville. Huit (sur dix-huit : presque la moitié) sont rassemblées dans la zone qui relie les quais du Tibre, le port où on débarquait le blé venu par eau d'Ostie, au point de jonction du forum romain et des fora impériaux, — nœud de la vie urbaine <sup>16</sup> : Ste-Marie in *Cosmedin*, S.-Georges au Vélambre, S.-Ange in *Pescheria* près du Tibre, S.-Théodore sur la route

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, t. II, p. 313. — <sup>2</sup> *Ibid.*, t. II, p. 252.

— <sup>3</sup> L. Duchesne, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. VII, 1887, p. 236-243; cf. X, 1890, p. 144; J. Lestocquoy, *Administration romaine et diaconies du VII<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle*, dans *Rivista di Archeologia cristiana*, VII, 1930, p. 261-298; H.-I. Marrou, *L'Origine orientale des diaconies romaines*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist.*, LVII, 1940, p. 95-142; R. Vieillard, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, Mâcon, 1941, p. 110-122. —

<sup>4</sup> Marrou, *art. cité*, p. 95-96. — <sup>5</sup> *Lib. pont.*, éd. Duchesne, t. I, p. 363. — <sup>6</sup> *Ibid.*, p. 367. — <sup>7</sup> *Ibid.*, p. 369. — <sup>8</sup> *Ibid.*, p. 410. — <sup>9</sup> Marrou, *art. cité*, p. 96. — <sup>10</sup> *Ibid.*, p. 109. — <sup>11</sup> *Ibid.*, p. 128-129. — <sup>12</sup> *Ibid.*, p. 116-120 : « Éclaircissements sur le Lousma ». — <sup>13</sup> Lestocquoy, *art. cité*, p. 277-280 (milieu du VIII<sup>e</sup> siècle). — <sup>14</sup> *Ibid.*, p. 280-282 (date : 755 ou 770). — <sup>15</sup> Je ne parle pas des trois diaconies extra-urbaines, créées dans le Borgo ou faubourg de Saint-Pierre. — <sup>16</sup> Marrou, *art. cit.*, p. 96-97.

du forum, Ste-Marie-Antique, SS.-Serge et Bacchus, S.-Hadrien et SS.-Cosme et Damien autour de celui-ci.

« La plupart des autres se situent sur les voies principales de la Rome byzantine : voies les plus fréquentées (à en juger par les *Itinéraires*), et les seules à être demeurées bien entretenues, *via Lata*, *via in Silice* (= rue pavée)<sup>1</sup>. Répartition évidemment en rapport avec les exigences du transport et de la circulation que supposent les distributions de vivres.

« D'autre part, presque toutes les diaconies<sup>2</sup> se trouvent aménagées dans des édifices publics de la Rome impériale. Édifices abandonnés, et probablement déjà plus ou moins en ruines : c'est le cas de S.-Ange, installé dans le portique d'Octavie, de Ste-Lucie dans le *Septizonium*, de Ste-Marie *in via Lata* appuyée à quelques piliers du Portique des *Sæpta Iulia*. Édifices désaffectés et devenus disponibles depuis la chute du paganisme : Ste-Marie-Antique occupe une dépendance du Temple d'Auguste (à moins qu'il ne s'agisse d'une entrée monumentale du Palatin). SS.-Serge et Bacchus se trouvaient à l'ombre, et peut-être sur les marches mêmes, du Temple de la Concorde, S.-Hadrien occupe la Curie, SS.-Cosme et Damien le Temple des Pénates et le mystérieux petit sanctuaire circulaire qui lui est adossé (Ps. Temple de Romulus).

« Mieux encore, certaines diaconies<sup>3</sup> sont installées dans des locaux qui avaient appartenu aux services du ravitaillement de la Rome classique : Ste-Marie *in Cosmedin* s'est glissée dans un bâtiment dépendant de la *statio annonæ*, avant d'empiéter sur l'emplacement du temple de Cérès; S.-Théodore usurpe l'insula centrale des *Horrea Agrippiana*, auquel Ste-Marie-Antique est, par ailleurs, contiguë; S.-Georges au Vélambre est en bordure du *forum Boarium*, etc. Ici, la succession topographique exprime bien une sorte de succession fonctionnelle : les diaconies se substituent à l'annone, et parce que la disparition de celle-ci laisse des emplacements disponibles, et parce que les distributions des diaconies remplacent tant bien que mal celles que le peuple-roi avait reçues jadis de l'empereur, au temps de sa splendeur passée.

« C'est à Mgr Duchesne que revient le mérite d'avoir, le premier<sup>4</sup>, distingué sous leur forme première diacones et diaconies et d'avoir défini de façon sûre la nature de celles-ci. Tous les travaux postérieurs<sup>5</sup> n'ont fait que confirmer l'exactitude des indications fondamentales qu'il avait fournies avec sa sagacité coutumière : les précisions nouvelles qu'on a pu apporter se sont insérées, sans en modifier l'ordonnance, dans les cadres du schéma qu'il avait fixé<sup>6</sup>. »

On aura remarqué que le *Liber pontificalis* ne nous fait pas assister, à proprement parler, à la création des diaconies romaines (probablement parce qu'elles sont sorties d'une initiative privée, et non d'une décision pontificale) : en 684-685, Benoît II dote des *monasteria diaconie* déjà existants. D'où provient cette institution originale? Il faut y voir, la chose

ne fait pas de doute, une influence de l'Orient byzantin.

« Sans quitter le sol de l'Italie, on peut constater l'existence de diaconies antérieures de près d'un siècle à celles de Rome, dans des régions où l'influence byzantine s'est exercée plus tôt, plus librement et de façon plus durable qu'à Rome même : en Romagne, en Campanie.

« La correspondance de S. Grégoire le Grand (590-604), qui ignore l'existence de diaconies romaines, en mentionne par contre à Pisaurum (Pesaro)<sup>7</sup>, Ravenne<sup>8</sup> et Naples<sup>9</sup> : les diaconies napolitaines sont par ailleurs bien connues par toute une série de documents fort précis, échelonnés de la fin du vi<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup> au xv<sup>e</sup> : elles ont en effet survécu à travers tout le Moyen Âge sous forme d'hospices, *hospitalia*<sup>11</sup>.

« La même institution est attestée d'autre part en Orient : au vi<sup>e</sup> siècle, à Constantinople même<sup>12</sup>, en Palestine<sup>13</sup> et surtout en Égypte<sup>14</sup> : partout, elle se présente avec les mêmes caractères d'institution charitable de caractère monastique. Jean Cassien<sup>15</sup> nous permet d'entrevoir ce qu'elle était, dans le milieu de Scété, vers le milieu du iv<sup>e</sup> siècle : le terme *diaconia* désignait alors « un service d'assistance, fonctionnant à l'intérieur d'un monastère, et consistant essentiellement en une distribution aux indigents de secours alimentaires, provenant d'offrandes apportées au couvent par de généreux donateurs<sup>16</sup>. »]

V. PREMIERS MONASTÈRES GRECS DE ROME. — Nous avons rappelé déjà les origines de l'introduction et de l'expansion du monachisme en Occident (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3175-3179) et notamment à Rome où, pour la première fois, on vit l'évêque Athanase d'Alexandrie, accompagné de deux moines égyptiens, Ammon et Isidore, le 16 avril de l'an 339. C'est entre 356 et 357 que le même Athanase écrit la « Vie de saint Antoine » qui était traduite en latin vers 371 et pouvait dès lors circuler et être lue dans Rome. Quelques années plus tard, en 381, S. Épiphane de Salamine, S. Jérôme et Pierre d'Antioche familiarisaient les Romains avec le monachisme oriental. Les controverses dogmatiques qui remplissent le iv<sup>e</sup> siècle et les siècles suivants attirent à Rome les légats synodaux qui, souvent, sont des moines orientaux. C'est ainsi que nous y voyons Jean Cassien vers 405, et plus tard le célèbre Denis le Petit, originaires l'un et l'autre de la Scythie Mineure (Dobroudja), et bien d'autres qui font à Rome des séjours plus ou moins longs, soit isolément, soit par groupe. La plus ancienne attestation d'un groupe monastique établi à Rome nous reporte [aux environs de l'année 640]. Vers cette date nous rencontrons trois monastères<sup>17</sup> :

1. S.-André et Ste-Lucie de Renali. — On n'en connaît pas avec certitude l'emplacement ; les uns opinent pour l'Esquilin, proche des trophées de Marius<sup>18</sup>, d'autres croient reconnaître les deux oratoires en question dans les anciennes églises de Ste-Lucie *della Tinta* et de S.-André *dei Marmorari*, aujourd'hui S.-Yves des Bretons<sup>19</sup>. Il est certain que

<sup>1</sup> Marrou, *art. cité*, p. 97-98. — <sup>2</sup> R. Vielliard, *Origines de la Rome chrétienne*, p. 117-119; pl. vii. — <sup>3</sup> Seize sur dix-huit : Ste-Agathe et Ste-Boniface font seule exception. — <sup>4</sup> *Art. cité* plus haut et dans une note de son admirable édition du *Liber pont.*, t. I, p. 364, n. 7; cf. t. II, p. 253, n. 7. — <sup>5</sup> Voir, outre les travaux cités ci-dessus, A. Bartoli, *Gli Horrea Agrippiana et la Diaconia di San Teodoro*, dans *Monumenti antichi de l'Acad. dei Lincei*, t. xxvii, 2, p. 374-402; A. Kalsbach, *Die Umwandlung des heidnischen in das christliche römische Stadtbild*, dans *Scientia Sacra, Theologische Festgabe für Kardinal Schulte*, Cologne, 1935, p. 71-84. — <sup>6</sup> Marrou, *art. cité*, p. 97-99. — <sup>7</sup> Greg. I<sup>er</sup>, *Reg.*, V, 25. — <sup>8</sup> *Id.*, *ibid.*, xi, 27. — <sup>9</sup> *Id.*, *ibid.*, x, 8; Marrou, *art. cité*, p. 101. — <sup>10</sup> *Gesta episcop. Neapol.*, c. xxxiii, p. 418, éd. Waitz

(*Monum. Germ. hist., Script. rer. Longobardic.*) : entre 672/674 et 693/695. — <sup>11</sup> Étude des diaconies de Naples : Marrou, *art. cité*, p. 102-110. — <sup>12</sup> R. Devreesse, *Le patriarchat d'Antioche depuis la paix de l'Église jusqu'à la conquête arabe*, Paris, 1945, p. 86, n. 4; Jean d'Asie, I, 4, 5; Michel le Syrien, éd. Chabot, p. 306-307. — <sup>13</sup> Marrou, *art. cité*, p. 110-115. — <sup>14</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 120-136. — <sup>15</sup> Cassien, *Conl.*, XXI, I, 2-3; II, 1; VIII, 1; IX, 7. — <sup>16</sup> Marrou, *art. cité*, p. 134. — <sup>17</sup> [F. Antonelli, *I primi monasteri di monaci orientali in Roma*, dans *Rivista di arch. crist.*, v, 1928, p. 105-121.] — <sup>18</sup> Pressutti, *Regesta Honorii III*, t. I, Romae, 1888, p. cxvii; M. Armellini, *Le chiese di Roma*, 2<sup>e</sup> éd., in-8°, Roma, 1891, p. 809. — <sup>19</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 39, note 47; cf. P. Kehr, *Italia pontificia*, t. I, p. 89.

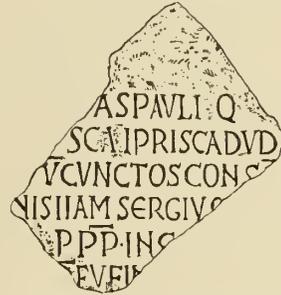
les propriétés de ce monastère s'étendaient du côté de Tivoli et à l'Est de Rome, ce qui a incliné à le situer sur l'Esquilin<sup>1</sup>. En tout cas, il existait au temps de saint Grégoire le Grand qui écrit, vers 593-594, dans ses *Dialogues* en parlant de l'abbé Probus : *qui nunc in hac urbe monasterio præsto est, quod appellatur Renati*<sup>2</sup> et lors d'un synode tenu le 5 octobre 600, ce Probus, de simple laïque, fut élu par le pape comme abbé du monastère de Renati. A cette époque le monastère était composé de sujets latins et un demi-siècle plus tard, en 649, le personnel était remplacé par une colonie de moines arméniens. Lors du synode réuni cette année-là au Latran par le pape Martin I<sup>er</sup> au sujet de l'hérésie monothélite, on signale la présence d'un groupe de trente-sept moines orientaux qui présentent un libelle d'orthodoxie et condamnent les chefs du monothélisme Sergius, Pirrhus et Paul avec leurs adhérents<sup>3</sup>. Parmi ces moines se trouve un *Thalassius abba presbyter venerabilis monasterii Armenissarum in hac Romana civitate, qui appellatur Renati*<sup>4</sup>. La substitution des moines orientaux aux moines latins s'était donc opérée entre 600 et 649 et même quelques années avant cette dernière date puisque le primicier qui introduit les moines au synode distingue parmi eux ceux qui étaient venus alors *in præsentia adventantes* et ceux qui habitaient Rome auparavant : *jam per annos habitantes in hac Romana civitate*<sup>5</sup>; au nombre de ces derniers se trouvait Thalassius.

On peut deviner que les motifs ne manquèrent pas aux moines orientaux pour s'expatrier à cette époque. C'est d'abord l'invasion des Perses qui, en 614, s'emparent de Jérusalem, ensuite l'invasion arabe et les querelles religieuses sous le pontificat d'Honorius I<sup>er</sup> (625-638).

2. *SS.-Vincent-et-Anastase*. — Ce monastère appelé *ad Aquas Salvias* et aujourd'hui *delle Tre Fontane* ne trouve pas de plus anciennes attestations que ce même concile de Latran, en 649, où nous entrevoyons un *Georgius abba presbyter venerabilis monasterii de Cilicia, qui ponitur in Aquas Salvias, quod in hac Romana civitate habitare dignoscitur*<sup>6</sup>. Le cas ressemble assez à celui du monastère précédent pour qu'on suppose que les mêmes circonstances ont donné naissance à tous les deux; cependant, on a proposé une autre explication. Les Actes dits des SS. Pierre et Paul parlent des *Aquæ Salviæ* comme du théâtre du supplice de S. Paul; de vagues traditions mentionnent un pin et un roseau comme caractérisant ce lieu, de même qu'un térébinthe désignait le voisinage du tombeau de S. Pierre. Dès avant Constantin, un cimetière chrétien dit *Cæmeterium Zenonis* se trouvait aux *Aquæ Salviæ* et S. Grégoire le Grand a exprimé dans une inscription la croyance de son temps que l'apôtre Paul avait souffert pour le Christ aux *Aquæ Salviæ*<sup>7</sup>. Dans le siècle qui suivit son pontificat, les pèlerins de Rome se rendaient, comme ils le faisaient déjà sans doute auparavant, à ce lieu consacré et venaient visiter le monastère fondé par Narsès; en effet, les *Itineraria* du vi<sup>e</sup> siècle à l'usage des pèlerins font une mention expresse de ce sanctuaire<sup>8</sup>. D'après ce passage, il y aurait eu déjà un *monasterium* aux *Aquæ Salviæ* vers le temps du pape Honorius. L'attribution de la fondation à Narsès n'est proclamée qu'aux environs de l'an mil par

le chroniqueur Benoît du Mont Soracte, mais J.-B. de Rossi a fait valoir la crédibilité de ce renseignement, car Benoît appuie souvent ses assertions sur des inscriptions aujourd'hui disparues<sup>9</sup>.

Les fouilles sont venues corroborer la tradition; commencées en 1867, elles ont fait retrouver une inscription de 688 ou 689<sup>10</sup> qui dit qu'à cette époque, sous le pape Serge I<sup>er</sup>, l'église élevée au lieu de la décapitation de l'apôtre existait « depuis longtemps déjà ». La lecture en est malaisée, les suppléments incertains, mais on voit tout de suite que ce n'est pas une inscription funéraire. On ne saurait douter que ce soit une inscription historique rappelant un édifice à la mémoire de Paul (fig. 10655). *AS PAVLI Q; SCAM* ou *SCUM PRISCADVDum; V CUNCTOS CONS; NISI IAM SERGIUS*; et le sigle *PP (papa)*. Une autre inscription trouvée au même lieu mentionne la deuxième année du pape Serge, soit 688 ou 689<sup>11</sup>. L'église, à en juger par les traces qui furent découvertes, s'étendait sur la colline comme l'église actuelle<sup>12</sup> et assez exactement à la même place. D'anciens dessins montrent qu'elle se composait d'un double hall qui suivait les sources.



10655. — Inscription rappelant un édifice à la mémoire de S. Paul.

D'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 84, n. 2.

Des débris de sculptures de marbre se rapportent assez bien par leur caractère artistique au temps de Narsès. Au x<sup>e</sup> siècle, les Romains, en offrant le couvent à S. Nil pour y installer des moines grecs, lui dirent qu'il avait toujours été une possession de « la nation grécannique »<sup>13</sup>. C'est ce qu'il est nécessaire d'examiner de plus près.

Benoît du Mont Soracte a-t-il tiré parti d'anciennes inscriptions perdues depuis? C'est possible, mais ce qui est certain, c'est qu'il a fait des emprunts textuels à la *Chronique* de Bède. Celui-ci écrit à l'année 524 : *...reliquiæ beati martiris Anastasii primo monasterium deinde Romam abducte venerantur in monasterio beati Pauli Apostoli, quod dicitur ad Aquas Salvias*, et Benoît ne fait que le reproduire lorsqu'il écrit : *Narsus vero patricius fecit ecclesia cum monasterium beati Pauli apostoli, qui dicitur ad Aquas Salvias, reliquiæ beati Anastasii martyris adducte venerantur*. Dès le vi<sup>e</sup> siècle, le monastère *ad Aquas Salvias* était nommé, par allusion à la nationalité de ceux qui l'habitaient, le « monastère de Cilicie ». Or c'est en Cilicie que se trouvait Tarse, patrie de S. Paul. Il semble donc qu'à l'endroit consacré traditionnellement par le martyre de l'apôtre, se trouvait une colonie monastique

*cum monasterium beati Pauli apostoli qui dicitur ad Aquas Salvias*; cf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1887, p. 79; F. Giorgi, *Cenni sull'origine del monastero di S. Anastasio ad Aquas Salvias*, dans *Arch. stor. rom.*, t. I, 1877, p. 49. — <sup>10</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 83. — <sup>11</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 84, n. 3, p. 88. — <sup>12</sup> Due au cardinal Aldobrandini (1540). — <sup>13</sup> *Græcannicæ genti semper addictum*, dans *Vita S. Nili, Romæ*, 1624, p. 154.

<sup>1</sup> Chr. Huelsen, *Le chiese di Roma*, 1927, p. 304 sq. — <sup>2</sup> S. Grégoire, *Dialogi*, l. IV, c. XIII, dans *P. L.*, t. LXXVII, col. 337. — <sup>3</sup> Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. X, col. 904 sq. — <sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, t. X, col. 903, 909. — <sup>5</sup> *Id.*, *ibid.*, t. X, col. 903. — <sup>6</sup> *Id.*, *ibid.*, t. X, col. 903. — <sup>7</sup> *Registrum*, l. XIV, epist. XIV. — <sup>8</sup> De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I (1863), p. 182 sq.; cf. p. 141. — <sup>9</sup> Benoît, *Chronicon*, n. 9, dans *Monum. Germ. hist., Script.*, t. III, p. 699 : *Narsus facit æcclesia*

de ses compatriotes qui, peut-être, y avaient été attirés et établis par le patrice Narsès. Quant à fixer d'une manière précise la date de leur installation, c'est évidemment avant 649, on n'en saurait dire plus.

3. *S.-Saba sur l'Aventin*. — On n'est pas plus informé pour le monastère de S.-Saba. La première date qu'on rencontre est l'année 768, lorsque l'anti-pape Constantin, frère du duc Toto de Nepi fut outrageusement conduit par la populace romaine au monastère *Cellas novas* ou de S.-Saba et y fut enfermé<sup>1</sup>. La maison était alors prospère et avait au moins un siècle d'existence. Dans la *Vita Sancti Gregorii Agrigentini*, écrite par Léonce, abbé de S.-Saba<sup>2</sup>, il est question du monastère, mais cette *Vita* est sans valeur critique et ne contient aucune indication chronologique recevable. Le Grégoire d'Agrigente est-il celui qu'on trouve mentionné dans la correspondance de S. Grégoire le Grand<sup>3</sup>, on est tenté de le croire; en tout cas il doit appartenir à la fin du v<sup>e</sup> ou au début du vi<sup>e</sup> siècle. Léonce dit qu'il a vécu à une époque très proche de la sienne propre qui paraît être le milieu du vi<sup>e</sup> siècle, et il dit que Grégoire de Girgenti venu à Rome, avant d'être évêque, se présenta à l'abbé de S.-Saba et sollicita une cellule dans le monastère : αἰτήσας κελλίον παρὰ τοῦ ἡγουμένου τοῦ μοναστηρίου τοῦ ἀγίου Σάβα<sup>4</sup>. A l'époque où vivait Léonce, le monastère devait être habité par des moines Sabaites depuis plusieurs années, ce qui nous conduit vers la première moitié du vi<sup>e</sup> siècle. Le témoignage de Léonce est le seul que nous possédions pour le vi<sup>e</sup> siècle et les monuments ne nous apprennent rien de plus précis. Les fouilles exécutées sous l'Église actuelle en 1901-1902 ont permis de retrouver l'ancien oratoire avec ses peintures, chétifs fragments du vi<sup>e</sup>-viii<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

**VIII. LITURGIE ROMAINE.** — En conformité avec son titre, le *Dictionnaire* a fait à la liturgie sa juste part. Ambrosienne, celtique, gallicane, grecque, mozarabe ont fait l'objet de notices développées que le lecteur trouvera à chacun de ces mots. Ici, nous abordons la dernière de ces sections fondamentales, la liturgie romaine, et nous restreindrons notre exposition aux indications essentielles. Sous peine de redire et de répéter ce qui a été exposé déjà, il nous faut présenter seulement un sommaire de l'exposition offerte dans son détail chaque fois que la rencontre d'un mot l'a rendue nécessaire. Les institutions et les rites romains ont été l'objet d'une sorte de prédilection qui, pour ne leur avoir pas ménagé l'espace, autorise aujourd'hui à le resserrer.

1. **ORIGINES DANS L'ÉGLISE DE ROME.** — Ce que nous savons des origines de la liturgie dans l'Église de Rome n'autorise pas à introduire une différence entre ce qui s'y pratiquait et l'usage des autres Églises apostoliques tel que nous l'avons exposé déjà (voir *Dictionn.*, t. I, col. 783-808 et t. XI, col. 720-733). Les mêmes rites sont entourés et suivis de manifestations analogues (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1322-1327), mais il faut se garder de voir dans celles-ci, fussent-elles habituelles, des phénomènes sacrés nécessaires et appartenant à l'institution eucharistique, un centre de la liturgie naissante. Prophéties, extases, interprétations ne peuvent être produites à volonté et il est difficile et laborieux de les soumettre à un règlement. D'ailleurs, cette effervescence spirituelle disparaît de très bonne heure; dès le début du II<sup>e</sup> siècle on ne la

rencontre plus que de façon exceptionnelle et pendant toute la période dont nous parlons ici on n'en relève aucun symptôme à Rome. Le seul témoignage de ce qui s'y passe c'est le morceau précieux inséré par S. Clément, pape, dans la description qu'il nous a conservée de la prière solennelle telle que l'évêque la prononce dans l'assemblée liturgique des fidèles, et cela vers l'année 95 de notre ère (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 554-556). C'est ce qu'on pourrait appeler l'incunabule du rite romain.

Non moins précieux, et plus encore peut-être, est le passage de l'*Apologie* de S. Justin, écrite à Rome vers l'an 150-160. Ici, c'est le cadre d'une messe telle qu'on la célèbre à Rome à cette date et pendant une longue période de temps précédente, car S. Justin décrit un rite déjà affermi dans ses gestes et dans ses formules et qui est régulièrement célébré le dimanche; mais il ne donne aucun texte, aucune formule (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 561-562). Avec S. Clément et S. Justin nous sommes demeurés à Rome pendant la période d'environ un siècle qui s'est écoulée après l'arrivée dans cette ville des premiers convertis de la Pentecôte.

Mais n'abandonnons pas ces auteurs sans leur demander tout ce qu'ils peuvent nous apprendre. S. Clément reprend la formule de salutation qui se retrouve dans toutes les épîtres de S. Paul : χάρις καὶ εἰρήνη, « la grâce et la paix », et laisse voir que, vers la fin du I<sup>er</sup> siècle, l'Église de Rome est entièrement constituée et la communauté chrétienne complètement organisée. Il n'y a pas que la grande prière déjà mentionnée dans la lettre mais celle-ci qui remplit le service d'une sorte de préface<sup>6</sup> :

Contemplons Dieu par la pensée; considérons des yeux de l'âme sa volonté pleine de patience; réfléchissons combien il est débonnaire envers toute sa création :

Les cieux, mis en branle par son ordre, lui obéissent en paix.

Le jour et la nuit accomplissent la course qu'il leur a prescrite, sans s'entraver l'un l'autre.

Le soleil, la lune et les chœurs des astres parcourent d'après son ordre, avec harmonie et sans aucun écart, les orbites qu'il leur a marquées.

La terre féconde, docile à sa volonté, fournit en abondance, dans les saisons convenables, leur nourriture aux hommes, aux animaux, à tous les êtres qui vivent à sa surface; elle n'hésite pas, elle ne change rien à ses décrets.

Les mêmes ordres maintiennent les mystérieux jugements (rendus) dans les abîmes, les sentences inexprimables (prononcées) dans les enfers.

La mer immense dont son action créatrice a creusé le lit en réservoir, ne franchit point les barrières qu'il a établies, mais selon qu'il lui a ordonné, ainsi fait-elle.

Il lui a dit : « Tu viendras jusqu'ici et des flots se briseront sur ton propre sein. »

L'océan infranchissable aux hommes et les mondes qui sont au delà de l'océan se dirigent par les mêmes ordres du Maître.

Les saisons du printemps, de l'été, de l'automne, de l'hiver se succèdent pacifiquement l'une à l'autre.

Les vents, en leurs demeures, accomplissent aux temps marqués leur office sans trouble; les sources intarissables, créées pour la jouissance et la santé offrent aux hommes sans s'épuiser leurs mamelles pleines de vie;

les moindres des animaux se réunissent dans la paix et la concorde.

Le souverain créateur et maître de l'univers a disposé que toutes ces choses resteraient dans la paix et la concorde, bienfaisant qu'il est pour toutes ses créatures, mais plus que prodigue envers nous qui recourons à ses miséricordes

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, p. 471. — <sup>2</sup> *P. G.*, t. XCVIII, col. 549-716. — <sup>3</sup> *Registr.*, I, LXX, LXXXIX; III, XII. — <sup>4</sup> *P. G.*, t. XCVIII, col. 616. — <sup>5</sup> *Notizie degli scavi*, 1901, p. 10-14; 1902, p. 270-273, 357, 365; J. Wilpert, *Die römische Mosaiken und Malereien*, 1916, pl.

CLXIX, CLXX; II. Grisar, *S. Saba sull' Aventino*, dans *Civiltà cattolica*, 1901-1902; Styger, dans *Röm. Quartalschr.*, t. XXVIII, 1914, p. 49-96; [J. Lestocquoy, *Notes sur l'église de Saint-Saba*, dans *Rivista di ureh. crist.*, VI, 1929, p. 313-357.] — <sup>6</sup> S. Clément, *Epist. I ad Corinth.*, XIX, 3-XX, 12.

par Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui soient la gloire et la majesté dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Nous avons rassemblé dans un autre travail les moindres indices qu'on peut relever des usages liturgiques à Rome pendant la période antérieure au triomphe de l'Église et nous ne transcrivons pas ces textes de nouveau<sup>1</sup>; cependant, il est indispensable de retenir l'attention sur un prêtre romain du III<sup>e</sup> siècle dont l'activité littéraire est apparue depuis un siècle, et depuis quelques années surtout, sous un jour nouveau : S. Hippolyte (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2409-2433)<sup>2</sup>, érudit tout pénétré de la tradition chrétienne et l'un des témoins les mieux instruits du premier quart du III<sup>e</sup> siècle, pour lequel ses ouvrages jettent la plus vive lumière en ce qui concerne l'Église de Rome et sa liturgie. L'écrit capital en cette matière est celui qui est intitulé : *Tradition apostolique* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2411-2418).

On ne connaît ce traité qu'au travers de traductions et de recensions plus ou moins tardives mais qui, attentivement comparées et interrogées, nous restituent un document ecclésiastique de première importance, règlement établi à Rome au début du III<sup>e</sup> siècle. Il s'agit là d'une ancienne constitution restituée à son véritable auteur, pièce unique dans les trois premiers siècles, pour la plénitude et la précision des renseignements qu'elle nous apporte sur le culte et l'organisation d'une Église chrétienne, laquelle n'est autre que l'Église de Rome<sup>3</sup>. Il est maintenant démontré que le livre VIII<sup>e</sup> des Constitutions apostoliques, [le *Testament de N.-S. J.-C.*], et les *Canons arabes d'Hippolyte* dérivent du texte désigné longtemps sous le titre de *Constitution de l'Église égyptienne*, ainsi nommé parce qu'il fut d'abord connu par des versions coptes, arabe et éthiopienne [avant qu'un palimpseste de Vérone nous en restituât une traduction latine, malheureusement fragmentaire] : ce texte n'est autre que l'œuvre propre d'Hippolyte qu'est la *Tradition apostolique*, laquelle est, en fait, le plus vieil *Ordo* romain. Il n'y a pas lieu de répéter ce qu'on en a dit (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2411-2418), et il est bon de se souvenir qu'Hippolyte, chasseur d'hérésies par amour passionné pour l'orthodoxie, nous apporte un témoignage qu'on ne peut contester ni amoindrir, et qui doit être situé aux environs de l'an [215<sup>4</sup>].

De ces monuments antérieurs au triomphe de l'Église, il faut se transporter après cet événement capital. Dès lors les documents consistent des traits liturgiques plus développés : formules et usages, qui peuvent nous mettre sur la voie de ce qui a suivi. On voit les particularités rituelles se fixer, se cristalliser, s'affirmer et s'épanouir en cérémonies qui tendent à se compliquer et à s'alourdir. De même les formules se développent et s'éloignent de l'improvisation. Des usages s'implantent et les métropoles leur portent un attachement d'où l'orgueil n'est pas toujours absent, ce qui aboutit dès le IV<sup>e</sup> siècle à ramener à quatre types principaux les liturgies connues, dont le type romain.

Celui-ci est malheureusement démuné de monuments techniques pour l'époque où l'Orient, et prin-

cipalement la Syrie, en est abondamment pourvu. On a quelque peine à s'expliquer cette indigence en Afrique, en Gaule, en Italie et à Rome surtout pendant tout le IV<sup>e</sup> siècle (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 592-619, 620-657, col. 1373-1442; t. VI, col. 473-593; t. XII, col. 391-491). D'après le peu qu'on puisse entrevoir on constate « qu'en Occident la diversité précéda l'unité. Il est aisé de constater que, depuis le déclin du IV<sup>e</sup> siècle, les Églises latines ne suivaient pas toutes le même rituel. L'histoire de l'évangélisation de l'Occident donne raison au pape Innocent I<sup>er</sup> quand il fait procéder tout entière de Rome et qu'il fonde sur ce fait le droit primordial de la liturgie romaine à être la seule liturgie latine : *Quis enim nesciat aut non adberat id quod a principibus apostolorum Petro Romana ecclesiae traditum est ac nunc usque custoditur ab omnibus debere servari, nec superduci aut introduci aliquid quod auctoritatem non habeat, aut aliunde accipere videatur exemplum? Præsertim cum sit manifestum in omnem Italiam, Galliam, Hispanias, Africam, atque Siciliam insulasque interjacentes nulum instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerunt sacerdotes? Aut legant si in his provinciis alius apostolorum invenitur aut legitur docuisse. Quod si non legunt, quia nusquam inveniunt, oportet eos hoc sequi quod ecclesia Romana custodit, a qua eos principium accepisse non dubium est.*

« Cependant, quelque étrange que pût paraître le fait, il est sûr que, du temps du pape Innocent, l'usage liturgique romain n'était pas le seul que l'on observât en Occident et même en Italie. L'évêque à qui est adressée la lettre citée est l'évêque d'Eugubium, localité d'Ombrie, appartenant au diocèse métropolitain du pape. Il avait, comme suffragant direct, des raisons spéciales de se conformer aux usages de Rome : néanmoins il était tenté d'en introduire d'autres. La coutume romaine était attaquée sur son propre terrain.

« La lettre d'Innocent I<sup>er</sup> à Decentius est de l'année 416; les particularités liturgiques et disciplinaires qui s'y trouvent opposées aux usages romains sont toutes caractéristiques de l'usage que l'on est convenu d'appeler gallican. Celui-ci existait donc déjà au commencement du V<sup>e</sup> siècle; il avait même assez de vigueur pour entreprendre contre la liturgie romaine et cela jusque dans le diocèse suburbicain. Cet usage, on peut le constater par de très nombreux documents, était suivi dans les Églises de l'Italie du Nord (diocèse métropolitain de Milan)<sup>5</sup>, de la Gaule, de l'Espagne<sup>6</sup>. »

Il existait par conséquent une rivalité entre deux types occidentaux liturgiques : le gallican et le romain. Si le mot rivalité semble trop dur, qu'on mette « concurrence » ou « distinction ». Or le gallican, tel que nous pouvons le connaître, correspond au IV<sup>e</sup> siècle et plus précisément au milieu de ce siècle. A cette date, on ne sait où trouver en Gaule une ville dont le rayonnement ecclésiastique soit assez intense pour se faire sentir jusque dans les limites du diocèse suburbicain. Si on ne peut s'arrêter dans la Gaule transalpine, peut-être est-il permis de se tourner vers la

<sup>1</sup> *Monumenta Ecclesie liturgica*, t. I, n. 627-657, 745-784, 803-812, 2262-2316. — <sup>2</sup> [On n'accueillera qu'avec circonspection la thèse proposée par P. Nautin, *Hippolyte et Josipe*, Paris, 1947, qui retire à « Hippolyte » (un écrivain oriental, non romain) la paternité d'un certain nombre d'ouvrages, dont notre *Tradition apostolique*, pour l'attribuer à un hypothétique « Josipos ».] — <sup>3</sup> R.-H. Connolly, *The so-called Egyptian Church order and derived documents, dans Textes and Studies*, VIII, 4, Cambridge, 1916; [G. Dix, *The treatise on the apostolic Tradition of S. Hippolytus of Rome, Historical introduction, textual materials and transla-*

*tion, with apparatus criticus and some critical notes*, Londres, 1937; *Hippolyte de Rome, La Tradition apostolique, texte latin, introduction, traduction et notes* de B. Botte, coll. *Sources chrétiennes*, XI, Paris, 1946]. — <sup>4</sup> [G. Dix, éd. cit., p. xxxv-xxxvii.] — <sup>5</sup> Les documents font défaut pour Aquilée, pour les provinces danubiennes et la Dalmatie. Il est probable que, dans la province d'Aquilée et dans les provinces danubiennes, l'usage liturgique ressemblait plutôt à celui de Milan qu'à celui de Rome. — <sup>6</sup> L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 5<sup>e</sup> éd., 1925, p. 89-91. Duchesne y ajoute « la Bretagne et plus tard l'Irlande », mais pas dès 416.

Cisalpine et la ville de Milan dont l'influence s'exerce à une période d'organisation intérieure. Mais cette influence dura peu et ne dépassa pas la durée de la situation politique de la ville qui s'éclipsa vers les premières années du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle. Dès lors Rome retrouva son prestige et « les papes jugèrent apparemment qu'il n'y avait aucun inconvénient à laisser subsister des usages liturgiques un peu différents des leurs, ou, en tout cas, qu'il y avait des questions plus pressantes à résoudre. Ils se bornèrent à défendre leur diocèse métropolitain contre l'invasion du rit gallican et laissèrent les églises des autres provinces s'organiser comme elles l'entendaient <sup>1</sup> ».

L'état déplorable qu'offrit l'Église gallicane au point de vue disciplinaire à l'époque mérovingienne rehaussa la pratique romaine dont on ne pouvait contester le prestige aussi bien dans son orthodoxie que dans son culte. C'est ce qui décida certains évêques des Gaules à recourir parfois au siège apostolique qui répondait à leurs demandes rituelles en leur envoyant ses propres livres et recommandant son propre usage.

Pendant la période du <sup>v</sup><sup>e</sup> au <sup>ix</sup><sup>e</sup> siècle le rite romain fit des progrès lents, mais continus, qui l'amènèrent enfin à la prépondérance. Il est possible d'en suivre les principaux faits résumés par L. Duchesne <sup>2</sup> :

« En 538, l'évêque de Braga, Profuturus, métropolitain du royaume suève <sup>3</sup> de Galice, écrivit au pape Vigile pour le consulter sur un certain nombre de points de liturgie. Nous avons encore la réponse du pape <sup>4</sup>. Il y avait joint divers appendices contenant des règlements disciplinaires et, en fait de textes liturgiques, l'ordre des cérémonies du baptême et de la messe romaine. Pour celle-ci, le pape se bornait à envoyer ce que nous appelons l'ordinaire de la messe, la partie invariable du texte; mais il avertissait l'évêque de Braga que l'on avait coutume d'y joindre à divers endroits des formules analogues à la solennité du jour. De ces formules, qui représentent la partie la plus considérable de ce que l'on appelait le *Liber sacramentorum* ou sacramentaire, Vigile se contenta de donner un spécimen, en choisissant celles de la fête de l'Âques. Il suppose que l'évêque de Braga pourra rédiger lui-même son sacramentaire, au cas où il jugerait à propos de se conformer au rit romain. Sur ce point le pape n'exprime ni ordre ni conseil. Néanmoins les documents liturgiques envoyés par lui en Galice y furent accueillis avec le plus grand respect. On le vit clairement un peu plus tard, lorsque le roi des Suèves s'étant converti au catholicisme, les évêques de ce pays jugèrent opportun de donner une assiette définitive aux règles ecclésiastiques. Dans le concile national qu'ils tinrent en 561, les textes liturgiques envoyés de Rome à Profuturus furent imposés comme obligatoires <sup>5</sup>. De là dut procéder une liturgie mixte où, sur le fond romain des *Ordines* de la messe et du baptême, on ne put manquer d'ajouter quelques développements soit indigènes soit empruntés à la liturgie gallicane. Aucun livre de liturgie suève n'étant venu jusqu'à nous, il est impossible de se faire une idée de ces combinaisons qui, du reste, ne furent pas longtemps en vigueur. En 588, le royaume suève ayant été annexé au royaume wisigoth, les Églises de ce pays entrèrent dans l'obédience des conciles nationaux de Tolède, très zélés pour

l'unité liturgique. Les usages romains introduits en Galice furent traités comme des dissidences et soigneusement extirpés au profit de la liturgie gallicane.

« À la fin du <sup>vi</sup><sup>e</sup> siècle, la mission romaine envoyée en Angleterre introduisit naturellement la liturgie romaine dans les chrétientés qu'elle fonda à nouveau. Mais cette première mission n'eut pas un succès durable. L'évangélisation de l'Anglo-Saxonomie fut reprise, bientôt après, par des missionnaires irlandais venus du Nord, dont le principal établissement était à Lindisfarne (voir *Dictionn.*, t. ix, à ce nom). Avec ces nouveaux apôtres, la liturgie usitée en Irlande, c'est-à-dire la liturgie gallicane, pénétra dans les Églises anglo-saxonnes. De là, conflit d'usages entre les missions irlandaises de Lindisfarne et la mission de Kent, peu active, mais toujours romaine de principes, sinon de personnel. La succession épiscopale de Cantorbéry étant venue à s'éteindre, le pape Vitalien envoya en Angleterre (668) un nouvel archevêque, Théodore, moine grec de Tarse en Cilicie. C'est à cet homme, énergique et habile autant que consciencieux, que l'Église anglaise doit sa fondation définitive. Il sut concilier les éléments divers et quelque peu opposés qu'il trouva dans les missions confiées à ses soins. Sous sa main forte et sage, l'unité se fit et l'œuvre d'évangélisation s'en trouva bien. Il n'est pas douteux qu'il n'ait fait des concessions, dans le domaine liturgique, aux usages introduits par les apôtres irlandais. Aussi les plus vieux livres anglo-saxons sont-ils loin de contenir la liturgie romaine sous une forme absolument pure. Ils abondent en détails gallicans. Du reste l'attitude de Théodore, en ce qui regarde la liturgie, s'accordait avec les instructions données par saint Grégoire le Grand à Augustin, son disciple, le premier évêque de Cantorbéry : *Cum una sit fides, cur sunt ecclesiarum consuetudines tam diversæ, et altera consuetudo missarum est in Romana Ecclesia atque altera in Galliarum ecclesiis tenetur? — Novil fraternitas tua Romanæ Ecclesiæ consuetudinem in qua se meminit nutritam. Sed mihi placet ut sive in Romana, sive in Galliarum, sive in quolibet Ecclesia aliquid invenisti quod plus omnipotenti Deo possit placere, sollicitè eligas et in Anglorum Ecclesia, quæ adhuc in fide nova est institutione præcipua quæ de nullis Ecclesiis colligere potuisti, infundas. Non enim pro locis res, sed pro rebus loca nobis amanda sunt. Ex singulis ergo quibusque Ecclesiis quæ pia, quæ religiosa, quæ recta collige, et hæc quasi in fasciculum collecta apud Anglorum mentes in consuetudinem deponere* <sup>6</sup>.

« Mais il y avait en Angleterre, du vivant même de Théodore, des personnes plus zélées pour la pureté des usages romains. Ses conflits avec S. Wilfrid pourraient en fournir la preuve. Cette tendance ultramontaine, comme on dirait à présent, fut transportée sur le continent par S. Boniface (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1194-1206), l'apôtre de la Germanie et le réformateur de l'Église franque. Par lui fut inauguré ce mouvement vers Rome qui, favorisé par de nouvelles relations politiques, entraîna, entre autres conséquences, la suppression de la liturgie gallicane dans les églises du royaume franc.

« Dès avant S. Boniface la liturgie romaine avait fait sentir son influence en Gaule. Pendant le <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle

*Item placuit ut nullus eum baptizandi ordinem prætermittat quem et antea tenuit metropolitana Bracarensis ecclesia, et pro amputanda aliquorum dubietate prædictus Profuturus episcopus scriptum sibi et directum a sede beatissimi apostoli Petri suscepit.* — \* S. Grégoire, *Registr.*, l. XI, ep. LXIV (56\*). Sur l'authenticité de cette lettre, cf. Mommsen, *Neues Archiv*, t. XVII, p. 390, 395.

<sup>1</sup> L. Duchesne, *ibid.*, p. 98. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, p. 100 sq. — <sup>3</sup> Les Suèves et leur roi étaient encore ariens en ce moment; leur conversion n'eut lieu que vers l'année 550. — <sup>4</sup> Jaffé, *Regesta*, n. 907. — <sup>5</sup> *Conc. Bracarense*, can. 4 : *Item placuit ut eodem ordine missæ celebrentur ab omnibus quem Profuturus quondam hujus metropolitane ecclesiæ episcopus ab ipsa apostolicæ sedis auctoritate suscepit scriptum*; can. 5 :

cle, ce pays fut sans cesse traversé par les missionnaires romains qui se rendaient en Angleterre. De leur côté, les Anglais convertis faisaient volontiers le voyage de Rome; ils en rapportaient des reliques, des images, des livres, surtout des livres liturgiques. Il dut en rester ou en être copiés quelques-uns dans les évêchés et monastères où s'arrêtaient les pieux voyageurs. Enfin, les moines de S. Colomban<sup>1</sup>, qui ont tant fait pour la propagation de la règle bénédictine, auront contribué aussi à répandre les coutumes liturgiques de l'Église romaine.

« Les livres gallicans, peu nombreux, qui nous sont parvenus, remontent à la dernière période du régime mérovingien. Presque tous contiennent des formules d'origine romaine, des messes en l'honneur de saints romains. Dès le temps de Grégoire de Tours, un livre romain d'origine, quoique sans caractère officiel, le martyrologe hiéronymien, fut introduit en Gaule et adapté à l'usage du pays (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2530-2563). C'est sous Charles Martel, au plus tard, que fut exécuté le sacramentaire de S.-Denis, que l'on appelle sacramentaire gélasien et qui est, en effet, un livre romain pour le fond. D'autres livres ou fragments de livres, soit romains, soit mixtes, remontent à cette époque, c'est-à-dire à un temps où l'influence de S. Boniface ne s'était pas encore exercée sur l'Église franque, au moins dans les limites de l'ancienne Gaule.

« Que S. Boniface ait poussé vivement à la réforme liturgique et à l'adoption des usages romains, c'est ce dont il n'est pas permis de douter. Cependant nous connaissons peu le détail de son activité à cet égard. Il ne pouvait manquer d'être vigoureusement soutenu par les papes, dont il était le conseiller autant que le légat. On apporta même en ces choses un zèle, une passion acrimonieuse, qui sont bien loin de l'esprit du document pseudo-grégorien cité tout à l'heure. Un des rites les plus touchants de la messe gallicane, c'est la bénédiction du peuple par l'évêque, au moment de la communion. On tenait tant à ce rite qu'il fut maintenu, même après l'adoption de la liturgie romaine; presque tous les sacramentaires du Moyen Age contiennent des formules de bénédiction; maintenant encore elles sont en usage dans l'église de Lyon. Or, voici comme le pape Zacharie en parlait dans une lettre à Boniface<sup>2</sup> :

*Pro benedictionibus autem quas faciunt Galli, ut nosti, frater, nullis vitiis variant. Nam non ex apostolica traditione hoc faciunt, sed per vanam gloriam hoc operantur, sibi ipsi damnationem adhibentes, dum scriptum est : « Si quis vobis evangelizaverit præter id quod evangelizatum est, anathema sit ». Regulam catholicæ traditionis suscepisti, frater amatissime : sic omnibus prædica omnesque doce, sicut a sancta Romana, cui Deo auctore deservimus, accepisti Ecclesia.*

« C'est sous l'épiscopat de S. Chrodegang (732-766), et plus probablement depuis son retour de Rome en 754, que l'Église de Metz adopta la liturgie romaine (voir *Dictionn.*, t. xi, col. 838-831). Le chant, la *Romana cantilena*, était, de toutes les innovations liturgiques, la plus apparente et la plus remarquée. C'est celle qui a laissé le plus de trace dans les livres et les correspondances. Le pape Paul envoya, vers l'année 760, au roi Pépin, l'*Antiphonaire* et le *Responsorial* de Rome. Cette même année 760, l'évêque de Rouen, Remedius, fils de Charles Martel, étant venu en ambassade à Rome, obtint du pape la permission d'emmener avec lui le sous-directeur (*secundus*) de la *Schola cantorum*, pour initier ses moines

« aux modulations de la psalmodie » romaine (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 1637). Ce personnage ayant été, peu après, rappelé par le pape, l'évêque envoya ses moines neustriens terminer leur éducation musicale à Rome même.

« Ce sont là des faits isolés. Il y eut une mesure générale, un décret du roi Pépin, par lequel fut supprimé l'usage gallican. Ce décret est perdu, mais il se trouve mentionné dans l'*admonitio generalis* publiée par Charlemagne, en 789<sup>3</sup>. On y lit, en effet, c. lxxx : *Omni clero. Ut cantum Romanum pleniter discant et ordinabiliter per nocturnale vel gradale officium peragatur, secundum quod beatæ memoriæ genitor noster Pippinus rex decertavit ut fieret, quando Gallicanum tulit, ob unanimitatem apostolicæ sedis et sanctæ Dei Ecclesiæ pacificam concordiam* (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 807-813). »

II. FORMULES LITURGIQUES. — Sans nous écarter du rite romain nous y voyons la prière se modeler en formules de types différents. C'est d'abord la forme litanique dans laquelle il y a alternance entre le ministre et les fidèles (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 1550-1553). Le ministre était ordinairement un diacre, mais à Rome le préchantre fut, d'assez bonne heure, substitué au diacre.

Ensuite vient la forme collective, dans laquelle c'est le président de l'assemblée qui suggère la prière à réciter; celle-ci peut être silencieuse et se prolonger quelques instants dans l'attitude consacrée : debout, les bras élevés, à genoux ou prosterné la face contre terre. On n'en rencontre pas d'exemple tout à fait antique; cependant la liturgie romaine nous a conservé dans l'office du vendredi saint un groupe de neuf oraisons qui fait suite à l'évangile et qui consiste dans une admonition de l'officiant, un avertissement du diacre et une prière :

*Oremus, dilectissimi nobis, in primis pro Ecclesia sancta Dei, ut eam Deus et Dominus pacificare, adunare et custodire dignetur per universum orbem terrarum. subiciens ei principatus et potestates, detque nobis tranquillam et quietam vitam degentibus glorificare Deum Patrem omnipotentem. Oremus.*

*Adnuntiat diaconus : Flectamus genua!*

*Iterum dicit : Levate!*

*Omnipotens, sempiterna, Deus, qui gloriam tuam omnibus in Christo gentibus revelasti, custodi opera misericordiæ tuæ, ut Ecclesia tua toto orbe diffusa stabili fide in confessione tui nominis perseveret. Per eundem Christum...*

A cette catégorie, on peut rattacher l'*Orate fratres* de la messe quotidienne, simple avertissement suivi d'une formule secrète faite en silence par les fidèles et par l'officiant. Enfin, il existe une forme plus brève encore qui se rencontre dans un appel d'un seul mot : *Oremus*.

Les formules romaines : *Flectamus genua, Levate (corpora vestra)*, nous ont conservé l'indication de l'attitude imposée.

Vient enfin la prière eucharistique précédée d'un dialogue entre le célébrant et l'auditoire : *Dominus vobiscum. — Et cum spiritu tuo. — Sursum corda. — Habemus ad Dominum. — Gratias agamus Domino Deo nostro. — Dignum et justum est, que suit la Préface, le Sanctus et le Canon actionis.*

III. CALENDRIER. — On peut dire que le calendrier de Rome est à la base du système liturgique de toutes les Églises d'Occident et cette constatation a son prix pour l'établissement du fait de l'unité des liturgies latines. Il faut distinguer le calendrier du mar-

<sup>1</sup> Cf. Malnory, *Quid Luxovienses monachi ad regulam monasteriorum atque ad communem Ecclesiæ projectum contu-*

*lerint*, in-8°, Paris, 1894, p. 20. — <sup>2</sup> Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 2291 (en 751). — <sup>3</sup> Hardouin, *Concilia*, t. iv, col. 843.

tyrologe, car si parfois les deux se sont fondus ensemble, il n'en reste pas moins vrai qu'originellement, le calendrier est consacré à la commémoration des fêtes et le martyrologe aux anniversaires des martyrs. On voudrait pouvoir fixer la plus ancienne forme et distinguer les accroissements successifs du calendrier, malheureusement les sources ne le permettent pas. Pour éviter toute confusion entre elles, il serait utile de distinguer le martyrologe du calendrier, qui est essentiellement local et de réserver le nom de martyrologe pour les compilations dont le martyrologe hiéronymien est un représentant bien connu. A l'origine, les chrétiens n'eurent pas de calendrier, ou du moins n'en eurent pas d'autre que le calendrier civil en usage dans les pays qu'ils habitaient. Les seules fêtes ou dates observées sont celles de Pâques et de la Pentecôte, empruntées elles-mêmes au calendrier juif et qui deviendront les gonds de l'année liturgique chrétienne. Ces deux fêtes étaient comme des pierres d'attente qui appelaient en quelque façon un édifice. Ce fut l'objet d'une lente évolution, les fêtes des saints ou les événements bibliques s'ajoutant à ceux qui commémoraient Pâques et la Pentecôte.

Pour reconstituer le calendrier romain dans sa période primitive, au VII<sup>e</sup> siècle et en deçà, on a eu recours à divers documents : 1<sup>o</sup> la liste des martyrs; 2<sup>o</sup> celle des *tituli*; 3<sup>o</sup> celle des *stationes*; 4<sup>o</sup> celle des églises de collectes; on aurait pu y ajouter la liste des diaconies et consulter aussi le *Liber pontificalis* et les sacramentaires romains.

Ces listes ont une grande importance car il existe un lien incontestable entre le calendrier liturgique, les églises ou stations et les cimetières, et on doit toujours se souvenir que la liturgie romaine dans sa première période est une liturgie essentiellement locale, on pourrait dire topographique. C'est la liturgie de la ville de Rome, de ses églises et de ses cimetières. Du reste, il faut bien remarquer que ce fut aussi à l'origine le caractère de toutes les liturgies; dans toutes, les fêtes et les anniversaires se rattachent aux saints ou martyrs locaux, à leurs tombeaux, aux églises ou chapelles élevées sur place. La topographie a donc joué un rôle de premier ordre dans la genèse du calendrier et dans son évolution.

Les fêtes selon le cours de l'année (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1403-1452) commencent dans les sacramentaires romains avec la fête de Noël. Chaque fête ou chaque anniversaire prend place à son jour fixe et on peut ainsi signaler la date de leur apparition au calendrier. On a ainsi toute l'histoire de l'année chrétienne romaine dans sa première période<sup>1</sup>.

IV. LECTURES. — L'usage de faire des lectures dans le cours de la liturgie remonte à une époque très reculée (voir *Dictionn.*, t. v, col. 245-344, 852-923; col. 2270-2306; t. VIII, col. 2232-2235, 2242-2269). S. Jérôme a pu y être pour quelque chose au début, mais on ne possède rien de certain. A l'époque de S. Léon le Grand, les principales fêtes et les grandes périodes liturgiques étaient signalées par un système de lectures approprié, enfin les papes Gélase et Grégoire I<sup>er</sup> sont censés avoir exercé une activité spéciale en matière liturgique. Dès l'antiquité, les grandes fêtes de l'année furent dotées d'un contingent de lectures spéciales : chaque dimanche, chaque fête eut son texte assigné dont la longueur était déterminée d'avance. Le moment venu, on puisait la péripécie — c'est le nom qu'on lui donnait — soit dans l'ouvrage complet soit dans un recueil à ce destiné. Une table disposée en tête du volume permettait de savoir

le commencement et la fin du texte dont on devait donner lecture; cette table s'appelait capitulaire (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2060-2064). Suivant une pensée qui devait se présenter tout naturellement, les grandes solennités annuelles comme Noël, l'Épiphanie, Pâques, Pentecôte, attiraient à elles la lecture du passage historique qui les concernait. Sur ce point, on ne peut s'étonner de voir toutes les Églises tomber d'accord dans le choix des mêmes lectures. On peut signaler le même accord sur certaines péripécies attribuées à plusieurs dimanches de Carême; il n'en est plus de même pour les périodes qui s'écoulaient entre deux fêtes; ici les choix ne sont plus imposés par les circonstances et la diversité s'affirme. Si on s'en tient au rite romain, on peut recourir au témoin le plus ancien qui est le lectionnaire de Wurzburg (VII<sup>e</sup> siècle) et on peut en rapprocher le *capitulare lectionum evangeliorum de anni circulo* du ms. de Reims, n. 10. La démonstration en a été faite<sup>2</sup>, elle offre pour les profanes tout l'attrait de la Table des logarithmes ou de l'Annuaire du bureau des longitudes. Étrange procédé pour faire avancer une science d'en faire une exposition inintelligible. Au reste, peut-être n'y avait-il rien d'utile à ajouter aux remarques déjà faites sur le système romain (voir *Dictionn.*, t. v, col. 914-923, 326-341) de la lecture « continue ». En dehors des grandes fêtes dotées de péripécies spéciales, en dehors du Carême, on réservait au temps de l'Épiphanie jusqu'à la Septuagésime les premiers chapitres des synoptiques que l'on reprenait ensuite au premier dimanche après les apôtres pour continuer jusqu'à l'Avent. L'évangile de S. Jean figurait au contraire dans la seconde partie du Carême, puis pendant tout le temps pascal. C'était une manière d'épuiser les livres canoniques en suivant l'ordre normal des chapitres. On faisait de même pour les épîtres de S. Paul et les épîtres catholiques.

L'étude des manuscrits des évangélistes selon le rite romain a permis de reconnaître parmi les plus anciens quatre types différents dont le premier représente l'état de la liturgie au VII<sup>e</sup> siècle, les trois autres se succédant des années 710 à 760 environ<sup>3</sup>. Des différents manuscrits appartenant à ces quatre types, il est possible de dégager un texte qui se conservera fidèlement et se transmettra tel quel dans la suite des âges, ce qui ne l'empêche pas de s'accroître continuellement de messes nouvelles aussi bien pour le temps que pour les saints. Ce dernier apport est le plus considérable, il a introduit de nouveaux éléments dans le lectionnaire et, grâce à lui, on peut établir la chronologie de son évolution. Au commencement, c'est à Rome même que se sont faites ces additions, semble-t-il, d'où on peut conclure que l'évangélistaire romain est demeuré longtemps fidèle à ses propres traditions. Cependant vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, on voit différentes fêtes d'apôtres pénétrer dans son sanctoral, peut-être y faut-il reconnaître des influences étrangères. « L'introduction des fêtes de saints n'a du reste pas été la seule cause des modifications du lectionnaire. Il y a eu aussi la question des dimanches après l'Épiphanie et après la Pentecôte, et l'on constate qu'elle a fort embarrassé les copistes, en raison de l'instabilité de la date de Pâques qui a toujours entraîné une grande variété dans le nombre de ces dimanches. Assez longtemps l'évangélistaire conserva l'usage d'insérer jusqu'à huit ou neuf dimanches après l'Épiphanie, et seulement deux après la Pentecôte qui devaient suffire jusqu'à la fête des saints apôtres Pierre et Paul. Le système romain assignait en effet aux dimanches qui suivaient cette solennité

<sup>1</sup> W.-H. Frère, *Studies in early roman liturgy*, I, *The Kalendar*, in-8°, Oxford, 1930. — <sup>2</sup> W.-H. Frère, *The roman*

*gospel-lectionary*, in-4°, Oxford, 1934. — <sup>3</sup> Th. Klauser, *Die römische Capitulare evangeliorum*, in-8°, Münster, 1935.

une place à peu près fixe, les groupant par séries, qui variaient à peine avec les années, de six dimanches après les apôtres, cinq après S. Laurent, sept après S. Cyprien. Ce procédé maintenait ainsi les mêmes dimanches à proximité des mêmes fêtes, et limitait à quelques semaines seulement la perpétuelle fluctuation de ce temps après la Pentecôte. Il y avait plus que cela : ces dimanches fixes, ou à peu près fixes, qui commençaient avec la fête du 29 juin, marquaient, dans le sacramentaire aussi bien que dans le lectionnaire, le début de séries d'oraisons et de lectures qu'on peut encore reconnaître dans l'organisation actuelle que les siècles ont substituée à l'ancien système romain. Il est possible qu'on arrive à expliquer la raison du choix des différentes lectures attribuées à ces dimanches de l'année. Mais il est plus difficile de reconnaître les motifs qui ont guidé les compilateurs du lectionnaire romain dans la fixation de certains passages des évangiles pour les messes de férie en dehors du Carême<sup>1</sup>.

La question de l'épistolier romain est inséparable de la question de l'évangélaire et on en peut suivre les développements depuis la liste la plus ancienne qu'a fournie le lectionnaire de Wurzburg (voir *Dictionn.*, t. v, col. 310-316) jusqu'aux rédactions assez complexes qui se rencontrent au Moyen Age. « Quelques manuscrits ont conservé le recueil des épîtres de la messe sous une forme qui peut passer pour le type authentique de l'épistolier romain vers le viii<sup>e</sup> siècle. Le lectionnaire d'Alcuin, au siècle suivant, marque un stade plus avancé; il se met surtout en marge de la tradition antérieure, de sorte qu'il ne paraît pas avoir exercé d'influence durable sur les documents plus récents, malgré l'autorité qui s'attachait au nom qu'il portait. Un exemple entre beaucoup d'autres le prend en flagrant délit d'innovation, sur un point où précisément on ne l'a pas suivi. Dans le lectionnaire typique, les jeudis de Carême, qui ne figuraient pas encore dans la liste ancienne de Wurzburg, ont reçu des lectures qui sont devenues par le fait même officielles, et que nous lisons toujours au missel romain; pour ces mêmes jeudis le lectionnaire d'Alcuin adopte des lectures toutes différentes qui n'ont pas survécu à son époque. On aurait pu penser que pour la série des dimanches après la Pentecôte il aurait suivi le modèle du supplément au sacramentaire grégorien que l'on attribue au même Alcuin. Il n'en est rien cependant, puisqu'au lieu de s'en tenir à la nomenclature adoptée désormais, du premier au vingt-cinquième dimanche après la Pentecôte, il préfère s'en tenir à l'ancien système romain : dimanches après les apôtres, dimanches après S. Laurent, etc. C'est, au contraire, la liste officielle des épîtres, représentée par l'épistolier-type de l'époque carolingienne, qui s'est développée peu à peu au cours des âges, surtout en raison de l'accroissement du sanctoral. Le nombre des fêtes de saints était anciennement beaucoup moins considérable dans la liste des épîtres que dans celle des évangiles : la raison en est, semble-t-il, que l'épistolier carolingien a déjà un ensemble complet de messes du commun, alors que l'évangélaire en est dépourvu. Le cas inverse se présente pour les lectures des mercredis et des vendredis dans les semaines d'été. Les anciennes listes d'épîtres n'en mentionnaient aucune, tandis que des évangiles étaient déjà prévus pour ces messes fériales. Les lectionnaires furent finalement pourvus, eux aussi, d'épîtres pour les mercredis, puis pour les vendredis, usage qui du reste était appelé à disparaître dans la suite. L'on dota également les nouvelles

fêtes d'épîtres que l'on emprunta en grande partie aux Communs déjà existants. Mais il y eut dans le choix de ces textes et dans leur attribution aux fêtes, de grandes divergences entre les manuscrits du *Comes*. C'est le nom que porta le lectionnaire au ix<sup>e</sup> siècle, surtout lorsqu'il unissait dans un même manuscrit les listes, jadis indépendantes l'une de l'autre, des épîtres et des évangiles. Sa fortune paraît avoir été assez éphémère, et pas plus que le lectionnaire d'Alcuin, il n'a laissé de trace dans la tradition plus récente. On ne peut donc utiliser qu'avec précaution les éditions qu'en ont données Pamelius et Luc d'Achery. Il faut en dire autant de l'édition Baluze qui représente le lectionnaire de Théotinchus de Cambrai. C'est une rédaction encore plus personnelle que les autres, dont le sanctoral s'est inspiré des gélasiens du viii<sup>e</sup> siècle, en y ajoutant beaucoup de saints du nord de la France. Le lectionnaire de Murbach est du même genre, il dépend de la tradition gélasienne. La pure tradition grégorienne s'est mieux conservée dans le manuscrit de Corbie; c'est la forme qui, avec des additions successives pour les fêtes modernes, s'est maintenue dans le missel romain<sup>2</sup> ».

V. LES PIÈCES DE CHANT. — Le service divin se composait tant aux vigiles qu'à la messe d'une alternance de lectures et de chants, ceux-ci exécutés par un chœur et par les fidèles. Nous en avons décrit le mécanisme sous le nom de psalmodie antiphonique (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2282-2319). Cette psalmodie formait dans l'usage romain le fonds de deux mélodies désignées sous le nom de graduel et de trait (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 345-354); il faut aussi faire sa place au chant de l'*Alleluia* (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1229-1246) qui, à Rome, fut joint au dernier verset du psalme graduel. Il faut distinguer le trait du répons ou *psalmus responsorius* auquel le chœur répondait et non pas au trait (voir *Dictionn.*, t. xiv, col. 2389 sq.). Quant à l'antiphonaire nous rappellerons seulement d'un mot son histoire qui a été donnée déjà (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2443-2461); enfin, nous avons consacré au chant un travail auquel il suffit de renvoyer (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 256-311).

VI. LES LIVRES ROMAINS. LE ROULEAU DE RAVENNE. — 1<sup>o</sup> *Sacramentaire léonien*. — On a beaucoup écrit sur ce livre, toutes les conjectures ont été exposées et discutées ici (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 2549-2573).

2<sup>o</sup> *Sacramentaire gélasien*. — N'a pas été moins étudié que le précédent; on trouvera tout ce qui le concerne dans un travail très complet (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 747-777); [A. Wilmart, *Pour une nouvelle édition du sacram. gél.*, dans *Revue bénédictine*, t. L, 1938, p. 324-328].

3<sup>o</sup> *Sacramentaire grégorien*. — Sur l'attribution et le contenu de ce livre, on trouvera tout ce qu'on en peut dire ici (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1776-1796); [B. Capelle, *La main de S. Grégoire dans le sacr. grég.*, *Revue bénédictine*, t. XLIX, 1937, p. 13-28].

Les trois études que nous venons de mentionner pourront être et ont été contestées (on a proposé d'autres explications, notamment pour les lettres énigmatiques du léonien); nous y adressons le lecteur en toute confiance.

Ces trois sacramentaires forment la base de tout ce qu'on peut édifier d'explications et de suppositions sur la liturgie romaine. Le léonien est un livre entièrement romain par ses formules et par sa topographie très précise ainsi que l'a relevé L. Duchesne en citant<sup>3</sup> : *VI id. iul. natale sanctorum Felicis, Philippi,*

<sup>1</sup> P. de Puniet, dans *Rev. d'hist. eccl.*, 1936, p. 375. —

<sup>2</sup> W.-H. Frère, *The roman epistle-lectionary*, in-4<sup>o</sup>, Oxford,

1935; cf. P. de Puniet, dans *Rev. d'hist. eccl.*, 1936, p. 373-374. — <sup>3</sup> *Origines du culte chrétien*, p. 133-134.

IN CYMITERIO PRISCILLÆ; Vītalis et Martialis, IN CYMITERIO IORDANORUM; et Silani, IN CYMITERIO MAXIMI, VIA SALARIA; et Januarii, IN CYMITERIO PRAETENTATI VIA APPIA; — III non. aug., natale sancti Stephani, IN CYMITERIO CALLISTI VIA APPIA; — VIII id. aug., natale sancti Xysti, IN CYMITERIO CALLISTI; et Felicissimi et Agapiti, IN CYMITERIO PRAETENTATI VIA APPIA; — pridie kal. oct., natale basilicæ Angeli IN SALARIA. Cette dernière fête est la dédicace d'une église de la banlieue de Rome. Une autre messe de dédicace, en l'honneur de S. Étienne, se trouve parmi les messes du mois d'août<sup>1</sup>; elle doit avoir rapport soit à l'église de la voie Latine, soit à celle du Celius. La préface de l'une des messes en l'honneur des SS. Jean et Paul<sup>2</sup> suppose l'officiant à Rome et même dans l'église consacrée aux deux martyrs. On en peut dire autant des messes en l'honneur des apôtres Pierre et Paul et de bien d'autres. Parmi les services des défunts, plusieurs formules<sup>3</sup> supposent que l'on est à S.-Laurent-hors-les-Murs et que l'on prie pour l'un des papes enterrés dans cette église<sup>4</sup>. Il est inutile d'insister davantage. L'origine romaine de ce recueil est de toute évidence.

4<sup>e</sup> Missale Francorum. — Quoique son origine franque ne soit pas douteuse, toutes les messes de ce sacramentaire sont de rite et de style romain (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 524-529).

5<sup>e</sup> Rouleau de Ravenne. — Il s'agit d'un monument assez rare en son genre qui se compose de sept fragments inégaux de parchemin très mince, cousus bout à bout, et formant une bande qui mesure 3 m. 60 de longueur sur 0 m. 19 de largeur, mutilée à ses deux extrémités. L'écriture est une onciale assez nette et régulière, seule la rubrique *item alia* est en lettres capitales. La ponctuation est trop multipliée et paraît marquée en vue des nécessités de la lecture ou du chant à haute voix. La rubrique *item alia* ou bien *alia*, le croisillon et les premiers mots de chaque oraison sont tracés en couleur rouge. Ce recueil est d'autant plus curieux qu'il offre un exemple unique jusqu'ici de rouleau d'euchologie; comme il est incomplet du commencement et de la fin on ne saurait préjuger ses véritables dimensions. Il est possible de le faire remonter vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, l'essai d'attribution qu'on en a fait à S. Pierre Chrysologue n'a guère paru persuasif. C'est une autre conjecture aussi peu fondée qui voudrait y voir une composition de l'évêque Marinien de Ravenne (595-604) qui l'aurait communiquée au pape Grégoire le Grand.

Dans son état actuel, le rouleau dit de Ravenne comprend trente-neuf collectes et une quarantième pièce de forme *invitatoire* qui pourrait bien être la *Præfatio missæ* de la nuit de Noël. Toutes les oraisons sont relatives à cette fête et du type romain. En tout cas, on notera l'usage, en Avent, de cette forme gallicane à Ravenne, pays de rite romain, un peu avant S. Grégoire. La transcription au revers du rouleau de huit documents du début du X<sup>e</sup> siècle, tous relatifs à l'Église de Ravenne ne permet pas de supposer que ce rouleau liturgique fût en usage ailleurs. Une seule de ces oraisons, la 27<sup>e</sup>, se retrouve dans les documents connus de la liturgie romaine; elle figure dans le sacramentaire léonien, à l'une des messes de la fête de Noël et dans le sacramentaire grégorien, au milieu d'un groupe d'oraisons pour la même fête. Les oraisons de Ravenne ne sont pas disposées dans l'ordre de la messe, elles sont simplement juxtaposées, elles ont pu servir à l'office aussi bien qu'à la messe. Elles ont fait l'objet d'une publication intitulée : *Il rotolo opistografo del principe Antonio Pio di Savoia*, in-fol., Milano, 1883, tirage à 60 exemplaires non mis dans le commerce, et une édition plus accessible dans *Archivio storico lombardo*, 2<sup>e</sup> série,

1884, p. 1-34. Eu égard à sa brièveté nous le donnons ici ligne par ligne :

- 1 brie  
aduen  
r n  
num per ITEM ALIA
- 5 Deus qui splendorem gloriae  
tuæ per sacræ uterum  
uirginis in mundi fine  
indignatus es revelare  
quatenus densis erro-  
rum tenebris effugatis  
ueritas fulgeat perpe-  
tuæ claritatis. tribue  
quæsumus ut tantæ incarnatio-  
nis mysterium, humiles
- 15 famuli et fidei integri-  
tate colamus. et devo-  
to semper obsequio fræ-  
quentemus : per ITEM ALIA  
PROPITIARE DOMINE DEVS suppli-  
cationibus nostris
- 20 et tribulantibus quæsumus auxi-  
lium tuæ pietatis con-  
cede. ut de filii tui ueni-  
entis præsentia conso-  
lati nullis iam pollua-  
mur contagiis uetustati-  
tis : per ITEM ALIA  
VNIGENITVM· OMNIPOTENS pater  
prophetarum oracu-  
lis declaratum· tota
- 30 nune gaudet ecclesia in  
mundo uenturum sicut  
pluuia super uellos· oria-  
tur quæsumus abundantia pæis
- 35 ...eius aduentum. Simul  
...exulset terra cæ-  
lesti rore perfusa. ut re-  
demptori sui leta uale-  
at offerre splendida uota per
- 40 INENARRAUIEM potentia  
tuæ deus uirtute exten-  
de. et populo supplican-  
ti per filii tui præsentiam  
defensor accede· ut
- 45 ad uotina desideria ipso  
iuuante perueniat : per  
OMNIPOTENS deus qui nos præci-  
pis per portam iustitiæ  
transire et iter christo domino
- 50 præparare· concede  
propitius ut nullis in-  
firmitatibus fatigemur  
qui cælestis medici ful-  
gentem. præsentiam sus-  
tinemus : per
- 55 Deus qui AD LIVERANDVM huma-  
num genus a uetustatis  
condicione tua elemen-  
tia procurasti. largire
- 60 deuotæ expectantibus  
gratiam tuæ supernæ  
pietatis. ut ad uerum  
perueniamus præmium  
libertatis : per ITEM ALIA
- 65 EXAVDI præces populi tui  
omnipotens deus. et radiante de  
cælo iustitia omnis ger-  
minet terra letitiam· ut

<sup>1</sup> Muratori, *Lit. rom. vetus*, p. 388, 389. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, p. 329. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, p. 453. — <sup>4</sup> Zosime, Xyste III, Hilaire.

in filii tui redemptoris  
 70 mundi aduentum quæsumus desi-  
 derantes animæ nostræ  
 benedictione pinguissima  
 repleantur : per  
 + **VENIAM** præcamur offen-  
 75 sis cælorum conditor deus  
 ut redemptoris nostri  
 sustinentes præsentiam  
 peccatorum mereamur  
 percipere indulgentiam : per  
 80 **DEVS QVI VIA EST** ueritatis et in-  
 effauilis unitas trinita-  
 tis. concede propitius  
 tua in nobis gratia operan-  
 te. ut uenienti salvatori  
 85 mereamur cum dignis ope-  
 ribus obuiare. et beatitu-  
 dinis præmia promereri : per  
 + **REPLE** bonis omnipotens deus ter-  
 ram tuam redemptoris sui  
 90 præsentiam cupientem  
 ut consolationis æternæ  
 gratia circumdata. plebs  
 tua cælesti permaneat  
 auxilio gubernata : per  
 95 **DEVS QVEM OLIM** diuina præco-  
 nia cecinerunt in mundo  
 uenturum. concede propi-  
 titius desideranti popu-  
 lo tuo sollemnem re-  
 100 demptoris sui natiuita-  
 tem suscipere. et cæles-  
 tia ab eo dona consequi be-  
 nedictionis. quæ pleni-  
 tudinem possidere : per  
 105 + **DIRIGATUR** quæsumus domine in con-  
 specto tuo nostræ petiti-  
 onis oratio ut ad magnæ  
 incarnationis tuæ mys-  
 terio. nostræ seruitu-  
 110 tis uota. inlibata puritate  
 perueniat : per **ITEM ALIA**  
 + **DEVS QVI SALVTARE** tuum totis  
 terræ finibus nuntiatum  
 signis fulgentibus de-  
 115 clarasti. tribuæ quæsumus ut  
 qui natiuitatis eius glo-  
 riam sollemniter præse-  
 tolamus. nullis iam inimi-  
 corum fraudibus manci-  
 120 pemur : per **ITEM ALIA**  
**OMNIPOTENS** et inuisibilis deus qui  
 mundi tenebras lucis  
 tuæ aduentu fugasti se-  
 reno nos quæsumus uultu cir-  
 125 cumspice. ut magnifi-  
 centia natiuitatis tuæ  
 dignis præconiis con-  
 laudemus : per **ITEM ALIA**  
 + **DEVS QVI HOMINEM** olim perdi-  
 130 tum et densis uitiorum  
 nebulis obscuratum glo-  
 riosæ natiuitatis tuæ lumi-  
 ne radiasti. concede pro-  
 pitius ut quem tante salu-  
 135 tis beneficio munerasti  
 quæsumus nullis malorum patia-  
 ris subiacere periculis : per  
 + **OMNIPOTENS** sempiternæ deus ce-  
 li terreque dominator  
 140 respice propitius ad oratio-  
 nem familias tuas et unige-

nito tuo uenienti pia uota  
 solnere cupientem pla-  
 catus exaudi : per **ITEM ALIA**  
 145 + **DOMINE AETERNÆ** dei filius ante  
 cuius inenarrauile incar-  
 nationis mysterium exul-  
 tauerunt montes et iocun-  
 dati sunt colles. concede  
 150 propitius ut te in secundo  
 aduentu nullo modo for-  
 midemus. sed absoluti  
 a uinculis delictorum. re-  
 demptorem humani gene-  
 155 ris sensiamus. quam uera-  
 citer confitemur deum et domi-  
 num angelorum : per **ITEM ALIA**  
 + **ORIAMUR** quæsumus omnipotens deus  
 in cordibus nostris splendor  
 160 gloriæ domini noster iesus chri-  
 stus. ut omnem noctis obscuri-  
 tate sublata. filios nos es-  
 se diei uere lucis manifes-  
 tet aduentus : per **ITEM ALIA**  
 165 + **TRIBVAE QVAESVMVS** domine deus ut de-  
 uotis mentibus diuinum ex-  
 pectemus aduentum. quo  
 sacratissimus uirginis  
 partus ex spiritu sancto nobis ge-  
 170 neret deum. quatenus appa-  
 reat in hominibus christus dominus  
 et saluator. qui cum inge-  
 nito patre uiuit et regnat.  
 nunc et per omnia secula sec.  
 175 + **CLEMENS** et misericors  
 deus ad tuorum propitius  
 intende præcibus famu-  
 lorum. ut qui redemp-  
 toris mundi sustine-  
 180 mus aduentu. quæsumus nostræ  
 salutis. capiamus pre-  
 mium sempiternum : per  
**DEVS TURRIS** inexpugnabi-  
 185 nis nostræ. esto no-  
 bis quæsumus protectio salu-  
 taris. et desiderauis  
 uirtus. ut futura nati-  
 uitas saluatoris ge-  
 190 neralis letitiam et  
 plenissimam omnibus  
 conferat sanitatem : per  
 + **PROPITIARE DOMINE DEVS** sup-  
 plicationibus nos-  
 195 tris. et suffragante  
 tuæ incarnationis ad-  
 uentu. quæsumus præces nos-  
 tras dignanter exau-  
 di. et ueniam tribuæ  
 200 omnium peccatorum : per  
 + **OMNIPOTENS SEMPITERNE DEVS** natiui-  
 tatem christi filii tui secu-  
 dum carnem propin-  
 quare cernentes. quæsumus  
 205 ut nobis indignis famu-  
 lis misericordiam  
 prestet. ipse qui pro  
 nobis dignatus est in-  
 gredi utero sanctæ uirgi-  
 210 nis. ut uerbum caro fie-  
 ret et habitaret in no-  
 bis : per **ITEM ALIA** :  
 + **DEVS QVI CONSPICIS** populum  
 tuum incarnationem

215 dominicam fideliter  
expectare. presta quæsumus  
ut ualeamus ad tanta  
salutis gaudia perueni-  
re. et uotis sollempni-  
220 bus alacri semper le-  
titia cælebrare : per **ITEM ALIA**  
**+INCENITI** filius patris domine  
omnipotens christe. nostram quæ-  
sumus dignanter absque ma-  
225 cula suscipe carne. ut  
et te humanæ substan-  
tiæ participem esse  
probemus. et nos ad ces-  
lestia dona ut perduce-  
230 re iubeas postolamus : per  
**+LARCIRE QVAESUMVS** domine famulis  
tuis fidei et securita-  
tis augmentum. ut qui  
de uentura natiuitate  
235 domini nostri tui filii glori-  
antur. et aduersa mun-  
di te guernante non  
sentiant. et quæ tempo-  
raliter cælebrare de-  
240 siderant sine fine per-  
cipiant : per **ITEM ALIA**  
**+EXCELSI FILIUS DEI** humani  
generis conditor et in-  
maculate saluator.  
245 procede iam quæsumus de in-  
contaminata uirgine  
pro mundi redemp-  
tione. ut sentiamus  
per eandem nos gratia  
250 huerare a peccatis. per  
quam ipse fieri dignatus  
est absque delicto si-  
milis nobis : per **ITEM ALIA**  
**+IAM REFVLGENS** aduentus  
255 filii tui quæsumus omnipotens  
pater. et lætitiā nobis præ-  
sentis exhibeat. tempo-  
ris et æternæ gloriæ  
præstet esse partici-  
260 pes : per **ITEM ALIA**  
**+DEVS AETERNA** maiestas cu-  
ius ineffabilem uerbum  
angelo deferente uir-  
ginitas immaculate sus-  
265 cepit et domicilium  
deitatis effecta sancti spiritus  
luce repletur. quæsumus ut fide-  
lem populum ipsa suis  
orationibus protegat.  
270 quæ deum et hominem sa-  
cris castisque uisceri-  
bus meruit baiulare : per **ALIA**  
**+ DEVS HVMANÆ** conditor et  
redemptor naturæ.  
275 qui uerbum tuum in ute-  
ro perpetuæ uirginita-  
tis carnem adsumere  
uoluisti respice pro-  
pitiū ad præces nos-  
280 tras ut unigeniti tui na-  
tiuitate suscepta. ip-  
sius etiam redempto-  
ris increamur diuino  
consortio sociari : per **ITEM ALIA**  
285 **+DEVS QVI INITIO** statim mun-  
di promulgans lucem  
densas tenebrarum

nebulas dissipasti. quæsumus  
ut ipse iam procedat  
290 conditor lucis spon-  
sus ueri thalami ante  
secula quam parasti.  
ut populus a uetustatis  
errore liueratos. in oc-  
295 cursum filii tui adueni-  
at. eum dignis operi-  
bus præparatus : per **ITEM ALIA**  
**+OMNIPOTENS SEMPITERNE DEVS** qui per  
incarnationem uni-  
300 geniti tui mundum tuæ  
maiestati reconciliare  
dignatus est. tribuæ  
quæsumus ut nebula peccatorum  
fugiant a corde sereno  
305 et mysteria dominicæ  
natiuitatis. luce cres-  
centia casta semper læ-  
titia cælebrentur : per **ALIA**  
**+ LVMEN VERVM** quod ex fon-  
310 te cordis tui domine deus nos-  
ter saluiferum eruc-  
tuare dignatus est uer-  
bum. quæsumus ut sicut beatæ  
marie intemeratæ  
315 uirginis mirabiliter in-  
gressus est uterum  
ita nobis concedas tuis  
famulis eius cum gau-  
dio præstolare. glo-  
320 riosæ natiuitatis præ-  
sentia : per **ITEM ALIA**  
**+OMNIPOTENS SEMPITERNE DEVS** maie-  
statem tuam supplices  
deprecamus. ut refu-  
325 gente iam dominicæ car-  
nis aduentu. ad nostras  
præces aures placidas  
præbeas. et orationes  
fidelium famulorum. ex-  
330 audire digneris : per **ITEM ALIA**  
**+DEVS QVI FILIUM** tuum uirgina-  
libus membris recep-  
tum nostræ carnis tun-  
nicam indui uoluisti  
335 presta quæsumus ut et te huma-  
næ substantiæ esse  
participem gaudeamus  
et nos ad celestia dona  
et peruenire iubeas pos-  
340 tolamus : per **ITEM ALIA**  
**+DEVS CUIVS VERBI** æternitas  
cœli faciem decorauit  
et uirginis uterum do-  
minicæ carnis gloriam  
345 fecundauit. quæsumus ut splen-  
dor iam nouæ lucis ap-  
pareat et salus huma-  
ni generis de castis uis-  
ceribus pro mundi re-  
350 demptione procedat : per  
**+DEVS QVI INTRA VIRGINALIS** ute-  
ro mansionem ineffabili  
arte sanctum tibi carnis  
cubiculum condidis-  
355 ti. procede iam quæsumus pla-  
cauillis et formam re-  
dime serui quam ante  
secula promisisti. ut  
et tibi digna cælebræ-  
360 tur laudatio, et nobis

fiat aeterna saluatio : per  
 +DOMINE DEVS IAM VIRGINEI thala-  
 mi pulchritudo orna-  
 365 mentis insignibus  
 praeparator ut re-  
 galibus nuptiis caele-  
 bratis procedat exin-  
 de sponsus praefiliis  
 hominum speciosus  
 370 qui letitiam et pacem  
 de sua plenitudine  
 populis omnibus do-  
 net et splendorem  
 praesentiae suae nos-  
 375 trarum inluminet  
 tenebras animarum : per  
 +INEFFAVILEM magni de-  
 cretum consilii fide-  
 les populi humiliter  
 380 ueneremus. quia in uir-  
 ginis partum beatae  
 stupendum uidemus  
 miraculum coruscare  
 dum humanae naturae  
 385 deitas sociata genimi-  
 na in christo fulgit substan-  
 tia cui caelestia fam-  
 ulantur obsequia et  
 cuncta mundi subia-  
 390 centa elementa pro-  
 inde tante diuinitatis  
 parente fes-  
 er

6° *Ordines Romani*. — (Voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2401-2438<sup>1</sup>). Après ce qui a été dit de ces documents, nous pouvons être bref et ne parler ici que des *Ordines* n° I, VII, VIII et IX. L'*Ordo Romanus I* est relatif à la liturgie de la messe et représente l'usage romain du IX<sup>e</sup> siècle, mais tout n'y est pas romain au même degré. On y trouve (ch. 1-XXI) la description de la messe stationale présidée par le pape, la description des cérémonies de la fin du Carême et de la semaine sainte (ch. XXVII-XXVIII); dans l'intervalle se trouvent des suppléments relatifs à l'absence du pape, à certaines fêtes ou époques de l'année (ch. XXII-XXVI, XLVIII-LI). Cet *Ordo* est apparenté à celui qu'utilisait Amalraie, vers 830, mais l'*Ordo* d'Amalraie n'était pas en tous points l'usage de Rome, notamment pour l'*Ordo* pascal qui est l'usage romain à Rome et hors de Rome où on y a introduit des pratiques inconnues à Rome. Cet *Ordo* pascal demande à être contrôlé, en particulier par l'*Ordo* pascal retrouvé dans le manuscrit d'Einsiedeln et publié par J.-B. de Rossi, lequel ne contient que les jeudi, vendredi et samedi de la semaine sainte.

L'*Ordo VII* de Mabillon est relatif aux cérémonies de l'initiation chrétienne, catéchuménat, baptême, confirmation. Il a été publié d'après des manuscrits du IX<sup>e</sup> siècle : avant l'année 814, Jessé d'Amiens le transcrivit en grande partie dans son *Epistola de baptismo*<sup>2</sup>. D'après L. Duchesne, il doit même remonter beaucoup plus haut, car il figure presque tout entier dans le sacramentaire gélasien<sup>3</sup>.

L'*Ordo VIII* et l'*Ordo IX* sont nettement romains et se lisent dans des manuscrits du IX<sup>e</sup> siècle.

Enfin les *Ordines* dits de S.-Amand proviennent d'un manuscrit de ce monastère (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2434-2435).

VII. MESSE ROMAINE. — Il n'y a pas lieu de répéter ici ce qui a été décrit déjà (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 701-760). La messe publique était la messe stationale, celle que célébrait le pape au lieu désigné pour la *statio* du clergé et des fidèles, mais il existait un rite moins solennel, celui que les prêtres dans les « titres » et dans des basiliques et chapelles cimitériales, monastères, diaconies et habitations privées célébraient sans déploiement de solennité et avec un personnel réduit parfois à eux seuls. Tel n'était pas le cas si, le pape étant absent, la célébration de la messe stationale était confiée à un prêtre; en pareille circonstance le cérémonial conservait toute son ampleur. Quelle que fût la *statio*, on y pouvait célébrer la messe privée ou la messe publique sans modification.

1° *Entrée de l'officiant*. — (Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1212-1220.)

2° *Chans préliminaires*. — Pour le *Kyrie eleison* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 908-816) et pour la litanie diaconale (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1550-1553), enfin pour le *Gloria in excelsis* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1525-1536; t. XIII, col. 97-104).

3° *Collecte*. — « *Colligere plebem* est l'expression ordinaire pour rendre l'idée de réunir, tenir une assemblée liturgique. Le sens du mot *collecta* (= *collectio*, comme *missa* = *missio*) est bien déterminé par les rubriques du sacramentaire grégorien, relatives aux jours de litanie. L'oraison indiquée pour l'église d'où part la procession est dite *ad collectam*. Il est presque inutile de rappeler que les mots grecs *συναξις*, *συναξιον* sont les équivalents des termes latins *collecta* et *colligere*<sup>4</sup>. »

4° *Lectures*. — (Voir outre le § IV, donné plus haut, col. 3023, les dissertations du *Dictionn.*, t. V, col. 326-344, col. 914-923; t. VIII, col. 2303.)

5° *Graduel, trait*. — (Voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1945-1948; cf. t. IX, col. 344-354.)

6° *Alleluia*. — (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1226-1246; t. IX, col. 350-353.)

7° *Homélie*. — « A Rome, l'homélie paraît être tombée d'assez bonne heure en désuétude. S. Grégoire et, avant lui, S. Léon, sont les seuls anciens papes dont il reste des homélies et même que l'on sache en avoir prononcé. Encore les homélies de S. Léon sont-elles courtes et réservées à certains jours solennels. Les prêtres romains n'avaient pas le droit de prêcher, et les papes voyaient d'un mauvais œil que les autres évêques laissassent prêcher les leurs<sup>5</sup>. Sozomène<sup>6</sup> qui écrivait vers le temps de Sixte III, rapporte que personne ne prêchait à Rome<sup>7</sup>. »

8° *Renvoi des pénitents*. — (Voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 251-258.)

9° *Chant du symbole*. — L'usage de chanter le *Credo* au moment où prend fin la messe des catéchumènes ne s'est introduit à Rome que dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Bernou, abbé de Reichenau, raconte que, lui présent, l'empereur Henri II réussit à faire accepter cet usage au pape Benoît VIII (1012-1024). Jusque-là les Romains ne le connaissaient pas<sup>8</sup>.

10° *Prière des fidèles*. — L'ingénieuse observation de L. Duchesne a été déjà citée (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 723-724).

11° *Offrande*. — (Voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1957-1960.)

12° *Secrète*. — Le rite romain ne comporte pas ce qu'on nomme ailleurs la procession de l'oblation

<sup>1</sup> [Et, dans la bibliographie indiquée, surtout : M. Andrieu, *Les Ordines Romani du haut Moyen Age*, t. I, *Les Manuscrits*, Louvain, 1931 (*Spicilegium sacrum Louanense*, fasc. 11)]. — <sup>2</sup> P. L., t. CV, col. 781. — <sup>3</sup> *Origines*

*du culte chrétien*, 5<sup>e</sup> éd., p. 156-157. — <sup>4</sup> *Ibid.*, p. 177, note 1. — <sup>5</sup> Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 381. — <sup>6</sup> Sozomène, *Hist. eccl.*, I, VII, c. XIX. — <sup>7</sup> L. Duchesne, *Origines*, p. 181. — <sup>8</sup> P. L., t. CXLII, col. 1060.

parce que celle-ci s'accomplit à l'autel même et durant la messe. Après que l'archidiacre avait disposé sur l'autel les pains et les calices, le pape s'y rendait. D'après divers textes du *Liber pontificalis*<sup>1</sup> rapprochés d'un passage de l'*Ordo Romanus I* de Mabillon (ch. XLVIII), il semble résulter que les prêtres des « titres » avaient eu ici, à l'origine, un rite spécial. On tenait devant eux des *oblatae*, posées sur des patènes. Ils récitait le canon en même temps que le pape et concélébraient à la liturgie eucharistique. Si l'explication est bonne, l'usage eût été tel au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, pour toutes les messes stationales. Au VIII<sup>e</sup> siècle, ce rite n'était plus observé qu'aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de S. Pierre. Les autres jours, la coopération des prêtres ne se produisait que pour l'offrande, la fraction et la communion<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, le pape, en abordant l'autel, commençait par l'invitation adressée aux fidèles de s'unir à lui dans une prière collective qu'on appelle *Secrète* ou *super oblata*. Elle est précédée de cette formule : *Orate, fratres, ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat apud Deum Patrem omnipotentem*; ce qui suit n'était que la conclusion de la prière faite en silence par les fidèles, elle est prononcée à voix basse, d'où son nom de « secrète », avec une finale à haute voix à laquelle on répond *Amen*.

13<sup>e</sup> *Préface*. — (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1898-1918; t. XI, col. 727-728.)

14<sup>e</sup> *Canon*. — (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1847-1881, 1898-1904; t. XI, col. 710-711.)

15<sup>e</sup> *Récitation des diptyques*. — A la suite du *Sanculus*, le canon romain intercale une longue nomenclature des personnes au nom desquelles se fait l'oblation, toute la famille chrétienne y est représentée et trouve sa place dans les oraisons qui commencent par ces mots : *Te igitur, Memento, Communicantes, Hanc igitur, Quam oblationem*. Ici se place ce qu'on nomme la question des diptyques dont la place est différente dans la liturgie gallicane (avant la Préface) et dans la liturgie romaine (après la Préface). C'est une matière inépuisable (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1051-1083).

16<sup>e</sup> *Prière de l'institution*. — (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 691-692.)

17<sup>e</sup> *Épiclese*. — (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 162-166). Autre matière inépuisable.

18<sup>e</sup> *Une bénédiction*. — A la suite du canon nous avons la commémoration des fidèles défunts, mais on rappelle aussi les vivants : *Nobis quoque peccatoribus...* Dans ce qui suit, on remarque un hiatus. « On vient d'énumérer les saints au milieu desquels on demande d'être admis un jour, puis on continue : *Per Christum Dominum nostrum, per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas, sanctificas, vivificas et præstas nobis*. Il est clair que les mots *hæc omnia bona* ne se rapportent pas à ce qui précède : ils ne peuvent non plus désigner les offrandes consacrées, qui sont désormais le corps et le sang du Christ, et, par suite, ne sauraient s'accommoder des termes *creas, sanctificas, vivificas*. L'explication la plus simple, c'est qu'il y avait ici autrefois une mention des biens de la terre, avec énumération de leurs diverses natures : blé, vin, huile, etc. Cette manière de voir est du reste confirmée par le fait que des bénédictions d'aliments avaient lieu, à certains jours, à cet endroit de la messe; ainsi le breuvage d'eau, de lait et de miel que l'on donnait aux néophytes, à Pâques et à la Pentecôte. Voici la formule de cette bénédiction d'après le sacramentaire léonien, à la première messe de la Pentecôte;

*Benedic, Domine, et has tuas creaturas fontis, mellis et lactis et pota famulos tuos ex hoc fonte aquæ vitæ perennis qui est Spiritus veritatis et nutri eos de hoc lacte et melle, quemadmodum patribus nostris Abraham, Isaac et Jacob [promisisti] introducere te eos in terram promissionis, terram fluentem melle et lacte. Coniunge ergo famulos tuos, Domine, Spiritui sancto, sicut coniunctum est hoc mel et lac quo cælestis terrenæque substantiæ significatur unio in Christo Jesu Domino nostro per quem hæc omnia, etc.*

« C'est encore à ce moment que l'on bénissait, le jour de l'Ascension, les fêtes nouvelles et le jour de S. Sixte (6 août) le raisin nouveau; enfin, c'est à ce moment que l'on bénissait et que l'on bénit encore, le jeudi-saint, l'huile destinée au soulagement des malades. Il n'est donc pas douteux que la formule *per quem hæc omnia* n'ait été originairement précédée, même en dehors de ces circonstances extraordinaires, d'une prière pour les biens de la terre<sup>3</sup>. »

19<sup>e</sup> *Récitation du Pater*. — Le *Pater* se trouve placé depuis le temps de S. Grégoire à la suite du canon. Lui-même a écrit : *Orationem vero dominicam idcirco mox post preces dicimus, quia mos apostolorum fuit ut ad ipsam solummodo orationem oblationis hostiam consecrarent. Et valde mihi inconueniens visum est ut preces quam scholasticus composuerat super oblationem diceremus, et ipsam traditionem quam Redemptor noster composuit super eius corpus et sanguinem non diceremus. Sed et dominica oratio apud Græcos ab omni populo dicitur, apud nos vero a solo sacerdote<sup>4</sup>. (Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 754-755.)*

20<sup>e</sup> *Communiox*. — (Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 755-756.)

21<sup>e</sup> *Fraction*. — (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 2109-2112; t. XI, col. 756-757.)

22<sup>e</sup> *Communiox*. — (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2427-2436; t. XI, col. 757-759.)

VIII. LES FÊTES CHRÉTIENNES. — La liturgie romaine se développe autour de deux périodes principales qui sont la semaine et l'année, double emprunt fait à l'usage juif mais remanié et transformé sous l'inspiration chrétienne.

1<sup>o</sup> *La semaine religieuse*. — L'adoption d'une période de sept jours dont le septième était consacré au repos : *et requieuit die septimo*, remontait au moins au temps de la révélation mosaïque et tirait sa consécration de la Loi. Observée par les Juifs qui la concluaient par le sabbat, cette période comprenait, outre six jours ouvrables et un jour de prière ou de culte, deux jours de pénitence par le jeûne, le lundi et le jeudi. Au sabbat, l'Église substitua le dimanche (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 858-994) en ce qui regarde le repos et le culte, et aux jeûnes du lundi et du jeudi ceux du mercredi et du vendredi (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2481-2501).

Ces deux jours sont qualifiés du nom de *stations* par Hermas<sup>5</sup>, qui ne les désigne pas nommément, et ils sont marqués par Clément d'Alexandrie<sup>6</sup> et par Tertullien<sup>7</sup>. Le jeûne n'en était pas rigoureux et le culte était loin de revêtir la solennité de celui réservé au dimanche, lequel était précédé d'une vigile qui remplissait une partie de la nuit. Mais cette vigile se laissa éliminer par l'office dit de matines (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2677-2679). Vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, les vigiles et les matines n'avaient pas encore fusionné à Jérusalem lors de la visite d'Éthéria. A Rome, on conserva la vigile pour certaines solennités importantes telles que celles de Pâques, de la Pentecôte et des dimanches de Quatre-temps. Il semble bien que la principale question était de ne pas laisser les fidèles

<sup>1</sup> *Liber pont.*, t. I, p. 139, n. 3; p. 246, n. 9. — <sup>2</sup> Duchesne, *Origines*, p. 183, n. 2. — <sup>3</sup> Duchesne, *op. cit.*, p. 194. — <sup>4</sup> Re-

*gistrum*, l. IX, ep. XII (26). — <sup>5</sup> Hermas, *Pasteur*, Simil. v 1. — <sup>6</sup> *Stromata*, l. VI, c. LXXV. — <sup>7</sup> *De jejuniis*, c. XIV.

dans le désœuvrement, et l'office matinal du samedi saint et de la veille de la Pentecôte nous ont conservé un exemple des occupations qu'on leur procurait pendant la vigile des dimanches. Le samedi dut à cette circonstance sa situation spéciale, il devint une sorte de préparation ascétique au dimanche et on étendit le jeûne du vendredi au samedi tout entier; il en était ainsi à Carthage<sup>1</sup> et à Rome. Les deux jours de station comportaient une réunion culturelle, mais pas toujours eucharistique; à Rome, le samedi, on ne célébrait pas la liturgie (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1405-1412).

2° *Les Quatre-temps.* — (Voir *Dictionn.*, t. xiv, col. 2014-2017.)

3° *La semaine sainte.* — (Voir *Dictionn.*, t. xv, à ce mot.)

4° *Les fêtes mobiles.* Ces fêtes se rattachent au calendrier juif où, comme nul ne l'ignore, la fixation de la Pâque annuelle entraînait un déplacement annuel de toute une série de fêtes (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1412) dont on a exposé la complication initiale et les difficultés qu'elle entraîna (voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 1521-1552); c'est toute la question du comput pascal et l'usage romain (*ibid.*, col. 1550-1553). A la période privilégiée, désignée sous le nom de « temps pascal », qui s'écoule entre Pâques et la Pentecôte et qui paraît être comme un intervalle entre deux jeûnes inégalement rigoureux, nous pouvons affirmer que la *supputatio Romana* donnait de très bonne heure une grande autorité (voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 1553-1557; t. xiv, col. 260-271). Quant au Carême, qui a connu ses vicissitudes, elles ont été exposées déjà (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 2139-2158) et nous savons qu'à Rome sa durée ne fut pas constante; d'ailleurs, sur ce point, on ne s'entend pas. Sozomène dit<sup>2</sup> qu'on se contenta d'abord d'observer les trois dernières semaines avant Pâques; mais il ajoute que, dans ces trois semaines, on exceptait les dimanches et les samedis. A ce propos, L. Duchesne fait remarquer que l'exception des samedis est bien peu conforme aux usages romains. Je serais, dit-il, plutôt porté à croire que les trois semaines de jeûne, suivant l'usage primitif de Rome, étaient espacées, que l'on jeûnait la première, la quatrième et la sixième semaine. La première est actuellement consacrée aux Quatre-temps de printemps; la quatrième, appelée autrefois *mediana*, a conservé des spécialités liturgiques; la sixième est la semaine sainte. Ces trois semaines sont des semaines d'ordination<sup>3</sup>.

La durée du jeûne différait suivant certaines Églises principales. A Rome, ainsi qu'à Alexandrie et à Jérusalem, la semaine sainte faisait partie de la Quarantaine, de sorte que le jeûne total ne durait que six semaines; à Rome, encore, les dimanches seulement étaient affranchis de la loi du jeûne, ce qui réduisait celui-ci à trente-six jours. Ce chiffre parut satisfaisant parce qu'il offrait un nombre correspondant au dixième de l'année<sup>4</sup>, mais on ne tarda pas à s'apercevoir du désaccord entre ce chiffre et le nom de Quarantaine. L'auteur du *Liber pontificalis* cherche déjà à insinuer l'obligation d'une septième semaine, ce qui, eu égard aux usages romains, aurait donné quarante-deux jours de jeûne. S. Grégoire le Grand ne connaît encore que les trente-six jours<sup>5</sup>; au vi<sup>e</sup> siècle, on ignore à quel pape il faut attribuer l'addition des quatre jours à partir du mercredi des Cendres, mais au commencement du viii<sup>e</sup> siècle le sacramentaire gélasien présente déjà les messes stationales des jours complémentaires. C'est vers le même temps qu'on est l'idée des trois messes dominicales in *Septuagesima*, in *Sexagesima*, in *Quinquagesima*.

5° *Les fêtes fixes.* — La fixité de ces fêtes est leur caractère propre et comme l'indice de leur appar-

tenance au calendrier chrétien; les deux principales sont la Noël et l'Épiphanie. Elles ont déjà fait l'objet des études du *Dictionnaire* (voir t. v, col. 1412-1414; t. xii, col. 908-918 et t. v, col. 197-201). Pour les autres fêtes de Notre-Seigneur (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1414-1416), celles de la Ste Vierge (*ibid.*, t. v, col. 1416-1418), de S. Jean-Baptiste (voir *Dictionn.*, t. vii, col. 2171-2174), des calendes de janvier (*ibid.*, t. iii, col. 1717-1728; t. viii, col. 623-624), de la Croix (*ibid.*, t. iii, col. 3131-3139), de S. Michel (*ibid.*, t. xi, col. 903-907), des Macchabées (*ibid.*, t. x, col. 724-727) qui paraît avoir été universelle dans l'Église dès le v<sup>e</sup> siècle. Elle se lit dans tous les calendriers, depuis la plus ancienne rédaction du martyrologe hiéronymien. Cependant elle manque dans les livres liturgiques gallicans ou romains sauf dans le sacramentaire gélasien. Leur culte au 1<sup>er</sup> août aura été éclipsé par la fête de S. Pierre *a vinculis*.

Les fêtes des apôtres pourraient offrir ample matière à un travail dont on trouvera quelques éléments (voir *Dictionn.*, t. i, col. 2631-2635; t. viii, col. 2309-2323; t. xiv, col. 973-981). Ce qui a été exposé déjà au sujet des fêtes de S. Pierre et de S. Paul nous permettra d'être bref (voir *Dictionn.*, t. xiv, col. 855-856, 862-900). La fête du 29 juin, inscrite au calendrier philocalien de 336, et accompagnée de la date consulaire de 258, commémore non pas l'anniversaire commun du martyre des deux apôtres ou d'un seul des deux, mais la translation de leurs restes *ad Catacumbas* où ils reposaient encore au début du iv<sup>e</sup> siècle et d'où ils furent tirés plus tard pour être transférés dans leurs basiliques respectives du Vatican et de la voie d'Ostie.

Le calendrier de 336 mentionne, au 22 février, le *Natalis Petri de cathedra* qui rappelle l'épiscopat de S. Pierre. Le choix du 22 février ne répond pas à un anniversaire d'arrivée à Rome, mais à la préoccupation de supplanter la fête païenne de ce jour, consacrée aux défunts de chaque famille en l'honneur desquels on se réunissait en un banquet funèbre. Quoiqu'elle intéressât particulièrement l'Église de Rome, elle ne lui était pas spéciale puisqu'on la rencontre en Gaule. Ce fut même dans les pays d'usage gallican que, pour éviter l'inconvénient de fêter la chaire de S. Pierre, qui tombait souvent en Carême, on la fixa au mois de janvier. Le martyrologe hiéronymien, dans sa recension auxerroise (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 522-523), est plus précis: il fixe la fête de la chaire de S. Pierre, à Rome, au 18 janvier et ne pouvant se résoudre à supprimer celle du 22 février, il imagine d'en faire la chaire du même Pierre à Antioche. Les Francs s'en tinrent au 18 janvier et on lit dans le sacramentaire de Gellone la fête à cette date avec la rubrique *secundum Gallos*; les Romains n'en voulurent pas entendre parler et maintinrent la date du 22 février jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle.

La fête du 1<sup>er</sup> août rappelait la dédicace de l'église des Apôtres, sur l'Esquilin, reconstruite sous Sixte III (432-440) et où on conservait les chaînes de S. Pierre d'où ce vocable *a vinculis sancti Petri*: cette fête resta particulière à Rome.

Le 25 janvier, la recension auxerroise du martyrologe hiéronymien mentionne une *translatio sancti Pauli apostoli* sans dire où ni quand; à la même date, dans le *missale golthicum*, une fête *in conversione sancti Pauli* dont on ne trouve pas de mention à Rome; toutefois la messe du dimanche de Sexagésime est, en réalité, une messe en l'honneur de S. Paul, célébrée dans la basilique de la voie d'Ostie.

<sup>1</sup> Tertullien, *De jejunio*, e. xiv. — <sup>2</sup> *Hist. eccl.*, l. V, c. xxii. — <sup>3</sup> L. Duchesne, *Origines*, 5<sup>e</sup> éd., p. 256, note 1. — <sup>4</sup> Cassien, *Collationes*, xxi, 30. — <sup>5</sup> *Homil. xvi*, in *Evangelio*.

Le 6 mai, on fêtait à Rome S. Jean l'Évangéliste à qui une église était dédiée près de la porte Latine en souvenir de son supplice. On lit une mention de cette église dans la notice du pape Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) au *Liber pontificalis*<sup>1</sup>; la fête n'a pas d'attestation plus ancienne.

La fête du 1<sup>er</sup> mai réservée aux SS. apôtres Philippe et Jacques marquait l'anniversaire de la dédicace de l'église des SS.-Apôtres à Rome. C'était une basilique fondée par le pape Jules I<sup>er</sup> (337-352), qui fut rebâtie sous Pélage I<sup>er</sup> et Jean III et dont le vocable fut modifié pour être restreint à deux apôtres seulement. Comme la fête de S. Philippe était célébrée le 1<sup>er</sup> mai, il attira à lui son confrère Jacques sans qu'on puisse préciser lequel, des deux qui portent ce nom<sup>2</sup>.

Le 30 novembre se place la fête de S. André (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2031-2034) marquée à ce jour dans tous les calendriers depuis le VI<sup>e</sup> siècle. Peut-être cette date fut-elle choisie parce que c'était le jour de sa fête à Patras et, suivant toute vraisemblance, l'anniversaire de son martyre.

(Pour les fêtes des anges, des martyrs, des saints, voir *Dictionn.*, t. v, col. 1418-1426, 1428-1439.)

Quelques notions ont été données sur les calendriers (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1426-1428) et sur les martyrologes (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2523-2619); il suffit de dire ici que c'est en rassemblant les calendriers des diverses Églises, principalement ceux des grandes métropoles comme Rome, Carthage, Alexandrie, Antioche, Nicomédie, que l'on forma ce qu'on appelle les martyrologes. Le calendrier de Rome nous est parvenu sous deux formes différentes : d'abord deux tables intitulées *Depositiones episcoporum* et *Depositiones martyrum* (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 635) qui étaient rédigées dès l'année 336; ensuite le martyrologe hiéronymien dans lequel le calendrier romain a subi diverses retouches, dont les dernières sont contemporaines du pape Sixte III (432-440), mais ce calendrier offre aussi la trace d'une rédaction contemporaine du pape Miltiade (311-314). De cette circonstance et de quelques autres considérations, on peut conclure que ces deux rédactions dérivent d'un texte établi en 312 environ, après la dernière persécution. Nous avons parlé déjà des jeûnes (voir *Dictionn.*, t. vii, col. 2181-2501), des octaves (voir *Dictionn.*, t. xii, col. 1883-1886), des litanies (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 1540-1571) et en particulier des Rogations (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1740-1741 et t. xiv, col. 2459).

IX. L'INITIATION CHRÉTIENNE. — Ce sujet a reçu déjà les développements nécessaires en ce qui concerne le catéchuménat à Rome (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 2602-2611) et le rite baptismal romain (*ibid.*, t. ii, col. 297-309), de même pour la confirmation (*ibid.*, t. iii, col. 2515-2544) et la communion (*ibid.*, t. iii, col. 2427-2436, 2440-2417, 2454-2465).

À Rome, dès la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, et peut-être plus tôt, on fait usage : 1<sup>o</sup> d'un *Ordo baptismi*, le n<sup>o</sup> VII des *Ordines* de Mabillon (voir *Dictionn.*, t. xii, col. 2426-2427); 2<sup>o</sup> du sacramentaire du pape Hadrien I<sup>er</sup> qui s'étend assez peu, sauf pour la cérémonie finale; 3<sup>o</sup> du sacramentaire gélasien où l'*Ordo baptismi* n'est pas à l'abri des retouches gallicanes. Suivant la juste observation de L. Duchesne, « l'accord presque continué entre le sacramentaire gélasien et l'*Ordo baptismi* prouve que celui-ci correspond à l'usage du VIII<sup>e</sup> siècle au moins. De certains détails, comme les formules bilingues, l'emploi du symbole dit de Nicée, la substitution des acolytes aux exorcistes, on doit conclure que ce rituel n'a été définitivement rédigé que dans

le courant du VIII<sup>e</sup> siècle, en pleine période byzantine<sup>3</sup>. » A cette date, le baptême des adultes est devenu exceptionnel et cependant les formules et les cérémonies concernent des adultes, encore que les rubriques parlent de petits enfants; elles-ci sont des retouches qui laissent au texte tout son intérêt primitif.

1<sup>o</sup> *Riles du catéchuménat.* — L'aspirant se présente au prêtre qui lui souffle au visage, rite attesté par le seul diacre romain Jean, au VI<sup>e</sup> siècle, et prononce un exorcisme *ut exeat et recedat (diabolus)*<sup>4</sup>; ensuite il le signe au front en disant : *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti*, et il étend la main sur le récipiendaire en prononçant cette formule que le gélasien donne au pluriel :

*Omnipotens, sempiterna Deus, Pater domini nostri Jesu Christi, respicere dignare super hunc famulum tuum quem ad rudimenta fidei vocare dignatus es. Omnem cœcitatem cordis ab eo expelle; dirumpe omnes laqueos Satanæ quibus fuerat conligatus. Aperi ei, Domine, januam pietatis tuæ, et signo sapientiæ tuæ imbutus omnium cupiditatum fetoribus careat, et suavi odore præceptorum tuorum lætus tibi in Ecclesia deserviat, et proficiat de die in diem, ut idoneus efficiatur accedere ad gratiam baptismi tui, percepta medicina.*

On procède à l'exorcisme du sel : *Exorcizo te, creatura salis, in nomine Dei Patris omnipotentis et in caritate domini nostri Jesu Christi et in virtute Spiritus sancti. Exorcizo te per Deum vivum et per Deum verum, qui le ad tutelam humani generis procreavit et populo venienti ad credulitatem per servos suos consecrari præcepit. Proinde rogamus te, domine Deus noster, ut hæc creatura salis in nomine Trinitatis efficiatur salutare sacramentum ad effugandum inimicum. Quan tu, Domine, sanctificando sanctifices, benedicendo benedicas; ut fiat omnibus accipientibus perfecta medicina, permanens in visceribus eorum, in nomine domini nostri Jesu Christi qui venturus est iudicare vivos et mortuos et sæculum per ignem. Le diacre Jean mentionné plus haut nous apprend que ce sel est ensuite béni : *Accipiet iam catechumenus benedictum sal et le prêtre en dépose un grain dans la bouche du catéchumène à qui il dit : Accipe N. sal sapientiæ, propitiatus in vitam æternam, et, cela dit, il termine par une prière : Deus patrum nostrorum, Deus universæ conditor veritatis te supplices exoramus, ut hunc famulum tuum respicere digneris propitius; ut hæc primum pabulum salis gustantem non diutius csurire permittas quominus cibo expleatur cœlesti qualenus sil semper, Domine, spiritu fervens, spe gaudens, tuo semper nomini scrivens. Perdne eum ad novæ regenerationis lavacrum, ut cum fidelibus tuis promissionum tuarum æterna præmia consequi mereatur. L'imposition du sel est un trait caractéristique du rite romain.**

2<sup>o</sup> *Préparation au baptême.* — Dès la plus haute antiquité, la fête de Pâques était, de préférence à toutes les autres, réservée à la cérémonie du baptême; il en était ainsi à Rome comme partout ailleurs et la préparation s'intensifiait pendant le Carême. Un ensemble d'instructions et d'exercices s'échelonnait pendant cette période; ces réunions appelées *scrutins* étaient au nombre de sept au VI<sup>e</sup> siècle. Aucune de ces instructions ne nous a été conservée, mais on a la ressource de se reporter aux sermons de S. Augustin appelés *ad competentes*, car en cette discipline commune plusieurs autres, l'Église d'Afrique se conformait à l'usage romain. Les scrutins étaient des examens à l'occasion desquels on pouvait se faire une opinion sur l'instruction et la moralité des candidats au baptême. Il serait précieux de savoir ce qui se pas-

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, t. 1, p. 508; on y lit par erreur : *Joannis Baptista*. — <sup>2</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 306, note 2. — <sup>3</sup> L. Du-

chesne, *Origines du culte chrétien*, 5<sup>e</sup> éd., p. 312. — <sup>4</sup> P. L., t. LIX, col. 402.

sait dans ces réunions, malheureusement nous n'en savons rien.

« Au VII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, les scrutins commençaient dans la troisième semaine de Carême. Dès le lundi, à la messe stationale, on avertissait les fidèles : *Scrutiniū diem, dilectissimi fratres, quo electi nostri divinitus instruuntur, imminere cognoscite. Ideoque sollicita devotione, succedente sequente illa feriu, circa horam diei sextam convenire dignemini, ut caeleste mysterium quo diabolus cum sua pompa destruitur et janua regni caelestis aperitur inculpabili, Deo juvante, ministerio perurgere valeamus.*

Au premier scrutin, ceux qui étaient admis donnaient leurs noms qu'on transcrivait et se répartissaient en deux groupes, les hommes à droite, les femmes à gauche.

La messe commençait. Après la collecte et avant les lectures, un diacre appelait les catéchumènes, les invitait à se prosterner et à prier. La prière se terminait par l'*Amen* que tous disaient à haute voix. Toujours au signal du diacre, ils se signaient, en disant : *In nomine Patris*, etc. A ce moment, avaient lieu les exorcismes. Un des clercs<sup>2</sup> chargés de ce ministère s'approchait des candidats, des hommes d'abord, leur faisait le signe de la croix sur le front et leur imposait les mains en prononçant une formule d'exorcisme; puis il passait aux femmes et leur faisait la même cérémonie. Après lui, elle était répétée par un deuxième exorciste, puis par un troisième. Voici l'une de ces formules :

*Deus Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob, Deus qui Moysi famulo tuo in monte Sinai apparuisti et filios Israel de terra Aegypti eduxisti, deputans eis angelum pietatis tuæ qui custodiret eos die ac nocte; te quæsumus, Domine, ut millere digneris sanctum angelum tuum ut similiter custodiat et hos famulos tuos et perducatur eos ad gratiam baptismi tui.*

*Ergo*<sup>3</sup>, maledicte diabole, recognosce sententiam tuam et da honorem Deo vivo et vero, et da honorem Jesu Christo Filio eius et Spiritui sancto; et recede ab his famulis Dei, quia istos sibi Deus et dominus noster Jesus Christus ad suam sanctam gratiam et benedictionem fontemque baptismatis dono<sup>4</sup> vocare dignatus est. Et<sup>5</sup> hoc signum sanctæ crucis frontibus eorum quod nos damus, tu, maledicte diabole, nunquam audeas violare.

Après le passage de chacun des exorcistes, les catéchumènes étaient invités à se prosterner, à prier et à se signer. Les trois exorcistes ayant terminé leur tâche, un prêtre s'approchait, répétait l'imposition du signe de la croix et l'imposition des mains en disant : *Æternam ac justissimam pietatem tuam deprecor, domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus luminis et veritatis, super hos famulos et famulas tuas, ut digneris eos illuminare lumine intelligentiæ tuæ. Munda eos et sanctifica; da eis scientiam veram, ut digni efficiantur accedere ad gratiam baptismi tui. Teneant firmam spem, consilium rectum, doctrinam sanctam, ut apti sint ad percipiendam gratiam tuam.*

Il est à remarquer que le prêtre, à la différence des exorcistes, ne s'adresse qu'à Dieu; ce n'est pas son rôle, en ce moment du moins, de conjurer le démon. Après une dernière prostration, les catéchumènes reprenaient leur place et la messe continuait en leur présence, jusqu'à l'évangile exclusivement. Avant l'évangile ils étaient congédiés. Leurs parents ou parrains ne manquaient pas de prendre part à l'offrande; les noms des parrains et des marraines étaient

récités au *Memento*, ceux des élus, dans la prière *Hanc igitur*, avec une recommandation spéciale.

Ces exorcismes se répétaient, dans la même forme et avec le même appareil, aux autres jours de scrutin, sauf au septième. Le troisième avait une importance particulière. C'est ce jour-là que le candidat était officiellement initié à l'Évangile, au Symbole et à l'Oraison dominicale. Dans les autres pays, cette cérémonie se bornait au symbole et s'appelait la « Tradition du symbole ». A Rome on livrait à l'initié, non seulement le symbole, mais l'ensemble des titres de la loi chrétienne, *instrumenta sacrosanctæ legis*<sup>6</sup>. Aussi la cérémonie avait-elle un nom plus compréhensif; on l'appelait l'« Ouverture des oreilles », *Aperitio aurium*.

Ce jour-là, les catéchumènes n'étaient pas congédiés aussitôt après le graduel. Ce chant terminé, quatre diacres sortaient de la sacristie, en grande pompe, tenant chacun l'un des quatre évangiles. Ils s'avançaient ainsi vers l'autel; les volumes sacrés étaient déposés sur les quatre coins de la table sainte. Un prêtre prenait la parole et expliquait ce que c'est que l'Évangile. Puis les élus ayant été invités à se tenir debout, attentifs et respectueux, l'un des diacres lisait les premières pages de S. Matthieu. Le prêtre en donnait aussitôt un court commentaire. On recommençait de même pour les trois autres évangiles.

Après la tradition de l'Évangile venait celle du symbole. Elle était encore précédée et suivie d'une allocution du prêtre. Aux temps byzantins, on se servait de la formule de Nicée-Constantinople et l'on avait même l'attention de la réciter d'abord en grec, puis en latin. La population de Rome était alors bilingue, les catéchumènes se groupaient pour cette lecture suivant leur langue. Chaque groupe était présenté séparément au prêtre par l'acolyte [ou l'exorciste] chargé de cette fonction. Le prêtre demandait : *Qua lingua confitentur dominum nostrum Jesum Christum?* L'acolyte répondait *Græce* ou *Latine*, et le prêtre l'invitait à leur enseigner, dans leur langue, la formule de foi.

Il n'est pas douteux que la formule primitivement employée à Rome n'ait été celle du symbole des Apôtres qui est, à proprement parler, le symbole romain. C'est le symbole des Apôtres qui est expliqué dans les sermons de S. Augustin relatifs à cette cérémonie.

Venait ensuite la tradition du *Pater*. Le prêtre lui-même y procédait. Il commençait par une exhortation d'ensemble, puis il récitait phrase par phrase le texte de l'Oraison dominicale, en le commentant à mesure. Après la dernière demande, une petite allocution terminait la cérémonie.

Ce rite fort simple, mais très important, devait produire une vive impression sur les candidats au baptême. Je serais porté à croire que nous en avons une expression artistique dans la célèbre scène du Don de la loi, qui figure sur tant de monuments chrétiens, peintures, sarcophages, vases décorés et surtout dans les mosaïques absidales des basiliques (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1451-1454). Le Christ est assis sur un trône glorieux, au sommet d'une montagne d'où s'échappent les quatre fleuves du paradis. Autour de lui sont groupés les apôtres; S. Pierre, leur chef, reçoit des mains du Sauveur un livre, emblème de la loi chrétienne, sur lequel on lit la devise **DOMINUS LECEM DAT** ou quelque autre de même sens. Au-dessus de ce groupe, apparaissent dans l'azur du ciel

<sup>1</sup> Nous citons ici L. Duchesne, *op. cit.*, p. 315-322. —

<sup>2</sup> L'*Ordo* et le sacramentaire parlent ici d'acolytes; mais il n'est pas douteux que tant qu'il y eut des exorcistes en fonctions, ce ne fût leur rôle spécial. — <sup>3</sup> Cette partie de la formule est constante; elle se répète à chacun des six

exorcismes. — <sup>4</sup> *Donum*, ms. — <sup>5</sup> *Per*, ms. — <sup>6</sup> En Afrique, pays de rite romain, on trouve aussi la tradition du *Pater*, non cependant celle de l'Évangile. S. Augustin, *Sermones*, LVII-LVIII; Ferrand, *Epistola ad Fulgentium*, P. L., t. LXV, col. 379.

les quatre animaux symboliques, avec les quatre livres de l'Évangile. Je n'oserais assurer que cette scène ait été composée expressément d'après le rituel de la *Traditio legis christianæ*; mais il y a entre ces deux choses un rapport trop évident pour qu'il n'ait point été remarqué. Beaucoup de fidèles, en jetant les yeux sur les peintures qui ornaient le fond de leur église, devaient se rappeler une des plus belles cérémonies de leur initiation.

Le septième et dernier scrutin précédait de très près le baptême. Il avait lieu la veille de Pâques; les livres du VIII<sup>e</sup> siècle lui assignent l'heure de tierce; mais il est probable qu'à une époque plus ancienne il se célébrait dans l'après-midi. Comme il n'y avait pas de messe le samedi saint, la cérémonie était indépendante de toute réunion stationale. Cette fois, ce ne sont pas des clercs inférieurs qui accomplissent l'exorcisme; c'est un prêtre qui est chargé d'adjurer Satan pour la dernière fois. Il passe dans les rangs des candidats, leur fait au front le signe de la croix et leur impose la main, puis il prononce le dernier exorcisme :

*Nec te latet, Satanas, imminere tibi pœnas, imminere tibi tormenta, imminere tibi diem judicii, diem supplicii, diem qui venturus est velut clibanus ardens, in quo tibi atque universis angelis tuis æternus ventus interit. Proinde, damna te, da honorem Deo vivo et vero; da honorem Jesu Christo Filio eius et Spiritui sancto, in cuius nomine atque virtute præcipio tibi ut exeat et recedas ab hoc famulo Dei, quem hodie dominus Deus noster Jesus Christus ad suam sanctam gratiam et benedictionem fontemque baptismatis dono vocare dignatus est, ut fiat eius templum per aquam regenerationis in remissionem omnium peccatorum, in nomine domini nostri Jesu Christi qui venturus est, etc.*

Vient ensuite le rite de l'*Effleta* (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2523-2537). Le prêtre touche, avec le doigt trempé dans sa salive, le dessus des lèvres (*nares*)<sup>1</sup> et les oreilles de chacun des candidats. Cette espèce d'onction, reproduite de la guérison du sourd-muet dans l'Évangile, est accompagnée de la formule suivante : *Effleta, quod est adaperire, in odorem suavitatis. Tu autem effugare, diabole, adpropinquavit enim iudicium Dei.*

Les candidats se dépouillent alors de leurs vêtements et reçoivent sur la poitrine et sur le dos une onction d'huile exorcisée. Toute cette cérémonie est symbolique. On est arrivé au moment critique de la lutte avec Satan. Les candidats vont le renier solennellement pour s'attacher à Jésus-Christ. On leur délègue les organes des sens, afin qu'il puissent entendre et parler; on les oint d'huile, comme des athlètes qui vont combattre. L'onction terminée, chacun d'eux se présente devant le prêtre :

*Abrenuntias Satanæ? — Abrenuntio.*

*Et omnibus operibus eius? — Abrenuntio.*

*Et omnibus pompis eius? — Abrenuntio.*

Le renoncement à Satan est accompli; le nouveau disciple du Christ prononce alors la formule de foi, en récitant le texte du symbole<sup>2</sup>. C'est ce que l'on appelle rendre le symbole (*Redditio symboli*)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Malgré les mots *in odorem suavitatis* de la formule, il n'est pas douteux que les narines n'aient été substituées ici à la bouche. L'auteur du *De sacramentis* en donne la raison : *Quia mulieres baptizantur*, I, III. — <sup>2</sup> Dans les livres du VIII<sup>e</sup> siècle, c'est le prêtre lui-même qui le récite, en étendant la main sur les enfants, comme pour marquer qu'il agit en leur nom. Au temps de S. Augustin, il était d'usage, à Rome, que les néophytes montassent pour faire profession, sur un lieu élevé, *in loco eminentiore*. *Confess.*, I, VIII, 5. — <sup>3</sup> Cette *redditio symboli* est une cérémonie. En Afrique et à Jérusalem, elle était précédée d'une récitation en forme privée; on tenait à s'assurer,

La cérémonie terminée, les candidats se prosternent, prient et sont congédiés par l'archidiacre.

X. BÉNÉDICTION DES SAINTES HUILES. — (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2777-2791 et principalement 2787-2790.)

XI. ADMINISTRATION DU BAPTÊME. — (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 297-309; t. VII, col. 305-308; t. XII, col. 1801-1805.) « Les « élus » assistaient à la vigile solennelle de Pâques<sup>4</sup>. Les lectures<sup>5</sup> que l'on y faisait avaient été choisies de manière à présenter un résumé de l'histoire des rapports de l'homme avec Dieu et à former comme une instruction suprême, au moment où allait s'accomplir le mystère de l'initiation. Elles sont à peu près les mêmes dans tous les rites latins : on y voit se succéder les plus belles pages de l'Ancien Testament, la Création, le Déluge, la Tentation d'Abraham, le Passage de la mer Rouge, la Vision d'Ézéchiel, l'Histoire de Jonas, celle de la statue de Nabuchodonosor : quelques passages des prophètes, comme celui où Isaïe prédit le baptême et chante la vigne du Seigneur, le Testament de Moïse, l'Institution de la Pâque. Chacune d'elle est suivie d'une prière<sup>6</sup>. Des cantiques analogues aux lectures interrompent de temps en temps la série; c'est celui de Marie, sœur de Moïse : *Cantemus Domino*; celui d'Isaïe : *Vinea facta est*; celui du Deutéronome : *Attende cœlum, et loquar*; enfin le psaume : *Sicut cervus desiderat ad fontes*.

L'heure venue, le pontife et ses clercs se dirigent en compagnie des « élus » vers le baptistère.

Le baptistère de Latran existe encore, dans son gros œuvre, nous l'avons décrit et figuré (voir *Dictionn.*, t. II, col. 408-418, fig. 1325-1329; t. VIII, col. 1550-1558, fig. 6791-6793). C'est dans cet édifice que le pape célébrait le baptême de Pâques, la plus auguste des cérémonies pontificales. Il entrait avec son cortège, en tête duquel étaient portés deux grands cierges, au chant de la litanie. Quand celle-ci s'arrêtait, le pontife, debout près de la piscine, saluait l'assistance et l'invitait à la prière *collective* suivie bientôt d'une prière de forme *eucharistique*. Voici les formules des anciens sacramentaires; elles sont encore en usage :

*Omnipotens, sempiterna Deus, adesto magnæ pietatis tuæ mysteriis, adesto sacramentis; et ad creandos novos populos quos tibi fons baptismatis parturit spiritum adoptionis emille; et quod humilitatis nostræ gerendum est ministerio tuæ virtutis compleatur effectu.*

*Vere dignum... æterna Deus, qui invisibili potentia tua sacramentorum tuorum mirabiliter operaris effectum. Et licet nos tantis mysteriis exequendis simus indigni, tu tamen gratiæ tuæ dona non descrens etiam ad nostras preces aures tuæ pietatis inclina. Deus, cuius spiritus super aquas inler ipsa mundi primordia ferebatur, ut jam lucem virtutem sanctificationis aquarum natura conciperet; Deus, qui nocentis mundi crimina per aquas abluis regenerationis speciem in ipsa diluvii effusione signasti, ut unius ejusdemque elementi mysterium et finis esset vilis et origo virtutis; respice, Domine, in faciem Ecclesiæ tuæ et multiplicata in ea generationes tuas, qui gratiæ tuæ effluentis*

quelques temps avant la cérémonie solennelle du samedi saint, que les candidats savaient par cœur le symbole de la foi. — <sup>4</sup> Nous citons ici L. Duchesne, *Origines*, 5<sup>e</sup> éd., p. 326-332. — <sup>5</sup> Elles étaient d'abord au nombre de douze, comme on le voit par le sacramentaire gélasien. Dans celui d'Hadrien on n'en trouve plus que quatre; mais l'ancien usage, conservé en France, fut repris plus tard à Rome. — <sup>6</sup> Cette distribution de la vigile pascale est attestée par un texte épigraphique de Chiusi, du IV<sup>e</sup> siècle environ, qu'on trouvera dans *Dictionn.*, t. III, col. 1395, l'épithaphe du petit Aurelius Melitius [*Diehl, Inser. lat. christ. vet.*, 1334].

*inpetu laticifera civitatem tuam fontemque baptismatis aperis toto orbe terrarum gentibus innovandis, ut tuæ majestatis imperio sumat Unigeniti tui gratiam de Spiritu sancto, qui hanc aquam regenerandis hominibus præparatam arcana sui luminis admixtione fecundet; et sanctificatione concepta ab immaculato divini fontis utero in novam renata creaturam progenies cælestis emergat; et quos aut sexus in corpore aut ætas discernit in tempore omnes in unam pariat gratia mater infantiam. Procul ergo hinc, jubente te, Domine, omnis spiritus immundus abscedat; procul tota nequitia diabolicæ fraudis assistat. Nihil hic loci habeat contrariæ virtutis admixtio; non insidiando circumvolet, non latendo subripiat, non insidendo corrumpat. Sit hæc sancta et innocens creatura libera ab omni impugnatoris incursu, et totius nequitie purgata discessu. Sit fons vivus aquæ regenerans, unda purificans, ut omnes hoc lavacro salutifero diluendi, operante in eis Spiritu sancto perfecti, purgationis indulgentiam consequentur. Unde benedico te, creatura aquæ, per Deum vivum, per Deum sanctum, per Deum qui te in principio verbo separavit ab arida et in quatuor fluminibus totam terram rigare præcepit, qui te in deserto amarum suavitate indita fecit esse potabilem et sitiienti populo de petra produxit. Benedico te et per Jesum Christum Filium eius unicum, dominum nostrum, qui te in Cana Galilee signo admirabili sua potentia convertit in vinum, qui pedibus super te ambulavit et a Johanne in Jordane in te baptizatus est, qui te una cum sanguine de latere suo produxit et discipulis suis jussit ut credentes baptizarentur in te, dicens : *Ite, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Hæc nobis præcepta servantibus tu, Deus omnipotens, clemens adesto, tu benignus aspira, tu has simplices aquas tuo ore benedicto; ut præter naturalem emundationem quam lavandis possunt adhibere corporibus, sint etiam purificandis mentibus efficaces. Descendat in hanc plenitudinem fontis virtus Spiritus tui et totam hujus aquæ substantiam regenerandi fecundet effectu. Hic omnium peccatorum maculæ deleantur; hic natura ad imaginem tuam condita et ad honorem sui reformata principii cunctis vetustatis squaloribus emundetur; ut omnis homo hoc sacramentum regenerationis ingressus in vera innocentia nova infantia renascatur.**

Les rituels du VIII<sup>e</sup> siècle prescrivent d'interrompre trois fois cette longue prière pour faire le signe de la croix sur l'eau ou dans l'eau, une autre fois pour souffler dessus. Au moment où le pontife prononçait les mots : *Descendat in hanc plenitudinem fontis virtus Spiritus tui*, les deux dignitaires qui portaient les cierges les plongeaient dans la piscine. Le canon fini, le pontife prenait une ampoule pleine de chrême, la versait en forme de croix dans l'eau, qu'il agitait ensuite avec sa main.

Tout était prêt; le baptême commençait. Entièrement dépourvus de tout vêtement, les « élus » s'avançaient vers la piscine. L'archidiacre les présentait un à un au pape, qui leur posait les trois questions où se résume tout le symbole :

*Credis in Deum Patrem omnipotentem?*

*Credis et in Jesum Christum, Filium ejus unicum, dominum nostrum, natum et passum?*

*Credis et in Spiritum sanctum, sanctam Ecclesiam, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem?*

Sur sa triple réponse affirmative, le candidat était immergé trois fois, pendant que le pontife prononçait la formule : *Baptizo te in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti.*

L'immersion baptismale ne doit pas s'entendre en

ce sens que l'on plongeât entièrement dans l'eau la personne baptisée. Elle entraînait dans la piscine (voir *Dictionn.*, t. XIX, col. 1080-1119), où la hauteur de l'eau n'était pas suffisante pour dépasser la taille d'un adulte; puis on la plaçait sous l'une des bouches d'où s'échappaient des jets d'eau; ou encore, on prenait de l'eau dans la piscine elle-même pour la répandre sur sa tête. C'est ainsi que le baptême est représenté sur les anciens monuments.

Le pape ne procédait pas seul à la cérémonie du baptême; des prêtres, des diacres, même des clercs d'ordre inférieur, entraînaient dans l'eau, vêtus d'une longue tunique de lin, et administraient le bain sacré à la foule des néophytes.

XII. LA CONFIRMATION. — (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2515-2544.) « Pendant que le baptême continuait<sup>1</sup>, le pontife se rendait au *consignatorium* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2459-2551, fig. 3209, 3210) où les néophytes lui étaient amenés pour la cérémonie de la consignation. Le lieu consacré était, depuis le pape Hilaire (461-468), la chapelle de la Croix, en arrière du baptistère (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1565-1567, fig. 6797). Avant d'y entrer, les nouveaux baptisés se présentaient d'abord à un prêtre, qui leur faisait une onction avec l'huile parfumée du saint chrême, en disant : *Deus omnipotens, Pater domini nostri Jesu Christi, qui te regeneravit ex aqua et Spiritu sancto, quique dedit tibi remissionem omnium peccatorum, ipse te linit chrismate salutis in vitam æternam.*

Les baptisés reprenaient alors leurs habits. ou plutôt ils en revêtaient de nouveaux (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3118-3140), de couleur blanche, assistés par leurs parrains ou marraines (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 2236-2240). Arrivés devant l'évêque, ils se formaient en groupes sur lesquels le pontife prononçait d'abord l'invocation<sup>2</sup> au Saint-Esprit :

*Omnipotens, sempiterna, Deus, qui regenerare dignatus es hos famulos et famulas tuas ex aqua et Spiritu sancto, quique dedisti eis remissionem omnium peccatorum, emitte in eos septiformem Spiritum sanctum tuum Paraclitum de cælis : Spiritum sapientiæ et intellectus, Spiritum consilii et fortitudinis, Spiritum scientiæ et pietatis; adimple eos Spiritu timoris tui et consigna eos signo crucis Christi in vitam propitiatu æternam<sup>3</sup>.*

Le pontife faisait ensuite le signe de la croix, sur le front de chaque néophyte, avec son pouce trempé dans le saint chrême. En même temps il disait à chacun d'eux :

*In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Pax tibi.* »

XIII. LA PREMIÈRE COMMUNION. — « La consignation terminée<sup>4</sup>, le cortège se reformait pour rentrer dans la basilique. La *schola cantorum* y était depuis longtemps. Pendant les longues cérémonies du baptistère, elle n'avait cessé de chanter les litanies, en répétant les invocations, d'abord sept fois, puis cinq fois, puis trois fois. A la fin de la litanie ternaire, le pontife faisait son entrée et allait se prosterner devant l'autel; puis, se relevant, il entonnait la *Gloria in excelsis* et commençait ainsi la première messe de Pâques. Avant la fin du canon, il bénissait le breuvage d'eau, de lait et de miel (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1065; t. XI, col. 940-941) que l'on devait donner aux néophytes après la communion. Les nouveaux initiés participaient pour la première fois aux saints mystères. L'aurore se levait sur la fin de cette auguste cérémonie.

L'octave de Pâques était, comme il a été dit plus

<sup>1</sup> Nous citons ici L. Duchesne, *Origines*, 5<sup>e</sup> éd., p. 332-333. — <sup>2</sup> Texte grégorien. — <sup>3</sup> D'après l'*Ordo* de Saint-Amand, cette prière est accompagnée de l'imposition des

mains, sur les hommes d'abord, puis sur les femmes. — <sup>4</sup> Nous citons ici Duchesne, *Origines*, 5<sup>e</sup> éd., p. 333-334.

haut, une fête continue. Tous les jours, il y avait messe stationale; les néophytes y assistaient, avec leurs vêtements blancs, et prenaient part à la communion. Le soir, ils se réunissaient à la basilique du Latran, pour l'office de vêpres. On chantait, dans la basilique elle-même, trois antiphones accompagnées de mélodies sur l'Alleluia et de répons; cette partie de l'office se terminait par le chant de l'Évangile, c'est-à-dire du *Magnificat*, et la prière; puis on conduisait les néophytes au baptistère et à l'oratoire de la Croix; ils accomplissaient ainsi une sorte de pèlerinage au sanctuaire du baptême et à celui de la confirmation. Cette double procession était accompagnée de chants, tantôt en latin, tantôt en grec »<sup>1</sup>.

XIV. LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE. — Nous pouvons être bref sur ce sujet qui a déjà retenu notre attention, à maintes reprises, dans le *Dictionnaire*. Dès l'origine, par conséquent longtemps avant que la loi du célibat ait été imposée au clergé d'Occident (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2802-2832), les hommes étaient seuls appelés à exercer la fonction sacerdotale à son degré éminent, l'épiscopat; il en était de même à tous les rangs de la cléricature jusqu'aux plus humbles. Cependant les femmes, sans recevoir aucun pouvoir d'ordre, furent admises à rendre des services de charité, d'hospitalité; on les vit s'associer aux soins matériels que réclamait la célébration du baptême et des agapes. Il y eut donc des diaconesses, à Rome et ailleurs (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 725-733; t. V, col. 1309-1314), mais partout leur fut appliquée la règle : *Taceant mulieres in ecclesia* (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1317-1329) et des abus comme celui des sœurs agapètes sont restés partout exceptionnels (*ibid.*, t. IX, col. 2606-2610). On peut et on doit donc dire que la hiérarchie ecclésiastique fut toujours exclusivement masculine.

En Occident et à Rome en particulier, la lettre du pape Corneille à l'évêque Fabius d'Antioche, en 251, que nous avons citée déjà, nous détaille les huit degrés de la hiérarchie : évêque, prêtres, diacres, sous-diacres, acolytes, exorcistes, lecteurs, portiers; tous ont déjà fait l'objet de notices (voir *Dictionn.*, t. I, col. 348; t. IV, col. 738; t. V, col. 202; t. V, col. 964; t. VIII, col. 2241; t. XIV, col. 1525) où se trouvent énumérés les principaux monuments archéologiques qui les concernent; il paraît superflu d'y revenir car chaque année comble des lacunes. On connaît aujourd'hui des épitaphes de « portiers » romains qui furent remplacés de bonne heure par les *mansionarii* (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1582-1585). On s'étonne un peu et on regrette fort que l'histoire de ces humbles clercs n'ait tenté la curiosité de personne, surtout celle des lecteurs qui offrirait tant de carrières illustres à leurs débuts. Au IV<sup>e</sup> siècle, à Rome, on comptait quatre-vingt-dix lecteurs, beaucoup d'entre eux commençaient dès l'enfance (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2241-2269). Dans ce nombre on comptait de futurs papes, entre autres Libère dont l'építaphe rappelle le sérieux précoce :

*Mox scripturarum lector pius indole factus  
Ut tua lingua magis legem qua verba sonaret.  
Dilecta a domino tua dicta infantia simplex  
Nullis arte dolis sedca fucata malignis  
Officio tui iusto puroque legendi.*

Jamais on ne l'entendit lire malicieusement de travers, estropier le texte saint pour l'amusement des

têtes légères; et ce discret éloge ouvre un jour sur ce qui s'entendait parfois par inadvertance ou autrement. Cette jeunesse exigeait une surveillance. A Rome, le *Constitutum Silvestri* nous apprend que les petits lecteurs étaient accompagnés par leurs parents; dès qu'ils étaient en séance, un *primicerius*, un *princeps* ou quelque autre titre, les prenait en charge; il est probable qu'on appelait leur petite bande la *schola lectorum*, mais d'assez bonne heure leurs fonctions furent modifiées. Quand les fidèles renoncèrent à l'assistance aux vigiles, les lecteurs n'eurent plus leur utilité car les lectures de la messe étaient confiées au diacre (l'évangile) et au sous-diacre (l'épître); toutefois, on ne licencia pas les enfants et la *schola lectorum* se transforma en *schola cantorum* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1452-1459). Cette évolution a pu commencer dès le V<sup>e</sup> siècle; au VIII<sup>e</sup>, la *schola* se recrutait parmi les orphelins<sup>2</sup>. Elle occupait un édifice situé dans la via Merulana, entre les deux églises de S.-Mathieu et de S.-Barthélemy<sup>3</sup>; la première seule de ces églises est connue. On voit, dans les *Ordines Romani*, que la *schola* avait à sa tête plusieurs sous-diacres : le *prior* ou *primicerius*, le *secundus* ou *secundicerius*, le *tertius* et le *quartus* ou *archiparaphonista* étaient les dignitaires de la corporation. Au-dessous d'eux, il y avait des chefs de groupe ou *paraphonistæ*. Dans les cérémonies, les enfants s'alignaient sur deux rangs, les dignitaires en tête, les paraphonistes en serre-file.

A ce que nous avons dit au sujet des exorcistes (voir *Dictionn.*, t. V, col. 964-978) ajoutons quelques détails. Cette fonction n'admettait pas les enfants mais seulement les adultes; S. Martin commença par être exorciste; l'évêque de Brescia Fl. Latinus le fut pendant douze ans (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1156). Mais il ne paraît pas qu'il y eût une règle constante, car le *Constitutum Silvestri* assigne à cette fonction un stage d'un jour, et le *Liber pontificalis* parle d'un mois. A partir du V<sup>e</sup> siècle, le titre se fait rare. Les épitaphes romaines d'exorcistes sont toutes du III<sup>e</sup> ou du IV<sup>e</sup> siècle; au concile d'Arles, en 314, sur neuf clercs inférieurs qui sont nommés avec leurs évêques, on rencontre sept exorcistes et deux lecteurs. A Rome, le *Constitutum* compte quatre-vingt-dix lecteurs, quarante-cinq acolytes et vingt-deux exorcistes. Leurs fonctions étant étroitement en rapport avec la préparation au baptême, elles disparurent en même temps que le catéchuménat.

XV. LES RITUELS LATINS DE L'ORDINATION. — Nous retrouvons ici la distinction entre documents gallicans et documents romains qui sont : 1<sup>o</sup> les *Statuta Ecclesie antiqua*, rédigés dans la province d'Arles (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 579-580<sup>4</sup> et Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, tome II, 1<sup>re</sup> part., p. 102-120); 2<sup>o</sup> les *Sacramentaires romains*, c'est-à-dire le léonien (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2549-2573) et le grégorien (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1776-1796), qui ne font aucune mention des ordres inférieurs au diaconat; 3<sup>o</sup> les *Ordines Romani*, c'est-à-dire l'*Ordo* de S.-Amand (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2434-2435, et Andrieu, *Ordines*, p. 492-493) relatif aux ordinations romaines des Quatre-temps, c'est-à-dire celles des diacres et des prêtres; l'*Ordo VIII* de Mabillon (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2427-2430) qui contient l'ordination des clercs inférieurs et des évêques; l'*Ordo IV* de Mabillon (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2425)

Rome, 1912, p. 318, n. 1]. — <sup>4</sup> [Ajouter : B. Botte, *Le rituel d'ordination des Statuta Ecclesie antiqua*, dans *Rech. de théol. anc. et médiév.*, t. XI, 1939, p. 223-211, et dans *Bull. de théol. anc. et médiév.*, t. V, 1917, n. 404, sa critique de G. Caviglioli, *Arles o Valenza? Glossa a la storia dei concili*, dans *Scuola cattolica*, t. LXII, 1912, p. 450-460.].

<sup>1</sup> Les deux derniers jours on se rendait, le vendredi à Sainte-Croix en Jérusalem, le samedi à Sainte-Marie-Majeure; ces jours-là, on supprimait la station à l'oratoire de la Croix. — <sup>2</sup> *Liber diurnus*, VII, 19 (éd. Garnier); *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 92, 195. — <sup>3</sup> Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus*, p. 173. [R. Valentini-G. Zuechetti, *Codice topografico di Roma*, t. II,

relatif aux diacres, prêtres, évêques et au pape. Ces trois *Ordines* s'accordent entre eux; <sup>4</sup> le *Sacramentaire gélasien* et le *Missale Francorum* qui contiennent le rituel de tous les ordres, non sans y insérer beaucoup de pièces mêlées et combinées. « On y trouve : a) un passage d'une lettre du pape Zosime sur les interstices des ordinations<sup>1</sup>; b) les chapitres 1-x des *Statuta Ecclesiae antiqua*<sup>2</sup>; c) des prières pour l'ordination des cinq degrés inférieurs<sup>3</sup>; d) des prières pour les ordinations des diacres, des prêtres, des évêques<sup>4</sup>. Dans cette dernière partie, les prières romaines, celles du sacramentaire léonien et du sacramentaire d'Hadrien, sont encadrées dans d'autres prières qui supposent un rituel très différent de celui de Rome<sup>5</sup>. »

XVI. LES ORDINATIONS A ROME. — 1° *Les ordres mineurs*. — Pas de cérémonie pour les trois degrés inférieurs, ni d'ordination solennelle pour l'acolyte et pour le sous-diacre<sup>6</sup>. « Au moment de la communion à une messe quelconque, même non stationale, le futur acolyte s'approchait soit du pape, s'il était présent, soit de l'un des évêques de la cour pontificale, tenant le sac de lin, emblème et instrument de la plus haute fonction de ces clercs, celle de porter aux prêtres les *oblatæ* ou hosties consacrées, au moment de la fraction du pain. Il se prosternait, et le pontife lui donnait sa bénédiction en ces termes : *Intercedente beata et gloriosa semperque virgine Maria et beato apostolo Petro, sabel et custodial et protegat te Dominus*. S'il s'agissait d'un sous-diacre, au lieu d'un sac de lin, il tenait un calice vide qui lui avait été présenté par l'archidiaque ou par l'évêque lui-même; mais toute la cérémonie consistait en une simple bénédiction, de même teneur que dans le cas précédent, sans aucun rapport spécial avec une collation d'honneur ou de pouvoir. Encore cette formule de bénédiction n'est-elle pas d'une saveur très ancienne; je ne la crois pas antérieure au vi<sup>e</sup> siècle. Le diacre romain Jean, au commencement du vi<sup>e</sup> siècle, parle de la tradition du calice comme constituant le seul rite de l'ordination des sous-diacres : *Cujus hic apud nos est ut accepto sacratissimo calice... subdiaconus jam dicatur*<sup>7</sup>. »

2° *Ordinations des Quatre-temps (prêtres et diacres)*<sup>8</sup>. — « Les ordinations des diacres et des prêtres étaient aussi d'un rituel très simple, mais elles se célébraient avec la plus grande publicité et en station solennelle. Il n'y avait pas d'ordination tous les ans; quand le besoin s'en faisait sentir, on choisissait toujours un samedi des Quatre-temps. Il semble qu'à l'origine, jusque vers la fin du v<sup>e</sup> siècle, les Quatre-temps de décembre aient été choisis de préférence, car le *Liber pontificalis* mentionne presque toujours les ordinations comme célébrées *mense decembris*.

Les ordinands, choisis par le pape, étaient d'abord présentés aux fidèles pendant les messes stationales du mercredi et du vendredi, à Ste-Marie-Majeure et aux SS.-Apôtres. Peu après le commencement de la

messe, un notaire montait à l'ambon, proclamait les noms des élus et engageait les personnes qui auraient eu quelque chose à dire contre eux à le faire sans aucune crainte : *Auxiliante Domino Deo Salvatore nostro Jesu Christo, elegimus in ordine diaconi (sive presbyteri) illum subdiaconum (sive diaconum) (de litulo illo). Si quis autem habet aliquid contra hos viros, pro Deo et propler Deum cum fiducia exeat et dicat. Verumtamen memor sit communionis meae*.

C'est la formule du sacramentaire gélasien (I, 20); les deux autres ne la contiennent pas. L'*Ordo IX* et celui de S.-Amand ont des formules à peu près identiques. Dans la rubrique du sacramentaire gélasien, c'est le pape qui prend la parole : *adnuñciat pontifex in populo dicens*. Les *Ordines* lui substituent, l'un un lecteur, l'autre un *scrinarius* ou notaire. Ces deux expressions doivent être considérées comme équivalentes, car, dans le premier cas, le mot *lector* ne désigne pas l'ordre de lecteur, mais la fonction remplie au moment dont on parle. Il est à croire d'ailleurs que, bien que la formule soit présentée dans l'*Ordo* gélasien comme prononcée par le pape et rédigée en son nom, elle fut toujours lue à sa place par une autre personne.

Les ordinands étaient placés à un endroit spécial, bien en vue, afin qu'il ne pût y avoir d'erreur sur leur identité. Cette épreuve publique avait été précédée d'une déclaration devant les plus hauts dignitaires de l'Église; le candidat avait dû jurer qu'il n'avait jamais commis aucun des quatre péchés énormes qui, suivant la discipline du temps, étaient des empêchements aux ordres<sup>9</sup>.

C'est le samedi soir, à la messe de vigile, qu'avait lieu l'ordination. Les textes du viii<sup>e</sup> siècle supposent déjà que cette messe était anticipée et célébrée dans le courant de l'après-midi. A l'origine, elle se célébrait la nuit, comme la messe du samedi saint<sup>10</sup>. On commençait par l'antienne *ad Introitum*, puis venait la longue série des leçons, en grec et en latin, entrecoupée de chants et de prières. Un peu avant l'évangile, l'archidiaque allait prendre les candidats et les conduisait devant le pape. Le pontife se levait et adressait à l'assemblée une invitation à la prière.

*Oremus, dilectissimi, Deum Patrem omnipotentem, ut super hos famulos suos quos ad officium diaconi vocare dignatur benedictionem gratiæ suæ clementer effundat et consecrationis indulgæ propitius dona conservet*.

Cette formule est celle que les sacramentaires léonien et gélasien indiquent pour l'ordination des diacres; il y en a une autre, peu différente, pour l'ordination des prêtres. Dans le sacramentaire d'Hadrien, avec lequel concorde l'*Ordo VIII* de Mabillon, la formule est disposée de telle façon qu'elle peut s'appliquer en même temps au diaconat et à la prêtrise. Cet *Ordo* suppose, comme aussi les deux autres documents de même nature, que les diacres et les prêtres étaient ordonnés en même temps; les sous-diacres destinés à la prêtrise recevant d'abord la

<sup>1</sup> Ceci dans le Gélasien seul, I, 95. — <sup>2</sup> Dans le *Missale Francorum*, il manque les chapitres relatifs aux lecteurs et aux sous-diacres. — <sup>3</sup> Gélasien, I, 96. — <sup>4</sup> Gélasien, I, 20-99. — <sup>5</sup> L. Duchesne, *Origines*, 5<sup>e</sup> éd., p. 370-371. — <sup>6</sup> Nous citons ici L. Duchesne, *Origines*, 5<sup>e</sup> éd., p. 371-372. — <sup>7</sup> P. L., t. LIX, col. 405. — <sup>8</sup> Nous citons L. Duchesne, *Origines*, 5<sup>e</sup> éd., p. 372-378. — <sup>9</sup> Ces péchés sont énumérés dans l'*Ordo VIII* de Mabillon; ce sont : la sodomie, la bestialité, l'adultère, le viol des vierges consacrées. Cette énumération ne comprend pas tous les péchés qui, dans l'ancienne discipline, étaient soumis, secrets ou non, à la pénitence publique et constituaient ainsi un empêchement aux ordres. Il y a donc ici une difficulté qui n'a pas, que je sache, été résolu d'une ma-

nière satisfaisante. Je crois, quant à moi, que ces interrogatoires préalables à l'ordination remontent à un temps où le baptême se recevait, en général, à l'âge adulte et qu'elles concernaient, non pas l'état présent de la conscience de l'ordinand, mais sa conduite avant de recevoir le baptême. Tout en proclamant la rémission des péchés, si énormes qu'ils fussent, par la vertu du sacrement de baptême, l'Église pouvait avoir des exigences spéciales pour les personnes qui se présentaient aux ordres. C'est ainsi que l'on excluait les bigames, sans s'inquiéter de savoir si le premier mariage avait été contracté avant ou après le baptême. — <sup>10</sup> S. Léon, dans une lettre à l'évêque d'Alexandrie, Dioscore, insiste beaucoup sur ce point. Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 406.

bénédictio du diaconat, puis, aussitôt après celle de la prêtrise<sup>1</sup>.

Sur l'invitation du pape, tout le monde se prosternait, le pontife lui-même, les ordinands, le clergé, les fidèles, et la *schola cantorum* entonnait la litanie. Celle-ci étant terminée, le pape se relevait, posait les mains sur la tête de chacun des ordinands et prononçait une double formule de prière, une oraison ordinaire et un canon consécratoire<sup>2</sup> (prière *eucharistique*).

*Deus*<sup>3</sup>, *conlator sacramentorum magnifice dignitatum, quæsumus, ut hos famulos tuos quos ad officium levitarum vocare dignaris, altaris sancti ministerium tuis sufficiens implere, cunctisque donis gratiæ redundantes et fiduciam sibi tue majestatis acquirere et aliis præbere facias perfectæ devotionis exemplum.* — Vere dignum... *Adesto*<sup>4</sup> *quæsumus, omnipotens Deus, honorum dator, ordinum distributor, officiorumque dispositor. Qui in te manens innovas omnia, et cuncta disponens per Verbum, Virtutem, Sapientiamque tuam, Jesum Christum, Filium tuum, dominum nostrum, sempiterna providentia præparas et singulis quibusque temporibus apte dispensas. Cujus corpus Ecclesiam tuam cælestium gratiarum varietate distinctam, suorumque connexam distinctione membrorum, per legem lotius mirabilem compagis unitam, in augmentum templi tui crescere dilatarique largiris, sacri muneris servitutem trinis gradibus ministrorum nomini tuo militare constituens; ecclesiis ab initio Levi filii qui mysticis operationibus domus tuæ fidelibus exequiis permanentes, hæreditatem benedictionis æternæ sorte perpetua possiderent. Super hos quoque famulos tuos, quæsumus, Domine, placatus intende, quos tuis sacris altaribus servituros in officium diaconii suppliciter dedicamus. Et nos quidem, tanquam homines, divini sensus et summæ rationis ignari, horum vitam quantum possumus æstimamus. Tu autem, Domine, quæ nobis sunt ignota non transeunt, te occula non fallunt. Tu cognitor peccatorum, tu scrutator es animarum, tu veraciter in eis cælestes polces adhibere indicium, et vel indignis donare quæ poscimus. Emitte in eos, Domine, quæsumus, Spiritum sanctum, quo in opus ministerii fideliter exsequendi munere septiformi tuæ gratiæ roborentur. Abundet in eis lotius forma virtutis, aucloritas modesta, pudor constans, innocentia puritas et spiritus observantia disciplinæ. In moribus eorum præcepta tua fulgeant, ut suæ castitatis exemplo imitationem sanctæ plebis acquirant, et bonum conscientie testimonium præferentes in Christo firmi et stabiles perseverent dignisque successibus de inferiori gradu per gratiam tuam capere potiora mereantur.*

Ces prières terminées, les nouveaux diacres recevaient l'accolade du pape, des évêques et des prêtres, et prenaient place avec les autres diacres, aux côtés du pontife.

Les candidats à la prêtrise se présentaient alors, soit qu'ils eussent été promus depuis longtemps au diaconat<sup>5</sup>, soit qu'ils fissent partie du groupe de diacres que l'on venait d'ordonner. Ils se prosternaient devant le pontife et celui-ci récitait sur eux deux autres prières de même forme que les précédentes. Après quoi, ils recevaient l'accolade du pape,

<sup>1</sup> Cet usage de conférer simultanément le diaconat et la prêtrise explique pourquoi les biographes pontificaux du ix<sup>e</sup> siècle, en décrivant le *cursum honorum* des papes choisis parmi les cardinaux-prêtres, omettent invariablement de mentionner le diaconat et passent toujours du sous-diaconat à la prêtrise. Cf., dans le *Liber pontificalis*, le début des vies de Léon III, Pascal I<sup>er</sup>, Grégoire IV, Serge II, Léon IV, Benoît III, Hadrien II, Étienne V. — <sup>2</sup> Cette oraison doit être considérée comme la conclusion de la prière collective que l'on vient de faire après l'inv-

des évêques et des prêtres, et prenaient place en tête de ceux-ci.

Voici, sauf la litanie, les formules<sup>6</sup> en usage pour l'ordination des prêtres :

Invitatoire : *Oremus dilectissimi, Deum Patrem omnipotentem, ut super hos famulos suos quos ad presbyterii munus elegit cælestia dona multiplicet, quibus quod ejus dignatione suscipiant ejus exsequantur auxilio.* Litanie.

Oraison : *Exaudi nos, Deus salutaris noster, et super hos famulos tuos benedictionem sancti Spiritus et gratiæ sacerdotalis effunde virtutem, ut quos tuæ pietatis aspectibus offerimus consecrandos perpetua muneris tui largitate prosequaris.*

Eucharistie : *Vere dignum... Deus, horum omnium et omnium dignitatum quæ tibi militant distributor, per quem proficiunt universi, per quem cuncta firmantur, amplificatis semper in melius naturæ rationalibus incrementis per ordinem congrua ratione dispositum. Unde sacerdotales gradus et officia levitarum sacramentis mysticis instituta creverunt : ut eum pontifices summos regendis populis præfereissis, ad eorum societatis et operis adjumentum sequentes ordinis viros et secundæ dignitatis eligeres. Sic in eremo per septuaginta virorum prudentium mentes Moysi spiritum propagasti : quibus ille adiutoribus usus in populo, innumerabiles multitudines facile gubernavit. Sic in Eleazaro et Ithamar filiis Aaron palernæ plenitudinis abundantiam transfudisti, ut ad hostias saluare et frequentioris officii sacramenta sufficeret meritum sacerdotum. Hac providentia, Domine, Apostolis Filii tui Doctores fidei comites addidisti, quibus illi orbem totum secundis prædicatoribus impleverunt. Quapropter infirmitati quoque nostræ, Domine, quæsumus, hæc adjumenta largire, qui quanto magis fragiliores sumus tanto his pluribus indigemus. Da, quæsumus, Pater, in hos famulos tuos presbyterii dignitatem; innova in visceribus eorum spiritum sanctitatis; accepturam a te, Deus, secundi meriti munus obtineat, eorumque morum exemplo suæ conversationis insinuet. Sint probi cooperatores ordinis nostri : eluceat in eis totius forma justitiæ, ut bonam rationem dispensationis sibi credita reddiduri æternæ beatitudinis præmia consequantur ».*

<sup>3</sup> Ordination des évêques et du pape. — (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2579-2604.)

XVII. LES VÊTEMENTS LITURGIQUES. — Ce sujet a été traité en détail; textes et figures ont fait l'objet de notices dont il suffira ici de donner l'énumération, sans préjudice de ce qui sera dit au mot VÊTEMENT.

*Pænula* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 365-381, fig. 2475-2486, au mot CHAPE, qu'il faut rapprocher de ce que nous avons dit. *ibid.*, t. III, col. 1174-1198, fig. 2711-2722, au mot CHASUBLE où il a été traité de l'*amphibalus*, de la *pænula*, de la *casula*, de la *plunela* et de l'*infula*). Le clergé romain, au v<sup>e</sup> siècle, ne différait en rien, dans le port du vêtement, des autres civils. Une lettre du pape Célestin I<sup>er</sup> (422-432) est particulièrement claire à ce sujet, car écrivant aux évêques de Provence, il blâme l'usage d'un costume ecclésiastique spécial; on n'en avait donc pas à Rome à cette époque en dehors des cérémonies. La *planeta* était encore d'un usage général au v<sup>e</sup> siècle; lorsque

latoire *Oremus dilectissimi*. Ici, la prière que l'assemblée faisait ordinairement en silence est remplacée par la litanie. — <sup>2</sup> Cette formule est propre au sacramentaire léonien. Je corrige *conlator*, le manuscrit porte *conulator*. — <sup>3</sup> Formule commune aux trois sacramentaires. — <sup>4</sup> Ceci devait être rare; on ne passait pas facilement du diaconat à la prêtrise. C'était, en réalité, déchoir et s'écarter du chemin qui conduisait à l'épiscopat. — <sup>5</sup> Toutes ces formules sont communes aux trois sacramentaires.

S. Fulgence de Ruspe, à son retour d'exil, débarque en Afrique par la pluie, les nobles qui l'attendaient étendent leurs *planete* au-dessus de sa tête afin de l'abriter. Une peinture ancienne représentait S. Grégoire le Grand (590-604) et son père vêtus de la *planeta* (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1761, fig. 5451).

*Dalmatica* (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 111-119, fig. 3534-3538), tunique à larges manches que le pape et ses diacres portaient, aux jours de fête, entre la tunique ordinaire (*linea*) et la planète. Vers la fin du v<sup>e</sup> siècle, la dalmatique était délaissée comme vêtement d'usage, elle était élevée au rang d'insigne à l'usage du pape qui en gratifiait des évêques ou même des diacres d'autres Églises. Le pape Symmaque (vers 513) l'accorde à titre de privilège aux diacres d'Arles et S. Grégoire, en 599, fait de même pour l'évêque de Gap et son archidiacre; il prend même la précaution de les leur envoyer toutes faites; les personnages de Ravenne figurés sur les mosaïques de cette ville revêtent aussi la dalmatique.

*Mappula* (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1717-1720, fig. 7623-7625). C'est une sorte de mouchoir fixé sur le bras gauche et qui est aujourd'hui le manipule (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1411-1416, fig. 7581-7582). Cf. aussi ce qui concerne les mains voilées (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1209-1212). La *mappula* comme insigne liturgique ne se rencontre pas hors de Rome. Il est possible que l'ἑπιγυρόπιον, sorte de bourse en forme de losange que les évêques grecs portent suspendue à la ceinture, du côté droit, dérive elle aussi de la *mappula*. Mais en Orient et dans les pays gallicans, on portait des manches (*manualia*, *manicea*, ἐπιμανίλια) en étoffe précieuse, qui recouvraient la tunique aux extrémités des bras.

*Pattiva* (voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 931-940, fig. 9527-9531).

*Orarium*, *Stola* (voir *Dictionn.*, t. v, col. 673-676).

*Campagus* (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 1232-1256, fig. 2731-2746).

*Camelaucum* (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 1781-1783, fig. 1954, 1955) et *Mitra* (*ibid.*, t. xi, col. 1554-1557, fig. 8210).

*Cambuca* ou *Cambulla* (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 621-623; t. iii, col. 3144-3159, fig. 3130-3134).

*Annulus* (voir *Dictionn.*, t. i, col. 2174 sq.).

XVIII. DÉDICACE DES ÉGLISES. — (Voir *Dictionn.*, t. iv, col. 374-405).

XIX. OFFICE DIVIN. — (Voir *Dictionn.*, t. xii, col. 1962-2017; cf. t. ii, col. 1262-1316, puis encore les articles concernant matines, *ibid.*, t. x, col. 2677-2679; laudes, *ibid.*, t. viii, col. 1887-1898; prime, *ibid.*, t. xiv, col. 1776; tierce, sexte, none, *ibid.*, t. xii, col. 1554-1557; vêpres et complies, *ibid.*, t. iii, col. 2466-2470.)

**IX. ÉPIGRAPHIE ROMAINE.** — I. L'ÉPIGRAPHIE CHRÉTIENNE A ROME. — Les chrétiens de Rome ne firent que se conformer à la pratique commune des païens qui prodiguaient les inscriptions sur les édifices et tous les monuments qui offraient une surface accessible aux dédicaces, éloges, sentences, avertissements quelconques. Tout leur était prétexte à inscriptions : basiliques, oratoires, campaniles, hôpitaux, cloîtres, mausolées, bases de statues. La prose et la poésie débordaient en un langage le plus souvent gâté et en une gravure de plus en plus dégénérée. On célébrait la gloire et la libéralité du fondateur de l'édifice, le dessein qu'il avait poursuivi, l'hommage religieux qui l'inspirait et parmi toutes ces explications, l'histoire peut recueillir des indices précieux pour la chronologie, la topographie et les mille circonstances qui aident à éclairer les individus et l'activité de la société chrétienne.

On peut dire que ce n'est pas de nos jours seule-

ment qu'on s'est aperçu du parti à tirer de ces confidences semées à profusion, car les premiers qui en usèrent furent les pèlerins que la piété ou la curiosité attiraient à Rome dès les vi<sup>e</sup> et vii<sup>e</sup> siècles. Guidés par des *Hineraria*, ils parcouraient la ville et sa banlieue, s'arrêtant partout où ils voyaient une inscription en vers afin d'en rapporter tout un recueil qu'ils compartaient bien utiliser à d'autres fins. Leur préoccupation était plutôt d'ordre littéraire que d'ordre historique. Ils n'ignoraient pas combien rares étaient, de leur temps, les hommes capables de composer une pièce de vers et se flattaient, de retour dans leurs pays, d'en posséder une provision qu'ils pourraient débiter, sauf à changer un nom propre et à rendre un vers faux, ce dont la clientèle ne s'apercevrait même pas.

Ce n'est que beaucoup plus tard, vers la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, après la publication de la *Roma sotterranea* de Bosio, en 1632, que l'attention se tourna vers les inscriptions en prose et que les antiquaires en offrirent une moisson assez copieuse aux érudits et, par leur intermédiaire, aux historiens de l'Église pour que ceux-ci s'aperçussent de l'abondance et de la qualité du trésor qu'on mettait entre leurs mains. Toutefois, les collecteurs d'inscriptions n'en firent pas une critique assez rigoureuse pour leur donner l'autorité à laquelle elles ont droit : ils se repassaient les uns les autres des textes mal lus, complétés arbitrairement jusqu'à ce que, en 1861, Jean-Baptiste de Rossi en donna l'édition modèle dans ses *Inscriptiones christianæ urbis Romæ* pour la période antérieure à l'an 600 et en se limitant aux seules inscriptions datées. Nous renvoyons à ce que nous dirons de ce volume à l'article Rossi (De); il contient 1374 inscriptions datées accompagnées de reproductions et de commentaires. Il éditait dans la suite de nombreuses inscriptions chrétiennes dans son *Buttino di archeologia cristiana*. Mais De Rossi était plus archéologue qu'épigraphiste et, à sa mort, il légua à la Bibliothèque Vaticane une quarantaine de boîtes qui contenaient plus de 20 000 fiches originales avec des inscriptions chrétiennes, et laissait à Joseph Gatti des instructions pour leur publication.

« Lorsque parut le tome II des *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, en 1888, le sentiment qui succéda à l'admiration fut l'impatience d'être bientôt mis en possession de la suite de ce chef-d'œuvre, qui se trouvait être en même temps un outil de première nécessité. Depuis longtemps l'impatience avait fait place à la résignation, et on se prit à se demander si on rêvait lorsqu'on feuilleta un premier supplément des inscriptions datées nous conduisant jusqu'à l'année 394, sous ce titre : *Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo sæculo antiquiores*. Edidit Josephus Gatti. Voluminis primi supplementum. Fasc. 1, Romæ, 1915, in-fol., iv-144 p. Le supplément ne contenait pas seulement les inscriptions datées découvertes depuis 1857; on y trouvait aussi des compléments et des rectifications dont il faut tenir le plus grand compte. C'est ainsi que les quatre premières inscriptions du recueil de De Rossi, dont les premières surtout, celles des années 71, 107, 111, avaient inspiré des doutes à plus d'un érudit, étaient résolument sacrifiées pour les meilleurs motifs. Mais après De Rossi, c'était Gatti, excellent épigraphiste, malheureusement peu expéditif, qui était mort à la peine. L'héritage de ces deux savants éminents tomba en bonnes mains. M. Ang. Silvagni chargé de poursuivre la publication possède les qualités requises pour la mener à bon terme. Il n'a pas poussé au delà de la 18<sup>e</sup> feuille, la dernière imprimée par Gatti, le supplément mentionné ci-dessus. Il faut lire dans l'*Archivio storico*

della R. Soc. Romana di storia patria, t. xxxix, le rapport où il fait connaître le plan adopté pour la continuation. Celui de De Rossi, tel qu'il l'a exposé dans le tome 1<sup>er</sup>, p. xxxix \*, était grandiose, et lui seul était capable de l'exécuter, ou plutôt, l'événement l'a montré, c'était trop pour un seul homme, et si l'illustre archéologue avait pu se résoudre à renoncer à l'ordre systématique qu'il avait rêvé, et prendre pour seul guide la topographie, il eût sans difficulté donné au public les énormes matériaux accumulés pendant une longue vie tout entière consacrée à la science. La répartition par classes, qui, outre ses difficultés de réalisation entraîne de multiples répétitions, a été abandonnée. On achèvera le supplément des inscriptions datées, mais dans la suite de l'ouvrage c'est l'ordre topographique, celui du *Liber de locis sanctis martyrum* qui est suivi. Un premier volume contiendra les inscriptions fausses — elles sont en petit nombre — puis celles, beaucoup plus nombreuses, dont le lieu d'origine est inconnu ou douteux. Le second volume est réservé aux inscriptions dont on connaît la place primitive, celles d'abord des édifices urbains, puis celles des cimetières ou des voies dans un rayon de sept kilomètres. Les diocèses suburbicaires seront exclus; les inscriptions juives maintenues, suivant le plan de De Rossi<sup>1</sup>.

« Sans doute, M. Ang. Silvagni a-t-il eu pour tâche principale de continuer et d'achever l'œuvre; mais il a été heureusement inspiré en reprenant de fond en comble le travail et en faisant table rase des fascicules antérieurement publiés. Il apporte ainsi une œuvre nouvelle, riche de toute la documentation des siècles passés, mais allégée de tout verbiage, pratique et maniable, compacte et élégante, autant que le permettait le sujet.

« Le format est le grand in-4<sup>o</sup>, l'impression sur deux colonnes, la typographie analogue à celle du *Corpus*. Faute de temps, peut-être aussi d'argent, M. Silvagni a renoncé aux fac-similés dessinés et gravés, si chers à De Rossi, pour en revenir aux caractères épigraphiques du *Corpus*. Peut-être me laissai-je aveugler par les avantages apparents du fac-similé dessiné, seul capable de nous rendre avec exactitude les formes des cassures et les lettres mutilées; mais je ne puis m'empêcher de regretter que, pour les centaines d'inscriptions dont il avait entre les mains des reproductions impeccables, M. Silvagni ait préféré à des clichés fidèles une élégante et infidèle typographie. Disparues, également, ces belles phrases latines des *lennnes* et ces amples périodes des commentaires. L'auteur est d'une concision lapidaire et les notes explicatives sont réduites au minimum.

« Les inscriptions chrétiennes de Rome, tant grecques que latines, antérieures au vi<sup>e</sup> siècle, sont aujourd'hui au nombre d'au moins vingt-cinq mille; J.-B. de Rossi se proposait de les grouper par matières; plus pratique, M. Silvagni a renoncé à mettre en vedette les *tituli notabiliores*; pour lui, c'est l'ordre topographique seul qui détermine sa classification. Mais comme les fouilles des catacombes nous enrichissent chaque jour de quelques fragments nouveaux, c'est par les inscriptions de provenance incertaine qu'il a commencé sa publication et ce sont celles-là précisément qui ont fourni la matière du premier volume. Comme, par surcroît, ce sont surtout des inscriptions sans provenance que l'on trouve dans les anciens recueils, il se trouve que la publication de ce premier volume a véritablement déblayé le terrain, en réunissant une fois pour toutes, la grande masse

flottante de textes non localisés qui sont conservés par d'anciennes copies<sup>2</sup>. »

« Comme le comportait le plan proposé, les inscriptions dont la provenance ne peut être déterminée avec assez de précision et dont la masse était embarrassante ont été groupées dans l'ordre des édifices où elles ont fini par trouver place : les églises de Rome, les musées parmi lesquels le musée du Latran et la galerie lapidaire du Vatican, les églises et les musées du reste de l'Italie<sup>3</sup>. On ne saurait croire à quel point il est commode de rencontrer ainsi réunies les inscriptions de Ste-Marie de Transtévère ou celles du musée Capitolin<sup>4</sup>. » « En notant exactement l'endroit où les inscriptions sont venues aboutir, on peut arriver, dans certains cas, à déterminer avec beaucoup de vraisemblance leur lieu d'origine. Ainsi le n. 112 : *Gaudiosa deposita in basilica domni Felicis Anniorinus < pater posuit >...* qui a disparu, a été relevé par les anciens épigraphistes dans la basilique de Ste-Cécile. De Rossi en a conclu que le S. Félix (*domnus = sanctus*) auprès duquel Gaudiosa a été ensevelie est un des deux papes de ce nom dont les tombes étaient vénérées l'une sur la voie de Porto, l'autre sur la voie Aurélienne, toutes deux voisines de la basilique du Transtévère, *in quam, dit-il, e nobilissima S. Felicis portuensi basilica lapidem hunc immigrasse adeo verisimile est ut nihil veri similis*. Il y a, dans le nombre, des inscriptions et des fragments dont le texte à première vue ne révèle pas le caractère chrétien. Un ensemble de particularités dont il n'est pas toujours aisé de rendre compte, mais qui n'échappe pas à l'œil exercé des archéologues, leur permet de décider presque à coup sûr dans quelle catégorie elles doivent prendre place, et on peut les en croire lorsqu'ils rangent parmi les inscriptions chrétiennes l'épithaphe *Agni sanctissima*<sup>5</sup> » (voir *Dictionn.*, t. I, col. 922, fig. 220). « M. Ang. Silvagni a vu lui-même l'immense majorité des textes qu'il publie, mais il s'efface continuellement derrière l'autorité de J.-B. De Rossi. Je tiens à avertir que les mots *Descriptis De Rossi* doivent, chaque fois que les dimensions de la pierre sont données en centimètres, se lire et se comprendre : *Descriptis De Rossi, contulit Silvagni*<sup>6</sup>. Celui-ci a donc donné à l'œuvre nouvelle le titre suivant : *Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo sæculo antiquiores colligere cepit Johannes Baptista De Rossi, complevit cœditque Angelus Silvagni*. Nova series. I. *Inscriptiones incertæ originis, Romæ, 1922, in-4<sup>o</sup>, Lxiv-516 p.* Ce volume donne le texte de 4091 inscriptions. Elles y sont réparties en quatre groupes : 1<sup>o</sup> n. 1-1208 : inscriptions qui se conservent ou se conservaient dans les différentes églises de Rome, classées par ordre alphabétique; 2<sup>o</sup> n. 1209-2595 : inscriptions conservées dans les musées de Rome : Antiquario, du Capitole, du Campo Santo Teutonico, du Forum, du Latran, des Thermes, du Vatican; 3<sup>o</sup> n. 2596-3155 : inscriptions provenant de Rome, mais conservées à présent dans d'autres villes d'Italie; 4<sup>o</sup> n. 3156-4053 : inscriptions qui ont été à Rome ou qui y sont encore ou à l'étranger. Les n. 4054-4091 donnent quelques *addenda* et des corrections. Trois index sont dressés. Le premier donne les *consules aliæque annorum determinationes*. La première inscription datée, grecque, est de l'année 238; la seconde, latine, est de 249; la dernière, grecque, est de 589. Le second index donne les noms et prénoms latins et grecs. Le troisième, la concordance des numéros des inscriptions avec ceux des publications de De Rossi et de J. Gatti.

<sup>1</sup> H. D. dans *Analecta bollandiana*, t. xxxix, 1921, p. 162-163. — <sup>2</sup> Seymour de Ricci, *Recueil des inscriptions chrétiennes de Rome*, dans *Revue archéologique*, 1921, t. II,

p. 159-164. — <sup>3</sup> H. D., dans *Anal. boll.*, t. XLII, 1924, p. 420. — <sup>4</sup> Seymour de Ricci, *op. cit.*, p. 162-163. — <sup>5</sup> H. D., dans *op. cit.*, p. 420-421. — <sup>6</sup> Seymour de Ricci, *op. cit.*, p. 163.

Le second volume des *Inscriptiones* porte ce sous-titre : *Cæmeteria in viis Cornelia, Aurelia, Portuensi et Ostiensi*, Rome, 1935, in-1<sup>o</sup>, ix-398 p. « Comme l'indique son sous-titre, ce volume commence la publication des inscriptions dont l'origine est certaine, qui se trouvent dans les cimetières chrétiens et dans les basiliques suburbaines qui s'y trouvaient rattachées. Prenant comme point de départ l'antique itinéraire de *locis sanctis martyrum quæ sunt foris civilis Romæ*, la nomenclature débute par la région occidentale de Rome pour continuer vers le sud. On y trouve d'abord les inscriptions de la basilique vaticane (n. 4092-4240) : inscription dédicatoire de Constantin ; autres inscriptions impériales et pontificales ; inscriptions tombales des papes ; inscriptions se rapportant à des offrandes ou à des peintures ou provenant de sanctuaires rattachés à la basilique ; enfin nombreuses épitaphes. Ensuite sont données quelques rares inscriptions originaires d'un *cæmeterium sub divo apud basilicam*, d'un *cæmeterium in monte Janiculo* (n. 4241-4256) et d'un *cæmeterium incerlum ad viam Cornelianam* (n. 4257-4267). Sur la voie Aurélienne, le cimetière le plus connu est celui d'Ottavilla à S.-Pancrace, situé près d'un chemin de traverse ; il est également le plus riche en épigraphe dont un grand nombre sont grecques (n. 4268-1163). Elles sont ici suivies de celles se rapportant aux SS. Proccusus et Martinus (n. 4464-4479), aux deux Félix (n. 4480-4486), à Calépole (n. 4487-4498). Une inscription unique de 404 rappelle la basilique des SS.-Nazaire-et-Nabor (n. 4499). A la voie de Porto se rapporte le cimetière de Pontien, en partie souterrain, en partie à ciel ouvert. Les explorations de ces dernières années ont fourni un bon nombre d'inscriptions (n. 4500-4744). L'auteur attribue au cimetière de S.-Félix ad insalatos l'épigraphie que S. Damase composa pour un S. Félix (n. 4745) ; on croyait jusqu'ici que ce pape avait rédigé cette inscription pour la placer sur la tombe de S. Félix à Nole ; eût été la seule composée par lui pour une localité hors de Rome, mais l'auteur démontre que cette affirmation est insoutenable<sup>1</sup> et estime que l'inscription se trouvait dans la *basilica urbana di S. Felice in Pincis*. Du cimetière ad insalatos, on ne connaît qu'une seule inscription (n. 4746). Vient ensuite le cimetière de Genosia, où étaient ensevelis les martyrs Faustin, Simplicia et Viatrix (n. 4747-4774). La section relative à la voie d'Ostie comprend les nombreuses inscriptions de la basilique de S.-Paul (n. 4775-5786) et celles qui furent, à ce que l'on sait sûrement, retirées des terrains environnant la basilique<sup>2</sup> et qui appartenaient par conséquent au cimetière appartenant à la tombe de l'apôtre : sur ce cimetière, au-dessus du sol — auquel l'auteur donne le nom d'*area Lucinæ* — furent édifiées la basilique de Constantin et ensuite celle de Théodose (n. 5787-5929). Comme appendice à cette partie, on trouvera des inscriptions qui furent recueillies à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle par l'abbé de S.-Paul, Joseph de Costanzo, et disposées dans le musée du monastère ; elles sont divisées en trois groupes : 1<sup>o</sup> inscriptions cémétériales dont le lieu d'origine est ignoré (n. 5930-5974) ; 2<sup>o</sup> celles dont le lieu d'origine est attesté par les auteurs qui s'en occupèrent (n. 5975-5986) ; 3<sup>o</sup> inscriptions juives (n. 5987-5993). Les inscriptions des petits cimetières de Ste-Thécle, S.-Zénon et S.-Cyriaque sont groupées ensuite (n. 5994-6015) et, enfin, celles du cimetière de Com-

modille qui, découvert accidentellement en 1688, fut fouillé et étudié de 1903 à 1905 (n. 6016-6459) ; de l'inscription damasienne des SS. Félix et Aduactus ensevelis dans ce cimetière, il ne reste plus qu'un petit fragment. La série se clôture par les deux inscriptions (n. 6460-6461) provenant de localités incertaines, le long de la voie d'Ostie. Dans les *addenda*, nous trouvons un petit groupe d'inscriptions découvertes en 1931 durant les fouilles de la crypte de l'église de S.-Étienne des Abyssins, derrière la basilique vaticane (n. 6462-6465) et un autre groupe d'inscriptions du cimetière de Commodille (n. 6466-6495). Les index comprennent : 1<sup>o</sup> les noms des consuls cités dans les inscriptions ; 2<sup>o</sup> les prénoms et les noms cités ; 3<sup>o</sup> les *initia carminum* ; 4<sup>o</sup> enfin une concordance établie entre les inscriptions publiées par De Rossi et par Gatti et celles du présent classement. Les inscriptions les plus importantes sont reproduites en une suite de trente-cinq planches ; les dix-neuf premières, classées chronologiquement, présentent les inscriptions qui s'échelonnent de 339 à 577 ; la planche xx reproduit les inscriptions damasiennes ; les pl. xxi-xxii, celles de dates incertaines et les pl. xxiii à xxx, celles du musée de S.-Paul ; les dernières se rapportent à S.-Pierre et à d'autres cimetières<sup>3</sup>. »

En 1888, la continuation du recueil des *Inscriptiones* offrait une modification notable qui eût, peut-être, justifié un titre remanié ; c'était une monographie, admirable d'ailleurs, sur les anciens recueils épigraphiques manuscrits du ix<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle. M. Ang. Silvagni a repris l'étude des principaux recueils épigraphiques dus aux pèlerins et aux érudits dans ses *Studi critici intorno alle piu antiche raccolte di iscrizioni classiche e cristiane*. I. *Nuovo ordinamento delle silloge epigrafiche di Roma anteriori al secolo XI*, dans *Disserazioni della pontificia accademia romana di archeologia*, t. xv, 1921, p. 181-289. « Tout en protestant de sa sincère admiration pour le tome II des *Inscriptiones*, l'auteur n'est pas d'accord avec De Rossi sur les principes qui l'ont guidé dans son classement. Celui-ci admettait que les premiers auteurs de ces recueils avaient transcrit indistinctement inscriptions païennes et chrétiennes, textes en prose et textes versifiés, et c'est surtout en étudiant les variantes qu'il établissait les relations entre les diverses collections. D'après M. A. Silvagni, il n'est pas permis de dire qu'au Moyen Age on recueillit à la fois les inscriptions chrétiennes et les païennes ; des raisons d'ordre religieux s'y opposaient. De plus, comme les recueils épigraphiques du Moyen Age sont régulièrement unis à des itinéraires, il est certain qu'aucune idée scientifique n'a présidé à leur composition, contrairement à ce que nous constatons pour les collections de la Renaissance. Soit dit en passant, ces formules paraissent bien absolues. Est-il bien sûr qu'un chrétien du vi<sup>e</sup> ou du viii<sup>e</sup> siècle se serait fait scrupule de transcrire les belles inscriptions classiques qui ornaient les monuments ? Passe encore pour celles qui mentionnent les faux dieux. Mais les autres ? » Rappelons-nous d'ailleurs que ceux qui copiaient des inscriptions ne les comprenaient pas toujours et que les divinités païennes leur étaient si peu familières qu'il y avait beau temps qu'on enterrait des fidèles à l'abri d'un marbre surmonté d'un *dis manibus* ; il y avait beau temps aussi que le personnel olympien, Léda, Néréides et bien d'autres

<sup>1</sup> *Rivista di archeologia cristiana*, t. xii, 1935, p. 249-264. — <sup>2</sup> Ce groupe a fait l'objet d'une publication distincte ; A. Silvagni, *Inscriptiones christianæ saeculo VII antiquiores ad basilicam beati Pauli via Ostiensi pertinentes ibique in museo lapidario adservatæ*, in-4<sup>o</sup>, Romæ,

1934. — <sup>3</sup> P. Paschini, dans *Revue d'hist. ecclési.*, t. xxxii, 1936, p. 520-521. — <sup>4</sup> H. D., dans *op. cit.*, t. xlii, 1924, p. 421-422 ; [ajouter : A. Silvagni, *La silloge epigrafica di Cambridge*, dans *Rivista di arch. crist.*, t. xx, 1943, p. 19-112].

servaient de sujets ornementaux dans lesquels personne ne voyait à reprendre. Il nous paraît que la thèse soutenue par De Rossi n'a pas été ébranlée (Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 850-1089).

Pour ce qui concerne les sylloges antérieures au XI<sup>e</sup> siècle, à l'encontre de ses prédécesseurs et même de De Rossi, M. Ang. Silvagni cite vingt-trois de ces sylloges : 8 comprennent des inscriptions cémétériales et basilicales; les autres sont des inscriptions de basiliques. Selon lui, toutes dépendent de deux sylloges primitives : l'une comprenait des inscriptions de tous les cimetières et de toutes les basiliques de Rome, recueillies peut-être par un Anglais vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, et ajoutées ou insérées dans un itinéraire qui devait servir à la visite des lieux sacrés dans la ville et ses faubourgs : la seconde, conservée presque complète, comprenait les inscriptions de la basilique vaticane et du reste de la cité léonine. Celle-ci fut compilée après la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, par un grammairien carolingien et ajoutée à la description de la basilique. Aucune des sylloges qui en dérivent n'est d'origine romaine : elles furent compilées tout d'abord pour l'usage des écoles monastiques de la Gaule et de la Grande-Bretagne, sous forme d'anthologies poétiques, laissant à l'écart les inscriptions en prose, ensuite à l'époque carolingienne, pour servir de modèle aux poèmes épigraphiques qui devenaient à la mode.

Dans la plus ancienne sylloge, carnet d'un voyageur du VI<sup>e</sup> siècle qu'on a pris l'habitude de désigner sous le nom de *vetus membrana Scaligeri*, chaque ville est traitée séparément : Rome, Ravenne, Rimini, Trèves et on ne fait aucune distinction entre inscriptions païennes et chrétiennes, édifices publics ou privés<sup>1</sup>.

Une deuxième sylloge, probablement de la même époque, ne contient que des inscriptions romaines où les païennes sont plus nombreuses que les chrétiennes; les textes soit en prose soit en vers paraissent distribués d'après un plan topographique. La plus récente inscription et celle de la bibliothèque du pape Agapit I<sup>er</sup> (535-536). L'auteur de ce recueil était certainement un homme instruit, capable de faire un choix parmi les matériaux à sa disposition<sup>2</sup>.

Un recueil est consacré aux inscriptions du mausolée d'Hadrien<sup>3</sup>; il est parallèle au précédent.

Il faut reporter au VI<sup>e</sup> siècle une sylloge d'inscriptions romaines où il s'est conservé sept textes épigraphiques<sup>4</sup>. Ce fut surtout vers le pontificat d'Honorius I<sup>er</sup> qu'on composa ces sortes de recueils à la suite des itinéraires, quoique ceux-ci leur semblent un peu antérieurs. Avec la présente sylloge du VII<sup>e</sup> siècle, on joignit un itinéraire pour la route à suivre en allant du Vatican à S.-Paul-hors-les-Murs.

Vers la fin du VII<sup>e</sup> et le début du VIII<sup>e</sup> siècle prend place le célèbre itinéraire d'Einsiedeln qui, depuis sa découverte par Mabillon, et après un long oubli, a attiré l'attention de Urlichs, de H. Jordan, de R. Lanciani, de Ang. Silvagni et qui avait été certainement rédigé à l'aide d'un plan de Rome aujourd'hui perdu, ce qui se voit à la manière dont l'auteur mentionne les édifices le long des différentes voies.

De la fusion des quatre compilations susdites sortit la *Sylloge Einsiedlensis*. Le manuscrit qui la contient, n. 326, est du IX<sup>e</sup> ou du X<sup>e</sup> siècle et paraît venir de Reichenau. La fusion de ces matériaux remonte probablement à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, mais celui qui y procéda sépara et confondit les pièces dont il disposait, à moins que le désordre ne fût plus ancien. L'auteur de cette sylloge écarta les inscriptions en

l'honneur des divinités païennes, mais n'étendit pas cette exclusion à toutes les inscriptions païennes.

a) Au VI<sup>e</sup> siècle encore, un anonyme fit un recueil d'inscriptions d'édifices publics, païennes et chrétiennes dont il sera question plus loin.

b) Même époque, une petite sylloge de treize épitaphes pontificales de la basilique vaticane; le pape le plus récent parmi ceux qui s'y trouvent mentionnés est Jean V († 686).

c) Au IX<sup>e</sup> siècle, on composa dans la Haute-Italie un recueil d'inscriptions de cette région que De Rossi désigne sous le nom de *collectio circumpadana et subalpina*.

d) Au IX<sup>e</sup> siècle encore et vers le premier quart, un anonyme compila la sylloge de Lorsch, mais il ne puise pas dans d'autres collections, il prend directement les textes sur les monuments. L'auteur a encore vu les présents offerts au tombeau de S. Pierre par Hadrien I<sup>er</sup> et par Charlemagne, il a lu l'inscription d'Honorius I<sup>er</sup> sur la porte d'argent. Tout cela fut la proie des Sarrasins en 846, la sylloge est donc antérieure à cette date.

Ces divers recueils a, b, c, d, forment le *Corpus inscriptionum Laureshanense* du manuscrit Vatic. Palat. 833, que De Rossi a réussi à débrouiller après le traitement que lui avait infligé Gruter dans son édition; il a su y reconnaître quatre sylloges distinctes : la *quarta* (ci-dessus a) et *VIII* de Rossi; la *secunda* (ci-dessus b) et *XI* de Rossi; la *prima* (ci-dessus d) et *XIII* de Rossi; la *tertia* (ci-dessus c) et *XVI* de Rossi.

Il faut encore mentionner divers fragments de sylloges que De Rossi a su distinguer comme la *vet. membr. Scal.* Avant le milieu du VI<sup>e</sup> siècle fut composée, semble-t-il, la sylloge épigraphique du monastère de S.-Martin de Tours qu'Edm. Le Blant a fait connaître, conforme aux sylloges romaines en ce qu'elle associe l'élément topographique à l'élément épigraphique.

Au VI<sup>e</sup> siècle se rapporte encore une sylloge d'au moins douze inscriptions de S.-Pierre du Vatican, avec des précisions locales assez exactes. L'inscription la plus récente est de l'année 682; à la fin se trouvait une description sommaire de la basilique. Ce recueil est le premier qui se rapporte au Vatican.

On est fondé à croire que les nombreuses sylloges épigraphiques relatives aux cimetières et sanctuaires suburbains étaient toutes précédées d'un guide du Vatican. Par exemple, la sylloge de S.-Riquier, qui comprend vingt-quatre feuillets consacrés aux lieux suburbains, est précédée de *versiculi in basilica sancti Petri* et celle dont nous parlons en ce moment a pour titre : *Versus in basilica sancti Petri apostoli*.

Au VI<sup>e</sup> siècle, autre sylloge épigraphique pour les voies parcourues par les visiteurs des cimetières; l'auteur fait le tour des sanctuaires en partant du Nord, et passant à l'Est, au Sud et à l'Ouest.

Même siècle, compilation anthologique d'inscriptions urbaines exclusivement, incomplète et sans ordre topographique; les pièces n'ont pas de titres permettant une détermination locale.

Même siècle, on connaissait en Angleterre, au temps d'Aldelm et de Bède, une sylloge différente de toutes celles qui viennent d'être décrites et contenant des inscriptions de Rome et de sa banlieue. De la fusion de celle-ci avec les deux précédentes est sortie la *sylloge Turonensis* conservée dans deux manuscrits, le 723 de Klosterneubourg, près de Vienne, et le manuscrit de Göttweih, en Basse-Autriche. Tours serait, d'après De Rossi, le lieu d'origine, et l'évêque Chro-

<sup>1</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 3-1. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 18, n. 1-60. — <sup>3</sup> Id.,

*ibid.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 19, n. 4-5 a; p. 29, n. 61-71. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 30, n. 72-77.

dobertus de Tours († 670) y est mentionné comme vivant encore; c'est la *sylloge* VI<sup>a</sup> de De Rossi.

En ce même VII<sup>e</sup> siècle, les compilateurs produisirent deux autres *sylloges* qui reparaissent dans des recueils postérieurs: la première dont nous avons dit un mot (ci-dessus *a*); l'autre contient une inscription de Ravenne et trois de Spolète (interrompant l'ordre topographique) lesquelles se retrouvent dans *a*, et d'autres particularités telles que De Rossi les fait venir toutes les deux d'une source unique inconnue et plus ancienne. Du recueil dont nous parlons provient la *sylloge Centulensis* (S.-Riquier) dont l'auteur a probablement utilisé un exemplaire incomplet ou en désordre.

Enfin, encore une *sylloge* du VII<sup>e</sup> siècle qui contient un grand nombre d'inscriptions suburbaines chrétiennes. Elle se distingue des autres par le soin apporté aux mentions topographiques des cimetières et des sanctuaires. Aucune inscription postérieure

Ce texte est répété sur les deux faces principales du monument. Sur les murs des deux faces de la grande arcade :

LIBERATORI VRBIS FVNDATORI QVIETIS

Au-dessus des deux portes latérales : sur la face méridionale :

SIC X SIC XX

et sur la face qui est tournée vers le Colisée :

VOTIS X VOTIS XX

*Bibl.* : *Corp. inser. lat.*, t. VI, n. 1139, 31245; add. p. 3778; Dessau, *Inscr. lat. select.*, n. 694; [Diehl, *Inscr. lat. chr. vet.*, 2]. — A la ligne 3, pour les mots célèbres *instinctu divinitatis*, cf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 49 sq., 57 sq.; Lenfkens, dans F.-I. Dölger, *Konstantin*, p. 214; ligne 5 : *tyranno* (i. e. Maxentio).

2. Cryptes Vaticanes, marbre :

[imppp. Cæssss. FFFftt. Valentinianus, Valens et Gratianus ppp. fff. se]mper Auggg. Ft. Eutherio suo salute[m]  
[sepulcrorum æterna custodia, quæ commodo...] præcipuo cunctorum plane est tenenda, consensu  
[generis humani a nobis expeditur, neque ritui div]ino fas ducimus vel cultibus ut nulla deperat præroga-  
[tiva, quam ob rem ne liceret defunctorum] intudere adque insullare reliquiis, prædium pro  
5 [sepultura dantem destinavisse id faciendis in loco] eo sacris certum est ministeriis adque mysteriis  
[religiose celebrandis, ut ibi arcentia arorum fin]ium sæpiate consurgerent, verum etiam pauperum  
[corpora passim in id recipentur, quapropter] hoc iugiter divina communiter adque humana  
[iura cum requirant, ne, si quos postea in prædio] eodem constituta possessio experiatur employes,  
[...proprietas æternitatem causa]mque perpetuam præter venerabiles cultus ulta  
10 [interpretatio conturbet, monumentorum aulem finib]us muniendis fides adque reverentia perennis  
[...ut maneat defensa sacerorum m]aiestate perpetua, certum est esse venerabilem  
[cultum servandum et finium quoqu]e custodiam. data die pridie kal. Maias  
...u] u·cc·conss.

PRO S B ♂

au VII<sup>e</sup> siècle n'y est entrée. Nous en avons une copie remaniée dans une *sylloge* manuscrite du X<sup>e</sup> siècle, la *sylloge Viridunensis*, ms. 45 de la bibliothèque municipale de Verdun, écrit au monastère de S.-Vanne; la *sylloge* de Verdun est la XVII<sup>e</sup> de De Rossi.

A partir du IX<sup>e</sup> siècle, on cesse à Rome de composer des inscriptions et de faire des recueils pendant plus de deux siècles. Ceux qui viennent ensuite ne rentrent plus dans nos études.

[A la suite des recueils précédents, il faut mentionner, pour les services pratiques qu'il peut rendre, celui d'Ernst Diehl, *Inscriptiones latinæ christianæ veteres*, 3 vol., Berlin 1925-1931. Ce n'est pas simplement, comme les recueils bien connus de Dittenberger ou Dessau pour l'épigraphie classique grecque ou latine, un choix relativement restreint de textes caractéristiques : E. Diehl a réussi à rassembler l'ensemble presque complet des inscriptions latines chrétiennes antérieures au VII<sup>e</sup> siècle connues à la date de son travail. Les 600 pages d'*Indices* qui remplissent son tome III, et où l'on trouve cataloguées jusqu'aux plus minimes variantes orthographiques, en facilitent l'étude. L'épigraphie latine chrétienne dispose ainsi d'un incomparable instrument de travail.]

II. EMPEREURS. — 1. Nous ne pouvons omettre la mention de la plus célèbre inscription dédicatoire chrétienne [si l'on peut dire], celle de l'arc de Constantin (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2674, fig. 3250; t. V, col. 2054, fig. 4603) :

IMP · CAES · FL · CONSTANTINO MAXIMO  
P · F · AVGVSTO · S · P · Q · R ·  
QVOD INSTINCTV DIVINITATIS MENTIS  
MAGNITVDINE CVM EXERCITV SVO  
5 TAM DE TYRANNO QVAM DE OMNI EIVS  
FACTIONE VNO TEMPORE IVSTIS  
REMPVBLICAM VLTVS EST ARMIS  
ARCV M TRIVMPHIS INSIGNEM DICAVIT

DICT. D'ARCH. CHRÉT.

Fragment de rescrit impérial en faveur des biens ecclésiastiques et des personnes attachées au service du culte. Il manque le nom de l'auteur et aucune église n'est spécialement désignée. Néanmoins il est permis de croire : 1<sup>o</sup> que ce rescrit concernait spécialement la basilique vaticane, où le marbre a été recueilli; 2<sup>o</sup> qu'il est l'œuvre des empereurs Gratien, Valentinien II et Théodose, puisque l'abréviation *Auggg.* indique trois empereurs régnant ensemble et que pendant le temps où ces princes régnèrent simultanément, il y eut (en 381) deux consuls, Fl. Euthérius et Syagrius, dont l'un portait précisément le même nom que le destinataire du présent rescrit.

L'abréviation finale peut s'entendre *pro servandis bonis*.

*Bibl.* : *Corp. inser. lat.*, t. VI, n. 31982; O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. XLV, n. 6 (d'après un moulage); les suppléments sont de Mommsen; D. Dufresne, *Les cryptes vaticanes*, 1902, p. 29, n. 49; [Diehl, 14].

III. ORDRE SÉNATORIAL. — 3. Épitaphe du consul Liberalis (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 484-489). Ce M. Vibius Liberalis fut consul suffect en 166, sous le persécuteur Mare-Aurèle. Son éloge, que Buecheler croit appartenir à l'époque damasienne, s'est conservé dans le ms. *Palatinus*.

*Bibl.* : Fr. Buecheler, *Carmina epigraphica latina*, in-12, Lipsiæ, 1895-1897, n. 904; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, p. 101, n. 23; p. 104, n. 38; [Diehl, 56-57].

4. Inscription dédicatoire de l'église de S.-André in *cata Barbara*, que nous avons donnée déjà (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2348), de l'année 317, détruite.

*Bibl.* : *Corp. inser. lat.*, t. VI, n. 1737; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 574; t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 436, n. 116; [Diehl, 59].

5. Inscription dédicatoire en lettres dorées de la

basilique S.-Agricole, à Reims, par les soins du consul Jovin, de l'an 367 (voir *Dictionn.*, t. vii, col. 2745-2752, fig. 6344) :

*Felix militiæ sumpsit devota Jovinus...*

*Bibl.* : *Corp. inscr. lat.*, t. xiii, n. 3256; Fr. Bucheler, *Carm. epigr. lat.*, n. 302; [Diehl, 61].

6. Éloge funèbre de Sext. Anicius Petronius Probus, consul en 371, et de sa femme Anicia Faltonia Proba, sur leur mausolée dans la basilique de S.-Pierre du Vatican; le texte a été transcrit par M. Vagius, il a péri au xv<sup>e</sup> siècle :

SVBLIMES QVISQVIS TVMVLII MIRABERIS ARCES,  
OICES : QVANTVS ERAT QVI PROBVVS HIC SITVS EST,  
CONSVLIBVS PROAVIS SOCERISQVE ET CONSVLE MAIOR,  
QVOO GEMINAS CONSVL REDDIDIT IPSE DOMOS,  
5 PRAEFECTVS QVARTO, TOTVM OILECTVS IN DRBEM,  
SEO FAMA EMENSVS QVICQVIO IN ORBE HOMINVM EST.  
AETERNOS HEV, RDMA, TIBI QVI POSCERET ANNOS,  
CVR NON VOTA TVI VIXIT AD VSQVE BODNI?  
NAM CVM SEX DENOS MENSIS SVSPENDERET ANNOS,  
10 DILECTAE GREMIO RAPTVS IN AETHRA PROBÆ.  
SEO PERIASE PROBVM MERITIS PRO TALIBVS ABSIT  
CREDas, ROMA, TVVM : VIVIT ET ASTRA TENET  
VIRTVTIS FIOEI PIETATIS HONDRIS AMICVS,  
PARCVS OPVM NVLLI, LARGVS ET IPSE SVI.  
15 SOLAMEN TANTI CONIVX TAMEN OPTIMA LVCTVS  
HOC PROBA SORTITA EST, IVNCAT VT VRNA PARES,  
FELIX, HEV NIMIVM FELIX, OVM VITA MANERET,  
DIGNA HEV NICTA VIRD, OIGNA SIMVL TVMVLO.

*Bibl.* : *Corp. inscr. lat.*, t. vi, p. 389, ad n. 1751-1756, 31922; Fr. Bucheler, *Carm. epigr. latina*, n. 1347; [Diehl, 63 A].

† IMPERANTE D·N·PIISSIMO AC TRIVMPHALI SEMPER IVSTINIAND P·P·AVG·ANN·XXXVIII  
NARSIS VIR GLORIOSISSIMVS EX PRAEPSITO SACRI PALATII EX CONS  
ATQVE PATRICIVS POST VICTORIAM GOTHICAM IPSIS EORVM RECIBVS  
CELERITATE MIRABILI CONFLICTV PVBLICO SVPERATIS ATQVE PROSTRATIS  
5 LIBERTATE VRBIS ROMAE AC TOTIVS ITALIAE RESTITVTA PONTEM VIAE SALARIAE VS  
QVE AO AQVAM A NEFANOISSIMO TOTILA TYRANNO DISTRVCTVM PVRCATD FLVMINIS ALVED  
IN MELIOREM STATVM QVAM QVONDAM FVERAT RENOVAVIT  
+ QVAM BENE CVRBATI DIRECTA EST SEMITA PONTIS  
ATQVE INTERRVPTVM CONTINVATVR ITER  
10 CALCAMVS RAPIDAS SVBIECTI CVRCITIS VNDAS  
ET LIBET IRATAE CERNERE MVRMVR AQVAE  
ITE IGITVR FACILES PER CAVOIA VESTRA QVIRITES  
ET NARSIM RESONANS PLAVSVS VBIQVE CANAT  
QVI POTVIT RICIOAS GOTHORVM SVBDERE MENTES  
15 HIC OOCVIT OVRVM FLVMINA FERRE IVCVM.

7. Rome, dans l'abside de la basilique du Latran, mosaïque qui a péri en 1291. Fl. (Constantius) Félix fut consul ordinaire en 428 (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1560) :

FL·FELIX V·C·MAGISTER VTRIVSQVE MILITIAE·PATRICIVS ET CONS·ORD·ET PAOVISIA EIVS INL·FEMINA VOTI COMPOTES OE PROPRIO FECERVNT

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. ii, 1<sup>o</sup> part., p. 149, n. 17; p. 307, n. 5; [Diehl, 68].

8. Rome, dans les Cryptes vaticanes, sarcophage de Junius Bassus (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 608-611, fig. 1460; t. viii, col. 426), mort en 359 :

IVN·BASSVS V·C·QVI VIXIT ANNIS XLII·MEN·II·IN IPSA PRAEFECTVRA VRBI NEOFITVS IIT AD OEVM VIII KAL·SEPT·EVSEBIO ET YPATIO COSS

*Bibl.* : *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 32004; H. Dessau, *Inscr. lat. select.*, n. 1286, p. CLXXIV; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. i, n. 141; [Diehl, 90].

9. Ostie, aujourd'hui au musée de Latran (voir

*Dictionn.*, t. xiii, col. 47, fig. 9287). Le défunt fut proconsul de la Campanie entre 379 et 382 :

ANICIVS AVCHENIVS BASSVS V·C·ET TVRRENTIA HONO||  
RATA C·F·EIVS CVM FILIIS DEO SANCTISQVE OEVOTI †

*Bibl.* : *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1875; H. Dessau, *Inscr. lat. select.*, n. 1292; O. Marucchi, *I monum. del museo Pio. Later.*, pl. LXIV, n. 4; [Diehl, 91].

10. Rome, Vatican; le texte a été reconstitué par De Rossi :

RVFIVS VIVENTIVS GALLVS <V·C·> ET INL·EXP·  
VR<B> PRD BENEFICIIS ODMINI APDSTOLI <PETRI>  
VOTVM SOLVIT

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. ii, p. 54, n. 7; [Diehl, 94].

11. Rome, cimetière ad *Catacumbas*, sur une transeenne de marbre portant au centre A†W :

SIMPLICIVS VC·ET DIDYME CF·ET INNOCENTIVS [c. p. ?  
dormi]ENTES IN PACE ET (en lettres plus grandes) ROSCIA  
CALCEOONIA C·F·O·OIE V NON·MAI·PDST CON·O·N·GRA  
[tiani] AVG·III ET EQVITI

*Bibl.* : *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 32045 a; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. i, suppl., n. 1640; [Diehl, 95]. Simplicius fut vicaire de Rome en 373-374, cf. Cantarelli, dans *Bull. dell. comm. arch. com. Rom.*, 1890, p. 45;

12. Texte qui se lisait près de Rome, au pont de la voie Salaire qui fut ruiné par une crue en 1798. Cette inscription composée en l'honneur du patrice Narsès montre que les louanges n'avaient rien perdu, à l'époque byzantine, de leur grandiloquence :

Et tout cela pour un pont remis à neuf!

*Bibl.* : *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 1199, addit., p. 3071, 3778; H. Dessau, *Inscr. lat. select.*, n. 832; O. Fiëbiger et Schmidt, *Inschrijtensammlung zur Geschichte der Ostgermanen*, dans *Denkschriften der kais. Akad. der Wissensch.*, Wien, 1917, t. LX, n. 217; Fr. Bucheler, *Carmina epigraphica latina*, n. 899; [Diehl, 77].

13. Après avoir simplement rappelé l'inscription de Fl. Magnus (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 1767, fig. 3905 [Diehl, 102]) nous citerons encore :

CLAVDIA NOBILIVM PROLIS GENEROSA PARENTVM  
HIC IACET HINC ANIMA IN CARNEM REOEVNTA RESVRGET  
AETERNIS XPI MVNERE DIGNA BDNIS

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. ii, p. 92, n. 58; [Diehl, 163].

IV. ORDRE ÉQUESTRE. — 14. Rome, couvercle de sarcophage dans la catacombe de Priscille :

BLOSSIO VRBANO EQ·R·PATRI·||AVRELIE FLAVIE MATRI

*Bibl.* : De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 83,

n. 338; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 37100; [Diehl, 276].

15. Rome, sur un *loculus* intact de la catacombe de Priscille :

P·MARCELLO BETERANO||AAGQ·NN·EQ·R

*Bibl.* : *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1900, p. 338, n. 4; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 37273; [Diehl, 277].

16. Rome, catacombe de Priscille :

AVRELIO ACAPITO DRACONTIO EQ·R·  
CONIVGI DVLCISSIMO ADQVE INCO  
NPARABILI QVI VIXIT MECV ANNIS  
XXX SINE ILLA QVAERELLA AVRELI  
A AMAZONIVS FECIT QVIESCIEN  
TI IN PACE (un dragon)

OMNIBVS AMI  
CVS OMNIBVS  
CONVICTOR  
BONVS

*Bibl.* : *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 31950; [Diehl, 279].

17. Rome, voie Ardéatine :

*Cl. Callisto v. e.* || *sive Hitaro uxor* || *et filii beueme-*  
*reuti fecer.* || *vir bonus et prudens studiis* || *in pace*  
*decessit nomen digni.* || *tatis eximium laudemq.* super-  
*bam deum videre cupiens vidit* || *nec frunitus* (sic) —  
*obiit. sic sibi vota.* || *it ac meritis suis funus ornari* ||  
*omnes filii bonum patrem cla.* || *mitant quentes, pariter*  
*et* || *uzor tuget* <et> || *quaeret non in* || *uentura quem*  
*perdidit.* || *qui vixit annis lxx.* || *d. p. prid. n. Feb.*

*Bibl.* : *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 31965, addit., p. 3814; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1901, p. 245; [Diehl, 298].

18. Rome, au musée du Vatican (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 646, fig. 3708) :

ΑΡΩ||DEO ANNOENTE||FELIS PEDATVRA||SVSTI V·P·  
(*vir perfectissimi*)?

*Bibl.* : *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 8857 b; O. Marucchi, *I monumenti*, pl. xlv, n. 7; [Diehl, 290].

19. Rome, au musée du Vatican, tablette céramique d'un *vir egregius* :

FORTVNIVS V·E· DP PRID·NON·OCTOB·IN P(ace)

*Bibl.* : *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 31994; [Diehl, 299].  
V. HONESTI, DEVOTI. — QVODVVLDEVS HONESTE  
RECORDATIONES VIR, en 396. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. i, n. 436.

ANASTASIO BENEMERENTI IN PACE VIRO HONESTO, en 438. *Id.*, *ibid.*, t. i, n. 699.

CL·ARESCIVS V·H·QVI VIXIT...OEFECIT.... *Notizie degli scavi*, 1908, p. 328.

BALERIA LATOBIA O·F·...FVIT BEOVA... Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 59.

POSTVMIAE VICTORIAE H·F·... De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 13.

+ HIC REQVIESCIT MARIA H. F., en 538. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. i, n. 1064.

HIC REQVIESCIT I[n pace Va]LENS V·O·COMIT(iacus)..., en 487. *Id.*, *ibid.*, t. i, n. 887.

+ HIC REQ·IN PC EVTYCHIS P·O· (puella devotissima)..., en 540. *Id.*, *ibid.*, t. i, n. 1069.

VI. EMPLOYÉS DE LA MAISON IMPÉRIALE. — A BALINEV AVCVSTAE, cimetièrre de Castulus (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 2374). *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 33765.

AVRELIVS PRIMVS AVG·LIB·TABVL·ET....PAX TECV, cimetièrre d'Hermès. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9057.

MAXIMO FASCALI AVG·..., cimetièrre de Calépode; un lieuteur. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 33718.

+ HIC REQVIESCIT IN PACE LEO QVI FVIT CONDUCTOR OOMNI NOSTRI. *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 549.

HIC POSITVS EST BENE MERITVS FL AS... VESTITOR IMPERATORIS..., en 404. *Id.*, t. vi, n. 8561, add. p. 3459.

[*Hic re*]QVIESCIT GENEROSVS EVNVCHVS·QVI..., en 487. *Id.*, t. vi, n. 9378, 33806.

HIC REQVIESCIT VVILIARIT EVNVCHVS·QVI..., en 532. *Id.*, t. vi, n. 9379; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. i, n. 1028.

+ HIC REQVIESCIT IN PACE CALLIENICVS EVNVCHVS...,

en 571. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9380; De Rossi, *op. cit.*, t. i, n. 1121.

RECESSIT IN PACE IOANNIS EVNUCVS CVBICVLARIVS..., cimetièrre de Commodille. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 102, n. 51.

VII. TITRES MUNICIPAUX. — SIMPLICIVS EX RATIONALIBVS..., Saint-Paul h. l. M. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9032, add. p. 3464.

HIC POSITVS EST MAXIMVS... PRAEPOSITVS DE VIA FLABINIA..., cimetièrre de Valentin. *Id.*, t. vi, n. 33714.

VICTORINA TVMVLAVIT ERACLIO... CVSTODI CARINARVM..., cimetièrre de Priscille. *Id.*, t. vi, n. 9318.

M·NVMMIO ATTIDIO TVSCO... QVAE[stor]i DESIQ[unato]... *Id.*, t. vi, n. 32026.

ZONIVS CVRSOR QVI CVCVRRIT (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 3017, fig. 3339).

RVFVS TABELLARVS OEPOTVS IIII IDV DEC., cimetièrre Sainte-Agnès.

VIII. TITRES MILITAIRES. — ...MARITVS AVRELIVS QVI MILITAVIT CENTVRIO AN·XXX..., au Latran. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 32974.

\* TITVLVS AVRELIVS IKARVS CENTVRIO COH·VII VIC., porté de Rome à Ferrare. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 2995, 32750.

FL OLIVS PATERNVS CENTVRIO CHOR·X VRB·QVI..., cimetièrre de Gordien, aujourd'hui à Anagni. *Id.*, t. vi, n. 2873, add. p. 3377.

...Q·IVLIVS DONATIANVS OPTIO Ç COH·III, porté de Rome à Urbin. *Id.*, t. vi, n. 3604.

COMINIO MAXIMO EVOCATO COHORTIS X VRBANAE..., au Latran. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 2870, add. p. 3377.

DEP·IVLIES LEES VII KAL·AVG·ANTONINVS BF MARITVS... (*beneficiarius*), cimetièrre de Calliste. *Id.*, t. vi, n. 32971.

HIC QVIESCIT IN PACE FL·OECENTIANVS PREFECTIANVS..., en 408. *Id.*, t. vi, n. 33712.

LICINEVS MIL(e)X PRETORIANVS... COH(orte)VI, cimetièrre de Ste-Agnès. *Id.*, t. vi, n. 32691.

PYRRO MILITI VRBICA VXOR BENE MERENTI FECIT, cimetièrre de Cyriaque. *Id.*, t. vi, n. 32979.

CRESCENTI...MILITAVIT ANNIS V FECERVNT CONMANIPVLI IPSIVS, cimetièrre de Domitille. *Id.*, t. vi, n. 32976.

AVR·OCTAVIANVS PISTO CVM MANVPLIO B·M·FECIT, cimetièrre Ste-Agnès, au Latran. *Id.*, t. vi, n. 33010.

AVR·CENSORINO·VET·BENIGNISSIME MEMORIE VIRO, au Latran. *Id.*, t. vi, n. 3450.

FL·TITO BETERANO QVI BIXIT ANNIS LXX..., à Ste-Agnès, détruite. *Id.*, t. vi, n. 32984.

On trouvera d'autres inscriptions au mot MILITARISME (voir *Dictionn.*, t. xi, col. 1156-1175).

IX. TITRES RELATIFS AUX JEUX. — [*Hic requies*] CIT EVTVMIVS AVRICA..., en 439. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 10066, add. p. 3489, 3903; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. i, p. 703; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, p. 249; trouvée à S.-Paul, a péri.

[*d*] M[...me] MORIE CATAOROMARIVS [*tudis ro*]MANIS QVI CATAOROM(um) DECVCVRRIT, trouvée à S.-Sébastien. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 10157.

FELIX DOCTOR IN P., cimetièrre de Cyriaque, peut-être le docteur d'une équipe de gladiateurs. *Id.*, t. vi, n. 10199.

EROTIS ALVMNO DVLCISSIMO ET PAMMVSO GYMNIC..., *ibid.*, t. vi, n. 10159, add. p. 3492.

HIC REQVII[scit...] PANTOMI[mus...] DEPOSIT[us...] CONS[...], à S.-Paul; épitaphe d'un moine chrétien. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. i, n. 1205; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 10116.

ALCIMAS ZMVRNEVS TVBOCANTIVS, cimetièrre de Cyriaque, aujourd'hui à Paris; un Smyrniote joueur d'instrument. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 10149.

X. PROFESSIONS DE LA VIE PRIVÉE. — BASILIDES BICARIVS SABINI DISP·HIC DORMIT, trouvé à Ostie, con-

servé au Latran. O. Marucchi, *I monumenti*, pl. xciv, 10; il s'agit d'un *dispensator*; nous en connaissons un autre à Rome, *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 6275, et un à Ostie, *Ephem. epigr.*, t. ix, p. 343, 358.

FL. SECVNDINO BENEMERITI MINISTRATORI CHRESTIANO IN PACE..., cimetière Ste-Agnès. O. Marucchi, *op. cit.*, pl. LIII, n. 20.

NERED AOIVTORI A(mico) B(ene) M(erenti), OPTIMOVRSVS, cimetière de Cyriaque. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 10019.

BENE MERENTI EXVPERANTIO||QVI VIXIT AN·XCVIII·M||XI·D·XXVIII·OP·VII IDVS||IVLIAS||CASARVS A FVRCA, Rome, a péri. On avait pris soin de noter l'âge de ce centenaire moins un jour; le *casarus* était un *colonus* condamné *ad furcæ pœnam*. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9238.

[In ho]C SARCOFACO CONOITVS [adulesc]ENTVLVS FL·AVR·CASARIVS... De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, n. 1130; *suppl.*, n. 1452; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9237.

HIC SITVS EST RECORD (abilis) M(emorïæ) VIR FRINCYLLVS HERR (earius)..., Rome, à S.-Martin-des-Monts. De Rossi, *op. cit.*, t. 1, n. 958, ad ann. 513; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9464.

+ HIC REQVEXCIT IN PACE CONSTANTINVS HORREARIVS..., à S.-Paul. De Rossi, *op. cit.*, t. 1, n. 1026, ad ann. 530; *Corp.*, t. vi, n. 9461.

[Hic quiescit] PASCASIVS ORTDLANV[s...], à Ste-Agnès, dans l'escalier. De Rossi, *op. cit.*, t. 1, n. 1020, ad ann. 486? 529? *Corp.*, t. vi, n. 9473.

LOCVS LAVRITI (I)OPARII, Rome, à S.-Martin-des-Monts, a péri. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 33916.

ACATIVS PASTOR, Rome, cimetière de Cyriaque. Boldetti, *Osservazioni*, 1720, t. II, p. 416.

DOMVS AET... PACIS PAVLI... MESOR..., cimetière de Comodille. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 122, n. 100.

(vasa) ANTILOCO PINGERNÆ Q·V·A·XXX, cimetière de Saturnin. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9798.

HIC QUIESCIT IN PACE ANTHEMIVS CVBICVL..., à S.-Paul, ann. 471. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, n. 837; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9297.

e]VBICVLARIAE RECINE..., à S.-Paul. De Rossi, *op. cit.*, t. 1, n. 612, ad ann. 339 et 420; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9314.

ANASTASO... MILITANS BESTEARV DDMINICV..., à S.-Paul, un *vestiarius* plutôt qu'un *bestiarius*. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 8556.

PAVLI DLOSIRICOPRATE V KALENDARVM..., à S.-Paul. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9893.

CVCVMD... CAPSARIVS DE ANTONINIANAS (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2112). *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9232.

...cap]SARARIV[s...REPOSI[us...], à Ste-Sabine (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2112). *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9234.

...CAPSARARA..., cimetière de Domitille. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9233.

20. *in(m) o)riam ex origine vestiariorum, in quo [sunt?] nutritiores mei et coiu(x), ilem fili et nepo[tes et] Maria Ampliata, restitui memoria el [re?] feci, [c]joblapsum fui, ad spirita benemerent[lium]*

5 *meo <r>um ego <L.> Marius Ampliatus sibi*

[et [suis]

*libertis libertabusque posterisque [eorum].*

*Bibl.* : *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9967, 33818, 37775; *Notizie degli scavi*, 1901, p. 420; [Diehl, 600].

HIC PDSITVS IN PACE OCTAVIANVS TVSSOR..., au Latran. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9942, add. p. 3471; O. Marucchi, *Mon.*, pl. LV, 20 (voir *Dictionn.*, t. II, col. 484 et col. 485, fig. 1388, autre barbier reconnaissable aux instruments de sa profession).

LOCVS TIMOTHEI ARCIATRI ET PAVLINAE, à S.-Paul. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9562.

...ARATVS ARCIATER... (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 169). *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9563.

LIMENIO MEDICO FRATRI CARISSIMO..., cimetière de Gordien. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9588.

MICGINI MEDICO QVI VIXIT..., cimetière d'Hermès, aujourd'hui à Palerme. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9592.

21. HIC IACET AMICVS ET CARV[s omnibus]... MEDICVS INCENIOSVS PRV[dens]... pau- PERIBVS NON CVPIDVS NE[mini]... CVIVS BENEFICIA DMNIBVS CO[gnita]... vixit annis 5 P·M·XX·OEPPSITVS PRIDIE

Voici un médecin mort à l'âge de 20 ans à qui on ne ménage pas les éloges. Rome, sarcophage du cim. de S.-Sébastien.

*Bibl.* : *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 37805 a; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1910, p. 267; [Diehl, 609].

RAPETIGA MEDICVS CIVIS HISPANVS..., en 388, cimetière de Cyriaque. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, n. 375; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. XLVIII, 30; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9597, add. p. 3470.

SECVNDINVS MVLDMEDICVS FECIT SIBI DDMVM ETERNA, voie Appienne, détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9611, add. p. 3470.

...ITIVS MVLDMedicus... SE VIBVM FECIT..., à Ste-Agnès, détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9612.

...A FILIA OBSETRICIS, à S.-Sixte. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9724.

[Hic requies]CIT IN PACE NORICA NVTRIX..., Rome, détruite, en 558. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 1095.

AELIAE...NVTRICI BENE MERENTI, cimetière de Priscille. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 92, n. 134, pl. VII, n. 3.

HIC POSITVS...NID CDCVS..., à S.-Laurent-hors-les-Murs. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9272.

(balance)...M]ERCVRIV PISTVRIS..., à S.-Pierre du Vatican. O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LIX, n. 32.

HIC REQVIESCIT IN PACE LAVRENTIVS PATRVNVS [pistorum? de] REGIONE SECVNDE..., en 520. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 10029; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 972.

[Hic requi]ESCIT MALCVS PDPINARIUS... OE R·II..., cimetière de Cyriaque, au Vatican. *Corp.*, t. vi, n. 9825; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, n. 1198.

MERCVRIANE FECIT PAREN[tibu]S...AVL·MAXIMVS[con]OITARIVS DE CASTRIS PRAETORIBVS·AVL·HILARIAS CONDITARIA·EOS IN PACE, au Latran. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9277, add. p. 3469; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LV, n. 30.

LOCVS FORTINATI CONFECTDRARI, cimetière de Cyriaque, au Latran; appartenait à la corporation des charcutiers : *corpus suariorum et confectuariorum*. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9278, add. p. 3469; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LV, n. 21.

LOCVS LEOPARDI DVLCIARI ET FILICISSIMES, Rome, à l'agro Verano. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9374.

LOCVS CICERONIS OVLCIARI, sur l'Aventin. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 33854; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, *suppl.* n. 1665.

✱ ATTALVS PASTILARIVS CVM COIVCEM SVAM, cimetière d'Hermès, au Latran. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9766.

LOCVS BENE QVESQVENTIS MARCELLI PATRONI CORPORIS PASTILLARIDRUM... en 435, à Ste-Marie-du-Transtévère. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9765; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, p. 687.

BENE MEREN[TI] PRIMITIVO ...LANIVS, cimetière de Calliste. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9500, add. p. 3470; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LV, 32.

RENATVS FABER IN PACE, cimetière d'Hermès. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9389.

LOCVS MASVILLI AVRIFICIS CVM SEVARINO, à S.-Paul, détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9206.

VICCENTIA OVLCISSIMA FILIA AVRI NETRIX..., cimetière de Calliste, au Latran. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9213,

add. p. 3469; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LV, n. 27; c'est une fillette de 9 ans et 9 mois qui brodait en or les vêtements.

HIC REQUIESCIT...CONIVX ET DVL...CABIDARI..., à S.-Paul. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9220, add. p. 3469, 3895; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 1173; les  $\alpha\chi\theta\iota\delta\acute{\alpha}\rho\iota\omicron\iota$  étaient des graveurs en pierres fines.

...CRESCENTIO FERRARIVS DE SVBura..., à S.-Paul. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9399.

EVTICIO FABRO FERRO QVI..., cimetière de Gordien, détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9400.

LOCVS BISOMVS PROIECTI CORARI, cimetière de Commodille. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 127, n. 110.

HIC REQUIESCIT CV...? CORARIORVM, à S.-Martin-des-Monts. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9281.

22. LEOPARDVS DE BELABRV  
PVER QVI VIXIT ANNIS  
XXVIII MENS-VII-D-XL  
DEP PRIOIE KAL OCTOBRIS  
5 CLAHARVS

C'est un habitant du Vélabre; inscription fort mal gravée et conservée au Latran; ce *puer* est âgé d'une trentaine d'années et cette qualification s'applique à quelque serviteur d'église. Nous rencontrerons plus loin un *puer* orfèvre ou un manieur d'argent âgé de 35 ans. — Ligne 5 : *clavarius*. *Dictionn.*, t. XI, col. 1430, fig. 8197.

*Bibl.* : *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9259, add. p. 3469; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LV, n. 19; [Diehl, 637].

+ LOCVS ROMANI LECTARI..., à Ste-Marie sur l'Aventin, détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9503.

[*Hic requiescit... filius?*] ACILI VV-CARBONARV[s...], à S.-Paul. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9236.

...REVOCA ME DOMINO MEO BONIFATIO LINARIO, collier d'esclave ou de chien; Boniface était fileur ou tisseur de lin. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1874, p. 41 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7184 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2144, n. 6).

...SE VIVOS... ERVNT...M ACVCLARIVS CVM..., à S.-Clément. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 10030.

LAIS L COPONI SARCINATRIX, cimetière de Calliste. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9881.

SEVERA SELEVCIANE (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1053, fig. 6559).

CNISI SVTORIS ET PELORINIS CANTRICIS..., cimetière S.-Agnès, détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9230, add. p. 3469.

+ LOCVS MARCIANI MASSARI..., cimetière de Cyriaque, détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9560.

DEBESTVS MONTANARIVS QVI LABORAVIT... De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 534 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1629).

LOCVS Celerini? quem comparabet A... fossore et CEMENTARIO..., entre le Viminal et l'Esquillin. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1887, p. 73, n. 11; *Notizie degli scavi*, 1888, p. 492 b.

IC POSITVS EST SILBANUS MARMORARIVS..., au Latran. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9555, add. p. 3470; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LV, n. 23.

...qua]DRATARI AM..., à Ste-Agnès, détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 33902; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 256.

locuS THEODORI quadRATARI..., cimetière de Domitille. O. Marucchi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 249.

MAECIO APRILI ARTIFICI SIGNARIO QVI..., cimetière de Cyriaque ou de Priscille. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9896; Marucchi, *Monumenti*, pl. LIX, 1.

FL-TERTVLLVS OE ARTE SVA  
AECLESIAE DONVM POSVIT

A Rome, dans les jardins de la basilique de S.-Chryso-gone, sur une base de statue, IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1887, p. 146 sq.

...LOCVS CONSTANTI ARCITECTI..., Rome, S.-Martin-des-Monts, détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9153. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 706, ad ann. 441.

TIMOTHEVS STRVCTOR..., musée du Vatican; est-ce un maçon? *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9907.

HIC ARTIFEX ARTIS TESSALARIE LVSORIE, cimetière de Cyriaque. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9927 (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2480).

ARTIS ISPECLARARIE SABINIVS SANTIAS..., cimetière de Domitille. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 33911 (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1430).

LOCVS PRISCI PICTORIS, sur l'ambon de l'évangile à S.-Laurent. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9791.

AVR-FELIX PIC[tor...], Rome. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9787; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 318 ad ann. 382.

GEMINA BENEVENTE EVTICIANUS... (*pinceau*), cimetière de Cyriaque. O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LIX, n. 11 (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 1068, fig. 10294); il semble que ce soit le mémorial d'une sœur à son frère jumeau.

+ LOCVS VALERANI CARTHARI (*chartari*), à Ste-Marie du Transtévère. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9256.

LOCVS OLYMPI ELEFANTARI, cimetière de Commodille. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 103, n. 53; *Notizie degli scavi*, 1905, p. 115; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 37794 (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1931).

LOCVS DONATI QVI || MANET IN SEBVRA || mAIORE AD NIMFA||S LINTEARIVS-BISOMV, cimetière de Cyriaque, au Latran. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9526; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LV, n. 28.

(*couteau*) LOCVS GERONTI ET VRSAE POMARARIV..., cimetière de Commodille. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 105, n. 52; *Notizie degli scavi*, 1905, p. 115; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 37819.

LEONTIA...AD PORTA TRIGEMINA LAGVNARA, d'un cimetière de la voie Appienne, au Latran. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9488; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LV, n. 23.

POLLECLA-QVE OROEU BENOET-OE BIA NOBA, cimetière de Domitille. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9684; O. Marucchi, *Roma sott.*, t. I, p. 258.

HIC REQUIESCEI MAXIMVS FENARIVS..., à S.-Paul, détruite. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 1012; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9417.

FELICISSIMA OLIARIA, cimetière de Domitille. M. Ar-mellini, *Gli antichi cimiteri cristiani di Roma*, 1893, p. 449.

...CONPARAVIT SteFANNVS CAPRINAR..., un chevrier, à S.-Pancrace. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9231; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 1088; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LXVII, 7.

...LOCVS ADEODATI PORCINARI ET ACVTVLAE..., un por-cher; cimetière de Domitille. O. Marucchi, *Roma sott.*, t. I, p. 239; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 33900.

hiC REQUIESCIT in PACE GAVOIOSVS PORCINARIVS..., musée Capitolin, en 543. *Bull. comun.*, 1912, p. 187, n. 29, pl. VIII, n. 16.

ANTISSION CRESCENTI PARENTI... (ligne de pêcheur), voie Salaire neuve. O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LIX, n. 25.

...PVER HELIAS ARGENTARIVS... banquier, de S.-Mar-tin-des-Monts, au Latran. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9161, add. p. 3469; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 558, ad ann. 406; O. Marucchi, *Monu-menti*, pl. XLIX, 30.

23. + HVNC LOCVM IOANNIS V-H-ARGENTARI ET A  
NASTASIES H-F-QVI SIVI VIVOS CONPARABER  
VNT SIVI EREDIVSQV(e) S(uis) A PETRO PRESVITE  
RO TTL-SANC-CRISOCONI + HIC REQUIESC  
5 IT IN PACE PETRVNIA QVE VIXIT ANNV VNV  
MENSIS VII OIES QVINDECI-DEPOSITA IN  
PACE SVBO-PRIOIE NONAS IVNIAS CONSVLA  
TV SYMMACI ET BOETI VIRIS CONSVLIBVS

Jean, Anastasia et Petronia sont des noms d'origine juive; ces banquiers ont acheté une tombe au prêtre Pierre, du titre de S.-Chrysogone pour leur petite fille; les parents jouissent du titre d'*honestus* et *honestas*; la mort remonte à l'année 522; on retrouve le même prêtre Pierre sur une inscription datée de 525; la pierre est en partie détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9162; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 977; cf. n. 975; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LXXVII, 3; [Diehl, 694].

+ HIC REQVIESCIT IN PACE IVLIANVS ARCT·QVI..., à Ste-Agnès, au Latran. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9163; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 1094; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. L, 21.

+ HIC REQVIESCIT IN PACE TRIBUNUS ARGENTARARIVS qui..., à S.-Martin-des-Monts, détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9171.

SVLENIVS PARTHENIVS EVRYBATVS... ARCARIVS, musée du Vatican. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9150; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LV, 25.

...IMPORTVNA FILIA Q·D·IVLIA (n) I ARCARIS..., à S.-Pan-crace. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 33715; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, n. 1118, ad ann. 568.

+ HIC REQVIESCIT IN P[ace.....] MONETARIVS QVI..., aux Quatre-Couronnés. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 8459; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 1089; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1914, p. 130.

SANTIAS MONE[laricus]QVI..., à S.-Laurent h. l. m. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 8458.

24. HIC IACET NOMINE MATRONA C·F· IN PACE  
VXOR CORNELI PRIMICERI CENARIORVM  
FILIA PORFORI PRIMICERI MONETARIO  
RVM QVE VIXIT PLM AN XXIII QVE RECESSIT  
5 DIE MERCVRIS ORa VIII ET DEPOSITA DIE  
IOVIS IDVVM MAIARVM INCONTRA  
COLOMNA VII CONS FL HERCVLANI V·C·  
W O

à S.-Paul-hors-les-Murs; un primicier des *cenarii*; paraît être ce qu'on appelait autrefois un « traiteur » qui avait épousé une clarissime (?), fille elle-même du primicier des *monetarii*, et qui s'appelait *Matrona*; elle mourut à 23 ans, un mercredi, fut enterrée le lendemain à S.-Paul contre la septième colonne, en 452. On fit usage d'un marbre déjà gravé dans un atelier païen, et on le mit sens dessus dessous. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 8460; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 754; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. L, n. 5; [Diehl, 701].

FELICA IN PACE IN FIDE OEI QVI...PREPOSITVS MEDIASTINORVM DE MONETA OFICINA PRIMA, d'Ostie au Latran. *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1878; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LV, 17.

AVR·VENERANDO NVMVL..., cimetièrre de Priscille, au Latran. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9706; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LIX, 23.

...co]LLECTARIVS A..., détruite. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 1067, ad ann. 540.

HIC QVIESCIT IN PACE LAVRENTIVS [s]CRIBA SENATVS..., à Ste-Marie-du-Transtévère. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 33721.

...VM CANCELIANVS I... (pour *cancellarius*). De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 771, ad ann. 455 ou 450 ou 445 ou 440.

[Iic r]EQVIESCIT ANDREAS NOTAR. QVI..., à S.-Paul, détruite. De Rossi, *op. cil.*, t. 1, n. 933, ad ann. 487 ou 507; *Corp. inscr.*, t. vi, n. 9704.

D·M·ERMETI NOTARIO MVSE..., cimetièrre romain. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9705.

B·M·CALEPODIVS NOTAR..., à S.-Paul. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 33890.

...IOHANNIS V·H·OLOGRAFVS PROPINE ISIDORI..., teneur

de livres, Cryptes vaticanes (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2063, fig. 9027). De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, n. 1055, ad ann. 536; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9826, add. p. 3471; O. Marucchi, *Monum.*, pl. LV, n. 29. VLP·VALERIVS PRIMISCRIIVS PRAEF·VRBIS..., détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 33713.

HIC REQVIESCIT CONSTANT...MEMORIALIS CVM..., cimetièrre de S.-Valentin. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 33716. [locus...m]AGISTR I LVDI LITT[erarii]..., à S.-Paul, détruite. De Rossi *Inscr. christ.*, t. 1, n. 1167, ad ann. 525; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9529.

...ma]GISTER LVDI...dEPOSITVS..., à S.-Paul. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 1242; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9530.

CLAMOSVS MAG (ister) PYER (orum), à Parenzo. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1896, p. 22.

IANVARA COIVCI BENE MERENTI CORCONO MAGISTRO PRIMO, cimetièrre de Calliste (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1737, fig. 3903).

FLAVIVS SABINIANVS AVRELIO CERONTIO MAGISTRO SVO..., cimetièrre d'Hermès. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 10008.

MAGISTER FECIT DISCENTI SVO MOLESTO QVI..., cimetièrre Ste-Agnès, détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 33930.

POSVIT TABVLA MAGISTER DISCENTI PANPINO..., cimetièrre de Cyriaque, détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 10015.

SEPTIMIVS RVFVS MAGISTER SYMMAE..., cimetièrre de Cyriaque. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 32045, add. p. 3814.

BENEMERENTI BONIFATIO SC[olastico?] GRAMMATICO... au Latran. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9446, 33808; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LV, 26.

HIC IACET HERACLIVS... ELOQVIO PRIMVS·NVLLI PROBITATE SECVNDVS..., voie Salaire. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, n. p. 116, n. 95.

...CO SCOLASTICO QVI VIXIT..., cimetièrre de Maxime, voie Salaire neuve. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 32955.

...C]VPRIANVS SCOLASTICUS... De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 869, ad ann. 478; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 32954.

Vr]SINVS SCOLASTICVS CIBIS GRVMENTINVS..., à S.-Sébastien, détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 32956.

HIC REQVIESCIT IN PACE ROSARIVS V·H·SCOLASTICVS QVI..., à S.-Nicolas in carcere, détruite. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 930, ad ann. 505; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 32959.

...VITOR DISCIS HEORVM FECIT..., cimetièrre Ste-Agnès. *Victor discens...* Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 569, n. XLVII.

L·PETRONIO SECVNDO CAST[o] ERVDITO·QVI..., cimetièrre de Priscille. De Rossi, *Bull.*, 1888-1889, p. 10; *Nuovo bull.* 1902, p. 230.

25. OACIA QVEM GENVIT SVSEPIT INCLITA RO[ma]  
[m]AEROREM PATRIAE TANTVM LVCTVSQVE REMI[sit]  
CVI PATER ALEXANDER QVIQVE EO·NOMINE DIC[tus]  
MATER IOCLIA ANNOQVE VICENSIMO VI[tae]  
[d]VM POLLET STVDIIIS FATIS DECESSIT INI[quis]

Rome, cimetièrre de Priscille. Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 112, 276; [Diehl, 740].

OALMATIO... (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 793, fig. 6517).

...causarum no] BILIS ACTOR..., détruite. *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 33866.

AEMILIO POLIONI BONAE INOOLIS aDVOCATO..., à Domitille. O. Marucchi, *Roma soll.*, t. 1, p. 220, n. 19; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 33929.

DEPOSITIO VICTVRI AOVOCATI..., à Salone. *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9516.

26. FELIX VITA VIRI FELICIOR EXITVS IPSE  
CAIANI SEMPER CRESCIT PER SAECVLA NOMEN  
NESCIT FAMA MORI SED SEMPER VIVIT VBIQVE  
AOVENIT HOSPES PRINCEPS ROMANVS IN VRBEM

5 QVI FVIT HIC PRIMVM IVRIS CONSVLTOR AMICVS  
 QVIESCIT IN PACEM DEPOSITVS DIEM QVAR  
 TVM NONAS AVGV  
 STAS FLAVIO FILIPPO  
 ET FLAVIO SALLEA CON  
 10 SVLIBVS PATER SABBA  
 TIVS FECIT 

Rome, provenance mal connue, peut-être à S.-Sauveur de Cupellis. Ce Gaianus paraît être d'origine juive ou orientale; on connaît un Gaianus Tyrius, également *juris consultor*, qui vivait vers le temps de Libanius. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 101, suppl., n. 1462, ad ann. 348; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 33865; [Diehl, 748].

XI. PATRONS, ADOPTÉS, AFFRANCHIS, ESCLAVES. — AVRELIO SCOLACIO PATRONO DIGNISSIMO...LIBERTI FEGERVNT, près de S.-Calliste. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 318; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LVI, 19.

D·M·MARCIE RVFINE DIGNE PATRONE SECVNDVS LIBERTVS FECIT (boulangère), cimetière de Calliste. De Rossi, *op. cit.*, t. I, pl. xx, 3.

BARBARO PATRONO LVCIVS ALVMNVS, cimetière de la voie Latine. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 34, pl. XII.

CASSINO ALVMNO QVI VIXIT ANNO I MENSIBVS II PATRONI ET MATER, cimetière voie Salaire neuve. O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LVI, 20.

27. PERPETVAM SEDEM NVTRITOR POSSIDES IPSE  
 HIC MERITVS FINEM MAGNIS DEFVNCTE PERICLIS  
 HIC REQVIEM FELIX SVMIS COCENTIBVS ANNIS  
 HIC POSITVS PAPAS ANTIMIO QVI....

au delà de porte Salaire, au musée du Vatican. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 403, ad ann. 392; [Diehl, 754].

HIC IACET IOVIANVS NVTRITOR ET PAPAS TRIVM FRA-  
 TRVM..., cimetière de Valentin. *Notizie degli scavi*, 1888, p. 450, n. 48.

DULCISSIMAE FILIAE PVBLICÆ MAXIMINVS PATER ET  
 SYLLENIA EVNOEA NVTRITORES, cimetière voie Salaire  
 neuve. O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LVI, n. 31.

FLORENTIO NVTRITORES, cimetière de Prétextat. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1909, p. 134, n. 58.

CARMINEA VICTORIA CARMINEO LIBERALI ALVMNO, cime-  
 tière de Priscille. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 61, n. 54.

VITALIANO ALVMNO KARO EVTROPIVS FECIT, cimetière  
 de Priscille. Bosio, *Roma sotterr.*, 1650, p. 487.

CLAVDIO EPICETETO... ALVMNO CARISSIMO..., cimetière  
 de Priscille. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 91,  
 b. 133, pl. VII, 1.

NONIVS VITALIO EVENTIO ALVMNO SVO FIDELISSIMO...,  
 cimetière de Priscille. Id., *ibid.*, 1887, p. 18.

SIMPLICIA ALVMNO SVO QVEM AMAVIT TENERITER QVI...,  
 cimetière Ste-Agnès. O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LVI,  
 n. 24.

...AVR·SOZON·AVGCC·LIB·COGNATVS..., cimetière de  
 Priscille. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1902, p. 227.

FICET SIBI IOVINVS VNA CVM COLLIBERTA SVA FILICE-  
 TATE... aux Quatre Couronnés. *Nuovo bull. di arch.*  
*crist.*, 1908, p. 258, n. 1.

HIC SITVS NOTATVS SERVVS FIDELISSIMVS, cimetière  
 romain. Aringhì, *Roma sotterr.*, 1651, p. 594.

VIBIANETI FILE ΔΟΥΤ (η), cimetière de Priscille.  
*Nuovo bull. di arch. crist.*, 1903, p. 233.

OC(AV)IAE CONIVCI CARISSIMAE CONSERVVAE..., cimetière  
 de Priscille. *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 116, n. 173.

XII. INSCRIPTIONS PAPALES DATÉES. — Nous ne  
 revenons pas ici sur les inscriptions non datées des  
 plus anciens papes qui ont été figurées et commentées  
 (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1180-1190, fig. 9655-9662).

23. Ann. 366-384, cimetière de Calliste, crypte des

papes; fragments rapprochés et complétés à l'aide des  
 sylloges épigraphiques (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1171,  
 fig. 9647). Hauteur : 0 m. 83; largeur : 1 m. 63.

HIC CONGESTA IACET quæRIS SI TVRBA PIORVM  
 CORPORA SANCTORVM retinere VENERANDA SEPVLCBRA  
 SVBLIMES ANIMAS RAPVIT SIBI REGIA COELI  
 HIC COMITES XYSTI PORIANT QVI EX HOSTE TROPAEA  
 5 HIC NVMERVS PROCERVM sERVAT QVI ALTARIA CHRISTI  
 HIC POSITVS LONCA VIXIT QVI IN PACE SacerDOS  
 hic CONFESSORES SANCTI QVOS GRAecia MISIT  
 HIC IUVENES PVRIQVE SENES Castique nepOTES  
 QVIS MACE VIRGINEVM PLACVIT retinere pudOREM  
 10 HIC FATEOR DAMASVS VOLVI MEA condere mEMBRA  
 seD CINERes TIMVI SANCTOS vexare piORVM

Ligne 1 : le mot *congesta* paraît choisi pour insinuer  
 la présence d'un grand nombre de martyrs ensevelis  
 ensemble dans la crypte papale. On retrouve ce  
 terme dans Prudence (*Peristephanon*, XI, vs. 11).

*Quanta virum faceant congestis corpora acervis  
 Nosse licet quorum nomina nulla legas?*

Ligne 4 : les *comiles Xysti* sont les compagnons de  
 martyre du pape Sixte II (257-258), les diacres Jan-  
 vier, Magnus, Vincent et Étienne; les diacres Felicis-  
 sime et Agapit furent inhumés au cimetière de Pré-  
 textat. Quand au pape lui-même, il reposait dans la  
 crypte avec cette inscription particulière :

29. *Tempore quo gladius secuit pia viscera matris...*  
 (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1173, n. 9649); [Diehl, 1986].

Ligne 5 : les *proceres* sont les papes enterrés en ce  
 lieu; ligne 6 : *sacerdos*, le pape Miltiade (311-314)  
 enterré dans une crypte voisine (voir *Dictionn.*, t. XI,  
 col. 1199; ligne 7 : *quos Græcia misit*, les martyrs grecs  
 Hippolyte, Adria, Maria, Neo, Paulina.

*Bibl.* : De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. II, n. 2,  
 p. 23; *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1, p. 66, n. 23,  
 p. 105, n. 43; H. Grisar, *Analecta romana*, t. I, 1899,  
 p. 145, n. 1, pl. I, n. 1; [Diehl, 959].

30. Rome, voie Appienne, sépulture des apôtres  
 Pierre et Paul *ad catacombas* (voir *Dictionn.*, t. IV,  
 col. 180, n. 26; t. XIV, col. 865), par Damase :

*Hic habitasse prius s(an)c(t)os cognoscere debes...*

*Bibl.* : *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, p. 32, n. 77;  
 105, n. 44; cf. p. 459; G. Styger, dans *Römische Quartals-  
 schrift*, 1915, p. 73 sq.; H. Lietzmann, *Petrus und  
 Paulus in Rom*, p. 106, 116 sq.; [Diehl, 951].

31. Cimetière de Calliste, crypte de Corneille, frag-  
 ment en caractères philocaliens (voir *Dictionn.*, t. IV,  
 col. 178, n. 19, fig. 3556) :

.....] *to tench[ri] sq.[f]ugatis...*

*Bibl.* : De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 287, pl. IV,  
 n. 1; [Diehl, 957].

32. Voie Salaire neuve, cimetière de Priscille (voir  
*Dictionn.*, t. IV, col. 188, n. 48), épitaphe du pape Mar-  
 cel par Damase :

*Veridicus rector lapsus quia criminina flere...*

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II,  
 1<sup>re</sup> part., p. 62, n. 4; p. 103, n. 35; p. 138, n. 22; *Roma  
 sotterr.*, t. I, p. 176; [Diehl, 962].

33. Cimetière de Calliste (voir *Dictionn.*, t. XIII,  
 col. 1193, fig. 9665), épitaphe du pape Eusèbe par  
 Damase :

*Heraclius vetuit labsois peccata dolere...*

*Bibl.* : De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 195 sq.,  
 pl. IV, n. 2; *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part.,  
 p. 66, n. 24; p. 102, n. 31; [Diehl, 963].

34. Voie Ardéatine, cimetière de Balbine (voir *Dic-  
 tionn.*, t. IV, col. 173, n. 11; t. XIII, col. 1199), épitaphe  
 du pape Marc par Damase :

*nson] vita fuil Marci, quam novinus omnes...*

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 108, n. 59; [Diehl, 964].

35. Cimetière de Calliste (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 526, fig. 7077) :

DEFVNCTA EST EVPLIA QVAR  
TV IDVS MAIAS QVE FVIT ANNORV  
M QVINQVE DEPOSITA IN PACE SVB LIBE  
RIO PAPA

*Bibl.* : De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 361, pl. XXIX, n. 48; *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 139; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LIII, n. 6; De Rossi, *Inscr. urb. Romæ*, suppl., n. 1479; [Diehl, 966].

36. Spolète, épitaphe de Picentia Legitima, confirmée par le pape Libère (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2545); [Diehl, 965].

37. Épitaphe métrique du pape Libère (352-366) (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 519-522).

ERENI QVE VIXIT...IN PACE SVB DAMASO EPISCOPO.  
au Latran. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 190; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LIII, n. 7; [Diehl, 968].

38. Épitaphe du pape Damase (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 171-172, n. 9; t. XIII, col. 1201) :

*Qui gradiens pelagi fluctus compressit amarus...*

*Bibl.* : De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 180, 241 sq.; *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 250, 252, n. 1; p. 271, 275, n. 16; p. 282; [Diehl, 969].

39. Basilique de S.-Laurent in Damaso, où avait été transporté le corps de S. Damase dès le temps du pontificat d'Hadrien I<sup>er</sup> (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 150; col. 191-192, n. 57) :

*Hinc pater exceptor, lector, levita, sacerdos.*

*Creverat hinc meritis quoniam melioribus actis.*

*Hinc mihi provento Christus, cui summa potestas,*

*Sedis apostolicæ voluit concedere honorem.*

5 *Archibis fateor volui nova condere tecta,*  
*Addere præleræa dextra lævaque columnas,*  
*Quæ Danasi teneant proprium per sæcula noven.*

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, p. 135, n. 7; p. 151, n. 23; [Diehl, 970].

40. Rome, peut-être sur la voie Salaire; le pape Sirice (384-399) :

SIRICIVS PIA NVNC PERSOLVIT MVNERA SANCTI < s >  
GRATIA QVO MAIOR SIT BONA MARTYRIBVS  
OMNIPOTENS D̄S HVNC CONSERVET TEMPORE MVLTO  
MOENIA SC̄ORVM QVI NOVA RESTITVIT

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, p. 104, n. 39; [Diehl, 971].

41. Cimetière de Priscille, voie Salaire (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1201); épitaphe du pape Sirice († 399) :

*Liberium lector mox et levita seculus...*

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 102, n. 30; p. 138, n. 21; [Diehl, 972].

42. A Ste-Pudentienne (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1133, fig. 4286; t. XIV, col. 1970) :

SALVO SIRICIO EPISCOPo ECLESIAE SANCTE  
ET ILICIO LEOPARDO ET MAXIMO PRESBB

*Bibl.* : De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 52; [Diehl, 1772 B].

43. Voie Salaire, cimetière de Priscille, épitaphe du pape Célestin I<sup>er</sup> (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2794-2802; t. XIII, col. 1203-1204) :

*Præsul apostolicæ sedis venerabilis omni...*

*Bibl.* : De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 139, 142, 176 sq.; *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 62, n. 1; p. 101, n. 19; [Diehl, 973].

44. S.-Pierre-ès-liens, restauration exécutée par or-

dre de Sixte III (432-440) (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3-4) :

*Cede, prius nomcn, novitati cede, vetustas...*

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, p. 110, n. 67; p. 134, n. 3; [Diehl, 974].

45. Ste-Marie-Majeure, sur l'arc triomphal (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1204) :

XYSTVS EPISCOPVS PLEBI DEI

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 435, n. 111; [Diehl, 975].

46. Ste-Marie-Majeure, mosaïque, détruite (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1204) :

*Virgo Maria, tibi Xystus nova tecta dicavi...*

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, p. 71, n. 42; p. 98, n. 6; p. 139, n. 28; [Diehl, 976].

47. Ann. 432-440. Baptistère de S.-Jean de Latran, à sa place antique sur la corniche des fonts baptismaux (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1558, fig. 6792). Hauteur : 0 m. 15; largeur 3 m. 50 :

*Gens sacranda polis hic semine nascitur atmo...*

Le baldaquin octogonal du baptistère porte sur sept pans un distique du pape Sixte III, décrivant les effets surnaturels du baptême. On lit au *Liber pontificalis*, t. I, p. 234, dans la notice de Sixte III : *Hic constituit columnas in baptisterium basilicæ Constantinianæ... n. VIII, quas erexit cum epistolis [epistiliis] suis et versibus exornavit.* On s'étonne un peu de constater l'inadvertance des lapicides et l'indulgence des maîtres de l'œuvre : ici au 3<sup>e</sup> distique, on a gravé *distantia* avec deux *d*, au 4<sup>e</sup> distique *fcu* et au 7<sup>e</sup> *celorum* sans diphtongue; au 6<sup>e</sup>, *xpi* au lieu de *Christi*; au 8<sup>e</sup>, *quenquam* pour *quemquam*.

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, p. 424, n. 44; H. Grisar, *Anal. romana*, t. I, p. 106; p. 147, n. 3; pl. II, n. 1; [Diehl, 1513].

48. Ann. 432. Basilique Ste-Sabine sur l'Aventin, sur la paroi intérieure, au-dessus de l'entrée principale. Mosaïque, lettres d'or sur fond bleu turquoise (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 287, fig. 8536; t. XIII, col. 1207). Hauteur 4 m.; largeur 13 m. 30.

CVL MEN APOSTOLICVM CVM CAELESTINVS HABERET  
PRIMVS ET IN TOTO FVLGERET EPISCOPVS ORBE  
HAEC QVAE MIRARIS FVNDAVIT PRESBYTER VRBIS  
ILLYRICA DE GENTE PETRVS VIR NOMINE TANTO  
5 DIGNVS AB EXORTV CHRISTI NVTRITVS IN AVLA  
PAVPERIBVS LOCVPLES SIBI PAVPER QVI BONA VITAE  
PRAESENTIS FVGIENS MERVIT SPERARE FVTVRAM

Commémoration de la fondation de la basilique sous le pontificat de Célestin I<sup>er</sup> (422-432) à qui succéda Sixte III (432-440) dont il est dit au *Liber pontificalis*, t. I, p. 235 : *Hujus temporibus fecit Pelrus episcopus basilicam in urbe Roma sanctæ Savinæ.*

[La basilique dut être construite sous le règne de Célestin et consacrée au début de celui de Sixte I.] Le prêtre Pierre était un Illyrien, devenu évêque et légat du pape au concile d'Éphèse.

*Bibl.* : De Rossi, *Musaici cristiani*, fasc. 3-4; H. Grisar, *Anal. rom.*, t. I, p. 88; 146, n. 2; pl. I, 2; de Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, p. 24, 111, 155, 341, 443; [Diehl, 1778 A].

49. Ann. 440-461, au monastère de S.-Paul-hors-les-Murs, avant l'incendie de 1823, *sulla porta principale* (de la basilique) *dalle parle interua*. Hauteur 1 m. 23; largeur 2 m. 52 (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2536, fig. 7043; t. XIII, col. 1208) :

*Exsullate pii lacrimis in gaudia versis  
et protectori reddite vota Deo.*

*Cuius sic tenui resolutum dextera tectum  
in vacuum ul caderet taula ruina solum.*

<sup>1</sup> H.-I. Marrou, dans *Archiv. fr. prædicat.*, t. II, 1932, p. 316-317.

- 5 *Solus et invidiæ princeps tormenta subiret  
qui nullum ex ampla strage tulit spoliū  
Nam poliora nitent reparari culmina lempli  
et sumpsit vires firmior aulā novas.*  
*Dum Christi antistes cunctis Leo partibus ædes*  
10 *consulit et celeri tecla reformat ope.*  
*Doctorem ut mundi Paulum plebs sancta beatum  
intrepide solitis excolat officiis.*  
*Laus ista felix respicit le præsbiter  
Nec te levites Adcodeat præterit*  
15 *Quorum fidelis atque pervigil labor  
Decus omne tectis ul rediret instiuit.*

Rohault de Fleury, *Le Latran*, pl. xxxix; Nesbitt, *On the churches at Rome*, dans *The archæologia*, t. xl, p. 190, pl. ix; H. Grisar, *Analecta romana*, 1899, t. 1, p. 149-150, n. 5, 6; pl. 1, n. 3, 4; [Diehl, 980].

53. Près du baptistère de S.-Jean de Latran, détruite :

HIC LOCVS DLIM SDRDENTIS CVMVLI SQVALORE CONGESTVS  
[SVMPTV  
ET STVDID XPI FAMVLI HILARI EPI IUVANTE DND TANTA RVDE  
RVM MOLE SVBLATA QVAMTVM CVLMINIS NVNC VIDETVR AD  
OFFERENDVM XPO DD MVNVS DRNATVS ATQ. DEDICATVS EST

† HILARVSEPI SCOPVS † SANCTAE PLEBI DEI †

10656. — Inscription du pape Hilaire. D'après H. Grisar, *Analecta Romana*, 1899, t. 1, pl. 1, n. 3.

Ligne 9 : *ædes* pour *ædis*; ligne 13 : mètre différent, iambes sénaires et gravure plus profonde, lettres plus espacées. On lit dans la notice de S. Léon au *Liber pontificalis*, t. 1, p. 239 : *Beati Pauli (basilicam) post ignem divinum renovavit*. Le prêtre Félix et le diacre Adéodat dirigèrent les travaux de reconstruction. On conserve à S.-Paul l'épitaque de ce prêtre Félix († 471). Cf. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, p. 366, n. 831; *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. 1, p. 420.

*Bibl.* : O. Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 72; Margarini, *Inscr. S. Pauli*, III, 19; Nicolai, *Basil. di S. Paolo*, p. 186, n. 347; De Rossi, *Bull. di arch. cristl.*, 1877, p. 9, pl. III, n. 1; Duchesne, *Liber pont.*, t. 1, p. 240; H. Grisar, *Anal. rom.*, t. 1, p. 147, n. 4, pl. 1, n. 6.

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, p. 147, n. 12; [Diehl, 977].

54. Portique de la basilique vaticane, inscription du pape Simplicie (468-483), texte conservé par les sylloges :

QVI REGNI CLAVES ET CVRAM TRADIT OVILIS  
QVI CAELI TERRAEQVE PETRD CDNMISSIT AVENAS  
VT RESERET CLAVIS VLT SOLVAT VINCLA LICATIS  
SIMPLICIO NVNC IPSE DEDIT SACRA IVRA TENERE  
5 PRAESVLE QVD CVLTVS VENERANDAE CRESCERET AVLAE

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, 1<sup>re</sup> part., p. 55, n. 12; p. 156, n. 17a; p. 80, n. 8; p. 144, n. 3; [Diehl, 981].

LIBERATORIS VOBEO IOHANNIS EVANGELISTAE HILARVSEPI SCOPVS FAMVLVS XPI

10657. — Inscription du pape Hilaire. D'après H. Grisar, *op. cit.* pl. 1, n. 4.

50. Ann. 461-468. Baptistère de S.-Jean de Latran, sur l'entrée de l'oratoire de S.-Jean-Baptiste, à son ancienne place (fig. 10656) (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1563, fig. 6795); [Diehl, 978]. Hauteur 0 m. 06; largeur 1 m. 82.

+ HILARVS EPISCOPVS + SANCTE PLEBI DEI +

On lit au *Liber pontificalis*, t. 1, p. 242 : *Hic fecit oratoria III in baptisterio basilicæ Constantinianæ, sancti Johannis Baptistæ et sancti Johannis Evangelistæ et sanctæ Crucis, omnia ex argento et lapidibus pretiosis.*

51. Une autre inscription du même pape se lit sur les deux battants de la porte de bronze de l'oratoire de S.-Jean-Baptiste (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1564, fig. 6796) :

IN HONOREM BEATI IOHANNIS BAPTISTAE  
HILARVS EPISCOPVS DEI FAMVLVS OFFERT

Les lettres sont en argent.

52. Dans ce même baptistère, sur l'architrave de la porte de l'oratoire de S.-Jean l'Évangéliste, à son ancienne place, on lit cette inscription (fig. 10657). Hauteur 0 m. 05; largeur 2 m. 40 :

*Liberatori suo beato Johanni Evangelistæ Hilarus episcopus famulus Xpi.*

Le mot *liberatori* fait allusion au péril couru par Hilaire lorsqu'il se trouvait au conciliabule d'Éphèse en 449 et qu'il implora le secours de S. Jean.

*Bibl.* : O. Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 160, 163; Ciampi, *Vetera monumenta*, t. 1, p. 238, 241; Marini, dans Ang. Mai, *Veter. script. nova coll.*, t. v, p. 100, n. 3; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 424; *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. 1, p. 245; R. Garucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. IV, p. 47, 87;

55. Inscription dédicatoire de la basilique de S.-André in *Esquilis* (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1211) :

*Hæc tibi mens Vallæ decrevit prædia, Christe,  
Cui testator opes detulit ille suas,  
Simplicius quæ papa sacris caelestibus aplans  
Effecit vere muneris esse tui;*

5 *El quod apostolici deessent limina nobis,  
Martyris Andree nomine composuit.  
Utilur hac heres titulis ecclesie justis,  
Succedensque domo mystica iura locat.  
Plebs devota veni, perque hæc commercia disce  
10 Terreno censu regna superna peti.*

*Bibl.* : *Dictionn.*, t. XII, col. 2350; [Diehl, 1785].

56. Basilique vaticane. Épitaque du pape Anastase (496-498) (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1212) :

*Limina nunc servo, lenui qui culmina sedis...*

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 126, n. 4; [Diehl, 982].

57. Sépulture des martyrs Prote et Hyacinthe, voie Pincienne, œuvre du pape Symmaque (498-514) (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 188-189, n. 49; t. XIII, col. 1213) :

MARTIRIBVS SANCTIS PROTO PARITERQVE HIACINTHO  
SIMMACHVS HDC PARVD GENERATVS HONORE PATRONDS  
EXDRNABIT OPVS SVB QVO PIA CDRPORA RVRVSVS  
CONDIDIT. HIS AEO LAVS SIT PERENNIS IN DMNI

*Bibl.* : De Rossi : *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 42; [Diehl, 983].

58. Épitaque du pape Hormisdas par son fils le pape Silvere (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1215) :

*Quamvis digna tuis non sint, pater, ista sepulcris...*

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 130, n. 15; [Diehl, 984].

59. Basilique de S.-Clément au Célius, sur l'escalier du souterrain. Fragment d'architrave d'un ancien ciborium d'autel, découvert par le P. Mullooly (fig. 10658). Hauteur 0 m. 05; largeur 1 m. 70 :

*Attare tibi Deus salvo Hormisda papa Mercurius presbyter cum sociis of (fert).*

Ce prêtre Mercure devint par la suite le pape Jean II (533-535); il fut prêtre du titre de S.-Clément, où il a laissé deux autres souvenirs de son séjour : le chapiteau d'une colonnette probablement de l'autel dont nous avons ici le ciborium et sur lequel on lit son nom (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1596, fig. 2921); les cancels ou parapets de marbre de la *schola cantorum* sont ornés de son monogramme *Joannes* (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1219, fig. 9671).

*Bibl.* : Mullooly, *Saint Clement and his basilica*, 1869, p. 281; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1870, pl. x, p. 143; Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 285; H. Grisar, *Anat. romana*, t. I, p. 150, n. 7, pl. I, n. 5.

60. Portique de la basilique vaticane, épitaphe du pape Jean I<sup>er</sup> († 526) (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1216) :

*Quisquis] ad ætern<a>m festinat tendere vita[m...]*

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 57, n. 19; [Diehl, 985].

61. Tuyau de plomb trouvé près de S.-Laurent-

*Anno III deposita est in pace Argentea mater superscripti xiiij kalendas decembris qui superscriptus Boetius vixit annos xi menses viiij dies xxiiij et mater ejus vixit annos xxx(v)i menses ij dies xij.*

*Bibl.* : Bosio, *Roma sotterranea*, p. 107; Torrigio, *Grotte vaticane*, p. 405; Fabretti, *Inscript. antiq. quæ in ædib. paternis asservantur*, 1699, p. 194, n. 447; Galetti, *Inscr. rom.*, t. III, p. 470; *Acta sanct.*, sept., t. VII, p. 247; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, p. 512, n. 1122; H. Grisar, *Anat. romana*, t. I, p. 153, n. 10; pl. II, n. 2; [Diehl, 3778].

67. A Ste-Marie-du-Transtévère, complétée par les sylloges. Épitaphe du prêtre Maréas, mêlé à la politique du Saint-Siège, mort en 555 (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2072-2074, fig. 7727) :

*Digne, tenes præmium, Marea, pro nomine Xpi...*

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 83, n. 23; p. 117, n. 98; [Diehl, 989].

68. Ann. 604, à S.-Paul-hors-les-Murs (voir *Dictionn.*, t. III, col. 885, fig. 2667). Hauteur : 1 m.; largeur : 2 m. 11 :

*Præceptum* du pape S. Grégoire le Grand.

*Bibl.* : Pitra, *Anal. noviss.*, t. I, p. 467; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 423, n. 38; H. Grisar, *Anal. rom.*, t. I, p. 157, n. 13, pl. III, n. 2.

## ALTARETIBIDSSALVOHORMISDAPAPAMERCVRIVSPBCVMSOCHISOF

10658. — Inscription du pape Hormisdas. D'après H. Grisar, *op. cit.*, pl. I, n. 5.

hors-les-Murs, portant ces mots (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3254; t. VII, col. 2197, fig. 6159) :

+ SALVO PAPA IOHANNE  
STEFANVS PP REPARAVIT

*Bibl.* : *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7261; [Diehl, 917 A].

62. Basilique vaticane, épitaphe de Félix IV (526-530) (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1216) :

*Certa fides justis cælestia regna patere...*

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 57, n. 18; p. 126, n. 3; [Diehl, 986].

63. Cryptes vaticanes, fragment de l'épitaphe de Boniface II († 532) (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1216, fig. 9669). Hauteur 0 m. 19, largeur 0 m. 41 :

*Sedis apostolicæ primævis miles ab annis...*

*Bibl.* : Gruter, *Inscr.*, p. 1165, n. 5; Mabillon, *Vetæra analecta*, t. III, p. 431; Sarti et Settele, *Appendix*, pl. xxviii; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 467, n. 1029; cf. t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 126, n. 2; p. 141, n. 32; *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, p. 283; H. Grisar, *Anat. romana*, t. I, p. 151, n. 8; pl. II, n. 6; [Diehl, 987].

64. A S.-Pierre-ès-liens, sur le mur à gauche de l'autel majeur, mention du pape Jean II (532-535) (voir *Dictionn.*, t. III, col. 5, fig. 2380; t. XIII, col. 1217, fig. 9670). Hauteur : 0 m. 26, largeur 0 m. 58.

65. S.-Pierre du Vatican, épitaphe de Jean II (533-535) (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1217) :

*Mente pia vivens, XPI nutritus in aula...*

*Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ.*, *urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 126, n. 5; [Diehl, 988].

66. Eglise S.-Ange au Borgo; sur un mur près de l'autel : inscription funéraire venant de l'ancienne basilique vaticane. Hauteur 0 m. 16, largeur 1 m. 15.

La partie supérieure est occupée par un texte que nous avons déjà donné (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1636, fig. 8950); celui qui suit occupe les lignes 18-21 :

+ *Depositus est Boetius clarissimus puer octavo kalendas novembris indictione XI imperante*

*Domino nostro Justino perpetuo Augusto anno XII et Tiberio Constantino Cæsare*

69. Ann. 604. Vatican. Épitaphe de S. Grégoire le Grand (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1227, fig. 9675), fragment. Hauteur : 0 m. 06 et 0 m. 29; larg. du deuxième fragment : 0 m. 19; [Diehl, 990].

70. Ann. 606. Cryptes vaticanes, fragment de l'épitaphe de Sabinianus (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1228, fig. 9676). Hauteur : 0 m. 12; largeur : 0 m. 15; [Diehl, 991].

71. VI<sup>e</sup> siècle. Dans la paroi de la nef de droite de l'église des SS.-Jean-et-Paul, près de l'autel. Catalogue ou *Notitia fundorum juris tituli hujus* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 889-890).

72. Ann. 705-707. Cryptes vaticanes. Inscription provenant de l'oratoire de Ste-Marie érigé par le pape Jean VII (705-707) (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2211, fig. 6165). Hauteur : 0 m. 14; largeur : 1 m. 64.

On pourrait citer d'autres évêques à Rome mais qui n'ont pas occupé le siège de Rome :

HERACLIDA EPIS-SERVVS DEI FEC. (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1987, fig. 453).

PETRVS EPISCOPVS IN PACE XIII KL MAIAs. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 51; 1876, p. 88.

+ HIC REQVIESCIT IN PACE ADEODATVS EPISC... O. Marucchi, *Epigr. christ.*, p. 193.

PRICIMENIVS EPISCOPVS CESQVED IN PACE. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 89.

+ HIC REQVIESCIT IOANNES EXICVVS EPIS. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1888-1889, p. 71.

73. Ann. 731-741. A S.-Paul. Se trouvait d'abord dans la basilique *ad partem sinistram*, dit Petrus Sabinus, et Nicolai précise *fra l'altare di san Dionigi e la prima colonna a sinistra*, mais primitivement, semble-t-il, près de l'autel majeur (voir ligne 36). Les suppléments sont donnés à l'aide de copies faites antérieurement à la ruine du marbre qui périt dans l'incendie de 1823. Hauteur : 2 m. 3; largeur : 0 m. 88 :

+ *In nomine domini Dei satVATORis nostri Iesu Christi breve FACTA a me Gregorio tertIO Papae de oblationes que offer*

- 5 *re debentur per singulos dies in ecclesia beati PAVLI APOSTOLI statui ENIM OFFERRI IOEST in PRIMA MISSA Ad cor*
- 10 *PVS OBLATAm unam in sec VNDA MISSA AD sanctum Timotheum OBLATAM VNAM in tertia mi ssa ad imaginem Savoris qui et apostoloruM OBLATam unam in quarta miSSA AD SANCTVM GREGORIVM ad IANVAS OBLATAM VNAM deinde in MISSA QVINTA AD altARE MAIORE OBLATAS duas QVod*
- 20 *SIMVL FIVNT COTIDIANIS di EBVS OBLATAS sex quæ AB ECCLESIA OFferantur in basilICA TVA Domine meus beate Paute apostole quem*
- 25 *brevis titulum auctorita te apostolica omni tempo re confirmamus sub anathematis interdi CTV ut nulli liceat suc*
- 30 *CESSorum nostrorum MINVERI PRædictas obla Tiones sed si votuerit ad laudem et honorem eius dem beati Pauli apostoli*
- 35 *AVgeri augeat nos vero IDEo dedimus hoc maiore altare monachi ut hec omnia fiant omni tempore.*

Texte fort incorrect qui paraît être un résumé d'un *breve* de Grégoire III (731-741) lequel est perdu.

*Bibl.* : Margarini, *Inscr. S. Pauli*, n. 30; Nicolai, *Basilica di san Paolo*, p. 187, n. 349; G. Marini, dans A. Mai, *Script. veter. nova coll.*, t. v, p. 214, n. 1; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 423, n. 41; H. Grisar, *Anal. romana*, t. I, p. 169-170, n. 18; pl. III, n. 3.

74. Grottes vaticanes, n. 30, tombe du pape Grégoire III. Petrus Sabinus nous dit *super tumulum*; le pape était enterré dans l'oratoire de la Vierge construit par ses soins *intra eandem basilicam, iuxta arcum principalem, parte virorum*, lisons-nous dans sa notice au *Liber pontificalis*, t. I, p. 417 et Pierre Mallius dit *in choro canonicorum*. Cette inscription a conservé les trois oraisons à réciter *in agenda commemorationis eius, sive quotidiana sive anniversaria*. Treize fragments (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1249, fig. 9682). Hauteur : 0 m. 60; largeur : 1 m. environ.

- EXAVDI NOs oMNIPOtENS ET MISERICORS *Deus et Grego- RIVM TERTIVM QVEM TVA GRATIA IVSSIT esse pastorem [cuius memoriam*
- AGIMVS AETERNæ BEATITVOINI ET CONSORTIO TVORVM *[in apo- sTOLICA FIOE RELICIONIS CHRISTIANÆ PREMIA VITAE [AETERNæ et refri-*
- 5 GERII CVM FIDELIBVS TVIS PREPARES MANSIONEM *[PER d. n. munERA OOMINE OBLATA SANCTIFICA ET ANIMAM [FAMVLI TVI GREGORII tertii maculis eMVNOA ET PERPETVÆ VITAE FACIAS ESSE [PARTicipem per d. n. purifcet quæsumus domine IVDICENTIA TVA ANIMAM [FAMVLI TVI Gregorii tertii papæ et huius coRPORIS ET SANGVINIS PARTICIPATIO [SACRAMenti*
- 10 *æterna refectione sAGINET ET SEMPITERNA REDEMP- TIONE MVNIat per d. n.*

*Bibl.* : Torrigio, *Grotte*, p. 86 (incomplète); Dionysi, *Cryptæ vaticanæ*, pl. VIII, n. 17 (suppléments erronés); G. Marini, dans A. Mai, *Script. veter. nova coll.*, t. v, p. 27, n. 1; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 417, n. 10; *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 423; H. Grisar, *Anal. romana*, t. I, p. 171-172, n. 19; pl. II, n. 4.

75. Ann. 741-752. Basilique de S.-Clément au Celius, à gauche de l'entrée principale. Trouvée en 1715 lors de la restauration de l'église sous Clément XI *apposita aræ aversa facie*. Il s'agit d'un présent de livres sacrés fait à sa basilique par *Gregorius, primus presbyter sedis apostolicæ*, lequel a souscrit aux deux synodes tenus par le pape Zacharie en 744 (ou 743) et 745. Le première fois, il suit immédiatement *Ioannes archipresbyter*, et la seconde fois il est qualifié : *humilis presbyter sanctæ romanæ ecclesiæ, tituli sancti Clementis* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 899). Hauteur : 0 m. 52; largeur : 1 m. 38 :

HISRAELITICVS DEO OFFEREBAT POPVLVS RVRI...

Ligne 3 *coque pour quoque*; ligne 6 : *suppremus*; ligne 8 : *Zachariæ*; ligne 17 caractères plus petits.

*Bibl.* : G. Marini, dans A. Mai, *Script. vel. nova coll.*, t. v, p. 224; D. Bartolini, *Santo Zaccaria papa* p. [1]; Galletti, *Inscr. rom.*, t. I, p. cccvii; Mullooly, *Saint-Clement and his basilica*, 1873, p. 351; H. Grisar, *Anal. rom.*, t. I, 1899, p. 123, 172-173, n. 20; pl. IV, n. 2.

76. Ann. 755 (770?). Encastré dans le mur de S.-Ange *in Pescheria*, près de la porte principale; ce texte a dû se trouver à cette place dès la construction de l'église, c'est le catalogue des reliques. Hauteur : 0 m. 45; largeur : 0 m. 88 :

- HAEC SVNT NOMINA SANCTORVM CORVM  
BENEFICIA HIC REQVIESCVNT ID EST  
OOMINI ET SALVATORI NOSTRI IHV XPI SANCTAEQVÆ  
EIVS GENETRICIS MARIAE DOMINAE NOSTRAE
- 5 SANCTI MICHAEL ET CABRIEL ARCHANGELI  
SANCTI PETRI SANCTI PAVLI SANCTI ANDREA  
SANCTI IACCOBI SANCTI IOHANNI SANCTI THOMAE  
SANCTI IACCOBI SANCTI PHILIPPI SANCTI BARTHOLOMEI  
SANCTI MATTHEI SANCTI SIMONIS SANCTI THADDEI
- 10 SANCTI IOHANNI BAPTISTAE SANCTI SELBESTRI  
SANCTI STEPHANI SANCTI ZINI SANCTI LAVRENTII  
SANCTI CESARII SANCTI NICANDRI SANCTI CELSI  
SANCTI EVPLI SANCTI PETRI SANCTI MARCELLINI  
SANCTI BALENTINI SANCTI DONATI SANCTI NICOLAI
- 15 SANCTI PANCRATI SANCTI ANASTASII SANCTI IVDA  
SANCTI THEODORI SANCTI GEORCII SANCTI CHRISTO-  
[PHORI  
SANCTI ALEXANDRI SANCTI ERASMI SANCTI THOTHAELI  
SANCTI ABBAQVIRI SANCTI IOHANNIS SANCTI DOMETII  
SANCTI PROCOPII SANCTI PANTALEONI SANCTI NICASI
- 20 SANCTI COSMAE SANCTI DAMIANI SANCTI ANTHIMI  
SANCTI LEONTII SANCTI EVPREII SANCTI ANTIPAE  
SANCTA ANNA SANCTA ELISABET SANCTA EVPHMIA  
SANCTA SOPHIA SANCTA THECLA SANCTA PETRONELLA  
SANCTA THEOOTOAE SANCTA THEOPISTI SANCTA AVREA
- 25 SANCTA ATHANASIA SANCTA THEOCTISTI SANCTA EV-  
[DOXIA  
+ EST ENIM DEDICATIO ECCLESIE ISTIVS  
AT NOMEN BEATI PAVLI APOSTOLI CALENOAS  
IVNIAS PER INDICTIOE OCTABA ANNO  
AB INITIO MVNOI SEX MILIA DVCENTOS
- 30 SEXXACINTA TRES TEMPORIBVS OOMNI  
STEPHANI IVNIORIS PAPA THEOOTOVS  
HOLIM DVX NVNC PRICIGERVS SANCTAE SEOS  
APOSTOLICAE ET PATER VIVS BENERABILIS DIACONIAE  
[A SOLO  
EDIFICAVIT PRO INTERCESSIONEM ANIMAE SVÆ  
35 ET REMEOIVM OMNIVM PECCATORVM

Ligne 1 : *corum* pour *quorum*; ligne 3 : *salvatori* pour *salvatoris*, *sanctæque* pour *sanctæque*; *IHV XPI* pour *Jesu Christi*; ligne 5 : *archangeli* pour *archangelorum*; cette abréviation a pu être provoquée par le manque d'espace. Ligne 10 : *Selvestri*, *Silvestri* (et ligne 14 : *Balentini* et ligne 28 : *octaba*); ligne 11 : *Zini* pour *Ciri* ou plutôt *Liini*; ligne 15 : *Iuda* pour *Iudæ*; ligne 17 : *Thothaeli* pour *Theoduli*, le diacre compagnon du martyr *Eventius*; ligne 18 : *Abbaquiri* pour *Abba Cyri*; ligne 19 : *Pantaleoni* pour *Pantaleonis* et *Nicasi* pour *Nicasii*; ligne 22 *scæ Anna* pour *scæ Anæ*; *Euphemia* pour *Euphemia*.

Théodote qui éleva cette église, *holim dux nunc primicerius* [*notariorum*] *sanctæ sedis apostolicæ* est mentionné dans la notice d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) : *parvulus suæ nobilissimæ genetricis relictus, studiosè a proprio thio* [avunculo] *Theodoto, dudum consule et duce, postmodum vero primicerio sanctæ nostræ ecclesiæ... educatus est.* La date chronologique de la construction de l'église se place en 765 ou 770 suivant qu'on adopte l'ère de Constantinople ou l'ère d'Alexandrie.

*Bibl.* : Torrigio, *Grotte vaticane*, p. 450; Galletti, *Inscr. rom.*, t. 1, p. 13; G. Marini, dans A. Mai, *Script. vet. nova coll.*, t. v, p. 40, n. 1; *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. 1, p. 514; H. Grisar, *Anal. rom.*, t. 1, p. 173-176, n. 21; pl. III, n. 5; [J. Lestocquoy, dans *Riv. di arch. crist.*, 1930, p. 281].

77. Ann. 772-795. Portique de Ste-Marie-in-Cosmedin. Fragment, manque le commencement et la fin, trouvé *fra le ruine degli antichi edifizii esistenti intorno alla chiesa.* Offrande faite à l'église par *Gregorius no(tarius?)* en style italo-byzantin. Hauteur : 0 m. 14; largeur : 1 m. (fig. 10659) :

(de do)mis Dei et sanctæ Dei genetricis Ma(riæ)  
(temporibu)s domni Adriani pape ego Gregorius no  
(tarius?)

*Bibl.* : Crescimbeni, *Santa Maria in Cosmedin*, p. 43; Cattaneo, *L'architettura in Italia dal secolo VI al mille circa*, 1888, p. 147; *Liber pontificalis*, t. 1, p. 520; H. Grisar, *Anal. romana*, t. 1, p. 178-179, n. 23, pl. III, n. 1.

78. Ann. 783. Cryptes vaticanes, n. 27. O. Panvinio l'a vue *in muro ecclesiæ prope altare sudarii* (voir *supra*, fig. 10644). Hauteur : 0 m. 55; largeur : 0 m. 19 :

+ TEMPORIBVS  
DOMNI HADRIANI  
PAPAE HIC RECVN  
DITA SVM RELIQVI  
5 AS SANCTORVM IN  
MENSE NOBEMBRi  
IN DIE XXII INDICTIONE  
SEPTIMA BINE  
A CLVSVRA IN I  
10 NTEGRO QVAE PONITVR IN  
SEPTIMIANV

*Bibl.* : O. Panvinio, *De basilica S. Petri*, ms. Vatic. 7010, dans Sarti et Settele, p. 26; Grimaldi, *ibid.*, p. 27; Torrigio, *Grotte vaticane*, p. 81; Dionysl,

31. + *hunc locum Augustus et Gaudiosa se vibus conparaverunt a presbyteris liluli sanc. Crisogoni, id est Petro priore, Crisogono secundo, Catello tertio, Gaudioso quarto vel a Filippo preposito beati martiris Prancati sub prescintiae nonnes Cutties ancille dei vel sub presentia Iohannitis virgari in quo loco ss. intores*  
5 *præmiserunt lumina sua [et filium, quo non?] meliorem habuerunt id est dulcissimum filium suum Florum, qui vixit annus VII, mens. VII-dies XV-deposit. in pace subd. v. non. julias [Fl. Val.]erio vc. cons.*

*Cryptæ*, pl. xvii, p. 38; Sarti, *Cryptæ*, p. 25, pl. v, n. 1; Marini, dans Mai, *Script. veter. nova coll.*, t. v,

p. 44, n. 2; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 431; H. Grisar, *Anal. romana*, t. 1, p. 179-180, n. 24; pl. IV, n. 5.

XIII. PRÊTRES. — VINCENTIVS PRESB-DEP..., cimetière de Balbine. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, suppl. n. 1458, ad ann. 346.

ALEXIVS ET CAPRIOLA FECERVNT SE VIVI|IVSSV ARCHELAI ET DVLCITI PRESBB, cimetière de Domitille. De Rossi, *Roma sott.*, t. 1, p. 208.

DORMITIO DVLCITI PRESB... ET GREGORI DIAC..., cimetière de Domitille. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1912, p. 171.

MAZEIMOYC ΠΡ., cimetière de Calliste. De Rossi, *Roma sott.*, t. 1, pl. XIX, n. 5.

AVR-HELIODORVS PRT, cimetière Ste-Agnès. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1871, p. 31.

LOCVS VALENTINI PRAESB., cimetière Ste-Agnès. M. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, 1880, p. 405.

LOCVS MAXIMI | PFESBYTERI, cimetière Ste-Agnès. Id., *ibid.*, p. 406.

TIMOTEVS | PRESBYTER, cimetière d'Hippolyte. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 68, pl. I-II.

[I]VLIANVS PRESBITER, cimetière de Calliste. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 323; cf. p. 322.

HIC REQVIES|CIT LEO PRES|BYTER, à S.-Paul. O. Marucchi, *Epigr. crist.*, p. 200, n. 218.

\* HIC ABET SEDE | LEO PRB, cimetière romain. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 114.

79. PRAESBYTER HIC SITVS EST CELERINVS NOMINE DICTVS CORPOREOS RVMPENS NEXVS QVI CAVDET IN ASTRIS DEP VIII KAL-IVN-FL-SYAGRIO ET EV CERIO (cons.)

Voie Nomentane, à Ste-Agnès. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 303, ad ann. 381; [Diehl, 1129].

HEMILIANE SE VIVA F[ecit...] SOROR (p)PRAESBYTERI CEL[erini...], à Ste-Agnès. M. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, p. 190.

80. CAVDENTIVS PRESB-SIBI ET CONIVGI SVAE SEVERAE CASTAE HAC SANC-FEMINAE QVAE VIXIT ANN-XLII-M-III-D-X DEP-III NON-APRIL-TIMASIO ET PROMOTO (cons.)

Voie d'Ostie, à S.-Paul. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 376, ad ann. 389; suppl. n. 1801; [Diehl, 1130].

LOCVS BASILI PRESB-ET FELICITATI EIVS..., à S.-Paul. Bosio, *Roma sotterr.*, 1632, p. 153 b.

POSITVS EST HIC LEONTIVS PRAESBITER OLIM..., à S.-Martin-des-Monts. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 540, ad ann. 405.

locus LEONIS PREBETERI CVIVS FILIA HIC REQVIESCET, à S.-Paul. De Rossi, *op. cit.*, t. 1, n. 731, ad ann. 445. HIC QVIISCIT ROMANVS PBB-QVI SEDIT PBB-ANN-XXVII-M-X., Ste-Marie-du-Transtévère. De Rossi, *op. cit.*, t. 1, n. 879.

Quelques textes nous ont conservé les épitaphes de prêtres avec la mention de leur titre.

...IN PACE PB IOHANNIS TT SC[e... Cecilie re]C SEP-TIME... à Ste-Cécile. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, p. 277, n. 24.

A S.-Pancrace, détruite. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 975; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LXVII,

n. 1; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 9994, ad ann. 521; [Diehl, 1137].

#2.

+ LDCVM BONIFATII P̄B·CONCESSVM A P̄BB·ID EST PETRO ET MICIND  
TT·BEATI MARTYRIS CRISOCONI·VBI REQIESCIT BALENTINVS PB ET XYS  
TVS P̄B·

Au Latran. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, n. 522; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LXVII, 2; [Diehl, 1138].  
...PRESB TT SCOR·IOHANNIS ET PAVLI, à S.-Étienne. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 1123.  
pre]SB·TITVL·LVCI[næ...], à S.-Valentin. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1905, p. 115.

ASINIVS P̄B TIT SCI MARCI... à S. Pancrace. Muratori, *Nov. thes. veler. inscr.*, p. 1832, n. 5.

...VICTOR PRAESB·TITVLI NICOME[dis...], à S.-Laurent-hors-les-Murs. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 50.

LOC ADEODATI PRAESB·TIT·PRISCAE, voie d'Ostie. Muratori, *op. cit.*, p. 1830, n. 4.

LOCVS ROMVLI PRESBYTERI TITVLI PVD[en]TIANAE, à S.-Hippolyte. O. Marucchi, *Epigrafià cristiana*, n. 210.

Alexandre. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 743, ad ann. 448; [Diehl, 1240].

#7.

LDCVS MARCELLI SVBD·REG·SEXT·CDNCESSVM SIBI ET PDS  
TERIS EIVS A BEATISSIMD PAPA IOANNE·

QVI VIXIT ANN·PLM·LXVIII·DĒP·PC·BASILI VC·ANN·XXII  
IND·XI·VNDECIMV KAL IANVIARIAS

Grottes vaticanes. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 1096, ad ann. 563; [Diehl, 1241]; le pape Jean est Jean III (560-573).

XV. ORDRES MINEURS ET FONCTIONS ECCLÉSIASTIQUES. — [*Illic requiescit in p*]ACE ABVNDANTIVS ACOL  
(ilus) REQ·QVART·ET TT·VESTINE..., à Ste-Agnès, détruite. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 1185.

CELERI EX||ORC·CVM||COMPARE SVA||IN PACE, cimetière de Calliste. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 11.

ISVI·ET·SCE·ST·GENETRICI·S·M·A  
S·O·N·I·M·D·R·I·A·M·I·P·A·P·E·E·C·O·N·G·R·E·G·O·R·I·Y·S·N·O·I

10659. — Inscription à Sainte-Marie-in-Cosmedin. D'après H. Grisar, *op. cit.*, pl. III, n. 1.

LOCVS PRESBYTERI BASILI·TITVLI SABINE, à S.-Paul. O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XI, n. 2.

#3. *Presbyter hic voluit Sisinnius ponere membra omnibus acceptus populis dignusque sacerdos qui sciret sanctæ servare fœdera matris blandus amore Dei, semper qui vivere nosset 5 contentusque suo nesciret divitis aulam.*

Rome, voie Latine. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, p. 65, n. 17; p. 108, n. 56; [Diehl, 1134].

XIV. ARCHIDIACRES, DIACRES, SOUS-DIACRES. — #4. SEPVLCRVM SABINI ARCHIDIACONI...

A S.-Laurent hors les murs (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1950); [Diehl, 1194].

VRBICVS ET BALERIVS||DIACON(i) IN PACE, cimetière de Cyriaque. Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 1960, n. 5. DEP(ositu)s FELIX DIAC V IDVS..., grottes vaticanes. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 684, ad ann. 435.

#5. *Levilæ coniux, semper mihi grata Maria, exilus ille tuus prostravit corda tuorum perpeluas nobis lacrimas luctumque relinquens. casla gravis sapiens simplex veneranda fidelis, 5 complevit lua vola Deus. Te namque marilus, le nali deflent, nec mors tibi sustulit ullum, depos. VIII kal. octobr. Adelfio v. c. consule*

✠ *sedis apostolicæ leviles primus in isla mente petens XPM membra recondit humo, 10 insignis meritis clarusque per omnia miles eniluit tanti dignus honore loci.*

*a Deo sic dalus altaris fuil ille minisler, nomen ut æquarel vita decora viri depos. VII idus maias Leonc iuniore primum cons.*

A S.-Paul, détruite. *Bibl.* : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 753, add. p. 582, ad ann. 451 et 474; [Diehl, 1196].

#6. A S.-Laurent : PAVLVS LEVITA (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1955-1957, fig. 6986); [Diehl, 1234].

HIC QVIESCET APPIANVS SVBDIACONVS QVI..., à S.-

FAVSTVS EXORC·||IN P., à Grotta Ferrata. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1913, p. 232, n. 1.

BASSILIANVS AESSORCISTA || COIVGI BENEMERENTI IN PACE, à Rome. A. Silvagni, *Inscr. christ.*, t. 1, n. 3130.

MACEDDNIVS || EXDRCISTA DE KATDLIKA || A PARTENIVM, graffiti au cimetière des Jordani. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, suppl. 1504.

FAVOR ♂ FAVDR ←+ LECTDR ♂, à Ste-Agnès (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2245, fig. 7021).

CLAVDIVS ATTICIA || NVS LECTOR || ET CLAVDIA || FELICISIMA || COIVX, à Ste-Agnès. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1871, p. 32.

EQ(uilius) HERACLIVS...LECTOR R·SEC..., au Latran. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, p. 48, suppl. 1432, ad ann. 338.

[*Hic depositus est Ven*]ANTIVS LECTOR DE PALLACINE..., voie Salaire. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, n. 97.

IVL... TIVS LECTOR ECLESIE CATOLICE VIXIT, cimetière de Domitille. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, suppl. 1504, ad ann. 362.

CINNAMIVS OPAS LECTDR TITVLI FASCIOLE AMICVS PAVPERVM..., à S.-Paul. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, n. 262, suppl. 1658, ad ann. 377.

LEDPARDVS LECTOR DE PVDENTIANA QVI..., à Ste-Marie-Majeure, détruite. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, p. 347.

LOCVS AVGVSTI LECTORIS DE BELABRV..., cimetière de Calliste. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, n. 878, ad ann. 482 ou 461.

...HILARVS LICTOR TT·PVDENTIS QVI..., cimetière de S.-Hippolyte. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 107.

...GEMMVLVS LICTOR TT·SCE MARTVRIS CAECILIAE QVI..., à S.-Grégoire ad Clivum Scauri. De Rossi, *Inscr.*, t. 1, p. 309.

OLYMPI||LECTORIS DE||D EVSEBI||LOCVS EST, cimetière S.-Pierre-et-Marcellin. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 112.

...LECTOR DE SAVI[na...], cimetière de Balbine. O. Marucchi, *Epigr. crist.*, n. 231.

Hi]C REQVIESCET RVFINVS LECTOR QVI..., cimetière

d'Hermès. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 507, add. p. 577, ad ann. 402.

...VSTIARIUS (voir *Dictionn.*, t. XIV, au mot PORTIER), en 569.

LOCUS FAVSTINI QVEM COMPARAVIT A IVLIO MANSIONARIO..., musée National. De Rossi, *Roma soll.*, t. III, p. 525.

LOCVS DONATI MANSIONARIÏ SACTORVM IOHANNIS ET PAVLI, à S.-Paul. Muratori, *op. cil.*, p. 1932, n. 6.

LEO CESVLVVS CLERICVS BIBAT IN ΔO SEMPER ET..., graffite, cimetière de Commodille. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 149.

...PVER VICTORINVS QVI BIXIT ANNVS XXXVII...CVM VXORE, cimetière de Cyriaque. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, n. 193, suppl. 1585.

SALVTIO PVERO QVI VIXIT ANS P·M·XXV..., Rome. Silvagni, *Inscr. christ.*, 1, n. 3777.

Locus Ioan]NIS STAVROFORIS..., à S.-Paul. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 544-550, add. p. 577.

+ loc·DECI CVBICVLARI HVIVS basilicæ..., à S.-Paul, détruite. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, n. 1087.

...LAVRENTIVS PREPOSITVS BASILICE BeATI PAVLI APOSTOLI..., à S.-Paul. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, n. 1004, ad ann. 526.

LOC·DVLGITI ET EVTICHITIS NOT·ECCL·ROM..., à S.-Pierre. Bosio, *Roma soll.*, 1632, p. 106 c.

PRIMVS APOSTOLICAE TENVIT QVI SCRINIA SEDIS..., à S.-Paul; un *primiscrinium*. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 69, n. 37.

LVCILIO FOSSOR(i) MAXIMINVS FRATER..., cimetière romain. Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1969, n. 6.

88. + hoc lumulo Baioli conduntur membra sepulti, sed pollens anima præclaro manebit Olympo, meruil pontificum qui primus vestiarius esse, quem servator poli redimivil stola perenni, 5 hæc Decorosus amici depinxit in verlice lymbæ acolothus, ne laleal, quis hic humatus quiescat.

Rome, voie Latine. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 65, n. 16; p. 107, n. 53; [Diehl, 1325].

XVI. FIDÈLES CHRÉTIENS ET CHRÉTIENNES. — ...HIC IACIT EREOAM QVE VIXIT IN PACE FEDELIS... De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 533, ad ann. 404.

HIC REQVIESCIT IN PACE LAIS FEDELIS..., cimetière S.-Sébastien. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. 1, n. 585, ad ann. 408.

PRIMENIO FIOELI..., cimetière Pierre-et-Marcellin. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1914, p. 77, n. 59.

CORNELIA NICE ANNORVM PLVS MINVS XX CRISSANA..., cimetière de Pontion. Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 558, n. XXXI.

BICTORIA FIDELIS BIRCO QVE..., musée de Latran. O. Marucchi, *Monumenli*, pl. LIV, n. 6.

BELLICIA FEOELISSIMA VIRGO IM..., musée de Latran. O. Marucchi, *Monumenli*, pl. XXXV, n. 4.

DEPOSITIO ROGATIANI SERVI OI..., cimetière de S.-Valentin. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1905, p. 119, n. 8.

CVRRENTIO SERVO DEI..., cimetière de Prétexat. Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1855, n. 6.

AVR·AGAPETILLA ANCIILLA DEI QVE..., cimetière romain. Boldetti, *Osservazioni*, t. II, p. 465 sq.

+ ANASTASIA ET LAVRENTIA PVELLAS DEI..., Ste-Marie-du-Transtévère, détruite. Silvagni, *Inscr. christ.*, n. 544.

CERONTIO PEREGRINO BENEMERITO..., cimetière de Cyriaque. O. Marucchi, *Monumenli*, pl. LIV, n. 13.

DEPOSSIO HONORATI PEREGRINI... musée du Vatican. A. Silvagni, *Inscr. christ.*, t. 1, n. 2274.

XVII. CATÉCHUMÈNES, NÉOPHYTES. — BONIFAE BENE QVAESQVENTI CATECVMINO QVI..., cimetière romain,

musée de Naples. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, p. 446, ad ann. 397.

...BACIO VALERIO... CATECVMENO, cimetière romain. O. Marucchi, *Monumenli*, pl. LIV, n. 30; Silvagni, *Inscr.*, 1, n. 1533.

SOZOMENETI ALVMNAE AVOIENTI..., cimetière romain. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 26660; Silvagni, *Inscr.*, 1, n. 2759.

FL·HEROTIMO INVOLGENTI CANOIDATO IN ✕..., cimetière romain, mort pendant la semaine où les néophytes portaient le vêtement baptismal de couleur blanche. A. Silvagni, *Inscr.*, 1, p. 3495.

VICTORI NEOFITO IN PACE..., cimetière romain. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. 1, n. 311, ad ann. 382.

CONSTANTIA VIRGO IN PACE NEOFITA..., cimetière d'Hermès. Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1853, n. 4.

On rencontre en assez grand nombre des inscriptions mentionnant des néophytes et il se pourrait que, dans beaucoup de cas, on ait retardé le baptême jusqu'au moment où tout espoir humain était perdu, comme c'est le cas pour une inscription de la basilique de Marc-et-Marcellien :

89. BENEMERENTI ANTONIAE CYRIACETI QVAE VIXIT ANNIS XVIII·M·II·D·XXVI  
ACCEPTA DEI GRATIA QVARTA DIE  
VIRGO OBIT·IVLIVS BENEQITVS PATER FILIAE  
[OVLCISSIMAE  
ET INCOMPARABILI POSVIT D·XII KAL·DEC

*Nuovo bull. di arch. crist.*, 1903, p. 49; [Diehl, 1529].

Et encore celles-ci tout aussi démonstratives :

90. OM||EVFROSINE COIVCI KA||RISSIMO KAMPANO QVI VIXIT MECVM AN·||BENE XII·MESES OVO·DIES V·PERIT ANN·XXXV||EX OIE ACCEPTIONES SVE VIXIT OIES LVII. Campanus survécut 57 jours seulement à son baptême; cimetière *ad duas lauros*. Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 563, n. XXXIX; cf. *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 27; [Diehl, 1535].

91. [S]imp<li>cio benemerenti, qui vixit|[a]nulis I et post adceptione sua|[d]iis XXVII dep. V nonas feb. in pace. Simplicius n'a survécu que 27 jours; cimetière romain. O. Marucchi, *Monumenli*, pl. LII, n. 41; [Diehl, 1536].

Sur une autre inscription provenant d'un cimetière souterrain non identifié, nous voyons un jeune enfant qualifié *natus*, ce qui a le sens de *filius*, qui a reçu au baptême un nom en rapport avec le jour de Pâques : *Pascasius* et qui mourut, âgé de 6 ans, le jour de la déposition des aubes pascales (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 3136).

XVIII. ÉPIGRAPHIE DES BASILIQUES. — Quoique l'épigraphie funéraire chrétienne soit, à Rome, la plus largement représentée, une multitude de ses fragments ne nous ont conservé qu'un ou deux noms propres. Grâce aux sylloges des pèlerins dont nous avons parlé, tel n'est pas le cas pour l'épigraphie monumentale des basiliques dont nous possédons en assez grand nombre les témoins versifiés.

1<sup>o</sup> *Dédicace de l'édifice*. — Celle-ci se trouvait exprimée au-dessus de la porte d'entrée, soit à l'extérieur soit à l'intérieur, ou bien encore sur l'arc triomphal. A Ste-Marie-Majeure, monument contemporain du concile d'Éphèse (431) et dédié par Sixte III († 440) à la mère de Dieu, on lisait sur la paroi intérieure <sup>1</sup> :

92. *Virgo Maria tibi Xyslus nova lecta dicavi,  
Digna saluti ferre munera ventre tuo.  
Tu genitrix ignara viri, le denique foeta  
Visceribus salvis edita nostra salus.*

<sup>1</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 71, 98, 139; [Diehl, 976].

5 *Ecce tui testes uteri tibi præmia portant,  
Sub pedibusque iacet passio cuique sua :  
Ferrum, flamma, feræ, fluvius sævumque venenum  
Tot tamen has mortes una corona manet.*

Les quatre derniers vers montrent les martyrs figurés sur la mosaïque offrant leurs couronnes à la Vierge, avec à leur pieds, les symboles des instruments de leur supplice.

Du même pape Sixte III venait l'inscription dédicatoire de la basilique de S.-Pierre-ès-liens, ou basilique eudoxienne; le vers 7 mentionne le prêtre Philippe, légat pontifical au concile d'Éphèse, qui veilla à la construction <sup>1</sup> :

93. *Cede prius nomen, novitati cede vetustas,  
Regia lætante vota dicare libet.  
Hæc Petri Paulique simul nunc nomine signo,  
Xystus, apostolicæ sedis honore fruens.*  
5 *Unum, quæso, pares, unum duo sumite munus,  
Unus honor celebrat, quos habet una fides  
Presbyteri tamen hic labor est et cura Philippi,  
Postquam Ephesi Christus vicat utrique polo,  
Præmia discipulus meruit vincente magistro,*  
10 *Hanc palmam fidei rettulit inde senex.*

Mais la destination particulière de la basilique est mentionnée dans l'abside <sup>2</sup> :

94. *Inlæsas olim servant hæc lecta catenas,  
Vincla sacrala Petri, ferrum pretiosius auro.*

Dès l'entrée de la basilique vaticane, le pèlerin avait devant les yeux cette inscription du pape Simplicius († 483) <sup>3</sup> :

95. *Qui regni claves et curam tradit ovisis,  
Qui cæli terræque Petro commisit avenas,  
Ut reseret clausis, ut solvat vincla ligatis,  
Simplicio nunc ipse dedit sacra iura tenere,  
Præsute quo cultus venerandæ cresceret aulæ.*

De Rossi croit que ces vers étaient surmontés d'une image de S. Pierre tenant les clefs, image que rappellerait le grand bas-relief moderne sur la porte principale de l'atrium de la basilique actuelle.

En pénétrant dans la basilique, le regard se dirige sur la grande inscription en lettres d'or de l'arc triomphal où on lit au-dessous de la mosaïque la dédicace faite à S. Pierre par Constantin <sup>4</sup> :

96. *Quod duce te mundus surrexit in astra triumphans  
Hanc Constantinus victor tibi condidit aulam.*

Par contre, l'inscription de l'abside ne parle pas de S. Pierre, mais rappelle en style maniéré les mérites que le père (Constantin) et le fils (Constance) ont eus dans la basilique que le deuxième a terminée <sup>5</sup> :

97. *Iustitiæ sedes, fidei domus, aula pudoris  
Hæc est quam cernis, pictas quam possidet onnis,  
Quæ patris et filii virtutibus inctyla gaudet,  
Auctoremque suum genitoris laudibus æquat.*

A S.-Paul-hors-les-Murs, on peut lire dès l'entrée l'inscription dédicatoire placée sur l'arc triomphal (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 261, fig. 4852) <sup>6</sup> :

98. *Ptacidia pia mens operis decus omne paterni  
Gaudet pontificis studio splendere Leonis.*

De chaque côté, sous les images de S. Pierre et de S. Paul, ces deux distiques :

99. *Ianitor hic cæli est, fidei petra, culmen honoris,  
Sedis apostolicæ rector et omne decus.*  
et :

100. *Persequitur dum vasa Dei fit (Pautus et ipse)  
Vas fidei electum gentibus [et populis].*

Vraisemblablement, dans le demi-cercle de l'abside de cette antique basilique, devait se trouver l'inscription de l'empereur Honorius pour dédier à l'apôtre des Gentils l'édifice commencé par Valentinien III et Théodose, et terminé par lui. Cette inscription se lit aujourd'hui sur l'arc triomphal <sup>7</sup> :

101. *Theodosius cepit, perfecit Honorius aulam,  
Doctoris mundi sacratam corpore Pauli.*

Le pape Simplicius dédia à l'apôtre S. André la grande salle du palais de Junius Bassus, qui fut transformée en église et dont l'abside reçut le poème en l'honneur du Christ que nous avons transcrit ci-dessus sous le numéro 55.

Dans la basilique de Ste-Agnès, sur la voie Nomentane on lisait avant Honorius un poème acrostiche relatif à Constantina, fille de l'empereur Constantin. L'acrostiche donnait le nom CONSTANTINA et le poème célébrait la sainte *martyr devotaque Christo*. Entre autres vers on lisait celui-ci :

*Sacravi templum victricis virginis Agnes*

et Constantina termina sa composition par ces mots <sup>8</sup> :

*O felix virgo memorandi nominis Agnes.*

De qualité bien inférieure est la longue inscription métrique dont le pape Honorius 1<sup>er</sup> († 638) orna la même église dont il avait fait restaurer l'abside <sup>9</sup> :

102. AVREA CONCISIS SVRCIT PICTVRA METALLIS  
ET COMPLEXA SIMVL CLAVDITVR IPSA DIES  
FONTIBVS E NIVEIS CREDAS AVRORA SVBIRE  
CORREPTAS NVBES RORIBVS ARVA RICANS  
5 VEL QVALEM INTER SIDERA LVCEM PROFERET IRIM  
PVRPVREVSQVE PAVO IPSE COLORE NITENS  
QVI POTVIT NOCTIS VEL LVCIS REDDERE FINEM  
MARTYRV M E BVSTIS HINC REPPVLIT ILLE CHAOS  
SVRSVM VERSA NVTV QVOD CVNCTIS CERNITVR VNO  
10 PRAESVL HONORIVS HAEC VOTA DICATA DEDIT  
VESTIBVS ET FACTIS SIGNANTVR ILLIVS ORA  
LVCET ET ASPECTV LVCIDA CORDA GERENS

Cette inscription fait à peine mention de la patronne titulaire de la basilique, probablement parce que le pape Honorius avait fait représenter au-dessus de l'inscription l'image de la sainte ainsi que la sienne propre qui se sont conservées jusqu'à nos jours (voir *Dictionn.*, t. i, col. 961, fig. 240). La dédicace de l'église Ste-Agnès était placée sur le grand arc devant l'abside <sup>10</sup> :

103. VIRGINIS AVLA MICAT VARIIS DECORATA METALLIS  
SED PLVS NAMQVE NITET MERITIS FVLGENTIOR AMPLIS

L'inscription dédicatoire de la basilique des SS.-Côme-et-Damien fut placée sous Félix IV († 250) dans l'abside, sous la mosaïque encore existante (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 2361, fig. 3186) <sup>11</sup> :

104. AVLA DEI CLARIS RADIAT SPECIOSA METALLIS  
IN QVA PLVS FIDEI LVX PRETIOSA MICAT  
MARTYRIBVS MEDICIS POPVLO SPES CERTA SALVTIS  
VENIT ET EX SACRO CREVIT HONORE LOCVS  
5 OPTVLIT HOC DOMINO FELIX ANTISTITE DICNV M  
MVNVS VT AETHERIA VIVAT IN ARCE POLI

<sup>1</sup> De Rossi, *Inscr.*, p. 110, 134; [Diehl, 974]. — <sup>2</sup> De Rossi, *ibid.*, p. 134, 157, 286, 290, 352, 410; [Diehl, 1781]. — <sup>3</sup> De Rossi, *ibid.*, p. 15, 80, 144; [Diehl, 981]. — <sup>4</sup> De Rossi, *ibid.*, p. 346; [Diehl, 1752]. — <sup>5</sup> De Rossi, *ibid.*, p. 21, 47, 55, 145, 156, 341; [Diehl, 1753]. — <sup>6</sup> De Rossi, *ibid.*, p. 68, 81, 98, 105; [Diehl, 1761, B-D]. — <sup>7</sup> De

Rossi, *ibid.*, p. 28, 81, 98, 254; [Diehl, 1761 A]. — <sup>8</sup> De Rossi, *ibid.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 44; [Diehl, 1768]. — <sup>9</sup> De Rossi, *ibid.*, II, 2<sup>e</sup> part., p. 89, 104, 137, 249; [Diehl, 1769 A]. — <sup>10</sup> Id., *ibid.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 63, 89, 104, 137, 249; [Diehl, 1769]. — <sup>11</sup> Id., *ibid.*, II, 2<sup>e</sup> part., p. 71, 134, 152; [Diehl, 1784].

2° *Inscriptions d'autels.* — Ce n'est pas seulement l'édifice dans son ensemble vers lequel on attire la piété des visiteurs, mais encore les portions les plus vénérables, telles que la *confessio* où reposent les corps des martyrs et les autels qui contiennent les reliques des saints. La démangeaison poétique du pape Damase avait été le lot de bien d'autres après lui, pas beaucoup plus heureusement doués que lui. Du moins ne s'était-elle exercée le plus souvent que dans les catacombes; mais lorsqu'on se mit à ramener les corps saints de la banlieue dans les basiliques urbaines, vers le pontificat de Paul I<sup>er</sup> († 767), les compositions se multiplièrent. La basilique vaticane en fut inondée. Qu'on y pénétre par la rotonde de S.-André, au sud-ouest de la basilique, on trouve sept autels adossés à autant d'absidioles et tous garnis d'inscriptions qui sont peut-être l'ouvrage du pape Symnaque (498-514); on a lu plus haut, sous le numéro 57, celle de l'autel des saints Prote et Hyacinthe.

Les pèlerins qui passaient de la rotonde de S.-André dans l'intérieur de la basilique vaticane y voyaient la tombe de S. Léon le Grand († 461), que le pape Serge I<sup>er</sup> († 701) avait transféré de l'atrium dans la basilique même et dont une inscription célébrait la gloire en vers assez bien frappés. Cette composition était probablement surmontée d'un portrait en mosaïque de S. Léon <sup>1</sup> :

.....  
*Commonet e tumulo quod gesserat ipse superstes,  
 Insidians ne lupus vastel ovile Dei.  
 Testantur missi pro reclo dogmale libri,  
 Quos pia corda colunt, quos prava turba lincl.  
 Rugiit, et pavida stupuerunt corda ferarum  
 Pastorisque sui jussa sequuntur oves  
 Hic taumen extremo jacuit sub marmore templi  
 Quem jam pontificum plura sepulera ectant.*  
 .....

L'itinéraire de Salzbourg invite les pèlerins à verser des larmes de repentir auprès de la tombe de S. Pierre et il en indique le résultat :

.....  
*Flagita hic veniam, cie frequens intima cordis  
 Et fessa diutinis contunde pectora pugnis,  
 Ut placidus purgat tua Christus vulnera uentis*  
 .....

Ceci se lisait, suivant De Rossi, sur une petite église voisine des *antra Saxonum*, c'est-à-dire dans les ruines du cirque de Gaius, près de S.-Pierre. Cette église aurait été bâtie par Léon III qui y aurait fait transporter beaucoup de corps saints <sup>2</sup>.

3° *Catalogue de reliques.* — A ces inscriptions se rattachent celles qui contiennent la liste des noms de saints reposant dans une église, ou bien mentionnant la date à laquelle on célèbre leur fête. Généralement ces sortes de listes étaient affichées dans l'atrium afin d'en instruire les visiteurs. On conserve à la basilique vaticane une table de marbre de ce genre, elle mentionne seulement les reliques et non les corps entiers; c'est un monument du VIII<sup>e</sup> siècle qui se trouve aujourd'hui dans les cryptes vaticanes <sup>3</sup>.

Les saints mentionnés dans cette liste furent ramenés par Paul I<sup>er</sup> des cimetières suburbains et déposés dans l'église S.-Silvestre érigée sur l'emplacement de sa maison paternelle. Aujourd'hui encore, on lit dans l'atrium de S.-Silvestre *in capite* deux calendriers gra-

vés sur marbre et consacrés l'un aux saints, l'autre aux saintes <sup>4</sup>.

4° *Inscriptions votives.* — C'est encore une catégorie bien représentée et sans s'éloigner de la basilique vaticane, on y rencontre des exemples variés non seulement sur les murs de l'atrium et les parois intérieures de l'église, mais à la *confessio*, aux autels et au baptistère, enfin jusqu'au ciborium. C'est ainsi que le pape Hadrien I<sup>er</sup> orna de vers une couronne qu'il fit suspendre au tombeau de S. Pierre. Ce présent fait allusion à la prise de Pavie par Charlemagne en 774 :

105. *Coelorum Dominus, qui cum Patre condidit  
 Disposuit terras, virgine natus homo. [orbem  
 Ut sacerdotum regumque est stirpe creatus,  
 Providus huic mundo curat utrumque geri.*  
 5 *Tradit oves fidei Petro pastore regendas,  
 Quas vice Hadriano crederet ille sua.  
 Quin et Romanum largitur in Urbe fideli  
 [Patricialium] famuli[s], qui placere sibi.  
 Qu[em] Carolus [merito] praecellentissimus [et]  
 10 Sus[cep]it, dextra glorificavit Petri. [rex  
 Pro cuius vita triumphique haec munera regno  
 Oblulit antistes congrua rite sibi] <sup>5</sup>.*

Deux siècles plus tôt, le pape Pélagie II († 590) avait fait un présent du même genre à l'autel de S. Pierre et l'accompagnait d'un poème dans lequel il faisait allusion aux grandes calamités qui frappaient Rome et adressait son recours à l'empereur byzantin Maurice et à ses fils <sup>6</sup> :

106. *Vox arcana patris, caeli quibus aequa potestas,  
 Descendit, terras luce replere sua,  
 Hanc Deus humanam sumens de virgine formam,  
 Discipulos mundo praeciipienda docet.*  
 5 *Quae modo Pelagius praesul cum plebe fideli  
 Exercens offert unnera sacra Deo,  
 Ut romana manu caelesti sceplra regantur,  
 Sit quorum imperio libera vera fides.  
 Pro quibus anisles, reddens haec vota, precatur,  
 10 Saecula principibus pacificata dari,  
 Hostibus ut domitis Petri virtute, per orbem  
 Gentibus ac populis pax sit et isla fides.*

A l'autel de S.-Pierre fut donné un pallium soit pour le recouvrir soit pour être suspendu aux colonnes du ciborium; cet ornement portait le nom de Charlemagne et de sa femme, l'impératrice Hildegarde, avec une dédicace en vers qui commençait par ces mots <sup>7</sup> :

*Pastor ovile Dei servans sine crimine Petre...*

Il paraît que *pallia* et *vela* étaient souvent ornés, soit tissu soit broderie, d'un poème; lorsque le roi wisigoth Chintila († 640) fit un don de cette nature à l'autel de S.-Pierre, on y lisait cette prière <sup>8</sup> :

107. *Discipulis cunctis Domini praclusus amore,  
 Dignus apostolico prinus honore coli.  
 Sancle, tuis, Petre, meritis haec munera supplex  
 Chintila rex offert. Pande salutis opem.*

Les inscriptions en prose avec le *votum solvit* sont plus nombreuses encore; celle-ci fait mention de S. Léon I<sup>er</sup> <sup>9</sup>.

108. MARINIANVS VIR INL·EX PF *prael.* ET CONS·ORD·  
 CVM ANASTASIA INL·FEm. eius DEBITA VOTA  
 BEATISSIMO PETRO PASTOLO PERSOLVIT  
 QVAE PRECIBVS PAPAe MEI *pro*VOCATA SVNT ATQ·  
 [PERFECTA

<sup>1</sup> De Rossi, *Inscr.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 98, 139, 158, 290; cf. 201 sq. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 278; la leçon *antra Saxonum* de De Rossi n'est pas sûre; cf. *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. II, p. 47. — <sup>3</sup> De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 41, reproduction dans Dionysius, *Crypt. Vatic. Monum.*, pl. XXXIX et mieux dans Mai, *Script. veter. nova collectio*, t. V, p. 14, note 1. — <sup>4</sup> Mai, *op. cit.*, t. V,

p. 56-58. — <sup>5</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 146; cf. *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 516, 517; les mots placés entre crochets sont des corrections proposées par J.-B. De Rossi. — <sup>6</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 145; cf. p. 459. — <sup>7</sup> Id., *ibid.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 147. — <sup>8</sup> Id., *ibid.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 251. — <sup>9</sup> Id., *ibid.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 55; [Diehl, 1758].

5° *Inscriptions historiques.* — Un des plus beaux exemples est celui de la basilique de Ste-Sabine sur l'Aventin, qu'on a lue ci-dessus, sous le numéro 43. Tout aussi célèbre est celle que le pape Damase consacra aux travaux d'assèchement entrepris sous son pontificat dans la colline vaticane dont les eaux furent captées pour servir au baptistère de S.-Pierre<sup>1</sup> (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 168-169, n. 4).

Pour donner un exemple en prose de ces sortes d'inscriptions, rappelons celle posée sous le pontificat d'Hilaire († 468) sur la corniche des colonnes qui formaient le triportique devant l'oratoire de la Ste-Croix au Latran. On y lisait que l'espace nécessaire à la construction des dits portiques avait été obtenu *sumptu et studio Christi fanuli Hilari episcopi*<sup>2</sup>.

6° *Inscriptions légales.* — Celles-ci sont des inscriptions qui rappellent aux visiteurs d'une basilique certaines obligations qui les concernent. Tel est le cas pour les textes qui rappellent un concile tenu, les canons promulgués, la mention des biens, la liste des fonds de terre et autres particularités de même nature.

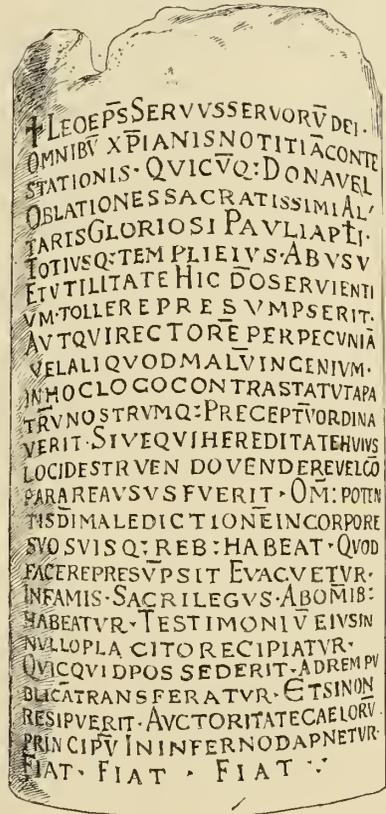
Parmi les textes de cette catégorie on doit rappeler celui du concile tenu à Rome par Grégoire III, en 732; il est unique en son genre. Tout le protocole de ce synode en ce qui concerne le décret relatif à la solennité des fêtes de saints était exposé dans un oratoire de la basilique vaticane construit par ordre de ce même pape (voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 1246).

Un décret qui ne peut se réclamer de l'autorité d'un synode, mais qui n'en frappe pas moins les transgresseurs d'un terrible anathème se lisait sur une colonne de la basilique de S.-Paul; J.-B. de Rossi l'attribue à Léon IV (847-855). Cette colonne avant 1823 se trouvait *ad altare maius, ad latus dextrum forniciis* (Petrus Sabinius, dans De Rossi, *Inscr. christ.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 423, n. 40), *in columna fulciente arcum majorem* (Margarini, *Inscr. S. Pauli*, p. 28, n. 384); *in una delle colonne che reggono il grande arco di mezzo* (Nicolai, *Basil. di San Paolo*, p. 206, n. 426). Hauteur : 2 m. 14; largeur : 1 m. 37 (fig. 10660) :

109. + LEO EPISCOVVS SERVVS SERVORVM DEI  
OMNIBVS CHRISTIANIS NOTITIAM CONTE  
STATIONIS QVICVNQVE DONA VEL  
OBLATIONES SACRATISSIMI AL  
5 TARIS GLORIOSI PAVLI APOSTOLI  
TOTIVSQVE TEMPLI EIVS AB VSV ET  
VTILITATE HIC DEO SERVIENTI  
VM TOLLERE PRESVMPSERIT  
AVT QVI RECTOREM PER PECVNIAM  
10 VEL ALIQVOD MALVM INGENIVM  
IN HOC LOCO CONTRA STATVTA PA  
TRVM NOSTRVMQVE PRECEPTVM ORDINA  
VERIT SIVE QVI HEREDITATEM HVIVS  
LOCI DESTRVENDO VENDERE VEL COM  
15 PARARE AVSVS FVERIT OMNIPOTEN  
TIS DEI MALEDICTIONEM IN CORPORE  
SVO SVISQVE REBVS HABEAT QVOD  
FACERE PRESVMPSIT EVACVETVR  
INFAMIS SACRILEGVS AB OMNIBVS  
20 HABEATVR TESTIMONIVM EIVS IN  
NVLLO PLACITO RECIPIATVR  
QVICQVID POSSEDERIT AD REM PV  
BLICAM TRANSFERATVR ETSI NON  
RESIPVERIT AVCTORITATE CAELORVM  
25 PRINCIPIVM IN INFERNO DAMPNETVR  
FIAT FIAT FIAT

Cette *notitia contestationis* gravée en grands caractères se trouvait près du tombeau de S. Paul et menaçait tous ceux qui porteraient préjudice à la basilique, à ses biens et à ses droits. A la fin, la triple répétition du mot *fiat* équivaut à l'*amen* qui sert de conclusion aux bulles majeures. Pas de date, ce qui a fait hésiter sur le nom du pape; Baronius proposait Léon I<sup>er</sup>, ce qu'avec raison J.-B. de Rossi ne peut admettre; O. Pavunio, Margarini, Muratori, Jaffé, Ewald opinent en faveur de Léon III; mais se fondant sur des particularités paléographiques, De Rossi attribue ce texte à Léon IV (847-855).

Ligne 2 : *christianis notitiam* au lieu de *christianis salutem*; ligne 21 : *placitum*, à la place de *judicium*,



10660. — Inscription de Léon IV à Saint-Paul-hors-les-Murs. D'après H. Grisar, *op. cit.*, pl. v, n. 1.

correspond bien à la terminologie en usage à l'époque franque<sup>3</sup>.

La même basilique de S.-Paul-hors-les-Murs nous offre un autre exemple d'afficher les décrets pontificaux. Dans l'atrium se trouvait une grande table de marbre portant le texte de la donation faite à cette église par S. Grégoire le Grand, en 604 (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 885-888, fig. 2667). Le texte est aujourd'hui conservé au monastère de S.-Paul; hauteur : 1 m.; largeur : 2 m. 11; [ci-dessus, n. 63].

Pierre Sabinus la vit en *porticu templi divi Pauli* où elle se trouvait probablement depuis l'origine, car Jean Diacre nous dit dans la Vie de S. Grégoire, l. II, c. xx, qu'elle fut placée *prae foribus ejusdem basilicae*. Angelo Rocca, avant 1620, nous apprend qu'elle se

<sup>1</sup> De Rossi, *Inscr.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 56, 350, 411; [Diehl, 1760]. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 147; [Diehl, 977]. — <sup>3</sup> O. Pavunio, *De septem ecclesiis*, p. 72, 73; Margarini, Nicolai (cités dans le texte); A. Mai, *Script. veter. nova*

*coll.*, t. v, p. 215, note 1; *P. L.*, t. CXXIX, col. 971; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 423, n. 40; Jaffé-Ewald, *Regest. pont. rom.*, n. 2535; II. Grisar, *Analecta Romana*, t. I, 1899, p. 183-185, n. XXVI, pl. v, n. 1.

trouvait alors *in porticu S. Pauli... in editissimo loco, hinc perpaucis et fere nemini nota*<sup>1</sup>. Vers ce temps, elle fut transportée dans la basilique et, d'après Severano, elle se trouvait *in una colonna che sostiene l'arco maggiore della chiesa*<sup>2</sup>. C'est ce qu'indique également Margarini : *inter vigesimam columnam et gradus ad sinistram*<sup>3</sup>, enfin J. Ciampini : *ante inajus altare prope altaram ex duabus columnis, quae primarium fulcrum arcum, a dextra parte collocata*<sup>4</sup>, où elle demeura jusqu'à l'incendie de 1823<sup>5</sup>.

Ce *praeceptum* fait partie du Registre de S. Grégoire, l. XIV, ch. xiv<sup>6</sup>, et porte la date du 25 janvier 604<sup>7</sup>. Le début : *Gregorius episcopus servus servorum Dei* et la date qui suit *bene vale* manquent dans le Régeste. Il existe quelques autres différences entre le texte épigraphique et le texte diplomatique. On peut tirer profit pour l'histoire de la chancellerie pontificale de ce qui se lit à la fin : *hoc praeceptum in scrinio ecclesiae nostrae experientia tua restituit* et de la mention des *brevia* du recteur du patrimoine de la voie Appienne : *de brevibus suis delere debeat* (*experientia tua*, ligne 19).

A ce que nous avons dit au sujet de l'éclairage des églises (voir *Dictionn.*, t. iv à ce mot), il faut ajouter ce texte intéressant d'un don d'une *massa ad Aquas salvas* avec deux jardins près de l'Almone et les *terruclae* de la *fossa latronis*; c'est un riche présent exclusivement destiné aux lampes et cierges de la basilique et spécialement du tombeau de l'apôtre : *quidquid exinde accesserit, luminaribus ejus [sancti apostoli] inpendi* (ligne 17). Cette profusion de lumières était habituelle suivant la juste remarque de Baronius<sup>8</sup> et nous lisons dans le *Liber pontificalis* à la notice d'Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) pour la tombe de S. Pierre : *Eius beatitudo fecit farum majorem in eadem beati Petri ecclesia, in lipum crucis, qui pendet ante presbiterium habentem candelas mille CCCLXV et constituit ut quatuor vicibus in anno ipsum farum accendatur*<sup>9</sup>.

Ce texte nous amène à S.-Pierre où la basilique nous offre dans l'atrium une bulle de Grégoire II mentionnant une donation analogue; il reste deux parties de cette table de marbre dans l'atrium actuel, à l'origine elle devait en compter trois<sup>10</sup>.

<sup>7</sup> *Inscriptions liturgiques.* — Les anciens pèlerins découvraient un attrait particulier dans les inscriptions liturgiques. Heureusement, toutes celles qui rentraient dans cette catégorie n'étaient pas aussi barbares que la prose de Grégoire III dans la basilique de S.-Paul qui fixe les *oblationes* ou *oblatae* à offrir chaque jour aux autels désignés<sup>11</sup>. Les trois oraisons pour le repos de l'âme de Grégoire III nous ont été conservées<sup>12</sup> (voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 1249, fig. 9682); on sait qu'elles ornaient la paroi de l'oratoire où ce pape était inhumé dans la basilique vaticane; elles sont conformes pour le rythme et le style aux oraisons liturgiques dont on fait encore usage de nos jours.

Ces sortes d'inscriptions liturgiques se lisaient parfois sur un ambon, sous un tableau, un portrait en mosaïque. Par exemple sur l'ambon du pape Pélage II, on lisait des paroles d'encouragement au lecteur ou au chantre avec ces vers<sup>13</sup> :

*Scandite cantantes Domino Dominumque legentes  
Ex alto populis verba superna sonent.*

<sup>1</sup> Rocca, *Opera*, 1719, t. II, p. 408. — <sup>2</sup> Severano, *Sette chiese*, p. 390. — <sup>3</sup> Margarini, *Inscr. S. Pauli*, p. 18, n. 243. — <sup>4</sup> Ciampini, *De sacr. aedificiis*, p. 110. — <sup>5</sup> Nicolai, *Basil. di San Paolo*, p. 205, n. 426 a. — <sup>6</sup> Jaffé-Ewald, *Reg. pont. rom.*, n. 1991; *P. L.*, t. LXXVII, col. 1318. — <sup>7</sup> Ewald, dans *Neues Archiv*, t. III, 1878, p. 549. — <sup>8</sup> Baronius, *Annal. eccles.*, ad ann. 604, n. 75. — <sup>9</sup> De Rossi, *Inscript. christ. urb. Rom.*, t. II, p. 423, n. 38; J.-B. Pitra, *Analecta novis-*

Au Moyen Age, ce même texte fut utilisé pour l'ambon de l'église des SS.-Silvestre-et-Martin<sup>14</sup>.

Sur la fontaine baptismale un vers de l'inscription du pape Damase exprime l'unité du pouvoir ecclésiastique et du sacrement de la régénération<sup>15</sup> :

*Non haec humanis opibus, non arte magistra*  
.....

*Sed praestante Petro, cui tradita janua caeli est  
Antistes Christi composuit Damasus,  
Una Petri sedes, unum verumque lavacrum.  
Vincta nulla tenent [quem liquor iste lavat].*

Une autre inscription sur cette même fontaine baptismale invite à recevoir la vie de la grâce avec les eaux du baptême. Ces vers ne nous ont été conservés que dans la seule sylloge de Verdun; à l'avant-dernier vers il faut lire *timina* au lieu de *lumina*<sup>16</sup> :

110. *Sumite perpetuam sancto de gurgite vitam.  
Cursus hic est fidei, mors ubi sola perit.  
Rorabat hic animos divino fonte lavacrum,  
Et, dum membra madent, mens solidatur aquis.*  
5 *Auxil apostolicae germinatun sedis honorem  
Christus, et ad coelos hunc dedit esse viam.  
Nam cui siderei commisit lumina regni,  
Hic habet in temptis altera claustra poli.*

<sup>8</sup> *Inscriptions des dépendances basilicales.* — Les alentours d'une basilique offraient matière à diverses inscriptions : canthares, portiques, galeries, bâtiments destinés aux dépendances indispensables. La plus belle inscription d'un canthare (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot) est probablement celle que S. Léon le Grand destina à celui de la basilique de S.-Paul. J.-B. de Rossi a réussi à rétablir l'ordre des distiques qui se lisaient sur les pans d'une corniche soutenue par des colonnes et portant le toit du canthare<sup>17</sup> :

111. *Perdiderat laticum longaeva incuria cursus,  
Quos tibi nunc pleno cantharus ore vomit.  
Provida pastoris per lolum cura Leonis  
Haec ovibus Christi targa fluentia dedit.*  
5 *Unda lavat carnis maculas, sed crimina purgat  
Purificatque animas mundior anne fides.  
Quisque suis meritis veneranda sacraria Pauli  
Ingredere supplex, ablue fonte manus.*

Non moins importante est l'inscription d'un campanile et surtout celle de la basilique vaticane. Ce campanile fut édifié par les ordres d'Étienne II qui, comme on sait, avait fait un voyage en France d'où il rapporta le texte du campanile du sanctuaire de S.-Martin de Tours. On en était à ce point d'être obligé de copier à Rome une poésie venue de la Gaule et d'y substituer le nom d'Étienne à celui de Martin<sup>18</sup> :

112. *Haec tuta est turris trepidis, objecta superbis,  
Elata excludens, milia corda legens.  
Celsior illa tamen, quae caeli vexit ad arcem  
Stephanum, astrigeris anbiliosa viis.*  
5 *Unde vocal populos, qui praevious ad bona Christi  
Sidcreum ingressus sanctificavit iter.*

<sup>9</sup> *Inscriptions des édifices profanes.* — Quoique les pèlerins leur aient accordé un intérêt moindre, il ne les ont cependant pas tout à fait négligées. Le *Corpus inscriptionum latinarum* ne les a pas éliminées de son tome VI, mais c'est encore dans le volume des *Ins-*

*sima*, t. I, p. 167; H. Grisar, *Analecta Romana*, 1899, t. I, p. 157-160, n. 13, pl. III, n. 2. — <sup>10</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 209; Jaffé-Ewald, *Reg. rom. pont.*, n. 2184. — <sup>11</sup> De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 423. — <sup>12</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 417. — <sup>13</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 21, 55, 231, etc. — <sup>14</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 437. — <sup>15</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 147. — <sup>16</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 138. — <sup>17</sup> *Id.*, *ibid.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 80, 328, 399; [Diehl, 1514 c, D, A, B]. — <sup>18</sup> *Id.*, *ibid.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 275.

*criptiones christianaes*, t. II, 1<sup>re</sup> part., qu'on les rencontre en nombre.

Les quelques exemples que nous allons donner se trouvaient sur le chemin parcouru par les pèlerins lorsque ceux-ci, dès le jour de leur arrivée à Rome, se rendaient de la basilique vaticane à celle de la voie d'Ostie. L'*Itinéraire* d'Einsiedeln les montre allant de la *porta sancti Petri* par le pont Aelius *ad sinistram sancti Laurentii [in Damaso, aedes] et theatrum Pompeii*; il dit ensuite: *per porticum usque ad S. Anselmum et templum Jovis; in dextra theatrum [Marcelli], iterum per porticum usque ad Elephantum; inde per scolam Graecorum... inde ad portam Ost[ien]sis [viae]; inde per porticum usque ad ecclesiam Menne; et de Menne usque ad S. Paulum apostolum*, etc.

Sur la *porta sancti Petri*, qui était contiguë au *moles Hadriani* on lisait ces vers <sup>1</sup>:

113. 1. Innovat antiquum melior pictura decorem,  
Sanctorum meritis frons reparata nitet.  
*Pestes, bella, famem, insidias casusque nefandas*  
*Erecta omnipotens arcet ab urbe manu.*  
2. Nunc coelo est similis, vere nunc inclita  
[Roma,  
Cujus claustra docent, intus inesse Deum.  
*Non hic fallacem lusit pictura decorem,*  
*Sed Domini populus urbs titulata probat.*  
3. Ianitor ante fores fixit sacaria Petrus,  
Quis neget has arces instar habere poli?  
*Parte alia Pauli circumdant atria muros,*  
*Hos inter Roma est : hic sedet ergo Deus.*  
4. Admitti ad coelos mortalia corpora credas  
Sub pedibus Domini dum pia porta patet.  
*Sic oculis hominum Christi praestatur imago,*  
*Nam verum sola cernere mente licet*  
5. Letior oecubuit Paulus cervice secanda,  
Cui caput est Christus despicit ipse suum.

Cette *porta sancti Petri* fut restaurée à l'occasion des grands travaux entrepris par Léon IV qui entoura de murs la basilique vaticane et les terrains adjacents, ce qui forma la cité léonine. Sous ce pontificat, on plaça sur la face de la porte en question qui regarde la ville l'inscription suivante <sup>2</sup>:

114. *Romanus, Francus Bardusque viator et omnis,*  
*Hoc qui intendit opus, cantica digna canant.*  
*Quod bonus antistes quartus Leo rite novavit*  
*Pro patriae ac plebis ecce salute suae.*  
5 *Principe cum summo gaudens [haec cuncta]*  
[Hlotharo  
*Perfecit, cujus enical altus honor.*  
*Quos veneranda fides nimio devinxit amore.*  
*Hos Deus omnipotens perferat arce poli.*

Et au-dessous :

*Civitas Leonina vocatur.*

Sur la rive gauche du Tibre, s'élevait l'arc de Gratien, Valentinien et Théodose, au point extrême de la déclivité qui commence aujourd'hui à l'église de S.-Celse. Sur la face principale de l'arc, on lisait cette inscription posée par les susdits empereurs <sup>3</sup>:

*Imperatores caesares domini nostri Gratianus, Valentinianus et Theodosius, pii, felices, semper augusti, arcum ad concludendum opus omne porticum maximam aeterni nominis sui pecunia propria fieri ornarique jusserunt.*

De cet arc portaient les portiques formant la voie parcourue par les pèlerins, dont le souvenir s'est con-

servé jusqu'à nos jours dans la *via del pellegrino* et l'église S.-Ambroise *in Maxima*.

Près de l'église de S.-Laurent *in Damaso*, les portiques passaient devant un grand édifice destiné à recevoir les archives de l'Église romaine. A l'entrée, on lisait les vers du pape Damase qu'on a trouvés plus haut sous le numéro 39 (voir aussi *Dictionn.*, t. IV, col. 191, n. 57). L'archive pontificale fut bientôt transférée dans la résidence papale du Latran. Au delà de la maison du pape Damase, les portiques s'étendaient dans la direction du théâtre de Pompée qui se voyait à gauche. Une inscription d'époque chrétienne avertissait des restaurations faites à ce théâtre et portait les noms d'Arcadius et d'Honorius <sup>4</sup>. Une autre inscription, rappelant celle du pape Damase, se lisait sur les parois de la bibliothèque du pape Agapet sur le *Clivus Scauri*, englobée plus tard dans le monastère de S.-André et S.-Grégoire <sup>5</sup>:

115. *Sanctorum veneranda cohors sedet ordine (longo).*  
*Divinae legis mystica dicta docens.*  
*Hos inter residens Agapetus jure sacerdos*  
*Codicibus pulchrum condidit arte locum.*  
5 *Gratia par eunctis, sanctus labor omnibus unus;*  
*Dissona verba quidem, sed lumen una fides.*

La *sanctorum veneranda cohors* était bien probablement une allusion à une série de peintures représentant les Pères et docteurs de l'Église.

Près de la porte d'Ostie, qu'on appelait alors *porta sancti Pauli*, les pèlerins rencontraient la pyramide de Cestius que le vulgaire appelait au Moyen Age le tombeau de Remus et qui correspondait au tombeau de Romulus, voisin de la *porta sancti Petri*. Les anciens collecteurs d'inscriptions dédaignèrent celle de la pyramide de Cestius, il fallut attendre jusqu'à Cola di Rienzo.

De là le portique se poursuivait dans la direction de S. Paul, couvert d'inscriptions latines et grecques sur une longueur de deux milles romains. Avant d'arriver à l'église de S.-Paul-hors-les-Murs, on rencontrait celle de S.-Menas l'Égyptien qui, suivant L. Duchesne, appartenait à une corporation d'Alexandriens résidant à Rome. Ceci devait intéresser assez peu les pèlerins qui prêtaient sans doute plus d'attention à une inscription en vers de médiocre facture placée vers l'entrée du château appelé *Johannipolis*, et ceci nous conduit aux dernières années du IX<sup>e</sup> siècle, lorsque Jean VIII († 882) entoura la basilique d'Ostie d'une puissante muraille <sup>6</sup>:

116. *Hic murus salvator adest invictaque porta,*  
*Quae reprobos arcet, suscipit atque pios,*  
*Hanc proceres intrate, senes juvenesque togati*  
*Plebs sacrala Dei, limina sancta petens.*  
5 *Quam praesul Domini patravit rite Johannes,*  
*Qui nitidus fulsit moribus ac meritis.*  
*Praesulis octavi de nomine facta Johannis*  
*Ecce Johannipolis urbs veneranda cluit.*

Un fragment de cette inscription est encore conservé au monastère de S.-Paul.

Près d'arriver au terme de leur course, les pèlerins rencontraient encore une inscription en prose qui détaillait les travaux exécutés par un certain Eusèbe, dévot à S. Paul, pour la restauration du cimetière (voir plus haut, col. 2924-2926, fig. 10650).

On sait que les principales basiliques possédaient des bains pour les clercs et pour les pèlerins. Ceux-ci,

<sup>1</sup> De Rossi, *Inscr.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 458. Cette inscription se lit déjà dans la IV<sup>e</sup> partie de la sylloge de Lorsch, par conséquent vers le VI<sup>e</sup> siècle. Les distiques imprimés en italique se trouvaient à droite des autres distiques imprimés en romain; le 5<sup>e</sup> distique était isolé. — <sup>2</sup> Id., *ibid.*, II,

1<sup>re</sup> part., p. 324. — <sup>3</sup> Id., *ibid.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 22, 38. — <sup>4</sup> Id., *ibid.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 28. — <sup>5</sup> Id., *ibid.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 16, 28; [Diehl, 1898; H.-L. Marrou, dans *Mélanges d'arch. et d'hist.*, t. XLVIII, 1931, p. 125 sq.]. — <sup>6</sup> De Rossi, *ibid.*, II, 1<sup>re</sup> part., p. 326, 327.

qui venaient de suivre un chemin long et pénible, n'étaient sans doute pas mécontents de lire cette promesse<sup>1</sup> (voir *Dictionn.*, t. II, col. 104-105) :

117. *Batnea quae fragilitis suspendunt corporis aestum  
et reparant vires, quas labor afficerit,  
quae restricta getu validis aut sotibus usta  
admixto latici membra [liquore] levant,  
5 [ut]amur causa propri[ae] suadente] salutis.  
[at cave ne mala mors? sil me]dicina homini :  
tubrica ne sensus rapiat turpetaque voluptas,  
effera ne mentem luxuries stimulet.  
ebria neu vino, dapibus neu viscera crud[a]  
10 dissolbat fluxo corde lab[ante] guta?],  
sobria sed casto foveant [tibi membra tabacro]  
et quae[is]ta salus sit sine damno animae].  
haec [tibi, si quis amor vitae] te tangit h[onestae],  
[quicumque es homi]num, dicta fuisse [putes]!  
15 [tu tam]en ista magis cautus servare me[mento],  
grex sacrate do corpore men[te] fide],  
cui bellum cum carne subest, quae et victa [resur-  
[git],  
quam cohibere iubat, si refobere p[ar]as]  
ctau[ . . . . . ]saluti [ . . . . . ]  
20 vulture [ne doleas], quod medeare iterum.  
[ . . . in]veni bene parta remedia carn[is]  
[ . . . . . ]  
[non nostris] nocet officiis nec culpa tabacri  
quod sibimet generat, tubrica vita malum est.*

Fragments qui se trouvaient à S.-Martin-des-Monts, dans le pavement, lus jadis par Doni et par Suarès; la plupart ont péri, ce qui subsiste est conservé au musée du Latran.

*Bibl.* : De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 15 sq ; O. Marucchi, *Monumenti*, pl. XLV; A. Silvagni, *Inscr. christ.*, t. I, n. 1485.

**X. DROIT CANONIQUE.** — Ceci n'appartient pas au présent *Dictionnaire*, mais à une publication parallèle sur le domaine de laquelle nous ne voulons pas empiéter; néanmoins, nous croyons utile de rappeler ici que nous avons énuméré les conciles romains tenus entre les années 251 et 800 dans Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, tome I à III inclus. Voici pour chaque volume une énumération sommaire comportant la tomoson, la pagination et la date du concile, celle-ci en caractères gras :

T. I, p. 7, note 2, et p. 169, *ann.* **251**; p. 194, *ann.* **260**; p. 272, *ann.* **313**; p. 699, *ann.* **340**; p. 980, *ann.* **369**; p. 981, *ann.* **374**; p. 862, *ann.* **375**; p. 984, *ann.* **376**; p. 985, *ann.* **380**.

T. II, p. 29, 30, *ann.* **369**; p. 5, note 1, p. 29, *ann.* **380**; p. 55, *ann.* **382**; p. 68, *ann.* **387**; p. 78, *ann.* **390**; p. 136, *ann.* **402**; p. 187, *ann.* **417**; p. 260, *ann.* **430**; p. 625, *ann.* **439**; p. 476, *ann.* **444**; p. 489, *ann.* **447**; p. 883, *ann.* **458**; p. 900, *ann.* **462**; p. 925, *ann.* **478**; p. 924, *ann.* **484**; p. 925, *ann.* **485**; p. 934, *ann.* **487**; p. 935, *ann.* **488**; p. 940, *ann.* **494**; p. 944, *ann.* **495**; p. 941, *ann.* **496**; p. 1349, *ann.* **498**; p. 945, 947 sq., *ann.* **499**; p. 949, *ann.* **500**; p. 958, *ann.* **500**; p. 960, *ann.* **501**; p. 962, *ann.* **501**; p. 964, *ann.* **501**; p. 959, *ann.* **502**; p. 969, *ann.* **503**; p. 970, *ann.* **504**; p. 1046, *ann.* **519**; p. 212, 1117, *ann.* **531**; p. 1115, *ann.* **532**.

T. III, p. 235, *ann.* **595**; p. 238, *ann.* **600**; p. 238, *ann.* **601**; p. 247, *ann.* **607**; p. 247, *ann.* **610**; p. 392, *ann.* **640**; p. 393, *ann.* **641**; p. 430, *ann.* **647?**; p. 435-451, *ann.* **649**; p. 306, *ann.* **677**; p. 316, *ann.* **679**; p. 476-477, 539, *ann.* **680**; p. 592, *ann.* **704**; p. 597, *ann.* **721**; p. 598, *ann.* **724**; p. 676, *ann.* **727**; p. 677, note 1, *ann.* **731**; p. 677-678, *ann.* **731**; p. 681-685, *ann.* **732**; p. 850, 1248, *ann.* **743**; p. 883-884, 1249, *ann.* **745**; p. 924, *ann.* **753**; p. 944, *ann.* **757**; p. 950, 1251,

*ann.* **761**; p. 730-737, 1251, *ann.* **769**; p. 974, *ann.* **774**; p. 982, *ann.* **780**; p. 1097, *ann.* **798**; p. 1040-1041, *ann.* **799**; p. 1114, 1115, *ann.* **800**; p. 1132, 1263, *ann.* **810**.

Pour la question des appels à Rome, on pourra consulter : P. Bernardakis, *Les appels au pape dans l'Église grecque jusqu'à Photius*, dans *Échos d'Orient*, t. VI, 1903, p. 30-12, 118-125, 249-257; Dom H. Leclercq, *Notes pour l'histoire du droit d'appel*, dans Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. II, 1908, p. 1238-1259; P. Batiffol, *Les recours à Rome en Orient avant le concile de Chalcédoine*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXI, 1926, p. 5-32.

## XI. BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES PONTIFICALES<sup>2</sup>. — I. DES ORIGINES A L'ÉPOQUE DE DIOCLÉTIEN.

— L'empire romain possédait des bibliothèques publiques dont nous avons esquissé l'histoire au point de vue chrétien (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BIBLIOTHÈQUES). La plupart d'entre elles avaient été fondées soit par les villes, soit par de riches citoyens. Les splendides constructions entourant à Pergame le temple de Minerve Poliade paraissent avoir servi de type aux édifices destinés à contenir les collections de livres. Devant et derrière le temple s'étendaient de longs portiques : les parois du fond donnaient accès à des chambres garnies d'armoires dont les rayons supportaient les volumes. Ceux-ci à Pergame atteignirent au nombre de 200 000. On sait quels trésors renfermait la bibliothèque d'Alexandrie (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom). L'ornementation intérieure de ces dépôts de livres était fort riche. Des statues ou des portraits d'écrivains décoraient le vestibule et les salles : souvent les catalogues se lisaient sur la base des statues ou le long des cippes surmontés de bustes. Les textes ou les inscriptions concernant la fondation d'une bibliothèque ne manquent pas de dire que le bienfaiteur auquel on la doit y plaça des statues en même temps que des livres. En parcourant ceux-ci les anciens se plaisaient à contempler les traits réels ou supposés de leurs auteurs. Plusieurs fois on a découvert à Rome et en Afrique les ruines d'édifices à usage de bibliothèque; la trace des armoires se reconnaît contre les murailles et même certaines parties de la décoration tels que médaillons de plâtre, *imagines clypeatae*, portant le portrait quelque peu conventionnel d'un auteur accompagné de son nom.

Les bibliothèques chrétiennes ne le cédaient pas aux autres en magnificence. Jean-Baptiste de Rossi à qui aucun domaine de l'antiquité ne semblait devoir demeurer étranger traça une première esquisse de *La biblioteca detta sede apostolica ed i catalogi dei suoi manoscritti. — I gabinetti di oggetti di scienze naturali, d'arti e d'archeologia annessi alla bibliotheca vaticana*, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, 1884. Il y revint peu de temps après et raconta l'histoire *De origine, historia, indicibus scriptis et bibliothecae Sedis apostolicae*, in-8°, Romae, 1886.

Les Assemani (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom) font remonter les origines de la bibliothèque Vaticane à l'évangile composé par S. Marc d'après la prédication de l'icrre et donné par lui à l'Église romaine et, pour ne pas descendre de cette antiquité, aux livres que S. Paul, prisonnier à Rome, réclame de la complaisance de Timothée (11 Tim., IV, 13). C'est peut-être aller un peu haut; quoiqu'il en soit, on peut citer un passage d'une lettre de S. Ignace d'Antioche aux Philadelphiens qui contient ces mots : ἐὰν μὴ ἐν τοῖς ἀρχαίοις εὔρω, ἐν τῷ εὐαγγελίῳ, οὐ πιστεύω, nisi in

<sup>1</sup> O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. XLV; [Diehl, 1901]. — <sup>2</sup> E. Tisserant, *Bibliothèques pontificales*, dans *Dictionnaire de Sociologie*, t. III, col. 766 sq.].

archivis, id est in evangelio, invenero, non credam. Et le même saint dit encore : ἐμοὶ δὲ ἀρχεῖα ἐστὶν Ἰησοῦς Χριστός, τὰ ἄθικτα ἀρχεῖα ὁ σταυρὸς αὐτοῦ καὶ ὁ θάνατος καὶ ἡ ἀνάστασις αὐτοῦ καὶ ἡ πίστις ἡ δι' αὐτοῦ, *archiva esse Christum Jesum, illibata archiva crucem ejus et mortem et resurrectionem et fidem in eum*<sup>1</sup>. Pour bien entendre ceci il faut se souvenir que chaque cité grecque possédait son ἀρχεῖον<sup>2</sup>. Il dut en être de même de très bonne heure pour les Églises de ces cités et à plus forte raison pour Rome qui, suivant l'expression du même Ignace, présidait à l'ensemble des Églises : προκαθημένην τῆς ἀγάπης.

Au VI<sup>e</sup> siècle, le *Liber pontificalis* attribuée à S. Clément la répartition de Rome en sept régions *notariis fidelibus ecclesiarum, qui gestas martyrum sollicitè et curiose, unusquisque per regionem suam diligenter perquireret*<sup>3</sup>; voilà encore un indice qui n'est pas négligeable et dans le *martyrium Clementis*, pièce peu sûre, mais qui remonte au moins au IV<sup>e</sup> siècle, on lit que ce pape aurait fait tenir à jour une matricule des pauvres de Rome : καθ' ἕκαστον βεβεγῶνα κατ' ὄνομα εἶχεν γεγραμμένους, secundum singulas regiones et singulorum nomina inscribendos curavit<sup>4</sup>. On ne peut douter, en tout cas, que ces sortes de matricules n'existent dans les archives de l'Église romaine au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècles.

Un autre témoin de l'existence d'une bibliothèque se trouve dans le canon de Muratori (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot MURATORIANUM), dont l'auteur est romain ou peu s'en faut et a vécu au I<sup>e</sup> siècle. C'est dans cette même bibliothèque qu'aura dû prendre place le *Pasteur d'Herma*s qui vécut et écrivit *nuperime temporibus nostris, sedente cathedra urbis Romae Pio episcopo fratre ejus*.

Au cours du III<sup>e</sup> siècle, l'auteur des *Philosophumena*, Hippolyte (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom), aura dû faire grand usage des livres que l'Église romaine mettait à sa disposition, auxquels il ajouta ceux que lui-même écrivit et dont la liste fut gravée sur le piédestal de sa propre statue (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2422-2426, fig. 5729).

Nous ne pouvons dresser la liste des bibliothèques ecclésiastiques dont les documents contemporains des persécutions conservent le souvenir. Parmi les plus renommées était celle de Jérusalem, fondée par le saint évêque Alexandre, celle de Césarée commencée probablement par Origène, enrichie par Pamphile, et renfermant à la fin du III<sup>e</sup> siècle, environ 30 000 volumes. On connaît celles de Cirta, de Carthage dont les administrateurs déjouèrent les recherches des agents de Dioclétien qui avait donné l'ordre de les détruire. La plus considérable, sans nul doute, fut celle de Rome. Moins favorisée que plusieurs autres, elle ne put échapper à la destruction et disparut tout entière. Aucun document précis ne permet de la reconstituer; mais on peut donner des renseignements de quelque étendue sur les archives de l'Église romaine, distinctes de la bibliothèque, bien que, à cette époque, l'administration n'en fût peut-être pas encore séparée.

« Plus on étudie de près les origines et les antiquités chrétiennes, plus on se convainc que chaque Église, et en particulier celle de Rome, obligée d'assurer l'exercice de l'autorité qui lui est propre, a dû imiter dans son gouvernement l'État et les municipes, en

vertu d'un droit analogue à celui dont jouissaient les corporations, et conserver soigneusement tous ses actes écrits<sup>5</sup>.

« Ces pièces, comme les intérêts auxquels elles correspondaient, furent à Rome de deux sortes. Les unes avaient trait à cette *sollicitudo omnium Ecclesiarum* comme parle S. Paul, qui était le devoir et le privilège du Siège apostolique. Les autres regardaient l'administration particulière de la communauté chrétienne, dès lors très considérable, existant à Rome. Le premier diacre, chargé de cette administration, au point de vue temporel, fut probablement aussi le directeur et le gardien des archives.

« Les documents de la première catégorie consistaient principalement dans la correspondance des papes avec les évêques du monde entier. De l'aveu de tous les érudits, on forma de très bonne heure les recueils (*regesta*) des lettres des pontifes romains : les archives de l'Église primitive se modelèrent vraisemblablement sur celles de la chancellerie impériale. Dans cette correspondance figuraient les lettres échangées avec les Églises étrangères visitées par la maladie, la famine, la guerre, ou quelque autre fléau, et auxquelles le siège de Rome envoyait des secours : comme l'Église de Corinthe au temps du pape Soter, celles de Syrie et d'Arabie sous le pape Étienne, de Cappadoce sous le pape Denys, beaucoup d'autres pendant le règne de Dioclétien<sup>6</sup>. A la même catégorie d'archives appartiennent les pièces relatives aux controverses doctrinales que l'évêque de Rome tranchait en vertu de son autorité suprême. C'est ainsi que les explications ou rétractations adressées par Praxéas au pape Zéphyrin, et une lettre analogue d'Origène au pape Fabien, se conservèrent dans le *scrinium* de l'Église romaine : Tertullien le dit formellement pour le premier de ces documents<sup>7</sup>.

« Parmi ceux de la seconde catégorie, concernant l'administration locale, durent figurer les Actes des martyrs. Bien que les textes du *Liber pontificalis* qui font allusion soient d'une exactitude douteuse<sup>8</sup>, et que les documents vraiment anciens et authentiques sur des martyrs de Rome aient presque tout péri, on a la preuve que l'Église de cette ville gardait avec soin le souvenir de ses membres, surtout de ses chefs, morts pour le Christ : ainsi le martyre des papes S. Fabien et S. Sixte II fut officiellement annoncé par le clergé de Rome à celui de Carthage<sup>9</sup>. L'une des principales pièces des archives romaines était le registre où l'on immatriculait, probablement par régions, les clercs, les confesseurs, les veuves, les pauvres, dont la caisse ecclésiastique, alimentée à l'instar de celles des collèges par des cotisations périodiques et des dons volontaires, assurait l'entretien<sup>10</sup> : au milieu du III<sup>e</sup> siècle, ces pensionnaires de la charité chrétienne atteignaient à Rome le nombre de quinze cents<sup>11</sup>. On conservait aussi la liste des fidèles condamnés pour la foi à l'exil ou aux travaux des mines : quand Marcia obtint de Commode la grâce des forçats chrétiens détenus en Sardaigne, il suffit au pape Victor de consulter les archives de l'Église pour donner immédiatement les noms<sup>12</sup>. Les archives possédaient encore les pièces relatives à l'administration des biens ecclésiastiques, particulièrement des cimetières<sup>13</sup>; elles gardaient aussi les dossiers de nombreuses affaires contentieuses que les chrétiens,

<sup>1</sup> S. Ignace, *Ad Philadelph.*, VIII, 2, édit. F.-X. Funk, 1881, t. 1, p. 230. — <sup>2</sup> Dareste, *Le γερωπολιτικόν dans les villes grecques*, dans *Bull. de corresp. hellén.*, t. VI, 1882, p. 241-245. — <sup>3</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. 1, p. 123. — <sup>4</sup> *Opera patrum apostol.*, édit. Funk, 1881, t. II, p. 30. — <sup>5</sup> De Rossi, *De origine*, p. xxii. — <sup>6</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, IV, c. xxiii; I, VII, c. v; S. Basile, *Epist.*, lxx. — <sup>7</sup> Tertullien, *Adv. Praxeam*, c. I; S. Jérôme,

*Epist.*, lxxxiv; Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, VI, c. xxxvi. —

<sup>8</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. 1, p. xcvi-xcvi. —

<sup>9</sup> S. Cyprien, *Epist.*, IX, lxxx; De Rossi, *De origine*,

p. xx, et *La biblioteca della Sede apostolica*, p. 22. —

<sup>10</sup> De Rossi, *De origine*, p. xxii, xxiv. — <sup>11</sup> Lettre de S. Corneille, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, VI, c. xliii. —

<sup>12</sup> *Philosophumena*, I, IX, c. xi. — <sup>13</sup> De Rossi, *De origine*, p. xxvii.

dociles aux recommandations des apôtres, soumettaient de préférence à l'arbitrage épiscopal<sup>1</sup>.

« Grâce aux patientes recherches de J.-B. de Rossi, on peut se faire une idée de l'importance des archives de l'Église romaine avant la fin du III<sup>e</sup> siècle. L'étude d'une inscription, jusqu'alors imparfaitement comprise, lui a permis d'indiquer l'emplacement de ce précieux dépôt. Selon toute apparence, l'*archivum* primitif de l'Église romaine se trouvait, au III<sup>e</sup> siècle, près du théâtre de Pompée, là où le pape Damase construisit au siècle suivant la basilique de S.-Laurent. Outre les témoignages anciens<sup>2</sup> le nom du fondateur fut conservé par les sylloges épigraphiques<sup>3</sup>. Au VIII<sup>e</sup> siècle, on pouvait lire encore *in throno*, c'est-à-dire dans l'hémicycle de l'abside<sup>4</sup> :

HAEC DAMASVS TIBI CHRISTE DEVS NOVA TECTA DICAVI  
LAURENTI SAEPTVS MARTYRIS AVXILIO

À l'entrée de cette même église se trouvait cette poésie :

HINC PATER EXCEPTOR LECTOR LEVITA SACERDOS  
CREVERAT HINC MERITIS QVONIAM MELIORIBVS ACTIS  
HINC MIHI PROVECTO CHRISTVS CVI SVMMA POTESTAS  
SEDIS APOSTOLICAE VOLVIT CONCEDERE HONOREM  
ARCHIBIS FATEORA VOLVI NOVA CONDERE TECTA  
ADDERE PRAETEREA DEXTRA LEVAQVE COLUMNAS  
QVAE DAMASI TENEANT PROPRIVM PER SAEVLA NOMEN

Mais de ces antiques archives, comme de la bibliothèque, il ne reste que le souvenir, la persécution de Dioclétien a tout dispersé ou détruit<sup>5</sup>.

II. DEPUIS LE IV<sup>e</sup> JUSQU'AU IX<sup>e</sup> SIÈCLE. — La paix de l'Église rendit à celle-ci la sécurité des individus et la propriété des immeubles qui, grâce aux libéralités de Constantin, ne cessèrent de s'étendre et de s'enrichir. À Rome, l'édifice qui avait contenu ses archives lui fut rendu, mais vide et dévasté. La munificence impériale se complaisait dans des manifestations d'une somptuosité dont nous n'avons gardé que le souvenir; elle n'aura pas dû se montrer moins prodigue envers l'Église romaine qu'envers celle de Constantinople à laquelle elle prodiguait les manuscrits d'une richesse éclatante<sup>6</sup> à laquelle certains — comme S. Jérôme — préféraient la correction textuelle<sup>7</sup>. Ces volumes magnifiques, en latin et en grec, furent certainement utilisés par lui lorsqu'il travaillait aux traductions que lui imposait le pape Damase<sup>8</sup>. À ce pape remonte, semble-t-il, la réorganisation des archives romaines (366-384). Son père, avant la persécution de Dioclétien, avait été attaché à leur administration comme notaire ecclésiastique, avant d'être élevé au diaconat et au sacerdoce<sup>9</sup>. Dès l'enfance, Damase suivit la même carrière<sup>10</sup>. Devenu évêque de Rome, il voulut honorer ce double souvenir en reconstruisant sur un plan grandiose l'antique édifice. Il prit pour modèle les bibliothèques publiques, dont celle de Pergame était demeurée le type<sup>11</sup>. Au centre de la construction nouvelle s'éleva la basilique de S.-Laurent, comme à Pergame le temple de Minerve Poliade : devant elle, se repliant à droite et à gauche, et l'enveloppant de toutes parts<sup>12</sup>, s'étendirent de véritables

propylées contenant la bibliothèque et l'*archivum*<sup>13</sup>. On ne sait combien de temps ces *nova tecta* les abritèrent : à une époque peu éloignée du IV<sup>e</sup> siècle, mais qui ne pourrait être fixée avec certitude, elles furent transportées près de la demeure des pontifes, au Latran<sup>14</sup>.

L'importance des archives ecclésiastiques — du *scrinium*, selon l'expression employée à cette époque — s'était grandement accrue à partir de Constantin. Une loi déclara que les affranchissements (voir ce mot) opérés dans l'église, en présence du prêtre, auraient une valeur légale, et confèrent le droit de cité<sup>15</sup>. Les procès-verbaux en furent nécessairement être conservés dans le *scrinium* pontifical; ainsi l'ordonna une constitution du pape S. Jules I<sup>er</sup> (337-352). Le même acte décida que toutes les chartes relatives aux donations, testaments, obligations faits en faveur de l'Église ou provenant de cleres, seraient reçus dans les mêmes archives : ce qui n'empêchait pas, remarque J.-B. de Rossi, d'en déposer le double dans les archives municipales, selon le vœu de la loi civile<sup>16</sup>. Là se trouvaient, à plus forte raison, les documents de nature ecclésiastique comme les actes du synode romain de 369 sur lesquels on lit : *similiter et alii CXLVI orientales episcopi subscriperunt, quorum subscriptio in authenticum hodie in archivis Romanae Ecclesiae tenetur*<sup>17</sup>. Un contemporain du pape Damase, S. Basile de Césarée, écrit au sujet de ces mêmes évêques : *ἐν τῇ Ῥώμῃ ἔγγραφος αὐτῶν ὁμολογία τῆς ἐν Νικαίᾳ πύστεως ἀποβιναται*<sup>18</sup>. S. Jérôme qui *in chartis ecclesiasticis inquit et Orientis atque Occidentis synodicis consultationibus respondit*<sup>19</sup> a bien connu cet *archivum* qu'il nomme *charlarium Ecclesiae Romanae*, où on pouvait se procurer les lettres des papes<sup>20</sup>. Celles-ci étaient marquées chacune par un numéro d'ordre. Le même S. Jérôme, objectant à un adversaire une lettre du pape Anastase, lui dit : « Si tu suspectes l'authenticité de cette pièce, pourquoi ne la recherches-tu pas dans le chartrier de l'Église romaine? » On voit que les archives du S.-Siège étaient, à cette époque, désignées par trois noms indifféremment employés : *archivum* (Damase), *scrinium*, *charlarium* (Jérôme). Les lettres pontificales formaient des recueils annuels où les encycliques adressées à plusieurs destinataires figuraient par une seule copie, portant les noms de tous ceux à qui un exemplaire avait été envoyé<sup>21</sup>. Tout ceci réclamait une organisation dont nous pouvons saisir quelque chose lorsqu'au synode de 531, le pape Boniface II fait présenter les lettres de Damase et ordonne *fidem in sedis apostolicae scrinio requiri*<sup>22</sup>. Longtemps auparavant, les papes Innocent I<sup>er</sup> (412) et Boniface I<sup>er</sup> (419) s'y étaient référés, à propos de l'affaire de l'évêque de Thessalonique. Enfin, nous ne pouvons omettre de rappeler que le pape Sirice, successeur de Damase, commença la série des décrétales que rassembla Denys le Petit. Dans la notice du pape Sirice<sup>23</sup> on lit de lui : *fecisse constitutum de omnem ecclesiam à conserver in omnem Ecclesiae archibo*, c'est-à-dire dans l'archive de chaque Église et non pas seulement dans celle de la seule Église romaine, ainsi que l'a cru Mabillon<sup>24</sup>. On peut

<sup>1</sup> De Rossi, *De origine*, p. xxvi. — <sup>2</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. 1, p. 213; S. Grégoire, *Dialogi*, l. IV, c. xxxii; Hadrien I<sup>er</sup>, *Epistola ad Carolum Magnum de sacris imaginibus*, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XIII, col. 801. — <sup>3</sup> Conservée dans le seul ms. de Verdun, cf. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. II, p. 143, n. 1. — <sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 135, n. 7; p. 151, n. 23. — <sup>5</sup> P. Allard, *Études d'hist. et d'archéol.*, in-12, Paris, 1899, p. 122-126. — <sup>6</sup> Eusèbe, *Vita Constantiniana*, l. IV, c. xxxvi, xxxvii. — <sup>7</sup> S. Jérôme, *Præfatio in Job*. — <sup>8</sup> De Rossi, *De origine*, p. xxv. — <sup>9</sup> *Id.*, *ibid.*, p. xxxix-xli. — <sup>10</sup> *Id.*, *ibid.*, p. xxxix. — <sup>11</sup> Al. Conze, *Die Per-*

*gamenische Bibliothek*, dans *Sitzungsberichte der k. pr. Akad. der Wissensch.*, *Phil.-hist. Cl.*, 12 déc. 1881. — <sup>12</sup> H. Jordan, *Forma Urbis*, pl. XI, 51. — <sup>13</sup> C'est l'expression employée par S. Damase dans l'inscription métrique gravée sur l'édifice. — <sup>14</sup> De Rossi, *De origine*, p. xlv. — <sup>15</sup> Code Théodosien, l. IV, tit. vii, l. 1. — <sup>16</sup> *Liber pontificalis*, t. I, p. 205. — <sup>17</sup> Dom Coustant, *Epist. rom. pont.*, p. 500. — <sup>18</sup> *Epist.*, lxxxii. — <sup>19</sup> *Epist.*, cxxx, 10. — <sup>20</sup> S. Jérôme, *Apol. adv. Rufinum*, II, 20. — <sup>21</sup> De Rossi, *De origine*, p. xlvii, xlix. — <sup>22</sup> Holsten, *Collect. rom.*, t. I, p. 37. — <sup>23</sup> *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, p. 216. — <sup>24</sup> *De re diplomatica*, 1681, l. I, c. II, n. VIII.

comprendre d'après cela que le nombre des fonctionnaires attaché au service des bureaux de l'archivé était considérable : à leur tête se trouvait le primicier des notaires : probablement, comme aux archives du sénat et de la préfecture urbaine, les employés du *scrinium* pontifical se divisaient en greffiers (*exceptores*), ayant pour mission de recevoir ou de transcrire les actes, et en scribes, référendaires, *scrinariï*, chargés de la garde et du classement.

Ce que S. Jérôme appelait bonnement *chartarium* reçut au v<sup>e</sup> siècle un vocable plus relevé, celui de *scrinium* ou *scrinia Sedis apostolicae*, et c'est de ce terme que font usage Boniface 1<sup>er</sup>, Célestin 1<sup>er</sup>, Léon le Grand et d'autres à la suite. Nous ignorons le lieu où se trouvait ce *scrinium* et nous ignorons de même à quelle date il quitta l'édifice damasien pour s'acheminer vers le Latran<sup>1</sup>. Cette appellation de *scrinium* vient des coffres ou boîtes scellés dans lesquels on déposait les titres et les documents juridiques : une statue romaine du III<sup>e</sup> ou du IV<sup>e</sup> siècle, dédiée au patron d'une corporation, le montre ayant près de lui une boîte sur laquelle on lit : *CORPORIS MVNIMENTA*, « statuts de la corporation<sup>2</sup> ».

On ne possède ni description ni catalogue de la bibliothèque pontificale du Latran au VI<sup>e</sup> siècle, mais les documents sur d'autres bibliothèques ecclésiastiques du même temps permettent de se rendre compte de l'aspect qu'elle offrait. Les livres étaient rangés avec soin par ordre de matière. Sur les armoires correspondant à chacune des principales divisions du savoir humain à cette époque, se voyaient les portraits des personnages païens ou chrétiens en qui cette branche paraissait résumée : par exemple dans le compartiment des livres de droit, Théodose, Paul, Gaius; sur celui des livres d'histoire, Eusèbe, Orose; sur celui de la médecine, S. Côme et S. Damien, Hippocrate, Galien. Des inscriptions en vers rendaient plus clair encore ce classement<sup>3</sup>.

[Les fouilles de Ph. Lauer sous la chapelle de la *Sancta sanctorum* ont précisément retrouvé quelques restes d'une salle qui a pu être occupée par la bibliothèque du Latran au VI<sup>e</sup> siècle : le mur était décoré d'une fresque représentant un personnage assis devant un pupitre sur lequel est posé un codex. Son nom n'est pas indiqué, mais l'inscription placée au dessous, un distique réparti sur trois lignes :

+ *DIVERSI DIVERSA PATRES Sed hic  
OMNIA DIXIT ROMANO ELOQVIO  
MVSTICA SSENSA TONANS,*

suggère qu'il s'agit de S. Augustin<sup>4</sup>].

On prenait grand soin de la reliure des livres, « afin que la beauté extérieure revêtît dignement celle du texte sacré ». Des horloges mesuraient le temps et des lampes suspendues au plafond permettaient les veilles studieuses<sup>5</sup>.

Observons, avant d'aller plus loin, qu'une distinction entre le *scrinium* ou archives et la bibliothèque s'impose, quoiqu'on les ait longtemps confondus à tort en s'appuyant sur des textes dont J.-B. de Rossi a rétabli le véritable sens. Ainsi, la bulle d'Agapet II, par exemple, parle évidemment de la bibliothèque de S.-Pierre, lorsqu'il dit que la note des Églises auxquelles on avait donné la dignité du *pallium* y était déposée; le *pallium* étant toujours pris à la Confession de S.-Pierre, on dut naturellement conserver dans les

archives de la basilique la mémoire authentique des sièges qui avaient le privilège de le recevoir; mais lorsque le même pape cite les vieux textes conservés dans le *saerum scrinium* au sujet de l'acte de translation des droits métropolitains à l'Église de Salzbourg, il parle certainement des registres pontificaux conservés alors dans l'archivé du Latran, où, de la basilique S.-Laurent in *Damaso*, ils avaient été transférés.

Furent-ils tous déposés au palais du Latran? Non sans doute, [car il a existé d'autres bibliothèques pontificales : nous possédons quelques témoignages, littéraire, épigraphique<sup>6</sup> et archéologique de celle que le pape Agapet 1<sup>er</sup> avait fait construire et décorer sur le *clivus Scauri*, entre la basilique des SS.-Jean-et-Paul et le site du futur monastère de S.-André-et-S.-Grégoire<sup>7</sup>]. Le registre des propriétés et cens de l'Église romaine, inséré vers 1083 dans la collection du cardinal Deusdedit, puis dans le *Liber censuum*, indique des pièces tirées, les unes des archives du Latran, les autres, suivant la remarque de Rossi, *ex tomis carticeis in cartulario juxta Palladium*, c'est-à-dire, dans la tour dite *Cartularia*, près de l'arc de Titus, au pied du Palatin, lieu réputé le plus fort, le plus sûr de la cour pontificale. Les archives furent donc alors divisées en deux parties, l'une au Latran, l'autre au Palladium, comme plus tard nous les voyons divisées en deux parties également, l'une au Vatican et l'autre plus particulière au château S.-Ange. Mais on ignore qui a pu prescrire à ce partage des documents. Urbain II, a dit Pflugk-Hartung, l'éditeur d'*Acta romanorum pontificum inedita ad annum 1197*, a séparé la bibliothèque où étaient les tomes des archives où étaient déposés les registres; mais, comme le remarque de Rossi, la forme et la matière des *tomis carticeis* relève à proprement parler d'une archive, et si, au temps du cardinal Deusdedit, sur les formules duquel on s'appuie, les tomes sont distingués des registres, il ne semble pas que la bibliothèque soit encore séparée des archives. Ajoutons qu'au XI<sup>e</sup> siècle, vers 1125, un registre au moins d'Alexandre II était conservé au mont Soracte, non loin de Rome, ce qui nous indique qu'au milieu des voyages continuels des papes, en ces temps troublés, avait lieu une certaine dispersion des archives, résultat forcé des déplacements continuels de la cour pontificale.

Nous revenons à notre sujet en faisant observer qu'on possède des détails précis sur les archives et la bibliothèque pontificales au siècle suivant. Les *regesta* de S. Grégoire le Grand, de 590 à 604, peuvent être reconstitués<sup>8</sup>. Deux cents ans plus tard, le polyptyque rédigé par ses ordres existait encore, « formant un très grand volume en parchemin déposé dans le sacré *scrinium* du palais de Latran<sup>9</sup> ». Les homélies de ce grand pape y étaient conservées de son vivant<sup>10</sup>. Ses *Moralia* s'y trouvaient aussi, bien que, cinquante ans après lui, l'envoyé d'un roi wisigoth n'ait pu les découvrir « à cause de la multitude des livres<sup>11</sup> ». Dans la collection pontificale figuraient encore les actes des conciles généraux : S. Grégoire, ayant eu besoin d'étudier celui d'Éphèse, reconnu que « les manuscrits romains, gardés depuis les temps antiques dans les *scrinia*, étaient plus purs et plus sincères que les grecs<sup>12</sup> ». Les procès-verbaux d'un concile tenu à Rome, en 649, à propos de l'hérésie monothélite vont nous permettre de jeter un coup d'œil sur la bibliothèque pontificale<sup>13</sup>.

<sup>1</sup> De Rossi, *De origine*, p. XLV. — <sup>2</sup> J. Spon, *Miscell. erud. antiq.*, p. 216, n. 3. — <sup>3</sup> De Rossi, *De origine*, p. LVII-LIX. — <sup>4</sup> Ph. Lauer, *Les fouilles de la Sancta sanctorum au Latran*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist.*, t. XX, 1900, p. 251-287; G. Wilpert, *Il più antico ritretto di S. Agostino*, dans *Miscellanea Agostiniana*, II, Rome, 1931, p. 1-3. — <sup>5</sup> Cassiodore, *Inst.*, I, 30. — <sup>6</sup> Ci-dessus, IX, *Épigraphie romaine*,

n. 115. — <sup>7</sup> H.-I. Marrou, *Autour de la bibliothèque du pape Agapet*, dans *Mélanges d'arch. et d'histoire*, t. XLVIII, 1931, p. 124-169. — <sup>8</sup> De Rossi, *De origine*, p. LXIV. — <sup>9</sup> Jean Diaere, *Vita S. Gregorii Magni*, I, II, c. XXIV. — <sup>10</sup> S. Grégoire le Grand, *Præf.* au livre *XL Homil.* — <sup>11</sup> De Rossi, *De origine*, p. XXI. — <sup>12</sup> S. Grégoire le Grand, *Registr.*, I, VI, ep. IX. — <sup>13</sup> De Rossi, *De origine*, p. LXVI-LXXI.

Les Pères assemblés au Latran eurent besoin, pour éclairer leurs délibérations, de consulter un grand nombre d'écrivains ecclésiastiques de toutes les époques. Par l'ordre du pape Martin I<sup>er</sup>, qui présidait le concile, Théophylacte, primicier des notaires, faisant fonction de bibliothécaire de l'Église romaine<sup>1</sup>, se tenait à leur disposition : dès qu'un livre était demandé, il l'apportait immédiatement. « La célérité avec laquelle il procurait tous les ouvrages, même anciens et peu connus, montre que ceux-ci étaient classés avec ordre, et leur catalogue facile à consulter. » J.-B. de Rossi a extrait des actes du synode de 649 la liste des livres ainsi portés de la bibliothèque dans la salle conciliaire (voir *Dictionn.*, t. II, col. 871-873) : on y trouve (nous suivons l'ordre alphabétique) les œuvres de S. Ambroise, de S. Amphiloque, de S. Anastase, de S. Athanase, de S. Augustin, de S. Basile, de S. Cyrille d'Alexandrie, de S. Cyrille de Jérusalem, de S. Denys l'Aréopagite, de S. Éphrem, de S. Grégoire de Nysse, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Hilaire, de S. Hippolyte, de S. Jean Chrysostome, de S. Jean, évêque de Scythopolis, de S. Jean, de S. Léon le Grand, de S. Sévérien, de Théophile d'Alexandrie, — en un mot, une patrologie sinon complète, au moins fort considérable, et qui était loin d'ailleurs de représenter toutes les richesses patristiques de la bibliothèque pontificale.

Une autre catégorie de livres fut aussi consultée. Ceux qui accusent l'Église romaine d'avoir peur de la contradiction, de supprimer les voix dissidentes, de détruire tout vestige historique des opinions contraires à ses doctrines, liront avec étonnement la liste des ouvrages hérétiques conservés au VII<sup>e</sup> siècle dans la bibliothèque du Saint-Siège, non sans doute pour être communiqués indifféremment au peuple, mais pour être mis à la disposition des personnes capables de les étudier utilement. J.-B. de Rossi a dressé la liste des ouvrages hétérodoxes apportés par le primicier Théophylacte à la demande des Pères du concile. Vingt-neuf furent alors produits<sup>2</sup>, et combien d'autres, étrangers à la question actuellement soulevée, devaient contenir les armoires du Latran!

Au commencement du Moyen Age, les bibliothèques n'étaient pas de simples dépôts de livres, mais aussi des ateliers de copistes. Eugippe, ami de Cassiodore, entretenait dans son monastère de Campanie des « esclaves antiques », qui copiaient des livres, envoyés ensuite non seulement dans les villes voisines, mais jusqu'en Afrique<sup>3</sup>. L'Église, foyer de lumière jaloux d'éclairer de ses rayons le monde entier, employait de nombreux scribes à reproduire les richesses de ses collections : les nouveaux manuscrits étaient libéralement distribués. Après la mission de S. Augustin en Angleterre, S. Grégoire le Grand envoya dans ce pays des exemplaires des Livres saints<sup>4</sup>. Un prélat anglais, Benoît Biscop, qui visita six fois Rome dans la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle, rapporta de chaque voyage de nombreux volumes qui, à sa mort, formaient toute une bibliothèque<sup>5</sup>. Cœlfrid (voir *Dictionn.*, t. II, à ce nom), successeur de Benoît, rapporta aussi de Rome une édition complète (*Pandectem*) de la Bible<sup>6</sup>. Les libéralités de la bibliothèque romaine envers les nouvelles Églises non seulement d'Angleterre, mais de Germanie et de toute l'Europe septentrionale, étaient si nombreuses, que plus d'une fois elle se trouva hors d'état de satisfaire

aux demandes. « Notre bibliothèque est épuisée de livres et nous n'en avons plus à donner », écrit en 649 le pape Martin I<sup>er</sup> à l'évêque d'Utrecht Amand : *Codices jam exinaniti sunt a nostra bibliotheca, unde ei dare nullatenus habuimus ; transcribere autem non potuit, quoniam festinanter de hac civitate egredi properavit*<sup>7</sup>. Ainsi donc, à ce moment, il n'existait plus un seul manuscrit en double dans les réserves de la collection pontificale.

Les livres ne furent pas la seule chose envoyée de Rome aux nations lointaines. Lors de ses quatrième et cinquième voyages, Benoît Biscop recueillit « beaucoup de saintes images<sup>8</sup> ». Les unes représentaient Jésus-Christ, la Ste Vierge, les apôtres ; d'autres offraient ces concordances des épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament qui eurent une si grande influence sur le développement du symbolisme chrétien, et que l'on suit depuis les représentations figurées des basiliques italiennes au IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> siècle jusqu'à la *Biblia pauperum* du Moyen Age. Bède cite parmi les « images » rapportées par Benoît Biscop la scène biblique d'Isaac chargé du bois du sacrifice, faisant pendant à la scène évangélique de Jésus portant sa croix. Ces spécimens de l'imagerie du VII<sup>e</sup> siècle furent en Angleterre l'origine de la peinture murale : au témoignage de Bède, on les reproduisit en grand dans la décoration des églises<sup>9</sup> ; l'Angleterre après avoir reçu des papes la foi catholique, en recevait aussi l'art religieux.

La musique n'était pas oubliée dans ces largesses : tant de répons, d'antiphonaires, de livres notés furent distribués par les papes aux Églises de France pendant les règnes de Pépin et de Charlemagne, que Louis le Débonnaire en demandant à son tour, Grégoire IV eut peine à trouver pour lui un volume de chant liturgique<sup>10</sup>. Une autre richesse de la bibliothèque pontificale consistait dans les manuscrits d'auteurs profanes, reliques de l'antiquité classique, dont les hommes du commencement du Moyen Age comprenaient tout le prix. Les copistes étaient occupés à les reproduire. En 757, le pape Paul I<sup>er</sup> envoie à Pépin le Bref non seulement les ouvrages de Denys l'Aréopagite, mais encore la grammaire d'Aristote, une autre grammaire, des traités de géométrie, d'orthographe, et « tous les auteurs grecs »<sup>11</sup>. Mais il faut exposer ceci avec plus de détails.

Vers la fin du VI<sup>e</sup> et le début du VII<sup>e</sup> siècle, on voit le pape Serge I<sup>er</sup> confier le soin de la bibliothèque au sous-diacre et sacellaire Grégoire. Il fut, semble-t-il, le premier bibliothécaire du siège apostolique et devint pape en 715, c'est donc lui qui ouvre la liste. La charge à lui confiée diffère de celle de primicier.

Bède écrit en 730 que *Nolhelmus* (un anglais) *Romam veniens, nonnullas ibi beati Gregorii papae simul et aliorum pontificum epistolas, perscrutato ejusdem sanetae Ecclesiae Romanae scrinium, permissu Gregorii (III) pontificis invenit*<sup>12</sup>. Zacharie, le successeur de Grégoire III *ante scrinium Lateranense fecit porticum aique turren, portas aereas aique cancellos... et super turrim triclinium et cancellos aereos construxit, ubi et orbis terrarum descriptionem depinxit aique diversis versiculis ornavit*<sup>13</sup>. En ce même siècle, nous retrouvons la mention du *scrinium* dans le synode romain de 745 où il est dit en parlant des livres condamnés d'Aldebert : *in serinio nostro reserventur*. Puis encore dans la notice d'Hadrien I<sup>er</sup>, au *Liber*

<sup>1</sup> C'est seulement à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, ou au commencement du VIII<sup>e</sup>, qu'un bibliothécaire, distinct du primicier, fut chargé spécialement du soin des livres. *Ibid.*, p. LXXXIX. — <sup>2</sup> De Rossi, *De origine*, p. LXX. — <sup>3</sup> S. Fulgence, *Epist.*, v, ad Eugippium. — <sup>4</sup> Bède, *Hist. eccles.*, t. I, c. XXIX. — <sup>5</sup> *Ibid.*, P. L., t. XCIV, col. 716, 717,

720, 721. — <sup>6</sup> *Id.*, *ibid.*, col. 721. — <sup>7</sup> Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. X, col. 1183. — <sup>8</sup> P. L., t. XCIV, col. 717. — <sup>9</sup> P. L., t. XCIV, col. 720; cf. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. II, pl. CXXI. — <sup>10</sup> De Rossi, *De origine*, p. LXXXIV. — <sup>11</sup> *Id.*, *ibid.*, p. LXXXIII. — <sup>12</sup> P. L., t. XCV, col. 22. — <sup>13</sup> *Liber pontif.*, Zacharie.

*pontificalis*, on lit que les actes grecs authentiques du II<sup>e</sup> concile de Nicée furent traduits en latin par ordre du pape et *in sacra bibliotheca pariter recondita ad aeternam orthodoxae fidei memoriam*. Ces différents témoignages prouvent à l'évidence que les actes authentiques des conciles étaient conservés dans le *scrinium* de l'Église romaine et la *bibliotheca sacra* n'était pas différente de celle de l'Archivum.

Dans la basilique de S.-Pierre, on conservait, outre les manuscrits liturgiques, les *acta* et *munimenta* les plus importants. Les *cautiones* de tous les évêques et des papes, c'est-à-dire les professions de foi *scriptae a notariis in scrinio* (Lateranensi) *deponbantur in sacratissima confessione beati Petri apostoli ad corpus ejus conservandae* (voir ci-dessus, col. 2845), les actes d'élection étaient conservés *in sacro scrinio Lateranensi*.

Nous venons de dire qu'au VIII<sup>e</sup> siècle, le pape Paul I<sup>er</sup> faisait à Pépin le Bref des présents de livres; il lui envoyait aussi *el horologium nocturnum*<sup>1</sup>, c'est-à-dire un *horologium aquatile quod die noctuque horarum jugiter indicaret quantitatem*<sup>2</sup>. Quant aux livres, s'il arrivait qu'on fût entièrement démuné de doubles, on consentait quelquefois à prêter l'original, à condition qu'il serait rendu après avoir été copié; c'est ainsi que Loup, abbé de Ferrières, obtint de Benoît III la concession temporaire du commentaire de S. Jérôme sur Jérémie, du *De oratore* de Cicéron, des *Institutions* de Quintilien et du commentaire de Donat sur Ténence<sup>3</sup>.

Le goût de l'antiquité profane était alors si vif, qu'à la fin du X<sup>e</sup> siècle, Gerbert de Reims, qui devint le pape Silvestre II, écrivait à un ami : *Nosti quanto studio librorum exemplaria undique conquiram, nosti quol scriptores in urbibus aul in agris Italiae passim habeantur et : bibliothecam assidue comparans Romae ac in aliis Italiae partibus auctorum exemplaria multitudine nunnum redemit*<sup>4</sup>; ainsi, il achetait à prix d'or les manuscrits des auteurs classiques, mais il entretenait dans les villes et jusque dans les campagnes de l'Italie des copistes chargés de reproduire ceux qu'il ne pouvait acquérir. Ce même Gerbert écrivait à Étienne, diacre romain : *Suelonios, Tranquillos Quintosque Aurelios cum ceteris, quos nosti... remilles et quae nomini tuo convenientia ediscas*<sup>5</sup>.

D'autre part, l'Église romaine accroissait jalousement ses collections. En 783, Charlemagne offrait au pape Hadrien I<sup>er</sup> le psautier de sa femme défunte Hildegarde. Vers 839, Agnellus de Ravenne est à la recherche d'un *grande volumen mire exaratum* par ordre de l'évêque Maximien (546-553) qui contenait *quidquid ad Ecclesiae ritum pertinet* et qu'on disait *Romam transmeasse*<sup>6</sup>. Raban Maur offrit au pape (827-844) un livre sur la sainte croix *conscriptum tempore prisco, Principi apostolico numera missa Petro*<sup>7</sup>; enfin l'empereur Michel *misit ad beatum Petrum apostolum per manum Lazari monachi et pictoriae artis nimie eruditi... evangelium* en grec. L'icône-clasme entraîna la fuite de nombreux moines grecs qui gagnèrent l'Italie et Rome où ils apportèrent les livres enluminés qu'ils avaient pu soustraire à la brutalité des hérétiques. De ce nombre était un manuscrit ΕΟΡΤΩΝ Κ(Α)Β(Α)ΓΙΩΝ ΟΛΘ ΤΩ ΕΤΟΥΣ (*Kalendarium festorum et sanctorum lotius anni*) mentionné sur le texte épigraphique d'une donation faite au monastère de S.-André *ad clivum Scauri*, où vivait une communauté byzantine<sup>8</sup>.

III. DU VIII<sup>e</sup> AU IX<sup>e</sup> SIÈCLE. — A cette époque, Rome fut un véritable centre de fabrication ou d'acquisition de livres. Les papes, les particuliers en font copier, en achètent, en reçoivent, en donnent. *Le scrinium* et la bibliothèque du Latran, la bibliothèque particulière et l'*Archivum* spécial de la basilique vaticane, les basiliques, les églises, les monastères de Rome regorgent de volumes.

Tout d'un coup, ces immenses richesses bibliographiques s'effondrent. A peine quelques manuscrits antérieurs au X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> siècle surnagent-ils, épaves des archives et de la bibliothèque pontificales. On suit encore la trace de celles-ci jusqu'au commencement du XII<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup> : au-delà, tout vestige s'efface. J.-B. de Rossi a découvert, avec son habituelle sagacité, la principale cause de cette ruine étrange, que les historiens renonçaient à expliquer. On sait combien Rome fut troublée au Moyen Âge : non seulement les églises et les monastères urbains souffrirent cruellement de ces désordres, mais les papes durent plus d'une fois quitter la ville, ou, dans la ville même, demander à des lieux mieux protégés une sécurité que le palais du Latran avait cessé de leur offrir. Les archives de l'Église les suivaient dans leurs pérégrinations : les documents qui en proviennent ont été trouvés dans des monastères hors de Rome<sup>10</sup>. C'est de préférence dans une forteresse, au pied du Palatin, vers Ste-Marie-Nouvelle et l'Arc de Titus, que les pontifes cherchaient un asile. Une tour destinée à recevoir les archives, *lurris chartularia*, y avait été construite : on y transféra les papiers et les livres<sup>11</sup>. Malheureusement, les fidélités sur lesquelles comptaient les papes étaient des fidélités à la manière italienne : les Frangipani, vassaux de l'Église romaine et châtelains de la forteresse pontificale, abandonnèrent leur légitime seigneur pour se rallier à Frédéric II : ils livrèrent aux impériaux « tout ce qu'ils tenaient de l'Église romaine, depuis le Palatin jusqu'au Colisée<sup>12</sup>. » Ainsi, non seulement la tour des archives, mais les archives elles-mêmes, avec leurs registres, leurs chartes, leurs volumes, tombèrent-elles aux mains des ennemis du Saint-Siège. On peut mesurer la grandeur du désastre à ce fait qu'il n'existe plus rien du *scrinium* et en particulier des *regesta* pontificaux antérieurement au règne d'Innocent III. Ce grand pape rétablit ou plutôt créa de nouveau les archives de l'Église romaine : « son avènement, a dit L. Delisle, fut une ère nouvelle pour la chancellerie pontificale ». Il installa le dépôt d'archives au Vatican pendant que la bibliothèque se réorganisait peu à peu au Latran, où Boniface VIII en fit dresser l'inventaire l'an 1295<sup>13</sup>.

IV. AUX XIII<sup>e</sup> ET XIV<sup>e</sup> SIÈCLES ET DEPUIS. — Le grand réformateur de la chancellerie des papes, Innocent III, le fut aussi des archives. Innocent III fit bâtir auprès de S.-Pierre la nouvelle chancellerie, et à côté, il fit déposer les archives. En fait, la série actuelle des registres de lettres des souverains pontifices commence à Innocent III. La série antérieure des registres déposés en divers lieux du Latran, à la tour *chartularia*, au mont Soracte, etc., ne fut sans doute pas réunie à la série Innocentienne, comme l'appelle J.-B. de Rossi; cette dernière série, en effet, a été conservée en entier — sauf quelques registres, — et l'autre au contraire a péri, tout entière, on peut le dire, puisque le volume du registre de Jean VIII, celui du registre de Grégoire VIII, cités souvent comme

<sup>1</sup> *Cod. Carolin.*, n. xxv, édit. Cenni, *Monum. dom. pont.*, t. 1, p. 148. — <sup>2</sup> Cassiodore, *De instit. divin. liter.*, c. xxx.

<sup>3</sup> Muratori, *Antiq. ital.*, t. III, p. 835. — <sup>4</sup> *Epist.*, XLIV, c. xxx. — <sup>5</sup> *Epist.*, XL. — <sup>6</sup> Agnellus, *Vite pontif. Ravennat.*, édit. Waitz, *Scriptor. rer. Langob. et Ital.*, fasc. vi-ix, p. 332. — <sup>7</sup> Dümmler, *Poet. lat. med. aevi*, t. II, p. 161.

— <sup>8</sup> Cf. De Rossi, *De origine*, p. LXXXVI; Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, t. 1, p. 476. — <sup>9</sup> De Rossi, *De origine*, p. xcii. — <sup>10</sup> *Id.*, *ibid.*, p. xciv. — <sup>11</sup> *Id.*, *ibid.*, p. xciv. — <sup>12</sup> *Id.*, *ibid.*, p. xcvi. — <sup>13</sup> P. Allard, *Les archives et la bibliothèque pontificales*, dans *Études d'hist. et d'archéol.*, in-12, Paris, 1899, p. 118-139.

des registres pontificaux, n'ont pas appartenu à la série originale et authentique des premières archives. Comment ces registres de la série antérieure à Innocent III ont-ils péri? On l'ignore. Ils semblent exister encore au XIII<sup>e</sup> siècle, car ils sont cités par Honorius III et Grégoire IX, mais depuis lors on en a perdu la trace. Ont-ils été détruits lorsque la tour *chartularia*, après avoir été le théâtre de sanglants combats livrés par les Frangipani, châtelains du pape, contre les adversaires de la papauté, fut cédée traitreusement à Frédéric II, en 1244? Peut-être.

On a souvent répété, sur la foi d'un historien allemand, ennemi avéré du catholicisme, qu'aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, l'Église de Rome fit vendre ses manuscrits et perdit ainsi ses *codices*, à l'exception de quelques livres liturgiques. C'est un mensonge tendancieux et le texte invoqué par Gregorovius pour le soutenir prouve tout simplement le contraire. J.-B. de Rossi en établit le sens précis : un auteur enthousiaste, célébrant la richesse de la bibliothèque du monastère de Pompose en 1093, écrit qu' « aucune Église, ni ville, ni province, ni même enfin Rome, ne peut le disputer à Pompose ». Rome apparaît là évidemment pour désigner le lieu où se trouvait, croyait-on, la plus riche bibliothèque : *Nulla ecclesia, neque urbs, neque provincia, tandem ne ipsa Roma, orbis caput, et cetera laudibus Pomposiae, copia sanctorum fortunatae librorum*. Nous pouvons faire remarquer que les exemplaires intacts et les fragments des anciens index de manuscrits sont d'une grande utilité pour l'histoire littéraire. Le volume n. 1877 du fonds palatin nous a conservé un précieux recueil de documents du IX<sup>e</sup> siècle, concernant les monastères de la région rhénane. Dans ces vieux catalogues apparaît déjà une ébauche de classification par ordre de matières, et aussi de tables alphabétiques; ils sont d'une telle exactitude que nous pouvons aujourd'hui reconnaître précisément ce qui nous reste des manuscrits décrits dans ces inventaires primitifs. Nous en trouvons des exemples jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle environ.

Mais au XIV<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques monastiques étaient tombées dans un état déplorable, et celui des bibliothèques des basiliques et des églises cathédrales n'était guère meilleur. A Rome enfin, les luttes de la papauté et de l'empire avaient causé aux archives les dommages irréparables que nous avons rappelés plus haut. C'est donc une chose très remarquable que la mention au temps de Nicolas IV (1288-1291) des *gazophilacia antiquorum monasteriorum Romae*, contenant *libros et privilegia ex papyro scripto ex litteris non intelligibilibus, nam figurae nec ex toto graecae nec ex toto latinae erant*<sup>1</sup>. C'est-à-dire que c'étaient des écritures en ancienne cursive latine, comme il y en a dans les papyrus de Ravenne, inintelligibles pour les paléographes du temps et même pour les savants du XV<sup>e</sup> siècle. Quant au contenu des archives au XIII<sup>e</sup> siècle, nous pouvons considérer comme une sorte d'inventaire des privilèges et diplômes impériaux qui en faisaient partie en 1245, les copies que le pape Innocent IV en fit faire au concile de Lyon, qui furent conservées dans le monastère de Cluny et qui nous sont parvenues dans un manuscrit contemporain, le n. 2546 du fonds Ottobonien. Il ne reste nulle trace, nulle indication, des véritables catalogues des anciennes bibliothèques et des *serinia* de l'Église romaine et de ses archives à l'époque la plus reculée du Moyen Âge.

<sup>1</sup> Simonis Januensis, *Clavis sanationis*, Venetiis, 1514, p. 37. — <sup>2</sup> Fr. Ehrle, *Historia bibliothecae Romanorum pontificum tum Bonifacianae tum Avenionensis enarrata et antiquis eorum indicibus alisque documentis illustrata*, in-8°, Romae, 1890. — <sup>3</sup> *Antiquit. ital.*, t. VI, p. 76. —

Antérieurement à la constitution de la bibliothèque du Vatican telle qu'elle existe aujourd'hui et dont les origines ne datent que du XV<sup>e</sup> siècle, le Saint-Siège a possédé deux bibliothèques dont les livres ont été dispersés au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle. La première, dont les vicissitudes peuvent être suivies pendant un demi-siècle, depuis 1295 jusqu'en 1345, doit être appelée *Bonifaciana*, du nom de Boniface VIII, sous le pontificat duquel, elle fut organisée. La seconde, fondée en Avignon par le pape Jean XXII a duré jusqu'au pontificat de Martin V, en 1417.

La bibliothèque de Boniface contenait environ sept cents livres, qui furent portés de Rome à Pérouse en 1304, et, un peu plus tard, avant l'année 1319, de Pérouse dans le couvent des cordeliers d'Assise, où ils devaient être encore en 1345. Après cette date, on en perd la trace. Pour la période d'un demi-siècle pendant laquelle on la peut suivre, il est possible d'utiliser quatre inventaires, savoir : celui dressé à Rome en 1295, celui dressé à Pérouse en 1311 et les deux autres dressés à Assise en 1327 et 1339.

La seconde bibliothèque pontificale, celle des papes d'Avignon, était beaucoup plus considérable que la précédente. Des débris importants en sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale de Paris, au Vatican et dans la bibliothèque Borghèse. L'histoire en a été reconstituée par le cardinal Fr. Ehrle<sup>2</sup> à l'aide d'informations très sûres puisqu'elles sont tirées des livres même conservés à Paris et à Rome, des lettres des papes contenues dans les registres pontificaux du XIV<sup>e</sup> siècle, des comptes de la chambre apostolique, des inventaires des biens dévolus au Saint-Siège en vertu du droit de dépouille, des inventaires des livres conservés au palais d'Avignon en 1369 et en 1375.

Après que la cour papale se fut transportée d'Italie en France, la collection des registres, diplômes et documents de tout genre, ainsi que les manuscrits, fut transportée également avec le trésor du Saint-Siège apostolique, d'abord à Assise, puis à Avignon. En 1327, Jean XXII en ordonna l'inventaire à Assise. Des catalogues authentiques en furent rédigés à Avignon en 1336-1339, 1367 et 1369. Muratori a publié le dernier<sup>3</sup>. La culture renaissante des lettres exigeait cependant alors de nouvelles récoltes de livres et d'exemplaires corrigés des œuvres de l'antiquité, que recherchaient avec soin et sagacité les savants de cette grande époque. On sait la faveur avec laquelle les papes secondèrent la renaissance des études classiques. Ils eurent en Avignon leur bibliothèque particulière; ils l'enrichirent d'ouvrages des classiques dont purent profiter les savants, Pétrarque en particulier<sup>4</sup>. L'antipape Benoît XIII transféra au château de Peñíscola, en Catalogne, une grande partie de la bibliothèque d'Avignon et des archives. Le catalogue des manuscrits qui y furent portés en 1408 est conservé dans le manuscrit latin 5156 a de la Bibliothèque nationale de Paris. Quand le schisme d'Occident eut pris fin, beaucoup de ces manuscrits ne vinrent pas à Rome, mais furent donnés au collège institué à Toulouse par le cardinal Pierre de Foix et furent enfin misérablement dispersés au XVII<sup>e</sup> siècle. C'est dans cet état d'appauvrissement que la bibliothèque des papes nous est montrée par le célèbre Ambroise Traversari; il y trouva bien à Rome, en 1432, des manuscrits grecs, mais aucun de ces livres uniques et inconnus dont il poursuivait les traces avec tant de sagacité.

Nicolas V voulut réparer splendidement les pertes

<sup>4</sup> M. Faucon, *La librairie des papes à Avignon, d'après les registres des comptes et l'inventaire des archives Vaticanes*, in-8°, Paris, 1886; cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVII, 1886, p. 158-160; t. XLVIII, 1887, p. 297.

de la vieille bibliothèque du Saint-Siège et de la bibliothèque d'Avignon; il s'appliqua à fonder, pour l'usage de toute la cour, la célèbre bibliothèque que les contemporains, et surtout le bibliothécaire Vespasiano Fiorentino élevèrent aux nues. Giovanni Tortelli en fit un catalogue dont nous déplorons la perte, et la déclara : *omnium quae fuerunt praestantissimam*. Des hommes érudits et habiles furent envoyés à grands frais *ad diversas extremasque mundi partes*, pour la doter des ouvrages perdus de l'antiquité sacrée et profane.

On a accusé Calliste III d'avoir dispersé le trésor littéraire amassé par son glorieux prédécesseur. Cette accusation a été examinée et réfutée par Eug. Müntz (voir *Dictionn.*, t. XI à ce nom) qui a fait connaître, d'après le manuscrit 3959 du Vatican, l'inventaire authentique des manuscrits de Nicolas V trouvés dans le palais par son successeur Calliste III et conservés par ce dernier<sup>1</sup>.

La grande entreprise qui fit tant d'honneur à Nicolas V fut conduite à son complet achèvement par Sixte IV, qui donna une forme stable à la *Bibliotheca palatina publica*, distincte de la *secreta*, c'est-à-dire des archives et de la bibliothèque privée du pontife dans le palais du Vatican. Elle fut classée, par ordre de matières et d'auteurs, et Demetrio Lucense, sous les ordres de Platina, en fit le remarquable inventaire dont on possède l'original et plusieurs exemplaires anciens. Le fameux bibliographe G.-B. Struvius en eut une copie et en publia des extraits. D'autres inventaires en furent dressés sous Innocent VIII et sous Léon X. On possède les inventaires qui furent faits en 1484, vers 1498 et en 1518, ce dernier par Zanobi Acciavioli, et non comme on l'a écrit par Fauste Sabeo, lequel est postérieur. La communication des manuscrits du Vatican au xv<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle ne fut pas seulement donnée aux personnes qui fréquentaient la bibliothèque; on en accordait le prêt au dehors. Les registres authentiques en font foi, de même que les reçus originaux des savants. Ce sont là de notables monuments de la culture et des études de la cour de Rome à cette époque classique. La plupart des manuscrits recueillis par Léon X et Clément VII — les Médicis — enrichirent ensuite la bibliothèque de Florence : car, au Vatican, il y avait alors comme l'indiquent les vers de Brandolini, quatre bibliothèques : deux publiques, celle des manuscrits latins et celle des manuscrits grecs; une secrète et une particulière à chaque pape, qui revenait à sa famille.

Lors du sac de Rome par l'armée du connétable de Bourbon en 1527, la bibliothèque du Vatican eut sa part des dommages communs; elle perdit ses inventaires que cependant on retrouva plus tard. Un nouveau catalogue des manuscrits fut dressé *jussu et industria cardinalis Sanctae Crucis*, c'est-à-dire de Cervini, depuis pape sous le nom de Marcel II<sup>2</sup>. Il se transforma en trois grands volumes, sous les pontificats de Paul III et de Jules III<sup>3</sup>. Ces volumes servirent à l'usage ordinaire de la bibliothèque *publica et secreta* pendant tout le xvi<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> et au commencement du xvii<sup>e</sup>, jusqu'à l'achèvement des six premiers tomes du grand inventaire actuel dont on lira dans un moment l'esquisse.

Les richesses de la bibliothèque ne cessaient de

croître. Pie IV ordonna à O. Panvinio de recueillir les livres de toutes les langues. Parmi les nouvelles acquisitions de la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle se plaçaient au premier rang les manuscrits de Colocci, ceux des Manuce, ceux de Panvinio et les inestimables manuscrits et livres annotés que légua Fulvio Orsini. Le possesseur de tant de trésors en avait fait lui-même le catalogue, dont l'original se trouve dans le manuscrit n. 7205 du fonds du Vatican, et dont Bertrani a signalé la valeur. Mais, ni Orsini, ni d'autres ne songeaient alors à publier de tels catalogues. Il n'en est pas même fait mention dans les livres qui donnent la description du nouveau local affecté par Sixte-Quint à la bibliothèque apostolique de son splendide édifice, de ses richesses littéraires et des sommes affectées à leur conservation et à leur augmentation.

Déjà, même avant Sixte-Quint, sous le court pontificat du savant Marcel II, et ensuite sous celui de Paul IV, on avait annexé à la bibliothèque la célèbre typographie vaticane et institué les fonctions de correcteur pour l'impression exacte des anciens textes sacrés et des Pères de l'Église. Les correcteurs surveillaient avec un soin tout spécial la pureté des copies des écrivains grecs, employés du matin au soir au Vatican à transcrire les anciens textes dont la bibliothèque manquait ou à faire de nouvelles copies de ceux qui périssaient de vétusté. De la recherche et de l'étude spéciale des manuscrits grecs a dû naître le désir d'en faire connaître sous une forme quelconque les index et les catalogues.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, les copies manuscrites des index grecs du Vatican se multiplièrent; on en rencontre à l'Escurial, à la bibliothèque du roi et chez Colbert à Paris, dans la collection de la reine de Suède, à la Slusiana à Rome et ailleurs. Le père Antoine Possevin<sup>1</sup>, dans son *Apparatus sacer*, publié à Cologne en 1608, recueillit le premier et donna à l'impression une série d'index des manuscrits grecs des principales bibliothèques où la Vaticane est représentée. En 1636, Ath. Kircher publia le catalogue des manuscrits coptes et, de 1675 à 1693, Bartolucci publia celui des manuscrits hébreux.

Tous ces efforts ne laissaient pas de rendre l'exploration de la bibliothèque assez difficile. Il serait intéressant et utile de tracer un tableau des conditions faites aux travailleurs par les bibliothécaires et du monde de copistes dont il fallait solliciter les services. L'*Iter Italicum* de Mabillon, sa correspondance et celle de Dom Michel Germain avec Dom Cl. Estiennot et Dom Jean Durand contiennent la plupart des éléments d'une étude piquante sur ce sujet qu'il n'est pas possible de présenter ici : périodes de fermeture, heures d'accès, humeur des bibliothécaires, méfiances, jalousies, refus de communication.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, Dom Bernard de Montfaucon (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce nom), embrassant dans sa vaste intelligence et dans son labeur infatigable toutes les bibliothèques, donna la *Bibliotheca bibliothecarum manuscripta* et s'attacha à ce travail même dans la Vaticane où on lui accorda le libre usage et la faculté de dépouiller tous les volumes de catalogues rassemblés dans le cours du xvii<sup>e</sup> siècle. Montfaucon fit d'abondants extraits, non seulement des sept volumes alors existants de l'inventaire latin proprement appelé « Inventaire du Vatican », mais aussi des plus

<sup>1</sup> E. Müntz, *La bibliothèque du Vatican sous les papes Nicolas V et Calixte III*, dans *Revue critique*, t. XX, 1886, p. 282-293. — <sup>2</sup> Dans le manuscrit 3946 du fonds du Vatican, lequel est faussement indiqué comme renfermant un inventaire à la Vaticane dressé par l'ordre de Bessarion. — <sup>3</sup> N. 3967-3969 du fonds du Vatican. — <sup>4</sup> E. Müntz, *La bibliothèque du Vatican au XVI<sup>e</sup> siècle*,

*Notes et documents*, in-18, Paris, 1887; P. Batiffol, *La Vaticane de Paul III à Paul V, d'après des documents nouveaux*, in-18, Paris, 1890; cf. *Revue des questions historiques*, t. XLV, 1889, p. 177-218. — <sup>5</sup> Cf. H. Omont, *Un nouveau catalogue des manuscrits grecs du Vatican au XVI<sup>e</sup> siècle*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLVII, 1886, p. 694-695.

anciens catalogues et des index grecs. Il découvrit un vieil index de la bibliothèque de la reine de Suède, et celui des manuscrits de Petau, dont les numéros tombés en désuétude, loin d'aider, entravaient les recherches et amènent souvent des erreurs. Il ne tint compte ni du fonds d'Urbain, ni du fonds Palatin. Mais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, quand parut la *Bibliotheca bibliothecarum*, elle ne pouvait suffire aux désirs des savants et n'était pas au niveau des progrès de la bibliographie des manuscrits.

Dans les pays les plus lettrés, on se préparait à faire imprimer les catalogues particuliers des meilleures collections de manuscrits en toutes langues, avec un grand appareil de notes et de descriptions. L'index des manuscrits grecs *Vaticani-Palatini* de Sylburg fut publié à Francfort en 1702. Rome ne tarda pas à s'associer au but commun des savants et des bibliothécaires. J.-S. Assemani fit paraître de 1719 à 1728 les trois tomes de la *Bibliotheca orientalis Clementino-Vaticana*, fruit du merveilleux trésor de manuscrits recherchés par lui-même en Orient et acquis au Vatican par la munificence de Clément XI, qui assura également à la bibliothèque la possession des manuscrits grecs du fameux Aeneas Silvius, le pape Pie II. Innocent XIII ayant succédé à Clément XI, on s'occupait en 1721 à préparer pour l'impression le catalogue complet de tous les manuscrits en toutes langues. En 1736, le travail se continuait. De 1756 à 1759, sous les auspices de Benoît XIV, parurent les trois premiers tomes du *Catalogus bibliothecae apostolicae Vaticanae codicum iuss. in tres partes distributus; in quarum prima orientales, altera graeci, tertia latini, italici aiorumque europaeorum idiomatum codices*, ed. Steph. Evodius et Joseph Simon Assemani. L'ensemble de ce gigantesque catalogue devait occuper vingt volumes, décrivant *non modo scriplorum nomina ac singulorum voluminum argumenta, sed ea quoque quae prae caeteris conspicua notatuque digna in codicibus occurrunt*. Ce programme grandiose était conforme à l'esprit du temps; néanmoins l'entreprise était disproportionnée aux moyens et aux forces de l'homme, plusieurs vies très longues n'y eussent pas suffi. En 1768, un incendie dévora les six premières feuilles du IV<sup>e</sup> volume et les Assemani perdirent courage. Ce désastre et les convulsions politiques de la fin du siècle mirent fin à une époque féconde et glorieuse de la bibliothèque Vaticane<sup>1</sup>.

#### V. LES CATALOGUES DES MANUSCRITS DU VATICAN.

— Leur histoire a dû commencer, il y a très longtemps, et même avant celle du célèbre Platina qui a décrit les manuscrits de la bibliothèque apostolique confiée à ses soins, et placée en un lieu plus digne d'elle par le pape Sixte IV. Ces inventaires sont nombreux et dignes d'intérêt<sup>2</sup>, mais ne suffisent plus aux recherches littéraires telles qu'on les conçoit de nos jours.

En 1620, ou environ, les frères Rainaldi avaient déjà terminé les six premiers grands tomes de l'inventaire des manuscrits latins, avec l'énorme volume de la table alphabétique. Au cours des années suivantes, le tome VII vint s'y ajouter; vers le même temps, les trois tomes des manuscrits grecs furent achevés. La fameuse bibliothèque palatine, apportée en 1623 de Heidelberg à Rome, fut décrite en deux tomes, l'un pour le latin, l'autre pour le grec. Puis vinrent la bibliothèque des ducs d'Urbain et la bibliothèque Alexandrine laissée par la reine Christine de Suède; les inventaires en furent bientôt rédigés, en trois volumes latins et un grec pour la première<sup>3</sup>, en un

latin et un grec pour la seconde. Les manuscrits en langues orientales furent tous décrits en un volume spécial. Si bien qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la bibliothèque du Vatican avait déjà à sa disposition dix-neuf grands tomes de ses inventaires, sans compter les index et répertoires alphabétiques. Tout cela fut l'œuvre d'hommes habiles, versés dans les langues savantes, dirigées par les conservateurs de la bibliothèque, tous érudits parmi les meilleurs de cette époque si cultivée, les Nicolas Alemanni, Léon Allacci, Félix Conteleri, Luc Holsten, Emmanuel Schelstrate.

L'œuvre du siècle suivant, le XVIII<sup>e</sup>, ne fut ni moins active ni moins fructueuse. La bibliothèque s'étant enrichie par l'acquisition des bibliothèques Ottobonienne et Capponienne, les fonds de manuscrits de chacune d'elles eurent leurs inventaires spéciaux. Celui de l'Ottobonienne est en deux volumes, grec et latin, composés au Vatican. Ruggeri, dans l'histoire de la bibliothèque du cardinal Ottoboni, publiée par Maï, déplore la perte des index dressés par le célèbre Fr. Bianchini. Mais J.-B. de Rossi les a découverts parmi les papiers de ce grand érudit, dans la bibliothèque capitulaire de Vérone. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Vaticane vit ses trésors s'accroître principalement par les acquisitions des manuscrits en langues orientales et par les savantes études des Assemani (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom) qui furent, pendant les deux tiers du siècle, préposés à la garde de la bibliothèque par Clément XI et par ses successeurs. L'impression resta longtemps abandonnée mais le projet ne fut pas pour cela oublié. Sous le pontificat de Pie VI, le P. Fr. Ant. Zaccaria<sup>4</sup> demandait une édition des catalogues grecs et latins, mais entre 1790 et 1815 on ne put rien entreprendre dans ce but. Après le retour de Pie VII à Rome, Angelo Maï (voir *Dictionn.*, t. X, à ce nom) renouvela l'entreprise devenue d'autant plus nécessaire que vers la fin du XVIII<sup>e</sup> et le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, les trésors manuscrits du Vatican s'étaient beaucoup accrus. Leurs inventaires s'accrurent également, principalement par l'effort de Gaetano Battaglini et sous l'impulsion de Gaetano Marini (voir *Dictionn.*, t. X, à ce nom). C'est alors que furent dressés les tomes VIII, IX et X de la série latine, ainsi qu'un tome de la section grecque, contenant les manuscrits Basiliens et Colonniers nouvellement acquis et un tome des manuscrits grecs de la bibliothèque Palatine revenue de Paris à Rome en 1814. Sous le pontificat de Pie IX, on avait déjà commencé le tome XI de la série latine, auquel collaboraient volontairement aussi les professeurs de langues orientales, puis le tome XII, qui n'était pas terminé quand survint le mois de septembre 1870.

Alors Pie IX institua une commission spéciale des fonctionnaires supérieurs de la bibliothèque, présidée par le cardinal Pitra, chargée d'examiner l'état de ce grand organisme et de juger ce qu'il y avait à faire pour que, dans les nouvelles et tristes conditions où se trouvait le Saint-Siège, il ne restât rien qui ne fût enregistré ou décrit. En moins de cinq ans le tome XII de la série latine, déjà commencé, fut achevé et le tome XIII rédigé en entier; le tome IX, qui était ébauché d'une façon très informelle, fut refait d'un bout à l'autre; on dressa les index alphabétiques des nouveaux tomes latins, et l'on revit celui des manuscrits grecs des collections Basilienne et Colonnienne. Dans les tomes nouveaux furent décrits les précieux papiers et les manuscrits anciens provenant du don d'Angelo Maï et les volumineux documents de Maz-

<sup>1</sup> De Rossi, dans *Aurora*, 25, 27, 28, 29 avril 1880. —

<sup>2</sup> Gyth, *Spicilegium Vaticanum*, Frauenfeld, 1838; De Reumont, dans *Archivio storico italiano*, nouv. série, t. VIII, p. 132. — <sup>3</sup> L'ancien inventaire de la bibliothèque

des ducs d'Urbain a été mis en lumière par Gasti, dans *Giornale storico degli archivi toscani*, t. VI et VII. — <sup>4</sup> Cf. Lunadoro, *Relazione della corte di Roma, accresciuta ed illustrata da Francescantonio Zaccaria*, Roma, 1774, p. 237.

zuchelli<sup>1</sup> pour l'histoire des écrivains de l'Italie<sup>2</sup>.

[A partir de 1902 commence la publication, à une cadence assez rapide, de catalogues imprimés. Rédaction et publication se poursuivent actuellement, avec une précision et une rigueur scientifiques sans cesse accrues, dont témoignent par exemple le volume concernant les *Vaticani Graeci 330-603* publié en 1937 par Mgr Devresse, ou les deux tomes des *Reginenses Latini 1-250, 251-500*, dus à dom Wilmart et dont le second a paru, après la mort de celui-ci, en 1945.

Depuis 1928, la rédaction des catalogues imprimés est doublée de la constitution d'un index détaillé sur fiches.]

L'étendue donnée à ce paragraphe concernant la bibliothèque du Vatican doit suffire à montrer qu'il ne s'agit que d'une esquisse telle qu'on peut l'introduire dans un dictionnaire et non de l'histoire d'un dépôt dont l'importance demanderait plusieurs volumes et une compétence à laquelle nous ne prétendons pas. Les vicissitudes de la Bibliothèque et des Archives vaticanes à l'époque de la Révolution et du premier Empire ont fait l'objet de recherches multiples aussi bien en France qu'à l'étranger. Rappelons entre autres : Amédée Gachard, *Les Archives du Vatican*, in-8°, Bruxelles, 1874. — *Memorie storiche dell' occupazione e restituzione degli Archivi della S. Sede e del riacquisto de' Codici e Museo numismatico del Vaticano, e de manoscritti e parte del museo di storia naturale di Bologna*, dans *Regestum Clementis papae V*, t. 1, p. ccxxviii-cccxxv. Ce mémoire, rédigé à Paris, en 1816, par Marino Marini, se rapporte plus spécialement à l'enlèvement et à la restitution des archives. Il a été résumé par L. Delisle, dans *Journal des savants*, 1892, p. 429-441, 489-501 (voir *Dictionn.*, t. X, au nom MARINI), et il faut y ajouter les documents publiés par P. Batiffol sur l'histoire de la Vaticane en 1798-1799, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1889, p. 106-113, surtout il faut recourir à Eug. Müntz, *La bibliothèque du Vatican pendant la Révolution française*, dans *Mélanges Julien Havel*, in-8°, Paris, 1895, p. 579-591.

Nous avons déjà dépassé de façon notable la limite chronologique que nous nous étions assignée. L'histoire d'un dépôt de livres tel que celui de la bibliothèque apostolique est chose mouvante malgré son apparence sédentaire : acquisitions, translations, se réalisent sur de telles proportions qu'on a grand-peine à les suivre et à s'y reconnaître. On apprend un jour que les 300 000 volumes qui occupaient les appartements Borgia ont été déménagés dans la salle Léonine; un autre jour la bibliothèque Borghèse vient se fondre dans la bibliothèque Vaticane et on s'en réjouit, mais ceci ne relève plus de nos études.

VI. ESSAI DE CLASSEMENT ET DESCRIPTION DES MANUSCRITS LITURGIQUES. — En 1876, Léopold Delisle écrivait : « Quelques regrets que doive nous inspirer l'exil de nos manuscrits, il nous faut l'accepter comme un fait accompli; mais c'est pour nous un devoir de signaler ces débris de nos anciennes bibliothèques, de les décrire exactement, et de montrer le parti qu'on en peut tirer pour l'étude de notre histoire et de notre littérature. On ne saurait trop recommander aux Français qui séjournent à Rome, et en particulier aux archivistes paléographes de l'École française de faire connaître en détail les manuscrits dont ils obtiennent communication au Vatican. En réunissant les notices qu'ils en auraient

rédigés, nous aurions en quelques années un catalogue complet de collections qui, pour être la propriété du Saint-Siège, n'en restent pas moins l'un des trésors littéraires sur lesquels la France doit veiller avec la plus tendre sollicitude »<sup>3</sup>. *Vox clamantis in deserto*. Malgré l'exemple donné par L. Delisle lui-même dans la *Note* et dans le *Mémoire sur d'anciens sacramentaires* en 1886, ce fut un érudit étranger qui s'appliqua et donna l'œuvre suggérée dans ses *Libri liturgici bibliothecae apostolicae Vaticanae manuscripti, digessit et recensuit* Hugo Ehrensberger<sup>4</sup>, en 1897, sous les auspices du grand-duc de Bade! Et après avoir signalé et rangé suivant l'ordre alphabétique des noms de lieux une série de manuscrits d'origine française, Delisle répète que « plusieurs de nature à piquer la curiosité des savants qui s'occupent de l'histoire religieuse, littéraire et artistique de la France. Puissent-ils réserver quelques découvertes intéressantes à nos jeunes compatriotes de l'École de Rome »<sup>5</sup>.

Sur les 545 manuscrits inventoriés et décrits par H. Ehrensberger, qui a omis les *Evangelia per anni circulum*, nous ne rappellerons ici que ceux qui ont un rapport plus étroit avec nos études. [Pour la plupart, l'existence d'une description détaillée et récente nous dispensera de renvoyer à la bibliographie antérieure.]

**Reg. 316.** — *Sacramentaire mérovingien* : [A. Wilmart, *Codices Reginenses latini*, t. II, p. 200-204 : *velus Romanum sacramentarium tripartitum, quod Gelasianum non inmerito vocatur, quamvis Gallicanis orationibus auctum fuerit*; copié (à Corbie?) peu avant 750].

**Reg. 317.** — *Sacramentaire mérovingien* : [A. Wilmart, *ibid.*, t. II, p. 204-208; *velus Gallicanum sacramentarium, immo Augustodunense, Romanis orationibus intermixtis, quod concorditer e nota saec. XV* (f. 1) *Missale Gothicum adhuc vocatur*; école de Luxeuil, début du VIII<sup>e</sup> siècle, peut-être extrême fin du VII<sup>e</sup>].

**Reg. 257.** — *Sacramentaire mérovingien* : [A. Wilmart, *ibid.*, t. II, p. 22-24 : *Missale quod dicitur Francorum, reapse imperfectus libellus pontificalis missalique, praesertim e Romanis orationibus confectus ad Gallorum usum*; Saint-Denis (?), première moitié du VIII<sup>e</sup> siècle].

**Palat. 493.** — *Sacramentaire mérovingien* : VIII<sup>e</sup> siècle.

**Bibl.** : Tomasi, *Codices sacramentorum*, in-4°, Romae, 1680, p. 433-492; *Opera omnia*, édit. Vezzosi, Romae, 1751, t. VI, p. 369-415; Mabillon, *De liturgia gallicana*, 1685, p. 329-378; Muratori, *Liturgia romana velus*, in-fol., Venetiis, 1748, t. II, fol. 679; *P. L.*, t. LXXII, col. 339-382; Neale and Forbes, *The ancient liturgies of the gallican Church*, in-8; Burntisland, 1855, p. 151-208; Bethmann, dans Pertz, *Archiv*, t. XII, p. 336; L. Delisle, *Mém. sur d'anciens sacramentaires*, p. 73-79, n. v; E. Stevenson, *Codices Palatini latini*, t. 1, p. 163; A. Ebner, *Quellen und Forschungen*, p. 246; H. Ehrensberger, *Libri liturg. bibl. apost. Vatic.*, p. 387-389.

**Ollob. 313.** — *Sacramentaire de l'Église de Paris*. Seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle.

**Bibl.** : Muratori, *Liturgia romana velus*, t. 1, p. 72-74, col. 1-390; *Opera*, t. XII, 2<sup>e</sup> part., col. 491-1118; Bethmann, dans Pertz, *Archiv*, t. XII, p. 360; L. Delisle, *Note*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXVII, 1876, p. 483-485; *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, p. 149-150, 372-388; A. Ebner, *Quellen und Forschungen*, p. 231, 383, 455; H. Ehrensberger, *Libri liturg. bibl. apost. Vatic.*, 1897, p. 393-396.

*nuscripts du Vatican*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVII, 1876, p. 474. — <sup>4</sup> Grand in-8°, Fribourg Brisgovie, 1897, XII-591 p. — <sup>5</sup> L. Delisle, *Manuscrits liturgiques du Vatican*, dans *Journal des savants*, 1897, p. 284-299.

<sup>1</sup> Cf. E. Narducci, *Intorno alla vita del conte G. M. Mazuchelli ed alla collezione dei suoi mss. ora posseduta delle biblioteche Vaticane*, Roma, 1857. — <sup>2</sup> J.-B. De Rossi, dans *Aurora*, 13 février 1880. — <sup>3</sup> L. Delisle, *Note sur vingt ma-*

**Palat. 485.** — *Sacramentaire de Lorsch* (fragments). 11<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* : Bethmann, dans Pertz, *Archiv*, t. XII, p. 335; E. Stevenson, *Codices Palatini latini*, t. 1, p. 155-158; H. Ehrensberger, *Libri liturgici bibliothecae apostolicae Valicanæ*, 1897, p. 396-398.

**Reg. 337.** — *Sacramentaire carolingien* : [A. Wilmart, *Codices Regienses Latini*, t. II, p. 255-258 : *Romanum Sacramentarium quod a S. Gregorio Magno dispositum esse fertur, videlicet ex authentico libro quem Hadrianus papa I ad Carolum Magnum, sæc. VIII ex misit, deinceps ab Alcuino auctum*; Tours (?), vers 840-850].

**Reg. 567.** — *Sacramentaire de Sens* (fragment) : voir *Dictionn.*, au mot SENS; 10<sup>e</sup> s.

*Bibl.* : Bethmann, dans Pertz, *Archiv*, t. XII, p. 293; L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacram.*, p. 162-167, n. XLIII; De Rossi-Duchesne, *Martyrol. hieronym.*, dans *Acta sanct.*, novemb., t. II, 1<sup>re</sup> part., p. XIV, XXXVII; A. Ebner, *Quellen und Forschungen*, 1896, p. 242; H. Ehrensberger, *Libr. liturg. aposl. bibl. Vatic.*, 1897, p. 187-188.

**Palat. 495.** — *Sacramentaire bénédictin de Lorsch* : 10<sup>e</sup> siècle ou début du 11<sup>e</sup>.

*Bibl.* : Bethmann, dans Pertz, *Archiv*, t. XII, p. 337; L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacram.*, p. 238-240; E. Stevenson, *Codices Palatini latini*, t. 1, 1886, p. 166-167; A. Ebner, *Quellen und Forschungen*, p. 247; H. Ehrensberger, *Libri liturg. bibl. aposl. Vatic.*, 1897, p. 401-402.

**Vatic. 3543.** — *Sacramentaire bénédictin de Fulda* : 10<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* : A. Ebner, *Quellen und Forschungen*, p. 208; H. Ehrensberger, *Libr. liturg. ... Vatic.*, p. 402-403.

**Vatic. 3896.** — *Sacramentaire bénédictin de Fulda* : 10<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* : Giorgi, *De liturgia pontific. Roman.*, t. II, p. CXLIX; A. Ebner, *Quellen und Forschungen*, p. 212, 342; H. Ehrensberger, *Libr. liturg. ... Vatic.*, p. 404-405.

**Palat. 494.** — *Sacramentaire bénédictin* : a appartenu au monastère de Celle, diocèse de Mayence; 11<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* : Bethmann, dans Pertz, *Archiv*, t. XII, p. 337; E. Stevenson, *Codices Palatini latini*, t. 1, 1886, p. 165-166; A. Ebner, *Quellen und Forschungen*, p. 246; Hubel, dans *Katholik*, 1896, p. 551; H. Ehrensberger, *Libr. liturg. bibl. aposl. Vatic.*, p. 105-107.

**Palat. 499.** — *Sacramentaire bénédictin de Lorsch* : 11<sup>e</sup> siècle.

*Bibl.* : Giorgi, *Martyrologium Adonis*, Romæ, 1745, p. 704; Böhmer, *Fontes rerum germanicarum*, Stuttgart, 1851, t. III, p. 144; Bethmann, dans Pertz, *Archiv*, t. XII, p. 337; E. Stevenson, *Codices Palatini latini*, t. 1, p. 167; L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacram.*, p. 240-241, n. XCIII; A. Ebner, *Quellen und Forschungen*, p. 250; H. Ehrensberger, *Libri liturgici bibl. Vatic.*, p. 407-408.

**Psautier.** — **Reg. 11.** — *Psautier et hymnaire* : [A. Wilmart, *Codices Regienses latini*, t. 1, p. 26-30 : *Psalterium duplex, cum epistulis B. Hieronymi, cantibus, hymnis*; France du Nord (S.-Denis?), milieu du VIII<sup>e</sup> siècle].

**Homiliaire.** — **Reg. 33.** — *Homiliaire* : [A. Wilmart, *ibid.*, t. 1, p. 89 sq. : *S. Gregorii M. homiliae in evangelia ad liturgiam accommodatae, cum aliquot Ven. Bedae homiliis et aliorum*; Gaule, fin IX<sup>e</sup> siècle.]

VII. LIBRAIRIES BYZANTINES A ROME. — Les quelques lignes qui suivent viennent compléter ce qui vient d'être dit touchant les monastères grecs à Rome<sup>1</sup>. Du VII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, Rome possède une colonie grecque permanente. Groupée dans le quartier populeux et marchand qui s'étend du Vélabre à la Marmorata, aux pieds du Palatin et de l'Aventin, cette colonie a ses églises propres : Ste-Marie in Cosmedin ou in schola graeca, Ste-Anastasia, S.-Georges au Vélabre, S.-Césaire in palatio. Elle a aussi des monastères nombreux et quelques-uns renommés; S.-Érasme, S.-Sabas, S.-André, SS.-Étienne-et-Silvestre, Ste-Lucie de Renatis, SS.-Étienne-et-Cassien, Ste-Praxède, d'autres encore, sans oublier Ste-Marie in Campo Marlio, monastère de femmes qui possède le corps de S. Grégoire de Nazianze. Cette colonie d'émigrés et de fils d'émigrés, fidèles, prêtres, moines, artistes aussi, peintres et musiciens, est une population qui parle grec, qui écrit en grec. Elle suppose des écoles, des ateliers, une littérature, des librairies.

Le pape Paul I<sup>er</sup> (757), le même qui fonde le monastère grec des SS.-Étienne-et-Silvestre, qui en fait décorer l'église de peintures et de mosaïques, et y établit une communauté de moines grecs, ubi et monachorum congregationem constituens graece modulationis psalmodiae cynovium esse decrevit<sup>2</sup>. Paul I<sup>er</sup> envoie à Pépin une collection de livres grecs : Anliphonale et responsale, artem grammaticam, Aristotelis, Dionysii Areopagitae libros, geometricam, orthographiam, grammaticam, omnes graeco eloquio scriptas<sup>3</sup>. La souscription d'un manuscrit de Paris, copié en 1276, porte que « le présent livre a été copié sur un exemplaire trouvé dans l'antique bibliothèque de la sainte Église de la vieille Rome », et que ledit exemplaire était daté de l'an 759<sup>4</sup>. Un autre manuscrit de Paris, copié en 890, porte en marge de la vie de Ste Marina, qu'il renferme, une suite de scholies composées par Méthodius, le patriarche de Constantinople, « scholies, est-il dit, insérées par lui au passionnaire qu'il écrivit de sa main, alors qu'il séjourna à Rome, près de S.-Pierre », ad sanctum Petrum<sup>5</sup>. Méthodius était moine à Constantinople d'où il fut chassé par la persécution de Léon l'Arménien (813-820); il se réfugia à Rome. Dans la correspondance de Théodore Studite on trouve nombre de lettres de cette époque, adressées à des membres de sa communauté, émigrés de la sorte à Rome. Encore dans un manuscrit de Paris, lequel comprend le texte grec de la vie de Ste Anastasia, il est dit, à la fin de cette vie, qu'elle fut « traduite du latin en grec par Théodore, alors qu'il était à Rome, envoyé pour l'union de la foi orthodoxe » et que le texte latin en avait été « découvert par lui dans la maison de Ste-Anastasia<sup>6</sup> ». Cette souscription n'est qu'une copie de la souscription originale, le manuscrit qui la donne étant du XI<sup>e</sup> siècle, et ce Théodore n'étant autre que le Théodore envoyé en 824 par Michel le Bègue à Louis le Pieux pour négocier avec ce prince et le pape Eugène II une entente au sujet des Iconoclastes<sup>7</sup>. Elle ne nous en fournit pas moins une mention précieuse, celle de la donus sanctae Anastasiae, et de l'édition grecque qui s'y fait des actes de la sainte. Une inscription grecque du monastère de S.-André ad cliuvm Scauri énumère les divers titres d'une donation faite au monastère, et cite une ménée grec : « le livre des fêtes et des saints de toute l'année<sup>8</sup> ». A la fin du IX<sup>e</sup> siècle, Anastase, abbé de Ste-Marie in Transsevère, est occupé à traduire en

<sup>1</sup> P. Batiffol, *Librairies byzantines à Rome*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. VIII, 1888, p. 297-308. —

<sup>2</sup> *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. 1, p. 461. —

<sup>3</sup> Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 2351. — <sup>4</sup> Ms. Paris. grec. 1115, fol. 306. — <sup>5</sup> Ms. Paris. grec. 1470, fol. 141. —

<sup>6</sup> Ms. Paris. grec. 1451, fol. 126. — <sup>7</sup> Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XIV, col. 419; Usener, dans *Jahrbücher für protestantische Theologie*, 1887, p. 216. — <sup>8</sup> De Rossi, *La bibbia offerta da Ceolfrido al sepolcro di S. Pietro*, 1888, p. 5.

latin toute une collection d'auteurs grecs ecclésiastiques. En d'autres termes, Rome, dans cette période qui va du VII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, est une place où l'on possède, d'où l'on expédie et où l'on copie des manuscrits grecs. Est-il possible de mettre la main sur quelqu'un de ces exemplaires d'origine romaine?

Le *Liber pontificalis* rapporte que c'est le pape Zacharie (741-752) qui publie la traduction grecque des *Dialogues* de S. Grégoire. Zacharie était grec, *natione graecus*; il possédait personnellement une bibliothèque importante, dont il donna une partie à S.-Pierre, *in ecclesia principis apostolorum omnes codices domus suae proprios qui in circuitu anni legun-*

*tur ad malutinos armarium opere ordinavit*; et, nous dit-on plus loin, *suo prudentissimo studio quos beatae recordationis Gregorius papa fecit quattuor dialogorum libros de latino in graeco transtulit eloquio et plures qui latinam ignorant lectionem per eorum inluminavit lectionem historiarum*<sup>1</sup>. La version grecque des *Dialogues* est ainsi une édition romaine du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle. Le manuscrit le plus ancien qui en existe est le Vatic. gr. 1666 daté de l'an 800, dont l'étude minutieuse a montré qu'il avait été copié dans un atelier byzantin de Rome<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. 1, p. 432, 435.  
— <sup>2</sup> P. Batiffol, *op. cit.*, p. 300-306.



# TABLE DES ARTICLES

DU

## QUATORZIÈME VOLUME

	col.		col.
<b>Peirese (Nicolas-Claude Fabri de).</b> — I. État civil. II. Les enfances. III. Un voyage en Italie. IV. Le doctorat. V. M. Fabri de Peirese. VI. Les grands voyages. VII. Retour à Aix et établissement. VIII. Peirese astronome. IX. Nouveau séjour à Paris. X. Peirese, abbé de Guîtres. XI. Peirese dans son intérieur. XII. Peirese et ses livres. XIII. Peirese et ses bêtes. XIV. Peirese et ses jardins. XV. Peirese et ses amis. XVI. Un correspondant de Peirese. XVII. Peirese et l'archéologie. XVIII. Peirese et l'épigraphie. XIX. Peirese et l'enluminure. XX. Peirese et les monuments de la monarchie française. XXI. Peirese et « la curiosité ». XXII. Les « griffonnements » de Peirese. XXIII. Retour à l'astronomie. XXIV. Mort de Peirese. XXV. Les collections dispersées. XXVI. Bibliographie, par H. LECLERCQ... 1 à	40	<b>Pélican</b> , par H. LECLERCQ..... 176	176
<b>Pélerinage à Rome.</b> — I. Ce qu'on peut entendre par le pèlerinage à Rome. II. Pèlerinages dans les catacombes. III. Un pèlerin à Rome au iv <sup>e</sup> siècle. IV. De quelques pèlerins. V. Les pèlerins à Rome au v <sup>e</sup> siècle. VI. Pèlerins francs à Rome au vi <sup>e</sup> siècle. VII. Vers le milieu du vii <sup>e</sup> siècle. VIII. Nouvel afflux de pèlerins. IX. Les Irlandais qui furent pèlerins. X. Pendant la seconde moitié du viii <sup>e</sup> siècle, par H. LECLERCQ..... 40 à	65	<b>Pella</b> , par H. LECLERCQ..... 176 à	178
<b>Pèlerinages aux Lieux saints.</b> — I. Le mouvement vers l'Orient. II. Pèlerinages antérieurs à Constantin. III. Souvenirs et reliques de la Passion. IV. Le pèlerinage de l'impératrice Héléne, en 326. V. Rapports entre l'Orient et l'Occident. VI. Le pèlerin de Bordeaux, en 333. VII. La dédicace du Saint-Sépulcre, en 335. VIII. Le pèlerinage de Mélanie l'Ancienne, en 371. IX. Ste Paule et S. Jérôme, 385. X. Un pèlerinage de Théodose le Grand. XI. Pèlerinages entre 386 et 396. XII. Le pèlerinage d'Éthéria, vers 393-396. XIII. Le <i>De situ</i> d'Eucler. XIV. Pèlerinages entre Éthéria et Endocie. XV. Le pèlerinage d'Eucler, en 439 et 444. XVI. Pèlerinages jusqu'à la fin du v <sup>e</sup> siècle. XVII. De quelques autres pèlerinages. XVIII. Pèlerins au vi <sup>e</sup> siècle. XIX. Le pèlerin de Plaisance, vers 570. XX. Entre pseudo-Antonin et Pan 614. XXI. Interruption des pèlerinages au vii <sup>e</sup> siècle. XXII. Pèlerins de Terre sainte entre les Perses et Arculf. XXIII. Le pseudo-pèlerin Virgile. XXIV. Le pèlerinage d'Arculf, vers 670. XXV. Le pèlerinage de S. Willibald, en 720. XXVI. Pèlerins après Arculf et Willibald. XXVII. L'Orient et les pèlerinages aux viii <sup>e</sup> et ix <sup>e</sup> siècles. XXVIII. De quelques autres pèlerinages. XXIX. De Charlemagne et de son pèlerinage. XXX. L'influence des pèlerinages. XXXI. Bibliographie, par H. LECLERCQ... 65 à	176	<b>Pelte</b> , par H. LECLERCQ..... 178	178
		<b>Pemmone.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. III, col. 1834-1837.	
		<b>Pendants d'oreilles</b> , par H. LECLERCQ... 178 à	181
		<b>Pendeloque</b> , par H. LECLERCQ..... 181 à	186
		<b>Pendule</b> , par H. LECLERCQ..... 186	186
		<b>Pénitence.</b> — I. Observation préliminaire. II. Épigraphie. III. Moines et confesseurs en Orient. IV. La confession préparatoire à la communion pascale. V. Matière de la confession. VI. Le mode de la confession, par H. LECLERCQ..... 186 à	202
		<b>Pénitencier.</b> — I. Le prêtre pénitencier à Constantinople. II. En Asie Mineure, en Occident. III. A Rome. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ... 202 à	215
		<b>Pénitentiels.</b> — I. La place et le rôle des pénitentiels. II. Qu'il n'y eut pas de pénitentiel romain. III. La réconciliation anticipée. IV. La pénitence tarifée. V. Les changements amenés dans la pratique. VI. Les sources littéraires. VII. La postérité des pénitentiels insulaires. VIII. Abolition et réformation. IX. Le destin de la pénitence tarifée. X. Le dernier pénitentiel. XI. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 215 à	251
		<b>Pénitents (Renvoi des)</b> , par H. LECLERCQ... 251 à	258
		<b>Pentagramme</b> , par H. LECLERCQ..... 258 à	259
		<b>Pentateuque.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. I, col. 2171-2173; t. III, col. 874; t. VI, col. 939, n. v; t. X, col. 354-374; col. 1644-1647; t. XI, col. 1300-1301.	
		<b>Pentecostarion</b> , par H. LECLERCQ..... 259 à	260
		<b>Pentecôte.</b> — I. Les trois premiers siècles. II. Le canon 5 de Nicée en 325. III. Du iv <sup>e</sup> au vi <sup>e</sup> siècle. IV. Mentions épigraphiques de la Pentecôte, par H. LECLERCQ..... 260 à	271
		<b>Penula.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. III, col. 365-381, fig. 2478.	
		<b>Pépin le Bref.</b> — I. La généalogie carolingienne. II. La dynastie carolingienne. III. La légende de Pépin. IV. Pépin devient roi. V. La <i>Clausula de unctione Pippini</i> . VI. Quelques points chronologiques. VII. Le <i>Constitutum Constantini</i> . VIII. La consécration de la dynastie. IX. Pépin et Aistulf, par H. LECLERCQ..... 274 à	299
		<b>Pépuze.</b> — I. L'illustration du lieu. II. L'identification, par H. LECLERCQ..... 299 à	302
		<b>Percepit</b> , par H. LECLERCQ..... 303 à	304
		<b>Perdrix</b> , par H. LECLERCQ..... 304	304

	col.		col.
<b>Pergula</b> , par H. LECLERCQ .....	305	ques textes relatifs aux persécutions. VII. Généralités d'Origène sur les persécutions. VIII. Tibère interdit de molester les chrétiens. IX. vexations sous Claude. X. Lettre de Claude aux Alexandrins. XI. Persécution de Néron. XII. Tolérance des premiers Flaviens. XIII. Persécution de Domitien. XIV. Persécution de Trajan. XV. De quelques martyrs. XVI. Persécution d'Hadrien. XVII. Persécution d'Antonin le Pieux. XVIII. Persécution de Marc-Aurèle. XIX. Persécution de Commode. XX. Persécution de Septime-Sévère. XXI. Persécution de Caracalla. XXII. Période d'accalmie. XXIII. Persécution de Maximin. XXIV. Persécution de Dèce. XXV. Persécution de Galus. XXVI. Persécution de Valérien. XXVII. Édit de Gallien. XXVIII. Persécution de Claude le Gothique. XXIX. Persécution d'Aurélien. XXX. Persécution de Dioclétien, de Galère et de Maximin Daïa. XXXI. Le rescrit de Maximin. XXXII. L'époque de la tolérance. XXXIII. Ce qu'on nomme « édit de Milan ». XXXIV. Une inscription pagano-chrétienne, par H. LECLERCQ. 523 à	594
<b>Pérlgotville</b> . — I. Emplacement. II. Ruines. III. Liste épiscopale. IV. Basilique. V. Chapelle de martyrs. VI. Épigraphie, par H. LECLERCQ. 305 à	313	<b>Persée</b> , par H. LECLERCQ .....	594
<b>Périgueux</b> . — I. La ville romaine. II. L'enceinte romaine. III. L'amphithéâtre. IV. Analyse de la muraille. V. La tour de Vésone. VI. Saint-Étienne de la Cité. VII. La légende de S. Front. VIII. Liste épiscopale. IX. De 418 à 877. X. L'église et la question de S. Front. XI. L'église supposée de Chronopius. XII. Cycle pascal. XIII. Tissu. XIV. Sarcophage. XV. Tuile. XVI. Épigraphie, par H. LECLERCQ .....	313 à 369	<b>Personnes (État des)</b> . — I. Empire romain. II. Conditions des cités de loi romaine. III. Trois sortes de droits dans les provinces. IV. Les charges civiles. V. Monarchie franque. VI. De l'état des personnes en général, par H. LECLERCQ. 594 à	610
<b>Périodeute</b> . — I. Interprétation du mot. II. Textes, par H. LECLERCQ .....	369 à 379	<b>Pesaro</b> . — I. L'évêque Heraclianus. II. L'église cathédrale. III. Épigraphie, par H. LECLERCQ. 610 à	612
<b>Perizoma</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. XII, col. 1801-1808, au mot NUDITÉ.		<b>Peson</b> , par H. LECLERCQ .....	612 à 615
<b>Perle</b> . — I. Symbolisme. II. Usage. III. Parure des femmes romaines. IV. Parure des femmes barbares. V. Perles d'ambre. VI. Perles de verre coloré. VII. Disposition et couleurs, par H. LECLERCQ .....	379 à 383	<b>Peste</b> . — I. Carthage en 252-254. II. Épigraphie. III. Autres témoignages. IV. Alexandrie en 262. V. Rome en 680, par H. LECLERCQ. ....	615 à 623
<b>Péronne</b> , par H. LECLERCQ .....	383 à 385	<b>Pétersbourg (S.-)</b> . — I. Monuments archéologiques. II. Sarcophage. III. Lampes en terre cuite. IV. Lampes en bronze. V. Statuette. VI. Pyxides. VII. Tablette votive. VIII. Bulle. IX. Fonds de coupe. X. Phiale. XI. Diptyque. XII. Disque. XIII. Coupe. XIV. Plat. XV. Éoape. XVI. Cofret. XVII. Manuscrits liturgiques, par H. LECLERCQ .....	623 à 652
<b>Pérouse</b> . — I. Quelques églises. II. Ciborium. III. Sarcophage. IV. Épigraphie. V. Liste épiscopale, par H. LECLERCQ .....	385 à 393	<b>Petite mer</b> , par H. LECLERCQ .....	652 à 653
<b>Perpétue et Félicité (Stes)</b> . — I. Manuscrits et éditions. II. L'auteur de la <i>Passio Perpetue</i> . III. Le montanisme des martyrs. IV. La langue originale de la <i>Passio</i> . V. Les « Actes abrégés » et la <i>Passio</i> . VI. La <i>Passio</i> de Perpétue et de Félicité. VII. La date du martyre. VIII. La ville originaire des martyrs. IX. La culture des martyrs. X. Séjour à Thuhurbo. XI. Transfert à Carthage. XII. Dans l'amphithéâtre. XIII. Psychologie et morale. XIV. Sépulture des martyrs. XV. Iconographie. XVI. Bibliographie, par H. LECLERCQ .....	393 à 444	<b>Petites-Dalles</b> , par H. LECLERCQ .....	653 à 654
<b>Perpignan</b> . — I. Antiquité. II. Missel, par H. LECLERCQ .....	444 à 446	<b>Pétra</b> . — I. Site. II. Histoire. III. Époque chrétienne. IV. La liste épiscopale, par H. LECLERCQ .....	654 à 655
<b>Perrégaux</b> , par H. LECLERCQ .....	446 à 447	<b>Pétronille (Ste)</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. I, col. 1515, fig. 360; t. IV, col. 1409-1427, fig. 3846-3849.	
<b>Perret (Louis)</b> , par H. LECLERCQ .....	447 à 450	<b>Petrossa</b> , par H. LECLERCQ .....	655 à 656
<b>Perroquet</b> , par H. LECLERCQ .....	450 à 453	<b>Pettau</b> . — I. Situation administrative. II. L'évêque Victorin. III. Autres évêques. IV. Épigraphie, par H. LECLERCQ .....	656 à 659
<b>Perruques</b> , par H. LECLERCQ .....	454 à 455	<b>Petworth</b> , par H. LECLERCQ .....	659 à 660
<b>Persac</b> , par H. LECLERCQ .....	455 à 456	<b>Peutinger (Table de)</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. VII, col. 1865-1883.	
<b>Perse</b> . — I. L'empire des Sassanides. II. La Diaspora. III. Les sources historiques. IV. Introduction du christianisme. V. Le rôle de l'apôtre S. Thomas. VI. L'œuvre de Papa bar 'Aggai. VII. Institution monastique. VIII. Le dogme et la discipline. IX. Les adversaires du christianisme. X. La persécution de Sapor II. XI. Les Actes des martyrs. XII. Réorganisation de l'Église persane. XIII. L'École des Perses. XIV. La paix religieuse. XV. Le concile de Séleucie, en 410. XVI. Sous Iazdgerd I <sup>er</sup> et Bahram V. XVII. Le catholicat de Dadiso (421-456). XVIII. Le catholicat de Babowai (456-485). XIX. Introduction du nestorianisme en Perse. XX. Le triomphe du nestorianisme en Perse. XXI. Période de décadence (497-540). XXII. La réforme du VI <sup>e</sup> siècle. XXIII. Joseph (552-567), Ézéchiel (567-582), Iso'yahh (582-595). XXIV. Le catholicat de Sabriso (596-604). XXV. Chosroës II et Héraclius. XXVI. Suite du règne et persécution de Chosroës. XXVII. Fin du royaume sassanide. XXVIII. Le monachisme en Perse. XXIX. La domination arabe (637-780). XXX. Le catholicat de Timothée I <sup>er</sup> (780-823). XXXI. Liturgie. XXXII. Expansion de la chrétienté persane. XXXIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ .....	456 à 523	<b>Phaenon ou Phounon</b> , par H. LECLERCQ .....	660
<b>Persécutions</b> . — I. Délimitation du sujet traité. II. Avènement du christianisme. III. Les empereurs et l'Église. IV. Les avances du christianisme. V. De la réalité des persécutions. VI. Quel-		<b>Phaëton</b> . — I. Le symbole. II. Inscription. III. Sarcophage, par H. LECLERCQ .....	660 à 661
		<b>Phalère</b> , par H. LECLERCQ .....	661 à 665
		<b>Phallus</b> , par H. LECLERCQ .....	665 à 666
		<b>Pharamond</b> , par H. LECLERCQ .....	666 à 669
		<b>Pharan</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. VIII, col. 1966-1968.	
		<b>Pharaon</b> , par H. LECLERCQ .....	669 à 671
		<b>Phare</b> . — Symbolisme chrétien, par H. LECLERCQ .....	671 à 673
		<b>Pharmacien</b> , par H. LECLERCQ .....	673 à 674
		<b>Pharoun</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. VI, col. 2220-2223, au mot HENCHIR-EL-BEGUEUR.	
		<b>Phénicie</b> . — I. La mission de 1860-1861. II. Épigraphie, par H. LECLERCQ .....	671 à 682

	col.		col.
<b>Phénix.</b> — I. La légende du phénix. II. Le <i>De ave phœnice</i> . III. Fusion pagano-chrétienne. IV. Mosaïques. V. Monnaies. VI. Carreau. VII. Fresques. VIII. Pierre gravée. IX. Plomb. X. Relief. XI. Le phénix nimbé. XII. Le type du phénix. XIII. Épitaphes, par H. LECLERCQ ..... 682 à	691		
<b>Phiale</b> , par H. LECLERCQ ..... 691 à	692		
<b>Philae.</b> — I. Les monuments chrétiens. II. Le culte chrétien. III. Au sujet d'un chorévêque de Philae. IV. Les églises. V. Épigraphie, par H. LECLERCQ ..... 692 à	703		
<b>Philéas et Philorome.</b> — I. Le récit du martyre. II. Lettre de Philéas à ses diocésains. III. Les actes latins. IV. La source des actes. V. Lieu et date du martyre. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 703 à	709		
<b>Philippe (Diacre)</b> , par H. LECLERCQ ..... 710 à	712		
<b>Philippes.</b> — I. Le site. II. Philippes, des origines à 42 avant J.-C. III. Philippes, colonie romaine. IV. Le forum. V. Le théâtre. VI. Cultes et sanctuaires. VII. Les reliefs rupestres. VIII. Autres monuments. Les tombeaux. IX. Philippes au début de notre ère. X. Le christianisme. XI. La basilique de Dirékler. XII. Voyageurs et fouilles. Bibliographie, par P. COLLART ..... 712 à	711		
<b>Philippeville.</b> — I. Passé de la ville. II. Liste épiscopale. III. Basilique. IV. Épitaphe de la martyre Digna. V. Sarcophages. VI. Épigraphie. VII. Une <i>area</i> chrétienne. VIII. Une <i>cella</i> chrétienne, par H. LECLERCQ ..... 741 à	747		
<b>Philomène.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. v, col. 1600.			
<b>Philon.</b> — Voir <i>Dictionn. de théologie catholique</i> , t. XII, col. 1439-1456.			
<b>Philopones.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. III, col. 2553-2560, au mot CONFRÉRIES. Cf. t. I, col. 2604-2626.			
<b>Philosophe.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. IV, col. 1304, lig. 3821.			
<b>Philosophumena.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. VI, col. 4417-4451.			
<b>Philotésie</b> , par H. LECLERCQ ..... 748 à	749		
<b>Philothée (S.)</b> , par H. LECLERCQ ..... 749	749		
<b>Philoxénie.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. X, col. 1355-1356, fig. 7558.			
<b>Phocas.</b> — I. La colonne de Phocas. II. Le règne de Phocas, par H. LECLERCQ ..... 749 à	756		
<b>Phos-Zoé</b> , par H. LECLERCQ ..... 756 à	758		
<b>Phrygie.</b> — I. Limites géographiques. II. Quelques divisions. III. Domaines impériaux. IV. Réputation intellectuelle. V. Caractères du paganisme. VI. L'évangélisation de la Phrygie. VII. Le tempérament phrygien. VIII. Établissement du christianisme. IX. Un évêque phrygien. X. L'hérésie cataphrygienne. XI. Un « patriarche » phrygien. XII. Phrygies Pacatienne et Salulaire. XIII. Développement du christianisme. XIV. Euménie au III <sup>e</sup> siècle. XV. Apamée au III <sup>e</sup> siècle. XVI. Autres districts. XVII. Le christianisme dans la vallée du Tembris. XVIII. Le massacre de Dioclétien en Phrygie, par H. LECLERCQ ... 758 à	806		
<b>Phylactère.</b> — I. L'usage et l'abus. II. Textes épigraphiques et monuments, par H. LECLERCQ. 806 à	810		
<b>Physiologus</b> , par H. LECLERCQ ..... 810 à	812		
<b>Piat (S.).</b> — I. Histoire et légende. II. Reliques. III. A Chartres. IV. A Seclin. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 812 à	818		
<b>Pied.</b> — I. Empreinte. II. Ex-voto. III. Symbole. IV. Pied byzantin, par H. LECLERCQ ..... 818 à	821		
<b>Piédestal</b> , par H. LECLERCQ ..... 821 à	822		
<b>Pierre (S.).</b> — I. Au cénacle. II. La Pentecôte. III. Devant le sanhédrin. IV. Essai d'organisation. V. Première mission. VI. Évasion de Jérusalem. VII. Le décret des apôtres. VIII. Dissenti-			
ment entre S. Pierre et S. Paul. IX. Missions de S. Pierre. X. La venue de S. Pierre à Rome. XI. Le séjour à Rome. XII. La durée de ce séjour. XIII. Un incident du séjour. XIV. <i>Ubi Petrus baptizabat</i> . XV. Mort et tombeau. XVI. Traditions et hypothèses. XVII. Martyre de Pierre : histoire et légende. XVIII. La fête <i>ad Catacumbas</i> . XIX. Le pape Damase et les catacombes. XX. Les papes Grégoire I <sup>er</sup> , Léon III et Nicolas I <sup>er</sup> . XXI. L'opportunité de la translation <i>ad Catacumbas</i> . XXII. L'inscription <i>Hic habitasse</i> . XXIII. La basilique des Apôtres. XXIV. Les textes et la <i>memoria apostolorum</i> . XXV. Les fouilles et la <i>memoria apostolorum</i> . XXVI. Les graffites et la <i>triclita</i> . XXVII. La cachette de l'escalier. XXVIII. La <i>translatio Pauli apostoli</i> . XXIX. D'une <i>translatio Petri</i> . XXX. D'une <i>domus Petri</i> . XXXI. Conclusion. XXXII. La tombe de S. Pierre au Vatican. XXXIII. Reconstruction et modifications. XXXIV. Depuis Paul V jusqu'à Clément VIII. XXXV. Aspect actuel de la tombe. XXXVI. Bibliographie. XXXVII. L'évangile de Pierre. XXXVIII. Texte du document. XXXIX. Les témoignages anciens. XL. Le lieu d'origine. XLI. La date. XLII. L'auteur. XLIII. Bibliographie. XLIV. Actes apocryphes de Pierre. XLV. Les sources. XLVI. La date. XLVII. Le lieu d'origine. XLVIII. Les légendes apostoliques. XLIX. Les Actes de Pierre en Occident. L. En Orient. LI. Bibliographie. LII. Iconographie de S. Pierre. LIII. Médailles de dévotion. LIV. Fonds de coupes. LV. Fresques et peintures. LVI. La statue de bronze du Vatican. LVII. Statuettes. LVIII. Bas-reliefs des sarcophages. LIX. Mosaïques. LX. Bois sculpté. LXI. Bronze coulé et buriné. LXII. Ivoires. LXIII. Pierres gravées. LXIV. Carreaux et lampes en terre cuite. LXV. Gravure sur pierre. LXVI. Prééminence d'honneur de S. Pierre. LXVII. Événements de la vie de S. Pierre. LXVIII. <i>Varia</i> . LXIX. Bibliographie. LXX. Chaînes de S. Pierre. LXXI. Chaire de S. Pierre. LXXII. Clefs de S. Pierre. LXXIII. Coq de S. Pierre. LXXIV. Église S.-Pierre <i>in gallicantu</i> à Jérusalem. LXXV. Basilique de S.-Pierre à Rome. LXXVI. Fêtes liturgiques de S. Pierre : 1 <sup>o</sup> La fête du 29 juin ; 2 <sup>o</sup> La fête du 22 février ; 3 <sup>o</sup> La fête du 1 <sup>er</sup> août, par H. LECLERCQ ..... 822 à	981		
<b>Pierre-et-Marcellin (Catacombe des saints-).</b> — I. <i>Ad duas lauros</i> . II. Pierre et Marcellin. III. Cimetière de Pierre-et-Marcellin. IV. Textes relatifs au cimetière. V. La crypte historique. VI. Les graffites. VII. Les inscriptions. VIII. Les fresques. IX. Autre crypte historique. X. Fresques. XI. Un cubicule à baldaquin. XII. Médillons de verre. XIII. La <i>Passio Marcellini et Petri</i> . XIV. Un sacristain. XV. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 981 à	1018		
<b>Pierres gravées</b> , par H. LECLERCQ ..... 1018 à	1024		
<b>Pie zesés</b> , par H. LECLERCQ ..... 1024 à	1031		
<b>Pilastre, pilier.</b> — I. Définition. II. Afrique du Nord. III. Europe orientale. IV. Syrie et Palestine. V. Égypte, par H. LECLERCQ ..... 1031 à	1042		
<b>Pilate.</b> — I. Le rôle de Pilate. II. Les monuments figurés. III. Le bassin de Pilate, par H. LECLERCQ ..... 1042 à	1052		
<b>Pile</b> , par H. LECLERCQ ..... 1052 à	1053		
<b>Pile de Charlemagne</b> , par H. LECLERCQ. 1053 à	1057		
<b>Pile romaine</b> , par H. LECLERCQ ..... 1057 à	1062		
<b>Pileatus.</b> — I. Les <i>fratres pileati</i> . II. <i>L'ursus pileatus</i> , par H. LECLERCQ ..... 1062 à	1063		
<b>Pilloy (Jules)</b> , par H. LECLERCQ ..... 1063 à	1066		
<b>Pince épilatoire</b> , par H. LECLERCQ ..... 1066 à	1067		
<b>Pinceau</b> , par H. LECLERCQ ..... 1068 à	1069		
<b>Pinet</b> , par H. LECLERCQ ..... 1069	1069		
<b>Pinfades</b> , par H. LECLERCQ ..... 1069	1069		
<b>Pipe</b> , par H. LECLERCQ ..... 1070	1070		

	col.		col.
<b>Piper (Ferdinand)</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1070 à	1071	
<b>Piperno Vecchio</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1071 à	1074	
<b>Piraterie</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1074 à	1079	
<b>Pirouettes</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1079 à	1080	
<b>Piscine</b> . — I. Les sens du mot. II. Piscine-sarcophage. III. Piscine-baptistère. IV. Civray-sur-Cher. V. Constantinople. VI. Djemila. VII. Fréjus. VIII. Marseille. IX. Mélas. X. Medjez-el-Bab. XI. Poitiers. XII. Tipasa, par H. LECLERCQ . . . . .	1080 à	1119	
<b>Piscine probatique</b> . — I. Deux piscines distinctes. II. Existence d'une église. III. Les données des fouilles. IV. Le premier monument chrétien. V. Bas-reliefs, par H. LECLERCQ . . . . .	1119 à	1127	
<b>Pise</b> . — I. Liste épiscopale. II. Sarcophages. III. Épigraphie, par H. LECLERCQ . . . . .	1127 à	1128	
<b>Pisinni</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1128 à	1129	
<b>Pîtres</b> . — I. Rothade et Hincmar. II. Pîtres ou Pistes. III. Le palais de Charles le Chauve. IV. Un établissement de bains romain. V. L'édifice souterrain de la Pierre-S.-Martin. VI. Enceinte. VII. L'église, par H. LECLERCQ . . . . .	1129 à	1134	
<b>Plaid</b> . — I. Le sens du mot. II. Le plaid pour les particuliers. III. L'usage des délais. IV. L'usage du fétu. V. Présentation d'actes. VI. Serment sur la chape de S. Martin, par H. LECLERCQ . . . . .	1134 à	1136	
<b>Plaidoirie</b> , par Fr. MARTROYE . . . . .	1136 à	1137	
<b>Plaisance</b> . — I. Les origines. II. Liste épiscopale. III. Épigraphie, par H. LECLERCQ . . . . .	1137 à	1140	
<b>Planeta</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. III, col. 1174-1199, au mot CHASUBLE.			
<b>Planète</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. I, col. 3005-3033, au mot ASTRES; cf. t. I, col. 1268-1288.			
<b>Plante</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1140 à	1111	
<b>Plaques de ceinturons</b> . — I. Usage. II. Forme. III. Substance. IV. Décoration. V. Plaques émaillées. VI. Plaques niellées. VII. Plaques damasquinées. VIII. Plaques plaquées. IX. Plaques étonnées. X. Plaques ajourées. XI. Plaques ajourées à pendeloques. XII. Plaques des Wisigoths. XIII. Plaques des Burgondes. XIV. Plaques burgondes à inscriptions. XV. Plaques anépigraphes. XVI. Particularités. XVII. Plaques des Longohards. XVIII. Plaques des Anglo-Saxons. XIX. Plaques des Alamans. XX. Plaques franques, par H. LECLERCQ . . . . .	1142 à	1171	
<b>Plaquette</b> . — I. Plaquettes funéraires. II. Plaquette magique, par H. LECLERCQ . . . . .	1171 à	1175	
<b>Plat</b> . — I. Usage. II. Plats en terre cuite : Afrique, Égypte, Rome et Italie. III. Plats en bronze. IV. Plats en argent, par H. LECLERCQ . . . . .	1175 à	1190	
<b>Plâtre</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1190 à	1191	
<b>Plomb</b> . — I. L'usage du plomb. II. L'histoire du plomb. III. Souvenirs chrétiens. IV. Anlipathie des chrétiens pour le plomb. V. Un psaume gravé sur plomb. VI. L'étude des plombs. VII. Commerce. VIII. Tessères de spectacles. IX. Tessères de particuliers. X. Tessères militaires. XI. Tessères impériales. XII. Bulles de plomb. XIII. Sceaux en plomb. XIV. Vase en plomb de Tunisie. XV. Calice en plomb. XVI. Tuyaux en plomb. XVII. Sable plombifère. XVIII. Ampoules en plomb. XIX. Jonets en plomb. XX. Béatilles. XXI. Cercueils en plomb, par H. LECLERCQ . . . . .	1191 à	1222	
<b>Plou</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1222 à	1224	
<b>Ploutocratie</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1224		
<b>Pluie de cailles</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. II, col. 1551-1552, fig. 1835.			
<b>Pluie miraculeuse</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. V, col. 2692-2703, fig. 1758, au mot FULMINATA.			
<b>Plus minus</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1225		
<b>Pluteus</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. II, col. 1821-1831, au mot CANCEL; t. XIII, col. 1627-1639, au mot PARAPET.			
<b>Pluvial</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> t. III, col. 365-381, au mot CHAPE.			
<b>Poche</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1225 à	1226	
<b>Podgoritza</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. III, col. 3008-3011, fig. 3336; cf. <i>Corp. inser. lat.</i> , t. III, n. 10190.			
<b>Poète</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. XI, col. 2779; t. XII, fig. 8610.			
<b>Poids</b> . — I. Poids monétaires. II. <i>L'exagium solidi</i> . III. Poids de pierre et de verre. IV. La livre, par H. LECLERCQ . . . . .	1226 à	1242	
<b>Poignard</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. V, col. 2245-2246, n. XVI, et au mot SCRAMASAX.			
<b>Poinçons</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1242 à	1246	
<b>Poisson</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1246 à	1252	
<b>Poissonnier</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1252		
<b>Poitiers</b> . — I. Époque gauloise et romaine. II. La période gallo-romaine. III. Le tracé de l'enceinte. IV. Malberg et Maubergeon. V. Première construction romaine : les galeries. VI. Deuxième construction romaine : l'enceinte. VII. Origines chrétiennes. VIII. Liste épiscopale. IX. Époque mérovingienne. X. Radegonde et Fortunat. XI. Les derniers Mérovingiens. XII. La fin de l'indépendance. XIII. Le baptistère S.-Jean. XIV. Cathédrale. XV. S.-Hilaire-de-la-Celle. XVI. Église S.-Hilaire. XVII. Monastère de S.-Hilaire. XVIII. Église Notre-Dame. XIX. Église Ste-Radegonde. XX. La chapelle du Pas-de-Dieu. XXI. La crypte de Mellébaude. XXII. Le légion de Ste Radegonde. XXIII. L'anneau de Ste Radegonde. XXIV. Le reliquaire de la vraie croix. XXV. Reliquaire en plomb. XXVI. Formule médicale. XXVII. Sculpture et bas-relief. XXVIII. Cimetières et sépultures. XXIX. Épigraphie. XXX. Sarcophages. XXXI. Manuscrits liturgiques. XXXII. Le monastère de Ste-Croix. XXXIII. Encore SAUNAY, par H. LECLERCQ . . . . .	1252 à	1340	
<b>Pola</b> . — I. Historique. II. La cathédrale. III. Le baptistère. IV. Bas-relief. V. Cassette d'ivoire. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ . . . . .	1340 à	1346	
<b>Poltava</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1346 à	1349	
<b>Polyandre</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1349 à	1355	
<b>Polycandilon</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1356 à	1360	
<b>Polychromie</b> . — I. Dans l'art antique. II. Polychromie des bas-reliefs. III. Polychromie des statues. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ . . . . .	1360 à	1369	
<b>Polyeucte</b> . — I. Réalité historique. II. Documents écrits. III. Date du martyre. IV. Les faits. V. L'interprète latin. VI. L'interprète arménien. VII. Polyeucte et le zèle téméraire. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ . . . . .	1369 à	1381	
<b>Polyptyque</b> . — I. Le mot polyptyque. II. Origine et usage des polyptyques. III. Leur rédaction. IV. Leur exécution. V. Les principaux polyptyques édités. VI. L'auteur du polyptyque de S.-Germain-des-Prés. VII. Polyptyque de l'Église de Marseille et du monastère de S.-Victor. VIII. Polyptyque de S.-Remi de Reims. IX. Le polyptyque de l'abbaye de S.-Bertin. X. Le polyptyque de l'abbaye de Montierender. XI. Le polyptyque de l'abbaye de Lobbes. XII. Polyptyque de l'abbaye de S.-Maur-des-Fossés. XIII. Polyptyque du chanoine Benoit, par H. LECLERCQ . . . . .	1381 à	1401	
<b>Pomaria</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. IV, col. 1443-1450, fig. 3860-3862.			
<b>Pomme de pin</b> , par H. LECLERCQ . . . . .	1401 à	1403	
<b>Pompéi</b> . — I. Inscriptions réputées chrétiennes. II. La fresque du jugement de Salomon. III. La fresque de l'histoire de Jonas. IV. Colonie juive, par H. LECLERCQ . . . . .	1403 à	1408	

col.

<b>Pompeo Ugonio</b> , par H. LECLERCQ.....	1408
<b>Pompes funébres.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. VII, col. 2370, épitaphe de Silas; cf. t. XII, col. 19-51.	
<b>Pomponia Græcina.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. I, col. 2817-2818, au mot ARISTOCRATIE.	
<b>Pomponius Lætus.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. VIII, col. 1042-1051, au mot LÆTUS.	
<b>Ponctuation.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. V, col. 1464-1466, fig. 4351, au mot FEUILLE DE LIERRE; t. XIII, au mot PALÉOGRAPHIE.	
<b>Pont Milvius.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. X, col. 2761, fig. 7819.	
<b>Pontarlier</b> , par H. LECLERCQ.....	1109
<b>Pontien.</b> — I. Notice. II. La sépulture. III. Examen de la notice. IV. La resignation de Pontien. V. Le martyr. VI. La translation. VII. L'épitaphe. VIII. Le cimetière. IX. Les inscriptions. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	1409 à 1423
<b>Pontifex.</b> — I. Question d'étymologie. II. Dans l'Église chrétienne. III. <i>Pontifex</i> , titre impérial. IV. <i>Pontifex</i> et <i>episcopus</i> , par H. LECLERCQ.	1423 à 1428
<b>Pontifical.</b> — I. La genèse du pontifical. II. Les sacramentaires romains. III. Les <i>Ordines Romani</i> . IV. Essais de codification. V. <i>L'ordinarium papale</i> . VI. Le pontifical de Durand de Mende. VII. Sa distribution. VIII. Le pontifical de Burchard. IX. L'édition du <i>Pontificale Romanum</i> . X. Nouvelles retouches. XI. Le pontifical d'Egbert d'York. XII. Le pontifical de Poltiers. XIII. Le pontifical d'Amiens. XIV. Le pontifical de S.-Germans ( <i>Lannatalense</i> ). XV. Le pontifical de S.-Andrews. XVI. Le pontifical de Jacques Jouvenel des Ursins. XVII. Le pontifical de Sens, par H. LECLERCQ.....	1428 à 1445
<b>Pontoise</b> , par H. LECLERCQ.....	1445 à 1449
<b>Popinarius</b> , par H. LECLERCQ.....	1449
<b>Poppée.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. XII, col. 1126-1131, au mot NÉRON.	
<b>Population.</b> — I. Au temps de César. II. Témoignage des monuments. III. Témoignage des textes. IV. Au IX <sup>e</sup> siècle en Gaule, par H. LECLERCQ.....	1449 à 1457
<b>Porc porcher</b> , par H. LECLERCQ.....	1457 à 1458
<b>Porche.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. XII, col. 888-889, au mot NARTHEX.	
<b>Porphyre</b> , par H. LECLERCQ.....	1459 à 1461
<b>Porphyre de Gaza.</b> — I. Tradition manuscrite. II. Valeur documentaire. III. Journal ou souvenirs. IV. Date probable. V. Valeur historique. VI. La ville de Gaza. VII. Le dieu Marnas et son temple. VIII. La statue de Zeus Marnas. IX. Le plan du <i>Marnéon</i> . X. Le dieu Marnas et les chrétiens. XI. Le christianisme à Gaza. XII. Porphyre. De la naissance à l'épiscopat. XIII. Premières années d'épiscopat. XIV. La lutte contre les idoles. XV. La réalisation du projet des évêques. XVI. La basilique eudoxienne. XVII. La dédicace de la basilique. XVIII. A propos de la dédicace. XIX. La destinée de la basilique eudoxienne. XX. Description et décoration. XXI. Julie, manichéenne, et Porphyre. XXII. Événements divers. XXIII. Maladie et mort de Porphyre. XXIV. Chronologie de Porphyre, par H. LECLERCQ.....	1465 à 1501
<b>Port-Ste-Foy.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. XII, col. 92, fig. 8470.	
<b>Porte.</b> — I. Le symbolisme. II. Portes en pierre. III. Portes en bronze. IV. Portes en bois. V. Porte de Ste-Sabine. VI. Description des bas-reliefs. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	1504 à 1523
<b>Porte-monnaie.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. V, col. 1376-1382, au mot FERMOIR DE BOURSE, et t. X, col. 1814-1817.	
<b>Porter (Arthur-Kingsley).</b> — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	1523 à 1524

col.

<b>Portier.</b> — I. Nom et fonctions. II. Épigraphie. III. Monuments, par H. LECLERCQ.....	1525 à 1533
<b>Porto.</b> — I. La ville. II. Les martyrs. III. La communauté chrétienne. IV. L'hôpital de Pammachius. V. S. Hippolyte. VI. Liste épiscopale. VII. Ustensiles chrétiens. VIII. Sarcophages. IX. Ciborium. X. Fragments architectoniques. XI. Épigraphie. XII. Cimetière juif. XIII. Juifs et chrétiens, par H. LECLERCQ.....	1533 à 1543
<b>Porto-Farina</b> , par H. LECLERCQ.....	1543
<b>Portrait.</b> — I. Indifférence pour le type individuel. II. Fresques catacombales. III. Les portraits du Fayoum. IV. Portraits de l'Oasis du désert libyque. V. Les icônes-portraits. VI. Le portrait romain. VII. Le portrait polychromé. VIII. Les portraits du Christ. IX. S. Pierre et S. Paul. X. S. Augustin. XI. S. Ambroise. XII. S. Jérôme. XIII. Portraits des papes. XIV. Portraits impériaux. XV. Portraits consulaires. XVI. Portraits de Justinien. XVII. Portraits des papes. XVIII. Portraits des dignitaires. XIX. Portraits des particuliers. XX. Le portrait sur verre, par H. LECLERCQ.....	1543 à 1573
<b>Portus</b> , par H. LECLERCQ.....	1573
<b>Portus Carsicis.</b> — I. Topographie. II. Nom. III. Histoire. IV. Ruines. V. Autel. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	1573 à 1575
<b>Portus Itius.</b> — I. Géographie historique. II. Le port de Boulogne. III. Boulogne et César. IV. L'expédition de Germanie. V. L'expédition de Bretagne. VI. Le port d'embarquement. VII. Le nom du port. VIII. Les calculs des anciens. IX. Les titres d'Amblecteuse. X. Les titres de Boulogne. XI. <i>Portus Itius</i> à Boulogne. XII. Le retour de l'expédition. XIII. Bibliographie de <i>Portus Itius</i> . XIV. Le phare de Caligula. XV. <i>Itius</i> , <i>Gesoriacum</i> , <i>Bononia</i> . XVI. L'occupation romaine. XVII. La ville haute ou <i>Castrum</i> . XVIII. La <i>via Solemnis</i> vers Lyon. XIX. Le cimetière du Vieil-Atre. XX. Introduction du christianisme. XXI. La communauté au Vieil-Atre. XXII. Du IV <sup>e</sup> au VI <sup>e</sup> siècle. XXIII. Du IX <sup>e</sup> au XI <sup>e</sup> siècle. XXIV. Liste épiscopale. XXV. Notre-Dame de Boulogne. XXVI. Le <i>pagus Bononiensis</i> . XXVII. Le musée de Boulogne. XXVIII. Nécrologes barbares du Boulonnais. XXIX. Épigraphie. XXX. Manuscrits liturgiques. XXXI. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	1575 à 1628
<b>Positus</b> , par H. LECLERCQ.....	1628 à 1630
<b>Possédé</b> , par H. LECLERCQ.....	1630
<b>Postcommunium.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. XI, col. 674, 696, 701.	
<b>Poste publique et privée.</b> — I. Dans l'ancienne Rome. II. Détails d'organisation. III. L'usage de la poste. IV. Les relais. V. En Occident. VI. Chez les Francs. VII. En Orient. VIII. La poste privée. IX. Les postiers. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	1631 à 1642
<b>Poterie.</b> — I. Poterie commune. II. Types généraux. III. Types barbares. IV. Usage domestique et funéraire. V. Poteries chrétiennes : Gaule et Afrique, par H. LECLERCQ.....	1642 à 1662
<b>Pots-de-vin.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. IV, col. 2451-2453.	
<b>Pouan.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. XII, col. 2554-2556.	
<b>Poudrier</b> , par H. LECLERCQ.....	1662
<b>1. Pouillé (Vienne)</b> , par H. LECLERCQ.....	1662 à 1663
<b>2. Pouillé</b> , par H. LECLERCQ.....	1663 à 1667
<b>Poule</b> , par H. LECLERCQ.....	1667 à 1669
<b>Pourboire</b> , par H. LECLERCQ.....	1669 à 1670
<b>Pourpre.</b> — I. Fabrication. II. Teinturiers de pourpre, par H. LECLERCQ.....	1670 à 1673
<b>Pouzzolane</b> , par H. LECLERCQ.....	1673
<b>Pouzzoles et Cumes.</b> — I. Site et commerce. II. La colonie syrienne. III. Les juifs à Pouzzoles. IV. Les apôtres à Pouzzoles. V. Liste épiscopale.	

	col.		col.
VI. Les martyrs. VII. Églises. VIII. Fresques. IX. Épigraphie. X. Bas-reliefs. XI. Pouzzoles et Cumes. XII. L'antre de la sibylle. XIII. Les églises. XIV. Basilique supérieure. XV. Épigra- phie, par H. LECLERCQ ..... 1673 à 1687	1687	muliac. IV. La décoration des églises. V. Biblio- graphie, par H. LECLERCQ ..... 1781 à 1798	1798
<b>Præcedere in pace</b> , par H. LECLERCQ ..... 1688	1688	<b>Principium</b> , par H. LECLERCQ ..... 1798 à 1799	1799
<b>Prædium</b> , par H. LECLERCQ ..... 1688 à 1689	1689	<b>Priscille (Cimetière de)</b> . — I. Le site. II. Les premiers explorateurs. III. L'entreprise de J.-B. de Rossi. IV. Les cimetières de la voie Salaire nou- velle. V. Nom et origine du cimetière. VI. Discus- sion sur ce qui précède. VII. Les Acilii Glabron. VIII. Le rôle historique de la catacombe de Pris- cille. IX. Développement de la nécropole. X. Description de la <i>Capella greca</i> . XI. La région de l'arénaire : 1° Galerie C. 2° Galerie D' et empla- cement h <sup>'''</sup> . 3° Galerie D. 4° Galeries E, F, G. 5° Galerie H. 6° Passages i et i'. 7° Galerie I. 8° Galerie K. XII. Étage inférieur. XIII. L'es- calier principal. 1° Deux fresques. 2° Galeries environnant l'hypogée des <i>Acilii</i> . 3° L'hypogée des <i>Acilii</i> . 4° Mosaïque du cubicle 17. XIV. Le bap- tistère. XV. La basilique de S.-Silvestre : 1° Attes- tations documentaires. 2° Description générale. 3° Restitutions conjecturales. 4° Monuments figurés. 5° Fresques. 6° Les caractères du type priscilien. 7° Les graffites. 8° Communications avec l'extérieur. XVI. Glanes épigraphiques. XVII. Bibliographie, par H. LECLERCQ. 1799 à 1874	1874
<b>Præsepe</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. v, col. 2112-2117.		<b>Prisonnier</b> , par H. LECLERCQ ..... 1874	1874
<b>Præsul</b> , par H. LECLERCQ ..... 1689	1689	<b>Prisonniers (Ceps de)</b> , par H. ROLLAND. 1874 à 1876	1876
<b>Prata</b> , par H. LECLERCQ ..... 1689 à 1691	1691	<b>Prisque (Sto)</b> . — I. Sur Aquila et Prisque. II. Le <i>titulus Sanctæ Priscæ</i> . III. Rome et Éphèse. IV. Examen archéologique. V. Examen généalo- gique. VI. Prisque et la martyre Prisca. VII. La dénomination du <i>titulus</i> . VIII. <i>L'ecclēsia domes- tica</i> , par H. LECLERCQ ..... 1876 à 1887	1887
<b>Prato</b> , par H. LECLERCQ ..... 1691	1691	<b>Priviège cléricale</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. VIII, col. 438-503.	
<b>Praxède (Basilique de Ste-)</b> . — I. Le titre et la basilique. II. Fresques du clocher. III. La décora- tion mosaïque : 1° L'abside. 2° L'arc de l'abside. 3° L'arc triomphal. IV. La chapelle de S.-Zénon. V. Épigraphie. VI. Bibliographie, par H. LE- CLERCQ ..... 1691 à 1700	1700	<b>Probst (Ferdinand)</b> , par H. LECLERCQ. 1887 à 1889	1889
<b>Prébende</b> , par H. LECLERCQ ..... 1700 à 1701	1701	<b>Procédure franque</b> , par H. LECLERCQ... 1889 à 1890	1890
<b>Précaire</b> . — I. Origine et signification. II. Biblio- graphie, par H. LECLERCQ ..... 1701 à 1704	1704	<b>Procès-et-Martinien (Catacombe de)</b> . — I. Un peu de topographie. II. Un peu d'hagiographie. III. Épigraphie, par H. LECLERCQ .... 1890 à 1894	1894
<b>Precentor</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. III, col. 341-365.		<b>Procès-verbal d'élection épiscopale</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. VI, col. 2510-2512.	
<b>Préface</b> . — I. La préface dans le canon. II. Le sens de <i>Præfatio præmissa</i> . III. Le mot <i>præfatio</i> et son emploi. IV. Le mot <i>contestatio</i> et son antiquité. V. Le nombre des préfaces. VI. Le dialogue de la préface. VII. La préface grecque et la latine. VIII. Les préfaces gallicanes. IX. Les préfaces moza- rabes. X. Les préfaces celtiques. XI. Les préfaces romaines. XII. L'abréviation <i>Vere dignum</i> , par H. LECLERCQ ..... 1704 à 1716	1716	<b>Procession</b> . — I. Procession de S.-Marc. II. Pro- cession du Saint-Sacrement. III. Procession de l'Évangile, par H. LECLERCQ ..... 1895 à 1896	1896
<b>Prémices</b> , par H. LECLERCQ ..... 1716	1716	<b>Processionnal</b> , par H. LECLERCQ ..... 1896	1896
<b>Préposé</b> , par H. LECLERCQ ..... 1716 à 1717	1717	<b>Profession de foi</b> , par H. LECLERCQ ..... 1896	1896
<b>Présanctifiés (Messe des)</b> , par H. LECLERCQ... 1717	1717	<b>Professions</b> , par H. LECLERCQ ..... 1896	1896
<b>Presbyter</b> , par H. LECLERCQ ..... 1717 à 1721	1721	<b>Projecta</b> , par H. LECLERCQ ..... 1896 à 1897	1897
<b>Presbyterium</b> , par H. LECLERCQ ..... 1721 à 1722	1722	<b>Prône</b> . — I. Étymologie. II. Contenu. III. Carac- tère. IV. Extension. V. Lieu et moment. VI. Sujet. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ ... 1898 à 1902	1902
<b>Présence réelle</b> , par H. LECLERCQ ..... 1722	1722	<b>Prononciation</b> , par H. LECLERCQ ..... 1902 à 1906	1906
<b>Présentation de Jésus au temple (Fête de la)</b> . — I. L'origine de la fête. II. Son introduction à Rome. III. La fête de l' <i>Hypapanti</i> . IV. Lupercales et Chandeleur. V. Amburbale et Chandeleur. VI. Le rite de la fête, par H. LECLERCQ .... 1722 à 1729	1729	<b>Propagande</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. v, col. 978-1014.	
<b>Présentation de Marie (Fête de la)</b> , par H. LE- CLERCQ ..... 1729 à 1731	1731	<b>Prophètes</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. III, col. 593-597, et au nom de chacun d'eux.	
<b>Pressoir</b> , par H. LECLERCQ ..... 1731 à 1734	1734	<b>Propriété ecclésiastique</b> . — I. Les origines. II. État des biens ecclésiastiques. III. Le régime des églises privées. IV. La constitution du tempo- rel. V. Excès de richesses et excès de besoins. VI. Assistance des pauvres. VII. Inaliénabilité des biens. VIII. La sauvegarde de la propriété, par H. LECLERCQ ..... 1906 à 1924	1924
<b>Prétexat (Catacombe de)</b> . — I. Le cimetière de Prétexat. II. Les trois cimetières de la voie Ap- pienne. III. Le créateur du cimetière. IV. Les principales illustrations. V. Du IV <sup>e</sup> au VIII <sup>e</sup> siècle. VI. Du VIII <sup>e</sup> au XIX <sup>e</sup> siècle. VII. La découverte. VIII. Fouilles de 1817 à 1850. IX. Fouilles de 1852 et 1907-1909. X. Fouilles de 1935-1936. XI. La fresque du couronnement d'épines. XII. La crypte de S. Janvier. XIII. Fragment épigra- phique en l'honneur d'un martyr. XIV. La crypte de Féliçissime et Agapit. XV. Un témoin épigra- phique. XVI. Fresques. XVII. Curiosités et sou- venirs. XVIII. L'épigraphie à date certaine. XIX. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1734 à 1765	1765	<b>Proscynème</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. VI, col. 1453-1542.	
<b>Preuve légale</b> , par H. LECLERCQ ..... 1765 à 1767	1767	<b>Prose</b> . — I. De Jumièges à S.-Gall. II. De S.-Gall à S.-Victor. III. L'œuvre de Notker. IV. Biblio- graphie, par H. LECLERCQ ..... 1925 à 1928	1928
<b>Prière</b> . — I. Prières des vivants pour les morts. II. Prières des morts aux vivants. III. Prières des élus pour les vivants. IV. Prière pour la victoire des rois francs. V. Prières dans les armées byzan- tines, par H. LECLERCQ ..... 1767 à 1775	1775	<b>Prosénès</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. III, col. 146-149.	
<b>Prigny</b> , par H. LECLERCQ ..... 1775 à 1776	1776	<b>Proseque</b> , par H. LECLERCQ ..... 1928 à 1929	1929
<b>Prime</b> . — I. Date. II. Lieu d'origine. III. Raison d'être. IV. Signes avant-coureurs, par H. LE- CLERCQ ..... 1776 à 1779	1779	<b>Prosier</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. VI, col. 533-534.	
<b>Primicier</b> , par H. LECLERCQ ..... 1779 à 1781	1781	<b>Prostration</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. XIII, col. 127.	
<b>Primuliac</b> . — I. Le personnage de Sévère. II. Le domaine de Primuliac : 1° Primuliac-Vendres. 2° Primuliac-Prémilliac. 3° Primuliac-Périlliac. 1° Primuliac en Bigorre. III. Les églises de Pri-			

col.

<b>Prote et Hyacinthe</b> , par H. LECLERCQ .....	1929
<b>Protecteurs (Saints)</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. I, col. 188-508; t. X, col. 1182-1183.	
<b>Prothèse</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. XII, au mot OFFERTOIRE.	
<b>Prou (Maurice)</b> , par H. LECLERCQ .....	1929 à 1931
<b>Provence</b> , par H. LECLERCQ .....	1931 à 1940
<b>Proverbe</b> , par H. LECLERCQ .....	1940
<b>Provincial</b> . — I. A Rome. II. En Orient. III. En Occident, par H. LECLERCQ .....	1940 à 1942
<b>Prum (Évangéliste de)</b> , par H. LECLERCQ .....	1942
<b>Pruse</b> , par H. LECLERCQ .....	1913
<b>Pry</b> , par H. LECLERCQ .....	1913 à 1914
<b>Prymnessos</b> , par H. LECLERCQ .....	1944
<b>Psalmiste</b> , par H. LECLERCQ .....	1944
<b>Psalmodi</b> , par H. LECLERCQ .....	1944 à 1945
<b>Psalmodie responsoriale</b> , par H. LECLERCQ .....	1945 à 1948
<b>Psalterion</b> , par H. LECLERCQ .....	1948 à 1950
<b>Psautier</b> . — I. Psalmodie. II. Le psautier « gallican ». III. Le psautier <i>juxta Hebraeos</i> . IV. Le psautier « romain ». V. Le psautier latin d'Afrique. VI. De quelques psautiers (18 notices). VII. Psautier carolingien. VIII. Une révision au IX <sup>e</sup> siècle. IX. Le psautier d'Utrecht. X. Le psautier grec de Paris. XI. Le psautier Chloudoff. XII. Le psautier de Munich. XIII. L'illustration du psautier dans l'art byzantin. XIV. Psalmodie perpétuelle. XV. Psaume abécédaire de S. Augustin. XVI. Psaume abécédaire de S. Fulgence, par H. LECLERCQ .....	1950 à 1967
<b>Psenosiris</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. XIII, col. 1425-1426.	
<b>Ptolémées (Coupe des)</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. II, col. 1638-1642.	
<b>Pudentienne (Basilique de Ste-)</b> . — I. Emplacement. II. La légende. III. Les fouilles. IV. L'histoire. V. La mosaïque, par H. LECLERCQ .....	1967 à 1973
<b>Pudicité</b> , par H. LECLERCQ .....	1973 à 1975
<b>Puella, puer</b> , par H. LECLERCQ .....	1975 à 1976
<b>Pugillaris</b> , par H. LECLERCQ .....	1976 à 1977
<b>Puits</b> , par H. LECLERCQ .....	1977 à 1978
<b>Punique</b> , par H. LECLERCQ .....	1978
<b>Pupitre</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. I, col. 1330-1347; t. VIII, col. 2493-2496.	
<b>Purgatoire</b> , par H. LECLERCQ .....	1978 à 1981
<b>Putiphar</b> , par H. LECLERCQ .....	1981
<b>Puy-en-Velay</b> , par H. LECLERCQ .....	1981 à 1982
<b>Puy-de-Gaudy</b> , par H. LECLERCQ .....	1982
<b>Pyramides</b> , par H. LECLERCQ .....	1982 à 1983
<b>Pyxide</b> . — I. Origines. II. Destination. III. Pyxides chrétiennes en métal. IV. Pyxides en ivoire. V. Essai de classement. 1. Bar-sur-Aube. 2-5. Berlin. 6. Bobbio. 7-8. Bologne. 9. Bonn. 10. Brioude. 11. Carthage. 12. Cluny. 13. Cologne. 14. Darmstadt. 15-16. Florence. 17. Herm Noviron Kertch. 18-19. La Voulte-Chillac. 20-21. Londres. 22. Milan. 23. New-Castle. 24. New-York. 25. Osorouk. 26. Pesaro. 27-31. Pétersbourg. 32-33. Rome. 34. Rouen. 35. Sens. 36. Sion. 37. Vatican. 38-40. Vienne. 41. Werden. 42-43. Wiesbaden. 44. Xanten. 45. Zurich, par H. LECLERCQ .....	1983 à 1996

## Q

<b>Q</b> , par H. LECLERCQ .....	1997
<b>Qalb-Louzé</b> , par H. LECLERCQ .....	1997 à 2001
<b>Qennaouat</b> , par H. LECLERCQ .....	2001 à 2002
<b>Qolonleh</b> , par H. LECLERCQ .....	2002 à 2003

col.

<b>Quadragesime</b> , par H. LECLERCQ .....	2003
<b>Quadrapulul</b> , par H. LECLERCQ .....	2003
<b>Quadrige</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. IV, col. 2656, 2671; t. VI, col. 801, 802, 2146-2150, 2405, 2407-2408; t. IX, col. 611.	
<b>Quadrisomus</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. II, col. 153, 914.	
<b>Quarante martyrs de Sébaste</b> . — I. La passion. II. Le testament. III. Topographie. IV. L'ivoire de Berlin, par H. LECLERCQ .....	2003 à 2006
<b>Quarré-les-Tombes</b> . — I. La localité. II. Les sarcophages. III. Description. IV. Date et durée d'emploi. V. Inhumations. VI. La forme semicarrénée. VII. Provenance. VIII. L'entrepôt. IX. Les cercueils et la légende. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ .....	2006 à 2009
<b>Quatre-Couronnés</b> . — I. La passion. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ .....	2009 à 2011
<b>Quatre-Temps</b> . — I. Origine. II. Expansion, par H. LECLERCQ .....	2014 à 2017
<b>Quedlinburg</b> . — I. Le trésor. II. Le manuscrit, par H. LECLERCQ .....	2017 à 2019
<b>Quenouille</b> , par H. LECLERCQ .....	2019 à 2020
<b>Quentin (Saint-)</b> . — I. <i>Augusta Veromanduorum</i> . II. <i>Civitas Veromanduorum</i> . III. S. Quentin, apôtre et martyr. IV. Le tombeau de S. Quentin. V. Liste épiscopale. VI. Cimetières gallo-romain. VII. Épigraphie, par H. LECLERCQ .....	2020 à 2026
<b>Querela (Sine)</b> , par H. LECLERCQ .....	2026 à 2027
<b>Quéte</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. IX, col. 429-497.	
<b>Quicherat (Jules)</b> . — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ .....	2027 à 2032
<b>Quiescere</b> , par H. LECLERCQ .....	2032
<b>Qui et</b> , par H. LECLERCQ .....	2032 à 2034
<b>Quirinius (Recensement de)</b> , par H. LECLERCQ .....	2034
<b>Quiroga</b> , par H. LECLERCQ .....	2034
<b>Quitterie (Sainte)</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. X, col. 2639 sq.	

## R

<b>R</b> , par H. LECLERCQ .....	2035
<b>Rabula</b> . — I. Description. II. Contenu. III. Miniatures. IV. Classement, par H. LECLERCQ .....	2035 à 2040
<b>Rachimbourgs</b> . — I. La thèse générale. II. Les documents, par H. LECLERCQ .....	2041 à 2041
<b>Radegonde (Ste)</b> . — I. Les origines. II. Jeunesse, mariage, royauté. III. Rupture, séparation, retraite. IV. La vie monastique. V. Le voyage à Arles. VI. La règle de S. Césaire. VII. Le « Testament » de Ste Radegonde. VIII. Mort et funérailles. IX. Reliquaire. X. Légende. XI. Anneau. XII. Épitaphe, par H. LECLERCQ .....	2044 à 2055
<b>Rais</b> , par H. LECLERCQ .....	2055
<b>Raisin</b> . — I. Symbolisme et bénédiction liturgique. II. Monuments figurés, par H. LECLERCQ .....	2055 à 2060
<b>Rambona (Diptyque)</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. IV, col. 1168, n. 87; t. IX, col. 2606, fig. 7221.	
<b>Rameaux (Dimanche des)</b> . — I. Monuments. II. A Jérusalem. III. En Espagne, par H. LECLERCQ .....	2060 à 2064
<b>Raoul-Rochette (Désiré)</b> , par H. LECLERCQ .....	2064 à 2065
<b>Rapt</b> , par H. LECLERCQ .....	2065 à 2066
<b>Rasoir</b> . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. II, col. 478-493, fig. 1388, 1389.	
<b>Rational</b> . — I. Ce qu'il était. II. Les deux palliums, par H. LECLERCQ .....	2066 à 2067
<b>Ratisbonne</b> . — I. La ville. II. Le christianisme. III. La <i>Confessio</i> de S. Emmeran. IV. Épigraphie, par H. LECLERCQ .....	2067 à 2070

	col.		col.
<b>Ravenne.</b> — I. Histoire. II. Martyrs de Ravenne. III. Premier cimetière. IV. Liste épiscopale. V. Liturgie. VI. Rouleau de Ravenne. VII. <i>Liber pontificalis Ravennae</i> . VIII. Palais et tombeau de Théodoric. IX. Les mosaïques. X. Mausolée de Galla Placidia. XI. Baptistère des orthodoxes. XII. La basilique Ursienne. XIII. Église Ste-Croix. XIV. Chapelle du palais archiépiscopal. XV. S.-Apollinaire-Neuf. XVI. S.-Vital. XVII. S.-Apollinaire <i>in Classe</i> . XVIII. S.-Michel <i>al Frigiseto</i> . XIX. Baptistère des ariens. XX. Église S.-François. XXI. Église S.-Jean-l'Évangéliste. XXII. Église Ste-Agathe-Majeure. XXIII. Église S.-Théodore. XXIV. Église S.-Jean-Baptiste. XXV. Les sarcophages chrétiens. XXVI. Essai de classement : 1° Mausolée de Galla Placidia; 2° S.-Vital; 3° Cathédrale; 4° Palais archiépiscopal; 5° Musée national; 6° S.-François; 7° S.-Jean-Baptiste; 8° Ste-Marie du port extérieur; 9° S.-Apollinaire <i>in Classe</i> ; 10° Devant la porte Neuve. XXVII. Autels. XXVIII. Transennes et plaques ajourées. XXIX. Ambons. XXX. Chapiteaux. XXXI. Colonnes. XXXII. Plat de bronze. XXXIII. Plaques d'or ciselé. XXXIV. Stuc. XXXV. Ivoire. XXXVI. Croix stationale de S. Agnellus. XXXVII. Cosmographie de Ravenne. XXXVIII. Papyrus de Ravenne. XXXIX. Épigraphie. XL. Pierres gravées. XLI. Ravenne au XVII <sup>e</sup> siècle. XLII. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2070 à 2146		<b>Région.</b> — I. Les régions d'Auguste. II. Les régions du pape Fabien. III. A Carthage. IV. A Constantinople, par H. LECLERCQ ..... 2192 à 2197	
<b>Rè (lle de).</b> — I. Couronne. II. Tombes, par H. LECLERCQ ..... 2146 à 2147		<b>Règle</b> , par II. LECLERCQ ..... 2197	
<b>Recessit</b> , par H. LECLERCQ ..... 2147 à 2149		<b>Reichenau.</b> — I. Origine. II. Description. III. Date et charte de fondation. IV. Le fondateur. V. Le premier siècle. VI. Les fausses chartes. VII. L'histoire de Reichenau. VIII. Manuscrits de Reichenau. IX. Manuscrits liturgiques. X. Reliquaire, par H. LECLERCQ ..... 2197 à 2213	
<b>Reclus.</b> — I. <i>Inclusus</i> ou <i>reclusus</i> . II. Les reclus en Orient. III. Les reclus en Occident. IV. Recluses. V. Épigraphie. VI. Miniature. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2149 à 2159		<b>Reims.</b> — I. Emplacement de Durocortor. II. Le développement de la ville. III. A propos de quelques légendes. IV. Principaux monuments. V. Le forum. VI. L'amphithéâtre. VII. Reims, ville ouverte. VIII. Une villa rémoise. IX. Reims, ville fortifiée. X. Les voies romaines et celle de Paris à Reims. XI. La population au IV <sup>e</sup> siècle. XII. Introduction et établissement du christianisme. XIII. Hypogée chrétien. XIV. Liste épiscopale. XV. Le baptême de Clovis à Reims. XVI. La controverse sur le baptême de Clovis. XVII. Le testament de S. Remi. XVIII. Les successeurs de S. Remi. XIX. Reims dans le royaume franc. XX. Le <i>pagus rémois</i> . XXI. Les immunités. XXII. La cité et les faubourgs aux VIII <sup>e</sup> -IX <sup>e</sup> siècles. XXIII. Condition des terres et des personnes. XXIV. Église de S.-Sixte. XXV. Église des S.-Apôtres, ensuite S.-Symphorien. XXVI. Église de la Ste-Vierge. XXVII. Le portail de la basilique du V <sup>e</sup> siècle. XXVIII. Son autel et sa crypte. XXIX. La cathédrale carolingienne. XXX. Encore la crypte. XXXI. La destruction de 922. XXXII. Les remaniements d'Adalbéron. XXXIII. L'archevêque Sculfe ou Adalbéron. XXXIV. Aspect au XII <sup>e</sup> siècle. XXXV. Une reconstruction partielle. XXXVI. Martyre et résurrection de la cathédrale. XXXVII. Basilique Jovienne. XXXVIII. Crypte de S.-Nicaise. XXXIX. Sarcophage. XL. Trois basiliques rémoises des V <sup>e</sup> -VI <sup>e</sup> siècles : 1° S.-Remi. 2° S.-Timothée-et-S.-Apollinaire. 3° S.-Julien. 4° Autres églises. 5° Autres édifices. 6° Cimetières. XLI. Le polyptyque de S.-Remi. XLII. S.-Remi. XLIII. Chapiteaux. XLIV. Mosaïques. XLV. <i>Scriptorium</i> . XLVI. Manuscrits liturgiques. XLVII. Épigraphie. XLVIII. Calice de S. Remi. XLIX. Le diptyque d'Amiens. L. Le talisman. LI. Le vase de Soissons. LII. Sarcophage. LIII. L'administration monétaire. LIV. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2213 à 2290	
<b>Reconitions</b> , par H. LECLERCQ ..... 2159 à 2163		<b>Religieuse</b> , par H. LECLERCQ ..... 2290 à 2291	
<b>Recommandation.</b> — I. Recommandation de l'âme. II. Recommandation juridique, par II. LECLERCQ ..... 2163		<b>Religion</b> , par II. LECLERCQ ..... 2291 à 2294	
<b>Recueil des historiens des Gaules.</b> — I. Biographie. II. Les origines du <i>Recueil</i> . III. Son exécution, par H. LECLERCQ ..... 2163 à 2168		<b>Reliques et Reliquaires.</b> — I. Limites de ce travail. II. Le sens et l'emploi du mot <i>reliquie</i> . III. L'honneur rendu aux reliques. IV. Enlèvement des reliques. V. Culte des reliques. VI. Les deux <i>consuetudines</i> . VII. Translations de reliques. VIII. Exhumation des corps saints. IX. Distribution des reliques. X. Invention de reliques. XI. De quelques reliques. XII. Vol des reliques. XIII. <i>Corpus, reliquia, brandea</i> . XIV. Le commerce des reliques. XV. Coffret-reliquaire. XVI. Les cassettes à reliques. XVII. Les niches à reliques. XVIII. Les reliques d'un hérétique. XIX. Reliques pour les défunts. XX. Authentiques de reliques. XXI. Attestations épigraphiques. XXII. De quelques reliquaires. XXIII. Quelques reliques à Constantinople. XXIV. Les reliques du Précurseur. XXV. L'attrait des reliques. XXVI. La vogue et l'oubli des reliques, par H. LECLERCQ ..... 2291 à 2359	
<b>Reddit</b> , par H. LECLERCQ ..... 2168		<b>Reliure.</b> — I. La technique. II. Textes et monuments, par II. LECLERCQ ..... 2359 à 2363	
<b>Redès</b> , par H. LECLERCQ ..... 2168 à 2169		<b>Remiremont.</b> — I. S. Romary. II. Les sources. III. La « lettre » sur Remiremont. IV. Le monastère avant la règle bénédictine. V. L'adoption de la règle bénédictine. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2363 à 2369	
<b>Redevances.</b> — I. Le mot et la chose. II. Le droit de guerre. III. <i>L'hostilitium</i> . IV. Le <i>carnaticum</i> . V. Manes soumis au droit de guerre. VI. Montant de la taxe de guerre. VII. Exemption de cette taxe. VIII. <i>L'herbaticum</i> . IX. Les <i>canonica</i> et les <i>agrarii</i> . X. La <i>lignaritia</i> ou <i>ligneritia</i> . XI. La <i>pastio</i> . XII. <i>L'augustaticum</i> . XIII. De la captation. XIV. Le <i>lidimontium</i> . XV. Du cens. XVI. Les <i>dona</i> . XVII. Bétail. XVIII. Volaille. XIX. Vin. XX. Blé. XXI. Les <i>bracia</i> . XXII. Le houblon. XXIII. La moutarde. XXIV. Le lin. XXV. Les <i>camsiles</i> et <i>sarciles</i> . XXVI. Miell, cire, huile et savon. XXVII. Fer. XXVIII. Outils et instruments divers. XXIX. Bois à brûler, échalas, chars. XXX. Tonnes, douves, cercles, osier, muids. XXXI. Voliges, bardeaux, <i>ariculi</i> et <i>scindulae</i> . XXXII. Les torches, <i>faculae</i> . XXXIII. Redevances diverses, par H. LECLERCQ ..... 2169 à 2175			
<b>Redon.</b> — I. Cartulaire. II. Monastère. III. Le premier abbé. IV. Les <i>Gesta sanctorum Rotonenstum</i> , par H. LECLERCQ ..... 2176 à 2178			
<b>Refadi</b> , par H. LECLERCQ ..... 2178			
<b>Refrigerium.</b> — I. <i>Refrigerare</i> . II. <i>Refrigeratio</i> . III. <i>Refrigerium</i> . IV. Le bonheur céleste. V. Le repas cultuel. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2179 à 2190			
<b>Refuge.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. IV, col. 1549-1565.			
<b>Régale</b> , par H. LECLERCQ ..... 2190 à 2191			
<b>Reggio de Calabre.</b> — I. Liste épiscopale. II. Épigraphie, par II. LECLERCQ ..... 2191 à 2192			

	col.		col.
<b>Renaudot (Eusèbe).</b> — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	2369 à		
<b>Renault,</b> par H. LECLERCQ.....	2373 à		
<b>Renier (Léon),</b> par H. LECLERCQ.....	2374		
<b>Rennes.</b> — I. Nom. II. Position. III. <i>Pagi</i> . IV. Topographie. V. Christianisme. VI. Cimetièrre. VII. Liste épiscopale. VIII. A l'époque mérovingienne, par H. LECLERCQ.....	2375 à		
<b>Réomé,</b> par H. LECLERCQ.....	2379 à		
<b>Répons,</b> par H. LECLERCQ.....	2380 à		
<b>Requies.</b> — I. <i>Requies</i> . II. <i>Requiescere</i> . III. <i>Requies</i> . IV. <i>Requies torium</i> , par H. LECLERCQ.....	2381 à		
<b>Réserve eucharistique,</b> par H. LECLERCQ.....	2385 à		
<b>Responsorial,</b> par H. LECLERCQ.....	2389 à		
<b>Résurrection de la chair.</b> — I. L'anéantissement. II. La réaction chrétienne. III. Témoignages épigraphiques, par H. LECLERCQ.....	2393 à		
<b>Résurrection du Sauveur.</b> — I. Le récit des synoptiques. II. Le récit de S. Jean. III. Résurrection et apparitions. IV. Monuments, par H. LECLERCQ.....	2398 à		
<b>Revocare missam,</b> par H. LECLERCQ.....	2401 à		
<b>Revue archéologique,</b> par H. LECLERCQ.....	2402		
<b>Revue de l'Art chrétien,</b> par H. LECLERCQ.....	2402		
<b>Rhénanie,</b> par H. LECLERCQ.....	2403 à		
<b>Rhétieurs, rhétorique.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. IV, col. 1762-1769, fig. 3905; col. 1780-1785.			
<b>Rhiria (Henchir),</b> par H. LECLERCQ.....	2412 à		
<b>Richesse.</b> — I. Chez les Juifs. II. Chez les chrétiens, par H. LECLERCQ.....	2414 à		
<b>Rictiovarus.</b> — I. Le cycle martyrologique. II. Les itinéraires du persécuteur. III. La personnalité de Rictiovarus. IV. L'autorité de la tradition, par H. LECLERCQ.....	2419 à		
<b>Rideau,</b> par H. LECLERCQ.....	2422 à		
<b>Rieti,</b> par H. LECLERCQ.....	2423		
<b>Riez.</b> — I. La ville antique. II. Le baptistère. III. Liste épiscopale. IV. Mosaïque. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	2423 à		
<b>Rignano,</b> par H. LECLERCQ.....	2426 à		
<b>Rignieux-le-Franc.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. V, col. 2511, n. 239, fig. 4735.			
<b>Rigomagensis (Civitas).</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. XII, col. 1168.			
<b>Rimini,</b> par H. LECLERCQ.....	2427 à		
<b>Rinceaux,</b> par H. LECLERCQ.....	2429		
<b>Rions,</b> par H. LECLERCQ.....	2429 à		
<b>Riquier (S.-).</b> — I. La Vie de S. Riquier. II. Le résidu historique. III. La Chronique de S.-Riquier. IV. De S. Riquier à Angilbert. V. Les constructions d'Angilbert. VI. Les tours-lanternes. VII. Les tours à vis. VIII. Le chancel. IX. Le vestibule. X. Le couvrae. XI. L'abside. XII. Porte de S.-Maurice. XIII. La sacristie. XIV. La crypte. XV. Les tribunes. XVI. La décoration. XVII. Les autels. XVIII. Le pavement. XIX. Les ambons. XX. Les fonts baptismaux. XXI. Le parvis. XXII. Le plan. XXIII. L'église de Ste-Marie. XXIV. L'oratoire de S.-Benoit. XXV. Le cloître. XXVI. Les reliques. XXVII. Le trésor. XXVIII. Le vestiaire. XXIX. Évangélaire. XXX. Bibliothéque. XXXI. Consécration de l'église. XXXII. Mort d'Angilbert et la ruine de son œuvre. XXXIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	2430 à		
<b>Roach Smith (Charles),</b> par H. LECLERCQ.....	2454		
<b>Roc-Amadour,</b> par H. LECLERCQ.....	2454 à		
<b>Roccellotta,</b> par H. LECLERCQ.....	2455 à		
<b>Rodez.</b> — I. Liste épiscopale. II. Sarcophages, par H. LECLERCQ.....	2456 à		
<b>Rogations,</b> par H. LECLERCQ.....	2459 à		
<b>Rohault de Fleury (Georges),</b> par H. LECLERCQ.....	2461		
<b>Roi très chrétien,</b> par H. LECLERCQ.....	2462 à		
<b>Rois (Couronnes de),</b> par H. LECLERCQ.....	2464 à		
<b>Rois (Titres des),</b> par H. LECLERCQ.....	2466 à		
<b>Rois guérisseurs.</b> — I. Le mal des écrouelles. II. Les deux premières races. III. Les guérisseurs capétiens. IV. Origine du rite. V. Conséquences du rite. VI. Application du rite. VII. La destinée du rite. VIII. A propos de S. Marcoul, par H. LECLERCQ.....	2467 à		
<b>Rois mérovingiens et carolingiens.</b> — I. Dessein de ce travail. II. Pharamond. Le « tombeau de Pharamond ». III. Clodion. IV. Mérovée. V. Childéric. VI. Basine. VII. Clovis I <sup>er</sup> . VIII. Childebert I <sup>er</sup> . IX. Clotaire I <sup>er</sup> . X. Radegonde. XI. Clodomir. XII. Théodebert I <sup>er</sup> . XIII. Clodoald. XIV. Charibert I <sup>er</sup> . XV. Sigebert I <sup>er</sup> . XVI. Chilpéric I <sup>er</sup> . XVII. Frédégonde. XVIII. Dagobert. XIX. Chlodobert. XX. Clotaire II. XXI. Dagobert I <sup>er</sup> . XXII. Berteldis. XXIII. Clovis II. XXIV. Childéric II. XXV. Clotaire III. XXVI. Thierry III. XXVII. Clovis III. XXVIII. Childebert III. XXIX. Chilpéric II. XXX. Childéric III. XXXI. Pépin le Bref. XXXII. Charlemagne, par H. LECLERCQ.....	2473 à		
<b>Rom.</b> — I. Rom. II. Sarcophages. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	2498 à		
<b>Romainmotier.</b> — Voir <i>Dictionn.</i> , t. V, col. 2280, fig. 4650; col. 2347, fig. 4681; t. VI, col. 2168-2174, fig. 5623, 5625.			
<b>Roman.</b> — I. Le sens du mot « roman ». II. Le roman et les apocryphes. III. Le roman et les actes des martyrs. IV. Le roman et les hagiographies, par H. LECLERCQ.....	2499 à		
<b>Romane (Architecture).</b> — I. De l'architecture romane. II. Les prétendues influences étrangères. III. D'une définition. IV. De l'introduction des voûtes, par H. LECLERCQ.....	2502 à		
<b>Romani, Romania, Romanus.</b> — I. Romani. II. Romania. III. Romanus, par H. LECLERCQ.....	2507 à		
<b>Romanos le Mélode.</b> — Voir <i>Dictionn. de théologie catholique</i> , t. XIII, col. 2895.			
<b>Rome.</b> — I. Topographie. — I. Topographie. II. Légende et histoire. III. Rome républicaine. IV. Rome impériale. V. L'enceinte d'Aurélien. VI. Travaux d'art. 1. Portes; 2. Port; 3. Ponts; 4. Aqueducs; 5. Égoûts. VII. Topographie suburbaine. VIII. Démographie urbaine. IX. Bibliographie. X. Les plans de Rome. XI. Les <i>Itineraria</i> (voir <i>Dictionn.</i> , t. VII, col. 1902-1921). XII. Les <i>Mirabilia</i> (voir <i>ibid.</i> , t. VII, col. 1921-1922), par H. LECLERCQ.....	2519 à		
<b>II. Histoire civile et pontificale.</b> — I. La ville de S. Pierre. II. Origines de l'Église de Rome. III. Les juifs à Rome (voir <i>Dictionn.</i> , t. VIII, col. 145-155, 1871-1878; t. XI, col. 2557-2608; fig. 8409-8422). IV. La communauté romaine. V. Tendances doctrinales. VI. La venue de S. Pierre à Rome. VII. Le séjour de S. Pierre à Rome. VIII. La primitive catéchèse à Rome. IX. La communauté apostolique. X. Une polémique à Rome au 1 <sup>er</sup> siècle. XI. Premiers développements. XII. La persécution de Néron (voir <i>Dictionn.</i> , t. IV, col. 1565-1633; t. VII, col. 481-502; t. XII, col. 1138-1150; t. XIV, col. 545-546). XIII. Supplice de Pierre et de Paul (voir <i>ibid.</i> , t. XIII, col. 2658-2666; t. XIV, col. 851-919). XIV. Progrès de l'Église sous les Flaviens (voir <i>ibid.</i> , t. I, col. 2847-2860; t. III, col. 1867-1870; t. VI, col. 1259-1274). XV. Persécution de Domitien (voir <i>ibid.</i> , t. IV, col. 1388-1404; t. XIV, col. 547-551). XVI. Les premiers successeurs de S.	2533		

col.

col.

Pierre (voir *ibid.*, t. ix, col. 1195-1198, 1218-1236; t. xiii, col. 1113-1147, 1176-1196). XVII. La lettre du pape S. Clément (voir *ibid.*, t. viii, col. 2712-2719; t. xiii, col. 1176). XVIII. La lettre de S. Ignace d'Antioche. XIX. La primauté romaine. XX. Vers le milieu du 11<sup>e</sup> siècle. XXI. Les écoles romaines au 11<sup>e</sup> siècle. XXII. Le témoignage de S. Irénée. XXIII. Le témoignage d'Abercius (voir *Dictionn.*, t. i, col. 66-87; t. xiv, col. 766-776). XXIV. Le Canon de Muratorl (voir *ibid.*, t. xii, col. 543-560). XXV. Le symbole romain. XXVI. La question pascale et Victor. XXVII. La situation doctrinale sous Victor. XXVIII. La rivalité de Calliste et d'Hippolyte. XXIX. Depuis Calliste jusqu'à Corneille. XXX. Le traité : *De unitate Ecclesiae*. XXXI. La controverse baptismale. XXXII. Orthodoxie et bienfaits. XXXIII. L'Église romaine et Constantin. XXXIV. Du pontificat de Silvestre à celui de Damase. XXXV. Le pontificat de Damase. XXXVI. *Donus Ecclesiae*. XXXVII. Titres presbytéraux. XXXVIII. Basiliques non titulaires. XXXIX. Le monachisme à Rome. XL. Primauté romaine et l'Orient. XLI. Le Siège romain « dit le droit ». XLII. Rome centre de l'unité ecclésiastique. XLIII. La primauté du Siège romain. XLIV. Rome au 1<sup>er</sup> siècle. XLV. Le triomphe du christianisme à Rome. XLVI. Le paganisme stationnaire à Rome au 1<sup>er</sup> siècle. XLVII. L'empereur Honorius à Rome. XLVIII. Le sénateur Pamphilius et ses émules. XLIX. Symptômes de déchéance. L. Alarie maître de Rome, 408-410. LI. Depuis le pape Sirice jusqu'au pape Léon le Grand. LII. La fin du règne d'Honorius. LIII. Pontificat de S. Léon le Grand (410-461). LIV. Gensérie à Rome, 455. LV. Œuvre monumentale de S. Léon le Grand. LVI. Rome au 1<sup>er</sup> siècle. LVII. Une prédiction accomplie. LVIII. La fin de l'empire (455-476). LIX. La légende et l'histoire. LX. Conservation des monuments de Rome. LXI. Persistance de la vie antique. LXII. Causes de destruction. LXIII. De S. Léon le Grand jusqu'à la visite de Théodoric. LXIV. Théodoric visite Rome. LXV. Symmaque et son pontificat. LXVI. Hormisdas et la réconciliation avec l'Orient. LXVII. Le pape Jean 1<sup>er</sup>, martyr. LXVIII. La succession du pape Félix IV. LXIX. La succession de Boniface II. LXX. L'expédition des affaires et les synodes à Rome. LXXI. Rome prise par Bélisaire. LXXII. Rome prise et reprise (537-549). LXXIII. Le camp des Goths devant Rome. LXXIV. Murailles et portes de Rome pendant la guerre. LXXV. Contrastes à Rome. LXXVI. Bélisaire en face de Totila (511-517). LXXVII. Rome reprise par les Goths (549). LXXVIII. Narsès maître de Rome. LXXIX. Le pontificat de Silvére. LXXX. Le pontificat de Vigile. LXXXI. Retour et mort de Vigile. LXXXII. Le pontificat de Pélage. LXXXIII. Le pape Jean III et la patrie Narsès. LXXXIV. L'invasion des Lombards en Italie. LXXXV. Le pape Grégoire le Grand. LXXXVI. Les premiers successeurs de S. Grégoire. LXXXVII. Depuis le pape Honorius 1<sup>er</sup> jusqu'à Eugène 1<sup>er</sup>. LXXXVIII. L'empereur Constant II à Rome (663). LXXXIX. De S. Vitalien à S. Grégoire II. XC. La politique pontificale et la dynastie carolingienne. XCI. L'intrus Constantin. XCII. Hadrien 1<sup>er</sup> (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1961-1967, fig. 5522). XCIII. Léon III (voir *ibid.*, t. viii, col. 2538-2542, fig. 7044), par H. LECLERCQ ..... 2533 à

**III. Tableau chronologique de concordance des dates consulaires, impériales et papales, par H. LECLERCQ** ..... 2735 à

**IV. Rome souterraine.** — I. Destination. II. Avant Antoine Bosio. III. Depuis Ant. Bosio jusqu'à J.-B. De Rossi. IV. De Rossi (voir *Dictionn.*, t. xv, à ce nom). V. Histoire et description (voir *ibid.*, t. ii, col. 2376-2450). VI. Voie Appienne. 1. *Cameterium Callisti*. 2. *Cam. Balbinae*. 3. *Cam. Praxetati*; crypte de Lucine (voir *Dictionn.*, t. ix,

col. 2636-2661). 4. *Cam. Sebastiani, ad catacumbas* (voir *ibid.*, t. ii, col. 2450-2486; t. xiv, col. 855-901). 5. *Cam. Soteris*. VII. Voie Ardeatine. 1. *Cam. Domitilla, Nerei et Achillei ad S. Petronillam* (voir *ibid.*, t. iv, col. 1404-1442, fig. 3843-3858; t. v, col. 1668-1689, fig. 4480-4498). 2. *Cam. Marci et Marcelliani et crypta Damasi* (voir *ibid.*, t. ii, col. 143-151, fig. 1226-1229; t. iv, col. 151-153; t. v, col. 2611; t. x, col. 1749-1753). 3. *Cam. della Nanziatella* (voir *ibid.*, t. xii, col. 1810-1814, fig. 8975). 4. *Cam. S. Felicitae*. 5. *Cam. di Gianicolo* (voir *ibid.*, t. vii, col. 2123-2125, fig. 6131). VIII. Voie d'Ostie. 1. *Cam. Commodilla* (voir *ibid.*, t. iii, col. 2394-2427, fig. 8137-8196). 2. *Cam. Paoli in praedio Lucinae*. 3. *Cam. Theclae*. 4. *Cam. Timothei*. 5. *Cam. S. Zenonis ad aquas Salvias*. 6. *Cam. S. Cyriaci*. 7. *Cam. ad ponticello di S. Paolo*. IX. Voie de Porto. 1. *Cam. S. Felicis* (voir *ibid.*, t. v, col. 1298-1299). 2. *Cam. Generosae ad sextum Philippi* (voir *ibid.*, t. vi, col. 866-900). 3. *Cam. Pontiani ad Ursam pileatum* (voir *ibid.*, t. xiv, col. 1062-1063, 1409-1423). X. Voie Aurélienne. 1. *Cam. Octavillae seu Pancratii* (voir *ibid.*, t. xiii, col. 1001-1014). 2. *Cam. Processi et Martiniani seu S. Agathae ad Girulum* (voir *ibid.*, t. xiv, col. 1890). 3. *Cam. duorum Felix*. 4. *Cam. Calepodii* (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 1593-1595). XI. Voie Cornélienne. 1. *Cam. Vaticani* (voir V<sup>e</sup> partie, *Les églises de Rome*, § iv). XII. Voie Flaminienne. 1. *Cam. S. Valentini*. 2. *Cam. passata prima porta*. XIII. Voie Salaire ancienne. 1. *Cam. in vigna Galli*. 2. *Cam. Pamphili* (voir *Dictionn.*, t. xiii, col. 974-1001). 3. *Cam. Hermetis seu Basilae* (voir *ibid.*, t. vi, col. 2302-2349, fig. 5674-5699). 4. *Cam. ad elivum cumeris* (voir *ibid.*, t. iii, col. 1951-1951). 5. *Cam. ... ? XIV. Voie Salaire nouvelle*. 1. *Cam. Maximi ad S. Felicitatem* (voir *ibid.*, t. v, col. 1259-1298, fig. 4324-4328; t. x, col. 2774-2778, fig. 7822-7826). 2. *Cam. Thrasonis ad Saturninum*. 3. *Cam. Hilariae seu VII virginum*. 4. *Cam. Jordanorum* (voir *ibid.*, t. vii, col. 2642-2643). 5. *Cam. Noellae* (voir *ibid.*, t. xii, col. 1760-1761). 6. *Cam. Priscilla* (voir *ibid.*, t. xiv, col. 1799-1874, fig. 10529-10564). XV. Voie Nomentane. 1. *Cam. Nicomedis* (voir *ibid.*, t. xii, col. 1232-1235). 2. *Cam. Agnetis* (voir *ibid.*, t. i, col. 918-965, fig. 220-242). 3. *Cam. Ostrianam* (voir *ibid.*, t. xiii, col. 112-132). 4. *Cam. Alexandri* (voir *ibid.*, t. i, col. 1092-1098). 5. *Cam. ... ? XVI. Voie Tiburtine*. 1. *Cam. Cyriacae seu Laurenti* (voir *ibid.*, t. iii, col. 3227-3256, fig. 3182-3501). 2. *Cam. Hippolyti* (voir *ibid.*, t. vi, col. 2419-2483). 3. *Cam. du Viale regina Margherita*. XVII. Voie Prénestine. 1. *Cam. passata l'acqua delta bulicante*. XVIII. Voie Labicane. 1. *Cam. Castuli* (voir *ibid.*, t. ii, col. 2372-2375). 2. *Cam. Petri et Marcellini seu ad duas lauros*, etc. (voir *ibid.*, t. xiv, col. 981-1018, fig. 10247-10268). 3. *Cam. Quattuor Coronatorum*. XIX. Voie Latine. 1. *Cam. Gordiani et Epimachi* (voir *ibid.*, t. vi, col. 1379-1381). 2. *Cam. Quarti et Quinti*. 3. *Cam. Tertullini*. 4. *Cam. Simplicii et Serviliani*. 5. *Cam. Aproniani* (voir *ibid.*, t. i, col. 2636-2643). 6. *Cam. ... ? XVII. Hypogée de Trebius Justus* (voir *ibid.*, t. vi, col. 2937-2945, fig. 5763-5766). XX. Voie triomphale. *Cam. S. Onufrii*.

*Catacumbes ou cimetières de la bantienne de Rome.* XXI. Voie Appienne. XXII. Voie Latine. XXIII. Voie Labicane. XXIV. Voie Prénestine. XXV. Voie Tiburtine. XXVI. Voie Nomentane. XXVII. Voie Salaire. XXVIII. Voie Flaminienne. XXIX. Voie Cassienne. XXX. Voie Cornélienne. XXXI. Voie Aurélienne. XXXII. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2783 à

**V. Les églises de Rome.** — I. Le Latran (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1527-1887, fig. 6787-6974). II. Ste-Marie-Majeure (voir *ibid.*, t. x, col. 2091-2119, fig. 7731-7738). III. S.-Pierre-du-Vatican. IV. Topographie et légendes vaticanes. V. Le mausolée des Probi. VI. Les mausolées impériaux. VII. S. Grégoire in Palatio. VIII. La nécro-

2735

2783

2816

col.

col.

pole pontificale. IX. S.-Vincent au Vatican. X. Le *scrinium confessionis*. XI. La tombe apostolique. XII. L'administration de la basilique. XIII. Les monastères desservants. XIV. Les diaconies. XV. La maison pontificale in *Aeoli*. XVI. Encore S. Grégoire in *Palatio*. XVII. La *Mica aurea*. XVIII. Légende du plan d'Alfarano. XIX. Aspect intérieur de la basilique constantinienne. XX. Les cryptes vaticanes. XXI. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2816 à 2881

**VI. Les églises de Rome au Moyen Age.** — I. Limites de ces recherches. II. Les anciens catalogues d'églises à Rome. III. Titres au concile romain de 499. IV. Titres au concile romain de 595. V. Catalogue de Salzbourg. VI. Liste de l' anonyme d'Einsiedeln. VII. Catalogue de Léon III. VIII. Les *tituli* ou églises presbytérales. IX. Les églises non titulaires dans Rome. X. Les églises funéraires hors de Rome. XI. Chronologie des églises de Rome. XII. La popularité variable des saints titulaires. XIII. Les sanctuaires placés sous un vocable de saint. XIV. Chaque sanctuaire a un patron céleste. XV. Inégale popularité des saints patrons : I. La Vierge. 2. Le Sauveur. 3. S.-Laurent. 4. S.-André. 5. S.-Étienne. 6. S.-Michel. 7. Ste-Lucie. 8. Ste-Cécile. 9. S.-Silvestre. 10. SS.-Côme-et-Damien. 11. SS.-Pierre-et-Paul. 12. S.-Martin. 13. Ste-Agathe. 14. S.-Césaire. 15. S.-Abbayre. 16. S.-Sébastien. XVI. Éponymes signalés pour la première fois, entre 601 et 816. 1. S.-Jean. 2. S.-Anastase. 3. Les Quarante-Martyrs. 4. S.-Georges, S.-Antoine, S.-Vit. 5. S.-Apolinaire. 6. Ste-Pétronille. 7. S.-Théodore. 8. S.-Donat. 9. SS.-Serge-et-Bacchus. 10. S.-Euplus. 11. S.-Érasme. 12. Ste-Euphémie. 13. S.-Boniface. 14. Ste-Hélène. 15. S.-Calliste. 16. S.-Eustache. 17. SS.-Denys-Rustique-et-Éléuthère. 18. S.-Sabas. 19. S.-Victor. 20. Ste-Martine. 21. S.-Isidore. 22. S.-Justin. 23. S.-Peregrinus. 24. S.-Grégoire-de-Nazianze. 25. S.-Agapit. 26. Ste-Basilide. 27. Conclusion. XVII. Notices des églises de Rome suivant l'ordre alphabétique. Bibliographie. XVIII. Développement du type basilical à Rome. XIX. S.-Paul-hors-les-Murs; Ste-Marie-Majeure; S.-Laurent. XX. Églises de la I<sup>re</sup> région : 1. SS.-Nérée-et-Achillée. 2. S.-Sixte-le-Vieux. 3. S.-Césaire de *Appia* ou in *Turri*. 4. S.-Jean-devant-la-Porte-Latine. 5. Ste-Balbine. 6. S.-Sahas. 7. Ste-Prisque. 8. Ste-Sabine. 9. S.-Alexis. XXI. Églises de la II<sup>e</sup> région : 1. SS.-Jean-et-Paul. 2. S.-Grégoire. 3. Ste-Marie in *Donnica* (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2084-2091, fig. 7730). 4. S.-Thomas in *Fornis*. 5. S.-Étienne-le-Rond. 6. Les Quatrecouronnés. 7. S.-Hadrien in *tribus fatis*. 8. Ste-Martine. 9. S.-Pierre in *Carcere*. 10. Ste-Marie in *Capitolo* ou de *ara coeli*. 11. SS.-Serge-et-Bacchus. 12. Ste-Marie in *Cannapara*. 13. S.-Théodore. 14. Ste-Anastase. 15. Ste-Marie-Antique. 16. S.-Césaire in *Palatio*. 17. S.-Sébastien in *Palatio*. 18. S.-Georges au Vélobre. 19. Ste-Marie in *Cosmedin* (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2079-2084). XXII. Églises de la III<sup>e</sup> région : 1. S.-Clément (voir *ibid.*, t. III, col. 1873-1902, fig. 3019-3030; t. XIII, col. 19, fig. 9272). 2. Ste-Félicité (voir *ibid.*, t. v, col. 1280-1289, fig. 4327, 4328). 3. S.-Pierre-ès-liens (voir *ibid.*, t. III, col. 3-12, fig. 2380, 2381, 2383). 4. S.-Martin-aux-Monts. 5. Ste-Praxède (voir *ibid.*, t. XIV, col. 1691-1700). 6. S.-André *cata barbara patricia*. 7. S.-Eusèbe. 8. Ste-Bibiane. 9. Ste-Croix-en-Jérusalem. 10. SS.-Pierre-et-Marcellin (voir *ibid.*, t. XIV, col. 981-1018). XXIII. Églises de la IV<sup>e</sup> région : 1. S.-Laurent in *Miranda* (voir *ibid.*, t. v, col. 2048-2049; t. VII, col. 1954). 2. SS.-Côme-et-Damien (voir *ibid.*, t. III, col. 2350-2367; t. VII, col. 2415, fig. 6205). 3. Ste-Marie-Nonvelle (voir *ibid.*, t. x, col. 2077-2078). 4. Ste-Pudentienne (voir *ibid.*, t. XIV, col. 1967-1973). 5. S.-Laurent in *Panisperna* (voir *ibid.*, t. VIII, col. 1931-1954). 6. Ste-Agathe (voir *ibid.*, t. I, col. 2819-2822). 7.

S.-Vital. 8. Ste-Suzanne. 9. S.-Caius. XXIV. Églises de la V<sup>e</sup> région : 1. S.-Marc. 2. SS.-Apôtres. 3. Ste-Marie in *via Lata*. 4. S.-Marcel. 5. S.-Silvestre in *Capite*. 6. Ste-Marie in *Trivio* ou in *Sinodoelio*. XXV. Églises de la VI<sup>e</sup> région : 1. S.-Laurent in *Lucina* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1954-1959). 2. Ste-Marie *ad Martyres* (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2062-2068; t. XIII, col. 1063-1067). 3. Ste-Aguès de *agone*. 4. S.-Laurent in *Damaso* (voir *ibid.*, t. VIII, col. 1953-1954). 5. S.-Ange in *foro piscium*. XXVI. Églises de la VII<sup>e</sup> région : 1. Ste-Marie-du-Transévère (voir *ibid.*, t. x, col. 2068-2075). 2. Ste-Cécile (voir *ibid.*, t. II, col. 2738-2779). 3. S.-Chrysogone. 4. SS.-Côme-et-Damien in *mica aurea*. 5. S.-Jean-Calybite. XXVII. Quelques basiliques cémétérielles. 1. Ste-Agnès-hors-les-Murs (voir *ibid.*, t. I, col. 958-965; t. III, col. 2609-2622). 2. S.-Laurent-hors-les-Murs (voir *ibid.*, t. VIII, col. 1931-1959). 3. S.-Sébastien-hors-les-Murs. 4. S.-Pan-crace. XXVIII. Expansion monastique à Rome. XXIX. Les monastères des grandes basiliques. XXX. Quelques églises et monastères, par H. LECLERCQ ..... 2882 à 2991

**VII. Particularités.** — I. La légende de Rome au Moyen Age. II. Circonscriptions de Rome au Moyen Age. III. Organisation militaire. IV. Diaconies. V. Premiers monastères grecs de Rome. 1. S.-André et Ste-Lucie de Renati. 2. SS.-Vincent-et-Anastase. 3. S.-Sabas sur l'Aventin, par H. LECLERCQ ..... 2994 à 3015

**VIII. Liturgie romaine.** — I. Origines dans l'Église de Rome. II. Formules liturgiques. III. Calendrier. IV. Lectures. V. Les pièces de chant. VI. Les livres romains : le rouleau de Ravenne. VII. Messe romaine. VIII. Les fêtes chrétiennes. IX. L'initiation chrétienne. X. Bénédiction des saintes huiles. XI. Administration du baptême. XII. La confirmation. XIII. La première communion. XIV. La hiérarchie ecclésiastique. XV. Les rituels latins de l'ordination. XVI. Les ordinations à Rome. XVII. Les vêtements liturgiques. XVIII. Dédicace des églises (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 374-405). XIX. Office divin (voir *ibid.*, t. XII, col. 1962-2017; cf. t. II, col. 1262-1316), par H. LECLERCQ ..... 3015 à 3053

**IX. Épigraphie romaine.** — I. L'épigraphie chrétienne à Rome. II. Empereurs. III. Ordre sénatorial. IV. Ordre équestre. V. *Honesti*. *Devoti*. VI. Employés de la maison impériale. VII. Titres municipaux. VIII. Titres militaires. IX. Titres relatifs aux jeux. X. Professions de la vie privée. XI. Patrons, adoptés, affranchis, esclaves. XII. Inscriptions papales datées. XIII. Prêtres. XIV. Archidiacre, diacre, sous-diacre. XV. Ordres mineurs et fonctions ecclésiastiques. XVI. Fidèles chrétiens et chrétiennes. XVII. Catéchumènes, néophytes. XVIII. Épigraphie des basiliques. 1. Dédicace de l'édifice. 2. Inscriptions d'autels. 3. Catalogues de reliques. 4. Inscriptions votives. 5. Inscriptions historiques. 6. Inscriptions légales. 7. Inscriptions liturgiques. 8. Inscriptions des dépendances basilicales. 9. Inscriptions des édifices profanes, par H. LECLERCQ ..... 3053 à 3099

**X. Droit canonique**, par H. LECLERCQ ..... 3099 à 3100

**XI. Bibliothèque et archives pontificales.** — I. Des origines à l'époque de Dioclétien. II. Depuis le IV<sup>e</sup> jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle. III. Du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle. IV. Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles et depuis. V. Les catalogues des manuscrits du Vatican. VI. Essai de classement et descriptions de manuscrits liturgiques : *Reg. 316*; *Reg. 317*; *Reg. 257*; Sacramentaires de Corbie, de Ratold, d'une Église du Limousin, d'Echternach; *Palat. 493*; *Ottobon. 313*; *Palat. 485*; *Reg. 337*; *Reg. 567*; *Pal. 495*; *Vatic. 3548*; *Vatic. 3086*; *Palat. 494*; *Palat. 499*; *Psautier Reg. 11*; Homiliaire *Reg. 38*. VII. Librairies byzantines à Rome, par H. LECLERCQ ..... 3100 à 3122







BINDING LIST APR 15 1949

R.D  
C

Cabrol, Fernand

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et  
de liturgie. vol.14<sup>2</sup>.

476499

**University of Toronto  
Library**

**DO NOT  
REMOVE  
THE  
CARD  
FROM  
THIS  
POCKET**

Acme Library Card Pocket  
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C  
39 15 28 09 06 015 9